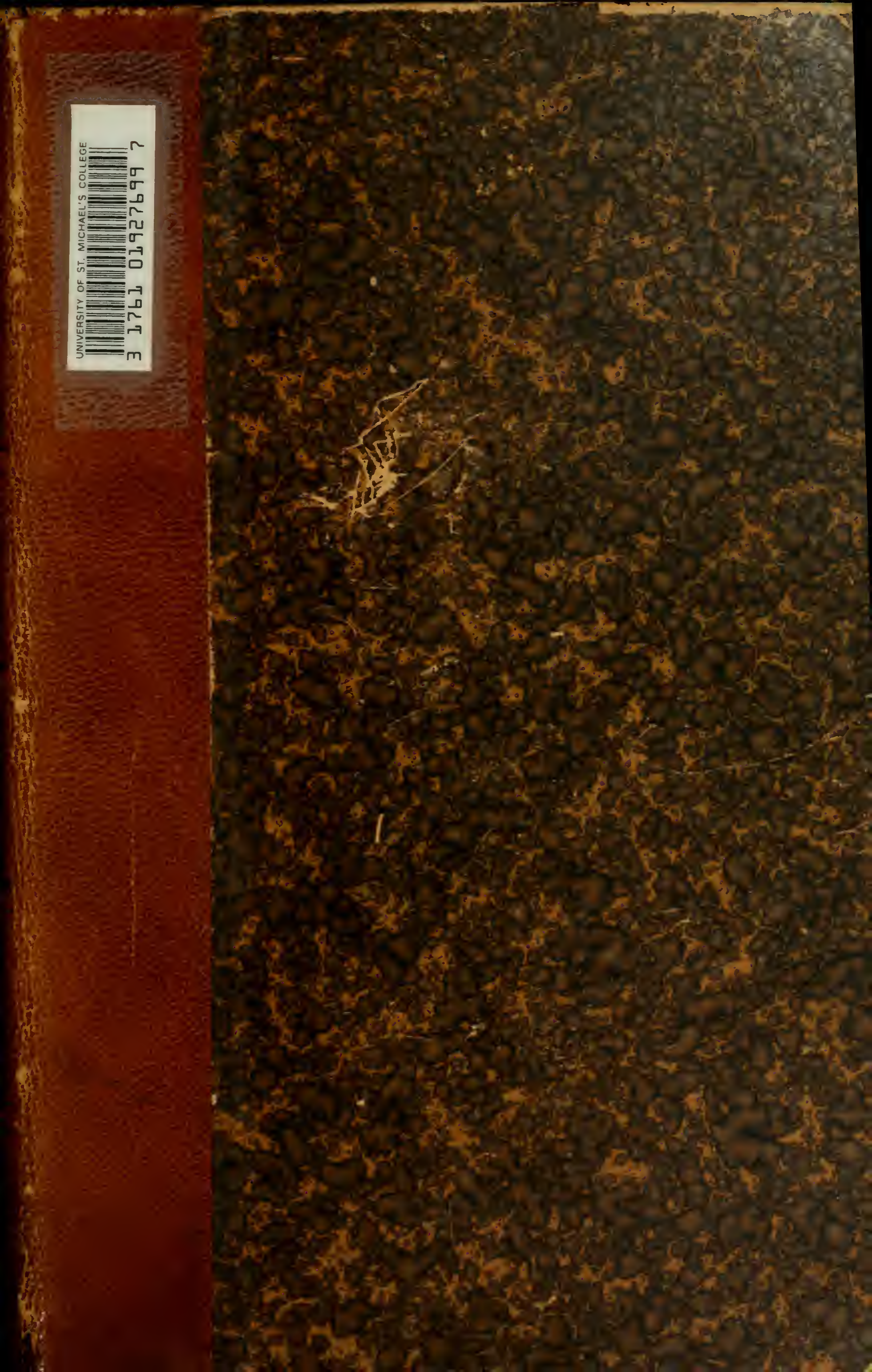
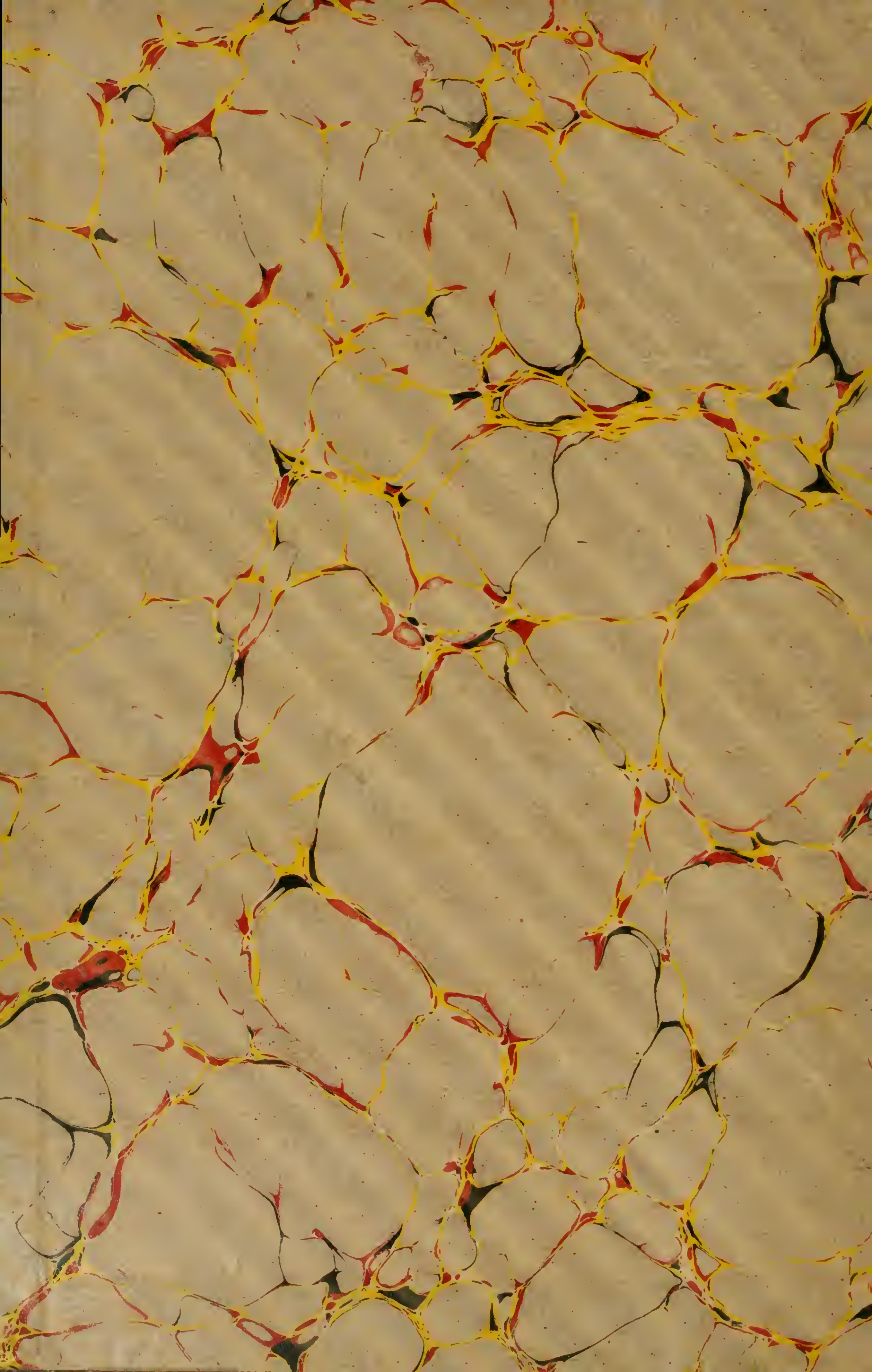
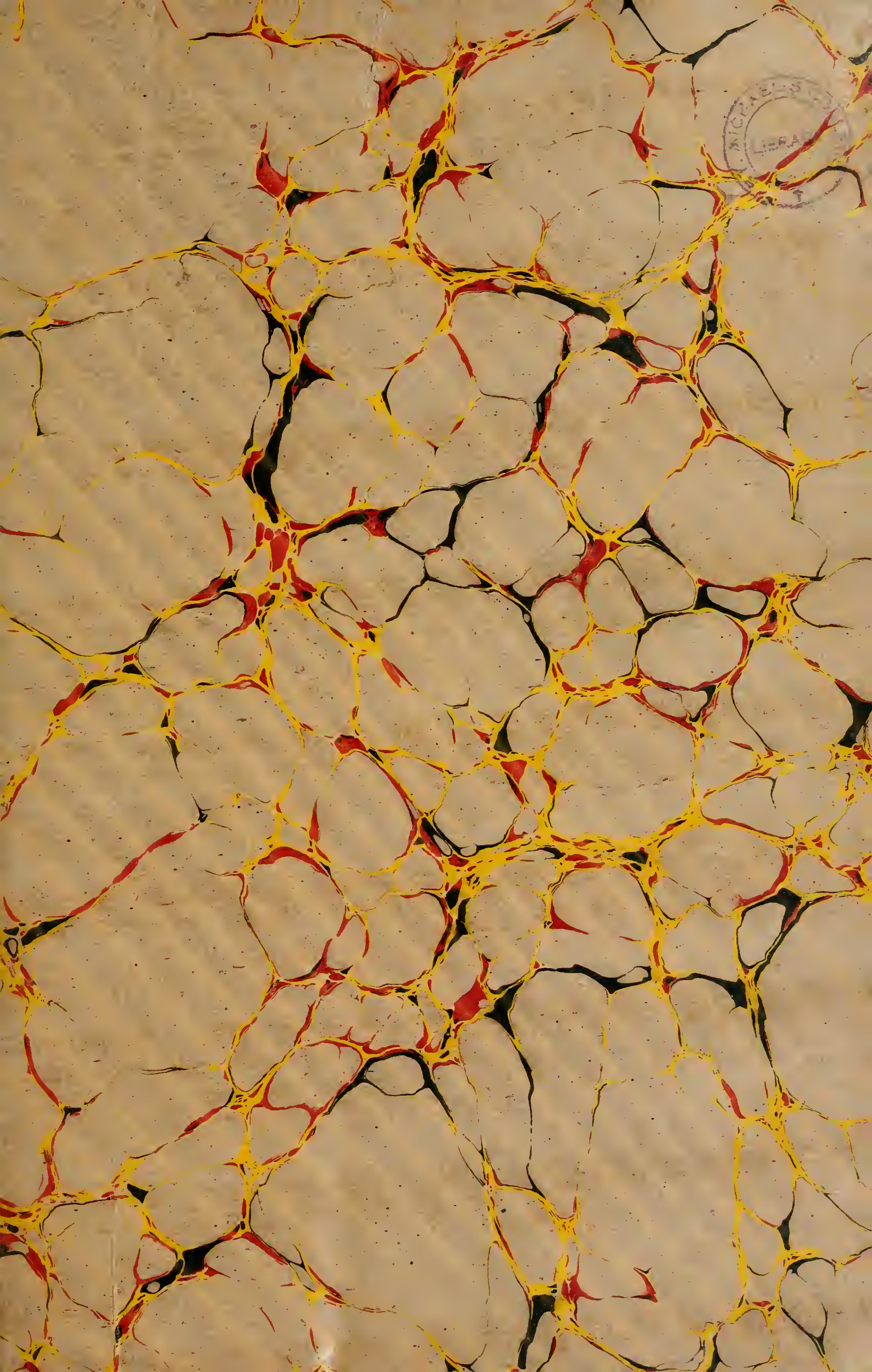

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01927699 7





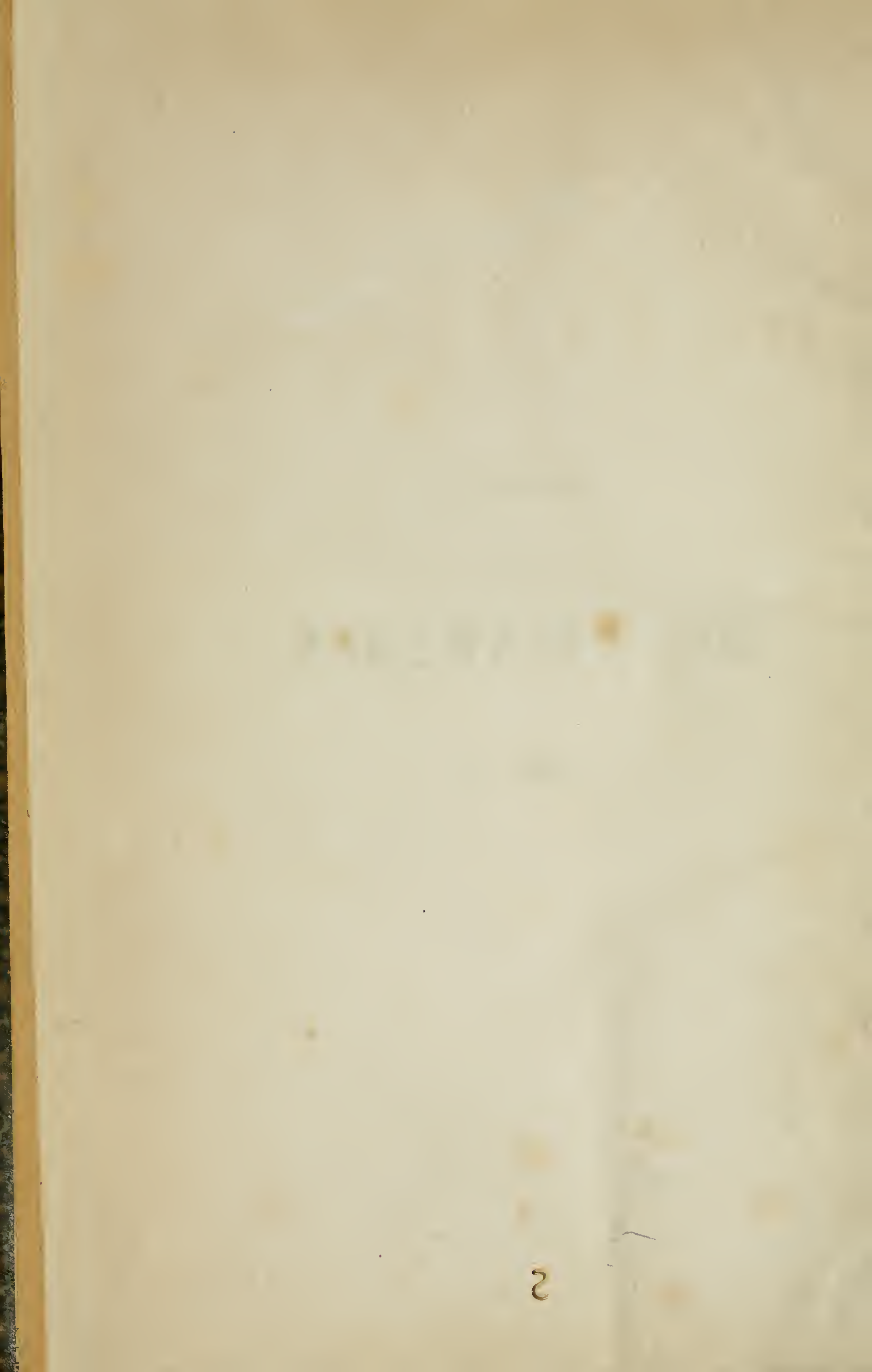


ŒUVRES

COMPLÈTES

DE FÉNELON.

TOME X.



ŒUVRES

COMPLÈTES

DE FÉNELON

ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI.

TOME DIXIÈME.



PARIS,

J. LEROUX ET JOUBY, LIBRAIRES,
Rue des Grands-Augustins, 9.

GAUME FRÈRES, LIBRAIRES,
Rue Cassette, 4.

LILLE. L. LEFORT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

BESANÇON. OUTHENIN-CHALANDRE FILS.

1852.



LILLE. — IMPRIMERIE DE L. LEFORT.

CORRESPONDANCE DE FÉNELON.

SUITE DE LA SECTION SIXIÈME.

CORRESPONDANCE SUR L'AFFAIRE DU QUIÉTISME.

DCXVII. (DCXVI.)

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Sur la publication de son Mandement, et sur une *Lettre* d'un Janséniste contre le Bref. Crainte qu'il a que ses adversaires n'obtiennent une Bulle ou un formulaire; raisons pour ne point entrer le premier en négociation avec eux.

A Cambrai, 17 avril 1699.

J'ai reçu, mon cher abbé, votre lettre datée du 28 mars. Dieu soit béni de tout, et des croix qu'il me donne encore plus que de ses autres graces, puisque les croix sont les plus grands dons pour glorifier Dieu avec Jésus-Christ crucifié. Je vous envoyai par le retour de votre courrier extraordinaire mon Mandement en manuscrit, en attendant que je pusse vous l'envoyer imprimé. Je n'attendois qu'une réponse de la cour pour pouvoir me soumettre au Bref, nonobstant le *motu proprio*, et la clause de la publication de Rome qui suffit pour toute la terre. Je vous mandai, par le dernier courrier ordinaire, que M. de Barbesieux m'avoit ecrit, de la part du Roi, de finir au plus tôt. Sur cette décision, j'ai publié mon Mandement, et je l'ai envoyé à Paris à certaines personnes principales, comme M. le nonce, M. de Barbesieux, le P. de La Chaise, et divers amis particuliers. Je l'ai distribué ici et aux environs. Je sais qu'on devoit le réimprimer d'abord à Paris : ainsi je ne doute pas qu'il ne commence déjà à être envoyé par toutes les provinces. J'en ai envoyé plusieurs exemplaires à Lille, Tournai, Bruxelles, Douai et Louvain, et même en Hollande, où je voudrois bien pouvoir arrêter les gloses des Protestans : mais quel moyen de l'espérer? Vous verrez, par la copie manuscrite que je vous envoie d'une *Lettre* imprimée, qu'un auteur que je ne connois point, et qui est Janséniste outré, a faite sur le Bref [1], que cette *Lettre* est capable d'irriter encore beaucoup mes parties, et de faire de la peine à Rome. Mais ce seroit le comble de l'injustice que de s'en prendre à moi. J'avois presque achevé de faire imprimer deux ouvrages que je puis dire accablans pour M. de Meaux, quand le Bref a paru : aussitôt j'ai tout supprimé. Ne parlez, s'il vous plaît, de cette *Lettre* imprimée à personne du monde. Je ne vous l'envoie en manuscrit qu'à cause que je n'en ai qu'un exemplaire, qui m'est venu par la poste, et que je ne sais point où je pourrois en trouver un autre. Si on n'en parle point, n'en dites rien. Si on en parle, dites hautement que c'est l'auteur de deux lettres précédentes, qui a donné des traités de saint Bernard et de saint Anselme sur la grâce, pour justifier Jansénius. On voit bien qu'un tel auteur n'est pas de ceux avec lesquels on m'accuse d'être lié. De plus, je déclare que je condamne tous ceux qui ne sont pas comme moi dans le silence, dans la docilité, et dans la soumission absolue.

Je suppose, mon cher abbé, qu'après avoir reçu mon Mandement, vous l'aurez présenté

[1] Voyez, sur cette *Lettre*, la fin de la note 1 de la lettre DXI, t. IX, p. 603. Quand le Bref contre le livre de Fénelon fut devenu public, l'auteur joignit a sa *Lettre* un *Post-Scriptum* de quatre pages, fort vif contre Bossuet; c'est sans doute ce que Fénelon envoyoit. L'abbé Phelippeaux le rapporte tout entier dans sa *Relation*, II[e] part. p. 282 et suiv.

au Pape avec la lettre qui y étoit jointe. Le courrier extraordinaire vous avoit porté une lettre pour le Pape, où je lui promettois le Mandement pour la publication duquel il me falloit une réponse, ensuite vous aurez pu donner la lettre jointe au Mandement. Si on en est content à Rome, ils feront ce qu'il leur plaira. Pour moi, je ne veux leur rien demander pour ma personne. Quand ils voudront justifier les saints canonisés, en autorisant les actes propres de la charité qui n'ont point le motif essentiel de la béatitude, et qu'ils voudront reconnoître aussi un état habituel non invariable où la charité commande d'ordinaire les actes distincts des autres vertus, qui ne perdent point leurs motifs propres pour être relevés par le motif supérieur du bon plaisir et de la gloire de Dieu ; ils donneront un sens naturel et véritable au langage des saints, qui maintiendra en honneur leurs ouvrages mystiques, sans donner aucun avantage aux Quiétistes. Rome fera plus pour elle que pour moi en parlant là-dessus. Pour ce qui est d'un Bref qui loue ma soumission et ma piété, n'attendez pas un quart d'heure pour l'obtenir. Je ne vous demande aucun retardement de votre retour que pour deux points. L'un est le danger qu'on ne fît après votre départ une Bulle qui contînt des choses pires contre moi que celles du Bref; l'autre est le danger d'un formulaire qui allât à me faire souscrire, contre ma conscience, la condamnation de *sensus ab auctore intentus*.

Pour une Bulle, ils ne pourroient y ajouter de nouvelles qualifications, sans faire entendre, ou qu'ils n'ont pas su qualifier les propositions dans le Bref après un examen de vingt mois, ou bien qu'ils se laissent arracher par l'autorité du Roi toutes les qualifications que mes parties veulent. Cette Bulle seroit encore plus odieuse pour eux après la publication de mon Mandement, dont tous les gens de bien sont très-édifiés. Y a-t-il rien de plus odieux, que de souffrir la comparaison d'un archevêque innocent, soumis, qui a défendu l'ancienne doctrine sur la charité contre une nouveauté dangereuse, avec Molinos, auteur de tant d'impiétés et d'infamies ?

Pour un formulaire, à quel propos le demanderoit-on après mon Mandement? Ma soumission est simple, absolue, sans restriction. Je suis assuré que tous ces esprits factieux qui crient le plus haut, ne se soumettroient jamais de même sur les matières du jansénisme. Veulent-ils me faire condamner le *sensus ab auctore intentus*, et que le Pape sache mieux ma pensée que moi vivant, pendant qu'ils soutiennent qu'ils ne doivent souscrire que pour le *sensus obvius* sur les écrits d'un auteur mort? Où est la pudeur? Un formulaire ne pourroit donc rien ajouter de réel à mon Mandement, qu'un nouvel opprobre pour assouvir la vengeance de mes parties. J'ose dire que toute l'Eglise en seroit scandalisée. Mais nous sommes en un temps où l'on voit des choses qu'on n'avoit point encore vues, et il faut tout souffrir.

Je ne vois maintenant que ces deux seules choses sur lesquelles vous ayez des précautions à prendre : mais vous verrez les choses de près beaucoup mieux que je ne puis les voir de si loin, et c'est sur quoi je vous conjure de prendre votre parti, sans craindre que je vous rende responsable de rien. Ces deux choses peuvent mériter de voir clair avant que de partir, et pour vous en assurer, vous pourrez savoir par des voies secrètes des nouvelles de l'auteur du Mémoire rebuté (*du card. de Bouillon*) et des autres personnes d'une droiture assurée. Pour un Bref de louanges vagues, je vous prie de ne l'attendre pas un jour.

Il y a un témoignage du Pape, dont je ferois cas, qui seroit celui où il justifieroit positivement *sensus ab auctore intentus*, sans rien relâcher sur la condamnation de *sensus obvius* : mais c'est apparemment ce qu'ils craindront de faire. Ainsi leurs louanges sur ma piété et sur ma soumission ne doivent point être achetées d'un seul jour de retardement, dans une saison si précieuse pour sortir de Rome avant les chaleurs.

J'avoue que la seule pensée de vous savoir à Rome dans cette affreuse solitude, avec toutes les circonstances les plus amères, me fait craindre que vous ne tombiez malade. La vue continuelle de votre pesante croix appesantit étrangement la mienne. Je serois soulagé, si je vous savois en marche, et si j'étois en espérance de vous embrasser bientôt. Votre présence ici seroit pour moi une sensible consolation. Ne perdez donc pas un moment pour revenir par le chemin le plus court et le plus commode, dès que vous verrez qu'il n'y aura rien de nouveau à craindre. Pour tous les adoucissemens superficiels qu'on pourroit mettre sur la plaie, je ne veux les acheter ni par une demande ni par aucun retardement de votre retour. Il semble qu'on doit voir, huit jours après la réception de mon Mandement et de ma lettre au Pape, si Rome veut encore quelque chose ou non.

Ce qui me fait beaucoup souhaiter encore

votre prompt départ, est que je crains qu'on ne veuille encore nous alarmer vainement, pour me réduire par l'autorité de Rome à entrer dans des voies d'accommodement avec mes parties. Elles sentent que rien n'est véritablement décidé sur le fond de la doctrine, et qu'après une terrible humiliation, le public a encore bonne opinion de moi; que tous les honnêtes gens me plaignent, et trouvent que j'avois raison, et M. de Meaux tort dans notre controverse. Ils voudroient par autorité, sous prétexte d'accommodement, me faire faire des pas qui fussent au moins équivoques, afin que je me flétrisse moi-même, et que je paroisse reconnoître mon égarement en revenant à eux. Pour parvenir à ce but, on veut me laisser entrevoir des espérances de rétablissement à la cour; on veut me faire écrire par des amis communs; on dit même que M. de Chartres me doit écrire. Des gens de bien me pressent de les prévenir, pour lever le scandale par une réconciliation. Mais je ne crois point que je doive faire les premiers pas: il me suffit de témoigner publiquement, en toute occasion naturelle, que je n'ai aucune peine contre eux, et que je suis dans tous les sentimens qu'un évêque doit à ses confrères. Peut-être voudra-t-on que le Pape nous réconcilie, et qu'on voudra me faire acheter un Bref de louanges par des démarches pour cette réconciliation. C'est là-dessus que je vous prie de couper court. Demeurez autant qu'il le faudra, pour empêcher qu'on ne nous fasse encore de véritables maux; mais ne demeurez point pour attendre des biens imaginaires dans une négociation d'accommodement. Je ne veux point descendre de la croix, que quand il plaira à Dieu de m'en détacher. Courage, mon cher abbé: Dieu, en nous crucifiant, aura soin de nous; ne craignons point les coups de sa main. Vous avez fait pour moi cent fois plus que je n'aurois osé attendre. Dieu a permis un mauvais succès, mais il saura bien en tirer sa gloire; et que voulons-nous autre chose? *Consolamini, pusillanimes.* Revenez, nous tâcherons de servir Dieu ensemble, et d'édifier ce diocèse. Venez, venez le plus tôt que vous pourrez. Je salue M. de La Templerie, et je le prie de vous ramener frais et dispos.

DCXVIII. (DCXVII.)

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Consolation qu'il ressent de son humble soumission; heureux effet qu'elle produit à Rome.

A Rome, 18 avril 1699.

Votre lettre, monseigneur, du 27 mars, me console beaucoup devant Dieu, par la disposition où je vois que sa grâce vous met sur la nouvelle que vous avez déjà reçue de la condamnation de votre livre. J'avois toujours eu cette pleine confiance, qui est due à votre courage et à votre piété: mais c'est encore une nouvelle certitude et un nouveau sujet de joie, de vous voir entrer dans le détail du Mandement que vous vous proposez de faire sur le Bref du Pape, et marcher ainsi à pas de géant, avec tant de force et de magnanimité, dans les voies les plus difficiles que la religion nous puisse proposer. Courir dans la voie des commandemens de Dieu, lorsqu'il dilate notre cœur, c'est la grâce du serviteur fidèle, à qui il est donné pour récompense d'entrer dans la joie de son Seigneur; mais courir à l'odeur des parfums de Jésus-Christ, lorsqu'il nous appelle au Calvaire parmi tant d'amertumes et de crucifiemens, il faut un attrait bien particulier de son divin amour. Que j'ai de consolation encore une fois, de voir qu'il établit son règne en vous d'une manière si puissante! Je vois, monseigneur, par la date de votre lettre, que je puis recevoir le lendemain des fêtes, comme vous le marquez, votre réponse à la mienne du samedi suivant, dans laquelle je vous envoyois le Bref; mais je dois encore recevoir la réponse à celle que je vous écrivois, le 21 du même mois, par un courrier exprès, puisqu'il aura eu treize jours de course pour arriver à Cambrai le vendredi 3 d'avril, qui sera la date de votre première lettre. C'est sur cette réponse que je règlerai mon départ, et vous ne devez pas douter que je ne le hâte autant qu'il dépendra de moi. Je vois que vous pénétrez déjà les ennuis et les amertumes que peut avoir mon séjour ici; mais vous devez être assuré que je n'y ferai pas un moment d'attention, aussi long-temps que ma présence ici pourroit contribuer en la moindre chose du monde, ou au bien de vos affaires, ou à votre simple consolation. Pour me mettre au-dessus de tout ce

qui peut me venir de la part des hommes, je n'ai qu'à entrer avec vous dans cet esprit de piété qui en fait bientôt connoître et sentir le néant et la vanité.

Tout le monde attend ici avec une impatience extrême votre réponse sur le Bref; amis et ennemis également, quoique par des motifs bien contraires. Les uns désirent que vous donniez au plus tôt des marques publiques de votre soumission entière au jugement du Pape, parce que cette soumission, telle que vous l'avez promise, disent-ils, édifiera infiniment l'Eglise, vous acquerra une gloire solide et immortelle, et vous établira dans un repos constant. Les autres, au contraire, témoignent assez qu'ils la craignent, comme une conduite trop sainte pour vous à leur gré, et qui effacera dans un moment toutes les plus fâcheuses idées qu'ils ont voulu donner de votre *esprit*, et les traits les plus profonds dont ils ont voulu vous noircir aux yeux du public. L'on sait déjà ici, par des nouvelles de Paris et de Flandre, que vous reçûtes la nouvelle de la condamnation de votre livre le jour de l'Annonciation, une heure ou deux avant que de devoir monter en chaire, et que vous changeâtes dans cet intervalle tout le dessein de votre sermon; et tout votre discours roula sur ces deux points : 1° l'obéissance que nous devons aux supérieurs; 2° la soumission que nous devons aux ordres de la Providence. Le sermon ravit tout l'auditoire, dit-on, lorsque vous le prononçâtes; mais il en a été encore plus pénétré et plus attendri, lorsqu'il a su que vous parliez avec ce zèle et cette dilatation de cœur, dans ces premiers momens où l'amertume de cette nouvelle devoit si naturellement le refroidir et le resserrer. L'auteur du Mémoire (*le cardinal de Bouillon*) m'avoit déjà dit cette nouvelle avec étonnement, ou plutôt avec admiration; mais je n'osois en dire un mot jusqu'à ce que diverses autres lettres l'ont rendue publique, et M. Pirot même l'a écrite au P. François Latenai, Carme du grand couvent et docteur de Sorbonne, son bon ami, qui est ici. Quelques termes de sa lettre font voir que votre fermeté dans une rencontre si surprenante vous attire tant de louanges à Paris, qu'il seroit déjà assez disposé par là, malgré le Bref, à se mettre encore à *genoux* pour lire vos écrits. Puisque notre Seigneur vous soutient avec tant de force, j'espère qu'il vous fera dire dans les sentimens les plus vifs d'une charité bien sincère : *Hæc dies quam fecit Dominus; exultemus et lætemur in ea.* Ces paroles font impression sur moi, parce que je me souviens que presque tous ceux qui m'ont voulu consoler sur votre état présent ont eu cette même pensée : nous le verrons bientôt ressussiter plus glorieux que jamais.

DCXIX. (DCXVIII.)

DU MÊME A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Sur la disposition des esprits, et la manière dont le duc de Bourgogne a reçu la nouvelle du Bref.

A Rome, 18 avril (1699).

Je suis très-persuadé, monsieur, de votre bon cœur à mon égard, et je connois depuis long-temps avec quelle affection et quelle sincérité vous savez vous donner tout entier à vos amis. Mais dans cette rencontre notre peine est la même; elle doit se réunir dans un sujet qui nous touche également, et je voudrois ramasser toutes nos forces, afin de nous entr'aider les uns les autres de tout notre pouvoir à la souffrir généreusement dans les dispositions que la piété chrétienne demande de nous. La lettre de M. de Cambrai me le fait voir plus grand que jamais, et plus digne de vénération. On attend ici sa réponse avec plus d'impatience que je ne saurois vous l'exprimer; et ceux mêmes qui ont le moins cherché à ménager sa réputation avouent qu'il la soutiendra fortement, et même qu'il lui donnera encore plus d'éclat, s'il témoigne la soumission qu'il a promise au jugement du Pape. J'attendrai dans le silence que vous me recommandez la lettre de mercredi prochain, et c'est là-dessus que je règlerai et mes paroles et mes visites, et mon séjour et mon départ. Vous ne doutez pas que je ne désire de tout mon cœur de pouvoir bientôt me réunir dans une société aussi douce que la vôtre, où je pourrai vous assurer tout à loisir de mon respect très-sincère et de mon attachement toujours le même pour vous.

Un ecclésiastique de la connoissance de M. de L. vient de lui écrire un billet, où il lui dit : « J'ai lu aujourd'hui de mes yeux une lettre, » envoyée par cette dernière poste de France » au R. P. supérieur Trinitaire de Saint-Denis, » savoir : Un seigneur parlant à Mgr le Duc de » Bourgogne, en lui disant : *Monseigneur, la* » *doctrine de M. de Cambrai vient d'être con-* » *damnée;* Mgr le duc de Bourgogne lui ré- » pondit ces paroles : *Celle qu'il m'a enseignée* » *ne le sera jamais.* » J'ai copié mot à mot.

Avez-vous vu deux vers latins que quelques personnes, arrivées depuis peu de Paris, répandent ici sans demander aucun secret, ni sur les vers ni sur l'archevêque (*de Paris*) dont ils veulent parler.

Vir simplex, fortasse pius, sed præsul ineptus,
Tentat, adimplet, agit, plurima, pauca, nihil.

DCXX. (DCXIX.)

DE M. GODET-DESMARAIS, ÉVÊQUE DE CHARTRES, A FÉNELON.

Il le félicite de sa soumission au jugement du Pape.

(Avril 1699.)

Je suis ravi de la soumission parfaite que vous témoignez au Bref de Rome. J'ai toujours pris tant de part, monseigneur, à ce qui vous touche, que je ne puis vous exprimer assez combien mon cœur est touché de l'action humble et généreuse que vous venez de faire : je l'ai toujours attendue de votre piété. Je prie Dieu, monseigneur, de tout mon cœur, qu'il achève en vous ce qu'il y fait par sa grâce, en vous soutenant jusqu'à la fin dans les sentimens que vous faites paroître à toute l'Eglise, du plus sincère retour, et qu'il vous comble de plus en plus des consolations que vous méritez. Je suis avec un vrai respect, etc.

DCXXI. (DCXX.)

DE FÉNELON A L'ÉVÊQUE DE CHARTRES.

Il le remercie de sa lettre.

(Avril 1699.)

Je reçois dans ce moment la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je me hâte de vous en faire un très-humble remercîment. Quoique j'aie tâché de ne regarder que Dieu dans ce que je viens de faire, je suis néanmoins fort aise, monseigneur, de voir, par les termes dont vous vous êtes servi, combien vous l'approuvez. Trouvez bon, s'il vous plaît, que je prenne la liberté de me recommander à vos prières, et que je vous assure de la sincérité du respect avec lequel je serai toute ma vie, etc.

DCXXII. (DCXXI.)

DU CARDINAL DE BOUILLON AU MARQUIS DE TORCI.

Raisons qui le portent à justifier sa conduite dans l'affaire de Fénelon.

A Rome, ce 21 avril 1699.

La confiance, monsieur, que je prends en l'honneur de votre amitié, me fait prendre aujourd'hui celle de vous envoyer confidemment ce que j'avois d'abord mis à la fin de la lettre que je me donne aujourd'hui l'honneur d'écrire au Roi, mais que j'ai cru, après bien des réflexions, devoir supprimer, de peur de lui déplaire par ma trop grande liberté à lui dire naïvement ce que je pense convenir à son service et à mon honneur, aussi bien qu'à mes affaires domestiques, fort désavantageuses tant que j'aurai le malheur d'être regardé ici pour un homme privé de l'honneur de sa confiance.

Si jamais ma conduite a mérité quelque approbation du Roi, je puis vous dire, monsieur, avec vérité, que c'est celle que j'ai tenue dans tout le temps de cette malheureuse affaire; mon unique vue ayant toujours été de plaire au Roi, autant qu'il m'étoit possible, en remplissant les devoirs de ma conscience suivant mes foibles lumières; et toutes les fois que j'ai jugé mes sentimens en quelques points différens de ceux du Roi, je lui en ai rendu compte avec une sincérité parfaite, et sans réserve.

Votre amitié pour moi, monsieur, par rapport à mes intérêts et ceux de ma famille, vous portera peut-être à blâmer la trop grande sincérité avec laquelle j'ose demander la justice qui m'est due; mais je vous avoue que, quelque malheur qui m'en puisse arriver, je n'ai pu me résoudre, après un mois de réflexions, de ne pas parler au Roi avec la respectueuse liberté avec laquelle je lui parle sur une lettre la moins méritée et la plus humiliante que je pusse recevoir, écrite sur les plus faux de tous les rapports, et suivie de circonstances qui me doivent faire espérer de la bonté et de la justice du Roi, qu'il ne voudra pas que les effets en soient moins éclatans que n'ont été ceux de son indignation dans le temps qu'il a cru, sur de si faux rapports, que je la méritois; et je vous avouerai, encore que, com-

blé de grâces et de bienfaits du Roi, je m'estimerai plus malheureux de n'être pas justifié auprès de lui et du public, de l'idée qu'il a eue de moi, que si je donnois lieu par mon silence, quelque utile qu'il pût être à ma fortune, à faire croire que je me reconnois coupable des crimes à l'égard de Dieu et de lui, dont il a paru me croire capable sur les plus faux de tous les rapports.

Tout ce que je mande dans la lettre que je me donne aujourd'hui l'honneur d'écrire au Roi, est si vrai, et je crains si peu, quelque malignité qu'on puisse avoir, qu'on puisse obscurcir ces vérités, que j'ai voulu les faire écrire par Poussin, afin que la main employée à ce ministère portât un témoignage contre lui-même, s'il avoit été assez infidèle pour mander le contraire, et agir contre moi et contre ses devoirs par la vue de sa fortune, comme on m'en a assuré, de concert avec ceux qu'il connoît pour avoir intention de me nuire et de me perdre, s'ils le pouvoient, dans l'esprit et dans le cœur du Roi.

Quoiqu'il m'arrive, monsieur, vous aurez toujours en moi celui de tous vos serviteurs qui vous est le plus sincèrement et le plus absolument acquis.

DCXXIII. (DCXXII.)

DU MÊME A LOUIS XIV.

Il expose la vérité des faits sur lesquels on avoit induit ce prince en erreur relativement à l'affaire de Cambrai.

A Rome, 21 avril 1699.

Dans la pensée que M. de Monaco se rendroit à Rome dans les premiers jours de ce mois, comme il me l'avoit écrit, j'avois pris la liberté de supplier Votre Majesté de trouver bon que je différasse jusque vers le temps de son arrivée à répondre à la lettre particulière que V. M. avoit jugé devoir m'écrire le 16 mars, sur de faux rapports qui lui avoient été faits [1], en conséquence des lettres portées par un courrier clandestinement dépêché d'ici le 7 mars ; mais apprenant par une lettre de M. de Monaco, du 7 de ce mois, que la goutte, dont il est violemment tourmenté, le met hors d'état d'espérer de pouvoir se rendre si tôt à Rome, j'ai jugé, en premier lieu, que le bien du service de V. M., qui est ma première règle, et qui l'a été dans toute ma conduite et dans toutes mes démarches, depuis que je suis ici, et en second lieu, que mon honneur particulier ne me pouvoient pas permettre de différer plus longtemps la réponse que je ne puis me dispenser de faire à cette lettre devenue publique, et reçue par moi avec un très-profond respect et une parfaite soumission, mais en même temps avec la plus vive et la plus juste douleur dont mon cœur puisse être pénétré.

Si V. M. veut bien, pour quelques momens, descendre de l'élévation dans laquelle Dieu et son mérite personnel l'ont mise, pour se mettre à ma place, je m'assure qu'elle aura la bonté d'entrer, avec des sentimens dignes de la générosité de son cœur, dans les justes sujets que j'ai d'être pénétré de douleur, et de me pardonner toutes les réflexions que je ne puis me dispenser de lui faire par ma réponse, à moins que je ne veuille, par mon silence, contribuer à me déshonorer moi-même.

Je commencerai donc, Sire, par prendre la liberté de dire à V. M. que, si je me suis attiré par ma conduite une telle lettre, je mérite encore un bien plus rigoureux châtiment, que n'est la vive douleur que m'a causée et dû causer cette lettre ; mais que, si cette lettre ne m'a été attirée que par de faux rapports, je m'assure, Sire, que V. M. étant si fort au-dessus des autres hommes, encore plus par son mérite personnel que par l'élévation du rang où Dieu l'a mise, je ne crois pas devoir craindre qu'il m'arrive ce qui arrive ordinairement à ceux qui, ayant reçu par les hommes du commun de rigoureux traitemens sur de fausses accusations, deviennent dans la suite d'autant plus l'objet de leur éloignement et de leur indignation, qu'ils l'ont moins mérité.

Je suis convaincu, Sire, et je dois le dire ici avec confiance à V. M., que jamais conduite, dans tout le cours de cette malheureuse affaire de M. de Cambrai, n'a été plus zélée que la mienne pour suivre exactement les ordres et les intentions de V. M. en remplissant les devoirs de ma conscience, ni plus sincère, en vous rendant exactement compte de mes véritables sentimens et de toutes mes véritables démarches, par des lettres particulières que V. M. a trouvé bon que je lui écrivisse, et lesquelles lettres (permettez-moi, Sire, de vous le dire) méritent plus de créance, indépendamment de toutes les autres preuves qu'il m'est aisé de vous donner, que les discours et les lettres de gens qui sont ici, que V. M. n'estimeroit guère, s'ils avoient

[1] Voyez la lettre DCIII, et la note, t. IX, p. 725.

le malheur d'être connus d'elle tels qu'ils sont en eux-mêmes, et tels qu'ils sont connus à Rome.

Sur ce fondement, Sire, de la droiture de mon procédé à l'égard de ce que je dois à Dieu et à V. M., si j'avois eu la moindre part ou directe ou indirecte à ce projet qui alarma si mal à propos ceux qui crurent devoir dépêcher un courrier sur les premiers bruits de ce projet, duquel ils donnèrent une idée toute différente de ce qu'il étoit en effet; j'assure V. M. que je l'en aurois exactement informée, d'autant plus que, l'examinant encore présentement de sang-froid, je crois ce projet bien plus conforme aux ordres et aux intentions de V. M. que n'est même le jugement qui en a été rendu par le Pape.

Afin que V. Mr en puisse juger elle-même, je lui marquerai ici, en moins de paroles qu'il me sera possible, en quoi consistoit le projet que le Pape fit lire dans la congrégation qui fut tenue en sa présence le 5 du mois de mars.

Ce projet commençoit par condamner purement et simplement le livre de M. de Cambrai, défendant la lecture de ce livre comme contenant plusieurs propositions, qui, prises dans le sens qui se présente le plus naturellement au lecteur, sont pernicieuses, mal-sonnantes, offensant les oreilles des personnes pieuses, erronées respectivement, et induisant les lecteurs dans les erreurs marquées en particulier dans ce projet, lesquelles étoient toutes celles que les cinq qualificateurs contraires à ce livre lui attribuoient, aussi bien que M. de Meaux.

Ainsi V. M. peut juger par la vérité de ce fait, qui est aisé à prouver, si elle en doute le moins du monde, combien est faux ce qui a été mandé par ce courrier dépêché le 7 de mars, et qui fut rapporté à V. M. comme une chose indubitable, savoir : « que j'avois trouvé le moyen » d'embarrasser plus que jamais les affaires par » la proposition d'un nouveau projet, consis- » tant à établir des règles générales sur la spi- » ritualité, auxquelles on vouloit donner le nom » de Canons; que sur mes instances, le Pape » devoit donner à examiner aux cardinaux ce » nouveau projet, dans lequel il ne s'agissoit » plus du livre de M. l'archevêque de Cam- » brai, mais de marquer simplement en géné- » ral ce qu'on doit croire sur des matières si » abstraites. »

Si les donneurs d'avis imposèrent si faussement sur la substance de ce projet, il est constant qu'ils imposèrent encore plus faussement, s'il est possible, en me faisant l'auteur d'un tel projet, étant sûr, ce qu'il m'est aisé de prouver plus clair que le jour, que, loin d'être auteur de ce projet, je n'en avois pas la moindre connoissance, avant que le Pape nous le fît lire dans la congrégation tenue en sa présence le 5 du mois de mars, c'est-à-dire, deux jours avant l'expédition de ce courrier si secrètement et si imprudemment dépêché à M. l'évêque de Meaux le 7 mars; ce qui m'obligea d'écrire un mot à M. de Torci, ce même jour, par l'ordinaire de Venise, dans la pensée qu'on ajouteroit quelque croyance à ce que je mandois, pour qu'on ne prît pas l'alarme sur celle qui avoit été prise ici par gens qui certainement ont plus contribué que personne, soit contre leur intention ou suivant leur intention, par leurs démarches, à retarder le jugement de cette malheureuse affaire.

Ce que je dis, Sire, sur-le-champ en substance, en présence du Pape et des cardinaux, après avoir entendu la lecture de ce projet qui me fut tout nouveau, aussi bien qu'à la plupart des autres cardinaux, et auquel je ne m'attendois nullement, ce fut qu'autant qu'on pouvoit juger d'une chose de cette nature, par la simple lecture qui venoit d'en être faite par M. l'assesseur, ce projet me paroissoit beaucoup plus avantageux pour le bien de l'Église, que le décret qui a été prononcé, parce qu'un tel jugement, qui entroit dans le détail des erreurs, me sembloit plus propre à détruire les erreurs attribuées au livre de M. de Cambrai, à empêcher les fidèles, sous prétexte des expressions de plusieurs saints mystiques, de tomber dans les erreurs des Quiétistes, et à faire cesser à l'avenir toutes les disputes sur cette matière, qu'un jugement tel que celui qui a été prononcé : ensuite de quoi j'ajoutai que tout ce qu'il y avoit à craindre étoit que l'examen de ce nouveau projet ne portât quelque retardement au jugement que l'on attendoit depuis si long-temps de Sa Sainteté, et que, si cela alloit seulement à un retardement de plus de huit jours, je ne pouvois être d'avis qu'on examinât ce nouveau projet, rien ne me paroissant plus nécessaire au bien de l'Église qu'un prompt jugement, quand bien même on pourroit espérer d'en prononcer un plus parfait, en retardant cette décision.

Et dans la congrégation qui se tint à la Minerve le dimanche suivant, comme je me suis donné l'honneur de l'écrire à V. M., je conclus que si, en deux jours, c'est-à-dire, avant le jeudi 12 mars, MM. les cardinaux députés pour dresser le décret ne pouvoient convenir sur ce

projet, il valoit mieux s'en tenir à ce qui avoit été arrêté par eux, quoique cela n'allât pas si nettement à couper la racine du mal, et à empêcher les disputes, qui, dans la suite des temps, me paroissoient inévitables; mais qu'il seroit fort aisé à ces messieurs, en moins de deux jours, d'ajouter ou de retrancher dans ce projet ce qui demanderoit d'y être ajouté ou d'en être retranché, ne s'agissant pas de faire des Canons, comme on l'avoit faussement publié, ni de dresser des règles, mais seulement de faire connoître les erreurs dont tout le monde convenoit, dans lesquelles il étoit dangereux de tomber, sous prétexte du plus pur amour de Dieu.

Voici, Sire, positivement toute la part que j'ai eue à ce projet, c'est-à-dire, pas la moindre; et j'ai rapporté fidèlement la manière dont je parlai sur ce sujet, tant en présence du Pape dans la congrégation du jeudi 5 mars que dans celle qui se tint à la Minerve le 8; persuadé que j'étois, comme je le suis encore, que ce projet auroit été beaucoup plus du goût de V. M. que ce qui a été même prononcé par le Pape: et je suis si convaincu de cette vérité, qu'il n'est pas en mon pouvoir de croire qu'on puisse penser autrement, du moment qu'on avoit pour principal objet la destruction de l'erreur, et non pas celle de l'auteur.

Par ce récit sincère, V. M. connoîtra la fausseté des suppositions qui lui ont été faites, et qui lui ont donné lieu de m'écrire la lettre du 16 de mars, que je la supplie très-humblement, par un effet de sa bonté et de sa justice, de se faire relire, afin qu'elle juge elle-même ce que j'en dois espérer pour rétablir ma réputation injustement attaquée par d'aussi faux rapports, et flétrie non-seulement dans le temps présent, mais à l'égard de la postérité, par par une lettre la plus humiliante qu'un cardinal puisse peut-être recevoir, et qui sera soigneusement conservée dans les archives du saint siège.

Ce qui peut intérieurement adoucir l'amertume de ma juste douleur, est que je ne puis douter que V. M. ne me rende tôt ou tard la justice qui m'est due, nonobstant tous les faux rapports qui lui ont été faits, et qu'elle ne reconnoisse bientôt, si elle en peut encore douter présentement, que, dans toute cette malheureuse affaire, je n'ai songé qu'à remplir uniquement mes devoirs par rapport à Dieu et à Votre Majesté.

Cela étant, Sire, et convaincu, comme je le suis, que jamais cœur n'a été naturellement plus rempli de bonté, de générosité et de justice, que celui de V. M., je vivrai dans l'espérance et dans l'attente du retour de sa confiance, dans le Pape et ses ministres, aussi bien que toute cette cour, ont raison de me croire privé, par tout ce qui est venu à leur connoissance, quoique j'ose dire qu'on me rend ici la justice d'être persuadé que, grâce à Dieu, je ne me suis pas attiré ce malheur pour n'avoir pas rempli tous mes devoirs à l'égard de Dieu et de V. M., dans toute la suite de cette malheureuse affaire de Cambrai.

Une lettre si humiliante pour une personne de mon caractère, et accompagnée de circonstances qui le sont encore davantage, ne pouvoit être reçue par personne avec plus de respect et de soumission, et avec des sentimens plus remplis de reconnoissance pour toutes les grâces et faveurs dont V. M. m'a comblé. Mais je ne dois pas dissimuler à V. M. que personne ne la pouvoit recevoir avec plus de douleur et de sensibilité que moi, et que je croirois être indigne du rang que je tiens dans l'Eglise, dont je suis redevable à la bonté de V. M., et j'ose dire indigne même du nom que je porte, si, agissant par la vue de ma fortune et de mon intérêt, je contribuois dans cette occasion, par mon silence, à me déshonorer moi-même, et à donner lieu au monde de croire que je me suis rendu coupable d'une conduite si criminelle et si extravagante à l'égard de Dieu et de V. M., laquelle, ayant plus de pénétration qu'homme du monde, n'a présentement besoin, à ce que je crois, d'autres preuves que du décret prononcé le 12 mars, pour connoître la fausseté des choses mandées le 7 mars, lesquelles donnèrent occasion au courrier qui me fut dépêché le 17. Car peut-il être ni vrai, ni le moins du monde vraisemblable, que si j'avois eu assez de mauvaise foi et d'industrie, m'étant mis à la tête, comme on le supposoit, d'une cabale moins réelle ici, que dans l'idée de ceux qui, pour se rendre considérables, et faire valoir leurs services et leur zèle, en ont voulu faire un monstre bien difficile à surmonter; car, permettez-moi, Sire, de le répéter, est-il le moins du monde vraisemblable que si je m'étois mis, comme on le supposoit, à la tête de cette prétendue cabale, MM. Giori, Bossuet, le P. Roslet, et d'autres personnes d'une considération encore plus inférieure, eussent pu renverser, dans une seule audience, tous les ressorts de cette cabale, en sorte que dans cette seule audience, ils eussent pu fixer le Pape et la congrégation du Saint-Office à prononcer, le 12 du même mois, le

décret qui a été prononcé, quoique l'affaire, comme on le mandoit, fût le 7 plus éloignée que jamais de sa fin; et cela par les intrigues, l'application et l'industrie d'une si grande cabale, uniquement occupée à embrouiller cette affaire, et à en éloigner la fin?

Dans cette malheureuse situation dans laquelle je me trouve présentement ici, je ne crois pas pouvoir mieux faire, par rapport même au service de V. M., indépendamment de toute autre considération, que de la supplier d'agréer qu'étant à portée, soit dans mon diocèse ou à Frascati, de me rendre à Rome, en deux heures de temps, toutes les fois que M. l'ambassadeur jugera que le service de V. M. le demandera, j'attende en patience, dans la retraite et la solitude, le moment dans lequel V. M. jugera devoir faire connoître qu'étant éclaircie de la fausseté des faits qui lui avoient été supposés contre moi, elle a la bonté de rendre à la conduite que j'ai tenue, dans tout le cours de cette affaire de M. de Cambrai, la justice qui m'est due; n'ayant agi, suivant vos ordres et vos intentions, qu'en conformité de mes devoirs, et n'ayant jamais eu d'autre pensée et d'autre conduite, dans toute cette affaire, que celles dont j'ai informé V. M. exactement par toutes les lettres particulières que j'ai eu l'honneur de lui écrire; l'assurant que je n'ai jamais rien dit, dans toutes les congrégations du Saint-Office ni ailleurs, de plus fort en faveur du livre et de la personne de M. de Cambrai, que ce que j'ai pris la liberté d'en mander à V. M. en lui rendant compte de mes véritables sentimens.

Si V. M., par un effet de sa bonté et de sa justice, juge, comme je l'ose espérer, devoir me rendre l'honneur de sa confiance, et faire connoître qu'elle a reconnu la fausseté des rapports qui lui ont été faits sur mon sujet, ma joie en sera d'autant plus grande, que je ne serai redevable d'un tel bienfait qu'à la seule bonté et générosité de V. M., et nullement à mes importunités; et si Dieu, au contraire, permet que V. M. continue à me regarder comme une personne qui auroit manqué à ses devoirs, et qui auroit agi contre les ordres et les intentions de V. M. pour favoriser M. de Cambrai, j'espère que Dieu me fera la grâce de profiter, par rapport à l'autre vie, du temps que je passerai dans la retraite et la solitude, en faisant des réflexions dont on est souvent détourné par le tumulte et les affaires du monde, auxquelles on s'abandonne, sans songer à ce qu'il y a de plus important; et par rapport à cette vie, je trouverai dans mon malheur au moins la consolation de le dérober, autant qu'il me sera possible, au grand jour d'une cour si attentive à ses intérêts, et dans laquelle par conséquent je ne pourrois que faire une figure peu agréable pour moi, et peu utile au service de V. M., tant qu'on m'y croira privé de sa confiance, quelque grand que soit le zèle et le profond respect avec lesquelles je serai jusqu'au dernier soupir de ma vie, etc.

DCXXIV. (DCXXIII.)

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Sur son Mandement, la disposition des esprits en France, et l'intention où il est de garder un profond silence sur les disputes passées.

A Cambrai, 24 avril 1699.

Je viens, mon cher abbé, de recevoir votre lettre du 4 avril. Elle me console au milieu de tout ce qu'elle a de triste et d'amer. Une des choses qui m'affligent le plus, c'est l'état accablant où vous devez être à Rome. J'espère que vous aurez reçu mes lettres de soumission pour le Pape et mon Mandement. Il est naturel, ce me semble, que de telles choses adoucissent un peu votre situation, et vous donnent moyen de sortir de Rome avec moins de désagrément. Sortez-en le plus tôt que vous pourrez, après avoir satisfait aux véritables bienséances pour ne montrer aucun dépit, et après vous être assuré qu'on n'entreprendra rien de nouveau le lendemain de votre départ.

Vous ne me parlez plus d'une Bulle que vos lettres du précédent courrier marquoient que mes parties demandoient après le Bref, et dans laquelle ils vouloient faire ajouter la qualification d'*hérétique*. Je crains aussi qu'ils ne veulent faire dresser un formulaire. Je vous ai écrit mes réflexions sur toutes ces choses. Quand vous jugerez, après avoir pris l'avis des personnes les plus instruites de la cour de Rome, et les plus affectionnées, qu'il n'y a plus rien à craindre en ce pays-là, et qu'on y est content de ma soumission, ne perdez pas un moment pour revenir par la route qui aura le moins d'éclat et d'embarras.

D'abord mon Mandement a édifié et touché tout le monde: le Roi même a été fort content. M. l'évêque de Chartres m'a écrit la lettre dont je vous envoie une copie: elle a ses

épines, mais au moins il reconnoît que ma soumission est absolue et édifiante [1]. En effet, je l'ai publiée le lendemain du jour que la cour, sans vouloir me le dire, m'a laissé entendre que je pouvois la publier. Cette soumission est courte, de peur de donner quelque prise aux critiques envenimées par un long discours; mais elle est simple, précise, absolue, et je n'y ai pas dit un seul mot ni pour diminuer le triomphe de mes parties, ni pour m'excuser. Si on n'est pas content d'une soumission dont il y a si peu d'exemples, de quoi pourra-t-on se contenter? Peut-être Dieu permettra-t-il que mes parties iront à de tels excès, que cela même ouvrira les yeux de ceux qui les ont fermés, et ramènera les choses dans le juste milieu. Ce qui est certain, c'est que les uns n'osent plus parler d'amour de pure bienveillance, et que les autres supposent tout ouvertement qu'il est condamné dans mon livre. Aussi disent-ils qu'il ne s'agit pas de mes expressions, mais de ma doctrine, qui est, disent-ils, condamnée, en sorte que je dois l'abjurer, et revenir à celle de M. de Meaux [2]. On me fait écrire des lettres pressantes sur ce ton-là; et le parti est d'une telle hauteur, qu'ils entraînent tout. Rome a donné des armes à des esprits bien violens: mais *celui qui est en nous est plus grand que celui qui est dans le monde* [3]. De ma part, je n'ai qu'à me taire après avoir obéi au Pape. Plus je me tairai après une sincère soumission, plus les démarches de mes parties, s'ils en font encore, paroîtront passionnées et odieuses. Mais je ne puis être responsable des écrits que des gens inconnus feront peut-être. Les hérétiques en pourront faire pour noircir Rome; des catholiques zélés pourront en faire pour défendre la doctrine de la charité. Pour moi, je ne dois rien prévenir, et il me semble qu'il y auroit de l'affectation à le faire. Mais vous pouvez assurer que, s'il paroît des écrits, ou pour défendre mon livre, ou pour ébranler le Bref, j'interromprai mon silence pour déclarer publiquement que je blâme et que je condamne de tels écrits. J'ai même un vrai sujet de craindre que la cabale animée à me perdre ne fasse répandre quelque écrit pour mon livre, afin de m'accuser de supercherie dans ma soumission, et de me rendre odieux au saint siége. Ainsi je vous conjure de parler fortement sur cet article avant votre départ.

Le diocèse de Cambrai et tout le pays paroît toujours assez bien disposé à mon égard. Ce qui me revient de Paris, c'est que les honnêtes gens qui ne sont point livrés à la cabale ont meilleure opinion de moi que jamais. C'est précisément ce qui irrite le plus la cabale; car ils n'ont rien de décidé sur le fond de la doctrine, et malgré l'humiliation qu'ils m'ont procurée, ils voient que ma personne est encore en état de les alarmer. Ils voudroient ou me réduire à revenir à eux par un aveu d'un égarement qu'ils ont eu raison de me reprocher, ou me diffamer sans ressource dans toute l'Eglise. Toute autre fin ne leur paroît pas une fin, et ils sont plus embarrassés dans leur triomphe, que moi dans ma confusion.

Dieu soit béni: portez-vous bien; consolez-vous; venez me consoler. Dès qu'il n'y aura plus de coups à parer à Rome, partez-en, sans attendre un Bref d'honnêtetés vagues, que je ne veux ni acheter ni mendier. Je salue de tout mon cœur M. de La Templerie. Mille fois tout à mon très-cher abbé.

Je vous conjure de faire pour moi tout ce qu'il faut vers le père général des Jésuites et sa compagnie. Avant de partir, assurez-vous de quelque homme intelligent et assuré auquel on pût s'adresser à Rome en cas de besoin, qui pût rendre des lettres, et parler aux vrais amis: mais il faut tenir cette correspondance secrète. Il me tarde bien de vous embrasser.

DCXXV. (DCXXIV.)

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Sur la situation des esprits à Rome, et l'heureux effet de sa soumission. Détail sur l'affaire des cérémonies chinoises.

A Rome, 25 avril 1699.

J'ai reçu, monseigneur, vos deux lettres, celle du 3 par le courrier ordinaire, et celle du 4, qui devoit la précéder, n'est arrivée que deux jours après, parce que le courrier extraordinaire est tombé malade en chemin, et ne s'est déterminé que bien tard à dépêcher un autre courrier qui portât ici sa dépêche. Elle ne

[1] M. Tronson écrivoit, vers le 15 avril, à l'evêque d'Arras, qui lui avoit envoyé le Mandement de Fénelon: « Vous m'avez » fait grand plaisir de m'envoyer ce Mandement: car, quoi- » qu'il ait paru, il y a quelques jours, en cette ville, on a » cependant très-grande peine à le trouver. Il faut avouer » que la soumission du prélat est édifiante. Elle ne peut être » plus entière, plus absolue, et avec moins de reserve. Cela » réjouit tous ses amis. Il seroit à souhaiter qu'elle pût servir » d'exemple à ceux qui ont fait tant de bruit dans l'Eglise, » et tant chicané sur la distinction du droit et du fait de Jan- » sénius. » — [2] C'est à peu près ce qu'écrivoit Bossuet à son neveu le 19 avril; t. XLII, p. 441 et 42. — [3] *I Joan.* IV. 4.

m'a été rendue que le 24, c'est-à-dire, hier au matin. Je ne vois point que ce retardement puisse être d'aucun préjudice à vos affaires, parce qu'on m'assure de tous côtés qu'il ne se fait ici aucun de ces mouvemens que nous aurions pu craindre, ou du moins que ceux que nos parties ont voulu se donner depuis le Bref. sur les deux points que je vous avois marqués, n'ont eu aucun succès; et l'on voit même qu'au lieu de parler, comme ils faisoient dans ces premiers jours, du changement du Bref en Bulle, et de la qualification d'hérétique, ils répandent, au contraire, que l'on est très-content en France de la condamnation de votre livre, et qu'eux-mêmes ne pouvoient rien désirer de plus fort. Leur tranquillité sur ces deux chefs, contre lesquels ils ont paru long-temps si irrités, fait croire à bien des gens qu'ils n'ont pas trouvé la cour disposée à demander aucun changement là-dessus: et l'on voit assez que, sans un secours aussi grand, tous leurs efforts particuliers seroient inutiles. Cette disposition présente, dont on m'a donné encore ce matin une assurance fort précise, m'a paru si incompatible avec le projet du *formulaire*, que j'ai cru me devoir tenir dans un profond silence là-dessus, comme vous me le marquez; et dans le récit qu'on m'a fait de deux ou trois conversations fort secrètes avec des personnes de tous partis, il m'a paru que nulle part il n'en restoit plus la moindre idée. Je croirois, en effet, que la chose, considérée en elle-même, seroit impossible. Le *formulaire* regarde nécessairement un article de foi à croire, et une *hérésie* à condamner.

L'on a toujours attendu ici avec beaucoup de confiance que vous vous soumettriez simplement au Bref, non-seulement parce que vous l'aviez promis dans toutes vos lettres, mais plus encore par la grande idée qu'on a de votre sincère piété. On étoit pourtant bien aise de voir que je l'assurois de même fortement et sans hésiter, dès le jour même que le Bref fut rendu. La joie a encore augmenté, quand on a su, par toutes les lettres de France, que tous ceux qui vous connoissent de plus près n'en faisoient aucun doute. La nouvelle de votre sermon du jour de la Notre-Dame a beaucoup confirmé le public dans cette pleine confiance, et vous a attiré les louanges ou plutôt l'admiration de ceux mêmes qui passoient ici pour ne vous être pas favorables. Votre lettre à M. l'évêque d'Arras, dont on répand ici des copies, achève de faire voir toute votre disposition, et les raisons indispensables qui vous ont empêché de publier, aussitôt que vous l'auriez voulu, le Mandement que vous aviez déjà tout prêt sur la condamnation de votre livre. Cette lettre est venue par le dernier courrier de France.

Tous ces faits particuliers, qu'on apprenoit successivement l'un après l'autre, soutenoient toujours les esprits dans leur confiance en votre soumission, et n'ont pas été inutiles, si je ne me trompe, à éloigner tous les projets qu'on auroit voulu insinuer, en voulant faire craindre qu'elle ne seroit pas assez simple ou assez absolue. A regarder l'état de l'affaire dans ces circonstances, on avoit cru d'abord qu'il étoit mieux d'attendre que j'eusse reçu votre Mandement, puisque vous me le promettiez par le premier courrier, et que je n'allasse au Pape que pour le lui présenter de votre part avec la lettre que vous lui écrirez sans doute là-dessus. Néanmoins on a fait réflexion qu'il pourroit être utile de préparer l'esprit du Pape dans ce petit intervalle, de lui faire dire en secret que votre Mandement est déjà dressé, et que vous n'attendez que la réponse de la cour pour le publier. Par là on pourroit rentrer dans la négociation secrète du Bref qu'il m'avoit promis de vous écrire, et du moins le pressentir là-dessus, afin de se déterminer, sur les ouvertures ou les espérances qu'il donnera, laquelle des deux lettres il faut que je lui présente, ou celle dans laquelle vous lui parlez de la doctrine de la charité, ou celle dans laquelle vous parlez simplement de votre soumission [1]. Peut-être même que, ne voyant point qu'il se fasse aucun mouvement, dans cette affaire, que nous ayons besoin d'arrêter par cette assurance au Pape de votre Mandement, on jugera plus à propos d'attendre que je l'aie reçu, afin que, lorsque je lui remettrai entre les mains cette preuve certaine de votre parfaite soumission, on puisse lui faire encore de plus vives instances sur ce qu'on lui avoit demandé en faveur de la doctrine, et en même temps de votre réputation: cela se négocie aujourd'hui, sans que moi, ni aucun de ceux qu'on regarde comme nos amis paroissent au palais, et je n'aurai la réponse que demain après dîner.

Des lettres écrites à ces messieurs de Flandre et de Louvain, qui sont ici pour la doctrine, leur marquent que les savans de ce pays-là sont très-indignés ou *révoltés* contre *la dureté* ou injustice du Bref à votre égard. Il y en a une qui dit qu'un savant va écrire contre le *procédé* de M. de Meaux. D'autres disent qu'on veut sou-

[1] Voyez la lettre DCVIII, t. IX, p. 730.

tenir la pure charité ou amour de bienveillance selon vos principes, et que l'Université de Louvain n'abandonnera jamais cette doctrine. Un autre se sert de cette expression, qu'on ne peut pas dire une plus grande *sottise* en théologie, que ce que M. de Meaux avance de son motif de la beatitude dans la charité. Un ami particulier de M. Hennebel m'a assuré qu'il étoit aussi fort contraire à ce sentiment de M. de Meaux. Tout cela m'est revenu par une voie bien certaine, et qui est du secret de ces messieurs.

La grande affaire des Jésuites, sur les honneurs que leurs chrétiens rendent à Confucius dans la Chine, se renouvelle avec plus de chaleur contre eux que jamais, et la faveur de leurs parties est déjà allée jusque-là, qu'ils ont obtenu de la congrégation que les trois cardinaux qui leur sont de notoriété publique les plus opposés, fussent nommés les seuls commissaires pour examiner cette affaire; les cardinaux Casanate, Noris, et Ferrari ou de Saint-Clément. Ce dernier, quoique Dominicain, est, dit-on, celui dont ils doivent moins craindre la prévention contre eux. En effet, je le crois pieux et sincère. L'on fait sonner fort haut la faveur et la protection de MM. les supérieurs des Missions étrangères, et l'on assure qu'elle est fort ouvertement déclarée contre les Jésuites. Leurs parties là-dessus commencent à crier victoire. Cette première démarche des trois commissaires nommés leur donne sans doute grand sujet de l'espérer, quoiqu'il ne s'agisse pas de moins que de faire déclarer tous leurs missionnaires de ce pays-là idolâtres ou protecteurs et docteurs de l'idolâtrie, depuis qu'ils y prêchent l'Evangile. Ce sera une seconde scène en cette cour.

Je ne vous dis point, monseigneur, toute la consolation que vos lettres me donnent. Je vois que notre Seigneur vous donne en tout une prudence qui ne peut venir que de la simplicité de son esprit. Les sages du monde l'admirent, lors même qu'ils sont obligés de craindre qu'elle va confondre leur sagesse. On m'a assuré aujourd'hui qu'il y auroit bien des choses expliquées ou dévoilées en votre faveur, qu'on avoit voulu tenir fort cachées jusqu'ici. Tout cela est dans l'ordre de la Providence. Votre doctrine et votre religion édifient l'Eglise, et me donnent toujours plus de respect et de vénération pour vous.

DCXXVI. (DCXXV.)

DE FÉNELON A M. DE SÈVE, ÉVÊQUE D'ARRAS.

Il lui exprime de nouveau sa parfaite soumission au Bref du Pape.

A Cambrai, 28 avril (1699).

Je ressens, monseigneur, comme je le dois, le zèle avec lequel vous me faites part de ce que vous avez appris [1]. Peut-être que je me flatte; mais je m'imagine qu'une discussion, qui est impossible dans une lettre, vous auroit contenté dans une conversation, si j'eusse pu avoir l'honneur de vous voir, comme je l'avois souhaité, avant la publication de mon Mandement. En vérité, je n'ai rien tant à cœur que d'aller droit jusqu'au dernier soupir de ma vie. On peut compter que je serai aussi sincère dans ma soumission, que je l'ai toujours été dans l'explication de mes véritables sentimens; et que je serai aussi ferme contre mon livre, que j'ai été ferme, jusqu'au dernier moment de la controverse, pour soutenir ce qui me paroissoit le devoir justifier. Ma soumission sera, moyennant la grâce de Dieu, aussi constante qu'elle est absolue, et accompagnée de la plus sincère docilité pour le saint siège. Non-seulement je ne veux ni écrire ni parler, pour éluder d'aucune manière indirecte le jugement du

[1] Pour mieux entendre cette lettre, il faut la rapprocher de celles qui précèdent, et surtout de quelques-unes de Bossuet écrites vers la même époque. On a vu (t. IX, p. 726) la lettre de Fénelon à l'évêque d'Arras, où il lui annonce sa soumission. Ce prélat en ayant fait passer une copie à Bossuet, celui-ci l'envoya à son neveu, et il lui marquoit peu de jours après : « Cette lettre est prise diversement; la cabale l'exalte, » et les gens désintéressés y trouvent beaucoup d'ambiguités » et de faste. » Il ne paroît pas plus satisfait du Mandement de l'archevêque de Cambrai : il n'y voit point qu'il *avoue son erreur, ni le malheur qu'il a eu de la répandre*. Il dit qu'on le trouve *fort sec, et d'un homme qui n'a songé qu'à se mettre à couvert de Rome*, et *qui joue, quoique assez sèchement, le personnage d'un homme soumis* (Lettres des 6, 12, 19 avril et 2 mai; t. XLII, p. 413 et suiv.). Fénelon, dans cette seconde lettre à l'évêque d'Arras, répond précisément à toutes ces allégations : il montre la sincérité de sa soumission, et justifie son Mandement de la *sécheresse* qu'on lui reprochoit. Ce qu'il dit encore à l'abbé de Chanterac (ci-dessus, p. 14), qu'on lui *fait écrire des lettres pressantes*, pour tirer de lui l'aveu de son erreur, montre que l'évêque d'Arras étoit un de ceux qui lui écrivoient en ce sens, et qu'il étoit vraisemblablement le canal dont Bossuet s'étoit servi pour faire arriver jusqu'à Fénelon les inquiétudes qu'il avoit sur sa soumission. Voyez aussi l'*Hist. de Fénelon*, liv. III, n. 110 et suiv.; la lettre de l'abbé Bossuet à son oncle, du 28 avril, p. 722; et celle de Fénelon à l'abbé de Chanterac, du 8 mai, ci-après.

Pape, mais encore je blâmerois et je condamnerois publiquement quiconque voudroit, à mon insu et contre mes intentions, parler ou écrire pour l'ébranler. Il est vrai, monseigneur, que mon Mandement est court : mais la brièveté est bien différente de la sécheresse. Tous les termes expriment, ce me semble, un cœur ouvert, et qui ne dit rien à regret. Je n'ai voulu supprimer que les choses qui auroient pu servir à m'excuser vers mon troupeau. Il m'a paru que cette brièveté rendoit mon acte plus simple, plus humble, plus précis et plus décisif. Si je m'y fusse étendu davantage, quelle critique n'eût-on pas faite de mes paroles les plus innocentes et les plus soumises! Vous en pouvez juger par l'interprétation que vous me mandez qu'on donne à un endroit, où l'on prétend que je ne demande qu'une soumission extérieure et apparente. On pourroit remarquer que c'est après avoir adhéré au Bref, et condamné moi-même mon livre *absolument et sans restriction*, que je demande dans cet endroit-là à mes diocésains une disposition très-intérieure, savoir une *soumission sincère*, une *docilité sans réserve* et une *simplicité d'obéissance*, où ils ne se permettent pas même de raisonner, afin qu'on écarte les fameuses distinctions par lesquelles on seroit peut-être tenté d'éluder l'autorité du Bref. Cette expérience de la critique montre combien j'ai dû éviter tous les longs discours, où l'auteur le plus droit et le plus précautionné s'expose toujours à des gloses subtiles. Mais voici, monseigneur, ce qui m'a confirmé dans la pensée que mon Mandement ne pouvoit être trop simple et trop court : c'est que les personnes les plus sages et les plus éclairées que j'ai pu consulter en ce pays ont pensé de même, sans se parler les unes aux autres, et sans savoir mon sentiment. Au reste, il me revient de tous côtés que toutes les personnes neutres sont fort contentes de cet acte. J'ai déjà reçu des lettres de divers pays éloignés où tout est uniforme. J'apprends même qu'on a réimprimé cet acte à Louvain, et qu'on y fait sonner bien haut cet exemple d'une soumission absolue et sans restriction. M. l'évêque de Chartres m'a écrit une lettre, pour m'assurer qu'il en est très-édifié, et je lui ai fait la réponse la plus honnête qu'il m'a été possible. Je voudrois que les deux autres prélats pensassent comme lui là-dessus; car Dieu m'est témoin que je veux être toute ma vie pour eux dans tous les sentimens que l'union fraternelle demande entre des évêques, et que je les respecte sincèrement.

Après une soumission si entière au jugement du Pape, il ne me reste, ce me semble, qu'à tâcher de montrer, par toute ma conduite, combien j'ai toujours été opposé à tout ce qui m'a paru pouvoir favoriser l'illusion. Divers besoins pressans de ce diocèse m'engagent à partir au plus tôt, pour aller faire quelques visites. Cette occupation, convenable au profond silence où je veux vivre, sera aussi consolante pour moi, que j'ai eu de répugnance à écrire pour me défendre. Priez Dieu pour moi, monseigneur, afin que je sois doux et humble de cœur, pour trouver la véritable paix. Conservez-moi toujours l'honneur de votre amitié, et souvenez-vous, s'il vous plaît, que je la mérite par un attachement et par un respec au-dessus de tout compliment.

DCXXVII. (DCXXVI.)

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Portrait de plusieurs cardinaux, qui pouvoient aspirer au pontificat.

(Avril 1699.)

Le cardinal Casanata a toujours paru très-opposé à la France. Il s'est déclaré ouvertement le protecteur des Anti-Régalistes, aussi bien que des Jansénistes. Il est le chef de toutes leurs délibérations; c'est chez lui que se font leurs assemblées. Il entre même dans le détail de leur subsistance à Rome, et emploie toute son autorité et sa faveur pour leur faire donner des emplois dans la Sapience et dans la Propagande. L'opposition qu'il avoit témoignée pour la France dans l'affaire des *franchises*, lui avoit acquis la réputation d'être fort zélé pour les intérêts du saint siége. Il s'en faisoit un grand mérite, et ses amis le donnoient par là au public pour un homme fort désintéressé, et sans aucune vue pour le pontificat. Mais dans ces derniers temps, où la vieillesse du Pape fait regarder de bien près le conclave prochain, ces mêmes amis, si prévenus d'estime pour lui, ont remarqué qu'il cherchoit avec soin, et par des voies fort secrètes, à se remettre bien avec la France, et surtout à persuader au Roi, et aux personnes qu'il honore de sa faveur et de sa confiance, qu'il n'avoit aucun entêtement de parti, ni même aucune liaison trop forte avec les personnes que Sa Majesté pourroit soupçonner d'en avoir été autrefois, ou avec celles qui

paroissoient le favoriser encore trop à présent ; et que l'aversion publique qu'il témoigne pour les Jésuites, depuis quarante ans, n'avoit point d'autre fondement que la contrariété de leur doctrine avec celle de saint Thomas, dans laquelle il avoit été nourri. C'est pour le mieux persuader qu'il donne sa bibliothèque aux Dominicains de la Minerve. Ils l'ont encore surpris à leur manquer de fidélité, jusqu'à leur donner des conseils trompeurs dans des affaires les plus importantes à la gloire et au soutien du parti ; et ce défaut si visible de sincérité leur a fait perdre la vénération qu'ils avoient pour lui, et les a fortement persuadés qu'il cherchoit plus que nul à faire son chemin, mais qu'il prenoit pour cela des voies détournées ou souterraines.

M. le cardinal Noris passe à Rome pour être très-ambitieux, et pour aspirer au pontificat avec une ardeur extraordinaire. On n'a pas une idée avantageuse de sa piété. Il paroît occupé et amusé de tout ce qui regarde la beauté et la magnificence des meubles, et tout le reste des choses qui ont rapport à la vie commode, d'une manière que le public juge fort opposée à la modestie de l'état religieux dans lequel il a vécu, aussi bien qu'à la sévérité de la doctrine de saint Augustin, dont il se déclare si hautement le zélé défenseur. En parlant de lui, on suppose toujours qu'il aime les présens et qu'il en est fort touché. Comme il est Vénitien, on lui attribue avec plus de liberté, et sans aucun ménagement, tous les défauts les plus essentiels contre la probité et contre la sincérité.

M. le cardinal Panciatici est regardé de tous ceux qui le pratiquent, comme un homme terriblement attaché à ses propres sentimens. Il ne démord jamais, dit-on, de ce qu'il a résolu. Il est vrai qu'on l'a vu en plusieurs rencontres, où l'humeur sembloit avoir beaucoup plus de part que l'intérêt de la religion, résister avec une opiniâtreté inflexible à la recommandation de plusieurs cardinaux, et même aux ordres du Pape, plusieurs fois réitérés.

M. le cardinal Nerli a des manières un peu singulières. On ne le croit ni savant ni habile, et tout le monde, en parlant de lui, se donne la liberté de dire sans façon : Il a de l'esprit, mais il est fou.

M. le cardinal Carpegna est regardé comme un des plus instruits dans la jurisprudence et dans la discipline ecclésiastique. Il a du génie pour les affaires ; mais surtout il est en réputation de savoir, mieux que nul autre, leur donner un tour aisé pour les faire réussir comme il le juge à propos, et d'être fécond en expédiens dans celles qui paroissent les plus embarrassantes, et où tous les autres ne voient point de sortie. Il s'est répandu deux ou trois fois quelque bruit que le Pape n'étoit pas content de son administration dans quelqu'un de ses emplois, parce qu'elle avoit paru trop intéressée ; mais ces plaintes n'eurent pas de suite, ou bien on les fit tomber sur quelqu'un de ses domestiques. Quoiqu'il soit un des plus savans, on ne le croit point entêté pour aucune doctrine. Ses manières, aussi bien que ses paroles, paroissent franches et sincères. Tout ce qu'on voit en lui persuade qu'il n'est pas méchant, et que son fonds le porteroit à rendre service et à faire plaisir.

M. le cardinal Marescotti paroît raisonnablement instruit, et témoigne même de la facilité et de l'ouverture pour les choses de science aussi bien que pour les affaires. Lorsqu'on lui en parle, il écoute avec une tranquillité et une application qui fait plaisir. La vérité le touche vivement, lors même qu'il s'observe pour ne se laisser pas pénétrer. Il a de la noblesse dans ses manières ; et si on le compare à tout le reste, on doit sans doute le mettre parmi ce qu'il y a de mieux.

Le cardinal Spada est tout occupé des affaires d'État et de politique. Il se mêle peu de la doctrine, et l'on voit bien que ses nonciatures ne lui ont pas laissé le loisir de s'appliquer à une étude fort profonde. Son emploi de premier ministre porte, dit-on, une espèce d'exclusion pour le pontificat. Bien des gens ne veulent pas dans cette place un cardinal trop accoutumé à gouverner les affaires par lui-même : on le croit honnête homme.

M. le cardinal Morigia est en réputation d'être grand théologien. On le croit aussi d'une piété très-sincère ; il paroît rempli et pénétré des plus saintes maximes de la religion. Il ne les propose pas seulement dans la conversation comme les seules règles de conduite que l'on doit suivre ; mais l'on croit que son cœur en est encore plus occupé que son esprit, qu'il les goûte et qu'il les aime. Quoiqu'il paroisse doux, simple, aisé, et qu'il donne beaucoup de liberté avec lui par ses manières honnêtes et caressantes, néanmoins il s'attire le respect et la vénération de tous ceux qui l'approchent. Tout ce qu'il dit fait remarquer qu'il a beaucoup de pénétration dans les affaires, et des lumières fort étendues pour les regarder d'un coup-d'œil dans toutes leurs circonstances : il en raisonne sur des maximes très-supérieures à celles qui règlent la conduite de la plupart des hommes.

Le cardinal Ferrari, ou de Saint-Clément, est regardé comme le théologien du sacré collège. Il suit en tout la doctrine de saint Thomas: mais on ne voit point qu'il prenne aucun parti dans toutes ces disputes qui divisent nos écoles à présent, et paroît même opposé à tout esprit d'entêtement et de cabale. Sa piété édifie : il conserve toute l'austérité de la réforme des Dominicains dans sa table, dans ses habits, dans ses meubles : il paroît en tout un simple religieux. On ne le croit point malfaisant; mais l'on n'a pas une grande idée de son génie naturel, et les Dominicains mêmes ont ce mal de cœur contre le Pape, de ce que, voulant choisir un cardinal de leur ordre, il ait préféré Ferrari à plusieurs autres qui auroient mieux soutenu, disent-ils, cette dignité : mais il est certain que sa vertu le distinguoit de tout le reste.

Le cardinal Albano a toute la science et l'érudition nécessaire dans une personne qui remplit de grandes places. Il soutient dignement la charge de secrétaire des Brefs, avec une grande facilité à écrire et à parler latin. On voit qu'il est né pour les affaires : la multitude et la diversité de celles dont il est chargé ne l'embarrassent point; il les traite et les décide d'un air aisé, et néanmoins avec une exacte application, sans qu'on puisse remarquer que la prévention ou l'humeur aient jamais aucune part dans ses réponses. On le voit toujours porté à soutenir la justice et à défendre l'innocence. Il se conserve libre entre tous les partis. Ce n'est pas qu'il ne connoisse le bon, et qu'il ne l'aime; mais quelque part où il trouve le mérite, il est prêt à le favoriser. Le Pape a remarqué que tout le monde lui demande ce cardinal pour traiter avec lui leurs affaires particulières. Il contente et se fait aimer. Son caractère est d'avoir un grand sens, et de conduire les affaires avec beaucoup de prudence et de douceur. Il semble qu'à mesure qu'elles sont plus importantes, il les traite aussi avec plus d'habileté et plus de profondeur. C'est là-dessus que quelques-uns ont dit qu'il étoit fin et politique.

DCXXVIII. (DCXXVII.)

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il le prie de rester à Rome jusqu'à l'entière conclusion de l'affaire, et lui annonce la tenue des assemblées provinciales de France.

A Cambrai, 1 mai 1699.

Je viens de recevoir, mon très-cher abbé, votre lettre du 11 d'avril. Comme elle ne marque rien de nouveau sur le gros de notre affaire, je n'ai aussi rien à ajouter d'important à mes précédentes dépêches. Ce qui m'afflige le plus, c'est de voir que je ne puis éviter d'allonger votre purgatoire, et de vous conjurer de demeurer à Rome jusqu'à ce que l'affaire soit nettement finie. Puisque vous avez eu tant de patience dans des conjonctures si amères, vous aurez bien encore celle de demeurer, comme vous le dites, au pied de ma croix jusques à la fin. Il faut tâcher d'éviter les surprises dans une cour où tout est si incertain, et où la cabale ennemie est si puissante. Vous aurez reçu mon Mandement, mes lettres au Pape, etc. Je vous ai déjà mandé de ne mendier et de n'attendre point à Rome un Bref de louanges vagues sur ma soumission. En effet, je ne veux ni acheter ni chercher ces louanges : mais après y avoir bien pensé, je compte un Bref pour quelque chose, non pour me faire un bien, mais pour me délivrer d'un mal. Au moins ce seroit une acceptation de ma soumission, et un engagement du Pape pour une fin assurée.

Je reçus avant-hier au soir une lettre du Roi, qui me mande qu'après avoir vu mon Mandement que je lui ai envoyé, il souhaite que j'assemble les évêques de notre province, et que je fasse dans l'assemblée avec eux ce que j'ai déjà fait en particulier par ce Mandement, pour recevoir le Bref du Pape. Il ajoute que, quand la même chose aura été faite dans toutes les provinces, il donnera ses lettres-patentes pour l'exécution du Bref dans tout son royaume, etc. 1° Il paroîtroit par là qu'on n'espère point de faire changer la chose à Rome. 2° Il paroît qu'on va faire des assemblées dans toutes les provinces, pour accepter le Bref. 3° Le Roi paroît vouloir quelque chose d'uniforme dans tout le royaume pour son exécution; ce qui peut signifier un formulaire. Vous voyez que la passion de mes parties fait pousser l'affaire contre

toutes les maximes du royaume, et qu'on ne cherche qu'à prolonger pour me flétrir de plus en plus. Pour moi, je vais tenir notre assemblée; mais je n'y ferai que ce que j'ai déjà fait, suivant en cela précisément les ordres portés dans la lettre du Roi. A l'égard d'un formulaire, pourvu qu'il ne dise pas plus que mon Mandement, je n'aurai nulle peine à faire faire par notre clergé ce que j'ai fait moi-même; mais je n'admettrai rien d'ambigu ni sur la pureté de mes opinions en tout temps, ni sur l'orthodoxie de la doctrine que j'ai soutenue. Pour mon livre, je me soumets sans bornes et avec une sincère docilité au jugement du Pape. Pendant tous ces mouvemens, il me paroît nécessaire que vous demeuriez encore à Rome, non pour nous faire du bien, mais pour nous garantir du mal. Je ne perdrai pas un seul moment pour finir notre assemblée, et pour vous délivrer.

Vous ne sauriez vous imaginer à quel point le jansénisme triomphe en France par mes parties et combien ils font souffrir aux autres l'oppression dont ils se plaignoient tant autrefois. Vous en pourrez juger par l'écrit que je vous envoie. Le silence de M. de Paris est la plus scandaleuse déclaration en leur faveur : mais il est tout-puissant, et ne garde plus aucune mesure. Si les gens de bien ne se réveillent à Rome, la foi est en grand péril.

L'affaire de M. de La Tuilière me touche plus que la mienne : je vous conjure de lui faire savoir que j'en ai le cœur percé. Offrez-lui tout ce qui dépend de moi. Si le séjour de Cambrai étoit convenable pour lui, je lui offrirois un logement avec tout ce qui dépend de moi, de la manière la plus effective. une telle société adouciroit mes peines.

Quand aurai-je la vôtre? Attendons patiemment les momens de Dieu. Il sait combien vous m'êtes cher, et à quel point je ressens tout ce que vous faites.

DCXXIX. (DCXXVIII.)

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Il lui rend compte de ses conversations avec plusieurs cardinaux, et de l'audience qu'il a eue du Pape.

A Rome, 2 mai 1699.

J'ai reçu, monseigneur, votre lettre du 3 avril avec votre Mandement sur le Bref du Pape, et la lettre que vous écrivez à Sa Sainteté. Le doute dans lequel vous paroissez être d'abord s'il étoit mieux de la donner avec le Mandement, ou de présenter le Mandement tout seul, m'auroit fait souhaiter de savoir le sentiment de quelques personnes de confiance, avant que de me déterminer là-dessus; mais elles n'étoient pas à portée que je pusse savoir leur pensée de plus de huit jours, et je voyois, d'un autre côté, des raisons qui me paroissoient ne laisser aucun prétexte à nos parties d'insinuer le moindre doute sur votre conduite à la cour de Rome. Je pris donc le parti d'aller chez un des trois cardinaux du palais, et de lui faire voir en confiance la lettre et le Mandement. Il loua et admira l'une et l'autre, et m'assura qu'il étoit mieux de les donner ensemble, et qu'il n'étoit pas possible que cela ne produisît un très-bon effet. Je pris occasion, dans cette audience, de lui dire ce que j'avois déjà su. 1° que le Roi avoit écrit au Pape pour lui demander que Sa Sainteté changeât son Bref en Bulle, afin d'ôter les embarras du *proprio motu*, etc.; 2° que le Pape avoit indiqué une congrégation extraordinaire lundi à la Minerve, avec tant de précipitation, qu'à midi les cardinaux n'en savoient encore rien; 3° que votre lettre au Pape, par laquelle vous lui promettiez de publier votre Mandement d'abord que vous en auriez la permission du Roi, avoit été louée dans cette congrégation, et fort approuvée; 4° que le cardinal Albano avoit porté à la congrégation son registre des Brefs, dans lequel registre il faisoit voir un semblable Bref qui avoit été donné dans l'affaire des Jansénistes, et accepté en France. Ce cardinal me fit entendre, 1° qu'il n'y auroit point de Bulle; 2° qu'il avoit été résolu que le Pape vous écriroit; 3° que les termes de cette lettre paroissoient assez favorables, non-seulement à votre réputation, mais encore à la doctrine de vos réponses; 4° que votre Mandement, si respectueux pour le saint siège, devroit encore y faire ajouter quelque chose, et qu'il l'espéroit ainsi. Sur cette réponse, je me déterminai à présenter votre Mandement et votre lettre au Pape, et j'avois pris des mesures afin qu'une personne, qui le voyoit souvent en secret, le préparât là-dessus avant que je me présentasse à l'audience; mais une fièvre qui le prit la nuit l'empêcha d'y aller le matin, comme il avoit été convenu, et l'après-dînée, je remarquai bien, par la surprise du Pape, qu'il n'avoit pas été informé. Il ne savoit d'abord ce que pouvoit demander cette seconde lettre; il fallut lui redire trois ou quatre fois ce que c'étoit que votre Mandement. Enfin, après

qu'il eut été mis au fait, il me dit, en manière d'excuse, qu'il avoit été impossible, par la multitude des affaires présentes, de vous écrire cette semaine, mais qu'assurément on vous écriroit mardi (c'est le jour de la poste de France); et en me disant qu'on vous écriroit, il vouloit bien me faire entendre que vous seriez content. Il me dit même là-dessus deux ou trois fois : Que veut-il, que demande-t-il? Comme j'avois la tête toute remplie de votre lettre, *Nihil queror, nihil postulo;* je lui répondis dans ce même esprit : la première fois, que vous vous abandonniez entièrement à l'estime et à la bienveillance particulière qu'il m'avoit assuré si souvent avoir pour vous, et aux soins du Père commun pour les intérêts de l'Eglise et la gloire de ses ministres. La seconde fois, je lui répondis : Saint Père, cette affaire à présent vous regarde vous seul. M. de Cambrai se soumet entièrement à votre décret; il a donc fait tout ce qui dépendoit de lui : mais à votre égard, il reste encore deux choses dans cette affaire : la première, de conserver la réputation d'un grand archevêque, qui se trouve flétrie par la condamnation de son livre sans aucun ménagement pour sa personne; la seconde, c'est de mettre la doctrine des saints en sûreté, en faisant voir que celle des explications de M. de Cambrai n'a point été condamnée avec son livre. Dans cet embarras, ne voulant pas s'expliquer davantage, il me dit d'aller voir le cardinal Albano. Lors je lui demandai : Saint Père, que lui dirai-je de votre part? Mais il ne voulut me rien dire de précis, et se contenta de me répéter encore d'aller voir le cardinal Albano, et il ajouta, pour changer de discours, qu'assurément on écriroit mardi.

M. le cardinal Spada, dans une audience que j'eus de lui, après avoir rendu votre première lettre au Pape qui promettoit votre Mandement, me dit mille grandes choses : qu'on ne sauroit trop louer ni trop admirer votre mérite extraordinaire, votre esprit, votre piété, votre doctrine; que Rome devoit être touchée de votre soumission; que toute votre conduite dans cette affaire vous attiroit plus de gloire et vous faisoit une plus grande réputation que si elle n'étoit jamais arrivée. Je pris là-dessus l'air et les manières d'un homme qui ne comprend pas comment cela pouvoit s'accorder avec la condamnation du Bref, et je me contentai pourtant de lui dire : Mais comment votre Eminence veut-elle que nous estimions sa doctrine? Comment, me répondit-il avec vivacité, savez-vous, monsieur, que l'on n'a rien dit contre sa doctrine? Ses réponses et ses explications sont admirables : tout le monde les estime, et l'on voit bien que c'est là sa véritable doctrine : mais pour son livre, que voulez-vous? on n'a pu s'empêcher de le condamner. Que cela ne vous fasse point de peine, je vous assure que vous serez content; et me prenant le bras en personne qui me dit un secret dont je dois être bien convaincu : Assurez-vous que vous serez content. C'est à Rome présentement à avoir soin de M. de Cambrai, Rome doit avoir soin de sa réputation. Accompagnez ces expressions de mille gestes qui disent encore plus que tout cela : voilà comme on me parle. Dans une seconde audience, après avoir présenté votre Mandement au Pape, il parut encore plus touché de votre soumission, et sembloit me faire souvenir par tous ses gestes, de ce qu'il m'avoit dit dans a première.

J'ai vu aussi M. le cardinal Albano : il me disoit que le Pape vous écriroit un Bref plein de beaucoup de marques d'estime. Après quelques autres réflexions, je lui répondis là-dessus, que, si ce Bref ne contenoit que des louanges vagues et générales, son Eminence me permettroit bien de lui dire que vous deviez y être peu sensible depuis la publication du Bref; et pour exprimer toute ma pensée, je lui demandai permission d'employer les paroles de saint Paul, *Ore confitentur, factis negant.* Je crois qu'il en convenoit dans son cœur.

Je saurai donc mardi si le Pape vous écrit; si c'est par moi qu'il veut que vous receviez son Bref, ou s'il veut vous l'envoyer par son nonce de France; si l'on fait de nouvelles instances pour le changement du Bref en Bulle, et si je ne dois pas regarder cette affaire comme entièrement finie pour vous en ce pays. On me l'a déjà assuré bien précisément et bien constamment plusieurs fois; mais entre-ci et mardi, je pourrai en être encore plus certain : après quoi, si en effet on ne voit pas qu'il en soit plus fait mention, j'irai au Pape pour lui demander sa bénédiction en prenant congé, et je règlerai avec nos amis si je dois aller rendre mes devoirs à tous les cardinaux du Saint-Office avant que de partir. Quand même tout cela seroit fait avant samedi prochain, je ne laisserai pas de vous en rendre compte avant que de sortir de Rome, par une lettre que je confierai à un ami qui aura soin de la mettre à la poste le jour du courrier. Durant ma route d'Italie, j'aurai encore diverses occasions de vous marquer plus exactement tous nos projets pour le voyage.

Je ne puis parler que mercredi du dessein des

Espagnols pour le suffragant ou vicaire général de Mons, à cause de l'absecence de ceux qui en doivent être les premiers informés.

Votre Mandement n'est pas encore bien répandu. Ceux qui l'ont vu l'admirent, et pour la soumission et pour la noblesse des sentimens. Tout ce que l'on dit à Paris et en Flandre là-dessus, se dit ici tout de même, et encore plus haut et avec moins de ménagement. Votre silence donne une plus belle idée de la religion, et augmente, s'il se peut, mon respect pour vous.

DCXXX. (DCXXIX.)

DU DOCTEUR STEAYERT AU MÊME.

Il fait l'éloge de son Mandement.

Lovanii, 3 maii 1699.

Nisi hanc fiduciam mihi daret illustrissima et reverendissima Dominatio vestra per humanissimas litteras suas, non auderem toties litteris meis interpellare sanctissimas curas vestras, uti facio quoque hâc vice, sed brevissimè. Mandati vestri hìc reimpressi, et ab omnibus mirè laudati, etiam ab illustrissimo archiepiscopo nostro per suas ad me litteras, mitto exemplaria quæ supererant chartæ leviori impressa. Jungo etiam scriptiunculam anonymam (*Systema propositionum*), at tamen modestam; et quæ edita simul ac decretum Romanum prodierat, nullum aut exiguum hìc fecit strepitum. Cum præsumpta illustrissimæ Gratiæ vestræ venia, communicavi binas ejus litteras novissimas cum illustrissimo Internuntio nostro apostolico, prælato ingeniosissimo et planè insigni; cùm id me meritissimè facturum fidissimi amicorum existimarent. Imò erant qui publicandas crederent, ad ædificationem tantò uberiorem; sed scivi expressiore consensu vestro ad hoc mihi opus esse. Longior esse veritus, brevissimè subscribor cum venerabundis sanctarum manuum osculis, etc.

DCXXXI. (DCXXX.)

DE FÉNELON A M. DE VALBELLE,

ÉVÊQUE DE SAIN-OMER.

Il le prie de se concerter avec ses comprovinciaux pour l'assemblée métropolitaine indiquée par le Roi.

A Cambrai, 3 mai (1699).

Je vous envoie une copie de la lettre par laquelle le Roi m'a déclaré ses intentions touchant le Bref du Pape, qui a condamné mon livre. Vous verrez que Sa Majesté souhaite que nous fassions, dans une assemblée de notre province, ce que j'ai déjà fait en mon particulier par mon Mandement, pour recevoir et accepter le Bref [1]. Pour moi, monseigneur, je suis tout prêt à faire cet acte commun, et j'ai toute l'impatience que je dois avoir de finir cette affaire. Mais vous pouvez avoir des affaires et des engagemens ; les autres prélats peuvent en avoir aussi. Il faut que vous ayez le temps de vous écrire les uns aux autres, de recevoir des réponses, pour convenir d'un jour commode à tout le monde, et de me le mander. Ainsi il me paroît que je ne puis vous en proposer aucun avant le 25 de ce mois. Je vous supplie donc très-humblement, monseigneur, de convenir avec Mgrs d'Arras et de Tournai d'un jour précis vers ce temps-là, et de me le faire savoir le plus tôt que vous pourrez. Ma peine sera de ne pouvoir vous loger commodément ici : mais vous aurez bien la bonté d'excuser un homme dont la maison a été brûlée. Je suis avec un respect sincère, etc.

DCXXXII. (DCXXXI.)

A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il souhaite que le Pape lui témoigne par un Bref qu'il est content de sa soumission. Il lui parle des assemblées provinciales de France.

A Cambrai, 8 mai 1699.

Je viens de recevoir tout présentement, mon très-cher abbé, votre lettre du 18 avril. Elle

[1] La lettre du Roi est insérée dans le *Procès-verbal de l'assemblée de la province de Cambrai;* t. III des *Œuvres*, p. 189. Voyez, sur cette lettre, celle de Bossuet à son neveu, du 29 avril; t. XLII, p. 414.

me console beaucoup, en m'apprenant que votre santé se soutient parmi les amertumes de votre séjour à Rome, et que Dieu vous donne tout le courage et toute la patience nécessaire dans un état accablant. Faut-il que je vous attire tant de croix, moi qui n'ai jamais songé qu'à vous procurer de la consolation et du repos? Votre peine augmente beaucoup celle que je souffre; mais j'espère que votre retour à Cambrai nous donnera cette joie dont vous parlez. *Hæc dies quam fecit Dominus; exultemus et lætemur in ea.* En vérité, je n'aurai point de peine à me réjouir le jour que je vous embrasserai tendrement; vous m'adoucirez bien des choses. Je suppose que vous aurez reçu mon Mandement avec mes deux lettres au Pape. Je ne souhaiterois point un Bref pour ma réputation; car elle ne me paroît point noircie parmi les honnêtes gens neutres. Je vois même que tout ce diocèse demeure édifié de ma conduite, et bien disposé pour moi. De plus, je crois qu'il faut se laisser dans les mains de la Providence, quand il lui plaît de nous crucifier. Je ne voudrois donc point mendier un Bref avec quelque louange vague sur ma soumission; mais si on se porte facilement à l'écrire, j'en serai bien aise, par la raison que je vous ai dejà mandée, qui est que ce sera une acceptation authentique de ma soumission, et une fin certaine de toute la procédure de Rome, après laquelle je pourrai respirer en repos. Dès que le Pape aura fait ce pas, et que vous ne verrez plus aucun danger de nouvelle guerre, ne perdez pas un seul moment, je vous conjure, mon très-cher abbé, pour nous revenir voir. Prenez la route la plus commode, et qui aura le moins d'éclat. Je souhaiterois fort que vous pussiez arriver avant la Saint-Jean, par rapport à vos revenus du chapitre, et par rapport à ceux de M. de La Templerie : mais je crains que le temps sera trop court. Il ne faut point laisser de queue à l'affaire de Rome; c'est le fondement de notre repos, et vous en avez trop fait pour n'achever pas avec une entière patience : mais aussi ne la poussez pas trop loin; car je n'ai, Dieu merci, aucune inquiétude là-dessus. Dès que vous verrez une vraie fin, partez sans hésiter, et comptez que votre présence à Cambrai me consolera bien plus que votre séjour à Rome.

Je vous ai mandé que le Roi m'a écrit, afin que j'assemble les évêques de notre province pour *recevoir et accepter le Bref du Pape avec le respect qui lui est dû, croyant*, ajoute-t-il, *que je serai bien aise de faire, dans cette assemblée, avec mes suffragans ce que j'ai déjà fait en mon particulier* par mon Mandement. J'ai répondu que j'allois convoquer les évêques. En effet, je leur ai écrit pour les convoquer environ le 25 de ce moi. Il leur faut bien à peu près ce temps-là pour convenir entre eux d'un jour précis vers ce temps-là, et pour me le faire savoir. Pour moi, je me tiendrai prêt, et en attendant, je vais visiter quelques paroisses autour de Cambrai et du Câteau, où il y a des besoins pressans.

J'ai reçu de Paris la lettre que le Roi a écrite à tous les archevêques du royaume, afin qu'ils tiennent leurs assemblées provinciales, pour accepter le Bref. Elle est semblable en tout à celle que j'ai reçue, excepté qu'il me parle de moi de la manière que je vous ai déjà rapportée, et qu'il leur dit que *j'ai voulu être le premier à reconnoître*, par mon *Mandement, la justice de de la condamnation de* mon *livre, et réparer, par la promptitude de ma soumission, le malheur d'avoir enseigné dans* mon *livre les propositions condamnées*. Ce qu'on peut tirer de là pour moi, c'est que le Roi est satisfait de la pleine et absolue soumission qui est contenue dans mon Mandement, et qu'il ne me demande que de faire ce que j'ai déjà fait. Si on me demandoit davantage dans l'assemblée, on agiroit contre les termes exprès de la lettre du Roi, et même contre le Bref; car mon Mandement l'accepte sans restriction, et va même jusqu'à condamner de mon chef tout ce qu'il condamne. Je vous ai envoyé une copie de la lettre de M. de Chartres, qui, toute extraordinaire qu'elle est dans son style, approuve fort néanmoins mon Mandement. Vous aurez vu aussi l'édition que les Anti-Rigoritstes de Louvain ont faite de mon Mandement [1], pour reprocher cet exemple aux Rigoristes. On peut juger par là combien mon Mandement est d'un exemple décisif pour la pleine soumission à l'Eglise Romaine. Je vous dis tout ceci, parce que la cabale, au désespoir de voir un exemple qui retombe si fort contre eux, n'oublie rien pour faire entendre que cette soumission, si absolue en apparence, n'a rien de sincère, et que, si elle l'étoit, je n'aurois pas manqué de dire, dans mon Mandement, que j'avois une très-sensible douleur d'avoir scandalisé toute l'Eglise par mon erreur, et que je remerciois les prélats qui avoient travaillé à me ramener de mon égarement. Mais ne voit-on pas que je ne puis en conscience confesser des erreurs que je n'ai jamais pensées, ni voulu exprimer ou favoriser; que le procédé de

[1] Voyez dans l'*Hist. de Fénelon*, liv. III, n. 112.

mes confrères, qui ont falsifié, tronqué, calomnié sur les faits, manqué de parole, rejeté les voies pacifiques, est inexcusable, supposé même que mon livre soit aussi erroné qu'on le voudra; qu'enfin, dans mon Mandement, non-seulement j'adhère au Bref, mais encore je condamne comme lui? Or, qui dit condamnation dit quelque chose d'intérieur. J'y ajoute une *soumission sincère*, une *docilité sans réserve*, avec une *simplicité d'obéissance*, *dont je veux donner l'exemple à mon troupeau jusqu'au dernier soupir de ma vie*. En effet, je veux toute ma vie préférer l'autorité et les lumières du saint siège sur mon livre, à mon propre sens, de la foiblesse duquel je dois me défier. Je ne puis empêcher que des gens indiscrets n'écrivent; mais en toute occasion, je condamnerai ouvertement tout écrit qui tiendroit à excuser mon livre. Les prétendus Augustiniens triomphent de toutes parts. Les disciples de M. de Meaux ne veulent plus souffrir les mystiques les plus approuvés, ni le désintéressement de la charité sur la béatitude. Rome dort pendant la tempête : mais Dieu sait ce qu'il veut faire. Tout à vous mille et mille fois.

DCXXXIII. (DCXXXII.)

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Il lui mande qu'il a pris congé du Pape et des cardinaux. Il lui annonce un Bref du saint Père, et les intrigues de ses adversaires pour en faire supprimer les expressions trop favorables.

A Rome, 9 mai 1699.

J'ai reçu, monseigneur, votre lettre du 17 d'avril avec la copie de celle de l'auteur anonyme, dont je n'ai point ouï parler du tout en ce pays, et dont par conséquent je ne parlerai point.

J'ai pris congé du Pape, et ensuite de tous les cardinaux du Saint-Office. Il ne m'en reste plus que trois à voir, chez lesquels j'ai déjà été plusieurs fois; mais je veux y retourner encore demain, afin de ne manquer à rien de tout ce qui peut leur être dû. Le saint Père me témoigna avoir toujours une estime particulière pour vous, et s'empressoit à louer votre soumission. Il me chargea même de vous en assurer de sa part, et pour marquer son affection, il répéta plusieurs fois ces paroles : *L'abbiamo in cuore*, joignant ses mains sur sa poitrine, comme pour embrasser tendrement. Il ajouta de lui-même qu'il vouloit vous écrire. Il me demanda quand je partirois; et comme s'il avoit compté en lui-même les jours qui étoient nécessaires pour écrire cette lettre, il me dit qu'elle seroit faite samedi, qui étoit aujourd'hui, et qu'on me la remettroit entre les mains, et pour cela que j'allasse chez le cardinal Albano, qui est le secrétaire des Brefs généraux; mais c'est le cardinal Spada, comme premier ministre, qui fait expédier les Brefs qu'ils appellent *ad principes*, et sous ce nom ils comprennent tous les Brefs que le Pape écrit à des particuliers. Sortant du Pape, j'allai chez le cardinal Spada, qui me dit que le Bref étoit tout prêt, et qu'il me l'enverroit incessamment. Je m'offris à le revenir prendre chez lui; mais il dit d'un air d'honnêteté qu'il n'étoit pas nécessaire, et qu'il auroit soin de me l'envoyer d'abord qu'il seroit en état. J'attendis deux jours entiers, après quoi je priai M. de La Templerie d'aller attendre M. le cardinal Spada, lorsqu'il sortiroit de chez le Pape, pour lui dire que je n'avois point reçu ce que son Eminence m'avoit fait l'honneur de m'assurer qu'elle vouloit m'envoyer. Le cardinal, assez embarrassé, lui répondit qu'il ne l'avoit pas encore pu, mais qu'il ne manqueroit pas de me l'envoyer; et lorsque M. de La Templerie lui demanda quel jour son Eminence agréoit qu'il revînt pour le prendre, il lui dit qu'il n'étoit pas nécessaire, et qu'il l'enverroit sans manquer. Le secret de ce retardement, comme je l'ai su ce matin, est que nos parties, ayant su que le Pape vouloit vous écrire, ont fait tous leurs efforts pour l'empêcher; et qu'ayant vu la lettre que vous écriviez en promettant votre Mandement, et depuis, celle qui accompagnoit le Mandement, ont fait de grandes plaintes et de grands commentaires sur ces paroles : *Non commemoro probra*, et tout ce que vous ajoutez : *ærumnas*, *tribulationes*, *crucem*; comme si tout cela les faisoit passer pour des calomniateurs, et la condamnation comme une injustice et une persécution [1]. D'abord on paroissoit indigné contre eux de les entendre faire ces réflexions; mais ensuite on se laissa épouvanter à leurs menaces et à leur fierté, et les cardinaux leurs amis se servent de ce prétexte pour intimider le Pape, et pour lui faire craindre que la cour ne sera pas contente des louanges qu'il vouloit vous donner dans ce

[1] Voyez les lettres de l'abbé Bossuet des 5, 12 et 19 mai, où il rend compte des mouvemens qu'il s'est donnés au sujet de ce Bref; t. XLII, p. 478 et suiv.

Bref. Il a fallu, pour les apaiser, revoir une et deux fois toutes les expressions de ce Bref, en retrancher certains mots qui leur paroissoient trop avantageux pour vous; et enfin on l'a réduit à si peu de chose, que ceux qui l'avoient dressé en ont un vrai dépit, et avouent eux-mêmes qu'il ne mérite plus qu'on en fasse grand cas. De peur encore que ce Bref ne fût trop tôt connu, si on me l'avoit promis pour vous le porter, comme le Pape et M. le cardinal me l'avoient dit, on veut à présent l'envoyer au nonce, qui vous le fera tenir; et sans doute il aura ordre de le faire voir auparavant, afin de s'assurer davantage que la cour en sera contente. Je pourrai bien néanmoins en avoir une copie en secret, mais ce ne sera que demain. Pour agir dans votre esprit, je n'ai témoigné ni peine ni empressement là-dessus, et sans paroître appliqué à cette négociation, j'ai dit que je partirois d'abord que j'aurois achevé de voir les cardinaux. En effet, toutes nos affaires sont prêtes pour mardi matin, et je ne tournerai plus la tête de ce côté-là.

Je dois vous dire que tous les cardinaux que j'ai vus ont extrêmement loué votre conduite, et je ne me souviens que d'un seul qui ne m'ait pas chargé de vous assurer de leur estime, de leur respect, de leur vénération; qu'ils auroient un plaisir infini de vous en pouvoir donner des marques, et d'autres choses encore plus fortes, et que je réserve à nos conversations.

On m'assure de tous côtés qu'il n'y a rien à craindre sur les deux choses que vous me marquez, comme les seules qui pourroient mériter un plus long séjour ici; et tous conviennent que je dois me retirer tout le plus vite que je pourrai, afin qu'il ne soit plus parlé que de votre soumission.

Mais l'on m'assure que cette soumission, qui vous attire tant de louanges de tous côtés, irrite plus que jamais vos parties, et que vous n'avez jamais eu tant de besoin d'observer toutes vos paroles et toutes vos démarches, pour ne leur donner aucune prise sur vous. On voit, et on me le dit plus ouvertement que jamais, que c'est à votre personne qu'ils en veulent; qu'ils vouloient vous écraser entièrement, et qu'ils sont au désespoir d'entendre de tous côtés que le public vous estime, vous honore et vous loue plus que jamais. Je n'entre ici dans aucun détail, parce qu'il est mieux de le réserver à Cambrai, et de plus, il est fort tard, parce que j'ai couru tout le jour pour les visites nécessaires avant mon départ. Dans la route, je pourrai vous parler plus à loisir. Que j'ai d'impatience de me retrouver auprès de vous, et de vous pouvoir donner toujours des preuves de mon respect et de mon attachement?

DCXXXIV. (DCXXXIII.)

DU P. DUBUC, THÉATIN, A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui envoie une lettre de Paris touchant le Mandement de Fénelon, et lui fait connoître l'estime du saint Père pour le prélat.

Ce dimanche, 10 mai.

Je vous envoie, monsieur, ce que je vous ai promis [1], qui ne vous déplaira pas; et si je n'ai pas l'honneur de vous voir avant votre départ, qu'on dit être demain, faites-moi la grâce de croire que l'absence ne me séparera point de vous, que j'aurai toujours une estime particulière de votre mérite, et que j'embrasserai avec plaisir les occasions qui se présenteront de vous donner des marques du zèle avec lequel je suis, etc.

Alexis DUBUC, Théatin.

Depuis que je n'ai eu l'honneur de vous voir, j'ai parlé à Sa Sainteté. L'on ne peut avoir une plus haute estime de Mgr de Cambrai, que celle qu'elle témoigne par des expressions très-fortes, qui sont assurément dans son cœur comme elles sont dans sa bouche.

[1] C'étoit l'*extrait* suivant *d'une lettre de Paris envoyée à un religieux de Rome* : « Quelques personnes m'ont dit avoir » vu le Mandement de M. de Cambrai, par lequel il se soumet, » sans aucune restriction, à la décision de Rome au sujet de » son livre. Pour moi, je tiens que cette soumission est une » des plus grandes actions qu'un homme puisse faire, et qui » est plus capable de lui procurer de la gloire, d'autant plus » qu'un homme d'esprit, et savant comme est ce prélat, sent » mieux qu'un autre la peine qu'on a de se dépouiller de ses » propres sentimens, pour se revêtir de ceux que tenoient » des gens que nous regardions comme nous étant contraires. » Pour moi, je suis persuadé qu'il y a du heros dans cette » action faite avec tant de soumission et de docilité. Si tous » les evêques condamnés par le saint siege avoient eu cette » soumission, il n'y auroit jamais eu de schisme dans l'Eglise. » C'est un grand exemple, digne d'être écrit en lettres d'or » dans les annales sacrées, qui fait la confusion de ceux qui » eludent dans nos jours les décisions du saint siege apostolique par la distinction du fait et du droit. »

DCXXXV. (DCXXXIV.)

DU PAPE INNOCENT XII A FÉNELON.

Il loue sa soumission au jugement porté contre son livre.

12 mai 1699.

INNOCENTIUS PAPA XII.

Venerabilis Frater, salutem et apostolicam benedictionem. Ubi primùm accepimus Fraternitatis tuæ, mense aprili proximè elapso, ad nos datas litteras, unaque cum illis exemplar Mandati, quo apostolicæ nostræ, libri a te editi cum viginti tribus inde excerptis propositionibus, damnationi humiliter adhærens, eam commisso tibi gregi prompto obsequentique animo edixisti; summopere lætati sumus. Novo siquidem hoc debitæ ac sinceræ tuæ erga nos et hanc sanctam sedem devotionis atque obedientiæ argumento, illam quam de Fraternitate tua jampridem animo conceperamus, opinionem abunde confirmasti. Nec sanè aliud nobis de te pollicebamur; qui ejusmodi voluntatis tuæ propositum disertè explicasti, ex quo ab hac cæterarum matre et magistra Ecclesia doceri ac corrigi demissè postulans, paratas ad suscipiendum verbum veritatis aures exhibuisti; ut quid tibi aliisque de libro tuo præfato. contentaque in eo doctrina sentiendum esset, prolato a nobis judicio statueretur. Tuæ itaque sollicitudinis zelum, quo pontificiæ sanctioni alacriter obsecutus fuisti, plurimùm in Domino commendantes, pastoralibus laboribus ac votis tuis adjutorem et protectorem omnipotentem Deum ex animo precamur; tibique, venerabilis Frater, apostolicam benedictionem peramanter impertimur. Datum Romæ, sub annulo Piscatoris, die 12 maii, anno 1699, pontificatûs nostri anno octavo.

DCXXXVI. (DCXXXV.)

DE M. RADOLOVIC, ARCHEVÊQUE DE CHIÉTI, AU MÊME.

Il lui témoigne l'estime et la vénération la plus sincère.

Romæ, 12 maii 1699.

Singularem humanitatem, quam tuæ ad me litteræ transacti anni pertulerunt, fœnori quidem mihi dedisti, Præsul illustrissime. Nam veneratio quà tuos mores ac doctrinam prosequebar, cum tua virtute pariter crevit; nisi dicere fas sit, quòd incapax incrementi virtus tua, crevisse nihilominus videatur, sicut de Christo Domino testatur Evangelista : *Jesus proficiebat sapientiâ et ætate*. Huic respondet venerationi præsens officium, quo maximas tibi gratias ago pro summa benevolentia, quam erga me et in scriptis exercere voluisti, et ore ornatissimi vicarii tui, qui *verus* dici potest *Israelita, in quo dolus non est*. Reliquum erit, ut ingenui hujus officii experimentum sumas; et sumes profectò, si cor Domini nostri Jesu Christi consulas : in eo enim, in quo semper est tuum, meum invenies, non quidem æquè ardens ac tuum, sed sperans fore ut pari aliquando flammâ exardescat; cùm scilicet fusis a te apud Deum precibus, frequentibusque litteris tuis intelligam taliter foveri, ut possim rectè dicere : *Nonne cor* meum *ardens erat, dum loqueretur?* Interim ne te longo sermone detinens peccem in publica commoda, patere ut subscribar, etc.

Dominationis, etc.

NICOLAUS, Archiepiscopus Theatinus.

DCXXXVII. (DCXXXVI.)

DU P. CAMPIONI AU MÊME.

Il exalte la piété et la soumission de Fénelon, et le mérite de ses ouvrages.

Romæ, 13 maii 1699.

Vestræ pietatis, christianæ humilitatis, et insignis obedientiæ in sedem apostolicam adeo, celsissime Dux Archipræsul, luminosi sunt radii, ut ad nos usque, cum æterna vestri nomi-

nis gloria, eorum fulgor pervenerit. Sanè si liceret liberè alloqui principem dignitate sublimem, sed modestiâ sublimiorem, dicerem renovasse in Ecclesia sua Deum, exemplum illud adeo deprædicatum Abrahæ, qui ad primum Dei præcipientis nutum perrexit immolare filium suum quem diligebat Isaac; et si liceret viventem comparare mortuo, quæ aliqualiter, aut secundùm quid, ut loquitur schola, vestrum sacrificium suaderent eminentius. Ille Deo obedivit, sed invisibiliter loquenti per angelum: vos Deo visibiliter loquenti per hominem, licèt Christi vicarium. Ille paratus tantùm fuit immolare per dies: non immolavit: vos per annos parati fuistis immolare, et immolastis filium, non corporis vestri, sed mentis vestræ. Ille ex improviso vocatus secretum suum sibi retinuit: vos etiam ex improviso admoniti de voce summi pastoris, mutato statim themate concionis quam populo adornandam attendebatis, effusi estis in laudes obedientiæ; nec contenti fuistis laudare verbo, laudastis facto. Toti populo annuntiastis notam vestro operi infixam. Fateor, sunt hæc exempla, quæ vix prædicare sciremus christiani ferventiores, non imitari, præsertim in repentinis, nisi fundus plusquam heroicæ virtutis occuparet animum nostrum. Hæc sanè permitterent alteri, vos, si non parem, Abrahæ supparem dicere. Hanc ego tamen viam non ingrediar, utpote sanctis maximè odiosam, quia eosdem collidit inter se; et vobis ingratam, quia creditis omni, vel minimâ, quantumcumque debitâ laude vos offendi. Ne sim reus tanti sceleris, ne afflicto afflictionem addam, in sinu meo abscondam quæ mihi forent dicenda diffusiùs, tum de epistola ad Sanctissimum missa, tum de Mandato populis exhibito, quorum tenorem omnes celebrant a minimo usque ad maximum, præsertim sanctæ Inquisitionis cardinales, in quorum eritis æterna memoria. Utinam et vos memores meì sitis, præsertim si vobis occurrere possit occasio, per quam testari possim, ut jam enixè rogavi illustrissimum D. vestri archiepiscopatûs vicarium generalem, quòd vivo, etc.

DCXXXVIII. (DCXXXVII.)

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC AU MÊME.

Il lui annonce son départ de Rome, et lui parle des mouvemens de ses adversaires pour empêcher le Pape de lui adresser un Bref.

A Rome, 14 mai 1699.

J'ai reçu, monseigneur, votre lettre du 24 avril, et je veux y répondre dès ce soir, parce que nous devons partir demain, à quatre heures du matin. Nous prenons la route de Notre-Dame-de-Lorette, et de là nous passerons à Venise. Ce n'est pas le plus court chemin; mais je le préfère, parce qu'il me donne occasion de voir cette grande ville, et d'y recevoir les nouvelles qui partiront d'ici samedi au soir, afin de pouvoir vous en donner encore avis, s'il y avoit quelque chose qui le méritât.

Ma lettre de samedi vous rendoit compte des difficultés qu'on faisoit naître chaque jour sur toutes les expressions du Bref que le Pape avoit résolu de vous écrire, pour en retrancher peu à peu toutes les louanges qu'il avoit d'abord pris le dessein de donner à votre doctrine et à votre piété. On a tâché ensuite d'empêcher tout-à-fait le Pape d'écrire ce Bref, quoiqu'il eût été résolu en pleine congrégation. Lorsqu'on n'a pas pu l'en détourner, on vouloit du moins l'obliger de l'envoyer au nonce, afin qu'il s'assurât que l'on en seroit content à Paris, avant que de vous le faire remettre entre les mains. La chose avoit été résolue de la sorte, et M. le cardinal Spada avoit déjà répondu qu'il ne pouvoit pas m'en charger, comme il me l'avoit d'abord proposé. Néanmoins un autre cardinal ayant représenté au Pape que c'étoit trop assujétir le saint siège aux sentimens des cours étrangères, que de leur faire voir cette trop grande timidité qu'un Pape n'osât pas écrire à un archevêque, sans convenir avec les princes de ce qu'il devoit lui mander, le saint Père se détermina tout d'un coup à ordonner qu'on me remettroit ce Bref entre les mains, et M. le cardinal Spada me l'envoya, par un de ses aumôniers, à deux heures de nuit, mais scellé comme vous verrez, et sans m'en donner copie, de peur, dit-on, que je ne le fisse voir à Rome, et que vos parties n'en fussent irritées. J'en ai eu par ailleurs néanmoins la copie que je vous envoie, et je porte avec moi l'original. On m'a-

voit déjà bien dit que ce Bref étoit si défiguré par les divers retranchemens qu'on y avoit faits, qu'il n'étoit plus connoissable, ni fort consolant pour vous : mais après l'avoir vu, je compris toujours davantage combien vous aviez raison de me dire que je ne devois point différer de partir pour l'attendre. Il est pourtant vrai qu'il ne laisse pas, tel qu'il est, de faire un dépit extrême à vos parties. Cela seul, que le Pape vous écrit, qu'il ne vous traite pas d'hérétique, et qu'il est content de votre soumission, les met au désespoir : ils paroissent irrités et confus, comme si on leur faisoit un outrage d'être content de vous. Ils vouloient que votre Mandement fût rejeté, parce que vous ne faisiez aucune rétractation de vos erreurs, et que vous ne donniez aucune marque de repentir. Plusieurs cardinaux m'ont paru être choqués de les voir dans ces sentimens, et par là ils sont persuadés plus que jamais, que l'ame de toute cette affaire n'a été qu'un désir et un dessein secret de vous perdre entièrement. Là-dessus ils m'ont chargé de vous mander de leur part, en taisant pourtant leur nom, jusqu'à ce que je serois auprès de vous, qu'ils vous conseilloient de vous tenir dans un profond silence, sous quelque prétexte qu'ils voulussent vous engager ou vous mettre dans la nécessité de parler pour convenir de la doctrine, pour assurer le public que vous n'aviez voulu dire que cela, en un mot, quoi qu'ils pussent vous proposer, parce qu'il n'est guère possible qu'en expliquant votre pensée, il ne se glissât quelque mot auquel ils donneroient toujours un mauvais sens. Le Pape est content de votre soumission : vous condamnez tout ce qu'il condamne, quelle autre rétractation ou explication peut-on vous demander? Cette fermeté à ne leur répondre plus, après avoir donné votre Mandement au public, les confondra, et vous fera grand honneur. Il est certain qu'on ne peut ni louer ni admirer davantage que l'on fait ici, votre soumission, votre Mandement, vos lettres au Pape, toute votre conduite ; et l'approbation même de votre livre n'auroit jamais pu vous attirer tant de gloire ni tant d'estime. Les cardinaux m'ont dit des choses si particulières là-dessus, que je dois les réserver à nos conversations.

Je laisse cette lettre entre les mains d'un ami, qui la mettra samedi à la poste. De Venise, peut-être pourrai-je vous dire quelque chose de plus précis sur la route que nous prendrons. On me fait craindre les chemins de celle des Suisses, et de nouveaux embarras dans celle d'Allemagne, à cause des mécomptes qui sont arrivés à Vienne entre l'ambassadeur et l'archiduc [1]. Il faudra prendre notre parti avant que d'arriver à Milan. Je vous rendrai compte de tout, et serai toujours avec le même respect et le même attachement ce que je dois être pour vous.

DCXXXIX. (DCXXXVIII.)

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui annonce son assemblée provinciale, et lui donne quelques instructions sur la conduite à tenir avant son départ de Rome.

A Cambrai, 15 mai (1699).

J'ai reçu, mon très-cher abbé, votre lettre du 25 avril; j'y vois qu'on ne remue rien à Rome, et qu'il n'y paroît aucun sujet de craindre, ni une Bulle, ni de nouvelles qualifications, ni un formulaire; mais je vous conjure néanmoins de veiller, et de ne vous fier point à ce calme apparent. Vous connoissez l'esprit de mes parties, et vous ne savez que trop, par expérience, combien ils sont accrédités dans la cour où vous êtes. J'attends de moment à autre des nouvelles de l'assemblée provinciale qui doit avoir été tenue à Paris avant-hier mercredi, 13 de ce mois. Nous devons tenir la nôtre le 25 ici. Dès qu'elle aura été tenue, je vous en enverrai le procès-verbal. En attendant, vous aurez présenté au Pape ma lettre avec mon Mandement. Je ne souhaite point un Bref en réponse pour me faire honneur des termes honnêtes qu'il pourra contenir, mais seulement pour avoir une acceptation par écrit de ma soumission, qui soit une fin de l'affaire. Dès que vous aurez fait accepter mon Mandement, et que notre assemblée provinciale aura été finie paisiblement, il me semble que vous n'aurez plus un moment à perdre pour vous en revenir. Mais il faut prendre bien juste vos mesures pour partir avant les chaleurs, ou pour ne partir qu'après. Ne vous exposez point à sortir de Rome dans les temps où l'on dit qu'il est si dangereux de le faire. Je ne me lasse point de vous proposer les bains de Baïes, supposé qu'on les croie utiles à vos jambes que je prétends exercer ici. En cas que ces bains vous convinssent, j'aimerois beaucoup mieux vous

[1] Voyez la note de la lettre DCXLIII, ci-après, p. 32.

voir plus tard, et vous voir plus agile. Le plus grand service que vous me puissiez rendre, mon très-cher abbé, est de me conserver une santé si précieuse. Je vous prie de témoigner aux Jésuites avec quelle cordialité je prends part à ce qui les touche dans la fâcheuse scène que vous me dépeignez. Les trois personnes choisies pour l'examen doivent les alarmer [1]; mais il faut voir la suite, et je prie Dieu qu'ils fassent un saint usage de cette croix. Pour moi, je serai toute ma vie dans leurs intérêts, comme ils ont été dans les miens, et cela du fond du cœur.

Il paroit, Dieu merci, que les honnêtes gens ne s'éloignent point de moi, et qu'au contraire beaucoup d'esprits prévenus reviennent, depuis qu'ils ont vu mon Mandement. Mais je sais à n'en pouvoir douter que mes parties sont en secret plus envenimées que jamais. Ils disent que ma soumission si fastueuse est courte, sèche, contraire, superbe, purement extérieure et apparente; mais que j'aurois dû reconnoître mes erreurs évidentes dans tout mon livre, rétracter les subtilités pernicieuses de mes défenses, gémir du scandale que j'ai causé, renoncer à mes sentimens, revenir pleinement aux leurs qui sont les seuls bons, et les remercier de m'avoir ouvert les yeux [2]. S'ils peuvent trouver le moindre prétexte de chicane pour prolonger, pour aigrir la cour, et pour me pousser encore, ils n'y manqueront pas. Dieu surtout. Il est bon que les amis de Rome soient avertis et précautionnés là-dessus. Je salue M. de La Templerie, et je le prie de vous ramener gras, vermeil, vigoureux et dispos. Tout à vous, mon très-cher abbé, sans réserve.

[1] L'abbé Bossuet écrivoit, le 5 mai, que cette *affaire des Jésuites étoit enclouée. Il trouve que c'est une espèce de miracle, que la condamnation de M. de Cambrai.* t. XLII, p. 489. — [2] Voyez la note 1 de la lettre DCXXVI, ci-dessus, p. 16; et la lettre de Bossuet à son neveu, du 25 mai; t. XLII, p. 507.

DCXL. (DCXXXIX.)

DE BOSSUET A M. DE VALBELLE [1],

ÉVÊQUE DE SAINT-OMER.

Il souhaite que les évêques demandent au Roi la suppression des écrits apologétiques de Fénelon

A Paris, 16 mai 1699.

Si je ne savois, monseigneur, que vous êtes à présent très-bien instruit, et de bonne part, de ce qui se passe ici, je continuerois à me donner l'honneur de vous en écrire; mais je ne puis vous dissimuler ce que je viens de voir. C'est la lettre de convocation de Mgr votre archevêque, où, par une visible affectation, il tâche d'insinuer que le Roi ne demande à votre province que de rendre son Mandement commun: par où il exclut indirectement la demande inévitable qu'on doit faire au Roi, de la suppression des livres faits en défense. Mais il abuse de ces paroles, et oublie celle où le Roi désire que les provinces procèdent à ce qui est nécessaire à exécuter ponctuellement et avec uniformité la constitution : ce qui ne peut subsister sans supprimer ce qui est fait en défense d'un livre condamné par le saint siège et par son auteur; d'autant plus que tous ces livres, imprimés sans permission, et de sa seule autorité privée, par eux-mêmes sont rejetables, selon les règles de la police. Je n'ai rien à ajouter sur cela à ce que dit le procès-verbal de notre province; et si M. de Cambrai semble en être instruit, il montrera qu'il adhère encore à son livre, puisqu'il s'oppose à la suppression de ce qui est fait pour sa défense. Il est vrai que Rome ne les a pas condamnés, ni même eu le temps de les examiner; mais il est de droit de condamner les défenses des mauvais livres, et outre cela, Rome condamnant le livre de l'Explication *ex connexione sententiarum*, elle condamne par conséquent les interprétations faites en défense de ce même livre. Vous voyez bien, monseigneur, combien cela est capital, et combien il regarde le soin des évêques d'ôter des mains des peuples les excuses et apologies d'un livre dont la pratique est pernicieuse, et dont la lecture induit à des erreurs déjà condamnées.

[1] Nous publions cette lettre et celle du 14 juin suivant sur une copie envoyée au cardinal de Bausset par la famille de M. de Valbelle.

Je puis vous assurer que le Roi même a trouvé cela très-important, et sera bien aise de le faire à la supplication des évêques.

Je suis avec respect, comme vous le savez, etc.

DCXLI. (DCXL.)

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Sur les délibérations de l'assemblée métropolitaine de Paris, et sur la conduite que le prélat se propose de tenir dans l'assemblée de sa province.

A Cambrai, 22 mai 1699.

Je reçus hier, mon très-cher abbé, votre lettre datée du 2 de mai. Elle me console en m'apprenant votre bonne santé, votre courage, votre paix, et vos préparatifs pour nous revenir voir. Je souhaite de tout mon cœur que rien ne vous ait retardé dans ce projet, et je serois ravi que cette lettre vous trouvât parti de Rome. Mais je crains que le Bref sur lequel on vous a donné de si belles espérances, aura été ou suspendu jusqu'à ce qu'on ait eu des nouvelles de France, ou du moins envoyé au nonce, afin qu'il ne me soit rendu qu'après que le Roi l'aura fait examiner, et aura trouvé bon qu'on me l'envoie. Vous verrez, par la délibération de l'assemblée de Paris, qu'on veut faire servir de modèle à toutes les autres, que le dessein de mes parties est de faire demander au Roi unanimement, par toutes les églises du royaume, la suppression des écrits postérieurs à mon livre, qu'on vous a tant dit à Rome ne contenir qu'une doctrine très-pure. Pour moi, je n'ai garde de demander cette suppression dans notre assemblée que nous tiendrons lundi. Vous en verrez les raisons dans le projet de protestation que je tiens tout prêt, en cas que nos évêques voulussent absolument faire cette demande au Roi. Je ne romprois point l'assemblée : au contraire, je conclurois à la pluralité des voix contre mon avis, comme tout président d'assemblée le doit faire ; mais je ferois insérer ma protestation dans le procès-verbal. Cette difficulté peut arrêter le Bref qu'on vous promet ; car nonobstant les magnifiques démonstrations des Italiens, je les crois assez politiques pour ne m'envoyer point un Bref, avant que le Roi ait tiré de moi tout ce que mes parties souhaitent qu'il en tire. Peut-être même que ces Italiens, qui louent tant la doctrine de mes défenses, les sacrifieront encore au Roi, si toutes les églises du royaume en ayant demandé la suppression, le Roi représente au Pape que, pour affermir la paix, il ne doit pas refuser une condamnation expresse des écrits qui soutiennent un livre pernicieux contre le jugement du saint siège qui l'a condamné, d'autant plus que toutes les églises du royaume en auront alors demandé unanimement la suppression. Cette demande sera spécieuse ; mais les suites en seront terribles, si on n'y prend pas garde : car on aura engagé insensiblement le clergé de France, et puis le saint siège. Alors il paroîtra que les ouvrages de MM. de Paris et de Meaux, qui enseignent tant de nouveautés dangereuses sur la charité, sur la passiveté, sur le salut essentiellement juste, etc., demeureront sans contradiction, et pleinement autorisés. Mes réponses, qui sont les seules contradictions qui aient paru contre ces nouveautés, seront non-seulement supprimées, mais encore flétries. La doctrine de mes réponses sera décréditée et suspecte de quiétisme ; le clergé de France s'accoutumera à regarder cette doctrine comme une doctrine qu'il a rejetée, et dont il a demandé la suppression ; il regardera les opinions de mes parties comme celles qu'il aura adoptées, et qui seront demeurées les seules en autorité. On supposera même que le saint siège n'approuve que la doctrine du parti qu'il a rendu victorieux. Le torrent des jeunes docteurs se tournera de ce côté-là, parce que c'est la mode, et que toutes les espérances humaines les y attirent. Tous les évêques prendront facilement cette pente. Alors il faudra, ou que Rome se laisse entraîner aussi, ou qu'elle résiste avec un péril éminent de schisme, pour avoir poussé trop loin les complaisances politiques dans la naissance de ces opinions. Quant à moi, j'irai droit, s'il plaît à Dieu, jusqu'au bout, et je ferai à l'extrémité, s'il le faut, la protestation dont je vous envoie le projet. Faites-la traduire en italien en secret, et tenez-la toute prête pour la montrer aux personnes qui en peuvent faire un bon usage, en cas que je vous mande par le courrier prochain que j'ai été réduit à l'insérer dans notre procès-verbal. Si Rome lâche le pied là-dessus, on la mènera loin. On ne cherche qu'à entreprendre et qu'à prolonger ; on sent les timidités de Rome, et les appuis qu'on a dans cette cour, par la prévention des cardinaux favorables à la cabale animée contre moi. Ainsi il n'y a rien qu'on n'entame hardiment : plus on obtient, plus on espère obtenir.

L'affaire des Jésuites que vous m'avez man-

dée est déplorable. Si leurs missionnaires avoient eu quelque condescendance excessive pour leurs néophytes de la Chine, il falloit prendre autant de soin de couvrir cette faute, qu'on témoigne d'empressement pour la faire éclater. Il auroit fallu les redresser secrètement, et éviter un si grand scandale, qui va à avilir le christianisme dans l'Orient, à renverser les principales missions, à faire triompher les hérétiques et les libertins : mais l'esprit qui anime les principaux acteurs est un zèle amer et hautain. On ne veut que pousser, déshonorer et vaincre. L'esprit de Dieu n'est point là.

J'oubliois de vous dire que l'assemblée de Paris allègue le Bref d'Innocent X de l'an 1654, qui condamne tous les écrits faits pour défendre les cinq propositions de Jansénius. Mais cet exemple se tourne en preuve décisive pour moi. 1° Si le Pape avoit jugé à propos que mes écrits fussent condamnés avec le livre, il l'auroit marqué dans son Bref, comme Innocent X le marque expressément dans le sien. 2° Est-ce au Roi qu'il faut demander la suppression de mes écrits? S'ils sont condamnés de droit, comme on le suppose, pourquoi les évêques ne les condamnent-ils pas comme le livre? Pourquoi n'en défendent-ils pas la lecture par leur propre autorité, appuyée de celle du Pape? Pourquoi vont-ils demander à la puissance séculière ce qu'on ne lui demande point pour les ouvrages déjà condamnés par l'Église, ou que les évêques sont en droit de condamner? 3° Les propositions de Jansénius étaient déclarées hérétiques; les miennes ne sont qualifiées que d'erronées. L'explication trop favorable de quelques propositions erronées en un sens très-pur, et fondée sur certains correctifs que le Pape a jugés insuffisans, ne doit pas rendre mes écrits odieux, comme l'étaient des écrits qui soutenaient des propositions absolument hérétiques. Le pape Innocent X a jugé nécessaire de prendre une précaution contre des écrits qui soutenoient un livre hérétique, qu'Innocent XII n'a pas jugé à propos de prendre contre des écrits qui ne font qu'expliquer trop favorablement dans un sens très-pur des propositions qui ne sont qu'erronées, *respectivè in sensu obvio*. 4° Innocent X fait une liste de ces écrits qu'il déclare mauvais, et il condamne pareillement en général tous autres ouvrages qui seroient semblables à ceux qu'il marque nommément et en détail. Ainsi c'est une condamnation qu'il prononce sur ces écrits, après les avoir examinés. Mais il ne s'ensuit nullement de là, que tout écrit qui a expliqué en un sens pur, avant la censure, un livre qui a reçu quelque note *in sensu obvio*, soit condamné de droit. Toutes ces raisons méritent d'être bien pesées, et d'être soutenues par les personnes qui ont quelque crédit.

Il seroit bon de savoir si le Pape écrira des Brefs aux trois prélats qui m'ont attaqué, pour les louer de leur zèle. Cette démarche aurait de mauvaises suites; car ce seroit autoriser leurs écrits, où ils ont si dangereusement excédé sur plusieurs points de doctrine où je les ai réfutés. Il me semble qu'il faudroit avertir les personnes accréditées, que des louanges, quelque vagues qu'elles paroissent, acheveront d'autoriser la doctrine dangereuse qu'on s'efforce d'établir en France.

Avant que de partir de Rome, jetez les yeux, 1° sur un homme sûr et intelligent, qui puisse, dans les besoins, nous servir de correspondant, pour aller rendre des lettres, et pour faire des commissions; 2° sur quelque ami d'un plus haut étage, qui pût nous donner de bonnes nouvelles des choses importantes, nous avertir de ce qui nous toucheroit, découvrir les entreprises secrètes, parler aux personnes bien intentionnées, et les faire agir au besoin.

Je salue M. de La Templerie. Je suis à jamais tout à mon très-cher abbé.

DCXLII. (DCXLI.)

AU MÊME.

Il lui donne quelques détails sur son assemblée provinciale.

A Cambrai, 29 mai (1699).

Comme vous m'avez mandé, mon très-cher abbé, du 9 de ce mois, que vous partiriez de Rome le mardi suivant qui était le 12, je pense avec plaisir que vous êtes en chemin depuis dix-huit jours, et que je vous embrasserai bientôt : c'est ce qui m'empêche de vous écrire amplement. Si néanmoins quelque changement vous avoit empêché de partir, je vous dirai que notre assemblée provinciale finit mardi dernier 26 de ce mois; qu'on y accepta le Bref du Pape; qu'on y résolut de faire un Mandement chacun dans son diocèse [1]; que les évê-

[1] L'évêque d'Arras consulta M. Tronson sur son Mandement. La réponse de celui-ci est du 22 mai. Pour la bien entendre, il faudroit avoir sous les yeux le projet de Mande-

ques voulurent se mêler de critiquer le mien ; que je l'expliquai en le défendant avec beaucoup de soumission pour le Pape, et en leur déclarant qu'ils n'avoient aucun droit de l'examiner ; qu'enfin ils conclurent, comme ceux de Paris, à demander la suppression de mes défenses ; que j'expliquai mes raisons pour n'y consentir pas, nonobstant quoi je prononçai, comme président, à la pluralité des voix, contre mon avis[1]. Ils m'ont loué dans le procès-verbal, et ont prétendu avoir droit de juger au-delà du Pape. Ils ne sont en cela que les échos de ceux de Paris. Ainsi Rome n'ose me louer, pendant que mes parties me louent ; et mes parties se vantent de juger au-delà du jugement du Pape, pendant que le Pape les ménage si fort. Pour moi, qui suis si soumis, on m'écrase. Dieu soit loué. Laissez Rome m'envoyer ou ne m'envoyer point de Bref. Ils sont nos supérieurs ; il faut s'accommoder de tout sans se plaindre, demeurer soumis avec affection pour l'Eglise mère, et porter humblement l'humiliation. Venez, venez. Quelle consolation de vous embrasser, de vous entretenir, de vivre et mourir avec vous !

DCXLIII. (DCXLII.)

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Sur les dispositions où il a laissé à la cour de Rome, et sur les difficultés de son voyage.

A Venise, 29 mai (1699).

Je laissai, monseigneur, en partant de Rome, un paquet pour vous être envoyé, dans lequel je mis une copie du Bref que le Pape vous écrit, et je vous rendois compte de tout ce qui s'étoit passé, ou pour empêcher ce Bref, ou pour en faire retrancher les expressions qui vous donnoient le plus de louanges. J'ajoutois à ce détail combien vos amis et même plusieurs cardinaux m'avoient paru convaincus qu'il étoit essentiel à l'état présent de votre affaire, que vous ne dissiez plus mot, quelque empressement que vos parties témoignassent pour vous faire parler. On savoit qu'ils étoient occupés à chercher divers prétextes pour vous y obliger, ou en demandant de plus grandes explications de votre véritable doctrine, ou des condamnations plus expresses des erreurs qu'on imputoit à votre livre. J'ai reçu des lettres ici qui me confirment dans cette pensée, et qui m'assurent en même temps que l'on doit faire des assemblées ecclésiastiques dans toutes les métropoles, à l'occasion du Bref. Cela fait comprendre que le dessein de vos parties, dès le commencement de cette affaire, alloit encore plus loin que la condamnation de votre livre ; et je puis vous assurer que, depuis le Bref du Pape, plusieurs cardinaux, de ceux mêmes que l'on croit nous avoir été le moins favorables, m'ont dit qu'ils connoissoient mieux que jamais que toute la conduite de ces prélats à votre égard n'étoit qu'une querelle de courtisans : c'est ainsi qu'ils parlent.

Je me trouve encore irrésolu sur la route que je dois prendre pour mon retour. C'étoit dans le dessein de préférer celle d'Allemagne, que j'étois venu ici : ensuite on me fit craindre que les contestations de M. le marquis de Villars à Vienne[1] ne la rendissent impraticable pour des Français. Présentement tout le monde assure que ces troubles sont apaisés ; mais néanmoins il reste encore parmi les peuples de ces frontières des dispositions peu favorables pour des voyageurs, à qui on ne craint point de faire des querelles d'Allemand. De plus, les *voiturins*, avec qui j'ai voulu entrer en détail des journées, me disent qu'elle est beaucoup plus longue et beaucoup plus incommode pour les chemins et pour les logemens, au lieu qu'ils s'engagent de me rendre dans quinze jours à Lyon en passant à Milan et à Turin. Je règlerai cela demain, et nous partirons ou dimanche au soir, ou lundi matin : mais j'aurai l'honneur de vous

ment du prélat. Nous nous bornons donc à en citer un fragment, qui concerne la doctrine de la charité, article sur lequel l'évêque d'Arras est d'accord avec Fénelon, et que M. Tronson *croit qu'on pourroit mettre ainsi* : « Mais afin » de ne vous pas exposer à arracher du champ du Seigneur » l'ivraie avec le bon grain, et que des personnes prévenues » ou peu éclairées ne confondent peut être, comme il est ar- » rivé plusieurs fois dans des occasions semblables, la bonne » doctrine avec la mauvaise que Sa Sainteté a eu uniquement » intention de condamner ; nous déclarons que cette condam- » nation ne donne nulle atteinte au sentiment commun des » théologiens sur la charité, savoir : que l'acte de charité est » indépendant du motif de la récompense et de la béatitude ; » que le motif de la charité est plus élevé que celui de l'es- » pérance ; et qu'on peut faire des actes de l'amour de Dieu, » sans aucune autre vue que celle de sa bonté et de ses per- » fections. » Bossuet ne paroît pas content de la conduite de l'évêque d'Arras dans l'assemblée provinciale de Cambrai. Voyez sa lettre à son neveu, du 7 juin ; t. XLII, p. 528.

[1] Voyez le *Procès-verbal* de cette assemblée, t. IX des *Œuvres*, p. 190 et suiv. ; la lettre de Bossuet à son neveu, du 26 mai, t. XLII, p. 520 et 21 ; et dans l'*Hist. de Fénelon*, liv. III, n. 120, les réflexions du chancelier d'Aguesseau, sur le procédé de l'évêque de Saint-Omer.

[1] Le marquis, depuis duc et maréchal de Villars, alors ambassadeur à Vienne, avoit été insulté publiquement par le prince de Lichtenstein, gouverneur de l'archiduc Joseph, fils aîné de l'Empereur. Il demandoit une réparation publique, qui lui fut faite bientôt après.

écrire plus exactement le parti que nous aurons pris, et durant le voyage je vous assurerai, dans les lieux de courrier, de mes très-humbles respects.

DCXLIV. (DCXLIII.)

DU P. DE JASU,

PRIEUR DE L'ABBAYE DU BREUIL [1],

AU MÊME.

Il lui exprime les sentimens de respect et d'admiration que lui inspire son humble soumission.

De Dreux, ce 6 juin 1699.

Il y avoit long-temps que j'étois pénétré d'estime et de respect pour vous; mais si vous eussiez toujours été environné de tout l'éclat de votre Grandeur, je me serois bien donné de garde, n'étant qu'un pauvre et simple religieux, de m'approcher de vous, et je n'aurois jamais osé souhaiter d'en être connu. Mais depuis que l'adversité est venue fondre sur vous avec tant d'impétuosité, la simple estime que j'avois pour tout le bien que j'entendois dire de vous s'est changée en un si fort et si tendre attachement pour votre personne, qu'insensiblement, et malgré moi, je me suis vu dans le trouble pour l'amour de vous. J'ai pris part à vos craintes et à vos inquiétudes, j'ai ressenti le coup qui vous a frappé; et cette communication de douleurs m'a tellement uni à vous, que je ne puis plus me contenir dans les bornes de l'humble silence que la connoissance de ma bassesse devroit éternellement me prescrire à l'égard d'une personne de votre élévation et de votre mérite.

Souffrez donc, monseigneur, que, pour rendre le calme et la paix à mon cœur affligé, je vous fasse connoitre son zèle, et qu'après avoir participé à l'amertume du vôtre, je vous félicite de la résolution généreuse et véritablement chrétienne que vous avez fait paroître dans le temps de l'affliction, et dans une des plus rudes épreuves qu'un cœur droit puisse essuyer.

Grâce au Père des miséricordes et au Dieu de toute consolation, il a pris soin de vous consoler lui-même dans votre affliction, et vous a donné la force de consoler ceux qui ont pris part à vos douleurs, par la conduite toute sainte que vous vous êtes prescrite, et que vous avez fidèlement observée jusqu'à la fin.

Votre charité, monseigneur, que ce grand orage n'a pu éteindre, a dissipé tous les nuages qu'il avoit excités, pour laisser paroître la solidité de votre vertu dans toute sa splendeur : car c'est dans les maux, dit saint Augustin, que l'on reconnoît les progrès qu'on a faits dans la vertu avant que d'y tomber; c'est dans ce champ de l'amertume et des souffrances que vous avez trouvé le trésor caché, je veux dire l'ancienne manière d'instruire efficacement les peuples, en vous rendant vous-même un parfait modèle d'humilité, de douceur, de patience, de soumission à l'Eglise, et d'amour de Dieu.

Il est constant que le livre de l'*Explication des Maximes des Saints* n'étoit à la portée que d'un petit nombre de personnes. On me le pardonnera peut-être, si je dis que les plus savans n'y étoient pas les plus intelligens. Mais les vertus que vous enseignez aujourd'hui par vous-même sont conçues et connues de tous les chrétiens. Cette doctrine, monseigneur, est proportionnée à la capacité de tous les hommes; les plus grossiers et les plus ignorans l'admirent et en sont édifiés; les plus savans et les plus zélés sont contraints de la louer et approuver.

Votre Mandement, quoique très-court, contient toute la doctrine de saint Paul. Vous y enseignez efficacement un Jésus-Christ crucifié, en portant vous-même sa croix; vous nous apprenez, par votre exemple, comment nous devons recevoir les afflictions et les humiliations que Dieu nous envoie. Aucun chrétien n'osera plus témoigner la moindre résistance à la voix de son pasteur, après avoir vu de ses yeux un grand et savant, ou pour dire ce qui est plus rare, un humble et savant archevêque, écouter celle du souverain pasteur avec la même docilité et la même soumission que les anges ont pour celle de Dieu.

Consolez-vous donc, illustre et généreux prélat; vos humiliations vous sont plus glorieuses et plus utiles à l'Eglise qu'un millier de livres; vos actions sont une explication vivante des maximes des saints; et ce que l'on croyoit devoir être le motif de votre abaissement, est devenu le fondement de votre gloire et de la joie des gens de bien. C'est ainsi, monseigneur, que le vaincu a seul tout le fruit de la victoire, et que les plus grandes adversités tournent toujours au bien et à l'avantage de ceux qui aiment véritablement Dieu.

L'on doit vous dire à vous-même, monsei-

[1] Breuil-Benoît, abbaye de l'ordre de Cîteaux, au diocèse d'Evreux.

gneur, ce que la piété vous a fait écrire à une personne affligée : Dieu vous vouloit tout à lui, et ce n'est que sur la croix qu'il prend sa pleine possession. Il vouloit cette dernière preuve de votre amour, pour faire reposer sur vous son Esprit saint, et apprendre aux fidèles, par votre exemple, comment ils doivent l'attirer sur eux: car sur qui se reposera l'Esprit du Seigneur, si ce n'est sur celui qui est doux et humble?

Votre conduite, monseigneur, vous ayant été inspirée de Dieu, a toujours été accompagnée et enfin couronnée de cette douceur et humilité de cœur que notre divin Maître a voulu que nous apprissions de lui ; et ces deux vertus sont si parfaitement dépeintes dans votre Mandement, et dans celles de vos lettres que la Providence divine a rendues publiques, que je ne fais aucune difficulté d'avouer que j'expérimente, en les lisant, ce que saint Chrysostôme sentoit en lisant les Épîtres de saint Paul. Elles renferment une certaine onction qui attendrit jusqu'aux larmes. J'ai eu la joie de remarquer qu'elles produisent le même effet en ceux qui me les ont communiquées, et en ceux à qui je les communique ; et des personnes distinguées par leur esprit et par leur naissance, qui ne pouvoient recevoir aucune consolation dans leur affliction, m'ont avoué avoir ressenti du soulagement dans la lecture de vos lettres et de votre Mandement. Plus je les lis, plus j'en suis touché, et plus elles m'inspirent d'estime, de zèle, d'attachement et de respect pour votre personne et votre vertu.

F. DE JASU, Prieur indigne de l'abbaye du Breuil.

DCXLV. (DCXLIV.)

MÉMOIRE CONTRE LA SUPPRESSION DES ÉCRITS APOLOGÉTIQUES DE L'ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI, SOLLICITÉE PAR L'ASSEMBLÉE MÉTROPOLITAINE DE PARIS [1].

(Juin 1699.)

On est tout-à-fait formalisé de la suppression que les prélats de la province de Paris veulent faire et solliciter des écrits faits pour la défense du livre des *Maximes des Saints;* les plus honnêtes gens, les plus désintéressés et les plus éclairés en murmurent. On dit :

1° Que les prélats de la province de Paris devoient moins solliciter cette suppression que tous autres, attendu qu'ils sont par là en même temps juges et parties d'une affaire qui n'a pas été discutée, examinée, ni même mise en question.

2° Qu'il est bien dur de vouloir supprimer les défenses d'un prélat qui a écrit, non pour soutenir l'erreur et la protéger, mais pour s'en laver et s'en justifier, en expliquant son livre d'une manière qui à la vérité ne cadre pas avec le livre, mais qui a toujours servi à faire connoître que ses sentimens ont été très-éloignés de l'erreur qu'il condamne lui-même.

3° Qu'ainsi c'est sans fondement que les prélats prétendent s'appuyer de l'exemple d'Innocent X, qui, dans son décret du 23 avril 1654, en renouvelant la condamnation de l'*Augustin* de Jansénius, condamna en même temps plus de quarante autres livres faits pour la défense de la doctrine de Jansénius, parce que ces livres ne furent faits que pour soutenir et établir une doctrine condamnée, comme il est marqué dans ledit décret, au lieu que les défenses de M. de Cambrai ne sont nullement pour approuver et établir l'erreur : au contraire, elles tendent seulement à prouver que son livre ne l'autorise point.

4° Qu'en cela les prélats de l'assemblée de Paris se sont fort éloignés de l'usage reçu dans toute l'Église, de ne jamais supprimer des explications catholiques. L'histoire ecclésiastique en fournit plusieurs exemples.

Outre celui du pape Vigile dans l'affaire des trois Chapitres, qui est très-fameux, celui de saint Maxime dans l'affaire d'Honorius vient parfaitement bien à la question présente. Saint Maxime avoit donné ou du moins voulu donner un sens orthodoxe et catholique aux lettres d'Honorius à Sergius, sur l'expédient que lui avoit proposé Sergius touchant l'usage des termes d'une ou de deux opérations en Jésus-Christ. Néanmoins le sixième concile ne laissa pas de condamner Honorius (au moins selon plusieurs) : mais en condamnant la lettre d'Honorius, le concile ne toucha nullement aux défenses et aux écrits qu'avoit faits saint Maxime pour justifier Honorius. Il est à remarquer que, quand saint Maxime écrivit, l'affaire des Monothélites n'étoit pas encore jugée ; car autrement, s'il avoit entrepris de défendre Honorius après le jugement porté et rendu contre lui, on avoue de bonne foi que ç'auroit été une témérité et un défaut de soumission dans saint Maxime; et c'est ce qui rend la comparaison de la question présente avec l'autre, entièrement et parfaitement semblable.

Il y a encore, outre plusieurs exemples, un assez récent par rapport à celui de saint Maxime. C'est ce qui est rapporté dans l'*Histoire du Concile de Trente*, par Pallavicin, touchant l'affaire du patriarche d'Aquilée, nommé Jean Grimani, qui avoit voulu donner un bon sens et une explication orthodoxe à une lettre qui contenoit une méchante doctrine. L'explication de Jean Grimani ne fut point du tout condamnée. Le fait est trop long pour l'écrire ici ; on peut consulter Pallavicin même, et voir la table à la lettre J, et chercher Jean Grimani : on y trouvera quelque chose de bon et de juste.

On dit encore et on trouve mauvais :

[1] Ce Mémoire est de la même écriture que celui qu'on a vu plus haut, au mois de janvier de cette année, t. IX, p. 651.

5° Que les prélats aient été en cela plus loin que le Pape même, qui n'a pas condamné ces écrits;

6° Qu'il y a parmi ces écrits quelques pièces détachées qui n'ont aucun rapport au livre des *Maximes*, et qui ne contiennent rien que de très-orthodoxe; par exemple, le traité fait *sur la charité, etc.*

7° Qu'ils veulent donc absolument que par là leur confrère demeure à jamais noirci des traits d'infamie marqués dans la *Relation sur le Quiétisme*, malgré la réponse solide qu'il paroît qu'il y a faite.

8° Qu'il n'est pas juste que les autres prélats du royaume, qui n'ont pas même pu voir ces écrits, ou du moins la plupart prononcent dessus : *neminem enim incognitâ causâ damnari oportet*; et que l'exemple de l'assemblée de Narbonne et de celle de Toulouse et de Sens [1] n'est pas d'une petite conséquence pour empêcher les autres prélats d'aller plus loin que l'acceptation de la constitution en forme de Bref du 12 mars 1699.

9° Qu'enfin le Roi ne demande aux prélats que la seule acceptation de ladite constitution.

DCXLVI. (DCXLV.)

DE FÉNELON AU CARDINAL ***.

Il lui envoie les actes de l'assemblée provinciale de Cambrai.

Cameraci, 10 junii 1699.

Acta conventùs quem in hac civitate cum episcopis comprovincialibus Tornacensi, Atrebatensi et Audomarensi, jubente Rege, nuperrimè institui, ad sedem apostolicam filiali cum reverentia transmittenda esse mihi videntur. Quapropter, eminentissime Domine, vestram Eminentiam impensissimè oro, ut duo exemplaria benignè excipere dignetur, quorum alterum, pro sua solita et ingenita humanitate, ad sanctissimi Patris pedes officiosè deferre velit; alterum ut observantiæ meæ specimen apud se habeat. Quo animo ad singula mihi objecta responderim, hinc facilè perspectum habebit. Verissimo et constanti cum animi cultu subscribor, etc.

[1] Les provinces de Vienne, Albi, Auch, Arles et Rouen suivirent l'exemple des trois citées ici, et ne demandèrent point la suppression des écrits faits pour la défense du livre des *Maximes*. Celle de Rouen se borna à mettre que *le Roi seroit supplié d'ordonner la suppression de tous livres qui pourroient établir la doctrine censurée*. Les procès-verbaux se trouvent dans les *Mémoires du Clergé*, t. I. Voyez aussi l'*Hist. de Fénelon*, liv. III, n. 118.

DCXLVII. (DCXLVI.)

DE BOSSUET A M. DE VALBELLE,

ÉVÊQUE DE SAINT-OMER.

Sur un *errata* du livre des *Maximes*, et sur le procès-verbal de l'assemblée de Cambrai.

A Germigny, 14 juin 1699.

J'ai vérifié dans l'*errata* de M. de Cambrai, monseigneur, qu'en effet il a corrigé *porter* au lieu de *parler* [1]. Ainsi il falloit suivre cette correction dans la version. Les libraires, qui l'ont fait faire assez précipitamment, par l'avidité de contenter le public curieux, ou plutôt par celle du gain, n'y ont pas pris garde de si près. Ce que gagne M. de Cambrai à ce défaut de la version, c'est que sa proposition est condamnée avec l'adoucissement qu'il y a voulu apporter, et que la condamnation en est plus précise. On me mande que votre procès-verbal réussit très-bien à Paris. Cette impression étoit nécessaire contre les bruits qu'avoient répandus les amis de M. de Cambrai, qui, en vous faisant emporté, vous donnoient un caractère tout opposé au vôtre, et à celui que vous avez montré en particulier dans cette affaire.

A vous, monseigneur, avec respect.

DCXLVIII. (DCXLVII.)

DE FÉNELON A L'ABBÉ (DE CHEVREMONT).

Il exprime sa parfaite soumission au jugement du saint siége, et souhaite que ses amis gardent aussi bien que lui un profond silence sur les contestations passées.

Au Câteau, 2 juillet 1699.

On ne peut, monsieur [2], être plus vivement touché que je le suis de toutes les marques d'a-

[1] Cet *errata* regarde l'article III du livre des *Maximes*, dans lequel se trouve la troisième proposition condamnée par le Bref d'Innocent XII. — [2] Cette lettre est adressée à un ecclésiastique, alors occupé à préparer un ouvrage sur le quiétisme, et qui désiroit se retirer dans le diocèse de Cambrai, pour y travailler sous les ordres de Fénelon. Ce concours de circonstances paroît désigner l'abbé de Chevremont, comme on le voit par les lettres suivantes des 9 et 21 octobre. Cet abbé publia en effet, peu de temps après, l'ouvrage intitulé : *Le Christianisme éclairci sur les différends du temps en*

mitié et de zèle que vous me donnez. Rien ne me feroit plus de plaisir, que de pouvoir répondre, par des services effectifs, à tant de choses très-obligeantes, par lesquelles vous avez bien voulu me prévenir. Mais trouvez bon, je vous conjure, que je vous parle ici à cœur ouvert et sans réserve.

1° J'ai condamné de très-bonne foi mon livre par soumission et par docilité pour le Pape. Ainsi toutes les personnes qui ont quelque amitié pour moi ne peuvent m'obliger plus sensiblement qu'en ne disant jamais une seule parole en faveur de cet ouvrage. Je ne puis consentir qu'on l'excuse même indirectement.

2° Je vous conjure de ne dire et de n'écrire rien contre mes confrères qui m'ont attaqué à Rome, ni contre M. l'archevêque de Reims. Vous savez, monsieur, combien la religion demande l'esprit de paix, de charité, de respect pour l'épiscopat. Tout ce que vous feriez par zèle pour mes intérêts retomberoit sur moi; car on ne manqueroit pas de me l'imputer. Peut-être même en découvriroit-on la source, et on vous feroit beaucoup de peine en ce cas-là.

3° Vous êtes dans la retraite loin du monde, et vous ne pouvez pas savoir l'état des choses. Si vous vous retiriez dans ce diocèse, loin de vous mettre à l'abri, je vous attirerois de grands embarras, et je ne pourrois vous soutenir. Ne croyez pas, s'il vous plait, que je vous parle ainsi pour m'excuser. Il est certain, monsieur, que, pour l'amour de vous, je dois résister à votre désir. Plus vous me témoignez d'attachement, moins je dois souffrir que vous veniez vous exposer à de très-fâcheux inconvéniens. Vous cherchez la paix, et vous ne trouveriez que du trouble.

Ce que je vous souhaite, c'est une solitude où votre silence et votre renoncement à tous les commerces extérieurs ôtent tout prétexte de critique, et où vous puissiez vous donner tout entier paisiblement à l'oraison et aux saintes lettres. Je serois ravi de pouvoir vous offrir cette solitude; mais, encore une fois, je dois vous dire que je vous attirerois de grands orages. Au nom de Dieu, ne parlez de moi qu'à Dieu seul, et laissez les hommes en juger comme ils le voudront. Pour moi, je ne cherche que le silence et la paix, après m'être soumis sans réserve. En quelque lieu que vous soyez, souvenez-vous de moi dans vos prières, comme je me souviendrai de vous dans les miennes; et soyez persuadé, s'il vous plaît, que j'ai le cœur bien affligé sur les choses que je me vois dans l'impuissance de faire pour vous témoigner à quel point je suis pour toujours, etc.

Je vois, monsieur, qu'il y a plusieurs faits sur lesquels vous n'avez pas été exactement informé.

matière de Quiétisme, par l'abbé de ***; *Amsterdam*, 1700, in-8°. Il seroit difficile de trouver un ouvrage aussi ennuyeux, aussi peu instructif, en un mot, aussi rebutant, soit pour le fond, soit pour la forme. Aussi fut-il critiqué, cette même année, par le ministre Poiret, dans le § II de la *Préface* de sa *Théologie réelle*. (Amsterdam, 1700, in-12.) Quoique les préjugés de secte aient inspiré à ce dernier auteur une partie de ses observations, on doit reconnoître que, sur bien des points, sa critique n'étoit que trop fondée.

DCXLIX. (DCXLVIII.)

DU P. BELLISSEN,

PROCUREUR-GÉNÉRAL DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE,

A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Sur la disposition présente des esprits à Rome.

A Rome, le 4 juillet 1699.

Avant que de vous écrire, j'ai voulu recueillir tout ce qu'on disoit. Les propositions censurées dans le Bref ne font nul tort à M. de Cambrai. Ceux qui étoient les plus déchaînés contre lui ont été édifiés de sa prompte et humble soumission; et quoiqu'ils aient un peu murmuré sur le mot de *innocentiam* et de *probra* [1], ils ne laissent pas de louer sa conduite. Un jour, je me trouvai avec le R. P. Massoulié dans un cercle savant; et comme quelques-uns se jetèrent aigrement sur cette affaire, ce bon père reprit la parole, et répondit que M. de Cambrai avoit écrit de bonne foi, et qu'il n'étoit tombé dans cette illusion que pour n'être pas assez théologien, et pour n'avoir pas su unir tous ces motifs. Je dis qu'il étoit bien difficile d'unir les mystiques avec l'Ecole, et qu'un meilleur théologien que lui n'en auroit pas trouvé le secret dans les circonstances du temps où nous sommes. On a fait valoir ici la condamnation qu'on a faite, dans les assemblées des évêques, des réponses de M. de Cambrai; mais les gens de bon sens ne se laissent pas étourdir à ces condamnations particulières. On connoît le fond de la doctrine, et on sait ce que l'Eglise a condamné. Tout le monde doit s'y soumettre à l'exemple de l'auteur, et laisser ensuite dire ou

[1] Voyez la lettre DCVIII, ci-dessus, t. IX, p. 430.

écrire tout ce qu'on voudra. On m'écrit de Naples, que la généreuse soumission de M. de Cambrai le rend plus glorieux que s'il n'eût point été condamné, et que son esprit sublime a paru avec tout son éclat dans cette célèbre dispute. Vous savez sans doute que M. l'abbé Bertet n'est plus chez son Altesse M. le cardinal de Bouillon. On ne sait pas s'il le reprendra à son retour, ou s'il l'a congédié pour toujours; mais je sais bien qu'il a crié inconsidérément, quand il devoit se taire. Je vous serois sensiblement obligé, si vous aviez la bonté de me faire recommander à son Altesse M. le cardinal de Bouillon. Je lui dois tout, et je voudrois qu'il conservât son ouvrage. Vous savez qu'il y a bien des gens qui me sont contraires, et on n'a pas manqué de faire valoir toutes ces affaires contre moi. Permettez-moi d'offrir mes respects à M. de La Templerie, et de vous assurer que je serai éternellement avec un respect infini, etc.

DCL. (DCXLIX.)

DU P. PHILIPPE,

GÉNÉRAL DES CARMES-DÉCHAUSSÉS.

A FÉNELON.

Il le félicite de son humble soumission.

Romæ, 8 augusti 1699.

SUMMÆ generositati ac benignitati illustrissimæ Dominationis vestræ adscribendum est, quod humanissimis suis litteris me honorare voluerit, cùm nihil hucusque in suî servitium præstiterim, quod vel minimam grati animi mereatur expressionem. Id etenim quod feci, ex officii mei debito facere debebam, illud judicium de suo libro ferendo, quod tunc temporis mihi videbatur magìs consentaneum veritati. Cæterùm ad meam notitiam pervenerat sua erga sanctam sedem apostolicam promptissima et absolutissima submissio et intima docilitas, cujus nova et sincera testimonia in suis litteris non sine ingenti gaudio perlegi; exinde magìs confirmatus in opinione quam semper habui de eximia pietate, in summum Ecclesiæ pastorem observantia, et heroica virtute illustrissimæ Dominationis vestræ. Quam Deus, juxta mea vota, ad multos annos incolumem conservare, et gratiarum suarum charismatibus cumulare dignetur, meque totum meamque religionem suæ protectioni enixè commendans, maneo cum omni submissione, etc.

Fr. PHILIPPUS A S. NICOLAO,
Carm. excalc.

DCLI. (DCL.)

DU CARDINAL ALBANI AU MÊME.

Il l'assure de son estime, lui offre ses services, et exalte sa soumission si prompte et si édifiante.

Romæ, tertio idus (11) augusti 1699.

MULTUM quidem me debere profiteor illustrissimæ Dominationi tuæ, pro cumulatæ humanitatis officiis in epistola tua erga me præstitis, quibus tamen non aliâ me ratione dignum existimo, quàm quòd illustrissimam Dominationem tuam, ob tuas egregias dotes, peculiari æstimatione prosequar, eidemque inserviendi desiderio tenear. Porrò quod contigit in causa libri ab illustrissima Dominatione tua editi, quem, quemadmodum hujus sanctæ sedis censuræ, ut verè catholicum decebat antistitem, humiliter subjeceras, ita prolato ab eadem sede judicio adhærens, alacri obsequentique animo condemnasti, non nisi maximam universæ Ecclesiæ ædificationem peperit, tuoque etiam nomini plurimam apud sapientes laudem comparavit, cùm solidum christianæ virtutis honorem, quæ in nostrî victoria sita est, inani apud vulgus gloriolæ fucco prætulisti. Hoc ego certè nomine illustrissimam Dominationem tuam suspicio magìs, et colo, dumque meam in tuî servitium paratissimam voluntatem, ut datâ occasione experiaris, rogo, omnem a Deo optimo maximo illustrissimæ Dominationi tuæ felicitatem precor ex animo.

J. F. CARD. ALBANUS.

DCLII. (DCLI.)

DU P. GABRIELLI A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il le félicite de son heureux retour, et lui exprime les sentimens d'un sincère attachement.

Ex cœnobio S. Bernardi de Urbe ad Thermas, die 11 augusti 1699.

Sollicito et anxio diu fui animo de illustrissima et reverendissima Dominatione vestra, a qua nullum accipiebam meis litteris responsum. Et quoniam ex tristissimo proloquio, *Qui amat, timet*, multa tristia et infausta menti meæ obversabantur; et non semel ab illustrissimis D. archiepiscopo Theatino, et episcopo Porphyriensi D. Papæ sacrista exquisivi, an aliquid compertum haberent de Amplitudine vestra: idcirco dies et horas numerabam, quibus ipsa Cameracum pervenire, et exinde litteræ vestræ Romam deferri poterant, atque pluries socium meum ad tabellarium misi, pro explorando an quæ essent epistolæ nomine seorsìm indicato inscriptæ. Demum mihi tantâ agitato perturbatione perlatæ sunt illustrissimi et reverendissimi D. mei archiepiscopi Cameracensis, et Dominationis vestræ illustrissimæ gratissimæ litteræ, quæ nubilum omne e mente mea absterserunt, meque summâ consolatione cumularunt, dum felicissimum vestrum et sociorum adventum in istam metropolim, justissimas causas dilationis vestrarum litterarum, et plurimam vestram in me benevolentiam ex iis lætissimo animo percepi. Assiduus namque sciscitor ab amicis nuntium aliquod de statu nostri illustrissimi D. archiepiscopi, et hæc nuper accepi. D. archiepiscopum incredibili, et ab omnibus commendatâ prudentiâ, in hoc arduissimo negotio se gessisse, tabescentibus irâ ejus adversariis, oratores Regis Christianissimi, et Reipublicæ Venetæ ambos ex Gallia profectos, eorumque aulicos cum summa existimatione de eo loqui; ipsumque Regem Christianissimum ex aliqua commissione eidem injuncta, quoad electionem cujusdam abbatissæ [1], non mediocre benevoli animi documentum præbuisse; D. archiepiscopum publici juris fecisse doctissimum librum, omnigenâ eruditione conspicuum, de instructione puerorum Regiorum [1]; serenissimum Burgundiæ Ducem rigido vultu respexisse primarium illustrissimi archiepiscopi adversarium; et nonnulla alia intellexi, quæ effecerunt ut prorsus exsilirem gaudio. Pro comperto enim habeat Dominatio vestra illustrissima, me post ejus ab Urbe discessum nullam penitus passum diminutionem studii et obsequii erga illustrissimum archiepiscopum et Amplitudinem vestram; imò hocce quàm maximè adauctum (si tamen illud erat incrementi capax), et cumulatum fuisse. Unicum etiam atque etiam rogo et efflagito a Dominatione vestra illustrissima, ut quàm frequenter mihi vestris jussibus favere dignemini, quod mihi gratissimum et acceptissimum foret; et dum etiam D. canonicum de La Templerie peramanter salutatum meo nomine exopto, constanter profiteor, quod usque dum hâc luce fruetur, æternum memor erit, etc.

Joannes Maria GABRIELLIUS,
Abbas generalis [2] Monachorum
Reform. S. Bernardi.

[1] Voyez la lettre du P. de La Chaise à Fénelon, du 18 juillet 1699; ci-dessus, t. VIII, p. 341.

DCLIII. (DCLII.)

DE FÉNELON A UN PRÉLAT ROMAIN.

Il le remercie de la lettre qu'il lui a écrite sur sa soumission.

Cameraci, 16 augusti 1699.

Qua Dominatio vestra illustrissima me dignata est epistola, tantam humanitatem et urbanitatem præ se fert, ut in memoriam jucundissimè revocet florentem illam ætatem tuam, quâ te acutum, elegantem, ad omnia laude digna promptum et alacrem olim pulchrè novi. Nunc verò ingenii sagacitatem, solertiam, facundiam et gravitatem ex litteris perspectas habeo. Præteritorum quidem, illustrissime Domine, te non esse oblitum audire, meque vicissim meminisse juvat. Verùm laudes quibus me cumulas, eo quod apostolicæ sedi obtemperarim, sinas velim, me omnino immeritum recusare. Quid enim mirum, si tenuitatis meæ conscius tantæ auctoritati animo docili obsequar? His igitur laudibus prætermissis, hoc unum a

[1] Il parle du *Télémaque*, qui avoit paru furtivement quelques mois auparavant. Voyez l'*Hist. litt. de Fénelon*, 1e part. *appendice* de l'art. 4. — [2] Il etoit devenu général de son ordre au mois de mai précédent. Voyez la lettre de l'abbé Bossuet du 26 mai; t. XLII, p. 519.

te expecto, scilicet, ut me tibi penitus devinctum putes, et diligas. Constanti et intimo affectu ero perpetuum, etc.

DCLIV. (DCLIII.)

DU CARDINAL COLLOREDO A FÉNELON.

Il le félicite de sa soumission.

Romæ, 18 augusti 1699.

D. abbas de Chanterac, qui multam hic mihi explicuit humanitatem, absens etiam voluit illam exhibere, talia de me prædicans, quæ oneri magis sunt, quàm honori; dum non qualis sim, sed qualis esse debeam repræsentavit. Quod verò Dominatio tua illustrissima amaritudinibus se sentiat repletam, dicam cum apostolo : *Nunc gaudeo, non quia contristati estis, sed quia contristati estis ad pœnitentiam* [1]; cùm bonum sit homini, quod eum veritas vincat volentem; quem malum esset, si vinceret invitum. Olim cùm priores tuæ litteræ ad me delatæ fuissent, nosti quod optabam, ut te ipse esses, qui apostolicam præveniens censuram, quod magìs ac magìs cupiebam, cùm errores similes a Joanne XXII damnatos perspexi : sed dilata inter contentiones retractatio id effecit, ut per sedem apostolicam propositiones illæ configerentur; cujus judicio cùm te ipsum tuaque omnia submittere profiteris, teque usque ad extremum spiritum Romanæ Ecclesiæ, externarum magistræ, addictissimum tuis enunties scriptis; restat ut te, non veritatis tantùm amicum, sed et doctorem ostendas. « Hoc enim » confiteri Deo, dicam cum Ambrosio [2], impu- » nitatis remedium est. *Erravi*, inquit; sed » qui erravit, in viam potest redire, in viam » revocari potest. Et pulchrè addidit, *sicut ovis* » *quæ perierat;* non enim perit, qui agnoscit errorem. » Ignosce mihi, qui de licentia charitatis tuæ abutor patientiâ tuâ; tuisque orationibus adjuvare non cesses, dum peculiari devotionis affectu me subscribo, etc.

[1] *II Cor* VII. 9. — [2] *In Ps.* CXVIII, Serm. XXII, n. 27; t. I, p. 12 4.

DCLV. (DCLIV.)

DU CARDINAL NIGRONI AU MÊME.

Il le félicite de sa soumission, et l'engage à garder un profond silence sur les contertations passées [1].

Romæ, 6 septembris 1699.

Quanta sim prosecutus, constantique prosequar existimatione illustrissimæ Dominationis vestræ præclaras dotes, fidum testem habeo D. abbatem de Chanterac. Quapropter mihimetipsi liceat citra vanescentem gloriam eblandiri quod citra meritum non sid illud, quod vestræ litteræ humanitate plenæ deferunt, erga me grati animi monumentum. Id, fateor, vestra virtus effecit; at, ut faceret, quasi dixerim, coegerunt sincera animi mei sensa, sinceræ mentis vestræ oculis proposita per præfatum D. abbatem; proindeque utrique devinctum me agnoscere non prætermitto. Sanè gratulor ex intimo cordis de vestra post antehabita rerum discrimina hilari tolerantia, quæ quo magìs muta, eo majus erit pondus habitura vocis retundentis, si qui occurrerent obstrepentes clamores, et mirè præ se ferentis infractam vestri animi perseverantiam in bono. Nobis non est a Deo facta potestas, nisi ad ineunda certamina, strenuè sustinenda, ac pro viribus prosequenda,

J'ai M. l'abbé de Chanterac pour fidèle témoin de la grande et constante estime que j'ai toujours eue pour les belles qualités de votre Seigneurie illustrissime. C'est pourquoi permettez-moi de dire sans vanité, que si vos lettres pleines d'honnêteté me témoignent de la reconnoissance, ce n'est pas que je l'aie mérité. Votre vertu a fait tout cela, je l'avoue, mais j'oserois dire que vous y avez été contraint par les sentimens sincères de mon cœur, que le même M. l'abbé de Chanterac a mis devant vos yeux. C'est pourquoi je ne cesserai point de dire que je suis obligé à l'un et à l'autre. Je me réjouis avec vous du fond de mon cœur de la constance avec laquelle vous avez supporté gaîment les embarras et les évènemens des affaires passées. Plus votre patience sera accompagnée de silence, plus elle vous donnera de force pour faire taire es clameurs de vos adversaires, s'il s'en élevoit encore; et plus elle marquera votre constance dans le bien, et la fermeté invincible de votre courage. Dieu ne nous a donné que le pouvoir d'entreprendre les combats, et de les soutenir courageusement, et de les continuer jusqu'au bout suivant nos forces,

[1] Nous joignons a cette lettre la traduction faire par l'abbé de Beaumont.

si quæ fiant obvia, ad Dei gloriam, ejusque Ecclesiæ tutamen; cæteroquin victoria non est in manu nostra, sed illius qui dat nobis victoriam, quando dare noscit expedire: et si non dat, nostrâ est nos ipsos exhibere stabiles, et immobiles, abundantes in opere Domini, scientes quod labor noster non est inanis in Domino. Pergat igitur Dominatio vestra illustrissima feliciter, ut incœpit, sub jugi, etsi cæca, nunquam tamen defecturi luminis obedientia oraculis apostolicæ sedis. *Vir* enim sic *obediens*, sacrâ paginâ testante, quaquà vertatur, *loquetur victoriam*. Quantùm ad me attinet, suasam velim illustrissimam Dominationem vestram, non fore passurum ab aliquo vinci in vestris laudibus efferendis: in iis semper ero firmo pede, ut aliqua ex parte promeretur efficax apud Deum, quod perhumaniter spondet vestra benevolentia, vestrarum precum auxilium, quo roboratus confido, quæ sunt Dei, sanctæque catholicæ sedis me, juxta munus meæ imbecillitati ex alto commissum, fore completurum pari fidelitate ac constantiâ, quâ quoque ex corde subscribor, etc.

J. F. Card. NIGRONUS.

lorsqu'il s'en présente quelques-uns, pour la gloire de Dieu et la défense de son Eglise: du reste la victoire n'est pas dans nos mains, mais dans les mains de celui qui nous la donne, lorsqu'il connoît qu'il convient de nous la donner; et s'il ne nous la donne pas, notre devoir est de nous montrer fermes et inébranlables, abondans dans l'œuvre du Seigneur, sachant que notre travail n'est pas inutile en Dieu. Que votre Seigneurie illustrissime continue donc heureusement comme elle a commencé, avec une perpétuelle obéissance aux oracles du saint siège apostolique, qui, bien qu'elle soit aveugle, sera toujours soutenue d'une lumière qui ne manquera jamais: car, comme dit l'Ecriture, un homme qui obéit ainsi chantera toujours la victoire, quelque chose qu'il lui arrive. Pour ce qui me regarde, je souhaite que votre Seigneurie illustrissime soit bien persuadée que je ne souffrirai pas que personne me surpasse à exalter vos louanges; c'est en quoi je persévèrerai toujours d'un pied ferme, comme le mérite en quelque façon auprès de Dieu le secours efficace de vos prières, que vous me promettez avec tant d'honnêteté et de bienveillance. C'est sur cette confiance que j'espère accomplir ce qui est du service de Dieu et du saint siège catholique, suivant la charge qui en a été imposée d'en haut à ma foiblesse, et remplir mon ministère avec la même fidélité et la même constance qui me fait être, etc.

DCLVI. (DCLV.)

DE FÉNELON A M.***.

Il lui exprime ses dispositions présentes par rapport au livre des *Maximes*.

Au Château-Cambrésis, 9 octobre (1699).

J'ai reçu, monsieur, par la poste, l'*Apologie des Dominicains missionnaires*, etc., et j'ai cru qu'elle me venoit de vous. Puisque j'en ai un exemplaire, je n'en veux pas davantage. Si néanmoins celui qui est entre vos mains y demeure inutile, je vous supplie de me l'envoyer à loisir par quelque voie commode, comme celle de M. Bodequin, notre chanoine, qui doit revenir bientot de Bruxelles: j'en ferai présent à quelque ami. Pour l'*Histoire de la congrégation de auxiliis*, que vous me promettez, je vous serai fort obligé, si vous voulez bien me l'envoyer par la même voie de M. Bodequin.

Pour M. l'abbé de Chevremont, dont vous m'avez envoyé une lettre, je ne le connois que pour avoir ouï parler, à des personnes fort estimables, de son esprit et de son savoir. J'espère qu'il ne trouvera pas mauvais que je demeure à son égard dans le silence que je garde depuis quelque temps à l'égard de toutes les personnes avec lesquelles je ne suis point lié par une amitié étroite ou par des devoirs très-pressans. Encore même ai-je divers anciens et bons amis, à qui j'ai fait agréer que je ne leur écrivisse point depuis quelque temps. Je vous conjure, monsieur, dans cet esprit, de me renvoyer la présente lettre, après que vous en aurez expliqué le contenu à cet abbé. Voisi les choses que je vous prie de lui dire.

1° Je ne souhaite rien tant que de ne voir nul écrit se répandre dans le monde pour mon affaire. Elle est finie; je ne veux jamais la renouveler. J'ai abandonné et condamné simplement et sans restriction mon livre, pour soumettre mes lumières à celles de mon supérieur, qui est le Pape. Il ne s'agit plus d'occuper le public de cette affaire; il n'y a que le silence qui me convienne. Ni directement ni indirectement je ne puis approuver en autrui ce que je n'ai garde de faire. Ainsi je ne puis savoir qu'on imprime un ouvrage sur cette matière, et que l'auteur est affectionné pour moi, sans le conjurer aussitôt, avec les dernières instances, de

supprimer son ouvrage. S'il m'y condamne, pourquoi le fait-il sans aucune nécessité, puisqu'il me témoigne d'ailleurs tant d'estime et d'inclination? Si, au contraire, il me défend, à quoi s'expose-t-il mal à propos, et à quoi m'expose-t-il moi-même, puisqu'on pourra croire que j'ai part à ce qu'il fait, pendant que je parois me taire ?

2° Les conférences qu'il dit avoir eues autrefois chez la reine Christine à Rome avec le *fanatique Molinos*, n'ont aucun rapport réel, Dieu merci, avec mon affaire. Je dois supposer que j'ai mal expliqué ma pensée dans mon livre, puisque le Pape, dont les lumières sont supérieures aux miennes, l'a décidé : mais, sans vouloir jamais défendre les expressions de mon livre, je dois à la vérité et à l'honneur de mon ministère de dire que je n'ai jamais cru aucune des erreurs qu'on m'a imputées. Ces erreurs sont clairement et rigoureusement condamnées dans toutes les pages du livre même, sans parler de toutes mes défenses, où elles le sont encore partout avec évidence. Il n'est donc pas question de Molinos ni de ses impiétés.

3° Le terme de *rétractation*, dont M. l'abbé se sert, ne s'emploie d'ordinaire que quand un homme avoue qu'il a cru une doctrine qu'il reconnoît fausse. En ce sens, je ne me suis jamais rétracté : au contraire, j'ai toujours soutenu que je n'avois jamais cru aucune des erreurs en question. Le Pape n'a condamné aucun des points de ma vraie doctrine, amplement éclaircie dans mes défenses. Il a seulement condamné les expressions de mon livre avec *le sens qu'elles présentent naturellement*, et que je n'ai jamais eu en vue. Dire que je me suis rétracté, ce seroit faire entendre que j'ai avoué avoir eu des erreurs, et ce seroit me faire une injustice dont je crois cet abbé très-incapable. Il paroît encore, par sa lettre, qu'il croit que j'ai eu *des préventions outrées*. Sur quoi le croit-il ? Quelque pénétration et quelque justesse d'esprit qu'il puisse avoir, avec le cœur le plus droit et le plus affectionné, il aura une extrême peine à pouvoir parler juste du fond de cette affaire. D'ailleurs, encore une fois, à quoi ne s'expose-t-il point? Je serois ravi de recevoir, selon son mérite, les offres qu'il me fait; mais il ne convient ni à lui ni à moi, dans le temps présent, que l'auteur d'un tel ouvrage et moi nous soyons en commerce. Du reste, on ne peut ressentir plus que je le fais tout ce que je vois en lui d'estimable et d'obligeant. Renvoyez-moi, s'il vous plaît, ma lettre, sans qu'il en reste aucune copie. Tout à vous, monsieur, avec une estime cordiale et une pleine confiance.

DCLVII. (DCLVI.)

DU MÊME AU MÊME.

Sur ses dispositions passées et présentes par rapport au quiétisme.

A Cambrai, 21 octobre (1699).

On ne peut être plus touché que je le suis, monsieur, de votre prudence, de votre exactitude et de votre amitié pour moi. M. l'abbé de Cheuvremont ne doit pas être surpris de me voir prendre des précautions. Cette politique ne tend qu'à conserver la paix, et qu'à demeurer dans le silence. Il ne me convient point de donner occasion de parler encore de moi, et de critiquer mes lettres. J'estime et je plains cet abbé; mais je n'ai jamais eu d'occasion de le voir, ni de connoître par moi-même le bien que j'en ai ouï dire. Sur ce fondement, je continue comme j'ai commencé, et je vous prie de me renvoyer cette lettre dès que vous lui en aurez dit le contenu, sans la mettre entre ses mains, et sans en laisser faire aucune copie.

1° Je n'ai présentement aucun emploi à donner dans ce diocèse, ni sous la domination de France, ni sous celle d'Espagne. Je ne sais pas même à quelles fonctions cet abbé pourroit s'appliquer.

2° Je ne pourrois le mettre en aucune place, ni sur les terres de France, ni sur celles d'Espagne, sans savoir les raisons précises qui lui ont fait quitter le royaume de France. Me convient-il de me déclarer l'asile de ceux qui en sortent? Si c'est une politique, elle est de devoir et de religion. Elle est encore plus dans mon cœur que dans ma conduite.

3° S'il écrivoit pour moi, la place que je lui donnerois lui ôteroit toute croyance dans ce qu'il diroit en ma faveur, et on m'imputeroit tout ce qu'il diroit pour ma cause, comme si je me servais d'une plume étrangère pour renouveler la guerre d'écrits. Si, au contraire, il écrit contre moi, comme son plan me paroît le marquer, dois-je approuver tout ce qu'il dira contre mes véritables sentimens? et ne croiroit-on pas, dans toute l'Eglise, que je conviendrois de tout ce qu'il auroit écrit ?

4° Nul vrai catholique ne doit jamais oser dire que les saints mystiques ont erré ni mal parlé dans le langage qui est uniforme entre eux. Rome ne le dit point, et ne souffrira pas

qu'on le dise. En condamnant mon livre, elle n'a point prétendu décréditer ni la spiritualité ni le langage de tant de saints dont elle dit que la doctrine est toute céleste. M. de Meaux a dit que ces pieux auteurs, même ceux qui ne sont point canonisés, sont hors d'atteinte. Le ministre Jurieu, en leur imputant les principes des Quiétistes, a montré qu'il ne les entendoit nullement, et qu'il en parloit sans les avoir lus, par pure passion contre l'Eglise Romaine qui les autorise. Enfin je les ai expliqués dans mes défenses, dans un sens clair et naturel, qui est très-opposé au quiétisme, et que Rome ne condamne point. Pour mon livre, c'est avec une sincère docilité que je préfère l'autorité du saint siège à mes foibles lumières. Il faut que les expressions n'en soient pas telles que je les avois crues, puisque le Pape les condamne.

5° Jamais on ne peut tirer aucune conséquence, en faveur du quiétisme, des principes que j'ai posés dans mes défenses, et qui sont les seuls sentimens que j'ai toujours voulu établir. Rome en est persuadée, et le public aussi. L'Église ne regardera jamais la doctrine de la charité indépendante du motif de la béatitude dans ses actes propres, comme une doctrine qui favorise l'illusion. M'imputer une doctrine *qui me reconduit au quiétisme, quand je veux m'en éloigner,* c'est me faire une injustice manifeste, et attaquer la foule des théologiens catholiques, faute d'être au fait.

6° En supposant que ma doctrine véritable est dans le fond celle qui fait le quiétisme, c'est m'accuser de mauvaise foi; car j'ai déclaré, dans notre assemblée provinciale, dont le procès-verbal est imprimé, que je n'ai jamais cru aucune des erreurs qu'on m'a imputées. Dire que quelqu'une des erreurs en question a fait partie de mes véritables sentimens, c'est dire tout ensemble que j'ai erré, et que j'ai la mauvaise foi de nier mon erreur; c'est faire de moi un homme trompé et trompeur.

7° Dire que j'ai eu *des préventions outrées*, que je n'aurois pas eues, si M. l'abbé m'avoit raconté ses conversations avec Molinos, c'est vouloir me noircir de gaîté de cœur, pendant qu'il me demande un asile dans son besoin. C'est même décider de ce qu'il ne sait point, et le faire malgré l'évidence des faits qui ont paru aux yeux de toute l'Église dans notre dispute.

8° Dire que je me suis rétracté, quoique j'aie déclaré que *je n'avois jamais cru aucune des erreurs qu'on m'avoit imputées*, c'est faire entendre que j'ai parlé de mauvaise foi. Il est inutile de dire que M. l'abbé n'entend, par le terme de *rétractation*, qu'une condamnation de mes expressions, sans rétracter le fond de mes sentimens. Le dictionnaire de M. l'abbé n'est point celui de l'Église, ni même du monde entier. Le terme de *rétractation*, quand on ne l'explique pas, emporte, dans notre langue, la condamnation d'une opinion fausse qu'on avoue avoir crue. Convient-il à un auteur qui m'estime, dit-il, qui veut me faire plaisir, et qui demande chez moi un asile, de se servir, en parlant de moi, d'un terme si odieux dans l'usage public, et qui sera naturellement si mal pris dans une affaire si délicate et si importante? Ne devroit-il pas, au contraire, choisir avec précaution les termes les plus clairs et les plus doux, pour écarter toute idée de rétractation sur aucune erreur effective?

9° M. l'abbé est fort à plaindre dans ses malheurs : mais en dois-je souffrir? Est-il juste qu'il se mette à écrire contre moi, parce qu'il manque de subsistance? Pourquoi faut-il qu'il m'attaque sans aucune justice, pendant qu'il me demande des grâces? Un homme, qui a autant de talent que lui pour servir l'Église, ne peut-il pas trouver d'autres ressources plus légitimes? Ne vaudroit-il pas mieux se réduire aux plus vils emplois, en attendant que la Providence lui en offrît de plus convenables? Croit-il se faire honneur dans le monde par un ouvrage où il parlera comme le ministre Jurieu, contre les livres de spiritualité des saints canonisés, et où il attaquera tous ceux qui lui auront refusé une subsistance? Cet ouvrage, fait par désespoir contre l'honneur de l'Église, peut-il lui réussir? Ne vaudroit-il pas mieux prendre des partis d'humilité et de patience, dans lesquels il ne manqueroit pas du nécessaire, que de menacer *de terribles suites* l'Église de France qui ne lui donne point d'établissement? Ne trouvera-t-il point de mécomptes ailleurs? Je le conjure de prier, de se défier de lui-même dans un état de si violente tentation, et de se mettre devant Dieu, comme s'il y étoit au moment de sa mort.

Je vous prie, monsieur, de lui représenter exactement tout ceci en détail, sans lui confier un seul moment ma lettre, et de me la renvoyer au plus tôt. Encore une fois, je le plains, et plus que je ne le puis dire. Vous savez avec quelle estime et quelle confiance cordiale je suis pour toujours tout à vous.

DCLVIII. (DCLVII.)

DU CARDINAL RADOLOVIC A FÉNELON.

Il remercie le prélat de la lettre de félicitation qu'il a reçue de lui sur sa promotion au cardinalat.

Romæ, 26 januarii 1700.

Quod collata mihi per summum Pontificem dignitas, eas a D. V. illustrissima lætitiæ voces expresserit, quas luculentissimis ad me litteris consignatas accepi, perjucundum id mihi quidem, et multò gratissimum fuit; cùm intelligam non nisi ex eo quod unicè me diligas, factum, ut propositum tibi jampridem tacendi studium tuæ de meis honoribus gratulationi postlaberes. Illud scilicet tacendi studium, quod meritò appellaverim *silentium triumphale;* quale fuisse sanctus Ambrosius ait, quod Christus Dominus tenuit, et Patris amore et nomine provocatus tantùm interrupit. Ex quo facilè tibi persuasum fuerit quo sim loco habiturus perspectam adeo voluntatis erga me tuæ testificationem, et quàm grato animo sim daturus operam, ut amplissimis meritis tuis et expectationi de me tuæ respondeam.

N. Card. RADULOVICUS.

DCLIX. (DCLVIII.)

DU P. SÉRAPHIN, CAPUCIN, AU P. ***.

Sur l'interdit lancé contre lui par l'archevêque de Paris, et le sujet de ses disgrâces.

Ce 15 mars 1700.

Si vous êtes surpris du bruit qui court de mon interdit, vous le serez peut-être davantage d'apprendre de moi-même que ce bruit n'est point faux. Je reçus le 15 d'août à midi une lettre du 13, qui m'étoit écrite de la part de Mgr l'archevêque par son secrétaire, qui me signifioit en termes fort honnêtes mon interdit, sans m'en dire la raison, m'assurant qu'il ne la savoit pas. Mais un évêque de mes amis, ayant appris ma disgrâce par notre R. P. gardien, à qui seul j'en avois fait confidence, voulut, de son propre mouvement, et par un pur effet de la bonté qu'il a pour moi, parler en ma faveur à mondit seigneur l'archevêque; ce qu'il fit dès le lendemain d'une manière fort obligeante. Il n'en put rien obtenir néanmoins à mon avantage, sinon d'apprendre et de me faire savoir que le sujet de mon interdit ne regardoit en rien mes mœurs ni ma conduite, mais la doctrine de Mgr de Cambrai, nouvellement condamnée, que je soutenois, lui dit-il, plus fortement que personne. Je me donnai l'honneur d'écrire une lettre à Mgr l'archevêque, et je me présentai quelques jours après devant sa Grandeur à l'audience publique, dans la pensée qu'il voudroit bien m'entendre, comme je l'en avois supplié, sur les plaintes qu'on lui avoit faites de moi, en me les expliquant plus en détail; mais il ne voulut point m'écouter, et me dit seulement la même chose en ces termes : « Vous avez soutenu, me dit-il, plus fortement que personne les nouvelles doctrines : elles sont condamnées par le saint siège et par toute l'Eglise : je ne souffrirai point ces cabales dans mon diocèse. Je suis le maître de mes pouvoirs; je vous les retire, et je vous remercie des services que vous avez rendus : je n'en ai pas besoin, je ne vous fais en cela aucun tort. » Et comme je lui représentai, le plus honnêtement et le plus humblement qu'il me fut possible, qu'il n'étoit que trop vrai qu'il m'alloit faire un tort notable par rapport à ma réputation tant au dedans qu'au dehors de mon ordre, chacun croyant être en droit de tout penser et de tout dire d'un religieux interdit par son archevêque, et par un archevêque comme lui, plein de bonté et d'équité; il me répondit qu'il déclareroit à qui je voudrois, qu'il ne m'avoit point interdit pour aucune plainte qui lui eût été faite contre mes mœurs ni contre ma conduite; et ensuite il ajouta : « Ne vous en prenez point au P. Jean-Chrysostôme; ce n'est point lui qui m'a fait ces plaintes. » Je répondis que je n'accusois personne, et que, quand les auteurs viendroient à être connus, ce qui pouvoit bien arriver, je leur pardonnois par avance de très-bon cœur; et sur cela il me quitta.

Depuis ce temps, je n'ai pu obtenir de sa Grandeur aucune audience particulière, quoique je l'en aie suppliée très-instamment par deux lettres que je me suis donné l'honneur de lui écrire. Ainsi je n'ai point eu de lui à moi aucun éclaircissement; mais un autre évêque, qui a la même bonté pour moi que le précédent, a bien voulu parler en ma faveur à Mgr l'archevêque, et cela par plusieurs fois. Notre R. P. provincial l'a fait aussi deux ou trois fois, et assez fortement, sans rien obtenir à la vérité pour mon rétablissement; mais cela du moins

m'a servi à savoir plus précisément ce qu'on lui a dit contre moi, et dont il croit avoir sujet de se plaindre. J'en ai encore appris plusieurs choses par des gens à qui les auteurs de ces plaintes en ont fait confidence. Le tout se réduit à peu près aux choses suivantes.

1° J'ai soutenu très-fortement les doctrines nouvelles et condamnées du livre de M. de Cambrai. 2° J'ai donné à ce prélat, dans tous mes discours, des éloges excessifs et au mépris des autres. 3° J'ai fait voir un attachement et un entêtement surprenant à le défendre, avant et depuis la condamnation de son livre. 4° J'ai eu avec M. de Cambrai un commerce de lettres. Il y en a eu nombre écrites de part et d'autre, et j'en ai reçu de fort gracieuses de ce prélat. 5° Je suis dans mon ordre un chef de parti. 6° J'ai une opposition et un entêtement ridicule contre la doctrine de saint Augustin. 7° J'ai une ambition démesurée, et une avidité très-grande des charges et du gouvernement.

A tout cela voici ce que j'ai répondu, tant par mes lettres que par ceux qui ont parlé pour moi : 1° que, depuis la condamnation du livre des *Maximes*, je n'ai pas dit un seul mot sur cette matière dans les conversations où je me suis trouvé, ni pour soutenir ni pour défendre les propositions condamnées; mais au contraire, qu'on s'en devoit tenir là-dessus à la décision du saint siége. 2° Que j'ai toujours parlé, à la vérité, de cet illustre prélat avec beaucoup de respect et d'estime, et qu'ayant entendu de tous côtés parler de son rare mérite et de ses grandes qualités d'esprit, d'érudition, de vertu, de piété, de bonté, de douceur, de modération, j'ai reçu avec joie ces éloges qu'on lui donnoit, et je les ai récités avec plaisir, mais sans intention par là de manquer au respect dû aux autres prélats, et sans les mettre jamais en compromis dans tout ce que j'ai dit, et moins Mgr de Paris que tout autre, en ayant toujours parlé, quand l'occasion s'en est présentée, très-respectueusement. 3° Avant la condamnation du livre des *Maximes*, j'ai cru qu'il étoit licite d'y chercher un sens orthodoxe, surtout étant d'un auteur non suspect, d'une très-haute réputation en tout genre, célèbre par ses emplois, et d'un très-grand rang dans l'Église, d'en dire son sentiment, en attendant avec soumission la décision de Rome : et nous n'avions d'aucun endroit les défenses d'en parler favorablement; la dispute pouvoit au moins paroître problématique, et nul n'avoit pour lors aucun sujet légitime de craindre que, dans la suite, on lui fît un crime d'un sentiment plutôt que d'un autre, bien moins à ceux qui, comme moi, n'ont ni écrit, ni dogmatisé, ni prêché sur cette matière, n'en ayant jamais parlé en effet que dans quelques entretiens passagers, avec très-peu de personnes de ma profession, et toujours si généralement et avec tant de mesure, que ceux mêmes du parti contraire, s'ils l'avoient entendu, n'en auroient point eté ni scandalisés ni blessés. Et depuis la condamnation, je n'ai jamais parlé sur cet article, que pour louer M. de Cambrai de sa soumission parfaite et sans restriction aux décisions de l'Eglise, en témoignant qu'il seroit à souhaiter que bien d'autres profitassent d'un si rare exemple. 4° Pour ce qui est de mon prétendu commerce de lettres avec M. de Cambrai, s'il étoit vrai, il pourroit être fort innocent et de sa part et de la mienne, et je ne m'en défendrois pas, s'il m'avoit fait cet honneur : mais M. de Cambrai sait mieux que personne la fausseté de cet article; du moins je puis assurer qu'il ne m'a jamais écrit ni fait écrire aucunes lettres ni gracieuses ni autres, et que personne ne m'a jamais écrit ni parlé de sa part. 5° On n'a point lieu, ni même aucun prétexte, vrai ou faux, de me qualifier de chef de parti; car par où le serois-je? Je n'enseigne point, il y a plus de vingt ans; je n'ai donné au public aucuns écrits ni pour ni contre aucune doctrine. Je ne prêche point, il y a sept ou huit années, à raison d'une foiblesse de voix qui m'est survenue, et qui ne me permet pas de faire de longs discours en public. Je ne fais ni n'ai fait en ma vie aucune assemblée ni au dedans ni au dehors de l'ordre, ni n'ai assisté à aucune où il se soit traité des matières de doctrine, telle qu'elle puisse être. Je n'en parle même ni n'en ai jamais parlé que dans des entretiens passagers et à la rencontre, où les hommes de ma profession ont, ce me semble, et ont toujours eu la liberté de s'entretenir avec des gens de lettres scolastiques et autres, d'auteurs de livres, de sentimens et de sujets convenables, disant tantôt pour et tantôt contre une opinion, selon que l'occasion s'en présente, sans que de là on puisse tirer une conséquence juste et précise du sentiment de doctrine que l'on voudroit attribuer à quelqu'un. Et c'est pourquoi, 6° je proteste que, pour ce qui est de la doctrine de saint Augustin, à laquelle on m'accuse d'être opposé, je la respecte et la révère, et que mon opposition n'est qu'à l'égard de ceux qui en font un mauvais usage contre les règles de l'Église prescrites par ses canons et par ses décisions, comme font plusieurs hérétiques. 7° Pour ce qui est de

l'ambition démesurée qu'on m'attribue, si elle est dans mon cœur, Dieu seul en est le juge; mais ce ne sera pas par l'avidité des charges, et par l'empressement d'entrer dans le gouvernement, qu'on le pourroit prouver. J'aurois facilement là-dessus, et sans le mendier, le témoignage de toute la province en ma faveur. On sait assez que j'ai été toute ma vie fort éloigné de ces recherches; que, si j'ai accepté le gardiennat du Marais, tout le monde a vu et pu concevoir que c'étoit principalement dans le dessein de faire dans cette maison des réparations et des accommodemens nécessaires, après lesquels on attendoit depuis quarante ou cinquante ans, tant pour le logement des religieux que pour la construction d'un chœur et d'une sacristie, à quoi j'ai donné tous mes soins, sans me soustraire à ceux que demandoit de moi l'acquit de mon ministère; ce qu'aucun supérieur, avant moi, n'avoit voulu entreprendre: que, dès que ces ouvrages ont été finis, je n'ai plus voulu accepter le gardiennat. Celui du premier couvent de Paris, qui est Saint-Honoré, me regardoit comme premier définiteur, si je n'y avois pas renoncé. On sait aussi que, dans le dernier chapitre, j'ai renoncé publiquement au provincialat, nonobstant les instances et les sollicitations de tous les pères du chapitre qui me pressoient de l'accepter. Si l'avidité des charges et l'empressement du gouvernement s'accordent avec ce que j'ai fait pour m'en éloigner, j'en laisse juges ceux qui le savent et qui me connoissent.

Tout cela, mon révérend père, a été dit ou écrit à Mgr l'archevêque, et avec beaucoup d'autres particularités: par exemple, la patience avec laquelle, grâce à Dieu, j'ai souffert mon interdit sans en murmurer, sans m'en plaindre ni au dedans ni au dehors de l'ordre, ayant même si bien pris soin de le tenir secret, qu'excepté ceux qui m'ont porté le coup, aucun de ce couvent même, pendant quatre ou cinq mois, n'en a eu le moindre soupçon. La principale raison pour laquelle j'en ai usé de la sorte, est le respect que j'ai pour Mgr l'archevêque, et pour éviter qu'on me fît un nouveau crime à son égard des plaintes que bien des gens en auroient pu faire, en prenant part à ma disgrâce; et j'ai su depuis que mes délateurs n'attendoient que cela pour prouver à Mgr l'archevêque la cabale et le parti dont ils me font chef. Mais à la fin, impatiens de mon silence et de ma patience, ils se sont avisés de publier sourdement mon interdit entre leurs amis et leurs confidens; mais voyant que cette voie n'étoit pas sûre, et ne produisoit pas tout l'effet qu'ils souhaitoient contre ma réputation, ils se sont avisés de le faire par des libelles diffamatoires, envoyés dans plusieurs couvens de la province, et dont on nous a renvoyé avec indignation un assez bon nombre. On les a montrés à Mgr l'archevêque, pour lui faire comprendre quelle a été la fin de ceux qui m'ont décrié dans son esprit; mais, quoi qu'on lui ait pu dire, les impressions désavantageuses qu'on lui a données de moi demeurent pour constantes dans son esprit. J'y suis tel que l'on m'a dépeint. Dieu soit béni de tout. Sa providence l'a permis: je m'y soumets du meilleur de mon cœur, et suis avec respect, etc.

DCLX. (DCLIX.)

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC AU CARDINAL GABRIELLI.

Sur les mesures odieuses qu'on prenoit pour s'assurer de la soumission de l'archevêque de Cambrai [1].

(1700.)

Cum mirificam Eminentiæ vestræ erga me humanitatem jamdudum perspectam habuerim, minimè vereor, ne in scribendis quæ Cameracensem archiepiscopum spectant, ipsi molestus sim. Hâc igitur fretus, ad rem aggrediendam propero.

Innumeri scatent in hisce regni finibus mercatores, qui, ut rem faciant, quoscumque pessimæ notæ libros ex Hollandia in Franciam per Belgium subdolè transvehunt. Hoc negotiationis genus, quod usu pristino per bella diutina convaluit, ut animarum perniciem ægerrimè tulit antistes noster: frustra sæpe questus, quos deprehendit libros, vel impios, vel obscenos, suâ manu combussit. Inter tot bibliopolas, qui aliis in civitatibus finitimis huic malæ arti operam navant, unus erat Cameraci tenuissimus, qui hujusmodi libros Bruxellis coemptos furtivè huc trajicere, ac postea aut popularibus suis venditare, aut Parisios usque a bibliopolis disseminandos transmittere consueverat. His mercimoniis per viginti circiter annos vitam tole-

[1] La minute de cette lettre est entièrement de la main de Fénelon. Nous croyons qu'il la composa pour être envoyée par l'abbé de Chanterac au cardinal Gabrielli, avec qui cet abbé entretenoit une correspondance. La lettre du cardinal du 1er mai 1700 (ci-dessus, t. VII, p. 539) nous paroît être la réponse a celle-ci.

ravit. Nudiustertius, jubente per litteras Rege, togatus præfectus ex improviso advolat. Unus ille misellus tot inter alios longè famosiores ex industria deligitur; quippe qui, præ archiepiscopi vicinitate, ad prætexendam calumniam aptior visus est. In vincula conjicitur, interrogatur; pauca quæque extant volumina, et chartulæ capsâ inclusæ ad Regem mittuntur. Grandis rumor longè latèque dimanat.

Jam, ni fallor, sagacissimus Ecclesiæ princeps me narrantem antevertit, et dolum exploratum habet. Hæc omnia instigantibus archiepiscopi adversariis facta esse nemo non videt. Etenim illis persuasum est, multa libri a summo Pontifice damnati exemplaria, in bibliopolæ taberna se deprehensuros; et continuò tum Versaliis, tum Romæ neminem dubitaturum, quin antistes sedi apostolicæ fictè et fraudulenter obtemperans, gregi sibi credito quietisticum venenum pertinacissimè propinaret.

Neque tamen, etiamsi res, ita ut sperabant, cessisset, antistes jure merito fuisset culpandus. Quid enim ab æquo alienius, quàm id imputare antistiti, scilicet quod librum suum damnatum, cum sexcentis aliis impiis et obscenis, ipso apertè invito, mercator ille cum sociis innumeris, solà lucri cupidine, impune venditasset? Verùm, ita volente Deo, quæ tanto apparatu structæ erant insidiæ, ad evidentiorem innocentis purgationem versæ sunt. Namque jam constat mercatorem interceptum, ne quidem unum libri damnati volumen domi habuisse. Tantummodo inventa sunt in illius promptuario, cum variis libellis satirici generis ex Hollandia passim affluentibus, paucissima aliquot residua exemplaria hinc inde a Cameracensi et Meldensi conflictantibus Epistolarum, quas ab anno proximè elapso palàm vendendas emerat. Hæc itaque scripta sic promiscuè reperta, quantum innocuè sint asservata, apertè demonstrant. Quod verò maximè observandum mihi videtur, ipsemet mercator, hebeti propemodum ingenio, doli expers, et omnino imparatus, et hac de re a præfecto subtilissimè interrogatus, repente declaravit antistitem, ejusque familiares, ex quo damnatio libri innotuit, expressissimè vetuisse, ne scripta etiam apologetica, nedum liber damnatus, apud eum in posterum clam venirent.

Quæ cùm ita sint, eminentissime Domine, jam omnino compertum est, quo animi candore, et quâ intimâ docilitate ingenii, antistes noster judicio apostolico per omnia constanter obsequatur. Quibus autem machinationibus adversarii inexpleto odio prætextus aucupentur, ut bellum instaurent, hinc facilè colligit etiam ipsum vulgus imperitum. Porrò quæ nunc ad Eminentiam vestram scripsi, non divulganda, imò alto silentio premenda existimo, ut selectis tantùm auribus, loco, et tempore, cautissimè instillentur, nisi fortè adversarii hæc ipsa objiciant. Neque enim in ea occasione quidquam ægro animo fertur, aut emittitur ulla querimonia. Tacere autem nequeo Eminentiæ vestræ, me certiorem factum fuise, antistis nostri adversarios nihil intentatum etiamnum relinquere, ut in curia Romana animos singulos sinistrè præoccupent; cardinalis ipse Colloredus (hoc certissimè exploratum habui) nunc ita jam affectus videtur, ut Cameracensem archiepiscopum in errorem verè impegisse putet, nec satis esse quòd ipse errorem condemnaverit, nisi se errasse fateatur [1]. Atqui si reverâ error (quod humanum est) olim subrepsisset, id palàm in confesso haberi vellem : eâ enim magnanimi confessione erroris nota elueretur. Cùm autem archiepiscopum, quem fere a quero familiarissimè et penitus novi, nusquam errasse aut variasse mihi absolutissimè constet, ipsi coram Deo gratulor, quod imperterritus, sedandæ tempestatis causâ, in seipsum Spiritui sancto mentiri nolit. Quocirca piissimum cardinalem Colloredum de integerrima antistitis doctrina rectiùs sentire summopere vellem. Animus tamen, jam illâ opinione occupatus, summâ dexteritate, ut meliùs nosti, et sensim adeundus est. Quæ quidem omnia si minùs cordato aut minùs benefico Ecclesiæ principi crederentur, valde sollicitus forem. Verùm ubi memini, cui, et de quo scribam, neque arcani commissi, neque epistolæ fusiùs scriptæ me pœnitet.

Perenni cum animi cultu et affectu devotissimo subscribor, etc.

DCLXI. (DCLX.)

DE FÉNELON AU MÊME.

Sur la conduite de Bossuet dans l'assemblée du clergé de 1700.

Athi in Hannonia, 22 septembris 1700.

Etiamsi parcus in scribendo sum, tamen frequens in recolenda jucundissima qua me dignaris benevolentia. Nunc verò res magni momenti ad silentium intermittendum animum impellit. Quapropter de multis pauca dicam.

[1] Voyez la lettre de ce cardinal, ci-dessus, p. 39.

Quæ tanto molimine tantoque tumultu triumviratus in nomine Cleri Gallicani in lucem edidit acta, haud dubiè jam lecta sunt ab Eminentia vestra. Geminum prodit opus, alterum quo cardinalem Sfondratum cum casuistis, alterum quo me profligatum volunt.

1° A biennio jactitabant universæ theologiæ moralis purissimæ collectionem ad umbilicum adduci. Verùm spes illa excidit omnis; ex variis censuris excerpta typis mandarunt. Quantò utiliùs ac modestiùs Alexandri VII et Innocentii XI decreta colligi ac denuo excudi jussissent!

2° Queruntur has propositiones a Pontificibus fuisse damnatas, omisso *antiquo usu.... more majorum, et canonico ordine*. Hinc metuunt *ne dirum virus serpat*. Quapropter suis quasque censuris configendas ducunt. Ita *canonicus ordo*, Pontificum desuetudine interturbatus, ab antistitibus restituitur. Ipsi verò Papam docentes suum officium, expectant fore ut tantum opus perficiat.

3° In scenam invehitur liber *cœtui dedicatus*, qui *Nodum dissolutum* impugnat. *Graves*, inquiunt, *notæ inuruntur semipelagianismo sæpius imputato*. Hujus libri auctor episcopi Meldensis observationum sex propositiones carpserat. Neminem latet quàm impatiens contradictionis sit episcopus ille. Promiserant quidem antistites audacissimi censoris dogmata in conventu, cui dedicatio solemnis facta est, condemnanda esse; hoc sperabant omnes optimæ notæ theologi : sed minæ Meldensis meræ offuciæ. Dum in propositiones casuistarum jamdudum a superiore judice damnatas incassum detonat, repullulanti hæresi parcit. Quæ de *sensu obvio*, etc., dixerunt, quæstionem facti, quam vilipendunt, attinent : at de quæstione juris, scilicet de doctrina fidei, quæ tot scriptis et cavillationibus deluditur, nusquam ne quidem vocula. Unum est quod acerbissimè repudiant, scilicet facienti quod in se est, Deum gratiam Salvatoris omnium non denegare, liberalitate merè gratuitâ.

4° Quæ præsules quinque in cardinalem Sfondratum dixerant, conventus solemniter approbat, et ratum facit. Quin etiam judicium super hoc libro a Papa quinque delatoribus promissum affingunt : *quo nihil optatius*, inquiunt omnes uno Meldensis ore locuti. *Quare*, pergunt, *et a libro examinando nos abstinere par est. Nec interim oblivisci doctrinæ adversùs Pelagianos a sancto Augustino traditæ, quam et Ecclesia Romana suam fecit, et Ecclesiæ Gallicanæ jam inde ab initio commendavit*[1]. Ita annuunt censori, Sfondrato *semipelagianismum sæpius imputanti*. Hanc pestem exscindere tenetur Ecclesia Romana Augustini sententiæ tuendæ adscripta.

Hactenus de censura quæ piæ memoriæ vestrum amicum offendit. Nunc de gestorum narratione, quæ me attinet, tria observanda subjungam.

1° Aperta et iterata variatio occurrit. Absit, eminentissime Domine, ut librum meum a summo Pontifice condemnatum indirectè tueri velim : sed, incolumi censurâ, Meldensis in libello impugnando allucinari potuit. In *Instructione de statibus orationis* inculcatum voluerat nefas esse per *interesse proprium* beatitudinem intelligere; eà vili locutione abusi erant Quietistæ, *Apostolus Spiritu sancto instinctus* ita loqui vetabat; dabatur *spes* omnino desinteressata. Verùm, immutatâ post editionem mei libelli controversiâ, immutanda fuit locutionum regula. Ubi sensit me (salvâ beatitudine semper optandâ) exclusum voluisse a perfectis *interesse quatenus proprium*, quod antea nefas, repente factum est veluti *consecrata* locutio. Quod *Anselmus*, quod *Scotus*, quod *alii omnes* scholastici *interessse proprii* vocabulo designant, est ipsamet beatitudo. Hanc non designare eo nomine *est hæresis formalis*. Hanc verò abdicare his vocibus est impia et horrenda desperatio. His artibus, quoquò me verterem, hæreticus esse cogebar. Si *interesse proprium* in libello significaret ipsammet beatitudinem, Quietistarum more locutus, Paulo sancto Spiritui, totique Ecclesiæ contradicebam; amputabam spem omnem; in *hæresim formalem* impingebam. At contrà si dicerem *proprium interesse* in libello non significare beatitudinem, sed mercenaritatem, exclamabat adversarius : Anselmus, Scotus, aliique omnes theologi ipsammet beatitudinem *interesse proprii* vocabulo designarunt. Hæc est a multis sæculis trita et consecrata locutio, quemadmodum *Consubstantiale* et *Deipara*. At nunc libello jamdudum condemnato *interesse proprium*, quod primis temporibus beatitudinem significare vetabat et postea ut consecratum adhibuit ad significandam beatitudinem, iteratâ metamorphosi, ad pristinum sensum tandem transtulit. Pontificiæ censuræ in hoc apertè derogavit, quod in libello *proprium interesse*, contra mentem auctoris, beatitudinem sonare visum fuerit; conventus autem

[1] Voyez la *Déclaration* de l'assemblée de 1700, placée à la tête de sa *Censure*; *Œuvres de Bossuet*, t. VII, p. 358 et suiv.

neget hoc vocabulum beatitudinem ipsam sonare. Proteus autem, ut videre est, mutatâ impune formâ, quidquid dixerit frater, crimini vertit. Episcopi verò, quidquid ipse dictet, cæco et servili obsequio scribunt. Quæ omnia dicta velim, illæsâ simplicissimâ et absolutissimâ animi demissione, quâ pontificiæ in meum libellum censuræ constanter adhæreo.

2° Quæ nova ac falsa Meldensis docuerat de unica amandi ratione, nimirum beatitudine, quâ sublatâ Deus ipse non esset amandus; hæc eadem conventûs nomine fucatis verbis repetit. Quæ si non advertunt episcopi, quis custodum Israel mentis sopor? Si advertunt, quæ flagitiosa servitus? Si Deus, ablatâ illâ supernaturali beatitudine, amandus non esset, accidentali dono seipsum amabilem facit; aut potiùs donum illud non fuit liberum, sed hoc donum supernaturale naturæ ipsi intelligenti debetur.

3° In gestis narrandis de nostra controversia a conventu deligitur adversarius ille meus, qui necdum expleto odio omnia malignè confingat. Confinxit; at, Deo justo permittente, sibi ipsi multoties contradixit. Inter multa unum exemplum proferam. In *Declaratione* solemni [1] affirmaverat, me in examinanda domina Guyon cum aliis tribus quartum judicem *accessisse*. Hoc autem a me candidissimè pernegatum fuit. Nunc ipse sibi minimè constans, unà mihi et huic feminæ tres illos censores datos fuisse affirmat [2]. Multa hujusmodi secum apertè pugnantia refelli in apologeticis scriptis; quæ scripta ut oblitterentur, nullum lapidem non movet. Dum causam dicere mihi licuit, adversarius in gestis discutiendis obmutescere coactus est. Ubi verò sensit me sedis apostolicæ reverentiâ ad silentium adigi, vocem impune attollit, et fratrem vinctum, humanitatis oblitus, jugulare nititur. Silebo tamen, et uni Deo intus dicam : *Domine, vim patior ; responde pro me* [3]. In illa animi amaritudine, preces oro vestras, E. D., measque Patri luminum jugiter fundo, ut Ecclesiæ gravissimè laboranti opem strenuè feras, Petri sedes toto orbi illuceat; et si vacet, sufficiatur pontifex ad omne opus bonum instructus. Hæc omnia arcana tutis ac fidis auribus instillanda esse mihi visum est, ut piissimus et sagacissimus cardinalis, æqui bonique consulens, quidquid expediat, vel non, tempore et loco, aut loquatur, aut silentio prætermittat.

Intima cum observantia et perenni animi cultu subscribor.

[1] Voyez la *Déclaration* des trois évêques; *Œuvres de Bossuet*, t. XXVIII, p. 249. — [2] *Relation des actes du Clergé sur le livre des Maximes;* ibid. t. XXX, p. 425 et suiv. — [3] *Isai.* XXXVIII. 14.

DCLXII. (DCLXI.)

DU MÊME AU MARQUIS DE BARBESIEUX[1].

Sur les raisons qui l'ont empêché de donner un Mandement touchant la condamnation du livre des *Maximes*, après son assemblée provinciale.

A Lessines, 30 septembre 1700.

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 17 de ce mois. C'est avec le plus profond respect et le zèle le plus sincère que je veux me conformer aux intentions du Roi : mais je dois vous dire avec sincérité, que ce n'est nullement par oubli que je n'ai pas fait un second Mandement sur la condamnation de mon livre. Il m'a paru qu'il ne pouvoit être question de faire deux fois la même chose. Mon Mandement n'étoit point, comme il semble, monsieur, que vous l'avez cru, un simple acte de soumission au Bref du Pape. Un Mandement est un acte d'autorité épiscopale. En adhérant, dans le mien, au jugement de mon supérieur, je condamnois mon livre avec les mêmes qualificrtions; j'en défendois la lecture sous les mêmes peines; en un mot, je faisois par avance ce que notre assemblée provinciale a réglé dans la suite que chaque évêque feroit par son Mandement particulier. Ce qui étoit alors à commencer pour tous les autres évêques étoit donc déjà fini par avance pour moi. Un Mandement qui contient tout ce que la délibération de l'assemblée provinciale et la Déclaration du Roi demandent, ne satisfait pas moins à ces deux actes, en les prévenant, qu'en les suivant. Il est même beaucoup plus fort que tous les autres, en ce qu'il a prévenu la règle. Aussi avois-je fait clairement entendre dans notre assemblée, qu'il ne me restoit plus rien à faire après ce que j'avois fait. Voici, monsieur, mes propres paroles dans le procès-verbal : « M. l'archevêque à dit que, » pour lui, il n'avoit point à délibérer pour » savoir s'il recevroit la constitution en forme » de Bref, puisqu'il l'a déjà reçue avec tout le

[1] On peut voir dans l'*Histoire de Fénelon*, liv. III, n. 121, quelle fut l'occasion de cette lettre.

» respect et la soumission due au saint siége, » par un Mandement qu'il a publié le 9 du » mois dernier dans son diocèse. »

Au reste, la publication de mon Mandement ne pouvoit être plus forte que je la fis pour ne m'épargner en rien. J'en fis faire deux éditions, l'une française et l'autre latine, dont je distribuai à mes dépens plus de sept cents exemplaires. J'en envoyai à tous les doyens de districts, pour en faire part à tous les curés de ce diocèse. De plus, l'imprimeur en vendit un très-grand nombre. Quinze jours après, on en fit encore deux autres éditions, l'une à Bruxelles et l'autre à Louvain, qui furent d'abord répandues dans tout le pays.

Dans la suite, je fis imprimer le procès-verbal de notre assemblée provinciale, avant qu'on l'eût imprimé à Paris, et j'y insérai tout du long le Bref du Pape avec mon Mandement. Ainsi cette publication du procès-verbal fut une publication réitérée du Mandement même. J'y avois inséré le Bref, pour me conformer plus exactement par cette circonstance à la délibération de notre assemblée.

Enfin j'ai ajouté la dernière formalité qu'on pouvoit attendre de moi, savoir, l'enregistrement du Bref au greffe de notre officialité. Si on veut le vérifier, on le trouvera précisément en sa place.

Ainsi, monsieur, j'ose dire que jamais chose de cette nature n'a été consommée avec plus d'exactitude et de bonne foi. Il ne me reste donc rien de réel à exécuter, pour satisfaire ni à la délibération de notre assemblée ni à la Déclaration du Roi. Mais je n'expose tout ceci que pour justifier la droiture de ma conduite : il suffit que Sa Majesté souhaite que je recommence, pour m'engager à recommencer. Je paierai sans peine une seconde fois la dette que j'avois payée d'abord par avance de si bon cœur. J'envoie dès aujourd'hui à Cambrai les ordres nécessaires, afin qu'on publie dans toutes les églises, sans attendre mon retour, un Mandement [1] où le Bref sera inséré en français, et afin que vous en puissiez recevoir au plus tôt deux exemplaires.

Pour M. l'évêque d'Arras, tout ce qui le regarde m'est entièrement inconnu, et ne peut être mis sur mon compte.

Je suis, monsieur, etc.

[1] Ce second *Mandement* est imprimé t. III des *Œuvres*, p. 419.

DCLXIII. (DCLXII.)

DU MÊME A M. HÉBERT,

CURÉ DE VERSAILLES.

Il désapprouve la conduite de deux de ses parentes qui avoient quitté leur pays pour aller à la cour, et lui manifeste ses dispositions à l'égard de l'évêque de Chartres.

A Cambrai, 27 septembre 1701.

Puisque vous le voulez, monsieur, vous serez, en faveur de mesdemoiselles de La Chastaigneraye, mon créancier pour trois cents francs; mais vous ne le serez que jusqu'à votre retour des eaux. Je dois plus qu'un autre plaindre ces demoiselles, car je suis leur parent; mais je ne puis approuver qu'elles aient quitté leur pays pour aller à la cour. Des filles de naissance sans bien trouvent toujours dans leur province des parens ou des amis qui leur donnent à peu de frais de petits secours. On y vit presque de rien. D'ailleurs, il est plus honnête, à toute extrémité, de tenir sa subsistance du travail de ses propres mains, que de la devoir aux libéralités d'autrui. En quittant sa province pour aller à la cour, on multiplie ses besoins, au lieu de les diminuer; on se remplit de vaines espérances, et on s'accoutume à un genre de vie auquel on ne devroit point s'accoutumer. Je vous supplie, monsieur, de faire entendre à ces demoiselles, que les grandes dépenses que je ne puis retarder pour mon diocèse ne me permettront de leur donner aucun secours après celui-ci.

Je n'aurai jamais de peine à recevoir, comme je le dois, la lettre que vous me mandez que M. l'évêque de Chartres me veut écrire. Dieu merci, je n'ai rien sur le cœur pour le passé. Si j'hésitois là-dessus, je croirois manquer aux devoirs de la religion. ([1] Je prie Dieu tous les jours pour ce prélat; je lui souhaite toutes les plus abondantes bénédictions dans ses travaux et dans l'usage de son crédit. Je crois seulement que je ne dois jamais faire certains pas, qui persuaderoient au monde que je reconnois qu'on a eu raison d'attaquer ma sincérité en matière de foi. M. l'évêque de Chartres ne doit pas vouloir que je paroisse avouer contre moi ce qui

[1] Ce qui suit, jusqu'à ces mots *de l'en persuader*, est barré dans la minute originale. Nous pensons que Fénelon fit lui-même cette suppression, pour ne rien dire qui pût être mal interprété.

ne fut jamais véritable ; et au lieu de rechercher mon commerce, il devroit le fuir avec horreur, s'il me croyoit capable d'une si lâche politique. Ma délicatesse à cet égard n'est pas de point d'honneur, mais de conscience et de religion. A cela près, je veux ne me compter pour rien, et être souple comme un enfant.

Je n'ai jamais cessé d'honorer très-sincèrement M. l'évêque de Chartres, et je serois ravi de l'en persuader.) Ne soyez donc nullement en peine de ma réponse, en cas qu'il m'écrive. Je tâcherai de l'édifier, et de lui montrer un cœur de véritable confrère. Vous pouvez juger par la confiance avec laquelle je m'ouvre à vous, monsieur, avec quelle estime cordiale je suis, etc.

DCLXIV. (DCLXIII.)

DU P. GERBERON A FÉNELON.

Il lui offre de publier divers écrits pour la défense du livre des *Maximes*.

(1701.)

Un inconnu se donna l'honneur, il y a deux ou trois ans [1], d'écrire à votre Grandeur pour lui marquer d'une part avec quelle joie il voyoit qu'elle soutenoit le pur amour de Dieu avec une fermeté inébranlable, et de l'autre, avec quelle douleur il remarquoit dans ses écrits des principes extrêmement opposés à ceux de saint Augustin, à qui les papes nous renvoient pour apprendre de lui quelle est la doctrine de l'Église Romaine touchant le mystère de la grâce. Lorsque le foudre du Vatican eut écrasé son premier ouvrage, sans avoir touché ceux où l'auteur s'étoit expliqué d'une manière très-claire et très-irréprochable, le même inconnu prit encore la liberté de suggérer à V. G. les moyens d'empêcher l'effet de ce foudre [2], et qui l'auroient détourné immanquablement dans un autre temps que celui où la France oublioit toutes ses libertés et ses privilèges, lorsqu'il s'agissoit ou des Jansénistes ou de M. de Cambrai, contre qui tout étoit reçu. Un théologien à qui il est parfaitement uni de sentimens, et avec qui il a une étroite liaison, publia en même temps une *Lettre* adressée à M. de Meaux [3], dans laquelle il démontroit que V. G. n'a point tenu les erreurs ni les fausses maximes qu'on lui a imputées, et que ce n'est point au sens qu'elle a soutenu qu'on a condamné son livre et les vingt-trois propositions que l'on prétend en avoir été tirées. Mais il a quelque crainte de n'avoir pas été heureux à distinguer votre véritable sens d'avec celui qui a été condamné, et la raison de sa crainte est qu'on lui a dit que V. G. ne témoignoit pas approuver cette démonstration, puisqu'elle abandonnoit cette *Lettre*, et n'en faisoit point chercher d'exemplaires.

C'est le même inconnu, monseigneur, qui, après avoir reçu votre bénédiction [1] dans une occasion imprévue, vient encore aujourd'hui se présenter à vous pour se plaindre de la liberté avec laquelle il voit que l'on continue de vous imposer les erreurs, les impiétés et les extravagances qui ont été condamnées dans les vingt-trois propositions. Il vient de lire les six lettres des délibérations de la Sorbonne contre Confucius, et il y a trouvé que l'on y fait passer dans une ce qui a été condamné dans ces propositions, *pour les erreurs de M. de Cambrai*. Il a encore lu cette année un nouveau livre intitulé : *Le Chrétien philosophe* [2], qui est une satire contre le pur amour et contre ce prélat, que l'on fait passer pour un fanatique, et un Quiétiste séduit et qui séduit les autres. Il a lu aussi les résultats des assemblées synodales des évêques de France au sujet de la censure de votre livre, et il y remarque que l'on n'y loue la soumission avec laquelle V. G. a déclaré qu'elle la recevoit, que comme une confession et une rétractation publique des erreurs qui sont condamnées dans les vingt-trois propositions, et comme un aveu solennel que vous les avez tenues et enseignées. Il est vrai qu'il trouve que vous avez déclaré très-positivement dans votre assemblée que votre conscience ne vous permettoit pas de croire, ni par conséquent d'avouer, que vous ayez jamais tenu aucune erreur. Cette déclaration a donné à votre in-

[1] Voyez cette lettre, ci-dessus, t. IX, p. 428. — [2] On a vu cette seconde lettre, ci-dessus, t. IX, p. 733. — [3] Elle est intitulée : *Lettre d'un Théologien à Mgr l'évêque de Meaux, auquel on démontre que M. de Cambrai n'a point tenu les erreurs et les fausses maximes qu'on lui a imputées, et que ce n'est point au sens de ce prélat qu'on a condamné son livre et les vingt-trois propositions qui en ont été tirées.* Cette lettre, signée *N. N.* et datée de *Bois-Franc* le 16 juillet 1699, contient, avec la discussion des sens des propositions, 42 p. in-12.

[1] Cette bénédiction fut reçue sans qu'il se fît connoître, ni qu'il se présentât au prélat, mais avec tout le peuple assistant. — [2] Ce livre, imprimé en 1693, ne parut qu'en 1701. L'auteur est Pierre Billard, prêtre, né en 1653 et mort en 1726, qui fut mis à la Bastille, ensuite à Saint-Lazare, etc. depuis 1694 jusqu'en 1699, pour un autre livre intitulé : *La Bête à sept têtes*, etc. dirigé contre les Jésuites. Voyez le *Dictionnaire de Moréri*, à son article.

connu plus de joie qu'on ne le peut dire. Mais, monseigneur, y a-t-on fait la moindre attention dans les assemblées suivantes? N'y a-t-on pas continué, malgré elle, de vous attribuer les erreurs à la condamnation desquelles vous aviez déclaré que vous vous soumettiez sincèrement et sans réserve? Ceux qui vous honorent, monseigneur, et qui aiment la vérité, auroient souhaité que vous n'eussiez jamais déclaré votre soumission à la censure, sans protester qu'elle ne tomboit point sur vos sentimens, comme vous les aviez expliqués au saint siège, qui n'y a rien trouvé qui méritât d'être condamné. Ils souhaitent encore aujourd'hui que vous fassiez retentir cette protestation partout où l'on a fait éclater cette censure. C'est ce qu'ils croient que V. G. doit indispensablement à la vérité, à l'Eglise et au rang qu'elle y tient. Vous pouvez être insensible à ce qui ne regarde que la réputation de votre personne particulière : mais il n'y a point de Pères ni de théologiens qui ne fassent à tous les chrétiens, et surtout aux prélats, dont la foi et la religion doivent affermir celle des fidèles, une obligation indispensable d'en rendre témoignage, et de ne souffrir jamais qu'on flétrisse leur réputation par un endroit qui leur doit être si sensible, et en quoi consiste la véritable gloire d'un disciple du Fils de Dieu. Il est sûr, monseigneur, que si vous ne protestez hautement, vous et vos amis, que vous n'avez tenu ni enseigné aucune des erreurs ni des fausses maximes qui ont été condamnées dans les vingt-trois propositions, et que la censure qu'on en a faite, à laquelle vous vous soumettez, ne tombe nullement sur le sens auquel vous les avez avancées et soutenues, et que vous avez expliqué, mais sur le sens auquel les dénonciateurs les ont déférées et qu'ils leur ont donné; tous les fidèles croiront, et tous les théologiens écriront que M. de Fénelon a été un fanatique et un chef des Quiétistes, dont l'Eglise a condamné les erreurs qu'il a lui-même reconnues. Et V. G. peut le faire sans s'embarrasser en de nouvelles contestations, ne prétendant point donner d'autre preuve de la pureté de vos sentimens et de la sainteté des maximes que vous avez enseignées, que les écrits où vous vous en êtes expliqué au saint siège. C'est où V. G. se doit retrancher contre tout ce que ses adversaires pourroient dire ou écrire contre ses protestations.

Le théologien qui a donné au public trois *Lettres* adressées *à M. de Meaux* [1] pour la défense du pur amour et des sentimens de V. G., a entre ses mains diverses pièces qui en sont une entière apologie, et il les auroit déjà publiées : mais comme les libraires ne s'en veulent pas charger, parce que, disent-ils, ces disputes étant passées, ils craignent de n'en avoir pas le débit, et que d'ailleurs ce théologien n'a pas autant d'argent que de zèle : je me suis engagé d'écrire à V. G. que, si quelqu'un vouloit avoir la bonté de faire remettre à quelque marchand de Hollande ou à M. Frix [1], que l'on dit qui a l'honneur d'être connu d'elle, la somme de quatre cents florins pour celui qui lui feroit mettre entre les mains toutes ces pièces, on les feroit imprimer incessamment, sans que personne puisse jamais savoir que V. G. y ait eu aucune part, et en ait eu aucune connoissance. Néanmoins, afin qu'elle sache ce que l'on traite dans ces pièces, V. G. en trouvera ici les titres et la liste [2]. V. G. doit être assurée que, dans tous ces écrits, on ne dit rien contre Rome ni contre la censure; on soutient seulement qu'elle ne tombe point sur ses sentimens : et si elle souhaite de voir tous ces écrits, on se fera un plaisir de les lui envoyer, et de lui en laisser la disposition.

Votre inconnu, qui est persuadé que V. G. a conçu de l'amour pour saint Augustin, dans lequel on trouve la doctrine catholique de la grâce et la morale chrétienne, m'a chargé de faire tenir à V. G. deux petits écrits nouveaux où l'on montre évidemment que les vérités que ce saint docteur a défendues contre les Pélagiens sont des suites nécessaires des premiers principes de la religion chrétienne, que personne ne conteste, et que nul fidèle ne sauroit

[1] On a vu, dans la note 3 de la page précédente, le titre de la dernière de ces *Lettres*. Nous avons indiqué les deux autres dans des notes, ci-dessus, t. IX, p. 603.

[1] Imprimeur de Bruxelles. — [2] *Liste des pièces que ce père annonçoit* : Considérations sur les délibérations des assemblées provinciales, etc. — Remarques sur le livre de M. l'évêque de Meaux. — Fausses accusations de M. de Meaux contre M. de Cambrai. — Les injures qui se trouvent dans les écrits de M. de Meaux contre M. de Cambrai. — Altérations et falsifications du texte de M. l'archevêque de Cambrai par M. l'évêque de Meaux. — Les justes plaintes de M. l'archevêque de Cambrai sur la conduite de M. de Meaux à son égard. — Fausses imputations de M. de Meaux et des deux autres prélats, réfutées par M. l'archevêque de Cambrai dans sa *Réponse* à leur *Déclaration* sur son livre. — Les défenses de M. l'évêque de Meaux repoussées par M. l'archevêque de Cambrai. — Les sentimens de M. l'évêque de Meaux touchant le plus pur amour, dénoncés, etc. — Les sentimens moins exacts de messire Jacques-Benigne Bossuet, évêque de Meaux, répandus dans son *Instruction sur les états d'oraison*, etc. — Sentimens de M. l'archevêque de Cambrai sur la grace, condamnés par saint Augustin et par son école. — Jugement de la *Critique générale* de *Télémaque*. — Remarques sur le *Christianisme éclairci*. — Jugement d'un théologien sur la nouvelle *Préface* des *Aventures de Télémaque*. — *Le Chrétien philosophe* dénoncé à l'Eglise.

contester sans renoncer sa foi ; et que, loin que ces sentimens mènent au désespoir, ils fortifient la confiance que Dieu veut que nous ayons en sa miséricorde. Que V. G. ait la charité de la demander pour celui qui est, avec autant de respect que de sincérité, ce que lui doit être le moindre des prêtres, et son plus attaché et fidèle serviteur.

Si V. G. a la bonté de me faire savoir sa disposition sur ce que j'ai pris la liberté de lui écrire, elle peut en faire adresser un billet à M. Frix, à Bruxelles, pour le remettre à celui qui le lui fera demander.

DCLXV. (DCLXIV.)

DE FÉNELON AU P. GERBERON, BÉNÉDICTIN.

Il lui exprime sa parfaite soumission au décret du saint siége, et sa résolution de garder le silence sur cette matière.

3 décembre 1701.

J'ai reçu, monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire. Quoique je ne connoisse ni votre personne ni votre nom, je suis aussi sensible aux marques de votre amitié, que si je vous voyois tous les jours. Plus vous êtes inconnu à mon égard, plus je suis touché du désintéressement de votre zèle pour une personne avec qui vous n'avez nulle liaison humaine. Dieu sait combien je voudrois vous témoigner ma reconnoissance pour une action si louable. Venons au fond des choses.

Vous me proposez d'envoyer de l'argent pour l'impression d'un ouvrage fait pour justifier ma foi. Je suppose que cet ouvrage est tel que vous le dépeignez, qu'il traite solidement les véritables questions, qu'il ne justifie que mon sens, et qu'il ne défend ni directement ni indirectement celui de mon livre condamné. Vous pouvez croire que l'argent est ce qui me coûteroit le moins, quand il s'agit d'une chose si importante. Mais autant j'ai eu d'application à écrire pour me défendre avant le jugement de Rome, autant suis-je attaché, depuis le jugement, à me taire, à souffrir en paix, et à abandonner ma réputation à la Providence.

Vous avez lu, sans doute, mes deux *Lettres sur douze propositions* [1] que beaucoup de docteurs de Paris avoient jugées dignes de censure. Je suppose que vous avez lu aussi le recueil de trente-deux *Propositions* que je tâchois de *justifier par les* autorités des *saints* [1]. Le véritable sens dans lequel j'ai eu intention d'écrire y est expliqué. Ces ouvrages, et mes autres écrits apologétiques, ont été vus à Rome, à Paris, et partout ailleurs. J'ai protesté devant Dieu, dans tous ces écrits, que je n'ai jamais rien cru au-delà de ce qu'ils contiennent, et que je n'ai voulu favoriser aucune des erreurs qu'on m'avoit imputées. Depuis le jugement de Rome, j'ai répété la même déclaration solennelle dans le procès-verbal de notre assemblée provinciale, qui n'est pas moins public que les procès-verbaux des autres provinces, et que les actes mêmes de l'assemblée générale du clergé de France. Que pourrois-je ajouter à tant d'éclaircissemens, que des répétitions inutiles? Qu'y a-t-il d'équivoque dans cette conduite ?

J'aimerois mieux mourir que de défendre directement ou indirectement un livre que j'ai condamné sans restriction et du fond du cœur par docilité pour le saint siége. Tout ce que j'écrirois sur mon sens personnel, en mettant à part le sens du texte, seroit regardé comme une voie détournée pour rallumer la guerre, et pour rentrer dans l'apologie de mon ouvrage. Il n'est ni juste ni édifiant qu'un auteur veuille perpétuellement occuper l'Eglise de ses contestations personnelles, et qu'il aime mieux continuer le trouble sans fin, que de porter humblement sa croix. Quand on n'écoute point un évêque sur ses propres intentions, qu'il a tant de fois expliquées par écrit, à quel propos parleroit-il encore? Il n'y a plus pour lui ni édification à donner, ni dignité à soutenir, que dans un profond silence. Je sais trop ce que l'Eglise souffre du scandale de telles disputes, pour vouloir les renouveler par une délicatesse de réputation. Dieu aura soin de l'honneur de son ministre, s'il daigne s'en servir pour le fruit du ministère dans ce diocèse. Il me semble même que les gens neutres et équitables sont édifiés de mon silence, et ne doutent point de ma bonne foi dans toute cette affaire. Nul écrit ne persuaderoit ceux qui ne voudroient pas être persuadés.

Vous comprenez bien, monsieur, qu'il y auroit une duplicité indigne d'un chrétien, à ne vouloir plus écrire moi-même, et à être en secret de concert avec un étranger qui écriroit pour moi. Ainsi j'espère que vous ne serez ni

[1] Ces deux *Lettres* sont imprimées t. III des *Œuvres*, p. 372 et suiv.

[1] Cet écrit se trouve t. III des *Œuvres*, p. 248 et suiv.

peiné, ni surpris de la résolution que j'ai prise, de ne prendre aucune part ni directe ni indirecte à aucun ouvrage sur cette matière. Je n'ai pas moins de sensibilité pour vos offres, que si je les acceptois.

Au reste, personne n'aime et ne révère plus que moi la doctrine de saint Augustin. Je puis, comme vous le croyez, l'avoir mal entendue. Si je voyois que je me fusse écarté de ses sentimens, je crois que je ne chercherois qu'à réparer ma faute; mais après avoir lu et relu, avec toute l'application dont je suis capable, les ouvrages de ce Père auxquels vous voulez me ramener, je ne me suis pas aperçu que je les aie contredits en rien. Je me borne à faire, pour le texte de saint Augustin, comme pour celui de l'Ecriture : c'est lui rendre le plus grand respect. Je ne veux point l'expliquer par mon propre sens; je l'explique, dans tous les endroits contestés, par les décisions formelles de l'Eglise. Je suis, etc.

DCLXVI. (DCLXV.)

DE L'ABBÉ DE BEAUMONT A L'ABBÉ DE LANGERON.

Les Jésuites attaqués sur l'article du quiétisme. Procédure de l'évêque de Saint-Omer contre un ecclésiastique de son diocèse.

(1703.)

Il y a quelque temps, mon cher abbé, que je vous écrivis au long une affaire des prétendus Quiétistes qu'on veut trouver dans ce pays [1]. Vous verrez, par la copie d'une lettre de M. d'Arras à M. de Cambrai, combien ce prélat est vif et chaud là-dessus. Notre prélat est persuadé qu'il est important que le P. de La Chaise soit prévenu là-dessus. Ce sont les Jésuites qu'on attaque en la personne du P. Quinghien. Rien ne seroit plus au goût de ces messieurs, que de pousser les Jésuites tout à la fois sur la morale et sur le Quiétisme. Quand à notre prélat, il n'a aucun intérêt personnel dans cette affaire, n'ayant jamais connu les personnes dont il est question, si ce n'est le P. Quinghien, dont il s'est défait le plus tôt qu'il a pu, non pour aucun soupçon qu'il ait eu dont il s'agit, mais à cause de sa vivacité et de son incompatibilité avec les autres missionnaires. Les Jésuites de ce pays disent qu'ils font les perquisitions les plus exactes et les plus sévères contre ce religieux : mais de la manière dont j'en entends parler, il n'y a en tout cela qu'une noire et maligne comédie. Il faut suspendre son jugement jusqu'au bout.

Pour ce qui est de M. de Saint-Omer, qui est le premier mobile de cette affaire, mais à demi caché, je crois vous avoir mandé qu'après avoir fait quelques informations secrètes contre un ecclésiastique de son diocèse, il a décrété, il y a quelque temps, une prise de corps contre lui. L'ecclésiastique, prétendant que sa procédure étoit violente, nulle et irrégulière, et d'ailleurs craignant, dit-il, de tomber entre les mains d'un homme qui ne garde ni règle ni mesure, quand il se croit le plus fort, s'absenta, et tout d'un coup vient paroître ici au milieu du vicariat, pour y porter son appel, offrant de se mettre dans les prisons de l'archevêché. On n'a pu refuser de recevoir son appel. Voilà où en sont les choses. S'il se trouve coupable, on en fera justice ici aussi sévèrement qu'ailleurs. L'official de M. de Saint-Omer dit qu'il n'a point ce procès, et que son évêque l'a emporté avec lui, quand il est parti pour la Provence.

[1] Voyez, sur cette même affaire, les lettres LX et LXI de la *quatrième section* de cette *Correspondance*, ci-dessus, t. VIII, p. 373.

DCLXVII. (DCLXVI.)

DU MARQUIS DE FÉNELON A M. BOSSUET, ÉVÊQUE DE TROYES.

Sur l'approbation que le prélat paroissoit donner à une *Lettre* de l'abbé de Saint-André contre l'*Histoire de l'église de Meaux*, du P. Toussaint du Plessis, Bénédictin.

(1731.)

Quoique je n'aie pas l'honneur, monseigneur, de vous être connu personnellement, je prends cependant la liberté de vous porter mes plaintes sur la *Lettre* de M. l'abbé de Saint-André, grand-vicaire de Meaux [1]. On m'assure que

[1] La *Préface* de la *Relation du Quiétisme*, par l'abbé Phelippeaux, fait mention d'une *Lettre*, publiée en 1731 par l'abbé de Saint-André, contre l'*Histoire de l'église de Meaux* du P. Toussaint du Plessis. Il paroît que, dans cette *Lettre*, l'abbé de Saint-André exprimoit avec une grande vivacité le mécontentement que lui avoit causé la partie de la nouvelle *Histoire* où l'auteur exposoit la controverse de Bossuet et de Fenelon sur le quiétisme. Au jugement de l'abbé de Saint-André, l'*Histoire de Meaux* étoit beaucoup trop favorable sur

vous autorisez cette *Lettre*, que vous l'avez exigée, et que vous en avez fait mettre un extrait dans le *Journal des Savans*. J'ai peine à le croire, parce que cet écrit me paroît dicté par la passion, rempli de fiel, et vide de charité.

Je ne connois point le P. Toussaint du Plessis, Bénédictin, dont l'ouvrage a donné occasion à cette *Lettre*. Nulle liaison personnelle ne m'intéresse pour lui. J'ai lu avec attention le récit qu'il fait de la fameuse discorde qu'il y eut autrefois entre feu M. de Meaux, votre oncle, et feu M. l'archevêque de Cambrai que je regarde comme mon père. Le zèle que j'ai pour le dernier n'est pas moins grand que celui que vous avez pour le premier. Je vous avoue sincèrement que je n'ai rien trouvé, dans la relation du P. du Plessis, qui mérite la *Lettre* amère et injurieuse de M. l'abbé de Saint-André. Cet abbé accuse dom Toussaint d'avoir falsifié les faits, et cette accusation retombe sur moi, puisque ce religieux n'avance aucun fait essentiel que ce qui se trouve dans l'ébauche que j'écrivis de la Vie de M. de Cambrai, il y a douze ans. Je communiquai tous ces faits à feu son Éminence M. le cardinal de Noailles, avant leur impression, et il n'en contredit aucun.

On a elevé des monumens superbes, et l'on a consacré des autels magnifiques à la mémoire de feu M. votre oncle. A Dieu ne plaise que je veuille y porter des mains sacrilèges et profanes ! mais ne peut-on pas, sans blesser le respect dû à ce prélat, avouer qu'il montra trop de chaleur dans sa dispute contre M. de Fénelon ? Saint Jérôme ne fit-il pas la même faute en combattant saint Augustin ? et l'histoire ecclésiastique ne fournit-elle pas des exemples fréquens de semblables foiblesses de plusieurs Père de l'Église ?

Ne peut-on pas, monseigneur, faire l'éloge d'un grand homme sans canoniser ses défauts ? Un historien fidèle ne doit-il pas contraster ainsi les ombres avec les lumières ? et dans cette occasion, dom Toussaint n'a-t-il pas pu, sans passer pour calomniateur, montrer que le Pape Innocent XII, qui foudroya le livre de M. de Fénelon, avoit raison de lâcher en même temps ces paroles : M. de Cambrai a manqué par un excès d'amour divin, et M. de Meaux a péché par un défaut de charité fraternelle ?

Que veut donc dire M. l'abbé de Saint-André par ses déclamations emportées ? A-t-il résolu de mettre la plume à la main de quelque auteur plus hardi encore que le P. du Plessis ? Que diriez-vous, monseigneur, si quelque écrivain zélé pour la gloire de M. de Cambrai publioit les lettres secrètes que M. de Meaux écrivit à Rome du temps de la dispute ? M. le cardinal Rodolovic renvoya ces lettres au P. de La Chaise, pour les faire voir à M. de Fénelon. Loin de récriminer, M. de Cambrai s'attendrit en voyant la passion de monsieur votre oncle ; il voulut la cacher à jamais aux autres, il en détourna les yeux lui-même, et dit au Jésuite : M. de Meaux seroit affligé de revoir ses lettres; il ne croiroit jamais les avoir écrites ; son zèle ardent l'a porté trop loin. Brûlez ces tristes monumens de sa foiblesse, et je tâcherai de le détromper des préjugés qu'il a pris contre moi, par le silence, la soumission et la douceur. Si les partisans de monsieur votre oncle ne suivent pas la même modération, on irritera peut-être le zèle indiscret de quelque ami de M. de Cambrai, qui publiera ces lettres, dont on m'assure que les originaux existent encore. Vous en seriez affligé, monseigneur, parce qu'elles donneroient occasion aux ennemis de monsieur votre oncle de lui attribuer *des motifs humains, des intentions malignes, et une jalousie indigne du grand Bossuet*[1]. Je crois devoir vous en avertir, afin que vous préveniez ce malheur par des dispositions pacifiques ; et j'ai l'honneur d'être, etc.

ce point à madame Guyon, et propre à répandre des nuages sur la pureté des motifs qui avoient animé l'évêque de Meaux dans cette fâcheuse controverse. Le P. du Plessis répondit avec autant de solidité que de modération aux imputations de son adversaire; mais le marquis de Fénelon, tout én approuvant cette réponse, n'auroit point voulu qu'on la rendît publique, parce qu'il craignoit qu'on n'excitât par là une guerre d'écrits qu'il désiroit éviter.

[1] Expressions de l'abbé de Saint-André.

DCLXVIII. (DCLXVII.)

DE L'ABBÉ DE BEAUMONT AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il lui envoie un recueil de lettres relatives à l'affaire du livre des *Maximes*, et lui donne quelques détails intéressans sur cette affaire.

(1732.)

Voici enfin, mon cher marquis, les copies que vous m'avez demandées, reliées en trois volumes ou paquets. Le premier contient les lettres de l'abbé de Chanterac à M. de Cam-

brai ; le second les lettres du même abbé aux abbés de Langeron et de Maulevrier, qui étoient à Paris pendant toute la discussion de l'affaire ; le troisième est un recueil de lettres des agens de M. de Paris, depuis cardinal de Noailles, et de ceux de M. de Meaux, qui poursuivoient l'affaire à Rome pour ces deux prélats, et pour M. de Chartres, parties adverses de M. de Cambrai. Il paroît que ces lettres de ces agens avoient été communiquées au P. de La Chaise par quelque secrétaire du cardinal de Noailles, lequel secrétaire avoit voulu faire sa cour à ce père, pour en obtenir des grâces. Je crois au moins qu'elles lui vinrent par ce canal, quoiqu'une lettre, dont vous trouverez ici la copie, dise que ce père les avoit eues de Rome, ce qu'apparemment il vouloit persuader pour ne pas commettre celui qui lui en avoit donné la communication ; car il n'est point vraisemblable qu'on eût pu avoir de Rome des copies des lettres de tant de diverses personnes. Quoi qu'il en soit, les copies de ces lettres vinrent à M. de Cambrai par un ami du P. de La Chaise. Ainsi notre oncle n'avoit ni corrompu ni sollicité personne pour les avoir. L'agent de M. le cardinal de Noailles étoit un religieux Minime, procureur-général de son ordre à Rome, nommé le P. Roslet. Vous verrez, par une lettre de l'abbé de Chanterac, du 2 de septembre 1698 [1], écrite aux deux abbés, que ce père méritoit assez ce que Despréaux dit d'un homme de même nom : *J'appelle un chat un chat, et Rolet un fripon.* Les agens de M. de Meaux étoient l'abbé Bossuet, son neveu, maintenant évêque de Troyes, et le sieur Phelippeaux, qui avoit été docteur de cet abbé, c'est-à-dire, son précepteur pour ses études de théologie. C'est ce M. Phelippeaux que l'on donne pour auteur de la *Relation du Quiétisme* [2] dont il s'agit. Il étoit de même race que M. de Pontchartrain, mais d'une branche sans biens, et demeurée dans la condition d'où étoit sortie toute la race. Il y a à la marge du commencement de chacune de ces lettres un R. ou un B. ou un Ph. ou quelque autre caractère : l'R. signifie que la lettre est du P. Roslet ; B. signifie que c'est de l'abbé Bossuet ; Ph. signifie que c'est de Phelippeaux. L'on y trouve aussi souvent un G. qui signifie que la lettre est d'un nommé Giori, prélat italien, c'est-à-dire ecclésiastique de ce pays, revêtu de quelque charge ou emploi dans la maison du Pape ; car tous ces gens-là y sont qualifiés prélats. Ce Giori étoit un de ces intrigans qui se donnent aux personnes puissantes pour en tirer de l'argent et de la protection. Il s'étoit donné sur ce pied-là au cardinal d'Estrées, lorsque ce cardinal étoit à Rome, et il conserva une correspondance avec lui, lorsqu'il fut retourné en France. Ce fut ce même cardinal qui le donna aux adversaires de M. de Cambrai comme un homme qui pouvoit les bien servir auprès du Pape. C'étoit un homme sans conséquence, peu estimé, et d'une conduite irrégulière ; mais il avoit le talent de faire rire et de divertir le bon vieux Pape, et cela lui donnoit beaucoup d'accès auprès de lui. Il témoignoit beaucoup de zèle pour la France, et il vouloit fort se faire valoir pour un homme fort capable de rendre de bons services à notre Roi. Il me semble avoir ouï dire qu'il aimoit fort le jeu, et que nos adversaires lui donnoient ou procuroient de l'argent, pour satisfaire cette passion. Quant à quelques autres caractères qui se trouvent au commencement de quelques autres de ces lettres, comme un C. etc. etc., je ne saurois dire maintenant ce qu'ils signifient. L'on trouve aussi quelquefois d'autres caractères à la marge vis-à-vis de quelque endroit du corps de la lettre, comme des J. qui signifient les Jésuites, des B. qui signifient là le cardinal de Bouillon, et que l'on a mis ainsi pour retrouver plus facilement les endroits où il est parlé d'eux, et mon copiste a imité sur tout cela l'original [1].

Vous verrez aussi quelques autres lettres séparées qui se sont trouvées ainsi détachées du recueil. Il y en a deux, entr'autres, du fameux P. Serry, Dominicain, qui étoit alors théologien du cardinal de Bouillon [2]. Mais il s'en défit depuis honnêtement, parce qu'il le reconnut peu sûr pour les sentimens et pour la confiance. Ces lettres démentent fort ce que la *Relation* dit, que ce cardinal étoit allé à Rome dans le dessein d'y soutenir les intérêts de M. de Cambrai. Il est bien vrai qu'il étoit bien intentionné pour lui, tant par ancienne amitié que par opposition pour les Noailles : mais il agit toujours dans cette affaire avec la foiblesse et la circonspection d'un courtisan, et tout ce que les agens de nos adversaires écrivoient de contraire là-dessus étoient de très-indignes impos-

[1] C'est la lettre CDLXVII de cette section, t. IX, p. 312. — [2] Cette *Relation*, publiée en 1732, fut supprimée, et condamnée au feu le 9 décembre 1733. Voyez l'*Histoire de Fénelon*, *Pièces justif.* du liv. III, n. 3.

[1] Nous avons inséré, dans les notes de cette partie de la Correspondance, quelques faits ou remarques tirés de ces lettres. Le reste n'est qu'une répétition de la correspondance de l'abbé Bossuet et de la *Relation* de l'abbé Phelippeaux. — [2] Ce sont les lettres CCLXXXII et CCLXXXIII du t. VIII, p. 623 et suiv.

tures. Mais leur cabale vouloit perdre ce cardinal dans l'esprit du Roi, auquel on faisoit voir toutes ces lettres; et d'ailleurs comme elle vouloit aussi lui persuader que le livre étoit plein d'hérésies manifestes, elle rejetoit sur de prétendues intrigues de ce cardinal et les Jésuites les difficultés qu'elle trouvoit à obtenir la condamnation, et les plus infâmes mensonges ne coûtoient rien à ce parti pour tout cela. Vous verrez qu'au contraire ce cardinal ne donnoit à l'abbé de Chanterac que des conseils foibles et timides. Depuis le jugement, ce même Pape, qui avoit condamné le livre, voulut faire M. de Cambrai cardinal, et ce fut le cardinal de Bouillon qui l'en empêcha, craignant que le Roi, qui en seroit mécontent, ne s'en prît à lui. Il représentoit à ce Pape que ce seroit rendre le Roi implacable pour M. de Cambrai dans la circonstance du temps, et que cela se pourroit faire dans la suite sans inconvénient, parce que le Roi seroit alors calmé. Le Pape s'étoit réservé trois chapeaux *in petto*, et celui qui étoit destiné à M. de Cambrai étoit sans doute de ce nombre; mais il mourut sans le déclarer, parce qu'on l'obséda pour l'en empêcher dans ses dernières heures. Tous ces faits sont certains, quoiqu'on ne puisse les prouver par pièces authentiques: car premièrement ce cardinal, qui croyoit que M. de Cambrai le savoit, lui en fit faire des excuses par un homme de confiance qu'il lui envoya: c'étoit le religieux procureur de son abbaye de Saint-Vaast d'Arras, qui vint exprès à Cambrai sous prétexte de quelques affaires de cette abbaye, et de plus ce même cardinal, étant revenu en France, le dit lui-même à une de ses nièces, religieuse, qui le redit à feu M. le duc de Bethune, père de M. le duc de Charost, qui me le dit peu après à moi-même, me trouvant alors à Paris. Ce cardinal prétendoit avoir rendu en cela un service très-important à M. de Cambrai, attendu les circonstances. D'où l'on peut juger s'il étoit homme à ne pas craindre de s'attirer l'indignation du Roi en soutenant le livre de M. de Cambrai contre les ordres si exprès qu'il recevoit si fréquemment. Le cardinal Gabrielli, qui avoit conservé un commerce de lettres avec l'abbé de Chanterac, lui manda que le même Pape avoit dit nettement et absolument qu'il vouloit faire M. de Cambrai cardinal [1]. J'avois ses lettres originales, et je les ai cherchées avec soin parmi mes papiers sans pouvoir les retrouver; mais je me souviens de vous avoir donné autrefois quelques pièces de cette nature, lorsque j'étais encore à Cambrai après la mort de notre oncle. Vous vouliez les porter à Paris, et il me semble que vous m'avez dit depuis, que vous les aviez laissées à M. Dupuy. Je ne sais si vous les aurez retirées de lui; mais il faudroit tâcher de retrouver ces lettres, soit que M. Dupuy les ait encore, soit que vous les ayez reprises; car elles sont importantes tant sur ce fait du cardinalat, que sur plusieurs autres faits, et je souhaiterois fort les revoir.

Quant aux Jésuites, que les agens de nos adversaires disoient avoir tant cabalé avec le cardinal de Bouillon pour empêcher ou retarder la condamnation du livre, il est bien vrai que la plupart de ces pères étoient affectionnés à Rome pour M. de Cambrai; mais ils avoient alors très-peu de crédit dans ce pays-là: ce qui parut bien en ce que, dans leur affaire de la Chine, le même Pape leur donna aussitôt après pour commissaires trois cardinaux qui étoient notoirement leurs ennemis, sans qu'ils pussent l'empêcher. Mais il est très-certain que l'opinion qu'on eut à Rome de la liaison de ces pères avec notre oncle, lui nuisoit beaucoup dans son affaire; car tous les Jansénistes de ce pays-là, et ceux de France, et tous les autres ennemis des Jésuites, se réunirent contre lui, et firent un parti infiniment plus puissant et plus actif que ces pères. Nos adversaires et leurs agens, qui vouloient fort décréditer les Jésuites dans l'esprit du Roi, firent tout ce qu'ils purent imaginer pour lui persuader que ces pères étoient la principale cause du retardement de la décision; et pour cet effet, ils remplirent leurs lettres de toutes les impostures sans nombre qu'on y trouve sur le compte de ces mêmes pères.

Au commencement du volume des lettres de l'abbé de Chanterac à M. de Cambrai, vous trouverez: 1° un Mémoire envoyé de Rome, qui marquoit le génie et le caractère de chacun des cardinaux qui pouvoient influer dans le jugement de l'affaire [1]; 2° une lettre de M. de Cambrai à M. l'archevêque de Paris, depuis cardinal de Noailles [2]: cette lettre fait connoître ce qu'on vouloit exiger de lui avant que l'affaire fût portée a Rome, combien il étoit porté à entrer dans tous les expédiens raisonnables, et

[1] Voyez la lettre de ce cardinal du 9 janvier 1700, XLVII[e] des *Lettres diverses*; ci-dessus, t. VII, p. 533.

[1] C'est la lettre DCXXVII, ci-dessus, p. 17. Ce Mémoire n'a pu être envoyé qu'après l'affaire terminée, puisque le cardinal Morigia, dont on peint le caractère, n'arriva à Rome qu'à la fin de mars 1699. — [2] Du 6 juin 1697; la CCVII[e] de cette section, t. IX, p. 152.

combien il étoit éloigné de vouloir reculer la décision de cette affaire ; 3° quatre lettres de l'abbé de Chanterac [1], écrites de Paris à M. de Cambrai, qui étoit encore alors à Versailles. L'on voit, par ces lettres, que M. Pirot se plaignoit de ce que les trois prélats, *de Paris, de Meaux et de Chartres, vouloient qu'on entrât toujours dans leurs sentimens, et qu'il avoit de grandes mesures à garder avec eux ;* que ces prélats avoient tenu, avant le 17 de juillet 1697, dix-huit conférences entre eux tout au moins, à l'insu de M. de Cambrai ; que M. Tronson étoit fort pour M. de Cambrai, et travailloit à ramener M. de Chartres : que ce prélat étoit quelquefois dans la disposition de se contenter d'explications sur le livre, qui auroient pu être données sans qu'on pût dire que le livre avoit été mauvais. Il disoit et répétoit que le projet qu'on lui proposoit là-dessus *seroit très-bon ;* il consentoit alors que M. de Meaux n'eût aucune part à l'examen de ces explications, et qu'il ne fût *point consulté* là-dessus. Mais on le faisoit changer dans la suite, soit que ces changemens vinssent de ce qu'il étoit obsédé par M. de Meaux [2] et par ses émissaires, soit que Mme de Maintenon, qui étoit aigrie, et qui ne vouloit pas avoir eu tort en se déclarant contre M. de Cambrai, l'éloignât d'entrer dans aucun accommodement : que « M. de Beaufort pensoit tout » comme M. de Cambrai sur la cupidité sou- » mise, sur l'intéressement que le mercenaire » conserve dans l'amour de la béatitude. » (Ce M. de Beaufort etoit le confesseur et le conseil de M. de Paris.) Il disoit « M. de Paris étoit » bien déterminé que M. de Meaux n'auroit au- » cune part à tout ce qui regarderoit le livre ; » que M. de Cambrai donneroit tous les éclair- » cissemens qu'il jugeroit à propos ; » que lui (M^r^. de Beaufort) croyoit que des demandes » courtes qu'on feroit à M. de Cambrai sur les » dogmes, abandonnant tout ce qui n'est qu'o- » pinion, à quoi M. de Cambrai donneroit des » réponses courtes et précises, leveroient bien- » tôt toute difficulté. » Mais toutes ces belles promesses, tant de la part de M. de Paris que de M. de Chartres, n'eurent aucune exécution, parce qu'on les faisoit changer par foiblesse ou à force de les obséder. L'on voit aussi, par ces lettres, que M. de Cambrai fit plusieurs fois proposer *des conférences particulières entre M. de Paris, M. de Beaufort, M. Boileau et lui.* Ce n'étoit pas pour surprendre M. de Paris : car M. Boileau étoit si échauffé là-dessus, que *M. de Paris* lui-même *n'approuvoit point que M. Boileau eût aucune conférence sur le livre de M. de Cambrai,* comme M. de Beaufort le dit à l'abbé de Chanterac, qui le rapporte ainsi dans la seconde de ces lettres. On y voit aussi que M. Tronson approuvoit *fort les quatre demandes* ou questions que M. de Cambrai faisoit à M. de Meaux pour éclaircir la matière, *mais qu'il ne croyoit pas qu'on y répondit.* Il avoit raison ; car M. de Meaux, après avoir fait attendre des remarques sur ce livre pendant six mois, les donna enfin sans vouloir répondre à ces questions, disant au contraire, dans le même cahier : « L'auteur (M. de Cam- » brai) me prie de répondre à quatre de ses de- » mandes : c'est ouvrir une nouvelle dispute... » On ne m'accuse de rien, et je n'ai point à me » justifier, ni à expliquer ma doctrine. » Enfin, par la dernière de ces lettres de l'abbé de Chanterac écrites de Paris, l'on voit que, malgré tout ce que M. de Paris et M. de Chartres avoient dit de leurs bonnes intentions et de l'approbation qu'ils donnoient à finir l'affaire par des explications qui ne décrieroient point le livre, ils finirent par vouloir que *M. de Cambrai condamnât ce livre ;* que M. de Chartres voulut surprendre cet abbé en voulant lui faire donner par écrit une déclaration des intentions de M. de Cambrai très-différente de ce qu'il en disoit, ce qui rompit toutes leurs conférences ; et cela se passa en présence de M. Tronson, qui approuva fort la conduite de l'abbé, et dit qu'*il croyoit, après tout, que vous* (M. de Cambrai) *et lui* (M. Tronson) *et moi* (l'abbé de Chanterac) *n'avions qu'à demeurer en repos là-dessus.* M. de Chartres fit connoître naïvement dans une lettre qu'il écrivit à M. de Cambrai [1] quel étoit le motif qui le portoit à finir ainsi : vous trouverez copie de cette lettre parmi celles qui sont détachées. Ce prélat, qui étoit sans aucune délicatesse ni ménagement sur les procédés et sur les promesses qu'il donnoit, s'exprime sans façon en ces termes : « Si vous soutenez ce livre par » des explications, on le tiendra bon, utile, » sain dans la doctrine, on le réimprimera, ON » ACCUSERA DE PEU D'INTELLIGENCE OU DE MAUVAISE » INTENTION TOUS CEUX QUI LE CONDAMNERONT. » Ainsi il aura cours.... Si vous avez écrit des » choses insoutenables, pourquoi les vouloir » défendre par des explications? » L'on voit bien par quel motif on avoit engagé M. de Chartres à changer là-dessus, et à rejeter l'expédient

[1] Ce sont les lettres CCXXI, CCXXIII, CCXXVI et CCXXVIII de cette section, t. IX, p. 167 et suiv. — [2] Voyez la fin de la note 2 de la lettre CCXXIV, t. IX, p. 170.

[1] Lettre CCII de cette section, t. IX, p. 130.

des explications qu'il avoit approuvé ; c'est dit-il, qu'*on accusera de peu d'intelligence ou de mauvaise intention tous ceux qui condamneront ce livre;* c'est-à-dire que le public jugera que, puisque après un éclat si injurieux à ce livre, ceux qui l'ont si affreusement décrié se contentent d'explications qui ne le laissent pas regarder comme mauvais en lui-même, il faut que les prélats auteurs de cet éclat aient eu *peu d'intelligence*, ou qu'ils aient eu *mauvaise intention*, en attaquant si outrageusement ce livre. Voilà donc le motif qui les rendoit si acharnés à la *condamnation* de ce livre, bien dévoilé; de peur de passer pour gens *de peu d intelligence ou de mauvaise intention*, ils veulent que leur confrère se *condamne* lui-même comme auteur d'un livre qu'ils ont accusé d'enseigner tous les principes des abominations du quiétisme; car c'est ce que M. de Chartres disoit encore lui-même dans cette lettre en ces termes : « Les » Quiétistes sauront bien en tirer d'étranges » conséquences, et celles mêmes que votre » piété a rejetées avec horreur. » C'est ainsi que M. de Chartres s'expliquoit, n'ayant jamais su apercevoir les conséquences de ce qu'il disoit; et c'est ainsi qu'il parloit de ce livre *le* 28 *de mai*, date de cette lettre : et néanmoins le 22 juillet suivant, date d'une lettre de l'abbé de Chanterac [1], qui lui avoit déclaré que « M. » de Cambrai étoit bien déterminé à n'aban- » donner point son livre, et à ne dire jamais » qu'il étoit mauvais; que M. de Cambrai étoit » prêt à l'expliquer, puisqu'on ne l'entendoit » pas dans son sens, mais non pas à dire qu'il » s'étoit mal expliqué, puisque toutes ses pro- » positions renfermoient en effet le sens qu'il » avoit entendu, et qu'ils approuvoient eux- » mêmes (*M. de Chartres et M. de Paris*); que » M. de Cambrai auroit pu, dans une seconde » édition, mettre un éclaircissement à la tête, » qui seroit entré dans le détail des propositions » qui ont fait de la peine, pour y expliquer » son vrai sens, et en rejeter tout le mauvais » qu'on lui a voulu donner, et que même dans » le corps du livre il auroit ajouté quelques mots » plus précis pour prévenir l'esprit du lecteur » contre toute équivoque, afin qu'il ne pût » point prendre d'autres idées que celles de l'au- » teur. » A tout cela M. de Chartres répondit : « MAIS CELA EST TRÈS-BON. » Et sur ce que l'abbe de Chanterac ajoutoit : « Mais quand M. de » Cambrai se propose d'examiner les expressions » de son nouveau livre, il entend de ne comp- » ter jamais avec M. de Meaux sur son livre ; il » entend qu'on n'aille point le consulter sur » chaque proposition, comme s'il étoit le juge, » et que lui seul pût décider la vérité. Mais » à cela près, M. de Cambrai veut prendre le » sentiment des docteurs et de ses amis. » M. de Chartres répondit encore à tout cela, et *répéta* même *deux ou trois fois :* « POUR MOI, JE » TROUVE QUE CELA EST TRÈS-BON; du moins ce » nouveau livre SEROIT BON, et expliqueroit lé » premier. » Ce prélat, qui avoit moins de sens et de suite dans ses démarches, que de piété, ne pensoit pas alors au *qu'en dira-t-on* allégué ci-devant dans sa lettre; il n'étoit frappé alors que de l'évidence de la justice de ce qu'on lui proposoit, et il perdoit de vue l'énorme contradiction qu'il y avoit entre ce qu'il avoit dit dans sa lettre, et ce qu'il disoit alors. Mais M. de Meaux sut bien le ramener à son point, quoique ce ne fût point sans peine; car, comme la conscience reprochoit quelquefois à ce prélat dévot ce qu'on lui faisoit faire, et comme l'évidence des raisons qui lui étoient représentées par M. de Cambrai ou de sa part, lui faisoit impression, M. de Meaux se trouvoit assez souvent obligé d'employer toute sa véhémence et tout son savoir-faire pour effacer ces impressions. Aussi disoit-il fréquemment, en comparant sa situation à celle du cardinal de Richelieu, que, comme ce cardinal assuroit que l'humeur du roi Louis XIII lui donnoit plus de peine à gouverner que toutes les affaires de l'État, il pouvoit assurer de même que les incertitudes ou variations de M. de Chartres lui donnoient plus de travail que toute la discussion et la conduite de l'affaire dont il s'étoit chargé. Mais enfin il entraîna et détermina ce pauvre prélat aux partis les plus violens, aussi bien que M. de Paris qu'il sut aigrir contre M. de Cambrai; ce qui lui fut d'autant moins difficile pour celui-ci, qu'il avoit beaucoup de penchant à l'aigreur, quoiqu'il eût un extérieur doucereux : aussi étoit-il nommé l'aigre-doux par ceux qui le connoissoient bien.

Après ces quatre letttres de l'abbé de Chanterac, vous trouverez, dans ce premier recueil, la première lettre que le Roi écrivit au Pape sur cette affaire. Le Roi disoit ce qu'on avoit voulu qu'il y dît, qu'il « avoit fait examiner » le livre par des évêques et par un grand nom- » bre de docteurs et de savans religieux de » divers ordres. Tous unanimement, ajoutoit- » il, tant les évêques que les docteurs, m'ont » rapporté que le livre étoit très-mauvais et » très-dangereux, et que l'explication donnée

[1] C'est la lettre CCXXVI, t. IX, p. 172 et suiv.

» par le même archevêque n'étoit pas soutenable [1]. » Cependant il étoit très-certain et très-notoire que ce livre n'avoit été examiné que par les trois évêques devenus parties de M. de Cambrai avant cet examen, et par un très-petit nombre de théologiens tels quels, choisis et employés par ces évêques mêmes à ce prétendu examen, à condition *d'entrer toujours dans les sentimens de ces évêques, avec lesquels ils avoient de grandes mesures à garder*, comme disoit *M. Pirot*, qui étoit sans comparaison le principal, le plus instruit et le plus complaisant de ce très-petit nombre de théologiens ainsi choisis. Mais il y a toute apparence que c'étoit M. de Meaux lui-même qui avoit composé cette lettre du Roi, et qui l'avoit donnée toute faite au secrétaire d'État, avec lequel il étoit en très-grande liaison, appuyé d'un parti auquel ce secrétaire étoit fort affectionné; car c'étoit M. de Torci, dont l'attachement au jansénisme a été si connu. Le Roi avoit cru, sur le seul rapport de M. de Meaux, ou tout au plus encore sur celui des deux autres évêques, tout ce qui étoit contenu dans cette lettre; car, encore une fois, il étoit notoire que c'étoient eux seuls qu'il avoit chargés de cet examen, ou plutôt qui s'en étoient chargés eux-mêmes avec son agrément. L'on voit combien cette lettre étoit propre à faire une très-forte prévention sur le Pape et les cardinaux, et ce fut avec cette prévention que commença à Rome la discussion de cette affaire.

Après cette lettre du Roi, vous trouverez, dans le premier cahier, six propositions en latin [2], extraites infidèlement du livre, où l'on n'avoit pas mis les correctifs qui se trouvoient dans ce livre, et dans les endroits mêmes d'où ces propositions sont extraites. L'on n'a point cessé, depuis le commencement de l'affaire jusqu'à sa fin, de produire divers extraits semblables et aussi infidèles, quoique M. de Cambrai et les examinateurs qui étoient pour lui ne cessassent de se récrier contre cette infidélité et de la prouver avec évidence. Les deux premières lettres écrites de Rome par l'abbé de Chanterac à M. de Cambrai sont du 12 et du 22 d'octobre 1697; celles qu'il doit avoir écrites depuis, jusqu'au 18 de janvier 1698, ne se sont point retrouvées jusqu'à présent [3]: mais elles sont suppléées par celles qu'il écrivit dans cet intervalle aux abbés de Langeron et de Maulevrier, à Paris, lesquelles sont dans le second cahier ou recueil, et je crois qu'en joignant ces deux recueils, l'on y trouvera des lettres de chaque ordinaire.

Parmi les pièces détachées, vous trouverez une lettre du P. Gerberon, Bénédictin et grand Janséniste, écrite à M. de Cambrai, pour lui proposer de faire imprimer secrètement des ouvrages qu'il avoit faits pour la défense du sens de son livre des *Maximes des Saints*, condamné, desquels ouvrages ce père lui envoyoit en même temps la liste, que j'ai fait copier à la fin de la copie de sa lettre. M. de Cambrai lui fit répondre [1] que non-seulement il ne vouloit pas contribuer à cette impression, mais même que, s'il pouvoit l'empêcher, il tâcheroit de l'empêcher, en cas que l'auteur persistât à vouloir publier ces pièces, parce qu'il avoit abandonné son livre absolument et de bonne foi. Sur quoi le P. Gerberon, dit que, puisque M. de Cambrai vouloit demeurer déshonoré, il étoit libre de s'en tenir à ce parti si peu convenable à un évêque. L'abbé de Chanterac, qui étoit revenu de Rome, manda le tout au cardinal Gabrielli, avec lequel il avoit conservé un commerce de lettres, et ce cardinal lui manda qu'il n'auroit point désapprouvé que ces ouvrages eussent été imprimés et publiés, pourvu que M. de Cambrai ne pût paroître y avoir eu aucune part [2]. La lettre de ce cardinal là-dessus étoit avec les autres de lui, que je ne retrouve plus. Cependant elle n'ébranla point M. de Cambrai, qui voulut persister à garder le silence, et à le faire garder aux autres sur cette matière, qui néanmoins l'intéressoit si fort.

J'ai aussi toutes ou presque toutes les lettres que M. de Cambrai écrivit à l'abbé de Chanterac, à Rome. Mais il seroit trop long de les faire copier. Il y auroit même de l'inconvénient à les livrer à des copistes, quoiqu'elles ne contiennent rien qui soit fort digne de lui, de sa sincérité, de sa piété, et de tous les sentimens qu'on a tant loués en lui. Je pourrai dans la suite vous envoyer des extraits avec des remarques que je veux faire, et parmi ces extraits, on verra combien il est faux qu'il voulût retarder le jugement; car, au contraire, il recommandoit souvent à cet abbé de presser pour la décision; et c'est une des plus grandes impostures des agens des parties adverses, de dire,

[1] Cette lettre, datée du 26 juillet, se trouve au t. XL des *Œuvres de Bossuet*, p. 347. — [2] Ces propositions sont rapportées dans la note 1 de la lettre CCCXXXII, t. IX, p. 306. — [3] Ces lettres ont été retrouvées; nous les avons placées à leur date dans le t. IX.

[1] On a vu la lettre du P. Gerberon, et la réponse de Fénelon, ci-dessus, p. 50. — [2] Nous ne trouvons, dans les lettres de ce cardinal, que celle du 23 octobre 1702, qui ait rapport au fait énoncé. Voyez, ci-dessus, t. VIII, p. 561.

comme ils n'ont cessé de le dire, que lui et ses amis faisoient tous leurs efforts pour empêcher ou retarder le jugement.

Vous trouverez encore, parmi les pièces détachées, la copie d'un *Mémoire* qui fut imprimé contre les signatures que M. de Paris et M. de Meaux faisoient faire par des docteurs de Sorbonne, au bas d'une censure faite par des prélats, ou par leurs ordres; de quelques propositions qu'ils donnoient pour extraites du livre de M. de Cambrai avant le jugement [1]. Il me semble avoir vu, dans quelqu'une des lettres de leurs agens, que le cardinal Casanate avoit conseillé et fort approuvé ces signatures. Ainsi ce cardinal, qui étoit à la tête des commissaires, auroit fait les fonctions de juge et de partie dans cette affaire. Il est très-certain qu'il y faisoit un personnage très-faux, et qu'il étoit livré aux adversaires de M. de Cambrai, comme on le voit par ces recueils de lettres [2].

DCLXIX. (DCLXVIII.)

DE M. DUPUY AU MÊME.

Détails sur l'histoire de madame Guyon et du P. Lacombe [3].

Le 8 février 1733.

J'ai à répondre à deux de vos lettres, mon cher marquis; je le ferai du mieux qu'il me sera possible, et autant que la mémoire me le pourra fournir après tant d'années.

M. de Cambrai a connu fort superficiellement le P. Valois avant qu'il fût confesseur de M. le Duc de Bourgogne, si tant est qu'il l'ait connu avant ce temps-là, que par la réputation qu'il s'étoit acquise par les retraites du noviciat. Il ne l'a jamais ni dirigé ni confessé, ni même guère vu que depuis qu'il fut nommé confesseur; ce fait est certain.

Je ne sais ce que c'est que la sœur Malin, si ce n'est qu'elle soit du nombre de quelques prétendues dévotes à qui Mme Guyon faisoit la charité, et qui, sous le voile de la dévotion, s'étoient fait introduire chez Mme Guyon après son arrivée à Paris. Ces créatures, dont elle connut peu après le caractère, et à qui elle fit défendre sa maison, se déchaînèrent contre elle et le P. Lacombe, à qui elle les fit connoître pour ce qu'elles étoient; car elles alloient à confesse à lui, et ce père leur avoit procuré quelques charités de Mme Guyon. Elle eut même bien de la peine à le détromper sur leur sujet, et il lui en faisoit même un scrupule de ce qu'elle lui en disoit pour le détromper. Enfin il le fut, il les renvoya, et ce fut par ces créatures, qu'on appeloit les filles du P. Vautier, que commença la persécution qui s'éleva contre elle et le P. Lacombe, car elles allèrent dans tous les confessionnaux l'accuser des horreurs du quiétisme, et disoient que c'étoient le P. Lacombe et Mme Guyon qui les y avoient portées. Je crois qu'elle en dit quelque chose dans sa *Vie*. Cela se passa dans les années 1687 et 1688, autant que la mémoire me le peut fournir. Mais cette sœur Malin n'a jamais été de ses amies, ni en autre commerce avec elle, que comme je viens de vous le dire; car je commençai à la connoître dans ce temps-là, et elle me contoit fort simplement les différentes circonstances que je viens de vous marquer.

Il est vrai que M. l'abbé de Fénelon revint de Beines [1] avec Mme Guyon, qui y étoit depuis quelque temps avec Mme la duchesse de Béthune, et qu'elle leur donna son carrosse pour revenir à Paris. Il la vit là pour la première fois, et elle avoit une de ses femmes avec elle; elle le marque, je crois encore, dans sa *Vie*. Il fut nommé à l'abbaye de Saint-Valery en 1694. Je n'en sais ni le mois ni le jour que vous me demandez; mais je crois que ce fut sept ou huit mois avant qu'il fût nommé à l'archevêché de Cambrai, car cette nomination se fit dans les trois premiers mois de 1695, vers Pâque, autant que je m'en puis souvenir. Peu de jours après, il remit au Roi l'abbaye de Saint-Valery, qui étoit de dix-huit ou vingt mille livres de rente [2]; et je me souviens très-bien que cette remise fut fort désapprouvée de plusieurs prélats qui pour lors étoient à la cour, et qui y faisoient la plus grande figure. Pour ce qui est du prieuré de Carenac, le seul bénéfice qu'il eût avant qu'on lui donnât Saint-Valery, je crois qu'il le donna à M. l'abbé de Chanterac, peu après Saint-Valery, et avant l'archevêché de Cambrai; mais ce fait ne m'est pas assez pré-

[1] On a vu cette pièce, ci-dessus, t. IX, p. 651. — [2] La Correspondance imprimée de l'abbé Bossuet confirme ce fait. — [3] Le marquis de Fénelon s'occupoit alors a composer la *Vie abrégée* de l'archevêque de Cambrai, qu'il joignit, en 1734, à l'*Examen de conscience pour un Roi*. Voyez l'*Hist. litt. de Fénelon*, 1e part. art. 5 n. 1er.

[1] Village près de Versailles. La duchesse de Béthune, amie de madame Guyon, y avoit un château. — [2] La nomination de Fénelon à l'abbaye de Saint-Valery eut lieu le 24 décembre 1694, et six semaines après seulement, c'est-à-dire le 4 février 1595, il fut nommé à l'archevêché de Cambrai. Aussi n'eut-il point de bulles pour l'abbaye.

sent pour vous le pouvoir assurer. Monsieur votre frère, qui est sur les lieux, vous le pourroit dire par le temps de la prise de possession qu'en fit pour lors M. l'abbé de Chanterac.

Pour ce que vous me demandez de la lettre à M. de Tarbes, j'ai bien ouï dire qu'il y en avoit eu une en même temps que celle qu'on attribue du P. Lacombe à Mme Guyon [1]; mais je ne l'ai jamais vue. Il y a bien de l'apparence, si elle existe, qu'elle vient de la même boutique que la dernière, qui est certainement très-fausse, non-seulement par le style, qui ne ressemble en rien à celui du P. Lacombe, mais par le caractère de l'écriture, dont Mme Guyon reconnut la fausseté dans le moment qu'on la lui montra, car elle étoit fort mal contrefaite; mais parce qu'il n'étoit pas possible que ce père eût pu lui écrire une pareille lettre, elle en ayant plusieurs de lui en original qui font voir l'idée qu'il avoit de sa vertu, de sa piété, de son amour pour la croix et pour les souffrances, et des grands desseins de Dieu sur son ame par la grandeur de ces mêmes souffrances. La même bouche ne souffle point le froid et le chaud avec cet excès en même temps : aussi en fut-elle si peu effrayée, quand on lui montra cette lettre, qu'elle répondit sans chaleur à M. l'archevêque de Paris et au curé de Saint-Sulpice de ce temps-là, qu'il falloit, si la lettre étoit du P. Lacombe, ou qu'il fût devenu fou, ou qu'on la lui eût fait écrire à force de tourmens [2]. Elle ne voulut pas parler de la fausseté, qui lui sauta d'abord aux yeux, par l'espérance d'une procédure juridique où elle espéroit de la faire connoître telle qu'elle étoit; et elle se contenta de leur dire qu'elle les prioit de le lui confronter, et qu'elle étoit bien sûre qu'il désavoueroit cette lettre. En effet, c'étoit le droit du jeu que d'en venir à une confrontation; mais on étoit bien éloigné de la faire. Il y a lieu de croire, ou que ces deux messieurs étoient trompés les premiers à cette lettre prétendue qu'ils produisoient, ou que, s'ils la connoissoient pour ce qu'elle étoit, ils voulurent voir ce qu'elle produiroit, supposé que l'impression qu'on leur avoit donnée de l'un et de l'autre eût quelque fondement, ce qu'ils auroient pu découvrir par une première surprise. Quoi qu'il en soit, cette lettre à M. de Tarbes, du même temps que l'autre, ne peut venir que du même endroit. Une autre réflexion qui me vient en écrivant ceci, c'est que le P. Lacombe, à qui la tête tourna vers ces temps-là, par l'excès des souffrances d'une si longue prison sans aucun commerce, et par les tourmens qu'on lui fit pour en tirer quelque chose contre Mme Guyon, auroit bien pu succomber à la persécution, et écrire ce qu'on lui auroit dicté : mais la lettre est fausse de tout point, et soit fausseté ou folie, l'on n'a jamais osé la confronter.

Voilà, mon cher marquis, bien des discours : je satisfais, autant qu'il m'est possible, votre curiosité. Tous ces faits m'ont été si fort connus dans le temps, qu'ils me sont encore présens jusqu'à un certain point. L'on verra dans l'éternité ce qu'on a tant essayé d'obscurcir dans le temps. Ce pauvre P. Lacombe est mort à Charenton, fou à lier, après y avoir été plusieurs années. Dieu sera son juge, le nôtre, et celui de ceux qui l'ont tant persécuté.

[1] C'est la lettre CCCXCIII de cette section, ci-dessus, t. IX, p. 391. La *Déclaration du P. Lacombe à l'évêque de Tarbes* se trouve dans les *Œuvres de Bossuet*, t. XLI, p. 107 et suiv. — [2] Voyez les pieces CDV et CDVI, t. IX, p. 406 et suiv.

DCLXX. (DCXIX.)

DU MÊME AU MÊME.

Sur le même sujet.

Le 4 mars 1733.

Je commence cette lettre, mon cher marquis, que je ne prétends finir qu'à plusieurs reprises; car je suis fort foible, relevant à peine d'un rhume fâcheux avec de la fièvre, que les trois quarts de Paris essuient actuellement sans exagération. J'ai du temps pour l'occasion qui se présente, et je ne veux rien forcer; car je sens que je ne le pourrois.

Je vous envoie plusieurs copies de lettres que j'ai trouvées chez le fils du *Tuteur* [1], qui vous donneront des éclaircissemens sur plusieurs questions que vous me faites au sujet du libelle [2] dont vous me parlez. Je vous ai déjà envoyé copie de celles du cardinal Le Camus [3], qui sont en nature, et qui prouvent du reste la fausseté de celle qu'on lui impute. En voici d'une autre espèce, pour faire voir la fausseté de celle qu'on attribue au P. Lacombe; c'est une lettre que Mme Guyon écrivit à la P. D. [4]

[1] On a déjà vu que le duc de Chevreuse étoit souvent désigné sous ce nom par les amis de madame Guyon. Le *fils du Tuteur* désigne ici le duc de Chaulnes. — [2] Ce libelle étoit sans doute la *Relation* de l'abbé Phelippeaux. — [3] Voyez les lettres I, II, LXVII et LXXX de cette section, t. IX, p. 5, 52 et 61. — [4] Ces lettres initiales indiquent la duchesse de Beauvilliers. La lettre de madame Guyon à cette dame est la CDVIe, déjà citée, t. IX, p. 407.

le soir même que M. l'archevêque de Paris l'alla voir à Vaugirard avec le curé de Saint-Sulpice d'alors. Elle lui rend un compte simple et naïf de tout ce qui se passa dans cette conversation, et l'on y voit une vérité et une candeur que jamais l'artifice ne sauroit contrefaire. Cette lettre prétendue du P. Lacombe, dont on lui laissa copie, et qu'elle envoya en même temps à la P. D. est jointe à cette copie, et la suit; elle l'a gardée comme un original qui prouveroit, en cas de besoin, la fausseté de celle qu'on lui produisit, et que le curé de Saint-Sulpice remporta, comme vous aurez pu voir dans la précédente.

Je joins à ces deux copies d'autres copies de lettres du P. Lacombe à Mme Guyon, écrites en divers temps, que j'ai fait copier sur les originaux que m'a fournis le fils du *Tuteur*, pour vous faire voir qu'une même main n'a pu écrire, ni un même esprit penser ce que renferment ces copies, dans des temps si peu suspects, et cette dernière prétendue lettre, qu'on lui a produite dans un temps où l'on mettoit tout en œuvre pour appuyer la calomnie, si proche de l'égarement d'esprit où tomba le P. Lacombe, s'il n'y étoit déjà tombé; car il y a lieu de croire que la longueur de la persécution, et peut-être toute celle qu'on lui fit pour en arracher un pareil témoignage, contribuèrent beaucoup au malheureux état où il tomba dans ce temps-là. Il est certain qu'on ne sut qu'un assez long-temps après, qu'il étoit renfermé à Charenton, entièrement fou, et d'une folie pleine de violence. Je ne prétends pas taxer ni feu M. l'archevêque, ni le curé de Saint-Sulpice d'alors, d'avoir produit cette lettre comme la croyant fausse et supposée; mais, dans les circonstances du temps, ils crurent pouvoir faire usage d'une lettre qu'on leur produisoit, soit pour imposer au public qu'ils avoient intérêt de mettre dans leur parti contre M. de Cambrai, soit pour voir si dans une première surprise, telle que la devoit produire une pareille lettre, ils ne découvriroient pas quelque première émotion qui leur fît juger du fond qui donnoit lieu à la calomnie. Je crois que c'est tout ce qu'on peut juger de plus favorable pour eux dans la scène qui se passa pour lors.

Je joins à tout cela copie d'une protestation qu'elle fit à Meaux contre les violences que lui fit M. de Meaux etant à Sainte-Marie, où il voulut tirer d'elle des signatures horribles, comme de n'avoir jamais cru au Verbe incarné, et d'autres de cette nature, dont ses lettres sont pleines; car, comme elle sentit les violences inouies dont il usoit à son égard, elle ne se crut plus obligée de garder le silence qu'elle lui avoit promis, et écrivit ici à ses amis pour demander conseil dans l'état pitoyable où elle se trouvoit réduite; mais n'en pouvant avoir assez à temps contre les signatures qu'il exigeoit, et qu'elle refusoit absolument, enfin il se contenta de celles qu'il en put tirer, dont elle fut si peu contente, elle, qu'après avoir fait la protestation dont est ici copie [1], elle envoya querir un

[1] Voici cette *Protestation*, que nous trouvons jointe aux lettres de madame Guyon au duc de Chevreuse.

A Sainte-Marie de Meaux, ce vendredi 15 avril 1695.

Je soussignée, étant au lit malade dans le couvent de la Visitation de Sainte-Marie de Meaux, enfermée dans ce monastère, sans aucun commerce au dehors, et sans pouvoir avoir de conseil, Mgr l'évêque de Meaux, Jacque-Bénigne Bossuet, m'apporta un soir, 14 mars 1695, trente-quatre Articles qu'il me dit être contre des erreurs, pour me faire signer que j'avois eu ces erreurs. Je lui répondis que, par la grâce de Dieu, je n'avois jamais docté des vérités contenues dans lesdits trente-quatre Articles; que j'étois prête à les signer de mon sang, mais qu'en les signant, je voulois mettre que je n'en avois jamais douté. L'on ne voulut jamais me l'accorder; mais comme, d'un côté, je ne pouvois avancer en conscience que j'eusse jamais douté un instant de ces choses, puisque je n'en ai point douté, et que de l'autre il faut obéir à la violence; après les protestations faites audit seigneur évêque, de mon amour pour l'Église et parfaite soumission envers elle, et avoir prié instamment ledit seigneur de mettre les choses le plus au général qu'il pourroit, afin que je pusse signer sans mentir, ledit seigneur évêque m'a fait un modèle de ce qu'il vouloit absolument que je misse en bas desdits Articles, avec une déclaration vraie et sincère que je lui ai faite de mon attachement au saint siége apostolique, après lui avoir soumis les deux petits livres du *Moyen court et facile de faire oraison*, et celui de l'*Exposition du Cantique des Cantiques de Salomon selon le sens mystique*, qui sont les deux que je reconnoisse avoir faits: après avoir fait une déclaration, comme je la fais encore ici, de n'avoir dit et fait aucune des choses dont on m'accuse, et avoir demandé même à Sa Majesté des commissaires laïques pour examiner mes mœurs; après avoir offert de me mettre en prison pour me faire examiner de toutes manières, ce qui m'ayant éte refusé, j'ai demandé de me mettre en une religion où l'on pût rendre raison de ma conduite, je m'y suis mise volontairement rien que pour cela; et l'on se sert de ma bonne foi pour me faire signer, après m'avoir ôté tout conseil et tout commerce au dehors. J'ai donc protesté et proteste encore ici n'avoir fait ni dit aucune des choses dont on m'accuse; que je n'ai garde d'avoir eté convaincue par Mgr le cardinal de Grenoble en présence du P. de Richebraque, pour lors prieur des Bénédictins de Saint-Robert, d'avoir dit des paroles scandaleuses, puisque je jure sur l'Evangile, que je ne les ai jamais vus ensemble dans un même lieu. J'ai donc mis en main dudit seigneur évêque de Meaux une déclaration de ces choses; et après être convenus ensemble qu'en signant lesdits trente-quatre Articles ci-joints, avec ce qui suit au bas, il me donneroit une décharge entière de tout ce qui regarde les soupçons sur ma foi; avoir même dressé ledit acte de décharge devant moi, et être convenu des termes; m'ayant donné parole qu'en lui donnant lesdits Articles et le papier signé comme il l'avoit lui-même dressé, il me donneroit une pleine décharge telle que nous en convenions, et que par là cette affaire étoit finie: il m'a laissé lesdits Articles, avec l'acte qu'il avoit dressé pour l'écrire au bas desdits trente-quatre Articles ci-joints, et le signer; il a emporté chez lui le modèle de l'acte qu'il me devoit donner pour ma decharge, avec parole de me le rapporter aujourd'hui vendredi 15 avril 1695, et qu'il me le donneroit pour ma décharge, lorsque je lui

notaire qu'elle en chargea de dresser l'acte dans la forme qui convenoit, qu'elle adressa depuis à un de ses amis, cacheté de près de vingt cachets, pour être déposé dans le temps chez un notaire de Paris, pour servir un jour ce que de raison : ce qui fut depuis exécuté suivant son intention.

Il m'est encore tombé trois lettres du P. Lacombe, dont je vous envoie les copies à telle fin que de raison [1] : vous jugerez, par le tout, si cet homme si décrié méritoit l'horrible persécution qu'il a soufferte, et celle que souffre encore sa mémoire par toutes les horreurs qui sont répandues dans le libelle en question, sans qu'on lui ait jamais dit plus haut que son nom, qu'il ait subi aucun interrogatoire que sur son *Analyse* approuvée à Rome par l'Inquisition [2], qu'il y ait eu aucune information, nul corps de délit, ni de confrontation. Dieu soit béni! Il sait pourquoi il permet le mal qu'on fait à ses serviteurs, et ce qu'il leur prépare dans l'autre monde. Je ne puis que je ne vous marque mon indignation contre la malignité de ces faiseurs de libelles. Il semble que l'enfer soit déchaîné. Dieu surtout.

Je vous embrasse, mon cher marquis, de tout mon cœur. Ce que vous me dites de la santé de Mme de Fénelon me donne de l'inquiètude pour elle et pour vous. Je vous embrasse de tout mon cœur.

mettrois entre les mains les trente-quatre Articles, avec l'acte qu'il m'avoit dressé au bas signé : je l'ai fait transcrire sur son modèle, ensuite je l'ai signe ; et comme il est venu ce soir vendredi 15 avril, je lui ai remis lesdits Articles, avec l'acte au bas et la déclaration, en lui demandant la décharge qu'il m'avoit promise. Il a ouvert un portefeuille fermant a clef, comme pour me la donner, ou il a enfermé lesdits Articles, avec l'acte signé de moi, et la déclaration ci-dessus mentionnée, et m'a refusé la décharge, disant qu'il vouloit voir avec ses amis ce qu'il me feroit encore signer auparavant. Je déclare donc le fait comme il est, et la violence dont on use en mon endroit : privée de conseils et de tout secours, je proteste de nullité de tous ces actes, et de ceux qu'on me fera signer dans la suite, attendu que je ne suis pas libre; non que je refuse de donner tel témoignage qu'on voudra de ma foi, car je proteste encore ici n'avoir jamais doute d'aucune chose qui regarde la foi; que j'ai toujours soumis sincèrement mes livres, comme je les soumets, condamnant de tout mon cœur les mauvaises expressions que mon ignorance m'y a fait mettre, n'ayant jamais eu dessein de favoriser les nouvelles erreurs, dont je n'avois jamais ouï parler lorsque j'ai écrit lesdits deux livres. J'ai même fait voir clairement à mondit seigneur évêque de Meaux qu'il n'y avoit aucune expression ni proposition, dans mes livres, qui ne fussent dans ceux de plusieurs auteurs canonisés, comme saint François de Sales, sainte Catherine de Gênes, saint Jean de la Croix, et bien d'autres. Nonobstant toutes ces choses, m'aveuglant moi-même par soumission, je n'ai pas laissé de renoncer a mon jugement et à ce que je voyois, pour soumettre mon esprit et mon cœur à ce qu'on me disoit être dans ces livres, quoique je visse le contraire, et que je susse bien que ce qui est une expérience d'amour et de charité n'est point un dogme de foi, la foi étant un acte différent de la charité. J'ai soumis mon esprit, et le soumets encore de tout mon cœur : mais je déclare en même temps que je ne prétends rien signer qui préjudicie à ma foi; que, si on me fait faire quelque chose qui y puisse donner atteinte, c'est la force qui me le fait faire, et le respect profond que j'ai pour l'Eglise, qui fait que je crains qu'en ne signant pas tout ce qu'on me propose, cela ne donne souvent lieu a des remuemens, qui scandalisent l'Eglise, par des personnes qui, entêtées de leurs opinions, veulent l'emporter, et ne jamais céder. Pour moi, je proteste que je sacrifie tout intérêt de repos et d'honneur pour l'intérêt de l'Eglise ma mère ; mais je proteste en même temps de la sincérité de ma foi, et que je ne m'en suis jamais écartée un moment. Que si la violence me fait signer quelque chose qui donne lieu de croire que j'ai été dans l'erreur, je le désavoue, et ne le signe que par violence; aimant mieux laisser juger que ma foi est moins pure, que de troubler la même foi par une résistance trop forte, et un attachement à prouver la vérité de cette même foi. Je proteste donc que je n'ai jamais douté ni hésité sur aucun article de la foi ; que je désavoue tous les mauvais sens qu'on peut donner à ces deux livres du *Moyen* et du *Cantique*, les ayant écrits dans les sens très-catholiques, que les spirituels approuvés, qui disent les mêmes choses, ont eus; et de tout ce que contient cet acte, j'en fais mon testament de mort.

[1] On a vu ces lettres du P. Lacombe ; du moins nous avons donné celles qui pouvoient offrir quelque intérêt. Ce sont les L, LXXXII, LXXXIV, LXXXV, LXXXVI, LXXXIX, XC et XCII du t. IX. — [2] L'*Analyse de l'Oraison mentale*, du P. Lacombe, avoit été imprimée à Verceil en 1686, avec l'approbation des Inquisiteurs de cette ville; mais ce livre fut condamné à Rome, par un décret de l'Inquisition du 9 septembre 1688.

LETTRES

DE M.*** (L'ABBÉ DE LA BLETTERIE) A UN AMI,

AU SUJET DE LA *RELATION DU QUIÉTISME.*

M. DCC. XXXIII.

I.

Raisons générales qui ne lui permettent point d'ajouter foi à la *Relation* de l'abbé Phelippeaux.

Ce 15 décembre 1732.

Vous voulez, monsieur, que je vous rende compte de mes réflexions au sujet de la nouvelle *Relation du Quiétisme*. Heureusement elles ne vous seront point suspectes. Outre que le dogme n'y entrera pour rien, vous connoissez à fond ce que je pense du quiétisme même le plus mitigé. Je le regarde comme un raffinement contraire à la noble simplicité de l'Evangile, comme une doctrine condamnée par l'Eglise, et aussi frivole que dangereuse. Je vous ai dit bien des fois, que, s'il étoit permis de donner dans quelque excès, je serois plus porté à faire main-basse sur tous les mystiques, qu'à outrer aucune de leurs spéculations.

Après cette profession de foi, dont vous m'auriez dispensé, monsieur, mais qui ne sera pas inutile, si vous communiquez ma lettre à certains esprits ombrageux, je viens à l'auteur de la *Relation*. Je trouve qu'il a échoué contre un écueil qui devient fatal à la plupart de ceux qui ont écrit des Mémoires. Quand ils sont déterminés à vider leurs portefeuilles, et à donner au public les choses dont ils ont été les acteurs ou les témoins, ils succombent à la tentation de devenir historiens en forme. Ils entreprennent des narrations suivies et complètes. Pour lors, ils vont à l'emprunt, et Dieu sait s'ils s'adressent toujours bien. A un fond vrai et original ils cousent des lambeaux postiches, et très-souvent remplis de faussetés, et qui déparent leurs ouvrages, et les rendent même dangereux. Le grand nombre des lecteurs est trop superficiel ou trop paresseux pour lire en critique. C'est un état violent que d'estimer ou de mépriser un livre à demi. Ainsi, chacun envisageant le livre sous une seule des deux faces qu'il présente, les uns adoptent le mensonge, parce qu'il est mêlé avec la vérité ; les autres rejettent la vérité même, parce qu'elle est jointe au mensonge.

M. Phelippeaux se trouvoit par hasard à Rome avec M. l'abbé Bossuet, lorsque l'affaire du quiétisme y fut portée. M. l'évêque de Meaux chargea de ses intérêts monsieur son neveu, et lui donna pour second ce docteur, qui étoit sa créature, son ancien domestique, bon théologien, zélé pour la saine doctrine et pour la gloire de son maître. Il eut part à la sollicitation de l'affaire ; il aida à instruire les consulteurs Romains que le Pape avoit nommés pour examiner le livre des *Maximes*, dont M. l'abbé Bossuet poursuivoit la condamnation.

Si l'auteur s'étoit borné à donner un journal, et à rendre compte de la négociation, ou s'il avoit seulement ajouté aux faits dont il étoit instruit par lui-même, ceux qu'il trouvoit dans les écrits de M. de Meaux et dans d'autres sources respectables, tous les gens sensés applaudiroient à son ouvrage ; il eût mérité les louanges que lui prodigue son éditeur. Mais voulant remonter plus haut, et reprendre les choses jusque dans leur origine, il n'a pas pris garde qu'il se rendoit le copiste d'écrits envenimés, et l'écho de bruits également faux et scandaleux. Le commencement du livre a influé plus ou moins sur les parties qui le composent. En copiant des écrits calomnieux, sa plume a pris une teinture de calomnie, sans qu'il s'en aperçût. Il a fallu assortir au début et la tournure de certains faits et les réflexions qui les accompagnent.

Si vous me demandez comment l'auteur, homme de bien, a recueilli des calomnies atroces, et comment, avec assez d'esprit, il ne s'est pas aperçu qu'il transcrivoit de mauvais mémoires: voici, monsieur, quelle est ma pensée. Les impressions qu'il avoit prises dans l'aigreur de la dispute, l'esprit de domesticité et son humeur caustique le rendoient crédule. Dans les disputes de religion, on adopte trop légèrement ce qui se débite au préjudice de ceux qu'on regarde comme les ennemis de la vérité. Tel qui se sent incapable de rien inventer, n'en est que moins en garde contre tout ce qu'il entend dire ; ne faisant pas réflexion qu'il y a des gens qui calomnient par principe de conscience, d'autres qui, dans le transport d'un zèle outré, réalisent les fantômes de leur imagination. Un subalterne embrasse la querelle de son patron souvent avec plus de vivacité que son patron même, et toujours avec des sentimens moins élevés.

Je ne fais pas un crime à l'auteur de la *Relation* d'avoir épousé avec chaleur les intérêts de M. de Meaux, qui étoient au fond ceux de l'Eglise. C'est le propre des grands hommes de passionner tout ce qui les environne. Mais une passion, quelque légitime qu'elle soit, est une passion, et prend toujours sur le jugement. On soupçonne et on croit volontiers le mal, lorsqu'on aime à le dire. Or, si quelqu'un doutoit que l'auteur fût d'un génie âcre et mordant, on pourroit citer le témoignage de ceux qui l'ont connu : mais la *Relation* suffit ; il s'est peint dans son ouvrage.

Parmi tant de personnages qu'il introduit sur la scène, M. Bossuet est presque le seul qu'il loue sans restriction. Il ne fait quartier ni aux amis ni aux indifférens. Quant aux ennemis, il les déchire, il leur prodigue les traits les plus odieux, quelque étrangers qu'ils soient à la cause. Non content de faire de M. l'archevêque de Cambrai le plus faux et le plus fourbe des hommes, il donne un tour malin à ses actions les plus régulières, telles que la démission qu'il fit de son abbaye [1]. Il va jusqu'à insinuer des soupçons sur les mœurs de ce prélat [2], qui furent toujours irréprochables. Il n'épargne pas même sa physionomie ; il y trouve je ne sais quoi de *sinistre* [3]. C'est pour le flétrir, qu'il se déchaîne contre Mme Guyon, et qu'il la représente comme une femme perdue, qui cachoit sous les dehors de la piété les horreurs pratiques du molinosisme.

[1] *Relat. du Quiét.* 1re part. p. 136. — [2] Ibid. p. 35. — [3] Ibid. p. 36.

Vous savez, monsieur, que, quand il seroit question de l'hérésiarque le plus opiniâtre et le plus impénitent, l'équité, qui est due à tous les hommes, ne permettroit pas de lui imputer des crimes dont il seroit innocent. Etoit-il donc permis de noircir, sans nécessité comme sans preuve, une dame, qui, ayant été engagée par son extrême simplicité dans des erreurs spéculatives, s'est soumise de bonne foi, lorsqu'elle a été détrompée, et qui est morte enfin comme elle avoit vécu, dans la pratique des bonnes œuvres?

Elle avoit eu le malheur d'attirer l'attention par deux petits livrets, qu'elle avoit écrits par obéissance, et que ses amis donnèrent au public, avec permission et approbation de docteurs. On trouva dans la doctrine de ces livrets des conséquences pernicieuses pour les mœurs ; conséquences qu'elle n'y avoit jamais aperçues, et qu'elle détesta toujours. C'est une méthode injuste, mais abrégée, pour décréditer les erreurs, que de décrier les personnes. Des gens sans aveu l'employèrent contre Mme Guyon. On prétendit qu'elle les pratiquoit, et enseignoit à les pratiquer. On sema mille soupçons contre sa vertu. Une absence de quatre ou cinq années, pendant lesquelles elle avoit voyagé pour de pieux établissemens, fournissoit aux calomniateurs un vide qu'ils remplissoient de toutes les horreurs imaginables [1]. Cependant il n'y eut jamais contre elle, je ne dis pas de conviction, mais même d'accusation en forme. Ce n'étoient que des bruits vagues, que cent bouches répétoient, et qu'aucune n'avouoit.

Au milieu de cette tempête, elle réclama le secours des lois. Elle demanda permission de se constituer prisonnière, et de se purger juridiquement [2]. Elle offroit de montrer, par des preuves positives, qu'elle n'avoit point fait les choses dont on l'accusoit. On ne l'écouta pas ; mais la manière dont on la traita bientôt après fait autant à sa décharge, que si elle avoit été justifiée par un arrêt contradictoire. Malgré ses soumissions réitérées, on l'enferme tantôt à Vincennes, tantôt à la Bastille. Qu'arrive-t-il, monsieur ? Pendant plusieurs années d'une rude captivité, accablée d'infirmités, et séparée de ses femmes, qu'on maltraite pour les obliger à la charger, elle subit les interrogatoires les plus captieux : mais on ne découvre rien qui la flétrisse. Une si vive persécution ne lui fait perdre ni l'amitié ni l'estime d'un grand nombre

[1] Voyez la note 1 de la lettre CXLVII de cette section, t. IX, p. 113. — [2] Lettre XXX, ibid. p. 21.

de personnes distinguées par leur naissance et par leur vertu. Enfin M. Bossuet lui-même, qui avoit déjà rendu témoignage par un certificat à la pureté de ses mœurs, la justifie solennellement dans l'assemblée du clergé de France tenue en 1700 [1].

Je ne comprends pas, monsieur, comment on ose revenir à la charge, et l'attaquer jusque sous la sauvegarde du clergé et de M. Bossuet, dont le témoignage vaut ici une apologie. Il y a un terme certain à toutes les affaires, qui les décide, et fixe l'état des réputations comme celui des fortunes. On a voulu troubler un homme dans la possession de ses biens. Ses ennemis n'ont jamais produit ni de titre capable de l'évincer, ni même de titre coloré qui pût régulièrement rendre la possession douteuse. Ecouteroit-on quelqu'un qui viendroit, au bout de trente ans, reproduire les mêmes moyens frivoles? Il y a plus : le défendeur a offert dans le temps, quoiqu'il n'y fût pas obligé, de montrer des titres qui établissoient invinciblement sa possession, et de les livrer à l'examen le plus rigoureux. S'ils n'ont point été examinés, et si l'on n'a pas fait droit dessus, ce n'a pas été sa faute. Au lieu de le prendre au mot, on l'a traîné de prison en prison; on a épuisé les artifices et les mauvais traitemens, pour le contraindre d'avouer que ses biens sont mal acquis. La vérité l'a soutenu ; on n'a pu lui arracher le moindre aveu. Enfin ceux qui auroient eu autant d'intérêt que ses ennemis à contester la possession, le reconnoissent authentiquement pour légitime possesseur. De quel œil regarderoit-on un chicaneur qui tenteroit encore de le déposséder?

C'est précisément l'espèce de Mme Guyon, avec cette différence, que la réputation est plus sacrée que les biens, et la société plus intéressée à s'élever contre les calomnies que contre les usurpations. Suffira-t-il d'avoir été soupçonné une fois, pour être noirci dans toute la postérité? Ne tiendroit-il donc qu'aux auteurs de réaliser, dans l'obscurité de leur cabinet, de vieilles calomnies informes, qu'on aura toujours offert de réfuter dans le temps. Elles n'en sont pas moins calomnies, quoiqu'un auteur se les soit tellement appropriées, qu'il ne peut s'en dessaisir après la fin des contestations.

M. Phelippeaux peut être excusable jusqu'à certain point de les avoir jetées sur le papier, sauf le droit qu'avoient les dépositaires de son manuscrit d'examiner après lui, et d'en retrancher les faussetés ; mais on ne peut pardonner à l'éditeur, d'avoir remué, par la publication de l'ouvrage tel qu'il est, les cendres d'une personne morte, il y a plus de quinze ans, dans la communion de l'Eglise, sans en avoir jamais été séparée.

Vous savez, monsieur, que j'ai demeuré dans une ville peu éloignée de Blois. J'ai eu occasion de m'entretenir avec des personnes très-dignes de foi, qui ont connu Mme Guyon pendant les dix dernières années de sa vie. Ils m'ont souvent parlé de sa patience et de sa résignation dans des infirmités continuelles, de son amour pour les pauvres, de la simplicité de sa foi, de son éloignement pour toute voie extraordinaire. Elle avoit pleinement renoncé aux vaines spéculations. Jamais on ne lui a entendu dire la moindre parole d'aigreur contre ceux qui l'avoient persécutée ; au contraire, elle les excusoit en disant : Ils ont cru bien faire ; Dieu m'a voulu humilier ; je ne le suis pas assez : que son nom soit béni. Ce langage ne venoit pas d'impuissance de se justifier, puisqu'elle avoit offert dans le temps de soutenir toutes sortes de confrontations.

Je ne sais, monsieur, si les personnes qui s'intéressent à sa mémoire donneront une apologie. Je trouve, dans la Vie de M. de Cambrai [1], que MM. les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, de concert avec M. de Fénelon, avoient dressé un Mémoire en leur nom pour la justifier ; mais que, dans la crainte de les compromettre, Mme Guyon ne voulut point consentir qu'on en fît usage. Le public recevroit avec plaisir et reconnoissance un ouvrage qui viendroit de si bonne main. Mais sans être obligés de rien produire, les amis de Mme Guyon sont en droit de crier à l'imposture. Songez, s'il vous plaît, monsieur, qu'il s'agit de faits arrivés en partie il y a plus de cinquante ans. C'étoit à l'auteur à les prouver, d'autant plus que ses imputations sont graves, qu'il vouloit que son ouvrage ne parût que vingt ans après sa mort, et qu'il savoit que Mme Guyon prenoit le ciel et la terre à témoin de son innocence.

Je finis, monsieur, cette longue lettre ; et puisque vous voulez absolument que je prononce sur la *Relation*, je décide que c'est un ouvrage mélangé, qu'il faut lire avec beaucoup de précaution ; tantôt original, tantôt copie, et quelquefois copie de mauvais originaux. Ce

[1] Voyez la fin de la note déjà citée, ibid. p. 113 ; et les *Actes du Clergé*, *Œuvres de Bossuet*, t. XXX, p. 425.

[1] *Vie de Fénelon*, par Ramsai, 1727, p. 26. Le Mémoire dont il est ici question ne s'est pas trouvé parmi nos manuscrits. Il y a tout lieu de croire qu'il est perdu.

n'est pas à beaucoup près un morceau achevé d'histoire ecclésiastique : mais les historiens y trouveront d'excellentes choses, pourvu qu'ils sachent trier. Je ris de la simplicité de M. notre ami commun, qui compare bonnement le style de la *Relation* à celui des fameuses *Anecdotes* [1]. Ce n'est point ce qu'elle a d'utile, je veux dire l'histoire du dogme, qui la fait tant rechercher ; ce sont les traits malins, vrais ou faux, dont elle est remplie. La malignité porte toujours avec elle son assaisonnement, même dans un livre de théologie. J'apprends dans le moment de très-bonne part, que ni feu M. Bossuet ni M. l'évêque de Troyes [2] n'ont jamais su que l'auteur travaillât à cette *Relation*. Ce n'est pas un préjugé favorable à son livre, qu'il en ait fait mystère à ces deux illustres prélats. Je suis avec respect, monsieur, votre très-humble, etc.

II.

On examine plus en détail les raisons et les faits que l'on peut alléguer contre madame Guyon.

Ce 26 decembre 1732.

Je suis charmé, monsieur, que vous approuviez ma décision. Vous la trouvez impartiale ; mais vous voudriez que je me fusse un peu plus étendu au sujet de Mme Guyon. Vous vous plaignez que j'aie piqué votre curiosité, sans la satisfaire : vous croyez que l'innocence de cette dame est hors d'atteinte, à l'abri du procès-verbal de l'assemblée de 1700. Mais comment concilier, dites-vous, avec ce procès-verbal, la lettre de M. l'abbé de Saint-André [3], grand-vicaire de Meaux, mentionnée dans la préface que les éditeurs ont mise à la tête de la *Relation?* Que répondre à plusieurs faits articulés dans la *Relation* même, et en particulier à une lettre que l'auteur produit sous le nom du cardinal Le Camus [4] ?

Vous me pressez de lever ces difficultés, et vous me priez de développer davantage les moyens justificatifs que je vous ai légèrement indiqués. C'est ainsi que vous me donnez ma tâche, sans songer que je ne suis déjà que trop occupé. Mais je ne puis rien vous refuser, monsieur ; vous êtes en pays perdu pour la littérature, et dans une telle disette de livres, que vous n'avez aucune des pièces qui concernent la dispute de MM. de Meaux et de Cambrai. Je me suis trouvé en province, et dans une pareille situation ; c'est ce qui me rend plus sensible à la vôtre. Je vais donc suivre le plan que vous me tracez ; mais je ne réponds pas que je puisse le remplir aujourd'hui.

Je commence par la lettre de M. de Saint-André. Elle paroît vous avoir fait impression. Vous observez judicieusement que cet abbé mérite toute croyance, principalement dans la matière dont il s'agit. Il travaille depuis quarante-cinq ans dans le diocèse de Meaux avec un applaudissement général. Il étoit le confident et l'ami inséparable de M. Bossuet. Il doit être regardé comme un interprète légitime des sentimens de ce grand homme. Mais vous m'avouerez aussi qu'il n'y a point de meilleur interprète des paroles de M. de Saint-André que M. de Saint-André lui-même. Or je vous apprends, monsieur, qu'il déclare qu'on a mal pris le sens de sa lettre. Elle coula de sa plume dans le mouvement de sa juste indignation contre le nouvel historien de Meaux [1], qui avoit traité M. Bossuet avec une partialité indécente. Mais il m'est tombé entre les mains une copie faite sur l'original, d'une autre lettre de M. de Saint-André, qui dissipera les nuages qui paroissent s'être élevés dans votre esprit, à l'occasion de la première. Celle dont je parle est écrite de Meaux en date du 25 février 1732. Il est essentiel que vous la lisiez toute entière.

« Je ne comprends pas, monsieur, comment il se peut trouver quelqu'un qui puisse m'attribuer le dessein de taxer les mœurs de madame Guyon dans la *Lettre* que j'ai écrite contre l historien de Meaux. Cette dame est assez justifiée sur cet article par la *Relation* que fit M. de Meaux lui-même, de la grande affaire du quiétisme, dans l'assemblée du clergé de 1700, comme le procès-verbal en fait foi, aussi bien que sur sa soumission dont M. le cardinal de Noailles fut content [2], lui laissant l'usage des sacremens : soumission dans laquelle on doit présumer qu'elle a persisté pendant les huit ou dix dernières années de sa vie, qu'elle a passées à Blois, sous les yeux de M. de Bertier, qui étoit un prélat très-éclairé. Ainsi tout ce que j'ai dit de cette dame ne regarde que les erreurs dans lesquelles sa simplicité naturelle et son aveugle confiance pour le P. Lacombe l'avoient fait tomber. Je

[1] Ou *Mémoires secrets sur la constitution* Unigenitus, composés par Bourgoin de Villefore, 1730 et suiv. 3 vol. in-12, et supprimés par un arrêt du Conseil. — [2] Jacques-Bénigne Bossuet, neveu de l'évêque de Meaux. — [3] Voyez, sur cette *Lettre* de l'abbé de Saint-André, la note 1 de la lettre DCLXVII, ci-dessus, p. 53. — [4] *Relat. du Quiét.* Ire part. p. 19.

[1] Dom Toussaint du Plessis, Bénédictin. Voyez la note déjà citée. — [2] On a deux *actes de soumission* de madame Guyon remis à M. de Noailles, l'un du 28 août, et l'autre du 9 octobre 1696. Voyez, ci-dessus, t. IX, p. 98 et 104.

ne pouvois pas moins faire que de donner ma *Lettre* au public, pour apaiser les plaintes de tout ce diocèse, qui me venoient de toutes parts contre l'historien, qui, en voulant justifier de toute erreur madame Guyon, dont il a fait un grand éloge, a donné atteinte à la réputation du grand prélat qui en a obtenu par son zèle la condamnation. Voilà, monsieur, mes véritables sentimens sur lesquels la personne de distinction qui vous a parlé peut compter. Je suis parfaitement, etc.

Signé, SAINT-ANDRÉ. »

Ce texte n'a pas besoin de commentaire. Vous y voyez que M. de Saint-André, loin d'être en contradiction avec l'assemblée de 1700, reconnoît qu'elle a suffisamment déchargé Mme Guyon des infamies qu'on lui imputoit.

Passons maintenant aux faits énoncés dans la *Relation*. Les uns n'ont de garant que l'auteur même; il tire les autres de la *Vie* du saint évêque de Genève, *Jean d'Aranthon d'Alex*, des *Eclaircissemens* sur cette *Vie*, et d'une lettre attribuée au cardinal Le Camus.

Quant aux faits qui n'ont de garantie que la sienne, je ne crains point de dire qu'il est récusable. Outre que la passion et l'acharnement sont visibles dans tout ce qu'il raconte de cette dame, il est si peu instruit des personnalités, qu'il bronche dès le premier pas. Il en fait une belle personne, même depuis la mort de son mari, et long-temps après, puisque ce n'est que par charité toute pure, qu'il *veut* bien *croire que sa beauté n'eut aucune part à la séduction* [1] de l'archevêque de Cambrai. Cependant il est certain qu'avant que d'être veuve, elle avoit eu la petite vérole, qui l'avoit défigurée.

J'ai questionné plusieurs personnes, qui se souviennent distinctement de l'avoir vue, lorsqu'elle demeuroit dans le cloître de Notre-Dame. La peinture qu'on m'a faite de son visage est aussi peu avantageuse, que ce qu'on m'a dit de sa vie est édifiant. Elle assistoit jour et nuit aux offices de la cathédrale, au plus fort de l'hiver, et aux dépens de sa santé. Elle faisoit subsister grand nombre de pauvres par ses aumônes abondantes.

Je reviens, et je conclus que l'auteur s'est trompé sur une particularité qu'il auroit pu aisément vérifier. Il prêtoit donc l'oreille à des gens mal informés, capables de parler à l'aveugle de la conduite de Mme Guyon, aussi bien que de ses traits; il s'arrêtoit à des ouï-dire contraires à la vérité; il s'y arrêtoit assez pour en faire le fondement d'odieux soupçons contre un prélat notoirement irrépréhensible du côté des mœurs. Après cela, monsieur, daignez vous-même apprécier l'autorité de cet écrivain sur ce qui regarde Mme Guyon. Tandis qu'il lui rend sa beauté qu'elle n'avoit plus, révoquerez-vous en doute la vertu de cette dame, parce qu'il ose la lui contester?

Il dit encore qu'elle fut mariée à dix-huit ans, et qu'elle demeura veuve à vingt-deux: preuve d'inexactitude. Lorsqu'elle se maria, elle n'en avoit que quinze ou seize, et vingt-huit lorsqu'elle perdit son mari.

Vous direz peut-être que je chicane, et que la fausseté de ces dates est trop indifférente, pour mériter que je la relève. Pardonnez-moi, monsieur; il faut être sur le qui vive avec l'auteur. Cette bévue, qui paroît une bagatelle, sert à ajuster la fable du précepteur, fable calomnieuse et totalement étrangère au sujet. Si Mme Guyon, qui avoit été mariée à dix-huit ans, étoit veuve à vingt-deux, il est clair qu'elle n'avoit point de fils assez âgé pour apprendre le latin, à la mort de son mari; mais n'étant demeurée veuve qu'à vingt-huit ans, elle pouvoit avoir, comme elle avoit en effet, un fils âgé d'onze ans. C'est donc une fausseté insigne de dire qu'elle avoit pris un précepteur pour elle-même, et que son fils, encore trop jeune, ne servoit que de prétexte. C'en est une autre de métamorphoser en homme bien fait, et d'accuser d'un mauvais commerce ce précepteur, qui étoit un petit homme mal bâti, mais dont la piété m'a été attestée par ceux qui ont vécu avec lui au collége du Plessis, où il étoit chargé des enfans de Mme Guyon. Jugez encore un coup, monsieur, si l'on est croyable au préjudice de quelqu'un, lorsqu'on débute sur son compte par tant de faussetés compliquées.

M. Phelippeaux ne montre pas plus de discernement dans le choix de ses auteurs. C'est dans la *Vie de M. d'Aranthon* qu'il puise à peu près tout ce qu'il nous donne sur les voyages de Mme Guyon. Ainsi la croyance qu'il mérite se réduit à l'autorité de D. Innocent Le Masson. Mais quel auteur que ce général des Chartreux!

Ne vous a-t-on jamais débité contre M. Nicole une histoire calomnieuse dont voici l'abrégé en deux mots? M. Nicole, passant par Anneci, dit d'abord qu'il venoit faire ses dévotions au tombeau de saint François de Sales. M. d'Aranthon chargea quelqu'un de l'épier; il ne se confessa ni ne communia; et n'approcha point de la relique. Il alla ensuite dîner à l'évêché, et scandalisa beaucoup l'évêque, auquel

[1] *Relat.* p. 35.

il donna à connoître qu'il étoit défenseur des cinq fameuses propositions. On m'a dit ce conte dans ma jeunesse, pour me faire peur de ceux qu'on appelle Jansénistes; et moi je vous le rapporte, monsieur, comme un échantillon du goût et de la critique de D. Le Masson, le premier qui ait administré au public cette calomnie [1].

C'étoit un homme crédule, qui, dans sa solitude, recueilloit aussi avidement les calomnies, qu'il les débite pesamment dans ses livres. Il étoit également prévenu contre ce qu'il nomme jansénisme et contre le quiétisme. Je voudrois que vous vissiez avec quel travail il s'efforce de justifier M. d'Aranthon d'avoir estimé Port-Royal. Il sue, il se débat, comme si l'on eût accusé le saint évêque d'une intelligence avec les ministres de Genève. C'est ce même homme qui écrivoit au général des Jésuites, qu'il « avoit vu, dans sa jeunesse, naître » la peste janséniennc, et qu'il avoit entendu » les héros de cette secte soutenir les cinq pro- » positions dans le sens condamné à Rome [2]. » Il avoit, comme on voit, de bonnes oreilles et de bons yeux. « C'est lui qui dit qu'en considé- » rant les choses sans prévention, il n'y a ni » perfidie ni dérèglement caché, dont ne soient » capables (les Jansénistes); qu'ils sont dans » la même voie qui conduit les Quiétistes à l'es- » pèce d'athéisme qu'il a dépeint; qu'il faut » qu'ils se soient composé une espèce d'Evan- » gile secret, comme ils se sont fait un nou- » veau saint Augustin, et que leur espèce d'E- » vangile change ce que les quatre évangélistes » de Jésus-Christ enseignent. Car l'orgueil, le » mépris du prochain, l'attaque à son propre » sens, la désobéissance, la détraction, le juge- » ment téméraire, les calomnies ou les fausses » suppositions, sont chez eux en usage, comme » si c'étoient des choses louables ou permises; » et ils ne sont inquiétés sur cela d'aucun scru- » pule : c'est de quoi leurs libelles et écrits font » la preuve. Je connois trop par science et par » expérience les qualités du venin de la peste » janséniennc, pour n'en pas avoir l'horreur » qu'on doit avoir d'un des plus grands maux » qui soient arrivés à l'Eglise; car celui-ci est » couvert de belles apparences, et soutenu par » des industries les plus dangereuses qui se » pouvoient inventer, dont je pourrois rappor- » ter quelque chose de très-singulier; mais je » m'en abstiens [1]. »

Après ce torrent d'injures et de calomnies, voudriez-vous, monsieur, lui tenir compte de son silence? Vous reconnoissez ici la figure favorite de ceux qui voudroient parler, et n'ont rien à dire. Pardon, au reste, si je vous ai fait essuyer ces ennuyeuses citations. Mes paroles n'eussent pas été si propres à caractériser l'équité et la modération de ce solitaire, lorsque son zèle s'enflamme contre ceux dont la foi lui est suspecte. Ce que je vais ajouter vous fera comprendre quel fonds on doit faire sur les lettres et les actes qu'il rapporte ou dit avoir entre les mains.

Il avoit été relevé, comme de raison, au sujet de l'entrevue de M. Nicole et de M. d'Aranthon [2]. Il apporte donc à l'appui de son roman des certificats et d'autres pièces prétendues originales, dont il résulte, entre autres choses, que M. Nicole avoit soutenu, avec beaucoup de chaleur, que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous : calomnie bien vraisemblable contre un théologien qui établit en cent endroits la vérité opposée à cette erreur, et qu'il est auteur du *Système de la grâce générale*. C'est comme si l'on accusoit M. de Cambrai d'avoir soutenu que l'Église n'est point infaillible, lui qui en étendoit l'infaillibilité jusqu'aux faits non révélés.

N'ayons point, monsieur, double poids ni double mesure. D. Le Masson est-il croyable sur M. Nicole et sur les disciples de saint Augustin? Les gens sensés savent à quoi s'en tenir. Le sera-t-il sur le compte de Mme Guyon, lorsqu'il rapporte des faits contre elle qui ne se trouvent nulle part ailleurs [3]? Pour peu que M. Nicole eût séjourné comme cette dame parmi les gens qui fournissoient au bon solitaire

[1] *Eclaircissemens sur la Vie d'Aranthon*, p. 60 et suiv. Il est permis de douter que l'abbé de La Bletterie soit fondé a representer le fait dont il s'agit comme une pure *calomnie*. C'est ainsi, a la verité, qu'en parlent les amis de l'évêque d'Ypres, entre autres l'historien de Nicole (chap. XIV). Mais une accusation de cette nature, contre un religieux aussi vénerable que D. Le Masson, demanderoit a être fondee sur de fortes preuves, qui ne paroissent point avoir eté fournies jusqu'a présent. L'auteur de la *Vie de Nicole* pretend que D. Le Masson, en rapportant cette prétendue *calomnie*, s'est *appuyé sur l'unique témoignage de l'abbé de La Pérouse*. Mais cet historien n'avoit sans doute pas fait attention a ces paroles de D. Le Masson : « C'est notre évêque lui-même (M. d'A- » ranthon), et feu M. le doyen de La Perouse qui m'en ont » fait le récit. » Ibid. p. 60; et a la p. 85 et suiv. il rapporte encore le temoignage de M. Rogel, doyen de Notre-Dame d'Anneci, et neveu de M. d'Aranthon. — [2] *Eclaircissemens*, p. 220.

[1] *Eclaircissemens*, p. 102, 337 et 362. — [2] Ibid. p. 84. — [3] Ce raisonnement de La Bletterie suppose toujours que D. Le Masson n'est nullement croyable sur le fait de Nicole. Mais quoi qu'il en soit de ce fait, les observations de La Bletterie sur madame Guyon conservent toute leur force. Que le fait de Nicole soit vrai ou qu'il soit faux, D. Le Masson a pu se laisser prévenir mal à propos sur le compte de madame Guyon.

les mémoires qu'il compiloit, combien d'anecdotes n'aurions-nous pas sur ce saint et savant ecclésiastique ! Voudriez-vous répondre qu'elles fussent toutes édifiantes? Soyons donc en garde contre la *Relation*, lorsqu'elle ne fait que copier un écrivain de cette trempe. L'adopter à cet égard avec connoissance de cause, ce seroit avoir le cinquième Évangile imaginé par le Chartreux.

Observez s'il vous plaît :

1° Que D. Le Masson, quoiqu'il écrivît lorsque Mme Guyon étoit le plus vivement persécutée, ne rapporte aucun fait décisif touchant les mœurs, et qu'il n'ose nommer aucun témoin.

2° Les amis de cette dame firent à D. Le Masson une réplique dont il se plaint amèrement [1]. Je ne connois point cet écrit ; mais il n'y étoit point flatté. Il l'appelle un *libelle diffamatoire* où il étoit *accusé* (et apparemment convaincu) *d'imposture et de calomnie..... On m'y dépeignoit*, dit-il, *avec les plus vives couleurs.* Cependant, monsieur, quoique poussé à bout, il ne dit rien de nouveau dans les *Éclaircissemens*, ni dans la seconde édition. Ce que *j'ai écrit dans la première*, dit-il [2], *n'est différent qu'en quelques circonstances posées hors de leur place, mais non pas dans la substance, qui est toujours la même.* Il est vrai qu'il ajoute peu après : « Il me seroit facile de produire ici des » faits, des écrits et des témoignages, qui ser- » viroient à prouver encore plus la modération » que j'ai observée. » Mais il ne seroit pas juste de lui allouer ce trait de modération, plutôt que la réticence dont je parlois tout à l'heure. En tout cas, ce qu'il supprime ne doit pas être censé meilleur que ce qu'il donne.

3° Dans les *Eclaircissemens* et dans la seconde édition de la *Vie*, il date et arrange quelquefois les faits d'une manière qui en fait voir la fausseté. Alors l'auteur de la *Relation* ne suit point ces dernières dates, lève ainsi les contradictions, et se débarrasse des anachronismes. Comparez la *Relation* page 12 avec les *Eclaircissemens* pages 28, 29 et 30, et la seconde édition de la *Vie* pages 292 et 293.

Après cela, monsieur, s'il étoit encore nécessaire d'entrer dans le détail, je vous ferois sentir l'injustice et l'animosité du Chartreux et de son copiste dans ce qu'ils rapportent des voyages de Mme Guyon. Ils empoisonnent toutes ses démarches ; ils aggravent tout ce qui peut lui être désavantageux ; ils exténuent tout ce qui est à sa décharge. Si, à la prière de M. de Genève, elle va dans le pays de Gex pour un établissement de Nouvelles-Catholiques autorisé par lettres-patentes du Roi, cette résolution, qui, de l'aveu de D. Le Masson, étoit *héroïque par elle-même* [1], n'est qu'un prétexte pour aller chercher le P. Lacombe, qu'elle avoit connu en France, et avec qui elle avoit entretenu un commerce de lettres suspect, suivant l'auteur de la *Relation*. Elle se seroit épargné la fatigue et la dépense d'un si long voyage, si elle ne cherchoit pas ce religieux. Il étoit aisé de l'attirer à Montargie ou à Paris à peu de frais et sans éclat. Une pension eût fait passer les Barnabites de France par-dessus les mécontentemens qu'on prétend que ce Père leur avoit donnés, comme ils y passèrent depuis.

On la fait courir de tous côtés, toujours pour rejoindre son directeur. Cependant il est certain qu'elle quitta les Nouvelles-Catholiques de Gex, uniquement parce que ces filles, non contentes des grandes sommes qu'elle leur avoit données, vouloient encore l'obliger à faire des vœux, afin d'avoir tout son bien. Elle n'alla à Turin et à Verceil que sur les instances réitérées de Mme la marquise de Pruney [2], de l'évêque de Verceil, et d'autres personnes de distinction qui lui proposoient de pieux établissemens. On pousse l'injustice jusqu'à supprimer ces motifs, qui auroient au moins partagé le jugement du lecteur, et balancé les calomnies. De la manière dont ces écrivains racontent les voyages qu'elle fit en Piémont, on se la figureroit comme une aventurière et une malheureuse, elle qui fut toujours accompagnée des femmes qui la servoient, et ne voyagea qu'avec la décence convenable à son sexe et à sa condition. Elle demeuroit à Turin, chez Mme la marquise de Pruney, sœur du marquis de Saint-Thomas, secrétaire d'État ; et à Verceil, chez l'évêque même, prélat d'une piété éminente, qui ne la vit partir qu'à regret, lorsque des raisons de santé obligèrent cette dame de revenir en France.

On veut réduire à une simple honnêteté le témoignage d'estime et de respect que lui rend M. d'Aranthon dans une lettre datée du 29 juin 1683, etc., écrite à une personne tierce. En voici les propres termes [3] : « Elle (Mme » Guyon) donne un tour, à ma disposition à » son égard, qui est sans fondement. Je l'estime » infiniment, et par-dessus le P. Lacombe ; » mais je ne puis approuver qu'elle veuille ren- » dre son esprit universel, et qu'elle veuille

[1] *Eclaircissemens*, p. 12. — [2] Ibid. p. 41.

[1] *Eclaircissemens*, p. 16. — [2] Voyez la lettre XLVIII, t. IX, p. 37. — [3] *Réponse* de M. de Cambrai à la *Relation* de M. de Meaux, ch. I, t. III des *Œuvres*, p. 7.

» l'introduire dans tous les monastères, au pré- » judice de celui de leurs instituts. Cela divise » et brouille les communautés les plus saintes. » Je n'ai que ce grief contre elle : à cela près, » je l'estime et l'honore au-delà de l'imagi- » nable. » Si ces paroles ne sont qu'une simple honnêteté, il n'y a plus moyen de discerner les complimens d'avec les expressions sincères de l'esprit et du cœur. Faites attention, monsieur, à l'énergie de ces paroles exclusives : *A cela près, je l'estime et l'honore au-delà de l'imaginable.* Quelle idée auriez-vous d'un évêque qui complimenteroit ainsi une personne suspecte sur les mœurs? Donnez-vous la peine de rapprocher ce texte d'une autre lettre que je vous indiquerai bientôt. Mais je veux auparavant lever vos doutes sur celle qu'on attribue à l'évêque de Grenoble [1].

Jamais pièce ne fut produite dans un état plus informe, ni ne réunit plus d'indices de supposition. Elle est sans date de jour, de mois, ni d'année, adressée on ne sait à qui, sans commencement et sans fin, tronquée au milieu. L'auteur de la *Relation* ne dit point qu'il ait vu l'original. On y prête à M. de Grenoble une conduite qui le déshonoreroit. Quoi! monsieur, un prélat aussi respectable auroit écrit à M. Le Camus, lieutenant civil, pour lui recommander Mme Guyon, après qu'il auroit découvert *ses affreux mystères!* Dans sa lettre de recommandation, il auroit prostitué sa plume et son caractère, jusqu'à dire que c'étoit une dame qui *faisoit profession de piété*, tandis qu'il l'auroit connue dans sa conscience pour une hypocrite abominable, qui employoit le langage et le masque de la piété à couvrir *d'affreux mystères!* Dire d'une personne qu'elle fait *profession de piété*, c'est une parole qui porte coup dans la bouche d'un évêque qui a eu longtemps dans son diocèse et sous ses yeux celle dont il parle ainsi. Quand il n'y eût eu rien de plus dans la recommandation, c'en étoit trop; et supposé les faits énoncés dans la lettre que je discute, nulle sollicitation, nulle puissance humaine n'eût arraché cette expression à un prélat aussi ferme que le cardinal Le Camus.

Cependant, comme il est certain que M. de Grenoble a écrit en faveur de Mme Guyon à M. le lieutenant civil, concluez et que l'histoire de *Cateau Barbe* est une calomnie, et que la lettre rapportée dans la *Relation* ne sauroit être véritable. Voici la lettre de recommandation. Cette lettre étoit enfermée dans une autre qu'il écrivoit à Mme Guyon [1].

Je trouve dans ces pièces, monsieur, deux nouvelles preuves de fausseté contre celle qui est insérée dans la *Relation*. Elles sont datées du 28 janvier 1688. Il y avoit alors un an et demi que Mme Guyon étoit à Paris; car elle y revint au mois de juillet 1686. Or la lettre dont il s'agit porte que la recommandation fut donnée lorsque Mme Guyon repassa par Grenoble. M. Le Camus ne dit point que c'étoit une dame qui faisoit profession de piété; il parle absolument de sa piété et de sa vertu.

Continuons à faire la critique de cette lettre. Il y a une lacune dans le milieu, qui me dérobe peut-être quelques indices de supposition; mais peu de lignes après, voici un endroit qui mérite votre attention : « Le général des Char- » treux a écrit une très-grande lettre à N. N. » sur ce qu'il a découvert de la conduite de » cette dame et de Cateau Barbe. » Néanmoins D. Le Masson, dans plus de cinquante pages in 8° employées à déchirer Mme Guyon, ne dit pas un mot de Cateau Barbe, dont l'enlèvement et les aventures auroient si bien figuré parmi ses autres calomnies. Il en auroit parlé savamment, puisqu'il avoit fait des découvertes sur cette matière. Le canevas étoit beau, et susceptible d'une riche broderie. Comment cet auteur, tel que je l'ai dépeint, auroit-il gardé le silence sur ses découvertes? Il en avoit assez fait pour en écrire une *très-grande lettre*. D'ailleurs l'aventure avoit dû faire de l'éclat; elle avoit été publiée par M. de Grenoble. D. Le Masson dit, il est vrai, que quelque fille avoit parlé à Grenoble contre Mme Guyon [2]; mais c'étoit avant le voyage de Marseille. Ainsi cette fille (supposé qu'on la nommât Cateau Barbe), n'avoit point été emmenée à Marseille par Mme Guyon, comme on le dit. Que conclure de tout ceci? que l'histoire de l'enlèvement n'étoit point connu, ou du moins n'étoit point crue du Chartreux; qu'elle est fausse par conséquent; enfin que la lettre produite sous le nom du cardinal Le Camus ne peut être de ce grand prélat.

C'est ce que soutenoit Mme Guyon en 1695, dans le temps qu'elle demeuroit à Meaux. Ayant entendu dire qu'il couroit des lettres sous le nom de M. l'évêque de Grenoble, où il étoit dit que ce prélat l'avoit vue avec le prieur de Saint-Ro-

[1] *Relat.* de Phelippeaux, Ire part. p. 19.

[1] Ces deux lettres, datées du 28 janvier 1688, sont les deux premières de cette section de la *Correspondance*, t. IX, p. 5. Nous les omettons ici. Voyez encore les lettres LXVII et LXXX, p. 52 et 61. — [2] *Eclaircissemens*, p. 26.



bert, elle adressa à M. de Meaux une déclaration qui finit par ces paroles : « Je déclare en » particulier que les lettres qui courent sous le » nom d'un grand prélat ne peuvent être vraies, » puisque je ne l'ai jamais vu avec le prieur » de Saint-Robert qui y est nommé ; et je suis » prête de jurer sur le saint Evangile, que je » ne l'ai jamais vu en un même lieu, et d'af- » firmer sous pareil serment les autres choses soutenues dans la présente déclaration[1]. »

Suivant l'apostille marginale de l'auteur de la *Relation*, il s'agissoit d'une lettre de M. Le Camus. C'étoit la même que j'examine. Elle ne porte point, il est vrai, que M. Le Camus ait vu à la fois et en même lieu Mme Guyon et le prieur de Saint-Robert ; mais la lettre, comme j'ai dit, n'est pas entière. Il y a un vide rempli par des points, et immédiatement après la lacune, on ajoute que le Bénédictin (en marge, *prieur de Saint-Robert*) s'est rétracté de ce qu'il avoit avancé contre cette dame [2]. Il est donc évident que l'endroit omis faisoit mention d'une entrevue entre M. de Grenoble, ce religieux et Mme Guyon. On y disoit que le prieur de Saint-Robert l'avoit chargée en présence de M. de Grenoble.

Mme Guyon, qui s'étoit retirée à Meaux chez les filles de Sainte-Marie, et qui n'avoit aucune relation au dehors, ne savoit pas le contenu de cette lettre supposée. Elle croyoit même qu'il y en avoit deux. Elle relevoit la circonstance unique qui fût parvenue à sa connoissance, et offroit de jurer qu'il n'étoit pas vrai qu'elle se fût jamais trouvée en même lieu avec le Bénédictin et le prélat.

Or ceci, monsieur, prouve encore que la lettre est insoutenable, car, d'un côté, M. de Grenoble n'étoit pas homme à risquer un fait absolument faux, et de l'autre, Mme Guyon se perdoit sans ressource, si le fait qu'elle contestoit se trouvoit vrai. M. Bossuet n'avoit qu'à écrire à Grenoble, et l'ordinaire suivant, et Mme Guyon étoit convaincue d'avoir offert d'ajouter un parjure aux infamies qu'on lui imputoit. Peut-on douter qu'il n'ait écrit? On satisfait tous les jours des curiosités moins essentielles et moins faciles à satisfaire. C'étoit un moyen abrégé pour savoir une bonne fois à quoi s'en tenir, et sur la conduite de Mme Guyon, et sur ses protestations. Elle avoit des ennemis alertes et des amis pleins d'honneur. Il étoit de l'intérêt des uns et des autres de s'éclaircir avec M. de Grenoble. Croyez-vous qu'ils se soient endormis ? Jugez, monsieur, quelle a dû être la réponse du prélat, puisque les amis de cette dame ne l'ont point abandonnée, et que ses ennemis ont laissé tomber la prétendue lettre. M. de Meaux, dans les écrits où il ménage le moins Mme Guyon, ne lui reproche jamais qu'elle ait offert de se parjurer. Jamais il n'a dit un mot du contenu de la lettre, quoiqu'il en ait eu mille occasions. Vous êtes versé, monsieur, dans l'étude de l'antiquité ; n'est-il pas vrai que les critiques les plus judicieux rejettent avec raison une infinité de pièces dont la fausseté n'est pas si bien établie ?

A ce témoignage informe, j'oppose un autre témoignage, dont la chicane la plus raffinée ne sauroit éluder la force, ni obscurcir la vérité. C'est une lettre de M. d'Aranthon, écrite le 8 février 1695, peu de temps avant sa mort. Vous la trouverez dans la *Réplique de M. de Cambrai à la Relation de M. de Meaux*. Mais j'oublie toujours que vous n'avez point cet ouvrage. Que vous coûtez à ma paresse, monsieur ? Il faut vous transcrire la lettre entière : M. de Cambrai en avoit l'original [1].

M. de Genève ne doit pas être suspect. Il s'étoit élevé avec vigueur contre le quiétisme ; il avoit interdit le P. de Lacombe. Il n'avoit pas fait prier Mme Guyon de se retirer de son diocèse, comme le dit faussement la *Relation* [2] ; mais plus on supposera d'ailleurs qu'il étoit prévenu contre elle, plus on fortifiera le témoignage qu'il rend *à sa piété et ses mœurs*. Il étoit à portée de savoir les motifs et les particularités de ses démarches. Grenoble, où elle avoit demeuré à diverses reprises, est au voisinage d'Anneci. Turin et Verceil, qui furent le terme de ses voyages, n'en sont éloignés que de quarante à cinquante lieues. On observe, sans le vouloir les allures des personnes avec qui on a eu des rapports intimes et singuliers, lorsqu'elles ne s'éloignent pas assez pour qu'on les perde tout-à-fait de vue. M. de Genève a dû entendre parler de Mme Guyon en mille rencontres. Il avoit des relations à la cour de Turin, où l'on devoit éclairer de près la conduite d'une étrangère, qui étoit associée à la sœur d'un ministre d'Etat, pour des fondations éclatantes. Il n'a pu ignorer ce qu'on en disoit de bien ou de mal;

[1] *Déclaration* signée à Meaux, le 15 avril 1695 ; voyez ci-dessus, t. IX, p. 58. Elle est rapportée par l'abbé Phelippeaux, 1re part. p. 145. Voyez encore la *Protestation* citée en note, ci-dessus, p. 67. — [2] *Relat.* 1re part. p. 26. Voyez les lettres de ce religieux : ce sont les lettres LXXVII, LXXVIII et LXXXI de cette section, t. IX, p. 59 et suiv.

[1] C'est la lettre LXX de cette section, t. IX, p. 54. — [2] *Relat.* p. 7.

s'il étoit vrai, par exemple, qu'elle eût été chassée de Piémont par l'Inquisition ou par S. A. R.[1].

Cependant ce prélat, qui dans une grande maladie venoit de recevoir une réponse de mort, et qui se préparoit plus que jamais à paroître devant Dieu, le prend à témoin que ni lui ni la la personne à qui il écrit n'ont songé à chercher des armes contre Mme Guyon. Vous sentez, monsieur, que, si ses mœurs étoient légitimement suspectes, tout homme, et encore plus un tel évêque, devoit aider de tout son pouvoir à démasquer la plus dangereuse des hypocrites. L'intérêt de l'Eglise demandoit qu'on fît un exemple sur une femme qui auroit abusé mille fois de ce qu'il y a de plus sacré, pour cacher une dépravation horrible et contagieuse. Au lieu de prendre Dieu à témoin de sa négligence, M. d'Aranthon auroit dû s'en humilier, et la réparer de son mieux. Il étoit du moins impossible qu'il *estimât la piété* de cette personne. Si sa *conscience* ne l'obligeoit pas de fournir des mémoires, du moins ne lui eût-elle pas fait de *reproches*, s'il en eût parlé *autrement qu'avec éloge*. Vous voyez, monsieur, que ni l'éloignement de ce prélat pour le quiétisme, ni certaines liaisons qu'il désapprouvoit, ni l'éclat qu'avoit fait à Paris la première captivité de Mme Guyon, n'avoient été capables d'altérer les sentimens de *respect* qu'il témoignoit treize ans auparavant pour *les mœurs et pour la piété* de cette dame.

L'auteur de la *Relation* n'a point rapporté cette dernière lettre. Elle étoit en effet embarrassante pour un homme qui n'écrivoit qu'à charge, et nullement à décharge; car traiter de complimens les éloges qu'elle contient, la défaite étoit trop frivole pour la répéter. M. d'Aranthon l'avoit prévenue lui-même par ces paroles : *Voilà en peu de mots les véritables sentimens où j'ai toujours été à son égard.* On craignoit que le lecteur ne fît ce raisonnement naturel et décisif : Si la conduite, si les voyages de Mme Guyon avoient été scandaleux, M. de Genève le devroit savoir mieux qu'homme du monde. Or est-il qu'il l'ignoroit si bien, qu'il a parlé jusqu'à la mort avec éloge et avec respect de la *piété et des mœurs* de Mme Guyon : donc le scandale prétendu, dont on avoit essayé à Paris de tirer tant d'avantage contre elle, n'étoit qu'un scandale pris après coup et par induction.

Tout le monde n'avoit pas l'équité de M. l'évêque de Genève, pour la distinguer de ses écrits et de son directeur. On la supposa coupable des abominations qu'on regardoit comme la suite de ses livres. On s'efforça de la rendre complice de ce qu'avoit pu être le P. Lacombe. En quoi, monsieur, on commettoit deux injustices.

C'est une règle certaine, quoique mal observée, qu'on ne doit jamais imputer aux auteurs les conséquences les plus directes de leur doctrine, quand ils les désavouent. Battez un livre en ruine tant qu'il vous plaira par les conséquences; faites voir qu'elles sont pernicieuses, et suivent nécessairement des principes : mais n'accusez point un auteur de les avoir tirées, surtout si vous devez présumer qu'il n'a pas connu l'étendue des principes, ni la force des expressions. Montrez qu'il raisonne mal, qu'il se contredit lui-même ; mais sauvez, aux dépens de la justesse de l'esprit, la droiture des intentions. Vous êtes encore obligé à plus de ménagement, s'il s'agit de conséquences de pratique, parce qu'il y a d'ordinaire plus de liaison entre les idées d'une personne, qu'il n'y en a entre ses idées et sa conduite.

« On peut, dit M. de Meaux[1], séparer les » autres erreurs du quiétisme de ses abomi- » nables pratiques, et plusieurs les séparent » en effet. » Mme Guyon étoit une femme simple et ignorante ; elle protestoit devant Dieu et devant les hommes, de vive voix et par écrit[2], qu'elle n'avoit jamais prétendu insinuer aucune des abominations dont on l'accusoit ; qu'elle ne savoit point qu'on se fût servi des mêmes expressions pour insinuer ces horreurs; que, si elle l'eût su, elle eût mieux aimé mourir que de les employer, etc.

Ces désaveux étoient d'autant plus croyables, que toute sa vie avoit été un désaveu continuel des crimes qu'on lui imputoit. Selon la *Relation* » même[3], elle avoit « une grande réputation » de vertu et de piété..... Elle ne paroissoit » s'occuper que des exercices de piété et de cha- » rité..... Elle se gouvernoit d'une manière » qui paroissoit au dehors fort exemplaire. » Or nous ne pouvons juger de l'intérieur des personnes que sur ce qui paroît au dehors. Pour traiter d'hypocrisie une conduite qui ne présentoit rien que d'édifiant, il falloit être convaincu par des preuves certaines, et aussi claires que ce qu'on voyoit, que ces dehors

[1] *Relat.* p. 12 et 14.

[1] *Etats d'oraison*, liv. x, n. 3; t. XXVII, p. 391. — [2] Voyez l'*Acte de soumission* signé à Meaux le 1er juillet 1695, ci-dessus, t. IX, p. 67, note 1e — [3] *Relat.* 1re part. p. 4 et 6.

vertueux étoient démentis dans le secret par des actions opposées. Les désaveux de M[me] Guyon, sa simplicité, son ignorance, une vie occupée d'œuvres de piété et de charité, tout contribue à la décharger. Seroit-il permis de traiter une femme sans étude et sans principes avec une rigueur qui ne seroit pas excusable envers un théologien, qui est obligé par état d'être conséquent ?

Pour ce qui est du P. Lacombe, la réputation et la vertu de M[me] Guyon devoient être indépendantes de la conduite de ce religieux. Je croirai que c'étoit un fort méchant homme, dès que j'en verrai des preuves : car, pour les aveux qu'il a faits, à ce qu'on dit, après plusieurs années de prison (et de quelle prison !), vous me permettrez, monsieur, de les regarder comme non avenus. Mais on seroit bien à plaindre, si l'on étoit responsable de la probité de son directeur. Innocent XI s'étoit mis, à ce qu'on prétend sous la direction de Molinos. On eut toute la peine du monde à lui dessiller les yeux sur le compte de ce prêtre espagnol. M. Palafox, archevêque de Séville, avoue que ce perfide avoit trompé une infinité de personnes, du nombre desquelles il étoit lui-même. Croira-t-on que ce saint pape et cet archevêque réduisoient en pratique les excès de ce malheureux ? Sainte Thérèse a été quelque temps entre les mains d'un directeur corrompu. On pourroit citer des exemples plus modernes.

C'est la coutume des scélérats de cette espèce, de s'attacher quelques personnes d'un rang distingué ou d'une piété éminente, auxquelles ils n'ont garde de s'ouvrir. Ce n'est que par leur protection qu'ils se soutiennent, et ce n'est qu'en se cachant, qu'ils conservent leur protection. Selon la *Relation*, Lacombe affectoit un air de modestie et de sainteté ; il s'étoit acquis une grande réputation par ses sermons [1]. Est-il étonnant qu'une femme d'une imagination vive, qui ne connoissoit ni ne soupçonnoit le mal, l'ait pris pour un saint? Du côté de la dame, une haute idée de la sainteté de son directeur ; du côté du religieux, un intérêt marqué de se conserver l'attachement d'une pénitente riche et aumônière, qui lui procuroit de la considération et du crédit : c'en est assez pour rendre raison de tout, sans tourner la chose au criminel. Au reste, quoique M[me] Guyon n'eût jamais rien aperçu qui pût démentir la bonne opinion qu'elle avait de lui, elle promit de bonne foi de n'avoir aucun commerce avec ce père, dès que ses supérieurs l'exigèrent [1]. et qu'elle sut que les livres du P. Lacombe avoient été condamnés à Rome et en France.

Je crois, monsieur, avoir suffisamment répondu à toutes vos difficultés. J'ai besoin de prendre haleine. Souffrez donc que je remette à l'ordinaire prochain les moyens justificatifs dont vous me demandez le détail. Je suis avec respect, etc.

III.

Sur les rapports de madame Guyon avec le P. Lacombe, et sur une lettre de ce père à madame Guyon.

Ce 10 janvier 1733.

Depuis la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, monsieur, on commence à voir le second volume de la *Relation;* mais il est encore rare. A peine un de mes amis, qui a été servi des premiers, m'a-t-il donné le temps de le parcourir. Je persiste dans mon jugement. L'auteur se soutient en bien et en mal. Il continue à gâter un détail intéressant et nécessaire par un déchaînement affreux contre tout ce qui a rapport à M. de Cambrai, et par des réflexions si envenimées, qu'elles se décréditent d'elles-mêmes. Mais vous ne me permettez de m'écarter ni à droite ni à gauche : c'est de M[me] Guyon que je dois vous entretenir.

Le seul acte qui la concerne dans tout le second volume, est une lettre qu'on dit lui avoir été écrite par le P. Lacombe [2], et qui imprimeroit une flétrissure à la mémoire de cette dame, s'il étoit permis d'y ajouter foi. Vous ne manqueriez pas de me demander des éclaircissemens sur la lettre en question : je prends les devants. Vous allez convenir sans peine que ce seroit le comble de l'injustice d'avoir égard à ce qu'elle contient.

Rappelez-vous, monsieur, qu'on vouloit perdre dans l'esprit du Roi l'archevêque de Cambrai. Vous m'entendez à demi-mot. Il ne s'agit point ici de M. de Meaux : son ame grande, noble, élevée, étoit incapable de se prêter à de pareilles intrigues. M. de Cambrai ne donnoit aucune prise du côté des mœurs. Il en avoit donné du côté de la doctrine ; mais on

[1] *Relat.* I[re] part. p. 1 et 7.

[1] Voyez l'*Acte de soumission* qu'elle signa le 28 août 1696, *Relat.* I[re] part p. 186 et 187, et ci-dessus, t. IX, p. 67, note I[e] — [2] *Relat.* II[e] part. On a vu cette lettre sous la date du 27 avril 1698, ci-dessus, t. IX, p. 98.

le voyoit près d'échapper par la soumission qu'il alloit faire, et peut-être de rentrer dans les bonnes grâces du Roi. Comme on ne pouvoit l'attaquer directement, on se résolut de le perdre par contre-coup. On imagina que, si Mme Guyon pouvoit être convaincue des crimes qu'on lui avoit imputés, ce seroit une tache éternelle à ce prélat d'avoir estimé une femme de ce caractere. Que dis-je, de l'avoir estimée? il l'avoit regardée comme une personne très-habile dans les voies du salut; il s'étoit roidi contre les soupçons répandus dans le public. Il avoit soutenu la pureté de ses intentions et de ses mœurs, jusqu'à aimer mieux se désunir d'avec M. de Meaux, que d'approuver un ouvrage de ce prélat, où il la croyoit voir diffamée.

Mme Guyon, au retour de ses voyages, avoit commencé d'être calomniée. Sur de fausses lettres, supposées par ses ennemis, elle avoit été mise par ordre du Roi aux filles Sainte-Marie, rue Saint-Antoine, au mois de janvier 1688, et non pas 1687, comme dit la *Relation*. Elle y avoit été interrogée sur sa conduite et sur sa doctrine. Pendant l'espace de six à sept mois que dura cette première captivité, Mme de Maintenon reconnut l'innocence de cette dame, lui procura la liberté, voulut la voir, et la goûta extrêmement. Quelques années après, les calomnies ayant recommencé, Mme Guyon avoit demandé des commissaires pour instruire son procès : on les lui avoit refusés; on l'avoit crue innocente. Nouveaux intérêts, nouvelles pensées. On se persuade qu'elle pourroit être coupable, et qu'il est du bien de l'Église de la convaincre. On pouvoit lui faire son procès dans les règles; mais c'étoit s'exposer à faire triompher son innocence. On eut donc recours à d'autres voies. Mme Guyon étoit par ordre du Roi dans une maison religieuse de Vaugirard. Quoiqu'elle n'y fût pas fort resserrée, elle ne voyoit personne; elle n'usoit point de la liberté qu'on lui laissoit peut-être comme un piège : tant elle craignoit qu'on ne l'accusât d'en abuser! Tout à coup elle est transférée à la Bastille; on la sépare de ses femmes; on tâche de l'intimider; on l'interroge. Elle prend Dieu à témoin dans son testament [1], qu'on lui « faisoit » des interrogatoires captieux, ne voulant point » écrire ce qui la justifioit, et ajoutant à ses » réponses, mettant ce qu'elle ne disoit pas, et » supprimant les faits véritables. » Il est aisé de deviner le reste. On faisoit des informations secrètes dans tous les lieux où elle avoit demeuré; on sondoit toutes les personnes qui l'avoient connue.

C'est dans le feu d'une procédure si passionnée, qu'est produite la lettre du P. Lacombe, qui, de son côté, languissoit depuis onze ans dans des prisons qui ne dépendent d'aucun tribunal réglé. Je ne serois pas surpris qu'une pièce de cette nature eût fait impression dans le temps sur des esprits échauffés. La passion fait armes de tout, et quelquefois trophée de ce qui devroit l'humilier. Pour nous, nous jugeons sans intérêt : c'est le privilège de la postérité. Vous prévenez sans doute mes réflexions, et vous décidez, sur le seul exposé des circonstances, qu'une telle lettre ne mérite aucun égard. N'importe, monsieur, vous m'avez mis en train d'écrire : il faut, s'il vous plaît, que vous me lisiez.

1° Il est certain que, dans les affaires criminelles, on a quelquefois supposé des aveux même par écrit, pour découvrir des coupables. Par ce stratagème, on a souvent pénétré des mystères qui paroissoient impénétrables. Je n'examine point si ces fictions de droit peuvent être justifiées par la raison de l'utilité publique; il me suffit qu'elles ne soient pas sans exemple. Si l'on a vu des magistrats descendre jusqu'à de pareilles ruses, seroit-il étonnant qu'on les eût employées dans une procédure qui n'étoit point assujétie aux règles, et contre une personne dont la constance poussoit à bout ses persécuteurs? Mme Guyon proteste avec serment [1] qu'on a contrefait son écriture, non pas *une fois*, mais *plusieurs*. Les faussaires dont elle se plaint, ou leurs semblables, se seroient-ils fait scrupule d'imiter le caractère et le seing du P. Lacombe?

2° Quand il seroit certain que ce père auroit écrit la lettre, resteroit à savoir si sa tête n'étoit point déjà affoiblie lorsqu'il l'écrivit. Vous savez qu'il est mort fou. Comment fixer au juste l'époque de sa folie? Quelle altération n'avoient pas dû faire dans un cerveau foible onze ans de captivité! On ne perd pas toujours en un instant l'usage de la raison. Combien d'extravagances passagères précèdent la plupart du temps une démence habituelle et décidée!

3° Mais indépendamment de la folie, à quoi ne peut pas se porter un homme livré à des traitemens arbitraires et aux horreurs de la solitude, séparé du reste des hommes! Heureux, s'il pouvoit se séparer de soi-même, et se dérober à ses propres réflexions! Elles lui rappel-

[1] *Vie de M. de Cambrai*, 1727, p. 80.

[1] *Vie de M. de Cambrai*, p. 80.

lent le passé, l'appliquent au mal présent, et lui découvrent un avenir sans bornes, qui le désespère. Si, dans cette affreuse situation, on fait luire à ses yeux quelques rayons d'espérance; si on lui promet la liberté, pourvu qu'il se charge lui-même, et ceux qu'on veut trouver coupables, on l'expose à une tentation bien délicate. Moins il sera honnête homme, plus tôt il succombera. N'est-il pas vrai que l'innocence même n'y résiste pas toujours? Ne confondons point, monsieur, les aveux qui se font dans les prisons qui dépendent immédiatement de la puissance suprême, avec les aveux faits dans les prisons soumises aux lois. Dans celles-ci, un prisonnier se perd, lorsqu'il avoue les crimes dont il est prévenu. Dans celles-là, il peut obtenir sa liberté, en confessant ce qu'on exige de lui. Ici on n'en périt pas moins, quoiqu'on décèle ses complices; là on peut mériter sa grâce, en impliquant certaines personnes. Autoriser de pareils aveux, ce seroit introduire un trop dangereux exemple, qui pourroit aisément retomber sur ses auteurs. *Quàm temerè in nosmet legem sancimus iniquam!*

4° Les autres lettres qu'on produit sous le nom du P. Lacombe, et même celle qu'on lui fait écrire à M. l'évêque de Tarbes [1], sont pleines d'enthousiasme et de fanatisme. Celle dont il s'agit est d'un style simple, commun et trivial. On l'y fait protester que ce qu'il *déclare vient de sa pure franchise et liberté* : protestation affectée, justement suspecte, qui dans les règles ne sauroit constater que la foiblesse du prisonnier, et l'excès de la violence qu'on lui fait souffrir. La lettre est sans date de lieu; c'est que la date d'une prison ne s'ajuste pas avec des protestations de liberté.

5° Mme Guyon soutint toujours que la lettre du P. Lacombe n'étoit pas de lui, ou qu'il étoit devenu fou. Elle demanda qu'il lui fût confronté. Ce religieux fut transféré du château de Lordes, diocèse de Tarbes, dans celui de Vincennes; mais la confrontation ne se fit jamais. Que faut-il davantage pour achever de détruire une lettre qui est déjà nulle par elle-même?

Je vous ai montré jusqu'ici la foiblesse des moyens dont se sert l'auteur de la *Relation*, pour attaquer Mme Guyon. Il ne me sera pas difficile de faire sentir la force des raisons qui doivent la mettre hors d'atteinte. Je les réduis à trois chefs. 1° Malgré les recherches les plus opiniâtres, les ennemis de Mme Guyon n'ont jamais pu trouver de preuve contre elle, et cette dame a toujours offert de prouver qu'elle n'avoit pas fait les choses dont on l'accusoit. 2° Elle n'a jamais perdu ni l'estime ni l'amitié de ceux qui l'ont le plus particulièrement connue. 3° Ceux qui ont témoigné le plus d'opposition à ces livret ont rendu justice à ses mœurs.

Qui seroit innocent, s'il suffisoit d'être accusé pour être coupable? disoit autrefois un empereur; *ecquis erit innocens, si accusare sufficiet?* Le crime ne se présume jamais; c'est toujours à l'accusateur à prouver. L'accusé a droit de s'en tenir à la simple négative, et d'attendre de pied ferme celui qui l'attaque. S'il recule, ou s'il succombe à la preuve, il est censé calomniateur. A combien plus forte raison, monsieur, doit-on traiter de calomnies des imputations qui n'ont jamais eu rien de juridique ni de précis, toujours débitées sans garant comme sans preuve! Leur fausseté est encore plus visible, si l'accusé a eu des ennemis puissans, et si les faits qu'on lui impute étoient de nature à être constatés : mais si, d'un côté, il a défié ses accusateurs, en offrant de démontrer que les choses dont ils l'accusoient n'étoient pas vraies, et que, de l'autre, on lui ait répondu par un déni de justice, par des voies de fait, et par des procédures violentes dont il n'est pas résulté la moindre preuve, c'est alors que la calomnie devient palpable, et tourne en preuve pour l'accusé.

Chacune de ces circonstances porteroit coup, prise séparément, et elles se trouvent toutes réunies en faveur de Mme Guyon. Il est notoire que jamais personne ne s'est porté en justice pour son accusateur. Cependant vous savez que ses ennemis ne manquoient ni d'activité ni de crédit. Un parti nombreux croyoit rendre service à Dieu et à l'Eglise, en la décriant. Il n'y avoit rien à craindre, ni pour le dénonciateur, ni pour les témoins, surtout dans les derniers temps, où elle avoit pour parties secrètes des personnes qui pouvoient ce qu'elles vouloient. On faisoit sa cour en se déchaînant contre Mme Guyon. Il y avoit tout à gagner pour qui l'auroit convaincue. Donc, puisque tant de gens animés, et par le zèle, et par l'impunité, et par l'espérance, n'ont jamais produit de preuve, c'est qu'il étoit impossible d'en trouver.

Mais les crimes qu'on lui reprochoit, dira peut-être quelqu'un, n'en étoient pas susceptibles. En ce cas, monsieur, les accusateurs parloient donc en l'air. C'est avouer, en bon français, qu'ils eussent été déclarés calomniateurs

[1] Voyez la note 1 de la lettre CCCXCIII, et les pièces citées au même endroit; t. IX, p. 391.

en justice réglée. D'ailleurs les faits dont on l'accusoit étoient de nature à être constatés. On l'accusoit d'une liaison criminelle avec le P. Lacombe, et d'enseigner que certaines abominations étoient permises.

A l'égard du premier chef, pour être prouvé en forme, il ne lui manquoit que la vérité. M[me] Guyon avoit toujours vécu à découvert, et sous les yeux de plusieurs domestiques. Tout serviteur est espion-né de son maître. Par ce canal, les intrigues les plus cachées viennent à la connoissance du public. Cette espèce de gens est plus capable d'inventer que de se taire. La plupart vendroient au plus bas prix un secret auquel seroient attachées la réputation ou la fortune de celui qu'ils servent. Tous les jours ils le donnent pour rien ; ils le jettent à la tête du premier venu. Je vous ai déjà dit que les femmes de M[me] Guyon ont été emprisonnées, séparées, tentées par promesses et par menaces. On n'a pu tirer d'elles le moindre aveu.

Le second chef étoit plus facile encore à vérifier. Ceux à qui elle avoit débité ses dogmes affreux étoient en état de la dénoncer. Tous, sans doute, n'avoient pas donné tête baissée dans une *doctrine de démons*. Plusieurs avoient dû la rejeter avec horreur. Est-il possible que tous aient conspiré à garder cet horrible secret, sans qu'aucun d'eux ait parlé juridiquement, ni pour l'acquit de sa conscience, ni par quelque autre motif? Ceux mêmes qui seroient devenus ses prosélytes avoient droit d'attendre, en la déférant, une récompense proportionnée à l'importance de la découverte. Vous savez, monsieur, que les remords naissent en foule, dès qu'ils sont excités par l'intérêt. On en fait volontiers parade, lorsqu'il y a quelque chose à gagner. Dans le cas dont il s'agit, ils étoient bons et pour l'autre monde et pour celui-ci.

M[me] Guyon, loin de craindre les dénonciations en forme, défioit en quelque sorte ceux qui la calomnioient. Elle demandoit, à titre de grâce, une chose qui doit toujours faire trembler les coupables, et que beaucoup d'innocens écarteroient de tout leur pouvoir. Avant les conférences d'Issy, elle écrivoit à M[me] de Maintenon, pour la prier de lui donner des commissaires, moitié laïques, moitié ecclésiastiques, afin qu'on jugeât de sa personne aussi bien que de sa doctrine. « A présent, dit-elle [1], » que j'apprends qu'on m'accuse de crimes, » je crois devoir à l'Église, aux gens de bien, » à mes amis, à ma famille et à moi-même, la » connoissance de la vérité. C'est pourquoi, » madame, je vous demande une justice qu'on » n'a jamais refusée à personne.... Si l'on veut » bien m'accorder cette grâce, je me rendrai » dans telle prison qu'il plaira à S. M. et à » vous, madame, de m'indiquer. J'irai avec la » fille qui me sert depuis quatorze ans (c'est-» à-dire depuis le commencement de ses voyages) » l'on nous séparera, et l'on me donnera pour » me servir dans mes infirmités qui l'on voudra. » Si Dieu veut que la vérité soit connue, vous » verrez, madame, que je n'étois pas indigne » des bontés dont vous m'honoriez autrefois. » Si Dieu veut que je succombe sous l'effort » de la calomnie, j'adore sa justice, et m'y sou-» mets de tout mon cœur, demandant même la » punition que ces crimes méritent. Les grâces » de cette nature ne se refusent jamais. »

N'ayant pu rien obtenir, elle adressa une autre lettre aux prélats qui se devoient assembler à Issy. « Je me suis offerte, leur dit-elle [1], » d'entrer en prison. J'offre plus, c'est de faire » voir que je n'ai point fait les choses dont on » m'accuse. Je n'attends pas que ceux qui m'ac-» cusent prouvent ce qu'ils avancent, quoique » ce soit l'ordinaire ; mais je m'offre de prouver » que cela n'est pas. Si vous voulez bien, messei-» gneurs, avoir la charité d'examiner ce qui » regarde le criminel avant l'examen des livres, » je vous en aurai une obligation infinie. Il est » aisé d'informer à charge et à décharge de toute » ma vie. Je vous dirai, avec une entière in-» génuité, les choses dont on m'accuse, et le » caractère des personnes qui m'accusent. Je » suis toute prête de soutenir toute sorte de » confrontations ; et je crois qu'il vous sera » aisé, avec la grâce de Dieu, de démêler une » malignité peu commune..... Je vous conjure, » messeigneurs, par la charité de notre Seigneur » Jésus-Christ, dont vous êtes pleins, de rece-» voir les mémoires qui vous seront donnés » contre moi, d'obliger les personnes à donner » leur nom, et à vous parler à vous-mêmes. Si » je suis coupable, je dois être plus punie » qu'une autre, puisque Dieu m'a fait la grâce » de le connoître et de l'aimer, et que je ne » suis point assez ignorante pour être excusée, » puisque je suis assurée que Jésus-Christ et » Bélial ne sont point en même lieu. »

Je vous prie, monsieur, de relire ces deux pièces tout entières dans la *Relation*. Elles sont

[1] *Relat.* 1re part. p. 114 et 115. Voyez la lettre III, t. IX, p. 21.

[1] *Relat.* 1re part. p. 118 et suiv. et lettre XV, *Œuvres de Bossuet*, t. XI, p. 89 et suiv.

touchantes. On y trouve une assurance, une candeur, une simplicité que le crime n'imite jamais qu'imparfaitement.

On ne peut effacer l'impression d'innocence qui en résulte, en disant qu'elle demandoit des commissaires, avec pouvoir de prononcer sur sa vie, uniquement pour éloigner l'examen de la doctrine; car outre qu'elle demandoit qu'on examinât l'une et l'autre en même temps, il faut avouer que, si elle trembloit pour ses écrits, elle étoit tranquille sur ses actions. Que risquoit-elle, après tout, en laissant examiner ses écrits? Elle risquoit de les voir condamner, de souscrire à la condamnation, de les rétracter. Mais les crimes ne se rétractent point. En faisant instruire son procès, elle s'exposoit, si elle étoit coupable, à une perpétuelle infamie et à une punition exemplaire. Suivant la *Relation*, cet admirable expédient, qui alloit à perdre la personne sans sauver les livres, lui fut suggérée par l'abbé de Fénelon [1]. Convenez, monsieur, que le stratagème étoit digne, je ne dirai pas d'un esprit délié, mais d'un esprit artificieux et fourbe, tel que l'auteur dépeint M. de Cambrai.

Mais, dit le même auteur, Mme Guyon se persuada qu'il ne seroit point facile de découvrir sa mauvaise conduite, qui n'étoit connue que de ceux à qui il importoit autant qu'à elle de garder sur cela un profond silence.

Voilà, monsieur, une de ces réflexions noires que j'avois en vue dans ma première lettre. Ce n'est point la nature du fait qui la produit; c'est la nécessité qui l'invente. L'auteur veut soutenir jusqu'au bout l'affreuse idée qu'il s'est faite de Mme Guyon. Il s'efforce d'ajuster à cette idée un fait qui la combat, ou plutôt qui l'anéantit. S'il est permis de s'ériger, comme lui, en scrutateur des cœurs, de fouiller dans les intentions d'une manière si odieuse, et contre toute vraisemblance, il n'y a plus de ressource pour l'innocence accusée. Comment ose-t-il dire qu'il importoit autant aux complices de Mme Guyon, qu'à elle-même, de garder le silence? Eh quoi? monsieur, lorsqu'un complice vient s'accuser lui-même, et découvrir une intrigue dangereuse, le punit-on avec l'auteur du complot? Je ne vous répèterai point ce que je vous disois il n'y a qu'un moment à ce sujet. Je remarquerai seulement une contradiction visible de l'auteur. Selon lui, Cateau Barbe avoit parlé, et découvert d'*affreux mystères* : comment Mme Guyon n'appréhendoit-elle ni la confrontation de cette fille, ni la déposition de l'évêque de Grenoble, que sa conscience auroit obligé de parler?

Il étoit de l'intérêt de l'Eglise et de l'Etat, de convaincre une femme qu'on supposoit être le chef d'une secte où l'on allioit, par principes, ce qu'il a de plus saint avec des abominations monstrueuses. Si beaucoup de gens croyoient donner atteinte aux écrits de cette dame en calomniant sa personne, c'étoit leur donner un coup mortel que de constater les crimes dont on la chargeoit. En montrant que sa doctrine l'avoit conduite aux plus étranges excès, ou qu'une horrible corruption lui avoit inspiré sa doctrine, on fournissoit aux simples un contre-poison plus puissant que les Articles qui furent dressés à Issy, et que toutes les réfutations du monde. Cependant, monsieur, on laisse les mœurs à l'écart, on refuse de donner des commissaires laïques; on se retranche à faire examiner la doctrine par les évêques. C'est qu'on crut l'examen de la personne inutile et dangereux : inutile, parce qu'on appréhenda que son innocence, juridiquement prouvée, n'accréditât en quelque sorte ses erreurs. On ne fut pas long-temps à s'apercevoir que le refus d'accepter les offres de Mme Guyon, suivi du certificat de M. de Meaux, produisoit à peu près le même effet qu'une justification en forme. Pour diminuer cet effet, et entretenir les anciens soupçons, on veut arrêter Mme Guyon, dès qu'elle est sortie de Meaux : on la cherche long-temps; on découvre enfin sa retraite. Elle est conduite à Vincennes. M. le cardinal de Noailles lui obtient quelque adoucissement. Elle est transférée à Vaugirard toujours prisonnière, mais avec assez de liberté. Sur ces entrefaites arrive la disgrâce totale de M. de Cambrai. Mme Guyon est enfermée à la Bastille. Je vous ai dit comment elle y fut traitée, et quelle procédure on mit en usage pour la convaincre. Les recherches les plus curieuses et les plus malignes tournèrent à son avantage. On n'a jamais rien produit que la misérable lettre du P. Lacombe, de laquelle je vous ai parlé. Or si cette lettre, même en cas qu'elle soit du P. Lacombe, ne mérite pas qu'on s'y arrête, eu égard aux circonstances dans lesquelles elle a été écrite; jugez, monsieur, par la raison des contraires, combien est décisive la fermeté inébranlable de Mme Guyon, précisément dans les mêmes circonstances. Elle a persisté à dire que ce père étoit devenu fou, ou que la lettre n'étoit pas de lui. Elle a demandé inutilement à

[1] *Relat.* Ire part. p. 114.

lui être confrontée. Soutenue du témoignage d'une bonne conscience, elle lassa ses persécuteurs ; ils la rendirent enfin à sa famille. Je l'ai dit dans ma première lettre, et je ne le rétracte point : le moyen que je viens de vous détailler est victorieux. Il ne prouve pas moins l'innocence de Mme Guyon, que si elle eût confondu ses ennemis à la face de la justice, et les eût fait déclarer calomniateurs.

Mais cette preuve reçoit un nouveau degré de force et d'éclat par l'attachement que les amis de Mme Guyon ont eu pour elle dans tous les temps. Vous savez, monsieur, qu'on n'a pas besoin d'être convaincu dans les formes, ni même d'être entamé par des soupçons graves, pour être abandonné de ses amis. A la cour surtout, où les amitiés sont plus superficielles, parce qu'elles sont subordonnées à la fortune, il suffit de n'être pas à la mode. Cependant Mme Guyon y a toujours conservé des amis fidèles, tendres et généreux. Elle a eu quelquefois besoin de son crédit sur eux, pour retenir un zèle qui les auroit trop compromis. Tels étoient les ducs et duchesses de Beauvilliers, de Charost, de Chevreuses, de Mortemart, Mme la comtesse de Guiche, aujourd'hui maréchale de Gramont, etc. Des liaisons si brillantes en supposent une infinité d'autres. Vous conviendrez, monsieur, que je vous cite des juges non récusables en fait de mœurs et de réputation. Leur suffrage pourroit-il être balancé par des accusations vagues et indéterminées, qui venoient originairement de gens sans nom et sans caractère, à qui Mme Guyon étoit inconnue? Aucun de ses ennemis n'osoit se porter pour dénonciateur. Ses amis, et de tels amis, vouloient être ses apologistes ; du moins ils ne rougirent jamais d'elle, lors même que son amitié étoit à charge, et que parler en sa faveur, c'eût été se perdre sans la servir. Quelques-unes de ces personnes l'avoient connue dans sa jeunesse. Dès l'âge de dix-huit ans, elle avoit fait connoissance avec M. Fouquet, frère du surintendant, et avec Mme la duchesse de Charost, qui l'avoit en quelque sorte suivie dans tous ses voyages, entretenant avec elle le commerce le plus vif. Cette duchesse souhaitoit ardemment le mariage de Mlle Guyon avec M. le comte de Vaux, qui étoit son frère et non pas son neveu, comme dit l'auteur de la *Relation*, toujours mal instruit. Elle vouloit lui donner une épouse formée par une mère vertueuse. Ce ne furent certainement pas les grands biens de Mlle Guyon qui la déterminèrent. Elle étoit cadette, et n'avoit que huit à neuf mille livres de rente. Ce n'étoit pas là de quoi relever les débris de la fortune de M. le surintendant.

Je suppose, monsieur, que vous estimiez un de vos amis jusqu'à croire qu'il est un saint, et que Dieu lui accorde des dons surnaturels ; je suppose, en même temps, qu'il coure sur le compte de cet ami des bruits fâcheux qui n'iroient à rien moins qu'à le faire passer pour un scélérat, et pour franc hypocrite : je vous connois trop, monsieur, pour douter du parti que vous prendriez. Vous en perdriez le sommeil ; vous remonteriez à la source, sinon pour vous tranquilliser, du moins pour vous justifier aux yeux du public, et vous mettre en état de fermer la bouche aux calomniateurs. Tous les jours des gens sans aveu calomnient, lorsqu'il n'y a rien à risquer ; mais les personnes en place et titrées, qui ont tout à perdre, ne soutiendront jamais ouvertement celui qui est calomnié, s'ils n'ont en mains de bonnes preuves de son innocence.

Les ennemis de Mme Guyon avoient commencé à la décrier dès qu'elle fut de retour à Paris. La plupart de ses liaisons sont postérieures aux calomnies. On peut quelquefois défendre par engagement une personne suspecte ; mais on ne se lie point avec elle sans y avoir pensé à deux fois. Qu'on cesse donc, monsieur, de faire valoir la partialité des amis de Mme Guyon. La plupart ne l'étoient devenus qu'après avoir entendu ce qui se débitoit contre elle, et s'être assurés que tout étoit faux.

M. l'abbé de Fénelon avoit été prévenu contre elle. Un si grand génie n'a pu se déprévenir qu'à bonnes enseignes. Il excelloit dans la connoissance des hommes : il lisoit presque dans les cœurs. Il avoit examiné Mme Guyon ; il n'avoit aperçu dans ses écrits d'autre doctrine que celle qu'il enseigna lui-même depuis. Ce qu'il voyoit en elle de bon et d'estimable, l'avoit rendu indulgent sur certaines choses extraordinaires qu'il croyoit pouvoir être des illusions d'esprit. Il ne les avoit point approfondies, parce que Mme Guyon disoit elle-même qu'elle ne savoit si c'étoit imagination ou vérité, ne s'y arrêtant jamais volontairement.

Quant aux bruits qui avoient couru sur les mœurs de cette dame, il savoit trop ce qu'il devoit à sa place, à sa réputation et à sa conscience, pour les avoir négligés. Il en avoit fait un examen scrupuleux, jusqu'à se mettre en état de travailler à une apologie, dont je crois vous avoir parlé. Quoi que l'auteur de la *Relation* puisse dire, la vertu de ce prélat dissipera toujours les nuages qu'on veut répandre sur

celle de Mme Guyon, et les soupçons par lesquels on s'efforce de noircir son amie ne pourront jamais rejaillir jusqu'à lui. Les écarts de M. de Cambrai, en matière de doctrine, n'ont servi qu'à constater la pureté de ses mœurs. Il étoit bien imprenable à cet égard, puisque, dans le cours d'une dispute très-animée, personne ne lui a rien reproché.

Mme de la Maisonfort, si souvent nommée dans la *Relation*, attachée d'abord aux sentimens de M. de Fénelon, et persécutée depuis pour ses liaisons avec les disciples de saint Augustin, a toujours continué d'être en commerce avec Mme Guyon, et de lui rendre justice. Elle a toujours fait l'éloge de ses mœurs, et traité de calomnies les bruits répandus contre elle. Je tiens ce fait de plusieurs personnes, entre autres d'une demoiselle de condition, élevée par Mme de la Maisonfort, qui, après avoir été obligée de quitter Saint-Cyr, s'étoit réfugiée à Meaux. Au reste, il ne faut point regarder ici le témoignage de Mme de la Maisonfort comme celui d'une simple religieuse. Outre qu'elle avoit connu particulièrement Mme Guyon, elle étoit au fait de tout ce qui se passoit dans le monde; personne n'avoit de meilleures relations. Mais c'est assez parler des amis de Mme Guyon.

Disons un mot des prélats qui ont montré le plus de zèle contre le prétendu amour désintéressé. Ils ont reconnu l'innocence de Mme Guyon. La justice qu'ils lui ont rendue fournit un troisième moyen, après lequel il est impossible de rien désirer. Plus on s'efforcera d'affoiblir le témoignage des amis de Mme Guyon, en disant qu'ils étoient attachés à sa doctrine, plus on donnera de force à celui des prélats qui ont ouvertement combattu le quiétisme. Il seroit inutile de vous rappeler encore M. d'Aranthon, qui a toujours parlé de la *piété et des mœurs de cette dame avec éloge*, et qui proteste que ce sont les *véritables sentimens* où il a *toujours été à son égard*.

M. l'archevêque de Paris, depuis cardinal de Noailles, étoit inséparablement uni à M. de Meaux dans la poursuite du quiétisme. Il avoit condamné les livres de Mme Guyon. Cependant il s'intéressa pour elle dans toutes les occasions; il se remua pour la faire sortir de Vincennes, et y réussit. Un prélat d'une vertu si délicate eût été bien éloigné de se rendre le support et le protecteur d'une personne légitimement suspecte. Il lui fit signer un acte de soumission, dans lequel je trouve ces paroles remarquables [1].

[1] *Relat.* Ire part. p. 186, et ci-dessus, t. IX, p. 98.

« Je dois néanmoins, devant Dieu et devant les » hommes, ce témoignage à la vérité, que je » n'ai jamais prétendu insinuer, par aucune de » ces expressions, aucune des erreurs qu'elles » contiennent. Je n'ai jamais compris que per- » sonne se fût mis ces mauvais sens dans l'es- » prit, et si on m'en avoit avertie, j'aurois » mieux aimé mourir que de m'exposer à don- » ner aucun ombrage là-dessus...... Je dé- » clare..... que la seule idée des abominations » dont on accuse les Quiétistes me fait hor- » reur, etc. » Supposé que M. de Noailles eût le moindre doute sur la pureté des intentions et des mœurs de Mme Guyon, lui auroit-il suggéré ou plutôt prescrit des termes si énergiques? Non, monsieur, il n'eût jamais couru les risques de lui dicter un parjure, et de la faire mentir au Saint-Esprit à la face de Dieu et de l'Église. Concluons qu'il étoit pleinement persuadé de son innocence. Je coule légèrement sur une autorité si respectable, pour m'arrêter à celle de M. de Meaux, qui est au-dessus de tout.

Lorsque Mme Guyon se fut adressée à ce grand évêque, pour le faire juge de son état intérieur et de ses écrits, il va lui rendre visite; il confère avec elle en maison tierce; il lui écrit. Il n'y a pas ombre de bienséance dans cette conduite, si la vertu de Mme Guyon est équivoque. M. de Meaux fait plus: il l'accepte pour diocésaine; il la place à Meaux chez les filles de Sainte-Marie; il la reçoit sans difficulté à la participation des sacremens; il lui donne un confesseur, et à ce confesseur toute permission de la faire communier. Sans une présomption entière en faveur de son innocence, un prélat si éclairé et si religieux lui eût-il en quelque sorte prodigué les choses saintes dont il connoissoit tout le prix? Ce seroit le déshonorer, que de le croire capable de hasarder les sacremens. Et pour qui les auroit-il hasardés? Pour une femme légitimement suspecte des horreurs du molinosisme.

Si la vie et les voyages de Mme Guyon avoient donné tant de scandale, quand elle eût mille et mille fois condamné ses écrits, M. de Meaux étoit obligé de ne rien précipiter. Il devoit à l'honneur de son ministère, à l'édification publique, à sa propre conscience, de surseoir, d'examiner, d'approfondir. Il n'en est pas du crime et du scandale, comme des erreurs. On se purge des erreurs en les rétractant; il faut expier les crimes, et réparer le scandale. Mais loin d'avoir découvert dans la conduite de cette dame rien de criminel ni de scandaleux, il lui donne une décharge. « Nous ne l'avons trou-

» vée, dit-il [1], impliquée en aucune sorte dans » les abominations de Molinos ou autres con- » damnées ailleurs, et n'avons entendu la com- » prendre dans la mention qui en a été par » nous faite dans notre Ordonnance. » Après un tel certificat, que vous ne soupçonnerez pas, monsieur, d'avoir été donné à la faveur, on ne peut troubler Mme Guyon dans la possession d'innocence où M. de Meaux la confirme, sans faire tort à la mémoire de cet illustre prélat.

Si, dans la dispute contre M. de Cambrai, dispute assez vivement poussée de part et d'autre, il a paru quelquefois trop prévenu au sujet de cette dame, vous savez mieux que moi, monsieur, qu'il ne faut pas toujours juger des sentimens véritables des auteurs par ce qu'ils disent dans le feu de la dispute. C'est dans la conduite de M. Bossuet, c'est dans ses jugemens de pratique, c'est dans ses déclarations formelles faites de sang-froid, avant et après la contestation, qu'il faut chercher ses vrais sentimens. C'est surtout dans les Actes de l'assemblée de 1700.

Ce grand homme, rendant compte au clergé de l'affaire du quiétisme, dans laquelle il avoit été l'homme de l'Église et l'organe de la tradition, s'exprime en ces termes : « Pour les abo- » minations qu'on regardoit comme les suites » de ses principes, il n'en fut jamais question, » et cette personne (Mme Guyon) en témoignoit » de l'horreur. » Observez, monsieur, que cette *Relation* est insérée dans les Actes du clergé, et qu'elle exprime le jugement définitif de M. Bossuet et de tous les évêques de France par qui elle est adoptée. Il est rendu après tout ce que la malice des ennemis de Mme Guyon avoit pu inventer pour la perdre. Elle étoit encore prisonnière, et ses persécuteurs ne désespéroient peut-être pas de la trouver coupable. Dans de pareilles circonstances, il n'y a que la force de la vérité qui puisse faire rendre un témoignage si solennel.

Jugez maintenant, monsieur, si j'ai prouvé l'injustice de M. Phelippeaux, et si j'exagérois l'autre jour, en vous disant qu'il a copié des Mémoires passionnés, et écouté des bruits calomnieux. Pour réfuter ce qu'il dit des mœurs de Mme Guyon, je n'ai eu recours qu'à la *Relation* même, à des ouvrages imprimés, et à des faits qui sont de notoriété publique. J'ai l'honneur d'être avec respect, etc.

[1] *Relat.* Ire part. p. 149, et ci-dessus, t. IX p. 68.

CORRESPONDANCE DE FÉNELON.

APPENDICE DE LA SIXIÈME SECTION.

LETTRES DE BOSSUET

A MADAME DE LA MAISONFORT, RELIGIEUSE DE SAINT-CYR;

COMMUNIQUÉES A FÉNELON PAR CETTE DAME, APRÈS LA MORT DE L'ÉVÊQUE DE MEAUX.

AVERTISSEMENT

DE MADAME DE LA MAISONFORT

SUR L'OCCASION

ET LE SUJET DE CETTE CORRESPONDANCE.

Voici, monseigneur [1], les lettres que vous m'ordonnez de vous envoyer. Comptant, comme je fais, sur la bonté de votre cœur, je ne hésiterai point à vous dire en simplicité ce qui a donné occasion à ces lettres.

Quoique je dise dans la première, que mes supérieurs ne m'inquiétoient point, cela signifie seulement qu'ils me laissoient en paix sur mes pratiques, dont ils ne s'étoient jamais informés, mais non pas qu'ils ne m'eussent plusieurs fois demandé compte de mes sentimens d'une manière qui marquoit qu'ils avoient sur cela de l'inquiétude [2]. Il est vrai qu'ils m'avoient témoigné être contens de mes réponses; mais comme je savois la cause de leur crainte, elle m'en inspiroit. J'aurois appréhendé d'augmenter la leur, si je leur eusse confié la mienne, et je ne prévoyois d'ailleurs nulle utilité à leur en faire confidence. Une seule personne me paroissoit propre à mettre le calme dans ma conscience; c'étoit feu M. l'évêque de Meaux: parce qu'outre que je savois quelle étoit sa doctrine, et que vous l'appeliez la plus grande lumière de l'Eglise; je n'ignorois point que vous aviez examiné ensemble à loisir les matières en question, et j'étois persuadée qu'il savoit à fond quels étoient vos sentimens. La difficulté étoit de lui parler, car de demander à le voir, c'étoit donner à penser que j'étois inquiète sur les décisions que j'avois reçues, et je ne voulois pas donner lieu à un tel soupçon. Dans cet embarras, je m'adressai à Dieu: je lui représentai qu'il pouvoit seul, sans l'entremise de qui que ce soit, me délivrer de mes craintes; mais qu'au cas qu'il voulût y employer le ministère de M. de Meaux, j'espérois qu'il me feroit naître quelque occasion, que je ne prévoyois pas, de le consulter. Ma prière fut exaucée; ce prélat, qui n'avoit jamais prêché ni exhorté à Saint-Cyr, eut le mouvement d'offrir à M[me] de Maintenon d'y faire une conférence. Le

[1] Cet *Avertissement* et les suivans sont adressés à Fénelon. — [2] Les inquiétudes dont parle madame de la Maisonfort avoient pour objet les maximes de la fausse spiritualité, auxquelles on craignoit qu'elle ne fût attachée, par suite de ses liaisons avec madame Guyon. Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. II, n. 23 et 57.

jour dont ils étoient convenus arrivé, Mme de Maintenon en avertit la communauté : en me prenant à part, elle me dit qu'elle me prioit de tâcher qu'on prît bien ce que diroit M. de Meaux : qu'elle ne savoit pas sur quoi il parleroit, mais qu'elle pensoit que ce seroit sur les spiritualités dont il s'agissoit alors.

J'allai devant le saint sacrement ; je priai Dieu de se servir de cette occasion pour m'éclairer et me calmer. Dans cette disposition, j'assistai à la conférence, dont je fus très-satisfaite; et l'aurois été encore plus, si elle eût éclairci tous mes doutes. Comme elle se fit à un parloir, quand elle fut finie, Mme de Maintenon dit un mot d'honnêteté au prélat ; je pris ensuite la parole, et dis que je ne savois pas ce que pensoient les autres, mais que pour moi j'étois charmée de ce que je venois d'entendre. M. de Meaux répliqua, que, quand il faisoit des conférences à ses Filles de Sainte-Marie, elles faisoient des questions. Nos dames, lui repartit Mme de Maintenon, vous en auroient fait volontiers, si elles eussent su que cela vous eût été agréable. Je pris encore une fois la parole, et dis : Monseigneur pourroit avoir la bonté de revenir encore une fois. — Je le ferai de bon cœur, répondit-il ; et il revint en effet le mercredi des Cendres de l'an 1696.

Cette seconde conférence ne me contenta pas moins que la première; mais comme mes doutes n'y furent pas encore tous éclaircis, je restai avec le désir de parler en particulier à M. de Meaux. J'entrai dans la chambre de Mme de Maintenon, près du parloir; je m'y mis à genoux, dans le désir d'obtenir de Dieu qu'il me facilitât l'entretien que je souhaitois d'avoir avec le prélat. Mme de Maintenon, qui étoit demeurée seule avec lui, me retrouva quand elle revint dans sa chambre ; elle me dit qu'elle étoit fâchée que certaines personnes eussent fait trop de questions. Je pris de là occasion de dire que, si je n'en avois pas fait comme les autres, ce n'étoit pas que je n'eusse besoin d'en faire, mais que j'aurois désiré de les faire en particulier. Elle me répliqua : Il est bien tard, et M. de Meaux est bien fatigué ; mais vous pourriez les lui écrire. — Pour cela, madame, lui dis-je, il faudroit que vous eussiez la bonté de me promettre deux choses : l'une, que vous ne préviendrez point M. de Meaux, et qu'il ignorera qui lui écrit ; et l'autre, que vous ne direz à personne, sans exception, que j'aie écrit à ce prélat. Elle me le promit, et ajouta : Ecrivez sur du papier plié de manière qu'il vous puisse répondre à la marge, et par là vous serez sûre de votre secret ; car vos questions vous reviendront. Je suivis ce conseil : mais quoique les réponses du prélat soient à côté de mes demandes, dans la copie que j'en vais faire, je mettrais les réponses à la suite des questions.

Au reste, monseigneur, je m'abandonne à vous pour le secret : mais comme je ne désire pas que vous le poussiez jusqu'à me priver de l'utilité que vous pourriez trouver à communiquer quelques endroits de ce recueil à quelques personnes discrètes; j'attends aussi de votre prudence, que vous n'exposerez point ces lettres à tomber en d'autres mains que les vôtres.

J'avois commencé ce petit travail par l'avertissement qui précède, et avois dessein d'écrire le moins mal qu'il me seroit possible; mais l'habitude que j'ai d'écrire vite, jointe à l'empressement de vous envoyer ce recueil, l'a emporté sur la résolution que j'avois prise. C'est aussi ce qui m'a déterminé à me faire aider par un ami discret et sage, qui copioit une partie de ces lettres pendant que je transcrivois les autres.

J'y ai joint trois autres *Avertissemens ;* un sur ma relation avec M. de Meaux, un autre sur ma sortie de Saint-Cyr [1], et le troisième sur ma sortie de la Visitation.

Vous trouverez aussi quelques notes sur les endroits que j'ai cru avoir besoin d'explication.

[1] Le vif attachement de madame de la Maisonfort pour madame Guyon, et sa grande confiance pour l'archevêque de Cambrai, la firent renvoyer de Saint-Cyr, au mois de mai 1697. Elle demanda et obtint d'être placée dans le diocese de Meaux, sous la direction de Bossuet, qui ne négligea rien pour la consoler dans ses peines, et qui ne changea rien aux pratiques de piété, ni à la manière d'oraison que Fénelon lui avoit prescrites. Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. III, n. 34.

LETTRES

DE BOSSUET A MADAME DE LA MAISONFORT [1].

LETTRE PREMIÈRE.

Le prélat répond aux difficultés qu'elle lui avoit proposées sur son oraison.

A Paris, 21 mars 1696 [2].

Voila, ma fille, mes réponses à vos demandes. Faites effort, afin que ma méchante écriture ne vous dégoûte pas du fond des choses. Quand vous aurez bien lu et bien compris, s'il reste quelque difficulté, vous pourrez encore la proposer, et je vous ferai réponse de Meaux, comme de Paris ou de Versailles. Prions Dieu les uns pour les autres, en l'unité du Saint-Esprit. Notre Seigneur soit avec vous.

I. — Demande.

Saint François de Sales répondoit à ceux qui lui reprochoient le temps qu'il employoit à écouter certaines personnes, que, si l'on savoit ce que c'est de mettre la paix dans un cœur, on s'estimeroit heureux d'y contribuer. J'espère, monseigneur, qu'entrant dans les mêmes sentimens, vous ne vous rebuterez point de ce que je vais vous écrire.

Réponse. — Oui, j'entre de tout mon cœur dans les sentimens de ce digne évêque. Il faudroit écouter jusqu'à des inutilités, pour disposer ceux qui les disent à recevoir la consolation qu'on leur doit. A plus forte raison, faut-il entendre vos propositions, qui sont sérieuses. Je vais donc y répondre article par article.

II. — Demande.

J'ai reçu des règles pour ma conduite intérieure, dans lesquelles j'ai besoin, monseigneur, que vous m'affermissiez. Elles m'ont été données par un homme d'une grande lumière, d'une grande piété, que je crois même un saint, et qui m'a laissé cette idée toutes les fois que je suis sortie d'auprès de lui; qui m'a paru avoir grâce pour moi, et sous la conduite duquel j'ai été mise par mes supérieurs: ce qui a été précédé, accompagné et suivi de circonstances qui ne me permettent pas de douter que Dieu ne me voulût sous une telle conduite.

C'est bien assez, ce semble-t-il, pour devoir être en paix sur les décisions d'un tel homme: mais ce n'est pas tout; elles ont été approuvées par un très-saint prêtre [1] que j'ai vu deux ou trois fois en ma vie, et qui a du savoir; et par un nouveau directeur [2] que je consulte depuis quelque temps, qui est docte, généralement estimé, d'une grande piété, et qui est plutôt accusé d'être opposé à une spiritualité extraordinaire, que de la favoriser. Ajoutez, s'il vous plaît, que mes supérieurs et mes confesseurs ne m'inquiètent point. Mais je m'inquiète moi-même; et pour ne vous rien dissimuler, cela vient de ce que les deux hommes dont je viens de parler sont un peu soupçonnés par quelques personnes de favoriser trop une certaine spiritualité, et que je crains (que le second) n'approuve les sentimens du premier, que parce que son autorité l'entraîne [3]. C'est ainsi que je raisonne en certains temps, que je pourrois, je crois, appeler momens de tentation. En d'autres temps, quoique je ne sois pas ferme dans les règles que j'ai reçues, je ne laisse pas d'être persuadée qu'elles sont conformes à la doctrine de saint François de

[1] Nous plaçons ici les *Notes de madame de la Maisonfort sur quelques passages de ces lettres*, et nous les désignons par un astérisque joint au chiffre. — [2] La *Relation du Quiétisme* de l'abbé Phelippeaux, suivie en ce point par les éditeurs de Bossuet, ne renferme que les II, V, VI et VII de cette première lettre. Voyez les *Œuvres de Bossuet*, t. XXVIII, p. 215, etc.

[1] * C'étoit le bon M. Boudon, archidiacre d'Evreux. Madame de Lenbert, qui étoit de son pays, et pour qui il venoit à Saint-Cyr, m'engagea à le voir à cause de sa sainteté. Cela se rencontra dans un de mes temps d'incertitude sur mon oraison; je lui en dis quelque chose: il approuva fort les conseils qu'on m'avoit donnés, et crut qu'ils m'étoient très-convenables; ce qui me fut utile alors.

[2] * Vous reconnoissez à ce portrait M. Tiberge, à qui vous m'aviez conseillé d'avoir recours.

[3] * Je jugeois aisément que, quand on devineroit de qui je voulois parler, cela n'apprendroit rien qu'on ne sût déjà.

Sales, excellentes en elles-mêmes, et proportionnées à mes besoins. Quelquefois je doute seulement de ce dernier, et crains uniquement qu'elles ne conviennent point à mes dispositions. Je vais, monseigneur, vous en faire juge ; et j'espère que, si vous approuvez ces règles, cela m'y affermira, et me mettra dans la paix qui est un bien si désirable.

Rép. — Vous paroissez dans une bonne disposition pour écouter Dieu ; il ne reste qu'à l'écouter pour vous avant de vous parler.

III. — Demande.

Il y a environ six ans que Dieu a commencé à m'attirer au recueillement. Il y avoit plusieurs autres années que je m'appliquois à l'oraison et que j'aimois cet exercice. Je n'étois pas alors sous la conduite du directeur dont je viens de parler. Il me dit que, lorsque je me sentois recueillie en la présence de Dieu, je devois y demeurer en paix : du reste, il me conseilloit une oraison d'affection fort libre, de raisonner même, si je m'y sentois portée, et d'être fort fidèle à suivre l'attrait de Dieu.

Plusieurs mois après, il me parut me gêner davantage, au moins par la manière dont j'entendis le conseil suivant : savoir, de chercher dans l'oraison l'occupation des actes et des sujets particuliers ; mais que, si l'un et l'autre m'échappoient, je pouvois demeurer en paix en la présence de Dieu, pourvu que j'y eusse de l'attrait, et que cette sorte d'occupation ne me rendit ni plus négligente pour me corriger, ni moins humble, ni moins docile, ni moins défiante de mes lumières, ni moins prête à être privée des consolations.

Comme j'ai l'esprit prodigieusement fertile en réflexions, et que je suis portée par timidité, aussi bien que par activité, à multiplier les actes à l'infini, cette décision de demeurer en la présence de Dieu, quand le reste m'échapperoit, m'embarrasseroit : car lors même que j'étois recueillie, je ne laissois pas d'avoir des actes dans l'esprit; je n'étois même pas dans l'impuissance de faire des raisonnemens : ainsi les actes et les sujets ne m'échappoient point.

Trois mois après, on me dit qu'on avoit voulu m'en faire essayer, mais qu'on n'avoit pas eu intention que je m'en embarrassasse; on me dit de ne plus chercher cette sorte d'occupation, de me contenter de la simple présence de Dieu, si Dieu lui-même ne m'attiroit à quelque chose de distinct, soit acte ou occupation de quelque sujet : de revenir à cette présence de Dieu dès que je m'apercevrois de la distraction.

On m'a toujours depuis tenu le même langage, m'assurant qu'il n'y avoit rien à craindre, quand on n'avoit pas voulu se mettre soi-même dans cette sorte d'oraison, et que les directeurs, par industrie, n'y avoient pas voulu introduire. On m'a reproché cent fois mon indécision ; et j'avoue que je ne conçois pas comment je puis avoir tant de doutes sur ce qui m'est décidé par un homme en qui j'ai d'ailleurs une pleine confiance, et pour qui je sens une parfaite vénération.

Il m'a conseillé plusieurs fois de m'exciter par la lecture au recueillement dans les temps de sécheresse, si j'éprouvois que cela me réussît: mais lui ayant dit que, dès que j'avois commencé à faire un acte, je les multipliois à l'infini, ce qui me desséchoit le cœur, il me disoit alors de n'en point faire, que quand le mouvement de la grâce m'y porteroit ; et une autre fois lui ayant dit que je ne les multipliois plus trop, et ne m'en trouvois pas mal, il me dit que, lorsque je ne sentirois plus rien dans mon fond, et que je serois dans le dessèchement, je m'excitasse par quelque petit acte d'amour de Dieu, ou autre fort court. Apparemment qu'à l'heure qu'il est, il me diroit de n'en plus faire; car j'en suis présentement revenue à les multiplier à l'excès, et depuis plus de quatre ans qu'on m'a déterminée à cette sorte d'oraison, je n'ai pas encore commencé d'une bonne manière à suivre cette voie.

J'ai naturellement l'esprit plus réfléchissant qu'une autre, l'imagination vive ; en un mot, une prodigieuse activité ; la conscience timide, même portée au scrupule, et un amour-propre qui veut toujours se complaire dans son ouvrage, et s'assurer de faire quelque chose.

Rép. — C'est à des ames de cette sorte que l'oraison passive fait de grands biens, témoin la vénérable mère de Chantal. Il faut faire, mais non pas s'assurer qu'on fait.

IV. — Demande.

Dans les temps où Dieu me fait sentir sa présence, je ne doute pas que cette voie ne me soit bonne, excepté dans les commencemens, où je crois que je n'étois pas assurée, lors même que j'étois recueillie. Présentement, souvent même dans les temps de sécheresse, je crois que rien ne m'est meilleur que ce qu'on m'a

conseillé ; mais, comme je vous l'ai dit, monseigneur, l'incertitude revient de temps en temps.

Je ne suis pas attirée bien extraordinairement ; je n'ai point eu, pour entrer dans cette sorte d'oraison, ce signal dont vous avez parlé, je veux dire l'impuissance de pouvoir faire autrement ; je sens bien seulement que les discours ne me sont point nécessaires pour me convaincre, puisque, par la miséricorde de Dieu, je suis convaincue des plus grandes vérités, et qu'ils ne le sont point aussi pour m'unir à Dieu.

Rép. — J'ai rapporté ce signal de l'impuissance comme celui que demandent tous les spirituels après le bienheureux Jean de la Croix ; mais du reste, je suis pour moi bien persuadé qu'en se livrant à la seule foi, qui, de sa nature, n'est pas discursive ni raisonnante, on peut faire cesser le discours, sans être dans l'impuissance d'en faire. Je ne veux pas assurer qu'on soit alors dans l'état d'oraison passive, ainsi que l'appelle ce bienheureux ; mais, quoi qu'il en soit ; cet état est bon, et conforme à la doctrine de saint Paul, qui ne demande pas le discours, mais la seule foi, pour la conviction des choses qui ne paroissent pas. Quand donc je trouverai un chrétien, qui sans être dans cette impuissance de discours, ou sans songer qu'il y est, priera sans discours, je n'aurai rien à lui dire, sinon qu'il croie, et qu'il vive en paix.

V. — Demande.

Il me paroît que ce qui est le plus conforme à ma disposition est un simple retour de mon cœur vers Dieu.

Rép. — Je n'ai rien non plus à dire contre ce simple retour du cœur à Dieu, pourvu qu'on l'entende bien ; ce que nous verrons dans la suite.

VI. — Demande.

Je trouve que ce simple retour me convient, non-seulement pour l'oraison, mais dans le cours de la journée, pour revenir à Dieu, et que les oraisons jaculatoires ne me conviendroient pas si bien.

Rép. — Il faut d'abord supposer que ce simple retour à Dieu contient un acte de foi fort simple et fort nue avec toute son obscurité et toute sa certitude, et qu'il contient aussi un acte d'amour d'une pareille simplicité.

Les oraisons jaculatoires sont des affections expresses, qui pourroient sortir de ce fond de foi et d'amour ; mais l'ame qui a ce fond peut se passer de ces affections, et jusque-là je suis d'accord avec vous.

VII. — Demande.

Je trouve aussi que la simple attente du recueillement, pour ainsi dire, m'y prépare mieux que ne feroient les efforts. J'entends par cette attente une certaine tranquillité où je tâche de me mettre, et une attention à Dieu qui est quelquefois bien sèche et presque imperceptible.

Rép. — La difficulté commence lorsque après avoir dit l'état où vous êtes durant le cours de la journée, vous réduisez toute votre action à une simple attente du recueillement ; de sorte que, de journée à journée, il ne vous reste aucun lieu pour les actes expressément commandés de Dieu.

Le recueillement qui revient à la simple présence de Dieu ne contient ni espérance, ni désir, ni action de grâces, ni demandes ; et ainsi tous ces actes sont supprimés : ce qui ne compatit pas avec l'Evangile.

La simple attente est très-distinguée de l'excitation qu'on se fait à soi-même. Or de croire qu'on en vienne en cette vie à un état où l'on n'ait jamais besoin de cette excitation, David nous est un bon témoin du contraire, puisqu'il en revient si souvent à dire : *Elevez-vous, ma langue ; mon ame, bénis le Seigneur ; mon ame, loue le Seigneur. J'ai dit : J'observerai mes voies, pour ne point pécher par la parole*, etc.

Il y a de doux efforts que la loi et l'amour inspirent, et rendent fort naturels.

Les spirituels nous enseignent que, s'il y a quelques ames qui soient tellement mues de Dieu, qu'elles n'aient aucun besoin de faire effort, ce sont des ames uniques et privilégiées, comme seroit la sainte Vierge, ou quelque autre qui en ait approché [1].

VIII. — Demande.

J'aurois peine à dire précisément ce que c'est que mon oraison, sinon que c'est un simple

[1] « Si M. de Meaux eût bien pris ma pensée, et que je me fusse mieux expliquée, il ne m'auroit pas dit tout ceci ; car, outre que je ne parlois que pour le temps de l'oraison, comme cela se verra dans la suite (p. 100 et suiv.), cette tranquillité douce dans laquelle je tâchois de me mettre étoit excitée par cet acte de simple retour, que le prelat convient être un doux effort, l'acte le plus réel, et contenir même deux actes distincts.

souvenir de Dieu, ou attention à Dieu, sans rien de distinct, sans me le représenter en nul endroit, et sans même le chercher au dedans de moi.

Rép. — Tout cela se peut pour le temps de l'oraison; mais Dieu prescrit d'autres exercices pour le cours de la vie. Encore faut-il prendre garde de ne point exclure du temps spécial de l'oraison l'espérance, la demande, et l'action de grâces. Je suis de l'avis de ceux qui n'obligent point à chercher Dieu uniquement en nous-mêmes, puisqu'on le peut également regarder où Jésus-Christ tournoit ses regards, ou en lui-même indépendamment de tout lieu, quoiqu'il y ait une manière admirable de le regarder en son intérieur, comme celui qui y forme la prière.

IX. — Demande.

Cette attention à Dieu est quelquefois accompagnée d'une douceur sensible, et d'une difficulté aux actes distincts et à prier vocalement. Je sens même souvent cette difficulté aux prières vocales dans des temps de sécheresse. On m'a dit de me contenter des prières prescrites.

Rép. — Je crois que, par les prières prescrites, vous entendez l'office et les autres d'observance. Il y faut aussi ajouter celles que le confesseur donne pour pénitence; mais il n'est pas nécessaire de se charger de beaucoup de prières de cette sorte.

X. — Demande.

Un homme que je n'ai vu que deux ou trois fois en ma vie [1] m'a dit que, quand on ne pouvoit qu'avec difficulté dire les prières marquées pour gagner les indulgences, parce qu'on se sentoit attiré au recueillement, il n'y avoit qu'à s'abstenir de ces prières.

Rép. — Je le crois ainsi: mais dans le cas présent, où il s'agit de difficulté et non d'impossibilité, je crois plus humble, et par là plus sûr, de dire les prières prescrites dans un jubilé. On a sept jours, et on peut partager ses prières dans tout ce temps. La difficulté peut faire en ce cas partie de la pénitence; mais après tout, il ne faut pas gêner ces ames sans nécessité.

XI. — Demande.

Il me semble qu'entre les personnes qui sont dans cette oraison simple, les unes n'ont nulle difficulté aux prières vocales, les autres en ont beaucoup, et quelques autres y ont une espèce d'impossibilité. Il est rapporté que la mère Marie de l'Incarnation, qui a établi les Carmélites en France, ne pouvoit dire un *Pater* de suite.

Rép. — Je crois ces dispositions très-réelles dans les ames. Il est écrit, dans la Vie du P. Baltasar Alvarez, qu'il fallut demander pour saint Ignace de Loyola la dispense de dire le Bréviaire, à cause de l'absorbement où il en étoit d'abord. Cela n'empêche pas que l'on ne doive de temps en temps tenter la prière vocale, la commencer du moins, si l'on ne peut l'achever, avoir la volonté de la faire, si l'on n'en a pas l'effet, afin d'adorer Dieu de tout ce qu'on est, c'est-à-dire, de l'extérieur et de l'intérieur, sans gène toutefois, avec une sainte liberté; car elle est inséparable de l'amour.

XII. — Demande.

Les temps de sécheresse sont fréquens chez moi; mais je les supporte mieux que l'inquiétude et le trouble.

Rép. — Il faut se laisser troubler quand Dieu le veut, parce que ce trouble est quelquefois le trouble de l'eau par l'ange, qui précède la guérison. C'est quelquefois une participation du trouble de la sainte ame de notre Seigneur, qu'il faut remarquer dans l'Evangile en diverses occasions.

XIII. — Demande.

Il me paroît que le mieux alors seroit de tâcher de se calmer en la présence de Dieu; et les réflexions et les discours (supposé qu'on en puisse faire, ce qui ne seroit peut-être pas impossible) ne remédieroient pas à ces inquiétudes et à ces troubles.

Rép. — Le discours n'accoise pas de tels troubles; une douce conformité à la volonté de Dieu en est le seul remède, et l'exemple de Jésus-Christ nous y conduit.

XIV. — Demande.

C'est dans ces temps de trouble que je me jette dans la multiplicité des actes, pour m'assurer, sans y pouvoir parvenir.

Rép. — Il ne faut chercher d'assurance qu'en la seule bonté de Dieu, et entièrement hors de soi-même, surtout celles qui expérimentent, comme vous, que ces assurances qu'on cherche

[1] * C'étoit M. Boudon, dont j'ai déjà parlé.

ailleurs n'ont point l'effet qu'on en prétend. Sans multiplier les actes par un travail inutile, il y en a de fort simples qu'on peut pratiquer [1].

XV. — DEMANDE.

Une lettre de Mme de Chantal aux supérieures de son ordre, où elle parle de certaines ames attirées à une oraison si simple, qu'il leur paroît qu'elles ne font rien, qui veulent toujours agir par la crainte de perdre le temps, et qui ont un grand besoin qu'on les encourage à suivre l'attrait de Dieu, m'a fort consolée. J'ai cru trouver mon portrait dans cette lettre, excepté que Mme de Chantal dit que, pour l'ordinaire, on voit reluire une grande pureté et une grande régularité dans ces ames.

RÉP. — Vous avez raison d'être consolée de cette lettre. Nous parlerons tout à l'heure de la pureté et régularité que Dieu demande à ces ames.

XVI. — DEMANDE.

Ce qui devroit le plus faire douter ceux qui me conduisent, et moi-même, de mon oraison, c'est le peu de progrès que je fais dans la vertu. Il me paroît, et à bien des gens, qu'au lieu d'avancer, je recule. Non-seulement on ne voit guère de progrès en moi pour la correction de certains défauts extérieurs, mais je trouve mes dispositions intérieures plus imparfaites qu'elles n'étoient.

RÉP. — La grande et la seule preuve de la bonne oraison est le changement de la vie. Le dessein de l'oraison n'est pas de nous faire bien passer quelques heures avec Dieu, mais que toute la vie s'en ressente et en devienne meilleure. Mais la difficulté est de bien faire cet examen de la vie, parce que Dieu cache souvent le progrès des ames, non-seulement à elles-mêmes, mais à leurs directeurs, s'ils ne sont extrêmement attentifs : il le cache même quelquefois sous une forme contraire. Je crois, pour moi, que la grande épreuve doit être à l'égard de la charité fraternelle. Si l'extérieur est bien réglé sur cela, on doit croire que l'oraison fait son effet, qu'elle porte son fruit, et par conséquent qu'elle est bonne, quelque mauvaise disposition qu'on sente au dedans, parce que la véritable disposition est celle qui paroît par les œuvres, selon cette parole de notre Seigneur : *Vous les connoîtrez par leurs œuvres et par leurs fruits.* Ainsi un confesseur, attentif, et qui puisera ses lumières dans la prière, sentira à la longue si la charité et l'obéissance prévalent, surtout s'il est soigneux à observer certaines occasions délicates et surprenantes, où il est malaisé que l'ame n'agisse selon son fond, et qu'elle se démente elle-même.

XVII. — DEMANDE.

Je ne suis point assez livrée à la grâce.

RÉP. — Ce mot peut avoir un bon et un mauvais sens. Le bon est de se livrer à l'esprit contre la chair; le mauvais est de croire être livré à la grâce, quand on est dans la pure attente [1], sans vouloir agir de son côté, ou s'exciter soi-même à agir.

XVIII. — DEMANDE.

Le nouveau directeur dont j'ai parlé, à qui je me confesse quelquefois, trouve que je suis plus mauvaise que je ne l'étois autrefois; mais il n'en conclut point que je sois dans l'illusion.

RÉP. — Humiliez-vous sous son jugement; c'est beaucoup qu'il vous rassure contre l'illusion. Vivez dans l'obéissance, et gardez-vous bien de vous juger vous-même, en bien ni en mal, d'un jugement qui tende à un changement de conduite; car pour le jugement qui consiste à présumer contre soi-même, on ne s'y trompe guère, et en tout cas, la tromperie est heureuse.

XIX. — DEMANDE.

Il y a dans saint François de Sales un endroit consolant; c'est celui où il dit que Dieu met souvent dans cette oraison simple des ames imparfaites. Sans cela, ce que j'éprouve de misères augmenteroit les craintes que j'ai quelquefois; car ma vie ne répond point à mon oraison ni à mes sentimens.

RÉP. — Cet endroit de saint François de Sales est en effet consolant pour les ames attirées à une oraison fort simple et fort pure; mais quoique cette doctrine soit très-véritable, il faut pourtant à la fin que l'oraison fasse son effet, puisqu'elle est donnée pour cela, et que

[1] * On peut voir ci-devant, p. 86, et ci-après, p. 100, ce qu'il dit de l'acte de simple retour, et d'autres actes courts.

[1] * Ce mot d'*attente* avoit frappé ce prélat dans un sens fort opposé à mon intention. J'explique, p. 100, ce que j'entendois par ce mot; et p. 106, ce que j'entendois par cette autre expression *livrée à la grâce*.

Dieu n'agit point en vain, ni n'envoie point des attraits toujours stériles. Il faut pourtant marcher sans crainte, et sans s'appuyer sur sa propre fidélité, mais en dilatant son cœur du côté de Dieu en foi et en amour.

XX. — Demande.

L'homme que j'ai cité ci-dessus [1], en parlant des prières vocales, prétendoit qu'une ame de bonne foi, et d'une disposition telle qu'il supposoit la mienne, ne se confesse point sans avoir celles qui sont nécessaires au sacrement de pénitence ; qu'en allant à confesse, son intention est non-seulement d'exposer les fautes qu'elle a commises, mais de haïr par amour pour Dieu son péché et son imperfection ; que cette haine qu'elle a pour le péché passé, la porte à ne le plus commettre ; qu'elle va chercher dans le sacrement le pardon, en tant qu'il est inséparable de la grâce et de l'amour de Dieu, dont elle ne veut jamais se déporter, et dans lequel elle ne cherche qu'à croître ; qu'il n'est pas nécessaire que ces dispositions soient sensibles, ni d'être sûr d'avoir fait tous ces actes distinctement. Ainsi il me dit qu'il n'étoit pas nécessaire que je fisse d'acte positif de contrition.

Rép. — Il a raison, et je suis de son sentiment. J'y ajouterois seulement une chose, en quoi il seroit aussi du mien, qui est qu'avec toutes ces bonnes dispositions, cette ame doit faire de temps en temps un acte de foi fort simple sur la rémission des péchés, et sur la haine que Dieu a pour le péché, ou sur sa sainteté qui le rend incompatible avec lui : non que je veuille qu'elle se tourmente à faire cet acte expressément dans la confession ; il suffit de le faire de temps en temps, quand elle en aura la liberté toute entière, car cet acte fait sans angoisse fortifie la bonne disposition : d'où il arrive que, dans chaque temps, on fait ce qu'il faut, comme sans y penser. Si vous ne m'entendez pas, dites-le-moi simplement, je tâcherai de me mieux faire entendre.

XXI. — Demande.

Saint François de Sales disoit à Mme de Chantal, que la contrition est fort bonne sèche et aride, parce que c'est une action de la partie supérieure.

Rép. — La réponse du saint est admirable, et montre qu'il supposoit dans sa sainte fille un vrai acte de contrition, quoique sec

XXII. — Demande.

Dans un de ses *Entretiens*, il dit qu'il ne faut presque point de temps pour faire l'acte de contrition, puisqu'il ne faut autre chose que se prosterner devant Dieu en esprit d'humilité, et de repentance de l'avoir offensé.

Rép. — Tout cela est véritable et incontestable ; mais, si vous y prenez garde, tout cela suppose un vrai et actuel mouvement dans l'ame contre le péché, en la manière expliquée ci-dessus. Il est impossible qu'une ame de bonne volonté aille à confesse sans avoir ce sentiment dans le cœur, quoique souvent on puisse n'y faire pas de réflexion, ou en faire plus ou moins.

XXIII. — Demande.

Celui que je vous ai cité disoit qu'un Jésuite, nommé le P. Sagot ou Bagot, étoit de son sentiment sur l'acte de contrition pour la confession.

Rép. — C'est apparemment le P. Bagot, homme célèbre.

XXIV. — Demande.

Quoique ma timidité et mon activité m'aient toujours portée à faire plutôt trop d'actes que pas assez, je ne laissai pas apparemment de suivre quelque temps le conseil de me confesser sans faire d'acte distinct. Je n'en suis pourtant pas sûre : j'entrai sur cela dans le scrupule. Le nouveau directeur m'a rassurée.

Rép. — Il a eu raison ; vous devez vivre en paix sur sa parole. Je ne crois pas que jamais la confession puisse être révoquée en doute sur ces sortes d'appréhensions ; et quand il y auroit quelque défaut, ce qu'on ne doit pas présumer, ce sont de ces défauts qui sont suppléés en disant de bonne foi : *Ab occultis meis munda me ;* purifiez-moi de mes fautes et de mes défauts cachés. Il n'est point besoin de pénétrer davantage, mais de se plonger dans l'abîme de la bonté de Dieu, en pure perte de tout appui créé, sans chercher jamais d'autre assurance.

XXV. — Demande.

Quoique j'aie quelquefois de la difficulté aux actes distincts dans le temps de la confession,

[1] * C'est M. Boudon, qui étoit du sentiment que je vais marquer ; et dans le doute que M. de Meaux en dût être aussi, j'aimois mieux citer cet homme inconnu qu'un autre.

et que j'en aie fait avant d'entrer dans le confessionnal, je fais de nouveaux efforts, par timidité, pour les renouveler.

Rép. — Ne faites point ces seconds efforts, et faites tranquillement et simplement les premiers.

XXVI. — Demande.

J'ai pratiqué pendant quelque temps cette manière-ci de m'examiner : je me mettois simplement en la présence de Dieu, dans le désir de me souvenir de mes péchés, et puis je disois ceux qui me venoient.

Rép. — Souvent, sans faire tous ces actes distinctement, on peut laisser venir les péchés comme tout seuls, et les dire comme ils viennent, après un peu de recueillement; ce qui s'entend des ames de bonne volonté, à qui aussi très-souvent leur bonne volonté suffit pour toute préparation.

Il est bien certain en tout état, qu'il faut moins de préparation pour ceux qui fréquentent les sacremens, que pour les autres.

AVERTISSEMENT

SUR

LES QUESTIONS ET LES RÉPONSES SUIVANTES.

Les questions et les réponses suivantes accompagnoient celles qui précèdent. J'avois mis sur un cahier séparé ce qui avoit rapport à mes dispositions particulières, et sur d'autres cahiers ce qui regardoit la spiritualité en général. J'avois envoyé le tout en même temps, et les réponses me revinrent ensemble.

SUITE DE LA PREMIÈRE LETTRE [1].

Le prélat répond aux difficultés de madame de la Maisonfort sur divers points de spiritualité.

XXVII. — Demande.

M. l'évêque de Belley [2] paroît goûter ces idées d'abandon et de désintéressement qui vont un peu loin. Il cite avec éloge ce que saint François de Sales dit dans le IVe chapitre du IXe livre *de l'Amour de Dieu*, que le cœur indifférent préfèreroit l'enfer au paradis, s'il savoit qu'en celui-là il y eût un peu plus du bon plaisir de Dieu qu'en celui-ci, etc. M. de Belley ajoute que le saint ne s'est pas contenté de mettre dans le *Traité de l'Amour de Dieu* cette proposition; qu'il a encore dit, dans ses *Entretiens*, que les saints qui sont au ciel ont une telle union avec la volonté de Dieu, que, s'il y avoit un peu plus de son bon plaisir en enfer, ils quitteroient le paradis pour y aller.

Rép. — Je ne sais pas ce qu'a dit M. de Belley; mais je crois savoir que saint François de Sales ne parle jamais d'indifférence dans le choix du paradis et de l'enfer. Il dit bien que si, par impossible, il y avoit plus du plaisir de Dieu dans l'enfer, le juste le préfèreroit; ce qui est certain : mais comme cela n'est pas, et ne peut être, c'est précisément pour cela qu'il n'y a point d'indifférence, ne pouvant jamais y en avoir entre le possible et l'impossible, entre ce que Dieu veut effectivement, et ce que, non-seulement il ne veut pas, mais encore qu'il ne peut pas vouloir.

XXVIII. — Demande.

M. de Belley dit encore, que, quand saint Philippe de Néri assistoit certaines personnes à la mort, il leur disoit : Abandonnez-vous à Dieu sans réserve, soit à salut ou à damnation; il n'y a rien à craindre en s'abandonnant ainsi, puisqu'il est impossible à Dieu d'envoyer aux ténèbres extérieures une ame soumise à sa

[1] On ne trouve dans la *Relation du Quiétisme* par l'abbé Phelippeaux, et dans les *Œuvres de Bossuet*, que les n. XXVII, XXVIII, XXIX, XXX, XXXI, XXXII, XXXIII, XXXIV et XXXV, avec une partie des n. LIII et LX. Voyez les *Œuvres de Bossuet*, t. XXVIII, p. 219, etc. — [2] Jean-Pierre Camus, ami de saint François de Sales, qui le sacra évêque de Belley en 1609. Il se démit de son évêché en 1629, et se retira, vers la fin de sa vie, à l'hôpital des Incurables de Paris, où il mourut le 26 avril 1652, âgé de soixante-dix ans

volonté, puisqu'elles ne sont destinées qu'aux rebelles à sa lumière et à son amour.

Rép. — Je ne saurois approuver cette alternative, ni que l'homme puisse consentir à sa damnation; c'est une chose qui n'a d'exemple ni dans l'Ecriture ni dans aucun saint. J'entends bien qu'on abandonne son salut à Dieu, parce qu'on ne peut remettre en meilleures mains ce qu'on désire le plus, et ce que lui-même nous commande de désirer.

XXIX. — Demande.

Je ne me souviens pas bien si, dans ce que je viens de citer de saint Philippe de Néri, il n'y a pas beaucoup du raisonnement de M. de Belley, qui dit encore, dans le même endroit, que sainte Catherine de Sienne consentit d'être en enfer pour l'éternité, pourvu que ce fût sans perdre la grâce; et il ajoute que plusieurs autres saints et saintes ont eu la même pensée, qui semble, dit-il, fondée sur ce souhait de Moïse, d'être effacé du livre de vie, pourvu que Dieu pardonnât à son peuple, et sur celui de saint Paul, d'être anathème pour ses frères.

Rép.— Le souhait ou consentement de sainte Catherine de Sienne est le même que celui de Moïse ou de saint Paul, qui procède toujours par l'impossible, et ainsi ne présuppose aucun souhait réel, ni aucune indifférence dans le fond, car on ne peut dire que Moïse ni saint Paul aient sacrifié à Dieu une chose indifférente : au contraire, tout le mérite de cette action ne peut être que de lui avoir sacrifié ce qu'on désire le plus, et encore de le lui avoir sacrifié sous une condition impossible de soi. Or en cela il n'y a rien moins qu'indifférence, puisque l'impossible ne peut pas même être l'objet de la volonté, et qu'il ne peut y avoir d'indifférence entre le possible et l'impossible, c'est-à-dire, entre ce qu'on sait que Dieu veut, et ce qu'on sait qu'il veut si peu, qu'il ne peut pas même le vouloir, ainsi qu'il a été dit.

XXX. — Demande.

Dans un livre du P. Saint-Jure, qu'on lisoit il y a quelque temps au réfectoire, il dit que la charité pure n'est touchée ni des menaces ni des promesses, mais des seuls intérêts de Dieu : qu'une personne qui aime Dieu purement ne le sert point pour la récompense considérée par rapport à son intérêt, mais seulement pour l'amour de Dieu; que si elle devoit être anéantie à sa mort, elle ne l'aimeroit pas moins; que celui qui aime ainsi n'observe point les commandemens par la crainte des châtimens éternels, et ne craint point l'enfer pour sa considération propre, mais pour celle de Dieu.

Rép. — Ces expressions doivent être entendues avec un grain de sel, c'est-à-dire, en expliquant que la charité ou l'amour pur n'est pas touché des promesses en tant qu'elles tournent à notre avantage, mais en tant qu'elles opèrent la gloire de Dieu, et l'accomplissement parfait de sa volonté, comme il est ici remarqué. Il y faut encore ajouter que la gloire de Dieu est la fin naturelle de ces désirs, de sorte que le désir du salut naturellement de soi est un acte de pur amour. Saint Jean nous dit bien que *la parfaite charité chasse la crainte;* mais il ne dit pas de même qu'elle chasse l'espérance, ni le désir qui en est le fruit naturel.

XXXI. — Demande.

De tout cela ne peut-on pas conclure que, quoique le bonheur éternel ne puisse être réellement séparé de l'amour de Dieu que dans nos motifs, on peut néanmoins séparer ces deux choses; qu'on peut aimer Dieu purement pour lui-même, quand même cet amour ne devroit jamais nous rendre heureux, et que, si Dieu devoit nous anéantir à la mort, ou nous faire souffrir un supplice éternel, sans perdre son amour, on ne l'en serviroit pas moins; que ce qu'on veut à l'égard du salut, est l'accomplissement de la volonté de Dieu et la perpétuité de son amour; qu'enfin on peut ne vouloir point son salut comme son propre bonheur, et à cet égard y être indifférent : mais qu'on le veut comme une chose que Dieu veut, et en tant que le salut est la perpétuité de l'amour divin? Et c'est proprement ce que dit le P. Saint-Jure dans l'endroit que j'ai cité, car, après avoir parlé du désintéressement des ames attirées au pur amour, il conclut par dire qu'elles désirent leur salut plus que les autres personnes, mais non pour leur propre intérêt.

Rép. — Sainte Thérèse fait expressément cette supposition, qu'on aimeroit Dieu à ce moment, quand même on devroit être anéanti dans le suivant : mais cela ne conclut point à l'indifférence entre le possible et l'impossible, par les raisons qui ont été dites. Par là, on voit que je ne nie point les abstractions marquées dans l'article précédent; mais ce qui fait que je ne les crois pas nécessaires pour la perfection, c'est que plusieurs saints n'y ont jamais songé. Les véritables motifs essentiels à la perfection,

c'est d'y regarder le réel comme Dieu l'a établi, et non pas ce qu'on imagine sans fondement. Ainsi ces expressions ne sont tout au plus que des manières d'exprimer que l'amour qu'on a pour Dieu est à toute épreuve : j'ajoute qu'il est dangereux de les rendre si communes ; car elles ne sont sérieuses que dans les Paul, dans les Moïse, dans les plus parfaits, et après de grandes épreuves.

XXXII. — Demande.

Saint François de Sales reprenoit ses filles, quand elles parloient de mérite, leur disant que, si nous pouvions servir Dieu sans mériter, nous devrions choisir de le servir ainsi.

Rép. — Cette proposition est de même que seroit celle-ci : Si nous pouvions servir Dieu sans lui plaire, il le faudroit faire ; car mériter, et plaire à Dieu, est précisément la même chose. Il faut donc entendre sainement ces sortes de suppositions, et n'en conclure jamais qu'on doit être indifférent à mériter ou à voir Dieu, non plus qu'à lui plaire. Qui dit charité, dit amitié de deux côtés, et un amour réciproque, pour lequel, si on étoit indifférent, on cesseroit d'aimer Dieu.

XXXIII. — Demande.

Il est dit, dans la Vie de M. Olier, que la pureté de son amour fut telle, que, dans un temps d'épreuve où il se trouva, il s'offrit de bon cœur à endurer les peines de l'enfer pour toute l'éternité, si Dieu devoit trouver sa gloire à les lui faire souffrir.

Rép. — On trouve la même chose à peu près dans la Vie de saint François de Sales. Mais il y a deux observations à faire dans tous ces exemples : l'une, de les entendre sainement; l'autre, de se bien garder de rendre ces suppositions aussi vulgaires qu'on fait, parce que bien certainement c'est se mettre au hasard de les rendre illusoires, présomptueuses, et une vraie pâture de l'amour-propre par une vaine idée de perfection. Saint Pierre a été repris pour avoir cru son amour, quoique fervent, à l'épreuve de la mort. Quelle distance d'un martyre passager à un supplice éternel ! Le sens est : J'aimerois mieux mille enfers que de m'écarter pour peu que ce fût, par le moindre péché véniel, de la volonté de Dieu ; et si Dieu, par une impossible supposition, pouvoit mettre sa gloire dans le tourment éternel de ceux qu'il aime, je consentirois à cette épreuve. Mais ces suppositions et conditions impossibles n'altèrent rien dans ce qu'on veut actuellement, et par conséquent sont infiniment éloignées de l'indifférence.

XXXIV. — Demande.

Obligez-moi, monseigneur, de m'expliquer ces expressions : Se perdre en Dieu, s'abandonner non-seulement à sa miséricorde, mais à sa justice; et ces paroles de notre Seigneur, que *celui qui perd son ame, la recouvrera pour la vie éternelle.*.

Rép. — Se perdre en Dieu, c'est s'oublier soi-même pour n'avoir le cœur occupé que de lui, et s'absorber dans l'infinité de sa perfection, par une ferme foi qu'on ne peut ni rien penser ni rien faire qui soit tant soit peu digne de lui. 2° On peut s'abandonner à sa justice comme à sa miséricorde, en considérant une justice qui est en effet une miséricorde, qui frappe en cette vie pour épargner en l'autre ; mais qu'on puisse jamais s'abandonner à la justice de Dieu pour la porter en toute rigueur, c'est ce qui ne s'est trouvé nulle part, parce que cette justice à toute rigueur enferme la damnation et toutes ses suites, jusqu'à l'éternelle privation de l'amour de Dieu, qui entraîne l'esprit de blasphème et de désespoir, et en un mot la haine de Dieu ; ce qui fait horreur : et c'est ce qui me fait dire que ceux qui parlent ainsi ne s'entendent pas eux-mêmes. 3° Perdre son ame, selon le précepte de Jésus-Christ, c'est dans toute son étendue renoncer entièrement à soi-même, et à toute propre satisfaction, pour uniquement contenter Dieu.

XXXV. — Demande.

Quelque éclaircissement encore, s'il vous plaît, sur ce dénuement dont parle saint François de Sales, et cette perte même des vertus et du désir des vertus ; et sur ce qu'il dit que l'amour est fort comme la mort pour nous faire tout quitter, et magnifique comme la résurrection pour nous parer de gloire et d'honneur. (Fin du IX[e] liv. *de l'Amour de Dieu.*) Ces endroits-là ne m'auroient, ce me semble, point embarrassée, s'il ne me sembloit que certaines choses approchantes sont blâmées.

Rép. — Saint François de Sales dit que, dans l'état de perfection, on perd les vertus en tant qu'on y cherche à se contenter soi-même, et qu'en même temps on les reprend comme contentant Dieu ; ce qui est très-juste. Il n'est pas

permis de songer à exterminer en soi-même ses bonnes œuvres ou ses actes tant qu'on les aperçoit ; car les apercevoir n'est pas mauvais, mais peut être très-excellent, pourvu que ce soit pour en rendre grâces à Dieu, et confesser son nom, comme ont fait les apôtres et les prophètes en cent et cent endroits. Alors c'est une erreur de dire qu'on soit propriétaire de ces actes. En être propriétaire, c'est les faire de soi-même comme de soi-même, contre la parole de saint Paul, et se les attribuer plutôt qu'à Dieu.

XXXVI. — Demande.

La lettre LXXXIII et la CLVII de M. Olier m'ont paru bien fortes ; mais comme tout cela est infiniment au-dessus de moi, l'éclaircissement que j'ose, monseigneur, vous demander, est seulement pour avoir sur cela une idée qui ne me rende point suspect ce qui est innocent, et qui m'empêche d'approuver ce qui iroit trop loin.

Rép. — Je n'ai point vu ces lettres de M. Olier, ne les trouvant point sous ma main. Je vous dirai seulement que tout ce qui est contraire à la doctrine précédente est faux et insupportable, sauf à excuser les auteurs en corrigeant leurs exagérations par d'autres passages, s'il s'en trouve, sinon en les laissant là pour ce qu'ils sont, sans s'y arrêter.

XXXVII. — Demande.

Je serois bien aise aussi de savoir si cette manière simple d'unir notre volonté à celle de Dieu, dont parle saint François de Sales dans le XIVe chap. du IXe liv., se peut étendre jusqu'aux volontés de Dieu signifiées, aussi bien qu'aux évènemens. Il semble qu'il entend tout, car il cite d'abord un des commandemens de Dieu. Il est vrai que, dans la suite du chapitre, il ne parle plus que des évènemens.

Rép. — L'esprit du saint, dans ce chapitre, est d'expliquer deux manières de se conformer à la volonté de Dieu : l'une, en voulant ce qu'il veut par un acte positif de notre volonté ; qui est la manière de vouloir l'accomplissement de sa volonté signifiée par ses commandemens ; l'autre, par forme d'acquiescement en général à la volonté de Dieu, plutôt que par forme de volonté positive de cette chose-ci ou de celle-là : et cette manière-là est celle qu'il propose par rapport aux évènemens, comme il paroit par la suite. Tout ce qu'il dit de la disposition du saint enfant Jésus, sur son abandon à l'extérieur à la volonté de sa sainte mère, se doit entendre par rapport aux évènemens, comme d'être porté au temple, ou en Egypte, ou à Nazareth, et partout ailleurs : car en cela le Fils de Dieu étoit absolument sans action, ce qu'il faut entendre à l'extérieur; car au dedans on sait bien que c'est lui qui conduisoit sa sainte mère. Il faut donc l'imiter, en se laissant, pour ainsi dire, porter par notre mère la Providence à cet évènement ou à celui-là, sans prescrire à Dieu ce qu'il voudra qui nous arrive dans tout le cours de la vie, et sans lui marquer sur cela aucun désir empressé. Conférez ce chapitre avec le VIe, où vous verrez comment on peut vouloir saintement et fortement tout ensemble le contraire de ce que Dieu veut, et vous verrez ce que c'est que s'unir parfaitement à sa volonté.

Conclusion : il faut vouloir positivement ce que Dieu commande, et à l'égard des évènemens, se laisser conduire par un très-simple acquiescement, sans pour cela se priver de vouloir certains évènemens même extérieurs, lorsque Dieu nous y incline en quelque sorte que ce soit, comme il est porté au chapitre VI, et en cent autres endroits.

Remarquez aussi ces paroles du chap. IV : « Le cœur le plus indifférent du monde peut » être touché de quelque affection. »

Si l'on poussoit à toute rigueur toutes les expressions du saint évêque, il seroit impossible de les concilier ensemble : il les faut donc prendre par le gros, et croire seulement avec une foi certaine, qu'à l'égard des évènemens de la vie, parmi lesquels il faut compter les consolations et les sécheresses, quand il est question de conclure, il se faut conserver assez d'indifférence pour dire du fond du cœur : *Votre volonté soit faite. Amen, amen.*

XXXVIII. — Demande.

Voici, monseigneur, divers passages de saint François de Sales, que je vous supplie d'agréer que je vous marque ici. Il dit dans l'*Entretien de la Confiance*, en parlant de l'occupation intérieure d'une ame toute abandonnée à Dieu, qu'elle ne fait autre chose que de demeurer auprès de Dieu, comme « Madeleine, toute abandonnée à sa sainte volonté, qui l'écoutoit lorsqu'il parloit, et lorsqu'il cessoit de parler, » qui cessoit d'écouter, mais qui ne bougeoit » pourtant d'auprès de lui. »

Rép. — Ne bouger d'auprès du Sauveur,

même quand il cesse de parler, c'est secrètement prêter l'oreille comme prêt à recevoir la moindre parole, et ne rien perdre du discours dès qu'il daignera le recommencer : ce qu'il y a à conclure de là, c'est qu'il ne faut point être agité, ni se livrer à une inquiète mobilité; mais ce n'est pas à dire qu'on n'agisse point.

XXXIX. — Demande.

Le saint dit, dans un petit chapitre qui a pour titre, *Exercice du dépouillement de soi-même :* « Demeurez fidèlement invariable en » cette résolution de vous tenir en la très-simple » unité et très-unique simplicité de la présence » de Dieu, par un entier dépouillement et re- » mise de vous-même entre les bras de sa sainte » volonté; et toutes les fois que vous trouverez » votre esprit hors de cet agréable séjour, rame- » nez-l'y doucement, sans faire pourtant des » actes sensibles de l'entendement ni de la vo- » lonté, etc. »

Rép. — Ramener son esprit, n'est-ce pas un acte, et une sorte d'effort sur soi-même, mais doux et tranquille? Quand on le fait, on le sent; et si l'on dit qu'il n'est point sensible, c'est que ce n'est point de son acte qu'on est occupé, mais de Dieu.

XL. — Demande.

Plus bas, il ajoute : « S'il vous dépouilloit » même des consolations et sentimens de sa » présence, c'est afin que sa présence même ne » tienne plus votre cœur. »

Rép. — Le sensible se diminue jusqu'à l'infini, et un sensible plus grossier se perd dans un sensible plus simple et plus simple encore, et ainsi toujours; et tout cela est quelquefois absorbé dans un inconnu : mais il n'y a rien à conclure de là contre les actes même distincts, comme on le verra dans la suite.

XLI. — Demande.

Dans un autre petit chapitre, qui a pour titre, *d'une oraison où l'ame, sans user de discours, regarde Dieu présent,* saint François de Sales paroît s'apostropher lui-même dans ce chapitre : mais je crois que c'est une lettre qu'il écrivoit à la mère de Chantal, lorsqu'elle croyoit que s'il commandoit à son esprit, qui vouloit toujours discourir, de s'arrêter, il craindroit le commandement. Je vous cite, monseigneur, ces deux petits chapitres, parce qu'ils ne sont pas dans les livres ordinaires, où les œuvres de saint François de Sales sont séparées, mais dans un gros livre où elles sont toutes réunies, et qui est imprimé par un plus vieux libraire que Léonard.

Rép. — On a dit déjà [1] que le discours n'est pas nécessaire pour l'exercice de la foi.

XLII. — Demande.

Dans l'endroit que je cite article précédent, saint François de Sales dit : « Demeurez simplement en Dieu, ou auprès de Dieu, sans » vous essayer de rien faire, et sans vous en- » quérir de lui ni de chose du monde, sinon à » mesure qu'il vous excitera, etc. »

Rép. — Tout cela est vrai dans certains momens où Dieu tient une ame actuellement sous sa main; mais que cela puisse être dans toute la vie, cent passages du saint et de la mère de Chantal font voir le contraire, et l'Évangile y répugne aussi bien que l'expérience.

XLIII. — Demande.

« Sus, mon pauvre esprit, rejetons toutes » sortes de discours, d'industries, de curiosités » et de répliques; simplifions-nous, et vidons- » nous de cet ennuyeux soin de nous-mêmes ; » fermons-nous en la simple vue du tout de » Dieu et de notre néant; accoisons-nous dans » les effets de cette souveraine volonté, sans » nous remuer pour produire des actes de l'en- » tendement ni de la volonté; oui, fermons- » nous là sans nous bouger ni peu ni prou, » voire même quand il faudra pratiquer les ver- » tus, et que nous serons tombés en quelque » faute; car le doux Jésus nous donnera les » sentimens nécessaires, mieux que nous ne » nous les saurions procurer avec toutes nos » imaginations. »

Rép. — On se simplifie activement, on est quelquefois passivement simplifié : ce soin ennuyeux est en même temps inquiet, et il est bon de s'en vider. Il est bien certain que les actes d'entendement que le saint évêque exclut, sont ceux qui rompent la tête; les actes de volonté sont ceux qui troublent le cœur : il est vrai qu'il faut s'affliger, mais non pas s'inquiéter de ses fautes; ce sont des conseils que les saints donnent dans tous les états, mais principalement aux ames qui se consument par leur excessive activité. Ceux qui croient se procurer

[1] Voyez, ci-dessus, p. 86.

de meilleurs sentimens par leur imagination, que par une simple attention à la vérité, sont dans l'erreur, et personne ne révoque en doute cette doctrine du saint : mais elle ne conclut rien pour la suppression universelle des actes, ni même des pieux efforts de la volonté, pourvu qu'ils se fassent en toute vérité et douceur du Saint-Esprit.

XLIV. — Demande.

Sa lettre, qui est rapportée dans le quatrième chapitre de la troisième partie de la *Vie de Mme de Chantal*, est une réponse à plusieurs questions qu'elle avoit faites au saint évêque, pour savoir si son union simple, lors même qu'elle étoit dans la sécheresse, ne suffisoit pas à bien des choses qu'elle avoit citées. C'est dans cette lettre que saint François de Sales dit : « Soyez » active et passive, ou patiente, selon que Dieu » voudra :..... mais de vous-même ne sortez » point de votre place...... Vous êtes la sage » statue ; le maître vous a posée dans la niche : » ne sortez de là que quand lui-même vous en » tirera.

Rép. — Le saint explique en termes exprès que la comparaison de la statue ne regarde que les temps de l'oraison : il n'y a qu'à voir les endroits du livre *de l'Amour de Dieu*, et les lettres où il emploie cette comparaison, pour en être convaincu.

XLV. — Demande.

J'avois compris par ces mots, *Soyez active quand Dieu voudra*, faites des actes dans votre oraison, quand Dieu, par le mouvement de sa grâce, vous y portera ; et ce qui suit ces mots est ce qui me portoit à le concevoir de la sorte, et aussi les questions de Mme de Chantal, auxquelles cette lettre paroît répondre, dans lesquelles elle citoit même les temps de sécheresse; car il me sembloit que, s'il avoit prétendu que, dans ces temps-là, elle devoit s'exciter à faire des actes, il auroit dû le lui dire. Tout ce que je viens de vous marquer, et d'autres endroits encore, m'avoient fait penser que, selon saint François de Sales, certaines ames, dans l'oraison, pouvoient se contenter de la présence de Dieu et du recueillement, et attendre, pour faire des actes intérieurs sensibles, que certain mouvement de grâce les y portât ; et dans la conduite de leur vie, être fort abandonnées à la Providence, fidèles à marcher en la présence de Dieu, à l'écouter, et à suivre les mouvemens de sa grâce, sans attendre pourtant, pour se déterminer à la pratique des vertus et des bonnes œuvres convenables à leur état, des inspirations et des mouvemens particuliers ; ne négligeant point, non plus que les autres personnes, les autres signes de la volonté de Dieu, et les règles de la prudence chrétienne.

Rép. — Etre active, ce n'est pas faire des actes libres et méritoires, car il est certain qu'on en fait de cette sorte dans l'état passif ; autrement cet état seroit mauvais, et excluroit les actes libres et méritoires d'amour de Dieu, ce qui n'est pas être active. C'est donc autre chose, et c'est s'exciter en soi-même à faire des actes, ce qui n'est point ordinairement dans l'état passif, au temps de l'oraison dont il s'agit. Le saint veut donc dire : *Soyez active* ; faites dans la voie et avec la grâce commune de ces actes excités qu'on appelle de propre industrie et de propre effort ; mais quand Dieu vous tient actuellement sous sa main, laissez-le faire, et ne vous tourmentez point à faire de tels efforts ou aucun discours. Je ne parle point ici de l'oraison de patience, dont je crois avoir donné les principes dans une des conférences, et il ne me paroît pas qu'on forme aucun doute sur la définition que j'en proposai. Tenons donc pour assuré qu'une ame toujours passive est une chose sans exemple ; aucun spirituel n'en vit jamais de cette sorte. Pour Mme de Chantal, il ne faut pas songer qu'elle ait été dans cet état, ni approchant. Réservons, dit-elle, cette grâce à la sainte Vierge, avec le bienheureux Jean de la Croix, ou plutôt laissons à Dieu son secret sur la sainte Vierge, et ne parlons pas de ce qui nous passe. Pour les ames que nous avons à conduire, disons-leur avec saint François de Sales : Quand Dieu se déclare, qu'il se rend le maître, qu'il nous meut actuellement, laissez-vous mouvoir, et alors ne vous tourmentez pas à vous exciter ; mais ne croyez pas qu'en cette vie, cette opération dure toujours. Quand il retire son opération, servez-vous de la manière ordinaire; usez de vos facultés, *mais de vous-même ne songez jamais à changer l'état de votre oraison.*

Ne doutez point qu'il n'arrive dans l'oraison, même aux plus parfaits, de ces momens où Dieu retire ses opérations : et c'est dans ces momens que la vénérable mère de Chantal en venoit jusqu'à des prières vocales et autres, auxquelles on s'excite soi-même ; ce qui lui arrivoit principalement, à ce qu'elle écrit, à l'occasion des tentations [1].

[1] * M. de Meaux n'auroit pas conseillé à cette mère, de re-

Pesez bien la distinction de l'état actif et passif ; c'est le dénouement parfait de toute la doctrine du saint directeur et de la vénérable et digne fille. Remarquez bien qu'il ne faut point attendre d'excitation particulière de Dieu dans les choses qu'il a commandées, et où sa volonté nous est déclarée, soit par notre état particulier, soit par l'état commun de la vocation chrétienne. Ce seroit visiblement tenter Dieu, que de ne s'exciter pas soi-même avec le secours de la grâce dans les choses de cette nature, et de croire toujours avoir besoin d'une opération extraordinaire, telle que sont celles de l'oraison passive.

XLVI. — Demande.

Mais il reste une chose sur quoi je désirerois particulièrement quelque éclaircissement, c'est sur les actes qui se font dans le cours de la vie ; car je suis très-persuadée que tout le monde en doit faire, que non-seulement les personnes qui sont dans la voie active en font, mais aussi les ames tout-à-fait passives, et des actes distincts et même en grand nombre, et que, comme le dit Mme de Chantal dans le chapitre que j'ai cité, ceux qui croient n'en point faire ne l'entendent pas bien.

Rép. — Croyez cela très-certain comme une vérité révélée de Dieu.

XLVII. — Demande.

Elle dit d'elle-même qu'elle en faisoit, quand Dieu lui témoignoit le vouloir par les mouvemens de sa grâce.

Rép. — La mère de Chantal dit qu'elle faisoit des actes, quand Dieu lui témoignoit le vouloir ; ce qui est bien vrai : mais elle ne dit pas qu'elle n'en fît jamais autrement. Le contraire paroît dans toute sa conduite.

Il faut entendre aussi que ce témoignage de Dieu n'est pas toujours une opération qui mette l'ame en passiveté. Dieu témoigne suffisamment qu'il veut quelque chose, quand il y incline doucement ; en sorte néanmoins qu'après, l'ame achève ce qu'il commence, en s'excitant elle-même, comme quand David disoit : *Mon ame, bénis le Seigneur ;* et encore : *Je vous aimerai, mon Dieu, ma force.* Il paroît que Dieu l'excitoit ; mais il paroît en même temps que l'ame déjà émue s'excitoit aussi elle-même ou à achever l'acte ou à le continuer.

XLVIII. — Demande.

Et quoiqu'il soit vrai que M. de Maupas dit, dans le commencement de cette Vie de Mme de Chantal, que lorsque Dieu avoit retiré son opération, elle faisoit quelque petit acte fort court dans l'oraison, il fait pourtant lui-même remarquer, dans le chapitre que je cite, que c'étoit par le mouvement de la grâce, et non autrement, qu'elle faisoit ces actes.

Rép. — Quant à ce que vous dites, que, de l'aveu de M. de Maupas, la sainte mère ne faisoit jamais aucun acte que par le mouvement de la grâce, cela convient à tout état ; et nul ne peut dire : *Le Seigneur Jésus,* qu'incité auparavant par le Saint-Esprit. Ainsi l'incitation de la voie commune et active, bien loin d'être incompatible avec cette impulsion, l'accompagne ordinairement dans tout le cours de la vie. Au reste, quand M. de Maupas remarque que Dieu retire souvent son opération, il parle avec tous les spirituels, et principalement avec saint François de Sales dans l'endroit qu'on vient de voir, où il dit : *Soyez active, passive,* etc. ; car on est passif quand Dieu continue son opération, et actif quand il la retire, et qu'il vous laisse à vous-même ; ce qui arrive aux ames les plus éminentes, comme on le pourroit montrer par l'exemple des apôtres et des prophètes : mais la chose n'étant pas contestée, il est inutile d'en entreprendre la preuve.

XLIX. — Demande.

Dans une lettre de saint François de Sales, il dit à la personne à qui il écrivoit : « Il n'est » plus besoin que vous fassiez d'actes, si Dieu » ne vous le met au cœur. »

Rép. — Dans l'action de l'oraison, je l'avoue ; dans tout le cours de la vie, c'est un prodige inouï, et toute la conduite de la mère prouve le contraire.

L. — Demande.

Dans un des endroits que j'ai cités ci-dessus, le saint dit : « Ne nous bougeons ni peu ni » prou, voire même quand nous serons tombés » en quelque faute, ou qu'il nous faudra pra- » tiquer les vertus ; car le doux Jésus nous don-

venir aux prières vocales dans les momens où Dieu, dans l'oraison, retiroit son opération, puisque ayant demandé à ce prélat si je ne ferois pas bien, dans les temps de sécheresse, de faire des prières vocales pour m'occuper devant Dieu, il me répondit que non ; qu'il falloit, malgré la sécheresse, tâcher de continuer l'oraison ou faire quelque lecture.

» nera les sentimens nécessaires, mieux que » nous ne nous les saurions procurer. »

Rép. — Sans avoir vu ce passage, je crois, sur la foi des autres que j'ai vus, avoir expliqué ci-dessus ce qu'il en faut croire. Il ne faut ni pratiquer les vertus, ni se corriger de ses fautes, avec ces inquiétudes, ces chagrins, ces découragemens, ces étonnemens, comme si c'étoit une chose fort merveilleuse que nous soyons tombés dans quelque faute, ou que la vertu nous soit difficile. Du reste, si on poussoit ces expressions à la rigueur de la lettre, elles seroient insoutenables. Il faut donc entendre qu'on ne doit se remuer ni peu ni prou par son propre esprit, par cette mobilité et activité inquiète et empressée que l'amour-propre inspire.

LI. — Demande.

Dans le chapitre viii de l'onzième livre *de l'Amour de Dieu*, qui a pour titre, *Que la Charité comprend toutes les vertus*, il rapporte cet endroit de saint Paul : *La charité est patiente, douce*, etc. et que saint Thomas dit qu'elle accomplit les œuvres de toutes les vertus; et vous avez dit vous-même que, dans la vie et l'oraison la plus parfaite, tous les actes sont unis dans la seule charité, parce qu'elle commande l'exercice de toutes les vertus. Si elle les commande, elle y incline donc le cœur.

Rép. — Une des manières dont la charité commande les actes et y incline, c'est de s'exciter elle-même à les produire. La charité fait plus encore, car elle se commande à elle-même de produire un acte d'amour, en disant : *Mon ame, bénis le Seigneur; mon Dieu, ma force, je vous aimerai, je vous confesserai, je vous louerai.* C'est l'action ordinaire et naturelle de l'ame hors des temps où, comme ravie par des impulsions extraordinaires, elle est entièrement sous la main de Dieu.

LII. — Demande.

Ne peut-on pas dire que les ames passives attendent, pour ne point faire les actes avec empressement et recherche d'elles-mêmes, une certaine disposition ou attrait, qui vient de l'habitude de leur oraison, mais non une inspiration miraculeuse?

Rép. — L'empressement est mauvais, ou au moins imparfait en tout état. Ainsi éviter l'empressement n'est pas une propriété ou un caractère de l'état passif. Cette attente ne paroît pas nécessaire pour éviter l'empressement ou la recherche de soi-même; il suffit, sans cette attente passive, de produire les actes comme commandés de Dieu, et sur lesquels sa volonté est déclarée, en esprit de soumission et d'obéissance, et avec une ferme foi que c'est Dieu qui opère en nous tout le bien. Demeurer dans l'attente d'une disposition extraordinaire, c'est tenter Dieu. Vous ne croirez pas être empressée en produisant l'acte qu'un supérieur vous commanderoit : à plus forte raison ne l'est-on pas quand on regarde celui qu'on fait comme expressément commandé de Dieu. Par ces attentes, on veut avoir un témoignage qu'on est mu de Dieu par quelque chose d'extraordinaire, comme si on étoit d'un rang particulier, et que le commandement donné à tous les fidèles ne nous suffît pas. C'est donc remettre l'amour-propre sur le trône, que de rechercher cette singularité, et de vouloir qu'il y ait pour nous des impulsions particulières, sans lesquelles on ne veut rien faire. Il ne sert de rien de répondre que l'inspiration qu'on attend n'est pas miraculeuse; il suffit qu'elle doive être extraordinaire et particulière à un certain état. Car si l'on ne demandoit d'autre inspiration que celle qui est commune à tous les chrétiens, il ne faudroit point distinguer l'état passif de l'actif; tout chrétien seroit passif; tous les justes le seroient, puisqu'ils n'agissent jamais, pas même pour confesser le nom de Jésus, ou pour former la moindre pensée, que par une motion, impulsion, inspiration prévenante du Saint-Esprit. Ainsi il faut autre chose pour constituer l'état qu'on nomme passif; et l'inspiration qu'on y a, quoiqu'on ne veuille pas l'appeler miraculeuse, est du moins bien constamment extraordinaire : et j'en reviendrai toujours à dire que l'attendre pour agir, c'est tenter Dieu, et tomber dans tous les inconvéniens qu'on a marqués.

LIII. — Demande.

Je conclurois que ces ames ne manquent pas, dans l'occasion, d'être inclinées à produire les actes nécessaires.

Rép. — Quand vous concluez que les ames passives ne manquent pas, dans l'oraison, d'être inclinées à produire les actes nécessaires, je l'avoue, pourvu qu'elles soient bien déterminées à faire de leur côté doucement et simplement tout ce qui est en elles avec le secours de la grâce commune à tous les fidèles; mais non pas si elles s'attendent, comme vous les représentez, à de particulières instigations : ce qui, loin

d'exciter la grâce, l'éloigne plutôt en vous faisant tenter Dieu.

Remarquez donc avec attention que tout chrétien qui fait bien en tout et partout, est mu de Dieu, en sorte que Dieu commence tout, opère tout, achève tout en lui; je dis tout ce qu'il fait de bien : et en même temps l'homme, ainsi mu de la grâce, commence, continue, achève tout ce qu'il fait de bonnes œuvres; il est excité et il s'excite lui-même, il est poussé et il se pousse lui-même, il est mu de Dieu et il se meut lui-même; et c'est en tout cela que consiste ce que saint Augustin appelle l'effort du libre arbitre. Dans cet état, qui est l'état commun du chrétien, il n'est pas permis, pour agir, d'attendre que Dieu agisse en nous et nous pousse; mais il faut autant agir, autant nous exciter, autant nous mouvoir, que si nous devions agir seuls, avec néanmoins une ferme foi que c'est Dieu qui commence, achève et continue en nous toutes nos bonnes œuvres. Qu'y a-t-il donc de plus, dites-vous, dans l'état passif? Il y a de plus que la manière d'agir naturelle est entièrement changée; c'est-à-dire qu'au lieu que, dans la voie commune, on met toutes ses facultés et tous ses efforts en usage, dans les momens de l'état passif, on est entraîné par une force majeure, et que la manière d'agir naturelle est entièrement absorbée; ce qui fait qu'il n'y a plus ni discours, ni propre industrie, ni propre excitation, ni propre effort.

LIV. — Demande.

Je voudrois bien savoir, les actes distincts étant si nécessaires, comment un pécheur que Dieu convertiroit miraculeusement à la mort, et qui n'auroit que le temps de produire un acte d'amour de Dieu, pourroit satisfaire à cette obligation, ou si elle ne seroit point pour lui.

Rép. — Vous demandez comment un homme que Dieu convertiroit miraculeusement à la mort satisferoit à l'obligation de faire distinctement tous les actes. Il est aisé de vous répondre : car qu'on dise tout ce qu'on voudra, Dieu ne sauvera jamais ni ne convertira parfaitement aucun homme, qu'il ne croie en lui, qu'il n'y espère, qu'il ne l'aime. Ces actes sont toujours trois en nombre, comme ces trois vertus, foi, espérance, charité, selon saint Paul, sont et seront toujours trois choses; mais comme ces trois vertus sont infuses dans tout chrétien pour agir ensemble, leurs actes sont faits aussi pour être unis, et se font, pour ainsi dire, en un moment. Il en est de même des autres actes qui dépendent de ceux-là, et Dieu les fait faire distinctement à tous ceux qu'il convertit. Tout pécheur qui se convertit croit aux promesses, espère en la miséricorde, la désire, la demande, la reçoit, aime Dieu qui la lui fait, et désire de lui être uni éternellement. Il agit plus ou moins, suivant qu'il plaît à Dieu de le presser; mais il agit toujours, et Dieu voit en lui très-distinctement ce que lui-même souvent n'y démêle pas.

LV. — Demande.

Dans ce grand acte d'abandon que la mère de Chantal renouveloit tous les ans, elle dit qu'elle se réserve le seul soin de retourner son esprit vers Dieu.

Rép. — La mère de Chantal ne renouveloit pas seulement tous les ans, mais tous les jours, ce grand acte qu'elle avoit écrit et signé de son sang, où elle exprimoit tous les autres. Tout étoit compris dans son intention, et elle avoit une intention très-expresse d'y comprendre tout ce à quoi elle se croyoit obligée comme chrétienne, comme mère, comme amie, comme supérieure, comme religieuse, et quand, dans son acte d'abandon, elle se réserve le seul soin de retourner son esprit vers Dieu, c'est comme si elle disoit qu'elle se réserve le principal. Par là elle reconnoît qu'on n'est pas toujours passif, et que Dieu retire souvent son opération; ce qui oblige à user de ses facultés et des efforts de son libre arbitre.

Quand elle dit qu'elle se réserve de donner ce coup, pour ainsi parler, elle ne veut pas dire qu'elle fera cela toute seule. A Dieu ne plaise! ce seroit être Pélagien, et nier la nécessité de la grâce prévenante; mais elle veut dire qu'alors elle agira à la manière ordinaire avec effort, et qu'elle mettra tout en œuvre pour se rappeler soi-même à Dieu, sans attendre qu'il l'y rappelle par cette sorte de motion et d'impulsion qui est propre à l'état passif. Ainsi, dans le fond, l'homme est toujours également mu en tout état, mais non pas toujours de la même manière, et c'est ce qui fait la distinction de l'état actif d'avec le passif; mais c'est ce qui fait aussi que l'un et l'autre font également de grands saints, parce que le mérite de la sainteté ne dépend pas de la manière dont on est tiré à Dieu, mais de l'union qu'on a avec lui, laquelle peut être égale dans tous les états et manières d'oraison.

C'est ce que saint François de Sales, sainte Thérèse et tous les spirituels enseignent expressément et unanimement. J'en ai cité les endroits dans les conférences, et c'est une vérité constante.

LVI. — Demande.

Le simple retour n'est-il pas fort bon lorsqu'on est tenté?

Rép. — Le simple retour, quand on est tenté, est fort bon et souvent meilleur que d'affronter, pour ainsi dire, la tentation; ce qui souvent ne feroit qu'échauffer davantage l'imagination.

LVII. — Demande.

Saint François de Sales dit que ce n'est point en disputant contre la tentation qu'on s'en délivre le mieux.

Rép. — Cette expression de ne point disputer avec la tentation est aussi précise que belle; et il n'y a ordinairement qu'à la tenir pour vaincue, sans même la combattre directement, et se retourner tout court à Dieu, comme dans une chose résolue où il n'y a pas à hésiter.

LVIII. — Demande.

Il paroît, par un endroit de saint François de Sales, que j'ai cité ci-devant, qu'après ses fautes, un retour humble et simple vers Dieu seroit très-convenable à certaines ames.

Rép. — Ce retour est aussi très-bon après les fautes, pour les ames déjà exercées dans la vertu et dans la sainte familiarité avec Dieu, qu'il entend, pour ainsi parler, à demi mot, soit qu'elles soient actives ou passives.

LIX. — Demande.

Je ne crois pas que vous désapprouviez ces expressions, *laisser tomber les réflexions*, *s'oublier, aller à Dieu sans retour sur soi-même*.

Rép. — Ceux qui se sont servis de ces termes dans ces derniers temps ont parlé trop généralement contre les réflexions; et en cela, comme en beaucoup d'autres propositions de leurs livres, ils sont tombés dans l'erreur qui fait confondre la chose avec l'abus qu'on en fait, c'est-à-dire, la rejeter à cause qu'on en abuse.

LX. — Demande.

Il me semble que ceux qui se sont servis de ces expressions entendent le retranchement des réflexions empressées de l'amour-propre. Je ne comprends pas qu'on puisse supposer que la vie se passe sans faire des réflexions, quoique je comprenne bien que les ames simples en font moins que les autres. Ce que je conçois donc sur cela, est qu'il faut retrancher les réflexions d'amour-propre, et pour certaines ames, celles qui interromproient la vue de Dieu dans les temps d'oraison simple, et enfin toutes celles qui ne viennent point d'impression de grâce.

Rép. — C'est une grande erreur d'exclure la reconnoissance et l'action de grâces, qui ne peut être sans qu'on réfléchisse sur les dons qu'on a reçus; ce qui est conforme à cette parole de saint Paul : *Nous avons reçu un esprit qui est de Dieu, afin de connoître les dons qu'il nous a donnés.*

Il est vrai que, quand l'ame se simplifie tous les jours, les réflexions se simplifient aussi : on en a moins besoin, quand on a pris l'habitude de porter directement son cœur à Dieu. Mais quand vous mettez parmi les réflexions qu'il faut exclure, celles qui ne viennent point d'impression de grâce : ou par l'impression de grâce, vous entendez celle qui vient de la grâce ordinaire; et en ce cas, il n'y en a point qui n'en vienne, et penser autrement, ce seroit l'erreur des Pélagiens, ou vous entendez, par l'impression de la grâce, une grâce et une impression extraordinaire; et s'attendre à celle-là, c'est ce qui s'appelle tenter Dieu, et se jeter dans tous les inconvéniens qu'on a marqués.

Toute la doctrine contenue dans ces réponses se réduit à ces chefs.

1° Il faut croire, comme une vérité révélée de Dieu, qu'on doit expressément et distinctement pratiquer toutes les vertus, et en particulier ces trois, la foi, l'espérance et la charité, parce que Dieu les a commandées, et leur exercice.

2° Il faut croire avec la même certitude, qu'il a pareillement commandé les actes qu'elles inspirent, qui sont la demande et l'action de grâces, comme des actes où consistent la perfection de l'ame en cette vie, et la vraie adoration qu'elle doit à Dieu.

3° Pour s'exciter à faire ces actes, il suffit de connoître que Dieu les a commandés, et il n'est pas permis de demeurer pour cela dans l'attente d'une impulsion et opération extraor-

dinaire; ce qui seroit tenter Dieu, et ne pas se contenter de son commandement exprès.

4° Il faut croire pourtant qu'on ne pratique aucun acte de vertu sans une grâce qui nous prévienne, qui nous soutienne, et qui nous fasse agir.

5° Cette grâce n'est pas celle qui met les hommes dans l'état passif, puisqu'elle est commune à tous les saints, qui pourtant ne sont pas tous passifs.

6° L'état qu'on nomme passif consiste dans la suspension du discours, des réflexions et des actes qu'on nomme de propre effort et de propre industrie, non pour exclure la grâce, puisque ce seroit l'erreur de Pélage, mais pour exclure les voies et manières d'agir ordinaires.

7° C'est une erreur de croire que cet état passif soit perpétuel, si ce n'est peut-être dans la sainte Vierge, ou dans quelque ame d'élite qui approche en quelque façon d'une perfection si éminente.

8° De là il s'ensuit que l'état passif ne regarde que certains momens, et entre autres ceux de l'oraison actuelle, et non tout le cours de la vie.

9° C'est pareillement une erreur de croire qu'il y ait un acte qui contienne tellement tous les autres qui sont expressément commandés de Dieu, qu'il exempte de les produire distinctement dans les temps convenables. Ainsi on doit toujours être dans cette disposition.

10° Il se peut donc faire qu'on soit en certains momens dans l'impuissance de faire de certains actes commandés de Dieu; mais cela ne peut pas s'étendre à un long temps.

11° L'obligation de faire ces actes est douce, aussi bien que la pratique, parce que c'est l'amour qui l'impose, l'amour qui commande cet exercice, l'amour qui l'inspire et le dirige.

12° Il ne faut point gêner, sur la pratique des actes, les ames qu'on voit sincèrement disposées à les faire. Au contraire, on doit présumer qu'elles font dans le temps ce qu'il faut, surtout quand on les voit persévérer dans la vertu; car au lieu de gêner les ames de bonne volonté, il faut, au contraire, leur dilater le cœur, soit qu'elles soient dans les voies communes, ou dans les voies extraordinaires: ce qui en soi est indifférent, et tout consiste à être dans l'ordre de Dieu.

AVERTISSEMENT

SUR L'OCCASION ET LE SUJET

DES QUESTIONS ET DES RÉPONSES SUIVANTES.

Comme M. de Meaux m'avoit marqué que, s'il me restoit encore des difficultés, je pouvois les lui proposer, et que tous mes doutes ne furent pas éclaircis par les premières réponses de ce prélat, je lui écrivis une seconde lettre, à laquelle il répondit, article par article, comme à la première.

LETTRE II.

Le prélat continue de répondre à ses difficultés [1].

A Lisy, ce 5 avril 1696.

Quoique je sois en visite, et assez occupé, Dieu me presse, ma fille, de vous répondre. Rendez-vous bien attentive à mes réponses, où j'espère que Dieu vous fera trouver tout ce qui vous est nécessaire.

Dieu vous donne la véritable et parfaite simplicité; qu'il tempère votre activité; qu'il vous donne une vraie action, et dans cette vraie action, un vrai et parfait repos. Dieu est là. Je suis à vous en son saint amour [2].

I. — Demande.

Quand j'ai dit, monseigneur, que la simple attente du recueillement et une certaine douce attention à Dieu me disposoient mieux au recueillement, que ne feroient certains efforts, je n'ai prétendu parler que pour le temps de l'oraison [3].

[1] La *Relation du Quiétisme* par l'abbé Phelippeaux, et les *Œuvres de Bossuet*, ne renferment que les n. VI, XV, XVI, XX et XXI de cette seconde lettre. Voyez les *Œuvres de Bossuet*, t. XXVIII, p. 217, etc.

[2] * Je ne sais de quel date étoient mes secondes demandes, elles revinrent répondues avec la lettre qui précède, datée du 5 avril 1696.

[3] * Le prélat va trouver que je m'expliquois mal; j'en conviens: mais ce que j'entendois, c'est qu'un simple retour à Dieu, une douce attention à sa présence souvent peu sensible, me disposoient à un recueillement plus marqué; au lieu qu'il arrivoit, ce qui m'arrive encore, lorsque, ne me contentant pas de ce recueillement délicat et presque imperceptible, je faisois certains efforts, que loin de me procurer par là un recueillement plus sensible, je me desséchois le cœur.

Rép. — Je ne sais ce que veut dire cette douce attention distinguée du recueillement. Quand on distingue des choses si unies, ou plutôt si unes, je présume qu'on n'entend pas bien ce que l'on dit, et qu'on cherche à s'éblouir soi-même.

Il y a de certains efforts qui répugnent à un certain genre d'oraison parfaite. Il y a même un certain état d'oraison où l'on est purement passif en certains momens, sans aucune action, sans aucun effort; mais cela est momentané, et seulement pour certains temps qui ne peuvent être longs.

II. — Demande.

Je me sers du simple retour pour commencer mon oraison, et pour y revenir, lorsque je m'aperçois de la distraction.

Rép. — Cet acte de simple retour, renfermant au moins un acte de foi et un acte d'amour, contient au fond deux actes distincts, mais qui s'unissent dans la même fin : car l'acte de foi et l'acte d'amour sont toujours très-distingués, encore que la distinction n'en soit pas toujours connue.

III. — Demande.

Je fais plus encore, je multiplie, pour ainsi dire, ce retour, et j'interromps mon oraison pour le recommencer, ce qu'on n'approuve pas; car je le fais pour m'assurer et pour me contenter.

Rép. — On a raison de n'approuver pas ce qui vient du principe de se contenter et de s'assurer en autre chose qu'en Dieu.

IV. — Demande.

Saint François de Sales, dans le chapitre où il parle de la statue [1], dit, en parlant d'une présence de Dieu bien sèche et bien nue, que c'est attendre si Dieu voudra nous parler, ou nous faire parler à lui, ou demeurer où il lui plaît que nous soyons, parce qu'il lui plaît que nous y soyons. Je crois donc, monseigneur, que, lorsque vous avez dit que le recueillement qui revient à la simple présence de Dieu, ne contenant ni espérance, ni désir, ni demande, ni action de grâces : que ces actes y étant supprimés, cela ne compatit pas avec l'Evangile. Vous avez prétendu dire que cela n'y compatiroit pas, si l'on ne vouloit jamais faire autre chose; mais que, dans l'oraison, cette simple présence de Dieu peut être pratiquée.

Rép. — C'est en effet ce que j'ai voulu dire, pourvu qu'on n'exclue jamais l'acte d'espérance et le désir même au temps de l'oraison. Dieu peut, en certains momens, suspendre ces actes : ils peuvent, en certains momens, ne pas revenir : mais il n'y en a nul où on doive les exclure, parce que naturellement ils sont unis à la foi et à l'amour. Ainsi ces manières de saint François de Sales d'être en la présence de Dieu peuvent se pratiquer, mais au sens que je viens de dire, par abstraction, et non par exclusion.

V. — Demande.

Je n'ai jamais compris que la comparaison de la statue dût s'étendre à un autre temps que celui de l'oraison.

Rép. — Tant mieux ; et encore faut-il ajouter qu'il est rare qu'elle convienne à tout ce temps.

VI. — Demande.

Suffit-il, monseigneur, d'être disposée à faire des actes d'espérance, de demande, etc. quand Dieu y excitera, comme il paroît par cet endroit de saint François de Sales : « Il n'est » pas besoin que vous fassiez d'actes, s'ils ne » nous viennent au cœur : fermons-nous en la » simple vue du tout de Dieu, et de notre » néant ; accoisons-nous dans les effets de cette » sainte volonté, sans nous remuer pour pro- » duire des actes de l'entendement et de la vo- » lonté ? »

Rép. — Je tiendrois une oraison fort suspecte, où des actes si précieux ne viendroient jamais.

Ils viennent de deux manières, ou par une espèce de saint emportement dont on n'est pas maître, ou par une inclination ou impulsion qui veut être aidée par un simple et doux effort du libre arbitre coopérant. On peut et on doit aussi les exciter, quand Dieu laisse l'ame à elle-même; et il faut entendre sainement cette exclusion des actes de l'entendement et de la volonté dont parle le saint, car, à la rigueur, c'est chose impossible ; il n'y a d'actes qu'on puisse exclure sans crainte, que les inquiets et turbulens qui tourmentent l'ame.

[1] *Traité de l'amour de Dieu*, liv. vi, chap. xi. *Epitr.* liv. ii, ép. 51 et 53.

VII. — Demande.

Quand Dieu retire son opération, n'est-ce pas s'exciter que de ramener son esprit à Dieu?

Rép. — Sans doute, c'est une manière de s'exciter, que de ramener doucement son esprit à Dieu. Quand Dieu retire son opération, je crois que c'est le cas de se recueillir comme les autres fidèles, mais avec douceur, et surtout sans anxiété ni inquiétude, car c'est la ruine de l'oraison [1].

VIII. — Demande.

On m'a conseillé, lorsque je suis dans la sécheresse, et que je ne sens plus rien dans mon fond, de me servir de quelques petits actes d'amour ou autres.

Rép. — Le conseil est bon.

IX. — Demande.

Je ne me contente pas de quelques-uns, je les multiplie, et je me jette par là dans l'agitation et le dessèchement.

Rép. — Tout ce qui cause cette agitation doit être évité. Je n'entends pas bien ce que vous appelez dessèchement; je ne crois pas qu'on y tombe, ni dans l'agitation, par ces actes courts et simples, et qu'ils puissent troubler l'ame qui n'est point occupée de Dieu et sous son actuelle opération.

X. — Demande.

Ensuite je reviens à la simple présence de Dieu.

Rép. — Y revenir, n'est-ce pas un acte, mais doux et paisible? C'en est même plus d'un, car l'acte de foi et l'acte d'amour y interviennent toujours.

En tout cela, il faut une grande liberté d'esprit, et que l'ame ne perde jamais une secrète

[1] * Il est bien certain que M. de Meaux ne demandoit à ces ames que des excitations fort simples; et il convenoit, après saint François de Sales, et me l'a dit, qu'une heure d'oraison seroit bien employée quand on la passeroit à ne faire autre chose, pendant tout ce temps, que ramener son esprit à Dieu chaque fois qu'on s'aperçoit de son égarement. Et me parlant sur les sécheresses et les distractions, il me disoit que c'étoit alors qu'il falloit faire l'oraison de patience : et lui objectant qu'on dit communément qu'il en faut revenir à la méditation, quand on ne sent plus d'attrait, il me répondit que le bienheureux Jean de la Croix et les autres spirituels donnoient cette règle, de recourir à la méditation; mais qu'il n'étoit pas de cet avis, et ne croyoit point que, parce que l'attrait cesse *, il fallût revenir à la méditation. Et lui disant, au mois de mai 1702, que je ne sentois plus cette onction que je goûtois autrefois; et que je craignois que Dieu ne m'eût ôté cet attrait, pour me punir de certaines mauvaises dispositions où j'avois été, il me répondit que cela pouvoit être, mais qu'il falloit tâcher de revenir à cette onction par la simplicité. Il me la recommandoit souvent. Me plaignant, en une autre occasion, de mes sécheresses, il me dit, et me l'a répeté bien des fois, de ne m'en point embarrasser; qu'il falloit tout perdre, et les belles dispositions comme tout le reste; qu'il suffisoit de posséder par la foi le fond de ces dispositions. Il m'a écrit et dit assez souvent, de ne point douter de mon oraison, de ne la point changer; qu'il falloit se présenter devant Dieu dans la détermination de consentir à tout ce qui sera bon, se livrer à lui, et ne point faire d'acte pour s'assurer. En me parlant sur Jésus-Christ, il est vrai qu'il me disoit qu'il n'approuvoit pas qu'on le plaçat dans les intervalles où la pure contemplation cesse, comme si c'étoit un objet indigne de cette pure contemplation, ni qu'on abandonnât à l'instinct de la grâce les objets que se propose la contemplation. Ce n'est pas, disoit-il, que je ne veuille qu'on suive l'attrait; assurément, quand il détermine, il n'y a qu'à se laisser aller à cet attrait : mais on n'est pas toujours déterminé; et pourquoi, m'ajoutoit-il, ne l'étant pas, exclura-t-on Jésus-Christ? Et vous verrez ci-après, p. 123, qu'il convient que dans l'oraison on peut suivre l'attrait, n'occupât-il toujours que du même objet; qu'il suffit de ne point exclure. Et lui disant qu'il me sembloit que je n'étois point occupée de Jésus-Christ dans mon oraison, il me répondit : Vous ne l'excluez point, ce n'est que l'exclusion que je blâme; vous y pensez sans songer que vous y pensez. On en est même occupé, disoit-il, dans ce qu'on appelle simple présence de Dieu, Dieu n'étant pas séparé de Jésus-Christ. Il ajoutoit que, comme saint François de Sales le mandoit à madame de Chantal, chacun doit s'occuper des mystères en la manière d'oraison que Dieu lui a donnée; que la vue de Jésus Christ opère plus d'ordinaire pour la pratique, que la vue abstraite de Dieu; que je fisse l'oraison à l'ordinaire, que je m'y occupasse de Jésus-Christ; qu'il l'entendoit d'une manière simple, s'unir à l'esprit de sacrifice de Jésus-Christ; qu'il n'étoit point contraire au recueillement de s'unir à Jésus-Christ par des actes simples. Je lui disois de temps en temps que mon recueillement n'étoit presque rien; j'ai toujours mieux aimé exagérer dans ce sens : il me répondoit qu'il s'en contentoit. Je dis une fois à ce prélat, que j'en étois venue à savoir m'occuper de Jésus-Christ d'une maniere simple. En effet, j'ai éprouvé qu'on peut avoir un petit souvenir délicat de Jésus-Christ, et s'y déterminer soi-même, sans qu'en certains momens cela gène ni nuise au recueillement. Quand on sent, me disoit ce prélat, une certaine tendance à Jésus-Christ, il ne faut pas autre chose. S'unir à Jésus-Christ, qui vous est présent par la foi, à son esprit d'oraison, voilà ce que je demande; non pas d'imaginer Jésus-Christ, ni de raisonner sur Jésus-Christ. Lui disant une autre fois, que mon recueillement etoit une simple occupation de la volonté, où l'esprit n'avoit point de part, il l'approuva; il me dit que, dans cette sorte de recueillement, l'esprit ne laissoit pas d'avoir une sorte d'attention à Dieu, quoiqu'on ne s'en aperçoive pas. Je lui dis que, si je n'avois pas éte occupée de Jésus-Christ dans mon oraison, ce n'étoit pas votre faute; que vous m'aviez même conseillé d'essayer de m'occuper de l'enfance de Jésus-Christ. Je lui dis un jour que mon confesseur m'avoit demandé si je faisois des résolutions en finissant mon oraison. Le prelat me dit : Vous les avez en simplicité, vous en avez le fond : il y a des gens à qui elles sont nécessaires; pour vous, je ne crois pas qu'elles vous le soient, vous les avez en substance. Il me rassuroit sans cesse sur mon oraison, m'exhortant à ne point changer de manière, et me recommandoit la simplicité. Il me dit que, vous parlant un jour sur les examens et les raisonnemens que font les spirituels sur leurs états et degrés d'oraison, eux qui ne parlent que de simplicité; vous lui répondites que c'est le défaut où ils sont tombés. M. de Meaux en convenoit.

* Voyez p. 85, 105 et 120.

disposition vers tout acte commandé de Dieu, quoiqu'on ne les pratique pas tous.

XI. — Demande.

Dans les temps même de sécheresse, j'ai souvent de la répugnance aux actes discursifs.

Rép. — Il y a une bonne sécheresse, qui consiste dans une foi si simple et si nue, qu'on n'y reçoit que l'impression et l'amour de la vérité, sans aucun accompagnement de douceur et de lumière sensible.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de s'efforcer à faire des actes distinctement, encore moins des actes discursifs.

XII. — Demande.

Est-il à propos, dès que l'opération divine se retire, de recourir à l'excitation?

Rép. — Je crois avoir satisfait à cette demande. Ce seroit être inquiet, de vouloir toujours s'exciter dès qu'on sent que l'opération se retire, sans attendre si elle ne veut pas revenir bientôt.

XIII. — Demande.

Je crois qu'on pourroit se contenter des actes qui se présentent, pour s'exciter, ne fût-ce toujours que des actes d'amour ou d'abandon, et que ce ne seroit pas exclure les autres.

Rép. — Je ne m'éloigne pas de ce sentiment, et suis persuadé que, demeurant dans la disposition de faire les actes commandés, il n'est pas possible qu'ils ne viennent à leur tour; et il faudroit les exciter, s'ils ne venoient pas. Déjà l'amour n'en exclut aucun, puisqu'il les embrasse, les anime et les produit tous.

XIV. — Demande.

Quand les actes commandés ne se feroient pas dans l'oraison, ils se feroient, ce me semble, dans le cours de la vie en certaines occasions.

Rép. — L'occasion détermine souvent, et les objets qui se présentent [1].

XV. — Demande.

Le recueillement et la quiétude n'est-elle pas un tissu d'actes très-simples, et presque imperceptibles?

Rép. — Cela peut être, et n'être pas : l'amour ne peut être long-temps sans espérance, ni l'espérance sans désir, ni le désir sans demande et sans action de grâces; ni ces actes ne peuvent revenir souvent sans qu'on les aperçoive, comme on aperçoit l'amour et la foi dont le recueillement est inséparable.

XVI. — Demande.

Outre l'oraison, Dieu prescrit d'autres exercices : j'en conviens, et vous l'avez dit; mais dans les différens exercices, on porte son même attrait.

Rép. — Le mal est d'exclure ces actes comme peu convenables à l'état; mais quand on y est disposé, ils reviennent infailliblement en la manière qui a été dite, et ce seroit une erreur de croire qu'ils fussent moins aisés que les autres, puisqu'ils viennent du même fond.

Sondez votre cœur; j'ai peur que vous n'y trouviez une certaine répugnance à désirer de voir Dieu par amour.

XVII. — Demande.

Ne suffit-il pas aux ames attirées à cette oraison simple, de dire l'office avec recueillement et présence de Dieu?

Rép. — Cela suffit en effet, avec intention d'entrer dans les sentimens de David et de l'Eglise : il n'y a rien là que de simple.

[1] * Je faisois, et ne puis encore m'empêcher de faire tous les matins une certaine quantite d'actes. Le prélat me dit de ne les plus faire, prétendant que ma maniere d'oraison convenoit le matin comme a un autre temps. Mais comme il remarquoit que c'étoit la crainte de manquer aux actes commandes qui faisoit que j'en usois de la sorte, il ajouta que l'Oraison dominicale et le Symbole les comprenoient tous, et me l'expliqua en detail. Un autre jour, il me dit qu'il n'étoit necessaire de les dire expres le matin, comme je le pratiquois; qu'il y avoit des *Pater* et des *Credo* dans l'Office de la Vierge que je disois; que cela suffisoit, et que, s'il n'y en avoit point, je les y ajoutasse; que cela ne nuiroit point. Il me dit que l'Office de la Vierge me suffisoit pour toute prière vocale; qu'il ne vouloit même pas que je me fisse un scrupule si je l'omettois quelque jour, s'il arrivoit que je fusse fort occupée de Dieu; que le mieux cependant étoit de se faire effort pour le dire. Ma raison, ajouta-t-il, est que, quand une fois on a commencé à s'en dispenser, insensiblement on en prend l'habitude. Personne, par exemple, ne doute qu'un ecclésiastique pût omettre son Bréviaire dans certaines circonstances, comme à Pâque, si un curé avoit un grand nombre de confessions a entendre : néanmoins je decide toujours qu'il faut dire l'Office, et par la raison que je viens de marquer. Ce prélat savoit que je ne suis obligée a celui de la Vierge, que d'une obligation de constitution, et point sous peine de péché.

XVIII. — Demande.

Je crois qu'à la messe, à la communion, cette simple oraison est une bonne disposition pour action de grâces de la communion.

Rép. — Je le crois ainsi : ce que je blâme, c'est l'exclusion des actes, à la manière qui vient d'être expliquée.

XIX. — Demande.

Il me paroît plus facile de demeurer dans sa disposition ordinaire pendant la messe, sans attention bien positive au sacrifice.

Rép. — Je ne suis pas de ce sentiment, et j'y craindrois un éloignement de Jésus-Christ, que je trouverois pernicieux [1].

XX. — Demande.

On m'a dit de ne me point gêner pour les examens que prescrivent les règlemens de communauté.

Rép. — J'approuve de ne se point gêner et d'éloigner tout effort inquiet : mais je tiendrois votre état suspect, si vos fautes ne vous revenoient jamais, ou si elles ne revenoient pas assez ordinairement. J'en dis autant du regret, qui peut n'être pas sensible, qui ne peut pas toujours ne l'être pas, surtout quand on dit : *Pardonnez-nous nos fautes.*

XXI. — Demande.

Le souvenir et le regret de mes fautes revient indépendamment des temps marqués pour les examens de conscience.

Rép. — L'attachement aux temps précis n'est point absolument nécessaire, et il faut marcher dans une sainte liberté.

XXII. — Demande.

Le regret de mes fautes est d'ordinaire aussitôt que je les ai faites.

Rép. — Cela est bon, et l'impression doit être forte et durable, quoique les actes ne s'ensuivent pas toujours.

XXIII. — Demande.

Quoique vous disiez, monseigneur, qu'il ne faut point gêner les ames de bonne volonté sur la pratique des actes commandés, la timidité de conscience me fait craindre d'y manquer.

Rép. — *Le parfait amour bannit la crainte*, dit saint Jean : mais il n'est pas dit de même, que le parfait amour bannit l'espérance ni le désir, encore moins la foi et l'amour même. Il faut voir ses obligations sans crainte, parce que la confiance qui prédomine, et la foi qui est vive, nous fait voir dans le bien-aimé un secours tout-puissant et toujours prêt.

XXIV. — Demande.

Si, pour s'assurer, il ne falloit que s'assujétir à quelque formule qui comprendroit tous les actes, et la répéter de temps en temps, je le ferois.

Rép. — Les formules ne sont point nécessaires ; au contraire, elles pourroient mettre un obstacle en certaines ames, et en général, il est certain que l'amour prévient toutes les formules.

XXV. — Demande.

J'ai fait cette convention-ci avec Dieu, que, par le simple retour de mon cœur vers lui, je prétendois renouveler tous les actes de foi, d'espérance, d'amour, de contrition, de sacrifice, d'abandon, de demande, d'actions de grâces, et autres qui peuvent lui être agréables ; et souvent, en faisant ce simple retour, j'ai expressément cette intention : cela peut-il, monseigneur, être compté pour quelque chose ?

Rép. — Si cette intention est actuelle, on fait tous les actes qu'on a intention de faire. Si non-seulement elle ne l'étoit pas, mais encore qu'on répugnât à la rendre telle, ou qu'on ne le fît jamais, ce seroit une illusion manifeste de dire qu'on a cette intention.

XXVI. — Demande.

Je crois que souvent, dans le cours de la vie, on fait des actes, sans qu'on s'en aperçoive.

Rép. — Il est impossible qu'on fasse souvent des actes, sans qu'il arrive aussi très-souvent qu'on s'en aperçoive ; et alors, sans s'y arrêter comme à un appui, on en doit suivre et on en suit la douce impression.

[1] * Je ne m'étois pas assez bien expliquée dans ce qui precède cette réponse : il sera bon de faire attention à celle qui précède, et à ce que le prélat dit plus bas, p. 124, 25[e] et 26[e] *demandes.*

XXVII. — Demande.

Je vous ai déjà dit, monseigneur, que la crainte me fait multiplier les actes, et me jette dans l'agitation.

Rép. — Il faut apprendre à séparer les actes du cœur d'avec l'agitation et la crainte, et cette séparation se fait par l'exercice du parfait et sincère amour.

XXVIII. — Demande.

Je sais qu'il est difficile de dire précisément le temps où les actes commandés sont d'obligation.

Rép. — Ces temps convenables ne sont pas les mêmes pour tout le monde, et cela dépend des circonstances particulières; mais si l'on en conclut que ces actes ne sont pas d'obligation, parce qu'on n'en peut marquer les temps précis, on en dira autant de la foi et de l'amour même, et même du simple retour. Il faut toujours conserver la disposition et la volonté de les faire : alors on peut s'assurer que Dieu les fera faire quand il faut, quoique non pas toujours de la même manière.

XXIX. — Demande.

Un mot, s'il vous plaît, monseigneur, sur ces doux efforts que vous dites que la foi et l'amour inspirent.

Rép. — Ces doux efforts ne sont autre chose que ceux que fait le libre arbitre pour exercer son acte, lorsqu'un chaste amour le possède. David faisoit de ces doux efforts, quand il disoit : *Mon ame, bénis le Seigneur*, etc.

XXX. — Demande.

J'ai, ce me semble, bien compris ce que vous m'avez dit sur la contrition, et je n'aurois rien à objecter, si, après être convenu de ce que m'avoit dit l'homme que je vous ai cité, vous ne m'aviez dit de ne plus faire certains efforts que je fais dans le sacrement même, mais de faire ceux que je vous marquois que je faisois avant la confession.

Rép. — Il faut exclure en tout temps les efforts inquiets et d'agitation, autant que l'on peut. Quand je vous attache à ceux que vous faites avant la confession, c'est en supposant avec vous que ceux-là vous sont plus faciles.

XXXI. — Demande.

Je ne me contente pas de ce prosternement devant Dieu en esprit de foi, et de repentance de l'avoir offensé, comme parle saint François de Sales; je cherche encore ordinairement d'autres assurances que ma contrition est telle qu'elle doit être.

Rép. — Le prosternement en esprit d'humilité et de repentance est très-suffisant : mais quelque sincère que soit cette disposition, ce n'est pas en elle, mais en Dieu seul qui la donne, qu'il faut chercher son assurance. Cessez donc de vous agiter, et reposez-vous en Dieu.

XXXII. — Demande.

Je sens d'ordinaire un certain désir de me confesser, dans le dessein, après avoir été lavée dans le sacrement, de commencer à mener une vie nouvelle.

Rép. — Tout cela est bon, mais il ne faut pas mettre son appui dans ces dispositions; il le faut mettre, comme on vient de dire, en Dieu qui les donne.

XXXIII. — Demande.

D'autres fois que je suis dans le trouble, je me confesse je ne sais comment.

Rép. — Il ne faut pas s'embarrasser de ce trouble, mais faire ce qu'on peut, et s'abandonner à Dieu, sans tant de retours sur soi-même.

XXXIV. — Demande.

Quoique vous m'ayez mandé, monseigneur, qu'une douce conformité à la volonté de Dieu est le remède aux troubles, et non pas le discours, c'est pourtant alors que je me jette dans l'activité.

Rép. — Je vous le dis encore, et ce n'est pas mon intention de vous obliger à des actes discursifs.

XXXV. — Demande

Quand je vous ai dit [1], monseigneur, que je ne suis pas assez livrée à la grâce, c'est qu'on m'a décidé que je devois suivre certains mouvemens qui me portent à faire ou à dire cer-

[1] Voyez ci-dessus, p. 88, 17e *demande*.

taines choses innocentes qui me mortifieroient beaucoup, comme certaines simplicités, certaines manières de parler, en un mot, des riens, mais dont la seule prévoyance me fait une espèce de peur; ce qui m'a fait vous dire que je ne suis pas livrée à la grâce comme il faudroit. Au reste, monseigneur, en me conseillant de me livrer à ces petits sacrifices, on m'a prescrit les bornes qu'ils doivent avoir, comme de ne rien faire contre l'édification, à plus forte raison contre la charité, le secret; de ne pas même suivre certains instincts qui pourroient aller à des choses trop fortes, et qui iroient à me faire croire insensée; que Dieu ménage trop ma foiblesse pour rien exiger de semblable de moi; et qu'enfin l'obéissance me mettroit à couvert de tout ce qui iroit au-delà de certaines simplicités qui ne peuvent jamais aller à l'éclat, ni me rendre inutile à l'œuvre de ma vocation.

On m'a dit de plus, lorsque je ne discerne pas bien si c'est une simple pensée de l'esprit, ou un mouvement de grâce qui me porte à ces petits sacrifices, de décider dans le doute en ma faveur, et de supposer que tout ce qui me vient avec inquiétude et par réflexion, vient de mon scrupule, et point de l'esprit de Dieu. Ainsi, dans la pratique, je trouve que Dieu me demande peu de ces sacrifices; mais j'en prévois beaucoup, je les crains; il me semble que dans l'occasion je serois infidèle, et c'est, encore une fois, ce qui m'a fait dire que je ne suis point assez livrée à Dieu.

Rép. — Tout cet article précédent est très-bon en ce sens. Ne soyez point enfant en sentimens, mais soyez enfant en malice, c'est-à-dire, en bannissant toute disposition maligne, ou même trop humaine, par une sainte simplicité [1].

Ne craignez rien, humiliez-vous sous la puissante main de Dieu. Cessez pourtant plutôt ces sacrifices, que de vous laisser jeter dans l'inquiétude et le scrupule.

XXXVI. — Demande.

Outre une convention dont j'ai parlé, j'ai encore fait celle-ci avec Dieu : que mon intention est de le prier pour toutes les personnes et pour toutes les choses pour lesquelles j'ai et pourrai avoir dans la suite quelque engagement de le faire. Je l'ai prié de faire, du bien qu'il m'a fait et me fera pratiquer, l'application qui lui sera la plus agréable, ne voulant obtenir, satisfaire et même mériter, que pour les fins qui lui seront les plus glorieuses.

Rép. — Cette convention est bonne, et il n'est point nécessaire qu'elle soit réduite en formule. (Il suffit) qu'elle soit dans le fond du cœur, où Dieu seul la voie, et nous la fasse voir ou clairement ou confusément, quand il lui plaira.

Prenez garde seulement que cette convention ne soit une imitation recherchée de Mme de Chantal.

XXXVII. — Demande.

Je sais bien qu'on ne peut mériter que pour soi-même; mais je m'entends bien par cette expression.

Rép. — La sainte société des enfans de Dieu, et l'unité des membres de Jésus-Christ, fait que tout ce qui se fait dans l'un profite à l'autre.

XXXVIII. — Demande.

On m'a dit que ma convention suffit pour toutes les prières qu'on me demande; qu'elle

[1] * Je vais transcrire ici de suite ce qu'il m'a dit dans d'autres lettres sur ces petits sacrifices.

Dans une lettre du 15 juin 1696 :

« Ne vous arrêtez point à ces petits sacrifices qui vous » viennent par un instinct particulier qui vous paroit divin. » Mettez à la place les humbles petitesses des observances re- » ligieuses, qui sont certainement de l'ordre de Dieu. Pour » ces sacrifices distincts particuliers, pour bonnes raisons, » laissez-les la, si ce n'est que vous sentissiez un certain re- » mords vif et profond, et encore qui revînt souvent; faites- » les alors avec discrétion, et pour peu qu'il y ait de doute, » dans l'ordre de l'obéissance, c'est-à-dire, par l'ordre des » supérieurs ou confesseurs. »

Autre lettre du 24 septembre 1699 :

« Loin d'improuver l'attention à certains mouvemens de » la grâce, et la fidélité à les suivre, entendez bien, ma fille, » que je n'ai voulu ôter de ces impulsions secrètes et parti- » culières, que l'anxiété et le trouble. »

Depuis toutes ces lettres, disant à ce prélat que la décision dont je m'étois le mieux trouvée, par rapport a ces sacrifices distincts, étoit celle-ci : *Pour bonnes raisons, laissez-les là*; il me repondit : *Je vous le repète encore* Et lui objectant ce qu'il m'avoit mandé dans le dernier article que je viens de citer, qu'il ne désapprouvoit que l'inquiétude, et point la fidélite a ces sacrifices, et que mon trouble à cet égard n'etoit qu'un trouble d'amour-propre, il me repondit : *N'importe d'où il vienne.*

A quelque temps de la, lui disant quelques petites vues que j'avois sur la pauvrete, il me répondit : « En général, » il est bon de faire ces petites choses, parce qu'on obtient » par la la grâce d'en faire de plus grandes; mais dès que » cela vient avec trouble, il est mieux de laisser cela la. Ce » sont, ajouta-t-il, des suites de ces petits sacrifices dont » vous m'avez parlé; vous n'avez qu'a suivre les règles que » je vous ai données. Ordinairement la paix accompagne ces » sortes de vues, quand elles viennent de la grâce; et l'on » peut présumer, quand elles sont accompagnées de trouble, » que Dieu ne demande pas qu'on les suive. Enfin la paix » est préférable à ces petits sacrifices, qui se peuvent faire » ou laisser. » Depuis ce temps-la, j'ai eté assez en paix sur ces sortes de sacrifices.

renferme tout ; qu'il ne faut pas me distraire de mon oraison pour recommander à Dieu les personnes pour lesquelles je me souviens d'avoir promis de prier, ou pour qui mes constitutions me recommandent de le faire.

Rép. — Cela est vrai, pourvu qu'on ait cette intention bien simplement dans le cœur.

XXXIX. — Demande.

En conséquence de ma convention, par laquelle j'ai abandonné à Dieu tout le bien que sa grâce me fera faire, je n'ose promettre de faire certaines bonnes œuvres qu'on me demande pour les intentions qu'on souhaite.

Rép. — Promettez simplement ce qu'on vous demande ; Dieu sait bien comment il vous le fera appliquer et exécuter.

XL. — Demande.

J'ai été surprise, monseigneur, que vous ayez paru désapprouver un article de mes premières demandes, où je mettois au rang des réflexions qu'il faut retrancher, celles qui interrompoient la vue de Dieu dans la quiétude ; puisque je n'ai prétendu dire autre chose par là, sinon qu'il ne faut point interrompre l'opération de Dieu, pour faire des réflexions ou actes discursifs.

Rép. — Il faudroit me marquer mes propres paroles, car certainement je n'ai eu nulle intention de rien dire d'opposé à ce que vous avez mis dans cet article.

XLI. — Demande.

A l'égard des réflexions qui ne viennent point d'impression de grâce, comme toutes celles qui sont bonnes en viennent, je crois que ce seroit une bonne pratique, dans quelque voie qu'on soit, de laisser tomber toutes les autres réflexions : c'est ainsi que j'ai entendu ces deux sortes de réflexions.

Rép. — Tout cela est bon, pourvu qu'on entende bien ce que c'est qu'impression de grâce. On pourroit se tromper, en prenant l'impression de la grâce pour quelque chose qui soit toujours passif.

XLII. — Demande.

M. de Maupas [1] dit que la voie de Mme de Chantal étoit d'être toujours passive, et autre part, que Dieu lui retiroit quelquefois son opération. Cela me fait voir que, quand on dit quelquefois que certaines ames sont tout-à-fait passives, il ne faut pas prendre cela au pied de la lettre, et qu'on veut dire seulement par là que leur oraison est une oraison passive.

Rép. — Cela est comme vous le dites.

XLIII. — Demande.

Peut-être encore que ces ames pures et attentives à Dieu, ne manquant point, dans l'occasion, d'être excitées à faire les actes nécessaires, peuvent attendre, pour faire ces actes, une certaine disposition ou attrait qui vient de l'habitude de leur oraison.

Rép. — Elles ne manquent ni d'être excitées ni de s'exciter elles-mêmes activement, mais doucement et paisiblement.

XLIV. — Demande.

A l'égard de l'acte de simple retour vers Dieu, je crois que ces ames doivent le faire dès qu'elles s'aperçoivent de la distraction. C'étoit le sens que j'avois donné à cette expression de saint François de Sales : *Soyez active*, etc., *mais de vous-même, ne sortez point de votre place ;* car il sembloit que c'est ne point sortir soi-même de sa place, que de n'agir que lorsqu'on a ce mouvement de grâce, et que c'est cependant être actif, puisque ensuite on s'excite soi-même, on se fait effort pour continuer avec la grâce ce qu'elle a commencé.

Rép. — J'ai satisfait à cet article.

XLV. — Demande.

La fin de la lettre où sont ces mots, *soyez active*, etc., semble favoriser le sentiment de ceux qui, ne doutant point que le mouvement de la grâce ne se fasse sentir à ces ames pures dans les occasions, croient qu'elles doivent l'attendre.

Rép. — Il faut quelquefois attendre, et quelquefois s'exciter, tout cela par moment ; et il est rare que l'un et l'autre tournent en habitude, et impossible que l'un et l'autre soient perpétuels.

[1] Henri Cauchon de Maupas du Tour, né en 1600, devint évêque du Puy en 1641. Il fut transféré en 1661 à l'évêché d'Evreux, dont il se démit au mois de février 1680, et mourut le 12 août suivant. Ayant été envoyé à Rome pour solliciter, au nom du Roi et du clergé de France, la canonisation de saint François de Sales, il composa la Vie de ce saint, et celle de la bienheureuse mère de Chantal, qui eurent dans le temps un grand succès.

XLVI. — DEMANDE.

Le saint continue ainsi : « Vous êtes la sage » statue que le maître a posée dans la niche ; » n'en sortez point que lui-même ne vous en » retire [1]. »

RÉP. — Dans le temps de l'opération, cela est vrai, mais non pas toujours quand il la retire, car c'est alors le temps d'agir ; ce qui pourtant n'exclut pas toute attente, car l'époux en se retirant vous fait quelquefois sentir qu'il va revenir.

Une sainte liberté doit toujours accompagner l'oraison. Toute inquiétude volontaire doit être bannie.

XLVII. — DEMANDE.

Il paroît, par la lettre que je viens de citer, qu'il ne s'agissoit pas seulement du temps de l'oraison, et que Mme de Chantal avoit demandé au saint évêque si son union simple ne suffisoit pas à tous les actes, même dans les temps de sécheresse.

RÉP. — Dans les temps de sécheresse, le saint dit toujours que les actes se font, quoique sèchement ; ce qui n'est pas un obstacle à leur vérité et intégrité.

XLVIII. — DEMANDE.

Je sais bien que Mme de Chantal ne réduisoit pas tout à cette simple union, et que Dieu fait pratiquer les actes dans les occasions.

RÉP. — Dieu les fait pratiquer, et une des manières de les faire pratiquer, c'est de vouloir qu'on s'y excite doucement et sans anxiété.

XLIX. — DEMANDE.

Je crois que l'inspiration et l'impulsion qu'attendent ces ames pour ne point agir avec empressement, n'est point une inspiration miraculeuse.

RÉP. — Je connois un auteur qui parle ainsi : l'erreur est à rappeler l'oraison passive aux principes communs de la grâce chrétienne. Tout le monde n'est pas dans la voie passive : et cet auteur, pour n'avoir pas assez démêlé en quoi les spirituels ont mis la passiveté, assurément a confondu ce qu'il falloit distinguer.

[1] Voyez ci-dessus, p. 95, 44e *demande*.

L. — DEMANDE.

Vous m'avez dit vous-même, monseigneur, sur ce que je vous citois que la mère de Chantal faisoit des actes, quand Dieu lui témoignoit le vouloir par mouvement de sa grâce, que ce témoignage de Dieu n'est pas toujours une opération qui mette l'ame en passiveté ; que Dieu témoigne suffisamment qu'il veut une chose, quand il y incline doucement, en sorte néanmoins qu'après l'ame achève ce qu'il a commencé, en s'excitant elle-même. Cette inclination douce, n'est-ce pas l'inspiration dont je viens de parler ?

RÉP. — Si c'est là ce que veut dire l'auteur que j'ai dans l'esprit, il a raison ; mais il poussoit plus loin la chose. Je crois qu'il en peut être revenu, ou en cas qu'il en reviendra.

LI. — DEMANDE.

Seroit-ce une expression trop forte, en parlant généralement de tous les actes que ces ames font dans le cours de la vie, par ce mouvement de la grâce ordinaire, après avoir dit qu'elles les font sans empressement, d'ajouter que c'est ce que les mystiques appellent coopérer avec Dieu sans activité propre ?

RÉP. — L'activité ainsi définie ne diffère pas de l'empressement ; mais les nouveaux mystiques poussent plus loin.

Vous voyez bien, par mes réponses, que je n'approuve pas l'empressement dans les ames.

LII. — DEMANDE.

Je crois entendre ces mots d'une de vos réponses, *on se simplifie activement*, *on est quelquefois passivement simplifié* ; mais je n'en suis pas sûre.

RÉP. — Les actes même excités se terminent à la simplification du cœur, et quelquefois Dieu nous simplifie, sans que nous soyons à certains momens obligés à nous exciter. J'aurois de la peine à m'expliquer plus clairement et plus simplement.

Retenez bien que l'erreur des nouveaux mystiques consiste en deux points : l'un, de supprimer certains actes commandés ; l'autre, dans ceux qu'ils permettent, d'en ôter trop la propre excitation.

Parmi les actes supprimés, il faut compter l'espérance, le désir d'être avec Dieu et d'en jouir, les actes distincts de foi de la Trinité, de

l'Incarnation, des attributs sous prétexte de s'absorber dans l'essence.

Sondez votre cœur, et si vous y sentez quelque répugnance secrète à ces actes, défiez-vous de votre oraison. Surtout consultez les œuvres, mais sous les ordres d'un bon directeur, car vous ne devez vous juger vous-même absolument ni en bien ni en mal.

Je vous souhaite une vraie simplicité.

AVERTISSEMENT

SUR LES LETTRES SUIVANTES.

Après avoir reçu les réponses qui précèdent, j'eus l'honneur d'écrire une troisième fois à M. de Meaux, mais une simple lettre que je signai ; ce que je n'avois pas encore fait.

Je lui marquai que, comme on dit plus de choses en une heure de conversation qu'en trois heures d'écriture, et qu'il venoit de temps en temps à Saint-Cyr voir Mme de Maintenon, il pourroit me faire l'honneur de me demander.

Il vit Mme de Maintenon à Versailles, lui dit que je désirois de le voir ; elle approuva qu'il fit le voyage de Saint-Cyr exprès pour cela.

Il y vint le 30 mai 1696, veille de l'Ascension. J'étois en retraite. Cela contribua au secret que je désirois, et il me parut que la supérieure et la portière seules surent que c'étoit pour moi que ce prélat étoit venu. Jugeant que la supérieure le diroit à M. T. (*Tiberge*), qui étoit alors à Saint-Cyr, je ne lui en fis pas de mystère.

J'avois été édifiée des conférences et des lettres de M. de Meaux, et de ce que j'avois appris que, dans le temps que vous examiniez ensemble les matières d'oraison, il demandoit, en homme qui se défioit de ses lumières, qu'on fit des prières pour obtenir celles de Dieu : mais la conversation que j'eus avec lui augmenta l'idée que j'avois de sa piété et de sa bonté.

Il me parla de vous, monseigneur, comme d'un saint d'une grande lumière, qu'il aimoit avec tendresse : il me dit que vous étiez intimes amis, et unis comme les doigts de la main ; qu'il n'avoit jamais vu en qui que ce soit tant de droiture, de candeur et de simplicité qu'en vous : qu'il falloit vous en savoir gré, puisqu'il ne tenoit qu'à vous de n'être pas simple.

Je le serai assez pour ajouter qu'il me dit aussi que vous poussiez trop loin le désintéressement de la charité, etc. ; qu'il regardoit cela (j'oserai me servir de ses termes) comme un court éblouissement dont je ne devois point m'inquiéter, parce que, de la droiture dont vous étiez, vous en reviendriez.

Je lui demandai si cela étoit assez de conséquence pour qu'il y eût de l'inconvénient à s'abandonner à votre conduite.

Il me répondit que, jusqu'à ce que vous fussiez revenu sur cela, il croyoit que je ferois bien de me priver de vous voir et de vous écrire.

Vous pouvez vous souvenir, monseigneur, qu'il y avoit long-temps que je n'avois eu cet honneur ; mais j'en avois conservé le désir et l'espérance, sur la permission que vous aviez eu la bonté de me donner de vous écrire, et de demander même à vous voir, s'il arrivoit que j'en eusse un vrai besoin.

Je m'étois adressée à M. T. (*Tiberge*) par votre conseil, et l'honorois particulièrement ; mais c'étoient vos décisions qui régloient ma conduite, et M. T. seulement les choses journalières.

Vous, monseigneur, me manquant, je sentois le besoin de quelqu'un qui vous remplaçât : M. de Meaux seul m'y parut propre. Il me permit de lui écrire de temps en temps ; il me dit qu'instruit des manèges que faisoient dans les communautés ces sortes de communications de conscience, il me conseilloit de tenir la chose secrète (c'étoit mon intention), et de réduire à peu les lettres que je lui écrirois, non pour ménager son temps, parce qu'il en auroit toujours pour me répondre, mais parce qu'il croyoit que Dieu demandoit de moi que j'attendisse beaucoup de lui, et peu des hommes.

Avant que ce prélat se retirât, je lui dis : Direz-vous ceci à M. de Cambrai? Il me semble que ce furent mes termes. Il me répondit : Je ne chercherai point à le lui dire, ni je ne lui en ferai point de mystère ; si l'occasion en vient, je le lui dirai.

Je ne sentois point de répugnance à vous le confier ; et comme mon attachement pour vous, monseigneur, étoit toujours le même ; que j'avois espéré d'être affermie sous votre conduite, et non pas cherché à m'en retirer, mon cœur ne me reprochoit rien à votre égard, mais plutôt à l'égard de M. de Meaux : car, quelque grande que fût ma confiance en lui, et quoique je le révérasse avec attachement, il a toujours été aisé de remarquer, et l'on remarquoit en effet que vos intérêts me touchoient d'une manière encore plus vive que les siens.

LETTRE III.

Il lui recommande de se bien pénétrer des réponses précédentes, et lui promet de nouveaux éclaircissemens.

A Villeneuve, 1er juin 1696.

Il n'est pas nécessaire jusqu'à présent, que je sache de votre conduite et de votre vie plus que nous en avons dit. Retenez bien ce que je vous ai prescrit au nom de notre Seigneur : pour me faire connoître que vous l'avez bien compris, mettez-le-moi par écrit à loisir, en moins de mots qu'il se pourra ; cela suffira : et Dieu, qui jusqu'ici a tout disposé par sa providence, ne vous manquera en rien. Humiliez-vous, lisez et relisez mes réponses, jusqu'à ce qu'elles soient tout-à-fait dans votre cœur. Je dirai ce qu'il conviendra sur votre dernière lettre, s'il y reste quelque chose encore à vous expliquer : je ne l'ai pas ici, et je ne crois pas pouvoir y répondre que de Meaux; aussi n'y a-t-il rien de pressé. Vivez en paix et en silence: c'est là l'effet véritable du recueillement.

LETTRE IV.

Le prélat confirme ses réponses précédentes, et y ajoute quelques avis.

A Lusanci, 15 juin 1696.

Après avoir attentivement examiné le tableau que vous me faites de vous-même, et tout le reste de vos écrits, je vous parlerai, ma fille, plus sûrement ; mais ce sera pour vous confirmer ce que je vous ai déjà dit. Parlez peu ; c'est le plus sûr moyen de vous mettre en recueillement, de modérer vos activités inquiètes, et d'ôter la matière et l'occasion à vos scrupules.

Outre la multiplicité des paroles extérieures, il y a celle des intérieures, qui n'est autre chose que la multiplication des pensers et des soucis superflus. Pour les modérer, et en dessécher la racine, jetez-vous en simplicité entre les bras de Dieu, lui abandonnant à pur et à plein la disposition de votre personne pour tous les emplois auxquels vous destinera l'obéissance dans la maison où vous êtes. Vous devez présupposer que votre vocation est bonne, quoiqu'elle n'ait point été accompagnée de ces goûts dont vous parlez. Le changement qu'on a fait est visiblement pour le mieux. Vous y êtes, vous l'avez accepté, vous y vivez ; il n'y a plus qu'à en prendre l'esprit en tout et partout. Par là s'affermira votre volonté, et s'il y avoit quelque chose à rectifier, cela se fera peu à peu.

Vous ne paroissez pas avoir une idée assez claire de ce qu'on appelle perfection dans la vie religieuse. Il y a la perfection de la fin, qui consiste uniquement dans l'amour de Dieu. Il y a la perfection des moyens, où quelquefois ce qui paroît plus opposé à l'esprit naturel, et à une certaine hauteur qu'on affecteroit volontiers, est le meilleur.

Les petitesses de la vie religieuse, tant inculquées par les saints fondateurs des ordres, et tant approuvées par l'Eglise, en sont de bons témoins. Vous l'expérimentez vous-même dans les petits sacrifices que vous dites que Dieu vous demande. Les plus petits sont quelquefois les plus crucifians et les plus anéantissans. Tout ce qui éteint cette hauteur intérieure, tout ce qui rompt cette volonté propre, et arrache l'homme à soi-même, prépare la voie à Dieu ; et par là on a raison d'y mettre la perfection de certains états.

Mettez votre fondement dans cette parole de notre Seigneur : *Qui vous écoute m'écoute* [1]. Elle ne doit avoir pour vous d'exception que le seul cas, qui n'arrivera point, où les supérieurs demandassent ce qui seroit manifestement contraire à la volonté de Dieu et à sa gloire. Comme ces cas n'arriveront point, par là toutes vos actions sont réglées, et votre état demande que vous trouviez, autant qu'il se peut, tout décidé.

Surtout n'hésitez jamais sur les pratiques reçues dans la maison. Je vous ai conseillé de proposer vos doutes humblement et modestement aux supérieurs, et surtout à Mme de Maintenon, dans une entière ouverture de cœur. Après cela, soumettez-vous ; ne vous attachez jamais à votre sens. Tel a la pénétration, à qui le jugement n'est pas donné, du moins dans la dernière précision. Quand on demande votre avis, dites-le sans affectation, sans prendre aucun avantage, et sans effort pour attirer les autres à votre sentiment. Après, demeurez tranquille, et d'autant plus heureuse, quand on prendra le parti contraire, que vous y aurez appris à rompre votre volonté.

Défaites-vous des airs décisifs dans les délibérations, dites vos raisons en toute simplicité ;

[1] *Luc.* x. 16.

n'ayez non plus de ces humilités affectées qui bien souvent ne sont que sur le bord des lèvres, et de foibles palliations de l'amour-propre. Soyez humble, sans vous trop soucier de le paroître : faites ce que demande l'édification, sans rien affecter de plus.

Voilà déjà beaucoup de ces multiplications retranchées, et toutes celles qui ont relation avec le dehors le sont presque par ces conseils. J'y ajoute, pour aller au fond, qu'autant que vous pourrez, vous cherchiez la décision de vos doutes dans l'obéissance, sans sortir de la maison.

S'il arrivoit par hasard qu'on vous prescrivît des choses trop gênantes, proposez humblement vos difficultés, et par votre soumission changez la gêne en liberté.

Aimez les mortifications intérieures ; ne négligez pas les extérieures, et connoissez combien elles abattent et crucifient la nature ; réglez-les par l'obéissance et par le conseil des confesseurs et supérieurs : tenez-vous-en là. Je vous ai déclaré que je n'entrerai point là-dedans.

Venons à l'intérieur et à l'oraison. Faites-la, comme vous pourrez, dans une entière liberté d'esprit. Si l'esprit de Dieu vous saisit, laissez-vous aller au recueillement et au repos où il vous attire. N'en sortez pas que vous ne sentiez qu'il vous a laissée à vous-même. Vous l'apprendrez par une douce liberté d'agir. Alors, par de doux efforts, mettez-vous en action. Je me contente de ces espérances, de ces demandes, de ces actes fonciers que vous m'expliquez : des actes plus exprès sont souvent moins réels, quoiqu'ils occupent davantage.

En un endroit de votre écrit, il semble que vous me fassiez confondre les réflexions avec les inquiétudes ; ce n'est pas ma pensée. Il y a de douces réflexions qui sont très-naturelles et très-bonnes, et que je n'exclus d'aucun état d'oraison. En même temps, elles sont tranquilles, et tiennent à l'*un nécessaire* où il faut établir son cœur [1].

Il ne me vient rien sur les actes que je ne vous aie expliqué. Vous pouvez à votre loisir recueillir de çà et de là, dans mes réponses, ce que je vous ai décidé, et vous en tenir à cela comme à une règle certaine, parce que tout est tiré de l'Ecriture et de la tradition constante.

Supprimez toute réflexion sur la perfection ou l'imperfection, et sur la nature de votre état d'oraison. Prenez ce que Dieu vous donne, sans vous comparer à personne en général, mettant tout le monde au-dessus de vous, sans jamais vous juger vous-même, mais vous laissant aux yeux de Dieu telle que vous êtes, plus soigneuse d'avancer que d'apercevoir votre progrès. Gardez-vous bien surtout de croire qu'on en soit meilleur pour être dans une oraison active ou passive ; et sans même examiner ce que c'est, contentez-vous d'éviter les inquiétudes. Ne vous astreignez point aux pensées discursives. Sortez de vous-même et de tout appui humain, et mettez votre appui en Dieu au-dessus de tout.

Dilatez vos voies par la confiance, en espérant contre l'espérance, en foi, en attente, en désir et en amour.

Dans la confession, dites ce qui vous vient sans anxiété, recevez ou l'absolution ou la bénédiction, comme on vous la donnera ; ne vous tourmentez point à confesser quelque chose de votre vie passée, si on ne vous l'ordonne. Ce n'est pas à vous à vous mettre en peine s'il y a matière à l'absolution. Quoiqu'il ne vienne rien

[1] * On a vu ci-devant que le simple retour du cœur vers Dieu est un de ces doux efforts par lesquels il me conseilloit de me remettre en action. Quant à ces actes fonciers, dont il dit qu'il se contente, voici comme je les lui avois, ce me semble, expliqués. Je lui citois l'endroit de ses réponses, où il marque qu'il tiendroit une oraison fort suspecte, où des actes aussi précieux que ceux de l'espérance, de la demande et de l'action de graces ne viendroient jamais : qu'ils viennent en deux manieres, ou par une espece de saint emportement dont on n'est pas maître, ou par une douce inclination ou impulsion qui veut être aidée par un simple et doux effort du libre arbitre coopérant. Sur cela, je disois que les actes ne me venoient point de ces deux façons ; que je ne connoissois point ce saint emportement, ni cette douce impulsion dont il avoit parlé ; qu'il me sembloit que, si je suivois ma disposition, je ne ferois jamais d'actes distincts dans mes oraisons, parce que j'y sentois une espèce de répugnance, souvent même dans les temps de sécheresse ; que je remarquois seulement souvent dans mon fond l'espérance et le désir d'obtenir de Dieu certaines grâces, et la reconnoissance d'autres que j'ai reçues ; qu'il me sembloit que mon cœur lui demandoit les unes, et lui rendoit grâces des autres, quoique tout cela ne fût guere distinct ; que j'apercevois seulement dans mon fond ces dispositions, comme on aperçoit la foi et l'amour dans le recueillement. Pour les réflexions, il est visible, par plusieurs endroits de ces réponses, que ce n'étoient point des réflexions suivies et raisonnées qu'il me demandoit alors ; il entendoit, je crois, seulement que les réflexions ne sont point incompatibles avec cet etat d'oraison, puisqu'elles se font dans la voie, et que l'oraison actuelle n'est que pour certains temps particuliers. De plus, il entendoit aussi, ce me semble, que dans le temps même de l'oraison, l'ame n'est pas exempte de certaines douces et delicates réflexions, puisque sans cela elle ne sauroit pas ce qui s'est passé en elle, et elle n'en pourroit pas rendre compte. On peut se souvenir qu'il a dit, dans le livre des *Etats d'oraison* *, que le bienheureux Jean de la Croix dit que l'ame se donne dans l'oraison, même la plus sublime, certains mouvemens, comme se detacher, se séquestrer de tout, et s'élever ; qu'elle prie ses passions de la laisser en repos ; que « l'ame se donne tous ces mouvemens » par une delicate réflexion sur son état, parce que, se voyant » enrichie de tant de dons, elle désire de se conserver en as- » surance. »

* Liv. VII, n. 12 ; t. XXVII, p. 270.

qu'on juge péché, ne vous en jugez pas plus innocente ; mais appuyée sur le sang de Jésus-Christ, entrez dans l'étendue infinie des miséricordes de Dieu. Quand on vous a défendu de relire ce que vous aviez écrit, on a reconnu l'excès d'agitation où vous jette votre activité naturelle ; mais l'expérience fait voir que ce remède n'est ni propre ni suffisant. Relisez et corrigez ce qui sera évidemment et certainement mauvais; dans le doute, exposez-vous plutôt au hasard de quelque faute, que de vous jeter dans l'embarras et dans le scrupule.

Pour vos lectures, faites-les sans tant raffiner, par ce seul motif que la lecture est un moyen donné de Dieu pour la sanctification des ames. Prenez toute la nourriture qui s'y trouvera, sans vous mettre en peine si en particulier elle vous est propre ou non ; car il y a là un trop grand et inutile tourment de l'esprit. C'est aussi se travailler inutilement, que d'attendre que vous sentiez le besoin de lire ; ce qui n'est pas bon pour un temps l'est pour un autre, et il faut prendre à toutes mains ce qui se présente : je dis ce qui se présente comme naturellement, et sans trop le rechercher, ni rien tirer par les cheveux ; car tout cela est de simplicité et de vérité.

C'est un scrupule de se croire obligé à quitter tout ce à quoi on est attaché. Il y a de saints et utiles attachemens : celui, par exemple, à des lettres d'instruction ; c'est autre chose si on s'y attache par partialité.

Ne désirez point la mort comme mort et par découragement ; mais désirez de voir Jésus-Christ, parce que c'est en le voyant qu'on l'aime parfaitement, et qu'on est certain de l'aimer toujours.

Faites les prières vocales, comme la lecture, en grande simplicité. Pesez bien ces deux mots, *comme la lecture ;* relisez ce qu'on vient de dire de la lecture, vous y trouverez toute l'instruction nécessaire.

Je ne vous renvoie de vos papiers que cette feuille. Vous avez compris ce que je vous ai dit autant qu'il faut. Je relirai encore une fois tous vos écrits, et j'ajouterai ce qui manquera, quand Dieu m'en donnera la lumière et le mouvement. Après, je brûlerai le tout.

Vous ne paroissez pas avoir assez bien compris ce que je vous ai dit de saint Paul, que chacun doit considérer ce qui est utile aux autres, et non à soi-même. L'intention de l'apôtre est d'apprendre au chrétien à conformer ses paroles et ses actions à ce qui est en effet utile à calmer et à édifier le prochain, sans même qu'il s'en aperçoive ; et c'est là le fond de la charité, où la nature et l'amour-propre sont crucifiés à chaque moment, parce qu'à chaque moment on se dépouille de soi-même, pour se faire tout à tous. Prions les uns pour les autres. Vivez en paix et en patience. Notre Seigneur soit avec vous.

LETTRE V.

Suite du même sujet.

A Germigny, 24 septembre 1696.

Ne doutez jamais, ma fille, un seul moment que Dieu, qui vous donne le mouvement de m'écrire, ne me donne celui de vous écouter, et de vous répondre avec toute la précision possible. Et d'abord je commence par louer Dieu de ce qu'il vous a fait connoître vos fautes avec simplicité, et qu'il a inspiré à vos supérieurs de vous en reprendre, et de vous en humilier aussi fortement qu'ils ont fait. C'est un effet de la grande bonté de Dieu, et de son soin paternel de votre salut. Ce n'est pas ici un langage, c'est une vérité puisée en Dieu même, et une leçon de son Saint-Esprit. Nous avions pris des règles si sûres pour vous empêcher de trop abonder en votre sens, de pousser, de faire valoir, de trop appuyer vos sentimens : tout le contraire est arrivé. Humiliez-vous jusqu'au centre de la terre et jusqu'aux enfers. Priez Dieu de vous en tirer; dites un profond *De Profundis* sur votre ame qui s'est égarée. Laissez-vous priver de la fréquente communion, pourvu que ce soit par l'ordre de vos supérieurs. Suivez ce que vous dira votre confesseur.

Gardez-vous bien de vous éloigner de Mme de Maintenon sous quelque prétexte que ce soit: parlez-lui à cœur ouvert, toujours humblement, sans déguisement ou ménagement aucun, selon que votre cœur vous y poussera. Ne songez à rien pour les emplois : oubliez tout. Laissez-vous mettre haut et bas dans les charges de confiance ou dans les autres avec soumission. Ce que Dieu fera au dedans de vous par ces exercices extérieurs de l'autorité sainte des supérieurs, qui est la sienne même, sera grand. A la fin, vous apprendrez à être véritablement petite, et c'est là que vous trouverez Jésus-Christ.

Tâchez de goûter les petitesses de la religion, et tout ce qui va à honorer la sainte pauvreté :

vous en avez lu tant d'éloges dans le bon saint François de Sales. Bon Dieu ! ce n'est point pour le rabaisser que j'aime à l'appeler bon. Si vous aviez bien conçu que n'avoir rien de fermé est une sorte de désappropriation excellente, vous ne vous y seriez pas opposée. Il m'est arrivé une fois, par des raisons qui sembloient pressantes, d'accorder des écritoires fermées dans un couvent ; je m'en dédis bientôt, averti par les instances des autres couvens de même ordre, et Dieu a béni après cela ma sainte et doucement inexorable sévérité. Servez-vous des secrets permis dans les charges et les obédiences, et n'en désirez point de particuliers. Soyez toujours bien persuadée que l'extérieur a je ne sais quoi qui met l'intérieur en paix aux yeux de Dieu, et règle et compose l'ame comme la demande le céleste et jaloux amant.....

La contrariété naturelle que vous éprouvez avec Mme de M. vous doit être un exercice continuel de mortification. Contentez en elle, non pas elle, mais Dieu ; et en tout et partout, avec elle et avec les autres, suivez cette règle de perfection de saint Paul : *Que chacun de vous agisse par rapport aux autres, et non pour se contenter soi-même ;* car, comme dit le même apôtre, *Jésus-Christ ne s'est pas plu à lui-même* : et cet exercice de faire et dire tout pour les autres, et non pas pour soi, et dans la véritable charité l'entier anéantissement de l'homme. Lisez deux ou trois fois, mais du cœur plutôt que des yeux, les quatre premiers versets de l'Epître aux Philippiens, chap. II, avec le second et le troisième du chap. VI aux Galates. Faites-vous-en une règle, et préférez-en la pratique humble et foncière à toutes les sublimités de l'oraison. *Ne changez rien dans la vôtre*, et ne croyez pas *que ce soit illusion*, sous prétexte que votre vie n'y répond pas; mais croyez que, si la pratique ne suit, vous en rendrez un grand compte. Entendez-moi bien ; ne concluez pas qu'il la faut quitter, ou y changer quelque chose, ou l'imputer à illusion, quand les fruits ne suivent pas; mais que Dieu en demandera un compte sévère. Craignez et aimez sa sainte jalousie.

Selon cette règle de saint Paul, dites ou ne dites pas les prières vocales dont vous me parlez, avec vos demoiselles. Faites tout selon l'édification, et quand vous le pourrez sans la blesser, préférez l'oraison, à condition que vous la rendrez pratique par un actuel dépouillement de vous-même par rapport aux autres ; car ce dépouillement seulement par rapport à soi est une chose souvent bien creuse, et une dangereuse pâture de l'amour propre. La peine que vous aviez sur la lecture, suivant que Mme de Maintenon me l'exposa en me lisant une lettre que vous lui écriviez, n'avoit pas besoin, ce me semble, de nouvelles instructions : car je crois que nous avions dit en général qu'il faut user de la lecture comme de la prière vocale, avec une sainte liberté d'esprit. Puisque la pénitence que vous avez demandée à votre confesseur, pour modérer ces actes agités et inquiets, vous réussit, continuez ce remède, et offrez-vous à Dieu, afin qu'il vous calme; car il le peut seul, et il s'est réservé de dominer à la puissance de la mer, et d'en apaiser et adoucir les flots émus.

Après avoir repassé sur vos lettres précédentes, sur la demande s'il ne faut pas, dans un conseil, avoir plus d'égard au bien particulier de la personne que l'on conseille, qu'au général : cela dépend de la nature du conseil, et des divers rapports qu'ont les choses. Ordinairement, en ce qui regarde les dispositions intérieures, il ne faut regarder que la personne. Toutefois, par l'influence de l'intérieur sur l'extérieur, on peut avoir aussi quelque égard au bien commun, selon la règle de saint Paul que je viens de vous rapporter ; et il ne faut pas oublier ce qu'il dit aux Galates, chap. VI, v. 2 : c'est la règle des directeurs comme des ames dirigées ; et absolument parlant, il faut régler chaque ame par rapport à elle dans l'intérieur, sans les rendre trop assujéties aux autres, si ce n'est par la charité, et non par des égards humains.

Parlez à M. de Chartres et à vos supérieurs en toute simplicité : ne craignez point de leur ouvrir votre cœur, afin qu'ils vous reprennent ou qu'ils vous approuvent, selon que Dieu leur inspirera.

Considérez bien notre règle de saint Paul aux Philippiens (II, 4.) ; vous verrez comment et quand il faut ou ne faut pas se faire aimer. Cette règle empêche de préférer ceux qui ont du goût pour nous, à cause de ce goût ; mais (elle enseigne) à s'en servir pour les détacher de tout, et de nous-mêmes, pour les unir à Dieu de plus en plus.

LETTRE VI.

Sur la conduite qu'elle doit tenir à l'égard de madame de Maintenon.

A Versailles, 16 février 1697.

...... Pour Mme de Maintenon, vous voyez une grande marque de sa charité, non-seulement dans le soin qu'elle prend de m'envoyer vos lettres, mais encore d'en solliciter elle-même les réponses. Mais avec tout cela, ma fille, sacrifiez à Dieu tout le goût de son amitié. Ne faites rien qui vous la puisse faire perdre. Dites-lui naturellement ce que vous croirez utile ; faites si bien, que votre conduite se justifie elle-même, quand il faudra en venir à quelque éclaircissement. Dites, en simplicité et humilité, ce qui sera convenable ; et demeurez en repos, soit qu'on vous blâme, ou qu'on vous approuve, ou qu'on vous excuse. Mon livre sur l'oraison ne peut paroître que dans quelque temps ; vous y verrez que la vérité y règne seule.

LETTRE VII.

Suite du même sujet, et quelques autres avis.

6 mars 1697.

Il faut tâcher, dans les mouvemens que font dans les couvens les changemens des charges des supérieurs et des obéissances, de se souvenir qu'on s'est dévoué à la volonté de Dieu, et de trouver la paix en s'y abandonnant. Si on vous met dans quelque place qui vous accommode, louez Dieu qui ménage la foiblesse. Si l'on vous abaisse, dites lui : Il m'est bon que vous m'ayez humiliée; et demeurez attachée à la seule chose qui est nécessaire. Dieu est le seul qui ne change point. Tout le reste, et surtout les hommes, change ou avec ou sans raison, croyez toujours le premier, et croyons que, si l'on change envers nous, c'est que nous changeons nous-mêmes, ou que nous ne changeons pas assez tout ce qu'il falloit changer. Ne cessons de nous changer en mieux, et mettons notre consolation en celui qui est immuable.

Dieu vous a inspiré le vrai moyen de concilier tout ce qui vous semble n'être pas suivi ; en vous laissant régler par l'obéissance. C'est un bonheur que vous vous trouviez en correspondance avec elle sous qui on vous a remise ; mais quand cela changeroit, croyez que les fruits de l'obéissance qui nous sont les plus salutaires, sont souvent les plus amers.

Je crois vous avoir dit la conduite que vous devez tenir avec Mme de Maintenon. Elle consiste à savoir ce qu'il faut conserver, et ce qu'il faut sacrifier sur ce sujet ; heureuse d'avoir à sacrifier quelque chose d'aussi considérable selon le monde !

Ce n'est point par effort et violence qu'on fait cesser les actes inquiets. Les saints nous apprennent qu'en faisant de certains efforts pour les éviter, on retombe dans une autre sorte d'inquiétude. Il faut, sans s'opposer à ce torrent, en laisser tranquillement écouler les eaux, comme celles qui tombent sur les toits, et qui font, pendant la pluie, des ruisseaux dans la campagne.

Pour ainsi laisser écouler ces eaux, auxquelles je compare vos activités, il faut avoir un fondement ferme, qui est l'appui en la pure bonté de Dieu. Il n'y a guère de moyens humains, pour en venir à ce grand et unique appui. Ce ne sont pas des pénitences que des hommes imposeront, ni aucun de leurs commandemens qui apaiseront cette tempête intérieure. Ce sera un mot que Jésus dira au dedans pour commander aux flots et à la mer : Taisez-vous, soyez en silence. Puisse Jésus prononcer en vous cette parole ! Mais quand il l'aura prononcé une fois, ne croyez pas que ce soit pour toujours. Le trouble reviendra de temps en temps ; et la pratique constante doit être celle de se retirer au dedans, et de retrouver, si l'on peut, ce fond où Jésus habite, et où il dort quelquefois, pendant que nous sommes agités.

Mes soins ne vous manqueront jamais. Je suis de votre avis, et c'est un assez grand dessein de Dieu sur les ames, que de les faire pour lui-même : cela suffit pour déterminer les pasteurs à le seconder, sans qu'ils aient besoin d'autre chose.

Il faut s'attacher aux choses que Dieu demande de nous par sa volonté déclarée, c'est-à-dire, par sa loi, par nos règles, par les ordres des supérieurs. Pour celles que nous croyons que Dieu nous demande par des instincts particuliers, elles sont sujettes à grand examen ; et je vous donne pour règle certaine, que, pour peu qu'elles vous excitent de trouble, il n'y a, sans hésiter, qu'à les laisser là.

Il y a plus d'orgueil que d'humilité dans ces

petits sacrifices d'écrire ou de parler mal à dessein, pour s'humilier. Par là il semble qu'il faille affecter, comme si nous étions quelque chose, de nous abaisser par quelque endroit, pendant que nous sommes tout néant. Nous n'avons que faire des petites fautes d'écriture ou de langage que nous ferons exprès : il n'y en a que trop et de ce genre-là et d'autres genres plus importans, où nous tomberons de nous-mêmes.

Vos sentimens sont droits sur les sentimens des supérieures, soit qu'on laisse une pleine liberté, soit qu'on indique un parti. C'est bien fait de renvoyer tous ces soins au temps de l'élection, et alors laisser incliner son cœur au doux mouvement du Saint-Esprit, sans se laisser émouvoir de petits scrupules. L'essentiel est le mérite suffisant dans les personnes ; mais il ne faut pas mépriser les convenances avec les personnes dont la maison a besoin.

Il en faut user à peu près de même pour la réception des filles : parler toujours selon son cœur aux supérieurs, lorsqu'ils nous demandent notre sentiment. Dans le doute, je vous dirai pour moi que je penche à la réception ; mais j'entends dans le doute absolu, tout étant égal, et même les inconvéniens. Du reste, marchez toujours en simplicité, et la lumière de Dieu inclinera votre cœur.

Pour la confession et la communion, ne me demandez jamais rien; car je n'aurai jamais rien à vous dire, sinon que vous croyiez votre confesseur.

Ne vous laissez point entamer au dégoût, mais prenez le vrai goût plus haut que les sentimens de la créature. Gardez-vous bien de vous dégoûter de votre état. *Cherchez le royaume de Dieu et sa justice, et le reste sera ajouté.*

Il faut parler du prochain en grande simplicité, sans faire finesse de ce que tout le monde voit également, mais en évitant seulement le mépris et la jalousie.

O qu'on est heureux dans le silence, et qu'il faut l'aimer, sans que rien le rompe, que la charité, s'il se peut! Que ce sont de belles paroles que de vouloir être oublié et caché, et qu'il est rare qu'on en vienne profondément à l'effet! Il faut pourtant y tâcher, sans se décourager, quand on revient par foiblesse aux premières fautes. C'est un secret orgueil de se trop étonner de faire des fautes.

AVERTISSEMENT

SUR

LA DISGRACE ET LE RENVOI DE QUELQUES RELIGIEUSES DE SAINT-CYR,

au mois de mai 1697.

Je supposois que Mme de Maintenon n'étoit point inquiète de mes sentimens, puisqu'elle étoit instruite de ma confiance en M. de Meaux. Cependant, au mois de mars de l'année 1697, dans un entretien que ma sœur du Tourp eut avec elle, elle lui marqua une grande douleur de mon prétendu changement, et son attendrissement sur cela alla jusqu'aux larmes. Ma sœur du Tourp, qui m'en rendit compte, me conseilla de lui écrire ; ce que je fis.

Dans sa réponse, elle me disoit que sa douleur venoit de ma sorte de piété, et de me voir penser autrement que ceux que Dieu avoit chargés de gouverner notre maison et ma personne; qu'elle seroit contente quand je serois unie avec l'évêque, le supérieur et les confesseurs de Saint-Cyr ; que jusque-là elle pleureroit mon état, et craindroit le mal que je pourrois faire dans sa maison ; que c'étoit tout ce qu'elle avoit sur le cœur ; qu'elle avoit trop compté sur moi, qu'elle avoit trop donné à son inclination pour ma personne ; que Dieu l'en punissoit, qu'elle le prioit souvent de me changer; qu'elle ne doutoit point de mon amitié: que je voyois en tout la sienne, mais que de plus grands intérêts nous devoient occuper ; qu'en attendant, je ne l'évitasse point, qu'elle étoit toujours aise de me voir.

Quoique je ne fusse pas unie à M. de Chartres comme je l'avois été autrefois, je ne me croyois pas mal avec lui. A l'égard du supérieur, il ne venoit presque jamais à Saint-Cyr, et je n'avois jamais eu qu'une seule conversation avec lui, dont il avoit témoigné être très-satisfait. J'étois fort bien avec mon confesseur; je n'avois point de relation avec les autres : la supérieure me paroissoit contente de moi, et je l'étois d'elle. Ainsi les inquiétudes de Mme de Maintenon n'avoient point de fondement bien réel.

Sa lettre fut suivie d'une conversation : elle y voulut ma sœur du Tourp ; m'y témoigna

beaucoup d'estime, me disant, entre autres choses, qu'elle avoit compté que ce seroit moi qui soutiendrois la maison après sa mort; qu'elle avoit tout espéré de la droiture de mon esprit: que je pensois naturellement très-juste; qu'après avoir parlé ainsi, c'étoit se louer soi-même de dire que nous pensions l'une comme l'autre. Elle ajouta que cela étoit si vrai, que si, à deux cents lieues l'une de l'autre, on nous consultoit sur les mêmes choses, nous ferions précisément les mêmes réponses; que cette conformité de sentimens lui avoit donné beaucoup de goût pour moi, et la rendoit très-sensible à mon changement pour des gens que j'avois fort estimés autrefois. Elle me reprocha surtout d'être changée pour M. de Chartres, et mes délicatesses sur la direction, et en des termes qui me firent penser qu'elle vouloit, sans me le dire positivement, me faire entendre que je lui ferois plaisir de me retirer de la conduite de M. de Meaux, pour me mettre sous celle de M. de Chartres, ou de quelque directeur de Saint-Cyr, par qui il lui seroit plus aisé de faire insinuer ce qu'elle voudroit, que par M. de Meaux; et qu'elle n'avoit voulu un témoin de notre entretien, que pour n'être pas obligée de s'expliquer clairement, mon commerce avec M. de Meaux étant une chose qu'elle savoit que je voulois tenir secrète: mais je priai ma sœur du Tourp de me laisser seule avec Mme de Maintenon, à qui je demandai si elle vouloit que je cessasse d'écrire à M. de Meaux, et que je me fisse diriger par M. de Chartres; qu'elle n'avoit qu'à prononcer, que je me conformerois à ses intentions. J'eus le mouvement de parler ainsi, et une secrète assurance qu'on ne me prendroit pas au mot. On ne m'y prit pas en effet; on me répondit froidement, qu'on désireroit que M. de Meaux vécût assez pour me diriger toute ma vie; que M. de Chartres viendroit à Pâque, qu'alors on verroit avec eux.

Je n'imaginai autre chose, sinon qu'on se feroit rendre compte de mes sentimens par M. de Meaux. Fort tranquille sur cela, je ne m'avisai point de le prévenir: mais apparemment que dès-lors Mme de Maintenon délibéroit si elle se déferoit de moi; et comme le livre des *Maximes* paroissoit déjà, quoique nous ne le sussions pas encore, elle nous parut fort alarmée, et nous dit que, si nous savions ce qui se passoit dans le monde, nous verrions qu'elle avoit raison de l'être et de vouloir s'assurer de nos sentimens. Peu de temps après, ayant appris qu'une personne du monde m'avoit parlé de ce livre, elle me fit venir dans sa chambre avec mes sœurs du Tourp et de Montaigle, pour nous parler sur cela comme sur une chose qui nous intéressoit beaucoup, et qui pourroit avoir de grandes suites. Elle nous dit, ou au moins à moi, quand je fus seule avec elle, que vous vouliez avoir des conférences sur ce livre avec MM. de Paris et de Chartres, et n'y vouliez point admettre M. de Meaux; mais que c'étoit ne rien faire, parce que, quand il arriveroit que vous les amèneriez à vos sentimens, on croiroit que ce seroit par la supériorité de votre génie; au lieu que si vous aviez pour vous M. de Meaux, on ne douteroit pas que vous n'eussiez la vérité de votre côté, parce qu'il passoit pour le plus grand théologien qu'il y eût, et vous, monseigneur, pour le plus bel esprit.

Quoique, après le premier entretien dont j'ai parlé, Mme de Maintenon m'eût mandé qu'elle en étoit parfaitement contente, elle prit, à quelque temps de là, des manières si froides à mon égard, que, ne voyant rien dans ma conduite qui pût me les attirer, j'y soupçonnai de l'affectation; et me souvenant qu'elle avoit dit en quelque rencontre, que, sous prétexte d'abandon, je demeurois tranquille sur l'opinion que mes supérieurs pouvoient avoir de moi, je crus devoir lui demander un éclaircissement; ce qu'elle évitoit. Mais je la suivis un jour qu'elle alloit seule à son appartement. S'en apercevant, elle me dit avec un redoublement de froideur: Je ne veux point vous parler; ceci devient trop sérieux: M. de Chartres doit venir; je suis bien éloignée de vouloir qu'on suive mes sentimens, je le laisserai décider. Je lui répondis que je ne pouvois deviner de quoi il s'agissoit; et quoiqu'elle me répétât qu'elle ne vouloit point me parler, je la suivis jusque dans sa chambre. Elle me fit asseoir: je lui répétai encore que je ne pouvois deviner de quoi il étoit question; qu'elle savoit quelle étoit ma confiance en M. de Meaux: qu'elle voyoit que je lisois son livre sur l'oraison que je tenois actuellement. Après avoir été quelque temps en silence, elle me dit: Je ne voulois point vous parler; mais l'amitié, puis se reprenant, un reste d'amitié fait que je ne puis m'empêcher de vous avertir que vous vous préparez de grands malheurs: mais comme votre cœur est droit, je crois qu'ils ne seront que temporels. Tandis que vous ne voudriez pas toucher cette table, si vous croyiez faire un péché véniel en la touchant; vous faites de grands maux sans le vouloir. Cette conversation, que j'abrège, finit par l'arrivée de dames importantes. Je compris que ces malheurs dont on me menaçoit étoient ma sortie de Saint-Cyr. Je

le dis à mon confesseur, qui m'exhorta à demander à Dieu de demeurer dans mon état : il m'ordonna une pénitence à cette intention. J'y avois de la répugnance : je le lui dis, et que c'étoit peut-être une marque que Dieu ne me vouloit plus à Saint-Cyr, la vraie prière qu'il exauce étant le désir qu'il forme lui-même en nous; que je n'en pouvois avoir d'autre que celui que Dieu disposât de moi à son gré.

M. de Chartres enfin arrivé, on me fit comparoître devant lui, MM. B. (*Brisacier*) et T. (*Tiberge*) et Mme de Maintenon. Il débuta par me dire que je l'avois regardé comme un homme prévenu; que toute l'Eglise cependant pensoit comme lui; que c'étoit bien à moi à me mêler de dire ce que c'est que l'inquisition, et à décider que les uns vont trop loin, et les autres pas assez loin; et qu'une doctrine dont on ne prend que les mauvais endroits est une étrange doctrine; et qu'enfin je communiquois mes sentimens à celles qui étoient avec moi, témoin ma sœur de Montaigle, avec qui j'avois été en même office. Je répondis qu'elle avoit lu toute sorte de *mystiquerie*, et que je n'en avois encore lu aucune. J'ai su depuis que ce mot de *mystiquerie* ne leur avoit pas déplu.

Le fondement des trois autres griefs, c'est qu'un jour, à la prière de la supérieure, je dis à la récréation ce que c'étoit que l'inquisition, mais sans rien dire, autant que je m'en puis souvenir, qui tendît à la blâmer : j'ajoutai seulement que ses censures ne sont pas reçues en France. Une autre fois, quelques personnes parlant du livre des *Maximes*, je dis : Ce qui nous convient, c'est de demander à Dieu sa lumière, soit pour M. de Cambrai, s'il a été trop loin, ou pour les autres, s'ils ne vont pas assez loin, car de la droiture dont est M. de Cambrai, on peut s'assurer qu'il se rétractera, s'il voit qu'il se soit mépris. Enfin une autre fois, comme on venoit de lire au réfectoire certains extraits [1] qui sont dans une Ordonnance de M. de Chartres, ou dans le livre des *Etats d'oraison*, je dis qu'une doctrine dont on ne prend que les mauvais endroits devient une étrange doctrine. Puis m'apercevant qu'on pourroit tourner mal ce que je venois de dire, j'ajoutai : On en a toujours agi ainsi, et quand il a été question de réfuter les hérétiques, on n'a pas pris les bons endroits de leurs livres.

Ces reproches, qui furent, ce me semble, les seuls que me fit M. de Chartres, furent accompagnés de tous les tons qu'on crut propres à m'effrayer. MM. Brisacier et Tiberge demeurant dans un grand silence, Mme de Maintenon ne dit que quelques mots à la traverse, et finit par ceux-ci : Mme de la Maisonfort auroit été une sainte dans le monde; mais elle n'étoit pas née pour être religieuse, elle aime trop sa liberté : ce qui n'avoit par grand rapport à ce dont il s'agissoit, cet amour de ma liberté ne m'empêchant point d'être assidue à mes devoirs.

Le même jour, M. Tiberge m'exagéra ce qui venoit de se passer, me disant qu'il n'y avoit qu'à Saint-Cyr qu'on voyoit de pareilles choses; que la place n'étoit pas tenable. Je m'y tiendrai néanmoins, répliquai-je; je n'ai besoin de consulter ni casuistes ni directeurs : j'en sais assez pour être persuadée, que, quand on s'est vouée à Dieu dans un état comme celui-ci, on ne doit point s'en retirer parce qu'on y est éprouvée par des contradictions. Ce n'est pas à Mme de Maintenon que je me suis engagée; son changement ne me doit pas faire changer. — Je ne sais, dit M. Tiberge, si eu égard aux idées, si vous voulez aux préventions qu'on a, vous ne devriez pas, pour votre salut, demander à aller ailleurs. — Non, monsieur, lui répondis-je; et je ne veux point que mes sœurs, sur mon exemple, puissent penser que, pour éviter les croix, on peut demander à sortir de sa maison.

Non contente d'avoir parlé de la sorte, j'écrivis à M. de Chartres et à Mme de Maintenon, le plus humblement qu'il me fut possible, et comme si j'eusse désiré ardemment de rester à Saint-Cyr. Ce n'étoit pas au fond que je craignisse d'en sortir; et si j'avois suivi ce que me dictoit l'orgueil, j'aurois eu une conduite opposée : mais je ne voulois point avoir à me reprocher d'avoir manqué à faire ce qu'il falloit pour ne point sortir de l'ordre de Dieu. Apparemment il demandoit de moi que j'en usasse ainsi; car, après avoir écrit et envoyé mes lettres, je me sentis plus en paix.

Dès qu'on les eut reçues, on m'envoya M. Tiberge, qui me demanda où j'irois, si on me renvoyoit. Je lui répondis que j'y penserois quand on m'auroit déclaré que ma sortie étoit résolue. Il me dit qu'elle l'étoit; qu'on me laissoit le choix du lieu où je me retirerois, pourvu que ce ne fût point à Paris. Je dis que je choisissois le diocèse de Meaux. M. de Chartres, qui n'attendoit que ma réponse pour partir pour Paris, y apprit à M. de Meaux que je demandois à me retirer dans son diocèse, m'abandon-

[1] Les extraits d'un ouvrage manuscrit de madame Guyon, intitulé : *Les Torrens*. Ces extraits se trouvent dans l'*Ordonnance* de l'évêque de Chartres, du 21 novembre 1695. Voyez les *Pieces justificatives* jointes à l'*Instruction sur les Etats d'oraison*, par Bossuet, 1697, in-8°.

nant à lui pour le choix de la maison. M. Tiberge m'avoit indiqué celle de la Visitation ; j'avois allégué un frivole prétexte pour n'y point aller, y sentant de la répugnance.

Quelques jours se passèrent sans que j'apprisse des nouvelles de M. de Meaux. Il me vint une crainte naturelle, que ce prélat n'eût fait changer M. de Chartres, et qu'on ne m'arrêtât à Saint-Cyr : mais je m'offris à Dieu pour y rester toute ma vie avec toutes les contraintes et les dégoûts possibles, si telle étoit sa volonté.

J'en sortis le 10 de mai 1697 avec ma sœur du Tourp. Pendant que nous sortions par une porte, on se disposoit à faire sortir par une autre ma sœur de Montaigle, qui ne s'attendoit à rien moins. Mme de Lenbert eut le même sort ; on ne voulut pas lui permettre de se retirer près de quelques parentes qu'elle avoit abbesses : on la mit aux Ursulines de Poissy, où elle est morte.

On mit d'abord ma sœur de Montaigle à l'abbaye de S. C.; ensuite on la plaça dans un autre couvent du diocèse de Chartres, où elle s'est faite religieuse de la maison.

Ma sœur du Tourp m'apprit qu'on l'avoit fait comparoître comme moi devant M. de Chartres, et qu'on lui avoit dit des choses beaucoup plus dures et plus humiliantes. Elle me disoit en riant : Je veux les écrire, afin de les lire quand je serai tentée d'orgueil. J'ai su qu'ils avoient admiré la sagesse avec laquelle elle leur avoit répondu. Elle m'apprit aussi que Mme de Maintenon avoit trouvé mauvais que nous n'eussions pas fait réponse à une lettre qu'elle écrivit à ma sœur du Tourp, ensuite de la première conversation que j'ai rapportée, dont elle m'avoit mandé, en répondant à une lettre de moi, qu'elle en étoit parfaitement contente. Elle m'avoit ajouté qu'elle écrivoit à ma sœur du Tourp tout ce qu'elle désireroit pour être en repos, et travailler conjointement avec nous pour établir le royaume de Dieu dans Saint-Cyr.

Je lus cette lettre dans une bonne disposition ; je fus fâchée d'y trouver bien des choses que je ne goûtois pas. Je ne le dis point, ce me semble, à ma sœur du Tourp. Elle me demanda s'il falloit faire réponse; je lui répliquai qu'il étoit question, non d'écrire, mais de pratiquer. Je parlai ainsi sans aigreur, selon ma pensée, et sans imaginer que Mme de Maintenon en concluroit que nous n'entrions pas dans ses vues.

Nous fûmes menées de Saint-Cyr à Paris par MM. T. (*Tiberge*) et B. (*Brisacier.*) Celui-ci nous dit que Mme de Maintenon, qui souffroit beaucoup du parti qu'elle prenoit, ne s'y étoit déterminée que parce que le Roi l'avoit avertie que, si elle mouroit avant lui, il ne laisseroit aucune personne suspecte à Saint-Cyr; que c'étoit donc par amitié pour nous qu'elle avoit voulu faire elle-même ce qui se pourroit faire un jour plus désagréablement pour nous; qu'elle étoit dans le dessein de nous adoucir ce coup par tout ce qui lui seroit possible.

Nous partîmes sans prendre congé d'elle. J'ai eu l'honneur de lui écrire au moins tous les ans, et dans certaines occasions : je n'ai jamais reçu que deux réponses : l'une, d'une dureté étonnante, dont elle a voulu qu'on gardât la copie à Saint-Cyr; et l'autre très-sèche. Elle a, en quelques occasions, donné des marques d'une protection et d'une bonté toute particulière à mes frères.

La pension qu'on me donna étoit des moindres qu'on eût données en cas pareil. Le nouvel évêque [1], de qui je dépens, a eu beaucoup de peine à m'obtenir une petite augmentation ; et son prédécesseur et lui, quelques secours d'argent, dont j'avois besoin pour avoir des meubles, et me faire accommoder un logement. On m'a quelquefois recommandée à ces prélats, et parlé de moi d'un air tendre. Voilà quels ont été ces adoucissemens dont M. Brisacier me flattoit.

Nous logeâmes à Paris dans une maison de ces messieurs. Ma sœur du Tourp me confia qu'en montant dans le carrosse, Dieu s'étoit saisi d'elle d'une manière très-sensible : son recueillement étoit presque continuel, et sa paix admirable. Elle me dit qu'elle ne croyoit point avoir fait de faute dans ce qui venoit de se passer, et que ce qui l'embarrassoit, étoit que, restant à Paris quelque temps, il faudroit qu'elle se confessât, et que, s'adressant à M. Tiberge, comme il étoit naturel qu'elle fît, elle ne savoit de quoi elle s'accuseroit; ce qu'il auroit peine à croire.

Je me sentis consolée d'être unie à une personne en qui je remarquois tant de grâce depuis plusieurs années.

Elle ne partit de Paris qu'après moi, pour aller à G. (*Grenoble*) dans le dessein de s'y faire Chartreuse. M. le cardinal Le Camus l'en détourna, et l'engagea à se faire fille de Sainte-Marie dans la première maison de la ville, où elle est actuellement maîtresse des novices. Ce cardinal fut très-content de son oraison et de ses

[1] Henri de Thiard de Bissy.

dispositions, et l'a, jusqu'à sa mort, traitée avec estime et bonté. Elle m'écrit quelquefois, et conserve pour vous, monseigneur, une vénération infinie.

Nous nous séparâmes avec tous les témoignages et toutes les marques d'une amitié tendre et chrétienne. Ce fut le 15 mai, veille de l'Ascension, jour de mon départ pour Meaux, où un équipage que M. l'évêque m'avoit fait espérer pour me conduire à Jouarre, qui étoit la maison qu'il m'avoit choisie, m'ayant manqué, j'attendis le retour de ce prélat à Meaux. Il y arriva la veille de la Pentecôte, vit à l'instant Mme l'abbesse de Notre-Dame, chez qui j'étois; lui dit que Mme de Soubise[1] craignoit que je n'allasse à Jouarre; qu'il m'y mèneroit pourtant, si j'avois trop d'opposition à aller aux Filles de Sainte-Marie, où il projetoit de me placer. Il me demanda après Mme de Montchevreuil : j'entrevis qu'il avoit quelque nouveau dessein dans l'esprit. Dans l'incertitude où cela me tint pendant quelques jours, ce verset de David me revint souvent : *Toutes mes aventures, Seigneur, sont entre vos mains*[2]; je m'en sentis consolée, et, ce me semble, plus abandonnée à Dieu, à qui je demandois souvent qu'il fît tourner toutes choses à sa plus grande gloire et à mon salut.

Le lundi de la Pentecôte, M. de Meaux revint me voir, et me dit que, dans le dessein où j'étois d'être en relation avec lui, le mieux seroit que je restasse à Meaux; qu'il avoit vu les filles de la Visitation; qu'elles étoient prêtes à me recevoir; que la dissipation des abbayes ne me convenoit point; qu'il me seroit meilleur d'être dans une maison de Sainte-Marie. Comme j'ai attrait à me laisser conduire à la Providence, je ne hésitai point d'accepter la maison qu'on m'offroit, où je fus menée par le prélat la dernière fête de la Pentecôte, et où il avoit la bonté de me voir régulièrement quand il venoit à Meaux.

Il me parloit souvent de vous, monseigneur, et ne faisoit presque que me confirmer dans les décisions que j'avois reçues de vous, entre autres sur les austérités, les communions et les lectures, si ce n'est qu'il me laissoit plus de liberté sur les lectures. J'en profitois pour lire vos écrits de toutes les sortes; j'excepte un livre pour les pasteurs[3], que je n'ai point lu. Je retrouvois dans ma tête, et écrivois de mémoire ceux que j'avois eus autrefois, que Mme de Maintenon m'avoit ôtés quelques années auparavant : sacrifice qui m'avoit beaucoup coûté. Le prélat approuvoit que je préférasse le recueillement aux lectures particulières que prescrivent les constitutions. Pour les communions, outre qu'il me permettoit de communier le dimanche, le jeudi et le samedi, il vouloit que j'y ajoutasse les autres communions qui se font à Saint-Cyr et à Sainte-Marie. Ainsi je communiois souvent quatre ou cinq fois la semaine; et quoiqu'il approuvât la règle de se conformer à la communauté, quand on vit dans cet état, et que je lui eusse proposé de m'en tenir à cette règle, il disoit qu'il pouvoit y avoir des raisons d'en user d'une autre manière, surtout pour communier plus souvent. Ce que je sais de sa conduite par rapport aux personnes qu'il dirigeoit, prouve qu'il étoit porté pour la fréquente communion.

A l'égard des austérités, j'ai vu dans quelques lettres, qu'il mandoit à quelques personnes qu'il conduisoit, que les vues d'en faire au-delà de celles que prescrit la règle, lui étoient devenues encore plus suspectes, depuis qu'il avoit lu dans saint François de Sales, que, s'il étoit religieux, il ne demanderoit point à en faire d'autres que celles de la règle. Il me disoit qu'il n'aimoit guère à en ordonner; que cela demande une grande attention, à cause des inconvéniens qu'elles ont pour la santé; et autrement il me renvoyoit, sur cet article, à mon confesseur. Lui disant qu'il ne m'en prescrivoit point : que cela ne devoit point m'inquiéter, et qu'il n'étoit point nécessaire que je lui marquasse sur cela d'empressement; que la perfection ne consistoit point dans ces choses-là.

Je lui représentois que je craignois que ma vie ne fût trop douce; qu'il me sembloit que je ne faisois rien pour Dieu : il répondoit qu'il suffit de faire sa volonté. Et lui représentant qu'à Saint-Cyr je mettois à la place des mortifications du corps l'instruction, il me répondit : Ici, mettez-y l'inutilité. Je vous dirai, monseigneur, puisque l'occasion en vient, qu'elle n'est point une croix pour moi; car je sais m'occuper, et me passer d'emplois.

Ce prélat me paroissoit bien sensible à ce qui lui venoit de votre part, et particulièrement touché que vous lui eussiez renvoyé son livre des *États d'oraison*, sans lui en dire votre sentiment. M. de Cambrai, me dit-il un jour, n'avoit qu'à me dire ce qu'il improuvoit dans cet ouvrage; j'y aurois volontiers changé plusieurs choses pour avoir l'approbation d'un homme comme lui.

Il étoit de l'avis du public sur votre esprit.

[1] Abbesse de Jouarre. — [2] In manibus tuis sortes meæ. *Ps.* XXX. 16. — [3] Le *Traité du ministère des Pasteurs*, contre les Protestans. *Œuvres de Fénelon*, t. Ier.

Il me dit un jour : C'est la grande mode de trouver beaucoup d'esprit à M. de Cambrai; on a raison : il brille d'esprit, il est tout esprit, il en a bien plus que moi.

Je demandois souvent à Dieu qu'il vous réunît avant la mort. Le voyage que M. de Saint-André fit en Flandre, à la prière de ce prélat, marque le désir sincère qu'il avoit de cette réconciliation; et les contre-temps qui en empêchèrent le succès, que mes prières ne méritoient pas d'être exaucées.

LETTRE VIII.

Il lui permet de venir se fixer dans le diocèse de Meaux.

A Paris, 12 mai 1697.

Je vous reçois, ma fille, dans mon diocèse, avec le dessein de vous y donner tout le secours que je pourrai, etc.

LETTRE IX.

Il la prie de lui renvoyer ses difficultés sur le livre des *Etats d'oraison.*

A Paris, 24 juin 1697.

Je crois avoir oublié à Meaux, dans un tiroir bien fermé, la lettre où étoient vos difficultés sur mon livre. Ainsi, ma fille, si vous désirez une réponse prompte, renvoyez-les-moi. Pour vos autres lettres, mettez tout dans l'abîme de la miséricorde de Dieu, et ne songez point à des confessions générales. J'approuve fort la méthode de surmonter le scrupule en communiant; et quand cette action est suivie du calme, c'est bon signe.

Ne soyez jamais en peine de votre oraison; songez au fruit; devenez petite; aimez les petites observances comme les grandes, c'est-à-dire, les cheveux et jusqu'aux souliers de l'époux, et les franges comme les habits. Si vous ne devenez petite, mais très-petite, les sublimités de l'oraison vous seront ôtées; il n'y a de sublimité que celle qui nous rend plus humbles. voilà le premier point que j'attends de votre conversion. L'autre, laissez là Saint-Cyr, et le monde qui l'environne, avec l'éclat qui en rejaillit malgré la retraite et l'air même qu'on y respire : que Mme de Maintenon ne tienne plus de place dans votre cœur; renouvelez-vous à l'intérieur et à l'extérieur. Tous ces honorables liens du monde captivent insensiblement le cœur que Dieu veut affranchir. Soyez libre en Jésus-Christ; souvenez-vous de ses petitesses, et croyez qu'une partie de la croix qu'il veut vous imposer sera là-dedans. Noyez les scrupules dans la confiance.

LETTRE X.

Il l'excite au parfait abandon.

A Germigny, 16 mars 1698.

.... Quant aux autres dispositions, il faut tâcher de les laisser au-dessous de soi, du moins à côté, sans leur permettre d'entrer dans l'intime. Il y faut même plus de mépris que de combat, et sur tout cela se contenter d'un abandon général à Dieu, sans plus de curiosité ni de recherche. La meilleure disposition en général, à l'égard des créatures pour lesquelles on pourroit avoir actuellement ou du dégoût ou du goût, ou du dédain ou de l'indifférence, c'est de laisser tout cela être ce qu'il est, c'est-à-dire rien, et comme chose qui s'écoule en pure perte, sans s'en troubler ou inquiéter. Je vous verrai, s'il plaît à Dieu, avant mon départ. Notre Seigneur soit avec vous.

LETTRE XI.

En quel sens on doit entendre la désappropriation ou le détachement des dons de Dieu.

A Meaux, 22 avril 1699.

Je ne puis partir, ma fille, sans vous recommander de plus en plus la simplicité.

.... Ces désappropriations des dons de Dieu ne sont que raffinement. Je sais que les spirituels des derniers siècles se sont servis de ces termes; mais si on ne les entend sainement, on tombe dans de grandes erreurs. C'est une vérité constante, qu'on n'est uni à Dieu que par ses dons. La sainteté, la justice, la grâce sont des dons de Dieu; ce sont des moyens par lesquels on le possède. Songer à s'en détacher, c'est songer à se détacher de Dieu même. J'en dis autant de la foi, de l'espérance et de la charité. On ne peut être agréable à Dieu que par ces vertus, qui sont autant de dons de Dieu. Ces unions immédiates avec Dieu, tant vantées

par beaucoup de mystiques, même par les bons, sont une illusion, si on les entend mal. Il n'y a qu'un seul moyen de les bien entendre, et de se désapproprier des dons de Dieu; c'est en évitant, comme l'écueil de la piété, de se les attribuer à soi-même. Mais si on les prend comme venant du Père des lumières, on en est suffisamment désapproprié. On peut s'en détacher encore d'une autre manière; c'est de ne les pas chercher pour le plaisir qui nous en revient, mais par la vertu qu'ils ont de nous unir à Dieu même, puisqu'il ne s'unit à nous que par ses dons. Encore y a-t-il une céleste et victorieuse et foncière délectation, dans laquelle consistent la grâce et la charité; et s'en détacher, c'est se détacher de la charité et de la grâce, c'est-à-dire de Dieu même. Croyez, ma fille, que toute autre doctrine n'est qu'illusion. Il en faut toujours revenir aux idées simples, qui sont celles de l'Écriture.

Mettez-vous sérieusement dans la lecture de l'Évangile, et prenez les idées que vous donnera la simple parole; vous vous en trouverez bien : je m'en rapporte à l'expérience que vous en ferez. C'est de quoi je vais traiter à fond avec vous à mon retour, et entrer non-seulement dans tous vos doutes, mais encore intimement dans toutes vos peines, pour petites qu'elles soient. Notre Seigneur soit avec vous.

LETTRE XII.

Réponse aux difficultés qu'elle lui avoit proposées sur le livre des *Etats d'oraison*.

Le 1er de mai 1700.

I. — Demande.

[1] Comme on rapporte de diverses personnes, qu'elles étoient dans une actuelle et continuelle présence de Dieu, au moins pendant qu'elles veilloient, j'aurois quelque penchant à croire que Dieu fait cette grâce à quelques ames.

Rép. — Cela se peut, mais je n'en sais rien.

II. — Demande.

Il est rapporté de la mère de l'Incarnation, Ursuline, que rien ne la pouvoit distraire de son union avec Dieu, ni les travaux, ni la conversation, ni la nuit, ni le jour.

Rép. — Je crois que ces ames ont souvent des distractions dont elles ne s'aperçoivent pas; mais comme elles ont une grande facilité à revenir à Dieu, on en conclut, etc.

III. — Demande.

Elle dit elle-même : « Je me vois par état » perdue dans la divine majesté, qui, depuis » plusieurs années, me tient dans une union » que je ne puis expliquer..... Il y a près de » cinquante ans que Dieu me tient dans cet » état..... Ce que je fais à mon oraison ac- » tuelle, je le fais tout le jour, à mon coucher, » à mon lever, et ailleurs. »

Rép. — Si sa disposition avoit été un acte direct et continu, elle auroit dû ignorer son état; car ce ne peut être que par réflexion qu'on sait tout ce que cette mère démêle ici.

IV. — Demande.

Je n'ai lu que quelques endroits de la Vie de cette religieuse; mais par ce que j'en ai vu, il m'a paru que cette union, quoique continuelle, ne l'empêchoit pas de s'exciter aux actes distincts.

Rép. — Cela est vrai.

V. — Demande.

Il est dit et souvent répété, dans la Vie du bienheureux Grégoire Lopez, qu'il étoit dans un acte perpétuel et continuel d'amour de Dieu; et dans une conversation qu'il eut avec un de ses amis, à qui il fit cette confidence, et dit qu'il connoissoit une ame qui, depuis trente-six ans, n'avoit pas discontinué un seul moment de faire de toute sa force un acte de pur amour de Dieu.

Rép. — Si cela est, il n'a pas péché; et en effet il disoit à son confesseur : Mon père, par la grâce de Dieu, je ne me souviens pas de l'avoir offensé. Mais c'est discontinuer de faire un acte direct, de revenir sur son état. Je ne dis pas qu'on ne puisse avoir une certaine sorte de présence de Dieu, qui peut, quoiqu'on la nomme simple, compatir avec de délicates réflexions.

VI. — Demande.

Il est rapporté, dans la Vie de Grégoire Lopez, qu'un grand et savant prédicateur, nommé

[1] * Cette lettre est celle dont il est parlé dans la précédente. J'y propose a M. de Meaux quelques difficultés sur son livre des *Etats d'oraison*. Il n'y répondit que le 1er de mai 1700.

le P. Jean de Saint-Jacques, l'étant allé trouver pour lui parler sur ce sujet, Dieu fit en lui quelque chose de semblable à la disposition de Grégoire Lopez; et par une lumière intérieure, il lui fit connoître que c'étoit-là la manière dont Grégoire Lopez l'aimoit de toutes ses forces, sans qu'aucune chose créée pût empêcher cet acte d'amour, et qu'en cette sorte il étoit compatible avec les œuvres extérieures, faites, par obéissance ou autrement, pour la gloire de Dieu.

Rép. — On ne peut répondre de ce que Dieu a fait dans certaines ames, il est le maître de ses dons : mais elles ont dû être toujours dans la disposition de n'exclure aucun des actes essentiels au chrétien; on ne doit en aucun moment les exclure, il faut toujours être disposé à les faire.

VII. — Demande.

Quoiqu'il soit rapporté, à la page 293 de la Vie de ce saint homme, qu'il disoit qu'il ne pouvoit faire autre chose, si Dieu ne lui en donnoit le moyen, il est rapporté, en d'autres endroits, qu'il faisoit divers autres actes, à quoi il paroît qu'il s'excitoit, sans attendre d'inspirations particulières : ainsi il falloit que son acte continu fût bien différent de celui des nouveaux mystiques.

Rép. — Il est vrai.

VIII. — Demande.

A la page 295 et à la suivante, il est rapporté qu'il ne croyoit pas que nulle pure créature, excepté la sainte Vierge, demeurât toujours dans une sorte d'union à Dieu fort parfaite, quoique, dans l'union ordinaire, telle que celle dont il avoit plu à Dieu de le favoriser, il pût bien y avoir une continuelle persévérance.

Rép. — Je suis bien persuadé que la sainte Vierge a été unie à Dieu d'une manière très-éminente : mais on ne sait point au vrai comment Dieu l'a mue, et quelque passive qu'ait été sa voie, elle n'a laissé d'être méritoire; car Dieu, quand il lui plaît, laisse la liberté dans les états passifs, comme il est croyable qu'il la laissa à Salomon dans ce ravissement où il choisit la sagesse, puisque Dieu le récompensa de ce choix.

Quelquefois aussi Dieu y agit avec une pleine autorité; et quoique l'ame alors ne mérite point, cela ne laisse pas de lui être très-utile, parce que Dieu par là, en la captivant, la prépare et la dispose à des actes très-parfaits.

IX. — Demande.

Grégoire Lopez étoit, comme saint François de Sales, et d'autres que vous citez, monseigneur, bien éloigné d'attacher la perfection aux états passifs. Cette Vie m'a paru d'une assez grande autorité; car, outre ceux qui ont approuvé la traduction, le ch. xxxviii contient neuf ou dix tant éloges de la vertu de ce saint homme, qu'approbations du livre, et il y a six ou sept évêques. Ainsi j'ai été surprise que vous n'ayez pas cité ce livre.

Rép. — Je n'ai pas eu besoin de cette autorité; celle de l'Écriture m'a paru encore plus grande.

X. — Demande.

Dès que, dans le temps convenable, on fera les actes distincts à quoi le chrétien est obligé, et qu'on ne voudra point exclure de l'état de la contemplation ni les personnes divines, ni aucun des attributs, ni les mystères de Jésus-Christ; et que, comme il est dit dans les Articles d'Issy xxiv et xxxiv, on sera persuadé que tout ce qui n'est vu que par la foi est l'objet du chrétien contemplatif; vous ne blâmerez pas, ce me semble, que dans l'oraison on suive son attrait, n'occupât-il toujours, dans le temps de l'oraison actuelle, que du même objet.

Rép. — Je ne blâme point cela; il suffit de ne point exclure.

XI. — Demande.

La mère de l'Incarnation disoit que quelquefois elle vouloit se distraire pour s'occuper des mystères, mais qu'aussitôt elle les oublioit, et que l'esprit qui la conduisoit la remettoit plus intimement dans son fond.

Rép. — Je crois bien que cela étoit ainsi. Quand on est dans la disposition de ne point exclure les autres actes, ils viennent, quand même on ne s'en apercevroit pas.

XII. — Demande.

Dans la définition de l'état passif, vous dites, monseigneur, que l'ame demeure alors impuissante à produire des actes discursifs; il me paroît que cela n'est pas toujours de la sorte.

Rép. — Cette impuissance n'est pas toujours absolue.

XIII. — Demande.

Il paroît, par divers endroits des écrits de saint François de Sales, qu'il vouloit que certaines ames se contentassent, lorsqu'elles apercevoient de la distraction dans leur oraison, de revenir à Dieu par un simple retour, et que de ramener ainsi leur esprit à Dieu étoit le seul effort qu'il vouloit qu'elles fissent alors.

Rép. — Ce simple retour est très-suffisant; c'est l'acte le plus effectif : souvent les autres ne sont que dans l'imagination.

XIV. — Demande.

Supposé que ce simple retour ne fût pas suffisant dans certains temps que l'attrait s'est retiré, vous ne demanderiez pas que ces ames en revinssent à la méditation, mais qu'elles se contentassent de faire de petits actes courts de temps en temps.

Rép. — Non à une méditation méthodique ; mais quand l'opération de Dieu cesse, et qu'on a besoin du discours, il faut y revenir, et c'est y revenir que de faire ces actes courts. Ce qu'on a condamné dans la xvi[e] Proposition [1], c'est qu'il est dit qu'alors l'ame n'a plus besoin de revenir au discours. Or, quand Dieu laisse les ames à elles-mêmes, il faut bien qu'elles s'excitent, et au lieu de dire *toutes les fois qu'une ame de cet état,* l'auteur auroit dû dire *ordinairement.*

XV. — Demande.

La mère de Chantal vouloit que ces ames se contentassent, quand elles ne sentoient plus d'attrait, de dire de temps en temps quelque parole d'abandon et de confiance, et de demeurer en révérence devant Dieu.

Rép. — Je ne blâmerai jamais cela.

XVI. — Demande.

Je comprends bien, monseigneur, que, sans les oraisons extraordinaires, on peut parvenir à une grande pureté d'amour, et que la purification des péchés n'est point attachée à ces oraisons.

Rép. — Cela est certain.

[1] Il indique la xvi[e] Proposition, condamnée par le Bref d'Innocent XII contre le livre des *Maximes*.

XVII. — Demande.

Mais cet épurement des puissances de l'ame, qui est si bien expliqué au cinquième livre des *États d'oraison,* pourroit-il se faire sans la contemplation ?

Rép. — C'est dans la contemplation que se fait cet épurement ; c'est là proprement l'acte de contemplation, cet acte pur, simple et direct : mais sans la contemplation, on peut avoir une très-grande charité, en quoi consiste la vraie perfection.

XVIII. — Demande.

Je n'entends pas bien pourquoi la Proposition xiii (d'Issy) joint à la vie la plus parfaite l'oraison la plus parfaite ; parce qu'en expliquant cet Article, vous marquez que l'intention de cette proposition est de montrer aux Quiétistes, qui s'imaginent être les seuls qui connoissent la simplicité, la manière dont tous les actes se réduisent à l'unité dans la charité.

Rép. — L'oraison et la vie la plus parfaite peuvent être séparés, supposé que l'oraison la plus parfaite soit l'oraison passive. La fin de cette xiii[e] Proposition n'a pas été de marquer que ces deux choses sont inséparables, ni de distinguer les parfaits des imparfaits par la réunion des vertus dans la charité, puisque tous les actes méritoires dans les justes doivent être commandés par la charité : mais les parfaits sont plus fidèles que les autres à rapporter à la charité les actes des vertus inférieures. C'est la vertu universelle, qui comprend sous soi tous les objets des autres vertus, pour s'en servir à s'exciter et à se perfectionner elle-même : mais les parfaits, quoique plus rarement que les imparfaits, font quelquefois des actes de vertu qu'ils ne rapportent pas à la charité, et qui ne sont pas commandés par elle.

XIX. — Demande.

Il est dit (liv. X, art. xv) qu'une ame continuellement passive ne pourra pécher, même véniellement.

Rép. — Cela est vrai.

XX. — Demande.

Mais ne pourroit-elle pas résister à cet attrait?

Rép. — Dès qu'elle y résisteroit, elle ne seroit plus passive.

XXI. — Demande.

Ou si Dieu agit avec une pleine autorité, comment cet état est-il méritoire? La sainte Vierge, qu'on suppose dans cet état, est pourtant parvenue à un si haut degré de mérite.

Rép. — Cet état n'est pas méritoire, lorsqu'on n'y a pas l'usage de son libre arbitre; mais quelquefois on y agit avec liberté. L'état de la sainte Vierge étoit méritoire, et au-dessus de tout ce qu'on en peut dire.

XXII. — Demande.

Je sais, monseigneur, que vous dites en quelque endroit que le libre arbitre agit dans la passiveté; qu'il y a certaines actions tranquilles que l'ame y exerce; que cela suffit pour y mériter; que la liberté se conserve même quelquefois dans les extases et les ravissemens.

Rép. — Tout cela est vrai.

XXIII. — Demande.

Ainsi ma difficulté, c'est qu'il est dit dans votre livre, comme je viens de le marquer, qu'une ame toujours passive ne pourroit déchoir de la grâce.

Rép. — Quand on pèche, on cesse d'être passif; ce n'est plus alors Dieu qui meut l'ame.

XXIV. — Demande.

L'Article VIII (d'Issy) dit que l'oraison dominicale est l'oraison journalière de toute ame fidèle. Cela se doit-il entendre à la rigueur? Il est rapporté de la mère de l'Incarnation, Carmélite, qu'elle ne pouvoit dire un *Pater* de suite, et il me semble que cela se dit encore de quelques autres.

Rép. — Il est vrai; mais elle avoit intention de le dire, elle en disoit le principal. Quelqu'un qui manqueroit quelquefois de dire le *Pater*, parce qu'il seroit occupé d'autres bonnes choses, et parce qu'il n'y penseroit point, ne pècheroit pas; mais il n'en seroit pas de même de celui qui ne voudroit pas le dire.

XXV. — Demande.

Il est rapporté, dans la Vie de la mère de Chantal, qu'à la messe, pour préparation et action de grâces de la communion, elle demeuroit dans la simple union à Dieu.

Rép. — Je ne blâme point tout cela.

XXVI. — Demande.

Elle dit qu'ayant voulu, dans le temps de la communion, faire des actes plus distincts, Dieu l'en avoit reprise. Je crois donc, monseigneur, que ce que vous blâmez est un certain laisser faire Dieu, qui exclut par état la propre excitation.

Rép. — Oui.

XXVII. — Demande.

Je crois de même que ce que vous désapprouviez par rapport à la contrition, c'est de ne vouloir jamais s'y exciter; mais que vous n'exigeriez pas toujours d'une personne qui, loin de faire profession de haïr le péché en la manière que Dieu le hait, sans douleur, sait au contraire qu'on doit s'en affliger, et s'en afflige; qui va, dans la résolution de ne le plus commettre, chercher le pardon dans le sacrement de pénitence; vous n'exigeriez, dis-je, pas toujours d'une telle personne qu'allant à confesse, elle fît des actes distincts de contrition, puisque, lors même qu'elle seroit demeurée dans son recueillement, il seroit à supposer qu'elle auroit eu dans le fond du cœur vraiment la contrition.

Rép. — Cela est vrai.

XXVIII. — Demande.

Dans une de mes anciennes lettres, je vous demandois comment un pécheur, que Dieu convertiroit miraculeusement à la mort, pourroit en un moment faire tous les actes distincts que Dieu a commandés. Vous répondez que Dieu ne convertira jamais parfaitement aucun homme, sans lui faire faire distinctement divers actes que vous expliquez [1]. Mais par l'article V du livre IV de votre livre, il semble que, dans certaines circonstances, un acte d'amour peut suffire à la justification du pécheur.

Rép. —. C'est qu'il y a des occasions où un acte d'amour, sans songer en particulier à regretter un péché qu'on auroit commis, ne laisseroit pas de justifier.

XXIX. — Demande.

Dans une autre de vos réponses, parlant sur l'oraison de simple présence de Dieu, vous

[1] Voyez ci-dessus, p. 98.

dites que, quand Dieu retire un long temps son opération, c'est alors le temps de s'exciter comme les autres fidèles. Ces actes courts que pratiquoit et que conseilloit la mère de Chantal ne suffiroient-ils pas?

Rép. — Oui : les actes les plus longs ne sont pas les meilleurs. J'aime la simplicité, et je conviens de ce que disoit cette mère.

XXX. — Demande.

Je n'entends pas tout-à-fait bien ces mots de l'art. xiii du liv. II : *La raison essentielle et constitutive de Dieu*..... et ces autres-ci : *Dans un acte de simple et pure intelligence*.

Rép. Ce mot *raison*, qui vous a paru obscur en cet endroit, est un terme de l'École, qui signifie ce qui donne la forme à une chose, qui la fait être. J'ai marqué à cet endroit du livre, que dans l'École on n'est pas d'accord de la notion qu'il faut avoir de ce qui fait promptement l'essence divine.

Un acte de simple et pure intelligence est un acte où l'imagination n'a point de part.

XXXI. — Demande.

Je n'entends pas bien non plus, à l'art. xlix du liv. VI, ces mots d'un passage de saint Clément d'Alexandrie : *L'ame parfaite ne médite rien moins que d'être Dieu*.

Rép. — Par participation.

XXXII. — Demande.

L'oraison que saint François de Sales appelle oraison de patience, et celle qu'on nomme proprement oraison de pure foi, n'est-ce pas la même chose? l'ame alors non-seulement ne raisonnant ni ne discourant plus, mais étant privée de tous les goûts.

Rép. — Cette oraison est celle que le saint explique en se servant de la comparaison de la statue. Dans cette oraison, les actes sont insensibles; on les croit perdus, mais ils ne le sont pas.

LETTRE XIII.

Il compatit à la peine d'une des sœurs, et l'excite à l'humilité.

A Paris, 1er mars 1701.

J'ai, ma fille, reçu vos deux lettres, dont la dernière m'apprend la peine que souffre notre sœur N. de la privation de ma réponse. Je lui écris par cet ordinaire, et ne cesse de l'offrir à Dieu. J'ai vu Mme de Villette, à qui j'ai raconté la grande mention que nous avions souvent faite d'elle, et que vous en faisiez dans votre dernière lettre. On met en vogue, dans cette maison, toute sorte d'amitiés. Pour vous, ma fille, consommez l'œuvre de Dieu en vous. Pour l'oraison, laissez-vous aller; et croyez que le sceau de la vérité, c'est la mortification intérieure et extérieure, dont l'humilité est le fondement. Prions avec confiance les uns pour les autres. Votre salut m'est très-cher.

LETTRE XIV.

Il l'engage à ne point parler de leurs entretiens sur les matières de spiritualité.

Mai 1701.

La circonspection que je vous demande vous mène de soi-même à la perfection du christianisme, et à un entier détachement des créatures. Il n'y en a point d'assez attirante auprès de vous, pour vous faire de la peine. Je vous ai parlé à fond par une véritable amitié. Il est de la dernière conséquence que rien n'échappe de notre dernier entretien. Quand on tourne les avis en éclaircissemens et en justifications, on en perd tout le fruit, et on les tourne en aigreur. Je suis à vous, ma fille, de tout mon cœur. Je ne veux point vous mettre dans la gêne; il suffit d'avoir une fois bien compris ce qu'on a à faire : le reste se fait comme tout seul, par la suite de cette impression.

LETTRE XV.

Réponse à quelques difficultés sur sa position actuelle.

29 mai 1701.

I. — Demande.

Si j'agissois naturellement, je ferois sentir à la.... (*supérieure*) que ce ne sont pas des procédés tels que le sien qui sont propres à m'attirer [1].

Rép. — Il n'est pas question de rien faire sentir à la.... ce qui seroit une espèce de déclaration du ressentiment; il faut agir à l'ordinaire, sans affectation.

II. — Demande.

La maxime d'éviter tout ce qui plaît, autant que cela se peut, me paroît au-dessus de mes forces. Quoique je pratique mal celles-ci, 1° de ne rien taire par le principe de se satisfaire; 2° agir dans la société, non pour se contenter, mais selon ce qui convient aux autres; elles sont plus conformes à mon attrait. Peut-être qu'en entendant bien la première, elle revient à ces dernières.

Rép. — Il est vrai que ces deux choses bien entendues reviennent à la première; et je n'en demande pas davantage, pourvu qu'on les exécute sincèrement devant Dieu.

III. — Demande.

Vous m'avez dit autrefois, monseigneur, qu'il suffisoit de traiter tout le monde avec politesse, et que je pouvois marquer de la distinction à certaines personnes qui en méritent, et à qui je puis en témoigner sans leur nuire.

Rép. — Cela se peut, en observant bien les conditions marquées dans l'article qui précède.

IV. — Demande.

Je ne voudrois pas aussi être obligée d'éviter celles qui tiennent à moi d'une manière plus vive.

Rép. — Celles-ci font plus de difficulté que les autres, parce que la liaison en est trop humaine, et sujette à de grands inconvéniens; mais c'en seroit un autre aussi grand, d'affecter un éloignement en toute rencontre.

V. — Demande.

Je me mettois autrefois toujours à la même place aux récréations; par là j'évitois l'embarras de choisir la compagnie.

Rép. — C'est une espèce de choix de se mettre toujours à la même place, et c'est une sorte d'avertissement pour celles qui nous chercheront: ainsi il faut témoigner plus d'indifférence, et faire si bien, s'il se peut, qu'on ne marque pas plus d'attachement aux unes qu'aux autres, et le faire non-seulement par rapport aux... (supérieures), mais plutôt pour l'édification commune.

VI. — Demande.

Comme je suis libre de ne venir aux récréations que lorsque tout le monde y est assemblé, je pourrois imiter ce que j'ai ouï dire que pratiquoit une personne, qui se déterminoit, avant que d'entrer, à se mettre à un tel endroit; et alors elle y prenoit la compagnie qu'elle y trouvoit, agréable ou non.

Rép. — Il y auroit là trop d'affectation, et un soin inutile: il faut que la rencontre et une espèce de hasard déterminent, comme il se fait dans les choses indifférentes.

VII. — Demande.

Ne dois-je pas, par ma conduite, éviter d'exciter la jalousie de celles qui sont attachées à moi?

Rép. — Il ne faut guère avoir égard à de semblables jalousies, et l'on se doit beaucoup plaindre soi-même quand on s'y assujétit.

VIII. — Demande.

L'une d'elles est d'une sagesse et d'une circonspection avec moi qui m'édifie et qui me plaît.

Rép. — Qui pourroit aimer comme Jésus-Christ aimoit l'apôtre saint Jean, à cause de sa pureté, de sa candeur, de sa simplicité et de sa bonté, cela seroit bon. Tout le reste est suspect et dangereux, et il le faut craindre, non par

[1] Cette phrase, et plusieurs autres de la même lettre, font allusion à quelques désagrémens que madame de la Maisonfort avoit alors à essuyer de la superieure du monastère de la Visitation de Meaux. Il est question de ces désagrémens dans l'*Avertissement* que madame de la Maisonfort a placé à la suite de cette lettre.

scrupule, ce qui est toujours foible, mais par réflexion et par raison.

IX. — Demande.

La même me dit un jour, en me parlant de ses sentimens : « Vous devez remarquer que je » ne suis pas bien maîtresse du sensible. » Je ne sais ce qu'elle vouloit dire par là ; car je ne remarque qu'une grande réserve et qu'une grande modération dans sa conduite.

Rép. — Il la faut estimer de savoir si bien gouverner ce sensible, que la connoissance n'en vienne pas jusqu'à vous. Il n'y a qu'à observer la réponse de l'article précédent.

X. — Demande.

Vous m'avez dit une fois, monseigneur, que M. de Cambrai a une maxime admirable, qui est de ne se point conduire par les livres, mais par pure obéissance. Vous ajoutâtes quelque chose dont je ne me souviens point.

Rép. — J'ai voulu dire que les livres ne faisant aucune application, et laissant la chose indéterminée, l'obéissance, qui descend aux circonstances particulières, est préférable ; il ne me vient point d'exception à cette règle.

XI. — Demande.

Entre plusieurs livres que je prétends donner à la fête de la mère supérieure, j'ai dessein d'y joindre une petite Instruction morale de feu M. de la Trappe. Je désirerois savoir si vous connoissez ce livre, et si je puis le donner, l'auteur n'étant pas à la mode ici.

Rép. — Je ne connois point ce livre ; mais s'il est véritablement de feu M. de la Trappe, il ne peut être que bon en soi, quoiqu'il puisse arriver qu'il ne soit pas convenable à telles et telles maisons d'une autre observance que la sienne.

XII. — Demande.

Faut-il se confesser d'avoir dit du prochain une chose, qui, étant un grand péché en soi, ne déshonore pas selon le monde, comme qu'un homme s'est battu en duel, qu'il a eu une galanterie ; qu'une femme, avant sa conversion, étoit galante ; en un mot, les autres choses qui semblent réparées par le changement de vie ; de dire de personnes du monde qu'elles ont fait de certains mensonges dont elles ne se faisoient point une honte, ou d'avoir parlé de défauts très-visibles qu'on n'apprend point à ceux à qui on parle ?

Rép. — Si les choses marquées dans l'article précédent se disent avec louange, d'une manière qui inspire de l'estime ou des sentimens mondains pour de telles actions, il faudroit s'en humilier beaucoup, et s'en confesser. On ne doit parler qu'avec mépris de toutes les maximes du monde, si contraires à celles de Jésus-Christ : autrement c'est introduire dans Jérusalem le langage de Babylone.

XIII. — Demande.

Et d'avoir parlé de choses importantes, mais publiques, à des personnes qui les ignoroient ?

Rép. — M. de la Trappe, que vous paroissez estimer, et qui le vaut, étoit bien contraire à ces nouvelles du monde, et se faisoit un honneur de les ignorer. Lorsqu'elles deviennent si publiques et si communes, qu'elles forcent en quelque façon les solitudes, on en peut parler, mais sobrement, et comme d'affaires étrangères aux chrétiens.

XIV. — Demande.

Je ne crois pas devoir entreprendre de gagner les mères ; je suis trop naturelle pour y réussir.

Rép. — Vous n'avez pas compris dans quel esprit je vous ai parlé de cette sorte.

J'ajoute à mes réponses certaines choses générales, qui les peuvent rendre faciles.

Premièrement, d'arracher de plus en plus de son cœur tout désir naturel de plaire à la créature, comme portant toujours quelque obstacle et quelque entre-deux à celui de plaire à Dieu.

Secondement, de se bien imprimer une fois les vérités qu'on veut pratiquer ; ce qui fait qu'elles s'exécutent presque d'elles-mêmes, sans une attention inquiète, dans toutes les occasions.

30 mai 1701.

XV. — Demande.

Vous m'avez dit, monseigneur, que la règle de saint Paul (*Philip.* II. 4.) empêche de préférer ceux qui ont du goût pour nous, à cause de ce goût, mais de s'en servir pour les porter à Dieu.

Rép. — Autant que le peut permetttre l'édification de la communauté, qui doit être préférée à tout.

XVI. — Demande.

Vous êtes convenu que je peux avoir des manières affables, ouvertes et attirantes.

Rép. — Le tout par rapport à Dieu, et au bien des autres, non pas pour s'attacher les personnes.

XVII. — Demande.

N'êtes-vous pas convenu que certaines prédilections étoient permises, et ne m'avez-vous pas cité l'exemple de notre Seigneur?

Rép — A Dieu ne plaise que nous voyions en notre Seigneur des prédilections par un goût humain et sensible! Quand saint Jean et saint Jacques firent demander par leur mère la préférence sur les autres disciples, Jésus-Christ la refusa et leur présenta son calice.

XVIII. — Demande.

Je ne crois pas qu'on puisse en général blâmer l'amitié.

Rép. — L'amitié, c'est la charité en tant qu'elle est déterminée, par les occasions et les liaisons, à rendre certains offices plus aux uns qu'aux autres, le fond étant le même pour tous: autrement l'amitié serait sensuelle.

XIX. — Demande.

Je crois que la meilleure conduite à l'égard des diverses dispositions qu'on peut sentir pour les créatures, est de les négliger, et que le mépris y est meilleur que le combat.

Rép. — Cette règle ne va donc pas à les laisser subsister (ces dispositions), mais à les détruire en détournant la vue, sans trop les combatre exprès; ce qui ne fait qu'échauffer l'imagination.

XX. — Demande.

N'est-ce pas combattre, que d'éviter les personnes pour qui on sentiroit de l'inclination, ou que nous saurions en avoir pour nous?

Rép. Fuir n'est pas un combat.

XXI. — Demande.

J'avoue que j'ai peine à entrer dans cette pratique.

Rép. — Tant pis, c'est une marque que le sensible est peu mortifié.

XXII. — Demande.

Je pourrois éviter ou rechercher ces personnes d'une manière qui paroîtroit un hasard.

Rép. — Il ne faut point d'affectation; mais on trouve le moyen de faire naturellement ce qu'on a gravé dans le cœur.

XXIII. — Demande.

Je remarque bien qu'on m'évite, quoiqu'on le fasse avec adresse; celles que j'éviterois le remarqueroient peut-être de même.

Rép. — Quel mal que cela soit remarqué secrètement, et qu'on fasse sentir qu'on craint le sensible, qui est la source des attachemens particuliers?

XXIV. — Demande.

Il m'a paru que cela irritoit la passion en quelqu'une de ces personnes.

Rép. — Il y a donc de la passion, et il n'est pas permis de la nommer. Si elle s'irrite par les remèdes, c'est signe que la maladie est grande.

XXV. — Demande.

Vous êtes convenu qu'il faudroit, pour guérir ces sortes de maladies, de vraies absences, et que celles de quelques jours ou de quelques semaines n'y feroient rien.

Rép. — J'en conviens encore, et je conclus à l'absence quand cela se peut.

XXVI. — Demande.

Je me souviens en ce moment de ce mot de M. de La Rochefoucauld: « L'absence augmente les grandes passions, et diminue les médiocres, comme le vent éteint la bougie et allume le feu[1]. »

Rép. — Vous citez en ce fait un mauvais auteur.

XXVII. — Demande.

Une de ces personnes attachées à moi m'a confié qu'ayant consulté la disposition où elle se mettoit en m'évitant, on étoit convenu que ce remède ne lui convenoit pas.

[1] Max. 284.

RÉP. — Cela ne l'excuse pas. L'abus qu'on fait des remèdes est toujours un mal.

XXVIII. — DEMANDE.

Ces personnes ont besoin d'être ménagées, parce qu'elles sont delicates, et d'un naturel jaloux.

RÉP. — Quelle misère !

XXIX. — DEMANDE.

L'une me plaît et m'édifie.

RÉP. — C'est vous qui êtes la malade.

XXX. — DEMANDE.

L'une prend un air renfrogné quand elle me rencontre, qui m'en fait prendre un sérieux.

RÉP. L'air sérieux est fort bon.

XXXI. — DEMANDE.

L'autre en prend un gracieux, et moi de même.

RÉP. — L'air gracieux a ses degrés et ses manières.

XXXII. — DEMANDE.

Elle m'a prié de lui faire toujours le même air : je lui ai répondu que je n'y aurois pas de peine.

RÉP. — C'est là une déclaration délicate et très-dangereuse.

XXXIII. — DEMANDE.

J'ai ouï dire que les supérieures, par leur conduite sévère, augmentent ces attachemens, au lieu d'y remédier ; qu'elles n'y ont réussi qu'une fois.

RÉP. — Il faut pourtant mêler des amertumes dans les sensibilités ; mais c'est autre chose de tourmenter les personnes, autre chose de les troubler sagement.

XXXIV. — DEMANDE.

Il y a eu des occasions où ces personnes m'ont laissé voir de la jalousie et de l'inquiétude sur mon amitié.

RÉP. — Vous voyez donc bien que ces amitiés sont directement opposées à la charité, qui n'est ni inquiète ni jalouse.

XXXV. — DEMANDE.

J'ai su me débarrasser de l'empressement de quelques-unes qui ne me plaisoient pas.

RÉP. — C'est n'agir que par goût sensible ; et cela même, c'est la maladie du cœur.

XXXVI. — DEMANDE.

J'ai dit à une de ces personnes, qui me marquoit de l'inquiétude sur mon amitié, que ses craintes étoient mal fondées, puisque je l'aimois plus que d'autres qu'elle me soupçonnoit d'aimer plus qu'elle.

RÉP. Dangereuse déclaration, qui ne va qu'à contenter la nature et les sens.

XXXVII. — DEMANDE.

C'est parce que je sentois que cette personne souffroit, que j'ai cru pouvoir parler ainsi.

RÉP. Ce seroit bien mieux fait de lui faire connoître sa maladie par sa souffrance.

XXXVIII. — DEMANDE.

Ce n'a jamais été que par occasion, ou comme forcée par certaines questions que je lui ai faites, qu'elle m'a déclaré son attachement et ses peines ; car elle est très-sage et très-réservée.

RÉP. — C'est une malade qui connoît et qui craint son mal, et même qui le combat, mais qui l'a.

XXXIX. — DEMANDE.

Il est difficile de ne pas dire certaines paroles honnêtes et tendres, dans les conversations, aux personnes qu'on goûte, puisqu'on en dit bien de semblables à d'autres qui plaisent médiocrement.

RÉP. — Les paroles tendres que la charité ordonne ne flattent point la nature.

XL. — DEMANDE.

Je regarde quelquefois d'un air gracieux celles qui sont à d'autres cantons que le mien à la récréation.

RÉP. — Ces secrètes intelligences viennent-elles de la charité, ou d'une complaisance humaine? Lisez bien les caractères de la charité dans saint Paul, *I. Cor.* XIII.

XLI. — Demande.

Lorsqu'il m'est arrivé de faire ce qui est marqué dans les deux articles qui précèdent, par rapport aux filles qui tiennent à moi d'une manière trop vive, je m'en suis confessée à tout hasard, quoique ma conscience ne me reproche pas ces sortes de choses, et j'ai peine à croire qu'il y ait du péché.

Rép. — On ne connoît guère l'horreur et la maladie du péché, lorsqu'on n'en sent point à contenter les sens.

Dieu veuille vous éclairer, et vous faire entendre la délicatesse de sa jalousie! C'est celui à qui tout est dû, et qui peut justement être jaloux.

AVERTISSEMENT

SUR LES LETTRES SUIVANTES

ET SUR LES RAISONS QUI DONNÈRENT LIEU A MADAME DE LA MAISONFORT DE PASSER DU MONASTÈRE DE LA VISITATION DE MEAUX DANS CELUI DES URSULINES.

La maison de Sainte-Marie de Meaux est appelée, à cause de sa grande régularité, la Trappe de l'ordre.

Quoique mon étoile eût été d'être toujours assez aimée, je ne laissois pas d'être surprise de l'empressement et du goût qu'on avoit pour moi dans une communauté aussi grave et aussi froide que l'est celle-là.

J'y passai environ trois ans et demi, ou quatre ans, avec assez d'agrément et de paix.

Une nouvelle supérieure étant en place, je m'aperçus qu'elle, et même celle qui l'avoit précédée, prenoient ombrage de l'affection que la communauté me marquoit. Elles en parloient à M. de Meaux, qui ne savoit pas trop quel conseil me donner; car, ne voyant presque jamais les religieuses qu'aux récréations, dont M. de Meaux n'approuvoit pas que je me privasse, tout le reste se réduisoit à de petites attentions, qui n'étoient pas capables de détacher celles de ces filles qui tenoient trop à moi, ni d'empêcher les autres de me marquer une certaine considération.

Enfin, le 14 septembre 1701, M. de Meaux m'ayant parlé sur cela avec une grande bonté et une grande confiance; au sortir d'avec lui, passant naturellement près de l'église, j'y restai quelques momens en prière. La pensée me vint que ma vie seroit moins gênée et plus tranquille, si je quittois la maison de Sainte-Marie pour celle des Ursulines. Sur-le-champ je revins au parloir, où étoit encore le prélat, pour lui exposer en simplicité ce qui venoit de me passer par la tête. Je lui dis que j'avois quelque répugnance à lui faire cette proposition, n'aimant pas à avoir part à ces sortes de changemens; que je désirerois être toute de providence. Il me dit que cela ne devoit point m'inquiéter, puisque je devois lui dire mes vues, mais que la difficulté étoit de trouver un prétexte : que ce changement rendroit le commerce que j'avois avec lui plus commode; que je fisse encore mes réflexions; qu'il feroit les siennes de son côté à Germigny, où il alloit; que je gardasse un grand secret, et que je lui écrivisse mes pensées; ce que je fis avec beaucoup de sincérité.

Il vint me revoir le 2 octobre, et me détermina à ce changement, qui se fit le 24 du même mois et de la même année, avec toute l'honnêteté possible de la part des supérieures et de la mienne; et je n'ai pas discontinué d'être en relation avec elles et avec leur communauté.

LETTRE XVI.

Le prélat lui fait espérer son entrée prochaine au monastère des Ursulines.

Le 14 septembre 1701.

J'ai fait beaucoup d'attention à votre proposition pour les Ursulines, et j'ai déjà fait les pas qu'il falloit pour préparer la supérieure en grand secret. Une de mes raisons est que, quand on est sur un certain pied dans une communauté, on n'y peut rien changer; mais, dans une nouvelle communauté, on le peut faire parfaitement. Avant que d'enfoncer davantage, écrivez-moi amplement comme on vous traite à Sainte-Marie pour la nourriture. Pour la pension, il me semble qu'on se dispose à se contenter de quatre cents livres, et que le surplus est à votre disposition sous l'obéissance, selon que le demande le vœu de pauvreté.

Le tour que j'ai donné à la chose, c'est que votre inclination vous avoit d'abord portée pour les Ursulines, où la conformité de l'institut étoit semblable, et que d'ailleurs il paroissoit que, devant être avec moi dans une relation particulière, le voisinage la faciliteroit davan-

tage. Je n'ai pu m'empêcher de laisser entrevoir que vous n'étiez pas avec les mères dans une si parfaite intelligence, et que du reste je répondois de tout. Au surplus, j'ai réservé à pousser les choses jusqu'à ce que je fusse instruit de votre part; ce que vous ferez fort secrètement par M. P., par qui je vous écris. Vous voyez l'attention que j'ai à votre repos, et que, pour cette transmigration, j'aurai à recevoir les ordres de la cour. Il faudra trouver un prétexte honnête; et vous pouvez, dès à présent, me dire vos vues, en tenant le tout très-secret entre vous et moi. Dieu conduise tout à sa gloire.

LETTRE XVII.

Sur le même sujet.

A Germigny, 3 octobre 1701.

Votre lettre pour Mme de Maintenon est très-bien, et je l'enverrai au premier jour. J'eus hier une nécessité pressante de lui écrire, et ce me fut une occasion pour lui dire tout ce que nous avions jugé à propos sur votre sujet. Je fis en même temps parler à la mère des Ursulines, et je parlai moi-même à M. Cat., gouverneur de ces filles. Tout se dispose à merveille. Nous n'exécuterons rien qu'après la réception de nos lettres à Mme de Maintenon, et son agrément sur le tout. Mais il a fallu faire les pas que j'ai faits à Meaux, parce que je devois venir ici dès hier au soir. M. Ph. y est; en son absence, M. P. peut s'ouvrir à M. Cat.. et à la mère seuls, sans aucun tiers: cela sera mieux de toute manière. Vous verrez que tout ira bien, s'il plaît à Dieu. Je vous assure très-sincèrement que j'ai de la joie de vous approcher de moi. Je vous irai prendre à Sainte-Marie, quand il sera temps, et que tout sera disposé. Les mères ne sauront rien du tout, et nous garderons un grand secret, du moins jusqu'aux réponses de Fontainebleau. Notre Seigneur soit avec vous à jamais.

LETTRE XVIII.

Sur la conduite qu'elle doit tenir, dans les circonstances présentes, à l'égard de la supérieure et des religieuses de la Visitation.

A Germigny, 4 octobre 1701.

Votre lettre de ce matin m'apprend que tout étoit arrêté avec les Ursulines, et même qu'elles vous offroient un meuble en attendant. J'en reçois une autre ce soir, qui me fait craindre que la chose n'éclate plus tôt qu'il ne faut. Cependant nous ne pouvons rien exécuter, que la réponse de Fontainebleau ne soit venue. Vous savez que j'ai écrit dimanche, et j'ajoute que j'écrivis encore hier en envoyant votre lettre. Les réponses de ce pays-là ne viennent pas toujours si vite, et je suis d'avis que vous parliez vous-même à la mère. Il vaut mieux que la chose lui soit déclarée par vous-même, plutôt que de lui venir par la traverse. Poussons pourtant le secret autant qu'il se pourra. Je vous demande pour ces mères un adieu honnête, à quoi vous n'avez garde de manquer. Il ne faut ni plaintes, ni reproches, ni aucune sorte d'éclaircissemens. Je les ai préparées sans leur rien dire. Mettez sur moi ce que vous voudrez. Point de lamentations, je vous prie: quelque chose de court, c'est ce que je souhaite. Notre Seigneur soit avec vous, et conduise tout par sa grâce, selon sa volonté. Dieu est tout; le reste n'est qu'un songe.

LETTRE XIX.

A LA SUPÉRIEURE DE LA VISITATION.

Le prélat lui annonce le départ prochain de madame de la Maisonfort pour le couvent des Ursulines.

A Germigny, 20 octobre 1701.

Quoique Mme de la Maisonfort vous soit obligée de vos bontés, et qu'elle ait toute l'estime possible pour votre maison, où elle est aussi fort estimée, j'ai, ma fille, trouvé à propos de la mettre aux Ursulines. J'irai la prendre lundi pour l'y conduire, et tout est déjà disposé pour cela. Je suis à vous, ma fille, de tout mon cœur.

LETTRE XX.

A MADAME DE LA MAISONFORT.

Sur la conduite qu'elle devra tenir chez les Ursulines.

A Germigny, 20 octobre 1701.

Ce sera lundi, madame, que je vous mènerai aux Ursulines, entre une et deux. Vous pouvez rendre à la mère le mot que je vous adresse pour elle, ou la veille, ou le matin même, ou quand vous voudrez. Je ne vois point de nécessité de raisonner avec elle sur les causes de votre retraite, non plus qu'avec le reste du couvent. La véritable raison, c'est qu'il faut faire un changement de conduite, qui ne se peut faire qu'en changeant de lieu. Songez donc seulement, pour plaire à Dieu, à vous mettre d'abord aux Ursulines sur le pied où vous devez y demeurer, et qui seul vous peut garantir de l'inconvénient des amitiés particulières actives ou passives, et des autres qui vous font paroître aux supérieurs comme peu conforme au gouvernement de la maison. Ne vous communiquez guère; ne vous mêlez d'aucune affaire. Mettez-vous d'abord sur le pied d'une personne qui ne veut entendre aucune plainte, mais seulement vaquer à soi et à sa perfection. Soyez sérieuse, quoique honnête, et plutôt froide que caressante, sans prendre néanmoins un air rebutant. Entrez dans le sentiment de ceux qui gouvernent, en sorte qu'on ne sente point que vous l'improuviez. Par ce moyen, vous servirez Dieu, et pourrez rentrer dans l'intérieur, dont vous avez été un peu distraite. La raison de vous approcher de moi, poussée trop avant, et donnée pour seul motif de votre retraite, auroit un ridicule qui ne convient point, ni à vous ni à moi. Je vous laisse dire ce que vous voudrez sur cela. Vous pouvez faire entrer cette raison comme en passant dans vos motifs; mais de s'arrêter à cela, et de l'écrire à toute une communauté, cela ne se peut. Il se pourra faire qu'on croira, et c'est ce qui doit arriver naturellement, que vous ne conveniez pas tout-à-fait aux mères, ni elles à vous. Qu'importe qu'on le croie ainsi, puisqu'il demeurera pour constant qu'il n'y a point de plaintes contre vous, et que je vous en rends témoignage? C'en est assez. Notre Seigneur soit avec vous. Ce sera ici un jour d'entier renouvellement pour les conduites extérieures, et Dieu en sera glorifié et la nature mortifiée.

LETTRE XXI.

Il lui envoie quelques secours de la part de madame de Maintenon.

A Versailles, 28 janvier 1702.

J'ai reçu avant-hier, madame, par ordre de Mme de Maintenon, cinq cent soixante livres, etc... Usez de ménage; ne songez point tant à donner qu'à payer ce que vous devez. Il me semble qu'on aime trop à donner dans les couvens : c'est un plaisir auquel on a renoncé quand on s'est fait pauvre comme Jésus-Christ. Il s'étoit pourtant réservé de donner aux pauvres sur la juste récompense de son travail; mais de ces présens d'honneur nous ne lisons pas qu'il en ait fait. Je ne les défends pourtant pas; mais c'est une des choses dont il faut se détacher, et demeurer dans un grand dépouillement, si l'on veut être riche en Dieu. Je ne vous dis rien sur la lettre et sur vos remarques. Allons au fond, et soyons véritablement contens de Dieu seul : c'est là toute la consolation du chrétien. Que restoit-il à celui dont on avoit joué le vêtement, et qui disoit : *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous délaissé? Je suis un ver, et non pas un homme* [1], et le reste que vous savez.

Je n'ai point encore vu Mme de Maintenon. Je lui ferai vos remercîmens, et entretiendrai, autant qu'il sera possible, ses bonnes dispositions, très-résolu de vous soutenir en toutes manières jusqu'à la fin de nos jours.

LETTRE XXII.

Il l'exhorte au parfait abandon, et lui parle des dispositions de quelques personnes à son égard.

A Versailles, 20 février 1702.

Je ne sais rien du tout, ma fille, de ce qu'on vous a dit sur Saint-Cyr. Ce sont des bruits qui ne sont pas venus jusques à moi, et où je ne vois aucune apparence. Quoi qu'il en soit, abandonnez-vous à la divine Providence, qui fera tout pour le mieux, et pour votre salut. Je suis ici en attendant le moment où je puisse voir Mme de Maintenon, et lui rendre

[1] *Ps.* XXI, 1, 7, etc.

votre lettre avec un peu de loisir. Nous nous sommes fort entretenus sur votre sujet M. de V. et moi, en présence de M. l'abbé de Caylus. Vous avez là de bons amis, et avec qui on peut parler à cœur ouvert. Notre Seigneur soit avec vous à jamais.

LETTRE XXIII.

Témoignages d'intérêt et d'amitié.

Je ne doute point, ma fille, de la sensibilité d'un aussi bon cœur que le vôtre. Je vous demande vos prières, où j'ai confiance. Remerciez de ma part Mme de S. Je ne manquerai pas de témoigner vos reconnoissances à M... Madame votre sœur a bien des bontés dont je suis très-reconnoissant. Je prends part à la joie que vous donne sa meilleure santé, et je ressens tout ce qui vous touche.

LETTRE XXIV.

Il tâche de dissiper ses inquiétudes.

A Paris, 17 mai 1703.

Vous ne devez pas croire, ma fille, qu'il y ait apparence que je ne serai que rarement dans mon diocèse ; c'est là une inquiétude sur des apparences qui n'ont rien de solide, puisque je vous assure, au contraire, que mes sentimens y sont tout-à-fait opposés.

Comptez que, quand Dieu vous ôtera un père, il vous en donnera un autre. Quand Dieu donne de la confiance aux ames, c'est une marque qu'il veut qu'on les aide.

FIN DE LA CORRESPONDANCE.

PIÈCES

CONCERNANT L'HISTOIRE ET LES OEUVRES DE FÉNELON.

TESTAMENT DE FÉNELON.

AU NOM DU PÈRE, DU FILS ET DU SAINT-ESPRIT.

Quoique ma santé soit en l'état où elle est d'ordinaire, je dois me préparer à la mort. C'est dans cette vue que je fais et que j'écris de ma propre main le présent testament, révoquant et annullant par celui-ci tout autre testament antérieur.

I.

Je déclare que je veux mourir entre les bras de l'Eglise catholique, apostolique et Romaine, ma mère. Dieu, qui lit dans les cœurs, et qui me jugera, sait qu'il n'y a eu aucun moment de ma vie, où je n'aie conservé pour elle une soumission et une docilité de petit enfant, et que je n'ai jamais cru aucune des erreurs qu'on a voulu m'imputer. Quand j'écrivis le livre intitulé : *Explication des Maximes des Saints*, etc., je ne songeai qu'à séparer les véritables expériences des saints approuvés de toute l'Eglise, d'avec les illusions des faux mystiques, pour justifier les unes, et pour rejeter les autres. Je ne fis cet ouvrage que par le conseil des personnes les plus opposées à l'illusion, et je ne le fis imprimer qu'après qu'ils l'eurent examiné. Comme cet ouvrage fut imprimé à Paris en mon absence, on y mit les termes de *trouble involontaire* par rapport à Jésus-Christ, lesquels n'étoient point dans le corps de mon texte original, comme certains témoins oculaires d'un très-grand mérite l'ont certifié, et qui avoient été mis à la marge, seulement pour marquer une petite addition qu'on me conseilloit de faire en cet endroit-là, par une plus grande précaution. D'ailleurs il me sembloit, sur l'avis des examinateurs, que les correctifs inculqués dans toutes les pages de ce petit livre écartoient avec évidence tous les sens faux ou dangereux. C'est suivant ces correctifs que j'ai voulu soutenir et justifier ce livre, pendant qu'il m'a été libre de le faire. Mais je n'ai jamais voulu favoriser aucune des erreurs en question, ni flatter aucune personne que je connusse en être prévenue. Dès que le pape Innocent XII a condamné cet ouvrage, j'ai adhéré à son jugement du fond de mon cœur et sans restriction, comme j'avois d'abord promis de le faire. Depuis le moment de la condamnation, je n'ai jamais dit un seul mot pour justifier ce livre : je n'ai songé à ceux qui l'avoient attaqué, que pour prier avec un zèle sincère pour eux, et que pour demeurer uni à eux dans la charité fraternelle.

II.

Je soumets à l'Eglise universelle et au siège apostolique tous les écrits que j'ai faits, et j'y condamne tout ce qui pourroit m'avoir échappé au-delà des véritables bornes. Mais on ne doit m'attribuer aucuns des écrits que l'on pourroit faire imprimer sous mon nom. Je ne reconnois que ceux qui auront été imprimés par mes soins, et reconnus par moi pendant ma vie. Les autres pourroient ou n'être pas de moi, et m'être attribués sans fondement, ou être mêlés avec d'autres écrits étrangers, ou être altérés par des copistes. A Dieu ne plaise que je prenne ces précautions par une vaine délicatesse pour ma personne ! Je crois seulement devoir au caractère épiscopal, dont Dieu a permis que je fusse honoré, qu'on ne m'impute aucune erreur contre la foi, ni aucun ouvrage suspect.

III.

Je laisse à chaque domestique qui se trouvera actuellement à mon service au jour de ma

mort, une année entière de ses gages, outre ce qui se trouvera lui être dû jusqu'à ce jour-là. De plus, je prie mon héritier ci-dessous nommé d'examiner, avec mes exécuteurs testamentaires, ce qu'il seroit peut-être à propos de faire en faveur de quelques-uns d'entre eux.

IV.

Je souhaite que mon enterrement se fasse dans l'église métropolitaine de Cambrai, en la manière la plus simple, et avec le moins de dépense qu'il se pourra. Ce n'est point un discours modeste que je fasse ici pour la forme : c'est que je crois que les fonds qu'on pourroit employer à des funérailles moins simples doivent être réservés pour des usages plus utiles, et que la modestie des funérailles des évêques doit apprendre aux laïques à modérer les vaines dépenses qu'on fait dans les leurs. Pour les rétributions des prêtres qui diront des messes, et pour les aumônes à distribuer après ma mort, j'en laisse la décision à mon héritier et à mes exécuteurs testamentaires, ne pouvant douter ni de leur piété ni de leur amitié tendre pour moi.

V.

Je nomme et constitue mon héritier universel, Léon de Beaumont, mon neveu, fils d'une de mes sœurs, en qui j'ai reconnu dès son enfance des sentimens dignes d'une singulière amitié, et qui n'a jamais cessé, pendant tant d'années, d'être pour moi comme le meilleur fils pour son père. Je ne lui marque rien, et je laisse tout à sa discrétion, parce que je suis pleinement persuadé qu'il fera, de concert avec mes deux exécuteurs testamentaires, le meilleur usage qu'il pourra de ce qu'il trouvera de liquide dans ma succession.

VI.

Je nomme pour exécuteur du présent testament M. l'abbé de Chanterac, mon parent, qui a été mon conseil dans ce diocèse, qui m'a témoigné une amitié à toute épreuve, et pour qui j'ai une grande vénération. Je nomme aussi M. l'abbé de Langeron, ami précieux que Dieu m'a donné dès notre jeunesse, et qui a fait une des plus grandes consolations de ma vie. J'espère que ces deux bons amis si chrétiens ne refuseront par leurs conseils et leurs soins à mon héritier.

VII.

Quoique j'aime tendrement ma famille, et que je n'oublie pas le mauvais état de ses affaires, je ne crois pourtant pas lui devoir laisser ma succession. Les biens ecclésiastiques ne sont pas destinés aux besoins des familles, et ils ne doivent point sortir des mains des personnes attachées à l'Eglise. J'espère que Dieu bénira les deux neveux que j'ai élevés auprès de moi, et que j'aime avec tendresse à cause des principes de probité et de religion dans lesquels ils me paroissent s'affermir.

Fait à Cambrai le cinquième jour de mai de l'an mil sept cent cinq.

Signé, FRANÇOIS,

Archevêque-Duc de Cambrai.

CODICILLE.

Le cinq de janvier mil sept cent quinze, est comparu par-devant moi, notaire royal de la résidence de Cambrai soussigné, monseigneur l'illustrissime et révérendissime François de Salignac de la Motte-Fénelon, par la grâce de Dieu et du saint siège apostolique, archevêque et duc de Cambrai, etc., lequel m'a dit et déclaré qu'au lieu et place de feu monsieur l'abbé François Andrault de Langeron, vivant, prêtre, etc., qu'il avoit ci-devant nommé avec monsieur l'abbé de Chanterac pour ses exécuteurs testamentaires, il dénomme par le présent acte monsieur François de Salignac Fénelon, chanoine et écolâtre de l'église métropolitaine dudit Cambrai, pour son exécuteur testamentaire avec mondit sieur de Chanterac. En foi de quoi j'ai signé le présent acte, audit Cambrai, les jour et an que dessus.

Signé, P. HOUSEAU, Notaire.

RECUEIL DES PRINCIPALES VERTUS

DE FEU

MESSIRE FRANÇOIS DE SALIGNAC LA MOTHE-FÉNELON

ARCHEVÊQUE DUC DE CAMBRAI, PRINCE DU SAINT EMPIRE,

PAR UN ECCLÉSIASTIQUE (L'ABBÉ GALET).

A NANCY, M. DCC. XXV.

PRÉFACE.

Aussitôt que M. l'archevêque de Cambrai fut mort, je me crus obligé, par justice autant que par reconnoissance, de travailler à faire revivre, selon mon pouvoir, sa mémoire précieuse, en proposant à ceux qui avoient eu le bonheur de connoître ce saint prélat, quelques traits des vertus qui lui étoient familières, et en même temps les plus marquées dans le détail de sa conduite, pour leur tenir lieu en quelque sorte des instructions salutaires qu'ils avoient coutume de recevoir autrefois de sa bouche : résolu de n'exposer à leurs yeux que les choses édifiantes dont j'avois été le témoin, ou même le confident dans les dernières années de sa vie (car c'est à ce temps-là que je me suis borné). Je ne touchai d'abord que rapidement et succinctement un fonds si excellent, dont je laissois à une meilleure plume le soin glorieux d'étaler la richesse. Comme j'étois prêt à mettre au jour ce que j'avois écrit, avec un empressement dont le zèle, l'admiration, le respect étoient le vrai principe, on m'assura qu'une personne de grand mérite travailloit à donner actuellement au public une Vie très-ample de feu M. l'archevêque de Cambrai, et que son ouvrage ne tarderoit peut-être pas encore long-temps à paroître. Charmé d'apprendre une nouvelle à laquelle je m'intéressois, je crois, plus que personne, je me contentai alors de communiquer mon petit manuscrit à quelques amis de confiance, et je m'en tins là. Une année s'étant écoulée, plusieurs autres s'étant passées de même, toujours flatté prochainement, mais inutilement, de voir paroître l'ouvrage qui m'avoit été annoncé d'une manière positive, je me suis enfin résolu de publier aujourd'hui ce que j'avois écrit, neuf ans environ auparavant, dans les premiers mouvemens de mon juste empressement.

Peut-être que cet essai fera naître à quelqu'un le désir d'enchérir sur mon entreprise ; je le souhaite de tout mon cœur. Effectivement feu M. l'archevêque de Cambrai a assez bien mérité de la religion, de la piété, des sciences; pour que la postérité soit en droit d'attendre et même d'exiger qu'on lui transmette la mémoire de ce grand homme d'une manière digne de lui. « Louons les hommes pleins de gloire...
» ces hommes qui ont été grands en vertu et
» ornés de prudence.... Riches en vertu, ils
» ont aimé avec ardeur la véritable beauté, ils
» ont gouverné leur maison en paix. Aussi se
» sont-ils tous acquis parmi leurs peuples une

» gloire qui est passée d'âge en âge, et on les » loue encore aujourd'hui pour ce qu'ils ont » fait pendant leur vie. » *Laudemus viros gloriosos,.... homines magni virtute, et prudentiâ suâ præditi,.... homines divites in virtute, pulchritudinis studium habentes, pacificantes in domibus suis. Omnes isti in generationibus gentis suæ gloriam adepti sunt, et in diebus suis habentur in laudibus* [1].

RECUEIL

DES

PRINCIPALES VERTUS DE FÉNELON.

CHAPITRE PREMIER.

Idée de la vraie piété.

La plupart de ceux qui prétendent à la dévotion tombent dans un défaut qui les éloigne infiniment de la solide piété. Ils dressent leur plan de dévotion selon le goût qui les domine ; et chez eux, la suprême vertu consiste dans les choses pour lesquelles ils se sentent le plus de penchant. Suivant ce système, rien de plus ordinaire que de se jeter pieusement dans la pratique des conseils, tandis qu'on viole sans scrupule les préceptes. *On fait*, pour me servir des termes de l'Evangile, *la dissection et l'anatomie d'un moucheron, pendant qu'on avale un chameau* [2]. L'illusion vient de ce qu'on cherche la perfection où elle n'est pas, c'est-à-dire, hors de son état ; en sorte qu'on veut mesurer sa condition par sa dévotion, au lieu de régler sa dévotion par sa condition : régularité tout-à-fait déplacée, puisque la vraie dévotion n'exige ni tant d'ostentation de piété, ni tant de réforme au dehors (cela n'est point commandé indifféremment) ; il lui faut plus de charité, plus de justice, plus de désintéressement, plus de bonne foi : ce sont là des points capitaux, dont il ne faut jamais s'écarter. Jeûner, prier, s'habiller simplement, présenter à Dieu ses offrandes, ce sont des articles excellens qu'il ne faut nullement omettre : mais il y en a d'autres tout aussi indispensables, auxquels il est nécessaire auparavant de satisfaire. Se régler fidèlement dans l'observation de ses devoirs, travailler à les accomplir tous religieusement, quoi qu'il en coûte; donner tellement à chaque chose le rang qui lui convient, que l'on s'applique d'abord à ce qui est plus important, plus pressé, et ensuite à ce qui l'est moins, voilà la vraie justice, voilà la vraie piété. Pourquoi ? Parce que, pour plaire à Dieu, il faut vouloir les choses dans le même ordre qu'il les veut. Comme sa volonté est la règle de la nôtre, ce qu'il nous commande directement et particulièrement est précisément ce qu'il veut premièrement de nous : c'est donc à cela que nous devons premièrement et particulièrement donner nos soins. D'où je conclus que la perfection que Dieu demande de chacun de nous est positivement celle de notre état, puisque c'est à cet état qu'il nous a appelés : par conséquent, il faut se renfermer dans l'accomplissement exact des obligations de cet état ; et en le faisant, on se rend agréable à Dieu, on travaille efficacement à son salut, on court dans la carrière d'une dévotion non pas peut-être à la mode de ces personnes que saint Augustin appelle *des saints trompés et trompeurs* [1], mais d'ailleurs fort au gré de Dieu. Ne priez pas si long-temps, mais soyez plus doux, plus complaisant. Ne jeûnez pas si rigoureusement, mais soyez plus droit dans votre conduite, et moins intrigant. Ne soyez pas si négligé dans vos habits, mais soyez plus humble, moins bizarre, moins abondant dans votre sens. Pour mériter de participer plus souvent et plus utilement aux sacrés mystères, appliquez-vous davantage à vous bien acquitter de votre charge, à remplir plus saintement votre emploi, à maintenir l'ordre dans votre famille, à vivre en paix avec vos proches, à bien élever vos enfans, à vous rendre un modèle parfait à leurs yeux, à veiller sur ceux dont vous êtes le supérieur ou le maître. Faites cela, et vous serez parfaitement agréable au Dieu de toute sainteté, et vous aurez une vraie piété. Au moins je puis bien assurer que tous les saints qui nous ont précédés ne s'en sont pas formé une autre idée.

M. l'archevêque de Cambrai, après eux, l'avoit entendu de même ; aussi s'est-il sanctifié en menant une vie occupée de ses devoirs, toute remplie des vertus qui avoient rapport à son état et à son ministère, ainsi que je le ferai voir dans le cours de ce petit ouvrage.

[1] *Eccli.* XLIV. 1, 3, 6 et 7. — [2] *Matth.* XXIII. 24.

[1] Falsos atque fallentes sanctos. AUG. *Confess.* lib. V, cap. X, n. 18.

CHAPITRE II.

Son humilité.

L'ORGUEIL domine si universellement les hommes, l'amour-propre remue leur cœur par tant de ressorts différens, qu'il est plus rare qu'on ne pense de trouver des chrétiens vraiment humbles. Pour ne s'y pas tromper, je croirois qu'en fait d'humilité, il ne faut ni déférer tout-à-fait au langage, ni s'arrêter seulement aux actions. Ces deux points, pris séparément, ne peuvent former qu'une humilité vague ou imparfaite; mais étant réunis, je veux dire que les discours étant soutenus par les actions, et les actions animées par les sentimens du cœur, qui se manifestent au dehors par des paroles humbles et modestes, il résulte de là une disposition vertueuse qui établit l'ame dans une sincère humilité, ouvrage de la grâce. Si l'on me passe ce principe, que je regarde comme incontestable, je ne demande rien davantage pour justifier la parfaite humilité de feu M. l'archevêque de Cambrai, ses actions, selon moi, concourant avec ses sentimens à en former la preuve la plus complète. Le saint prélat haïssoit l'orgueil et la vanité dans les grandes places ; il détestoit la présomption et la vaine suffisance dans les conditions médiocres : occupé de la grandeur de Dieu seul, le reste disparoissoit à ses yeux, comme de petits riens qui tenteroient injustement de s'approprier une gloire qui n'est due qu'au souverain être. Il voyoit d'ailleurs, par la lumière de la foi, que le chrétien doit prendre modèle de son humilité sur celle de Jésus-Christ même ; d'où il concluoit, pour lui en particulier, l'obligation indispensable de pousser cette salutaire imitation jusqu'à s'anéantir, s'il eût été possible, en agréant de bon cœur de devenir l'objet, je ne dis pas seulement de l'indifférence ou de l'oubli, mais du mépris de tous les hommes. « Quelle » honte, s'écrioit-il, que des chrétiens soient » orgueilleux ! En vérité, y pensent-ils de se glo- » rifier, ayant pour objet de leur foi Jésus » anéanti pour la gloire de son père ? Pour » moi, ajoutoit-il, à quelque prix que ce soit, » je veux vivre dans l'humilité ; et j'espère, » avec l'aide de Dieu, de me rendre si petit, » qu'à mes yeux, il n'y aura rien au monde de » plus vil que moi. » Et qu'on ne croie pas que ces maximes demeurassent oisives dans l'ame du saint prélat. Chez lui, le cœur, de concert avec l'esprit, se peignoit au naturel dans sa conduite, expression fidèle de ses sentimens. Parmi plusieurs traits que je pourrois en citer, je ne rapporterai ici que ce qu'il fit en 1699, à l'occasion de la condamnation de son livre des *Maximes des Saints*.

Quoiqu'il n'y ait rien de plus ordinaire, ni de plus inévitable à l'homme, que de se tromper, cette foiblesse étant fondée sur la nature bornée et défaillante de notre humanité, il n'est pas néanmoins de démarche qui nous coûte davantage que l'aveu sincère de nos fautes. Ou on les désavoue avec une fierté opiniâtre, ou on les déguise finement, en tâchant de leur donner quelque tournure imposante : ou enfin l'aveu qu'on en fait n'est jamais si clair, si net, si précis, qu'il ne soit compensé sur-le-champ par je ne sais quel subtil adoucissement, qui dédommage l'amour-propre, en tout ou en partie, de la honte de sa défaite. Dans le fond du cœur, on se donne volontiers le tort qu'on sent bien, après tout, qu'on mérite : aussi n'est-ce pas là le pas le plus rude à franchir. Mais déployer cette humiliante confession à des yeux étrangers, sacrifier sa délicatesse à l'inconvénient qu'on imagine, de passer pour un homme fautif et capable de se tromper : voilà la difficulté qu'un sot orgueil rend communément insurmontable, et fait même prévaloir tous les jours à ce que l'on doit essentiellement à la vérité.

M. l'archevêque de Cambrai avoit l'ame trop noble, l'esprit trop juste, le cœur trop équitable et trop chrétien, pour agir par de si faux principes. Rempli de très-bas sentimens de lui-même, il trouvoit, dans l'exercice de la plus profonde humilité, une certaine vérité majestueuse dont il faisoit ses délices. Peu lui importoit qu'on le mésestimât, ou même qu'on le méprisât. Que dis-je ? il alloit courageusement au-devant de ce qui pouvoit le rabaisser ; et sans attendre que l'humiliation vînt le déprimer, déjà il se mettoit autant et même plus bas qu'elle n'eût pu le réduire. C'est ainsi qu'il se comporta (au grand étonnement de ceux qui n'avoient pas de sa vertu héroïque l'idée qu'ils devoient), lorsqu'il reçut de Rome la condamnation de son livre. Il y acquiesça sans délai ; il y souscrivit de bonne foi. Il ne se retrancha sur aucun subterfuge pour éluder la censure. Eh ! manqua-t-il jamais de soumission au saint siége ? Il fit plus ; il monta en chaire, lut à haute voix la décision apostolique, se soumit filialement au jugement du souverain Pontife,

et condamnant lui-même avec une grandeur d'ame inouie son propre ouvrage, il en défendit la lecture sans nulle restriction.

Qui n'auroit cru le sacrifice complet? Il est vrai; mais les grandes ames ne se contentent pas de revenir sur elles contre elles-mêmes. Les actions de cette nature, quoique infiniment louables, ne sont pourtant pas héroïques : avec un peu de courage, ordinairement parlant, on n'est pas incapable de faire un désaveu, surtout lorsqu'il ne laisse après soi aucune trace, pour ainsi dire, et que la réputation ne souffre qu'un instant de ce dédit. Mais publier cette rétractation, en perpétuer, s'il le faut, le souvenir, en transmettre le monument à la postérité : ajouterai-je? vouloir et faire en sorte que les siècles à venir sachent jusqu'à quel point on s'est tenu honoré que la vérité triomphât à nos dépens; en fait d'humilité, voilà l'héroïsme.

Le voilà peint au naturel dans le Mandement que M. l'archevêque de Cambrai fit succéder à sa première démarche, pour instruire son peuple de sa parfaite soumission au jugement du vicaire de Jésus-Christ.

« Enfin notre saint père le Pape, dit cet » humble prélat, a condamné mon livre..... » Nous adhérons à ce Bref, mes très-chers » frères, tant pour le texte du livre que pour » les vingt-trois propositions, simplement, ab- » solument, et sans ombre de restriction. » Ainsi, nous condamnons tant le livre que les » vingt-trois propositions, précisément dans la » même forme et avec les mêmes qualifications, » simplement et sans aucune restriction..... » Nous nous consolerons, mes très-chers frères, » de ce qui nous humilie, pourvu que le mi- » nistère de la parole, que nous avons reçu » du Seigneur pour votre sanctification, n'en » soit pas affoibli, et que, nonobstant l'humi- » liation du pasteur, le troupeau croisse en » grâce devant Dieu..... A Dieu ne plaise » qu'il soit jamais parlé de nous, si ce n'est » pour se souvenir qu'un pasteur a cru devoir » être plus docile que la dernière brebis du » troupeau, et qu'il n'a mis aucune borne à sa » soumission ! »

Agir ainsi, c'est, à mon avis, soutenir une éminente théorie d'humilité par une pratique de cette vertu, et peut-être sans exemple. Puissent, ô Eglise sainte, vos décisions irréfragables triompher toujours avec la même facilité de tout ce qui vous paroîtra répréhensible ! Votre contentement seroit grand sans doute, si, pour être obéie, vous n'avez qu'à parler avec la douceur d'une bonne mère sans être obligée d'employer « les armes redoutables que Jésus- » Christ a laissées en votre disposition pour » punir toute désobéissance qui vous résiste [1].» Faudra-t-il qu'à votre douleur, qu'au scandale de vos enfans, il se trouve toujours de ces esprits indociles, qui, refusant de se soumettre à votre autorité légitime, vous arrachent enfin des mains cette pierre terrible qui ne manque point, selon la parole de l'Evangile [2], d'écraser la tête du rebelle sur qui elle tombe? Béni soit à jamais le Dieu de nos pères, d'avoir mis à portée feu M. l'archevêque de Cambrai d'être, par son humilité et par sa soumission, un modèle d'obéissance que l'Eglise regardera avec admiration jusqu'à la fin des siècles! *Vir obediens loquetur victoriam* [3].

CHAPITRE III.

Sa douceur.

L'humilité, étant aussi solidement établie dans le cœur de M. l'archevêque de Cambrai, produisoit en lui une douceur inaltérable; car l'humilité est la source de la vraie douceur. Je ne l'ai jamais vu parler brusquement à personne; jamais il ne lui est échappé, au moins que je sache, une parole dure ou méprisante. Au contraire, il usoit d'une retenue infinie, surtout à l'égard de ceux qui l'attaquoient avec moins de ménagement. Ses ouvrages déposent pour sa rare modération.

Il est des occasions dans lesquelles un prélat, par le devoir de sa charge, ne peut se dispenser de reprendre. Blâmez, dit l'apôtre [4], reprenez; *argue, increpa*. Il en coûtait à M. l'archevêque de Cambrai d'en venir là : il le faisoit néanmoins; mais il assaisonnoit en même temps la réprimande d'un air de bonté si prévenant, que le coupable étoit surpris de ne trouver que la correction mesurée d'un père plein de tendresse, où il s'étoit attendu à essuyer la répréhension menaçante d'un supérieur indigné.

Comme la coutume étoit introduite dans son diocèse d'examiner publiquement les ecclésiastiques, soit pour les saints ordres, soit pour le concours, suivant le concile de Trente, il assistoit régulièrement aux examens, et y prenoit part. En cela, il avoit deux vues également bonnes : la première, de connoître par lui-

[1] *II Cor.* x. 4, 5 et 6. — [2] *Matth.* xxi. 44. — [3] *Prov.* xxi. 28. — [4] *II Tim.* iv. 2.

même les talens et la science de ses ecclésiastiques ; l'autre, que j'aurois pu mettre la première, étoit de faire régner la douceur et une charitable condescendance en ces sortes d'actions, dans lesquelles il semble qu'on cherche assez souvent à déconcerter de pauvres ecclésiastiques, déjà intimidés par l'appareil du spectacle, plutôt qu'à s'assurer prudemment de leur capacité.

Les conversations les plus familières ne sont pas toujours, si l'on y prend garde, les moins sujettes aux altercations : cent choses viennent à la traverse en troubler inopinément la paix. La douceur d'esprit qui régnoit dans toute la conduite de M. l'archevêque de Cambrai le tenoit très-attentif à étouffer dans leur naissance ces premières semences de trouble : il suffisoit qu'une chose lui semblât capable d'indisposer, pour qu'il en prévînt habilement, ou qu'il en arrêtât sur-le-champ le dangereux progrès. Les railleries ne lui paroissoient point un jeu innocent qu'il pût tolérer, ni qu'on dût se permettre en sa présence; il ne vouloit ni de ces bons mots qui font rougir ceux sur qui ils retombent, ni de ces disputes trop vives qui sont sujettes à laisser après elles de l'amertume ; en un mot, on jouissoit en sa compagnie d'une gaîté innocente, et par là très-aimable.

Ces aigreurs fréquentes auxquelles les maîtres se laissent aller, assez souvent sans raison, et presque toujours sans scrupule, contre leurs domestiques, passoient dans son esprit pour des cruautés inexcusables, dont il avoit horreur. Il me faisoit l'honneur de me dire un jour à ce sujet, que, quand il avoit eu de mauvais domestiques, il les avoit renvoyés promptement et sans bruit. « Mais les bons me sont chers, » ajouta-t-il, par toutes sortes de raisons. » Pauvres gens ! pourquoi augmenter la peine » de leur servitude par de mauvaises manières? » Il m'arrive pourtant quelquefois de les gronder » par vivacité ; mais le moment d'après j'en » suis fâché, et je ne suis pas en repos que je » n'aie effacé ma promptitude par quelque » espèce d'excuse qui console mon pauvre domestique aux dépens de mon amour-propre.» Effectivement j'ai été témoin qu'un jour le bon prélat ayant été obligé de parler à l'un de ses gens un peu plus haut que de coutume, il alla dès le lendemain le prendre en particulier, et l'exhorter à mieux faire, en lui donnant mille marques de bonté. Quelques personnes lui ayant représenté en conséquence, que sa trop grande indulgence rendoit ses domestiques moins attentifs à leurs devoirs : « J'en conviens, » leur répondit-il, je sens assez que je ne suis » pas aussi bien servi que je devrois l'être; mais » que voulez-vous faire ? Nous sommes tous » hommes, c'est-à-dire, très-fautifs : c'est » pourquoi il faut se pardonner beaucoup les » uns aux autres; j'aime mieux pécher par trop » de douceur que par un excès de rigueur. » *Ira viri justitiam Dei non operatur* [1]. O qu'il faut s'être accoutumé de longue main à renoncer généreusement à soi-même, et à creuser bien avant dans l'humilité, pour être ainsi constamment doux aux autres, fût-ce au préjudice de ses intérêts ! On est peiné de l'humeur des autres ; les saillies immodérées de leur amour-propre nous font souffrir : tolèrera-t-on donc éternellement en soi ce qu'on supporte si impatiemment dans autrui ? Il est digne d'un héros chrétien de souffrir de tout le monde, sans faire souffrir personne.

ADDITION.

Aux exemples de douceur et d'humilité que l'abbé Galet a réunis dans les chapitres II et III, on peut ajouter les deux suivans, tirés de la *Vie de Jean-Baptiste de Villiers, président du séminaire provincial des évêques à Douai*. Lille, 1788, in-12. (Pag. 187 et suiv). Le premier de ces deux traits est rapporté, quoique avec moins de détail, dans l'*Histoire de Fénelon*, livre IV, n. 9

« M. de Fénelon, dit l'historien, fut un jour informé qu'un de ses curés se dérangeoit considérablement, au grand scandale de toute sa paroisse. Il se crut enfin obligé, après plusieurs avertissements charitables, de le faire renfermer dans la prison de l'Officialité. Quelques mois après, un de ses grands-vicaires, ou quelque autre chanoine qui l'approchoit souvent, vint lui dire avec un air de confiance : « Monseigneur, je viens de voir notre curé prisonnier ; il m'a paru sincèrement converti : » je pense qu'il seroit à propos de lui rendre la » liberté et de le renvoyer à sa cure. » Cet illustre prélat lui répondit avec beaucoup de douceur et de politesse : « Ce n'est pas l'ordinaire, monsieur, que les mauvais ecclésiastiques se convertissent si promptement ; cependant, puisque vous le jugez être bien » touché de Dieu, et vraiment pénitent, je consens qu'on le relâche. » Le curé ne fut pas plutôt rentré dans sa paroisse, qu'il recommença ses désordres. Alors le grand-vicaire ou le chanoine qui avoit obtenu son élargissement revint

[1] *Jacob.* I. 20.

trouver son archevêque, et lui dit brusquement : « Vous avez mal fait, monseigneur, de relâ- » cher et de rétablir un tel curé dans ses fonc- » tions; il se dérange, il scandalise tout le » monde comme auparavant; il faut le remettre » en prison. » M. de Fénelon ne répliqua rien à cette brusquerie. Il pouvoit d'un seul mot fermer la bouche à celui qui lui parloit de la sorte, lui rappelant que ce n'avoit été qu'à sa sollicitation, à ses instances, qu'il avoit délivré ce curé : mais non, il se tut à ce sujet, et changea de propos fort agréablement.

» M. de Villers avoit le bonheur de voir souvent ce prélat, et même avec familiarité. Ce digne archevêque n'avoit aucune réserve pour lui; son cabinet le plus secret lui étoit ouvert en tout temps. Un jour que notre saint prêtre étoit allé de Douai à Cambrai, en soutane avec une ceinture, à pied, un bâton à la main, il se présenta chez l'archevêque dans cet équipage. Le suisse, qui avoit ordre de ne laisser entrer personne, qui que ce fût, l'arrêta à la porte, et lui demanda qui il étoit. « Hélas, je suis un » pauvre prêtre de Douai, nommé Villers, » répondit-il ; ayez la bonté d'avertir monsei- » gneur de mon arrivée. » Le suisse alla l'annoncer, et sur-le-champ il fut introduit avec honneur. Monseigneur le reçut avec toutes les démonstrations d'amitié les plus sincères et les plus obligeantes. Il se trouvoit une autre fois à Cambrai avec M. Turpin, son intime ami. « Voici, monseigneur, dit-il en abordant le » même prélat, voici un docteur en droit de » l'Université de Douai, qui souhaiteroit avoir » l'honneur de vous présenter un de ses ou- » vrages, sur la distinction du droit et du fait » de Jansénius; mais il n'a osé jusqu'ici prendre » cette liberté, disant qu'il est un trop petit » homme. » *Un trop petit homme !* répliqua aussitôt cet archevêque, *je n'en connois point dans le monde de plus petit que moi.* »

CHAPITRE IV.

Sa mortification.

Quel est l'homme sur la terre qui n'éprouve tristement en soi le combat importun dont parle le grand apôtre[1] ? Le corps mutiné contre l'esprit, l'esprit en dissension et avec les autres et avec lui-même, n'allument-ils pas dans chacun de nous une guerre intestine dont la violence nous désole ? Inutilement espèreroit-on de mettre la paix entre ces deux fiers ennemis, en capitulant avec l'un ou l'autre au gré de leurs désirs. Pour les ranger à la raison, il faut qu'il leur en coûte à tous les deux : à la chair, d'être châtiée et abattue par une pénitence aussi longue que la vie ; à la volonté, d'être contredite sans relâche, réduite au terme de ne plus faire la maîtresse, mais de prendre humblement le ton qu'il plaira à l'esprit de la grâce de lui donner. M. l'archevêque de Cambrai passoit chaque jour de sa vie dans la mortification rigoureuse du corps et de l'esprit. Il affoiblissoit l'un pour fortifier l'autre, et de peur que celui-ci ne s'enorgueillît de cet avantage passager, il le subjuguoit à son tour impitoyablement. A l'imitation de l'apôtre[1], il avoit réduit de telle sorte son corps en servitude, qu'il n'étoit pas autrement que dans une espèce de milieu entre la santé et la maladie. Pour de propre volonté, je ne sais s'il en avoit encore, tant il avoit travaillé à s'en dépouiller, à la perdre et à la faire mourir.

Quand on n'est pas fidèle dans les mortifications de providence, il y a sujet de craindre beaucoup d'illusion dans les autres qu'on recherche quelquefois avec plus d'ardeur que de prudence. Je croirois qu'il seroit bon de commencer d'abord par les premières, et de s'y exercer de bonne heure, d'autant mieux que c'est un travail à durer autant que la vie. Notre saint prélat, attentif à ne se pas mortifier à sa mode, ne pouvoit se lasser de se laisser mortifier de moment à autre, selon les desseins de Dieu. Ce n'est pas que dans le fond il ne fût très-dur à lui-même ; mais c'est qu'il s'observoit de si près pour ne rien donner à l'amour-propre, qu'on ne remarquoit, pour ainsi dire, en lui qu'une vie unie, et en apparence toute commune. Loin de se plaindre, il étoit toujours bien, toujours commodément, toujours à son aise ; dans le chaud comme dans le froid, pendant les beaux jours de l'été comme durant l'affreux hiver, il trouvoit toujours moyen de souffrir sans se plaindre. Il dormoit très-peu ; en un mot, nulle partie de sa vie exempte de mortification ; imitation aussi sincère que continuelle du grand apôtre : *semper mortificationem Jesu in corpore nostro circumferentes*[2].

Un régime sévère qu'on se fait une loi étroite de garder, et qu'on observe journellement, sans s'en écarter le moins du monde, devient,

[1] *Rom.* VII. 14, etc.

[1] *I Cor.* IX. 27. — [2] *II Cor.* IV. 10.

par cette continuité, un assujettissement qui vaut lui seul une bonne pénitence, j'en atteste l'expérience. On voit en effet tous les jours qu'on craint moins de souffrir et d'être malade, que d'être toujours aux prises avec soi-même pour combattre ses goûts : preuve certaine que cette contrainte est très-mortifiante. M. l'archevêque de Cambrai pratiquoit donc un régime étonnant, certes, soit pour l'uniformité invariable de la nourriture qu'il prenoit, soit pour la très-petite quantité dont il en usoit. Je ne lis point ce que Jésus-Christ dit de saint Jean-Baptiste, que je ne me sente porté à en faire l'application à notre saint prélat : *Venit neque manducans, neque bibens* [1]. C'étoit par la crainte de la maladie, dira-t-on peut-être, ou par appréhension de la douleur, qu'il se portoit à cette privation : mais y pense-t-on ? Jamais on ne fut moins occupé de soi ; personne ne fut plus éloigné que lui de se refuser à la souffrance. Etoit-ce par attachement à la vie ? Hélas ! il la supportoit avec patience, soupirant sans cesse après l'heureux moment qui devoit le dépouiller de sa mortalité.

On ne trouvera pas mauvais qu'avant de finir cet article, je fasse remarquer que M. l'archevêque de Cambrai n'étoit arrivé à cette grande mortification des sens, que par une mortification intérieure très-parfaite. Sa plus grande appréhension étoit, disoit-il, de ne pas résister assez à son propre esprit. Il mettoit toute sa joie à combattre incessamment sa volonté, son application à contredire son humeur, afin d'être en toutes choses souple sous la main de Dieu. De là l'égalité de son esprit, ses manières enjouées, sa complaisance, son affabilité, et par-dessus tout une attention extraordinaire à ne marquer nulle peine d'être importuné, interrompu, détourné, même au plus fort de ses occupations. Heureux d'avoir su mettre ainsi à profit toutes les occasions de se faire violence, il recueille maintenant avec une joie ineffable la moisson d'une félicité éternelle. *Violenti rapiunt regnum cælorum* [2].

CHAPITRE V.

Son amour pour la pauvreté.

Les biens de ce monde sont sujets, comme nous l'apprenons de l'Évangile [3], à la rouille, au déchet, aux mains des voleurs, et à je ne sais combien d'autres pareils accidens qui en prouvent la caducité, indigne de notre attachement. Il y a plus : notre Seigneur les compare à des eaux salées capables d'irriter la soif, bien loin de l'étancher. M. l'archevêque de Cambrai regardoit sur ce pied-là les dignités, la faveur, la prospérité, l'opulence, et s'en défioit comme d'objets dangereux qui tendent continuellement à débaucher le cœur, pour lui faire aimer les choses d'ici-bas au préjudice de ce qu'il doit à Dieu. C'est pourquoi se contenter de peu, user sobrement des commodités de la vie, les restreindre au simple nécessaire, tenir son cœur dans le détachement, vivre dans la privation et dans l'amour de la privation, étoient autant de principes que le saint prélat réduisoit en pratique aussi religieusement dans les petites occurrences qu'il auroit pu le faire dans les grandes, fondé sur cet oracle de l'Écriture, que « celui » qui craint Dieu ne néglige rien ; » *qui timet Deum, nihil negligit* [1]. Qu'auront à répondre à cet exemple certains dévots, qui, sous prétexte de se réserver à faire, quand il faudra, des actions essentielles et décisives, négligent, en attendant, fort imprudemment mille petits moyens que la Providence leur ménage avec bonté pour les faire avancer aisément dans le bien ? Comme si les voies du Très-Haut étoient à leur disposition, qu'ils méritassent de faire pour lui de grandes choses, dès là qu'ils osent lui manquer, sans égard, dans les plus petites ! Illusion déplorable ! Hé ! ne voudra-t-on jamais comprendre que le serviteur fut introduit dans la joie du Seigneur, qualifié de bon et de fidèle serviteur, pour avoir été fidèle en de petites choses ? *Euge, serve bone, in modico fidelis, intra in gaudium Domini tui* [2]. Négligez après cela certains détails des vertus, parce qu'ils vous semblent médiocres ; rabattez-vous sur les œuvres considérables, pour lesquelles vous vous réservez, dites-vous. Je vous plains, puisque, selon le langage des saints Pères, ce n'est pas tant la qualité des choses en elles-mêmes qui les relève aux yeux de Dieu, que l'intention droite et le motif épuré avec lequel on s'y porte. *Non quantum, sed ex quanto.*

Cette digression (tout hors d'œuvre qu'elle paroîtra peut-être du premier coup-d'œil) ne laisse pas de nous ramener utilement à la vertu précieuse de la pauvreté, dans laquelle M. l'archevêque de Cambrai s'exerçoit, non-seulement de cœur et d'affection, comme je l'ai déjà dit

[1] *Matth.* XI. 18. — [2] Ibid. 12. — [3] Ibid. VI. 19.

[1] *Eccles.* VII. 19. — [2] *Matth.* XXV. 21.

plus haut, mais réellement et de fait, autant qu'il lui étoit possible. Il n'attendoit pas pour cela qu'il s'en présentât des occasions remarquables : il est rare en effet qu'il s'en offre de pareilles à une personne élevée en aussi grande dignité; toute la vie pourroit bien se passer, sans qu'il en fût question d'aucune de cette espèce. Le plus sûr étoit, selon lui, de mettre d'abord en œuvre ce qui tombe sous la main, et de chercher, du moins par une médiocrité générale, à approcher de la pauvreté, si l'on ne peut la pratiquer à la rigueur. Dans cet esprit, il se passoit à un très-petit nombre d'habits; encore vouloit-il qu'ils fussent des étoffes les plus simples. Il observoit la même règle pour ses habillemens d'église; et pour n'en donner ici qu'un exemple en passant, il ne souffroit à ses aubes et rochets ordinaires ni dentelles, ni aucune autre superfluité pareille, voulant, par ce retranchement, rendre, comme il pouvoit, quelque petit hommage à la pratique de la sainte pauvreté.

Un jour qu'il me montroit une magnifique croix pectorale, enrichie d'émeraudes, qui lui avoit été donnée par M. l'Électeur de Cologne, je lui dis avec une ingénuité que ses bontés singulières pour moi autorisoient : « Monseigneur, » vous devriez porter cette croix-là, car elle est » infiniment plus belle que la vôtre. » Le saint prélat, souriant de ma naïveté, me répondit avec amitié : « Non, mon enfant, cela ne se » peut; car si j'ai cru devoir accepter cette riche » croix, par respect pour la personne éminente » de qui je la tiens, ç'a été, dans le fond de » mon cœur, à condition de n'en faire usage de » ma vie. Les saints prélats qu'on nous propose » pour modèles en auroient-ils voulu porter de » semblables? Ils s'en seroient bien gardés. A » Dieu ne plaise donc que la croix, qui m'avertit de la pauvreté et de la nudité de Jésus-» Christ, trouve en moi un embellissement fas-» tueux, qui la fasse méconnoître jusque sur » ma poitrine! »

S'il étoit réservé sur ce qui avoit rapport directement à sa personne, on ne s'étonnera pas qu'il se fût fait une loi de ne souffrir dans son palais aucun meuble qui sentît le faste. Non, je le répète avec assurance, il ne se trouvoit rien chez lui qui sentît la pompe mondaine, rien de recherché ni de superflu. Il convenoit à la place qu'il occupoit dans l'Église, et au rang que sa dignité lui donnoit dans le monde, que son appartement fût meublé d'une certaine façon : en tolérant sur cela ce qu'il ne pouvoit absolument empêcher, il en souffroit plus que je ne puis dire. Pour dédommager d'autre part son attrait pour la pauvreté évangélique, il avoit fait pratiquer, à côté de son grand appartement, une petite cellule, où pour tout ajustement il y avoit quelques meubles d'une simple serge. C'étoit là son habitation délicieuse, qu'il préféroit à la magnificence des plus superbes palais.

C'est par ce même amour de la pauvreté, que le saint prélat avoit renoncé de tout son cœur à l'argent, et au soin des affaires temporelles, pour vaquer plus librement à l'œuvre de Dieu, dépris de tout intérêt sensible. Attentif à ce que sa maison fût dans un bon ordre, soigneux que ses revenus fussent administrés, selon l'esprit des saints canons, dans la plus exacte régularité ecclésiastique, il ne tenoit pour lui à rien davantage. Ces paroles de l'apôtre [1] : *Dieu a choisi les pauvres pour les rendre riches dans la foi, et les faire héritiers du royaume qu'il a promis à ceux qui l'aiment*, lui avoient fait une si forte impression, qu'il ne faisoit nul cas des biens, et même qu'il regardoit l'argent comme de la boue : aussi n'en portoit-il jamais sur lui, à moins que ce ne fût en voyage, par pure nécessité. Il arriva (je ne me souviens pas bien dans quelle circonstance) que son intendant lui apporta dans sa chambre une certaine somme, prétendant qu'il devoit la garder pour les raisons qu'il lui allégua. Ce bon prélat s'en défendit tant qu'il put, soutenant de son côté qu'il n'en avoit point affaire, mais qu'il auroit recours à lui en cas de besoin. Obligé, malgré sa répugnance, de céder aux instances réitérées qui lui furent faites, il accepta enfin la somme, triste et bien fâché : mais en revanche, elle ne demeura pas long-temps entre ses mains toute entière; il commença par en prélever la meilleure partie, qu'il fit distribuer à des pauvres honteux : pour le reste, il n'en fut non plus question, que d'un objet de malédiction qu'il détestoit, et auquel il ne voulut plus toucher du tout. J'ai su cette particularité du saint prélat lui-même, qui m'en fit la confidence dans un de ces précieux momens où il avoit la bonté de s'entretenir avec moi à cœur ouvert. O qu'il est vrai que quiconque est engagé dans la milice sainte ne doit plus aimer les choses temporelles, ni y tenir par quelque endroit que ce puisse être, afin de ne songer qu'à plaire au divin maître auquel il s'est enrôlé! Sage, qui, le cœur vide de tout ce qui est ici-bas, vit uniquement dans l'attente des biens éternels, seuls dignes de nos empressemens!

[1] *Jacob.* II. 5.

CHAPITRE VI.

Son assiduité à la prière, à la lecture et au travail.

Donner à ses sens toutes les satisfactions qu'ils désirent, repaître ses yeux de mille spectacles vains ou dangereux, perdre éternellement le temps en des amusemens dissipans, dans des conversations où règne l'esprit du monde; être toujours hors de soi-même, et se flatter avec cela de pouvoir prier d'une manière fructueuse, me paroît une prétention à laquelle je ne puis donner de nom. Veut-on prier saintement, il faut prendre le contre-pied; être sur ses gardes, réprimer la vaine curiosité, tenir en bride la vivacité impétueuse des sens; modérer les fougues de la nature, veiller sur les mouvemens du cœur, désirer d'être vide de soi, y travailler pour être rempli de Dieu : voilà les vrais moyens de bien prier; c'est la route qu'ont tenue tous les saints. C'est la même qu'a tenue après eux M. l'archevêque de Cambrai.

Il étoit homme de prière, je m'exprime mal, consommé dans l'oraison, parce que de longue main il s'étoit rendu familier ce saint exercice par deux endroits qui en décident; je veux dire par une attention extraordinaire à éloigner de soi tout ce qui pouvoit y être un obstacle, et par un soin prodigieux d'apporter les dispositions les plus propres à attirer et à perfectionner en lui l'esprit de prière. La bonne mortification, disent les saints, dispose à la bonne oraison; il étoit infiniment mortifié à l'intérieur et à l'extérieur. Le cœur humble prie efficacement; toute sa conduite rouloit sur la base d'une humilité profonde. Les actions faites pour Dieu influent utilement dans l'oraison, et sont elles-mêmes une sorte de prière excellente; en tout ce que faisoit le saint prélat, il ne se proposoit d'autre motif que de plaire à Dieu. Il auroit voulu, sans la moindre interruption, s'il eût été possible, aimer en tout le souverain bien, dont il pénétroit mieux qu'un autre les merveilles adorables. Mais qu'ai-je dit? il l'aimait ce grand Dieu, digne par lui-même de tout amour, avec un dégagement, avec une pureté, avec une ardeur que je tenterois vainement de décrire. Que n'aurois-je point à dire ici de son union continuelle à Dieu, de la tendance véhémente de son cœur vers ce souverain objet dont il étoit éperdument épris! Non, je ne crois pas qu'on puisse imaginer rien de plus vif, de plus tendre, de plus empressé, peu s'en faut que je ne dise de plus passionné. O mon Dieu, il vous aimoit bien purement, ce saint prélat, et tout coopéroit à son bien.

Non content de réciter l'Office ecclésiastique avec une régularité édifiante, il se disposoit de plus chaque jour à la célébration des saints mystères par plusieurs heures d'une oraison très-fervente. Pour sanctifier les dimanches et les fêtes selon l'esprit de l'Église, il assistoit régulièrement ces saints jours aux offices publics dans sa cathédrale : grand Dieu! avec quelle sainte frayeur, avec quelle modestie angélique, avec quel profond recueillement! Il est de siècle à autre de ces grandes ames que vous avez destinées, Seigneur, dans votre miséricorde, à être des lumières éclatantes dans votre sainte maison.

La lecture spirituelle succédoit à sa prière, prière elle-même. Comme il trouvoit un fonds inépuisable d'instruction et de nourriture pour son ame dans l'Écriture sainte, il lisoit ce livre divin avec un respect et une effusion de cœur, qu'il ne se lassoit point d'inspirer aux autres. « Lisez-la avec foi, m'a-t-il dit souvent, debout, découvert, avec avidité, parce qu'il » faut avoir faim et soif de la justice, et se » nourrir avec grand appétit du pain de la parole de Dieu. »

Un temps si considérable employé à prier, à offrir l'auguste sacrifice de l'agneau sans tache, à méditer les divins oracles, ne l'empêchoit pas de trouver encore plusieurs heures qu'il passoit à consulter les saints Pères et les théologiens : étude lumineuse, que j'appellerois volontiers méditation profonde, qui servoit à entretenir, à sa manière, l'esprit du saint prélat en commerce avec le cœur de Dieu. C'est ainsi, Esprit saint, Père des lumières, c'est ainsi que les ames bien disposées s'instruisent en vous priant, vous prient en s'instruisant, et lèvent vers vous en tous lieux des mains pures, pour vous offrir le sacrifice paisible de leurs justes louanges.

CHAPITRE VII.

Sa simplicité.

La simplicité est une vertu excellente, qu'il ne faut point confondre avec la sincérité. L'homme sincère hait le mensonge, ne dit rien qu'il ne croie vrai, ne veut passer que pour ce qu'il est; mais aussi il seroit bien fâché de passer pour ce qu'il n'est pas, c'est-à-dire qu'il veut

être estimé pour ses bonnes qualités, sans consentir pour cela à être méprisé pour ses défauts. De là vient qu'il n'est pas toujours fort à son aise avec les autres, et que les autres ne sont pas non plus toujours extrêmement à leur aise avec lui. L'homme, au contraire, doué de simplicité n'a ni mauvaise honte, comme disoit M. l'archevêque de Cambrai, ni fausse modestie. Il fuit l'ostentation, il s'oublie, il porte son cœur sur sa main, restant dans une grande désoccupation de soi, pour ne gêner personne dans l'estime qu'ils pourroient lui accorder ou lui refuser. Ce caractère est beau sans doute; il ne sauroit manquer de plaire aux hommes, et est encore bien plus agréable à Dieu. Effectivement, si un homme souhaite que son ami soit simple et libre avec lui, en sorte qu'il semble s'oublier lui-même dans ce commerce d'amitié, à combien plus forte raison Dieu, qui est le vrai ami, prend-il plaisir que l'ame soit sans retour et sans inquiétude dans cette douce et intime familiarité qu'il lui prépare!

Je ne disconviens pas qu'il ne soit très-difficile d'atteindre à cette sublime vertu de simplicité; j'avoue même qu'on n'y parvient qu'après bien des victoires remportées sur l'amour-propre; je conçois encore qu'il faut, pour cela, et mourir à soi dans les occasions importantes, et se renoncer dans les choses difficiles, et s'oublier en mille circonstances où l'on se sent piqué au vif: mais plus il en coûte, plus il est glorieux d'y réussir. M. l'archevêque de Cambrai ne s'étoit épargné aucune violence, dans l'intention de simplifier, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, sa grande ame. A force de perdre de vue sa propre excellence, à force de se désintéresser et de se désoccuper de soi, l'art étoit tombé avec les réflexions, de manière que sa vraie simplicité intérieure répandoit sur tout son extérieur un certain goût d'ingénuité et de bonté, je ne sais quoi de doux et de paisible, qui charmoit tout le monde. Il faut avoir connu M. l'archevêque de Cambrai pour comprendre au vrai combien étoit grande la candeur de sa simplicité. Rien de si naturel que ses manières, rien de plus innocemment enjoué que ses discours. Il aimoit qu'on vécût familièrement avec lui, il ne pouvoit supporter la cérémonie; en un mot, pour lui faire plaisir, il falloit en quelque sorte perdre de vue ce qu'il étoit, s'oublier soi-même, et marcher avec lui à pas égal sur la même ligne. « Vivons bonnement, me di» soit-il, ainsi que les enfans de Dieu. N'agis» sez point de vous à moi avec un air de dis» tinction, et comptez que plus vous vous com» porterez uniment, plus vous serez à mon » gré. »

L'aimable simplicité du saint prélat prenoit chaque jour de nouveaux accroissemens: plus on avoit le bonheur de l'approcher familièrement, plus on étoit à portée d'admirer sa sagesse éminente, qui s'humanisoit, pour ainsi dire, avec un chacun; étant toujours occupé du bien des autres, sans retourner jamais les yeux sur soi. Avec Dieu, homme simple et droit, ainsi qu'il est dit de Job [1]. Dans l'exercice de son ministère, prudent, et simple en même temps comme la colombe [2]. Dans la société, sans fard, sans affectation, sans malice, il traitoit les hommes, quels qu'ils fussent, avec cette suavité prévenante, qui fait, comme dit saint Pierre [3], qu'on les écoute, qu'on agit avec eux, et qu'on les aime avec une simplicité dont la charité consommée est seule capable. Hommes enivrés de la prudence composée du siècle, vous n'avez point d'yeux pour contempler une vertu si pure, ou du moins vous ne les ouvrez sur elle, que pour la mépriser avec dédain [4]! Pour nous, à qui Dieu fait la grâce de donner des sentimens tout différens, nous nous écrierons avec notre saint prélat: « Qu'elle est aima» ble cette vraie simplicité! qui nous la don» nera? Nous quittons tout pour elle. » *Prudentia carnis mors est* [5].

CHAPITRE VIII.

Son amour pour l'Eglise.

L'ÉGLISE catholique, apostolique et romaine, dont nous avons le bonheur d'être les membres, est la chaste épouse que le Fils de Dieu *a acquise au prix de* tout *son sang* [6]: épouse chérie et bien-aimée, à laquelle il restera inséparablement uni *tous les jours jusqu'à la consommation des siècles* [7]; la gouvernant par *les pasteurs qu'il a établis* comme ses coadjuteurs et ses collègues, *afin que*, par sa vertu et sous son autorité, ils travaillent de concert *à la perfection des saints, à l'édification du corps de Jésus-Christ, à l'affermissement de la foi; pour que nous*, fidèles, *ne soyons plus des enfans foibles, flottans dans la foi, et sujets à nous laisser em-*

[1] Vir simplex et rectus, ac timens Deum. *Job.* II. 3. — [2] Prudentes sicut serpentes, et simplices sicut columbæ. *Matth.* x. 16. — [3] Simplici ex corde invicem diligite. *I Petr.* I. 22. — [4] Viri sanguinum oderunt simplicem. *Proverb.* XXIX. 10. — [5] *Rom.* VIII. 6. — [6] *Act.* xx. 28. — [7] *Matth.* XXVIII. 20.

porter çà et là à tous les vents des opinions humaines[1]. Tel est en général le devoir des *premiers pasteurs préposés au gouvernement de l'Église*[2], charge par elle-même d'un poids terrible, qui demande dans un prélat un courage intrépide, une vigilance infatigable, un zèle à l'épreuve, une prudence divine : pour abréger, des talens apostoliques.

M. l'archevêque de Cambrai avoit bien compris cette étendue prodigieuse de son ministère. Il ne falloit que voir sa conduite, pour conclure qu'il ne pouvoit agir plus conséquemment qu'il faisoit, à la grande idée qu'il s'étoit formée de ses obligations. « Je ne suis pas, disoit-il, établi évêque pour rien. Malheur à moi, si je ne » travaille de tout mon pouvoir aux intérêts de » l'Église, et si je n'emploie pas tout ce que » j'ai de forces pour conserver, cultiver et augmenter l'héritage sacré que mon maître m'a » confié! » De là son application à se rendre une lampe ardente et lumineuse pour éclairer tous ceux qui conversoient dans la maison de Dieu. Devenu lui-même *la forme du troupeau*[3], quel zèle n'avoit-il pas pour affermir les fidèles dans la tradition ancienne, pour retrancher les abus, pour ôter les scandales, pour faire fleurir la vraie piété! Infatigable à la poursuite des brebis égarées, quels mouvemens ne se donnoit-il pas, ou pour ramener les libertins, ou pour détromper les hérétiques! Grand Dieu! vous avez été témoin de la sollicitude qu'il avoit pour votre Église. Que de veilles, que de prières, que d'attentions, que de ménagemens, que d'ouvrages pour mettre les vérités de la religion dans leur jour, et la fausseté de l'hérésie en décri! Il s'exerçoit surtout contre le jansénisme, pour terrasser cette hydre funeste, contre laquelle l'Église a lancé tant de fois la foudre de ses censures les plus terribles. J'ai ouï dire souvent à M. l'archevêque de Cambrai, que les Jansénistes étoient autant à plaindre qu'à craindre. « Pauvres gens, s'écrioit-il d'un » air mêlé de douleur et de compassion, que je » les plains de ne vouloir pas soumettre leurs » préventions à l'oracle infaillible de l'Église! » O que l'entêtement a fait de mal, et qu'il en » fera encore! Pour moi, grâce au Dieu de » toute vérité, j'ai sacrifié aveuglément mes » propres lumières à la voix du premier pasteur, et je ne m'en repens point. Aimons » Dieu, aimons l'Église, écoutons-la avec une » docilité d'enfant, et ne cessons de combattre » pour ses décisions jusqu'au dernier soupir de » notre vie. »

Le saint prélat ne se contentoit pas de déclarer de vive voix ses sentimens sur un sujet aussi important, il les exprimoit avec la même vivacité dans des écrits dont la Providence a permis que le public ait été enrichi. Si l'on veut prendre la peine d'ouvrir le volume de ses *Lettres sur la Religion*, on y lira avec édification les paroles suivantes, qui ne sont pas assurément dans le goût des Indépendans[1] : « Je préfère, » sans hésiter, la raison de Dieu à la mienne; » et le meilleur usage que je puisse faire de ma » foible lumière, est de la sacrifier à son autorité. Ainsi, sans m'écouter moi-même, j'é- » coute la seule révélation qui me vient par » l'Église, et je nie tout ce qu'elle m'apprend à » nier.... En matière de religion, je crois sans » raisonner, comme une femmelette, et je ne » connois point d'autre règle que l'autorité de » l'Église qui me propose la révélation. »

Comme le saint prélat ne se départit, en aucun temps de sa vie, de cette souveraine docilité à l'autorité de l'Église, il n'est pas étonnant qu'aux approches de la mort, moment décisif, il ramassât tout ce qui lui restoit de force pour en donner un dernier témoignage de la manière la plus authentique. « Je viens de recevoir l'extrême-onction, écrivit-il au confesseur du Roi[2] : c'est dans cet état, mon ré- » vérend père, où je me prépare à aller paroître » devant Dieu, que je vous supplie instamment » de représenter au Roi mes véritables senti- » mens. Je n'ai jamais eu que docilité pour » l'Église, et qu'horreur des nouveautés qu'on » m'a imputées. J'ai reçu la condamnation de » mon livre avec la simplicité la plus absolue, » etc. » Expressions dignes d'un évêque orthodoxe; consolante préparation au grand passage de l'éternité! Qu'une ame, juste Dieu, paroît avec assurance devant votre tribunal, quand elle n'a eu de lumière que pour vous les sacrifier, de raisons que pour les faire passer par l'épreuve de la parfaite obéissance! A ce trait se reconnoissent sans peine les vrais enfans de l'Église, se distinguent les sectateurs de la catholicité, humbles, soumis, non litigieux, d'avec ces esprits inquiets qui se font un plaisir ou un faux devoir d'éterniser les disputes sur la religion, au risque de rompre l'unité, et de déchirer la tunique indissoluble du souverain Pasteur de nos ames. Viendra le moment terrible,

[1] *Ephes.* IV. 11, 12, 13 et 14. — [2] *Act.* XX. 28. — [3] *I Petr.* V. 3.

[1] *Lettre sur l'idée de l'infini*, etc. Voyez *Œuvres*, t. I, p. 123. — [2] Lettre au P. Le Tellier, du 6 janvier 1715. Voyez ci-dessus, t. VIII, p. 283.

auquel cesseront également intérêts humains, point d'honneur, préventions, vanité des opinions humaines : mais qu'il sera affreux de tomber entrer les mains du Dieu de toute vérité, lorsque, dans sa vengeance, il tirera le rideau de dessus l'entêtement, et qu'il démasquera l'hypocrite nouveauté ! En vérité, la satisfaction d'abonder dans son sens coûte trop cher, quand il faut l'acheter au prix d'un désaveu éternel. *Ergo erravimus a via veritatis* [1] !

CHAPITRE IX.

Son zèle pour son troupeau.

L'ardent amour que M. l'archevêque de Cambrai avoit pour l'Église en général produisoit en lui un zèle très-vif envers le troupeau particulier que la Providence lui avoit confié. Il ne le faisoit pas consister, ce zèle, dans je ne sais quelle inquiétude, plus souvent l'effet de la nature que de la grâce, moins encore dans une froideur hautaine, une rigueur inflexible, fruits malheureux de l'humeur. On ne voyoit en lui, pour me servir de l'expression d'un saint Père (S. Jérôme), ni l'anxiété des Scribes, ni le sourire des Pharisiens : son zèle partoit de la charité la plus pure, son cœur ne respiroit que tendresse.

L'aveuglement des pécheurs faisoit naître en son ame, non des sentimens amers, mais une compassion vraiment paternelle; leur dureté lui arrachoit des larmes; il eût voulu en verser des torrens pour laver leurs fautes. Il s'humilioit, il s'affligeoit pour eux; et quand il leur parloit sur leur état déplorable, ce n'étoit qu'après avoir gémi long-temps aux pieds du Dieu des miséricordes, pour obtenir de sa clémence les grâces dont ces prévaricateurs s'étoient rendus indignes.

Les justes trouvoient auprès du charitable prélat soit la consolation, soit l'instruction qui leur étoient nécessaires ; il leur apprenoit à devenir humbles, patiens, réglés, soumis à Dieu. Mort à lui-même, il leur enseignoit à faire main-basse courageusement sur l'amour-propre, disant qu'il est bon de refuser tout à la nature, pour tout donner à l'attrait de la grâce. Pour abréger, sous un tel maître, il falloit vivre dans un généreux mépris de la vie, impatient, si je puis parler ainsi, de l'éternité. Tout à tous, il parloit aux pauvres comme aux riches, aux savans comme aux ignorans. Il étoit charmé de pouvoir entretenir des biens du paradis les pauvres gens de la campagne, à qui un travail sans fin rend la vie si pénible. On le voyoit aussi aborder les simples soldats de la garnison de Cambrai, à dessein de leur insinuer en passant quelque sainte pensée.

Il eût voulu pouvoir passer chaque jour plusieurs heures à consoler les prisonniers; mais s'il ne pouvoit le faire à l'ordinaire, retenu par des occupations plus pressées, au moins il accouroit avec empressement à ces lieux d'horreur et d'affliction au premier signe que donnoient ces hommes infortunés de souhaiter la visite du saint prélat. Là ce grand homme, au milieu de la puanteur, dans l'obscurité des sombres cachots, attendri sur ces misérables captifs, touché de leurs souffrances, faisoit succéder à des aumônes abondantes la parole vive et efficace du salut.

Une fois entre autres qu'il revenoit des prisons, il se donna la peine de passer à ma chambre, pour me raconter avec effusion de cœur ce qui s'y étoit passé. « Je viens, me dit-il, d'un » cachot où j'ai vu des criminels qui, bien loin » de craindre les supplices les plus affreux, les » regardent au contraire comme une punition » encore trop douce de leurs fautes. Contens de » mourir, ils ne désiroient que ma bénédiction, » et un mot d'exhortation. Ils ont même refusé » un petit bien que j'ai voulu leur faire. Nous » n'avons besoin de rien, m'ont-ils dit, que de » la grâce de bien mourir. O que j'ai été édifié » de la parfaite résignation de ces pauvres gens! » Mon Dieu, que leur disposition confond ma » lâcheté! »

On ne peut dire les biens incomparables que fit ce saint évêque dans les hôpitaux de Cambrai pendant la dernière guerre. Les conversations éclatantes que Dieu opéra par son ministère furent sans nombre : témoin, parmi plusieurs autres, celle de deux soldats malades, l'un Allemand, l'autre Suédois, lesquels, après avoir vielli dans la fausseté de l'erreur et dans l'opiniâtreté d'une secte licencieuse, ne purent tenir contre le zèle du saint prélat. L'ardeur de sa charité fondit si bien la glace de leurs cœurs rebelles, qu'ils expièrent les crimes de leur vie passée par les larmes de la plus sincère pénitence. A peine eurent-ils connu la vérité, qu'ils l'aimèrent avec une telle ardeur, que leurs dernières paroles, comme autant de traits enflammés, allumoient dans les cœurs des plus endurcis le désir de servir Dieu.

[1] *Sap.* v, 6.

Au reste, M. l'archevêque de Cambrai ne s'en tenoit pas aux seules bonnes œuvres dont je viens de parler; cette carrière eût eu trop peu d'étendue par son zèle, auquel il ne savoit donner aucunes bornes (je parle de celles que l'amour-propre et la délicatesse auroient voulu lui prescrire) : dès qu'il s'agissoit du bien de son troupeau, sa sollicitude paternelle n'étoit point satisfaite qu'elle ne se fût mise à tout.

Persuadé que l'instruction est une fonction essentielle dont les pasteurs ne peuvent se dispenser sans de grandes raisons, puisqu'ils sont envoyés *pour prêcher* [1], *et pour enseigner* [2], il vaquoit à la prédication de la parole divine avec une assiduité qu'il a poussée jusqu'à la fin de sa vie. Après donc avoir exhorté en particulier les pécheurs, après avoir encouragé les justes, après avoir rempli par la voie de la direction tout ce que sa haute piété donnoit droit d'attendre de lui, il montoit en chaire pour faire retentir publiquement aux oreilles de son peuple les paroles vivifiantes du salut. Ce n'étoit pas à Cambrai seul où le saint prélat faisoit éclater son zèle, chaque portion du diocèse fut arrosée tour à tour de la propre main du pasteur.

Quand je fais réflexion aux visites pastorales de ce saint prélat, je crois voir retracées au naturel les premières courses apostoliques : même zèle de la gloire de Dieu, même désintéressement pour soi-même, même ardeur pour le salut des ames. Prêcher, confesser, catéchiser, confirmer, reprendre, corriger, planter et arroser, étoient ses chères délices. La peine du jour précédent l'encourageoit pour le suivant. Dès le grand matin (je parle du temps de ces visites épiscopales), il se rendoit à l'église, d'où il ne sortoit souvent qu'à midi. Il avoit pris à peine quelque délassement, qu'il se hâtoit de retourner aux fonctions les plus pénibles de son ministère, pressé par le désir violent d'enfanter des ames à Jésus-Christ. Il se livra à son zèle, j'ose dire, avec si peu de ménagement dans la dernière visite qu'il fit l'année qui précéda sa mort, que, dans le cours de sa mission apostolique, il lui arriva une extinction de voix, causée par une ardeur aiguë dans la poitrine : ce qui contribua sans doute à abréger ses jours précieux. On eût bien voulu lui faire entendre qu'il prenoit trop sur lui ; j'eus même la confiance de le lui représenter : mais ce bon pasteur, qui, à l'imitation du grand apôtre, *ne comptoit pour rien sa vie* [3], ne répondit à ces remontrances autre chose, sinon que « quand » il auroit donné son ame pour ses ouailles, il » auroit alors rempli l'idée du vrai pasteur. » Jusque-là, ajouta-t-il, je n'aurai rien fait de » trop. » Vit-on de charité plus lumineuse, un zèle plus vif, des sentimens plus ressemblans à ceux des premiers ouvriers de l'Évangile? Plaise à notre Seigneur de susciter bon nombre de semblables ministres, dans ces jours où la licence se répand comme un torrent impétueux pour se venger par avance du frein que doit lui imposer notre auguste monarque, héritier de la piété et de la magnanimité de ses ancêtres ! Formé du sang d'un saint prince [1] dont le nom sera en éternelle bénediction, puisse-t-il être un autre lui-même! Puissions-nous voir régner le père dans le fils, pour la gloire de la religion, pour le bien du royaume, et pour la consolation de tous les bons Français !

[1] *Marc.* XVI. 15. — [2] *Matth.* XXVIII. 19. — [3] *Act.* XX. 24.

CHAPITRE X.

Sa charité pour les pauvres, sa générosité, sa libéralité.

M. l'archevêque de Cambrai, en garde contre la vaine ostentation de tant de personnes, qui annoncent à son de trompe leurs aumônes, répandoit libéralement les siennes dans le sein des pauvres, si secrètement, que sa main gauche, pour me servir de l'expression de l'Evangile [2], ignoroit l'action de la droite. Content que Dieu fût le témoin de sa charité, il en déroboit la connoissance aux hommes toutes les fois que l'obligation de donner bon exemple, ou de montrer aux gens du siècle qu'il faisoit un légitime usage de son temporel, ne le contraignoit pas de tenir une autre conduite.

Il faut avouer que la pauvreté forme par elle-même un état extrêmement pénible : mais si, par surcroît de malheur, la maladie vient à joindre ses langueurs mortelles, on ne peut disconvenir que ces deux fléaux tristement réunis ne répandent un excès de désolation, à laquelle une charité attentive ne sauroit procurer d'assez prompts adoucissemens. Ainsi, quoique M. l'archevêque de Cambrai eût en général pour tous les misérables des entrailles de miséricorde, cependant les pauvres malades occupoient le premier rang dans sa compassion, aussi bien que dans son assistance. Les secours abondans qu'il leur fournissoit passent toute expression, et

[1] Pour l'intelligence de ce passage, il faut se rappeler que ce *Recueil* fut publié en 1725, sous le règne de Louis XV, fils du Duc de Bourgogne. — [2] *Matth.* VI. 3.

pour j'en pusse faire ici un juste détail, il faudroit que le saint prélat ne les eût pas multipliés à l'infini.

Il étendoit aussi ses aumônes sur les pauvres monastères, hôpitaux, et autres pieuses maisons de son diocèse, qui étoient dans l'indigence. Aux unes, il envoyoit des provisions des choses nécessaires à la vie ; aux autres, il faisoit distribuer des sommes d'argent convenables à leurs besoins.

La garnison se ressentit elle-même particulièrement de l'assistance du saint prélat dans la chère année. Comme les soldats manquoient de pain, et généralement de tous secours, il eut une extrême pitié de l'affreuse misère à laquelle ils étoient réduits. Pour y remédier selon ses forces, il leur fit distribuer la moitié de la provision du blé nécessaire pour sa propre maison, accomplissant ainsi à la lettre l'avis de l'apôtre[1] : *Que votre abondance supplée maintenant à leur pauvreté, afin que celui qui possède beaucoup de choses ne soit pas dans l'abondance, pendant que celui qui a peu reste dans l'abandon.*

Les familles ruinées, les gens dans la disgrâce, les soldats congédiés, trouvoient pareillement un soulagement réel dans la générosité du saint prélat. Combien de fois l'ai-je vu faire donner un argent considérable à des malheureux dont l'air triste attiroit sa compassion !

Parlerai-je de ces temps affreux où des armées formidables, aux portes de Cambrai, obligeoient les paysans de se refugier dans cette ville, et d'y sauver ce qu'ils pouvoient de leurs effets! La situation de ces pauvres gens, qui fuyoient le pillage du soldat insolent, le renversement de leur fortune, la dispersion de leurs familles, la désolation peinte sur leur visage, leur air consterné : spectable pitoyable, qui excitoit dans le cœur du saint prélat les mouvemens de la plus tendre charité! Ce fut alors qu'on le vit empressé à recueillir le troupeau dispersé, à faire entrer les brebis effrayées dans la bergerie, je veux dire dans son palais épiscopal, dans lequel il logea tout autant de monde qu'il en put contenir. Il ne lui suffit pas d'avoir logé les hommes, il voulut de plus retirer les animaux qui leur appartenoient. Si d'une part les corridors, si les chambres, si les degrés étoient remplis des personnes qui accouroient en foule ; d'un autre côté, les cours, les jardins, les vestibules regorgeoient des animaux qui y étoient pressés, et comme entassés[2]. On auroit cru voir l'arche antique, dans laquelle se rendoit à la hâte tout ce qui devoit échapper au naufrage.

Le saint prélat ne borna pas là ses bons offices ; il y en ajouta d'autres pour le moins aussi essentiels. Il ordonna à son maître-d'hôtel de donner à manger à tous ceux qui en demanderoient, lui défendant, sous peine d'encourir son indignation, de rien refuser, ou de faire mauvaise mine à qui ce fût. On se hasarda de lui représenter qu'une telle dépense n'alloit à rien moins qu'à le ruiner totalement. « Dieu » nous aidera, répondit-il ; la Providence a » des ressources infinies, sur lesquelles je compte » sans nulle défiance. Donnons seulement tant » que nous aurons de quoi ; c'est mon devoir, et » c'est aussi ma volonté. »

Après la sanglante journée de Malplaquet, les troupes françaises reçurent toute sorte de secours du saint prélat. Le croiroit-on ? il fit sortir les ecclésiastiques de son séminaire, pour y mettre à la place des gens blessés de la maison du Roi, qui y furent servis et pansés plusieurs jours à ses dépens[1]. Cette assistance généreuse leur sauva la vie, au moins à un grand nombre. Je ne le dis qu'après le témoignage qu'on ont rendu publiquement les généraux de l'armée, et des personnes de grande distinction. Dans cette triste conjoncture, le palais épiscopal devint lui-même la meilleure ressource des officiers de l'armée. Ils y étoient accueillis avec tout l'empressement possible, et l'on vit pendant plusieurs jours des tables servies jusqu'à cent cinquante couverts. Quoique M. l'archevêque de Cambrai ne retirât presque rien alors de son bénéfice, que ses bois fussent coupés et enlevés, ses moissons ravagées, ses revenus arrêtés, ou, pour parler plus juste, éteints, il trouvoit néanmoins dans son grand cœur de quoi fournir à tant de besoins pressans. On lui entendoit dire alors d'un air de contentement, ordinaire à une ame aussi parfaitement généreuse que l'étoit

[1] *II Cor.* VIII. 4. — [2] Il est assez vraisemblable que les détails rapportés ici ont donné lieu à l'anecdote si peu vraisemblable de la vache qu'on prétend avoir été recherchée dans la campagne, et ramenée à Cambrai, par Fénelon lui-même, au milieu de la nuit, pour consoler un pauvre paysan dont elle faisoit toute la richesse. On sait que ce trait singulier repose uniquement sur l'autorité de d'Alembert. Aucun auteur contemporain n'en fait mention, et M. le cardinal de Bausset l'a entièrement passé sous silence dans l'*Histoire de Fénelon*. Il est étonnant que la sculpture ait entrepris de perpétuer cette anecdote, en la choisissant pour sujet de l'un des reliefs qui ornent le monument élevé à Fénelon dans l'église cathédrale de Cambrai, et dont l'inauguration s'est faite le 7 janvier 1826. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. VIII, n. 53.).

[1] C'est ici le lieu de réclamer contre le défaut de goût et de convenance qu'on remarque dans plusieurs tableaux où Fénelon est représenté *en rochet*, pensant lui-même les blessés. On est surpris de retrouver ce défaut dans un des reliefs qui ornent le monument de Fénelon dont nous avons parlé.

la sienne : « Que je suis heureux de pouvoir » être bon en quelque chose aux personnes qui » ont l'honneur de servir le Roi! Sa Majesté » m'a fait mille biens; j'en suis comblé : je dois » par conséquent lui en témoigner, plus que » personne, ma juste et respectueuse reconnois- » sance, surtout lorsqu'en le faisant, je suis » sûr d'agir dans l'ordre de Dieu. Je ne puis, » disoit-il d'autres fois, je ne puis que me louer » des bontés que le Roi a eues pour moi; toute » ma vie, je conserverai pour Sa Majesté le dé- » voûment le plus fidèle : il m'est glorieux de » pouvoir prodiguer pour son service les bien- » faits que je tiens de sa libéralité. »

A la suite de tant de grandes choses, je puis placer ce qu'il fit peu de temps après pour les ecclésiastiques de son diocèse. Comme d'une part les ravages de la guerre, et de l'autre les mauvaises raisons avoient rendu l'argent très-rare et les vivres fort chers à Cambrai, il n'étoit pas possible qu'on tînt au séminaire les ecclésiastiques sur le pied de l'ancienne pension, qui étoit médiocre. L'augmentation qu'on fut obligé d'y faire, quoique très-juste, ne laissa de causer aussitôt la désertion des séminaristes, qui ne pouvoient pas, disoient-ils, payer une somme qui excédoit leurs facultés. L'inconvénient étoit tel, que, pour peu qu'on eût différé à y pourvoir, le diocèse n'auroit pas manqué d'en souffrir. M. l'archevêque de Cambrai le savoit; pour y rémédier, il n'eut besoin que de consulter sa charité, toujours portée à faire du bien. D'abord il fit venir gratuitement dans son séminaire plusieurs bons sujets, qu'il connoissoit n'être pas en état réellement de payer; puis, pour ôter aux autres tout prétexte de s'absenter davantage du séminaire, il voulut que non-seulement la pension courût sur l'ancien pied, mais encore que les ecclésiastiques fussent traités tout comme auparavant, sans aucune différence. En conséquence de ce sage règlement, il recommanda à l'économie du séminaire de tenir un état exact de toute la dépense qui seroit faite pendant l'année, afin que, déduction à part des pensions, il pût faire bon du reste, ce qu'il exécuta en effet libéralement. Pouvoit-il faire davantage? il avoit déjà passé toute attente; cependant il fit plus, comme on va le voir.

Le saint prélat, après avoir repeuplé son séminaire de la façon que je viens de dire, n'oublia rien pour connoître à fond ce nouvel essaim. Il ne fut pas long-temps à démêler, parmi le nombre, certains sujets excellens, dont la rareté toujours trop grande fait encore mieux sentir la valeur. Jugeant avec raison que des plantes d'une aussi grande espérance demandoient une culture au-dessus de l'ordinaire, il prit dès-lors la résolution d'envoyer ces jeunes gens à Paris, bien entendu qu'il se chargeroit de toute leur dépense. Il le fit comme il l'avoit projeté; car il paya bien des années leur pension au séminaire de Saint-Sulpice, contribua à leur honnête entretien, fit les frais de leurs degrés, et leur fournit, sans rien épargner, tout ce qui leur fut nécessaire. « pour » ménager, disoit-il, à son diocèse des minis- » tres capables d'enseigner et d'édifier. » Quand un évêque s'étudie ainsi à connoître son clergé, lorsqu'il s'applique à discerner la capacité et le mérite pour les mettre en œuvre selon le talent propre, il lui en coûte, il est vrai; mais n'en est-il pas bien dédommagé par la consolation qu'il a de gouverner son troupeau avec une harmonie dont la religion tire certainement de merveilleux avantages?

Jusqu'ici on a vu avec édification la charité bienfaisante de M. l'archevêque de Cambrai, attentive à se répandre dans chaque partie de son diocèse; il reste à en admirer le généreux écoulement dans tous les autres lieux où elle pouvoit pénétrer. Ce saint prélat, dont le zèle pour la maison de Dieu ne se peut comprendre, n'eut pas plus tôt été informé qu'il y avoit à Paris une communauté d'ecclésiastiques [1] dévoués à ressusciter l'esprit apostolique, qu'il s'empressa de leur procurer des secours proportionnés à leurs besoins, qui étoient grands : assistance d'autant plus considérable, qu'elle a été plus longue et plus constante, puisqu'elle n'a été interrompue que par sa mort. Chaque année donc, le bon prélat faisoit toucher régulièrement à ces vertueux prêtres une somme de sept à huit cents livres, « pour les mettre en » état, disoit-il, de continuer à former des ec- » clésiastiques laborieux et fervens, surtout » bien orthodoxes. » Tel est en effet l'esprit de cette sainte maison, de s'abandonner sans réserve à la Providence, de ne posséder aucun bien foncier; et sur les aumônes qu'on lui fait, d'élever de pauvres ecclésiastiques dans l'amour du travail, dans les sentimens de la plus exacte catholicité, et dans une parfaite subordination aux supérieurs, loin des intrigues et des cabales. Etablissement infiniment utile à l'Église, sur lequel je prie Dieu de tout mon cœur de verser ses bénédictions les plus abondantes.

[1] Le séminaire du Saint-Esprit, fondé en 1703, rue Neuve Sainte-Geneviève, et transféré depuis rue des Postes.

Je me ressouviens actuellement d'une autre action du saint prélat, à peu près dans ce même genre, que je ne puis passer sous silence. Ayant été prié par des personnes de considération, de vouloir bien travailler à détromper une personne des erreurs dont elle étoit prévenue, il s'y employa très-volontiers; mais bientôt il reconnut que les préjugés de religion n'étoient pas les seuls obstacles à lever : c'en fut assez pour lui faire employer généreusement tout ce que l'envie de gagner une ame à Jésus-Christ peut inspirer de moyens et d'adresse en pareil cas. « Oserai-je ajouter, écrivit-il à cette per- » sonne [1], que, s'il m'étoit permis, je donne- » rois tout ce que j'ai, et qui n'est pas plus à » moi qu'à vous, pour assurer en vous l'ou- » vrage de celui à qui tout appartient ? » A ce coup, la personne, touchée, gagnée, désarmée, se convertit, et quitta tout. Je ne finirois point, si j'entreprenois de raconter en détail tout ce que la générosité chrétienne, la libéralité ont fait faire à ce bon prélat. Quand viendra le temps, ô mon Dieu, que votre Eglise sainte prendra elle-même le soin de publier les œuvres de ce grand évêque, pleines de piété et de miséricorde? *Eleemosynas illius enarrabit omnis ecclesia sanctorum* [2].

CHAPITRE XI.

Le soin de sa propre perfection.

« Quoique ce soit la volonté de Dieu, disoit » un saint prêtre [3] si connu par ses ouvrages » de piété, que nous soyons tous des saints, ce- » pendant nous ne sommes pas tous appelés au » même degré de sainteté, ni par les mêmes » voies. Dieu tout bon ne demande pas de tous » les mêmes choses. » Tous doivent être saints, mais d'une sainteté convenable à leur état, condition et attrait. Tous doivent être parfaits, mais d'une perfection proportionnée à leur degré de grâce. Tous doivent être des lumières, mais non pas également brillantes, puisqu'il est certain, comme le dit l'Evangile [4], qu'on *exigera davantage de celui qui aura reçu plus de choses.* Autre, par conséquent, doit être la vertu d'un laïque, engagé par sa profession à vivre dans le monde; autre la perfection d'un ecclésiastique, que Dieu a tiré du siècle pour être sa portion et son héritage, bien qu'ils soient obligés les uns et les autres de convenir dans un point essentiel, qui est d'aimer Dieu parfaitement, et de préférer en toutes choses sa gloire et son bon plaisir. M. l'archevêque de Cambrai sentoit également la vaste étendue de la justice chrétienne et de la sainteté épiscopale. Appliqué, comme le reste des fidèles, à s'acquitter des observances communes, il travailloit de plus à atteindre à la perfection qu'exigeoit de lui le caractère éminent d'évêque dont il étoit honoré. Ces paroles de l'apôtre [1], *il faut que l'évêque soit irrépréhensible,* lui étoient toujours présentes; sans cesse il les envisageoit comme un modèle sur lequel il devoit régler si généralement sa conduite, qu'elle en fût trouvée un jour, au tribunal de Dieu, une copie tout-à-fait ressemblante.

La tiédeur avoit pour lui une laideur si affreuse, qu'il ne pouvoit y penser sans horreur. Son cœur fait pour Dieu n'étoit susceptible de lâcheté ni d'ingratitude. Pénétré d'une ferveur toujours nouvelle, il ne pouvoit s'empêcher de s'écrier quelquefois de l'abondance du cœur : « J'ai tant d'obligations à Jésus-Christ, il m'a » fait des grâces si prodigieuses, il m'a con- » duit avec une bonté si singulière, que je ne » saurois commettre contre lui la moindre in- » fidélité, sans être au même instant l'homme » le plus ingrat et la créature la moins ex- » cusable. Mon Dieu ! quand, malgré tout cela, » je pense que je vous sers avec tant de négli- » gence, quelle est ma confusion ! Non, je ne » veux plus vivre, puisque la vie m'est une » occasion de vous déplaire; ou si c'est votre » volonté de prolonger encore mes jours, que » ce ne soit donc plus que pour vous aimer, » éternelle beauté qui ne vieillissez point, et » qui empêchez de vieillir tous ceux qui n'ai- » ment que vous. »

L'oubli de soi-même mène à grands pas à la perfection, si ce n'est la perfection même. Que peut-on en effet ajouter de plus au sacrifice de s'être renoncé et de s'être quitté pour Dieu? *Adhuc autem et animam suam* [2] ? Ce pas fait une bonne fois, tout le reste ne coûte plus rien. Notre saint prélat l'avoit franchi avec courage, ce pas si difficile à l'amour-propre. Crucifié au monde, mort aux dignités, insensible aux faux biens du siècle, dépris des joies les plus innocentes, il ne vivoit plus à lui, mais à Jésus-Christ. A son exemple, il ne pouvoit se rassasier d'anéantissemens et de souffrances.

[1] *Lettre V sur l'autorité de l'Eglise*, *Œuvres*, t. Ier, p. 204. — [2] *Eccli.* XXXI. 11. — [3] M. Boudon, archidiacre d'Evreux, mort en 1702. — [4] *Luc.* XII. 48.

[1] *I Tim.* III. 2. — [2] *Luc.* XIV. 26.

Souffrir lui paroissoit un pain savoureux dont sa faim ne se rassasioit point. Qu'on lui applaudît ou qu'on le contredît; que la Providence l'éprouvât par des malheurs et par des disgrâces, ce semble, accablantes, il vouloit tout ce qui lui arrivoit, et ne vouloit rien de ce qui lui manquoit. On auroit dit qu'il ne s'agissoit pas de lui. La pratique des vertus les plus difficiles, la perfection la plus héroïque, loin de surcharger ce saint prélat, lui faisoit trouver le joug du Seigneur moins pesant et plus aimable. Ainsi l'obligation de renaître, de se renoncer, de se haïr, de se dépouiller, de devenir enfant, d'être pauvre d'esprit, de pleurer, de se persécuter, de n'être point du monde, qui est *maudit à cause de ses scandales* [1]; vérités effrayantes pour bien des gens, mais infiniment consolantes pour le saint prélat, qui savoit que, par sa religion et par son caractère, il étoit obligé de se porter à la perfection pour ressembler à son Père céleste. Quelle impression doit faire sur nous cet exemple, qui condamne si hautement notre lâcheté! Tantôt à Dieu, tantôt au monde; un peu de l'un et de l'autre tout à la fois, ne comprendrons-nous jamais que par là nous courons risque d'être de ces tièdes dont il est dit que Dieu les *vomira* [2]? Que dirions-nous d'un serviteur qui craindroit de se trop affectionner à notre service, qui auroit honte de paroître, aux yeux du public, s'attacher à nous? Mais que nous dira le Dieu de toute majesté, si nous sommes partagés entre lui et le siècle, si nous craignons ses jugemens, et ceux des mondains; si nous avons horreur du mal, et honte du bien; si nous faisons moins pour lui que pour les hommes; si tout nous coûte dès qu'il est question de lui? O qu'il est à craindre que nous n'ayons eu en ce monde toute la peine de la vertu, sans être en droit d'en espérer la récompense!

CHAPITRE XII.

Le mépris qu'il faisoit de la vie.

M. l'archevêque de Cambrai étoit parvenu à un tel mépris de la vie, qu'elle lui sembloit un exil insupportable. Continuellement il parloit de la mort avec épanchement de cœur. S'il prêchoit, s'il écrivoit à ses amis de confiance, s'il conversoit familièrement avec quelqu'un, il faisoit tomber insensiblement le discours sur le peu de peu de fonds qu'il y a à faire sur la vie, et sur la certitude de la mort, dont on ignore le moment fatal. « On regarde la mort comme » bien éloignée, disoit-il, quoiqu'elle soit très- » proche : hélas! elle est au milieu de nous. » Vous me dites que vous pouvez vivre long- » temps, et moi je vous réponds que vous pou- » vez mourir tout à l'heure. Vous êtes jeune; hé » bien! il meurt tous les jours des gens à la » fleur de leur âge : un tel se portoit fort bien » hier, que j'apprends aujourd'hui être mort » subitement. Notre corps diminue chaque jour; » ce qu'on boit, ce qu'on mange, devient la » matière de notre mort. Les alimens se gâtent » dans notre estomac; les remèdes, en guéris- » sant le mal, altèrent le tempérament et usent » les organes. Le doigt de Dieu écrit contre la » muraille l'arrêt de notre destruction, et si » l'on pouvoit, on en appelleroit encore. »

Dans l'automne de l'année 1714, trois mois environ avant sa mort, il lui arriva un accident qui faillit à le faire périr de dessus un pont de la rivière de Somme. Comme je lui en témoignois, quelques heures après, ma frayeur : « Bon, » bon, me dit-il, à quoi est-ce que je sers dans » ce monde! Grand avertissement, au reste, de » me tenir sur mes gardes, puisque j'ai pu » mourir lorsque je m'y attendois le moins. » Dès là il regarda ce terrible évènement comme le présage d'une mort prochaine. Il se prépara depuis plus particulièrement au grand passage de l'éternité; et dans les lettres qu'il écrivit à quelques personnes, il leur fit une espèce de testament spirituel, comme s'il eût été à la veille de mourir, bien que, pour le fond de sa santé, il se trouvât comme à l'ordinaire. Dès le premier jour qu'il fut attaqué de la maladie qui l'enleva de ce monde, il se prépara à la mort. « Je n'en réchapperai pas, dit-il à un ecclésias- » tique de sa maison; je ne dois plus que songer » prochainement à mourir. » Le lendemain, il voulut se confesser; il demanda le troisième jour, dans une sainte impatience, le viatique, auquel il se disposa avec une ferveur inexprimable; après quoi on lui administra l'extrême-onction. On le vit en ce moment recueillir toute son attention pour donner au Roi les dernières preuves de son respect et de sa parfaite soumission à l'Eglise. La lettre qu'il dicta à son secrétaire pour le confesseur du Roi en est un monument authentique [1]. Cela étant fait, il ne pensa

[1] Væ mundo a scandalis. *Matth.* XVIII. 8. — [2] *Apoc.* III. 16.

[1] C'est la DXXXIVe des *Lettres diverses*, déjà citée. En envoyant une copie de cette lettre à la marquise de D***, l'abbé

plus qu'à souffrir et à mourir. Dans ce douloureux état, la lecture de l'Ecriture sainte faisoit toute sa consolation, il prenoit plaisir surtout à entendre lire les endroits où saint Paul parle avec éloge des souffrances. Il se les faisoit répéter, il les prononçoit lui-même avec une satisfaction qui éclatoit en soupirs. Semblable à l'épouse fidèle, il fut trouvé la lampe ardente à la main. Déjà il ne vivoit plus, parce que la violence du mal lui troubloit la connoissance par intervalles. Rien de plus patient que lui dans les douleurs, rien de plus soumis à la main qui l'immoloit. Ses dernières paroles furent un évangile de paix. « Je vous recommande, dit-il » à son maître-d'hôtel, de prendre soin de mon » domestique jusqu'à ce que mes héritiers aient » réglé toutes choses : continuez à l'entretenir » dans la charité et la subordination. » On pense en mourant comme on a vécu. Quelques momens après, il tomba dans l'agonie, que Dieu abrégea pour ne le pas tenir plus longtemps séparé des biens éternels, après lesquels il avoit soupiré avec autant d'ardeur et de persévérance, qu'un cerf altéré qui cherche l'eau pure des fontaines. Mon Dieu, faites que je meure de la mort des justes, et que ma dernière fin soit semblable à la leur : *moriatur anima mea morte justorum, et fiant novissima mea horum similia* [1] !

AVERTISSEMENT

SUR LA LETTRE SUIVANTE.

Pour l'intelligence de la lettre suivante, nous dirons ici en peu de mots quelle en fut l'occasion.

Isaac de Beausobre, célèbre ministre protestant, ayant publié, en 1734, son *Histoire du Manichéisme* (2 vol. in-4°), les journalistes de Trévoux signalèrent, dans plusieurs articles [1], les principales erreurs théologiques de cet ouvrage, et spécialement le profond mépris que l'auteur y marquoit pour l'autorité des saints Pères, à l'occasion des relations qu'ils nous ont laissées des faits concernant les hérésies de leur temps. A cette critique, Beausobre opposa une réponse pleine d'amertume et d'emportement, qu'il inséra dans la *Bibliothèque Germanique*, dont il étoit un des principaux rédacteurs [2]. Entre autres argumens qu'il employoit dans cette réponse pour justifier ses déclamations contre les Pères, il remarquoit qu'on ne doit pas les croire *infaillibles sur les faits*, puisque les Papes eux-mêmes n'ont pas cette *infaillibilité*, de l'aveu de *leurs plus grands flatteurs*. Là-dessus Beausobre accusoit Fénelon d'avoir *penché vers le fanatisme sur la fin de sa vie*, et d'avoir été plus loin que tous les flatteurs des Papes, en leur attribuant l'*infaillibilité dans les faits*. « Les plus grands flatteurs des Papes, » disoit le critique [3], n'osent leur donner cette » infaillibilité. Il est vrai qu'un fort bel esprit [4], » mais qui, sur la fin de sa vie, pencha vers le » fanatisme, soit par politique, et pour tromper » l'espérance de ses ennemis, qui n'en vouloient à sa doctrine que parce qu'ils en vou- » loient à son archevêché, soit par quelque » autre motif; il est vrai, dis-je, qu'un célèbre » archevêque de France en vint jusqu'à cet » excès, que d'attribuer aux évêques de Rome » l'infaillibilité dans le fait. Mais quel homme » raisonnable voudra le suivre dans cet égarement, à moins qu'il n'y soit contraint par les » mêmes intérêts ? Quoi qu'il en soit, les habiles » catholiques romains refusent même aux conciles généraux cette dernière infaillibilité. »

Cette violente sortie contre Fénelon étoit d'autant plus déplacée, qu'elle n'avoit aucun fondement dans ses écrits publics, les seuls que Beausobre pût connoître. Il est vrai que l'ar-

Galet lui écrivoit en ces termes : « Madame, dans la douleur » amère où m'a plongé la mort précipitée de M. l'archevêque » de Cambrai, je n'ai d'autres consolations que de penser fréquemment à lui, et de tâcher à le faire revivre, pour ainsi » dire, en rappelant à tout le monde la mémoire d'un si digne » prélat. C'est dans cette vue, madame, que j'ai pris la liberté » de vous parler ce matin des dernières dispositions avec lesquelles il a fini sa vie, vie trop utile à l'Eglise, trop nécessaire à son diocèse, trop essentielle à ceux qui étoient » honorés de son affection. Vous trouverez, madame, dans » l'écrit que j'ai l'honneur de vous envoyer, des traits qui » vous attendriront : vous n'y apercevrez que docilité, que » soumission, que zèle, que désintéressement, vertus familières du saint prélat. Humble dans une grandeur éclatante, » pauvre dans des richesses considérables, simple dans l'érudition la plus délicate, tout aux autres, rien à lui-même, » il a vécu dans l'exercice d'une charité très-ardente, dont » il a été enfin la pure victime. J'ai l'honneur d'être avec » un profond respect, etc. »

[1] *Num.* XXIII. 10.

[1] *Mémoires de Trévoux*, février 1735, et janvier 1736. — [2] *Bibliothèque Germanique*, année 1739, article 1er; année 1738, article 2; t. XXXVII et XXXVIII. — [3] *Bibliothèque Germanique*, t. XXXVIII, p. 34. — [4] « M. de Fénelon, ar- » chevêque de Cambrai, attaqué par l'evêque de Meaux et » par une dame qui gouvernoit la France, et dont, à ce qu'on » dit, M. de Cambrai avoit traversé les ambitieux projets. » On sait à quoi elle aspiroit. » Cette note de Beausobre suppose que Fénelon avoit encouru la disgrâce de madame de Maintenon, en traversant le projet qu'elle avoit conçu de faire déclarer publiquement son mariage avec Louis XIV. Le cardinal de Bausset remarque que cette supposition est tout-à-fait dénuée de preuves, et même de vraisemblance. (*Hist. de Fénelon*, *Pièces justif.* du liv. III, n. 5.).

chevêque de Cambrai croyoit le Pape *infaillible dans ses définitions dogmatiques adressées à toute l'Eglise ;* mais il est également certain qu'au temps où Beausobre écrivoit, aucun écrit public de Fénelon n'avoit manifesté son opinion particulière à cet égard. Il avoit même eu soin de ne supposer en aucune manière l'infaillibilité du Pape, dans ses écrits de controverse contre les Jansénistes, et de se fonder uniquement sur le principe de l'infaillibilité de l'Eglise, comme nous l'avons remarqué ailleurs [1].

L'abbé Galet, justement choqué d'une accusation aussi injuste que violente, adressa donc à M. de Beausobre la lettre suivante, qui fut insérée en 1739 dans le tom. XLVI de la *Bibliothèque Germanique*. Elle étoit précédée d'une note des rédacteurs, qui apprenoit au public que M. de Beausobre n'avoit pas eu le temps de répondre à cette lettre, ne l'ayant reçue que pendant sa dernière maladie, dont il étoit mort vers la fin de l'année 1738.

LETTRE

D'UN ANONYME (L'ABBÉ GALET)

A FEU M. DE BEAUSOBRE

SUR M. DE FÉNELON.

Monsieur,

C'est à vous-même que je prends la liberté de me plaindre, au nom d'un certain public éclairé, de ce que vous avez avancé dans votre réponse aux journalistes de Trévoux. Après avoir accordé à feu M. de Fénelon la qualité de *fort bel esprit,* que tant de titres lui avoient acquis, vous l'accusez d'avoir *penché vers le fanatisme sur la fin de ses jours*, et d'avoir *attribué aux évêques de Rome l'infaillibilité dans le fait.* Je ne sais pas précisément quelle idée vous attachez au mot de *fanatisme.* C'est un de ces termes indéfinis dont on resserre ou dont on étend la signification au gré de la passion ou du préjugé. Si vous faites tomber son *penchant vers le fanatisme* sur les opinions qu'il défendit pendant quelque temps au sujet de *l'amour pur et désintéressé*, et qui lui attirèrent une condamnation à laquelle il souscrivit, je me contenterai de dire que l'expression est trop forte. Si les tempéramens qu'il avoit apportés dans son livre des *Maximes des Saints*, pour séparer la fausse mysticité d'avec la vraie, ne parurent pas suffisans à ses adversaires, ils doivent du moins empêcher qu'on ne confonde ce pieux et illustre prélat avec les Quiétistes de son temps. A ceux-ci le terme de *fanatisme* convient pleinement. Si M. de Cambrai a excédé, ces pardonnables excès avoient leur source dans la grandeur et dans la noblesse des sentimens de son cœur.

Ce n'est pas sur ce point que je veux insister : cela demanderoit une trop longue discussion. Quelque respect que j'aie pour la mémoire d'un si grand homme, je respecte encore plus la vérité, et je conviendrai sans peine qu'il avoit porté la perfection de l'amour de Dieu à des précisions trop métaphysiques [1]. A l'égard de l'*infaillibilité dans le fait*, qu'il attribuoit aux évêques de Rome, permettez-moi, monsieur, de vous demander des preuves d'une pareille imputation, qui le déshonoreroit auprès de tout ce qu'il y a de gens sensés et bien intentionnés en France. J'ai eu l'honneur d'être assez de temps auprès de M. de Fénelon, pour savoir ses sentimens sur ce point. Non-seulement il ne croyoit pas les Papes *infaillibles dans le fait*, mais il n'a jamais soutenu, ni dans ses écrits ni dans ses discours, qu'ils le fussent *dans le droit* [2]. Pourquoi vouloir l'associer aux partisans de cette chimère? Ils vous sauront gré, monsieur, de leur avoir offert un défenseur de cette réputation, ils se prévaudront de cette acquisition. Si on la leur conteste, vous serez appelé en garantie. Souffrez que je m'oppose à votre libéralité, vous disposez d'un bien qui n'est pas à vous. Si vous prétendez pouvoir en user ainsi, justifiez, je vous prie, votre droit par quelque titre authentique ; j'entends par là quelque écrit public de cet illustre auteur. Vous ne souffrez qu'avec peine qu'on impute des absurdités aux plus anciens hétérodoxes, et que

[1] Voyez l'*Appendice* de la *Dissertation sur l'autorité du Pape*, t. II des *Œuvres de Fénelon*, p. 53, etc. — *Hist. litt. de Fénelon*, 1re part. art. 1er, sect. 4. n. 4.

[1] La manière dont l'abbé Galet s'exprime ici semble montrer qu'il n'étoit pas fort au courant de cette controverse. Il est vrai que les adversaires de l'archevêque de Cambrai lui reprochèrent dans le temps d'*avoir porté la perfection de l'amour de Dieu à des précisions métaphysiques*; mais cette difficulté, comme nous l'avons remarqué ailleurs, est une de celles que Fénelon paroit avoir résolues d'une maniere plus satisfaisante (*Hist. litt. de Fénelon*, IIe part. n. 130 et 131.). — [2] L'abbé Galet ignoroit, comme on voit, l'opinion particulière de Fénelon sur l'infaillibilité du Pape; opinion que l'archevêque de Cambrai n'avoit manifestée dans aucun de ses écrits imprimés, et qu'il ne manifestoit même en particulier qu'à un petit nombre de personnes de confiance.

l'on charge leurs portraits de fausses couleurs. Cette louable délicatesse et cette généreuse équité font honneur à votre cœur et à votre discernement. Il y a long-temps que je sais que l'esprit de parti se croit en droit d'entreprendre contre ses adversaires. Heureux, si nous avions des moyens bien sûrs de démêler le vrai, et de le dégager des ténèbres qui l'oppriment !

Feu M. de Cambrai a soutenu l'infaillibilité de l'Eglise ; cela lui a été commun avec tous les théologiens de sa communion : il a soutenu l'infaillibilité de l'Eglise dans les faits dogmatiques, contre ceux qui refusoient la signature pure et simple du Formulaire d'Alexandre VII. C'est dans cette lice qu'il s'est distingué par plusieurs écrits, qui ont tous le même but. Expérimenté dans l'art de raisonner, il réduisoit toute la dispute à ce point. Si l'Eglise est infaillible dans l'interprétation, la qualification et la décision d'un texte simple, elle l'est à l'égard d'un texte complexe ; si elle est infaillible sur un texte court, elle l'est sur un texte long ; si elle peut prononcer sans se tromper sur une proposition, elle peut également prononcer sur plusieurs ; si l'Esprit saint l'assiste pour porter un jugement certain sur une page, il l'assiste pour prononcer sur plusieurs, sur un livre même entier. De là il tiroit une conséquence, que l'Eglise étoit infaillible sur des faits dogmatiques qui ont une liaison nécessaire avec le droit, qui en sont inséparables : sa plume féconde a présenté cette doctrine sous plusieurs faces, et avec des tours ingénieusement variés. La dispute enfanta des réponses et des répliques en grand nombre ; mais dans tout ce qu'a écrit M. de Cambrai, on ne trouvera pas une seule ligne qui attribue une *infaillibilité personnelle* au Pape. Ses adversaires l'auroient vivement poursuivi dans un écart qui auroit marqué en lui une basse adulation, ou une honteuse ignorance.

Quand M. de Fénelon publia la fameuse constitution *Unigenitus*, il se conforma, dans son acceptation, aux évêques de France pour la partie de son diocèse qui dépend de ce royaume, et il fit un Mandement particulier pour la partie qui relève de l'Empire ; mais on ne voit point qu'il y reconnoisse le Pape comme infaillible.

Je ne puis donc deviner, monsieur, où vous avez puisé un préjugé qui feroit tant de tort à ses lumières. Les vues de politique et d'intérêt que vous lui attribuez, n'en feroient pas moins à son cœur, si elles étoient bien avérées. Plût à Dieu que vous l'eussiez connu ! vous lui auriez rendu la justice que je lui ai vu et entendu rendre par plusieurs Protestans d'Angleterre et de Hollande, qui trouvoient dans ses entretiens encore plus de charmes que dans ses écrits. M. de Fénelon étoit encore plus grand de près que de loin. Je ne crains point de dire que c'étoit la plus belle ame du monde. Jamais la prudence n'a fait tort à sa candeur. Jamais l'intérêt n'a rien retranché de sa générosité. Avec un unique bénéfice dont le revenu est fort considérable, il a vécu en pauvre, et il est mort de même. Si M. de Goslinga [1], ambassadeur des Etats-généraux auprès de Louis XIV, vivoit encore, il ajouteroit beaucoup à ce que je dis ici. Ce savant et illustre Hollandais rendroit cette justice à feu M. de Cambrai, que c'étoit le plus parfait honnête homme de son siècle.

La différence des sentimens, et les vives contradictions qu'il essuyoit, ne l'ont jamais porté à contrister personne. Il n'y avoit qu'un dérèglement opiniâtre de mœurs qui pût le forcer à montrer quelque sévérité, encore étoit-elle tempérée par tous les ménagemens de la plus ingénieuse charité. Si tous les évêques eussent pensé et agi comme lui, j ose le dire, et je ne présume point trop, insensiblement la république chrétienne auroit vu cesser les scandaleuses divisions qui la déchirent. C'étoit un sincère amateur du genre humain, un vrai successeur de la charité universelle de Jésus-Christ. Tous ceux qui ont vu de près M. de Fénelon ne trouveront point ce portrait flatté, ce sont ses propres traits.

Vous recherchez la vérité, monsieur, malgré les pénibles veilles que vous coûte cette recherche. Vous ne pouvez me savoir mauvais gré de vous l'avoir offerte sur cet article. Ce ne sont point ici de ces faits obscurcis par une longue suite de siècles ; la mémoire de l'illustre prélat est encore récente, ses écrits sont publics, et ceux qui l'ont approché sont en état de rendre témoignage à ses sentimens. J'ai eu l'honneur d'être de ce nombre ; c'est ce qui m'en-

[1] Sicco de Goslinga, noble Hollandais, né en 1664 à Herbai, près Franecker, se rendit célèbre dans sa patrie par ses connoissances en administration, et par sa prudence dans les divers emplois politiques dont il fut chargé Ses talens le firent appeler à partager, avec le prince Eugène et le duc de Marlborough, les opérations des campagnes de 1707, 1708, 1709 et 1711. Goslinga ne se distingua pas moins par sa valeur à la tête des armées, qu'il n'avoit fait auparavant par sa prudence dans les conseils. La guerre étant finie, on le vit successivement plénipotentiaire au congrès d'Utrecht, ambassadeur en France auprès de Louis XIV, et s'attirant partout l'estime et le respect par une conduite pleine de sagesse et de probité. Il mourut à Franecker le 18 septembre 1731. L'abbé Galet oppose ici à M. de Beausobre avec d'autant plus de confiance l'autorité de M. Goslinga, que cet illustre Hollandais étoit Protestant, et fort estimé dans sa communion.

gage à vous prier de rendre à son cœur et à sa croyance la même justice que vous avez rendue à son esprit.

Je suis avec un profond respect, monsieur, votre très-humble, etc.

Ce 30 août 1737.

EXTRAIT D'UN DISCOURS

SUR

L'ÉDUCATION DU DUC DE BOURGOGNE,

QUI A REMPORTÉ LE PRIX PROPOSÉ PAR L'ACADÉMIE ROYALE D'ANGERS [1].

PORTRAIT DU DUC DE BEAUVILLIERS.

Pour ce qui regarde le premier de ces grands hommes (le duc de Beauvilliers), qui a été honoré de la dignité de gouverneur de Mgr le Duc de Bourgogne, toute la cour fait son éloge, et rend un témoignage public de sa piété exemplaire, de sa capacité profonde, d'une grandeur d'ame héroïque qu'elle admire en lui, et d'une conduite sans reproche, qui le met à l'abri de la censure et de l'envie. Digne héritier des vertus d'un père également jaloux de la gloire des armes et de l'amour des lettres, il a mérité que Louis le Grand le fît succéder aussi à ses nobles emplois, je veux dire au gouvernement de l'une des plus considérables places maritimes de son royaume [2], et au rang de ceux qui ont l'honneur d'approcher de plus près sa personne sacrée, qu'il ne confie jamais qu'à celles dont la fidélité lui est parfaitement connue. Sa Majesté a remarqué en lui une si grande expérience dans les affaires, et tant de sagesse dans sa conduite, qu'elle l'a jugé digne d'être chef de son conseil des finances, où il remplit cette place honorable avec autant de discernement que d'intégrité.

Mais ce ne sont là que les moindres marques que le plus sage prince du monde lui a données de son estime et de sa confiance ; en voici d'autres plus éclatantes, qui sont la preuve d'un mérite consommé. Ce grand monarque envoie un autre lui-même à la conquête de l'une des plus importantes forteresses de l'Empire [1], ligué contre lui et jaloux de sa gloire : il lui associe cet illustre duc pour l'accompagner, et pour lui faire part de ses lumières et de ses conseils. Il sembloit qu'on ne pouvoit rien ajouter à des témoignages si authentiques de sa vertu. Cependant sa prudence, son courage et son zèle en cette importante occasion, comme dans les autres, lui ont mérité le plus grand honneur que puisse jamais souhaiter un sujet. Certes, messieurs, il étoit bien juste qu'après avoir si heureusement conduit le père, il eût l'avantage de conduire le fils....

Quel zèle n'aura point pour la maison du Seigneur un prince élevé par un gouverneur qui entretient avec tant de soin la piété dans sa famille, et qui envoie à ses dépens de saints missionnaires peur administrer le pain de la parole aux habitans des villes et des autres lieux de son gouvernement, et en même temps que, par une liberalité chrétienne, il pourvoit à leurs besoins temporels ! Nous avons tout sujet d'espérer que ce jeune prince, animé par un si bel exemple, ne s'y conformera pas moins qu'à celui de Josaphat, qui députa des grands de son royaume par toutes les provinces pour en corriger les abus, avec des lévites et des prêtres pour instruire les peuples des lois divines. Quelle prudence n'inspirera point à cet enfant auguste celui que Louis le Grand a si judicieusement appelé le père de la sagesse ! Quelle modestie n'opposera-t-il pas à sa grandeur, lui qui rejette avec tant d'humilité les éloges que l'on fait de sa vertu, et qui l'instruira fidèlement qu'un peu trop de complaisance que prit un grand roi, qui étoit d'ailleurs selon le cœur de Dieu, dans le dénombrement qu'il fit faire de son peuple, lui fit perdre, par le fléau d'une peste affreuse, soixante-dix mille sujets! Quel amour ne lui inspirera-t-il point pour la justice, lui qui l'exerce avec tant d'exactitude à la tête des conseils du plus grand roi de l'univers ! Quelle douceur ne lui imprimera-t-il pas pour tous ceux qui auront recours à sa protection, lui qui, comblé d'honneurs et de gloire, se communique si favorablement, sans rien perdre de sa dignité, aux personnes qui lui exposent leurs besoins! Un prince formé de cette main sera sans doute un chef-d'œuvre de la nature, et le plus bel ornement des siècles à venir.

[1] *Hist. de Fénelon*, liv. I, n. 50 et 66. — [2] Le Hâvre-de-Grace, dont le duc de Beauvilliers fut nommé gouverneur après la mort de son père.

[1] Philisbourg. Le duc de Beauvilliers accompagna le Dauphin au siege de cette place en 1688.

PORTRAIT DE L'ABBÉ DE FÉNELON.

Il est temps, messieurs, de jeter les yeux sur le savant précepteur de Mgr le duc de Bourgogne. Vous connoissez sa profonde érudition, son zèle ardent, la pureté de ses mœurs, et combien il est digne de l'emploi glorieux dont il est chargé.

Les hérétiques convertis en sont eux-mêmes de fidèles témoins, eux qui n'ont pas été moins édifiés de sa doctrine que de son exemple, dans une ville[1] qui a toujours été considérée comme le plus fort rempart de l'erreur, et où, par l'autorité de notre grand monarque, il en a détruit les fondemens, autant par sa douceur que par la force de la vérité.

Son zèle infatigable n'en est pas demeuré là : ces ouailles, qui avoient été tirées pas ses soins de l'égarement, ont été confirmées par sa charité toujours agissante dans la pureté de la foi qu'elles avoient nouvellement reçue ; et il s'est attaché particulièrement à celles que la foiblesse du sexe expose d'ordinaire au péril évident d'une rechute malheureuse. J'ose dire, messieurs, que l'Église est redevable d'une si belle conquête à cet homme apostolique.

Nous ne pouvons demander une preuve ni plus sensible ni plus éclatante de cette vérité, que les doctes ouvrages qu'il a mis au jour, et les éloquentes prédications qu'il a faites. Ne vous semble-t-il pas, messieurs, que l'Esprit saint ait animé ses écrits et ses paroles comme ses exemples ? Ce sont des monumens sacrés de piété, de science et de politesse ; ce seront des sources fécondes, heureuses et pures, d'où le petit-fils de Louis le Grand tirera son instruction. Ce qui fait encore le sujet de notre admiration, c'est que la force du génie, la grâce de l'expression, la faveur du prince, l'amour des grands, et tant d'autres avantages, loin de lui inspirer cet air de vanité qu'on respire ordinairement avec plaisir à la cour, ne servent qu'à entretenir son humilité et sa modestie.

Toute la France n'a pas moins approuvé le choix judicieux que le Roi a fait des autres personnes qu'il a bien voulu associer à l'emploi glorieux de l'éducation de Mgr le duc de Bourgogne. L'un a été rappelé de la Nouvelle-France[2], où des peuples grossiers ont été civilisés par ses soins, et édifiés par son exemple; et l'autre a déjà eu l'honneur de faire un illustre essai dans la science de former les princes[3], où sa sagesse et son expérience n'ont pas moins paru que la force de son génie.

[1] La Rochelle. — [2] Le marquis de Denonville, sous-gouverneur du jeune prince. — [3] L'abbe Fleury, qui avoit été précepteur des princes de Conti, et ensuite du comte de Vermandois.

EXTRAIT DU DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. GROS DE BOZE,

LORSQU'IL FUT REÇU A L'ACADÉMIE FRANÇAISE A LA PLACE DE M. DE FÉNELON, ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,

le 30 mars 1715.

Quel titre avois-je, messieurs, pour prétendre à ce haut degré de faveur, et comment avez-vous pu, j'ai presque dit osé, vous prêter à mon ambition? N'avez-vous point à craindre encore que, dans cette assemblée même, il s'élève quelque voix hardie qui vous reproche le successeur que vous donnez à un accadémicien aussi distingué que l'étoit M. l'archevêque de Cambrai? L'impossibilité de le remplacer, qui fait si dignement son éloge, fera-t-elle aussi sûrement votre excuse? Non qu'il faille le parer ici de l'ancienneté de sa noblesse : il sembloit ne s'en souvenir lui-même que pour être plus fidèle à tous ses devoirs ; et un zèle semblable à celui qui fit les premiers héros du christianisme, le consacra dès ses plus brillantes années à l'humble emploi des missions apostoliques.

L'hérésie, proscrite par un édit à jamais mémorable, demandoit alors, pour être enfin détruite, le secours de ces hommes sages et ardens, simples et profonds, qui, par la solidité des discours, et plus encore par la régularité des exemples, savent confondre les funestes préventions de l'erreur. Il fut choisi pour lui porter ce dernier coup dans les provinces où elle s'étoit établi une espèce d'empire, et où, sous de fausses idées de constance, elle insultoit à la rigueur des lois.

Que ne peut la vérité dans une bouche éloquente! Fénelon parle, les ténèbres se dissipent : il plaît, il instruit, il persuade; il entraîne les cœurs, lors même qu'il ne songe qu'à convaincre l'esprit. Des villes entières signalent l'abjuration de leur aveuglement sua les débris de leurs temples, et les ministres, détrompés, reviennent à la tête du troupeau qu'ils avoient égaré.

Sa modestie fut trahie par l'éclat du succès : la cour reconnut ses divers talens ; le prince confia l'éducation de ses petits-fils à celui qui

avoit si heureusement travaillé au salut de ses peuples.

Dois-je vous rappeler, éducation précieuse, digne objet de l'attention du plus grand des rois, honneur immortel de ceux qu'il a daigné y commettre sous ses yeux? Augustes disciples! vous avez trop tôt rempli les espérances de votre guide : il souhaitoit de vous voir parfaits, que ne l'êtes-vous devenus plus lentement? Le ciel, qui n'a fait que vous montrer à la terre, vous a cueillis comme des fruits déjà mûrs; vos jours ont été comptés par le nombre de vos connoissances, et ce qui manquoit à votre âge a été remplacé par vos vertus.

Heureuse la nation que Dieu a traitée moins sévèrement que nous, et à qui il accorde de posséder encore dans son roi [1] ce qui reste de cette noble portion de la sagesse de Louis et des soins de Fénelon!

Il sut, messieurs, vous intéresser; il vous associa presque à un si glorieux emploi. Il désira, il obtint une place parmi vous; il vint y puiser cette dernière perfection, dont il n'y a point de règles écrites, et qui ne peut s'acquérir que par un commerce intime avec les plus grands maîtres. De là ces beautés naïves et riantes, ces tours nobles et hardis, ces expressions fines et délicates, ces grâces vives et légères, qui caractérisent tous ses ouvrages, et qui jamais peut-être ne se sont montrées si abondamment que dans ceux qu'il refusoit d'avouer, parce que, échappés aux heures perdues d'une plume facile, ils exposoient trop la fécondité de l'imagination.

Les besoins d'un grand diocèse vous arrachèrent bientôt cet illustre confrère. Obligé de s'y livrer tout entier, il y porta en quelque sorte les trésors de l'Académie; ces trésors qui, pour être répandus avec profusion, ne sont jamais dissipés; cette lumière dont l'éclat augmente à mesure qu'elle éclaire plus d'endroits différens. Par lui, la théologie reçoit des ornemens qui, sans la rendre moins respectable ou moins profonde, raniment sans cesse le courage des lecteurs. Lettres, sermons, mandemens, Fénelon ramène tout à votre goût : il marque tout au coin de l'immortalité.

Mais où m'engage insensiblement une matière réservée à des bouches évangéliques? Qu'elles publient à la face des autels ce que sa piété ajoutoit à son éloge; ce qu'une charité sans bornes lui faisoit entreprendre de grand, de pénible, souvent même de supérieur en apparence à toutes formes humaines. Qu'elles le représentent transporté de ce zèle, de cet amour si naturel, auquel s'abandonnant dans la chaleur d'un premier combat, il fit craindre aux légions du Seigneur qu'il ne tournât contre elles le glaive de la parole. Qu'elles expriment, s'il se peut, l'heureuse et surprenante rapidité de son retour à l'immuable drapeau, dès qu'il entendit la voix du chef : pour moi, j'ose à peine porter jusque-là mes regards : je croirois entrer dans le sanctuaire, et toucher d'une main profane ces vases sacrés, dont la seule vue inspire une certaine crainte religieuse. M. l'archevêque de Cambrai ne doit s'offrir à moi qu'en qualité d'académicien; qualité que l'éloignement et l'épiscopat n'avaient pu rendre stérile, et qu'il a méritée jusque dans les derniers temps de sa vie, par d'amples mémoires sur ce que l'éloquence et la poésie attendent encore de vos recherches.

Il sembloit, messieurs, avoir appris de votre fondateur même de quelle conséquence il est de joindre les richesses de la science aux dignité de l'Église, et d'unir la littérature à la religion pour les faire concourir au bonheur de l'État.

[1] Philippe V, roi d'Espagne.

EXTRAIT

DE LA RÉPONSE DE M. DACIER,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE,

AU DISCOURS DE M. DE BOZE.

Aurions-nous jamais osé nous flatter de réparer si heureusement les pertes que nous venons de faire? M. l'archevêque de Cambrai, à qui vous succédez, étoit un de ces génies supérieurs qui font honneur à l'homme, et qui sont rares dans tous les temps. Tout ce que la nature peut donner, tout ce que le travail et l'étude peuvent acquérir et perfectionner, se trouvoit en lui : science, délicatesse de goût, éloquence gracieuse et forte, beauté d'imagination, solidité, agrément. Ces qualités étoient accompagnées de mœurs aisées, pleines de douceur et de dignité, et toujours conduites par une piété solide, qui est l'œil des vertus, et sans laquelle les talens de l'esprit sont toujours inutiles ou dangereux, souvent même funestes. C'est cette piété éclairée, toujours accompagnée de sou-

mission, qui rendit humble et docile cet esprit vaste et élevé, que ses talens auroient pu rendre si superbe. L'Église parle, et il se soumet, persuadé que la grandeur de l'esprit ne se mesure ni par l'étendue, ni par les ressources qu'il trouve en lui-même pour soutenir ses sentimens, mais par la vérité et par la certitude de ses opinions.

Les qualités de son cœur n'étoient ni moins grandes ni moins estimables. Quelle humanité! quelle charité! quelle noblesse! L'homme n'a point de moyen plus sûr de se rendre semblable à Dieu, que de faire du bien. L'archevêque de Cambrai a passé sa vie dans cet exercice, qu'on doit appeler divin. C'est peu dire qu'il a fait du bien à des particuliers, il en a fait à des nations, à des armées entières. Dans les malheurs de la guerre, amis et ennemis ont eu part à sa générosité; et en faisant tout le bien qui étoit en sa puissance, il étendoit encore sur tous les autres hommes ses désirs bienfaisans. Aussi quels sentimens de respect et de vénération n'a-t-il pas excités dans toutes ces légions opposées! Mille et mille officiers, et un million de soldats sont devenus ses panégyristes, et ravissent peut-être à l'Académie l'avantage de le bien louer.

Sa pieuse ambition de faire du bien à tous les hommes avoit heureusement réussi par l'éducation des princes que le Roi lui avoit confiés, et que nous regardions comme les ancres sacrées de ce royaume. Celui qui instruit et forme les rois prépare le salut des États ou leur perte. L'archevêque de Cambrai, profitant des nobles dispositions que donnoit à ces jeunes princes leur auguste naissance, et appuyé par un gouverneur plein de sagesse et de piété, avoit jeté les fondemens du bonheur de plusieurs royaumes. Qu'il me soit permis de rappeler ici les merveilles qu'on découvroit dans celui des trois princes, qui, si nos souhaits avoient été exaucés, auroit régné sur nos neveux, et continué pour eux la félicité de ce règne. On y découvroit toutes les vertus dont une ame royale doit être ornée : piété sincère, grands principes de justice, maximes de gouvernement toutes conformes à la loi de Dieu; bonté, vérité, fidélité; ce qui est rare, surtout dans les princes, et qu'on ne voit guère que sur le trône où il devoit être assis, amour des hommes. Voilà les fruits des préceptes de l'archevêque de Cambrai, de ces préceptes animés par les exemples domestiques qu'il avoit devant les yeux, et qui seroient seuls capables de former un grand prince. Flatteuses espérances, qu'êtes-vous devenues? L'Espagne seule a profité du travail de cet homme sage. La France a perdu les trésors qu'il lui avoit préparés. Ce que nous possédons nous empêche de sentir la grandeur de cette perte, et nous empêchera de la sentir pendant que Dieu, selon son infinie miséricorde, voudra nous le conserver.

Ce qu'Homère dit de la valeur, que c'est une inspiration divine, qui l'élève au-dessus de lui-même, qui le multiplie en quelque sorte, et lui fait exécuter des exploits surnaturels, est encore plus vrai de la charité, qui est la valeur des héros chrétiens. C'est véritablement un feu divin, c'est l'esprit de Dieu même qui s'empare de l'ame, qui l'embrase, qui rend agissantes toutes ses vertus, et qui, augmentant à l'infini ses forces, la rend capable de fournir à une infinité des soins et de devoirs dont elle étend même les bornes. Descendre dans tous les détails d'un grand diocèse, exercer l'hospitalité, instruire les peuples, consoler les affligés, fortifier les foibles, secourir les malades, assister les mourans, et leur ménager salutairement la frayeur et la confiance; éteindre dans les familles le feu de la division, se faire tout à tous, se montrer fidèle économe de Dieu, soutenir la saine doctrine, édifier d'une main, et combattre de l'autre : voilà ce que la charité opéroit tous les jours dans l'archevêque de Cambrai, et la mort l'a surpris dans ces occupations si saintes.

Rapprochons-le de nous. Ses ouvrages de belles-lettres marquent qu'il possédoit dans un éminent degré les talens d'un parfait académicien. Tous les trésors de notre langue lui étoient ouverts, et il avoit un art merveilleux de les employer avec force et délicatesse. Quelles études n'avoit-il point faites! Il avoit pris l'esprit des plus grands poètes et des plus excellens orateurs; il s'étoit rendu propres toutes leurs beautés et toutes leurs grâces. Il s'étoit surtout attaché à Platon, pour lequel il avoit une admiration particulière. Me pardonnera-t-on cette expression? il avoit mis son esprit à la teinture de la plus saine antiquité. De là cette force, cette grâce, cette légèreté, cette ame qui éclate dans ses écrits. Tout vit dans sa prose; et s'il y a quelque défaut, c'est peut-être un brillant trop continu, et une prodigalité de richesses.

Son éloignement a privé nos assemblées du secours de ses lumières; mais il aimoit toujours l'Académie, et un de ses derniers ouvrages est un avis sur ses travaux, avis où il exécute ce qu'il conseille, au moins il nous y ouvre le moyen de l'exécuter.

IN FUNERE

FRANCISCI DE SALIGNAC DE LA MOTHE-FÉNELON

CAMERACENSIUM ARCHIEPISCOPI

RELIGIONIS LUCTUS.

ELEGIA.

Nuntia sollicitas ut primùm fama per urbes
Franciscum fatis occubuisse tulit,
Continuò madidis latè dolor ingruit alis,
Læsaque communi vulnere corda subit.
Unum omnes flevere boni : tu sola triumphas,
Spemque novam, luci gens inimica, foves.
Sic, ubi se densâ involvit caligine Titan,
Et rapuit terris nox inopina jubar,
Amissum queritur lumen conterritus orbis,
Et natura, velut funere mersa, silet.
Lætitiâ in tenebris solæ strepuere volucres
Quæ ferre invisam non potuere diem.
At dum multa viro jactura doletur in uno,
Et facit in laudes ora diserta dolor;
Tunc ego Telemachi meditabar dicere fletus,
Cui melior Graio raptus Homerus erat;
Tunc ego Pieridum luctus, quas ille soluto
Sed bene composito jusserat ire pede.
Ecce autem stetit ante oculos mœstissima vultu
Relligio, et cœptum rumpere jussit opus :
Ecquid amas, dixit, luctus effingere vanos?
Si veros mens est pingere, pinge meos.
Me decet, ah nimium! Francisco fletus adempto;
Vel mihi, vel nulli flebilis ille perit.
Noster jure dolor totum sibi vindicat illum,
Quem potui totum dicere jure meum.
Ille datus nobis cœlesti munere, quales,
Sed raros, terris astra dedere viros.
Vitalem fausto vix hauserat omine lucem
Progenies, magnæ gloria magna domûs;
Virgineo infantem gremio complexa tenellum,
Applicui roseis ubera pura labris.
Inde sacros avido traxit puer ore liquores;
Inde mei pleno flumine potus amor.
Crevit amor nostri pariter crescentibus annis:
Nec potuit clauso delituisse sinu.
Verùm ubi doctrinis implevit pectora sacris,
Per populos nostras spargere cœpit opes,
Et quos sacrilegus templis abduxerat error,
Vi blandâ eloquii conciliare mihi.
Venit ab hoc nobis, per nos huic gloria venit;
Invidit que suis urbibus aula virum.
Quæ mihi jam tenero reges formaret ab ungue,
(Magnum opus!) e multis una petita manus.
Franciscum Lodoix e multis elegit unum :
Et legere hic dignus, dignus et ille legi.
Regalem ille venit non incomitatus in aulam :
At non turba, comes quæ solet esse, fuit.
Longè illi ventosa tumens præcordia fastus,
Longè amor, inter opes, insatiatus opum;
Aut humili serpens ad honorum culmina gressu
Ambitio, aut tectus simplicitate dolus :
Sed sincera fides, augusta modestia; honores
Affectare timor, promeruisse labor;
Inde aliæ atque aliæ stipant examine denso
Virtutes. Magni dux ego prima chori.
Hoc famulante choro, dulces accepit alumnos,
Et mundi manibus credita fata suis.
Olli fingendis quæsitæ moribus artes :
Plurima quærenti se via sponte dedit.
Nunc lapsi reserans ævi monimenta, nepotes
Hortatur patrum fortia facta sequi :
Nunc vera involvens fictis, sub nomine falso
Quæ facienda docet, quæ fugienda monet.
Neu virtutis iter spinis terreret euntes,
Cura fuit lecto sternere flore vias :
Seu quem Graia tulit, seu quem tulit Itala tellus,
Gallica vel gremio fertiliore parit.
Sic reges orbi formabat utrique : beatus
Orbis uterque, frui si licuisset, erat
Extinctum luges Delphinum, Gallia; quantas
Spes secum tulerit, gaudia quanta, memor.
Incolumi gaudes, Hispania, rege Philippo,
Pertulerit pro te quanta pericla memor.
Altera quem luges, quo gaudes altera, doctis
Francisci studiis cultus uterque fuit.
Progeniem regum tantâ qui finxerat arte,
Debuit hic magnum pascere deinde gregem;
Ipse sed errantes meliora ad pascua quondam
Grandibus exemplis ut revocaret oves;
Seu casum triplicem pastorum maximus olim,
Debuit errores sic quoque posse pati :
Passus et ipse fuit. Falsa sub imagine mentem
Delusit *purus*, sed malè cautus *amor*.
Ast ego, Romana de sede oracula fundens,
Ut vocem emisi, rettulit ille pedem :
Dumque refert, nostri reverentia quanta, fatetur,
Si non errasset, fecerat ille minus.
Tempore jam ex illo nostros non destitit hostes
Impetere, et calamo bella movere gravi;
Sive Deo reddenda fuit gens impia, demens,
Omnia quæ credit, dum neget esse Deum.
Quàm bene, perlustrans oculis mirantibus orbem,
Orbis ab aspectu numen inesse probat!.....
Viveret ô utinam! Quid non sperare juberet?
Surgentes palmas quot necat una dies!
Ille quidem quovis fuerat mihi tempore flendus;
At nunc quem lævo tempore raptus obit!
Hostis inexhausto dum laxat fræna furori,
Et fovet in castris castra inimica meis;
Dum nostro insulta capiti, jura omnia calcans;
Inque suum ridet fulmina missa caput;
Dum... Sed plura loqui prohibet dolor; aspice vultum,
Aspice, et ex lacrymis cætera disce meis.
Sic effata, levi se tollit in aera nisu
Relligio, et medium lumine signat iter.
At non sideream surgit sublimis ad arcem,
Versaliæ notas visa redire domos,
Præbet ubi Lodoix dubiis tutamina rebus,
Ipsaque consiliis regia corda regit.
Nunc age, phidiaca si quis memoratus ab arte
Bruta habili cœlo vivere saxa doces,
Huc ades, et mecum Francisci adsiste sepulchro;
Sit nostrum, luctus relligionis, opus :

Et quod præcipiam versu, tu perfice dextrâ :
    Sic labor ille meus, sic erit ille tuus.
Assideat tumulo tristis dea, squallida cultu,
    Funereo dextrum marmore fulta latus.
Pendeat ora super demissum e vertice velum :
    Ipse magis velet nubilus ora dolor.
Læva crucem teneat : sed non, de more trophæi,
    Alta gerat, charum lassa reclinet onus.
Præsulis effigies in plano marmoris orbe
    Ducta oneret dextram, cordaque mœsta levet.
Figat in hac oculos, quales, in imagine nati
    Quem modò composuit, figeret orba parens.
Sit dolor in facie, sit amor : qui viderit illam,
    Anne magis doleat certet, amet-ne magis.
Parte sub adversa tumuli, nitatur in auras
    Hæresis, emergens interiore cavo;
Anguineamque trahens per lenta volumina caudam,
    Libera jam toto corpore abire velit.
Sed nisu in medio hœreat ægra, sibique vel ipsos
    Ultoris cineres sentiat esse graves.
Intumeant olli maculoso colla veneno,
    Et capita e trunco simplice quina micent.
Præsulis invisos obliquo lumine furtim
    Aspiciat vultus, aspiciendo fremat;
Nec tantùm exsultet victoris funere, quantùm
    Hæsuro semper vulnera fixa gemit.
Hæc ubi solerti fuerint exacta labore,
    Signandum tali carmine marmor erit :
« Hic situs est præsul regum populique magister,
    » Flandria quem raptum, Gallia, Roma, dolent.
» Inclyta stirps olli, majestas ardua frontis,
    » Plurima facundis gratia fusa labris.
» Ingenium vis nosse? Nihil felicius illo :
    » Summus et in summa fertilitate nitor.
» Quæ doctrina rogas? Omni collegit ab ævo,
    » Et lectas grandi pectore clausit opes.
» Mores scire cupis? Livorem consule : in illis
    » Nec potuit dentem figere livor edax.
» Quæ virtus vel quanta petis? Tu præsule sancto,
    » Cive probo dignam concipe, talis erat.
» De vita quæris? Partem sibi vindicat aula,
    » Grex partem, totam relligionis amor. »

Carolus Porée, *e Societate Jesu.*

DE LA

TOLÉRANCE PHILOSOPHIQUE

ATTRIBUÉE A FÉNELON [1].

Tout a été dit sur Fénelon, et les éloges de ses écrits comme de ses vertus sont épuisés. Peu de noms ont réuni plus de suffrages, et se sont acquis un plus grand nombre d'admirateurs sincères. Il n'est pas un seul homme de génie qui ne s'honorât d'avoir composé ses ouvrages, comme il n'est pas un seul homme vertueux qui ne désirât l'avoir eu pour ami. Les disciples de toutes les religions, les hommes de tous les partis se confondent ici dans les mêmes hommages; et, d'un bout de l'Europe à l'autre, on ne trouveroit pas une seule voix qui n'applaudît à ce vers si naturel et si vrai d'un de nos meilleurs poètes :

Son goût fut aussi pur que son ame étoit belle. (Fontanes.)

Mais une chose très-digne de remarque, et que jusqu'à présent nous n'avons pu guère expliquer, c'est la dévotion qu'ont toujours conservée pour lui les indévôts mêmes; c'est le culte que lui vouent ceux mêmes qui ne veulent plus de culte; c'est que les philosophes se soient passionnés pour un homme qui a passé sa vie à déclarer la guerre à tous les philosophes passés, présens et futurs; c'est de voir les athées se prosterner devant ses images, en dépit de son beau traité sur *l'existence de Dieu*, et tous les anti-prêtres s'extasier pour un prêtre dont ils blasphèment la religion, et dont ils bafouent le ministère. Toutes les académies le célèbrent avec autant d'enthousiasme que s'il eût été chimiste. Les baladins l'ont transporté sur le théâtre; les défunts théophilautropes le chantoient dans leurs temples décadaires; tous les cosmopolites de profession, tous les docteurs économiques, tous les maniaques sentimentaux dressent des chapelles en son honneur, et le placent sur le même autel avec Jean-Jacques. Il n'y a pas même jusqu'à ces hommes qu'on n'appelle plus par leur nom, tant il est odieux, qui ne l'aient inauguré dans leurs repaires, après l'avoir plus d'une fois flétri dans leurs tribunes d'une mention honorable. Quoi donc! et quel peut être ici le but de tout ce monde-là? Voudroient-ils par hasard nous faire prendre le change? voudroient-ils nous donner à entendre que ce grand homme leur appartient, qu'il a pensé comme eux, et qu'ils ont droit de le revendiquer comme un de leurs confrères?

On seroit tenté de le croire, et il est même difficile de penser autrement, pour peu qu'on connoisse leur style et leur jargon, leur esprit et leur tactique. De là ce refrain éternel : *La religion de Socrate et de Fénelon, la religion de Fénelon et de Marc-Aurèle;* de là ce vernis de tolérance dont ils enduisent tous ses éloges, sans expliquer jamais où s'arrêta cette tolérance.

[1] M. de Boulogne, mort évêque de Troyes en 1825, inséra ce morceau dans le *Journal des Débats* (18, 19 et 20 octobre 1802) à l'occasion d'une annonce d'*Œuvres choisis de Fenelon* qu'on venoit de publier. Il fait partie des *Mélanges* de cet illustre critique, t. III, 1828, p. 6 et suiv.

Ils ne disent pas crument que Fénelon fut incrédule, la calomnie seroit trop grossière, mais qu'il fut tolérant ; et comme on sait que, par ce mot, ils sous-entendent un déiste, un indifférent en matière de religion, et tout au moins un homme dont la foi n'est pas trop robuste, il est clair qu'ils ne l'appliquent avec tant d'affectation à l'archevêque de Cambrai, que pour jeter sur ses sentimens religieux un nuage trompeur : et ce qu'il y a de remarquable, c'est de voir ici des hommes attachés à la religion, séduits par tant d'honneurs, et enchantés de tant de complimens, s'extasier également sur sa tolérance, sans se demander à eux-mêmes ce que l'on entend par ce mot, sans se douter un instant du venin qu'il renferme, de l'équivoque qu'il présente, de l'intention perfide qui l'a mis en vogue, et du danger qu'il y a de l'accréditer.

Pour moi, qui, depuis long-temps, ai sur le cœur cette tolérance de Fénelon, quoique je sois tout aussi tolérant qu'un autre, je somme ici les philosophes de s'expliquer sans détour, et de répondre catégoriquement en quoi, comment et pourquoi ils l'ont déclaré tolérant.

Prétendent-ils parler de sa bonté, de sa douceur, de sa charité et de son indulgence ? Vraiment, sous ce rapport, personne n'a été plus tolérant que Fénelon. Qui mieux que lui a prouvé qu'il falloit embrasser tous les hommes dans une fraternité universelle, qu'il faut que chacun préfère sa famille à soi, sa patrie à sa famille, et le genre humain à sa patrie? Qui mieux que lui a montré que l'esprit de persécution n'est point celui de l'Evangile, et que, s'il faut supporter dans nos frères jusqu'à leurs vices, il seroit inconséquent de ne pas supporter leurs erreurs ? Qui mieux que lui a rendu la religion aimable, et la piété intéressante, par l'onction de ses discours et l'ascendant de ses exemples ? Quel calme dans sa vie ! quelle égalité ! quelle simplicité ! quelle tendresse pour les pauvres ! quelle compassion pour les malheureux ! quel heureux mélange d'élévation et de modestie, de zèle et de condescendance ? Ah ! malheur à celui qui n'aimeroit pas Fénelon, et qui ne seroit pas attendri du spectacle de sa vie, comme les yeux sont enchantés à la vue d'un beau jour ! Mais qu'a tout cela de commun avec la tolérance, dans le sens que les philosophes attachent à ce mot? En quoi cela ressemble-t-il à tout ce vain tolérantisme dont ils se servent pour masquer leur irréligion ? Ne sont-ce pas là plutôt des vertus chrétiennes et sacerdotales, auxquelles la philosophie n'a que faire? N'est-ce donc pas sa religion même qui les lui inspira? ne les puisa-t-il pas dans les principes de sa croyance et dans l'esprit de son ministère ? Prétendroient-ils lui faire un titre d'incrédulité de ces qualités mêmes qui font la gloire de son état ? et ne seroit-il pas plaisant qu'ils voulussent nous le donner pour philosophe, par la raison qu'il fut un bon chrétien, un bon prêtre et un bon évêque ?

Mais s'il leur plaît d'appeler tolérance, la bonté, la douceur, et cette sensibilité touchante, vrai caractère de Fénelon, pourquoi s'arrêtent-ils en si beau chemin ? Pourquoi ne pas mettre aussi au rang des philosophes tolérans, tous ces grands hommes auxquels la religion a élevé des autels, et qui, sous le rapport de la douceur et de la charité, mériteroient bien plus que Fénelon les hommages de la philosophie ? Quels traits plus beaux a-t-il dans sa vie, que ceux qui embellissent la vie de ces héros admirables de l'humanité dont l'Eglise se glorifie ? La condescendance de Fénelon pour les sectaires a-t-elle quelque chose de plus touchant que celle de saint François de Sales ? Sa compassion pour les malheureux mérite-t-elle plus d'éloges que le dévoûment de saint Charles au salut des pestiférés ? et son esprit de miséricorde n'est-il pas encore loin de cette immense charité de Vincent de Paul, père et ami de tous les prisonniers, de tous les galériens, ouvrant son cœur à toutes les misères ainsi qu'à tous les repentirs? Cependant quel philosophe s'avisa jamais de les appeler tolérans ? et comment se fait-il que Fénelon soit l'humain, le sensible, le tolérant par excellence ?

On a beaucoup cité et relevé, comme une chose unique et extraordinaire, le trait de Fénelon, s'adressant à Louis XIV pour le prier d'éloigner des missions qu'il lui confioit tout appareil militaire, tout moyen de rigueur ; et c'est de là surtout qu'on est parti pour lui expédier un brevet de tolérance. Mais citeroit-on beaucoup de missionnaires qui n'aient pas partagé à cet égard les sentimens de Fénelon, et qui eussent voulu se servir des dragons pour faire des prosélytes ? Les philosophes voudroient-ils nous faire entendre que les missionnaires de ce temps-là étoient autant de soldats qui prêchoient les armes à la main? Mais si ce trait suffit pour mettre Fénelon au rang des tolérans, pourquoi ne pas y mettre aussi Mascaron et Fléchier, tout aussi recommandables que Fénelon par leur douceur et leur charité envers les Protestans, et dont les lettres pastorales relatives aux Réformés sont des modèles

d'éloquence et d'onction, plus honorables encore à leur ame qu'à leur esprit? Pourquoi ne pas y mettre ce Bossuet lui-même, auquel on affecte tant d'opposer Fénelon? N'avoit-il pas aussi pour maximes, que les partis violens ne sont pas des moyens de persuasion, et d'Alembert lui-même ne lui rend-il pas cette justice [1]? Sa conduite ne fut-elle pas constamment d'accord avec cette maxime, et employa-t-il jamais contre les Calvinistes d'autres armes que celles de la douceur, et d'autre force que celle de sa logique? Cependant voyez, dans les rapprochemens continuels que les philosophes ont faits de ces deux grands hommes, comme ils ont soin de mettre en opposition la vertu de l'un et le génie de l'autre, la douceur de l'archevêque de Cambrai, et l'impétuosité du zèle de l'évêque de Meaux, la tolérance du premier, et l'intolérance du second : manège hypocrite, dont le but est de rendre la religion de Bossuet odieuse, afin de mieux rendre celle de Fénelon suspecte, et de nous insinuer, contre toute évidence, que les principes de celui-ci étoient aussi souples, maniables et accommodans, que le zèle de celui-là étoit dur, rigoureux et intraitable.

Plus je réfléchis, et plus je me demande avec surprise à quoi tient donc cette grande fortune que notre Fénelon a faite parmi les philosophes, et par quel bout ils peuvent le prendre pour l'enchâsser tant bien que mal dans leurs reliquaires? De quelque côté que je l'envisage, je ne vois en lui que l'antipode de ce que l'on appelle aujourd'hui philosophie et tolérance. Si je le suis dans ses premiers travaux, je le vois successivement sortant du séminaire de Saint-Sulpice, et conservant toute la vie l'esprit de cette congrégation, si mal notée sur les tablettes philosophiques; prêtre habitué de la communauté du même nom, que les philosophes ont toujours regardée comme le foyer du cagotisme; supérieur des Nouvelles-Catholiques, autre communauté fondée sur l'esprit du prosélytisme, lequel, au jugement des philosophes, est synonyme de fanatisme; chef des missions royales de la Saintonge et de l'Aunis, emploi qui auroit dû le perdre à jamais dans l'esprit des philosophes. Si je le considère dans ses sentimens, je le vois un des prélats de France le plus entiché de l'infaillibilité du Pape, opinion qui doit paroître d'autant plus ridicule aux yeux des philosophes, qu'ils se croient seuls infaillibles; un des plus zélés défenseurs de la bulle *Unigenitus*, tant décriée par les philosophes, qui devoient nous donner de bien autres constitutions; s'égarant dans les maximes de l'amour pur [1], mysticité sublime, si éloignée de la rampante grossièreté de l'égoïsme que préconisent les philosophes; se rétractant, après sa condamnation, avec autant de promptitude que de solennité, et se montrant, suivant ses expressions, *aussi docile que la dernière brebis du troupeau*, ce qui auroit dû le brouiller irrévocablement avec les philosophes, qui ne reculent jamais, et pour lesquels dire : J'ai tort, est une chose impossible; un des amis les plus ardens et les plus sincères des Jésuites, de ces hommes tant accusés par les philosophes de l'esprit de domination et d'intolérance; un directeur des plus consommés dans la vie intérieure, vie étrange et inintelligible pour des philosophes qui ne vivent que pour le public; un professeur de dévotion, qui recommande à un de ses disciples de ne point se *laisser ensorceler par les attraits diaboliques de la géométrie*, *qui éteindroit en lui l'esprit de grâce* [2] : blasphème s'il en fut jamais, dans un siècle qui s'est laissé ensorceler par les attraits des mathématiques; enfin un directeur de la conscience d'un roi, auquel il ose demander s'il s'est servi de son autorité pour rendre l'irréligion muette : demande impardonnable, et vrai crime de lèse-philosophie au premier chef.

Il me semble donc que, si jamais il y avoit un homme moins fait pour plaire aux philosophes, c'étoit sans doute ce sulpicien, ce convertisseur, ce zélateur des ames, ce missionnaire royal, cet anti-janséniste, tout dévoué à la compagnie de Jésus. Qu'ils nous l'eussent donné pour un dévot mystique, pour un piétiste visionnaire, un ultramontain décidé, un théologien gothique, nous aurions pu peut-être les entendre; mais le travestir en philosophe moderne, en prédicant d'humanité, en philantrope patelin, en vérité, si c'est pour rire, la plaisanterie est trop forte, et si c'est sérieux, l'extravagance est trop palpable.

Mais peut-être qu'ils ont trouvé dans ses

[1] *Eloge de Bossuet*, lu devant l'Académie française.

[1] Nous avons remarqué ailleurs que Fénelon, à proprement parler, ne s'étoit point *égaré quant au fond de la doctrine*, mais seulement *quant aux expressions* de son livre, qui n'étoient pas conformes à l'exactitude rigoureuse de la théologie. De là Fénelon concluoit lui-même que le désaveu public et sincère de son livre n'avoit point été une *rétractation* proprement dite, qui consiste à reconnoître qu'on a cru intérieurement une fausse doctrine. (Voyez l'*Hist. litt. de Fénelon*, IIe part. n. 91 et 92.). Il nous a semblé utile de rappeler cette observation, pour corriger ce que le langage de M. de Boulogne peut avoir ici de moins exact. — [2] Voyez la LXXXIVe des *Lettres spirituelles*, t. VIII, p. 519.

écrits quelques maximes équivoques, quelques principes mitigés dignes de lui mériter les honneurs d'un indifférent, et le relief d'un tolérant systématique. En ce cas-là, qu'ils nous les montrent, qu'ils nous apprennent où est le dogme de l'Evangile qu'il ait rayé de son symbole, quelque incompréhensible qu'il soit, ou quelque dur qu'il paroisse; qu'ils nous disent en quoi sa doctrine diffère de celle de tous les docteurs, de tous les prédicateurs qui l'ont précédé, et de tous ceux qui l'ont suivi. Quoi donc! n'a-t-il pas toujours mis en principes une religion essentiellement exclusive, qui a seule le privilège d'être la vérité, et aussi opposée à l'erreur que la lumière l'est aux ténèbres? N'a-t-il pas consacré, comme le fondement de toute sa doctrine, qu'il n'y a point de milieu entre le catholicisme et l'athéisme, si l'on veut être conséquent? Enfin, je défie tous les *tolérans* de la terre de citer une seule ligne de ses écrits qui puisse jeter le plus léger soupçon sur l'inflexibilité de ses principes, un seul mot qui les autorise, ni de près ni de loin, à l'inscrire dans leurs dyptiques; et si j'avois quelque conseil à leur donner, ce seroit de finir le plus tôt possible cette comédie, et de bien se convaincre que, pour leur propre honneur, ils n'ont rien de mieux à faire que de chasser promptement de leur Olympe *l'intolérant* qui a le plus contredit leur morale et désavoué leurs maximes.

Ils nous diront peut-être que c'est l'auteur du *Télémaque*, et non le théologien qu'ils revendiquent : mais il est aisé de leur montrer que le premier ne leur est pas plus favorable que le second. Sans doute que si l'amour de l'humanité, si le désir de rendre les rois sages et les peuples heureux, si l'art d'instruire les uns sans insolence et les autres sans fanatisme, annoncent un homme tolérant, personne ne le fut plus que Fénelon. Mais est-ce donc là ce qui le rend si recommandable aux yeux des philosophes? et, s'ils veulent être justes, n'est-ce pas plutôt par là qu'il diffère d'eux? Quel livre est plus éloigné de leurs systèmes destructeurs, de leurs gigantesques projets, et de leurs maximes abusives de liberté et d'égalité? Quel livre met plus de frein à cette indépendance d'opinions qui constitue l'esprit philosophique du dernier siècle, et réunit davantage à la douceur des sentimens l'inflexibilité des principes? N'est-ce pas là qu'on voit un homme qui ne compose jamais avec la religion, avec le culte qu'on doit à Dieu, auquel il faut également soumettre le cœur comme l'esprit? N'est-ce pas là que tous les impies sont voués, sans miséricorde, aux peines éternelles? N'est-ce pas là qu'il damne, non-seulement les hypocrites et les avares, les parjures et les ingrats, mais encore les philosophes *idolâtres d'eux-mêmes*, épris de leur vaine sagesse, et s'enorgueillissant de leurs prétendues vertus? N'est-ce pas là qu'à la sombre lueur des flammes du Tartare, il leur découvre l'illusion de *toutes ces vertus, qui n'ont point eu le culte de la divinité pour principe et pour fin* [1]? vertus qui, séparées de Dieu, ne sont aux yeux de Fénelon qu'un *orgueil impie*. Et s'il parle ainsi des faux sages qui oublient Dieu, qu'auroit-il dit de ceux qui se déclarent ses ennemis et lui font une guerre ouverte? S'il traite si rigoureusement les anciens philosophes pour leurs *fausses vertus*, qu'eût-il donc fait de ces philosophes modernes avec tous leurs vices? et n'est-ce pas à eux un excès de générosité et même d'abnégation, de vanter comme un modèle de tolérance celui qui les envoie impitoyablement au fond des enfers?

Il est vrai que Jean-Jacques ne lui a pas pardonné. « Les ames aimantes et douces, dit-il » dans ses *Confessions*, ne croient guère à » l'enfer; et l'un des étonnemens dont je ne » reviens pas, est de voir le bon Fénelon en » parler dans son *Télémaque*, comme s'il y » croyoit tout de bon : mais j'espère qu'il mentoit alors; car enfin, quelque véridique qu'on » soit, il faut bien mentir quelquefois quand » on est évêque. »

On conçoit aisément l'humeur que montre ici tout doucement le *bon* Jean-Jacques. C'étoit en effet fort dur pour lui de trouver, dans un livre tel que le *Télémaque*, l'arrêt de sa condamnation; car il devoit sentir, en mettant la main sur sa conscience, qu'il méritoit plus qu'un autre d'être mis au rang de ces philosophes idolâtres d'eux-mêmes, que Fénelon envoie *tout de bon* au fond du Tartare, et qu'en cette qualité, la première place lui étoit due à la cour de Pluton. Jean-Jacques cependant n'auroit pas dû oublier qu'il avoit lui-même prouvé la nécessité d'un enfer, quand il demande à ceux qui le nient, ce qu'ils veulent donc mettre à la place du *Poul Serrho*, qui est l'enfer des Mahométans; et que l'on peut aussi lui demander *s'il y croyoit tout de bon*. Il est vrai qu'il ne comptoit pas y envoyer les philosophes idolâtres d'eux-mêmes, mais sans doute il y mettoit au moins les hypocrites et les menteurs; et alors comment ose-t-il faire du *bon*

[1] Livre XVIII ou XIV; t. VI des *Œuvres*, p. 517.

Fénelon un menteur et un hypocrite ? menteur d'autant plus vil, et hypocrite d'autant plus coupable, que ce n'est point seulement dans son *Télémaque* que Fénelon *a parlé* de l'enfer, mais dans toutes ses instructions ; que ce n'est point seulement de l'enfer mythologique qu'il s'est occupé *quelquefois*, mais de l'enfer théologique qu'il s'est occupé toujours: que, d'accord avec ses discours, sa conduite ne s'est jamais démentie à cet égard ; et que, si Fénelon ne croyoit pas à l'enfer *tout de bon*, il faut dire, non qu'il a menti *quelquefois*, mais qu'il n'a fait de sa vie entière qu'un long et odieux mensonge.

Cette difficulté est un peu embarrassante pour les ames honnêtes, qui ne pourront jamais se persuader que Fénelon enseignât constamment en public une morale à laquelle *il ne croyoit pas tout de bon ;* qu'il changeât de doctrine avec son habit, et qu'il fût catholique zélé sous le camail, et déiste en robe de chambre : mais ces scrupules ne sont rien pour Jean-Jacques, qui arrange fort bien ensemble la *bonté* et l'hypocrisie, la candeur et l'imposture ; qui conçoit à merveille qu'on puisse parler contre sa conscience, quand l'occasion le veut et que le métier l'exige ; car enfin, *quelque véridique qu'on soit, il faut bien mentir quelquefois quand on est philosophe.*

Rousseau lui-même étoit si convaincu de cette maxime, et sa tolérance pour les menteurs étoit si prononcée, que l'outrage même qu'il fait à Fénelon, en supposant qu'il enseignoit publiquement une doctrine dont il se moquoit en secret, ne ralentit en rien son enthousiasme ni son admiration pour lui. Sa passion même fut portée si loin, que, s'il faut en croire l'auteur des *Etudes de la Nature*, il eût cherché à être son laquais, pour mériter à être son valet de chambre [1]. C'étoit sans doute fort beau à Jean-Jacques de ne pas craindre de descendre de si haut, et de chercher à se faire laquais d'un prêtre, après s'être constitué le précepteur du genre humain. Nous doutons cependant que Fénelon eût voulu de Jean-Jacques pour son laquais : nous doutons que jamais il eût donné sa confiance à celui qui se confessoit publiquement d'avoir volé son maître, et ensuite son bourgeois, en rejetant tout l'odieux de ce larcin sur la servante du logis ; et que le sage prélat eût voulu souffrir dans son antichambre un homme fortement convaincu qu'on peut mentir sans conséquence, et qu'un évêque peut se faire un état de tromper le public.

[1] T. III, in-12, p. 607.

Les philosophes nous feront peut-être un crime de notre irrévérence envers un de leurs demi-dieux, quoique nous nous bornions à rappeler ce que lui-même n'a pas rougi de publier; mais il faut bien enfin mettre chacun à sa place, dans un temps où ils veulent déplacer tout le monde, et où ils font de leur Jean-Jacques un homme droit et vertueux, malgré ses vices et ses charlataneries, après qu'il a fait lui-même de Fénelon un charlatan et un trompeur, malgré ses vertus et la droiture inaltérable de son caractère.

Ce que nous disons du philosophe de Genève, nous pouvons l'appliquer généralement à tous ces louangeurs ou diffamateurs de Fénelon, qui ne s'extasient tant sur sa tolérance que pour nous rendre sa foi douteuse, et qui n'exaltent tant sa bienfaisance que pour obscurcir sa charité. Quelle idée voudroient-ils donc que nous eussions de Fénelon, s'il étoit vrai qu'il eût une doctrine secrète et une doctrine publique ? Il n'y a point de milieu : il faut que Fénelon ait été en tout et partout le catholique le plus vrai, ou le plus méprisable des imposteurs ; il faut qu'il ait détesté cette *tolérance* systématique et cette religion accommodante qu'on voudroit lui prêter, ou qu'il ait été plus coupable que les déistes de profession : les philosophes n'ont qu'à choisir. Ils n'ont qu'à dire nettement et sans verbiage sous quel rapport ils prétendent l'insérer dans leur calendrier, et en quelle qualité ils lui font l'honneur ou l'outrage de le prendre pour un de leurs apôtres, si c'est comme un chrétien sincère, ou comme un chrétien douteux ; comme un homme de bonne foi, ou comme un fourbe : nous serions charmés de l'apprendre.

Le *Télémaque* est sans doute un des meilleurs ouvrages qui soient sortis d'une plume élégante et d'un cœur vertueux ; mais il n'est pas moins vrai que les éloges qu'en ont faits les philosophes sont presque tous exagérés, et on en devine aisément la cause. L'un d'eux disoit très-sérieusement, il y a trente ans, que « la guerre alloit » passer de mode ; que nous ne la verrions » pas de long-temps ; que c'étoit le *Télémaque* » que tous les princes et ministres avoient lu » qui en avoient dégoûté pour toujours le genre » humain ; et que, si les Turcs et les Persans » continuoient à se battre, c'est que ni les uns » ni les autres n'avoient lu le *Télémaque.* » Nous laissons à d'autres le soin d'examiner comment le désir des conquêtes et l'horreur de la guerre se sont affoiblis depuis que les diplomates ont le *Télémaque* sur leurs bureaux. D'Alem-

bert enchérissoit encore : « Le *Télémaque*, » disoit-il, a fort augmenté de prix dans notre » siècle, qui, plus éclairé que le précédent sur » le vrai bonheur des Etats, semble le ren- » fermer dans deux mots : *agriculture et tolé-* » *rance;* il voudroit élever des autels au citoyen » qui a tant recommandé la première, et à » l'évêque qui a tant pratiqué la seconde [1]. » Qui ne diroit pas, à entendre D'Alembert, qu'il n'est question dans le *Télémaque* que d'agriculture et de tolérance, tandis qu'il n'y a que quelques pages sur la première, et pas une ligne sur la seconde [2] ?

C'est avec cet enthousiasme de commande qu'étoit loué le *Télémaque* par ces hommes aussi prodigues d'autels que de soupçons injurieux. Toutes ces folles exagérations, et tant d'autres dont nous faisons grâce à nos lecteurs, étoient bien moins inspirées par les beautés de l'ouvrage, que par l'intention qu'ils avoient d'accréditer cette fausse philantropie et ce fanatisme économique, qui faisoient alors tourner toutes les têtes, et qui n'entrèrent jamais dans celle de Fénelon. Ils vouloient par là nous donner à entendre qu'avec l'agriculture, le commerce et la *tolérance,* on pouvoit désormais se passer de l'Evangile ; que c'étoit à eux seuls de gouverner le monde, et que tout iroit bien, pourvu qu'on les *tolérât*, c'est-à-dire pourvu qu'on les laissât débiter à leur aise toutes leurs rêveries sur le bien public, triste avant-coureur parmi nous du *bonheur commun.*

Nous n'avons pas le temps de relever ici ce qui est remarqué si cauteleusement dans le même *Éloge,* que Fénelon *appeloit toujours l'Être suprême* le Dieu bon : comme si quelqu'un l'avoit appelé autrement, excepté les philosophes, qui se moquent du *bon Dieu,* ou que, quand l'instruction l'exigeoit, il ne l'eût pas aussi appelé le Dieu juste et terrible à l'égard des méchans; et cette autre phrase : *que Fénelon étendit, dit-on, vers la fin de sa vie, ses principes de tolérance encore plus loin qu'il n'avoit fait jusqu'alors;* par où l'on reconnoît la marche des philosophes, toujours armés d'*on dit*, suivant leurs intérêts. Cette marche fut surtout celle du rusé d'Alembert, qui, dans son intention de jeter un voile sur la croyance de Fénelon, aime encore mieux provoquer à cet égard la calomnie que de la taire, et qui, jusqu'en faisant l'éloge de la colombe, laisse percer l'oreille du renard.

Voltaire, qui a passé toute sa vie à ternir la réputation des grands hommes, et surtout des grands hommes religieux, n'a pas manqué de nous insinuer aussi des doutes injurieux sur la croyance de Fénelon; et on voit clairement qu'il n'auroit pas été fâché que l'on crût de l'archevêque de Cambrai, ce qu'il nous dit de l'évêque de Meaux : « *On a prétendu* que ce » grand homme avoit des sentimens philoso- » phiques différens de sa théologie, à peu près » comme un savant magistrat, qui, jugeant » selon la lettre de la loi, s'éleveroit quelque- » fois en secret au-dessus d'elle par la force de » son génie; » ce qui nous prouve que les philosophes s'élèvent quelquefois par la force de leur génie au-dessus de la vérité, sans penser qu'ici leur tentative est aussi vaine que maladroite : car que s'ensuivroit-il en dernière analyse, et quel avantage en retireroit la philosophie, en supposant que ces grands hommes eussent menti à leurs propres écrits, sinon de compter alors dans son sein deux imposteurs de plus?

Voltaire n'a pas été plus heureux que d'Alembert dans son entreprise. Il a eu sans doute une intention perfide, quans il a cité, dans son *Siècle de Louis XIV*, ces vers, qu'il dit tenir du neveu de l'archevêque de Cambrai, lequel lui auroit assuré les tenir lui-même de son oncle, qui les fit, dit-il, en sa présence :

Jeune, j'étois trop sage,
Et voulois trop savoir;
Je ne veux en partage
Que badinage,
Et touche au dernier âge
Sans rien prévoir.

On ne peut nier qu'au premier aspect ces vers, ainsi présentés, n'offrent un sens peu digne de Fénelon : mais ils cessent bientôt de surprendre quand on sait qu'ils sont tirés d'un cantique ayant pour titre : *Renoncer à la sagesse humaine pour vivre en enfant* [1], titre clair et précis, que Voltaire a très-philosophiquement supprimé; et quand on sait en outre que la

[1] *Eloge de Fenelon*, lu devant l'Académie française. — [2] M. de Boulogne ne tire pas ici du *Télémaque* tous les avantages qu'il auroit pu en tirer contre les partisans de la tolérance philosophique. Non-seulement le *Télémaque* ne dit pas un seul mot en faveur de cette tolerance, mais il la combat de la maniere la plus formelle dans ce passage qui apprend aux rois qu'un de leurs principaux devoirs est d'être *soumis a la religion*, sans *jamais entreprendre de la régler*; de laisser aux ministres sacres *une pleine liberté de décider* les questions qui s'élèvent sur cette matière, et de *se borner à reprimer ceux qui n'obéiroient pas à leur jugement, quand il aura été prononcé*. On peut lire le passage entier dans l'*Histoire de Fénelon*, liv. IV, n. 18. Voyez aussi les réflexions du cardinal de Bausset sur le même sujet, liv. V, n. 35 et 36.

[1] Voyez cette piece, t. VI des *Œuvres de Fénelon*, p. 660.

strophe citée est précédée d'une autre, qui ne laisse aucun doute sur le but du poète, et que, par la même raison, Voltaire n'a pas jugé à propos de faire connoître :

Adieu, vaine prudence,
Je ne te dois plus rien :
Une heureuse ignorance
Est ma science;
Jésus et son enfance
Est tout mon bien.

Par où l'on voit évidemment qu'il ne s'agit, dans ce pieux cantique, que de cette simplicité chrétienne qui renonce aux inquiétudes de l'avenir pour s'abandonner toute entière à la Providence; et par où il appert encore que Voltaire, suivant certain manège qui lui étoit très-familier, n'a tronqué ici la confidence à lui faite par le neveu de Fénelon, que pour en imposer plus sûrement à ses lecteurs.

C'est toujours dans le même esprit, et visiblement pour parvenir à la même fin, que Voltaire s'est prévalu d'une autre confidence sur la lettre qu'il dit avoir reçue du chevalier de Ramsai, et dans laquelle *cet élève de Fénelon* lui auroit dit, en parlant de l'archevêque de Cambrai : *S'il étoit né en Angleterre, il auroit développé son génie, et donné l'essor à ses principes, que personne n'a connus* [1]. Ainsi Voltaire vent bien décidément nous donner à entendre qu'il faut au mois suspendre son jugement sur les principes d'un homme qui auroit eu besoin d'un pays plus libre pour penser et écrire tout à son aise. Ainsi Fénelon n'auroit pas *développé son génie*, même dans le *Télémaque;* ainsi il auroit écrit, enseigné, prêché toute sa vie, sans avoir *donné l'essor à ses principes;* ainsi cet homme si droit, si plein de grâce et d'élévation, se seroit tellement *enveloppé*, tellement déguisé, *que personne* n'auroit jamais *connu ses principes;* ainsi Fénelon auroit converti à la foi catholique ce même Ramsai, en lui cachant une partie de ses sentimens, et *son élève* se seroit rendu à ses principes sans les avoir jamais bien *connus;* et ce seroit Ramsai lui-même qui diroit toutes ces sottises, et qui feroit de tels aveux à un homme tel que Voltaire! et l'*élève* n'auroit pas craint de rendre ses principes suspects, comme ceux de son maître, par une assertion aussi *enveloppée* et aussi propre à déshonorer le converti et le convertisseur! Et tout cela n'empêchera pas Voltaire de donner une si grande importance à cette lettre, qu'il y revient deux fois dans le même ouvrage, et de nous dire d'un air mystérieux et triomphant : *J'ai la lettre*, sans songer que cette lettre ou signifie trop ou ne signifie rien; trop, si on entend parler des *principes* de Fénelon en matière de religion et de croyance, et rien, si on entend parler de ses principes étrangers à ses sentimens religieux; que ce n'est point par quelques lignes de cette lettre, mais par le texte entier, qu'il auroit dû nous la faire juger; que chacun a droit de contester son existence, et que, quand même il seroit vrai qu'il ait pu dire : *J'ai la lettre*, elle ne prouveroit tout au plus que la légèreté de celui qui l'auroit écrite, et la malignité de celui qui l'auroit publiée.

Nous ne citons ici que ces deux chefs de la philosophie moderne, comme étant les premiers qui aient donné l'impulsion à ces rabâcheurs hypocrites de la tolérance de Fénelon : mais combien d'autres exemples ne pourrions-nous pas citer parmi leurs disciples, si les bornes qui nous sont prescrites nous le permettoient! Nous remarquerons seulement que c'est en raison du progrès qu'ont fait parmi nous le mépris pour la religion et la haine pour ses ministres, que s'est accru leur enthousiasme factice pour un homme qui eût repoussé avec indignation, pendant sa vie, les éloges menteurs qu'ils lui ont prodigués après sa mort. Ils vouloient sans doute par là nous donner à entendre qu'à lui seul, dans le clergé, appartiennent les honneurs de la modération et de la tolérance; qu'il fait à cet égard une exception aux principes de son état, et que, pour se montrer si humain et si tolérant, il a fallu qu'il dérogeât à l'esprit de son ordre.

Aussi importe-t-il de ne pas oublier que c'est en 93, à cette époque à jamais lamentable, où la vertu étoit proscrite et les prêtres égorgés au nom de la tolérance, que parut ce drame de *Fénelon ou les Religieuses de Cambrai*, dans lequel, outrageant à la fois la vérité et la vraisemblance, l'auteur le montre aussi facile sur sa croyance que sur la sainteté des vœux religieux, et tout enluminé de ces adages philosophiques, aussi éloignés de son cœur que contraires à ses écrits [1]. Comment ce législateur-

[1] *Siècle de Louis XIV*, article FÉNELON.

[1] Le drame de *Fénelon* a pour auteur Marie-Joseph Chénier, né à Constantinople, en 1764, d'un consul français, et connu par des pièces de théâtre, des satires et d'autres ouvrages de littérature. Il embrassa avec ardeur le parti de la révolution, siégea à la Convention, vota la mort de Louis XVI, et ne se signala pas moins par ses déclamations contre la religion, que par son enthousiasme pour les fureurs et les folies de cette époque. Il mourut à Paris le 10 janvier 1811.

M. de Boulogne, dans un article où il s'élève avec so

poète a-t-il pu, par exemple, faire dire à Fénelon que *l'erreur ne peut jamais être un crime aux yeux de l'Éternel?* maxime impie, qui ne tend à rien moins qu'à consacrer tous les blasphèmes, jusqu'au délire de ceux qui nient l'existence de l'Eternel, et, ce qui est pis peut-être, de ceux qui ont osé la décréter. Comment a-t-il osé lui faire dire que *le ciel pardonne tout, hors l'inhumanité?* morale inhumaine, à force d'être commode pour les passions humaines, pour tous les vices les plus bas qui n'ont rien de commun avec l'inhumanité. N'étoit-ce donc pas assez d'avoir travesti en assassin le cardinal de Lorraine, en lui faisant bénir des poignards à Paris, la même nuit où il dormoit tranquillement à Rome? Falloit-il donc habiller Fénelon en déiste, en hypocrite tolérant? Est-il permis de disposer ainsi des sentimens d'un homme célèbre, pour se jouer de sa réputation? à moins que l'auteur ne prétende que, comme il a pu mentir en toute conscience pour rendre le cardinal de Lorraine odieux, il a bien pu encore, à plus forte raison, mentir en tout honneur, pour rendre l'archevêque de Cambrai intéressant.

Nous ne lui demanderons point où il a pris cette fable des religieuses de Cambrai, qui ne se trouve nulle part, ni dans les écrits, ni dans les *Vies* que nous avons de Fénelon. Mais quand l'anecdote seroit vraie, que prouveroit-elle autre chose, sinon qu'une supérieure peut abuser de son autorité, et que Fénelon fit ici ce que lui prescrivoient les règles, et ce que tout autre évêque auroit fait à sa place? Quelle étoit donc l'intention de l'auteur? Espéroit-il nous distraire des malheurs des religieuses, en les calomniant, et affoiblir l'intérêt qu'inspiroient les victimes, pour diminuer l'horreur qu'on avoit alors pour leurs persécuteurs? Raffinement de barbarie dont l'histoire fera justice! et tandis que d'une main elle peindra ces héroïnes dont le courage et les vertus ont surpassé leurs infortunes, elle flétrira de l'autre leurs prétendus libérateurs, qui ne les ont tirées de l'esclavage du bonheur, où elles vivoient volontairement, que pour les plonger dans l'esclavage de la *liberté*, où elles vivent forcément. Elle flétrira ceux qui, par une atroce dérision, en les dégageant de leurs vœux, les opprimoient par des sermens.

Il n'est pas indifférent de remarquer que les acteurs de cette pièce étoient parfaitement dignes de l'auteur, et que celui qui s'affubloit de la soutane violette et de la calotte de Fénelon étoit un *bonnet rouge*. Il faut encore transmettre à nos derniers neveux, que, dans le même temps où l'on faisoit jouer à Fénelon le rôle de philosophe sur le théâtre, des philosophes démolissoient ce temple auguste qu'il embellit de sa présence, renversoient cette chaire où il fit si souvent entendre sa voix éloquente, outrageoient son tombeau et dispersoient sa cendre vénérable [1], sans qu'aucun dramaturge, soit en vers, soit en prose, ait jamais élevé la voix contre ces sacrilèges.

Au reste, toutes ces réflexions que nous venons d'offrir à nos lecteurs sont bien moins faites pour venger la gloire de Fénelon de ces vagues imputations, qui ne peuvent l'atteindre, que pour en démasquer les auteurs, et pour faire connoître de plus en plus ces hommes, pour qui rien n'est sacré, ces hommes plus dangereux encore par leur hypocrisie que par leur audace, aussi faciles à fabriquer des demi-dieux qu'à supposer des imposteurs; se jouant de toutes les réputations comme de toutes les vérités; changeant tour à tour, suivant leurs intérêts et leurs passions, les vices en vertus, et les vertus en vices; et qui, rugissant comme des lions quand on les traitoit d'impies, malgré tous leurs ouvrages et leurs discours impies, auroient voulu nous faire soupçonner d'irréligion ceux mêmes dont la vie et tous les écrits déposeront éternellement en faveur de leur religion.

Résumons-nous donc, et concluons, 1° qu'il faut toujours se méfier des éloges des philosophes, comme de leur censure, et n'employer

énergie ordinaire contre les représentations théâtrales où la religion est outragée, signale en particulier les pièces de *Fénelon* et de *Charles IX*, par Chénier. « Parmi ces pièces » indécentes, dit-il, lâchées philantropiquement contre les » prêtres, il en est deux surtout, qui déjà, à la vérité, ont » été punies par des hommes de goût et de talent, mais qui » devroient être châtiées encore par l'animadversion des lois. » C'est *Fénelon* et *Charles IX*, enfans pervers et menson- » gers, nés aux jours de nos désastres et de nos convulsions, » et tout pétris dans la boue et le sang où nous étions alors » plongés : la première, parce qu'elle déshonore la mémoire » de l'illustre archevêque, en le peignant tel qu'il n'a ja- » mais été, tel qu'il eût rougi d'être, c'est-à-dire comme le » vil complice d'une intrigue amoureuse, comme un prédi- » cant d'humanité et un cafard de bienfaisance; et parce que » son but est de donner le change aux spectateurs, en leur » persuadant, par cet hypocrite manège, que Fénelon fut » seul, dans le clergé, sensible, humain et indulgent, et » que par conséquent tous les prêtres qui ne se moulent pas » sur ce portrait imaginaire, ne sont que des fanatiques et » des intolérans. La seconde, parce qu'en y peignant, contre » la vérité de l'histoire, un cardinal comme assassin, elle a » provoqué d'affreuses représailles. » *Mélanges de Religion*, etc., par M. de Boulogne; t. III, p. 51 et 398.

[1] Les révolutionnaires s'étoient flattés en effet d'avoir dispersé la cendre de Fénelon, mais depuis on a retrouvé le tombeau et les restes de l'illustre prélat. Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. VIII, n. 53.

jamais qu'avec circonspection ce mot vague de *tolérance,* dont se sont servis tant de charlatans, et qui fait tant de dupes; 2° que Fénelon fut un modèle de tolérance, mais de tolérance chrétienne; qu'il fût un sage, mais un sage de l'Évangile, et tout aussi loin d'être un philosophe *tolérant,* qu'un philosophe tolérant est loin d'avoir les vertus d'un bon prêtre; 3° qu'il ne puisa jamais que dans les principes de sa religion et de son caractère saint, ces vertus mêmes tant exaltées par les philosophes; que c'est donc à sa religion, non à sa philosophie, qu'il faut en faire honneur, et qu'il y auroit autant de maladresse que de mauvaise foi à tourner contre la sincérité de sa croyance, ces vertus mêmes qui la démontrent, et contre son état, ces vertus mêmes qui en font la gloire; 4° que les philosophes n'ont donc à gagner que du ridicule, lorsqu'ils l'agrègent à leur confrérie et l'affublent de leur manteau, et que, par un contre-sens digne d'eux, ils mettent tout leur esprit à faire un *sage* de ce même homme qui a mis tout le sien à combattre les *sages ;* 5° enfin que les philosophes, au lieu de faire de Fénelon un homme tolérant comme eux, devroient plutôt songer à devenir tolérans comme Fénelon.

NOTICE

DES PRINCIPAUX PERSONNAGES CONTEMPORAINS DE FÉNELON,

DONT IL EST FAIT MENTION DANS SA CORRESPONDANCE.

EXPLICATION DE QUELQUES NOMS SUPPOSÉS

Qui se rencontrent dans la *Correspondance de Fénelon* avec quelques-uns de ses amis, pendant les quatre ou cinq dernières années de sa vie.

Le Gardien des Capucins.	Le pape Clément XI.
M. Cousin.	Louis XIV.
M. Perraut, ou *le jeune Président.*	Le duc de Bourgogne.
La supérieure des Ursulines.	Madame de Maintenon.
M. Tonnasseau.	Le chancelier de Pontchartrain.
M. Pochart.	Le cardinal de Noailles.
M. Gombaut.	Le cardinal d'Estrées.
M. Lebrun.	Le cardinal de Janson.
M. de la Roche.	Le cardinal de La Trémoille.
M. Lecomte.	Le cardinal Fabroni.
M. de Montigny.	Le cardinal Casoni.
M. de la Brosse, ou *le P. Vicaire.*	Le Nonce.
M. de Granville.	Fénelon.
M. Faure.	L'évêque de Saint-Pons.
M. Blondel.	L'évêque d'Agen (Hebert).
M. Girard.	L'évêque de Meaux (de Bissy).
M. Villers.	L'évêque de Soissons (de Sillery).
M. de Beaumont.	L'évêque de Porphyre (Le Dron).
Les Gascons.	Les évêques de Luçon et de la Rochelle.
Le procès de Bordeaux.	L'affaire de deux évêques.
M. Robert.	Le curé de S. Sulpice (La Chétardie).
Les Banquiers.	Les Missions-Etrangères.
Le procès de Grenoble.	L'affaire de la Chine.
Les Provençaux.	Les Jésuites
M. Bourdon.	Le P. Le Tellier.
M. Colin.	Le P. Lallemant.
M. Martinet.	Le P. de La Tour.
M. Perrin.	Le P. Quesnel.
M. Legendre.	L'abbé Renaudot.
M. Robin.	Valloni, *ou* du Vaucel.
M. Charles.	L'abbé Ernest.
M. de la Marte.	Le P. Delbecque.

Les noms suivans se trouvent dans des lettres plus anciennes, et quelques uns même dès le temps de l'affaire du Quiétisme.

Panta, ou *le grand Abbé.*	L'abbé de Beaumont.
Le petit Abbé.	L'abbé de Langeron.
P. P. ou *le petit Prince.*	Le duc de Bourgogne.
Le Tuteur.	Le duc de Chevreuse.
Le bon, ou *L. B.* ou *le B. D.* ou *le bon Duc.*	Le duc de Beauvilliers.
La P. D. ou *la Surveillante*, ou *la bonne Duchesse*, ou *la petite Duchesse.*	La duchesse de Beauvilliers.
La Zélatrice.	La duchesse de Béthune.
Le P. L. C.	Le P. Lacombe.

AGEN (évêque d'); voyez HEBERT.

AGUESSEAU (Henri-François d'), chancelier de France, naquit à Limoges en 1668. Etant entré de bonne heure dans la magistrature, il y parut avec beaucoup d'éclat, et devint successivement avocat-général en 1691, procureur-général en 1700, enfin chancelier en 1717, après la mort de M. Voysin. Ses liaisons avec plusieurs zélés Jansénistes, l'attachement excessif qu'il montra en diverses occasions pour les maximes du Parlement, et l'ardeur avec laquelle il sollicita pour cette raison la suppression de quelques Brefs de Clément XI sur les controverses du temps, le firent d'abord soupçonner d'être favorable au parti de Jansénius. (Voyez la lettre de Fénelon au duc de Chevreuse du 24 août 1711, n. 3; t. VII, p. 352.) Mais il revint dans la suite à des sentimens plus favorables à la paix de l'Eglise, et plus conformes aux principes religieux dont il avoit toujours fait profession. Il donna sa démission de sa charge à cause de son grand âge, le 27 novembre 1750, et mourut à Paris le 9 février 1751, âgé de quatre-vingt-deux ans. Il fut enterré, comme il l'avoit désiré, auprès de sa femme, dans le cimetière d'Auteuil.

AGUIRRE (Joseph-Saenz d'), né en 1630 à Logrogno, dans la vieille Castille, fut un des plus grands ornemens de l'ordre de saint Benoît dans le dix-septième siècle. D'abord interprète des livres saints dans l'Université de Salamanque, ensuite censeur et secrétaire du tribunal du Saint-Office, il fut honoré de la pourpre par Innocent XI en 1686, en récompense de son zèle pour l'autorité du saint siége, qu'il avoit défendue contre la Déclaration du clergé de France de 1682, dans son ouvrage intitulé : *Defensio cathedræ S. Petri*, publié en 1683. Membre de la congrégation chargée de l'examen du livre des *Maximes* en 1697 [1], il opina contre ce livre. Il passoit, mais, à ce qu'il paroît, sans beaucoup de fondement, pour être extrêmement opposé aux Jésuites, et favorable à leurs ennemis. Il mourut à Rome le 19 août 1699, avec une grande réputation de science et de modestie.

[1] Nous avons donné, dans la note 1 de la lettre DLXXXIX, t. IX, p. 713, les noms des cardinaux de la congrégation, qui émirent leur vœu sur ce livre.

AIX (l'archevêque d'); voyez VINTIMILLE.

ALAMANNI (Vincent-Antoine), natif de Florence, étoit un prélat fort accrédité auprès de Clément XI. Etant venu en France vers l'an 1709, il fit un voyage à Cambrai, et se lia particulièrement avec Fénelon, qui lui donna des avis importans pour sa conduite spirituelle. Conformément à ces avis, l'abbé Alamanni, de retour en Italie, vers l'an 1711, reçut les ordres sacrés à Florence, sa patrie. Il remplit depuis plusieurs emplois importans à la cour pontificale, et continua d'entretenir avec Fénelon une correspondance fondée sur l'estime et l'admiration que ce prélat lui avoit inspirés. Voyez la lettre de l'abbé Alamanni à Fénelon, du 27 avril 1710, t. VII, p. 670.

ALBANI; voyez CLÉMENT XI.

ALBERGOTTI (François-Xénoble-Philippe d'), né à Florence le 25 mai 1654, s'attacha au service de France. D'abord colonel du régiment Royal-Italien, il fut nommé brigadier d'infanterie en 1690, maréchal de camp en 1701, lieutenant-général en 1702, et servit avec distinction en Italie pendant cette année et les suivantes. Louis XIV l'honora du cordon bleu en 1710, pour sa belle défense de Douai contre les alliés, et l'employa ensuite en Flandre, où il se distingua surtout en 1712 à l'affaire mémorable de Denain, et au siége de Douai, repris la même année par le maréchal de Villars. Il mourut le 23 mars 1717. Fénelon fait de lui un portrait assez peu avantageux dans une lettre au duc de Chevreuse du 14 novembre 1711 (*Corr.* t. VII, p. 357) et dans son *Mémoire sur la campagne de* 1712. (*Œuvres*, t. VII, p. 177.) Ce portrait ressemble d'ailleurs à celui que trace d'Albergotti le duc de Saint-Simon dans ses *Mémoires*.

ALBERT (d'). Cette Correspondance fait mention de plusieurs personnages de ce nom, proches parens du duc de Chevreuse. Nous les avons fait connoître dans les notes. Voyez, dans la *Correspondance avec le duc de Chevreuse*, les lettres des 1er août 1701, 12 septembre 1706, et 11 janvier 1710; t. VII, p. 228, 251, 301. (Voyez aussi le *Dictionnaire de Moreri*, article ALBERT.)

ALEGRE (Jeanne-Françoise de Géraud, marquise d') avoit épousé en 1679 Yves, marquis d'Alègre, lieutenant-général des armées du Roi, et qui devint en 1724 maréchal de France. Sa fille, Marie-Thérèse d'Alègre, fut mariée en 1696 au marquis de Barbesieux, fils du ministre Louvois. La marquise d'Alègre mourut à Paris le 28 mai 1723, âgée de soixante-cinq ans.

ALEXANDRE (Noël), né à Rouen en 1639, entra de bonne heure dans l'ordre de saint Dominique, y devint successivement professeur de philosophie et de théologie, et fut reçu docteur de Sorbonne en 1675. Il mourut à Paris en 1724, âgé de quatre-vingt-six ans. Il est connu par plusieurs ouvrages théologiques, et surtout par une *Histoire ecclésiastique de l'ancien et du nouveau Testament*, dont les dissertations sont très-estimées. Il souscrivit en 1701 le fameux *Cas de conscience;* mais il révoqua peu après sa signature.

ALFARO (le père), Jésuite espagnol, fut un des huit consulteurs nommés au mois de septembre 1697, pour l'examen du livre des *Maximes*, et l'un des cinq favorables au livre[1].

AMELOT (Michel), marquis de Gournai et baron de Brunelles, naquit en 1655 d'une famille distinguée dans la magistrature. Il se rendit célèbre par diverses ambassades, dans lesquelles il donna des preuves d'une grande capacité, de probité et de zèle pour le bien public. Louis XIV l'envoya à Rome en 1714, pour suivre les négociations destinées à réduire le cardinal de Noailles et les évêques opposans à la constitution *Unigenitus;* mais la mort du Roi le fit rappeler à Paris au mois de septembre 1715, avant la conclusion de l'affaire dont il étoit chargé. Il mourut à Paris le 21 juin 1724, âgé de soixante-neuf ans. (Voyez le *Mémoire historique* placé dans le t. VII de la *Correspondance*, p. 285).

AMIENS (vidame d'); voyez CHAULNES.

ANGLETERRE (roi d'); voyez JACQUES III.

ANJOU (le duc d'); voyez PHILIPPE V.

ARANTHON (Jean d'), né en 1620 au château d'Alez, dans le Genevois, devint évêque de Genève en 1660. Ayant eu occasion de voir madame Guyon à Paris en 1680, il conçut une haute idée de sa piété, et l'attira dans son diocèse pour l'aider à l'établissement d'une communauté de *Nouvelles-Catholiques*. Mais il ne tarda point à la soupçonner de quelques illusions dans sa piété; ce qui ne l'empêcha pas de conserver pour elle une sincère estime, comme on le voit par sa lettre du 8 février 1695 (t. IX, p. 54). Ce prélat mourut en odeur de sainteté le 4 juillet 1695. Sa *Vie* a été écrite par D. Innocent Le Masson, général des Chartreux. (Voyez plus bas l'article MASSON (Le). Voyez aussi l'*Histoire de Fénelon*, liv. II, n. 16; liv. III, n. 80.)

ARGENSON (Marc-René de Voyer, marquis d'), d'une ancienne maison originaire de Touraine, naquit en 1652 à Venise, où son père étoit ambassadeur de France. Après avoir occupé quelque temps une charge de maître des requêtes, il fut nommé en 1697 lieutenant-général de police, et remplit cet emploi avec autant d'habileté que de

[1] Pour lever les contradictions apparentes qui pourroient se trouver entre les divers articles relatifs aux consulteurs nommés pour l'examen du livre des *Maximes*, nous avons cru devoir donner ici la liste de tous les consulteurs avec le résultat de leurs travaux.

Le pape Innocent XII nomma d'abord, au mois de septembre 1697, huit consulteurs, savoir : 1° le P. Alfaro, Jésuite; 2° le P. Bernardini, maître du sacré Palais; 3° le P. Damascène, de l'ordre des Mineurs-Conventuels; 4° le P. Gabrielli, alors procureur-général des Feuillans, et depuis cardinal; 5° le P. Granelli, religieux de l'Observance; 6° le P. Massoulié, Dominicain; 7° le P. del Miro, Bénédictin; 8° le P. Serani, procureur-général des Augustins.

Les partisans de Bossuet, croyant le P. Damascène trop favorable au livre des *Maximes*, le firent exclure, dès le mois de décembre suivant, par l'intervention du prélat Delfini, alors nonce en France, qui en écrivit au Pape de la part de Louis XIV. Le P. Damascène fut remplacé par le P. Philippe, général des Carmes déchaussés; mais la suite montra qu'on n'avoit rien gagné à ce changement.

Enfin aux huit consulteurs déjà nommés, le souverain Pontife en ajouta encore deux autres en janvier 1698, savoir : 1° le P. Le Drou, religieux Augustin, évêque de Porphyre et sacriste du Pape; 2° le prélat Radolovic, secrétaire de la congrégation des Réguliers, archevêque de Chiéti, dans le royaume de Naples, et depuis cardinal.

Après dix mois d'examen, les consulteurs se trouvèrent tellement partagés, que cinq opinèrent pour le livre, et cinq contre; les cinq consulteurs favorables furent le P. Alfaro, le P. Gabrielli, le P. Philippe, l'évêque de Porphyre et l'archevêque de Chiéti. On peut voir, dans l'*Hist. de Fénelon* (liv. III), la suite de cette affaire. On remarqua dans le temps, que l'opinion du P. Gabrielli et de l'archevêque de Chiéti ne les empêcha point d'être honorés de la pourpre quelques mois après la conclusion.

succès. Il devint aussi conseiller d'État en 1709, et garde des sceaux en 1718. Il mourut à Paris le 8 mai 1721, âgé de soixante-neuf ans.

ARGENTRÉ (Charles du Plessis d'), d'une famille illustre de Bretagne, naquit en 1673. Il fut reçu en 1700 docteur de Sorbonne, devint en 1709 aumônier du Roi, enfin en 1723 évêque de Tulle. Il mourut en 1740, regretté des pauvres dont il étoit le père, et des gens de bien dont il étoit la lumière et l'exemple. On a de lui plusieurs ouvrages théologiques pleins de recherches : parmi ces ouvrages, on distingue celui qui a pour titre : *Collectio Judiciorum de novis erroribus, qui ab initio sæculi duodecimi ad annum 1725 in Ecclesia proscripti sunt et notati*. Parisiis, 1728, 3 vol. in-fol. Nous avons parlé ailleurs de la part qu'il prit à la controverse du quiétisme. (Note (2) de la lettre 511, ci-dessus, t. IX, p. 603.)

ARNAULD (Antoine), frère d'Arnauld d'Andilly, et troisième fils d'Antoine Arnauld, avocat-général de la reine Catherine de Médicis; naquit à Paris en 1612. Après ses études de philosophie et de théologie, il soutint dès l'an 1635, dans sa tentative, des opinions singulières sur la grâce, qui annoncèrent ce qu'il seroit plus tard. Reçu docteur de Sorbonne en 1641, il fut exclu de la Faculté en 1656, pour son attachement à la doctrine de Jansénius, condamnée par le saint siège. Il prit alors le parti de la retraite, où il demeura jusqu'à la paix de Clément IX, en 1668. Depuis cette époque, il tourna contre les Calvinistes les talents dont il s'étoit d'abord servi contre les décisions du saint siège. Ces temps heureux produisirent plusieurs ouvrages de controverse généralement estimés, entre autres, la *Perpétuité de la Foi*, dont Nicole fut le principal auteur, et à laquelle Arnauld eut très-peu de part. Mais la démangeaison de dogmatiser troubla bientôt le calme d'Arnauld. Devenu suspect à Louis XIV, il fut obligé de se retirer dans les Pays-Bas, où il continua, jusqu'à sa mort, de soutenir le parti de Jansénius. Il publia en faveur de ce parti une foule d'écrits dont le *Dictionnaire de Moréri* a donné une très-longue liste. Arnauld mourut à Bruxelles en 1694, entre les bras du P. Quesnel, son disciple, et son successeur dans la qualité de chef du parti.

ARRAS (évêque d'); voyez Sève (de).

ARTAIGNAN; voyez Montesquiou.

AUBIGNÉ (Claude-Maur d'), d'abord abbé de Vitry près Senlis, devint en 1701 évêque de Noyon, d'où il fut transféré en 1707 à l'archevêché de Rouen, vacant par la mort de Nicolas Colbert. Il mourut dans sa ville épiscopale, au mois d'avril 1719. La Correspondance de Fénelon, aussi bien que les mémoires du temps, le représentent comme un prélat d'un savoir et d'un génie assez médiocre, et fort suspect sur l'article du jansénisme. (Voyez en particulier les lettres de Fénelon au duc de Chevreuse des 24 février et 4 mai 1710, t. VII, p. 307 et 316.

AVAUX (d'); voyez Mesmes.

BAGNOLS (Dreux-Louis Dugué de), né en 1645, fut conseiller d'État sous Louis XIV, puis intendant de Flandre vers l'an 1700, et conserva cet emploi jusqu'à sa mort, qui arriva le 9 octobre 1709. Il montra toujours le plus parfait dévoûment aux intérêts du Roi; mais son attachement bien connu aux opinions de Port-Royal, dans lesquelles il avoit été nourri, diminua beaucoup la confiance que Louis XIV lui avoit d'abord témoignée. (Voyez le Mémoire latin de Fénelon au pape Clément XI, en 1705, n. 2; t. IV des *Œuvres*, p. 452.)

BARBESIEUX; voyez Tellier (Louis-François-Marie Le).

BARRIÈRE (Jean-Charles de Taillefer de), issu des anciens comtes de Périgueux, devint en 1691 camérier secret honoraire du pape Innocent XII, et apporta la barrette au cardinal de Noailles en 1700. Il fut pourvu des abbayes de Saint-Martial de Limoges en 1701, et de Josaphat en 1714. Il mourut en 1729. Madame de Pontchat, à qui l'abbé de Chanterac écrivit en 1697, au sujet du livre des *Maximes*, une lettre qui fit alors du bruit (lettre 174, t. IX, p. 133) étoit sœur de cet abbé.

BAVIÈRE (Joseph-Clément de), électeur de Cologne. Voyez la *Notice* qui précède le *Discours prononcé* par Fénelon *au sacre* de ce prince, t. V des *Œuvres*, p. 603.

BAVIÈRE (Maximilien-Emmanuel de), frère du précédent, naquit le 10 juillet 1662, et succéda en 1679 à l'électeur Ferdinand-Marie, son père. Il contracta d'abord une alliance très-étroite avec l'empereur Léopold, qui le fit nommer par le roi d'Espagne, en 1692, gouverneur des Pays-Bas. Mais ayant pris, ainsi que son frère, le parti de la France dans la guerre de la succession, il fut dépouillé de ses états d'Allemagne, et obligé de chercher un asile en France, où Fénelon eut occasion de le voir et de s'entretenir avec lui vers l'an 1703. Le traité de Rastadt, en 1714, le remit en possession de ses états. Il mourut le 26 février 1726, âgé de soixante-quatre ans. Voyez le portrait que Fénelon fait de cet électeur dans la lettre 52, au duc de Chevreuse, vers la fin de 1703, t. VII, p. 245.

BAYEUX (l'évêque de); voyez Nesmond.

BEAUFORT (Joseph de) fut successivement à Châlons et à Paris grand-vicaire de M. de Noailles, qui avoit en lui une grande confiance, et qui le choisit même pour son confesseur. Ce fut lui qui composa et publia en 1694, par ordre du prélat, *les Mœurs et Entretiens du Frère Laurent de la Résurrection*, Carme déchaussé. (Voyez la lettre 288 de la VIe sect. (t. IX, p. 244), et ci-après l'article Laurent.)

BEAUMONT (Pantaléon de), fils de Henri de Beaumont, seigneur du Gibaut, et de Marie de Salignac, sœur consanguine de l'archevêque de Cambrai (Voyez plus bas l'article Fénelon, n. II.), naquit en 1660 au château du Gibaut, et fut associé à Fénelon, en 1689, en qualité de sous-précepteur du Duc de Bourgogne. La disgrâce qui accabla au mois de juin 1698 presque tous les amis de Fénelon, obligea l'abbé de Beaumont de se retirer à Cambrai, où l'archevêque le fit son grand-vicaire. Il est souvent désigné dans la *Correspondance* de Fénelon sous le nom de *grand abbé*, ou de *Panta*, abrégé de Pantaléon, son nom de baptême. Nommé en 1716 à l'évêché de Saintes, il se concilia l'estime et la considération générale par une piété solide et éclairée, jointe à des manières nobles et aisées, et à des connoissances très-étendues, surtout dans le genre historique. Il mourut à Saintes le 10 octobre 1744, laissant au séminaire de son diocèse, outre des sommes considérables, sa riche bibliothèque, dans laquelle se trouvoit une nombreuse collection des manuscrits de Fénelon. Nous avons remarqué ailleurs que ces manuscrits furent communiqués à l'abbé de Fénelon, quelques années avant la révolution, pour servir à la nouvelle édition des *Œuvres* de l'archevêque de Cambrai. La manière dont l'évêque de Saintes est maltraité dans les *Nouvelles ecclésiastiques* montre assez quel étoit son attachement et sa soumission aux définitions de l'Église et du saint siège contre les nouvelles doctrines. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. I, n. 70. — *Nouvelles ecclésiast.* années 1738 et 1744.)

BEAUVAIS (l'évêque de); voyez JANSON, et BEAUVILLIERS (François-Honorat de).

BEAUVAU (Pierre-Magdeleine, comte de), né le 2 mai 1663, étoit fils de Jacques de Beauvau, troisième du nom, marquis du Rivau. Après avoir rempli avec honneur divers emplois militaires, il devint en 1709 maréchal de camp, lieutenant-général en 1718, puis en 1724 chevalier des ordres du Roi. Il obtint en 1732 le gouvernement de Douai, et mourut dans cette ville le 30 mai 1734. Fénelon fait de lui un portrait avantageux, dans sa lettre au duc de Chevreuse du 1er décembre 1709; t. VII, p. 294.

BEAUVAU (René-François de), frère du précédent, naquit en 1664, au château du Rivau. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut d'abord chanoine et grand-vicaire de Sarlat. Nommé en 1700 évêque de Bayonne, il fut transféré à Tournai le 23 avril 1707, puis à Toulouse le 29 juillet 1713, enfin à Narbonne le 5 novembre 1719. Il devint aussi en 1724 commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, et mourut à Narbonne le 4 août 1739, âgé de soixante-quinze ans. Les embarras que lui causa en 1709 l'invasion de Tournai par les alliés, sous la conduite du prince Eugène, ne contribuèrent pas peu à lui faire désirer sa translation à Toulouse. Voyez, à ce sujet, l'*Hist. de Fénelon*, liv. IV, n. 83 et suiv. (Voyez aussi l'article ERNEST, ci-après; et dans la IVe section de la *Correspondance*, les *Lettres concernant les affaires de l'église de Tournai*; t VIII, p. 419 et suiv.)

BEAUVILLIERS (Paul de Saint-Aignan, duc de), pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, chef du conseil des finances, ministre d'Etat, etc., naquit en 1648. Il conçut de bonne heure une haute estime pour Fénelon, avec qui il se lia très-étroitement, par les soins de M. Tronson, leur commun directeur. Nommé en 1689 gouverneur du Duc de Bourgogne, et libre de choisir ses coopérateurs, il se fit associer Fénelon en qualité de précepteur, et partagea constamment les soins de son emploi avec le duc de Chevreuse, son beau-frère. Jamais on ne vit à la cour une réunion plus vertueuse; jamais aussi on ne vit un succès plus complet dans l'éducation d'un prince. Après la disgrâce de Fénelon, le duc de Beauvilliers continua de correspondre avec lui, mais dans le plus grand secret; tant pour ne pas compromettre son ami, que pour ne pas s'exposer lui-même à l'orage qui menaça de l'entraîner au mois de juillet 1698, avec les autres amis de l'archevêque de Cambrai. Ils avoient dans la personne du duc de Chevreuse un intermédiaire associé à tous leurs sentimens et à toutes leurs pensées, et que sa position n'obligeoit pas à des précautions si rigoureuses. Le duc de Beauvilliers mourut à Vaucresson, près Versailles, le 31 août 1714, âgé de soixante-six ans. Il est souvent désigné dans la Correspondance de Fénelon sous le nom de *bon duc* ou simplement de *bon*, et par les abbréviations *B.*, *B. D.*, *L. B.*

Il avoit épousé en 1671 Henriette-Louise Colbert, seconde fille de Jean-Baptiste Colbert, ministre et secrétaire d'Etat. De ce mariage naquirent treize enfans, dont on peut voir les noms dans le *Dictionnaire de Moréri*. La duchesse de Beauvilliers survécut long-temps à son époux, et mourut le 19 septembre 1733, âgée de soixante-dix-huit ans, après une vie toute consacrée aux œuvres de la religion et de la charité. Elle devoit une grande partie de ses vertus et de ses aimables qualités à sa religieuse déférence pour les avis de Fénelon. Elle est souvent désignée dans la Correspondance de l'archevêque de Cambrai sous les noms de *bonne duchesse* ou *bonne petite duchesse*, et par les abbréviations *L. P. D*, *L. B. P. D.* (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. I, n. 60, et liv. VIII, n. 39.)

BEAUVILLIERS DE SAINT-AIGNAN (François-Honorat-Antoine de), frère du précédent, naquit en 1682. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut reçu en 1708 docteur de Sorbonne. Il étoit de plus abbé de Saint-Germer, dans le diocèse de Beauvais, et archiprêtre de l'église d'Orléans, lorsqu'il fut nommé en 1713 à l'évêché de Beauvais, vacant par la mort du cardinal de Janson. Clément XI lui refusa quelque temps ses bulles, à cause d'une thèse qu'il avoit soutenue en licence sur les maximes de l'Eglise Gallicane; mais cette difficulté fut bientôt levée par les observations respectueuses que Fénelon fit adresser là-dessus au Pape par l'entremise de P. Daubenton, Jésuite. L'évêque de Beauvais, s'étant démis de son siège en 1728, fut pourvu de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Pendant sa retraite, il s'occupa à étudier l'Ecriture sainte, et il publia une *Nouvelle traduction de la Bible, suivant la Vulgate, avec des notes historiques et critiques à la suite de chaque chapitre, précédées de dissertations sur les sujets importans*. Bruxelles (Paris), 1745 — 1751; 16 vol in-4°. Cet ouvrage, dont les quatre premiers volumes sont anonymes, est resté incomplet; le tome XVI et dernier contient les *petits Prophètes*. Il mourut à l'abbaye de Prémontré, dans les pratiques de la piété et de la pénitence, le 19 août 1751.

BEDMAR (Isidore-Jean-Joseph-Dominique de la Cueva, marquis de), né le 23 mai 1652, servit d'abord le roi d'Espagne, en qualité de capitaine d'infanterie, dans l'Etat de Milan. De là étant passé en Flandre, il obtint successivement divers emplois importans dans les armées d'Espagne, et fut chargé du gouvernement des Pays-Bas, en l'absence du duc de Bavière, en mars 1701. Il mourut le 2 juin 1723, âgé de soixante-onze ans, après en avoir passé cinquante-deux au service des rois d'Espagne, dont il s'étoit attiré l'estime par sa prudence et son intégrité.

BELLEFONDS (Bernardin Gigault, marquis de), seigneur de l'île Marie, maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, etc., étoit fils de Henri-Robert Gigault, seigneur de Bellefonds. Il signala son courage en plusieurs occasions sous le règne de Louis XIV, qui le fit maréchal de France en 1668, et lui confia depuis plusieurs ambassades et commandemens importans. Il mourut le 5 décembre 1694, à l'âge de soixante-quatre ans, au château de Vincennes, dont il étoit gouverneur; et fut enterré dans le chœur de la Sainte-Chapelle du château, où l'on voyoit encore son épitaphe avant la révolution. Il joignoit aux talens militaires une religion profonde et une solide piété, qui le firent puissamment contribuer à la conversion de Madame de la Vallière. (Voyez l'*Hist. de Bossuet*, liv. V, n. 5 et 7.)

BENTIVOGLIO (Corneille), né à Ferrare le 27 mars 1668, après avoir rempli quelques emplois inférieurs dans l'état ecclésiastique, fut déclaré nonce ordinaire à la cour de France le 24 octobre 1711, et fit son entrée à Paris le 23 octobre 1712. Ayant exercé sa nonciature à la grande satisfaction des deux cours, jusqu'au mois d'octobre 1719, il retourna en Italie, où le pape Clément XI le créa cardinal. Il fut depuis ministre de Philippe V, roi d'Espagne, auprès de la cour de Rome, et en exerça les fonctions jusqu'à sa mort, qui arriva le 30 décembre 1732.

BERGHEIK (le comte de), né en Flandre, étoit intendant des Pays-Bas, vers la fin du règne de Charles II, roi d'Espagne. Sa droiture et sa capacité lui méritèrent égale-

ment la confiance de Philippe V, aux intérêts duquel il fut constamment dévoué, et qui le conserva dans son emploi. Ce prince le chargea de plusieurs négociations importantes, pendant les années 1706, 1709 et 1711. S'étant rendu en Espagne en 1713, après la conclusion de la paix, il continua d'y jouir de l'estime et de la confiance de Philippe V; mais son opposition au contrôleur des finances Orry et à la princesse des Ursins, l'exposèrent à des contradictions qui lui firent demander et obtenir la permission de retourner dans les Pays-Bas en 1714. Nous ignorons l'époque et le lieu de sa mort. Le duc de Saint-Simon, peu porté à louer, le représente comme un homme aussi recommandable par sa modestie et son désintéressement, que par ses talens pour l'administration. Ce jugement du duc de Saint-Simon est confirmé par celui que Fénelon porte du comte de Bergheik dans plusieurs lettres au duc de Chevreuse; t. VII, lettres 104, 123 et 140. (Voyez aussi les *Mémoires* de Torci, et ceux du marquis de Saint-Philippe.)

BERLIZE (Réné de) fut reçu docteur de Sorbonne le 10 juillet 1664. Nous avons donné dans la *Correspondance sur le Quiétisme* quelques lettres de ce docteur à l'abbé de Beaumont, qui contiennent des particularités intéressantes sur cette affaire. Il vivoit encore en 1702.

BERLO (Ferdinand-Maximilien de), des comtes de Berlo et de Brus, d'abord chanoine de Liége, fut nommé en 1696 évêque de Namur par le roi d'Espagne Charles II. Il gouvernoit encore cette église en 1723. Les troubles occasionnés à Tournai par l'invasion des alliés en 1709, ayant inspiré à M. de Beauvau, évêque de cette ville, le désir de quitter son siége, Fénelon souhaita de le voir remplacé par l'évêque de Namur, et fit même quelques démarches pour parvenir à ce but; mais ces démarches n'eurent aucun effet, l'évêque de Namur ayant préféré sans doute le séjour tranquille de son diocèse aux orages qui l'attendoient nécessairement à Tournai. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. IV, n. 86.)

BERNARDINI (Paulin), Dominicain, maître du sacré Palais sous le pontificat d'Innocent XII, fut un des huit consulteurs nommés par ce pontife, au mois de septembre 1697, pour l'examen du livre des *Maximes*, et l'un des cinq qui opinèrent contre ce livre. (Voyez la note ci-dessus, p. 172.)

BERNIÈRES (M. de), d'abord intendant du Hainault en 1698, à la place de M. Voysin, succéda en 1709 à M. de Bagnols (voyez ce mot) dans la charge d'intendant de Flandre, qu'il remplit jusqu'en 1718. Il avoit avec Fénelon des relations habituelles, fondées sur une estime et une amitié réciproques.

BERRI (le Duc de); voyez Charles de France.

BERTIER (David-Nicolas de), premier évêque de Blois, étoit particulièrement lié avec Fénelon. Nommé à ce siége le 22 mars 1693, il ne fut institué que le 4 juin 1697, et sacré dans l'église de Saint-Cyr par M. de Noailles, archevêque de Paris, le 15 septembre suivant. Il ne fit son entrée à Blois que le 26 juin 1698, et y mourut le 20 août 1719, âgé de soixante-sept ans.

BERWICK (Jacques de Fitz-James, duc de), étoit fils naturel de Jacques II et d'Arabelle Churchill, sœur du duc de Marlborough. Il naquit à Moulins en 1671, et suivit de très-bonne heure la carrière des armes, dans laquelle il obtint de brillans succès, tant au service du roi son père, qu'au service de Louis XIV, après la retraite de Jacques II en France. Ses succès dans ce dernier royaume le firent élever en 1706 à la dignité de maréchal de France. Un coup de canon termina sa glorieuse carrière, le 12 juin 1734, au siége de Philisbourg, où il commandoit les armées françaises. Le maréchal de Berwick n'étoit pas moins recommandable par ses vertus morales et chrétiennes, que par ses talens militaires. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. VII, n. 35.)

BÉTHUNE (le duc de); voyez Charost.

BISSY (Henri-Pont de Thiard, cardinal de), naquit le 25 mai 1657. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, et reçu le bonnet de docteur le 25 janvier 1685, il fut nommé évêque de Toul en 1687, refusa en 1697 l'archevêché de Bordeaux, et fut choisi le 10 mai 1704 pour succéder à Bossuet dans le siége de Meaux. Après la mort de M. Godet-Desmarais, évêque de Chartres, en 1709, Madame de Maintenon lui donna sa confiance, et se dirigea par ses conseils dans les controverses qui agitoient alors l'Eglise. Son zèle pour l'unité de la foi et pour la défense des décisions de l'Eglise lui obtint en 1715 le chapeau de cardinal. Il étoit pénétré des sentimens d'une haute estime et d'une profonde vénération pour l'archevêque de Cambrai. Fénelon, de son côté, rendoit justice à la piété et aux bonnes intentions de l'évêque de Meaux, quoiqu'il n'eût pas une grande idée de son jugement ni de sa capacité. On voit même, par plusieurs de ses lettres, qu'il soupçonna pendant quelque temps ce prélat d'être favorable au jansénisme. Les difficultés que M. de Bissy avoit proposées à Fénelon en 1706, touchant l'infaillibilité de l'Eglise sur les faits dogmatiques, avoient sans doute donné lieu à ce soupçon. (Voyez l'*Hist. litt. de Fénelon*, Ie part., art 1er, sect 4e, n. 2.) Mais l'évêque de Meaux, sans renoncer à son opinion sur l'infaillibilité en question (voyez, parmi les *Lettres diverses*, sa lettre au P. Lami du mois de janvier 1711; t. VII, p. 684), se prononça peu de temps après de la manière la plus forte et la plus précise contre les nouvelles doctrines, particulièrement dans son Mandement du 10 avril 1710, contre la *Théologie* du P. Juénin. Il mourut à Paris le 20 juillet 1737, à Saint-Germain-des-Prés, dont il étoit abbé. Il est souvent désigné dans la Correspondance de Fénelon par le nom de *M. Girard*. Ses Mandemens, presques tous sur les controverses du temps, forment un recueil de 3 vol. in-4°. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. VIII, n. 34. — L'*Hist. de l'église de Meaux*, liv. V, n. 114. Voyez aussi plus bas, l'article Juenin.)

BLAINVILLE (le marquis de); voyez Colbert (Jules-Armand).

BLETTERIE (Jean-Philippe-René de la), professeur d'éloquence au collége royal de Paris, et membre de l'académie des belles-lettres, naquit à Rennes en 1696. Il est connu par plusieurs ouvrages bien accueillis du public, et en particulier par les *Histoires de Julien l'Apostat* et *de l'empereur Jovien*. On a aussi de lui trois *Lettres sur la Relation du Quiétisme* de l'abbé Phelippeaux, dans lesquelles il réfute avec autant de modération que d'évidence les calomnies de cet abbé contre Fénelon et Madame Guyon. L'importance de ces *Lettres*, dont les exemplaires sont devenus extrêmement rares, nous a déterminés à les insérer à la suite de la *Correspondance sur le Quiétisme*, p. 64 et suiv. de ce vol. (Voyez l'*Histoire de Fénelon*, *Pièces justif.* du liv. III, n. 3.)

BLOIS (l'évêque de); voyez Bertier.

BOILEAU (Jean-Jacques), chanoine de Saint-Honoré à Paris, naquit près d'Agen en 1649. Il étoit fort attaché au cardinal de Noailles, dont il partageoit les opinions sur l'article du jansénisme. Il fut aussi mêlé dans quelques négocia-

tions relatives à la controverse du quiétisme. Il mourut en 1735, âgé de quatre-vingt-six ans.

BOSSUET (Jacques-Bénigne), neveu de l'évêque de Meaux, naquit en 1664. Ayant suivi à Rome les affaires de son oncle, lors de la controverse du quiétisme, il entretint avec lui une correspondance qui ne donne pas une idée avantageuse de sa sagesse ni de sa modération. Il ne prit les ordres sacrés qu'après son retour de Rome, et fut reçu docteur de Paris en 1700. L'évêque de Meaux le demanda inutilement à Louis XIV, pour coadjuteur en 1703; mais la faveur du cardinal de Noailles le fit nommer en 1716 à l'évêché de Troyes, dont les bulles ne lui furent accordées qu'en 1718, après quelques difficultés de la part de la cour de Rome, qui suspectoit sa doctrine sur l'article du jansénisme, et non sans raison, comme la suite le montra. S'étant démis de son évêché le 30 mars 1742, il mourut l'année suivante. (*Hist. de Fénelon*, liv. III, n. 6, 49, 67, etc. *Piéces justif.* du même livre, n. 3.)

BOUFFLERS (Louis-François, duc de), pair et maréchal de France, d'une famille illustre de Picardie, naquit en 1644. Il montra de bonne heure les plus grandes dispositions pour l'art de la guerre, dans lequel il s'acquit une très-grande réputation. La défense de Lille, en 1708, l'a surtout rendu célèbre. Il mourut à Fontainebleau le 22 août 1711, avec la réputation d'un homme encore plus distingué par ses qualités morales que par ses talens militaires. Aussi le duc de Saint-Simon, peu porté à la louange, fait-il du maréchal de Boufflers un très-bel éloge dans ses *Mémoires*.

BOUILLON (Emmanuel-Théodose de la Tour-d'Auvergne, cardinal de), naquit en 1643. Il dut à la considération de Louis XIV pour le maréchal de Turenne, son oncle, d'être nommé cardinal en 1668, et grand-aumônier de France au mois de décembre 1671. Il étoit en même temps abbé de Cluni, de Saint-Ouen de Rouen, de Saint-Vaast d'Arras, de Saint-Martin de Pontoise, de Tournus, etc. Tant de faveurs n'empêchèrent pas le cardinal de Bouillon d'encourir, en 1685, la disgrâce du Roi, par les prétentions excessives qu'il manifesta en plusieurs occasions pour l'élévation de sa famille. Rappelé à la cour quelques années après, il désira d'être chargé des affaires de France à Rome: et cette grâce, qu'il obtint en 1697, devint pour lui une source de malheurs. Son amitié pour Fénelon le fit soupçonner, quoique sans raison [1], d'avoir cherché à lui épargner une flétrissure dans l'affaire du livre des *Maximes*, et ces soupçons ne contribuèrent pas peu à la nouvelle disgrâce que ce cardinal éprouva en 1700. Il provoqua aussi, dans le même temps, le mécontentement du Roi, par ses plaintes indiscrètes sur la préférence que ce prince avoit accordée à l'abbé de Soubise pour la coadjutorerie de Strasbourg, et surtout par son obstination à demeurer à Rome, contre la défense du Roi, après la conclusion de l'affaire du quiétisme. Cette conduite du cardinal de Bouillon paroît avoir eu pour principe le désir qu'il avoit de faire les fonctions de doyen du Sacré-Collège, à la place du cardinal Cibo, que son âge et ses infirmités mettoient hors d'état de remplir cette place. Louis XIV, irrité, fit demander au cardinal de Bouillon, par le prince de Monaco, son ambassadeur à Rome, la démission de la charge de grand-aumônier et le collier de l'ordre du Saint-Esprit. Le pape Innocent XII étant mort sur ces entrefaites, et ayant été remplacé par le cardinal Albani (Clément XI), le cardinal de Bouillon espéra que l'intervention d'un protecteur aussi respectable désarmeroit la colère du Roi; mais voyant ses espérances trompées, il se détermina à revenir en France, pour y vivre dans l'exil. Il obtint seulement la liberté de voyager dans ses abbayes, en observant de se tenir éloigné de trente lieues de Paris et de la cour. Enfin, ennuyé d'un exil dont il ne voyoit pas le terme, il saisit l'occasion d'un voyage dans son abbayé de Saint-Vaast d'Arras, pour s'approcher de la frontière de Flandre, et se fit enlever par un détachement de l'armée ennemie, dans le courant de mai 1710. Un acte aussi formel de désobéissance irrita de nouveau Louis XIV. Le Parlement de Paris rendit contre le cardinal un décret de prise de corps, et ordonna la saisie de tous ses revenus. Le cardinal se retira à Rome, où il reprit les fonctions de doyen du Sacré-Collège. Il y vécut tranquille, et jouissant d'une grande considération, jusqu'à mort, qui arriva le 7 mars 1715. Pendant sa dernière maladie, il écrivit à Louis XIV une lettre de soumission. On trouve de plus longs détails sur son histoire dans ses lettres à Louis XIV, à Fénelon et au marquis de Torci [1]. Le style incorrect et embarrassé de ces lettres contraste singulièrement avec le nom et les emplois du cardinal de Bouillon; mais cette raison ne nous a pas paru suffisante pour supprimer des pièces historiques qui offrent d'ailleurs un grand intérêt.

BOURBON (Guillaume), né en 1629 dans le diocèse de Lyon, embrassa l'état ecclésiastique, et entra en 1660 au séminaire de Saint-Sulpice. S'étant attaché à la compagnie du même nom, il remplit au séminaire de Paris les fonctions de directeur, et se concilia l'estime et la vénération de ses confrères par une piété aussi tendre que solide. Il servit successivement de secrétaire à MM. de Bretonvilliers, Tronson et Leschassier, supérieurs généraux de la compagnie, qui l'honorèrent toujours d'une confiance particulière. Plusieurs lettres de Fénelon, entre-autres celle du 19 novembre 1709, à M. Leschassier (t. VIII, p. 339) montrent la haute estime dont il étoit pénétré pour ce vertueux prêtre. Il mourut au séminaire de Saint-Sulpice le 15 novembre 1709, âgé de quatre-vingts ans. Sa tendre dévotion pour la sainte Vierge lui fit prendre une part très-active à la construction de la chapelle de Lorette, qu'on voit encore aujourd'hui à Issy, dans la maison de campagne du séminaire de Saint-Sulpice. M. Bourbon fut chargé par M. Tronson de surveiller la construction de cette chapelle, qu'il enrichit dans la suite de plusieurs offrandes.

BOURDON (Aimé), médecin de Cambrai, dont il est souvent parlé dans les *Lettres spirituelles* de Fénelon à la comtesse de Montberon, et dans la *Correspondance de famille*, naquit en 1638, et mourut le 21 décembre 1706, après avoir publié quelques ouvrages d'anatomie assez répandus dans le temps.

BOURGOGNE; voyez Louis (Duc de).

BOURNONVILLE (Alexandre-Albert-François-Barthélemi, prince de), comte de Hénin, marquis de Risbourg, etc., naquit à Bruxelles le 16 avril 1662. Envoyé en France, à l'âge de neuf ans, pour y être élevé auprès du duc de Bournonville son oncle, chevalier d'honneur de la reine Marie-Thérèse, il fut nommé en 1682 guidon, puis sous-lieutenant des gendarmes de la garde. Il servit avec distinction

[1] Voyez la lettre DCVI de la sixième section, t. IX, p. 728; et une autre de l'abbé de Beaumont au marquis de Fénelon, p. 54 de ce vol.

[1] Voyez les sections III et VI de cette *Correspondance*, et l'*Hist. de Fénelon*, liv. III, n. 49. Voyez aussi les *Mémoires de Coulanges*, p. 353, et la *lettre* 881 *de madame de Sévigné* (édition de 1818).

dans les armées françaises depuis 1683, se trouva aux sièges de Philisbourg en 1688, de Namur en 1692, aux batailles de Steinkerque et de Nerwinde en 1693, et reçut deux blessures à cette dernière. La guerre de la succession d'Espagne lui offrit de nouveau l'occasion de signaler sa valeur. Il devint brigadier de cavalerie en 1702, maréchal de camp en 1704, et fit toutes les campagnes jusqu'à sa mort. En 1705, étant déjà malade, il voulut, malgré les observations de l'Electeur de Bavière, rejoindre l'armée pour se trouver à un combat dont on voyoit l'apparence; mais la fatigue irrita tellement son mal, qu'on fut obligé de le reporter à Bruxelles, où il mourut le 3 septembre de cette année. C'étoit un seigneur plein de religion et de piété, et fort instruit dans la science des médailles et des antiquités. Il avoit épousé, le 29 août 1682, Charlotte-Victoire d'Albert de Luynes, sœur du duc de Chevreuse, qu'il perdit le 22 mai 1701. On peut voir, dans la 90e des *Lettres diverses* (t. VII, p. 556) l'éloge flatteur qu'il fait de la conduite ferme, sage, et aimable tout à la fois, du Duc de Bourgogne pendant la campagne de Flandre, en 1702.

BRISACIER (Jacques-Charles de), né en 1641, entra en 1666 au séminaire des Missions-Etrangères, dont il devint supérieur, pour la première fois, en 1681. Conformément à l'usage de cette maison, où le supérieur doit être élu de nouveau tous les trois ans, M. de Brisacier fut choisi jusqu'à huit fois pour remplir cette place. Il la quitta pour la dernière fois en 1736, et mourut le 23 mars de la même année, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans. C'étoit un ecclésiastique aussi éclairé que vertueux. Il avoit été nommé en 1695 à l'abbaye de Flabemont. Son attachement à l'œuvre des Missions-Etrangères lui fit plusieurs fois refuser l'épiscopat. Madame de Maintenon eut recours à ses lumières en diverses occasions, spécialement pour former les règlemens de Saint-Cyr, et pour fixer son opinion sur les livres de madame Guyon (Voyez plus bas l'article TIBERGE, voyez aussi l'*Hist. de Fénelon*, liv. II, n. 2, 6, 26; liv. IV, n. 94.)

BRIGODE (Arnoul-Joseph), ami zélé du P. Quesnel, lui donna quelque temps l'hospitalité en Hollande, et se fit libraire pour être plus utile au parti. Les deux amis furent arrêtés à Bruxelles avec le P. Gerberon, le 3 mai 1703, par ordre du roi d'Espagne. Brigode, après quelques mois de prison, donna de si grandes marques de repentir, qu'il obtint son élargissement; mais il reprit bientôt avec la liberté ses premiers sentimens. (Voyez les *Mémoires chronologiques* du P. d'Avrigny *sur l'Hist. ecclés.* 10 mai 1703.)

BRYAS (Jacques-Théodore de), natif d'Arras, et prédécesseur de Fénelon dans le siège de Cambrai, fut d'abord évêque de Saint-Omer en 1671. Il fut transféré en 1675 à Cambrai, où il mourut le 17 novembre 1694. Nous avons parlé ailleurs de ses discussions avec l'archevêque de Reims, à l'occasion de l'érection de l'Eglise de Cambrai en archevêché. (Voyez le t. V. de la *Correspondance*, pag. 4.) Son épitaphe, qu'on voyoit avant la révolution dans l'église métropolitaine de Cambrai, le représentoit comme un prélat distingué par toutes les vertus propres à son état, spécialement par son amour pour la paix et par ses talens pour concilier les esprits. L'éloge que Pélisson fait de lui dans ses *Lettres historiques*, n'est pas moins honorable à sa mémoire. Voici ce qu'écrivoit l'illustre académicien le 15 mai 1677, un mois après la prise de Cambrai par Louis XIV : « Personne n'est ici plus à la mode que l'archevêque de » Cambrai, et ce qui vous surprendra, c'est par une chose » qui n'est peut-être pas trop à la mode, qui est de faire » admirablement bien son devoir d'évêque; mais la grande » vertu se fait toujours admirer. M de Louvois, le cheva- » lier de Nogent, et tous les autres qui ont été avec lui à » Cambrai durant quelques jours, ont rapporté tant de bien » de ce prélat, que le Roi a dit publiquement qu'il en étoit » ravi. Il se lève dès quatre ou cinq heures du matin, va » dire la messe, passe tout le reste de la matinée dans » l'église, soit aux offices ou en oraison, donne à dîner à » qui veut, au sortir de là, en vaisselle d'étain fort nette, » et de bonnes viandes, mais sans aucun excès, ni pour la » délicatesse ni pour la qualité; passe l'après-dînée à vi- » siter des malades, ou des prisonniers, ou d'autres affligés, » excepté qu'il rend soigneusement visite au moindre capi- » taine d'infanterie qui a été chez lui; fait beaucoup d'au- » mônes, et ne laisse mourir personne dans Cambrai sans » l'assister, au moins sans lui donner sa bénédiction : cela » est tellement établi, que les gens du plus bas peuple en- » voient dire à M. l'archevêque qu'ils se meurent, et qu'il » leur vienne donner sa bénédiction. »

BUSSI (Jean-Baptiste), né à Viterbe le 2 avril 1657, fut d'abord internonce à Bruxelles, puis nonce à Cologne au mois de juin 1706, avec le titre d'archevêque de Tarse, enfin évêque d'Ancône le 3 février 1710. Le pape Clément XI le nomma cardinal en 1712. Il mourut à Rome le 23 décembre 1726, âgé de soixante-neuf ans. Fénelon, dans un Mémoire de 1705, sur les affaires du jansénisme, nous apprend qu'on reprochoit alors à l'abbé Bussi trop de mollesse dans sa conduite à l'égard des partisans des nouvelles doctrines. (T. IV des *Œuvres*, pag. 453.)

CAMPIONI (François-Marie), de la congrégation de la Mère de Dieu, et consulteur du Saint-Office pendant l'examen du livre des *Maximes*, fut tout à la fois en relation avec Bossuet et avec Fénelon sur cet objet. Il seroit difficile, à ce que nous croyons, de concilier ce théologien avec lui-même dans toute la suite de cette affaire. Ses lettres à Fénelon nous apprennent qu'il approuva d'abord de la manière la plus formelle le livre des *Maximes*, et qu'il composa même, à la prière du cardinal Petrucci, une réfutation de la *Déclaration des trois prélats*. Ses lettres à Bossuet ne renferment pas une approbation moins expresse de l'*Instruction sur les états d'oraison*, qu'il prit aussi la peine de traduire en italien. (Voyez la *Correspondance de Fénelon*, t. X, pag. 229, 244 et 325. — *Œuvres de Bossuet*, t. XLI, pag. 441 et 524.)

CAMUS (Etienne Le), né à Paris en 1632, d'une ancienne famille de robe, fut nommé en 1671 à l'évêché de Grenoble, et créé cardinal par Innocent XI en 1686. Il se montra toujours digne de ces distinctions par une piété solide et par un zèle vraiment épiscopal. Blessé de quelques singularités qu'il avoit remarquées dans madame Guyon pendant le séjour que cette dame fit à Grenoble à diverses époques, il l'obligea honnêtement à quitter cette ville en 1686. Cependant les lettres de recommandation qu'il écrivit quelque temps après en sa faveur au lieutenant civil de Paris, son frère, montrent qu'il étoit bien éloigné d'adopter les odieuses calomnies qu'on répandit depuis contre la doctrine et la conduite de madame Guyon. Il mourut en 1707, après avoir déclaré les pauvres héritiers. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. II, n. 17.)

CARPEGNA (Gaspard), Romain, d'abord archevêque de Nicée, fut honoré de la pourpre par Clément X en 1670. Dans la suite, il devint vice-chancelier de l'Eglise Romaine, vicaire du Pape, et évêque de Sabine. Il fut un des cardinaux de la congrégation qui prononça sur le livre des

Maximes. L'abbé de Chanterac le donnoit pour très-propre aux affaires, et très-instruit dans la jurisprudence et la discipline ecclésiastique. Aussi l'indiquoit-il comme un de ceux que l'on mettoit sur les rangs pour le pontificat en 1699, époque où la vieillesse d'Innocent XII faisoit prévoir une élection prochaine. (Ci-dessus, p. 18.) Il mourut en 1714.

CASANATE (Jérôme), né à Naples en 1620, fut créé cardinal en 1673 par le pape Clément X, qui lui confia successivement plusieurs emplois considérables. Son amour pour les sciences et les lettres engagea le pape Innocent XII à le nommer en 1693 bibliothécaire du Vatican. Il passoit pour être extrêment opposé aux Jésuites, et favorable à leurs adversaires. Il entretenoit avec Bossuet des relations particulières pendant l'examen du livre des *Maximes*, contre lequel il opina de la manière la plus rigoureuse. Il mourut à Rome le 3 mars 1700, laissant au couvent des Dominicains de la Minerve sa riche bibliothèque, avec quatre mille écus romains de revenu pour l'entretenir, à condition qu'elle seroit publique. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. III, n. 100; la lettre de l'abbé de Chanterac à Fénelon, du mois d'avril 1699, t. IX pag. 726 Voyez aussi le n. VIII du *Mémoire* latin adressé par Fénelon en 1705 au pape Clément XI, t. IV des *Œuvres*, pag. 454.)

CASONI (Laurent), d'abord assesseur du Saint-Office, devint cardinal en 1706, sous le pontificat de Clément XI, et mourut en 1720. Plusieurs écrits de Fénelon montrent qu'il fut soupçonné de favoriser sous main les disciples de Jansénius. (Voyez en particulier la lettre de Fénelon au cardinal Gabrielli, du 31 janvier 1702, ci-dessus, t. VII, pag. 551; et le *Mémoire* latin de Fénelon au pape Clément XI en 1705, n. VI, t. IV des *Œuvres*, pag. 453)

CATINAT (Nicolas), seigneur de Saint-Gratien, maréchal de France, né à Paris le 1er septembre 1637, du doyen des conseillers au Parlement, commença par plaider, mais quitta bientôt le barreau pour les armes. Les brillans succès qu'il obtint dans cette nouvelle carrière furent suivis de quelques revers qui le firent disgracier. Il mourut dans sa terre de Saint-Gratien en 1712, âgé de soixante-quatorze ans, sans avoir été marié. Quelques écrivains du dix-huitième siècle l'ont soupçonné d'être mort dans les sentimens d'une triste et désespérante philosophie; mais la haute estime de Fénelon pour sa vertu, aussi bien que pour ses talens militaires, ne permet pas d'ajouter foi à cette odieuse imputation. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. VII, n. 17, et 44. — *Biographie universelle*, article CATINAT.)

CATINAT (Guillaume), seigneur de Croisilles, frère du précédent, ayant aussi suivi la carrière des armes, devint capitaine au régiment des gardes, et mourut le 19 mars 1701. Il étoit particulièrement lié avec Fénelon, qui paroit avoir eu pour lui beaucoup d'estime. (Voyez, parmi les *Lettres spirituelles*, la 290e, à la comtesse de Montberon, du 22 mars 1701, t. VIII, pag. 630; et parmi les *Lettres diverses*, la 353e, à l'abbé Pucelle, du 24 mars 1712, t. VIII, pag. 56.)

CAVALLERINI (Jean-Jacques), Romain de naissance, fut archevêque de Nicée et nonce en France. Le pape Innocent XII le créa cardinal en 1695 et le nomma préfet de la signature de justice. Il mourut à Rome le 18 février 1699, âgé de soixante ans. L'abbé de Chanterac le voyoit souvent, et en parle dans ses lettres, comme d'un homme qui portoit intérêt à Fénelon, et qui connoissoit bien la cour de France et les adversaires du prélat.

CHAISE (François de la), né en 1624 au château d'Aix en Forez, se fit Jésuite au sortir de sa rhétorique. Louis XIV le choisit pour son confesseur en 1675, après la mort du P. Ferrier. Il mourut le 20 janvier 1709, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Les ennemis mêmes des Jésuites ont loué sa douceur et sa modération. Il est également digne d'éloges pour son attachement constant à Fénelon, dans un temps où cette disposition ne pouvoit que lui faire des ennemis à la cour.

CHALMETTE (l'abbé) et l'abbé LEFÈVRE, dont il est assez souvent question dans la Correspondance de Fénelon pendant les années 1701 et 1702, étoient deux ecclésiastiques sur lesques Fénelon avoit des vues pour l'organisation de son séminaire. (Voyez en particulier la 99e des *Lettres diverses*, t. VII, pag. 565.) L'abbé Chalmette, devenu archidiacre de La Rochelle, conserva des liaisons avec l'abbé de Langeron, et fut, en 1712, envoyé à Rome par les évêques de Luçon et de La Rochelle, comme agent auprès du saint siège, dans leur différend avec le cardinal de Noailles. C'est lui qui a rédigé les deux *Mémoires historiques* sur cette affaire, que nous avons insérés parmi les *Lettres diverses* (426 et 540, t. VIII. p. 148 et 285.)

CHALONS (l'évêque de); voyez NOAILLES.

CHAMPFLOUR (Etienne de), né à Clermont en Auvergne, entra en 1664 au séminaire de Saint-Sulpice de Paris, et fut agrégé en 1672 à la compagnie du même nom. Envoyé successivement à Limoges et à Clermont pour y exercer les fonctions de directeur, il mérita constamment l'estime et la confiance de ses confrères, par la droiture de son esprit, et par une piété aussi tendre que solide. Les instances de l'évêque de Clermont l'obligèrent en 1690, de joindre au titre de directeur du séminaire, ceux de chanoine et de vicaire-général, qu'il conserva jusqu'à sa nomination à l'évêché de La Rochelle, en 1702. Cette nouvelle dignité ne lui fit rien perdre de ses habitudes de régularité qu'il avoit prises dans sa première profession, et il se distingua particulièrement par son zèle contre les nouvelles doctrines. Il rédiga conjointement avec M. de Lescure, évêque de Luçon une *Instruction pastorale* comme les *Réflexions morales* du P. Quesnel. Cette *Instruction*, datée du 15 juillet 1710, ayant été condamnée par le cardinal de Noailles au mois d'avril suivant, occasiona entre le cardinal et les deux prélats les fâcheux démêlés qui amenèrent la constitution *Unigenitus*. L'évêque de La Rochelle et celui de Luçon étoient particulièrement liés avec Fénelon, qui les aida souvent de ses conseils dans ces conjonctures difficiles. L'évêque de La Rochelle mourut dans son diocèse au mois de décembre 1724, âgé d'environ quatre-vingts ans. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. VI, n. 14.)

CHAMILLARD (Michel de), d'abord conseiller au Parlement de Paris, puis maître des requêtes et conseiller d'Etat, devint en 1699 contrôleur-général des finances, et ministre de la guerre en 1707. Les cris du public l'obligèrent à quitter les finances en 1708, et le ministère de la guerre en 1709. Il mourut en 1721, âgé de soixante-dix ans, avec la réputation d'un très-honnête homme et d'un ministre assez médiocre.

CHANCELIER; voyez PONTCHARTRAIN et VOYSIN.

CHANTERAC (Gabriel de la Cropte de), d'une ancienne famille de Périgord, étoit proche parent de la mère de Fénelon. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il entra en 1662 au séminaire de Saint-Sulpice, où il fit ses études théologiques. Il étoit déjà grand-vicaire de Cambrai, lorsque Fénelon le choisit en 1697 pour son agent à Rome, dans l'affaire du livre des *Maximes*. C'étoit, au témoignage de M. Pirot, zélé partisan de Bossuet, *homme sage, pacifique*,

instruit et vertueux. Il joignoit à ces qualités la plus profonde vénération et le plus tendre attachement pour l'archevêque de Cambrai, qui s'estima heureux de pouvoir lui confier ses intérêts dans une occasion si importante. Il mourut à Périgueux en 1715, environ sept mois après Fénelon (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. III, n. 49.)

CHARLES de France, Duc de Berri, petit-fils de Louis XIV, et frère du Duc de Bourgogne, naquit le 31 août 1686. Il fut mis, au mois d'août 1693, entre les mains de Fénelon, déjà précepteur du Duc de Bourgogne. Privé très-jeune des soins d'un si habile instituteur, il se ressentit toute sa vie de ce malheur. Ce fut un prince foible et inappliqué, presque entièrement destitué des talens et des qualités convenables à son rang, asservi aux caprices et aux passions du duc d'Orléans, dont il épousa la fille en 1710. Il mourut le 4 mai 1714, dans sa vingt-huitième année. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. I, n. 100. liv. VII, n. 32, 37, etc.)

CHARLOTTE DE SAINT-CYPRIEN, religieuse Carmélite, nommée dans le monde *Guichard de Péruy*, étoit nièce du marquis de Dangeau, célèbre sous le règne de Louis XIV. Des pièces originales que nous avons sous les yeux nous apprennent qu'elle avoit d'abord professé la religion prétendue réformée, et qu'elle fut convertie par Fénelon [1], avec qui elle continua d'être en correspondance depuis sa conversion et son entrée en religion. Entre plusieurs lettres que Fénelon lui écrivit, et que nous avons données parmi les *Lettres spirituelles* (voyez t. VIII, p. 449 et suiv.), il faut distinguer la première du 10 mars 1696, qui traite de la contemplation et des divers états de la perfection chrétienne. Cette lettre fut hautement approuvée par Bossuet, un an après les conférences d'Issy, c'est-à-dire, dans un temps où il n'étoit nullement disposé à approuver un écrit tant soit peu favorable aux illusions du quiétisme. (Voyez, dans le t. II des *Œuvres*, les pag. 251 et 253; et dans la *Correspondance sur le Quiétisme*, la lettre à Bossuet, du 9 février 1697, t. IX, pag. 125.) Nous avons entre les mains plusieurs lettres originales de la sœur Charlotte de Saint-Cyprien, adressées en 1732 au marquis de Fénelon, et qui expriment de la manière la plus touchante les sentimens de vénération et de reconnoissance qu'elle conserva toute sa vie pour l'archevêque de Cambrai.

CHAROST (Armand de Béthune, duc de), chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général au gouvernement de Picardie, naquit vers l'an 1640. Il épousa le 22 février 1657 Marie Fouquet, fille du surintendant des finances, et recommandable par sa haute piété. Elle fut cependant la cause involontaire des malheurs de Fénelon et de madame Guyon, avec qui elle étoit étroitement liée. Ce fut chez elle que Fénelon fit connoissance avec madame Guyon, et ce fut elle aussi qui introduisit cette dame dans la société des ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, où elle obtint un ascendant si extraordinaire sur tant de personnes estimables. La duchesse de Charost mourut le 14 avril 1716, âgée de soixante-seize ans, et le duc l'année suivante, le 1er avril 1717 [2]. Plusieurs enfans naquirent de leur mariage, entr'autres Armand de Béthune, second du nom, duc de Charost, qui devint en 1722 gouverneur de Louis XV. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. II, n. 20.)

CHARTRES (l'évêque de); voyez GODET-DESMARAIS.

CHARTRES (le duc de); voyez PHILIPPE, duc d'Orléans, depuis régent.

CHAULNES (Louis-Auguste d'Albert d'Ailly, d'abord vidame d'Amiens, puis duc de), cinquième fils du duc de Chevreuse (voyez ce mot), naquit le 20 décembre 1676. La mort de ses aînés le fit substituer en 1698 aux biens du duc de Chaulnes, cousin-germain du duc de Luynes, son aïeul. Il épousa, le 21 juillet 1704, Marie-Anne-Romaine de Beaumanoir, fille de Henri-Charles de Beaumanoir, marquis de Lavardin. Le duc de Chevreuse obtint pour lui en 1711 une nouvelle érection du duché de Chaulnes, et transmit à l'un de ses enfants le titre de vidame. Pendant la guerre de la succession d'Espagne, il servit sous le Duc de Bourgogne dans plusieurs campagnes, et se distingua particulièrement au malheureux combat d'Oudenarde, en 1708. Il fut souvent l'intermédiaire de la correspondance habituelle qui existoit entre le jeune prince et l'archevêque de Cambrai. Il mourut maréchal de France le 9 novembre 1744. Rien de plus touchant que les lettres de Fénelon au jeune vidame, qui avoit désiré d'entrer en correspondance avec lui, pour mettre fin à sa vie légère et dissipée. (*Hist de Fénelon*, liv. VII, n. 63. Voyez aussi, dans la 1re section de la *Correspondance*, les lettres de Fénelon au vidame d'Amiens, et particulièrement celles du 11 octobre 1711 et du 11 janvier 1712.)

CHÉTARDIE (Joachim Tratti de la) naquit en 1636, au château de la Chétardie dans l'Angoumois. S'étant attaché à la compagnie de Saint-Sulpice, il devint successivement supérieur des séminaires du Puy et de Bourges, enfin curé de la paroisse de Saint-Sulpice de Paris en 1696. L'estime et la confiance générale dont il jouissoit le firent nommer en 1702 à l'évêché de Poitiers, qu'il refusa par modestie. Chargé en 1696, par le cardinal de Noailles, de la direction de madame Guyon, alors détenue à Vaugirard, il continua de la confesser pendant plusieurs années. Madame de Maintenon, qui avoit toujours en lui beaucoup de confiance, le choisit en 1709 pour son confesseur, après la mort de de l'évêque de Chartres. Il mourut à Paris le 29 juin 1714. Ses devoirs de pasteur, dont il s'acquitta toujours avec édification, ne l'empêchèrent pas de donner au public divers ouvrages généralement estimés. Les principaux sont le *Catéchisme de Bourges*, que bien des personnes mettent à l'égal ou même au-dessus de celui de Montpellier, et une *Explication de l'Apocalypse*, qui peut être lue avec fruit, même après celle de Bossuet. M. de la Chétardie est quelquefois désigné dans la *Correspondance* de Fénelon par le nom de *M. Robert*.

CHEVREMONT (l'abbé de), Lorrain de naissance, fut long-temps secrétaire de Charles V, duc de Lorraine. Il s'occupa beaucoup de l'étude de la politique, et il se piquoit d'avoir fait sur cette matière des découvertes importantes. La lecture de ses ouvrages nous apprend qu'il voyagea dans plusieurs cours étrangères; qu'il étoit à Rome en 1674, à Paris de 1684 à 1699, en Pologne vers 1700. Quelque temps avant ce dernier voyage, il fit des démarches auprès de Fénelon, dans le dessein de s'attacher à lui, et de travailler sous ses ordres dans le diocèse de Cambrai; mais Fénelon ne crut pas devoir entrer dans ses vues, par des motifs de délicatesse qu'il expose lui-même à l'abbé de Chevremont, dans une lettre du 2 juillet 1699 (pag. 3 de

[1] Le card. de Bausset, dans l'*Hist. de Bossuet* (liv. II, n. 7), attribue cette conversion à l'évêque de Meaux. Les pièces authentiques dont nous parlons montrent que Fénelon n'y avoit pas moins contribué. — [2] Nous avons remarqué (note de la lettre LXXVII, *Corresp. de famille*, t. VII, p. 430) que Fénelon mandoit par erreur à son neveu, que le duc de Charost avoit été tué à la bataille de Malplaquet en 1709. C'est le marquis, petit-fils du duc, qui fut trouvé parmi les morts sur le champ de bataille.

ce vol. Le *Journal des Savans* de l'année 1702 suppose que l'abbé de Chevremont étoit mort à cette époque. Il est auteur de plusieurs ouvrages assez mal écrits, et entièrement oubliés aujourd'hui. On peut en voir la liste dans Barbier, *Examen critique des Dict. hist.*, t. I, pag. 194. (Voyez aussi les lettres 656 et 657 *sur le Quiétisme*, ci-dessus, p. 40 et suiv.)

CHEVREUSE (Charles-Honoré d'Albert, duc de), pair de France, chevalier des ordres du Roi, capitaine-lieutenant des chevau-légers de sa garde, gouverneur de Guyenne, etc., naquit le 7 octobre 1646. Il conçut de bonne heure pour le duc de Beauvilliers une estime et une amitié que les liens du sang rendirent dans la suite encore plus étroite, l'un et l'autre ayant épousé une des filles du célèbre Colbert. Associé par le duc de Beauvilliers aux vertueux instituteurs du Duc de Bourgogne, le duc de Chevreuse, sans avoir auprès du jeune prince aucun titre particulier, gagna aussitôt et conserva toute sa vie la confiance et l'estime de son auguste élève, par l'étendue de ses lumières et la douceur de son caractère. Une heureuse conformité de vertus et de sentimens l'unirent de la manière la plus intime avec Fénelon, dont il se montra toujours l'ami le plus actif et le plus zélé. Depuis la disgrâce de l'archevêque de Cambrai, ces vertueux amis entretinrent dans le plus grand secret une correspondance habituelle, uniquement fondée sur le goût de la vertu et sur l'amour du bien public. (Voyez le passage des *Mémoires* de Saint-Simon cité dans l'*Hist. de Fénelon*, liv. I, n. 75.) Ils eurent même la consolation de se voir assez souvent à Chaulnes, bourg de Picardie, à trois lieues de Péronne, dont le duc de Chevreuse étoit seigneur. C'est là qu'ils concertèrent en 1711 *les plans du gouvernement* qu'on a vus dans le t. VII. des *Œuvres de Fénelon*. Le duc de Chevreuse n'étoit pas moins étroitement lié avec madame Guyon, qu'il respecta toujours comme une sainte, et qu'il protégea de tout son pouvoir pendant les persécutions qu'elle eut à essuyer dans l'affaire du quiétisme. Aussi madame Guyon lui donne-t-elle habituellement le nom de *Tuteur* dans sa correspondance. Le duc de Chevreuse mourut à Paris le 5 novembre 1712. « Il » est mort comme un saint, dit Dangeau (15 nov. 1712), et » avoit toujours vécu dans une dévotion parfaite. Il étoit » adoré dans sa famille, qu'il laisse dans une grande afflic- » tion. » Les liaisons de son père avec Port-Royal, jointes à l'autorité de ses instituteurs, lui avoient fait partager leurs opinions dans sa jeunesse; mais il fut bien désabusé dans la suite, comme le prouvent un grand nombre de ses lettres à l'archevêque de Cambrai.

Le duc de Chevreuse avoit épousé en 1667 Jeanne-Marie-Thérèse Colbert, fille aînée du grand Colbert. De ce mariage naquirent dix enfans, dont on peut voir les noms dans le *Dictionnaire de Moréri*. La duchesse de Chevreuse partagea constamment les sentimens d'estime et de vénération de son époux envers l'archevêque de Cambrai. Elle survécut long-temps à son mari, n'étant morte que le 26 juin 1732, à l'âge de quatre-vint-deux ans. Elle continua dans sa viduité à s'appliquer, avec la duchesse de Beauvilliers, sa sœur, aux œuvres de religion et de charité qu'elles avoient si long-temps partagées avec leurs époux. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. I, n. 60 et 75; liv. VIII, n. 38.)

CHEVRY (madame de) étoit nièce de Fénelon, et sœur de l'abbé de Beaumont. La Correspondance de Fénelon avec sa famille montre qu'il étoit tendrement attaché à madame de Chevry. Cet attachement se manifesta surtout pendant une longue et douloureuse maladie dont cette dame fut attaquée vers l'an 1710, et dont il est souvent question dans les lettres de Fénelon au marquis son petit-neveu. (Voyez l'*Hist de Fénelon*, liv. VIII, n. 35. Voyez aussi l'article BEAUMONT.)

CHIETI (l'archevêque de); voyez RADOLOVIC.

CHIRAC (Pierre), médecin très-célèbre sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, naquit en 1650 à Conques en Rouergue, et mourut le 11 mars 1732. Il avoit été nommé premier médecin de Louis XV. en 1730, après la mort de Dodart. Il fit en 1715 le voyage de Paris à Cambrai, pour donner ses soins à Fénelon mourant.

CHOISEUL (Claude de), marquis de Francières, né le 27 décembre 1632, entra au service en 1649, et se distingua dans plusieurs campagnes sous le règne de Louis XIV, qui le récompensa en 1693 par le bâton de maréchal. Il commanda depuis en Normandie et sur le Rhin, et devint en 1706 gouverneur de Valenciennes. Il mourut le 15 mars 1711, âgé de soixante-dix-huit ans. Le chevalier de Luxembourg lui succéda dans le gouvernement de Valenciennes, comme Fénelon l'avoit désiré.

CIBO (Aldéran), d'une des plus anciennes et des plus illustres familles de l'Italie, naquit en 1613. D'abord major-dome du sacré Palais, il fut nommé cardinal en 1645 par le pape Innocent X, et chargé depuis des légations d'Urbin, de la Romagne et de Ferrare. De retour à Rome, il assista aux élections des papes Alexandre VII, Clément IX, Innocent XI, Alexandre VIII et Innocent XII. Le pape Innocent XI le nomma ministre secrétaire d'Etat. Il mourut le 21 juillet 1700, doyen du Sacré-Collège. Les erreurs du quiétisme commençant à se répandre en Italie sous Innocent XI, le cardinal Cibo, chef de la congrégation, le 15 février 1687, pour les prémunir contre la nouvelle doctrine, qu'il réduisoit à dix-neuf articles principaux. On peut voir cette lettre à la suite de l'*Instruction* de Bossuet *sur les états d'oraison*. Il n'eut point de part à la condamnation du livre des *Maximes*, son grand âge le mettant hors d'état d'assister aux congrégations.

CLÉMENT XI (Jean-François Albani), naquit à Pesaro en 1649. Après avoir été chargé successivement de plusieurs emplois importans, il fut créé cardinal en 1690 par Alexandre VIII. Innocent XII, qui estimoit singulièrement ses lumières et sa piété, suivit plus d'une fois ses conseils dans les affaires. Ce pontife étant mort en 1700, le cardinal Albani fut élu à sa place le 23 novembre de la même année, par les suffrages unanimes de tout le Sacré-Collège. On eut peine à vaincre sa répugnance. Il ne se rendit qu'aux instances réitérées des cardinaux, et sur l'avis de graves théologiens qu'il avoit consultés. La publication du *Cas de conscience* ayant renouvelé en 1702 les contestations du jansénisme, assoupies depuis trente-quatre ans par la paix de Clément IX, condamna d'abord le *Cas de conscience* par un Bref du 12 février 1703, puis par la Bulle *Vineam Domini*, du 15 juillet 1705. Ce fut lui aussi qui donna en 1713 la constitution *Unigenitus* contre les *Réflexions morales* du P. Quesnel. Il mourut le 19 mars 1721, dans sa soixante-douzième année, avec la réputation d'un pontife également recommandable par ses vertus et ses lumières. Pénétré d'estime et de vénération pour l'archevêque de Cambrai, il lui en donna souvent des témoignages non équivoques, spécialement dans l'affaire de son livre. Il étoit alors simple cardinal, et membre de la congrégation chargée de l'examen du livre. Ses dispositions bien connues pour Fénelon le firent charger par le pape Innocent XII de la rédaction du Bref contre le livre des *Maximes*, et ce fut lui qui détermina le souverain Pontife à

écrire au prélat, après sa soumission, un Bref de satisfaction. Depuis son exaltation au pontificat, il continua de témoigner à l'archevêque de Cambrai l'estime et l'affection la plus sincère. Il recevoit avec un plaisir singulier, par l'entremise du cardinal Gabrielli et de quelques autres prélats, les lettres et les observations de Fénelon sur les affaires les plus importantes; et l'on ne peut guère douter qu'il ne l'eût honoré de la pourpre, s'il n'eût été arrêté par les dispositions peu favorables de la cour de France pour l'illustre prélat [1]. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. III, n. 100 et 115, liv. V, n. 5, et liv. VIII, n. 22; les lettres du cardinal Gabrielli du 22 janvier et du 7 juin 1701, t. VII, p. 539 et 544; et une lettre de l'abbé de Chanterac à Fénelon, du mois d'avril 1699, t. IX, pag. 731.)

CLÉMENT (Pierre), reçu docteur de Sorbonne le 10 juin 1678, fut d'abord vicaire-général de Rouen, puis nommé évêque de Périgueux le jour de la Pentecôte 1702, et sacré le 29 octobre suivant. Il mourut, après une longue maladie, le 8 janvier 1719. Plusieurs lettres inédites de M. Tronson (au commencement de 1699) montrent qu'il étoit en relation avec l'abbé Clément, dont il estimoit particulièrement les talens et la piété. On voit dans la *Correspondance sur le Quiétisme*, que l'évêque de Chartres employa plusieurs fois cet abbé pour nouer avec Fénelon des négociations, afin de terminer à l'amiable l'affaire du livre des *Maximes*.

CODDE (Pierre), né à Amsterdam en 1648, entra de bonne heure dans la congrégation de l'Oratoire, qu'il abandonna ensuite pour passer en Hollande, où il se lia étroitement avec les coryphées du parti janséniste. M. de Neercassel, évêque de Castorie, vicaire apostolique des Provinces-Unies, étant mort en 1686, Codde lui succéda dans cette dignité, avec le titre d'archevêque de Sébaste. Le refus qu'il fit à son sacre de signer le Formulaire donna lieu de juger qu'il ne s'écarteroit pas des sentimens et de la conduite de son prédécesseur. Il poussa en effet le scandale si loin, qu'il fut mandé à Rome en 1699 pour se justifier, et suspendu de ses fonctions par un décret du 3 avril 1704. De retour en Hollande, il continua à fomenter le schisme jusqu'à sa mort, qui arriva le 18 décembre 1710. (Voyez la 155ᵉ des *Lettres diverses*, et les *Mémoires chronol.* du P. d'Avrigny *sur l'Hist. ecclés.* 7 mai 1702.)

COETLOGON (Louis-Marcel de), parent du P. Tournemine, Jésuite, fut d'abord évêque de Saint-Brieuc. Il fut transféré le 11 avril 1705 à l'évêché de Tournai, qu'il n'occupa que deux ans, étant mort le 18 avril 1707. (Voyez les lettres de Fénelon au P. Tournemine, des 27 avril 1705 et 20 avril 1707; t. VII, pag. 595 et 625.)

COISLIN (Pierre du Cambout de), fils de César du Cambout, marquis de Coislin, naquit à Paris en 1636. Après avoir été quelque temps aumônier du Roi, il devint en 1665 évêque d'Orléans, et cardinal en 1695, à la place de M. de Harlai, à qui le chapeau étoit destiné, mais qui mourut cette année 1695. Le cardinal de Coislin assista au conclave tenu en 1700 pour l'élection de Clément XI, et fut élevé cette même année à la dignité de grand-aumônier, par suite de la disgrâce du cardinal de Bouillon. Il mourut le 5 février 1706, âgé de soixante-neuf ans. Fénelon le regardoit comme un prélat vertueux et régulier, mais qui, par défaut d'instruction, donnoit trop de confiance aux disciples de Jansénius. (Voyez le *Mémoire* latin de Fénelon à Clément XI en 1705, n. IX; t. IV des *Œuvres*, p. 454.) On ne doit pas confondre ce cardinal avec son neveu, Henri-Charles du Cambout de Coislin, évêque de Metz, premier aumônier de Louis XV, mort en 1732, et qui se rendit malheureusement célèbre dans l'affaire de la constitution *Unigenitus*. (Voyez, parmi les *Lettres diverses*, celle de l'évêque de Meaux à Fénelon, du 6 septembre 1714; t. VIII, pag. 249.)

COLBERT (Jean-Baptiste), marquis de Seignelai, fils aîné du grand Colbert, et frère des duchesses de Beauvilliers, de Chevreuse et de Mortemart, naquit en 1651. Il fut de bonne heure formé aux affaires par son père, qui lui obtint du Roi la charge de secrétaire d'Etat en survivance. Ses talens et son activité pour soutenir la gloire de la marine française, créée par son père, promettoit à la France un digne successeur de Colbert; mais une mort prématurée l'arrêta au milieu de sa brillante carrière. Il mourut le 3 novembre 1690, âgé de trente-neuf ans. Le tourbillon des affaires et son goût pour les plaisirs ne l'empêchèrent pas d'entretenir et de cultiver dans son cœur les sentimens de la religion. Il entra même, vers la fin de sa vie, en correspondance avec M. Tronson et avec Fénelon, dont les avis lui firent embrasser avec courage toutes les pratiques d'une vie vraiment chrétienne. (Voyez l'*Hist de Fénelon*, liv. I, n. 51, etc.; et dans la Iʳᵉ section de la *Correspondance*, les lettres que Fénelon lui adressa, d'abord pendant ses missions en Saintonge, et ensuite pour l'encourager et le fortifier dans la pratique de ses devoirs, pendant la dernière année de sa vie. (t. VII, pag. 195 et suiv.)

COLBERT (Jacques-Nicolas), second fils du grand Colbert, naquit à Paris en 1654. Après le cours de ses études théologiques, il reçut le bonnet de docteur en 1679. Nommé coadjuteur de Rouen en 1680, il devint archevêque titulaire en 1691, par la mort de son prédécesseur, François de Rouxel de Medavi. Fénelon, qui avoit eu occasion de le voir dans la société des ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, ses beaux-frères, gagna aussitôt sa confiance, et en profita quelquefois pour lui rappeler avec franchise des vérités que les meilleurs amis n'ont pas toujours le courage de se dire. On peut voir en particulier la lettre qu'il lui écrivit en 1692, contre le luxe des bâtimens (t. V, pag. 342). L'archevêque de Rouen avoit été reçu à l'Académie française en 1698, et il fut un des fondateurs de l'*Académie des inscriptions et belles-lettres*. Il mourut au mois de novembre 1707, dans sa cinquante-troisième année, avec la réputation d'un prélat non moins distingué par ses lumières que par son zèle et sa piété. (Voyez l'*Hist de Fénelon*, liv. II, n. 5.) Il ne faut pas le confondre avec Charles-Joachim Colbert, son cousin, évêque de Montpellier, mort en 1738, et si connu par son opposition à la Bulle *Unigenitus*.

COLBERT (Jules-Armand), marquis de Blainville et d'Ormoy, quatrième fils du grand Colbert, naquit en 1664. D'abord surintendant-général des bâtimens du Roi, en survivance de son père, il se démit de cette charge en 1683, et obtint en 1685 celle de grand-maître des cérémonies de France. Le titre de lieutenant-général, qui lui fut donné en

[1] On trouve la preuve de ce fait dans la *Vie de Fénelon*, publiée à La Haye en 1734 par le marquis son petit-neveu, à la suite de l'édition in-4° du *Télémaque*, et réimprimée à Londres en 1747, avec l'*Examen de conscience pour un Roi*, 1 vol. in-12. Le cardinal Quirini est aussi garant du même fait. Voyez le fragment de ses *Mémoires* que nous avons cité dans une note sur la CXXXII des *Lettres diverses*, t. VIII, p. 287.

1702, fut la récompense du courage qu'il avoit déployé en plusieurs occasions importantes, et spécialement dans la campagne de cette année. Il mourut à Ulm en 1704, des blessures qu'il avoit reçues le même jour à la bataille d'Hochstet. Il partagea constamment l'estime et la vénération de sa famille pour l'archevêque de Cambrai, qui en profita pour entretenir en lui les sentimens et la pratique de la piété. (Voyez, dans la 5e section de la *Correspondance*, tome VIII, les lettres 66 et suiv., 74 et suiv.)

COLBERT (Jean-Baptiste), marquis de Torci, neveu du grand Colbert, naquit en 1665. Ses ambassades en Portugal, en Danemarck et en Angleterre, le mirent au rang des plus habiles négociateurs. Dès l'année 1689, il obtint, en survivance de son père, la charge de ministre secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères; mais à la mort de son père, en 1696, le Roi, le trouvant encore trop jeune pour remplir des fonctions si importantes, le mit sous la direction de son beau-père, Simon Arnauld de Pompone, qui avoit exercé cette même charge depuis 1671 jusqu'en 1679. Après avoir agi pendant trois ans sous la direction de son beau-père, M. de Torci, devenu capable d'administrer par lui-même, continua de le faire avec distinction jusqu'à la mort de Louis XIV. Il devint à cette époque membre du conseil de régence; mais il fut bientôt après écarté des affaires, sous le duc d'Orléans et sous le ministère du cardinal de Fleury. Il mourut en 1746, non moins estimé pour ses vertus privées que pour ses talens en administration. On a publié, dix ans après sa mort, ses *Mémoires pour servir à l'histoire des négociations depuis le traité de Ryswich jusqu'à la paix d'Utrecht* (3 vol. in-12), ouvrage rédigé avec goût, et non moins intéressant par les faits qu'il renferme, que par l'esprit de modération dans lequel il est écrit. On voit par la Correspondance de Fénelon, que les sentimens de M. de Torci sur l'article du jansénisme lui étoient suspects: et il n'y a pas lieu d'en être surpris, le marquis de Torci étant allié à la famille d'Arnauld, et par conséquent en relation habituelle d'amitié et de parenté avec les amis de Port-Royal.

COLLOREDO (Léandre), d'une famille originaire d'Allemagne, et considérable dans le Frioul depuis plus de trois cents ans, fut d'abord simple prêtre de l'Oratoire de Saint-Philippe Néri. Il fut créé cardinal en 1686, par le pape Innocent XI, qui lui conféra aussi la dignité de grand-pénitencier. Il mourut le 11 janvier 1709, regretté des savans et des gens de lettres, avec qui il entretenoit un commerce habituel. On trouve, dans le t. I des *Œuvres posthumes* des PP. Mabillon et Ruinart, dix ou douze de ses lettres, sur des sujets intéressans, et en particulier relativement à la dissertation de Mabillon *sur le culte des Saints inconnus*.

COLOGNE (l'Electeur de); voyez Bavière (Joseph-Clément de).

COSME de Médicis, troisième du nom, fils et successeur de Ferdinand II dans le duché de Toscane, naquit le 14 août 1642. Il se fit respecter de ses voisins par une conduite sage et modérée, et mourut le 31 octobre 1723, après un règne de cinquante-quatre ans. Il avoit épousé le 19 avril 1661, Marguerite-Louise, fille de Gaston de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIII. (Voyez la lettre que Fénelon écrivit à ce prince le 15 avril 1698, à l'occasion du livre des *Maximes;* t. IX, pag. 380.)

COUET (Bernard), grand-vicaire de Rouen [1], puis de Paris, et abbé de Fontmorigny, étoit né dans le diocèse de Paris en 1669. On a lieu de croire qu'il fit son séminaire à Saint-Magloire, et qu'il suivit le cours ordinaire de licence. Il prenoit le titre de docteur en théologie; et s'il ne se trouve pas sur les listes des docteurs de ce temps-là, c'est peut-être qu'il ne reçut pas le bonnet suivant les formes solennelles alors en usage. Il est dit dans les *Nouvelles ecclésiastiques* du 24 juillet 1747, qu'en 1703 l'abbé Couet demeuroit au séminaire Saint-Magloire, et que, consulté par Petitpied sur le *Cas de conscience*, il contribua par sa réponse à affermir le docteur dans sa résistance. Vers le même temps, M. Colbert, archevêque de Rouen, le nomma son grand-vicaire; c'étoit à l'époque du plus grand éclat de l'affaire du *Cas de conscience*. On répandit le bruit que Couet étoit l'auteur de cette décision, quoique son nom ne se trouve point parmi ceux qui l'avoient signée. Pour dissiper les soupçons qui s'étoient élevés contre lui, il remit à l'archevêque de Rouen une *Déclaration* de ses sentimens, en forme de lettre, dont ce prélat fut d'abord satisfait. Mais quelques évêques auxquels il la montra, entre autres l'évêque de Chartres, la jugèrent insuffisante, principalement à cause du silence que l'auteur y gardoit sur le *fait de Jansénius*. Pour satisfaire ces prélats, l'abbé Couet rédigea une *seconde* et une *troisième Déclarations*, qui furent également jugées insuffisantes, parce qu'elles n'étoient au fond qu'une confirmation de la première. Enfin, dans une *quatrième Déclaration*, il abandonna entièrement les trois premières, et s'expliqua, sur le *fait* comme sur le *droit*, de manière à lever tous les doutes sur sa soumission aux décrets du saint siége. On peut voir ces différentes *Déclarations* réunies dans l'*Hist. du Cas de conscience* (t. I, p. 279, etc.). On peut voir aussi ce qui est dit de cette affaire dans l'*Hist. de Bossuet*, par M. de Bausset, liv. XII, n. IV (t. IV, p. 339); le prélat y a suivi le *Journal* de Ledieu, dont le récit doit être comparé avec celui de l'*Hist. du Cas de conscience*. Nous avons lieu de croire que l'abbé Couet cessa d'être grand-vicaire de Rouen à la mort de M. Colbert, en 1707. Il revint à Paris, et paroît être resté quelque temps sans place. En 1715, il fut mandé chez le lieutenant de police d'Argenson, et invité par lui à écrire contre le *Témoignage de la vérité*, du Janséniste Laborde, livre qui faisoit alors du bruit. On assure que Couet le promit; mais il n'a rien paru de lui sur ce sujet. On lui attribue généralement les *Lettres d'un théologien à un évêque sur cette question importante : S'il est permis d'approuver les Jésuites pour prêcher et pour confesser*, 1715, in-12. Ces *Lettres* sont au nombre de trois; elles furent suivies d'une quatrième que l'auteur n'avoua point. Il insistoit beaucoup sur la morale relâchée que l'on imputoit aux Jésuites. Couet avoit rédigé peu auparavant une *Réponse d'un théologien à un prélat sur le refus que M. le cardinal de Noailles a fait de continuer ses pouvoirs aux Jésuites*. Son objet étoit de justifier les procédés rigoureux du cardinal envers ces pères. Cet écrit lui concilia la bienveillance du cardinal de Noailles, qui le nomma chanoine de Notre-Dame le 10 juin 1718, et qui le fit aussi son grand-vicaire. Couet se joignit aux démarches du cardinal et du chapitre de la métropole sur les affaires du temps; on trouve son nom parmi les appelans des lettres *Pastoralis officii*, en 1718, et il fut un

[1] Cet article nous a été communiqué par l'estimable auteur des *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclés. du dix-huitième siècle*. Quoiqu'il soit un peu long, eu égard à notre plan, nous croyons qu'on nous saura gré de l'avoir donné en entier, pour suppléer au silence des *Dictionnaires historiques* sur l'abbé Couet.

des principaux rédacteurs de l'Instruction pastorale du cardinal en 1719. Habile, instruit, propre aux affaires, il fut mêlé dans les différentes négociations qui eurent lieu pour la paix de l'Eglise, soit avant, soit après la mort de Louis XIV. On voit, par le *Journal de Dorsanne*, la part qu'il prit à ces négociations, auxquelles son esprit liant, ses connoissances théologiques et son adresse le rendoient très-propre. Mais enfin les excès du parti appelant ramenèrent peu à peu l'abbé Couet à d'autres idées. Témoin de tant d'obstination et d'intrigues, il sentit le besoin de se rallier à l'autorité; et après avoir cédé à l'entraînement des circonstances et à l'exaltation des partis, il contribua aussi à ramener plusieurs personnes dans une autre route. On peut le regarder comme un des principaux moteurs de l'accommodement de 1720, et comme un des rédacteurs du corps de doctrine adopté alors par les évêques. Ce fut par ses conseils et son influence, que le célèbre d'Aguesseau, dont il étoit l'ami, montra, lorsqu'il devint chancelier, des dispositions un peu différentes de celles qu'on avoit cru remarquer dans le procureur-général. On voit aussi l'abbé Couet en relation étroite avec le cardinal de Rohan, le maréchal d'Huxelles, et d'autres personnages distingués de cette époque. L'évêque de Bayonne, Dreuillet, se conduisoit en tout par ses avis. Il est souvent question de l'abbé Couet dans le *Journal de Dorsanne*, dans les *Nouvelles ecclésiastiques*, et dans les *Anecdotes* de Villefore. Les appelans ne lui pardonnèrent jamais d'avoir abandonné leur cause; mais Dorsanne avoue que c'étoit la crainte du schisme qui le faisoit agir : en quoi assurément Couet montroit une sage prévoyance. Son crédit auprès du cardinal de Noailles augmenta encore dans les dernières années du prélat, et c'est à lui qu'on attribua les démarches qui consommèrent le retour du cardinal. Dorsanne raconte qu'il avoit été question, en 1720, de donner l'abbé Couet pour substitut à l'abbé Fleury, dans les fonctions de confesseur de Louis XV, mais que Couet refusa. Ce bruit, auquel Dorsanne lui-même ne paroit pas croire beaucoup, n'est guère vraisemblable. A la mort du cardinal de Noailles, Couet fut nommé grand-vicaire capitulaire et official; il fut également grand-vicaire sous M. de Vintimille, successeur du cardinal, et il fut pourvu en 1733 de l'abbaye de Fontmorigny, au diocèse de Bourges. La considération et l'estime dont il jouissoit sembloient lui promettre une vieillesse tranquille et heureuse, quand un crime affreux vint mettre fin à ses jours. Le 30 avril 1736, l'abbé Couet venoit de célébrer la messe à Notre-Dame; il sortoit de l'église, et il étoit dans la première cour de l'Archevêché, avec ses habits de chœur, lorsqu'il fut frappé d'un coup de poignard par un scélérat, Nicolas Lefèvre, dit le Grand-Hardi, garçon chapelier. Nous n'avons pu savoir quel motif avoit porté ce malheureux à un pareil crime, la procédure ayant été détruite pendant la révolution. Des journaux du temps supposèrent que l'esprit de parti n'étoit point étranger à cet attentat, et que de fanatiques convulsionnaires avoient voulu punir l'abbé Couet d'avoir abandonné la cause de l'appel; mais aucune preuve n'autorise cette triste conjecture. Quoi qu'il en soit, l'abbé Couet ne survécut point à ses blessures; porté chez lui, il expira à trois heures du matin, après avoir reçu l'extrême-onction et le saint viatique des mains de l'abbé de Harcourt, doyen du chapitre. Il fut enterré dans la chapelle de Saint-Julien, du côté du cloître. Le meurtrier fut condamné le 3 mai à être rompu vif, et le Parlement confirma la sentence le 7 du même mois. Il est dit dans la sentence, que nous avons sous les yeux, que Lefèvre fut appliqué à la question *pour apprendre de sa bouche la vérité d'aucuns faits résultans du procès, et le nom de ses complices.* Nous ne finirons point cet article sur l'abbé Couet sans remarquer la liaison qui existoit entre lui et le chancelier d'Aguesseau. On a cru que l'abbé Couet étoit le directeur de la conscience du magistrat. Ce qui paroit certain, c'est que d'Aguesseau avoit pour lui une estime toute particulière, et prenoit son avis sur des affaires importantes. Dorsanne fait entendre, dans son *Journal*, que Couet avoit la plus grande influence sur l'esprit du chancelier. Enfin les *Lettres inédites de d'Aguesseau*, publiées par M. Rives en 1823 (1 vol. in-4°) montrent les rapports intimes de l'abbé et du magistrat. Le premier alloit souvent à Fresnes pendant l'exil du chancelier, et quand il étoit à Paris, leur correspondance étoit fort suivie. Dans ses lettres à ses enfans, d'Aguesseau les charge de différentes commissions pour l'abbé Couet, et (pag. 328 du même vol.) il parle des *lettres énormes* qu'il lui écrit. Ces rapports et cette confiance d'un magistrat illustre suffiroient pour honorer la mémoire de l'abbé Couet.

COUSIN (M.), nom supposé, qui désigne quelquefois Louis XIV. (Voyez la *table* ci-dessus, pag. 280.)

CROISILLES; voyez CATINAT (Guillaume).

CUSANI (Augustin), Milanais, naquit le 20 octobre 1655. Après avoir exercé divers emplois à la chambre apostolique, il devint nonce ordinaire à Venise et archevêque d'Amasie en 1696, nonce en France en 1706, enfin évêque de Pavie en 1711. Il fut fait cardinal à son arrivée à Rome en 1712, légat de Bologne en 1714, et mourut à Milan le 28 décembre 1730, six ans après avoir donné sa démission de l'évêché de Pavie.

DAMASCENE (le P. Jean), de l'ordre des Mineurs-Conventuels, fut un des huit consulteurs nommés par le pape Innocent XII, au mois de septembre 1697, pour l'examen du livre des *Maximes*. Les partisans de Bossuet, qui le croyoient trop favorable au livre, le firent exclure au mois de décembre suivant, par l'intervention du nonce, qui en écrivit au Pape de la part de Louis XIV. Il fut remplacé par le P. Philippe, général des Carmes déchaussés. Son attachement à la doctrine catholique lui attira dans la suite les invectives du P. Quesnel et de quelques autres Jansénistes. (Voyez la lettre du P. Daubenton, du 1er novembre 1700, et la note de l'article ALFARO, ci-dessus.)

DAUBENTON (Guillaume), Jésuite, né à Auxerre en 1648, se distingua d'abord dans la prédication, et devint confesseur de Philippe V, roi d'Espagne, qu'il suivit en 1700 dans ce royaume. La princesse des Ursins, jalouse de la confiance du prince pour ce religieux, le fit rappeler d'Espagne en 1706, par un ordre du cabinet de Versailles. Ses supérieurs l'envoyèrent alors à Rome, en qualité d'assistant de France auprès du général des Jésuites. On voit, par ses lettres, qu'il avoit beaucoup d'accès auprès du pape Clément XI, et qu'il étoit en même temps dévoué aux intérêts de Fénelon. Aussi l'archevêque de Cambrai se servit-il souvent de lui pour faire passer au Pape et aux cardinaux ses ouvrages sur les matières du temps, et pour leur communiquer ses vues sur les affaires de l'Eglise. Après la disgrâce de la princesse des Ursins, le P. Daubenton fut rappelé à Madrid, en 1716, par Philippe V, qui le choisit de nouveau pour son confesseur. Il contribua depuis, à ce qu'il paroit, au renvoi du cardinal Alberoni, et à la réconciliation de l'Espagne avec la France, en 1719. Il mourut en 1723, âgé de soixante-quinze ans.

DAUPHIN; voyez LOUIS.

DELBECQUE (le père), religieux Augustin, et Janséniste ardent, accompagna en 1700 l'archevêque de Sébaste (Codde), mandé à Rome pour y rendre compte de sa conduite et de ses sentimens relativement au Formulaire d'Alexandre VII. Il fut obligé de quitter Rome précipitamment en 1710. (Voyez les lettres du P. Daubenton, des 1er novembre 1710 et 23 mai 1711; t. VII, pag. 678 et 707; et l'article CODDE, ci-dessus.)

DELFINI (Marc-Daniel), neveu de Jean Delfini, sénateur de Venise et patriarche d'Aquilée, naquit en 1654. Après avoir exercé pendant quelque temps les fonctions de vice-légat d'Avignon, il fut envoyé nonce en France en 1696, avec le titre d'archevêque de Damas. Il fut nommé, pendant sa nonciature, évêque de Brescia, et créé cardinal en 1699 par le pape Innocent XII. Il mourut le 5 août 1704, dans sa cinquantième année.

DENHOFF (Jean-Casimir) naquit le 6 juin 1649, d'une famille illustre de Prusse. Après avoir étudié avec succès dans l'Université de Paris, il vint à Rome sous le pontificat d'Innocent XI, sans autre dessein que de s'instruire en voyageant. Il y gagna l'estime du Pape, qui le créa cardinal le 2 septembre 1686. Il mourut à Rome le 20 juin 1697, âgé de quarante-huit ans.

DENONVILLE (Jacques-René de Brisay, marquis de), fils de Pierre de Brisay, seigneur de Denonville, et de Louise d'Alès de Corbet, naquit en 1637. Nommé en 1684 gouverneur du Canada, il y soutint l'honneur des armes françaises, par la valeur qu'il déploya contre les Anglais et les Iroquois. Aussi fut-il généralement regretté de la colonie, lorsque Louis XIV le rappela en 1689, pour être associé, en qualité de sous-gouverneur, aux vertueux instituteurs du Duc de Bourgogne. Les démarches qu'il fit, après la conclusion de l'affaire du quiétisme, pour réconcilier l'évêque de Chartres avec l'archevêque de Cambrai, prouvent également les sentimens religieux dont il étoit animé, et sa constante amitié pour Fénelon. Il accompagna Philippe V en 1700, lorsque ce prince alla prendre possession du trône d'Espagne. Il mourut au mois de septembre 1710, âgé de soixante-treize ans. (*Hist. de Fénelon*, livre 1er, n. 68.)

DENYS (l'abbé), théologal de Liége au commencement du dix-huitième siècle, et zélé partisan de Jansénius, publia en 1705 un nouveau système sur le *silence respecpectueux*, que Fénelon attaqua dans plusieurs lettres publiées successivement de 1706 à 1709. (Voyez l'*Hist. litt. de Fénelon*, 1re part., art. 1er, sect. 4, n. 12.)

DESLYONS (Jean), docteur de Sorbonne, doyen et théologal de Senlis, naquit à Pontoise en 1615. C'étoit un homme très-instruit, mais fort singulier. On a de lui un grand nombre d'ouvrages curieux, pleins d'érudition, mais écrits d'un style dur. On peut en voir la liste dans les *Mémoires du P. Niceron* et dans le *Dictionnaire de Moréri*. Ce docteur fut retranché de la Faculté en 1656, avec plusieurs de ses confrères, pour n'avoir point voulu souscrire à la condamnation d'Arnauld. Dès le commencement de la controverse occasionnée par le livre des *Maximes*, il publia une *Lettre*, dans laquelle il se prononçoit hautement en faveur de la doctrine des saints mystiques sur la contemplation, et contre la manière peu mesurée dont l'abbé de Rancé attaquoit le livre de l'archevêque de Cambrai dans deux lettres écrites à Bossuet. (Voyez la lettre de l'abbé Deslyons, t. IX, pag. 180.) Il mourut à Senlis le 26 mars 1700, à quatre-vingt-cinq ans.

DESMARETS (Nicolas), neveu de Colbert, devint contrôleur-général des finances en 1708, après la démission de Chamillard, c'est-à-dire, à une époque extrêmement désastreuse, où il falloit un courage plus qu'ordinaire pour lutter contre les difficultés de tout genre que présentoit cette partie du ministère. Il publia, sous la régence, un *Mémoire* très-curieux sur son administration, dans laquelle il ne montra pas moins d'intelligence que de zèle pour le bien public. Il mourut le 4 mai 1721, âgé de soixante-treize ans.

DESTOUCHES (Louis Camus, chevalier), né en 1668, entra de bonne heure au service, où il se distingua, surtout dans l'artillerie. Il commanda en chef l'artillerie de Flandre pendant les années 1710, 1711 et 1712, et reçut au siége de Douai, en 1712, une blessure qui l'empêcha de servir le reste de la campagne. Il devint en 1725 commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et mourut le 11 mai 1726, âgé de cinquante-huit ans. Il joignoit à des qualités aimables une grande légèreté de conduite, et l'on sait que le célèbre d'Alembert fut le fruit de ses liaisons avec madame de Tencin. Aussi Fénelon, qui avoit de l'amitié pour Destouches, lui souhaitoit-il d'être *aussi bon pour lui-même, qu'il l'étoit pour ses amis*. (*Hist. litt. de Fénelon*, 1re part., art 6, section 3.)

DEZ (Jean), Jésuite, né en 1643 près Sainte-Menehould en Champagne, s'appliqua avec succès à la controverse, sur laquelle il a laissé plusieurs ouvrages. Il ne travailla pas avec moins de fruit à la conversion des hérétiques de Sedan et de Strasbourg, pendant les missions faites par ordre de Louis XIV, après la révocation de l'édit de Nantes. Il étoit à Rome au commencement des discussions relatives au livre des *Maximes*, et il se montra toujours favorable à ce livre jusqu'à la publication du décret d'Innocent XII. Il mourut à Strasbourg en 1712, après avoir été cinq fois provincial de son ordre.

DOUCIN (Louis), Jésuite, né à Vernon en Normandie vers le milieu du dix-septième siècle, se rendit célèbre par quelques ouvrages pleins de recherches et d'une bonne critique. Un des principaux est l'*Histoire du Nestorianisme*, publié pour la première fois en 1698, et dans laquelle tout ce qui regarde cette fameuse hérésie est solidement discuté. Le P. Doucin ne se distingua pas moins par son zèle contre les erreurs du jansénisme. Les *Mémoires* de l'abbé Dorsanne lui attribuent la publication du fameux *Problême ecclésiastique*, qui fit tant de bruit en 1699, et dont le véritable auteur est encore aujourd'hui un mystère [1]. Le P. Doucin mourut à Orléans en 1726.

DROU (Pierre-Lambert Le), religieux Augustin et docteur de Louvain, naquit en 1640 à Huy, dans le diocèse de Liége. Innocent XI, instruit de son mérite, l'appela à Rome, et lui donna la préfecture du collége de la Propagande. Innocent XII le nomma son sacriste, avec le titre d'évêque de Porphyre. Il fut adjoint, en janvier 1698, aux huit consulteurs nommés au mois de septembre précédent pour l'examen du livre des *Maximes*, et fut l'un des cinq qui opinèrent en faveur du livre. Ayant éprouvé dans la suite quelques désagrémens à l'occasion de l'affaire du P. Quesnel, dans laquelle il avoit été nommé consulteur, il revint à Liége, où il fut fait vicaire-général, et où il mourut en 1721, âgé de quatre-vingt-un ans. (Voyez le *Mémoire* de Fénelon *au P. Le Tellier* (de 1717) n. IV;

[1] Voyez à ce sujet l'*Hist. de Fénelon*, liv. V, n. 3. — Barbier, *Dict. des Anon.*, n. 14875. — D. Tassin, *Hist. litt. de la Congrég. de S. Maur*: p. 351.

t. VII, pag. 661 ; et la note sur l'article ALFARO, ci-dessus.

DUBOIS (Guillaume), né à Brive-la-Gaillarde le 6 septembre 1656, après avoir exercé l'office de précepteur dans plusieurs maisons, devint sous-précepteur du duc de Chartres, qui fut depuis duc d'Orléans, et régent du royaume sous la minorité de Louis XV. Ce prince le nomma en 1720 archevêque de Cambrai, et lui procura le chapeau de cardinal en 1721. On voit, par les lettres 14 et 15 de la *Correspondance de famille* (t. II, pag. 28 et 29), que Fénelon, pendant son séjour à Versailles, eut avec l'abbé Dubois quelques liaisons d'amitié, qu'il entretint même lorsqu'il fut retiré à Cambrai. On nous a communiqué une lettre inédite qu'il écrivoit à cet abbé en 1706, pour le remercier de quelques services rendus à son neveu ; et la 305e des *Lettres diverses* montre que cette liaison continua encore long-temps après. (Voyez la note jointe à cette lettre, t. VIII, pag. 26.) Le cardinal Dubois mourut à Versailles le 10 août 1723.

DUBUC (Alexis), né à Sens vers l'an 1640, fit profession chez les Théatins à Paris, le 28 avril 1669, et se consacra avec autant de zèle que de succès à la controverse contre les Protestans. Pendant plusieurs années, il faisoit assidument des conférences sur cette matière, dans l'église des Théatins, tous les dimanches et fêtes. Les Protestans y venoient en grand nombre, et l'écoutoient avec fruit, comme le prouvent les nombreuses abjurations qui se firent entre ses mains, et dont il est souvent question dans les Mémoires du temps. Aussi le clergé de France lui faisoit-il une pension pour encourager ses travaux. Etant allé à Rome en 1698, pour assister au chapitre général de son ordre, il y reçut des témoignages particuliers de l'estime et de la confiance du pape Innocent XII, qui, pour le retenir à Rome, le nomma professeur de théologie au collége de la Propagande. Ce dernier emploi n'empêcha pas le P. Dubuc de continuer en Italie le ministère qu'il avoit long-temps exercé en France, et qu'il exerçoit partout avec un égal succès. Le P. Dubuc se fit aussi connoître à Rome par son opposition au jansénisme, et à la *Déclaration* du clergé de France de 1682. Il mourut au couvent de Saint-André *della Valle* en 1709. On a de lui, 1° un Discours pour la Fête-Dieu, imprimé à Paris en 1674 ; 2° *Élévations sur les O de l'Avent*, 1681, in-18 ; 3° une traduction française du *Combat spirituel*, avec une *Préface* où il prouve que l'ouvrage est du P. Scupoli, Paris, 1696 ; 4° une édition italienne du même ouvrage, publiée en 1698, avec une *Préface* plus étendue, dans le même but. Cette édition italienne est dédiée au cardinal de Bouillon, et le P. Dubuc eut l'honneur de l'offrir au pape Innocent XII, qui prenoit un singulier plaisir à la lecture de ce livre. Plusieurs lettres de l'abbé de Chanterac montrent que le P. Dubuc étoit très-favorable à Fénelon dans l'affaire du livre des *Maximes*. (Voyez l'*Essai sur l'influence de la religion en France pendant le dix-septième siècle*. — *Mémoire du P. Timothée*, pag. 17 et 46.)

DUGUET (Jacques-Joseph), né en 1650 à Montbrison dans le Forez, fit ses études chez les pères de l'Oratoire de cette ville, et entra dans la congrégation en 1667. Il s'y acquit une grande réputation par ses conférences sur l'histoire ecclésiastique, pendant les années 1678 et 1679. Le décret rendu par la congrégation en 1684, pour proscrire le jansénisme et le cartésianisme, le fit sortir de l'Oratoire. Il se retira à Bruxelles, auprès d'Arnauld, et rentra peu après en France, où il vécut dans la retraite chez le président de Menars, qui s'étoit empressé de lui offrir un asile. Ce fut là qu'il finit ses jours, le 25 octobre 1733, âgé de quatre-vingt-quatre ans. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, écrits avec beaucoup d'élégance et de solidité, mais souvent avec un style trop diffus. Il étoit très-attaché à la cause de Jansénius et de Quesnel, et appela plusieurs fois de la bulle *Unigenitus* ; mais il se déclara hautement contre les convulsions, qui ont fait tant de tort au parti.

DU PIN (Louis Ellies), docteur et professeur de Sorbonne, naquit à Paris en 1657, d'une famille originaire de Normandie. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut reçu docteur de Sorbonne le 22 juin 1684. Il est principalement connu par la *Bibliothèque universelle des auteurs ecclésiastiques* ; ouvrage d'une grande érudition, mais qui se ressent de la précipitation avec laquelle il a été rédigé, et surtout du penchant naturel de l'auteur pour les opinions hardies. Aussi Bossuet s'éleva-t-il fortement contre cet ouvrage, dont il obligea l'auteur à désavouer ou expliquer plusieurs propositions. On voit par la Correspondance de Fénelon, que, tout en approuvant pour le fond la conduite de Bossuet dans cette affaire, il y trouvoit quelquefois un peu trop de rigueur et de sévérité. Du Pin fut aussi un des quarante docteurs qui signèrent le fameux *Cas de conscience* publié en 1702. Exilé pour cette raison à Chatellerault en 1703, il n'obtint son rappel qu'en révoquant sa signature. Il mourut à Paris en 1719, âgé de soixante-deux ans. (Voyez l'*Hist. de Bossuet*, liv. X, n. 2. — *Corresp. de Fénelon*, *Lettres diverses*, année 1692.)

DUPUY (M.), placé en 1689 auprès du Duc de Bourgogne, en qualité de gentilhomme de la manche, perdit cet emploi au mois de juin 1698, à l'occasion de la disgrâce qui enveloppa dans ce temps presque tous les amis de Fénelon. Il conserva pendant toute sa vie la plus profonde vénération pour l'archevêque de Cambrai, et une estime particulière pour madame Guyon. Ce fut même par son entremise, que Fénelon et ses amis intimes continuèrent, après la conclusion de l'affaire du quiétisme, d'entretenir secrètement avec madame Guyon une correspondance fondée sur une mutuelle estime, que tant de fâcheux éclats ne purent jamais affoiblir. Nous avons de M. Dupuy une *Relation* manuscrite de cette malheureuse affaire, dont il avoit été à portée de connoître tous les détails. Il est souvent désigné dans la Correspondance de Fénelon sous le nom de *Put*, abrégé de *Puteus*. On l'appeloit ainsi plaisamment dans la société de Fénelon, en latinisant son nom. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. I, n. 70 ; liv. III, n. 66.)

ERNEST RUTH D'ANS (Paul), né le 23 février 1653 à Verviers, dans le pays de Liége, étudia dans l'Université de Louvain, et embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique. Après avoir fait ses études de théologie, il se rendit à Paris, par le conseil de ses directeurs, pour se préparer dans un séminaire à la réception des ordres sacrés. Ce fut pendant son séjour dans cette ville, qu'il se lia étroitement avec les solitaires et les amis de Port-Royal, et particulièrement avec le fameux Arnauld. Ayant reçu la prêtrise en 1689, des mains de l'archevêque de Sébaste (voyez CODDE), il devint aumônier de la duchesse de Bavière, et chanoine de Sainte-Gudule à Bruxelles. Il avoit été aussi pendant plusieurs années secrétaire d'Arnauld, à la mort duquel il assista en 1694, et dont il fut toujours un des plus zélés disciples. Ce fut lui qui suggéra, en 1711, aux Etats-généraux de Hollande, l'idée de forcer l'évêque de Tournai (voyez BEAUVAU) à quitter son diocèse, et de disposer, en vertu de leur souveraineté, des canonicats vacans dans l'église de Tournai. Il se fit même nommer au doyenné du chapitre

de cette église ; mais le chapitre tint ferme, et refusa constamment d'admettre dans son sein Ernest et ses partisans. Ernest mourut à Bruxelles le 24 février 1728. On a de lui plusieurs écrits sur les controverses du temps, indiqués, pour la plupart, dans le *Dictionnaire de Moréri*, art. RUTH D'ANS. (Voyez aussi l'*Hist. de Fénelon*, liv. IV, n. 83.)

ESTIENNOT (Claude), né à Varenne, diocèse d'Autun, en 1639, entra de bonne heure dans la congrégation de Saint-Maur, où il se distingua par son goût et sa facilité pour les recherches d'érudition. Envoyé à Rome en 1684, en qualité de procureur-général de la congrégation, il y gagna l'estime et la considération des savans. Le cardinal d'Estrées et l'archevêque de Reims se servirent de lui dans plusieurs occasions importantes, et entretenoient avec lui une correspondance habituelle. Il ne fut pas moins utile à Bossuet dans l'affaire du livre des *Maximes*. Il mourut à Rome le 19 juin 1699. Aucun de ses écrits n'a été imprimé ; mais on sait que ses travaux furent utiles aux PP. Mabillon et de Sainte-Marthe, et à plusieurs autres savans de sa congrégation. (Voyez l'*Hist. litt. de la congrégation de Saint-Maur*, pag. 177.)

ESTRÉES (César d'), fils de François-Annibal d'Estrées, maréchal de France, naquit en 1628. Il fut élevé en 1653 sur le siège de Laon, et choisi plusieurs années après, par le Roi et le Pape, pour médiateur entre le nonce et les évêques d'Alet, de Beauvais, de Pamiers et d'Angers, dans l'affaire du Formulaire. Cette négociation amena, comme on sait, l'accommodement qu'on a depuis appelé la paix de Clément IX, à la suite de laquelle l'évêque de Laon fut fait cardinal, en 1671. S'étant démis de son évêché, il fut chargé par Louis XIV de diverses négociations, où il montra beaucoup d'adresse et de prudence. Il eut une grande part aux élections d'Innocent XI, d'Alexandre VIII, d'Innocent XII et de Clément XI. On voit, par sa lettre du 8 août 1697 (t. IX, pag. 186), qu'il ne conseilloit point à Fénelon le voyage de Rome, ni d'y porter l'affaire de son livre. Le cardinal d'Estrées se déclara même assez ouvertement en faveur des adversaires de l'archevêque de Cambrai, quelques mois après, quand son neveu Victor-Marie d'Estrées eut épousé une nièce de l'archevêque de Paris. Lorsque Philippe V alla prendre possession du trône d'Espagne, ce cardinal eut ordre de l'accompagner pour travailler avec les premiers ministres de ce prince. Revenu en France en 1703, il fut nommé abbé de Saint-Germain-des-Prés à Paris, et mourut en 1714 dans cette abbaye, âgé de quatre-vingt-sept ans. Fénelon le désigne quelquefois par le nom de *M. Gombaut*.

EUGÈNE de Savoie (François), plus connu sous le nom de *prince Eugène*, naquit à Paris en 1663, d'Eugène-Maurice, comte de Soissons, et d'Olympe Mancini, nièce du cardinal Mazarin. Il étoit arrière-petit-fils de Charles-Emmanuel, duc de Savoie. Il porta quelque temps le petit collet, sous le nom de l'abbé de Carignan, et le quitta ensuite pour suivre la carrière des armes. Louis XIV, le jugeant peu propre aux fatigues de la guerre, lui refusa un régiment dans ses armées. Eugène, piqué de ce refus, passa en Allemagne, et offrit ses services à l'Empereur, qui les accepta, et qui n'eut pas lieu de s'en repentir. Dans les divers emplois militaires qu'Eugène remplit successivement pendant près de cinquante ans, il fit constamment l'admiration de l'Europe entière par sa valeur et ses talens militaires. Il étoit particulièrement estimé de Fénelon, à qui il rendoit à son tour des honneurs qu'un général victorieux accorde bien rarement aux sujets d'une puissance rivale. Il mourut subitement à Vienne en 1736, également regretté de l'Empereur et des soldats. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. IV, n. 77.)

FABRONI (Charles-Augustin), né en 1651 à Pistoie en Toscane, étoit secrétaire de la congrégation de la Propagande, lorsque le livre des *Maximes* fut déféré au saint siège, en 1697. Ce prélat, qui, sans être du nombre des consulteurs, étoit très-favorable à Fénelon, profita de son ascendant sur l'esprit du pape Innocent XII, pour l'engager à terminer l'affaire en publiant quelques canons qui mettroient en sûreté la véritable doctrine. Innocent XII goûta d'abord ce projet ; mais la crainte de déplaire à la cour de France le lui fit bientôt abandonner. Devenu cardinal en 1706, et chargé de plusieurs emplois importans à la cour pontificale, Fabroni conserva toujours les sentimens de la plus haute estime pour l'archevêque de Cambrai, quoiqu'il ne pût approuver le silence de ce prélat sur l'infaillibilité du Pape, dans ses écrits contre le jansénisme. Il mourut à Rome le 19 septembre 1727, âgé de soixante-seize ans. (Voyez l'*Hist. litt. de Fénelon*, Ire part., art. Ier, sect. 2, n. 4.)

FÉNELON (généalogie de la maison de), et notices sur ses principaux membres. (*Hist. de Fénelon. Pièces justif.* du liv. Ier, n. Ier.)

FERRARI (Thomas-Marie), cardinal du titre de *Saint-Clément*, né à Naples en 1647, fut un des plus savans théologiens du sacré Collège sous Innocent XII. D'abord Dominicain, il conserva sous la pourpre les habitudes et la régularité d'un fervent religieux. Il étoit membre de la congrégation du Saint-Office, lors de l'examen du livre des *Maximes*, et il fut un des deux présidens nommés, au mois de janvier 1698, pour modérer la vivacité des disputes dans l'assemblée des dix consulteurs. (Voyez NORIS.) Son estime pour l'archevêque de Cambrai lui inspira constamment dans cette affaire des conseils pleins de modération. Il mourut à Rome, au couvent de Sainte-Sabine, le 24 août 1716. (Voyez l'*Hist de Fénelon*, liv. III, n. 63, 100, 101 ; et la lettre de l'abbé de Chanterac à Fénelon, du mois d'avril 1699 ; ci-dessus, p. 17.)

FLEURY (Claude), prêtre et historien célèbre, membre de l'Académie française, naquit à Paris en 1640, d'un avocat au Conseil. Il fut associé à Fénelon en 1686 dans les missions du Poitou, et nommé en 1689 sous-précepteur du Duc de Bourgogne. Comme il étoit sur le point de perdre cette place au mois de juin 1698, lors de la disgrâce des amis de Fénelon, Bossuet eut la générosité de le *sauver*, en répondant de lui. Ses lumières et sa piété lui concilièrent l'estime de tous les gens de bien, et l'eussent aisément conduit à l'épiscopat, s'il eût été tant soit peu capable d'intrigues et de sollicitations. Il fut choisi pour confesseur de Louis XV en 1716, emploi qu'il exerça jusqu'à sa mort, arrivée le 14 juillet 1723, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. (Voyez l'*Hist de Fénelon*, liv. I, n. 69 ; liv. III, n. 66, liv. IV, n. 20.)

FLEURY (Guillaume-François Joly), naquit à Paris en 1675, d'une ancienne famille de robe. Il fut reçu au Parlement en 1685, avocat-général de la Cour des Aides en 1700, et avocat-général au Parlement de Paris en 1705. Il succéda, en 1717, au célèbre d'Aguesseau dans la place de procureur-général, et mourut en 1765, dans sa quatre-vingt-unième année. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. V, n. 4 ; et liv. VIII, n. 27.)

GABRIELLI (Jean-Marie), né à Città di Castello en 1653, étoit procureur-général des Feuillans en 1697, lorsque le livre des *Maximes* fut déféré au saint siège, sous le pontificat d'Innocent XII. Il fut un des huit consulteurs nommés, au mois de septembre 1697, pour cet examen, et l'un des cinq qui se prononcèrent en faveur du livre. Devenu général de son ordre, et nommé ensuite cardinal en 1699, il conserva toujours les sentimens de la plus haute estime pour l'archevêque de Cambrai, avec qui il continua de correspondre. Fénelon, de son côté, n'estimoit pas moins le cardinal Gabrielli, et se servoit de lui pour faire parvenir au Pape ses ouvrages, et ses observations sur les affaires de l'Eglise. Leur correspondance nous apprend que Fénelon se chargea, en 1698, de faire imprimer en Flandre l'ouvrage du cardinal Gabrielli pour la défense du cardinal Sfondrate (Voyez les lettres du cardinal Gabrielli à Fénelon, des 9 janvier 1700 et 20 octobre 1702: t. VII, pag. 532 et 560. Voyez aussi la lettre de l'abbé Bossuet à son oncle, du 30 septembre 1698; *Œuv. de Bossuet*, t. XLI, pag. 506.) Le cardinal Gabrielli mourut à Rome le 17 septembre 1711, âgé de cinquante-huit ans. (Voyez la note ci-dessus pag. 172.)

GAILLANDE (Jean-Noël), docteur de Sorbonne, naquit à Paris vers l'an 1685, et fit ses études sous la direction de Tournely, son parrain. Ayant été reçu docteur en 1712, il publia cette même année des *Eclaircissemens sur quelques ouvrages de théologie* (in-12, sans nom d'auteur). Cet ouvrage, principalement dirigé contre les *Réflexions morales* du P. Quesnel, attira à l'auteur la haine du parti, dont il fut toute sa vie un des plus zélés adversaires. L'emploi de censeur de la librairie, qu'il exerça long-temps sous MM. d'Argenson et Maboul, lui donna surtout occasion de manifester son opposition aux nouvelles doctrines. Aussi est-il fort maltraité dans les écrits et les gazettes du parti, qui en parlent souvent comme d'un homme aussi fourbe qu'ignorant. On lui attribua dans le temps une *Lettre sur le nouveau Bréviaire de Paris*, datée du 25 mars 1736, qui fut condamnée au feu par un arrêt du Parlement du 8 juin suivant, et qui renfermoit une critique peu mesurée de ce Bréviaire. (Voyez la 403e de *Lettres diverses*, t. VIII, pag. 130; et le *Dict. des anonymes* de Barbier, n. 4631.)

GAMACHES (Marie-Françoise de Montmorin, comtesse de), étoit fille de Gilbert de Montmorin, tué, en 1645, à la bataille de Norlingue. Elle épousa, en 1666, Jean-Frédéric, comte de Gamaches, dont elle n'eut point d'enfans. Son frère, Armand de Montmorin, fait évêque de Die en 1687, devint en 1694 archevêque de Vienne, et mourut en 1713.

GAP (l'évêque de); voyez Malissoles.

GAYE (Raymond), originaire du Limousin, fut agrégé en 1672 à la compagnie de Saint-Sulpice, et envoyé d'abord au séminaire de Limoges, où il se fit également estimer de ses supérieurs et de ses confrères, par la solidité de son esprit et par l'aménité de son caractère. Il accompagna souvent dans ses visites pastorales l'évêque de Limoges, qui eut toujours à se louer de sa prudence et de son zèle. M. Gaye ne se fit pas moins estimer à Tulle, où il fut envoyé en 1684, pour l'établissement du séminaire. Ses heureuses qualités inspirèrent à Fénelon le désir de l'attirer à Cambrai en 1695, pour le mettre à la tête de son séminaire, et M. Tronson lui-même souhaitoit fort l'exécution de ce projet; mais l'établissement de Tulle n'étoit point encore assez consolidé pour permettre à M. Gaye de l'abandonner. Il mourut à Tulle au mois de novembre 1697, laissant un grand vide à remplir dans le diocèse, où il exerçoit à la fois les fonctions de grand-vicaire et de supérieur du séminaire, à la satisfaction de l'évêque et du clergé.

GENÈVE (l'évêque de); voyez Aranthon.

GERBERON (Gabriel), né à Saint-Calais, dans le Maine, en 1628, s'attacha d'abord à l'Oratoire, puis à la congrégation des Bénédictins de Saint-Maur en 1649. Après avoir consacré sa vie presque entière au soutien du jansénisme, il parut désavouer sincèrement ses erreurs, environ un an avant sa mort, qui arriva le 29 mars 1711. Cependant il n'y a pas grand fonds à faire sur sa rétractation, s'il en faut croire son confrère D. Tassin, dans l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur* (pag. 323). Après la condamnation du livre des *Maximes*, le P. Gerberon offrit à l'archevêque de Cambrai de publier divers ouvrages pour sa défense; mais Fénelon repoussa avec mépris cette proposition, qui ne servit qu'à mettre dans un plus grand jour sa parfaite soumission au Bref d'Innocent XII. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. III, n. 127, et la lettre 664 de la VIe section, pag. 50 et suiv. de ce vol.)

GERMON (Barthélemi), Jésuite, né à Orléans en 1663, s'est rendu célèbre par l'étendue de ses connoissances et de son érudition. On a de lui plusieurs écrits relatifs à sa controverse avec les Bénédictins, *sur la Diplomatique* du P. Mabillon. On lui doit aussi plusieurs ouvrages estimés sur les matières du jansénisme, et en particulier le *Traité théologique sur la constitution Unigenitus*, qui a paru sous le nom du cardinal de Bissy, évêque de Meaux. Fénelon estimoit beaucoup les talens du P. Germon, et souhaitoit de l'avoir pour collaborateur dans l'édition qu'il projetoit des Œuvres de saint Augustin. Ce religieux mourut à Orléans le 2 octobre 1718.

GILBERT (l'abbé), professeur de théologie dans l'Université de Douai, et prévôt du chapitre de Saint-Amé de la même ville, étoit un zélé partisan de Jansénius. Le *Traité de la Grâce* qu'il avoit dicté à ses élèves fut examiné, et condamné en 1687 par l'évêque d'Arras, et par plusieurs docteurs de Sorbonne que Louis XIV avoit chargés de cet examen. Déposé de son emploi, et chassé de Douai, il fit sa rétractation à Lille le 27 juillet 1687; mais il n'en persévéra pas moins dans ses opinions erronées, dont il continua d'infecter l'Université de Douai, au moyen de l'ascendant que sa capacité lui donnoit sur l'esprit des professeurs. Il mourut, quelques années après, à Lyon, où il avoit été relégué en punition de son opiniâtreté. (Voyez le *Dict. des livres jansénistes*, t. IV, pag. 116 et suiv.; et d'Avrigny, *Mém. pour servir à l'Hist. ecclés.* 28 janvier 1687.)

GODET-DESMARAIS (Paul de), né en 1647, fit ses études à Paris, et fut reçu docteur en 1677. Ce fut un des plus dignes élèves du séminaire de Saint-Sulpice. Il étoit supérieur du séminaire des Trente-trois, lorsque madame de Maintenon le consulta sur les règlemens qu'elle se proposoit de donner à la maison de Saint-Cyr. Bientôt après, elle le choisit pour son directeur, et le fit nommer en 1690 à l'évêché de Chartres. On sait la part qu'il prit aux disputes sur le quiétisme. Il se prononça très-fortement contre les écrits de madame Guyon et contre le livre des *Maximes*: mais il montra toujours dans cette affaire un grand désir de la paix; et après la conclusion, il s'empressa de faire des démarches pour recouvrer l'amitié de Fénelon. Il ne se prononça pas moins fortement, dans la suite, contre le jansénisme, malgré l'exemple et l'autorité du cardinal de Noailles, avec qui il avoit été fort lié. Il mourut le 26 septembre 1709, après avoir obtenu pour coadjuteur, au mois

d'avril précédent, l'abbé des Montiers de Mérinville, son neveu. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. II, n. 24.)

GONZALEZ (Thyrse), Jésuite espagnol, d'abord professeur de l'Université de Salamanque, devint général de son ordre après la mort du P. Oliva, en 1681. On a de lui un traité contre les quatre Articles du clergé de France de 1682, et un autre contre le probabilisme. Il montra des dispositions très-favorables à Fénelon dans l'affaire du livre des *Maximes*. Il mourut à Rome le 24 octobre 1705.

GRAMONT (Elisabeth Hamilton, comtesse de); voyez l'*Hist. litt. de Fénelon*, 1re part., art. 6, sect. 5e.

GRANELLI (Thomas), religieux Observantin, fut un des huit consulteurs nommés par Innocent XII, au mois de septembre 1697, pour l'examen du livre des *Maximes*, et l'un des cinq qui opinèrent contre ce livre. (Voyez une note sur l'article ALFARO, ci-dessus, p. 472.)

GRIMALDI (Jérôme), Génois, naquit le 15 novembre 1674. Il étoit en France, auprès de Laurent Fieschi, archevêque d'Avignon, nonce extraordinaire pour la paix, lorsqu'il fut nommé, au mois de mai 1705, internonce à Bruxelles, en remplacement de l'abbé Bussi, qui passoit à la nonciature de Cologne. L'abbé Grimaldi fut depuis chargé de plusieurs nonciatures importantes, en Pologne en 1712, et à Vienne en 1720. Il devint archevêque d'Edesse en 1712, cardinal et légat de Bologne en 1730. Il mourut en mer le 18 novembre 1733, à vingt mille de Naples, où il se rendoit pour essayer de se remettre d'une longue maladie par le changement d'air.

GUALTERIO (Philippe-Antoine), naquit à Orviette le 24 mars 1660. Il devint successivement vice-légat d'Avignon en 1696, nonce en France en 1700, et cardinal en 1706. Il fut depuis évêque d'Imola et de Toli, protecteur des catholiques d'Angleterre en 1712, abbé de Saint-Victor de Paris en 1716, et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1724. Ce cardinal mourut à Rome le 21 avril 1728. Il étoit recommandable par ses talens et ses belles qualités, et lié avec les principaux savans d'Europe.

GUYON (Jeanne-Marie Bouvier de La Motte-) naquit à Montargis le 13 avril 1648, d'une famille considérable dans cette ville. Elle n'avoit que seize ans lorsqu'elle fut mariée au fils du célèbre Guyon, qui devoit sa fortune à la belle entreprise du canal de Briare. Devenue veuve à l'âge de vingt-huit ans, elle se livra tout entière aux exercices de la piété chrétienne, pour laquelle elle avoit eu toujours un attrait décidé. M. d'Aranthon, évêque de Genève, qui la rencontra à Paris en 1680, fut touché de sa vertu, et lui proposa de se retirer à Gex, dans une communauté de Nouvelles-Catholiques qu'il étoit sur le point d'établir. Madame Guyon accepta ses offres; mais au lieu de trouver à Gex la tranquillité qu'elle avoit espérée, elle y trouva le commencement de ses malheurs. Son imagination ardente, secondée par les leçons du P. Lacombe, Barnabite et supérieur de la communauté, à qui elle avoit donné toute sa confiance, la jeta bientôt dans une spiritualité singulière, qui refroidit à son égard l'évêque de Genève, et qui lui suscita dans la suite de longues et terribles épreuves. Il paroît d'ailleurs qu'elle s'attira vers le même temps quelques ennemis, par le refus qu'elle fit de donner à la communauté des Nouvelles-Catholiques le peu de bien qu'elle avoit conservé en y entrant. Obligée, par suite de ces contradictions, à quitter le diocèse de Genève, elle se transporta successivement à Turin, à Verceil, à Marseille, à Grenoble, enfin à Paris, où elle se fixa en 1686, après cinq années d'absence. Ce fut pendant cet intervalle de temps qu'elle composa divers écrits de spiritualité, qui ne contribuèrent pas moins que ses nombreux voyages aux rudes persécutions qu'elle eut depuis à essuyer. Parmi ces écrits étoient le *Moyen court et facile pour faire l'oraison*, et l'*Interprétation du Cantique des Cantiques*, censurés d'abord par M. de Harlai, archevêque de Paris, dans son Ordonnance du 16 octobre 1694; et l'année suivante, par les évêques de Meaux, de Châlons et de Chartres. De retour à Paris, madame Guyon fut introduite en 1688 à l'hôtel de Beauvilliers, par la duchesse de Béthune, son ancienne amie. Ce fut là qu'elle gagna en peu de temps l'estime et la confiance des personnes les plus distinguées de la cour, et en particulier de Fénelon, qui avoit déjà fait connoissance avec elle, quelque temps auparavant, chez la duchesse de Béthune. Madame de Maintenon, qui fréquentoit alors l'hôtel de Beauvilliers, ne fut pas une des moindres conquêtes de madame Guyon, et lui donna bientôt une marque de la plus haute estime, en l'attirant à Saint-Cyr pour y faire des conférences dans le goût de celles qui avoient édifié à la cour tant de personnes estimables. Mais ces heureuses dispositions firent place, vers l'an 1693, à d'autres bien différentes. Les réclamations qui commençoient alors à s'élever contre la doctrine et les écrits de madame Guyon, lui firent d'abord interdire l'entrée de Saint-Cyr, et la jetèrent dans une suite de persécutions, qui aboutirent en 1700 à la faire exiler à Blois. Elle y vécut tranquille et obscure, toujours estimée et vénérée même de presque tous ses anciens amis, dont quelques-uns poussoient le respect jusqu'à la consulter dans toutes les occasions difficiles où ils croyoient leur conscience intéressée. Elle mourut à Blois le 9 juin 1717, dans l'exercice de la piété la plus affectueuse. On peut voir dans l'*Hist de Fénelon* (liv. II, n. 14) le précis des erreurs qu'on lui a reprochées et pour lesquelles elle témoigna toujours la plus vive horreur, protestant qu'elle n'avoit jamais pris à la rigueur les expressions inexactes de ses livres. La collection de ses Œuvres, publiée en Hollande (sous le nom de Cologne), et en grande partie par les soins du ministre Poiret, forme 39 vol. in-12 ou in-8o. On y trouve sans doute bien des idées singulières en matière de spiritualité; mais quoique madame Guyon ne soit pas à beaucoup près à l'abri de tout reproche sur cet article, il seroit injuste de mettre sur son compte tout ce qu'il y a de répréhensible dans ses livres, après qu'elle s'est hautement plainte, jusque dans son testament que plusieurs de ses écrits avoient été indignement falsifiés, et qu'on y avoit plusieurs fois ajouté, « au point de » lui faire dire et penser ce à quoi elle n'avoit jamais » pensé et dont elle étoit infiniment éloignée. » (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. Ier n. 16, etc. liv. III, n. 65, 124 et 134. Voyez encore ci-dessus les articles CHAROST, CHEVREUSE, DUPUY, et LACOMBE ci-après.)

HABERT (Louis), docteur de Sorbonne, naquit à Blois en 1635. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, et reçu en 1668 le bonnet de docteur, il devint successivement grand-vicaire de Luçon, d'Auxerre, de Verdun et de Châlons-sur-Marne. Le cardinal de Noailles l'honora de sa confiance, et il la méritoit par ses lumières. Cependant la doctrine qu'il exposa sur les matières de la grâce, dans sa *Théologie*, publiée en 1707, lui attira de nombreux adversaires. Cet ouvrage fut même censuré par quelques évêques de France, et en particulier par Fénelon, dans une *Ordonnance* du 1er mai 1711. Habert se défendit et s'expliqua; mais ses défenses ne firent pas, à beaucoup près, tomber toutes les critiques. Pendant les dernières années

de sa vie, il se retira en Sorbonne, où il étoit souvent consulté pour les cas de conscience. Il mourut en 1718. (Voyez l'*Hist. litt. de Fénelon*, Ire part., art Ier, sect. 4, n 18.)

HARCOURT (Henri, marquis, puis duc d'), maréchal de France, naquit en 1654, d'une ancienne maison de Normandie, féconde en personnages illustres. Après s'être distingué de bonne heure dans la carrière des armes, il fut envoyé comme ambassadeur en Espagne en 1697, et s'y conduisit avec tant de sagesse, qu'à son retour, en 1700, le Roi lui donna le titre de duc. A ce premier titre, le Roi ajouta, en 1703, celui de maréchal de France, et en 1709 celui de pair. « Aucun seigneur, dit le duc de Saint-Simon, » n'eut le monde et la cour aussi généralement pour lui. » Aucun n'étoit plus tourné à y faire le premier person- » nage; peu ou point de plus capable pour le soutenir. » Il paroit constant que le maréchal d'Harcourt eut beaucoup de part au second testament de Charles II, qui occasionna, en 1702, la guerre de la succession, si désastreuse pour la France. Il mourut le 19 novembre 1718, âgé de soixante-quatre ans.

HARLAI (François de), fils d'Achille de Harlai, de la branche des seigneurs de Champvalon, né à Paris en 1625, succéda en 1650 à son oncle dans l'archevêché de Rouen, d'où il fut transféré au siège de Paris en 1671 Il possédoit dans un très-haut degré le talent de la parole et celui du gouvernement, qu'il manifesta surtout dans les assemblées du clergé, auxquelles il présida pendant trente-cinq ans. Ce fut lui qui porta en France les premiers coups au quiétisme, en condamnant, par son *Ordonnance* du 16 octobre 1694, les livres de madame Guyon et du P. Lacombe. Louis XIV avoit demandé pour ce prélat le chapeau de cardinal, lorsqu'il mourut d'apoplexie le 6 août 1695, âgé de soixante-dix ans. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. I, n. 18; liv. II, n. 38 et 48.) La lettre anonyme de Fénelon à Louis XIV, en 1694, et quelques autres pièces du même temps, donnent lieu de penser que la vie privée de M. de Harlai ne répondoit pas à ses talens dans l'administration.

HARLAI (Achille de), troisième du nom, de la branche des comtes de Beaumont, naquit en 1639. D'abord conseiller au Parlement, puis procureur-général, il fut pourvu en 1689 de la charge de premier président, vacante par la démission de M. de Novion. Ses infirmités et le désir de se préparer à la mort lui firent demander plusieurs fois au Roi la permission de se retirer; mais il n'obtint cette permission qu'au mois d'avril 1707. Il mourut le 23 juillet 1712, âgé de soixante-treize ans, avec la réputation d'un des plus intègres magistrats de son siècle.

HARLAI (Achille de), quatrième du nom, fils du précédent, naquit en 1668. D'abord conseiller au Parlement en 1689, puis avocat-général en 1691. il devint conseiller d'Etat en 1697. Il mourut le 23 juillet 1717, dans sa quarante-neuvième année. Il étoit père de la princesse de Tingry, mariée en 1711 au chevalier de Luxembourg, singulièrement estimé de Fénelon. Voyez Luxembourg.

HARLAI (Nicolas-Auguste de), seigneur de Bonneuil, etc., fut d'abord conseiller au Parlement de Paris, puis maître des requêtes, intendant en Bourgogne, conseiller d'Etat, plénipotentiaire aux congrès de Francfort en 1681, et de Ryswick en 1697. Il mourut à Paris le 2 avril 1704, âgé de cinquante-sept ans. (Voyez la 204e des *Lettres spirituelles*, t. VIII, pag. 581; et la 283e de la *Correspondance sur le Quiétisme*, t. IX, pag. 238.)

HÉBERT (François), prêtre de la Mission, étoit curé de Versailles à l'époque des contestations qui s'élevèrent en France sur le quiétisme. Il fut un des premiers à se déclarer contre les écrits de madame Guyon, et se montra constamment attaché aux trois prélats opposés à Fénelon. Il devint en 1703 évêque d'Agen, et reçut l'année suivante les derniers soupirs de Bossuet. Madame de Maintenon avoit beaucoup de confiance dans ses lumières, et le consultoit souvent sur les affaires ecclésiastiques. Quoiqu'il ne fût dans le fond partisan ni de Jansénius ni de Quesnel, son attachement au cardinal de Noailles le porta, en 1711, à prendre le parti de ce prélat dans l'affaire des évêques de Luçon et de La Rochelle. Cette première démarche fut suivie de quelques autres beaucoup plus répréhensibles et plus fâcheuses. L'évêque d'Agen adhéra, en 1717, à l'appel du cardinal de Noailles, et persista dans cette disposition jusqu'en 1720; mais à cette époque, il souscrivit à l'accommodement, et donna l'année suivante son Mandement pour l'acceptation de la Bulle [1]. (Voyez *Mém. chronol.* du P. d'Avrigny *sur l'Hist. ecclés.* 28 avril 1711.— *Mém. pour servir à l'Hist. ecclés. du dix-huitième siècle*, années 1717 et 1720.)

HELVÉTIUS (Adrien), médecin hollandais, vint s'établir à Paris sous le règne de Louis XIV. Un heureux hasard lui fit découvrir l'efficacité de l'ipécacuanha contre la dyssenterie, et devint le principe de sa fortune. Il mourut à Paris en 1727, âgé de soixante-cinq ans. Il étoit grand-père de *Claude-Adrien Helvétius*, qui acquit, vers le milieu du dix-huitième siècle, une si malheureuse célébrité par la publication du livre *de l'Esprit*.

HENNEBEL (Libert), docteur de Louvain, né en 1652, fut un des plus chauds partisans de Jansénius. Son zèle bien connu pour les intérêts du parti lui mérita l'honneur d'être envoyé à Rome en 1693, par la Faculté de théologie de Louvain, pour soutenir la cause de plusieurs de ses confrères, dénoncé au saint siège, par les évêques des Pays-Bas, comme réfractaires aux définitions de l'Eglise sur le fait de Jansénius. Malgré tous ses mouvemens et ses intrigues, Hennebel eut la douleur d'échouer dans ses négociations. Elles aboutirent à deux Brefs d'Innocent XII, donnés en 1694 et 1696, qui confirmoient toutes les définitions précédentes, et en particulier le Formulaire dressé par Alexandre VII sur le fait de Jansénius. Les novateurs s'en consolèrent en éludant par des chicanes ces nouvelles décisions, comme celles qui avoient précédé. Hennebel en particulier se consola en étalant à Rome, pendant plusieurs années, le train d'un ambassadeur, grâce aux libéralités de ceux qui l'avoient envoyé. Mais après la conclusion des affaires le zèle du parti s'étant refroidi, il fut obligé de revenir en Flandre, en équipage de pélerin, vers l'an 1702. Il mourut à Louvain le 3 août 1720, âgé de soixante-neuf ans. On a de lui un recueil de *Thèses théologiques*, publié en 1680, et quelques autres pièces imprimées à Liège en 1706, à la suite de l'ouvrage d'Opstraet, intitulé: *Clericus Belga*, in-12. Les *Mém. chronol.* du P. d'Avrigny *sur l'Hist. ecclésiastique*, 28 janvier 1694, peuvent servir à corriger le portrait avantageux que fait de Hennebel le *Dictionnaire de Moréri*.

HOUDAR; voyez Mothe (La).

[1] Ces observations peuvent servir à modifier ce que nous avons dit dans une note de la section III de la *Correspondance*, qu'en 1711 *l'évêque d'Agen étoit fort éloigné des opinions du cardinal de Noailles sur le jansénisme*. Quoique l'évêque d'Agen n'eût point encore manifesté à cette époque son attachement aux opinions du cardinal de Noailles sur cette matière, sa conduite postérieure montre assez clairement qu'il n'en étoit pas *fort éloigné*.

HOUDRY (Vincent), né en Touraine le 22 janvier 1631, entra chez les Jésuites à Paris en 1644, et fit ses vœux le 15 août 1665. Après avoir rempli l'emploi de professeur pendant six ans, il s'adonna au ministère de la chaire, qu'il exerça pendant trente années. Il composa ensuite un cours de sermons sur tous les sujets de la morale chrétienne, qu'il publia en 1702; mais son principal ouvrage est la *Bibliothèque des Prédicateurs*, qui fut imprimée à Lyon de 1712 à 1723, en 18 vol. in-4°. Les supplémens, et le traité *de l'Eloquence chrétienne*, du P. Gisbert, Jésuite, qu'on y joignit, portèrent depuis cet ouvrage à 22 volumes. Il a été traduit en latin et en allemand. Le P. Houdry mourut à Paris, au collège de Louis-le-Grand, le 29 mars 1729, lorsqu'il commençoit sa quatre-vingt-dix-neuvième année.

HUMIÈRES (Louis de Crevant d'), quatrième du nom, maréchal de France, étoit d'une ancienne maison originaire de Touraine. Il épousa, en 1653, Louise de La Châtre, dont le crédit auprès de Turenne ne contribua pas peu à lui obtenir le bâton de maréchal en 1668. Il mourut à Versailles le 31 août 1694.

HUXELLES (Nicolas du Blé, marquis d'), naquit le 24 janvier 1652, de Louis Chalon du Blé, célèbre par sa valeur, et mort au mois d'août 1658, des suites d'une blessure qu'il avoit reçue au siège de Gravelines. Nicolas du Blé, non moins brave que son père, signala sa valeur dans un grand nombre de campagnes, et particulièrement en 1688, au siège de Philisbourg, où il servit sous les ordres du Dauphin. Louis XIV lui donna en 1703 le bâton de maréchal de France, et le nomma en 1710, avec l'abbé de Polignac (depuis cardinal), plénipotentiaire de Gertruydemberg. Cette dernière négociation n'eut point d'effet; mais le maréchal reprit ses fonctions de plénipotentiaire au congrès d'Utrecht, où la paix fut conclue au mois d'avril 1713. Ses services furent récompensés, au mois de novembre suivant, par le gouvernement de la haute et basse Alsace, et en 1715 par le gouvernement de Strasbourg. Après la mort de Louis XIV, il fut nommé président du conseil des affaires étrangères, membre du conseil de régence en 1718, et ministre d'Etat en 1726; mais il se retira entièrement des affaires en 1729, et mourut le 30 avril 1730, sans avoir été marié.

HUYGENS (Gommare), théologien de Louvain, naquit en 1631 à Lier, dans le Brabant. Il étoit intimement lié avec Arnauld et Quesnel, dont il défendit avec ardeur les opinions dans plusieurs de ses écrits. Il mourut en 1702, âgé de soixante-onze ans. On trouve une liste détaillée de ses ouvrages dans le *Dictionnaire de Moreri*.

JACQUES II, roi d'Angleterre, né à Londres en 1633, de l'infortuné Charles I[er] et de Henriette de France, porta le nom de duc d'Yorck jusqu'à la mort de Charles II, son frère, auquel il succéda en 1685. Il avoit quitté, quelques années auparavant, la communion anglicane, pour embrasser la religion catholique. Son zèle pour rétablir cette religion dans ses Etats souleva contre lui, en 1688, plusieurs seigneurs mécontens, qui appelèrent en Angleterre Guillaume de Nassau, prince d'Orange, et le firent proclamer roi au mois de février 1689, conjointement avec Marie sa femme, fille de Jacques II. Celui-ci, après quelques tentatives inutiles pour chasser l'usurpateur, se retira en France, à Saint-Germain-en-Laye, où Louis XIV le défraya généreusement. Il se consola de ses revers par les principes et la pratique de la religion, et mourut le 16 septembre 1701, âgé de soixante-huit ans. Il avoit épousé, en 1660, Anne-Hidde, fille d'Edouard, comte de Clarendon, grand chancelier d'Angleterre, dont il laissa deux filles, Marie, femme de Guillaume III, morte en 1695, et Anne, qui devint reine d'Angleterre, après Guillaume, le 19 mars 1702. Cette princesse avoit été mariée au prince Georges de Danemarck, dont elle eut dix-neuf enfans, qui moururent tous en bas âge. Etant devenu veuf en 1671, Jacques II épousa en secondes noces, le 30 septembre 1673, Marie-Béatrix-Eléonore d'Este (voyez les notes de la 202[e] des *Lettres diverses*, t. VII, pag. 648), dont il eut Jacques III, qui suit, et une fille morte en 1712. Parmi ses enfans naturels, on distingue Jacques Fitz-James, duc de Berwick (voyez ce mot), et Henri Fitz-James, duc d'Albermale, grand-prieur de France, mort en 1702.

JACQUES (III) François-Edouard Stuart, connu sous le nom de *Prétendant* à la couronne d'Angleterre, naquit le 20 juin 1688, l'année même où son père fut dépouillé de la couronne par l'invasion du prince d'Orange. Obligé de passer en France avec la reine sa mère, au mois de décembre de la même année, il y porta le nom de *Prince de Galles*, jusqu'à la mort de Jacques II, arrivée le 16 septembre 1701. Reconnu roi de la Grande Bretagne par le Pape et par plusieurs princes de l'Europe, il fit en 1708 des tentatives pour recouvrer son trône, et parut devant Edimbourg à la tête de quelques sujets fidèles; mais il fut presque aussitôt obligé de repasser en France. Il servit depuis avec distinction dans les armees françaises, pendant la guerre de la succession, sous le titre modeste de *chevalier de Saint-Georges*. Les évènemens de cette guerre l'ayant conduit en Flandre vers la fin de 1709, le désir de voir et d'entendre Fénelon l'attira à Cambrai, où il eut avec le prélat plusieurs entretiens, dont le chevalier de Ramsai a rapporté la substance dans son *Essai philosophique sur le gouvernement civil* [1]. Après la paix d'Utrecht, en 1713, Jacques III se retira dans les Etats du duc de Lorraine, où il demeura jusqu'au mois d'octobre 1715 [2]. A cette époque, il fit une nouvelle descente en Ecosse, où il fut proclamé roi par les officiers et les soldats, qui lui firent serment de fidélité; mais cet heureux succès fut de courte durée. Dès le 15 février suivant, il fut obligé une seconde fois de quitter l'Ecosse, traversa *incognito* la France et la Lorraine, et se retira dans l'État de l'Église, où les Papes pourvurent généreusement à ses besoins. Il y épousa, en 1719, Clémentine Sobieski, princesse polonaise, dont il eut deux fils, Charles-Edouard, et Henri-Benoît, depuis cardinal d'Yorck, mort en 1807, dernier rejeton de la famille des Stuarts. Jacques mourut à Rome le 2 janvier 1766, avec la réputation d'un prince vertueux et éclairé, véritablement digne d'une meilleure fortune. Fénelon fait de lui un portrait on ne peut plus avantageux, dans sa lettre au Duc de Bourgogne, du 15 novembre 1709. (T. VII, pag. 291. Voyez aussi l'*Hist. de Fénelon*, liv. IV, n. 122, etc.)

JANSON (Toussaint de Forbin-), né en 1625, d'une famille illustre de Provence, fut d'abord coadjuteur de Digne, puis titulaire de ce siège en 1658. Il devint évêque de Marseille en 1668, et de Beauvais en 1679, enfin cardinal en

[1] Nous avons donné cet ouvrage dans le t. VII des *Œuvres de Fénelon*. — [2] Il paroît que la reine Anne, sœur de Jacques, avoit fait quelques efforts, quoique inutilement, pour rouvrir à ce prince le chemin au trône de ses pères; mais le Parlement assura la succession à la maison de Hanovre, et l'électeur Georges I fut reconnu sans obstacle roi d'Angleterre à la mort d'Anne, arrivée le 12 août 1714, après un règne des plus brillans dont il soit fait mention dans les annales de la Grande-Bretagne.

1690. Chargé par Louis XIV de plusieurs négociations importantes, il montra partout une rare prudence, et un grand talent pour manier les esprits. La dignité de grand-aumônier de France, dont il fut honoré en 1706, après la mort du cardinal de Coislin, fut la récompense des services qu'il avoit rendus au Roi pendant son séjour auprès des papes Innocent XII et Clément XI, à l'élection desquels il n'avoit pas peu contribué. Il mourut à Paris le 24 mars 1713, âgé de quatre-vingt-huit ans, et doyen des évêques de France.

INNOCENT XII (Antoine Pignatelli), Napolitain, d'une famille distinguée, succéda en 1691 au pape Alexandre VIII. Il avoit joui jusque-là d'une grande réputation de lumières et de vertus, que son pontificat ne démentit point. Il eut le bonheur de terminer, en 1693, le différend qui existoit entre la France et le saint siège depuis la célèbre assemblée de 1682. Mais à peine étoit-il sorti de cette affaire, qu'il se vit engagé dans de nouveaux embarras, à l'occasion du livre des *Maximes*, publié par Fénelon en 1697. Les sentimens d'estime et d'admiration dont il étoit pénétré pour l'évêque de Meaux et pour l'archevêque de Cambrai lui firent souhaiter d'abord de ne pas avoir à prononcer entre deux prélats d'un si grand mérite : mais les instances de Louis XIV ne lui permirent pas de suivre ce désir; et il se vit, avec regret, obligé de flétrir un livre dont plusieurs expressions prises à la rigueur étoient sans doute répréhensibles, quoiqu'elles n'eussent jamais été entendues dans un mauvais sens par l'illustre auteur. Innocent XII publia donc le 12 mars 1699 son Bref contre le livre des *Maximes*; mais il n'en conserva pas moins d'estime pour l'archevêque de Cambrai, à qui il adressa même, après sa soumission, un Bref de félicitation, qui auroit été conçu en des termes beaucoup plus flatteurs, si le pontife n'eût été retenu par les ménagemens qu'il croyoit devoir garder envers la cour de France, alors si mal disposée à l'égard de Fénelon. Les mêmes considérations l'empêchèrent sans doute d'exécuter le projet qu'il avoit formé d'élever ce prélat à la dignité de cardinal. Innocent XII mourut le 27 septembre 1700, dans sa quatre-vingt-sixième année, avec la réputation d'un pontife aussi vertueux que prudent et éclairé. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. III, n. 52, 55, 63, 92, etc. (Voyez aussi la 67e des *Lettres diverses*, t. VII, pag. 533.)

INTERNONCE DE BRUXELLES; voyez BUSSI, GRIMALDI, et SANTINI.

JOLY (Edme), élu en 1673 supérieur-général de la congrégation de Saint-Lazare, étoit en grande réputation de lumières et de piété. Madame de Maintenon le consulta, en 1694, sur les écrits de Madame Guyon, et quelque temps auparavant, sur les règlemens de Saint-Cyr. Il mourut le 26 mai 1697. (*Hist. de Fénelon*, liv. II, n. 2 et 26.)

JOUVANCY (Joseph), Jésuite, né à Paris en 1643, professa d'abord les humanités à Caen, à La Flèche et à Paris avec un succès peu commun. Appelé à Rome en 1699, pour y continuer l'*Hist. de la Société*, commencée par par les PP. Orlandini, Sacchini et Poussines, il en fit paroître en 1710 un volume, qui fut condamné par deux arrêts du Parlement de Paris, à cause des principes ultramontains que l'auteur y professoit. (Voyez la note [3] de la 403e des *Lettres diverses*, t. VIII, pag. 130. Le P. Jouvancy mourut à Rome le 29 mai 1719.

JUENIN (Gaspard), prêtre de l'Oratoire, né en 1650 à Varembon en Bresse, professa long-temps la théologie dans sa congrégation, et particulièrement au séminaire de Saint-Magloire de Paris. On a de lui plusieurs ouvrages généralement estimés par la méthode et la clarté. Cependant le principal de ses ouvrages, *Institutiones theologicæ ad usum seminariorum* (1700, 7 vol. in-12), lui attira les censures de Rome et de plusieurs évêques de France, à cause de l'attachement qu'il y montroit pour les erreurs du jansénisme, tant de fois proscrites par l'Eglise. L'ouvrage fut condamné à Rome par un décret du 25 septembre 1708, et en France par le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, par les évêques de Meaux, de Chartres, de Noyon, d'Amiens, de Nevers, de Laon, de Soissons, de Gap, etc. Le Mandement donné à ce sujet par l'évêque de Meaux (de Bissy), du 10 avril 1710, fut généralement regardé comme une critique très-solide de la nouvelle *Théologie*, et comme une dissertation complète sur les controverses du temps. Le P. Juénin opposa à ce Mandement des *Remarques*, que l'évêque de Meaux condamna par un second Mandement, du 30 mars 1712, « comme renouvelant une » partie des erreurs des *Institutions théologiques*, et comme » excusant l'autre. » Le P. Juénin mourut à Paris le 16 décembre 1713, âgé de soixante-trois ans. Quelques temps après sa mort, on vit paroître des *Lettres théologiques* et anonymes contre le premier Mandement de l'évêque de Meaux. Ces *Lettres* furent condamnées par un nouveau Mandement, du 10 novembre 1715, comme renouvelant et confirmant toutes les erreurs des ouvrages condamnés du P. Juénin. (Voyez les *Mémoires de Trévoux*, du mois de mai 1709, pag. 844, etc.)

LA CHAISE; voyez CHAISE (la)

LA CHETARDIE; voyez CHÉTARDIE (la).

LACOMBE (François), Barnabite, né en Savoie, se lia très-étroitement, en 1671, avec madame Guyon, pendant un voyage que cette dame fit à Paris vers cette époque. Dix ans après, M. d'Aranthon, évêque de Genève, le nomma supérieur d'une communauté de Nouvelles-Catholiques qu'il venoit d'établir à Gex. Madame Guyon, qui étoit alors retirée dans cette communauté, sentit augmenter pour le P. Lacombe la confiance qu'elle avoit déjà en lui, et qui devint si funeste à l'un et à l'autre. Leur imagination vive et exaltée les jeta bientôt dans une spiritualité singulière, que le P. Lacombe exposa principalement dans son ouvrage latin intitulé : *Analyse de l'oraison mentale*, condamné d'abord à Rome par un décret du 9 septembre 1688, ensuite par M. de Harlai, archevêque de Paris, dans son Ordonnance du 16 octobre 1694, et l'année suivante, par les évêques de Meaux, de Châlons et de Chartres. Ayant été arrêté en 1687, le P. Lacombe fut d'abord détenu dans la maison des pères de la Doctrine chrétienne. On le transféra successivement de là en diverses prisons, et enfin à Charenton, où il mourut, en 1699, dans un état de démence absolue. (*Hist. de Fénelon*, liv. II, n. 16, etc.; liv. III, n. 65.)

LALLEMANT (Jacques-Philippe), Jésuite, né à Saint-Valery-sur-Somme vers l'an 1660, fut, au commencement du dernier siècle, un des plus zélés adversaires du jansénisme, contre lequel il publia plusieurs ouvrages intéressans. Il étoit particulièrement lié avec Fénelon, qui estimoit son savoir et sa piété, et qui entretint long-temps avec lui une correspondance très-suivie. Le P. Lallemant, qui demeuroit à Paris, étoit à portée de savoir toutes les nouvelles importantes relativement aux affaires du temps; il en instruisoit exactement l'archevêque de Cambrai, qui profitoit, à l'occasion, de ces renseignemens pour servir la cause de l'Eglise. Ce religieux publia aussi des *Réflexions morales sur le nouveau Testament*, pour servir de contre-poison au fameux ouvrage du P. Quesnel. La première

édition, qui ne renfermoit que l'explication des quatre Evangiles (6 vol. in-12), fut bientôt suivie d'une plus complète, qui parut en 1713 (12 vol. in-12), avec les *approbations* de vingt-quatre évêques, parmi lesquels on remarque celle de l'archevêque de Cambrai. On lit aussi une approbation du même prélat à la tête d'une traduction des Psaumes publiée par le P. Lallemant, sous ce titre : *Le sens propre et littéral des Psaumes de David.* Paris, 1709, 1 vol. in-12. Le P. Lallemant mourut à Paris en 1748. Il est souvent désigné dans la *Correspondance de Fénelon*, par le nom de *M. Colin.* (Voyez, dans la *Correspondance de famille*, les lettres 152 et 157; et la 451e *des Lettres diverses.*)

LAMBERT (Anne-Thérèse de Marguenat de Courcelles, marquise de), née à Paris en 1647, étoit fille unique d'Etienne de Marguenat, seigneur de Courcelles, maître ordinaire de la Chambre des Comptes. Celui-ci étant mort en 1650, sa femme, Monique Pallart, épousa en secondes noces François Le Coigneux, seigneur de Bachaumont, célèbre en ce temps par son esprit et par ses poésies. Thérèse de Courcelles fut mariée, en 1666, à Henri de Lambert, marquis de Saint-Bris en Auxerrois, alors capitaine au régiment royal, et qui devint en 1684 gouverneur et lieutenant-général de la ville et du duché de Luxembourg. Le marquis de Lambert mourut en 1686, laissant un fils et une fille en bas âge. La marquise, née avec un génie heureux, un esprit délicat et porté à la réflexion, avoit de plus été cultivée avec soin par son beau-père, qui se fit un devoir et un amusement de seconder ses heureuses dispositions. Tout ce qui paroissoit alors de plus poli pour le style et de plus sensé pour le fond des choses, elle le lisoit, et en faisoit des extraits, dans un âge où l'on n'est ordinairement susceptible que d'amusement. Elle se forma ainsi peu à peu un trésor littéraire qui servit souvent à la consoler dans ses peines domestiques, et dans les fréquentes infirmités auxquelles elle étoit sujette. Fénelon, qui l'avoit connue à Paris, continua de correspondre avec elle depuis sa disgrâce, et estimoit singulièrement la délicatesse de son esprit aussi bien que ses qualités morales. Elle mourut en 1733, âgée de quatre-vingt-six ans. On a de la marquise de Lambert quelques ouvrages de littérature et de morale pleins d'imagination, de finesse et d'agrément. On les a publiés à Paris en 1748, en 2 vol. in-12, précédés d'une courte Notice sur la vie de l'auteur. Les plus remarquables de ces écrits sont les *Avis d'une mère à son fils*, et les *Avis d'une mère à sa fille.* La marquise, dans une lettre à Fénelon du mois de janvier 1710, reconnoît devoir le fonds de ses idées sur cette matière importante à la lecture du *Télémaque* et du traité *de l'Education des Filles.* (Voyez, parmi les *Lettres diverses* de Fénelon, sa correspondance avec la marquise de Lambert pendant les années 1710 et 1712.)

LA MOTHE; voyez MOTHE (la).

LAMI (François), né en 1636 à Montyreau, dans le diocèse de Chartres, porta d'abord les armes, qu'il quitta ensuite pour entrer dans la congrégation de Saint-Maur. Il fit profession en 1659, et ne l'honora pas moins par ses lumières que par les heureuses qualités de son cœur. Il fut particulièrement lié avec Fénelon, avec qui il entretint long-temps une correspondance habituelle. Ce religieux mourut en 1711 à Saint-Denis, où il étoit retiré depuis vingt-un ans, pour s'occuper uniquement de son salut et de la composition de plusieurs ouvrages utiles dont le public lui est redevable. On distingue parmi ces ouvrages le *Traité de la connoissance de soi-même*, en 6 vol. in-12. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. IV, n. 117.)

LANGERON (François Andrault de), un des plus chers et des plus fidèles amis de Fénelon, lui fut très-étroitement uni dès sa première jeunesse, et l'accompagna en 1686 dans les missions du Poitou. Nommé en 1689 lecteur du Duc de Bourgogne, il fut, après le duc de Beauvilliers et l'archevêque de Cambrai, celui de ses instituteurs que le jeune prince affectionna davantage. La disgrâce qui enveloppa, au mois de juin 1698, tous les amis de Fénelon, s'étendit sur l'abbé de Langeron, qui n'en demeura pas moins fortement attaché à son illustre ami. Il passa le reste de sa vie à Cambrai, où il mourut le 10 novembre 1710. Il est souvent désigné dans la *Correspondance de Fénelon*, sous le nom de *petit abbé.* (Voyez l'*Hist de Fénelon*, liv. I, n. 22, 45, 69; liv. III, n. 66, liv. VIII; n. 37.)

LA TOUR; voyez TOUR (de La).

LAURENT DE LA RESURRECTION (Nicolas Herman, dit en religion frère), fut d'abord soldat, puis religieux convers de l'ordre des Carmes déchaussés. Il étoit né à Hérimini en Lorraine vers l'an 1611, et mourut à Paris le 12 février 1691, avec la réputation d'une très-haute piété. Fénelon, qui l'avoit connu, en parle avec une singulière estime dans sa lettre du 5 août 1700, à la comtesse de Montberon (t. VIII, p. 623). M. de Noailles, alors évêque de Châlons, et depuis archevêque de Paris, fit imprimer en 1694 sa Vie, composée par l'abbé de Beaufort, un de ses grands-vicaires, sous ce titre : *Mœurs et entretiens du frère Laurent de la Résurrection.* Plusieurs passages de cet ouvrage fournirent à Fénelon des armes contre ses adversaires dans la controverse du quiétisme.

LAVAL-MONTMORENCI (Charles-François Gui de), d'une famille alliée à celle de Fénelon (voyez l'article suivant), reçu docteur de Sorbonne le 14 mai 1700, fut d'abord chanoine et grand-vicaire de Tournai, puis chanoine et archidiacre de Cambrai, enfin évêque d'Ypres après la translation de M. de Ratabon à Viviers. Il fut sacré par Fénelon le 6 mai 1713; mais il n'occupa ce siège que trois mois, étant mort le 26 août de la même année, à l'âge de quarante-cinq ans.

LAVAL-MONTMORENCI (Gui-André de), marquis de Lezai, de Magnac, etc., dit le *comte de Laval*, naquit à Paris le 21 octobre 1686, de Pierre de Laval, et de Marie-Thérèse-Françoise de Fénelon. La *Correspondance* de Fénelon avec sa *famille* nous apprend qu'il fut élevé en partie à Cambrai, dans le palais et par les soins de Fénelon, qui lui donna toujours, ainsi qu'à sa mère, les conseils les plus propres à former son caractère, et à le garantir des dangers auxquels l'exposoit son inexpérience. (Voyez les lettres 48, 49, 67, 68, 69, t. VII, pag. 415 et suiv.) Fait colonel en 1707, il fut blessé en 1713, au siège de Fribourg, d'une balle qui lui perça les deux joues. Il se démit de son régiment, et quitta le service au mois d'octobre 1729, et mourut à Paris le 7 mars 1745. Il avoit épousé, en 1722, Marie-Anne de Turmenyes, veuve de Matthieu de La Rochefoucauld, marquis de Bayers, dont il n'eut qu'un fils. C'est par erreur que le cardinal de Bausset, dans l'*Hist. de Fénelon* (3e *édit.* liv. IV, n. 34), suppose que ce fils fut maréchal de France, et père du cardinal de Montmorenci, mort en 1808. Le maréchal étoit d'une autre branche. (Voyez le *Dictionnaire de Moréri*, t. VI, IIe part. pag. 183 et 185.)

LE DROU; voyez DROU (Le).

LE MASSON ; voyez MASSON (Le).

LE PELETIER ; voyez PELETIER (Le).

LESCHASSIER (François) naquit à Paris en 1641. Après avoir fait ses études au séminaire de Saint-Sulpice, il fut reçu docteur de Sorbonne en 1668, et devint directeur du séminaire de Saint-Sulpice sous M. Tronson, qu'il remplaça, en 1700, dans la charge de supérieur-général de la compagnie du même nom. Plusieurs lettres de Fénelon montrent l'estime et la confiance dont il étoit pénétré pour ce vertuex prêtre. Il mourut à Paris en 1725, étant doyen de la Faculté de théologie. (*Hist. de Fénelon*, liv. IV, n. 63.)

LECHELLE (M. de) fut placé en 1689 auprès du Duc de Bourgogne, par le duc de Beauvilliers, en qualité de gentilhomme de la manche. La disgrâce qui enveloppa, au mois de juin 1698, tous les amis de Fénelon, lui fit perdre sa place; mais il n'en fut pas moins attaché depuis à l'archevêque de Cambrai, qu'il alloit visiter de temps en temps dans sa ville épiscopale. (Voyez l'*Hist de Fénelon*, liv. I, n. 70 ; liv. III, n. 66.)

LESCURE (Jean-François de Valderie de), d'abord grand-vicaire et pénitencier d'Albi, fut nommé à l'évêché de Luçon en 1669, et mourut au mois de juin 1 23. Il rédigea, de concert avec M. de Champflour, évêque de La Rochelle, l'*Instruction pastorale* du 15 juillet 1710, contre les *Réflexions morales* du P. Quesnel. Cette *Instruction* donna lieu au différend qui s'éleva entre ces deux prélats et le cardinal de Noailles. (Voyez plus haut l'article CHAMPFLOUR.)

LE TELLIER ; voyez TELLIER (Le).

L'HERMINIER (Nicolas), né dans le Perche le 11 novembre 1657, fit ses premières études au Mans. En 1711, étant déjà tonsuré, il vint à Paris pour suivre les cours de Sorbonne, où il fut reçu bachelier en 1682, et docteur le 31 mars 1689. Pendant plusieurs années, il s'employa à diriger les études des jeunes gens de grande famille, qui venoient en foule chez lui pour s'exercer aux disputes theologiques, et il acquit par là beaucoup de facilité pour écrire sur ces matières. Alors il crut pouvoir communiquer au public le fruit de ses études, qui parut sous le titre de *Summa Theologiæ ;* Paris 1700 à 1711, 7 vol. in-8°. Le traité *de la Grâce*, qui en fait partie, fut attaqué en 1709, dans une *Dénonciation à nos seigneurs les évêques*. On reprochoit à l'auteur d'y insinuer un jansénisme mitigé, et par là plus dangereux. Le docteur ayant fait plusieurs cartons pour corriger son livre, on y opposa, en 1711, une *Suite de la Dénonciation*, et quelques évêques censurèrent la *Somme de theologie*. Dans la suite, l'Herminier refit entièrement le traité *de la Grâce*, et le livra à l'impression en 1721 (2 vol. in-8°) ; mais cette édition n'a point vu le jour. Dès 1707, il avoit été nommé chanoine et théologal du Mans ; il devint archidiacre l'année suivante, et grand-vicaire en 1723, pendant la vacance du siége. Ayant quitté sa patrie en 1725, pour se retirer à Paris, il y mourut le 6 mai 1735, après avoir reçu les sacremens d'un prêtre de la paroisse Saint-Sulpice, dans laquelle il fut inhumé. Il révoqua, dit-on, son appel de la constitution *Unigenitus*. Ces particularités sont tirées de la *Préface* du *Traité* latin *des Sacremens*, qu'il avoit laissé manuscrit, et qu'on publia en 1736, 3 vol. in-12. (Voyez la 217e des *Lettres diverses*, t. VII, pag. 661 et suiv.)

LOUIS, Dauphin, fils de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche, naquit à Fontainebleau le 1er novembre 1661. Il eut pour gouverneur le duc de Montausier, et pour précepteur le grand évêque de Meaux; mais il faut avouer que le succès de cette éducation ne répondit guère aux talens et à la réputation des instituteurs. Le Dauphin avoit le caractère bon et doux, mais foible, et peu susceptible des sentimens nobles et généreux qui font le caractère des grands princes. On lui reproche même d'avoir été jaloux des excellentes qualités du Duc de Bourgogne, son fils. Il mourut à Meudon le 14 avril 1711, laissant à la France de grandes espérances dans la personne d'un fils qui offroit l'heureux assemblage des qualités les plus propres à faire le bonheur du peuple qu'il sembloit destiné à gouverner. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. I, n. 74 et 112; liv. VII, n. 30 et 54.)

LOUIS, Duc de Bourgogne, puis Dauphin, fils aîné du précédent, et père de Louis XV, naquit à Versailles le 6 août 1682. Il eut pour gouverneur le duc de Beauvilliers, et pour précepteur l'illustre archevêque de Cambrai. Ces vertueux instituteurs associèrent à leurs travaux le duc de Chevreuse, les abbés de Beaumont et de Langeron, et quelques autres amis non moins dignes de concourir à une œuvre si importante. Jamais on ne vit, et peut-être on ne verra jamais d'exemple d'une union semblable à celle qui régnoit entre ces hommes estimables. « Ils n'avoient » qu'un cœur, un esprit et une ame, et cette ame étoit » celle de Fénelon [1]. » Aussi le résultat de leurs travaux fut un véritable prodige. Le Duc de Bourgogne, naturellement hautain, orgueilleux et emporté, devint en quelques années un prince accompli, tant par ses vertus morales et chrétiennes, que par l'assemblage des talens et des connoissances nécessaires pour le gouvernement d'un grand royaume. La France fondoit sur lui les plus douces espérances, lorsqu'une maladie cruelle l'enleva le 18 février 1712, moins d'un an après la mort de son père. Il avoit épousé le 7 décembre 1697, Marie-Adélaïde de Savoie, fille de Victor-Amédée II, duc de Savoie, et morte six jours avant le Dauphin son époux. Trois enfans sortirent de ce mariage, savoir : 1° *N.* duc de Bretagne, né le 25 juin 1704, qui mourut, sans avoir été nommé, le 13 avril 1705; 2° Louis, duc de Bretagne, puis Dauphin, né le 8 janvier 1707, mort le 8 mars 1812 ; 3° Louis, duc d'Anjou, puis Dauphin, né le 15 février 1710, qui succéda à Louis XIV, son bisaïeul. (Voyez l'*Hist de Fénelon*, liv. I, et VII. Voyez aussi dans l'*Hist. litt. de Fénelon*, les détails que nous y avons donnés sur les ouvrages que le prélat a composés pour son auguste élève.)

Ce prince est souvent désigné dans la *Correspondance* par le nom de *petit Prince*, ou *P. P.* ou quelquefois *M. Perraut.*

LOUVILLE (Charles-Auguste d'Allonville, marquis de), d'une des plus anciennes familles du pays Chartrain, naquit en 1668 au château de Louville en Beauce. Il étoit frère aîné du chevalier de Louville, accadémicien et astronome célèbre. Ses liaisons étroites avec le duc de Beauvilliers lui procurèrent de bonne heure l'amitié particulière de Fénelon. Placé en 1690 auprès du duc d'Anjou, en qualité de gentilhomme de la manche, il gagna aussitôt et conserva toute sa vie l'affection et la confiance du jeune prince, par des manières pleines de franchise et de gaité. Le testament de Charles II ayant appelé en 1700 le petit-fils de Louis XIV à la couronne d'Espagne, Louville fut chargé d'accompagner le nouveau roi à Madrid, comme chef de la maison française; mais des intrigues de cour le firent

[1] *Hist. de Fénelon*, liv. I, n. 71.

appeler en France au mois de novembre 1703. Il mourut en 1731, laissant deux filles de son mariage avec M[lle] de Nointel, fille de l'ambassadeur de France à Constantinople. M. le comte Scipion du Roure a publié en 1818 des *Mémoires secrets sur l'établissement de la maison de Bourbon en Espagne*, *extraits de la correspondance du marquis de Louville* (2 vol. in-8°). Ces *Mémoires*, très-utiles pour l'histoire des premières années du règne de Philippe V, sont rédigés sur les manuscrits originaux du marquis, conservés dans le château de Louville, et venus à l'éditeur par une succession directe. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*; liv. 1[er], n. 100; liv. VII, n. 12 et suiv.)

LUXEMBOURG (Christian-Louis de Montmorenci-), quatrième fils de François-Henri de Montmorenci, duc de Luxembourg et maréchal de France, naquit le 9 février 1675. Il servit long-temps sous le nom de chevalier de Luxembourg, avec une bravoure et un succès dignes du grand nom qu'il portoit. Fénelon, qui avoit pour lui une singulière estime, désira, en 1711, de le voir nommer au gouvernement de Valenciennes, vacant par la mort du maréchal de Choiseul, et le recommanda pour cet effet au duc de Chevreuse, par une lettre du 16 mars 1711. Le chevalier de Luxembourg fut en effet nommé à ce gouvernement vers la fin du même mois. Le 7 décembre suivant, il épousa Marie-Louise de Harlai, fille unique d'Achille de Harlai, quatrième du nom. Il prit à cette époque le titre de prince de Tingry, et fonda ainsi la branche de Montmorenci-Tingry. Il devint en 1731 chevalier des ordres du Roi, maréchal de France en 1734, et mourut à Paris le 23 novembre 1746. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. VII, n. 49.)

LUYNES (le duc de). Ce nom, héréditaire dans la famille du duc de Chevreuse, désigne divers personnages dans la *Correspondance de Fénelon*. Nous l'avons expliqué à l'occasion de différentes lettres. (Voyez en particulier les lettres au duc de Chevreuse du 18 novembre 1706 et du 11 janvier 1710; t. VII, pag. 255 et 301.)

MABILLON (Jean), né en 1632 à Saint-Pierre-Mont, près Mouzon, dans le diocèse de Reims, prit l'habit de Bénédictin de Saint-Maur, à Saint-Remi de cette ville, en 1654. Associé par D. d'Achéri au travail du *Spicilège*, il prit de bonne heure le goût de la critique et de l'érudition qui distinguent ses nombreux ouvrages, et qui engagèrent le grand Colbert à l'envoyer en Allemagne et en Italie pour y faire des recherches historiques. Le P. Mabillon ne fut pas moins considéré dans les pays étrangers que dans sa patrie, pour la pénétration et la sagacité de son esprit. Une religion profonde et une piété sincère ajoutoient un nouveau lustre à ses rares talens. Présenté à Louis XIV par M. Le Tellier, archevêque de Reims, comme le *religieux le plus savant du royaume*, il mérita d'entendre ce mot de la bouche de Bossuet : *Ajoutez*, *monsieur*, *et le plus humble*. Il mourut à Paris, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le 27 décembre 1707, dans sa soixante-seizième année. Fénelon témoigne le plus vif regret de cette perte, dans sa lettre au P. Lami, Bénédictin, du 4 janvier 1708. (T. VIII, pag. 417.)

MAILLE (Louis), prêtre du diocèse d'Aix en Provence, naquit en 1657. Après avoir été quelque temps directeur du séminaire d'Aix, il se rendit à Rome, où il remplit pendant plusieurs années une chaire de professeur des controverses au *collége de la Sapience*. Ses manœuvres en faveur du parti janséniste, dont il étoit agent secret, ayant été decouvertes vers la fin de 1710, il fut arrêté, et enfermé au château Saint-Ange; il y demeura cinq ans, pendant lesquels néanmoins on lui conserva ses émolumens. Ayant recouvré sa liberté à la mort de Louis XIV, il revint en France en 1717, et obtint par le crédit du cardinal de Noailles, une retraite chez les Doctrinaires de Paris, où il mourut en 1733, dans sa quatre-vingt-unième année. On trouve quelques détails intéressans sur son histoire dans plusieurs lettres du P. Daubenton à Fénelon. (Voyez en particulier celles des 1[er] novembre 1710, 23 mai 1711, et fin de l'année 1711; t. VII, p. 678, 707, etc.)

MAINTENON (Françoise d'Aubigné, marquise de), naquit en 1635 dans une prison de Niort, où sa mère étoit renfermée avec son père, Constant d'Aubigné, ardent Calviniste, suspect au cardinal de Richelieu. Elle épousa en 1651 le poète Scarron, qui la laissa veuve en 1660. Nommée, quelque temps après, gouvernante de Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, fils naturel de Louis XIV et de madame de Montespan, elle gagna dans cette place toutes les affections du monarque, par les charmes et la solidité de son esprit. Enfin ce prince, résolu de rompre les attachemens criminels auquels il avoit été trop long-temps assujetti, s'unit à elle, en 1685, par les liens indissolubles d'un mariage secret, mais revêtu de toutes les formalités prescrites par l'Eglise. La conduite édifiante et régulière de madame de Maintenon, et l'espèce d'intimité dans laquelle elle continua de vivre avec les personnages les plus vertueux et les plus distingués de la cour, donnèrent bientôt au public un sûr garant des nœuds légitimes qui l'attachoient à Louis XIV. Sans ambition au comble de la faveur, elle n'eut de richesses que pour secourir les malheureux, et de crédit que pour les protéger. Après la mort du Roi, en 1715, elle se retira à la communauté de Saint-Cyr, qu'elle avoit fondée, et qu'elle édifia par la pratique de toutes les vertus, jusqu'à sa mort, arrivée le 14 avril 1719. On peut voir dans l'*Histoire de Fénelon* comment elle se trouva engagée dans l'affaire du quiétisme, et comment elle se refroidit à cette occasion à l'égard de Fénelon, après lui avoir témoigné la plus entière confiance. La bibliothèque publique de Cambrai possède un traité manuscrit *des Vertus de madame de Maintenon*, par une religieuse de Saint-Cyr. Cet ouvrage renferme des détails aussi curieux qu'édifians sur la vie privée de madame de Maintenon.

MAISONFORT (madame de la), parente et amie de madame Guyon, étoit d'une ancienne et pauvre famille du Berri. Ce fut par les soins de madame Guyon qu'elle eut chez la duchesse de Béthune, vers l'an 1689, une entrevue avec Fénelon, pour qui elle conçut aussitôt la plus haute estime. Madame de Maintenon, qui l'affectionnoit singulièrement, désiroit beaucoup de l'attacher à la maison de Saint-Cyr, et vouloit même en faire une des pierres fondamentales de cet établissement. Fénelon, de son côté, conjointement avec l'évêque de Chartres, alors directeur de Madame de la Maisonfort, secondoit de tout son pouvoir les desseins de madame de Maintenon. Madame de la Maisonfort entra effectivement à Saint-Cyr à la fin de l'année 1690, et y prononça les vœux simples, le 1[er] mars 1692, entre les mains de Fénelon, qu'elle choisit vers le même temps pour son directeur, avec l'agrément de l'évêque de Chartres. Mais Fénelon se déchargea de sa direction, quelques mois après, dans la crainte qu'on ne le rendît responsable des singularités qu'on croyoit déjà remarquer dans les discours et la dévotion de cette dame. Depuis cette époque, il se borna à lui donner de temps en temps, par écrit, quelques avis, sans la diriger habituellement. La suite ne montra que trop combien ses craintes étoient fondées. Le vif attachement de madame de la Maisonfort pour madame Guyon et

pour Fénelon la firent renvoyer avec éclat de Saint-Cyr, au mois de mai 1697. Ayant eu la liberté de choisir le lieu de sa retraite, elle demanda et obtint d'être placée à Meaux, sous la direction de Bossuet. Elle eut tout lieu de se féliciter de ce choix : l'évêque de Meaux ne négligea rien pour la consoler dans ses peines ; et ce qui est surtout remarquable, il ne changea rien aux pratiques de piété que Fénelon lui avoit prescrites. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. II, n. 20, 55; liv. III, n. 34. Voyez aussi l'*Hist. litt. de Fénelon*, I[re] part., art. 6, sect. 6, vers la fin.)

MAISON (Claude de Longueil, marquis de Poissy, président de), naquit en 1667. Il fut d'abord conseiller au Parlement, puis président à mortier, en survivance de son père, en 1695. Il prit possession de cette charge en 1701, et mourut le 22 avril 1715, âgé de quarante-huit ans. Il étoit beau-frère du maréchal de Villars, ayant épousé en secondes noces Charlotte Roque de Varangeville, sœur de la femme du maréchal.

MALATRA (J. F.), Jésuite, envoya de Rome à Fénelon, en 1705, les observations du cardinal Gabrielli sur un de ses Mandemens. Fénelon, dans une lettre à son neveu, du 10 juillet 1709, parle de ce religieux comme d'un *comme d'un homme de beaucoup de mérite à qui il a obligation.* (Voyez t. VII, pag. 429 et 605.)

MALAVAL (François), né à Marseille le 27 décembre 1627, perdit la vue dès l'âge de neuf mois; mais cet accident ne l'empêcha pas de se livrer aux études, et de composer divers ouvrages de piété. Le principal de ses ouvrages, intitulé : *Pratique facile pour élever l'âme à la contemplation,* fut censuré à Rome et en France, dans le temps des disputes sur le quiétisme, à cause des expressions peu exactes que l'auteur y employoit sur la matière délicate des voies intérieures. La docilité de Malaval montra bien qu'il n'avoit erré que dans les termes, et nullement dans le fond des choses ; car il rétracta aussitôt avec la plus grande publicité les expressions fautives de son livre, et se prononça de la manière la plus forte contre les erreurs de Molinos. Il mourut à Marseille le 15 mai 1719.

MALEBRANCHE (Nicolas), né à Paris le 6 août 1638, entra en 1660 dans la congrégation de l'Oratoire, dont il a été un des plus beaux ornemens par la profondeur de son esprit et par les qualités estimables de son cœur. Le traité *de l'Homme* de Descartes, qu'il eut occasion de lire, fut pour lui un trait de lumière, et lui inspira un goût extraordinaire pour les études métaphysiques, auxquelles il consacra la plus grande partie de sa vie. Ses méditations profondes en ce genre produisirent, en 1673, *la Recherche de la Vérité* (4 vol in-12), dans laquelle la plus sublime philosophie est exposée avec les plus brillantes couleurs de l'imagination. Le fond du système de l'auteur est que Dieu agit sur les esprits comme sur les corps par des lois générales, et il se flatte de répondre par là aux plus fortes objections contre la Providence. Cet ouvrage amena, quelque temps après, les discussions entre Malebranche et Arnauld sur l'origine des idées et sur la nature de la grâce. Les idées du célèbre Oratorien sur ce dernier point furent condamnées par Bossuet, Fénelon, et par plusieurs autres théologiens d'une grande autorité. Cependant il est certain que Malebranche fut toujours fort éloigné des sentimens qui commençoient alors à prévaloir dans sa congrégation, et que Bossuet lui-même, après s'être d'abord prononcé très-fortement contre les idées de Malebranche, parut dans la suite les juger moins sévèrement. Il mourut le 13 octobre 1715, âgé de soixante-dix-huit ans, avec la réputation d'un esprit aussi humble que profond et pénétrant. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. I, n. 37, etc., liv. IV, n. 117.)

MALINES (l'archevêque de); voyez PRÉCIPIEN.

MALISSOLES (François Berger de), né à Vienne en Dauphiné, fut d'abord grand-vicaire de Die, puis évêque de Gap en 1706. Le *Mandement* qu'il publia en 1711, contre les *Réflexions morales* du P. Quesnel, fut condamné par le cardinal de Noailles, dans son *Ordonnance* du 11 avril suivant, contre l'*Instruction* des évêques de La Rochelle et de Luçon. L'évêque de Gap condamna aussi la *Théologie* de Habert, par un *Mandement* du 4 mars 1711. Il mourut dans son diocèse le 21 août 1738, âgé d'environ soixante-deux ans.

MARESCOTTI (Galéas), né à Rome le 1[er] octobre 1627, étoit neveu de sainte Hyacinthe Marescotti, canonisée en 1807 par le pape Pie VII. D'abord archevêque de Corinthe et nonce en Pologne, puis en Espagne, il fut créé cardinal en 1675 par Clément X. Depuis il exerça successivement plusieurs charges importantes de la cour de Rome, et en particulier celle de préfet de la congrégation du Saint-Office, dont il se démit en 1713. Il étoit membre de cette congrégation en 1697, à l'époque de l'examen du livre des *Maximes.* Son grand âge et ses infirmités le portèrent à remettre, au mois de mai 1715, tous ses bénéfices et ses charges entre les mains du Pape. Il mourut à Rome le 3 juillet 1726, âgé de près de quatre-vingt-dix-neuf ans, universellement regretté, surtout des pauvres dont il avoit été le père. (Voyez la lettre de l'abbé de Chanterac à Fénelon, du mois d'avril 1699, ci-dessus, pag. 17.)

MARLBOROUGH (Jean Churchill, duc de), né à Ashe, dans le Devonshire, en 1650, fit ses premières armes en France sous le maréchal de Turenne, et se montra constamment digne élève d'un si grand maître, sous le rapport des talens militaires. Nommé en 1701 commandant des troupes anglaises en Hollande, puis en 1702 général en chef des troupes alliées dans les Pays-Bas, il déploya successivement tous les talens d'un intrépide guerrier et d'un habile négociateur. La victoire qu'il remporta avec le prince Eugène sur les Français, à la bataille de Hochstedt, en 1704, lui acquit surtout une haute réputation, et lui obtint de l'empereur Léopold le titre de prince de l'Empire. Ces premiers succès, suivis de bien d'autres encore dans les campagnes suivantes, ne l'empêchèrent pas d'être disgrâcié en 1711, tant pour ses malversations dans le commandement des armées, que pour s'être trop ouvertement opposé à la conclusion de la paix avec la France. Marlborough se retira alors à Anvers, d'où il fut rappelé en 1714, à l'avènement du roi George I[er] à la couronne d'Angleterre. Ce prince le rétablit dans toutes ses charges, qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 27 juin 1722, dans sa soixante-douzième année. La réputation qu'il mérita par ses talens militaires est malheureusement ternie par son avarice, et par les malversations sans nombre auxquelles il dut les biens immenses qu'il laissa en mourant. Cependant sa haute estime pour Fénelon lui fit épargner avec une délicatesse extrême les terres et les magasins de l'archevêque de Cambrai, pendant la campagne de 1711. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. VII, n. 20, 30, 33, 46, 47, 50, 55.)

MARTINEAU (Isaac), Jésuite, né à Angers en 1640, professa dans son ordre avec distinction, et fut pendant douze ans confesseur du Duc de Bourgogne, qu'il assista dans sa dernière maladie. La petite vérole l'avoit fort défiguré ; mais la beauté de son ame et les charmes de sa conversation compensoient abondamment en lui les grâces natu-

relles. Outre quelques ouvrages de piété, on a de lui les *Vertus du Duc de Bourgogne* (1712, in-12.) Il mourut à Paris en 1720. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. VII, n. 75.)

MARSEILLE (l'évêque de); voyez VINTIMILLE.

MASSON (D. Innocent Le), Chartreux, né à Noyon en 1628, fut élu en 1675 prieur de la grande Chartreuse, charge à laquelle est attaché le généralat. Il fit rebâtir cette maison, qui avoit été presque entièrement réduite en cendres. Son zèle contre les disciples de Jansénius lui attira la haine du parti; mais l'esprit de piété dont il étoit animé le mettoit bien au-dessus des jugemens du monde. Entre divers livres qu'il a composés, on distingue la *Vie de M. d'Aranthon, évêque de Genève* [1]. Il mourut en 1703, âgé de soixante-seize ans.

MASSOULIÉ (Antonin), né à Toulouse en 1632, entra en 1647 chez les Dominicains, et devint d'abord prieur du noviciat de Paris, puis provincial de la province de Toulouse, enfin assistant du général de son ordre en 1686. Cette dernière place le fit passer à Rome, où il se trouvoit à l'époque de l'examen du livre des *Maximes*. Il fut un des huit consulteurs nommés au mois de septembre 1697, pour l'examen de cet ouvrage, et l'un des cinq qui opinèrent contre le livre. Outre son ouvrage principal, *Divus Thomas sui interpres* (2 vol. in-fol.), il en composa deux moindres contre le quiétisme, et principalement celui qui a pour titre : *Traité de la veritable Oraison*, dédié à M. de Noailles, archevêque de Paris (1699, in-12.) Il mourut à Rome en 1706, estimé et regretté des savans de son ordre. (Voyez une note sur l'article ALFARO, ci-dessus, p. 172.)

MAXIMILIEN; voyez BAVIÈRE.

MAULEVRIER-LANGERON (Charles Andrault de), d'abord comte de Lyon et aumônier de la Dauphine, devint abbé de Mègemont en 1681, et aumônier du Roi en 1697. Après avoir été agent du clergé de 1700 à 1710, il fut nommé cette même année à l'évêché d'Autun, pour lequel il n'eut point de bulles, sa mauvaise santé l'ayant obligé de renoncer à cette nomination quelques mois après. Il étoit abbé de Moutier-Saint-Jean et de Saint-Pierre de Châlons, lorsqu'il mourut en 1720.

MEAUX (l'évêque de). Pour les lettres postérieures au mois de mai 1704, voyez BISSY.

MERRE (Pierre Le), né à Coutances en 1644, fut d'abord avocat au Parlement de Paris, et devint en 1691 professeur royal en droit canon. On a de lui plusieurs Mémoires pleins d'érudition sur divers points de droit canonique, tous rédigés de concert avec son fils, et dont quelques-uns favorisent le parti de l'appel. On doit en particulier à ces deux habiles canonistes le *Recueil des Actes et Mémoires du clergé de France*, 12 vol. in-fol. Il est souvent question du père dans la Correspondance de Fénelon des mois de juin et juillet 1697, à l'occasion du livre des *Maximes* qu'on examinoit alors à Paris. Pierre Le Merre mourut dans cette ville le 7 octobre 1728.

MESMES (Jean-Antoine de), second du nom, comte d'Avaux, né en 1640, d'une famille célèbre dans la robe, fut chargé sous Louis XIV de différentes ambassades, dans lesquelles il montra autant de talent que de zèle et de probité. Il mourut à Paris en 1709, âgé de soixante-neuf ans.

MESMES (Jean-Antoine de), troisième du nom, comte d'Avaux, neveu du précédent, naquit le 18 novembre 1661. D'abord substitut du procureur-général en 1661, puis conseiller au Parlement, président à mortier, etc., il fut nommé premier président du Parlement de Paris le 5 janvier 1712, cinq jours après la démission de M. Le Peletier. Il mourut subitement le 23 août 1723, universellement regretté pour sa prudence et pour l'intégrité avec laquelle il exerçoit sa charge.

MIRO (le P. del), Bénédictin, fut un des huit consulteurs nommés par le pape Innocent XII, au mois de septembre 1697, pour l'examen du livre des *Maximes*, et l'un des cinq qui opinèrent contre ce livre. (Voyez la note de l'article ALFARO, ci-dessus pag. 172.)

MOLINOS (Michel, prêtre espagnol, et patriarche des Quiétistes modernes, naquit en 1627, dans le diocèse de Saragosse, et mourut à Rome le 29 décembre 1696. Nous l'avons fait connoître dans l'*Hist. litt. de Fénelon*, 1re part. n 61, etc. Voyez aussi l'*Hist de Fénelon*, liv. II, n. 12 et 13.)

MONTBERON (François, comte de), naquit en 1632, d'une famille très-ancienne, dont une branche étoit alliée à celle de Fénelon. Après avoir passé par divers emplois inférieurs, il devint en 1677 lieutenant-général des armées, gouverneur de Flandre en 1678, et chevalier des ordres du Roi en 1688. Il fut successivement gouverneur de Gand, de Tournai et de Cambrai, et conserva ce dernier emploi jusqu'à sa mort, qui arriva la 16 mars 1708. Il avoit épousé en 1667 Marie Gruyn de Valgrand, dont il eut un fils et une fille : le premier devint colonel du régiment Dauphin, et mourut de la petite vérole à Ulm, en janvier 1704, dans sa trentième année, sans avoir été marié. La seconde, Marie-Françoise de Montberon, épousa en 1689 Charles-Eugène-Jean-Dominique, comte de Souastre. Le comte et la comtesse de Montberon vivoient dans une étroite union avec Fénelon, et lui témoignoient en toute occasion la plus grande déférence et la plus haute estime. La comtesse avoit même choisi le prélat pour son directeur, et se conduisoit en tout par ses avis. Pendant les premiers temps qui suivirent l'affaire du quiétisme, Fénelon la dirigeoit, sans être son confesseur, et la voyoit même assez rarement, pour ne pas l'exposer, aussi bien que le comte, à la disgrâce de la cour. Cependant la comtesse, qui se trouvoit fort bien des avis de son directeur, souhaitoit vivement de l'avoir aussi pour son confesseur. Le comte ne le désiroit pas moins ardemment, ne voyant pas le meilleur moyen pour calmer les scrupules continuels de son épouse. Fénelon se rendit enfin à leurs vœux vers le milieu de l'année 1702. Sa correspondance avec la comtesse offre un parfait modèle de la patience et de la douceur dont un sage directeur doit user envers les ames que Dieu éprouve par des scrupules et des peines intérieures. La comtesse de Montberon mourut en 1720.

MONTESQUIOU (Pierre de), comte d'Artaignan et maréchal de France, naquit en 1640. Après avoir servi avec distinction dans les guerres de Louis XIV, depuis le siége de Douai, en 1667, jusqu'à celui d'Ypres, en 1678, il fut envoyé par le Roi dans toutes les places du royaume, pour montrer un exercice uniforme à toute l'infanterie. Le bâton de maréchal, qu'il reçut le 20 septembre 1709, fut la récompense de ses services, et en particulier de la valeur qu'il avoit déployée à la bataille de Malplaquet. Ce haut degré d'honneur ne l'empêcha pas de servir, en 1710 et 1711, sous le maréchal de Villars, et il eut beaucoup de part aux avantages remportés en Flandre en 1712. Il

[1] Voyez les réflexions de La Bletterie sur cet ouvrage, dans sa lettre du 26 décembre 1732, ci-dessus, p. 68 et suiv.

mourut en 1725, âgé de quatre-vingt-cinq ans, un an après avoir été nommé chevalier des ordres du Roi.

MONTFORT (le duc et le comte de). Nom commun à divers personnages dans la famille du duc de Chevreuse. Nous les avons fait connoître dans les notes sur plusieurs lettres de la *Correspondance de Fénelon*. (Voyez surtout ses lettres au duc de Chevreuse, des 28 mai 1687 et 18 novembre 1706, et au duc de Chaulnes, du 23 juillet 1714, t. VII, pag. 199, 255 et 386.)

MONTGAILLARD (Pierre-Jean-François de Percin de), second fils de Pierre-Paul de Percin, baron de Montgaillard, naquit le 29 mars 1633. Son père, qui servait dans les armées de Louis XIII, ayant été pourvu, vers l'an 1640, du gouvernement du fort de Brême, dans le Milanez, fut obligé de rendre cette place faute de munitions. On lui en fit un crime, et il eut la tête tranchée; mais dans la suite sa mémoire fut rétablie, et le Roi, pour consoler sa famille, donna, en 1664, l'évêché de Saint-Pons au second de ses fils, qui avoit embrassé l'état ecclésiastique. Ce prélat, recommandable par ses mœurs et sa piété, se rendit malheureusement célèbre par la singularité de ses opinions, et par son opposition aux décisions du saint siège principalement sur les matières de la grâce. L'évêque de Toulon [1], ayant condamné, au mois de février 1678, le Rituel d'Alet, déjà proscrit par un Bref de Clément IX du 9 avril 1668, M. de Montgaillard prit la défense de ce Rituel, et de M. Pavillon, sous l'autorité duquel cet ouvrage avoit paru en 1667. Cette controverse donna lieu, de part et d'autre, à plusieurs écrits assez vifs qu'on a réunis depuis sous ce titre : *Recueil de ce qui s'est passé entre MM. les évêques de Saint-Pons et de Toulon au sujet du Rituel d'Alet* (1 vol. in-12). Cette affaire n'étoit pas entièrement terminée, lorsque l'évêque de Saint-Pons fut engagé dans une autre dont les suites furent encore plus funestes pour lui. Les changemens qu'il se permit de faire à la liturgie, dans un Directoire de l'office divin publié en 1681, excitèrent de nombreuses réclamations, et l'engagèrent dans une longue suite d'écrits, dont les principaux furent condamnés à Rome, par un décret du 27 avril 1701 [2]. Il en fut de même de plusieurs *Lettres* et *Instructions pastorales*, publiées successivement par ce prélat depuis l'année 1694, contre les Récollets de son diocèse, à l'occasion d'une visite pastorale que ces religieux avoient refusée, et dont ils se prétendoient exempts. Enfin l'évêque de Saint-Pons eut aussi avec l'archevêque de Cambrai de longues discussions dont nous avons parlé ailleurs, et qui ne donnent pas une grande idée de son jugement ni de sa modération. Il mourut le 13 mars 1715, quinze jours après avoir écrit au pape Clément XI une lettre de soumission. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. V, n. 28 et 29.)

MONTVIEL (Jacques de Vassal, marquis de), servit dans le régiment du Roi, où il occupa plusieurs grades, depuis l'année 1680 jusqu'en 1697, et se trouva à la plupart des sièges et des batailles mémorables qui eurent lieu dans les diverses guerres de cette époque. Le duc de Beauvilliers, qui l'estimoit, le fit nommer en 1690 gentilhomme de la manche du duc d'Anjou, depuis roi d'Espagne; et après le renvoi des amis de Fénelon, au mois de juin 1698, il passa en la même qualité auprès du Duc de Bourgogne. Philippe V le choisit pour un de ses aides-de-camp en 1702, et le créa brigadier de ses armées. Ayant accompagnée ce prince en Italie, il combattit à Luzzara, et revint en France après la campagne. Il servit en Flandre les années suivantes en qualité de colonel, et se trouva aux batailles de Ramillies en 1709, de Malplaquet en 1709, au combat de Denain, aux sièges de Douai, du Quesnoi, etc. en 1712, de Landau et de Fribourg en 1713. Nommé inspecteur-général d'infanterie en 1716, il devint maréchal de camp en 1718, et lieutenant-général en 1734. Il mourut le 19 août 1744, âgé de quatre-vingt-cinq ans.

MORIGIA (Jacques-Antoine), né à Milan en 1632, entra dans l'ordre des Barnabites, d'où on le tira pour le faire précepteur du prince de Toscane, et théologien du grand-duc Cosme III, qui lui procura depuis l'archevêché de Florence. Innocent XII le fit cardinal *in petto* le 12 décembre 1695, et le proclama dans le consistoire du 19 decembre 1698, en déclarant qu'il précèderoit tous les cardinaux créés en 1695. Ce cardinal reçut le chapeau avec le titre de sainte Cécile le 30 mars 1699. L'abbé de Chanterac en fait un bel éloge, sous le double rapport de la science et de la piété, dans une lettre à Fénelon du mois d'avril 1699. (Voyez ci-dessus, pag. 18.) Le cardinal Morigia mourut à Rome le 8 octobre 1708, âgé de soixante-seize ans.

MORTEMART (Louis de Rochechouart, duc de), pair de France par la démission de son père, et général des galères en survivance, naquit en 1663. Il étoit beau-frère des ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, ayant épousé, en 1679, Marie-Anne Colbert, fille du célèbre ministre. Il mourut le 3 avril 1688, âgé seulement de vingt-cinq ans. Après sa mort, la duchesse son épouse continua de vivre dans une étroite liaison avec ses vertueux beaux-frères. Ce fut dans leur société qu'elle eut occasion de connaître Fénelon et madame Guyon, pour qui elle conçut et conserva toute sa vie les sentimens d'une profonde vénération. Après la retraite de Fénelon à Cambrai, elle continua d'entretenir avec lui des relations d'estime et de confiance. Elle eut même la consolation de faire en 1702 un voyage à Cambrai, comme Fénelon nous l'apprend dans une lettre du mois de juillet de cette année (t. VIII, page 653). Plusieurs lettres du P. Lami, Bénédictin, à Fénelon nous apprennent aussi que la duchesse de Mortemart, vers la fin de sa vie, faisoit de fréquentes retraites au couvent de la Visitation de Saint-Denis, où l'une de ses filles avoit fait profession, et qu'elle y occupa même assez long-temps une cellule, dans laquelle, aux vœux près, elle menoit presque la vie d'une fervente religieuse. Elle y mourut le 13 février 1750. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. I, n. 60. liv. II, n. 47. — *Lettre du P. Lami à Fénelon*, 1703, 1704, et 21 janvier 1711, t. VII, pag. 556, 582 et 683.)

MORTEMART (Louis de Rochechouart, second du nom, duc de), fils du précédent, naquit le 3 octobre 1681. Après avoir servi quelque temps dans les armées, il fut nommé en 1710 premier gentilhomme de la chambre du Roi, et lieutenant-général en 1720. Il avoit épousé, le 20 décembre 1703, Marie-Henriette de Beauvilliers, sa cousine-germaine, fille de Paul de Beauvilliers, gouverneur du Duc de Bourgogne. Une lettre de Fénelon à la jeune duchesse, du 4 août 1706 (t. VII, p. 260) montre que, depuis son mariage, elle conserva pour l'archevêque de Cambrai les sentimens de vénération et de confiance dont elle avoit toujours eu de si grands exemples dans sa famille. Elle mourut le 4 septembre 1718, et son mari le 14 mai 1737.

Pour ne pas confondre les lettres de Fénelon à la jeune

[1] Jean de Vintimille du Luc, oncle de Gaspard de Vintimille, qui fut d'abord évêque de Marseille, puis archevêque d'Aix et de Paris. — [2] Voyez l'*Index librorum prohibitorum*, article Percin.

duchesse avec celles qu'il écrit à sa belle-mère, il faut remarquer que Fénelon a coutume d'appeler celle-ci *ma bonne duchesse*, et l'autre *madame*.

MOTHE (Antoine Houdar de La), poète et académicien célèbre, naquit à Paris en 1672. Il étudia d'abord en droit, et quitta ensuite le barreau pour la poésie, dans laquelle il s'exerça long-temps avec succès. Il entretenoit avec Fénelon une correspondance littéraire, dont on a vu quelques fragmens dans le t. VI des *Œuvres*. Après avoir passé une grande partie de sa vie à faire des vers, il finit par les décrier, peut-être avec excès. Il étoit encore plus estimables par ses qualités morales et religieuses, que par les qualités brillantes de son esprit. Il mourut à Paris en 1731, âgé d'environ soixante ans. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. VI, n. 4; liv. VIII, n. 7.)

NAMUR (l'évêque de); voyez BERLO.

NERLI (François), né à Florence le 13 juillet 1636, embrassa l'état ecclésiastique, et, après avoir rempli avec succès plusieurs nonciatures, fut élevé au cardinalat, en 1673, par le pape Clément X Peu de temps après, il fut nommé à l'évêché de Florence, dont il se démit bientôt, pour passer le reste de ses jours dans la retraite. Il étoit membre de la congrégation du Saint-Office, lors de l'examen du livre des *Maximes*. Il mourut à Rome le 9 avril 1708. (Voyez une lettre de l'abbé de Chanterac à Fénelon, du mois d'avril 1699, ci-dessus, pag. 18.)

NESMOND (François de), fils de Théodore de Nesmond et d'Anne de Lamoignon, naquit à Paris en 1629. Il fut nommé en 1661 à l'évêché de Bayeux, où il mourut le 16 mai 1715, âgé de plus de quatre-vingt-cinq ans, doyen des évêques de France et des docteurs de Sorbonne. Toutes les années de son long épiscopat furent marquées par des établissemens utiles à son diocèse, ou par des règlemens propres à y faire fleurir la religion et la piété. Il érigea trois séminaires, dont deux à ses frais. (Voyez la lettre que Fénelon lui écrivit le 4 mai 1708, t. VIII, pag. 637.)

NICOLE (Pierre), né à Chartres en 1625, fut un des plus célèbres disciples de Port-Royal, et se distingua surtout par d'excellens ouvrages de controverse contre les Protestans. Un des principaux est la *Perpétuité de la foi*, composé de concert avec *Arnauld* (Voyez ce mot). Il fut moins heureux dans ses écrits sur le jansénisme et le quiétisme. On sait qu'il est auteur de l'élégante traduction latine des *Lettres Provinciales*, qui parut en 1658 et 1665, sous le nom de Wendrock, avec des notes encore plus répréhensibles que le texte. Dans la *Réfutation des principales erreurs des Quiétistes*, publiée en 1695, sous prétexte de réfuter les folies des nouveaux mystiques, il rabaisse, autant qu'il peut, l'exercice de la contemplation (liv. II, ch. XVIII), et prétend éclaircir la matière des voies intérieures; c'est-à-dire, en laissant précisément de côté ce qui fait le principal sujet de la difficulté. Il mourut le 16 novembre 1695, après avoir fondé la fameuse *Boîte à Perrette*, destinée à soutenir le parti auquel il avoit toujours été attaché.

I. NOAILLES (Anne-Jules de), duc et pair, puis maréchal de France, étoit fils d'Anne de Noailles, premier capitaine des gardes du corps. Il naquit le 5 février 1650, et fut pourvu en survivance de la charge de son père en 1661. Son zèle pour le service du Roi, l'activité, l'intelligence, et le courage qu'il déploya, les succès qu'il obtint dans diverses campagnes, surtout en Espagne, lui méritèrent le bâton de maréchal de France, au mois de mars 1693. Il fut chargé en 1701, conjointement avec les Ducs de Bourgogne, de Berri et de Beauvilliers, d'accompagner jusqu'aux frontières d'Espagne Phillippe V, qui alloit prendre possession de ce royaume. Il mourut à Versailles le 2 octobre 1708, âgé de cinquante-huit ans, également recommandable pour son amour pour la religion et par son zèle pour le bien de l'Etat. Fénelon eut cependant à se plaindre de ce seigneur, qui non content d'adopter les malignes inrerprétations que l'envie donnoit aux ingénieuses fictions du *Télémaque*, avoit été jusqu'à dire hautement à la cour que cet ouvrage étoit *un véritable crime contre le Roi*. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. IV, n. 5; liv. V, n. 37, liv. VI, n. 21.)

Le maréchal de Noailles avoit épousé, le 13 août 1671, Marie-Françoise de Bournonville, fille unique d'Ambroise duc de Bournonville, gouverneur de Paris, et de Lucrèce de la Vieuville. La maréchale de Noailles eut souvent occasion de voir et d'entretenir Fénelon pendant son séjour à Versailles, et continua, depuis la disgrâce du prélat, d'entretenir avec lui une correspondance fondée sur l'estime et la confiance. Le service important que Fénelon avoit rendu à la famille de Noailles, en procurant le mariage du comte d'Ayen, fils aîné du maréchal, avec mademoiselle d'Aubigné, nièce de madame de Maintenon, n'avoit pas peu contribué à concilier à l'archevêque de Cambrai l'attachement de la maréchale, qui en conserva toujours une vive reconnoissance. Elle la témoigna surtout par le soin qu'elle prit, quoique inutilement, pour empêcher le cardinal de Noailles de se déclarer contre Fénelon dans l'affaire du livre des *Maximes*. Elle désiroit même très-ardemment de rapprocher les deux prélats après la conclusion de cette malheureuse affaire; mais ses vœux et ses efforts demeurèrent sans succès, à cause de l'opposition du cardinal aux définitions du saint siège sur les matières du jansénisme. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. III, n. 56; liv. VI, n. 21, etc. et plus bas l'article SALIANS.)

II. NOAILLES (Louis-Antoine, cardinal de), frère du précédent, naquit le 27 mai 1651. Il fit ses premières études au collège du Plessis, où il contracta avec l'abbé de Fénelon une liaison étroite, qui fut depuis troublée par de si tristes démêlés. Ayant refusé l'évêché de Mende [1], il obtint en 1679 celui de Cahors, d'où il fut transféré à Châlons-sur-Marne l'année d'après, et à Paris en 1695, après la mort de M. de Harlai. Enfin nommé cardinal le 21 juin 1700, il se rendit en cette qualité au conclave tenu cette même année. A des qualités estimables, il joignoit une foiblesse de caractère qui fut pour lui la source de bien des amertumes. « Il consuma » tout son épiscopat, dit le dernier historien de Fénelon, » dans des discussions où il se voyoit sans cesse obligé de » reculer, pour s'être trop imprudemment avancé, et dans » lesquelles il finissoit par mécontenter tous les partis. » (Liv. VI, n. 9.) D'abord déclaré pour Fénelon dans l'affaire du quiétisme, il se livra ensuite à Bossuet, qui l'entraîna insensiblement à des actes de rigueur pour lesquels il avoit d'abord témoigné le plus grand éloignement. Ses variations sur l'article du jansénisme furent encore plus longues et plus surprenantes. D'abord approbateur du livre de Quesnel; et refusant obstinément de le condamner, puis se soumettant d'avance au jugement que le saint siège en porteroit, condamnant ensuite le même livre, quoiqu'il rejetât le jugement que le Pape en avoit porté, il ne cessa de varier jusqu'aux derniers momens de sa vie, qu'il termina en acceptant cette même constitution, si long-temps rejetée. Il mourut le 4 mai

[1] Voyez la lettre de madame de Sévigné du 23 juin 1677.

1729, quelques mois après cet acte de soumission. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. II, n. 49; liv. III, n 30, 33, 57, etc ; liv. VI, n. 8, 9, 12, etc.; liv. VIII, n. 21, etc.). Ce prélat est souvent désigné dans la *Correspondance* par le nom de *M. Pochart.*

III. NOAILLES (Gaston-Jean-Baptiste-Louis de), frère du précédent, naquit le 7 juillet 1669. Il succéda en 1695 à Louis-Antoine de Noailles, son frère, dans l'evêché de Châlons, et partagea depuis son opposition à la bulle *Unigenitus;* mais il n'eut pas, comme son frère, le bonheur de revenir à de meilleurs sentimens avant sa mort, qui arriva le 14 septembre 1720. Il eut pour successeur l'abbé de Tavannes, que Fénelon travailloit la dernière année de sa vie à obtenir pour coadjuteur de Cambrai.

IV. NOAILLES (Adrien-Maurice, duc de), fils du maréchal dont on a parlé, n. I, naquit le 29 septembre 1678. Il porta d'abord le titre de *comte d'Ayen*, et servit en Espagne, sous son père, en 1693 et 1694, puis sous le duc de Vendôme en Flandre. Il accompagna en 1701 le roi d'Espagne jusqu'à Madrid. Depuis il continua de servir avec distinction pendant la guerre de la succession d'Espagne. Le maréchal son père se démit en sa faveur du duché de Noailles en 1704, et de la charge de premier capitaine des gardes du corps en 1707. Le duc de Noailles, reçu duc et pair au Parlement en 1708, devint président du conseil des finances en 1715, membre du conseil de régence en 1718, chevalier des ordres du Roi en 1724, enfin maréchal de France en 1733. Il mourut à Paris le 24 juin 1766, âgé de quatre-vingt-huit ans. Il avoit épousé, le 1er avril 1698, Françoise d'Aubigné, nièce de madame de Maintenon.

NONCE; voyez Cavallerini, Delfini, Gualterio, Cusani et Bentivoglio, qui furent successivement nonces en France pendant les vingt dernières années de la vie de Fénelon. Voyez aussi Salviati.

NORIS (Henri), né à Vérone le 29 août 1631, fut dans le dix-septième siècle un des plus grands ornemens de l'ordre des Ermites de saint Augustin. Le général de cet ordre, instruit de son mérite, l'appela à Rome, où il occupa successivement plusieurs places importantes, et fut enfin créé cardinal par Innocent XII en 1695. Il étoit membre de la congrégation du Saint-Office, lors de l'examen du livre des *Maximes:* et son mérite reconnu le fit joindre au cardinal Ferrari, en qualité de président, pour modérer la vivacité des disputes dans l'assemblée des consulteurs. Ce fut lui qui rédigea, de concert avec les cardinaux Casanate, Albani et Ferrari, le décret qui fut rendu contre le livre, au mois de mars 1699. Son attachement aux opinions de l'école augustinienne le fit depuis passer, quoique sans fondement, pour être opposé au jansénisme. Benoît XIV le justifie sur ce dernier point, dans son Bref au grand inquisiteur d'Espagne du 31 juillet 1748. Il mourut à Rome le 23 février 1704, après avoir enrichi la religion et les lettres de plusieurs savans ouvrages. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. III, n. 63 et 100. — *Hist. litt. de Fénelon*, IIe part. n. 37. — Lettre de l'abbé de Chanterac à Fénelon, du mois d'avril 1699, *Corresp.* t. X, p. 7.)

NOYON (l'évêque de); voyez Aubigné.

ORLÉANS (le duc d'); voyez Philippe de France.

ORLÉANS (l'évêque d'); voyez Coislin.

OISY (Marguerite-Claire de Berg Saint-Winox, comtesse d'), dont Fénelon parle souvent dans ses lettres à la comtesse de Montberon, étoit particulièrement liée avec cette dame. Elle avoit épousé, le 26 juin 1687, Jean-Eustache de Tournai d'Assignies, comte d'Oisy.

OTTOBONI (Pierre), né à Venise le 7 juillet 1667, étoit petit neveu du pape Alexandre VIII, qui le créa cardinal au mois de novembre 1689. Ce cardinal étoit membre de la congrégation du Saint-Office en 1697, lors de l'examen du livre des *Maximes*. Louis XIV le nomma en 1709 protecteur des affaires de France; mais il n'en fit les fonctions que jusqu'à la fin de 1711, les Vénitiens s'y étant toujours opposés. Après avoir successivement exercé plusieurs emplois importans à la cour pontificale, il devint en 1738 doyen du Sacré-Collège, et mourut à Rome le 28 février 1740.

OUDRY. La véritable orthographe est HOUDRY. (Voyez ce mot.)

PANCIATICI (Bandino), naquit à Florence le 10 juin 1629. D'abord patriarche de Jérusalem, il fut nommé cardinal par Alexandre VIII, le 13 février 1690, puis préfet de la congrégation du concile. Il étoit membre de la congrégation du Saint-Office en 1697, lors de l'examen du livre des *Maximes*, et il passoit alors pour un homme extrêmement opiniâtre et attaché à ses idées. Il mourut à Rome le 21 avril 1718, dans sa quatre-vingt-neuvième année. (Voyez la lettre de l'abbé de Chanterac à Fénelon, du mois d'avril 1699, ci-dessus, p. 18.

PARIS (l'archevêque de); voyez Harlai (François de); Noailles (Louis-Antoine de), et Vintimille.

PASTEL (Jean-Antoine), docteur de Sorbonne en 1696, mourut en 1724, grand-maître et principal du collège Mazarin. Il avoit approuvé en 1707 la *Théologie* de Habert, qui fut depuis censurée par plusieurs évêques de France, et en particulier par une *Ordonnance* de Fénelon du 1er mai 1711. L'abbé Pastel répondit en 1711 à la *Dénonciation* anonyme qui venoit de paroître contre la même *Théologie;* mais l'archevêque de Cambrai trouva cette réponse extrêmement foible. (Voyez la lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, du 12 mai 1711, t. VII, p. 342; et l'*Hist. litt. de Fén.* Ie part. art. 1er sect. 4 n. 18.)

PELETIER (Louis Le), fils de Claude Le Peletier, contrôleur-général des finances sous Louis XIV, obtint en 1707, par le crédit de son père, la place de premier président, vacante par la démission d'Achille de Harlai. Il étoit doué des qualités estimables qui sembloient héréditaires dans sa famille; mais il manquoit de la fermeté de caractère nécessaire dans un emploi si difficile. Le sentiment qu'il avoit lui-même de ce défaut lui fit demander sa démission, que le Roi accepta le dernier jour de l'année 1711. Il mourut le 31 janvier 1730, dans sa soixante-neuvième année.

PÉROUSE (François-Bertrand de la), docteur de Sorbonne en 1665, étoit doyen de la collégiale de Chambéri en Savoie. Elève et ami de M. Tronson, il entretenoit avec lui une correspondance habituelle Il étoit aussi en relation particulière avec D. Innocent Le Masson, général des Chartreux, qui envoya à M. Tronson la nouvelle de sa mort, par une lettre du 23 juillet 1695.

PHÉLIPPEAUX (Jean), né à Angers, fut reçu docteur de Sorbonne en 1686, et devint ensuite chanoine et grand-vicaire de Meaux. Bossuet, frappé de ses talens dans une action publique de théologie, se l'attacha, et le mit auprès de l'abbé Bossuet, son neveu, pour le diriger dans ses études théologiques. L'abbé Phélippeaux se trouvant à Rome avec l'abbé Bossuet, à l'époque où le livre des *Maximes* y fut déféré, l'évêque de Meaux les chargea de suivre cette affaire, et entretint avec eux à cette occasion une correspondance

très-active, qui ne donne pas une haute idée de leur modération ni de leur délicatesse. Non content d'avoir aigri par ses lettres l'évêque de Meaux contre l'archevêque de Cambrai, l'abbé Phélippeaux, à son retour en France, composa une *Relation du Quietisme*, pleine de partialité, et même d'acharnement contre Fénelon et madame Guyon. Aussi n'osa-t-il pas faire imprimer ce livre de son vivant; il ordonna même à ses héritiers de ne le publier que vingt ans après sa mort. Il mourut en 1708, et la *Relation* ne fut imprimée qu'en 1732. Elle fut flétrie, l'année suivante, à la réquisition du marquis de Fénelon, par un jugement de police et par un arrêt du Conseil, et brûlée en conséquence par la main du bourreau, comme un libelle calomnieux et diffamatoire [1]. On a vu plus haut (article La Bletterie), qu'elle avoit été réfutée la même année par l'abbé de La Bletterie. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. III, n. 6 et 49; *Pièces justificatives* du même livre, n. 3; et l'*Hist. litt. de Fén.* 1e part., art. 6., sect. 6, vers la fin.)

PHILIPPE V, roi d'Espagne, né à Versailles le 19 décembre 1683, de Louis Dauphin, fils de Louis XIV, et de Marie-Anne-Christine de Bavière, fut titré en naissant Duc d'Anjou, et placé, au mois d'août 1690, sous la direction des vertueux instituteurs du Duc de Bourgogne, son frère. Sans égaler ce dernier, il avoit pourtant une grande partie des qualités qui font les bons princes, et il se montra toujours le digne élève de Fénelon, par la rectitude de son jugement, par son attachement sincère à la religion, et par son courage dans les adversités. Charles II, roi d'Espagne, prince d'une santé très-foible, n'ayant point d'enfans, et voyant de son vivant même, en 1698 et 1700, les princes ses voisins se partager d'avance sa succession comme vacante, déféra par testament tous ses Etats au duc d'Anjou, en qualité de petit-fils de Marie-Thérèse, reine de France, sa sœur. Après la mort de Charles, arrivée le 1er novembre 1700, Louis XIV accepta le testament; et Philippe, ayant été proclamé à Madrid le 24 du même mois, se mit presque aussitôt en route pour l'Espagne, et fit son entrée solennelle dans sa capitale le 14 avril 1701. Il avoit été d'abord reconnu par la plupart des puissances de l'Europe; mais l'empereur Léopold, chef de la branche d'Autriche qui régnoit en Allemagne, ne put voir tranquillement un si bel héritage sortir de sa maison. Dès 1701, il envoya en Italie une armée commandée par le prince Eugène, et engagea bientôt presque toute l'Europe dans sa querelle. En 1704, il fit prendre le titre de roi d'Espagne à l'archiduc Charles, son second fils, qui passa en Portugal sur une flotte anglaise et hollandaise, pour faire une diversion en Espagne, et tâcher de la conquérir. Léopold étant mort le 6 mai 1705, Joseph Ier, son fils aîné, qui lui succéda, poussa la guerre avec vigueur, et avec de grands succès presque sur tous les points. Il força même le pape Clément XI à reconnoître, en 1709, Charles comme roi d'Espagne. Philippe V, ayant perdu la bataille de Saragosse, au mois d'août 1710, fut obligé de quitter Madrid, dont ses ennemis restèrent maîtres pendant quelques mois; mais la bataille de Villaviciosa, gagnée par le duc de Vendôme le 9 décembre suivant, fit prendre une meilleure face aux affaires, et la mort de l'empereur Joseph, au mois d'avril 1711, contribua à raffermir le trône de Philippe. Charles quitta l'Espagne pour aller recevoir la couronne impériale. Alors ses alliés, qui craignoient de voir réunie sur une même tête la vaste monarchie de Charles-Quint, entrèrent en négociation avec la France. La paix fut conclue à Utrecht au mois d'avril 1713, et l'Empereur, hors d'état de continuer seul une guerre si dispendieuse, signa enfin le traité de Rastadt, en mars 1714, par lequel il acquit les Pays-Bas, le Milanez, les royaumes de Naples et de Sardaigne. Philippe V resta paisible possesseur des Espagnes et des Indes. Ce prince avoit épousé, le 11 septembre 1701, Louise-Marie-Gabrielle, fille de Victor-Amédée II, duc de Savoie, et sœur de la duchesse de Bourgogne. Il eut le chagrin de voir, peu d'années après, son beau-père s'unir avec ses ennemis et ceux de la France. Victor-Amédée gagna par ce moyen la Sicile, qui lui fut cédée par le traité d'Utrecht, mais qu'il échangea depuis contre la Sardaigne, avec le titre de roi. Philippe, devenu veuf au mois de février 1714, épousa la même année Elisabeth Farnèse, fille du duc de Parme. Depuis, sa santé s'étant fort altérée, il se démit volontairement de la couronne, le 15 janvier 1724, en faveur de Louis prince des Asturies, son fils aîné, et se retira au palais de Saint-Ildefonse, pour ne plus penser qu'à son salut; mais le nouveau roi étant mort le 13 août de la même année, Philippe reprit le sceptre, qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 9 juillet 1746. Plus de fermeté dans le caractère lui eût épargné bien des traverses, et des démarches dont il eut tout lieu de se repentir. (Voyez l'*Hist. de Fén.*, liv. I, n. 100, liv. VII, n. 12, etc.).

PHILIPPE DE FRANCE, duc d'Orléans, fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, et unique frère de Louis XIV, naquit à Saint-Germain-en-Laye le 21 septembre 1640. Après s'être signalé par son courage en différentes campagnes, il revint en 1677 se fixer à Paris, où il ne se distingua plus que par cette vie molle et efféminée dont il avoit manifesté le goût dès son enfance. Il mourut à Saint-Cloud, le 1er juin 1701, âgé de soixante-un ans.

PHILIPPE DE FRANCE, fils du précédent, naquit le 2 août 1674, et porta le nom de duc de Chartres jusqu'à la mort de son père, en 1701. Il manifesta de bonne heure un caractère inquiet et léger, qui présageoit les excès dans lesquels il donna dans la suite. C'étoit un homme aimable et doué de grands talens, mais entièrement livré aux plaisirs, sans principes, et fort indifférent sur la religion. Devenu régent du royaume après la mort de Louis XIV, malgré les sages précautions que ce prince avoit prises pour l'exclure, il fit à la France des plaies profondes, en donnant l'exemple d'une immoralité scandaleuse, et en lâchant la bride aux écrivains impies et licencieux, que la fermeté de Louis XIV avoit toujours contenus. Il mourut subitement le 25 décembre 1723, dans sa cinquantième année. (Voyez l'*Hist. litt. de Fén.*, 1e part., art. 1er, sect. 1, n. 2.

PHILIPPE DE SAINT-NICOLAS (le père) étoit général des Carmes déchaussés sous le pontificat d'Innocent XII, à l'époque de l'examen du livre des *Maximes*. Il fut adjoint, en décembre 1697, aux consulteurs, en remplacement du P. Damascène, que les partisans de Bossuet venoient de faire exclure comme trop favorable au livre : mais on ne gagna rien à ce changement, car le P. Philippe fut un des cinq consulteurs qui, après un examen de plus d'un an, opinèrent en faveur du livre des *Maximes*. (Voyez la note de l'article Alfaro, ci-dessus, p. 172; et la lettre de l'abbé de Chanterac à Fénelon, du 7 mars 1699, t. IX, p. 700.

PHILOPALD DE LA HAYE (Antoine), né à Sarlat le 28 décembre 1674, fit ses études à Toulouse, et entra dans la congrégation des Prêtres de la Mission. Il fut quelque temps

[1] Il ne sera peut-être pas inutile d'observer que c'est d'après cette *Relation*, si justement suspecte, que M. Tabaraud a composé sa *première Lettre à M. de Bausset, ancien évêque d'Alais*, Paris, 1809, in-8°. C'est dans la même source que M. Aime Guillou a puisé les principaux détails de cette affaire, dont il rend compte dans sa continuation de l'*Hist. de l'Eglise* de Bérault-Bercastel.

supérieur des Clercs de la chapelle du Roi à Versailles, puis envoyé à Rome comme procureur-général de sa congrégation. Vif, ardent, propre aux affaires, il eût pu se rendre utile à l'Eglise, si de tristes préventions ne l'eussent jeté dans un parti turbulent. Il devint un des agens les plus actifs du cardinal de Noailles, et publia en 1714 deux *Lettres*, l'une en italien, l'autre en français, contre la bulle *Unigenitus*. Il s'étoit insinué auprès de M. Amelot, que Louis XIV avoit envoyé à Rome pour négocier, et il profitoit des rapports que sa place lui donnoit avec le cardinal de La Trémoille pour instruire les Jansénistes de tout ce qui pouvoit les intéresser. Ayant reçu ordre, au mois d'août 1715, de sortir de Rome, il fut accueilli à Paris par le cardinal de Noailles, qui le fit nommer supérieur du séminaire des Bons-Enfans. Philopald eut part dans la suite aux démarches qui se firent en faveur de l'appel. En 1724, le supérieur de la congrégation de la Mission lui ayant envoyé un ordre d'exclusion, l'évêque d'Auxerre, de Caylus, l'appela auprès de lui, et lui donna la cure d'Appoigny, paroisse de Régennes, sa maison de campagne. Dans ses dernières années, il résigna sa cure; cependant il continua d'en être chargé par les obstacles que rencontra son résignataire. Il mourut le 6 mars 1762, après avoir renouvelé son appel. On a de lui les deux *Lettres*, ci-dessus (*Lettera d'un vescovo di Francia al S. card. Fabroni*, Parigi, 10 gennaro 1714, in-12 de 72 pages; et *Lettre d'un Français à un cardinal du Saint-Office*); *Règlement pour le séminaire des Bons-Enfans*, rédigé de concert avec le docteur Boursier, et imprimé depuis; *Lettre sur le ton de la Messe*, 43 pages in-12, à propos d'une Instruction pastorale de M. de Condorcet, successeur de M. de Caylus à Auxerre. Il avoit laissé en manuscrit deux Mémoires contre la Bulle, un Memoire ou Dissertation sur la nécessité de l'amour de Dieu dominant pour être justifié dans le sacrement de pénitence, daté du 21 décembre 1759; et des commentaires à son usage sur les Epîtres de saint Paul et sur les Psaumes. Il est souvent question de Philopald dans le *Journal de Dorsanne*, et dans les *Anecdotes* de Villefore, rédigées en partie sur les lettres du Lazariste au cardinal de Noailles. (Voyez aussi l'*Hist. de la Constitution* par Lafiteau, et les *Nouvelles ecclésiastiques*, 3 septembre 1764.)

PIROT (Edme), savant docteur et professeur de Sorbonne, naquit à Auxerre en 1631, et fut reçu docteur le 28 juin 1664. La juste réputation qu'il s'acquit de bonne heure par ses connoissances théologiques le fit choisir, sous M. de Harlai, archevêque de Paris, pour examinateur des livres et des thèses sur cette matière. Ce fut lui qui rédigea, par ordre de ce prélat, en 1694, la censure des écrits de madame Guyon, datée du 16 octobre de cette année. L'archevêque de Cambrai, avant de publier le livre des *Maximes*, le soumit à l'approbation de ce docteur, qui, après quelques légères corrections, *fut charmé de cet examen*, et déclara *que le livre étoit tout d'or*. Mais l'autorité de Bossuet, avec qui il étoit particulièrement lié, le fit bien changer d'avis après la publication de l'ouvrage; car il le réfuta lui-même dans une Dissertation manuscrite que nous avons sous les yeux, et il approuva la censure qui en fut faite par plusieurs docteurs de Paris au mois d'octobre 1698 [1]. Nous avons aussi de lui un *Mémoire* manuscrit sur l'*origine et les progrès* de la controverse entre Bossuet et Fénelon. Il mourut à Paris le 5 août 1713, étant chanoine et chancelier de l'eglise métropolitaine, abbé d'Hermières, etc. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. II, n. 51, liv. III, n. 12, 33 et 93.)

[1] C'est par erreur que le cardinal de Bausset, dans l'*Hist. de Fenelon*, avoit attribué cette censure à M. Pirot. Un *Mémoire* sur cette censure, imprimé en 1699 (voyez ci-dessus, t. IX, p. 651), dit expressément qu'elle fut rédigée par M. Vivant. L'assertion du cardinal de Bausset a été corrigée dans la nouvelle édition de l'*Histoire de Fénelon* (liv. III, n. 93.)

POLIGNAC (Melchior, cardinal de), d'une des plus anciennes maisons d'Auvergne, naquit au Puy en Vélai l'an 1661. Le succès avec lequel il fit ses premières études annonça les grands talens qu'il déploya depuis dans plusieurs négociations importantes, et particulièrement à Rome sous le pontificat d'Alexandre VIII, à l'occasion des affaires de la régale. Depuis cette première négociation, il fut envoyé par le Roi en Pologne comme ambassadeur en 1693, à Rome comme auditeur de Rote sous le pontificat de Clément XI, enfin comme plénipotentiaire aux congrès de Gertruydemberg en 1710, et d'Utrecht en 1712. Cette même année, il fut créé cardinal, et bientôt après maître de la chapelle du Roi. Ses liaisons avec les ennemis du duc d'Orléans, après la mort de Louis XIV, le firent exiler dans son abbaye d'Anchin, d'où il ne fut rappelé qu'en 1721. Après la mort d'Innocent XIII, en 1724, il se rendit de nouveau à Rome, où il resta jusqu'en 1732 chargé des affaires de France, quoique nommé depuis 1726 à l'archevêché d'Auch. Il mourut à Paris en 1741, âgé de quatre-vingts ans, avec la réputation d'un esprit vaste et lumineux, capable de tout embrasser et de tout saisir. C'est à lui qu'on doit le poème si généralement estimé de l'*Anti-Lucrèce*, publié, après sa mort, par l'abbé de Rothelin, avec les notes de Le Beau.

POMPONE (Henri-Charles Arnauld de), plus connu sous le nom de l'abbé de Pompone, étoit fils de Simon Arnauld de Pompone, ministre des affaires étrangères. Il naquit en 1659 à La Haye, où son père étoit alors ambassadeur de France. Il obtint en 1711 une des trois places de conseiller d'Etat d'Eglise, vacante par la mort de l'archevêque de Reims. Nommé depuis ambassadeur à Venise, il soutint l'honneur de la France dans les revers comme dans les succès. Dans les divers emplois de chancelier des ordres du Roi, etc. qu'il exerça ensuite, il s'appliqua toujours à être utile, et eut le bonheur d'y réussir. Il mourut à Paris le 26 juin 1756, dans sa quatre-vingt-septième année.

PONTCHARTRAIN (Louis Phélypeaux, marquis de la Vrillière, comte de), chancelier de France, étoit d'une famille ancienne et distinguée par ses emplois. Il naquit le 29 mars 1643. D'abord conseiller au Parlement dès l'âge de dix-sept ans, il fut nommé en 1677 premier président au Parlement de Bretagne, d'où il fut tiré en 1687, pour être fait intendant des finances. Son zèle et ses succès dans ces premiers emplois le firent nommer contrôleur-général en 1689, après la retraite de Claude Le Peletier, ministre et secrétaire d'Etat en 1690, enfin chancelier de France en 1699. Il se démit volontairement de cette charge le 2 juillet 1714, et se retira à l'Oratoire, où il se montra aussi grand par ses vertus qu'il l'avoit été par ses places. Il mourut le 22 décembre 1727. Ses amis et ses ennemis se sont accordés à reconnoître en lui toutes les qualités nécessaires aux divers emplois qu'il exerça. Fénelon cependant, ainsi que les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, parurent en plusieurs occasions le juger sévèrement; mais il n'y a pas lieu de s'en étonner, s'il est vrai, comme l'a écrit depuis le chancelier d'Aguesseau, que M. de Pontchartrain fut celui de tous les ministres qui contribua le plus à entretenir les préventions de Louis XIV contre la doctrine politique et spirituelle de l'archevêque de Cambrai. Il est

quelquefois désigné dans les lettres de Fénelon par le nom de *M. Tomasseau.*

PORPHYRE (l'évêque de); voyez Drou (Le).

PRECELLES (Claude de), reçu docteur de Sorbonne le 9 avril 1676, s'attacha d'abord à l'évêque de Chartres, sous qui il continua de travailler jusqu'au mois de septembre 1709, époque de la mort du prélat. Il fut ensuite employé, dans le diocèse de Paris, par le cardinal de Noailles, malgré son éloignement pour les opinions de ce cardinal sur les questions qui agitoient alors l'Eglise. Mais le caractère circonspect et modéré de l'abbé de Précelles lui faisoit conserver la paix avec ceux mêmes dont il ne pouvoit adopter les opinions. Particulièrement lié avec Fénelon, dont il partageoit les sentimens en matière de spiritualité, il regardoit néanmoins le livre des *Maximes* comme justement condamné, à cause du langage trop peu précautionné de l'illustre auteur. Les *Nouvelles ecclésiastiques* font, sans le vouloir, l'éloge de ce docteur, en le donnant comme l'*oracle* des défenseurs de la constitution *Unigenitus.* Si on en croit ce libelle, l'abbé de Précelles auroit coopéré au livre intitulé : *Le Disciple pacifique de saint Augustin, sur la liberté, la grâce et la prédestination;* par le P. Ange de la Passion, Carme. Paris, 1715, in-4°.

PRÉCIPIEN ou PRECIPIANO (Humbert-Guillaume, comte de), l'un des plus vertueux et des plus zélés évêques du dix-septième siècle, naquit à Besançon en 1626, d'une ancienne famille originaire de Gênes. Successivement chanoine, archidiacre et doyen de l'église de Besançon, il s'attira dans ces divers emplois l'estime et la confiance générale. Après s'être acquitté avec autant d'habileté que de succès de diverses négociations au nom de Philippe IV, roi d'Espagne, il fut promu en 1682 à l'évêché de Bruges, puis en 1690 à l'archevêché de Malines, qu'il n'accepta que par un ordre exprès du pape Alexandre VIII. Sa charité envers les pauvres, sa piété, son zèle pour l'intégrité de la foi et pour le soutien des décrets du saint siége, lui attirèrent l'amour et le respect des vrais enfans de l'Eglise; mais en revanche il eut beaucoup à souffrir de la part des disciples de Jansénius, dont il ne put se dispenser de flétrir les ouvrages et la doctrine. Il mourut à Bruxelles en 1711, âgé de quatre-vingt-cinq ans. (Voyez les articles Brigode et Quesnel. Voyez aussi les *Mémoire pour servir à l'Hist. ecclésiastique du dix-huitième siècle; Introduction*, IIe partie, t. I, p. cxj et suiv.)

PUCELLE (René), fils de Claude Pucelle, avocat au Parlement, et de Françoise Catinat, sœur du célèbre maréchal de ce nom, naquit à Paris en 1655. D'abord ecclésiastique, puis engagé au service en qualité de volontaire, il se décida enfin pour l'état ecclésiastique, et fut reçu en 1684 conseiller-clerc au Parlement de Paris. Fénelon parle souvent de lui avec estime dans sa Correspondance. Du vivant de ce prélat, l'abbé Pucelle ne s'était pas encore rendu célèbre, comme il le fit depuis, par son opposition à la bulle *Unigenitus.* Il poussa la vivacité jusqu'à se faire exiler dans son abbaye de Saint-Léonard de Corbigny, dont il avoit été pourvu en 1694. Il mourut à Paris en 1745, âgé de quatre-vingt-dix ans.

PUYSÉGUR (Jacques de Chastenet, marquis de), fils du lieutenant-général du même nom, naquit à Paris en 1655. Après avoir servi avec distinction dans les guerres de Flandre, il parvint de grade en grade jusqu'à la dignité de maréchal de France, qu'il obtint en 1734. Il mourut à Paris en 1743, âgé de quatre-vingt-huit ans. C'étoit un homme aussi vertueux que recommandable par son courage et sa prudence. Le duc de Saint-Simon, peu porté à louer, fait de lui un très-bel éloge dans ses *Mémoires.*

QUESNEL (Pasquier), né à Paris le 14 juillet 1634, entra en 1657 dans la congrégation de l'Oratoire, d'où il fut obligé de sortir en 1684, par suite du refus qu'il fit de signer le Formulaire de doctrine, prescrit par la congrégation contre le jansénisme. Il se retira en 1685 dans les Pays-Bas, et joignit à Bruxelles le fameux Arnauld. (Voyez ce mot.) Ce fut là qu'il acheva le livre des *Réflexions morales*, dont il donna en 1693 la première édition complète (4 vol. in-8°). L'année suivante 1694, Quesnel perdit Arnauld, et lui succéda dans la qualité de chef du parti. Il méritoit cette distinction par son zèle et son activité pour la propagation des nouvelles doctrines, entretenant de tous côtés une correspondance assidue pour les intérêts de la secte, publiant sans cesse de nouveaux écrits, et ne négligeant aucune occasion d'accréditer ses opinions. Ce fut pour tous ces griefs que l'archevêque de Malines le fit arrêter à Bruxelles le 3 mai 1703, sur un ordre de Philippe V; mais il trouva moyen de s'échapper le 13 septembre suivant, et s'enfuit en Hollande, où il continua de servir le parti avec son zèle ordinaire, jusqu'à sa mort, arrivée à Amsterdam le 2 décembre 1719. On auroit peine à compter les ouvrages et les pamphlets sortis de la plume féconde de cet écrivain, qui fatigua si long-temps de ses réclamations le Pape et les évêques, les rois et les magistrats. Il s'appliqua surtout avec ardeur à la défense du livre des *Réflexions morales*, condamné d'abord en 1708 par un simple décret de Clément XI, puis par la bulle *Unigenitus*, du 8 septembre 1713. Il eut aussi quelques contestations avec l'archevêque de Cambrai; mais le ton de douceur et de modération qui distingue les écrits de Fénelon contraste singulièrement avec le style amer et insultant dont les écrits polémiques du célèbre Oratorien portent l'empreinte. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. V, n. 32, 33, liv. VI, n. 8; et l'*Hist. litt. de Fénelon*, 1re part. art. 1er sect. 4, n. 11.)

QUINOT (Joseph-Jean-Baptiste), de la maison et société de Sorbonne, fut reçu docteur le 31 mars 1696. Fénelon, qui l'estimoit, contribua à le faire entrer chez le duc de Beauvilliers en qualité de précepteur, et le chargea, au mois de juillet 1697, de diverses démarches touchant l'affaire du livre des *Maximes.* L'abbé Quinot eut bientôt après avec l'évêque de Chartres une conférence, dont le résultat fut de proposer à l'archevêque de Cambrai quelques voies d'accommodement pour éviter d'engager l'affaire à Rome. (t. IX, p. 189 et 193.) On trouve encore cet abbé chez le duc de Beauvilliers en 1703; et il est vraisemblable qu'il garda son emploi jusqu'à la fin de 1705, époque à laquelle le duc perdit ses deux fils. Nous voyons, à la fin de 1706, le cardinal de Noailles se servir de l'abbé Quinot, pour tâcher d'amener Fénelon à faire quelques avances, afin de renouer leurs anciennes liaisons. En informant l'archevêque de Cambrai des dispositions de son Eminence, l'abbé le consultoit pour savoir s'il devoit accepter un logement que le cardinal lui offroit à l'archevêché. Fénelon lui laissa une entière liberté à cet égard; il lui manda même qu'il ne l'en considèreroit pas moins s'il acceptoit les offres du cardinal, et que *sa demeure dans cette maison ne lui seroit ni pénible ni suspecte.* (1re sect. lettre 68, t. VII, p. 257). L'abbé Quinot fut alors pourvu, par la faveur de la cour, d'une chaire de théologie en Sorbonne, et devint ensuite syndic de la Faculté. Lorsqu'en 1711 on publia la *Dénonciation* de la *Théologie* de Habert, le car-

dinal de Noailles parut d'abord disposé à faire examiner cette *Théologie*, et l'abbé Quinot fut désigné comme un de ceux qui devoient concourir à l'examen. Mais au mois d'août 1712, ayant approuvé l'écrit du docteur Gaillande, intitulé : *Éclaircissemens sur quelques ouvrages de théologie*, cette approbation lui fit perdre tout à la fois les bonnes graces du cardinal, et le titre de censeur. (Voyez la note de la 403e des *Lettres diverses*, t VIII, p. 130.) Les amis que l'abbé Quinot avoit à la cour l'avoient aussi fait nommer en 1708 bibliothécaire du collège Mazarin; et quoique cette place fût incompatible avec celle de professeur, de nouveaux ordres de la cour empêchèrent de pourvoir à son remplacement; mais après la mort de Louis XIV, il quitta de lui-même sa chaire. Il montra bien alors que le P. Lallement ne l'avoit pas mal jugé en 1711, lorsqu'il écrivoit à Fénelon (t. VII, p. 688.) que c'étoit *un homme qui souffloit le froid et le chaud*. On le voit, en effet, depuis la mort de Louis XIV, s'agiter outre mesure dans les assemblées de Sorbonne. Après s'être joint à ses confrères, qui, le 5 mars 1717, appelèrent au futur concile, de la constitution *Unigenitus*, il prononça, au mois de juillet suivant, en pleine Faculté, un discours pompeux à la louange du syndic Ravechet, exilé pour ses excès; puis il rétracta l'approbation qu'il avoit donnée en 1712 au livre de Gaillande. Enfin, comme dans ces circonstances orageuses le Régent empêchoit la Faculté d'élire un autre syndic, le zèle de l'abbé Quinot le fit choisir pour en exercer provisoirement les fonctions; et quelques mois après, le docteur Hideux, ayant été élu pour remplir cette place, lui adresa, au nom de la Faculté, des remercimens publics de *sa sage administration*. Dans la suite, nous retrouvons l'abbé Quinot parmi les docteurs qui appelèrent de nouveau au mois de septembre 1718. Le catalogue de la bibliothèque Mazarine porte qu'il a été bibliothécaire jusqu'au 14 août 1722. C'est vraisemblablement l'époque de sa mort (Voyez les *Relations de Sorbonne*, 1716 et 1718, Ire et IIIe part.)

QUIRINI (Jérôme, dit en religion Ange-Marie), noble vénitien, né en 1680, entra de bonne heure dans l'ordre de saint Benoit, dont il fut pendant le dernier siècle, un des plus beaux ornemens, par sa vaste érudition et par les qualités encore plus estimables de son caractère. Pour satisfaire son amour des sciences et de l'érudition, il parcourut successivement l'Allemagne, l'Angleterre et la France, visitant avec soin toutes les bibliothèques, et faisant partout connoissance avec les savans les plus distingués. Pendant le séjour qu'il fit en France, depuis le commencement de l'année 1711 jusqu'au mois de mai 1714, il se rendit à Cambrai, qu'il regardoit comme le principal but de son voyage dans ce royaume, tant il désiroit passionnément de voir l'illustre prélat dont la renommée racontoit de si grandes choses. Aussi a-t-il consigné dans ses *Mémoires* [1] les plus petits détails de ses rapports avec Fénelon: et depuis son retour en Italie, il se fit toujours un honneur et un sujet de consolation de correspondre avec lui. Le mérite du P. Quirini le fit nommer en 1723 archevèque de Corfou, puis évêque de Brescia, et cardinal en 1727. Il mourut subitement d'apoplexie dans cette dernière ville, en 1755, âgé de 75 ans. Outre plusieurs monumens de sa libéralité, et de son zèle pour les sciences, il a laissé un grand nombre d'écrits pleins d'érudition, parmi lesquels il faut distinguer la nouvelle édition des *Œuvres de saint Éphrem*, en syriaque, en grec et en latin, 1732-1746, 6 vol. in-fol. (Voyez l'*Hit. de Fénelon*, liv. IV. n. 119 et 120.)

RADOLOVIC (Nicolas), originaire de Raguse, étoit archevêque de Chiéti, dans le royaume de Naples, quand le pape Innocent XII l'adjoignit, au mois de janvier 1698, aux huit consulteurs qu'il avoit choisis peu de mois auparavant pour examiner le livre des *Maximes*. Au mois de juin suivant, il le nomma secrétaire de la congrégation des Evêques et des Réguliers. Quoique ce prélat se fut prononcé fortement en faveur du livre de Fénelon, cela ne l'empêcha point d'être élevé au cardinalat, le 14 novembre 1699. Il ne jouit pas trois ans de cette dignité, étant mort à Rome le 26 octobre 1702, âgé de soixante-dix-huit ans. (Voyez la note sur l'article ALFARO, ci-dessus p. 172.)

RANCÉ (Armand-Jean le Bouthillier de), célèbre réformateur de la Trappe, né à Paris en 1626, se distingua de bonne heure dans la carrière des lettres et de la théologie. Il soutint, avec un grand éclat, ses thèses de licence, et disputa la première place à Bossuet, sur lequel même il eut l'avantage. Après avoir pris le bonnet de docteur en 1654, il entra dans le monde et y mena quelque temps une vie licencieuse; mais revenu à Dieu, il édifia autant le monde qu'il l'avoit d'abord scandalisé. Un des principaux fruits de sa conversion fut la réformation de l'abbaye de la Trappe, où il donna jusqu'à la fin de sa vie l'exemple de toutes les vertus chrétiennes et religieuses. L'éclat avec lequel il se prononça en faveur de Bossuet, dès l'origine des fâcheuses discussions occasionnées par le livre des *Maximes* [1], lui attira des vers très-piquans de la part du duc de Nevers, auteur de quelques poésies, qui ne manquent ni d'esprit ni d'imagination. Mais la manière pleine d'égards et de douceur dont l'archevêque de Cambrai répondit à ses procédés, détermina bientôt l'abbé de la Trappe à garder le silence sur ces tristes démêlés. Il se démit de son abbaye en 1695, et y mourut le 26 octobre 1700, avec des sentimens de pénitence dignes de la vie qu'il avoit menée depuis sa conversion. *Hist. de Fénelon*, liv. III, n 24 et 25.

RATABON (Martin de) fit ses études de théologie à Paris, dans la maison de Navarre, et prit le bonnet de docteur en 1684. D'abord aumônier du Roi, et grand-vicaire de Strasbourg, il devint en 1693 évêque d'Ypres, d'où il fut transféré à Viviers en 1713. S'étant démis de ce siège sn 1723, il obtint l'abbaye de Saint-Barthélemi de Noyon, et celle de Mortemer au diocèse de Rouen, Il mourut à Paris le 9 juin 1728, dans sa soixante-quatorzième année.

REIMS (l'archevêque de); voyez TELLIER (Charles-Maurice Le)

RENAUDOT (Eusèbe) naquit à Paris en 1646. Après avoir fait ses humanités chez les Jésuites, il entra chez les Pères de l'Oratoire, où il ne resta que quelques mois. Il continua depuis de porter l'habit ecclésiastique, mais il n'entra point dans les ordres sacrés. Il se rendit habile dans l'étude des langues, qui lui fut d'un grand secours pour la composition des savans ouvrages dont il a enrichi le public. Ayant accompagné le cardinal de Noailles au con-

[1] *Commentarius historicus de rebus pertinentibus ad cardinalem Quirinum. Brixiæ*, 1748 et seq. 4 vol in-8°. Cet ouvrage renferme beaucoup de faits importans relativement a l'histoire ecclésiastique, littéraire et même politique des dix-septieme et dix-huitieme siecles.

[1] Voyez ses lettres a Bossuet du mois de mars et du 14 avril 1697, t. XL, p. 279 et 291 : la lettre de Fénelon à l'abbé de Rancé, du mois de juillet; et celle de l'abbé Deslyons, du 1 aout de la même année, ci-dessus, t. IX, p. 177 et 180.

clave de 1700, son mérite lui attira les distinctions les plus flatteuses de la part du pape Clément XI, et de plusieurs prélats romains. Ce fut à son retour en France qu'il publia la plupart de ses ouvrages, parmi lesquels on distigue surtout deux volumes in-4°, qui parurent en 1711 et 1713, pour servir de continuation au livre de *la Perpétuité de la Foi*. (Voyez ARNAULD et NICOLE.) L'abbé Renaudot étoit particulièrement lié avec plusieurs zélés disciples de Jansénius et de Quesnel, et Fénelon le signale dans un *Mémoire* adressé en 1705 au pape Clément XI, comme imbu de la même doctrine. (Voyez le n. IX de ce *Mémoire*, t. IV des *Œuvres*, p. 454.) Toutefois il ne publia aucun ouvrage pour la défense du parti.

RICHEBRAQUE (Dom), avoit été prieur de Saint-Robert de Cornillon, monastère de Bénédictins près Grenoble. Il étoit à Blois quand madame Guyon lui écrivit, au mois d'avril 1695, pour le prier *de rendre témoignage à la vérité* sur une maxime détestable qu'on l'accusoit d'avoir enseignée. Il répondit de la manière la plus favorable à madame Guyon, par deux lettres du 14 avril, qu'on a vues dans la *Correspond. sur le Quiétisme* (t. IX, p. 59 et 60). On voit, par plusieurs lettres du P. Lami à Fénelon, que l'archevêque de Cambrai entretint avec le P. Richebraque des rapports d'amitié, jusqu'à la mort de ce religieux, arrivée au mois de juillet 1704.

ROCHELLE (l'évêque de La); CHAMPFLOUR.

ROHAN (Hercule-Mériadiadec de), de la branche de Rohan-Soubise, et connu sous le nom de *Prince de Rohan*, naquit le 8 mai 1699. Il étoit fils de François de Rohan, prince de Soubise et d'Anne de Rohan-Chabot, qui eut long-temps un grand crédit auprès de Louis XIV. D'abord gouverneur de Champagne et de Brie par la démission volontaire de son père, il fut créé lieutenant-général des armées du Roi le 26 octobre 1704. Il estimoit particulièrement Fénelon, qu'il avoit eu occasion de voir à Cambrai pendant la guerre de la succession, et aux avis duquel il se reconnut redevable de la faveur qu'il obtint en 1714, par l'érection de la terre de Fontenai, en Saintonge, en duché-pairie, sous la domination de *Rohan-Rohan*. (Voyez sa lettre à Fénelon du 18 novembre 1714, t. VIII, p. 258.) Il mourut à Paris le 26 janvier 1746.

ROHAN (Armand-Gaston, cardinal de), frère du précédent, naquit le 14 juin 1674. D'abord coadjuteur, puis évêque de Strasbourg, il obtint en 1712 le chapeau de cardinal, et en 1713 la dignité de grand-aumônier, après la mort du cardinal de Janson. Il eut part à toutes les affaires ecclésiastiques de son temps, dans lesquelles il fit paroître beaucoup de zèle pour procurer la paix de l'Eglise et la soumission due à ses jugemens. Il ne distingua pas moins par sa générosité, par la douceur et l'affabilité de son caractère, et par toutes les qualités qui rendent les hommes aimables dans la société. Il étoit pénétré d'estime et de vénération pour l'archevêque de Cambrai, aux lumières duquel il eut souvent recours à l'occasion des affaires de la bulle *Unigenitus*. Il mourut en 1749. Un an avant sa mort, il publia contre le livre du P. Pichon, sur la fréquente communion, un *Mandement* qu'on peut regarder comme un des plus remarquables qui aient paru à cette époque, pour l'exactitude et la netteté des principes. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. VIII, n. 24 et 25; et l'*Ami de la Religion* t. XIJ, p. 125, etc.)

ROSLET (le P. Z.), procureur-général des Minimes, étoit l'agent du cardinal de Noailles à Rome. On voit, par les lettres de l'abbé de Chanterac, et par celles de l'abbé Bossuet, qu'il se donna de grands mouvemens dans l'affaire du livre des *Maximes*. Il écrivoit à M. de Noailles, en lui envoyant le Bref de condamnation : « J'envoie à V. G. la » peau du lion qui nous a fait tant de peine, et qui a étonné » tout le monde par ses rugissemens continuels pen- » dant plus de vingt mois. » Dans la suite, il se remua beaucoup en faveur du parti janséniste. Il mourut à Rome au mois de janvier 1713. (Voyez les lettres de l'abbé de Chanterac des 30 mars et 2 septembre 1698, t. IX, p. 362 et 512; et celles du P. Daubenton du 23 octobre 1711 et du mois de janvier 1713, t. VIII, p. 27 et 129.)

ROUEN (l'archevêque de); voyez COLBERT (Jacques-Nicolas), et AUBIGNE.

ROUJAULT (Nicolas-Etienne), seigneur de Villemain, d'abord maître des requêtes, devint successivement intendant du Berri, du Hainault, du Poitou et de Rouen. Sa femme, Barbe-Magdeleine Maynon, étoit particulièrement estimée de Fénelon, qui entretint long-temps avec les deux époux une correspondance habituelle. Anne-Elisabeth Roujault, leur fille, épousa en 1715 Guillaume de Lamoignon, avocat-général au Parlement, et depuis chancelier de France. De ce mariage naquit Chrétien Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, dont le généreux dévoûment à la cause de Louis XVI honorera éternellement le nom et la mémoire. Madame Roujault ne mourut qu'en 1756, âgée de quatre-vingt-huit ans.

SABATIER (Pierre de), né à Vauréas, dans le comtat Venaissin, le 14 novembre 1654, fit ses premières études chez les Jésuites d'Avignon, et entra en 1673 au séminaire de Saint-Sulpice de Paris; où il reçut la prêtrise en 1685, et le bonnet de docteur quelques mois après. Ayant été admis cette même année dans la compagnie de Saint-Sulpice, il fut envoyé à Limoges, où il exerça tout à la fois les fonctions de directeur du séminaire et de vicaire-général du diocèse jusqu'en 1695. A cette époque, Fénelon, qui s'occupait de la formation de son séminaire, sollicita M. Tronson de l'envoyer à Cambrai, au défaut de l'abbé Gaye qu'il avoit d'abord demandé, mais que des liens très-étroits attachoient alors au séminaire de Tulle (Voyez GAYE, ci-dessus.) Cette nouvelle demande de Fénelon n'eut pas plus de suite que la première. Les évêques de Chartres et d'Autun s'efforçoient, en même temps que l'archevêque de Cambrai, d'attirer dans leurs diocèses l'abbé Sabatier, qui fut enfin envoyé à Autun au mois de novembre 1692, pour y exercer les fonctions de supérieur du séminaire et celles de vicaire général du diocèse. Il devint en 1706 évêque d'Amiens, et gouverna cette église avec autant de zèle que de prudence jusqu'à sa mort, arrivée le 20 janvier 1733. La *Gallia Christiana*, en remarquant qu'il ne sortit de son diocèse que deux ou trois fois par nécessité, fait son éloge en deux mots : *Totus ovibus suis totum se eis consecravit.*

SACRIPANTE (Joseph) naquit le 19 mars 1642 à Narni, dans l'Etat ecclésiastique. Il fut d'abord référendaire de l'une et l'autre signature, et sous-dataire des papes Innocent XI, Alexandre VIII et Innocent XII. Ce dernier le créa cardinal le 12 décembre 1695, et le nomma, quelques jours après, préfet de la congrégation du Concile. Il devint au mois de décembre 1700, préfet de la daterie, sous le pape Clément XI, et il eut depuis, en cette qualité, des rapports assez fréquens avec Fénelon pour les affaires du diocèse de Cambrai. Il mourut à Rome le 4 janvier 1727, agé de quatre-ving-cinq ans, singulièrement regretté des pauvres, dont il avoit été le père.

SACY (Louis de), né en 1654, fut avocat au Parlement de Paris, et membre de l'Académie française. Il obtint un succès égal au barreau et dans la carrière des lettres, et mourut en 1727, âgé de soixante-treize ans, après avoir publié divers ouvrages de littérature et de jurisprudence. Il avoit été pendant plusieurs années en correspondance avec l'archevêque de Cambrai, et ce fut lui qui rédigea l'approbation jointe en 1717 à la nouvelle édition du *Télémaque*, alors publié pour la première fois en France avec le sceau de l'autorité royale.

SAINT-AIGNAN; voyez BEAUVILLIERS.

SAINT-OMER (l'évêque de); voyez VALBELLE.

SAINT-PONS (l'évêque de); voyez MONTGAILLARD.

SAINT-REMI (Jean-Baptiste de La Landelle, dit l'abbé de), gentilhomme breton, entra chez la duchesse d'Aremberg, en qualité de précepteur, vers la fin de l'année 1701. Il rédigea pour l'édition du *Télémaque* publiée à La Haye cette même année, une *Préface*, où il s'exprime sur le pur amour d'une manière conforme aux idées de Fénelon. (Voyez les lettres 50 et 54 de la *Corresp. de famille*, et les 96e et 99 des *Lettres diverses*, t. VII, p. 422, 424, 560 et 565.) On a encore de cet abbé des *Mémoires sur l'Histoire de France* (La Haye, 1716, 2 vol. in-12) qui finissent en 752, à l'élévation de Pépin sur le trône; et le *Mercure français* ou *Histoire courante de Louis XV* (1718, un vol. in-8°.) Ces ouvrages n'ont pas eu grand succès.

SALIANS (l'abbé de) étoit un ami commun de Fénelon et de la famille de Noailles, par l'entremise duquel la maréchale de Noailles essaya, en 1708, de rapprocher l'archevêque de Cambrai et le cardinal de Noailles. (Voyez les lettres de Fénelon à cet abbé, des 23 novembre 1708 et 5 janvier 1709, t. VII, p. 644 et 647.)

SALIGNAC ou SALAGNAC; voyez FENELON.

SALLE (François Caillebot de la), d'abord aumônier du Roi, fut nommé en 1672 à l'abbaye de Rebais, et en 1690 à l'évêché de Tournai, pour lequel il fut sacré en 1692. Fénelon, le croyant favorable au jansénisme se réjouit de le voir donner la démission de son siége en 1705. Il fut alors pourvu de l'abbaye de La Couture du Mans, et mourut à Rebais au mois de décembre 1736 (Voyez le *Mémoire* de Fénelon au pape Clément XI, n. x; t. IV des *Œuvres*, p. 455.)

SALVIATI (Alaman), né à Florence le 20 avril 1668, étoit protonaire apostolique, lorsqu'il fut nommé en 1707, par le pape Clément XI, nonce extraordinaire à la cour de France, pour porter les langes bénits et les autres présens destinés au duc de Bretagne, second fils du Duc de Bourgogne. Il arriva en France au mois de juillet 1708, et fit son entrée publique à Paris le 9 décembre suivant. Depuis il fut déclaré vice-légat d'Avignon en 1711, président de la légation d'Urbin en 1717, et cardinal par Benoît XIII le 8 février 1730. Il mourut à Rome le 24 février 1733, âgé de soixante-quatre ans.

SANADON (Noël-Etienne), Jésuite, né à Rouen en 1676, professa avec distinction les humanités dans son ordre, et ne se fit pas moins estimer par les qualités de son cœur que par son goût en littérature. On a de lui des poésies latines qui ne seroient pas désavouées par les meilleurs poëtes modernes, et une traduction d'Horace qu'on a longtemps estimée, mais qui a été depuis effacée par quelques autres. Ce fut le P. Sanadon qui composa l'épitaphe latine gravée en 1624 sur le tombeau de Fénelon, et rapportée dans son *Histoire*, liv. VIII, n. 52. Il mourut à Paris, au collège de Louis-le-Grand, dont il étoit bibliothécaire, le 21 septembre 1733.

SANTEUL (Jean de), né à Paris en 1630, étudia chez les Jésuites, et entra, à l'âge de vingt ans, chez les Chanoines réguliers de Saint-Victor. Ses poésies latines le font regarder avec raison comme un des auteurs modernes qui ont le plus participé au génie des meilleurs poètes du siècle d'Auguste. Ses poésies sacrées en particulier sont un des plus beaux ornemens du Bréviaire de Paris et de plusieurs autres Bréviaires de France. Les ingénieuses fictions de la mythologie, souvent retracées dans ses poésies profanes, lui attirèrent, comme on sait, les reproches du grand évêque de Meaux, dont le goût sévère, habituellement nourri des trésors de vérité renfermés dans les saintes Ecritures, *trouvoit un grand creux dans les fictions de l'esprit humain* [1]. La manière ingénieuse dont se défendit Santeul dans son *Amende honorable*, dut faire sourire la gravité de Bossuet; mais on sait que Fénelon et le grave abbé Fleury lui-même n'avoient pas besoin de cette *Amende honorable* pour condescendre aux jeux folâtres de l'imagination de Santeul. Ce poète célèbre mourut à Dijon le 5 août 1697. On a dit de lui tant de bien et tant de mal, qu'il seroit difficile de le dépeindre au naturel. Il paroît constant qu'il avoit dans le caractère un fond de légèreté et de bouffonnerie peu digne de la gravité religieuse. Il faut cependant avouer que les religieux de Saint-Victor s'inscrivirent en faux contre le recueil d'aventures scandaleuses et ridicules publié depuis la mort de Santeul, sous le nom de *Santoliana*. (Voyez l'*Hist de Fénelon*, liv. IV, n. 20.)

SANTINI (Vincent) fut internonce de Bruxelles après l'abbé Grimaldi, nommé en 1712 nonce de Pologne. On a plusieurs lettres de lui à Fénelon pendant les années 1713 et 1714.

SÉBASTE (l'archevêque de); voyez CODDE.

SEIGNELAY; voyez COLBERT (Jean-Baptiste).

SERANI (Nicolas), procureur-général des Augustins, fut un des huit consulteurs nommés par Innocent XII, au mois de septembre 1697, pour l'examen du livre des *Maximes*, et l'un des cinq qui conclurent à le condamner. (Voyez la note de l'article ALFARO, ci-dessus p. 172.)

SÉRAPHIN de Paris (le P.), Capucin du couvent de Meudon, étoit un prédicateur célèbre sous Louis XIV, par l'onction et la simplicité évangélique de ses homélies. Ce fut lui qui, prêchant à la cour, apostropha un jour assez brusquement Fénelon, qui dormoit au sermon. Il n'en fut pas moins pénétré dans la suite d'estime et de respect pour l'archevêque de Cambrai. Son attachement marqué pour ce prélat, dans l'affaire du livre des *Maximes*, lui attira même un interdit de l'archevêque de Paris [2], au mois d'août 1699. On peut voir à ce sujet sa lettre du 15 mars 1700, ci-dessus, p. 43. (*Hist. de Fénelon*, liv. IV, n. 41, note.)

SERRY (Jacques-Hyacinthe), célèbre Dominicain, et Thomiste zélé, naquit à Toulon en 1659. Le cardinal de Bouillon l'emmena avec lui à Rome, au mois de mai 1697, en qualité de théologien; mais bientôt le prélat, choqué de quelques-unes de ses opinions, le remit à la disposition

[1] Lettre à Santeul, du 19 septembre 1690. — [2] On a vu, dans la CCLXXXII des *Lettres diverses* (t. VII, p. 11), que le même prélat avoit, en 1711, interdit un prêtre, pour avoir donné ses soins à l'édition du Mandement de l'évêque de Gap contre le livre du P. Quesnel.

du général de son ordre, qui l'envoya professer la théologie dans l'Université de Padoue. (Voyez *Œuvres de Bossuet*, t. XL, lettre 165.) Le P. Serry mourut dans cette ville le 12 mars 1738, après avoir publié un assez grand nombre d'ouvrages, dont plusieurs ont été mis à l'*Index* pour quelques opinions téméraires, principalement sur les matières de la grâce.

SÈVE DE ROCHECHOUART (Gui de), reçu docteur de Sorbonne en 1666, fut nommé évêque d'Arras en 1670, et se démit en 1721, en faveur de son neveu, qu'il avoit obtenu pour coadjuteur deux ans auparavant, mais qui ne put avoir de bulle [1]. Il étoit plein d'estime et de respect pour l'archevêque de Cambrai, son métropolitain, et le consultoit volontiers dans ses difficultés. Ce fut une de ces consultations qui donna lieu à Fénelon d'adresser à ce prélat en 1707, la *Lettre sur la lecture de l'Ecriture sainte en langue vulgaire*. (T. II des *Œuvres*.) Il mourut dans son diocèse au mois de novembre 1724, épuisé de travaux et de vieillesse, et doyen des évêques de France.

SFONDRATE (Célestin), né en 1643, entra chez les Bénédictins, professa le droit canonique dans l'Université de Saltzbourg, et fut ensuite abbé de Saint-Gal en Suisse. Son mérite et sa naissance lui procurèrent la pourpre romaine en 1695; mais il ne jouit pas long-temps de cet honneur, étant mort à Rome le 4 septembre 1696, âgé de cinquante-trois ans. Outre plusieurs ouvrages contre l'assemblée du clergé de France de 1682, il publia, en 1696, le *Nodus prædestinationis dissolutus* (*Romæ*, in-4°), qui fut dénoncé au Pape, l'année suivante, par les archevêques de Paris et de Reims, conjointement avec les évêques de Meaux, d'Arras et d'Amiens, comme contenant des opinions fausses et téméraires sur les matières de la grâce, sur le péché originel, sur l'état des infidèles et des enfans morts sans baptême : mais cette dénonciation n'eut pas de suite, les papes Innocent XII et Clément XI n'ayant point voulu faire examiner l'ouvrage de Sfondrate. (Voyez l'article GABRIELLI. Voyez aussi l'*Hist. de Bossuet*, liv. X, n. 4. — *Mém. chronol.* du P. d'Avrigny *sur l'Hist. ecclés.* 23 février 1697.)

SILLERY (Fabio Brulart de), né au château de Pressigny en Touraine le 25 octobre 1655, se fit un nom par son amour pour les lettres et par ses libéralités. Il étoit doyen de l'église de Reims quand il fut pourvu, en 1689, de l'évêché d'Avranches, qu'il permuta, au mois d'octobre de la même année, contre celui de Soissons, auquel le célèbre Huet étoit nommé depuis 1685. Ayant été préconisé pour Soissons le 23 janvier 1692, il fut sacré à Paris le 23 mars suivant, dans l'église de la maison professe des Jésuites. Il marqua son gouvernement par d'utiles établissemens, comme écoles, séminaires, hôpitaux, etc... Plus de la moitié de son revenu étoit ordinairement employé au soulagement des pauvres, et dans les années de disette, il contractoit même des dettes pour les secourir. Il mourut le 20 novembre 1714, dans sa soixante-unième année, laissant en manuscrit des commentaires sur quelques Epîtres de saint Paul, des traductions des Pères, des traités de morale, des sermons, etc. On a imprimé, sans son aveu, deux lettres sur l'éloquence [2], et quelques poésies qu'il avoit composées. Il avoit été reçu à l'Académie française en 1705. Ce prélat est quelquefois désigné dans la *Corresp. de Fénelon* par le nom de *M. de Villers*.

[1] Voyez une note à ce sujet, ci-dessus, t. IX, p. 373. — [2] Gibert a rendu compte de ces *Lettres*, dans les *Jugemens des Savans sur les auteurs qui ont traité de la Rhétorique*; t. III, p. 347, etc.

SOUASTRE; voyez MONTBERON.

SPADA (Fabrice), né le 18 mars 1643, et nommé archevêque de Patras en 1672, fut nonce en Savoie et en France. Clément X le créa cardinal le 27 mai 1675. Lors de l'examen du livre des *Maximes*, en 1697, le cardinal Spada étoit secrétaire d'Etat, et membre de la congrégation du Saint-Office. L'abbé de Chanterac, dans une lettre à Fénelon du mois d'avril 1699 (ci-dessus, p. 18) le représente comme un homme uniquement occupé des affaires d'État, et plus versé dans l'art du gouvernement que dans la théologie, à laquelle ses différentes nonciatures ne lui avoient guère laissé le loisir de s'appliquer. Il mourut à Rome le 15 juin 1717, âgé de soixante-quinze ans.

STEYAERT (Martin), né le 16 avril 1647, dans une petite ville du diocèse de Gand, fut un des docteurs envoyés à Rome, en 1675, par la Faculté de Louvain, pour provoquer la condamnation des propositions de morale relâchée. Il gagna l'estime d'Innocent XI et des cardinaux par ses lumières et par sa piété. De retour dans sa patrie en 1682, il devint successivement recteur de l'Université de Louvain, et vicaire apostolique de Bois-le-Duc. Il mourut le 17 avril 1701, avec la réputation d'un théologien aussi habile que zélé pour la saine doctrine. Ses lettres à Fénelon montrent que, dans la controverse du quiétisme, il inclinoit pour les opinions de ce prélat, principalement sur l'article de la charité. On a publié à Louvain en 1703 une collection de ses Œuvres, en 6 vol. in-8°.

STIÉVENARD (Simon-Pierre), chanoine de Cambrai, fut honoré des bontés de Fénelon, qui l'envoya étudier à Paris, et le rappela ensuite pour lui servir de secrétaire. L'abbé Stiévenard étoit licencié en la Faculté de théologie de Paris, et fut nommé en 1709 par Fénelon à un canonicat de sa métropole [1]; mais il ne cessa point pour cela de se rendre utile au vertueux archevêque. Ce fut lui qui, après la mort du prélat, acheva l'impression de la seconde édition de l'*Instruction pastorale en forme de dialogues*, *sur le système de Jansénius*. Il publia cet ouvrage en 1715, et y joignit une *Préface* où l'on trouve une liste exacte de tous les écrits imprimés de l'archevêque sur la controverse du jansénisme. Il donna aussi, en 1715 et en 1718, deux éditions des *Prières du matin et du soir* (voyez le *Manuel de piété*, t. V des *Œuvres*) que l'illustre prélat avoit composées pour l'usage de son diocèse. Son zèle pour la mémoire de son protecteur l'engagea, quelques années après, à réclamer contre une assertion du P. Billuart, Dominicain, qui, dans son *Thomisme triomphant*, publié en 1725, avoit reproché à Fénelon de confondre le système des Thomistes avec celui des Jansénistes, et de les envelopper dans la même condamnation. Il motivoit cette accusation sur la *première Lettre* de Fénelon *au P. Quesnel*, dont il avoit cité inexactement un passage. Stiévenard traduisit le théologien comme calomniateur, dans son *Apologie pour feu M. de Fénelon contre le Thomisme triomphant*, 1726, in-4°. Billuart avoua que sa citation étoit inexacte; mais il prétendit que, dans d'autres écrits, Fénelon avoit mérité le même reproche : ce qui engagea Stiévenard à publier, la même année 1726, deux nouvelles *Apologies*, aussi in-4°, en faveur du prélat. Plus tard, il fit paroître un

[1] Fénelon avoit voulu en 1708 procurer à l'abbé Stiévenard un canonicat à la nomination du Pape. Voyez l'attestation qu'il donna à cet effet, ci-dessus, t. VIII, p. 355.

écrit latin, intitulé : *Concertationes Jansenianorum*..... Cologne, 1730, in-8°. Il y donnoit une idée des disputes sur la grâce, et soutenoit la doctrine de l'équilibre, contre un livre imprimé récemment à Utrecht. M. Le Glay, dans ses *Recherches sur l'église de Cambrai*, 1825, in-4°, cite des fragmens d'une *Dissertation* inédite de Stiévenard *sur la chronologie des évêques de Cambrai*, et il le croit auteur d'une autre dissertation manuscrite sur le temps du pontificat de Saint-Géri. Le même écrivain a donné une courte Notice sur Stiévenard, qui mourut le 19 août 1735. Son nom étoit omis dans tous les *Dictionnaires historiques*, jusqu'à ce que la *Biographie universelle* lui eût consacré un article, dont l'auteur a bien voulu nous permettre de faire usage. (Voyez l'*Hist. litt. de Fénelon*, Ire part., art 1er, sect. 4, n. 11.

TALLARD (Camille d'Hostun, comte de), maréchal de France, naquit le 14 février 1652, d'une ancienne et illustre maison de Provence. Ses premiers pas dans la carrière militaire lui méritèrent l'estime de Turenne, qui lui confia plusieurs postes importans pendant sa belle campagne de 1674. Il parut également propre aux négociations, et fut envoyé en 1697, en qualité d'ambassadeur, en Angleterre, où il conclut avec le roi Guillaume III un traité de partage pour la succession de Charles II, roi d'Espagne. Ayant été chargé de donner les premières leçons de l'art de la guerre au Duc de Bourgogne, il fit avec ce jeune prince les campagnes de 1702 et 1703, et reçut le 14 janvier de cette dernière année le bâton de maréchal, qu'il honora par de brillans succès dans la campagne suivante : mais il expia amèrement ses succès, en 1705, à la bataille d'Hochstedt, où il fut entièrement défait, perdit son fils, et fut lui-même fait prisonnier. Conduit alors en Angleterre, il y resta sept ans, pendant lesquels il servit beaucoup la France, en contribuant à détacher la reine Anne de la cause des alliés. De retour en France en 1712, il fut créé duc, puis ministre et secrétaire d'Etat en 1726. Il mourut en 1728, âgé de soixante-seize ans. La lettre qu'il écrivit à Fénelon au mois de novembre 1702 (t. VII, p. 565) et qui rend un témoignage si honorable à la conduite du Duc de Bourgogne pendant la campagne de cette année, ne montre pas moins l'estime sincère du maréchal de Tallard pour l'archevêque de Cambrai.

TARGNY (Louis de), reçu docteur de Sorbonne le 22 septembre 1688, fut d'abord trésorier de l'église de Reims, puis garde de la Bibliothèque du Roi en 1712, abbé d'Obasine en 1723, et de Saint-Lo en 1724. Nommé en 1729 à l'abbaye de Saint-Barthélemi de Laon, il ne l'accepta point. Il mourut le 3 mai 1737, âgé de soixante-dix-huit ans. Fénelon le croyoit, à ce qu'il paroît, attaché aux principes du jansénisme. Nous ignorons sur quoi ce soupçon pouvoit être fondé du vivant de Fénelon ; mais il est certain que l'abbé de Targny se montra dans la suite opposé à ce parti. On peut voir les *Nouv. ecclés.* de 1739 à 1735, où cet abbé n'est point épargné.

TAVANNES (Nicolas de Saulx de) né le 19 septembre 1690, de Charles-Marie de Saulx, marquis de Tavannes, et de Marie-Catherine d'Aguesseau, fut d'abord chanoine de Saint-Pierre d'Appoigny, diocèse d'Auxerre. Fénelon, qui avoit une très-haute idée de ses talens et de sa piété, songea, vers la fin de 1714, à le demander pour coadjuteur ; mais il couvrit ses démarches d'un si profond secret, que l'abbé de Tavannes lui-même les ignora entièrement, jusqu'au moment où le marquis de Fénelon publia, en 1734, un précis de la vie de son oncle. L'abbé de Tavannes se montra toujours digne d'un suffrage si honorable. Il étoit grand-vicaire de Rouen, lorsqu'il fut nommé en 1721 à l'évêché de Châlons-sur-Marne, vacant par la mort de Gaston de Noailles, frère du cardinal de même nom. Il devint en 1725 premier aumônier de la Reine, fut transféré en 1733 à l'archevêché de Rouen, créé cardinal en 1756, grand-aumônier en 1757, et mourut le 10 mars 1759. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, livres VIII, n. 36.)

I. TELLIER (Charles-Maurice Le), fils de Michel Le Tellier, chancelier de France, naquit en 1642. Nommé d'abord en 1668 coadjuteur de Langres, et quelques jours après de Reims, il fut sacré la même année par le cardinal Barberin, archevêque de cette dernière ville, auquel il succéda en 1671. Il tenta inutilement en 1694, pendant la vacance du siège de Cambrai, de faire rentrer sous la dépendance de sa métropole quelques diocèses voisins qui en avoient été distraits en 1559, lors de l'érection de Cambrai en métropole [1]. Il s'unit en 1697 à quelques-uns de ses confrères pour dénoncer au pape Innocent XII le *Nodus prædestinationis*, publié à Rome, l'année précédente, par le cardinal Sfondrate ; mais on sait que cette dénonciation n'eut aucune suite. (Voyez SFONDRATE.) L'archevêque de Reims eut aussi avec les Réguliers de son diocèse des discussions qui ne donnent pas une grande idée de sa prudence ni de sa modération. Il paroît même que, sans se déclarer ouvertement ami des Jansénistes, il avoit sur cet article des opinions peu conformes à la doctrine de l'Eglise et du saint siège. On cite, entre autres, de lui une lettre à M. Vivant, sur laquelle Fénelon vouloit qu'on l'attaquât (109e des *Lettres diverses*, t. VII, p. 774). Il y déclare qu'il est « persuadé en son particulier, que les cinq propositions » sont de Jansénius ; mais il trouve ridicule d'exiger que » les autres entrent dans ce sentiment. » (Voyez les *Mém. chronol.* du P. d'Avrigny *sur l'Hist. ecclés.* 24 mai et 15 juillet 1697, et 20 juillet 1701.) Il mourut subitement à Paris le 22 février 1710.

II. TELLIER (Louis-François-Marie Le), marquis de Barbesieux, troisième fils du célèbre Louvois, naquit le 3 juin 1668, et succéda en 1691 à son père dans les fonctions de ministre de la guerre ; mais sa vie molle et inappliquée rendit à peu près inutiles les talens qu'il avoit pour l'administration. Il mourut le 5 janvier 1701, dans sa trente-troisième année. Il avoit épousé, le 11 janvier 1696, Marie-Thérèse d'Alègre, fille du marquis Yves d'Alègre, morte le 29 octobre 1706, à l'âge de vingt-six ans.

III. TELLIER (Michel Le), Jésuite, naquit près de Vire, en basse Normandie, l'an 1643. Après avoir professé avec succès les humanités et la philosophie, il devint provincial de la province de Paris. Il étoit encore chargé de cet emploi, lorsque Louis XIV le choisit, en 1709, pour son confesseur, après la mort du P. de la Chaise. C'étoit un homme instruit, et plein de zèle pour le maintien de la véritable doctrine contre les erreurs de Jansénius. Aussi étoit-il décidé à contribuer de tout son pouvoir à terminer les malheureuses querelles qui affligeoient alors l'Eglise de France. On présume aisément, d'après cela, que les Jansénistes n'ont pas dû l'épargner. Il est possible que le P. Le Tellier, avec de bonnes intentions, se soit laissé entraîner trop loin par l'ardeur de son zèle ; mais il y a loin de là au caractère odieux qu'on lui a prêté, et au rôle violent qu'on lui a fait jouer. Il est d'ailleurs à remarquer que, sur les

[1] Voyez, dans le t. VIII de la *Correspondance*, l'*Avertissement* sur le *Mémoire concernant l'erection de Cambrai en archevêché*.

plaintes de plusieurs évêques contre le livre des *Réflexions morales*, cet ouvrage du P. Quesnel avoit déjà été condamné à Rome par un décret du 13 juillet 1708, avant que le P. Le Tellier fût confesseur de Louis XIV. L'influence que ce religieux avoit, à raison de son emploi, dans les affaires ecclésiastiques, obligeoit souvent les évêques de France à employer sa médiation auprès du Roi. Telle fut l'occasion de la correspondance de Fénelon avec le P. Le Tellier; correspondance singulièrement intéressante par les détails qu'elle renferme sur les affaires du temps, et en particulier sur les dispositions de Louis XIV envers l'archevêque de Cambrai. On y voit en effet, avec satisfaction, que ce prince, sans revenir entièrement de ses préventions contre Fénelon, reconnut toujours en lui un prélat dévoué aux intérêts de la religion, et recevoit même avec plaisir, par le canal du P. Le Tellier, les vues de ce prélat pour l'extirpation de l'hérésie et pour la paix de l'Eglise. Après la mort de Louis XIV, son confesseur fut exilé à Amiens, puis à La Flèche, où il mourut en 1719, âgé de soixante-seize ans. Il est souvent désigné dans la *Corresp. de Fénelon* sous le nom de *M. Bourdon.*

TEMPLERIE (Louis Guezet de La), prêtre du diocèse de Coutances, étoit depuis quinze ans curé dans le diocèse de Cambrai, quand Fénelon le choisit en 1697 pour accompagner l'abbé de Chanterac à Rome. Le prélat le nomma, l'année suivante, à un canonicat de sa métropole. On voit, par la lettre 48 de la *Corresp. de famille* (t. VII, p. 415) que Fénelon le chargea de surveiller l'éducation du marquis de Laval, fils de sa belle-sœur, pendant le séjour que ce jeune homme fit à Cambrai dans l'été de 1700.

THORENTIER (Jacques), prêtre de l'Oratoire, exerça avec succès le ministère de la chaire, à Paris et dans les provinces, jusqu'à sa mort, arrivée en 1713. Il eut même sous M. de Harlai, archevêque de Paris, le titre de grand-pénitencier; mais il n'en fit jamais les fonctions. Outre ses *Sermons*, il est auteur de petits ouvrages sur l'usure, la pauvreté religieuse, etc. Soumis aux décisions de l'Eglise, il travailla avec ardeur, mais inutilement, à ramener le P. Quesnel aux mêmes sentimens.

TIBERGE (Louis), directeur du séminaire des Missions-Etrangères à Paris, fut élu supérieur de cette maison en 1692, et remplit cette place, de trois ans en trois ans, alternativement avec M. de Brisacier. Tous deux jouissoient de la considération universelle, pour leurs vertus et leurs lumières. Aussi madame de Maintenon eut-elle recours à leurs conseils, lorsqu'elle voulut donner des règlemens à la maison de Saint-Cyr, et depuis encore, en 1694, au sujet des livres de madame Guyon Ils entretenoient tous deux une correspondance avec Fénelon, et lui écrivirent plusieurs fois, en 1700 et 1702, pour tâcher d'obtenir sa faveur dans l'affaire des cérémonies chinoises. M. Tiberge avoit été pourvu en 1691 de l'abbaye d'Andres, dont il se démit en 1722. Il mourut à Paris le 9 octobre 1730. On a de lui plusieurs livres de piété, et quelques Lettres et Mémoires, rédigés de concert avec M. de Brisacier, sur la controverse des cérémonies chinoises. On peut en voir la liste dans le *Dict. de Moréri.* (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. II, n. 2, 6, 25, etc.; liv. IV, n. 94.)

TIMOTHÉE (Jacques Peschard, dit en religion le P.) étoit fils d'un apothicaire de La Flèche en Anjou. Il naquit en 1664, et entra de bonne heure chez les Capucins, où il enseigna d'abord la théologie avec distinction. Il étoit gardien du couvent de Vannes, lorsque le général de son ordre le fit venir à Rome en 1703, pour y exercer les fonctions de secrétaire français du procureur-général de l'ordre. A peine arrivé à Rome, le P. Timothée fut présenté au pape Clément XI, qui conçut aussitôt pour lui une estime et une confiance particulières. Le P. Timothée méritoit cette faveur par son zèle, ses lumières et sa piété. Il paroît que ce fut lui qui dénonça le premier au souverain Pontife les *Réflexions morales* du P. Quesnel, dont il poursuivit fortement la condamnation. Il a donné lui-même l'histoire de ces poursuites dans ses *Mémoires*, publiés par l'abbé Bertrand de la Tour, sous ce titre : *Mémoires du P. Timothée de La Flèche, Capucin, évêque de Béryte.* (Avignon, 1774, in-12.) Cet ouvrage, écrit sur les pièces originales, par un homme qui avoit vu de près tout ce qu'il raconte, renferme une foule de détails précieux pour l'histoire de cette époque. De retour en France en 1713, le P. Timothée fut nommé coadjuteur de l'évêque de Babylone en 1715, sous le titre d'évêque de Béryte *in part. infid.*; mais il n'alla point en Perse, et accepta en 1722 le titre de suffragant du cardinal de Gesvres, archevêque de Bourges. Il quitta ce diocèse vers l'an 1730, pour se retirer chez les Capucins de Tours. Enfin il mourut à Nantes au mois de mars 1744, âgé de quatre-vingts ans. On peut reprocher au P. Timothée de n'avoir pas été entièrement exempt d'ambition, et d'avoir terni l'éclat de ses bonnes qualités par un caractère un peu trop vif; mais on ne doit pas juger de lui d'après le portrait qu'en font le *Journal de Dorsanne* et les *Nouvelles ecclésiastiques*, qui ne pouvoient lui pardonner d'avoir poursuivi avec tant d'activité la condamnation du livre des *Réflexions morales*.

TINGRY; voyez LUXEMBOURG.

TORCI; voyez COLBERT (J. B. marquis de).

TOSCANE; voyez COSME III.

TOUL (l'évêque de); voyez BISSY.

TOUR (Pierre-François d'Arérez de la), né à Paris en 1653, entra en 1672 dans la congrégation de l'Oratoire, où il professa d'abord la philosophie pendant plusieurs années. En 1680, on l'appela au séminaire Saint-Magloire de Paris, dont il fut supérieur jusqu'en 1696, époque à laquelle il devint supérieur-général de la congrégation. Il mourut subitement à Paris le 13 février 1733, âgé d'environ quatre-vingts ans. Ce père avoit un grand ascendant sur l'esprit du cardinal de Noailles, dont il partageoit les opinions sur l'article du jansénisme. (Voyez le *Mémoire* latin de Fénelon au pape Clément XI, n. IX; t. IV des *Œuvres*, p. 454.)

TOURNAI (l'évêque de); voyez SALLE (La), COETLOGON, et BEAUVAU.

TOURNEMINE (René-Joseph de), d'une très-ancienne maison de Bretagne, naquit le 26 avril 1661. Il entra chez les Jésuites, devint bibliothécaire de la maison professe de Paris, et travailla long-temps au *Journal de Trévoux.* Sa vaste érudition dans toutes les sciences, tant sacrées que profanes, le rendoit plus propre que personne à répandre de l'intérêt dans ce *Journal.* Il se faisoit un plaisir de communiquer ses lumières à tous ceux qui s'adressoient à lui, et les étrangers surtout étoient assurés d'en être accueillis favorablement. Il mourut à Paris le 16 mai 1739, âgé de soixante-dix-huit ans. Indépendamment des nombreuses dissertations dont il a enrichi le *Journal de Trévoux*, on a de lui une excellente édition de *Menochius* (Paris, 1719, 2 vol. in-fol.) une édition de l'*Histoire des Juifs* de Prideaux (6 vol. in-12), et un traité manuscrit contre les systèmes du P. Hardouin, son confrère. Nous avons remarqué ailleurs qu'on doit au P. Tournemine la

première édition du traité de Fénelon *sur l'existence de Dieu. Hist. litt. de Fénelon*, Ire part., art. 1er, sect. Ire, n. 1er.) Voyez l'article COETLOGON.

TREMOILLE (Joseph-Emmanuel de La), fils de Louis de Trémoille, duc de Noirmoutier, étoit frère de la célèbre princesse des Ursins. Il fut nommé auditeur de Rote en 1693, cardinal en 1706, commandeur des ordres du Roi en 1708, puis évêque de Bayeux en 1716; mais avant d'avoir été sacré, il fut transféré en 1718 à l'archevêché de Cambrai, vacant par la mort de Jean d'Estrées, neveu du cardinal, qui avoit été désigné pour succéder à Fénelon, et qui mourut avant d'avoir obtenu ses bulles. Le cardinal de La Trémoille fut sacré à Rome par le pape Clément XI, auprès duquel il avoit été chargé des affaires de France après le cardinal de Janson. Il mourut à Rome le 6 janvier 1720. Ce fut lui qui sollicita au nom de Louis XIV et obtint du pape Clément XI la bulle *Unigenitus*.

TRONSON (Louis), supérieur-général de la compagnie de Saint-Sulpice, naquit à Paris en 1621. Il étoit fils d'un secrétaire du cabinet, que sa place mit à portée de recueillir sur l'histoire de Louis XIII des matériaux intéressans, dont le P. Griffet s'est servi utilement pour l'histoire de ce prince. Après avoir fait ses études à Paris, M. Tronson embrassa l'état ecclésiastique, et devint aumônier du Roi. Mais le désir d'une plus grande perfection lui fit quitter cet emploi en 1655, pour entrer au séminaire de Saint-Sulpice, établi depuis quelques années par le pieux Olier, curé de cette paroisse. Attaché ensuite à la compagnie fondée par ce vertueux prêtre pour la conduite des séminaires, il donna, dans les divers emplois dont il fut chargé de si grandes preuves de prudence et de piété, qu'il fut élu en 1676 pour succéder à M. de Bretonvilliers, second supérieur-général de la compagnie. Il est difficile d'obtenir une considération plus générale et plus méritée. Une piété éminente, un grand sens, un esprit de conciliation qui lui gagnoit tous les cœurs, justifioient le respect et la confiance que lui témoignoient les personnages les plus distingués à la cour et dans le clergé. Ce fut lui qui forma Fénelon, encore jeune, à la science et aux vertus ecclésiastiques; et l'on sait quelle fut toujours la vénération et la confiance de cet illustre disciple pour un si sage directeur. Associé en 1695 aux évêques de Meaux et de Châlons, pour examiner la doctrine et les livres de madame Guyon, M. Tronson concourut, avec ces prélats et avec Fénelon, à la rédaction des *trente-quatre Articles* arrêtés à Issy le 10 mars 1695, et qui furent le principal résultat des conférences. Pendant les malheureuses discussions qui s'élevèrent quelques temps après entre Bossuet et Fénelon, à l'occasion du livre des *Maximes*, M. Tronson ne négligea aucun des moyens que la prudence lui permettoit d'employer, pour modérer la vivacité des controverses. Fénelon de son côté, pour ne pas s'exposer à compromettre les intérêts de la congrégation de Saint-Sulpice, correspondit plus rarement et plus secrètement avec le vertueux supérieur, qu'il ne cessa jamais de respecter comme son maître, et de chérir comme son père. M. Tronson mourut le 26 février 1700, âgé de soixante-dix-huit ans. On a de lui plusieurs ouvrages très-estimés, dont les principaux sont, 1° *Examens particuliers*, imprimés pour la première fois à Lyon en 1690, et souvent réimprimés depuis; 2° *Forma Cleri*; c'est un recueil de passages tirés de l'Ecriture, des conciles et des saints Pères, sur la vie et les mœurs des ecclésiastiques. La première édition, en 3 petits vol. in-12, a été suivie d'une autre beaucoup plus complète (1724, 1 vol. in-4°, et 1770, 3 vol. in-12) publiée sur les manuscrits de M. Tronson. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. I, n. 12, 17, 67; liv. II, n. 26, 27, 32, etc.; liv. III, n. 17, 35, 74, etc.)

TURODIN (Joseph), né Alet, se rendit célèbre sous le règne de Louis XIV par ses talens en chirurgie, aussi bien que par son zèle et son désintéressement dans l'exercice de son art. Etant tombé malade au service de l'armée de Flandre, en 1709, il fut transporté à Cambrai par ordre de Fénelon, qui avoit toujours eu pour lui une estime singulière et une sincère amitié. Malgré tous les soins que l'archevêque de Cambrai lui prodigua dans son propre palais avec le plus tendre empressement, Turodin mourut le 8 juillet 1710, entre les bras de l'illustre prélat, qui fut sensiblement affligé de cette perte.

VALBELLE (Louis-Alphonse de), d'une ancienne et illustre famille de Provence, après avoir terminé en Sorbonne le cours de ses études théologiques, fut reçu docteur le 10 avril 1668. Il étoit aumônier du Roi, et agent du clergé, lorsqu'il fut choisi, le 25 décembre 1677, pour succéder à Nicolas Pavillon dans le siège d'Alet: les affaires de la régale retardèrent son sacre jusqu'en 1680. Louis XIV le nomma en 1684 à l'évêché de Saint-Omer; mais ayant été membre de la célèbre assemblée de 1682, il ne put obtenir de bulles pour ce siège, qu'au mois d'octobre 1693, après avoir écrit au Pape la lettre de satisfaction convenue avec ce prince, et qui fut commune à tous les membres de cette assemblée nommés à des évêchés. Ce prélat appela les Filles de la Charité dans sa ville épiscopale, y fonda un hôpital, auquel il légua encore par son testament 80,000 livres, et un séminaire, où il établit quatre-vingts places gratuites, avec une bibliothèque pour faciliter aux élèves les moyens d'étudier. Il mourut le 29 octobre 1708, âgé de soixante-huit ans. Les démêlés qu'il eut à diverses époques avec l'archevêque de Cambrai ne donne pas une grande idée de sa prudence ni de sa modération. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. III, n. 119, liv. IV, n. 89; et les lettres 113 et 118 de la IVe section, t. VIII, p. 408 et 414.)

VALLONI; voyez VAUCEL (du).

VALOIS (Louis Le), né à Melun vers la fin de l'année 1639, entra fort jeune dans la compagnie de Jésus, et enseigna d'abord les humanités à Paris, depuis 1662 jusqu'en 1667. De là il fut envoyé à Caen pour professer la philosophie. Ce fut pendant son séjour dans cette dernière ville qu'il commença, chez le maréchal de Bellefonds, des retraites spirituelles, qui servirent de modèle à celles qu'il établit depuis au noviciat des Jésuites à Paris. Cet établissement, et les *Lettres spirituelles* qu'il publia sur les avantages de la retraite, lui attirèrent la confiance de plusieurs personnes de qualité, qui devinrent, sous sa conduite, des modèles de vertu et de régularité. Le P. de la Chaise étoit alors confesseur de Louis XIV, du Dauphin son fils, et des trois princes ses petits-fils; mais voyant que les trois jeunes princes entroient dans un âge qui demandoit des soins plus assidus que son emploi auprès du Roi ne lui permettoit de leur donner, il proposa à Louis XIV de leur choisir un confesseur particulier; et de concert avec le duc de Beauvilliers et l'abbé de Fénelon, il indiqua le P. Le Valois, dont le choix fut agréé du Roi. Ce digne religieux avoit en effet toutes les qualités nécessaires pour un pareil emploi. Un esprit naturellement droit et solide, perfectionné par de longues études, un langage plein d'onction et de douceur, des manières insinuantes et pleines de bonté, lui concilioient l'esprit et le cœur de tous ceux dont il pouvoit se faire écouter. Toutes ces qua-

lités éclatent dans ses *Œuvres spirituelles*, publiées après sa mort par le P. Bretonneau, son confrère (Paris, 1706. 3 vol. in-12.) Il mourut à Paris le 12 septembre 1700, peu de temps avant que le Duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, allât prendre possession de la couronne d'Espagne. Le P. Le Valois ne fut point enveloppé dans la disgrâce qui fit éloigner des jeunes princes, au mois de juin 1698, la plupart des hommes estimables qui avoient travaillé à leur éducation, de concert avec l'archevêque de Cambrai; mais ce ne fut pas la faute des adversaires de ce prélat, qui ne négligèrent rien pour rendre suspecte la doctrine du confesseur des jeunes princes. (Voyez la lettre de l'abbé Bossuet à son oncle, du 8 juillet 1698, t. XLI, p. 316; celle de Fénelon à M. Tronson, du 27 avril 1697, et celle de M. Tronson au duc de Beauvilliers, du 22 juillet 1698, avec la note y jointe, t. IX, p. 144 et 473.)

VAUCEL (Louis-Paul du), si connu dans les affaires de la régale et du jansénisme, étoit natif d'Evreux. Après avoir exercé quelque temps les fonctions d'avocat, il embrassa l'état ecclésiastique, et s'attacha à M. Pavillon, évêque d'Alet, qui le fit chanoine et théologal de sa cathédrale. Les mouvemens qu'il se donna pour soutenir les prétentions de ce prélat dans l'affaire de la régale lui attirèrent en 1677 une lettre de cachet, qui le reléguoit à Saint-Pourçain, en Auvergne. Après quatre années d'exil, il se rendit en Hollande auprès d'Arnauld, qui l'envoya à Rome en 1682, pour y servir par ses écrits et par ses négociations le parti janséniste. Du Vaucel passa vingt ans dans cette ville, caché sous le nom de *Valloni*, entretenant avec Arnauld et les autres coryphées de la secte, une correspondance très-active, dont on trouve la substance dans le *Causa Quesnelliana* (Bruxelles, 1704, in-8°). Il mourut à Maestricht le 22 juillet 1715, âgé d'environ soixante-quinze ans. On a de lui un grand nombre d'écrits anonymes, la plupart sur les affaires du jansénisme et de la régale. On peut en voir la liste dans le *Dict. de Moréri.*

VENDOME (Louis-Joseph, duc de), arrière-petit-fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, naquit en 1654. Après avoir passé par tous les grades, il fut envoyé en Espagne pour commander l'armée de Catalogne, où il prit Barcelone en 1697. Louis XIV le nomma en 1702 pour aller en Italie remplacer le maréchal de Villeroi, qui n'avoit éprouvé que des échecs. Dans cette campagne, ainsi que dans plusieurs autres, auxquelles il eut part pendant la guerre de la succession, il montra beaucoup de talens et de valeur, et obtint même quelquefois de grands succès : mais il faut avouer aussi que son caractère opiniâtre, indolent et inappliqué nuisit en bien des occasions au succès des affaires. C'est le jugement que Fénelon porte de lui en plusieurs endroits de sa *Correspondance*, et qu'on trouve confirmé par tous les Mémoires du temps. Un des torts les plus graves du duc de Vendôme est de s'être livré à toutes les intrigues de la cabale qui gouvernoit le Dauphin, fils de Louis XIV, et dont tous les efforts tendoient à perdre le Duc de Bourgogne dans l'esprit du Roi et dans l'opinion publique. Il mourut d'une indigestion en 1712, à Vignaros en Espagne, âgé de cinquante-huit ans, après avoir affermi la couronne d'Espagne sur la tête de Philippe V, par la célèbre victoire de Villaviciosa, gagnée le 10 décembre 1710. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. VII, n. 17, 30, 42, etc.).

VERDURE (Nicolas-Joseph de la), né à Aire en Artois en 1654, fut d'abord docteur et professeur de théologie dans l'Université de Douai, puis doyen de la collégiale de Saint-Amé de la même ville. Il étoit généralement estimé pour son savoir et pour sa charité envers les pauvres. Vers la fin de l'année 1697, il composa, en faveur de Fénelon, une réponse à la *Déclaration* des trois prélats contre le livre des *Maximes*. (Voyez sa lettre à Fénelon du 21 octobre 1697, t. IX, p. 219.) Il mourut en 1717.

VIDAME D'AMIENS; voyez Chaulnes.

VILLARS (Louis-Hector, marquis, depuis duc de), pair et maréchal de France, naquit à Moulins au mois de mai 1651. Après s'être distingué en diverses occasions, et particulièrement dans la campagne de Flandre en 1674, il fut fait maréchal de camp en 1690, et envoyé en 1697 comme ambassadeur extraordinaire à Vienne, d'où il revint en 1701. Chargé depuis de divers commandemens en Italie, en Allemagne, en Dauphiné et en Flandre, pendant la guerre de la succession, il déploya partout une grande valeur. Ses succès en Allemagne dans les années 1702 et 1703, en Dauphiné pendant la campagne de 1708, et surtout en Flandre dans celle de 1712, lui ont acquis la réputation d'un des plus habiles généraux de son temps. Il mourut à Turin le 17 juin 1734, âgé de quatre-vingt-deux ans. On lui a justement reproché un caractère vain et présomptueux, toujours enclin à rabaisser les succès d'autrui pour exalter les siens. Il avoit cependant des vertus morales qui le firent estimer, et il fut toujours sincèrement attaché à la religion. (Voyez l'*Hist. de Fén.*, liv. VII, n. 60.)

VILLEROI (François de Neufville, duc de), maréchal de France, naquit en 1643. Il étoit fils de Nicolas de Neufville, quatrième du nom, maréchal de France et gouverneur de Louis XIV. Villeroi, élevé avec ce prince, conserva toujours son amitié et sa faveur. Employé en diverses campagnes, il eut peu de succès, et s'attira même la réputation d'un général qui n'avoit ni les talens de son emploi ni la confiance de ses soldats. L'imprudence avec laquelle il se laissa surprendre en 1702 à Crémone, où il fut fait prisonnier, et la la perte de la bataille de Ramillies en Flandre, le 23 mai 1706, lui attirèrent surtout les reproches de ses contemporains. Ce fut quelque temps après ce dernier échec que Louis XIV lui ôta le commandement des armées. Malheureux à la guerre, il fut plus heureux dans le cabinet. Il devint ministre d'Etat en 1714, et gouverneur de Louis XV en 1717. Il eut bien des désagrémens à essuyer dans ce dernier emploi, de la part du duc d'Orléans, dont il ne goûtoit ni les maximes ni la conduite. Il fut même exilé en 1722, et dépouillé de sa charge, qui fut donnée au duc de Charost. Il mourut le 18 juillet 1730, âgé de quatre-vingt-sept ans, avec la réputation d'un courtisan honnête, généreux et bienfaisant. (*Hist. de Fén.*, liv. VII, n. 17, 23 et 78.)

VINTIMILLE (Charles-Gaspard-Guillaume de), de la branche des comtes de Marseille du Luc, né le 15 novembre 1655, d'une des plus anciennes familles de France, fut d'abord évêque de Marseille. Nommé à ce siège en 1684, il ne fut sacré qu'en 1692, à cause de la division qui existoit alors entre le saint siège et la cour de France. Il fut transféré en 1708 à l'archevêché d'Aix, et en 1729 à celui de Paris, où il mourut le 13 mars 1746, avec la réputation d'un prélat également rempli de zèle et de douceur. Des sarcasmes que les disciples de Jansénius lancèrent contre lui montrent assez quels furent ses sentimens sur les controverses qui troubloient alors l'Eglise.

VITRY (Edouard de), Jésuite, naquit vers 1670. Envoyé à Caen, il y professa d'abord l'astronomie et les mathématiques, et plus tard la théologie. Il résida quelque temps à Cambrai, et y acquit l'estime de Fénelon. Il étoit dans cette ville en 1700, comme on le voit par une lettre que le P. Daubenton, son confrère, lui écrivoit de Rome, le 24 mars de

cette même année (voyez t. VII, p. 689), sur différentes affaires qui concernoient en partie l'archevêque de Cambrai. Le P. Lallemant mandoit à Fénelon, le 5 mars 1711 (*ibid.*), qu'il étoit à La Flèche depuis quatre mois. En 1724, il fut envoyé à Rome, où il déjoua souvent les intrigues des Jansénistes sous le pontificat de Benoît XIII. Aussi n'est-il point ménagé dans les *Nouvelles ecclés.* de l'année 1728. On conjecture qu'il est mort vers 1730. Il a publié quelques écrits, et inséré divers articles dans les *Mémoires de Trévoux*, sur l'astronomie, la numismatique et autres matières. (Voyez la *Biographie universelle*, t. XLIX.)

VIVANT (François), né à Paris en 1663, fut reçu docteur de Sorbonne le 27 avril 1688, et devint en 1697 curé de Saint-Leu. Ce fut lui qui rédigea l'année suivante l'Avis doctrinal des docteurs de Paris contre le livre des *Maximes des Saints*. (Voyez ci-dessus, p. 651.) En 1711, le cardinal de Noailles le fit chanoine de sa métropole, puis pénitencier et grand-vicaire, le logea dans son palais, et lui donna sa confiance. Mais quand l'abbé Dorsanne et les partisans de Quesnel eurent entraîné le cardinal dans une longue suite de démarches aussi funestes à sa propre tranquillité qu'à la la paix de l'Eglise, l'abbé Vivant quitta l'archevêché, et devint doyen du chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois. Après la mort de l'abbé Dorsanne, en 1728, il rentra en faveur auprès du cardinal, et fut nommé official et grand-vicaire, titres qu'il conserva sous M. de Vintimille. En 1730, il succéda, dans la dignité de grand-chantre de Notre-Dame, à Jean Vivant, son frère aîné, qui devint alors évêque de Paros, et suffragant de Strasbourg. S'étant démis de cette place le 10 novembre 1739, il mourut trois semaines après, dans la soixante-dix-septième année de son âge. L'abbé Vivant eut part à l'édition du Missel de Paris, donnée en 1706. Il est encore auteur d'une réfutation du traité de Jacques Boileau en faveur de la pluralité des bénéfices, et d'un écrit sur la réunion de l'Eglise anglicane, 1728, in-4°.

VOYSIN (Daniel-François) naquit à Paris en 1654. D'abord maître des requêtes, il devint en 1688 intendant du Hainault, et conseiller d'Etat en 1694. La faveur de madame de Maintenon le fit choisir pour succéder, en 1709, à M. Chamillard dans le ministère de la guerre, emploi très-difficile à une époque où le désordre des finances, la disette des vivres, etc. empêchoient de pourvoir les armées des choses les plus nécessaires. Il y donna des preuves de son zèle, de la pureté de ses vues, et de son désintéressement. Nommé en 1714 à la place de chancelier, vacante par la retraite de M. de Pontchartrain, ce fut lui qui écrivit le testament de Louis XIV, dont il vint, quelques jours après la mort de ce prince, prononcer la nullité au Parlement. Cette dernière action lui fit perdre l'estime publique, et l'empêcha de faire aucun bien dans le conseil de régence, où il étoit entré. Il mourut subitement le 2 février 1717.

VRILLIERE (Louis Phelypeaux, marquis de la), fils de Balthasar Phelypeaux, marquis de Châteauneuf et secrétaire d'Etat, naquit le 14 avril 1672. A la mort de son père, il lui succéda le 10 mai 1700, dans la charge de secrétaire d'Etat, et fut nommé, peu de jours après, commandeur et secrétaire des ordres du Roi. Il devint depuis conseiller au conseil de régence sous la minorité de Louis XV, et mourut à Paris le 7 septembre 1725.

VUITASSE (Charles), né en 1661 à Chauni, dans le diocèse de Noyon, fit ses études en Sorbonne, fut reçu docteur en 1690, et ensuite professeur de cette maison. On a de lui plusieurs traités de théologie dogmatique généralement estimés. Son opposition à la bulle *Unigenitus* le fit priver de sa chaire et exiler à Noyon en 1714. Il cherchoit à se faire rétablir, après la mort de Louis XIV, lorsqu'il fut enlevé par une attaque d'apoplexie le 10 avril 1716.

UXELLES; voyez HUXELLES.

FIN DE LA NOTICE DES PERSONNAGES.

TABLES

DES

ŒUVRES DE FÉNELON.

TABLE DES ÉCRITS DE FÉNELON

CONTENUS DANS CETTE NOUVELLE ÉDITION.

On indique dans cette *Table* : 1° le titre de tous les écrits de Fénelon, selon la classe à laquelle ils appartiennent; 2° la date de leur première édition; 3° le volume de la Collection de ses *Œuvres* où chacun d'eux est placé, dans cette nouvelle édition.

PREMIÈRE CLASSE.

OUVRAGES DE THÉOLOGIE ET DE CONTROVERSE.

SECTION PREMIÈRE. — *Ouvrages sur divers sujets de Métaphysique et de Théologie.*

Section II. — *Ouvrages sur le Quiétisme.*

Section iii. — *Ouvrages sur le Jansénisme.*

SECONDE CLASSE.

OUVRAGES DE MORALE ET DE SPIRITUALITÉ.

TROISIÈME CLASSE.

MANDEMENS.

QUATRIÈME CLASSE.

OUVRAGES DE LITTÉRATURE.

CINQUIÈME CLASSE.

ÉCRITS POLITIQUES.

SIXIÈME CLASSE.

CORRESPONDANCE. (*PARIS*, 1827, 1828 et 1829.)

SECTION PREMIÈRE. — Correspondance de Fénelon avec le duc de Bourgogne, les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, et leurs familles. T. VII, p. 195 à 391

Quoiqu'une partie de ces Lettres ait été publiée, soit dans les diverses éditions des *Œuvres Spirituelles*, 1718, 1719 et 1738, soit dans le t. VI de l'édition de Didot, 1792, in-4°; comme elles y sont souvent tronquées et défigurées, on peut dire qu'elles ont paru pour la première fois dans leur intégrité en 1827, dans l'*Edition de Versailles*.

SECTION II. — Correspondance de Fénelon avec sa famille. 392 à 489

Les observations que nous venons de faire sur la première section s'appliquent également à celle-ci.

SECTION III. — Lettres diverses. 490, etc.; et T. VIII, p. 5 à 292.

La plupart des pièces qui composent cette troisième section et la suivante, ont paru pour la première fois en 1827.
Quelques-unes seulement ont paru en 1829 et 1830, dans les deux recueils suivants :

Lettres de Fénelon au maréchal et à la maréchale de Noailles. Paris, 1829, in-8°.
Lettres et Opuscules inédits de Fénelon. Paris, 1830, in-8°.

SECTION IV. — Lettres et Mémoires concernant la juridiction épiscopale et métropolitaine de l'archevêque de Cambrai. T. VIII, p. 293

SECTION V. — Lettres Spirituelles. 439

Ces Lettres se trouvent en partie dans les recueils de 1718, 1719 et 1738, mais tronquées : nous les avons rétablies sur les originaux, dans l'édition de 1827.

SECTION VI. — Correspondance sur l'affaire du Quiétisme. T. IX, p. 5

La très-grande partie des pièces de cette section ont paru pour la première fois en 1828 et 1829. On a joint à cette Correspondance comme un appendice nécessaire :

Lettres (3) de M. *** (l'abbé de La Bletterie) à un ami, au sujet de la *Relation sur le Quiétisme*. 1733, in-12. T. X, p. 64

Lettres de Bossuet à madame de la Maisonfort. *Paris*, 1829, in-8°. 82

PIÈCES CONCERNANT L'HISTOIRE ET LES OEUVRES DE FÉNELON.

Testament de Fénelon. T. X, p. 135

Ce *Testament* n'avoit point été publié en entier, avant 1829.

Les pièces suivantes peuvent être regardées comme des complémens nécessaires de l'*Histoire* et des *Œuvres de Fénelon*.

1. Recueil des principales vertus de feu messire François de Salignac de La Mothe-Fénelon, archevêque duc de Cambrai, prince du Saint-Empire ; par un ecclésiastique (l'abbé Galet). *Nanci*, Cusson, 1725. in-12. 137

Pièce rare, inconnue au cardinal de Bausset.

2. Lettre d'un anonyme (l'abbé Galet) à feu M. de Beausobre, sur M. de Fénelon. 155

Insérée dans le t. XLVI de la *Bibliothèque Germanique*. (1739.)

3. Divers Eloges de Fénelon, savoir :
Extrait d'un Discours sur l'éducation du duc de Bourgogne, qui a remporté le prix proposé par l'Académie royale d'Angers. (Inédit.) 157
Extrait du Discours prononcé par M. Gros de Boze, lorsqu'il fut reçu à l'Académie Française à la place de Fénelon, le 30 mars 1715. 158
Extrait de la Réponse de M. Dacier, secrétaire perpétuel de l'Académie, au Discours de M. de Boze. 159
In funere Francisci de Salignac de La Mothe-Fenelon, Cameracensium archiepiscopi, RELIGIONIS LUCTUS : Elegia, auctore Carolo Porée, Societatis Jesu 161

Publiée à la suite de la Vie de Fénelon par le P. Querbeuf; *Paris*, Didot, 1787, in-4°.

4. Sur la Tolérance philosophique attribuée à Fénelon, par M. l'abbé de Boulogne, mort évêque de Troyes. 162

Ces réflexions furent insérées dans le *Journal des Débats*, 18, 19 et 20 octobre 1802.

5. Notice des principaux personnages contemporains de Fénelon, dont il est fait mention dans sa *Correspondance*. 171

FIN DE LA TABLE DES ÉCRITS DE FÉNELON.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES *ŒUVRES DE FÉNELON.*

Nota. Les chiffres romains indiquent les tomes; les autres chiffres indiquent les pages; les lettres H. L. indiquent l'*Histoire littéraire de Fénelon* placée au commencement du tome 1er. On n'a répété, avant l'indication des pages, les chiffres qui désignent le tome, que quand il y a changement de volume. Pour éviter les répétitions, on renvoie aux articles qui traitent le même sujet sous une autre dénomination.

FIN DE LA TABLE DES OEUVRES.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA *CORRESPONDANCE DE FÉNELON.*

[1] Ce prieur se nommoit Joseph Dambrines, et non *Damaines*.

FIN DE LA TABLE DE LA CORRESPONDANCE.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CORRESPONDANCE DE FÉNELON.

SUITE DE LA SECTION SIXIÈME.

CORRESPONDANCE SUR L'AFFAIRE DU QUIÉTISME.

LETTRES

SUR LA RELATION DU QUIÉTISME, PAR L'ABBÉ DE LA BLETTERIE.

CORRESPONDANCE DE FÉNELON.

APPENDICE DE LA SIXIÈME SECTION.

LETTRES DE BOSSUET

A MADAME DE LA MAISONFORT.

PIÈCES CONCERNANT L'HISTOIRE ET LES ŒUVRES DE FÉNELON.

RECUEIL DES PRINCIPALES VERTUS DE FÉNELON, PAR L'ABBÉ GALET.

TABLES DES ŒUVRES DE FÉNELON.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU DIXIÈME VOLUME.

HISTOIRE DE FÉNELON.

LIVRE PREMIER.

DEPUIS LA NAISSANCE DE FÉNELON JUSQU'A LA CONTROVERSE DU QUIÉTISME.

Fénelon est déjà si connu, sa réputation est si universellement établie, qu'il paroît d'abord inutile et peut-être impossible de le faire encore mieux connoître; sa mémoire est aussi chère aux nations étrangères qu'à la France elle-même; ses ouvrages les plus recommandables ont été traduits dans toutes les langues; ils sont du petit nombre de ceux qu'un consentement unanime a jugés dignes de fixer les premiers regards des générations naissantes, d'éclairer la raison dans l'âge de la maturité, et de répandre encore du charme et de l'intérêt sur les dernières années de la vie.

Il a été donné à quelques hommes de génie d'imprimer à leurs ouvrages un caractère de force et de grandeur qui subjugue l'esprit et commande l'admiration; mais Fénelon seul a eu le singulier bonheur de trouver des amis dans tous ses lecteurs.

En lisant ses écrits et surtout ses lettres, on croit entendre Fénelon, on croit vivre avec lui: il révèle, sans le vouloir, le secret de toutes ses vertus. On admire la supériorité de son génie: mais on est encore plus touché du charme de son caractère.

Des auteurs estimables ont déjà écrit la vie de Fénelon. M. de Ramsay, qui avoit eu le bonheur de passer plusieurs années dans sa familiarité, en a publié une histoire abrégée peu de temps après sa mort, en 1723; mais il n'entroit pas dans son plan de faire usage des nombreux matériaux qu'il auroit pu réunir.

Le marquis de Fénelon, son petit-neveu, fit imprimer en 1734 un court Précis qui offre des détails curieux.

Un ecclésiastique recommandable par ses vertus, par ses écrits et par son amour pour la religion [1], publia en 1787 une vie très-étendue de Fénelon, qui fut placée à la tête de la nouvelle édition de ses œuvres. Il y fit entrer des pièces qui n'avoient point encore vu le jour. De justes et sages considérations ne lui permirent pas de faire connoître tous les manuscrits intéressans qu'on avoit rassemblés pour cette grande entreprise [2].

Ces considérations n'existent plus aujourd'hui. Des circonstances singulières ont mis ces mêmes manuscrits à notre disposition; et nous croyons qu'ils peuvent encore assurer à la mémoire de Fénelon de nouveaux droits à la vénération et à la reconnoissance publiques.

La gloire de Fénelon appartient à la religion, à la France, à l'Europe entière, et surtout à l'Eglise gallicane: j'ai pensé que l'étude de sa vie et de ses écrits pouvoit occuper utilement la retraite d'un évêque que de longues et douloureuses infirmités ont privé de la faculté de remplir les fonctions les plus importantes de son ministère.

I.

Naissance de Fénelon.

François de Salignac de Lamothe-Fénelon, archevêque de Cambrai, naquit au château de Fénelon, en Périgord, le 6 août 1651. Sa maison étoit aussi distinguée par son ancienneté que par son illustration [1].

Pons de Salignac, comte de Lamothe-Fénelon, père de l'archevêque de Cambrai, avoit épousé en premières noces Isabelle d'Esparbès de Lussan, fille du maréchal d'Aubeterre; il en avoit des enfans qui étoient déjà au service, lorsqu'il se remaria avec Louise de la Cropte de Saint-Abre, d'une ancienne maison du Périgord. Le marquis de Saint-Abre, son frère, alloit être élevé aux premiers honneurs de la guerre, lorsqu'il fut tué le 16 juin 1674, au combat de Sintzheim, où il commandoit en qualité de lieutenant-général, sous les ordres de M. de Turenne.

Ce mariage, qui réunissoit toutes les convenances de goût, de naissance et d'opinion, parut affliger les enfants du premier lit, parce qu'ils n'y trouvoient pas au même degré les avantages de la fortune; mais le marquis Antoine de Fénelon dont nous aurons bientôt occasion de parler, écrivit à l'aîné de ses neveux [2] pour l'exhorter à se soumettre *à la Providence, qui sait tirer souvent les plus grands avantages, même temporels,*

[1] Le père Querbeuf, ancien jésuite. — [2] On doit ajouter qu'on ne lui laissa pas même le temps de les employer. On désira que sa *Vie de Fénelon* parût avant l'ouverture d'une assemblée du clergé, qui avoit été d'abord annoncée pour le mois d'août 1787.

[1] Voyez les *Pièces justificatives* du livre premier, n. 1er. — [2] Manuscrits du marquis de Fénelon.

des évènements qui paroissent le plus contrarier les vœux et les intérêts de notre ambition.

François de Fénelon, archevêque de Cambrai, dont nous écrivons l'histoire, fut le fruit de ce second mariage. En pensant au rôle si brillant qu'il a rempli pendant sa vie, et à la gloire qu'il a attachée à son nom, on conviendra sans doute que l'évènement a justifié les sages et religieuses réflexions du marquis de Fénelon. Sa maison a obtenu encore plus d'illustration du seul nom de l'archevêque de Cambrai, que de cette longue suite d'ancêtres qui avoient rempli les emplois les plus distingués dans les armées, dans les négociations et dans l'Eglise.

II.

Première éducation de Fénelon. — Il est envoyé à l'université de Cahors.

Fénelon fut élevé dans la maison paternelle jusqu'à l'âge de douze ans; son tempérament étoit foible et délicat. Son père cultiva cet enfant de sa vieillesse avec un soin et une affection qui étoient excités par les heureuses dispositions qu'il annonçoit. « Sa première éducation fut simple, » raisonnable et chrétienne. Elle n'offre rien de » remarquable, et n'en fut peut-être que meil- » leure, » selon la judicieuse réflexion de son dernier historien [1]. Elle fut confiée à un précepteur qui paroît avoir été nourri des principes de la bonne littérature, et qui sut les faire goûter à son élève. Il parvint à lui donner en très-peu d'années une connaissance plus approfondie de la langue grecque et latine qu'un âge aussi tendre n'en est ordinairement susceptible. C'est à cette étude assidue et presqu'exclusive des grands modèles des écoles d'Athènes et de Rome que Fénelon fut redevable de cette perfection de style qu'on remarque dans les écrits même de sa première jeunesse. On est étonné de n'y rencontrer aucune de ces nuances plus ou moins sensibles qu'on observe dans les meilleurs écrivains du même siècle, et qui marquent, avec le progrès de leurs années, une étude plus réfléchie dans leur composition. C'est toujours la même facilité, la même grace, la même élégance et la même clarté : c'est ce charme indéfinissable qu'on est convenu, pour ainsi dire, d'appeler *le style de Fénelon.*

On rapporte de son enfance quelques traits de courage et de modération qui sont faits pour surprendre dans un enfant de sept ans, et sur lesquels on aimeroit à s'arrêter avec complaisance dans la vie d'un homme moins remarquable.

A l'âge de douze ans il fut envoyé à l'université de Cahors, qui étoit alors florissante, et dont sa famille étoit peu éloignée. Il y acheva son cours d'humanités et de philosophie; il y prit même des degrés qui lui suffirent dans la suite pour les dignités ecclésiastiques auxquelles il fut élevé [2].

[1] Le père Querbœuf. — [2] Manuscrits du marquis de Fénelon.

III.

Son oncle le fait venir à Paris, et le place au collége du Plessis. — Fénelon se lie avec le jeune abbé de Noailles. — Il prêche à l'âge de quinze ans.

Le marquis Antoine de Fénelon fut frappé de tout ce qu'on lui annonçait de son jeune neveu; il le fit venir à Paris, et le plaça au collége du Plessis pour y continuer ses études de philosophie; il y commença même celles de théologie.

Cette maison étoit dirigée par un homme du premier mérite [1], et ce fut là qu'il se lia avec le jeune abbé de Noailles, depuis cardinal et archevêque de Paris. Cette liaison subsista pendant un très-grand nombre d'années; si elle s'affoiblit dans la suite par un concours de circonstances malheureuses, il est certain que l'estime mutuelle que deux hommes aussi vertueux devoient avoir l'un pour l'autre, n'en a jamais été altérée.

Le jeune abbé de Fénelon se distingua tellement au collége du Plessis, qu'on hasarda de lui faire prêcher, à l'âge de quinze ans, un sermon qui eut un succès extraordinaire [2]. On rapporte la même chose de Bossuet, qui prêcha, au même âge, en présence et aux applaudissements de l'assemblée la plus brillante de Paris [3]; on ajoute qu'on ne laissa à Bossuet que quelques moments pour se recueillir dans la méditation du sujet qu'on lui donna à traiter. Il est permis de faire observer cette espèce de conformité singulière dans l'opinion prématurée que l'on se formoit déjà de deux hommes qui devoient dans la suite être appelés à élever les enfants des rois, et devenir l'ornement et la gloire de l'Eglise de France.

IV.

Caractère du marquis Antoine de Fénelon. — Fénelon entre au séminaire de Saint-Sulpice.

Mais le marquis de Fénelon parut moins flatté qu'alarmé des applaudissements que l'on s'empressoit de donner à son neveu. Nourri dans les principes les plus purs de la religion et de l'honneur, le marquis de Fénelon en connoissoit les règles et les maximes; il y portoit cette exactitude qui paroît de la sévérité à ceux qui n'ont pas la même force d'esprit et de caractère.

C'étoit de ce marquis de Fénelon que le grand Condé disoit : *qu'il étoit également propre pour la conversation, pour la guerre et pour le cabinet.*

On peut se faire une idée de la franchise de son caractère et de l'austérité de ses principes, par ce qu'il dit à M. de Harlay, sur sa nomination à l'archevêché de Paris : *Il y a, Monseigneur, bien de la différence du jour où une telle nomination attire les compliments de toute la France, à celui de la mort, où l'on va rendre compte à Dieu de son administration.*

Après s'être distingué dans la profession militaire par une valeur brillante et par des talens

[1] M. Gobinet. — [2] Manuscrits du marquis de Fénelon. — [3] A l'hôtel de Rambouillet.

qui lui avoient mérité l'estime et l'amitié des plus grands capitaines de son temps, le marquis de Fénelon s'étoit entièrement consacré à la pratique des devoirs les plus sublimes de la religion et de la charité chrétienne. Il s'étoit mis sous la direction de M. Olier, instituteur, fondateur et premier supérieur de la congrégation de Saint-Sulpice.

M. Olier étoit alors occupé d'un projet bien extraordinaire; le cardinal de Richelieu avoit réprimé la fureur des duels par de grands exemples de sévérité : mais depuis la mort de ce ministre, cette espèce de démence sanguinaire, se montroit avec une nouvelle frénésie. M. Olier imagina de suppléer à l'insuffisance des lois, en opposant l'honneur à l'honneur lui-même. Il entreprit de former une association de gentils-hommes éprouvés par leur valeur, et de les engager sous la religion du serment, dans un écrit signé de leur main, à ne jamais donner ni accepter aucun appel, et à ne point servir de seconds dans les duels qu'on leur proposeroit. Il jeta les yeux sur le marquis de Fénelon, pour le mettre à la tête de cette association d'un genre si nouveau. Sa réputation étoit universellement établie à la Cour, à Paris et dans les camps. On affecta même de n'admettre dans cette association que des militaires connus par des actions brillantes à l'armée. Ils voulurent donner le plus grand appareil à l'engagement qu'ils contractoient. Ce fut le jour de la Pentecôte 1651, qu'au milieu d'un grand concours de témoins distingués, ces respectables militaires vinrent remettre à M. Olier, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, un acte signé de leur main, qui exprimoit leur ferme et invariable détermination[1].

Le grand Condé, encore plein des idées d'une gloire profane, fut d'abord étonné de la démarche du marquis de Fénelon, et ne put s'empêcher de lui dire : « Il faut, Monsieur, être aussi sûr que » je le suis de votre fait sur la valeur, pour n'être » pas effrayé de vous avoir vu rompre le premier » une telle glace[2]. » Mais son étonnement fit bientôt place à l'admiration. La reine Anne d'Autriche seconda avec ardeur les vues utiles et religieuses de M. Olier. Ses avis et l'éclat que fit alors cet évènement, laissèrent une impression profonde dans l'esprit de Louis XIV. Pendant tout le cours de son long règne, aucune considération de naissance ou de faveur ne put le fléchir, ni le faire consentir à accorder de graces en matière de duels.

Le marquis de Fénelon avait épousé l'héritière de la maison de Montberon. Il en avoit eu un fils et une fille; il voulut diriger lui-même les premiers pas de son fils dans la carrière militaire. Il le conduisit en 1669 au siége de Candie. Il lui répétoit sans cesse[3] « que sa vie n'étoit pas au pouvoir des » ennemis, mais dans la main de celui qui a » compté nos jours et nos moments; et que l'action » la plus agréable à Dieu, étoit de mourir pour son » roi. » *Il faut avouer*, dit Voltaire[4] en rapportant la mort d'un autre marquis de Fénelon, tué à la bataille de Rocoux en 1746, *qu'une armée composée d'hommes qui penseroient ainsi, seroit invincible.*

[1] Voyez les *Pièces justificatives* du livre premier, n. II. — [2] Manuscrits. — [3] *Ibid.* — [4] *Précis du Siecle de Louis XV*, chap. 18

Le marquis de Fénelon fut frappé au siège de Candie du coup le plus funeste. Il y perdit ce fils unique, objet de tant de soins et de dévouement. Ce jeune homme, qui promettoit toutes les vertus et toutes les qualités de son père, fut blessé dans une attaque contre les Turcs, et mourut des suites de sa blessure. Son malheureux père trouva dans ses principes religieux le seul appui qui pût soutenir son courage dans sa profonde douleur. Les dernières années de sa vie furent consacrées à l'éducation d'une fille unique qui lui restoit, et il eut le bonheur de l'établir avant de mourir. Elle épousa le marquis de Montmorenci-Laval[1].

Tel étoit l'homme respectable qui servit de père et de guide à Fénélon, dans le chemin de la vertu et de l'honneur. La Providence ménageoit au marquis de Fénélon la plus douce des consolations, en substituant au fils qu'il avoit perdu, un neveu qui devint avec sa fille l'objet de ses soins et de ses plus tendres affections.

Il n'avoit pas vu, sans un mélange d'inquiétude et de satisfaction, l'espèce d'enthousiasme avec lequel on admiroit déjà les talents naissants de son jeune neveu. Dans la crainte qu'on ne corrompît un si heureux naturel par des éloges exagérés ou prématurés, il se hâta de le soustraire aux premiers prestiges d'un monde trompeur.

Le marquis de Fénelon fit entrer son neveu au séminaire de Saint-Sulpice, pour y prendre le véritable esprit de son état, et le plaça sous la direction de M. Tronson.

Ce fut dans les lumières, les exemples, et dans la piété tendre et affectueuse de ce sage directeur, que le jeune abbé de Fénelon puisa le goût de ces vertus vraiment sacerdotales, dont il offrit ensuite le modèle le plus accompli, au milieu de toute la variété des emplois dont il fut chargé, et des fonctions qu'il eut à remplir.

Fénelon a été un des principaux ornements de l'Eglise gallicane ; on ne peut regarder comme étranger à son histoire le tableau de l'état où elle se trouvoit au moment où il entra dans une carrière qu'il devoit parcourir avec tant de gloire.

V.

Etat de l'Eglise de France.

Lorsqu'après cinquante ans de guerres civiles, le cardinal de Richelieu eut rendu à l'autorité royale toute son énergie, il voulut asseoir les fondements d'un gouvernement durable sur ces principes religieux, qui sont les plus fermes garants de l'ordre et de la tranquillité d'un grand empire. Cet homme, qui avoit l'instinct de la politique, comme d'autres ont cru en avoir la science; cet homme, qui n'avoit pas une pensée, un sentiment, une volonté, qui n'eût pour objet l'affermissement de l'autorité et le maintien de l'ordre, savoit que l'esprit de la religion est essentiellement un esprit conservateur, parce qu'elle commande toujours le respect des lois et la soumission à l'autorité publique.

Il s'attacha dans le choix des évêques, à rechercher la science unie à la régularité des mœurs

[1] Grand-pere du cardinal de Montmorency, mort en 1808.

et à l'amour de la discipline. Sous son ministère, tout prit un caractère de décence, d'ordre et de dignité. C'est de cette époque que date la véritable gloire de l'Eglise gallicane; celle d'avoir formé le clergé le plus régulier, le plus éclairé, le plus ami de l'ordre et de la paix, le plus fidèle à ses principes religieux et à ses devoirs politiques.

Tant que le cardinal de Richelieu vécut, rien ne troubla la paix de l'Eglise de France. Il maintint avec une égale fermeté la pureté de la doctrine, les règles de la discipline, les droits de la juridiction ecclésiastique, et les maximes du royaume. Aussitôt que quelque corps, ou quelque particulier hasardoit des opinions nouvelles ou dangereuses, il savoit les arrêter dans leur principe, ou les réprimer avec vigueur.

Richelieu n'aimoit pas plus les idées singulières en religion qu'en politique, et il fit enfermer à Vincennes le fameux abbé de Saint-Cyran, qui lui parut bien plus dangereux qu'édifiant. Il se contenta de répondre à ceux qui sollicitoient sa liberté, que si on se fût également assuré de Luther et de Calvin, on n'eût pas vu des torrents de sang inonder la France et l'Allemagne pendant cinquante ans.

Il est vraisemblable qu'on n'eût jamais entendu parler en France des querelles du jansénisme, si le cardinal de Richelieu eût vécu quelques années de plus. Le livre de Jansénius étoit imprimé deux ans avant sa mort, sans que personne, à l'exception des amis intimes de l'auteur, soupçonnât seulement qu'il existoit.

Mais à peine le cardinal de Richelieu eut-il les yeux fermés, que la controverse s'engagea. Un nouveau règne, une minorité toujours plus favorable aux esprits inquiets, une régente qui cherchoit à faire aimer son autorité naissante, un ministre encore assez indifférent à des discussions de cette nature, laissèrent la dangereuse liberté d'agiter des questions qui ont produit une longue suite de troubles et de divisions.

Ce fut surtout entre la société des Jésuites et l'école de Port-Royal que s'établit cette lutte opiniâtre, qui a été si fatale à l'une et à l'autre, et qui, peut-être, n'a pas été sans quelque influence sur des évènements plus récents.

Fénelon fut ami des Jésuites, sans leur être asservi, et opposé à Port-Royal, sans en être l'ennemi. Ces deux écoles occupoient l'attention publique à l'époque où Fénelon entra dans le monde; l'une et l'autre n'existent plus aujourd'hui, et on peut parler de l'influence qu'elles eurent sur les affaires de l'Eglise de France, pendant un siècle entier, sans être soupçonné d'être inspiré par aucun motif d'intérêt ou par aucun préjugé de parti.

VI.

Des Jésuites.

L'institut des Jésuites, auquel aucun autre institut n'a jamais été, n'a jamais pu être comparé pour l'énergie, la prévoyance et la profondeur de conception qui en avoit tracé le plan et combiné tous les ressorts, avoit été créé pour embrasser dans le vaste emploi de ses attributs et de ses fonctions toutes les classes, toutes les conditions, tous les éléments qui entrent dans l'harmonie et la conservation des pouvoirs politiques et religieux.

En remontant à l'époque de son établissement, on découvre facilement que l'intention publique et avouée de cet institut, avoit été de défendre l'Eglise catholique contre les Luthériens et les Calvinistes, et que son objet politique étoit de protéger l'ordre social et la forme de gouvernement établi dans chaque pays, contre le torrent des opinions anarchiques, qui marchent toujours de front avec les innovations religieuses. Partout où les Jésuites pouvoient se faire entendre, ils maintenoient toutes les classes de la société dans un esprit d'ordre, de sagesse et de conservation. Appelés dès leur origine, à l'éducation des principales familles de l'Etat, ils étendoient leurs soins jusque sur les classes inférieures; ils les entretenoient dans l'heureuse habitude des vertus religieuses et morales. Tel étoit surtout l'utile objet de ces nombreuses congrégations, qu'ils avoient créées dans toutes les villes, et qu'ils avoient eu l'habileté de lier à toutes les professions et à toutes les institutions sociales. Des exercices de piété simples et faciles, des instructions familières appropriées à chaque condition, et qui n'apportoient aucun préjudice aux travaux et aux devoirs de la société, servoient à maintenir dans tous les états cette régularité de mœurs, cet esprit d'ordre et de subordination, cette sage économie, qui conservent la paix et l'harmonie des familles, et assurent la prospérité des empires [1].

Si dès sa naissance cette société eut tant de combats à soutenir contre les Luthériens et les Calvinistes, c'est que partout où les Luthériens et les Calvinistes cherchoient à faire prévaloir leur doctrine, les guerres et les convulsions politiques devenoient la suite nécessaire de leurs principes religieux.

Familiarisés avec tous les genres de connoissances, les Jésuites s'en servirent avec avantage pour conquérir cette considération toujours attachée à la supériorité des lumières et des talents. La confiance de tous les gouvernements catholiques, et les succès de leur méthode, firent passer presqu'exclusivement entre leurs mains le dépôt de l'instruction publique.

Ils eurent le mérite d'honorer leur caractère religieux et moral par une sévérité de mœurs, une tempérance, une noblesse et un désintéressement personnel, que leurs ennemis mêmes n'ont pu leur contester. C'est la plus belle réponse à toutes les satires qui les ont accusés de professer des principes relâchés.

Ce corps étoit si parfaitement constitué, qu'il n'a eu ni enfance ni vieillesse. On le voit, dès les premiers jours de sa naissance, former des établissements dans tous les Etats catholiques, combattre avec intrépidité toutes les sectes nées du luthéranisme, fonder des missions dans le Levant et dans les déserts de l'Amérique, se montrer aux mers de la Chine, du Japon et des Indes. Il existait depuis deux siècles, et il avoit la même vigueur que

[1] On se ressouvient encore dans les principales villes de commerce, que jamais il n'y eut plus d'ordre et de tranquillité, plus de probité dans les transactions, moins de faillites et moins de dépravation, que lorsque ces congrégations y existoient.

dans les temps de sa maturité. Il fut animé jusqu'au dernier soupir, du même esprit qui lui avoit donné la vie. On ne fut jamais obligé de suppléer par de nouvelles lois à l'imperfection de celles qu'il avoit reçues de son fondateur. L'émulation que cet ordre inspiroit étoit utile et nécessaire à ses rivaux mêmes ; il expira tout entier, et il entraîna dans sa chute les insensés qui avoient eu l'imprudence de triompher de sa catastrophe.

On ne pourra jamais comprendre par quel esprit de vertige, les gouvernements dont les Jésuites avoient le mieux mérité ont eu l'imprudence de se priver de leurs plus utiles défenseurs. A peine se ressouvient-on aujourd'hui des causes puériles et des accusations dérisoires qui ont servi de prétexte à leur proscription. On se rappelle seulement que les juges qui déclarèrent le corps entier convaincu des plus graves délits, ne purent trouver un seul coupable parmi tous les membres qui le composoient. La destruction des Jésuites a porté le coup le plus funeste à l'éducation publique dans toute l'Europe catholique ; aveu remarquable, qui se trouve aujourd'hui dans la bouche de leurs ennemis comme dans celle de leurs amis.

Cette société sut honorer ses malheurs par un courage noble et tranquille ; sa religieuse et impassible résignation attesta la pureté de ses principes et de ses sentimens. Ces hommes, qu'on avoit peints si dangereux, si puissans, si vindicatifs, fléchirent, sans murmurer, sous la main terrible qui les écrasoit ; ils eurent la générosité de respecter et de plaindre la foiblesse du pontife condamné à les sacrifier. Leur proscription a été le premier essai, et a servi de modèle à ces jeux cruels de la fureur et de la folie, qui ont brisé en un moment l'ouvrage de la sagesse des siècles, et dévoré en un jour les richesses des générations passées et futures.

VII.

De Port-Royal.

Mais au moment où commence notre histoire de Fénelon, s'élevoit à côté des Jésuites une société rivale, appelée, pour ainsi dire, à les combattre, avant même que de naitre. L'école de Port-Royal ne fut, dans son origine, que la réunion des membres d'une seule famille ; et cette famille étoit celle des Arnauld, déjà connue par sa haine héréditaire pour les Jésuites. Elle eut le mérite de produire des hommes distingués par de grandes vertus et de grands talens. Réunis par les mêmes sentimens et les mêmes principes, ils se recommandoient à l'estime publique par la sévérité de leurs mœurs, et par un généreux mépris des honneurs et des richesses. Une circonstance singulière leur avoit donné une espèce d'existence indépendante de toutes les faveurs de la fortune et de tous les calculs de l'ambition. La mère Angélique, leur sœur, abbesse de Port-Royal, avoit acquis et mérité une grande considération par la réforme qu'elle avoit établie dans son monastère, et par une régularité de mœurs digne des siècles les plus purs de la discipline monastique. Attachée à sa famille par une entière conformité de mœurs et d'opinions, elle vivoit avec ses frères et avec ses proches dans un commerce habituel que les grands intérêts de la religion et le goût de la piété sembloient encore ennoblir et épurer. Ses parens et les amis de ses parens vinrent habiter les déserts qui environnoient l'enceinte des murs de son monastère. Port-Royal-des-Champs devint un asile sacré, où de pieux solitaires, désabusés de toutes les illusions de la vie, alloient se recueillir, loin du monde et de ses vaines agitations, dans la pensée des vérités éternelles.

On y voyoit des hommes, autrefois distingués à la cour et dans la société par leur esprit et leurs agrémens, déplorer avec amertume les frivoles et brillans succès qui avoient consumé les inutiles jours de leur jeunesse, gémir de la célébrité encore attachée à leurs noms, et s'étonner de ne pouvoir être oubliés d'un monde qu'ils avoient oublié.

Une conquête plus récente et plus éclatante encore, répandoit sur les déserts de Port-Royal cette sorte de majesté, que les grandeurs et les puissances de la terre communiquent à la religion, au moment même où elles s'abaissent devant elle. La duchesse de Longueville, qui avoit joué un rôle si actif dans les troubles de la Fronde, et que la religion avoit désabusée des illusions de l'ambition et des erreurs où son cœur l'avoit entraînée, offroit à un siècle encore religieux le spectacle d'un long et solennel repentir. Cette conversion étoit l'ouvrage de Port-Royal, et une si illustre pénitente environnoit de son éclat et de sa protection les directeurs austères qui avoient soumis une princesse du sang à ces règles saintes et inflexibles du ministère évangélique, qui n'admettent aucune distinction de naissance, de rang et de puissance.

La vie simple des solitaires de Port-Royal servoit à ajouter un nouveau lustre à la gloire que leur avoient méritée leurs écrits. Ces mêmes hommes, qui écrivoient sur les objets les plus sublimes de la religion, de la morale et de la philosophie, ne craignoient pas de s'abaisser en descendant jusqu'aux éléments des langues pour l'instruction des générations naissantes.

Leurs ouvrages offroient les premiers modèles de l'art d'écrire avec toute la précision, le goût et la pureté dont la langue française pouvoit être susceptible. Cette glorieuse prérogative sembloit leur appartenir exclusivement, et le mérite d'avoir fixé la langue française est resté à l'école de Port-Royal. Les noms des deux Arnauld, des deux Le Maistre, de Pascal, de Lancelot, de Nicole, de Racine, sont placés à la tête des grands écrivains qui ont illustré le siècle de Louis XIV.

La gloire qu'eut Port-Royal de fixer la langue française contribua à lui concilier des partisans. On fit servir l'empressement que toutes les classes de la société montroient à lire ses écrits, pour accréditer ses opinions théologiques. Un habile critique [1] a observé à cette occasion que tous les novateurs en religion et en politique ont employé cette méthode avec succès. Rien n'est plus propre à séduire et à égarer la multitude que cette espèce d'hommage qu'on rend à ses lumières et à son autorité ; elle ne manque jamais de se ranger

[1] Richard Simon, t. IV, p. 6 de ses *Lettres critiques*, édit. de 1730.

du côté de ceux qui invoquent les premiers son jugement, et qui traduisent leurs adversaires à son tribunal.

Quel bonheur pour la religion, l'Eglise, les sciences et les lettres, si l'école de Port-Royal, satisfaite de la gloire d'avoir ouvert le beau siècle de Louis XIV, ne se fût pas livrée à l'esprit de secte, et à la déplorable ambition de se distinguer par une rigidité d'opinions et de maximes, qui apporta plus de troubles que d'édification dans l'Eglise. On devra éternellement regretter que ces deux célèbres sociétés, dont l'une, dans sa longue durée, a formé une nombreuse succession d'hommes de mérite dans tous les genres, et l'autre, dans sa courte existence, s'est illustrée par les grands écrivains qu'elle a produits par une espèce de création subite, n'aient pas substitué une noble émulation à une dangereuse rivalité. L'une et l'autre paroissoient animées du désir sincère de servir la religion, et comptoient au nombre de leurs disciples des hommes vraiment recommandables; l'une et l'autre pouvoient opposer une digue inébranlable aux ennemis de l'Eglise, et offrir aux premiers pasteurs les secours les plus utiles pour l'instruction des peuples et pour le succès du ministère évangélique. L'une et l'autre existeroient peut-être encore, et on n'auroit pas à gémir sur les maux qu'ont causés leurs longues inimitiés, et sur les maux plus irréparables encore qui ont suivi leur destruction.

Ce qui doit encore ajouter aux regrets qu'excite le souvenir de ces déplorables contestations, c'est qu'elles vinrent troubler la paix de l'Eglise de France dans ses plus beaux jours, dans un temps où les lumières répandues dans toutes les classes du clergé, les talens et les vertus qui brilloient dans l'épiscopat, l'esprit religieux qui formoit encore le caractère national, et la protecd'un roi tel que Louis XIV, permettoient d'espérer que, conformément au vœu des plus saints évêques, la réunion des Protestans à l'Eglise catholique pourroit s'opérer par les seuls moyens d'instruction de douceur, de confiance et d'édification appropriés à une fin aussi désirable.

VIII.

De Saint-Sulpice.

La controverse du jansénisme agitoit tous les esprits, lorsque le marquis de Fénelon plaça son neveu au séminaire Saint-Sulpice, et le mit sous la direction de M. Tronson. Il ne pouvoit assurément choisir une institution et un instituteur plus propres au succès de ses pieuses intentions.

Cette congrégation, établie si récemment encore, jouissoit déjà de la plus haute considération par l'heureuse expérience de tous les biens qu'elle avoit opérés en si peu d'années. Son principal établissement étoit l'ouvrage de la bienfaisance d'un simple particulier, et n'avoit coûté au gouvernement aucun effort, ni au peuple aucun sacrifice. M. Olier, qui en avoit été l'instituteur et le fondateur, avoit eu le bonheur d'associer à ses desseins l'abbé le Ragois de Bretonvilliers, qui appartenoit à une famille honorée dans la magistrature, et qui jouissoit d'un patrimoine considérable. M. de Bretonvilliers entreprit de construire à ses frais un édifice capable de rassembler un très-grand nombre de jeunes ecclésiastiques, pour les y former aux diverses fonctions de leur ministère. Ce monument, dont les avantages devoient s'étendre sur une longue suite de générations, fut encore dirigé par un sentiment de charité, qui méritoit à son tour la reconnoissance publique. M. de Bretonvilliers profita du moment où les troubles de la Fronde et la guerre civile avoient réduit le peuple de Paris à une extrême misère; il employa à la construction de ce vaste bâtiment toute cette multitude inquiète et turbulente qui manquoit de subsistance, et qui étoit capable de se porter aux derniers excès pour s'en procurer [1].

La société de Saint-Sulpice avait reçu un régime aussi différent de celui des Jésuites dans l'esprit que dans l'objet de son institution : elle avoit voulu se renfermer, et elle s'est constamment renfermée dans le cercle des fonctions nécessaires au succès de sa vocation; elle ne s'étoit point vouée à combattre; elle s'étoit bornée à édifier et à être utile; destinée à former des ministres à l'Eglise, pour les différens ordres de la hiérarchie, elle s'étoit pénétrée du véritable esprit qui convient à la sainteté du sacerdoce; elle s'attachoit à donner à ses jeunes élèves le goût et l'habitude des études sérieuses, à diriger l'ordre de leur travail et l'emploi de leur temps, à établir dans leur esprit les premiers fondemens de tout le système des sciences ecclésiastiques; mais elle pensoit qu'un développement plus approfondi de ces premiers germes de la science et du talent appartenoit uniquement aux qualités naturelles, à des dispositions plus ou moins heureuses, à la nature des fonctions et des places qu'ils seroient appelés à remplir, à l'expérience que donnent l'âge et la connoissance des affaires et des hommes, enfin à un concours de circonstances qu'il est impossible de prévoir et de prévenir.

Tels étoient les caractères qui formoient l'esprit de cette institution, et les instituteurs en offroient le modèle le plus touchant dans leur vie entière.

Réunis par les liens d'une association volontaire, qui n'engageoient point la liberté de ceux qui la composoient, et dont l'autorité ecclésiastique et civile avoit consacré le régime, ils donnoient l'exemple d'une soumission invariable et sans bornes à l'autorité des premiers pasteurs. Cette soumission formoit un caractère si remarquable en eux, que jamais on ne les en a vus s'écarter dans les circonstances les plus délicates et les plus difficiles. Chargés de divers établissemens dans des diocèses dont les évêques avoient quelquefois adopté des opinions différentes sur les controverses ecclésiastiques, ils surent toujours allier le respect et l'obéissance avec la fidélité à leurs principes : ils furent toujours aimés et estimés de ceux même dont ils ne partageoient pas les sentimens.

Leur modestie étoit portée au point qu'ils re-

[1] Le bâtiment construit par M. de Bretonvilliers a été récemment démoli (en 1802) pour ouvrir la place de l'église de Saint-Sulpice et laisser la vue de son magnifique peristyle. Mais l'esprit du séminaire de Saint Sulpice et des vertus qui y régnoient, n'étoit point attaché à des murs et à des pierres; il subsiste encore tout entier dans les ecclésiastiques respectables qui ont perpétué cette sainte œuvre.

doutoient la gloire comme l'écueil le plus dangereux. Ils mettoient autant d'art à se dérober à la célébrité, que d'autres en mettent à la chercher. Leur abnégation chrétienne les auroit portés à se soustraire à la considération elle-même, si la considération n'eût pas été un tribut payé à leurs vertus. Consultés souvent par les dépositaires de la puissance et de la faveur, souvent à portée d'obtenir et d'exercer un grand crédit, ils échappoient à l'ambition comme on échappe à la servitude. Etrangers à tous les sentimens que l'ambition, l'intérêt ou l'orgueil peuvent exciter parmi les hommes, jamais ils ne furent mêlés à aucun combat de partis, de corps ou d'opinions ; ils ne s'attachoient qu'aux décisions et à l'autorité de l'Eglise [1].

On croiroit leur faire injure si on vantoit ici leur piété. Elle étoit, comme eux, vraie, simple, naturelle, sans effort et sans ostentation ; elle étoit toute en sentimens ; et ils savoient la faire aimer et respecter par cette nombreuse jeunesse dont ils étoient environnés. Ils avoient vu passer sous leurs yeux une longue suite de générations appelées à occuper les places les plus éminentes. La plus tendre sollicitude les associoit aux vertus de leurs anciens élèves, bien plus qu'à leur gloire et à leurs honneurs.

Jamais on n'a porté la noblesse et le désintéressement à un degré aussi remarquable. Ceux d'entr'eux qui avoient conservé quelque portion de leur patrimoine, regardoient comme un devoir de soulager la maison où ils étoient employés, des frais que pouvoit entraîner leur présence. Le seul prix de leurs utiles services étoit de consacrer leur vie entière à en rendre de nouveaux. Leur sage économie leur offroit souvent les moyens de conserver à l'Eglise des sujets précieux, par le secours d'une éducation gratuite ; ceux même qui étoient l'objet de leur bienfaisance ne parvenoient jamais à connoitre leurs bienfaiteurs.

Je n'ajouterai qu'un seul mot pour donner la mesure de leur désintéressement. La congrégation de Saint-Sulpice a existé pendant cent cinquante ans ; elle avoit de nombreux établissemens dans toutes les parties de la France ; et il n'est pas arrivé *une seule fois* qu'elle ait été appelée ou qu'elle soit intervenue devant un tribunal quelconque, pour aucune discussion d'intérêt.

Pourroit-on nous savoir mauvais gré de nous être étendu avec une espèce de complaisance sur une société qui a eu le mérite d'avoir formé Fénelon. Saint-Sulpice fut son berceau, et sa gloire rejaillit sur Saint-Sulpice. *Je ne connois rien de plus vénérable et de plus apostolique que Saint-Sulpice :* ce furent les dernières paroles que dicta Fénelon mourant, pour être transmises à Louis XIV.

IX.

Confiance de Fénelon pour M. Tronson.

Dieu daigna bénir les vues qui avoient dirigé le marquis de Fénelon en plaçant son neveu au séminaire de Saint-Sulpice. Nous avons sous les yeux une lettre du jeune abbé de Fénelon à son oncle, dans laquelle il lui peint, avec autant de naturel que d'onction, les progrès de l'ascendant que M. Tronson prenoit chaque jour sur cette ame douce et vertueuse.

« Je souhaiterois passionnément vous pouvoir » dire ici quelque chose du détail de ce qui se » passe entre M. Tronson et moi ; mais certes, » Monsieur, je ne sais guère que vous en dire ; car » quoique ma franchise et mon ouverture de cœur » pour vous me semblent très-parfaites ; je vous » avoue néanmoins, sans craindre que vous en » soyez jaloux, que je suis encore bien plus ou- » vert à l'égard de M. Tronson, et que je ne saurois » qu'avec peine vous faire confidence de l'union » dans laquelle je suis avec lui. Assurément, Mon- » sieur, si vous pouviez entendre les entretiens » que nous avons ensemble, et la simplicité avec » laquelle je lui fais connoître mon cœur et avec » laquelle il me fait connoître Dieu, vous ne re- » connoîtriez pas votre ouvrage, et vous verriez » que Dieu a mis la main d'une manière sensible » au dessein dont vous n'aviez encore que jeté les » fondemens. Ma santé ne se fortifie point, et cette » affliction ne seroit pas médiocre, si je n'appre- » nois d'ailleurs à m'en consoler. Je crois que vous » me permettrez.... »

La suite de cette lettre, écrite de la *main de Fénelon*, a été perdue, et nous devons la regretter ; elle auroit peut-être servi à nous faire connoître les motifs et l'objet de cette espèce d'agitation intérieure qu'il paroissoit alors éprouver [1]. Mais on y observe cet abandon de confiance spirituelle où il se trouvoit avec M. Tronson : on voit jusqu'à quel point ce sage et vertueux directeur avoit su insinuer, dans le cœur de son jeune élève, les principes et les sentimens de cette charité pure et affectueuse, de cet amour de Dieu pour lui-même, dont il étendit peut-être ensuite les maxi-

[1] C'est une justice qui a été rendue à la congrégation de Saint-Sulpice, par un célèbre critique, plus porté à blâmer qu'à louer. « Je suis sûr que si les Jansénistes n'avoient attaqué les Jésuites que sur la morale, ils auroient eu presque » tout le monde de leur côté. Il n'y a personne, quelque » méchant qu'il soit, qui ose se déclarer en faveur de la » méchante morale. Vous savez que Messieurs de Saint-Sul- » pice font profession ouverte de n'être point Jansénistes pour » la doctrine ; cependant, pour ce qui est de la morale, ils » en usent tout autrement, et je crois qu'en cela ils ont pris » le bon parti. »

(*Lettres critiques* de Richard Simon, t. IV, p. 188, édit. d'Amsterdam, 1730.)

Richard Simon paroît avoir eu, comme Pascal, le tort d'attribuer à tout un corps des opinions dangereuses, fausses ou hasardées, qui n'appartenoient qu'à un petit nombre de ses membres. De pareilles fictions peuvent contribuer aux succès d'une satire, lorsqu'elle réunit d'ailleurs tous les genres d'agrémens qui peuvent plaire à l'esprit ou flatter la malignité des hommes ; mais on doit convenir que dans une discussion sérieuse, qui intéresse la doctrine ou la morale, elles blessent également la charité et la sincérité chrétienne. On peut ajouter que ces opinions répréhensibles n'appartenoient pas plus à quelques Jésuites qu'à des religieux de quelques autres ordres. La bonne foi exigeoit au moins qu'on fît observer qu'elles avoient été refutées de la manière la plus forte par des membres de cette même société. C'est ainsi que Nicole a puisé ses principaux raisonnemens contre le probabilisme dans les écrits du jésuite Comitolo, et il se donne bien de garde de le citer.

[1] La suite de cette lettre a été retrouvée depuis la publication de l'Histoire de Fénelon. On peut la lire dans la *Corresp. de Fénelon avec sa famille*, lett. I, t. VII, p. 392. (*Note des Editeurs.*)

mes au-delà des bornes prescrites à la foiblesse humaine.

Cette lettre indique également que malgré sa tendre et respectueuse déférence pour un oncle qui pouvoit lui-même être regardé comme un modèle de la vie spirituelle, il ne croyoit pas pouvoir s'ouvrir entièrement à lui sur toutes les pensées et tous les desseins qui l'occupoient alors, et dont M. Tronson étoit le seul confident et l'unique dépositaire.

X.

Conjectures sur un projet de Fénelon.

Il paroît que ce fut alors que Fénelon conçut un projet extraordinaire, dont aucun de ses historiens n'a parlé, et qui excita le mécontentement de son oncle, l'évêque de Sarlat [1]. Ce prélat crut même en devoir porter ses plaintes à M. Tronson, comme on le voit par la réponse de M. Tronson [2].

« Monseigneur, je ne doute point que le dessein de M. votre neveu ne vous ait fort surpris. » Le droit que vous avez sur lui par toute sorte » de titres, et les vues raisonnables et très-saintes » que vous donnent les besoins de votre diocèse, » ne peuvent que vous fournir en cette rencontre » un fondement de peine bien légitime. Je vous » puis assurer, Monseigneur, que j'aurois souhaité de tout mon cœur qu'il eût été en état de » pouvoir répondre à vos intentions, et que ce » seroit avec bien de la consolation que je le verrois s'appliquer à se rendre digne de travailler » sous les ordres d'un prélat pour le service duquel je me sacrifierois moi-même avec joie, si » je pouvois être en état de le faire.

» Mais sa résolution est d'une nature, que je ne » vois pas ce que j'y puis faire à présent, après » ce que je lui ai dit avant son départ de cette » ville. Je crois que M. le marquis, votre frère, » et M. le comte, savent assez le peu de part que » nous avons à ce dessein. J'ai tâché, dans toutes » les circonstances, d'éloigner autant que j'ai pu » cette résolution; je lui ai parlé plusieurs fois » pour le porter à ne se pas précipiter; je lui ai » dit nettement que s'il pouvoit modérer son désir » et demeurer en paix, il pourroit, en continuant » ses études et ses exercices de piété, se rendre » plus capable de travailler un jour dans l'Eglise. » Enfin, Monseigneur, j'ai tâché de mettre sa » fermeté à l'épreuve, en lui représentant ce que » j'ai cru le plus capable de l'ébranler; mais après » ces épreuves, son inclination se trouvant toujours également forte, et ses intentions paroissant désintéressées, je me suis vu hors d'état de » passer outre, ayant employé inutilement tout » ce que je pouvois, et ne croyant pas, dans ces » dispositions, avoir droit de faire d'autre violence à son désir. Voilà, Monseigneur, ce que » j'ai cru vous devoir mander sur une affaire sur » laquelle vous pouvez prononcer plus absolument, mais où j'ai remarqué des résolutions » trop bien affermies pour pouvoir espérer quelque changement. Je ne dis ceci, que pour vous » rendre compte de sa conduite et de la mienne, » pour satisfaire au désir que vous m'avez témoigné par la lettre que vous m'avez fait l'honneur » de m'écrire, et pour vous protester que je suis » et serai toujours, avec tout le respect que je » dois, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» LOUIS TRONSON. »

« *P. S.* J'ai cru, Monseigneur, devoir ajouter » un mot sur le silence que nous avons gardé en » cette affaire, que j'ai appris depuis ma lettre » écrite, vous avoir fait quelque peine. Premièrement, je vous dirai que nous n'avons pas accoutumé de parler des personnes que nous dirigeons » et confessons; nous leur donnons simplement » avis sur ce qu'ils nous demandent; et ce n'est » pas manque de respect pour ceux à qui ils appartiennent, si nous tenons secrètes des choses » que nous n'avons pas droit de publier. Nous » supposons toujours qu'ils ne manqueront pas de » s'acquitter de leurs obligations envers eux.

» Secondement, je vous dirai, Monseigneur, » que je n'aurais pas même cru devoir vous écrire » sur cette affaire, dont je m'étois expliqué nettement à M. votre neveu, en présence de M. le » marquis votre frère. Comme il avoit été témoin » de tous mes sentiments, je ne pus douter qu'il » ne vous en informât bien amplement, et je crus » qu'il n'y avoit point de meilleure voie pour vous » les faire connoître, puisqu'il n'y en avoit pas » de moins suspecte et de plus sûre.

» Voilà, Monseigneur, deux principaux fondements de mon silence sur le voyage de M. votre » neveu, et ce qui m'avoit jusqu'à présent retenu » et empêché de vous en écrire. A présent qu'il » s'en est expliqué lui-même, vous jugerez de sa » vocation bien mieux que je ne pourrois faire. » Son inclination forte et permanente, la fermeté » de sa résolution, la pureté de ses intentions et » de ses vues, est ce qui m'a paru bien considérable pour y faire attention; et c'est ce que j'ai » cru vous devoir exposer ici, pour vous rendre » compte avec toute l'exactitude qu'il m'est possible, de notre conduite en cette affaire, qui » nous donneroit un sujet de mortification considérable, si elle vous laissoit le moindre soupçon » que nous eussions voulu manquer au respect » que nous vous devons. »

Il est facile de reconnoître dans cette lettre l'esprit de vertu et de sagesse qui distinguoit si éminemment M. Tronson. On y observe la scrupuleuse exactitude de ses principes sur la nature et les limites de l'autorité d'un directeur, et sur la discrétion qui lui est prescrite pour tous les secrets qui lui sont confiés.

Tout ce qui concerne Fénelon excite l'intérêt, et on désire sans doute de savoir quelle étoit cette résolution extraordinaire qu'il avoit prise, et qui paroît avoir contrarié si vivement l'évêque de Sarlat, son oncle. Tous ses historiens ne nous offrent

[1] Ce ne fut pas Fenelon qui conçut le projet de se consacrer aux missions du Canada. Le cardinal de Bausset l'a confondu avec son frère, qui s'attacha à sa compagnie de Saint-Sulpice, et qui fut envoyé à Montréal en 1667, où il mourut en 1679. Le savant éditeur des œuvres de Fénelon est le premier qui ait relevé cette erreur dans la nouvelle édition qu'il a publiée de l'*Histoire de Fénelon*. Ses preuves sont péremptoires. (*Note des Editeurs.*) — [2] Lettre de M. Tronson à M. l'évêque de Sarlat, février 1667.

aucun éclaircissement sur cette particularité de sa vie.

Mais des pièces originales qui nous ont été communiquées semblent indiquer que le zèle de Fénelon le portoit alors, malgré sa jeunesse et sa foible santé, à se consacrer aux missions du Canada. La congrégation de Saint-Sulpice y avoit un établissement considérable dans l'île de Montréal, dont l'objet étoit de travailler à la conversion des sauvages et de procurer les secours de la religion aux habitants de la colonie. Cet établissement naissant avoit déjà excité le zèle de quelques ecclésiastiques élevés au séminaire de Saint-Sulpice : plusieurs d'entr'eux étoient passés au Canada, comme nous l'apprennent les mêmes manuscrits où nous avons puisé la connoissance de ce fait.

Nous voyons par la lettre de M. Tronson, que l'abbé de Fénelon s'étoit rendu lui-même auprès de son oncle, pour lui faire part de sa résolution et lui demander son agrément. L'évêque de Sarlat fut effrayé, avec raison, d'une détermination qui étoit absolument incompatible avec la santé si délicate de son neveu. Il lui refusa son consentement et lui ordonna de retourner au séminaire de Saint-Sulpice pour se rendre encore plus digne, par l'étude et la retraite, d'exercer utilement le ministère auquel il se croyoit spécialement appelé.

XI.

Fénelon entre dans la communauté des prêtres de Saint-Sulpice.

L'abbé de Fénelon, après avoir reçu les ordres sacrés au séminaire de Saint-Sulpice[1], se consacra aux fonctions du saint ministère dans la communauté des prêtres de la même paroisse.

On n'auroit pas besoin sans doute d'un exemple aussi remarquable que celui de Fénelon, pour se pénétrer de toute l'importance et de toute la dignité d'un ministère qui donne toujours le droit de faire le bien et jamais le pouvoir de nuire ; qui n'exerce qu'une justice fondée sur la miséricorde, et non pas cette justice que la terreur accompagne et dont les sentences sont écrites avec le sang ; qui place sans cesse les ministres de la religion entre la puissance et la foiblesse, entre la richesse et l'indigence, pour le soulagement de tous les maux et la réparation de toutes les injustices ; qui leur permet d'intervenir dans toutes les discussions pour les concilier par la douceur et la confiance, sans jamais y mêler la force et l'autorité ; qui console le malheur par les seules espérances qui peuvent ouvrir le cœur des malheureux à la résignation et prévenir le désespoir ; qui inspire la confiance au criminel lui-même par la loi d'un secret inviolable, et qui fait servir cette confiance à le conduire au repentir ; qui peut, sans rougir, implorer les plus humbles secours pour les transmettre à l'indigence ; qui, souvent dépositaire des richesses que la charité lui a confiées, s'ennoblit lui-même par une glorieuse pauvreté[2] ; qui enseigne la doctrine la plus favorable au repos de la société et au bonheur du genre humain, sans être obligé de varier son langage et ses préceptes au milieu de toutes les variations des institutions humaines.

Ce fut dans l'exercice de ce ministère, en se mêlant à tous les états et à toutes les conditions, en s'associant à toutes les infortunes, en compatissant à toutes les faiblesses, en y portant ce mélange de douceur, de force et de charité qui s'approprie à tous les caractères, à toutes les situations et à tous les maux, que Fénelon acquit la connoissance de toutes les maladies morales et physiques qui affligent l'humanité.

Ce fut par cette communication habituelle et immédiate avec toutes les classes de la société, que Fénelon obtint la triste conviction de tous les malheurs qui pèsent sur le plus grand nombre des hommes.

C'est à la profonde impression qu'il en conserva toute sa vie, que l'on doit cette tendre commisération qu'il montre dans tous ses écrits pour les infortunés, et qu'il sut encore mieux montrer dans toutes ses actions.

Un avantage précieux que Fénelon recueillit du ministère ecclésiastique, fut cette prodigieuse et incroyable facilité qu'il contracta de parler et d'écrire avec une abondance, une clarté et une élégance qui firent l'étonnement et l'admiration de ses contemporains. C'est en lisant, non-seulement ses ouvrages imprimés, mais encore les manuscrits qui restent de lui, qu'on a peine à concevoir comment, au milieu de tous les devoirs, de tous les soins et de toutes les traverses qui ont rempli sa vie, il a pu suffire à cette singulière fécondité qui se reproduit sous mille formes et sur toutes sortes de sujets.

Il se consacra pendant trois années entières au ministère ecclésiastique, et ce fut alors qu'il fut chargé, par le curé de la paroisse de Saint-Sulpice, d'expliquer l'Écriture sainte au peuple, les jours de dimanche et fêtes, fonction qui commença à le faire connoître, et dont il retira pour lui-même les plus grands avantages.

Fénelon fut appelé à Sarlat, en 1674, par son oncle ; nous avons une de ses lettres écrite de Sarlat[1], au marquis de Fénelon ; elle ne porte aucune date ; mais il y parle de la mort du marquis de Saint-Abre, son oncle maternel, tué au combat de Sintzheim, le 16 juin 1674, comme d'un évènement assez récent. Il y est aussi question de quelques démarches qu'on se proposoit de faire en sa faveur pour lui procurer la députation de la province ecclésiastique de Bordeaux à l'assemblée générale du clergé de 1675. Ces démarches n'eurent point de succès, parce qu'il avoit pour concurrens les abbés d'Epinai, de Saint-Luc et de Marillac, plus âgés que lui, et beaucoup plus avancés dans les dignités ecclésiastiques.

[1] Vers l'an 1675. — [2] M. Languet, curé de Saint-Sulpice, distribuoit par an un million d'aumônes, et n'avoit qu'un lit de serge et deux chaises de paille.

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 393.

XII.

Fénelon veut se consacrer aux missions du Levant.

Ce fut à cette époque que Fénelon reprit, avec plus d'ardeur, son premier projet de se consacrer aux missions; mais convaincu avec raison que sa santé ne lui permettroit jamais de résister aux rigueurs du climat du Canada [1], il porta toutes ses pensées vers les missions du Levant. Nous en trouvons la preuve dans une lettre écrite de sa main et qui n'a jamais été imprimée. Elle nous a paru si remarquable, que nous croyons devoir la transcrire telle qu'elle nous est parvenue; elle est datée de Sarlat, du 9 octobre, sans indication d'année.

« Divers petits accidens ont toujours retardé » jusqu'ici mon retour à Paris; mais enfin, Mon» seigneur, je pars, et peu s'en faut que je ne » vole. A la vue de ce voyage, j'en médite un plus » grand. La Grèce entière s'ouvre à moi, le sul» tan effrayé recule; déjà le Péloponèse respire en » liberté, et l'Eglise de Corinthe va refleurir; la » voix de l'apôtre s'y fera encore entendre. Je me » sens transporté dans ces beaux lieux et parmi » ces ruines précieuses, pour y recueillir, avec les » plus curieux monumens, l'esprit même de l'an» tiquité. Je cherche cet aréopage, où saint Paul » annonça aux sages du monde le Dieu inconnu; » mais le profane vient après le sacré, et je ne » dédaigne pas de descendre au Pirée, où Socrate » fait le plan de sa république. Je monte au double » sommet du Parnasse; je cueille les lauriers de » Delphes, et je goûte les délices de Tempé.

» Quand est-ce que le sang des Turcs se mê» lera avec celui des Perses sur les plaines de » Marathon, pour laisser la Grèce entière à la re» ligion, à la philosophie et aux beaux arts, qui » la regardent comme leur patrie. »

. . . . Arva, beata
Petamus arva, divites et insulas.

« Je ne t'oublierai pas, ô île consacrée par les » célestes visions du disciple bien-aimé! ô heu» reuse Pathmos, j'irai baiser sur ta terre les pas » de l'apôtre, et je croirai voir les cieux ouverts. » Là, je me sentirai saisi d'indignation contre le » faux prophète qui a voulu développer les ora» cles du véritable, et je bénirai le Tout-Puissant, » qui, bien loin de précipiter l'Eglise comme Ba» bylone, enchaîne le dragon, et la rend victo» rieuse. Je vois déjà le schisme qui tombe, l'O» rient et l'Occident qui se réunissent, et l'Asie » qui voit renaître le jour après une si longue » nuit; la terre sanctifiée par les pas du Sauveur » et arrosée de son sang, délivrée de ses profana» teurs et revêtue d'une nouvelle gloire; enfin, » les enfants d'Abraham, épars sur la face de » toute la terre, et plus nombreux que les étoiles » du firmament, qui, rassemblés des quatre » vents, viendront en foule reconnoître le Christ » qu'ils ont percé, et montrer à la fin des temps » une résurrection. En voilà assez, Monseigneur, » et vous serez bien aise d'apprendre que c'est ici » ma dernière lettre, et la fin de mes enthousias» mes, qui vous importuneront peut-être. Par» donnez-les à ma passion de vous entretenir de » loin, en attendant que je puisse le faire de » près.

» Fr. de Fénelon. »

On voit, par le ton et le style de cette lettre, que Fénelon étoit encore dans ce premier âge de la vie, où une imagination jeune, brillante et nourrie de toute la fleur de la littérature, se plaît à embellir tous les objets qui se présentent à elle, et à y répandre les couleurs vives et animées dont elle a reçu l'impression encore récente.

Cette lettre étoit probablement adressée à Bossuet [1], et remonte aux premiers temps de leur liaison; nous verrons bientôt comment elle s'étoit formée entre deux hommes faits pour se connoître, s'aimer et s'estimer.

On voit que Fénelon étoit parvenu à obtenir le consentement de l'évêque de Sarlat, son oncle, pour son projet des missions du Levant. Peut-être ce prélat ne se crut-il plus en droit d'opposer un second refus à une vocation qui paroissoit si marquée, et que le temps n'avoit fait que confirmer. Il ne pouvoit d'ailleurs alléguer pour les missions du Levant la rigueur du climat, comme il l'avoit fait pour le voyage du Canada [2].

Mais sans doute des réflexions ultérieures, la crainte d'affliger mortellement un oncle, dont il avoit arraché plutôt qu'obtenu l'aveu, la pensée déchirante de manquer à la reconnoissance envers un prélat et un parent, qui réunissoit les titres les plus sacrés pour un cœur comme le sien, lui firent d'abord suspendre l'exécution de son projet. On parvint ensuite à donner une autre direction à son zèle pour la conversion des infidèles, en l'appliquant à un objet à peu près du même genre, celui de maintenir dans la foi les *Nouvelles-Catholiques*, dont M. de Harlai, archevêque de Paris, le nomma supérieur. Ses succès dans cette nouvelle carrière, et le désir qu'il paroissoit conserver de se consacrer aux missions étrangères, firent naître dans la suite l'idée de l'employer dans les missions du Poitou; c'étoit rentrer en quelque sorte dans le genre d'apostolat pour lequel il avoit montré un attrait si décidé.

XIII.

Fénelon est nommé supérieur des Nouvelles-Catholiques.

M. de Harlai, archevêque de Paris, possédoit au degré le plus éminent l'art de gouverner, et de faire servir à la gloire et à l'avantage de son diocèse tous les genres de mérite et de talent qu'il observoit dans son clergé. La voix publique avoit déjà porté jusqu'à lui le nom de l'abbé de Fénelon. Frappé de la réputation extraordinaire qu'un jeune homme avoit su mériter à un âge où l'on n'est pas même remarqué, il n'hésita pas à le

[1] Voyez, ci-dessus, la note de la p. 8.

[1] L'éditeur des Œuvres de Fénelon pense avec raison que cette lettre étoit plutôt adressée au duc de Beauvilliers. (*Note des Editeurs.*) — [2] Voyez, ci-dessus, la note de la p. 8.

nommer supérieur des *Nouvelles-Catholiques* et des filles de la *Madeleine de Traisnel*.

L'abbé de Fénelon n'avoit alors que vingt-sept ans, et on lui confia un emploi qui étoit ordinairement réservé à des ecclésiastiques éprouvés par une longue expérience et vieillis dans les fonctions les plus délicates du ministère.

Pour être moins distrait de l'exercice de ses nouvelles fonctions, il quitta la communauté des prêtres de Saint-Sulpice, et alla s'établir chez le marquis de Fénelon, son oncle[1], à qui le roi avoit accordé un logement dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

La communauté des Nouvelles-Catholiques formoit une association de quelques personnes pieuses, qui n'étoient liées par aucun vœu religieux. Elle avoit été instituée en 1634, par Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris, et approuvée par une bulle du pape Urbain VIII. L'objet de cet institut étoit d'affermir les nouvelles converties dans la doctrine qu'elles avoient embrassée, et d'instruire les personnes du même sexe qui se montroient disposées à se convertir. Elles avoient formé leur premier établissement dans la rue des Fossoyeurs, près Saint-Sulpice. Mais lorsque le maréchal de Turenne eut abjuré le calvinisme, il chercha à favoriser une institution destinée à procurer à ceux dont il avoit partagé les erreurs, le bonheur qu'il avoit retrouvé lui-même en revenant à la religion de ses pères. Il accorda une protection particulière à la communauté des Nouvelles-Catholiques, et acquit pour elle une maison plus spacieuse et plus commode dans la rue Saint-Anne. Il se servit même de son crédit auprès du roi, pour le porter à étendre ses bienfaits sur un établissement si conforme aux vues de ce prince. La protection de Louis XIV et le nom de M. de Turenne avoient donné à la communauté des Nouvelles-Catholiques une considération qui excita M. de Harlai à lui donner pour chef un ecclésiastique digne de justifier les vues et les espérances d'un roi tel que Louis XIV et d'un homme tel que M. de Turenne. Son choix tomba sur l'abbé de Fénelon, et l'abbé de Fénelon fit bientôt connoître que son nom seroit aussi un titre de gloire pour le siècle de Louis XIV.

Il entroit avec d'autant plus de satisfaction dans cette nouvelle carrière, qu'elle le ramenoit indirectement à ses premières pensées et à ses premiers vœux pour les missions. Elle ne lui présentoit pas sans doute des travaux aussi étendus, des dangers aussi glorieux ni des sacrifices aussi pénibles : mais elle avoit aussi ses difficultés. Il est souvent plus difficile de triompher de l'erreur que de l'idolâtrie, et de détruire des opinions adoptées comme plus pures et plus sévères, que des superstitions extravagantes qui ne peuvent ni séduire l'esprit ni satisfaire l'amour-propre.

L'abbé de Fénelon montra dans son nouvel emploi le mérite si rare et si nécessaire de donner toujours à l'instruction cette forme simple, claire, précise, qui la met à portée de tous les esprits, en la variant selon le degré de leur intelligence. Il y réunissoit le don précieux de faire aimer la vertu par ce langage sensible et pénétrant qui parle à l'ame avant d'arriver à la raison, et qui dispose à cette sorte de confiance dont on ne peut jamais se défendre pour celui qui a commencé par nous convaincre de sa vertu, de sa bonne foi et de son intérêt pour notre bonheur.

La seule distraction que l'abbé de Fénelon se permît de mêler à des occupations qui paroîtroient aujourd'hui si rebutantes pour un homme de son âge, étoit d'entretenir avec M. Tronson cette correspondance de piété qu'il avoit appris à goûter sous sa direction, et de cultiver avec assiduité les bontés de son oncle, qui étoit pour lui un second directeur.

XIV.

Fénelon se lie avec Bossuet.

Le marquis de Fénelon avoit un grand nombre d'amis, auxquels il fit connoître son jeune neveu. Parmi ces hommes distingués qui faisoient profession d'aimer et d'estimer le marquis de Fénelon, et qui vivoient avec lui d'une manière plus intime, on remarquoit le duc de Beauvilliers, déjà prévenu en faveur de l'abbé de Fénelon, sur les témoignages de M. Tronson. On y remarquoit aussi le célèbre Bossuet, qui fut frappé, dès les premiers momens, du mérite extraordinaire qu'annonçoit ce jeune ecclésiastique.

Son oncle l'avoit également présenté à M. de Harlai, archevêque de Paris, qui jouissoit alors d'un grand crédit à la cour, et qui réunissoit à un extérieur agréable et noble, de grands talens pour l'administration et une heureuse facilité de s'exprimer avec autant de grace que de dignité. Il présida pendant trente-cinq ans les assemblées du clergé, et il sut toujours les diriger d'une manière aussi convenable pour le clergé que conforme aux vues du gouvernement. M. de Harlai accueillit l'abbé de Fénelon avec une bienveillance particulière; il lui prodigua tous ces témoignages de goût, de confiance et de bonne volonté, qui étoient dans l'habitude de son caractère et de ses manières, et auxquels un grand usage du monde et de la cour prêtoit la séduction la plus flatteuse pour un jeune homme encore étranger au monde et aux affaires.

Mais M. de Harlai vit avec peine l'abbé de Fénelon s'attacher avec une prédilection marquée à Bossuet, que sa grande réputation et sa qualité de précepteur du Dauphin présentoient déjà à l'archevêque de Paris comme un concurrent redoutable à la cour et dans les affaires du clergé. Blessé d'une préférence aussi sensibe, M. de Harlai ne fut pas assez maître de lui-même, pour ne pas laisser apercevoir à Fénelon combien il en étoit affecté. Peut-être aussi s'imagina-t-il que des considérations d'un autre genre empêchoient Fénelon de le cultiver avec tout l'empressement qu'il avoit attendu de lui.

Quoi qu'il en soit, Fénelon ne se présentoit à l'archevêché que très-rarement, et dans les seules circonstances où le respect et la bienséance lui en faisoient un devoir. Ce fut dans une de ces occasions, que M. de Harlai lui dit d'un ton de reproche, où il entroit plus d'amertume que de bien-

[1] Manuscrits.

veillance : *M. l'abbé, vous voulez être oublié, vous le serez.*

Rien n'est peut-être plus propre à donner une juste idée de la sagesse de caractère et du jugement prématuré de Fénelon, que cette vénération filiale qu'il montroit pour un évêque dont le génie, les talens et les vastes connoissances commandoient sans doute l'admiration, mais dont l'austérité de principes et de mœurs pouvoit effrayer un jeune homme à peine admis à sa familiarité. Fénelon fut entraîné rapidement par un sentiment irrésistible vers ce grand homme, dont les vertus, les leçons et les exemples lui rappeloient les Pères des premiers siècles du christianisme ; chaque jour lui acquit de nouveaux droits à l'estime et à la confiance de Bossuet, qui vit avec satisfaction s'élever sous ses yeux un jeune ecclésiastique qui promettoit déjà tout ce qu'il fut dans la suite. Malgré ses grandes occupations, il se chargea de le diriger dans la carrière qui s'ouvroit devant lui, et dans laquelle il est si facile de s'égarer, ou du moins de perdre un temps précieux, lorsqu'on n'est pas conduit par une main habile et exercée. Bossuet y mit une complaisance et un intérêt qui indiquent le sentiment de goût et d'estime qu'il avoit pris pour son jeune élève. Il se montroit toujours disposé à l'accueillir, à répondre à tous ses doutes, et à lui ouvrir tous ces trésors de science que son vaste génie et de longs travaux l'avoient mis à portée d'acquérir.

Cette liaison subsista pendant un très-grand nombre d'années avec la même intimité. Nous en retrouverons fréquemment des témoignages jusqu'à l'époque affligeante qui mit en opposition de sentimens ces deux grands hommes ; mais nous aurons occasion d'observer que, même dans leurs discussions les plus animées, ils ne cessèrent jamais d'avoir l'un pour l'autre une estime mutuelle, fondée sur l'opinion qu'ils avoient de leur vertu et de leur sincère attachement à l'Eglise et à la religion.

XV.

L'évêque de Sarlat résigne à Fénelon le prieuré de Carenac.

Fénelon fut obligé, en 1681, de suspendre momentanément ses fonctions de supérieur des Nouvelles-Catholiques, pour faire un voyage à Sarlat. L'évêque de Sarlat, son oncle, venoit de lui résigner son prieuré de Carenac, pour l'aider à se soutenir à Paris. Ce bénéfice, de la valeur de 3 ou 4000 liv. de rente, fut le seul qu'eut Fénelon jusqu'à l'âge de quarante-quatre ans.

Nous trouvons parmi ses manuscrits une lettre qu'il écrivit en cette occasion à la marquise de Laval, sa cousine. Il lui fait, dans un style plein de goût et de gaîté, le récit de la pompeuse reception dont on honora son entrée à Carenac. On pourra observer par ce récit que, dans les provinces comme à Paris, l'*éloquence des harangues* a toujours été à peu près la même dans tous les temps et dans tous les lieux.

« Oui, madame, n'en doutez pas[1], je suis un » homme destiné à des entrées magnifiques. Vous » savez celle qu'on m'a faite à Bélai, dans votre » gouvernement. Je vais vous raconter celle dont » on m'a honoré en ce lieu.

» M. de Rouffillac pour la noblesse ; M. Rose, » curé, pour le clergé ; M. Rigaudie, prieur des » moines pour l'ordre monastique, et les fermiers » de céans pour le tiers-état, viennent jusqu'à » Sarlat me rendre leurs hommages. Je marche » accompagné majestueusement de tous ces dé» putés ; j'arrive au port de Carenac, et j'aperçois » le quai bordé de tout le peuple en foule. Deux » bateaux, pleins de l'élite des bourgeois, s'a» vancent ; et en même temps je découvre que, » par un stratagème galant, les troupes de ce » lieu les plus aguerries s'étoient cachées dans » un coin de la belle île que vous connoissez ; de » là, elles vinrent en bon ordre de bataille me » saluer avec beaucoup de mousquetades ; l'air » est déjà tout obscurci par la fumée de tant de » coups, et l'on n'entend plus que le bruit af» freux du salpêtre. Le fougueux coursier que » je monte, animé d'une noble ardeur, veut se » jeter dans l'eau ; mais moi, plus modéré, je mets » pied à terre au bruit de la mousqueterie, qui » se mêle à celui des tambours. Je passe la belle » rivière de Dordogne, presque toute couverte » de bateaux qui accompagnent le mien. Au bord » m'attendent gravement tous les moines en corps ; » leur harangue est pleine d'éloges sublimes ; ma » réponse a quelque chose de grand et de doux. » Cette foule immense se fend pour m'ouvrir un » chemin ; chacun a les yeux attentifs pour lire » dans les miens quelle sera sa destinée ; je monte » ainsi jusqu'au château, d'une marche lente et » mesurée, afin de me prêter pour un peu de » temps à la curiosité publique. Cependant mille » voix confuses font retentir des acclamations » d'allégresse, et l'on entend partout ces paroles : » *Il sera les délices de ce peuple.* Me voilà à la » porte déjà arrivé, et les consuls commencent » leur harangue par la bouche de l'orateur royal. » A ce nom, vous ne manquez pas de vous re» présenter ce que l'éloquence a de plus vif et » de plus pompeux. Qui pourroit dire quelles » furent les grâces de son discours ? il me com» para au soleil ; bientôt après je fus la lune ; » tous les autres astres les plus radieux eurent » ensuite l'honneur de me ressembler ; de là, » nous en vînmes aux élémens et aux météores, » et nous finîmes heureusement par le commen» cement du monde. Alors le soleil étoit déjà cou» ché, et pour achever la comparaison de lui à » moi, j'allai dans ma chambre pour me préparer » à en faire de même. »

C'est du même ton de gaîté que Fénelon rend compte à la marquise de Laval d'un plaidoyer qu'il entendit à l'audience publique du tribunal de Sarlat, peu de jours après sa brillante réception à Carenac[1].

[1] Lettre de Fénelon à madame de Laval, 1681. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 394.

[1] Lettre de Fénelon à madame de Laval, 16 juin 1681. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 395.

A Issigeac [1], 16 juin 1681.

« On n'a pas tous les jours un grand loisir et » un sujet heureux pour écrire en style sublime. » Ne vous étonnez donc pas, madame, si vous » n'avez pas eu cette semaine une relation nou- » velle de mes aventures; tous les jours de la vie » ne sont pas des jours de pompe et de triomphe. » Mon entrée dans Carenac n'a été suivie d'au- » cun événement mémorable. Mon règne y a été » si paisible, qu'il ne fournit aucune variété pour » embellir l'histoire. J'ai quitté ce lieu-là pour » venir trouver ici M. de Sarlat, et j'ai passé à » Sarlat en venant : je m'y suis même arrêté un » jour, pour y entendre plaider une cause fameuse » par les Cicérons de la ville. Leurs plaidoyers » ne manquèrent pas de commencer par le com- » mencement du monde, et de venir ensuite tout » droit par le déluge jusqu'au fait. Il étoit ques- » tion de donner du pain par provision à des en- » fans qui n'en avoient pas. L'orateur qui s'étoit » chargé de parler aux juges de leur appétit, mêla » judicieusement dans son plaidoyer beaucoup » de pointes fort gentilles avec les plus sérieuses » lois du code, les métamorphoses d'Ovide, et » des passages terribles de l'Ecriture sainte. Ce » mélange, si conforme aux règles de l'art, fut » applaudi par les auditeurs de bon goût. Chacun » croyoit que les enfants feroient bonne chère, et » qu'une si rare éloquence alloit fonder à jamais » leur cuisine ; mais, ô caprice de la fortune ! » quoique l'avocat eût obtenu tant de louanges, » les enfans ne purent obtenir du pain : on ap- » pointa la cause ; c'est-à-dire, en bonne chicane, » qu'il fut ordonné à ces malheureux de plaider » à jeun, et les juges se levèrent gravement du » tribunal pour aller dîner ; je m'y en allai aussi, » et je partis ensuite pour apporter vos lettres à » M. de Sarlat. Je suis arrivé ici presqu'*incognito*, » pour épargner les frais d'une entrée. Sur les » sept heures du matin je surpris la ville ; ainsi, » il n'y a ni harangue, ni cérémonie, dont je » puisse vous régaler. Que ne puis-je, pour ré- » jouir mademoiselle de Laval, vous faire part » des fleurs de rhétorique qu'un prédicateur de » village répandit sur nous, ses auditeurs infor- » tunés ! mais il est juste de respecter la chaire » plus que le barreau. »

XVI.

De l'abbé de Langeron. — Fénelon reprend ses fonctions auprès des Nouvelles-Catholiques.

C'est pendant le court séjour que Fénelon fit à Carenac, qu'il composa l'ode qui commence par ces mots :

Montagnes, de qui l'audace
Va porter jusques aux cieux
Un front d'éternelle glace.

[1] Maison de campagne des évêques de Sarlat, que l'oncle de Fénelon avoit réparée et embellie avec soin.

On doit bien croire que Fénelon n'avoit jamais eu l'idée de faire imprimer cette ode ; elle ne fut en effet imprimée qu'après sa mort, à la suite de la première édition du *Télémaque*, publiée par sa famille. Elle étoit adressée à l'abbé de Langeron, qu'une heureuse conformité de caractère et de goûts avoit uni à Fénelon dès sa première jeunesse ; qui fut ensuite associé à tous les travaux et à tous les événemens de sa vie ; qui vécut et mourut fidèle à l'amitié, dans l'adversité comme dans la prospérité.

Nous aurions peut-être négligé de parler de cette pièce de vers, si on n'y remarquoit combien Fénelon, encore rempli de la lecture d'Homère, avoit été frappé de bonne heure du caractère que ce grand poète donne à Ulysse :

Des Grecs je vois le plus sage,
Jouet d'un indigne sort,
Tranquille dans son naufrage,
Et circonspect dans le port ;
Vainqueur des vents en furie,
Pour sa sauvage patrie,
Bravant les flots nuit et jour.
Oh! combien de mon bocage,
Le calme, le frais, l'ombrage
Méritent mieux mon amour !

espèce de tableau prophétique de la destinée qui étoit réservée dans la suite à Fénelon lui-même, et dont le pressentiment semble se retrouver encore dans ces vers de la même ode :

Loin, loin, trompeuse fortune,
Et toi, faveur importune,
Le monde entier ne m'est rien.

Ce fut sans doute l'impression qui lui étoit restée dès sa jeunesse, du caractère d'Ulysse, tel qu'Homère nous l'a dépeint dans l'*Odyssée*, qui invita Fénelon, long-temps après, à adapter si heureusement ce même sujet à l'instruction de M. le duc de Bourgogne, en lui proposant pour modèle Télémaque, fils d'Ulysse. On sait d'ailleurs que Fénelon préféroit l'*Odyssée* à l'*Iliade* ; il y retrouvoit une peinture plus fidèle et plus attachante des vicissitudes de la vie humaine, et des leçons plus sensibles pour apprendre aux hommes à supporter avec courage l'injustice et le malheur.

Après une courte absence, Fénelon reprit ses premières fonctions auprès des Nouvelles-Catholiques, et il consacra dix années entières de sa vie à la simple direction d'une communauté de femmes. Si le nom de Fénelon ne commandoit pas toujours l'amour et le respect ; si tous ses ouvrages, toutes ses pensées, sa conduite publique et privée, ne portoient pas un caractère de grandeur qui ne permet pas à l'envie et à la satire de hasarder le plus foible trait contre un si beau génie, on ne manqueroit pas de dire et de croire qu'un pareil emploi de son temps, dans la maturité de l'âge et de la raison, a contribué à rétrécir son esprit, en le concentrant dans des soins minutieux, dans des détails obscurs, dans des études inutiles.

XVII.

Traité de l'Education des Filles.

Ce fut alors cependant que Fénelon écrivit son premier ouvrage ; ouvrage qui a commencé sa réputation, et qui, dans un seul petit volume, réunit plus d'idées justes et utiles, plus d'observations fines et profondes, plus de vérités pratiques et de saine morale, que tant d'ouvrages volumineux écrits depuis sur le même sujet. Il est facile en effet de s'apercevoir que tout ce que des auteurs plus récens ont proposé d'utile et de raisonnable sur l'éducation, a été emprunté du traité *de l'Education des Filles*. Fénelon avoit dit avec précision et simplicité ce qu'on a répété avec emphase et prétention.

Fénelon n'avoit pas même composé cet ouvrage pour le public : c'étoit un simple hommage de l'amitié ; il ne l'avoit écrit que pour répondre aux pieuses intentions d'une mère vertueuse. Madame la duchesse de Beauvilliers partageoit tous les sentimens de confiance et d'estime de son mari pour l'abbé de Fénelon. Occupée avec le plus respectable intérêt de l'éducation de sa nombreuse famille, elle le pria de la diriger dans l'accomplissement des devoirs prescrits à sa sollicitude maternelle. Outre plusieurs garçons, elle eut huit filles, qui, grâce aux exemples domestiques qu'elles eurent sous leurs yeux pendant leur jeunesse, et aux principes qu'elles puisèrent dans les instructions de Fénelon, furent des modèles de toutes les vertus que la charité inspire et que la religion ennoblit.

Comme elles étoient encore trop jeunes pour que Fénelon pût indiquer, par rapport à chacune d'elles, les modifications que tout instituteur éclairé doit employer, selon la différence des caractères, des penchans et des dispositions, il généralisa toutes ses vues et toutes ses maximes ; mais il saisit avec tant d'art et de profondeur tous les traits uniformes dont la nature a marqué ce premier âge de la vie, et toutes les variétés qui donnent à chaque caractère comme à chaque figure, une physionomie différente, qu'il n'est aucune mère de famille qui ne doive retrouver dans ce tableau l'image de son enfant, et l'expression fidèle des défauts qu'elle doit s'efforcer de prévenir, des penchans qu'elle doit chercher à rectifier, et des qualités qu'elle doit désirer de developper.

C'est ainsi qu'un ouvrage destiné à une seule famille, est devenu un livre élémentaire qui convient à toutes les familles, à tous les temps et à tous les lieux.

Cet ouvrage est si connu et si généralement répandu que nous nous croyons dispensés de le faire connoître dans tous ses détails ; nous ne craignons pas même d'avouer que nous nous étions d'abord proposé d'insérer dans une espèce d'analyse, tout ce qui nous avoit paru avoir un caractère plus marqué d'agrément ou d'utilité. C'étoit dans cet esprit que nous en avions commencé l'extrait ; peu à peu, et sans nous en apercevoir nous-mêmes, notre extrait étoit devenu l'ouvrage tout entier : ce qui nous a averti qu'il est du petit nombre de ces livres parfaits, auxquels on ne peut rien ajouter, et dont on ne peut rien retrancher, sans en altérer l'esprit et la régularité.

Fénelon commence son traité *de l'Education des Filles* dès les premiers jours de la vie, dès cette époque où un seul et même nom, celui d'*enfant*, convient également aux deux sexes. En lisant cette première partie de son ouvrage, on ne peut s'empêcher de s'étonner de la modestie avec laquelle il nous présente plusieurs observations de détail aussi fines que justes et profondes ; l'étonnement augmente encore en comparant cette simplicité avec le faste des auteurs plus récens, qui nous ont reproduit ces mêmes observations comme des découvertes qui sembloient leur appartenir.

« *Je ne donne pas ces petites choses pour grandes,* » écrit Fénelon. Mais que Fénelon paroît grand, lorsqu'il ne donne que comme de *petites choses* ces observations fines et délicates qui tenoient à une attention si suivie, à des réflexions si profondes et si variées ; qui supposoient tant de goût et de tact, et qui étoient l'expression du cœur le plus sensible et le plus vertueux !

Dans la première partie de son ouvrage, Fénelon s'est adressé aux parens, aux instituteurs, aux institutrices, et a fait, pour ainsi dire, leur éducation encore plus que celle des enfans et des élèves.

C'est aux enfans mêmes qu'il adresse ensuite ses instructions. Après avoir veillé à la conservation de toutes les facultés morales et naturelles ; après avoir cherché à prévenir les défauts et les inconvéniens capables d'en corrompre l'usage, c'est de leur ame et de leur intelligence qu'il s'occupe ; c'est leur esprit et leur cœur qu'il essaie de former, et il établit tout son système d'éducation sur le seul fondement qui peut assurer le bonheur des familles et l'ordre de la société, sur la religion.

Il fait arriver les enfans à l'instruction par leur penchant même à la frivolité ; c'est le goût général des enfans pour les histoires que Fénelon emploie pour les instruire de la religion.

Il indique ensuite la méthode la plus simple et la plus facile pour mettre les vérités les plus intellectuelles à la portée des enfans, et les leur faire comprendre autant qu'il est donné à l'esprit humain de pénétrer dans ces obscurités métaphysiques, sur lesquelles un enfant un peu instruit en sait autant que les hommes, et les hommes les plus instruits n'en savent guère plus que les enfans. *C'est une vraie persuasion* que Fénelon veut obtenir des enfans ; et, comme il le dit lui-même, *ce n'est pas en jetant un enfant dans des subtilités de philosophie qu'on parvient à obtenir cette vraie persuasion.*

Il profite de la poupée même avec laquelle joue l'enfant pour lui donner les premières notions de la distinction de l'esprit et du corps, de la différence des qualités morales, de l'immortalité de l'âme, des peines et des récompenses d'une autre vie : c'est toujours par des raisons sensibles qu'il parle à leur raison naissante.

Fénelon veut qu'on donne aux femmes comme aux hommes, sur tout ce qui concerne la religion, une instruction solide et exempte de toute su-

perstition. *Il ne faut jamais laisser mêler dans la foi ou dans les pratiques de piété rien qui ne soit tiré de l'Evangile, ou autorisé par une approbation constante de l'Eglise. Accoutumez-les donc à n'admettre pas légèrement certaines histoires sans autorités, et à ne s'attacher pas à de certaines dévotions qu'un zèle indiscret introduit, sans attendre que l'Eglise les approuve.*

Il expose ensuite successivement tous les points de la doctrine de l'Eglise catholique, tout ce qui concerne les sacremens et les cérémonies du culte public, avec une clarté si admirable, qu'il est impossible que des enfans bien pénétrés de ses maximes et de ses leçons ne soient pas parfaitement instruits des vérités essentielles de la religion : on seroit même fondé à penser que ce degré d'instruction pourroit suffire au plus grand nombre des hommes.

On ne doit pas oublier de faire remarquer que Fénelon, dans ce traité si précis et si substantiel, fait trois fois le plus grand éloge du *Catéchisme historique* de l'abbé Fleury. Il est vraisemblable que son estime pour l'ouvrage et pour l'auteur le détermina dans la suite à s'associer cet homme si recommandable, dans l'éducation des petits-fils de Louis XIV.

Fénelon étoit bien éloigné d'interdire aux femmes l'instruction qui leur est nécessaire pour remplir avec succès tous les devoirs que leur imposent la nature et la société. Il ne cherche point à les dépouiller de tous les avantages que la culture de l'esprit peut ajouter à leurs agrémens naturels. Il savoit qu'elles sont destinées à faire aimer la vie domestique par le charme de la douceur ; à y entretenir l'esprit d'ordre et d'économie, le plus riche patrimoine des familles ; à graver dans le cœur de leurs enfans les premiers élémens de cette éducation religieuse et morale que rien ne peut suppléer ; à faire succéder la sérénité aux jours mauvais qui troublent si souvent le cours de la vie humaine ; à donner à la société ce caractère de politesse, de grâce et de décence si nécessaire pour adoucir l'humeur peu flexible et souvent impérieuse des hommes. *Ces devoirs*, dit Fénelon, *sont les fondemens de la vie humaine. Le monde n'est point un fantôme ; c'est l'assemblage de toutes les familles. Eh! qui est-ce qui peut les policer avec un soin plus exact que les femmes?*

Il désire que les femmes se défendent également de cet excès de présomption qui les porte à aspirer à des connaissances qui ne leur sont ni utiles ni nécessaires, et de l'excès d'indifférence pour toute espèce d'instruction.

Peut-être observoit-il avec peine que plusieurs femmes de son temps s'étoient déjà écartées de cette sage réserve. *On ne manque pas de se servir de l'expérience qu'on a de beaucoup de femmes que la science a rendues ridicules, pour les condamner à une ignorance absolue.*

Mais, avec cette grâce d'expression et de sentiment qu'on retrouve toujours en Fénelon, il invite celles-mêmes d'entr'elles qu'une imagination brillante, un travail assidu et des succès extraordinaires auroient fait distinguer d'une manière plus marquée, à se ressouvenir qu'*il doit y avoir pour leur sexe une pudeur sur la science presqu'aussi délicate que celle qui inspire l'horreur du vice.*

C'est par cette considération qu'il veut qu'on s'attache « à désabuser les jeunes personnes du » bel esprit. Elles sont exposées à prendre souvent » la facilité de parler et la vivacité d'imagination » pour l'esprit ; elles veulent parler de tout ; elles » décident sur les ouvrages les moins proportionnés » à leur capacité ; elles affectent de s'ennuyer par » délicatesse ; elles sont vaines, et la vanité fait » parler beaucoup ; elles sont légères, et la légè- » reté empêche les réflexions qui feroient souvent » garder le silence. *Rien n'est estimable que le bon » sens et la vertu.* »

Fénelon interdit absolument les romans aux jeunes personnes. « Leur imagination errante » tourne leur curiosité avec ardeur vers des ob- » jets dangereux ; elles se passionnent pour des » romans, pour des comédies, pour des récits » d'aventures chimériques ; elles se rendent l'es- » prit visionnaire en s'accoutumant au langage » magnifique des héros de ces histoires fabuleu- » ses ; *elles se gâtent même par-là pour le monde.* » Une pauvre fille, pleine du tendre et du mer- » veilleux qui l'ont charmée dans ses lectures, est » étonnée de ne point trouver dans le monde de » vrais personnages qui ressemblent à ces héros. »

On voit que Fénelon veut parler de ce genre de romans dont le goût dominoit dans le siècle où il a vécu ; de ces romans qui représentoient le plus souvent des personnages ornés de toutes les perfections imaginaires de beauté, de grâces, de courage, d'honneur, de délicatesse et de vertu, et dont il étoit en effet difficile de retrouver les modèles dans le monde et dans l'habitude de la vie. Il est vraisemblable qu'il se seroit montré bien plus sévère encore pour les romans de notre siècle, qui sont une image trop fidèle de nos mœurs actuelles, et qui familiarisent ainsi les imaginations jeunes et faciles avec des impressions et des sentimens qui ne sont malheureusement que l'histoire trop sincère des désordres de la société.

Fénelon ne dit qu'un seul mot de la dissimulation qu'on reproche aux femmes ; et ce mot renferme un grand sens. « Cette dissimulation est » d'autant plus inutile, que si le monde est quel- » quefois trompé sur quelqu'action particulière, » il ne l'est jamais sur l'ensemble d'une vie en- » tière. »

Il n'y a pas jusqu'à des leçons de grâce et de bon goût sur la parure, qu'il n'ait trouvé le moyen d'amener dans cet intéressant ouvrage. Il ne dissimule pas « que la vanité est naturelle aux jeunes » personnes, parce qu'elles naissent avec un désir » violent de plaire. De là cet empressement pour » tout ce qui paroît devoir les distinguer et favo- » riser l'empire de leurs agrémens et de la grâce » extérieure. De là ce faste qui ruine les familles. »

Il fait voir combien elles s'égarent souvent dans les combinaisons de leur vanité, en adoptant inconsidérément des modes qui leur font perdre la plus grande partie de leurs avantages. Il voudroit « qu'on leur fît remarquer la noble simplicité qui » paroît dans les statues et les autres figures qui » nous restent des femmes grecques et romaines. » Elles y verroient combien des cheveux noués » négligemment par derrière, et des draperies

» pleines et flottantes à longs plis, sont agréables » et majestueuses. »

Mais par une espèce de pressentiment de l'exagération qu'une nation mobile et légère apporte toujours dans ses goûts et dans ses modes, Fénelon ajoute : « Il ne faut pas souhaiter qu'elles » prennent l'extérieur antique ; il y auroit de l'extravagance à le vouloir : il faut seulement qu'elles » prennent le goût de cette simplicité d'habits, si » noble, si gracieuse, *et d'ailleurs si convenable* » *aux mœurs chrétiennes*... ; *les véritables grâces* » *suivent la nature, et ne la gênent jamais.* »

Après avoir indiqué les défauts que l'on doit éviter, Fénelon expose les devoirs que les femmes ont à remplir. Rien ne lui échappe dans la vie intérieure des familles, ni dans le tableau du monde où elles sont destinées à vivre. Il finit par cet éloge si touchant, que l'Ecriture fait dans le livre des Proverbes, *de la femme vraiment admirable, que ses enfans ont dit heureuse, que son mari a louée, et qui a été louée par ses propres œuvres dans l'assemblée des sages, et par les regrets et les pleurs de tous ceux qui l'ont connue, aimée et respectée.*

Nous nous sommes un peu étendu sur ce traité d'éducation, non-seulement parce qu'il fut le premier ouvrage de Fénelon, et qu'il réunit tous les genres de mérite qui peuvent appartenir à un pareil sujet, mais encore parce qu'il indiqua, pour ainsi dire, d'avance, à M. de Beauvilliers, le précepteur des petits-fils de Louis XIV.

Il y a loin, sans doute, du gouvernement domestique des familles au gouvernement d'un grand empire. Mais la différence des objets ne change rien au caractère du génie, qui les considère chacun sous son véritable point de vue. Le même esprit d'observation et de sagesse qui sait donner à chaque sujet toute la profondeur et toute l'étendue dont il est susceptible, sans jamais sortir des bornes où il doit se renfermer, suppose toujours cette surabondance de génie et de talent, qui ne demande qu'un libre essor et des circonstances propices pour embrasser un plus vaste espace, et atteindre les points les plus élevés.

XVIII.

Vie sérieuse et retirée de Fénelon.

Lorsqu'on a lu le traité *de l'Education des Filles*, on est disposé à croire que Fénelon n'avoit pu acquérir un sentiment si juste et si délicat des usages, des convenances et des travers de la société, que par un commerce habituel avec le monde. Cependant, à l'époque où il composa cet ouvrage, il étoit dans la retraite, uniquement occupé de ses devoirs ecclésiastiques. Il logeoit à la vérité chez le marquis de Fénelon, son oncle, qui avoit autrefois beaucoup vécu à la cour et dans le monde. Mais cet oncle vivoit alors lui-même fort retiré, livré tout entier à la méditation des grandes vérités de la religion, et n'ayant conservé de toutes ses anciennes relations, qu'un petit nombre d'amis qui partageoient ses principes et ses sentimens. Il est vrai que ces amis étoient des hommes du premier mérite par leur vertu et leur caractère ; prévenus favorablement pour le neveu, par leur amitié pour l'oncle, ils éprouvoient déjà pour Fénelon cette espèce d'attrait, qui lui tint si étroitement unis pendant toute sa vie, tous ceux qui avoient une fois commencé à l'aimer. Ce fut dans la société de ces hommes distingués, déjà désabusés du monde, ou qui avoient eu la sagesse d'y conserver l'indépendance de leur caractère, en se retirant souvent dans la solitude de leurs pensées, que Fénelon apprit à connoître le monde beaucoup mieux qu'il ne l'auroit connu en s'abandonnant inconsidérément au tourbillon des sociétés. D'ailleurs, ce seroit une illusion de croire qu'on ne connoît bien le monde, qu'en se livrant au tumulte insensé de ses plaisirs si bruyans, à ses joies si vaines, à son oisive activité. Il reste bien peu de temps et de moyens pour l'observation, lorsqu'on est soi-même entraîné par le mouvement rapide qui précipite les jours et les années de la vie dans ce vide immense de soins inutiles, de distractions pénibles, de vains projets, d'espérances trompeuses. C'est de la solitude qu'il faut voir le monde, ses passions, ses ennuis, ses vicissitudes ; la connoissance des hommes n'est point attachée à l'observation superficielle des formes et des usages de la société. L'habitude de la politesse et des égards contribue sans doute à répandre plus de douceur dans les mœurs et plus d'élégance dans les manières ; mais il n'est pas nécessaire de consumer sa vie entière dans ces soins frivoles, pour avoir un grand usage du monde ; il suffit de porter en soi-même le sentiment des convenances, et cette aménité d'esprit et de caractère qui forme la véritable urbanité

Il est en effet assez remarquable que tous les bons ouvrages du siècle de Louis XIV, ceux dans lesquels on retrouve le sentiment le plus exquis de tout ce qui constitue le bon goût dans la littérature et les beaux arts, ceux qui nous révèlent avec le plus de charme et de délicatesse tous les secrets du cœur humain, ont été écrits le plus souvent par des hommes qui vivoient dans le silence de la retraite, ou qu'une heureuse conformité de principes religieux, de goûts estimables, d'études utiles ou agréables, avoient unis de confiance et d'amitié. Sans doute ces écrivains célèbres n'etoient pas entièrement étrangers au monde ; il faut bien voir les hommes, lorsqu'on veut les connoître et les juger ; mais ceux même d'entre eux, que le bonheur des circonstances avoit mis à portée d'observer les grands modèles, et d'être recherchés par tous ceux que le rang, la naissance et la faveur avoient élevés au-dessus d'eux, évitoient de se laisser éblouir par le prestige de ces brillantes illusions ; ils s'attachoient à tourner au profit de leur sagesse et de leurs lumières les observations qu'ils recueilloient du spectacle des jeux de la fortune et du combat éternel des passions. Ils retournoient toujours avec un nouveau plaisir dans leur paisible et vertueuse retraite, pour y retrouver le bonheur le plus pur et le plus vrai dans les douces affections de la nature et de l'amitié [1].

[1] Nous avons placé aux *Pièces justificatives* du liv. I[er], n. 3, un morceau très-curieux de l'abbé Gédoyn sur la vie retirée que menoient autrefois à Paris les magistrats et les gens de lettres.

XIX.

Mort du marquis Antoine de Fénelon.

Tandis que Fénelon se livroit aux occupations utiles et vertueuses d'un emploi obscur et presqu'ignoré ; tandis qu'il se disposoit par l'étude et la méditation à acquérir les connoissances et les talens nécessaires pour rendre un jour à l'Eglise des services plus éclatans, il eut à pleurer la mort d'un oncle qui avoit dirigé ses premiers pas dans la carrière du monde, et qui lui avoit été encore plus utile, en tournant son cœur vers les sublimes idées de la perfection chrétienne [1]. C'étoit sous ses yeux, c'étoit dans sa maison, et dans l'intimité de cette douce confiance qu'un père se plaît à montrer à l'enfant de son choix, à celui qu'il a adopté pour le consacrer tout entier à Dieu et à la vertu, que Fénelon s'étoit pénétré du sentiment profond des devoirs de son état et de la grandeur de son ministère.

Ce que nous avons déjà dit du marquis de Fénelon, de son caractère, de ses principes, de l'éclat de ses démarches dans l'affaire des duels, et de la vie austère qu'il avoit embrassée, prouve en effet qu'il étoit digne de servir de guide à son neveu dans les voies de la religion. On peut même croire que la rigidité de ses maximes avoit contribué à prémunir Fénelon contre les dangers auxquels auroient pu l'exposer son extrême sensibilité, la douceur naturelle de son caractère, la facilité brillante de son imagination, et cette bienveillance qui l'invitoit toujours à supposer dans les hommes toutes les vertus dont il portoit le goût et le sentiment au fond de son cœur.

XX.

Etroite liaison de Fénelon avec Bossuet et avec le duc de Beauvilliers.

Mais il lui restoit trois amis précieux, qu'il ne cessa de cultiver avec autant d'assiduité que d'affection. Bossuet avoit déjà conçu pour le neveu de son ancien ami cette prédilection qui supposoit des rapprots si vertueux entre l'ame de deux hommes dont les caractères, différens à plusieurs égards, se rapprochoient et s'unissoient en tout ce qui concernoit les intérêts de la religion et la gloire de l'Eglise.

M. de Beauvilliers avoit d'abord accueilli l'abbé de Fénelon comme le neveu de l'un des hommes qu'il estimoit le plus, et comme l'élève le plus cher de M. Tronson. Mais cet élève étoit devenu son maître et son guide, en même temps que son ami le plus tendre ; M. de Beauvilliers prenoit déjà conseil du jeune abbé de Fénelon pour les affaires de sa conscience. Ils avoient l'un et l'autre un attrait particulier pour les maximes de cette spiritualité pure et désintéressée, qui transporte tous nos sentimens et toutes nos affections dans le sentiment presque exclusif de l'amour de Dieu pour lui-même, sans aucun retour humain sur notre propre bonheur.

M. Tronson suivoit avec un intérêt paternel son ancien élève dans la carrière qu'il s'ouvroit devant lui. Il ne cessoit de l'entretenir par ses sages avis dans cet esprit de recueillement et de méditation, si nécessaire pour le préserver des illusions de l'amour-propre et de l'ambition : deux sentimens qui peuvent quelquefois égarer les hommes les plus vertueux, en leur présentant la gloire de leur ministère comme attachée à leur considération personnelle.

Fénelon trouvoit toujours dans ses entretiens avec Bossuet, de nouveaux motifs pour estimer et respecter ce grand homme, et de nouveaux avantages pour sa propre instruction. Ce fut d'après ses conseils et sa méthode qu'il s'attacha à étudier les principes de la véritable doctrine dans les sources les plus pures de l'antiquité. Il apprenoit de lui à éclaircir les difficultés qui se rencontrent assez fréquemment dans les écrits des Pères de l'Eglise, et qui peuvent quelquefois arrêter les esprits peu familiarisés avec leur langage et la nature ces questions qu'ils ont eues à traiter, pour combattre tant d'hérésies différentes et souvent opposées. Il lui montroit la mauvaise foi des hérétiques qui affectent souvent de s'appuyer sur un texte isolé, pour supposer qu'ils ne se sont point écartés de l'ancienne doctrine de l'Eglise. Il lui faisoit sentir que c'étoit surtout dans les livres sacrés et dans leur interprétation consacrée par la tradition, qu'il devoit chercher les principes et les preuves de tout le corps de la tradition.

C'est certainement à l'école de Bossuet que Fénelon, déjà familiarisé avec la science des saintes Ecritures par les instructions publiques, qu'il avoit données pendant son séjour à la communauté de Saint-Sulpice, contracta cette heureuse facilité de disposer naturellement et sans effort des pensées et des expressions des écrivains sacrés pour en composer son style. Cette langue inspirée lui devint si naturelle, qu'on en retrouve sans cesse l'application dans tous ses écrits, et même dans ses lettres les plus indifférentes. Il ne pouvoit assurément choisir un plus grand maître dans cette science que Bossuet, qui étoit parvenu à ne pouvoir plus s'énoncer dans sa propre langue, sans y transporter involontairement toute la magnificence des prophètes, et toute la hauteur de ce style sublime qui porte avec lui le sceau de l'inspiration.

Un grand avantage pour Fénelon, comme l'une de ses distractions les plus douces, étoit la liberté d'accompagner Bossuet à sa maison de Germigny [2]. C'étoit là que Bossuet alloit chercher quelquefois le repos de la solitude, pour échapper au tourbillon des devoirs et des affaires qui remplissoient tous ses momens à Paris et à la cour : retraite sacrée, qui pouvoit seule soustraire ce grand homme à l'empressement indiscret de tant de personnes de tous les rangs et de toutes les professions, qui venoient sans cesse interroger l'oracle de l'Eglise gallicane. Là, Fénelon, son fidèle ami l'abbé de Langeron, et le célèbre abbé

[1] Le marquis Antoine de Fénelon mourut le 8 octobre 1683, et fut enterré, ainsi qu'il l'avoit demandé, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice.

[2] Maison de campagne des évêques de Meaux.

Fleury, étoient assurés de jouir de Bossuet tout entier. Les repas, la promenade, et les intervalles nécessaires qui séparent les momens consacrés à l'étude, devenoient des occasions et des moyens d'instruction sous la forme d'une simple conversation.

Nous ne pouvons douter qu'à cette époque si heureuse pour l'un et pour l'autre Fénelon ne se fit un devoir de soumettre à Bossuet, avec un respect religieux, tous ses travaux et tous ses essais.

XXI.

Sur un manuscrit de Fénélon contre le système de Malebranche.

Nous avons entre les mains la copie d'une réfutation très-étendue que Fénelon a faite du *Traité de la nature et de la grâce*, du père Malebranche. Cette copie est entièrement conforme à l'original écrit de la main de Fénelon, et elle étoit vraisemblablement destinée pour l'imprimeur. L'original se trouvoit encore il y a quelques années parmi les manuscrits dont le dépôt nous a été ensuite confié. Nous n'avons pu découvrir par quel accident ce manuscrit de la main de Fénelon en a été soustrait au milieu du désordre que le malheur des temps a introduit dans une multitude de dépôts précieux. Nous avons d'autant plus de sujet de déplorer ce malheur, qu'indépendamment de ce que le manuscrit original est entièrement écrit de la main de Fénelon, il porte à la marge des notes intéressantes, également écrites de la main de Bossuet, à qui Fénelon avoit soumis son travail.

Au reste, la copie que nous en avons peut facilement suppléer à l'original. On y distingue au simple coup-d'œil, les corrections, les changemens et les observations que Bossuet avoit ajoutés au travail de Fénelon. On sait que le *Traité de la nature et de la grâce*, du père Malebranche, produisit dans le temps entre ce célèbre métaphysicien et Arnauld, des discussions très-longues et très-animées, qui ne finirent qu'à la mort d'Arnauld. Il étoit déjà honorable pour Fénelon, jeune encore, de pouvoir lutter avec un philosophe tel que Malebranche, dont l'imagination éblouissante savoit donner à des illusions sublimes toutes les couleurs de la vérité. Mais ce qui étoit encore plus glorieux pour Fénelon, c'étoit de savoir déjà s'exprimer sur les questions les plus importantes de la théologie et de la métaphysique, de manière à mériter l'approbation de Bossuet, et de penser sur Malebranche comme Arnauld, juge si profond et si éclairé dans ces matières.

Au reste, on sait que Bossuet se montra encore plus sévère que Fénelon. On lit dans le recueil de ses ouvrages [1] une lettre très-curieuse qu'il écrivit à un jeune homme, admirateur passionné des systèmes de Malebranche. Bossuet, qui n'étoit point accoutumé à transiger avec la vérité, se joue avec un mélange de plaisanterie et de gravité, du ridicule enthousiasme de ce jeune métaphysicien. C'est dans cette lettre vraiment intéressante, que l'on peut observer comment le génie pénétrant de Bossuet alloit au devant de l'avenir : *Un grand nombre de jeunes gens se laissent flatter à vos nouveautés. En un mot, ou je me trompe bien fort, ou je vois un grand parti se former contre l'Eglise, et il éclatera en son temps, si, de bonne heure, on ne cherche à s'entendre avant de s'engager tout-à-fait. Croyez-moi, pour savoir de la physique et de l'algèbre, et pour avoir même entendu quelques vérités générales de la métaphysique, il ne s'ensuit pas pour cela qu'on soit fort capable de prendre parti en matière de théologie.*

Il faut rendre justice à Malebranche; si son imagination l'égara quelquefois, jamais son cœur ne fut complice des écarts de son esprit; jamais philosophe ne fut plus religieux, plus paisible, plus ennemi de tout esprit de contention et de parti. Il unissoit toute l'élévation d'un génie supérieur à cette modeste simplicité qui en forme le véritable caractère. Livré tout entier à des méditations métaphysiques, il avoit plus que de l'indifférence pour tout ce qui tenoit à l'érudition et à des connoissances positives ; indifférence qui est certainement un tort, lorsqu'on enveloppe dans le même mépris ce qu'il est bon et ce qu'il est inutile de savoir. Entraîné par son imagination à se livrer à de brillantes illusions, il élevoit toujours l'édifice de ses systèmes sur des idées abstraites, auxquelles il ne donnoit aucun point d'appui. Aussi lui reprochait-on *de bâtir en l'air*. Mais ses intentions étoient aussi pures que ses conceptions étoient nobles et élevées. Il vouloit toujours lier la religion à la philosophie, alliance sans doute désirable, lorsqu'on consent à respecter les limites des deux empires. Son génie trop systématique, se sentant continuellement arrêté par ces bornes immuables que la religion et la théologie opposent aux imaginations indiscrètes, se trouvoit dans un élément plus favorable, en parcourant ces vastes espaces où la métaphysique se plaît à s'égarer. Au reste, ces jeux de son imagination ne corrompirent jamais la sincérité de sa soumission aux décisions de l'Eglise [1].

XXII.

Traité du Ministère des Pasteurs.

Fénelon s'occupoit dans le même temps d'un ouvrage qui avoit un rapport plus direct aux fonctions dont il étoit chargé, que les systèmes métaphysiques de Malebranche; nous voulons parler de son *Traité du Ministère des Pasteurs*. Il pensoit avec raison que toute la controverse entre les Catholiques et les Protestans pouvoit se réduire à l'examen de cette seule question pour l'instruction de la multitude. Il suffisoit en effet, pour renverser tous les fondemens de la réforme, de montrer que les ministres protestans n'avoient ni caractère ni mission légitime. Si l'on se rap-

[1] Tom. x, *Edit. de Paris*, 1846.

[1] Des écrivains jansénistes se sont élevés contre ce jugement du cardinal de Bausset. Le dernier éditeur de son *Histoire* répond victorieusement à leurs allégations. (*Note des Editeurs.*)

pelle la célèbre conférence de Bossuet avec le ministre Claude, sur la matière de l'Eglise, on reconnoîtra que ces deux habiles antagonistes avoient paru convenir eux-mêmes que toutes les questions qui les divisoient, venoient se rallier nécessairement à cette question fondamentale. Bossuet avoit marqué tous les caractères qui devoient faire reconnoître dans l'Eglise romaine le nom et l'autorité de la véritable Eglise. Fénelon voulut faire reconnoître à des traits plus sensibles encore pour la multitude ignorante, les ministres qui parlent au nom de la véritable Eglise. C'étoit la même question, représentée sous un point de vue différent, et plus rapprochée de l'intelligence du peuple.

Le *Traité du Ministère des Pasteurs* a uniquement pour objet de prouver : « Que le plus grand » nombre des hommes, ne pouvant décider par » eux-mêmes sur le détail des dogmes, la sagesse » divine ne pouvoit mettre devant leurs yeux rien » de plus sûr porr les préserver de tout égarement, *qu'une autorité extérieure*, qui, tirant » son origine des apôtres et de Jésus-Christ » même, leur montre une suite de pasteurs sans » interruption. »

Toutes les preuves, toutes les autorités et tous les raisonnemens que Fénelon a réunis dans son *Traité du Ministère des Pasteurs*, ne sont que la conséquence naturelle de ce principe si simple et si satisfaisant, que les Protestans eux-mêmes sont forcés de reconnoître.

La seule différence est que l'Eglise catholique, appuyée sur les monumens les plus authentiques et les plus incontestables, peut offrir une succession non interrompue de pasteurs consacrés dans la forme prescrite depuis les apôtres jusqu'à nos jours, tandis que les Protestans, ne sachant où remonter avant le 16e siècle, ont été obligés de recourir à des fictions évidemment fausses, pour se créer des ancêtres ; forcés ensuite de renoncer à ces généalogies fabuleuses, ils ont fini par attribuer à la volonté mobile et capricieuse d'une multitude aveugle et ignorante, le pouvoir céleste de conférer les dons spirituels attachés au ministère ecclésiastique.

Bossuet, dans ses ouvrages dogmatiques, où il a répandu avec la plus riche profusion tous les trésors de la science ecclésiastique, avoit parlé aux savans, aux philosophes, aux apôtres de la réforme. C'est au peuple de la réforme, aux esprits simples et peu éclairés des villes et des campagnes, que Fénelon a voulu parler dans son *Traité du Ministère des Pasteurs.*

C'est ainsi que ces deux hommes, toujours uniformes dans leurs vues et dans leurs pensées, toujours divers dans leurs moyens, tendoient au même but. L'un assuroit l'empire de l'Eglise en foudroyant les chefs qui osoient combattre contr'elle et contester son autorité. L'autre offroit un retour facile à la multitude égarée sous des drapeaux étrangers.

Ce n'est pas que le *Traité du Ministère des Pasteurs* ne suppose dans son auteur une connoissance très-étendue de tous les monumens de l'histoire et de la tradition ecclésiastique. Mais Fénelon a su les présenter sous une forme si simple et si naturelle ; il a su les enchaîner à des raisonnemens si accessibles aux intelligences les plus bornées, qu'ils n'exigent aucun effort, ni aucunes recherches pénibles, pour en saisir les rapports et les conséquences.

C'étoit de Bossuet que Fénelon avoit emprunté cette méthode, dont on ne devroit jamais s'écarter dans toutes les discussions quelconques : celle d'élaguer toutes les questions inutiles, et de s'attacher uniquement aux difficultés essentielles.

En effet, si on lit avec attention tous les écrits de controverse de Bossuet, on observera sans peine, que dans ceux mêmes où il a déployé le plus de science, d'érudition et de critique, il marche toujours rapidement à son but; il ramène toujours la question à son véritable objet ; et lorsque sa logique foudroyante a atterré ses adversaires, en leur arrachant l'aveu de quelques principes qu'ils ne peuvent ni contester, ni accorder, sans se mettre en contradiction avec eux-mêmes, il soulève avec un noble dédain tous cet amas d'objections frivoles, d'imputations calomnieuses, de textes équivoques ou altérés, de faits apocryphes, qu'on avoit cherché à opposer à sa première impétuosité ; il les brise, les met en poudre, et les disperse avec tout le mépris d'un génie supérieur à de si foibles efforts.

Si on se transporte au temps où vécurent Bossuet et Fénelon ; si on se rappelle l'esprit général du siècle de Louis XIV, on ne sera pas étonné de voir ces deux hommes si célèbres, se consacrer avec tant de zèle, de succès et de gloire à des controverses, dont les résultats intéressoient également l'Eglise et l'Etat. On se trouvoit engagé dans l'exécution du plan formé depuis si longtemps par Louis XIV et son conseil, pour ne laisser subsister en France que l'exercice public du culte catholique. Louis XIV, prêt à prononcer la révocation de l'édit de Nantes, avoit voulu faire précéder cette grande mesure politique par tous les moyens d'instruction qui devoient en préparer le succès.

Il suffit d'ouvrir les mémoires du temps, et même les correspondances particulières, pour observer le vif intérêt que toutes les classes de la société prenoient aux controverses religieuses. Ce n'étoit pas seulement dans les chaires, dans les écoles de théologie, dans l'enceinte des cloîtres, qu'elles s'agitoient avec une chaleur que la disdispostion générale des esprits excitoit et entretenoit. On voit par toutes les lettres qui nous sont restées, qu'à la cour, à la ville, et dans toutes les conditions, les personnes mêmes que leur sexe et leur état sembloient dispenser de s'en occuper, aimoient à s'en entretenir et à nourrir leur esprit de toutes les connoissances qui y avoient quelque rapport. On est étonné, en lisant ces lettres, de voir les ouvrages les plus sérieux devenus la lecture habituelle des femmes les plus distinguées par leurs agrémens et leur célébrité, servir de sujet à toutes les conversations, et remplir les momens de solitude qu'elles pouvoient se réserver à la ville et à la campagne. Dans ce siècle qui paroît toujours s'agrandir à mesure qu'il s'éloigne de nous, on pensoit encore que les études graves et religieuses convenoient à la dignité de l'esprit humain, et pouvoient influer utilement sur la morale publique et particulière ; c'étoit

cette tendance générale de tous les esprits, qui avoit répandu le goût de la véritable instruction, et qui a produit tant d'excellens ouvrages qu'on relit sans cesse, parce qu'on les a déjà beaucoup lus.

Mais le moment étoit arrivé où Fénelon alloit sortir de l'obscurité dans laquelle il avoit cherché à s'envelopper. Il suffisoit à ses principes et à son caractère de faire tout le bien qu'il étoit en son pouvoir de faire dans l'emploi dont il étoit chargé. Instruit à l'école de M. Tronson, à ne jamais considérer que la volonté de Dieu dans l'ordre des événemens humains, et à ne se proposer que la gloire de la religion dans toutes ses actions et toutes ses pensées, il savoit que le premier de tous les mérites dans l'ordre de la Providence, est de remplir fidèlement les devoirs qu'elle nous impose partout où elle nous conduit, et que la prééminence des places et des fonctions n'ajoute d'autre prix à nos travaux, que celui de plus grandes difficultés à vaincre et de plus grands dangers à éviter.

D'ailleurs Fénelon jouissoit de toute la satisfaction nécessaire à un cœur comme le sien. Il recueilloit toutes les bénédictions que la tendre reconnoissance de ses nombreux néophytes aimoit à lui prodiguer, et il avoit déjà pour amis les hommes les plus recommandables par leur rang, leurs vertus et leur génie. Mais ce furent ces amis mêmes qui l'arrachèrent à sa solitude, et à cette vie douce et paisible qui convenoit à la modération de ses vœux et à la modestie de son caractère.

XXIII.

Fénelon est chargé des missions du Poitou.

Louis XIV venoit de révoquer l'édit de Nantes [1]; et, en éloignant les pasteurs dont la présence devoit naturellement s'opposer au succès de ses desseins pour la réunion de tous ses sujets dans une même religion, il ne pouvoit laisser leurs anciens prosélytes sans instruction religieuse et sans principes de morale. Il résolut d'envoyer des missionnaires dans les provinces de son royaume où l'on comptoit le plus de Protestans, pour confirmer dans la doctrine de l'Église catholique ceux qui s'y étoient déjà réunis, et pour y ramener ceux qui se refusoient encore à revenir à la religion de leurs pères.

Ce fut dans cette circonstance que Bossuet proposa à Louis XIV d'employer l'abbé de Fénelon dans les missions du Poitou et de la Saintonge. Le nom de Fénelon avoit déjà été souvent prononcé à Louis XIV; il étoit instruit de la sagesse avec laquelle il dirigeoit les Nouvelles-Catholiques, et des succès dont son zèle étoit récompensé. Ce monarque attachoit sa grandeur personnelle à ne confier l'exécution des ses vues qu'à des hommes dignes de faire respecter le caractère qu'il leur imprimoit par son choix.

Les missions du Poitou offroient à Fénelon des travaux assez conformes au ministère qu'il exerçoit depuis plusieurs années. Il pouvoit d'autant moins se refuser à une commission aussi honorable, qu'elle se concilioit avec l'inclination si marquée que nous lui avons vue dans sa première jeunesse pour des missions encore plus laborieuses. Il étoit donc naturel qu'il aperçût dans cette nouvelle destination le caractère de cette même vocation, qui avoit déjà parlé à son cœur. Il parut seulement désirer d'être libre dans le choix des coopérateurs qu'on se proposoit de lui associer, et dont on l'établissoit le chef. On s'empressa avec d'autant plus de plaisir de déférer à son vœu, qu'il choisit précisément ceux qu'on lui auroit demandé d'accepter, s'il ne les eût pas appelés. C'étoient des ecclésiastiques, déjà connus par leurs talens et leurs vertus, que leur mérite éleva dans la suite aux premières dignités de l'Église, ou à des places de confiance, et qui ont laissé un long souvenir dans la mémoire de tous les gens de bien. C'étoient l'abbé de Langeron, le plus cher, le plus fidèle des amis de Fénelon; le célèbre abbé Fleury, dont il suffit de prononcer le nom; l'abbé Bertier, depuis évêque de Blois; l'abbé Milon, alors aumônier du Roi, et depuis évêque de Condom.

Louis XIV attachoit tant d'importance au succès des vues de confiance, de douceur et d'instruction qu'il avoit d'abord adoptées pour ramener les Protestans, qu'il voulut faire connoître lui-même ses intentions à l'abbé de Fénelon. Tout le monde sait que la seule grâce que Fénelon demanda à Louis XIV, au moment où il fut introduit en sa présence, fut d'éloigner les troupes et tout appareil militaire de tous les lieux où il étoit appelé à exercer un ministère de paix et de charité. Ce prince n'hésita pas un moment de déférer à sa demande après quelques observations d'intérêt et de bonté, qui n'avoient pour objet que la sûreté personnelle de l'abbé de Fénelon et de ses collègues.

Rien, peut-être, n'est plus propre à donner une juste idée du caractère de Louis XIV, que cette attention délicate et judicieuse dans le choix des missionnaires, que cet empressement touchant à leur ouvrir son cœur et à déférer à leurs représentations, lors même qu'elles sembloient contrarier les mesures qu'il avoit adoptées pour faire respecter son autorité.

Lorsque dans la suite, des rassemblemens dangereux, des provocations séditieuses, des actes de révolte formelle, et des attentats dignes de toute la sévérité des lois, forcèrent Louis XIV d'employer des mesures de rigueur, il est certain qu'il ne céda qu'à regret aux devoirs du monarque; il ne fit que ce que devoit faire tout souverain obligé d'assurer avec inflexibilité l'ordre public, lorsque sa bonté est méconnue et que son autorité est outragée.

Il est d'ailleurs généralement reconnu que si des injustices et des violences se mêlèrent à l'usage que l'on fit de son nom et de ses ordres, ce fut par le coupable emportement d'un ministre jaloux jusqu'à l'excès de l'autorité de son maître, et qui cessa de voir une affaire de conscience et de religion aussitôt qu'il aperçut des actes de révolte. Mais dans toutes les parties de la France où les Protestans restèrent paisibles et soumis, on se contenta de leur interdire l'exercice public de leur religion, sans chercher à tourmenter leur

[1] Au mois d'octobre 1685.

conscience. Les seules provinces où ils manifestèrent des mouvemens séditieux furent exposées aux lois terribles de la guerre. On sait également que Louis XIV s'empressa de réprimer et de punir, avec sévérité, ceux mêmes de ses officiers qui avoient été au-delà de ce que le soin de leur sûreté personnelle et la nécessité d'assurer l'ordre public avoient paru exiger d'eux.

Louis XIV s'étoit d'abord montré si disposé à donner la préférence aux simples moyens de persuasion, d'encouragement et de faveur, que dans le temps même où il révoquoit successivement les priviléges extraordinaires que les Protestans avoient arrachés à main armée à la foiblesse de ses prédécesseurs, et qu'il se préparoit à interdire l'exercice public de leur religion, il écrivoit à tous les intendans de son royaume [1] : *Je vous recommande surtout de ménager avec douceur les esprits de ceux de ladite religion.*

XXIV.

Fénelon arrive dans le Poitou. — Sa méthode pour ramener les Protestants à l'Eglise.

Fénelon, autorisé par Louis XIV lui-même à suivre la méthode qu'il jugeroit la plus convenable pour la conversion des Protestans, sut concilier le zèle d'un missionnaire avec les ménagemens et la douceur qui étoient dans son caractère.

Son premier soin, en arrivant au chef-lieu des missions dont il étoit chargé, fut de se présenter à l'évêque de la Rochelle [2], et de lui demander, pour ses coopérateurs et pour lui-même, sa bénédiction, ainsi que les pouvoirs nécessaires pour exercer le saint ministère. Il savoit que si le choix et l'appui du Roi pouvoient contribuer à jeter un certain éclat sur ses travaux, et même à en faciliter le succès, il ne pouvoit et ne devoit en attendre de véritables fruits, que par l'intervention de cette puissance divine qui a élevé l'Eglise de Jésus-Christ sur des fondemens inébranlables, et a fixé elle-même l'ordre, le rang et la juridiction de ses ministres.

La réputation des nouveaux missionnaires les avoit déjà précédés dans ces contrées. L'évêque de la Rochelle les accueillit comme des anges envoyés du ciel pour seconder son zèle; et le peuple, déjà instruit de la noble confiance avec laquelle Fénelon s'étoit refusé à l'appui de la force militaire, les reçut comme des ministres de paix.

C'étoit en effet un spectacle assez nouveau pour ces provinces qui avoient été si long-temps le principal boulevard de la république protestante en France, et le théâtre de tant de guerres, de révoltes et de malheurs, de voir des ecclésiastiques distingués par leur naissance, leurs emplois et leurs talens, abandonner les fonctions qu'ils remplissoient à la cour, et renoncer à tous les agrémens de la capitale pour venir exercer, dans des pays malsains et désolés, le ministère le plus humble et le plus pénible.

Il étoit assez naturel que le contraste de tant de sacrifices et de confiance, avec l'appareil si différent qu'on avoit eu l'imprudence de déployer dans quelques autres provinces, préparât favorablement l'opinion de ce peuple étonné. Plus les récits exagérés qu'on lui avoit faits de la désolation répandue dans le Languedoc et le Vivarais lui avoient inspiré de terreur, plus il dut éprouver de soulagement et de consolation en trouvant dans ces missionnaires si redoutés, des pères tendres et compatissans qui s'occupoient de pourvoir à tous ses besoins, d'adoucir ses souffrances et ses malheurs, et qui s'attachoient à éloigner de son esprit toute idée de contrainte et de violence.

Il s'étoit figuré que ces missionnaires, envoyés par la Cour, lui retraceroient toutes ces images de faste, de mollesse et d'opulence, dont les ministres protestans avoient si souvent chargé le tableau dans leurs éternelles déclamations contre la *nouvelle Babylone*; et il ne voyoit que des hommes qui venoient partager sa pauvreté, s'associer à tous ses intérêts, goûter sa simplicité, se ployer à ses mœurs, et adoucir son sort par tous les genres de consolation et de bienfaisance.

L'esprit est toujours disposé à écouter avec bienveillance ceux qui ont su trouver le chemin de notre cœur, et on perd bientôt ses préventions contre une religion dont les ministres retracent la sainteté dans leurs mœurs et leur conduite.

Fénelon pensoit que la méthode la plus facile et la plus sûre, pour ramener les Protestans à l'Eglise, étoit de leur montrer comment leurs pasteurs avoient usurpé une autorité qui ne leur avoit point été déléguée, dont ils ne pouvoient présenter le titre primordial, qui ne leur avoit point été transmise par une succession légitime, et dont le ministère ne pouvoit par conséquent conférer aucun des effets spirituels nécessaires au salut. Ce fut sur ce point important que les missionnaires dirigèrent leurs premières instructions; ils prévoyoient que du moment où les disciples seroient convaincus que leurs anciens pasteurs s'étoient arrogé un titre et une juridiction qui ne leur appartenoient pas, ils se trouveroient naturellement disposés à écouter la voix de ceux qui se présentoient à eux avec les caractères légitimes que la consécration de l'Eglise leur avoit imprimés, et avec tous les droits qu'une succession incontestable leur avoit transmis.

Nous avons vu que Fénelon s'étoit déjà exercé sur cette question importante, dans son *Traité du Ministère des Pasteurs*. Il n'avoit point encore fait imprimer ce petit ouvrage; mais il en fit l'usage le plus heureux dans ses conférences avec les Protestans du Poitou.

Fénelon s'attachoit ensuite à les désabuser des ridicules préjugés dont leurs pasteurs les avoient nourris contre les pratiques et les cérémonies de l'Eglise romaine. Il leur enseignoit les actes indispensables qu'elle prescrit, et il leur apprenoit à ne pas les confondre avec des usages ou des pratiques édifiantes qu'elle conseille, qu'elle permet ou qu'elle tolère.

Les succès que Fénelon et ses coopérateurs obtinrent dans les missions du Poitou, doivent être attribués en grande partie à cette manière simple

[1] Lettre du Roi aux commissaires départis, 10 juillet 1682. — [2] Henri de Montmorenci de Laval, de Bois-Dauphin.

et exacte de présenter la religion à une multitude trop peu instruite pour saisir les points difficiles d'une controverse au-dessus de son intelligence.

Cependant il étoit bien éloigné de se faire illusion sur les trompeuses apparences de tant de conversions précipitées. Il remarque avec peine que la méfiance et des considérations purement humaines inspiroient souvent des abjurations peu sincères : en vain avoit-il obtenu qu'on évitât d'offrir aux regards de cette multitude effrayée, toute apparence de contrainte et de violence ; il la voyoit toujours agitée du sentiment de crainte qui lui étoit communiqué par le récit des violences dont quelques autres provinces ne furent pas exemptes. *Si on vouloint*, écrivoit-il avec douleur à Bossuet, *leur faire abjurer le Christianisme et suivre l'Alcoran, il n'y auroit qu'à leur montrer des dragons*[1].

Bien loin de s'attribuer, à l'exemple de quelques autres missionnaires, la gloire d'avoir converti des provinces entières, Fénelon ne comptoit pour de véritables conversions, que celles qui étoient marquées par un changement réel et durable dans les opinions et dans les mœurs. Il avoit la ferme conviction que les paroles de vérité et de charité qu'il portoit dans ces malheureuses provinces, où l'erreur avoit triomphé si long-temps, ne seroient pas entièrement perdues pour une nouvelle génération, et qu'elles produiroient, avec la bénédiction du ciel, des fruits de salut que le temps développeroit.

Il semble en effet que la Providence ait justifié, d'une manière sensible, les vœux et les espérances de Fénelon ; car il est assez remarquable que ces mêmes provinces, qui comptoient alors un si grand nombre de Prostestans et qui avoient montré un attachement si opiniâtre à leur secte, soient précisément celles qui, à une époque bien récente[2], ont manifesté le plus de zèle pour la religion catholique, lorsqu'on a voulu renverser les autels relevés par Fénelon.

Il falloit que Fénelon eût laissé dans tous les cœurs une impression bien profonde d'amour et de respect, puisque non-seulement les provinces qu'il avoit parcourues, mais celles mêmes où sa réputation s'étoit étendue, s'empressèrent de consigner, dans des actes publics, l'hommage de leur reconnoissance et de leur vénération. Personne n'ignore que, lorsque Fénelon fut nommé précepteur des petits-fils de Louis XIV, l'académie d'Angers sembla indiquer, pour sujet du prix d'éloquence : *Le bonheur des peuples qui devoient avoir un jour pour souverain l'élève de Beauvilliers et de Fénelon.* L'auteur du discours couronné rappela, en ces termes, les missions du Poitou :

« Les hérétiques eux-mêmes sont de fidèles témoins de ses vertus (de Fénelon), eux qui n'ont » pas été moins édifiés de sa doctrine que de son » exemple, dans une ville qui a toujours été considérée comme le rempart de l'erreur, et où il » en a détruit les fondemens, autant par sa douceur que par la force de la vérité. Son zèle infatigable n'en est pas demeuré là ; ces hommes, » qui avoient été ramenés, par ses soins, de l'égarement, ont été confirmés, par sa charité » toujours agissante, dans la pureté de la foi qu'ils » avoient nouvellement reçue ; il s'est attaché particulièrement à protéger ce sexe que sa foiblesse » expose le plus souvent au péril d'une rechute » malheureuse ; j'ose dire, Messieurs, que l'Eglise » est redevable d'une si belle conquête à cet » homme apostolique. »

XXV.

Il est accusé d'un excès de condescendance envers les hérétiques. — Ses lettres au marquis de Seignelay.

On aura peine à croire que Fénelon eût à se justifier sur la méthode qu'il avoit suivie pour faciliter la conversion des Protestans. Le marquis de Seignelay, secrétaire d'Etat, chargé du département des provinces du Poitou et du pays d'Aunis, se crut obligé de le prévenir qu'on lui reprochoit un excès de condescendance, en ne soumettant pas les nouveaux convertis à toutes les pratiques de piété et à toutes les formules de dévotion que l'Eglise recommande, mais qu'elle ne prescrit pas[1]. On auroit voulu que Fénelon fît en un moment de ces nouveaux convertis, si foibles encore, des hommes consommés dans les maximes et les œuvres de la perfection chrétienne. Le marquis de Seignelay étoit sans doute bien éloigné de partager ce zèle si peu réfléchi, et il savoit que cette impatience indiscrète auroit plus contribué à rebuter qu'à attirer les Protestans ; mais l'intérêt qu'il prenoit à Fénelon ne lui permettoit pas de lui laisser ignorer ces frivoles imputations que l'envie, la malignité et un faux zèle affectoient de répandre. Ce jeune ministre étoit frère des duchesses de Chevreuse, de Beauvilliers et de Mortemart ; il connoissoit le mérite de Fénelon ; il devoit y être plus sensible qu'un autre, parce qu'il en avoit lui-même. Son esprit, ses talens, son extrême activité promettoient à la France un digne successeur de Colbert, pour soutenir la gloire de la marine française que son père avoit créée : une mort prématurée vint l'arrêter au milieu de sa brillante carrière[2]. On ne doit pas être surpris du zèle que le marquis de Seignelay apportoit au succès des missions du Poitou. Malgré la dissipation où l'entraînoit sa jeunesse, son goût pour les plaisirs, et le tourbillon des affaires et des devoirs, il portoit toujours au fond de son cœur des principes et des sentimens de religion, qu'il aimoit à entretenir et à cultiver. Nous avons les preuves d'une correspondance habituelle qu'il avoit avec M. Tronson, à qui il s'étoit adressé pour avoir par écrit des sujets de méditation chrétienne. Avec de pareilles dispositions, il ne fut pas difficile à Fénelon de faire comprendre au mar-

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 493. — [2] Guerres de la Vendée.

[1] J'ai eu entre les mains, en 1786, les lettres du marquis de Seignelay, ainsi que les originaux des reponses de Fenelon ; elles étoient alors au dépôt du Louvre. Il paroît qu'elles se sont perdues depuis les évènemens qui ont amené tant de bouleversemens dans les dépôts publics : au moins on n'a jamais pu les retrouver, malgré les recherches qu'on a eu la bonté de faire à ma prière, aux archives nationales, au dépôt des manuscrits de la bibliothèque du Roi, et à la bibliothèque du conseil d'Etat. — [2] J. B Colbert, marquis de Seignelay, mourut le 3 novembre 1690, à l'âge de trente-neuf ans.

quis de Seignelay, la sagesse et la régularité des principes qui avoient dirigé sa conduite envers les Protestans.

Depuis la première édition de cet ouvrage, nous avons eu entre les mains deux lettres originales de Fénelon, écrites pendant ses missions du Poitou[1]. Il n'est pas douteux que ces lettres ne soient adressées au marquis de Seignelay; elles confirment ce que nous avons dit du zèle éclairé que Fénelon apporta dans l'exercice d'un ministère si délicat et si difficile. On y observera l'attention constante et invariable avec laquelle il cherchoit toujours à faire prévaloir les moyens de douceur et d'instruction, ou du moins à les concilier avec les mesures de prudence et de fermeté, que le gouvernement étoit dans la nécessité de prendre pour prévenir les manœuvres des puissances jalouses de la France. On voit en effet par ces lettres que le prince d'Orange et les Hollandais, qui préparoient déjà la révolution qui fit descendre Jacques II du trône d'Angleterre, ne cessoient de prodiguer les promesses et les espérances les plus magnifiques, pour engager les Protestans français à abandonner leur patrie; il faut convenir qu'une pareille conduite de la part de cette république, étoit d'autant plus odieuse, qu'elle étoit alors en paix avec la France.

Nous nous sommes bornés à extraire de ces deux lettres ce qui nous a paru propre à faire mieux connoître les principes et les formes que le gouvernement suivit dans les missions du Poitou. Tant de relations mensongères, tant d'accusations hasardées ont défiguré la conduite et le caractère de Louis XIV à cette époque de son règne, que l'histoire ne doit négliger aucune occasion de rendre à la mémoire d'un grand roi la justice qui lui est due.

A la Tremblade, le 7 février 1686.

« Monsieur, je crois devoir me hâter de vous » rendre compte de la mauvaise disposition où j'ai » trouvé les peuples en ce lieu. Les lettres qu'on » leur écrit de Hollande leur assurent qu'on les » y attend pour leur donner des établissemens » avantageux, et qu'ils seront au moins sept ans » en ce pays-là sans payer aucun impôt. En même » temps, quelques petits droits nouveaux, qu'on » a établis coup sur coup dans cette côte, les ont » fort aigris. La plupart disent assez hautement » qu'ils s'en iront, dès que le temps sera plus as- » suré pour la navigation.... Il me paroît que » l'autorité du Roi ne doit se relâcher en rien; » car notre arrivée en ce pays, jointe aux bruits » de guerre qui viennent sans cesse de Hollande, » fait croire à ces peuples qu'on les craint. Ils » sont persuadés qu'on verra bientôt quelque » grande révolution, et que le grand armement » des Hollandais est destiné à venir les délivrer. » Mais en même temps que l'autorité doit être in- » flexible pour retenir ces esprits, que la moindre » mollesse rend insolens, je croirois, Monsieur, » qu'il seroit important de leur faire trouver en » France quelque douceur de vie, qui leur ôtât la » fantaisie d'en sortir.... Pendant que nous em- » ployons la charité et la douceur des instructions, » il est important, si je ne me trompe, que les » gens qui ont l'autorité, la soutiennent, pour » faire mieux sentir aux peuples le bonheur qu'ils » ont d'être instruits doucement.... Il reste en- » core à ceux mêmes des nouveaux convertis qui » se montrent les plus assidus et les plus dociles, » des peines sur la religion. La longue habitude » de suivre de faux préjugés revient toujours. » Mais d'ailleurs ils avouent presque tous que » nous leur avons montré avec une pleine évi- » dence, qu'il faut, selon l'Ecriture, se sou- » mettre à l'Eglise, et qu'ils n'ont aucune objec- » tion à faire contre la doctrine de l'Eglise catho- » lique, que nous n'ayons détruite très-clairement. » Quand nous sommes partis de Marennes, nous » avons reconnu de plus en plus qu'ils sont plus » touchés qu'ils n'osent le témoigner; car alors » ils n'ont pu s'empêcher de montrer beaucoup » d'affliction. Cela a été si fort, que je n'ai pu re- » fuser de leur laisser une partie de mes coopéra- » teurs, et de leur promettre que nous retourne- » rions tous chez eux. Pourvu que ces bons com- » mencemens soient soutenus *par des prédicateurs* » *doux, et qui joignent au talent d'instruire celui* » *de s'attirer la confiance des peuples, ils seront* » *bientôt véritablement catholiques.* Je ne vois, » Monsieur, que les pères Jésuites, qui puissent » faire cet ouvrage; car ils sont respectés par leur » science et par leur vertu. Il faudra seulement » choisir parmi eux ceux qui sont les plus propres » à se faire aimer[1]. »

On voit à la fin de cette même lettre que Fénelon avoit autant à se défendre du zèle précipité de quelques Catholiques bien intentionnés, qu'à combattre l'opiniâtreté des Protestans.

« J'ai reçu, dit-il à M. de Seignelay, une let- » tre du père de la Chaise, qui me donne des avis » fort honnêtes et fort obligeans sur ce qu'il faut » dès les premiers jours accoutumer les nouveaux » convertis aux pratiques de l'Eglise, pour l'in- » vocation des saints et pour le culte des images. » Je lui avois écrit dès les commencemens que » nous avions cru différer de quelques jours l'*Ave* » *Maria* dans nos sermons, et les autres invoca- » tions des saints dans les prières publiques que » nous faisions en chaire. Je lui avois rendu ce » compte par précaution, quoique nous ne fis- » sions en cela que ce que font tous les jours les » curés dans leurs prônes, et les missionnaires » dans leurs instructions familières. Depuis ce » temps-là, je lui ai écrit encore pour lui rendre » en détail le même compte de notre conduite, » que j'ai déjà eu l'honneur de vous rendre.

» J'espère que cela, joint au témoignage de M. » l'évêque, de M. l'intendant, et des pères Jé- » suites, nous justifiera pleinement[2]. »

La lettre du 8 mars suivant, également adressée au marquis de Seignelay, montre toujours Fénelon occupé à recommander aux agens de l'autorité d'oublier qu'ils ont le droit de se faire craindre, pour ne se servir que du pouvoir qu'ils ont de se faire aimer. Elle fait voir aussi que ses

[1] Nous en devons la connoissance à la bienveillance obligeante de M. de Seze, qui a bien voulu nous permettre de prendre copie de ces deux lettres, et d'en faire usage.

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 195. — [2] Ibid. p. 196.

représentations au gouvernement, pour l'exciter à répandre des bienfaits sur les peuples de ces contrées, avoient été accueillies de la manière la plus favorable. Ces dispositions généreuses étoient en effet bien plus conformes aux principes et au caractère personnel de Louis XIV, que le système de violence et de persécution qu'on a affecté de lui supposer.

A la Tremblade, 8 mars 1686.

« Monsieur, l'arrivée de M. Forant [1] a donné de » la joie aux habitans de la Tremblade, et j'espère » qu'il servira beaucoup à les retenir, *pourvu* » *qu'il n'exerce point ici une autorité rigoureuse,* » *qui le rendroit bientôt odieux.* Sa naissance, sa » parenté avec plusieurs d'entr'eux, et la religion » qui lui a été commune avec tous ces gens-là, » le feroient haïr plus qu'un autre, s'il vouloit » user de hauteur et de sévérité pour les réduire » à leur devoir.... Je n'ai pas manqué, Monsieur, » de lire publiquement ici et à Marennes ce que » vous m'avez fait l'honneur de m'écrire des bon- » tés que le Roi aura pour les habitans de ce pays, » s'ils s'en rendent dignes, et du zèle charitable » avec lequel vous cherchez les moyens de les » soulager. Les blés que vous leur avez fait venir » à fort bon marché, leur montrent que c'est une » charité effective, et je ne doute point que la » continuation de ces sortes de grâces ne retienne » la plupart des gens de cette côte. C'est la con- » troverse la plus persuasive pour eux. La nôtre » les étonne; car on leur fait voir clairement le » contraire de ce que les ministres leur avoient » toujours enseigné comme incontestable et avoué » des Catholiques mêmes. Nous nous servons uti- » lement ici du ministre qui y avoit l'entière con- » fiance des peuples, et qui s'est converti.... Je » ne doute pas qu'on ne voie à Pâques un très- » grand nombre de communians, *peut-être même* » *trop.* Ces fondemens posés, c'est aux ouvriers » fixes à élever l'édifice, et à cultiver cette dis- » position des esprits. »

C'est toujours sur les moyens d'instruction et sur les bons exemples, que Fénelon insiste avec une persévérance qui indique assez l'opinion qu'il avoit lui-même de la sainteté d'une religion qui doit trouver sa racine dans la conviction de la conscience, et qui doit emprunter sa force et son éclat des vertus de ses ministres.

« Il ne faut, dit Fénelon, que des prédicateurs » qui expliquent simplement tous les dimanches » le texte de l'Evangile, avec une autorité douce » et insinuante. Les Jésuites commencent bien; » mais le plus grand besoin est d'avoir des curés » édifians, qui sachent instruire. Les peuples » nourris dans l'hérésie ne se gagnent que par la » parole. Un curé qui saura expliquer l'Evangile » affectueusement, et entrer dans la confiance des » familles, fera tout ce qu'il voudra; sans cela, » l'autorité pastorale, qui est la plus naturelle et » la plus efficace, demeurera toujours avilie avec » scandale. Les peuples nous disent : *Vous n'êtes* » *ici qu'en passant;* c'est ce qui les empêche de » s'attacher entièrement à nous. La religion, avec » le pasteur qui l'enseignera, prendra insensible- » ment racine dans tous les cœurs..... Il faudroit » aussi, Monsieur, répandre des *Nouveau Tes-* » *tament* avec profusion; mais le caractère gros » est nécessaire, ils ne sauroient lire les petits ca- » ractères; il ne faut pas espérer qu'ils achètent » des livres catholiques; c'est beaucoup qu'ils » lisent ceux qui ne leur coûtent rien; le plus » grand nombre ne peut même en acheter. Si on » leur ôte leurs livres, sans leur en donner, ils » diront que les ministres leur avoient bien dit » que nous ne voulions pas laisser lire la Bible, » de peur qu'on n'y vît la condamnation de nos » superstitions et de nos idolâtries, et ils seront » au désespoir..... Nous avons accoutumé les peu- » ples à entendre les vérités qui les condamnent » le plus fortement, sans être irrités contre nous. » Au contraire, ils nous aiment, et nous regret- » tent quand nous les quittons. S'ils ne sont » pleinement convertis, du moins ils sont acca- » blés, et en défiance de toutes leurs anciennes » opinions; il faut que le temps et la confiance en » ceux qui les instruiront de suite, fassent le » reste. *Il faut tendre aussi à faire trouver aux* » *peuples autant de douceur à rester dans le* » *royaume, que de péril à entreprendre d'en sor-* » *tir;* c'est, Monsieur, ce que vous avez com- » mencé, et que je prie Dieu que vous puissiez » achever selon toute l'étendue de votre zèle. »

Fénelon finit sa lettre par rendre compte au marquis de Seignelay des soins qu'il avoit inutilement pris pour opérer la convertion de M. de Saint-Hermine. Ce ministre apportoit d'autant plus d'intérêt à cette conversion, qu'indépendamment du bon effet qui en seroit résulté sur tous les Protestans du Poitou, par la considération dont cette famille y jouissoit, il y trouvoit aussi le moyen le plus heureux de plaire à madame de Maintenon, en secondant les vœux de son zèle et de sa piété pour une famille à laquelle elle étoit attachée par les liens du sang, de l'amitié et de la reconnoissance. Fénelon eut recours à un moyen assez singulier pour convaincre M. de Saint-Hermine. Ne pouvant trouver de ministre protestant qui consentît à entrer en dispute avec lui, parce que tous ceux qui en avoient pris l'engagement, ou s'étoient convertis, ou avoient disparu, il se chargea lui-même du rôle de ministre protestant, et s'établit en controverse réglée contre l'abbé de Langeron, en plusieurs conférences qui eurent lieu en présence de M. de Saint-Hermine. On sent bien qu'un pareil rôle exigeoit une extrême bonne foi, pour éviter jusqu'au soupçon de chercher à affoiblir la cause qu'il s'étoit chargé de défendre; mais c'étoit Fénelon, et s'il y a eu des nuages sur quelques opinions de Fénelon, on ne peut du moins raisonnablement en élever sur sa bonne foi. On peut seulement présumer que l'abbé de Langeron eut peut-être besoin de faire usage de tous les moyens victorieux qu'offre toujours la défense de la vérité, pour repousser les raisonnemens subtils que dût lui opposer un adversaire aussi ingénieux et aussi séduisant que Fénelon. Il faut entendre Fénelon lui-même.

« J'ai eu sept ou huit longues conversations » avec M. de Saint-Hermine, à Rochefort, où j'ai » été le chercher; il entend bien ce qu'on lui dit;

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 197.

» il n'a rien à y répondre, mais il ne prend aucun » parti. M. l'abbé de Langeron et moi, nous » avons fait devant lui des conférences assez for» tes l'un contre l'autre. Je faisois le Protestant, » *et je disois tout ce que les ministres peuvent dire* » *de plus spécieux*. M. de Saint-Hermine sentoit » fort bien la foiblesse de mes raisons, *quelque* » *tour que je leur donnasse*. Celles de M. l'abbé » de Langeron lui paroissoient décisives ; et quel» quefois il répondoit lui-même ce qu'il falloit » contre moi. Après cela, j'attendois qu'il seroit » ébranlé ; mais rien ne s'est remué en lui, du » moins au dehors. Je ne sais s'il ne tient point à » sa religion par quelque raison secrète de famille. » Je serois retourné à Rochefort, pour lui parler » encore, selon vos ordres, si M. l'intendant ne » m'avoit mandé qu'il est allé en Poitou. Dès qu'il » en sera revenu, j'irai à Rochefort, et je vous ren» drai compte, Monsieur, de ce que j'aurai fait. »

XXVI.

Lettre de Fénelon à Bossuet, sur la difficulté de ramener les Protestants.

Fénelon avoit continué ses relations avec Bossuet pendant ses missions du Poitou. On n'a conservé de cette correspondance qu'une seule lettre qui fait partie de l'édition des Œuvres de Bossuet [1] de dom Déforis. Nous croyons devoir la mettre sous les yeux de nos lecteurs ; elle confirme les détails que nous venons de rapporter, et on y voit cette douce habitude de confiance et de familiarité qui les unissoient encore : on y remarquera la manière dont Fénelon s'exprime au sujet des avis que M. de Seignelay lui avoit transmis, et qui ne permet pas de douter que Fénelon n'ait toujours agi de concert avec Bossuet dans le système de conduite qu'il avoit suivi avec les nouveaux convertis.

A la Tremblade, ce 8 mars 1686.

« Quoique je n'aie rien de nouveau à vous dire, » Monseigneur, je ne puis m'abstenir de l'hon» neur de vous écrire ; c'est ma consolation en ce » pays : il faut me permettre de la prendre. Nos » convertis vont un peu mieux ; mais le pro» grès est bien lent : ce n'est pas une petite af» faire de changer les sentimens de tout un peu» ple. Quelle difficulté devoient trouver les apôtres » pour changer la face de l'univers, pour ren» verser le sens humain, vaincre toutes les pas» sions et établir une doctrine jusqu'alors inouie, » puisque nous ne saurions persuader des igno» rans par des passages clairs et formels qu'ils » lisent tous les jours, en faveur de la religion de » leurs ancêtres, et que l'autorité même du Roi » remue toutes les passions pour nous rendre la » persuasion plus facile ; mais si cette expérience » montre combien l'efficacité des discours des » apôtres étoit un grand miracle, la foiblesse des » Huguenots ne fait pas moins voir combien la » force des martyrs étoit divine.

[1] Tom. IX, p. 563.

» Les Huguenots mal convertis sont attachés à » leur religion jusqu'aux plus horribles excès » d'opiniâtreté ; mais dès que la rigueur des pei» nes paroît, toute leur force les abandonne ; au » lieu que les martyrs étoient humbles, dociles, » intrépides et incapables de dissimulation ; ceux» ci sont lâches contre la force, opiniâtres contre » la vérité, et prêts à toute sorte d'hypocrisie. » Les restes de cette secte vont tomber peu à peu » dans une indifférence de religion pour tous les » exercices extérieurs, qui doit faire trembler. Si » l'on vouloit leur faire abjurer le christianisme » et suivre l'alcoran, il n'y auroit qu'à leur mon» trer des dragons : pourvu qu'ils s'assemblent » la nuit, et qu'ils résistent à toute instruction, » ils croient avoir assez fait. C'est un terrible levain » dans une nation : ils ont tellement violé, par » leurs parjures, les choses les plus saintes, qu'il » reste peu de marques auxquelles on puisse re» connoître ceux qui sont sincères dans leur con» version ; il n'y a qu'à prier Dieu pour eux, et » qu'à ne se rebuter point de les instruire.

» Mais *le grand chancelier* [1], quand le verrons» nous, Monseigneur? il seroit bien temps qu'il » vint charmer nos ennuis dans notre solitude, » après avoir confondu dans Paris les critiques » téméraires. Je prie M. Cramoisy de nous regar» der en pitié.

» N'oubliez pas notre retour avec M. de Sei» gnelay ; mais parlez uniquement de votre chef. » S'il nous tient trop long-temps éloignés de vous, » *nous supprimerons encore l'*Ave Maria, *et peut-* » *être irons-nous jusqu'à quelque grosse hérésie*, » pour obtenir une heureuse disgrâce qui nous » ramène à Germigny ; ce seroit un coup de vent » qui nous feroit faire un joli naufrage. Honorez » toujours de vos bontés, Monseigneur, notre » troupe, et particulièrement celui de vos servi» teurs qui vous est dévoué avec l'attachement le » plus respectueux. »

XXVII.

Fénelon revient à Paris, et reprend ses fonctions auprès des Nouvelles-Catholiques. — Il est présenté au Roi pour les évêchés de Poitiers et de La Rochelle.

Cette lettre eut l'effet que Fénelon en attendoit ; il reçut la permission de revenir à Paris ; il rendit compte, directement à Louis XIV, de l'état où il avoit laissé la religion dans les provinces qu'il venoit de parcourir, n'entretint le Roi que du zèle de ses coopérateurs, du bien qu'ils avoient fait, de celui qui restoit à faire, des moyens qui étoient à la disposition du gouvernement pour l'affermissement de ce grand ouvrage, et garda le plus profond silence sur lui-même.

Fénelon, après avoir rempli envers le Roi un devoir que le respect lui imposoit, rentra paisiblement dans la retraite dont il n'étoit sorti qu'à la voix de Louis XIV et de Bossuet. Il reprit ses modestes fonctions de supérieur des Nouvelles-

[1] Il s'agit de l'oraison funèbre du chancelier le Tellier, que Bossuet avoit prononcée le 25 janvier précédent, et que Cramoisy étoit alors occupé à imprimer.

Catholiques, et fut plus de deux ans sans se montrer à la Cour.

Il étoit si peu occupé de ses intérêts personnels, qu'il n'apprit que par hasard qu'il avoit été destiné à l'évêché de Poitiers, que sa nomination avoit même été admise par le Roi et immédiatement révoquée avant qu'elle fût devenue publique. On attribua généralement cette espèce de disgrâce à M. de Harlai, archevêque de Paris, qui ne pouvoit pardonner à Fénelon ses liaisons intimes avec Bossuet, et l'indifférence avec laquelle il avoit accueilli ses offres de services et d'amitié.

Il éprouva la même malveillance l'année suivante, dans une circonstance à peu près semblable. L'évêque de la Rochelle avoit été témoin des biens immenses que l'abbé de Fénelon avoit faits dans son diocèse, pendant le cours de ses missions. Il crut rendre le service le plus important à l'Eglise et à ses diocésains, en leur assurant un pasteur qui avoit acquis tant de droits à leur estime et à leur reconnoissance. Il vint à Paris, et sans laisser même soupçonner à Fénelon l'objet de son voyage à la cour, il présenta au Roi un mémoire pour supplier Sa Majesté de lui accorder l'abbé de Fénelon pour coadjuteur : on fut instruit de cette démarche, et l'on prit une voie détournée, mais infaillible, pour qu'il fût exclu de l'évêché de la Rochelle, comme il l'avoit été de celui de Poitiers. On fit entendre au Roi que le vœu de l'évêque de la Rochelle pour Fénelon étoit inspiré par une certaine conformité d'opinion sur les matières de la grâce. C'est ainsi que Fénelon, que les Jansénistes ont toujours regardé comme un de leurs plus grands adversaires, fut d'abord exclu des dignités ecclésiastiques comme un de leurs partisans : rien n'annonce peut-être mieux la parfaite indifférence de Fénelon pour les places et la fortune ; il lui étoit assurément bien facile d'éloigner tous les soupçons de ce genre ; ses opinions étoient déjà connues ; ses liaisons étoient publiques. M. de Beauvilliers et M. Tronson étoient très-opposés aux nouvelles doctrines, et personne n'auroit osé accuser Bossuet de jansénisme.

XXVIII.

Il publie le Traité *de l'Education des Filles* et celui *du Ministère des Pasteurs.*

Ce fut en 1687 et 1688, au retour de ses missions du Poitou, que Fénelon consentit enfin à laisser imprimer son traité *de l'Education des Filles*, et celui du *Ministère des Pasteurs*, dont nous avons déjà parlé. Il ne les avoit point d'abord destinés au public ; mais il fut obligé de céder au vœu unanime de tous ceux qui en avoient eu connoissance.

La réputation que Fénelon s'étoit faite dans ses missions du Poitou, avoit déjà attiré sur lui tous les regards ; mais en consentant à publier presqu'en même temps deux ouvrages sur des sujets intéressans pour la religion et la morale, il sembloit appeler lui-même le public à discuter les titres de cette réputation prématurée, qui s'étendoit avec tant d'éclat et de rapidité. Ses amis devoient attendre ce jugement avec toute l'inquiétude d'un intérêt qui n'est pas toujours exempt de prévention ; et les personnes impartiales pouvoient être disposées à se montrer sévères par cette sorte de résistance qu'on oppose toujours aux exagérations de l'amitié. Les uns et les autres durent être également satisfaits ; Fénelon n'avoit encore ni ennemis ni envieux.

Telles étoient les occupations de Fénelon, il se regardoit, et tout le monde le regardoit comme destiné à passer le reste de sa vie dans l'exercice des fonctions utiles, mais peu ambitionnées, qui sembloient suffire à ses vœux et à son désintéressement. Personne n'ignoroit l'opposition que M. de Harlai avoit mise à son avancement ; et la faveur avec laquelle le public venoit d'accueillir ses traités *de l'Education des Filles* et *du Ministère des Pasteurs*, ne pouvoit pas lutter contre le crédit de ce prélat.

XXIX.

Education de M. le duc de Bourgogne. — Caractère du duc de Beauvilliers ; ses rapports avec madame de Maintenon.

Mais un événement imprévu transporta tout-à-coup Fénelon au milieu de la cour, et l'éleva à une place à laquelle paroissoient attachés les destinées de la France et le sort de plusieurs générations.

C'est ici que Fénelon va se montrer dans tout l'éclat de ce caractère qui lui a mérité l'estime et l'amour de ses contemporains, et qui a laissé des souvenirs si doux dans la mémoire de la postérité.

Louis XIV voyoit approcher l'époque où l'éducation de son petit-fils, le duc de Bourgogne, demandoit les soins d'un gouverneur. Un prince qui avoit toujours mis sa grandeur à s'environner de grands hommes, et qui avoit donné Montausier et Bossuet pour instituteurs à son fils, étoit digne de faire un choix aussi heureux pour son petit-fils.

Le progrès des années et une vie plus sérieuse commençoient à rendre Louis XIV moins esclave de la gloire, et la religion lui avoit fait sentir et goûter le mérite de la vertu. En nommant Bossuet et Montausier, il avoit obéi à la renommée, et consacré un choix annoncé par l'opinion publique. Peut-être dans un pareil choix n'avoit-il cherché que la gloire, et il avoit eu le bonheur de trouver la vertu réuni au génie. Lorsqu'il voulut donner un gouverneur à son petit-fils, il n'eut qu'un seul sentiment et une seule pensée, celle de le confier à l'homme le plus vertueux de sa Cour ; il ne cherchoit alors que la vertu, et il eut encore le bonheur de rencontrer dans un homme vertueux toutes les qualités les plus propres à former un grand prince : cet homme fut le duc de Beauvilliers.

La part qu'eut le duc de Beauvilliers à l'éducation du duc de Bourgogne, sa tendre et constante amitié pour Fénelon exigent que nous le fassions connoître. Jamais il n'y a eu d'union semblable à celle du duc de Beauvilliers et de l'archevêque de Cambrai : parler de M. de Beauvilliers, c'est parler de Fénelon.

Paul, duc de Beauvilliers, s'étoit trouvé appelé à succéder aux honneurs et aux dignités de son père [1], par les événemens malheureux qui avaient enlevé ses deux frères aînés à la fleur de leur âge. Il conserva à la cour, et dans l'exercice des emplois dont il fut revêtu, les principes de religion qu'il avoit reçus dans le temps où il étoit destiné à une profession plus grave et plus sainte [2]. Il avoit épousé la seconde fille de Colbert, et il eut le rare bonheur de trouver dans madame de Beauvilliers une entière conformité de sentimens et de goût pour toutes les œuvres de la plus haute piété. Par un bonheur plus rare encore, les deux autres sœurs de madame de Beauvilliers furent animées du même esprit, et épousèrent les ducs de Chevreuse et de Mortemart, déjà unis au duc de Beauvilliers par une estime et une amitié que la vertu avoit fait naître, et que le temps et les liens du sang rendirent inaltérables. Les trois sœurs et les trois beaux-frères montrèrent à la cour une famille privilégiée, qui n'avoit d'autre ambition que celle de rester fidèle à l'honneur et à la vertu ; jamais on ne la vit s'associer à aucune intrigue, ni s'avilir par aucune bassesse.

Pénétrés de respect pour le Roi, attentifs à lui plaire par leur empressement à remplir tous les devoirs qui les attachoient à sa personne, les ducs de Beauvilliers, de Chevreuse et de Mortemart, ne se crurent point obligés à étendre leur complaisance jusqu'à flatter ses passions, et à rendre de honteux hommages aux objets de ses affections. Jamais madame de Montespan, dans les longues années de sa faveur, n'avoit pu les apercevoir dans la foule de ses courtisans ; et elle s'étonnoit de n'obtenir du duc de Mortemart, son neveu, et de sa femme, que les égards qu'ils devoient à une personne qui leur appartenoit de si près.

Louis XIV, qui portoit un sentiment naturel de décence et de délicatesse au milieu même des erreurs et des séductions qui l'avoient entraîné, fut frappé du contraste d'une conduite si noble et si pure avec la servitude peu honorable où l'intérêt et l'ambition avoient engagé le reste de sa cour. Il avoit conçu dès lors, pour le duc de Beauvilliers, une estime et un goût qui en auroient fait une espèce de favori, si un pareil titre pouvoit convenir à un sentiment fondé sur la vertu.

On n'aura pas de peine à concevoir que madame de Maintenon, qui s'attachoit à ramener le Roi à une conduite plus chrétienne et plus régulière, et qui commençoit déjà à obtenir sur l'esprit de ce prince ce singulier ascendant, dont elle fit dans la suite un usage si respectable, dût entretenir et favoriser de tout son pouvoir l'estime et la confiance que Louis XIV montroit à M. de Beauvilliers. Elle ne pouvoit également que savoir gré à toute la famille de M. de Beauvilliers de l'espèce de distance où elle s'étoit toujours tenue de la cour de madame de Montespan. Peut-être même entroit-il dans ses vues de fixer de bonne heure l'opinion publique sur la nature de ses rapports avec le Roi, en se montrant dans une liaison particulière avec une société, qu'aucune considération n'auroit portée à approuver un attachement équivoque.

C'est ce qui lui fit désirer de vivre avec toute la famille de M. de Beauvilliers, dans une espèce d'intimité qui pût attester à toute la cour qu'elle ne pouvoit ni ne devoit être confondue avec madame de Montespan. Elle alloit régulièrement dîner un ou deux jours de la semaine à l'hôtel de Beauvilliers. Tous les étrangers, tous les indifférens, les simples connoissances, étoient écartés avec soin de ces réunions, qui n'avoient pour objet que le désir de s'entretenir dans l'exercice de la vertu et de la piété.

Comme il n'étoit entré ni singularité ni calculs d'ambition dans le système de conduite de M. de Beauvilliers envers madame de Montespan ; comme il n'étoit ni dans son caractère ni dans ses principes de contrarier les sentimens du Roi, lorsqu'ils pouvoient être avoués par la religion et l'honneur, il s'empressa, ainsi que sa famille, d'accueillir une femme dont l'honnêteté bien connue et la régularité édifiante étoient un sûr garant des nœuds légitimes qui l'attachoient à Louis XIV. Il avoit été à portée de suivre l'origine et les progrès de la faveur de madame de Maintenon et de reconnoître qu'elle en étoit redevable autant à la sévérité de ses principes qu'à l'agrément de son esprit et à la sagesse de son caractère. Il avoit vu de bonne heure en elle une femme vertueuse, que la Providence avoit appelée auprès du trône par des voies extraordinaires, pour arracher le Roi à des engagemens coupables, et le fixer dans le goût et la pratique des vertus chrétiennes et morales.

De là s'étoit formée, entre madame de Maintenon et toute la famille de M. de Beauvilliers, une intimité qui convenoit à leurs sentimens et à leurs goûts mutuels. Madame de Maintenon aimoit la solitude et la liberté d'une société sûre et restreinte. M. de Beauvilliers et ses parens, étrangers à toutes les intrigues et à toutes les agitations de la Cour, vivoient à Versailles comme ils auroient pu vivre dans le sein de leur famille.

Madame de Maintenon redoutoit l'empressement de ce peuple de courtisans, toujours attachés à ses pas, pour arriver aux places et aux honneurs. Le désintéressement si connu de M. de Beauvilliers, qui n'avoit jamais rien demandé, et qui n'avoit, pour ainsi dire, rien à demander, ne lui laissoit à craindre ni indiscrétion ni importunité.

Elle en avoit eu une preuve assez récente. En 1685, à la mort du premier maréchal de Villeroi, qui avoit laissé vacante la place du chef du conseil royal des finances, Louis XIV, de son propre mouvement, lui avoit donné le duc de Beauvilliers pour successeur. M. de Beauvilliers n'avoit pas même eu la pensée de demander une place dont sa jeunesse paroissoit devoir l'exclure. Il n'avoit encore que trente-sept ans, et il ne pouvoit soupçonner que le Roi eût l'idée de l'honorer d'un titre qui avoit été le prix des longs et anciens services du maréchal de Villeroi, et la décoration de ses vieux jours. Personne ne dou-

[1] Voyez les *Pièces justificatives* du livre premier, n. 4. — [2] Le duc de Beauvilliers avoit d'abord été destiné à l'état ecclésiastique.

toit que cette place, purement honorifique, ne fût réservée à des courtisans plus actifs que M. de Beauvilliers, et qui avoient le droit de faire valoir en leur faveur le mérite d'avoir vieilli dans la carrière des intrigues et de l'ambition.

Ce nouveau titre avoit servi à rapprocher encore plus M. de Beauvilliers de la personne de Louis XIV, et ce prince avoit observé avec satisfaction que les honneurs et la faveur n'apportoient aucun changement ni à sa modération, ni à la simplicité de ses mœurs et de sa conduite.

Lorsqu'en 1688, Louis XIV confia au Dauphin son fils les honneurs du siége de Philisbourg, il lui donna Vauban pour lui apprendre l'art de la guerre, et M. de Beauvilliers pour conseil et pour tuteur. C'étoit donner le génie de la guerre et le génie de la vertu pour guides à un jeune prince qui alloit, pour la première fois, être exposé à tous les regards, loin de la cour, en présence des armées françaises et des armées ennemies [1].

XXX.

M. de Beauvilliers est nommé gouverneur du duc de Bourgogne.

Avec de pareilles dispositions, et avec la volonté sincère de donner pour gouverneur à son petit-fils l'homme le plus vertueux de sa cour, on ne doit pas être surpris que la première pensée de Louis XIV s'arrêtât sur le duc de Beauvilliers. Ce n'étoit pas un titre purement honorifique comme celui de chef du conseil royal des finances; c'étoit le droit et le devoir de préparer à la France un bon roi. M. de Beauvilliers, si simple et si modeste, redoutoit, bien plus qu'il n'ambitionnoit, un emploi dont il connoissoit mieux que personne les difficultés et les obligations. Il étoit même à craindre que son caractère, naturellement doux et circonspect, ne le portât à se les exagérer.

Sans doute madame de Maintenon put contribuer à confirmer Louis XIV dans la bienveillance qu'il avoit depuis long-temps pour un homme qu'elle affectionnoit elle-même. Mais la suite des événemens fera voir que le mérite d'un pareil choix appartient à Louis XIV personnellement, et que jamais ce prince, malgré toutes les préventions qu'on chercha dans la suite à lui inspirer, ne put se détacher des sentimens que la vertu de M. de Beauvilliers avoit fait naître en lui.

C'est rendre hommage à la mémoire de Louis XIV, que de faire remarquer que jamais il n'a cessé d'aimer ce qu'il avoit estimé, et qu'il n'a jamais retiré sa confiance qu'à ceux qui avoient surpris son goût bien plus que son estime.

En fixant son choix sur M. de Beauvilliers, Louis XIV voulut ajouter à un témoignage de confiance si éclatant, toutes les formes les plus propres à y donner un nouveau prix. A l'exception d'une seule place de valet de chambre qu'il voulut se réserver, pour récompenser les soins d'un domestique [1] qui avoit veillé avec une intelligence et une probité remarquables sur la première enfance du jeune prince ; il laissa au duc de Beauvilliers la libre et entière disposition de toutes les autres places, ainsi que le choix de toutes les personnes qui devoient concourir à l'éducation.

Louis XIV n'avoit pas été indécis un seul moment dans le choix d'un gouverneur pour son petit-fils, M. de Beauvilliers ne fut pas indécis un seul moment dans le choix du précepteur qui devoit partager ses fonctions; on étoit venu le chercher, et il alla chercher Fénelon. Ces exemples de désintéressement sont ensuite devenus si rares en France, qu'on seroit porté à les regarder comme des ornemens de l'histoire, si des témoignages irrécusables n'en attestoient pas la vérité. Il faut seulement en conclure que cette espèce d'incrédulité pour tout ce qui est noble, simple, généreux et désintéressé, est le plus bel éloge du siècle de Louis XIV.

XXXI.

Fénelon est nommé précepteur du duc de Bourgogne.

Le duc de Beauvilliers fut nommé gouverneur de M. le duc de Bourgogne, le 16 août 1689, et dès le lendemain 17, il avoit proposé et fait agréer au Roi l'abbé de Fénelon pour précepteur. Fénelon ignoroit encore que son ami eût été nommé gouverneur. Bossuet apprit le 18 [2], cette nouvelle à sa maison de campagne de Germigny, où il se trouvoit alors ; et dans le premier transport de sa joie, il écrivit à la marquise de Laval cette lettre si touchante et si honorable pour celui qui l'écrivoit et pour celui qui en étoit l'objet. Nous la copions sur l'original de la main de Bossuet [3].

« Hier, madame, je ne fus occupé que du bonheur de l'Eglise et de l'Etat ; aujourd'hui que j'ai eu le loisir de réfléchir avec plus d'attention sur votre joie, elle m'en a donné une très-sensible. M. votre père [4], un ami de si grand mérite et si cordial, m'est revenu dans l'esprit. Je me suis représenté comme il seroit à cette occasion, et à un si grand éclat d'un mérite *qui se cachoit avec autant de soin*. Enfin, Madame, nous ne perdrons pas M. l'abbé de Fénelon ; vous pourrez en jouir ; et moi, quoique provincial, je m'échapperai quelquefois pour l'aller embrasser. Recevez, je vous en conjure, les témoignages de ma joie, et les assurances du respect avec lequel je suis, Madame, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

» J. Bénigne, évêque de Meaux. »

» A Germigny, ce 19 août 1689. »

[1] Le dernier écrivain de la vie de Fénelon (le P. Querbeuf) a fait une légère méprise, en supposant que M. de Beauvilliers étoit déja ministre d'Etat lorsque Louis XIV le nomma gouverneur de M. le duc de Bourgogne ; M. de Beauvilliers n'entra au conseil qu'en 1691, après la mort du marquis de Louvois, et lorsque le Roi y rappela M. de Pompone.

[1] Moreau. — [2] On voit par ces dates que M. de Saint-Simon s'est trompé, lorsqu'il a écrit *que M. de Beauvilliers eut beaucoup de peine à trouver un précepteur*, et qu'il fait entendre que M. de Beauvilliers connoissoit à peine Fénelon dans ce temps-là ; on a vu que leur liaison étoit déja bien ancienne. — [3] Lettre de Bossuet à la marquise de Laval, 18 août 1689. — [4] Le marquis Antoine de Fénelon.

Madame de Maintenon a dit plus d'une fois, dans ses Entretiens particuliers, imprimés long-temps après sa mort : « Qu'elle avoit contribué à » faire nommer l'abbé de Fénelon précepteur de » M. le duc de Bourgogne ». Il est en effet assez vraisemblable que, liée comme elle l'étoit alors avec M. de Beauvilliers, le nouveau gouverneur avoit pris la précauton de la prévenir, pour s'assurer l'agrément du Roi. Il étoit à craindre que Louis XIV n'eût conservé les préventions qu'on avoit cherché à lui donner, et dont on s'étoit servi pour exclure Fénélon de l'évêché de Poitiers et de celui de la Rochelle.

A peine le choix du nouveau gouverneur et du nouveau précepteur fut-il devenu public, que toute la France retentit d'applaudissemens. Cependant ce choix était tombé sur deux hommes, dont l'un, obligé par ses emplois d'habiter la cour, y vivoit dans une profonde retraite : et l'autre n'avoit encore d'autre titre que celui de supérieur d'une communauté de femmes. Mais l'un n'avoit pu échapper à la renommée malgré sa modestie, et l'autre avoit révélé, sans le vouloir, le secret de son ame et de son génie dans deux ouvrages, où il ne s'étoit proposé que d'être utile à l'Eglise et à l'amitié.

Nous avons déjà parlé (p. 22) de l'hommage que l'académie d'Angers rendit à Fénelon dès le moment où il fut nommé précepteur. Le même discours renfermoit un éloge de M. de Beauvilliers, dont il dut être d'autant plus touché, qu'il n'étoit que le simple récit de ses bienfaits. On y parloit sans pompe et sans ostentation des établissemens utiles qu'il avoit formés dans tous les lieux où il possédoit des terres, dans les villes où il commandoit, dans les provinces qu'il gouvernoit. On ignoroit à la cour tous ces détails d'une bienfaisance utile et éclairée ; et il fallut que la voix reconnoissante des provinces les plus éloignées vînt apprendre à Paris et à Versailles les secrets de cette ame si simple et si modeste.

Mais au milieu de ce concert d'applaudissemens, de suffrages honorables, de témoignages flatteurs, au milieu de cet empressement des courtisans, de cette satisfaction peut-être exagérée, qu'une fortune inattendue et une élévation prématurée dictent souvent à l'opinion publique ; au milieu des éloges plus sincères que ce triomphe éclatant de la vertu mettoit dans la bouche de tous les amis de la religion et de la patrie, une voix plus grave, plus austère, une voix que son cœur étoit accoutumé depuis tant d'années à interroger avec docilité, se fit entendre à Fénelon, et vint le prémunir contre l'ivresse dangereuse de ses succès, pour le rappeler à de sérieuses réflexions sur les devoirs et les dangers de sa nouvelle condition. M. Tronson lui écrivit la lettre suivante [1] :

« Vous serez peut-être surpris, Monsieur, de » de ne m'avoir point trouvé dans la foule de ceux » qui vous ont félicité de la grâce que Sa Majesté » vient de vous faire. Mais je vous prie très-humblement de ne pas condamner ce petit retardement ; j'ai cru que dans une conjoncture où je » m'intéressois si fort, je ne pouvois rien faire de » mieux que de commencer par adorer les desseins de Dieu sur vous, et de lui demander » pour vous la continuation de ses miséricordes. » J'ai tâché de faire l'un et l'autre le moins mal » que j'ai pu ; je puis vous assurer après cela que » j'ai eu une vraie joie d'apprendre que vous aviez » été choisi.

» Le Roi a donné dans ce choix une nouvelle » marque de sa piété, et un témoignage sensible » de son discernement ; et cela est assurément » fort consolant. L'éducation dont sa Majesté a » cru vous devoir confier le soin, a de si grandes » liaisons avec le bonheur de l'Etat et le bien de » l'Eglise, qu'il ne faut être que bon Français pour » être ravi qu'elle soit en si bonnes mains ; mais » je vous avoue fort ingénument que ma joie se » trouve bien mêlée de craintes, en considérant » les périls auxquels vous êtes exposé ; car on ne » peut nier que dans le cours ordinaire des choses, » notre élévation ne nous rende notre salut plus » difficile. Elle nous ouvre la porte aux dignités » de la terre ; mais vous devez craindre qu'elle » ne vous la ferme aux solides grandeurs du ciel. » Il est vrai que vous pouvez faire de très-grands » biens dans la situation où vous êtes ; mais vous » pouvez aussi vous y rendre coupable de très-grands maux. Il n'y a rien de médiocre dans » un tel emploi ; le bon ou le mauvais succès y » ont presque toujours des suites infinies. Vous » voilà dans un pays où l'Evangile de Jésus-Christ » est peu connu, et où ceux mêmes qui le connoissent ne se servent ordinairement de cette » connoissance que pour s'en faire honneur auprès » des hommes. Vous vivez maintenant parmi des » personnes dont le langage est tout païen, et » dont les exemples entraînent presque toujours » vers les choses périlleuses. Vous vous verrez » environné d'une infinité d'objets qui flattent les » sens, et qui ne sont propres qu'à réveiller les » passions les plus assoupies. Il faut une grande » grâce et une prodigieuse fidélité, pour résister » à des impressions si vives et si violentes en » même temps. Les brouillards horribles qui » règnent à la cour sont capables d'obscurcir les » vérités les plus claires et les plus évidentes. Il » ne faut pas y avoir été bien long-temps pour » regarder comme outrées et excessives des maximes qu'on avoit si souvent goûtées, et qu'on » avoit jugées si certaines, lorsqu'on les méditoit » au pied du crucifix. Les obligations les mieux » établies deviennent insensiblement ou douteuses » ou impraticables. Il se présentera mille occasions où vous croirez même par prudence et par » charité devoir un peu ménager le monde ; et » cependant quel étrange état est-ce pour un » chrétien, et plus encore pour un prêtre, de se » voir obligé d'entrer en composition avec l'ennemi de son salut ! En vérité, Monsieur, votre » poste est bien dangereux ; et avouez de bonne » foi qu'il est bien difficile de ne pas s'y affoiblir, » et qu'il faut une vertu bien consommée pour s'y » soutenir. Si jamais l'étude et la méditation de » l'Ecriture sainte vous ont été nécessaires, c'est » bien maintenant qu'elles le sont d'une manière » indispensable. Il semble que vous n'en ayez eu » besoin jusqu'ici que pour vous remplir de bonnes » idées, et vous nourrir de la vérité ; mais vous

[1] Lettre de M. Tronson à Fénelon, août 1689. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 497.

» en aurez besoin désormais pour vous garantir
» des mauvaises impressions, et vous préserver du
» mensonge..... Il vous est certainement d'une
» conséquence infinie de ne perdre jamais de vue
» le redoutable moment de votre mort, où toute la
» gloire du monde doit disparoître comme un
» songe, et où toute créature, qui auroit pu vous
» servir d'appui, fondra sous vous.

» Vos amis vous consoleront sans doute sur ce
» que vous n'avez pas recherché votre emploi; et
» c'est assurément un juste sujet de consolation,
» et une grande miséricorde que Dieu vous a faite;
» mais il ne faut pas trop vous appuyer là-dessus.
» On a souvent plus de part à son élévation qu'on
» ne pense; il est très-rare qu'on l'ait appréhen-
» dée, et qu'on l'aie fuie sincèrement; on voit
» peu de personnes arriver à ce degré d'abnéga-
» tion. On ne recherche pas toujours avec l'em-
» pressement ordinaire les moyens de s'élever;
» mais on ne manque guère de lever adroitement
» les obstacles; on ne sollicite pas fortement les
» personnes qui peuvent nous servir; mais on
» n'est pas fâché de se montrer à elles par les
» meilleurs endroits; et c'est justement à ces
» petites découvertes humaines, qu'on peut attri-
» buer le commencement de son élévation; ainsi
» personne ne sauroit s'assurer entièrement qu'il
» ne se soit pas appelé soi-même. Ces démarches
» de manifestation de talens, qu'on fait souvent,
» sans beaucoup de réflexion, ne laissent pas
» d'être fort à craindre, et il est toujours bon de
» les effacer par les sentimens d'un cœur contrit
» et humilié.

» Je ne sais pas si vous ne trouverez point cette
» lettre un peu trop libre et un peu trop longue,
» et si elle ne vous paroîtra pas plutôt un sermon
» fait mal-à-propos, qu'un compliment judicieux.
» Je serois certainement et plus court et plus re-
» tenu, si je désirois moins votre salut. Prenez-
» vous-en à mon cœur, qui ne peut être que vive-
» ment touché de vos véritables intérêts. Croyez,
» s'il vous plaît, que je ne cesserai de demander
» *que Dieu vous pénètre du sentiment inviolable*
» *de sa charité, afin que nulle tentation ne change*
» *ou n'affoiblisse les pieux sentimens qu'elle vous*
» *inspirera*. C'est la prière que fait l'Église pour
» obtenir la charité pour ses enfans. Je suis avec
» respect..... »

Fénelon étoit digne d'entendre un langage dicté par l'intérêt le plus vrai et le sentiment le plus respectable. Il y retrouvoit tous les principes dont il avoit été nourri, et qui avoient servi si utilement à régler sa conduite. Mais cette voix paternelle dut lui rappeler de tristes souvenirs et des regrets trop légitimes. Des trois instituteurs qui avoient guidé son enfance et sa jeunesse, M. Tronson étoit le seul qui lui restât. Son oncle, le marquis A. de Fénelon, étoit mort dès 1683; mais il pleuroit encore la perte plus récente de son oncle l'évêque de Sarlat[1]. Sans doute deux parens si tendres et si religieux, qui avoient servi de père à leur neveu, auroient éprouvé la plus douce satisfaction en voyant toute la France applaudir à un choix qui justifioit leurs soins et leurs espérances. Sans doute Fénelon dut regretter d'avoir perdu des témoins si chers de la pureté de ses intentions, et des guides si utiles pour le garantir des écueils dont il alloit être environné. La lettre de M. Tronson, ses conseils, cette condamnation touchante qui lui rappeloit avec tant de sensibilité tous les souvenirs de sa jeunesse, et sembloit réunir dans la bouche d'un seul homme la voix respectée de ses plus chers bienfaiteurs, durent rouvrir son cœur à la douleur, et mêler des larmes et des inquiétudes à la pensée de tout le bien qu'il vouloit et qu'il pouvoit faire.

[1] Mort le 1er mai 1688, âgé de quatre-vingt-trois ans.

XXXII.

Fénelon nomme l'abbé de Langeron, lecteur du jeune prince. — L'abbé Fleury et l'abbé de Beaumont sont nommés sous-précepteurs.

Le duc de Beauvilliers avoit trop d'estime et de confiance en l'abbé de Fénelon, pour ne pas s'en reposer sur son discernement, du choix de tous les instituteurs qui devoient travailler sous ses ordres et sous sa direction.

L'abbé de Langeron fut nommé lecteur; il étoit le plus ancien ami de Fénelon; il étoit digne de l'être. Son esprit, ses talens, ses connoissances très-étendues et très-variées, auroient suffi, indépendamment de tout autre titre, pour l'associer à une éducation dirigée par Fénelon.

L'abbé Fleury fut nommé sous-précepteur; on est dispensé de faire l'éloge d'un pareil choix. Tous ses ouvrages portent l'empreinte de son ame et du caractère de son esprit. Ses vertus lui méritèrent la vénération de ses contemporains, et son nom est encore prononcé avec respect dans un siècle si différent de celui où il a vécu. La vérité, l'exactitude, la profondeur et la variété des recherches, le jugement le plus sain et le plus sûr, une foi vive et sincère caractérisent tous ses écrits. Personne n'a mieux su faire connoître et faire aimer la religion. Son admiration pour les premiers siècles de l'Église annonce qu'il en avoit les vertus et les mœurs. Mais cette admiration même a pu contribuer à le rendre trop sévère et quelquefois injuste dans l'histoire des siècles qui ont suivi ces temps de ferveur et de perfection. On conçoit à peine comment toutes les occupations qui ont rempli la vie de l'abbé Fleury, ont pu lui laisser la liberté de se livrer aux travaux immenses que supposent le genre et le nombre de ses ouvrages.

Il connoissoit par expérience la manière d'élever et de bien élever les princes. Avant d'être appelé à l'éducation du duc de Bourgogne, il avoit été chargé de celles des princes de Conti et du comte de Vermandois. La mort du comte de Vermandois, en 1683, avoit rendu l'abbé Fleury à la liberté et à l'étude; mais son premier besoin étoit d'être utile à l'Église; lorsqu'en 1685, l'abbé de Fénelon fut chargé des missions du Poitou, il appela l'abbé Fleury, et l'abbé Fleury accourut à sa voix. Plus Fénelon le connut, plus il apprit à l'aimer et à l'estimer, et il regarda comme un bonheur pour lui, et un avantage inappréciable pour M. le duc de Bourgogne, le concours d'un tel coopérateur à une telle éducation.

L'abbé de Beaumont, fils d'une sœur de Fénelon, fut associé à l'abbé Fleury, en qualité de

sous-précepteur[1]. Il fit voir par son zèle et son application qu'il n'avoit point été appelé par la voix de la chair et du sang. Il fut dix ans sous-précepteur du petit-fils de Louis XIV, sans recevoir, sans demander la plus foible grâce. Enveloppé dans la proscription de Fénelon, il eut la gloire de partager ses malheurs, son exil et ses travaux, et il eut le bonheur de n'avoir rien à désirer ni à regretter[2].

Le duc de Beauvilliers avoit également choisi pour faire les fonctions de sous-gouverneur, en qualité de gentilshommes de la manche, deux hommes aussi distingués par leurs principes religieux que par toutes les qualités propres à former un honnête homme et un grand prince, MM. de Léchelle et du Puy. Un seul trait suffit à leur éloge. Leur attachement à Fénelon leur coûta leurs places et leur fortune, et ils ne lui en restèrent que plus attachés.

Tous ceux qui composoient l'éducation de M. le duc de Bourgogne, entrèrent en fonctions au mois de septembre 1689. Fénelon n'avoit alors que trente-huit ans, et M. de Beauvilliers, quarante-un.

Jamais il n'y a eu, il n'y aura peut-être jamais d'exemple d'une union semblable à celle qui régnoit entre tous les instituteurs du duc de Bourgogne. Ils n'avoient qu'un cœur, un esprit et une âme; cette âme étoit celle de Fénelon.

XXXIII.

Portrait de Fénelon par le chancelier d'Aguesseau, et par le duc de Saint-Simon.

Tel étoit le charme extraordinaire de Fénelon, et l'ascendant irrésistible qu'il obtenoit sur tous ceux qui l'approchoient, que ni la différence de l'âge, ni la prééminence du rang et des dignités, ni même la supériorité des talens ou des connoissances dans les parties qui lui étoient étrangères, ne dispensoient ses amis de devenir ses disciples, et de l'interroger comme un oracle investi du droit de disposer de toutes leurs pensées et de toutes leurs affections. C'est l'idée qu'en donnent tous ses contemporains; et leur témoignage est d'autant moins suspect, qu'il nous a été transmis par des personnes que la différence des opinions, ou une certaine malignité d'esprit, devoit naturellement porter à juger Fénelon avec sévérité.

Le chancelier d'Aguesseau nous a laissé dans les *Mémoires de la vie de son pere*[3], un portrait intéressant de Fénelon.

« L'archevêque de Cambrai étoit un de ces » hommes rares[4], destinés à faire époque dans » leur siècle, et qui honorent autant l'humanité » par leurs vertus, qu'ils font honneur aux lettres » par des talens supérieurs; facile, brillant, dont » le caractère étoit une imagination féconde, gra- » cieuse, dominante, sans faire sentir sa domi- » nation. Son éloquence avoit en effet plus d'insi- » nuation que de véhémence, et il régnoit autant » par les charmes de la société que par la supé- » riorité des talens; se mettant au niveau de tous » les esprits et ne disputant jamais; paroissant » même céder aux autres, dans le temps qu'il les » entraînoit. Les grâces couloient de ses lèvres, » et il sembloit traiter les grands sujets, pour » ainsi dire, en se jouant; les plus petits s'enno- » blissoient sous sa plume, et il eût fait naître » des fleurs du sein des épines. Une noble singu- » larité répandue sur toute sa personne, et je ne » sais quoi de sublime dans le simple, ajoutoient » à son caractère un certain air de prophète. Le » tour nouveau, sans être affecté, qu'il donnoit » à ses expressions, faisoit croire à bien des gens » qu'il possédoit toutes les sciences comme par » inspiration; on eût dit qu'il les avoit inventées » plutôt qu'il ne les avoit apprises; toujours ori- » ginal, toujours créateur, n'imitant personne, » et paroissant lui-même inimitable. Ses talens, » long-temps cachés dans l'obscurité des sémi- » naires, et même peu connus à la cour, lors » même qu'il se fut attaché à faire des missions » pour la conversion des religionnaires, écla- » tèrent enfin par le choix que le Roi en fit pour » l'éducation de son petit-fils, le duc de Bour- » gogne. Un si grand théâtre ne l'étoit pas trop » pour un si grand acteur, et si le goût qu'il con- » çut pour le mystique n'avoit trahi le secret de » son cœur et le foible de son esprit, il n'y eût » point eu de place que le public ne lui eût des- » tinée, et qui n'eût paru encore au-dessous de » son mérite. »

Un homme bien plus sévère que le chancelier d'Aguesseau, un homme que son caractère misanthrope et son esprit satyrique portoient naturellement à la censure, bien plus qu'à la louange, le duc de Saint-Simon, le plus observateur des courtisans et le plus amer des historiens, nous représente Fénelon sous les mêmes traits[1].

Il le peint « doué d'une éloquence naturelle, » douce, fleurie, d'une politesse insinuante, mais » noble et proportionnée, d'une élocution facile, » nette, agréable, embellie de cette clarté néces- » saire pour se faire entendre dans les matières » les plus embarrassées et les plus abstraites; avec » cela, un homme qui ne vouloit jamais avoir » plus d'esprit que ceux à qui il parloit; qui se » mettoit à la portée de chacun, sans se faire ja- » mais sentir; qui les mettoit à l'aise, et qui sem- » bloit enchanter; de façon qu'on ne pouvoit le » quitter, ni s'en défendre, ni ne pas chercher à » le retrouver. C'est ce talent si rare et qu'il avoit » au dernier degré, qui lui tint ses amis si étroi- » tement attachés toute sa vie malgré sa chute, » et qui, dans leur dispersion, les réunissoit pour » se parler de lui, pour le désirer, pour se tenir » de plus en plus à lui. »

[1] Ce fut plus tard, en 1693, que l'abbé de Beaumont fut associé à l'abbé Fleury. (*Note des Editeurs*.) — [2] Ce ne fut qu'après la mort de Fénelon, et au commencement du regne suivant, que l'abbé de Beaumont reçut la récompense de ses services; il fut nommé à l'évêché de Saintes en 1716, et c'est à lui que nous devons en grande partie la conservation des manuscrits de Fénelon. — [3] Œuvres du chancelier d'Aguesseau, t. XIII — [4] Voyez les *Pieces justificatives* du livre premier, n. 6.

[1] Memoires, t. II, p. 327.

XXXIV.

Distinctions accordées à Fénelon. — Idée qu'il se forme de son emploi.

Le nom que portoit Fénelon le fit jouir à la Cour des distinctions auxquelles sa naissance lui donnoit droit de prétendre, et qui n'appartenoient pas immédiatement à ses fonctions de précepteur. Louis XIV lui accorda la permission de manger à la table de M. le duc de Bourgogne et de monter dans son carrosse[1]. Cet honneur n'ajoutoit sans doute rien au mérite de Fénelon. On doit bien croire qu'il ne s'en fit pas un titre pour se croire supérieur à Bossuet qui n'en avoit pas joui; on doit également être bien convaincu que Bossuet ne s'en estimoit pas moins, et qu'il ne lui vint seulement pas dans l'idée d'envier à l'abbé de Fénelon, des honneurs accordés au hasard de la naissance. Nous ne faisons mention d'une circonstance aussi indifférente, que pour faire remarquer jusqu'à quel point Louis XIV, qui posséda si éminemment l'art de régner, apportoit d'attention à maintenir ces distinctions honorifiques, qui ne pouvoient humilier aucun esprit raisonnable et qui acquittoient la reconnoissance du souverain sans coûter aucun sacrifice au peuple. C'étoit avec cette monnoie d'opinion qu'un roi de France payoit le sang et les services de ces anciennes familles *qui, ne pouvant acquérir des richesses, espéroient des honneurs, et qui se consoloient de ne les avoir pas obtenus, en pensant qu'elles avoient acquis de l'honneur*[2].

Une âme telle que celle de Fénelon dut sans doute s'enflammer des plus nobles sentimens, au premier moment où il aperçut la carrière qui s'ouvroit à ses regards et à sa pensée. L'idée d'élever un roi, le roi d'une monarchie parvenue au plus haut degré de splendeur, le maître presqu'absolu de vingt millions d'hommes, dont le bonheur ou le malheur étoit attaché aux vertus ou aux vices, à la force ou à la foiblesse, aux talens ou à l'incapacité du souverain, dut, en exaltant son imagination, communiquer à son âme un effroi involontaire. Son âge, celui du Roi, celui du jeune prince, durent aussi l'avertir qu'il étoit peut-être destiné à recueillir la reconnoissance ou les reproches de plusieurs générations.

Quelque confiance qu'il pût avoir en la pureté de ses intentions, en ses talens, en son caractère, et dans le concours heureux de tous les moyens et de tous les secours qu'il voyoit réunis autour de lui, ne devoit-il pas redouter d'avoir peut-être à vaincre une nature rebelle à tous ses efforts, à donner une âme, un esprit, un caractère à une statue inanimée; à extirper le germe des vices que tant de passions et d'intérêts chercheroient à développer; à commander à l'imagination d'un enfant, que tout avertissoit de sa grandeur actuelle et de la puissance que l'avenir lui réservoit?

Fénelon avoit sous les yeux le père même de son élève, prince bon et doux, mais dont le caractère, exempt de vertus et de vices, indifférent au bien et au mal, peu sensible à la gloire, aux sciences et aux arts, n'annonçoit à la France qu'un règne obscur et des destinées incertaines; et cependant ce prince étoit le fils de Louis XIV, et l'élève de Bossuet et de Montausier.

Mais au moins Bossuet et Montausier n'avoient point eu à combattre des défauts effrayans, un caractère indomptable, un orgueil révoltant, des penchans irascibles, et toutes ces passions violentes que beaucoup d'esprit naturel, et une extrême aptitude à acquérir tous les talens et toutes les connoissances, pouvoient rendre encore plus fatales au repos et au bonheur des hommes.

XXXV.

Caractère du duc de Bourgogne.

Car tel est le portrait que tous les historiens nous ont laissé, du caractère que le duc de Bourgogne avoit apporté en naissant; tel étoit le prince que Fénelon étoit chargé d'élever. Sans doute un enfant de sept ans ne pouvoit pas encore s'être montré sous des formes aussi redoutables; mais il falloit bien qu'il eût laissé entrevoir dès son premier âge et pendant les premières années de son éducation, tout ce que l'on avoit à craindre de lui, puisque ceux qui ont vanté avec la plus juste admiration ce qu'il étoit devenu, rappeloient encore avec une espèce d'effroi ce qu'il avoit été.

« M. le duc de Bourgogne, dit M. de Saint-Simon[1], naquit terrible, et dans sa première » jeunesse fit trembler. Dur, colère jusqu'aux » derniers emportemens contre les choses inanimées, impétueux avec fureur, incapable de » souffrir la moindre résistance, même des heures » et des élémens, sans entrer dans des fougues à » faire craindre que tout ne se rompît dans son » corps, *c'est ce dont j'ai été souvent témoin*; opiniâtre à l'excès, passionné pour tous les plaisirs, » la bonne chère, la chasse avec fureur, la musique avec une sorte de ravissement, et le jeu, » encore où il ne pouvoit supporter d'être vaincu, » et où le danger avec lui étoit extrême; enfin, » livré à toutes les passions et transporté de tous » les plaisirs; souvent farouche, naturellement » porté à la cruauté, barbare en raillerie, saisissant les ridicules avec une justesse qui assommoit; de la hauteur des cieux, il ne regardoit » les hommes que comme des atômes avec qui » il n'avoit aucune ressemblance, quels qu'ils » fussent. A peine les princes ses frères lui paroissoient intermédiaires entre lui et le genre » humain, *quoiqu'on eût toujours affecté de les » élever tous trois dans une égalité parfaite*: l'esprit, la pénétration brilloient en lui de toutes » parts, jusque dans ses emportemens; ses reparties étonnoient; ses réponses tendoient toujours » au juste et au profond, même dans ses fureurs; » il se jouoit des connoissances les plus abstraites; » l'étendue et la vivacité de son esprit étoient » prodigieuses, et l'empêchoient de s'appliquer à » une seule chose à la fois, jusqu'à l'en rendre » incapable. »

Tel étoit le prince qui fut confié à Fénelon: tout étoit à craindre d'un pareil caractère, tout

[1] Manuscrits. — [2] Montesquieu, *Esprit des Lois*.

[1] Voyez ses Mémoires.

étoit à espérer d'une âme qui annonçoit tant d'énergie. Ecoutons encore le duc de Saint-Simon.

« Tant d'esprit et une telle force d'esprit, joint » à une telle sensibilité, à de telles passions, et » toutes si ardentes, n'étoient pas d'une éducation » facile. Le duc de Beauvilliers, qui en sentoit » exactement les difficultés et les conséquences, » s'y surpassa lui-même par son application, » sa patience, la variété des remèdes. Fénelon, » Fleury, quelques gentilshommes de la Manche, » Moreau, premier valet de chambre, fort au-» dessus de son état, quelques rares valets de l'in-» térieur, le duc de Chevreuse, seul du dehors, » tous furent mis en œuvre, et tous du même » esprit, travaillèrent chacun sous la direction du » gouverneur, dont l'art déployé dans un récit » seroit un ouvrage également curieux et instruc-» tif. Le prodige est qu'en très-peu de temps la » dévotion et la grâce en firent un autre homme, » et changèrent tant et de si redoutables défauts » en vertus parfaitement contraires. De cet abîme » sortit un prince affable, doux, humain, mo-» déré, patient, modeste, humble et austère pour » soi, tout appliqué à ses obligations, et les com-» prenant immenses; il ne pensa plus qu'à allier » les devoirs de fils et de sujet à ceux auxquels il » se voyoit destiné. »

Mais que de soins, d'attention, de patience, que d'art, d'habileté, quel esprit d'observation; que de délicatesse et de variété dans le choix des moyens ne fallut-il pas pour opérer une révolution aussi extraordinaire dans le caractère d'un enfant, d'un prince, d'un héritier du trône? Je dirai plus; si ses instituteurs n'avoient pas été les plus vertueux des hommes; si leur élève, dont la pénétration étoit si redoutable, avoit surpris en eux la plus légère apparence de foiblesse ou d'inconséquence, tout leur art, tous leurs soins, toute leur application étoient perdus. Ils durent bien moins le succès inespéré de cette éducation à leur génie et à leurs talens, qu'à leurs vertus et à leurs qualités.

XXXVI.

Education morale du duc de Bourgogne.

Fénelon reconnut bientôt que la partie de l'éducation qui excite ordinairement le plus le zèle des instituteurs et l'amour-propre des parens, la partie de l'instruction seroit celle qui lui donneroit le moins de peine. Il pressentit qu'avec l'esprit et les dispositions singulières que son élève avoit reçus de la nature, il feroit des progrès rapides dans tous les genres de connoissances qui distinguent les esprits supérieurs, et qui n'appartiennent pas toujours aux enfans des rois; mais le plus difficile étoit de dompter d'abord cette âme si violemment constituée, d'en conserver toutes les qualités nobles et généreuses, d'en séparer toutes les passions trop fortes, et de former de cette nouvelle création morale, un prince tel que le génie de Fénelon l'avoit conçu pour le bonheur de l'humanité: en un mot, il voulut réaliser le *beau idéal* de la vertu sur le trône, comme les artistes de l'antiquité cherchoient à imprimer à leurs ouvrages ce *beau idéal*, qui donnoit aux formes humaines une expression surnaturelle et céleste.

L'enfant confié aux soins de Fénelon étoit appelé à régner, et Fénelon voyoit, dans cet enfant, la France entière qui attendoit son bonheur ou son malheur du succès de ses soins; ainsi il n'eut qu'une seule méthode, celle de n'en avoir aucune, ou plutôt il ne se prescrivit qu'une seule règle, celle d'observer à chaque moment le caractère du jeune prince, de suivre avec une attention calme et patiente, toutes les variations et tous les écarts de ce tempérament fougueux, et de faire toujours ressortir la leçon de la faute même.

Une pareille éducation devoit être en action bien plus qu'en instruction: l'élève ne pouvoit jamais prévoir la leçon qui l'attendoit, parce qu'il ne pouvoit prévoir lui-même les torts dont il se rendoit coupable par l'emportement de son humeur. Ainsi, les avis et les reproches étoient toujours le résultat nécessaire et naturel des excès auxquels il s'étoit abandonné.

XXXVII.

Fables de Fénelon.

Si on veut connoître la méthode de Fénelon et suivre l'éducation de son élève, on n'a qu'à lire les *Fables* et les *Dialogues* qu'il écrivit pour le jeune prince. Chacune de ces fables, chacun de ces dialogues fut composé dans le moment même où l'instituteur le jugeoit utile ou nécessaire, pour rappeler à l'élève la faute qu'il venoit de commettre, et lui inculquer, d'une manière plus sensible et plus précise, la leçon qui devoit l'instruire.

On a imprimé ces fables et ces dialogues sans y observer un ordre et une suite, dont un pareil recueil n'avoit en effet aucun besoin. Fénelon ne les composoit, comme on l'a déjà dit, que pour la circonstance et pour le moment; mais il seroit facile d'en suivre, pour ainsi dire, la chronologie, en les comparant au progrès que l'âge et l'instruction devoient amener dans l'éducation du duc de Bourgogne. On observera que ces fables et ces dialogues ne conviennent qu'à un prince, et à un prince destiné à régner. Tout se rapporte à cet objet presque exclusif; tout se rallie à ce grand intérêt auquel tant d'autres intérêts venoient se réunir. On voit par la simplicité, la précision et la clarté de quelques-unes de ces fables, qui furent probablement écrites les premières, qu'elles s'adressent à un enfant dont il falloit éviter de fatiguer l'intelligence, et à l'esprit duquel on ne devoit présenter que ce qu'il pouvoit saisir et conserver.

Ces fables prennent ensuite un caractère un peu plus élevé: elles renferment quelques allusions à l'histoire et à la mythologie, à mesure que les progrès de l'instruction mettoient le jeune prince à portée de les saisir et de s'en faire l'application: c'est ainsi que Fénelon le familiarisoit peu à peu avec cette ingénieuse féerie, que les poëtes de l'antiquité avoient créée pour embellir des couleurs brillantes de leur imagination les premiers événemens du monde, et pour suppléer

aux faits que la révélation ne leur avoit point appris sur la véritable origine des choses.

Le style de ces *Fables* a toujours une élégance naturelle qui flatte agréablement l'oreille d'un enfant né avec du goût, et qui contribue à lui donner de bonne heure le sentiment de la convenance, de la propriété et du choix des mots. Elles ont toujours un but moral, mais non pas ce moral vague et indéfini, dont il est difficile qu'un enfant puisse sentir le mérite et l'utilité; puisque rien encore ne l'a placé dans les circonstances où il puisse se reconnoître et se retrouver.

Les *Fables* que Fénelon écrivoit pour le duc de Bourgogne se rapportoient presque toujours à un fait qui venoit de se passer, et dont l'impression encore récente ne lui permettoit pas d'éluder l'application : c'étoit un miroir dans lequel il étoit forcé de se reconnoître, et qui lui offroit souvent des traits peu flatteurs pour son jeune amour-propre. Les vœux les plus tendres, les espérances les plus douces venoient ensuite embellir ces humiliantes images, dans la crainte que l'enfant ne conçût une aversion trop naturelle pour un genre d'instruction qui ne lui auroit jamais rappelé que des souvenirs affligeans ou des reproches sévères. C'étoit avec cette variété de tons, avec ces ménagements délicats, avec ces nuances imperceptibles, toujours nécessaires pour ne pas irriter l'amour-propre des enfans, presqu'aussi susceptible que celui des hommes, que Fénelon parvenoit à faire goûter au duc de Bourgogne les premiers conseils de la raison et les premières leçons de la vertu.

S'il veut lui inspirer plus d'aménité dans les manières et plus de douceur dans le caractère, il suppose « que le soleil veut respecter le sommeil d'un jeune prince, pour que son sang » puisse se rafraîchir, sa bile s'apaiser; pour » qu'il puisse obtenir la force et la santé dont il » aura besoin, *et je ne sais quelle douceur tendre* » *qui pourroit lui manquer*. Pourvu qu'il dorme, » qu'il rie, qu'il adoucisse son tempérament, qu'il » aime les jeux de la société, qu'il prenne plaisir » à aimer les hommes et à se faire aimer d'eux, » toutes les grâces de l'esprit et du corps viendront en foule pour l'orner. »

S'il veut l'exciter à mettre plus d'attention à ses études et à apporter plus d'exactitude à ses compositions, il le peint à lui-même sous la figure du jeune Bacchus, peu fidèle aux leçons de Silène, et dont un faune moqueur relève toutes les fautes en riant. Le jeune Bacchus ne pouvant souffrir les railleries du faune, toujours prêt à se moquer de ses expressions, si elles ne sont pures et élégantes, lui dit d'un ton fier et impatient : « Comment oses-tu te moquer du fils de » Jupiter? Le faune répond sans s'émouvoir : Et » comment le fils de Jupiter ose-t-il faire quelque » faute? »

Fénelon veut retracer au duc de Bourgogne, dans une seule fable, tous les défauts de son caractère, et il compose la fable du *Fantasque*. Le duc de Bourgogne est obligé d'y lire la fidèle histoire de toutes ses inégalités et de tous ses emportemens.

« Qu'est-il donc arrivé de funeste à Mélanthe? » Rien au dehors, tout au dedans; il se coucha » hier les délices du genre humain; ce matin, on » est honteux pour lui, il faut le cacher. En se » levant, le pli d'un chausson lui a déplu; toute » la journée sera orageuse, et tout le monde en » souffrira : il fait peur, il fait pitié; il pleure » comme un enfant, il rugit comme un lion. Une » vapeur maligne et farouche trouble et noircit » son imagination, comme l'encre de son écritoire » barbouille ses doigts. N'allez pas lui parler des » choses qu'il aimoit le mieux il n'y a qu'un moment; par la raison qu'il les a aimées, il ne les » sauroit plus souffrir. Les parties de divertissemens qu'il a tant désirées lui deviennent ennuyeuses, il faut les rompre; il cherche à contredire, à se plaindre, à piquer les autres; il » s'irrite de voir qu'ils ne veulent point se fâcher. » Quand il manque de prétexte pour attaquer les » autres, il se tourne contre lui-même, il se » blâme, il ne se trouve bon à rien, il se décourage; il trouve fort mauvais qu'on veuille le » consoler; il veut être seul, et il ne peut supporter la solitude; il revient à la société et s'aigrit contre elle; on se tait, ce silence affecté le » choque; on parle tout bas, il s'imagine que c'est » contre lui; on parle tout haut, il trouve qu'on » parle trop et qu'on est trop gai pendant qu'il est » triste; on est triste, cette tristesse lui paroît » un reproche de ses fautes; on rit, il soupçonne » qu'on se moque de lui. Que faire? être aussi » ferme et aussi patient qu'il est insupportable, » et attendre en paix qu'il revienne demain aussi » sage qu'il l'étoit hier. Cette humeur étrange » s'en va comme elle vient; quand elle le prend, » on diroit que c'est un ressort de machine qui se » démonte tout-à-coup. Il est comme on dépeint » les possédés; sa raison est comme à l'envers, » c'est la déraison elle-même en personne; poussez-le, vous lui ferez dire en plein jour qu'il » est nuit, car il n'y a plus ni jour ni nuit pour » une tête démontée par son caprice; quelquefois » il ne peut s'empêcher d'être étonné de ses excès » et de ses fougues. Malgré son chagrin, il sourit » des paroles extravagantes qui lui ont échappé; » mais quel moyen de prévoir ces orages et de » conjurer la tempête? il n'y en a aucun; point » de bons almanachs pour prédire ce mauvais » temps. Gardez-vous bien de dire : Demain nous » irons nous divertir dans un tel jardin; l'homme » d'aujourd'hui ne sera pas celui de demain; celui » qui vous promet maintenant disparoîtra tantôt, » vous ne saurez plus où le prendre pour le faire » souvenir de sa parole; en sa place, vous trouverez un je ne sais quoi, qui n'a ni forme ni » nom, qui n'en peut avoir, et que vous ne sauriez définir deux instans de suite de la même » manière. Etudiez-le bien, puis dites-en tout ce » qu'il vous plaira, il ne sera plus vrai le moment « d'après que vous l'aurez dit. Ce je ne sais quoi » veut et ne veut pas; il menace, il tremble; il » mêle des hauteurs ridicules avec des bassesses » indignes; il pleure, il rit; il badine, il est furieux. Dans sa fureur la plus bizarre et la plus » insensée, il est plaisant, éloquent, subtil, plein » de tours nouveaux, quoiqu'il ne lui reste pas » seulement une ombre de raison. Prenez bien » garde de ne lui rien dire qui ne soit juste, précis » et exactement raisonnable; il sauroit bien en

» prendre avantage et vous donner adroitement » le change ; il passeroit d'abord de son tort au » vôtre, et deviendroit raisonnable pour le seul » plaisir de vous convaincre que vous ne l'êtes pas. » C'est un rien qui l'a fait monter jusqu'aux nues ; » qu'est-il devenu ? il s'est perdu dans la mêlée, » il n'en est plus question ; il ne sait plus ce qui » l'a fâché, il sait seulement qu'il se fâche et qu'il » veut se fâcher, encore même ne le sait-il pas » toujours ; il s'imagine souvent que tous ceux qui » lui parlent sont emportés et que c'est lui seul » qui se modère ; mais peut-être qu'il épargnera » certaines personnes auxquelles il doit plus » qu'aux autres, ou qu'il paroît aimer davan- » tage, non, sa bizarrerie ne connoît personne, » elle se prend sans choix à tout ce qu'elle trouve ; » le premier venu lui est bon pour essuyer ses » emportemens ; tout lui est égal pourvu qu'il se » fâche ; il diroit des injures à tout le monde. il » n'aime plus les gens, il n'en est point aimé ; on » le persécute, on le trahit ; il ne doit rien à qui » que ce soit ; mais attendez un moment, voici » une autre scène : il a besoin de tout le monde ; » il aime, on l'aime aussi ; il flatte, il s'insinue, » il ensorcelle tous ceux qui ne pouvoient plus le » souffrir ; il avoue son tort, il rit de ses bizarre- » ries ; il se contrefait, et vous croiriez que c'est » lui-même dans cet accès d'emportement, tant » il se contrefait bien. Après cette comédie jouée » à ses propres dépens, vous croyez bien qu'au » moins il ne fera plus le démoniaque. Hélas ! vous » vous trompez, il le fera encore ce soir, pour » s'en moquer demain sans se corriger. »

Ne retrouve-t-on pas dans cette charmante composition, toute la finesse d'observation que La Bruyère a mise dans ses *Caractères*. Ne reconnoît-on pas dans ce portrait, le prince dont M. de Saint-Simon nous a peint les premiers emportemens avec des couleurs si effrayantes. Mais La Bruyère recueilloit, dans l'observation des hommes réunis en société, tous les traits dont il composoit ses tableaux après une étude réfléchie et un travail difficile ; et Fénelon peignoit son *fantasque* avec l'aisance, le naturel et l'à-propos d'un instituteur qui avertit son élève de ses torts et de ses défauts, au moment même où il le surprend dans ses écarts. M. de Saint-Simon écrivoit ses *Mémoires* dans le silence de la retraite et dans le secret de son cabinet, après la mort du prince dont il racontoit les foiblesses et les vertus ; et c'étoit au jeune prince lui-même que Fénelon adressoit le fidèle récit de ses travers et de ses extravagances ; c'étoit en le forçant de fixer ses regards sur sa propre image, qu'il le faisoit rougir de ses emportemens ; c'étoit en présence de ceux mêmes qui en avoient été témoins, et dont il ne pouvoit démentir l'attachement et la fidélité, qu'il lui apprenoit l'art difficile de se vaincre lui-même.

Fénelon imagina un jour de lire une lettre qu'il supposoit écrite par Bayle, au sujet d'une prétendue médaille récemment découverte en Hollande, et qui exerçoit toute la sagacité des savans. « Cette médaille représentoit un enfant d'une » figure très-belle et très-noble. On voit Pallas » qui le couvre de son égide ; les trois Grâces » sèment des fleurs sur ses pas ; Apollon, suivi des » Muses, lui offre sa lyre ; Vénus paroît en l'air » dans son char attelé de colombes, qui laisse » tomber sur lui sa ceinture. La victoire lui » montre d'une main un char de triomphe, et de » l'autre, lui présente une couronne. Les paroles » sont prises d'Horace : *Non sine dis animosus* » *infans*. Le revers est bien différent : il est ma- » nifeste que c'est le même enfant ; car on recon- » noît d'abord le même air de tête ; mais il n'a » autour de lui que des masques grotesques et » hideux, des reptiles venimeux, des vipères, des » serpens, des insectes, des satyres moqueurs, » qui rient et qui montrent du doigt la queue d'un » poisson monstrueux, par où finit le corps de ce » bel enfant. Au bas, on lit ces paroles égale- » ment empruntées d'Horace : *Turpiter atrum* » *desinit in piscem*. Les savans, disoit la préten- » due lettre de Bayle, se trouvoient partagés sur » l'explication de cette médaille. Les uns croyoient » y reconnoître Caligula, qui, étant fils de Ger- » manicus, avoit donné, dès son enfance, de » hautes espérances pour le bonheur de l'empire, » mais qui dans la suite devint un monstre. D'au- » tres vouloient que ce fût Néron, dont les com- » mencemens furent si heureux et la fin si hor- » rible. Les uns et les autres convenoient qu'il » s'agissoit d'un jeune prince éblouissant, qui » promettoit beaucoup, et dont toutes les espé- » rances ont été trompeuses. D'autres enfin, plus » méfians, ne croyoient pas que cette médaille » fût antique. Ils s'imaginoient y voir l'emblème » de grandes espérances changées en de grands » malheurs, et affectoient de faire entrevoir quel- » que jeune prince dont on tâchoit de rabaisser » les bonnes qualités par les défauts qu'on lui » imputoit. »

A ces utiles leçons, si ingénieusement amenées, succédoient les accens de la plus tendre sensibilité, et Fénelon empruntoit la voix du *rossignol* et de la *fauvette*, dont il transportoit la douce mélodie dans son style, pour exprimer l'intérêt que le ciel, la terre, toute la nature animée prenoit aux destinées d'un prince appelé par les dieux à faire régner parmi les hommes la justice, la paix et le bonheur.

« Quel est donc ce berger, ou ce dieu inconnu, » qui vient orner notre bocage ? Il est sensible à » nos chansons ; il aime la poésie ; elle adoucira » son cœur, et le rendra aussi aimable qu'il est fier.

» Que ce jeune héros croisse en vertu, comme » une fleur que le printemps fait éclore ! qu'il » aime les doux jeux de l'esprit ! que les Grâces » soient sur ses lèvres ! que la sagesse de Minerve » règne dans son cœur !

» Qu'il égale Orphée par les charmes de sa voix, » et Hercule par ses hauts faits ! qu'il porte dans » son cœur l'audace d'Achille, sans en avoir la » férocité ! qu'il soit bon, qu'il soit sage, bien- » faisant, tendre pour les hommes et aimé d'eux ! » que les Muses fassent naître en lui toutes les » vertus !

» Il aime nos douces chansons ; elles entrent » dans son cœur, comme la rosée tombe sur nos » gazons brûlés par le soleil. Que les dieux le mo- » dèrent et le rendent toujours fortuné ! qu'il tienne » en sa main la corne d'abondance ! que l'âge d'or » revienne par lui ! que la sagesse se répande de

» son cœur sur tous les mortels, et que les fleurs » naissent sur ses pas » !

Quelle heureuse influence devoient avoir sur un jeune prince plein d'ame et d'esprit, des leçons présentées avec tant de charme par un instituteur qui mêloit à ses instructions tout ce que la vertu peut offrir de plus aimable et de plus enchanteur.

XXXVIII.

Caractère violent et emporté du duc de Bourgogne. — Comment Fénelon le combat.

Mais il n'étoit pas au pouvoir de Fénelon de maîtriser tout-à-coup un caractère impérieux, qui se révoltoit souvent contre la main paternelle attentive à mettre un frein à ses fureurs.

Lorsque le jeune prince se livroit à ces accès de colère et d'impatience, auxquels son naturel irascible ne le rendoit que trop sujet, alors le gouverneur, le précepteur, les instituteurs, tous les officiers et tous les domestiques de sa maison, se concertoient sans affectation pour observer avec lui le plus profond silence. On évitoit de répondre à ses questions; on le servoit en détournant les regards, ou en ne les portant sur lui qu'avec une espèce d'effroi, comme si on eût craint de se mettre en société avec un être qui s'étoit dégradé lui-même par des fureurs incompatibles avec la raison. On paroissoit ne s'occuper de lui que par cette espèce de compassion humiliante que l'on accorde aux malheureux dont la raison est aliénée. On se bornoit à lui offrir les soins et les secours nécessaires à la conservation de sa misérable existence. On lui retiroit tous ses livres, tous ses moyens d'instruction, comme devenus désormais inutiles à l'état déplorable où il se trouvoit réduit; on l'abandonnoit ainsi à lui-même, à ses réflexions, à ses regrets et à ses remords. Frappé de cet abandon universel, de cette solitude effrayante, le malheureux jeune homme, trop convaincu de ses torts et de son ingratitude, aimoit à se confier encore en l'indulgence et la bonté si souvent éprouvées de son précepteur, venoit se jeter à ses pieds, lui faire l'aveu de ses fautes, déposer dans son cœur la ferme résolution de prendre plus d'empire sur lui-même, et arroser de ses larmes les mains de Fénelon, qui le pressoit contre son sein avec la tendre affection d'un père compatissant, toujours accessible au repentir.

Dans ces combats si violens d'un caractère impétueux, avec une raison prématurée, le jeune prince sembloit se méfier de lui-même, et il appeloit *l'honneur* en garantie de ses promesses. On a encore les originaux de deux *engagemens d'honneur*, qu'il déposa entre les mains de Fénelon.

Je promets, foi de prince, à M. l'abbé de Fénelon, de faire sur-le-champ ce qu'il m'ordonnera, et de lui obéir dans le moment qu'il me défendra quelque chose; et si j'y manque, je me soumets à toutes sortes de punitions et de déshonneur. Fait à Versailles, le 29 novembre 1689.

Signé Louis.

Louis, qui promets de nouveau de mieux tenir ma promesse. Ce 20 septembre. Je prie M. de Fénelon de le garder encore.

Le prince qui souscrivoit *ces engagemens d'honneur*, n'avoit encore que huit ans, et déjà il sentoit la force de ces mots magiques, *foi de prince et d'honneur.*

Dans ces momens propices, si favorables pour graver dans un cœur sensible et honnête une impression profonde et durable, Fénelon se voyoit heureusement dispensé de rappeler avec sévérité des torts que le jeune homme se reprochoit lui-même avec amertume. Il ne s'occupoit qu'à relever son ame abattue, à lui inspirer une utile confiance en ses propres forces, et à adoucir par les consolations les plus affectueuses, la honte de s'être avili par ses excès.

Fénelon lui-même ne fut pas à l'abri des vivacités de son élève. On nous a conservé [1] le récit de la manière dont Fénelon se conduisit dans une circonstance délicate. Le parti qu'il sut en tirer, fut une leçon qui ne s'effaça jamais de l'esprit et du cœur de M. le duc de Bourgogne. Cette conduite de Fénelon peut servir de modèle à tous ceux qui sont appelés à exercer des fonctions du même genre auprès des enfans des princes et des grands.

Fénelon s'étoit vu forcé de parler à son élève avec une autorité et même une sévérité qu'exigeoit la nature de la faute dont il s'étoit rendu coupable; le jeune prince se permit de lui répondre: *Non, non, Monsieur; je sais qui je suis et qui vous êtes.* Fénelon, fidèle aux maximes qu'il avoit enseignées lui-même dans son traité *De l'Education,* ne répondit pas un seul mot; il sentit que le moment n'étoit pas venu, et que dans la disposition où se trouvoit son élève, il n'étoit pas en état de l'entendre. Il parut se recueillir en silence, et se contenta de marquer par l'impression sérieuse et triste qu'il donna à son maintien, qu'il étoit profondément blessé. Il affecta de ne plus lui parler de la journée, voulant préparer par cette espèce de séparation anticipée, l'effet de la scène qu'il méditoit, et qu'il vouloit rendre assez imposante pour que le jeune prince n'en perdît jamais le souvenir.

Le lendemain, à peine M. le duc de Bourgogne fut éveillé, que Fénelon entra chez lui; il n'avoit pas voulu attendre l'heure ordinaire de son travail, afin que tout ce qu'il avoit à lui dire parût plus marqué, et frappât plus fortement l'imagination du jeune prince. Fénelon, lui adressant aussitôt la parole avec une gravité froide et respectueuse, bien différente de sa manière habituelle, lui dit: « Je ne sais, Monsieur, si vous vous rap» pelez ce que vous m'avez dit hier: *que vous » saviez ce que vous êtes, et ce que je suis*; il est » de mon devoir de vous apprendre que vous » ignorez l'un et l'autre. Vous vous imaginez donc, » Monsieur, être plus que moi; quelques valets, » sans doute, vous l'auront dit; et moi, je ne crains » pas de vous dire, puisque vous m'y forcez, *que » je suis plus que vous.* Vous comprenez assez » qu'il n'est pas ici question de la naissance. Vous » regarderiez comme un insensé celui qui préten» droit se faire un mérite de ce que la pluie du » ciel a fertilisé sa moisson, sans arroser celle de » son voisin. Vous ne seriez pas plus sage, si vous

[1] Vie de M. le Dauphin, père de Louis XV, par M. l'abbé Proyart.

» vouliez tirer vanité de votre naissance, qui n'a-
» joute rien à votre mérite personnel. Vous ne
» sauriez douter que je suis au-dessus de vous par
» les lumières et les connoissances. Vous ne savez
» que ce que je vous ai appris ; et ce que je vous
» ai appris n'est rien, comparé à ce qu'il me res-
» teroit à vous apprendre. Quant à l'autorité, vous
» n'en avez aucune sur moi, et je l'ai moi-même,
» au contraire, pleine et entière sur vous. Le Roi,
» et *Monseigneur*, vous l'ont dit assez souvent.
» Vous croyez peut-être que je m'estime fort heu-
» reux d'être pourvu de l'emploi que j'exerce au-
» près de vous ; désabusez-vous encore, Monsieur,
» je ne m'en suis chargé que pour obéir au Roi,
» et faire plaisir à *Monseigneur*, et nullement pour
» le pénible avantage d'être votre précepteur ; et
» afin que vous n'en doutiez pas, je vais vous
» conduire chez Sa Majesté, pour la supplier de
» vous en nommer un autre, dont je souhaite que
» les soins soient plus heureux que les miens. »

Le duc de Bourgogne, que la conduite sèche et froide de son précepteur, depuis la scène de la veille, et les réflexions d'une nuit entière passée dans les regrets et l'anxiété, avoient accablé de douleur, fut atterré par cette déclaration. Il chérissoit Fénelon avec toute la tendresse d'un fils ; et d'ailleurs son amour-propre et un sentiment délicat sur l'opinion publique lui faisoient déjà pressentir tout ce que l'on penseroit de lui, si un instituteur du mérite de Fénelon se voyoit forcé de renoncer à son éducation. Les larmes, les soupirs, la crainte, la honte lui permirent à peine de prononcer ces paroles entrecoupées à chaque instant par ses sanglots : *Ah! Monsieur, je suis désespéré de ce qui s'est passé hier ; si vous parlez au Roi, vous me ferez perdre son amitié.....; si vous m'abandonnez, que pensera-t-on de moi? Je vous promets.... je vous promets que vous serez content de moi .. mais promettez-moi....*

Fénelon ne voulut rien promettre ; il le laissa un jour entier dans l'inquiétude et l'incertitude.

Ce ne fut que lorsqu'il eut lieu d'être bien convaincu de la sincérité de son repentir, qu'il parut céder à ses nouvelles supplications, et aux instances de madame de Maintenon, qu'on avoit fait intervenir dans cette scène pour lui donner plus d'effet et d'appareil.

Ce fut par tous ces moyens heureusement combinés, et par cette suite continuelle d'observations, de patience et de soins, que Fénelon parvint à rompre peu à peu le caractère violent de son élève, et à calmer ses passions impétueuses. C'étoit surtout vers cet objet si essentiel, que M. de Beauvilliers et lui avoient dirigé tous leurs soins et tous leurs efforts ; l'un et l'autre en reçurent la récompense. La suite de cette histoire fera voir que celui de tous les princes qui a été le moins flatté par ses instituteurs, le prince à qui l'on a dit les vérités les plus fortes et les plus sévères dans son enfance et dans sa jeunesse, a été celui qui a conservé la plus tendre reconnoissance pour les hommes vertueux qui avoient présidé à son éducation.

XXXIX.

Education littéraire du duc de Bourgogne.

Fénelon avoit bien prévu que la partie de l'instruction seroit celle qui lui donneroit le moins de peine avec un élève brillant d'esprit et d'imagination, et qui avoit autant d'avidité que d'aptitude à apprendre.

En parcourant le recueil des papiers qui nous ont été confiés, nous n'avons pu jeter les yeux sans attendrissement sur tous les fragmens [1] écrits de la main de Fénelon et de M. le duc de Bourgogne, et qui forment les premiers essais de son éducation littéraire.

A l'exception de quelques ouvrages élémentaires de Port-Royal, dont le mérite supérieur avoit si heureusement contribué à fixer les règles de la grammaire, à établir les véritables principes de la logique, et à inspirer ce goût général de bonne littérature et d'instruction solide, qui eut tant d'influence sur le siècle de Louis XIV, on ne connoissoit aucun de ces livres classiques, qui sont devenus si communs depuis quelques années ; et ce n'étoit peut-être pas un malheur. Les maîtres étoient alors obligés de rédiger eux-mêmes tous les matériaux nécessaires à l'instruction de leurs disciples ; et ce travail forcé leur donnoit une connoissance plus approfondie des langues qu'ils enseignoient, des auteurs qu'ils expliquoient, des difficultés qu'ils avoient à vaincre, et des beautés qu'ils avoient eu le bonheur de découvrir. Les disciples profitoient du travail du maître qui les dirigeoit et qui les associoit au secret de leur méthode. Ils apprenoient l'art de s'en servir, pour se guider eux-mêmes dans leurs études, et se pénétrer plus vivement du goût et de l'esprit de l'antiquité. C'est ainsi qu'on les familiarisoit avec cette sévérité et cette pureté d'expressions qui caractérisoit l'*atticisme* des Grecs, et avec cette élégante facilité, cette délicatesse d'idées, ces images gracieuses, dont l'*urbanité* romaine aimoit à s'embellir.

C'étoit à l'école de ces maîtres, qui étudioient en même temps qu'ils enseignoient à étudier, que s'étoient formés tous les auteurs qui avoient fait revivre le goût des langues grecque et latine dans le seizième siècle, et tous les écrivains célèbres du siècle de Louis XIV, qui ont fait parler la langue française à toute l'Europe, en lui appropriant le génie et les beautés des langues anciennes.

Fénelon ne croyoit pas déroger à l'élévation de son génie et de sa place de précepteur des enfans de France, en composant lui-même les thêmes et les versions de son élève ; il rédigea même une espèce de dictionnaire de la langue latine, pour lui faire mieux sentir la valeur de chaque mot, les acceptions différentes qu'il peut recevoir, le plus ou le moins d'exactitude avec laquelle il correspond au mot français qu'on veut traduire ; et c'étoit toujours dans les meilleurs auteurs latins et français que Fénelon puisoit ses exemples et ses autorités. Mais cette espèce de dictionnaire, il le

[1] Ces fragmens ont été recueillis par l'abbé de Beaumont, alors sous-précepteur, et depuis évêque de Saintes.

composoit sous les yeux de son élève, au moment même de la leçon. Ce travail, dont le maître s'occupoit en même temps que le disciple, servoit à mieux fixer son attention. Souvent le précepteur paroissoit chercher un mot qu'il savoit bien n'être pas encore effacé de la mémoire de l'enfant, parce qu'il l'avoit déjà employé, et l'enfant triomphoit, en se croyant déjà capable de suggérer à son maître une expression plus juste ou plus heureuse.

Mais Fénelon ne perdoit jamais de vue que cet enfant étoit appelé à régner; aussi avoit-il l'attention d'emprunter presque toujours les sujets de ses thèmes et de ses versions, ou de la mythologie, qu'il jugeoit propres à orner agréablement la mémoire et l'imagination d'un jeune homme, ou de quelques traits de l'histoire ancienne et moderne, qu'il avoit l'art de faire tourner à son instruction morale. Il s'attachoit surtout à y mêler les faits les plus remarquables de l'histoire sainte. Ils s'en servoit pour graver profondément dans l'ame du jeune prince ces grandes leçons de la religion, qui peuvent seules réprimer l'orgueil des rois, et mettre un frein à l'abus du pouvoir absolu. C'est ainsi qu'en paroissant ne lui apprendre que les lettres humaines, il l'initioit sans peine et sans effort à toutes les connoissances qui se rallient à la religion et à la morale publique.

Après avoir donné à son élève les modèles de la composition, il l'excitoit à créer des sujets du même genre avec le seul secours de son imagination, et avec les seuls matériaux qu'il avoit pu acquérir par le progrès naturel de l'âge et de l'instruction.

Nous avons en ce moment sous les yeux un grand nombre de ces sujets de thèmes, de versions et de fables écrites de la main de M. le duc de Bourgogne. Si le caractère de l'écriture annonce qu'il commençoit à peine à sortir de la première enfance, la suite des idées, et l'instruction que supposent ces premiers essais, font connoître que son éducation étoit déjà beaucoup plus avancée que son âge ne paroissoit le comporter.

Des thèmes et des versions ne peuvent pas être, sans doute, un titre de gloire littéraire pour Fénelon; mais nous les avons lus avec une espèce de respect, parce qu'ils attestent l'attention religieuse qu'un génie aussi supérieur apportoit aux détails les plus minutieux de ses fonctions. On aime à voir l'auteur de *Télémaque* écrire des thèmes et des versions pour un enfant de neuf ans, avec la même plume qui lui traça quelques années après le modèle du gouvernement le plus favorable au bonheur des peuples. On peut y observer que Fénelon s'exprimoit en latin avec la même élégance, la même grâce et la même facilité qu'en français. Toutes les langues recevoient naturellement l'empreinte de la sensibilité de son ame, ainsi que de la fraîcheur et de l'éclat de son imagination. On sera certainement touché du sentiment si vrai avec lequel Fénelon déplore la mort récente de La Fontaine [1]. Donner un pareil sujet de version à son élève, c'étoit lui rappeler un souvenir aimable pour son cœur, et le mérite d'une action noble et généreuse. Tout le monde sait que M. le duc de Bourgogne, encore enfant, avoit désiré avec empressement de voir et de connoitre La Fontaine, et qu'instruit de la médiocrité de sa fortune, il lui avoit fait parvenir des secours, en se retranchant une partie de sa pension. Le goût que le jeune prince montroit pour les fables de cet auteur inimitable, avoit charmé La Fontaine, autant que ses bienfaits avoient excité en lui de reconnoissance; et La Fontaine a consacré ces deux sentimens en plusieurs endroits de ses ouvrages.

Il ne faut pas croire qu'un vain amour-propre portât les instituteurs de M. le duc de Bourgogne à lui demander un travail au-dessus de son âge et de ses forces, ni à signaler son éducation par des succès prématurés, pour faire valoir le mérite de leurs soins et de leurs talens. Fénelon rapporte lui-même [1] (et c'étoit après la mort du jeune prince), « qu'il avoit soin de lui faire abandonner l'étude toutes les fois qu'il vouloit commencer une conversation où il pût acquérir des connoissances utiles; c'est ce qui arrivoit assez souvent; l'étude se retrouvoit assez dans la suite, car il en avoit le goût; mais son précepteur vouloit aussi lui donner le goût d'une conversation solide, pour le rendre sociable, et l'accoutumer à connoître les hommes dans la société. Dans ces conversations, son esprit faisoit un sensible progrès sur les matières de littérature, de politique, et même de métaphysique. On y faisoit également entrer sans affectation toutes les preuves de la religion. Son humeur s'adoucissoit dans de tels entretiens; il devenoit tranquille, complaisant, gai, aimable; on en étoit charmé; il n'avoit alors aucune hauteur, et il s'y divertissoit mieux que dans ses jeux d'enfant, où il se fâchoit souvent mal-à-propos. »

C'étoit dans la douce liberté de ces conversations qu'il lui arrivoit quelquefois de dire [2] : « *Je laisse derrière la porte le duc de Bourgogne, et je ne suis plus avec vous que le petit Louis* : » paroles assez remarquables, en ce qu'elles montrent jusqu'à quel point cet enfant de neuf ans avoit le sentiment de ce qu'il étoit né, au moment même où il vouloit le faire oublier.

« Il nous a dit souvent, ajoute Fénelon [3], qu'il se souviendroit toute sa vie de la douceur qu'il goûtoit en étudiant sans contrainte. Nous l'avons vu demander qu'on lui fît des lectures pendant ses repas et à son lever, tant il aimoit toutes les choses qu'il avoit besoin d'apprendre. Aussi n'ai-je jamais vu aucun enfant entendre de si bonne heure, et avec tant de délicatesse, les choses les plus fines de la poésie et de l'éloquence. Il concevoit sans peine les principes les plus abstraits; dès qu'il me voyoit faire quelque travail pour lui, il entreprenoit d'en faire autant, et travailloit de son côté, sans qu'on lui en parlât. »

Ce jeune prince se passionnoit tellement pour les sujets et les personnages dont ses lectures lui retraçoient le tableau et le caractère, que Fénelon se plaisoit encore à rappeler, après sa mort, les premières émotions de cette ame jeune

[1] *Œuvres de Fénelon*, t. vi, p. 386.

[1] Lettre de Fénelon au P. Martineau, 1712. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.*

et sensible. « J'ai vu, écrit Fénelon dans sa lettre » à l'académie française, j'ai vu un jeune prince » à huit ans, saisi de douleur à la vue du péril du » petit Joas; je l'ai vu impatient sur ce que le » grand-prêtre cachoit à Joas son nom et sa nais- » sance; je l'ai vu pleurer amèrement, en écou- » tant ces vers :

» Ah! miseram Eurydicen anima fugiente vocabat :
» Eurydicen toto referebant flumine ripæ. »

En parcourant les essais informes de ces premiers temps de l'éducation de M. le duc de Bourgogne, nous n'avons pu nous empêcher de sourire au récit de quelques scènes de son enfance, écrites avec un ton de finesse, de naturel et de gaîté, qu'un homme beaucoup plus avancé en âge se seroit trouvé heureux de saisir et de rendre avec autant d'agrément. Le hasard a arrêté nos regards et notre attention sur un de ces papiers écrits de sa main, qui nous avoit d'abord paru inintelligible. On y voit que l'abbé de Langeron se laissa un jour surprendre par le sommeil, en faisant la lecture au jeune prince, et que tout en lisant, il mêloit au texte du livre les disparates d'un homme qui rêve; ce qui amenoit des méprises singulières et des contrastes bizarres. Le duc de Bourgogne, sans avoir l'air de s'en apercevoir, prit aussitôt la plume, comme s'il se fût occupé de toute autre chose, et il écrivit rapidement une scène dialoguée, où il représente l'abbé de Langeron à moitié endormi, et débitant tout haut ses rêves, *où il mêle saint Augustin et l'archevêque d'Upsal, l'empereur Othon et Artaxerxès, le passage des Thermopyles et la chasse aux perdrix.* L'étonnement des auditeurs se marque par chacune des exclamations qui leur échappoient, et que le prince transcrivoit littéralement comme dans une scène de comédie. A la fin de la séance, l'enfant livra son badinage à ses instituteurs surpris de reconnoître le naturel et la vérité avec laquelle il avoit peint toutes les nuances de cette bizarre conversation, et saisi leur ton, leur langage et leur physionomie.

On comprend comment un jeune homme, dont l'esprit savoit se prêter avec tant de bonheur et de facilité à tous les genres d'occupation, aux études les plus sérieuses, comme aux amusemens les plus ingénieux, étoit parvenu, dès l'âge de dix ans [1], à écrire élégamment en latin, à traduire les auteurs les plus difficiles avec une exactitude, une finesse de style qui étonnoit toujours les personnes les plus intruites; à expliquer Horace, Virgile, les Métamorphoses d'Ovide; à sentir toutes les beautés des harangues de Cicéron. A onze ans, il avoit lu Tite-Live tout entier; il avoit traduit les Commentaires de César, et commencé une traduction de Tacite, qu'il acheva dans la suite, et qu'on n'a pu retrouver.

On auroit peine à ajouter foi à des succès aussi prématurés, si l'abbé Fleury, dont la candeur et la simplicité sont assez connues, et qui avoit concouru, en qualité de sous-précepteur, aux miracles de cette éducation, n'eût lui-même attesté [2] « qu'il n'avoit jamais vu à personne une » pénétration aussi facile, une mémoire aussi » vaste et aussi sûre, un jugement plus juste et » plus suivi, une imagination plus vive et plus » féconde. C'étoit, ajoute-t-il, un esprit du pre- » mier ordre; il ne se contentoit pas de connois- » sances superficielles; il vouloit tout approfon- » dir; sa curiosité étoit immense; et dans les » commencemens, où son extrême vivacité l'em- » pêchoit de s'assujettir aux règles, il empor- » toit tout par la pénétration et la force de son » génie. »

On a trouvé parmi les papiers de l'abbé Fleury, dont nous venons de rapporter le témoignage, deux mémoires écrits en partie de la main de Fénelon, et qui font voir avec quelle attention ce prélat surveilloit de Cambrai même tous les détails de l'éducation de M. le duc de Bourgogne, tant qu'il conserva le titre et les fonctions de précepteur des enfans de France. Ce sont des instructions qu'il adressoit à l'abbé Fleury lui-même, pour régler les études et les occupations du jeune prince en son absence.

Projet d'études pour M. le duc de Bourgogne jusque vers la fin de l'année 1695.

« Je crois qu'il faut, le reste de cette année, » laisser M. le duc de Bourgogne continuer ses » thèmes et ses versions, comme il les fait actuel- » lement.

» Ses thèmes sont tirés des *Métamorphoses* » *d'Ovide*; le sujet est fort varié; il lui apprend » beaucoup de mots et de tours latins; il le diver- » tit; et comme les thèmes sont ce qu'il y a de » plus épineux, il faut y mettre le plus d'amuse- » ment qu'il est possible.

» Les versions sont alternativement d'une co- » médie de Térence, et d'un livre des Odes d'Ho- » race : il s'y plaît beaucoup; rien ne peut-être » meilleur ni pour le latin, ni pour former le » goût. Il traduit quelquefois les Fastes, l'His- » toire de Sulpice-Sévère, qui lui rappelle les » faits en gros dans l'ordre des temps. Je m'en » tiendrois là jusqu'au retour de Fontainebleau.

Pour les lectures.

» Il sera très-utile de lire les jours de fêtes les » livres historiques de l'Ecriture.

» On peut aussi lire le matin, ces jours-là, » l'Histoire monastique d'Orient et d'Occident de » M. Bulteau, en choisissant ce qui est le plus » convenable, de même des vies de quelques » saints particuliers; mais s'il s'en ennuyoit, il » faudroit varier.

» On peut aussi le matin lui lire, en les lui » expliquant, des endroits choisis des auteurs *De* » *re rusticâ*, comme le vieux Caton et Columelle, » sans l'assujettir à en faire une version pénible. » On peut faire de même *des Jours* et des *OEuvres* » d'Hésiode, de l'*Economique* de Xénophon. Il a » lu les *Géorgiques*, il n'y a pas long-temps, et » les a traduites. Il faut lui montrer légèrement » quelques morceaux de la *Maison rustique* et de » la Quintinie, mais sobrement; car il ne saura » que trop de tout cela; son naturel le porte ar-

[1] Vie de Fénelon, par le P. Querbeuf. — [2] Opuscules de Fleury.

» demment à tout le détail le plus vétilleux sur les » arts et l'agriculture même.

» Je ne crois pas qu'il ait l'esprit encore assez » mûr et assez appliqué aux choses de raisonne- » ment pour lire ni avec fruit, ni avec plaisir, des » plaidoyers. Je suis persuadé qu'il faut remettre » ces lectures à l'année prochaine.

» Pour l'histoire, on pourroit lire les après- » midi ce qu'il n'a point achevé de lire de l'his- » toire de Cordemoi, ou, pour mieux faire, le » porter doucement à continuer jusqu'à la fin du » deuxième volume de cette histoire l'extrait qu'il » a fait lui-même jusqu'au temps de Charlemagne ; » ensuite, on peut lui montrer quelque chose » des auteurs de notre histoire jusqu'au temps de » saint Louis, dont il a lu la vie écrite par M. de la » Chaise. Ces auteurs sont assez ridicules pour le » divertir ; le lecteur sachant choisir et remarquer » ce qui est plaisant et utile. J'ai même fait faire » un extrait de ces auteurs, qu'on peut lire toutes » les fois qu'il voudra travailler à son extrait. Il » faut lui accourcir un peu le temps de l'étude, et » lui ménager quelque petite récompense.

» On peut diversifier ce travail par un autre » qu'il a commencé, qui est un abrégé de l'his- » toire romaine avec les dates des principaux » faits à la marge ; cela l'accoutumera à ran- » ger les faits et à se faire une idée de la chro- » nologie.

» On peut aussi travailler avec lui, comme par » divertissement, à faire diverses tables chrono- » logiques, comme nous nous sommes divertis à » faire des cartes particulières.

» Je crois qu'on pourroit, au retour de Fontai- » nebleau, commencer la lecture de l'histoire » d'Angleterre par le mémoire de M. l'abbé Fleu- » ry; puis on lui liroit l'histoire de Duchesne. »

Plan d'études pour 1696.

A Cambrai, ce 19 mars 1695.

« Je suis d'avis, Monsieur, que nous suivions, » autant qu'il sera possible, pendant cette année, » votre projet d'études.

» Pour la religion, je commencerois par les » livres *Sapientiaux* ; mais je ne croirois pas qu'on » dût se borner à la vulgate pour la *Sagesse* et pour » l'*Ecclésiastique*. Je crois qu'on peut se servir » de quelque traduction moins imparfaite. Pour » les livres poétiques, on peut en faire un essai ; » mais comme les autres livres tiendront quelque » temps, parce qu'il est bon de les expliquer à me- » sure qu'on les lira, je regarde la lecture des » livres poétiques comme étant encore un peu » éloignée.

» J'approuve fort la lecture des lettres choisies » de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint » Cyprien et de saint Ambroise. Les Confessions » de saint Augustin ont un grand charme, en ce » qu'elles sont pleines de peintures variées et de » sentimens tendres. On pourroit en passer les en- » droits subtils et abstraits, ou s'en servir pour » faire de temps en temps quelque petit essai de » métaphysique. Mais vous savez mieux que moi » qu'il ne faut rien presser là-dessus, de peur de » rebuter des opérations purement intellectuelles, » un esprit impatient, et en qui l'imagination » prévaut encore beaucoup. Quelques endroits » choisis de Prudence et de saint Paulin seront » excellens. L'*Histoire des Variations* sera bonne ; » mais il me semble qu'elle auroit besoin d'être » précédée par quelque histoire de l'origine et du » progrès des hérésies dans le dernier siècle. Si » Varillas étoit moins romancier, il seroit notre » homme. Il a traité les événemens qui regardent » l'hérésie dans toutes les parties de l'Europe, » depuis le temps de Wiclef. Vous trouverez peut- » être quelque autre auteur plus convenable. Je » ne sais si Sleidan est traduit en français : il n'y » a pas moyen de le faire lire en latin.

» Pour les sciences, je ne donnerois aucun » temps à la grammaire, ou du moins je lui en » donnerois fort peu. Je me bornerois à expli- » quer ce que c'est qu'un *nom*, un *pronom*, un » *substantif*, un *adjectif* et un *relatif*, un *verbe* » *substantif*, *neutre*, *passif*, *actif* et *déponent*. » Nous avons un extrême besoin d'être sobres, » et en garde sur tout ce qui s'appelle curiosité.

» Pour la rhétorique, je n'en donnerois point » de préceptes ; il suffit de donner de bons mo- » dèles, et d'introduire par-là dans la pratique ; » à mesure qu'on fera des discours pour s'exer- » cer, on pourra remarquer l'usage des princi- » pales figures, et le pouvoir qu'elles ont quand » elles sont dans leur place.

» Pour la logique, je la différerois encore de » quelques mois.

» Je ferois plutôt un essai de la jurisprudence; » mais je ne voudrois la traiter d'abord que d'une » manière positive et historique.

» Je ne dirois rien présentement sur la phy- » sique, qui est écueil.

» Pour l'histoire, celle d'Allemagne faite par » Heiss. Je laisserois le reste au mémoire que » M. le Blanc [1] nous promet ; il comprendra les » extraits nécessaires de Wicquefort, et ce qu'il » y a de bon dans les *Petites Republiques* [2].

» Au reste, après y avoir pensé plus que je n'a- » vois fait, je crois qu'il n'est pas à propos de com- » mencer la lecture d'aucun mémoire de M. le » Blanc, que quand on les aura presque tous ; » c'est une matière qu'il est important de traiter » de suite ; il ne faut pas perdre de vue ce qu'on » vient de lire d'un pays, pour être en état de » bien juger de ce que l'on va lire d'un pays voi- » sin ; c'est cet assemblage et ce coup-d'œil gé- » néral, qui fait la comparaison de toutes les » parties, et qui donne une juste idée du gros de » l'Europe.

» Pour l'histoire des Pays-Bas, Strada est déjà » lu, ce me semble. On pourroit parcourir Ben- » tivoglio. Grotius ne se laisse pas lire ; on pour- » roit néanmoins le parcourir aussi, et lire les » plus importans morceaux. On pourra s'épargner » une partie de cette peine, si M. le Blanc traite » les Pays-Bas, en nous donnant les extraits qui » méritent d'être rapportés.

» Vous voyez, Monsieur, que je suis plus libre

[1] Attaché à l'éducation des princes, et auteur d'un Traité très-rare et très-précieux sur les monnaies de France. — [2] Recueil imprimé en grande partie chez les Elzevirs et formant 62 vol. in-24. (*Note des Éditeurs.*)

» à Cambrai qu'à Versailles, et que je fais mieux » mon devoir de loin que de près. Ne prenez, de » tout ce que je vous propose, que ce que vous » jugerez convenable, et ne vous gênez point. Il » sera bon que vous preniez la peine de communiquer » niquer ma lettre à M. l'abbé de Langeron, par » rapport aux heures où il travaille auprès de » M. le duc de Bourgogne.

» J'ai fait ici l'ouverture du jubilé, et j'ai déjà » prêché deux fois; il me paroît que cela fait plu- » sieurs biens. Je tâche de donner aux peuples » les vraies idées de la religion, qu'ils n'ont pas » assez : j'acquiers de l'autorité; je les accoutume » à des maximes qui autorisent les bons confes- » seurs; enfin, je donne aux prédicateurs l'exem- » ple de ne chercher ni arrangement ni subti- » lité, et de parler précisément d'affaires. Priez » Dieu, mon cher Monsieur, afin que je ne sois » pas *une cymbale qui retentit en vain*. Aimez- » moi toujours comme je vous aime et vous ré- » vère. »

On voit par la multitude et la variété des lectures et des compositions, qui devoient remplir les jours et les heures de M. le duc de Bourgogne, pendant l'intervalle d'une seule année, combien son éducation avoit été fortement nourrie et soigneusement développée dans toutes ses parties.

On voit également par quel motif Fénelon recommandoit de ne pas offrir à l'imagination trop curieuse du jeune prince des objets d'instruction vers lesquels il auroit été trop vivement entraîné, et qui auroient pu le distraire d'études plus sérieuses et plus nécessaires.

On peut observer qu'il existoit à cette époque bien peu d'ouvrages satisfaisans sur l'histoire de France. M. de Thou étoit trop diffus; il s'étend et divague trop sur des objets absolument étrangers à la France. Son histoire n'embrasse d'ailleurs qu'une période assez courte; mais quoiqu'elle ne soit pas tout-à-fait exempte de partialité, elle auroit pu offrir la matière d'excellens extraits. Le père Daniel n'avoit point encore écrit son histoire. L'érudition de Duchesne étoit plus faite pour rebuter, que pour attirer un enfant. Cordemoi et les auteurs de quelques vies particulières, étoient les seuls que l'on pût proposer [1]. Le style des écrivains plus anciens étoit devenu inintelligible. Fénelon étoit donc obligé de faire lui-même ou de confier à ses coopérateurs le soin de faire des extraits de ces différentes histoires, pour en rendre la lecture supportable et utile à son élève.

Il en étoit de même pour l'histoire de quelques autres parties de l'Europe. L'Angleterre ne comptoit pas encore un seul historien. L'Allemagne n'étoit guère plus heureuse. Il est surprenant que Fénelon n'ait pas proposé de faire connoître l'histoire d'Espagne à M. le duc de Bourgogne, par des extraits du jésuite Mariana, qui a fort bien écrit sur cette partie. Mais l'Espagne étoit alors tombée dans un tel état de foiblesse et de délicadence, qu'elle n'attiroit ni les regards, ni l'attention; et Fénelon ne prévoyoit pas que peu d'années après, l'un de ses élèves seroit élevé sur le trône de cette monarchie.

On aura été peut-être étonné que Fénelon n'ait jugé ni bien utile, ni bien nécessaire de consumer un temps précieux à faire connoître à son élève tous les principes métaphysiques de la grammaire et la nomenclature beaucoup trop chargée de toutes les figures de rhétorique. Il avoit eu lieu d'observer que ces recherches subtiles, dans lesquelles il entre nécessairement beaucoup de vague et d'arbitraire, contribuent à dessécher l'imagination des jeunes gens, et à les empêcher souvent d'être aussi sensibles qu'ils l'auroient été aux beautés réelles et à l'éloquence du style.

Il paroît que Fénelon a toujours eu la même opinion sur l'importance, peut-être trop minutieuse, qu'on met à inculquer des règles de grammaire, souvent contredites par de nombreuses exceptions, et dont on n'aperçoit pas toujours l'exacte conformité avec les principes généraux de la grammaire. Dans sa lettre à l'académie française, qui précéda sa mort de très-peu de temps, il écrivoit : « Ne donnez d'abord que les règles les » plus générales de la grammaire; les exceptions » viendront peu à peu. Le grand point est de mettre » une personne, le plutôt qu'on peut, dans l'ap- » plication sensible des règles par un fréquent » usage. Ensuite cette personne prend plaisir à re- » marquer le détail des règles qu'elle a suivies » d'abord sans y prendre garde. »

Voilà ce que pensoit sur cette science élémentaire, qu'on est parvenu de nos jours à rendre presqu'inintelligible par des abstractions métaphysiques, un écrivain si remarquable par la pureté, l'élégance, la clarté et la propriété des expressions.

C'est probablement cette opinion de Fénelon, qu'un écrivain plus récent a voulu développer dans des réflexions critiques sur la grammaire.

« On doit le dire, ce qu'on appelle *routine* est » absolument nécessaire pour bien parler et bien » écrire un idiôme quelconque; sans elle, il n'y » a ni naturel, ni variété, ni énergie dans le style. » Que deviendroient la chaleur qui anime un écri- » vain éloquent, l'inspiration qui fait courir sa » plume, s'il étoit obligé de se demander à chaque » phrase quelles règles de la grammaire il doit » observer; c'est par la crainte continuelle de les » violer dans leurs moindres détails, que les gram- » mairiens de profession sont toujours de froids » écrivains; que leurs phrases, exactement con- » certées, se traînent toujours de la même ma- » nière; que souvent même elles deviennent en- » tortillées et confuses; chez eux la pensée n'est » que l'accessoire; le principal est de bien aligner » les mots dans l'ordre que prescrit le bon usage » et les règles qu'ils ont établies eux-mêmes. Ce » n'est pas ainsi que procèdent les grands écri- » vains; ils se sont tellement pénétrés du génie de » la langue, qu'il le devinent, pour ainsi dire,

[1] Il est étonnant que Fénelon ne parle point, dans son plan d'études pour l'histoire de France, de celle de Mézerai, connue déjà depuis assez long-temps, et estimable à bien des égards. Mais on sait que la liberté avec laquelle Mézerai s'y exprime sur plusieurs sujets délicats, et les principes républicains qu'il y a répandus, avoient choqué le ministère, et avoient même servi de motif à la suppression de sa pension. Fénelon pouvoit craindre avec raison de déplaire à Louis XIV, en donnant pour sujet d'études à son petit-fils, sur un point aussi important que l'histoire de son pays, l'ouvrage d'un écrivain qui avoit encouru sa disgrace, et qui professoit des principes contraires à ses maximes de gouvernement.

» jusque dans ses caprices. Celui à qui un ins-
» tinct prompt et infaillible ne révèle pas pour-
» quoi telle expression est préférable à telle autre,
» pourquoi tel mot doit être placé ici plutôt que
» là, quand même il en ignoreroit la raison mé-
» taphysique ou grammaticale; celui-là, dis-je,
» ne saura jamais écrire. On ne doit pas conclure
» de tout ceci qu'il faille négliger la grammaire,
» mais seulement qu'il ne suffit pas d'en posséder
» toutes les règles; et qu'il est encore plus essentiel
» de former le goût d'un élève, que de lui bien
» apprendre la syntaxe. »

On aura pu remarquer que parmi les livres dont Fénelon prescrivoit la lecture à M. le duc de Bourgogne, il en est quelques-uns du genre le plus sérieux et le plus grave. Il est vraisemblable que quelques instituteurs du dix-huitième siècle auroient souri de pitié, si on leur eût proposé de faire lire à un jeune prince les *Lettres choisies de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Cyprien, de saint Ambroise*[1]. Cependant, celui qui recommandoit cette lecture étoit Fénelon, que l'on n'accusera pas d'avoir été étranger aux agrémens de la littérature profane, ni d'avoir négligé de les faire connoître à son élève; et cet élève a été le duc de Bourgogne, celui de tous nos princes qui, dès sa jeunesse, a réuni au plus haut degré toutes les connoissances nécessaires pour gouverner avec éclat et sagesse un grand empire.

Mais Fénelon savoit que la religion étant le seul frein des rois, il convenoit à l'intérêt des peuples, comme à celui des rois, de leur faire connoître la religion dans les écrits mêmes de ces grands hommes qui l'ont honorée par leurs lumières autant que par leurs vertus.

XL.

Education religieuse du duc de Bourgogne.

Aussi, ce fut vers cet objet important que Fénelon dirigea avec le plus d'ardeur tout son zèle et tous ses soins. Il fut secondé, dans ce noble dessein, par celui de tous les hommes qui étoit le plus digne et le plus capable d'en assurer l'exécution. La religion ne pouvoit pas emprunter un organe plus pur, ni un interprète plus éclairé que l'abbé Fleury.

Nous avons déjà observé, au sujet du traité *de l'Education des Filles*, que Fénelon pensoit qu'on devoit initier les hommes à la connoissance de la religion, bien plus par la narration des faits que par des raisonnemens abstraits. L'abbé Fleury étoit de la même opinion[1] : « Entre plusieurs
» ouvrages des Pères, nous avons, dit l'abbé
» Fleury, un grand nombre d'instructions pour
» ceux qui vouloient se faire Chrétiens. Elles sont,
» pour la plupart, fondées sur les faits; et le
» corps du discours est d'ordinaire une narration
» de tout ce que Dieu a fait pour le genre humain.
» Rien n'est plus clair que ce que saint Augustin
» en a écrit dans le livre *De la vraie religion*, et
» dans celui qu'il a composé exprès *De la manière*
» *dont il faut catéchiser les ignorans*. Il parle
» toujours de narration; il suppose toujours que
» l'instruction doit se faire en racontant les faits,
» et les étendant plus ou moins selon l'importance
» et la capacité du disciple. Le modèle de caté-
» chisme qu'il donne lui-même à la fin de ce
» traité, est un abrégé de toute l'histoire de la
» religion, mêlé de diverses réflexions. Cette ma-
» nière d'instruire est non-seulement la plus sûre
» et la plus proportionnée à toute sorte d'esprits,
» c'est encore la plus facile et la plus agréable :
» tout le monde peut entendre et suivre une his-
» toire; les enfans surtout en sont très-avides. »

Bossuet avoit exécuté le même plan pour l'éducation du père de M. le duc de Bourgogne, et c'est à cette grande conception que nous devons son chef-d'œuvre, son *Discours sur l'Histoire universelle*.

Fénelon vouloit que M. le duc de Bourgogne fût assez instruit, et qu'il eût une religion assez éclairée pour n'avoir rien à redouter des sophismes de l'impiété ni des illusions d'une crédulité superstitieuse; il vouloit former un prince profondément pénétré de sa dépendance d'un être plus puissant que les rois les plus puissans. Il vouloit que ce prince eût toujours présent à la pensée, le compte redoutable qu'il auroit à rendre de l'usage de son autorité, dans ce jour solennel où ses propres sujets seroient admis comme témoins, accusateurs et victimes de ses injustices.

C'étoit dans cette vertueuse intention que Fénelon s'attachoit à nourrir dans l'âme du duc de Bourgogne des sentimens vraiment religieux, et les saintes habitudes des pratiques et des devoirs que la religion prescrit. L'expérience fait assez voir que, sans l'exercice habituel de ces pratiques, la pensée même de Dieu s'évanouit au milieu du tourbillon des passions et des plaisirs, et se réduit à une vaine théorie qui ne dit rien au cœur, n'a aucune influence sur la morale, et n'offre pas un frein assez fort contre les abus de la puissance.

Lorsque Fénelon se fut convaincu que la raison et l'instruction du duc de Bourgogne étoient assez avancées pour qu'il pût s'approcher des sacremens, avec la foi et la piété que demande l'Eglise, il lui fit faire sa première communion. Nous avons trouvé parmi ses manuscrits la minute originale du discours qu'il lui adressa dans une circonstance qui laisse souvent un long et profond souvenir dans un jeune cœur, nourri du goût et des maximes d'une piété pure et affectueuse. Au moment où M. le duc de Bourgogne se présenta à l'autel, Fénelon lui adressa le discours suivant :

« [2] Le voilà enfin arrivé, Monseigneur, ce

[1] Dans le siècle ou vivoit Fenelon, c'est-à-dire, dans un siècle si fécond en esprits supérieurs de tous les genres, les lettres de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Cyprien, de saint Ambroise..... étoient la lecture ordinaire, non-seulement des ecclésiastiques et des magistrats habitués aux études sérieuses, mais des hommes meme du monde et des femmes les plus distinguées de la société. On doit en être d'autant moins étonné, qu'il est difficile de lire des lettres qui supposent et qui montrent plus d'esprit que celles de saint Augustin, qui offrent un modèle d'elégance aussi remarquable que celles de saint Cyprien et de saint Ambroise, où l'on trouve plus de véritable éloquence que dans celles de saint Jérôme.

[1] Discours sur le dessein et l'usage du *Catechisme historique*. — [2] *Œuvres de Fénelon*, t. VI, p. 23.

» jour que vous avez tant désiré et attendu, ce » jour qui doit apparemment décider de tous les » autres de votre vie jusqu'à celui de votre mort. » Votre Sauveur vient à vous sous les apparences » de l'aliment le plus familier, afin de nourrir » votre âme comme le pain nourrit tous les jours » votre corps : il ne vous paroîtra qu'une parcelle » d'un pain commun ; mais la vertu de Dieu y est » cachée, et votre foi saura bien l'y trouver. » Dites-lui, comme Isaïe le disoit : *Verè tu es » Deus absconditus.* C'est un Dieu caché par » amour ; il nous voile sa gloire de peur que nos » yeux n'en soient éblouis, et afin que nous puis- » sions en approcher plus familièrement ; c'est là » que vous trouverez la manne cachée avec les » divers goûts de toutes les vertus célestes. Vous » mangerez le pain qui est au-dessus de toute » substance ; il ne se changera pas en vous, » homme vil et mortel, mais vous serez changé » en lui, pour être un membre vivant du Sau- » veur. Que la foi et l'amour vous fassent goûter » le don de Dieu ; *gustate, et videte quoniam sua- » vis est Dominus.* »

Cette cérémonie fut l'objet de l'édification de toute la Cour : M. le duc de Bourgogne en recueillit l'impression d'une piété sincère et profonde. Il chercha pendant tout le reste de sa vie, dans la fréquentation des sacremens, les forces et les consolations dont les princes ont encore plus souvent besoin que les particuliers, pour supporter les peines et les malheurs qui se cachent sous la fausse prospérité dont ils offrent l'image. Les mémoires du temps [1] rapportent « qu'il communioit » au moins tous les quinze jours, avec un recueil- » lement et un abaissement qui frappoient tous » ceux qui en étoient témoins, et toujours en » collier et en habit de l'ordre du Saint-Esprit, » comme pour rendre un hommage plus solennel à la grandeur du Dieu qu'il venoit adorer.

Mais ces témoignages extérieurs de piété auroient perdu leur mérite réel, s'ils n'eussent attesté l'heureuse révolution que la religion étoit parvenue à opérer dans toutes les parties de son caractère. Cette révolution fut si sensible, qu'elle frappa toute la Cour ; et madame de Maintenon disoit elle-même [2] : « Depuis la première com- » munion de M. le duc de Bourgogne, nous avons » vu disparoître peu à peu tous les défauts qui, » dans son enfance, nous donnoient de grandes » inquiétudes pour l'avenir. Ses progrès dans la » vertu étoient sensibles d'une année à l'autre : » d'abord, raillé de toute la Cour, il étoit devenu » l'admiration des plus libertins ; il continue à se » faire violence pour détruire entièrement ses dé- » fauts. Sa piété l'a tellement métamorphosé, que » d'emporté qu'il étoit, il est devenu modéré, » doux, complaisant ; on diroit que c'est là son » caractère, et que la vertu lui est naturelle. »

C'est ainsi que la religion opéroit chaque jour dans le caractère de ce jeune prince, des miracles qui étonnoient tous ceux qui l'avoient vu dans ses premières années. On ne pouvoit plus reconnoître ce prince si redoutable par ses fureurs et ses emportemens, sous ces formes douces et attachantes que la vertu donnoit à toutes ses actions et à tous ses discours.

Fénelon avoit tellement adouci l'humeur impérieuse et violente du duc de Bourgogne, en gravant dans son âme les sublimes idées du respect dû à Dieu, que toutes ses fureurs et ses dépits venoient fléchir à ce seul nom. Il rapporte dans une lettre dont nous avons déjà cité quelques fragmens [1], « qu'un jour que le jeune prince » étoit en très-mauvaise humeur, et qu'il vouloit » cacher, dans sa passion, ce qu'il avoit fait en » désobéissant, il le pressa de lui dire la vérité » *devant Dieu* ; alors il se mit en grande colère, » et il s'écria : *Pourquoi me le demandez-vous » devant Dieu? eh bien! puisque vous me le de- » mandez ainsi, je ne puis pas vous désavouer » que j'ai fait telle chose.* Il étoit comme hors de » lui par l'excès de la colère ; et cependant la » religion le dominoit tellement, qu'elle lui ar- » rachoit un aveu si pénible. »

Fénelon observe encore [2] que ce sentiment habituel de religion le dominoit au point, « qu'il » ne l'avoit jamais vu, excepté dans les momens » d'humeur, penser que selon la plus droite rai- » son et conformément aux plus pures maximes » de l'Evangile. Par une suite de ces mêmes sen- » timens religieux, il avoit des complaisances et » des égards pour certaines personnes profanes » qui en méritoient ; mais il n'ouvroit son cœur » et ne se confioit entièrement qu'aux personnes » qu'il croyoit sincèrement pieuses. »

Enfin, la religion avoit tellement brisé ce caractère si dur, si hautain, si plein de lui-même, « qu'on ne lui disoit rien de ses défauts, qu'il ne » connût, qu'il ne sentît et qu'il n'écoutât avec » reconnoissance. Je n'ai jamais vu personne, » ajoute Fénelon, à qui j'eusse moins craint de » déplaire, en lui disant contre lui-même les plus » dures vérités : j'en ai fait des expériences éton- » nantes. »

On se tromperoit fort, si l'on pouvoit croire que les principes de religion et les sentimens de piété, que les instituteurs du duc de Bourgogne s'attachoient à lui inculquer, apportassent la plus légère diversion à ses études littéraires. Fénelon vouloit faire de son élève un prince aussi religieux qu'éclairé ; il vouloit qu'il montât sur le trône avec toutes les vertus du christianisme, et toutes les connoissances nécessaires au gouvernement d'un grand empire.

XLI.

Vie de Charlemagne par Fénelon.

C'étoit dans cette pensée, que Fénelon s'étoit attaché à donner à M. le duc de Bourgogne une connoissance de l'histoire ancienne et moderne, aussi approfondie que son âge pouvoit le comporter. Il paroît qu'il en avoit fait lui-même une étude particulière, et qu'il y étoit autant attiré par un goût naturel que par la considération des grands avantages qu'on peut en recueillir, lorsqu'on sait étudier l'histoire comme elle mérite

[1] Mémoires de Saint-Simon. — [2] Lettre de madame de Maintenon.

[1] Lettre de Fénelon au P. Martineau. — [2] *Ibid.*

d'être étudiée. Nous trouvons dans une de ses lettres à M. de Beauvilliers, qu'avant même d'être chargé de l'éducation de M. le duc de Bourgogne, Fénelon avoit composé un abrégé de la vie de Charlemagne ; et ce qu'il dit des principes qu'il s'étoit faits et du plan qu'il avoit suivi dans la composition de ce morceau d'histoire, laisse regretter que cet ouvrage ne se soit pas retrouvé parmi ses manuscrits. On voit par sa lettre à M. de Beauvilliers que Fénelon avoit été engagé à écrire cette vie de Charlemagne par des motifs ou des considérations, dont le secret n'est pas venu jusqu'à nous, mais qui étoient connus de M. de Beauvilliers. « Je suis très-persuadé, lui écrivoit » Fénelon, [1] que la vie de Charlemagne pourra » beaucoup nous servir pour donner à monsei- » gneur le duc de Bourgogne les sentimens et les » maximes qu'il doit avoir. Vous savez que je ne » songeois pas néanmoins à me mêler de son » instruction, quand je fis cet abrégé de la vie » de Charlemagne ; *et personne ne peut mieux* » *dire que vous comment j'ai été engagé à l'é-* » *crire. Mes vues ont été simples et droites. On* » *ne sauroit me lire sans voir que je vais droit*, » *et peut-être trop.* »

Fénelon croyoit [2] qu'il n'avoit peut-être jamais existé de prince « dont l'histoire fût plus digne » d'être étudiée, ni d'une autorité plus grande » pour donner des leçons à ceux qui doivent ré- » gner.

» Les beautés de cette histoire, ajoutoit Féne- » lon, consistent dans la grandeur des événemens » et dans le merveilleux caractère du prince. On » n'en sauroit trouver un ni plus aimable, ni plus » propre à servir de modèle dans tous les siècles. » *On prend même plaisir à voir quelques imper-* » *fections mêlées parmi tant de vertus et de ta-* » *lens. On connoît bien par-là que ce n'est point* » *un héros peint à plaisir, comme les héros de* » *romans, qui, à force d'être parfaits, devien-* » *nent chimériques.* »

Fénelon présente ensuite une réflexion très-juste, et à laquelle souvent on ne fait pas assez d'attention, lorsqu'on lit l'histoire de ces personnages fameux qui ont vécu dans des temps reculés ou dans des siècles barbares. On attribue au caractère personnel de ces grands hommes, des défauts qui n'appartiennent le plus souvent qu'à l'ignorance et à la grossièreté de mœurs qui régnoient autour d'eux. « Peut-être, dit Fénelon [3], trou- » vera-t-on dans Charlemagne plusieurs choses » qui ne plairont pas ; *mais peut-être que ce ne* » *sera pas sa faute*, et que ce dégoût viendra de » de l'extrême différence des mœurs de son temps » et du nôtre. *L'avantage qu'il a eu d'être chré-* » *tien le met au-dessus de tous les héros du paga-* » *nisme, et celui d'avoir toujours été heureux* » *dans ses entreprises le rend un modele bien plus* » *agréable que saint Louis.*

Au reste, on voit qu'en écrivant cette vie de Charlemagne, Fénelon avoit fait l'expérience de toutes les difficultés qui arrêtent sans cesse l'historien qui se propose de réunir sous un point de vue utile, instructif et agréable cette partie de l'histoire, qui n'appartient ni à l'histoire ancienne ni à l'histoire moderne. La disette ou la rareté de monumens authentiques, la barbarie ou le mauvais goût des écrivains qui en ont conservé quelques foibles vestiges, l'absence totale de cet esprit observateur qui saisit les mœurs, les coutumes, la législation d'un peuple à travers tant d'institutions sauvages aussi éloignées de l'état de civilisation que de l'état de nature, cet état continuel de guerre, où les chefs et les nations n'ont les armes à la main que pour la fureur de détruire, et non pour la gloire de commander et de gouverner ; tant de confusion au milieu de cette uniformité de récits de guerres qui ne finissent par une bataille sanglante, que pour renaître par une bataille plus sanglante encore, rendent l'histoire du moyen âge encore plus pénible pour l'historien, que rebutante pour le lecteur. C'est ce que Fénelon paroissoit avoir éprouvé en écrivant cette vie de Charlemagne. « Pour les défauts de cette his- » toire [1], ils sont grands, sans parler de ceux que » j'y ai mis. Les historiens originaux de cette vie » ne savent ni raconter, ni choisir les faits, ni » les lier ensemble, ni montrer l'enchaînement » des affaires ; de façon qu'ils ne nous ont laissé » que des faits vagues dépouillés de toutes les cir- » constances qui peuvent frapper et intéresser le » lecteur ; enfin entrecoupés et pleins d'une en- » nuyeuse uniformité. C'est toujours la même » chose ; toujours une campagne contre les Saxons, » qui sont vaincus comme ils l'avoient été les au- » tres années ; puis des fêtes solennisées, avec un » parlement tenu. Ce qu'on seroit le plus curieux » de savoir, c'est ce que les historiens ne man- » quent jamais de taire. Point de fil d'histoire ; » presque jamais d'affaires qui s'engagent les » unes dans les autres, et qui se fassent lire par » l'envie de voir le dénouement. A cela quel re- » mède ? On ne peut point suppléer ce qui man- » que, *et il vaut mieux laisser une histoire dans* » *toute sa sécheresse, que de l'égayer aux dépens* » *de la vérité.* »

On voit par cette dernière réflexion et par quelques autres jetées avec négligence dans cette lettre, jusqu'à quel point Fénelon étoit pénétré du premier devoir imposé à tout historien, celui de dire exactement la vérité, sans chercher à altérer les faits, ni à dissimuler les fautes ou les foiblesses, dont il doit le récit fidèle. C'est en effet du mélange même des imperfections, des vertus ou des talens, que résultent les seules leçons utiles qu'on peut puiser dans l'étude de l'histoire ; c'est de ce mélange, si conforme à la nature de l'homme, que résulte cet intérêt si attachant pour le lecteur, parce qu'il lui inspire une entière confiance en la véracité de l'historien ; telle devroit être l'ambition de tous les historiens ; et telle seroit leur gloire, s'ils ne paroissoient pas y renoncer volontairement, en s'obstinant à peindre de grands personnages, « *comme des héros de* » *romans, qui, à force d'être parfaits, devien-* » *nent chimériques.* »

Nous devons donc sincèrement regretter qu'un tableau, où nous aurions trouvé Charlemagne peint par Fénelon, manque à la collection des

[1] Lettre de Fénelon à M. de Beauvilliers. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 213. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.*

[1] Lettre de Fénelon à M. de Beauvilliers.

monumens de son goût et de son génie. Tout porte à croire que cet ouvrage étoit digne du héros et de l'historien. Il est vraisemblable qu'il aura péri avec beaucoup d'autres écrits que Fénelon, dans l'incendie qui consuma la plus grande partie de son palais au mois de février 1697.

XLII.

Dialogues des Morts, de Fénelon.

Lorsque Fénelon crut remarquer que le duc de Bourgogne avoit fait des progrès assez rapides dans l'étude de l'histoire ancienne et moderne, il conçut le projet de lui faire passer successivement en revue les principaux personnages qui ont marqué sur la scène du monde. Non-seulement il y trouvoit l'avantage de lui retracer la mémoire des événemens auxquels ces personnages avoient pris part, mais il se proposoit surtout de fixer l'opinion du jeune prince sur leur mérite réel. Il vouloit empêcher que son jugement se laissât trop facilement surprendre par cette espèce d'éclat, qu'une grande célébrité répand sur la mémoire des hommes fameux. Cette illusion est assez commune à la jeunesse ; elle est naturellement portée à admirer sans mesure tous ceux que la fortune a favorisés par de grands succès, ou dont les noms ont retenti d'âge en âge, et laissé un long souvenir dans la mémoire des hommes. Il avoit déjà essayé avec succès cette méthode dans les *fables* qu'il avoit composées, pour corriger les défauts de caractère de son élève, et pour nourrir sa jeune imagination de toutes les riantes fictions de la mythologie.

Mais il embrassa dans ses *Dialogues des Morts* un projet plus vaste et d'un plus grand intérêt pour un prince. Il voulut apprendre au duc de Bourgogne à juger et à réduire à leur juste valeur tant de réputations usurpées. C'est à l'histoire que Fénelon demande tous les interlocuteurs dont il a besoin pour faire entendre d'utiles vérités. Il choisit presque toujours ses personnages parmi les hommes qui, par leur rang, leurs places ou leurs actions, ont influé sur la destinée des peuples, ou ont laissé un nom célèbre par de grands talens et des ouvrages immortels.

Fénelon composoit ces *Dialogues* à mesure que M. le duc de Bourgogne avançoit dans la connoissance des auteurs et des faits historiques. Il y passe en revue presque tous les personnages connus de l'histoire ancienne et moderne. Il les met en présence les uns des autres ; il les suppose dégagés de tous les préjugés et de tous les intérêts qui les avoient séduits ou égarés pendant leur vie ; il les fait parler, sans déroger à la vérité de leur caractère, avec une franchise et une liberté qui n'appartiennent qu'à l'histoire et à la postérité. Il fait ressortir par leurs propres aveux, ou par le combat de leur amour-propre, tous les défauts de leur caractère, tous les torts de leurs conduite, tous les crimes de leur ambition ; et il annonce ainsi au jeune prince comment il sera jugé à son tour par l'histoire et la postérité. On trouve dans ces *Dialogues* le même naturel et la même facilité qui caractérisent tous les écrits de Fénelon. On y voit jusqu'à quel point il s'étoit rendu maître de tout ce qui appartient à l'histoire, à la politique, à la littérature et à la philosophie. On est surtout frappé de la justesse de ses jugemens et de ses réflexions. Le lecteur se les approprie sur-le-champ, comme si Fénelon n'eût fait que le prévenir ; Fénelon montre dans ses jugemens et dans ses opinions une sincérité qui prouve jusqu'à quel point il étoit supérieur à ces admirations exagérées ou à ces traditions peu réfléchies, qui ont consacré tant de réputations. On peut y observer aussi que les maximes qu'il développa peu de temps après dans son *Telémaque,* n'étoient que l'expression du sentiment habituel qu'il portoit au fond de son cœur, et qui lui inspira des vœux si constans pour le soulagement des peuples et le bien de l'humanité.

On admire la singulière variété des sujets que Fénelon a choisis pour ses *Dialogues des Morts*. On seroit d'abord porté à croire qu'il ne faisoit qu'obéir à son imagination, selon qu'elle l'inspiroit, ou selon qu'un sujet paroissoit lui offrir un contraste plus ou moins piquant. Cependant il est facile d'observer qu'il n'avoit qu'une seule pensée, celle de tout ramener à l'éducation de son élève. Cette pensée unique et constante se retrouve jusque dans ceux de ces *Dialogues* qui paroissent avoir le moins de rapport avec les devoirs d'un prince destiné à régner, tels que les deux dialogues de *Parrhasius* et du *Poussin*, de *Léonard de Vinci* et du *Poussin*. Fénelon savoit qu'un roi, et surtout un roi de France, ne doit se montrer ni étranger ni indifférent aux progrès des beaux-arts. Ils supposent dans ceux qui les protègent une certaine élévation dans le caractère ou dans l'esprit, et annoncent souvent l'inspiration du génie. Ils contribuent toujours à l'éclat, et quelquefois à la prospérité d'un grand empire. Indépendamment de l'estime et de la protection qu'un prince éclairé doit accorder à tout ce qui porte l'empreinte du génie et de la grandeur, les princes ont eux-mêmes un intérêt personnel à entretenir une noble émulation entre ces hommes supérieurs, à qui il est réservé d'attacher au siècle qui les a vus naître, le nom du monarque qui les a protégés.

Peut-être sans l'historien du célèbre Mignard, que sa qualité de premier peintre de Louis XIV fixoit presqu'habituellement à Versailles, on ignoreroit que « [1] Fénelon alloit quelquefois le surprendre dans les heures de son travail, pour » parler peinture avec lui, et qu'il le prévint par » toute sorte de marques d'estime et de considération. »

On ne soupçonnera certainement pas Fénelon d'avoir voulu étudier la peinture, ni d'avoir voulu faire un artiste de M. le duc de Bourgogne ; mais il aimoit les arts par ce même goût naturel qui a répandu tant de grâce et de douceur sur son style. Selon l'heureuse expression d'un écrivain [2], Fénelon *avoit le beau dans l'esprit et le bon dans le cœur, et ne montroit jamais l'un que pour faire aimer l'autre.* La facilité singulière dont il étoit doué, lui fit acquérir dans ces courts et rapides entretiens avec Mignard [3], « non-seulement la » connoissance des termes et du fond même de

[1] Vie de Mignard, par l'abbé de Monville, 1730. — [2] Lettres sur les Anglais et les Français. — [3] Vie de Mignard.

» l'art, mais le mit à portée de saisir le caractère » des maîtres anciens et modernes. » C'est ce qu'il est aisé d'observer en lisant son dialogue de *Parrhasius* et du *Poussin*; on y trouve une description intéressante du fameux tableau des *funérailles de Phocion par le Poussin;* et on s'étonne avec raison de l'art, du goût et de la propriété d'expressions avec lesquels Fénelon a su rendre les beautés de ce tableau, et révéler toutes les pensées et toutes les intentions du peintre [1].

On conçoit à peine comment les occupations et les études religieuses qui avoient rempli jusqu'alors toute la vie de Fénelon, avoient pu lui laisser le temps et la liberté de se livrer à des études si différentes et si variées.

XLIII.

Progrès étonnants du duc de Bourgogne.

Si l'on est étonné du génie du précepteur, on a le droit de s'étonner encore plus à quelques égards de celui d'un élève de treize à quatorze ans, déjà assez instruit pour être en état de saisir et d'embrasser tous les objets d'une éducation si avancée.

Les *Dialogues* seuls que Fénelon composoit pour son instruction, supposoient nécessairement une connoissance détaillée des événemens de l'histoire, ainsi que du caractère et des écrits des personnages qu'on mettoit en scène devant lui. Car on n'imaginera pas, sans doute, que Fénelon eût eu la maladresse de les faire parler, de les faire, pour ainsi dire, agir en présence de son élève, si le jeune prince ne les eût pas déjà assez connus pour les reconnoître, et les retrouver tels qu'il les avoit vus dans leurs ouvrages ou dans les récits de l'histoire.

Cette espèce de phénomène paroîtra cependant moins étonnant, si on se rappelle ce que nous avons déjà dit au sujet de tous les auteurs anciens, que M. le duc de Bourgogne étoit parvenu à entendre, à expliquer et à traduire dès l'âge de dix ans.

Et quelle idée doit-on se former des instituteurs qui avoient réussi à placer dans l'esprit d'un enfant de quatorze ans, tout ce que la religion, considérée sous le double rapport de sa doctrine et de son histoire, peut renfermer de plus instructif et de plus merveilleux; tout ce que la mythologie, qui a donné naissance aux chefs-d'œuvre de la littérature et des arts, peut offrir de plus enchanteur; tout ce que le magnifique spectacle de l'histoire ancienne et moderne peut présenter de grandes leçons politiques et morales.

On doit ajouter qu'on lui avoit donné une connoissance assez exacte de quelques autres sciences, pour lui laisser la faculté de les approfondir, si son attrait lui en inspiroit le désir, ou si les circonstances lui en faisoient sentir l'utilité. L'abbé Fleury, dont nous aimons toujours à réclamer le témoignage, parce que jamais ni l'intérêt ni la flatterie n'ont altéré la vérité dans sa bouche ni dans ses écrits, disoit de M. le duc de Bourgogne, « qu'il eût été difficile de trouver dans le royaume, » non pas un gentilhomme, mais quelque homme » que ce fût de son âge, plus instruit que lui. »

Ce prince eut même dès sa première jeunesse un talent qu'ont très-rarement les jeunes gens les mieux élevés et les plus instruits, parce qu'il semble exiger une grande habitude et un grand usage du monde. Il n'avoit que dix-huit ans, et ses lettres étoient déjà citées pour le naturel et le bon goût qui s'y faisoient remarquer. C'est le témoignage que lui rend madame de Maintenon [1], la femme de son siècle qui écrivoit avec le plus de goût, comme madame de Sévigné écrivoit avec le plus de grâce.

Nous nous sommes attachés à retracer avec une attention particulière le tableau de l'éducation de M. le duc de Bourgogne; elle fut le chef-d'œuvre de la vertu et du génie; sa mémoire est encore chère à tous ceux qui ramènent leurs pensées sur ces temps déjà si loin de nous. Fénelon avoit placé sur ce jeune prince tous les vœux et toutes les espérances de la patrie.

XLIV.

Education du duc d'Anjou.

Mais ce seroit bien méconnoître le caractère et les vertus de Fénelon, que de supposer qu'il n'ait pas apporté des soins aussi assidus à l'éducation des deux jeunes princes, frères de M. le duc de Bourgogne.

On doit seulement observer que Fénelon fut éloigné de la cour très-peu de temps après que M. le duc de Berry fut confié à ses soins; ce court intervalle fut même rempli par de fréquens voyages à Cambrai.

Quant à M. le duc d'Anjou (depuis Philippe V), il est facile de reconnoître un élève de Fénelon dans les parties les plus estimables de son caractère. La nature lui avoit sans doute refusé cette imagination heureuse, cette conception prompte et pénétrante, cette ardeur démesurée pour tout apprendre et tout savoir, qui se montroient avec tant d'éclat dans M. le duc de Bourgogne. Mais elle lui avoit donné une âme honnête et vertueuse,

[1] On publia en 1712, peu de temps après la mort de M. le duc de Bourgogne, une partie des *Dialogues* et des *Fables de Fénelon*, sans le nom de l'auteur, et sans son aveu. En 1718, en 1721 et en 1727, on en publia de nouvelles éditions, plus correctes et plus étendues; mais on ne trouvoit dans aucune de ces éditions les deux dialogues de *Parrhasius* et du *Poussin*, et de *Léonard de Vinci* et du *Poussin*. Fénelon avoit attaché si peu d'importance a ces faciles productions qu'il ne composoit que selon la circonstance et l'intérêt du moment, qu'il n'en avoit pas même gardé de copie. Il est vraisemblable qu'après avoir fait lire ces deux dialogues à M. le duc de Bourgogne, il en avoit remis le manuscrit à Mignard, dont il avoit placé adroitement l'eloge dans la bouche du Poussin. Mignard les avoit conservés soigneusement, comme un monument de l'estime dont Fenelon l'avoit honoré. Ce ne fut donc qu'en 1730, lorsqu'à la prière de la comtesse de Fenquières, sa fille, l'abbé de Monville publia la vie de ce celebre peintre, qu'il y inséra ces deux dialogues, que l'on avoit trouvés parmi les papiers de Mignard.

[1] « M. le duc de Bourgogne écrit avec goût, le roi d'Es» pagne de fort bon sens, M. le duc de Berry fort mal. Il » est ici grand bruit des belles, bonnes et tendres lettres de » M. le duc de Bourgogne. » (*Lettre de madame de Maintenon au duc de Noailles*, 11 et 19 décembre 1700.)

une grande rectitude dans le jugement, et une grande fermeté dans le caractère.

Fénelon sut profiter de ces précieux avantages pour lui donner toutes les qualités dont son caractère le rendoit susceptible. Philippe V aima, respecta et protégea la religion; une piété sincère et invariable fut la sauve-garde de la pureté de ses mœurs. Il étonna les généraux et les soldats par une valeur calme, intrépide et portée au plus haut degré. Sa délicatesse sur l'honneur fut digne de sa naissance et de son rang; sa parole fut toujours sacrée; et au milieu des plus grands revers, il ne se crut jamais permis de manquer à ses engagemens. Il renonça à l'expectative de la couronne de France, pour vivre et mourir avec ses fidèles Espagnols qui s'étoient sacrifiés pour lui; il fut sur le trône d'Espagne, aussi respectueux, aussi soumis à son auguste aïeul, qu'il l'eût été à Versailles; il chérissoit avec tendresse son frère, et il fut inconsolable de sa mort. Il aima sa première patrie jusqu'au dernier soupir, et il n'eut d'autre systême politique que celui qui pouvoit se concilier avec la prospérité de la France et de l'Espagne.

Nous aurons occasion de rapporter quelques lettres de Fénelon, qui montrent la sagacité avec laquelle il avoit saisi dans le jeune duc d'Anjou ce mélange de foiblesse et de qualités estimables que Philippe V porta depuis sur le trône d'Espagne. Mais sa foiblesse même venoit de ses bonnes qualités; elle tenoit à une extrême modestie et à une trop grande méfiance de lui-même.

Le respect et l'attachement que Philippe V conserva toujours pour la mémoire de Fénelon, attestent la reconnoissance du duc d'Anjou, pour l'éducation qu'il en avoit reçue. Après la mort de l'archevêque de Cambrai, il donna à l'abbé de Beaumont, son neveu, des témoignages éclatans de sa protection. Lorsque le marquis de Fénelon publia en 1734, sa magnifique édition de *Télémaque*, ce fut à Philippe V qu'il se proposa de la dédier, et ce prince, quoique sa santé fût déjà très-altérée, parut sortir de l'état de langueur où il étoit tombé, pour applaudir avec toute l'Europe à ce beau monument élevé à la gloire de son ancien instituteur.

XLV.

Désintéressement et modération de Fénelon.

Nos lecteurs doivent sans doute supposer que des soins si assidus et des succès si brillans avoient déjà assuré à l'instituteur de l'héritier du trône, des honneurs et des récompenses proportionnés à l'utilité de ses services et à l'éclat de ses fonctions. Mais en parcourant les lettres particulières de Fénelon, nous avons observé avec surprise un contraste bien remarquable entre la magnificence dont il étoit environné, et les embarras trop réels de sa situation personnelle.

Nous craignons d'autant moins de faire connoître ces détails de la vie intérieure de Fénelon, qu'ils font ressortir avec plus d'éclat son désintéressement, celui de ses vertueux amis et des hommes estimables qui partageoient ses travaux.

Fénelon, en entrant à la Cour, s'étoit imposé deux lois auxquelles il ne s'est jamais permis de déroger: la première, de ne demander aucune grâce pour lui; la seconde, bien plus pénible pour son cœur, de n'en jamais demander pour ses parens ni pour ses amis.

Il est assez curieux d'apprendre jusqu'à quel point la situation de Fénelon fut long-temps gênée et embarrassée dans une place si brillante et si enviée. Madame de Maintenon ne s'est peut-être jamais montrée plus grande et plus noble que dans les leçons d'économie qu'elle donnoit à sa belle-sœur. Il n'est pas moins intéressant d'entendre Fénelon parler des détails de son ménage. Il écrivoit le 6 octobre 1689 (sept semaines après avoir été nommé précepteur des petits-fils de Louis XIV), à madame de Montmorenci-Laval, sa cousine germaine [1]: « J'attends toujours les » comptes qui m'apprendront l'état de mes af- » faires. De ce côté-ci, elles ne sont pas trop » bonnes; car nous voici en un temps où l'on ne » peut éviter de faire des provisions. *J'ai été obligé* » *de donner pour cela près de cinq cents francs*; » *après quoi il ne me reste plus d'argent que vingt* » *pistoles pour le courant de toute ma dépense*; » et je ne sais si je pourrai avoir de l'argent de la » cour au retour de Fontainebleau. Cependant il » a fallu que j'aie encore depuis peu donné dix » louis d'or aux valets de pied du roi, pour l'en- » trée dans les carrosses. *Pour mes comptes de* » *maître d'hôtel, je suis exactement l'ordre que* » *vous m'avez donné, et j'espère devenir assez* » *économe.* »

On voit par une autre lettre de Fénelon, qu'il resta cinq années dans cet état de gêne et de malaise, sans qu'il lui échappât un seul mot qui pût révéler à madame de Maintenon ou à M. de Beauvilliers le secret de ses embarras domestiques. Il écrivoit à madame de Laval, le 31 mars 1691 (et il y avoit déjà dix-huit mois qu'il étoit précepteur de M. le duc de Bourgogne):

« Vous pouvez juger que je fais d'assez grands » efforts pour m'acquitter [2], puisque j'ai déjà » payé, depuis un an et demi, plus de huit mille » francs, sans avoir reçu un sou de grâce au-delà » de mes appointemens, et ne touchant presque » plus rien de mon prieuré de Carenac, qui est » ruiné sans ressource. *Aussi ai-je fait dans ma* » *dépense des retranchemens bien nouveaux pour* » *ma place*; *mais la justice est la première de* » *toutes les bienséances.* Je dois encore une grosse » somme à mon libraire; il faut que j'achète un » peu de vaisselle d'argent, et que je vous paie » les choses que vous m'avez prêtées, et qui » s'usent. »

Mais la lettre suivante fera mieux voir encore jusqu'où Fénelon portoit le scrupule de la délicatesse dans ces détails domestiques, que trop de personnes affectent de dédaigner comme le partage des esprits minutieux et des âmes étroites. On oublie trop souvent qu'on ne peut être véritablement noble que par l'ordre et une inviolable fidélité à tous ses engagemens. « Je vous ren-

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 396. — [2] *Ibid.* p. 399.

» voie, ma chère cousine [1], la vaisselle que vous » avez eu la bonté de me prêter si long-temps. » Je ne saurois vous renvoyer de même les autres » choses que j'ai usées depuis trois ans. Comme » vous en avez le mémoire; je vous conjure avec » la dernière instance d'en régler le prix, et de » vouloir bien le joindre au compte de ce que je » vous devois. D'ailleurs, ne croyez point que ce » soit un défaut de confiance; il n'y a personne » à qui je voulusse devoir comme à vous. Je vous » dois trop, pour avoir là-dessus aucune mau- » vaise délicatesse. Mais un compte final est abso- » lument nécessaire pour voir clair dans ma petite » économie, et pour prendre mes mesures justes. » Ne vous mettez point en peine de faire ce compte » exactement, ni de me le montrer en détail; » pourvu que la somme soit fixée, il ne m'impor- » tera de combien elle sera. Jusqu'à ce qu'elle » soit arrêtée précisément, je serai dans une vraie » inquiétude, dont vous pouvez me soulager par » un demi-quart d'heure d'attention à finir ce » compte. Faites-moi donc cette grâce au plus tôt. » Je vous la demande aussi fortement qu'on peut » demander quelque chose, et vous me mettriez » dans une peine très-sensible si vous me la re- » fusiez. »

Si quelqu'un jugeoit ces détails indignes de l'histoire, je me bornerois à faire observer que celui qui apportoit une attention si délicate et si scrupuleuse dans tous les devoirs de la vie, étoit Fénelon, étoit le précepteur des petits-fils de Louis XIV; que Fénelon jouissoit à cette époque de la plus grande faveur à la cour, et qu'il avoit alors toute la confiance de madame de Maintenon; qu'un seul mot de sa bouche sur la gêne de sa situation, auroit pu le dispenser de la nécessité de compter sans cesse avec lui-même, pour ne pas excéder ses moyens; mais ce seul mot auroit plus coûté à la délicatesse de Fénelon, qu'une noble et sage économie.

Si *la justice étoit pour Fénelon la première de toutes les bienséances*, la charité étoit aussi pour lui le premier de tous les devoirs. Qu'on nous permette de rapporter un dernier fragment de ses lettres, bien plus propres, peut-être, à faire connoître l'âme d'un grand homme, que ses ouvrages les plus sublimes. Voici ce que Fénelon écrivoit encore à madame de Laval, le 15 janvier 1694, dans un temps où, après quatre ans de séjour à la cour, dans la place la plus honorable et la plus brillante, tout son revenu ecclésiastique consistoit dans le petit prieuré de Carenac [2]. « Quoique mes besoins n'aient jamais été » aussi pressans qu'ils le sont, je vous demande » instamment, ainsi qu'à ma sœur, comme une » marque de vraie amitié, que vous preniez sur » Carenac tout ce qui pourra vous manquer à » l'une et à l'autre. Ce n'est pas que ma bourse » ne soit aux abois par les retardemens de mon » paiement et par l'extrême cherté de toutes » choses cette année. *Je suis sur le point de con- » gédier presque tous mes domestique*, si je ne re- » çois promptement quelques secours. Je ne veux » point que vous fassiez, de votre chef, aucun » effort pour moi; je vous renverrois ce que vous » me prêteriez; j'aime mieux souffrir. Faites en » sorte qu'on m'envoie tout l'argent qu'on pourra » de Carenac, *après avoir pourvu néanmoins aux » aumônes pressées; car j'aimerois mieux, à la » lettre, vivre de pain sec, que d'en laisser man- » quer jusqu'à l'extrémité les pauvres de mon » bénéfice.* »

Je ne sais si on pensera, ou si on sentira comme nous; mais il nous semble que *Télémaque* n'offre rien d'aussi beau ni d'aussi touchant que ces dernières lignes.

En lisant ces lettres, on a peine à croire qu'elles soient écrites de Versailles, du milieu de cette cour si célèbre par son faste et sa magnificence. Telle étoit déjà l'influence de la modestie et de la modération de madame de Maintenon. Tous les hommes vertueux, dont elle cherchoit à environner Louis XIV, ne se bornoient pas à gémir avec elle des profusions qui avoient jeté un éclat si trompeur sur les premières années de son règne. C'étoit par leur conduite et leur désintéressement personnel qu'ils accoutumoient Louis XIV à des idées d'ordre et d'économie, que le malheur des circonstances rendoit chaque jour plus nécessaires. A toutes ces brillantes illusions avoit succédé la triste certitude de l'épuisement des peuples, de l'anéantissement du commerce, du découragement des cultivateurs, de la dépopulation des campagnes.

Madame de Maintenon étoit modérée par caractère, et modeste par le souvenir toujours présent à son esprit de la situation malheureuse où elle avoit été si long-temps réduite. La modestie et la modération de Fénelon tenoient à des sentimens en quelque sorte plus élevés; son ame étoit naturellement généreuse et bienfaisante; mais un amour inflexible de l'ordre et de la justice lui donnoit la force de résister à son penchant; il s'arrêtoit toujours au point fixe et invariable, où l'excès de la générosité devient un principe de désordre et d'injustice.

Il en coûtoit peu à Fénelon d'être désintéressé pour lui-même; la modération de son caractère lui donnoit peu de désirs et de besoins; et la sévérité de ses principes religieux sur les biens et les dignités ecclésiastiques, le rendoit inaccessible à tous les calculs de l'ambition.

Mais son véritable chagrin fut d'avoir quelquefois à résister aux vues de sa famille. Les gens du monde, les plus honnêtes et les plus délicats sur tout ce qui appartient à l'*honneur*, ont souvent de la peine à se familiariser avec ces maximes rigides, que l'Eglise prescrit aux ministres de la religion; ils ne sont que trop disposés à traduire l'application de ces maximes comme une exagération de la morale évangélique. C'est en comparant la mollesse et la complaisance avec laquelle, ce qu'on appelle l'*honneur* dans le monde, se prête à tous les calculs de l'intérêt et de l'ambition, que l'on reconnoît facilement combien il a besoin du supplément de la religion, pour rester toujours fidèle à la justice et à la vertu.

Personne n'ignoroit le crédit de Fénelon à la Cour dans les premiers temps de sa liaison avec madame de Maintenon; et on doit bien croire que les parens ne sont jamais les derniers à entendre

[1] Lettre de Fénelon à madame de Laval, 10 juillet 1692. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 400. — [2] *Ibid.* p. 402.

retentir ces bruits flatteurs d'une faveur naissante, dont les progrès déjà si rapides et si sensibles, étoient également marqués par une approbation éclatante et par des murmures concentrés. Il est assez naturel dans ces occasions que des parens se livrent à l'espérance et à l'impatience de voir rejaillir sur eux l'influence d'un crédit qu'ils sont disposés à regarder comme une portion de leur patrimoine. Mais Fénelon s'expliqua de bonne heure avec tant de franchise et de fermeté envers ses parens les plus chers, qu'il n'eut plus à redouter de leur part aucune sollicitation indiscrète.

On a vu jusqu'à quel point il étoit tendrement attaché à la marquise de Laval[1]; il avoit été élevé avec elle ; elle étoit la fille unique du marquis Antoine de Fénelon, qui avoit servi de père à Fénelon. La marquise de Laval parut se flatter que le crédit du précepteur des enfans de France pourroit faire obtenir à son fils, âgé seulement de quatre ans, la lieutenance de roi de la Marche, qui étoit depuis long-temps dans sa famille. Mais Fénelon lui exposa avec candeur les motifs qui ne lui permettoient pas d'intervenir dans une sollicitation de cette nature. Il lui écrivit[2] : « M. de » Lostanges, à qui le Roi avoit donné la lieute- » nance de roi de la Marche, a été tué au siége » de Mons ; ainsi voilà cette charge vacante » comme auparavant, et par conséquent madame » de Laval dans les mêmes termes où elle étoit. » *Elle sait bien que je ne dois, ni ne puis, en* » *l'état où je suis, demander des grâces au Roi.* » *Si j'en avois quelqu'une à demander, ce ne se-* » *roit pas pour moi* ; *ce seroit pour elle et pour M.* » *son fils. Mais je ne puis me relâcher d'une règle* » *étroite, que la bienséance de mon état, et ce* » *que le Roi attend de moi m'engagent à suivre.* » J'avertis donc madame de Laval, afin qu'elle » puisse agir suivant qu'elle croira qu'il lui con- » vient de le faire pour M. son fils. Je la supplie » même de ne compter pour rien mes sentimens. » Il est vrai que je crois que les démarches qu'on » fera, ou qu'on feroit faire, seroient inutiles. Le » Roi ne donne point des charges à des enfans, » surtout quand les pères n'ont pas été tués au » service, et que ce ne sont point des charges de » sa maison ; car pour les anciens domestiques, il » les traite d'une manière bien différente du reste » des gens ; c'est suivant cette règle, que le Roi » a toujours rejeté tout ce qu'on lui a dit en fa- » veur du fils de madame de Laval pour cette » lieutenance de roi. Voilà une espèce de mé- » moire que j'avois fait d'abord; je vous l'envoie » tel que je l'ai fait. En vérité, je voudrois de tout » mon cœur pouvoir agir en faveur de M. votre » fils; *mais quand il s'agiroit de ma vie, je ne* » *demanderois rien au Roi* ; si je pouvois vous » entretenir, vous conviendriez que je ferois une » extrême faute de faire autrement. D'ailleurs je » suis persuadé que ma demande n'auroit aucun » succès. »

Ce n'étoit pas seulement sur des demandes à former et des grâces à obtenir, que Fénelon avoit à combattre les espérances de sa famille et sa tendresse pour elle. Il se voyoit souvent obligé de résister aux empressemens de ses amis, qui gémissoient d'être privés de la douceur habituelle de sa société.

La marquise de Laval, devenue depuis peu sa belle-sœur, par son mariage avec le comte de Fénelon, portoit quelquefois dans l'amitié cette inquiétude, cette exigeance, cette jalousie délicate, qui lui faisoit trouver que Fénelon ne l'aimoit pas encore assez au gré de son cœur; elle ne vouloit pas comprendre que Fénelon, attaché à l'éducation de l'héritier du trône, avoit des devoirs à remplir, dont il devoit un compte rigoureux à Dieu et au Roi ; que dans sa place, il appartenoit encore plus à l'Etat qu'à sa famille ; que ses jours et ses momens n'étoient plus à lui ; et qu'en acceptant la servitude honorable à laquelle il s'étoit voué, s'il n'avoit pas renoncé à l'amitié, il avoit perdu la liberté d'en jouir avec cette douce assiduité qui en fait le bonheur et le charme. Il cherchoit au moins à consoler sa belle-sœur par ces tendres expressions, où toute la bonté de son cœur se peint avec la simplicité la plus aimable.[1] « Je ne suis » point content, ma chère sœur, de la manière » dont nous nous sommes vus. Quand je vais vous » voir, j'y apporte toujours, ce me semble, la » meilleure disposition du monde pour vous té- » moigner une vraie amitié, et pour vous parler » à cœur ouvert ; mais la brièveté du temps, et » votre prévention que je ne vous aime pas assez, » me tiennent dans une certaine réserve, dont je » ne suis point content. Je vous conjure de croire » que je vous aime, que je vous estime, que je » vous honore. »

Et comment Fénelon auroit-il pu faire du duc de Bourgogne, ce qu'il en avoit fait, si cet objet, presqu'exclusif de ses devoirs, de ses sentimens et de ses vœux, n'eût pas occupé son âme toute entière, et rempli tous ses jours et tous ses momens. Le succès le plus heureux avait justifié ses soins et ses espérances; et la cour étonnée ne pouvoit comprendre comment le court espace de quelques années avait suffi pour vaincre ce caractère indomptable, et changer en vertus les qualités les plus effrayantes.

XLVI.

Jugement de Bossuet sur l'éducation de M. le duc de Bourgogne ; opinion publique sur ce point.

Tout ce que l'on racontoit de l'esprit, de l'instruction et des talens de M. le duc de Bourgogne, parut étonner Bossuet lui-même, qui se méfioit en général de tous ces prodiges prématurés. Il ne voulut s'en rapporter qu'à son propre jugement. Il demanda, et on lui ménagea une entrevue particulière avec le jeune prince. Ce prélat, après l'avoir entretenu long-temps sur différentes matières relatives à son éducation, ne put s'empêcher de marquer tout à la fois sa surprise et son admiration. Il prédit qu'il n'en seroit pas de la

[1] Voyez les *Pièces justificatives* du livre premier, n. v. — [2] Lettre de Fénelon à madame de Laval, 17 avril 1691. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 399.

[1] Lettre de Fénelon à madame de Laval, 4 septembre 1694. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 408.

réputation de M. le duc de Bourgogne comme de celles que la flatterie fait quelquefois aux enfans des rois, et qui s'évanouit dès qu'ils paroissent sur le théâtre du monde.

Le suffrage de Bossuet étoit fait pour toucher et pour encourager Fénelon. Ces deux grands hommes étoient encore dans des rapports de confiance et d'intimité, qui tournoient toujours à l'avantage de la religion. Bossuet avoit établi chez lui, à Versailles, lorsqu'il y exerçoit les fonctions de précepteur du premier Dauphin, des conférences sur l'Écriture sainte. Il suffit de nommer les personnes qui assistoient à ces conférences, pour donner une idée du mérite de leur travail : c'étoient l'abbé Fleury, l'abbé de Langeron, l'abbé Renaudot, l'abbé de Louguerue, M. Pélisson, M. Cordemoi, M. de la Broue, depuis évêque de Mirepoix, et Fénelon.

On retrouve toujours les mêmes sentimens de confiance et d'amitié dans leurs lettres. Il n'est pas étonnant qu'à portée de se voir fréquemment à Versailles, il ne nous en soit pas resté un plus grand nombre ; mais ce que nous en avons, suffit pour attester la sincère estime dont ils étoient pénétrés l'un pour l'autre.

On aime à suivre jusqu'aux dernières traces des sentimens qui ont si long-temps uni Bossuet et Fénelon, comme on aime à retrouver les vestiges des monumens consacrés par la présence des grands hommes qui les ont habités. Hélas ! le moment n'est pas éloigné, où nous aurons à rendre compte des affligeantes controverses qui divisèrent deux évêques que la postérité se plaît à réunir dans les mêmes sentimens de respect et d'admiration.

Les heureux résultats de l'éducation de M. le duc de Bourgogne donnèrent à Fénelon autant d'admirateurs à Paris qu'à Versailles. On peut même dire que l'opinion de Paris et du reste de la France étoit plus désintéressée que celle de la Cour. Les courtisans ne considèrent souvent dans les dispositions ou les qualités qu'annonce l'héritier du trône, que l'influence qu'elles peuvent avoir sur leur existence personnelle. Ses bonnes ou ses mauvaises qualités sont également l'objet de leurs spéculations. Il est même plus ordinaire d'arriver à la faveur et aux grâces, en profitant des foiblesses ou des vices du souverain, que de se confier à ses vertus, pour en attendre des honneurs et des récompenses.

Mais tout ce qui est étranger à la cour, est nécessairement étranger à tous ces petits calculs d'intérêt et d'amour-propre; les habitans des villes et des campagnes, tout ce qui compose une nation, a tout à craindre et rien à espérer des mauvaises qualités d'un prince.

C'est ce sentiment naturel qui excite l'inquiète sollicitude du peuple sur le caractère des maîtres que la Providence lui réserve. C'est cet intérêt si puissant, qui fait hasarder tant de conjectures puériles, si souvent démenties par l'évènement, tant de pronostics sinistres, tant d'illusions flatteuses. C'est ce sentiment qui attacha tant d'espérance aux vertus du duc de Bourgogne, et qui a laissé tant de gloire à Fénelon.

XLVII.

Fénelon est reçu à l'Académie française.

On voit par le discours que lui adressa le directeur de l'académie française, que l'opinion publique étoit déjà fixée sur toutes les parties brillantes de son génie et de son caractère. La mort de Pélisson [1] avoit fait vaquer une place à l'académie, et elle s'étoit empressée de lui donner l'abbé de Fénelon pour successeur. Un usage constant a appelé à l'académie française tous les précepteurs des princes de la famille royale. On est dispensé d'observer que Fénelon n'avoit pas besoin de ce titre pour y être admis [2]. On peut seulement remarquer dans le compliment que lui adressa le directeur de l'académie [3], le jour de sa réception [4], que Fénelon étoit déjà jugé par ses contemporains, comme il l'a été par la postérité.

Cependant il n'avoit encore donné au public que son traité *de l'Education des Filles*, et celui *du Ministère des Pasteurs*. Mais l'éducation de M. le duc de Bourgogne étoit un ouvrage d'un tout autre genre et d'une toute autre importance. Cet ouvrage étoit déjà, pour ainsi dire, jugé par le public, et le directeur de l'académie n'étoit que l'organe de la France entière, lorsqu'en pensant à tout ce qu'avoit dû coûter cette éducation, et à tout ce qu'elle avoit produit [5], « il admiroit dans Fénelon la vaste étendue de ses connoissances en tout genre d'érudition, sans confusion et sans embarras; son juste discernement pour en faire l'application; cet agrément et cette facilité d'expression qui venoit de la clarté et de la netteté des idées; cette mémoire prodigieuse dans laquelle, comme dans une bibliothèque qui le suivoit partout, il trouvoit à propos les exemples et les faits historiques dont il avoit besoin; enfin, cette imagination, de la beauté de celle qui fait les plus grands hommes dans tous les arts; cette douceur qui lui étoit propre, et par laquelle il avoit su rendre le travail aimable aux jeunes princes, et leur faire trouver du plaisir dans l'étude. »

Ce jugement porté sur Fénelon, dès l'entrée de sa carrière, et avant qu'il eût écrit tous les ouvrages qui l'ont placé au premier rang des auteurs du siècle de Louis XIV, annonce qu'il s'étoit déjà montré tel qu'il a toujours été. Si on veut peindre aujourd'hui Fénelon, on est obligé d'emprunter les mêmes traits et les mêmes expressions.

Fénelon prononça, selon l'usage, le jour de sa réception, un discours qui est trop connu [6] pour

[1] En 1693. — [2] *Pourrions-nous le croire si les registres de l'académie française ne l'attestoient, que le jour où Fénelon fut élu par cette compagnie, deux académiciens ne rougirent pas de lui donner chacun une boule d'exclusion? Heureusement pour eux, et surtout pour nous qui devons être leur historien, ils seront à jamais inconnus.* (D'Alembert, Hist. des Membres de l'Académie française, t. 1er, p. 306.) — [3] M. Bergeret. — [4] Le 31 mars 1693. — [5] Réponse de M. Bergeret à l'abbé de Fénelon, le jour de sa réception. — [6] Les auteurs de la *Bibliothèque britannique*, en parlant de ce discours de Fénelon, disent : « qu'il brille dans le

qu'il soit besoin de le rapporter en entier. Il suffira de rappeler ce qu'il dit du cardinal de Richelieu, qu'il représente « constant dans ses maximes, » et inviolable dans ses promesses, faisant sentir » ce que peuvent la réputation du gouvernement » et la confiance des alliés. Le temps, qui efface » les autres noms, fait croître le sien; et à mesure qu'il s'éloigne de nous, il est mieux dans » son point de vue. »

Fénelon, en faisant l'éloge de Pélisson, qu'il remplaçoit à l'académie, rappelle ses disgrâces, ses longs malheurs, son noble courage, sa généreuse fidélité à l'amitié. Fénelon, destiné à éprouver à son tour la disgrâce de son souverain, écrivoit sans le savoir sa propre histoire, et se peignoit lui-même tel qu'il devoit être un jour, lorsqu'il dit de Pélisson : « Pour montrer toute sa vertu, » il ne lui manquoit que d'être malheureux, il » le fut. »

Il fait connoître le véritable mérite des grands écrivains d'un siècle auquel il devoit lui-même ajouter tant de gloire, en montrant comment ils avoient su éviter cette recherche d'expressions, cette affectation d'esprit qu'on avoit justement reprochées à l'hôtel de Rambouillet. « On n'abuse » plus, comme on le faisoit autrefois, de l'esprit » et de la parole; on ne s'attache plus aux paroles » que pour exprimer toute la force des pensées, » et on n'admet que les pensées vraies, solides et » concluantes pour le sujet où l'on se renferme. » L'érudition, autrefois si fastueuse, ne se montre » plus que pour le besoin : l'esprit même se cache, » parce que toute la perfection de l'art consiste » à imiter si naïvement la simple nature, qu'on » la prenne pour elle. *Ainsi, on ne donne plus le* » *nom d'esprit à une imagination éblouissante;* » *on le réserve pour un génie réglé et correct qui* » *tourne tout en sentiment, qui suit pas à pas la* » *nature toujours simple et gracieuse, qui ramène* » *toutes les pensées aux principes de la raison,* » *et qui ne trouve beau que ce qui est véritable.* » Le vrai sublime dédaigne tous les ornemens empruntés, et ne se trouve que dans le simple... » La passion est l'âme de la parole. »

C'est dans ce même discours que Fénelon donne la notion la plus simple et la plus exacte de l'esprit et du goût qui doivent régner dans tous les genres de compositions. « On a reconnu, dit » Fénelon, que les beautés du discours ressemblent à celles de l'architecture : les ouvrages les » plus hardis ne sont pas les meilleurs. Il ne faut » admettre dans un édifice aucune partie destinée » au seul ornement; mais, visant toujours aux » belles proportions, on doit tourner en ornemens toutes les parties nécessaires à soutenir un » édifice. »

Seroit-il permis d'observer, au sujet de la réception de Fénelon à l'académie française, que madame de Maintenon le plaisantoit quelquefois sur sa qualité d'*académicien*. Elle écrivoit aussi à madame de Dangeau, dont le mari étoit de l'académie, « on m'a toujours reproché que je » ne regardois point l'académie *comme un corps* » *sérieux.* » Nous ne rapportons point cette opinion de madame de Maintenon comme un jugement, mais seulement comme un trait de caractère qui montre combien cette femme, qui avoit tant d'esprit, étoit peu portée à ce goût de *bel esprit* que Louis XIV lui avoit supposé, et qui lui avoit d'abord inspiré tant d'éloignement pour elle. Ce fut probablement cette plaisanterie de madame de Maintenon, qui inspira dans la suite à Fénelon l'idée de donner, aux travaux de l'académie française, une direction vraiment utile et *sérieuse*.

» recueil des harangues académiques, *velut inter ignes luna* » *minores*; qu'on y voit son goût pour Homere, pour la » poésie naïve et touchante, pour ces traits d'une noble simplicité des Raphaël et des Carraches, qu'il a si bien imités » à sa manière. » 1742, avril, mai, juin, 19e vol., p. 34.)

XLVIII.

Le crédit de Fénelon lui suscite des envieux.

Ce seroit bien mal connoître l'esprit des cours, que de supposer qu'aucun sentiment d'envie n'ait tenté de corrompre la satisfaction si pure dont jouissoit Fénelon. Peut-être on lui auroit pardonné de faire de M. le duc de Bourgogne un grand prince; ce prince étoit encore bien éloigné du trône, et l'avenir est rarement ce qui occupe le plus les courtisans. Mais Fénelon étoit devenu l'ami, le confident et le conseil de madame de Maintenon; le crédit d'un homme dont le caractère et les maximes étoient déjà connus, commençoit à donner de l'ombrage à tous ceux qui croyoient avoir à redouter l'ascendant de ses vertus et de ses principes.

On avoit cherché à refroidir Bossuet pour Fénelon par des éloges exagérés de l'éducation de M. le duc de Bourgogne, ou en affectant de douter des merveilles de cette éducation. Peut-être s'étoit-on flatté d'exciter dans le cœur du précepteur du père un sentiment secret de jalousie contre le précepteur du fils. Mais la grande âme de Bossuet avoit trompé ces viles espérances. Bossuet, accoutumé à ne se confier qu'en son propre témoignage, avoit voulu juger lui-même cette éducation si vantée, et il avoit reconnu qu'elle étoit encore au-dessus des éloges qu'on lui en avoit faits. Il semble qu'une déclaration aussi imposante auroit dû condamner à un éternel silence tous ces coupables détracteurs; mais lorsque la malheureuse affaire du quiétisme eut laissé un essor plus libre à la malveillance encore sourde et cachée des envieux de Fénelon, on parut craindre qu'il ne se fût plus occupé à entretenir M. le duc de Bourgogne dans le goût d'une dévotion mystique et dans des pratiques minutieuses, qui rétrécissoient son esprit et remplissoient tous ses momens, qu'à lui donner les connoissances convenables à son rang, et nécessaires à l'héritier d'un grand empire.

Louis XIV, déjà prévenu contre Fénelon, parut prêter l'oreille à ces rumeurs, et ne put s'empêcher d'en montrer une espèce d'inquiétude et de mécontentement à M. de Beauvilliers. M. de Beauvilliers lui répondit avec modestie et fermeté [1] : « Sire, je ne connois qu'un Evangile, » et je crois devoir à mon Dieu et à mon Roi de

[1] Vie de Fénelon, par le P. Querbeuf.

» ne rien négliger pour préparer à la France un » roi vertueux. On peut savoir de M. le duc de » Bourgogne lui-même en quoi consistent ses exer- » cices de piété. Je suis prêt à leur substituer le » chapelet, si on le juge convenable. Mais pour » fermer la bouche à tous mes accusateurs, j'ose » les défier de produire l'exemple d'un seul prince » qui, à l'âge de M. le duc de Bourgogne, soit » aussi instruit dans toutes les sciences hu- » maines. »

XLIX.

Réflexions sur l'éducation du Dauphin et celle du duc de Bourgogne.

Nous ne prétendons certainement pas établir entre Bossuet et Fénelon, entre Montausier et Beauvilliers un parallèle injurieux. La gloire, les talens et les vertus de ces hommes supérieurs à tous les éloges, sont consacrés depuis long-temps par le suffrage unanime de leurs contemporains et par la vénération de la postérité. Oser dépouiller un seul d'entre eux d'une partie des titres de sa gloire, pour en orner celui que l'on croirait honorer par une injuste prééminence, ce seroit montrer un enthousiasme puéril et maladroit. On offenserait également la mémoire de celui que l'on prétendroit élever, et de celui qu'on auroit la témérité de rabaisser. Il est des noms tellement environnés d'éclat et de faveur, qu'il faut se borner à les prononcer avec un égal respect, et s'interdire de fixer leur rang.

Nous éviterons aussi d'établir aucun rapprochement entre les résultats de l'éducation du fils de Louis XIV, et de celle de son petit-fils. Ces résultats dépendent souvent des dispositions plus ou moins heureuses qu'un élève apporte aux soins de son instituteur; et il faut convenir que la nature avoit favorisé M. le duc de Bourgogne par une pénétration d'esprit si remarquable, et une telle avidité pour s'instruire, que Fénelon eut sous ce rapport un avantage qui manqua à Bossuet.

Nous hasarderons seulement une réflexion sur le caractère et le génie particulier des hommes célèbres qui présidèrent à ces deux éducations. Seroit-il permis de penser que l'austère vertu et l'inexorable rigidité de M. de Montausier, pouvoit intimider, ou, si l'on veut, devoit moins attirer un enfant, qui a toujours besoin d'être encouragé, que les vertus douces, égales et modestes de M. de Beauvilliers, aussi indulgent pour les autres, que sévère pour lui-même; qui portoit dans toutes ses manières, comme dans toute sa conduite, l'expression tranquille et touchante du calme et de l'innocence de son âme; qui ne montra, qui n'éprouva jamais d'autre passion que celle de la vertu; qui se seroit même reproché l'amour de la gloire.

Puisque j'ai osé laisser entrevoir ma pensée, me sera-t-il permis de la montrer tout entière? Me pardonnera-t-on de croire que le vaste génie de Bossuet, qui embrassoit toujours dans ses sublimes conceptions tout ce que la religion, l'histoire, la philosophie et la politique ont de plus élevé; qui avoit conquis toutes les sciences plutôt qu'il ne les avoit apprises; que cet homme étonnant, qui paroissoit toujours parler au nom du ciel, dont il avoit emprunté la magnificence, l'éclat et la foudre, avoit plus de peine à descendre de tant de hauteur, pour s'abaisser jusqu'à la foible intelligence d'un enfant, que Fénelon, doué d'une imagination plus douce et plus riante, d'une âme plus sensible, d'un caractère plus patient et plus flexible; qui n'avoit qu'un seul intérêt, qu'une seule pensée, une seule étude, celle de donner à la France un bon roi; qui oublioit sa propre gloire, en apprenant à son élève à mépriser la gloire, et qui avoit placé toute son ambition dans le bonheur d'une génération qu'il ne devoit pas voir.

Ne peut-on pas dire que le contraste de leur caractère et de leur génie se fait remarquer jusque dans les deux ouvrages qu'ils écrivirent pour l'instruction de leurs élèves, et qui ont le plus contribué à immortaliser leurs auteurs. Est-il possible de supposer qu'un prince de quinze ans, à qui la nature avoit refusé cette étendue et cette pénétration d'esprit qu'elle accorda depuis à son fils; qu'un prince, que son extrême timidité empêchoit de s'ouvrir avec toute la liberté nécessaire au développement de ses idées, et dont on avoit voulu peut-être charger l'intelligence et la mémoire de plus de richesses qu'elles ne pouvoient en recevoir[1], fût capable de suivre la marche rapide, ou plutôt le vol audacieux de Bossuet, dans sa magnifique pensée du *Discours sur l'histoire universelle*, et pût saisir toutes les parties de ce vaste tableau, dont chaque trait est l'expression du génie, et suppose des connoissances et une habitude de réfléchir qui appartiennent à très-peu d'hommes.

Télémaque, au contraire, n'étoit-il pas admirablement approprié à la position, aux idées, aux sentimens naturels de tout prince du même âge. Fénelon n'a-t-il pas su répandre dans le plan, le style et la composition du *Télémaque*, un charme tellement ineffaçable, qu'il est encore, depuis plus d'un siècle, le premier livre que l'on donne à l'enfance et à la jeunesse, celui que l'on aime encore à relire dans un âge plus avancé et dans les diverses situations de la vie : singulière destinée d'un livre qui n'avoit été composé que pour l'instruction d'un héritier du trône, et qui fait depuis si long-temps le charme de tous les âges et de toutes les conditions!

On ne nous soupçonnera pas, sans doute, de vouloir comparer deux ouvrages d'un genre si

[1] « Feu Monseigneur savoit à cinq ou six ans mille mots » latins, et pas un seul quand il fût maître de lui. » (*Lettre de madame de Maintenon à madame de Ventadour*, 16 juin 1715.)

« Si on considère, raconte madame de Caylus, le mérite » et la vertu de M. de Montausier, l'esprit et le savoir de » M. de Meaux, quelle haute idée n'aura-t-on pas, et du Roi » qui a fait élever si dignement son fils, et du Dauphin qu'on » croira savant et habile, parce qu'il le devoit être! On igno- » rera les details qui nous ont fait connoître l'humeur de » M. de Montausier, et qui l'ont fait voir plus propre à re- » buter un enfant tel que Monseigneur, né doux, paresseux » et opiniâtre, qu'à lui inspirer les sentimens qu'il devoit » avoir. La manière rude avec laquelle on le forçoit d'étu- » dier, lui donna un si grand dégoût pour les livres, qu'il » prit la résolution de n'en jamais ouvrir quand il seroit son » maître : il a tenu parole. »

(*Souvenirs de madame de Caylus.*)

différent; nous avons seulement voulu indiquer que l'un étoit plus propre que l'autre à remplir l'objet qu'on paroissoit s'être proposé.

Mais il vaut mieux convenir de bonne foi que Bossuet a moins voulu parler à son élève qu'à tous les hommes éclairés de tous les temps et de tous les pays; s'il a décoré le frontispice de son ouvrage du nom du fils de Louis XIV, cet hommage, rendu à la grandeur et à la reconnoissance, n'a trompé ni ses contemporains ni la postérité; et le *Discours sur l'histoire universelle* est resté à jamais pour l'instruction de tous les siècles à venir, et comme la plus belle conception du génie.

Des circonstances extraordinaire contribuent aussi quelquefois à varier l'impression que l'âme reçoit à la lecture de ces deux chefs-d'œuvre de deux grands hommes.

Dans les premières années de la jeunesse, dans un cours de choses paisible et régulier, dans ces jours de candeur et d'innocence, où l'heureuse inexpérience de la perversité des hommes ouvre le cœur et l'imagination à toutes les douces illusions de la vertu et de la félicité publique, on aime à s'égarer avec Fénelon dans ces lieux enchantés, où la sagesse et la bienfaisance assises sur le trône, ne donnent à des peuples soumis et tranquilles que des lois paternelles, et où les sujets, heureux des vertus du prince, se jouent avec les chaînes de fleurs qui les attachent à son autorité tutélaire.

Mais lorsque les années commencent à refroidir l'imagination, et à attrister les pensées; lorsque, désabusés de tous les prestiges qui avoient ébloui notre âme encore jeune et sans expérience, nous voyons les hommes tels qu'ils sont; lorsque les espérances qui avoient rempli notre vie, se sont évanouies avec tous les objets de notre ambition; lorsque, par une déplorable fatalité, nous sommes appelés à assister à ces grandes catastrophes qui changent la face des empires et le sort des nations, alors, nous avons besoin de la main ferme et puissante de Bossuet, pour nous soutenir au milieu des débris et des ruines que laissent ces terribles tempêtes des passions humaines. C'est alors qu'à la clarté sombre et majestueuse du flambeau qu'il offre à notre esprit, on ose marcher à sa suite avec un effroi religieux dans les profondeurs de cette Providence, dont les coups de tonnerre [1] *font mourir les royaumes même et tomber les trônes les uns sur les autres avec un fracas effroyable*, *pour nous faire sentir qu'il n'y a rien de solide parmi les hommes, et que l'inconstance et l'agitation sont le propre partage des choses humaines.*

[1] Discours sur l'Histoire universelle, IIIe partie, fin du chapitre I.

LIVRE DEUXIÈME.

CONTROVERSE DE BOSSUET ET DE FÉNELON SUR LE QUIÉTISME.

I.

Situation de Fénelon à la Cour.

Les premières années de l'éducation de M. le duc de Bourgogne furent peut-être l'époque la plus heureuse de la vie de Fénelon. Il avoit obtenu sur ce jeune prince un utile ascendant; il avoit dompté son caractère; il avoit ouvert son cœur à tous les sentimens vertueux; il avoit dirigé son esprit vers les sciences utiles et agréables, avec une rapidité dont l'éducation d'aucun autre prince ne pouvoit offrir d'exemple. La cour admiroit avec surprise un changement qui surpassoit tout ce que la flatterie auroit pu supposer. Fénelon se livroit aux plus douces espérances; il voyoit déjà se réaliser dans l'avenir ces systèmes de justice, de paix et de bonheur, que son imagination se plaisoit à créer, et qui devoient succéder au fracas des conquêtes et aux illusions de la gloire.

Avec cette brillante perspective devant les yeux, Fénelon jouissoit de tout le bonheur qu'il avoit su réunir autour de lui. Presque tous ses momens étoient remplis par les devoirs de sa place. La société de quelques amis vertueux lui offroit la seule distraction dont son cœur avoit besoin. Une entière conformité de principes et de sentimens religieux l'unissoit intimement à M. de Beauvilliers. Son esprit, ses talens, le charme de sa conversation et l'heureuse séduction de ses manières lui avoient concilié tous les suffrages.

La Cour de Louis XIV, devenue plus sérieuse, conservoit toujours ce bon goût, cette noblesse et cette décence si bien assortis au caractère de l'abbé de Fénelon. L'exemple du monarque, qui se montroit de jour en jour plus religieux et plus régulier dans ses mœurs, donnoit une nouvelle direction à l'opinion publique. La considération et la faveur alloient chercher la vertu; et si elles se trompèrent quelquefois, en se reposant sur ceux qui n'en avoient que l'apparence, elles parurent se fixer avec l'approbation générale sur Fénelon.

II.

Faveur de Fénelon auprès de madame de Maintenon; elle le consulte sur ses défauts.

Le charme de son caractère avait entraîné madame de Maintenon; elle lui montroit une confiance qu'elle n'avoit éprouvée pour personne au même degré. Fénelon avoit été à portée de la voir

souvent chez M. de Beauvilliers. Madame de Maintenon, qui avoit autant de tact que d'esprit, ne put être indifférente au mérite d'un homme dont l'imagination brillante et la conversation toujours animée ne s'éartoient jamais de ce bon goût et de cette parfaite raison, dont elle avoit le sentiment et le besoin. On remarque dans quelques-unes de ses lettres les premières traces de l'impression qu'il produisit sur elle; elle écrivoit à madame de Saint-Géran : *Votre abbé de Fénelon est fort bien venu ici. Tout le monde ne lui rend pourtant pas justice, et il voudroit être aimé avec ce qu'il faut pour l'être.*

M. de Saint-Simon, qui ne voit jamais les personnages dont il parle, que sur leurs rapports avec le monde ou avec des intérêts politiques, nous dit que Fénelon possédoit plus que personne le don de plaire; « qu'il avoit pour cela des talens faits exprès; une douceur, une insinuation, » des grâces naturelles qui couloient de source; » un esprit facile, ingénieux, fleuri, dont il » faisoit toujours un usage convenable à chaque » chose et à chaque personne; un abord facile à » tous, une conversation aisée, légère, et tou- » jours décente; un commerce enchanteur; une » aisance qui en donnoit aux autres; cet air, ce » bon goût, qu'on ne tient que de l'usage de la » meilleure compagnie et du grand monde, qui » se trouvoit répandu de soi-même dans toutes » ses conversations. »

Mais madame de Maintenon observoit l'abbé de Fénelon sous des rapports plus sérieux et non moins attachans. Lorsque sa liaison avec lui commençoit à s'établir d'une manière plus suivie, elle écrivoit à madame de Saint-Géran : « J'ai vu en- » core aujourd'hui l'abbé de Fénelon. Il a bien de » l'esprit; il a encore plus de piété; c'est juste- » ment ce qu'il me faut. »

Ce fut donc la piété de Fénelon, encore plus que son esprit, qui inspira à madame de Maintenon le désir de le voir et de l'entretenir plus habituellement. Elle étoit alors occupée à donner à la maison de Saint-Cyr des réglemens conformes à l'esprit de religion et aux vues de sagesse qu'elle s'étoit proposées dans cet établissement.

Madame de Maintenon avoit autant de modestie que de lumières; elle ne se crut pas capable, avec le seul secours de son excellent esprit et de sa droite raison, de donner à Saint-Cyr l'ordre et la régularité qui devoient garantir ce magnifique établissement de toutes les variations, dont les institutions nouvelles sont encore plus souvent menacées, que celles que le temps et l'expérience ont affermies. Elle réclama les conseils et les instructions de tout ce que l'Eglise de Paris offroit alors de plus vertueux et de plus éclairé. C'étoient des hommes aussi célèbres par leurs connoissances que par leur piété; c'étoient le père Bourdaloue, MM. Tiberge et Brisacier, supérieurs des missions étrangères; M. Joly, supérieur général de Saint-Lazare; l'abbé Godet-des-Marais, depuis évêque de Chartres. Fénelon fut associé à ces hommes respectables.

On reconnut bientôt que, par la flexibilité de son esprit, il étoit propre à tous les genres d'instruction, et que tout ce qui pouvoit être utile à la religion et au bien public avoit un droit égal à l'activité de son zèle et à l'emploi de ses talens. Par un contraste singulier, on vit le même homme qui élevoit le petit-fils de Louis XIV et préparoit à la France un grand roi, enseigner à des religieuses les vertus humbles et cachées du cloître, et à de jeunes pensionnaires les premiers élémens du christianisme. Il étonnoit par son habileté et son expérience dans la conduite des âmes ces hommes vénérables qui avoient blanchi dans l'exercice de ces pénibles et difficiles fonctions. Ses écrits et ses instructions passoient par les mains de madame de Maintenon, qui y trouvoit chaque jour de nouveaux motifs pour goûter le caractère et les principes de l'abbé de Fénelon. Il réunissoit tout ce qui pouvoit convenir à sa piété et plaire à son goût. Elle voulut peut-être éprouver sa sincérité, en exigeant de lui un service, toujours délicat à demander, toujours difficile à rendre. Elle le pria de lui exposer par écrit les *défauts* qu'il avoit pu observer en elle, et Fénelon donna à madame de Maintenon le tableau des *défauts* de madame de Maintenon. L'idée étoit singulière [1] : l'exécution en est remarquable. Si madame de Maintenon s'étoit méfiée de sa sincérité, elle dut être rassurée; et la franchise de Fénelon dut ajouter à son estime et à sa confiance pour lui. Nous n'en rapporterons que les traits les plus saillans; ils suffiront pour montrer que madame de Maintenon étoit aussi digne d'entendre la vérité, que Fénelon de la lui dire.

« Je ne puis, madame, vous parler sur vos » *défauts* qu'au hasard. Vous n'avez jamais agi de » suite avec moi, et je compte pour peu ce que » les autres m'ont dit de vous; mais n'importe, » je vous dirai ce que je pense.

» Vous êtes bonne à l'égard de ceux pour qui » vous avez du goût et de l'estime, mais vous êtes » froide dès que ce goût vous manque; quand » vous êtes sèche, votre sécheresse va assez loin; » ce qui vous blesse, vous blesse vivement.

» Vous tenez par un sentiment de mauvaise » gloire au plaisir de soutenir votre prospérité » avec modération, et de paroître, par votre cœur, » au-dessus de votre place.

» Vous êtes naturellement disposée à la con- » fiance pour les gens de bien, dont vous n'avez » pas assez éprouvé la prudence; mais quand vous » commencez à vous défier, votre cœur s'éloigne » d'eux trop brusquement. Il y a cependant un » milieu entre l'excessive confiance qui se livre, » et la défiance qui ne sait plus à quoi s'en tenir, » lorsqu'elle sent que ce qu'elle croyoit tenir lui » échappe.

» On dit, et selon toute apparence avec vérité, » que vous êtes sévère; qu'il n'est pas permis » d'avoir des défauts avec vous, et qu'étant dure » à vous-même, vous l'êtes aussi aux autres; que » quand vous commencez à trouver quelque foible » dans les gens que vous avez espéré de trouver

[1] Madame de Maintenon avoit copié de sa main ces avis de l'abbé de Fénelon; on les trouva après sa mort parmi ses papiers. Madame de Glapion, supérieure de Saint-Cyr, confia cet écrit au maréchal de Villeroi, qui lui répondit : « Je vous » renvoie le petit livret que vous m'avez confié. Avouez qu'il » y a un petit mouvement de vanité à faire parler de ses » défauts. »

» parfaits, vous vous en dégoûtez trop vite, et » que vous poussez trop loin le dégoût.

» On dit que vous vous mêlez trop peu des af- » faires. Ceux qui vous parlent ainsi, sont ins- » pirés par l'inquiétude, par l'envie de se mêler » du gouvernement, et par le dépit contre ceux » qui distribuent les grâces, ou par l'espoir » d'en obtenir par vous. Le zèle du salut du Roi » ne doit point vous faire aller au-delà des bornes » que la Providence semble vous avoir mar- » quées.

» Ce n'est pas la fausseté que vous avez à crain- » dre, tant que vous la craindrez. Les gens faux » ne croient pas l'être; les vrais tremblent tou- » jours de n'être pas assez vrais.

» Le vrai moyen d'attirer la grâce sur le Roi et » sur l'Etat, n'est pas de crier, ou bien de fati- » guer le Roi; c'est de l'édifier, et d'ouvrir peu à » peu le cœur de ce prince par une conduite in- » génue, cordiale et patiente.

» Votre esprit est plus capable d'affaires que » vous ne pensez. Vous vous défiez peut-etre un » peu trop de vous-même; ou bien vous craignez » trop d'entrer dans des discussions contraires au » goût que vous avez pour une vie tranquille et re- » cueillie.

» Chacun, plein de son intérêt, veut vous y » entraîner, et vous trouve insensible à la gloire » de Dieu, si vous n'êtes aussi échauffée que lui. » Chacun veut même que votre avis soit conforme » au sien, et sa raison à la vôtre. »

Mais le fragment suivant est bien remarquable par le courage avec lequel Fénelon parle des défauts de Louis XIV à la femme de Louis XIV.

« Comme le Roi se conduit bien moins par des » maximes suivies, que par l'impression des gens » qui l'environnent, et auxquels il confie son au- » rité, l'essentiel est de ne perdre aucune occa- » sion pour l'obséder par des gens vertueux, qui » agissent de concert avec vous, pour lui faire » accomplir dans leur vraie étendue ses devoirs, » dont il n'a aucune idée..... Le grand point est » de l'assiéger, puisqu'il veut l'être, de le gouver- » ner, puisqu'il veut être gouverné. Son salut » consiste à être assiégé par des gens droits et » sans intérêt. Vous devez donc mettre toute votre » application à lui donner des vues de paix, et » surtout de soulagement des peuples, de modé- » ration, d'équité, de défiance à l'égard des con- » seils durs et violens, d'horreur pour les actes » d'autorité arbitraire, enfin, d'amour pour l'E- » glise, et d'application à lui chercher de saints » pasteurs. »

Tous les conseils que Fénelon donne à madame de Maintenon dans cet écrit, respirent la même sagesse, la même élévation de sentimens.

« Vous avez à la cour des personnes qui parois- » sent bien intentionnées; elles méritent que vous » les traitiez bien, et que vous les encouragiez; » mais il faut beaucoup de précaution; car mille » gens se feroient dévots pour vous plaire. Pour » votre famille, rendez-lui les soins qui dépen- » dront de vous, selon les règles de modération » que vous avez dans le cœur; mais évitez éga- » lement deux choses : l'une, de refuser de parler » pour vos parens, quand il est raisonnable de le » faire; l'autre, de vous fâcher quand votre re- » commandation ne suffit pas. Il me paroît que » vous aimez comme il faut vos parens, sans igno- » rer leurs défauts, et sans perdre de vue leurs » bonnes qualités. »

La femme célèbre à qui ces conseils s'adressoient, a prouvé qu'elle étoit capable d'en faire la règle de sa conduite. Jamais aucune femme n'a su s'élever par elle-même, et par les seuls moyens que la vertu et la délicatesse puissent avouer, à une plus haute fortune; jamais aucune femme n'a montré plus de modération dans une si étonnante prospérité; personne n'a jamais mieux senti ni mieux exprimé le vide affreux que laissent souvent la puissance et la grandeur. C'étoit elle qui écrivoit à sa nièce :

« [1] On rachète bien les plaisirs et l'enivrement » de la jeunesse. Je trouve, en repassant ma vie, » que depuis l'âge de trente-deux ans, qui fut le » commencement de ma fortune, je n'ai pas été » un moment sans peine, et qu'elles ont toujours » augmenté. »

C'étoit encore elle qui écrivoit à madame de la Maisonfort : « Que ne puis-je vous donner mon » expérience? que ne puis-je vous faire voir l'en- » nui qui dévore les grands et la peine qu'ils ont » à remplir leurs journées? Ne voyez-vous pas » que je meurs de tristesse dans une fortune qu'on » auroit eu peine à imaginer. J'ai été jeune et » jolie, j'ai goûté des plaisirs; j'ai été aimée par- » tout; dans un âge plus avancé, j'ai passé des » années dans le commerce de l'esprit; je suis » venue à la fortune, et je vous proteste que tous » les états laissent un vide affreux. »

Plus madame de Maintenon voyoit l'abbé de Fénelon, plus elle s'attachoit à lui; elle eut même la pensée de le choisir pour son directeur [2]. Elle venoit de perdre l'abbé Gobelin, qui avoit eu sa confiance dès sa première jeunesse [3], « et qui l'avoit » long-temps dirigée avec fermeté, mais qui lui » étoit devenu presque inutile; elle avoit conservé » pour lui la même confiance, la même docilité, » le même goût; mais il avoit pris une si grande » crainte d'elle, il la traitoit avec tant de respect, » il l'embarrassoit si fort par la contrainte que » son élévation lui donnoit malgré lui et malgré » elle, que de continuelles infirmités se joignant » à toutes ces raisons, elle s'adressa pendant quel- » que temps au P. Bourdaloue. Mais ce saint et » savant prédicateur lui déclara qu'il ne pourroit » la voir que tous les six mois à cause de ses ser- » mons. Elle comprit que tout habile, tout ver- » tueux, tout expérimenté, tout zélé qu'il étoit, » elle ne pourroit pas en tirer le secours presque » continuel dont elle avoit besoin. En se privant » du P. Bourdaloue, elle redoubla d'estime pour » lui; car, ajoute-t-elle avec assez de naïveté, la » direction de ma conscience n'étoit point à dé-

[1] Lettre de madame de Maintenon à madame de Villette. — [2] Le cardinal de Bausset avoit parlé d'une lettre anonyme de Fenelon a Louis XIV comme d'une pièce douteuse. Mais aujourd'hui l'authenticité de cette lettre est incontestable. Seulement rien ne prouve qu'elle ait été remise a Louis XIV; et il est tout-a-fait invraisemblable qu'elle lui ait été remise dans l'état ou nous l'avons maintenant, c'est-à-dire sans adoucissement ni modification quelconque. Voyez l'*Hist. litt. de Fénelon*, p. 155. (*Note des Editeurs.*) — [3] Entretiens de madame de Maintenon.

» daigner; elle hésita quelque temps entre l'abbé » de Fénelon et l'abbé Godet-des-Marais, depuis » évêque de Chartres. Elle connoissoit ce dernier » par l'abbé Gobelin, qui logeoit au séminaire des » Trente-trois dont l'abbé Godet-des-Marais étoit » supérieur. Son extérieur, bien loin d'avoir rien » qui attirât, étoit tout-à-fait propre à éloigner. » Il avoit un air froid, sec et austère; mais tout » ce qu'elle vit en lui, dans ses rapports avec » Saint-Cyr, parut à madame de Maintenon si » vertueux, si sage, si modéré, si prudent, » qu'elle se décida à lui donner sa confiance; elle » fit part de son projet à l'abbé Brisacier, qui, » avec une droiture merveilleuse, et sans profiter » de l'ouverture pour la porter à le choisir lui-» même, ou l'abbé Tiberge, son intime ami, » pour qui elle avoit une égale estime, dit à ma-» dame de Maintenon : Vous ne sauriez mieux » faire, Madame, que de prendre M. l'abbé Des-» Marais pour votre directeur; il a tout ce qui » convient et qui vous est nécessaire : elle pria » l'abbé Brisacier de lui en faire la proposition. » L'abbé Des-Marais le refusa d'abord, regardant » cette charge comme formidable, ainsi qu'il lui » écrivit à elle-même quelque temps après. Il fal-» lut employer l'autorité de M. Tronson, supé-» rieur général de Saint-Sulpice, pour qui l'abbé » Des-Marais avoit une entière déférence, et qui » le décida à se charger de la conscience de ma-» dame de Maintenon. »

C'est de madame de Maintenon elle-même que nous empruntons ces détails; et elle ajoutoit : « J'ai » souvent pensé depuis, pourquoi je ne pris pas » l'abbé de Fénelon, dont toutes les manières me » plaisoient, dont l'esprit et la vertu m'avoient si » fort prévenue en sa faveur. Comment, au milieu » de tout ce qui devoit me déterminer d'un côté, » me jetois-je de l'autre? » Elle s'exprimoit ainsi long-temps après l'affaire du quiétisme et la disgrâce de Fénelon; elle attribuoit cette détermination à une bonté de la Providence, qui avoit voulu la préserver des erreurs de M. de Cambrai [1].

III.

Désintéressement de Fénelon. — Il est nommé à l'abbaye de Saint-Valery.

Mais à l'époque où elle parut indécise entre l'abbé de Fénelon et l'abbé Des-Marais, pour la direction de sa conscience, elle étoit bien éloignée de lui supposer des erreurs. On voit par tous les détails de confiance qu'elle conserva avec lui, lors même que l'affaire du quiétisme eut commencé à faire un certain éclat, combien elle goûtoit ses maximes, vénéroit sa vertu, et admiroit son désintéressement.

Cette dernière qualité devoit surtout frapper madame de Maintenon; elle en offroit elle-même le modèle le plus admirable dans une place qui, mettant tout à sa disposition, mettoit à ses pieds toute la cour et tous les ambitieux. On aura peine à croire que Fénelon fut cinq ans précepteur des enfans de France sans recevoir la plus foible grâce. Le seul revenu ecclésiastique dont il ait joui jusqu'à l'âge de quarante-trois ans, consistoit dans le petit prieuré de Carenac, que l'évêque de Sarlat, son oncle, lui avoit résigné, pour l'aider à subsister à Paris, pendant qu'il y exerçoit les fonctions du saint ministère. Ce fut cependant l'époque où il jouit du plus grand crédit auprès de madame de Maintenon; mais madame de Maintenon et M. de Beauvilliers, aussi désintéressés que Fénelon, pensoient pour lui comme ils pensoient pour eux-mêmes.

Il fallut que Louis XIV s'occupât des intérêts de Fénelon, puisque personne ne s'en occupoit pour lui. Il parut même honteux de s'en être ressouvenu si tard. Il le nomma, en 1694, à l'abbaye de Saint-Valery; il voulut le lui annoncer lui-même, et lui fit, pour ainsi dire, des excuses d'un témoignage si tardif de sa reconnoissance et de sa bonté.

C'est au moment où ce que l'on appelle la fortune commençoit à sourire à Fénelon, que s'élevèrent les premiers nuages qui devoient troubler une vie jusqu'alors si heureuse et si tranquille.

IV.

Controverse du Quiétisme.

Nous allons parler de l'affaire du quiétisme. Des circonstances particulières ont mis à notre disposition un très-grand nombre de manuscrits de Fénelon, qui n'ont jamais été publiés. Nous ne nous en servirons que pour exposer les faits avec la plus grande exactitude. Nous oublierons que nous écrivons l'histoire de Fénelon; ou du moins nous nous rappellerons que nous avons aussi à parler de Bossuet. Tous les intérêts et toutes les passions, qui donnèrent des partisans et des adversaires à ces deux grands hommes, n'existent plus. Ce seroit bien mal servir la religion et la vérité, que d'avoir la pensée de perpétuer des divisions et des rivalités, auxquelles ils eurent eux-mêmes la gloire de mettre un terme. Le grand intérêt que peut inspirer le récit de cette controverse, est d'en observer le résultat, et ce résultat fut tout entier en faveur de la religion et de la vérité. Bossuet eut le mérite de faire condamner des erreurs qui n'étoient pas sans danger. Fénelon eut le mérite encore plus rare de se soumettre au jugement qui l'avoit condamné.

On nous a reproché de n'avoir point placé à la tête du récit des controverses de Bossuet et de

[1] On lit dans les notes placées à la suite de l'*Éloge de Fénelon*, par M. l'abbé Maury, aujourd'hui cardinal, édit. de 1804 : « Madame de Maintenon *prit Fénelon pour son* » *directeur* à la mort de l'abbé Gobelin; et cette direction, » qui pouvoit donner la plus grande influence sur le gou-» vernement, effraya ses ennemis, qui dès-lors conjurèrent » sa perte : il y avoit alors contre lui plusieurs cabales à la » cour. L'affaire du quiétisme décida enfin madame de Main-» tenon à le quitter, et à choisir pour confesseur M. Godet-» des-Marais, évêque de Chartres, *ennemi très-passionné* » de l'archevêque de Cambrai. »

On vient de voir par le témoignage de madame de Maintenon elle-même, que *Fénelon n'a jamais été son directeur*, et qu'elle avoit donné sa confiance spirituelle à l'abbé *Des-Marais, long-temps avant l'affaire du quiétisme*. On verra dans la suite que l'abbé Des-Marais, depuis évêque de Chartres, fut opposé à la doctrine de Fenelon, mais qu'il ne fut jamais son *ennemi très-passionné*.

Fénelon, l'exposé de la question de doctrine qui excita des débats si animés entre ces deux grands hommes. Nous sommes obligés de convenir que ce reproche peut paroître fondé de la part de cette classe de lecteurs que leur profession et leurs études ont familiarisés avec ces questions subtiles et délicates. Peut-être en effet avions-nous cédé trop facilement à la difficulté de reproduire avec toute l'exactitude et toute la précision nécessaires, un système de doctrine qui a produit tant d'écrits et de discussions. Peut-être aussi avons-nous trop obéi à la crainte d'excéder les bornes de l'histoire, en entrant dans des détails devenus plus indifférens par l'édifiante soumission de Fénelon.

Cependant, pour satisfaire, autant qu'il est en nous, à l'obligation que l'on semble nous imposer, nous réduirons aux termes les plus simples et les plus précis le système de mysticité que l'on est convenu d'appeler le *quiétisme* [1].

V.

Quiétisme de Molinos.

Il y a eu dans tous les temps et dans toutes les religions des hommes singuliers, qui ont cru ne pouvoir arriver à la perfection que par des voies bizarres et extraordinaires [2].

Tel fut à la fin du 17e siècle, *Michel Molinos*, prêtre espagnol, qu'on peut regarder comme le patriarche des *Quiétistes modernes*.

La doctrine de *Molinos* peut se réduire à ces trois maximes :

1° La *contemplation parfaite* est un état, où l'ame ne raisonne point, ne réfléchit ni sur Dieu ni sur elle-même, mais reçoit *passivement* l'impression de la lumière céleste, sans exercer aucun acte d'amour, d'adoration, ou tout autre acte quelconque de la piété chrétienne. C'est cet état d'inaction et d'inattention absolue que *Molinos* appelle *quiétude*.

2° Dans cet état de *contemplation parfaite*, l'ame ne désire rien, pas même son salut ; elle ne craint rien, pas même l'enfer : elle n'éprouve plus d'autre sentiment que celui d'un entier abandon au bon plaisir de Dieu.

3° Une ame arrivée à cet état de *contemplation parfaite*, est dispensée de l'usage des sacremens et de la pratique des bonnes œuvres. Tous les actes, tous les exercices de la piété chrétienne lui deviennent indifférens. Les représentations et les imaginations les plus criminelles peuvent affecter la partie sensitive de l'ame, sans la souiller, et elles restent étrangères à la partie supérieure, où résident l'intelligence et la volonté.

De ces principes si pernicieux, *Molinos* en déduisoit la conséquence abominable, qu'une ame parvenue à cet état de *contemplation parfaite*, cessoit d'être coupable envers Dieu, en s'abandonnant aux actions les plus criminelles ; que son corps n'étoit plus alors que l'instrument du démon, sans que l'ame, intimement unie à Dieu, éprouvât la plus légère altération du désordre qui agite les sens [1].

On ne peut assez s'étonner qu'une doctrine, dont les conséquences révoltantes n'étoient pas même dissimulées, et s'énonçoient sous des expressions si formelles, ait pu trouver à Rome des partisans parmi des personnes éminentes en piété, et que la dignité de leur caractère, ainsi que la pureté bien connue de leurs mœurs, auroient dû préserver d'un genre de séduction qui offensoit la simple honnêteté naturelle.

Les écrits de *Molinos* furent proscrits en 1687 par une bulle du pape Innocent XI ; et leur auteur, condamné à une prison perpétuelle, y finit, dit-on, ses jours dans des sentimens de repentir et de piété.

VI.

Quiétisme de madame Guyon.

Ce fut peu de temps après la condamnation de *Molinos*, que le *quiétisme* s'introduisit en France sous une forme moins grossière, et dégagée des extravagances impies et criminelles que le Saint-Siège avoit si justement frappées d'anathème.

C'est Bossuet lui-même qui nous servira d'interprète dans l'exposition de ce *quiétisme* mitigé, tel qu'il l'avoit puisé dans l'analyse des écrits de madame Guyon.

« L'abrégé des erreurs de ce *quiétisme*, dit Bos-
» suet, est de mettre la sublimité et la perfection
» dans des choses qui ne sont pas, ou du moins
» qui ne sont pas de cette vie ; ce qui les oblige à
» supprimer dans certains états, et dans ceux
» qu'on nomme *parfaits contemplatifs*, beaucoup
» d'actes essentiels à la piété, et expressément
» commandés de Dieu ; par exemple, les actes de
» foi explicite, contenus dans le symbole des apô-
» tres ; toutes les demandes, et même celles de
» l'Oraison dominicale, les réflexions, les actions
» de grâces, et les autres actes de cette nature,
» qu'on trouve commandés et pratiqués dans tou-
» tes les pages de l'Écriture et dans tous les ou-
» vrages des saints [2]. »

Bossuet expose ensuite et discute le principe fondamental de cette nouvelle doctrine, savoir : que la perfection consiste, même dès cette vie, *dans un acte continuel et invariable de contemplation et d'amour ;* d'où il suit que, lorsqu'on s'est une fois donné à Dieu, l'acte en subsiste toujours, s'il n'est révoqué, et qu'il n'est nécessaire ni de le réitérer, ni de le renouveler.

Il est constant, ainsi que l'observe Bossuet, que ce principe, pris dans son sens naturel, conduit aux plus étranges conséquences.

1° C'est une suite nécessaire de ce principe, qu'il ne faut point se recueillir dans l'oraison, quelque distrait que l'on ait été, puisque, selon ces nouveaux mystiques, les actes une fois parfaits ne périssent point.

[1] Cet exposé des erreurs du Quiétisme est incomplet, il faut le lire dans l'*Hist. litt. de Fénelon*, où la matière est traitée à fond avec la plus grande exactitude théologique. (*Note des Éditeurs.*) — [2] Tels furent, au onzième siècle, les *Hesycastes* dans l'Église grecque, et les *Béguards* au quatorzième, dans l'Église latine.

[1] Voyez, aux *Pièces justificatives*, la lettre du cardinal Caraccioli au pape Innocent XI, en date de 1682, n. I. — Voyez l'*Instruction* de Bossuet *sur les États d'oraison*.

2° Ce même principe tend à relâcher dans les *parfaits* le soin de renouveler les actes les plus essentiels à la piété, tels que les actes explicites de foi, d'espérance et de demande. Car pour ces prétendus *parfaits*, il n'y a plus qu'un seul acte perpétuel et universel, dans lequel tout est renfermé pour eux, et dans lequel ils prétendent que tous les autres actes de religion se trouvent compris éminemment.

Aussi madame Guyon, dans son *Explication du Cantique des cantiques*, paroît-elle enseigner formellement que le désir et la demande du salut sont entièrement supprimées dans son état prétendu de perfection, et que dans ce même état, l'ame doit renoncer à tous les actes distincts et explicites quelconques.

VII.

Quiétisme de Fénelon.

Il existe une différence très-importante entre le *quiétisme* de Fénelon et celui de madame Guyon.

Madame Guyon supposoit et avoit même entrepris de tracer une méthode, par laquelle on pouvoit conduire les ames les plus communes à cet état de perfection, où un acte continuel et immuable de contemplation et d'amour les dispensoit pour toujours de tous les autres actes de religion, ainsi que des pratiques de piété les plus indispensables selon la doctrine de l'Eglise catholique.

Mais Fénelon, dans les égaremens même de son imagination, n'alla pas à beaucoup près si loin.

On verra dans la suite que les propositions de son livre *des Maximes des Saints*, prises à la rigueur, expriment seulement *la possibilité d'un état habituel de pur amour*, d'où étoient exclus comme autant d'imperfections tous les actes explicites des autres vertus, même le désir du salut et la crainte de l'enfer.

Aussi on a observé que toute la doctrine de Fénelon, condamnée par le bref d'Innocent XII, pouvoit se réduire à ces deux points :

1° Il est dans cette vie un état de perfection dans lequel le désir de la récompense et la crainte des peines n'ont plus lieu.

2° Il est des ames tellement embrasées de l'amour de Dieu, et tellement résignées à la volonté de Dieu, que si dans un état de tentation, elles venoient à croire que Dieu les a condamnées à la peine éternelle, elles feroient à Dieu le sacrifice absolu de leur salut.

Nous croyons que cet exposé peut suffire pour faire connoître la nature des questions qui furent agitées entre Bossuet et Fénelon ; nous devons actuellement rapporter à quelle occasion elles s'élevèrent, et par quel concours malheureux de circonstances les prélats les plus recommandables de l'Eglise de France, et les personnages les plus vertueux de la cour de Louis XIV, se trouvèrent mêlés à ces affligeantes discussions.

VIII.

Histoire de madame de Guyon. — Le P. Lacombe.

Jeanne-Marie Bouvières de la Mothe, connue sous le nom de madame Guyon, étoit née à Montargis, le 13 avril 1648, d'une famille considérée dans cette ville. Elle fut mariée à seize ans au fils du célèbre Guyon, qui devoit sa noblesse et sa fortune à la belle entreprise du canal de Briare. Elle n'avoit que vingt-huit ans lorsqu'elle perdit son mari [1], qui lui laissa trois enfans en bas âge. Elle avoit montré de bonne heure un penchant décidé pour toutes les œuvres de charité, et un goût extrême pour une dévotion tendre et affectueuse. Un voyage qu'elle fit à Paris, en 1680, la mit à portée de voir M. d'Arenthon, évêque de Genève, que les affaires de son diocèse y avoient conduit. Ce prélat, qui jouissoit de la plus haute réputation de vertu, fut touché de la piété et du détachement du monde qui se faisoient remarquer dans la conduite et dans tous les sentimens de madame Guyon. Il lui proposa de se retirer dans son diocèse avec de nouvelles catholiques, qui alloient établir une communauté à Gex, pour la conversion des filles protestantes. Une résolution aussi extraordinaire dans une mère de famille, dont les enfans étoient encore si jeunes, auroit eu besoin d'être justifiée par une vie entière consacrée à la retraite et aux bonnes œuvres. Le caractère de madame Guyon ne lui permit pas de jouir de cette heureuse obscurité, qui eût été plus favorable à sa tranquillité, et peut-être à sa réputation.

Elle arriva à Gex en 1681. Ce fut dans cette ville qu'elle revit le père Lacombe, barnabite. Elle avoit déjà eu occasion de le voir à Paris, dans un voyage qu'elle y avoit fait dix ans auparavant ; elle s'étoit sentie dès-lors attirée vers lui, et elle avoit cru reconnoître dans cette disposition une vue particulière de la Providence ; c'étoit même ce qui l'avoit portée à le consulter par lettres dans deux ou trois circonstances. A son arrivée à Gex, ce religieux lui fut présenté et recommandé par l'évêque de Genève lui-même, qui l'établit supérieur de cette nouvelle communauté.

C'est à cette époque que remontent les rapports plus suivis de madame Guyon avec le père Lacombe. L'imagination trop vive et trop exaltée de madame Guyon auroit eu besoin d'être tempérée par un esprit plus calme et plus réglé que celui du père Lacombe ; et malheureusement le caractère de ce religieux le rendoit peu propre à exercer un ministère si utile. Il étoit lui-même disposé aux illusions d'une imagination désordonnée, et cette conformité d'inclination et de goût entretint madame Guyon dans l'idée qu'elle étoit appelée à exercer dans l'Eglise un ministère extraordinaire. Toute la suite de sa vie a laissé apercevoir qu'elle étoit tourmentée de la manie de fonder une espèce d'association mystique.

Les parens de madame Guyon virent avec peine qu'elle avoit adopté un genre de vie qui ne lui

[1] Il mourut le 21 juillet 1676.

permettoit plus de remplir ses devoirs de mère de famille. Mais en blâmant sa résolution, ils rendirent justice à son désintéressement ; elle leur abandonna la garde noble de ses enfans, qui la faisoit jouir de plus de 40,000 livres de rente, et ne se réserva qu'un revenu assez modique.

Il paroît que l'évêque de Genève conçut quelque méfiance de l'attrait qu'elle marquoit, ainsi que le père Lacombe, pour un genre de dévotion qui pouvoit conduire à des illusions dangereuses ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il retira sa confiance et ses pouvoirs à ce religieux.

Il paroît aussi que la communauté de Gex auroit désiré que madame Guyon disposât en faveur de cet établissement du peu de fortune qui lui restoit ; qu'elle s'y refusa, et qu'il en résulta un mécontentement mutuel, qui détermina madame Guyon à s'en séparer.

Une séparation aussi brusque commença à lui faire des ennemis. La meilleure manière d'expliquer ou de justifier sa conduite, eût été sans doute de choisir un autre asile, où elle auroit pu suivre, selon les règles communes, et sous l'autorité des supérieurs ecclésiastiques, son attrait pour les bonnes œuvres et pour une vie chrétienne et retirée.

Le parti qu'elle prit étoit plus propre à entretenir qu'à dissiper les préventions qui s'élevoient déjà contre elle. Elle suivit le père Lacombe à Thonon, dans le Chablais ; elle se logea à la vérité dans un couvent d'Ursulines ; mais elle y voyoit habituellement ce religieux, qui étoit devenu son disciple, bien plus que son directeur ; elle fut ensuite à Grenoble, où elle tint des conférences publiques ; s'y fit des ennemis et des partisans, et parut même troubler un moment, par ses nouvelles maximes, la paix et le silence des déserts de la grande Chartreuse.

Elle alla rejoindre le père Lacombe à Verceil, où ce religieux étoit venu prêcher. Mais on doit dire en même temps qu'elle avoit cédé aux vives instances de l'évêque de cette ville, prélat d'une grande vertu, dont elle emporta l'estime, lorsque sa mauvaise santé l'obligea de quitter Verceil.

Madame Guyon avoit déjà demeuré à Turin, où elle avoit laissé une réputation honorable par ses liaisons avec les personnes les plus respectables, et surtout avec la sœur du premier ministre du duc de Savoie, chez laquelle elle logeoit.

En revenant d'Italie, elle repassa par Grenoble, où elle se flattoit d'avoir laissé des disciples zélés. Mais le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble, étoit déjà un peu prévenu contre elle ; il étoit blessé de quelques singularités qu'il avoit remarquées dans sa doctrine, et il l'obligea honnêtement de partir de Grenoble.

Elle revint donc à Paris en 1687, après six ans d'absence, de voyages, de courses, de conférences et de prédications, qui ont donné à ses ennemis lieu de hasarder les reproches les plus graves contre ses opinions et même contre ses mœurs, et à ses amis beaucoup de peines et de soins pour justifier une conduite aussi extraordinaire pendant ces premières années.

Ce fut pendant ces voyages qu'elle composa deux ouvrages qui ont fourni des motifs plus légitimes de censure. L'un est intitulé : *Moyen court et très-facile pour l'oraison ;* et l'autre, *Explication mystique du Cantique des cantiques.* Ses amis lui rendirent le funeste service de faire imprimer le premier à Grenoble en 1685, et le second à Lyon. Ils parurent à la vérité munis de quelques approbations respectables ; mais ces sortes d'approbations ne forment jamais une autorité suffisante contre un examen plus sévère, lorsque des maximes ou des expressions indiscrètes peuvent conduire à des interprétations ou à des conséquences dangereuses.

A peine madame Guyon fut-elle de retour à Paris, qu'on écrivit contre elle et contre le père Lacombe des lettres de presque tous les lieux qu'elle avoit parcourus.

M. de Harlay gouvernoit alors le diocèse de Paris. Quels que soient les reproches qu'on ait pu faire à ce prélat, il avoit au moins la sagesse et le mérite d'apporter un soin extrême à combattre toutes les nouveautés qui pouvoient troubler la paix de l'Eglise et l'ordre public.

La condamnation récente que le pape Innocent XI venoit de prononcer contre les ouvrages et contre la personne du prêtre Molinos, l'abus criminel que ce prétendu mystique avoit fait d'une fausse spiritualité, justifioient le zèle de l'archevêque de Paris. On n'ignoroit pas que cette doctrine avoit trouvé des partisans secrets en France même, et on ne pouvoit apporter trop de vigilance pour en arrêter ou pour en prévenir les progrès.

IX.

Arrestation du P. Lacombe et de madame Guyon.

Les dénonciations qu'on porta à M. de Harlay contre madame Guyon et le père Lacombe, lui parurent exiger de sa part des mesures de précaution et de sévérité ; il crut trouver quelque conformité entre leur doctrine et celle de Molinos. Il demanda et obtint un ordre du Roi pour s'assurer de leurs personnes.

Le père Lacombe fut arrêté au mois d'octobre 1687, détenu d'abord à la maison des Pères de la doctrine chrétienne, et enfermé ensuite à la Bastille. L'official de Paris lui fit subir plusieurs interrogatoires ; et comme il continuoit à marquer un attachement opiniâtre à la doctrine de son livre de l'*Analyse de l'oraison mentale*, on le transféra dans l'île d'Oléron, ensuite au château de Lourdes dans les Pyrénées, où nous le retrouverons encore en 1698.

Madame Guyon fut arrêtée au mois de janvier 1688, et conduite aux religieuses de Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine. Elle y subit aussi plusieurs interrogatoires en présence de l'official et de son vice-gérant. Les pièces de cette procédure n'ont jamais été connues. Mais il est bien évident que cette instruction juridique n'avoit fourni aucune preuve des accusations si graves qu'on avoit intentées contre ses mœurs. Il eût été bien facile à M. de Harlay de fermer la bouche aux amis de madame Guyon et aux personnes vertueuses qui agirent dans la suite en sa faveur, si la procédure avoit laissé le plus léger nuage sur des accusations d'une nature aussi délicate. Le

seul doute auroit suffi pour rendre madame de Maintenon inaccessible à tout intérêt pour une femme qui auroit cherché à couvrir ses désordres du masque de la religion.

On doit encore observer que partout où madame Guyon arrivoit, chargée de préventions qui auroient dû éloigner d'elle, et d'humiliations qui sembloient supposer la conviction d'un grand délit, elle parvenoit bientôt à dissiper tous les nuages par la simplicité de ses mœurs, à toucher tous les cœurs par le spectacle de l'innocence opprimée, et à inspirer aux personnes les plus sévères un intérêt et un zèle qui les transformoient en ses disciples.

X.

Madame Guyon recommandée à madame de Maintenon par des personnes en crédit.

Pendant la détention de madame Guyon aux filles de Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine, madame de Miramion eut occasion d'entendre parler d'elle aux religieuses de ce monastère; elles ne cessoient de lui vanter sa piété, sa douceur, sa résignation, l'onction de ses discours, et l'attrait qu'elle leur inspiroit pour les choses spirituelles. Madame de Miramion voulut la connoître, et elle fut aussi édifiée de ce qu'elle vit et de ce qu'elle entendit, que de tout ce qu'elle avoit entendu dire. Blessée d'une injustice qui lui paroissoit un scandale pour la religion, elle réclama le crédit de madame de Maintenon, protectrice généreuse de tous les malheureux, et toujours disposée à accueillir les personnes de son sexe qui annonçoient le goût de la vertu. Madame de Miramion jouissoit d'une considération qui étoit la récompense d'une vie pleine de bonnes œuvres aux yeux de Dieu et des hommes. Un témoignage comme le sien étoit fait pour inspirer une juste confiance à madame de Maintenon. Elle avoit déjà entendu parler avec éloge de madame Guyon à deux autres personnes, dont le suffrage, réuni à celui de madame de Miramion, ne pouvoit manquer de faire impression sur elle.

Madame Guyon avoit à Saint-Cyr une parente que Madame de Maintenon affectionnoit singulièrement, et qu'elle désiroit d'attacher à cette maison. Madame de la Maisonfort, née d'une famille ancienne et pauvre du Berry, et chanoinesse de Poussay en Lorraine, avoit été attirée à Saint-Cyr dans le temps où l'on n'y étoit point assujettie à des vœux absolus. Elle avoit beaucoup d'esprit, de vertu. Une imagination aimable et brillante n'excluoit point en elle les qualités nécessaires pour le gouvernement. Madame de Maintenon se plaisoit à voir en madame de la Maisonfort, celle qui devoit un jour la remplacer pour entretenir à Saint-Cyr l'esprit et l'ordre qu'elle vouloit y établir. Ce fut peut-être, de toutes les dames de Saint-Cyr, celle qui inspira d'abord l'attrait le plus vif à madame de Maintenon. On voit par les lettres qui nous restent, et qui remontent à cette époque de leur liaison, avec quel abandon elle aimoit à répandre tous ses sentimens dans un cœur capable de les recevoir et de les partager. Ses lettres à madame de la Maisonfort respirent une délicatesse, un goût et une confiance, qui ne se retrouvent jamais qu'avec un mélange de contrainte dans ses autres correspondances. Il étoit naturel que madame de la Maisonfort s'intéressât pour sa parente souffrante et persécutée.

La duchesse de Béthune, née Fouquet, l'amie la plus zélée de madame Guyon, et la cause indirecte de tous les malheurs de Fénelon, voyoit souvent madame de Maintenon à l'hôtel de Beauvilliers; car la piété avoit formé la liaison la plus intime entre les filles de Colbert et la fille de Fouquet. Elles n'avoient point hérité de la haine et des longues inimitiés de leurs pères; et la cour étonnée admiroit ce miracle de la religion et de la vertu. La duchesse de Béthune étoit liée depuis long-temps avec madame Guyon. Enveloppée dans la disgrâce du surintendant Fouquet, son père, elle avoit connu bien jeune le malheur, et suivi dans l'exil sa respectable aïeule [1]. L'une et l'autre avoient ensuite obtenu la permission de se rapprocher de Paris; elles s'étoient fixées à Montargis. La duchesse de Béthune avoit logé longtemps chez le père de madame Guyon; c'est là qu'elle avoit contracté pour elle une amitié et une estime, que les contradictions et les événemens ne firent que fortifier. Aussitôt qu'elle apprit que son amie étoit enfermée au monastère de la Visitation, elle chercha à adoucir et à abréger sa captivité. Sa propre expérience lui avoit appris qu'on peut être persécutée et innocente. Elle en parloit souvent chez madame de Beauvilliers à madame de Maintenon. Malgré son penchant naturel à obliger, madame de Maintenon se faisoit une peine d'intervenir dans une affaire, où elle supposoit que des raisons indispensables avoient pu seules forcer le supérieur ecclésiastique à faire agir l'autorité; mais les témoignages uniformes de trois personnes aussi recommandables que madame de Miramion, la duchesse de Béthune et madame de la Maisonfort, triomphèrent de ses scrupules. On voit, par une de ses lettres, qu'elle éprouva d'abord quelques difficultés de la part du Roi.

XI.

Elargissement de madame Guyon; ses premiers rapports avec Fénelon; son ascendant sur plusieurs personnages distingués.

M. de Harlay n'avoit rien aperçu dans la procédure de son official, qui pût inculper les mœurs de madame Guyon; et comme elle protestoit [2] toujours qu'elle n'étoit point attachée à ce qu'elle avoit écrit; qu'au moment qu'on lui déclaroit qu'elle étoit dans l'erreur, elle y renonçoit, et qu'elle étoit même prête à brûler ses écrits, ce prélat se flatta qu'une captivité de huit mois la rendroit désormais plus circonspecte. Mais il exigea d'elle une soumission conforme à ses déclarations, et elle recouvra sa liberté.

A cette époque, Fénelon ne connoissoit point encore madame Guyon. A la vérité, il en avoit

[1] Marie de Meaupou, mère du surintendant Fouquet. — [2] Manuscrits de Pirot.

souvent entendu parler à la duchesse de Béthune, qu'il rencontroit habituellement chez madame de Beauvilliers. Mais le genre de vie si singulier de madame Guyon, le parti qu'elle avoit pris de s'éloigner de ses enfans pour aller exercer une espèce d'apostolat dans des provinces éloignées, sa juste méfiance des dons extraordinaires que madame de Béthune lui supposoit, l'avoient plutôt indisposé contre elle, que prévenu en sa faveur. Cependant, à son retour des missions du Poitou, passant par Montargis, il voulut prendre lui-même des informations parmi les personnes qui avoient été témoins de sa conduite pendant les premières années de sa jeunesse et de son mariage. Il fut touché des témoignages unanimes qu'il entendit rendre à sa piété et à sa charité. Une opinion si peu suspecte et si contraire à celle qu'il s'étoit formée, changea ses premières impressions en une disposition beaucoup plus favorable.

Aussitôt que madame Guyon fut rendue à la liberté, la reconnoissance la conduisit aux pieds de madame de Maintenon ; elle lui fut présentée par la duchesse de Béthune, qui l'introduisit en même temps dans la société de madame de Beauvilliers. C'est là que Fénelon la vit fréquemment, lorsqu'il fut devenu précepteur de M. le duc de Bourgogne ; et c'est là que madame Guyon obtint cet ascendant si extraordinaire sur des personnes d'un esprit et d'un mérite si supérieur.

On ne peut en effet contester que tous les amis qu'elle se fit dans cette société ne fussent des hommes très-distingués : il suffiroit de nommer Fénelon. L'esprit de parti a pu refuser à M. de Beauvilliers un génie très-élevé, parce que son extrême modestie et sa réserve naturelle lui commandoient une circonspection habituelle. Mais M. de Saint-Simon, qu'on n'accusera jamais de prodiguer la louange, et qui avoit vécu intimement avec M. de Beauvilliers, lui accorde *de l'esprit et beaucoup d'esprit*.

Le duc de Chevreuse, qui devint l'ami le plus actif et le plus zélé de madame Guyon, réunissoit, de l'aveu général, beaucoup d'esprit à des connoissances très-variées et très-étendues. Le nom de M. de Chevreuse reviendra souvent dans la suite de la vie de Fénelon, et leur correspondance nous fournira beaucoup de faits intéressans.

Si l'on résistoit au préjugé que doivent former en faveur de madame Guyon l'estime et la confiance que lui marquèrent des hommes tels que Fénelon, M. de Beauvilliers et M. de Chevreuse, si on les suppose aveuglés par une malheureuse illusion, on ne peut pas accuser de la même prévention madame de Maintenon, qui lui fut dans la suite aussi opposée qu'elle lui avoit d'abord été favorable. Une imagination naturellement froide et une raison sévère la préservoient de tout engouement. Il falloit au moins que madame Guyon eût dans son langage, dans son commerce et dans ses manières quelque chose d'assez attachant, et même d'assez entraînant, pour surprendre l'estime et l'intérêt d'une personne qui avoit autant de pénétration que madame de Maintenon. On doit ajouter que son caractère la portoit à la méfiance, et que l'expérience de la flatterie et de la fausseté, dont elle étoit sans cesse environnée, la tenoit toujours en garde contre ses propres penchans.

Cependant madame de Maintenon désira elle-même de voir et de connoître une femme dont elle entendoit vanter le mérite à toutes les personnes qu'elle aimoit et qu'elle estimoit. Lorsqu'elle l'eut vue et entendue, elle désira de la voir encore plus souvent. Une pareille disposition indique assez que les bruits injurieux qu'on avoit répandus contre madame Guyon, n'avoient laissé aucune impression dans l'esprit de madame de Maintenon.

La duchesse de Béthune attiroit souvent madame Guyon dans sa maison de Beynes, près de Versailles, et c'est de Beynes qu'elle venoit souvent à la Cour pour y voir M. et madame de Beauvilliers. Les premiers entretiens se changèrent bientôt en des conférences pieuses, où madame Guyon exposoit sa doctrine sous les formes les plus séduisantes et sous les couleurs les plus propres à la faire goûter par des ames pures et religieuses. Fénelon, qui avoit fait dans sa jeunesse une étude particulière des auteurs mystiques, fut enchanté de retrouver leurs maximes, leur langage, leurs sentimens et leurs expressions affectueuses dans la bouche d'une femme qui avoit fait de grands sacrifices pour se vouer au même genre de perfection. Familiarisé depuis long-temps avec un langage qui ne pouvoit être bien entendu que des ames pieuses, il croyoit que l'on ne devoit pas soumettre aux règles d'une critique vulgaire, ou aux caprices d'un goût profane, des expressions exagérées, des comparaisons singulières, des vœux trop passionnés. Il se justifioit à lui-même son estime pour madame Guyon, par les explications particulières qu'il lui avoit demandées sur ce que sa doctrine pouvoit offrir d'obscur ou d'excessif, et il avoit cru reconnoître dans ses réponses toute la candeur d'une ame vivement éprise de l'amour de la perfection, et toute la simplicité d'un esprit sincèrement soumis à l'autorité des supérieurs.

XII.

Madame de Maintenon attire madame Guyon à Saint-Cyr.

Madame de Maintenon assista à quelques-unes de ces conférences, et elle en fut édifiée. Alors elle forma le dessein de faire jouir Saint-Cyr des instructions d'une femme qui avoit le don d'inspirer le désir de la perfection à tous ceux qui l'entendoient. Elle fut entretenue dans cette pensée, non-seulement par Fénelon, mais encore par les vives instances de madame de Brinon, alors supérieure de Saint-Cyr. Madame de la Maisonfort, dont nous avons déjà parlé, réunit ses sollicitations à celles de madame de Brinon. Un goût extrême de spiritualité [1] avoit rendu madame de la Maisonfort la disciple la plus affectionnée de Fénelon ; et cette conformité d'opinions, jointe aux liens de parenté qui l'unissoient à madame

[1] C'étoit d'elle que madame de Maintenon écrivoit : *La chanoinesse est plus décolée, plus abstraite, plus aimable et plus étourdie que jamais.*

Guyon, lui faisoit souhaiter passionnément d'entendre de sa bouche ces maximes si pures de charité, de perfection, d'abnégation de soi-même, pour lesquelles elle se sentoit tant d'attrait.

C'est ainsi que madame Guyon arriva à Saint-Cyr, précédée de toute la célébrité et de toute la considération qu'elle avoit obtenues à Versailles. Madame de Maintenon lui permit même d'y faire de temps en temps de courts séjours. Pour mieux établir sa doctrine, madame Guyon confia à madame de la Maisonfort et à celles des autres religieuses qui marquoient le même goût, quelques-uns de ses écrits, où elle avoit développé toutes les parties de son système.

L'appui de madame de Maintenon, la confiance des hommes les plus vertueux de la Cour, l'enthousiasme qu'elle avoit inspiré à Saint-Cyr, persuadèrent sans doute à madame Guyon qu'elle étoit appelée à une mission extraordinaire; mais si elle se laissa séduire par une pareille illusion, elle eut tout lieu de s'en repentir.

Madame de Maintenon avoit été touchée du goût de vertu et de piété qu'elle avoit observé en madame Guyon; mais son excellent esprit l'avoit défendue de cette espèce d'enthousiasme qui avoit gagné toute la société de Beauvilliers; la faveur qu'elle lui avoit accordée étoit plutôt l'effet de sa confiance et de son estime pour Fénelon, et pour les autres amis de madame Guyon, qu'un goût bien décidé pour sa personne et sa doctrine. Elle n'apercevoit pas sans doute dans ses opinions toutes les erreurs qu'elle y découvrit dans la suite; mais on voit par quelques-unes de ses lettres, avant même qu'elle se fût déclarée contre madame Guyon, et dans un temps où elle lui accordoit encore de l'intérêt et de l'estime, qu'elle ressentoit déjà une méfiance intérieure sur la singularité de ses maximes, dont la nouveauté l'étonnoit avec raison. Elle écrivoit à madame de Saint-Géran : « J'ai eu pendant deux mois une » *Explication du Cantique des cantiques*. Il y a » des endroits obscurs; il y en a d'édifians; il y » en a que je n'approuve en aucune manière. » L'abbé de Fénelon m'avoit dit que le *Moyen* » *court* contenoit les mystères de la plus sublime » dévotion, à quelques petites expressions près, » qui se trouvent dans les écrits des mystiques. » J'en lus un morceau au Roi, qui me dit que » c'étoient des rêveries; il n'est pas encore assez » avancé dans la piété pour goûter cette perfection. »

XIII.

Caractère de M. Godet-des-Marais, évêque de Chartres. — Il prémunit madame de Maintenon contre la nouvelle spiritualité.

L'abbé Godet-des-Marais, directeur de madame de Maintenon, étoit devenu évêque de Chartres après la mort de M. de Villeroy. Il l'avoit prémunie de bonne heure contre les dangers de cette nouvelle spiritualité, qu'on prétendoit introduire avec des caractères et des circonstances extraordinaires. Ce prélat eut tant d'influence dans l'affaire du quiétisme, qu'il est intéressant de le faire connoître. M. de Saint-Simon, qui considère toujours les personnages dont il parle, sous les vues d'intrigues et d'ambition qu'il leur suppose, nous en a laissé un portrait ressemblant à beaucoup d'égards, et peu exact sous d'autres. Il sera facile de rectifier ce qu'il peut offrir de défectueux, si l'on sépare ce que la disposition habituelle de l'auteur, et les pensées toujours un peu profanes d'un homme du monde, ont pu prêter au caractère d'un évêque entièrement étranger au monde et à l'ambition.

« Ce prélat, dit M. de Saint-Simon [1], étoit fort » savant, et surtout profond théologien. Il y joi- » gnoit beaucoup d'esprit, de la fermeté, même » des grâces; et ce qui étoit le plus surprenant » dans un homme qui avoit été concentré dans » son métier, il étoit tel pour la cour et pour le » monde, que les plus fins courtisans auroient eu » de la peine à le suivre, et auroient eu à profiter » de ses leçons. Mais c'étoit en lui un talent en- » foui pour les autres, parce qu'il ne s'en servoit » jamais sans un vrai besoin. Son désintéresse- » ment, sa piété, sa rare probité étoient son seul » lustre, et madame de Maintenon, au point où » il en étoit, suppléoit à tout. Il tenoit à elle par » les liens les plus intimes; il étoit évêque de » Saint-Cyr en sa qualité d'évêque de Chartres; » il en étoit le directeur unique; il étoit de plus » celui de madame de Maintenon. Ses mœurs, sa » doctrine, ses devoirs épiscopaux, tout étoit irré- » prochable. Il ne faisoit à Paris que des voyages » courts et rares, logeoit au séminaire Saint-Sul- » pice, se montroit encore plus rarement à la » cour, et voyoit madame de Maintenon long- » temps et souvent à Saint-Cyr, et faisoit d'ail- » leurs par lettre tout ce qu'il vouloit. »

Si, à l'idée que M. de Saint-Simon vient de nous donner de l'évêque de Chartres, on ajoute les témoignages que nous avons trouvés dans les écrits de ses contemporains, on prendra une juste opinion de l'un des évêques les plus vertueux qui aient honoré l'Eglise de France. Dès l'âge de quatorze ans, l'abbé Godet-des-Marais avoit été pourvu de l'abbaye d'Igny, dans le diocèse de Reims; et le seul emploi qu'il se permettoit de son revenu, étoit de le distribuer aux pauvres. Il fut attiré au séminaire de Saint-Sulpice par la réputation de M. Tronson; il fut l'ami, le disciple, l'admirateur de ce vénérable ecclésiastique. Il y trouva l'abbé de Fénelon, qui, selon la réflexion d'un écrivain [2], « étudioit les mystiques » qui l'égarèrent, tandis que l'abbé Godet-des- » Marais étudioit l'Ecriture sainte qui n'égare ja- » mais [3]; » il devint son ami, combattit ensuite ses opinions, et ne cessa jamais de l'aimer et de l'estimer. Il parut en Sorbonne, il y fut admiré, et ne le sut pas. Devenu supérieur du séminaire des Trente-Trois, il y connut l'abbé Gobelin, qui le fit connoître à madame de Maintenon. Il hésita

[1] Mémoires de Saint-Simon, t. II, p. 310. — [2] L'abbé Berthier. — [3] Si nous ne nous étions pas fait un devoir de respecter le texte du cardinal de Bausset, nous aurions suprimé cette réflexion de l'abbé Berthier qui n'est ni juste ni exacte. Fénelon étudia très-peu les mystiques au séminaire, et il ne négligea nullement l'Ecriture sainte. Au reste l'Ecriture sainte égare aussi bien que les mystiques tous ceux qui substituent leur jugement privé à l'autorité de l'Eglise. C'est de là que découlent toutes les erreurs des Protestants. (*Note des Editeurs.*)

long-temps à se charger de sa direction, et ne céda qu'aux avis et même à la décision de M. Tronson. Celui qui lui apporta la nouvelle de sa nomination à l'évêché de Chartres, le trouva à genoux devant un crucifix, dans une petite chambre qui n'avoit pour tous meubles qu'une chaise et une table, et pour toute tapisserie qu'une carte de la terre sainte. L'abbé Godet-des-Marais fondit en pleurs, repoussa le fardeau qu'on lui imposoit, et n'accepta que par déférence pour M. Tronson. En 1693, il abandonna tous les revenus de son évêché aux pauvres de son diocèse, qui souffroient beaucoup de la disette des grains. Toute sa vaisselle d'argent consistoit en une cuiller et une fourchette, et il les vendit. Louis XIV voulut lui donner une place de conseiller d'État, et le chapeau de cardinal; il refusa l'un et l'autre; il prêchoit souvent, ne plaisoit pas: il convertissoit. Ennemi de toutes les nouveautés, invariablement attaché à la saine doctrine, il combattit tour à tour ses deux collègues les plus chers à son cœur, Fénelon et le cardinal de Noailles, sans cesser un moment de rendre justice à leurs vertus. Ses lettres à Louis XIV, aux princes, au pape, au roi d'Espagne, étoient dignes des premiers siècles de l'Église. On a imprimé long-temps après sa mort ses lettres de direction à madame de Maintenon; et on admire la sagesse, la mesure, l'habileté, la profonde science du monde, avec laquelle ce prélat, qui n'avoit jamais vu le monde, et qui n'étoit jamais sorti de l'obscurité d'un séminaire ou de la solitude de sa maison épiscopale, conduit madame de Maintenon dans tous les détails de sa singulière position.

Tel étoit l'évêque de Chartres. On doit bien croire que madame de Maintenon consulta son directeur sur l'opinion qu'elle devoit prendre des maximes de madame Guyon. L'évêque de Chartres fut d'abord étonné de voir une femme s'immiscer, pour ainsi dire, dans le ministère ecclésiastique, et s'asseoir dans la chaire pour enseigner un système de spiritualité, dont elle s'attribuoit l'invention. Mais, aussi sage que modeste, il fut arrêté quelque temps par l'estimable scrupule de condamner avec trop de précipitation une personne dont la piété étoit honorée par tout ce qu'il y avoit alors de plus vertueux à la cour, et qui avoit le suffrage de Fénelon, dont il estimoit la droiture et les talens. D'ailleurs, ses opinions personnelles, comme nous aurons lieu de l'observer, se rapprochoient à quelques égards de celles qu'on lui exposoit. Avant de fixer son jugement, il voulut prendre une connoissance plus approfondie des maximes qu'on introduisoit à Saint-Cyr, et de l'usage qu'on en faisoit. Il se borna, dans le premier moment, à recommander de ne lire qu'avec précaution les ouvrages et les écrits de madame Guyon, à lui interdire l'accès habituel qu'elle avoit obtenu à Saint-Cyr, et à réprimer dans les religieuses de cette maison le penchant extrême qu'elles montroient pour toutes ces nouveautés.

On voit par plusieurs lettres de madame de Maintenon qu'elle suivit fidèlement un si sage conseil, et qu'elle conserva encore pendant quelque temps, non pas du goût, mais de l'estime pour madame Guyon.

Elle s'attacha surtout à fixer madame de la Maisonfort dans des maximes plus simples, plus sûres et plus convenables aux personnes de son état. Elle aimoit extrêmement son esprit et sa candeur; *elle la destinoit à être une pierre fondamentale de Saint-Cyr;* mais elle redoutoit son imagination trop active, trop délicate et trop communicative. Elle lui mandoit: « Rendez-vous » simple à l'abbé de Fénelon et à M. de Chartres. » Je serai moi-même toujours soumise à l'opinion » *de ces deux saints.* Accoutumez-vous à vivre » avec eux; mais ne répandez point les maximes » de l'abbé devant des gens qui ne les goûtent » point. Vous parlez sans cesse *de l'état le plus* » *parfait*, et vous êtes encore remplie d'imper- » fections. Quant à madame Guyon, vous l'avez » trop prônée. *Il faut nous contenter de la garder* » *pour nous.* Il ne lui convient pas, non plus qu'à » moi, qu'elle dirige nos dames; ce seroit lui at- » tirer une nouvelle persécution. Elle a été sus- » pecte; c'en est assez pour qu'on ne la laisse » jamais en repos. Elle m'a paru d'une discrétion » admirable; elle ne veut de commerce qu'avec » vous; tout ce que j'ai vu d'elle m'a édifiée, et » je la verrai toujours avec plaisir; mais il faut » conduire notre maison par les règles ordinaires, » et tout simplement. Ce sera une perfection en » vous de n'aspirer point à être parfaite. »

Elle ajoute dans une autre lettre: « Mon peu » d'expérience en ces matières me révoltoit contre » M. l'abbé de Fénelon, quand il ne vouloit pas » que ces écrits fussent montrés. Cependant il » avoit raison. Tout le monde n'a pas l'esprit droit » et solide. On prêche la liberté des enfans de » Dieu à des personnes qui ne sont pas encore ses » enfans, et qui se servent de cette liberté pour » ne s'assujettir à rien: il faut commencer par s'as- » sujettir... Ou je me trompe fort, ou vous prenez » la piété d'une manière trop spéculative. Vous » faites tout consister en mouvemens subits, en » abandons, en mouvemens.... »

Cependant l'évêque de Chartres, après s'être instruit avec toute l'attention dont il étoit capable, des maximes de madame Guyon, fut justement alarmé d'une doctrine « qui invitoit à ne se » gêner en rien, à s'oublier entièrement, à n'a- » voir jamais de retour sur soi-même, et à cette » liberté des enfans de Dieu, dont on ne se ser- » voit que pour ne s'assujettir à rien. » Il voulut prévenir les mauvais effets qui pourroient en résulter pour un établissement aussi précieux. Il eut à lutter contre le sentiment de la véritable amitié qui l'attachoit à Fénelon. Il s'expliqua avec franchise et fermeté à madame de Maintenon, en observant pour son ami tous les égards que lui prescrivoit la haute opinion qu'il avoit de sa vertu; mais, en sa qualité d'évêque de Saint-Cyr, il l'invita à prendre les mesures les plus promptes et les plus efficaces pour préserver cette maison du danger qui la menaçoit, et lui dénonça les ouvrages de madame Guyon comme remplis de nouveautés suspectes et d'erreurs dangereuses.

XIV.

Madame de Maintenon consulte, sur ce point, plusieurs ecclésiastiques distingués. — Réponses du P. Bourdaloue et de M. Tronson.

Il faut rendre justice à madame de Maintenon : elle sentit que dans une matière aussi délicate et aussi étrangère au genre d'instruction et de connoissances qui appartiennent à son sexe, ses lumières naturelles ou acquises ne pouvoient pas suffire pour fixer avec confiance son opinion. Il étoit bien difficile que son goût pour Fénelon ne fût pas combattu par sa juste déférence aux avis de l'évêque de Chartres, son directeur. Elle connoissoit sa vertu et même son amitié pour Fénelon; mais elle ne crut pas devoir s'en tenir exclusivement à son opinion. Elle consulta de vive voix Bossuet qui étoit déjà instruit en détail de la doctrine de madame Guyon, par une circonstance particulière, dont nous aurons bientôt à rendre compte; et Bossuet fut du même avis que l'évêque de Chartres : elle s'adressa également à M. de Noailles, alors évêque de Chalons-sur-Marne, qu'elle commençoit déjà à distinguer; et M. de Noailles se déclara encore plus fortement contre les maximes de madame Guyon.

Le témoignage de trois prélats aussi recommandables suffit à peine pour triompher du sentiment qui l'attachoit toujours à Fénelon; elle crut devoir s'environner de toutes les lumières qui pouvoient répandre quelque clarté sur des questions aussi obscures; elle consulta des hommes entièrement étrangers à toutes les passions et à tous les intérêts de la cour; elle ne pouvoit faire un choix plus judicieux que celui auquel elle s'arrêta pour fixer toutes ses incertitudes. Elle interrogea secrètement le père Bourdaloue, M. Joly, supérieur général de Saint-Lazare, MM. Tiberge et Brisacier, supérieurs des missions étrangères, et M. Tronson. Ce choix n'auroit pu être suspect à Fénelon s'il en eût été instruit. Bourdaloue appartenoit à une société qui faisoit profession de lui être attachée; MM. Tiberge et Brisacier étoient en relation de confiance avec lui; M. Joly étoit généralement estimé, et ne connoissoit que la religion et la vérité; M. Tronson avoit dirigé les premiers pas de Fénelon, le chérissoit avec la tendresse d'un père, et se plaisoit à le considérer comme appelé à la cour, pour y établir le règne de la piété et des bonnes mœurs.

Leurs réponses furent uniformes, et ne permirent plus à madame de Maintenon de rester indécise.

En lisant la lettre de Bourdaloue à madame de Maintenon, il n'est personne qui ne soit frappé de la simplicité, de l'onction et de la clarté qu'il a su répandre sur la question soumise à son examen. Il sépare avec la plus exacte précision le point où doit s'arrêter l'ame la plus exaltée, lors même qu'elle tend avec effort à s'élever à la plus haute perfection, de celui où commencent des illusions dangereuses pour la morale. On reconnoît bien dans son langage cet homme vraiment apostolique, dont la vie étoit encore plus éloquente que ses sermons mêmes. On voit dans cette lettre combien l'expérience lui avoit donné de lumières pour la direction des ames, en lui révélant les dangers dont ce ministère peut n'être pas exempt avec les intentions mêmes les plus pures. « Ce qui seroit à souhaiter dans le siècle où nous sommes, « écrivoit Bourdaloue, ce seroit qu'on parlât peu » de ces matières, et que les ames mêmes qui » pourroient être véritablement dans l'oraison de » contemplation, ne s'en expliquassent jamais » entre elles, et même rarement avec leurs pères » spirituels[1]. »

M. Tronson se bornoit à conseiller à madame de Maintenon « de regarder les écrits de madame » Guyon comme suspects, en attendant que des » personnes habiles et revêtues d'une autorité suffisante, en eussent examiné les maximes, et » condamné ce qu'elles pouvoient renfermer de » pernicieux. » Le plan que proposoit M. Tronson fut suivi peu de temps après.

Madame de Maintenon, entièrement affermie par des témoignages aussi décisifs, n'hésita plus sur l'opinion qu'elle devoit avoir de la doctrine de madame Guyon. Nous verrons dans la suite si elle sut toujours renfermer son zèle contre Fénelon dans les bornes que le souvenir d'une ancienne amitié auroit pu lui indiquer.

XV.

Fénelon engage madame Guyon à se soumettre à l'examen de Bossuet.

Fénelon voyait sans s'en étonner, et presque sans s'en apercevoir, un orage se former contre lui. Sincèrement convaincu de la pureté des sentimens de madame Guyon, parce qu'il les jugeoit conformes aux idées pures et sublimes qu'il s'étoit faites de l'amour de Dieu; non moins convaincu de sa vertu, il ne chercha point à éluder les contradictions imprévues qu'il rencontroit, en feignant d'abandonner l'opinion qu'il avoit de son innocence. Mais en même temps il entra de bonne foi dans les vues de madame de Maintenon pour éloigner de Saint-Cyr ce goût de nouveautés dont elle étoit alarmée; il fut le premier à lui conseiller de retirer des mains des dames de Saint-Cyr, non-seulement les ouvrages de madame Guyon, mais même ses propres écrits.

Madame de Maintenon ne lui avoit point dissimulé que l'évêque de Chartres pensoit d'une manière différente de la sienne, et l'évêque de Chartres le lui avoit déclaré à lui-même. Fénelon crut alors que l'autorité de Bossuet pourroit être utilement employée à éclaircir une question qui commençoit à s'obscurcir par la manière dont elle étoit présentée ou entendue.

Il venoit d'avoir une preuve bien récente de la discrétion et de la modération de Bossuet au sujet de madame Guyon elle-même; car on ne peut guère douter que ce ne fût Fénelon qui eût inspiré quelques mois auparavant à madame Guyon, l'idée de s'adresser à Bossuet pour lui exposer tous ses sentimens, lui confier tous ses écrits les plus secrets, et se soumettre à sa décision.

[1] Voyez les *Pièces justificatives* du livre deuxième, n. II.

Ainsi, il est bien évident que lorsque Bossuet commença à être saisi de cette affaire, sur la demande de madame Guyon elle-même et de ses amis, il n'apportoit aucune prévention personnelle.

Rien ne peut être comparé à la bonté et à l'indulgence que Bossuet eut pour madame Guyon dans ces premiers temps. Il faut dire aussi qu'elle parut agir avec lui de très-bonne foi. Non-seulement elle lui donna ses ouvrages imprimés et les écrits qu'elle avoit composés pour les justifier; mais elle lui livra sans réserve tous les papiers où elle avoit déposé ses pensées les plus secrètes, et entr'autres sa vie *manuscrite*.

Cette vie *manuscrite* offroit des particularités si extraordinaires, qu'elles auroient pu l'exposer à de très-grands dangers dans un siècle moins éclairé; mais elles parurent à Bossuet encore plus extravagantes que répréhensibles. On s'en servit dans la suite pour répandre sur sa personne et sur ses maximes un vernis de ridicule, qui la fit probablement repentir de l'excès d'ingénuité avec laquelle elle en avoit offert elle-même le prétexte. Mais ce qu'il y a de singulier, c'est que madame Guyon montra en cette occasion plus de confiance à Bossuet qu'à Fénelon, à qui elle n'avoit jamais communiqué cette *vie manuscrite* [1].

XVI.

Conférences de Bossuet avec madame Guyon; doctrine du prélat sur le pur amour.

Bossuet, avant de prendre connoissance des écrits de madame Guyon, qu'il se proposoit d'examiner avec attention pendant son séjour à Meaux, l'exhorta à se retirer à la campagne, à y vivre dans le silence et la retraite, et à s'abstenir de tout commerce de spiritualité. Madame Guyon donna encore ce témoignage de déférence à Bossuet.

Bossuet, après avoir employé plusieurs mois à l'examen des écrits de madame Guyon, eut avec elle un long entretien [2] chez les religieuses du Saint-Sacrement de la rue Cassette. Après y avoir célébré la messe, il la communia de sa propre main. Cette circonstance, qu'on chercha peut-être à trop faire valoir dans la suite en faveur de madame Guyon, indique au moins qu'il la jugeoit alors plus digne de pitié que de censure. Il lui donna dans cette conférence les avis les plus convenables pour rectifier tout ce qu'il y avoit d'excessif dans ses maximes, et d'irrégulier dans l'opinion qu'elle avoit prise d'elle-même et de sa mission [3].

Après avoir vu madame Guyon, qu'il se flattoit d'avoir désabusée sur les points les plus essentiels, Bossuet chercha de bonne foi à désabuser également Fénelon, qu'il aimoit autant qu'il l'estimoit. Il lui communiqua les extraits des écrits de madame Guyon, les plus propres à le convaincre de ses illusions. Fénelon, toujours favorable à la doctrine du pur amour, ne voyoit que le principe, en écartoit les conséquences odieuses, et se montroit facile à excuser dans la bouche d'une femme des expressions peu exactes, et souvent conformes au langage des auteurs les plus approuvés en cette matière. Il citoit des exemples imposans pour justifier les magnifiques éloges que madame Guyon se donnoit à elle-même. Pour ce qui étoit de ses révélations et de ses prophéties, il se bornoit à dire avec saint Paul, *qu'il falloit éprouver les esprits*, et ne pas les condamner avec précipitation.

Cette conduite de Fénelon, celle de madame Guyon qui paroissoit vouloir revenir contre ses engagemens, commença à indisposer Bossuet. On doit cependant remarquer tous les ménagemens qu'il continua à observer, et dont on retrouve les traces dans une longue lettre qu'il écrivit à madame Guyon [1].

Bossuet, dans cette lettre, lui rappeloit les étranges assertions qu'il avoit extraites de ses propres écrits. On ne sait de quoi l'on doit s'étonner davantage, des excès où une imagination déréglée peut quelquefois conduire une ame réellement vertueuse, ou de la touchante bonté avec laquelle un évêque, tel que Bossuet, daigne compatir à sa foiblesse, de la modération avec laquelle il réprime ses écarts, et de la raison saine et calme qu'il oppose à toutes ses illusions. On doit également observer la réserve obligeante avec laquelle il s'exprime sur Fénelon et sur les autres amis de madame Guyon.

Il paroît que cette lettre fit d'abord sur elle une utile impression; elle cherchoit, à la vérité, à excuser ou à interpréter quelques-unes de ses expressions, mais uniquement pour justifier ses intentions.

[1] Cette réflexion ne s'accorde pas avec la déclaration très-expresse de Fénelon, qui, dans sa *Réponse à la Relation du Quiétisme*, dit : « Pour les manuscrits de madame Guyon, » *elle voulut me les donner tous*; elle m'en mit même quel- » ques-uns entre les mains; mais les occupations que j'avais » alors pour les études des princes, et ma santé alors très-lan- » guissante, m'empêchèrent de les lire. » (*Note des Editeurs.*) — [2] 30 janvier 1694. — [3] L'abbé Fleury rapporte, dans des *notes manuscrites*, que madame Guyon, *aidée par le duc de Chevreuse, parvint à satisfaire Bossuet sur tous les points, à l'exception du* PUR AMOUR, *M. de Meaux ne voulant point admettre l'amour de Dieu pour lui-même, sans aucun rapport à notre béatitude, mais seulement qu'une ame pouvoit être assez parfaite pour trouver son bonheur dans la considération du bonheur de Dieu.* Bossuet, en effet, en réprimant avec la plus juste sévérité les erreurs du *quiétisme*, parut pendant quelque temps pencher vers l'excès opposé, en blâmant comme une erreur la doctrine du *pur amour*, sans aucun rapport à notre béatitude. C'est ce que l'on voit dans cette *note* de l'abbé Fleury, et dans une lettre de Fénelon à Bossuet, du 28 juillet 1694. Quelques personnes ont confondu l'erreur du *quiétisme* avec la doctrine du *pur amour*. Mais, loin que la doctrine du *pur amour* soit une erreur, elle forme la doctrine commune des théologiens, même depuis la condamnation du livre *Des Maximes des Saints*. En effet, ils professent presque tous, sans aucune distinction d'école, que tout fidèle est obligé de produire plusieurs fois pendant la vie des *actes d'amour pur et désintéressé*. L'erreur en cette matière consisteroit à croire qu'il peut y avoir en cette vie un *état habituel de pur amour*, tel qu'il excluroit comme des imperfections tous les actes explicites des autres vertus chrétiennes; mais l'Eglise n'a jamais condamné la doctrine qui soutient la possibilité et même la nécessité *de l'acte de pur amour* en cette vie. Bossuet lui-même revint à cette doctrine dans les conférences d'Issy, comme on le voit clairement par le 33e article de ces conférences, par la lettre qu'il écrivit sur cet article le 24 mai 1695, à l'évêque de Mirepoix, qui lui en avoit témoigné son étonnement, et par plusieurs passages de sa *Préface sur l'Instruction pastorale de l'archevêque de Cambrai.*

[1] *Œuvres de Bossuet*, t. XI, p. 463.

XVII.

Madame Guyon demande des commissaires. — Nomination de trois commissaires.

On devoit espérer qu'avec des dispositions aussi édifiantes, elle resteroit tranquille et heureuse dans la retraite qu'elle s'étoit choisie; mais la solitude ne lui fut pas favorable; son imagination s'aigrit par des rapports infidèles, qui lui firent croire que sa réputation étoit attaquée et ses mœurs soupçonnées. Tout-à-coup elle écrivit à madame de Maintenon « pour lui demander des commissaires moitié ecclésiastiques, moitié laïques, » pour juger sa doctrine et ses mœurs. Elle offroit » de se rendre dans telle prison qu'il plairoit au » Roi de lui indiquer. »

Madame de Maintenon fit passer sa réponse par le duc de Chevreuse, et le ton de sa lettre laissoit apercevoir combien elle étoit déjà prévenue contre madame Guyon. « Vous pouvez dire à madame » Guyon que j'ai encore parlé au Roi, et qu'il a » fort approuvé un nouvel examen de ses écrits. » On emploiera pour cela des personnes d'une » grande vertu et d'un grand savoir : c'est de » quoi vous pouvez l'assurer. Je souhaite bien sin- » cèrement qu'elle ne soit pas dans l'erreur. »

Madame Guyon insistoit toujours pour qu'on lui nommât des commissaires moitié ecclésiastiques et moitié laïques; elle fondoit sa demande sur ce qu'étant accusée dans ses mœurs, et des commissaires ecclésiastiques se faisant toujours une peine de prononcer sur des délits de cette nature, elle avoit besoin pour son entière justification, d'un jugement prononcé par des juges laïques.

Cette demande fut écartée, et madame de Maintenon en expose la raison dans une lettre au duc de Beauvilliers : « Je n'ai jamais rien cru des bruits » que l'on faisoit courir sur les mœurs de madame » Guyon; je les crois très-bonnes et très-pures; » mais c'est sa doctrine qui est mauvaise, du moins » par les suites. En justifiant ses mœurs, il seroit » à craindre qu'on ne donnât cours à ses senti- » mens, et que les personnes déjà séduites ne » crussent que c'est les autoriser. Il vaut mieux » approfondir une bonne fois ce qui a rapport à » la doctrine, après quoi tout le reste tombera de » lui-même. Je m'y emploierai fortement. Quant à » M. de Châlons et à M. le supérieur de Saint- » Sulpice qu'elle veut associer à M. de Meaux, » je ne crois pas que cette demande lui soit re- » fusée. »

Dès que l'on avoit pris le parti de soumettre la doctrine de madame Guyon à un examen régulier, Bossuet avoit dû nécessairement être placé à la tête des commissaires. Ce grand homme étoit devenu en France, si l'on peut s'exprimer ainsi, le juge naturel de toutes les questions de doctrine. Il étoit déjà instruit, comme on l'a vu, de tout ce qui intéressoit madame Guyon, et elle ne pouvoit récuser un juge dont elle avoit invoqué elle-même les lumières et l'autorité.

Mais Bossuet s'étoit si franchement expliqué avec madame Guyon elle-même sur tous ses systêmes de spiritualité et ses prétentions à des dons extraordinaires, qu'elle prévoyoit bien que si ce prélat étoit seul chargé d'un nouvel examen, ou qu'on lui adjoignit des commissaires aussi sévères, elle n'auroit rien de favorable à en attendre. C'est ce qui la porta à demander pour commissaires avec l'évêque de Meaux, M. de Noailles, évêque de Châlons, et M. Tronson. Elle comptoit parmi ses prosélytes les plus zélés la comtesse de Guiche, nièce de l'évêque de Châlons, et elle le jugeoit assez mal, pour croire qu'une pareille considération pourroit influer sur son opinion. Quant à M. Tronson, elle savoit combien il étoit affectionné à Fénelon; mais elle ignoroit apparemment que M. Tronson étoit incapable de sacrifier la vérité à l'amitié.

Au milieu de toutes ces discussions, qui prenoient chaque jour un caractère plus marqué, telle étoit l'estime générale que les personnes les plus prévenues contre madame Guyon conservoient à Fénelon, qu'elles s'occupoient toujours à le détacher de cette cause presque désespérée. Madame de Maintenon ne pouvoit renoncer à l'intérêt qu'il lui avoit inspiré, et on en retrouve encore les expressions les plus touchantes dans une lettre de confiance qu'elle écrit à madame de Saint-Géran. « Encore une lettre de madame » Guyon! cette femme est bien importune; il » est vrai qu'elle est bien malheureuse; elle me » prie aujourd'hui de faire associer à l'évêque de » Meaux, l'évêque de Châlons et le supérieur de » Saint-Sulpice, pour juger définitivement des » points sur lesquels on accuse sa foi : elle me » promet une obéissance aveugle. Je ne sais si le » Roi voudra donner encore cette nouvelle mor- » tification à M. de Paris; car enfin cette hérésie » est née dans son diocèse, et c'est à lui à en dé- » cider le premier. Comptez qu'il ne laissera pas » perdre ses droits. M. l'abbé de Fénelon a trop » de piété pour ne pas croire qu'on peut aimer » Dieu uniquement pour lui-même, et trop d'es- » prit pour croire qu'on peut l'aimer au milieu » des vices les plus honteux. Il m'a protesté qu'il » ne se mêloit de cette affaire que pour empêcher » qu'on ne condamnât par inattention les senti- » mens des vrais dévots. Il n'est point l'avocat de » madame Guyon, quoiqu'il en soit l'ami. Il est » le défenseur de la piété et de la perfection chré- » tienne; je me repose sur sa parole, *parce que* » *j'ai connu peu d'hommes aussi francs que lui*, » *et vous pouvez le dire.* »

XVIII.

Madame Guyon se retire au couvent de la Visitation de Meaux.

Les trois commissaires[1] nommés pour l'examen de la doctrine de madame Guyon, dédaignèrent avec raison de discuter les imputations calomnieuses qu'on avoit cherché à répandre contre ses mœurs. Ils s'attachèrent uniquement à s'assurer de ses dispositions, et à la faire expliquer sur quelques maximes et quelques expressions de ses écrits, qui offroient un sens répréhensible. Ses réponses[2] parurent annoncer l'intention de n'a-

[1] Voyez les *Pièces justificatives* du livre deuxième, n. 3. — [2] Manuscrits des demandes et des réponses de madame Guyon.

voir jamais voulu s'écarter de la doctrine de l'Eglise, et des regrets sincères d'avoir pu donner des soupçons sur la pureté de sa foi. Elle montra une entière déférence aux avis des commissaires, qui conçurent une opinion d'autant plus favorable de ses sentimens, que ce fut alors qu'elle demanda elle-même à Bossuet de vouloir bien la recevoir au couvent de la Visitation de Meaux. Elle prit avec lui l'engagement d'y vivre dans une entière retraite, de se mettre sous la direction du confesseur qu'il jugeroit à propos de lui donner, et de n'entretenir au dehors aucune correspondance. Bossuet fut touché d'un abandon aussi absolu ; il se rendit à ses instances, et elle partit en effet pour Meaux dans les premiers jours de janvier 1695.

XIX.

Conférences d'Issy.

Après avoir ainsi écarté tous les faits personnels qui étoient étrangers à l'objet de leur commission, après avoir obtenu sur la doctrine, ou plutôt sur les intentions de madame Guyon, des éclaircissemens qu'ils jugèrent suffisans, les trois commissaires fixèrent toute leur attention sur les points de doctrine. Ils conçurent le dessein d'exposer les véritables sentimens de l'Eglise sur les points controversés par quelques maximes doctrinales, qui serviroient désormais de règle pour l'enseignement et la pratique dans les matières de spiritualité, et préviendroient tous les abus qu'on seroit tenté de faire, des expressions trop figurées qui sont répandues dans un grand nombre d'auteurs mystiques.

Tel fut le véritable objet des conférences d'Issy : c'étoit la maison de campagne du séminaire de Saint-Sulpice. L'évêque de Meaux et l'évêque de Châlons étoient convenus de s'y rendre par égard pour M. Tronson, dont les infirmités et la santé languissante exigeoient le repos et le séjour de la campagne. Cette retraite convenoit également à la détermination que l'on avoit prise de dérober le secret de ces conférences à M. de Harlay, archevêque de Paris, dont on craignoit les préventions contre madame Guyon. Ce prélat pouvoit d'ailleurs se trouver blessé de voir des évêques étrangers statuer sur une question de doctrine ou sur une hérésie née dans son diocèse.

Ces conférences durèrent plus de six mois. Les fréquens voyages que Bossuet étoit obligé de faire à Meaux, et M. de Noailles à Châlons, pour les devoirs de leur ministère, amenoient nécessairement d'assez longs intervalles entre chaque conférence. Mais ces intervalles n'étoient point perdus pour leur travail ; les commissaires les employoient à une étude approfondie des questions soumises à leur examen, des auteurs mystiques qui s'en étoient occupés et des nouvelles opinions qui cherchoient à s'introduire à l'ombre de ces noms respectés[1]. « Ces conférences commençoient par la prière et finissoient par elle ; » on n'y portoit aucune passion ; on n'y cherchoit » que la vérité ; on travailloit séparément ; on » conféroit sans précipitation et sans préjugé. »

[1] Entretiens de madame de Maintenon.

Fénelon prenoit un vif intérêt à ces conférences ; il n'y étoit point encore admis ; mais ses anciennes et habituelles relations avec Bossuet, M. de Noailles et M. Tronson, son zèle pour la doctrine du pur amour, son amitié, ou même si l'on veut, sa prévention pour madame Guyon, l'étude approfondie qu'il avoit faite de tous les auteurs mystiques, lui donnoient en cette matière des connoissances et des avantages, que les commissaires eux-mêmes ne crurent pas devoir négliger. Fénelon a écrit depuis[1], et Bossuet ne l'a point contesté : « que ce prélat convint au » commencement des conférences, qu'il n'avoit » jamais lu ni saint François de Sales, ni le bien- » heureux Jean de la Croix, ni la plupart des » auteurs mystiques, et qu'il voulut que Fénelon » lui en donnât des recueils ; il fit en conséquence » des extraits de saint Clément d'Alexandrie, de » saint Grégoire de Nazianze, de Cassien, et du » *Trésor ascétique*, pour montrer que les an- » ciens n'avoient pas moins exagéré que les mys- » tiques des derniers siècles ; qu'il ne falloit » prendre en rigueur ni les uns ni les autres ; » qu'on en rabattit tout ce qu'on voudroit, et qu'il » en resteroit encore plus qu'il n'en falloit pour » contenter les vrais mystiques ennemis de l'il- » lusion. »

Bossuet, accoutumé au langage exact et rigoureux de l'Ecole, et peu familiarisé avec cette doctrine assez nouvelle pour lui, laissa sans doute percer son étonnement de toutes *ces suppositions impossibles*, de tous ces transports exagérés qu'il traita dans la suite de *pieux excès et d'amoureuses extravagances*[2] ; il parut alors craindre que Fénelon ne partageât véritablement des illusions dangereuses ; et c'est ici que l'on commence à remarquer en lui une méfiance naissante.

Fénelon, en envoyant ses extraits à Bossuet, lui écrivoit[3] : « Ne soyez point en peine de moi ; » je suis dans vos mains comme un petit enfant ; » je puis vous assurer que ma doctrine n'est pas » ma doctrine ; elle passe par moi sans être à moi » et sans rien y laisser ; je ne tiens à rien, et tout » cela m'est étranger... J'aime autant croire d'une » façon que d'une autre ; dès que vous aurez » parlé, tout sera effacé chez moi. Comptez, » Monseigneur, qu'il ne s'agit que de la chose en » elle-même, et nullement de moi ; vous avez la » charité de me dire que vous souhaitez que nous » soyons d'accord ; et moi, je dois vous dire da- » vantage : nous sommes par avance d'accord de » quelque manière que vous décidiez ; ce ne sera » point une soumission extérieure, ce sera une » sincère conviction. Quand même ce que je crois » avoir lu me paroîtroit plus clair que deux et » deux font quatre, je le croirois encore moins » clair, que mon obligation de me défier de mes » lumières, et de leur préférer celles d'un évêque » tel que vous.... Je tiens trop à la tradition, » pour en arracher celui qui en doit être la prin- » cipale colonne en nos jours.... Quoique mon

[1] Réponse à la Relation sur le Quiétisme. — [2] Voyez son Instruction sur les Etats d'oraison. — [3] Lettre du 28 juillet 1694. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 29

» opinion sur l'amour pur et sans intérêt propre, » ne soit pas conforme à votre opinion particu- » lière, vous ne laissez pas de permettre un sen- » timent qui est devenu le plus commun dans » toutes les écoles, et qui est manifestement celui » des auteurs que je cite. »

XX.

M. de Harlay condamne les ouvrages du père Lacombe et ceux de madame Guyon.

Malgré toutes les précautions qu'on avoit cru devoir prendre pour ne pas laisser pénétrer l'objet des conférences d'Issy, M. de Harlay parvint à en être instruit; il fut blessé de ce mystère; il en porta ses plaintes au Roi; il voulut prévenir les opérations des commissaires, et, en qualité de juge nécessaire d'une question de doctrine élevée et agitée dans son diocèse, il rendit le 16 octobre 1694 une ordonnance qui condamnoit, avec les qualifications les plus sévères, l'*Analyse de l'Oraison mentale du père Lacombe*, ainsi que le *Moyen court* et l'*Explication mystique du Cantique des cantiques*, *de madame Guyon*.

M. de Harlay crut que ce coup d'éclat alloit dissoudre les conférences d'Issy, qui paroissoient désormais devenir inutiles. Mais Bossuet fit observer que l'ordonnance de l'archevêque de Paris ne changeoit rien au plan arrêté par les commissaires; qu'elle ne faisoit que justifier la sage réserve avec laquelle ils s'étoient abstenus de prononcer sur la personne et les écrits de madame Guyon; qu'il ne s'agissoit pas de prononcer un jugement canonique sur une question de doctrine, mais de fixer seulement quelques principes exacts et précis, qui n'emprunteroient leur autorité que de la confiance et de la considération qu'on croiroit pouvoir accorder aux vertus et aux lumières des commissaires.

Cet avis fut accueilli avec empressement par madame de Maintenon, dans l'espérance où elle étoit que l'opinion des commissaires contribueroit à désabuser Fénelon et M. de Beauvilliers des illusions de madame Guyon.

D'ailleurs madame de Maintenon, encore fidèle à son amitié pour Fénelon, et uniquement occupée de la pensée de rendre ses talens utiles à l'Eglise dans une grande place, avoit le projet de le faire nommer à l'archevêché de Cambrai, qui étoit alors vacant. L'évêque de Chartres, également animé par les intentions les plus pures, avoit applaudi aux vues de madame de Maintenon, et il espéroit comme elle que les conférences d'Issy concilieroient tous les sentimens, et achèveroient de dissiper les nuages qui s'étoient élevés entre lui et Fénelon.

Cependant Fénelon continuoit à correspondre avec Bossuet sur les extraits des auteurs mystiques qu'il lui avoit demandés. Fénelon y trouvoit les autorités les plus puissantes et les plus désisives pour se confirmer dans son opinion sur la charité désintéressée, et Bossuet ne pouvoit goûter des maximes qui lui paroissoient blesser toutes les idées qu'il s'étoit faites de la doctrine de l'Eglise sur l'objet et les motifs de la charité. Quelque respect qu'il eût pour les auteurs dont Fénelon invoquoit le témoignage, il ne pensoit pas qu'ils pussent faire autorité sur un point de doctrine. Fénelon ne voyoit que le principe, et il étoit séduit par tout ce qu'il offroit de pur et de sublime. Bossuet voyoit les conséquences, et il en étoit effrayé.

Malgré cette diversité de sentimens, Fénelon annonçoit dans toutes ses lettres qu'il étoit prêt à soumettre toutes ses idées à celles de Bossuet. Il se bornoit à lui demander de n'apporter aucune prévention dans l'examen d'une doctrine qui, de son propre aveu, n'avoit pas été jusqu'alors l'objet particulier de ses études. Toutes les lettres de Fénelon à Bossuet [1], expriment un abandon, une confiance et une bonne foi qui attestent la candeur de l'ame la plus pure; il va jusqu'à lui dire: « Quand vous le voudrez, Monseigneur, je vous » dirai comme à un confesseur tout ce qui peut » être compris dans une confession générale de » toute ma vie, et tout ce qui regarde mon in- » térieur. »

On a voulu faire usage de ces lettres pour mettre Fénelon en contradiction avec lui-même, et montrer combien il s'étoit écarté dans la suite de cette disposition si humble et si soumise; mais ce ne seroit que par un défaut d'attention qu'on accuseroit Fénelon de contradiction. L'un des principaux points de la controverse étoit de savoir si l'opinion de la charité pure et désintéressée, sans aucun rapport avec la béatitude éternelle *pour notre propre intérêt*, étoit *une erreur*, ou ne l'étoit pas. Bossuet pensoit que la béatitude devoit entrer comme motif spécifique et secondaire dans la charité; mais arrêté alors par toutes les autorités imposantes qui parloient en faveur de l'opinion de Fénelon, dans une question qu'il n'avoit pas encore lui-même assez approfondie à cette époque, il sentoit qu'il ne pouvoit pas qualifier d'*erreur* le sentiment de Fénelon; il auroit voulu le ramener *par confiance* à l'opinion contraire. Fénelon répondoit qu'il étoit prêt à renoncer à la sienne, si Bossuet prononçoit qu'elle étoit une *véritable erreur*; et c'est ce que Bossuet ne voulut point encore prononcer. « Vous n'avez » qu'à, Monseigneur, lui écrivoit Fénelon, me » donner ma leçon par écrit, *pourvu que vous* » *m'écriviez précisément ce qui est la doctrine de* » *l'Eglise, et les articles dans lesquels je m'en* » *suis écarté: je me tiendrai inviolablement à* » *cette règle.* » Bossuet ne répondit à aucune de ces lettres; mais elles prouvent au moins qu'il ne tint pas à Fénelon d'avoir une décision nette et précise de Bossuet sur sa doctrine de la charité désintéressée; qu'il provoqua cette décision par les moyens les plus pressans, et que Bossuet ne voulut point alors s'expliquer, ni prononcer contre la charité désintéressée.

Ce fut en partie vers ce point que furent dirigées les conférences d'Issy; mais les commissaires crurent devoir s'attacher surtout à prévenir les abus qu'une fausse spiritualité prétendoit faire de la doctrine de l'amour pur et désintéressé.

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 49.

XXI.

Fénelon est nommé à l'archevêché de Cambrai.

L'objet secret que s'étoit proposé madame de Maintenon dans les conférences d'Issy, étoit de s'assurer par le témoignage de Bossuet et de l'évêque de Châlons des véritables sentimens de Fénelon. Elle lui étoit encore sincèrement affectionnée ; elle désiroit son élévation à l'archevêché de Cambrai ; mais elle auroit employé tout son crédit à l'en écarter, s'il fût resté le plus foible nuage sur la pureté de sa doctrine. Il faut en conclure que ni Bossuet, ni l'évêque de Chartres, ni l'évêque de Châlons, ne regardoient encore les opinions de Fénelon comme des *erreurs*, ni même comme des sentimens assez inquiétans, pour s'opposer aux vues que l'on avoit en sa faveur. Il est en effet assez remarquable que ce fut très-peu de jours après que Fénelon se fut expliqué à Bossuet avec tant de franchise, qu'il fut nommé à l'archevêché de Cambrai [1].

Quand Louis XIV annonça à Fénelon qu'il le nommoit à l'archevêché de Cambrai, Fénelon lui répondit avec une respectueuse reconnoissance, qu'il ne pouvoit regarder comme un bienfait, une dignité qui l'arrachoit à des fonctions qui lui étoient chères; *mais je prétends*, lui dit Louis XIV, *que vous restiez en même temps précepteur de mes petits-fils.* Le nouvel archevêque de Cambrai lui représenta que les lois ecclésiastiques s'opposoient aux désirs de Sa Majesté. — *Non, non, les canons ne vous obligent qu'à neuf mois de résidence : vous ne donnerez à mes petits-fils que trois mois, et vous surveillerez de Cambrai leur éducation pendant le reste de l'année, comme si vous étiez à Versailles.*

XXII.

Il se démet de son abbaye.

Le jour même où Fénelon fut nommé à l'archevêché de Cambrai, il donna un grand exemple de désintéressement; il remit au Roi la démission de son abbaye de Saint-Valery. Louis XIV refusa d'abord de la recevoir. Fénelon insista, et, pour éviter de donner une leçon de régularité et de modération à ceux de ses confrères qui auroient pu s'offenser d'une délicatesse si scrupuleuse, il se borna à faire observer au Roi que les revenus de l'archevêché de Cambrai le plaçoient dans une position où les canons proscrivent impérieusement la pluralité des bénéfices. Il ne voulut pas même prononcer au Roi le nom de l'abbé de Beaumont, son neveu, ni celui de l'abbé de Langeron, son ami, que leurs fonctions auprès des jeunes princes rendoient susceptibles d'une grâce justement méritée.

Il paroît que cette action de Fénelon fit beaucoup d'éclat dans le temps, parce que les exemples d'une si grande modération étoient sans doute bien rares. « M. l'abbé de Fénelon, écrivoit madame de Coulanges à madame de Sévigné [2], a
» paru surpris du présent que le Roi lui a fait.
» En le remerciant, il lui a rendu son unique
» abbaye. M. de Reims a dit que M. de Fénelon,
» pensant comme il faisoit, prenoit le bon parti,
» et que lui, pensant comme il fait, il fait bien
» aussi de garder les siennes. »

[1] Le 4 février 1695. — [2] Lettre du 22 février 1695.

XXIII.

Fénelon est associé aux conférences d'Issy. — Il signe les 34 articles.

La nomination de Fénelon à l'archevêché de Cambrai fit naître à l'évêque de Chartres et à madame de Maintenon l'idée de l'associer aux conférences d'Issy. Cette pensée étoit aussi raisonnable qu'utile ; elle avoit pour objet d'amener Fénelon à modifier lui-même ce qu'il pouvoit y avoir d'excessif dans son système de la charité parfaite. Il est vraisemblable que ce dessein, qui eut d'abord tout le succès qu'on en avoit attendu, auroit suffi pour tout concilier, si les malheureux incidens qui survinrent, n'avoient fait évanouir toutes les espérances qu'on avoit conçues des conférences d'Issy.

Lorsque Fénelon fut adjoint aux trois commissaires, Bossuet avoit déjà presqu'entièrement fixé ses idées sur les objets soumis à leur examen. Il avoit profité des extraits de Fénelon sur les auteurs mystiques, et des judicieuses observations de ses deux collègues, pour réunir, dans un certain nombre d'articles, un corps de doctrine sur les voies intérieures. Il se flattoit de l'avoir appuyé sur des principes assez solides et sur des autorités assez décisives pour tenir en respect les critiques ignorans des voies de Dieu, et pour redresser les mystiques visionnaires et indiscrets.

On doit rappeler ici que dans le temps même où il avoit invité Fénelon à lui fournir des extraits, il n'étoit jamais entré avec lui dans aucune explication de vive voix, ni par écrit, sur l'objet de ce travail. Fénelon avoit souvent cherché à l'entretenir, ou à correspondre avec lui sur toutes ces questions naturellement obscures et subtiles, et où il est si facile de s'égarer, faute de s'entendre. Mais Bossuet le laissoit parler et écrire sans répondre un seul mot. Il disoit seulement qu'il se réservoit à juger de tout à la fin. Il comptoit sur la soumission entière et absolue que Fénelon lui avoit si souvent promise par ses lettres, et il avoit raison d'y compter; mais il faut convenir aussi que Fénelon avoit droit à un peu plus de confiance de sa part. Cette réserve pouvoit être rigoureusement fondée en principe, tant que Fénelon ne fut que simple ecclésiastique ; mais elle devoit paroître extraordinaire, dès qu'on s'étoit proposé de le ramener par la persuasion. Il semble même qu'elle devoit cesser entièrement au moment où Fénelon étoit devenu le collègue de Bossuet dans sa double qualité d'évêque et de juge. Cependant, lorsqu'il fut question de prononcer définitivement, il se contenta d'envoyer à Fénelon un projet de trente articles tout rédigés, comme il l'envoya à l'évêque de Châlons et à M. Tronson. Quant aux deux derniers, rien n'étoit plus simple ni plus régulier, puisque ces trente articles n'étoient que le résultat des

fréquentes conférences qu'ils avoient déjà eues ensemble ; mais il n'en étoit pas de même de Fénelon, puisqu'il n'avoit pas été admis à ces conférences. Le nouveau caractère dont Fénelon alloit être revêtu, et la qualité de commissaire qui l'autorisoit à signer lui-même comme juge, changeoit nécessairement sa position.

Il seroit bien injuste de représenter un pareil changement comme une variation. On sent assez qu'il étoit bien différent pour Fénelon, simple prêtre, de se soumettre à la décision de ses supérieurs dans l'ordre ecclésiastique, ou de souscrire lui-même, comme juge, à des règles de croyance qu'il regardoit comme insuffisantes. On voit par deux lettres de Fénelon à Bossuet, des 6 et 8 mars 1695, qu'il lui soumet à lui-même cette observation avec autant de candeur que de fermeté, au sujet du vingt-neuvième article. Bossuet y supposoit *que les auteurs mystiques n'avoient jamais parlé de certains états où les ames se trouvent quelquefois*... Fénelon lui rapporte un passage formel de saint François de Sales sur ces sortes d'états, « et le supplie humblement » de considérer qu'il ne pouvoit, *dans sa situa-* » *tion présente*, souscrire par *persuasion* à cette » assertion. » Bossuet parut sentir lui-même la justesse de cette réflexion, et changea la rédaction de cet article.

Mais ce changement, qui ne tenoit qu'à une plus grande exactitude d'expression, ne suffisoit pas pour satisfaire Fénelon sur une doctrine qui lui étoit chère. Cependant après avoir lu les trente articles, il déclara, par une lettre à Bossuet et à l'évêque de Châlons, « qu'il les signeroit *par défé-* » *rence contre sa persuasion*, mais que si on vou- » loit y ajouter certaines choses, *il étoit prêt à les* » *signer de son sang.* »

On a voulu dans la suite [1] tourner contre Fénelon l'offre qu'il avoit faite de signer *par déférence contre sa persuasion* ; mais il paroît qu'il a expliqué ces expressions d'une manière à ne rien laisser à désirer [2]. « S'il eût cru ces articles faux, » il auroit mieux aimé mourir que de les signer ; » mais il les croyoit très-véritables ; il les trouvoit » seulement insuffisans pour lever certaines équi- » voques et pour finir toutes les questions. » Il demanda donc qu'on établît plus clairement l'*amour désintéressé*, et qu'on n'autorisât point l'*oraison passive* sans la définir. Au bout de deux jours, on lui communiqua l'addition de *quatre* articles, qu'on intercala avec les *trente* déjà proposés, et il déclara que dès ce moment il étoit prêt à les signer de son sang. Ainsi les quatre commissaires, entièrement réunis de sentimens sur les principes et sur les expressions, signèrent à Issy les trente-quatre articles, le 10 mars 1695 [3].

XXIV.

Bossuet et M. de Noailles condamnent les ouvrages de madame Guyon.

Fénelon continuoit à correspondre avec Bossuet sur le ton de leur ancienne amitié ; il lui écrivoit le 27 mars 1695, dix-sept jours après la signature des articles d'Issy : « Il n'y a rien de » nouveau en ce pays-ci, sinon que vous n'y êtes » plus, et que ce changement se fait sentir aux » philosophes. Je m'imagine qu'après les fêtes, s'il » vient de beaux jours, vous irez revoir Germigny » paré de toutes les grâces du printemps ; dites- » lui, je vous supplie, que je ne saurois l'oublier, » et que j'espère me retrouver dans ses bocages, » avant que d'aller chez nos Belges, *qui sunt ex-* » *tremi hominum.* »

Bossuet et l'évêque de Châlons étoient convenus de publier, aussitôt qu'ils seroient de retour dans leurs diocèses, les articles d'Issy dans une ordonnance qui porteroit en même temps condamnation des ouvrages de madame Guyon. On ne voit pas qu'on ait rien demandé de semblable à Fénelon, soit parce qu'il n'étoit point encore sacré archevêque de Cambrai, soit parce que les erreurs des nouveaux mystiques n'avoient point encore pénétré dans son diocèse, soit enfin parce qu'on sentit qu'il devoit cette espèce d'égard à l'estime et à l'amitié qu'il avoit accordées et qu'il continuoit à accorder à madame Guyon. Bossuet fit paroître son ordonnance le 16 avril 1695. Il y condamnoit *la Guide spirituelle de Molinos*, *la Pratique facile de Malava*, *l'Analyse de l'oraison mentale du père Lacombe*, et trois autres ouvrages imprimés de madame Guyon, son *Moyen court*, son *Explication du Cantique des cantiques*, et la *Règle des associés à l'enfance de Jésus*. Il eut l'attention de ne pas la nommer ; l'évêque de Châlons eut les mêmes ménagemens pour elle dans son ordonnance du 25 avril 1695.

XXV.

Fénelon est sacré à Saint-Cyr.

Ce fut après avoir publié ces ordonnances dans leurs diocèses, que Bossuet et l'évêque de Châlons revinrent à Paris pour assister au sacre de Fénelon. Une circonstance, aussi peu importante, devint dans la suite le sujet d'une discussion assez vive entre Bossuet et Fénelon. En répondant à la *Relation sur le quiétisme*, Fénelon faisoit observer assez adroitement qu'il falloit bien que Bossuet ne le jugeât pas alors aussi suspect, ni aussi corrompu dans sa doctrine, qu'il l'avoit ensuite prétendu, puisqu'il avoit vivement désiré d'être son consécrateur. Bossuet se défendit d'avoir montré aucun empressement à ce sujet. Cependant les lettres de madame de Maintenon [1] et celles du cardinal de Noailles, ne permettent pas de douter que Bossuet n'eût véritablement désiré de présider à cette cérémonie ; qu'il eut même à écarter des difficultés de forme qui paroissoient s'y opposer, et que par égard pour cet empressement si flatteur de la part de Bossuet, Fénelon fut obligé d'entrer dans une espèce de négociation [2].

[1] Relation sur le Quiétisme. — [2] Réponse à la Relation sur le Quiétisme. — [3] Voyez les *Pièces justificatives* du livre second, n. 4.

[1] Lettre du 25 mai 1695. — [2] La difficulté venoit de ce que Fénelon devoit être sacré à Saint-Cyr, que Bossuet vouloit être le consécrateur, et l'évêque de Châlons et l'évêque de Chartres assistans. Saint-Cyr étant du diocèse de Chartres, les évêques qui se trouvoient à Paris, et Louis XIV lui-même, trouvoient peu convenable et peu régulier que l'évêque

On peut être surpris sans doute que Bossuet ait cherché dans la suite à désavouer un fait aussi simple, et qui sembloit si étranger à toutes leurs controverses; mais les choses avoient changé de face. Bossuet avoit écrit dans sa *Relation sur le quiétisme*, qu'il regardoit depuis long-temps Fénelon comme infecté de cette erreur, et comme le *Montan d'une nouvelle Priscille*. Fénelon avoit alors le droit de lui demander pourquoi il avoit montré tant d'empressement à sacrer de ses propres mains ce *nouveau Montan*, sans exiger préalablement de lui aucune rétractation de ses erreurs.

Quoi qu'il en soit, la difficulté survenue à l'occasion du sacre, fut écartée. Bossuet fut consécrateur, l'évêque de Châlons premier assistant, et on substitua pour second assistant l'évêque d'Amiens à l'évêque de Chartres. Cette cérémonie fut célébrée dans la chapelle de Saint-Cyr, le 10 juin [1] 1685, en présence de madame de Maintenon et des petits-fils de Louis XIV, qui eurent la satisfaction de voir leur précepteur élevé à une dignité qui étoit la juste et honorable récompense des soins donnés à leur éducation. Personne ne prévoyoit encore que ce jour de gloire et d'édification, dont tout l'appareil extérieur annonçoit l'éclat de la faveur et le triomphe de la vertu, seroit bientôt suivi d'une longue disgrâce et des plus amères contradictions.

Immédiatement après le sacre de Fénelon, Bossuet se pressa de retourner à Meaux, pour terminer l'affaire de madame Guyon, qui s'y étoit retirée depuis six mois au monastère de la Visitation. Il avoit pris, dans ce long intervalle, les informations les plus exactes sur les bruits peu avantageux, et même sur les inculpations très-graves qu'on avoit répandus contre elle. Il ne les avoit point trouvés assez fondés pour balancer les témoignages favorables qu'il recevoit de sa conduite, depuis qu'elle étoit, pour ainsi dire, sous ses yeux.

XXVI.

Bossuet donne un certificat avantageux à madame Guyon, le 1er juillet 1695.

L'équité naturelle de Bossuet ne lui permettoit pas de sacrifier à des rumeurs vagues la réputation d'une femme qui s'étoit abandonnée volontairement à ses conseils avec toutes les apparences de la candeur et de la bonne foi. Les religieuses de Meaux se réunissoient pour vanter sa piété, sa douceur, sa résignation; elle s'étoit exactement conformée à toutes les lois que Bossuet lui avoit imposées; elle n'avoit entretenu aucune correspondance au dehors, elle avoit accepté le confesseur que ce prélat lui avoit donné, et ce confesseur manifestoit une satisfaction entière de ses sentimens et de ses dispositions. Bossuet ne crut donc pas devoir hésiter de lui accorder le certificat le plus avantageux sur sa conduite, ses intentions et ses dispositions.

Ce certificat faisoit mention de deux actes souscrits par madame Guyon, d'une *soumission* et d'une *déclaration*. Par le premier, elle se soumettoit à l'ordonnance du prélat, du 16 avril 1695, qui avoit condamné ses ouvrages, et qui renfermoit les trente-quatre articles d'Issy. Cet acte de *soumission* étoit suivi de la déclaration suivante : « Je déclare néanmoins, avec tout res- » pect et sans préjudice de la présente *soumission* » et *déclaration* que je n'ai jamais eu *intention* » de rien avancer qui fût contraire à l'esprit de » l'Eglise catholique, apostolique et romaine, à » laquelle j'ai toujours été et serai toujours sou- » mise, Dieu aidant, jusqu'au dernier soupir de » ma vie; ce que je ne dis pas pour me chercher » une excuse, mais dans l'obligation où je crois » être de *déclarer avec simplicité mes inten-* » *tions* [1]. »

Et au bas de la souscription à l'ordonnance où Bossuet avoit censuré les livres de madame Guyon, ce prélat lui fit ajouter : « Je n'ai eu aucune des » *erreurs* expliquées dans ladite lettre pastorale, » ayant toujours eu *intention* d'écrire dans un sens » très-catholique, ne comprenant pas alors qu'on » en pût donner un autre. »

Il faut observer, au sujet de cette *déclaration* et de cette *soumission*, que Fénelon se crut autorisé dans la suite à s'en servir, pour montrer qu'il avoit droit de justifier les *intentions* de madame Guyon, puisque Bossuet les avoit justifiées lui-même dans deux actes dont il avoit dicté les expressions.

Le certificat que la supérieure et les religieuses du monastère de la Visitation de Meaux donnèrent à madame Guyon, étoit encore plus honorable [2]; elles y joignirent, deux jours après, une lettre qui renfermoit les expressions les plus fortes de leur estime et de leurs regrets.

XXVII.

Madame Guyon sort mystérieusement de Meaux.

Il paroît, par ces deux dernières pièces, que madame Guyon partit de Meaux le 7 juillet 1695; elle mit dans ce départ une espèce de mystère et de précipitation qui dut choquer Bossuet. On a vu que ce prélat n'avoit eu pour elle que les procédés les plus honnêtes, et lui avoit même rendu des services essentiels; il est vrai qu'il lui avoit laissé la liberté de sortir du couvent quand elle le jugeroit à propos. Il avoit seulement exigé d'elle qu'elle ne s'arrêtât point à Paris; qu'elle n'y vît point les personnes de la cour qui passoient pour s'être mises sous sa direction, et qu'elle se rendît immédiatement aux eaux de Bourbon, comme elle en avoit annoncé le projet.

La première chose qu'elle fit, fut de manquer à toutes ses promesses; elle voulut d'abord voiler une conduite aussi peu convenable sous des formes

de Chartres cédât la première place dans son diocèse à l'évêque de Meaux, quoique Bossuet fût plus ancien évêque que M. de Chartres.

[1] C'est sur la foi de La Beaumelle que le cardinal de Bausset écrit que le sacre de Fenelon eut lieu le 10 juin, au lieu de 10 juillet. Trompé par cette date, il a un peu changé l'ordre des évenemens. (*Note des Editeurs.*)

[1] Manuscrits. — [2] *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 68.

de politesse et de reconnoissance ; elle écrivit à Bossuet, peu de jours après son départ de Meaux [1], une lettre honnête et respectueuse, et elle le supplioit d'accepter un tableau de dévotion. Bossuet étoit peu accessible à ce genre de séduction et de flatterie ; il auroit préféré une conduite plus simple et plus sincère ; elle ne faisoit point connoître dans sa lettre le lieu de sa retraite, et ne donnoit qu'une adresse détournée. Cependant Bossuet daigna lui répondre avec bonté [1] ; il mêloit à ses avis quelques réflexions sur les circonstances singulières de son départ, et un sentiment de charité le porta à lui donner encore quelques conseils, dont il eût été à désirer pour elle et pour ses amis qu'elle eût fait un meilleur usage.

Bossuet dut être étonné de recevoir en réponse à des conseils si sages et si modérés, une lettre de madame Guyon, où elle sembloit lui faire des reproches de ce qu'il s'étoit plaint de sa fuite de Meaux, et de la manière dont elle étoit revenue à Paris avec la duchesse de Mortemar et madame de Morstein, sa fille. Elle se justifie assez mal sur les circonstances de son départ. Indépendamment du ton très-peu mesuré de cette lettre, ce qu'elle renferme de plus répréhensible, c'est que madame Guyon y cherche à tromper Bossuet sur le lieu de sa retraite ; elle y fait entendre qu'elle n'étoit plus à Paris, qu'elle étoit à la campagne, prête à partir pour les eaux de Bourbon ; cependant on découvrit dans la suite qu'elle étoit restée à Paris, et qu'elle s'y tint d'abord cachée dans une maison du faubourg Saint-Germain. Elle fit plus : fière d'avoir obtenu un certificat de Bossuet, elle en répandit des copies, et ses disciples eurent l'imprudence de publier cet acte comme un témoignage de la pureté de sa doctrine, tandis qu'on n'y trouvoit que l'excuse *de ses intentions*. Une pareille conduite faisoit juger avec assez de vraisemblance qu'elle s'étoit bien moins proposée de suivre les avis de ce grand évêque, que de surprendre sa bonne foi.

Des personnes vertueuses et éclairées, et entre autres M. Tronson [2], se crurent obligées de marquer à Bossuet leur étonnement de ce qu'il avoit accordé si facilement un acte, dont on cherchoit à abuser, en l'isolant des actes accessoires qui en faisoient partie. Il paroît que Bossuet eut alors l'intention de retirer son certificat des mains de madame Guyon [3] ; mais elle ne voulut jamais le lui rendre.

Il est facile de concevoir que Bossuet dut être vivement affecté des procédés peu sincères de madame Guyon, et de l'abus peu réfléchi que quelques-uns de ses partisans se permettoient de faire de sa modération et de sa bonté. Depuis cette époque, on n'aperçoit plus entre Bossuet et Fénelon cette correspondance habituelle et cette confiance intime qui les avoit unis si long-temps.

[1] Le savant éditeur des OEuvres de Fénelon croit que cette lettre de madame Guyon est antérieure à son départ de Meaux. (*Note des Editeurs.*) — [2] *Œuvres de Bossuet*, t. XI, p. 489. — [3] *Ibid.* p. 141.

XXVIII.

Mort de M. de Harlay, archevêque de Paris.

Avant de rapporter les évènemens affligeans qui en résultèrent, nous devons rendre compte d'un changement assez important, qui arriva dans l'Eglise de France, et dont les suites ont laissé des traces bien plus profondes que l'affaire du quiétisme.

François de Harlay, archevêque de Paris, mourut le 6 août 1695, frappé d'une attaque d'apoplexie. Ce prélat, qui avoit dans l'esprit des parties brillantes, et dans le caractère un grand art et une grande sagesse, avoit été long-temps en faveur auprès de Louis XIV. Ses manières nobles et agréables convenoient au goût de ce prince, et son habileté dans le gouvernement des assemblées du clergé, avoit long-temps assuré son crédit. Il avoit su, par un heureux mélange de douceur et de fermeté, contenir tous les partis qui divisoient l'Eglise de France. Les politiques et les indifférens affectèrent dans la suite de regretter la sagesse profane de M. de Harlay, pour déprimer les vertus pieuses et modestes du cardinal de Noailles. M. de Harlay avoit vu depuis quelques années déchoir sa faveur et sa considération à la cour Il n'appartient pas à l'histoire que nous écrivons, d'en rappeler les causes politiques ou secrètes. Cette mort faisoit vaquer le premier siége de l'Eglise de France dans un temps où la piété du Roi et l'esprit du gouvernement attachoient un grand intérêt aux affaires de la religion.

Les amis de Fénelon regrettèrent peut-être alors son élévation si récente à l'archevêché de Cambrai. Peut-être se flattèrent-ils qu'on auroit eu la pensée de le nommer à celui de Paris, où il auroit pu remplir avec tant d'éclat et de succès leurs vœux pour le bien de la religion et le triomphe de la piété. Mais il nous paroît peu vraisemblable que leurs espérances se fussent réalisées. Louis XIV avoit plus d'estime que de goût pour Fénelon. On a même prétendu que son esprit trop brillant et ses théories politiques avoient plutôt éloigné qu'attiré un prince, qu'une imagination calme et un jugement sain et juste portoient à se méfier de tout ce qui ressembloit à l'esprit de systême. Quoique madame de Maintenon ne fût pas encore entièrement opposée à Fénelon, elle étoit déjà refroidie pour lui ; elle étoit rassurée sur le fond de sa doctrine par son adhésion aux articles d'Issy ; mais elle voyoit avec peine son entraînement et celui de ses amis pour madame Guyon. A mesure que ses anciens sentimens pour Fénelon s'affoiblissoient, elle prenoit un goût plus marqué pour l'évêque de Châlons. Ce goût n'étoit peut-être pas aussi vif que celui qu'elle avoit eu si long-temps pour Fénelon ; mais elle se reposoit avec plus de sécurité et sans aucun mélange d'inquiétude sur la douceur, la modestie et la piété de M. de Noailles ; ce prélat réunissoit à toutes les vertus ecclésiastiques le degré d'esprit et d'instruction indispensable dans une grande place. Il ne craignoit pas d'appeler des conseils au secours de ses lumières naturelles ; et cette disposition,

qui tenoit à trop de méfiance de lui-même, le rendit peut-être dans la suite trop dépendant de l'opinion des autres; mais c'étoit un titre de plus en sa faveur auprès de madame de Maintenon, qui craignoit également de trop gouverner et d'être trop gouvernée.

« [1] Comme dans le choix des successeurs, on » cherche toujours à éviter l'inconvénient dont » on a été le plus frappé dans la conduite de leurs » prédécesseurs, le Roi, dont la religion avoit été » souvent alarmée par le compte qu'on lui avoit » rendu de la conduite personnelle du dernier » archevêque de Paris, voulut se mettre l'esprit » en repos par le choix d'un sujet, dont les mœurs » pussent devenir le modèle de l'Église gallicane. » La bonté dont il honoroit toute la maison de » Noailles, le goût personnel qu'il avoit pour la » candeur, la simplicité et la modestie de l'évêque » de Châlons, qui relevoient en lui l'éclat de ses » vertus, enfin des conseils (ceux de madame de » Maintenon) auxquels le Roi étoit dans l'habi- » tude de se prêter aisément, achevèrent de le » déterminer en faveur de ce prélat, dont la ver- » tueuse résistance augmenta l'estime que Sa Ma- » jesté avoit déjà pour lui. »

XXIX.

M. de Noailles succède à M. de Harlai.

M. de Noailles étoit à Châlons, lorsque M. de Harlay mourut. On connoissoit si bien son désintéressement et sa modestie, que madame de Maintenon fut obligée de s'assurer d'avance de son consentement; elle lui écrivit le 13 août 1695, sept jours après la mort de M. de Harlay. « Si » l'on vous offre la place vacante, la refuserez- » vous, sans consulter les gens de bien? en trou- » verez-vous qui ne vous disent pas qu'il faut » souffrir les maux déjà faits, et sans vous, dans » la vue de tout changer à l'avenir? y eût-il » jamais une cause de translation plus forte que » le bien de l'Église et le salut du Roi? est-il per- » mis de préférer le repos au travail, et de refuser » une place que la Providence vous donne, sans » que vous y ayez contribué? Gardez-moi le secret » de ce billet, et sans aucune exception, que pour » madame votre mère. »

Le cardinal de Noailles [2] sembla prévoir toutes les peines et toutes les contradictions qui l'attendoient dans cette nouvelle carrière : on put à peine arracher de lui un demi-consentement. Madame de Maintenon triompha de ses scrupules et de ses incertitudes; elle lui écrivit encore le 18 août : « Je comprends en partie la pesanteur » et l'importance du joug qu'on veut vous im- » poser : mais il faut travailler : vous avez de la » jeunesse et de la santé; ce n'est pas à moi à » vous exhorter à la sacrifier à la gloire de Dieu, » au bien de l'Église et au salut du Roi. Voyez une » lettre d'un de vos amis [3], qui sait ce qui se » passe; vous nous garderez le secret à tous; il » faut quelquefois tromper le Roi pour le servir, » et j'espère que Dieu nous fera la grâce de le » tromper encore en pareille intention, et de con- » cert avec vous; » et sans attendre un consentement plus prononcé, madame de Maintenon fit nommer M. de Noailles à l'archevêché de Paris, dès le lendemain 19 août 1695.

Quelques personnes furent surprises que Louis XIV n'eût point placé Bossuet sur le premier siége de cette église gallicane, dont il étoit l'oracle et le plus digne interprète. On doit bien croire que cette pensée se présenta à l'esprit du Roi et de la personne en qui il avoit le plus de confiance. Il paroît même que madame de Maintenon crut devoir consulter le curé de Versailles [1]; soit qu'elle voulût fixer ses propres irrésolutions, soit qu'elle voulût simplement connoître l'opinion publique sur les trois hommes du clergé de France, qui jouissoient de la plus grande réputation. Elle dut être contente de la réponse qu'elle reçut, et qui étoit conforme au vœu de son cœur. « Plusieurs pensent, répondit le curé de Versailles, que si » M. de Fénelon [2] n'avoit pas été placé depuis » peu, le choix tomberoit sur lui, et on le désire » si fort, que l'on voudroit que cette première » grâce du Roi ne fût que l'avant-goût d'une plus » grande. Mais vous savez, interrompit madame » de Maintenon, ce qui nous empêche de le pro- » poser; mais M. de Meaux et M. de Châlons » nous restent; auquel des deux vous arrête- » riez-vous? A celui qui refuseroit, répondit le » curé, et certainement M. de Châlons n'accep- » tera pas. »

Quelques amis de Bossuet, séduits par ces fausses idées de gloire et d'amour-propre, qui surnagent quelquefois dans les ames les plus pieuses, auroient désiré qu'on eût proposé l'archevêché de Paris à Bossuet, et qu'il l'eût refusé. « Il y a » toute apparence, leur répondit Bossuet [3], et » même toute certitude, que Dieu par sa misé- » ricorde, autant que par sa justice, me laissera » dans ma place. Quand vous souhaitez qu'on » m'offre et que je refuse, vous voulez contenter » la vanité; il vaut mieux contenter l'humilité; » il n'y a plus à douter, malgré tant de vains dis- » cours des hommes, que, selon tous mes désirs, » je ne sois enterré aux pieds de mes saints pré- » décesseurs, en travaillant au salut du troupeau » qui m'est confié. »

XXX.

Refroidissement de madame de Maintenon à l'égard de madame Guyon et de Fénelon.

La conduite inexcusable de madame Guyon envers Bossuet, et le mystère avec lequel elle étoit venue se cacher à Paris, avoient singulièrement indisposé contre elle madame de Maintenon et Bossuet. C'est depuis cette époque que nous les voyons l'un et l'autre aussi aigris contre elle, qu'ils

[1] Mémoires du chancelier d'Aguesseau, t. XIII, p. 163. — [2] Quoique M. de Noailles ne devînt cardinal que quelques années après (en 1700), nous lui donnons déjà le titre sous lequel il a été le plus connu. — [3] L'évêque de Chartres.

[1] François Hebert, curé de Versailles, depuis évêque d'Agen; son opinion influoit quelquefois sur madame de Maintenon pour le choix des évêques. — [2] Fénelon venoit de partir pour Cambrai peu de jours auparavant. — [3] Lettre de Bossuet à madame de Luynes, religieuse à Jouarre.

avoient paru portés jusqu'alors à accueillir favorablement ses explications.

Les suites fâcheuses de cette disposition retomboient nécessairement sur Fénelon. La prévention qu'il conservoit pour elle ne lui permettoit ni de la condamner, ni de l'abandonner entièrement. La délicatesse même de sa conscience l'invitoit à se montrer le défenseur, ou du moins l'interprète favorable des sentimens d'une femme dont il connoissoit toute la piété, et qu'il croyoit douée d'une grâce particulière pour conduire les âmes religieuses dans les voies de la perfection chrétienne.

Lorsque Fénelon avait pris congé de madame de Maintenon pour aller à Cambrai, peu de jours avant la mort de M. de Harlay, elle avoit paru désirer d'entretenir avec lui une correspondance sur le ton de leur ancienne amitié. On retrouve en effet, dans une lettre qu'il lui écrivit à cette époque [1], cette confiance et cette liberté qui laissent croire que leurs sentimens mutuels n'avoient encore éprouvé aucune altération sensible; cette lettre peint avec une aimable gaîté les mœurs singulières de quelques maisons religieuses de Flandre. Telle étoit encore l'opinion favorable que madame de Maintenon conservoit de Fénelon, qu'elle crut devoir envoyer cette lettre aux dames de Saint-Cyr, en y ajoutant ces mots : « Ce n'est » pas assez de faire des exhortations à nos filles; » il leur faut donner des exemples de perfection. » En voici un *que j'ai trouvé dans un auteur, qui* » *ne leur est ni suspect, ni désagréable.* »

A son retour à Versailles, Fénelon continua à voir madame de Maintenon avec la même liberté, si ce n'étoit avec la même confiance; toujours fidèle à son caractère de franchise et de simplicité, il ne se croyoit pas obligé de lui faire un mystère de l'estime et même de la vénération qu'il ne cessoit d'avoir pour madame Guyon. Il ne paroît pas que madame de Maintenon en fût encore aussi blessée qu'elle le parut depuis. Elle écrivit au cardinal de Noailles [2] : « J'ai vu hier » M. de Beauvilliers; je crois cet homme-là fort » droit. Je vis aussi M. l'archevêque de Cambrai, » qui m'assura fort du désir qu'il a d'être bien » avec vous. Nous parlâmes de madame Guyon : » il ne change point là-dessus ; je crois qu'il » souffriroit le martyre plutôt que de convenir » qu'il a tort. »

XXXI.

Madame Guyon est arrêtée. — Ordonnance de l'évêque de Chartres contre ses écrits.

Fénelon retourna une seconde fois à Cambrai vers le milieu de décembre 1695, et ce fut très-peu de jours après qu'arriva le fameux éclat, dont les suites furent beaucoup plus malheureuses qu'on ne l'avoit prévu. Bossuet avoit vivement sollicité qu'on s'assurât de la personne de madame Guyon ; on étoit depuis long-temps à sa recherche, et on n'avoit pu découvrir encore sa retraite; elle fut enfin arrêtée dans une petite maison du faubourg Saint-Antoine, vers le 24 décembre 1695, et conduite à Vincennes. Madame de Maintenon s'empressa d'en donner avis au cardinal de Noailles par le billet suivant : « Le Roi » m'ordonne, Monseigneur, de vous mander que » madame Guyon est arrêtée ; que voulez-vous » qu'on fasse de cette femme, de ses amis, de » ses papiers? le Roi sera encore ici tout le matin; » écrivez-lui directement. »

Le parti le plus simple et le plus raisonnable auroit été de la placer dans une maison religieuse de quelque province éloignée, où il auroit été facile de surveiller ses correspondances, en supposant qu'elles offrissent quelque danger ; elle y auroit vécu, et seroit morte presqu'ignorée.

Ses ennemis, ou plutot les ennemis de ses amis, s'étoient flattés que sa détention leur procureroit des moyens ou des prétextes pour remonter à des personnages un peu plus importans ; mais l'examen le plus sévère ne produisit aucune découverte qui pût justifier la rigueur des traitemens qu'elle eut à essuyer. On voit par les lettres de madame de Maintenon au cardinal de Noailles [1], que si son vœu et celui de ce prélat eussent été suivis, cette malheureuse affaire auroit commencé et fini par les moyens les plus simples et les plus réguliers ; mais Bossuet était justement blessé des procédés de madame Guyon. Il écrivit à madame de Maintenon [2], aussitôt qu'il apprit qu'elle étoit arrêtée, « qu'il en étoit ravi, et que ce mys- » tère cachoit bien des maux à l'Eglise. »

Il faut convenir que madame Guyon offrit de son côté de justes motifs pour qu'on se crût obligé de ne pas lui rendre une liberté dont elle n'auroit pas manqué d'abuser. Sa passion dominante étoit alors de chercher à propager sa doctrine et ses maximes au moins très-singulières. Au lieu de montrer dans les interrogatoires qu'elle subit à Vincennes, le même esprit de repentir et de soumission qu'elle avoit paru montrer au couvent de la Visitation de Meaux [3]; « elle déclara qu'elle » avoit continué d'avoir commerce avec le père » Lacombe, parce qu'on ne le lui avoit jamais dé- » fendu, et qu'elle le regardoit comme un saint » homme ; elle soutint toujours qu'à son égard » elle n'avoit jamais été dans l'erreur ; qu'elle » avoit pu pécher en quelques expressions, n'étant » pas assez instruite des termes, mais qu'elle » n'avoit jamais eu de mauvaise doctrine ; qu'on » avoit pu condamner ses livres pour les expres- » sions, mais que le dogme en étoit sans atteinte; » qu'ainsi elle n'avoit jamais eu besoin de *rétrac-* » *tation*, et qu'à la faveur d'une simple décla- » ration, M. de Meaux lui avoit donné une décla- » ration authentique qu'il étoit content d'elle ; » que c'étoit une approbation de sa conduite et » de sa doctrine. »

Ce singulier entêtement fit sentir au cardinal de Noailles qu'il étoit convenable et nécessaire d'exiger de madame Guyon une rétractation plus formelle et plus précise que celle qu'elle avoit signée à Meaux : elle s'y refusa pendant plusieurs mois.

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 71. — [2] Le 15 novembre 1695.

[1] Des 5 et 9 janvier 1696. — [2] 2 janvier 1696. — [3] Manuscrit de Pirot.

Ce fut à Cambrai, où Fénelon venoit à peine d'arriver, qu'il apprit que madame Guyon étoit arrêtée et détenue à Vincennes. Ce coup d'autorité ne lui permit pas de douter qu'elle avoit des ennemis puissans, qui s'étoient proposés de faire ce premier essai de leur force et de leur crédit, pour attaquer avec plus d'avantage ses amis et ses protecteurs.

Avant que madame Guyon eût été arrêtée, l'évêque de Chartres avoit fait paroître son ordonnance contre ses écrits et ceux du père Lacombe; cette ordonnance, datée du 21 novembre 1695, rapportoit un très-grand nombre de propositions extraites de leurs ouvrages, et particulièrement du traité des *Torrens* de madame Guyon, qui n'étoit encore que manuscrit. Il est certain qu'en lisant ces propositions, on ne peut assez s'étonner du délire de l'imagination humaine, lorsqu'elle veut s'écarter de cette sage réserve que l'auteur de la nature lui a prescrite. La plupart de ces propositions sont inintelligibles, si elles n'ont point le sens déterminé par l'acception commune, ou conduisent à des conséquences révoltantes, si elles doivent être prises dans le sens qu'elles offrent naturellement à l'esprit des lecteurs. L'ordonnance de l'évêque de Chartres, quoique très-opposée à la doctrine de madame Guyon, étoit si exacte et si régulière, si pleine d'égards et de mesure pour la personne des auteurs condamnés, que Fénelon lui-même, si nous en croyons M. Tronson [1], « la trouvoit très-bien composée, et » en approuvoit fort le style. »

XXXII.

Le duc de Beauvilliers effrayé de l'orage qui se forme contre Fénelon.

Depuis la détention de madame Guyon, Fénelon s'imposa la loi de ne se permettre aucune démarche qui pût le faire regarder comme partisan d'une doctrine devenue si odieuse; il est vraisemblable que si l'on n'eût pas dans la suite exigé de sa part des actes au moins indirects, pour le faire expliquer sur la personne de madame Guyon d'une manière contraire à l'opinion qu'il en avoit, toutes ces malheureuses contestations auroient fini sans éclat, sans contradiction et sans scandale. Il ignoroit encore jusqu'à quel point on étoit parvenu à aigrir l'esprit de madame de Maintenon, et combien son existence à la cour, et celle de ses amis les plus chers, étoit devenue précaire et incertaine. M. de Beauvilliers étoit mieux instruit; mais son extrême délicatesse ne lui avoit pas permis de faire connoître à son ami le danger qui les menaçoit également. Il ne vouloit pas qu'aucune considération d'amitié pût inviter Fénelon à fléchir sur des points où l'honneur et la vérité pouvoient être intéressés. C'est dans une lettre de la propre main de M. de Beauvilliers à M. Tronson, que nous trouvons ces détails; ce respectable ecclésiastique étoit non-seulement son directeur, mais son conseil et sa consolation dans tous les momens de sa vie; la sincérité avec laquelle il s'ouvre à lui sur les vues de madame de Maintenon, et sur les orages intérieurs de ce cabinet, où s'agitoient les plus grands intérêts de la cour, inspirera peut-être plus de confiance aux lecteurs que les récits moins fidèles que l'on trouve si souvent dans l'histoire ou dans les mémoires du temps.

» Je vous dirai, Monsieur [1], avec la sincérité » que vous me connoissez, qu'il me paroît claire- » ment qu'il y a une cabale très-forte et très- » animée contre M. l'archevêque de Cambrai. M. » de Chartres est trop homme de bien pour en » être; mais il est prévenu et échauffé sous main. » Pour madame de Maintenon, elle suit totale- » ment ce qu'on lui inspire, et croit rendre » gloire à Dieu, en étant toujours prête à passer » aux dernières extrémités contre M. de Cambrai. » Je le vois donc à la veille peut-être de se voir » ôté d'auprès des princes, comme étant capable » de leur nuire par sa mauvaise doctrine. Si on » l'entreprend, et qu'on y réussisse, je pourrai » avoir mon tour; mais, au scandale près, je » vous dirai ingénument que j'en serois, ce me » semble, bientôt consolé; si même (après une » aventure pareille à celle de M. de Cambrai) » vous estimiez qu'il fût d'ordre de Dieu que je » n'attendisse point à être chassé, et que je quit- » tasse de mon pur mouvement, je ne me sentirois » pas de répugnance à le faire; vous me croirez » aisément, si vous vous souvenez de ce qui s'est » passé entre nous.

» Pour revenir à M. de Cambrai, je ne lui con- » seillerois pas, quand il le voudroit, de faire une » condamnation formelle des livres de madame » Guyon. Il donneroit aux libertins de la cour un » trop beau champ, et ce seroit confirmer tout » ce qui se débite au préjudice de la piété. Quoi! » dans un temps où M. de la Reynie [2] vient, » pendant six semaines entières, d'interroger ma- » dame Guyon sur nous tous, quand on la laisse » prisonnière, et que ses réponses sont cachées » avec soin, M. de Cambrai, un an après MM. de » Paris et de Meaux, s'aviseroit tout d'un coup de » faire une censure de livres inconnus dans son » diocèse! Ne seroit-ce pas donner lieu de croire » qu'il est complice de tout ce qu'on impute à » cette pauvre femme, et que par politique et » crainte d'être renvoyé chez lui, il s'est pressé » d'abjurer.

» Vous savez, Monsieur, tout ce que je vous ai » dit de ma conduite sur madame Guyon; j'ai » laissé passer toutes choses; encore aujourd'hui » je garde un profond silence, et je continuerai, » je crois, parce que je suis persuadé que Dieu le » veut ainsi. Mais pour M. de Cambrai, je me » croirois obligé de dire ouvertement ce qui pour- » roit le justifier; et quand il seroit hors d'auprès » des princes, je le dirois encore plus hautement, » parce que j'aurois encore plus d'espérance de » persuader, puisqu'il n'y auroit plus d'intérêt » pour moi, et qu'on verroit que la justice et la » vérité seules m'obligeroient à faire ce que je » ferois. Je vous supplie que ceci soit pour vous

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 76, note 1re.

[1] Lettre de M. de Beauvilliers à M. Tronson, 29 février 1696. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 80. — [2] Lieutenant de police.

» seul, Monsieur; à la réserve de l'article qui » contient mes réflexions sur les interrogatoires » de M. de la Reynie, par rapport à ce qu'on veut » exiger de M. de Cambrai, je vous proteste que » c'est la seule chose que je lui ai dit que je vous » manderois, et que je lui ai caché le reste. Vous » me connoissez très-éloigné, par la miséricorde » de Dieu, de vouloir vous mentir. Le temps » presse de parler à M. de Chartres; au moins, » je crois le voir ainsi. Faites-moi savoir des nou- » velles de votre santé par un billet que M. Bour- » bon[1] m'écrira, s'il lui plaît. Priez Dieu pour » moi, j'en ai en vérité plus de besoin que je ne » peux vous le dire. J'avois proposé à M. l'évêque » de Chartres que M. de Cambrai s'exprimât bien » nettement sur les propositions mauvaises, et » qu'il s'expliquât sur les douteuses; cela ne lui » a pas paru suffisant, et on lui persuade que le » bien de l'Eglise veut une condamnation précise » des livres de madame Guyon.

» Madame de Beauvilliers, qui sait que je vous » écris, me prie de vous faire un compliment de » sa part; elle vous auroit été voir, si elle n'eût » été très-incommodée depuis trois mois. Au reste, » comme je l'ai dit à M. de Chartres, on n'a nulle » inquiétude à avoir sur le chapitre des princes; » aucun d'eux ne sait qu'il y ait au monde une » femme qui s'appelle madame Guyon, ni un » livre intitulé le *Moyen court*. Si nous avons eu » une conduite de cette réserve envers M. le duc » de Bourgogne, qui est sensible à la piété, et » d'un esprit très-avancé, dans un temps où rien » ne paroissoit à craindre, nous aviserions-nous » à présent de chercher à lui donner des impres- » sions, qui ne conviendroient pas, quand nous » sommes si éloignés nous-mêmes d'avoir des sen- » timens condamnables, et que d'ailleurs le père » de Valois, son confesseur, est aussi sûr qu'il l'est » sur le fait du quiétisme. »

XXXIII.

Précautions de l'évêque de Chartres contre la nouvelle spiritualité. Conférences à Saint-Cyr.

On voit, par la suite des évènemens, que M. Tronson réussit d'abord à dissiper, ou du moins à calmer les préventions de l'évêque de Chartres; mais ce prélat n'en persevéra pas moins dans le système de conduite qu'il avoit adopté pour déraciner dans son diocèse et à Saint-Cyr les maximes de cette nouvelle spiritualité qui lui étoit si suspecte.

Le premier résultat de son ordonnance du 21 novembre 1695, fut une espèce de réforme dans la direction spirituelle de la maison de Saint-Cyr, dont il étoit supérieur.

A sa prière, madame de Maintenon engagea Bossuet à faire à Saint-Cyr des conférences publiques sur les caractères de la véritable et de la fausse spiritualité, et elle y assista elle-même; ces conférences eurent lieu le 5 février et le 7 mars 1696. Madame de Maintenon s'étoit surtout proposée de se servir de ces conférences pour ramener celles des religieuses de Saint-Cyr qu'elle soupçonnoit de pencher vers les opinions de madame Guyon par confiance pour Fénelon. Parmi elles, étoit madame de la Maisonfort, qu'elle affectionnoit d'une manière si particulière; elle l'autorisa même à entrer dans une espèce de controverse par écrit avec Bossuet. Nous avons sous les yeux le mémoire des questions de madame de la Maisonfort, et des réponses de Bossuet[1]. On est étonné, en lisant les unes et les autres, de voir d'un côté la finesse, l'esprit, la subtilité, la délicatesse d'expressions avec lesquelles une simple religieuse analyse des matières si abstraites; et de l'autre, la clarté, la simplicité et la force de raisonnement qu'un homme d'un rang et d'un génie aussi élevé que Bossuet daigne employer dans une circonstance où tout autre que lui se seroit peut-être borné à parler le langage de l'autorité. Cette condescendance paternelle ennoblit bien plus Bossuet, que n'auroit pu le faire un ton plus décisif et plus tranchant.

Si une délicatesse excessive en amitié, ou plutôt la conviction intime de sa conscience sur la vertu de madame Guyon, n'eût pas rendu Fénelon un peu trop inflexible, s'il eût bien voulu déférer à la droiture et aux conseils de l'évêque de Chartres et aux vues de conciliation de M. Tronson, qui ne pouvoit lui être suspect, il auroit été encore à temps de prévenir l'orage qui le menaçoit. C'est ce qu'il est facile de reconnoître par les lettres de M. Tronson[2].

Madame Guyon étoit renfermée depuis près de huit mois dans le donjon de Vincennes; elle persistoit toujours à penser et à dire que sa doctrine étoit irréprochable, et qu'elle avoit pu seulement se tromper, en employant des expressions peu exactes. L'abus qu'elle avoit fait du certificat que Bossuet lui avoit donné à Meaux, exigeoit qu'on prît des précautions plus sévères pour s'assurer de ses véritables sentimens, et se garantir de nouvelles variations de sa part. Elle se refusoit avec opiniâtreté à donner cette satisfaction à l'official du cardinal de Noailles. Elle se flatta que M. Tronson, ami de Fénelon, se montreroit peut-être plus facile, et elle écrivit tout-à-coup qu'elle étoit prête à souscrire à tout ce que M. Tronson croiroit juste et convenable. Le cardinal de Noailles connoissoit l'affection du supérieur de Saint-Sulpice pour Fénelon, mais il connoissoit aussi sa droiture et l'exactitude de ses principes; il s'en remit à lui avec une entière confiance pour la rédaction de la formule de soumission de madame Guyon.

XXXIV.

Madame Guyon signe une déclaration de soumission. Elle est transférée à Vaugirard

Fénelon, toujours convaincu de la pureté des intentions de cette femme, et peut-être toujours un peu trop favorable à sa doctrine, rédigea lui-

[1] Directeur au séminaire de Saint-Sulpice, recommandable par sa haute piété, et qui servoit de secrétaire à M. Tronson.

[1] Ces questions et ces réponses ont été publiées en 1829, sous le titre de *Lettres inédites de Bossuet à madame de la Maisonfort*, in-8°. — [2] *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 81 et 85.

même un projet de soumission que nous avons encore de sa main, et le proposa au cardinal de Noailles et à M. Tronson. M. Tronson le jugea insuffisant [1]: il en adopta seulement une partie, et rectifia plusieurs expressions qui ne lui parurent pas renfermer une soumission pleine et entière, et y ajouta un engagement formel de la part de madame Guyon, de conformer désormais sa conduite et ses sentimens aux règles et aux instructions qui lui seroient prescrites par l'archevêque de Paris, son supérieur.

Madame Guyon fut fidèle à l'engagement qu'elle avoit pris, et signa le 28 août 1696, la déclaration rédigée par M. Tronson. Elle fut transférée au mois d'octobre suivant à Vaugirard, dans une petite maison, où elle resta presque aussi sévèrement gardée qu'à Vincennes, avec deux femmes destinées à la servir, et qui avoient été arrêtées en même temps qu'elle. On lui interdit toutes visites et toutes correspondances extérieures; on la remit pour sa direction spirituelle entre les mains de M. de la Chétardie, curé de Saint-Sulpice.

On seroit tenté de croire, par une lettre de madame de Maintenon au cardinal de Noailles, que Bossuet avoit vu avec peine ce foible adoucissement accordé à madame Guyon [2]. « En envoyant » à M. de Meaux, il y a deux jours, un paquet » d'une dame de Saint-Louis, je lui mandai qu'on » pensoit à mettre madame Guyon auprès de M. » le curé de Saint-Sulpice; nous n'aurons pas là-» dessus son approbation; mais pour moi, je crois » qu'il est de mon devoir de dégoûter des actes » violens le plus qu'il m'est possible. »

XXXV.

Les écrits de Fénelon supprimés à Saint-Cyr par madame de Maintenon.

Madame de Maintenon s'étoit totalement éloignée de Fénelon, depuis qu'on étoit parvenu à la faire consentir aux mesures de rigueur qu'on exerçoit contre madame Guyon. Nous rapporterons quelques fragmens d'une longue lettre de Fénelon à M. Tronson; elle donnera l'idée de toutes les difficultés et de tous les embarras de sa position [3]:

« Je vous supplie, Monsieur, de tout mon cœur, » par toute l'amitié que vous me témoignez de-» puis tant d'années, d'examiner soigneusement, » et le plus tôt que vous pourrez, les cahiers que » je vous envoie [4].... Si quelque chose vous pa-» roît un peu équivoque, marquez l'endroit; je » l'expliquerai dans les termes les plus forts et » les plus précis; si vous trouvez que je me » trompe pour le fond des choses, vous n'aurez » qu'à me corriger, et qu'à mettre à l'épreuve » ma docilité: voilà ce qui regarde la doctrine.

» Pour la personne (madame Guyon), on veut » que je la condamne avec ses écrits. Quand l'E-» glise fera là-dessus un formulaire, je serai le » premier à le signer de mon sang et à le faire » signer. Hors de là, je ne puis, ni ne dois le faire. » J'ai vu de près des faits certains qui m'ont infi-» niment édifié; pourquoi veut-on que je la con-» damne sur d'autres faits que je n'ai point vus, » qui ne concluent rien par eux-mêmes, et sans » l'entendre pour savoir ce qu'elle y répondroit.

» Pour les écrits (de madame Guyon), je dé-» clare hautement que je me suis abstenu de les » examiner, afin d'être hors de portée d'en parler » ni en bien ni en mal, à ceux qui voudroient » malignement me faire parler. Je les suppose en-» core plus pernicieux qu'on ne le prétend; ne » sont-ils pas assez condamnés par tant d'ordon-» nances, qui n'ont été contredites de personne, » et auxquelles les amis de la personne et la per-» sonne même se sont soumis paisiblement? Que » veut-on de plus? je ne suis point obligé de cen-» surer tous les mauvais livres, et surtout ceux » qui sont absolument inconnus dans mon dio-» cèse.... Me convient-il d'aller accabler une » pauvre personne, que tant d'autres ont déjà » foudroyée, et dont j'ai été ami. Il ne me con-» vient pas même d'aller me déclarer d'une ma-» nière affectée contre ses écrits; car le public ne » manqueroit pas de croire que c'est une espèce » d'abjuration qu'on m'a extorquée... Quant à » M. de Meaux, je serai ravi d'approuver son » livre comme il le souhaite; *mais je ne le puis » honnêtement, ni en conscience, s'il attaque une » personne qui me paroît innocente, ou des écrits » que je dois laisser condamner aux autres, sans » y ajouter inutilement ma censure.* Je reviens à » M. l'évêque de Chartres; c'est un saint prélat, » c'est un ami tendre et solide; mais il veut, par » un excès de zèle pour l'Eglise et d'amitié pour » moi, me mener au-delà des bornes. Je crois » que madame de Maintenon a la même pente; » il n'y a que lui qui puisse la calmer, et il n'y » que vous, Monsieur, qui puissiez persuader M. » de Chartres de mes raisons, si vous en êtes » persuadé vous-même. On veut me mener pied » à pied, et insensiblement par une espèce de con-» cert secret; c'est M. de Meaux qui est comme le » premier mobile; M. de Chartres agit par zèle » et par bonne amitié; madame de Maintenon » s'afflige et s'irrite contre nous à chaque nou-» velle impression qu'on lui donne. Mille gens de » la cour, par malignité, lui font revenir par » voies détournées des discours empoisonnés con-» tre nous, parce qu'on croit qu'elle est mal dis-» posée. M. l'évêque de Chartres et elle sont per-» suadés qu'il n'y a rien de fait, si je ne condamne » la personne et les écrits; c'est ce que l'inqui-» sition ne me demanderoit pas; c'est ce que je ne » ferai jamais que pour obéir à l'Eglise, quand » elle jugera à propos de dresser un formulaire » comme contre les Jansénistes; qu'importe que » je ne croie madame Guyon ni méchante ni » folle, si d'ailleurs je l'abandonne par un pro-» fond silence, et si je la laisse mourir en prison, » sans me mêler jamais ni directement ni indi-» rectement de tout ce qui a rapport à elle?.... » Tout se réduit donc de ma part à ne vouloir » point parler contre ma conscience, *et à ne vou-» loir point insulter inutilement à une personne*

[1] Lettre de M. Tronson au duc de Chevreuse, 27 août 1696. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 97. — [2] Du 25 septembre 1696. — [3] Lettre de Fenelon à M. Tronson, 26 février 1696. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 78. — [4] Fénelon y exposoit ses véritables sentimens sur la charité.

» *que j'ai révérée comme une sainte, sur tout ce* » *que j'en ai vu par moi-même. En vérité, peut-* » *on douter de ma bonne foi ? ai-je agi en homme* » *politique et dissimulé ? serois-je dans l'embarras* » *où je suis, si j'avois eu le moindre respect hu-* » *main ?* Pourquoi donc me demander ce qu'on » exigeroit à peine d'un homme suspect d'impos- » ture ? Je vous conjure, Monsieur, de lire tout » ceci attentivement, et même de le faire lire à » M. l'évêque de Chartres, si vous le jugez à » propos.... Après cela je n'ai plus rien à faire » que de laisser décider la Providence. »

M. Tronson communiqua cette lettre à l'évêque de Chartres, et parvint à lui faire sentir la justice des considérations qu'elle renfermoit. Ce prélat parut d'abord convaincu que la position personnelle de Fénelon ne lui permettoit ni de condamner madame Guyon, ni de censurer ses livres, *ni même d'approuver l'ouvrage que Bossuet se préparoit à publier.* Il se borna à désirer [1] que dans toutes les circonstances qui s'offriroient naturellement, Fénelon *témoignât qu'on avoit eu raison de les censurer.* Fénelon en prit l'engagement, et il y fut fidèle.

Madame de Maintenon, qui se regardoit comme la cause involontaire du désordre que la contagion des maximes de madame Guyon avoit introduit à Saint-Cyr, faisoit usage de toute son autorité pour n'y laisser subsister aucune trace de ses écrits; elle étendit cette espèce de proscription jusqu'à ceux de Fénelon. Le prix extrême que madame de la Maisonfort attachoit à conserver tout ce qui lui venoit de la main d'un directeur respecté, fut l'une des causes qui commencèrent à refroidir madame de Maintenon pour cette jeune religieuse, qui lui avoit fait éprouver un goût et une tendresse qu'elle se plaisoit à avouer aux autres, et à s'avouer à elle-même. Ce fut à cette occasion qu'elle lui écrivit une lettre, où l'esprit et la grâce se mêlent à l'expression de l'intérêt le plus doux et la raison la plus aimable.

« Quant aux écrits de M. de Cambrai, lui écri- » voit-elle, pourquoi faut-il que vous les gardiez; » et croyez-vous soutenir cette singularité ? Vous » savez que nous les avons montrés malgré lui, » et ce que votre imprudence et la mienne ont » fait là-dessus. Il nous a dit, il nous a écrit plu- » sieurs fois que ces écrits n'étoient point propres » à toute sorte de personnes, et qu'ils pouvoient » même être très-dangereux; qu'il les avoit faits » pour chaque particulière à qui il répondoit, et » sans aucune précaution. Vous êtes souvent con- » venue qu'ils ont fait du mal, parce qu'on ne » les entendoit pas, et qu'on les prenoit par par- » ties, sans examiner l'ensemble; ou qu'on les » appliquoit mal, en les détournant du sens de » l'auteur. Je suis assurée qu'il voudroit de tout » son cœur qu'ils ne fussent pas chez nous. Pour- » quoi donc, ma fille, voulez-vous les y retenir ? »

Elle paroissoit reprocher à madame de la Maisonfort de chercher plus à satisfaire son goût et la délicatesse de ses sentimens, en se nourrissant des écrits de Fénelon, que le goût de la véritable piété.

« Pourquoi Dieu vous a-t-il donné tant d'esprit » et de raison ? Croyez-vous que ce soit pour dis- » courir, pour lire des choses agréables, pour » juger des ouvrages de prose et de vers, pour » comparer les gens de mérite et les auteurs ? Ces » desseins ne peuvent être de lui. Il vous les a » donnés pour servir à un grand ouvrage établi » pour sa gloire. Tournez vos idées de ce côté-là, » elles sont aussi solides que les autres sont fri- » voles... Vous auriez eu plus de plaisir dans le » monde, et, selon les apparences, vous vous » seriez perdue. Ou Racine, en vous parlant du » jansénisme, vous y eût entraînée, ou M. de » Cambrai auroit contenté, ou même renchéri » sur votre délicatesse, et vous seriez quiétiste. » Il faut que votre esprit devienne aussi simple » que votre cœur. Que voudriez-vous apprendre, » ma chère fille ? Je vous réponds, sur beaucoup » d'expérience, qu'après avoir beaucoup lu, vous » verriez que vous ne sauriez rien. Votre religion » doit être tout votre savoir... Il faut vous hu- » milier. Vous avez un reste d'orgueil que vous » vous déguisez à vous-même sous le goût de » l'esprit : vous n'en devez plus avoir, mais vous » devez encore moins chercher à le satisfaire avec » un confesseur. Le plus simple est meilleur pour » vous. Vous devez vous y soumettre comme un » enfant. Comment surmonterez-vous les peines » que Dieu vous enverra dans le cours de votre » vie, si un accent normand ou picard vous » arrête ; ou si vous vous dégoûtez d'un homme, » parce qu'il n'est pas aussi sublime que Racine. » Ne nous occupons point de ce qu'il faudra tôt ou » tard abjurer. Vous n'avez encore guère vécu, et » vous avez pourtant à renoncer à la tendresse de » votre cœur et à la délicatesse de votre esprit... » Je voudrois bien vous mener à Dieu ; je contri- » buerois à sa gloire. Je ferois le bonheur d'une » personne que j'ai toujours aimée particulière- » ment, et je rendrois un grand service à un ins- » titut qui ne m'est pas indifférent. »

XXXVI.

Fénelon condamne les erreurs attribuées à madame Guyon, en excusant ses intentions.

Madame de Maintenon étoit bien éloignée de vouloir détacher absolument madame de la Maisonfort de Fénelon ; elle lui avoit été elle-même trop sincèrement attachée, pour ne pas s'ouvrir à lui sur la peine que lui faisoit éprouver ce qu'elle appeloit son aveuglement pour madame Guyon : elle prit le parti de lui écrire. Nous n'avons point sa lettre, mais nous avons trouvé dans nos manuscrits la réponse de Fénelon; elle annonce tant de candeur et de bonne foi, elle peint si parfaitement les dispositions de toutes les personnes qui influoient alors sur les affaires du quiétisme, que nous croyons devoir la rapporter en entier. C'est d'ailleurs la première occasion où nous observons que Fénelon ait indiqué Bossuet à madame de Maintenon, comme le principal auteur des inculpations qu'on cherchoit à répandre contre lui [1].

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 85.

[1] Déjà Fénelon, dans sa lettre à M. Tronçon, s'étoit plaint

« Votre dernière lettre[1], qui devoit m'affliger » sensiblement, Madame, me remplit de consolation ; elle me montre un fond de bonté, qui » est la seule chose dont j'étois en peine. Si j'étois » capable d'approuver une personne qui enseigne » un nouvel Evangile, j'aurois horreur de moi-» même ; il faudroit me déposer et me brûler, » bien loin de me supporter comme vous faites. » Mais je puis fort innocemment me tromper sur » une personne *que je crois sainte*, parce que je » crois qu'elle n'a jamais eu intention d'enseigner » ou de croire rien de contraire à la doctrine de » l'Eglise catholique. Si je me trompe dans ce fait, » mon erreur est très-innocente ; et comme je ne » veux jamais ni parler, ni écrire pour autoriser, » ou excuser cette personne, mon erreur est aussi » indifférente à l'Eglise, qu'innocente pour moi.

» Je dois savoir les vrais sentimens de madame » Guyon, mieux que tous ceux qui l'ont examinée pour la condamner ; car elle m'a parlé avec » plus de confiance qu'à eux. Je l'ai examinée en » toute rigueur, et peut-être que je suis allé trop » loin pour la contredire. *Je n'ai jamais eu aucun » goût naturel pour elle ni pour ses écrits. Je n'ai » jamais rien trouvé d'extraordinaire en elle qui » ait pu prévenir en sa faveur.* Dans l'état le plus » libre et le plus naturel, elle m'a expliqué toutes » ses expériences et ses sentimens. Il n'est pas » question des termes que je ne défends point, » et qui importent peu dans une femme, pourvu » que le sens soit catholique. Il m'a paru qu'elle » étoit naturellement exagérante, et peu précautionnée dans ses expériences ; elle a même un » excès de confiance pour les gens qui la questionnent. *La preuve en est bien claire, puisque M. » de Meaux vous a redit comme des impiétés les » choses qu'elle lui avoit confiées avec un cœur » soumis et en secret de confession.* Je ne compte » pour rien ni ses prétendues prophéties, ni ses » prétendues révélations ; je ferois peu de cas » d'elle, si elle les comptoit pour quelque chose. » Une personne qui est bien à Dieu, peut dire » dans le moment ce qu'elle a eu au cœur, sans » en juger et sans vouloir que les autres s'y arrêtent. Ce peut être une impression de Dieu (car » ses dons ne sont point taris), mais ce peut » être aussi une imagination sans fondement. La » voie où l'on aime Dieu, uniquement pour lui, » en se renonçant pleinement soi-même, est une » voie de pure foi, qui n'a aucun rapport avec » les miracles et les visions. Personne n'est plus » précautionné, ni plus sobre que moi là-dessus. » Je n'ai jamais lu ni entendu dire à madame » Guyon qu'elle fût *la pierre angulaire*. Mais supposé qu'elle l'ait dit ou écrit, je ne suis point » en peine du sens de ces paroles ; si elle veut » dire qu'elle est Jésus-Christ, elle est folle, elle » est impie ; je la déteste, et je le signerai de mon » sang. Si elle veut dire seulement qu'elle est » comme la pierre du coin, qui lie les autres » pierres de l'édifice, c'est-à-dire qu'elle édifie, » et qu'elle unit plusieurs personnes en société » qui veulent servir Dieu ; elle ne dit d'elle que » ce qu'on peut dire de tous ceux qui édifient le » prochain, et cela est vrai de chacun, suivant » son degré. Pour la *petite Eglise*, elle ne signifie » point dans le langage de saint Paul, d'où cette » expression est tirée, une Eglise séparée de la » catholique ; c'est un membre très-soumis. De » telles expressions ne portent par elles-mêmes » aucun mauvais sens ; il ne faut point juger par » elles de la doctrine d'une personne ; tout au » contraire, il faut juger de ces expressions par le » fond de la doctrine de la personne qui s'en sert. » Je n'ai jamais ouï parler de *ce grand et de ce petit » lit* ; mais je suis bien assuré qu'elle n'est pas » assez extravagante et assez impie pour se préférer à la sainte Vierge. Je parierois ma tête que » tout cela ne veut rien dire de précis, *et que M. » de Meaux est inexcusable de vous avoir donné » comme une doctrine de madame Guyon ce qui » n'est qu'un songe, ou quelque expression figurée, » ou quelque autre chose d'équivalent, qu'elle ne » lui avoit même confié que sous le secret de la » confession.* Quoi qu'il en soit, si elle se comparoit à la sainte Vierge pour s'égaler à elle, je ne » trouverois point de termes assez forts et assez » rigoureux pour abhorrer une si extravagante » créature. Il est vrai qu'elle a parlé quelquefois » comme une mère qui a des enfans en Jésus-» Christ, et qu'elle leur a donné des conseils sur » les voies de la perfection. Mais il y a une grande » différence sur la présomption d'une femme qui » enseigne indépendamment de l'Eglise, et une » femme qui aide les ames, en leur donnant des » conseils fondés sur ses expériences, et qui le fait » avec soumission aux pasteurs. Toutes les supérieures de communautés doivent diriger selon » cette dernière méthode, quand il n'est question » que de consoler, d'avertir, de reprendre, de » mettre les ames dans de certaines pratiques de » perfection, et de retrancher certains soutiens de » l'amour-propre. La supérieure, pleine de grace » et d'expérience, peut le faire très-utilement ; » mais elle doit renvoyer aux ministres de l'Eglise » toutes les décisions qui ont rapport à la doctrine. Si madame Guyon a passé cette règle, » elle est inexcusable ; si elle l'a passée seulement » par zèle indiscret, elle ne mérite que d'être » redressée charitablement, et cela ne doit pas » empêcher qu'on ne puisse la croire bonne ; si » elle y a manqué avec obstination et de mauvaise » foi, cette conduite est incompatible avec la » piété. Les choses avantageuses qu'elle a dites » d'elle-même, ne doivent pas être prises, ce me » semble, dans toute la rigueur de la lettre. Saint » Paul dit *qu'il accomplit ce qui manquoit à la » passion de Jésus-Christ*. On voit bien que ces » paroles seroient des blasphèmes, si on les prenoit en toute rigueur, comme si le sacrifice de » Jésus-Christ eût été imparfait, et qu'il fallût » que saint Paul lui donnât le dégré de perfection » qui lui manque. A Dieu ne plaise que je veuille » comparer madame Guyon à saint Paul ; mais » saint Paul est encore plus loin du Fils de Dieu, » que madame Guyon ne l'est de cet apôtre. La » plupart de ces expressions pleines de transport,

qu'on voulût le mener pied à pied, et insensiblement, par une espèce de concert secret : *C'est M. de Meaux*, disoit-il, *qui est comme le premier mobile*. Il renouvelle seulement son accusation avec plus de force dans sa lettre à madame de Maintenon. (*Note des Editeurs*.)

[1] Lettre de Fénelon à madame de Maintenon, 7 mars 1696. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 81.

» sont insoutenables, si on les prend dans toute » la rigueur de la lettre. Il faut entendre la per- » sonne, et ne point se scandaliser de ces sortes » d'excès, si d'ailleurs la doctrine est innocente, » et la personne docile. La bienheureuse Angèle » de Foligny, que saint François de Sales admire, » sainte Catherine de Sienne et sainte Catherine » de Gênes, ont dirigé beaucoup de personnes avec » cette subordination de l'Eglise; et elles ont dit » des choses prodigieuses de l'éminence de leur » état. Si vous ne saviez pas que ce qu'elles disent » vient d'être canonisé, vous en seriez encore plus » scandalisée que de madame Guyon. Saint Fran- » çois d'Assise parle de lui-même dans des termes » aussi capables de scandaliser. Sainte Thérèse » n'a-t-elle pas dirigé, non-seulement ses filles, » mais des hommes savans et célèbres, dont le » nombre est assez grand? n'a-t-elle pas même » parlé assez souvent contre les directeurs qui » gênent les âmes? L'Eglise ne demande-t-elle pas » à Dieu d'*être nourrie de la céleste doctrine de* » *cette sainte?* Les femmes ne doivent pas ensei- » gner, ni décider avec autorité; mais elles peu- » vent édifier, conseiller et instruire avec dépen- » dance pour les choses déjà autorisées. Tout ce » qui va plus loin me paroît mauvais, et il n'est » plus question que des faits sur lesquels je puis » me tromper innocemment et sans conséquence.

» Permettez-moi de vous dire, madame, qu'a- » près avoir paru entrer dans notre opinion de » l'innocence de cette femme, vous passâtes tout- » à-coup dans l'opinion contraire; dès ce moment » vous vous défiâtes de mon entêtement; vous » eûtes le cœur fermé pour moi; des gens qui » voulurent avoir occasion d'entrer en commerce » avec vous, et de se rendre nécessaires, vous » firent entendre par des voies détournées que » j'étois dans l'illusion, et que je deviendrois » peut-être un hérésiarque. On prépara plusieurs » moyens de vous ébranler; vous fûtes frappée; » vous passâtes de l'excès de simplicité et de con- » fiance à un excès d'ombrage et d'effroi. Voilà » ce qui a fait tous nos malheurs; vous n'osâtes » suivre votre cœur, ni votre lumière. Vous vou- » lûtes (et j'en suis édifié) marcher par la voie » la plus sûre, qui est celle de l'autorité. La » consultation des docteurs vous a livrée à des « gens qui, sans malice, ont eu leur prévention » et leur politique. Si vous m'eussiez parlé à cœur » ouvert, et sans défiance, j'aurois en trois jours » mis en paix tous les esprits échauffés de Saint- » Cyr, dans une parfaite docilité sous la conduite » de leur saint évêque. J'aurois fait écrire par » madame Guyon les explications les plus pré- » cises de tous les endroits de ses livres, qui pa- » roissent ou excessifs ou équivoques. Ces expli- » cations ou rétractations (comme on voudra » les appeler) étant faites par elle de son propre » mouvement, en pleine liberté, auroient été » bien plus utiles pour persuader les gens qui » l'estiment, que des signatures faites en prison, » *et des condamnations rigoureuses faites par des* » *gens qui n'étoient certainement pas encore ins-* » *truits de la matière, lorsqu'ils vous ont promis* » *de censurer.* Après ces explications ou rétrac- » tations écrites et données au public, je vous au- » rois répondu que madame Guyon se seroit re- » tirée bien loin de nous, et dans le lieu que vous » auriez voulu, avec assurance qu'elle auroit » cessé tout commerce et toute écriture de spiri- » tualité. Dieu n'a pas permis qu'une chose si » naturelle ait pu se faire: *on n'a rien trouvé* » *contre ses mœurs*, *que des calomnies.* On ne » peut lui imputer qu'un zèle indiscret, et des » manières de parler d'elle-même, qui sont trop » avantageuses pour sa doctrine; quand elle se » seroit trompée, de bonne foi, est-ce un crime? » mais n'est-il pas naturel de croire qu'une femme, » qui a écrit sans prévention avant l'éclat de Mo- » linos, a exagéré ses expressions, et qu'elle n'a » pas su la juste valeur des termes. Je suis si per- » suadé qu'elle n'a rien cru de mauvais, que je » répondrois encore de lui faire donner une ex- » plication très-précieuse et très-claire de toute sa » doctrine pour la réduire aux justes bornes et » pour détester tout ce qui va plus loin. Cette ex- » plication serviroit pour détromper ceux qu'on » prétend qu'elle a infectés de ses erreurs, ou » pour la décréditer auprès d'eux, si elle fait sem- » blant de condamner ce qu'elle a enseigné.

» Peut-être croirez-vous, Madame, que je ne » fais cette offre que pour la faire mettre en li- » berté. Non: je m'engage à lui faire faire cette » explication précise et cette réfutation de toutes » les erreurs condamnées, sans songer à la tirer » de prison. Je ne la verrai point; je ne lui écrirai » que des lettres que vous verrez, et qui seront » examinées par les évêques; ses réponses passe- » ront toutes ouvertes par le même canal; on » fera de ces explications l'usage qu'on voudra. » Après tout cela, laissez-la mourir en prison. » Je suis content qu'elle y meure, que nous ne » la voyions jamais, et que nous n'entendions ja- » mais parler d'elle. Il me paroît que vous ne me » croyez ni fripon, ni menteur, ni traître, ni hy- » pocrite, ni rebelle à l'Eglise. Je vous jure devant » Dieu qui me jugera, que voilà les dispositions » du fond de mon cœur. Si c'est là un entêtement, » du moins c'est un entêtement sans malice, un » entêtement pardonnable, un entêtement qui ne » peut nuire à personne, ni causer aucun scan- » dale; un entêtement qui ne donnera jamais au- » cune autorité aux erreurs de madame Guyon, » ni à sa personne. *Pourquoi donc vous resserrez-* » *vous le cœur à notre égard*, *Madame*, *comme* » *si nous étions d'une autre religion que vous?* » *pourquoi craindre de parler de Dieu avec moi*, » *comme si vous étiez obligée en conscience à* » *fuir la séduction? pourquoi croire que vous ne* » *pouvez avoir le cœur en repos et en union avec* » *nous? pourquoi défaire ce que Dieu avoit fait* » *si visiblement? Je pars avec l'espérance que* » *Dieu, qui voit nos cœurs, les réunira, mais avec* » *une douleur inconsolable d'être votre croix.*

» J'oubliois de vous dire, Madame, que je suis » plus content que je ne l'ai jamais été de M. l'é- » vêque de Chartres; je l'ai cru trop alarmé; » mais je n'ai jamais cru qu'il agît que par un pur » zèle de religion et une tendre amitié pour » moi. Nous eûmes ces jours passés une conver- » sation très-cordiale, et je suis assuré qu'il sera » bientôt très-content de moi; je m'expliquerai si » fortement envers le public, que tous les gens » de bien seront satisfaits, et que les critiques

» n'auront rien à dire. Ne craignez pas que je » contredise M. de Meaux; je n'en parlerai jamais » que comme de mon maître, et de ses propo- » sitions [1], comme de la règle de la foi. *Je con- » sens qu'il soit victorieux et qu'il m'ait ramené » de toutes sortes d'égaremens*; il n'est pas ques- » tion de moi, mais de la doctrine qui est à cou- » vert; il n'est pas question des termes que je ne » veux employer qu'à son choix, pour ne le point » scandaliser, mais seulement du fond des choses, » et je suis content de ce qu'il me donne. Il pa- » roîtra en toutes choses que je ne parle que son » langage, et que je n'agis que de concert et par » son esprit; sincèrement je ne veux avoir que » déférence et docilité pour lui.

» *Si je croyois que vous fussiez dans la dispo- » sition où vous étiez, quand vous me fites l'hon- » neur de m'écrire la dernière fois à Cambrai, » de l'envie que vous aviez de recevoir de mes » lettres, je vous écrirois avec mon ancienne » simplicité, et je crois que vous n'y trouveriez » aucun venin.* Je fus ravi de voir lundi le goût » que vous conserviez pour les œuvres de saint » François de Sales; cette lecture vous est bien » meilleure que celle de M. Nicole, qui a voulu » décider d'un style moqueur sur les voies inté- » rieures, sans traiter de l'amour désintéressé, » ni des épreuves des saints, ni de l'oraison pas- » sive. Rien ne seroit plus aisé que de confondre » cet ouvrage; mais l'esprit de contention n'est » pas celui des enfans de Dieu.

» Tout ce que je prends la liberté de vous » dire, Madame, pour vous rassurer, est dit sans » intérêt. Je ne veux rien de vous que votre bonté » pour moi; je ne puis laisser rompre des liens » que Dieu a formés pour lui seul.

On voit combien Fénelon, dans un très-court espace de temps, avoit perdu dans le cœur et la confiance de madame de Maintenon; nous ne pouvons plus espérer désormais de retrouver entre elle et Fénelon la plus foible trace du sentiment qui les avoit unis si long-temps. Sa correspondance avec le cardinal de Noailles laisse assez apercevoir qu'elle avoit déjà transporté en lui, quoique avec des nuances différentes, le goût et la confiance qu'elle avoit eus en Fénelon. L'esprit et l'imagination du cardinal de Noailles ne pouvoient pas lui rendre tout ce que Fénelon lui donnoit; mais sa douceur, sa piété, sa candeur le rendoient au moins susceptible de recevoir tout ce que madame de Maintenon avoit besoin de lui confier.

Cependant il étoit encore possible que ce choc de sentimens et d'opinions, concentré parmi un très-petit nombre de personnes, ne produisît au dehors ni éclat ni scandale. Mais il survint un incident qui devint l'occasion ou plutôt la véritable cause de la controverse si vive et si animée qui divisa pour toujours Bossuet et Fénelon.

[1] Les 34 articles d'Issy.

LIVRE TROISIÈME.

SUITE DE LA CONTROVERSE DE BOSSUET ET DE FÉNELON.

I.

Bossuet compose l'Instruction sur les États d'oraison.

Immédiatement après les conférences d'Issy, Bossuet s'étoit occupé avec ardeur d'étudier à fond tous les auteurs mystiques qui avoient parlé ou traité de l'*Etat d'oraison*. Les trente-quatre articles lui avoient paru suffisans pour arrêter les principaux abus qui commençoient à s'introduire; mais ces articles se réduisoient à quelques principes généraux, qui ne formoient pas un corps de doctrine assez développé pour l'instruction des fidèles et la conduite des ministres de l'Eglise. Ce fut l'objet d'un travail considérable et d'une infinité de recherches, qui occupèrent Bossuet plus d'un an. Il s'étoit déjà assuré de l'approbation du cardinal de Noailles et de l'évêque de Chartres, et il ne lui venoit pas même dans l'esprit que Fénelon osât lui refuser la sienne. Mais dans cette dernière supposition, il étoit décidé à l'attaquer personnellement, et il paroissoit peu redouter l'événement d'un combat qui devoit ajouter un nouveau triomphe à sa gloire. La malignité a supposé à Bossuet des sentimens peu dignes d'une si grande ame, et des vues ultérieures d'ambition, qui ne s'accordoient pas plus avec son âge déjà avancé, qu'avec l'histoire du reste de sa vie.

Il avoit déjà prévenu Fénelon qu'il travailloit à une *Instruction sur les Etats d'oraison*, et qu'il se proposoit de la soumettre à son examen. Fénelon lui avoit répondu de Cambrai [1] : « Quand » vous voudrez, je me rendrai à Meaux et à Ger- » migny, pour passer quelques jours auprès de » vous, et pour prendre à votre ouvrage toute » la part que vous voudrez bien m'y donner. Je » serai ravi, non pas d'en augmenter l'autorité, » mais de témoigner publiquement combien je » révère votre doctrine. »

Madame Guyon n'étoit point encore arrêtée [2], lorsque Fénelon écrivit cette lettre. On a vu, par la lettre de Fénelon à madame de Maintenon [3], combien cet événement, auquel Bossuet avoit eu tant de part, avoit altéré ses dispositions envers lui. C'est ce qui se fait assez apercevoir dans sa lettre à Bossuet, du 9 mai 1696. « Si vous avez, » Monseigneur, quelque chose à m'envoyer, je » vous supplie de ne me l'envoyer pas sitôt. J'ai » attendu à Cambrai le plus long-temps qu'il m'a » été possible ce que vous m'aviez fait l'honneur

[1] 18 décembre 1695. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 77. — [2] Elle ne le fut que quelques jours après. — [3] Du 6 mars 1696.

» de me promettre. Je suis occupé à la visite de » mon diocèse ; quand elle sera finie, j'irai faire » un tour à Versailles, et je crois qu'il vaut mieux » remettre à ce temps-là ce que vous voulez que » je fasse [1]. »

Bossuet fut sans doute un peu surpris de cette réponse vague et dilatoire ; du moins on peut le présumer par une seconde lettre de Fénelon, du 24 mai 1696 [2] : « Si j'avois reçu pendant le carême » ce que vous voulez que je voie, j'aurois été dili- » gent à vous en rendre compte. Dès que je serai » débarrassé de ma visite, je partirai pour aller à » Versailles recevoir vos ordres ; en attendant, je » vous supplie de croire, Monseigneur, que je » n'ai besoin de rien pour vous respecter avec un » attachement inviolable. Je serai toujours plein » de sincérité pour vous rendre compte de mes » pensées, et plein de déférence pour les sou- » mettre aux vôtres. *Mais ne soyez point en peine » de moi, Dieu en aura soin.* Le lien de la foi » nous tient unis pour la doctrine ; et pour le » cœur, je n'y ai que respect, zèle et tendresse » pour vous. Dieu m'est témoin que je ne ments » pas. »

Fénelon, à son retour à Paris, fut assez positivement instruit de l'esprit dans lequel Bossuet avoit composé son ouvrage, pour se décider à ne point y attacher son nom. Il ne put d'ailleurs ignorer que cette *approbation* ne lui étoit demandée, *que pour arracher de lui une véritable rétractation sous un titre spécieux ;* et Bossuet lui-même ne le dissimula pas dans la suite. Fénelon prévit et il dut prévoir que son refus alloit l'engager dans une controverse très-délicate et très-animée avec un homme aussi imposant par son génie et ses talens, que par la considération dont il étoit environné. Il sentit qu'il avoit deux objets indispensables à remplir, l'un pour l'intérêt de sa propre réputation, et l'autre pour celui de sa tranquillité.

Il crut donc devoir s'attacher d'abord à ne pas laisser subsister le plus foible nuage sur l'exactitude de sa doctrine et la sincérité de ses sentimens. Ce fut dans cette vue qu'il rédigea une explication très-détaillée des trente-quatre articles d'Issy. Il exposa avec candeur ses maximes sur *la charité* et sur l'*oraison passive.* Il soumit cette explication au cardinal de Noailles et à M. Tronson ; l'un et l'autre avoient assisté aux conférences d'Issy ; ils connoissoient les véritables principes de la matière, et l'esprit des trente-quatre articles qui étoient leur ouvrage. L'un et l'autre approuvèrent l'explication de Fénelon, et n'y remarquèrent aucune erreur. C'est un fait important qui n'a jamais été contesté ; et une lettre de M. Tronson [3] nous en offre la preuve.

II.

Mémoire de Fénelon à madame de Maintenon, pour s'excuser d'approuver le livre de Bossuet.

Mais il restoit à Fénelon un second objet à remplir, non moins important sous un autre rapport ; c'étoit de prémunir l'esprit de madame de Maintenon contre les impressions que Bossuet chercheroit à lui donner, en lui dénonçant le refus d'approuver son livre comme un indice certain de sa complicité avec madame Guyon : il mit un soin particulier à justifier les motifs de ce refus, en les exposant avec autant de franchise que de fermeté. Il réunit, le 2 août 1696, à Issy, chez M. Tronson, les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres, et il leur lut son mémoire, dont nous avons la copie originale. On y remarque en tête ces mots écrits de la main de Fénelon : *Mémoire que je fis pour montrer que je ne devois pas approuver le livre de M. de Meaux, et que M. de Paris fit approuver par madame de Maintenon.* Ce n'est pas sans intention que nous appuyons sur ces circonstances. On verra que ce mémoire, qu'il adressa à madame de Maintenon, sous la forme d'une lettre, fut la principale pièce dont Bossuet se servit dans sa *Relation sur le Quiétisme*, pour traduire Fénelon devant le public comme complice, et pour ainsi dire, comme fauteur de tous les égaremens de madame Guyon [1].

Fénelon exposoit dans ce mémoire les considérations impérieuses qui ne lui permettoient pas d'approuver le livre de Bossuet ; mais il y prenoit en même temps l'engagement formel de rendre compte au public de sa doctrine sur les matières contestées, et de soumettre cette espèce de profession de foi au jugement du cardinal de Noailles, de M. Tronson et des ecclésiastiques les plus vertueux et les plus éclairés du diocèse de Paris. Le cardinal de Noailles, l'évêque de Chartres, et madame de Maintenon elle-même, parurent convaincus de la force des raisons présentées par Fénelon ; et l'engagement qu'il prenoit, acheva de les convaincre de sa bonne foi.

III.

Fénelon refuse d'approuver le livre de Bossuet. Mécontentement de Bossuet.

Fénelon, se confiant en leurs dispositions, se hâta d'annoncer à Bossuet sa détermination. Il étoit au moment de partir pour Cambrai ; et en partant, il remit le manuscrit de Bossuet au duc de Chevreuse, avec la lettre suivante [1] pour ce prélat :

« J'ai été très-fâché, Monseigneur, de ne pou- » voir emporter à Cambrai ce que vous m'avez » fait l'honneur de me confier ; mais M. le duc de » Chevreuse s'est chargé de vous expliquer ce qui » m'a obligé à tenir cette conduite. Il a bien » voulu, monseigneur, se charger aussi du dépôt, » pour le remettre ou dans vos mains à votre re- » tour de Meaux, ou dans celles de quelque per- » sonne que vous aurez la bonté de lui nommer. » Ce qui est très-certain, Monseigneur, c'est que » j'irois au-devant de tout ce qui peut vous plaire, » et vous témoigner mon extrême déférence, si » j'étois libre de suivre mon cœur en cette occa- » sion. J'espère que vous serez persuadé des rai-

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 86. — [2] Ibid. p. 87. — [3] Du 22 mars 1696. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 86.

[1] Du 5 août 1696. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 89.

» sons qui m'arrêtent, quand M. le duc de Chevreuse vous les aura expliquées. Comme vous » n'avez rien désiré que par bonté pour moi, je » crois que vous voudrez bien entrer dans des » raisons qui me touchent d'une manière capitale; » elle ne diminuent en rien la reconnoissance, le » respect, la déférence et le zèle avec lesquels je » vous suis dévoué. »

Bossuet peint assez naturellement dans sa *Relation sur le Quiétisme*, l'impression que fit sur lui cette lettre de Fénelon, lorsqu'elle lui fut remise par le duc de Chevreuse. « Quoi! M. de Cambrai » va montrer que c'est pour soutenir madame » Guyon qu'il se désunit d'avec ses confrères! » Tout le monde va donc voir qu'il en est le pro- » tecteur! ce soupçon qui le déshonoroit dans tout » le public, va donc devenir une certitude! quel » seroit l'étonnement de tout le monde de voir » paroître à la tète de mon livre l'approbation de » M. l'archevêque de Paris et de M. de Chartres » sans la sienne? n'étoit-ce pas mettre en évidence » le signe de sa désunion d'avec ses confrères, *ses* » *consécrateurs*, ses plus intimes amis? Quel scan- » dale! quelle flétrissure à son nom! de quels » livres vouloit-il être le martyr? pourquoi ôter » au public la consolation de voir dans l'approba- » tion de ce prélat le témoignage solennel de notre » unanimité. »

Fénelon répondoit qu'il n'étoit point le protecteur des erreurs de madame Guyon, mais son ami; l'interprète de ses véritables sentimens qu'il connoissoit, mais non pas l'apologiste de ses expressions qu'il condamnoit; que le public étoit instruit de ses relations d'amitié avec elle, et ne pouvoit être surpris de sa répugnance à flétrir une femme dont il jugeoit les intentions pures et innocentes; qu'en refusant d'approuver l'ouvrage de Bossuet, il ne se séparoit point de l'archevêque de Paris et de l'évêque de Chartres, qui n'exigeoit pas son concours et ne blâmoient point son refus; que sa foi et sa réputation n'étoient point attachées à l'ouvrage de l'un de ses collègues; qu'il en devoit compte à l'Eglise seule, et qu'il seroit fidèle à remplir ce devoir sacré.

C'étoit en effet un engagement qu'il avoit contracté. Cette obligation étoit devenue encore plus indispensable depuis son refus d'approuver le livre de Bossuet. L'archevêque de Paris, l'évêque de Chartres et madame de Maintenon n'avoient consenti à excuser son refus, qu'à condition qu'il donneroit une exposition publique de ses véritables sentimens.

IV.

Fénelon compose le livre des Maximes des Saints.

Ce ne fut donc point par un élan indiscret que Fénelon provoqua les scandales et les malheurs dont son livre devint l'occasion, et l'auteur la victime. Son vœu sincère eût été de continuer à garder le silence qu'il s'étoit prescrit sur ces matières. Il est possible que le chancelier d'Aguesseau n'ait pas été instruit de tous ces détails, lorsqu'il a écrit que Fénelon *s'étoit donné à lui-même la mission de purger le quiétisme de tout ce que cette secte avoit d'odieux*.

Fénelon avoit pris avec madame de Maintenon l'engagement de ne rendre son ouvrage public, qu'après l'avoir soumis à l'examen du cardinal de Noailles et de M. Tronson. C'est ce qu'il fit, « et il » remit à ce prélat [1] le manuscrit de son *Expli-* » *cation des Maximes des Saints sur la vie inté-* » *rieure*. Cet ouvrage étoit dans l'origine beaucoup » plus étendu qu'il n'a paru dans le livre imprimé; » il y avoit mis tous les principaux témoignages » de la tradition. Le cardinal de Noailles le trouva » trop long; par déférence pour lui, Fénelon l'a- » brégea; il le rapporta en cet état au cardinal de » Noailles, qui le relut encore avec lui et l'abbé » de Beaufort, principal grand vicaire du diocèse » de Paris. Non content de ce premier examen, » Fénelon laissa son manuscrit entre les mains » du cardinal de Noailles. » Il lui écrivit même pour provoquer de sa part l'examen le plus rigoureux [2]. « Rien ne presse, Monseigneur, pour don- » ner au public l'ouvrage que vous lisez. Vous » savez mieux que personne ce qui m'a engagé à » le faire.... C'est de bonne foi que je me suis livré » à vous pour supprimer, retrancher, corriger, » ajouter ce que vous croirez nécessaire. Encore » une foi, je ne presse ni ne retarde; c'est à vous, » Monseigneur, à décider..... à l'égard du choix » d'un homme qui puisse vous aider dans un si » grand travail, vous savez que je vous ai donné » tout pouvoir sur moi et sur mon ouvrage.

« Le cardinal de Noailles garda le manucrit » de Fénelon environ trois semaines, et le lui » rendit, en lui montrant des coups de crayon » qu'il avoit donnés dans tous les endroits qui » lui parurent devoir être retouchés pour une » plus grande précaution; Fénelon retoucha en » sa présence tout ce qu'il avoit marqué, et il » le fit précisément comme ce prélat l'avoit dé- » siré. Le cardinal de Noailles, touché de tant de confiance, ne put s'empêcher de dire peu de » jours après au duc de Chevreuse, qu'il ne trou- » voit à M. de Cambrai qu'un défaut, celui d'être » trop docile. »

Fénelon a publié ces faits à la face de toute la France et de toute l'Europe, et le cardinal de Noailles ne les a jamais contredits. « Il a seule- » ment prétendu [3] qu'il avoit représenté à Féne- » lon que le *projet étoit hardi*; mais malgré la » *hardiesse du projet*, il en approuva l'exécution, » et jugea le *livre correct et utile*. Il refusa à la » vérité de lui donner son approbation par écrit, » mais ce fut uniquement parce qu'il avoit des » mesures à garder avec Bossuet, dont il avoit » promis d'approuver le livre. »

Fénelon fit plus encore : « Le cardinal de » Noailles désira [4] qu'il montrât son ouvrage à » quelque théologien de l'Ecole, qui fût plus ri- » goureux que lui. Fénelon se rendit avec em- » pressement à son vœu; il prévint même sa pen- » sée, en lui proposant pour examinateur M. Pirot, » docteur de Sorbonne, homme aussi savant que » judicieux, examinateur habituel de tous les li- » vres et de toutes les thèses de théologie, le même

[1] Réponse a la Relation sur le Quiétisme. — [2] Lettre de Fenelon au cardinal de Noailles, 17 octobre 1696. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 103. — [3] Réponse à la Relation sur le Quiétisme. — [4] *Ibid.*

» qui avoit travaillé sous M. de Harlay, à la censure de madame Guyon, qui avoit été chargé de l'interroger, qui étoit peu prévenu pour elle et pour sa doctrine, qui étoit dévoué depuis long-temps à Bossuet, et qui alors même étoit occupé à examiner l'ouvrage que ce prélat alloit publier.

» L'archevêque de Cambrai se renferma avec M. Pirot, et ils examinèrent ensemble le livre si court des *Maximes des Saints*, en trois séances de quatre ou cinq heures chacune. M. Pirot avoit un manuscrit devant les yeux, et Fénelon en tenoit un autre semblable ; ils lisoient ensemble ; M. Pirot arrêtoit Fénelon sur les moindres difficultés, et Fénelon changeoit sans peine tout ce qu'il vouloit. M. Pirot finit par déclarer *que ce livre étoit tout d'or ;* et le cardinal de Noailles écrivit quelques jours après à Fénelon et à M. Tronson, que M. Pirot *étoit charmé de cet examen.* »

Nous avons entre les mains un manuscrit de M. Pirot lui-même, qui constate la vérité de tous ces faits.

Fénelon avoit également communiqué son ouvrage à M. Tronson, qui l'avoit examiné avec une attention particulière[1], avoit fait des observations judicieuses, et persistoit à penser, avec le cardinal de Noailles, *qu'il étoit correct et utile.*

Après tant de précautions, après avoir déféré avec tant de docilité à toutes les observations des hommes les plus vertueux et les plus éclairés du clergé de Paris, Fénelon devoit naturellement se croire à l'abri de toute censure. Il eut au moins le droit de penser et de dire : « Qui est-ce qui ne voit pas[2] la candeur et la simplicité avec laquelle je ne craignois que de me tromper et d'être flatté? Ne choisissois-je pas tous ceux qui pouvoient être le plus en garde contre moi, et me redresser si je n'établissois pas assez précisément toutes les vérités, et si je ne condamnois pas avec assez de précautions toutes les erreurs? N'étoit-ce pas vouloir être uni de sentimens avec M. de Meaux, lors même que ses préventions, son procédé, et les discours de ses amis m'avoient mis hors d'état d'agir de concert avec lui? Je ne proposois point à M. l'archevêque de Paris et à M. l'évêque de Chartres d'adoucir leurs censures contre madame Guyon, ni d'ébranler les trente-quatre articles. Je ne voulois point les empêcher d'approuver le livre de M. de Meaux ; je voulois seulement, pour ma conduite particulière, prendre les conseils des autres, ne pouvant plus demander ceux de M. de Meaux. M. l'archevêque de Paris et M. l'évêque de Chartres n'avoient-ils pas paru persuadés par les raisons de mon mémoire[3], que je pouvois me dispenser d'approuver son livre? Il est vrai que M. de Meaux auroit pu aider, par ses lumières, M. l'archevêque de Paris et les autres docteurs dans l'examen de mon livre ; mais aussi il auroit pu les embarrasser par ses préventions. Je n'avois que trop éprouvé combien ce prélat étoit préoccupé; n'y avoit-il au monde que lui seul qui fût capable d'examiner mon livre ? M. l'archevêque de Paris, M. Tronson, M. Pirot, étoient-ils si faciles à séduire, eux qui devoient être si bien avertis et si précautionnés contre mes préventions? Quand même ils auroient cru avoir besoin de quelques secours, n'en pouvoient-ils trouver ailleurs qu'en M. de Meaux? manquoit-on dans Paris de théologiens capables de dire tout ce qui est essentiel au dogme sur la charité et sur l'espérance? ce prélat devoit-il montrer tant de vivacité sur ce que je consultois les autres sans le consulter? y a-t-il rien de plus libre que la confiance? Ah! qu'importe que je fisse les choses sans lui, pourvu que je ne les fisse pas mal? Supposé même que je me fusse éloigné de lui mal-à-propos, il devoit ménager ma foiblesse, et être ravi que les autres me menassent doucement au but. C'est ainsi qu'on est disposé quand on se compte pour rien, et qu'on ne recherche que la vérité et la paix. Tout au contraire, M. de Meaux regarde comme un outrage que j'ai voulu lui faire, en consultant les autres sans le consulter : ne le considérer pas, c'est rompre l'unité, c'est faire un scandale, c'est attaquer les censures, c'est éluder les articles, c'est défendre madame Guyon. »

Rassuré par toutes les précautions qu'il avoit prises pour donner à l'exposition de ses principes toute l'exactitude qu'on avoit droit de lui demander, Fénelon partit pour Cambrai[1] ; en partant il prévint le cardinal de Noailles qu'il alloit livrer son ouvrage à l'impression. Ce prélat, loin de s'y opposer, parut seulement désirer « qu'il ne devînt public qu'après celui de Bossuet, qu'on étoit alors occupé d'imprimer. » Fénelon y consentit avec empressement, et recommanda de la manière la plus formelle, le jour même de son départ, à son ami le duc de Chevreuse, qui s'étoit charger de veiller à l'impression, de ne le publier que de l'aveu du cardinal de Noailles ; par malheur, le duc de Chevreuse supposa trop légèrement que Bossuet auroit le crédit d'arrêter la publication du livre de Fénelon, si on la différoit plus long-temps; il se hâta de prévenir le cardinal de Noailles de cet incident inattendu, et le pria de le dégager de la promesse que Fénelon lui avoit faite. Le cardinal ne crut devoir ni y consentir, ni s'y opposer; il se contenta de répondre au duc de Chevreuse qu'il étoit le maître de faire ce qu'il jugeroit à propos.

Il paroît qu'en effet Bossuet avoit été instruit de ce qui se passoit; et il est facile de juger par sa lettre à l'abbé de Maulevrier, qu'il étoit déterminé à attaquer le livre de Fénelon avant même de l'avoir lu[2]. « Je sais, à n'en pouvoir douter, que M. de Cambrai veut écrire sur la spiritualité.... *Je suis assuré que cet écrit ne peut que causer un grand scandale.... ; je ne puis en conscience le supporter, et Dieu m'oblige à faire voir qu'on veut soutenir des livres dont la doctrine est le renversement de la piété.... Je suis assuré qu'il laissera dans le doute ou dans l'obscurité plusieurs articles sur lesquels il me sera aisé de faire*

[1] Lettre de M. Tronson à l'évêque de Chartres, 24 fevrier 1697. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 130, note 1. — [2] Réponse à la Relation sur le Quiétisme. — [3] Du 2 août 1696.

[1] Vers le 15 décembre 1696. — [2] *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 123, note 1.

» *voir qu'il falloit s'expliquer indispensablement*
» *dans la conjoncture présente; et si cela est,*
» *comme il sera, qui peut me dispenser de faire*
» *voir à toute l'Eglise combien cette dissimulation*
» *est dangereuse?.... Voilà la vérité à laquelle il*
» *faudra que je sacrifie ma vie....* On ne m'évite
» en cette occasion, après m'avoir témoigné tant
» de soumission en paroles, que parce qu'on sent
» que Dieu, à qui je me fie, me donnera de la
» force pour éventer la mine. »

Bossuet avoit également déclaré au curé de Saint-Sulpice (Lachetardie), « que s'ils venoient
» à éclater l'un contre l'autre[1], comme les choses
» paroissoient s'y disposer, cela feroit un grand
» scandale, qui retomberoit apparemment sur M.
» de Cambrai. »

On demandera pourquoi Fénelon s'étoit refusé à soumettre son livre à l'examen de Bossuet, ce qui eût été le véritable moyen de prévenir toutes les discussions ultérieures. Fénelon en a donné lés raisons : nous les soumettons au jugement des lecteurs.

« J'aurois souhaité[2] pouvoir faire examiner
» mon livre par M. de Meaux; mais quelle appa-
» rence de lui demander son approbation, pen-
» dant que j'étois réduit à lui refuser la mienne?
» D'ailleurs, je savois, par des voies certaines,
» combien il étoit piqué de mon refus, et qu'il
» éclatoit presque ouvertement. Il disoit à ses amis
» particuliers : Est-ce là cette soumission que M.
» de Cambrai m'avoit promise pour rétracter
» toutes ses erreurs? »

V.

Fénelon publie le livre des Maximes des Saints.

Quoi qu'il en soit, le fameux livre de Fénelon, intulé : *Explication des Maximes des Saints sur la vie intérieure*, fut rendu public, par les soins peut-être trop empressés de ses amis, vers la fin de janvier 1697, et parut avant celui de Bossuet.

Il est assez curieux de connoître la première impression que produisit le livre de Fénelon sur Bossuet, et nous la retrouvons dans une lettre particulière de Bossuet à l'évêque de Chartres, et que l'évêque de Chartres renvoya à M. Tronson[3].

« J'ai vu M. de Paris, j'ai vu M. de Cambrai,
» et je n'ai rien appris de nouveau. Le *livre* fait
» grand bruit, et je n'ai pas ouï nommer une per-
» sonne qui l'approuve. Les uns disent qu'il est
» mal écrit; les autres, qu'ils y a des choses très-
» hardies; les autres, qu'il y en a d'insoutenables;
» les autres, qu'il est écrit avec toute la délica-
» tesse et toute la précaution imaginable, mais
» que le fonds n'en est pas bon; les autres, que
» dans un temps où le faux mystique fait tant de
» mal, il ne falloit écrire que pour le condamner,
» et abandonner le vrai mystique à Dieu; ceux-là
» ajoutent que le vrai est si rare et si peu néces-
» saire, et que le faux est si commun et si dange-
» reux qu'on ne peut trop s'y opposer. Je souhaite
» de tout mon cœur que Dieu mène tout à sa gloire.
» On se pare fort de M. Tronson, et je ne sais si
» ce que vous appelez *sagesse* en lui, n'est pas *un*
» *trop grand ménagement.* »

VI.

L'opinion publique se prononce contre cet ouvrage.

L'opinion publique ne tarda pas à se prononcer contre le livre des *Maximes des Saints* avec une véhémence qui dut singulièrement étonner Fénelon. Sa seule consolation dut être le témoignage qu'il pouvoit se rendre de n'avoir rien négligé pour préserver l'exposition de ses sentimens de toute atteinte à la pureté de la doctrine et de la morale.

VII.

Louis XIV en est instruit par Bossuet.

Ce fut alors que Louis XIV fut instruit pour la première fois de la diversité d'opinions qui existoit entre les évêques les plus recommandables de sa cour[1]; car tels étoient ces hommes estimables, qu'au milieu même de leurs controverses, ils s'étoient attachés depuis trois ans à en dérober le secret à la connoissance du public et à l'inquiétude du souverain. Mais enfin madame de Maintenon crut ne pouvoir dissimuler plus long-temps l'éclat fâcheux que faisoit dans le clergé le livre des *Maximes des Saints*.

VIII.

Jugement du chancelier d'Aguesseau sur les opinions et les vues de Fénelon.

Fénelon n'étoit défendu dans le cœur de Louis XIV par aucun sentiment de goût et de préférence; soit que ce prince « craignit naturelle-
» ment, comme le soupçonne le chancelier d'A-
» guesseau[2], les esprits d'un ordre supérieur,
» soit qu'une certaine singularité, et quelque chose
» d'extraordinaire (que ce magistrat se plaît à sup-
» poser dans le caractère et dans les manières de
» Fénelon) n'eût pas plu au Roi, dont le goût se
» portoit de lui-même au simple et à l'uni, soit
» enfin que Fénelon voulant paroître se renfermer
» dans ses fonctions, eût évité, par une politique
» profonde, de s'insinuer dans la familiarité du
» Roi, ou qu'il eût désespéré peut-être d'y réus-
» sir, il est au moins bien certain que Louis XIV
» n'a jamais paru le goûter, et qu'il n'eût aucune
» peine à le sacrifier. »

Avec de pareilles dispositions, la prévention de Louis XIV dut encore s'accroître en voyant Bossuet *venir lui demander pardon de ne lui avoir*

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 123. — [2] Réponse à la Relation sur le Quiétisme. — [3] Lettre de Bossuet à l'évêque de Chartres, 13 février 1697. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 130, note 1.

[1] Il paroît que ce fut M. de Pontchartrain qui parla le premier au Roi des rumeurs que le livre de l'archevêque de Cambrai excitoit dans le public. — [2] Mémoires du chancelier d'Aguesseau, t. XIII, p. 171.

pas révélé plutôt le fanatisme de son confrère[1]. Louis XIV n'étoit point obligé d'avoir une opinion sur une question de théologie; mais un prince aussi religieux, aussi déclaré contre toutes les nouveautés, devoit être justement alarmé en voyant un évêque du rang, de l'âge et de la considération de Bossuet, un évêque qu'il regardoit avec raison comme l'oracle de l'Eglise de France, se croire forcé par un devoir sacré de venir dénoncer lui-même celui de ses confrères qu'il avoit paru jusqu'alors le plus affectionner. Louis XIV dut naturellement croire le mal encore plus grand, et Fénelon encore plus coupable qu'on ne le présumoit.

Il est inutile d'examiner s'il n'eût pas été plus convenable à Bossuet, comme le pensoit Fénelon, de dire simplement au Roi[2] : « Je crois voir dans » le livre de M. de Cambrai des choses où il se » trompe dangereusement, et auxquelles je crois » qu'il n'a pas fait assez d'attention; mais il attend des remarques que je lui ai promises. Nous » éclaircirons avec une amitié cordiale ce qui » pourroit nous diviser, et on ne doit pas craindre » qu'il refuse d'avoir égard à mes remarques, si » elles sont bien fondées. Un tel discours auroit » rassuré le Roi, auroit fait taire tous les critiques, auroit arrêté le scandale, et préparé un » éclaircissement nécessaire à l'édification de l'Eglise. »

Ce fut au moment de cette effervescence, que Fénelon revint à Paris, et il eut lieu de reconnoître qu'elle étoit encore supérieure à l'idée qu'il avoit pu s'en former. Ses amis les plus chers paroissoient eux-mêmes accablés sous le poids de la prévention générale. Madame de Maintenon peint cette disposition de tous les esprits dans une lettre au cardinal de Noailles[3]. « J'ai vu nos amis » (M. de Beauvilliers et Fénelon); nous avons été » fort embarrassés les uns des autres. M. l'archevêque de Cambrai me parla un moment en particulier; il sait le mauvais effet de son livre, et » le défend par des raisons qui me persuadent de » plus en plus que Dieu veut humilier ce grand » esprit, qui a peut-être trop compté sur ses propres lumières. Il me dit que le père de la Chaise » lui avoit rendu compte d'une conversation qu'il » avoit eue avec le Roi, après laquelle il ne pouvoit se dispenser de lui parler. Je tombai d'accord de tout; mais par les dispositions que je » vois dans le Roi, M. de Cambrai aura peu de » satisfaction de cet éclaircissement. J'ai parlé » aussi un moment à M. le duc de Beauvilliers, » qui me montra sa peine du silence du Roi. J'ai » fait ce que j'ai pu pour gagner qu'on veuille le » prévenir; mais on ne veut point, et cette conversation ne sera pas moins froide que l'autre. » Cette opposition n'a pas été inspirée par moi; » elle est dans le cœur du Roi sur toutes les nouveautés; je vois bien qu'on me l'imputera; » mais je vous dois la vérité, Monseigneur, et » je vous la dis; du reste, je suis prête à faire » mon devoir dans une occasion si importante. » Je n'ai point vu M. de Meaux, quoique j'aie » fait quelque diligence pour cela. J'ai pensé qu'il » veut peut-être pouvoir dire qu'il ne m'a point » vue pendant tout ce vacarme : on dit qu'il est » grand. »

On a peine à comprendre comment on a pu supposer à Fénelon des vues d'ambition dans l'affaire du quiétisme. On a vu que Louis XIV avoit naturellement peu de goût pour lui. Ses amis les plus chers et les plus dévoués étoient des hommes paisibles, retirés, étrangers à toutes les intrigues. Tous ses moyens d'ambition, s'il en avoit eu, reposoient sur l'amitié de madame de Maintenon, et madame de Maintenon s'étoit ouvertement déclarée contre ses opinions. Les deux hommes[1] qui influoient le plus sur ses sentimens dans ces sortes de matières, étoient encore plus prévenus qu'elle-même contre les idées de spiritualité de Fénelon. Il est donc bien évident, qu'en s'obstinant à suivre la marche qu'il s'étoit tracée, il alloit directement au but contraire à celui qu'on a voulu lui supposer. Les ennemis mêmes de Fénelon lui accordent un esprit supérieur, et lui attribuent toute l'adresse et toute la souplesse d'un habile courtisan. Comment peuvent-ils, d'après une pareille opinion, lui prêter des fautes de conduite dont l'homme le plus médiocre et le plus étranger à la science de la cour, n'auroit jamais pu se rendre coupable?

On est fâché de voir un homme aussi grave et aussi judicieux que le chancelier d'Aguesseau paroître adopter avec trop d'indifférence ces imputations indiscrètes. Nous avons (page 31) rapporté l'éloge brillant qu'il fait dans les *Mémoires de la vie de son père*, de l'esprit et des talens de Fénelon; mais il le termine en se rendant l'interprète trop docile des adversaires de l'archevêque de Cambrai.

« Un naturel si heureux, dit le chancelier » d'Aguesseau en parlant de Fénelon[2], fut perverti comme celui du premier homme par la » voix d'une femme; et ses talens, sa fortune, sa » réputation même, furent sacrifiés, non à l'illusion des sens, mais à celle de l'esprit. On vit ce » génie si sublime se borner à devenir le prophète » des mystiques et l'oracle du quiétisme. Ebloui » le premier par l'éclat de ses lumières, et éblouissant ensuite les autres, suppléant au défaut de » science par la beauté de son esprit, fertile en » images spécieuses et séduisantes, plutôt qu'en » idées claires et précises, voulant toujours paroître philosophe ou théologien, et n'étant jamais qu'orateur, caractère qu'il a conservé dans » tous les ouvrages qui sont sortis de sa plume » jusqu'à la fin de sa vie; effrayé des excès de » Molinos que son cœur détestoit, et que la pureté de ses mœurs ne désavouoit pas moins; » mais trompé par la prévention de son esprit, » qui avoit saisi fortement une fausse idée de perfection, il forma le dessein hasardeux de condamner les conséquences, sans abandonner le » principe, et il osa se donner à lui-même la mission de purger le quiétisme de tout ce que cette » secte avoit d'odieux, de le renfermer dans ses » véritables bornes, de faire le personnage d'inter-

[1] Réponse à la Relation sur le Quiétisme. Vie de Fénelon, par Ramsay et le marquis de Fénelon. — [2] Réponse à la Relation sur le Quiétisme. — [3] Du 21 février 1697.

[1] L'évêque de Chartres et le cardinal de Noailles. — [2] OEuvres du chancelier d'Aguesseau, t. XIII.

» prête et comme de médiateur entre les mystiques et les autres théologiens, d'apprendre aux uns et aux autres la force des mots dont ils se servoient, et de se rendre par-là comme arbitre suprême de la dévotion.

» Est-il vrai que, voyant le Roi se tourner entièrement du côté de la religion, les personnes les plus puissantes à la cour se conformer, au moins en apparence, au goût du souverain, et la dévotion devenir l'instrument de la fortune, il ait eu la pensée de joindre la politique à la mysticité, et de former, par les liens secrets d'un langage mystérieux, une puissante cabale, à la tête de laquelle il seroit toujours par l'élévation et l'insinuation de son esprit, pour tenir dans sa main les ressorts de la conscience, et devenir le premier mobile de la cour, ou dès le vivant du Roi même, ou du moins après sa mort, par le crédit du duc de Bourgogne, qui avoit un goût infini pour lui? c'est le jugement que bien des gens en ont porté, et qu'il faut remettre au souverain scrutateur de l'esprit et du cœur humain : tout ce que l'on en peut dire, est que, si ce jugement ne semble pas téméraire, l'archevêque de Cambrai ne fut pas plus heureux en politique qu'en théologie, puisque sa doctrine fut condamnée, et sa fortune détruite par les moyens mêmes qu'il avoit pris pour l'élever. »

Madame de Maintenon, bien plus à portée de connoître Fénelon par l'habitude de ses relations avec lui, et par la finesse de son tact et de son esprit, en jugeoit bien autrement que le chancelier d'Aguesseau, dans le temps même où elle étoit le plus prévenue contre lui. « Quant au retour de M. de Cambrai, écrivoit-elle au cardinal de Noailles [1], il n'y a que Dieu qui puisse le faire. Il croit soutenir la religion en esprit et en vérité ; s'il n'étoit pas trompé, il pourroit revenir par des raisons d'intérêt; je le crois prévenu de bonne foi : il n'y a donc plus d'espérance. »

IX.

Origine des préventions du chancelier d'Aguesseau contre Fénelon. — Lettre de M. Brisacier à Fénelon sur son livre des Maximes des Saints, 11 février 1697.

On pourroit être étonnée de l'espèce de sévérité avec laquelle le chancelier d'Aguesseau juge les pensées les plus secrètes de Fénelon, si ce respectable magistrat n'eût pas révélé lui-même, sans s'en apercevoir, les motifs de cette disposition. Tel est au moins l'avantage que l'on peut recueillir des préventions des hommes sincères et vertueux ; n'étant point inspirés par un sentiment d'envie ou d'intérêt, ils ne cherchent point à voiler avec art leurs motifs secrets ; ils les laissent pénétrer avec candeur, et ils offrent par leur sincérité même le moyen de se prémunir contre l'autorité que leur vertu donneroit à leur témoignage. Ce fut uniquement la piété filiale qui dicta au chancelier d'Aguesseau quelques uns de ces jugemens, dont nous ne craindrions pas d'appeler à son équité naturelle. Il a eu soin de nous y inviter, pour ainsi dire, en déposant dans ses mémoires les griefs que son père croyoit avoir contre le duc de Beauvilliers, ami si déclaré de Fénelon. M. d'Aguesseau père étoit persuadé que M. de Beauvilliers avoit contribué à l'écarter de la place de chancelier de France, et il étoit difficile qu'un fils aussi tendre, et pénétré d'un respect si religieux pour son père, ne conservât pas un peu d'éloignement pour M. de Beauvilliers et ses amis. Ce sentiment, dont le chancelier d'Aguesseau ne se rendoit peut-être pas compte à lui-même, a influé d'une manière plus ou moins sensible sur ce qui a pu lui échapper contre M. de Beauvilliers, Fénelon, l'évêque de Chartres, Saint-Sulpice, et contre tout ce qui tenoit à cette partie de la cour et du clergé. Il y a d'ailleurs une observation générale à faire sur tous les mémoires écrits à cette époque. Les malheureuses divisions qui existoient au sujet des affaires de la religion, toujours mêlées alors aux affaires du gouvernement, avoient partagé presque tous les hommes de mérite en deux classes : les élèves des Jésuites, et ceux de Port-Royal. Les amis et les ennemis de ces deux écoles, ceux même d'entre eux qui se rendoient mutuellement justice sur tout ce qui appartient à la vertu et à l'honneur, n'étoient pas toujours exempts de cette sorte de prévention qu'on puise nécessairement à l'école de ses premiers instituteurs. L'éducation du chancelier d'Aguesseau étoit l'ouvrage des amis de Port-Royal, et Fénelon devoit la sienne à Saint-Sulpice, plus attaché aux Jésuites. A cette époque, les principes de l'instruction qu'on avoit reçue dane sa jeunesse, décidoient assez ordinairement l'opinion à laquelle on se conformoit le reste de sa vie sur les questions théologiques : et malheureusement les opinions sur les personnes prenoient la teinte des opinions sur la doctrine. On est assez disposé à être sévère pour ceux qui ne pensent pas comme nous, et indulgent pour ceux qui professent nos principes [1].

Nous aurons plus d'une occasoin de reconnoître la justesse de cette observation dans la suite de l'histoire de Fénelon. Cependant on doit convenir que les nombreuses réclamations qui s'élevèrent dès le premier moment contre son livre

[1] 13 juillet 1697.

[1] Si l'expérience ne nous montroit fréquemment combien ce que l'on appelle l'opinion publique est facile à s'exalter sur les questions le moins accessibles a l'intelligence du plus grand nombre des hommes, on pourroit s'étonner encore aujourd'hui de l'espèce de chaleur avec laquelle les courtisans et les gens du monde prirent parti dans une controverse si abstraite et si étrangere a leurs idées habituelles. Il n'y eut pas jusqu'au célebre La Bruyère qui ne se crût obligé d'ecrire sur une question de théologie ; il avoit composé des *Dialogues sur le quiétisme*, qui ne parurent qu'apres sa mort, par les soins de l'abbé Dupin *. La Bruyere devoit à Bossuet sa place chez M. le prince de Condé ; et une juste admiration, réunie a la reconnoissance, ne lui permettoit pas d'hésiter entre Bossuet et Fenelon.

* Les Dialogues qui ont paru sous le nom de La Bruyere ne sont pas de ce celèbre écrivain. Ceux qu'il avoit composés ont été supprimés ou perdus. L'ouvrage qu'on lui attribue est de l'abbé Dupin. Voyez Walckenaer. *Etude sur La Bruyère et sur son livre.* (*Notes des Editeurs.*)

des *Maximes des Saints*, ne parurent tenir à aucun esprit de parti. Ses amis les plus chers et les plus estimables, ceux même qui pensoient comme lui sur d'autres points, ne craignirent pas de lui montrer avec sincérité leur chagrin et leur douleur sur une doctrine qui alloit l'exposer aux plus violentes contradictions. Nous avons une lettre de l'abbé Brisacier à Fénelon lui-même, où la vertu, la vérité, la simplicité, le respect, l'amour et la douleur s'expriment dans le langage le plus touchant.

« Je ne me console pas, Monseigneur, de tout » ce que j'entends dire tous les jours, à toutes sortes » de gens, de toutes sortes d'états, contre un ou- » vrage qui porte votre nom, et qui, dès que j'en » sus le titre et le dessein, aussi bien que la ma- » nière dont il avoit été rendu public, me jeta » sur-le-champ, par l'attachement sincère que je » vous ai voué, dans une extrême consternation ; » prévoyant bien dès-lors les dangereuses suites » où ce livre alloit vous exposer, indépendam- » ment même de l'examen des critiques sur la » doctrine qu'il peut contenir. Ma frayeur n'a » point été vaine ; je vois chaque jour ce que j'a- » vois appréhendé. Comme j'ai passé jusqu'ici » pour un de vos plus fidèles serviteurs, et qu'on » m'a vu, avant la publication de votre livre, vous » défendre de bonne foi sur les soupçons qui se » répandoient contre vous, Monseigneur, bien des » gens croient être en droit de me demander » comment vous avez pu vous résoudre à écrire » sur un sujet si délicat, et comment vos plus » intimes amis ne vous en ont pas détourné. On » prend plaisir à me dire une infinité de choses » sur lesquelles j'ai fait moi-même de fâcheuses » réflexions ; et on me rapporte de toute part, » sans ce que je vois de mes yeux, que les prélats » les moins suspects de préoccupation contre vous, » des ecclésiastiques très-sensés, des curés zélés, » des docteurs habiles, des supérieurs de commu- » nautés séculières et régulières, des laïques très- » recommandables et très-intelligens dans les » matières spirituelles, quelque prévenus qu'ils » aient été jusqu'ici en votre faveur, ne peuvent » s'empêcher de dire, ou en secret, ou tout haut, » que vous avez peu de partisans dans cette affaire ; » comme en effet, il est vrai qu'il ne se trouve » presque personne qui ose vous soutenir ni dans » la forme ni dans le fond. Vos meilleurs amis, » sans vous le témoigner, sont désolés de vous » voir engagé dans une carrière, dont vous ne » sauriez sortir avec un entier agrément, et où » certainement vous n'aviez nulle obligation d'en- » trer pour la gloire de Dieu, qui en souffrira. » Tel est, Monseigneur, le jugement anticipé du » public, que je recueille, malgré moi, de toutes » les bouches, à chaque pas que je fais. Des gens » dignes de foi, qui ont été à la cour, m'assurent » qu'on y est aussi révolté qu'à Paris, quoiqu'on » garde encore quelques mesures de respect, » en ne s'expliquant qu'à demi et avec peu d'é- » clat. Il est visible qu'il y a peu de chemin à » faire encore pour éclater tout-à-fait, ce qu'on » ne pourroit assez déplorer pour toutes sortes de » raisons, et surtout à cause des grandes places » que vous occupez dans l'Eglise et dans l'Etat.

» Pour moi, Monseigneur, je n'en parle qu'en » particulier, qu'à quelques amis intimes, dont » la plupart me préviennent, et qui ont l'hon- » neur d'être des vôtres. Ils sont tous aussi alar- » més que je le suis, et leur juste inquiétude aug- » mente la mienne. Vous n'êtes pas un auteur » indifférent, Monseigneur, et quand vous le » seriez pour les autres, vous ne pouvez jamais » l'être pour moi ; mais par malheur, vous ne le » sauriez être pour personne, et tout ce qui vous » regardera, fera nécessairement grand bruit. Ce » seroit trop pour un homme de votre rang d'être » le moins du monde soupçonné en ce qui re- » garde les sentimens ; que seroit-ce donc s'il » arrivoit quelque chose de pis ; et pouvez-vous » user de trop de précaution pour ne vous y pas » exposer ? Je vous proteste avec respect et avec » douleur, Monseigneur, que je n'écris ceci ni » par aucun entêtement particulier, ni par l'ins- » tigation de qui que ce soit. Personne sous le » ciel ne sait que j'ai l'honneur de vous écrire, ni » la manière dont je le fais. Personne ne m'a pré- » venu ; personne ne m'a animé ; personne ne » croit que je pense à prendre, ni que j'ose pren- » dre la liberté que je prends. Je n'ai pour con- » fidens que quelques momens de la nuit. Je n'ai » nul motif que d'épancher sincèrement et res- » pectueusement mon cœur dans celui d'un prélat » estimé par lui-même, et aimé de tout le monde, » et qui, tout grand qu'il est, a daigné jusqu'à » présent s'abaisser souvent jusqu'à me donner » des marques de son amitié, que je respecte au- » tant qu'elle m'honore. Je ne veux nullement » m'ériger en censeur, ni en juge. Je n'ai nul des- » sein que cette lettre que j'écris à la hâte dans » les ténèbres, et dont je retiens nulle copie, » soit jamais vue d'autre que de vous seul. Ce n'est » point un esprit critique qui conduit ma main ; » c'est un cœur qui vous est parfaitement dévoué, » et qui gémit chaque jour devant Dieu dans l'at- » tente de tout ce qui peut arriver. Il me semble » que je n'ai rien laissé volontairement échapper » dans le style, qui blesse le moins du monde la » profonde vénération que j'ai pour vous, Mon- » seigneur ; si vous en jugez autrement, je vous » réponds de la droiture de ma volonté, et je » vous demande pardon de ma faute, si vous en » trouvez quelqu'une dans la démarche secrète » de votre très-humble.... »

Nous devons regretter de n'avoir point retrouvé la réponse de Fénelon, elle devoit peindre la profonde émotion qu'un pareil langage avoit dû lui causer. Il ne pouvoit d'ailleurs se dissimuler que la voix de cet homme vertueux ne fût en ce moment l'interprète trop fidèle de la voix publique[1].

On répandit en même temps dans le public une lettre du célèbre abbé de Rancé à Bossuet, dont les expressions n'étoient pas, à beaucoup près, aussi convenables et aussi mesurées, et qui parurent très-déplacées dans la bouche d'un religieux, en parlant d'un archevêque aussi recommandable que Fénelon [2].

[1] La réponse de Fénelon à l'abbé Brisacier a été conservée. Voyez la *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 131. Seulement la date de la lettre de l'abbé Brisacier est fautive. La réponse de Fenelon étant du 24 février, la lettre de l'abbé Brisacier doit être anterieure au 24 février. (*Note des Editeurs.*) —
[2] Voyez les *Pièces justificatives* du livre troisième, n. I.

X.

Un incendie consume le palais de Fénelon.

Un malheur, d'un genre bien différent, mais qui auroit pu affecter vivement tout autre que Fénelon, vint se réunir aux orages qui s'élevoient autour de lui, et qui prenoient chaque jour un caractère plus menaçant. Le feu consuma en quelques heures son palais de Cambrai, tous ses meubles, tous ses livres, tous ses papiers. Il en apprit la nouvelle, non avec une indifférence affecté, mais avec la douceur et la sérénité habituelle de son ame [1]. L'abbé de Langeron, instruit de cet événement, courut à Versailles pour en prévenir Fénelon; il le trouva causant tranquillement avec ses amis; il crut qu'il ignoroit encore ce malheur, et il voulut le lui apprendre avec une espèce de ménagement. « Je le savois, mon cher » abbé, répondit Fénelon; il vaut mieux que le » feu ait pris à ma maison qu'à la chaumière d'un » pauvre laboureur, » et il reprit avec la même égalité la conversation que l'abbé de Langeron avoit interrompue [2]; mais ses amis, les amis de la religion, des sciences et des lettres, déplorèrent la perte d'un grand nombre de manuscrits intéressans, qui avoient servi de matériaux à l'éducation de M. le duc de Bourgogne, ou qui avoient été le travail des plus belles années de sa vie.

XI.

Bossuet publie son Instruction sur les Etats d'oraison.

Bossuet avoit publié son *Instruction sur les Etats d'oraison* environ un mois après que le livre de Fénelon eût paru; il l'avoit appuyé de l'approbation du cardinal de Noailles et de l'évêque de Chartres, conçue dans les termes les plus magnifiques; l'ouvrage étoit en effet digne de la réputation de son illustre auteur. Il avoit coûté dix-huit mois de travail à Bossuet, et on doit bien croire qu'un ouvrage, dont Bossuet s'étoit occupé avec tant de persévérance, devoit être, comme il l'étoit en effet, un modèle d'érudition et de sagacité.

Si Fénelon avoit été dans le cas d'observer, pendant les conférences d'Issy, que Bossuet n'avoit qu'une notion assez vague et assez superficielle des questions de spiritualité et des auteurs qui en avoient traité, la lecture de l'*Instruction* de ce prélat *sur les Etats d'oraison* dut lui prouver qu'il n'avoit fallu que dix-huit mois à Bossuet pour se rendre maître dans cette science; il entreprit de la saisir dans son origine et dans ses progrès, dans ses principes et dans ses conséquences; il sut la soumettre à des règles fixes et certaines, démêler ce qu'elle peut avoir de vrai et de faux, d'utile et de dangereux, se soutenir invariablement dans cette juste mesure, qui lui permettoit de respecter dans les auteurs qui en ont parlé, ce qu'ils ont pu dire d'exact et d'édifiant, d'excuser en quelques-uns l'irrégularité ou l'exagération des expressions en faveur de leurs intentions, et foudroyer impitoyablement tous ceux qui avoient voulu emprunter le masque de la piété pour propager des maximes dangereuses et des conséquences révoltantes. Cet ouvrage est resté parmi les théologiens comme la véritable règle à laquelle on doit s'attacher pour la croyance, et se conformer pour la pratique. D'ailleurs Bossuet y laisse assez d'alimens à la piété sincère et affectueuse, pour se nourrir sans danger de tout ce qui peut élever l'ame au degré de perfection compatible avec la foiblesse humaine, et se borne à lui interdire ces illusions trompeuses, qui peuvent séduire les imaginations trop vives, ou pervertir les cœurs corrompus.

Il étoit difficile, qu'en traitant toutes ces questions, et surtout en les traitant dans des circonstances où elles avoient excité des inquiétudes fondées, Bossuet pût se dispenser de parler des auteurs dont les écrits avoient donné lieu à de justes reproches. Il parloit donc des ouvrages de madame Guyon; il en citoit des passages nombreux; il en révéloit les conséquences absurdes et condamnables; mais, en même temps, il évitoit d'accuser ses intentions ou de jeter des soupçons sur sa personne. Il ne faisoit à cet égard que ce qu'avoit fait l'évêque de Chartres quinze mois auparavant. Mais pourquoi Bossuet exigeoit-il de Fénelon ce que l'évêque de Chartres n'avoit pas même jugé convenable de lui demander?

Fénelon, instruit de la chaleur avec laquelle Bossuet s'élevoit contre son livre, en y mêlant des accusations qui tendoient à faire suspecter sa bonne foi et sa délicatesse dans les procédés, crut que son honneur exigeoit d'abord qu'il se justifiât sur des points si faciles à éclaircir, puisqu'il n'étoit question que de faits. Il prit pour y parvenir la voie la plus courte et la plus simple: ce fut de prier madame de Maintenon de vouloir bien l'entendre en présence du cardinal de Noailles. Ce prélat étoit le seul témoin de tous les faits relatifs au livre de Fénelon, puisqu'il ne l'avoit composé, réformé et fait imprimer que de concert avec lui.

Cette conférence eut lieu à Saint-Cyr [1], en présence du cardinal de Noailles et du duc de Chevreuse. Mais elle ne servit qu'à embarrasser madame de Maintenon, et à dépiter le cardinal de Noailles. Il ne pouvoit contester aucun des faits

[1] « Plusieurs savans qui ont eu, comme ce vertueux prélat, » le malheur de perdre leurs livres par un accident sem» blable, n'ont pas supporté cette perte avec le même cou» rage. Le célèbre Bartholin, dont la bibliothèque fut brûlée » avec tous ses papiers et d'autres manuscrits précieux, a » fait un ouvrage intitulé, *de Bibliothecæ incendio*, ou il » deplore son infortune. Antonius Urceus, dit Codrus, à qui » la même disgrace arriva, pensa, dit-on, en perdre l'esprit. » Il faut plaindre sans les condamner, ces deux littérateurs; » mais il faut louer Fénelon d'avoir montré plus de courage, » et de l'avoir exprimé avec une sensibilité si touchante. » (*D'Alembert, Hist. des membres de l'Acad. fr.*, 1787, t. III, p. 333.) — [2] L'auteur des Mémoires de madame de Maintenon suppose que Fenelon reçut cette nouvelle le même jour que l'ordre du Roi qui le releguoit dans son diocese. Il se trompe, l'incendie du palais de Cambrai arriva au mois de février 1697, et Fénelon ne reçut l'ordre de quitter la Cour qu'au mois d'août suivant.

[1] A la fin de fevrier 1697. Nous en avons le manuscrit original.

sur lesquels Fénelon interpelloit son témoignage; et ces faits rendoient plus sensibles ses variations. D'ailleurs ce prélat, dont la douceur ressembloit un peu à la foiblesse, étoit entraîné par l'ascendant de Bossuet, et embarrassé de justifier sa propre conduite au sujet du livre de Fénelon, depuis qu'il le voyoit si violemment attaqué.

Bossuet avoit d'abord paru se borner à faire rectifier par Fénelon lui-même ce qu'il pouvoit y avoir d'inexact dans le livre des *Maximes des Saints.* C'étoit dans cette disposition qu'il avoit annoncé *qu'il donneroit en secret ses remarques à Fénelon comme à son intime ami*; mais depuis qu'il se voyoit secondé par l'opinion publique, depuis qu'il se sentoit appuyé du cardinal de Noailles, de l'évêque de Chartres et de madame de Maintenon, il ne dissimuloit plus son intention d'arracher à Fénelon une rétractation absolue.

XII.

Fénelon soumet au Pape le jugement de son livre.

Cependant trois mois s'étoient déjà écoulés, et Bossuet n'avoit point encore communiqué à Fénelon ces *remarques* annoncées et attendues depuis si long-temps. L'archevêque de Cambrai prit alors le parti de soumettre son livre au jugement du Pape par une lettre du 27 avril 1697; mais il ne fit cette démarche qu'avec l'autorisation du Roi [1], et après avoir fait mettre sous les yeux de ce prince, par le duc de Beauvilliers, le modèle de la lettre qu'il se proposoit d'écrire à Sa Sainteté.

Cette démarche, qui paroissoit devoir saisir le saint Siège du jugement de toute l'affaire, n'avoit point ralenti l'activité de Bossuet.

Il semble que Fénelon ayant porté à Rome la décision de tous les points de cette controverse avec le consentement et l'approbation du Roi, ayant en même temps pris l'engagement formel de se soumettre au jugement qui interviendroit, auroit pu se dispenser de répondre à toutes les interpellations de Bossuet. Il auroit évité par cette méthode, des discussions personnelles, dont on sut profiter pour achever de le perdre entièrement dans l'esprit du Roi et de madame de Maintenon. Il est vraisemblable que par cette conduite circonspecte et mesurée, il seroit parvenu à n'avoir pour adversaire déclaré que Bossuet seul, et à l'isoler du cardinal de Noailles et de l'évêque de Chartres, qui auroient attendu avec respect et en silence le jugement du Pape.

XIII.

Fénelon écrit à Louis XIV.

Mais un désir estimable de conciliation, et la conviction pleine et entière où étoit Fénelon, qu'il lui suffiroit d'expliquer à ses collègues ses véritables sentimens, pour calmer leurs inquiétudes, lui persuadèrent qu'il parviendroit à un but si désirable, en soumettant encore son livre à l'examen des théologiens les plus exacts et les plus éclairés. Ce fut cette disposition qu'il crut devoir communiquer à Louis XIV dans une lettre du 11 mai 1697 [1]. « Il y a trois mois et demi, y » disoit Fénelon, que M. de Meaux me fait at- » tendre ses remarques; il m'avoit fait promettre » qu'il ne les montreroit qu'à moi, et tout au plus » à MM. de Paris et de Chartres. Cependant il les » a communiquées à diverses autres personnes : » pour moi, je n'ai pu jusqu'ici les obtenir. »

XIV.

On renvoie de Saint-Cyr trois religieuses.

Dans le moment même où Fénelon écrivoit cette lettre au Roi, il se passoit une scène à Saint-Cyr, qui dut le confirmer de plus en plus dans l'idée qu'on étoit parvenu à le décréditer entièrement dans l'esprit du Roi et de madame de Maintenon. On renvoya de ce monastère trois des religieuses qu'on soupçonnoit être les plus attachées à ses maximes. Louis XIV, pour manifester hautement son opposition à toutes les nouveautés, se rendit lui-même à Saint-Cyr, et déclara devant toute la communauté assemblée, qu'il ne souffriroit jamais qu'elles rentrassent dans cette maison. Il s'exprima même d'une manière qui montra jusqu'à quel point il étoit prévenu et indisposé contre madame Guyon et ses partisans.

Parmi ces religieuses, étoit madame de la Maisonfort, dont nous avons déjà parlé, et pour qui madame de Maintenon avoit eu long-temps une prédilection si particulière. On lui laissa la liberté de choisir le diocèse où elle préféreroit de se retirer; elle demanda et obtint d'être placée à Meaux, sous la direction de Bossuet. On a vu qu'elle avoit déjà eu une correspondance assez suivie avec lui. Elle n'eut qu'à se louer, sous tous les rapports, de l'intérêt tendre et paternel, de l'indulgence et du zèle qu'il mit à adoucir ses peines. Nous avons un manuscrit de madame de la Maisonfort, où l'on voit qu'après la mort de Bossuet, Fénelon avoit désiré d'être instruit en détail de toute la conduite de ce prélat en cette circonstance; et c'est à Fénelon lui-même que madame de la Maisonfort en adresse le récit; ainsi ce témoignage ne peut pas être suspect. On y voit les détails les plus touchans de la bonté assidue avec laquelle Bossuet s'arrachoit à ses études et à ses occupations de tous les genres, pour répandre des consolations dans le cœur d'une simple religieuse malheureuse et affligée. Elle rapporte que Bossuet lui disoit : « C'est la grande mode de trouver beaucoup d'es- » prit à M. de Cambrai; on a raison; il brille » d'esprit, il est tout esprit; il en a bien plus que » moi. » Mais ce qu'il y a d'assez remarquable, c'est que dans ses pratiques de piété, et dans la direction de sa conscience, Bossuet ne changea rien absolument à la méthode que Fénelon lui avoit prescrite.

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 140.

[1] On trouvera cette lettre aux *Pièces justificatives* du livre troisième, n. II.

XV.

M. de Beauvilliers est menacé de perdre sa place. Sa lettre à M. Tronson, 15 avril 1697.

Dans le temps même où on renvoyoit de Saint-Cyr les religieuses soupçonnées d'être trop prévenues pour la doctrine de Fénelon, le plus cher, le plus respectable de ses amis étoit exposé à un violent orage; la correspondance de madame de Maintenon avec le cardinal de Noailles ne permet pas de douter qu'elle n'eût alors le projet de faire renvoyer M. de Beauvilliers. Une lettre de M. de Beauvilliers à M. Tronson ne laisse aucune incertitude à cet égard. Il lui écrivoit [1] :

« On cherche, Monsieur, à me faire chasser » d'ici, et on y parviendra si madame de Mainte- » non continue dans l'opposition où elle est pour » moi. Je ne sens rien qui la mérite, et je crois » que Dieu demande de moi que je ne sorte point » de l'état où il m'a mis, sans avoir fait de ma part » ce qui se peut. Je vous prie, Monsieur, d'enga- » ger M. l'évêque de Chartres, à se trouver au sé- » minaire mercredi 17 de ce mois, à quatre heures » après midi; je m'y rendrai, et l'entretiendrai » une heure à cœur ouvert, ou devant vous, ou » seul, comme il l'aimera mieux. On ne peut être » à vous, Monsieur, plus tendrement, ni plus ab- » solument que j'y suis.

» Le duc DE BEAUVILLIERS.

» *P. S.* Jamais intrigue de cour n'a été plus » étendue ni plus forte contre un particulier » que celle qui est contre moi. On ne va pas » moins qu'à dire qu'il est terrible de voir les » princes entre les mains de gens d'une religion » nouvelle. »

Cette lettre accabla de douleur M. Tronson, moins encore peut-être pour l'intérêt personnel de M. de Beauvilliers, auquel il étoit si tendrement dévoué, que pour celui de la religion même, dont M. de Beauvilliers offroit à la cour le plus respectable modèle. M. Tronson lui répondit [2]: « Que dans l'état où étoient les choses, et dans les » suites fâcheuses qui étoient à craindre, s'il ne » s'agissoit, pour les prévenir, que de condamner » les erreurs que les évêques avoient condamnées » dans les livres de madame Guyon, qu'il ne croyoit » pas que ni lui ni M. l'archevêque de Cambrai » en dussent faire aucune difficulté; qu'ils ne » pouvoient pas même, en conscience, refuser » de faire cette démarche, qui paroissoit néces- » saire pour guérir les soupçons que le public avoit » formés. »

M. de Beauvilliers se conforma au sage conseil de M. Tronson, et écrivit à madame de Maintenon une lettre qui se renfermoit absolument dans le sens qui lui étoit tracé.

Il ne dépendit pas de M. Tronson que Fénelon ne suivît une marche aussi précautionnée; il lui écrivit en même temps, et dans le même esprit qu'à M. de Beauvilliers [1], et il ajoutoit : « Je prends » trop de part à vos véritables intérêts, pour ne » pas vous proposer le seul moyen qui me paroît » capable de remédier à tous les maux que l'on » craint. M. l'évêque de Chartres a vu votre lettre » (au Pape); quoiqu'il approuve fort votre sou- » mission au Pape, lui et moi aurions souhaité, » pour l'amitié que nous avons pour vous, et » même cru nécessaire pour le bien de la paix, » qu'elle fût accompagnée d'un désaveu, ou d'une » explication des choses qu'on trouve à redire dans » votre livre. »

[1] 15 Avril 1697. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 138. — [2] 16 Avril 1697. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 139.

XVI.

Situation embarrassante de l'archevêque de Paris et de Fénelon. Variations de l'évêque de Chartres.

Le cardinal de Noailles étoit toujours porté, par son caractère, aux voies de douceur et de conciliation; d'ailleurs, sa position étoit devenue délicate et difficile. Il avoit approuvé le livre de Fénelon; il l'avoit jugé *correct et utile*; il étoit au moins certain qu'il n'y avoit pas observé les erreurs monstrueuses que Bossuet reprochoit à cet ouvrage, puisqu'après l'avoir lu, l'avoir gardé pendant trois semaines, après avoir indiqué et obtenu tous les changemens qui lui avoient semblé nécessaire, il en avoit autorisé l'impression, en désirant seulement qu'il ne parût qu'après celui de Bossuet : c'est ce qui lui faisoit souhaiter vivement de prévenir le scandale d'une controverse publique. Il écrivoit à Fénelon [2] : « Je ne vous dis pas de » vous livrer entièrement à M. de Meaux, mais » seulement de faire usage de *ses remarques*. Je » ferai, tant que je pourrai, le personnage de » médiateur; mais il faut que vous m'aidiez pour » cela, et que vous en fassiez plus que dans un » autre temps, parce que vous n'avez pas présen- » tement affaire seulement à M. de Meaux, mais » au public, mais à une foule inconcevable de » docteurs, de prêtres, de religieux et de gens de » toute espèce de condition. »

Fénelon ne demandoit pas mieux que de se réformer sur les *remarques de Bossuet*, si elles lui paroissoient fondées; mais Bossuet différoit toujours de les lui communiquer; il vouloit le forcer à une véritable retractation.

C'étoit pour y parvenir qu'il avoit proposé au cardinal de Noailles et à l'évêque de Chartres de s'assembler tous les trois pour examiner le livre de Fénelon, en extraire les propositions dignes de censure, et attacher à chacune des propositions les qualifications dont elle étoit susceptible. Ce ne fut que lorsque cet examen et cette espèce de jugement eût été arrêté et conclu entre les trois prélats, dans leurs assemblées particulières, qu'on invita Fénelon à s'y réunir, en leur donnant le nom de *simples conférences* [3].

Sa position devenoit chaque jour plus difficile. En refusant de se rendre à l'invitation de ses collègues, il achevoit de se perdre dans l'esprit du

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 139. — [2] *Ibid.* p. 134. — [3] Voyez les lettres de Bossuet à son neveu, des 15, 22, 29 avril et 16 mai 1697, Œuvres de Bossuet, t. XI, *édit. de Paris*, 1846.

Roi et de madame de Maintenon [1]. D'un autre côté, il ne pouvoit reconnoître pour juges d'un livre qu'il avoit déjà soumis au jugement du Pape, leur supérieur commun, des collèges à qui ni les lois canoniques et civiles, ni la discipline ecclésiastique établie en France, ne donnoient aucune juridiction sur lui. Mais au lieu de s'en tenir à cette défense générale, il s'abandonna trop facilement au désir et à l'espérance d'expliquer ou de justifier ce qui pouvoit paroître obscur ou équivoque dans son livre.

Il avoit déjà donné, dans sa lettre au Pape, quelques explications sur les principales difficultés qu'on lui avoit opposées. Il avoit écrit à Bossuet lui-même; il lui rappeloit tout ce qui s'étoit passé à l'époque des conférences d'Issy, les raisons de convenance personnelle, qui ne lui avoient pas permis d'approuver son *Instruction sur les États d'oraison*, et la loi qu'on lui avoit imposée de faire connoître au public ses véritables sentimens sur les points controversés. Il finissoit sa lettre à Bossuet en ces termes: « Vous pouvez » voir, Monseigneur, que je ne suis capable ni » de duplicité ni de politique timide: quoique » je craigne plus que la mort tout ce qui res- » sent la hauteur, j'espère que Dieu ne m'aban- » donnera pas, et qu'en gardant les règles d'hu- » milité et de patience avec celles de fermeté, » je ne ferai rien de foible ni de bas. Jugez par- » là de ma sincérité dans les assurances que je » vous donne; c'est à vous à régler la manière » dont nous vivrons ensemble: celle qui me » donnera les moyens de vous voir, de vous » écouter, de vous consulter, et de vous respecter » autant que jamais, est la plus conforme à mes » souhaits et à mes inclinations [2]. »

Fénelon s'étoit flatté de ramener plus facilement l'évêque de Chartres; il savoit que ce prélat ne partageoit pas toutes les opinions de Bossuet sur le fond même de cette controverse. Mais l'évêque de Chartres croyoit que Fénelon, en exaltant la charité, avoit trop affoibli l'espérance. Ce fut sur ce point qu'il chercha à rassurer ce prélat par une lettre dont il parut d'abord assez satisfait. Il alla plus loin; il s'engagea à donner une nouvelle édition de son livre, dans laquelle il ajouteroit des explications encore plus détaillées. Mais l'évêque de Chartres pensoit qu'un désaveu pur et simple, de sa part, étoit nécessaire dans les circonstances. « Les efforts que j'ai faits, mon » cher prélat, écrivoit-il à Fénelon [3], pour obte- » nir de vous ce que j'avois l'honneur de vous » dire hier, n'ont point été un effort de mon en- » vie de vaincre..... Le crédit que votre livre » donne, contre votre intention, au quiétisme de » de nos jours, m'effraie et m'afflige plus que je » ne puis vous dire. Les Quiétistes iront plus loin, » malgré vos expressions et vos exceptions les » plus formelles; ils sauront bien tirer de votre » livre d'étranges conséquences, et celles même » que votre piété a rejetées avec horreur. Si vous » soutenez ce livre par des explications, on le » tiendra bon, utile, sain dans la doctrine; on le » réimprimera; on accusera de peu d'intelligence » ou de mauvaise intention tous ceux qui le con- » damneront. Ainsi, il aura cours; les ennemis » de la vérité en triompheront; ils feront par-là » des dommages infinis. Pardonnez à ma ten- » dresse, elle est toujours avec mon respect or- » dinaire, et sans intérêt. »

Cependant l'évêque de Chartres avoit souvent de la peine à se défendre de la candeur avec laquelle Fénelon se prêtoit à toutes les explications qu'on pouvoit désirer de lui. Toutes les fois qu'il discutoit avec Fénelon, il revenoit à Fénelon; mais son extrême prévention contre madame Guyon, et l'ascendant de Bossuet, le replongeoient bientôt dans de nouvelles incertitudes.

Fénelon paroissoit encore plus redouter les variations de l'évêque de Chartres que toute la véhémence de Bossuet. On peut juger combien il lui étoit difficile d'arriver à un résultat satisfaisant dans une discussion où il avoit à combattre Bossuet, qui se refusoit à toute explication; l'évêque de Chartres, qui consentoit à des explications, mais qui ne pouvoit se fixer entièrement sur celles qu'il jugeoit nécessaires; et le cardinal de Noailles, qui redoutoit par timidité toutes les discussions, et que sa timidité même ramenoit aux discussions, parce qu'il lui étoit impossible de résister à Bossuet. Nous avons la minute originale d'une lettre de Fénelon, qui peut donner une idée de la situation pénible où il se trouvoit au milieu de toutes ces contradictions dans les caractères, souvent plus difficiles à concilier que les contradictions mêmes dans les choses.

« Je vous envoie, Monsieur [1], une lettre que » vous pouvez montrer à M. l'évêque de Chartres, » si M. de Beauvilliers et M. Tronson le jugent à » propos. Je ne puis être en peine que de sa fer- » meté à demeurer dans un même projet. Je l'ai » vu si souvent changer, que je ne peux plus » m'arrêter à ses propositions. Il n'a tenu qu'à » lui, depuis six mois, que nous ne fissions dès » le premier jour, sans scandale, ce qu'il propose » maintenant; et après l'avoir souvent proposé, » il l'a rejeté toutes les fois qu'il a été question de » conclure. On ne fait que me tâter pour m'en- » traîner peu à peu, et pour m'engager vers les » autres, sans engager jamais les autres vers moi. » D'ailleurs, je ne connois plus M. de Chartres: » il n'hésite jamais, il ne doute de rien; il ne dé- » fère plus à ses anciens amis, qui avoient autre- » fois toute sa confiance. Il me paroît réservé, » mystérieux, livré à des conseils qui l'aigrissent, » qui le remplissent de défiance, et qui lui font » rejeter tous les tempéramens raisonnables, afin » qu'il me jette dans les dernières extrémités. S'il » vouloit bien prendre M. Tronson pour notre » véritable et secret médiateur, nous ne serions » bientôt, lui et moi, qu'un cœur et une ame. » Pour mon cœur, il est encore tout entier à son » égard, et je me sentirois dès demain plus ten- » dre et plus ouvert pour lui que je ne l'ai jamais » été. Pour M. de Meaux, je ne saurois m'y fier:

[1] Le cardinal de Bausset reconnoît plus bas, n. XVII, p. 93 que le Roi lui-même avoit paru sentir la justice et la convenance de ce que Fénelon demandoit, c'est-à-dire que Bossuet ne fût point admis à l'examen de son livre. — [2] *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 129. — [3] Lettre de l'évêque de Chartres à Fénelon, 18 mai 1697. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 150.

[1] Lettre de Fénelon à M. Hébert, curé de Versailles. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 176

» il n'y auroit à le faire ni bienséance, ni sûreté ; » mais je n'ai aucun fiel, et, le lendemain que » l'affaire seroit finie, je ferois toutes les avances » les plus honnêtes pour bien vivre avec lui, et » pour édifier le public. »

XVII.

Fénelon est appelé aux conférences de l'archevêché de Paris.

Bossuet, à peu près assuré du concours de l'évêque de Chartres, ne se pressoit point d'envoyer à Fénelon ces *remarques* promises depuis si long-temps. Il savoit qu'elles devoient entrer dans l'examen que l'on devoit faire du livre des *Maximes*, et que le cardinal de Noailles, M. Tronson et M. Pirot seroient seuls admis à cet examen. Car Fénelon avoit établi pour première condition l'exclusion de Bossuet. « Le cardinal de Noailles et le » Roi lui-même avoient paru en sentir la justice » et la convenance. Elle ne venoit pas, ajoutoit » Fénelon, d'aucun ressentiment, mais de la fâ- » cheuse nécessité où il l'avoit réduit de n'avoir » plus rien à traiter avec lui, après la conduite » qu'il avoit tenue à son égard depuis plusieurs » années [1]. »

Mais Bossuet, comme on l'a vu, avoit trouvé le moyen de se rendre maître de cet examen malgré Fénelon. « Il avoit d'abord annoncé qu'il ne » communiqueroit *ses remarques* qu'à Fénelon » *comme à un ami*; ensuite, il ajouta qu'il les » montreroit au cardinal de Noailles et à l'évêque » de Chartres; et il se servit de ce prétexte pour » former insensiblement ces assemblées (dont nous » avons parlé), que le cardinal crut devoir lais- » ser tenir pour avoir égard à la nécessité du » temps, et qui finirent par donner une étrange » scène au public. »

Il en résulta que Fénelon, qui devoit d'abord avoir seul connoissance des *remarques* de Bossuet, fut le seul à qui il n'en donna point de communication, et que celui que Fénelon avoit exclus de l'examen de son livre, l'en avoit lui-même exclus.

Mais lorsque Bossuet eut observé que cette forme de prononcer sur la doctrine, pouvoit blesser tout le corps épiscopal, il proposa d'inviter Fénelon à assister lui-même à ces assemblées, auxquelles on affecta de donner le nom de *conférences*. Mais ce ne fut, comme on le voit par sa correspondance avec son neveu [2], que lorsque les *trois prélats* eurent *arrêté* leur jugement sur les *propositions* dignes de *censure*, sur les *qualifications précises* qu'elles devoient recevoir, et sur la *satisfaction* que Fénelon devoit à *l'Eglise* par une *rétractation* formelle. Il est donc assez sensible que Fénelon n'avoit été invité à ces conférences, que pour être interrogé sur son livre par des prélats dont l'opinion étoit déjà *arrêtée*; qui n'avoient aucune juridiction sur lui, et qui prétendoient le soumettre à leur *censure*. On ne peut en effet en douter, en lisant le mémoire que Bossuet remit au cardinal de Noailles pour être communiqué à Fénelon [1]. Nous avons la copie originale de ce mémoire, avec des additions et des corrections de la main de Bossuet. Il faut convenir, en le lisant, qu'il n'étoit pas propre à disposer Fénelon à reconnoître Bossuet pour son juge, quand même il y eût été aussi porté qu'il en étoit éloigné.

Bossuet y articuloit en termes formels, « que » les trois prélats étoient indispensablement obli- » gés de parler, à moins de vouloir que toute l'E- » glise ne leur imputât cette *mauvaise doctrine* » (celle du livre de Fénelon), et de se déclarer » *prévaricateurs de leur ministère ;* que sans cela, » ils seroient exposés à être enveloppés dans la » condamnation d'un livre *qui a scandalisé toute* » *l'Eglise*.... Que c'est par cette raison qu'ils ont » rédigé par écrit les propositions qu'ils ont jugées » *dignes de censure*. (Bossuet les portoit à qua- » rante-huit, et il les représentoit en grande par- » tie *comme autant d'erreurs dans la foi ;* et un » très-grand nombre d'autres *comme contraires* » *à la foi, enduisant tout le quiétisme, des choses* » *abominables, des conséquences affreuses*, désa- » vouées à la vérité par l'auteur, *mais dont il po-* » *soit le principe :* qu'on ne pouvoit donc *pallier*, » *une doctrine mauvaise par elle-même, odieuse*, » *inexcusable, et qui faisoit horreur*.) Il finissoit » par accuser Fénelon, d'avoir *supposé, tronqué*, » *altéré*, probablement sans mauvais dessein, *et* » *pris à contre-sens* plus de dix ou douze passa- » ges de saint François de Sales, et il concluoit » que tout le livre des *Maximes n'étoit, depuis le* » *commencement jusqu'à la fin, qu'une apologie* » *cachée du quiétisme* [2]. »

Toutes les protestations de tendresse que Bossuet mêloit à ce langage si véhément, achevèrent d'aigrir Fénelon, parce qu'il croyoit y apercevoir un défaut de sincérité, dont la franchise de son caractère s'indignoit. « Il nous est dur, disoit Bos- » suet [3], de parler ainsi du *cher auteur* à lui- » même, *d'un ami si accoutumé à entendre ma* » *voix, comme j'étois de ma part si accoutumé à* » *entendre la sienne*. Dieu, sous les yeux de qui » j'écris, sait avec quel gémissement je lui ai porté » ma triste plainte *sur ce qu'un ami de tant d'an-* » *nées* me juge indigne de traiter avec lui, *moi* » *qui n'ai jamais élevé ma voix contre lui d'un* » *demi-ton seulement*..... J'impute seulement à » mes péchés l'éloignement qu'un *tel ami* a mar- » qué de moi; *un ami de toute la vie, un cher* » *auteur, Dieu le sait, que je porte dans mes en-* » *trailles*. »

Quant au refus d'admettre les explications que Fénelon prétendoit donner, Bossuet disoit [4] *qu'elles n'étoient pas recevables, parce qu'elles n'étoient pas sincères*.

XVIII.

Fénelon refuse de conférer avec Bossuet.

Fénelon a fait connoître lui-même les motifs qui ne lui avoient pas permis d'accepter les conférences proposées par Bossuet.

[1] Lettre de Fénelon au cardinal de Noailles. *Corresp. de Fenelon*, t. IX, p. 153. — [2] *Œuvres de Bossuet*, t. XI, edit. de Paris.

[1] *Œuvres de Bossuet*, t. IX, p. 326, etc. — [2] Voyez les *Pièces justificatives* du livre troisième, n. III. — [3] Mémoire de Bossuet contre le livre de Fénelon. — [4] *Ibid.*

« Ces conférences [1] auroient renversé le projet » d'examen arrêté avec le cardinal de Noailles, » et dont le Roi avoit agréé le plan ; elles l'au- » roient rejeté entre les mains de M. de Meaux, » qui joignoit à toutes ses anciennes préventions » une nouvelle hauteur depuis les éclats qui » étoient arrivés. D'ailleurs, observait Fénelon, » s'agissoit-il de conférences où M. de Meaux se » fût borné à me proposer douteusement ses dif- « ficultés, en se méfiant de ses pensées contre » mon livre? Non : il déclaroit dès-lors, et il l'a » déclaré encore plus solennellement depuis [2], que » lui et ses collègues *ne mettoient point en ques-* » *tion la fausseté de la doctrine* (de Fénelon), » *qu'ils la tenoient déterminément mauvaise et in-* » *soutenable*; qu'ainsi, supposé qu'il persistât in- » vinciblement *à ne vouloir pas se dédire*, *il n'y* » *avoit de salut pour eux* qu'à déclarer leur sen- » timent à toute la terre. »

« Rien n'est plus clair que ces paroles, obser- » voit Fénelon [3], il ne vouloit m'attirer dans l'as- » semblée que *pour décider, pour parler au nom* » *de l'Eglise, pour me faire dédire.* Quoi! ne pou- » voit-il pas craindre de se tromper en me con- » damnant? Non. *On ne mettoit pas en question* » *que je ne fusse dans l'erreur, et que je ne dusse* » *me dédire.* Devois-je tenter ces conférences, ou » plutôt subir la correction de ce tribunal? Dans » la situation où j'étois, me convenoit-il d'aller » faire une scène sujette à diverses explications, » sur lesquelles M. de Meaux auroit été cru? S'il » a cité si mal les passages de mes écrits impri- » més, qui sont sous les yeux du public ; s'il a » expliqué tant de fois mes paroles dans un sens » si contraire au mien ; s'il n'a pu se modérer » dans des écrits qui doivent être lus de toute » l'Eglise, que n'auroit-il pas fait dans ces confé- » rences particulières, où il auroit pu s'abandon- » ner librement à sa vivacité et à sa préven- » tion? »

Fénelon ne pouvoit pas être soupçonné d'éluder des conférences par crainte, par embarras, par défaut de talens, de moyens ou de génie pour la discussion. Il a bien su prouver, par toutes les défenses qu'il a publiées dans le cours de ce grand procès, *que des conférences ne devoient pas l'embarrasser.* C'est lui-même qui en a fait l'observation, et il avoit acquis le droit de s'exprimer avec cette noble confiance.

Mais on étoit parvenu à persuader à madame de Maintenon qu'il étoit indispensable que Bossuet assistât à ces conférences, et elle en donnoit à madame de la Maisonfort, avant son expulsion de Saint-Cyr, une raison assez honorable pour Fénelon. « Admettre M. de Paris et M. de Char- » tres à ces conférences, disoit-elle, et en exclure » M. de Meaux, c'est ne rien faire ; parce que, » quand il arriveroit que M. de Cambrai amenât » les deux premiers à son sentiment, on en con- » cluroit que c'est par la supériorité de son génie : » au lieu que, si M. de Meaux se rangeoit du côté » de M. de Cambrai, on ne douteroit plus que ce » prélat n'eût la vérité pour lui, M. de Meaux » étant le plus grand théologien qu'il y eût, et » M. de Cambrai le plus bel esprit. »

« Mais, disoit Bossuet, pourquoi M. de Cam- » brai veut-il me séparer de l'archevêque de Paris » et de l'évêque de Chartres, qu'il consent à » prendre pour examinateurs? Pourquoi? répli- » quoit Fénelon [1], parce qu'ils ne veulent pas, » comme M. de Meaux, m'arracher une rétrac- » tation sous un titre plus spécieux ; parce qu'ils » ne m'ont point tendu de piéges pour me réduire » à approuver leurs livres ; parce qu'il ne me » revient point qu'ils parlent de moi à leurs amis » comme d'*un fanatique*, comme d'un esprit ma- » lade qu'on veut guérir ; parce que, loin d'être » blessés de mon refus pour l'approbation du livre » de M. de Meaux, ils ont cru mes raisons con- » cluantes pour ne le pas approuver. »

Cependant Fénelon faisoit observer au cardinal de Noailles « qu'il n'y avoit point de particulier » à qui on refusât la liberté de s'expliquer, et » qu'il étoit étonnant qu'on la refusât à un évê- » que ; qu'on auroit dû au contraire l'y inviter, » l'en prier, au lieu de s'y opposer : » et il rappelle à ce sujet un trait remarquable. « *Pallavicini*, » dit-il, a écrit dans sont *Histoire du Concile de* » *Trente*, que le cardinal *Cajetan* fut universel- » lement blâmé à Rome de n'avoir pas voulu re- » cevoir l'*Explication* de *Luther*, et de lui avoir » demandé une *rétractation.* Quand même je serois » aussi hérétique que je suis catholique zélé pour » la foi, on devroit en conscience supporter une » mauvaise honte, et se contenter d'une expli- » cation. »

Le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres paroissoient sentir la force de toutes ces considérations ; ils en étoient quelquefois ébranlés ; mais ils étoient bientôt forcés de fléchir sous l'ascendant de Bossuet, qui leur disoit avec véhémence : « [2] Prenez le parti qu'il vous plaira, je vous dé- » clare que j'élèverai ma voix jusqu'au ciel contre » des erreurs que vous ne pouvez plus ignorer. » J'en porterai mes plaintes jusqu'à Rome et par » toute la terre, et il ne sera pas dit que la cause » de Dieu sera ainsi lâchement abandonné ; fussé- » je seul, j'entreprendrai la chose.... »

XIX.

Fénelon consent à conférer avec Bossuet, à certaines conditions.

Fénelon voulut donner au cardinal de Noailles et à l'évêque de Chartres une preuve de sa déférence pour eux, en portant la condescendance aussi loin qu'elle pouvoit aller. Il consentit à conférer avec Bossuet ; mais il exigea trois conditions, dans la seule vue d'éviter une scène confuse que chacun rapporteroit selon ses préventions :

« 1° Qu'il y auroit [3] des évêques et des théolo- » giens présens ;

» 2° Qu'on parleroit tour à tour, et qu'on écri- » roit sur-le-champ les demandes et les ré- » ponses ;

[1] Réponse à la Relation sur le Quiétisme. — [2] Relation sur le Quiétisme, par Bossuet. — [3] Réponse à la Relation sur le Quiétisme.

[1] Réponse à la Relation sur le Quiétisme. — [2] Relation du Quiétisme, par l'abbé Phélipeaux. — [3] Réponse à la Relation sur le Quiétisme.

3° Que Bossuet ne se serviroit point du pré- » texte de ces conférences sur les points de doc- » trine, pour se rendre examinateur du texte du » livre des *Maximes*, et que cet examen demeu- » reroit suivant le premier projet entre l'arche- » vêque de Paris, M. Tronson et M. Pirot. »

Dès que Fénelon eut proposé ces conditions, on lui répondit qu'elles rendoient, selon les vues de M. de Meaux, les conférences inutiles, et tout fut irrévocablement rompu.

XX.

Il demande la permission d'aller à Rome.

Fénelon prit alors le parti d'écrire au Roi [1] « que » n'ayant pu savoir précisément ce qu'il y avoit » à reprendre dans son livre, que bien des théo- » logiens approuvoient, quoiqu'ils n'osassent s'en » expliquer, il ne pouvoit faire de rétractation ni » oblique, ni positive; la première ne lui conve- » nant en aucune manière, et ne se sentant cou- » pable d'aucune erreur, ce que supposeroit la » seconde. Il osoit supplier Sa Majesté de lui per- » mettre d'aller lui-même à Rome pour défendre » son livre, promettant de n'y voir personne que » le Pape, et ceux que Sa Sainteté jugeroit à pro- » pos de nommer pour l'examiner; de ne se mêler » d'aucune autre affaire; d'y vivre encore plus » retiré qu'il ne faisoit à Versailles, et d'en re- » venir dès le moment où le Pape auroit prononcé, » soumis à son jugement, justifié ou détrompé, » et toujours catholique; que dans tous les cas, » il se trouveroit alors en état de détromper lui- » même les théologiens cachés qui recevoient la » doctrine de son livre, en supposant que le Pape » prononçât qu'il s'étoit trompé. »

Quatre jours après (le 29 juillet 1697), Fénelon écrivit à madame de Maintenon pour la prier d'appuyer sa demande auprès du Roi. Il paroît qu'il étoit réduit à la nécessité de lui écrire, parce qu'il n'avoit plus la liberté d'arriver jusqu'à elle [2]. On doit croire qu'en se refusant à voir Fénelon, elle cédoit malgré elle à un sentiment de ménagement et de délicatesse. Il lui auroit été sans doute trop pénible de se trouver en présence d'un homme qu'elle avoit tant affectionné, dans un moment où elle savoit que sa disgrâce étoit décidée, et qu'elle ne devoit plus le revoir.

XXI.

Fénelon est renvoyé de la Cour.

Ce fut le jeudi 1er août 1697 que Louis XIV écrivit à Fénelon « qu'il ne jugeoit point à propos » de lui permettre d'aller à Rome; qu'il lui en- » joignoit au contraire de se rendre dans son » diocèse, et lui défendoit d'en sortir; qu'il pou- » voit envoyer à Rome ses défenses pour la jus- » tification de son livre. » Le même ordre lui prescrivoit de ne s'arrêter à Paris, en se rendant à Cambrai, que le temps nécessaire pour expédier les affaires qu'il pouvoit y avoir.

Au moment même où Fénelon reçut les ordres du Roi, il écrivit à madame de Maintenon la lettre suivante. Nous la transcrivons sur la minute originale, qui est entièrement de sa main [1].

A Versailles, ce 1er août (1697).

« Je partirai d'ici, madame, demain vendredi, » pour obéir au Roi. Je ne passerois point à Pa- » ris, si je n'étois dans l'embarras de trouver un » homme propre pour aller à Rome, et qui veuille » bien faire ce voyage. Je retourne à Cambrai » avec un cœur plein de soumission, de zèle, de » reconnoissance et d'attachement sans bornes » pour le Roi. Ma plus grande douleur est de » l'avoir fatigué et de lui déplaire. Je ne cesserai » aucun jour de ma vie de prier Dieu qu'il le » comble de ses grâces. Je consens à être écrasé » de plus en plus. L'unique chose que je demande » à Sa Majesté, c'est que le diocèse de Cambrai, » qui est innocent, ne souffre pas des fautes qu'on » m'impute. Je ne demande de protection que » pour l'Eglise, et je borne même cette protec- » tion à n'être point troublé dans le peu de bonnes » œuvres que ma situation présente me permet » de faire pour remplir les devoirs de pasteur.

» Il ne me reste, Madame, qu'à vous deman- » der pardon de toutes les peines que je vous ai » causées. Dieu sait combien je les ressens; je ne » cesserai point de le prier, afin qu'il remplisse lui » seul tout votre cœur. Je serai toute ma vie aussi » pénétré de vos anciennes bontés, que si je ne les » avois point perdues, et mon attachement res- » pectueux pour vous, Madame, ne diminuera » jamais. »

En lisant cette lettre, dont chaque ligne respire un sentiment si doux et si tendre de calme, de courage et de résignation, on se représente facilement l'effet qu'elle dut produire sur madame de Maintenon. Cette lettre, en lui rappelant tous ses anciens sentimens pour Fénelon, ne lui permettoit pas de se dissimuler toute la part qu'elle avoit à ses disgrâces actuelles. Il étoit difficile qu'elle n'accordât pas de l'intérêt et de l'estime à un homme, dont le tort le plus grave, au moins dans l'origine, provenoit d'une excessive délicatesse en amitié, et qui consentoit à sacrifier tous les honneurs et toutes les espérances de la plus brillante fortune à un procédé fidèle et généreux, ou plutôt à des motifs de conscience qu'il s'exagéroit trop à lui-même. On ne peut douter en effet, que cette lettre n'ait laissé pendant long-temps une impression profonde de tristesse dans l'ame de madame de Maintenon. Elle nous apprend [2] que sa santé en fut affectée, et qu'elle n'en dissimula pas la cause à Louis XIV. Ce prince en parut d'abord blessé; mais il ne put s'empêcher de lui dire, en voyant son affliction : « Eh bien, madame, il faudra donc que nous » vous voyions mourir pour cette affaire-là? »

Dès le 26 juillet, six jours avant l'exil de Fénelon, Louis XIV avoit écrit de sa propre main,

[1] Lettre de Fénelon au Roi, 25 juillet 1697. Manuscrit de Pirot. — [2] *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 175.

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 180. — [2] Entretiens de madame de Maintenon.

au pape Innocent XII, une lettre rédigée par Bossuet. Le Roi dénonçoit au Pape *le livre de l'archevêque de Cambrai, comme très-mauvais et très-dangereux*; *comme déjà réprouvé par des évêques et un grand nombre de docteurs et de savans religieux*; il ajoutoit *que les explications offertes par l'archevêque de Cambrai n'étoient pas soutenables*; et finissoit *par assurer le Pape qu'il emploieroit toute son autorité pour faire exécuter la décision du saint Siége.*

Le 6 août 1697, les trois prélats (le cardinal de Noailles, Bossuet et l'évêque de Chartres) signèrent *une déclaration de leurs sentimens sur le livre des Maximes des Saints*, et la remirent le lendemain 7 août, avec l'autorisation du Roi, entre les mains de M. Delphini, nonce du Pape.

Cette déclaration, qui avoit été extrêmement adoucie par le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres, s'exprimoit en général avec toutes les formes de la décence et de la modération. On est seulement fâché d'y retrouver, parmi les propositions dénoncées, *celle du trouble involontaire de Jésus-Christ*[1], proposition qui n'appartenoit pas véritablement au livre de Fénelon, qui n'y avoit été insérée en son absence que par une méprise de l'imprimeur; proposition que Fénelon désavouoit hautement, qu'il censuroit avec la même sincérité que les trois évêques, et qu'il ne paroissoit ni juste ni convenable de reproduire parmi les chefs d'accusation qu'on dirigeoit contre lui.

Fénelon ne s'étoit arrêté que vingt-quatre heures à Paris, comme il l'avoit annoncé à madame de Maintenon. Au moment d'en partir pour se rendre à Cambrai, il jeta un regard d'intérêt et d'attendrissement sur Saint-Sulpice, qu'il ne devoit plus revoir, et où il avoit passé les années les plus heureuses et les plus paisibles de sa jeunesse. Un sentiment délicat lui défendit de s'y montrer; il craignit d'entraîner dans sa disgrâce le supérieur de cette utile et respectable société. Ce fut par le même motif qu'il évita, pendant toute l'instruction de son procès à Rome, d'entretenir aucune correspondance avec M. Tronson. Voici la lettre qu'il lui écrivit le jour même qu'il partit pour Cambrai[2] :

« Je m'abstiens, Monsieur, de vous aller embrasser pour ne vous commettre en rien. Je » vous révère et vous aime trop, pour ne pas ménager vos intérêts et ceux de votre communauté » plus que les miens. On ne se contente pas d'attaquer mon livre, on n'oublie rien pour noircir » ma personne. M. l'archevêque de Paris, qui » témoignoit avoir de si bonnes intentions, parle » comme M. de Meaux, et assure qu'il travaille » inutilement depuis quatre ans[3].... de mes erreurs, et que j'en ai eu de beaucoup plus grandes » que mon livre. On laisse entendre que ce fond » d'anciennes erreurs que je cache sous des termes » adoucis, est ce qui oblige les évêques à me tenir » une rigueur qu'on ne tiendroit pas à un autre, » pour m'obliger à me rétracter, et pour rejeter » toute explication. Je sais même que M. de Paris » entre dans cette accusation, et qu'il doit écrire » au Pape, de concert avec MM. de Meaux et de » Chartres, qu'ils sont obligés en conscience de » m'accuser devant lui comme un homme qu'ils » connoissent depuis plusieurs années dans toutes » les erreurs du quiétisme. Vous savez, Monsieur, » que j'ai déposé entre vos mains mes écrits originaux du temps où l'on prétend que j'étois si » égaré; je n'y ai rien changé depuis. S'ils ne vous » paroissent pas suffisans pour me justifier, ayez » la bonté de me faire savoir ce que vous trouvez » qui y manque. Les extraits de saint Clément et » de Cassien donnèrent ces préventions à M. de » Meaux, qui n'avoit jusqu'à ce temps-là jamais » rien lu de saint François de Sales, ni des autres » auteurs de ce genre. Tout lui étoit nouveau; » tout le scandalisoit; les passages que je citois, » et qui sont excessifs dans saint Clément et dans » Cassien, lui paroissoient ma doctrine, quoique » j'eusse dit en les citant qu'il falloit en rabattre » beaucoup selon les mystiques raisonnables. » Voilà, monsieur, la principale affaire du temps » présent. M. de Meaux dit que mon livre n'est » pas conforme à mes explications, et que mes » vrais sentimens sont encore bien plus mauvais » que ceux que j'ai exprimés dans mon livre. Ce » que je souhaiterois, si cela ne vous commet » point, c'est que vous eussiez la bonté de rendre » à M. l'évêque de Chartres un témoignage précis » sur les faits. Je m'en vais à Cambrai, d'où j'écrirai à Rome. Je répandrai ma lettre pastorale, » et j'écrirai peut-être une lettre douce et simple » à M. de Meaux pour éclaircir les choses de procédé et de doctrine, dans lesquelles il me représente comme *un fanatique et un hypocrite.* » Priez Dieu pour moi, monsieur, j'en ai grand » besoin dans mes souffrances, et aimez toujours » un homme plein de tendresse, de confiance, de » reconnoissance et de vénération pour vous. »

XXII.

Parallèle de Bossuet et de Fénelon par le chancelier d'Aguesseau.

C'est en ce moment qu'on voit s'établir entre deux grands évêques cette trop mémorable controverse, dont le chancelier d'Aguesseau nous donne une juste idée par un parallèle aussi ingénieux qu'intéressant.

« On vit donc entrer en lice deux adversaires » illustres, plutôt égaux que semblables[1] : l'un » consommé depuis long-temps dans la science » de l'Eglise, couvert des lauriers qu'il avoit remportés, en combattant pour elle contre les hérétiques; athlète infatigable, que son âge et ses » victoires auroient pu dispenser de s'engager » dans un nouveau combat, mais dont l'esprit encore vigoureux et supérieur au poids des années, » conservoit dans sa vieillesse une grande partie » de ce feu qu'il avoit eu dans sa jeunesse : l'autre, » plus jeune et dans la force de l'âge, moins connu

[1] *La partie inférieure (de Jésus-Christ) ne communiquoit à la supérieure ni son trouble involontaire, ni ses défaillances sensibles.* (Prop. 13, condamnée par le bref d'Innocent XII.) — [2] *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 186. — [3] Il y a un mot d'oublié dans la lettre manuscrite de Fénelon, c'est sans doute : *à me désabuser.*

[1] Œuvres du chancelier d'Aguesseau, t. XIII, p. 176.

» par ses écrits, néanmoins célèbre par la réputation de son éloquence et de la hauteur de son génie, nourri et exercé depuis long-temps dans la matière qui faisoit le sujet du combat, possédant parfaitement la langue des mystiques, capable de tout entendre, de tout expliquer, et de rendre plausible tout ce qu'il expliquoit : tous deux long-temps amis, avant que d'être devenus également rivaux ; tous deux recommandables par l'innocence de leurs mœurs, également aimables par la douceur de leur commerce ; ornemens de l'Eglise, de la cour, de l'humanité même ; mais l'un respecté comme un soleil couchant dont les rayons alloient s'éteindre avec majesté ; l'autre regardé comme un soleil levant qui rempliroit un jour toute la terre de ses lumières, s'il pouvoit sortir de cette espèce d'éclipse dans laquelle il s'étoit malheureusement engagé. On vit couler de ces plumes fécondes une foule d'écrits qui divertirent le public, et affligèrent l'Eglise par la division de deux hommes dont l'union lui auroit été aussi glorieuse qu'utile, s'ils avoient su tourner contre ses ennemis les armes qu'ils employoient l'un contre l'autre. »

XXIII.

Douleur du duc de Bourgogne. — Noble procédé du duc de Beauvilliers.

Aussitôt que le duc de Bourgogne fut instruit de l'exil de son précepteur, il courut se jeter aux pieds du Roi son grand-père, et dans la tendre émotion d'un cœur jeune, sensible et vertueux, il offrit pour garant de la doctrine du maître, la pureté des maximes que le disciple avoit puisées à son école. Louis XIV fut touché de ce dévouement naïf et généreux ; mais, toujours conduit par ce sentiment du vrai et du juste qui le caractérisoit, il lui répondit : « Mon fils, je ne » suis pas maître de faire de ceci une affaire de » faveur ; il s'agit de la pureté de la foi, et M. de » Meaux en sait plus sur cette partie que vous » et moi. » Cependant, malgré toute la prévention qu'on étoit parvenu à lui inspirer, il voulut bien accorder aux larmes du duc de Bourgogne, que Fénelon conservât le titre de précepteur des princes ses petits-fils.

Tous les amis de Fénelon lui restèrent attachés dans sa disgrâce ; et on vit alors à Versailles un spectacle dont les cours sont rarement témoins : la vertu proscrite et malheureuse défendue, jusqu'au pied du trône, par l'amitié fidèle et courageuse. Nulle considération de crainte ou de faveur ne put arracher au duc de Beauvilliers le désaveu des nobles sentimens qui l'unissoient à Fénelon. En vain Louis XIV, dans un éclaircissement particulier qu'il eut avec lui, voulut lui faire pressentir le sort qui le menaçoit lui-même ; en vain il lui dit, « qu'étant responsable à Dieu » et à tout son royaume de la foi de M. le duc » de Bourgogne, il ne pouvoit s'empêcher de lui » témoigner son inquiétude sur les liaisons qu'il » conservoit avec l'archevêque de Cambrai, dont » la doctrine lui étoit suspecte. » M. de Beauvilliers répondit au Roi, « qu'il se rappeloit avoir » engagé Sa Majesté à nommer Fénelon précepteur du duc de Bourgogne, et qu'il ne pourroit » jamais se repentir de l'avoir fait ; qu'il avoit » toujours été son ami, et qu'il l'étoit encore ; mais » qu'en matière de religion, il pensoit comme » son pasteur, et non pas comme son ami ; qu'au » reste Sa Majesté pouvoit écarter toute inquiétude sur l'éducation de M. le duc de Bourgogne ; » que loin d'avoir les sentimens des Quiétistes, il » en ignoroit même le nom. » Il ajouta avec un mélange de calme et d'émotion : « Sire, je suis » l'ouvrage de Votre Majesté ; Votre Majesté m'a » élevé, elle peut m'abattre ; dans la volonté de » mon prince, je reconnoîtrai la volonté de Dieu ; » je me retirerai de la cour, Sire, avec le regret » de vous avoir déplu, et avec l'espérance de » mener une vie plus tranquille. » Louis XIV parut satisfait de cette explication.

M. de Beauvilliers fit plus encore. Fénelon, en partant pour Cambrai, écrivit[1] à cet ami si cher et si fidèle, une lettre où se peignoient la candeur de son ame et le noble courage qu'il opposoit au malheur. M. de Beauvilliers fit imprimer sur-le-champ cette lettre, la présenta lui-même au Roi, et la répandit à la cour et dans le public. Les courtisans ne pouvoient comprendre comment on s'exposoit à compromettre son rang, ses honneurs et sa fortune, pour se montrer fidèle à un ami disgrâcié.

Plus M. de Beauvilliers montroit de générosité pour défendre son ami malheureux, plus Fénelon sembloit s'opposer lui-même à cet excès de délicatesse. Il se trouvoit bien plus fort lorsqu'il n'avoit à combattre que ses adversaires ; mais tout son courage expiroit à la pensée et à la crainte d'associer à ses malheurs le plus vertueux de ses amis.

« On ne peut être plus sensible que je le suis, » mon bon duc[2], à la peine que je vous cause. Le » seul désir de vous en soulager suffiroit pour » me faire faire les choses les plus amères et les » plus humiliantes. Mais vous savez qu'on a refusé » de me laisser expliquer, et on veut absolument » m'imputer des erreurs que je déteste autant » que ceux qui me les imputent.... Mes principaux adversaires crient[3], me déchirent, et » abusent de l'autorité qu'ils ont. J'ai affaire à » des gens passionnés, et à quelques personnes » de bonne intention qui se sont livrées à ceux » qui agissent par passion. Je tâcherai de faire ici » mon devoir, quoique les opprobres dont on » m'a couvert troublent tous les biens que je pourrois faire dans un pays où les besoins sont » infinis. Je ne respire, Dieu merci, que sincérité » et soumission sans réserve ; après avoir représenté au Pape toutes mes raisons, je n'aurai » qu'à me taire et à obéir. On ne me verra pas, » comme d'autres l'ont fait, chercher des distinctions pour éluder les censures de Rome. Nous » n'aurions pas eu besoin d'y recourir, si on avoit » agi avec moi avec l'équité, la bonne foi et la » charité chrétienne qu'on doit à un confrère.

[1] Le 3 août 1697. *Œuvres de Fénelon*, t. II, p. 282. — [2] Lettre de Fénelon à M. de Beauvilliers, 12 août 1697. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 188. — [3] 26 août, t. VII, p. 214.

» Je prie Dieu qu'il me détrompe, si je me suis » trompé; et si je ne le suis pas, qu'il détrompe » ceux qui se sont trop confiés à des personnes » passionnées. Ce qui m'afflige le plus, est de dé- » plaire au Roi, *et de vous exposer à ne plus lui » être si agréable. Sacrifiez-moi, et soyez persuadé » que mes intérêts ne me sont rien en comparaison » des vôtres. Si mes prières étoient bonnes, vous » sentiriez bientôt la paix, la confiance et la con- » solation dont vous avez besoin dans votre place* »

Les inquiétudes de l'amitié avoient seules le pouvoir de troubler le calme de cette ame sensible et résignée; mais les grandes pensées de la religion lui rendoient bientôt toute la force dont il avoit besoin pour lutter contre les violentes contradictions qui lui étoient encore réservées. C'est dans cette disposition qu'il écrivoit à madame de Gamaches, peu de jours après son arrivée à Cambrai[1]: « Encore un peu, et le songe trompeur » de cette vie va se dissiper, et nous serons tous » réunis à jamais dans le royaume de la vérité, » où il n'y a plus ni erreur, ni division, ni scan- » dale; nous n'y respirerons que l'amour de Dieu; » sa paix éternelle sera la nôtre. En attendant, » souffrons, taisons-nous, laissons-nous fouler aux » pieds, portant l'opprobre de Jésus-Christ : trop » heureux si notre ignominie sert à sa gloire. »

XXIV.

Fénelon envoie l'abbé de Chanterac à Rome.

Louis XIV avoit refusé à Fénelon la permission d'aller à Rome, et Fénelon fut réduit à la nécessité et à l'embarras de trouver un défenseur qui pût le suppléer dans l'instruction d'une cause que les circonstances rendoient aussi difficile que délicate. La Providence daigna venir à son secours. Il avoit besoin d'un homme qui réunit toute la considération de la vertu et de la piété, à la science théologique et à une connoissance particulière de tous les détails de cette controverse; d'un homme qui fût doué en même temps de cet esprit de sagesse et de conduite qui rendît son zèle utile, sans l'exposer à offrir le plus léger prétexte à la malveillance de ses ennemis. Fénelon eut le bonheur de trouver toutes ces qualités si rares réunies dans un parent, dans un ami pénétré pour lui de la plus tendre vénération et d'un dévouement à toute épreuve; car telle fut sa glorieuse destinée, que sa disgrâce et ses malheurs ne servirent qu'à resserrer plus étroitement les liens qui l'avoient uni à ses amis. Cet ami, ce parent étoit l'abbé de CHANTERAC[2], *homme sage, pacifique, instruit et vertueux*. C'est le témoignage que lui rend un partisan zélé de Bossuet, dans un manuscrit dont nous empruntons les expressions[3].

La correspondance de l'abbé de Chanterac avec Fénelon, dont nous avons les originaux entre les mains, peut être présentée comme un véritable modèle de la sage modération que l'on doit toujours observer dans les controverses ecclésiastiques; elle offre surtout un contraste remarquable avec celle de l'abbé Bossuet, neveu de l'évêque de Meaux.

Une circonstance particulière, étrangère au livre des *Maximes*, avoit conduit à Rome, depuis plus d'un an, cet abbé Bossuet et l'abbé Phelippeaux. Ce dernier étoit un habile théologien dont Bossuet estimoit la capacité, et qu'il crut devoir donner pour conseil et pour coopérateur à son neveu. Ils étoient l'un et l'autre sur le point de revenir en France, lorsque Fénelon déféra lui-même le jugement de son livre au saint Siége. Bossuet se hâta de suspendre leur retour, et les chargea de poursuivre à Rome la condamnation du livre de Fénelon. Ce fut un véritable malheur pour l'évêque de Meaux comme pour l'archevêque de Cambrai. Il suffit, en effet, de lire les lettres de l'abbé Bossuet[1], et la *Relation du Quiétisme* de l'abbé Phélippeaux, pour juger combien ces deux ecclésiastiques contribuèrent, par leur emportement et leurs relations virulentes, à aigrir Bossuet contre Fénelon[2].

XXV.

Le cardinal de Bouillon ambassadeur à Rome.

Le cardinal de Bouillon venoit d'être nommé ambassadeur de France à Rome. On ne doit point juger de lui par les portraits odieux qu'en ont fait, dans leurs écrits, l'abbé Bossuet et l'abbé Phélippeaux. Il eût été, à la vérité, porté à favoriser Fénelon; mais ce ne fut jamais aux dépens de la fidélité qu'il devoit au prince qui l'avoit honoré de sa confiance, et chargé de ses ordres. Il regrettoit sans doute que Fénelon se fût imprudemment engagé dans des discussions plus subtiles qu'intéressantes, et eût ainsi trahi la fortune qui sembloit l'appeler à gouverner l'Eglise et la Cour. Il pouvoit bien ne pas attacher la même importance que Bossuet à l'affaire du quiétisme, et penser comme le chancelier d'Aguesseau[3] et beaucoup d'autres, *qu'elle n'étoit pas moins une intrigue de cour, qu'une querelle de religion;* mais il n'en est pas moins vrai que toute sa conduite, en cette affaire, fut celle d'un homme aussi délicat que généreux en amitié, et d'un ambassadeur attentif à se conformer aux attentions de son maître. Il ne dissimula jamais à Fénelon que son livre seroit condamné à Rome, s'il étoit soumis à un jugement rigoureux; il ne s'attacha qu'à tenter d'adoucir tout ce que cette condamnation pouvoit avoir de trop amer et de trop flétrissant pour un prélat dont il honoroit la piété et les talens, et dont il chérissoit tendrement les vertus et les qualités. Un sentiment et un vœu aussi estimables pouvoient très-bien se concilier avec ses devoirs et ses fonctions de ministre du Roi.

Fénelon, dans sa lettre à M. de Beauvilliers[4], avoit annoncé de la manière la plus précise et la plus formelle « que, si le Pape condamnoit son » livre, il seroit le premier à le condamner, et à

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 188. — [2] N. De Lacropte de Chanterac, d'une ancienne maison de Périgord, proche parent de la mère de Fénelon. — [3] Manuscrits de Pirot.

[1] Voyez les t. XI et XII des OEuvres de Bossuet, *édit. de Paris*. — [2] Voyez les *Pièces justificatives* du livre troisième, n. IV. — [3] OEuvres du chancelier d'Aguesseau, t. XIII. — [4] Celle du 3 août 1697.

» faire un mandement pour en défendre la lecture » dans le diocèse de Cambrai. » Il avoit, à la vérité, ajouté « qu'il demanderoit seulement au Pape » qu'il eût la bonté de lui marquer précisément » les endroits qu'il auroit condamnés, et les sens » sur lesquels porteroit sa condamnation, afin que » sa souscription fût sans réserve, et qu'il ne courût aucun risque ni de défendre, ni d'excuser, » ni de tolérer le sens condamné. » Il étoit assez naturel de n'apercevoir dans ces expressions que la disposition humble et religieuse d'un évêque qui ne vouloit pas même conserver au fond de sa pensée l'ombre d'un sentiment équivoque. Mais Bossuet crut y voir de la part de Fénelon « l'in- » tention d'éluder une condamnation générale, et » de préparer des défaites à son obéissance. Il l'ac- » cusoit de vouloir faire renaître les raffinemens » qui avoient fatigué les siècles passés, et qui fati- » guoient encore le siècle où il écrivoit. » Ce sont ses termes, dans *sa lettre* sous le nom *d'un docteur*.

Ce premier acte d'hostilité, par lequel Bossuet se déclaroit ouvertement la partie de Fénelon, engagea ce combat interminable d'écrits qui se succédèrent avec la plus étonnante rapidité. Mais s'ils ajoutèrent à l'opinion que l'on avoit déjà des talens, du génie et de la fécondité de ces deux grands évêques, ils affligèrent sincèrement les amis de la religion et de l'Église. Ils auroient pu même produire les effets les plus déplorables, si un profond amour de la religion et de l'Église n'avoit pas toujours prévalu sur toute autre considération dans le cœur de Bossuet et de Fénelon.

Fénelon se hâta de faire tomber une accusation à laquelle il étoit loin de s'attendre, parce que la pensée en étoit loin de son cœur. Il rappelle dans sa seconde lettre à M. de Beauvilliers [1], « qu'il n'a » point dit qu'il ne se soumettroit à la condamna- » tion du Pape, qu'en cas que l'on exprimât dans » sa condamnation les propositions sur lesquelles » le livre seroit condamné; que sa promesse de » souscrire et de faire un mandement en confor- » mité, étoit absolue et sans restriction..... Que » plus il vouloit sincèrement obéir, plus il désiroit » savoir précisément en quoi consiste toute l'éten- » due de l'obéissance; que plus il craignoit de se » tromper, ou de ne sortir pas de l'erreur, plus il » demandoit qu'on ne le laissât point errer, et » qu'on lui dit tout ce qu'il falloit croire ou rejeter » pour éviter l'erreur..... Qu'en supposant que le » Pape, par une lumière supérieure à la sienne, » prononçât une simple condamnation générale, » il renouveloit l'engagement qu'il avoit déjà pris » de souscrire, dans la forme la plus solennelle, » à la censure de son livre, sans équivoque, ni » même restriction mentale. » Une déclaration si nette et si tranchante ne permit plus de reproduire les soupçons qu'on avoit prétendu élever sur la sincérité des promesses de Fénelon.

Ce n'est pas seulement dans des écrits destinés au public, c'est dans ses lettres les plus secrètes, c'est dans sa correspondance avec l'abbé de Chanterac, qu'on retrouve la même candeur et la même sincérité [2]. « Ne regardez que Dieu dans sa cause, » mon cher abbé; je dis souvent à Dieu, comme » Mardochée : *Seigneur, tout vous est connu, et* » *vous savez que ce que j'ai fait, n'est ni par or-* » *gueil, ni par mépris, ni par un secret désir de* » *gloire*. Quand Dieu sera content, nous devons » l'être, quelque humiliation qui nous vienne de » lui. »

[1] Elle fut imprimée sous le titre de *seconde Lettre à un ami*. *Œuvres de Fénelon*, t. II, p. 284. — [2] Lettre du 3 septembre 1697. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 199.

XXVI.

Instruction pastorale de Fénelon, du 15 septembre 1697. — Les trois prélats publient leur *Déclaration*.

A peine Fénelon fut-il arrivé à Cambrai, qu'il publia une instruction pastorale pour expliquer ses véritables sentimens sur le fond de sa doctrine. C'étoit une espèce d'engagement qu'il avoit pris lorsqu'il étoit encore à la cour, pour désabuser les personnes de bonne foi qui trouvoient de l'obscurité ou de l'embarras dans quelques parties de son système; il la jugea d'ailleurs nécessaire pour l'honneur de son ministère auprès du troupeau qui lui étoit confié. Il profita même de cette circonstance pour ne laisser subsister aucun prétexte au reproche qu'on lui avoit fait sur le silence qu'il avoit gardé dans son livre, au sujet du quiétisme de Molinos et des trente-quatre articles d'Issy; il plaça ces trente-quatre articles et la bulle d'Innocent XI contre Molinos, à la suite de son instruction pastorale. Il est vraisemblable que s'il eût pris cette précaution en même temps qu'il publia son livre, il auroit mis de son côté un grand nombre de personnes qui le soupçonnoient d'être un peu trop favorable au quiétisme mitigé.

Les trois prélats avoient fait imprimer et répandre, dans toute la France et toute l'Europe, leur *déclaration* contre le livre de Fénelon. Quoique si hautement attaqué, Fénelon avoit tant de répugnance à donner au public le spectacle d'une division scandaleuse entre des évêques, qu'il écrivoit à l'abbé de Chanterac [1] : « Je n'ai pas voulu dans » mon instruction pastorale faire une réponse di- » recte à tous leurs chefs d'accusation, pour ne » pas donner une scène, le scandale n'étant déjà » que trop grand; mais ma réponse en forme, à » leur *déclaration*, ne laissera aucun mot sans » réponse précise. Je me bornerai à l'envoyer se- » crètement au Pape, et je désire autant épargner » mes confrères, qu'ils ont affecté de me traiter » indignement. »

XXVII.

Le Pape nomme dix consulteurs.

Bossuet étoit si loin de prévoir et de supposer que la condamnation de Fénelon pût éprouver à Rome des lenteurs et des incertitudes, qu'il écrivoit à son neveu [2] : « Il faut bien prendre garde de ne » faire envisager (à Rome) rien de pénible ou de » difficile. De quelque façon qu'on prononce, M. de » Cambrai demeurera seul de son parti, et n'o-

[1] Lettre du 29 octobre 1697. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 226. — [2] Lettre du 2 septembre 1697. *Œuvres de Bossuet*, t. XI, p. 561.

» sera résister..... Il est regardé dans son diocèse » *comme un hérétique*, et dès qu'on verra quelque » chose de Rome, dans Cambrai surtout et dans » les Pays-Bas, tout sera soulevé contre lui. »

Mais la cour de Rome n'étoit ni disposée, ni accoutumée à précipiter son jugement; elle connoissoit les justes égards qu'elle devoit à deux grands évêques, dont la réputation étoit également chère à l'Eglise. On a souvent prétendu qu'elle cherchoit à attirer à elle le jugement en première instance de toutes les controverses de religion. Nous ne pouvons cependant douter qu'Innocent XII n'eût sincèrement désiré que cette malheureuse contestation eût été étouffée en France par les voies les plus douces et les plus conciliantes; il chargea souvent son nonce d'exprimer son vœu au Roi, et ce ne fut que sur les vives instances de Louis XIV, qu'il se vit obligé de procéder à l'examen et au jugement du livre de Fénelon. Il nomma huit consulteurs, auxquels il en ajouta deux autres peu de temps après, pour émettre leur vœu devant les cardinaux de la congrégation du Saint-Office.

XXVIII.

Situation embarrassante de Fénelon; sa correspondance avec l'abbé de Chanterac.

Le désavantage de la position de Fénelon, même en se renfermant dans les bornes de la plus légitime défense, se faisoit sentir dans les plus petits détails; ses adversaires, appuyés de tout le crédit et de tous les moyens du gouvernement, faisoient surveiller sa correspondance, et le privoient de la liberté de transmettre à l'abbé de Chanterac, avec une entière liberté, la connoissance de plusieurs faits intéressans pour diriger sa conduite. Il étoit obligé de donner à ses lettres différentes directions, qui en retardoient nécessairement l'expédition. L'abbé de Chanterac, son défenseur à Rome, ne pouvoit faire un seul pas dont l'abbé Bossuet ne se fît rendre compte par des moyens peu délicats. C'est ce que l'abbé Bossuet nous apprend lui-même dans une lettre à son oncle [1]: *Aussitôt que le grand-vicaire sera arrivé, il aura un espion, et nous serons instruits.*

Quoique les adversaires de l'archevêque de Cambrai eussent déjà fait imprimer la plus grande partie de leurs écrits contre son livre, Fénelon se refusoit toujours à donner la même publicité à ses défenses. Il espéroit toujours éviter l'éclat d'un débat scandaleux entre des évêques. Toutes ses lettres à l'abbé de Chanterac expriment ces sentimens de convenance et de modération [2]: « Il ne » faut ni faire de l'éclat, ni agir d'une manière » qui puisse ou mal édifier, ou aigrir la cour. Je » veux, sans politique, par pure religion, respecter jusqu'au bout mes confrères, et à cause » de leur ministère, et à cause de la confiance du » Roi pour eux; je la veux respecter dans leurs » personnes: pour les choses à rendre entièrement » publiques, on ne sauroit être trop retenu.... Le » principal est de conserver notre caractère de patience, de simplicité et de candeur, pour nous » expliquer précisément et sans réserve sur chaque » article. »

Peu de jours après [1], Fénelon écrivoit encore à l'abbé de Chanterac: « Je n'ai point voulu faire » imprimer ma réponse à la déclaration (des » trois prélats), à cause du scandale et du déshonneur qui pourroit retomber sur mes confrères, » et c'est de quoi je m'afflige. Je voudrois les épargner; ce n'est point par ménagement politique » pour la cour; car j'aimerois cent fois mieux » achever de lui déplaire, que de demeurer sans » justification. Ce qui me retient donc est la réputation de l'Eglise, et le désir de ménager » mes confrères, quoiqu'ils aient affecté de me » couvrir d'opprobre. C'est au Pape, mon supérieur, à me décider là-dessus; je dois ma réputation à l'Eglise. »

Fénelon fut enfin obligé de céder au vœu des cardinaux et des examinateurs; ils lui firent observer par l'abbé de Chanterac que cette cause produisoit tous les jours des écrits contradictoires très-volumineux et très-subtils, dont il leur étoit souvent difficile de saisir l'esprit et même les expressions dans des copies à la main, ordinairement mal transcrites, et quelquefois peu exactes. Mais ce que Fénelon avoit prévu arriva. La publicité des écrits respectifs donna une nouvelle activité à la chaleur de cette controverse; et il est très-vrai de dire qu'elle auroit été portée jusqu'au scandale, si la haute vertu de Bossuet et de Fénelon n'eût pas commandé le respect à l'opinion publique.

Ce fut alors que Fénelon fit imprimer sa traduction latine du livre des *Maximes*, dont l'élégance et la pureté furent généralement admirées [2], la traduction de son *Instruction pastorale* du 15 septembre 1697, et de sa réponse à la *Déclaration* des trois prélats.

Non-seulement il vouloit observer les plus grands ménagemens pour ses adversaires, mais il exigeoit de ses amis mêmes et de tous ceux qui lui montroient de l'intérêt qu'ils évitassent de se compromettre par une bienveillance trop marquée. Personne ne pouvoit lui être plus utile à Rome que le cardinal de Bouillon. Malgré cette considération, Fénelon voulut s'abstenir, par égard pour le caractère de ministre du Roi, dont il étoit revêtu, d'entretenir aucune correspondance avec lui. « Je » vous prie de dire à M. le cardinal de Bouillon » que je suis si touché de ses bontés, que je ne » veux, de peur de le commettre, ni lui écrire, ni » recevoir de ses lettres. Il n'ignore pas tout ce » que M. de Meaux a fait pour rejeter sur lui tous » les mauvais succès qu'il pourroit avoir à Rome. » Je lui dois de ne lui donner aucun signe de vie, » et de n'en recevoir aucun de lui, afin que ce que » nous dirons de part et d'autre, à sa décharge, » soit vrai [3]. »

[1] Du 3 septembre 1697. — [2] 12 novembre 1697. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 242.

[1] 19 Novembre 1697. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 244. — [2] Voyez la lettre de l'abbé Phélippeaux à Bossuet, 18 novembre 1697. (OEuvres de Bossuet, t. XI, p. 592.) — [3] Lettre de Fénelon à l'abbé de Chanterac, du 6 novembre 1697. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 235.

XXIX.

Ardeur et activité de Bossuet dans cette controverse. — Disposition de Fénelon.

Le génie remarquable de Bossuet, pour la controverse, fortifié par une longue habitude, le portoit à multiplier les écrits polémiques dont cette cause commençoit à se surcharger [1]. Rome en étoit déjà un peu importunée ; ses amis mêmes avoient cru devoir le lui représenter, et les deux prélats associés à sa cause n'étoient pas aussi enflammés que lui de l'ardeur d'écrire et de combattre. Bossuet prétendoit [2] « qu'on n'avoit à lui » reprocher que d'être trop rigoureux pour M. de » Cambrai ; mais que s'il mollissoit dans une que- » relle où il y va de toute la religion, ou s'il » affectoit des délicatesses, on ne l'entendroit » pas, et qu'il trahiroit la cause qu'il devoit dé- » fendre. »

Ce fut sans doute par cette considération que Bossuet engagea le cardinal de Noailles à retrancher de son instruction pastorale du 27 octobre 1697, quelques formules d'égards et de politesses qu'il y avoit placées pour Fénelon [3]. Le cardinal de Noailles eut la foiblesse de céder à Bossuet ; mais il lui arriva en cette occasion ce qui arrive souvent aux caractères doux et modérés, qui craignent de s'expliquer trop fortement entre des adversaires vivement aigris. Ils parviennent rarement à satisfaire ceux mêmes à qui ils montrent le plus de condescendance, et ils blessent ceux qu'ils auroient voulu ménager, même en leur portant des coups.

Le cardinal de Noailles avoit eu à se vaincre, en entrant dans cette guerre d'écrits, par complaisance pour Bossuet, et Bossuet lui reprochoit trop de douceur et de mollesse. Il auroit voulu marquer à Fénelon un reste d'égard, en ne prononçant pas son nom dans cette *Instruction pastorale*, et en se bornant à condamner sa doctrine ; mais Fénelon attachoit bien plus de prix à sa réputation sur la foi, qu'à de vains égards pour sa personne.

Aussi fut-il très-blessé du procédé du cardinal de Noailles. « M. de Paris, écrit Fénelon à l'abbé » de Chanterac [4], a fait une *Lettre pastorale* contre » moi, qui a quelque modération apparente, mais » dans le fond plus de venin et d'aigreur que les » écrits de M. de Meaux. »

Fénelon avoit donc à répondre en même temps aux trois prélats qui écrivoient contre lui ; car l'évêque de Chartres ne tarda pas à se montrer sur la scène ; ces trois adversaires, indépendamment de tous leurs moyens de crédit, avoient toutes sortes de facilités à Paris pour l'impression et la publication de leurs ouvrages. Il n'en étoit pas de même pour Fénelon ; il lui étoit bien plus facile de composer que de faire imprimer ; quoique placé dans le voisinage de Paris, il ne pouvoit se servir des imprimeurs de cette ville. Il étoit assez fondé à craindre que Bossuet ne fît servir l'autorité du gouvernement à y apporter des obstacles, ou du moins à y mettre des entraves. Il croyoit peu décent et peu convenable à un évêque de faire imprimer des écrits de religion en Hollande, pays si fameux par la licence de ses presses, et qui fournissoit alors l'Europe de tous les libelles que la haine de la religion et de l'autorité pouvoit inspirer à des esprits séditieux. Les bons flamands qui exerçoient l'art de l'imprimerie, ne savoient pas assez de latin, comme l'observe Fénelon dans ses lettres, pour qu'on pût se confier à eux pour des ouvrages où la plus légère méprise pouvoit tirer à conséquence, et dénaturer entièrement les idées et les sentimens d'un auteur. On peut dire, en un mot, que la partie mécanique de sa défense lui donnoit plus de peine, et lui coûtoit plus de temps, que la composition même de cette multitude d'ouvrages qu'il opposa à ses adversaires. Il étoit obligé de les faire imprimer à Lyon avec le plus grand mystère, loin de ses regards et de sa surveillance [1], « sans avoir même la liberté de re- » voir ses épreuves, dans un genre de controverse » où un simple déplacement de points ou de vir- » gules pouvoit être traduit en hérésie. »

Fénelon se voyoit encore pressé par l'activité que Bossuet mettoit à poursuivre sa condamnation ; ce prélat s'étoit persuadé que la lettre si pressante de Louis XIV détermineroit la cour de Rome à s'écarter en cette occasion de la marche si grave et si mesurée qu'elle s'est toujours prescrite dans le jugement des questions de doctrine. Il écrivoit à son neveu [2] : « Il faut faire entendre » que le livre de M. de Cambrai est court, la » matière bien examinée, déjà jugée en la per- » sonne de Molinos, du Père Lacombe, de ma- » dame Guyon, et qu'ainsi l'on doit être prêt [3]. » Les politiques répandent ici (en France) qu'on » aura (à Rome) de grands ménagemens pour ne » point flétrir un archevêque ; je ne les puis croire ; » ce seroit tout perdre : plus une erreur si per- » nicieuse vient de haut, plus il en faut détruire » l'autorité. »

Bossuet engagea le Roi à témoigner au nonce une espèce d'impatience de ce que le Pape différoit autant de prononcer. Mais Innocent XII répondit : « Que puisque les trois prélats s'étoient rendus les » dénonciateurs de l'archevêque de Cambrai, et » avoient donné la plus grande publicité à leurs » accusations, il étoit nécessaire en toute justice » et en tout tribunal d'écouter les réponses de l'ac- » cusé [4]. » Louis XIV, toujours juste et modéré, lorsqu'il ne suivoit que son propre mouvement,

[1] Il avoit déja fait imprimer : 1° *Summa doctrinæ libri cui titulus :* Explication des Maximes des Saints, etc, etc. *Deque consequentibus ac defensionibus et explicationibus ;* 2° sa *Lettre* sous le nom *d'un docteur ;* 3° *Declaratio illustrissimorum et reverendissimorum ecclesiæ principum, Ludovici Antonii de Noailles, Archiepiscopi Parisiensis ; Jacobi Benigni Bossuet, episcopi Meldensis ; et Pauli de Godet-des-Marais, episcopi Carnotensis, circà librum cui titulus :* Explication des Maximes des Saints, etc. *die 6 mensis Augusti, an.* 1697, *data ;* et 4° la *Préface sur l'Instruction pastorale de l'archevêque de Cambrai.* — [2] Lettre de Bossuet, du 19 novembre 1697. — [3] Lettre de Bossuet au cardinal de Noailles. — [4] 3 décembre 1697. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 256.

[1] Lettre de Fénelon à l'abbé de Chanterac, du 15 janvier 1698. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 299. — [2] 21 octobre 1697. — [3] 27 Octobre 1697. — [4] Lettre de l'abbé de Chanterac, 4 janvier 1698. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 289.

sentit la justice et la convenance de cette réponse. Il dit au nonce, dans une seconde conversation : « Qu'il ne sollicitoit un jugement que pour la sû- » reté des consciences, et qu'il recevroit avec sou- » mission la décision de Sa Sainteté, telle qu'elle » croiroit devoir le prononcer. »

L'abbé Bossuet, craignant les reproches de son oncle sur les lenteurs qu'il éprouvoit, lui écri- vit [1] que les agens de l'archevêque de Cambrai mettoient en jeu tous les ressorts imaginables pour retarder la décision et suspendre le jugement du saint Siège. Bossuet crut trop facilement son neveu, et se hâta de représenter au Roi combien il étoit essentiel à sa gloire et à la tranquillité de l'Eglise, d'accélérer la conclusion de cette grande affaire. Il rédigea un mémoire qu'il fit adopter à Louis XIV, et que ce prince remit au nonce. Ce mémoire [2], où il seroit facile de reconnoître le cachet de Bossuet, quand même nous n'en trouverions pas l'aveu dans ses lettres, étoit fait pour convaincre le Pape et ses ministres, que le Roi attachoit la plus haute importance au livre de l'archevêque de Cambrai. Louis XIV s'y exprimoit comme s'il eût pu avoir une connoissance théologique de tous les points de cette controverse, et un avis personnel sur ces questions si obscures et si abstraites.

Nous ne voyons pas sur quel fondement l'abbé Bossuet avoit supposé que l'archevêque de Cambrai cherchoit à suspendre ou à éluder le jugement de son livre. Toutes les lettres de Fénelon portent au contraire les témoignages les moins équivoques de son empressement et même de son impatience pour la décision de cette controverse. Il écrivoit à l'abbé de Chanterac [3] : « Après que » vous aurez produit toutes mes défenses ; ne » perdez pas un moment pour presser la conclu- » sion, c'est sur le texte qu'il faut juger, et non » sur des accusations sans fin. . . . ; le Pape, fort » âgé, peut mourir ; de nouvelles intrigues peu- » vent nous traverser.... Si on veut à Rome tem- » poriser, en nous laissant toujours écrire, l'af- » faire s'envenimera de plus en plus, et le scan- » dale croîtra toujours. M. de Meaux, à force » d'écrire, ne fera point qu'il y ait dans le texte » de mon livre autre chose que ce qu'il y a déjà » attaqué. »

Fénelon ne s'étoit pas dissimulé un moment qu'il achevoit de se perdre à la cour, et de se faire une ennemie puissante de madame de Maintenon, en s'engageant dans un combat direct avec le cardinal de Noailles. Un nouveau lien alloit unir encore plus étroitement madame de Maintenon avec toute la maison de Noailles. Elle venoit de déclarer [4] le mariage de mademoiselle d'Aubigné, sa nièce, avec le jeune comte d'Ayen, fils aîné du maréchal, et neveu du cardinal de Noailles. Cette alliance, si enviée par tout ce qui aspiroit aux honneurs, au crédit et à la fortune, avertissoit également la cour de Rome et celle de France que les intérêts de tout ce qui portoit le nom de Noailles étoient devenus ceux de madame de Maintenon.

Mais de foibles considérations politiques ne pouvoient pas arrêter Fénelon, lorsque la conscience et l'honneur lui ordonnoient de parler ou de se défendre.

« On ne manquera [1] pas de faire entendre à » Rome que l'unique ressource pour apaiser le » Roi, pour me rapprocher de la cour, et pour » lever le scandale, c'est que je fasse certains pas » pour effacer les mauvaises impressions, et pour » reconnoître humblement que j'ai quelque tort. » Mais je déclare que je ne pense ni de près, ni » de loin à retourner à la cour ; que je ne veux » que me détromper de bonne foi, si je suis dans » l'erreur, et poursuivre sans relâche avec pa- » tience et humilité ma justification, si je ne me » trompe pas, et si on me calomnie touchant ma » foi [2].... En un mot, je ne veux jamais retourner » à la cour aux dépens de la vérité, et par un ac- » commodement qui ne mette ni la saine doc- » trine ni ma réputation sur la foi en aucun » doute.... Pour mon retour à la Cour, je le mets » fort au-dessous d'une syllabe de mon livre. » Dieu m'est témoin que je n'aime point la Cour ; » de plus, mon retour, avec une réputation dou- » teuse sur le quiétisme, est honteux et nuisible » à mon ministère. Tout au contraire, si ma doc- » trine est justifiée, je n'ai aucun besoin pour » mon ministère de retourner à la cour, pendant » que mes parties y dominent. Ce qui est de cer- » tain, c'est que si j'étois justifié, et que je re- » tournasse à Versailles, je vivrois avec tous les » égards les plus édifians pour ceux qui ont voulu » me perdre. Voilà ce que vous pouvez assurer » fortement. »

XXX.

Lettres de Fénelon à l'archevêque de Paris.

Il étoit donc impossible que Fénelon ne répondît pas à l'*Instruction pastorale* du cardinal de Noailles, dans le temps où il se croyoit obligé de réfuter avec la plus grande force tous les écrits que Bossuet publioit contre lui. On auroit attribué une si grande différence dans les procédés et les ménagemens à des motifs de crainte ou d'espérance, dont le seul soupçon auroit blessé sa délicatesse. La feinte modération avec laquelle le cardinal de Noailles avoit affecté de ne pas pro-

[1] 4 Février 1698. — [2] On le trouve au t. XI des *Œuvres de Bossuet*. — [3] Le 27 janvier 1698. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 306. — [4] Le 17 mars 1698. — Des manuscrits dont nous avons eu connoissance depuis la première edition de cet ouvrage, nous ont appris que *c'étoit Fénelon lui-même qui avoit proposé et engagé le mariage du comte d'Ayen avec mademoiselle d'Aubigné, à la grande satisfaction de la maison de Noailles ; que la considération d'un si grand service portoit la maréchale de Noailles* à entretenir le cardinal de Noailles son beau-frère, dans le désir de concilier et de terminer l'affaire du livre des *Maximes* par les voies les plus douces, et en recevant les explications de M. de Cambrai ; mais *que M. de Meaux, dans une conférence qui eut lieu en présence de madame de Maintenon, entre M. de Paris, M. de Chartres et lui, avoit si fortement représenté la nécessité de se déclarer, jusqu'à dire à M. de Paris même qu'il perdoit l'Eglise, et qu'il n'y avoit que ce seul moyen de la sauver, qu'enfin M. de Paris y avoit donné les mains, après que madame de Maintenon en eût été convaincue elle-même.* (Manuscrits.)

[1] Lettre de Fénelon à l'abbé de Chanterac, 9 décembre 1697. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 266. — [2] Lettre du même au même, 3 avril 1698. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 368.

noncer son nom, en le rappelant sans cesse à l'attention et à l'esprit des lecteurs, sous le voile transparent d'une charitable réserve, n'étoit que plus accablante pour un homme comme Fénelon, qui ne vouloit laisser subsister aucun nuage sur sa doctrine et sur sa réputation.

Il divisa sa réponse en quatre lettres, qu'il évita de publier d'abord à Paris; nous nous bornerons à en citer quelques fragmens [1] :

« Monseigneur, j'ai gardé le silence autant que » je l'ai pu, et il n'y a rien que je ne fisse encore » pour n'être pas dans la nécessité affligeante où » je me trouve de me plaindre à vous-même de » votre dernière lettre pastorale. A Dieu ne plaise, » Monseigneur, que je m'écarte jamais de la vé- » nération que vous méritez, et de l'attachement » que j'ai pour vous depuis si long-temps.... Plus » votre place vous donne d'autorité, plus vous » êtes responsable des impressions que vous don- » nez au public contre moi. Votre vertu, et la » modération qui paroît dans vos paroles, ne ser- » vent qu'à les rendre plus dangereuses. Les *ac-* » *cusations véhémentes et outrées imposent moins* » *au public.* Mais quand vous ne montrez que dou- » ceur et patience, en m'imputant les erreurs les » plus monstrueuses, le public est tenté de croire » que j'ai enseigné toutes ces erreurs. Voilà le » mal que vous me faites, Monseigneur, contre » votre intention.

» Si les précautions que je proposois pour re- » médier au mal qu'on attribuoit à mon livre, ne paroissoient pas assez grandes, il falloit à toute » extrémité prendre un parti, qui auroit édifié » l'Eglise. Vous n'aviez, Monseigneur, qu'à vous » joindre aux deux autres prélats, qui ont pris » part à la déclaration, et qu'à consulter de con- » cert avec moi le Pape sur le livre en question. » Il n'étoit pas juste que je fusse cru dans ma » propre cause; mais étoit-il juste aussi que ceux » qui m'accusoient voulussent décider? Je devois » sans doute me défier de mes pensées; peut-être » aussi pouvoient-ils se défier des leurs? Il n'y » avoit donc qu'à prier le Pape, notre juge com- » mun, de nous donner une décision. Si j'eusse » refusé de me soumettre à son jugement, j'eusse » été inexcusable devant Dieu et devant les hom- » mes; alors il auroit été temps de faire ce qu'on » a fait sans attendre la réponse du père commun. » Vous ne deviez pas craindre, Monseigneur, que » l'Eglise romaine favorisât le quiétisme, qu'elle » a foudroyé dès sa naissance, ni qu'elle voulût, » pour épargner mon livre, que je n'aurois pas » voulu épargner moi-même en ce cas, mettre en » péril les fondemens de la religion. Ainsi l'E- » glise auroit été édifiée de voir des prélats par- » faitement unis au milieu même de la diversité » de leurs sentimens, et la réponse du Pape auroit » fini tout ce différend. Quoi qu'il arrive dans la » décision, ma soumission fera connoître les sen- » timens de mon cœur pour détester toute erreur, » et pour me soumettre à l'Eglise sans restriction. » La prévention où vous êtes, Monseigneur, ne » diminue en rien mon respect et mon attache- » ment. »

Dans une seconde lettre, Fénelon écrivoit au cardinal de Noailles : « Je vous avoue, Monsei- » gneur, que plus j'examine votre instruction » pastorale, moins je vous reconnois dans ce » style, où vous ne me ménagez en apparence, » que pour donner un tour plus modéré et plus » persuasif aux plus terribles accusations. Vous ne » parlez presque jamais de moi; vous n'en parlez » qu'en des termes honnêtes; mais vous rappor- » tez sans cesse quelques-unes de mes paroles » pour les joindre dans un même corps de doc- » trine avec ce qui paroît le plus propre à y exciter » l'indignation publique. Vous savez, Monseigneur, » que rien n'est plus facile et moins concluant en » matière de dogme, que de faire ainsi un tissu » de passages détachés de divers auteurs, pour en » tirer toutes les conséquences les plus odieuses... » Vous dites, Monseigneur, *que le christianisme* » *n'est pas une école de métaphysiciens;* tous les » chrétiens, il est vrai, ne peuvent pas être des » métaphysiciens; mais les principaux théologiens » ont un grand besoin de l'être. C'est par une » sublime métaphysique, que saint Augustin a » remonté aux premiers principes des vérités de » la religion contre les païens et les hérétiques. » C'est par la sublimité de cette science, que saint » Grégoire de Nazianze a mérité par excellence le » nom de théologien. C'est par la métaphysique » que saint Anselme et saint Thomas ont été, » dans les derniers siècles, de grandes lumières. »

Fénelon termine sa troisième lettre au cardinal de Noailles par le langage le plus touchant. « Par- » donnez, Monseigneur, tout ce que l'intérêt de » la vérité et la nécessité de me justifier sur la » pureté de ma foi, m'ont obligé de remarquer » sur votre instruction pastorale. Plût à Dieu que » nous pussions dissiper les nuages qui ont altéré » l'amitié dont vous m'avez honoré si long-temps; » du moins, ils ne diminueront jamais la vénéra- » tion et l'attachement que j'ai pour votre per- » sonne. Dieu, qui voit le fond de mon cœur, » m'est témoin, qu'en pensant autrement que » vous, je ne laisse pas de vous révérer, de dé- » plorer amèrement cette division, et d'être tou- » jours avec le même respect. »

La quatrième lettre est relative à une addition que le cardinal de Noailles avoit faite à son instruction pastorale. Elle avoit pour objet de réduire à quelques propositions claires et incontestables le système que lui opposoit le cardinal de Noailles, et d'en faire ressortir les contradictions avec le système que Bossuet lui opposoit d'un autre côté. Il en concluoit que ses adversaires ne s'accordoient pas plus entre eux qu'ils ne s'accordoient avec lui. Cette quatrième lettre rentre dans le fond de la controverse.

Fénelon avoit évité de publier ces quatre lettres en France; il s'étoit borné à les adresser aux examinateurs nommés par le Pape, comme le cardinal de Noailles lui-même leur avoit adressé son Instruction pastorale. Mais on comprend facilement, qu'avec l'extrême avidité qu'on montroit de toutes parts pour connoître toutes les pièces de ce grand procès, on avoit dû réimprimer en Italie ces quatre lettres, à l'insu de Fénelon lui-même. Toutes les presses de Hollande étoient également en mouvement pour reproduire des écrits auxquels les circonstances et le mérite des

[1] *Œuvres de Fénelon*, t. II, p. 467.

auteurs donnoient un grand intérêt. Il est donc assez singulier que le cardinal de Noailles parût surpris et blessé que Fénelon eût fait imprimer, pour Rome seulement, sa réponse à une Instruction pastorale que le cardinal de Noailles avoit fait imprimer, publier, et répandre dans toute la France et toute l'Europe.

XXXI.

Lettre de l'archevêque de Paris à Fénelon.

Cependant le cardinal s'en plaignit comme d'un procédé offensant. Il écrivit à Fénelon pour lui reprocher « de ne lui avoir point d'abord adressé » ses réponses imprimées, et de ce qu'elles ont » couru long-temps avant qu'il les ait reçues. Il » l'assure qu'il aura avec lui un procédé bien dif- » férent; qu'il lui adresse directement sa réponse, » et non au public, *et qu'il voudroit ne la point » montrer, mais qu'il y a un très-petit nombre de » personnes distinguées à qui il ne la peut refuser.* » Tandis que le cardinal de Noailles s'exprimoit ainsi, on imprimoit avec son agrément cette même lettre qu'il annonçoit n'être que pour Fénelon et non pour le public. Fénelon reçut en effet [1] des exemplaires *imprimés* de cette lettre, *quatre jours seulement* après l'avoir reçue *manuscrite*.

La lettre du cardinal de Noailles à Fénelon concerne entièrement les faits et les procédés. On en a déjà vu dans le cours de cette histoire le récit le plus exact fondé sur les pièces originales; mais on sait assez qu'il est aussi commun que facile de présenter les mêmes faits sous des aspects différens, selon les préventions qui divisent les personnes, et selon l'intérêt qu'elles ont à les tourner à leur avantage. A la fin de cette lettre, le cardinal de Noailles semble sortir un peu de son caractère habituel de modération, et un sentiment involontaire d'amertume vient se mêler à des expressions obligeantes. « Souffrez, Monsei- » gneur, écrivoit-il à Fénelon, qu'en finissant je » me plaigne à vous du temps que vous me faites » perdre et de celui que vous perdez. Ne crai- » gnez-vous point, pendant que vous vous oc- » cupez tant à défendre *vos précisions*, dont l'E- » glise s'est passée si long-temps, de manquer à » ce que vous lui devez de plus important? Que » fera le grand diocèse dont vous êtes chargé, et » qui a sans doute besoin de toute votre applica- » tion, tant que vous ne travaillerez qu'à justifier » votre livre? Pour moi, qui sens plus que vous, » parce que j'ai moins de forces, la pesanteur de » mon fardeau, je me crois si obligé d'éviter tout » ce qui peut me détourner de mon ministère, » que je ne veux plus employer mon temps à cette » dispute. Vous écrirez, tant qu'il vous plaira, » contre moi; je ne vous répondrai plus.... Vous » n'aurez pas de peine à demeurer uni avec moi; » je veux l'être toujours avec vous, autant que ce » que je dois à la vérité me le permettra, et con- » server l'amitié sincère et respectueuse avec la- » quelle je suis depuis si long-temps. »

[1] Lettre de Fénelon à l'abbé de Chanterac, du 30 mai 1698. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 426.

XXXII.

Différens écrits polémiques de Bossuet.

Avant même que Fénelon se fût engagé dans cette discussion particulière avec le cardinal de Noailles, il s'étoit engagé dans un combat bien plus terrible et bien plus opiniâtre avec Bossuet.

Les premiers écrits de Bossuet, que nous avons indiqués (page 101), avoient été suivis d'un grand nombre d'autres [1]. Il est impossible de méconnoître dans ces différens ouvrages, comme dans tous ceux de Bossuet, ce génie unique, qui trouvoit toujours le moyen de répandre de la chaleur et de la vie sur les sujets qui paroissoient les plus étrangers aux grands mouvemens de l'éloquence. Il s'y élevoit avec un noble dédain au-dessus des imputations vaines et calomnieuses, qu'on affectoit de répandre sur les motifs qui le faisoient agir. « Quant à ceux qui ne peuvent se persuader » que le zèle de défendre la vérité soit pur et sans » vue humaine, ni qu'elle soit assez belle pour » l'exciter toute seule, ne nous fâchons point » contre eux, s'écrioit Bossuet; ne croyons pas » qu'ils nous jugent par une mauvaise volonté; » et après tout, comme dit saint Augustin, *ces- » sons de nous étonner qu'ils imputent à des hom- » mes des défauts humains.* »

XXXIII.

Lettres de Fénelon à Bossuet.

Mais à peine faisoit-il paroître un ouvrage, que Fénelon lui opposoit les apologies les plus spécieuses. Ces apologies, toujours écrites avec une précision et une clarté qui sembloient initier tous les lecteurs aux secrets de la théologie la plus sublime, se répandoient avec le plus grand succès, et inspiroient un intérêt général pour sa cause. Nous n'extrairons des réponses de Fénelon que les seuls traits qui peuvent entrer dans un récit historique.

« Monseigneur, en finissant votre dernier livre, » je me suis mis devant Dieu, comme je voudrois » y être au moment de ma mort. Je l'ai prié ins- » tamment de ne pas permettre que je me sédui- » sisse moi-même. Je n'ai craint, ce me semble, » que de me flatter, que de tromper les autres, » que de ne pas faire valoir assez contre moi tou- » tes vos raisons. Plût à Dieu que je n'eusse qu'à » m'humilier, selon votre désir, pour vous apai- » ser et finir le scandale. Mais jugez vous- » même, Monseigneur, si je puis m'humilier » contre le témoignage de ma conscience, en » avouant que j'ai voulu enseigner le désespoir » le plus impie sous le nom de sacrifice absolu de » l'intérêt propre, puisque Dieu, qui sera mon » juge, m'est témoin que je n'ai fait mon livre » que pour confondre tout ce qui peut favoriser » cette doctrine monstrueuse. »

[1] *De novâ quæstione tractatus tres : I. Mystici in tuto; II. Schola in tuto; III Quietismus redivivus*, 1698, in-8°; et *Quæstiuncula de actibus à caritate imperatis*, Scholæ in tuto *ad calcem inserenda*, in-8°.

Fénelon se plaint ensuite de ce que, par des rapprochemens forcés, par des altérations dans son texte, par la rigueur avec laquelle on pèse, on juge toutes ses paroles, sans égard à tout ce qui précède et à tout ce qui suit de propre à en déterminer le sens, on dénature ses expressions, on les envenime, on les détourne de leur signification naturelle et raisonnable.

« Plût à Dieu, Monseigneur, que vous ne m'eussiez pas contraint de sortir du silence que j'ai » gardé jusqu'à l'extrémité. Dieu, qui sonde les » cœurs, a vu avec quelle docilité je voulois me » taire jusqu'à ce que le père commun eût parlé, » et condamner mon livre au premier signal de » sa part. Vous pouvez, Monseigneur, tant qu'il » vous plaira, supposer que vous devez être contre moi le défenseur de l'Eglise, comme saint » Augustin le fut contre les hérétiques de son » temps. Un évêque qui soumet son livre, et qui » se tait après l'avoir soumis, ne peut être comparé ni à Pélage, ni à Julien. Vous pouviez envoyer secrètement à Rome, de concert avec » moi, toutes vos objections; je n'aurois donné » au public aucune apologie, ni imprimée, ni » manuscrite; le juge seul auroit examiné mes » défenses; toute l'Eglise auroit attendu en paix » le jugement de Rome; ce jugement auroit tout » fini. La condamnation de mon livre, s'il est » mauvais, étant suivie de ma soumission sans » réserve, n'eût laissé aucun péril pour la séduction; nous n'aurions manqué en rien à la vérité : la charité, la paix, la bienséance épiscopale auroient été gardées. »

Le seconde lettre est une discussion théologique sur l'amour propriétaire et mercenaire, et sur l'amour pur et désintéressé. Elle est d'un grand intérêt pour ceux qui voudroient se former une idée exacte de cette discussion; mais elle n'est pas susceptible de ce que l'on peut appeler une simple analyse.

La troisième lettre est terminée par un des plus beaux mouvemens de sensibilité dont aucune langue ait jamais offert le modèle.

« Qu'il m'est dur, Monseigneur, d'avoir à soutenir ces combats de paroles, et de ne pouvoir » plus me justifier sur des accusations si terribles, » qu'en ouvrant le livre aux yeux de toute l'Eglise, » pour montrer combien vous avez défiguré ma » doctrine. Que peut-on penser de vos intentions? » *Je suis ce cher auteur que vous portez dans vos* » *entrailles* pour le précipiter, avec Molinos, dans » l'abime du quiétisme. Vous allez me pleurer » partout, et vous me déchirez en me pleurant! » Que peut-on penser de ces larmes, qui ne servent qu'à donner plus d'autorité à vos accusations? Vous me pleurez, et vous supprimez ce » qui est essentiel dans mes paroles! Vous joignez, » sans en avertir, celles qui sont séparées! Vous » donnez vos conséquences les plus outrées comme » mes dogmes précis, quoiqu'elles soient contradictoires à mon texte formel. Quelque grande » autorité, Monseigneur, que vous ayez justement » acquise jusqu'ici, elle n'a point de proportion » avec celle que vous prenez dans le style de ce » dernier livre. Le lecteur sans passion est étonné » de ne trouver, dans un ouvrage fait contre un » confrère soumis à l'Eglise, aucune trace de cette » modération qu'on avoit louée dans vos écrits » contre les ministres protestans. Pour moi, Monseigneur, je ne sais si je me trompe, et ce » n'est pas à moi à en juger, mais il me semble » que mon cœur n'est point ému, que je ne désire que la paix, et que je suis avec un respect » constant pour votre personne.... »

Fénelon, dans sa quatrième lettre, se plaint à Bossuet des altérations de son texte, qui tendoient à jeter de l'odieux sur sa doctrine. Une pareille infidélité, réelle ou prétendue, devoit changer son style et lui communiquer l'émotion de son ame. On voit qu'il a de la peine à renfermer au fond de son cœur tous les sentimens qui l'oppressent; et une indignation involontaire vient communiquer à son langage et à ses expressions une chaleur et une véhémence qui doivent être attribuées à la situation violente où ses adversaires l'avoient placé.

« Est-ce donc ainsi qu'on peut s'arroger le droit » de retrancher des mots essentiels qui changent » toute la signification du texte, pour convaincre » un auteur d'impiété et de blasphème?.... Je ne » puis finir sans vous représenter la vivacité de » votre style, en parlant de ma réponse à votre » *sommaire*. Voici vos paroles sur votre confrère, » qui vous a toujours aimé et respecté singulièrement : *Ses amis répandent partout que c'est* » *un livre victorieux, et qu'il y remporte sur moi* » *de grands avantages; nous verrons*. Non, Monseigneur, je ne veux rien voir que votre triomphe » et ma confusion, si Dieu en doit être glorifié. » A Dieu ne plaise que je cherche jamais aucune » victoire contre personne, et encore moins contre » vous. Je vous cède tout pour la science, pour » le génie, pour tout ce qui peut mériter l'estime. Je ne voudrois qu'être vaincu par vous, » en cas que je me trompe. Je ne voudrois que » finir le scandale en montrant la pureté de ma » foi, si je ne me trompe pas. Il n'est donc pas » question de dire : *Nous verrons*. Pour moi, je » ne veux voir que la vérité et la paix; la vérité » qui doit éclairer les pasteurs, et la paix qui » doit les réunir. Vous vous récriez : *Un chrétien,* » *un évêque, un homme a-t-il tant de peine à* » *s'humilier?* Le lecteur jugera de la véhémence » de cette figure. Quoi! Monseigneur, vous trouvez mauvais *qu'un évêque* ne veuille point » avouer, contre sa conscience, qu'il a enseigné » l'impiété? Souffrez que je vous dise à mon tour : « *Un chrétien, un évêque, un homme* a-t-il tant » de peine à avouer un zèle précipité, que l'Eglise nous montre en plusieurs saints, et même » dans des Pères de l'Eglise?

» Vous dites : *La nouvelle spiritualité accable l'Eglise de lettres éblouissantes, d'instructions pastorales, de réponses pleines d'erreurs*. De quel droit » vous appelez-vous l'*Eglise?* Elle n'a point parlé » jusqu'ici, et c'est vous qui voulez parler avant » elle; ce n'est pas la *nouvelle* spiritualité, c'est » l'ancienne que je défends. Mais qui est-ce qui a » écrit le premier? Qui est-ce qui a commencé le » scandale? Qui est-ce qui a écrit avec un zèle » amer? Vous vous irritez de ce que je ne me tais » pas, quand vous intentez contre moi les accusations les plus atroces..... Vous ne cessez de me » déchirer, sans attendre que l'Eglise décide. »

XXXIV.

Impression des écrits de Fénelon sur l'opinion publique.

Il est difficile de se faire l'idée de l'impression que commençoient à exciter dans le public les écrits de l'archevêque de Cambrai. Quelque opinion que l'on eût déjà des talens et des lumières de Fénelon, personne n'avoit prévu et ne pouvoit prévoir, que, dans une controverse théologique, il lutteroit avec autant de force et de courage contre un rival aussi redoutable que Bossuet ; car, parmi les trois prélats, le public s'obstinoit à ne voir et à ne considérer que Bossuet. Il faut encore observer que Fénelon se montroit à l'opinion publique avec le lustre que le malheur ajoute toujours à l'éclat du génie et de la vertu.

Bossuet avoit été jusqu'alors l'accusateur : souvent même il avoit pris dans ses écrits le ton de dignité et de supériorité d'un juge qui prononce. Il croyoit avoir réduit Fénelon au rôle toujours pénible et toujours un peu humiliant d'un accusé obligé de se justifier. Mais Fénelon avoit su, dans ses dernières lettres, s'élever, sans affectation et sans blesser aucunes convenances, à la juste mesure que doit observer un évêque qui porte au dedans de lui-même le témoignage d'une conscience pure, d'une foi sincère, et qui croit avoir le droit de défendre ses opinions contre celles d'un de ses confrères, au tribunal de leur supérieur commun. Le public, accoutumé depuis si long-temps, à considérer l'évêque de Meaux comme l'arbitre suprême de toutes les controverses doctrinales, et le dictateur de l'Eglise de France, s'étonnoit de le voir ramené à combattre à armes égales, et avec un succès douteux, dans une carrière qu'il avoit toujours parcourue en triomphant.

XXXV.

Lettres de Bossuet à Fénelon

Bossuet sentit alors qu'il avoit besoin de rassembler toutes ses forces pour combattre un adversaire dont il n'avoit peut-être pas apprécié tout le génie et toutes les ressources.

Il est facile d'observer, dans sa réponse aux lettres de Fénelon, qu'il déploie avec une nouvelle vigueur tous les ressorts de l'éloquence et de la logique, pour écraser la doctrine et l'auteur qu'il combat. On y voit surtout qu'il s'attache à justifier cette espèce d'âcreté et d'amertume que Fénelon lui avoit reprochée, et dont le public même avoit paru se scandaliser. Mais ce qui est remarquable, ce qui est surtout conforme au caractère si prononcé de Bossuet, c'est que, bien loin de désavouer les expressions, peut-être un peu trop vives, échappées à l'excès de son zèle dans la chaleur de la dispute, il dit : *qu'il s'est montré sévère et inflexible, parce qu'il a dû l'être, et que les saintes vérités de la religion n'admettent point les mollesses et les vaines complaisances du monde.* En un mot, Bossuet reprend par la force de la raison et par l'ascendant du génie, ce caractère de supériorité que l'archevêque de Cambrai s'étoit efforcé de lui contester. Il semble que cet homme extraordinaire étoit appelé à occuper toujours le premier rang partout où il se montroit, et à exercer, par une espèce de prérogative singulière, un ministère supérieur au rang même qu'il occupoit dans l'Eglise. C'est avec ce ton imposant qu'il dit à Fénelon :

« Je le dis avec douleur, Dieu le sait : vous avez » voulu raffiner sur la piété ; vous n'avez trouvé » digne de vous que Dieu beau en soi. La bonté, » par laquelle il descend à nous, et nous fait re» monter à lui, vous a paru un objet peu conve» nable aux parfaits. Sous le nom d'amour pur, » vous avez établi le désespoir comme le plus par» fait des sacrifices ; c'est du moins de cette erreur » qu'on vous accuse.... Et vous venez me dire : » Prouvez-moi que je suis un insensé ; prouvez» moi que je suis de mauvaise foi : sinon, ma seule » réputation me met à couvert. Non, Monsei» gneur, la vérité ne le souffre pas ; vous serez » en votre cœur ce que vous voudrez ; mais nous » ne pouvons vous juger que par vos paroles. » Vous me reprochez de m'être récrié : *Un chré» tien, un évêque, un homme a-t-il tant de » peine à s'humilier ? Vous trouvez mauvais qu'un » évêque ne veuille pas avouer, contre sa con» science, qu'il a enseigné l'impiété.* Oui, Mon» seigneur, sans rien déguiser, je trouve mauvais, » et tout le monde avec moi, que vous vouliez » nous persuader qu'on a mis ce qu'on a voulu » dans votre livre sans votre participation ; que, » sans vous en être plaint dans vos *errata*, vous » ayez laissé impunément *cette impiété*, comme » vous l'appelez vous-même ; qu'au lieu de vous » humilier d'une telle faute, vous la rejetiez sur » un autre ; que vous ayez tant travaillé à y » trouver de vaines excuses.

» Vous vous plaignez de la force de mes ex» pressions ! Il s'agit de dogmes nouveaux qu'on » voit introduire dans l'Eglise, sous prétexte de » piété, par la bouche d'un archevêque. Si, en » effet, il est vrai que ces dogmes renouvellent les » erreurs de Molinos, sera-t-il permis de le taire ? » Voilà pourtant ce que le monde appelle excessif, » aigre, rigoureux, emporté, si vous le voulez. » Il voudroit qu'on laissât passer un dogme nais» sant doucement, et sans l'appeler de son nom, » sans exciter l'horreur des fidèles par des paroles » qui ne sont rudes qu'à cause qu'elles sont propres, » et qui ne sont employées qu'à cause que l'ex» pression est nécessaire.... Si l'auteur de ces nou» veaux dogmes les cache, les enveloppe, les mi» tige si vous voulez, par certains endroits, et » par-là ne fait autre chose que les rendre plus » coulans, plus insinuans, plus dangereux, fau» dra-t-il, par des bienséances du monde, les » laisser glisser sous l'herbe, et relâcher les saintes » rigueurs du langage théologique ? Si j'ai fait » autre chose que cela, qu'on me le montre. Si » c'est là ce que j'ai fait, Dieu sera mon protec» teur contre les mollesses du monde et ses vaines » complaisances. »

Fénelon s'étoit expliqué en ces termes : *Quoiqu'on ne puisse pas s'arracher l'amour de la béatitude, on peut le sacrifier, comme on peut sacrifier l'amour de la vie, sans pouvoir se l'arracher*

tout-à-fait. Il faut convenir que Bossuet réfute ce raisonnement de la manière la plus victorieuse.

« Avouez la vérité, Monseigneur, écrit-il à » Fénelon : vous ne croyez pas avoir rien à dire » ou avoir rien proposé de plus spécieux que cet » argument ; mais il tombe par ce seul mot. On » peut bien sacrifier la vie mortelle à quelque » chose de meilleur, qui est la vie bienheureuse ; » mais lorsque vous supposez qu'on puisse sacri- » fier la vie bienheureuse, il faut que vous ayez » dans l'esprit quelque chose de meilleur à quoi » on la sacrifie : et toujours on deviendra, ou » heureux en la possédant, ou malheureux si on » la perd.

» Après cela, Monseigneur, je n'ai plus rien à » vous dire. S'il se trouve dans vos écrits quelque » chose de considérable qui n'ait pas encore été » repoussé, j'y répondrai par d'autres moyens. » Pour des lettres, composez-en tant qu'il vous » plaira ; divertissez la cour et la ville ; faites ad- » mirer votre esprit et votre éloquence, et ra- » menez les grâces des *Lettres provinciales*, je ne » veux plus avoir de part au spectacle que vous » semblez vouloir donner au public. »

Il est impossible de méconnoître dans ces accens passionnés l'émotion profonde d'une ame agitée par le sentiment d'un grand danger, et par la prévoyance de grands malheurs. C'est peut-être moins encore le zèle de la vérité, qui porte Bossuet à s'armer avec tant d'inflexibilité *contre les mollesses du monde et ses vaines complaisances*, que cette inquiète sollicitude d'un Père de l'Eglise, qui a vu souvent les hérésies naître et croître à l'ombre des illusions d'une perfection chimérique, et trouver des protecteurs dans la piété même de ceux qui aiment la vertu de bonne foi.

Plus Bossuet avoit une haute idée des vertus et des talens de Fénelon, plus il devoit redouter l'appui qu'un tel homme pouvoit prêter à ceux qui n'avoient ni une ame aussi pure, ni des intentions aussi estimables. Fénelon n'étoit point un théologien obscur, dont il suffisoit de combattre les opinions et de condamner les erreurs. C'étoit un archevêque recommandable par la beauté de son génie, par des talens éblouissans, par une piété sincère, par des vertus attachantes. C'étoit le précepteur de l'héritier du trône, le conseil et l'oracle des hommes les plus vertueux de la cour ; c'étoit celui qui, déjà élevé à de grandes places par la seule influence de son mérite personnel, sembloit être encore appelé à de plus hautes destinées.

Plus Fénelon avoit répandu d'onction et de piété dans ses maximes de spiritualité, plus elles pouvoient favoriser les illusions ou les excès de tous ceux qui, contre ses intentions, auroient été disposés à en abuser. La conformité même d'une partie de sa doctrine avec celle de saint François de Sales, de sainte Thérèse, et de quelques écrivains dont la mémoire est honorée dans l'Eglise, devenoit un motif pour prévenir l'usage pernicieux que des hommes corrompus avoient déjà fait et pouvoient faire encore de ces maximes si pures et si innocentes dans la pensée de leurs pieux auteurs. L'exemple récent de Molinos venoit de montrer, d'une manière effrayante, combien il est facile au vice de se couvrir des apparences et des expressions de la vertu, en empruntant les autorités les plus saintes et les plus respectées. On pouvoit, on devoit craindre que des hommes non moins dépravés, ne s'appuyassent de la piété et de l'autorité du nom de Fénelon, pour entraîner des ames simples et crédules dans de funestes illusions. Saint François de Sales, sainte Thérèse et tant d'autres, avoient pu s'exprimer sans danger et avec toute la candeur et la simplicité de leur ame, dans un temps où rien ne les avoit encore avertis des fausses interprétations que l'on pouvoit donner à la sainte innocence de leurs pensées. Mais le temps étoit venu, où l'Eglise, instruite par une triste expérience, devoit, dans sa sagesse, tracer avec toute la rigueur théologique, la ligne exacte et précise où la véritable piété doit s'arrêter, si elle ne veut pas s'exposer au danger de s'égarer dans des voies corrompues, ou de se nourrir d'inutiles et extravagantes illusions.

C'étoient ces hautes et puissantes considérations, dignes d'appeler la prévoyance d'un évêque tel que Bossuet, qui enflammèrent son zèle avec tant d'ardeur dans cette mémorable controverse ; et c'est ce qu'on ne doit jamais perdre de vue dans la suite des faits que nous aurons à rapporter.

Les obstacles, les contradictions, la résistance de Fénelon, ses plausibles et éloquentes apologies, les lenteurs de la cour de Rome, les variations de l'opinion publique, les partisans accrédités que l'archevêque de Cambrai conservoit à la cour, le torrent des courtisans qui seroient venus se ranger sous ses étendards, s'il eût été vainqueur, les incertitudes de madame de Maintenon, la modération même du cardinal de Noailles et de l'évêque de Chartres, tout contribuoit à justifier les inquiétudes de Bossuet et à exalter sa véhémence. C'étoit à lui seul qu'étoient réservés les périls et les honneurs de ce grand combat. Il falloit que Bossuet se montrât trop fort, parce que tout se montroit trop foible autour de lui.

La réponse de Bossuet, dont nous venons de rapporter des passages si remarquables, laisse cependant apercevoir qu'il ne se dissimuloit pas à lui-même que le public avoit accueilli avec une faveur marquée les derniers écrits de Fénelon. On croit même observer qu'il étoit alors dans l'intention de ne plus rentrer dans une discussion directe avec lui.

XXXVI.

Lettre de Fénelon au nonce du Pape.

Il paroît en effet que les adversaires de Fénelon, un peu déconcertés par le succès et l'énergie de ses défenses, firent intervenir le nonce du Pape pour l'engager à garder désormais le silence. Fénelon répondit au nonce du Pape « que c'étoit » toujours à l'accusé à parler le dernier, surtout » quand il s'agissoit d'accusations horribles sur » la foi, et que l'accusé étoit un archevêque, dont » la réputation importoit à son ministère ; qu'il » ne demandoit lui-même que la paix et le silence, » à être jugé et à obéir ; que la réponse qu'il se

» voyoit obligé de faire à la dernière attaque de » M. de Meaux, seroit sa dernière défense, si ce » prélat ne reproduisoit pas quelque nouvelle » accusation. »

XXXVII.

Lettres de Fénelon à Bossuet.

Fénelon répondit en effet aux derniers écrits de Bossuet par trois nouvelles lettres. Elles offrent de nouvelles preuves de toute la fécondité et de toute la subtilité de son esprit dans un genre de controverse, dont on ne lui avoit pas plus soupçonné le goût qu'il n'en avoit contracté l'habitude. Bossuet, étonné lui-même, ne put s'empêcher de dire en les lisant : « M. de Cambrai a de l'esprit à faire peur. »

« Quand voulez-vous donc que nous finissions? » écrivoit Fénelon. Si je pouvois me donner le » tort et vous laisser un plein triomphe, pour » finir le scandale et pour rendre la paix à l'E- » glise, je le ferois avec joie ; mais en voulant m'y » réduire avec tant de véhémence, vous avez fait » précisément tout ce qu'il falloit pour m'en ôter » les moyens.... Vous m'attribuez les impiétés les » plus abominables, *cachées sous des subterfuges* » *déguisés en correctifs.* Malheur à moi, si je me » taisois ! Mes lèvres seroient souillées par ce » lâche silence, qui seroit un aveu tacite de l'im- » piété... Que le Pape condamne mon livre, que » ma personne demeure à jamais flétrie et odieuse » dans toute l'Eglise, j'espère que Dieu me fera » la grâce de me taire, d'obéir et de porter ma » croix jusqu'à la mort. Mais tandis que le saint » Siége me permettra de montrer mon innocence, » et qu'il me restera un souffle de vie, je ne ces- » serai de prendre le ciel et la terre à témoin de » l'injustice de vos accusations. »

» Il m'est impossible de vous suivre dans toutes » les objections que vous semez sur votre che- » min ; les difficultés naissent sous vos pas. Tout » ce que vous touchez de plus pur dans mon texte » se convertit aussitôt en erreur et en blasphème ; » mais il ne faut pas s'en étonner ; vous exténuez » et vous grossissez chaque objet selon vos be- » soins, sans vous mettre en peine de concilier vos » expresssions. Voulez-vous me faciliter une ré- » tractation, vous aplanissez la voie ; elle est si » douce, qu'elle n'effraie plus. *Ce n'est,* dites- » vous, *qu'un éblouissement de peu de durée.* » Mais si l'on va chercher ce que vous dites ail- » leurs pour alarmer toute l'Eglise, pendant que » vous me flattez ainsi, on trouvera que *ce court* » *éblouissement est un malheureux mystère et un* » *prodige de séduction.*

» Tout de même, s'agit-il de me faire avouer » des livres et des visions de madame Guyon? vous » rendez la chose si excusable, qu'on est tout » étonné que je ne veuille point la confesser pour » vous apaiser. *Est-ce un si grand malheur,* » dites-vous, *d'avoir été trompé par une amie?* » Mais quelle est cette amie? C'est une *Priscille* » dont je suis le *Montan.* Ainsi, vous donnez, » comme il vous plaît, aux mêmes objets les » formes les plus douces et les plus affreuses.

» Je ne veux pas me juger moi-même. En effet, » je dois craindre que mon esprit ne s'aigrisse » dans une affaire si capable d'user la patience » d'un homme qui seroit moins imparfait que moi. » Quoiqu'il en soit, si j'ai dit quelque chose qui » ne soit pas vrai et essentiel à ma justification ; » ou bien, si je l'ai dit en des termes qui ne » fussent pas nécessaires pour exprimer toute la » force de mes raisons, j'en demande pardon à » Dieu, à toute l'Eglise et à vous. Mais où sont-ils » ces termes que j'eusse pu vous épargner? du » moins, marquez-les-moi ; mais en les marquant, » défiez-vous de votre délicatesse. *Après m'avoir* » *donné si souvent des injures pour des raisons,* » *n'avez-vous point pris mes raisons pour des* » *injures?*

» Cette douceur, dont vous me dites que je » m'étois paré, on la tournoit contre moi ; on dit » que je parlois d'un ton si radouci, parce que » ceux qui se sentent coupables sont toujours » timides et hésitans. Peut-être ai-je ensuite un » peu trop élevé la voix ; mais le lecteur pourra » observer que j'ai évité beaucoup de termes durs, » qui vous sont les plus familiers. Nous sommes, » vous et moi, l'objet de la dérision des impies, » et nous faisons gémir tous les gens de bien : que » tous les autres hommes soient hommes, c'est » ce qui ne doit pas surprendre ; mais que les mi- » nistres de Jésus-Christ, ces anges des Eglises, » donnent au monde profane et incrédule de telles » scènes, c'est ce qui demande des larmes de » sang. Trop heureux si, au lieu de ces guerres » d'écrits, nous avions toujours fait notre caté- » chisme dans nos diocèses, pour apprendre aux » pauvres villageois à craindre et à aimer Dieu ! »

En lisant ces dernières lignes, ne seroit-on pas tenté de croire qu'elles sont de Bossuet, par le mouvement oratoire qui les anime, et par la noblesse de l'idée jointe à la simplicité de l'expression.

XXXVIII.

Impartialité du S. Siége dans l'examen du livre de Fénelon.

Tandis que la France entière, spectatrice de ce violent combat entre les deux membres les plus illustres de son Eglise, attendoit avec un intérêt mêlé d'incertitude, de quel côté la victoire se déclareroit, Rome procédoit à l'instruction du jugement avec une sagesse et une impartialité dignes des plus grands éloges.

Le saint Siége voulut mettre dans l'examen du livre de l'archevêque de Cambrai, un appareil et une solennité qui attestoient les égards dus à deux grands évêques et à l'intervention de Louis XIV.

Quoique la forme dans laquelle ce prince avoit exprimé l'importance qu'il attachoit à cette affaire, laissât assez entrevoir la faveur qu'il accordoit à l'une des parties, et sa prévention contre l'autre, Innocent XII ne crut point qu'il convînt à la dignité de l'Eglise romaine, à la gloire de la religion, ni aux intérêts de la vérité de s'abandonner aux mouvemens variables et irréguliers d'une politique profane. Une année entière fut employée au seul examen du livre de l'archevêque de Cambrai, et des divers écrits publiés pour sa défense et pour sa condamnation. Soixante-quatre séances,

de six ou sept heures chacune, furent consacrées par les examinateurs à l'analyse du livre des *Maximes*. Les seuls examinateurs assistèrent aux douze premières; mais comme l'on crut remarquer parmi eux une opposition très-vive et très-animée, le Pape nomma les cardinaux Noris et Ferrari, deux des membres les plus instruits du sacré collége, pour présider aux congrégations.

On commença par extraire du livre de l'archevêque de Cambrai, trente-sept propositions qui parurent devoir être l'objet de l'examen des consulteurs. L'examen de ces trente-sept propositions occupa les soixante-quatre séances qui eurent lieu depuis le 12 octobre 1697, jusqu'au 25 septembre 1698. On est autorisé à présumer que le sujet de cette controverse devoit être nécessairement obscur et très-subtil, ou que les explications offertes par Fénelon avoient éclairci ce que sa doctrine renfermoit d'équivoque et de hasardé, puisque sur les dix examinateurs qui la discutèrent pendant une année entière, cinq votèrent constamment en faveur de son livre : il est vrai que leur opinion étoit fondée en grande partie sur les explications fournies par l'auteur.

XXXIX.

Lettres de l'abbé Bossuet.

L'abbé Bossuet fut violemment affecté de ce partage entre les dix examinateurs. Il ne manqua pas, d'après son propre caractère, de l'attribuer aux intrigues des partisans de l'archevêque de Cambrai, et à l'influence du cardinal de Bouillon.

La correspondance de Bossuet avec son neveu, laisse malheureusement apercevoir qu'il adopta trop facilement les préventions de ce dernier. Lui-même étoit si convaincu que la doctrine de Fénelon renfermoit les erreurs les plus monstrueuses; il avoit annoncé avec tant d'assurance au Roi, à madame de Maintenon, au public, à toute l'Église, que ces erreurs seroient foudroyées par le saint Siége, aussitôt qu'elles auroient frappé l'oreille du vicaire de Jésus-Christ, qu'il fut aussi surpris que déconcerté du partage des examinateurs. Il fut surtout effrayé de ce que lui mandoit son neveu, en ces termes : « Le Pape, ces » jours passés, a dit que l'affaire n'étoit pas si » claire [1]. »

Dans cette disposition, il crut devoir se prêter aux vues de son neveu, et les proposer à Louis XIV et à madame de Maintenon. C'étoit d'opposer des coups de force et d'autorité aux prétendues intrigues des partisans de l'archevêque de Cambrai, de frapper ses parens et ses amis les plus chers, pour intimider tous ceux qui auroient été portés à lui accorder leur appui, et d'annoncer à toute l'Europe que la disgrâce de ce prélat étoit irrévocablement prononcée.

L'abbé Bossuet consacroit toutes ses lettres à provoquer ces mesures violentes. « Qu'est-ce que » le Roi attend, écrivoit-il à son oncle, pour ôter » à M. de Cambrai le préceptorat ? Vous ne sau» riez trop dépêcher ce que vous avez à faire » contre M. de Cambrai [1]. »

Il mettoit le même acharnement à diffamer la personne de l'archevêque de Cambrai, qu'à détruire son crédit. « Il ne faut pas hésiter d'envoyer » tout ce qui fait connoître l'attache de M. de » Cambrai pour madame Guyon et le P. La» combe, et leur doctrine sur les mœurs. Cela » est de la dernière conséquence [2]. »

XL.

Imputation ridicule contre Fénelon.

La passion des ennemis de Fénelon les porta jusqu'à fouiller dans les livres les plus obscurs et les plus ignorés, pour lui chercher des crimes. Le fameux Burnet, depuis évêque de Salisbury, avoit fait imprimer à Amsterdam, en 1688, un petit livre où il disoit : « Les Quiétistes ont en » horreur les superstitions romaines, et ils veu» lent les ensevelir dans l'oubli, en ne les ensei» gnant et en ne les pratiquant point, aussi bien » que l'abbé de Fénelon. » C'étoit au sujet d'un chapitre du *Traité de l'Education des Filles*, publié cette même année 1688, par l'abbé de Fénelon, et qui n'avoit aucun rapport à la doctrine des Quiétistes. On se hâta d'envoyer à Rome ce petit livre, comme pièce de conviction contre l'auteur du livre des *Maximes des Saints*; et l'abbé Bossuet enchanté écrivoit à son oncle [3] : « J'ai été » ravi du petit livre touchant M. de Cambrai; il » y est nommé, et bien nommé, et cela fera ici » *un effet terrible contre lui.* »

On sera peut-être curieux de savoir à quoi aboutit le *terrible effet* de cette ridicule accusation. Fénelon répondit [4] : « Qu'en 1688, il ne connois» soit pas seulement madame Guyon, qu'il étoit » même alors prévenu contre elle sur des bruits » confus; que lui-même n'étoit connu à cette » époque dans le public, que par ses deux traités » *de l'Education des Filles*, et *du Ministère des* » *Pasteurs*; que ces deux ouvrages, bien loin d'é» lever des soupçons sur la pureté de sa doctrine, » avoient contribué à fixer le choix du Roi sur » lui pour la place de précepteur. » Choix qui avoit été applaudi de la manière la plus forte par Bossuet.

Mais une réponse bien plus tranchante, et qu'il est assez singulier que Bossuet n'eût pas prévue, c'est que dans ce même livre, le docteur Burnet signaloit [5] « *le cardinal le Camus, le célèbre abbé* » *Fleuri, et Bossuet lui-même, comme aussi op*» *posés que Fénelon et les Quiétistes aux supers*» *titions romaines.* Vous voilà donc, écrivoit Fé» nelon à Bossuet, quiétiste comme moi. Dieu » voit, et les hommes verront un jour à quoi » vous avez recours pour me noircir. » Une réponse aussi péremptoire fit écrouler subitement cette grande machine dont l'abbé Bossuet avoit attendu un si *terrible effet*; et Bossuet lui-même,

[1] Lettre du 1er avril 1698. *Œuvres de Bossuet*, t. XI, p. 658, édition de Paris.

[1] 20 mai 1698. *Œuvres de Bossuet*, t. XI, p. 681. — [2] 18 mars 1698. *Œuvres de Bossuet*, t. XI, p. 657. — [3] 11 février 1698. — [4] Réponse aux Remarques de M. l'évêque de Meaux. — [5] *Ibid.*

déconcerté par une réplique si concluante, ne se permit plus de revenir sur ce chef d'accusation.

Il en fut de même de toutes les scandaleuses imputations que l'abbé Bossuet recherchoit avec tant d'avidité, pour noircir la réputation de l'archevêque de Cambrai. Sa volumineuse correspondance [1] n'offre que trop de preuves de la déplorable animosité avec laquelle il s'efforçoit d'aigrir l'esprit de son oncle. Nous sommes fermement persuadés que si Bossuet, au lieu d'un neveu passionné, avoit eu à Rome un agent aussi sage et aussi vertueux que l'abbé de Chanterac, on n'auroit jamais vu se mêler à cette controverse des débats scandaleux et des personnalités choquantes.

XLI.

Accusations calomnieuses contre Fénelon.

On imagina donc tout-à-coup de faire revivre les anciennes relations de madame Guyon et du père Lacombe, d'en tirer des inductions aussi peu favorables à leurs mœurs qu'à leur doctrine, et de flétrir Fénelon, en flétrissant madame Guyon.

Le père Lacombe étoit enfermé depuis neuf ou dix ans dans le château de Lourdes, au pied des Pyrénées. Il est certain que ses écrits annoncent une imagination exaltée et disposée à se nourrir des illusions les plus extravagantes. Une longue captivité avoit achevé d'égarer cette tête naturellement foible. Il avoit adressé à l'évêque de Tarbes [2] une lettre, dont quelques expressions sembloient avouer des excès honteux. Cette pièce parut un moyen victorieux de convaincre madame Guyon d'avoir partagé ses égaremens.

Pour parvenir plus facilement à cette conviction, on transféra le père Lacombe du château de Lourdes à celui de Vincennes. A peine y fut-il arrivé, qu'on lui fit écrire à madame Guyon une lettre, où il l'exhortait à avouer leurs égaremens mutuels, et à s'en repentir. Le cardinal de Noailles et le curé de Saint-Sulpice [3] se rendirent à Vaugirard, où madame Guyon étoit encore détenue, pour lui communiquer cette lettre. Ils la conjurèrent par les motifs les plus saints et les plus sacrés de rendre hommage à la vérité, et de mériter son pardon par un sincère aveu de ses fautes. Madame Guyon ne dissimula point son étonnement lorsqu'elle entendit lire la singulière lettre du père Lacombe, qu'on ne voulut pas même laisser entre ses mains. Elle conserva cependant assez de présence d'esprit pour soupçonner la vérité, et répondit tranquillement « qu'il falloit que » le père Lacombe fût devenu fou. » Le cardinal de Noailles se persuada que cette tranquillité apparente annonçoit l'opiniâtreté d'une femme qui ne peut consentir à se reconnoître coupable, et il obtint qu'elle fût transférée à la Bastille, pour procéder plus facilement aux interrogatoires et aux confrontations. En attendant, on s'empressa de faire passer à Rome les deux lettres du père Lacombe à l'évêque de Tarbes et à madame Guyon. On se flatta qu'elles feroient impression sur l'esprit du Pape et des cardinaux, et qu'elles ébranleroient les examinateurs favorables à Fénelon. On ne peut douter, par les lettres du cardinal de Noailles et de Bossuet, qu'ils ne fussent persuadés de très-bonne foi que le directeur et la pénitente étoient réellement coupables, et on voit, par une lettre de madame de Maintenon, du 9 septembre 1698, qu'elle partageoit la même opinion.

L'abbé Bossuet promettoit de si merveilleux effets de toutes ces honteuses dénonciations, si peu dignes de figurer dans une cause où de grands évêques étoient intéressés, qu'on ne crut avoir rien de mieux à faire que de suivre ses inspirations [1]. « Ces deux pièces, écrivoit-il, » feront plus d'impression que *vingt démonstra-* » *tions théologiques.* Voilà les argumens dont » nous avons le plus de besoin. » On est un peu étonné d'entendre ce langage dans la bouche d'un neveu de Bossuet, adressé à Bossuet lui-même.

Mais tout ce misérable échafaudage s'écroula subitement. On ne tarda pas à s'apercevoir que le père Lacombe étoit totalement fou, et on fut obligé de le placer en cette qualité à Charenton, où il mourut l'année suivante, dans un état de démence absolue. On eut soin de tenir cette nouvelle secrète pendant plusieurs mois; on étoit embarrassé de tout l'éclat qu'on avoit donné aux déclarations d'un pareil personnage. Quant à Fénelon, il fut constaté « *qu'il n'avoit jamais vu le* » *père Lacombe, qu'il ne lui avoit jamais écrit,* » *qu'il n'avoit jamais reçu de ses lettres; en un* » *mot, qu'il n'avoit jamais eu aucun rapport direct* » *ou indirect avec lui.* »

Mais l'abbé Bossuet fut plus heureux dans le succès d'un projet qu'il proposoit depuis long-temps à son oncle. Il ne cessoit de l'inviter, ainsi que le cardinal de Noailles, à obtenir du Roi quelque acte éclatant, qui montrât à la France et à Rome que l'archevêque de Cambrai étoit entièrement perdu dans son esprit.

Bossuet et le cardinal de Noailles n'étoient que trop disposés à accueillir cette idée. Leur controverse avec Fénelon avoit pris un caractère si animé, et leur honneur se trouvoit si fortement engagé au succès de ce combat, qu'ils crurent devoir se prêter à tous les moyens qui devoient le décider en leur faveur. D'un côté, l'abbé Bossuet leur annonçoit assez indiscrètement qu'il ne pouvoit plus répondre de la condamnation de Fénelon; et de l'autre, ces deux prélats ne pouvoient s'accoutumer à l'idée de se retrouver, avec l'archevêque de Cambrai, dans une Cour où il n'auroit reparu qu'avec un avantage marqué sur ses rivaux.

Il ne leur fut pas difficile de faire entrer madame de Maintenon dans leurs vues; elle avoit elle-même trop aimé et trop maltraité Fénelon, pour que la confiance et l'amitié pussent jamais renaître entr'eux. Les sentimens opposés qu'elle avoit éprouvés pour lui n'avoient si long-temps combattu dans son cœur, que pour laisser prévaloir l'humeur et l'irritation. Louis XIV avoit plutôt de l'éloignement que du goût pour Fénelon, et on obtint aisément de lui un sacrifice qui n'exigeoit aucun effort de sa part.

[1] Voyez les tomes XI et XII des *Œuvres de Bossuet.* — [2] François de Poudeux. — [3] Lachétardie.

[1] Lettres de l'abbé Bossuet.

XLII.

Les parens et les amis de Fénelon sont renvoyés de la Cour.

Le 2 juin (1698), le Roi ôta le titre de sous-précepteurs à l'abbé de Beaumont et à l'abbé de Langeron. Le premier étoit propre neveu de Fénelon; le second son ami le plus tendre et le plus fidèle. MM. Dupuy et de Leschelle, faisant les fonctions de sous-gouverneurs, sous le titre de gentilshommes de la manche, eurent ordre le même jour de quitter la cour, et perdirent leurs places. Le prétexte de leur renvoi fut leur goût pour les maximes de spiritualité de l'archevêque de Cambrai; et le véritable motif, leur tendre et inviolable fidélité pour lui. Les uns et les autres étoient attachés depuis neuf ans à l'éducation de M. le duc de Bourgogne, et on a vu quelle avoit été cette éducation; ils furent renvoyés sans recevoir la plus foible récompense de leurs services. On punit aussi sévèrement les hommes estimables qui avoient changé en vertus les vices du duc de Bourgogne, que s'ils lui eussent donné des vices et étouffé ses vertus. On a de la peine à reconnoître dans une pareille conduite la grandeur et la générosité de Louis XIV; mais on lui avoit représenté sous des couleurs si odieuses la doctrine de Fénelon et le danger de ses maximes, qu'il crut voir la religion des princes ses petits-fils exposée au péril le plus imminent.

Peu s'en fallut que le célèbre abbé Fleuri, alors sous-précepteur, ne fût enveloppé dans la disgrâce de tous les amis de Fénelon. Il lui devoit sa place, et c'étoit sur lui que Fénelon se reposoit pour instruire M. le duc de Bourgogne dans tout ce qui concernoit la science et l'histoire de la religion. L'abbé Fleuri, étranger à tous les partis et à toutes les intrigues, se bornoit à remplir ses devoirs. Sa modestie et sa méfiance de lui-même ne ne lui permirent de prendre aucune part à l'affaire du quiétisme; mais sa reconnoissance et sa vénération pour Fénelon pouvoient être traduites comme un tort auprès des personnes prévenues. Cependant Bossuet eut la générosité de le *sauver*; c'est l'expression dont il se sert dans une lettre à son neveu, du 30 juin 1698. Il ajoute: « L'abbé » Fleuri n'a été conservé que parce que j'en ai ré» pondu. » On peut dire qu'en cette occasion Bossuet veilla à sa propre gloire. Rien n'eût fait un plus mauvais effet dans le public et dans l'opinion de la postérité, que d'étendre la persécution sur un homme tel que l'abbé Fleuri, qui étoit assez défendu par sa vertu et par le respect public.

Rien n'égale les transports de joie qu'éprouvèrent à Rome l'abbé Bossuet et l'abbé Phélippeaux en apprenant ces nouvelles [1]. « On ne pou» voit nous envoyer, écrivoit ce dernier à Bossuet, » de meilleures pièces et plus persuasives que la » nouvelle de la disgrâce des parens et des amis » de M. de Cambrai, et que celle qu'on reçut » hier, par un courrier extraordinaire, que le Roi » lui avoit ôté la charge et la pension de précep» teur [1]; cela seul pourra convaincre cette cour » que le mal est grand et réel. »

[1] 24 Juin 1698.

Les adversaires de Fénelon ne trouvoient pas qu'on eût encore sacrifié assez de victimes. L'abbé Bossuet écrivoit à son oncle [2]: « Ne fera-t-on » rien à la cour contre le père Valois [3]? Il est » plus méchant que les quatre autres qu'on a » renvoyés. Le père Lachaise et le père Dez mé» riteroient bien qu'on ne les oubliât pas. Ils veu» lent à présent tout le mal possible au Roi, à » madame de Maintenon, à M. l'archevêque de Pa» ris, à vous, à tout ce qui vous appartient. »

C'étoit avec la même indiscrétion qu'il disoit publiquement à Rome, « que le renvoi des amis » et des parens de Fénelon n'étoit encore qu'un » commencement de tout ce que le Roi se propo» soit de faire contre l'archevêque de Cambrai. »

XLIII.

Calomnies contre Fénelon. — Courage et sincérité de l'abbé de Chanterac.

A ces menaces, capables de faire impression sur les esprits foibles et timides, il osoit ajouter des imputations du genre le plus odieux et le plus propre à enlever à Fénelon l'estime de toutes les personnes vertueuses. A peine peut-on se permettre de rappeler des calomnies aussi révoltantes; mais elles peuvent donner une idée des excès où la passion peut porter certains caractères, et des épreuves où la vertu la plus pure se trouve quelquefois exposée. On ne sait si la candeur, avec laquelle l'abbé de Chanterac rend compte à Fénelon lui-même de ces horribles imputations, n'est pas aussi honorable pour l'un que pour l'autre. Il n'y a que la vertu qui puisse parler à la vertu un langage si simple et si calme.

« On tâche ici de faire croire que vous avez eu » une société fort étroite avec cette femme (ma» dame Guyon), et qu'il y a du moins un grand » sujet de craindre que votre spiritualité et vos » maximes étant les mêmes, vous ne l'ayez suivie » dans ses désordres aussi bien que dans ses er» reurs. Pour faire des impressions plus fortes » sur les esprits, on promet chaque courrier, de » nouvelles confessions de cette femme, et de » nouvelles découvertes de ses abominations; et » en même temps, on publie qu'on a ici beau» coup de lettres originales que vous lui écriviez, » qu'on ne veut montrer que dans l'extrémité, » pour sauver, autant qu'on peut, votre répu» tation [4]. »

Justement fatigué de tant de passions haineuses, on aimera sans doute à se reposer, en portant ses regards sur un tableau plus doux et plus attachant. A peine ce même abbé de Chanterac, dont nous ne nous lassons point d'admirer l'amitié fidèle et courageuse, eut-il appris le renvoi de

[1] La nouvelle étoit encore prématurée; Fénelon ne perdit le titre de précepteur qu'au mois de janvier 1699. — [2] 8 juillet 1698. — [3] Confesseur des jeunes princes. — [4] Lettre de l'abbé de Chanterac à Fénelon, 12 juillet 1698. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 464.

l'abbé de Beaumont [1], qu'il écrivoit à Fénelon [2] : « Je crois que l'abbé de Beaumont est actuellement auprès de vous, et par-là je le trouve heureux ; mais que je suis occupé des suites qu'aura cette affaire par rapport à lui ! Permettez-moi, je vous supplie, Monseigneur, de vous faire faire attention que je suis titulaire du prieuré de Carenac et d'un canonicat de Cambrai; il mériteroit assurément mieux que moi de posséder ces bénéfices ; oh ! que de bon cœur je l'en rendrois le maître, si vous le jugiez à propos, et je vous supplie de vouloir bien y penser devant notre Seigneur ! J'espère toujours qu'il vous protégera jusqu'à la fin, lui qui est la vérité et la vie ; il n'y a que lui seul qui vous puisse soutenir au milieu de tant de combats et de si rudes épreuves. Que j'ai de consolation de pouvoir prendre quelque part à vos peines, et de m'attacher toujours plus fortement à vous pour le temps et pour l'éternité ! car il me semble que c'est ainsi qu'on doit être uni devant Dieu. » Tels étoient les amis de Fénelon, tels ils se montrèrent pour lui jusqu'au dernier moment. On se doute bien comment Fénelon accueillit une offre aussi délicate ; sa réponse porte le même caractère de simplicité qui avoit dicté ce vœu généreux [3]. « Votre zèle pour porter ma croix, me l'adoucit beaucoup, mon cher abbé ; mais le prieuré de Carenac est en bonnes mains. Je ne souhaite rien tant que votre conservation ; je voudrois que vous eussiez Cambrai au lieu de Carenac. »

Fénelon n'avoit pas besoin de toute sa pénétration pour démêler les véritables motifs de l'acte de rigueur qu'on venoit d'exercer contre ses parens et ses amis. « Vous savez, écrivoit-il à l'abbé de Chanterac [4], que MM. de Paris et de Meaux ont fait chasser, d'auprès des princes, les deux abbés de Langeron et de Beaumont ; ils l'ont fait pour deux raisons : la première, pour montrer à Rome combien le Roi est déclaré contre moi, et pour changer par-là les dispositions de cette cour, qui paroissoient m'être favorables ; la seconde, pour m'ôter l'espérance de retourner à Versailles, si Rome ne me condamne point, afin de me réduire à quelque lâche accommodement avec mes parties pour y retourner. Je serois bien fâché d'acheter mon retour par quelque expédient douteux ; vous ne sauriez le dire trop fortement ; plus ils augmentent le scandale, plus il faut parler et tenir ferme jusqu'au bout. Elevez modestement votre voix ; on fait les derniers efforts pour entraîner le Pape par autorité. Mes adversaires ont voulu un coup d'éclat qui intimidât les théologiens, soulevés ouvertement contre eux, et qui imposât silence au public indigné. »

Mais ce coup d'autorité ne fit point à Rome tout l'effet que les adversaires de Fénelon en avoient attendu. On y fut scandalisé de cet abus du crédit et de la faveur, dans un moment où la cause étoit encore soumise au tribunal du juge supérieur, où les examinateurs étoient partagés de sentimens sur le livre dénoncé, où rien ne pouvoit encore faire préjuger légalement si la doctrine de l'archevêque de Cambrai seroit approuvée ou condamnée. Dans une audience particulière que le Pape accorda à l'abbé de Chanterac, ce bon et vertueux pontife ne put s'empêcher de lui en témoigner son étonnement et sa douleur. Dans cet entretien [1], il parut souvent s'interrompre et se parler à lui-même, et alors ces seuls mots, répétés plusieurs fois, échappoient de sa bouche : *Expulerunt nepotem, expulerunt consanguineum, expulerunt amicos ;* « ils ont chassé son neveu, ses parens, ses amis. »

Un prélat italien, qui connoissoit parfaitement la disposition des esprits et des partis à Versailles, disoit à cette occasion, en faisant allusion au rôle qu'on étoit parvenu à faire jouer à madame de Maintenon dans cette affaire : *Non est ira super iram mulieris.* (Il n'est point de colère qui égale la colère d'une femme.)

XLIV.

Bossuet publie sa Relation sur le Quiétisme.

Les examinateurs favorables à Fénelon, bien loin de se laisser intimider, élevèrent encore plus hautement la voix, pour vanter sa piété et la pureté de sa doctrine. Rien ne prouve mieux peut-être avec quelle impartialité l'instruction de ce grand procès fut suivie à Rome, et avec quelle équité on prononça le jugement. Bossuet se disposoit alors à porter un coup bien plus sensible à Fénelon ; nous voulons parler de sa fameuse *Relation sur le Quiétisme*, le monument le plus affligeant de cette controverse. Mais nous devons cette justice à Bossuet ; rien n'étoit plus contraire au caractère et aux principes de ce grand homme que de transformer une question de doctrine en une question de faits et de personnalités indécentes, contre un confrère et un ancien ami. Rien ne prouve mieux combien un pareil rôle blessoit tous ses sentimens et toutes ses idées, que l'espèce de répugnance avec laquelle il s'étoit rendu aux premières instances de son neveu. Dès l'origine du procès, l'abbé Bossuet avoit demandé à son oncle un précis historique des faits qui avoient donné naissance à cette querelle. Bossuet les avoit réunis dans une relation très-succincte, qu'il avoit adressée à son neveu pour son instruction particulière [2] ; il l'avoit rédigée en latin ; il la lui avoit envoyée manuscrite. Il étoit alors si éloigné de lui donner aucune publicité, qu'il lui avoit formellement défendu d'en laisser prendre copie à qui que ce fût ; il avoit même porté les ménagemens si loin, qu'il avoit exigé de son neveu de n'en donner communication qu'à un très-petit nombre de personnes, parmi celles qu'il étoit le plus important d'instruire et d'éclairer. C'est dans ces attentions scrupuleuses et

[1] L'abbé de Beaumont, en perdant sa place de sous-précepteur et les appointemens qui y étoient attachés, perdoit le seul revenu dont il jouissoit. — [2] 21 juin 1698. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 447. — [3] 11 juillet 1698. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 463. — [4] 6 juin 1698. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 429.

[1] Lettre de l'abbé de Chanterac à Fénelon, 28 juin 1698. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 452. — [2] On la trouve à la page 448 du tome XIe des *Œuvres de Bossuet*, sous le titre : *De Quietismo in Galliis refutato.*

délicates qu'on aime à retrouver Bossuet tel qu'il étoit.

Mais depuis, les esprits s'étoient aigris; les écrits s'étoient multipliés et avoient pris des deux côtés un caractère plus passionné. Bossuet avoit éprouvé de la part de Fénelon une résistance à laquelle il ne s'étoit pas attendu. Les examinateurs du livre de Fénelon, à Rome, étoient partagés d'opinion ; Fénelon s'étoit défendu avec tant d'art et d'éloquence ; ses apologies étoient écrites d'un style si séduisant ; il avoit su balancer par des raisonnemens si plausibles la logique irrésistible de Bossuet, que le public en France commençoit à flotter indécis entre Bossuet, appuyé de sa gloire et de la faveur de Louis XIV, et Fénelon qui n'avoit à lui opposer que la beauté de son génie et la réputation de sa vertu. En un mot, Bossuet prétendoit [1] « qu'on étoit arrivé à ces » temps de tentation où les cabales, les factions » se remuent, où les passions, les intérêts partagent le monde, où de grands corps et de » grandes puissances s'émeuvent, où l'éloquence » éblouit les simples, la dialectique leur tend des » lacets, une métaphysique outrée jette les esprits » en des pays inconnus ; plusieurs ne sachant plus » ce qu'ils croient, et tenant tout dans l'indifférence, sans entendre, sans discerner, prennent » parti par humeur. »

Bossuet, inquiet de voir ainsi l'opinion publique flottante et indécise, excité par son neveu qui lui mandoit sans cesse que tout étoit perdu si on n'achevoit de perdre Fénelon, se détermina enfin à changer la nature de cette controverse, en y introduisant une discussion de faits personnels qui pouvoient donner à Fénelon un tort réel ou apparent dans les procédés.

Ce fut ainsi que Bossuet se vit entraîné par l'emportement de son neveu dans un plan d'attaque qui avoit paru d'abord répugner à la noblesse de sa grande ame, et il publia sa *Relation sur le Quiétisme*.

XLV.

Succès de cet ouvrage.

Cette fameuse *Relation* étoit appuyée toute entière sur les manuscrits que madame Guyon lui avoit confiés, sur les lettres pleines de tendresse, de respect et de déférence que Fénelon lui avoit écrites dans un temps où il le regardoit comme son père, son ami, son maître dans la science ecclésiastique, et son supérieur dans l'ordre de la hiérarchie ; elle étoit enfin terminée par un commentaire de Bossuet sur cette lettre de Fénelon à madame de Maintenon [2], où il s'étoit ouvert à elle avec tout l'abandon de la confiance et de l'estime. L'évêque de Chartres, persuadé par les motifs de conscience que lui avoit présentés Bossuet, lui avoit remis cette lettre, qu'il tenoit de madame de Maintenon, et l'avoit autorisé de sa part à en faire usage.

Bossuet avoit lié ces pièces principales par le récit de quelques faits historiques plus ou moins essentiels, plus ou moins indifférens ; mais il avoit mis tant d'art dans cet exposé, il avoit trouvé le moyen de répandre tant de charme et d'intérêt dans un sujet si grave et si sérieux, il avoit fait ressortir avec tant de finesse et sous une forme si piquante les singularités, les visions et les prétentions de madame Guyon ; il avoit su mêler d'une manière si naturelle à ces scènes ridicules des mouvemens d'une éloquence noble et épiscopale, il y paroissoit déployer avec tant d'onction *l'éblouissement* de l'archevêque de Cambrai, il présentoit avec des circonstances si spécieuses le récit de leurs premières discussions ; en un mot, cet écrit si court par sa précision, et si plein de choses et de faits par la rapidité avec laquelle ils se succèdent sans mélange et sans confusion, réunissoit, pour le style et pour le raisonnement, tous les genres de mérite qu'on ne pouvoit guère espérer de rencontrer dans une composition de cette nature. Il peut encore être regardé comme un des morceaux les plus accomplis dans le genre polémique.

Rien aussi ne peut être comparé au succès qu'il eut aussitôt qu'il fut devenu public. On peut s'en former une idée par une lettre de madame de Maintenon au cardinal de Noailles, du 29 juin 1698. « Le livre de M. de Meaux fait un grand » fracas ici ; on ne parle d'autre chose. Les faits » sont à la portée de tout le monde ; les folies de » madame Guyon divertissent ; le livre est court, » vif et bien fait : on se le prête, on se l'arrache, » on le dévore, il réveille la colère du Roi sur ce » que nous l'avons laissé faire un tel archevêque ; » il m'en fait de grands reproches ; il faut que » toute la peine de cette affaire tombe sur moi.... » Je ne doute point que M. le duc de Beauvilliers » ne soit fâché de me perdre ; mon amitié pour » lui étoit très-sincère ; je crois qu'il en avoit pour » moi. »

La cour étoit à Marly lorsque Bossuet y vint présenter lui-même au Roi, aux princes, à madame de Maintenon, et à tous les seigneurs qui s'y trouvoient, sa *Relation sur le Quiétisme*. Madame de Maintenon vient de nous peindre l'enthousiasme général avec lequel elle fut accueillie ; c'étoit le sujet de tous les entretiens du salon de Marly, et des allusions perfides ou piquantes des courtisans qui cherchoient à plaire aux heureux du jour, ou qui s'abandonnoient au torrent qui les entraînoit. On doit bien croire que cette disposition fut un peu secondée par l'affectation singulière que madame de Maintenon mit à faire elle-même les honneurs du livre de l'évêque de Meaux. Il en étoit sans doute parmi eux qui, en se rappelant l'époque encore bien peu éloignée où madame de Maintenon professoit une amitié si déclarée pour Fénelon, s'étonnoient de voir une femme de tant d'esprit, et toujours si attentive aux égards et aux convenances, distribuer elle-même avec une satisfaction insultante un écrit où son ancien ami étoit si cruellement déchiré [1]. On ignoroit dans le public tous les efforts inutiles que madame de Maintenon avoit tentés pour prévenir les événemens qui avoient amené la disgrâce de

[1] Relation sur le Quiétisme. — [2] Du 2 août 1698. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 166.

[1] Voyez les *Pièces justificatives* du livre troisième, n. V.

Fénelon, tous les ménagemens délicats qu'elle avoit employés pour le désabuser et l'éclairer sur sa situation, toutes les précautions de sagesse et de piété qu'elle avoit prises pour s'éclairer elle-même; on ignoroit qu'elle avoit rempli pendant long-temps tous les devoirs d'une amie fidèle et dévouée, et qu'elle n'avoit fait qu'obéir, dans une question de religion, à l'autorité de ses supérieurs dans l'ordre de la religion, aux avis et aux inspirations des trois évêques de l'Eglise de France, qui y jouissoient de la plus haute réputation de science, de vertu et de piété, et qui avoient été long-temps eux-mêmes les amis et les admirateurs les plus sincères de l'archevêque de Cambrai. On ignoroit tous ces détails, encore secrets, de cette longue et mystérieuse discussion. On se ressouvenoit seulement de la confiance et de la faveur qu'elle avoit montrées pendant tant d'années à Fénelon. On ne voyoit que les témoignages éclatans de l'appui qu'elle prêtoit alors à ses adversaires, et un contraste si extraordinaire et si inexplicable devoit naturellement exciter l'attention et l'étonnement de tous ceux qui en étoient témoins.

XLVI.

Consternation des amis de Fénelon.

Cet ouvrage de Bossuet arriva à Rome dans le temps où les amis et les défenseurs de l'archevêque de Cambrai étoient encore étourdis de tous les coups qu'on venoit de lui porter; c'étoit au moment où l'abbé Bossuet annonçoit, avec la plus intrépide assurance, des preuves juridiques des désordres de madame Guyon, et qu'il mêloit à des déclarations publiques des demi-confidences plus perfides encore, dans la vue de faire remonter jusqu'à Fénelon la trace honteuse de ces horribles imputations. La nouvelle de la disgrâce des parens et des amis de Fénelon avoit été un nouveau triomphe pour ses ennemis, et la *Relation sur le Quiétisme* acheva de consterner et d'atterer tous ceux qui s'intéressoient à lui; on ne savoit plus que croire et que penser. Cette *Relation* paroissoit dire tant de choses; elle paroissoit en supprimer tant d'autres par égard et par ménagement; Louis XIV et madame de Maintenon donnoient par leurs discours et leur approbation un tel caractère d'authenticité à toutes les accusations; Bossuet s'y étoit exprimé au sujet du père Lacombe et de madame Guyon, d'une manière si sombre et si mystérieuse en disant : *Le temps est venu où Dieu veut que cette union soit entièrement découverte*; et ce peu de mots annonçoit de si terribles révélations, qu'une profonde et religieuse tristesse parut s'être emparée de tous les cœurs et de tous les esprits. Il sembloit qu'on dût cesser de croire à la vertu, si Fénelon n'étoit pas vertueux.

XLVII.

Motifs de délicatesse qui font hésiter Fénelon à répondre.

Au milieu de cette violente tempête, Fénelon restoit calme et tranquille. C'est dans les lettres qu'il écrivit alors à l'abbé de Chanterac, qu'on admire, avec un nouveau mélange de respect et d'attendrissement, cette douce sérénité de la paix et de l'innocence; c'est même avec un esprit de gaîté qu'il relève le courage abattu de l'abbé de Chanterac.

Fénelon étoit même décidé à ne point répondre à la *Relation* de Bossuet [1]; il faisoit plus encore : il venoit d'adresser à l'abbé de Chanterac une réponse latine à la dernière lettre du cardinal de Noailles, au sujet des faits et des procédés. Cette réponse étoit embarrassante pour le cardinal; elle le mettoit en contradiction avec lui-même sur plusieurs faits essentiels. Fénelon ordonna à l'abbé de Chanterac d'en retirer tous les exemplaires.

Quelle considération pouvoit donc commander le silence à Fénelon, et le faire consentir à laisser son honneur, sa réputation et la dignité de son caractère exposés aux plus honteux soupçons! C'est ici le plus beau trait peut-être de la vie de Fénelon, et ses lettres à l'abbé de Chanterac vont nous apprendre que c'étoit encore à l'héroïsme de l'amitié qu'il consentoit à sacrifier ce qui lui étoit plus cher que la vie, son honneur. Elles nous feront connoître la cruelle perplexité et les combats qui agitèrent son cœur dans cette pénible circonstance.

« J'avois préparé [2], mon cher abbé, une réponse à la lettre de M. de Paris pour la faire » imprimer; mais des amis très-sages, et qui » n'ont rien de foible, m'ont mandé que, dans » l'extrême prévention où on a mis le Roi, *le reste* » *de mes amis, qui est ce que j'ai de plus pré-* » *cieux au monde, ne tenoit plus qu'à un cheveu*; » c'est le terme dont on s'est servi, m'assurant » que c'étoit les perdre que de continuer à écrire » publiquement contre M. de Paris. On a déjà sacri- » fié quatre personnes pour me punir d'avoir ré- » pondu à mes adversaires et pour m'imposer » silence, sans vouloir me donner l'avantage de » pouvoir dire qu'on me l'a imposé. Le public » voit assez que je dois enfin me taire par pro- » fond respect pour le Roi, et par ménagement » pour mes amis. Il est capital néanmoins de bien » observer deux choses : 1° Les causes de mon » silence sont si délicates, qu'il faut bien se gar- » der de les divulguer. On me feroit un grand » crime si on pouvoit me convaincre d'avoir dit » qu'on a chassé mes amis pour m'imposer si- » lence. Ce n'est pas l'intention du Roi, mais c'est » celle de mes parties, et il faut que cela soit » remarqué par le public sans que je le dise moi- » même. 2° Si on explique mal à Rome mon » silence, je suis prêt à hasarder tout, plutôt que » de lui laisser aucun soupçon sur ma conduite » et sur mes sentimens. C'est à eux à peser ce que » je puis et ce que je dois faire dans l'extrémité » où l'on me met. Je sens mon innocence, je ne » crains rien du fond; mais je vois par expérience

[1] Fénelon, dès le moment qu'il connut la *Relation* de Bossuet, s'occupa d'y opposer une réponse, et il annonça cette résolution à l'abbé de Chanterac dans ses lettres du 11 et du 18 juillet 1698. Voyez *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 462 et 465. (*Note des Editeurs.*) — [2] Lettre de Fénelon à l'abbé de Chanterac, 13 juin 1698. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 435.

» que plus je montre l'évidence de mes raisons, » plus on s'aigrit pour perdre mes amis.... Je » n'oserai plus imprimer, à moins que je ne voie » plus de liberté et moins d'inconvéniens à crain- » dre pour ceux qui me sont plus chers que moi- » même. »

Fénelon se détermina quelques jours après à envoyer à l'abbé de Chanterac sa réponse à la lettre du cardinal de Noailles; mais il avoit eu l'attention de ne la composer qu'en latin, d'en retrancher tout ce qui pouvoit blesser ce prélat, et de la réduire à la seule discussion des faits les plus essentiels; il s'étoit même encore abstenu de la faire imprimer. En l'adressant à l'abbé de Chanterac, il lui écrivoit [1] : « Je vous ai mandé » les tristes raisons qui font que je n'ose la faire » imprimer; elle explique tout dans la plus exacte » vérité. Montrez-la, mais ne la livrez point, à » moins qu'on ne le veuille absolument; et, en » ce cas, représentez secrètement le danger des » suites. »

On jugera encore mieux la cruelle situation de Fénelon par une autre de ses lettres [2]. « L'unique » chose qui m'afflige et me perce le cœur, c'est » de n'oser publier ma réponse à M. de Paris sur » les faits, de peur de perdre mes plus précieux » amis; mais il faut mourir à tout, même à » la consolation de justifier son innocence sur » la foi. J'attends humblement les momens de » Dieu. »

XLVIII.

M. de Beauvilliers encore menacé de perdre sa place; il a recours aux conseils de M. Tronson.

Les inquiétudes de Fénelon pour les deux seuls amis qui lui restoient à la cour, n'étoient en effet que trop fondées; les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse étoient alors menacés de perdre leurs places et d'essuyer une honteuse disgrâce. C'est ce que nous apprenons par des lettres manuscrites de M. de Beauvilliers à M. Tronson; car, dans toutes les crises fâcheuses où il se trouvoit réduit, c'étoit toujours à ses sages inspirations qu'il avoit recours. C'étoit un homme étranger au monde et à la cour, un ecclésiastique enseveli dans l'obscurité d'un séminaire, qu'un homme de la cour de Louis XIV, un des hommes les plus sages et les plus éclairés de son temps, alloit interroger; et il avoit toujours le bonheur de n'en recevoir que des conseils aussi conformes aux règles du devoir, qu'utiles à ses véritables intérêts. Les lettres de M. de Beauvilliers [3] à M. Tronson ne permettent pas de douter que madame de Maintenon ne fût alors très-décidée à faire renvoyer M. de Beauvilliers, et que, pour y parvenir plus sûrement, elle en exigeoit des aveux et des déclarations qui lui paroissoient incompatibles avec la justice et l'honneur.

M. Tronson pensoit « que, quoique M. de Beau- » villiers n'eût aucun empressement à rester à » la cour, il étoit cependant obligé de faire toutes » choses possibles (*salvâ conscientiâ*), pour se » maintenir dans le poste où la Providence l'avoit » mis, eu égard aux circonstances particulières » et au bien de la religion et de l'Etat [1]. » Il traça en conséquence à M. de Beauvilliers un projet de déclaration qui déconcertoit tous les projets de la malveillance, en le dispensant de s'exprimer contre son propre sentiment.

Ceux mêmes qui seroient disposés à trouver un excès de scrupule dans la conduite si désintéressée de M. de Beauvilliers, ne pourront certainement se défendre d'un sentiment d'estime et de respect pour l'homme qui consentoit à renoncer à la faveur de Louis XIV, et à perdre la première place de la cour, plutôt que de prononcer une seule expression équivoque ou contraire à sa pensée.

XLIX.

Procédé généreux du cardinal de Noailles envers M. de Beauvilliers.

Mais il est douteux que dans la disposition où se trouvoit alors madame de Maintenon, elle se fût contentée de cette déclaration de M. de Beauvilliers, quelque raisonnable qu'elle fût. Heureusement le cardinal de Noailles devint en cette occasion son appui et son défenseur. Ce prélat étoit doux et modéré; il avoit été plutôt entraîné dans cette malheureuse affaire, par l'ascendant de Bossuet, qu'il ne s'y étoit lui-même engagé. En lui supposant même une secrète satisfaction d'avoir vu Fénelon déchoir de la faveur où il étoit auprès de madame de Maintenon, et qui avoit long-temps balancé celle dont il jouissoit lui-même, Fénelon ne pouvoit plus lui donner aucun ombrage; M. de Beauvilliers, déjà décrédité dans l'esprit de madame de Maintenon, qui revenoit aussi difficilement de ses préventions qu'elle se détachoit facilement de ses sentimens les plus vifs, ne pouvoit plus troubler le cours paisible de la faveur dont il étoit en possession; peut-être même ne fut-il pas fâché de ménager Fénelon en la personne de M. de Beauvilliers. Il avoit déjà éprouvé que l'archevêque de Cambrai pouvoit le ramener à des discussions fâcheuses et désagréables, en révélant au public l'histoire de toutes ses variations dans le cours de cette controverse.

Toutes ces considérations, qui se prêtoient un mutuel appui, déterminèrent probablement le cardinal de Noailles à adoucir madame de Maintenon pour M. de Beauvilliers, et à l'empêcher de consommer sa disgrâce. On observe même que ce ne fut pas sans peine qu'il y réussit [2]. Cependant il parvint peu à peu à la calmer et à la satisfaire, en se montrant lui-même satisfait de la sincérité avec laquelle M. de Beauvilliers s'étoit expliqué, et de la soumission qu'il lui avoit montrée [3]. Ra-

[1] Du 20 juin 1698. *Corresp. de Fenelon*, t. IX, p. 411. — [2] Du 27 juin 1698. *Ibid.*, t. IX, p. 449. — [3] Du 10 juin 1698. *Ibid.*, t. IX, p. 433.

[1] Du 10 juin 1698. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 434. — [2] Lettre de madame de Maintenon au cardinal de Noailles, 29 juin 1698. — [3] La lettre que le cardinal de Bausset cite à l'appui de son assertion est antérieure d'une année aux événemens dont il est ici question, et par conséquent elle

menée à des sentimens plus justes et plus modérés, madame de Maintenon chercha à excuser l'espèce de vivacité qu'elle avoit mise à vouloir éloigner de la cour M. de Beauvilliers : « Si j'ai » parlé plus fortement que je ne vous l'ai montré » sur l'affaire de M. de Cambrai, c'est que je » voyois le mauvais effet que la mollesse faisoit » dans le public ; mais en même temps je com- » prenois vos raisons, et je voyois votre charité. » De plus, je sais combien je dois soumettre mes » vues aux vôtres, et je n'aurai jamais de peine à » cette déférence. » Elle s'exprime sur M. de Beauvilliers avec plus de ménagement encore, et même avec une sorte d'intérêt, dans une lettre qu'elle écrivit au cardinal de Noailles, environ six semaines aprèscette espèce de crise [1] : « J'ai voulu » voir M. de Beauvilliers pour nous affliger en- » semble. Je suis très-édifiée de tout ce que je » vis en lui ; mais M. l'abbé de Langeron et M. » Dupuy ne lui tiennent guère moins au cœur » que M. de Cambrai. »

Le chancelier d'Aguesseau rapporte dans ses Mémoires [2], que ce fut son père que le cardinal de Noailles consulta pour se déterminer sur le parti qu'il avoit à prendre au sujet de M. de Beauvilliers, dont le sort étoit remis entre ses mains. « Le cardinal de Noailles pouvoit perdre le duc » de Beauvilliers d'un seul mot ; mais il fut plus » chrétien que politique ; et, se défiant de lui- » même, il ne voulut se déterminer que par l'avis » de mon père, capable par son esprit de sentir » toutes les vues de la plus profonde politique, » incapable par son cœur de suivre jamais d'au- » tres mouvemens que ceux de la conscience la » plus éclairée. Mon père honoroit sincèrement » dans M. de Beauvilliers un esprit de religion, » de modération et de justice qui éclatoit dans » toute sa conduite. Il ne regardoit sa prévention » pour les mystiques modernes que comme une » illusion passagère, et comme un éblouissement » de piété, que l'exemple et l'autorité de l'arche- » vêque de Cambrai auroit causé, mais que la » condamnation ou la rétractation de ce prélat » dissiperoit entièrement. La qualité d'homme » de bien, qu'il respectoit dans la personne de ce » ministre, étoit pour lui un si grand titre, qu'il » ne croyoit pas qu'on dût le sacrifier sur de sim- » ples soupçons, ni punir sans retour la foiblesse » excusable d'avoir trop déféré aux sentimens » d'un génie aussi supérieur et aussi séduisant que » celui de l'archevêque de Cambrai. Il se faisoit » même un véritable scrupule de contribuer à » bannir de la cour l'homme qui y donnoit le » plus grand exemple de religion, et à ôter d'au- » près du Roi le plus vertueux de tous ceux que » ce prince honoroit de sa confiance. L'arche- » vêque de Paris, fixé par un avis d'un si grand » poids, conseilla au Roi de conserver M. de » Beauvilliers dans tous ses emplois. » On voit par quelques lettres du cardinal de Noailles, qu'il se crut obligé de faire un mystère à Bossuet de l'appui secret qu'il accorda en cette circonstance à M. de Beauvilliers.

Telle étoit la position de M. de Beauvilliers ; tels étoient les motifs puissans qui sembloient interdire à Fénelon la liberté de se défendre lui-même, dans la crainte d'entraîner un ami si cher dans sa disgrâce. Il considéroit peut-être moins encore l'intérêt de M. de Beauvilliers que celui de la France entière. Il croyoit voir le bonheur de plusieurs générations dans l'avantage de conserver au duc de Bourgogne un gouverneur que, dans son opinion, nul autre n'auroit pu remplacer.

L.

Fermeté et franchise de l'abbé de Chanterac. Il decide Fénelon à répondre à la Relation sur le Quiétisme.

Tous ces ménagemens firent craindre à l'abbé de Chanterac que Fénelon ne consentît à sacrifier trop facilement son nom, sa gloire et l'honneur de son ministère à une excessive délicatesse en amitié. Il voyoit où ce même excès de délicatesse, pour la réputation de madame Guyon, avoit conduit Fénelon. Il étoit tous les jours témoin, à Rome, des impressions fâcheuses que laissoient dans les esprits la *lettre* du cardinal de Noailles, la *Relation* de Bossuet, et les soupçons odieux que l'abbé Bossuet cherchoit à faire rejaillir contre la vertu même de Fénelon.

Dans une occasion aussi essentielle, l'abbé de Chanterac remplit avec courage les devoirs les plus austères de l'amitié. Il écrivit à Fénelon avec une franchise et une fermeté qui donnent la plus haute idée de son caractère.

« Pour faire ici (à Rome) des impressions plus » fortes sur les esprits, les agens de M. de Meaux » promettent toutes les semaines de nouvelles con- » fessions de madame Guyon, et de nouvelles dé- » couvertes de ses abominations. Ils publient en » même temps qu'on a ici beaucoup de lettres ori- » ginales que vous lui écriviez, qu'on ne veut » montrer qu'à la dernière extrémité pour sauver » votre réputation. Jugez quelle est ma douleur » de vous voir exposé à une conduite si injuste, » et même quelle est ma peine d'être obligé à vous » apprendre moi-même des choses si affligeantes. » Je ne vous les dis aussi que pour vous faire » voir la nécessité absolue et indispensable où » vous vous trouvez de répondre promptement » et publiquement sur tous les faits, et de les » éclaircir si nettement, qu'on ne puisse plus vous » confondre avec madame Guyon, et qu'on voie » même les injustices de vos parties, d'avoir voulu » rendre votre réputation suspecte, pour fortifier » leurs fausses accusations contre votre doctrine. » Tous nos amis, ou plutôt toutes les personnes » de piété, sont dans l'affliction du retardement » que vous apportez à faire imprimer vos réponses. » Il s'agit de tout pour vous et pour la bonne doc- » trine, de votre foi, de votre réputation, de » l'honneur de votre ministère. Le jugement de » votre livre dépend absolument de la vérité ou » de la fausseté des faits qu'on vous suppose. Si » vos mœurs sont suspectes, on ne doit plus dou- » ter que vous n'ayez abusé des expressions des » saints et des bons mystiques, et que vous n'ayez » cherché à cacher sous leurs paroles un sens tout » contraire au leur, pour autoriser les plus dam-

ne prouve pas que le cardinal de Noailles ait *calmé* et *satisfait* madame de Maintenon. (*Note des Editeurs.*)

[1] Le 7 août 1697. — [2] Tome XIII, p. 75.

» nables maximes des quiétistes. Mais dès-lors » qu'en vous justifiant pleinement sur tous ces » faits, vous ôterez tout sujet de douter ou de » votre piété sincère, ou de votre bonne intention » en faisant votre livre, on ne pourra plus l'en- » tendre que dans le sens où les saints ont entendu » ce que vous leur faites dire ou ce que vous » dites après eux.

» Vous ne pouvez point espérer que l'on veuille » se persuader ici que votre respect pour la Cour » de France, ou pour les personnes qui en ont » la faveur, vous empêche de répondre publi- » quement et d'imprimer. Non ; car on dit déjà » fort hautement que c'est la seule crainte qui » vous retient; que vous voulez ménager madame » Guyon de peur qu'elle ne parle de vous, et » qu'elle ne découvre tous vos secrets. Il ne peut » point y avoir, disent-ils, de considérations hu- » maines qui vous retiennent dans une occasion » si essentielle, et où il y va de tout pour vous. » Voilà l'extrémité où votre silence vous réduit, » et je dois avoir cette fidélité de vous dire, quoi » qu'il m'en coûte, que votre perte est infailli- » ble, et pour le livre, et pour la réputation, et » peut-être même pour la doctrine, si l'on ne vous » entend pas parler hautement, et avec la même » liberté et la même assurance que vous avez fait » jusqu'ici.

» Souffrez, Monseigneur, que je vous le dise; » vous le devez encore plus sur les faits que sur » la doctrine. Le juge peut suppléer le droit d'une » partie qui ne sait pas l'expliquer ou le défen- » dre; mais il ne peut jamais, sous quelque pré- » texte que ce puisse être, suppléer les faits; et ce » n'est point assez que vous les proposiez en par- » ticulier et en secret, il faut les rendre publics, » afin qu'ils puissent servir de preuve. Le juge n'y » doit point avoir égard que quand ils sont cer- » tains, et ils ne sont certains et avérés que lors- » qu'ils ont été communiqués à la partie, et qu'elle » n'a pas pu les convaincre de faux. Tout ce que » je dirois dans des conversations particulières, » ou même tous les écrits que je ferois lire en » secret, seroient inutiles et ne prouveroient rien. » Il faut que ce soit vous-même qui parliez, et » qui parliez à vos parties, en exposant la vérité » des faits dans des circonstances si exactes, » qu'eux-mêmes soient obligés d'en convenir de » bonne foi, ou du moins qu'ils ne puissent pas » les contredire. C'est à vous à les faire taire et à » leur fermer la bouche. Encore une fois, votre » silence dans cette occasion seroit regardé ici » comme une pleine et entière conviction de tout » ce qu'on vous impute, ou de tout ce qu'on veut » faire entendre contre vous. Ne pensez pas, je » vous supplie, que quand je parle ainsi, je suive » en cela mes seules lumières; c'est le sentiment » universel, non-seulement de nos amis, mais » même des cardinaux. Ils s'en sont assez expli- » qués; et ceux mêmes qui voudroient vous être » les plus favorables, ne pourront plus s'empêcher » de regarder votre livre comme très-dangereux, » lorsqu'ils ne pourroient douter que vous l'ayez » écrit, comme vos parties le disent, pour favo- » riser madame Guyon ou ses écrits [1].

[1] Lettre du 12 juillet 1698. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 464.

» Je réserve pour le dernier article celui de » votre réponse à M. de Paris. Ce que vous me » dites de la disposition de la cour à l'égard de » vos amis, dont les intérêts vous sont bien plus » chers que les vôtres, me touche et me pénètre » tout comme vous; mais je ne sais s'il n'y a pas » encore plus à craindre pour eux, dans un si- » lence qui vous condamne sans ressource à la » face de toute l'Église, que dans une réponse » douce et honnête qui justifiera en même temps » votre doctrine et votre personne. Plus on veut » les rendre responsables de toutes vos démar- » ches, plus il est certain que vous les entraî- » nerez avec vous dans votre chute, lorsque vous » vous laisserez convaincre, par votre silence, de » tous les égaremens dont on veut vous rendre » suspect. La honte et la confusion d'une mau- » vaise conduite, à laquelle on persuada le pu- » blic qu'ils ont eu part, n'est-ce pas une dis- » grâce certaine et sans ressource dans l'esprit du » Roi, et celle qui pourroit davantage les affli- » ger [1]?.... Tous nos amis jugent vos réponses à » tous les faits, si nécessaires, que je les vois déjà » bien alarmés et tous affligés de ce qu'elles re- » tardent si long-temps; et vous voyez bien que » nos parties ne manqueront pas d'en tirer tous » les plus cruels avantages qu'ils pourront. Vous » vous êtes soutenu dans la doctrine, mais vous » succomberez dans les faits. Ils ont déjà dit ces » propres termes : *Nous le verrons, ce grand ar- » chevêque, ce prélat si pieux. On va découvrir sa » conduite; son bel esprit ne le tirera pas de cet » embarras.*

» Voilà l'état des choses que je vous expose » simplement; vous en pénétrerez mieux que moi » toutes les conséquences, et vos amis mêmes » s'en laisseront persuader. Que j'aurois souhaité » vous pouvoir cacher des détails si affligeants! » Mais dans une occasion où il y va de tout pour » vous, ne dois-je pas vous être fidèle jusqu'à la » mort [2]. Au milieu de toutes nos craintes et de » ces profondes ténèbres dans lesquelles nous mar- » chons depuis quelque temps, nous voulons tou- » jours être fermes et constans à résister à la tem- » pête. On nous avertit de toutes parts que notre » cause est désespérée, et je dis avec confiance à » notre Seigneur : *Domine, salva nos, perimus*; » Seigneur, sauvez-nous, nous périssons. J'espère » pourtant : le juste peut être opprimé, mais la » vérité ne sauroit l'être. La bonne doctrine sera » défendue, et pourvu qu'on la soutienne on ne » sauroit vous faire tomber. Plus je vous vois en » danger, plus je me hâte de vous secourir, et » je sens réveiller dans mon cœur tout mon » zèle et toute ma tendresse : du moins je veux » prendre part à votre affliction comme les dis- » ciples de Jésus-Christ : *allons et mourons avec » lui* [3]. »

Des motifs aussi impérieux ne permirent plus à Fénelon de se renfermer dans le silence qu'il s'étoit prescrit; mais il lui étoit plus facile de se justifier que de publier sa justification. Il peint lui-même son embarras à ce sujet, dans une lettre

[1] Lettre du 5 juillet 1698. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 459. — [2] *Ibid.* p. 460. — [3] Du 19 juillet 1698. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 470.

à l'abbé de Chanterac [1]. « Vous comprenez bien » qu'après le coup qui a chassé quatre de mes » amis, je n'ai plus personne pour faire répandre » mes réponses à Paris, supposé même qu'elles » fussent imprimées : on trouve mauvais que j'im- » prime hors du royaume; au dedans je suis ex- » posé à d'étranges inconvéniens; je n'ose écrire » à personne à Paris, de peur de commettre ceux » à qui j'écrirois. Peut-être même ne pourrois-je » plus vous écrire dans la pleine liberté d'un se- » cret entièrement assuré. De votre part, prenez » toutes sortes de précautions pour ne m'écrire » que ce qui pourroit être surpris. Nous n'avons, » dieu merci, aucun secret qui ne soit très-in- » nocent et convenable à des gens qui sont très- » bons catholiques et très-bons français. Au reste, » quoi qu'il arrive, plus vous verrez l'orage croî- » tre, plus il faut élever votre voix avec une fer- » meté douce et modeste, pour demander exacte » et prompte justice dans une vexation aussi lon- » gue et aussi manifeste. »

Il ajoutoit dans une autre lettre : « Il ne faut » pas s'étonner des lettres qui viendront de Paris. » On ne peut que me condamner quand on allègue » une suite de faits atroces, rendus vraisemblables » par des lettres de moi, et que je ne réponds » rien. Vous recevrez cette semaine ma *Réponse à* » *la Relation de M. de Meaux*. Le travail est très- » long; je n'ai pu avoir les ouvriers; il m'a fallu » ramasser des pièces et transcrire exactement mot » pour mot de peur de chicanes. J'attends encore » un éclaircissement important de Paris [2]... Pour- » vu qu'on approfondisse les faits, je ne crains rien, » malgré tout l'orage dont je parois accablé... Quoi » qu'il arrive, j'adorerai Dieu, et je le bénirai » mille et mille fois de m'avoir donné en vous un » ami selon son cœur, qui console le mien de » toutes ses croix. Je vous reverrai avec le même » attendrissement que si vous reveniez victo- » rieux. [3] »

LI.

Réponse de Fénelon à la Relation sur le Quiétisme.

Fénelon n'avoit eu connoissance de la fameuse *Relation* de Bossuet que le 8 juillet; et sa réponse fut composée, imprimée, et étoit parvenue à Rome le 30 août. En l'adressant à l'abbé de Chanterac, il lui écrivoit [4] : « J'ai tâché de faire ma *Réponse* » avec sincérité, et vous pourrez remarquer que » je tire mes principales preuves de la *Relation* » même de M. de Meaux. Je remercie Dieu de ce » qu'il met dans votre cœur et dans votre bouche » pour moi : s'il veut que je succombe, il faut » adorer ses desseins : une de mes plus sensibles » douleurs, c'est de penser à l'état violent et amer » où votre amitié pour moi vous a mis. »

Ce fut donc dans l'intervalle de trois semaines, dans un moment où ses adversaires venoient de publier quatre écrits très-importans contre lui [5], dans un temps où son cœur étoit brisé par le sentiment cruel de la disgrâce de ses amis, et par l'inquiétude encore plus cruelle d'entraîner dans sa chute le seul qui lui restoit à la cour, que Fénelon conserva assez de facultés et d'énergie pour composer ce chef-d'œuvre de discussion et d'éloquence. Aussi rien n'égala l'étonnement et l'admiration dont tous les esprits furent frappés à Paris, à Rome et dans toute l'Europe, en voyant la justification suivre de si près l'accusation. Il y eut telle province en France et telle contrée en Europe, où la *Réponse à la Relation du Quiétisme* parvint en même temps que la *Relation* elle-même. On ne savoit ce qu'on devoit le plus admirer dans cette *Réponse*. La clarté dans l'exposition des faits; l'ordre et l'exactitude rétablis dans leur marche naturelle; chaque accusation détruite par des preuves irrésistibles; le mérite si rare de mettre dans la justification plus de précision que n'en offroient les accusations; l'accord encore plus rare de la simplicité, de l'élégance et de la noblesse du style; l'art admirable avec lequel Fénelon avoit su, sans foiblesse et sans mollesse, mettre à l'écart le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres, le Roi et madame de Maintenon, pour ne faire tomber ses traits que sur Bossuet seul qui l'avoit si cruellement offensé : en un mot, cette profonde indignation d'une ame vertueuse, qui se fait plutôt sentir qu'apercevoir, parce qu'elle conserve encore assez d'empire sur elle-même pour respecter, dans son adversaire, la dignité de son propre caractère : telles sont les foibles nuances qui peuvent offrir une image imparfaite de cette admirable composition.

Fénelon s'étonne d'abord, dans sa réponse, de ce que Bossuet a transporté tout-à-coup, sur des faits, une discussion qui n'avoit été, jusqu'alors, agitée et traitée que sur des points dogmatiques.

« Malgré mon innocence [1], j'avois toujours » craint des contestations de faits, qui ne peuvent » arriver entre des évêques sans un scandale irré- » médiable. Si mon livre est plein, comme M. de » Meaux l'a dit cent fois, des plus extravagantes » contradictions et des erreurs les plus mons- » trueuses, pourquoi mettre le comble au plus » affreux de tous les scandales, et révéler aux yeux » des libertins, ce qu'il appelle *un malheureux* » *mystère, un prodige de séduction?* Pourquoi sor- » tir du livre, si le texte suffisoit pour le faire » censurer? mais M. de Meaux commençoit à s'em- » barrasser et à être embarrassé sur la dispute » dogmatique. Dans cet embarras, l'histoire de » madame Guyon paroît à M. de Meaux un spec- » tacle propre à faire oublier tout-à-coup tant de » mécomptes sur la doctrine. Ce prélat veut que » je lui réponde sur les moindres circonstances » de l'histoire de madame Guyon, comme un cri- » minel sur la sellette répondroit à son juge; mais » quand je le presse de répondre sur des points » fondamentaux de la religion, il se plaint de mes » questions et ne veut point s'expliquer. Il attaque » ma personne, quand il est dans l'impuissance » de répondre sur la doctrine : alors il publie sur » les toits ce qu'il ne disoit qu'à l'oreille; alors il

[1] Du 13 juin 1698. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 436. — [2] Du 2 août 1698. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 484. — [3] *Ibid.* p. 495 et suiv. — [4] *Ibid.* p. 505. — [5] La Lettre de l'archevêque de Paris, une Lettre de Bossuet, la Relation sur le Quiétisme par le même, une Instruction pastorale de l'évêque de Chartres.

[1] Réponse à la Relation sur le Quiétisme.

» a recours à tout ce qui est le plus odieux dans » la société humaine ; le secret des lettres missives » qui, dans les choses d'une confiance si reli- » gieuse si intime, est le plus sacré après celui de » la confession, n'a plus rien d'inviolable pour lui. » Il produit mes lettres à Rome ; il les fait impri- » mer pour tourner à ma diffamation les gages de » la confiance sans bornes que j'ai eue en lui ; » mais on verra qu'il fait inutilement ce qu'il n'est » jamais permis de faire. »

Fénelon montre ensuite que s'il a été trompé par madame Guyon, il a pu l'être très-innocemment sur les témoignages honorables que M. d'Arenthon, évêque de Genève, avoit rendus *à sa piété et à ses mœurs*, depuis même qu'on avoit voulu noircir sa réputation. Il rapporte, à ce sujet, des expressions très-fortes d'une lettre de ce prélat, du 8 février 1695.

Il va plus loin : il oppose à Bossuet Bossuet lui-même, qui, après avoir examiné six mois de suite madame Guyon, après l'avoir eue sous ses yeux pendant ce long intervalle, dans un monastère de son diocèse, après avoir pris une connoissance approfondie de tous ses manuscrits les plus secrets, l'avoit autorisée à approcher habituellement des sacremens, et avoit fini, en condamnant les erreurs de sa doctrine, par approuver qu'elle exprimât, dans une déclaration authentique qu'il avoit lui-même dictée, *qu'elle avoit toujours eu l'intention d'écrire dans un sens très-catholique, ne comprenant pas alors qu'on en pût donner un autre.*

« Si M. de Meaux [1], qui avoit une connois- » sance détaillée des manuscrits les plus secrets » de madame Guyon, de ces manuscrits dont il » a rapporté, dans sa *Relation*, des fragmens si » remarquables, pour la représenter comme in- » fectée des principes les plus dangereux et les » plus extravagans, a cru cependant *qu'on pouvoit* » *excuser ses intentions*, comment moi, à qui tous » ces manuscrits, toutes ces visions, tous ces pré- » tendus miracles étoient entièrement inconnus, » n'aurois-je pas eu le droit de présumer inté- » rieurement *en faveur des intentions de madame* » *Guyon*, comme M. de Meaux en présumoit dans » des actes publics. »

Il rappelle également l'acte de *soumission* à M. le cardinal de Noailles, que madame Guyon avoit souscrit le 28 août 1696, dans lequel ce prélat l'admettoit à reconnoître ses erreurs, *en excusant ses intentions*, et la maintenoit dans la participation aux sacremens.

« J'ai donc pu être trompé *sur les intentions* » de madame Guyon [2], comme l'ont été des pré- » lats si respectables qui étoient devenus ses supé- » rieurs naturels par son séjour dans leurs diocèses, » et qui devoient être beaucoup plus instruits sur » les détails les plus secrets de sa doctrine et de » ses mœurs.

» Quant aux bruits qui courent contre les » mœurs de madame Guyon depuis son emprison- » nement, j'en laisse l'examen à ses supérieurs ; » s'ils se trouvoient véritables, plus je l'ai estimée, » plus j'aurois horreur d'elle ; plus j'en ai été édi- » fié, plus je serois scandalisé de l'excès de son » hypocrisie. L'Église demanderoit un exemple » sur cette personne qui auroit caché une si hor- » rible dépravation sous tant de démonstrations » de piété.

» Je demande actuellement à M. de Meaux, de- » vant Dieu, qu'il m'explique précisément qu'est- » ce qu'il est en droit de vouloir au-delà ? Qu'y » a-t-il de clair parmi les hommes, si tout ce qu'on » vient de voir ne l'est pas. Le but de M. de Meaux » n'est pas de me faire condamner les livres de » madame Guyon, mais de persuader au public » que je ne les ai jamais condamnés jusqu'ici ; il » ne songe pas à me les faire abandonner, mais à » dire que je l'ai soutenue : c'est mon tort qu'il » cherche pour sa justification. »

On voit que Fénelon se croyoit obligé de suspendre encore son jugement sur les étranges accusations qu'on avoit répandues dans le public contre madame Guyon ; mais la force avec laquelle il provoquoit lui-même la punition de cette femme si elle étoit trouvée coupable, annonçoit assez son mépris pour ses vils détracteurs. Le noble dédain avec lequel il les bravoit ne leur permit plus d'attribuer son silence à la crainte d'être compromis par les aveux de madame Guyon.

Nous ne répéterons point tout ce que dit Fénelon sur ce qui s'étoit passé pendant les conférences d'Issy, sur la signature des trente-quatre articles, sur les circonstances de son sacre, sur son refus d'approuver le livre de M. de Meaux, sur la publication du livre des *Maximes*, sur le refus des conférences. Nous avons déjà rapporté tous ces faits à leur époque, sans dissimuler la diversité de quelques circonstances que les deux adversaires cherchoient à y mêler pour en tirer des conséquences favorables. Mais on croit pouvoir affirmer que, dans sa *Réponse à la Relation sur le Quiétisme*, Fénelon représenta toutes ces circonstances avec tant de candeur et de vérité, qu'il laissa une entière conviction dans tous les esprits : trop heureux s'il eût été aussi fondé à triompher sur la doctrine qu'il le fut à démontrer l'innocence de sa conduite et la pureté de ses intentions !

Bossuet avoit prévu que Fénelon ne manqueroit pas de lui rappeler son empressement à être son consécrateur, et que cet empressement étoit difficile à concilier avec l'opinion qu'il déclaroit avoir, dès ce temps-là, des sentimens erronés du nouvel archevêque de Cambrai. Il avoit en conséquence cherché à prévenir l'effet de cette observation, en comparant son empressement à la sainte obstination des évêques d'Égypte pour consacrer Synésius, évêque de Ptolémaïde, malgré les erreurs que ce célèbre personnage déclaroit hautement professer et vouloir professer. Fénelon démontra que l'exemple n'étoit pas fort heureusement choisi ; qu'il étoit bien évident que les évêques d'Égypte ne se seroient pas obstinés à élever à l'épiscopat un homme qui, bien loin d'annoncer la docilité que Bossuet supposoit alors à Fénelon, affectoit de protester qu'il resteroit attaché, jusqu'à la mort, à des opinions et à des habitudes contraires aux premières vérités du christianisme et aux règles les plus essentielles de la discipline ecclésiastique. Fénelon observoit,

[1] Réponse à la Relation sur le Quiétisme. — [2] *Ibid.*

ainsi que tous les auteurs qui ont parlé de ce fait singulier, que les évêques ne s'étoient point arrêtés aux frivoles protestations de Synésius, parce qu'elles n'étoient qu'une pieuse ruse, assez usitée dans ce temps de désintéressement et de simplicité, pour échapper au fardeau de l'épiscopat [1].

Bossuet avoit écrit, dans sa *Relation sur le Quiétisme* : « *Oserois-je le dire? Je le puis avec confiance et à la face du soleil, moi, le plus simple de tous les hommes, je veux dire le plus incapable de toute finesse et de toute dissimulation, ai-je pu remuer seul, par d'imperceptibles ressorts, d'un coin de mon cabinet, parmi mes papiers et mes livres, toute la cour, tout Paris, tout le royaume, toute l'Europe et Rome même, pour exécuter le hardi dessein de perdre, par mon seul crédit, M. l'archevêque de Cambrai?* »

Ce mouvement oratoire pouvoit inspirer de l'intérêt aux lecteurs. Bossuet étoit assurément bien éloquent; mais il auroit fallu plus que de l'éloquence pour persuader que, dans le moment où il écrivoit les paroles que nous venons de rapporter, il n'avoit pas, en effet, à sa disposition tous les moyens de crédit et de puissance qui lui donnoient de si grands avantages contre l'archevêque de Cambrai, alors proscrit, exilé, loin de Paris et de la cour, persécuté dans ses amis les plus chers et n'ayant à opposer à des adversaires puissans, que sa vertu, son génie et le témoignage de sa conscience. Fénelon n'étoit-il pas en droit de lui répondre, avec une douce ironie [2] : « Vous » avez recours aux plus vives figures pour dépein- » dre une séduction prompte et presqu'universelle » en ma faveur. Vous me permettrez de vous dire » ce que vous disiez contre moi : *Quoi, le pourra- » t-on croire? Ai-je réuni d'un coin de mon cabi- » net*, à Cambrai, *par des ressorts imperceptibles*, » tant de personnes désintéressées et exemptes de » préventions? Que dis-je, exemptes de préven- » tions? Ajoutons, qui étoient si prévenues contre » moi avant d'avoir lu mes écrits. Ai-je pu faire » pour mon livre, moi éloigné, moi contredit, moi, » accablé de toutes parts, ce que M. de Meaux » dit qu'il ne pouvoit lui-même contre ce livre, » quoiqu'il fût en autorité, en crédit, en état de » se faire craindre. M. de Meaux a dit [3] : « *Les » cabales, les factions se remuent; les passions, » les intérêts partagent le monde.* » Quel intérêt » peut engager quelqu'un dans ma cause? De » quel côté sont les *cabales*, *les factions?* Je suis » seul et destitué de toute ressource humaine : » quiconque regarde un peu *son intérêt* n'ose plus » me connoître. M. de Meaux continue ainsi [4] : » *De grands corps, de grandes puissances s'é- » meuvent.* Où sont-ils *ces grands corps?* où sont » *ces grandes puissances* dont la faveur me sou- » tient? C'est ainsi que ce prélat s'excuse sur ce » que le monde paroît *partagé* pour un livre » qu'il avoit d'abord dépeint comme abominable » et incapable de souffrir aucune saine explica- » tion; et c'est dans cette conjoncture qu'il a » jugé à propos de passer de la doctrine aux » faits. »

[1] Voyez les *Pièces justificatives* du livre troisième, n. VI. — [2] Réponse à la Relation sur le Quiétisme. — [3] Relation sur le Quiétisme. — [4] *Ibid.*

Voilà ce que répondoit alors Fénelon à ce singulier passage de la *Relation* de Bossuet.

Que n'auroit-il pas pu ajouter, s'il eût eu connoissance de toutes les pièces que les derniers éditeurs de Bossuet ont jugé à propos de publier [1].

Fénelon termine sa réponse par ce défi remarquable [2] : « S'il reste à M. de Meaux quelqu'é- » crit ou quelqu'autre preuve à alléguer contre » ma personne, je le conjure de n'en point faire » un demi-secret pire qu'une publication abso- » lue; je le conjure d'envoyer tout à Rome, afin » qu'il me soit promptement communiqué par » les ordres du Pape. Je ne crains rien, Dieu » merci, de tout ce qui sera communiqué et exa- » miné juridiquement; je ne puis être en peine » que des bruits vagues ou des allégations qui » ne seroient pas approfondies. S'il me croit telle- » ment impie et hypocrite, qu'il ne puisse trou- » ver son salut et la sureté de l'Eglise qu'en me » diffamant, il doit employer, non dans des li- » belles, mais dans une procédure juridique, » toutes les preuves qu'il aura. Pour moi, je ne » puis m'empêcher de prendre ici à témoin celui » dont les yeux éclairent les plus profondes té- » nèbres et devant qui nous paroîtrons bientôt; il » sait, lui qui lit dans mon cœur, que je ne tiens » à aucune personne ni à aucun livre; que je ne » suis attaché qu'à lui et à son Eglise; que je gé- » mis sans cesse en sa présence pour lui deman- » der qu'il ramène la paix et qu'il abrège les jours » de scandale; qu'il rende les pasteurs aux trou- » peaux; qu'il les réunisse dans sa maison, et qu'il » donne autant de bénédictions à M. de Meaux » qu'il m'a donné de croix. »

LII.

Impression produite par la réponse de Fénelon.

Il est difficile de se faire une idée de la révolution subite que la *Réponse* de Fénelon opéra dans tous les esprits. Plus la *Relation* de Bossuet avoit fait naître de préventions contre l'archevêque de Cambrai, plus on fut étonné de la facilité avec laquelle il avoit dissipé tous les nuages, éclairci tous les faits et montré sa vertu dans tout son éclat.

Bossuet avoit fait valoir, avec tant d'art, sa modération et ses ménagemens pour Fénelon, dans les premiers temps, qu'on sembloit plaindre ce grand homme de n'avoir éprouvé que de l'ingratitude de la part de son ancien disciple. Les témoignages qu'il avoit produits de la déférence filiale que l'abbé de Fénelon avoit promise dans tant de lettres, à un prélat que son *antiquité* [3] et ses grands talens avoient établi l'oracle de l'Eglise de France,

[1] Voyez les tomes XI et XII des *Œuvres de Bossuet*. — [2] Réponse à la Relation sur le Quiétisme. — [3] C'est l'expression qu'emploie Bossuet, et que lui seul pouvoit hasarder; elle peint à la fois le caractère auguste de cette figure si noble et si imposante, et ce génie antique et solennel qui sembloit avoir assisté à l'origine des temps, pour révéler les secrets de la Providence, et apprendre à la longue suite des générations les causes premières de tant de révolutions, qui ont changé si souvent la face du monde.

paroissoient convaincre l'archevêque de Cambrai d'une espèce d'hypocrisie, par le contraste de sa conduite actuelle.

L'assurance avec laquelle Bossuet avoit présenté tous les faits de sa *Relation*, le nom du Roi et de madame de Maintenon, qui y étoient invoqués à chaque page, leur avoient donné une sorte d'évidence qui n'admettoit aucune explication et ne permettoit aucun doute. On a vu, par tout ce que nous avons déjà rapporté, que dans ce moment d'une crise si terrible, les amis les plus zélés de Fénelon furent frappés d'une espèce de stupeur : leur triste silence ne laissoit entendre que les cris triomphans de ses ennemis ; ce n'étoit plus que dans les prières, dans les larmes et dans cette pieuse confiance que la religion entretient toujours dans les cœurs vertueux, qu'ils cherchoient les consolations nécessaires pour fixer leur opinion incertaine et soulager leurs cœurs oppressés par la douleur.

Ce fut au milieu de toutes les clameurs de la prévention, au milieu de ce grand scandale de la religion, ce fut dans ce deuil de l'amitié consternée que parut tout-à-coup la *Réponse* de Fénelon : elle rendit, par une espèce d'enchantement, le bonheur et la sérénité à ceux qui n'avoient pas cessé de croire à la vertu, et la confiance à ceux qui avoient eu la foiblesse d'en douter. Il ne vint à l'idée de personne de blâmer la noble indignation avec laquelle Fénelon avoit élevé sa voix pour repousser des accusations qui auroient dégradé la sainteté de son ministère, si elles avoient pu trouver le plus léger fondement dans l'irrégularité de sa conduite.

On sentit qu'écrasé par la puissance et l'autorité, abandonné des hommes dont l'opinion légère étoit égarée par les prestiges de l'éloquence, il avoit le droit de ne se confier qu'au courage de la vertu; qu'il devoit braver toutes les foibles et pusillanimes considérations qui auroient pu arrêter l'essor de sa voix et comprimer les mouvemens d'une ame profondément indignée. On l'avoit forcé de renoncer à cette modération que sa douceur et sa modestie lui avoient prescrite jusqu'alors. Réduit à combattre pour l'honneur, l'accusé devoit se montrer encore plus imposant que l'accusateur, s'il ne vouloit pas rester accablé sous le poids de l'accusation.

On s'étoit bien attendu que Fénelon, que l'on supposoit embarrassé dans ses moyens de justification, chercheroit à employer toutes les ressources d'un esprit fécond et brillant pour pallier ou pour excuser tout ce qui paroissoit le charger avec tant d'évidence ; mais personne n'avoit imaginé, qu'appuyé sur le seul témoignage de sa conscience, il sauroit s'élever à cette hauteur prodigieuse qui lui permit, non-seulement de repousser tous les coups que son adversaire lui avoit portés, mais de le forcer lui-même à se défendre pour se justifier. Cette révolution inattendue excita autant de surprise dans les esprits qu'elle trouva d'admirateurs.

De cette premiere impression générale, résultèrent des réflexions plus raisonnées sur les moyens dont Bossuet avoit fait usage dans sa *Relation*.

Ils étoient fondés sur des actes que la confiance seule lui avoit transmis, et dont la délicatesse sembloit lui interdire l'usage. Il devoit à la seule confiance de madame Guyon tous ces manuscrits dont il avoit employé les extraits à la couvrir de ridicule.

Les lettres si humbles et si soumises de l'abbé de Fénelon au plus grand évêque de l'Eglise de France avoient été également écrites dans la sécurité de la confiance et de l'amitié. Elles attestoient la candeur et la bonne foi d'un cœur docile et religieux ; elles étoient d'ailleurs conformes aux règles de la discipline ecclésiastique. Fénelon, alors simple prêtre, devoit cette soumission au caractère dont Bossuet étoit revêtu ; sans doute Fénelon, devenu archevêque de Cambrai, n'avoit pas le droit de changer d'opinion sur des points de doctrine, mais il prétendoit n'avoir changé ni d'opinion ni de conduite. Il croyoit s'être conformé, dans son livre des *Maximes*, aux trente-quatre articles d'Issy, et il accusoit Bossuet de s'être lui-même écarté de ces articles. C'étoit là le point de la controverse, et le jugement du Pape devoit seul décider entre les deux prélats.

Quant à la lettre de Fénelon à madame de Maintenon [1], que Bossuet avoit présentée dans sa *Relation* comme *un mystère d'iniquité*, on peut se rappeler que cette lettre avoit été lue en présence de M. de Beauvilliers, de M. de Chevreuse, du cardinal de Noailles, de l'évêque de Chartres et de M. Tronson; que les deux prélats avoient paru approuver toutes les considérations qu'elle renfermoit, et qu'ils les avoient même fait approuver à madame de Maintenon en lui remettant cette lettre, qui ne pouvoit déplaire qu'à Bossuet seul. On avoit autant de peine à comprendre que Bossuet pût établir, sur une pareille lettre, une conspiration effrayante pour la religion et la morale, qu'à excuser madame de Maintenon d'avoir trahi la confiance de Fénelon, en livrant cette lettre à son adversaire [2].

Des considérations d'un autre genre servoient encore à concilier à Fénelon l'intérêt général : on s'affligeoit que Bossuet eût choisi le moment où il venoit d'obtenir de Louis XIV la disgrâce des parens et des amis de Fénelon, pour essayer de flétrir sa personne même, en le représentant comme le *Montan d'une nouvelle Priscille* ; on s'affligeoit surtout qu'il eût fait concourir cette étrange accusation avec la procédure infamante qu'on étoit alors occupé à diriger contre madame Guyon et le père Lacombe.

Il n'est donc pas étonnant que, plus on avoit été entraîné par la *Relation* de Bossuet, plus on fut ramené par un sentiment de bienveillance vers Fénelon. Ce flux et ce reflux de l'opinion, ce retour de l'intérêt public contre la première surprise d'un jugement précipité, se font remarquer dans toutes les circonstances où de grandes passions et de grands hommes sont en présence et en opposition.

[1] Celle de septembre 1696. — [2] On ignoroit alors que des considérations puissantes et respectables avoient commandé ce sacrifice à madame de Maintenon. Des autorités auxquelles elle devoit naturellement déférer, l'avoient convaincue que l'intérêt de l'Eglise et de la vérité exigeoit une entière manifestation de toutes les circonstances d'une affaire à laquelle elle avoit eu tant de part, et sur laquelle les opinions paroissoient se partager.

Mais ce qui parut surtout aux courtisans habiles, le plus grand effort de l'art et du génie, c'étoit l'adresse avec laquelle Fénelon avoit su repousser tous les traits de Bossuet, sans compromettre un seul de ses amis, sans envelopper MM. de Beauvilliers et de Chevreuse dans les difficultés d'une cause qui sembloit leur être commune, sans prononcer un seul mot qui pût blesser le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres, ou aigrir madame de Maintenon dont il avoit tant à se plaindre, sans offrir à Bossuet le plus léger prétexte de l'accuser auprès du Roi, déjà si exaspéré contre lui. Il faut en effet convenir que cette partie de sa défense n'étoit ni la moins délicate, ni la moins difficile. L'honneur ne permettoit pas à Fénelon de flatter des ennemis puissans, et la prudence lui défendoit de les irriter sans nécessité.

La *Réponse* de l'archevêque de Cambrai opéra la même révolution à Rome qu'à Paris. On a vu par les lettres de l'abbé de Chanterac que sa cause y étoit presque désespérée; mais à peine sa réponse y fut-elle parvenue, que tous les esprits revinrent à Fénelon. Un cardinal disoit à l'abbé de Chanterac [1] : « Je l'ai lue avec le même épanche» ment de joie et de bonheur que j'aurois éprouvé, » si, après avoir vu M. l'archevêque de Cambrai » long-temps plongé et abîmé dans une mer pro» fonde, je le revoyois tout-à-coup revenir heu» reusement à bord, et remonter en sûreté sur le » rivage. »

Mais le plus heureux de tous étoit le vertueux abbé de Chanterac; plus son excellent cœur avoit souffert, plus il renaissoit au calme et au bonheur. « Ne craignez point que je sois [2], ni lassé de nos » embarras, ni affligé de toutes nos peines. Lors» que je voyois votre innocence sur le point d'être » accablée par votre répugnance à répondre à » tant d'accusations injustes, et que votre silence » mettoit encore la bonne doctrine en danger » d'être confondue avec les plus grossières erreurs, » je vous avoue que je me trouvois quelquefois » dans de terribles ennuis; *et là, sous l'ombre du » genièvre* [3], je n'étois pas toujours bien le maître » de mes inquiétudes; mais à présent que la vérité » est connue, et que vous avez fait ce qui dépend » de vous pour l'éclaircir et pour la défendre, » tout ce qui pourroit arriver me paroîtroit un » ordre si particulier de la Providence sur nous, » que je n'oserois ni m'en plaindre à Dieu, ni » même en être affligé. Je me soumettrai tranquil» lement à son bon plaisir. »

Lorsqu'il alla présenter au Pape la *Réponse* de Fénelon *à la Relation* de Bossuet, ce pontife, qui l'avoit déjà lue, l'accueillit avec une affection et une bonté encore plus sensibles que dans ses audiences précédentes. Il eut l'occasion de faire la même observation auprès de tous les cardinaux et des prélats les plus distingués de la cour de Rome. On voyoit facilement qu'ils étoient soulagés d'un poids qui oppressoit leur ame; tant la réputation de Fénelon étoit chère à tous les amis de la religion et de l'Eglise? tant il avoit été nécessaire qu'il manifestât dans sa réponse le courage, l'indignation, la force et l'évidence qui appartiennent à l'innocence outragée?

[1] Lettre du 13 septembre 1698. *Corresp. de Fenelon*, t. IX. p. 525. — [2] Lettre de l'abbé de Chanterac, 18 septembre 1698. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 530. — [3] *Cùm..... sederet subter unam juniperum, petivit animæ suæ ut moreretur, et ait : Sufficit mihi, Domine, tolle animam meam : neque enim melior sum quàm patres mei.* « Elie, dans sa douleur, s'assit sous un genièvre; et souhaitant la mort, il » dit à Dieu : Seigneur, c'est assez : retirez mon ame de mon » corps, car je ne suis pas meilleur que mes pères. » IIIe *livre des Rois*, XIX, 4.

LIII.

Le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres désirent de se rapprocher de Fénelon.

Ce retour subit de l'opinion en faveur de Fénelon, parut frapper le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres, et les disposer un moment à se rapprocher de lui; cette malheureuse guerre avoit pris une direction entièrement contraire à leurs vues et à leur attente. La véhémence de Bossuet les avoit écartés malgré eux de ces mesures de bienséance et de ce système de modération auxquels ils auroient voulu rester fidèles. Ils ne pouvoient d'ailleurs ignorer les fâcheux effets qui résultoient d'une controverse si animée entre les membres les plus respectables de l'Eglise de France. Leur piété s'affligeoit de voir leurs noms rappelés sans cesse dans des écrits qui étoient devenus un sujet de scandale, bien plus que d'édification. Nous avons en effet une lettre de Fénelon [1], qui nous apprend que l'évêque de Chartres lui fit parvenir indirectement quelques idées de conciliation. Cet intermédiaire faisoit connoître à Fénelon « que l'évêque de Chartres et madame » de Maintenon vouloient la paix, mais qu'on fai» soit les derniers efforts pour la traverser. Ce ne » peut être que M. de Meaux, ajoutoit Fénelon; » car je sais que M. de Paris est las de cette affaire; » qu'il ne cherchoit qu'à sortir d'intrigue; qu'il » vouloit entrer dans des tempéramens, s'unir » avec mes amis, et blâmer le procédé violent de » M. de Meaux. Mettez-vous à ma place; peut-on » refuser de chercher des voies de paix? Je l'ai fait » pour n'avoir rien à me reprocher; mais je n'es» père point que M. de Paris résiste à M. de Meaux » pour toutes les démarches où il entreprendra de » l'entraîner [2]. »

LIV.

Bossuet publie ses Remarques sur la réponse de Fénelon.

Ce que Fénelon avait prévu arriva; Bossuet fut instruit de ces premières ouvertures, et prit des mesures pour en prévenir le succès. Il ne pouvoit se dissimuler que le dernier écrit de Fénelon paroissoit lui avoir ramené tous les esprits; il croyoit son honneur intéressé à changer cette disposition, et il se flatta d'y parvenir en publiant des *Remarques sur la réponse de M. de Cambrai*. Il avoit employé près de deux mois à les composer; elles étoient beaucoup plus étendues que sa *Relation*, et ne pouvoient pas offrir le même intérêt. La *Relation* réunissoit, comme

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 549. — [2] *Ibid.* p. 523.

nous l'avons déjà dit, tout ce qui peut exciter la curiosité, ou même flatter la malignité. La singularité du caractère et des aventures de madame Guyon, et l'enthousiasme qu'on supposoit à ses disciples, offroient, si on peut le dire, le charme d'un roman par les couleurs agréables que Bossuet avoit su donner à ce tableau. La révélation de plusieurs anecdotes piquantes et secrètes, que l'on y apprenoit pour la première fois au public, le caractère et le rang des principaux personnages qui y figuroient, appeloient l'attention des courtisans sur toutes les circonstances d'une affaire où le Roi et madame de Maintenan jouoient un rôle principal.

Le mérite de toutes ces circonstances, si propres à faire disparoître la sécheresse d'une controverse théologique, ne pouvoit pas se retrouver dans les *Remarques* que publia Bossuet. On y reconnoît toujours son talent si distingué pour la dialectique et la discussion; mais la forme qu'il avoit donné à ces *Remarques* n'admettoit ni ces grands mouvements oratoires, ni le charme de cet intérêt continu qui se répand sur toute la suite d'un récit historique; et tout le monde sait à quel degré de perfection Bossuet portoit ces deux qualités si brillantes.

Les *Remarques* n'offroient guère en grande partie, qu'un tableau à deux colonnes, où il avoit placé la réfutation à côté des allégations. Il y avoit mêlé des accusations très-véhémentes, dont nous rendrons compte en rapportant la *Réponse* de Fénelon à ces *Remarques*.

LV.

Fénelon répond aux Remarques de Bossuet.

Si on veut prendre une idée de la célérité avec laquelle Fénelon répondit aux *Remarques* de Bossuet, il suffira de lire ce fragment de l'une de ses lettres à l'abbé de Chanterac [1] : « Pour ma ré» ponse à l'ouvrage tout récent de M. de Meaux, » elle ne tardera pas à partir. Je ferai demain » mon extrait; il me faudra *trois jours* pour le » faire exactement et avec ordre; ensuite il me » faudra *six ou sept jours* pour la composition; » il en faut *quatre ou cinq* à l'imprimeur tout au » moins. Comptez donc sur quinze ou seize jours » en tout. »

Ce fut en effet dans un si court espace de temps qu'il composa sa *Réponse aux Remarques* de Bossuet; ouvrage qui acheva de fixer en sa faveur, sur la question des faits, l'heureuse révolution que sa *Réponse à la Relation* avoit déjà opérée.

On éprouve une impression triste et religieuse en lisant le début de cette réponse.

« Monseigneur, jamais rien ne m'a tant coûté » que ce que je vais faire; vous ne me laissez » plus aucun moyen pour vous excuser en me » justifiant. La vérité opprimée ne peut plus se » délivrer qu'en dévoilant le fond de votre con» duite; ce n'est plus ni pour attaquer ma doc» trine, ni pour soutenir la vôtre que vous » écrivez, c'est pour me diffamer [2]. *M. de Cam» brai*, dites-vous, *a déployé toutes les adresses » de son esprit* (*Dieu l'a permis*) *pour me forcer » à mettre en évidence le caractère de cet auteur.* » Vous ajoutez : *J'ai affaire à un homme enflé de » cette fine éloquence, qui a des couleurs pour » tout, à qui même les mauvaises causes sont meil» leures que les bonnes, parce qu'elles donnent lieu » à des tours subtils que le monde admire.* Où est» ce qu'on a vu cette *enflure?* Si elle a paru dans » mes écrits, je veux m'humilier; si j'ai écrit d'un » style hautain et emporté, j'en demande par» don à toute l'Eglise; mais si je n'ai répondu » à des injures que par des raisons, et à des so» phismes sur mes paroles prises à contre-sens, » que par la simple exposition du fait, le lecteur » pourra croire que ma *souplesse* n'est pas mieux » prouvée que mon *enflure de cœur.* Continuons : » *Pour moi je n'en sais pas tant; je ne suis pas » politique...... Simple et innocent théologien, je » crus.......* Ailleurs, vous vous rendez le plus » beau de tous les témoignages par une des plus » grandes figures : *Quoi! ma cabale! mes émis» saires! L'oserois-je dire? je le puis avec con» fiance, et à la face du soleil, le plus simple de » tous les hommes.....* Pendant que vous vous » donnez de si belles couleurs, vous ne cessez de » m'en donner d'affreuses; vous vous sentez obligé » *d'avertir sérieusement les Chrétiens de se donner » de garde d'un orateur qui, semblable aux rhé» theurs de la Grèce, dont Socrate a si bien mon» tré le caractère, entreprend de prouver et de » nier tout ce qu'il veut, qui peut faire des procès » sur tout, et vous ôter tout-à-coup avec une sou» plesse inconcevable la vérité qu'il aura mise de» vant vos yeux.....* Il est aisé de voir qu'en par» lant ainsi, vous pensiez à ces hommes qui, dans » une place publique, se jouent par leurs tours » de souplesse des yeux de la populace. Aussi » finissiez-vous en disant : *J'écris ceci pour le » peuple, ou, pour parler nettement, afin que le » caractère de M. de Cambrai étant connu, son » éloquence, si Dieu le permet, n'impose plus à » personne.....* C'est donc *jusqu'au peuple* que s'é» tend votre charité, pour me montrer au doigt » comme un imposteur qui lui tend des pièges; » pour vous, vous vous récriez que vous avez be» besoin de réputation dans votre diocèse; tout au » contraire, selon vous, le diocèse et la province » de Cambrai ont besoin de se défier de moi comme » d'un impie et d'un hypocrite.... Quelle indécence » que d'entendre dans la maison de Dieu, jusque » dans son sanctuaire, ses principaux ministres » recourir sans cesse à ces déclamations vagues » qui ne prouvent rien. Votre âge et mon infirmité » nous feront bientôt comparoître tous deux de» vant celui que le crédit ne peut apaiser, et que » l'éloquence ne peut éblouir.

» Ce qui fait ma consolation, c'est que, pen» dant tant d'années où vous m'avez vu de si près » tous les jours, vous n'avez jamais eu à mon » égard rien d'approchant de l'idée que vous vou» lez aujourd'hui donner de moi aux autres. Je » suis *ce cher ami, cet ami de toute la vie, que » vous portiez dans vos entrailles.* Même après » l'impression de mon livre, *vous honoriez ma » piété;* je ne fais que répéter vos paroles dans ce » pressant besoin. Vous aviez cru devoir *conserver*

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 358. — [2] Remarques de Bossuet.

» en de si bonnes mains le dépôt important de l'in-» struction des princes ; *vous applaudîtes* au choix » de ma personne pour l'archevêché de Cambrai. » Vous m'écriviez encore, après ce temps-là, en ces » termes : *Je vous suis uni dans le fond du cœur,* » *avec le respect et l'inclination que Dieu sait. Je* » *crois pourtant ressentir encore je ne sais quoi* » *qui nous sépare un peu , et cela m'est insuppor-* » *table.* Honorez-vous, Monseigneur, d'une amitié » si intime les gens que vous connoissez pour faux, » hypocrites et *imposteurs?* Leur écrivez-vous de » ce style? Si cela est, on ne sauroit se fier à vos » belles paroles, non plus qu'aux leurs : mais » avouez-le; vous m'avez cru très-sincère jus-» qu'au jour où vous avez mis votre honneur à » me déshonorer, et où, les dogmes vous man-» quant, il a fallu recourir aux faits pour rendre » ma personne odieuse.

» Loin de m'étonner de ce procédé, je l'ai » prévu comme une suite inévitable de vos pre-» mières attaques. D'abord, vous vous êtes tout » promis de vos talens, de votre autorité; à me-» sure que vous vous promettiez des succès plus » prompts et plus faciles, vous les promettiez » aux autres, et c'est par tant de promesses que » vous les avez engagés dans des extrémités si con-» traires à leur modération naturelle...... Vous » assuriez que mon livre n'étoit susceptible d'au-» cune saine explication; vous promettiez, de ce » ton affirmatif qui vous est naturel, qu'au pre-» mier coup-d'œil Rome entière seroit unanime » pour frapper d'anathème toute ma doctrine. » Quel mécompte! Plus on l'examine, plus elle » trouve de défenseurs non suspects, qui ne » m'ont jamais vu, qui ne me verront jamais, et » auprès de qui je n'ai aucune recommandation » que celle de mon innocence. Jamais livre n'a » été si rigoureusement examiné; jamais on n'a » fait contre aucun livre, surtout en matière de » spiritualité, tant d'objections subtiles et ou-» trées.... Il a donc fallu soutenir vos premiers » efforts par de nouveaux engagemens. Vous avez » représenté aux autres prélats qu'on ne pouvoit » plus reculer, sans vous déclarer auteur du » scandale, et sans faire triompher la cause de » madame Guyon, que vous supposez toujours » inséparable de la mienne. Au nom de madame » Guyon, on frémit, et on vous laisse faire; vous » passez des dogmes aux faits. Ma personne, selon » vous, est encore plus dangereuse par ses arti-» fices que mon livre par ses erreurs. Le monde » entier, d'abord frappé de la nouveauté des faits, » et qu'on avoit prévenu à loisir contre moi, re-» vient à mesure qu'on lit mes réponses. Les faits » s'évanouissent ; tout vous échappe : de tant » d'esprits prévenus d'abord, il ne vous reste » qu'une troupe toujours prête à vous applau-» dir, et qu'un certain nombre d'hommes ti-» mides que vous entraînez malgré eux par les » moyens efficaces que tout le monde voit, et » qu'il est aisé de prendre dans la situation où » vous êtes.

» Il étoit naturel de craindre qu'à la fin, ceux » que vous avez engagés trop avant n'ouvrissent » les yeux; faut-il donc s'étonner que vous ayez » recours à l'*enchantement? L'enchantement* ex-» plique tout dans votre réponse. Selon votre be-» soin, vous faites croître *ma souplesse* à mesure » que vos preuves s'évanouissent. Plus j'emploie de » bonnes raisons, plus je raconte de faits déci-» sifs, tirés de vos propres paroles dans votre *Re-* » *lation,* plus le lecteur en est touché, plus vous » vous récriez sur le charme. A vous entendre » parler, on peut encore moins résister aux puis-» sans ressorts que je remue dans toutes les na-» tions, qu'aux prestiges de mon éloquence. Si » peu que cette affaire dure, vous me représen-» terez bientôt comme le plus redoutable de tous » les hommes.... Où en êtes-vous, si vous êtes » réduit à prétendre sérieusement, pour vous » justifier, que j'ai dans le monde plus de crédit » que vous?.... C'est ainsi qu'en me reprochant » d'être subtil, vous poussez la subtilité jusqu'à » l'excès absurde de vouloir prouver au monde » que c'est moi qui suis le plus accrédité de nous » deux. Que ne prouverez-vous pas, si vous prou-» vez ce fait contre la notoriété publique? »

Bossuet avoit accusé l'archevêque de Cambrai d'*avoir donné les livres de madame Guyon à tant de gens, depuis qu'ils étoient condamnés, et de les avoir même donnés comme règle de conduite à ceux qui avoient confiance en lui.* Fénelon avoit répondu avec toute la simplicité et toute la fermeté d'un homme que sa conscience empêche de rien craindre : *Si je les ai donnés à tant de gens, il n'aura pas de peine à les nommer.* « Que ré-» pond M. de Meaux? *qu'il ne s'agit pas d'une* » *distribution manuelle;* qu'il veut dire seulement » que je les ai laissé lire : que j'ai approuvé qu'on » les lût, et que je m'arrête à *des minuties.* Quoi! » vous avancez un fait odieux, par lequel vous » voulez me noircir, et vous ne craignez pas de » dire que *je m'attache à des minuties,* en deman-» dant la preuve de cette accusation!...... Nom-» mez une seule personne à qui *j'aie donné ces* » *livres?* Un autre que vous avoueroit son im-» puissance, mais vous avez des ressources iné-» puisables : *donner,* dans votre langage, ne veut » veut pas dire *donner;* il signifie *laisser, et n'ar-* » *racher pas.* Au lieu de preuves, vous donnez » des jeux d'esprit et une dérision maligne; vous » assurez que c'étoient *mes livres favoris, livres* » *chéris. Vos amis,* dites-vous, *n'auroient pas* » *lu ces livres si vous les eussiez obligés à y re-* » *noncer; vous étiez leur directeur.* Je n'étois le » *directeur* d'aucun; aucun d'eux ne m'a jamais » demandé conseil sur la lecture de ces livres; » je ne sais ni qui sont ceux qui les ont lus, ni » qui sont ceux qui ne les ont pas lus; jamais je » ne les ai conseillés à aucun d'entr'eux. Ainsi un » fait, qui devoit avoir tant de corps dès qu'on le » saisit, s'évapore en raisonnemens; et le rai-» sonnement porte à faux sur d'autres faits, qui » disparoissent comme le premier. »

Bossuet, qui reprochoit à Fénelon *de s'attacher à des minuties*, avoit fait lui-même une observation assez *minutieuse.* Fénelon, dans sa lettre au Pape, avoit simplement indiqué à la marge les livres de madame Guyon, au nombre de quelques autres également censurés par le saint Siége. *Quand on écrit aux puissances*, disoit Bossuet, *on ne doit rien mettre par apostille.* Fénelon lui répondoit d'un ton de gaîté : « Voilà une règle de cérémo-» nial pour laquelle vous pouviez vous reposer

» sur le Pape même. Tant qu'il ne sera point mé-» content des marques de mon profond respect, » ce n'est pas à vous à en être mécontent pour lui. »

Fénelon, dans sa *Réponse à la Relation sur le Quiétisme*, s'étoit élevé avec la plus grande force contre l'abus que Bossuet avoit fait des lettres qu'il lui avoit écrites dans le sein de la confiance et de l'amitié. Bossuet lui reprochoit à son tour d'avoir également fait usage de ses lettres. « Mais » pouvez-vous comparer, Monseigneur, répliquoit » Fénelon, votre procédé au mien? Quand vous » publiez mes lettres, c'est pour me diffamer » comme un quiétiste, sans aucune nécessité. » Quand je publie les vôtres, c'est pour montrer » que vous avez désiré d'être mon consécrateur, » et *que vous ne trouviez plus entre vous et moi* » *qu'un je ne sais quoi*, auquel vous ne pouviez » même donner un nom. Vous violez le secret » de mes lettres missives, et c'est pour me perdre; » je ne me sers des vôtres qu'après vous, non » pour vous accuser, mais pour sauver mon in-» nocence opprimée. Les lettres que vous produi-» sez contre moi, sont ce qu'il doit y avoir de » plus secret en ma vie, après ma confession, et » qui, selon vous, me fait le *Montan d'une nou-» velle Priscille*. Au contraire, vos lettres que je » produis, ne sont point contre vous; elles sont » seulement pour moi; elles font voir que je n'é-» tois pas un impie et un *fanatique*. Pourquoi » mettez-vous votre honneur à me diffamer? Qui » ne sera étonné qu'on abuse de l'esprit et de l'é-» loquence pour comparer une agression poussée » jusqu'à une révélation si odieuse du secret d'un » ami, avec une défense si légitime, si innocente, » si nécessaire? »

On nous reprocheroit peut-être le silence que nous affecterions de garder sur un fait particulier, dont il résulta une espèce de scandale du genre le plus affligeant. On sait assez que, dans le cours des débats si animés, qui eurent lieu à cette époque entre Bossuet et Fénelon, l'archevêque de Cambrai accusa l'évêque de Meaux *d'avoir révélé sa confession;* mais il étoit bien évident qu'il n'étoit pas question *d'une confession sacramentelle*, et que Bossuet ne pouvoit pas se méprendre sur le véritable sens de cette expression. Il est certain, et Bossuet n'en disconvenoit pas, que Fénelon lui avoit communiqué un mémoire secret et détaillé sur toutes les dispositions intérieures de sa conscience; c'étoit sous le nom de *confession* que ce mémoire avoit été présenté à Bossuet, et communiqué au cardinal de Noailles et à M. Tronson. C'est toujours sous le nom de *confession* qu'il est rappelé dans des lettres de Fénelon à M. de Chevreuse, bien antérieures à l'époque où les évènemens nous ont conduits. Ainsi, Bossuet étoit accoutumé depuis long-temps à voir Fénelon appliquer le nom de *confession* à cet acte remarquable de la confiance si touchante et de l'abandon si entier qu'il lui avoit montré quelques années auparavant. Il est vraisemblable que si Fénelon eût continué à se servir du mot de *confession* dans un écrit ou dans un mémoire particulier adressé à Bossuet, Bossuet n'auroit point réclamé contre une expression, dont la véritable signification étoit déjà déterminée dans leurs relations antérieures; mais c'étoit dans un écrit public adressé à l'Eglise et à toute l'Europe. Le public n'étoit point initié au secret de leur correspondance particulière. Le mot de *confession*, prononcé d'une manière absolue et sans aucune restriction, ne pouvoit, selon l'acception commune, offrir au public que l'idée d'*une confession sacramentelle*. Bossuet étoit donc fondé à s'élever avec indignation contre l'emploi singulier et inusité, que Fénelon se permettoit d'une expression qui pouvoit faire naître des soupçons du genre le plus odieux. Il fallut donc que Fénelon fît connoître au public, que par ce mot de *confession*, il n'avoit prétendu rappeler qu'un *mémoire particulier*, où il avoit exposé à Bossuet, dans *un secret de confession toutes les dispositions intérieures de sa conscience*. Cette explication calma, dès le premier moment, l'espèce d'agitation qui s'étoit élevée à ce sujet. Mais il auroit beaucoup mieux valu que Fénelon n'eût pas rendu cette explication nécessaire, et qu'en parlant au public il ne se fût pas exposé à induire le public en erreur dans une matière aussi grave.

Nous finirons l'analyse de cette apologie de Fénelon par l'apostrophe qui la termine, et qui dut faire une grande impression sur Bossuet.

« [1] Je laisse beaucoup de choses sans réponse » particulière, parce que les faits éclaircis déci-» dent de tous les autres, et que ceux dont j'é-» pargne la discussion aux lecteurs, ne devroient » être appelés dans votre langage que des *minu-» ties*. Mais si vous jugez à propos de vous en » plaindre, je répondrai exactement à tout. Il ne » me reste qu'à conjurer le lecteur de relire pa-» tiemment votre *Relation* avec ma *Réponse*, et » vos *Remarques* avec *cette Lettre*; j'espère qu'il » ne reconnoîtra point en moi le *Montan d'une* » *nouvelle Priscille*, dont vous avez voulu ef-» frayer l'Eglise. Cette comparaison vous paroît » juste et modérée; vous la justifiez en disant » qu'il ne s'agissoit entre *Montan et Priscille* » *que d'un commerce d'illusion*; mais vos com-» paraisons, tirées de l'histoire, réussissent mal. » Comme la docilité de Synésius ne ressembloit » point à la mienne, ma prétendue illusion ne res-» semble point aussi à celle de *Montan*. Ce fana-» tique avoit détaché de leurs maris deux femmes » qui le suivoient : il les livra à une fausse ins-» piration, qui étoit une véritable possession de » l'esprit malin, et qu'il appeloit l'esprit de pro-» phétie. Il étoit possédé lui-même, aussi bien que » ces femmes, et ce fut dans un transport de la » fureur diabolique, qui l'avoit saisi avec *Maxi-» mille*, qu'ils s'étranglèrent tous deux. Tel est » cet homme, l'horreur de tous les siècles, au-» quel vous comparez votre confrère, *ce cher* » *ami de toute la vie*, *que vous portez dans vos* » *entrailles*; et vous trouvez mauvais qu'il se plai-» gne d'une telle comparaison! Non, Monsei-» gneur, je ne m'en plaindrai plus; je n'en serai » affligé que pour vous. Et qui est-ce qui est à » plaindre, sinon celui qui se fait tant de mal à » soi-même, en accusant son confrère sans preuve? » Dites que vous n'êtes point mon accusateur, en » me comparant à *Montan!* Qui vous croira? et » qu'ai-je besoin de répondre? Pouviez-vous ja-

[1] Réponse aux Remarques.

» mais rien faire de plus fort pour me justifier, » que de tomber dans cet excès, et dans ces con- » tradictions palpables, en m'accusant? Vous faites » plus pour moi que je ne pourrois faire moi- » même. Mais quelle triste consolation quand on » voit le scandale qui trouble la maison de Dieu, » et qui fait triompher tant d'hérétiques et de li- » bertins! Quelque fin qu'un saint pontife puisse » donner à cette affaire, je l'attends avec impa- » tience, ne voulant qu'obéir, ne craignant que » de me tromper, et ne cherchant que la paix. » J'espère qu'on verra dans mon silence, dans » ma soumission sans réserve, dans mon horreur » constante pour l'illusion, dans mon éloignement » de tout livre et de toute personne suspecte, que » le mal que vous avez voulu faire craindre est » aussi chimérique que le scandale a été réel, et » que les remèdes violens contre des maux ima- » ginaires se tournent en poison. »

LVI.

Impression produite par cette *Réponse*. — Jugement du chancelier d'Aguesseau.

Fénelon, en envoyant cet écrit à l'abbé de Chanterac, lui mandoit [1] : « J'espère que vous se- » rez content de ma réponse. Si on la trouve d'un » ton un peu plus fort que mes autres écrits, c'est » que je ne puis m'empêcher de montrer de l'hor- » reur pour tant d'accusations horribles, et que » certains lecteurs pensoient que ma modération » venoit de la crainte de mon adversaire. Du reste, » on n'a qu'à comparer mes expressions aux » siennes, on me trouvera bien patient par com- » paraison avec son âcreté. *Vous pouvez bien » juger, par les dates, que je n'ai mis que huit » jours à faire ma réponse*; *c'est n'avoir pas perdu » un moment, et n'avoir pas été embarrassé pour » trouver mes réponses.* »

Les adversaires de l'archevêque de Cambrai furent frappés d'étonnement en voyant sa *Réponse* succéder si rapidement aux *Remarques* de l'évêque de Meaux; et le cardinal de Bouillon, admirateur sincère de Fénelon, disoit publiquement à Rome [2], « que c'étoit le plus grand effort de l'esprit hu- » main. »

Il falloit que cette réponse eût fait une terrible impression sur l'abbé Bossuet. On peut à peine transcrire les expressions qu'il ose se permettre en parlant de Fénelon [3] : « *C'est une bête féroce* (Fé- » nelon, *une bête féroce !*) qu'il faut poursuivre » pour l'honneur de l'épiscopat et de la vérité, » jusqu'à ce qu'on l'ait terrassée et mise hors d'état » de ne plus faire aucun mal. Saint Augustin n'a- » t-il pas poursuivi Julien *jusqu'à la mort ?* Il » faut délivrer l'Eglise du plus grand ennemi » qu'elle ait jamais eu. Je crois qu'en conscience, » les évêques, ni le Roi, ne peuvent laisser M. de » Cambrai en repos. »

Bossuet dut sans doute regretter en ce moment d'avoir abandonné les points de doctrine où il avoit un avantage réel, pour transporter la discussion sur des points de fait. Au succès extraordinaire qu'avoit d'abord obtenu sa *Relation sur le Quiétisme*, avoit succédé un intérêt plus touchant en faveur de Fénelon; les personnes pieuses, qui s'affligeoient avec raison du scandale de ces violens débats entre des évêques, ne pouvoient se dispenser de convenir que l'archevêque de Cambrai s'étoit vu dans la nécessité de repousser des accusations odieuses, pour dérober la sainteté de son ministère à l'opprobre dont on vouloit couvrir sa personne.

Si notre qualité d'historien de Fénelon rend notre témoignage suspect, nous rapporterons celui d'un homme dont le seul nom est fait pour inspirer une entière confiance. L'opinion du chancelier d'Aguesseau doit avoir d'autant plus de poids, que ses principes, ses relations, ses préventions même, devoient le rendre plus favorable à Bossuet qu'à Fénelon [1]. « Le scandale étoit moins » grand tant que ces deux illustres adversaires ne » combattirent que sur le fond de la doctrine, et » l'on pouvoit le regarder du moins comme un » mal nécessaire; mais la scène devint plus triste » pour les gens de bien, lorsqu'ils s'attaquèrent » mutuellement sur les faits, et qu'ils publièrent » des relations contraires, *où, comme il étoit im- » possible qu'ils dissent tous deux vrai*, on vit avec » douleur, *mais avec certitude*, qu'il falloit que » *l'un des deux dît faux*; et sans examiner ici de » quel côté étoit la vérité, *il est certain au moins » que l'archevêque de Cambrai sut se donner*, » *dans l'esprit du public*, *l'avantage de la vrai- » semblance.* »

Peut-être oserons-nous ajouter au témoignage du chancelier d'Aguesseau, celui de Bossuet lui-même; sans doute Bossuet ne pouvoit pas, ou ne vouloit pas convenir qu'il avoit accusé trop légèrement l'archevêque de Cambrai; mais au moins il fut obligé d'avouer que son adversaire s'étoit parfaitement défendu. Il disoit dans un écrit assez court, qu'il publia peu de mois après [2], « que » ses partisans (ceux de Fénelon) cessent de van- » ter son bel esprit et son éloquence; *on lui ac- » corde sans peine qu'il a fait une vigoureuse et » opiniâtre défense.* Qui lui conteste l'esprit? *il » en a jusqu'à faire peur*, et son malheur est de » s'être chargé d'une cause où il en faut tant. »

Il n'est pas moins certain que depuis la *Réponse* de Fénelon aux *Remarques*, Bossuet abandonna entièrement la question des faits; il se borna à publier encore quelques écrits dogmatiques pour accélérer la décision du saint Siége. On cessa même, dans le cours de cette dispute, de faire mention de madame Guyon, et de toutes les prétendues découvertes qu'on avoit faites de son commerce avec le père Lacombe. L'état de démence de ce religieux fut entièrement constaté, et on prit le parti de laisser madame Guyon à la Bastille, sans avoir pu se procurer le plus léger indice des désordres dont on l'avoit accusée.

Nous nous dispenserons de parler désormais de

[1] Lettre du 7 novembre 1698. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 573. — [2] *Œuvres de Bossuet*, t. XII, p. 49. — [3] Lettre de l'abbé Bossuet, du 25 novembre 1698. *Œuvres de Bossuet*, t. XII, p. 49.

[1] Mémoires du chancelier d'Aguesseau, sur les affaires de l'Eglise de France, t. XIII, p. 177. — [2] Avertissement sur les signatures des docteurs.

quelques écrits qui parurent vers la fin de cette controverse ; ils ne pourroient plus offrir aucun intérêt dans une cause où la curiosité et l'attention publique commençoient à s'épuiser par l'inépuisable fécondité des deux principaux adversaires.

Nous nous bornerons à dire que l'évêque de Chartres avoit publié, à la fin de juin 1698, une Instruction pastorale. Son objet étoit de prouver que l'archevêque de Cambrai avoit varié dans ses notions sur l'Espérance, qu'il sembloit exclure de la Charité. On doit bien sentir que cette discussion, qui se réduisoit à une question de mots par la manière dont Fénelon s'expliqua, seroit aujourd'hui entièrement indifférente pour tous les lecteurs.

Fénelon ne s'étoit point pressé de répondre à l'évêque de Chartres. On a vu qu'il avoit eu à suivre des démêlés d'une toute autre importance avec Bossuet et le cardinal de Noailles, au sujet de tout cet amas de faits et d'accusations personnels, sous lesquels on avoit prétendu l'accabler. Il peint, avec son aisance et sa liberté d'esprit ordinaires, la singularité d'une position où il étoit obligé de combattre seul contre trois de ses confrères. « Il me reste à répondre à M. de Chartres, » et j'espère le faire clairement ; mais on ne peut » pas faire tout à la fois. Ils sont trois ; ils ont des » secours et des facilités à l'infini. Je suis seul, » sans secours, avec une santé très-foible et épui- » sée encore plus par la peine d'esprit que par le » travail, enfin embarrassé même pour l'impres- » sion [1]. »

Ce n'étoit en effet qu'avec des difficultés, des dépenses et des précautions infinies qu'il pouvoit trouver des imprimeurs. Il éprouva même un autre genre de contradictions à l'occasion de sa *Réponse* à l'évêque de Chartres. Il en avoit envoyé un ballot de sept cents exemplaires à Paris ; M. d'Argenson, lieutenant de police, eut des ordres pour les faire saisir et arrêter.

Au reste, Fénelon mit peu d'intérêt à donner une grande publicité à cette *Réponse*. Il ne l'avoit faite, que parce qu'il vouloit répondre à tout ; il s'y étoit renfermé dans la discussion théologique ; il avoit évité d'y rien mêler qui pût offenser un prélat qu'il estimoit sincèrement, et qui se montroit alors disposé à se rapprocher de lui. Bossuet voulut exciter l'évêque de Chartres à répliquer à la *Réponse* de l'archevêque de Cambrai ; mais ce prélat avoit pris, comme le cardinal de Noailles, la ferme résolution de ne plus se rengager dans ce combat d'écrits. Alors Bossuet, dont la plume étoit infatigable, se détermina à y répondre lui-même sous le nom d'un *théologien*, ce qui mit Fénelon dans la nécessité de faire paroître encore *deux lettres* en réponse à celle du *théologien*.

[1] Lettre de Fénelon à l'abbé de Chanterac, 6 septembre 1698, *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 318.

LVII.

Les examinateurs du livre de Fénelon à Rome sont partagés d'opinion.

Pendant que les écrits se multiplioient en France, et s'y succédoient avec une rapidité dont Rome étoit peut-être aussi fatiguée qu'étonnée, les examinateurs étoient enfin parvenus à terminer leur examen le 25 septembre 1698, après soixante-quatre congrégations, à un grand nombre desquelles le pape avoit assisté en personne. Mais ils se trouvèrent, à la fin de cet examen, aussi partagés d'opinion qu'au commencement. Sur dix examinateurs, cinq déclarèrent que le livre de l'*Explication des Maximes des Saints ne méritoit aucune censure* ; et les cinq autres prononcèrent qu'il renfermoit un grand nombre de propositions répréhensibles.

Le partage des théologiens de Rome, après un examen de près de quinze mois, devoit naturellement opérer une espèce de *fin de non recevoir* contre les adversaires de l'archevêque de Cambrai ; il est vraisemblable qu'on n'auroit point dérogé, en cette occasion, aux usages et règles adoptés par le tribunal du Saint-Office, si des considérations impérieuses n'eussent donné une autre direction à la marche accoutumée de la Cour de Rome [1]. Mais les vives instances de Louis XIV, à qui Bossuet avoit représenté la doctrine de l'archevêque de Cambrai comme *subversive de la religion*, et capable de troubler la paix du royaume, forcèrent Innocent XII à porter l'examen définitif du livre des *Maximes* à la congrégation des cardinaux du Saint-Office.

LVIII.

Fénelon écrit à madame de Maintenon.

Lorsque Fénelon fut instruit que les congrégations des examinateurs étoient terminées, et que le partage étoit déclaré, il crut pouvoir hasarder avec honneur une démarche de paix et de conciliation auprès de madame de Maintenon. Il mit à l'écart tous les sujets de plainte qu'elle lui

[1] M. le cardinal Maury, dans sa Notice sur Fénelon, rapporte que madame de Sévigné disoit, à l'occasion des démêlés de Bossuet et de Fénelon : « M. de Cambrai défend » bien la cause de Dieu ; mais M. de Meaux défend mieux » celle de la religion ; il doit gagner à Rome. » Il n'est pas facile de deviner le mot de cette espèce d'énigme. Madame de Sévigné s'exprimoit ordinairement avec plus de naturel et de simplicité. Mais d'ailleurs ce ne peut être que par distraction que M. le cardinal Maury attribue ce mot à madame de Sévigné ; madame de Sévigné étoit morte au mois d'avril 1696, avant les démêlés de Bossuet et de Fénelon au sujet du livre des *Maximes des Saints*, qui ne parut qu'à la fin de janvier 1697, et par conséquent long-temps avant que l'affaire eût été portée à Rome. Le mot que M. le cardinal Maury attribue à madame de Sévigné est de madame de Grignan, sa fille, et rappelle en effet pour l'expression la prétention ou le goût qu'on lui supposoit pour le fond et pour les questions métaphysiques. Ce mot se trouve dans un Mémoire qu'elle a écrit sur le *Quiétisme*, et que Grouvelle a inséré dans son édition des *Lettres de madame de Sévigné*.

avoit donnés. Il voulut lui montrer, par une conduite pleine de candeur et de franchise que son cœur, toujours fidèle au souvenir de ses anciennes bontés, ne conservoit aucune amertume de ses derniers procédés. Il lui faisoit observer dans cette lettre [1], « que ce livre, qu'on lui avoit représenté » comme incapable de toute explication catho- » lique, et pour les impiétés duquel ses confrères » avoient cru le devoir pousser à toute extrémité, » avoit paru aux cinq principaux théologiens, » choisis par le Pape dans le sein de l'Église ro- » maine, non-seulement susceptible de meilleures » explications, mais encore si pur et si correct, » qu'il n'avoit selon eux aucun besoin d'être ex- » pliqué. Il est vrai, Madame, que cinq autres » sont contre mon livre; mais la voix publique » décide que, malgré leur mérite, ils n'ont pas le » poids des premiers..... La règle inviolable du » Saint-Office, qui est le plus rigoureux de tous les » tribunaux en matière de foi, est qu'un livre » demeure justifié, à moins que la pluralité des » voix n'aille à le condamner. Cette règle est » décisive en ma faveur ; ce préjugé me justifie » par avance, Madame, aux yeux de toute la » chrétienté....... Quelque événement que Dieu » permette, on ne verra en moi que docilité pour » le Pape, mon supérieur; que zèle, soumission » et reconnoissance sans bornes pour le Roi, mon » maître ; que respect, attachement et reconnois- » sance pour vous, Madame ; qu'amour de la paix » de l'Église; qu'horreur pour toute nouveauté, » et qu'oubli de la rigueur avec laquelle mes » confrères m'ont attaqué. Quoique je les regarde » tous selon Dieu, et dans l'esprit de la vraie fra- » ternité, je ne puis m'empêcher de les distinguer » un peu les uns des autres.

» Il ne me reste, Madame, que deux choses » à vous représenter. la première est que, si le » Pape me condamne, je tâcherai de porter ma » croix sans murmure et avec un cœur soumis ; » et que si le Pape veut bien suivre les règles » communes, comme je l'espère, pour me justi- » fier, je serai pour mes confrères dans la même » situation que s'ils ne m'avoient jamais attaqué. » La seconde chose est que toutes les croix dont » on tâche de m'accabler, ne me sont point aussi » pesantes que celle de vous avoir causé tant de » déplaisir. Puis-je me plaindre de ce que vous » avez cru trois grands prélats plus que moi seul, » et que vous avez préféré la sûreté de l'Église » à ma réputation particulière? En considérant » les impressions que vous avez reçues, je conclus » qu'il étoit naturel que vous allassiez plus loin, » et qu'il faut qu'un reste de bonté vous ait rete- » nue. C'est ce que je ressens, et que je ressen- » tirai toute ma vie, comme je le dois. Je prie » Dieu de tout mon cœur, Madame, qu'il vous » console autant que je vous ai affligée malgré » moi, et qu'il vous donne ses grâces les plus abon- » dantes pour remplir ses desseins sur vous. »

Un langage si doux et si modéré, une attention si délicate à éviter tout ce qui pouvoit rappeler à madame de Maintenon, la légèreté avec laquelle elle étoit sortie de son caractère, en faisant elle-même les honneurs d'un livre [1] si offensant pour un ancien ami, dut toucher une ame naturellement sensible à la noblesse et à la générosité. Nous n'avons point sa réponse à cette lettre, et il est bien vraisemblable qu'elle n'y a point répondu : elle n'étoit plus à temps d'arrêter la marche d'une affaire qui avoit fait tant d'éclat et dont on attendoit à chaque instant le jugement définitif. D'ailleurs, on étoit parvenu à persuader à madame de Maintenon [2], « que, si l'archevêque » de Cambrai n'étoit pas condamné, ce seroit un » fier protecteur pour le quiétisme. »

Innocent XII auroit sincèrement désiré d'épargner la flétrissure d'une censure à un archevêque dont il honoroit les vertus et les talens [3]. Il apporta beaucoup de lenteur à la décision qu'on désiroit avec tant d'impatience; et il eut l'attention de donner à ces lenteurs le motif honorable de la solennité qu'exigeoit l'importance de la cause et le mérite des grands évêques qui attendoient son jugement. Il vouloit toujours se flatter qu'à la faveur de ces délais, quelqu'événement propice le délivreroit de la nécessité de prononcer.

LIX.

Soixante docteurs de Sorbonne signent une censure de douze propositions du livre des *Maximes*, le 16 octobre 1698.

L'abbé Bossuet, dans la vue de balancer l'impression qui résultoit, en faveur de Fénelon, du partage des examinateurs de Rome, suggéra, au cardinal de Noailles et à son oncle, l'idée de faire paroître en France une censure prématurée du livre de l'archevêque de Cambrai. On publia donc tout-à-coup à Paris une censure de soixante docteurs de Sorbonne, qui condamnoit, avec certaines qualifications, douzes propositions extraites du livre des *Maximes*. Mais ce qui est assez remarquable, c'est que cette censure fut rédigée par M. Pirot, le même qui avoit lu le manuscrit de Fénelon, qui avoit fait les changemens adoptés par l'auteur, qui avoit jugé le livre *correct et utile*, et avoit dit publiquement que c'étoit *un livre d'or*. Cet acte, l'ouvrage d'un seul particulier, fut ensuite présenté à chaque docteur séparément, au nom du cardinal de Noailles, avec l'invitation de le souscrire et en laissant à peine le temps de le lire. Cette censure ne fut d'abord signée que d'environ soixante ou soixante-dix docteurs ; mais le mouvement une fois donné, un grand nombre d'autres docteurs y joignirent leurs signatures pour plaire à l'évêque diocésain. Cette petite manœuvre ne produisit pas tout l'effet et n'eut pas le succès qu'on en avoit espéré. On eut lieu d'observer en cette occasion, comme en beaucoup d'autres, que ces sortes de signatures, surprises à la complaisance par l'intrigue ou la puis-

[1] Du mois de décembre 1698. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 610.

[1] La Relation de Bossuet. — [2] Lettre de madame de Maintenon au cardinal de Noailles, 7 août 1697. — [3] On rapporte généralement que dans le cours de cette controverse, le pape Innocent XII exprima en ces termes son opinion personnelle : *Erravit Cameracensis excessu amoris Dei : peccavit Meldensis defectu amoris proximi.* « L'archevêque de » Cambrai a erré par excès d'amour de Dieu; l'évêque de » Meaux a péché par défaut d'amour du prochain. »

sance, ont rarement le pouvoir de commander à l'opinion ; elles peuvent tout au plus faire un moment illusion à la crédulité. Fénelon n'eut pas de peine à démontrer l'inconvenance d'un acte aussi irrégulier ; et le cardinal de Noailles eut besoin de se justifier à Rome, où l'on fut choqué, avec raison, de voir une faculté de théologie s'établir juge d'une question dont le jugement étoit déjà déféré au saint Siége.

Rien n'est plus curieux pour un lecteur attentif, comme nous l'avons déjà fait remarquer, que le contraste de la correspondance de l'abbé de Chanterac avec celle de l'abbé Bossuet. L'abbé de Chanterac croyoit que, dans une controverse de doctrine, on ne devoit employer que des raisonnemens, des autorités religieuses et des formes canoniques. Ses lettres sont toujours empreintes de cet esprit de piété, de science, de candeur et de simplicité. L'abbé Bossuet, au contraire, réclame sans cesse des coups de force et d'autorité. En lisant sa correspondance, on seroit tenté de croire qu'il s'agissoit d'une négociation politique du plus grand intérêt pour la puissance de la France et la gloire de Louis XIV, et non d'une question assez obscure, sur laquelle les théologiens étoient partagés, et que le chef de l'Eglise hésitoit encore à décider.

On doit plaindre Bossuet d'avoir cédé trop facilement aux impressions violentes d'un caractère aussi emporté que celui de son neveu. Les inquiétudes exagérées de l'abbé Bossuet, sur le jugement du saint Siége, portèrent son oncle à provoquer des mesures d'autorité qui n'auroient jamais dû intervenir dans une controverse de cette nature. Les partisans de Fénelon purent croire que l'évêque de Meaux mêloit à son zèle pour la saine doctrine, un peu de ressentiment contre la personne de l'archevêque de Cambrai.

LX.

Lettre de Louis XIV au Pape.

Quoi qu'il en soit, Louis XIV céda aux instances de Bossuet et du cardinal de Noailles, appuyées de celles de madame de Maintenon : il expédia un courrier extraordinaire au cardinal de Bouillon, avec la lettre suivante pour le Pape [1].

« Très-saint Père, dans le temps que j'espérois, du zèle et de l'amitié de Votre Sainteté, » une prompte décision sur le livre de l'archevêque de Cambrai, je ne puis apprendre sans » douleur que ce jugement, si nécessaire à la paix » de l'Eglise, *est encore retardé par l'artifice de* » *ceux qui croient trouver leur intérêt à le différer.* Je vois si clairement les suites fâcheuses de » ces délais, que je croirais ne pas soutenir dignement le titre de fils aîné de l'Eglise, si je ne » réitérois les instances pressantes que j'ai faites » tant de fois à Votre Sainteté, et si je ne la supplois d'apaiser enfin les troubles que ce livre » a excités dans les consciences. On ne peut attendre présentement le repos que de la décision » prononcée par le Père commun, mais claire, » nette, et qui ne puisse recevoir de fausses interprétations ; telle enfin qu'il convient qu'elle » soit pour ne laisser aucun doute sur la doctrine, » et pour arracher entièrement la racine du mal. » Je demande, très-saint Père, cette décision à » votre béatitude pour le bien de l'Eglise, pour » la tranquillité des fidèles et pour la propre » gloire de Votre Sainteté : elle sait combien j'y » suis sensible, et combien je suis persuadé de sa » tendresse paternelle. J'ajouterai, à tant de » grands motifs qui doivent la déterminer, la » considération que je la prie de faire de mes » instances et du respect filial avec lequel je suis, » très-saint Père, votre très-dévot fils,

» LOUIS. »

A cette lettre pour le Pape en étoit jointe une autre très-dure pour le cardinal de Bouillon, par laquelle le Roi le rendoit, pour ainsi dire, responsable de l'évènement.

LXI.

Le Roi ôte à Fénelon le titre et la pension de précepteur des enfants de France.

On ne se borna pas à un témoignage aussi éclatant des véritables intentions du Roi ; on crut qu'il devoit montrer encore, par quelque coup d'autorité, que l'archevêque de Cambrai étoit irrévocablement perdu dans son esprit, et que le retour à la cour lui étoit fermé à jamais.

Vers les premiers jours de janvier 1699, Louis XIV se fit apporter le tableau des officiers de la maison des princes : il raya, de sa propre main, le nom de l'archevêque de Cambrai, de l'état des appointemens affectés aux fonctions de précepteur, et lui en ôta le titre. On lui retira en même temps l'appartement qu'il occupoit en cette qualité au château. On est toujours surpris de voir un prince tel que Louis XIV, croire punir un homme tel que Fénelon, en lui retirant une pension. Pouvoit-il avoir oublié que ce même Fénelon avoit sollicité comme une grâce, quatre ans auparavant, la permission de verser cette pension dans le trésor royal pour les dépenses de la guerre, et que Louis XIV avoit jugé peu convenable à sa dignité d'accueillir cet acte de générosisé.

L'abbé Bossuet désira au moins inutilement de voir M. de Beauvilliers enveloppé dans cette nouvelle disgrâce de Fénelon. « Il me semble bien dangereux pour le présent et pour l'avenir, écrivoit-» il à son oncle, de laisser M. de Beauvilliers dans » la place qu'il occupe. » Si on l'en avoit cru, Louis XIV n'auroit fait usage de la plénitude de son autorité que pour écraser tous les amis de l'archevêque de Cambrai.

On dut être d'autant plus étonné, à Rome, des nouvelles instances formées au nom de Louis XIV, qu'on y procédoit avec beaucoup d'activité au jugement du livre de l'archevêque de Cambrai. Les cardinaux de la congrégation du Saint-Office s'assembloient en présence du Pape deux fois la semaine et souvent trois. Dix congrégations s'étoient déjà tenues dans le court intervalle du 19

[1] *Œuvres de Bossuet*, t. XII, p. 74.

novembre au 15 décembre. Une assiduité aussi constante, dans des hommes que leur âge et leurs dignités rendoient si respectables, et qui avoient d'ailleurs d'autres affaires à suivre et des devoirs non moins importans à remplir, méritoit plutôt des éloges que les reproches que l'abbé Bossuet osoit se permettre sur leur lenteur.

Cependant le Pape voulut avoir égard à l'impatience que le Roi lui manifestoit dans une forme si expressive et si pressante. Il ordonna sur-le-champ aux cardinaux de redoubler d'activité, et de tenir une troisième congrégation toutes les semaines pour accélérer l'examen de la décision.

LXII.

Lettres de l'abbé de Chanterac à Fénelon, et de Fénelon à l'abbé de Chanterac.

L'abbé de Chanterac, témoin de toutes les manœuvres des adversaires de Fénelon à Rome, instruit des vives instances du Roi pour obtenir la condamnation de l'archevêque de Cambrai, ne se dissimuloit pas l'influence d'une autorité si imposante : il exposoit avec franchise ses inquiétudes à Fénelon. « Des personnes [1], qui vous sont » sincèrement attachées, me disent tous les jours » qu'il n'est pas possible que Rome puisse résister » aux instances que la Cour de France fait con» tre vous. Le Roi ne demande pas seulement une » décision prompte, mais il demande en termes » précis la condamnation de votre livre, comme » une chose nécessaire au repos et au bien de » l'Etat [2].... Il paroît probable que, si l'on ju» geoit à présent, la disposition des esprits et le » grand nombre des cardinaux de la congrégation » du Saint-Office iroient à condamner le livre par » les impressions que la Cour de France a don» nées par la crainte du quiétisme, dont on voit » tous les jours ici des exemples et des histoires » terribles, par le grand trouble que ce livre cause » en France, et le sentiment de tant d'évêques et » de docteurs qui le jugent dangereux et trop » favorable aux Quiétistes. Toutes ces considé» rations persuaderont à plusieurs que, quand » même la doctrine du livre ne seroit pas mau» vaise dans le fond, et que les expressions même » en pourroient être justifiées par celle des bons » et saints auteurs qui s'en sont servis, néan» moins le bon ordre de l'Eglise demanderoit, » dans les circonstances présentes, que Rome le » condamnât ou le prohibât pour apaiser ces » troubles et rétablir la paix [3]... J'attends avec » calme l'événement quel qu'il puisse être; je » l'attends dans cet esprit de soumission aux des» seins de Dieu sur nous, que vous me recom» mandez d'une manière si touchante et qui en » effet est si digne d'une ame chrétienne. Au mi» lieu d'une si rude tempête, qui effraie et qui » épuise toute la prudence humaine, je voudrois » demeurer en silence auprès de notre Seigneur, » sans lui dire avec trop d'empressement : *Sei» gneur, sauvez-nous, nous périssons : Domine, » salva nos, perimus;* mais pourtant, avec une » confiance entière en sa bonté, le prier qu'il » veille sur son Eglise et sur les vérités de la re» ligion. Je vous avoue que ma foi augmente à la » vue de tant de personnes de doctrine et de piété » qui voient plus loin que moi dans notre affaire, » qui en connoissent mieux tous les dangers, et » qui demeurent pourtant inébranlables dans cette » certitude, que Dieu ne permettra jamais que le » pur amour ni le parfait désintéressement de » nous-mêmes soient confondus avec l'erreur et » l'illusion. Vos souffrances seront heureuses si » elles servent à défendre la vraie charité. Que » j'ai de joie, quand je pense qu'elle nous tiendra » unis durant le temps et l'éternité [1] ! .... Ah ! » combien de fois me suis-je dit, dans ces jours » de troubles et de ténèbres : *Allons et mourons » avec lui* [2]. »

1 Lettre de l'abbé de Chanterac à Fénelon, 3 janvier 1699. — 2 Du 9 janvier 1699. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 639. — 3 Du 24 janvier 1699, p. 643.

On va juger si un pareil langage parloit au cœur de Fénelon. « Je suis attendri, comme je » le dois, mon cher abbé, de toutes vos lettres; » mais quoi qu'il arrive, demeurez en paix; tenez » ferme à toute douceur et humilité. Si mon su» périeur veut m'humilier, c'est à moi à recevoir » de lui l'humiliation avec joie et docilité. Je suis » bien éloigné de vouloir faire du trouble dans » l'Eglise, sur l'amour désintéressé, par un in» térêt personnel. Ma conduite décréditeroit ma » doctrine plus que toutes les censures, il s'agit » de la doctrine et non pas de nous.... Je vous » conjure de vous consoler [3], quelqu'événement » que Dieu permette, et de compter que je vous » reverrai avec le même attendrissement de cœur, » soit que Dieu délivre la vérité par vous, soit » qu'il veuille nous humilier et conserver sa vé» rité en nous humiliant.... Je n'ai de confiance » qu'en Dieu seul [4]; je n'en veux pas même avoir » en vous, quoique vous soyez l'instrument de sa » providence. Vous voilà à la veille de la fin de » tous vos travaux pour moi; votre repos me » donnera quelque consolation, allons jusqu'au » bout en simplicité; marchons au travers des » ombres de la mort avec celui qui est notre guide. » Quoiqu'il arrive, je ne puis qu'adorer, aimer, » bénir celui par qui tout se fera et pour qui » seul je porte la croix. Quoi qu'il arrive, je ne » puis que le remercier de m'avoir donné en vous » un si affectionné, si sage et si patient défen» seur... Si Dieu ne veut point se servir de moi » dans mon ministère [5], je ne songerai qu'à l'ai» mer le reste de ma vie, n'étant plus en état de » travailler à le faire aimer aux autres : je ne serai » pas moins touché de vos travaux pour moi que » si vous aviez fait approuver mon livre; je n'en » aurai pas moins de reconnoissance pour les » peines incroyables que vous souffrez depuis si » long-temps. Je n'aurai pas moins d'impatience » de vous revoir, de vous embrasser, de vous con» sulter et de vous regarder comme la consolation » de toute ma vie [6].... Mourons dans notre sim-

1 Lettre de l'abbé de Chanterac à Fénelon, 24 janvier 1699. *Corresp. de Fenelon*, t. IX, p. 662. — 2 *Ibid.* p. 683. — 3 Lettre de Fénelon à l'abbé de Chanterac, 20 février 1699. *Ibid.* p. 685. — 4 19 décembre 1698. *Ibid.* p. 626. — 5 23 janvier 1699. *Ibid.* p. 658. — 6 19 novembre 1698.

» plicité : *le ciel et la terre passeront, mais les pa-* » *roles de Jésus-Christ ne passeront jamais....* Je » prie Dieu de vous conserver comme la prunelle » de mes yeux : quelle joie si je puis vous em- » brasser, vous entretenir, vous voir, vous faire » promener, vous aimer et vous révérer de plus » en plus ; enfin, vivre et mourir avec vous ! »

Ce fut à peu près à cette époque que le bruit se répandit que madame Guyon étoit morte à la Bastille [1]. La nouvelle en fut portée jusqu'à Cambrai et à Rome. On peut désirer de connoître comment Fénelon s'exprimoit, avec un ami intime, sur un événement qui ne pouvoit pas lui être indifférent [2].... « On mande de Paris que » madame Guyon est morte à la Bastille ; je dois » dire après sa mort, comme pendant sa vie, » que je n'ai jamais rien connu d'elle qui ne m'ait » fort édifié. Fût-elle un démon incarné, je ne » pourrois dire en avoir su que ce qui m'a paru » dans le temps : ce seroit une lâcheté horrible » que de parler ambigument là-dessus pour me » tirer d'oppression. Je n'ai plus rien à ménager » pour elle ; la vérité seule me retient. »

LXIII.

Incertitudes du Pape.

Plus le moment où le Pape alloit prononcer approchoit, plus ce vertueux pontife étoit flottant et indécis. Les pressantes instances du Roi, renouvelées avec tant de force dans ses dernières lettres, alarmoient Innocent XII sur le danger de choquer un prince cher à l'Eglise, et d'introduire un nouveau sujet de division entre le saint Siége et le clergé de France, alors dirigé par les adversaires les plus ardens de l'archevêque de Cambrai. D'un autre côté, la vertu, la piété, les talens et la réputation de Fénelon, sa religieuse soumission à l'Eglise romaine, la pureté de ses intentions, qui ne pouvoient être méconnues après tant d'explications satisfaisantes, replongeoient le Pape dans les plus cruelles anxiétés. Il étoit encore arrêté par le partage d'opinions des examinateurs qui, après un examen de quinze mois, n'avoient pu s'accorder à trouver, dans le livre des *Maximes des Saints*, les erreurs monstrueuses qu'on lui reprochoit. La confiance particulière qu'Innocent XII avoit en l'opinion personnelle des examinateurs favorables à Fénelon, contribuoit encore à entretenir ses incertitudes [3].

Après de longues discussions qui avoient rempli trente-sept séances, les cardinaux étoient enfin parvenus à terminer leur examen. Des trente-huit propositions soumises aux premiers examinateurs, ils s'étoient accordés à croire que vingt-trois étoient répréhensibles ; ils s'étoient seulement partagés sur la forme que l'on donneroit aux qualifications. Les uns étoient d'avis de censurer chaque proposition en particulier ; les autres jugeoient qu'on devoit se borner à les envelopper sous des qualifications générales. Cette diversité de sentimens fit qu'on s'en remit à ce que le Pape décideroit lui-même ; mais il en résultoit que les dispositions plus ou moins rigoureuses du décret dépendroient jusqu'à un certain point des dispositions personnelles des cardinaux à qui le Pape en confieroit la rédaction.

L'avis unanime des cardinaux ne permettoit plus au Pape de soustraire à la censure le livre de l'archevêque de Cambrai ; mais telle étoit la considération générale que Fénelon s'étoit acquise dans le cours de cette controverse ; telle étoit l'estime d'Innocent XII pour sa piété et la pureté de ses intentions, que ce pontife rechercha, avec une affection vraiment paternelle, toutes les formes les plus propres à adoucir la rigueur du jugement qu'il étoit obligé de prononcer.

Ce fut dans cette intention qu'il nomma, le 24 février 1699, les cardinaux Noris, Ferrari et Albani, pour procéder à la rédaction du décret. Les deux premiers étoient de savans religieux que leur mérite, leur piété et leur science théologique avoient élevés aux honneurs de la pourpre romaine ; ils avoient d'ailleurs présidé à toutes les congrégations des théologiens du saint Siége, et ils se trouvoient parfaitement instruits de tous les points de cette controverse. Le cardinal Albani étoit doué de cet esprit de sagesse qui annonce les hommes appelés à gouverner. Il étoit secrétaire des Brefs, l'une des charges de la Cour romaine qui donnent le rang de ministre. Il avoit justifié la confiance de son souverain par celle qu'il inspiroit à tous ceux qui avoient à traiter avec lui : son caractère de droiture et son esprit de conciliation étoient si bien établis dans le public, que tous les partis le réclamoient auprès du Pape pour leur arbitre ou leur juge. « Le car- » dinal Albani étoit, dit l'abbé Phélippeaux [1], » sage, réglé, affable, habile dans les belles- » lettres et l'histoire ecclésiastique. C'étoit un » homme mélancolique et profond, qui avoit » beaucoup de dextérité et de manège dans les » affaires, fertile en expédiens, se ménageant » avec tout le monde, honorant les gens de » lettres, très-zélé pour la gloire, les intérêts et » la grandeur du saint Siége : il étoit estimé à » Rome pour un politique. » Cet éloge, déparé seulement par quelques traits vagues et équivoques, est d'autant moins suspect dans la bouche de l'abbé Phélippeaux, qu'il ne pardonnoit pas au cardinal Albani les dispositions favorables qu'il montra pour l'archevêque de Cambrai, dans la rédaction du décret.

Le Pape avoit surtout affecté d'exclure de cette commission, le cardinal Casanate, parce qu'il étoit instruit des relations particulières qu'il entretenoit avec l'abbé Bossuet, et qu'il l'avoit toujours entendu opiner dans les congrégations de la manière la plus rigoureuse contre le livre

[1] La nouvelle étoit fausse : c'étoit une femme qui la servoit qui venoit en effet de mourir à la Bastille. — [2] Lettre de Fénelon à l'abbé de Chanterac, 16 janvier 1699. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 649. — [3] Innocent XII donna une preuve remarquable de son estime personnelle pour deux des examinateurs favorables à Fénelon : il les nomma cardinaux quelques mois après qu'il eut prononcé un jugement contraire à l'opinion qu'ils avoient émise. On peut ajouter qu'il nomma aussi cardinal le prélat Sperelli, commissaire du Saint-Office, et qui dans cette occasion s'étoit également montré favorable à la cause de Fénelon.

[1] Relation du Quiétisme.

des Maximes des Saints. Innocent XII vouloit imprimer à son décret un caractère de modération et d'impartialité propre à lui concilier la soumission de toute l'Eglise, et l'assentiment libre et volontaire de celui même qui devoit y lire sa condamnation : c'est ainsi que dans le moment même où Innocent XII se voyoit obligé de remplir un ministère de rigueur, il cherchoit à combiner, avec l'intérêt le plus touchant, les formes les plus douces pour ménager l'honneur et la personne de Fénelon.

Mais le cardinal Albani fut le premier à représenter au Pape tous les motifs de justice et de convenance qui devoient faire admettre le cardinal Casanate au travail que Sa Sainteté avoit daigné lui confier ; que l'exclusion affectée d'un membre du sacré collége, que son âge, son ancienneté, sa longue expérience dans toutes les questions de doctrine appeloient naturellement à un pareil ministère, paroîtroit déroger aux principes de justice et d'impartialité que Sa Sainteté vouloit manifester.

Le Pape ne se rendit qu'avec répugnance aux représentations du cardinal Albani; et telle étoit la tendre affection qu'il avoit conçue pour Fénelon, telle étoit l'espèce de respect dont il vouloit l'environner dans son malheur, « qu'il fit une démarche que jamais Pape n'avoit faite. Il envoya » l'assesseur et le commissaire du Saint-Office à » tous les cardinaux, pour leur recommander » de traiter avec douceur la personne de M. de » Cambrai, et de l'épargner en tout ce qui n'étoit pas essentiel : en un mot, il s'expliqua de » manière à leur faire entendre qu'on lui feroit » plaisir de ménager ce prélat autant qu'il seroit » possible [1]. »

Il fit plus encore : « Il chargea le commissaire du Saint-Office de passer chez le cardinal » Casanate en particulier, qu'il savoit le plus mal » disposé pour l'archevêque de Cambrai, et de » lui recommander, de sa part, de réfléchir sérieusement, sous les yeux de Dieu, sur le danger de compromettre l'Eglise romaine, de bien » consulter sa conscience, et de n'avoir nulle » autre vue [2]. »

Les cardinaux Noris, Ferrari et Albani s'étoient déjà assemblés trois jours de suite pour minuter le décret. Ils étoient convenus : « 1° que » le décret seroit rendu sous la forme d'un simple bref et non d'une bulle ; 2° que le bref exprimeroit *que le Pape ne prétendoit pas condamner les explications de l'auteur du livre* » (*non intendimus improbare explicationes auctoris*) ; 3° qu'en rapportant la proposition du » *trouble involontaire de Jésus-Christ*, on énonceroit que l'auteur l'avoit désavouée comme » n'appartenant pas à son texte (*quam tamen propositionem negat auctor esse suam*) : on avoit eu » enfin l'attention, dans le projet de bref, de ne » nommer ni le livre ni l'auteur [3]. »

Mais aussitôt que le cardinal Casanate se vit admis au nombre des rédacteurs, il voulut signaler son influence en rejetant tous les ménagemens que l'on avoit cru devoir observer pour la personne de l'archevêque de Cambrai. L'exclusion momentanée qu'on lui avoit donnée n'avoit servi qu'à l'exaspérer. Il insista avec chaleur pour que l'on insérât, à la tête du décret, tout le frontispice du livre de l'*Explication des Maximes des Saints* ; qu'on supprimât la clause qui portoit : *Qu'on n'entendoit improuver les explications produites par l'auteur* ; et celle qui énonçoit : *Que la proposition du trouble involontaire n'appartenoit point au livre*. Les cardinaux Noris et Ferrari se rangèrent à son avis, et le cardinal Albani persista dans son sentiment ; mais le cardinal Casanate protesta qu'il ne signeroit point la rédaction du décret, si on ne lui accordoit ce qu'il demandoit.

Le Pape, instruit de ces nouvelles difficultés, indiqua, le 3 mars 1699, une congrégation extraordinaire des cardinaux pour chercher à les concilier. Les cardinaux Casanate et Albani exposèrent les motifs de leur opinion sur les points de forme qui les divisoient encore, et l'avis du cardinal Casanate prévalut du consentement du cardinal Albani lui-même.

LXIV.

Le Pape veut prononcer des canons au lieu d'une censure du livre.

La congrégation des cardinaux ayant donné sa sanction au projet de décret minuté par les cardinaux Casanate, Noris, Ferrari et Albani, il sembloit que cette longue controverse, discutée depuis dix-huit mois avec un appareil dont les annales de l'Eglise offroient peu d'exemples, alloit enfin être terminée par le jugement du Pape ; mais il survint tout-à-coup un incident imprévu qui pensa rendre inutiles tant d'écrits, tant de discussions et tant d'examens. Innocent XII montroit une douleur si profonde, une répugnance si marquée à condamner Fénelon, qu'on crut pouvoir lui proposer un plan qui paroissoit devoir assurer la vérité et la pureté de la doctrine de l'Eglise sur les matières contestées, et épargner à son cœur paternel la douleur de flétrir un archevêque que ses grandes qualités et ses malheurs sembloient avoir rendu encore plus respectable dans toute l'Europe. « On lui présenta douze canons [1] qui renfermoient la doctrine de l'Eglise » opposée à celle de Molinos et des Quiétistes ; » et on ajouta que cette exposition de la doctrine » catholique feroit honneur à son pontificat et » au saint Siége ; qu'elle mettroit la vérité à couvert sans flétrir la réputation de l'archevêque » de Cambrai, qui souscriroit volontiers à ces canons ; qu'en suivant ce projet, on pourroit se » contenter d'une simple prohibition du livre, et » que tout le monde seroit content. »

Innocent XII saisit avec avidité une proposition qui remplissoit tous les vœux de son cœur et qu'il croyoit propre à remplir toutes les vues de sa sagesse ; mais il ne voulut pas s'en rapporter à ses seules lumières ; il consulta le cardinal Ferrari, l'un des membres les plus éclairés du sacré

[1] Lettre de l'abbé Bossuet, mars 1699. *Œuvres de Bossuet*, t. XII, p. 126. — [2] Relation de l'abbé Phélippeaux. — [3] *Ibid.*

[1] Relation de l'abbé Phélippeaux.

collége, et qui avoit toujours montré une grande modération dans les congrégations des cardinaux. Le cardinal Ferrari répondit au Pape [1] « qu'il seroit avantageux, si l'on pouvoit trouver » quelque moyen doux pour terminer l'affaire ; » que Sa Sainteté pouvoit se comporter ou en » père en donnant des règles, ou en juge en pro- » nonçant une sentence. Il demanda du temps » pour penser sérieusement à ce nouveau projet, » assurant qu'il ne tromperoit point Sa Sainteté. »

Le Pape, satisfait de voir qu'un homme aussi généralement estimé que le cardinal Ferrari paroissoit goûter son plan, convoqua, le jeudi 5 mars, la congrégation des cardinaux, fit lire en sa présence les douze canons, et ordonna qu'on en délivrât des copies à chaque cardinal.

Cette nouvelle inattendue se répandit dès le soir même dans toute la ville, et elle plongea l'abbé Bossuet dans la plus profonde douleur. Il se hâta d'expédier un courrier extraordinaire au cardinal de Noailles et à son oncle, en leur annonçant que tout étoit perdu si le projet des canons étoit admis (car dans l'opinion de l'abbé Bossuet, tout étoit perdu si l'archevêque de Cambrai n'étoit pas condamné). Sa dépêche portoit qu'il étoit absolument nécessaire, dans une circonstance aussi urgente, que le Roi s'expliquât dans un langage encore plus impérieux qu'il ne l'avoit fait jusqu'alors, et laissât entrevoir les suites les plus effrayantes pour la cour de Rome.

Après avoir expédié ce courrier, dont le retour étoit encore éloigné, il s'occupa à exciter les cardinaux contre le nouveau projet qu'on venoit de soumettre à leurs délibérations. Ce fut l'objet d'un mémoire que l'abbé Phélippeaux rédigea en quelques heures; dès le lendemain, 6 mars, il fut traduit en italien et remis à tous les cardinaux de la congrégation. Si on élague de ce mémoire tout ce que la prévention ou l'esprit de parti pouvoit avoir inspiré à l'abbé Phélippeaux, il est certain qu'il y avoit renfermé, avec autant de précision que de justesse [2], les considérations les plus fortes pour démontrer tous les inconvénients de ce nouveau projet de canons.

LXV.

Les cardinaux se déclarent contre ce projet.

Le Pape avoit indiqué au 8 mars la congrégation des cardinaux, pour qu'ils eussent à délibérer sur les douze canons qu'il leur avoit proposés dans la séance du 5. Les cardinaux, après avoir procédé à une seconde lecture, commencèrent par délibérer si, avant de discuter les canons en eux-mêmes, il ne convenoit pas d'abord d'examiner s'il étoit expédient de faire des canons. Le cardinal Casanate fut celui qui se déclara le plus fortement contre ce projet ; il étoit facile en effet de faire apercevoir les conséquences fâcheuses qui devoient en résulter : il observa qu'on ne feroit que donner ouverture à de nouvelles contestations, sans terminer aucune de celles qui s'étoient déjà élevées, et sur lesquelles on attendoit depuis dix-huit mois une décision solennelle; qu'en considérant les dispositions du Roi, et le crédit dont les trois prélats jouissoient à la cour et dans le clergé, il étoit à craindre qu'on n'adoptât en France quelque mesure extraordinaire, capable de rompre la bonne harmonie qu'on avoit eu tant de peine à rétablir ; que tout devoit faire espérer que l'archevêque de Cambrai, dont on connoissoit la piété et la soumission sincère à l'Église, confirmeroit, par une généreuse résignation, les engagemens qu'il avoit pris.

Des considérations aussi justes et aussi sages prévalurent dans l'esprit des cardinaux; ils se réunirent presqu'unaninement à penser que le projet des canons étoit inadmissible dans les circonstances présentes, et ils chargèrent l'assesseur du Saint-Office de rendre compte de leur vœu à Sa Sainteté.

LXVI.

Mémoire de Louis XIV au Pape.

Le mémoire fulminant que Louis XIV adressa au Pape, et qui n'arriva à Rome qu'après la conclusion de cette grande affaire, dut montrer aux cardinaux et au Pape à quel point on avoit réussi à prévenir ce prince contre l'archevêque de Cambrai.

« Sa Majesté apprend, avec étonnement et avec » douleur [1], qu'après toutes ses instances et après » tant de promesses de Sa Saintete, réitérées par » son nonce, de couper promptement jusqu'à la » racine, par une décision précise, *le mal que* » *fait dans tout son royaume le livre de l'arche-* » *vêque de Cambrai ;* lorsque tout sembloit termi- » né, *et que ce livre étoit reconnu rempli d'erreurs* » *par tant de congrégations de cardinaux et par le* » *Pape lui-même,* les partisans de ce livre propo- » soient un nouveau projet qui tendoit à rendre » inutiles tant de délibérations et à renouveler » toutes les disputes.

» Le bruit répandu dans Rome, de ce projet, » le fait consister dans un certain nombre de ca- » nons qu'on donneroit à examiner aux cardinaux, » dans lesquels on établiroit la saine doctrine » sur la spiritualité, laissant le livre en son entier.

» Cette discussion, plus difficile que toutes celles » qui ont précédé sur la censure des propositions, » ou se feroit précipitamment et sans l'exactitude » requise dans un ouvrage si délicat, ou rejetteroit » cette affaire dans de nouvelles longueurs dont » on ne sortiroit jamais ; et cependant le mal, » qui demande les remèdes les plus efficaces et les » plus prompts, iroit toujours en augmentant, » comme il a fait, jusqu'à l'infini. On verroit » naître tous les jours de nouvelles difficultés et » de nouveaux incidens, *par les subtiles interpré-* » *tations d'un esprit fécond en inventions, comme* » *il paroît dans tous ses écrits.*

» Ainsi, loin de terminer par un seul coup, en » prononçant sur le livre et sur sa doctrine, » comme il a été tant de fois promis, les disputes » *qui mettent le feu dans son royaume,* Sa Majesté

[1] Relation de l'abbé Phélippeaux. — [2] *Ibid.*

[1] *Œuvres de Bossuet*, t. XII, p. 141.

» les verroit croître sous ses yeux, sans que le Pape, » à qui il a eu recours avec une révérence et » une confiance filiale, daignât y apporter de re- » mède.

» *Ce qui étonne le plus, c'est qu'on ait ce ména-* » *gement pour un livre reconnu mauvais et pour* » *un auteur qui voudroit se faire craindre, encore* » *qu'il ait contre lui tous les évêques du royaume* » et la Sorbonne, dont deux cent cinquante doc- » teurs viennent encore d'expliquer leurs senti- » ments.

» Sa Majesté ne peut croire que, sous un ponti- » ficat comme celui-ci, on tombe dans un si fâ- » cheux affoiblissement; *et l'on voit bien que Sa* » *Majesté ne pourra recevoir ni autoriser dans son* » *royaume que ce qu'elle a demandé et ce qu'on* » *lui a promis : savoir, un jugement net et précis* » *sur un livre qui met son royaume en combustion,* » *et sur une doctrine qui le divise; toute autre dé-* » *cision étant inutile pour finir une affaire de cette* » *importance et qui tient depuis si long-temps* » *toute la chrétienté en attente.* Il est visible que » ceux qui proposent ce nouveau projet, à la fin » d'une affaire tant examinée, ne songent pas à » l'honneur du saint Siége, dont ils ne craignent » pas de compromettre l'autorité dans un abîme » de difficultés, mais seulement à sauver un livre » déjà reconnu digne de censure.

» Il seroit douloureux à Sa Majesté de voir » naître parmi ses sujets un nouveau schisme, » dans le temps qu'elle s'applique de toutes ses » forces à éteindre celui de Calvin; *et si elle voit* » *prolonger, par des ménagemens qu'on ne com-* » *prend pas, une affaire qui paroissoit être à sa* » *fin, elle saura ce qu'elle aura à faire et prendra* » *des résolutions convenables; espérant toujours* » *néanmoins que Sa Sainteté ne voudra pas la* » *réduire à de si fâcheuses extrémités.* »

Si nos lecteurs se sont familiarisés avec le langage et le style de Bossuet dans cette controverse, ils auront pu le retrouver dans le mémoire que nous venons de transcrire et auquel Louis XIV ne fit que prêter son nom [1].

Ce mémoire n'eut au reste aucune influence sur la décision du Pape; elle étoit déjà prononcée lorsqu'il parvint à Rome.

L'assesseur du Saint-Office étant venu rendre compte au Pape de la délibération des cardinaux dans leur séance du 8 mars, Innocent XII parut éprouver quelque peine de voir rejeter [2], aussi unanimement, un projet qu'il croyoit également propre à assurer la saine doctrine et à mettre à couvert la réputation d'un archevêque recommandable [3]. Mais ce pontife étoit trop judicieux pour résister au sentiment unanime des cardinaux *qu'il avoit appelés lui-même au partage de sa sollicitude pastorale.* Il ordonna en conséquence à l'assesseur de porter, dès le lendemain 9 mars, à tous les cardinaux, le projet de décret, et d'indiquer une congrégation extraordinaire pour le mercredi 11 mars; on y fit une nouvelle et dernière lecture du bref de condamnation du livre de l'*Explication des Maximes des Saints.* Le Pape avoit fait en même temps distribuer des aumônes et ordonner des prières publiques dans toutes les églises de Rome, pour implorer les lumières du Saint-Esprit, et pour annoncer toute la solennité d'un jugement important dans l'ordre de la religion.

[1] Bossuet en convient lui-même dans sa Lettre à son neveu, du 16 mars 1699. — [2] Lettre de l'abbé Bossuet, du 10 mars 1699. — [3] Voyez les *Pièces justificatives* du livre troisième, n. VII.

LXVII.

Innocent XII condamne le livre de Fénelon.

Enfin, le jeudi 12 mars 1699, le Pape, après avoir dit la messe de grand matin, se rendit dans la chapelle de son palais de *Monte-Cavallo*, où tous les cardinaux de la congrégation du Saint-Office étoient assemblés; on y lut, selon les formes ordinaires, le décret convenu et arrêté, et le Pape le signa. Il fut imprimé le jour même, publié et affiché, selon l'usage, dans les principales places de Rome. Le cardinal de Bouillon et l'abbé Bossuet dépêchèrent des courriers extraordinaires pour en porter la nouvelle au Roi et aux trois prélats.

Ce décret étoit rendu sous la simple forme de bref [1]. Il exposoit, dans un récit très-simple et très-abrégé, ce qui s'étoit passé à l'occasion des bruits répandus en France sur la mauvaise doctrine de ce livre, de l'examen qui en avoit été fait d'après l'ordre de Sa Sainteté, par plusieurs cardinaux et théologiens. Le Pape déclaroit ensuite : « Qu'après avoir pris les avis de ces mêmes » cardinaux et docteurs en théologie, *il condam-* » *noit et réprouvoit, de son propre mouvement,* le » livre susdit, en quelque langue et version que » ce fût, d'autant que, par la lecture et l'usage » de ce livre, *les fidèles pourroient être* [2] insensi- » blement conduits dans des erreurs déjà condam- » nées par l'Eglise catholique; et aussi comme con- » tenant des propositions qui, dans le sens des » paroles, ainsi qu'il se présente d'abord, et se- » lon la suite et la liaison des sentimens [3], sont » téméraires, scandaleuses, mal sonnantes, offen- » sives des oreilles pieuses, pernicieuses dans la » pratique et même erronées respectivement. » Le bref rapportoit ensuite vingt-trois propositions extraites du livre des *Maximes des Saints*; le Pape les déclaroit soumises *respectivement* aux qualifications énoncées. Le surplus du bref exprimoit les dispositions d'usage pour les livres condamnés. Non-seulement le Pape et le plus grand nombre des cardinaux s'étoient refusés à comprendre parmi les qualifications celle d'*hérétique* et même celle d'*approchante de l'hérésie* [4], mais ils avoient rejeté la clause usitée dans ces sortes de décrets, qui condamne au feu les livres censurés.

Dans le premier moment, Bossuet fut si satisfait d'avoir obtenu la condamnation de l'archevêque de Cambrai; il avoit observé si sensiblement combien on commençoit à se fatiguer à Versailles

[1] Voyez les *Pièces justificatives* du livre troisième, n. VIII. — [2] Dans la traduction de ce bref, imprimée t. XV de l'édition des OEuvres de Bossuet de dom Déforis, on a mis *peuvent être*, au lieu de *pourroient être*, ce qui forme un sens différent dans le style des censures. — [3] Le même traducteur a ajouté *et des maximes*, mots qui ne se trouvent pas dans le bref. — [4] Lettre de l'abbé Bossuet, du 17 mars 1699.

de cette interminable discussion, et avec quelle impatience le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres soupiroient après une décision quelconque; Bossuet étoit lui-même si inquiet du succès depuis le projet des canons proposés par le Pape, qu'il s'applaudit d'abord très-sincèrement d'être enfin arrivé au terme de tant de travaux et de sollicitudes [1]; mais il laisse ensuite apercevoir dans ses lettres [2], que des réflexions ultérieuress l'avoient rendu plus mécontent des ménagemens que le Pape avoit montrés pour l'archevêque de Cambrai dans ce décret; enfin il écrivit à son neveu le 10 avril (1699): « Il est inutile de parler » davantage du bref; on le recevra comme il est, » et on le fera valoir du mieux qu'il sera possible. » On trouve ce parti plus convenable que d'entamer de nouvelles négociations, et de s'exposer à » voir peut-être affoiblir encore le jugement en » le faisant réformer. »

On peut se faire une idée de toutes les difficultés que les adversaires de Fénelon avoient eues à remporter la victoire, par quelques expressions de la lettre du père Roslet [3], en envoyant au cardinal de Noailles le bref de condamnation.

« Monseigneur, j'envoie à votre Grandeur *la » peau du lion qui nous a fait tant de peine, et qui » a étonné tout le monde par ses rugissemens con- » tinuels, durant plus de vingt mois*. Le Pape, » touché de compassion, vouloit qu'on supprimât » le nom de l'auteur; mais on lui fit entendre » que cela ne se pouvoit pas, puisque l'auteur » même s'étoit nommé et manifesté à toute l'E- » glise.... Je regarde le succès de l'affaire comme » un miracle de la divine Providence; car, selon » les règles de la sagesse humaine, elle ne de- » vroit pas si tôt ni si heureusement finir.... J'ai » un peu de peine de ce que le jugement ne soit » pas en forme de *bulle*, quoiqu'un *bref* soit » essentiellement la même chose. *C'est en vérité » beaucoup que l'on ait obtenu cette décision* : » attentis circumstantiis [4]. »

LXVIII.

Lettre de l'abbé de Chanterac à Fénelon, 14 mars 1699.

L'abbé de Chanterac apprit en ces termes à Fénelon le jugement qui le condamnoit [5] :

« Voici, Monseigneur, le temps de mettre en » pratique ce que la religion vous a jamais fait » comprendre de plus saint dans la parfaite con- » formité à la volonté de Dieu. Voici le temps, si » je l'ose dire, et pour vous et pour ceux qui » vous sont unis, d'être obéissant à Jésus-Christ » jusqu'à la mort, et à la mort de la croix, afin » que ceux qui vivent ne vivent plus à eux-mêmes. » Vous avez besoin de toute votre piété et de toute » la soumission que vous avez si souvent promise » au Pape dans vos lettres, pour posséder votre » ame avec patience, en lisant le bref qu'il vient » de donner et de publier contre votre livre. Il se- » roit inutile de vous dire ici certaines circons- » tances qui ont accompagné cette décision, et » qui ne serviroient qu'à la rendre plus accablante. » *Le zèle de quelques particuliers alloit jusqu'à » croire rendre service à Dieu, en demandant en- » core d'autres choses plus flétrissantes et d'un » plus grand éclat*, et le Pape a cru faire beau- » coup pour vous, de leur résister là-dessus. On » a cru que je devois le voir, non-seulement pour » l'assurer de votre soumission à son jugement, » mais encore pour d'autres choses dont je pourrai » peut-être vous rendre compte à la fin de cette » lettre. Quelle différence entre ce qu'il dit en » particulier, et que son bref fait entendre au pu- » blic! Nous ne saurions être tous ensemble si » affligés, comme il le paroissoit lui seul, de ce » qu'il pouvoit y avoir de pénible pour vous dans » le jugement qu'il venoit de rendre; il en parois- » soit changé à n'être pas reconnoissable. Il me » dit plusieus fois qu'il vous connoissoit pour un » grand archevêque, très-pieux, très-saint, très- » docte, *piissimo*, *santissimo*, *dottissimo* : ce sont » ses propres termes; car il parloit italien. Je ne » dois pas vous dire ici ce que je lui répondis.

» Tous vos amis, Monseigneur, croient que » vous devez recevoir ce bref avec une parfaite » soumission, telle que vous l'avez promise, sim- » ple et sincère; ils sont persuadés même, que plus » elle paroîtra simple, plus elle sera agréable à » Dieu et aux hommes. Il semble que notre Sei- » gneur vous destine autant à édifier toute l'Eglise » par votre soumission, qu'on veut faire croire » qu'elle a été scandalisée par votre livre. Ce seul » exemple donnera une plus grande idée de la » perfection des vertus chrétiennes, que tout ce » que vous auriez pu dire de plus saint sur la re- » ligion. Je n'ai point balancé à dire que vous » rempliriez exactement toutes vos promesses, » parce que j'ai toujours été pénétré de ces paroles » si touchantes que je vous ai entendu dire plu- » sieurs fois : *Je ne me compte pour rien, ni moi, » ni mon livre*; et je sais combien vous vous êtes » appliqué à regarder dans toute votre conduite » l'auteur et le consommateur de la foi, qui par » le seul plaisir de rendre gloire à Dieu, sait sup- » porter sa croix et mépriser la confusion. Jésus- » Christ attaché à la croix, exposé aux divers ju- » gements des hommes, et abandonné de son » Père, me paroît aujourd'hui, Monseigneur, le » vrai modèle que la religion vous propose à imi- » ter, ce que le Saint-Esprit veut former en vous. » C'est principalement dans des états semblables » à celui où la Providence vient de vous mettre, » que le juste vit de la foi, et que nous devons être » fondés et enracinés dans la charité de Jésus- » Christ. Qui est-ce qui nous en séparera? jamais » je n'ai été si étroitement uni avec vous pour » l'éternité. Je ne vous quitte point, et je trouve » même quelque consolation à demeurer ferme et » tranquille au pied de votre croix, pour donner » cette marque publique de la confiance que j'ai tou- » jours eue en votre piété. »

[1] Voyez une lettre de Bossuet, du 30 mars 1699, t. XII, p. 153. — [2] Voyez celle du 6 avril 1699. *Ibid.* — [3] C'étoit un religieux minime, que le cardinal de Noailles employa à Rome comme son agent dans cette affaire. — [4] Lettre inédite du P. Roslet au cardinal de Noailles, 13 mars 1699. — [5] *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 709.

LXIX.

Résignation de Fénelon.

Fénelon étoit déjà instruit du décret rendu à Rome contre son livre, avant que les lettres de l'abbé de Chanterac lui fussent parvenues. Le comte de Fénelon, son frère, étoit parti en poste de Paris pour lui en porter la première nouvelle, et il étoit arrivé à Cambrai le 25 mars, jour de l'Annonciation, au moment où l'archevêque alloit monter en chaire pour prêcher sur la solennité du jour. Quelqu'affecté qu'il fût d'une décision si contraire à son attente, la religion conserva un tel empire sur cette ame vertueuse, qu'il se recueillit seulement quelques instants pour changer tout le plan du sermon qu'il avoit préparé; il le tourna sur la parfaite soumission due à l'autorité des supérieurs. La nouvelle de la condamnation de Fénelon avoit déjà rapidement circulé dans la nombreuse assemblée qui l'écoutoit. Cette admirable présence d'esprit, ce mouvement sublime, ce calme religieux, qui attestoit d'avance la soumission de l'archevêque de Cambrai, et qui en étoit l'engagement solennel, firent couler de tous les yeux des larmes de tendresse, de douleur, de respect et d'admiration.

Fénelon n'hésita pas; il n'avoit pas hésité un seul moment; il ne connoissoit pas encore le dispositif du jugement qui le condamnoit, et il s'occupoit déjà de rédiger l'acte public de sa soumission. C'est ce que nous voyons par la lettre qu'il écrivit à l'abbé de Chanterac, aussitôt qu'il eut appris de Paris que Rome l'avoit condamné [1]. « J'attends » la bulle pour mesurer sur ses paroles celles du » mandement que je ferai. Si je puis l'avoir par » Paris, je ne perdrai pas un seul moment pour » adresser mon acte, et je tâcherai de le faire le » plus simple et le plus court qu'il pourra l'être. » Les usages de France, qu'on me feroit un crime » irrémissible de violer, ne me permettent pas de » publier mon mandement de soumission à la » bulle, qu'elle n'ait été enregistrée au parlement. » En tout cela, et dans tout mon procédé, je veux » montrer ce qui est sincère en moi, c'est-à-dire » un cœur qui n'a aucun ressentiment, un sincère » respect pour le saint Siége, et une soumission » sans restriction à son jugement, quelque rigou- » reux qu'il soit.... Mon plan est [2] : 1° de donner par » pure religion à Rome la plus sincère soumission; » 2° de ne songer à en tirer aucun parti d'aucun » côté; 3° d'être toujours dans un désir ardent de » ne déplaire plus au Roi, mais de ne point faire » des démarches qui devroient lui rendre ma con- » duite suspecte, et me rendre indigne des grâces » dont il m'a comblé; 4° de donner dans toutes » les occasions toutes les marques possibles d'un » cœur sans fierté ni ressentiment à l'égard de mes » parties, mais sans mettre jamais en doute la » pureté de mes sentimens pour les apaiser, et » sans souffrir aucune négociation à cet égard. » A cela près, je les préviendrai sans répugnance » de la manière la plus humble et la plus paci- » fique. »

[1] Lettre du 27 mars 1699. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 717. — [2] Lettre au même, 3 avril 1699. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 728.

Fénelon, craignant que les délibérations de la cour pour la réception légale du bref du Pape ne traînassent en longueur, ne voulut point laisser Rome, la France et l'Europe incertaines de sa soumission au décret du saint Siége. Il étoit aussi impatient de la proclamer, que d'autres auroient pu être disposés à l'éluder. Il s'étoit empressé d'écrire au marquis de Barbezieux, secrétaire d'Etat, et de lui envoyer un mémoire pour le Roi, par lequel il demandoit d'être instruit des intentions précises de Sa Majesté, pour savoir s'il devoit reconnoître le bref par son mandement avant que le parlement l'eût enregistré. La cour, encore incertaine de la forme qu'elle adopteroit pour l'acceptation d'un bref qui offroit plusieurs irrégularités contraires à nos usages, ne se hâta point de répondre à l'archevêque de Cambrai; et ce ne fut qu'au bout de huit jours que M. de Barbezieux lui écrivit : « Qu'en réponse à son mémoire, le Roi » lui avoit ordonné de lui mander qu'il ne pou- » voit trop tôt finir la fâcheuse affaire dont il y » étoit parlé. »

Mais Fénelon n'avoit pas même voulu attendre la réponse du ministre, pour faire connoître à Rome la sincérité de ses dispositions. Il s'étoit empressé d'envoyer à l'abbé de Chanterac une lettre pour le Pape, et une copie du mandement qu'il se proposoit de publier; mais il lui recommandoit de ne point les remettre officiellement au Pape, jusqu'à ce qu'il eût reçu l'approbation de la cour [1]. Il avoit lieu de craindre « que ses » parties ne le fissent passer pour un mauvais » français, si on savoit qu'il eût reconnu un juge- » ment de la cour de Rome, sans y avoir été » autorisé par le Roi. » Il vouloit seulement que l'abbé de Chanterac donnât à Rome une connoissance assez publique de ses dispositions, pour que le saint Siége et l'Eglise romaine fussent parfaitement convaincus de sa soumission. Il ajoutoit : « Je crois que vous trouverez le projet du » mandement si simple, si net, si absolu, qu'on » ne peut équitablement souhaiter qu'il aille plus » loin; je n'y ai même rien mis de tout ce qui » peut justifier ma personne. »

LXX.

Lettre de Fénelon à l'évêque d'Arras.

Fénelon profita également d'une occasion assez naturelle qui s'offrit à lui, pour qu'on ne pût avoir en France la plus légère incertitude sur ses intentions.

L'évêque d'Arras [2], son suffragant, lui avoit écrit, dès que le jugement du Pape avoit été connu, une lettre pleine d'intérêt et de respect, dans laquelle il exprimoit avec une espèce de réserve la ferme confiance où il étoit de son entière obéissance. Fénelon lui fit la réponse suivante :

« Permettez-moi, Monseigneur, de vous dire

[1] Lettre de Fénelon à l'abbé de Chanterac, 4 avril 1699. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 730. — [2] Guy de Sève de Rochechouart, nommé à l'évêché d'Arras en 1670, se démit en 1721.

» grossièrement que vous avez été trop réservé » en gardant le silence. Qui est-ce qui me parlera, » sinon vous, qui êtes l'ancien de notre province? » Il n'y a rien, Monseigneur, que vous ne me » puissiez dire sans aucun ménagement. Quoique » je sente ce qui vient d'être fait, je dois néan-» moins vous dire que je me sens plus en paix » que je n'y étois il y a quinze jours. Toute ma » conduite est décidée. Mon supérieur, en déci-» dant, a déchargé ma conscience; il ne me reste » plus qu'à me soumettre, à me taire, et à por-» ter ma croix dans le silence. Oserois-je vous dire » que c'est un état qui porte avec lui la consola-» tion pour un homme droit, qui ne veut regar-» der que Dieu, et qui ne tient point au monde. » Mon mandement est devenu, Dieu merci, mon » unique affaire, et il est déjà fait. J'ai tâché de » choisir les termes les plus courts, les plus sim-» ples et les plus absolus.... Il seroit déjà publié, » si je n'attendois les ordres du Roi que j'ai de-» mandés à M. de Barbezieux, pour ne point bles-» ser les usages du royaume par rapport à la ré-» ception des bulles et autres actes juridiques » de Rome. Voilà, Monseigneur, l'unique raison » qui retarde la publication de mon mandement. » Il coûte sans doute de s'humilier; mais la » moindre résistance coûteroit cent fois davan-» tage à mon cœur; et j'avoue que je ne puis » comprendre qu'il y ait à hésiter en une telle » occasion, On souffre; mais on ne délibère pas » un moment [1]. »

LXXI.

Fénelon publie son mandement de soumission au jugement qui le condamne.

L'évêque d'Arras, touché de tant de vertus et de candeur, s'empressa de répandre des copies de cette lettre dans le public; elle y excita la plus vive sensation, et cette impression devint un sentiment universel d'admiration, lorsqu'on lut le mandement de Fénelon. Il le publia le 9 avril 1699, dès le lendemain du jour où il en avoit reçu la permission du Roi par le ministère de M. de Barbezieux.

« Nous nous devons à vous sans réserve, mes » très-chers frères, puisque nous ne sommes plus » à nous, mais au troupeau qui nous est confié: » aussi nous nous regardons comme vos serviteurs » pour l'amour de Jésus-Christ. C'est dans cet es-» prit que nous nous sentons obligés d'ouvrir ici » notre cœur, et de continuer à vous faire part » de tout ce qui nous touche sur le livre intitulé: *Explication des Maximes des Saints*. Enfin notre » très-saint père le Pape a condamné ce livre avec » les vingt-trois propositions qui en ont été ex-» traites par un bref daté du 12 mars 1699, qui est maintenant répandu partout, et que vous » avez déjà vu.

» Nous adhérons à ce bref, mes chers frères, » tant pour le texte du livre que pour les vingt-» trois propositions, *simplement, absolument et* » *sans ombre de restriction. Ainsi nous condam-* » *nons tant le livre que les vingt trois proposi-* » *tions, précisément dans la même forme et avec* » *les mêmes qualifications, simplement, absolu-* » *ment, et sans aucune restriction*; de plus nous » défendons sous la même peine à tous les fidèles » de ce diocèse de lire et de garder ce livre.

» Nous nous consolerons, mes très-chers frè-» res, de ce qui nous humilie, pourvu que le mi-» nistère de la parole, que nous avons reçu du Sei-» gneur pour votre sanctification, n'en soit pas » affoibli, et que nonobstant l'humiliation du » pasteur, le troupeau croisse en grâce devant » Dieu.

» C'est donc de tout notre cœur que nous vous » exhortons *a une soumission sincère et à une do-* » *cilité sans réserve, de peur qu'on n'altère in-* » *sensiblement la simplicité de l'obéissance due au* » *saint Siége*, dont nous voulons, moyennant la » grâce de Dieu, vous donner l'exemple jusqu'au » dernier soupir de notre vie.

» *A Dieu ne plaise qu'il soit jamais parlé de* » *nous, si ce n'est pour se souvenir qu'un pasteur* » *a cru devoir être plus docile que la dernière* » *brebis du troupeau, et qu'il n'a mis aucune* » *borne à sa soumission.*

» Je souhaite, mes très-chers frères, que la » grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, l'amour » de Dieu et la communication du Saint-Esprit, » demeurent avec vous tous. *Amen.* »

FRANÇOIS, *Archevêque, duc de Cambrai.*

LXXII.

Lettre de Fénelon au Pape.

Fénelon, avant d'adresser officiellement son mandement au Pape, lui avoit écrit en ces termes:

« Très-saint Père,

» Ayant appris le jugement de Votre Sainteté » sur mon livre, mes paroles sont pleines de dou-» leur, mais ma soumission et ma docilité sont » au-dessus de ma douleur. Je ne parle plus de » mon innocence, des outrages que j'ai reçus, » et de tant d'explications données pour justifier » ma doctrine. Je ne parle plus de tout le passé. » J'ai déjà préparé un mandement que je me pro-» pose de publier dans tout mon diocèse, *par le-* » *quel, adhérant humblement à la censure apos-* » *tolique, je condamnerai mon livre avec les* » *vingt-trois propositions qui en ont été extraites,* » *simplement, absolument et sans aucune ombre* » *de restriction*, et défendrai sous les peines por-» tées par le bref, à tous les fidèles de ce diocèse, » de lire ou de garder ce livre.

» Je suis résolu, très-saint Père, de publier » ce mandement dès que j'en aurai reçu la per-» mission du Roi, et je ne différerai pas un mo-» ment à répandre parmi toutes les Eglises, et » même parmi les hérétiques, *ce témoignage de* » *ma soumission intime et entière; car jamais je* » *n'aurai honte d'être corrigé par le successeur* » *de Pierre*, qui lui-même est chargé de confir-» mer ses frères. Que le livre soit donc à jamais » réprouvé pour conserver la forme du langage

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 726.

» orthodoxe. C'est ce que j'exécuterai dans peu » de jours. *Je n'emploierai pas l'ombre de la plus » légère distinction, qui puisse tendre à éluder » le décret ou à m'excuser le moins du monde.* » Je crains, comme je le dois, de causer quelque » sorte d'embarras à Votre Sainteté, qui est assez » occupée par la sollicitude de toutes les Eglises; » mais lorsqu'elle aura reçu avec bonté le man- » dement que je dois bientôt mettre à ses pieds, » *pour être un gage de ma soumission absolue*, » je supporterai tous mes chagrins dans le silence; » je serai toute ma vie avec un souverain respect » et un dévouement parfait de cœur et d'esprit. »

On aura sans doute peine à croire que des expressions aussi précises, des témoignages aussi éclatans *d'une soumission intime*, *entière et absolue*, aient pu laisser à la malveillance l'apparence d'un prétexte pour calomnier les intentions de Fénelon. On éprouve involontairement une espèce d'indignation, en voyant l'abbé Phélippeaux traduire cette lettre [1] *comme une soumission apparente et forcée*. Il s'étonne de ce que Fénelon parle *de sa douleur, des outrages qu'il a reçus*, *de la pureté* de ses *intentions*, *de ses efforts pour justifier ses sentimens par ses explications*.

Le même abbé Phélippeaux ne trouvoit dans le mandement de Fénelon, dans ce mandement dont toutes les expressions parlent à l'ame et au cœur [2], *qu'un langage sec et plein de paroles vagues, qui pouvoient n'exprimer qu'une soumission extérieure et forcée.*

Mais on doit vanter la douceur et la modération de l'abbé Phélippeaux, en comparant son style à celui de l'abbé Bossuet.

« *Je me suis procuré une copie de la lettre de* » *M. de Cambrai au Pape.* Je vous avoue qu'au » lieu d'en être édifié, *j'en fus scandalisé au der-* » *nier point.* Il ne me fut pas difficile *d'en décou-* » *vrir tout l'orgueil et tout le venin*; et il me » semble qu'il n'y a qu'à la lire sans passion *pour* » *en être indigné* [3]. »

On s'afflige de voir Bossuet lui-même partager jusqu'à un certain point cette prévention [4]. « La » lettre de M. de Cambrai à M. d'Arras est ici » prise fort diversement. *La cabale l'exalte, et* » *les gens désintéressés y trouvent beaucoup d'am-* » *biguité et de faste.* »

Bossuet se montre encore plus sévère pour le mandement de Fénelon que pour sa lettre à l'évêque d'Arras [5]. « On est très-étonné que M. de » Cambrai, très-sensible à son humiliation, ne » le paroisse en aucune sorte à son erreur..... » qu'il veuille *qu'on ne se souvienne de lui que* » *pour reconnoître sa docilité, supérieure à celle* » *de la moindre brebis du troupeau*: c'est-à-dire » qu'il veut qu'on oublie tout, excepté ce qui lui » est avantageux. Enfin ce mandement est trouvé » fort sec, et l'on dit qu'il est d'un homme qui » n'a songé qu'à se mettre à couvert de Rome » sans avoir aucune vue d'édification. »

[1] Relation du Quiétisme. — [2] *Ibid.* — [3] Lettre de l'abbé Bossuet à son oncle, 5 mai 1699. *Œuvres de Bossuet*, t. XII, p. 180. — [4] Lettre de Bossuet, 12 avril 1699. *Œuvres de Bossuet*, t. XII, p. 163. — [5] Lettre de Bossuet à son neveu, 17 avril 1699.

LXXIII.

Jugement du chancelier d'Aguesseau.

Mais ces réclamations, concentrées parmi le très-petit nombre de personnes qui avoient pris une part si active à la condamnation de l'archevêque de Cambrai, furent étouffées par la voix unanime de Rome, de la France, de l'Europe, de toute la chrétienté. Le mandement de Fénelon est resté dans l'opinion de ses contemporains et de la postérité, comme le monument le plus honorable de sa gloire.

Le chancelier d'Aguesseau peut être regardé comme un digne interprète de l'opinion publique. « L'archevêque de Cambrai (écrit ce grand ma- » gistrat [1]), qui avoit combattu comme un lion » pour la défense de son ouvrage, tant qu'il avoit » espéré de vaincre, ou du moins de n'être pas » vaincu, prit en homme d'un esprit supérieur » le parti de se soumettre d'abord *comme la plus* » *humble brebis du troupeau.* Ce fut l'expression » dont il se servit dans l'acte de sa soumission; il » n'attendit pas même que le Roi eût fait la moin- » dre démarche pour autoriser le bref dans ses » états, quoiqu'aucun décret de la cour de Rome » ne puisse y être reçu sans l'aveu de son sou- » verain. Il fit, en prévenant cet aveu [2], une de » ces fautes heureuses qu'il n'appartient qu'aux » grands hommes de hasarder; et ne pouvant plus » éviter la condamnation de tous ses confrères, il » se hâta de s'assurer au moins l'honneur de s'être » condamné le premier. *Son mandement court et* » *touchant consola tous ses amis, affligea tous ses* » *ennemis, et démentit la prédiction faite par l'é-* » *vêque de Meaux dans la chaleur de la dispute,* » *que si l'archevêque de Cambrai étoit condamné,* » *on verroit bientôt renaître la distinction du fait* » *et du droit*, et toutes les autres subtilités dont » on ne fait que trop d'usage dans les discussions » théologiques [3]. »

LXXIV.

Seconde lettre de Fénelon à l'évêque d'Arras.

Fénelon eut tout lieu de s'applaudir d'avoir exprimé dans les termes les plus simples et les plus précis son adhésion au jugement qui le condamnoit. C'est ce qu'il fit observer dans une seconde lettre à l'évêque d'Arras; ce prélat l'avoit probablement instruit des réflexions critiques de Bossuet. « En vérité, je n'ai rien tant à cœur que » d'aller droit jusqu'au dernier soupir de ma » vie..... Je serai aussi ferme contre mon livre,

[1] Mémoires du chancelier d'Aguesseau, t. XIII, p. 181. — [2] On a vu que Fénelon n'avoit publié son mandement qu'après avoir reçu l'autorisation du Roi. — [3] Lorsque le mandement de Fénelon fut réimprimé à Louvain, le docteur Steyaert, en autorisant cette réimpression en qualité de censeur, fit une application heureuse d'un passage de Tacite, à l'exemple de soumission que l'archevêque de Cambrai venoit de donner : *Pro quo exemplum quærimus, id olim pro exemplo erit*; ce que nous sommes aujourd'hui en peine d'autoriser par des exemples, en sera un pour la postérité.

» que j'ai été ferme jusqu'au dernier moment de » la controverse pour soutenir ce qui me paroissoit devoir le justifier..... Je n'ai voulu dans » mon mandement supprimer que les choses qui » auroient pu servir à m'excuser envers mon » troupeau. Il m'a paru que cette brièveté rendoit » mon acte plus simple, plus humble, plus pré- » cis et plus décisif. Si je m'y fusse étendu da- » vantage, quelle critique n'eût-on pas fait de » mes paroles les plus simples, les plus innocen- » tes et les plus soumises [1].»

LXXV.

L'évêque de Chartres félicite Fénélon sur sa soumission. — Réponse de Fénelon.

Aussitôt que l'évêque de Chartres eut connoissance du mandement de Fénelon, il s'empressa de faire les avances à un confrère vertueux qu'il avoit toujours tendrement aimé, qu'il n'avoit combattu qu'à regret, et qu'il n'avoit jamais cessé d'estimer; il lui écrivit : « Monseigneur, je » suis ravi de *la soumission parfaite* que vous té- » moignez au bref de Rome. J'ai toujours pris » tant de part à ce qui vous touche, que je ne » puis vous exprimer assez combien mon cœur » est touché de l'action *humble et généreuse* que » vous venez de faire. Je l'ai toujours attendu de » votre piété. Je prie Dieu de tout mon cœur, » Monseigneur, qu'il achève en vous ce qu'il y a » fait par sa grâce, en vous soutenant jusqu'à la » fin dans les sentimens que vous faites paroître » à toute l'Eglise, du plus sincère retour, et » qu'il vous comble de plus en plus des consola- » tions que vous méritez [2]. »

Fénelon lui répondit : « Monseigneur, je reçois » dans le moment la lettre que vous m'avez fait » l'honneur de m'écrire, et je me hâte de vous » en faire mes très-humbles remercîmens. Quoi- » que j'aie tâché de ne regarder que Dieu dans » ce que je viens de faire, je suis néanmoins fort » aise, Monseigneur, de voir par les termes dont » vous vous êtes servi, combien vous l'approuvez. » Trouvez bon, s'il vous plaît, que je prenne la » liberté de me recommander à vos prières, et » que je vous assure de la sincérité du respect » avec lequel je serai toute ma vie [3]. »

Il eût été à désirer que les deux autres prélats eussent prévenu Fénelon par des avances aussi franches et aussi religieuses; ils avoient tous les honneurs de la victoire; il étoient en possession du crédit et de la faveur; et, selon les règles de la délicatesse et de la générosité, ils ne pouvoient que s'honorer eux-mêmes en faisant les premiers pas.

Le cardinal de Noailles fut probablement retenu par cette espèce de timidité qui lui étoit naturelle, et peut-être aussi par le souvenir de quelques procédés dont il craignoit que Fénelon n'eût trop fidèlement gardé la mémoire.

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. X, p. 9. — [2] *Ibid.* p. 16. — [3] *Ibid.*

LXXVI.

Conduite de Bossuet. — Lettre de M. Beauvilliers à Fénelon. — Réponse de Fénelon.

Bossuet crut beaucoup faire en allant chez M. de Beauvilliers, peu de jours après l'arrivée du bref de Rome, lui déclarer « qu'il avoit vu avec » peine une lettre de M. de Cambrai au nonce, » dans laquelle ce prélat l'accusoit de répandre de » tous côtés que sa soumission ne seroit qu'ap- » parente et extérieure, que cela étoit bien éloi- » gné de sa pensée, et qu'il souhaitoit que M. de » Cambrai en fût instruit, afin de prévenir ceux » qui tâchoient de l'aigrir contre lui. » Comment Bossuet pouvoit-il croire qu'une démarche aussi insignifiante, après des procédés aussi véhémens, pouvoit suffire pour guérir les plaies d'un cœur aussi sensible et aussi délicat que celui de Fénelon?

Cependant M. de Beauvilliers se crut obligé d'en rendre compte à son ami. Nous avons encore sa lettre, écrite de sa main; elle achevera de faire connoître le caractère et l'ame de cet homme respectable [1].

« M. de Meaux sort de chez moi, il y a environ » une heure; il m'a fait compliment sur la sou- » mission que j'avois marquée au décret du Pape » sur votre livre, et de la diligence avec laquelle, » suivant qu'il est ordonné aux fidèles, j'en ai » remis entre les mains de M. l'archevêque de » Paris l'exemplaire que j'avois eu lors de l'im- » pression. Je lui ai répondu que c'étoit la suite » naturelle de la disposition où j'avois toujours » été d'acquiescer pleinement à la décision du » saint Siége, et que je ne faisois en cela que ce » qui est d'obligation pour tout fidèle. J'espère, » mon cher archevêque, que vous serez et paroî- » trez, à la face de toute l'Eglise, dans la même » soumission. (Pardonnez-moi le mot d'espérer; » il ne signifie pas assez, et on doit, je crois, » pour vous faire justice, mettre qu'on est cer- » tain.)

» A propos de soumission, M. de Meaux m'a » chargé de vous mander que, dans une lettre » que vous avez écrite depuis peu à M. le nonce, » vous lui aviez imputé d'avoir répandu que votre » soumission ne seroit qu'apparente, et point in- » time, ni sincère. Il dit qu'il n'a jamais tenu à » qui que ce soit un discours semblable; qu'il se » le reprocheroit, et auroit tort devant Dieu et » devant les hommes d'avoir de vous un pareil » sentiment. Comme rien ne l'oblige à cette ex- » plication, surtout à présent que la chose est » jugée, je ne vois que la vérité seule qui doive » l'obliger à parler comme il fait, et à s'adresser » à moi pour me prier de vous l'écrire.

» Je souhaite, mon cher archevêque, que vous » retrouviez le calme après d'aussi rudes et » d'aussi longues tempêtes que celles que vous » avez essuyées, et je prie Dieu d'être votre force » et votre consolation. »

[1] Lettre de M. de Beauvilliers à Fénelon, 27 mars 1699. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 718.

La réponse de Fénelon est remarquable [1].

« J'ai reçu votre lettre, mon bon duc, avec » une extrême consolation ; tout ce qui me re- » nouvelle les marques de votre amitié adoucit » ma peine. Ce que vous me mandez que vous » avez fait pour obéir au Pape, en vous défaisant » de mon livre, m'édifie et ne me surprend pas. » Je connois votre attachement à une obéissance » simple, et je ne pourrois vous reconnoître à une » autre conduite. Vous savez bien que je n'ai ja- » mais estimé, ni toléré aucune piété qui n'a pas » ce solide fondement.

» Pour moi, je tâche de porter ma croix avec » humilité et patience. Dieu me fait la grâce d'être » en paix au milieu de l'amertume et de la dou- » leur. Parmi tant de peines, j'ai une consolation » peu propre à être connue du monde, mais bien » solide pour ceux qui cherchent Dieu de bonne » foi ; c'est que ma conduite est toute décidée, » et que je n'ai plus à délibérer. Il ne me reste » qu'à me soumettre et à me taire ; c'est ce que » j'ai toujours désiré. Je n'ai plus qu'à choisir les » termes de ma soumission ; les plus courts, les » plus simples, les plus absolus, les plus éloignés » de toute restriction, sont ceux que j'aime da- » vantage. Ma conscience est déchargée dans celle » de mon supérieur : en tout ceci, loin de re- » garder mes parties, je ne regarde aucun homme ; » je ne vois que Dieu, et je suis content de ce » qu'il fait.

» Quelquefois j'ai envie de rire de la crainte » que certaines personnes zélées me témoignent » que je ne pourrai peut-être pas me résoudre à » une soumission. Quelquefois, je suis importuné » de ceux qui m'écrivent de longues exhortations » pour m'engager à me soumettre ; ils ne parlent » que de la gloire qui se trouve dans cette humi- » liation, et de l'acte héroïque que je ferai. Tout » cela me fatigue un peu, et je suis tenté de dire » en moi-même : *Qu'ai-je donc fait a tous ces » gens-là pour leur faire penser que j'aurai tant » de peine à préférer l'autorité du saint Siége à » mes foibles lumières, et la paix de l'Eglise à » mon livre?* Cependant, je vois bien qu'ils ont » raison de supposer en moi beaucoup d'imper- » fection et de répugnance à faire un acte humi- » liant. Ainsi je leur pardonne sans peine, et je » vais même jusqu'à leur savoir très-bon gré de » leurs craintes et de leurs exhortations.

» Pour ce qui est de la peine dans un acte de » pleine et absolue soumission, je dois vous dire » simplement que je ne la sens point du tout. » *L'acte a été dressé dès le lendemain de la nou- » velle reçue* ; mais j'ai cru devoir le tenir en sus- » pens jusqu'à ce que je sache la forme de procé- » der. Les bulles ne sont reconnues en France » qu'après qu'elles ont passé au parlement. Je ne » sais s'il faut garder la même forme pour un » bref qui contient un jugement doctrinal contre » un archevêque. Dans le doute, je suspens mon » mandement ; car personne, quoi qu'on en puisse » dire, n'est plus zélé français que moi. Dès que » j'aurai su la règle, mon acte paroîtra. Vous » remarquerez, s'il vous plait, que je n'ai reçu » le jugement du Pape, ni de Rome, ni de M. le » nonce ; mais enfin, je ne perdrai pas un mo- » ment, dès que je serai assuré de ne point blesser » les usages de France ; je n'ai de consolation » qu'à obéir, et si on m'avoit connu tel que je » suis à cet égard-là, on n'auroit jamais eu les » vaines alarmes qu'on s'est laissé donner.

» Pour M. l'évêque de Meaux, j'avoue qu'il » m'est impossible de concevoir comment il a pu » vous dire qu'il auroit un reproche à se faire » devant Dieu et devant les hommes, s'il mettoit » en doute la droiture de mon cœur et la sincé- » rité de ma soumission. A-t-il déjà oublié toutes » les duplicités affreuses qu'il m'a imputées à la » face de toute l'Eglise, jusque dans son dernier » imprimé? Quinze jours ne peuvent pas m'avoir » changé en un honnête homme. Mais il n'est pas » question d'approfondir ses paroles, et j'en » laisse l'examen entre Dieu et lui ; nous n'avons » plus rien à démêler entre lui et moi. Je prie » Dieu pour lui de très-bon cœur, et je lui sou- » haite tout ce qu'on peut souhaiter à ceux que » l'on aime selon Dieu. »

On voit en effet, par la correspondance de Bossuet avec son neveu, qu'il auroit été assez disposé à renouveler des combats d'écrits avec Fénelon, et même à attaquer ce mandement comme insuffisant ; mais il ne put s'empêcher d'être frappé de l'applaudissement universel avec lequel ce mandement avoit été reçu à Paris, à Rome, dans les pays étrangers, à Versailles même. Il ne pouvoit plus d'ailleurs se flatter du concours du cardinal de Noailles et de l'évêque de Chartres ; l'un et l'autre, satisfaits d'être délivrés honorablement d'une controverse à laquelle ils n'avoient pris part qu'avec une répugnance marquée, n'étoient plus disposés à prêter leur nom et leur crédit à Bossuet. Madame de Maintenon elle-même étoit excédée depuis long-temps de cette interminable guerre.

Ce changement de scène se laisse apercevoir dans une lettre de Bossuet à son neveu [1]. « Mal- » gré tous les défauts du mandement de M. de » Cambrai, je crois que Rome doit s'en contenter, » *parce qu'après tout, l'essentiel y est ric-à-ric,* » *et que l'obéissance y est pompeusement étalée.* Il » faut d'ailleurs se rendre facile, pour le bien de » la paix, à recevoir les soumissions de M. de » Cambrai, et à finir les affaires ; ainsi, ces ré- » flexions [2] seront pour vous et pour M. Phélip- » peaux seulement. »

LXXVII.

Rome applaudit à la soumission de Fénelon.

Le Pape et toute l'Eglise romaine attendoient, avec autant d'impatience que d'inquiétude, la résolution que prendroit l'archevêque de Cambrai sur le bref qui le condamnoit. On étoit, à la vérité, rassuré par la piété si connue de Fénelon, et par les promesses solennelles qu'il avoit si souvent données de son obéissance et de sa soumission ;

[1] Réponse de Fénelon à M. de Beauvilliers, 29 mars 1699. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 720.

[1] Du 19 avril 1699. *Œuvres de Bossuet*, t. XII, p. 169. — [2] Les réflexions critiques qu'il avoit faites dans ses Lettres sur le mandement de Fénelon.

mais on ne fut entièrement tranquille et satisfait à Rome, que lorsque l'abbé de Chanterac eut été autorisé à annoncer, au nom de l'archevêque de Cambrai, une adhésion simple et absolue, et une pleine soumission au jugement du saint Siége.

Aussitôt que l'abbé de Chanterac eut remis au Pape la lettre de Fénelon, et son mandement du 9 avril, Innocent XII s'empressa de les transmettre à la congrégation des cardinaux. Il y joignit également la lettre [1] de remercîment que le Roi lui avoit écrite, au sujet de son bref de condamnation.

Les cardinaux éprouvèrent une sensible consolation à la lecture de ces lettres. Par un bonheur bien rare dans les annales de l'Eglise, ils voyoient leur jugement consacré par l'approbation d'un monarque puissant qui l'avoit sollicité avec ardeur, et par l'adhésion d'un archevêque illustre, dont la vertu empruntoit un nouvel éclat de son humble et volontaire soumission. Ceux d'entr'eux qui n'avoient exercé qu'avec douleur un ministère rigoureux, durent s'applaudir d'avoir assez bien auguré des principes religieux de Fénelon, pour présumer qu'il sacrifieroit sans peine, à la paix de l'Eglise, les sentimens qui dominent si souvent la plupart des hommes.

La juste impression que produisirent sur tous les cardinaux la lettre et le mandement de l'archevêque de Cambrai, les porta à voter unanimement que Sa Sainteté seroit invitée à faire une réponse honorable à ce prélat.

Le Pape se fit un sensible plaisir de déférer au vœu des cardinaux, en cherchant à donner à Fénelon les témoignages les plus honorables de sa bienveillance et de sa satisfaction, et il chargea le cardinal Albani de l'exécution de ses ordres. Le cardinal Albani se trouvoit heureux d'avoir à remplir un ministère si conforme à son vœu personnel et à ses sentimens d'estime pour Fénelon, et il prépara, au nom du pape, un bref rempli des expressions les plus flatteuses.

Mais l'abbé Bossuet, toujours fidèle à la haine, envia cette foible consolation à Fénelon. A peine le jugement avoit-il été rendu, qu'il s'étoit occupé à le frustrer d'un témoignage que la justice réclamoit autant que la bienséance. Il osa même exprimer à son oncle [2] le vœu indécent de faire intervenir le nom du Roi, pour interdire au Pape la liberté d'écrire à un archevêque docile et soumis. Il n'auroit pas même borné ses vues, s'il en eût été le maître, à priver le Pape de la liberté d'adresser à Fénelon quelques expressions vagues et insignifiantes. Il inspiroit à son oncle l'idée de le faire dépouiller de l'archevêché de Cambrai [3]. Il est difficile de savoir jusqu'à quels excès son caractère haineux l'auroit porté, s'il eût eu autant de pouvoir que de malveillance.

Mais il réussit au moins à intimider le Pape et les cardinaux par la crainte de déplaire au Roi, et à faire changer les expressions les plus essentielles du bref qu'on se proposoit d'écrire à l'archevêque de Cambrai, *et qui étoit déjà arrêté et minuté*. Ce n'étoit pas tout-à-fait sans raison que l'abbé Bossuet craignoit qu'on n'y eût inséré des expressions qui tendoient à justifier les intentions et les sentimens personnels de Fénelon; car le Pape avoit déclaré hautement en plusieurs occasions, depuis le jugement du 12 mars 1699 [1] « que » ni lui, ni les cardinaux *n'avoient entendu con-* » *damner les explications que l'archevêque de* » *Cambrai avoit données de son livre.* »

Tandis que l'abbé Bossuet employoit des manœuvres et des intrigues pour empêcher le Pape de donner quelques témoignages de satisfaction à l'archevêque de Cambrai, Fénelon écrivoit à l'abbé de Chanterac [2] : « Ne demandez pour moi » au Pape, ni louanges, ni bons offices.... Si ma » patience, mes instructions et mon exemple ne » peuvent pas me soutenir au milieu de mon trou- » peau, de vaines louanges ne me soutiendroient » pas. Je ne souhaite point un bref pour ma répu- » tation, car elle ne me paroît pas noircie parmi » les gens neutres. Je vois même que tout ce dio- » cèse demeure édifié de ma conduite et bien dis- » posé pour moi. De plus, je crois qu'il faut se » laisser dans les mains de la Providence quand il » lui plaît de nous humilier. Je ne veux donc point » que vous fassiez la moindre démarche pour un » bref avec quelque louange vague sur ma sou- » mission; mais si on se porte de soi-même à l'é- » crire, j'en serai bien aise, parce que ce sera une » acceptation authentique de ma soumission, après » laquelle je pourrai respirer en repos. »

Le seul intérêt qui occupoit alors Fénelon, étoit l'impatience d'être réuni à l'ami vertueux qui avoit tant souffert pour lui. Toutes ses lettres à l'abbé de Chanterac, depuis le jugement du 12 mars, respirent cette touchante affection et cette tendre sollicitude que la reconnoissance exaltoit encore avec une sensibilité plus pénétrante. « Il » me tarde beaucoup que vous soyez parti de » Rome [3]; c'est un séjour trop amer pour vous » dans les circonstances présentes. Il n'y a qu'une » seule chose qui me consoleroit de voir votre re- » tour retardé; ce seroit, si les eaux de Baïes, » dans le royaume de Naples, pouvoient guérir » vos jambes; cette raison seroit plus forte que » toute autre. Pensez-y bien, mon cher abbé, je » vous en conjure, et ne ménagez rien là-dessus. » Votre retour fera ma plus sensible consolation. » Je ne vous dois pas moins que si les plus grands » succès avoient suivi votre travail. J'ai compris » tout ce que vous avez fait et souffert; je vois » bien que vous ne nous en avez mandé que la » moindre partie. Ma reconnoissance, ma con- » fiance, ma vénération et ma tendresse pour » vous sont sans bornes. Venez au plus tôt, afin » que nous nous consolions dans le sein du véri- » table Consolateur; nous vivrons et nous mour- » rons n'étant qu'un cœur et une ame.... Ma santé » se soutient [4]; ma paix, au milieu de tant d'amer- » tumes, se conserve aussi. Je voudrois bien que » ma consolation servît à vous consoler. Conser- » vez-vous, mon cher abbé; si vous veniez à me » manquer, ma croix seroit trop pesante pour ma

[1] Du 6 avril 1699. — [2] Voyez ses lettres des 23 et 24 mars 1699. *Œuvres de Bossuet*, t. XII, p. 148. — [3] Voyez sa lettre du 24 mars 1699. *Œuvres de Bossuet*, t. XII, p. 151.

[1] Lettre de l'abbé de Chanterac. — [2] 11 avril 1699. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 736. — [3] Lettre de Fénelon à l'abbé de Chanterac, 27 mars 1699. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 718. — [4] Lettres des 3 et 17 avril 1699. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 728, et t. X, p. 7.

» foiblesse. Dieu sait combien je crois lui devoir » de ce qu'il m'a donné un tel bien. Vous avez fait » pour moi cent fois plus que je n'aurois osé at- » tendre. Dieu a permis un mauvais succès ; mais » il saura bien en tirer sa gloire ; et que voulons » nous autre chose ? Nous tâcherons de servir » Dieu ensemble et d'édifier ce diocèse. Venez, » venez le plutôt que vous pourrez. »

LXXVIII.

Bref du Pape à Fénelon.

Cependant le cardinal Albani avoit représenté au Pape que c'étoit trop assujettir le saint Siége aux sentimens des cours étrangères, que de leur montrer cette excessive timidité ; qu'il étoit indécent qu'un Pape n'osât pas écrire à un archevêque, sans convenir avec les princes de ce qu'il devoit lui écrire [1]. Le Pape parut honteux lui-même de sa trop grande circonspection, et se détermina tout-à-coup à ordonner qu'on remît le bref à l'abbé de Chanterac. Mais ce bref étoit si mutilé, si différent de celui qui avoit d'abord été proposé et admis, que les ministres du Pape convenoient eux-mêmes que l'archevêque de Cambrai étoit dispensé d'y attacher une grande valeur. Voici ce bref [2] :

« Vénérable frère, salut. Nous avons reçu avec » une grande joie les lettres du mois d'avril der- » nier, que votre fraternité nous a adressées avec » un exemplaire du mandement par lequel, adhé- » rant humblement à notre condamnation apos- » tolique contre le livre par vous publié, et contre » les vingt-trois propositions qui en ont été ex- » traites, vous avez adressé notre décret avec une » prompte obéissance et un esprit soumis, aux » peuples confiés à vos soins. Vous avez parfaite- » ment confirmé, par cette nouvelle preuve de » votre affection sincère et de votre obéissance, » que vous devez à nous et à notre siège, l'opinion » que nous avions, il y a long-temps, de votre fra- » ternité. Nous ne nous promettions rien moins » de vous, qui nous aviez fait connoître claire- » ment votre bonne volonté, dès le temps que, de- » mandant avec humilité d'être corrigé par cette » Eglise, mère et maîtresse, vous avez ouvert les » oreilles pour recevoir la parole de vérité, et » pour apprendre par notre jugement ce que » vous et les autres deviez penser de votre livre » et de la doctrine qu'il contient. Après avoir » donné ainsi dans le Seigneur les éloges dus au » zèle avec lequel vous vous êtes soumis très- » volontairement à notre décision pontificale, nous » prions Dieu, de la plénitude de notre cœur, de » vous donner ses grâces et de vous protéger dans » les travaux que vous entreprendrez pour la con- » duite de votre troupeau, et d'accomplir vos » vœux. Nous vous accordons, vénérable frère, » notre bénédiction apostolique avec beaucoup » d'affection. Le 12 mai, la huitième année de » notre pontificat. »

Quelque insignifiant que fût ce bref, il ne laissa pas, ajoutoit l'abbé de Chanterac [1], de causer un dépit extrême aux ennemis de M. de Cambrai. Il suffisoit que le Pape lui eût écrit, ne l'eût pas traité d'*hérétique*, et qu'il fût content de sa soumission, pour qu'ils fussent au désespoir ; ils paroissoient irrités et confus comme si on leur eût fait un outrage ; ils auroient voulu que le Pape eût rejeté son mandement. Un procédé aussi révoltant fit impression sur presque tous les cardinaux qui avoient condamné Fénelon, et ils se persuadèrent plus que jamais que l'ame de toute cette affaire n'avoit été qu'un désir et un dessein secret de perdre l'archevêque de Cambrai. Ils s'ouvrirent alors avec plus de confiance à l'abbé de Chanterac, et le chargèrent de mander de leur part à ce prélat, sans les nommer jusqu'à son retour auprès de lui, qu'ils lui conseilloient d'observer le plus profond silence, quelque prétexte que ses adversaires pussent employer ou proposer, pour le forcer de s'expliquer davantage, étant difficile qu'en voulant expliquer sa pensée et ses véritables sentimens, il n'employât quelques expressions dont ils voudroient abuser, pour les interpréter dans un mauvais sens ; que le Pape étant content de sa soumission, condamnant tout ce que le Pape avoit condamné, personne n'avoit plus le droit de lui demander ni rétractation, ni explication ; que cette fermeté à ne leur plus répondre les déconcerteroit autant qu'elle lui feroit honneur. Tous les cardinaux, à l'exception d'un seul (le cardinal Casanate), chargèrent en même temps l'abbé de Chanterac d'assurer l'archevêque de Cambrai de leur estime, de leur respect, de leur vénération, et de lui déclarer qu'ils se trouveroient heureux de lui en donner des preuves dans toutes les occasions. « On ne peut plus louer » qu'ils l'ont fait, écrivoit l'abbé de Chanterac [2], » votre soumission, votre mandement, vos lettres » au Pape et toute votre conduite. L'approbation » même de votre livre n'auroit jamais pu, selon » eux, vous attirer autant de gloire, ni autant » d'estime. Les cardinaux m'ont dit là-dessus des » choses si fortes et si particulières, que je dois » les réserver à nos conversations. »

L'abbé de Chanterac quitta Rome, pour retourner à Cambrai, le 15 mai 1699.

LXXIX.

Difficultés sur la forme d'acceptation du bref en France.

Cependant on étoit occupé à Versailles à régler la forme dans laquelle on accepteroit en France le bref de condamnation du livre *des Maximes des Saints*. Cette acceptation présentoit des difficultés assez graves pour le fond et pour la forme. Le gouvernement et le clergé de France vouloient maintenir l'exécution de la célèbre déclaration de 1682. Une conséquence nécessaire de cette déclaration, est de ne regarder un jugement du saint Siége comme une règle de doctrine, qu'autant qu'il est précédé, accompagné ou suivi de l'acceptation du corps épiscopal. Cette acceptation

[1] Lettre de l'abbé de Chanterac à Fénelon, 14 mai 1699. *Corresp. de Fénelon*, t. x, p. — [2] *Corresp. de Fénelon*, t. x, p. 26.

[1] 14 mai 1699. *Corresp. de Fénelon*, t. x, p. 27. — [2] 14 mai 1699. *Ibid.*

doit même se manifester sous la forme d'un examen, qui atteste que les évêques ont reconnu dans le jugement du Pape la foi et la tradition de leurs églises.

Le bref présentoit également plusieurs défauts de forme ; la clause du *proprio motu*, toujours si odieuse aux parlemens, paroissoit surtout élever un obstacle invincible à l'enregistrement ; mais il régnoit alors un concert si parfait entre le gouvernement, le clergé et la magistrature ; Louis XIV savoit tempérer avec tant d'art et de sagesse les magnifiques idées de sa prérogative et l'exercice de l'autorité indéfinie, dont un long usage et le consentement tacite de tous les ordres de l'Etat l'avoient mis en possession, qu'on parvint à concilier avec autant de dignité que de modération, le respect dû au saint Siége, les libertés de l'Eglise gallicane et les formes de la législation.

On convint d'abord que l'acceptation des évêques précéderoit toute intervention de l'autorité royale, qui ne devoit apparoître que pour assurer l'exécution du jugement canonique des évêques. Il fut ensuite résolu que le Roi autoriseroit les archevêques à se réunir aux évêques de leurs métropoles, pour procéder à l'examen et à l'acceptation du bref. Il eût été peut-être plus régulier et plus conforme à la discipline de l'Eglise de les convoquer en conciles provinciaux ; mais il étoit entré depuis long-temps dans l'esprit du gouvernement de laisser tomber en désuétude ces assemblées vraiment canoniques. Une espèce de tradition ministérielle, fondée sur des inquiétudes ou sur des considérations assez frivoles, s'opposoit à leur restauration. Ce fut l'archevêque de Reims [1] qui, au défaut des conciles provinciaux, suggéra l'idée des assemblées métropolitaines. Cette forme parut assez régulière, et n'offroit pas les inconvéniens réels ou prétendus des conciles provinciaux.

LXXX.

Mémoire de Bossuet contre le projet d'envoyer des commissaires du Roi aux assemblées métropolitaines.

Le clergé craignit un moment qu'on ne voulût introduire des commissaires du Roi dans ces assemblées ecclésiastiques. Il est vraisemblable que quelque ministre avoit emprunté cette idée des *missi dominici*, que les empereurs envoyoient quelquefois dans les anciennes assemblées d'évêques ; mais ces assemblées étoient alors dans l'usage de délibérer sur des intérêts civils ou politiques, et il étoit naturel que les ministres du souverain y intervinssent pour imprimer à leurs délibérations la sanction de l'autorité royale. Bossuet rédigea et présenta au Roi, le 18 avril 1699, un mémoire [2] qui démontroit qu'il seroit aussi irrégulier que peu convenable, que le Roi envoyât des commissaires dans les assemblées métropolitaines que Sa Majesté se proposoit de convoquer.

« Qu'est-ce que ces commissaires y feroient ? » disoit Bossuet. Ils n'y seroient pas pour délibérer avec nous, ni pour nous aider de leurs » lumières ; ils ne pourroient donc passer que » pour des inspecteurs envoyés par le Roi, afin » de nous contenir, pour ainsi dire, dans notre » devoir, comme si Sa Majesté, se défiant de » ceux de notre ordre, croyoit devoir nous faire » tous veiller par des laïques, et ne pouvoit s'assurer de notre fidélité que par cette précaution, » qui nous déshonoreroit dans l'esprit des peuples » et aviliroit notre ministère dans nos diocèses.... » Suivant nos maximes, un jugement du Pape, » en matière de foi, ne doit être publié en France » qu'après une acceptation solennelle de ce jugement, faite dans une forme canonique, par les » archevêques et évêques du royaume. Une des » conditions essentielles à cette acceptation, est » qu'elle soit entièrement libre. Passeroit-elle de » bonne foi pour l'être, si les peuples voyoient des » commissaires du Roi dans nos assemblées ? »

Louis XIV étoit habituellement dirigé par un sentiment naturel de raison, et surtout par ce sentiment et ce respect des convenances qui n'est pas la partie la moins importante de l'art de gouverner. Il fut frappé du mémoire de Bossuet, et on renonça à un projet qui n'avoit aucun fondement raisonnable.

Bossuet avoit adopté avec d'autant plus d'empressement l'idée des assemblées métropolitaines, qu'en donnant à l'acceptation du bref du Pape une forme régulière, elles sembloient ajouter une espèce d'éclat et de solennité à son triomphe personnel [1]. « Ce fut là sans doute l'acte le plus » sanglant de cette longue tragédie. Le corps épiscopal, en mouvement dans toutes les provinces, » devoit naturellement donner aux peuples une » idée bien affreuse des sentimens de M. de Cambrai, et faire regarder son livre comme l'ouvrage le plus pernicieux qui eût été publié depuis plusieurs siècles. »

LXXXI.

Le Roi convoque toutes les assemblées métropolitaines pour l'acceptation du bref du Pape.

Le Roi fit expédier des lettres à tous les archevêques du royaume, pour qu'ils eussent à convoquer leurs assemblées métropolitaines ; et celle de Paris eut lieu le 13 mai 1699. Comme elle fut la première dont les délibérations furent généralement connues, elle servit de modèle au plus grand nombre. Ce fut principalement sur deux points importans que l'assemblée métropolitaine de Paris exerça une influence plus marquée sur celles des provinces. La marche qu'elle traça fut unanimement adoptée sur le premier de ces deux points, la forme de l'acceptation du bref du Pape. C'étoit la première occasion qui s'offroit depuis la célèbre assemblée de 1682, de mettre à exécution les maximes qu'elle avoit consacrées. « Il s'excita [2], » dit le chancelier d'Aguesseau, une louable émulation entre les différentes provinces. Chacune » voulut avoir l'honneur d'avoir mieux soutenu » le pouvoir attaché au caractère épiscopal, de

[1] Charles-Maurice Letellier. — [2] *Œuvres de Bossuet*, t. XII, p. 168.

[1] Mémoires chron. du P. d'Avrigny, année 1699. — [2] Œuvres du chancelier d'Aguesseau, t. XIII.

» juger ou avant le Pape, ou avec le Pape, ou » après le Pape, et le droit dans lequel sont les » évêques, de ne recevoir les constitutions des » papes qu'avec l'examen et par forme de juge- » ment. Ce qu'il y eut de plus remarquable dans » ce témoignage solennel que l'Eglise gallicane » rendit à sa doctrine, c'est qu'il fut placé dans » un temps où nous n'avions aucun démêlé avec » la cour de Rome, et où le Roi vivoit dans une » parfaite intelligence avec le Pape, dont il ne » craignoit rien, et n'avoit rien à craindre; en » sorte que ce fut à la vérité seule, et non à la né- » cessité des conjonctures, qu'on fut redevable » d'une déclaration des sentimens du clergé, si » authentiques et si unanimes. »

Les provinces ne furent point aussi unanimes sur un autre point, qui n'étoit pas à la vérité d'un intérêt aussi majeur. Le pape, en condamnant le livre de Fénelon, n'avoit rien prononcé sur les différens écrits qu'il avoit publiés pour le défendre. Ce silence pouvoit et devoit faire présumer que le saint Siége n'avoit pas jugé les écrits apologétiques aussi répréhensibles que le livre même. On ne manqua pas d'observer que l'assemblée métropolitaine de Paris se trouvoit composée de quatre prélats (Paris, Meaux, Chartres et Blois) [1], dont les trois premiers s'étoient montrés les adversaires déclarés de l'archevêque de Cambrai. On auroit peut-être désiré que, par un sentiment de délicatesse, ils s'abstinssent de provoquer une mesure plus sévère encore qu'un jugement déjà très-sévère. En demandant au Roi de supprimer les écrits publiés contre eux par l'auteur du livre des *Maximes*, ils parurent s'établir juges dans leur propre cause, et se ressouvenir peut-être de l'impression que ces écrits avoient laissée dans le public.

Cette considération arrêta en effet les évêques d'une grande partie des autres métropoles, qui ne crurent pas devoir aller plus loin que le jugement du saint Siége. Sur *seize* [2] assemblées métropolitaines, il n'y en eut que *huit* qui demandèrent la suppression des écrits publiés pour la défense du livre *des Maximes des Saints*.

A l'exception de ce seul point, on remarqua dans les délibérations de l'assemblée métropolitaine de Paris une modération qui faisoit déjà sentir l'influence de l'opinion publique, et l'impression favorable que la soumission de Fénelon avoit généralement excitée. On fut surtout frappé de ces expressions du procès-verbal de l'assemblée de Paris : « Pour ne pas sortir de l'Eglise » de France, il y a un exemple célèbre, et très- » semblable à l'affaire dont il s'agit, dans Gil- » bert de la Porée, évêque de Poitiers, *homme » de grande doctrine et de grande piété, mais que » sa trop grande subtilité avoit jeté dans l'erreur.... » On a vu avec joie la soumission de l'auteur pour » le saint Siége, avant et après le jugement..... » M. l'archevêque de Cambrai s'est soumis lui- » même à ce jugement, *par une déclaration sim- » ple, absolue, et sans ombre de restriction.* »

Toutes ces expressions si mesurées, sont un peu différentes de l'opinion que Bossuet avoit d'abord manifestée sur le mandement de Fénelon. Nous sommes d'autant plus fondés à croire que le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres firent prévaloir ce ton et ces sentimens de modération, que Bossuet lui-même nous apprend, dans une lettre à son neveu, que le projet de délibération dont on lui avoit confié la rédaction, renfermoit quelques expressions que ses confrères crurent devoir rejeter. « Entre nous, mande- » t-il à l'abbé Bossuet [1], *on y a adouci bien des » choses.* »

Dans les autres assemblées métropolitaines [2], « on en usa bien ou mal à l'égard de l'archevêque » de Cambrai, dit un historien, selon qu'il s'y » trouva plus ou moins d'évêques attachés à la » cour et à son principal adversaire. Quelques- » uns affectèrent de rappeler le souvenir de ses » erreurs, et les autres (et ce fut le plus grand » nombre) se bornèrent à faire l'éloge de sa sou- » mission sans bornes. » Nous devons ajouter qu'elles louèrent unanimement la piété, les vertus et les talens de Fénelon.

LXXXII.

Procédé offensant de l'évêque de Saint-Omer pour Fénelon.

Mais Fénelon étoit réservé à un genre de contradiction auquel il devoit peu s'attendre et qui fut une espèce de scandale pour toute l'Eglise. Il est vrai que ce scandale retomba sur celui qui l'avoit si indécemment provoqué, et devint pour l'archevêque de Cambrai une nouvelle occasion de manifester la sincérité de sa soumission. Ce fut dans son propre palais qu'un de ses suffragans, l'évêque de Saint-Omer [3], osa se rendre inquisiteur de la conscience de son métropolitain. Tandis que tous les évêques de France applaudissoient par un concert unanime à la soumission de l'archevêque de Cambrai, l'évêque de Saint-Omer prétendit que les termes du mandement de Fénelon n'exprimoient pas un acquiescement intérieur. Fénelon auroit pu sans doute se dispenser de répondre à une interpellation si odieuse. Les évêques de la province n'étoient appelés que pour émettre leur jugement sur le bref du Pape, et régler la forme de son acceptation. La lettre même du Roi, qui enjoignoit à l'archevêque de Cambrai d'assembler ses suffragans, se bornoit à l'inviter *à faire en commun ce qu'il avoit déjà fait en particulier*; mais une juste délicatesse fit dédaigner à Fénelon tous ces moyens vulgaires de repousser une injuste agression. Il répondit avec calme et dignité à l'évêque de Saint-Omer [4]; « qu'il vouloit bien recevoir, sans conséquence et

[1] Le cardinal de Coislin, évêque d'Orléans, n'y assista point, à cause de sa dignité de cardinal, qui ne lui permettoit pas de se voir présidé par un archevêque de Paris, non cardinal. — [2] Il y eut à la vérité dix-sept assemblées métropolitaines; mais celle d'Aix (on ne sait pourquoi) ne s'assembla qu'au mois de janvier 1700, et lorsque le Roi avoit déjà prononcé, par sa déclaration du 14 août 1699, la suppression des écrits publiés par Fénelon pour la défense de son livre.

[1] Lettre de Bossuet, 18 mai 1699. *Œuvres de Bossuet*, t. XII, p. 187. — [2] Mémoires chron. du P. d'Avrigny. — [3] Louis-Alphonse de Valbelle, nommé d'abord à l'évêché d'Aleth, transféré à celui de Saint-Omer en 1684, mort en 1708, à l'âge de 68 ans. — [4] Procès-verbal de l'assemblée métrop. de Cambrai.

» par pure déférence, les avis d'un confrère qu'il » respectoit sincèrement ; reprenant ensuite les » termes de son mandement, il demande avec » candeur si on peut exprimer plus clairement » une soumission *plus qu'extérieure et de simple* » *respect*. Qui dit *adhérer à un jugement*, dit *for-* » *mer un jugement intérieur*, par lequel on se con- » forme à celui auquel *on adhère*. Qui dit *con-* » *damner*, dit encore plus expressément *un juge-* » *ment intérieur* contre le livre *condamné*, surtout » quand on exclut d'une manière simple et abso- » lue *toute ombre de restriction*. Il ajouta qu'il » n'auroit pas cru qu'on pût regarder comme » équivoques des paroles si précises, ni qu'il y eût » lieu de soupçonner d'*adhérer* à un jugement du » saint Siége *par une adhésion purement apparente* » et par conséquent feinte, ni de condamner son » livre de bouche, sans le condamner intérieure- » ment par une sincère docilité pour le saint » Siége, ce qui seroit un abus indigne de paroles » pour se jouer de toute l'Eglise. Il finit par pro- » tester à ses suffragans, comme à ses confrères, » *et non comme à ses juges en ce cas particulier*, » que c'étoit de toute l'étendue de son cœur qu'il » avoit renoncé à toute pensée d'expliquer son » livre ; qu'il préféroit à ses foibles lumières l'au- » torité du saint Siége ; qu'il étoit, Dieu merci, » incapable de revenir jamais, sous prétexte de » quelque double sens, pour en éluder indirecte- » ment la condamnation ; qu'à la vérité, il ne » pouvoit avouer contre sa conscience qu'il eût » jamais cru aucune des erreurs qu'on lui avoit » imputées ; qu'il avoit pensé seulement que son » livre, avec les corrections qu'il avait cru y met- » tre, ne pouvoit signifier l'erreur ni la favoriser ; » mais qu'il renonçoit à son jugement pour se » conformer à celui du Saint-Père ; qu'il avoit » tâché de recevoir, par des paroles humbles et » pleinement soumises, l'humiliation qui lui ve- » noit du Saint-Père, et que si sa Sainteté trou- » voit sa soumission défectueuse, il étoit prêt à » l'augmenter et à la faire telle que le saint Siége » le croiroit à propos.»

On conviendra que l'ami le plus dévoué de Fénelon n'auroit pas pu le servir plus utilement en cette occasion, que le fit l'évêque de Saint-Omer par un sentiment de malveillance. L'évêque d'Arras s'empressa de prendre la parole [1] » pour remercier très-humblement son métro- » politain de la bonté qu'il avoit eue de vouloir » bien expliquer de bouche ses sentimens d'une » manière si précise et si cordiale. » Il ajouta à ce témoignage respectueux pour Fénelon quelques réflexions critiques sur le procédé de l'évêque de Saint-Omer.

Dans la séance du lendemain, l'évêque de Saint-Omer, peu satisfait du mauvais succès de la scène indécente qu'il avoit donnée la veille, voulut s'en venger en demandant, à l'exemple de l'assemblée métropolitaine de Paris, que les écrits publiés pour la défense du livre des *Maximes* fussent supprimés. Fénelon exposa modestement [2] » qu'il ne pouvoit être d'avis qu'on demandât la » suppression de ses écrits postérieurs à son livre, » quoiqu'il eût condamné le livre avec *une sou-* » *mission sincère, absolue et sans restriction*, *et* » *avec une docilité sans réserve* ; qu'il n'étoit point » naturel qu'il fût plus loin que le bref du Pape, » qui n'avoit ni condamné ni prohibé ses écrits, » quoiqu'ils fussent connus du Saint-Père et des » cardinaux qui avoient condamné son livre, ni » que la lettre du Roi, qui lui demandoit seule- » ment *de faire avec ses confrères ce qu'il avoit* » *fait en son particulier*, c'est-à-dire de recevoir » et accepter la constitution avec le respect qui lui » étoit dû ; *que d'ailleurs ces écrits contenoient* » *beaucoup d'autres choses qui ne regardoient nul-* » *lement le texte condamné, ni le jugement porté* » *par la constitution* ; *entr'autres une discussion* » *de faits personnels dont il ne pourroit demander* » *la suppression, sans s'ôter à soi-même les seules* » *pièces qui peuvent montrer son innocence pour* » *l'honneur de son ministère* ; qu'au reste, après » cette déclaration de son sentiment particulier, » il étoit prêt à conclure, comme président, à la » pluralité des voix, au nom de l'assemblée, tout » ce qu'elle feroit, même contre son sentiment » particulier. »

Les évêques d'Arras et de Tournai [1], s'étant réunis à l'avis de l'évêque de Saint-Omer, pour demander, à l'exemple de l'assemblée métropolitaine de Paris (la seule dont les délibérations fussent encore connues), que le Roi supprimât les écrits publiés pour la justification du livre des *Maximes*, l'archevêque de Cambrai conclut à la même demande comme président, *à la pluralité des voix, quoique contre son sentiment*.

Si l'on veut se former une idée du jugement que le public porta sur la conduite et les procédés de l'évêque de Saint-Omer envers Fénelon, on peut interroger le témoignage du chancelier d'Aguesseau : nous nous bornerons à citer ses paroles.

« L'évêque de Saint-Omer [2], homme d'esprit, » *mais chaud comme un Provençal qu'il étoit*, *et* » *chicaneur comme un Normand*, ne se contenta » pas de lui voir avaler doucement le calice ; il se » plut à en augmenter l'amertume *par les indi-* » *gnes tracasseries* qu'il lui fit dans l'assemblée » provinciale de Cambrai, où il vouloit, non-seu- » lement que ce prélat se soumît à sa propre con- » damnation, *comme il l'avoit déjà fait de si* » *bonne grâce*, mais qu'il avouât encore qu'il étoit » tombé dans les erreurs que le Pape avoit con- » damnées, *faisant ainsi le procès à ses intentions* » *mêmes*, en lui arrachant la foible consolation de » pouvoir dire *qu'il avoit bien pensé*, *s'il s'étoit* » *mal exprimé*. L'archevêque de Cambrai *répon-* » *dit à ses interpellations pressantes et odieuses* » *avec une sagesse et une modération dignes d'une* » *meilleure cause. Les autres évêques de la même* » *province, indignés du procédé de l'évêque de* » *Saint-Omer*, vinrent au secours de leur arche- » vêque, et se contentèrent de la protestation, » qu'il réitéra en leur présence, de sa parfaite » soumission au jugement du saint Siége. »

[1] Procès-verbal de l'assemblée métropolitaine de Cambrai. — [2] *Ibid.*

[1] François de Caillebot de Lasalle, nommé à l'évêché de Tournai en 1690, se démit en 1705. — [2] Œuvres du chancelier d'Aguesseau, t. XIII, p. 182.

LXXXIII.

Lettre de Fénelon au marquis de Barbezieux.

Fénelon eut encore l'occasion de se convaincre de l'acharnement de ses ennemis à lui supposer des torts. Le marquis de Barbezieux, secrétaire d'Etat, excité apparemment par l'archevêque de Reims, son oncle, très-opposé à l'archevêque de Cambrai, imagina assez légèrement de lui reprocher comme un oubli, de n'avoir pas donné, à l'exemple des autres évêques, un mandement après la clotûre de son assemblée métropolitaine. Fénelon répondit à ce jeune ministre [1] « que ce » n'étoit *nullement par oubli* qu'il n'avoit pas fait » un second mandement pour la condamnation » de son livre; qu'il ne pouvoit pas être question » de faire deux fois la même chose; qu'il avoit » fait par avance ce que l'assemblée avoit ensuite » réglé que chaque évêque feroit par son man- » dement particulier; que son mandement étoit » même plus fort que les autres, en ce qu'il avoit » prévenu la règle, le vœu de toutes les assem- » blées métropolitaines du royaume, et les dis- » positions de la déclaration du Roi [2]; qu'il avoit » donné la plus grande publicité à son mande- » ment; qu'il en avoit même fait imprimer et dis- » tribuer à ses dépens deux versions, l'une fran- » çaise et l'autre latine, qu'au reste, il suffisoit » que Sa Majesté souhaitât qu'il recommençât, » pour l'engager à recommencer; qu'il paieroit » sans peine une seconde fois la dette qu'il avoit » payée par avance de si bon cœur; qu'en consé- » quence, il alloit donner les ordres nécessaires » pour qu'on publiât une seconde fois son man- » dement dans toutes les églises de son diocèse, » avec le bref du 12 mars, en français et en » latin. »

LXXXIV.

Louis XIV donne des lettres-patentes pour l'enregistrement du bref.

Tous les procès-verbaux des assemblées métropolitaines ayant été envoyés au Roi, il ne fut plus question que de dresser les lettres-patentes qui devoient mettre le sceau de l'autorité royale aux délibérations des juges ecclésiastiques.

Le chancelier d'Aguesseau rapporte dans ses mémoires [3] quelques détails intéressans sur la forme que l'on donna à ces lettres-patentes; ils indiquent l'heureux concert que la sagesse du gouvernement et l'excellent esprit des principaux magistrats avoient su établir entre les ministres de l'autorité et ceux de la justice. Nous nous bornerons à observer que ces lettres-patentes, données en forme de déclaration, portoient que tous les écrits composés pour la défense du livre *des Maximes des Saints*, seroient et demeureroient supprimés, ainsi que le livre lui-même; mais en exprimant cette disposition, on s'étoit abstenu d'énoncer que ce fût à la demande des assemblées métropolitaines, dont en effet une très-grande partie n'avoient point demandé cette suppression.

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. x, p. 48. — [2] Du 14 août 1699. — [3] Tome XIII, p. 183 et suiv.

LXXXV.

Réquisitoire de M. d'Aguesseau.

Cette déclaration fut présentée au parlement le 14 août 1699, et ce fut en cette circonstance que le chancelier d'Aguesseau, alors premier avocat général au parlement, prononça un discours que le président Hénault admire avec raison *comme un monument immortelle de la solidité des maximes de l'Eglise de France, et fait pour honorer à jamais la mémoire de ce grand magistrat.* Nous ne rapporterons de ce discours que ce qui intéresse personnellement Fénelon.

« L'Eglise gallicane, représentée par les assem- » blées des évêques de ses métropoles, a joint son » suffrage à celui du saint Siége. Animée par » l'exemple et les doctes écrits de ces illustres pré- » lats, qui se sont déclarés si hautement les zélés » défenseurs de la saine doctrine, elle a rendu un » témoignage éclatant de la pureté de sa foi. La » vérité n'a jamais remporté une victoire si célè- » bre, ni si complète sur l'erreur. Aucune voix » discordante n'a troublé ce saint concert, cette » heureuse harmonie des oracles de l'Eglise; et » quelle a été sa joie, *lorsqu'elle a vu celui de » ses pasteurs dont elle auroit pu craindre la con- » tradiction, si son cœur avoit été complice de » son esprit, plus humble et plus docile que la der- » nière brebis du troupeau, prévenir le jugement » des évêques, se hâter de prononcer contre lui- » même une triste mais salutaire censure, et ras- » surer l'Eglise effrayée de la nouveauté de sa doc- » trine, par la protestation aussi prompte que » solennelle d'une soumission sans réserve, d'une » obéissance sans bornes, et d'un acquiescement » sans ombre de restriction.* »

Le chancelier d'Aguesseau nous apprend [1] qu'en prononçant son discours au parlement, il avoit donné à l'éloge de Fénelon un peu plus d'étendue et un caractère encore plus touchant et plus flatteur; il y avoit été porté par un sentiment d'estime pour la conduite de l'archevêque de Cambrai dans cette grande crise, par un goût naturel pour son esprit et son caractère; et enfin, ajoute-t-il avec une naïveté qui désarme la critique [2], « *par la considération des révolutions » si ordinaires à la cour, où celui qu'on ve- » noit de flétrir par une censure rigoureuse, pou- » voit un jour y revenir pour y jouer le premier » rôle.* »

Le récit qu'il nous a laissé des motifs qui le forcèrent à affoiblir un peu l'éloge de Fénelon, lorsqu'il fit imprimer son réquisitoire, renferme quelques détails assez curieux, pour présumer qu'on nous saura gré de transcrire ici ce fragment de ses mémoires.

[3] « Il ne restoit plus pour finir l'affaire du » Quiétisme, que de faire imprimer les lettres-

[1] Tome XIII, p. 189. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.*

» patentes et l'arrêt d'enregistrement. Je ne pouvois me dispenser d'y faire insérer mon discours, » surtout après l'invitation qui m'avoit été faite par » le premier président au nom de la compagnie, » de le remettre dans les registres ; mais je crus, » suivant l'avis de mon père, que je devois prendre auparavant la précaution de le faire voir » au Roi, quand ce ne seroit que pour prévenir les commentaires malins que le parti condamné ou le parti victorieux, dont j'avois cependant ménagé l'un et loué l'autre, pourroit » en faire auprès de Sa Majesté, si elle n'avoit » pas été prévenue sur ce sujet ; et la suite justifia la bonté du conseil que mon père, qui » étoit encore plus mon oracle, m'avoit donné. » J'envoyai donc mon discours à M. de Pontchartrain ; il le lut au Roi en présence de madame de Maintenon. Sa Majesté y fit deux critiques : *l'une sur quelques expressions qu'elle » trouva trop flatteuses pour l'archevêque de » Cambrai.*[1]. J'avois beaucoup aimé ce prélat » avec lequel j'étois assez lié, avant même qu'il » fût à la cour, et il faut avouer que son commerce étoit délicieux. Affligé de son illusion, » que je n'attribuois qu'à une trop grande subtilité d'esprit, j'avois cherché à adoucir par » mes paroles l'amertume de sa disgrâce, et à » le consoler moi-même en quelque manière de » ce que j'étois obligé de faire contre lui. Je ne » dissimulerai pas non plus que, n'ignorant pas » combien les révolutions sont ordinaires à la » cour, et prévoyant que celui qu'on venoit de » flétrir par une censure rigoureuse pourroit y » revenir un jour pour y jouer un premier rôle, » j'avois cru qu'il étoit de la prudence de ne point » aigrir le mal par la dureté des expressions, et » de faire sentir à l'archevêque de Cambrai, que » ne pouvant approuver les pieux excès de son » zèle, je n'avois jamais cessé d'admirer ses talens » et de respecter sa vertu. *Le Roi trouva donc » que j'en parlois un peu trop favorablement*; » mais sa critique, toujours modérée comme son » caractère, ne me coûta que le retranchement » d'une ligne d'écriture, et on laissa assez dans » mon discours pour remplir l'objet que je m'étois » proposé.

» La seconde critique me fit voir jusqu'où le » Roi portoit de lui-même sa grande délicatesse » sur la religion et sur son pouvoir dans les matières ecclésiastiques. Il fut d'abord blessé de » la qualité d'*évêque extérieur* que je lui donnois » dans mon discours ; il craignit qu'elle ne fût » trop forte, et il me fit écrire par M. de Pontchartrain que je prisse garde à ne lui attribuer que ce qui lui appartenoit véritablement. » Mais comme c'est le titre que les évêques de » Nicée donnèrent à Constantin, et que les assemblées du clergé ont souvent répété en parlant à nos rois, je répondis à M. de Pontchartrain, qu'après avoir admiré le scrupule » du Roi, je croyois pouvoir laisser dans mon » discours une qualité si autorisée par l'Eglise » même, et elle y demeura en effet. Au surplus, » le Roi donna à ce discours plus de louanges » qu'il n'en méritoit, et madame de Maintenon » en fut si charmée, qu'elle dit peu de jours après » à l'archevêque de Paris, par qui je l'ai su, » qu'elle trouvoit dans mon style je ne sais quoi » de supérieur, et comme une espèce de langage » *prophétique* : caractère que je ne m'étois pas » attendu qu'on m'attribuât. Il ne m'est pas revenu que les partisans du quiétisme s'en soient » plaints ; seulement quelques critiques du parti » de Jansénistes trouvèrent que j'y avois trop loué » le Roi. »

[1] Le *Télémaque* venoit de paroître, et avoit achevé d'aigrir Louis XIV contre Fénelon. Nous rendrons compte dans le livre suivant de tout ce qui concerne le *Télémaque*.

LXXXVI.

L'assemblée du clergé de 1700 se fait rendre compte de toute l'affaire du livre de Fénelon.

Il y avait près d'un an que la condamnation du livre *des Maximes des Saints* étoit consommée par l'heureux concours des puissances spirituelle et temporelle, Fénelon étoit enfin parvenu à imposer silence à la haine, par la parfaite conformité de sa conduite publique et privée avec les protestations qu'il avoit faites si souvent de son entière soumission au jugement du saint Siége, lorsque l'assemblée du clergé de 1700, qui se tenoit à Saint-Germain-en-Laye, parut s'occuper encore quelques momens de cette affaire ; mais ce ne fut que pour obéir à l'usage établi dans le clergé, de rendre compte à chaque assemblée de toutes les affaires survenues dans l'intervalle de ses séances. Bossuet fut choisi pour présider la commission chargée de la *Relation* de l'affaire du livre *des Maximes des Saints* : la modération qu'il montra dans le compte qu'il en rendit, justifia la sagesse d'un choix qui auroit pu paroître suspect de partialité. On croit honorer la mémoire de Bossuet, en présumant que la docilité de Fénelon, si contraire aux pronostics que la prévention lui avoit quelquefois inspirés, et la considération générale qu'une conduite si édifiante avoit méritée à l'archevêque de Cambrai firent peut-être regretter à l'évêque de Meaux l'excès de vivacité où son zèle l'avoit porté en quelques occasions. On reconnoît sa grandeur et sa générosité naturelles, dans la noble franchise avec laquelle il déclare devant tous les évêques assemblés, que la véhémence avec laquelle il a combattu les erreurs de son collègue, n'a jamais altéré ses sentimens pour son caractère et sa personne.

« Il a été sagement observé [1], disoit Bossuet » dans son rapport, que M. l'archevêque de Cambrai, qui avoit le plus d'intérêt à rechercher » les moyens d'affoiblir, s'il se pouvoit, la sentence qui le condamnoit, s'y est soumis le premier par un acte exprès. On a remarqué avec » joie les noms illustres des grands évêques qu'il » avoit suivis dans cette occasion ; et, à l'exemple du Roi, toutes les provinces se sont unies » à louer cette soumission, montrant à l'envi *que » tout ce qu'on avoit dit par nécessité contre le*

[1] Procès-verbal de l'assemblée du clergé de 1700. *Œuvres de Bossuet*, t. IX, p. 728.

» *livre étoit prononcé sans aucune altération de la* » *charité*. [1] »

Ce fut un avantage réel pour la réputation de madame Guyon, que l'assemblée du clergé eût confié ce rapport à Bossuet, qui s'étoit montré si prévenu contre elle. On y lit en effet ces paroles remarquables, prononcées par Bossuet lui-même en présence de l'assemblée du clergé. [2] « *Quant* » *aux abominations qu'on regardoit comme les* » *suites de ses principes* (de madame Guyon), *il* » *n'en fut jamais question* ; *elle en a toujours* » *témoigné de l'horreur.* » Ce fut à une déclaration si solennelle et si positive de l'innocence de ses mœurs, qu'aboutirent ces dénonciations odieuses auxquelles on avoit donné tant de publicité et d'éclat. Lorsque Bossuet proclamoit ainsi l'innocence de madame Guyon devant une assemblée du clergé, elle étoit encore prisonnière à la Bastille; ses ennemis étoient tout-puissans et ses amis dans la disgrâce [3].

LXXXVII.

Les Jansénistes et les Protestans sont mécontens de la soumission de Fénelon. — Réponse de Fénelon au P. Gerberon.

La soumission de Fénelon au jugement du saint Siége, et son inviolable fidélité à observer le silence qu'il s'étoit imposé, affligèrent également les Jansénistes et les Protestans. Les uns et les autres s'étoient flattés qu'une contestation aussi animée, entre deux grands évêques, pourroit affoiblir l'autorité du saint Siége par quelques actes schismatiques. Fénelon reçut tout-à-coup, par une voie détournée, une lettre du père Gerberon, religieux bénédictin, fameux à cette époque par son zèle ardent pour le jansénisme. Il proposoit à l'archevêque de Cambrai, de publier différens écrits pour la défense de sa doctrine, depuis la censure qui en avoit été faite, *sans que* personne pût jamais savoir que Fénelon y eût aucune *part et en eût aucune connoissance* [4].

Fénelon répondit à cette singulière proposition, *qu'il aimeroit mieux mourir que de défendre directement ou indirectement un livre qu'il avoit condamné sans restriction et du fond du cœur par docilité pour le saint Siége..... Qu'il n'étoit ni juste ni édifiant qu'un auteur voulût perpétuellement occuper l'Eglise de ses contestations personnelles.... ; qu'il n'y avoit plus pour lui, ni édification à donner, ni dignité à soutenir que dans un profond silence* [5].

Dans le même temps, le fameux ministre Jurieu répandoit son *Traité historique de la Théologie mystique* [6], comme une torche enflammée pour entretenir le feu d'une guerre près de s'éteindre : il y avoit recueilli avec soin tout ce que la prévention ou la haine avoit pu imaginer pour calomnier les motifs de Bossuet. Le jugement du Pape n'étoit pas encore prononcé, mais il alloit l'être; et Jurieu se flattoit que Fénelon refuseroit d'y souscrire; à peine mettoit-il la dernière main à son ouvrage, qu'il apprit la généreuse soumission de l'archevêque de Cambrai. Dans l'excès de son dépit, le ministre Jurieu se déchaîna contre Fénelon, avec le même emportement qu'il l'avoit fait contre Bossuet.

La censure amère d'un ministre protestant, qui ne soupiroit que la ruine de l'Eglise romaine, étoit le plus bel éloge d'un évêque tel que Fénelon.

Ce n'est pas sans raison que le chancelier d'Aguesseau, en rendant compte dans ses mémoires de la conclusion de l'affaire du quiétisme, a dit [1] : « Que la soumission de l'archevêque de Cambrai » est un exemple peut-être unique dans l'Eglise, » d'une querelle de doctrine terminée sans retour par un seul jugement qu'on n'a cherché » depuis, ni à faire rétracter ni à éluder par des » distinctions. La gloire en est due, ajoute ce » grand magistrat, à la sagesse et à la supério» rité du génie de l'archevêque de Cambrai, qui » comprit tout d'un coup que le trop grand désir » de se justifier nuit souvent plus qu'il ne sert; » et que, de toutes les manières d'effacer les torts » qu'on nous impute, la plus sûre et la plus ef» ficace est de les laisser oublier et se perdre, » pour ainsi dire, dans le silence; outre que l'ex» périence qu'il avoit faite des jugemens des » hommes dans le cours de la dispute, auroit dû » lui faire sentir qu'il seroit toujours condamné » par plus des trois quarts dont il ne seroit pas » entendu. Il se contenta donc de protester en un » seul mot, en faveur de l'innocence de son cœur » et de la droiture de ses intentions dans la lettre » qu'il écrivit au Pape, et il a gardé depuis un » silence absolu sur sa condamnation, si ce n'est » pour déclarer encore qu'il y acquiesçoit. »

On ne nous soupçonnera certainement pas de vouloir affoiblir le mérite de la soumission de Fénelon, et l'heureuse influence qu'elle eut pour assurer la paix et la tranquillité de l'Eglise. Mais nous dirons que c'est surtout dans de pareilles circonstances que l'on doit observer l'admirable constitution de l'Eglise catholique. Son divin fondateur, en lui donnant un centre invariable d'unité, a voulu qu'elle montrât sans cesse à toute la terre un chef visible, un juge supérieur pour veiller à la stabilité de cet édifice spirituel, en calmant par sa sagesse les tempêtes que les passions des hommes soulèvent contre la religion, et en extirpant les erreurs et les nouveautés que l'esprit inquiet et malade des humains se plaît si souvent à enfanter. C'est dans cette hiérarchie sacrée, formée par la parfaite union des premiers pasteurs avec le chef visible que Jésus-Christ a placé à leur tête, « c'est là, dit Bossuet, que con» siste le salut et le soutien de l'Eglise et de la » catholicité. »

A la suite de cette maxime si juste et si profonde de Bossuet, nous rapporterons une réflexion bien remarquable de Fénelon, au sujet de l'infaillibilité des jugemens de l'Eglise, réflexion qui peut recevoir une application particulière au jugement qui le condamna lui-même, quoiqu'il n'en ait fait usage que dans une cause qui lui étoit

[1] Voyez les *Pièces justificatives* du livre troisième, n. IX. — [2] Procès-verbal de 1700. — [3] Voyez les *Pièces justificatives* du livre troisième, n. X. — [4] *Corresp. de Fénelon*, t. X, p. 51. — [5] *Ibid.* p. 52. — [6] Voyez, sur ce traité, les *Pièces justificatives* du livre troisième, n. XI.

[1] Tome XIII, p. 190.

entièrement étrangère. « *Dieu veille toujours*, » dit Fénelon [1], *afin qu'aucun motif corrompu » n'entraîne jamais contre la vérité ceux qui en » sont les dépositaires. Il peut y avoir dans le » cours d'un examen certains mouvemens irré- » guliers. Mais Dieu en sait tirer ce qu'il lui plaît : » il les amène à sa fin, et la conclusion promise » vient infailliblement au point précis qu'il a » marqué.* »

C'est parce que toutes les sectes, séparées de l'Eglise romaine, manquent de ce centre d'unité, de ce principe d'ordre et d'autorité pour régler les symboles de la croyance commune et la forme d'une discipline régulière, qu'elles finissent presque toujours par tomber dans l'indifférence de toutes les religions, lorsque le temps et les événemens ont laissé refroidir la chaleur et l'esprit de contention qui leur avoient donné naissance [2].

LXXXVIII.

Sincérité de la soumission de Fénelon.

Non-seulement la soumission de Fénelon ne fut ni un trait de politique ni un silence respectueux [3], « mais un acte intérieur d'obéissance » rendu à Dieu seul : selon les principes catho- » liques, ajoutoit Fénelon, j'ai regardé le juge- » ment de mes supérieurs comme un écho de la » volonté suprême ; je ne me suis point arrêté » aux passions, aux préjugés, aux disputes qui » précédèrent ma condamnation ; j'entendis Dieu » me parler, comme à Job, du milieu de ce tour- » billon, et me dire : *Qui est celui qui mêle des » sentences avec des discours inconsidérés?* Et je » lui répondis du fond de mon cœur : *Puisque » j'ai parlé indiscrètement, je n'ai qu'à mettre » ma main sur ma bouche et me taire.* J'ai ac- » cepté ma condamnation dans toute son éten- » due. Il est vrai que les propositions et les ex- » pressions dont je m'étois servi, et d'autres bien » plus fortes, avec bien moins de correctifs, se » trouvent dans les auteurs canonisés ; mais elles » n'étoient point propres pour un ouvrage dog- » matique ; il y a une différence de style qui con- » vient aux matières et aux personnes différentes. » Il y a un style du cœur et un autre de l'esprit ; » un langage de sentiment et un autre de raison- » nement. L'Eglise, avec une sagesse infinie, per- » met l'un à ses enfans simples ; mais elle exige » l'autre de ses docteurs : elle peut donc, selon les » différentes circonstances, sans condamner la » doctrine des saints, rejeter les expressions fau- » tives dont on abuse. »

Nous voyons, par plusieurs de ses lettres, qu'il étoit sans cesse occupé à réprimer le zèle indiscret de quelques écrivains trop officieux. Il mandoit à l'un d'eux [1] : « Je ne puis consentir » qu'on excuse même indirectement mon livre... » Au nom de Dieu, ne parlez de moi qu'à Dieu » seul, et laissez les hommes en juger comme ils » le voudront. Pour moi, je ne cherche que le » silence et la paix, après m'être soumis sans ré- » serve. [2] »

LXXXIX.

Réflexions générales sur les résultats de la controverse du quiétisme. — Mort de Bossuet, de madame Guyon, de l'abbé de Chanterac.

En finissant cette affligeante histoire des démêlés de deux grands hommes, il seroit consolant pour nous d'avoir à rapporter qu'ils revinrent aux sentimens de confiance et d'amitié qui les avoient unis si long-temps; mais si nos manuscrits ne nous offrent aucun témoignagne à ce sujet, nous y trouvons au moins des preuves certaines de l'estime et du respect qu'ils conservèrent toujours l'un pour l'autre. M. de Ramsay, qui a vécu plusieurs années dans la société intime de Fénelon, atteste qu'il l'a souvent entendu parler du génie sublime et des ouvrages immortels de Bossuet, avec le même sentiment d'admiration que ses contemporains ont transmis à la postérité. Un jour même qu'on parut craindre de nommer Bossuet devant l'archevêque de Cambrai, il fut offensé de cette réserve injurieuse pour lui-même. « Quelle idée peut-on avoir de moi, dit- » il avec émotion, si l'on craint de prononcer, » en ma présence, le nom d'un homme dont le » génie et les vastes connoissances honoreront à » jamais son siècle, son pays, le clergé et la re- » ligion. »

Nous ne pouvons également douter que Bossuet n'ait sensiblement regretté d'avoir perdu un ami tel que Fénelon. Nous trouvons dans un manuscrit de madame de la Maisonfort, quelques lignes bien précieuses qui attestent la sincérité d'un sentiment également honorable pour l'un et pour l'autre. C'est madame de la Maisonfort, l'ancienne amie de Fénelon, qui lui transmet ces dé- » tails touchans après la mort de Bossuet. [3] Quel- » que temps après le jugement du Pape, M. de » Meaux me paroissoit encore touché, Monseigneur, » de ce que vous lui aviez renvoyé son livre des » *Etats d'Oraison* sans lui en dire votre senti- » ment. M. de Cambrai, me dit-il un jour avec » émotion, n'avoit qu'à m'indiquer seulement ce

[1] *Instr. past.* du 2 mars 1705, ch. 11 art 3. *Œuvres de Fén.* t. III, p. 10. — [2] On peut lire dans Hornius la longue énumération des sectes sorties du luthéranisme et du calvinisme : l'auteur n'est pas suspect, il étoit protestant. Inutilement Calvin sévit avec une rigueur effrayante contre les apôtres et les disciples du socinianisme : il leur avoit appris lui-même *à ne s'arrêter ni à l'autorité de l'Eglise, ni à celle de la tradition*. Il ne pouvoit se dissimuler que les principes qu'il avoit proclamés et l'exemple qu'il avoit donné, conduisoient au socinianisme par une pente naturelle et des conséquences nécessaires. S'il suivit l'impulsion violente de son caractère dans les mesures rigoureuses qu'il provoqua contre Servet, on peut croire aussi qu'une inquiète prévoyance le porta à effrayer par la terreur tous ceux qui seroient disposés à renverser la foible barrière qui sépare le calvinisme du socinianisme. On a vu ensuite comment du socinianisme on arrivoit rapidement à l'indifférence de toutes les religions. — [3] C'est ce que Fénelon lui-même a dit à M. de Ramsay.

[1] 2 juillet 1699. *Corresp. de Fénelon*, t. X, p. 36. — [2] Voyez les *Pièces justificatives* du livre troisième, n. XII. — Sur l'Ostensoir d'or donné par Fénelon à l'église métropolitaine de Cambrai, il faut lire la *Dissertation* qui se trouve dans l'*Histoire littéraire* de Fénelon et où ce fait est établi sur les preuves les plus convaincantes. (*Note des Editeurs.*) — [3] Manuscrit de madame de la Maisonfort.

» qu'il improuvoit dans cet ouvrage : j'y aurois » volontiers changé plusieurs choses pour avoir » l'approbation d'un homme comme lui. Il étoit » de l'avis du public sur votre esprit; il me dit » un jour : C'est la grande mode de trouver beau- » coup d'esprit à M. de Cambrai; on a raison; il » brille d'esprit; il est tout esprit; il en a bien » plus que moi. »

Mais une circonstance encore plus intéressante que madame de la Maisonfort nous fait connoître, quoique d'une manière assez obscure, c'est la démarche que fit Bossuet de son propre mouvemet, pour se rapprocher de Fénelon [1]. « Je de- » mandois souvent à Dieu, écrit madame de la » Maisonfort, qu'il vous réunît avant la mort : » *le voyage que M. l'abbé de Saint-André* [2] *fit en* » *Flandre, à la prière de M. de Meaux, marque* » *le désir sincère qu'il avoit de cette réconciliation*; » *et les contre-temps qui empêchèrent le succès,* » *que mes prières ne méritoient pas d'être exau-* *cées.* [3] »

Tout ce qui revenoit à Bossuet de la conduite de Fénelon, depuis qu'il avoit condamné lui-même son livre, de la sagesse édifiante avec laquelle il gouvernoit son vaste diocèse; de la tendre affection que lui montroient les heureux habitans de la Flandre; les éloges unanimes que les généraux et les officiers faisoient de l'archevêque de Cambrai, en revenant de l'armée; l'espèce d'enthousiasme général qu'excitoit alors le *Télémaque*, quoique cet ouvrage fût peu du goût de Bossuet; enfin, pour se servir des expressions de Bossuet lui-même, en parlant du *grand Condé, ce je ne sais quoi d'achevé que le malheur ajoute à la vertu* [4], tout contribuoit à lui faire regretter d'avoir perdu un ami si digne d'être, après lui, l'oracle et le modérateur de l'Eglise de France.

C'étoit d'ailleurs vers cette époque que Bossuet venoit d'éprouver, de la part de Louis XIV, un refus qui lui avoit été extrêmement sensible. Son âge avancé et de cruelles infirmités lui inspirèrent la pensée de demander au Roi l'abbé Bossuet, son neveu, pour son coadjuteur. Il présenta à ce prince un mémoire, où il faisoit le tableau le plus touchant des douleurs et des souffrances qui l'empêchoient de veiller aux besoins de son diocèse avec son zèle accoutumé. Nous n'approfondirons pas les motifs qui ne permirent pas à Louis XIV d'accorder, à un évêque pour lequel il avoit tant d'estime et de respect, une grace qui ne sembloit être que la juste récompense de ses glorieux travaux pour l'Église et pour l'Etat. Non-seulement Louis XIV se refusa toujours à nommer l'abbé Bossuet coadjuteur de Meaux, mais il paroît qu'il l'avoit irrévocablement exclus de l'épiscopat. Ce ne fut que sous la régence, en 1717, qu'il dut à la faveur du cardinal de Noailles, sa nomination à l'évêché de Troyes, à l'âge de 55 ans.

Bossuet mourut, le 12 avril 1704, âgé de 77 ans. [5] On répandoit le bruit que Fénelon lui avoit fait un service solennel, et prononcé lui-même son oraison funèbre. On prétendoit de même que Fénelon avoit déclaré, dans cette oraison funèbre qu'il avoit obligation à Bossuet de l'avoir tiré de l'erreur. Le père Lami, savant religieux bénédictin, s'adressa directement à l'archevêque de Cambrai, pour savoir jusqu'à quel point ces bruits pouvoient être fondés. Fénelon lui répondit [1] « Il » est vrai, mon révérend Père, que j'ai prié Dieu » de bon cœur pour feu M. de Meaux; mais je n'ai » jamais songé à ordonner pour lui des prières » dans mon diocèse; ce n'est point un usage » établi entre les évêques, et vous savez que je » n'aime point l'affectation des choses extraordi- » naires : j'ai encore moins pensé à faire une » oraison funèbre de ce prélat. Pour le dis- » cours qu'on m'impute, je ne pourrois l'avoir » fait que contre ma conscience : jamais homme » n'eut dans le cœur une soumission et une do- » cilité plus sincères pour le saint Siége; mais » j'ai tout dit dans le procès-verbal de notre as- » semblée provinciale. Ceux qui ont tant d'em- » pressement à répandre cette fable et à la sou- » tenir dans le public, ont leurs raisons pour le » faire; je ne sais si leurs intentions sont droites » devant Dieu. »

Madame Guyon resta enfermée à la Bastille encore plus d'un an, après que Bossuet lui-même eut déclaré son innocence devant une assemblée du clergé (en 1700); elle fut ensuite exilée dans une terre de sa fille [2], après une captivité de sept ans. On lui permit enfin de se retirer à Blois; elle y passa le reste de sa vie dans le silence, la retraite, l'exercice de toutes les œuvres de piété et de charité, sans laisser échapper la plus foible plainte des persécutions qu'elle avoit essuyées, ni le plus léger reproche contre ceux qui en avoient été les auteurs ou les instruments : elle s'étoit imposé la réserve la plus absolue sur toutes les matières de spiritualité qui lui avoient attiré tant de malheurs. On put regretter de n'avoir pas suivi, dès l'origine, le plan que Fénelon avoit proposé, de la reléguer dans quelque couvent éloigné, où elle auroit vécu tranquille et ignorée. Madame Guyon mourut à Blois, le 9 juin 1717, âgée de 79 ans. Au moment de mourir elle fit un testament, à la tête duquel elle inscrivit sa profession de foi, qui atteste la sincérité de ses sentimens en matière de *religion* et l'innocence de ses mœurs, malgré toutes les calomnies dont elle avoit été la victime.

Il nous reste peu de choses à dire du vertueux abbé de Chanterac. Ce fidèle ami de Fénelon, associé aux soins de son administration, dépositaire de tous les sentimens de son cœur, témoin habituel de ses œuvres de piété et de ses travaux dans l'exercice de ses fonctions apostoliques, partagea, avec l'abbé de Langeron, toute la confiance d'un ami, d'un parent, d'un prélat qu'il vénéroit avec toute la piété que les prêtres de la

[1] Manuscrit de madame de la Maisonfort. — [2] Grand-vicaire de confiance de Bossuet. — [3] Voyez, sur ce voyage de l'abbé de Saint-André, l'Histoire de Bossuet, liv. VII. — [4] Oraison funèbre du grand Condé. — [5] On trouvera aux *Pièces justificatives* du livre troisième, n. XIII, la relation d'un voyage que l'abbé Ledieu, secrétaire de Bossuet, fit à Cambrai cinq mois après la mort de Bossuet.

[1] Le 23 août 1704. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 591. — [2] Marie-Jeanne Guyon avoit épousé en première noces Louis-Nicolas Fouquet, comte de Vaux, fils du surintendant Fouquet; elle se maria en secondes noces, le 14 février 1719, avec Maximilien-Henri de Béthune, duc de Sully.

primitive Eglise avoient pour leur évêque. Les fragmens de ses lettres que nous avons rapportées [1], peuvent donner une idée de ses vertus douces, paisibles et modestes. Nous avons cité un trait remarquable de son désintéressement [2]. Avec un pareil caractère, l'abbé de Chanterac devoit attacher peu de prix aux graces et aux dignités auxquelles sa naissance et ses talens sembloient l'appeler. Il mourut en 1715, peu de temps après Fénelon. A cette occasion, nous consacrerons, dans le livre VIII, quelques lignes à l'abbé de Chanterac.

Il étoit impossible d'écrire l'histoire de Fénelon, sans faire connoître tous les détails d'une controverse qui a eu tant d'influence sur sa vie entière. Nous avons pensé que l'histoire ne doit être ni une satire, ni un panégyrique; nous nous sommes bornés à exposer des faits publics, constans et généralement avoués. Nous les avons appuyés sur les témoignages les plus authentiques et les moins suspects de partialité.

Il en résulte sans doute que ni Bossuet ni Fénelon ne furent tout-à-fait exempts de reproche. On regrette que Fénelon n'ait pas, dans l'origine, fait céder un sentiment exagéré de délicatesse à la paix de l'Eglise, et à l'opinion de ceux de ses collègues qu'il aimoit et qu'il respectoit le plus. On voit avec peine Bossuet mêler des faits et des accusations personnelles à une controverse doctrinale, qui auroit dû rester renfermée dans les bornes d'une discussion dogmatique. Mais *doit-on s'étonner que des hommes aient des défauts humains?* L'homme le plus vertueux est celui qui a le moins d'imperfections; l'homme le plus fort, celui qui a le moins de foiblesse. La raison et la religion exerçoient un empire souverain sur l'ame de Bossuet; et la sévérité naturelle de son caractère le rendoit peu susceptible de ces égards et de ces ménagemens, qu'il regardoit peut-être comme une foiblesse, lorsque les intérêts de la religion lui paroissoient compromis.

Mais combien la réunion des vertus les plus rares, l'élévation de caractère, la pureté des motifs, la supériorité de génie et de talens jettent d'éclat sur le tableau de ce grand combat entre de tels hommes, et font disparoître les ombres légères qui viennent se mêler aux rayons de leur gloire. L'Eglise, la France, l'Europe entière furent témoins de toutes les circonstances de cette mémorable controverse. Tous les contemporains de Bossuet et de Fénelon avoient lu les écrits si véhémens qu'ils publièrent dans la chaleur de leurs contentions. C'est cependant par le témoignage de leur siècle tout entier, que la gloire de Bossuet et de Fénelon est arrivée jusqu'à nous.

L'histoire de la controverse du *quiétisme* laisse tous les personnages qui y jouent un rôle avec le même caractère de grandeur que leur siècle et la postérité leur ont imprimé.

Fénelon, séduit par sa vertu, ne voit dans Dieu que Dieu lui-même, et porte jusqu'à l'excès l'amour pur et désintéressé. Trop confiant en la pureté de son cœur, il ne croit pas se tromper, parce qu'il ne veut pas tromper. Il rectifie dans ses défenses ce que le livre *des Maximes des Saints* peut offrir d'inexact ou d'équivoque; il étonne l'Europe entière par la force, l'éloquence, la clarté, le courage, et surtout la candeur de ses nobles apologies. Bossuet s'étonne lui-même d'avoir trouvé pour la première fois un adversaire digne de lutter contre lui. Jamais le S. Siége n'eut à prononcer entre de tels hommes, entre de tels évêques. Jamais on ne vit tant de vertus, de génie et de talens en action et en opposition. Bossuet paroît devant cet auguste tribunal, environné de tous les souvenirs de cinquante ans de gloire, de travaux et de triomphes; mais il se confie encore plus en la force de la vérité, dont il fut toujours le plus intrépide défenseur. Fénelon a pour lui la renommée de ses vertus, les ressources de son génie, la conscience de la pureté de ses intentions. Toute l'Eglise attend en silence le jugement du premier Pontife. Fénelon est condamné; Fénelon se soumet; sa gloire et sa vertu restent tout entières. Bossuet conserve toujours sa place; il est toujours l'oracle de l'Eglise gallicane.

Louis XIV se montre tel qu'il doit être. Il sait qu'il n'est point juge de la doctrine; mais il doit veiller à ce qu'elle n'éprouve aucune atteinte. Il ne dicte point à l'Eglise une décision, mais il demande qu'elle soit claire et précise, pour prévenir les combats d'opinion qui pourroient troubler la tranquillité de son royaume. S'il s'afflige des lenteurs de la cour de Rome, s'il réclame avec fermeté un jugement qui puisse mettre un terme à l'agitation des esprits, s'il annonce même la détermination de suppléer au silence du chef de l'Eglise, en faisant parler l'Eglise gallicane toute entière, il ne fait que remplir les fonctions d'*évêque extérieur* [1]; il fait ce qu'ont toujours fait les empereurs les plus religieux et les plus soumis à l'Eglise. Aussitôt que l'Eglise a prononcé, Louis XIV fait exécuter son jugement avec l'appareil de toutes les formes prescrites par les lois canoniques et les maximes du royaume.

Si de ces considérations personnelles on s'élève à des vues d'un intérêt plus général et plus important, on reconnoîtra que la controverse du *quiétisme*, qui a pu inquiéter et affliger pendant un court intervalle les amis de la religion et de l'Eglise, est devenue par ses résultats un sujet de triomphe et de consolation pour l'Eglise elle-même; et nous dirons encore avec le chancelier d'Aguesseau [2], « que la vérité n'a jamais remporté une victoire si célèbre, ni si complète sur » l'erreur; qu'aucune voix discordante n'a troublé ce saint concert, cette heureuse harmonie » de l'Eglise.... [3]; que la soumission de l'archevêque de Cambrait fut un exemple, peut-être » unique dans l'Eglise, d'une querelle de doctrine » terminée sans retour par un seul jugement, » qu'on n'a cherché depuis ni à faire rétracter ni » à éluder par des distinctions, et que la gloire en » est due à FÉNELON. »

Qu'on ne s'afflige donc pas d'avoir vu reproduire l'histoire d'une controverse qui a laissé des souvenirs si honorables et des résultats si heureux. Si jamais (ce qu'à Dieu ne plaise), l'Eglise éprouve

[1] Livres II et III. — [2] Page 112.

[1] Voyez l'*Histoire de Bossuet* au sujet du *Mémoire* de *Louis XIV*, au Pape. — [2] Réquisitoire de 1699. — [3] Mémoires du chancelier d'Aguesseau.

le malheur de voir renaître des divisions parmi ses premiers pasteurs, sur des points de doctrine, souhaitons de n'y voir jamais en action, ou même en opposition, qu'un évêque aussi vertueux que Fénelon, un digne successeur des Pères de l'Eglise tel que Bossuet, et un roi aussi éminemment roi que Louis XIV; la religion, l'Eglise et l'Etat seront toujours en sûreté et en honneur.

LIVRE QUATRIÈME.

FÉNELON DANS SON DIOCÈSE. — SON ADMINISTRATION. — SES ÉCRITS. — SA CORRESPONDANCE.

I.

Dispositions de la Cour envers Fénelon.

Fénelon avoit été condamné : Fénelon s'étoit soumis; l'Eglise avoit applaudi; l'Europe avoit admiré; la vérité avoit triomphé dans le jugement du Pape, et la vertu dans l'obéissance de Fénelon.

Dans l'espèce d'enthousiasme général qu'excita cet heureux dénouement d'une controverse trop vive et trop animée entre les deux plus grands évêques de l'Eglise de France, peut-être se livrat-on trop facilement à l'espérance de voir Fénelon rendu à la cour, à ses fonctions, à son ancienne faveur. Cette illusion pouvoit être celle d'un grand nombre de personnes portées à juger par sentiment et par cet amour vague de tout ce qui paroît juste, noble et généreux; mais elle ne pouvoit être partagée par ceux qui avoient une connoissance plus approfondie de la cour, des passions et des intérêts qui y dominoient.

Nous l'avons déjà dit : Louis XIV avoit plutôt de l'éloignement que du goût pour Fénelon; il pouvoit être satisfait de sa soumission, sans comprendre qu'elle pût exiger de grands efforts et de grands sacrifices. Ce prince avoit une conviction si profonde de l'obéissance due aux jugemens de l'Eglise en matière de doctrine, qu'il auroit été aussi étonné que révolté de la résistance de Fénelon; sa docilité n'étoit à ses yeux qu'un simple devoir et un acte de justice; elle ne pouvoit même effacer entièrement, dans l'esprit d'un prince si délicat sur la religion, le tort ou le malheur d'avoir professé une doctrine flétrie par un jugement solennel.

Madame de Maintenon étoit plus capable d'apprécier le mérite de la conduite et des sacrifices de Fénelon dans un genre si difficile; mais elle lui avoit fait trop de mal, elle avoit trop offensé l'amitié pour se pardonner à elle-même les torts où sa foiblesse l'avoit entraînée. Fénelon auroit pu oublier qu'elle avoit manqué à la délicatesse; elle ne pouvoit l'oublier elle-même; et elle ne put consentir à revoir un ancien ami, dont les regards ou le silence auroient accusé son caractère ou son cœur.

Bossuet ne pouvoit se dissimuler que sa *Relation sur le Quiétisme* auroit pu compromettre la réputation de Fénelon dans les points les plus graves, si la réputation de Fénelon avoit pu jamais être compromise dans un pareil genre. La religion et le temps pouvoient seuls guérir les plaies d'un cœur si profondément blessé.

Le cardinal de Noailles savoit que Fénelon étoit en droit de lui reprocher ses variations, et il lui étoit moins facile de les expliquer que d'éviter une explication. Il échappoit à la difficulté de justifier ses procédés, en tenant toujours Fénelon éloigné de Versailles et de Paris. D'ailleurs, sa famille redoutoit pour lui, auprès de madame de Maintenon, un homme tel que l'archevêque de Cambrai : cependant il auroit été assez porté à se rapprocher de Fénelon, si Fénelon eût paru faire les premiers pas; il employa même, pour y parvenir, un moyen trop peu digne de son caractère, et plus propre à indisposer l'archevêque de Cambrai qu'à le ramener [1]. « Il voulut insinuer à Fénelon que » la nécessité seule l'avoit, malgré son penchant » naturel, réduit à se déclarer contre lui : il s'étoit » même flatté que l'espoir de recouvrer ses hon- » neurs et son ancienne faveur l'inviteroit à re- » courir à son appui et à solliciter, pour ainsi dire, » son indulgence; enfin, il voulut le lasser par » ces petites contradictions de détail, souvent plus » pénibles et plus fatigantes qu'une persécution » éclatante. Fénelon avoit fait élever à ses frais, » pendant tout le cours de ses études théologiques, » un ecclésiastique de Paris qu'il se proposoit de » placer à la tête du séminaire de Cambrai : le » cardinal de Noailles refusa à cet ecclésiastique » l'autorisation nécessaire pour se consacrer au » diocèse de Cambrai; il avoit cru, par cette me- » sure assez peu usitée entre des prélats de ce » rang, obliger Fénelon à lui écrire le premier » pour lui demander l'agrément qu'il avoit refusé; » mais Fénelon aima mieux se priver des utiles » services qu'il avoit attendus de cet ecclésiastique, » que de faire une démarche qui lui paroissoit en- » core moins convenable par la forme même qu'on » employoit. »

De tous les adversaires de Fénelon, l'évêque de Chartres étoit peut-être celui qui auroit vu avec le moins de peine son retour à la cour : il n'avoit ni l'ambition de la gloire, ni celle des honneurs et des places. Sévèrement attaché à tous ses de-

[1] Nous empruntons ces détails d'une lettre latine de 1702, qui nous paroît être de l'abbé de Chanterac au cardinal Gabrielli. « Sed quò plus innocenti et afflicto antistiti laus omnium bonorum impenditur, eò plus extimulatur adversariorum indignatio. Nunc verò conantur ipsum, modò tot ærumnis fessum ad se trahere, modò inani quâdam pacis et honoris spe lactare, ut perspectâ illorum benignitate omnibus persuasum sit eos non nisi ex urgenti necessitate asperiùs egisse. Præterea vellent ut ipse antistes tandem aliquandò, quasi resipiscens, eorum patrocinium et aulicum favorem captare videretur. Hinc D. card. Noallius non ità pridem denegavit abscedendi licentiam cuidam doctori Sorbonico, quem archiepiscopus noster (Cameracensis) suis sumptibus, per totum studiorum curriculum in Sorbonæ exercitiis foverat, et in regendo clericorum seminario adjutorem accire voluit. Otiatur autem Parisiis doctor ille, qui Cameraci pernecessarius esset. Id autem, ex industriâ factum putant, scilicet ut archipræsul negatum doctori exitum a domino cardinali petere cogeretur. » *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 554.

voirs, tranquille sur la maison de Saint-Cyr qu'il avoit préservée de la contagion des nouveautés; satisfait d'avoir vu son opinion sur le livre des *Maximes* confirmée par le jugement du saint Siége, il avoit conservé de l'estime et de l'amitié pour Fénelon; il vénéroit sincèrement sa piété; il parut même d'abord consentir à faire les premiers pas pour se réunir entièrement à lui [1]; il lui fit exprimer de vive voix son vœu par un ami commun, qui ne négligea rien pour faire valoir en secret, à Fénelon, tous les avantages qu'il pourroit recueillir de l'amitié de l'évêque de Chartres.

Il est vraisemblable que si ce prélat eût voulu directement ouvrir son cœur à l'archevêque de Cambrai, avec toute la candeur qu'il devoit être assuré de retrouver en lui, la confiance et l'union qui avoient régné si long-temps entre eux se seroient trouvées nécessairement rétablies. Mais l'embarras où il se trouvoit lui-même, d'expliquer d'une manière satisfaisante tous ses procédés, le porta à recourir à un intermédiaire, et cet intermédiaire étoit plus fait, par son caractère versatile, pour inspirer de la réserve qu'une entière confiance [2]. « Le curé de Versailles » (Hébert) écrivoit à l'archevêque de Cambrai, » *qu'il étoit autorisé, par l'évêque de Chartres, à* » *l'assurer qu'il avoit toujours pour lui la plus* » *tendre vénération; qu'il se proposoit de lui en* » *renouveler lui-même les assurances sous peu de* » *jours, et de sa propre main; qu'il désiroit seu-* » *lement de savoir si ses offres et ses assurances* » *seroient accueillies avec toute la bienveillance* » *qu'il désiroit et qu'il attendoit, passionné comme* » *il l'étoit pour renouer les liens de leur ancienne* » *affection ... Je vous demande seulement, monsei-* » *gneur,* écrivoit le curé de Versailles, *de me ré-* » *pondre en des termes assez favorables et assez* » *encourageans, pour que je puisse les communiquer* » *à M. l'évêque de Chartres.* Fénelon s'empressa » de lui mander: *N'ayez aucune inquiétude sur* » *ma réponse, si M. l'évêque de Chartres veut bien* » *m'écrire; vous me feriez injure de penser que* » *mes anciens sentimens pour ce prélat se soient* » *affoiblis ou altérés; j'ose vous garantir qu'il aura* » *tout lieu d'être aussi satisfait qu'édifié de ma ré-* » *ponse.* Fénelon étoit fondé à présumer qu'un » retour aussi affectueux de sa part rempliroit » l'intention de l'évêque de Chartres; mais ce » prélat trouva apparemment cette réponse un » peu trop sèche, et il ne la jugea pas entière- » ment conforme aux vues qu'il s'étoit proposées. » Il laissa tomber cette négociation; et la lettre » qu'il avoit annoncée avec tant d'empressement » et d'appareil à l'archevêque de Cambrai ne fut » point écrite. Fénelon conjectura, avec quelque » vraisemblance, que le véritable but de cette » démarche n'avoit été que de lui surprendre » quelques expressions que l'on pût traduire » comme un aveu de ses torts, et peut-être » lui faire mendier le crédit d'un prélat tout » puissant pour obtenir son rétablissement à la » cour. »

Cependant nous retrouvons avec plaisir dans la suite, entre l'évêque de Chartres et Fénelon, quelques traces de leurs anciennes relations, et ces témoignages d'estime mutuelle que leurs divisions mêmes n'avoient jamais pu altérer. La minute originale d'une lettre de Fénelon à ce prélat, en date du 2 août 1704, nous apprend que l'évêque de Chartres lui avoit demandé son opinion sur un ecclésiastique de son diocèse; elle finit par ces expressions, qui durent sans doute renouveler bien des regrets dans le cœur de ce prélat [1]: « Je ressens, comme je le dois, Mon- » seigneur, la bonté avec laquelle il vous a plu » de rappeler le souvenir d'une amitié intime de » plus de trente ans. Dieu sait que je n'ai jamais » cessé de vous honorer avec les sentimens qui » vous sont dûs. Je le prie de vous combler de » ses grâces pour le salut de l'Eglise, et de vous » consoler de la perte qu'on m'assure que vous » venez de faire de monsieur votre neveu. Vous » ne recevrez en cette occasion aucun compli- » ment aussi vrai que le mien; c'est du cœur le » plus sincère que je serai avec respect, le reste » de ma vie..... »

On est toujours étonné de voir des hommes, tels que Bossuet et le cardinal de Noailles, qui avoient été si long-temps à portée de connoître toute l'élévation d'ame et de caractère de Fénelon, et qui venoient tout récemment de le voir lutter avec une si noble fierté contre la faveur, se flatter de le voir fléchir devant leur crédit, au moment même où sa réputation avoit reçu un nouveau lustre par la gloire de sa défense et l'éclat de sa soumission.

Tous les ministres, à l'exception de M. de Beauvilliers, s'étoient déclarés contre l'archevêque de Cambrai depuis qu'il étoit éloigné de la cour, et ils avoient un grand intérêt à ne point laisser rapprocher de M. le duc de Bourgogne, un homme qui pouvoit se ressouvenir de leurs procédés.

Un événement imprévu vint au secours de tant de passions et d'intérêts divers, et dissipa pour toujours les ennemis et les rivaux de Fénelon, du soin pénible de veiller à sa perte: elle fut irrévocablement prononcée dans le cœur et l'esprit de Louis XIV, par la publication du *Télémaque*.

[1] Postea vero Carnotensis episcopus, qui immensa præ cæteris omnibus apud regem pollet gratia, variis artibus antistitem nostrum pellexit, ut discissa inter illos necessitudo resarciretur. Eo fine utriusque amicus viva voce nihil intentatum reliquit, plurima commoda Cameracensi in eo negotio peragendo clam ostentans. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 554. — [2] Quin etiam pastor Versaliensis, quo fidissimo amico Carnotensis utitur, ad Cameracensem archiepiscopum his fere verbis iterum atque iterum scripsit. « Sanctus præsul jubet » de hoc te per me fieri certiorem; te impensissimè colit ac » reveretur; intra paucos dies ipse ad te sua manu scripturus » est. Hoc unum scire vellem, nimirum an litteræ quo scriptæ » essent animo, excipiendæ sint. Summoperè cupit ut velis in » pristinam nempe intimam amicitiam concurrere. Rescribe » velim, aliquid tanto affectu dignum, quod ipsi legendum » præbeam. » Hæc verò, nec plura reposuit archiepiscopus: « Si scribat ad me D. Carnotensis episcopus, de responso ne » cures quidquam absit ut a fraterna concordia tantillum un- » quam decesserim, aut sim alienus. Mea responsione, uti » spero contentus erit; ipsaque ædificationi vertetur. » Hæc pia et humanissima responsio Carnotensi visa est, ut opinor, nimis jejuna oratio; captabat enim responsum, quo videri posset archiepiscopus tum fateri se tot aspera non immeritò tulisse; tum patronum emendicare ad ineundam aulæ gratiam. Cum autem id minime assequeretur, conticuit, neque tanto apparatu promissæ litteræ huc advenerunt. (*Ibid.*)

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 588.

II.

Du *Télémaque*.

Tout le monde sait que l'infidélité d'un domestique, que l'archevêque de Cambrai avoit chargé de tirer une copie de son manuscrit, fit connoître au public un ouvrage qui a valu à son auteur une gloire qu'il n'avoit pas ambitionnée et des malheurs qu'il ne méritoit pas. Le copiste infidèle eut assez de goût pour apprécier les beautés d'un pareil ouvrage, et trop peu de délicatesse pour résister au désir d'en tirer avantage. Dès le mois d'octoble 1698 [1], il fit circuler avec beaucoup de mystère, dans quelques sociétés, une copie du manuscrit de Fénelon, sans en faire connoître l'auteur. Le charme du style, l'agrément des descriptions, et l'intérêt que paroissoit promettre un ouvrage où la grâce s'unissoit à la sagesse et à la raison, sufisoient pour exciter la curiosité, et pour en faire rechercher la lecture. Encouragé par ce succès, cet homme vendit son manuscrit à la veuve de Claude Barbin, imprimeur au palais. On peut croire qu'il se donna bien de garde de lui révéler la manière dont il se l'étoit procuré, et de lui confier que l'archevêque de Cambrai en fût l'auteur. L'imprimeur se persuada sans doute que l'auteur, quel qu'il fût, n'avoit ni l'intention ni l'ambition de se faire connoître. Il demanda et obtint facilement, sous son propre nom, un privilége, comme on étoit dans l'usage d'en accorder, sans beaucoup d'examen, à des imprimeurs connus, pour des ouvrages de littérature, qui n'offrent rien de contraire à la religion et aux bonnes mœurs. On commença donc à imprimer *le Telémaque*, sous le titre de : *Suite du quatrieme livre de l'Odyssée, ou les aventures de Télémaque fils d'Ulysse*; *à Paris, chez la veuve de Claude Barbin, au palais*, 1697; avec privilége du Roi, daté du 6 avril 1699. On étoit déjà arrivé à l'impression de la page 208 du premier volume, lorsque la cour fut instruite que le *Télémaque* étoit de l'archevêque de Cambrai. C'étoit à l'époque où son livre des *Maximes des Saints* venoit d'être condamné par le pape Innocent XII, et où l'on apportoit une surveillance extrême à tous ses écrits et à toutes ses démarches. Les exemplaires des feuilles déjà imprimées furent saisis, les imprimeurs maltraités, et on usa, au nom de Louis XIV, des mesures les plus sévères pour anéantir un ouvrage qui devoit ajouter tant de gloire au siècle de Louis XIV; mais il n'étoit plus temps; quelques exemplaires avoient échappé à la vigilance de la police. Cette édition, toute imparfaite qu'elle étoit, se répandit avec rapidité; excité par l'intérêt, mais intimidé par la crainte du gouvernement, l'imprimeur vendit, sous le plus grand secret, quelques copies manuscrites de la partie de l'ouvrage qui n'avoit pas encore été imprimée; on se les communiquoit avec autant d'avidité que de mystère, et le mystère ajoutoit à la curiosité et à l'intérêt. « Ce fut sur une de ces copies qu'Adrien Moëtjens, » libraire à la Haye, fit imprimer, pour la pre- » mière fois, avec toute la précipitation imagina- » ble, la totalité de l'ouvrage, au mois de juin » 1699 : il n'avoit d'abord publié que ce qui avoit » paru en France; mais il fit paroître, peu de » temps après, l'ouvrage en quatre volumes; à » peine les presses, disent les rédacteurs de la » *Bibliothèque britannique* [1], pouvoient suffire à la » curiosité du public; et quoique ces éditions fus- » sent pleines de fautes, à travers toutes ces taches, » il étoit facile d'y reconnoître un grand maître; » ce fut le jugement qu'en portèrent Bernard [2] et » Beauval [3], les deux plus fameux critiques qui » existoient alors dans les pays étrangers [4]. »

[1] Manuscrit de Ledieu.

Mais le succès prodigieux du *Télémaque*, en France et en Europe, fut ce qui contribua le plus à aigrir Louis XIV contre son auteur : on s'étoit empressé de lui dénoncer cet ouvrage comme la satire la plus éclatante de ses principes de gouvernement et des événemens de son règne. On s'étoit étudié à chercher, dans la conduite et le caractère des personnages de ce poème, des allusions piquantes à la cour et aux ministres de Louis XIV : et si l'on en croit M. de Saint-Simon [5], « le maré- » chal de Noailles, qui ne vouloit rien moins que » toutes les places du duc de Beauvilliers, disoit » au Roi et à qui vouloit l'entendre, qu'il falloit » être ennemi de sa personne pour avoir composé » le *Télémaque*. »

Fénelon, rassuré par le témoignage de sa conscience, avoit dédaigné de se justifier contre des imputations auxquelles il se croyoit supérieur. Il avoit affecté de se renfermer dans le silence le plus absolu, depuis la fatale célébrité d'un ouvrage dont ses ennemis avoient su se prévaloir avec autant de perfidie que d'habileté.

On ignoroit encore dans le public que Fénelon avoit composé *Télémaque* sous les yeux, pour ainsi dire, de Louis XIV, et au sein de cette cour où tout lui retraçoit les bontés de ce prince, où il ne voyoit encore autour de lui que des amis et des admirateurs, et dans un temps où le présent et l'avenir ne lui offroient que des images de bonheur et des espérances de gloire.

Le silence si noble et si fier de Fénelon n'étonnoit pas ses amis; mais des courtisans ne pouvoient pas le comprendre, et le public n'étoit pas obligé de l'expliquer.

Il n'est donc pas surprenant que ceux mêmes qui n'avoient aucun intérêt personnel à nuire à Fénelon, parussent persuadés que sa plume n'avoit fait que retracer avec fidélité les modèles qu'il avoit eus sous les yeux pendant son séjour à Versailles. Il est aussi facile que naturel à la malignité humaine, de trouver des rapprochemens et des conformités. Les mêmes intérêts et les mêmes passions reproduisent souvent sur la scène du monde, et surtout dans les cours, les mêmes caractères et les mêmes intrigues.

[1] Année 1743. — [2] Jacques Bernard, ministre protestant, né à Nyons en Dauphiné, en 1658, mort en 1719; il a continué les *Nouvelles de la République des Lettres*, de Bayle, depuis 1710 jusqu'à 1718. — [3] Henri Basnage de Beauval, né en 1659, mort en 1710, auteur du journal intitulé : *Histoire des ouvrages des savans*. — [4] Pour ce qui concerne les différentes éditions du Télémaque, il faut consulter les *Recherches* bibliographiques sur le Télemaque qui font partie de l'Histoire littéraire de Fénelon. (*Note des Editeurs.*) — [5] Voyez ses Mémoires.

On ne manqua donc pas de supposer que Fénelon n'avoit écrit le *Télémaque* que depuis sa disgrâce, et que mécontent de Louis XIV et de tout ce qui l'entouroit, il avoit, sans peut-être s'en apercevoir lui-même, répandu sur les tableaux qu'il retraçoit des passions et des foiblesses des rois, des vices et de la corruption des cours, le sentiment pénible et involontaire d'un cœur affligé par l'injustice et aigri par le malheur.

Il est difficile de savoir jusqu'à quel point Louis XIV ajouta foi aux intentions que la calomnie prêtoit à Fénelon dans la composition de ces portraits ; mais on ne peut douter qu'il n'ait été profondément ulcéré contre l'auteur d'un ouvrage dont les maximes étoient réellement en opposition avec les principes de son gouvernement, avec les qualités dominantes de son caractère et avec toutes les brillantes illusions qui l'avoient si long-temps séduit. L'âge et la piété lui avoient bien donné le courage et le pouvoir de modérer son goût extrême pour le faste et l'éclat, sans le désabuser entièrement de toutes ses idées de grandeur et de gloire. Lorsque le *Télémaque* parut, le malheur ne lui avoit point encore appris à connoître les bornes de sa puissance ; il ne soupçonnoit pas alors qu'il se trouveroit bientôt réduit à accepter la loi de ces mêmes ennemis dont il avoit triomphé tant de fois ; il dut naturellement reconnoître, dans l'auteur du *Télémaque*, *cet esprit chimérique* qu'il avoit déjà cru remarquer et qui l'avoit déjà blessé ; mais il regretta surtout d'avoir confié l'éducation de son petit-fils à un homme dont les principes lui parurent dangereux, parce qu'il les jugeoit entièrement opposés à l'opinion qu'il s'étoit faite de la nation que le jeune prince étoit appelé à gouverner, et incompatibles avec la fermeté nécessaire pour réprimer la légèreté des Français. Toutes ces maximes de modération et de popularité, ces tableaux si rians de la vie pastorale et du bonheur des travaux champêtres, cette haine des conquêtes, cette simplicité modeste des rois et des grands, cette candeur et cette bonne foi dans les négociations extérieures, ne lui parurent que les jeux puérils d'une imagination peu familiarisée avec la connoissance des hommes et avec la véritable science du gouvernement.

Il est donc facile de comprendre comment Louis XIV, déjà convaincu, par l'autorité des évêques les plus recommandables de sa cour, que Fénelon n'avoit que des idées *romanesques sur la piété*, pût juger, par son propre sentiment, qu'il n'avoit également que des idées *romanesques en politique*.

Ce qui acheva de l'aigrir encore plus profondément contre l'archevêque de Cambrai, c'est qu'il crut apercevoir de l'ingratitude dans sa conduite. Ce prince, accoutumé depuis si long-temps aux louanges et aux acclamations que tous les hommes de génie et toutes les classes de ses sujets faisoient retentir autour de son trône, entendoit pour la première fois une voix sévère qui sembloit lui révéler toutes les erreurs de son règne ; et cette voix étoit celle d'un homme qu'il avoit comblé de bienfaits, qu'il avoit appelé à sa cour, à qui il avoit donné le plus grand témoignage d'estime et de confiance dont un roi puisse honorer un sujet.

Si Louis XIV eût pu se persuader que les maximes de Fénelon étoient les plus justes et les plus vraies, il étoit assez grand par son ame et son caractère pour l'en récompenser au lieu de l'en punir. Louis XIV avoit toujours approuvé et même encouragé le zèle austère des ministres de la religion, qui lui avoient adressé les vérités les plus fortes avec le respect dû à son rang ; mais les vérités de la religion, appliquées à la morale, sont simples, claires et incontestables, et ce prince étoit profondément religieux. Il n'en est pas de même des principes de gouvernement et des maximes de la politique ; elles sont si variables et si mobiles dans leur application ; la théorie en est quelquefois si séduisante, et la pratique si difficile et si délicate, qu'on doit moins s'étonner que Louis XIV, qui régnoit avec gloire depuis quarante ans, se crût plus habile dans l'art de gouverner, que Fénelon, qui ne pouvoit avoir ni la même connoissance des hommes ni la même expérience des affaires. Il se seroit peut-être borné à regarder l'auteur du *Télémaque* comme un *esprit chimérique*, si cet auteur n'eût pas été le précepteur de son petit-fils ; mais il devint à ses yeux *ingrat* et *dangereux*, parce qu'il lui parut avoir avoir oublié ses bienfaits et méconnoître les vrais principes du gouvernement.

Il fut malheureusement entretenu dans cette prévention par tout ce qui l'approchoit et qui avoit part à sa confiance. On peut observer, dans un mémoire particulier, que madame de Maintenon écrivit, pour M. de Chamillard, peu de temps après que le *Télémaque* fut devenu public (en 1699), qu'elle ne partageoit que trop cette fâcheuse prévention contre Fénelon. M. de Chamillard, appelé au ministère par le crédit de madame de Maintenon, avoit prié sa bienfaitrice de lui servir de guide dans un pays où il étoit encore si étranger et si nouveau, et de lui faire connoître son opinion sur les différens ministres qui composoient alors le conseil de Louis XIV. On trouve, dans ce mémoire, ces expressions si remarquables par la justice qu'elle rend à M. de Beauvilliers et qui prouvent que, si elle ne lui avoit pas entièrement rendu sa confiance et son amitié, elle ne cessa jamais d'avoir pour lui une sincère estime ainsi qu'un véritable respect pour sa vertu. « Les » conseils de M. de Beauvilliers ne peuvent jamais » vous être nuisibles ; il a l'esprit merveilleuse» ment droit ; il aime véritablement l'État et ab» horre tous les conseils violens. Le Roi, quoique » les dernières affaires (du quiétisme) l'aient re» froidi, est encore plein d'estime pour lui ; *mais* » *il a des amis dangereux*, je dis M. de Beauvil» liers... » Il est facile de deviner quels étoient *ces amis dangereux* que madame de Maintenon indique sans les nommer, lorsqu'on sait que M. de Beauvilliers ne voyoit personne à la cour, et avoit concentré toutes ses habitudes et toutes ses affections dans sa famille et dans ses relations intimes avec Fénelon.

Madame de Maintenon affectoit même d'annoncer hautement qu'elle ne pouvoit pardonner à l'archevêque de Cambrai d'avoir composé le *Télémaque* ; et ses amis particuliers se croyoient au-

torisés à alléguer ce motif pour se dispenser de solliciter son rappel à la cour. Fénelon écrivoit au duc de Chevreuse, vers la fin de l'année 1699[1] : « Je sais que M. de Paris (le cardinal de » Noailles) a dit au curé de Versailles (Hébert), » qu'il faisoit ses efforts pour me faire rappeler à » la cour, et qu'il y auroit réussi sans *Télémaque,* » *qui a irrité madame de Maintenon, et qui l'a* » *obligée à rendre le Roi ferme pour la négative.* » Vous voyez que ce discours, qui vient de vanterie sur sa générosité pour moi, n'a aucun » rapport avec ses procédés personnels à mon » égard : il ne peut que me craindre et vouloir » me tenir éloigné. Mais il voudroit rassembler » les deux avantages : l'un, de faire l'homme » généreux pour se justifier vers le public sur » mon affaire, et me rendre odieux en se jus- » tifiant ; l'autre, d'être généreux à bon marché, » et de ne rien oublier pour me tenir en dis- » grâce. »

Ne seroit-il pas permis de penser que madame de Maintenon elle-même cherchoit à couvrir la répugnance qu'elle auroit eue à se retrouver à Versailles avec Fénelon, du voile honorable de son respect pour le Roi. Plus elle affectoit de se montrer *irritée* contre l'auteur d'un ouvrage où elle supposoit Louis XIV outragé, plus elle éloignoit l'idée qu'on pût la croire embarrassée de revoir un homme qu'elle avoit elle-même sacrifié. Quoi qu'il en soit, il paroît qu'elle conserva jusqu'au dernier moment cette prévention contre *Télémaque*, et que cette espèce de malveillance contre l'ouvrage survécut à la mort de l'auteur et à celle de Louis XIV lui-même. Lorsque le marquis de Fénelon, petit-neveu de l'archevêque de Cambrai, fit paroître en 1717 la première édition correcte du *Télémaque*, madame de Caylus, qui n'avoit jamais dissimulé son admiration pour Fénelon, en présence même de madame de Maintenon, sa tante, s'empressa de lui offrir la lecture de cette édition, épurée de toutes les fautes que la précipitation et l'ignorance des premiers imprimeurs y avoient mêlées. Madame de Maintenon lui répondit assez sèchement[2] : « *Je ne me* » *soucie point de lire Télémaque.* »

Il étoit difficile que Louis XIV ne se crût pas personnellement attaqué, lorsqu'il voyoit tout ce qui lui étoit le plus cher et qui avoit le plus de part à sa confiance, se montrer encore plus sensible que lui-même à une pareille injure. Différentes circonstances contribuèrent encore à envenimer le cœur de ce monarque contre Fénelon et contre ses maximes. L'admiration générale de toute l'Europe pour *Télémaque*, l'empressement de toutes les nations à le traduire dans leur langue, la persuasion où parurent être les puissances rivales de Louis XIV, ou l'affectation qu'elles mirent à supposer que Fénelon avoit voulu faire la censure de ce prince, achevèrent de le convaincre que l'auteur du *Télémaque* étoit un ennemi de sa gloire et de sa personne. Lorsque dans les derniers temps de son règne, les armées ennemies, maîtresses de toute la Flandre, ne parurent respecter que les terres de Fénelon, lorsqu'au milieu des horreurs de la guerre, elles s'arrêtoient dans leur marche triomphante pour protéger les fonctions paisibles et religieuses de l'archevêque de Cambrai, Louis XIV eut peut-être la foiblesse de regarder comme une insulte à sa gloire cet hommage éclatant rendu à la vertu d'un de ses sujets.

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 224. — [2] Lettre de madame de Maintenon à madame de Caylus, 1717.

III.

Lettre de M. le duc de Bourgogne à Fénelon, 22 décembre 1701.

On peut se faire une idée de l'opinion que l'on avoit généralement de la prévention de Louis XIV contre l'auteur du *Télémaque*, par les précautions que le duc de Bourgogne, son élève, étoit obligé de prendre pour entretetenir avec lui une correspondance souvent interrompue et toujours gênée. Nous avons la première lettre qu'il lui écrivit depuis sa retraite de la cour, après une absence et un silence de quatre ans : elle peint en même temps la tendre reconnoissance du jeune prince pour son précepteur, le singulier ascendant du précepteur sur son disciple, quoiqu'il eût été arraché bien jeune encore à ses leçons, les sentimens religieux dont M. le duc de Bourgogne étoit profondément pénétré, et l'étonnante dépendance où Louis XIV avoit su maintenir toute sa famille par le seul respect de son nom et la seule crainte de lui déplaire.

« Enfin, mon cher archevêque[1], je trouve une » occasion favorable de *rompre le silence où j'ai* » *demeuré depuis quatre ans.* J'ai souffert bien » des maux depuis ; *mais un des plus grands a* » *été celui de ne pouvoir point vous témoigner ce* » *que je sentois pour vous pendant ce temps, et* » *que mon amitié augmentoit par vos malheurs* » *au lieu d'en être refroidie. Je pense, avec un* » *vrai plaisir, au temps où je pourrai vous re-* » *voir ; mais je crains que ce temps ne soit encore* » *bien loin.* Il faut s'en remettre à la volonté de » Dieu, de la miséricorde duquel je reçois tou- » jours de nouvelles grâces. Je lui ai été plusieurs » fois infidèle depuis que je ne vous ai vu ; mais » il m'a toujours fait la grâce de me rappeler à » lui, et je n'ai, Dieu merci, point été sourd à » sa voix. Depuis quelque temps, il me paroît que » je me soutiens mieux dans le chemin de la ver- » tu ; demandez-lui la grâce de me confirmer » dans mes bonnes résolutions, et de ne pas per- » mettre que je redevienne son ennemi, mais de » m'enseigner lui-même à suivre en tout sa sainte » volonté. Je continue toujours à étudier tout » seul, quoique je ne le fasse plus en forme depuis » deux ans ; et j'y ai plus de goût que jamais. » Mais rien ne me fait plus de plaisir que la mé- » taphysique et la morale, et je ne saurois me » lasser d'y travailler. J'en ai fait quelques petits » ouvrages, que je voudrois bien être en état de » vous envoyer, afin que vous les corrigeassiez, » comme vous faisiez autrefois à mes thêmes. » Tout ce que je vous dis n'est pas bien de suite, » mais il n'importe guère. *Je ne vous dirai point*

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 231.

» *ici combien je suis révolté moi-même contre* » *tout ce qu'on a fait à votre égard* ; mais il faut » se soumettre à la volonté de Dieu, et croire que » tout cela est arrivé pour notre bien. *Ne montrez* » *cette lettre à personne au monde, excepté à* » *l'abbé de Langeron, s'il est actuellement à Cam-* » *brai, car je suis sûr de son secret* ; et faites- » lui mes complimens, l'assurant que l'ab- » sence ne diminue point mon amitié pour lui. » *Ne m'y faites point non plus de réponse, à moins* » *que ce ne soit par quelque voie très-sûre, et en* » *mettant votre lettre dans le paquet de M. de* » *Beauvilliers, comme je mets la mienne ; car il* » *est le seul que j'aie mis de la confidence, sachant* » *combien il lui seroit nuisible qu'on le sût. Adieu,* » *mon cher archevêque : je vous embrasse de* » *tout mon cœur, et ne trouverai peut-être de* » *bien long-temps l'occasion de vous écrire. Je* » *vous demande vos prières et votre bénédiction.»*

LOUIS.

Nous avons la minute originale de la réponse de Fénelon. Elle renferme les exhortations les plus tendres au jeune prince, pour l'affermir dans ses sentimens de religion ; mais il n'y mêle aucune réflexion sur tout ce qui s'étoit passé depuis quatre ans, ni sur toutes les injustices qu'il avoit éprouvées, et dont il étoit encore la victime ; il termine sa lettre par ces seuls mots [1] : » *Je ne vous parle que de Dieu et de vous* ; *il* » *n'est pas question de moi. J'ai, Dieu merci, le* » *cœur en paix ; ma plus rude croix est de ne vous* » *point voir, mais je vous porte sans cesse devant* » *Dieu dans une présence plus intime que celle* » *des sens. Je donnerois mille vies, comme une* » *goutte d'eau, pour vous voir tel que Dieu vous* » *veut.* »

Telle étoit cette correspondance que M. le duc de Bourgogne et son vertueux instituteur étoient obligés de voiler des ombres du mystère par respect pour les préventions de Louis XIV ; elle auroit peut-être suffi, s'il en eût eu connoissance, pour le désabuser des idées sinistres qu'on lui avoit inspirées contre l'auteur du *Télémaque*.

La prévention de Louis XIV contre ce livre étoit si connue, on craignoit tellement d'offenser son oreille en prononçant seulement le nom de *Télémaque*, qu'après la mort même de Fénelon, seize ans après la publication du *Télémaque*, lorsque ce livre étoit répandu dans toute l'Europe, et traduit dans toutes les langues, M. de Boze, qui succéda à Fénelon à l'académie française, n'osa parler du *Télémaque* dans son discours de remercîment à l'académie et dans l'éloge de l'archevêque de Cambrai, ni M. Dacier, directeur de l'académie, dans sa réponse à M. de Boze : c'étoit au mois de mars 1715 ; Louis XIV régnoit encore.

On nous dispensera sans doute de justifier Fénelon d'une imputation aussi odieuse que celle d'avoir voulu faire la satire d'un grand roi dans un ouvrage écrit pour son petit-fils. Le caractère et la vertu de Fénelon suffiroient pour repousser un pareil soupçon, quand même nous n'aurions pas les preuves les plus certaines qu'il n'a pu en avoir ni l'intention ni la pensée ; les faits mêmes résistent à cette supposition. Les rédacteurs de la *Bibliothèque britannique* ont observé, avec raison, qu'il n'avoit pu composer son *Télémaque* qu'à une époque où il jouissoit encore de la faveur, et où il occupoit à la cour la place la plus honorable ; dans un temps où Louis XIV paroissoit le distinguer par les témoignages d'estime les plus flatteurs, et l'élevoit aux premières dignités de l'Eglise. Fénelon n'a cessé de professer, dans toutes les occasions, un véritable attachement pour ce prince ; et la veille même de sa mort, dans une lettre où il déposa l'expression de ses derniers sentimens, il proteste solennellement « *qu'il a toujours eu pour la personne de* » *Louis XIV et pour ses vertus, une estime et* » *un respect profond.* Sans doute, ajoutent les ré- » dacteurs de la *Bibliothèque britannique*, on doit » croire sur une déclaration de cette nature un » évêque, un évêque comme M. de Cambrai, et » un évêque mourant. »

Il semble en effet qu'une déclaration solennelle dans ces derniers momens où l'on ne peut plus être inspiré par aucun motif de crainte ou d'espérance, où l'on n'a plus rien à attendre ni à redouter des rois de la terre, où l'on est près de comparoître devant le seul juge qui lit dans les cœurs, devroit toujours être acceptée comme un témoignage de la vérité; mais les hommes sont si inconséquens dans leurs jugemens, qu'ils se flattent de la surprendre plus facilement dans les momens où l'on est ému par la passion ou conduit par l'intérêt. C'est surtout dans les correspondances secrètes et intimes de l'amitié, qu'ils cherchent à démêler les véritables expressions de la haine, de l'estime ou de l'affection.

C'est parce que nous retrouvons Fénelon toujours fidèle à la reconnoissance envers Louis XIV, dans ses lettres les plus confidentielles, que nous sommes convaincus qu'il n'eut jamais la pensée d'offenser la gloire d'un prince dont il honoroit sincèrement les grandes qualités. Nous voyons même que, dans les temps où tout autre que Fénelon auroit cru avoir le droit de se plaindre des effets de la prévention que ses ennemis étoient parvenus à lui inspirer, il n'en parle avec ses amis les plus intimes que pour rendre hommage à ses bonnes intentions et à son zèle pour la religion.

IV.

Lettre de Fénelon à M. de Beauvilliers, 26 août 1697.

Ces sentimens ne tenoient point à cette ostentation de générosité qu'on affecte quelquefois au dehors, pour se montrer, dans le malheur, supérieur à l'injustice et à l'abus de la puissance. C'est dans toutes les lettres les plus secrètes de Fénelon que nous retrouvons toujours ce même langage, cette même candeur. Nous pourrions en citer un grand nombre ; nous nous bornerons à rapporter celle qu'il écrivit à M. de Beauvilliers, le 26 août 1697 [1]. On remarquera seulement qu'elle

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 232.

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 214.

fut écrite quelques semaines après que Louis XIV venoit de renvoyer de sa cour les parens et les amis de Fénelon.

« Je ne puis m'empêcher de vous dire, mon » bon duc, ce que j'ai sur le cœur. Je fus hier, » fête de saint Louis, en dévotion de prier Dieu » pour le Roi. Si mes prières étoient bonnes, il » le ressentiroit; car j'ai prié de bon cœur. Je ne » demandai point pour lui de prospérités tempo- » relles, car il en a assez; je demandai seulement » qu'il en fît un bon usage, et qu'il fût parmi » tant de succès aussi humble que s'il avoit été » profondément humilié. Je lui souhaitai, non- » seulement d'être père de ses peuples, mais en- » core l'arbitre de ses voisins, le modérateur de » l'Europe entière, pour en assurer le repos; » enfin le protecteur de l'Eglise. J'ai demandé » non-seulement qu'il continuât de craindre Dieu » et de respecter la religion, mais encore qu'il » aimât Dieu, et qu'il sentît combien son joug est » doux et léger à ceux qui le portent moins par » crainte que par amour. Jamais je ne me suis » senti plus de zèle, ni, si j'ose le dire, *plus de » tendresse pour sa personne. Quoique je sois » plein de reconnoissance, ce n'étoit pas le bien » qu'il m'a fait dont j'étois alors touché; loin de » ressentir quelque peine de ma situation présente, » je me serois offert avec joie à Dieu, pour mériter » la satisfaction du Roi. Je regardois même son » zèle contre mon livre, comme un effet louable de » sa religion et de sa juste horreur pour tout ce qui » lui paroît nouveauté.* Je le regardois comme un » objet digne des grâces de Dieu. *Je me rappelois » son éducation sans instruction, les flatteries qui » l'ont obsédé, les piéges qu'on lui a tendus pour » exciter dans sa jeunesse toutes ses passions, les » conseils profanes qu'on lui a donnés, la dé- » fiance qu'on lui a inspirée contre les excès de » certains dévots et contre les artifices des autres; » enfin, les périls de la grandeur et de tant d'af- » faires délicates: j'avoue qu'à la vue de toutes » ces choses, nonobstant le grand respect qui lui » est dû, j'avois une forte compassion pour une » ame si exposée.* Je le trouvois à plaindre, et je » lui souhaitois une plus abondante miséricorde » pour le soutenir dans une si redoutable prospé- » rité. Je priois de bon cœur saint Louis, afin » qu'il obtînt pour son petit-fils la grâce d'imiter » ses vertus. Je me représentois avec joie le Roi » humble, recueilli, détaché de toutes choses, » pénétré de l'amour de Dieu, et trouvant sa con- » solation dans l'espérance d'une gloire et d'une » couronne infiniment plus désirable que la » sienne; en un mot, je me le représentois comme » un autre saint Louis. *En tout cela, je n'avois, » ce me semble, aucune vue intéressée; car j'é- » tois prêt à demeurer toute ma vie privé de la » consolation de voir le Roi en cet état, pourvu » qu'il y fût. Je consentirois à une perpétuelle » disgrâce, pourvu que je susse que le Roi se- » roit entièrement selon la cause de Dieu. Je ne » lui désire que des vertus solides et convenables » à ses devoirs.* Voilà, mon bon duc, quelle a été » mon occupation de la fête d'hier. J'y priai beau- » coup aussi pour notre petit prince, pour le » salut duquel je donnerois ma vie avec joie. En- » fin, je priai pour les principales personnes qui » approchent du Roi, et je vous souhaitai un » renouvellement de grâce dans les temps pé- » nibles où vous vous trouvez. Pour moi, je suis » en paix avec une souffrance presque conti- » nuelle. »

Tels étoient les sentimens et les vœux de Fénelon pour Louis XIV. Il les déposoit en secret dans le sein du plus cher, du plus fidèle, du plus respectable de ses amis. Ce n'étoit point pour s'en faire un mérite auprès de ce prince, ni pour les révéler au public, que Fénelon les confioit à M. de Beauvilliers. Jamais personne n'a eu connoissance de ces lettres tant que tous les trois ont vécu; et cependant, lorsque Fénelon s'exprimoit ainsi sur Louis XIV, il avoit déjà composé son *Télémaque*. Peut-on supposer qu'un homme tel que Fénelon, qui portoit au fond de son cœur un attachement si vrai, qui en parloit à son ami avec un accent si touchant, avec un intérêt si pur, eût imaginé de faire la satire de ce même roi, et qu'il eût adressé cette satire à son petit-fils, nourri et élevé dans l'habitude d'un respect profond et d'une soumission sans bornes pour un monarque justement vénéré. Fénelon a pu avoir sur le gouvernement des maximes différentes de celles de Louis XIV; il a pu se laisser éblouir trop facilement par ces théories si séduisantes pour les imaginations vives et les cœurs vertueux. Trop frappé des malheurs qui pesoient sur la classe du peuple après de si longues guerres, il a pu confondre les abus inévitables dans tous les gouvernemens avec l'exercice trop étendu du pouvoir; nous ne pouvons même douter qu'il n'eût désiré de voir s'établir entre le roi et les sujets, quelques-unes de ces institutions intermédiaires, utiles dans les temps ordinaires, facilement éludées sous les gouvernemens fermes et vigoureux, et toujours trop foibles pour résister à la violence dans les temps de trouble et d'anarchie. Les vœux de Fénelon montrent peut-être qu'il aimoit plus les hommes qu'il ne les connoissoit, et qu'il leur faisoit plus d'honneur qu'ils n'en méritent. Il a fallu que la plus terrible expérience soit venue démontrer la vanité de toutes ces estimables illusions qui ont égaré pendant cinquante ans beaucoup de cœurs honnêtes et même quelques bons esprits; mais il est au moins bien certain que Fénelon ne peut être soupçonné un moment d'avoir trahi la reconnoissance qu'il devoit à Louis XIV. La plus cruelle satire de Louis XIV étoit dans la bouche de ceux qui lui représentoient comme la censure de son règne ces grandes maximes de justice, d'ordre, d'économie et de modération que l'auteur du *Télémaque* vouloit graver dans le cœur de son élève.

V.

A quelle époque le *Télémaque* fut composé.

Il est difficile de savoir à quelle époque Fénelon a composé le *Télémaque;* nous avons de lui une multitude de lettres et de mémoires écrits à ses amis long-temps après la publication de cet ouvrage; il y parle avec une confiance et une liberté entière sur ses intérêts les plus chers et

sur toutes les affaires générales ou particulières, et jamais il n'y est question du *Télémaque*. Nous avons rapporté le fragment d'une de ses lettres à M. de Chevreuse, de 1701, où il en est dit un mot, et ce mot ne nous apprend rien sur l'époque à laquelle il commença à s'occuper de la composition de cet ouvrage.

Nous avons dans nos manuscrits le commencement d'une lettre latine de l'abbé de Chanterac au cardinal Gabrielli, écrite sous les yeux de Fénelon, et peut-être sous sa dictée. Cette lettre auroit pu nous donner de grandes lumières au sujet du *Télémaque*: mais les fragmens qu'on en a conservés finissent précisément au moment où l'on auroit pu connoître exactement l'histoire de cet ouvrage, et en quel temps il l'écrivit.

Après avoir parlé en détail de ce qui s'étoit passé à un voyage que M. le duc de Bourgogne avoit fait à Cambrai en 1702 [1], « il me reste, » écrit l'abbé de Chanterac, à parler en peu de » mots, à Votre Eminence, du *Télémaque*. Notre » prélat avoit *autrefois* composé cet ouvrage en » suivant à peu près le même plan qu'Homère » dans son *Iliade* et son *Odyssée*, ou Virgile dans » son *Enéide*. Ce livre pourroit être regardé » comme un poème; il n'y manque que le rhy- » thme. L'auteur avoit voulu lui donner le charme » et l'harmonie du style poétique, pour graver » plus profondément dans l'esprit du jeune prince, » son élève, les leçons les plus pures et les plus » graves de l'art de régner, en flattant son oreille. » A Dieu ne plaise qu'on puisse le soupçonner » d'avoir voulu écrire une satire sous la forme » d'un poème.... » (Le reste manque.)

Un mémoire écrit de la main de Fénelon lui-même nous offre des détails encore plus précieux au sujet du *Télémaque*. Ce mémoire paroît avoir été écrit en 1710, dans un temps où les amis qu'il avoit encore à la cour se flattoient de pouvoir l'y faire rappeler. Ils se persuadoient que la mort de Bossuet, celle de l'évêque de Chartres, et la décadence de la faveur du cardinal de Noailles, avoient écarté les plus grands obstacles à son retour. On doit s'étonner qu'ils ne soupçonnassent pas que la plus forte opposition viendroit de madame de Maintenon, toujours toute-puissante auprès du Roi; mais Fénelon dans ce mémoire conjure instamment ses amis de s'épargner des soins inutiles et des tentatives indiscrètes qui ne pourroient que les compromettre. « Pour moi, écrivoit Fénelon [2], je n'ai aucun be- » soin ni désir de changer ma situation. Je com- » mence à être vieux et je suis infirme; il ne faut » point que mes amis se commettent jamais ni » fassent aucun pas douteux pour mon compte. » Je n'ai jamais cherché la cour; on m'y a fait » aller. J'y ai demeuré pendant près de dix ans » sans m'ingérer, sans faire un seul pas pour » moi, sans demander la moindre grâce, sans » me mêler d'aucune affaire, et me bornant à » répondre selon ma conscience sur les choses » dont on me parloit. On m'a renvoyé; c'est à » moi à demeurer en paix dans ma place. Je ne » doute point qu'outre l'affaire de mon livre con- » damné, on n'ait employé contre moi dans l'es- » prit du Roi la politique du *Télémaque*; mais » je dois souffrir et me taire. D'un côté, Dieu » m'est témoin que je n'ai écrit le livre condamné » que pour rejeter les erreurs et les illusions du » quiétisme. » Fénelon entre ensuite dans quelques détails au sujet de son livre des *Maximes des Saints*; mais nous avons déjà épuisé cette matière dans la partie du quiétisme, et il continue : « Pour *Télémaque*, c'est une narration fabuleuse » en forme de poème héroïque, comme ceux » d'Homère et de Virgile, où j'ai mis les princi- » pales actions qui conviennent à un prince que » sa naissance destine à régner. *Je l'ai fait dans* » *un temps où j'étois charmé des marques de con-* » *fiance et de bonté dont le Roi me combloit*; *il* » *auroit fallu que j'eusse été non-seulement l'homme* » *le plus ingrat, mais encore le plus insensé, pour* » *y vouloir faire des portraits satiriques et inso-* » *lens* : *j'ai horreur de la seule pensée d'un tel des-* » *sein*. Il est vrai que j'ai mis dans ces aventures » toutes les vérités nécessaires pour le gouverne- » ment, et tous les défauts qu'on peut avoir dans » la puissance souveraine; *mais je n'en ai marqué* » *aucun avec une affectation qui tende à aucun* » *portrait ni caractère*. Plus on lira cet ouvrage, » *plus on verra que j'ai voulu dire tout sans pein-* » *dre personne de suite*; c'est même une narra- » tion faite à la hâte, à morceaux détachés, et » par diverses reprises : *il y auroit beaucoup à* » *corriger*; *de plus, l'imprimé n'est pas conforme* » *à mon original. J'ai mieux aimé le laisser pa-* » *roître informe et défiguré*, que de le donner tel » que je *l'ai fait*. Je n'ai jamais songé qu'à amuser » M. le duc de Bourgogne et à l'instruire en l'a- » musant, *sans vouloir jamais donner cet ouvrage* » *au public*. Tout le monde sait qu'il ne m'a » échappé que par l'infidélité d'un copiste; enfin, » tous les meilleurs serviteurs du Roi qui me con- » noissent, savent quels sont mes principes d'hon- » neur et de religion sur le Roi, sur l'État et sur » la patrie; ils savent quelle est ma reconnois- » sance vive et tendre pour les bienfaits dont le » Roi m'a comblé; d'autres peuvent facilement » être plus capables que moi; mais personne n'a » plus de zèle sincère. Ces préventions contre mes » deux livres, qu'on aura, selon les apparences, » données au Roi contre ma personne, pourroient » commettre mes amis s'ils parloient en ma fa- » veur; je les conjure donc de ne rien hasarder, » et de ne s'exposer jamais à se rendre inutiles au » bien de l'Eglise, pour un homme qui, Dieu » merci, est en paix dans l'état humiliant où Dieu » l'a mis. »

On a dit, et on a paru croire assez généralement, que le *Télémaque* avoit servi de sujets de thèmes à M. le duc de Bourgogne pendant son éducation, et que de la réunion de ces thèmes on en avoit ensuite formé l'ouvrage tel qu'il a paru. Cette conjecture ne nous paroît appuyée sur aucun fondement; nous avons un recueil considérable de sujets de thèmes écrits de la main de

[1] Adhuc supersunt pauca de Telemacho dicenda. Hoc opus antistes instar Iliadis aut Odysseæ aut Æneidos *olim* scripserat, ita ut poemati nihil præter metrum deesse videretur. Id autem veluti carmen luserat ut regii pueri aures demulcens, sensim instillaret purissima et gravissima de administratione regni præcepta. Absit verò ut poematis speciei satyram scribere voluerit..... *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 555. — [2] *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 664.

Fénelon et de M. le duc de Bourgogne, et nous n'en trouvons aucun qui ait rapport aux *Aventures de Télémaque*. Il suffit d'ailleurs de lire le *Télémaque* pour juger que c'est un ouvrage suivi et le résultat d'un plan combiné dans toutes ses parties, quoiqu'il n'ait été composé que par morceaux détachés, dans les momens de liberté que des devoirs et des occupations indispensables pouvoient laisser à Fénelon; il est également facile de sentir qu'il ne pouvoit être mis sous les yeux du jeune prince à qui il étoit destiné, qu'au moment où il seroit assez avancé pour connoître et éprouver le danger de ces passions si ordinaires aux rois, et si funestes à leur vertu et à leur bonheur. M. le duc de Bourgogne n'avoit pas encore quinze ans lorsque Fénelon fut éloigné de lui pour toujours. Il nous paroît vraisemblable qu'il avoit composé le *Télémaque* dans l'intention de le présenter à M. le duc de Bourgogne à l'époque de son mariage, et au moment où son éducation auroit été entièrement finie. C'étoit assurément la plus belle leçon et le plus beau présent que pouvoit faire un précepteur à un jeune prince destiné à régner.

Les nombreux manuscrits qui existent encore du *Télémaque*, et dont plusieurs sont de la main de Fénelon ou avec des corrections de sa main, attestent évidemment qu'il a voulu composer un ouvrage suivi, propre à inculquer à M. le duc de Bourgogne les maximes de morale qui conviennent le plus aux princes, et les principes de gouvernement les plus favorables au bonheur des peuples.

S'il est permis de former quelque conjecture sur l'époque précise où Fénelon composa le *Télémaque*, nous serions [1] portés à croire que ce fut vers 1693 et 1694. Les progrès extraordinaires de M. le duc de Bourgogne, les sentimens généreux et passionnés qui formoient déjà son caractère, permettoient à Fénelon de prévoir que son jeune élève, dont l'esprit et l'imagination se montroient si sensibles au charme du style et aux ingénieuses fictions de la mythologie, seroit capable de saisir les grandes vérités présentées sous une forme si attrayante.

Nous ne pouvons raisonnablement supposer que Fénelon se soit occupé du *Télémaque* dans les années 1697 et 1698 [1]. Ce fut à cette époque que ses longs démêlés avec Bossuet, et l'instruction de son procès, l'obligèrent de se livrer à des études, à des recherches, à une correspondance très-active et très-étendue, et à la composition de ce grand nombre d'écrits qu'il fut obligé de publier pour sa défense. En effet, lorsqu'on a sous les yeux le recueil immense des lettres qu'il écrivit au sujet de cette controverse, et qui forment peut-être la plus petite partie de celles qu'on a pu conserver; lorsqu'on parcourt les nombreux manuscrits qu'il composa pour la justification de ses maximes et le développement de son système, et dont il n'a donné qu'un foible extrait dans ses réponses à Bossuet; lorsqu'on pense qu'au milieu de ce travail forcé il se livroit avec un zèle ardent et l'assiduité la plus exemplaire à tous les devoirs de sa place et à toutes les fonctions de son ministère, on a peine à concevoir comment, malgré la prodigieuse facilité dont il étoit doué, il a pu trouver le temps et la liberté d'esprit nécessaire pour suffire à tant d'objets différens. Il faut encore se rappeler que son cœur, comme il le dit souvent dans ses lettres, étoit trop profondément affecté des malheurs de ses amis, pour qu'il pût s'occuper à chercher des consolations ou des distractions dans ces douces et riantes images de paix, de bonheur et d'innocence qu'on retrouve si souvent dans *Télémaque*.

On nous dispensera sans doute de parler du mérite d'un livre sur lequel l'admiration semble s'être épuisée depuis plus d'un siècle, et sur lequel tout ce qu'on pourroit dire a déjà été dit. Que pourroit-on ajouter au jugement qu'on en porta dès le premier moment où il parut? *Si le bonheur du genre humain pouvoit naître d'un poème, il naîtroit du Télémaque*, a dit l'abbé Terrasson. *Trop heureuse la nation pour qui cet ouvrage pourra former quelque jour un Télémaque et un Mentor*, écrivoit M. de Sacy, en signant en 1716 l'approbation de la première édition correcte du *Télémaque*. Quel plus magnifique éloge pouvoit-on faire d'un livre que l'auteur avoit composé pour l'instruction des rois et le bonheur des peuples? Nous nous bornerons à une seule réflexion sur l'enthousiasme général qu'excita le *Télémaque*, et qui servira peut-être à en expliquer les causes.

Lorsque les auteurs de la réforme avoient voulu, au commencement du seizième siècle, renverser l'autorité de l'Eglise romaine, ils furent conduits, pour le succès de leurs innovations religieuses, à renverser l'autorité des Rois et à ébranler les principes de tous les gouvernemens; ils lièrent leur système politique à leurs idées théologiques. Ce fut alors qu'on vit naître toutes ces théories turbulentes de la souveraineté du peuple, empruntées de quelques petites villes de

[1] Depuis la première édition de l'*Histoire de Fénelon*, nous avons appris, par le témoignage de Bossuet lui-même *, que Fénelon lui avoit communiqué la première partie manuscrite du *Télémaque*. Ce fait remarquable prouve la justesse et la vérité des conjectures que nous venons d'exposer. Il en résulte : 1° que Fenelon s'étoit occupé de composer le *Télémaque* dès 1693 ou 1694, c'est-à dire, dans un temps où il montroit encore à Bossuet une confiance sans réserve. Il n'est guère vraisemblable qu'il ait continué à entretenir Bossuet de ses travaux littéraires dans les temps qui suivirent. Leur confiance mutuelle commença à éprouver quelque altération dès 1695; et leurs études et leurs travaux se portèrent presque exclusivement sur les questions subtiles et abstraites qui devinrent l'objet de leur controverse. 2° Il en résulte encore qu'en 1693 et 1694, Fénelon ne pouvoit pas seulement avoir la pensée de faire la satire de Louis XIV en écrivant son *Télémaque*. Il étoit alors, comme il le dit lui-même, comblé de témoignages d'estime et de bonté de ce prince; et la candeur même avec laquelle il communiqua cet ouvrage à Bossuet, montre assez combien une telle pensée étoit loin de son cœur et de son esprit. Pourroit-on imaginer que si Fénelon avoit eu la plus foible intention d'offenser la gloire de Louis XIV, d'une manière même indirecte, il eût associé Bossuet à une pareille confidence?

* Manuscrit de Ledieu, secrétaire de Bossuet.

[1] D'ailleurs Fénelon vient de nous apprendre qu'*il avoit écrit Télemaque dans un temps où il étoit charmé des marques de confiance et de bonté dont le Roi le combloit*; et les choses avoient déja bien changé en 1697 et 1698.

la Grèce. Tout le monde sait l'histoire des longues calamités qui se répandirent sur toute l'Europe, à la suite de ces doctrines anarchiques. Désabusées par une sanglante expérience, toutes les nations avoient renoncé à cette fatale chimère, et avoient reçonnu, par un aveu tacite ou formel, que le peuple est toujours le plus dangereux et le plus malhabile des souverains. Revenues à la raison après un long délire, elles n'avoient pu retrouver le repos et le bonheur qu'à l'ombre tutélaire d'un trône puissant et respecté. L'autorité des rois s'étoit accrue des efforts mêmes qu'on avoit tentés pour la renverser; et on peut dire que les Protestans, en France, contribuèrent par leurs mouvemens séditieux à élever la puissance de Louis XIII et de Louis XIV, au point où l'histoire nous la représente. Tel est le résultat nécessaire et infaillible de toutes les convulsions politiques. Tous les gouvernemens de l'Europe respiroient en paix depuis cinquante ans, et aucune agitation intérieure n'en troubloit l'harmonie. Il est dans la nature de toutes les institutions humaines d'offrir toujours quelques abus, puisqu'elles sont dirigées par des hommes, et il est dans la nature des hommes d'être toujours plus frappés de ces abus, que de l'impossibilité de créer un gouvernement qui en soit exempt, ou du danger des remèdes qu'on voudroit y apporter.

Personne n'étoit tenté de renouveler les maximes séditieuses propagées en Europe par les réformateurs du seizième siècle; la leçon étoit encore récente. Fénelon étoit trop sage et trop éclairé pour abandonner au peuple le soin de son propre bonheur. Ce fut au cœur des rois qu'il crut devoir recommander la cause du peuple; ce fut en associant la gloire et l'intérêt du souverain à la prospérité des sujets, qu'il chercha à faire naître la félicité publique de l'autorité la plus absolue et la plus indépendante dans le monarque. Fénelon ne voulut pas même que les peuples fussent appelés à entendre les instructions qu'il adressoit aux rois; il craignoit que les peuples, en entendant parler des devoirs des rois, n'oubliassent les devoirs des sujets. Les réformateurs du seizième siècle avoient excité la multitude à la révolte, en lui attribuant dans leurs écrits incendiaires des droits chimériques, et en lui apprenant à raisonner l'obéissance; ce fut à l'oreille seule des rois que Fénelon confia ses vœux et ses maximes. Il vouloit que les sujets regardassent les images de la divinité, et que les rois se regardassent comme les pères de leurs peuples. Telle est en effet toute la politique du *Télémaque*.

Cette politique, si opposée aux maximes séditieuses qui avoient désolé l'Europe pendant cent cinquante ans; cette politique, également favorable aux rois et aux peuples, fut accueillie avec transport par toutes les nations. Les amis de la vertu admiroient, pour la première fois, cet accord heureux de la politique et de la morale; les esprits sages trouvoient dans la simplicité des vues et des moyens proposés par Fénelon cette juste mesure de raison et de modération, qui permet aux gouvernemens d'opérer le bien de l'humanité, sans compromettre leur autorité, ni la tranquillité publique. Les rois ne pouvoient s'alarmer d'une doctrine qui les laissoit investis de toute la puissance, et se bornoit à recommander la cause des peuples à leur justice et à leurs vertus. Les Français attendris, sourioient avec reconnoissance à l'espérance de voir luire les jours heureux et tranquilles que leur promettoit le règne fortuné de l'élève de Fénelon.

Telle fut en effet l'impression universelle que produisit le *Télémaque* quand il parut. Il est vraisemblable que, si des inspirations perfides ou intéressées n'eussent pas représenté Fénelon à Louis XIV comme un censeur chagrin et sévère de son gouvernement, il ne seroit peut-être venu à l'idée de personne de rechercher dans cet ouvrage des allusions bien éloignées de la pensée de l'auteur.

On doit encore observer que Fénelon n'avoit destiné le *Télémaque* ni à ses contemporains, ni à la postérité [1]; un vain désir de célébrité littéraire étoit au-dessous de lui. Fénelon avoit la passion de la vertu et du bien public, sans en avoir l'ostentation. Cet ouvrage, qui a fait rejaillir sur Fénelon tant de gloire et de malheur, étoit un secret qui devoit mourir entre le duc de Bourgogne et son précepteur. Sans l'infidélité du copiste, qui trahit la confiance de l'archevêque de Cambrai, il étoit possible, il est même vraisemblable que le *Télémaque* se seroit trouvé dans la cassette du jeune prince au moment de sa mort, et que Louis XIV l'auroit brûlé, comme il brûla un grand nombre de papiers du même genre [2].

Les seules allusions que l'auteur du *Télémaque*

[1] Il est en effet assez remarquable que Fénelon, qui a laissé tant d'ouvrages qui feront long-temps le charme de la postérité, n'avoit presque rien écrit pour le public, si l'on excepte ses instructions pastorales, que le devoir de son ministere lui imposoit la nécessité de publier pour l'édification des fidèles confiés à ses soins. On a vu qu'il avoit même long-temps résisté à faire imprimer ses défenses à Rome, et que ce ne fut que malgré lui qu'il céda à la volonté de ses juges et à l'exemple de ses adversaires. Un copiste infidèle révéla au public le secret du *Télémaque*; l'*Examen de conscience d'un Roi* n'a été imprimé que long-temps après sa mort, et n'étoit point destiné à l'être. Ses *Dialogues sur l'Eloquence de la chaire*, ouvrage de sa première jeunesse, étoient oubliés de lui-même, et n'ont été imprimés que depuis qu'il eût cessé d'exister. Quelques copies informes de ses *Dialogues* et de ses *Fables* avoient circulé dans le public à son insu, et sans qu'il daignât seulement en corriger l'inexactitude et l'imperfection. Ses *Lettres sur la Métaphysique et la Religion* étoient le fruit d'une correspondance particulière avec M. le duc d'Orléans, depuis régent; ses *Lettres spirituelles* n'étoient adressées qu'à la conscience de ceux qui avoient recours à sa piété et à ses lumières, et ne furent recueillies que long-temps après sa mort. Sa *Lettre à l'Académie française* étoit une réponse indispensable à une compagnie qui l'interrogeoit, et étoit tout au plus destinée à rester dans ses archives. On ne parle point de son *Traité de l'Education des Filles*, qui n'avoit été écrit que pour madame de Beauvilliers, et de son *Traité du Ministère des Pasteurs*, ouvrage de circonstance, et qu'il avoit cru pouvoir être de quelque utilité aux missionnaires des provinces protestantes. En un mot, Fénelon étoit si peu ambitieux de la gloire d'écrivain, que sans la piété religieuse de sa famille, qui a recueilli ses différens écrits, et sans l'heureuse infidélité à laquelle on a dû le *Télémaque*, la postérité auroit été privée du plus grand nombre de ses ouvrages. — [2] Il est vrai qu'il existoit plusieurs copies du *Télémaque*, et que sa famille auroit pu faire imprimer cet ouvrage comme elle en a fait connoître plusieurs autres, qui n'étoient que manuscrits; mais n'étoit-il pas possible que Fénelon eût cru devoir l'anéantir après la mort de M. le duc de Bourgogne, comme désormais inutile à l'objet qu'il s'étoit proposé?

s'étoit proposées, étoient celles qui devoient naturellement se présenter à l'esprit de M. le duc de Bourgogne, et qui avoient pour objet de l'éclairer sur les défauts naturels de son caractère. Le maître connoissoit toute la pénétration d'esprit de son disciple, et il le forçoit à se reconnoître lui-même dans la peinture des imprudences que Mentor reproche si souvent à Télémaque. Il connoissoit aussi son goût et son attrait pour ces douces et brillantes fictions, dont l'imagination des anciens savoit embellir la morale.

Ce fut par cet heureux artifice qu'il sut donner aux leçons sévères de la vérité le charme et l'harmonie d'un style poétique, pour les insinuer plus facilement dans un cœur sensible et passionné [1]. Les couleurs aimables et l'intérêt enchanteur que Fénelon a répandus sur son jeune héros, dans les momens mêmes où l'inexpérience de l'âge et l'emportement des passions lui font commettre de grandes fautes, servoient à fixer avec moins de répugnance les regards de M. le duc de Bourgogne sur cette image fidèle de ses erreurs et de ses foiblesses. Nous n'avons insisté sur ces observations que pour montrer combien on a été peu fondé à supposer à Fénelon l'intention d'avoir voulu faire la censure de Louis XIV, ou l'ambition ridicule de s'établir dans l'opinion publique le précepteur des rois.

Mais lorsque les désastres de la guerre de la succession eurent mis un terme aux prospérités de Louis XIV, et réduit la France à des extrémités qui faisoient craindre qu'elle ne devînt la proie de ses ennemis, le malheur et le mécontentement portèrent tous les esprits à accuser ce monarque d'avoir préparé cette longue suite de calamités par l'abus de sa puissance et les principes absolus de son gouvernement. On se plut alors à comparer avec amertume ces résultats déplorables de tant de grandeur et de gloire, avec les maximes de douceur, de modération et d'économie, si souvent recommandées à Télémaque par Mentor. Les puissances ennemies conspirèrent à entretenir ces dispositions chagrines des Français, par leur admiration même pour le *Télémaque*. On peut présumer, sans crainte de se montrer trop injuste ou trop sévère, que les honneurs extraordinaires qu'ils affectèrent de rendre à Fénelon, furent autant inspirés par leur haine pour Louis XIV, que par leur estime pour l'archevêque de Cambrai. Ce prince avoit eu lui-même la foiblesse de se croire offensé dans le *Télémaque*, et ses ennemis se crurent autorisés par son opinion sur le livre, à lui adresser des leçons et des reproches dont il sembloit avoir trop légèremeent reconnu la justice par ses longs ressentimens contre l'auteur.

On seroit peut-être plus autorisé à penser que, le *Télémaque* étant devenu public et répandu dans toute l'Europe par un concours de circonstances que Fénelon n'avoit pu ni prévoir ni arrêter, il osa se flatter d'avoir bien mérité des hommes, en fondant la politique sur la religion, la justice et la modération. L'approbation générale avec laquelle on avoit reçu dans tous les pays et dans tous les gouvernemens les maximes et la politique de Mentor, sembloit lui en garantir la sagesse et l'utilité, et devoit l'entretenir dans une illusion toujours chère à un cœur vertueux. L'intérêt universel avec lequel on avoit pu goûter, dans toutes les conditions, la morale du *Télémaque*, détermina donc Fénelon à ajouter à son premier travail quelques morceaux en petit nombre, qui n'ont paru qu'après sa mort, et qui entrèrent pour la première fois dans l'édition de 1717, dédiée à Louis XV par le marquis de Fénelon. On sait que les innombrables éditions qui ont paru depuis cette époque, ont fidèlement copié celle de 1717; on ne trouve dans aucune des éditions publiées depuis 1699 jusqu'à 1717, aucun de ces morceaux : ils n'existent pas même dans le manuscrit original que possède la bibliothèque du Roi. Nous avons le manuscrit original de ces fragmens précieux, écrits de la main de Fénelon, avec de nombreuses corrections également de sa main [1].

Parmi ces fragmens, on lit d'abord celui qui traite la question si délicate de l'influence des souverains dans les affaires de religion. Nous rapporterons en entier ce morceau si recommandable par sa précision, et par les maximes sages, lumineuses et fécondes que Fénelon établit en si peu de mots.

« Idoménée, qui craignoit le départ de Télémaque et de Mentor, ne songeoit qu'à le retarder. Il représenta à Mentor qu'il ne pouvoit régler, sans lui, un différend qui s'étoit élevé entre » Diophanes, prêtre de Jupiter-conservateur, et » Héliodore, prêtre d'Apollon, sur les présages » qu'on tire du vol des oiseaux et des entrailles » des victimes. Pourquoi, lui répondit Mentor, » vous mêleriez-vous des choses sacrées? Laissez-» en la décision aux Etruriens, qui ont la tradi-» tion des plus anciens oracles, et qui sont inspi-» rés pour être les interprètes des dieux. Employez » seulement votre autorité pour étouffer ces dis-» putes dès leur naissance; ne montrez ni par-» tialité ni prévention; contentez-vous d'appuyer

[1] Ut regii pueri aures demulcens, sensim instillaret purissima et gravissima de administratione regni præcepta.

[1] Nous avons consulté le manuscrit original conservé dans le dépôt des manuscrits de la bibliothèque du Roi, pour reconnoître par nous-mêmes si ces fragmens manquoient à ce manuscrit; nous avons constaté qu'ils y manquoient effectivement, et que même ils n'en avoient jamais fait partie: car il n'y a point de lacune dans le manuscrit original. La plus grande partie de ce qui compose aujourd'hui le vingt-troisième livre dans les éditions depuis 1717, n'existe point dans le manuscrit que nous avons consulté, et a depuis été composé par Fénelon. Voici comment se fait, dans le manuscrit de la bibliothèque du Roi, la liaison, ou le passage du 22e au 23e livre, et du 23e au 24e (car il faut observer que la division en livres n'a point lieu dans ce manuscrit). Fin du 22e livre dans les éditions depuis 1717 : « Vous serez trop » heureux de la posséder. » Après ces mots, on lit tout de suite dans le manuscrit de la bibliothèque du Roi : « Ces » paroles enflammèrent le cœur de Télémaque d'un désir im-» patient de s'en retourner à Ithaque; il pressa Idoménée de » le laisser partir; le vaisseau étoit déjà prêt : on entend des » cris confus sur le rivage couvert de matelots; on tend les » cordages, on lève les voiles, le vent favorable commence » à les enfler. Télémaque et Mentor ont pris congé du Roi, » qui les a accompagnés jusqu'au port, et qui les suit des » yeux. Cependant on lève les ancres, la terre semble s'en-» fuir; le pilote expérimenté aperçoit de loin.... » Quant à l'épisode de Cléomènes le phrygien, il appartient au 24e livre des éditions imprimées depuis 1717, et en occupe à peu près le milieu; il manque également dans le manuscrit original de la bibliothèque du Roi.

» la décision quand elle sera faite. Souvenez-vous » qu'un roi doit être soumis à la religion, et qu'il » ne doit jamais entreprendre de la régler. La re- » ligion vient des dieux; elle est au-dessus des » rois; si les rois se mêlent de la religion, au lieu » de la protéger, ils la mettront en servitude. Les » rois sont si puissans, et les autres hommes sont » si foibles, que tout sera en péril d'être altéré au » gré des rois, si on les fait entrer dans des ques- » tions qui regardent les choses sacrées. Laissez » donc en pleine liberté la décision aux amis des » dieux, et bornez-vous à réprimer ceux qui n'obéi- » roient pas à leur jugement, quand il aura été » prononcé [1] ».

Les morceaux que nous trouvons ensuite dans notre manuscrit original, et qui manquent au manuscrit de la bibliothèque royale, ainsi qu'à toutes les éditions imprimées avant 1717, traitent: 1° De l'abus des évocations en matières civiles [2]. 2° De la trop grande facilité des princes à faire intervenir leur pouvoir, pour disposer des riches héritières en faveur des courtisans qu'ils affectionnent [3]. 3° De l'injustice des princes qui abusent de leurs forces pour s'attribuer des droits réels ou chimériques sur les possessions des rois leurs voisins, et s'établissent juges à main armée dans leur propre cause [4].

Les deux morceaux suivans renferment la scène si gracieuse où Idoménée oblige Antiope à chanter devant Télémaque, et le récit de cette chasse où Télémaque sauve la vie à Antiope [5].

Un épisode touchant, qui manque aussi dans le manuscrit de la bibliothèque du Roi, et qu'on ne trouve dans aucune des éditions antérieures à 1717, est l'histoire que le vieillard phéacien raconte à Télémaque sur Cléomènes le phrygien, poursuivi par une triste fatalité de royaume en royaume. Ce Cléomènes est Ulysse lui-même, à qui la sage Minerve interdit encore la consolation de se laisser reconnoître par son fils. Cet épisode, où respire une impression si douce de tristesse et de sensibilité, paroît avoir été imaginé après coup par Fénelon, pour laisser dans l'ame des lecteurs cette espèce d'attendrissement qui soutient l'intérêt du poëme jusqu'à son heureux dénouement [1].

Nous observerons aussi que, lorsque Fénelon a mis la dernière main à son ouvrage, il a voulu consacrer le caractère religieux qu'il donne à la sagesse de Mentor, en supposant que Minerve ne consentit à se manifester aux yeux d'un mortel, dans tout l'éclat de la divinité, qu'à la suite d'un sacrifice. Le court récit de ce sacrifice ne se trouve dans aucune des éditions antérieures à 1717; il ne se trouve pas même dans les fragmens originaux que nous possédons, ni dans le manuscrit de la Bibliothèque du Roi; mais il existe dans une copie que nous pouvons appeler *originale*, et dont nous avons à rendre compte. Il n'est peut-être pas sans intérêt d'observer comment Fénelon s'est occupé à perfectionner le *Télémaque*, long-temps après que l'éducation de M. le duc de Bourgogne fut achevée.

Cette copie *originale*, qui est entre nos mains, porte en titre qu'elle a été revue et corrigée par Fénelon. En effet, les nombreuses corrections qui s'y trouvent, ne peuvent être regardées comme de simples corrections de fautes de copiste; elles ne peuvent appartenir qu'à l'auteur lui-même; ce sont des changements d'expressions, des suppressions de mots répétés, des alinéa indiqués, quelquefois même des périodes plus agréables substituées à d'autres qui l'étoient moins.

Cette copie *originale* est divisée en vingt-quatre livres, ce qui feroit présumer que ce fut sur l'autorité de cette copie que le marquis de Fénelon publia son édition de 1717, où le *Télémaque* parut pour la première fois divisé en vingt-quatre livres; Le marquis de Fénelon annonce même, dans l'avertissement de cette édition de 1717, que l'archevêque de Cambrai *avoit partagé le Télémaque en vingt-quatre livres, à l'imitation de l'Iliade*. Nous avons déjà dit que le manuscrit original de la bibliothèque du Roi, qui est entièrement de la main de Fénelon, ne porte aucune division en livres, ni en chants, ni en parties.

Mais ce qui rend notre *copie originale* extrêmement précieuse, c'est une addition importante qui ne se trouve, ni dans le manuscrit original de la bibliothèque du Roi, ni parmi les fragmens originaux qui sont entre nos mains : nous n'avons pas besoin d'observer qu'elle se trouvoit encore moins dans les éditions antérieures à 1717. Cette

[1] Fénelon a paru tellement redouter toutes les allusions que la malignité auroit pu lui prêter, qu'il a cru devoir rayer lui-même la phrase suivante, qui se laisse encore lire à travers les radiations de notre manuscrit. « Si les rois montrent quelque » prévention dans les questions qui regardent les choses di- » vines, les prêtres les plus ardens peuvent les engager à sou- » tenir leur cause; ils doivent être suspects d'intrigues et » d'artifices. » Fénelon craignit sans doute que cette réflexion, quelque générale qu'elle fût, ne rappelât le souvenir d'une controverse affligeante, et ne parût respirer un sentiment d'amertume que son cœur étoit bien éloigné d'éprouver et de conserver. — [2] Ce morceau suit immédiatement, dans les éditions imprimées depuis 1717, le morceau que nous venons de rapporter *sur l'influence des princes en matière de religion*. Il commence par ces mots : « Ensuite Idoménée se » plaignit de l'embarras où il étoit sur un grand nombre de » procès entre divers particuliers qu'on le pressoit de juger; » et finit par ceux-ci : « Vous ferez alors les véritables fonc- » tions de roi. » — [3] Ce morceau est placé dans les éditions imprimées depuis 1717, immédiatement après le précédent. Il commence par ces mots : « On me presse encore, disoit » Idoménée, de faire de certains mariages; » et finit par ceux-ci : « Ne payez jamais vos dettes en sacrifiant les filles » riches malgré leur parenté. » — [4] On le trouve dans les éditions imprimées depuis 1717, à la suite des trois fragmens que nous venons de rapporter. Il commence par ces mots : « Idoménée passa bientôt de cette question à une autre. Les » Sybarites, disoit-il, se plaignent de ce que nous avons » usurpé des terres qui leur appartiennent; » et finit par ceux-ci : « Idoménée, touché de ce discours, consentit que » les Sipontins fussent médiateurs entre lui et les Sybarites. » — [5] Ils commencent ainsi dans les éditions imprimées depuis 1717 : « Alors le Roi, voyant que tous les moyens de » retenir les deux étrangers lui échappoient, essaya de les » arrêter par un lien plus fort. Il avoit remarqué que Télé- » maque aimoit Antiope; » et finissent par ces mots : « Ido- » ménée auroit dès ce moment promis sa fille à Télémaque; » mais il espéra d'enflammer davantage sa passion, en le » laissant dans l'incertitude, et crut même le retenir encore » à Salente par le désir d'assurer son mariage. »

[1] Cette addition appartient au 24e livre dans les éditions depuis 1717, et en occupe à peu près le milieu. Elle commence à ces mots : « A peine ce discours fut-il achevé, que » Télémaque s'avança avec empressement vers les Phéaciens » du vaisseau, qui étoit arrêté sur le rivage; » et finit à » ceux-ci : « Voilà ce qu'on raconte de cet étranger dont » vous me demandez des nouvelles. »

addition est très-intéressante sous un rapport honorable à la mémoire de Fénelon; elle est placée dans le douzième livre de notre *copie originale*; elle commence à ces mots du douzième livre : « Alors Télémaque ne put s'empêcher de » témoigner à Mentor quelque surprise et même » quelque mépris pour la conduite d'Idomé- » née, » et finit à ceux-ci : « Mentor fit sentir » à Télémaque, par ce discours, combien il est » dangereux d'être injuste, en se laissant aller à » une critique rigoureuse contre les autres hommes, » et surtout contre ceux qui sont chargés des em- » barras et des difficultés du gouvernement ; » ensuite, il lui dit : Il est temps que vous par- » tiez : adieu. »

Tout ce morceau, qui contient six pages dans notre copie originale, est d'une autre main que le reste de la copie. A la marge de cette addition, on lit cette note remarquable : « M. l'archevêque » de Cambrai avoit ajouté, de sa propre main, à » cet exemplaire qu'il avoit revu et corrigé, ce » qui se trouve ici écrit sur du papier différent et » d'une autre main que le reste de ce volume ; » mais le manuscrit original du *Télémaque* ayant » été recouvré tout écrit de la main de M. de Cam- » brai, on a joint à ce manuscrit l'addition qui » est ici suppléée par cette copie. »

Il faut encore observer que cette addition avoit été faite par Fénelon, long-temps après celles dont nous avons déjà parlé; car ces additions aux livres XXIII et XXIV se trouvent dans notre *copie originale*, écrites de la même main que le reste de la copie; au lieu que l'addition si importante au livre XII avoit été faite de la propre main de Fénelon à la *copie originale* que nous possédons, ainsi que l'indique la note que nous venons de transcrire.

Nous avons dit que cette addition au livre XII est extrêmement remarquable; elle offre en effet la plus forte et la plus magnifique apologie de Fénelon contre les lâches calomniateurs qui avoient prétendu transformer le *Télémaque* en une satire de Louis XIV; c'est dans ce morceau que Fénelon prend la défense des rois qu'on condamne si souvent avec autant d'injustice que d'amertume; c'est là qu'il fait ressortir, avec les couleurs les plus touchantes, les grandes qualités de Louis XIV, sous le nom d'Idoménée; c'est là qu'il excuse, avec autant de modération que d'équité, les erreurs et les foiblesses qui sont le partage de l'humanité, et dont les rois ne peuvent pas être plus exempts que les autres hommes.

« Etes-vous étonné, dit Mentor à Télémaque, » de ce que les hommes les plus estimables sont » encore hommes, et montrent encore quelques » restes des foiblesses de l'humanité parmi les » piéges innombrables de la royauté. Idoménée, » il est vrai, a été nourri dans des idées de faste et » de hauteur ; *mais quel philosophe auroit pu se* » *défendre de la flatterie s'il avoit été en sa place!* » Il est vrai qu'il s'est trop laissé prévenir par » ceux qui ont eu sa confiance; mais les plus sages » rois sont souvent trompés, quelques précautions » qu'ils prennent pour ne l'être pas..... Un roi » connoît beaucoup moins que les particuliers, » les hommes qui l'environnent : on est toujours » masqué auprès de lui; on épuise toutes sortes » d'artifices pour le tromper..... *Tel critique au-* » *jourd'hui impitoyablement les rois, qui gouver-* » *neroit demain moins bien qu'eux, et qui feroit les* » *mêmes fautes avec d'autres infiniment plus* » *grandes, si on lui confioit la même puissance....* » Le monde entier est occupé à observer un seul » homme à toute heure et à le juger en toute ri- » gueur. Ceux qui le jugent n'ont aucune expé- » rience de l'état où il est ; ils n'en sentent point » les difficultés, ils ne veulent plus qu'il soit » homme, tant ils exigent de perfection de lui. Un » roi, quelque bon et sage qu'il soit, est encore » homme; son esprit a des bornes et sa vertu en » a aussi.... Telle est la condition des rois les plus » éclairés et les plus vertueux : les plus longs et » les meilleurs règnes sont trop courts et trop im- » parfaits pour réparer à la fin ce qu'on a gâté, » sans le vouloir, dans les commencemens. La » royauté porte avec elle toutes ces misères.... Il » faut plaindre les rois et les excuser.... Pour par- » ler franchement, les hommes sont fort à plaindre » d'avoir à être gouvernés par un roi qui n'est » qu'un homme semblable à eux : *car il faudroit* » *des dieux pour redresser les hommes.... J'avoue* » *qu'Idoménée a fait de grandes fautes; mais cher-* » *chez dans la Grèce et dans tous les autres pays* » *les mieux policés, un roi qui n'en ait point fait* » *d'inexcusables.... Malgré tout ce que j'ai repris* » *en lui, Idoménée est naturellement sincère, droit,* » *équitable, libéral, bienfaisant; sa valeur est par-* » *faite ; il déteste la fraude quand il la connoît et* » *qu'il suit librement la véritable pente de son* » *cœur; tous ses talens extérieurs sont grands et* » *proportionnés à sa place....* »

C'étoit ainsi que Fénelon s'exprimoit sur Idoménée ou plutôt sur Louis XIV, dans le silence de son cabinet et dans le secret de son cœur; il ne tenoit sans doute qu'à lui de donner à cette apologie de Louis XIV une publicité qui auroit hautement démenti l'imposture et la calomnie des accusateurs du *Télémaque*; les innombrables éditions de ce livre, qui couvrirent toute l'Europe du vivant même de l'auteur, lui en offroient un moyen bien facile; mais une juste délicatesse, peut-être même une noble fierté, défendirent à Fénelon de descendre à se justifier; il auroit craint de paroître flatteur, tandis qu'il n'étoit que juste, il ne voulut point être soupçonné de rechercher la faveur en ne disant même que la vérité. Fénelon n'écrivit ce morceau que pour ceux qui devoient survivre à Fénelon et à Louis XIV, et ses intentions ont été remplies.

On désire peut-être de connoître l'opinion de Bossuet sur le *Télémaque*. Cet ouvrage, comme nous l'avons dit, parut en 1699, et dans une circonstance où Bossuet étoit peu disposé à juger favorablement tout ce qui venoit de Fénelon; il parle en très-peu de mots du *Télémaque* dans une lettre à son neveu, en date du 18 mai 1699. Il lui mande[1] : *Le Télémaque de M. de Cambrai est, sous le nom du fils d'Ulysse, un roman instructif pour monseigneur le duc de Bourgogne : cet ouvrage partage les esprits ; la cabale l'admire; le reste du monde le trouve peu sérieux et peu digne d'un prêtre.* Ce jugement paroîtra sévère : on auroit tort cependant de l'attribuer uniquement à la

[1] *Œuvres de Bossuet*, t. XII, p. 187.

disposition où se trouvoit Bossuet, depuis quelques années, à l'égard de Fénelon, et à une prévention, qui étoit peut-être à son plus haut degré au moment où il écrivit cette lettre.

Mais on doit d'abord observer que, lorsque Bossuet s'exprimoit ainsi, il ne connoissoit et il ne pouvoit connoître que la partie des aventures de *Télémaque* pendant son séjour dans l'île de Calypso [1]. Nous avons déjà dit que la première édition fut arrêtée à la page 208, ainsi Bossuet ne connoissoit point encore toute la partie morale et politique de cet ouvrage, qui ne commence en effet à se développer que depuis le départ de *Télémaque* de l'île de Calypso. Toute cette partie fut imprimée, pour la première fois, en Hollande, au mois de juin 1699.

D'ailleurs Bossuet, naturellement austère, occupé depuis tant d'années des études graves et sérieuses de la religion, et à qui son âge et ses infirmités rendoient toujours présentes les pensées de l'éternité, étoit peu porté, par habitude et par caractère, à ce genre de distractions que les hommes les plus vertueux peuvent chercher quelquefois dans la bonne littérature. On sait aussi que Bossuet avoit eu, dans tous les temps, une répugnance marquée pour les fictions de la mythologie, et qu'il avoit souvent adressé des reproches sévères à Santeul, sur l'usage trop fréquent des expressions et des noms empruntés de la fable. On lit, dans une de ses lettres à Santeul, du 19 septembre 1690. « Je n'aime pas les fables : nourri » depuis beaucoup d'années de l'Ecriture sainte, » qui est le trésor de la vérité, je trouve un grand » creux dans ces fictions de l'esprit humain et » dans ces productions de sa vanité; mais lorsqu'on est convenu de s'en servir, comme d'un » langage figuré, pour exprimer, d'une manière » en quelque façon plus vive, ce que l'on veut » faire entendre, surtout aux personnes accoutumées à ce langage, on se sent forcé de faire » grâce au poète chrétien qui n'en use ainsi que » par une espèce de nécessité. » Bossuet dit dans la même lettre : « Qu'il avoit quitté depuis long» temps la lecture de Virgile et d'Horace [2]. »

On sera peut-être surpris d'entendre Bossuet, dont le langage et les pensées semblent toujours empreints de cette magnificence, de cet éclat et de cette harmonie que l'on croit réservés à la poésie, s'élever avec dédain contre les poètes et leurs ingénieuses fictions; mais Bossuet devoit tout à son génie seul; et si son style porte si souvent le caractère de l'inspiration, c'est qu'il l'avoit puisé dans l'étude des livres sacrés.

Il étoit difficile que le *Télémaque*, conçu et exécuté sur le même plan que l'*Odyssée*; que le *Télémaque*, où Fénelon a su faire un emploi si heureux et si brillant de toutes les richesses de la fable, trouvât grâce devant l'austérité de Bossuet; mais, par la même raison, l'archevêque de Cambrai étoit bien plus indulgent que l'évêque de Meaux pour les vers de Santeul. Il lui écrivoit, au sujet de son *Amende honorable* : « *Quoique je » sois fort des amis de votre Pomone*, je suis ravi » que vous en ayez fait *Amende honorable*; car ce » dernier ouvrage est très-beau : vous y parlez du » Verbe divin avec magnificence. Le poète est » théologien : c'est le véritable VATES; c'est un » homme qui parle comme inspiré sur les choses » divines. *Faites donc des Pomones tant qu'il vous » plaira*, pourvu que vous en fassiez ensuite autant d'*Amendes honorables*; *ce sera double profit* » pour nous, *la faute et la réparation.* »

On voit, dans une autre lettre de Fénelon, que le grave abbé Fleury ne dédaignoit pas de sourire aux jeux folâtres de l'imagination de Santeul [1]. « La douleur de votre Damon est peinte d'une manière tendre et gracieuse; tout y est pur et vir» gilien. Comme Virgile vous enflez vos chalu» meaux :

» Agrestem tenui meditaris arundine musam.

» M. l'abbé Fleury, dont vous craignez *censo» riam gravitatem*, vous passe sans scrupule vos » *Naïades* et vos *Sylviades* [2]. »

Fénelon, en félicitant Santeul sur une hymne qu'il venoit de composer, ajoutoit en plaisantant : « M. de Meaux ne peut plus se plaindre sur le » mélange des fausses divinités, à moins qu'il ne » s'avise encore de vous dire que vous faites par» ler votre Sainte comme Virgile fait parler Junon. » Pour moi, j'ai lu vos vers avec avidité; et la » pente étoit si roide, que je n'ai pu m'arrêter » depuis le commencement jusqu'à la fin. Quand

[1] Nous avons vu, par le témoignage de Bossuet lui-même, que Fénelon ne lui avoit communiqué, dans le temps de leur liaison, que le commencement du *Télémaque*; il est vraisemblable que cet ouvrage n'étoit pas encore très-avancé, ou du moins entièrement fini, lorsque Fénelon confia cette partie de son travail à Bossuet, vers 1694. — [2] Bossuet n'avoit pas même pardonné à Santeul d'avoir introduit Pomone et ses nymphes dans sa charmante description des jardins de Versailles, dédiée à M. de la Quintinie. L'élégance et la grâce qui respirent dans cette pièce n'avoient pu désarmer la sévérité de l'évêque de Meaux. Il auroit voulu que Santeul ne consacrât son admirable talent qu'à chanter dans les temples la toute-puissance du Créateur et les merveilles de la religion. Le poète, repentant et humilié, adressa au prélat une pièce de vers qu'il appela son *amende honorable*; il avoit fait graver à la tête une vignette en taille-douce, dans laquelle Bossuet étoit représenté revêtu de ses habits pontificaux, et Santeul à genoux faisant amende honorable et jetant tous ses vers profanes dans un grand feu. Mais dans cette pièce, où Santeul veut abjurer tous les dieux de la fable, on remarque qu'il est involontairement entraîné par l'habitude de son génie; et, dans le moment même où il annonce qu'il ne prononcera plus les noms consacrés par la mythologie, Pomone, Vénus, les Zéphyrs, Jupiter et Junon, le Tartare et l'Achéron, les Nymphes et la fontaine de Castalie reviennent sans cesse dans ses vers. La gravité de Bossuet dut sourire d'un témoignage si singulier de la conversion de Santeul; peut-être trouva-t-il aussi l'excuse et l'apologie du poète dans ces vers de la même pièce :

Conveniunt aliquando leves post seria ludi;
Indè animos capit, et dulci recreata labore,
Mens ad opus longè redit acrior, et sua musis
Otia sunt....

[1] Lettre de Fénelon à Santeul, sur sa pièce de *Damon et Egon*. (Œuvres de Santeul.) — [2] Le bon abbé Fleury écrivoit à Santeul, « qu'il lui permettoit de déroger à ses ser» mens, et de nommer encore Mars et Bellone pour chanter » la victoire de Fleurus. » Cependant, par une espèce de scrupule, il ajoutoit : « Mais vous trouverez assez de matière, » en nommant seulement le Dieu des armées. » (Lettre du 3 juillet 1690.)

» vous ne faites rien de nouveau, on est tenté de » dire :

« Cur pendet tacitâ fistula cum lyrâ?....
» Spiritum Phœbus tibi, Phœbus artem
» Carminis, nomenque dedit poetæ. »
(Horace.)

Ces lettres, en donnant une idée de l'attrait que Fénelon conserva toujours pour la littérature, et de cette politesse pleine de grâce que l'on observe dans ses lettres les plus indifférentes, peuvent expliquer le jugement si sévère que Bossuet a porté du *Télémaque*. Le contraste de leurs goûts pouvoit aussi tenir au contraste de leurs caractères. Nous sommes encore plus souvent inspirés dans nos jugemens, par notre ame et nos habitudes, que par notre raison et notre esprit.

Aussitôt que le *Télémaque* parut, on en publia deux critiques, et ces deux critiques sont aujourd'hui aussi oubliées que leurs auteurs [1].

On a reproché à la *prose du Télémaque d'être un peu traînante* [2]; mais, comme l'observe M. de Laharpe [3], « ce n'est pas la précision qui doit caractériser un ouvrage tel que le *Télémaque*, » qui, sans être un véritable poème, puisqu'il » n'est pas écrit en vers, se rapproche pourtant » des principaux caractères de l'*Epopée* par l'étendue, par les fictions, par le coloris poétique. » Ce qui doit y dominer, c'est une abondance facile et pourtant sage, un style nombreux et » liant plutôt que serré ou coupé, et c'est celui » du *Télémaque*. Il paroît même que Fénelon a » su, dans cet ouvrage, se garantir de la diffusion » qu'on peut lui reprocher ailleurs. C'est là » qu'heureux émulateur des anciens dont il étoit » si rempli, il s'est rapproché en même temps » de la richesse d'Homère et de la sagesse de » Virgile.

» D'autres critiques auroient voulu qu'il eût » plus de profondeur dans ses idées morales et » politiques. Ils ne se sont pas souvenus que l'auteur du *Télémaque* ne devoit pas écrire comme » celui de l'*Esprit des Lois*. Chaque genre doit » avoir un caractère de style analogue à son objet. Ce qui n'est que solide et fort dans un livre » sur les lois, paroîtroit sec dans un ouvrage » mêlé de morale et d'imagination. L'un doit » donner à la raison toute sa force; il ne veut » qu'instruire et faire penser; l'autre doit songer » surtout à donner de l'agrément et du charme » à ses instructions : il veut plaire afin de persuader. Des principes de droit public, de politique et de législation, doivent avoir de la profondeur dans un traité didactique; mais ces premiers principes de justice et de bienveillance » universelle, qui sont la base de tout bon gouvernement, très-heureusement pour nous, ne » demandent point de profondeur de pensée. La » conscience les reconnoît, le sentiment les saisit; » et ils n'ont de profond que leur racine que la » nature a mise dans tous les cœurs. »

« On croiroit, dit M. le cardinal Maury [4], que » Fénelon a produit le *Telémaque* d'un seul jet. » L'homme de lettres le plus exercé dans l'art d'écrire ne pourroit distinguer les momens où Fénelon a quitté et repris la plume, tant ses transitions sont naturelles, soit qu'il entraîne doucement par la pente de ses idées, soit qu'il fasse » franchir avec lui l'espace que l'imagination » agrandit ou resserre à son gré; jamais on n'aperçoit aucun effort; maître de sa pensée, il » la voit sans nuages; il ne l'exprime pas, il la » peint; il sent, il pense, et le mot suit avec la » grâce, la noblesse ou l'onction qui lui convient. » Toujours coulant, toujours lié, toujours nombreux, toujours périodique, il connoît l'utilité » de ces liaisons grammaticales que nous laissons » perdre, qui enrichissoient l'idiome des Grecs, » et sans lesquelles il n'y aura jamais de style : » on ne le voit pas recommencer à penser de ligne » en ligne; traîner péniblement des phrases, » tantôt précises, tantôt diffuses, où l'esprit peint » son embarras à chaque instant et ne se relève » que pour retomber. Son élocution, pleine et » harmonieuse, enrichie des métaphores les mieux » suivies, des allégories les plus sublimes, des » images les plus pittoresques, ne présente au » lecteur que clarté, facilité, élégance et rapidité. Grand, parce qu'il est simple, il ne se sert » de la parole que pour exprimer ses idées, et » n'étale jamais ce luxe d'esprit qui, dans les » lettres comme dans les états, n'annonce jamais » que l'indigence. Modèle accompli de la poésie » descriptive, il multiplie ces comparaisons vastes » qui supposent un génie observateur, et il flatte » sans cesse l'oreille par les charmes de l'harmonie » imitative. En un mot, Fénelon donne à la prose » la couleur, la mélodie, l'accent, l'âme de la » poésie; et son style, vrai, enchanteur, inimitable, trop abondant peut-être, ressemble à sa » vertu. »

On pourroit ajouter que dans le *Télémaque*, Fénelon a non-seulement communiqué à son style *le caractère de sa vertu*, mais qu'il y a même exprimé le caractère particulier de *ses sentimens religieux*. On y retrouve en quelques endroits l'idée habituelle et dominante qu'il s'étoit faite du bonheur que les mortels peuvent goûter dans une union intime avec la Divinité. Sa ravissante description des Champs-Elysées offre la peinture la plus sensible d'un genre de félicité à laquelle l'imagination humaine paroissoit ne pouvoir pas atteindre, et qu'aucune langue, avant celle de Fénelon, n'avoit su rendre avec une expression aussi céleste. Il s'élève, et il élève avec lui le lecteur au-dessus de cette terre où les élémens se combattent sans cesse, comme les passions des hommes qui l'habitent; il les transporte par la magnificence de ses idées et par l'éclat et la fraîcheur des couleurs dont il embellit ce délicieux tableau, dans le véritable séjour de la paix, du bonheur et de l'innocence : les expressions mêmes qu'il emploie pour peindre cette félicité surnaturelle semblent s'affranchir, sans affectation et sans effort, de toutes les sensations naturelles qui ont donné naissance au langage humain, pour ne parler qu'à l'ame et à l'intelligence.

L'imagination qui a retracé un pareil tableau n'a pu être inspirée que par une ame aussi pure

[1] Faydit et Gueudeville. — [2] Voltaire. — [3] Cours de Littérature de M. de Laharpe, t. VII, p. 222. — [4] Eloge de Fénelon, 1771.

que l'avoient été sur la terre les ames célestes dont elle peint le bonheur.

Mais malheureusement on affecta d'être plus frappé de la manière dont Fénelon parle, dans le *Télémaque*, des passions et des défauts des hommes, qu'on ne parut touché du bonheur qu'il promet à la vertu.

VI.

Fénelon dans son diocèse.

Trop convaincu des facheuses impressions qu'on avoit données à Louis XIV contre le *Télémaque*, Fénelon jugea que le cœur et la confiance de ce prince lui étoient fermés pour toujours. L'innocence peut se défendre contre la calomnie lorsqu'elle lui impute des fautes et des crimes; mais lorsque la méchanceté se borne à calomnier les intentions, comment l'innocence pourroit-elle se justifier? Fénelon rendoit justice aux qualités estimables de madame de Maintenon; mais il connoissoit son caractère, et il savoit qu'elle seroit plus fidèle à la prévention qu'à l'amitié ; elle se trouvoit d'ailleurs entièrement livrée à tous ceux qui avoient un intérêt puissant à entretenir ses ressentimens.

Dès le moment où Fénelon avoit été nommé à l'archevêché de Cambrai, il s'étoit regardé comme exclusivement consacré aux besoins de ce vaste diocèse. Dans le temps même où il étoit attaché à la cour par un titre et des fonctions qui sembloient le dispenser des règles ordinaires, il avoit déclaré qu'un devoir, supérieur à ceux de précepteur des enfans de France, lui imposoit des obligations dont rien ne pouvoit le dispenser. Celui qui n'avoit consenti à accepter l'archevêché de Cambrai, qu'à la condition d'y résider neuf mois de l'année, ne pouvoit regarder, ni comme un malheur, ni comme une disgrâce d'y passer le reste de sa vie. Le seul regret qu'éprouva Fénelon, fut de penser que la défaveur où il se trouvoit à la cour le priveroit des moyens de faire, dans son diocèse, tout le bien dont son cœur avoit le sentiment et le besoin ; c'est ce qu'il laisse entrevoir dans une lettre particulière à M. de Beauvilliers [1].

« Je travaille ici doucement, et je ménage les » esprits pour me mettre à portée de leur être » utile; ils m'aiment assez, parce qu'ils me trou- » vent sans hauteur, tranquille et d'une conduite » uniforme; ils ne m'ont trouvé ni rigoureux, ni » intéressé, ni artificieux ; ils se tient assez à moi ; » et nos bons Flamands, tout grossiers qu'ils pa- » roissent, sont plus fins que je ne veux l'être.... » On raisonne en ce pays pour savoir si je suis » exilé ; on le demande à mes gens, et heureuse- » ment on ne me fait point de questions précises; » s'il faut n'en faire point un mystère, je suis tout » prêt, et je dirai l'ordre que j'ai reçu ; il ne faut » point chicaner avec Dieu lorsqu'il veut nous » remplir d'amertume et de confusion : s'il veut » achever de me confondre, jusqu'à me mettre » hors d'état de faire aucun bien, je demeurerai » dans sa maison comme un serviteur inutile, » quoique plein de bonne volonté; je le prie, » mon bon duc, de vous conserver et de vous » combler de ses grâces. Je suis sans doute fâché » de ne vous point voir, vous, la bonne duchesse » et quelques autres amis en très-petit nombre. » Pour tout le reste, je suis ravi d'en être bien » loin ; j'en chante le cantique de délivrance, et » rien ne me coûteroit tant que de m'en rappro- » cher. Pour M. le duc de Bourgogne, je prie » également Dieu tous les jours pour lui ; c'est » le seul service que je puisse lui rendre de loin. »

[1] Lettre de Fénelon à M. de Beauvilliers, 1er septembre 1697. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 196.

VII.

Séminaire de Cambrai.

Le premier objet que se proposa Fénelon, dans le gouvernement ecclésiastique de son diocèse, fut de perfectionner l'établissement du séminaire de Cambrai. Il savoit, par expérience, tous les avantages que l'Eglise avoit déjà recueillis de ces institutions qui peuvent seules préparer aux générations suivantes une succession d'ecclésiastiques élevés dans la piété, dans la science de leur état et dans l'habitude d'une sainte discipline. Ces institutions étoient encore assez récentes dans l'Eglise : on en devoit la première idée au concile de Trente [1] ; et c'étoit pour obéir aux saintes inspirations de ce concile, que saint Charles Borromée en avoit fait à Milan l'heureux essai. Les séminaires qu'il y avoit fondés avoient rapidement contribué à établir une sage réforme dans son clergé, et à donner à l'Eglise de Milan cette réputation de science, de mœurs et de régularité qui la distinguoit parmi toutes les Eglises d'Italie. Les guerres civiles et religieuses, qui désolèrent la France pendant quarante ans, n'avoient pas permis aux évêques de ce royaume de réaliser les vœux du concile de Trente ; mais lorsque l'autorité royale fut solidement affermie, et lorsque le gouvernement vigoureux du cardinal de Richelieu eut rétabli l'ordre dans toutes les parties de l'Etat, la Providence suscita le célèbre curé de Saint-Sulpice, M. Olier, qui, le premier, conçut le projet de former une association de prêtres consacrés, par un engagement toujours libre et toujours volontaire, à l'éducation ecclésiastique. Il parvint, par ses seuls moyens, et avec le seul ascendant de la confiance et de la vertu, à élever en peu de temps cet utile établissement, qui depuis a servi de modèle à toutes les institutions du même genre, répandues dans tout le royaume.

Fénelon, élevé au séminaire de Saint-Sulpice, sous la direction des premiers coopérateurs de M. Olier, témoin des vertus simples et modestes, de l'esprit de piété, de désintéressement, de paix et de soumission, qui forment le véritable caractère de cette respectable association, devoit désirer avec ardeur de faire jouir le diocèse de Cambrai des bienfaits d'une institution dont sa propre expérience lui avoit fait connoître les précieux avantages.

A peine fut-il arrivé à Cambrai, qu'il réclama l'amitié paternelle de M. Tronson, pour en obtenir

[1] Sess. XXIII, ch. 18.

des ecclésiastiques formés à son école, et pénétrés de son esprit, pour diriger son séminaire de Cambrai. M. Tronson auroit voulu sincèrement concourir au succès de ses vues ; il y étoit porté par sa tendre affection pour Fénelon et par le sentiment des avantages qui devoient en résulter pour l'Eglise, dans un diocèse aussi important que celui de Cambrai ; mais divers obstacles s'opposèrent long-temps à l'exécution de ce projet. M. Tronson ne pouvoit suffire à l'empressement d'un grand nombre d'évêques qui lui avoient présenté des demandes du même genre. Il ne vouloit offrir à l'archevêque de Cambrai que des sujets éprouvés, dignes de répondre à sa confiance et de seconder ses intentions. Ces sujets se trouvoient déjà placés dans d'autres diocèses. Les évêques, qui recueilloient les fruits de leurs vertus et de leurs talents, ne pouvoient consentir à se priver de ces coopérateurs si précieux de leur apostolat [1].

Les lettres de Fénelon à M. Tronson attestent » sa vive impatience. « Je vous conjure, lui écri- » voit-il [2], par l'intérêt de l'Eglise, et par toute » l'amitié que vous m'avez témoignée, de faire un » effort pour me donner de bons sujets. Le bon » cœur de M. Gaye, sa franchise, ses manières » propres à se faire aimer, son zèle, son expé- » rience, sa tendresse pour moi, et la mienne pour » lui, font que je serai ravi de l'avoir ; mais peut- » on espérer de le déraciner de Tulle ? il y a déjà » plus d'un an que nous l'espérons, et rien n'a- » vance. S'il n'y avoit rien de bien solide et de bien » prochain à attendre, il faudroit au moins me le » déclarer franchement ; afin que nous cherchas- » sions de quoi le remplacer ; mais si nous ne pou- » vons espérer un sujet qui m'est si cher, je vous » supplie d'avoir la bonté de délibérer avec lui sur » les autres directeurs qui pourroient venir l'aider. » En cas qu'il ne pût pas venir tout-à-fait si tôt, » ne pourriez-vous pas nous envoyer d'abord un » premier directeur qui fût un peu fort, et qui » suffit, en attendant M. Gaye, pour gouverner » le séminaire sous M. l'abbé de Chanterac ? Celui- » ci, comme vous savez, a l'expérience de ces » sortes de maisons, avec beaucoup de génie, de » piété et de sagesse pour conduire doucement. » Quand je vous demande un directeur un peu fort » sous le supérieur, c'est que je connois le besoin » du pays ; on y est fort opposé au séminaire ; les » docteurs de Louvain et de Douai en méprisent » les études et en craignent la réforme. Notre » clergé est assez exercé sur les subtilités scolasti- » ques, mais que tout cela ne vous fasse aucune » peur. Donnez-moi des gens pour enseigner, qui » aient un sens droit et un peu d'ouverture, avec » de la bonne volonté ; je vous réponds que tout » ira bien ; je prendrai moi-même garde à tout ; » je les conduirai dans les commencemens, et je » les autoriserai ; je verrai et soutiendrai tout. » M. l'abbe de Chanterac, qui est également sage » dans la conduite et ferme dans le dogme, nous » aidera ; personne ne dira rien. Ce que vos gens » ne sauront pas d'abord, ils auront le loisir de » l'apprendre. Donnez-moi de bons cœurs avec » un esprit droit, je me charge de vous les mettre » en bon chemin ; je vivrai en frère avec eux. Je » ne vous demande ni politesse, ni talens qui » éblouissent ; je ne veux que du sens grossier et » une volonté bien gagnée à Dieu. Si vous avez » de quoi nous donner plus que cela, ce se » au-delà de mon attente ; mais comptez qu'au » point que j'aime votre corps, vous devez faire » un effort pour me secourir. Je suis assuré qu'ils » m'aimeront, quand nous aurons un peu vécu » ensemble ; ils ne me trouveront, s'il plaît à » Dieu, ni délicat, ni jaloux, ni défiant, ni iné- » gal, ni entêté ; voilà ce que j'espère de Dieu, » et nullement de moi. Voyez donc, avec vos » messieurs, l'aumône que vous pouvez me faire » dans ma mendicité ; il y a ici des biens infinis » à faire. Les ouvriers de confiance me manquent ; » je ne les laisserai manquer de rien, s'ils me » viennent de chez vous. En attendant, aimez- » moi toujours du véritable amour, qui est celui » de Dieu ; aimez aussi notre pauvre séminaire, » et ne doutez jamais, s'il vous plaît, ni de la » reconnoissance tendre, ni de la vénération sin- » gulière avec laquelle je suis tout à vous sans » réserve. »

Fénelon ajoutoit, dans une autre lettre [1] à M. Tronson : « Malgré tous vos refus, je ne puis » cesser de désirer encore des ouvriers de Saint- » Sulpice pour mon séminaire. Si Dieu le veut, il » vous en donnera l'ouverture et les facilités ; s'il » ne le veut pas, j'aurai du moins la consolation » de l'avoir désiré. »

La disette de sujets fut d'abord la seule raison qui ne permit pas à M. Tronson de remplir les vues et les espérances de Fénelon pour le séminaire de Cambrai ; mais un sentiment de délicatesse engagea ensuite Fénelon lui-même à suspendre ses instances et l'exécution de son premier plan. Lorsqu'il se vit exposé aux violens orages que ses démêlés avec les trois prélats les plus accrédités de la cour avoient suscités contre lui, il craignit avec raison de compromettre l'existence et la tranquillité d'une congrégation qui lui étoit chère, et de l'envelopper dans sa disgrâce. Il crut même devoir renoncer momentanément à la douceur et à la consolation d'entretenir avec M. Tronson une correspondance dont on auroit peut-être cherché à faire un sujet de reproche à ce respectable ecclésiastique. On voit, par une lettre que M. Tronson lui écrivit après sa condamnation et sa soumission, qu'il étoit digne d'apprécier tout le mérite d'un procédé aussi délicat. « Je ne saurois trop vous remercier, Monsei- » gneur [2], de m'avoir fait connoître la continuation » de votre amitié, et que la cessation de tout com- » merce n'a été qu'un effet de votre bonté, qui a » voulu éviter de me commettre en rien, et a cru » devoir ménager les intérêts de Saint-Sulpice, » qui lui sont chers. C'est une grâce dont je ne » puis assez vous remercier... Plût à Dieu que cette » lettre vous pût faire connoître tous les sentimens » de mon cœur, vous verriez combien il est sincè- » rement à vous. »

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. VIII, p. 389. — [2] Lettre de Fénelon, à M. Tronson, 6 janvier 1697. *Ibid.* p. 390.

[1] Du 28 février 1698. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 336. — [2] Lettre de M. Tronson à Fénelon, 1699. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 530.

VIII.

Gouvernement de son séminaire.

Ce ne fut que dans les derniers temps de sa vie que Fénelon parvint à surmonter tous les obstacles qu'on avoit mis à l'exécution de son plan, et qu'il réussit enfin, comme nous le rapporterons, à confier la direction de son séminaire à la congrégation de Saint-Sulpice. Mais dans cet intervalle, il crut devoir le rapprocher de ses regards, et le placer sous sa surveillance immédiate. Son séminaire étoit établi près de Valenciennes, à huit lieues de sa résidence; il le rappela à Cambrai, et il chargea l'abbé de Chanterac de tous les détails qui concernoient la discipline et le régime intérieur.

Cette disposition lui donna la facilité de connoître et de juger par lui-même tous les sujets qui se destinoient au saint ministère. Il donnoit des instructions à ses séminaristes pendant les temps de retraite et aux fêtes particulières de la communauté; il assistoit à l'examen de tous les ecclésiastiques admis à se présenter pour recevoir les ordres. Cet examen se faisoit à l'archevêché, sous ses yeux et sous sa direction; il y mettoit un appareil assez solennel pour avertir les aspirans de ne se présenter qu'après des études suffisantes, et une familiarité assez encourageante pour donner à la jeunesse timide et modeste la facilité de développer ses dispositions et ses talens. Il résultoit de cette discipline uniforme, invariable et constamment suivie pendant tout son épiscopat, qu'il n'existoit pas un seul ecclésiastique dans son diocèse, qui, avant d'avoir reçu la prêtrise, n'eût été examiné cinq fois par Fénelon lui-même. Mais il ne se bornoit pas à cette surveillance générale; il savoit que ces sortes d'examens ne sont pas toujours un moyen infaillible d'apprécier le mérite ou les dispositions; ils sont nécessairement ou trop rapides, ou trop abrégés pour donner la mesure exacte de la science et de la capacité. Une facilité naturelle et confiante peut offrir quelquefois l'apparence de l'instruction, et séduire la bienveillance des juges; un excès de modestie ou de timidité peut ne pas laisser apercevoir, dans tout leur éclat, des talens réels et une science plus profonde. C'étoit pour parer à ce double inconvénient, que Fénelon s'étoit imposé la règle de faire lui-même des conférences une fois par semaine dans son séminaire. Ces conférences ressembloient à de simples entretiens familiers; tous ces jeunes ecclésiastiques pouvoient indifféremment lui opposer leurs doutes, leurs questions, leurs objections. On doit bien croire que ces questions et ces objections auroient pu souvent paroître ou frivoles ou déplacées à des hommes d'un rang et d'un mérite bien inférieur à celui de Fénelon, mais il ne paroissoit pas s'en apercevoir; il les écoutoit avec une patience et une bonté qui ne se démentoient pas un seul instant. Souvent même il affectoit d'être frappé d'une objection assez commune, pour se ménager la facilité de remonter aux principes, de les développer avec plus d'étendue, de les graver plus profondément dans ces esprits encore jeunes et flexibles, et de les mettre eux-mêmes sur la voie de trouver la solution qu'ils demandoient et qu'ils cherchoient. On a remarqué, dans tous les temps, que les hommes vraiment supérieurs sont toujours les plus indulgens et les plus encourageans pour la jeunesse et l'inexpérience. Les demi-savans s'étonnent au contraire qu'on n'ait pas la force de s'élever au niveau de leurs conceptions; ils soupçonnent dans les autres un défaut d'intelligence, lorsqu'ils devroient s'accuser eux-mêmes de l'obscurité de leurs idées ou de leur langage.

Nous devons ces détails à un homme très-instruit [1], qui a passé avec Fénelon les cinq dernières années de sa vie, qui assistoit souvent à ces conférences [2], « et qui ne cessoit d'admirer la » condescendance vraiment évangélique avec la- » quelle Fénelon daignoit, à l'exemple de Jésus- » Christ, se rendre simple avec les simples, en- » fant avec les enfans, pour insinuer dans tous les » cœurs et dans tous les esprits l'amour de la vé- » rité, de la vertu et de la piété. »

IX.

Trait de modération de Fénelon.

Cette surveillance habituelle, que Fénelon exerçoit sur tous les ecclésiastiques de son diocèse, dès leur première jeunesse, lui avoit donné la facilité de connoître leur caractère, leurs dispositions, la portée de leur esprit, leurs bonnes et leurs mauvaises qualités; et ils se servoit de cette connoissance pour les employer dans la suite aux fonctions qu'il les jugeoit propres à remplir avec succès. Un fait, dont la tradition est venue jusqu'à nous, offre un exemple frappant du discernement et de la modération de Fénelon dans une circonstance où il avoit assez montré la première de ces deux qualités, et où il eut grand besoin de faire usage de la seconde.

Fénelon racontoit [3] qu'un homme distingué de son diocèse, qu'il ne nomma pas, vint un jour le prier avec instance de rétablir dans une paroisse un curé que l'archevêque de Cambrai avoit cru devoir en retirer pour des fautes considérables. Il se rendit, quoiqu'avec peine, à cette demande, qu'on ne manqua pas d'accompagner de toutes les assurances les plus fortes d'un entier changement de conduite de la part de cet ecclésiastique. Quelque temps après, il donna lieu aux mêmes plaintes qui avoient provoqué sa destitution. Son protecteur, le même qui avoit sollicité son rétablissement avec tant de chaleur, et qui avoit eu tant de peine à vaincre la résistance que lui opposait Fénelon, vint trouver ce prélat, et lui dénonça avec vivacité les scandales que ce curé donnoit à tous les habitans de sa paroisse. Fénelon se tut. Cet homme, redoublant de vivacité, reprocha à l'archevêque de Cambrai la faute qu'il avoit faite d'avoir rétabli dans ses fonctions un pasteur si peu digne d'un si saint ministère. Fénelon se tut encore; il ne crut pas même devoir faire remarquer à cet homme l'inconséquence de ses démarches. Une des personnes devant lesquelles Fénelon rapportoit ce

[1] M. de Ramsai. — [2] Vie de Fénelon. — [3] Manuscrits.

fait particulier, prit la liberté de lui demander s'il croyoit être entièrement exempt de reproche, de n'avoir pas au moins averti ce protecteur inconsidéré de sa propre légèreté. Fénelon se tut encore. Son silence sembloit dire que lui seul avoit eu tort, et qu'il auroit dû être plus ferme à refuser ce qu'il n'auroit pas dû accorder contre sa propre conviction.

Ce n'étoit pas seulement sur les ecclésiastiques élevés dans son séminaire, sous ses yeux, qu'il exerçoit une surveillance aussi suivie ; il se regardoit comme étroitement obligé d'apporter la même attention à la conduite, aux mœurs et aux dispositions des ecclésiastiques de son diocèse, qui suivoient le cours de leurs études à Paris. Dans l'impossibilité de les connoître et de les juger par lui-même, il croyoit ne devoir les avancer dans les ordres sacrés que sur les témoignages les plus propres à lui inspirer la confiance la plus entière et la plus absolue. On peut se faire une idée de la délicatesse de conscience qu'il portoit dans l'exercice de cette partie de son ministère, par la lettre suivante, adressée à un de ses neveux [1] :

« J'ai prié M. Léchassier, mon cher neveu, de » vouloir bien se charger de l'examen de la vo- » cation et de la conduite des ecclésiastiques de » mon diocèse, qui se trouveront à Paris, et qui » ne pourront pas venir ici recevoir l'ordination, » après avoir passé par les épreuves de mon sémi- » naire. Comme ces cas-là reviennent assez sou- » vent, j'ai cru, à l'exemple des plus saints évê- » ques, devoir m'adresser à quelque communauté » fixe, dont le supérieur fît en quelque façon, à » cet égard, les deux fonctions de supérieur et » de vicaire-général. D'ailleurs, il m'a paru que » je devois me fixer à Saint-Sulpice. C'est une » maison où j'ai été nourri, que ma famille a » toujours chérie et révérée, long-temps avant » que je fusse au monde. Je connois la piété et » l'exactitude qui y règnent. Quoique je sois de- » puis long-temps hors de commerce avec eux, » je ne puis ni cesser de les estimer, ni m'empê- » cher de les préférer à toute autre maison pour » cet examen. J'ai même envoyé à M. Léchassier » le démissoire pour M. Gaignot. Ainsi je ne puis » plus changer cet engagement. M. Gaignot ne » peut s'adresser qu'à M. Léchassier. C'est à lui à » prendre ses mesures pour le contenter comme » mon grand-vicaire dans cette fonction. Si M. Lé- » chassier décide pour son ordination, je n'exa- » minerai rien après lui, et je croirai sa vocation » bien éprouvée, quand il l'enverra pour recevoir » les ordres. J'estime et j'honore avec une sincère » affection les autres communautés; mais je n'y » connois personne, et je ne veux avoir qu'un seul » homme d'une piété et d'une sagesse connue, à » qui j'adresse ces sortes d'affaires. Je vous con- » jure, mon cher neveu, de faire entendre tout » ceci, le plus doucement qu'il vous sera possible, » aux personnes qui vous ont parlé. Je ne voudrois » jamais que faire plaisir; mais il faut suivre quel- » que ordre, et ne s'en départir pas facilement, » quand on a cru avoir de fortes raisons pour l'é- » tablir, surtout quand on s'y est déjà engagé. »

[1] Lettre de Fénelon à un de ses neveux, 1er décembre 1706. *Corresp. de Fénelon*, t. VIII, p. 397.

X.

Du genre de vie de Fénelon à Cambrai.

La vie de Fénelon à Cambrai étoit paisible, uniforme, solitaire. Il en fait lui-même la peinture dans une lettre à l'abbé de Beaumont, son neveu, depuis évêque de Saintes. Il paroissoit redouter qu'un ecclésiastique qui vouloit s'attacher à lui, ne fût effrayé d'un genre de vie aussi sérieux, et ne pût en soutenir long-temps la continuelle et pesante uniformité. « Pourroit-il se » résoudre à mener une vie solitaire [1], uniforme » et continuellement sédentaire, après en avoir » mené une si active au dehors et si variée? Aura- » t-il la santé, le goût, la patience nécessaires » pour cette vie égale, régulière comme le mou- » vement d'une pendule? D'ordinaire, les natu- » rels propres aux emplois laborieux, qui regar- » dent le peuple, ne sont point propres à ce tra- » vail secret et tranquille. C'est tomber dans un » ennui et une langueur très-difficile à soutenir. » Il est difficile à la longue de s'accommoder » d'un travail toujours insensible et comme en- » terré. »

Fénelon avoit contracté dès sa jeunesse l'habitude de n'accorder que quelques heures au sommeil, et de se lever de grand matin. Il disoit tous les jours la messe dans sa chapelle, et tous les samedis à sa métropole. C'étoit le jour qu'il avoit consacré à y confesser indistinctement tous ceux qui se présentoient. Il dînoit à midi, suivant l'usage de ces temps anciens; il commençoit par bénir la table; elle étoit servie avec une sorte de magnificence ; mais cette magnificence n'étoit qu'un devoir de sa place et une bienséance de son rang; car il étoit impossible de porter la sobriété à un degré plus remarquable; il ne mangeoit que des nourritures douces, de peu de suc, et en très-petite quantité, et ne buvoit que d'un vin blanc très-foible de couleur et de force. On attribuoit à cette sobriété, poussée peut-être à l'excès, son extrême maigreur. Tous les ecclésiastiques attachés à son service étoient admis à sa table ; ce qui étoit alors regardé comme un trait singulier de modestie et de bonté; les évêques des siéges les plus éminens entretenoient ordinairement une table particulière pour leurs secrétaires et pour leurs aumôniers [2]. On ne comptoit jamais moins de treize ou quatorze personnes à la table de l'archevêque de Cambrai. Tout annonçoit autour de lui l'ordre, la noblesse et l'abondance. Le manuscrit dont nous empruntons ces détails, et dont l'auteur ne peut pas être soupçonné d'un excès de prévention pour Fénelon, rapporte que l'archevêque de Cambrai laissoit toujours à sa table la liberté d'un entretien aisé, doux et même gai. Fénelon parloit à son tour, et se plaisoit à faire parler tous ceux qui mangeoient avec lui. Tout ce qui l'environnoit s'étoit modelé sur son exemple et sur ses manières toujours nobles et décentes. L'auteur que nous venons de citer observa avec

[1] Lettre de Fénelon, du 4 novembre 1701. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 418. — [2] Manuscrits.

une espèce d'étonnement le ton habituel de liberté, de politesse et d'égalité qui régnoit dans l'intérieur de cette maison, sans que les parens et les amis de l'archevêque de Cambrai se permissent jamais la plus foible démonstration de hauteur ou de supériorité envers qui que ce fût [1]. *J'y ai trouvé en vérité*, écrit-il, *plus de modestie et de pudeur qu'ailleurs, tant dans la personne du maître, que dans les neveux et autres.*

Rien ne peut être comparé à la politesse noble, facile et naturelle, dont l'archevêque de Cambrai faisoit les honneurs de sa table et de sa maison. Tout étranger qui y étoit admis étoit toujours placé à sa droite, quel que fût son titre et son rang, surtout si c'étoit un ecclésiastique. Fénelon ne se séparoit jamais du fidèle abbé de Chanterac, qui étoit toujours placé à sa gauche. Après dîner, on se réunissoit à sa grande chambre à coucher, qu'il n'habitoit jamais, et qui étoit uniquement consacrée à la représentation. Il faisoit mettre au-dessus de lui tout étranger qu'il recevoit, fût-ce un simple ecclésiastique. Il passoit environ une heure à s'entretenir avec cette société intime, uniquement composée de parens, d'amis ou d'ecclésiastiques, qui le chérissoient comme leur père, et le vénéroient comme le modèle de toutes les vertus qui honorent le plus l'humanité. Cette distraction, si simple et si innocente, n'étoit pas même entièrement perdue pour les devoirs de son administration. On mettoit devant Fénelon une petite table, et ses secrétaires et ses aumôniers lui présentoient à signer les différentes expéditions qu'il avoit ordonnées; ils recevoient en même temps ses instructions sur les détails dont ils étoient chargés. Il se retiroit ensuite dans son cabinet, où il restoit renfermé jusqu'à huit heures et demie, lorsque le temps ou la saison ne lui permettoit pas de se promener, ou qu'il n'étoit pas obligé d'assister aux offices divins, aux exercices de son séminaire, ou aux différens bureaux d'administration qui étoient soumis à sa surveillance.

Un peu avant neuf heures, on se réunissoit pour souper. Fénelon ne se permettoit le soir que l'usage des œufs ou des légumes, dont il ne faisoit même que goûter.

Avant dix heures du soir, il demandoit si tous ses gens étoient rassemblés; on les faisoit entrer dans sa grande chambre, et là, en leur présence et en celle de toute sa famille, et de tout ce qui composoit sa maison, un aumônier lisoit la formule des prières du soir, et le prélat donnoit ensuite sa bénédiction

La seule distraction de Fénelon, au milieu de ses travaux, de ses peines, de ses souvenirs, peut-être de ses regrets, étoit la promenade; il ne connoissoit point d'autre amusement, ni d'autre récréation; c'étoit le seul plaisir qu'il promettoit à ceux de ses parens et de ses amis qu'il invitoit à venir partager sa retraite. Toutes ses lettres particulières expriment la satisfaction si pure et si douce qu'il éprouvoit dans cette utile et innocente distraction. « Nous avons eu de beaux jours, » écrivoit-il à l'abbé de Beaumont; nous nous » sommes promenés; mais vous n'y étiez pas [2].... » Je fais des promenades toutes les fois que le » temps et mes occupations me le permettent; » mais je n'en fais aucune sans vous y désirer..... » Je m'amuse, je me promène, je me trouve en » paix dans le silence devant Dieu. Oh! la bonne » compagnie! on n'est jamais seul avec lui; on » est seul avec les hommes qu'on ne voudroit » point écouter. Soyons souvent ensemble, mal- » gré la distance des lieux [1]. Par le centre qui » rapproche et qui unit toutes les lignes, il n'y a » pas loin de Cambrai à Barège; ce qui est un ne » peut être distant...... Je passe en paix mes jours » sans ennui, et le temps étant trop court pour » mes occupations, j'aurois un plaisir d'amitié qui » me manque, si je voyois quelques personnes » absentes [2]. »

Ce goût lui étoit commun avec Cicéron, qui laisse si souvent transpirer dans ses lettres le plaisir qu'il trouvoit à se reposer des agitations de Rome, à l'aspect des beautés simples et touchantes de la nature; c'étoit en se promenant avec ses amis, et en y mêlant d'utiles entretiens, qu'il retrouvoit ce calme et cette espèce de fraîcheur que le silence et l'air de la campagne semblent apporter à l'esprit et au corps, souvent fatigués par les études sérieuses et le travail trop sédentaire du cabinet. Fénelon mêloit toujours, à l'exemple de Cicéron, des sujets d'entretiens utiles et agréables à la douceur de se retrouver avec ses amis dans ses courses champêtres. Tous ses contemporains attestent « que personne [3] ne possédoit » mieux que lui l'heureux talent d'une conver- » sation aisée, légère, et toujours décente; que » son commerce étoit enchanteur, et que sa piété » facile, égale, n'effarouchoit jamais, et se faisoit » respecter; que jamais il ne vouloit avoir plus » d'esprit que ceux à qui il parloit; qu'il se met- » toit à la portée de chacun, sans le faire jamais » sentir; en sorte qu'on ne pouvoit le quitter sans » chercher à le retrouver. »

Lorsque dans ses promenades il rencontroit des paysans, il s'asseyoit avec eux sur le gazon, les interrogeoit, les consoloit. Souvent il alloit les visiter dans leurs cabanes; lorsqu'ils lui offroient un repas champêtre, il l'acceptoit avec plaisir, et se mettoit à table avec leur famille.

Il paroît que la révolution, qui a dénaturé tant d'idées morales et fait méconnoître tant de vertus n'a point entièrement effacé les traces profondes que les vertus de Fénelon avoient laissées dans le cœur des Flamands. Des transports de joie ont éclaté naguères à Cambrai, au moment où l'on a retrouvé ses cendres que l'on croyoit dispersées par la tempête de la révolution. On doit accueillir avec de justes éloges cette espèce d'expiation des cruels outrages faits à la mémoire de tant de bienfaiteurs de l'humanité, qui, sans avoir laissé un nom aussi éclatant que Fénelon, avoient des droits aussi sacrés à la reconnoissance et à la piété publique.

[1] Manuscrits. — [2] Au marquis de Fenelon.

[1] Le marquis de Fenelon étoit alors à Barège, pour guérir des suites d'une blessure qu'il avoit reçue à l'armée. — [2] Voyez la Correspondance de Fénelon avec sa famille. *Œuvres de Fén.*, t. VII. — [3] Mémoires de M. de Saint-Simon.

XI.

Ses visites dans son diocèse.

Fénelon faisoit les visites de son diocèse avec une assiduité que les troubles de la guerre n'ont jamais pu suspendre. Ce fut à sa réputation personnelle, à l'éclat de ses malheurs, à l'admiration de toute l'Europe pour le *Télémaque*, et à l'intérêt qu'inspire un grand homme dans la disgrâce, qu'il dut la liberté de parcourir toutes les parties de son diocèse occupées par les armées ennemies. Les Anglais, les Allemands, les Hollandais rivalisoient d'estime et de vénération avec les habitans de Cambrai pour leur archevêque. Toutes les différences de religion et de secte, tous les sentimens de haine et de jalousie qui séparoient les nations, disparoissoient en sa présence. Il fut souvent obligé de tromper l'empressement des armées ennemies, pour échapper aux honneurs qu'elles vouloient lui rendre. Il refusa les escortes militaires qu'elles lui offroient pour assurer le paisible exercice de ses fonctions religieuses ; et, sans autre cortége que quelques ecclésiastiques, il traversoit les campagnes désolées par la guerre. Son passage n'étoit remarqué que par les bienfaits et les consolations qu'il apportoit au milieu de tant d'infortunes, et par la suspension des désordres et des calamités que les armées traînent à leur suite. Les peuples respiroient au moins en paix pendant ces intervalles trop courts, et les visites pastorales de Fénelon pouvoient être appelées la *trêve de Dieu*.

XII.

Sermons de Fénelon.

Fénelon prêchoit régulièrement les carêmes dans quelques-unes des églises de sa ville ; et, à certains jours solemnels, dans son église cathédrale. Les sermons d'une année ne revenoient jamais dans les suivantes. Il donnoit aux mêmes sujets une forme nouvelle, sans avoir jamais besoin de se copier. Il n'y avoit pas une des paroisses des villes et des campagnes qu'il n'eût visitée, et où il n'eût accompagné sa visite d'une instruction pour le peuple.

XIII.

Principes de Fénelon sur l'éloquence de la chaire.

Il a exposé, dans ses *Dialogues sur l'Eloquence de la Chaire*, l'idée qu'il s'étoit faite du ministère de la parole évangélique, et il l'a justifiée par les considérations les plus plausibles. Quelque opinion que l'on adopte sur ce sujet, il est au moins bien certain qu'il n'a fait qu'exprimer un sentiment dont il étoit convaincu, et auquel il s'est conformé toute sa vie.

Fénelon pensoit que les prédicateurs ne doivent point composer des discours qui aient besoin d'être appris et débités par cœur. « Considérez, dit-» il [1], tous les avantages qu'apporte dans la tribune » sacrée un homme qui n'apprend point par cœur. » Il se possède, il parle naturellement, il ne parle » point en déclamateur, les choses coulent de » source ; ses expressions (si son naturel est riche » pour l'éloquence) sont vives et pleines de mou-» vement. La chaleur même qui l'anime, lui fait » trouver des expressions et des figures qu'il n'au-» roit pu préparer dans son étude. L'action ajoute » une nouvelle vivacité à la parole, ce qu'on » trouve dans la chaleur de l'action, est autre-» ment sensible et naturel ; il a un air négligé et » ne sent point l'art. Ajoutez qu'un orateur habile » et expérimenté proportionne les choses à l'im-» pression qu'il voit qu'elles font sur l'auditeur ; » car il voit fort bien ce qui entre et ce qui n'en-» tre pas dans l'esprit, ce qui attire l'attention, » ce qui touche le cœur, ce qui ne fait point ces » effets. Il reprend les mêmes choses d'une autre » manière ; il les revêt d'images et de comparaisons » plus sensibles, ou bien il remonte aux principes » d'où dépendent les vérités qu'il veut persuader ; » ou bien il tâche de guérir les passions qui em-» pêchent ces vérités de faire impression. Voilà le » véritable art d'instruire et de persuader ; sans » ces moyens, on ne fait que des déclamations » vagues et infructueuses. Voyez combien l'ora-» teur qui ne parle que par cœur est loin de ce » but. Représentez-vous un homme qui n'oseroit » dire que sa leçon ; tout est nécessairement com-» passé dans son style. On peut dire de lui ce » qu'on disoit d'Isocrate : Sa composition est meil-» leure à être lue qu'à être prononcée. D'ailleurs, » quoi qu'il fasse, ses inflexions de voix sont uni-» formes, et toujours un peu forcées. Ce n'est » point un homme qui parle ; c'est un orateur qui » récite ou qui déclame ; son action est con-» trainte ; ses yeux, trop arrêtés, marquent que » sa mémoire travaille, et il ne peut s'abandonner » à un mouvement extraordinaire, sans se mettre » en danger de perdre le fil de son discours. L'au-» diteur, voyant l'art si à découvert, bien loin » d'être saisi et transporté hors de lui-même, ob-» serve froidement tout l'artifice du discours. »

Fénelon ramène à cette occasion [2] un passage de saint Augustin, qui dit : « *Que les prédicateurs* » *doivent parler d'une manière encore plus claire* » *et plus sensible que les autres, parce que la cou-* » *tume et la bienséance ne permettant pas de les* » *interroger, ils doivent craindre de ne se propor-* » *tionner pas assez à leurs auditeurs* ; *c'est pour-* » *quoi,* ajoute saint Augustin, *ceux qui appren-* » *nent leurs sermons mot à mot, et qui ne peuvent* » *répéter et éclaircir une vérité jusqu'à ce qu'ils* » *remarquent qu'on l'a comprise, se privent d'un* » *grand fruit.* On doit voir par-là, observe Fé-» nelon, que saint Augustin se contentoit de pré-» parer les choses dans son esprit sans mettre » dans sa mémoire toutes les paroles de ses ser-» mons. »

Mais ce passage de saint Augustin indique également que, du temps même de ce Père, un grand nombre de prédicateurs composoient et récitoient par cœur leurs sermons.

Fénelon convenoit que, pour pouvoir exercer

[1] Dialogues sur l'éloquence de la chaire. — [2] *Ibid.*

avec succès le ministère de la parole, sans le secours de la mémoire et d'une composition préparée [1], « il falloit une méditation sérieuse des » premiers principes, une connoissance étendue » des mœurs, la lecture de l'antiquité, de la force » de raisonnement et d'action...... Mais, ajoutoit- » il, quand même ces qualités ne se trouveroient » pas éminemment dans un homme, il ne lais- » seroit pas de faire de bons discours, pourvu » qu'il ait de la solidité d'esprit, un fonds raison- » nable de science, et quelque facilité de parler. » Dans cette méthode, comme dans l'autre, il y » auroit divers degrés d'orateurs. »

Il n'étoit pas moins opposé aux divisions et sous-divisions généralement adoptées dans les sermons. Il prétendoit [2] « que ces divisions n'y in- » troduisent qu'un ordre apparent; qu'elles des- » sèchent et gênent le discours; qu'elles le cou- » pent en deux ou trois parties, qui interrompent » l'action de l'orateur et l'effet qu'elle doit pro- » duire; qu'elles forment ordinairement deux ou » trois discours différens, qui ne sont unis que » par une liaison arbitraire. » Il rapporte à ce sujet, « que les Pères de l'Eglise ne s'étoient point » astreints à cette méthode, que saint Bernard, » le dernier d'entr'eux, marque souvent des divi- » sions, mais qu'il ne les suit point, et qu'il ne » partage pas ses sermons; que les prédications » ont été encore long-temps après sans être divi- » sées, et que c'est une invention très-moderne, » qui nous vient de la scolastique. »

Fénelon auroit désiré que les prédicateurs s'attachassent davantage à instruire les peuples de l'histoire de la religion [3]. « Dans la religion, disoit- » il, tout est tradition, tout est histoire, tout est » antiquité. La plupart des prédicateurs n'instrui- » sent pas assez, et ne prouvent que foiblement, » faute de remonter à ces sources.... On parle tous » les jours au peuple, de l'Ecriture, de l'Eglise, » des deux lois, du sacerdoce de Moïse, d'Aaron, » de Melchisédech, des prophéties, des apôtres, » et on ne se met point en peine de lui appren- » dre ce que signifient toutes ces choses, et ce » qu'ont fait ces personnes-là. On suivroit vingt » ans bien des prédicateurs, sans apprendre la » religion comme on doit la savoir. » Il auroit voulu « qu'un prédicateur expliquât assidûment » et de suite, au peuple, outre le détail de l'E- » vangile et des mystères, l'origine et l'institu- » tion des sacremens, les traditions, les disci- » plines, l'office et les cérémonies de l'Eglise. » Par-là, on prémuniroit les fidèles contre les » objections des hérétiques; on les mettroit en » état de rendre raison de leur foi, et de toucher » même ceux d'entre les hérétiques qui ne sont » point opiniâtres. Toutes ces instructions affer- » miroient la foi, donneroient une haute idée de » la religion, et feroient que le peuple profiteroit » pour son édification de tout ce qu'il voit dans » l'Eglise; au lieu qu'avec l'instruction superfi- » cielle qu'on lui donne, il ne comprend presque » rien de tout ce qu'il voit, et il n'a même qu'une » idée très-confuse de ce qu'il entend dire au pré- » dicateur.... On leur donne dans l'enfance un » petit catéchisme sec [1], et qu'ils apprennent par » cœur sans en comprendre le sens; après quoi » ils n'ont plus, pour instruction, que des ser- » mons vagues et détachés. »

Fénelon fait des observations également curieuses sur l'usage assez moderne de fonder tout un sermon sur un texte isolé [2]. « Cet usage vient » de ce que les pasteurs ne parloient jamais au- » trefois au peuple de leur propre fonds; ils ne » faisoient qu'expliquer les paroles du texte de » l'Ecriture. Insensiblement on a pris la coutume » de ne plus suivre toutes les paroles de l'Evan- » gile; on n'en explique plus qu'un seul endroit, » qu'on nomme le texte du sermon. Si on ne fait » pas une explication exacte de toutes les parties » de l'Evangile, il faut au moins en choisir les » paroles qui contiennent les vérités les plus im- » portantes et les plus proportionnées au besoin » du peuple; mais il arrive souvent qu'un pré- » dicateur tire d'un texte tous les sermons qu'il » lui plaît; il détourne insensiblement la matière » pour ajuster son texte avec le sermon qu'il a » besoin de débiter. »

Il auroit voulu [3] « que le prédicateur, quel » qu'il fût, fît ses sermons de manière qu'ils ne » fussent point fort pénibles, et qu'ainsi il pût » prêcher souvent; qu'en conséquence les ser- » mons devroient être courts, afin que le prédi- » cateur pût, sans s'incommoder et sans lasser le » peuple, prêcher tous les dimanches après l'E- » vangile. Il rappelle l'exemple de ces anciens » évêques, qui étoient fort âgés et chargés de » tant de travaux, et qui ne faisoient pas autant » de cérémonie que nos prédicateurs pour parler » au peuple au milieu de la messe, qu'ils disoient » eux-mêmes solennellement tous les dimanches. » Il paroît regretter qu'on ait changé l'ancien » usage de l'Eglise qui plaçoit le sermon à l'office » du matin, immédiatement après l'Evangile; au » lieu, ajoute-t-il assez naïvement, *que le som- » meil surprend quelquefois aux sermons de l'après- » midi* [4]. »

[1] Dialogues sur l'éloquence de la chaire. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.*

[1] C'étoit ce défaut d'instruction suffisante pour le plus grand nombre des fidèles, qui avoit frappé de bonne heure Bossuet et Fénelon; et ce fut à leur sollicitation que l'abbé Fleury composa son *Catéchisme historique*, qui a si parfaitement rempli toutes leurs vues. — [2] Dialogues sur l'éloquence de la chaire. — [3] *Ibid.* — [4] Fénelon rapporte qu'il s'endormit une fois à l'un de ces sermons de l'après-midi, et qu'il fut réveillé brusquement par la véhemence avec laquelle le prédicateur éleva tout-à-coup la voix. Il crut d'abord que c'étoit pour faire entendre avec plus d'attention le morceau le plus éloquent de son discours; point du tout, c'étoit pour avertir simplement ses auditeurs que le dimanche suivant il prêcheroit sur la pénitence. « Cet avertissement fait avec tant » de fracas, m'auroit fait rire, dit Fénelon, si le respect du » lieu et de l'action ne m'eût retenu. » (*Dialogues sur l'éloquence de la chaire.*) — Fénelon étoit apparemment un peu sujet à s'endormir aux sermons de l'après-midi. Il racontoit au maréchal de Maubourg (Jean-Hector Dufay), qui se trouvoit a Cambrai pendant la guerre de la succession, qu'il fut une fois apostrophé en chaire, dans la chapelle de Versailles, en présence du Roi et de toute la cour, par le père Séraphin, capucin, prédicateur célèbre à cette époque, par la simplicité et l'onction évangélique qu'il mettoit dans ses sermons. L'abbe de Fénelon dormoit: le père Séraphin s'interrompit, et dit à haute voix: « Réveillez cet abbé qui dort, et » qui n'est peut-être au sermon que pour faire sa cour au Roi. » Louis XIV, toute la cour, et Fénelon lui-même, ne purent que rire de l'apostrophe un peu brusque du bon religieux.

Lorsque Fénelon semble ainsi regretter quelques anciens usages, auxquels on en a fait succéder d'autres qui lui paroissoient moins utiles, il est bien éloigné de donner son opinion comme une autorité; il paroît même craindre qu'on ne veuille traduire de simples réflexions comme une censure. « Ce n'est pas à nous, dit-il, à régler la » discipline; chaque temps a ses coutumes selon » les conjonctures : respectons toutes les tolé- » rances de l'Eglise; et, sans aucun esprit de » critique, formons, *selon notre idée*, un vrai » prédicateur. »

N'oublions pas nous-mêmes que lorsque Fénelon exposoit ainsi ses idées sur l'éloquence de la chaire, il ne faisoit que se rendre compte à lui-même de ses propres sentimens sur l'objet que s'étoit proposé l'Eglise par le ministère de la parole évangélique, et sur la méthode la plus propre à recueillir tous les fruits qu'elle avoit droit d'en attendre. Il n'avoit point écrit ces *Dialogues* pour le public, et, quoiqu'il les eût composés dans sa jeunesse, on ne les a imprimés qu'après sa mort. On ne peut donc lui supposer l'intention d'avoir voulu critiquer les abus qu'il croyoit apercevoir dans la méthode de quelques prédicateurs, ni la frivole prétention de produire un système nouveau et singulier; il ne faisoit qu'exprimer ce qu'il pensoit et ce qu'il sentoit; il étoit si convaincu qu'un prédicateur devoit se borner à méditer profondément son sujet, sans s'astreindre à la composition d'un discours écrit et récité de mémoire, qu'il s'est conformé toute sa vie aux maximes qu'il s'étoit faites sur l'éloquence de la chaire, et qu'il a établies dans ses *Dialogues*.

XIV.

Manuscrits originaux des sermons de Fénelon.

Nous avons les manuscrits originaux d'un très-grand nombre de ses sermons, ou plutôt des plans de ses sermons; car il ne faisoit que jeter sur le papier les traits principaux; ces traits sont même indiqués avec une telle rapidité, que la plupart des mots s'y trouvent écrits par abréviation; ce n'étoient point des appuis qu'il plaçoit pour assurer la marche de son discours, c'étoient plutôt des barrières qu'il opposoit à son étonnante facilité : il paroissoit craindre de s'abandonner à la fécondité de son imagination, qui lui offroit une trop grande abondance d'idées [1].

Le peu de sermons qu'on a imprimés de Fénelon ne sont que des discours assez rapidement écrits, qu'il avoit composés dans sa jeunesse pour quelques circonstances particulières, et non pas de véritables sermons.

[1] Nous avons fourni à l'estimable éditeur des *Sermons choisis de Fénelon*, imprimés en 1803 par la Société typographique, le plan d'un de ces sermons. On l'y trouvera imprimé avec la plus parfaite exactitude, sur un plan figuré conforme au manuscrit original.

XV.

Discours de Fénelon au sacre de l'électeur de Cologne

Le seul sermon que Fénelon ait cru devoir composer par écrit, et selon la méthode ordinaire, est le discours qu'il prononça le 1er mai 1707, pour le sacre de Joseph-Clément de Bavière, électeur de Cologne [1], Il crut devoir cette espèce de forme respectueuse au rang d'un prince qui avoit vivement désiré de recevoir l'onction épiscopale de ses mains, et à la présence de l'électeur de Bavière son frère [2]. Ce sermon étoit un discours d'appareil pour une grande cérémonie, et non pas un objet d'instruction pour les simples fidèles; mais il suffit pour permettre de penser que Fénelon auroit pu monter à la suite de Bossuet et de Bourdaloue dans la tribune sacrée, s'il n'eût pas préféré à la gloire de l'éloquence le mérite d'instruire avec simplicité, les fidèles confiés à sa charité pastorale. « La première partie du discours pour le » sacre de l'électeur de Cologne est écrite avec » l'énergie et l'élévation de Bossuet; la seconde » suppose une sensibilité qui n'appartient qu'à Fé- » nelon [3]. » C'est le jugement qu'en a porté M. le cardinal Maury; et un tel témoignage, rendu à Fénelon par un admirateur éclairé de Bossuet, et par un des orateurs de notre siècle, qui a offert les meilleurs préceptes et les plus beaux modèles d'éloquence, peut bien balancer l'opinion de ceux qui pensent qu'il n'étoit pas donné à Fénelon d'être orateur.

Fénelon n'a pas laissé, il est vrai, la réputation d'un *orateur*, dans le sens qu'on attache communément à cette expression. On a vu que ses principes sur l'*éloquence de la chaire* sembloient même lui interdire ces grands mouvemens oratoires [4] « qui forcent les esprits, entraînent les » cœurs, et ne permettent que l'admiration et le » silence. » L'étonnante facilité avec laquelle il parloit et il écrivoit, se seroit soumise avec peine à cette laborieuse composition qu'exige l'ambition de revêtir d'images éclatantes des pensées fortes et sublimes. Il est même assez remarquable que l'homme de son siècle, qui a passé pour avoir le plus d'*esprit* [5], n'a jamais voulu faire parler son *esprit*; c'étoit toujours son ame qui parloit à l'ame de ses lecteurs ou de ses auditeurs. C'est probablement par cette raison que son style a toujours la même couleur dans ses sermons, dans ses lettres et dans ses écrits. Son accent et son langage sont toujours l'expression du sentiment; et lorsque, dans une ame vertueuse, le sentiment n'est point exalté par la passion, son expression est toujours calme, douce et pure comme la vertu.

Il falloit que ce caractère particulier de Fénelon

[1] Joseph-Clément de Bavière, électeur de Cologne, évêque de Liége, de Ratisbonne et d'Hildesheim, mort le 12 novembre 1723. — [2] Maximilien-Emmanuel, né le 11 juin 1662, électeur de Bavière depuis 1679, mort le 26 février 1726, âgé de 64 ans — [3] *Essai sur l'Eloquence de la chaire*. n. 74. — [4] Eloge de Bossuet par l'abbé de Choisi, devant l'Académie française, en 1704. — [5] C'est Bossuet lui-même qui l'a fait entendre.

fût bien remarquable et bien remarqué par ses contemporains, puisque ce fut le trait principal sous lequel La Bruyère le montra à la France et à son siècle, avant même que Fénelon fût devenu si célèbre par ses controverses avec Bossuet, et par la gloire et les malheurs que *Télémaque* fit rejaillir sur lui.

« On sent, disoit La Bruyère [1], la force et l'ascendant de ce rare esprit, *soit qu'il prêche de génie et sans préparation*, soit qu'il prononce un » discours étudié et oratoire, soit qu'il explique » ses pensées dans la conversation. *Toujours* » *maître de l'oreille et du cœur de ceux qui l'écoutent, il ne leur permet pas d'envier ni tant d'élévation, ni tant de facilité, de délicatesse, de politesse : on est assez heureux de l'entendre.* »

Fénelon ne présentoit jamais aux hommes les maximes de la religion et de la vertu comme des devoirs à remplir, mais comme des moyens de bonheur pour eux-mêmes, et leur bonheur comme nécessaire au sien. C'étoit toujours un ami qu'ils interrogeoient, qu'ils entendoient, qu'ils retrouvoient en lui ; comment n'auroient-ils pas aimé celui qui paroissoit les aimer pour eux-mêmes : comment auroient-ils résisté à la douce persuasion que la voix de la plus tendre amitié faisoit entrer dans leur cœur [2]. « Cette tendresse réci-» proque, entre le pasteur et les fidèles confiés à » ses soins, faisoit, dit l'abbé Trublet, une grande » partie de l'éloquence du célèbre archevêque de » Cambrai. »

Les jugemens contradictoires que l'on porte si souvent sur le mérite des grands hommes, viennent presque toujours de la manie de leur assigner des rangs, en les comparant entre eux, comme si l'on pouvoit comparer ce qui n'est susceptible d'aucune comparaison. Il seroit bien plus simple d'examiner s'ils ont atteint le but qu'ils se proposoient en s'abandonnant à l'impulsion de leur génie : on pourroit seulement alors donner la préférence au genre qui les caractérise d'une manière plus marquée, selon que l'on y seroit porté par son goût, son génie, son caractère particulier ; mais il n'en résulteroit aucune prééminence entre ces illustres rivaux de gloire et de vertus, puisqu'ils seroient arrivés également au terme auquel ils aspiroient. Un homme de goût et d'esprit, qui nous a laissé un parallèle ingénieux entre Pascal, Bossuet et Fénelon, nous paroît avoir évité heureusement cet écueil ; et il n'est aucun des admirateurs de ces trois grands hommes qui ne puisse souscrire au jugement qu'il en a porté, en évitant de confondre le caractère de leur génie et les titres de leur gloire.

Après avoir parlé avec la plus juste admiration du génie et du talent de Bossuet et de Pascal, le marquis de Vauvenargues s'écrie : « Mais toi, qui » les as surpassés en aménité et en grâces, ombre » illustre, aimable génie, toi qui fis régner la » vertu par l'onction et par la douceur, *pourrois-je* » *oublier la noblesse et le charme de ta parole lorsqu'il est question d'éloquence?* Né pour cultiver » la sagesse et l'humanité dans les rois, ta voix » ingénue fit retentir au pied du trône les calamités du genre humain foulé par les tyrans, et » défendit contre les artifices de la flatterie la » cause abandonnée des peuples. Quelle bonté de » cœur, quelle sincérité se remarquent dans tes » écrits! Quel éclat de paroles et d'images! Qui » sema jamais tant de fleurs dans un style si naturel, si mélodieux et si tendre! qui orna jamais » la raison d'une si touchante parure! Oh que » de trésors d'abondance dans ta riche simplicité! » O noms consacrés par l'amour et par les respects » de tous ceux qui chérissent l'honneur des lettres! » restaurateurs des arts, pères de l'éloquence, lumières de l'esprit humain, que n'ai-je un rayon » du génie qui échauffa vos profonds discours, pour » vous expliquer dignement et marquer tous les » traits qui vous ont été propres! *Si l'on pouvoit* » *mêler des talens si divers, peut-être qu'on voudroit penser comme Pascal, écrire comme Bossuet, parler comme Fénelon; mais, parce que la* » *différence de leur style venoit de la différence de* » *leurs pensées et de leur manière de sentir les* » *choses, ils perdroient beaucoup tous les trois si* » *l'on vouloit rendre les pensées de l'un par les expressions de l'autre. On ne souhaite point cela* » *en les lisant, car chacun d'eux s'exprime dans* » *les termes les plus assortis au caractère de ses* » *sentimens et de ses idées*; ce qui est la véritable » marque du génie. Ceux qui n'ont que de l'esprit empruntent successivement toute sorte de » tours et d'expressions; ils n'ont pas un caractère » distinctif. »

XVI.

Réflexions sur les principes de Fénelon pour l'éloquence de la chaire.

On peut sans doute avoir une opinion différente de celle de Fénelon sur l'éloquence de la chaire ; on peut élever des objections très-raisonnables sur les difficultés que présente la méthode si simple et si facile en apparence, qu'il propose dans ses *Dialogues*.

La plus forte de ces objections sera toujours la réunion si rare de talens, de facilité, de connoissances et même de vertus, qu'exigeroit cette disposition habituelle à manier la parole sur toutes sortes de sujets, avec assez de force, d'attraits et d'onction, pour *prouver, peindre et toucher* : car tel doit être le but de l'orateur, selon Fénelon luimême [1].

C'étoit un beau spectacle, et rien ne donne peut-être une plus magnifique idée de la religion, que de voir le précepteur des enfants des Rois, l'auteur de *Télémaque,* celui dont l'esprit, la grâce, la douce et insinuante éloquence avoit charmé la cour de Louis XIV ; celui qui avoit étonné et souvent embarrassé Bossuet par la fécondité et la subtilité de son génie; cet archevêque de Cambrai, dont le nom étoit en vénération dans toute l'Europe; Fénelon, en un mot, monter dans la chaire d'un temple rustique pour prêcher à des villageois de Flandre, dans un langage approprié à la simplicité de leurs mœurs et à la foiblesse de leur intelligence, et en

[1] Discours de La Bruyère à l'Académie française. 15 juin 1693. — [2] Réflexions sur l'Eloquence, par l'abbé Trublet.

[1] Voyez, au sujet de cette opinion de Fénelon, les *Pièces justificatives* du livre quatrième, n. I.

descendre pour expliquer ensuite le catéchisme à leurs enfans.

Fénelon a montré, par tous les écrits qui nous sont restés de lui, qu'il avoit assez d'éclat dans l'imagination, d'instruction dans l'esprit, de sensibilité dans l'ame, de richesse et de facilité dans l'expression pour être *orateur.* Nous ne disons pas qu'il se fût jamais élevé jusqu'à la hauteur de Bossuet : il n'y a eu qu'un Bossuet : mais on voit, dans ces mêmes *Dialogues sur l'Eloquence de la chaire*, où il se montre si sévère contre l'éloquence, combien il étoit pénétré du langage de l'Ecriture, de ce livre qui est la source et l'inspiration de toute éloquence.

« L'Ecriture, dit Fénelon [1], surpasse en naïveté, en vivacité, en grandeur, tous les écrivains » de Rome et de la Grèce. Jamais Homère même » n'a approché de la sublimité de Moïse dans ses » cantiques, particulièrement le dernier, que tous » les enfants des Israélites devoient apprendre par » cœur. Jamais nulle ode grecque ou latine n'a pu » atteindre à la hauteur des psaumes; par exemple, » celui qui commence ainsi : *Le Dieu des dieux*, » *le Seigneur a parlé, et il a appelé la terre*, sur- » passe toute imagination humaine. Jamais Ho- » mère, ni aucun autre poète, n'a égalé Isaïe pei- » gnant la majesté de Dieu, aux yeux duquel les » *royaumes ne sont qu'un grain de poussière*; *l'uni-* » *vers, qu'une tente qu'on dresse aujourd'hui et* » *qu'on enlève demain.* Tantôt ce prophète a toute » la douceur et toute la tendresse d'une éclogue, » dans les riantes peintures qu'il fait de la paix ; » tantôt il s'élève jusqu'à laisser tout au-dessous » de lui. Mais qu'y a-t-il, dans l'antiquité profane, » de comparable au tendre Jérémie, déplorant les » maux de son peuple ; ou à Nahum, voyant de » loin, en esprit, tomber la superbe Ninive sous les » efforts d'une armée innombrable. On croit voir » cette armée; on croit entendre le bruit des armes » et des charriots ; tout est dépeint d'une manière » vive qui saisit l'imagination ; il laisse Homère » loin derrière lui. Lisez encore Daniel, dénonçant » à Balthasar la vengeance de Dieu toute prête à » fondre sur lui, et cherchez, dans les plus su- » blimes originaux de l'antiquité, quelque chose » qu'on puisse leur comparer. Au reste, tout se » soutient dans l'Ecriture; tout y garde le caractère » qu'il doit avoir, l'histoire, le détail des lois, les » descriptions, les endroits véhémens, les mystères, » les discours de morale ; enfin, il y a autant de » différence entre les poètes profanes et les pro- » phètes, qu'il y en a entre le véritable enthou- » siasme et le faux. Les uns, véritablement inspi- » rés, expriment sensiblement quelque chose de » divin; les autres, s'efforçant de s'élever au-dessus » d'eux-mêmes, laissent toujours voir en eux la » foiblesse humaine. »

Les extraits que nous venons de donner des *Dialogues sur l'Eloquence de la chaire*, suffisent pour justifier le jugement qu'en a porté M. le cardinal Maury. On peut dire avec lui et en s'appuyant de son autorité [2], « qu'on doit les regarder comme » le meilleur livre didactique pour les prédica- » teurs, et que toutes les règles de l'art y sont » fondées sur le bon sens et sur la nature. »

[1] Dialogues sur l'Eloquence. — [2] Eloge de Fénelon.

Cependant cet ouvrage, si estimé par un orateur qui s'est montré lui-même si supérieur dans tous les genres d'éloquence, n'étoit qu'un ouvrage de la jeunesse de Fénelon ; sa modestie lui avoit défendu d'en apprécier tout le mérite; il dédaigna de le faire connoître et de le laisser imprimer pendant sa vie : il a fallu que le zèle éclairé de ses parens et de ses amis l'arrachât, après sa mort, à l'obscurité où il l'avoit relégué parmi ses nombreux manuscrits.

XVII.

Des *Lettres spirituelles* de Fénelon.

Si les sermons de Fénelon n'ont point placé son nom parmi les grands orateurs de la chaire [1], ses *Lettres spirituelles* ont peut-être contribué à assurer à la religion des conquêtes plus solides, plus durables et plus précieuses que les triomphes de l'éloquence [2]. « Il y a deux sortes de chaleur dans » l'éloquence, une chaleur de conviction et une » chaleur de sentiment. Un homme, fortement » convaincu d'une vérité, en parle fortement, par » exemple, Bourdaloue ; un autre, vivement tou- » ché d'un sentiment, l'exprime d'une manière » vive et touchante; c'est le caractère de Fénelon. » De simples lettres, que Fénelon écrivoit dans la confiance de l'amitié, qu'il ne se donnoit pas même la peine de relire, puisqu'on n'y apercevoit jamais aucune rature ni aucun changement dans les expressions ; de simples réponses adressées à des personnes qui le consultoient ou qui l'interrogeoient; des notes fugitives où il s'abandonne, par une effusion spontanée, à tous les sentimens d'un cœur passionné pour la vertu, sont devenues, après sa mort, un recueil précieux où les ames religieuses vont encore puiser le goût et les maximes de la piété la plus sublime et la plus pure. C'est avec Fénelon qu'elles aiment à se recueillir dans le silence de *cette vie intérieure* où l'ame, détachée de toutes les affections humaines, semble remonter à sa noble origine en se plaçant en la présence de la divinité seule, pour y vivre de son amour, y contempler sa gloire, et participer, autant qu'il est en elle, au bonheur de la posséder un jour dans toute sa plénitude [3]. « Quel grand » maître de la vie spirituelle que Fénelon ! et que » ce maître est aimable! que de grâces! que d'onc- » tion ! que d'ardeur ! Jamais il ne fut un plus » beau génie, un cœur plus tendre, une ame plus » belle. Nicole pense, Fénelon sent : quel homme » que celui qui les eût réunis ! »

Mais on se tromperoit fort, si on se persuadoit, sur le titre que l'on a donné à ce recueil de lettres, qu'elles ne s'adressent qu'à des personnes déjà exercées par une longue habitude dans les pratiques de la plus haute piété et dans toutes les œuvres de la perfection chrétienne. Les gens même du monde, ceux du moins qui ont conservé le sentiment et le goût des vertus morales, et qui n'ont pas entièrement abjuré les premiers principes du christia-

[1] Cependant parmi ces sermons, auxquels Fénelon attachoit lui-même si peu de prix, on distinguera toujours son *Sermon pour le jour des Rois*, plein de grandes beautés. — [2] Réflexions sur l'Eloquence, par l'abbé Trublet. — [3] *Ibid.*

nisme, y trouveroient des règles de conduite applicables à toutes les circonstances, et à tous les événemens qui se rencontrent si souvent dans le cours de la vie. Il n'est aucune des conditions les plus élevées de la société, dans laquelle on ne pût faire un usage utile des maximes répandues dans un grand nombre de ces lettres; il en est plusieurs qui sont écrites à des personnes appelées à remplir des devoirs à la cour, ou à suivre avec gloire la carrière militaire, ou à exercer des fonctions publiques, et qui se montroient animées du noble désir de mériter une considération personnelle, indépendante des honneurs attachés aux titres et aux dignités. On sera surtout frappé, en parcourant quelques-unes de ces lettres, de la science du monde et des observations fines et profondes, qui échappent involontairement et sans effort à Fénelon dans l'abandon et la rapidité d'une correspondance qu'il supposoit ne devoir jamais être lue que de ceux à qui elle étoit adressée.

C'est ainsi, qu'en écrivant à un jeune homme de la cour, né avec des inclinations vertueuses, mais qui n'avoit pas la force de se défendre de cette mollesse et de cette espèce d'apathie, qu'on s'étonne de rencontrer quelquefois dans l'âge de l'effervescence et de l'activité, Fénelon cherche à le prémunir contre les suites d'une disposition capable de rendre inutiles les qualités les plus estimables.

« Ce que vous avez le plus à craindre [1], c'est la » mollesse et l'amusement. Ces deux défauts sont » capables de jeter dans les plus affreux désordres » les personnes mêmes les plus résolues à prati- » quer la vertu, et les plus remplies d'horreur » pour le vice. La mollesse est une langueur de » l'ame qui l'engourdit, et qui lui ôte toute vie » pour le bien. Elle fait même autant de mal se- » lon le monde, que selon Dieu. Un homme mou » et amusé ne peut jamais être qu'un pauvre » homme, et s'il se trouve dans de grandes places, » il n'y sera que pour se déshonorer. La mollesse » ôte à l'homme tout ce qui peut faire les qualités » éclatantes. Un homme mou n'est pas un homme : » c'est une demi-femme. L'amour de ses commo- » dités l'entraîne toujours, malgré ses plus grands » intérêts. Il ne sauroit cultiver ses talens, ni ac- » quérir les connoissances nécessaires dans sa » profession, ni s'assujettir de suite au travail dans » les fonctions pénibles, ni se contraindre long- » temps pour s'accommoder au goût et à l'humeur » d'autrui, ni s'appliquer courageusement à se » corriger. C'est le *paresseux* de l'Ecriture, qui » veut et ne veut pas; qui veut de loin ce qu'il faut » vouloir; mais à qui les mains tombent de lan- » gueur dès qu'il regarde le travail de près. Que » faire d'un tel homme? il n'est bon à rien. Les » affaires l'ennuient; la lecture sérieuse le fatigue; » le service d'armée trouble ses plaisirs; l'assi- » duité même de la cour le gêne; tout son temps » lui échappe; il ne sait ce qu'il en fait. Demandez- » lui ce qu'il a fait de sa matinée, il n'en sait » rien, car il a vécu sans songer s'il vivoit; il a » dormi le plus tard qu'il a pu, s'est habillé fort » lentement, a parlé au premier venu, a fait plu- » sieurs tours dans sa chambre, a entendu non- » chalamment la messe; le dîner est venu : l'après- » dînée se passera comme le matin, et toute la vie » comme cette journée. Encore une fois, un tel » homme n'est bon à rien; il ne faudroit que l'or- » gueil pour ne se pouvoir supporter soi-même » dans un état si indigne d'un homme. Le seul » honneur du monde suffit pour faire crever » l'orgueil de dépit et de rage, quand on se voit » si imbécille.

» Il faut même craindre que vos sentimens de » religion, se mêlant avec votre mollesse, ne vous » engagent peu à peu dans une vie sérieuse et par- » ticulière, qui aura quelques dehors réguliers, » et qui, dans le fond, n'aura rien de solide. Vous » compterez pour beaucoup de vous eloigner des » compagnies folles de la jeunesse, et vous ne vous » apercevrez pas que la religion ne sera que votre » prétexte pour les fuir; c'est que vous vous trou- » verez gêné avec eux; c'est que vous n'aurez pas » les manières enjouées et étourdies qu'ils cher- » chent. Tout cela vous enfoncera, par votre propre » goût, dans une vie plus sérieuse et plus sombre; » mais craignez que ce ne soit un sérieux aussi » vide et aussi dangereux que leurs folies gaies. » Un sérieux mou, où les passions règnent triste- » ment, fait une vie obscure, lâche, corrompue, » dont le monde même, tout monde qu'il est, ne » peut s'empêcher d'avoir horreur. Ainsi, peu à » peu, vous quitteriez le monde, non pour Dieu, » mais pour vos passions, ou du moins pour une » vie indolente, qui ne seroit guère moins con- » traire à Dieu, et qui ne seroit guère plus mépri- » sable selon le monde que les passions même les » plus dépravées. »

Après avoir cherché à inspirer à ce jeune homme une honte salutaire du mépris et de l'inconsidération où pourroit le conduire la mollesse de son caractère, Fénelon lui trace un plan simple et facile pour l'emploi de son temps et l'usage habituel de la vie.

Il lui prescrit d'abord une grande fidélité à ses devoirs de religion et quelques pratiques particulières de piété compatibles avec son âge et son état; et il le ramène ensuite au genre de vie qui convient naturellement à un homme appelé à avoir une existence honorable dans la société.

« Il faut voir civilement tout le monde dans les » lieux où tout le monde va, à la cour, chez le » roi, à l'armée, chez les généraux. Il faut tâcher » d'acquérir une certaine politesse, qui fait qu'on » défère à tout le monde avec dignité. Nul air de » gloire, nulle affectation, nul empressement; sa- » voir traiter chacun selon son rang, sa réputation, » son mérite, son crédit; au mérite, l'estime; à » la capacité accompagnée de droiture et d'ami- » tié, la confiance et l'attachement; aux dignités, » la civilité et la cérémonie : ainsi satisfaire au » public par une honnête représentation; dans ces » lieux, où il n'est question que de représenter, » saluer et traiter bien en passant tout le monde, » mais entrer en conversation avec peu de gens. » La mauvaise compagnie déshonore, surtout un » jeune homme en qui tout est encore douteux. Il » est permis de voir fort peu de gens, mais il n'est » pas permis de voir les gens désapprouvés. Ne » vous moquez point d'eux comme les autres, mais » écartez-vous doucement.

[1] Lettres spirituelles. *Corresp. de Fénelon*, t. VIII, p. 471.

» Autant qu'une retraite vide est déshonorante, » autant une retraite occupée et pleine des devoirs » de sa profession, élève-t-elle un homme au-dessus » de tous ces fainéans, qui n'apprennent jamais » leur métier. Quand on saura que vous travaillez » à n'ignorer rien dans l'histoire et dans la guerre, » personne n'osera vous attaquer sur la dévotion ; » la plupart même ne vous en soupçonneront » point ; ils croiront seulement que vous êtes un » sage ambitieux. Par ce réglement de vie, vous » pouvez vous dispenser d'être avec la folle jeu- » nesse; et par-là vous pourrez être retiré, pour » vous donner tout à Dieu et aux devoirs de l'état » où la Providence vous a mis. »

» Voilà à peu près les choses qui regardent le » commerce public ; il y a encore le commerce de » certains amis d'une amitié superficielle ; il ne » faut point compter sur eux, ni s'en servir sans » un grand besoin ; mais il faut autant qu'on le » peut les servir, et faire en sorte qu'ils vous soient » obligés. Il n'est pas nécessaire que ces gens-là » soient tous d'un mérite accompli; il suffit de lier » commerce extérieur avec ceux qui passent pour » les plus honnêtes gens.

» Pour les vrais amis, il faut les choisir avec de » grandes précautions, et par conséquent se borner » à un fort petit nombre. Point d'ami intime qui » ne craigne Dieu, et que les pures maximes de » religion ne gouvernent en tout. Choisissez, au- » tant que vous pourrez, vos amis dans un âge » un peu au-dessus du vôtre; vous en mûrirez plus » promptement. A l'égard des vrais et intimes » amis, un cœur ouvert ; rien pour eux de secret, » que le secret d'autrui, excepté dans les choses » où vous pourriez craindre qu'ils ne fussent pré- » occupés. »

Fénelon écrivoit à un militaire d'un âge plus avancé, qui avoit été le jouet des passions de la jeunesse, qui vouloit sincèrement revenir de ses égaremens, mais qui étoit arrêté par cette espèce de honte et d'embarras, que l'on éprouve quelquefois à montrer un changement subit dans ses mœurs et dans sa manière de vivre [1] : « Vous devez » vous laisser voir tel que vous êtes, c'est-à-dire » comme un vrai chrétien.... A la vérité, on doit » cacher aux yeux du monde tout ce qu'il n'est » point nécessaire de lui montrer ; mais il faut » qu'il sache que vous voulez être chrétien, que » vous renoncez au vice, que vous fuyez l'im- » piété. Le vrai moyen de s'épargner de longues » importunités et de dangereuses tentations, c'est » de ne demeurer point neutre. Quand un homme » se déclare hautement pour la religion, d'abord » on murmure; mais bientôt on se tait ; on s'ac- » coutume à le laisser faire ; les mauvaises compa- » gnies prennent congé, et cherchent parti ail- » leurs. »

« Je ne vous demande qu'une chose [2], écrit » Fénelon à un homme qui montroit encore des » doutes sur les vérités de la religion : Je ne vous » demande que de suivre simplement la pente du » fond de votre cœur pour le bien, comme vous » avez suivi autrefois les passions mondaines pour » le mal. Toutes les fois que vous voudrez exami- » ner les fondemens de la religion, vous recon- » noîtrez sans peine qu'on n'y peut opposer rien » de solide, et que ceux qui la combattent, ne le » font que pour ne se point assujettir aux règles » de la vertu....

» Ne raisonnez point [1], ne croyez que votre » propre cœur, qui vous parle en ce moment. » Consultez vos amis gens de bien, que vous » connoissez pour sincères ; demandez-leur s'ils » se repentent d'être revenus à Dieu, et s'ils ont » été ou trop crédules, ou trop hardis dans leur » conversion : ils ont été dans le monde comme » vous; demandez-leur s'ils regrettent de l'avoir » quitté.

» Défiez-vous de votre esprit [2] qui vous a sou- » vent trompé. *Le mien m'a tant trompé, que je* » *ne dois plus compter sur lui......* Encore une » fois, défiez-vous des savans et des grands rai- » sonneurs ; ils seront toujours un piége pour » vous, et vous feront plus de mal que vous ne » ne sauriez leur faire de bien. Ils languissent au- » tour des questions, et ne parviennent jamais à » la science de la vérité. Ils sont comme les con- » quérans qui ravagent le monde, sans le posséder.

» De bonne foi [3], qu'avez-vous de solide et de » précis à opposer aux vérités de la religion? Rien » qu'une crainte d'être gêné et de mener une » vie triste et pénible ; ce n'est qu'à force d'es- » timer la religion, de sentir sa juste autorité et » de voir tous les sacrifices qu'elle inspire, que » vous la craignez et que vous n'osez vous livrer » à elle. Mais permettez-moi de vous dire que » vous ne la connoissez pas encore aussi douce et » aussi aimable qu'elle est. Vous voyez ce qu'elle » ôte, mais vous ne voyez pas ce qu'elle donne. » Vous exagérez ses sacrifices, sans envisager ses » consolations. Non, elle ne laisse aucun vide » dans le cœur ; elle ne vous fera faire que les choses » que vous voudrez faire, et que vous voudrez » préférer à toutes les autres qui vous ont si long- » temps séduit.

» Qu'attendez-vous ? que Dieu fasse des mira- » cles pour vous convaincre? Nul miracle ne vous » ôteroit cette irrésolution d'amour-propre qui » craint d'être sacrifié. Que voulez-vous? des » raisonnemens sans fin? Les raisonnemens ne » guériront jamais la plaie de votre cœur. Vous » raisonnez, non pour conclure et exécuter, mais » pour douter, vous excuser et demeurer en pos- » session de vous-même.

» Faites taire votre esprit. Faut-il s'étonner que » l'infini surpasse nos raisonnemens qui sont si » foibles et si courts? Voulez-vous mesurer Dieu » et ses mystères par vos vues? Seroit-il infini, si » vous pouviez le mesurer, et sonder toutes ses » profondeurs? »

Il est peu de professions dans la société, il est peu de circonstances dans la vie, pour lesquelles on ne retrouve dans les *Lettres spirituelles* de Fénelon, des maximes et des règles de conduite aussi simples et aussi raisonnables que celles que nous venons de rapporter. On est d'abord étonné que de simples lettres, écrites de confiance et d'abandon, dictées, pour ainsi dire, pour le be-

[1] Lettre du 14 octobre 1688. *Corresp. de Fénelon*, t. VIII, p. 508. — [2] *Ibid.*, p. 466.

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. VIII, p. 467. — [2] *Ibid.*, p. 218. — [3] *Ibid.*, p. 471.

soin du moment, offrent un cours de religion et de morale. Mais c'est précisément parce que Fénelon n'a point voulu faire un traité de religion et de morale, qu'il réussit à se faire mieux écouter et entendre. C'étoit simplement avec son cœur qu'il répondoit à ceux qu'un sentiment de confiance en sa vertu portoit à l'interroger et à le consulter; et un cœur comme celui de Fénelon étoit bien savant dans la science de tous les secrets du cœur humain, et bien éloquent dans l'art de l'émouvoir et d'en diriger les mouvemens. C'est cet heureux don de persuader en touchant, qui a valu à Fénelon un genre de gloire qui n'appartient peut-être qu'à lui seul, du moins au même degré [1].

XVIII.

Gouvernement ecclésiastique de Fénelon.

Fénelon apportoit à l'administration de son diocèse le même zèle et le même intérêt qu'à l'instruction chrétienne de ses diocésains. Tous ces détails dont se compose une administration ecclésiastique, et que des hommes bien inférieurs à Fénelon se représentent quelquefois comme indignes d'attirer leur attention, s'ennoblissoient à ses yeux et s'élevoient au rang des devoirs les plus honorables de son ministère. La même main qui avoit tracé au duc de Bourgogne les leçons les plus sublimes pour le gouvernement d'un grand empire, adressoit à des curés et à de simples prêtres des instructions pour le gouvernement d'une paroisse.

Il avoit trouvé son diocèse dirigé par des ecclésiastiques dont les opinions différoient des siennes dans les controverses qui agitoient alors l'Eglise. Il ne crut pas devoir affliger leur vieillesse ni compromettre leur réputation, en les dépouillant des fonctions qu'ils étoient en possession d'exercer; il sut, par la confiance, l'estime et la douceur, les amener à se conformer à ses maximes d'administration sans blesser leurs préjugés, ni faire violence à leur caractère; il examinoit, il régloit, il décidoit lui-même, mais il ne faisoit usage de l'autorité et de la juridiction inhérentes à sa qualité d'évêque qu'après avoir pris l'avis et les lumières de son conseil : ce conseil, composé de ses vicaires-généraux et des membres de son chapitre qu'il jugeoit à propos d'y appeler, s'assembloit régulièrement deux fois la semaine en son palais.

Le diocèse de Cambrai nouvellement réuni à la France par les armes de Louis XIV, s'étendoit sur une partie importante de la Flandre encore soumise à la domination espagnole; il avoit à ménager des esprits peu affectionnés ou du moins peu façonnés encore aux maximes du gouvernement français, et à calmer la jalousie inquiète d'un gouvernement voisin qui paroissoit craindre que Fénelon ne sût trop faire aimer la France à des peuples attirés par sa douceur et ses vertus, et qu'on avoit intérêt à aliéner de Louis XIV, pour se défendre de sa puissance.

[1] Voyez les *Pièces justificatives* du livre quatrième, n. II.

Fénelon se conforma, dans les règles qu'il prescrivit aux pasteurs de son diocèse pour le gouvernement spirituel de leurs paroisses, à deux maximes de saint Augustin, pleines de raison et de sagesse, et qui se tempèrent l'une par l'autre.

La première [1], est « qu'on doit réformer sans » hésiter, autant que les circonstances le permet- » tent, tout ce qui n'est point fondé sur l'autorité » des livres saints, sur les décisions des conciles, » sur la coutume de l'Eglise universelle, sur des » considérations dont l'utilité soit évidente et sen- » sible, et qui n'a été successivement introduite » qu'à la faveur de quelques usages variables des » temps et des lieux. »

Il conclut de ce premier principe, qu'on doit s'attacher à supprimer tout ce qui n'a point été établi par une autorité légitime, et qui ne peut raisonnablement devenir un objet ou un moyen d'édification; qu'il ne suffit point, pour autoriser des abus, d'alléguer la légèreté, la grossièreté et l'indocilité du peuple ou son attachement indiscret à des usages superstitieux confirmés par une longue habitude; que cette excessive facilité à condescendre à l'ignorance de la multitude, ne sert qu'à entretenir en elle des sentimens et des opinions contraires à la pureté et à la dignité de la religion, et offrent aux hérétiques un prétexte apparent de calomnier la sainteté de ses maximes.

La seconde règle de saint Augustin sur la même matière est aussi sage et aussi modérée que la première est exacte et judicieuse. Il pense [2] que « les chrétiens prudens et éclairés doivent se con- » former aux usages adoptés dans les diocèses où » ils sont établis; qu'ils ne doivent se faire aucun » scrupule de se soumettre à des institutions *qui » ne sont ni contre la foi, ni contre les bonnes » mœurs*; qu'ils doivent même éviter avec atten- » tion de devenir un sujet de scandale pour eux- » mêmes et pour les autres, soit en ne suivant » pas les coutumes établies, soit en se séparant » de ceux qui les observent; que souvent, en » voulant introduire des pratiques que l'on sup- » pose plus utiles ou plus régulières, on trouble » et on alarme tous les esprits par des innovations » indiscrètes. »

Fondé sur ces règles de saint Augustin, Fénelon prescrit aux pasteurs de son diocèse de rejeter tout ce qui ne peut être un objet et un moyen d'édification, ou qui conduit évidemment à des

[1] « Omnia quæ neque sanctarum Scripturarum auctoritate » continentur, nec in conciliis episcoporum statuta inveniun- » tur, nec consuetudine universæ Ecclesiæ roborata sunt, sed » pro diversorum locorum diversis temporibus innumerabi- » liter variantur, ita ut vix, aut omninò nunquam inveniri » possint causæ, quas in eis instituendis homines secuti sunt, » ubi facultas tribuitur, sine ulla dubitatione resecanda exis- » timo. » *S. August. Epist.* LV, *ad Januar. n.* 35 (*Oper.* t. II, p. 142.) — [2] « Totum hoc genus liberas habet observationes, » nec disciplina ulla est in his melior gravi prudentique » christiano, quam ut eo modo agat, quo agere viderit ec- » clesiam, ad quam fortè devenerit. Quod enim neque contrà » fidem, neque contra bonos mores esse convincitur, indiffe- » renter est habendum, et propter eorum inter quos vivitur » societatem servandum est. Ad quam fortè ecclesiam veneris, » ejus morem serva, si cuiquam non vis esse scandalo, nec » quemquam tibi... Ipsa enim mutatio consuetudinis, etiam » quæ adjuvat utilitate, novitate perturbat. » *S. August. Epist* LIV, *ad Januar. n.* 2, 3, 6. (*P.* 124, 126.)

opinions superstitieuses ; mais il les invite en même temps à conserver avec soin tout ce qui n'est contraire ni à la foi ni aux bonnes mœurs, et qui peut entretenir dans le peuple des sentimens plus religieux ou exciter en lui le désir de mener une vie plus chrétienne ; que non-seulement on doit alors éviter d'improuver ces pieuses coutumes, mais qu'on doit même les confirmer par l'exemple et l'autorité ; que par ce sage tempérament on parvient également à détourner le peuple de toutes les idées superstitieuses, et à réprimer la témérité de ces censeurs chagrins et austères qui, sous prétexte de réformer quelques usages abusifs, voudroient réduire toutes les saintes cérémonies de la religion à un culte sec et stérile. Il gémit avec saint Augustin de ce qu'il est des hommes ignorans, foibles et crédules qui semblent attacher autant de prix à des pratiques extérieures qu'à l'observation des préceptes contenus dans les livres sacrés, pour la conversion du cœur et la réforme des mœurs. On ne peut sans doute, dit Fénelon, approuver une pareille illusion, quoique la sagesse prescrive quelquefois de ne pas les censurer avec trop d'amertume, pour éviter de scandaliser des ames véritablement pieuses, ou d'effaroucher des esprits inquiets et ombrageux [1]. « Si je suis donc forcé, ajoute-t-il, « *par la crainte d'un plus grand mal*, *de tolérer* » quelques-unes de ces coutumes qui ne paroissent pas suffisamment autorisées par les lois et » les règles de l'Eglise, je suis bien éloigné de les » approuver et de les conseiller. »

Il faut encore rappeler que Fénelon avoit à gouverner un peuple extrêmement attaché à ses usages et à ses pratiques, un peuple qui avoit long-temps vécu sous la domination espagnole, et dont il étoit nécessaire de ménager avec douceur les préventions et les habitudes. C'est ce qui lui fait dire avec saint Augustin [2], « qu'il ne faut point cher- » cher à extirper de pareils abus avec trop de du- » reté et des formes trop impérieuses ; que l'ins- » truction plutôt que le commandement, de » sages avis, plutôt que des menaces, doivent ame- » ner peu à peu ces sortes de réforme ; que c'est » toujours ainsi qu'on doit se conduire avec la » multitude ; qu'on ne peut exercer utilement la » sévérité qu'envers les délits particuliers ; que si » les supérieurs ecclésiastiques sont quelquefois » forcés d'emprunter le langage des menaces et » des peines, ce ne doit être qu'avec l'accent de » la douleur et du regret, et en s'appuyant » de l'autorité des livres saints, qui dénoncent un » Dieu vengeur ; c'est toujours Dieu qui doit » parler dans leur bouche, et c'est Dieu seul, et » non pas ses ministres, qu'on doit redouter dans » les menaces qu'ils prononcent en son nom. C'est » ainsi que les personnes vraiment pieuses, ou qui » sont sur le chemin de la piété, seront peu à peu » éclairées, et qu'à leur exemple la multitude cé- » dera insensiblement aux invitations pressantes » de la douceur et de la charité. »

[1] « Itaque hujus modi ritus adventitios, qui extra ritum » ab Ecclesà in manualibus comprobatum, temerè vagantur, » dolentes quidem tolerare cogimur, minime verò suademus.» (*Rituel de Cambrai*, die 20 august. 1707.) — [2] « Absit verò » ut in tanto munere obeundo ab illà aurea Augustini sen- » tentià unquàm recedant ; *non ergò aspere, quantùm exis- » timo, non duriter, non modo imperioso ista tollantur ; » magis docendo, quàm jubendo, magis monendo, quàm » comminando ;* sic enim agendum est cum multitudine ; » severitas autem exercenda est in peccata paucorum, et si » quid minarum, cum dolore fiat, de Scripturis comminando » vindictam futuram, ne nos ipsi in nostrà potestate, sed » Deus in nostro sermone timeatur. Ita prius monebuntur » spirituales vel spiritualibus proximi, quorum auctoritate, » et lenissimis quidem, sed instantissimis admonitionibus » cætera multitudo frangatur. » (*Rituel de Cambrai.*)

Dans l'impossibilité, ou plutôt dans la crainte où étoit Fénelon, de réformer trop brusquement des abus consacrés par le temps, il recommandoit [1] aux pasteurs de son diocèse « de ne pas » au moins laisser introduire dans leurs paroisses » de nouveaux usages sans autorisation, en cé- » dant trop facilement au penchant du peuple, » ou sous prétexte de donner plus d'aliment à la » piété. »

XIX.

Esprit de sagesse et de conciliation de Fénelon.

Ces sages principes n'étoient point pour Fénelon une vaine théorie, et ne ressembloient pas à ces maximes vagues et générales de prudence et de modération qu'on se plaît quelquefois à proclamer avec ostentation dans des actes publics. Nous trouvons parmi ses manuscrits une de ses lettres au doyen d'un arrondissement de son diocèse, dans une occasion où il se trouvoit obligé de réprimer à la fois une entreprise indécente et irrégulière des habitans d'une paroisse, et le zèle peut-être déplacé du pasteur. Sa lettre nous a paru un modèle des sages tempéramens que les supérieurs ecclésiastiques peuvent observer dans de semblables circonstances [2].

« Je vous prie, Monsieur, de prendre la peine de » travailler à l'accommodement du pasteur de Jumont avec ses paroissiens. Il s'agit d'une pro- » cession que le pasteur n'a pas voulu faire, en y » admettant des irrévérences que le peuple vouloit » y introduire, et que le peuple a faite tout seul, » sans le pasteur, et malgré lui.

» A l'égard des habitans, je vous prie de leur » déclarer de ma part qu'ils ont fait une très- » grande faute en osant faire seuls la procession, » malgré leur pasteur ; que c'est un acte vraiment » scandaleux dans l'ordre de la religion, et que » s'ils ne réparent ce scandale par leur somission, » je serai obligé de faire agir contre eux l'autorité » de mon ministère.

» Mais s'ils veulent reconnoître leur faute et » la réparer, il faudra que M. le pasteur use d'in- » dulgence pour gagner les cœurs de son trou- » peau.

» Ce que le peuple vouloit introduire dans la » procession, c'est qu'il vouloit battre le tambour, » porter des drapeaux, et tenir des flèches en » main. A la vérité, il seroit mieux qu'on ne fît

[1] « Diligentissimè observent ea omnia quæ ecclesia in ma- » nuali observari jubet : cæteros autem ritus, quos popularis » aura inconsultò usurpat, declinent ; neque ipsi, obtento » quovis pietatis incentivo quidquam novi et insoliti tentare » audeant. » (*Rituel de Cambrai.*) — [2] Lettre de Fénelon, 19 juillet 1702. *Corresp. de Fénelon*, t. VIII, p. 342.

» point cette innovation qui peut se tourner en » abus et irrévérence; mais ce n'est pourtant pas » une indécence contre le culte divin, qui mérite » un procès entre le pasteur et le troupeau. Je » n'ai garde de vouloir décréditer un si bon pasteur, ni de le laisser exposé aux caprices d'un » peuple entêté; mais vous ne sauriez lui représenter trop fortement combien ces bagatelles » ruineroient tout le bien qu'il peut faire dans » les matières les plus capitales. Il n'aura jamais » ni autorité, ni confiance des peuples, ni paix » dans ses fonctions, ni fruit de son travail, s'il » ne ménage pas les peuples sur de pareilles choses. » Tâchez de faire finir cette affaire d'une manière » douce, pour apaiser les peuples à l'égard du » pasteur dans son autorité; surtout il faut que » le peuple répare sa faute sur la procession faite » contre toute règle de l'Eglise, et par une espèce » de révolte contre elle. Cette affaire délicate est » en bonne main; je m'assure que vous la terminerez amiablement, avec dextérité et ménagement. »

Nous retrouvons encore dans nos manuscrits une preuve remarquable de la prudence, de la modération et de l'esprit de conciliation dont Fénelon savoit faire usage dans les circonstances où un zèle indiscret peut quelquefois compromettre le ministère ecclésiastique. Ces circonstances ne se présentent que trop souvent dans le gouvernement des diocèses, et il est des temps difficiles où les premiers supérieurs doivent s'attacher avec encore plus d'attention à prévenir ces conflits d'autorité, dont la malveillance cherche toujours à se prévaloir, pour faire rejaillir sur la religion elle-même les torts dont quelques-uns de ses ministres peuvent se rendre coupables par un zèle qui n'est pas toujours selon la science.

On nous saura gré sans doute de rapporter comment Fénelon se conduisit dans une de ces circonstances délicates, où la sagesse conseille de prévenir un plus grand mal par un usage modéré de l'autorité. On verra comment il savoit allier dans toutes les occasions la douceur et la charité d'un pasteur, la dignité d'un supérieur, et les justes égards qu'un évêque doit toujours observer envers les dépositaires de la puissance publique. Il n'est point d'évêque qui ne puisse se retrouver dans ces positions difficiles; il n'en est point qui puisse s'offenser lorsqu'on lui propose Fénelon pour modèle.

Il paroît qu'un religieux capucin de son diocèse ne s'étoit pas assez renfermé dans les bornes que les convenances, une estimable circonspection, et le véritable esprit de la religion, prescrivent à ses ministres dans tous les temps et dans tous les lieux. Il s'étoit permis, sans doute dans un de ses sermons, des traits ou des allusions qui avoient excité le mécontentement de l'intendant de la province : il falloit même que ces traits ou ces allusions fussent d'une nature trop choquante pour pouvoir être dissimulés, malgré la bienveillance éclatante que tous les agens de l'autorité accordoient à la religion et à ses ministres, en se conformant à l'exemple et aux intentions bien connues de Louis XIV. Nous voyons par la lettre de Fénelon, qui s'étoit fait rendre un compte exact de tous les faits, qu'il ne crut pas pouvoir excuser l'imprudence de ce religieux, et qu'il se borna à prévenir les suites qu'elle auroit pu avoir [1].

« Je vous prie, mon révérend Père, d'aller » voir au plutôt le gardien des Pères capucins » de Maubeuge, et le prédicateur des Dames cha» noinesses de cette ville, et de leur dire *que le » zèle du prédicateur est allé trop loin*; *que je ne » saurois l'excuser*, malgré l'amitié cordiale que » j'ai pour son ordre, *et la persuasion où je suis » des pieuses intentions de ce bon Père*; qu'enfin » il est juste d'apaiser M. l'intendant, qui a l'au» torité du Roi, et qui est respectable en toute » manière; qu'ainsi ce religieux doit s'abstenir » de prêcher à Maubeuge, et doit s'en retirer. » Je ne laisserai pas de lui donner partout ail» leurs, dans ce diocèse, des marques d'estime, » pour adoucir ce qui lui est arrivé. S'il hésitoit à » suivre ce que vous lui direz de ma part, il » s'attireroit des ordres fâcheux de la cour, qui re» tomberoit sur le corps même de ses confrères; » de plus je ne pourrois m'empêcher de révoquer » ses pouvoirs. Si, au contraire, et il montre en » cette occasion la douceur et l'humilité conve» nables à sa profession, pour réparer cet excès de » zèle, il édifiera tout le monde, il apaisera M. » l'intendant; peut-être il l'engagera même à le » laisser dans ses fonctions et il me montrera com» bien il est digne enfant de saint François. Je » vous prie de lui lire, et au Père gardien, toute » cette lettre; je vous prie aussi d'aller voir, de » ma part, madame l'abbesse de Maubeuge, pour » la supplier de terminer doucement cette af» faire, si elle le peut, et de n'être pas surprise » que, par considération pour M. l'intendant, » je souhaite qu'il y ait un autre prédicateur » dans son église. Voyez aussi, s'il vous plaît, » M. l'intendant, pour travailler à bien finir, » et à faire rentrer les capucins dans ses bonnes » grâces. »

En lisant cette lettre, on peut observer combien un heureux concert entre les agens de l'autorité et les supérieurs ecclésiastiques, peut contribuer utilement à assurer la tranquillité publique, et à prévenir des éclats affligeans. On doit présumer que c'est toujours à regret que l'autorité se trouve forcée d'exercer des actes de rigueur, et qu'elle se trouve heureuse d'en être dispensée envers les ministres de l'Eglise, par la sage intervention des premiers supérieurs ecclésiastiques.

XX.

Fermeté de Fénelon.

La douceur de Fénelon ne dégénéroit jamais en foiblesse, et il savoit montrer autant de fermeté que de charité, lorsqu'un devoir impérieux le forçoit de prémunir les peuples contre la contagion du vice et du scandale.

Un curé de son diocèse avoit été convaincu,

[1] Lettre de Fénelon, 20 mars. *Corresp. de Fénelon*, t. VIII, p. 343.

devant l'official de Cambrai [1], des délits les plus graves pour un homme de son état. Il joignoit à des habitudes grossières et licencieuses une dépravation de mœurs qui avilissoit son ministère; souvent même des actes de brutalité et des rixes violentes avoient ensanglanté les orgies qu'il osoit se permettre en présence et dans la société de ses paroissiens; il étoit devenu l'objet de la dérision des libertins, et la terreur de tous les gens de bien.

Nulle femme honnête n'auroit osé s'approcher du tribunal d'un tel pasteur; nul homme jaloux de son propre honneur, n'auroit permis à sa femme, à sa sœur, à sa fille, de recourir au ministère d'un prêtre aussi méprisable et aussi dangereux. Cependant l'official de Cambrai s'étoit borné à lui enjoindre de permuter sa cure contre un bénéfice simple [2]. On n'avoit pas voulu réduire à l'indigence un homme que la misère et la violence de ses passions auroient peut-être conduit à de grands attentats contre l'ordre social. Fénelon n'avoit cherché qu'à éloigner du peuple un objet de danger et de scandale, et à interdire à un prêtre corrompu, des fonctions qu'il étoit indigne de remplir. Cet homme auroit dû sans doute bénir l'indulgente humanité de Fénelon. Il n'eut pas honte d'appeler de cette sentence (beaucoup trop douce peut-être) aux officialités d'Arras et de Saint-Omer [3]. Ces tribunaux, restreints dans les limites très-étroites de la juridiction qui leur étoit attribuée, commuèrent la première sentence en une injonction de se retirer pendant un an dans le séminaire de Cambrai.

Fénelon ne voulut jamais consentir « qu'une » maison [4], où de jeunes ecclésiastiques ne de» voient voir que des objets d'édification, n'en» tendre que les leçons de la vertu et de la piété, » et où ils devoient se pénétrer de toute la sainteté » du ministère qu'ils étoient appelés à exercer, » fût souillée par la présence d'un homme qui » avoit déshonoré son caractère avec tant d'éclat; » il ne voulut pas qu'un pareil exemple laissât » penser à ces jeunes ecclésiastiques qu'un séjour » momentané dans un séminaire pût absoudre un » prêtre coupable de tant d'excès honteux. »

[5] Cependant Fénelon voulut concilier, autant qu'il étoit en lui, l'ordre établi dans la juridiction des appels, quelque défectueux qu'il fût, avec le devoir sacré qui ne lui permettoit pas absolument de livrer une paroisse intéressante à un pasteur aussi décrié.

« Je proposai, écrivoit Fénelon, de laisser » jouir ce malheureux de tous les revenus de sa » cure, et d'établir à mes propres dépens un » prêtre vertueux, pour le remplacer dans ses » fonctions. »

Nous empruntons ces détails d'une lettre manuscrite de Fénelon au cardinal Dataire; car ce malheureux, que la honte, le remords et la reconnoissance auroient dû prosterner aux pieds de son archevêque, avoit encore eu l'audace de porter ses réclamations à Rome.

XXI.

Modération de Fénelon dans l'usage des actes d'autorité.

Des motifs aussi impérieux obligèrent Fénelon de recourir à l'autorité pour mettre un terme à des scandales du même genre, dans une circonstance singulière, qui ne permettoit pas un recours légal devant les tribunaux. Nous avons la minute originale de sa lettre au ministre; elle mérite d'être lue attentivement par les personnes en place, réduites à l'affligeante nécessité de provoquer des mesures de rigueur. On y admirera les ménagemens pleins de douceur, qui lui font désirer que l'autorité ne se montre que pour menacer avant de frapper, dans l'espérance que de simples mesures comminatoires suffiront pour amener un changement salutaire, et prévenir une procédure infamante. On sera touché du sentiment de délicatesse que porte Fénelon à inviter lui-même le gouvernement à ne pas s'en rapporter à son seul témoignage, et à recueillir les avis et les instructions de toutes les personnes en autorié [1].

« Monsieur, nous avons dans notre chapitre mé» tropolitain un chanoine, nommé.... qui cause » un grand scandale dans la ville de Bruxelles, » même aux Protestans. Il y a déjà long-temps » que M. l'archevêque de Malines, l'internonce » du Pape, feu M. de Bagnols [2], et d'autres per» sonnes considérables, m'en avoient averti. » Comme notre chapitre est en paisible possession » d'être exempt de la juridiction de l'archevêque, » je me suis borné à chercher, de concert, les » moyens de faire finir un si fâcheux éclat. Nous » avons employé inutilement toutes les voies de » douceur. Ce chanoine a trouvé de la protection » chez les ennemis, et il compte que nous ne » pourrons point procéder contre lui, par l'em» barras où nous serons pour informer dans le » pays de la domination ennemie. M. l'archevêque » de Malines m'a néanmoins envoyé une infor-

[1] Traduit d'une lettre latine de Fénelon au cardinal Dataire. *Corresp. de Fénelon*, t. VIII, p. 357. — [2] Pour parer à cet inconvénient, on avoit établi dans presque tous les diocèses des pensions affectées aux prêtres que l'âge, les infirmités ou d'autres motifs rendoient inhabiles au ministère. Cette institution assez récente étoit encore un des bienfaits de l'administration ecclésiastique, dont les maximes et les formes paternelles étoient aussi admirées de ceux qui les connoissoient, que critiquées par ceux qui n'en avoient pas la plus foible notion. — [3] « Iterùm atque iterum appellatione facta audo» marensis, ac posteà atrebatensis officiales, nostri officialis » sententiam mitigandam censuerunt, ità ut reum absolvi, » et in suum pastorale ministerium restitui vellent, modò per » annum in nostro seminario commoraretur. » (*Extrait de la lettre de Fénelon au cardinal Dataire*, du 14 janvier 1710.) — [4] « Ego vero nolui tantam hanc turpitudinem in medio » seminarii nostri consessu spectari et indigitari posse, ne » pudica et florens ea juventus id impunè fieri posse, aut » saltem citissimè levi quadam pœnitentiâ deleri crederet, » quod horrendum et inter altaris ministros, nec nominan» dum prædicamus. » (*Epist. Fenelonii ad cardinalem Datarium.*) — [5] « Attamen ne disciplinæ appellationum minus » obsequi viderer, hoc unum volui scilicet ut relictis Phi» lippo Guiry cunctis pastoratûs sui fructibus, pium, doc» tum ac peritum sacerdotem meo privato sumptu in eâ » parochiâ nutrirem, qui pastoralia quæque munia diligen» tissimè obiret. » (*Epist. Fenelonii ad cardinalem Datarium.*)

[1] Lettre de Fénelon au ministre, 30 novembre 1710. *Corresp. de Fénelon*, t. VIII, p. 358. — [2] M. Dreux Louis Dugué de Bagnols, conseiller d'état, intendant de Flandre, mort en 1709.

» mation secrète, qui charge beaucoup le cha-
» noine ; mais j'entrevois que ce prélat ne veut
» point entreprendre une information publique
» dont nous aurions besoin. Cependant, Monsieur,
» il est très-important, pour l'honneur de la re-
» ligion, que ce scandale soit promptement ré-
» primé. C'est dans une extrémité si embarras-
» sante, que je prends la liberté de vous supplier
» de nous procurer la protection du Roi. Cette
» affaire sera bientôt finie, et l'accusé rentrera
» d'abord par crainte dans son devoir, pourvu
» que vous me fassiez l'honneur de m'écrire une
» lettre que je puisse lui montrer, et où vous me
» fassiez espérer de la part de Sa Majesté, qu'elle
» donnera les ordres nécessaires pour renfermer
» ce chanoine, quand M. le chevalier de Luxem-
» bourg, lieutenant-général de cette province, et
» M. de Bernières, qui en est intendant, con-
» viendront, avec le chapitre et avec moi, que
» ce remède est nécessaire dans un si grand mal.
» Vous voyez, Monsieur, par les tempéramens
» que je propose, combien je suis éloigné de vou-
» loir être cru tout seul. Ces messieurs verront
» clairement que le seul usage que je veux faire
» de la lettre que je prends la liberté de vous de-
» mander, est d'éviter toute rigueur, et de ré-
» duire en leur présence ce chanoine à finir ses
» désordres, sans attendre une procédure infa-
» mante. J'espère que Sa Majesté voudra bien faire
» cette bonne œuvre en faveur de l'Eglise. »

Fénelon n'ignoroit pas que le véritable moyen de prévenir les scandales que donnent quelquefois à la religion et au monde, des ministres infidèles à la sainteté de leur vocation, est de ne dispenser les dignités et les offices de l'Eglise qu'à des hommes capables d'en remplir tous les devoirs avec édification et utilité. Mais on sait combien les évêques étoient gênés dans leur choix, ou déconcertés dans leurs pieux desseins, par les résignations et les droits des patrons et des collateurs.

Le diocèse de Cambrai étoit resté, par les capitulations, soumis au concordat germanique, qui attribuoit au Pape le droit de nommer à certains bénéfices vacans pendant six mois de l'année. La considération dont Fénelon jouissoit à Rome depuis son édifiante soumission, et l'estime singulière de Clément XI pour les vertus de l'archevêque de Cambrai, avoient porté ce pontife à ne disposer des bénéfices qui vaquoient à sa nomination, qu'en faveur des sujets qui lui présentoient un témoignage favorable de ce prélat.

Mais Fénelon ne crut devoir user de la confiance du Pape, qu'en s'imposant à lui-même des règles invariables de justice, qu'il ne se permit jamais de faire fléchir devant des considérations de faveur ou de complaisance.

« [1] Il se prescrivit d'abord de ne jamais recom-
» mander au Pape aucun de ses parens, ni des
» amis de ses parens.

» Il se bornoit à accorder des attestations, parce
» que le Pape l'exigeoit, et il s'interdit toute es-
» pèce de recommandation.

» S'il ne croyoit pas pouvoir refuser de justes
» attestations de capacité et de bonne conduite à
» ceux qui en demandoient, dans la vue de s'en
» servir pour obtenir quelque bénéfice à la Cour
» de Rome, il se croyoit encore plus strictement
» obligé d'attester la vertu, le mérite et les ta-
» lens de ceux qui, par modestie ou par scru-
» pule, évitoient de réclamer son témoignage.

» Il pensoit que l'on devoit préférer les naturels
» du pays aux étrangers ; il ne dérogea à cette
» règle que dans une seule occasion, pour l'ar-
» chidiaconé de Cambrai, en faveur de l'abbé de
» Laval-Montmorency [1], que ses services dans
» le diocèse même de Cambrai et dans celui de
» Tournai, et sa qualité de chanoine de Cambrai,
» indépendamment de sa haute naissance et de
» ses qualités personnelles, rendoient bien digne
» de cette exception. Il avoit même eu l'attention
» de faire valoir en cette occasion les titres non
» moins recommandables de *l'abbé d'Alsace-d'Hé-*
» *nin-Liétard.*

» Il observoit enfin que les lois du royaume ne
» lui permettant de proposer aucun étranger
» pour les bénéfices de sa cathédrale, à moins
» qu'on eût obtenu du Roi des lettres de natura-
» lité, et que la plus grande partie de son dio-
» cèse se trouvant sous la domination du Roi
» d'Espagne, il étoit nécessairement forcé de fixer
» son choix dans un nombre assez borné d'ecclé-
» siastiques français ; que parmi ces ecclésiasti-
» ques, il en étoit qui réunissoient, à la vérité,
» des mœurs et de la science, mais qui malheu-
» reusement montroient un penchant trop décidé
» vers les nouvelles doctrines, ce qui l'obligeoit
» quelquefois à préférer des étrangers attachés au
» diocèse de Cambrai par d'anciens services et par
» une résidence constante, et qui avoient le mérite
» de joindre aux vertus et aux talens une véritable
» soumission pour l'autorité de l'Eglise. »

XXII.

Zèle de Fénelon pour défendre les droits de son clergé.

Fénelon ne bornoit pas son zèle à maintenir la discipline et la régularité dans son diocèse ; il se regardoit comme le défenseur des droits de son clergé, lorsqu'il les croyoit compromis par des » atteintes injustes et arbitraires. Nous avons un mémoire manuscrit de Fénelon, qui atteste sa sollicitude pour tous les intérets d'un corps dont il étoit le protecteur naturel. Ce mémoire, qui n'a pour objet qu'une question fiscale, seroit aujourd'hui sans intérêt ; il est adressé à M. de Pontchartrain, alors contrôleur-général des finances, et il est difficile de réfuter avec plus de sagacité, de précision et de clarté, les motifs illusoires sur lesquels le ministre avoit élevé et fondoit les prétentions du fisc. Il est facile de juger que, quoique Fénelon parût entièrement absorbé depuis sa retraite de la cour, par les objets purement spirituels de son diocèse, la justesse, l'étendue et la facilité naturelle de son esprit, le rendoient également propre à tous les genres d'affaires, et qu'il n'étoit aucun détail de l'administration et du gouvernement auquel il fût étranger.

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. VIII, p. 354.

[1] Charles-François Guy de Laval de Montmorency, nommé à l'évêché d'Ypres en 1713, qu'il ne garda que trois mois, étant mort au mois d'août de la même année.

XXIII.

Noblesse et générosité de Fénelon.

Mais s'il défendoit avec zèle les droits de son clergé contre des prétentions injustes et abusives, il pensoit en même temps que le clergé devoit donner dans toutes les occasions l'exemple des plus grands sacrifices pour le bien de l'État et le soulagement des peuples. Les malheurs de la guerre obligèrent le gouvernement, en 1708, à demander des secours extraordinaires au clergé du Cambrésis, comme aux autres corps de l'État. La Flandre étoit depuis sept ans le théâtre de toutes les calamités que les armées victorieuses et vaincues traînent à leur suite; les campagnes étoient dépeuplées, et les terres sans culture. La condition du clergé du Cambrésis étoit encore plus déplorable que celle du clergé de toutes les autres provinces; mais Fénelon pensa que dans la crise où la France se trouvoit, le premier de tous les devoirs commandoit au clergé de faire les derniers sacrifices pour épargner au peuple de nouvelles charges. Son cœur lui suggéra un expédient pour rendre ces sacrifices un peu moins onéreux à la classe la plus utile et la plus pauvre de son clergé. Cet expédient fut de se charger lui-même de la contribution à laquelle les curés de son diocèse avoient été taxés.

Ce n'étoit pas seulement avec les ministres de Louis XIV que Fénelon savoit parler le langage de cette noble et décente fermeté qui convenoit à son nom, à son rang et à la justice des réclamations qu'il leur adressoit; il savoit aussi s'élever sans effort à la hauteur des grands de la terre, pour leur recommander les intérêts de la religion, et pour la défendre contre les abus de la victoire et de la puissance. Nous avons la minute originale d'une lettre de Fénelon au prince Eugène [1], qui commandoit alors, dans les Pays-Bas, les armées victorieuses des princes confédérés contre la France. On a vu que Fénelon ne dédaignoit pas de descendre jusqu'à la prière, et craignoit, pour ainsi dire, de laisser apercevoir son autorité à ses inférieurs. Un juste sentiment de dignité, qui semble appartenir au même principe en s'exprimant sous des formes différentes, donne à son langage, en parlant au prince Eugène, un caractère plus noble et plus élevé. Fénelon avoit vu la cour des rois, et un grand usage du monde lui avoit appris à tempérer la force de ses représentations par ce mélange d'estime et de respect justement dû au rang de ce prince, ainsi qu'à ses qualités personnelles. On sait d'ailleurs que le prince Eugène avoit accoutumé les armées qu'il commandoit, à rendre, à l'archevêque de Cambrai, des honneurs que des ennemis victorieux accordent rarement aux sujets d'une puissance rivale. Fénelon avoit le droit d'espérer que sa juste intervention, pour une cause aussi sacrée que celle de la religion, seroit favorablement accueillie par un prince qui faisoit profession d'honorer, dans l'archevêque de Cambrai, les vertus d'un évêque et le sage instituteur de *Télémaque*.

« Monsieur [1], quoique je n'aie pas l'honneur » d'être connu de vous, j'espère que vous aurez » la bonté d'agréer la liberté que je prends de » vous demander votre protection pour les égli- » ses de mon diocèse, qui sont dans la ville ou » dans le voisinage de Tournai. Je ne suis point » surpris de ce que les Allemands, les Anglais et » les Hollandais, qui ne sont pas catholiques, » prennent des lieux convenables pour exercer » librement leur religion dans le pays où ils font » la guerre; mais j'ose dire, Monsieur, qu'ils » n'ont aucun besoin de rendre cet exercice pu- » blic et ouvert pour y attirer les Catholiques. Il » y a toujours, en chaque pays, des esprits légers » et crédules que le torrent de la nouveauté en- » traîne, et qui sont facilement séduits. Cette sé- » duction des esprits foibles ne pourroit que trou- » bler un pays qui a toujours été si jaloux de con- » server l'ancienne religion; elle a toujours été » fortement soutenue et protégée sous la domina- » tion de la maison d'Autriche; et j'ai peine à » croire que ceux qui gouvernent pour les alliés » voulussent autoriser une innovation qui alar- » meroit l'Église catholique. Faites-moi, s'il vous » plaît, Monsieur, l'honneur de me permettre de » vous proposer un exemple assez récent, qui » pourroit servir à persuader ceux qui ont besoin » d'être persuadés. Après la fin de la dernière » guerre, et immédiatement avant celle-ci, les » troupes de la Hollande, qui étoient en garnison » à Mons et dans les autres villes des Pays-Bas » espagnols, avoient un lieu un peu écarté pour » leur prêche, où ils exerçoient librement leur » religion, sans l'ouvrir à aucun des Catholiques » qui peuvent être séduits. Il me paroît, Mon- » sieur, que ce tempérament, dont on se conten- » toit alors, seroit encore suffisant aujourd'hui » pour satisfaire les autres religions sans blesser » la nôtre.

» J'espère que, si cet expédient, déjà éprouvé » par les mêmes nations dans les mêmes pays, est » examiné, on le trouvera digne de la sagesse et » de la modération de ceux qui ont l'autorité. Ce » qui me donne le plus d'espérance, est la pro- » tection d'un prince qui aime sincèrement la » vraie religion, dont la maison a souvent sou- » tenu la catholicité avec tant de zèle, et dont » l'Europe entière estime les grandes qualités. »

XXIV.

Fermeté de Fénelon sur la juridiction spirituelle.

Ce n'étoit pas seulement envers le prince Eugène, envers le général d'une armée ennemie, que Fénelon déployoit la noble et respectueuse fermeté que lui inspiroit son zèle pour la reli-

[1] Le prince Eugène de Savoie, second fils du comte de Soissons, mort colonel général des Suisses en 1673, et d'Olympe Mancini, comtesse de Soissons, nièce du cardinal Mazarin. On est étonné de voir le nom de Soissons porté par des princes de la maison de Savoie; c'est que la sœur et héritière du comte de Soissons, de la maison de Bourbon, tué à la bataille de Sedan, le 6 juillet 1641, sans laisser d'enfans légitimes, avoit épousé un prince de Carignan.

[1] Lettre de Fénelon au prince Eugène. *Corresp. de Fénelon*, t. VIII, p. 416.

gion, c'étoit envers Louis XIV lui-même; et en réclamant contre les maximes irrégulières des ministres d'un monarque, qui croyoient lui montrer leur dévouement en portant jusqu'à l'excès les prétentions d'un pouvoir absolu et indéfini. Nous avons un mémoire très-intéressant de la main de Fénelon, adressé à M. Voysin [1], ministre de la guerre et chancelier de France: il y expose les véritables principes au sujet de l'exercice de la juridiction spirituelle: il proclame avec une noble franchise, au pied du trône de Louis XIV, ces principes constitutifs de l'Eglise catholique, dont le renversement a eu, de nos jours, des suites si déplorables. Ce mémoire nous a paru surtout intéressant, parce qu'il nous montre comment, dans toutes les occasions, Fénelon savoit concilier la sagesse et la modération avec la plus inébranlable fermeté: on y voit son empressement à proposer lui-même ces tempéramens respectueux, dont les ministres de l'Eglise doivent donner l'exemple, pour les dépositaires de l'autorité souveraine.

« J'ai une reconnoissance infinie, écrit Fénelon [2], des bontés singulières de M. Voysin; je » suis honteux de mes importunités et de sa patience; je dois respecter ses grandes occupations; je veux me taire, et supposer que je me » trompe dès que je m'apperçois que je ne suis pas » sa pensée; mais je crois devoir en conscience » lui représenter encore une fois ce qui n'importe » en rien au Roi et qui me paroît capital pour » l'Eglise.

» 1° Personne ne prouvera que j'aie demandé, » à notre parlement, rien au-delà de la juridiction ordinaire *pour les choses purement spirituelles*, sur le chapitre de Valenciennes. Or le » parlement n'a pas pu s'empêcher de maintenir » l'archevêque de Cambrai *dans cette juridiction* » *purement spirituelle*; donc il m'a adjugé sans » aucune exception tout ce que j'ai demandé. S'il » a compensé les dépens, c'est qu'il a supposé, je » ne sais pourquoi, que j'avois prétendu la juridiction temporelle.

» 2° Le parlement n'a point assujetti l'archevêque à demander au Roi aucune permission » pour exercer *cette juridiction spirituelle*. De plus, » tous mes prédécesseurs l'ont exercée paisiblement cent et cent fois par des actes qui subsistent, sans avoir jamais demandé cette permission » aux rois d'Espagne. Pourquoi commencerons-» nous à le faire aujourd'hui? *Est-ce la puissance* » *séculière qui donnera à un évêque le droit d'exercer la juridiction spirituelle, qu'il ne peut recevoir* » *que de Jésus-Christ?*

» 3° Le Roi n'assujettit à cette demande aucun » des évêques de son royaume, pour les chapelles royales qui n'ont obtenu aucun titre » d'exemption; il laisse les archevêques de Paris » exercer librement leur juridiction purement spirituelle, sur les personnes ecclésiastiques qui » composent sa chapelle même de Versailles. A » plus forte raison Sa Majesté laissera-t-elle cette » liberté aux archevêques de Cambrai, sur un » chapitre qui n'a ni titre ni possession d'exemption.

» 4° Rien n'est plus absurde que de dire, » comme ce chapitre l'a dit, qu'il est un corps » laïque, qui ne dépend que du Roi son fondateur. » Les canonicats sont de vrais bénéfices; leurs » personnes sont ecclésiastiques; leurs fonctions » sont spirituelles: ce chapitre a été institué, non » par le prince laïque, mais par l'Eglise. Le prince » n'a fait que donner du bien pour la subsistance » temporelle de ces chanoines: comment peuvent-» ils ignorer les règles, jusqu'à s'imaginer qu'ils » dépendent du prince laïque pour la juridiction » *purement spirituelle?*

» 5° Ils ne seroient pas dans une moins grossière erreur, s'ils prétendoient que le parlement » n'a pas adjugé à l'archevêque la correction » des mœurs, en lui adjugeant la juridiction » pour les choses purement *spirituelles*. Il n'est » pas permis d'ignorer que la correction des » mœurs est le point le plus spirituel pour le salut » des ames. Le parlement n'a garde de nier qu'il » nous a adjugé cette correction, en nous adjugeant tout ce qui est *purement spirituel*; *s'il n'en* » *convenoit pas, ce seroit le Roi, protecteur des* » *canons et de la liberté de l'Eglise, qui le redresseroit en ce point.*

» 6° Sa Majesté aime trop l'Eglise pour vouloir » faire entendre dans un acte solennel, *que c'est* » *elle qui, par sa puissance séculière, donne à un* » *archevêque le pouvoir de faire exercer la juridiction purement spirituelle, et de supposer que* » *cet archevêque n'a cette juridiction qu'autant que* » *le Roi la lui accorde.*

» 7° *Si le Roi n'exige de l'archevêque qu'une* » *très-respectueuse demande d'un simple agrément,* » *l'archevêque peut le faire, quoique cette formalité soit destituée de règle et d'exemple: mais en* » *ce cas, on ne sauroit marquer dans l'acte, avec* » *trop de précaution, qu'il ne s'agit que d'une* » *simple marque de respect pour obtenir un simple* » *agrément, afin d'éviter une équivoque très-indécente et un abus très-dangereux sur la juridiction* » *purement spirituelle.* »

Fénelon avoit proclamé ses principes sur la juridiction spirituelle dans une occasion bien plus solennelle; il les avoit adressés, du haut de la chaire, à deux princes souverains, au moment même où l'un des deux alloit recevoir de ses mains l'onction épiscopale: il a développé avec tant d'exactitude et de sagesse la véritable doctrine sur cette matière, dans son discours *pour le sacre de l'électeur de Cologne* [1], que nous croyons en devoir rapporter les traits principaux. Il n'est pas inutile de rappeler de temps en temps ces maximes conservatrices qui forment la chaîne de la tradition: la malveillance la plus inquiète et la plus ombrageuse est forcée de les respecter, lorsqu'elles sont transmises par des évêques aussi religieux et aussi éclairés que Fénelon, par des sujets aussi soumis que Fénelon, par des citoyens aussi vertueux et aussi modérés que Fénelon.

» Que les princes ne se flattent pas jusqu'à croire

[1] Daniel-François Voysin, ministre et secrétaire d'état au département de la guerre, le 9 juin 1709, nommé chancelier et garde-des-sceaux, le 2 juillet 1714, mort le 2 février 1717. — [2] Mémoire de Fénelon au chancelier Voysin, 1714. *Corresp. de Fénelon*, t. VIII, p. 362.

[1] Prononcé dans l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille, le 1er mai 1707. Voyez *Œuvres de Fén.*, t. V, p. 603 et suiv.

» que l'Eglise tomberoit, s'ils ne la portoient pas » dans leurs mains. S'ils cessaient de la soutenir, » le Tout-Puissant la porteroit lui-même.... Toutes » les autres puissances s'élèvent et tombent; après » avoir étonné le monde, elles disparaissent. » L'Eglise seule, malgré les tempêtes du dehors » et les scandales du dedans, demeure immortelle. » Pour vaincre, elle ne fait que souffrir, et elle » n'a point d'autres armes que la croix de son » Epoux.... Suspendue entre le ciel et la terre, » elle n'a besoin que de la main invisible dont elle » est soutenue....

» En vain quelqu'un dira que l'Eglise est dans » l'Etat; l'Eglise, il est vrai, est dans l'Etat pour » obéir au prince dans tout ce qui est temporel; » mais, quoiqu'elle se trouve dans l'Etat, elle n'en » dépend jamais pour aucune fonction spirituelle... » Le monde, en se soumettant à l'Eglise, n'a point » acquis le droit de l'assujettir; les princes, en » devenant les enfants de l'Eglise, ne sont point » devenus ses maîtres.... *L'empereur*, disoit saint » Ambroise, *est au-dedans de l'Eglise, mais il* » *n'est pas au-dessus d'elle.* L'Eglise demeura, » sous les empereurs convertis, aussi libre qu'elle » l'avoit été sous les empereurs idolâtres et persé- » cuteurs.

» S'agit-il de l'ordre civil et politique, l'Eglise » n'a garde d'ébranler les royaumes de la terre....; » elle ne désire rien de ce qui peut être vu; elle » est pauvre et jalouse du trésor de sa pauvreté; » elle est paisible, et c'est elle qui donne au nom » de l'Epoux une paix que le monde ne peut don- » ner ni ôter; elle est patiente, et c'est par sa » patience jusques à la mort de la croix qu'elle » est invincible.... Elle ne veut qu'obéir; elle » donne sans cesse l'exemple de la soumission et » du zèle pour l'autorité légitime; elle verseroit » tout son sang pour la soutenir.... Les princes » n'ont point de ressource plus assurée que sa » fidélité.

» Plutôt que de subir le joug des puissances du » siècle, et de perdre la liberté évangélique, elle » rendroit tous les biens temporels qu'elle a reçus » des princes. *Les terres de l'Eglise*, disoit saint » Ambroise, *paient le tribut, et si l'empereur veut* » *ces terres, il a la puissance pour les prendre;* » *aucun de nous ne s'y oppose; les aumônes des* » *peuples suffiront encore à nourrir les pauvres;* » *qu'on ne nous rende point odieux par la posses-* » *sion où nous sommes de ces terres; qu'ils les pren-* » *nent, si l'empereur les veut; je ne les donne point,* » *mais je ne les refuse pas*

» Mais s'agit-il du ministère spirituel donné à » l'Epouse immédiatement par l'Epoux, l'Eglise » l'exerce avec une entière indépendance des » hommes.... Comme les pasteurs doivent donner » aux peuples l'exemple de la plus parfaite sou- » mission et de la plus inviolable fidélité aux » princes pour le temporel, il faut aussi que les » princes, s'ils veulent être chrétiens, donnent » aux peuples, à leur tour, l'exemple de la plus » humble docilité et de la plus exacte obéissance » aux pasteurs pour toutes les choses spiri- » tuelles....

» O hommes, qui n'êtes qu'hommes, quoique » la flatterie vous tente d'oublier l'humanité et de » vous élever au-dessus d'elle, souvenez-vous que » Dieu peut tout sur vous, et que vous ne pouvez » rien contre lui!....

» Non-seulement les princes ne peuvent rien » contre l'Eglise; mais encore ils ne peuvent rien » pour elle, touchant le spirituel, qu'en lui obéis- » sant.

» Il est vrai que le prince pieux et zélé est » nommé *l'évêque du dehors et le protecteur des* » *canons*, expressions que nous répéterons sans » cesse avec joie dans le sens modéré des anciens » qui s'en sont servis. Mais *l'évêque du dehors* ne » doit jamais entreprendre la fonction de celui du » dedans.... En même temps qu'il protège, il » obéit; il protège les décisions, mais il n'en fait » aucune.... Le protecteur de la liberté ne la dimi- » nue jamais; sa protection ne seroit plus un » secours, mais un joug déguisé, s'il vouloit déter- » miner l'Eglise, au lieu de se laisser déterminer » par elle. C'est par cet excès funeste, que l'An- » gleterre a rompu le sacré lien de l'unité, en » voulant donner l'autorité de chef de l'Eglise au » prince qui ne doit jamais en être que le pro- » tecteur. Quelque besoin que l'Eglise ait d'un » prompt secours contre les hérésies et contre les » abus, elle a encore plus besoin de conserver sa » liberté. »

XXV.

Affaire de l'évêque de Tournai.

Fénelon eut à veiller sur le maintien des véritables maximes de la juridiction spirituelle, dans une autre circonstance très-difficile. L'état inquiétant où se trouvoit la religion dans l'un des diocèses les plus importans de sa métropole, attira toute son attention et mit à une nouvelle épreuve son zèle et sa sagesse.

Les armées ennemies, commandées par le prince Eugène, s'étoient emparées de Tournai au mois de septembre 1709. M. de Beauvau [1] en étoit alors évêque, et se trouvoit à Tournai lorsque cette ville fut prise : il refusa au prince Eugène de faire chanter le *Te Deum*, pour remercier Dieu d'une conquête qui étoit un sujet d'affliction pour un prélat attaché à son Roi par le respect, la reconnoissance et même par le sang; mais il sut accompagner son refus des expressions les plus flatteuses et les plus obligeantes pour le prince Eugène. Ce prince avoit lui-même le sentiment des convenances, et il respecta la juste délicatesse d'un prélat du rang et de la naissance de M. de Beauvau; il savoit d'ailleurs que l'évêque de Tournai, satisfait de pouvoir remplir avec sécurité les fonctions de son ministère, étoit trop sage et trop éclairé pour faire servir l'autorité de son caractère à des intrigues politiques ou à des mouvemens dangereux pour la sûreté de cette nouvelle conquête; il laissa l'évêque de Tournai exercer paisiblement *sa juridiction spirituelle*,

[1] René-François de Beauvau, nommé à l'évêché de Bayonne le 1er novembre 1700, transféré à celui de Tournai le 23 avril 1707, à l'archevêché de Toulouse le 29 juillet 1713, à l'archevêché de Narbonne le 5 novembre 1719, nommé commandeur de l'ordre du Saint-Esprit au mois de février 1724, mort à Narbonne le 4 août 1739, âgé de soixante-quinze ans.

et le maintint en possession des revenus de son siége; mais les Hollandais ne se montrèrent pas tout-à-fait aussi généreux, lorsque, par une suite des arrangemens convenus entre les alliés, le prince Eugène les eut mis en possession de Tournai; ils voulurent exiger de M. de Beauvau, des actes qui blessoient également ses principes religieux et ses sentimens de délicatesse. Il n'en étoit pas des Hollandais comme du prince Eugène; ils étoient peu familiarisés avec cette science des égards et des convenances dont un prince élevé dans les cours avoit l'habitude, le goût et le tact. Les manières insinuantes de l'évêque de Tournai étoient sans mérite auprès de ces républicains, exaltés par leur haine pour Louis XIV et par l'ivresse de leurs succès; d'ailleurs ils étoient dirigés, dans le gouvernement ecclésiastique de leur nouvelle conquête, par quelques jansénistes refugiés en Hollande. Ce n'est pas que les Hollandais attachassent beaucoup d'importance à ces controverses ecclésiastiques; ils avoient seulement entendu dire que les disciples de Jansénius s'éloignoient moins que leurs adversaires, de la doctrine rigide de Calvin sur la grâce; et cette conformité, réelle ou apparente, pouvoit les faire pencher en leur faveur. Mais un motif politique acheva de décider les Hollandais; ils voyoient dans ces ecclésiastiques des prêtres irrités contre Rome qui les avoit condamnés, et aigris contre Louis XIV qui leur étoit contraire. Parmi eux se trouvoit l'abbé Ernest [1], secrétaire du célèbre docteur Arnauld [2], mort quelques années auparavant : il avoit gagné la confiance du grand pensionnaire Héinsius, et il lui suggéra l'idée de forcer, par des dégoûts, l'évêque de Tournai à abandonner son diocèse, et de faire usage du prétendu droit de souveraineté pour nommer aux canonicats vacans dans l'Eglise de Tournai. Ernest se fit même nommer au doyenné du chapitre, et fit tomber le choix des états, pour les canonicats vacans, sur des ecclésiastiques qui partageoient ses opinions et sa résistance au saint Siége. L'évêque de Tournai, pour éluder les premières difficultés, s'éloigna de son diocèse, et les Hollandais lui prescrivirent immédiatement un délai très-court pour y revenir, à des conditions qui rendoient son retour encore plus difficile; le délai expiré, les états de Hollande firent saisir ses revenus, et prétendirent se prévaloir de cette absence forcée pour supposer le siége vacant, et même pour se mettre en possession de la juridiction spirituelle.

L'absence de l'évêque de Tournai, et le refus que faisoit le chapitre d'admettre dans son sein des intrus qui déclaroient eux-mêmes ne vouloir pas se soumettre aux décrets du saint Siége, avoient introduit une espèce de schisme dans ce malheureux diocèse. Tel étoit depuis deux ans l'état des choses à Tournai, lorsque l'archevêque de Cambrai crut devoir, en qualité de métropolitain, venir au secours de cette Eglise affligée et privée de la présence de son légitime pasteur. Il jugea d'abord que le remède le plus prompt, le plus efficace et le plus canonique, étoit que l'évêque de Tournai essayât au moins de se remettre en possession de sa juridiction. Ce fut l'objet d'un mémoire très-intéressant que nous avons sous les yeux, et que Fénelon fit remettre à Louis XIV : il en donna communication à l'évêque de Tournai lui-même par une lettre du 5 février 1711.

C'est dans ce mémoire que Fénelon, après avoir exposé tous les motifs de conscience, qui font un devoir à l'évêque de Tournai de revenir dans son diocèse, malgré les vexations qu'il avoit à redouter des Hollandais, discute les considérations purement politiques ou fondées sur un simple point d'honneur qu'on oppose quelquefois à des obligations sacrées et d'un ordre supérieur; car en même temps qu'il rappelle aux ministres de l'Eglise les règles et les principes qui doivent diriger leur conduite envers Dieu et envers l'Etat, il avertit les princes et les gouvernemens qu'il est des circonstances malheureuses où ils doivent éviter d'exiger au-delà de ce que la sagesse, la raison, la justice, leur intérêt même bien entendu peuvent demander. Les propres expressions de Fénelon feront encore mieux connoître cette sage mesure avec laquelle il savoit toujours concilier les principes et les convenances. « Des laïques pleins » d'honneur, de bon sens et de zèle pour le Roi, » peuvent croire que M. de Tournai ne doit pas » revenir dans son diocèse, parce qu'ils ne sont » attentifs qu'aux motifs d'attachement et de re» connoissance pour Sa Majesté; mais je suis per» suadé que le Roi, qui aime la religion, et qui » est plus jaloux du règne de Dieu que du sien » propre, aura la bonté d'entrer en compassion » pour une grande Eglise, et même pour toute » une province ecclésiastique, où la religion est » menacée des derniers malheurs [1]. »

Les considérations exposées dans ce mémoire parurent si fortes et si décisives, que le Roi ordonna immédiatement à l'évêque de Tournai de se rendre dans son diocèse; mais les Hollandais, toujours fidèles au système qu'on leur avoit inspiré, persistèrent à interdire à ce prélat l'accès de sa ville épiscopale. L'évêque de Tournai ne put venir en Flandre que pour avoir la douleur d'être témoin de l'espèce de schisme que l'on cherchoit à établir et à propager dans son diocèse, sans qu'il fût en son pouvoir d'y apporter aucun remède. Ce n'étoit qu'avec une secrète répugnance qu'il s'étoit conformé aux ordres du Roi, soit qu'il fût convaincu de l'inutilité des tentatives qu'il hasarderoit pour pénétrer à Tournai, soit que son caractère et son goût le rendissent peu propre à ce genre de combats. D'ailleurs ses vœux, ses espérances, et les intentions déjà connues de la Cour, l'appeloient à un des premiers siéges du Languedoc [2], où ses talens pour les affaires, son esprit de conciliation, sa grâce et sa facilité pour briller à la tête d'une assemblée, lui promettoient une existence et une réputation plus conforme à la douceur, à l'élégance et à la noblesse de ses manières. C'est ce que Fénelon nous laisse apercevoir dans

[1] De Rieth Ans-Van-Ernest, chanoine de Sainte-Gudule de Bruxelles. — [2] Antoine Arnauld, docteur de Sorbonne, né à Paris le 6 février 1612, mort à Bruxelles le 8 août 1694, âgé de quatre-vingt-deux ans et demi.

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. VIII, p. 419. — [2] L'archevêché de Toulouse, vacant depuis le 11 juillet 1710, par la mort de M. Jean-Baptiste-Michel de Colbert de Villacerf.

quelques-unes de ses lettres confidentielles au duc de Chevreuse : on y remarquera avec quelle finesse d'observation Fénelon jugeoit les hommes, les esprits et les caractères [1].

L'évêque de Tournai, soit par le désir sincère de recouvrer le libre exercice de ses fonctions dans son diocèse, soit pour constater au moins qu'il vouloit épuiser tous les moyens qui étoient en son pouvoir pour se conformer aux intentions du Roi et aux instances de Fénelon, avoit proposé un plan pour obtenir le consentement des Hollandais par l'intervention du cardinal de Bouillon, retiré alors dans les Pays-Bas, sous la protection des armées ennemies. On sait que ce cardinal avoit, dès l'année précédente (1710), par un acte de désobéissance formelle, contrevenu aux ordres du Roi, qui le tenoit depuis dix ans exilé dans ses abbayes, et qu'il s'étoit fait enlever par un détachement de l'armée du prince Eugène. L'évêque de Tournai fit part de son plan à Fénelon. Ce projet étoit aussi délicat que l'exécution en étoit difficile. On connoissoit la juste indignation de Louis XIV contre le cardinal de Bouillon, et on savoit combien il eût été révolté de la seule pensée qu'on osât mêler le nom de ce prélat à une négociation où la France parût intéressée. Fénelon étoit plus exposé que tout autre à déplaire au Roi, en concourant au projet de l'évêque de Tournai. Ses ennemis avoient cherché à entretenir la prévention de ce prince contre lui, en rappelant, à l'époque de l'évasion du cardinal, ses anciennes relations avec l'archevêque de Cambrai pendant l'affaire du quiétisme, et en cherchant à faire entendre qu'il étoit en correspondance habituelle avec lui [2]; mais la calomnie avoit au moins échoué en cette occasion, et Louis XIV étoit resté bien convaincu, que si le cardinal de Bouillon eût pris conseil de Fénelon, il n'auroit certainement pas hasardé la démarche irrégulière et inconsidérée qu'il s'étoit permise. Mais ces essais encore si récens de la malveillance de ses ennemis, imposoient à Fénelon une extrême circonspection sur tout ce qui pouvoit avoir le plus foible rapport avec le cardinal de Bouillon. Cependant nulle considération de crainte ou d'intérêt personnel ne pouvoit l'arrêter aussitôt qu'il apercevoit un bien à faire ou un mal à prévenir dans l'ordre de la religion. Nous avons sa réponse à l'évêque de Tournai [3]; elle montre dans quelle juste mesure le zèle et la sagesse balançoient toutes ses pensées et toutes ses démarches.

Mais il paroît que cette négociation, dans laquelle le cardinal de Bouillon devoit jouer un rôle plus ou moins ostensible, fut rejetée à Versailles; du moins on ne voit point qu'elle ait eu aucune suite.

L'évêque de Tournai, en quittant la Flandre pour retourner à Paris, avoit fait part à Fénelon d'une autre idée qui pouvoit encore plus sûrement prévenir le schisme dont son église étoit menacée; il avoit même eu recours à son intervention pour en préparer le succès : c'étoit de donner à M. de Beauvau un successeur à Tournai, qui pût être aussi agréable à la cour de France qu'aux puissances ennemies. Fénelon jeta les yeux sur l'évêque de Namur, Ferdinand-Maximilien des comtes de Berlo et de Brus ; il lui écrivit pour sonder ses dispositions [1].

L'évêque de Namur fut sans doute effrayé des contradictions qu'il redoutoit, et préféra la situation tranquille où il se trouvoit à Namur, aux discussions orageuses qui l'attendoient à Tournai.

Ce que Fénelon avoit prévu arriva. L'évêque de Tournai, se voyant dans l'impossibilité de s'établir dans son diocèse par l'obstination des Hollandais à lui en interdire l'entrée, avoit fait valoir auprès du Roi les embarras de sa position personnelle, et les considérations très-plausibles et très-naturelles qui rendoient sa présence inutile et même peu convenable aux portes d'un diocèse où il ne lui étoit pas permis de pénétrer ; il avoit obtenu au bout de trois mois la permission de revenir à Paris. « M. l'évêque de Tournai, écrit » Fénelon au duc de Chevreuse [2], mouroit d'en» vie depuis plus d'un mois de regagner Paris; il » ne soupire qu'après Toulouse et le Languedoc; » il craint Tournai comme le tonnerre ; il a satis» fait ici sagement aux bienséances, et il a été ravi » d'être refusé. Je sais que les Hollandais veulent » changer de batterie; ils se retranchent à dire » que l'évêque est un homme intrigant, qui veut » faire sa cour en se mêlant de servir la France » contre eux. Nous ne voulons point, disent-ils, » le laisser rentrer pendant la campagne. Si M. de » Tournai ne revenoit point et paroissoit aban» donner son troupeau, le scandale et le danger » du schisme recommenceroient; les bien inten» tionnés du chapitre perdroient courage. J'ai fort » approuvé la pensée de M. de Tournai, pour se » procurer un successeur agréé des deux puis» sances opposées; un autre feroit plus de bien » que lui dans cette place, après les contradictions » qu'il a eues; d'un autre côté, il iroit à Tou» louse, place importante, dont la longue vacance » ne peut manquer d'être très-nuisible. Ce pré» lat, comme je vous l'ai déjà dit, est doux, sage, » modéré, de bonnes mœurs, mais souple, adroit » et ambitieux. Je n'ai rien oublié pour gagner » son cœur; mais ses goûts sont trop différens des » miens; il ne sauroit être libre et à son aise avec » moi. »

Le départ de l'évêque de Tournai, les vexations que les états-généraux ne cessoient d'exercer envers le chapitre de son église, pour le forcer à recevoir les nouveaux chanoines, l'esprit de secte d'Ernest et de ses partisans, leur refus obstiné de se soumettre aux décrets du saint Siége, le bref du Pape qui défendoit au chapitre de reconnoître ces intrus, laissoient cette malheureuse église dans la position la plus affligeante. Réduits à l'impossibilité de recevoir aucun appui ni aucun secours de leur pasteur immédiat, les chanoines s'adressèrent à leur métropolitain ; ils lui exposèrent avec candeur leur embarras, leurs dangers et leurs vues sur les expédiens les plus propres à

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 336 et suiv. — [2] Nous avons des preuves de la tracasserie qu'on avoit voulu susciter à Fénelon au sujet de l'évasion du cardinal de Bouillon, dans la *Correspondance de Fénelon avec le duc de Chevreuse*, t. VII, p. 346. — [3] *Corresp. de Fénelon*, t. VIII, p. 431.

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. VIII, p. 432. — [2] Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 12 mai 1711. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 342.

éluder les difficultés du premier moment, en sauvant les principes, et en réservant à un temps plus heureux les résolutions fortes et courageuses.

Nous avons la réponse de Fénelon; elle nous paroît remarquable par l'exactitude des principes, la modération dont il accompagne ses conseils, et surtout la tendre condescendance avec laquelle il partage les peines de ces malheureux ecclésiastiques, et semble compatir à leur foiblesse.

« Je puis me tromper, leur écrit Fénelon [1], et » je ne vous dis mes pensées que comme très imparfaites; mais je ne puis vous donner que le » peu que j'ai, et je vous le donne de tout mon » cœur, comme si j'allois mourir dans ce moment. 1° Il me semble qu'il convient que votre » chapitre soutienne avec fermeté et patience ce » qui lui a fait tant d'honneur et qui a tant édifié » l'Eglise. Je ne suis nullement étonné de ce qu'on » vous menace; on espère que le chapitre aura » peur et reculera; *mais si votre corps demeure » soumis, respectueux, modeste, zélé pour l'obéissance à l'égard du temporel*, et s'il se retranche » à suivre humblement le bref du Pape, qui est » devenu public, que pourra-t-on lui faire? on » n'emprisonnera point à la fois tant de chanoines. » Cette conduite seroit une preuve trop évidente » de la violence ou de la nullité de tout ce qu'on » feroit dans la suite. Heureux ceux qui souffrent » pour la justice! il importe qu'on voie des ministres de l'autel qui sachent souffrir avec paix, » douceur et soumission, pour maintenir les lois » et la liberté de l'Eglise. *La cause de saint Thomas de Cantorbéry n'étoit pas aussi claire que la » vôtre.*

» 2° Je ne vois rien qui doive vous faire changer de conduite; c'est la même liberté de votre » église à conserver à l'égard d'une puissance souveraine qui n'est pas dans notre communion, » *quoique vous deviez d'ailleurs lui être parfaitement soumis pour tout ce qui est temporel.* » *C'est la même nécessité de ne participer point » à la réception des intrus : c'est la même obligation de suivre le bref du Pape, qui vous défend, sous peine d'excommunication, de les recevoir* : pourquoi changeriez-vous?

» 3° Une protestation secrète n'auroit point la » même force qu'un refus humble, respectueux » et constant d'admettre les intrus. La protestation paroîtroit un relâchement et un tour politique pour paroître céder en ne cédant pas; » elle autoriseroit au moins pour un temps les » intrus; elle donneroit une dangereuse couleur » à leur cause; elle rendroit leur prétention moins » odieuse par une apparence de possession paisible et canonique.... Quoiqu'il en soit, ce procédé ambigu seroit moins simple, moins droit, » moins évangélique qu'un refus modeste, humble, soumis, respectueux et ferme pour obéir » au bref du Pape.

» 4° Une absence du chapitre paroîtroit une » affectation et un abandon de la bonne cause, » tous les bien intentionnés s'absentant à la fois » et d'un commun accord. D'ailleurs ces chanoines, » absens d'une seule assemblée du chapitre, se » trouveroient aux autres chapitres suivans et à » tous les offices où il faudroit prier, officier, » donner le baiser de paix, et reconnoître pour » frères ces intrus excommuniés; ce seroit l'équivalent d'une réception en chapitre, et on n'en » auroit pas moins auprès du souverain tout le » démérite de s'être absenté pour ne consentir pas.

» 5° Ce que je craindrois, c'est que les grands-vicaires de M. l'évêque ne fussent chassés sur » le refus d'admettre les intrus; alors le souverain seroit peut-être tenté d'y suppléer par les » intrus et leurs adhérens. Ce seroit une source » de schisme : on pourroit l'éviter par l'absence » des grands-vicaires; mais les grands-vicaires » donneroient un exemple de timidité et de foiblesse par leur absence.

» 6° *Je ne voudrois cependant pas exiger de » tous les vocaux une résistance ouverte, dont » tous ne sont peut-être pas capables. Je voudrois » que tous prissent un parti uniforme, que tous » pussent soutenir jusqu'au bout, de peur qu'un » parti trop difficile à soutenir ne causât une division qui ruineroit tout. Ainsi, à toute extrémité, je tolérerois le parti de l'absence ou » de la protestation secrète, que j'enverrois à » M. l'internonce*, humanum dico propter infirmitatem carnis vestræ, *il faut que les plus forts » s'accommodent à ceux qui le sont un peu moins.* » L'épreuve est longue et rude. *Il est facile de » croire de loin qu'on la surmonteroit : mais je » crois sans peine que j'y succomberois sans un » grand secours de la grâce.* Je vous plains tous; » je vous révère comme des confesseurs; je me » recommande à vos prières, et je ne vous oublie » pas dans les miennes. »

Quelle modestie dans un pareil langage, surtout lorsqu'on l'entend sortir de la bouche de Fénelon! mais en même temps quelle leçon contre ce zèle amer, ces décisions tranchantes qu'on hasarde quelquefois sans en calculer les inconvéniens et les dangers, sans même avoir sérieusement examiné si elles sont conformes aux véritables principes!

Le chapitre de Tournai, dirigé par les sages inspirations de Fénelon, se conduisit avec une prudence qui ne permit pas aux Hollandais de s'abandonner aveuglément aux suggestions ardentes d'Ernest et de ses partisans; il évita d'offrir aux nouveaux souverains, que le sort des armes lui avoit donnés, le plus léger prétexte d'inquiétude sur sa soumission en tout ce qui concernoit l'ordre temporel, et sur la fidélité due en tous les temps envers ceux qui exercent la puissance publique. D'ailleurs les Hollandais ne pouvoient pas attacher la même importance que les disciples d'Arnauld aux controverses du jansénisme; ils furent touchés de la conduite régulière et estimable d'un corps qui se bornoit à réclamer en sa faveur ces mêmes maximes de liberté de conscience que les états-généraux ne cessoient de proclamer comme le principe fondamental de leur constitution politique et religieuse. Peut-être aussi les Hollandais prévoyoient-ils dès-lors, par la connoissance qu'ils avoient d'une négociation déjà établie entre les cours de Londres et de Versailles, que la ville de Tournai ne resteroit point sous leur domination. Cette considération dut naturelle-

[1] Lettre de Fénelon à un chanoine de Tournai, 1711. *Corresp. de Fénelon*, t. VIII, p. 436.

ment refroidir le zèle qu'Ernest avoit prétendu leur inspirer; enfin la Providence vint au secours de ce malheureux clergé. Les traités d'Utrecht et de Rastadt firent passer les Pays-Bas sous la domination de la maison impériale d'Autriche. M. de Beauvau donna sa démission de l'évêché de Tournai en 1713, et fut nommé à l'archevêché de Toulouse, qui lui étoit destiné depuis trois ans. M. de Leuwestein fut nommé à Tournai avec l'agrément de la cour de Vienne, et le chapitre de Tournai, appuyé sur le bref du Pape, persévéra à rejeter Ernest [1] et les chanoines intrus qui refusoient de se soumettre aux décrets du saint Siége.

XXVI.

Principes de Fénelon sur la juridiction métropolitaine.

Le caractère et les principes de Fénelon le portoient toujours à préférer les voies de conciliation, lorsqu'elles pouvoient le conduire à un résultat aussi utile pour les vues qu'il se proposoit, et dont il étoit de son devoir d'assurer le succès ; mais son caractère toujours ferme, et ses principes toujours dirigés par la droiture et la justice, ne lui permettoient point de fléchir devant des considérations personnelles, lorsque les règles de l'équité ou les droits de son ministère lui paroissoient méconnus ou compromis. Il se présenta une occasion où il eut à combattre les préventions de quelques-uns de ses suffragans, à maintenir ses droits de métropolitain, et à réprimer, pour ainsi dire, les insinuations timides et politiques dont on prétendoit faire usage pour enchaîner son ministère.

L'évêque de Saint-Omer, le même qui s'étoit conduit d'une manière si peu convenable envers Fénelon, dans l'assemblée métropolitaine de Cambrai (en 1699), avoit fait instruire une procédure contre un ecclésiastique de son diocèse, qui étoit encore détenu en prison. L'ecclésiastique avoit appelé de cette sentence au métropolitain ; et l'archevêque de Cambrai avoit ordonné, en cette qualité, que la procédure lui fût apportée, pour la maintenir, si elle étoit régulière, ou pour l'annuler, si elle étoit défectueuse. L'évêque de Saint-Omer, qui étoit allé voir sa famille en Provence, trouvoit mauvais que Fénelon n'eût pas attendu son retour pour exercer un acte de justice dont il ne pouvoit se dispenser. Il oublioit apparemment qu'un accusé détenu, et qui se croit innocent, auroit eu le droit de se plaindre d'un déni de justice, qu'aucune cause canonique ne pouvoit légitimer. L'évêque de Saint-Omer, se ressouvenant peut-être de l'irrégularité de ses anciens procédés envers Fénelon, ou redoutant sa fermeté, crut devoir faire intervenir un de ses confrères, pour l'engager indirectement à faire cause commune avec lui. L'évêque d'Arras écrivit à Fénelon sur cette affaire : ce prélat étoit trop éclairé pour censurer la forme que l'archevêque de Cambrai avoit suivie; il savoit qu'elle étoit fondée en droit et en principes. Il se borna à ces considérations vagues et générales sur les égards mutuels que des confrères se doivent; considérations qui méritent certainement d'être accueillies lorsqu'il ne s'agit que de procédés, mais qui ne doivent jamais arrêter, lorsque les règles de la justice et les droits d'une partie souffrante et malheureuse sont compromis.

L'évêque d'Arras insinuoit aussi dans sa lettre que cette affaire pourroit lui nuire à la cour : que l'évêque de Saint-Omer s'y étoit fait un mérite de l'acharnement très-peu estimable qu'il avoit mis à le poursuivre après la soumission la plus édifiante; qu'on profiteroit de cette occasion pour achever d'aigrir le Roi et le confirmer dans ses préventions.

Fénelon, en répondant à l'évêque d'Arras [1] dans les termes les plus obligeans et les plus affectueux, se crut obligé de lui rappeler : *Que c'est Dieu, et non pas le Roi, qu'il faut mettre devant les yeux des évêques, lorsqu'il s'agit de choses purement spirituelles.*

On voit par une autre lettre de Fénelon à ce même évêque d'Arras, écrite plusieurs années après celle que nous venons de rapporter, combien l'archevêque de Cambrai étoit obligé d'employer de douceur et de ménagemens pour concilier le maintien de ses droits et les règles de la justice, avec la susceptibilité toujours un peu inquiète et un peu jalouse de ses comprovinciaux. Mais dans toutes les occasions où Fénelon se trouvoit forcé par la justice et le devoir à annuler quelques jugemens rendus par des évêques de sa métropole, il étoit le premier à les inviter à se pourvoir au tribunal supérieur contre ses propres sentences, s'ils les présumoient contraires aux lois ou à leurs droits.

« Vous savez, Monseigneur [2], les démarches » que j'ai faites pour éviter de vous causer quelque peine et pour vous témoigner ma vénération. J'ai même retardé jusqu'à l'extrémité ce » que j'ai cru devoir faire, et je ressens une peine » infinie de ce qui peut vous mécontenter. Je me » suis défié de mes foibles lumières, et j'ai eu recours à celles d'autrui. J'ai représenté avec soin » tout ce qui pouvoit appuyer votre sentiment ; » j'ai désiré, avec la plus sincère déférence, de » pouvoir entrer dans vos pensées; enfin, j'ai » suivi un sage conseil et ma propre conscience. » Quand les chemins seront plus libres, j'irai, si » vous l'agréez, à Arras pour avoir l'honneur de » vous voir, quoiqu'un juge ne doive rendre » compte qu'à son seul supérieur des motifs de » son jugement. Je vous ouvrirai alors mon cœur » avec une confiance sans réserve sur les choses » que vous voudrez éclaircir ; et j'espère que vous » trouverez que j'ai suivi les véritables règles. » J'avoue néanmoins, Monseigneur, que je puis facilement me tromper ; mais chacun de nous » doit, ce me semble, se borner à remplir sa » fonction en jugeant selon sa conscience, sans

[1] On lit dans le *Gallia Christiana*, t. III, p. 252 : « Epistola Insulis scripta die 4 februarii 1711, asserit Belgii foederati proceres præsentasse capitulo Tornacensi d. Ruth » Ans-Van-Ernest Sanctæ-Gudulæ Bruxellensis canonicum » ad decanatum; sed ob quædam impedimenta non fuit admissus, et adhuc sedes decanalis vacat hoc anno 1722. »

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. VIII, p. 415 — [2] Lettre de Fénelon à l'évêque d'Arras, 16 juin 1711. *Corresp. de Fénelon*, t. VIII, p. 416.

» se faire un point d'honneur de faire prévaloir » son jugement. J'ai jugé comme j'ai cru devoir » le faire ; vous êtes trop éclairé et trop équitable » pour trouver mauvais qu'un métropolitain sup- » plée doucement ce qu'il croit que l'Eglise le » charge de suppléer. De mon côté, je n'ai garde » de souffrir impatiemment que mon confrère » fasse corriger, par mon supérieur, ce que je » puis avoir fait de trop en qualité de métropoli- » tain. En ce cas, nous pouvons donner l'exemple » d'une conduite douce, paisible et édifiante, » quoique nous pensions diversement. Je ne serai » nullement peiné quand vous prendrez le parti » de vous pourvoir par les voies canoniques ; nous » n'en garderons pas moins l'union parfaite qui » doit être inviolable entre nous ; j'espère que » vous ne cesserez point de m'honorer de votre » bienveillance, comme je veux être le reste de » ma vie, avec un attachement et un respect » sincère.... »

Il paroit que l'archevêque de Cambrai se crut obligé en cette affaire, de réformer la sentence rendue par l'évêque d'Arras, et que ce prélat eut la foiblesse d'en savoir mauvais gré à son métropolitain ; c'est ce qu'on peut présumer par une lettre que Fénelon lui écrivit peu de mois après :

« Jamais personne, Monseigneur [1], ne fut plus » éloigné que moi de vouloir exercer un pouvoir » arbitraire. J'y suis très-opposé, même pour le » diocèse de Cambrai, et je ne tente jamais d'y » faire que ce qui m'est réglé par la loi ; il est » vrai que je puis me tromper ; mais j'ai pris, ce » me semble, les plus grandes précautions pour » me défier de moi-même. D'ailleurs je ne puis » m'empêcher de me rendre ce témoignage, que » depuis seize ans je n'ai perdu aucune occasion » de vous montrer les plus grands égards, au-delà » même de toutes les mesures ordinaires. Si les » chemins étoient plus sûrs et les temps plus tran- » quilles, j'irois avec plaisir à Arras pour avoir » l'honneur de vous voir, Monseigneur, et pour » vous expliquer les fondemens sur lesquels je » pense, à mon grand regret, autrement que » vous : j'ai maintenant ma maison pleine de ma- » lades de la première condition de l'armée, et j'y » ai de plus mon neveu [2], qui a été très-dange- » reusement blessé depuis quelques jours ; j'es- » père trouver un autre temps moins triste et » plus sûr. »

XXVII.

Affaire des cérémonies chinoises.

Lorsqu'on se rappelle que Fénelon avoit été condamné par le saint Siége, on est sans doute étonné de voir ce prélat, si peu de temps après sa condamnation, jouir à Rome d'un crédit et d'une considération qui invitoient ceux mêmes qui s'étoient déclarés contre lui, à implorer son appui auprès du Pape et du sacré collége. Fénelon, du fond de sa solitude de Cambrai, exerçoit à Rome et dans l'Europe, une espèce d'autorité d'opinion qu'il ne devoit qu'à sa vertu et à sa renommée.

Les supérieurs des missions étrangères de Paris avoient dénoncé au saint Siége les Jésuites de la Chine, comme coupables d'idolâtrie, par la tolérance qu'ils accordoient à de certains honneurs que les Chinois sont dans l'usage de rendre à leurs ancêtres et à la mémoire de Confucius; ou plutôt cette controverse n'étoit qu'une suite de celle qui s'étoit élevée quarante ans auparavant entre les Jésuites et les Dominicains : le pape Alexandre VII [1] avoit heureusement réussi à la terminer par son décret du 23 mars 1656 ; mais elle venoit de se renouveler avec plus de véhémence et d'aigreur. Les supérieurs des missions étrangères de Paris y étoient intervenus, et leur opinion formoit un préjugé d'autant plus imposant contre les Jésuites, qu'on ne pouvoit les soupçonner de cette rivalité de corps qu'on reprochoit aux Dominicains. La réputation de vertu et de piété dont jouissoient MM. Tiberge et Brisacier, supérieurs des missions étrangères, devoit encore ajouter un nouveau poids à leur témoignage. Instruits, par leurs relations à Rome, de la singulière estime que le Pape et la plupart des cardinaux avoient pour l'archevêque de Cambrai, connoissant d'ailleurs son amitié pour les Jésuites, ils parurent craindre que ce prélat ne fût consulté par le saint Siége sur cette controverse, et que son opinion ne leur fût contraire ; ils lui adressèrent leurs mémoires, leurs griefs et leurs demandes, en réclamant son appui et son suffrage. Fénelon avoit vu sans doute avec peine s'élever une discussion qu'il étoit difficile de saisir avec une exacte précision, parce qu'elle exigeoit une connoissance profonde des usages, des maximes et de la langue d'une nation lointaine, séparée du reste du monde par des barrières presque insurmontables. La question étoit d'ailleurs obscurcie par une multitude de faits et d'assertions contradictoires; il jugeoit avec raison que l'effet naturel de cette dispute étoit d'offrir à un peuple méfiant et ombrageux, le spectacle d'une division scandaleuse sur les points les plus essentiels de la religion à laquelle on prétendoit le convertir ; il ne falloit qu'un degré de pénétration très-ordinaire pour prévoir que son résultat inévitable seroit la ruine totale de la religion chrétienne dans la Chine ; elle étoit principalement redevable des progrès qu'elle y avoit faits au zèle éclairé des premiers Jésuites qui y avoient pénétré, et dont l'ingénieuse industrie étoit parvenue à en faire connoître et goûter les maximes les plus sublimes à l'empereur et aux lettrés de la Chine, en mêlant à leurs instructions religieuses l'appât des sciences humaines. L'événement avoit justifié cet heureux et innocent artifice ; et un empereur sage, humain et éclairé, avide de ces sciences curieuses qui manquoient à son empire, avoit approché la religion chrétienne de son trône ; en avoit admis les ministres dans son palais, et

[1] Lettre de Fénelon à l'évêque d'Arras, 5 septembre 1711. *Corresp. de Fénelon*, t. VIII, p. 417. — [2] Le marquis de Fénelon, depuis ambassadeur de France en Hollande. Fénelon avoit en ce moment recueilli dans son palais tous les généraux et officiers blessés dans différentes actions très-meurtrières qui venoient d'avoir lieu en Flandre.

[1] Fabio Chigi, né à Sienne le 16 février 1599, élu pape le 7 avril 1655, après la mort d'Innocent X (Pamphili), mourut le 22 mai 1667, âgé de soixante-huit ans.

avoit favorisé le succès de leurs desseins religieux, par la bienveillance et la protection la plus éclatante. Fénelon gémissoit de voir près de s'écrouler ce grand ouvrage, élevé avec tant de soins et de peines, cimenté par le sang de tant de martyrs et les travaux de tant d'hommes apostoliques, qui alloient à six mille lieues de leur patrie conquérir des chrétiens par la mort, les souffrances et la privation de toutes ces douces affections qui attachent les hommes à leurs familles et au pays qui les a vus naître [1].

Mais Fénelon étoit en même temps trop pénétré de l'esprit de soumission dû à l'autorité de l'Eglise, pour se permettre de préjuger une question portée au tribunal du saint Siège. Sa réponse aux supérieurs des missions étrangères de Paris, exprime en même temps son regret de ce que l'on a agité avec trop de chaleur cette controverse, et sa ferme résolution à adhérer d'avance au jugement que l'on attendoit de Rome.

« Messieurs, il est vrai [2] qu'on m'a écrit pour » me demander ma pensée sur les bruits qui ont » été, dit-on, répandus à Rome, que la lenteur du » Pape à juger la question du culte de la Chine » impatientoit l'Eglise gallicane, et empêchoit la » conversion des hérétiques. J'ai répondu selon » ma conscience, et voici à quoi se réduit ma ré» ponse. Il me semble que le moins qu'on puisse » attendre d'un Pape pieux, ferme et éclairé, » c'est qu'il ne voudra, par aucune considération » humaine, ni prolonger le scandale, ni tolérer » un seul moment l'idolâtrie si elle est bien prou» vée; ainsi, j'attends sans impatience sa déci» sion, le croyant également éloigné de toute » précipitation et de toute lenteur. Il est naturel » qu'il veuille s'assurer de la vérité des faits que » les parties rapportent si diversement. Il s'agit » des mœurs des Chinois, très-éloignées des » nôtres, et de l'intention que ces peuples ont en » faisant des cérémonies sur lesquelles on dispute : » il n'appartient qu'au juge de décider si les in» formations sont suffisantes ou non pour pouvoir » prononcer. *Pour moi, Messieurs, qui ne con» nois ni les mœurs ni les intentions des Chinois,* » *je ne sais ce qu'il faut désirer.* Quand le Pape » aura jugé, je conclurai qu'il a trouvé les faits » suffisamment éclaircis; quand, au contraire, » il retardera le jugement, je supposerai qu'il » n'aura point trouvé les preuves concluantes. A » l'égard des hérétiques de France, je dois les » connoître, ayant été chargé de leur instruction » pendant toute ma jeunesse, tant à Paris qu'à » la Rochelle et ailleurs. Je ne doute pas que le » grand éclat de cette affaire n'ait attiré leur at» tention ; mais leur disposition n'est pas de » chercher ce qui pourroit lever le scandale et » faciliter leur réunion avec l'Eglise catholique : » au contraire, ils seroient ravis de pouvoir dire » à ceux qui veulent les convertir, que l'Eglse » romaine est enfin convaincue, par son propre » aveu, d'avoir autorisé, depuis environ cinquante » ans, par le décret du Pape, l'idolâtrie mani» feste des Chinois; mais leur critique ne doit, ce » me semble, ni avancer ni retarder le juge» ment. *Il ne s'agit que du fond de ce culte, qui* » *ne doit pas être toléré un seul moment s'il est* » *idolâtre, et auquel il faut bien se garder de don*» *ner aucune atteinte pour complaire aux héré*» *tiques, si les preuves de l'idolâtrie n'ont rien* » *de concluant.* Voilà, Messieurs, ce que je pense » sans prévention ni partialité : vous savez que » j'ai toujours aimé et révéré votre œuvre et votre » maison. Je conserve pour vos personnes toute » l'estime qui est due à votre mérite et à votre » piété; c'est avec ce sentiment très-sincère que » je veux être... »

Le père de la Chaise avoit consulté Fénelon, et presque tous les évêques de France, sur cette même controverse des *cérémonies chinoises*, et la démarche que MM. Tiberge et Brisacier avoient faite auprès de lui, n'avoit eu pour objet que d'obtenir en quelque sorte sa neutralité entre eux et leurs puissans adversaires.

Fénelon avoit répondu au père de la Chaise avec la même impartialité qu'aux directeurs *des missions étrangères*, et sa réponse développe avec beaucoup de sagacité les rapports délicats et intéressans que pouvoit offrir l'examen de la question des *cérémonies chinoises*. Il eût été sans doute à désirer que dans l'origine, au lieu de la chaleur et de l'amertume que les deux partis avoient apportées dans cette discussion, ils eussent recherché avec la même sollicitude et le même calme que Fénelon toutes les considérations qui pouvoient servir à expliquer, à modifier ou à faire proscrire l'usage de ces *cérémonies*.

« Mon révérend Père, écrivoit Fénelon au père » de la Chaise [1], puisque vous me pressez de » dire ce que je crois des bruits que vous m'as» surez qu'on répand à Rome, je vais le faire sin» cèrement.

» 1° Je ne comprends pas qui est-ce qui a écrit » à Sa Sainteté même *que toute l'Eglise gallicane* » *se souleroit contre le saint Siège, sur sa lenteur* » *à condamner les opinions des missionnaires de* » *la Chine, et que si elle ne cassoit promptement* » *le décret par lequel* ALEXANDRE VII, *pour fa*» *ciliter le progrès, avoit réglé les cérémonies* » *qu'on pouvoit ou qu'on devoit y conserver, cela* » *causeroit toujours le plus grand obstacle qu'on* » *trouve aujourd'hui à la conversion des héré*» *tiques de France.* Pour moi, je serois très-fâché » qu'on crût que je suis *soulevé* contre le saint » Siége, sur la lenteur du Pape en cette occasion ; » et il me semble qu'on fait tort aux autres évê» ques, quand on leur attribue un tel sentiment. » On connoît mal l'autorité de l'Eglise mère et la » sage fermeté du Pape, quand on espère lui faire » ainsi la loi. Il ne s'agit en cette affaire, comme » nous l'allons voir, d'aucun point doctrinal, » mais seulement d'une très-importante question » de fait sur des missions dont tous les ouvriers

[1] Les événemens n'ont que trop confirmé les justes craintes de Fénelon. Cette malheureuse dispute a servi de motif ou de prétexte aux sanglantes persécutions qui ont arrêté tout-à-coup les progrès du christianisme dans la Chine. — [2] Lettre de Fénelon aux supérieurs des missions étrangères de Paris, 5 octobre 1702. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 539.

[1] Lettre de Fénelon au père de la Chaise, Septembre 1702. L'original de cette lettre se trouve à la bibliothèque de la ville de Grenoble. Nous n'en avons eu communication que depuis la publication de notre seconde édition de l'*Histoire de Fénelon*. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 537.

» sont envoyés immédiatement par le saint Siége. » N'est-il pas naturel que le Pape règle ses propres » missions? N'est-ce pas le moins qu'on puisse don- » ner à un juge dont le tribunal est si élevé, que » de lui laisser le temps qu'il croit nécessaire pour » instruire exactement le procès qu'il doit juger? » Quoique je demande tous les jours à Dieu qu'il » donne bientôt la paix à son Eglise, j'attends » sans impatience que le Pape ait achevé ses in- » formations pour assurer la gravité de son ju- » gement.

« 2° Il ne s'agit point de condamner les opi- » nions des missionnaires de la Chine : on ne dis- » pute sur aucun point dogmatique. D'un côté, » les Jésuites ne croient pas moins que leurs ad- » versaires, que ce culte doit être retranché, s'il » est religieux. D'un autre côté, leurs adversaires » ne reconnoissent pas moins qu'eux, que ce culte » ne devroit point être retranché, de peur de » troubler tant d'églises naissantes, et de casser » le décret d'un Pape, comme favorable à l'ido- » lâtrie, supposé que ce culte soit purement civil. » Tout se réduit donc à une pure question de fait. » Les uns disent : Un tel mot chinois signifie le » ciel *matériel*. Les autres répondent : Il signifie » aussi le *Dieu du ciel*. Les uns disent : Voilà un » temple, un autel et un sacrifice. Les autres » répondent : Non ; ce n'est, suivant les mœurs et » les intentions des Chinois, qu'une salle, qu'une » table, et qu'un honneur rendu à de simples » hommes, sans en attendre aucun secours. Qui » croirai-je? Personne. Chacun, quoique plein de » lumière, peut se prévenir et se tromper. Les » zélateurs non suspects assurent qu'il faut une » très-longue étude pour bien apprendre la » langue chinoise. Les mœurs et les idées de ces » peuples sur les démonstrations de respect, sont » infiniment éloignées des nôtres. D'ailleurs nous » savons, par notre propre expérience, que les » signes qui expriment le culte religieux, peuvent » varier selon les temps et les usages de chaque » nation. Le même encens qui exprime le culte » suprême, quand on le donne à l'Eucharistie, » ne signifie plus le même culte dans le même » temple et la même cérémonie, quand on le » donne à tout le peuple et aux corps mêmes des » défunts. On rend dans nos églises, le Vendredi » saint, à un crucifix d'argent ou de cuivre, des » honneurs extérieurs qui sont plus grands que » ceux qu'on rend à Jésus-Christ même dans » l'Eucharistie, quand on l'expose sur l'autel. » L'officiant ôte ses souliers le Vendredi saint, et » tout le peuple se prosterne dans la cérémonie » de l'adoration de la croix. Ainsi on donne les » plus grands signes du culte en présence du » moindre objet, et l'on donne des signes du culte » qui sont moindres en présence de l'objet qui » mérite le culte suprême. Quel Chinois ne s'y » méprendroit pas s'il venoit à examiner nos cé- » rémonies? Les Protestans mêmes, qui sont si » ombrageux sur le culte divin, et qui auroient » horreur de saluer en passant une image du Sau- » veur crucifié, ont réglé néanmoins que chaque » protestant se mettra à genoux devant le ministre » qui doit lui imposer les mains. Autrefois c'étoit » adorer une image que de se baiser la main de- » vant elle : *adorare* n'est autre chose que *manum* » *ori admovere*. Aujourd'hui un homme ne seroit » point, suivant nos mœurs, censé idolâtre, s'il » avoit porté la main à sa bouche devant un autre » homme en dignité, ou devant son portrait. » Fléchir le genou est chez nous un signe de culte » bien plus fort que de baiser simplement la main » pour saluer, et cependant la génuflexion est un » honneur qu'on rend souvent aux rois sans au- » cune crainte d'idolâtrie. Il est donc évident par » tant d'exemples, que les signes du culte sont par » eux-mêmes arbitraires, équivoques et sujets à » variation en chaque pays : à combien plus forte » raison peuvent-ils être équivoques entre des » nations dont les mœurs et les préjugés sont si » éloignés.

» Toutes ces réflexions ne prouvent point que » le culte chinois soit exempt d'idolâtrie ; mais » elles suffisent pour faire suspendre le jugement » des personnes neutres. Elles ne donnent pas » gain de cause aux Jésuites, mais elles justifient » la sage lenteur, ou pour mieux dire, la conduite » précautionnée du Pape. Que ceux qui savent » à fond la langue et les mœurs chinoises aient » impatience de voir ce culte condamné, s'ils le » croient idolâtre ; pour moi qui ne sais aucune » de ces choses, je suis édifié de voir que le Pape » veut s'assurer sur les lieux, par son légat, des » faits qui sont décisifs sur une pure question » de fait.

» 3° Quelle lenteur peut-on reprocher au Pape? » Il s'agit de casser un décret d'Alexandre VII, » qui fut dressé après avoir ouï les parties, de » flétrir tant de zélés missionnaires comme fau- » teurs de l'idolâtrie, et de faire un changement » qui peut ébranler la foi naissante dans un si » grand empire. Le Pape ne doit-il pas craindre » la précipitation aussi bien que la lenteur dans » une affaire aussi importante? Que seroit-ce si » on venoit dans la suite à reconnoître avec évi- » dence, par un témoignage décisif de toute la » nation chinoise, qui expliqueroit sa propre » langue, ses propres coutumes, sa propre in- » tention, que le culte contesté est purement civil » et que la religion n'y a aucune part? Que se- » roit-ce si le Pape paroissoit avoir cassé avec pré- » cipitation le décret de son prédécesseur, avoir » troublé tant d'églises naissantes, et avoir flétri » sans raison tant de saints missionnaires? Que » diroient alors les impies et les hérétiques? Le » Pape se consoleroit-il en disant : J'ai craint le » soulèvement de toute l'Eglise gallicane sur ma » lenteur? De plus, je ne vois aucune lenteur » dans tout ce que le Pape a fait. D'abord il a » voulu revoir ce qui avoit précédé son pontificat, » pour en pouvoir répondre devant Dieu et devant » les hommes. Cette précaution n'est-elle pas » digne de lui? Ensuite il a choisi un prélat pieux » et éclairé pour examiner à fond, sur les lieux, » une question de fait qui dépend des coutumes » et des intentions des Chinois, infiniment éloi- » gnées de nos préjugés. N'est-ce pas aller au but » par le chemin le plus droit, le plus court et le » plus assuré? N'est-ce pas montrer un cœur » exempt de partialité et de prévention? Puisque » personne ne cherche que l'éclaircissement de » la vérité, personne ne doit craindre le voyage » du légat qui va le découvrir sur les lieux. De

» quoi est-on en peine? L'Église romaine n'attend cet examen que pour donner plus de poids » et de certitude à sa décision. Après avoir éclairci » les faits décisifs, elle ne tolérera point un culte » idolâtre. Qui est-ce qui veut être plus zélé ou » plus éclairé qu'elle?

» 4° Peut-on dire sérieusement que la lenteur » du Pape à casser le décret d'Alexandre VII, est » le plus grand obstacle qu'on trouve aujourd'hui » à la conversion des hérétiques de France? Il est » vrai que les hérétiques attendent avec impatience cet exemple de variation de l'Église romaine ; mais ils le font comme ils souhaitent » tout ce qui peut se tourner contre elle. Ils seroient ravis de pouvoir dire : Cette Église est » enfin convaincue par son propre aveu d'avoir » autorisé l'idolâtrie par un décret solennel. Au » contraire, ils seroient réduits à se taire, et le » scandale cesseroit, si on trouvoit dans l'examen » des faits, que ce culte est purement civil. Il est » vrai que s'il est idolâtre, il faut, quoi qu'il en » puisse coûter, arracher jusqu'à la racine d'un » si grand mal. Je cesserois d'estimer les Jésuites, » si je ne les croyois pas sincèrement disposés à » sacrifier tout pour un point si essentiel à la religion. Mais si on se trouve actuellement dans » ce cas extrême, il me semble qu'on doit casser » le décret d'Alexandre VII, comme on se fait » couper un bras gangrené pour sauver sa vie. » Il seroit même à souhaiter en ce cas, si je ne » me trompe, que le Pape usât d'une absolue » autorité pour faire exécuter sans bruit, sur les » lieux, le changement qui seroit nécessaire, et » pour imposer un perpétuel silence en Europe à » toutes les parties, de peur que les accusateurs » ne triomphassent des accusés, et que leur triomphe ne devînt, malgré eux, par contre-coup, » celui des libertins et des hérétiques.

» Enfin, mon révérend Père, si vous me demandiez ce que je pense du fond de la question, » je vous répondrois que j'attends d'apprendre par » la décision du Pape ce qu'il en faut penser. Il » apprendra lui-même, par son légat, quelle est » la véritable intention des Chinois pour rendre » ce culte ou religieux ou purement civil, et » c'est ce que j'ignore.

» Plût à Dieu que les Jésuites et leurs adversaires n'eussent jamais publié leurs écrits, et » qu'on eût épargné à la religion une scène si » affreuse. Plût à Dieu qu'ils eussent donné de » concert et en secret leurs raisons au Pape, et » qu'ensuite ils eussent attendu en paix et en » silence sa décision.

» Je suis toujours avec une parfaite sincérité, mon révérend Père, votre....... serviteur. »

XXVIII.

Affaire de l'évêque de Beauvais, Beauvilliers.

Fénelon eut dans la suite une occasion plus heureuse et plus conforme au vœu de son cœur, de faire usage de son crédit à la Cour de Rome ; ce fut en faveur du plus ancien, du plus fidèle et du plus respectable de ses amis, le duc de Beauvilliers. L'abbé de Beauvilliers [1], son frère, avoit été nommé, le 1er avril 1713, à l'évêché de Beauvais, vacant par la mort du cardinal de Janson. Le Pape refusoit, depuis plus de trois mois de lui en accorder les bulles ; le motif de ce refus étoit une thèse que cet ecclésiastique avoit soutenue pendant son cours de licence ; Fénelon, instruit de cette difficulté inattendue, en craignit les suites ; il crut devoir écrire à un religieux de Rome, en qui le Pape avoit une singulière confiance, une lettre très-pressante pour faire sentir les dangers de cette conduite de la Cour de Rome, dans les circonstances où l'on se trouvoit ; il préféra cette voie indirecte pour faire parvenir la vérité jusqu'au Pape. Elle lui laissoit la liberté de présenter des réflexions très-justes et très-sages, auxquelles il n'auroit pu donner autant de force dans une lettre au Pape lui-même : on sait que les justes égards dus à une grande dignité, et les formules consacrées par l'usage et le respect, affoiblissent quelquefois les raisons en adoucissant les expressions. Nous copierons cette lettre sur la minute originale.

« J'apprends, mon révérend Père [2], avec une » véritable douleur, que le Pape a refusé les » bulles de M. l'abbé de saint Aignan, nommé » à l'évêché de Beauvais, à cause d'une thèse » que cet abbé a soutenue dans sa licence. Cette » affaire fait un grand bruit à Paris et à la cour. » Tous ceux qui supportent impatiemment l'autorité de Rome, espèrent profiter de ce trouble » pour exciter une très-dangereuse division entre » les deux puissances : pour moi je ne puis que » m'affliger devant Dieu dans une si triste occasion. Je ne puis même m'empêcher de vous » supplier instamment de parler à Sa Sainteté, et » de prendre la liberté de lui montrer cette lettre, » si elle a la bonté de vous le permettre. Je puis » tomber, par cette démarche, dans une grande » indiscrétion ; mais j'espère qu'un pontife si » pieux et si éclairé me pardonnera cet excès de » zèle : *ut minùs sapiens dico.*

» 1° Je n'ai point lu la thèse, et je ne sais » point ce qu'elle contient ; j'ai seulement appris » quelques mois après qu'elle a été soutenue, que » M. l'abbé de Saint-Aignan, qui est frère de M. » le duc de Beauvillers, ministre d'État, très-zélé » pour le saint Siége, qui a été nourri dans le » séminaire de Saint-Sulpice, où l'autorité de » *l'Église mère et maîtresse* est dans une singulière recommandation, n'a soutenu cette » thèse que par une absolue nécessité. M. le chancelier [3], qui est très-prévenu des maximes du » parlement, et très-vif sur cette matière, avoit » procuré là-dessus un ordre du Roi, et en avoit » pressé sans relâche l'exécution. On ne cherchoit » qu'à rendre ce jeune abbé et les autres personnes les mieux intentionnées, suspectes à Sa » Majesté, s'il eût refusé de soutenir la thèse. On » usa alors de la même autorité absolue pour » faire soutenir la même doctrine au neveu de » feu M. l'évêque de Chartres [4], qui est devenu

[1] François-Honorat-Antoine de Beauvilliers de Saint-Aignan, nommé à l'évêché de Beauvais en 1713, s'en démit en 1728. — [2] Lettre de Fénelon au R. P. Daubenton, 12 juillet 1713. *Corresp. de Fénelon*, t. VIII, p. 174. — [3] M. de Pontchartrain. — [4] Charles-François Desmontier de Mérinville, nommé, le 26 avril 1709, coadjuteur de son oncle

» son successeur. On ne se soucioit guère que ces » thèses fussent soutenues, et on auroit bien » mieux aimé un refus de les soutenir, pour dé- » créditer feu M. l'évêque de Chartres, M. le duc » de Beauvilliers, et toutes les personnes bien » intentionnées dont le crédit incommodoit cer- » taines gens. Voilà le fait.

» 2° Le Pape a eu la bonté d'ignorer la thèse » du neveu de feu M. l'évêque de Chartres, quand » il lui a accordé favorablement ses bulles; Sa » Sainteté n'auroit-elle pas pu, par la même » bonté, ignorer aussi celle de M. l'abbé de Saint- » Aignan ?

» 3° Avant l'assemblée du clergé de 1682, où » les quatre propositions furent données comme » la règle de la doctrine en France, et même » avant toutes les contestations des pontificats pré- » cédens, l'usage de la faculté de Paris étoit que » chacun soutînt en liberté l'une ou l'autre des » opinions opposées. Ainsi, M. l'abbé de Saint- » Aignan n'a fait que suivre cette ancienne liberté » dont Rome ne se plaignoit point autrefois. En » parlant ainsi, *je dois excepter l'indépendance » du temporel de nos rois, qu'on ne laissoit mettre » en aucun doute.*

» 4° Un grand nombre d'honnêtes gens sans » science, auxquels les adversaires du saint Siége » en imposent par toutes sortes d'intrigues et d'ar- » tifices, ne cherchent qu'une mésintelligence » entre le Pape et le Roi.... *On rend Rome odieuse, » en disant qu'elle ne peut souffrir qu'on révoque » en doute son infaillibilité, à laquelle elle veut » attacher inséparablement sa puissance pour dé- » trôner les rois*; on s'efforce de donner au Roi » et à tout ce qui l'environne, les ombrages et » les préventions les plus fâcheuses. Sa Majesté » est modérée, pieuse, attachée au saint Siége » par la plus sincère religion; mais on tâchera » de lui faire entendre que son autorité seroit » ébranlée par les fondemens, si on ne réprimoit » pas les entreprises des Ultramontains. Rien n'est » si dangereux qu'un prétexte si plausible dans la » conjoncture présente.

» 5° Quoique le Roi jouisse, Dieu merci, d'une » très-bonne santé, les malintentionnés pour » Rome regardent l'âge de ce prince, qui a soi- » xante-quinze ans: ils comptent que si ce grand » appui de l'Eglise venoit à nous manquer, ils se- » roient aussitôt en pleine liberté de lever la tête » pendant les orages d'une minorité, pour se- » couer le joug du saint Siége, ou du moins pour » en énerver absolument l'autorité. Ce funeste » événement est infiniment à craindre; j'ose dire » qu'il est de la profonde sagesse d'un si grand » pontife, d'éviter jusqu'au moindre prétexte » d'ombrage et de division dans une conjoncture » si périlleuse. Ce seroit un grand malheur pour » l'Eglise que la perte d'un roi si zélé survînt » dans un temps de division, où le gros de la na- » tion française seroit indisposé contre Rome. » C'est un cas singulier qui semble demander une » condescendance toute singulière; c'est le refus » de cette paternelle condescendance que les mal- » intentionnés cherchent pour indisposer et pour » prévenir toute la nation; *c'est ce qui peut re- » pandre les semences secrètes d'un schisme, pou » les temps que nous ne saurions prévoir qu'avec » crainte et douleur.*

» En vous présentant ces réflexions, et en vous » invitant, mon révérend Père, à les mettre sous » les yeux du Pape, j'aime mieux être indiscret et » paroître tel, que de négliger aucun des moyens » d'union et de concert entre un si pieux pontife » et un roi si zélé pour la religion, surtout la » conjoncture étant si périlleuse.

» Au reste, je ne songe nullement à paroître » dans cette grande affaire qui est au-dessus de » moi, ni à me faire aucun mérite de mes bonnes » intentions pour la paix. Il me suffit de repré- » senter, dans le plus grand secret, mes foibles » pensées à un pontife qui est plein d'indulgence » et qui m'honore de ses bontés: je le fais avec » le plus profond respect et avec la confiance la » plus filiale. Je lui demande pardon, avec la sou- » mission la plus parfaite, si je ne demeure point » dans mes bornes en un si pressant besoin de » parler pour la sûreté de l'Eglise. J'ose dire que » je n'aime point les partis foibles et timides, où » l'on hasarde tout en laissant voir au monde » qu'on n'ose rien hasarder. Je sais combien les » esprits audacieux se prévalent de telles condes- » cendances, et que c'est ce qui les enhardit pour » les plus dangereuses extrémités. Je n'ignore pas » qu'il y a certains points indivisibles et essen- » tiels sur lesquels on ne peut ni reculer ni con- » niver, parce qu'on perd tout si on ne sauve pas » tout; *mais il est rare que dans le plus grand » nombre des discussions on ne puisse trouver un » juste tempérament.*

» J'espère, mon révérend Père, que vous vou- » drez bien vous prosterner pour moi aux pieds » du vicaire de Jésus-Christ; je m'y prosterne » moi-même en esprit et du fond du cœur, pour » le supplier très-respectueusement de m'écouter, » en cette occasion, avec la patience du bon » pasteur et la tendresse du père commun. »

Cette lettre fit la plus forte impression sur l'esprit de Clément XI; il voulut même la garder pour se mieux pénétrer des sages réflexions qu'elle renfermoit; et il n'hésita plus à accorder à l'abbé de Saint-Aignan les bulles de l'évêché de Beauvais; c'est ce que nous apprenons par la réponse du religieux à qui Fénelon s'étoit adressé, dont nous avons l'original entre les mains [1].

« Monseigneur, j'ai eu l'honneur de lire au » Pape ce que Votre Grandeur a pris la peine de » m'écrire sur les difficultés qu'on faisoit à M. » l'abbé de Saint-Aignan. Ce qui regardoit M. de » Beauvilliers fit plaisir au Pape, déjà instruit du » rare mérite de ce seigneur. Sa Sainteté fut tou- » chée des sages réflexions que Votre Grandeur » faisoit sur les conjonctures présentes et sur les » périls à venir; et par cette raison, elle retint » la lettre avec promesse de me la rendre. Je » communiquai la même lettre à M. l'abbé de » Livry, qui fut très-sensible au zèle de Votre » Grandeur pour son oncle. La chose s'est passée

Paul Godet-des-Marais, évêque de Chartres, qui mourut le 26 septembre de la même année 1709.

[1] Lettre du révérend père Daubenton à Fénelon, Rome, 9 septembre 1713. *Correspondance de Fénelon*, t. VIII, p. 182.

» très heureusement ; le Pape a proposé lui-même » au consistoire M. l'abbé de Saint-Aignan pour » l'évêché de Beauvais, et on lui a obtenu le » *gratis.* »

XXIX.

Conseils de Fénelon à l'archevêque de Rouen, Colbert.

Fénelon ne refusoit jamais son crédit au vœu de l'amitié, lorsque la justice ne s'opposoit pas au penchant de son cœur ; mais il pensoit aussi que le devoir le plus sacré de l'amitié étoit la vérité ; il avoit souvent observé que la foiblesse ou une molle complaisance coûte à nos amis des erreurs et des fautes, dont un peu plus de franchise ou de fermeté auroit pu les préserver : il ne craignoit pas de leur adresser des conseils toujours utiles, et quelquefois sévères, pour leur épargner des regrets ou des remords.

Il eut occasion de faire usage de cette règle de morale, dont l'application est toujours si difficile et si délicate, envers le propre frère de mesdames de Beauvilliers et de Chevreuse. Fénelon fut instruit que M. de Colbert [1], archevêque de Rouen, s'étoit laissé séduire par l'idée de reconstruire, sur un plan plus élégant et plus moderne, son château de Gaillon, antique et majestueux monument de la fortune du cardinal d'Amboise [2]. M. de Colbert, élevé à Versailles, au milieu des nouvelles et magnifiques créations de Louis XIV et de Mansard, trouvoit que l'architecture gothique du quinzième siècle offroit un contraste barbare avec l'architecture noble et gracieuse dont l'Italie avoit offert des modèles à la France, depuis que deux reines, du nom de Médicis, y avoient apporté le goût des arts.

L'archevêque de Rouen n'avoit pas sans doute imaginé de consulter Fénelon sur des plans d'architecture ; mais Fénelon fut instruit de ses projets, et il n'attendit pas que l'archevêque de Rouen lui en parlât pour lui en faire sentir les conséquences, les dangers et même le défaut de convenance. La lettre qu'il lui écrivit renferme en peu de mots tout ce que la raison, le bon goût et la connoissance du monde peuvent ajouter aux maximes de la morale chrétienne, pour détourner un évêque d'une entreprise qui pouvoit compromettre sa fortune et sa tranquillité. On n'a jamais peint avec plus de force, de grâce et de vérité, les suites déplorables de la facilité avec laquelle on s'abandonne trop souvent à la séduction des architectes et au danger de ces ruineuses fantaisies, dont on ne connoît jamais l'étendue ni les bornes, parce qu'on finit par s'étourdir soi-même après avoir eu l'imprudence de s'y engager. Des exemples domestiques, que Fénelon lui rappeloit, devoient faire sentir, à M. de Colbert en particulier, la force et la sagesse des considérations qu'il lui présentoit. Fénelon, après avoir établi les règles inviolables que l'Eglise a consacrées sur le légitime emploi des revenus ecclésiastiques, ne craint pas de faire entendre à M. de Colbert, avec une franchise tempérée par la grâce et la délicatesse qu'il savoit mêler aux vérités les plus austères, « que le public auroit le droit de s'étonner qu'il ne se trouvât pas logé avec assez » de grandeur et de magnificence dans un palais » bâti par le cardinal d'Amboise, dans les jours » de sa toute-puissance, et long-temps habité par » des ministres, par des cardinaux et même par » des princes du sang [1]. »

1 Jacques-Nicolas de Colbert, fils du grand Colbert, et frère du marquis de Seignelay, fut nommé coadjuteur de Rouen en 1680, devint archevêque titulaire en 1691, par la mort de son prédécesseur François de Rouxel de Medavi, et mourut en 1707. — 2 Georges, cardinal d'Amboise, passa de l'archevêché de Narbonne à celui de Rouen en 1494, devint premier ministre de Louis XII, légat perpétuel en France, et mourut en 1510, âgé seulement de cinquante ans, au moment où la fortune, qui l'avoit toujours servi si heureusement, sembloit lui promettre la papauté.

XXX.

Fénelon est consulté sur une question délicate.

Ce n'étoit pas seulement à des évêques que Fénelon adressoit des conseils aussi purs que désintéressés ; nous voyons qu'avant même qu'il fût archevêque de Cambrai, on avoit une telle confiance en la justice et en la délicatesse de ses principes, qu'on recouroit à ses lumières sur des établissemens de famille, aussitôt que les droits de la conscience paroissoient compromis ou intéressés. Nous en trouvons un témoignage remarquable dans un mémoire écrit en entier de la main de Fénelon. On y voit comment cet homme, qui offroit toujours la religion sous les formes les plus douces et les plus attrayantes, qui s'attachoit toujours à prévenir le découragement et le désespoir, en donnant à la miséricorde de Dieu autant d'étendue qu'à sa justice, s'armoit d'une inexorable sévérité lorsqu'il s'agissoit des maximes de la morale et des règles de la probité. Il est permis de douter que ceux mêmes qui affectoient le plus de rigidité, eussent porté la rigueur au même degré que Fénelon.

Nous croyons inutile de rapporter ce mémoire, qui ne concerne que les intérêts de deux familles particulières. Nous dirons seulement qu'il s'agissoit d'une alliance entre deux maisons de la cour, dont l'une devoit la plus grande partie de son immense fortune à l'abus qu'un ministre puissant avoit fait de son crédit, pour s'attribuer des droits et des avantages qui paroissoient avoir excédé l'intention du souverain et les limites où sa bienfaisance doit s'arrêter. Fénelon fut consulté par celle des deux familles qu'un scrupule délicat alarmoit sur les inconvéniens d'une alliance, dont les avantages étoient balancés par l'obligation de renoncer à des biens injustement acquis.

Ce mémoire offre des détails curieux sur cette question particulière, et donne l'idée des sentimens religieux qui dominoient alors dans les familles les plus puissantes : on y voit comment une juste et estimable délicatesse les portoit à soumettre l'ambition même aux règles de la conscience et de la morale.

Fénelon s'y montre aussi exact qu'impartial dans la discussion des faits et des circonstances

1 *Corresp. de Fenelon*, t. VIII, p. 442.

qui n'admettent aucune excuse légitime, ou qui peuvent atténuer le vice originaire d'une fortune transmise ensuite à des héritiers légitimes.

Il établit d'abord en principe [1] « qu'il y a une » extrême différence entre les enfans de N...., » nourris dans l'ignorance des faits et dans l'es- » time de leur père, qu'ils peuvent supposer très- » juste, et un étranger qui veut bien s'exposer » au risque d'entrer dans les charges d'une suc- » cession si suspecte. La seule opinion publique, » dit Fénelon, engage à examiner de près; et le » seul doute, dans l'examen, suffit pour arrêter » un homme de bonne foi. »

Fénelon épuise jusqu'au scrupule toutes les suppositions qui pouvoient offrir à la conscience de grands dangers et de graves embarras; et il indique les précautions les plus sages pour éviter d'introduire, dans une famille vertueuse, des richesses obtenues par des moyens violens ou abusifs.

Telle étoit l'opinion de la vertu et de la sagesse de Fénelon, que ses amis ne prenoient aucune détermination sur leurs intérêts les plus chers, sans la soumettre à son avis et à son approbation [2]. « Jamais liaison ne fut plus forte ni plus » inaltérable que celle de l'archevêque de Cam- » brai avec MM. de Beauvilliers et de Chevreuse, » et toute cette société qu'il dirigeoit du fond de » sa retraite. Cette liaison étoit fondée sur une » confiance intime et fidèle, qui elle-même l'étoit, » à leur avis, sur l'amour de Dieu et de la reli- » gion. Ils étoient presque tous gens d'une grande » vertu et de beaucoup d'esprit; tous ne vivoient » et ne respiroient que pour Fénelon; ils ne pen- » soient et n'agissoient que sur ses principes; ils » recevoient ses avis en tous genres, comme les » conseils de la sagesse même. Les duchesses de » Beauvilliers et de Chevreuse partageoient la » tendre vénération de leurs maris pour l'arche- » vêque de Cambrai; et tous les quatre, intime- » ment unis par ce lien commun que sa disgrâce » n'avoit fait que fortifier, n'étoient qu'un cœur, » une ame, un sentiment, une pensée. »

Nous aurons occasion d'en offrir des preuves bien intéressantes, lorsque nous rapporterons la correspondance manuscrite de Fénelon sur les affaires politiques. Nous nous bornerons ici à donner l'extrait d'une de ses lettres au duc de Chevreuse, sur le mariage de son petit-fils; elle fera voir le talent singulier de Fénelon pour manier les cœurs, les caractères et les esprits, en les dirigeant toujours vers le goût de la vertu et les conseils de la raison. Les avis qu'il donne au duc de Chevreuse peuvent s'adresser également à tous les pères et à toutes les mères qui se retrouvent dans des circonstances semblables; ils peuvent du moins contribuer à prévenir les suites les plus funestes de ces mariages prématurés, dont le moindre inconvénient est de donner à des enfans le titre de chef de famille, sans leur en donner la sagesse et l'expérience; et de les soustraire à l'autorité paternelle, au moment où elle pourroit influer le plus utilement sur leur bonheur. Cette contradiction des institutions sociales, avec le cours ordinaire de la nature, place quelquefois les jeunes gens entre la tentation de faire le dangereux essai de leur indépendance, et cette pudeur estimable qui les avertit intérieurement que le respect et la raison leur interdisent ce que la loi leur accorde.

Le duc de Chevreuse venoit de marier le duc de Luynes [1], son petit-fils, à peine âgé de quatorze ans, à mademoiselle de Bourbon-Soissons, qui n'en avoit que treize. Fénelon écrivoit à ce sujet au duc de Chevreuse [2] : « Je suis charmé de » tout ce que vous me mandez de votre joli petit » mariage, qui est encore tout neuf. Dieu, bénis- » sez ces enfans! Je ne vois rien de meilleur que » de les observer sans gêne; de les occuper gai- » ment, de les instruire chacun de son côté, de » régler leur société aux heures publiques des » repas et des conversations de la famille. Si la » paix vient, vous pourriez faire voyager M. le » duc de Luynes; mais il faudroit trouver un » homme bien sensé qui lui fît remarquer tout ce » que les pays étrangers ont de bon et de mau- » vais, pour en faire une juste comparaison avec » nos mœurs et notre gouvernement. Il est hon- » teux de voir combien les personnes de la plus » haute condition, en France, ignorent les pays » étrangers où ils ont néanmoins voyagé, et à » quel point ils ignorent de plus notre gouverne- » ment et le véritable état de notre nation.

» Pour la jeune duchesse, je crois que ma- » dame la duchesse de Chevreuse doit la traiter » fort doucement, ne se presser point de la re- » prendre sur ses défauts, parce qu'il faut d'abord » les voir dans leur étendue, et lui laisser la » liberté de les montrer. Ensuite viendront peu » à peu les avis, autrement on lui fermeroit le » cœur; elle se cacheroit, on ne verroit ses dé- » fauts qu'à demi. Il faut gagner sa confiance, lui » faire sentir de l'amitié, lui faire plaisir dans les » choses qui ne lui nuisent pas, la bien instruire » sans la prêcher; et, après l'instruction, s'at- » tacher aux bons exemples jusqu'à ce qu'elle » donne ouverture pour lui parler de la piété; » alors le faire sobrement, mais avec cordialité, » et la laisser toujours dans le désir d'en enten- » dre plus qu'on ne lui en aura dit. Il faut de » bonne heure l'accoutumer à compter, à exa- » miner sa dépense, à la régler, à voir les em- » barras et les mécomptes des revenus. Il faut » tâcher de lui trouver des compagnies de jeunes » personnes sages et d'un esprit réglé, qui lui » plaisent, qui l'amusent, et qui l'accoutument » à se distraire sans aller chercher et sans regret- » ter de plus grands plaisirs.

» Il est extrêmement à désirer qu'il n'y ait jamais » ni jalousie ni froideur secrète entre les deux » familles qui se forment dans la vôtre. Les inté- » rêts sont réglés; il ne peut y avoir de délicatesse « que par rapport aux traitemens que vous ferez

[1] *Œuvres de Fénelon*, t. II, p. 209. — [2] Mémoires de Saint-Simon.

[1] Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes, marié le 24 février 1710, avec Louise-Léontine-Jacqueline de Bourbon-Soissons, fille aînée de Louis-Henri, légitimé de Bourbon-Soissons, et d'Angélique-Cunégonde de Montmorency-Luxembourg; elle mourut en sa vingt-quatrième année, le 11 janvier 1721. Ce Louis-Henri étoit fils naturel du dernier comte de Soissons de la maison de Bourbon, tué à la bataille de Marfée en 1641. — [2] *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 309.

» aux deux familles et aux procédés journaliers » qu'elles auront entr'elles. C'est sur quoi vous » devez veiller en bon père de famille, de concert » avec madame la duchesse de Chevreuse : un » rien blesse les cœurs et cause des ombrages ; » l'union ne se rétablit pas facilement dès qu'elle » est altérée. »

XXXI.

Ses inquiétudes pour ses amis.

Plusieurs années s'étoient écoulées depuis la condamnation de Fénelon, et on devoit croire que sa soumission et le profond silence qu'il s'étoit imposé, avoient calmé ses ennemis et dissipé tous leurs ombrages. Cependant il ne lui étoit encore permis de jouir qu'en tremblant des consolations de l'amitié ; il avoit toujours à craindre qu'on ne fît un crime à ses amis de leur fidélité pour lui ; et il repoussoit avec une attention inquiète et délicate un grand nombre de personnes qui se montroient plus empressées de venir partager son exil de Cambrai, qu'intimidées par le danger de déplaire à la cour.

Il écrivoit à l'abbé de Langeron, le 1er juillet 1700 : « Il n'y a que quinze jours que j'ai prié » bien sérieusement M. de Blainville [1] de ne point » venir cet été à Cambrai. Tort ou non, je l'ai » fait. Quelle apparence de lui mander sitôt après » tout le contraire? Que pourroit-il penser? Après » tout, le Roi est certainement indigné contre » moi, et le fait assez voir. M. de Blainville n'est » pas dans la même position que vous et M. de » Leschelle ; il est actuellement domestique du » Roi, et un de ses grands-officiers. Doit-il aller » voir un homme contre lequel le Roi paroît si » indigné ? je vous le demande? Mais je suppose » que je me sois trompé, en décidant qu'il ne doit » pas venir, sur quoi paroîtrois-je tout-à-coup » changer ? »

« Si vous croyez [2], écrivoit-il à l'abbé de Beaumont son neveu, en 1702, que l'aigreur soit » augmentée contre moi, examinez avec L. B. P. D. » (madame de Beauvilliers), si les gens qui nous » sont chers doivent s'abstenir de venir nous voir : » je ne veux causer de peine à aucun de nos bons » amis, *et je crains même pour la pension de votre » sœur* (madame de Chevry).

La rigueur avec laquelle on avoit traité tous ses amis et tous ses parens, pouvoit justifier ses inquiétudes, et donne une idée des excès où la haine peut porter des hommes passionnés.

La haine veilloit avec un tel acharnement sur Fénelon, que plus de trois ans après le jugement de son procès, il avoit encore à redouter qu'on ne lui enlevât la consolation de vivre avec ceux de ses plus fidèles amis ; que des titres anciens et sacrés paroissoient attacher inviolablement à sa personne et à ses malheurs. Il en étoit encore réduit à écrire à l'abbé de Langeron [1] : « Tout » m'alarme pour vous ; je crains que dans l'excès » d'aigreur où l'on est, on ne prenne quelque » parti d'autorité contre vous pour me causer la » plus grande douleur, pour épouvanter ce qui » me reste d'amis, et pour me déconcerter. Au » nom de Dieu, ne paroissez en aucune affaire si » petite qu'elle puisse être; il ne leur faudroit qu'un » très-léger prétexte. Vous savez que la passion, » quand elle a l'autorité, ne garde point de mesures. Je vous écris par la voie de M. de Janson, » qui revient de l'armée. »

XXXII.

Ce que Fénelon étoit en amitié.

On ne connoîtroit que bien imparfaitement l'ame de Fénelon, si on ne la cherchoit que dans ses ouvrages imprimés ; c'est dans des lettres qui étoient destinées à ne jamais voir le jour, dans ces lettres écrites avec toute la rapidité et tout l'abandon d'un cœur qui se montre tel qu'il est, parce qu'il croit n'avoir rien à cacher, qu'on pourroit surprendre ses foiblesses si elles ne révéloient pas au contraire tout ce que l'ame la plus noble, la plus douce et la plus sensible peut offrir d'aimable et d'attachant.

C'est là qu'on voit combien Fénelon méritoit d'avoir des amis, par l'idée qu'il se faisoit de l'amitié telle qu'elle doit exister entre des cœurs vertueux. « Les bons amis, écrivoit-il au marquis » de Fénelon son neveu [2], sont une ressource dangereuse dans la vie; en les perdant on perd » trop. Je crains la douceur de l'amitié. Oh ! que » nous serons heureux si nous sommes un jour » tous ensemble au ciel devant Dieu, ne nous » aimant que de son seul amour, ne nous réjouissant plus que de sa seule joie, et ne pouvant plus nous séparer les uns des autres! L'attente d'un si grand bien est dès cette vie notre » plus grand bien ; nous sommes déjà heureux au » milieu de nos peines par l'attente prochaine de » ce bonheur. Qui ne se réjouiroit pas dans la vallée des larmes même, à la vue de cette joie céleste et éternelle? Souffrons, espérons, réjouissons-nous.....

» Nous avons passé ici (à Chaulnes) quatre jours » en repos, liberté, douceur, amitié et joie. Il n'y » a que le paradis où la paix, la joie et l'union ne » gâtent plus les hommes..... »

» Les gens qui aiment pour l'amour de Dieu, » aiment bien plus solidement que les autres. Une » amitié de goût et d'amour-propre n'est pas de » grande fatigue, et elle est de grand entretien ; » l'expérience vous en convaincra [3]. »

C'est encore dans une autre de ses lettres à son neveu, que nous trouvons cette pensée si déli-

[1] Jules-Armand de Colbert, marquis de Blainville, lieutenant-général des armées, grand-maître des cérémonies de France ; il mourut en 1704, des blessures qu'il avoit reçues à la bataille d'Hochstet. De son mariage avec mademoiselle de Rochechouard, il ne laissa qu'une fille unique, mariée au comte de Maure, son cousin-germain, également de la maison de Rochechouard. Le marquis de Blainville étoit fils du grand Colbert, et frère du marquis de Seignelay, de l'archevêque de Rouen, des duchesses de Chevreuse, de Beauvilliers et de Mortemart. — [2] 16 mai 1702. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 421.

[1] Lettre du 17 octobre 1702. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 565. — [2] Lettre du 19 avril 1713. *Ibid.*, p. 461. — [3] Lettre d'avril 1713 *Ibid.*

cate et si sensible [1]. « Faut-il vous remercier de » tous vos soins pour moi, mon enfant? Je crois » que non; l'amitié ne remercie ni ne se laisse » remercier.

« Rien n'est si sec, si dur, si froid, si resserré » qu'un cœur qui s'aime seul en toutes choses : » rien n'est si tendre, si ouvert, si vif, si doux, si » aimable, si aimant qu'un cœur que possède et » anime une amitié épurée par la religion. »

Si on réunissoit toutes les pensées ou plutôt tous les sentimens que dans l'effusion de son cœur Fénelon a répandus dans ses letttres, on auroit peut-être l'idée de tout ce qu'on a pu dire, penser et sentir de plus délicat sur l'amitié.

Il convenoit avec candeur de ses défauts, lorsque ses amis les lui reprochoient. On lit dans une de ses lettres à la duchesse de Mortemart [2] : « Il » est vrai, Madame, que l'amour-propre me dé- » cide souvent; j'agis même par prudence natu- » relle, et par un arrangement humain. Mon » naturel est précisément opposé au vôtre. Vous » n'avez point l'esprit complaisant et flatteur, » comme je l'ai quand rien ne me fatigue ni ne » m'impatiente dans le commerce : alors vous êtes » bien plus sèche que moi; vous trouvez que je » vais alors jusqu'à gâter les gens, et cela est vrai. » Mais quand on veut de moi certaines attentions » suivies qui me dérangent, je suis sec et tran- » chant, non par indifférence ou dureté, mais » par impatience ou vivacité de tempérament. Au » surplus, je crois presque tout ce que vous me » dites, et pour le peu que je ne trouve pas en moi » conforme à vos remarques, outre que j'y ac- » quiesce de tout mon cœur, sans le connoître, je » crois voir en moi infiniment pis par une con- » duite de naturel, et de naturel très-mauvais. »

Fénelon écrivoit à un autre de ses amis : « Je » vous demande plus que jamais de ne m'épar- » gner point sur mes défauts. Quand vous en croi- » rez voir quelques-uns que je n'aurai peut-être » pas, ce ne sera point un grand malheur. Si vos » avis me blessent, cette sensibilité me montrera » que vous avez trouvé le vif. Ainsi vous m'aurez » toujours fait un grand bien, en m'exerçant à la » petitesse, et en m'accoutumant à être repris. » Je dois être plus rabaissé qu'un autre, à propor- » tion de ce que je suis plus élevé par mon carac- » tère, et que Dieu demande de moi une plus » grande mort à tout. J'ai besoin de cette simpli- » cité, et j'espère qu'elle augmentera notre union, » loin de l'altérer. »

C'est par cette espèce d'enchantement que Fénelon apportoit dans le commerce de l'amitié, qu'il sut mériter et obtenir des amis qui lui restèrent fidèlement unis dans toutes les vicissitudes de sa vie et de sa fortune. Il étoit impossible de le connoître sans l'aimer avec une espèce de passion, et on ne pouvoit plus se détacher de lui lorsqu'on avoit commencé à l'aimer. « On ne pou- » voit le quitter, dit M. de Saint-Simon [3], ni s'en » défendre, ni ne pas chercher à le retrouver. » C'est ce talent si rare qu'il avoit au dernier de- » gré, qui lui tint ses amis si étroitement attachés » toute sa vie, malgré sa chute, et qui, dans leur » dispersion, les réunissoit pour se parler de lui, » pour le regretter, pour le désirer, pour se tenir » de plus en plus à lui. »

[1] 12 novembre 1710. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 437. — [2] *Corresp. de Fénelon*, t. VIII, p. 589. — [3] Mémoires du duc de Saint-Simon.

C'est ainsi que Fénelon, au sein de la disgrâce, trouva deux sources inépuisables de bonheur dans le fidèle accomplissement de tous les devoirs de son ministère, et dans les douces affections de la nature et de l'amitié. « Quoique je fasse tous les » jours un grand travail par rapport à mes forces, » écrivoit-il à madame de Laval-Fénelon sa belle- » sœur, ma santé est, Dieu merci, assez bonne, » et meilleure que quand j'étois autrefois dans une » vie si tranquille et dans un régime si précau- » tionné [1]. »

XXXIII.

Tendresse de Fénelon pour ses parens.

Son cœur étoit aussi sensible et aussi délicat pour ses parens que pour ses amis; mais cette affection si naturelle n'admettoit jamais ces coupables complaisances, que la vanité et l'amour du nom se plaisent si souvent à excuser comme une foiblesse honorable qui n'appartient qu'aux bons cœurs. Il aimoit tendrement sa famille, mais il ne dissimuloit point à ceux de ses parens qu'il affectionnoit le plus, ce qu'il trouvoit de répréhensible dans leur conduite.

On a vu combien il étoit attaché à la marquise de Laval sa cousine, devenue sa belle-sœur, sous le nom de comtesse de Fénelon. Elle avoit eu de son premier mariage un fils unique [2]; Fénelon le fit venir auprès de lui à Cambrai, pour surveiller sa première éducation. La voix de la chair et du sang ne lui inspiroit point un sentiment aveugle pour tout ce qui lui appartenoit. Plus il aimoit la mère, plus il crut devoir lui parler avec force sur l'abandon coupable où elle laissoit son fils par un excès de tendresse maternelle. Cette foiblesse, trop naturelle aux parens, leur coûte souvent des regrets amers et inutiles; ils sont toujours les premiers punis d'avoir négligé ces précieuses années de la vie, les seules où l'on peut donner aux enfans une éducation convenable au rôle et aux devoirs auxquels leur naissance les appelle dans le monde.

« Je dois, ma chère sœur [3], vous parler sur le » chapitre de votre fils avec une entière ouver- » ture de cœur. Il ne m'incommode en rien ici, » et je suis au contraire très-aise de l'avoir, car » je l'aime fort. Il est très-poli, très-complaisant, » très-caressant, et très-empressé pour moi. Plût » à Dieu qu'il fît aussi bien pour lui-même, qu'il » fait pour moi dans notre société. J'ai très-peu » de temps pour le voir, pour lui parler, pour le » faire parler, pour le faire agir naturellement » devant moi, et pour le redresser. Mes occupa- » tions presque continuelles m'en ôtent la liberté. » D'ailleurs il ne voit personne à Cambrai; il au-

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 415. — [2] Guy-André de Montmorency-Laval, marquis de Lézai et de Magnac, qui n'avoit que huit mois à la mort de son père. — [3] Lettre de Fénelon à la comtesse de Laval-Fénelon, 15 août 1700. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 415.

» roit besoin de voir et d'entendre des gens pro-» pre à le former, il ne peut voir ici que des ecclé-» siastiques. Comptez que ses études n'ont été » presque rien jusqu'ici, et qu'à l'avenir il ne » faut pas se flatter de l'espérance qu'elles lui » soient plus utiles, quoiqu'on n'y néglige rien. » L'enfant a l'esprit vif et ouvert, avec de la faci-» lité pour comprendre les choses extérieures, et » beaucoup de curiosité pour les choses qui se pas-» sent autour de lui ; mais il a l'esprit encore fort » léger; il ne fait guère de réflexions sérieuses ; il » n'a ni goût de curiosité pour aucune étude, ni » application, ni suite de raisonnement ; toutes » ses inclinations se tournent aux exercices du » corps et aux amusemens de son âge : il est déjà » grand ; son corps se fortifie, et tous les exer-» cices lui font beaucoup de bien. Je crois bien » qu'il ne les lui faut permettre qu'avec modéra-» tion ; car il est encore fluet, délicat, et d'une » santé très-fragile; ce qui pourra bien lui durer » toute sa vie. Je le garderai encore avec grand » plaisir, si vous le souhaitez, jusqu'au printemps » prochain ; mais c'est à vous à bien examiner si » vous ne pourriez pas le lui faire employer plus » utilement ailleurs, tant pour les exercices du » corps que pour la société propre à lui former » l'esprit et à le mûrir. »

Fénelon cherche ensuite à prémunir madame de Laval contre la manie de faire voyager les jeunes gens de trop bonne heure. « Les voyages sont fort » dangereux à la jeunesse, d'une grande dépense » quand on veut les bien faire, et absolument inu-» tiles quand on n'a pas encore des pensées sé-» rieuses et solides. S'il falloit quelque voyage, ce » devroit être après l'académie. Le temps qu'il » passeroit en province avec vous à voir la nature » de vos biens, de vos embarras, et le mauvais » état de ses affaires, pourroit être utilement em-» ployé ; il s'ennuie horriblement à Cambrai ; et » quoi qu'on puisse lui dire, il s'imagine toujours » que quand il ira ou à Paris, ou dans vos terres, » il sera un seigneur bien brillant. Cette foiblesse » de cerveau est assez naturelle à quatorze ans [1]. » Je l'exhorte à s'appliquer, à s'instruire, à faire » des réflexions sérieuses, à écouter les conseils » des personnes qui ont de l'amitié pour lui et de » l'expérience, à agir en toutes choses d'une ma-» nière simple et naturelle, à fuir les mauvaises » compagnies, à travailler à se rendre digne des » bonnes, à ne prendre des hommes que le bon » sens et la vertu, sans affecter de les imiter dans » les petites choses [2]. »

Fénelon eut le malheur de chagriner sa belle-sœur sans le vouloir. Madame de Laval-Fénelon ne pouvoit se résoudre à placer son fils unique au service, et Fénelon condamnoit avec sévérité une foiblesse aussi coupable. Il trouvoit avec raison que dans un temps où toute l'Europe étoit en guerre, et où la France, réduite aux dernières extrémités, sembloit commander à tous les Français de courir aux armes, rien n'étoit plus honteux que de voir un Montmorency mener une vie oisive et ignoble dans le château de ses pères, où tout devoit lui rappeler les services et la gloire de ses

[1] Lettre à la même, du 10 septembre 1701. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 416. — [2] *Ibid.* p. 417.

ancêtres ; il paroît même qu'il avoit écrit à sa belle-sœur avec une franchise assez austère pour exciter en elle un léger mouvement de dépit et d'humeur. Fénelon s'empressa de consoler avec douceur le cœur de cette sœur affligée, dont les torts ne tenoient qu'à un excès de tendresse maternelle, mais sans chercher à affoiblir la force des considérations qui exigeoient dans une mère une tendresse plus éclairée et un peu plus de fermeté.

« En arrivant ici de Bruxelles [1], j'ai reçu votre » lettre du 27 janvier. J'avoue, ma chère sœur, » qu'elle m'a bien surpris et affligé. J'espérois que » vous me sauriez quelque gré de vous avoir re-» présenté cordialement mes pensées dans une » lettre qui n'étoit que pour vous, et sans me » mêler de décider sur la conduite de M. votre fils. » Il me sembloit qu'il y a une grande différence » entre décider et proposer avec zèle ce qu'on » croit voir. Ainsi, j'étois bien éloigné de croire » que ma lettre pût m'attirer celle que vous m'a-» vez écrite. Mais je suppose que j'ai tort, puis-» que vous le jugez ainsi ; du moins ma faute » sera courte ; car je m'abstiendrai, puisque vous » le souhaitez, de vous proposer mes pensées ; » d'ailleurs, je recevrai toujours d'un cœur ou-» vert tout ce qu'il vous plaira de me mander de » vos raisons ; personne ne sera plus content que » moi de reconnoître qu'elles sont bonnes, comme » personne ne seroit plus affligé que moi, si elles » n'étoient pas décisives. Mais supposé qu'elles » soient aussi fortes que vous le croyez, je trouve » M. votre fils bien à plaindre ; car, en ce cas, il » se trouve entre une mère qui a de bonnes rai-» sons pour vouloir l'empêcher de servir, et le » public, dans lequel il sera déshonoré sans res-» source, malgré ces raisons inconnues, s'il ne » sert pas. Il est déjà dans sa vingtième année ; » les autres gens de condition se gardent bien » d'attendre un âge si avancé pour commencer » à servir ; ils servent dès l'âge de quatorze ou » quinze ans. On ne trouvera en France aucun » exemple d'un homme d'un nom connu, qui » n'ait pas déjà fait quelques campagnes dans sa » vingtième année. Le public ne comprendra ja-» mais les raisons d'une telle singularité, qui est » si contraire aux préjugés de toute la nation. J'en » conclus que la situation de M. votre fils est bien » violente ; il est réduit à l'une de ces deux extré-» mités, ou de désobéir à sa mère, qui a de bon-» nes raisons pour lui défendre de servir, ou de se » laisser déshonorer dans le monde, parce que ces » bonnes raisons n'y seront jamais comprises. Pour » moi, je n'ai point d'autre parti à prendre que » celui de me taire, d'être véritablement affligé, » et de prier Dieu qu'il donne son esprit de sagesse » à la mère et au fils. Ce qui est certain, c'est que » je ne paroîtrai jamais en rien désapprouver votre » conduite, et que j'aimerois mieux ne parler de » ma vie, que de laisser échapper une parole con-» tre vous. C'est du fond de mon cœur, ma chère » sœur, que je vous suis toujours dévoué. »

Il étoit impossible que des raisons aussi fortes, inspirées par l'amitié la plus tendre, ne fissent pas une juste impression sur l'esprit de madame de

[1] Lettre de Fénelon à madame de Laval-Fénelon, 12 février 1706. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 426.

Laval-Fénelon ; elle eut enfin le courage de triompher de sa foiblesse. Le nom de Montmorency, et la valeur brillante que son fils montra dès ses premiers pas dans la carrière militaire, lui firent promptement réparer les années qu'il avoit perdues ; il obtint au bout de très-peu de temps le régiment de Conflans et ensuite celui de Mortemart, qui prit de lui le nom de Laval. Ce fut à la tête de ce régiment qu'il fut blessé le 13 octobre 1713, au siége de Fribourg, d'un coup de mousquet qui lui perça les deux joues [1].

En parcourant les lettres manuscrites de Fénelon, on retrouve dans toutes les occasions ce même caractère de justice et de sagesse. Il apprit tout-à-coup, par une lettre du curé de Versailles [2], que deux demoiselles de qualité de Périgord, du nom de la Châtaigneraye, alliées à la maison de Fénelon, avoient quitté leur province et étoient venues à la cour, dans l'espérance d'obtenir des secours que l'on n'y étoit guère en état de leur donner. Fénelon avoit déjà beaucoup de peine à suffire à toutes les demandes du même genre, dont il étoit journellement accablé. On voit même dans une de ses lettres, combien sa situation étoit gênée. « Vous » connoissez tous mes embarras, mandoit-il à l'abbé » de Beaumont [3] ; une grosse dépense ordinaire, » de grands bâtimens à faire et à meubler, un sé» minaire à loger et à établir, presque tous mes » séminaristes à nourrir, de bons sujets à entre» tenir à Paris ; mon neveu à aider dans le service, » d'autres petits-neveux qu'il faudroit faire cheva» liers de Malte ou faire étudier ; des fermes en » partie ruinées ou prêtes à tomber en ruine.... » Mais rien ne pouvoit arrêter Fénelon, lorsqu'il étoit question d'une œuvre de charité. Ce n'est pas qu'il comptât sur la reconnoissance ; car, selon lui, « *la philanthropie consiste à faire du bien aux » hommes, sans en espérer aucune reconnoissance ;* » mais il obéissoit au mouvement ou plutôt au besoin de son cœur. En envoyant au curé de Versailles les secours qu'on lui demandoit pour mesdemoiselles de la Châtaigneraye, il crut devoir, pour leur propre intérêt, ajouter quelques réflexions sur l'imprudence et le peu de convenance de la démarche qu'elles avoient faite [4]. « Je ne puis » approuver qu'elles aient quitté leur pays pour » aller à la cour. Des filles de naissance, sans bien, » trouvent toujours dans leur province des parens » ou des amis qui leur donnent à peu de frais de » petits secours. On y vit presque de rien ; d'ail» leurs il est plus honnête, à toute extrémité, de » tenir sa subsistance du travail de ses propres » mains, que de la devoir aux libéralités d'autrui. » En quittant sa province pour aller à la cour, on » multiplie ses besoins au lieu de les diminuer ; » on se remplit de vaines espérances, et on s'ac» coutume à un genre de vie auquel on ne devroit » point s'accoutumer. »

[1] Il épousa quelques années après Marie-Anne de Turménies, veuve de Matthieu de Larochefoucauld-Bayers, dont il eut un fils, Guy-André-Pierre de Laval, marquis de Magnac et premier baron de la Marche. — [2] Hébert, depuis évêque d'Agen. — [3] *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 435. — [4] Lettre de Fénelon à M. Hébert, curé de Versailles, 27 septembre 1701. *Corresp. de Fénelon*, t. X, p. 49.

XXXIV.

Piété de Fénelon.

Ce qui nous a surtout frappé dans la correspondance particulière de Fénelon avec ses amis et ses parens, c'est que toutes ses lettres sont empreintes de ce goût de religion et de piété dont son ame étoit habituellement nourrie. Les affaires, les maladies, les circonstances même les plus indifférentes, tout le ramène naturellement à cet objet continuel de ses méditations et de ses entretiens.

Il écrivoit au chevalier de Fénelon son frère, qui servoit alors dans l'armée du maréchal de Luxembourg : « Votre personne m'est assez chère [1], » mon cher frère, pour vous souhaiter les senti» mens de crainte de Dieu et de confiance en lui, » qui mettent le cœur en repos, et qui sont la plus » sûre ressource dans les peines de la vie et dans » les périls. Il n'y a rien que je ne donnasse et que » je ne souffrisse pour vous voir un chrétien so» lide, sans grimaces ni façons. Pour y parvenir, » il faut un peu lire, faire des réflexions simples » sur sa lecture, étudier ses devoirs et ses dé» fauts, demander à Dieu la vertu, et chercher » son amour qui est le souverain bien. Songez à » quelque chose de plus solide et de plus impor» tant que la fortune de ce monde. »

Mais c'est dans ses lettres au marquis de Fénelon [2] son petit neveu, qu'il se livre avec l'abandon le plus touchant à cette tendre et affectueuse communication de deux ames unies par une espèce d'affection céleste, et qui ne vivent, ne se parlent, ne s'entendent qu'en présence de la divinité. L'ame pure et sensible de Fénelon donne à toutes ses expressions une sorte d'attrait et d'onction qui semble appartenir d'une manière particulière à une religion toute d'amour, et ne permet pas aux cœurs les plus froids et les plus indifférens de résister à la douce chaleur de son langage et de ses sentimens.

Le marquis de Fénelon avoit été élevé, dès son enfance, à Cambrai, sous les yeux de son grand-oncle, dont il étoit devenu le fils adoptif ; jamais un père n'eut une amitié plus tendre pour son fils ; il avoit placé en lui ses principales affections et toutes ses espérances pour sa famille. Il l'avoit nourri dès sa première jeunesse des sentimens et des maximes de la plus haute piété, et ces sentimens ne se démentirent pas un seul instant pendant le cours d'une vie consacrée à des fonctions honorables et terminée par une mort glorieuse. Le marquis de Fénelon avoit conservé pour son oncle une vénération qui ressembloit à une espèce de culte. C'est à lui qu'on est principalement redevable, non-seulement des magnifiques éditions *in-f°* et *in-4°* des œuvres de l'archevêque de Cam-

[1] Lettre du 25 juillet 1704. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 407. — [2] Gabriel-Jacques, marquis de Fénelon, petit-neveu de l'archevêque de Cambrai, étoit fils de Pons, marquis de Fénelon, mort en 1742, et d'Elisabeth de Beaupoil de Saint-Aulaire. Le père de Pons, marquis de Fénelon, étoit François de Salignac-Fénelon, frère aîné de l'archevêque de Cambrai, mais d'un autre lit.

brai, mais de la publication des écrits de Fénelon, que les circonstances lui permirent de faire connoître. L'occupation de sa vie entière fut de réunir et de conserver, avec un soin religieux, tous les titres et tous les monumens qui pouvoient éterniser la gloire d'un parent aussi cher et aussi illustre; il prévit que le moment arriveroit, où il seroit permis de révéler tous les secrets de cette ame vertueuse. La reconnoissance nous imposoit l'obligation de rappeler le souvenir d'un si grand service rendu à la religion, aux lettres et à l'humanité.

A l'époque où commence la correspondance de Fénelon avec son jeune neveu, il étoit déjà colonel du régiment de Bigorre. Une intrépidité qui lui étoit naturelle et qui finit par lui coûter la vie, lui faisoit vivement désirer d'être employé en Flandre, où était le principal théâtre de la guerre.

Fénelon, combattu par le désir de voir son neveu marcher avec gloire sur les traces de ses ancêtres, et par les dangers auxquels il alloit être exposé, lui écrivit [1] : « Il est vrai que vous seriez, » sur cette frontière, plus à portée d'être connu » et de montrer votre bonne volonté; mais, d'un » autre côté, je serois inconsolable si vous veniez » à périr dans une frontière où l'on est plus exposé qu'ailleurs, supposé que vous eussiez demandé à y venir par un sentiment d'ambition » et que j'eusse approuvé un tel dessein : ainsi, » tout ce que je puis faire est de vous laisser à la » Providence, et de vous conseiller de consulter » des gens plus sages que moi dans le lieu où » l'on vous désire. Le principal est, si je ne me » trompe, de suivre simplement ce que vous aurez » au cœur, en n'y écoutant que Dieu et en renonçant à toute vue mondaine. »

C'est cette résignation entière et absolue à la Providence que Fénelon cherche toujours à inspirer à son neveu dans toutes ses lettres [2] : « Je ne » veux vouloir que ce qui plaît au maître de tout; » vous devez vouloir de même le tout sans tristesse ni chagrin. Oh! qu'on a une grande et » heureuse ressource, quand on a découvert un » amour tout-puissant qui prend soin de nous, et » qui ne nous fait jamais aucun mal que pour nous » combler de biens! Qu'on est à plaindre quand » on ne connoît pas cette aimable ressource pour » le temps et pour l'éternité! Combien d'hommes » qui la repoussent! »

» Un bon maître est celui qui nous aime mieux » que nous ne savons nous aimer [3], et qui ne nous » fait jamais aucun mal que pour notre plus grand » bien; il nous paie de ce qu'il ne nous doit pas; » et de ses esclaves il nous fait ses enfans, afin que » nous soyons ses héritiers : son héritage est le » ciel, et le ciel est lui-même.

» Si vous pouvez trouver quelque ami sensé, » et qui craigne Dieu, soulagez-vous un peu le » cœur, en lui parlant des choses que vous le » croirez capable de porter. Mais comptez que Dieu » est le bon ami du cœur, et que personne ne » console comme lui. Il n'y a personne qui entende » tout à demi-mot comme lui, qui entre dans » toutes les peines, et qui s'accommode à tous les » besoins sans être importuné. Faites-en un second vous-même. Bientôt ce vous-même supplantera le premier et lui ôtera tout crédit chez » vous. »

Fénelon donnoit à son neveu les conseils les plus sages sur sa conduite avec les officiers de son régiment; et il y mêloit d'utiles leçons sur les inconvéniens qui pouvoient résulter de l'excès d'austérité qu'il portoit dans son caractère et qu'il l'invitoit à adoucir. « Faites votre devoir parmi vos officiers » avec exactitude, sans minuties, patiemment et » sans dureté. *On déshonore la justice quand on* » *n'y joint pas la douceur, les égards et la condes-* » *cendance; c'est faire mal le bien.* Je veux que » vous vous fassiez aimer; mais Dieu seul peut vous » rendre aimable; car vous ne l'êtes pas par votre » naturel roide et âpre : je vous présente souvent » à Dieu, et je le prie de vous garder encore plus » de la contagion du monde que des coups des » ennemis [1]. »

Ses inquiétudes pour un neveu si cher à son cœur et si digne de toute sa tendresse, ne furent que trop justifiées. Le marquis de Fénelon reçut, à une des actions qui eurent lieu pendant la campagne de Flandre en 1711, une grièvc blessure à la jambe, dont il ne put jamais entièrement guérir, et qui le laissa boiteux le reste de sa vie.

Le désir de consulter les gens les plus habiles de l'art, le conduisit à Paris, aussitôt que les préliminaires de la paix d'Utrecht furent signés. Fénelon désira que son neveu profitât de ce voyage pour se faire connoître d'une manière avantageuse dans le monde, et cultiver les bontés des anciens amis de son oncle et de sa famille. « Il faut, pendant que je suis encore au monde, que mon » ombre vous facilite quelque accès : vous ne m'aurez pas toujours [2].... Vous devez bien croire, » mon enfant, que je serai ravi de vous avoir ici; » mais il convient que vous vous accoutumiez à » Versailles, et qu'on s'y accoutume à vous. Je suis » vieux et éloigné : la famille ne peut plus avoir » ni soutien ni espérance que par votre avancement dans le monde; vous ne vous avancerez » jamais à Cambrai. Il faut d'un côté bien servir, » et de l'autre, faire usage du service pour vous » procurer quelque considération et un établissement. Je vous aime pour vous et non pour mon » amusement. A Dieu ne plaise que je veuille vous » rendre ambitieux. Je voudrois vous voir mériter » les plus grands honneurs sans les avoir, et vous » contenter d'un état médiocre, selon la médiocrité de notre condition [3]. »

XXXV.

Conseils de Fénelon sur l'usage du monde.

Fénelon s'occupoit avec une attention et une patience vraiment paternelle à réconcilier son neveu avec le monde et la société. Le marquis de Fénelon, comme on vient de le voir, avoit dans le

[1] Lettre du 7 janvier 1709. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 427. — [2] *Ibid.*, p. 459. — [3] Lettre du 10 avril 1713. *Ibid.*

[1] Lettre du 6 décembre 1712. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 446. — [2] Lettre d'août 1712. *Ibid.*, p. 442. — [3] *Ibid.*, p. 448.

caractère une certaine misanthropie qui pouvoit lui faire perdre tout le fruit de ses vertus et de l'excellente éducation qu'il avoit reçue auprès d'un instituteur tel que l'archevêque de Cambrai ; l'oncle eut besoin plus d'une fois de combattre ce dangereux penchant, qu'il est si facile et si commun de transformer en vertu, en se faisant illusion sur les véritables causes de cette disposition ; mais il l'instruisoit en même temps, avec autant d'art que de douceur, de cette juste mesure qu'il faut observer dans le monde, lorsqu'on y apporte des titres favorables pour y être accueilli, estimé et distingué. « M. le chevalier de Luxembourg [1] » me mande que vous avez trop de politesse avec » lui : gardez-vous bien de vous en corriger; vous » ne sauriez jamais lui témoigner trop de défé- » rence et de respect ; mais il faut éviter une cer- » taine cérémonie empesée et un sérieux qui le gè- » neroit. Il y a un petit badinage léger et mesuré, » qui est respectueux et même flatteur, avec un » air de liberté ; c'est ce qu'il faut tâcher d'at- » traper [2]. »

C'est toujours avec ce tact, ce bon goût et cette connoissance du monde, que Fénelon renouvelle souvent ses avis et ses instances, pour vaincre la répugnance presque insurmontable que son neveu montroit pour la société.

« Je ne puis m'empêcher de vous gronder un » peu [3], sur ce que vous ne voyez pas assez les » gens que vous devriez cultiver; il est vrai que le » principal est de s'instruire et de s'appliquer à son » devoir : mais il faut aussi se procurer quelque » considération et se préparer quelque avancement; » et vous n'y réussirez jamais, et vous demeure- » rez dans l'obscurité sans établissement sortable, » à moins que vous n'acquériez quelque talent » pour ménager toutes les personnes en place ou » en chemin d'y parvenir. C'est un soin tranquille » et modéré, et presque continuel, que vous devez » prendre, non par vanité et par ambition, mais » par fidélité pour remplir les devoirs de votre état » et pour soutenir votre famille. Il ne faut y mêler » ni empressement ni indiscrétion ; mais, sans » rechercher trop les personnes considérables, on » peut les cultiver et profiter de toutes les occa- » sions naturelles de leur plaire. Souvent il n'y a » que paresse, que timidité, que mollesse à suivre » son goût dans cette apparente modestie, qui fait » négliger le commerce des personnes élevées. On » aime, par amour-propre, à passer sa vie avec » les gens auxquels on est accoutumé, avec les- » quels on est libre et parmi lesquels on est » en possession de réussir. L'amour-propre est » contristé, quand il faut hasarder de ne réussir » pas et de ramper devant d'autres qui ont toute » la vogue ; il faut mépriser le monde et connoître » néanmoins le besoin de le ménager; il faut s'en » détacher par la religion ; mais il ne faut pas » l'abandonner par nonchalance et par humeur » particulière. Ménagez le monde, mon cher en- » fant, par devoir, sans l'aimer par ambition ; ne » le négligez point par paresse, et ne le suivez point » par vanité. »

Nous avons encore une lettre de Fénelon sur ce même sujet ; elle nous paroît réunir en deux pages tout ce que les meilleurs traités d'éducation et une longue observation du monde pourroient offrir de plus juste et de plus délicat pour l'instruction des jeunes gens appelés, par leur naissance et leurs emplois, à jouer un rôle sur le théâtre du monde. On sera peut-être étonné de voir Fénelon, qui avoit passé toute sa jeunesse dans les obscures fonctions du ministère ecclésiastique ; qui avoit continué à vivre dans la retraite, lors même qu'il fut transporté à Versailles ; et qui, relégué à Cambrai, ne s'y étoit vu environné que d'un petit nombre d'amis, occupés comme lui des simples détails de l'administration d'un diocèse, posséder à un degré si rare toute cette science du monde qu'on n'acquiert ordinairement que par un long usage et une espèce d'étude de tous les jours et de tous les momens ; mais l'étonnement cessera ou s'accroîtra peut-être, en apprenant que Fénelon s'étoit fait distinguer par la noblesse, la grâce, la décence et l'urbanité de ses manières à la cour même de Louis XIV [1]. « Toutes ses manières, dit » M. de Saint-Simon, répondoient au charme in- » définissable de sa physionomie; avec une aisance » qui en donnoit aux autres, cet air et ce bon » goût, qu'on ne tient que de l'usage de la meil- » leure compagnie et du grand monde, se trou- » voit répandu de soi-même dans toutes ses con- » versations.

» Je ne m'étonne point, écrivoit Fénelon à son » neveu [2], de votre embarras et de votre dégoût de » la vie de la cour : on est gêné avec les gens qu'on » connoît peu ou point ; on fait très imparfaite- » ment ce qu'on n'a pas l'habitude de faire. L'a- » mour-propre s'ennuie de se contraindre beaucoup » avec peu de succès. Vous êtes accoutumé à une » vie simple, commode, libre, et flatteuse par l'a- » mitié de la compagnie qui vous environne. Cette » douceur vous gâte ; il faut s'accoutumer, dans » le monde, à la fatigue de l'esprit comme à la fa- » tigue du corps dans un camp. Plus vous retar- » derez ce travail pour votre entrée dans le monde, » plus il vous deviendra dur et presque impossible; » vous courez risque d'y réussir très-mal à un cer- » tain âge. Si vous y renoncez pour toujours, vous » passerez votre vie dans l'obscurité, sans amis de » distinction, sans crédit, sans appui, sans res- » source pour faire valoir vos services, et sans » moyen de soutenir votre famille. Il est donc ca- » pital que vous rompiez tout au plus tôt cette » glace avec courage et patience, sans écouter » votre amour-propre contristé; la facilité viendra » peu à peu avec l'habitude ; vous ne serez plus » si embarrassé quand vous connoîtrez tout le » monde, quand tout le monde vous connoîtra, » quand vous serez accoutumé aux choses qu'on » fait en ce pays-là, et quand vous aurez de quoi » entrer à propos dans les conversations familières. » Dès que vous y aurez acquis un certain nombre » d'amis, honnêtes gens et estimés, ceux-là vous » mettront dans leur commerce ; de proche en » proche, vous irez peu à peu à tout ce qui vous » conviendra; vous verrez poliment tout le monde

[1] Depuis prince de Tingry. — [2] Lettre du 7 juillet 1710. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 430. — [3] Lettre du 23 août 1710. *Ibid.*, p. 432.

[1] Mémoires du duc de Saint-Simon. — [2] Lettre de Fénelon au marquis de Fénelon, 7 janvier 1713. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 446.

» en public; vous rendrez des devoirs selon l'usage » aux particuliers; et, pour la vraie société, vous » vous bornerez aux amis solides; il ne faut pas » chercher en eux la seule vertu; il faut tâcher » d'en trouver quelques-uns qui joignent à un » vrai mérite la condition et même quelque rang. » En attendant, prenez patience, gagnez quelque » chose sur vous; cette contrainte servira à vous » corriger d'un libertinage d'esprit qui vous séduisoit par une apparence de vie sérieuse, régulière » et solidement occupée pour Paris; réservez-vous » des heures de travail; évitez les soupers qui mènent trop avant dans la nuit et qui dérangent » tout le jour suivant; sauvez un peu vos matinées, » lisez et pensez sur vos lectures; je sais bien qu'on » ne peut pas être toujours si rangé; il faut se » laisser envahir quelquefois par complaisance » pour certains amis; la société le veut, l'âge le » demande; mais en accordant un peu d'amusement aux amis, il leur faut dérober des » heures sans lesquelles on ne se rendroit capable » de rien pour mériter leur estime. Ne laissez » point gâter votre cousin, le petit page; il faut lui » ouvrir le cœur par bonne amitié; mais les louanges prématurées gâtent les enfans; il faut l'accoutumer de bonne heure à se regarder comme » un pauvre petit cadet, sans autre ressource que » le mérite, le travail, la sagesse et la patience. » Jugez, mon cher enfant, par cette lettre, avec » quelle tendresse je vous aime. »

Il ajoute, dans une autre lettre sur le même sujet [1]: « Il faut cultiver les hommes dans l'ordre » de la Providence, sans jamais compter sur eux, » non pas même sur les meilleurs. Dieu est jaloux » de tout et même des siens; il ne faut tenir qu'à » lui, et le voir sans cesse à travers des hommes, » comme le soleil à travers des vitres fragiles. Cependant il ne faut pas craindre d'ouvrir son » cœur à des amis pieux. Oh! qu'on est heureux » d'être ami des amis de Dieu! ils valent bien mieux » que les distributeurs de la fortune. »

Le tendre intérêt que Fénelon prenoit à son neveu, l'exposa à de cruelles inquiétudes sur les suites de la blessure qu'il avoit reçue à l'armée: il avoit exigé de lui qu'il se fît traiter à Paris par les médecins et les chirurgiens les plus renommés. Les cruelles et douloureuses opérations qu'il eut à subir ne lui procurèrent qu'un foible soulagement; on lui ordonna les eaux de Barèges, dans l'espérance qu'elles rétabliroient entièrement le mouvement de sa jambe. C'est à cette époque que Fénelon lui écrivit des lettres où son ame se montre toute entière avec ce caractère de sensibilité qui semble lui appartenir d'une manière particulière. Nous nous bornerons à en rapporter quelques fragmens.

« Ne craignez, mon cher enfant, aucune dépense de nécessité [2]: votre père selon la chair » n'est pas autant votre père que moi; c'est votre » principal père qui doit payer tout ce que l'autre » ne peut payer; Dieu nous le rendra au centuple. » Pour les sommes nécessaires aux médecins et » chirurgiens qui vous ont traité, je veux les payer » noblement et sans faste: il vaut mieux faire un » peu trop que de s'exposer au moindre risque » de faire trop peu avec tout le monde, et surtout » avec des personnes de ce mérite et de cette profession. Toute ma peine est de ne pouvoir aller vous » secourir et vous soulager; je serois votre garde-malade et je vous servirois fort bien. »

Son neveu se proposoit d'aller le rejoindre à Cambrai à son retour des eaux de Barèges; et Fénelon lui écrivoit [1]: « Je compte les jours jusqu'à » celui qui nous réunira; mais c'est sans inquiétude ni impatience; on peut me croire sur mes » peines, car je les montre assez quand je les sens, » et je laisse assez voir ma foiblesse; je fais mal » les honneurs de moi.... Je compterai [2] souvent » les jours jusqu'à celui de notre réunion; mais, » en les comptant, je ne voudrois pas en retrancher un seul; il faut laisser tout en sa place selon l'arrangement du maître; tout à jamais à » mon très-cher enfant. Je vous aime de plus en » plus; et je veux que vous ne m'aimiez qu'en » Dieu, et je ne veux vous aimer que pour lui.... » Je suis souvent avec vous devant Dieu [3]; c'est » notre rendez-vous; il rapproche tout; deux cents » lieues ne font rien entre deux hommes qui demeurent dans leur centre commun.... Je vous » porte à l'autel, dans mon cœur, pendant la messe; » je suis avec vous devant Dieu pendant toute la » journée. »

Les plus petits détails reçoivent un charme inexprimable sous la plume de Fénelon, parce qu'elle ne faisoit qu'obéir à toutes les impressions de son ame. Le marquis de Fénelon devoit, à son retour de Barèges, passer par le château de Fénelon, antique domaine de ses pères; c'étoit là qu'étoit né l'archevêque de Cambrai, celui de leurs descendants à qui il étoit réservé d'attacher à ce château une immortalité plus durable que les masses de pierre qui avoient servi à le construire. Le premier soin de Fénelon fut de recommander sa nourrice à son neveu [4]. « Vos deux dernières » lettres m'ont appris que vous alliez à Fénelon, » j'en suis très-content; j'aime bien que vous goûtiez notre pauvre Ithaque, et que vous vous accoutumiez aux pénates gothiques de nos pères; » mais ne vous séduisez pas vous-même; défiez-vous de deux traîtres, l'ennui et l'impatience de » vour rapprocher de ce pays-ci. Sachez, je vous » prie, si ma nourrice est vivante et si elle a touché quelque argent de moi, par la voie de notre » petit abbé. »

Nous nous sommes un peu étendus sur cette correspondance de l'archevêque de Cambrai: nous avons cru devoir cet hommage à la mémoire du fils adoptif de Fénelon. Le marquis de Fénelon sut se rendre digne de cette glorieuse adoption par un caractère de vertu, de délicatesse et de courage qu'il porta à un degré remarquable.

Qu'il nous soit permis de considérer encore un moment Fénelon au milieu de sa famille, et de le montrer à nos lecteurs se faisant lui-même, à l'âge de soixante-deux ans, le précepteur d'un jeune page de douze ans, qui n'avoit d'autre fortune que

[1] Lettre du 6 août 1713. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 469. — [2] Lettre de Fénelon au marquis de Fénelon, 6 août 1713. *Ibid.*

[1] Lettre du 5 août 1713. *Corresp. de Fénelon*, t. VII; p. 469. — [2] 6 août 1713. *Ibid.* — [3] Lettre du 30 juillet 1714. *Ibid.* p. 481. — [4] Lettre du 2 août 1714. *Ibid.* Fénelon etoit alors âgé de soixante-trois ans.

le bonheur de porter son nom. Si un pareil spectacle peut arracher un sourire, ce sera sans doute un sourire d'admiration, en le voyant apporter, dans cette éducation, le même intérêt, la même suite, et plus d'indulgence peut-être que dans celle de M. le duc de Bourgogne.

« La lettre du petit page est arrivée ce matin, » elle paroît faite sans conseil et très-originale; il » écrira mieux dans dix ans; mais j'en suis fort content » pour aujourd'hui.... J'ai commencé à faire » connoissance avec le petit cadet [1]; il me paroît » penser un peu, sentir et vouloir : Dieu veuille » que nous y trouvions de l'étoffe pour faire un » homme. Les hommes travaillent, par leur éducation, » à former un sujet plein de courage et » orné de connoissances. Ensuite, Dieu vient détruire » ce château de cartes; il renverse ce courage » humain; il démonte cette vaine sagesse; il découvre » le foible de cette force; il obscurcit, il » avilit, il dérange tout; son ouvrage est d'anéantir » le nôtre, et de souffler sur le nôtre pour l'anéantir; » il nous réduit à croire avec joie qu'il est » tout et que nous ne sommes rien; il ne nous reste » que cet aveu, et cet aveu même n'est pas à nous; » il est à chaque moment emprunté de lui.

» Le petit page est actuellement dans ma chambre, » où il s'accoutume à être; il fait connoissance » avec les Grecs et les Romains. J'espère qu'il » pourra se former et devenir un bon sujet; je » l'aime de bonne foi. Je ne sais point s'il aura ce » qu'on appelle de l'esprit; mais il paroît avoir le » sens droit, du sentiment et de la bonne volonté.

» Le petit page est un bon enfant [2]; il travaille, » dans la petite bibliothèque, avec un vrai désir » de nous contenter; mais il n'a eu aucune culture » d'esprit, et tout est à commencer. Quand » les fondemens d'un sens droit et d'un cœur sensible » au bien ont été posés par la main de Dieu, » les hommes élèvent bientôt l'édifice. Je n'espère » pas de pouvoir lui donner toutes les façons dont » il auroit besoin; vous savez combien ici elles vous » ont manqué à vous-même; mais vous savez » aussi que c'est beaucoup pour les enfans d'avoir » vu de près des gens qui cherchent de bonne foi » la vertu et qui tâchent de la leur rendre aimable.»

XXXVI.

De M. de Ramsay.

Un élève d'un genre bien différent s'étoit offert quelques années auparavant au zèle de Fénelon, et se montra digne d'un tel maître. Il ne s'agissoit pas de déposer, dans le cœur jeune et flexible d'un enfant, ces premiers germes de religion qui se développent avec facilité à la faveur d'une éducation vertueuse, lorsqu'aucuns préjugés, déjà enracinés, ne leur opposent de la résistance. Il falloit ramener à la vérité un esprit perverti par les plus fausses idées, égaré par les efforts mêmes qu'il avoit tentés pour arriver à la vérité, en se consumant dans de vaines et frivoles recherches; et qui paroissoit se complaire dans ses illusions avec d'autant plus de confiance, qu'il se rendoit le témoignage d'avoir cherché de bonne foi à s'éclairer.

André-Michel de Ramsay, chevalier baronnet en Ecosse, issu d'une ancienne famille de ce royaume, avoit été tourmenté, par l'inquiétude assez commune dans le pays où il étoit né, de soumettre toutes les religions et tous les systèmes de philosophie au tribunal de sa raison.

Comme tous les esprits ardens et téméraires, il s'étoit vainement consumé dans d'interminables discussions, qui n'avoient servi qu'à l'éloigner du but auquel il tendoit. Cependant, comme il apportoit de la bonne foi dans ses recherches, elles l'avoient conduit assez facilement à reconnoître les erreurs de la religion qu'il avoit sucée avec le lait. L'histoire impartiale de la réformation d'Allemagne et d'Angleterre l'avoit dégoûté de la doctrine de ces deux sectes : les emportemens de Luther et les passions honteuses de Henri VIII lui avoient paru contraires à cette sainteté évangélique qui doit annoncer une mission divine; et il avoit trouvé que de pareils apôtres ne ressembloient guère à ceux que Jésus-Christ avoit envoyés pour convertir les nations.

On auroit pu croire que ce premier pas vers la vérité auroit dû le ramener naturellement à la religion que ces prétendus réformateurs avoient abandonnée. Mais en secouant le joug de ses premiers maîtres, il avoit seulement appris à mépriser toute espèce d'autorité; et l'autorité que l'Eglise catholique reconnoit comme le fondement de sa croyance, révoltoit un esprit fier et indépendant. Il ne vouloit obéir qu'à la raison, c'est-à-dire, ne reconnoître d'autre juge que lui-même. Il parcourut toute l'Angleterre et toute l'Allemagne; il interrogea les philosophes et les docteurs les plus renommés de toutes les écoles et de toutes les sectes; tous lui répondirent avec l'intrépide assurance d'avoir rencontré seuls la vérité, et tous étoient d'avis différens. Le résultat de toutes ces opinions contradictoires fut de le conduire du socinianisme à l'indifférence de toutes les religions, et de cette indifférence à un pyrrhonisme universel en philosophie comme en théologie.

Mais ce scepticisme ne pouvoit reposer ni satisfaire son esprit agité; il sentit que cette raison, dont il étoit si vain et si fier, rencontroit sur chaque objet des obscurités impénétrables, et que sa lumière foible et tremblante ne pouvoit suffire ni pour l'éclairer ni pour le diriger. Un sentiment irrésistible lui fit enfin reconnoître la nécessité d'une révélation pour servir de soutien et d'appui à la foible intelligence des hommes. Il crut d'abord trouver des caractères suffisans d'une révélation divine dans la profession de foi des églises calvinistes, dont la simplicité apparente sembloit moins blesser cette fière raison dont il étoit encore idolâtre et à laquelle il sacrifioit, sans s'en apercevoir, les inspirations d'un cœur sincère et vertueux. Il passa en Hollande; il vit un célèbre ministre français réfugié (M. Poiret) : ce fut en conférant avec un ministre protestant que M. de Ramsay devint catholique. Il jugea que si les Protestans étoient obligés de reconnoître l'autorité de la révélation pour les points de doctrine qu'ils ont empruntés de la religion catholique, l'Eglise ro-

[1] Lettre de Fénelon, 13 avril 1713. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 460. — [2] *Ibid.* p. 480.

maine peut se croire également fondée à s'appuyer sur l'autorité de cette même révélation, pour conserver les dogmes qu'elle a invariablement professés depuis l'origine du christianisme. Les seules difficultés qui lui restoient à résoudre se bornoient à l'examen de quelques textes d'un livre également reconnu comme divin par les deux communions, et dont le véritable sens ne pouvoit être abandonné à une interprétation arbitraire.

Il étoit dans cette disposition en Hollande, lorsque le voisinage de Cambrai lui fit naître le désir de voir, de connoître et d'interroger Fénelon sur les doutes pénibles qui tourmentoient son esprit. Le nom de Fénelon étoit aussi célèbre en Angleterre, en Allemagne et en Hollande, qu'en France, et ses vertus disposoient tous les cœurs à croire à sa parole. M. de Ramsay vint à Cambrai en 1709 ; il fut accueilli par Fénelon avec une bonté paternelle ; il lui ouvrit son cœur, et lui annonça le désir sincère de trouver auprès de lui la vérité qu'il avoit inutilement cherchée auprès de tant d'autres ; mais il ne lui dissimula pas la résistance qu'il opposeroit à ses efforts pour le convaincre, et le peu d'espoir qui lui restoit d'être convaincu.

Fénelon donna de justes éloges à sa candeur et à sa franchise, lui promit de s'expliquer avec la même sincérité, et s'en reposa sur le secours du ciel, bien plus que sur ses propres lumières, pour le succès de l'œuvre qu'il entreprenoit. Il invita en même temps M. de Ramsay à loger chez lui, pour être plus à portée de s'entretenir sur ces grandes questions, dans les intervalles que ses occupations lui laissoient.

Ce fut sans doute une disposition particulière de la Providence qui offrit à Fénelon ce premier moyen de disposer le cœur du nouveau prosélyte à recevoir avec plus d'attrait ses instructions. Il étoit impossible que le spectacle habituel d'une vie telle que celle de Fénelon ne commençât par inspirer à M. de Ramsay une prévention favorable pour la religion, dont un évêque aussi vertueux étoit l'organe et le ministre.

M. de Ramsay a rendu lui-même compte au public des entretiens qu'il eut avec l'archevêque de Cambrai et de l'heureuse révolution qu'ils opérèrent dans son esprit, en fixant invariablement toutes ses incertitudes. C'est dans le récit qu'il nous en a laissé, qu'on trouve un trait remarquable qui peint les violens combats qu'il eut à soutenir avec lui-même dans ces momens terribles de doute et d'anxiété, et qui confirme ce que nous avons déjà dit de la sincérité avec laquelle Fénelon avoit adhéré à la condamnation de son livre. « Dans le temps de cette agitation extrême, » écrit M. de Ramsay, j'eus une tentation violente » de quitter l'archevêque de Cambrai. Je com» mençai à soupçonner sa droiture ; il n'y avoit » qu'un seul moyen de surmonter mes peines, » c'étoit de lui en faire la confidence. Je lui de» mandai donc une audience secrète ; il me l'ac» corda : je me mis à genoux devant lui, et je lui » parlai ainsi : *Pardonnez, Monseigneur, à l'excès » de mes peines : votre candeur m'est suspecte, et » et je ne saurois plus vous écouter avec docilité. » Si l'Eglise est infaillible, vous avez donc con» damné la doctrine du pur amour en condamnant » votre livre des* Maximes des Saints ; *si vous » n'avez pas condamné cette doctrine, votre sou» mission étoit feinte. Je me vois dans la dure né» cessité de vous regarder comme ennemi ou de la » vérité ou de la charité.* A peine eus-je prononcé » ces paroles, que je fondis en larmes. Il me re» leva, m'embrassa avec tendresse et me parla » ainsi : *L'Eglise n'a point condamné le pur amour » en condamnant mon livre : cette doctrine est en» seignée dans toutes les Eglises catholiques ; mais » les termes dont je m'étois servi pour l'expliquer » n'étoient pas propres pour un ouvrage dogma» tique. Mon livre ne vaut rien ; je n'en fais aucun » cas ; c'étoit l'avorton de mon esprit et nullement » le fruit de l'onction du cœur : je ne veux pas que » vous le lisiez.* » On conçoit facilement combien tant de candeur dut ajouter de poids aux raisonnemens et aux preuves dont Fénelon appuyoit l'autorité des décisions de l'Eglise. Il falloit bien qu'il portât au fond de son cœur la conviction de l'infaillibilité de ce juge suprême, puisqu'il appeloit sa propre condamnation en témoignage de la soumission due à son autorité.

Les travers de M. de Ramsay ne l'avoient point conduit jusqu'à contester l'existence de Dieu ; et ce premier fondement établi amena facilement Fénelon à le convaincre de la vérité de la religion catholique.

C'est dans les écrits de M. de Ramsay lui-même que l'on doit chercher le résultat des longs entretiens qu'il eut avec Fénelon pendant six mois, et qui finirent par en faire un catholique aussi éclairé qu'humble et soumis : il conserva, jusqu'à la fin de ses jours, cette tendre vénération pour la mémoire de l'archevêque de Cambrai ; et il entretint constamment avec tous ses amis, ses parens, et surtout avec le marquis de Fénelon, son petit-neveu, les relations les plus intimes. Il semble même qu'il ait eu la pensée et l'espérance de perpétuer sa reconnoissance, et de s'honorer lui-même en attachant son nom, autant qu'il étoit en lui, à celui de Fénelon. Ce fut dans cette vue qu'il écrivit, en 1723, une *Vie de Fénelon*, la première qui ait paru, et dans laquelle il fait entrer, avec trop de détail peut-être, le récit de ses rapports personnels avec l'archevêque de Cambrai. Lorsque le marquis de Fénelon publia, en 1717, la première édition authentique du *Télémaque*, il plaça à la tête un discours de M. de Ramsay, sur la *poésie épique*, dans lequel l'auteur adopte les opinions singulières de Lamotte sur la poésie en prose, question aussi subtile que frivole, qui se réduit à une dispute de mots, et qui est aussi indifférente au mérite réel du *Télémaque* qu'à la gloire de son auteur.

Le nom seul de Fénelon, long-temps après sa mort, protégea M. de Ramsay dans une occasion bien remarquable. Il n'avoit jamais fait mystère de sa conversion à la religion catholique; il l'avoit même solennellement proclamée dans sa *Vie de Fénelon*, imprimée en 1723. Il avoit ensuite été chargé de l'éducation des princes, fils de Jacques III de la maison de Stuart ; et les intrigues, dont les petites cours ne sont pas plus exemptes que les grandes, l'avoient forcé d'y renoncer. Il fit un voyage en Angleterre, en 1730, avec un

sauf-conduit du roi Georges II ; il y fut accueilli avec distinction comme l'élève et l'ami de Fénelon. Ce titre lui valut l'honneur d'être reçu membre de la société royale de Londres ; il parut désirer, quoique catholique, d'être admis au nombre des docteurs de l'université d'Oxford, ce qui étoit sans exemple depuis la réforme. Le comte d'Arran, frère du duc d'Ormond et chancelier de l'université d'Oxford, écrivit à cette académie, après avoir pris les ordres du Roi, pour l'autoriser à recevoir M. de Ramsay comme docteur honoraire ; mais, le jour même de l'installation, deux membres de l'université formèrent opposition, et firent valoir contre lui sa qualité de catholique romain, et son ancien titre de gouverneur des enfans du prétendant. Le docteur King, principal du collège de Sainte-Marie d'Oxford, prit alors la parole : il évita adroitement de rappeler les rapports personnels que M. de Ramsay avoit eus avec des princes ennemis de la maison régnante d'Hanover. Il se borna à faire l'éloge des ouvrages de M. de Ramsay, qui respirent les principes les plus purs de la vertu et de la morale ; enfin, pour étouffer en un seul mot toutes les oppositions et toutes les réclamations, il s'écria [1] : *Je vous présente l'élève du grand Fénelon ; ce seul titre répond à tout : quod instar omnium est, Fenelonii magni archi-præsulis Cameracensis alumnum præsento vobis.* A ces mots, presque toutes les oppositions cessèrent, et M. de Ramsay fut admis à la pluralité de quatre-vingt-cinq voix contre dix-sept [2].

XXXVII.

Du P. Lami.

Nous ne devons pas oublier de compter au nombre des amis respectables avec qui Fénelon entretenoit une correspondance habituelle, le père Lami [3], religieux bénédictin. Nous avons parmi nos manuscrits un grand nombre de leurs lettres ; et celles de l'archevêque de Cambrai attestent la confiance avec laquelle il le consultoit sur les sujets les plus intéressans, et le prix qu'il attachoit à son opinion et à ses sentimens.

Le père Malebranche, comme nous l'avons déjà dit, avoit hasardé dans son *Traité de la Nature et de la Grâce*, des idées singulières qui furent vivement combattues par Arnauld, et qui parurent même si dangereuses à Bossuet et à Fénelon, qu'elles auroient attiré sur ce célèbre oratorien une censure publique et solennelle, si la modération de son caractère et la pureté de ses sentimens n'eussent été un préservatif contre les écarts de son imagination. Le pére Lami, *qui passoit pour celui de tous les religieux bénédictins qui écrivoit le mieux en français*, publia quelques écrits contre le *Traité de la Nature et de la Grâce* [1] ; le père Malebranche se crut obligé d'y répondre ; et cette opinion d'un homme aussi paisible et aussi modeste que Malebranche, prouve assez qu'il jugeoit le père Lami un adversaire capable de l'entendre et digne de le combattre.

[1] Manuscrits. — [2] M. de Ramsay mourut à Saint-Germain-en-Laye le 6 mai 1743, âgé de 57 ans. — [3] Dom François Lami, né dans le diocese de Chartres, en 1636, quitta la profession des armes pour entrer dans la congrégation de Saint-Maur, où il fut reçu en 1659, à l'âge de 23 ans. Il est connu par plusieurs ouvrages estimables, parmi lesquels on distingue son *Traite de la connoissance de soi-même*, en 6 vol. *in*-12.

Mais les supérieurs de la congrégation de Saint-Maur, qui voyoient avec peine s'engager entre un de leurs religieux et un écrivain aussi justement célèbre que le père Malebranche, une controverse dont il étoit difficile de prévoir les suites, imposèrent silence au père Lami. Il est vraisemblable que Malebranche ne fut pas instruit de cette circonstance, puisqu'il continua à écrire contre son adversaire pour la défense de son système. C'est à cette occasion que Fénelon mandoit au père Lami : « Je ne comprends pas comment » le père Malebranche veut écrire contre un auteur à qui on a fermé la bouche. L'amour-propre, bien éclairé sur ses intérêts (s'il y en » avoit un tel au monde), suffiroit pour ne prendre jamais un aussi mauvais parti. Je vous trouve » fort heureux de n'avoir qu'à vous taire en » obéissant [2]. »

Il ajoutoit dans une autre lettre [3] : « C'est peu » pour un chrétien d'avoir raison ; un philosophe » a souvent cet avantage ; mais avoir raison, et » souffrir de passer pour avoir tort, et laisser » triompher celui qui a tout le tort de son côté, » c'est là vaincre le mal par le bien... On fait plus » pour la vérité en édifiant, qu'en disputant » avec ardeur pour elle. *Prier pour les hommes* » *qui se trompent, vaut mieux que de les réfuter.* »

On a reproché à Fénelon de s'être abandonné avec trop de facilité aux illusions d'une perfection chimérique, et d'avoir donné trop de confiance à des personnes qui s'étoient présentées à lui comme prévenues de graces extraordinaires. Mais ses lettres mêmes au père Lami nous font voir toute la sagesse et toute la fermeté avec laquelle il combattoit cette disposition dans ceux qui avoient trop de penchant. Il ne néglige pas même de peindre les circonstances extérieures qui induisent souvent en erreur les imaginations vives et pieuses, en transformant en réalité de simples apparences. L'homme le plus difficile sur les opérations extraordinaires de la grâce, ne pourroit qu'être satisfait des explications simples et naturelles qu'il emploie pour prévenir l'illusion. Cependant c'étoit dans le secret d'une correspondance intime, et en écrivant à un religieux respectable, trop porté peut-être à ce genre de spiritualité dont on avoit fait un reproche à l'archevêque de Cambrai, qu'il s'efforce de rectifier les écarts de son imagination, en le ramenant à des idées plus saines et plus exactes.

Mais on doit observer en même temps combien ces conseils de la raison sont ennoblis et sanctifiés par le caractère religieux et la profonde conviction de la toute-puissance d'un Dieu qui se manifeste quand il lui plaît et comme il lui plaît.

» Il n'y a que les sens et les passions du corps

[1] L'auteur de l'*Histoire litteraire de Fenelon* prouve très-bien que la controverse entre Malebranche et le P. Lami ne rouloit pas sur *la nature et la grace*, mais bien sur l'*amour désintéressé*. Voyez l'*analyse du Quiétisme*. (*Note des Editeurs.*) — [2] Lettre du 13 décembre 1700. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 538. — [3] *Ibid*, p. 542.

» qui amortissent les opérations de notre ame en » cette vie à l'égard de Dieu, quand notre vo- » lonté tend uniquement vers lui [1]. La mort qui » rompt tous nos liens, nous met dans l'entière » liberté de voir et d'aimer.... En attendant cette » pleine délivrance, tout ce qui impose silence » aux passions tumultueuses, à l'imagination vo- » lage et aux sens qui nous distraient, sert beau- » coup à nous occuper de Dieu, lorsque notre vrai » fond est tourné vers lui. La nuit même est très- » propre à ce recueillement; aucun objet extérieur » n'interrompt ni ne partage alors notre attention. » Ainsi, quand l'imagination se trouve calmée » par une suspension des choses qui l'agitent, on » peut éprouver une très-paisible et très-pro- » fonde union d'amour avec Dieu sans aucun don » miraculeux. Je ne dis point ceci pour exclure les » graces extraordinaires; à Dieu ne plaise, je n'en » veux nullement juger; mais je croirois que sans » aucune impression miraculeuse, la grâce ordi- » naire, quand elle est forte, et quand l'ame est » mise en liberté, comme je viens de le dire, » peut suffire pour produire une très-grande oc- » cupation de Dieu et de ses mystères. »

Le père Lami mourut à Saint-Denis, en 1711, âgé de soixante-quinze ans. « Il fut regretté, tant » pour les lumières de son esprit que pour la » bonté de son cœur, la candeur de son caractère » et la pureté de ses mœurs. »

On ne peut douter que Fénelon, qui avoit si long-temps entretenu avec lui une correspondance de confiance, de goût et d'amitié, n'ait donné des regrets sincères à sa mémoire. Il put se rappeler alors une réflexion aussi sensible que religieuse, que l'on retrouve dans une de ses lettres au même père Lami. « Notre situation est triste; » mais la vie entière n'est que tristesse, et il n'y » a de joie qu'à vouloir les choses tristes que Dieu » nous envoie [2]. »

XXXVIII.

Du cardinal Quirini.

La réputation de Fénelon attira en France plusieurs étrangers illustres, que le seul désir de le connoître et l'ambition de mériter son amitié conduisirent à Cambrai. Nous devons compter parmi eux le célèbre cardinal Quirini [3], si recommandable par sa vaste érudition et par les qualités encore plus précieuses de son ame et de son caractère.

Le cardinal Quirini avoit plus d'un rapport avec le cardinal Sadolet, si connu dans le seizième siècle. L'un et l'autre furent chéris et respectés de leurs contemporains, par leur goût pour les sciences et les lettres, par leur attachement sincère à l'Eglise, dont ils étoient les principaux ornemens, par la douceur, l'indulgence et la charité qu'ils montroient à ceux mêmes dont ils combattoient les erreurs. L'un et l'autre séparoient les personnes des opinions, et possédoient le talent d'adoucir la controverse sans en affoiblir la force. Les auteurs protestans ont comblé d'éloges le cardinal Quirini, comme les auteurs luthériens ne cessèrent de vanter la douceur, la modération et l'urbanité du cardinal Sadolet. Le cardinal Quirini, encore simple religieux, voulut parcourir toute l'Europe, pour connoître lui-même tous les savans distingués de son temps. Il possédoit à fond les ouvrages de tous les écrivains célèbres qui vivoient alors, et il vouloit les entretenir pour s'initier aux secrets des travaux dont ils s'occupoient, avant même que le public pût les apprécier et les juger. Il quitta l'Italie, dont il avoit conquis par sa vaste érudition tous les trésors et toutes les richesses, et il visita l'Allemagne, la Suisse, la Hollande, l'Angleterre et la France. Il s'arrêtoit partout où il y avoit un homme célèbre à entretenir ou un manuscrit précieux à consulter; il se croyoit récompensé de tant de soins et de peines par le bonheur d'avoir acquis un ami de plus, ou d'avoir fait une découverte utile à la religion et aux lettres.

On peut bien penser qu'un homme qui mettoit un empressement si estimable à connoître tout ce qui méritoit d'être connu, désiroit passionnément de voir Fénelon. Nous avons dit que le cardinal Quirini avoit beaucoup de conformité avec le cardinal Sadolet, dont la mémoire étoit encore chère à tous les amis de la vertu et des lettres. Nous pouvons ajouter que la même conformité se retrouvoit entre Fénelon et le cardinal Quirini, par les grâces de leur esprit, l'urbanité de leurs mœurs, et cette douceur inaltérable qui leur concilioit les suffrages des adversaires mêmes de l'Eglise romaine. Le cardinal Quirini a consigné dans la relation de ses voyages les plus petits détails de ses rapports avec Fénelon, tant il attachoit de prix aux témoignages d'estime et d'affection qu'il reçut de l'archevêque de Cambrai [1].

« Je regardois, dit-il, Cambrai comme le » principal but de tous mes voyages en France; » je ne craindrai pas même d'avouer que c'étoit » vers ce seul point, ou plutôt vers le célèbre » Fénelon, que j'étois alors si vivement attiré » dans un royaume que j'avois déjà parcouru. » Avec quelle sensibilité, avec quel attendrisse- » ment je me rappelle encore la douce et tendre » familiarité avec laquelle ce grand homme dai- » gnoit m'entretenir, et recherchoit même mon » entretien, quoique son palais fût alors rempli » d'une foule de généraux français et d'officiers » en chef envers lesquels il remplissoit tous les » soins de la plus magnifique et de la plus géné- » reuse hospitalité. J'ai encore présentes à ma » pensée toutes les graves et importantes réfle- » xions qui faisoient le sujet de nos entretiens » et de nos discussions; mon oreille recueilloit » avec avidité toutes les paroles qui sortoient de » la bouche de Fénelon; ses lettres sont encore » sous mes yeux, et attestent la pureté de ses » sentimens et la sagesse de ses principes; je les

[1] Lettre de Fénelon au P. Lami, 30 novembre 1708. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 645. — [2] Lettre au même, 4 août 1710. — [3] Ange-Marie Quirini, noble vénitien, né en 1680, d'abord religieux bénédictin, ensuite évêque de Brescia, cardinal et bibliothécaire du Vatican, mort le 9 janvier 1755, âgé de 75 ans.

[1] Commentarius historicus de rebus pertinentibus ad card. Quirinum. (*Brixiæ*, 1749, etc. 4 vol. in-8°.) 1a pars, lib. I, cap. 5, p. 82, etc.

» conserve parmi mes papiers comme le trésor » le plus précieux que j'aie au monde. Il suffit de » lire celles qu'il m'écrivit pendant mon séjour à » Paris ou en Italie, pour reconnoître quel fut » son amour pour l'Eglise et son zèle contre les » nouvelles doctrines. »

Le cardinal Quirini rapporte ensuite quelques fragmens de ces lettres, qui ne démentent point l'opinion qu'il en donne ni le prix qu'il y attachoit.

« Etant à Versailles, écrit le cardinal Quirini, le hasard me mit à portée de lire à un » ministre une lettre que je venois de recevoir » de Fénelon. Le bruit s'en répandit à la cour, et » tout le monde s'empressa de m'en demander des » copies ; tant étoit grande la vénération qu'a» voient conservée pour ce prélat les premiers » personnages d'une cour où on n'osoit plus pro» noncer son nom en public, depuis que la publi» cation du *Télémaque*, *des Dialogues des Morts*, » et l'affaire du quiétisme avoient excité contre lui » de si violentes tempêtes. »

Le cardinal Quirini n'a pas même craint de rapporter avec la plus touchante candeur quelques lettres de Fénelon, où l'archevêque de Cambrai se joue avec autant de délicatesse que de grâce du penchant peut-être excessif qui l'entraînoit vers des études et des connoissances plus propres à nourrir la vanité humaine, qu'à entretenir dans un cœur religieux le goût des vérités graves et sérieuses de la religion.

« Je prie Dieu, écrivoit Fénelon [1] au père » Quirini, qu'il vous remplisse de son esprit de » simplicité et de force, afin que vous ne suiviez » ni votre goût naturel, ni votre curiosité pour » la science, ni le plaisir de l'esprit, ni celui de » la société avec les personnes savantes, mais l'en» fance de la crèche et la folie de la croix : *non* » *stulti propter Christum, vos autem prudentes in* » *Christo*.

» N'allez donc pas augmenter le nombre de » ces génies pénétrans et curieux que la *science* » *enfle* [2] ; mais nourrissez-vous des *paroles de la* » *foi*, pour apprendre aux hommes à se renoncer » et à être pauvres d'esprit...... Quittons tout ce » qui n'est que curiosité, qu'ornement d'esprit [3]. » *Depuis que la Providence m'a imposé des devoirs* » *sacrés*, dit saint Augustin, *en me plaçant au* » *rang des premiers pasteurs de l'Eglise, j'ai* » *renoncé à ces douces distractions qui firent* » *autrefois les délices de ma jeunesse ; et je me per*» *mets à peine de parcourir quelqu'ouvrage de* » *littérature, lorsqu'il tombe sous sa main.* »

Le cardinal Quirini ajoute [4] : « Que lorsqu'il » eut lu cette lettre de Fénelon, il prit avec lui» même l'engagement d'être fidèle aux sages ins» pirations qu'elle renfermoit, de les adopter » comme une règle invariable dans le choix de » ses études, et de se défendre de cet esprit de » curiosité, de cette extrême ardeur pour les » sciences humaines, dont l'attrait trop vif l'a» voit peut-être séduit et n'avoit pas échappé à » la pénétration de Fénelon. Il croyoit même, » en publiant cette lettre de l'archevêque de » Cambrai, rendre service à tous ceux qui ne » savent pas assez se prémunir contre une pas» sion si séduisante, ni observer cette modération » nécessaire pour diriger les penchans les plus » estimables. »

[1] *Cor. esp. de Fenelon*, t. VIII, p. 219. — [2] *Ibid.*, p. 281. — [3] *Ibid.*, p. 232. — [4] Comment. hist. ubi suprà, cap. 13.

XXXIX.

Du maréchal de Munich.

Nous offrons sans doute un singulier contraste, en plaçant à la suite du cardinal Quirini, dont la vie paisible fut entièrement consacrée à des recherches savantes et à des études utiles, un personnage tel que le maréchal de Munich, dont l'élévation et la chute, également éclatantes, ont marqué la place dans l'histoire parmi les grands favoris de la fortune et les grandes victimes de l'ambition : il falloit donc que Fénelon eût dans le caractère, dans le commerce de la société et dans toutes ses formes extérieures, un attrait bien puissant pour réunir, dans un sentiment commun d'amour et d'admiration pour lui, les hommes qui avoient le moins de rapport entre eux par les goûts, les mœurs, le caractère et la profession.

L'étonnement augmente encore, quand on pense que le maréchal de Munich [1] n'avoit que vingt-neuf ans lorsqu'il fut à portée de connoître Fénelon. Engagé au service des ennemis de la France, il fut fait prisonnier à la bataille de Denain et conduit à Cambrai ; ce fut là que, malgré sa jeunesse et malgré son goût presque exclusif pour la profession des armes qui formoit sa passion dominante, il puisa, dans ses entretiens avec Fénelon, et dans le spectacle habituel de ses vertus, cette admiration passionnée dont il aimoit à entretenir la cour de Russie, et qu'il transporta jusque dans les déserts de la Sibérie. Un ami et un compagnon d'armes du maréchal de Munich [2] a écrit, qu'au milieu des vicissitudes de la vie la plus orageuse, ce général si fameux par ses campagnes de la Crimée et ses victoires contre les Turcs, par le pouvoir qu'il exerça long-temps à la cour de Pétersbourg, par son exil de vingt ans au fond de la Sibérie, et par le retour glorieux qui suivit une si longue disgrâce, aimoit encore, dans les derniers temps de sa vie, à rappeler les jours heureux qu'il avoit passés dans sa jeunesse auprès de Fénelon, et sembloit se reposer des agitations de sa longue carrière, par le récit des traits et des vertus dont il avoit été témoin à Cambrai.

XL.

De Jacques III.

Comment ne compterions-nous pas encore au nombre des admirateurs de Fenelon, un personnage d'un rang bien plus élevé que le maréchal de Munich, un prince qui n'ouvrit les yeux à la lumière que pour devenir la victime de cette es-

[1] Burchard Christophe, comte de Munich, né dans le comté d'Oldenbourg, le 9 mai 1683, mort le 8 octobre 1767, âgé de 84 ans. — [2] Voyez les Mémoires de Manstein, sur la Russie, t. II, p. 19, 92 et suiv.

pèce de fatalité qui s'étoit appesantie sur sa race depuis tant de générations. Jacques III, fils de Jacques II, chassé à l'âge de cinq mois du palais de ses pères, qu'il ne devoit plus revoir, et exclus dès le berceau d'un trône où il ne devoit jamais monter, offroit à son siècle un grand exemple des vicissitudes humaines, dont le souvenir a déjà cédé à la présence de la plus épouvantable de toutes les catastrophes. Il servoit dans les armées françaises sous le modeste titre de *chevalier de Saint-Georges*, et cherchoit à mériter au moins l'estime des ennemis de sa maison, en s'honorant dans la profession des armes. Le désir de voir, de connoître et d'entendre Fénelon, l'attira à Cambrai pendant la guerre de la succession d'Espagne. Un témoin [1] de leurs entretiens nous en a conservé le récit. Le respect pour le malheur n'a jamais emprunté un langage plus auguste et plus sacré, et jamais la sagesse n'a présenté des conseils plus conformes à la situation d'un prince dont la destinée flottoit encore entre l'incertitude et l'espérance. On ne vit point Fénelon s'égarer dans ces maximes vagues et générales qui n'offrent aucun résultat utile; il savoit qu'il parloit au fils d'un roi, qu'une nation jalouse de sa liberté religieuse et politique avoit proscrit, parce qu'il n'avoit pas assez respecté des droits ou des préjugés qui lui étoient chers. C'est sous ce double rapport que Fénelon considère le gouvernement anglais, et la condition du prince à qui la Providence pouvoit rendre encore le sceptre porté par ses ancêtres.

« Il lui recommande [2], sur toutes choses, de » ne jamais forcer ses sujets à changer leur religion. Nulle puissance humaine ne peut forcer, » lui dit-il, le retranchement impénétrable de la » liberté du cœur. La force ne peut jamais persua- » der les hommes; elle ne fait que des hypocrites. » Quand les rois se mêlent de la religion, au lieu » de la protéger, ils la mettent en servitude. Ac- » cordez donc à tous la liberté civile, *non en im- » prouvant tout comme indifférent, mais en souf- » frant avec patience tout ce que Dieu souffre*, et » en tâchant de ramener les hommes par une » douce persuasion. »

Il fixe ensuite sa pensée sur les avantages que les imperfections mêmes de la constitution anglaise pouvoient offrir à un prince sage et modéré.

« Le parlement [3], lui dit-il, ne peut rien sans » le roi; le roi n'est-il pas assez puissant? Le roi » ne peut rien sans le parlement; et un roi n'est-il » pas heureux d'être libre pour faire tout le bien » qu'il veut, et d'avoir les mains liées quand il » veut faire le mal? Tout prince sage doit souhai- » ter de n'être que l'exécuteur des lois, et d'avoir » un conseil suprême qui *modère* son autorité. Le » despotisme tyrannique des souverains est un » attentat contre les droits de l'humanité. Le des- » potisme de la multitude est une puissance folle » et aveugle qui se forcène contre elle-même. Un » peuple gâté par une liberté excessive, est le plus » insupportable de tous les tyrans. La sagesse de » tout gouvernement consiste à trouver le milieu » entre ces deux extrémités affreuses, dans une » liberté modérée par la seule autorité des lois. » Mais les hommes aveugles et ennemis d'eux- » mêmes ne sauroient se borner à ce juste milieu. » Triste état de la nature humaine! Les souve- » rains, jaloux de leur autorité, veulent toujours » l'étendre; les peuples, passionnés pour leur » liberté, veulent toujours l'augmenter. *Il vaut » mieux cependant souffrir pour l'amour de l'ordre » les maux inévitables dans tous les états même » les plus réglés, que de secouer le joug de toute » autorité, en se livrant sans cesse aux fureurs » de la multitude, qui agit sans règle et sans loi.* » Toutes sortes de gouvernemens sont nécessaire- » ment imparfaits, puisqu'on ne peut confier » l'autorité suprême qu'à des hommes, *et toutes » les formes de gouvernement sont bonnes, quand » ceux qui gouvernent veulent sincèrement le bien. » Dans la théorie, certaines formes paroissent » meilleures que d'autres*; mais dans la pratique, » la foiblesse ou la corruption des hommes, sujets » aux mêmes passions, exposent tous les états à » des inconvéniens à peu près égaux. Deux ou » trois hommes entraînent presque toujours le » monarque ou le sénat. *On ne trouvera donc pas » le bonheur de la société humaine en changeant » et en bouleversant les formes déjà établies*, mais » en inspirant aux souverains que la sûreté de » leur empire dépend du bonheur de leurs sujets; » et aux peuples, que leur solide bonheur de- » mande la subordination. La liberté sans ordre » est un libertinage qui attire le despotisme; » l'ordre, sans la liberté, est un esclavage qui se » perd dans l'anarchie. »

Le même historien qui nous a conservé ces détails, ajoute que le jeune prince se montra profondément convaincu de la sagesse des conseils de Fénelon, et qu'il annonça la ferme détermination d'y conformer ses principes de gouvernement, s'il étoit jamais destiné à régner.

La Providence ne lui permit point d'exercer sur le trône des vertus éprouvées par une longue adversité; mais il sut honorer ses malheurs par ces qualités précieuses de l'ame et du caractère qu'il est si rare, et peut-être si difficile, de concilier avec l'exercice du pouvoir suprême. Sa douceur, sa modération, une piété éclairée, une fidélité inviolable à ses amis, la plus tendre reconnoissance pour leur dévoûment, et une noble dignité dans toutes les situations diverses de sa fortune, lui enchaînèrent jusqu'au dernier moment le cœur et l'affection de tous ceux qui s'étoient attachés à son sort ou qui formoient des vœux secrets en sa faveur. La considération générale de l'Europe et les justes égards des têtes couronnées le suivirent dans sa retraite; il sut y jouir jusqu'à la fin de sa vie [1] d'un bonheur et d'une tranquillité qu'il n'auroit peut-être jamais connus sur un trône si funeste à son père et à son aïeul.

Il paroît que Fénelon avoit su démêler, dans les courtes entrevues qu'il avoit eues avec Jacques III, toutes les qualités qu'il montra pendant le cours de ses longues traverses. Le jugement qu'il en porte dans une de ses lettres, peut être regardé comme une histoire anticipée des événemens de sa

[1] M. de Ramsay. (Voyez les *Pièces justificatives* du livre quatrième, n. III.) — [2] Vie de Fénelon, par M. de Ramsay. — [3] *Ibid.*

[1] Jacques III mourut à Rome le 2 janvier 1766.

vie. On n'y remarque ni ces éloges exagérés qu'on prodigue quelquefois par ostentation aux princes malheureux, pour se dispenser de leur donner des secours plus réels, ni cette amertume odieuse avec laquelle on leur reproche les torts les plus légers, pour laisser croire qu'ils ont mérité leurs malheurs, et pour les dépouiller de cet intérêt religieux dont les ames généreuses aiment à environner les grandes infortunes.

« J'ai vu plusieurs fois assez librement le roi » d'Angleterre [1], et je crois devoir vous dire la » bonne opinion que j'en ai. Il paroît sensé, doux, » égal en tout; il paroit entendre toutes les vé» rités qu'on lui dit. On voit en lui le goût de la » vertu et des principes de religion sur lesquels » il veut régler sa conduite; il se possède, et il » agit tranquillement comme un homme sans » humeur, sans fantaisies, sans inégalités, sans » imagination dominante, qui consulte sans cesse » la raison, et qui lui cède en tout. Il se donne » aux hommes par devoir, et est plein d'égards » pour chacun d'eux. On ne le voit ni las de s'as» sujettir, ni impatient de se débarrasser, pour » être seul et tout à soi, ni distrait, ni renfermé » en soi-même au milieu du public. Il est tout » entier à ce qu'il fait; il est plein de dignité » sans hauteur, et il proportionne ses attentions » et ses discours au rang et au mérite. Il montre » la gaîté douce et modérée d'un homme mûr; » il paroît qu'il ne joue que par raison, pour se » délasser selon le besoin, ou pour faire plaisir » aux gens qui l'environnent. Il paroît tout aux » hommes, sans se livrer à aucun : d'ailleurs, » cette complaisance n'est suspecte ni de foi» blesse ni de légèreté; on le trouve ferme, dé» cisif, précis. Il prend aisément son parti pour les » choses hardies qui doivent lui coûter. Je le vis » partir de Cambrai après des accès de fièvre qui » l'avoient extrêmement abattu, pour retourner » à l'armée sur des bruits de bataille qui étoient » fort incertains. Aucun de ceux qui étoient au» tour de lui n'auroit osé lui proposer de retar» der son départ, et d'attendre d'autres nouvelles » plus positives. Si peu qu'il eût laissé voir d'ir» résolution, chacun n'auroit pas manqué de lui » dire qu'il falloit encore attendre un jour, et il » auroit perdu l'occasion d'une bataille où il a » montré un grand courage, qui lui attire une » haute réputation jusqu'en Angleterre. En un » mot, le roi d'Angleterre se prête et s'accommode » aux hommes; il a une raison et une vertu toute » d'usage. Sa fermeté, son égalité, sa manière de » se posséder et de ménager les autres, son sé» rieux doux et complaisant, sa gaîté, sans aucun » jeu qui descende trop bas, préviennent tout le » public en sa faveur. »

XLI.

Egards de Fénelon pour tous les étrangers.

On sera moins étonné du sentiment d'intérêt et de bienveillance que Fénelon inspiroit aux étrangers de tous les pays et de tous les états, que sa réputation attiroit à Cambrai, lorsqu'on connoîtra les maximes et les procédés qu'il s'étoit prescrits à leur égard. Sans doute la nature lui avoit donné cette heureuse disposition de caractère qui le portoit toujours à les accueillir de la manière la plus propre à lui gagner leur cœur et à se concilier leur confiance; elle lui avoit donné ces grâces et ces agrémens extérieurs qui préviennent au premier abord; cette simplicité de mœurs et de langage qui font disparoître la gêne et la réserve d'un premier entretien : ce désir de plaire et cette absence de toute prétention, qui servoient à élever jusqu'à lui ceux mêmes qui étoient le plus frappés de sa supériorité; sans doute sa bonté ajoutoit un charme enchanteur à cette séduction universelle dont personne ne pouvoit se défendre, et dont personne ne posséda comme lui le secret ou l'heureux privilége. Mais ces qualités brillantes et naturelles tenoient aussi à des principes qui dirigeoient invariablement sa conduite. Fénelon aimoit passionnément sa patrie; mais il ne pouvoit souffrir qu'on l'exaltât en dégradant le mérite des autres peuples. *J'aime mieux ma famille que moi-même*, disoit-il; *j'aime mieux ma patrie que ma famille; mais j'aime encore mieux le genre humain que ma patrie.*

Il ne faisoit jamais sentir aux étrangers ce qui pouvoit leur manquer par rapport à cette recherche de politesse, cette élégance de manières, ce bon goût, cette *urbanité* qui distinguoient autrefois en France les premiers rangs de la société, et dont les étrangers venoient étudier les leçons et les modèles. Fénelon disoit à ce sujet, en leur faveur : *La politesse est de toutes les nations; les manières de l'exprimer sont différentes, mais indifférentes de leur nature.* Il s'attachoit toujours à entretenir les étrangers des mœurs, des lois, du gouvernement, des grands hommes de leur pays. Par cet innocent artifice, il paroissoit leur laisser le mérite de lui apprendre ce qu'il savoit aussi bien, et souvent mieux qu'eux-mêmes.

C'est ce qui explique comment Fénelon n'eut que des amis et des admirateurs dans les pays étrangers; il n'eut des envieux et des adversaires que dans sa patrie. La controverse du quiétisme lui avoit déjà attiré des rivaux puissans et accrédités; celle du jansénisme lui suscita des adversaires passionnés et implacables.

LIVRE CINQUIÈME.

CONTROVERSE DU JANSÉNISME.

I.

Précis historique de la controverse du jansénisme.

En écrivant l'histoire de Fénelon, nous avons contracté l'obligation de parler de ses opinions et de ses écrits sur une controverse qui agitoit alors tous les esprits, à laquelle il prit lui-même une

[1] Lettre de Fénelon sur le roi Jacques III. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 291.

part très-active, et qui a laissé sa mémoire exposée aux ressentimens d'adversaires très-animés.

Nous ne nous sommes pas dissimulé que la tendance des esprits a pris, dans le siècle où nous écrivons, une direction entièrement étrangère aux discussions qui occupèrent si long-temps les plus grands génies du siècle de Louis XIV, et dans lesquelles ce prince se vit plus d'une fois obligé de faire intervenir tout ce qui paroissoit alors de plus respectable sur la terre, l'autorité de l'Eglise et la puissance royale.

Mais indépendamment de ce que l'histoire de tous les siècles, dans la variété prodigieuse et singulière des évènemens, des opinions et des passions qui ont tour à tour occupé, agité et tourmenté les hommes, peut offrir aux lecteurs attentifs des observations utiles pour l'histoire de l'esprit humain, il faut bien reconnoître que des questions devenues aujourd'hui si indifférentes, doivent présenter un puissant intérêt, puisque, des hommes tels que Bossuet, Pascal, Arnauld, Nicole et Fénelon, en ont fait l'objet de leurs études, et qu'ils ont vu, dans un grand siècle, les plus célèbres de leurs contemporains s'associer à l'ardeur de leur zèle et à la chaleur de leurs discussions.

Nous devons cependant nous féliciter de trouver dans le calme ou l'indifférence qu'on a vu succéder aux divisions qui ont si long-temps troublé l'Eglise et l'Etat, l'avantage de pouvoir en faire le récit sans être soupçonné d'un excès de zèle ou d'amertume. Il est également consolant pour nous de penser que les opinions qui attirèrent alors les censures de l'Eglise, ne comptent presque plus de partisans, et que nous n'aurons pas le chagrin d'exciter des ressentimens trop vifs ou d'affliger des cœurs trop profondément aigris par des souvenirs déjà si loin de nous : mais nous n'en serons pas moins fidèles à la loi que nous nous sommes imposée, de n'appuyer les faits que nous aurons à rapporter que sur les autorités les moins suspectes et les plus respectées de ceux mêmes dont elles contredisent les opinions.

Nous avons cru devoir renvoyer [1] aux Pièces justificatives le précis historique de ce qui s'étoit passé en France au sujet des controverses du jansénisme, depuis leur origine jusqu'à la paix de Clément IX (en 1669). Cette paix parut suspendre pendant trente-quatre ans les divisions qui avoient si long-temps agité l'Eglise de France : ne ne fut qu'après ce long intervalle qu'elles se renouvelèrent avec plus d'ardeur. Ce fut alors que Fénelon se vit obligé, par le devoir de son ministère, d'élever la voix pour l'instruction de son peuple et pour l'édification de l'Eglise, et qu'il écrivit une grande partie des ouvrages qui ont occupé les dernières années de sa vie.

Si, pendant ces trente-quatre ans, les cœurs et les esprits ne s'étoient pas entièrement rapprochés, ils avoient au moins cessé de se combattre ; ils s'étoient même réunis sur un point également important pour l'intérêt de l'Eglise et la tranquillité de l'Etat : on vit alors paroître plusieurs excellens ouvrages qui avoient pour objet de ramener les Protestans à l'Eglise catholique ; tout devoit naturellement faire espérer que les disciples de Jansénius, satisfaits de la tranquillité dont on les laissoit jouir, ne seroient point tentés de réveiller des disputes qui n'avoient plus aucun intérêt, et dont ils ne pouvoient attendre d'autre succès que celui d'entretenir un misérable esprit de division. Ils avoient perdu leurs plus habiles défenseurs ; Arnaud étoit mort ; les grands écrivains qui avoient illustré Port-Royal n'existoient plus ; et l'union étoit entièrement rétablie entre Louis XIV et le saint Siége.

Rome, à la vérité, pendant ces trente-quatre ans, ne put toujours ignorer les manœuvres clandestines qu'on avoit mises en usage pour surprendre la bonne foi de Clément IX ; mais on prit le sage parti de s'en tenir aux *actes authentiques* que les quatre évêques [1] avoient publiés pour attester la sincérité de leur soumission ; et on abandonna au jugement de Dieu et au témoignage de leur propre conscience, les auteurs des *actes secrets* qui étoient en contradiction avec leur conduite publique. Le gouvernement se conforma à l'exemple du saint Siége, et se contenta de réprimer les quatre évêques lorsqu'ils voulurent se prévaloir de leurs procès-verbaux clandestins pour éluder les engagemens qu'ils avoient contractés dans leur lettre au Pape. Ce fut ainsi qu'on obligea l'évêque d'Angers (Henri Arnauld) à rétracter des ordonnances qu'il avoit hasardées, en conformité de la doctrine secrète de son procès-verbal.

D'ailleurs, ces quatre évêques étoient extrêmement avancés en âge ; leurs vertus sembloient demander qu'on les laissât descendre en paix dans le tombeau ; et on étoit bien assuré de leur donner des successeurs disposés à arrêter peu à peu, sans secousse et sans violence, la contagion de leurs opinions.

Les affaires de la régale, qui firent alors tant de bruit, contribuèrent aussi à faire oublier les querelles du jansénisme, en attirant toute l'attention du gouvernement et de la cour de Rome. Par une singularité assez bizarre, ce furent ces mêmes évêques, si opposés au jugement du saint Siége contre la doctrine de Jansénius, qui mirent le plus d'empressement à recourir à l'autorité du Pape pour attaquer les ordonnances de leurs métropolitains, et pour se défendre contre les prétentions du Roi dans la question de la régale. La controverse du quiétisme succéda aux affaires de la régale, et occupa pendant plusieurs années la cour de France, celle de Rome, l'Eglise gallicane et l'attention publique. On fut aussi redevable de cette heureuse tranquillité à l'habileté de M. de Harlay, archevêque de Paris, et à la modération du père la Chaise, confesseur de Louis XIV ; il est vraisemblable que les Jansénistes auroient continué à jouir de l'oubli où on les laissoit, s'ils n'eussent pas été les premiers à renouveler avec éclat de fastidieuses discussions que leurs adversaires étoient disposés à laisser éteindre dans le silence, et dont le public étoit fatigué.

En présentant cette dernière réflexion, ce n'est point par notre opinion personnelle que nous prétendons régler celle de nos lecteurs ; et

[1] Voyez les *Pièces justificatives* du livre cinquième, n. 1er.

[1] Les évêques d'Aleth, de Pamiers, de Beauvais et d'Angers.

nous serons toujours fidèles à la règle que nous nous sommes prescrite, de n'emprunter jamais que les témoignages les moins suspects de partialité.

« François de Harlay [1], archevêque de Paris, » prélat d'un génie élevé et pacifique, dit le » chancelier d'Aguesseau, capable de faire hon- » neur à l'Eglise par ses talens, et de la conduire » par sa prudence, se conduisait lui-même avec » tant d'habileté, qu'il réussissoit presque tou- » jours également à contenir la vivacité de ceux » qu'on appeloit Jansénistes, et à éluder, au moins » en grande partie, les coups des Jésuites. Il avoit » eu grande part à la paix de l'Eglise; il savoit » ce qu'elle avoit coûté de peines et de travaux; » et comme la distinction du *fait et du droit* en » avoit été la base, il sentoit que ce fondement ne » pouvoit être ébranlé sans que tout l'édifice fût » menacé de sa ruine. Les confesseurs du Roi, » plus raisonnables alors, ne s'éloignoient pas de » de ces vues pacifiques; et le père la Chaise, dont » le règne a été le plus long, étoit un bon gen- » tilhomme qui aimoit à vivre en paix et à y laisser » vivre les autres, capable d'amitié, de recon- » noissance, et bienfaisant même autant que les » préjugés de son corps pouvoient le lui permet- » tre. Le trouble que causa, en 1676, une or- » donnance de l'évêque d'Angers (Henri Arnauld) » et l'arrêt du conseil qui le condamna, fut léger » et de peu de durée. L'archevêque de Paris étouf- » foit d'abord, autant qu'il le pouvoit, toutes les » semences de discorde; persuadé, comme tous » ceux qui sont propres au gouvernement, que ja- » mais une affaire n'est plus aisée à terminer que » dans le moment de sa naissance, et qu'il est » incomparablement plus aisé de prévenir les » maux que de les guérir. Les Jésuites le laissoient » assez faire ce qu'il vouloit, d'autant plus qu'il » avoit toujours l'habileté de les mettre dans sa » confidence et de paroître agir de concert avec » eux; il n'étoit pas même haï des Jansénistes les » plus sensés; il avoit su parer adroitement des » coups qu'on vouloit leur porter. Ses manières » aimables et engageantes étoient comme un » charme qui calmoit ou qui suspendoit les fu- » reurs des partis contraires; en travaillant ainsi » pour sa gloire et sa tranquillité personnelle, » M. de Harlay travailloit aussi pour la religion, » qui s'altère toujours dans les disputes et qui » ne prospère véritablement que par la charité. » Ainsi, par un de ces événemens qui font sentir » le prix des qualités propres au gouvernement, » on vit l'Eglise en paix sous le règne d'un arche- » vêque plus attentif à donner de bons conseils » qu'à édifier par la sainteté de sa vie; et on l'a » vue toujours agitée sous la conduite d'un prélat » respectable par l'innocence et la pureté de ses » mœurs. »

» Les premières années de l'épiscopat de M. de » Noailles, son successeur, se passèrent assez tran- » quillement. Ce prélat avoit d'abord adopté le » plan le plus sage, celui de conserver une exacte » neutralité entre les deux partis, de tomber à » droite et à gauche sur tout ce qui pourroit bles- » ser la vérité ou troubler la paix, et de se faire ou » respecter ou craindre des deux côtés, par l'éga- » lité de sa justice.

» Les Jansénistes l'éprouvèrent les premiers, » *par l'indiscrétion qu'ils eurent de rompre un* » *silence forcé, qui cependant leur avoit été si* » *salutaire*, et par l'impatience de recouvrer une » liberté prématurée qui devoit être pour eux le » préliminaire d'une plus dure servitude. Leur » père Gerberon [1] s'avisa de faire paroître une » *Exposition de la Foi catholique*, dans laquelle » on prétend qu'il renouveloit les erreurs con- » damnées dans les cinq fameuses propositions. » Au premier bruit de ce livre, les disputes se ral- » lumèrent, les deux partis s'émurent, et l'ar- » chevêque, obligé d'interposer sa nouvelle au- » torité pour étouffer la discorde renaissante, » voulut le faire par une ordonnance de l'année » 1696, qui ne satisfit aucun des deux partis, et » dont ils firent ou l'éloge ou le blâme par une » contradiction presque égale. »

Un nouvel incident vint donner une nouvelle activité à cette ardeur de disputes qui avoit été si heureusement comprimée pendant trente-quatre ans. On vit paroître, en 1699, une espèce de libelle, sous le titre de *Problème ecclésiastique*, dans lequel on opposoit Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons (en 1696), à Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris (en 1696). L'auteur avoit l'air de demander, avec une modestie apparente où la malignité dominoit, à qui l'on doit croire de l'approbateur des *Réflexions morales* du père Quesnel, ou du censeur de l'*Exposition de la Foi*.

Le soupçon tomba d'abord sur les Jésuites; le cardinal de Noailles en parut convaincu et en conçut le plus vif ressentiment [2]; « mais le véri- » table auteur de cet ouvrage fut enfin démasqué » quelques années après. Dom Thierry de Viaixnes, » bénédictin, et janséniste des plus outrés, qui » fut mis à la Bastille par ordre du Roi, avoua » dans la suite que c'étoit lui qui avoit composé » le *Problème ecclésiastique* [3]. »

Les Jésuites purent juger, par la facilité avec laquelle le cardinal de Noailles les avoit présumés coupables, et par l'extrême difficulté qu'il eut de leur témoigner le regret de s'être trompé, combien ce prélat étoit indisposé contre eux.

Le cardinal de Noailles, sans contenter les Jansénistes, avoit assez laissé apercevoir combien il étoit opposé aux Jésuites, pour que les premiers se crussent assez forts pour le faire déclarer en leur faveur par un coup d'éclat, qui ne tendoit à rien moins qu'à renouveler toute la controverse du livre de Jansénius, et à remettre en question tout ce qui avoit été décidé.

On imprima, en 1702, le fameux *Cas de Conscience* [4]: « On y supposoit un confesseur embar- » rassé de répondre aux questions qu'un ecclésias- » tique de province lui avoit proposées, et obligé » de s'adresser à des docteurs de Sorbonne pour » se guérir de scrupules ou vrais ou imaginaires.

[1] Œuvres du chancelier d'Aguesseau, t. XIII, p. 162.

[1] Il y a ici erreur de la part du chancelier d'Aguesseau; l'*Exposition de la Foi* est de Martin de Barcos, neveu de l'abbé de Saint-Cyran. — [2] Œuvres du chancelier d'Aguesseau, t. XIII, p. 261. — [3] L'auteur du *Problème* est inconnu. (*Note des Editeurs*.) — [4] Mémoires du chancelier d'Aguesseau, t. XIII, p. 200.

» Un de ces scrupules rouloit sur la nature de la » soumission qu'on devoit avoir pour les constitutions des papes contre le jansénisme ; et l'avis » des docteurs portoit, qu'à l'égard de la question » de *fait*, *le silence respectueux* suffisoit pour » rendre à ces constitutions toute l'obéissance qui » leur étoit due. Un très-grand nombre de docteurs, à qui la consultation fut présentée, ne » sentirent ni les piéges qu'on leur tendoit, ni les » conséquences de leurs décisions ; il y en eut » environ quarante qui souscrivirent, sans beaucoup de réflexion, à la décision qui leur fut » présentée et qui devint bientôt publique.

» Des ennemis du cardinal de Noailles [1] répandirent alors, et l'on a souvent répété depuis, » que ce cardinal n'avoit ignoré ni la consultation ni la réponse des docteurs, et qu'il avoit » approuvé ou toléré leurs avis. Mais j'ai toujours » eu de la peine à croire, dit le chancelier d'Aguesseau, que ce fait pût être véritable ; et » quelque grande que soit la sécurité de ce prélat, dont le caractère paisible est rarement » troublé par la prévoyance de l'avenir, il ne » paroît pas vraisemblable qu'il eût porté assez » loin sa tranquillité pour ne pas sentir, dans le » premier moment, l'orage que le *Cas de Conscience* alloit exciter..... Mais comme on ne vit » point qu'il se donnât aucun mouvement pour » en arrêter le débit dans son diocèse, ni pour le » flétrir par une censure, on ne manqua pas de » lui faire un crime de sa lenteur, qui passa d'abord pour une preuve de connivence. »

Il résulte de ce récit du chancelier d'Aguesseau, qui n'a jamais été accusé d'être trop favorable aux Jésuites, que la cour de Rome, Louis XIV et ses ministres, l'archevêque de Paris (M. de Harlay), et le père de la Chaise, confesseur du Roi, avoient laissé les Jansénistes jouir de la plus grande tranquillité pendant trente-quatre ans ; qu'il ne tenoit qu'à eux de conserver toujours cette existence paisible ; qu'on évita même de les inquiéter tant qu'ils n'attaquèrent par aucun acte public des décisions solennelles de l'Eglise, acceptées par tout le corps des évêques et confirmées par les lois de l'Etat. Il en résulte encore que ce furent les Jansénistes eux-mêmes qui allèrent chercher, pour ainsi dire, la persécution, en bravant dans trois circonstances remarquables [2], par un éclat scandaleux, l'autorité civile et ecclésiastique.

C'est une observation qui n'a point échappé, dans le temps, aux magistrats chargés du ministère public.

M. Joly de Fleury [1], avocat-général au parlement de Paris, disoit, dans son réquisitoire du 9 mai 1703, au sujet du *Cas de Conscience* : « Les » évêques ne peuvent avoir trop d'attention ni de » vigilance pour réprimer tous les efforts *de ces* » *esprits inquiets qui veulent agiter éternellement* » *des questions dangereuses sur une condamnation justement prononcée, rompent ainsi le silence dans le temps même qu'ils protestent de le* » *garder, et troublent la paix de l'Eglise*, *sous* » *prétexte de l'affermir.* »

M. Dudon tenoit le même langage au parlement de Bordeaux, le 27 juin 1703 : « Il ne faut pas » s'étonner si un pasteur vigilant (l'évêque de » Sarlat) s'élève contre ceux qui voudroient encore » troubler la paix de l'Eglise, et qui croient, dans » des ouvrages anonymes, *pouvoir parler impunément de tout ce qu'ils disent eux-mêmes qu'on* » *doit taire.* »

A peine le *Cas de Conscience* fut-il connu à Rome, que le pape Clément XI le condamna, avec les qualifications les plus sévères, par un bref du 12 février 1703, et écrivit en même temps au Roi pour lui porter ses plaintes de la témérité des docteurs de Paris, dont la décision tendoit à faire renaître toutes les anciennes contestations.

Le cardinal de Noailles se trouva alors extrêmement embarrassé [2] ; « et prévoyant qu'il ne » pourroit se dispenser de suivre l'exemple du » Pape, il crut apparemment qu'il lui seroit plus » honorable de le prévenir ; mais il ne prévint que » l'arrivée du bref en France, et non pas le bref » même, puisque le bref étoit du 12 (février), » et que l'ordonnance de ce prélat n'étoit que du » 22 ; il y eut même, ajouta le chancelier d'Aguesseau en plaisantant, des chronologistes trop » exacts, qui prétendirent qu'il y avoit quelque » erreur dans la date de cette ordonnance, et que » la nouvelle du bref, qui étoit sur le point d'arriver, le fit rétrograder de quelques jours, afin » que cette censure parût l'ouvrage d'un zèle libre » et indépendant, plutôt que d'une complaisance » forcée et d'une espèce de servitude. Quoi qu'il » en soit, on vit paroître, presque en même » temps, et le bref du Pape et le mandement du » cardinal de Noailles, qui, sans en faire ici un » plus long détail, eut le sort de presque tous ses » autres ouvrages, c'est-à-dire d'aliéner les Jansénistes sans lui gagner leurs adversaires.

» Il prit en même temps le parti d'écrire une » grande lettre au Pape, où pour se justifier du » reproche que Sa Sainteté avoit semblé lui faire » de sa trop grande indulgence, il lui expliquoit » les circonstances de cette affaire, la censure qu'il » avoit prononcée, la soumission et la rétractation de presque tous les docteurs qui avoient eu » l'imprudence de signer le *Cas de Conscience*, » l'arrêt que le Roi avoit rendu le 5 mars, pour

[1] Si l'on peut ajouter foi à des pièces manuscrites que nous avons entre les mains, ce soupçon n'étoit pas tout-à-fait dénué de fondement. On y lit : « que le cardinal de Bouillon » racontoit à M. Chalmette, à Rome, que, passant par la » Suisse en 1711 pour se rendre à Rome, il y vit le docteur » Petit-Pied, qui lui dit, *que le cardinal de Noailles, qui* » *l'avoit fait exiler, lui avoit fait faire les choses pour lesquelles il étoit exilé.* Le docteur Bourlet, qui avoit été » également exilé pour avoir porté le *Cas de Conscience* à » signer aux quarante docteurs, étant venu à la Rochelle en » 1713, dit à M. de Hillerin, alors trésorier de la Rochelle, » *que c'étoit par l'ordre du cardinal de Noailles lui-même* » *qu'il avoit fait cette démarche.* » Les historiens même du parti janséniste ont écrit et imprimé, du vivant même du cardinal, « qu'on savoit très-certainement que le *Cas de* » *Conscience* fut montré à M. le cardinal de Noailles, et que » quelques docteurs, avant de le signer, consultèrent Son » Eminence, qui trouva bon qu'ils le signassent, *pourvu qu'ils* » *ne la commissent pas.* » (Histoire du Cas de Conscience, avertissement, p. VIII.) — [2] Cela n'est exact qu'autant que l'auteur du *Problème* seroit un janséniste. (*Note des Editeurs.*)

[1] Guillaume-François Joly de Fleury, avocat-général au parlement de Paris en 1703, et procureur-général au même parlement en 1717, se démit de cette charge en 1746, et mourut le 22 mars 1756, dans sa 81e année. — [2] OEuvres du chancelier d'Aguesseau, t. XIII, p. 203.

» le condamner ; et enfin la joie que le cardinal » avoit de voir son jugement confirmé par celui » du Pape, dont il avoit reçu le bref le même » jour qu'il avoit publié sa censure. Bien des gens » crurent, selon le chancelier d'Aguesseau, qu'il » auroit pu renverser la phrase, et dire *qu'il avoit » publié sa censure le même jour qu'il avoit reçu » le bref.* »

Il est vrai que le cardinal s'étoit donné beaucoup de mouvement pour obtenir le désaveu des docteurs qui avoient signé le *Cas de Conscience*, et qu'il y avoit réussi ; tous s'étoient en effet rétractés, à l'exception d'un seul. Il avoit été puissamment secondé, dans le succès de cette négociation, par Bossuet qui vivoit encore. L'opinion de ce grand homme [1], sur l'insuffisance du *silence respectueux*, n'étoit ni secrète ni équivoque [2] : il étoit également excité par le désir de tirer le cardinal de Noailles du mauvais pas où il s'étoit imprudemment engagé ; mais il étoit affligé de voir quelques esprits inquiets, dont ce prélat étoit environné, se prévaloir de sa foiblesse pour ressusciter des disputes assoupies depuis si long-temps. Bossuet mourut au commencement de l'année suivante, le 12 avril 1704 ; et ce fut le plus grand de tous les malheurs pour l'Eglise de France. Il est vraisemblable que l'intervention de son nom et de son autorité auroit suffi pour prévenir les éclats fâcheux qui suivirent sa mort.

Louis XIV fit adresser à tous les évêques le bref du 12 février 1703, qui condamnoit le *Cas de Conscience.* La lettre des secrétaires d'État portoit : « Que le Roi n'avoit rien plus à cœur que » de s'opposer fortement au renouvellement des » troubles que les propositions condamnées de » Jansénius avoient excités, et que Sa Majesté avoit » si heureusement apaisés. »

Quelques évêques [3], en recevant, pour ainsi dire, des mains du Roi, le bref du Pape, se persuadèrent ou se laissèrent persuader que l'intention de Sa Majesté étoit qu'ils lui donnassent la plus grande publicité, et ils appuyèrent les ordonnances qu'ils rendirent contre le *Cas de Conscience* sur l'autorité de ce bref.

Mais le chancelier de Pontchartrain, le premier président de Harlay [4], M. d'Aguesseau et les principaux magistrats du parlement de Paris, représentèrent au Roi combien il étoit contraire aux maximes reçues en France, de donner un caractère d'autorité aux bulles et aux rescrits de la cour de Rome, avant qu'ils eussent été revêtus de la sanction de l'autorité royale et de toutes les formes prescrites par les lois et les usages du royaume.

Louis XIV se rendit à ces observations ; il laissa au parlement la liberté d'exercer son ministère ; mais le chancelier d'Aguesseau nous apprend à cette occasion une anecdote qui prouve jusqu'à quel point Louis XIV portoit la surveillance et l'attention dans tous les détails de l'administration. Ce prince parut craindre que l'esprit de corps ou la jalousie du pouvoir n'exagérât le zèle de ses magistrats, et ne leur permît pas de renfermer leurs expressions dans cette mesure d'égards, de décence et de respect que les premiers ordres d'un État doivent toujours observer entr'eux ; il exigea formellement que le premier président, le procureur-général et l'avocat-général missent sous ses yeux, avant de les présenter au parlement, les projets des conclusions, du réquisitoire et de l'arrêt, se réservant d'en retrancher tout ce qui lui paroîtroit blesser le respect dû au caractère épiscopal. Les mêmes ordres furent adressés aux procureurs-généraux des parlemens d'Aix et de Bordeaux.

C'est dans ces détails presque indifférens et qui échappent toujours à l'histoire, qu'on observe avec quel art et quelle sagesse Louis XIV sut, jusqu'au dernier moment, retenir dans ses mains les rênes du gouvernement et tous les fils de l'administration : c'est cependant ce même monarque que quelques écrivains du dix-huitième siècle ont voulu nous représenter comme toujours gouverné et même comme incapable de gouverner.

II.

Instruction pastorale de Fénelon sur le jansénisme.

Fénelon connoissoit les lois et les maximes du royaume, et savoit les respecter, quoiqu'il ne dissimulât pas son opinion sur l'abus que les magistrats en faisoient trop souvent par cette espèce de rivalité dont les corps ont tant de peine à se défendre. On n'eut point à reprocher à Fénelon de montrer un zèle précipité, ni de mêler à des actes de juridiction ecclésiastique la plus légère irrégularité dans les formes. La plupart des évêques de France avoient déjà condamné le *Cas de Conscience*, lorsque l'archevêque de Cambrai fit entendre sa voix. Ce ne fut que le 10 février 1704 qu'il publia une instruction pastorale, dans laquelle il évita de parler du bref du Pape ; mais cette instruction pastorale l'engagea dans une longue suite d'écrits du même genre, parce qu'il y établit quelques principes sur lesquels les sentimens étoient partagés. D'ailleurs cette instruction pastorale embrassoit des objets très-étendus ; elle offroit un tableau historique et dogmatique de toute la controverse du jansénisme, depuis son origine jusqu'à l'époque où, après un long calme, on voyoit de nouvelles tempêtes s'élever avec plus de violence que jamais. La célébrité de l'auteur, le mérite de l'ouvrage, la méthode simple, claire et nouvelle qui s'y faisoit remarquer, la modération qui en formoit le caractère dominant, fixèrent en un moment l'attention universelle. Ce fut ce qui engagea les plus habiles défenseurs du parti qu'il combattoit, à réunir toutes leurs forces contre celui de leurs adversaires qui leur paroissoit le plus redoutable.

M. de Saint-Simon dit dans ses Mémoires que le silence auroit dû être le partage d'un évêque

[1] Voyez sa lettre aux religieuses de Port-Royal. — [2] On voit dans un mémoire manuscrit de M. de Champflour, évêque de la Rochelle, que Bossuet s'étoit élevé de la manière la plus forte contre le *Cas de Conscience*, dans plusieurs lettres qu'il lui avoit écrites à ce sujet. — [3] Les évêques de Clermont, de Sarlat, d'Apt et de Poitiers. — [4] Achille de Harlay, d'abord conseiller et procureur-général au parlement de Paris, devint premier président de cette compagnie le 13 novembre 1689, par la démission de M. de Novion, en exerça les fonctions jusqu'en 1707, qu'il donna lui-même sa démission, et mourut le 23 juillet 1712, âgé de 73 ans.

qui avoit eu le malheur d'errer et d'être condamné; il nous semble au contraire que l'édifiante soumission de Fénelon lui donnoit plus qu'à tout autre le droit de faire valoir l'autorité de l'Eglise. Si la modestie lui défendoit de se proposer lui-même pour modèle, ses instructions contre l'erreur acquéroient encore plus de force par le silence même qu'il gardoit sur la religieuse docilité dont il avoit offert l'exemple.

Fénelon commence cette instruction pastorale par fixer le véritable état de la question. Il est nécessaire de rapporter ses propres paroles, pour montrer jusqu'à quel point l'ignorance et la mauvaise foi ont dénaturé les faits les plus simples et les plus clairs.

« L'Eglise [1], dit Fénelon, n'a jamais prétendu » décider que *l'intention personnelle de Jansénius* » ait été d'enseigner les hérésies pour lesquelles » elle a condamné ce livre; elle ne juge point des » sentimens intérieurs des personnes. Ce secret » des cœurs est réservé à Dieu; quand elle parle » du sens d'un auteur, elle n'entend parler que » de celui qu'il exprime naturellement par son » texte.

» L'Eglise n'a pas même décidé que cette com» binaison de lettres, de syllabes et de mots qui » composent précisément les cinq propositions, » se trouve insérée dans le texte de Jansénius.

» Tous les actes ecclésiastiques ne parlent de» puis cinquante ans que d'*extrait*, d'*abrégé d'o» pinions, de dogmes, de doctrine contenue dans » le livre*, et jamais des cinq propositions comme » insérées *mot pour mot* dans le texte de Jansé» nius. Ainsi les cinq propositions ne sont don» nées que comme l'abrégé du livre, et le livre » est donné comme l'ouvrage où le sens des propo» sitions est plus amplement expliqué. »

Fénelon fait voir ensuite comment chacune des cinq propositions, c'est-à-dire chacune des erreurs réduite sous la forme d'une proposition, se trouve présentée, développée, inculquée dans les différentes parties du livre et dans l'ensemble de l'ouvrage. Il montre avec la dernière évidence, que si le système des disciples de Jansénius, au sujet de la distinction *du fait et du droit* et du *silence respectueux*, étoit une fois adopté, il n'étoit aucune hérésie, il n'étoit aucun hérétique qui ne fussent en droit d'éluder avec les mêmes subtilités les jugemens et les anathèmes de l'Eglise.

« Un jugement du saint Siége [1], reçu unani» mement de toutes les églises, est autant revêtu » de l'autorité de l'Eglise que les canons du con» cile de Trente, qui anathématisent les textes » où la doctrine des Protestans est recueillie. Si » on permettoit aux disciples de Jansénius d'éluder » par la distinction du *fait* et du *droit* les bulles » qui ont été reçues par le consentement de toutes » les églises, tous les Protestans pourroient se » servir d'un exemple aussi décisif pour éluder par » la même distinction tous les canons du concile » de Trente; ils ne manqueroient pas de dire que » le concile s'est trompé sur la vraie signification » des textes; ils rejeteroient les anathèmes sur » des sens forcés et étrangers aux textes anathé» matisés, pour rendre la décision vaine et illu» soire; ils diroient que les canons du concile, » aussi bien que les bulles des papes, ont pris les » textes à contre-sens; ils se retrancheroient dans » un *silence respectueux* pour *le fait* du concile » dans ses canons, comme les défenseurs de Jan» sénius s'y retranchent pour l'erreur de *fait* qu'ils » imputent aux bulles à l'égard du livre de cet » auteur. »

Les Jansénistes prétendoient qu'il existoit une grande différence entre leur cause et celle des Protestans; que ces derniers ont été condamnés par un concile général, tandis que les cinq propositions ne l'ont été que par les bulles des papes. Fénelon leur enlève cette dernière ressource par l'autorité de saint Augustin, dont ils se disoient les disciples et les défenseurs [1]. « *Faut-il assem» bler un concile,* disoit saint Augustin, *pour » condamner une hérésie évidente, comme si au» cune hérésie n'avoit jamais été condamnée que » par un concile assemblé; mais plutôt il est arrivé » très-rarement qu'il ait été nécessaire d'en assem» bler pour de telles condamnations. Il y a eu » incomparablement plus d'hérésies qui ont mé» rité d'être rejetées et condamnées dans le lieu où » elles ont pris naissance, et qui de là ont été con» nues dans tout le reste de la terre comme devant » être évitées.* Soit que l'Eglise parle dans une as» semblée générale, ou que, sans assemblée gé» nérale, elle s'unisse au premier siége dans une » décision qu'il a faite, elle est toujours la même » Eglise à laquelle le Saint-Esprit est promis. »

Fénelon ajoute au sujet de saint Augustin un raisonnement qui nous a paru concluant contre les disciples de Jansénius. Ils mettoient toujours en avant la conformité de la doctrine de leur maître avec celle de saint Augustin, que l'Eglise a souvent adoptée, comme la règle de ses décisions sur les matières de la grâce. « Mais comment se » fait-il [2], disoit Fénelon, que vous ayez une si » grande déférence pour l'autorité de l'Eglise lors» qu'elle approuve saint Augustin, et que vous la » rejetiez lorsqu'elle condamne Jansénius? Ou » l'approbation de l'Eglise fait la principale au» torité de la doctrine de saint Augustin, ou elle » n'ajoute aucune autorité à ses opinions; si elle » n'ajoute aucune autorité à ses opinions, vous » n'avez pas plus le droit de vous appuyer de ses » sentimens, que de ceux de tout autre Père de » l'Eglise. Si, au contraire, la doctrine de saint » Augustin emprunte sa principale autorité de » l'approbation de l'Eglise, pourquoi voulez-vous » que l'Eglise n'ait pas autant d'autorité lors» qu'elle condamne Jansénius, que lorsqu'elle ap» prouve saint Augustin? L'Eglise ne peut pas être » moins infaillible pour condamner les textes hé» rétiques que pour approuver ceux qui sont purs » et orthodoxes. »

Fénelon rappelle ensuite tout ce qui s'étoit passé au sujet de la paix de Clément IX. Il observe avec raison « qu'il faut d'abord [3] mettre à part » toutes les lettres missives des particuliers, tous » les raisonnemens des négociateurs, et tous les » motifs imputés aux personnes qui ont eu quel-

[1] Instruction pastorale du 10 février 1704. *Œuvres*, t. III, p. 574. — *Ibid.*

[1] Instruction pastorale du 10 février 1704. *Œuvres*, t. III, p. 574. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.*

» que part à cette affaire ; qu'on doit se renfermer » uniquement dans les actes ecclésiastiques qui » sont les seules preuves de droit, et les seules » formes par lesquelles l'Eglise déclare authenti- » quement ses intentions. Or tous ces actes au- » thentiques prouvent évidemment que Clément IX » et ses successeurs ont exigé une souscription » pure et simple du *formulaire*, sans aucune *res-* » *triction* ni *distinction*, et que les évêques réfrac- » taires s'étoient conformés, dans tous leurs actes » publics, à l'intention bien connue de l'Eglise. »

Il relève ensuite l'indécence, le peu de bonne foi et les inconséquences *de ce silence respectueux* dans lequel les disciples de Jansénius s'étoient retranchés. Il fait voir, par les écrits des Jansénistes les plus ardens et les plus vénérés dans leur parti, comment ce *silence respectueux* autorise le parjure, l'hypocrisie, les restrictions mentales et l'attachement aux erreurs les plus monstrueuses dans tous ceux qui voudroient en faire usage pour se jouer de l'Eglise et de ses décisions les plus authentiques.

Nous reviendrons bientôt sur la partie de cette Instruction pastorale où Fénelon établit son opinion de l'infaillibilité de l'Eglise sur les *faits dogmatiques* Elle donna lieu à un grand nombre de discussions dont nous aurons à rendre compte.

Fénelon finit cette Instruction pastorale par ce langage de charité, de modération et d'indulgence, auquel on reconnoît toujours le style et l'ame de Fénelon, lors même qu'il s'adresse à ceux dont il combat les opinions. « A Dieu ne plaise que nous » nous élevions ici [1] avec un zèle amer contre les » défenseurs de Jansénius ! Dieu sait jusqu'à quel » point nous craignons toute préoccupation et » toute partialité..... La charité ne pense point » le mal, et croit facilement le bien ; loin d'é- » clater contre quelque particulier qui auroit, » avec de la bonne foi et de la docilité pour l'E- » glise, quelque prévention pour la doctrine de » Jansénius, nous ne songerions qu'à soulager son » cœur, et qu'à l'attendre pour le détromper peu » à peu : nous nous oublierions nous-mêmes, » plutôt que d'oublier jamais cette aimable leçon » de l'apôtre : *Recevez avec ménagement celui qui* » *est foible dans la foi, sans entrer dans des dis-* » *putes de pensées* [2]. Nous mourrions contens si » nous avions le bonheur de voir les défenseurs » de Jansénius, doux et humbles de cœur, tour- » ner leurs talens et leurs travaux en faveur de » l'autorité qu'ils combattent. Ils sont sages, il » est vrai ; mais ils n'ont point assez connu les » bornes de cette sagesse sobre et tempérée que » l'apôtre nous recommande. Ils doivent nous per- » mettre de leur dire ce que saint Augustin disoit » à saint Victor : *Avec le génie que Dieu vous a* » *donné, il paroît que vous serez véritablement* » *sage si vous ne croyez pas l'être*. Nous leur don- » nons avec plaisir la louange que ce saint doc- » teur donnoit à ses adversaires, qu'il nomme » *des esprits forts et pénétrans; fortissima et celer-* » *rima ingenia*. Chacun tient son esprit en capti- » vité sous le joug de la foi, quand il s'agit, par » exemple, de croire que le corps de Jésus-Christ » est caché dans l'eucharistie, sous l'apparence » du pain ; mais on n'accoutume point assez son » esprit à croire que le Saint-Esprit parle dans » cette assemblée d'hommes pécheurs et impar- » faits, qu'on appelle le corps des pasteurs. La » vue des hommes foibles, qui font les décisions » de l'Eglise, forme en nous une tentation plus » subtile et une révolte plus violente à notre » propre sens, que la vue des espèces du pain » dans l'eucharistie. On n'ose douter en général » que l'Eglise ne soit, suivant les promesses, tou- » jours assistée par le Saint-Esprit ; mais en dé- » tail, on cherche des distinctions subtiles pour » éluder cette autorité qu'on auroit horreur de » combattre directement. C'est notre propre sens » qui est l'idole de notre cœur ; c'est la liberté de » pensée dont notre cœur est le plus jaloux. Notre » jugement est le fond le plus intime de nous- » mêmes ; c'est ce qui nous coûte le plus à nous » laisser arracher. Au reste, nous ne présumons » point de nos propres forces ; trop heureux de » nous taire le reste de nos jours, si nous n'étions » pas dans la nécessité de veiller et d'instruire un » grand troupeau dans le pays même où ces con- » testations ont le plus éclaté. »

Lorsque Fénelon crut devoir donner des instructions aussi détaillées sur les questions qui partageoient alors les esprits, il y fut excité par le motif le plus pur et le plus louable dans un évêque, celui de convaincre l'esprit et de gagner le cœur. Cette forme pastorale lui paroissoit plus appropriée au véritable caractère de son ministère que tous les actes d'autorité ; c'est ce qu'il dit lui-même, avec sa candeur ordinaire, dans une lettre particulière à l'abbé de Langeron.

« Cinq cents mandemens [1], qui demanderont » la croyance intérieure, sans rien développer, » sans rien prouver, sans rien réfuter, ne feront » que montrer un torrent d'évêques courtisans. » L'autorité des brefs, des arrêts, des lettres de » cachet ne suppléeront jamais à une bonne ins- » truction ; la négliger, ce n'est pas établir l'au- » torité, c'est l'avilir et la rendre odieuse ; c'est » donner du lustre à ceux qu'on a l'air de per- » sécuter. »

Il paroît que ce furent toutes ces tentatives, au moins indiscrètes du parti janséniste, pour remuer des questions heureusement oubliées, qui irritèrent le plus Louis XIV, et réveillèrent dans son esprit toutes ses anciennes préventions. On lui avoit persuadé dès sa jeunesse que le cardinal de Retz [2] avoit trouvé à Port-Royal des partisans et des écrivains pour entretenir le trouble dans le diocèse de Paris, pendant sa prison et son exil ; et il faut convenir que les mémoires de Joly, confident du cardinal de Retz, nous révèlent plusieurs faits qui permettent de croire que ces soupçons n'étoient pas dénués de fondement. Louis XIV avoit encore observé que, dans l'affaire de la régale, c'étoient des évêques et des ecclésiastiques

[1] Instruction pastorale du 10 février 1704. *Œuvres*, t. III, p. 574. — [2] Infirmum autem in fide assumite, non in disceptationibus cogitationum. (*Rom.* 14, 1.)

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 574. — [2] Jean-François-Paul de Gondy, cardinal de Retz, né à Montmirel en Brie, en 1614, nommé coadjuteur de Paris en 1643, cardinal en 1651, se démit de l'archevêché de Paris en 1661, et mourut le 22 août 1679, âgé de 66 ans.

du même parti qui s'étoient montrés les plus opposés à l'extension d'une prérogative qu'il regardoit comme inhérente à sa couronne; enfin, il croyoit apercevoir dans le jansénisme et dans le caractère et la conduite de ses principaux chefs, une tendance secrète au presbytérianisme, et il étoit convaincu qu'ils se seroient montrés aussi séditieux et aussi républicains que les Calvinistes, s'ils avoient eu autant d'énergie, et s'ils n'eussent pas été arrêtés par les remparts formidables dont le cardinal de Richelieu avoit investi l'autorité royale.

Indépendamment de ces considérations politiques, Louis XIV, comme nous l'avons déjà dit, étoit sincèrement attaché à la religion catholique, à ses maximes, à la forme de sa hiérarchie; il ne voyoit dans ce parti que des hommes inconséquens, en contradiction avec leurs propres principes ; se disant catholiques, et se montrant rebelles à toutes les décisions de l'Eglise ; affectant une grande austérité dans leurs principes religieux, et restant infidèles au premier de tous les devoirs que la religion commande, celui de la soumission à l'autorité des supérieurs légitimes. Ce défaut de bonne foi dans leur conduite habituelle ne lui avoit pas donné une meilleure opinion de leur bonne foi dans leurs controverses dogmatiques. Malgré tous ces préjugés, plus ou moins fondés, il les avoit laissés jouir d'une profonde tranquillité pendant trente-quatre ans; mais l'affaire du *Cas de Conscience* lui montra un projet formé de faire renaître tous les anciens troubles. Le choix du moment où l'on hasardoit de réaliser un pareil projet (celui où il se trouvoit engagé dans une guerre importante avec toute l'Europe) lui parut indiquer un esprit de malveillance et de sédition qui méritoit d'être réprimé. Les représentations de ses magistrats lui avoient fait reconnoître que le bref du 12 février 1705 n'étoit pas susceptible, par les clauses extérieures qu'il renfermoit, d'être revêtu du sceau de l'autorité royale; et il demanda au Pape une bulle qui exprimât des décisions aussi précises et aussi énergiques contre les subtilités des Jansénistes, sans offrir aucune de ces expressions que nos lois et nos usages rendent incompatibles avec les maximes de nos tribunaux et avec les libertés de l'Eglise gallicane. « L'objet de cette bulle, » rapporte le chancelier d'Aguesseau [1], étoit de » forcer les Jansénistes dans leurs derniers retranchemens, et de leur enlever une ressource *ou* » *une défaite à la faveur de laquelle ils éludoient* » *les lois de l'Eglise*, *et justifioient au moins en* » *secret un auteur qu'elle avoit si expressément* » *condamné.* »

III.

De la bulle *Vineam Domini Sabaoth*.

Le Pape se rendit aux instances du Roi, et entra dans toutes ses vues ; il voulut même aller au devant de toutes les difficultés de forme que le style de la cour de Rome rencontre souvent dans la vigilante susceptibilité de nos tribunaux, toujours disposés à se méfier des expressions de la chancellerie romaine. Avant de rédiger sa bulle, il en adressa le projet au Roi, et le Roi le fit communiquer, par le marquis de Torcy, au premier président de Harlay et au procureur-général d'Aguesseau [1]. L'un et l'autre l'approuvèrent avec de grands éloges, en demandant seulement que le Pape y fît mention des instances que le Roi lui avoit faites pour l'obtenir. Le Pape y consentit avec d'autant plus d'empressement, que cette clause lui paroissoit devoir manifester avec encore plus de solennité le concert parfait qui régnoit entre les deux autorités [2]; « concert, dit le chancelier d'Aguesseau, dont on n'avoit peut-être » jamais vu d'exemple aussi remarquable. » Cette bulle, datée du 15 juillet 1705, est connue sous le nom de *Vineam Domini Sabaoth*.

Clément XI y confirmoit et renouveloit toutes les bulles portées par ses prédécesseurs contre les cinq propositions et le livre de Jansénius, et notamment celle d'Innocent X, du 31 mai 1653, et celles d'Alexandre VII, du 16 octobre 1656, et du 15 février 1665.

Il s'élève avec force contre les interprétations fallacieuses que les disciples de Jansénius avoient voulu donner au bref de Clément IX, du 19 janvier 1669, adressé aux quatre évêques réfractaires, « comme si ce pontife pouvoit être supposé avoir » admis des exceptions et des restrictions dans le » bref même où il déclaroit formellement qu'il » n'en auroit jamais admis aucune. »

Passant ensuite à la question que le *Cas de conscience* avoit tout-à-coup élevée, il expose que *le silence respectueux* par lequel les disciples de Jansénius prétendoient se dispenser de condamner *intérieurement* comme hérétique le sens du livre de Jansénius, « n'étoit qu'un voile trompeur dont » on osoit se servir pour cacher l'erreur au lieu » d'y renoncer ; pour rouvrir toutes les plaies au » lieu de les guérir, pour se jouer de l'Eglise au » lieu de lui obéir. »

Le Pape prononçoit enfin, en vertu de l'autorité apostolique, « qu'on ne satisfait point par ce » *silence respectueux* à l'obéissance qui est due » aux constitutions apostoliques portées contre le » livre de Jansénius; mais que tous les fidèles de » Jésus-Christ doivent condamner comme héré» tiques, et rejeter, non-seulement *de bouche*, » mais aussi *de cœur*, le sens du livre de Jansé» nius, condamné dans les cinq propositions, et » et qu'on ne peut licitement souscrire au formu» laire d'Alexandre VII dans un autre esprit ou » dans un autre sentiment. »

Avant de faire présenter cette bulle au parlement, Louis XIV, aussi attentif aux maximes de l'Eglise gallicane qu'au maintien des lois de l'Etat, voulut que le consentement des évêques précédât la sanction de l'autorité royale. Il l'adressa à l'assemblée du clergé, qui se tenoit alors à Paris, et qui étoit présidée par le cardinal de Noailles.

« L'assemblée, par une déclaration unanime, » établit en maxime [3] :

» 1° Que les évêques ont droit, par institution » divine, de juger des matières de doctrine.

[1] OEuvres du chancelier d'Aguesseau, t. XIII, p. 224.

[1] OEuvres du chancelier d'Aguesseau, t. XIII, p. 224. — [2] *Ibid.* — [3] Procès-verbal de l'assemblée du clergé de 1705.

» 2° Que les constitutions des papes obligent » toute l'Eglise, lorsqu'elles ont été acceptées par » le corps des pasteurs.

» 3° Que cette acceptation, de la part des évê- » ques, se fait toujours par voie de jugement. »

Après avoir proclamé ces maximes, l'assemblée déclara :

» 1° Qu'elle acceptoit et recevoit avec res- » pect, soumission et unanimité parfaite, la » constitution de notre saint père le pape Clé- » ment XI.

» 2° Qu'elle écriroit à Sa Sainteté une lettre de » remercîment.

» 3° Qu'elle écriroit également à tous les évê- » ques du royaume une lettre circulaire, pour les » exhorter à recevoir et faire publier ladite cons- » titution dans leurs diocèses par des mandemens » simples et uniformes, autant qu'il se pourroit, » et, pour cet effet, de ne rien ajouter ni dimi- » nuer à la constitution. »

Ce fut dans cette assemblée du clergé que le cardinal de Noailles se permit contre Fénelon un acte public d'hostilité qu'on a peine à expliquer et à justifier. Il sembloit que le souvenir de leur ancienne amitié, que le souvenir même de leurs divisions plus récentes auroit dû interdire au cardinal de Noailles une démarche aussi peu mesurée ; mais il est facile d'apercevoir, dans cette conduite, cette foiblesse trop naturelle dont les hommes les plus vertueux ne sont pas toujours exempts. Le cardinal de Noailles ne pouvoit oublier que, malgré la faveur dont il jouissoit depuis dix ans, Fénelon s'étoit toujours refusé à faire des avances qui lui paroissoient incompatibles avec une juste délicatesse. Un sentiment généreux auroit pu avertir le cardinal que cette faveur même interdisoit à Fénelon des démarches qui pouvoient paroître intéressées, et que c'étoit à celui qui jouissoit du crédit et de la puissance à faire les premiers pas. Quoi qu'il en soit, le cardinal de Noailles crut avoir trouvé une occasion favorable de montrer l'espèce de ressentiment dont il ne pouvoit se défendre.

Nous avons dit que l'archevêque de Cambrai avoit établi dans son Instruction pastorale du 19 février 1704, que l'Eglise est aussi infaillible dans le jugement des *faits dogmatiques* que dans les décisions de foi. Les opinions paroissoient assez partagées sur cette question, parce qu'elle n'étoit pas encore assez éclaircie des deux côtés. Le cardinal de Noailles crut qu'il pourroit facilement obtenir de l'assemblée du clergé de 1705, une censure au moins indirecte du sentiment de Fénelon ; mais il s'en fallut beaucoup que cette espèce de dénonciation eût le succès dont il s'étoit flatté. Quelques membres de l'assemblée crurent apercevoir dans ce procédé un défaut de délicatesse qui les blessoit d'autant plus, que la conduite franche et sincère de l'archevêque de Cambrai, depuis la condamnation de son livre, contrastoit d'une manière sensible, surtout dans la circonstance actuelle, avec la mauvaise foi et les subtilités inépuisables du parti que le cardinal de Noailles étoit soupçonné de favoriser. Quelques autres évêques observoient que l'archevêque de Cambrai n'établissoit point son sentiment comme une croyance admise par l'Eglise, mais comme une simple opinion qui lui paroissoit la plus conforme à la raison et à l'esprit des jugemens ecclésiastiques ; que de pareilles opinions pouvoient être défendues et combattues avec une égale liberté, tant qu'il n'existoit aucune décision formelle de l'Eglise [1].

Enfin, le cardinal de Noailles mêla à l'irrégularité de cette démarche une espèce de maladresse qui parut indiquer qu'il ne faisoit que prêter sa voix au parti que Fénelon avoit si victorieusement attaqué dans son Instruction pastorale. C'est ce qu'on peut recueillir du récit du chancelier d'Aguesseau [2]. « Le cardinal de Noailles, en remet- » tant de la part du Roi la constitution du Pape à » l'assemblée du clergé, crut qu'il convenoit de » l'annoncer par un discours dans lequel *on lui » reproche d'avoir parlé trop foiblement contre » les Jansénistes, et trop fortement contre l'ar- » chevêque de Cambrai et quelques autres évêques, » fauteurs de la doctrine de l'infaillibilité de l'E- » glise sur les faits dogmatiques. On fut surpris, » en entendant son discours, que lui seul n'eût pas » aperçu le piége qu'il se tendoit à lui-même. Il » le sentit à la fin, mais il n'étoit plus temps, et » l'on verra dans la suite le dégoût que ce discours » lui attira.* »

Ce dégoût, résultat forcé du mécontentement que son discours excita dans l'assemblée [3], « fut » la résolution un peu humiliante de conjurer » l'orage en le supprimant : contre l'usage, il » ne fut point imprimé dans le procès-verbal de » l'assemblée. »

Aussitôt que l'assemblée du clergé eut accepté la bulle, le Roi fit expédier des lettres-patentes, en date du 31 août 1705, pour la faire enregistrer au parlement. Comme tout avoit été concerté d'avance entre la cour de Rome, la cour de France et les pricipaux magistrats, et que d'ailleurs la bulle ne renfermoit aucune des clauses qui provoquent si souvent des modifications, l'enregistrement ne pouvoit éprouver et n'éprouva aucune difficulté. Ce fut le 4 septembre 1705 que M. Portail [4], depuis premier président, porta la parole en qualité d'avocat-général. Son discours offre les traces précieuses de cette antique gravité qui distinguoit la magistrature sous le règne de Louis XIV, et de cet heureux accord de la fermeté pour le maintien des lois du royaume, avec le respect pour l'autorité des premiers pasteurs dans les matières de religion. En un mot, on y reconnoît ce caractère de sagesse, de convenance et de modération que Louis XIV avoit imprimé à toutes les parties du gouvernement, et dont malheureusement on ne s'éloigna que trop souvent sous le règne suivant. M. Portail expliqua dans son réquisitoire le véritable esprit de la bulle, en disant « qu'elle condamnoit ce mystère équivoque d'un silence purement extérieur et souvent de mau- » vaise foi, qui ne va ni jusqu'à toucher le

[1] Le sentiment de Fénelon et celui de l'assemblée de 1705 sur la question dont il s'agit sont rapportés avec plus d'exactitude dans l'*Histoire littéraire de Fénelon*, et nous y renvoyons le lecteur pour rectifier le récit du cardinal de Bausset. (*Note des Editeurs.*) — [2] OEuvres du chancelier d'Aguesseau, t. XIII, p. 233. — [3] *Ibid.* — [4] Antoine Portail fut nommé premier président du parlement de Paris, le 24 septembre 1724, et mourut le 3 mai 1736.

» cœur, ni jusqu'à soumettre l'esprit; plus pro-
» pre à couvrir le mal qu'à le guérir; à perpétuer
» l'erreur qu'à la détruire; qui n'affecte d'en ca-
» cher le venin que pour le répandre plus libre-
» ment dans les conjonctures plus favorables; et
» qui ne fait consister l'obéissance due aux oracles
» prononcés par l'Eglise, qu'à ne pas contredire
» en public des vérités que l'on se réserve le droit
» de censurer en secret. »

IV.

Opinion de Fénelon sur l'infaillibilité de l'Eglise dans le jugement des faits dogmatiques.

La manière franche et décidée dont Fénelon s'étoit exprimé sur l'infaillibilité de l'Eglise dans le jugement *des faits dogmatiques*, l'engagea dans une longue suite d'écrits et d'instructions publiés dans les années 1705 et 1706. On auroit tort de supposer que tout l'intérêt de cette controverse s'est évanoui avec la question particulière qui l'avoit fait naître; il n'est point de question, ni de controverse théologique à laquelle on ne puisse ramener l'examen et la discussion de la nature, de l'étendue et des bornes de l'infaillibilité de l'Eglise. Les écrits de Fénelon sur cette matière excitèrent contre lui toute l'amertume du parti qu'il combattoit, et qui voyoit s'élever dans l'archevêque de Cambrai un adversaire aussi redoutable pour les disciples de Jansénius, que Bossuet, qui venoit d'expirer, l'avoit été autrefois pour les disciples de Luther et de Calvin.

Mais si les écrits théologiques de Fénelon ajoutèrent encore à l'opinion que l'on avoit depuis long-temps de ses talens et de ses connoissances dans les matières ecclésiastiques, quelques théologiens, qui pensoient comme lui sur le fond de la question, parurent craindre qu'il n'eût excédé les bornes, au moins dans l'expression de ses sentimens et de ses idées.

On se rappeloit que M. de Péréfixe n'avoit exigé qu'*une foi humaine*, en demandant aux religieuses de Port-Royal de signer le formulaire. On a vu que Bossuet s'étoit pareillement réduit à leur demander « cette soumission et cette *croyance* » pieuse, laquelle peut être souvent appuyée sur » une si grande autorité, qu'on ne peut la refu- » ser sans une rébellion manifeste; *soumission et* » *croyance pieuse*, qu'il place au-dessous de la » foi, vertu théologale. » Mais en même temps Bossuet avoit évité d'entrer, *quant à présent*, dans la discussion de l'infaillibilité de l'Eglise sur *les faits dogmatiques*.

Plus récemment encore, on avoit vu l'évêque de Chartres, dont le zèle très-prononcé contre le jansénisme étoit assez généralement connu, s'exprimer dans son mandement contre le *Cas de conscience* d'une manière différente de celle de Fénelon [1]. « Nous ne disons pas, écrivoit l'évêque » de Chartres, qu'il faille croire de *foi divine* un » fait non révélé; mais nous soutenons que la » vérité de ce fait a une liaison étroite avec le » dogme après la décision de l'Eglise. Nous disons » qu'il est nécessaire que l'Eglise en décide *sûre-* » *ment* pour conserver le dépôt de la foi. »

[1] L'illustre historien prouve lui-même plus bas que la doctrine de Fénelon ne différoit pas, au fond, de celle de l'évêque de Chartres. (*Note des Editeurs.*)

On concluoit de cette différence de langage que l'opinion de Fénelon étoit en contradiction avec celle des évêques mêmes les plus ardens contre le *jansénisme*, et que son imagination l'entraînoit toujours au-delà de la ligne où un exact théologien doit s'arrêter. Cependant, en lisant les nombreux écrits que Fénelon a publiés sur ce point de controverse, on reconnoîtra facilement que cette différence apparente ne consistoit que dans l'énoncé de quelques expressions. Plus il a développé son opinion, plus il a su lui donner de poids et de force en l'appuyant de toute l'autorité de la tradition ecclésiastique et des raisons les plus convaincantes.

Mais il faut d'abord connoître exactement l'opinion de Fénelon, que quelques écrivains ont affecté de dénaturer.

C'est ainsi qu'on avoit prétendu *qu'il vouloit faire de chaque texte nouvellement condamné un nouvel article de foi, en attribuant à l'Eglise une connoissance surnaturelle, inspirée et infuse de tous les textes.*

Fénelon répond en deux lignes à cette imputation insensée, et il déclare [1] : « Que l'infaillibilité » qu'il attribue à l'Eglise est cette infaillibité gé- » nérale qui n'exige *ni connoissance surnaturelle* » *ni inspiration infuse*; et que, loin d'avoir fait » de chaque texte *un nouvel article de foi*, il » n'a pas même voulu, à cet égard, parler de *foi* » *divine.* »

Il explique comment les *promesses faites à l'Eglise*, qui sont certainement *d'un ordre surnaturel*, s'accomplissent cependant par des *moyens naturels*, ainsi qu'une multitude d'autres promesses *surnaturelles ou miraculeuses*, dont l'Ecriture fait mention [2]. « Dieu veille afin qu'il y » ait toujours des évêques validement consacrés, » qui s'assemblent librement au besoin, qui soient » suffisamment instruits et attentifs, et que nul » motif corrompu n'entraîne jamais contre la vé- » rité dont ils sont les dépositaires. Il peut y avoir, » dans le cours d'un examen, certains mouve- » mens irréguliers; mais Dieu en sait tirer ce » qu'il lui plaît; il les amène à sa fin, et la con- » clusion qu'il a promise vient infailliblement au » point précis qu'il a marqué. »

Fénelon distingue ensuite, avec tous les théologien [3], « *l'assistance spéciale du Saint-Esprit* » donnée à l'Eglise *selon la promesse*, d'avec la » connoissance *inspirée* et *infuse* telle que les pro- » phètes et les apôtres l'on eue lorsqu'ils ont écrit » les livres sacrés. Cette connoissance, *inspirée* et » *infuse*, n'est point nécessaire à l'Eglise, lors » même qu'elle décide sur les dogmes les plus » fondamentaux : il suffit qu'elle ait seulement » une *assistance spéciale de grâce* qui la préserve » de l'erreur. Ainsi, d'un côté, Dieu *promet* que » l'Eglise ne se trompera point sur les livres » qu'elle condamne; d'un autre côté, il la pré- » serve, *par sa grâce*, de toute erreur à cet égard. » La *promesse* répond de la *grâce*; *la grâce*, jointe

[1] Instruction pastorale du 2 mars 1705. *Œuvres de Fénelon*, t. IV, p. 55. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.*

» aux moyens *naturels* que la Providence dispose, » accomplit la *promesse*. »

On avoit objecté à Fénelon, qu'il résultoit de son système qu'on devoit reconnoître pour *article de foi* tout ce que l'Eglise décide avec une autorité infaillible. Il montre combien cette imputation étoit peu fondée par les autorités mêmes qu'on lui opposoit, telles que celles de saint Thomas et de Bellarmin, qui enseignent que l'Eglise est infaillible sur plusieurs points qu'ils sont bien loin de proposer comme des *articles de foi*.

« Il y a une différence essentielle [1], dit Fénelon, et que tout véritable théologien voit du » premier coup-d'œil, entre la *révélation immédiate* de Dieu même, et la déclaration *infaillible* de cette assemblée d'hommes qu'on appelle » l'*Eglise*. Il y a une différence essentielle entre » l'*inspiration* des écrivains sacrés à qui la *révélation immédiate* a été faite, et la *simple assistance* » *spéciale* qui a été *promise* à l'Eglise pour la pré- » server de l'erreur, quand elle juge sur des tex- » tes orthodoxes ou hérétiques. L'Eglise est *spécialement assistée du Saint-Esprit*, et par cette » *assistance*, elle est *infaillible* pour garder le dé- » pôt; mais elle n'est point *inspirée* comme les » écrivains sacrés, elle ne reçoit point comme eux » une *révélation immédiate*. Confondre des choses » si différentes, c'est confondre les premiers élé- » mens de la théologie. C'est l'*infaillibilité* de l'E- » glise que nous avons proposée comme étant » contenue dans la *révélation*, parce qu'elle est » *promise* et que la *promesse* est une *révélation* » *divine*; mais, quant au jugement de l'Eglise » qui condamne ou qui approuve un livre ou une » proposition, ce n'est point une *vérité révélée* en » elle-même, et ce jugement ne tient à la *révélation* que par l'infaillibilité *promise* à l'Eglise. »

Après avoir clairement établi sa véritable opinion, et l'avoir dégagée de tous les nuages dont on avoit prétendu l'obscurcir, Fénelon fait voir que cette opinion qu'on vouloit lui reprocher comme nouvelle, comme singulière, comme exagérée, étoit celle que le clergé de France avoit solennellement professée sur la question même qui faisoit l'objet de la controverse. Il cite, à ce sujet, les paroles bien remarquables de la relation rédigée, approuvée et publiée par l'assemblée de 1656, sur le *fait* de Jansénius, relation confirmée par l'autorité et l'approbation de toutes les assemblées suivantes. L'assemblée de 1656 examinoit le mérite et la valeur de la *distinction du fait*, imaginée depuis peu par les disciples de Jansénius, pour soustraire la doctrine de leur maître à la condamnation prononcée par Innocent X, contre les cinq propositions. L'assemblée déclare [2] : « Qu'elle ne s'engage pas maintenant à » traiter des bornes dans lesquelles doit être res- » treinte la maxime qui a été avancée touchant » l'erreur de *fait* : elle s'entend des *causes privées* » *et spéciales*, comme parle le pape saint Léon, qui » sont traitées devant les conciles et les papes; » mais il faut ajouter, pour l'instruction des foi- » bles, afin qu'ils ne soient trompés en d'autres » occasions, qu'elle n'a point lieu *aux questions* » *du fait*, *qui est inséparable des matières de foi* » *ou des mœurs générales de l'Eglise*, lesquelles » sont fondées sur les saintes Ecritures, dont l'in- » terprétation dépend de la tradition catholique, » qui se vérifie par le témoignage des Pères dans » la suite des siècles. Cette *tradition*, qui con- » siste en *fait*, *est déclarée par l'Eglise avec la* » *même autorité qu'elle juge de la foi*; autrement » il arriveroit que toutes les vérités chrétiennes » seroient dans le doute et l'incertitude qui est » opposée à la vérité constante et immobile de la » foi. »

Il est vraisemblable que si Fénelon se fût trouvé à l'assemblée de 1705, au moment où le cardinal de Noailles dénonça son opinion avec tant d'amertume, il se seroit borné à prier ce prélat et l'assemblée de vouloir bien se faire rapporter le procès-verbal de l'assemblée de 1656, et prendre lecture du passage que nous venons de citer.

Mais Fénelon ne se bornoit pas à démontrer que son opinion n'étoit ni nouvelle ni singulière : il établit, par deux preuves de la plus grande force, que l'*infaillibilité promise à l'Eglise* et appuyée sur une *assistance spéciale du Saint-Esprit pendant la longue durée des siècles*, peut seule assurer les fondemens de la *foi* et de la *révélation*, en même temps qu'elle préserve l'Eglise de toute erreur dans ses jugemens.

Les fondemens de la *foi* et de la *révélation* reposent sans doute, de l'aveu général, sur l'authenticité des livres saints ou plutôt des versions qui nous ont transmis le texte original.

« Or, dit Fénelon, il est certain, de l'aveu de » tous les Chrétiens, que nous n'avons aucun texte » *autographe*, c'est-à-dire, écrit de la propre » main ou dicté par la propre bouche des auteurs » inspirés, pour aucune partie de la Bible, non » pas même pour celles qui nous restent en leur » langue originale; par exemple, nous avons » l'ancien Testament en hébreu, qui est la langue » dans laquelle il a été écrit par Moïse, par les » prophètes et par les autres auteurs inspirés; » mais les *autographes* ne se trouvent point sur » la terre depuis un grand nombre de siècles; la » prodigieuse antiquité de ces livres fait qu'il n'en » reste, depuis cette première antiquité, que des » copies de copies, très-éloignées des originaux. » Les savans mêmes sont persuadés qu'il s'est » glissé beaucoup de fautes, par une si longue » suite de siècles, dans les exemplaires hébreux » tant de fois copiés, et que cet accident est arrivé » par la négligence ou par les divers préjugés de » tant de copistes. Presque tout le nouveau Testa- » ment a été d'abord écrit en grec; et nous avons » cette édition originale, mais nous n'en avons » aucun texte *autographe*. Ceux qui sont sortis » immédiatement des mains des apôtres et des » évangélistes ne restent plus dans le monde, et » il y a déjà bien des siècles qu'ils étoient consu- » més ou perdus. Il ne nous reste que les copies » qui en ont été faites sur d'autres copies, en re- » montant jusqu'aux copies du premier siècle.

» Nous n'avons même que la version grecque » de l'Evangile de saint Matthieu et de l'Epître aux » Hébreux, originairement écrits en hébreu. A » l'égard du texte original de ces deux parties du » nouveau Testament, non-seulement nous n'a-

[1] Instruction pastorale du 2 mars 1705. *Œuvres de Fénelon*, t. IV, p. 55. — [2] Procès-verbal de l'assemblée de 1656.

» vons pas les *autographes* de saint Matthieu et de » saint Paul, mais encore nous n'avons que des » copies de copies de la version grecque que quel» que traducteur en fit autrefois. Il nous est donc » impossible de vérifier, par aucune voie naturelle » et humaine, 1° si les copies qui nous restent des » éditions de la langue originale sont conformes » aux *autographes* perdus, ou si elles en sont dif» férentes; 2° si les versions des livres, qui ne » nous restent plus dans la langue originale, sont » à peu près correctes ou essentiellement différentes » de la signification des *autographes*.

» Il faut néanmoins nécessairement que nous » ayons quelque texte de l'Ecriture, dont l'Eglise » puisse nous dire infailliblement : *Voilà la vraie* » *parole de Dieu*. Il est vrai que l'authenticité » d'un texte ne suppose pas toujours qu'il soit ab» solument correct et exempt des défauts même » les plus légers. Il suffit qu'il soit conforme à » l'*autographe* ou parole originale de Dieu dans » tous les points importans, et que les défauts lé» gers qui y restent ne nuisent ni à la doctrine ni » aux mœurs.

» Mais, afin que nous puissions recevoir un texte » comme authentique, il faut bien que nous soyons » assurés par une *autorité infaillible*, que ce texte, » qui est dans nos mains et que nous lisons comme » s'il étoit le texte *autographe*, est à peu près con» forme au texte de ces *autographes*, dont il est » une copie ou une version.

» Il faut donc reconnoître que l'Eglise est *infaillible* » en vertu des *promesses*, pour nous répondre d'un » texte authentique, c'est-à-dire, à peu près con» forme aux *autographes* : il faut aussi, en ce cas, » qu'elle soit *infaillible* pour décider s'il y a quel» que version qui soit authentique, c'est-à-dire, » à peu près conforme à la langue originale.

» Or, il est évident que l'*infaillibilité* sur les » éditions et sur les versions embrasse un nombre » presqu'infini de *faits* sur la grammaire et sur » la valeur des termes en chaque langue, pour » comparer les significations des textes, et que » *ces faits sont bien postérieurs à la révélation*.

Cette *infaillibilité* de l'Eglise, dans le jugement qu'elle prononce sur des versions de l'Ecriture sainte, étoit un argument sans réplique contre les disciples de Jansénius : ils reconnoissent en effet que le concile de Trente a eu le droit de prononcer avec une autorité *infaillible* que la *Vulgate* est une version authentique, quoique la tradition ne nous enseigne point que l'authenticité de la *Vulgate* soit *révélée* de Dieu. Personne n'ignore que, quelque ancienne qu'on puisse la supposer, elle est moins ancienne que les apôtres qui ont fini la *révélation*. Sans cette autorité *infaillible*, inhérente à l'Eglise en vertu des *promesses*, tous les fondemens de la *foi* et de la *révélation* s'écrouleroient, puisqu'ils reposent entièrement sur l'authenticité des livres sacrés.

C'est avec la même force de raisonnement que Fénelon démontre que l'autorité des conciles œcuméniques, qui forment, après les livres sacrés, la règle la plus certaine de la doctrine et des mœurs, s'écrouleroit elle-même si elle ne reposoit pas sur l'infaillibilité attribuée par les *promesses à l'Eglise subsistante*.

« En effet, que de controverses et de discussions » critiques [1] ne pourroit-on pas établir sur l'his» toire et sur les règles de la convocation de chaque » concile, pour savoir si ce concile a été réellement » tenu, s'il a été bien convoqué, s'il a décidé li» brement, et si le texte de sa décision a été tel » qu'on nous le produit. »

C'étoit sur toutes ces questions de *fait* que les Protestans cherchoient à contester l'autorité du concile de Trente et de plusieurs autres conciles généraux, comme les disciples de Jansénius prétendoient contester l'autorité des décisions prononcées par le saint Siége, sur la question de *fait* du livre de Jansénius.

C'est en s'attachant invariablement au principe de l'*infaillibilité* de l'Eglise établie sur les *promesses*, que Bellarmin, les deux savans évêques du nom de Wallenbourg, et Bossuet, dans sa correspondance avec Leibnitz, vengent l'autorité du concile de Trente contre les attaques des Protestans; Fénelon développe ensuite toute la chaîne de la tradition, depuis les premiers siècles jusqu'à ces derniers temps, pour montrer que l'Eglise n'a cessé d'exercer cette *infaillibilité* qui lui a été attribuée par les *promesses*, dans la décision de tous les *faits dogmatiques*, c'est-à-dire, sur tous les livres et tous les textes soumis à son jugement pour la conservation du dépôt de la foi.

Toutes les preuves qu'il a réunies, en parcourant la suite des monumens ecclésiastiques, offrent le tableau historique le plus intéressant en ce genre, et décèlent une connoissance approfondie de la tradition. Il s'étend en particulier sur le cinquième concile œcuménique tenu en 651, qui condamna les *trois chapitres*, et dont le jugement lui fournit une preuve sans réplique de l'*infaillibilité* de l'Eglise dans la condamnation des livres hérétiques.

Il fait également l'emploi le plus heureux d'un raisonnement de Bossuet dans sa célèbre conférence avec le ministre Claude.

Bossuet demandoit au ministre Claude quelle espèce d'autorité il attribuoit aux synodes nationaux, lorsque les ministres protestans contractent d'avance, « *devant Dieu*, l'engagement de se sou» mettre à tout ce qui y seroit résolu. »

Le ministre répondoit que ce *serment* reposoit sur une *foi humaine* et non sur une *foi divine*.

« Mais, lui répliquoit Bossuet, celui qui *jure* de » se soumettre à la décision qu'on fera dans une » assemblée, *jure de croire de cœur* et de *confesser* » *de bouche* la doctrine qu'on y aura décidée. Or, » pour faire cette promesse et la confirmer *par* » *serment*, il faut que l'assemblée à qui on la fait » ait une *promesse divine de l'assistance du Saint-* » *Esprit*, c'est-à-dire, qu'elle soit *infaillible*; on ne » pourroit faire sans témérité un pareil *serment*, » si on n'étoit fondé sur une *promesse absolue de* » *Dieu*, qui nous assure même contre les infidéli» tés des hommes, *telle que Jésus-Christ l'a faite* » *à son Eglise*. »

Fénelon concluoit de ce raisonnement et de ces expressions de Bossuet, que l'opinion de ce prélat étoit : 1° que *tout serment, en matière de religion*, supposoit une croyance aussi sincère du cœur, qu'une profession publique et extérieure; 2° que

[1] Procès-verbal de l'assemblée de 1656.

l'Eglise ne peut exiger un *serment ou un formulaire de foi*, qu'en vertu de l'*infaillibilité* renfermée *dans les promesses*. En effet, toute autorité qui ne pourroit réclamer en sa faveur qu'une déférence, un préjugé, une présomption humaine, une probabilité, et même une croyance pieuse, ne pourroit offrir à la *foi* ce fondement inébranlable *qui nous assure même contre les infidélités des hommes*.

Fénelon se servoit encore de ce raisonnement de Bossuet contre les Protestans, pour montrer que ce grand prélat reconnoissoit l'*infaillibilité* de l'Eglise sur les *faits dogmatiques*, lorsqu'ils sont liés nécessairement à la doctrine. Bossuet se jouoit en effet des contradictions des Protestans, qui, après avoir rejeté l'*infaillibilité* de l'Eglise romaine, se l'attribuoient à eux-mêmes dans leurs formulaires de foi et dans leurs synodes nationaux, comme on l'avoit vu à Dordrecht et dans un grand nombre d'autres synodes contre la doctrine d'*Arminius*.

C'est ainsi que l'autorité de Bossuet, qu'on avoit prétendu opposer à Fénelon, se tournoit en sa faveur de la manière la plus décisive, dans une circonstance où Bossuet démontroit évidemment que l'*infaillibilité* de l'Eglise, dans les questions de doctrine et dans les *faits liés aux dogmes*, étoit attachée aux *promesses* et à *l'assistance spéciale du Saint-Esprit* renfermée dans les *promesses*.

On doit voir, par cet exemple, que la différence qui paroissoit exister entre Fénelon et quelques autres évêques sur cette question, ne consistoit que dans la manière de s'exprimer, et non dans la manière de penser et de juger.

Au reste, Fénelon lui-même n'attachoit aucune prévention particulière à sa manière de s'exprimer. Il fait voir, avec autant de précision que de franchise, que dans cette discussion on ne sembloit contester que faute de s'entendre; et que, dans la réalité, toute cette dispute sur la *foi divine* et sur la *foi humaine*, pouvoit bien n'être qu'une dispute de mots.

« On peut, dit Fénelon [1], disputer dans les » écoles sur ces deux points : le premier ne regarde qu'une question de mots sur le terme de » *foi divine*, qui peut être pris dans un sens plus » ou moins étroit, plus ou moins rigoureux : les » uns entendant par ce terme la *seule foi divine* » qui est une vertu théologale; les autres y comprenant *toute croyance* qui est appuyée ou *immédiatement*, ou du moins *médiatement* sur le » fondement de *l'autorité divine*. Le second point » se réduit à savoir comment chacun tourne *son* » *acte de foi*. Les uns voudront dire simplement : » *Je crois l'héréticité d'un tel texte sur la seule* » *parole de l'Eglise, que je sais d'ailleurs être in-* » *faillible*, et on appellera cela *une foi ecclésiastique*. Les autres diront : *Je crois l'infaillibilité* » *de l'Eglise, en tant que révélée* sur un tel texte, » et on appellera cette foi *divine* si on le juge à » propos. Pour nous, ajoute Fénelon, nous avons » pris soin d'éviter ces questions purement spéculatives qui sont libres dans les écoles, et nous » nous sommes bornés à proposer *comme révélée* » *l'infaillibilité de l'Eglise* sur les livres ou les » textes, parce qu'elle se trouve en effet renfermée » *dans les promesses*. »

[1] Instruction pastorale du 2 mars 1705.

Il paroît qu'à Rome on n'attacha pas une grande importance à cette discussion purement grammaticale. Lorsque Clément XI donna, le 15 juillet 1705, la bulle *Vineam Domini Sabaoth*, il évita de rien prononcer sur la *foi divine* et sur la *foi humaine*, quoiqu'il eût connoissance des écrits publiés à ce sujet. Il se borna, comme nous l'avons déjà dit, à déclarer « *qu'on ne satisfaisoit nulle-* » *ment par le silence respectueux à l'obéissance due* « *aux jugemens du saint Siége*; *mais que tous les* » *fidèles doivent condamner comme hérétique, et* » *rejeter non-seulement de bouche, mais aussi de* » *cœur, le sens du livre de Jansénius*, *condamné* » *dans les cinq propositions*. »

Cette décision devoit suffire en effet pour tous ceux qui jusqu'alors avoient pu, contre toute vraisemblance, présumer de bonne foi qu'on satisfait *par un silence respectueux* aux décisions de l'Eglise. *Dès qu'on croit du fond de son cœur à l'infaillibilité* de l'autorité qui règle notre *croyance*, il est assez indifférent d'analyser de quelle nature est cette *croyance*, pourvu qu'elle soit entière et sincère. Il est vraisemblable qu'une décision plus formelle *sur la foi divine* ou sur *la foi humaine* n'auroit ramené aucun de ceux qui étoient déterminés à épuiser tous les genres de subtilités, plutôt que de se soumettre avec candeur et simplicité à l'autorité de l'Eglise.

V.

Discussion de Fénelon avec l'évêque de Saint-Pons.

Les écrits de Fénelon sur ce point de controverse l'engagèrent malgré lui dans une espèce de discussion personnelle avec un de ses collègues dont il respectoit sincèrement la piété, la sainteté des mœurs et les vertus vraiment épiscopales. Tous les évêques de France avoient accepté purement et simplement la bulle *Vineam Domini Sabaoth*; le seul évêque de Saint-Pons [1] se permit de hasarder un mandement, qui étoit bien plus une censure de la bulle, qu'un acte d'adhésion aux décisions qu'elle prononçoit. Nous avons parmi nos manuscrits un mémoire de la main de Fénelon, sous le titre de *Lettre à un évêque*, ou *Remarques sur le Mandement de M. l'évêque de Saint-Pons*. Ce mémoire offre une nouvelle preuve de l'extrême modération que Fénelon se croyoit toujours obligé d'observer envers ceux dont il combattoit les opinions. Il est impossible de relever avec plus de force toutes les contradictions et toutes les inexactitudes que l'évêque de Saint-Pons avoit accumulées dans son mandement, et de mettre plus

[1] Pierre-Jean-François de Percin de Montgaillard, évêque de Saint-Pons, né en 1633. Il étoit de la même famille que ce religieux feuillant qui se rendit si ridiculement célèbre par son fanatisme pour la ligue, et qu'on appeloit le *petit Feuillant*. Le père de l'évêque de Saint-Pons avoit eu la tête tranchée pour avoir rendu, faute de munitions, la place de Brème dans le Milanais, dont il étoit gouverneur; mais sa mémoire ayant été réhabilitée, le fils entra dans l'état ecclésiastique, et devint évêque de Saint-Pons. Il mourut en 1713, âgé de 80 ans.

de mesures et d'égards dans l'expression de ses sentimens; ce qui est d'autant plus remarquable, que ce mémoire n'étant point destiné dans l'origine à devenir public, il semble que Fénelon pouvoit y montrer avec plus de liberté et même de sévérité le juste chagrin que devoit causer à toute l'Eglise de France cette opposition d'un seul évêque au vœu unanime de tout le corps épiscopal.

Quoique le chancelier d'Aguesseau ne pensât pas tout-à-fait comme Fénelon sur plusieurs points qui partageoient alors les esprits, il paroît qu'il n'avoit pas une meilleure opinion du mandement de l'évêque de Saint-Pons que le reste du public. « On vit paroître en 1706, dit le chancelier » d'Aguesseau [1], un mandement prolixe de ce pré- » lat, qui trompa également l'opinion que tous les » partis en avoient conçue. Son intention avoit » été de les contenter tous, et l'effet en fut tel que » l'est ordinairement celui de ces sortes de pro- » jets; ce mandement ne contenta personne. Les » Jansénistes rigoureux trouvoient mauvais qu'on » l'eût fini par l'acceptation de la dernière bulle, » l'accusant de détruire ce qu'il avoit lui-même » édifié, de rejeter *le silence respectueux* dont il » avoit été le zélé défenseur, et de préférer la dé- » cision obscure de Clément XI sur le silence, à » la paix glorieuse de Clément IX, dont le même » silence avoit été le fondement.

» Les Jésuites au contraire, et tout ce qui avoit » du crédit à la cour, contens de la conclusion » de l'évêque de Saint-Pons, puisqu'elle tendoit » à l'acceptation de la bulle, ne pouvoient digérer » les principes sur lesquels il l'appuyoit; ils l'op- » posoient lui-même à lui-même; ils prétendoient » que les principes devoient produire une autre » conséquence, ou que la conséquence démentoit » les principes; et que, condamnant en apparence » *le silence respectueux*, il le justifioit en effet; » qu'il ne faisoit que changer le sens de ce terme, » substituer une signification forcée à la place de » la signification naturelle, et sous prétexte de » concilier Clément IX avec Clément XI, donner » tout l'avantage à Clément IX, et réduire le sens » de la bulle de Clément XI à un galimathias inex- » plicable. »

Tous ces jugemens contradictoires étoient fondés en partie sur le système bizarre que l'évêque de Saint-Pons avoit cru devoir adopter en partie sur le genre de son esprit.

« Ce prélat [2] étoit un des plus saints prélats » que l'Eglise de France ait eus dans les derniers » temps; la pureté de ses mœurs, la simplicité de » sa vie, l'ardeur de son zéle, et son application » infatigable aux besoins du troupeau qui lui étoit » confié, le rendoient digne d'être né dans les pre- » miers siècles de l'Eglise. Mais la piété qui ré- » forme les mœurs ne corrige pas toujours les » défauts du tempérament; elle agit plus sur le » cœur que sur la tête, et elle laisse souvent à » chacun le caractère d'esprit qu'il a reçu de la » nature.

» L'évêque de Saint-Pons, ajoute le chancelier » d'Aguesseau, étoit du nombre de ceux qui lisent » plus qu'ils ne digèrent, qui pensent plus qu'ils » n'expriment, et qui, par le défaut d'ordre et de » clarté, par l'embarras et l'obscurité de leurs » expressions, paroissent même dire ce qu'ils ne » pensent souvent pas. Il passoit pour janséniste » et ne l'étoit pas, au moins dans le sens exact » de ce terme, non-seulement il croyoit les cinq » propositions bien condamnées *dans le droit*, » mais *dans le fait* il ne faisoit aucune difficulté » de les attribuer à Jansénius; et il est peut-être » celui de tous les évêques de France qui a rendu » le témoignage le plus précis *de l'exactitude avec » laquelle le clergé avoit examiné la question de » fait* que le jansénisme avoit fait naître. »

Ce qui contribua à exciter ce prélat presque octogénaire à prendre la plume, et à s'engager dans des combats théologiques à un âge où l'on n'a ordinairement besoin que du repos et du silence, ce fut l'idée singulière que son honneur personnel étoit intéressé à cette question particulière; il étoit alors le seul qui eût survécu aux dix-neuf évêques qui avoient écrit à Clément IX en 1667, en faveur des quatre évêques que l'on se proposoit de déposer. Il vouloit se prévaloir du silence que Rome avoit gardé tant qu'on avoit gardé le silence en France; il refusoit de voir que dès le moment où les Jansénistes avoient eu l'imprudence de rompre ce silence par un acte aussi indiscret et aussi irrégulier que celui du *Cas de Conscience*, il étoit impossible que Rome et le corps épiscopal ne fissent pas valoir avec avantage les témoignages formels et authentiques que les quatre évêques avoient donnés au pape Clément IX de leur soumission pure et simple aux décrets du saint Siége. L'évêque de Saint-Pons auroit dû sentir que la force d'un acte aussi solennel ne pouvoit être balancée par des procès-verbaux clandestins *cachés dans un greffe*, et qu'on avoit eu la précaution de soustraire à la connoissance de Rome. Il auroit pu encore observer qu'en France même on avoit toujours continué à exiger rigoureusement la signature pure et simple du formulaire de tous ceux qui étoient pourvus de bénéfices ou qui aspiroient à des degrés dans les universités. Ainsi, les défauts que l'on reprochoit au mandement de l'évêque de Saint-Pons, tenoient essentiellement au vice de la cause qu'il prétendoit défendre, et dans laquelle il étoit aussi impossible de concilier son système avec les maximes admises en droit, qu'avec les principes de la sincérité chrétienne.

Mais le mécontentement que son mandement avoit excité fut encore augmenté par trois lettres qu'il publia en 1707 contre Fénelon, dans lesquelles il s'attachoit à réfuter la doctrine de l'archevêque de Cambrai sur *l'infaillibilité* de l'Eglise dans le jugement *des faits dogmatiques* [1].

Fénelon, attaqué personnellement, se vit à regret dans la nécessité de répondre à l'évêque de Saint-Pons. Il lui en coûtoit infiniment de se mettre en opposition avec un prélat dont il honoroit les vertus épiscopales, dont le grand âge sollicitoit ces égards qu'on se plaît toujours à rendre à la

[1] OEuvres du chancelier d'Aguesseau, t. XIII, p. 292. — [2] *Ibid.*

[1] Le cardinal de Bausset, induit en erreur par le chancelier d'Aguesseau, suppose le mandement de l'évêque de Saint-Pons antérieur à ses *Lettres* contre l'archevêque de Cambrai; mais ces *Lettres* précédèrent ce *Mandement* de plusieurs mois. Voyez l'*Hist. litt. de Fénelon*. (*Note des Editeurs.*)

vieillesse, et avec lequel il avoit même des relations de famille qui lui ispiroient de justes ménagemens; mais Rome se montra bien plus sévère pour venger Fénelon, que Fénelon n'avoit montré de zèle et d'amour-propre pour se défendre. Le mandement de l'évêque de Saint-Pons, et les deux lettres qu'il avoit écrites contre l'archevêque de Cambrai, furent condamnés à Rome par un décret du 17 juillet 1709[1].

VI.

Du P. Quesnel.

Ce n'étoit pas seulement envers ses collègues que Fénelon observoit ces mesures d'égards et de bienséance dont on ne devroit jamais s'écarter dans les discussions qui peuvent s'élever entre les ministres de l'Eglise, dans quelque rang qu'ils se trouvent placés.

Le père Quesnel[2], qui s'étoit déjà rendu fameux par son zèle ardent pour le jansénisme, et qui le devint encore plus dans la suite par tous les troubles dont il fut la cause ou l'occasion, venoit de publier une diatribe violente contre la bulle de Clément XI. Ses écrits polémiques portoient l'empreinte de ce style amer qui se plaît à insulter aux puissances, lorsqu'on croit avoir à s'en plaindre. La vie errante et cachée à laquelle il s'étoit condamné depuis tant d'années, avoit encore ajouté à la disposition naturelle de son caractère, cette sorte d'âpreté sauvage qu'on contracte dans la solitude, lorsqu'on y porte la crainte et l'inquiétude. Cependant il paroît que le caractère inaltérable de douceur de Fénelon avoit, par une espèce de charme, opéré une révolution dans le style habituel du père Quesnel. On remarqua, dans un écrit qu'il adressa à l'archevêque de Cambrai, des ménagemens auxquels on n'étoit pas accoutumé de sa part. Fénelon s'empressa d'accueillir avec la plus indulgente bonté ces démonstrations réelles ou apparentes qui sembloient annoncer le désir de s'éclairer mutuellement; il écrivit au père Quesnel[3]:

« Je commence ma réponse en vous remerciant » de tout mon cœur de vos honnêtetés. Quoique je » n'aie jamais eu aucune occasion de vous voir ni » d'entrer en aucun commerce de lettres avec » vous, je ne puis oublier le désir que vous eûtes, » il y a quelques années, de me venir voir à » Cambrai. Plût à Dieu que vous fussiez encore » prêt à y venir; je recevrois cette marque de » confiance avec la plus religieuse fidélité et avec » les plus sincères ménagemens. *Je ne vous par-* » *lerois même des questions sur lesquelles nos sen-* » *timens sont si opposés, que quand vous le vou-* » *driez;* et j'espérerois de vous démontrer par » les textes évidens de saint Augustin, combien » ceux qui croient être ses disciples sont opposés » à sa véritable doctrine.

» *Si nous ne pouvions pas nous accorder sur les* » *points contestés, au moins tâcherions-nous de* » *donner l'exemple d'une douce et paisible dispute,* » *qui n'altéreroit en rien la charité.*

» Vous voulez me montrer que je me trompe! » que vous répondrai-je, sinon ce que saint Augustin m'apprend à vous répondre. *A Dieu ne* » *ne plaise*, disoit ce saint et savant évêque, *que je* » *rougisse d'être instruit par un prêtre.* J'ajouterai » avec ce Père: *Que je sais de bon gré à celui qui* » *veut me détromper sur des questions où il croit* » *ne se tromper pas, et que je dois ressentir avec* » *affection les soins de celui dont je ne puis m'em-* » *pêcher de contredire la doctrine.* »

C'est toujours avec ce langage qui sied si bien dans la bouche d'un évêque et d'un homme qui sait se respecter lui-même, que Fénelon écrivoit et répondoit à ses adversaires. Il est peu d'évêques qui aient autant écrit sur les matières qui agitoient alors les esprits. La considération que de grandes vertus et de grands talens avoient acquise à l'archevêque de Cambrai, ses justes inquiétudes sur les dangers qui menaçoient l'Eglise, et le devoir de son ministère, ne lui permettoient pas de garder le silence; mais s'il combat les opinions, il ménage toujours les personnes: les écrivains les plus célèbres du parti opposé avoient réuni tous leurs moyens pour affoiblir ou éluder la force de ses preuves et de ses raisonnemens; souvent même, comme il arrive presque toujours dans toutes les discussions, ils mêloient les traits de la satire ou des allusions piquantes à la discussion des preuves et des autorités; Fénelon mettoit à l'écart, dans ses réponses, tout ce qui lui étoit personnel, opposoit des raisons à des injures, et ramenoit toujours la question au seul but qu'il se proposoit, celui d'instruire et de persuader.

Le caractère qui distinguoit éminemment Fénelon, et qui semble lui appartenir d'une manière particulière, est celui de la candeur et de la modestie. Bien loin de solliciter l'approbation de ses amis et de ceux dont il réclamoit les lumières, il s'attachoit à provoquer leurs objections; jamais il n'étoit surpris de rencontrer une opinion différente de la sienne; il recevoit avec autant de douceur que de reconnoissance les observations quelquefois sévères que ses amis les plus chers ne craignoient pas de lui transmettre. Il étoit le premier à exiger de leur vertueuse amitié cette franchise austère; il écrivoit à l'abbé de Langeron[1]: « Vos remontrances, mon très-cher enfant, me

[1] Depuis la publication de la deuxième édition de l'*Histoire de Fénelon*, nous avons été instruits d'une circonstance qui honore la mémoire et les religieuses dispositions de l'évêque de Saint-Pons. On a trouvé aux *Archives du Vatican*, à l'époque de leur translation à Paris, au titre de Clément XI, *Francia V*, *n*. 2037, une longue lettre écrite au Pape par l'évêque de Saint-Pons au lit de la mort, le 28 février 1713, où il condamne expressément *le silence respectueux sur le fait et sur le droit; et illud omne*, ajoute-t-il, *qualecumque esse possit, quod istâ constitutione (Vineam Domini Sabaoth) a Vestrâ Sanctitate damnatum est, quam et olim suscepi, et etiam nunc libenter suscipio.* L'auteur de l'Histoire littéraire de Fénelon ne croit pas avec raison que cette lettre ait pu satisfaire le Souverain Pontife. (*Note des Editeurs.*) — [2] Pasquier Quesnel, né à Paris le 14 juillet 1634, entra à l'Oratoire en 1657, fut obligé d'en sortir en 1678, par le refus qu'il fit de souscrire le formulaire de doctrine prescrit par sa congrégation contre le jansénisme, devint chef de ce parti après la mort d'Arnauld, et mourut à Amsterdam le 2 décembre 1719, âgé de 85 ans et quelques mois. — [3] Lettre de Fénelon au père Quesnel *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 592.

[1] Lettre de Fénelon à l'abbé de Langeron, 20 juillet 1700. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 537.

» firent quelque légère peine sur-le-champ; mais » il étoit bon qu'elles m'en fissent, et elles ne du- » rèrent pas. Je ne vous ai jamais tant aimé : vous » manqueriez à Dieu et à moi, si vous n'étiez pas » prêt à me faire ces sortes de peines toutes les » fois que vous croirez devoir me contredire. Notre » union roule sur cette simplicité, et l'union ne » sera parfaite que quand il y aura un flux et re- » flux de cœur sans réserve. »

Ses amis ne lui laissoient point ignorer les interprétations ou les motifs que l'envie et la malignité affectoient de donner à des démarches les plus innocentes ; il n'en paroissoit ni surpris ni affligé; et c'est dans ses lettres les plus intimes qu'on retrouve cette candeur touchante que personne ne sut jamais revêtir d'un style plus enchanteur. « Je ne suis pas assez présomptueux, écrivoit » Fénelon au père Lami [1], pour espérer de ma » parole un si prompt changement dans les es- » prits : d'ailleurs, les hommes n'ont pas assez de » force sur eux-mêmes pour s'arracher, en trois » heures de lecture, des préjugés enracinés de- » puis tant d'années; il faudroit rompre les liens » les plus doux et les plus flatteurs, faire un aveu » infiniment douloureux à l'amour-propre, dé- » monter toutes ses pensées, et mourir, pour ainsi » dire, à toutes les choses dont on a vécu; il faut » attendre patiemment qu'ils se rapprochent peu » à peu ; des éclaircissemens doux et paisibles; » point de disputes.....

» Pour ceux qui vont fouiller dans mes inten- » tions, je leur pardonne; *quand même ce qu'ils* » *s'imaginent seroit vrai, la vérité que j'ai dite* » *en seroit-elle moins la vérité?* J'ai tâché de leur » dire des vérités nécessaires par les termes les » plus doux ; s'ils font contre moi des écrits in- » jurieux, je tâcherai de ne répondre à des injures » que par des raisons. Laissez-les donc exhaler » leur chagrin, et ne vous fâchez pas par amitié » pour moi de ce qui ne me fâche nullement. Un » torrent s'écoule bien plus vite quand on ne fait » rien pour le retenir. Prions pour les esprits pré- » venus [2]; et loin de nous irriter contre eux, ne » songeons qu'à les plaindre, qu'à les attendre, » qu'à chercher les moyens de les guérir de leur » prévention. *Il faudroit n'être pas homme pour* » *ne pas sentir combien il est facile de s'engager* » *dans l'erreur, et combien il en coûte pour en* » *revenir.* »

VII.

Sentimens de Fénelon sur Port-Royal.

Si on veut de nouvelles preuves de la modération habituelle de Fénelon et de son opposition constante à tous les moyens violens, on les trouvera dans ses lettres les plus confidentielles et les plus secrètes. Il étoit certainement très-affligé de voir que le monastère de Port-Royal, qui auroit pu offrir à la religion et à l'Eglise de grandes consolations, par le spectacle édifiant de la piété et de la régularité, étoit devenu un objet d'inquiétude et de scandale. Rien ne devoit plus blesser toutes les idées d'un esprit aussi juste et aussi éclairé, que le travers ridicule de quelques religieuses qui s'étoient érigées en théologiennes, et qui se glorifioient de leur résistance à des décisions généralement admises dans l'Eglise. Cependant Fénelon voyoit avec peine que le gouvernement s'écartoit quelquefois de ces sages tempéramens qui lui paroissoient toujours préférables aux moyens de force et d'autorité : il écrivoit à M. de Beauvilliers [1] :

« Ce qu'on a fait contre madame la comtesse » de Gramont [2] ne me paroît pas assez mesuré : » dire qu'on a Port-Royal en abomination, c'est » dire trop, ce me semble, il suffisoit de lui re- » présenter cette maison comme suspecte [3]. Elle » a d'ailleurs obligation à ce monastère ; elle n'y » croit rien voir que d'édifiant ; elle a devant les » yeux l'exemple de Racine, qui y alloit très- » souvent, qui le disoit tout haut chez madame » de Maintenon, et qu'on n'en a jamais repris [4]. »

Lorsque cette maison fut entièrement détruite, en 1709, avec des circonstances odieuses très-propres à révolter les esprits, Fénelon, qui avoit plus à se plaindre que personne de l'acharnement avec lequel les écrivains de ce parti cherchoient à le noircir, gémissoit avec ses amis sur une mesure aussi violente. Je lis, dans une de ses lettres au duc de Chevreuse [5], ces expressions remarquables : « Un coup d'autorité, comme celui qu'on » vient de faire à Port-Royal, ne peut qu'exciter » la compassion publique pour ces filles, et l'in- » dignation contre leurs persécuteurs; » tant Fénelon étoit convaincu que les seuls moyens utiles et légitimes contre les erreurs de l'esprit, sont les secours de l'instruction et de la persuasion. Il croyoit qu'un gouvernement est toujours dispensé de recourir à des mesures de rigueur et de persécution, lorsqu'il a la sagesse et l'habileté de réserver sa faveur et sa protection aux hommes paisibles, soumis et utiles.

VIII.

Douceur de Fénelon envers les Jansénistes et envers les Protestans.

Ces principes invariables de Fénelon le rendirent également cher à tous ses diocésains, malgré la diversité des partis et des opinions. Aucun évêque de son temps ne s'est déclaré d'une manière plus forte et plus décidée contre les parti-

[1] Lettre de Fénelon au père Lami, 22 mai 1704. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 584. — [2] Lettre de Fénelon au même, 25 mai 1705. *Ibid.*, p. 596.

[1] 30 novembre 1699. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 220. — [2] Elisabeth Hamilton, femme de Philipert, comte de Gramont, connu par les Mémoires imprimés sous son nom. Elle mourut le 3 juin 1708, agée de 67 ans. — [3] Il paroît, par une lettre de madame de Maintenon, que la comtesse de Gramont s'étoit exposée à de justes reproches par une exaltation et un esprit de parti peu convenables à une personne de son sexe et de son état. « Madame la comtesse de Gramont » ne garde plus de mesure là-dessus (sur le jansénisme); elle » montre sans façon, dans une chambre qu'elle a au cou- » vent de la Madeleine, tous les portraits de Jansénius, de » M. Arnauld, de Sacy, et autres. » (*Lettre au duc de Noailles.*) — [4] Voyez les *Pièces justificatives*, du livre cinquième, n. II. — [5] Du 24 novembre 1709. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 294.

sans du jansénisme; mais en combattant leurs erreurs avec tout le courage de la vérité, il plaignoit leurs malheurs; il évitoit tous les reproches odieux, toutes les réflexions trop amères. Son zèle même étoit devenu garant de leur sécurité personnelle, et Fénelon fut véritablement pour eux un ange tutélaire. Le gouvernement, tranquille sur un diocèse confié à un prélat qui veilloit avec tant de soin à la pureté de la doctrine, se regardoit comme dispensé d'exercer une surveillance trop inquiète sur ceux qui étoient venus y chercher un asile et le repos.

Il falloit que cette opinion fût bien généralement établie, puisque M. de Saint-Simon en fait lui-même l'observation dans ses mémoires, où l'on trouve si souvent des satires et si rarement des éloges [1]. « Fénelon, dit M. de Saint-Simon, » fut toujours uniforme dans la douceur de sa » conduite : les Pays-Bas fourmilloient de Jansé- » nistes ou de gens réputés tels. Son diocèse en » particulier, et Cambrai même, en étoient pleins; » l'un et l'autre leur furent des lieux de constant » asile et de paix. Heureux et contens d'y trou- » ver du repos, ils ne s'émurent de rien à l'égard » de leur archevêque, qui, contraire à leur doc- » trine, leur laissoit toute sorte de tranquillité; » ils se reposèrent sur d'autres de leur défense » dogmatique, et ne donnèrent point d'atteinte » à l'amour général que tous portoient à Fé- » nelon. »

A ce témoignage, nous pourrions ajouter des preuves bien plus décisives : nous nous bornerons à dire que nous avons entre nos mains toutes les lettres manuscrites de Fénelon, pendant les années les plus orageuses de son épiscopat; elles sont adressées pour la plupart à des personnes très-accréditées à la cour, et très à portée d'obtenir du gouvernement des actes de rigueur. Toutes ses lettres expriment sa profonde douleur sur les tristes suites de ces controverses religieuses; mais il n'en est pas une seule où il dénonce à l'autorité aucun de ceux qui mettoient le plus d'acharnement à propager leurs turbulentes opinions; il n'en est pas une seule où il provoque des mesures de sévérité; tous les moyens qu'il propose se réduisent à des moyens d'instruction pour ceux qui se trompent, et à des moyens d'encouragement pour ceux qui sont restés fidèles à la saine doctrine.

Les actes de violence et de persécution étoient si opposés au caractère et aux principes de Fénelon, qu'il ne craignoit pas de condamner hautement la rigueur que quelques agens de l'autorité continuoient à exercer envers les Protestans paisibles et soumis. Il improuvoit également le zèle peu réfléchi qu'on employoit à arracher à ces hommes, plutôt intimidés et effrayés que sincèrement convertis, des actes de religion qui n'auroient dû être regardés que comme des actes d'hypocrisie. « Le bruit public de ce pays, écrivoit-il » à M. de Beauvilliers, est que le conseil sur les » affaires des Huguenots, où vous entrez, ne prend » que des partis de rigueur; ce n'est pas là le » vrai esprit de l'Evangile; l'œuvre de Dieu sur » les cœurs ne se fait point par violence; je sup- » pose que s'il y a de la rigueur, elle ne vient » pas de vous, et que vous ne pouvez la mo- » dérer. »

Ce n'étoit point à des vœux stériles, ou à de simples conseils, que se réduisoient les principes d'indulgence et de modération de Fénelon. Tous les actes de son gouvernement ecclésiastique portoient l'empreinte de cette religion éclairée qui aspire surtout à régner dans les cœurs soumis et sincères. Il fut informé que dans les parties du Hainaut comprises dans son diocèse, il existoit un grand nombre de paysans descendus d'anciens Protestans, qui avoient feint de se convertir, qui fréquentoient même les églises pour mieux dissimuler leurs sentimens, et profitoient ensuite de la proximité des frontières pour aller remplir tous les actes de leur ancienne religion avec les Protestans des pays voisins. Fénelon voyoit avec douleur cette profanation de tout ce qu'il peut y avoir de plus sacré parmi les hommes. Il résolut d'y apporter le seul remède qui fût en son pouvoir. Il fit venir le ministre Brunier, qui avoit la confiance de ces malheureux, et lui dit : « Allez » les trouver; prenez leurs noms et ceux de leur » famille; remettez-les moi, je vous donne ma » parole qu'avant six mois je leur ferai avoir des » passe-ports; c'est tout ce que je puis faire pour » leur soulagement. »

Tels avoient été dans tous les temps les principes de Fénelon; il les avoit professés hautement avant même d'être évêque, et à l'époque où le gouvernement avoit adopté les mesures les plus sévères contre les Protestans. Le maréchal de Noailles, commandant en Languedoc, et chargé de l'exécution des ordres du Roi dans cette grande province, consulta l'abbé de Fénelon sur la conduite qu'il devoit tenir envers les soldats étrangers, d'une religion différente, et employés au service du Roi. Les mémoires du temps nous apprennent que les commandans militaires s'efforçoient quelquefois de signaler leur zèle pour le Roi, en excédant les instructions et les ordres qu'ils avoient reçus.

Fénelon répondit au maréchal de Noailles [1] : « Il n'est point à propos, ce me semble, de tour- » menter et d'importuner les soldats étrangers et » hérétiques pour les faire convertir; on n'y réus- » siroit pas : tout au plus, on les jeteroit dans » l'hypocrisie, et ils déserteroient en foule; il » suffit de ne souffrir pas d'exercice public, sui- » vant l'intention du Roi. Quand quelque officier » ou autre peut leur insinuer quelque mot, ou » les mettre en chemin de vouloir s'instruire de » bon gré, cela est excellent; mais point de gêne » ni d'empressement indiscret. S'ils sont malades, » on peut les faire visiter d'abord par quelque » officier catholique, qui les console, qui les fasse » soulager, et qui insinue quelque bonne parole. » Si cela ne sert de rien, et si la maladie con- » tinue, on peut aller un peu plus loin, mais dou- » cement et sans contrainte, pour leur montrer » que l'ancienne Eglise est la meilleure, et que » c'est celle qui vient des apôtres : si le malade » n'est pas capable d'entendre ces raisons, je crois » qu'on doit se contenter de lui faire faire des actes

[1] Mémoires de Saint-Simon.

[1] Lettre de l'abbé de Fénelon au maréchal de Noailles, 18 juin 1690. *Corresp. de Fenelon*, t. VII, p. 300.

» de contrition, de foi et d'amour, ajoutant souvent : Mon Dieu, je me soumets à tout ce que » la vraie Eglise enseigne; je la reconnois pour » ma mère, en quelque lieu qu'elle soit...... Il » faut, pour la sépulture, suivre la règle de » l'évêque diocésain, et éviter l'éclat autant qu'on » le peut, sans avilir la religion. »

IX.

Imputations calomnieuses.

Croiroit-on qu'une conduite si conforme au véritable esprit de la religion catholique ait servi de titre à quelques écrivains, pour travestir tout-à coup Fénelon en un philosophe du dix-huitième siècle, *indifférent sur toutes les religions?*

Comment, lorqu'on a lu les ouvrages de Fénelon, lorsqu'on a pu observer cet homme si religieux dans tous les détails de sa vie publique et privée, si zélé pour tous les dogmes et toutes les pratiques de la religion, qu'il défendoit par ses écrits, et qu'il honoroit par ses exemples; lorsqu'on le voit, dans ses lettres les plus secrètes à ses amis et à ses parens les plus chers, ramener sans cesse toutes leurs pensées et tous leurs sentimens vers la religion, les pénétrer de sa sainteté, la représenter comme la seule règle de leurs devoirs, leur seule consolation dans le malheur, le seul objet digne d'enflammer leur cœur; lorsqu'on entend les accens touchans de cette ame pure et vertueuse qui n'aspire qu'au moment où elle sera dégagée des liens périssables qui l'attachent à la terre, pour s'élancer vers ce Dieu dont il s'étoit fait une image si sublime, et qu'on lui avoit même reproché d'aimer *d'un amour trop désintéressé*; comment a-t-on pu imaginer de reconnoître à de pareils traits un philosophe *indifférent à toutes les religions*? Le ridicule d'une pareille supposition ne peut être surpassé que par celui d'avoir voulu faire d'un rôle aussi méprisable un titre de gloire pour Fénelon. Fénelon a été condamné par l'Eglise, et il a eu la gloire de l'édifier par sa religieuse soumission; Fénelon a perdu la faveur des rois, et il a honoré sa disgrâce par le courage de la vertu; mais l'outrage le plus cruel étoit réservé à sa mémoire par des éloges honteux, que ses mânes indignés rejettent avec mépris.

Il a fallu même dénaturer ses paroles pour y trouver le sujet de ces perfides éloges. On imprima dans le *Mercure* du 9 décembre 1780, « que Fé» nelon *avoit écrit au duc de Bourgogne* : *Souffrez » toutes les religions, puisque Dieu les souffre....* » La plus légère attention auroit dû suffire pour avertir le rédacteur de l'absurdité d'un pareil axiome dans la bouche de Fénelon, parlant au duc de Bourgogne. Comment en effet pouvoit-on supposer que le précepteur des petits-fils de Louis XIV eût cru nécessaire, utile ou convenable de donner un pareil conseil à son élève, dans le moment même où Louis XIV venoit d'interdire en France l'exercice de toute autre religion que la religion catholique?

Le respectable abbé de Fénelon [1], parent de l'archevêque de Cambrai, se crut obligé d'inviter le rédacteur *du Mercure* à rectifier une méprise dont il étoit si facile d'abuser, et qui pouvoit passer pour une inculpation, par la manière dont elle étoit présentée. Nous croyons devoir rapporter ici sa lettre [1], qui ne peut pas être regardée comme étrangère à l'histoire de Fénelon.

« Vous avez imputé, monsieur, dans votre feuille » du 9 décembre dernier, page 75, une proposi» tion à M. de Fénelon, archevêque de Cambrai, » que l'on m'a prié de vérifier sur ses manuscrits. » Vous prétendez *qu'il a écrit au duc de Bour» gogne : Souffrez toutes les religions, puisque Dieu » les souffre*. Non, monsieur, jamais Fénelon n'a » donné un conseil de cette nature au duc de » Bourgogne, et vous n'avez vu aucune part cette » prétendue lettre, ni écrite, ni imprimée : voici » ce qui a occasionné votre méprise.

» M. de Ramsay a rapporté dans la vie de Féne» lon, page 181, édition de la Haye 1723, que ce » prélat avoit verbalement donné le conseil sui» vant au chevalier *de Saint-Georges : Accordez à » tous la tolérance civile, non en approuvant tout » comme indifférent, mais en souffrant avec pa» tience tout ce que Dieu souffre, en tâchant de » ramener les hommes par une douce persuasion.* » Cette proposition se trouve, non dans le manus» crit des *Directions pour la conscience du Roi*, » qui est à la bibliothèque royale, mais dans un » supplément ajouté à la fin de cet ouvrage, page » 147, édition de la Haye 1748, tiré sans doute de » la Vie de Fénelon par Ramsay. L'éditeur qui rap» porte cet avis n'en cite aucun garant.

» Je conviens, monsieur, que la fidélité de » M. de Ramsay est connue, et que l'avis qu'il » attribue à M. de Fénelon n'est pas indigne de la » sagesse et de la piété de cet auteur. Car le prin» cipe que l'on ne doit forcer personne à changer » de religion est général, et la tolérance civile » que l'on a conseillé au prétendant d'accorder » à tous ses sujets est une application particulière » et dépendante des circonstances où il se trouvoit » Tout se réduit à lui conseiller de ne pas forcer » les Anglais à revenir à la religion catholique, et » de n'employer pour les gagner que la persua» sion; et, en attendant, de tolérer le mal qu'il

[1] C'est ce même abbé de Fénelon qu'on a vu depuis périr sur un échafaud, à l'âge de 80 ans. Il avoit consacré les dernières années de sa vie à procurer une éducation religieuse et morale à cette nombreuse classe d'enfans que chaque année voyoit descendre des montagnes de la Savoie, pour venir exercer son industrie dans la capitale. Dans ces jours de crime et de sang, où il suffisoit d'être vertueux pour être proscrit, l'abbé de Fénelon dut subir la loi générale. On vit alors parmi des étrangers de la classe la plus obscure, ce qu'on ne voyoit plus d'un bout de la France à l'autre, le courage de la reconnoissance se montrer éloquent pour plaider la cause de la vertu : on vit tous ces Savoyards se porter en foule pour réclamer la liberté de celui *qui leur avoit servi de père* *, *et chacun d'eux s'offrir de se constituer prisonnier en sa place.* Ce généreux dévouement ne put fléchir les hommes farouches et sanguinaires qui avoient usurpé la puissance. Ni le nom de Fénelon, ni le respect hypocrite qu'on affectoit pour ce beau nom, ne purent arracher à l'échafaud un vieillard plus qu'octogénaire.

[1] Lettre de l'abbé de Fenelon au rédacteur du *Mercure*, 12 février 1781.

* Voyez le *Moniteur*, n. CXXI, du 1er pluviôse an 2 (20 janvier 1794.)

» ne pouvoit guérir. Il est évident que le bon » sens, la saine politique, l'esprit même du christianisme, ne laissoient à un tel prince d'autres » moyens d'établir dans son royaume la religion » catholique, que la voie de la douceur et de la » persuasion. »

Une des plus singulières manies de quelques écrivains du dix-huitième siècle a été de mutiler les ouvrages des plus grands hommes, pour dérober à la religion la gloire d'avoir produit les génies les plus éclairés. C'est ainsi qu'on a voulu dénaturer les principes et les écrits de Pascal, de Bacon et d'Euler. Prétendoit-on rendre la mémoire de ces grands hommes plus recommandable, en les traduisant comme des hypocrites? et s'ils l'eussent été, comment une pareille conquête sur la religion pouvoit-elle flatter les apôtres de l'incrédulité. On s'est égaré dans une multitude de discussions sur la tolérance civile et religieuse; Fénelon a offert dans sa conduite comme dans ses opinions le modèle le plus parfait de ce que l'on doit croire et de ce que l'on doit faire. Tous ses ouvrages expriment une inflexibilité portée jusqu'au scrupule sur la doctrine, et sa conduite, la charité la plus compatissante pour ceux qui avoient le malheur de ne pas penser comme lui. En lisant les ouvrages de Fénelon, l'esprit est convaincu, le cœur est entraîné; on admire la religion qui a produit un si grand évêque, on aime la religion qui a inspiré un homme si vertueux.

LIVRE SIXIÈME.

SUITE DE L'AFFAIRE DU JANSÉNISME.

I.

Instruction pastorale de Fénelon, en forme de dialogues.

Dans un temps où les controverses théologiques occupoient tous les esprits, Fénelon, toujours fidèle à sa maxime, que la religion conservoit ou recouvroit bien plus sûrement ses droits par l'instruction que par la force, imagina de réduire toutes ces questions subtiles et abstraites à quelques notions si simples et si claires qu'elles pussent convaincre tous les hommes raisonnables dans les classes même les plus étrangères à ce genre de discussions. C'est ce qui lui fit naître l'idée de renfermer dans un certain nombre de dialogues, écrits dans un style simple et familier, toutes les controverses agitées en France depuis soixante-dix ans, sur les matières de la grâce. Il avoit observé que les Pères de l'Eglise les plus recommandables par leurs lumières et leurs vertus, avoient employé avec succès cette méthode contre les hérétiques de leurs temps. C'est ainsi que saint Justin, martyr, saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, Sévère Sulpice, saint Cyrille d'Alexandrie, Théodore et saint Chrysostôme, saint Jérôme, Cassien, saint Grégoire le Grand, saint Maxime et saint Anselme n'avoient pas cru déroger à la dignité de leur ministère et à la hauteur sublime de leurs talens, en descendant jusqu'aux dernières classes du peuple, pour l'instruire des mystères mêmes de la religion dans un langage et dans une forme appropriés à son ignorance et à sa simplicité. C'étoit par cette méthode aussi paternelle qu'apostolique que le christianisme avoit fait des progrès rapides parmi les nations les plus étrangères à la culture des sciences et des arts; c'est ainsi qu'on étoit parvenu à former des chrétiens toujours prêts à sceller de leur sang une doctrine dont ces utiles instructions avoient gravé la conviction dans leur esprit, et fait goûter la sainteté à leur cœur.

Ce fut en se conformant à ces exemples autorisés dans l'Eglise, que Fénelon publia une instruction pastorale divisée en trois parties, et composée sous la forme de dialogues. Le succès des premiers dialogues l'encouragea à les étendre au-delà des bornes qu'il s'étoit d'abord prescrites, et il étoit encore occupé de ce travail lorsqu'il fut surpris par la mort. Il venoit alors d'achever le dialogue *sur la volonté de Dieu de sauver tous les hommes par une grâce générale et suffisante.*

Deux jours avant sa mort il chargea son secrétaire de l'insérer dans la nouvelle édition qu'il s'étoit proposé de publier, et lui indiqua même la place qu'il devoit occuper dans ce recueil. Il fut en effet imprimé la même année 1715; on prit seulement la précaution de le diviser en deux, pour se conformer à l'intention générale de l'ouvrage, et éviter de fatiguer l'attention des lecteurs. Ces deux dialogues forment le douzième et le treizième de l'édition de 1715.

II.

Lettre de Lamotte à Fénelon, 1er janvier 1714.

On pourra juger quel fut le succès de ces *dialogues* par le témoignage d'un homme de lettres célèbre. On aura peut-être aujourd'hui de la peine à comprendre comment Lamotte [1] a pu s'occuper avec tant d'intérêt de ces questions que beaucoup d'écrivains affectent de mépriser, sans avoir assurément son esprit, ses talens et sa célébrité. C'est dans une lettre qu'il écrit à Fénelon, qu'on observe l'impression que firent sur Lamotte les *dialogues théologiques* dont nous venons de parler.

« Monseigneur, j'ai lu votre instruction pastorale; jamais matière ne m'a paru mieux éclaircie. J'y ai remarqué même que, pour ne point » laisser de réplique à la chicane, vous avez le » courage d'en dire plus qu'il ne faudroit à des » gens de bonne foi; que vous ne dédaignez pas » les objections les plus absurdes, parce qu'enfin » on ne laisse pas de les faire, et que vous croyez » qu'il est de la charité de payer de raisons les » gens les plus déraisonnables. Se peut-il, Monseigneur (car j'ai mon zèle aussi sur cette matière), se peut-il qu'on donne au mot de *liberté* » un sens aussi forcé que celui que lui donnent » ceux que vous réfutez. Nous sommes donc, selon

[1] Antoine Houdard de Lamotte, né à Paris le 17 janvier 1672, mort le 26 décembre 1731, âgé de 59 ans.

» eux, comme une bille sur un billard, indifférente à se mouvoir à droite et à gauche; mais » dans le temps même qu'elle se meut à droite, » on la soutient encore indifférente à s'y mouvoir, » par la raison qu'on l'auroit pu pousser à gauche. » Voilà ce qu'on ose appeler en nous *liberté*, une » *liberté* purement passive, qui signifie seulement » l'usage différent que le Créateur peut faire de » nos volontés, et non pas l'usage que nous en » pouvons faire nous-mêmes avec son secours. » Quel langage bizarre et frauduleux! On croit, » en attachant ainsi aux mots des idées contraires » à l'institution générale, éluder les censures de » l'Eglise; on parle comme elle en pensant tout » autrement, et l'on trouve mauvais qu'elle rejette » des enfans qui ne tiennent à elle que par l'hypocrisie des termes. Pardonnez-moi, Monseigneur, » ces saillies théologiques.

» Encore un mot sur votre mandement, et je » rentre dans ma sphère. J'y ai été frappé surtout » d'un argument que vous faites sur l'autorité de » l'Eglise; c'est d'elle seule que nous recevons » l'interprétation de l'Ecriture, à plus forte raison » celle des Pères. Il ne s'agit donc plus d'alléguer » les textes des saints docteurs; il ne faut qu'interroger l'Eglise sur le sens qu'elle y approuve; » et quand on supposeroit que ce n'est pas le vrai » sens des auteurs, il n'en seroit pas moins la seule » règle de foi. L'Eglise a décidé, par exemple, que » l'homme peut refuser son consentement à la » grâce s'il le veut; il ne m'en faut pas davantage; » c'est par cette seule parole que je dois expliquer » tous les livres des Pères sur la grâce; et quelques difficultés qui s'y trouvent, c'est le dénouement universel. »

Si cette lettre fait l'éloge de la sagacité avec laquelle Lamotte avoit saisi des questions qui lui étoient si peu familières, elle peint en même temps la clarté que Fénelon savoit répandre sur les matières les plus abstraites. C'étoit là en effet une des qualités les plus remarquables de l'esprit de Fénelon; et ce genre de mérite est d'autant plus étonnant, qu'un goût particulier l'attiroit de préférence vers les profondeurs de la métaphysique. Cette disposition auroit dû naturellement communiquer à ses idées et à ses expressions cette espèce d'obscurité sublime qu'on est souvent tenté de reprocher à quelques métaphysiciens, soit qu'ils s'égarent malgré eux en voulant s'élever jusqu'aux hauteurs inaccessibles que Dieu a interdites à l'intelligence humaine, soit que les esprits d'un ordre inférieur ne puissent suivre l'essor hardi de leurs conceptions. Fénelon faisoit servir au contraire son génie métaphysique à simplifier toutes les idées, et à les traduire sous les signes les plus intelligibles.

III.

Lettre de Fénelon au supérieur d'une communauté.

Les adversaires de Fénelon furent déconcertés par le succès de la méthode aussi simple qu'ingénieuse dont il s'étoit servi pour se faire entendre de toutes les classes de la société; ils l'accusèrent de n'être pas *théologien*, pour se dispenser de lui répondre; et tandis que tous ses écrits attestoient l'étude approfondie qu'il avoit faite de tous les monumens de la tradition, on prétendoit qu'il manquoit de profondeur. Ce reproche étoit un véritable éloge du talent qu'il avoit de faire disparoître toutes les aspérités dont les sciences sont trop souvent hérissées; mais la voix publique vengeoit avec éclat l'archevêque de Cambrai de l'injustice de ses détracteurs; on admiroit la beauté de ce génie lumineux, qui portoit toujours la clarté dans les questions les plus obscures, qui s'attachoit à substituer des notions simples et naturelles à des définitions vagues et arbitraires, des comparaisons sensibles et familières à des idées abstraites, et qui offroit sans cesse à la pénétration des lecteurs une méthode claire, facile, et dégagée de tout cet appareil plus imposant que nécessaire à la connoissance de la vérité.

C'étoit avec le même artifice et aussi peu de bonne foi qu'on affectoit de supposer que Fénelon étoit attiré de préférence vers le système de Molina par un penchant qu'il cherchoit en vain à dissimuler. Nous croyons au contraire avoir observé que, parmi toutes les opinions que l'Eglise a abandonnées à la liberté des écoles, Fénelon n'en avoit embrassé aucune en particulier, parce qu'il n'en étoit aucune qui ne lui offrît des difficultés presque insurmontables; il n'avoit jugé ni utile, ni nécessaire, de chercher à les résoudre ou à les concilier, et il s'étoit sagement renfermé dans les limites où l'Eglise elle-même a cru devoir se renfermer; il s'étoit borné à combattre ceux qui s'en étoient écartés ou qui vouloient s'en écarter, et il ne s'arrogeoit ni le droit ni la prétention d'interdire à ses inférieurs la liberté du choix parmi tant d'opinions que l'Eglise n'a cru devoir ni condamner, ni approuver.

C'est ce qu'il répondit de la manière la plus claire et la plus précise au supérieur d'une communauté, qui crut sans doute l'embarrasser en lui offrant d'enseigner à ses religieux l'une de ces opinions de préférence à l'autre.

« Vous me demandez, mon révérend Père [1], ce » que je veux que vous enseigniez à vos étudians; » permettez-moi de vous répondre que je ne veux » rien, et que je laisse à chacun toute l'étendue » de liberté que l'Eglise laisse à ses enfans. Eh! » qui suis-je pour vouloir aller plus loin? Je me » borne à demander en son nom qu'on n'enseigne » rien contre le concile de Trente, ni contre les » cinq constitutions qu'elle a portées sur les doctrines plus récentes. J'userois d'une autorité qui » ne m'appartient pas, si je voulois imposer une » loi sur les opinions libres dans les écoles catholiques; je ne veux ni ne peux condamner aucune » des opinions que l'Eglise ne condamne pas, et » il n'est nullement nécessaire pour la pureté de » la foi de s'attacher de préférence à quelqu'un » des systèmes qui partagent les écoles. »

IV.

Projet d'un travail sur saint Augustin.

C'est dans cet esprit d'exactitude et d'impartialité que Fénelon s'étoit occupé avec ardeur, pen-

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. VIII, p. 402.

dant les dernières années de sa vie, d'un grand travail sur saint Augustin. Les disciples de Luther, de Calvin et de Jansénius avoient cherché à appuyer leurs erreurs de la puissante autorité de ce Père de l'Eglise ; il n'avoit pas été difficile de montrer combien ses véritables sentimens étoient opposés à la doctrine de tous ces novateurs ; mais Fénelon avoit remarqué que les auteurs mêmes des systèmes tolérés dans les écoles catholiques, s'arrogeoient quelquefois avec trop d'indiscrétion la prétention exclusive de marcher sous la bannière de saint Augustin, et de dénoncer leurs adversaires comme les héritiers et les successeurs des hérétiques qu'il avoit combattus.

L'objet du travail de Fénelon étoit d'exposer les véritables sentimens de saint Augustin [1], sans aucune acception de système ou de parti ; d'établir les vérités incontestables qu'il a eu le mérite et la gloire d'éclaircir et de fixer avec plus d'exactitude et d'attention qu'aucun autre Père de l'Eglise, et que le consentement unanime de l'Eglise a consacrées par son autorité ; de séparer de ces vérités incontestables les opinions particulières à ce grand homme, qu'il n'a lui-même proposées que comme de simples opinions, et que l'Eglise n'a point ratifiées par des décisions formelles ; enfin de montrer comment les théologiens même des écoles catholiques se rapprochent ou s'éloignent de la doctrine de saint Augustin, et combien les uns et les autres sont peu fondés à usurper le titre de ses seuls et fidèles interprètes. La mort arrêta Fénelon dans le cours de ce grand travail ; nous n'avons pas même pu recouvrer les matériaux qu'il avoit réunis pour l'exécution de ce projet. On ne sauroit trop déplorer cette perte ; il eût été intéressant d'observer comment un génie aussi clair et aussi lumineux que Fénelon, et qui avoit eu la sagesse de se préserver de toute prévention systématique, auroit élevé à saint Augustin un monument vraiment digne de ce Père de l'Eglise, en dégageant sa doctrine de toutes les interprétations subtiles et arbitraires que l'esprit de parti a voulu donner à quelques-unes de ses expressions.

V.

Suite des affaires de l'Eglise de France.

Cependant les esprits s'aigrissoient, et la chaleur des controverses entretenoit dans l'Eglise de France une fermentation inquiétante qui importunoit le gouvernement, et qui affligeoit les hommes sincèrement religieux.

Si, comme le chancelier d'Aguesseau le fait entendre, le cardinal de Noailles ne fut pas tout-à-fait étranger à la rédaction et à la publication du *Cas de Conscience*, on eut tout lieu de regretter qu'un prélat dont la piété, les mœurs et les saintes intentions étoient dignes des temps apostoliques, n'ait pas été doué de la sagesse et de l'habileté de conduite de son prédécesseur, beaucoup moins édifiant que lui. Le cardinal de Noailles étoit, par caractère, doux, paisible et modéré ; mais sa maladresse fut telle, qu'il fit précisément ce qu'il falloit pour mettre tous les esprits en mouvement et en opposition. M. de Harlay avoit fait observer le silence à tous les partis, en ne parlant jamais du *silence respectueux*, et le cardinal de Noailles invita indiscrètement tous les partis à parler et à écrire, en agitant ou en laissant agiter la question du *silence respectueux*. Mais à ce premier sujet de disputes qu'il avoit si imprudemment fait renaître, succéda un incident malheureux dont il fut dans l'origine la cause involontaire, et qui ouvrit tout-à-coup cette longue suite de scènes scandaleuses qui ont occupé l'Eglise et l'Etat pendant cinquante ans, et qui ont influé au moins indirectement, si l'on en croit l'opinion assez plausible d'un grand nombre de personnes, sur les scènes bien plus déplorables qui ont marqué la fin du dix-huitième siècle. Nous serons heureusement dispensés d'en faire le récit, parce qu'elles ne commencent pour l'histoire qu'à l'époque où finit la vie de Fénelon : il suffira d'en raconter l'origine et la part que Fénelon y prit peu de temps avant sa mort.

VI.

Du livre des Réflexions morales du P. Quesnel.

Le père Quesnel de l'Oratoire, dont nous avons déjà parlé, avoit écrit en 1671 des *Réflexions morales* sur le Nouveau-Testament ; ce livre ne formoit d'abord qu'un petit volume *in*-12, qui ne renfermoit que les quatre Evangiles, avec quelques courtes réflexions. L'onction et la piété qui y étoient répandues, suffisoient pour disposer le peuple à goûter les saintes maximes de la religion et de la morale chrétienne, et parurent à M. Félix Vialart [1], évêque de Châlons-sur-Marne, dignes de son approbation ; il en recommanda la lecture au clergé et aux fidèles de son diocèse. Ce prélat jouissoit d'une grande réputation dans l'Eglise de France, et son témoignage étoit un titre honorable pour le livre et pour l'auteur.

Le père Quesnel, encouragé par ce premier succès, en fit paroître une seconde édition en 1687 ; il joignit aux quatre Evangiles tous les autres livres du Nouveau-Testament, et donna beaucoup plus d'étendue aux *réflexions* dont il avoit accompagné le texte sacré. Cette seconde édition parut en 3 vol. *in*-12, et eut encore plus de succès que la première. A cette seconde édition succéda bientôt une troisième beaucoup plus volumineuse par toutes les paraphrases que le père Quesnel avoit ajoutées à ses premières *réflexions* ; elle parut imprimée à Paris en 1693, divisée en 4 vol. *in*-8°, et sembloit offrir ces mêmes sentimens de piété propres à conduire les ames religieuses dans les voies de la perfection chrétienne. Cette édition de 1693 fut revêtue de l'approbation formelle du cardinal de Noailles, alors évêque de Châlons.

Mais lorsqu'en 1699 on voulut imprimer une

[1] Lettres de Fénelon au duc de Chevreuse et au père Lami.

[1] Félix Vialart de Herse, né à Paris le 5 septembre 1613, nommé en 1640 à l'évêché de Châlons-sur-Marne, sur le refus de M. Olier, fondateur de la congrégation de Saint-Sulpice. Ce prélat mourut le 10 juin 1680, âgé de 67 ans.

quatrième édition de ce même livre, le cardinal de Noailles, devenu archevêque de Paris, parut hésiter un moment s'il l'autoriseroit de son approbation. La triste célébrité que le père Quesnel avoit acquise depuis quelques années par son ardente opposition à toutes les décisions de l'Eglise contre la doctrine de Jansénius, avoit attiré sur lui l'attention publique, et devoit naturellement faire craindre qu'il n'eût mêlé à des réflexions très-saines et très-pieuses des maximes et des principes favorables à la doctrine qu'il professoit. Le cardinal de Noailles n'ignoroit pas que plusieurs théologiens s'étoient déjà prononcés contre les opinions dogmatiques que le père Quesnel avoit cherché à insinuer dans cet ouvrage; c'est ce qui le détermina à soumettre cette nouvelle édition à l'examen des membres de son clergé qu'il étoit dans l'usage de consulter; mais soit que les examinateurs ne crussent pas devoir juger à la rigueur les expressions d'un simple livre de piété, soit qu'ils fussent eux-mêmes favorables aux opinions du père Quesnel, ils n'y trouvèrent rien de répréhensible, et le cardinal de Noailles autorisa cette nouvelle édition, en permettant qu'elle lui fût dédiée.

VII.

Lettres de madame de Maintenon au cardinal de Noailles.

Si le cardinal de Noailles eût obéi en cette circonstance, comme en beaucoup d'autres, aux sages inspirations de madame de Maintenon, il auroit probablement évité d'offrir à ses amis et à ses ennemis ce nouveau motif de le représenter comme livré, malgré des sentimens et des intentions très-pures, aux intrigues d'un parti qui abusoit de sa foiblesse et de ses préventions. Madame de Maintenon, qui prenoit le plus tendre intérêt à un prélat dont elle honoroit la vertu, qu'elle avoit placé elle-même à la tête de l'Eglise de France, et dont elle avoit pour ainsi dire adopté la famille, avoit cherché à le prémunir de bonne heure contre les dangers de sa position, et plus encore contre les dangers de son propre caractère. Dès le commencement de son épiscopat, elle lui avoit donné les conseils les plus utiles; toutes les lettres qu'elle lui écrivit à ce sujet respirent la modération et l'impartialité, et annoncent une connoissance du monde et de la cour qui durent faire regretter dans la suite au cardinal de Noailles de n'avoir pas suivi les conseils d'une amie aussi éclairée et aussi dévouée.

« Que vous manque-t-il [1], Monseigneur, pour » travailler utilement? Il n'y a contre vous qu'un » soupçon; et ce soupçon, est-il si impossible de » l'effacer? Tout ce qu'on dit contre vous se réduit à la protection secrète que vous accordez » au parti janséniste; personne ne vous accuse » de l'être. Voudriez-vous être plus long-temps » le chef et le martyr d'un corps dont vous rougiriez d'être membre? Ne leverez-vous pas cet » obstacle, le seul qui nuise au bien auquel vous » paroissez destiné? Quant aux moyens, vous les » connoissez mieux que moi. On ne vous accuse » point d'être quiétiste, ni tous ceux qui vous » environnent; pourquoi ne vous laverez-vous pas » aussi bien du soupçon de jansénisme? Jamais » les Jésuites n'ont été plus foibles qu'ils le sont; » le père de la Chaise n'ose parler, leurs meilleurs amis en ont pitié; ils n'ont de pouvoir » que dans leur collége; je le vois souvent; je » vois la force que vous auriez si ce nuage de » jansénisme pouvoit enfin se dissiper. On est » averti que vous avez des commerces directs et » indirects à Rome avec des gens qui y ont été » les plus acharnés pour Jansénius et contre le » Roi [1]. Croyez, Monseigneur, que tout lui revient, et qu'il n'a aucun tort de vous soupçonner. Ce n'est point sur les discours de votre » père la Chaise; le bonhomme encore un coup » n'a nul crédit. On (le Roi) est prévenu d'estime pour vous; on croit votre vertu sincère; » on la regarde avec respect; on me permet même » de vous donner les avis que je vous donne sur » vos commerces à Rome : grande marque de considération pour vous... Pardonnez-moi, Monseigneur, mes libertés; vous en voyez la cause : » j'aime le Roi; j'aime le bien public; j'aime » votre personne; voilà ce qui me rend si sensible; je mourrai apparemment avant vous; je » voudrois, en mourant, laisser le roi entre vos » mains. »

Soit par foiblesse de caractère, soit par un penchant trop marqué pour un parti qui cherchoit à le flatter, le cardinal négligea malheureusement de suivre des conseils aussi conformes à la raison qu'à son intérêt personnel. Il semble qu'il auroit dû les accueillir avec d'autant plus de confiance, qu'il ne pouvoit pas plus se méprendre sur la véritable affection de l'amie qui les lui donnoit, que sur l'appui qu'il devoit attendre de son crédit et de sa faveur. D'ailleurs la marche que madame de Maintenon lui traçoit étoit dictée par les convenances mêmes du caractère dont il étoit revêtu et de la place qu'il occupoit; il ne pouvoit en résulter que les plus grands avantages pour la tranquillité de l'Eglise et pour le succès de son administration ecclésiastique. Elle ne lui proposoit point de se livrer à un parti préférablement à l'autre; elle se bornoit à désirer qu'il parût s'éloigner de celui vers lequel on le soupçonnoit d'être un peu trop entraîné; c'est ce qu'elle lui fait encore entendre dans une autre lettre [2].

« On ne vous propose point de violences contre » eux; il n'en faut jamais que contre ceux qui » refusent hautement de se soumettre à ce qu'une » autorité légitime a décidé. Quant aux autres, » il faut, Monseigneur, les ramener par la douceur et le bon exemple. Vous pouvez leur montrer avec une doctrine pure cette morale sévère » dont ils aiment à se parer, et qui met dans » leur parti plusieurs personnes qui cherchent » Dieu et qui ignorent qu'il n'est jamais dans les » cabales. Je donnerois de mon sang pour entendre dire : M. le cardinal est bien décidé » contre les Jansénistes. Je voudrois que vous

[1] Lettre du 17 février 1701.

[1] Dans les affaires de *la Régale*. — [2] La même au même, 24 octobre 1708.

» puissiez voir l'uniformité des soupçons sur vous, » depuis les prélats jusqu'aux plus petites reli- » gieuses. M. le cardinal n'est point janséniste, » mais il les ménage; M. le cardinal n'est point » janséniste, mais il est obsédé par eux; M. le » cardinal n'est point janséniste dans le fond, » mais son inclination est pour la cabale; M. le » cardinal n'est point janséniste, mais ils se parent » de lui, quoique dans le cœur ils en soient très- » mécontens. Voilà, Monseigneur, ce que j'en- » tends dire tous les jours, et qui me perce le » cœur. Ce qui me console, c'est que je n'ai pas » encore trouvé une personne qui vous accuse de » jansénisme, ni aucune qui vous blâme de n'être » point hautement déclaré contre eux. »

Le cardinal ne manquoit pas, comme il arrive toujours, d'attribuer les dispositions de madame de Maintenon aux préventions qu'on cherchoit à lui inspirer contre lui; et il accusoit l'évêque de Chartres d'alarmer madame de Maintenon par des inquiétudes exagérées : c'étoit ce même évêque de Chartres si long-temps uni avec Bossuet et le cardinal de Noailles contre Fénelon. « Le jansé- » nisme, dit le chancelier d'Aguesseau, avoit divisé » ce fameux triumvirat que le quiétisme avoit » formé ». Il est vrai que l'évêque de Chartres voyoit avec peine le cardinal de Noailles exposer l'Eglise de France, par une conduite équivoque et des mesures indiscrètes, à voir renaître des troubles heureusement assoupis depuis trente-quatre ans. Ce prélat avoit été surtout affligé de voir son métropolitain donner dans un mandement public les éloges les plus pompeux à l'ouvrage d'un écrivain connu et signalé par son déchaînement contre les décisions de l'Eglise. Cependant, par égard pour la personne et la dignité du cardinal, il n'avoit pas cru devoir flétrir par une censure publique le livre du père Quesnel; il s'étoit borné à s'expliquer de vive voix sur les erreurs qu'il lui reprochoit, et à en interdire la lecture à quelques communautés religieuses de son diocèse. Lorsque dans la suite Rome condamna (en 1708), par un décret, le livre des *Réflexions morales*, l'évêque de Chartres avoit invité le cardinal de Noailles, avec les plus tendres instances, à prévenir les troubles et les orages qui s'élevoient de toutes parts, par quelque témoignage propre à calmer les inquiétudes de ses collègues.

Sans doute le cardinal laissa entrevoir assez maladroitement à madame de Maintenon qu'il n'attribuoit ses avis et ses opinions qu'à l'influence de l'évêque de Chartres; elle lui répondit avec autant d'esprit que de goût et de mesure [1] : « Je » ne me défends pas, Monseigneur, d'avoir beau- » coup d'estime pour M. l'évêque de Chartres; » *mais j'étois capable d'avoir des opinions par* » *moi-même avant de le connoître, et il ne m'a* » *point ôté cette capacité depuis que je l'ai connu.* » Plût à Dieu que lui seul trouvât que vous mé- » nagez trop le parti! je pourrois le soupçonner » de vouloir aller un peu trop loin; et quand vous » penseriez différemment là-dessus, ce ne seroit » pas une raison pour rompre une ancienne » amitié. »

[1] La même au même, 19 janvier 1704.

Cependant, affligée de voir se rompre des liens qu'elle avoit pris plaisir elle-même à former, et qui avoient si long-temps uni les deux prélats qu'elle aimoit et qu'elle estimoit le plus, madame de Maintenon écrivit au cardinal de Noailles une lettre qui auroit dû le toucher, si ce prélat, dont on vantoit avec raison la douceur habituelle, n'eût pas eu cette espèce de tenacité et d'entêtement qu'on observe quelquefois dans les caractères doux et modérés. La douceur et l'égalité, qui ont tant de charmes dans la société, ne seroient-elles donc souvent qu'une certaine complaisance dans les expressions et une habitude que donne l'usage du monde dans le commerce de la vie, sans avoir le pouvoir de faire fléchir nos sentimens et nos opinions.

« Le malheur que l'évêque de Chartres a eu » d'encourir votre disgrâce est public [1], Monsei- » gneur; il en est plus touché que je ne l'aurois » pu croire de sa sainteté; mais la cause qu'on » en dit fait encore contre vous. Ne demeurez point » pour lui, même comme vous êtes, Monsei- » gneur; c'est l'homme du monde qui vous ho- » nore, respecte et aime le plus; j'en ai des preuves » convaincantes, et vous le savez bien. Je ne puis » voir d'autre cause de votre éloignement pour » lui, que sa vivacité contre le jansénisme, et » cette cause m'affligeroit plus pour vous que pour » lui. Croyez, Monseigneur, que c'est le zèle que » j'ai pour vous qui me fait parler avec tant de » liberté. Au nom de Dieu, revenez pour ce saint » évêque; je sais ce qu'il pense pour vous : je suis » un témoin bien instruit; je ne puis le regarder » comme brouillé avec vous, sans vous accuser » d'injustice. Raccommodez-vous donc, je vous en » conjure, quand ce ne seroit que pour l'amour » de moi. Il est difficile d'être plus injuste que vous » l'êtes envers lui; il ignore souvent les choses » dont vous l'accusez. Vous savez très-bien que » c'est un saint et un saint très-doux, malgré cette » bile et atrabile dont vous faites de si tristes » portraits. »

Mais elle ne put réussir à trouver dans le cardinal de Noailles cette condescendance qu'une amie et une bienfaitrice, telle que madame de Maintenon, devoit naturellement attendre de sa part. Son inflexibilité dans une affaire de simples procédés, et où sa religion n'étoit point intéressée, fait assez connoître qu'il n'étoit pas tout-à-fait exempt des préventions et de l'entêtement que ses adversaires lui ont reprochés.

Madame de Maintenon regretta peut-être en cette circonstance d'avoir trop légèrement sacrifié ses premiers sentimens pour Fénelon, et d'en être si mal récompensée par celui en qui elle avoit transporté sa confiance et son affection [2]. Elle reconnut plus que jamais la fragilité de toutes ces amitiés humaines qui donnent si rarement le bonheur qu'elles semblent promettre. Cette triste conviction n'étoit que trop propre à entretenir en elle cet ennui et ce dégoût de la vie qu'elle laisse apercevoir dans un grand nombre de ses lettres.

[1] La même au même, 24 octobre 1704. — [2] Elle écrivoit au duc de Noailles : « M. le cardinal de Noailles et moi, nous » nous brouillons tous les jours de plus en plus; il fait des » injustices à un de mes amis, qui me revolteroient s'il les » faisoit à un de mes laquais. »

« Vous ne doutez pas [1], Monseigneur, que je » ne vous sois attachée toute ma vie ; elle ne du- » rera pas long-temps, et bientôt la mort va me » dérober au présent qui m'attriste et à l'avenir » qui m'effraie. J'ai passé mes jours dans les plai- » sirs et dans les larmes ; j'aurois pu être heureuse » si j'avois moins compté sur les hommes : ce n'est » point un reproche, Monseigneur ; c'est une con- » solation que je cherche auprès de vous, en vous » montrant la source de mes peines. »

VIII.

Mort du P. de la Chaise et de l'évêque de Chartres.

Le cardinal de Noailles se crut sans doute supérieur à tous ses adversaires, lorsqu'il se vit délivré, dans le cours d'une seule et même année, des deux hommes dont il redoutoit le plus l'ascendant auprès du Roi et de madame de Maintenon. Le père de la Chaise mourut au mois de janvier, et l'évêque de Chartres au mois de septembre 1709 ; mais les évènemens lui montrèrent que ce qu'il regardoit comme un avantage étoit un véritable malheur pour lui. Quelque affligé qu'eût été l'évêque de Chartres, de voir le cardinal de Noailles se rendre l'instrument trop docile des intrigues d'un parti qu'il ne savoit ni gouverner ni réprimer, il respectoit sa piété, il honoroit ses mœurs, et il étoit capable de manquer aux égards que méritoient son rang et sa dignité. Le père de la Chaise étoit peut-être encore plus doux et plus modéré ; et quoiqu'il eût vu sans doute avec peine le cardinal de Noailles arriver à l'archevêché de Paris sans son influence et malgré son vœu secret, il s'étoit borné, sans jamais l'attaquer personnellement, à se défendre lui-même contre l'ascendant que le nouvel archevêque de Paris, appuyé de madame de Maintenon, pouvoit prétendre auprès du Roi. La maladresse du cardinal l'avoit servi plus utilement à cet égard, que tous les ménagemens de sa prudence ; mais il eut pour successeur, dans la place de confesseur du Roi, un homme d'un caractère bien différent.

IX.

Caractère du P. Letellier. — Conduite imprudente du cardinal de Noailles.

Tous les mémoires du temps se sont exprimés sur le père Letellier avec une telle sévérité, qu'il est bien difficile de ne pas croire qu'il a mérité, au moins en partie, les reproches qu'on a faits à son caractère. Cependant il faut qu'il n'eut aucune part aux premiers coups qu'on porta directement contre le cardinal de Noailles. L'ouvrage du père Quesnel, que ce prélat avoit approuvé, et qui fut la cause de toutes les traverses qu'il eut à essuyer, avoit été condamné à Rome dès le 14 juillet 1708, et le P. Letellier n'étoit point encore en place.

Les plaintes qui avoient déjà été portées contre ce livre par plusieurs évêques, et le décret de Rome, auroient dû inviter le cardinal à donner quelques explications sur l'approbation dont il avoit honoré cet ouvrage. Sans doute le décret de Rome ne lui imposoit à cet égard aucune obligation formelle, puisqu'il n'étoit revêtu d'aucune des formes ecclésiastiques et civiles, nécessaires pour lui imprimer le caractère d'un jugement canonique et régulier ; mais il suffisoit pour lui inspirer au moins quelques précautions de sagesse et de convenance capables de rassurer ses véritables amis et de désarmer la malveillance de ses ennemis. En donnant des éloges aux sentimens de piété qui régnoient dans une grande partie de l'ouvrage, le cardinal de Noailles ne s'étoit en aucune manière rendu garant des erreurs ou des opinions hasardées qu'un examen plus sévère avoit pu laisser apercevoir, et que les principes bien connus de l'auteur pouvoient rendre plus suspectes et plus dangereuses. Cette seule démarche auroit suffi pour justifier ses sentiments personnels, le préserver de tous soupçons, et garantir à jamais sa tranquillité et celle de l'Eglise de France. Mais on a déjà pu observer que ce prélat, avec des vertus et des qualités infiniment estimables, avoit ce mélange d'entêtement et de foiblesse, apanage trop ordinaire des caractères plus recommandables par la droiture des sentimens et des intentions, que par la rectitude et l'étendue des idées ; il consuma tout son épiscopat dans des discussions où il se voyoit sans cesse obligé de reculer pour s'être trop imprudemment avancé, et dans lesquelles il finissoit par mécontenter également tous les partis. Ce n'est pas sans raison que le chancelier d'Aguesseau le représente « comme un homme [1] accoutumé à » combattre en fuyant, et qui a plus fait dans sa » vie de belles retraites que de belles défenses. »

X.

D'un écrit de Bossuet sur les Réflexions morales du père Quesnel.

Il crut se mettre à l'abri de tout reproche, en se couvrant du grand nom de Bossuet ; mais une si grande autorité, quelque imposante qu'elle fût, ne pouvoit le défendre qu'en supposant qu'elle parlât clairement en sa faveur.

Il est certain qu'à l'époque où parut le *Problème ecclésiastique* (en 1699), le cardinal de Noailles, un peu embarrassé des contradictions qu'on lui reprochoit au sujet de l'approbation donnée au livre des *Réflexions morales*, avoit appelé Bossuet à son secours : on étoit alors occupé à préparer une nouvelle édition de ce livre. Le cardinal et les partisans du père Quesnel se trouvoient donc également intéressés à repousser les accusations qui déjà commençoient à s'élever contre la doctrine des *Réflexions morales* ; d'ailleurs il s'étoit imprudemment engagé à autoriser cette nouvelle édition par un mandement. On ne pouvoit guère justifier l'approbateur qu'en excusant l'auteur, et en adoucissant ses expressions autant qu'une matière aussi délicate pouvoit le permettre. Ce fut dans cet esprit que Bossuet écrivit l'espèce de mémoire dont il est ici question ; et si on le lit avec attention, on observera qu'il

[1] La même au même, 31 décembre 1711.

[1] Mémoires du chancelier d'Aguesseau.

s'y étoit bien plus occupé de la justification du cardinal que de celle du père Quesnel. On remarquera aussi qu'il n'avoit jamais eu l'intention de le faire paroître sous son nom, mais sous celui des *théologiens* chargés de l'examen du livre ; il n'avoit même consenti à se charger de cette pénible tâche qu'à certaines conditions. Bossuet composa donc un *Avertissement*, qui ne devoit être placé à la tête de la nouvelle édition, qu'après qu'on auroit changé ou corrigé cent vingt propositions du texte qui lui paraissoient les plus répréhensibles; il cherchoit ensuite à donner une interprétation favorable à un grand nombre d'autres propositions qui lui parurent seulement équivoques et avoir besoin d'explication ; mais un pareil travail, qui devoit être regardé plutôt comme une censure que comme une approbation, ne pouvoit convenir aux vues des partisans du livre et de l'auteur. On fit donc paroître l'édition de 1699, et on se garda bien d'y insérer l'*Avertissement* qu'on avoit demandé avec tant d'empressement à Bossuet [1]. Une infidélité aussi remarquable éclaira Bossuet sur les motifs peu sincères qui avoient inspiré la demande qu'on lui avoit faite ; des témoignages irrécusables ont ensuite fait connoître que ce prélat, pendant les quatre années qu'il survécut encore, s'étoit hautement expliqué contre la doctrine du livre tel qu'on l'avoit fait paroître, sans le soumettre aux nombreuses corrections qu'il avoit exigées [2].

Bossuet avoit laissé parmi ses papiers un projet d'*Avertissement* comme un travail imparfait et inutile ; ce ne fut que quelques années après sa mort, qu'un ami ardent du père Quesnel, alors exilé à Meaux, parvint à s'en procurer une copie, et le fit imprimer à Tournai, sous le titre frauduleux de *Justification du Livre des Réflexions morales, par feu M. Bossuet, évêque de Meaux.*

Tel étoit le retranchement si facile à renverser, que le cardinal de Noailles prétendoit opposer aux attaques dont il étoit menacé; mais il eut bientôt lieu de reconnoître qu'une si foible défense ne pouvoit ni le garantir ni le justifier.

Un incident imprévu, auquel il attacha beaucoup d'importance, l'entraîna tout-à-coup dans une suite de fausses démarches qui empoisonnèrent le reste de sa vie. On doit en effet remarquer que ce fut le cardinal de Noailles lui-même qui provoqua en quelque sorte la constitution *Unigenitus* par l'espèce d'irritation avec laquelle il s'engagea dans une discussion particulière, qu'il lui eût été facile d'étouffer ou de concilier dans son origine.

[1] On ne peut guere douter que Bossuet n'eût suffisamment prémuni le cardinal de Noailles contre le danger auquel il s'exposoit s'il donnoit son approbation à cette nouvelle édition; car, malgré sa foiblesse naturelle, et malgré l'espèce d'engagement qu'il avoit pris, le cardinal se refusa à autoriser l'édition de 1699 par un mandement, ce qu'il eut bien soin de faire remarquer dans la suite. — [2] Madame de Maintenon déclara dans la suite à M. le duc de Bourgogne, devenu dauphin, « que Bossuet lui avoit dit à elle-même plusieurs fois » que le nouveau Testament du père Quesnel étoit tellement » infecté de jansénisme, qu'il n'étoit pas susceptible de cor- » rection. » (Manuscrits.)

XI.

Affaires des évêques de la Rochelle et de Luçon.

Les évêques de la Rochelle [1] et de Luçon [2] publièrent, en 1711, une Instruction pastorale qu'ils avoient rédigée en commun, et datée du 15 juillet 1710. Cette instruction pastorale condamnoit le livre des *Réflexions morales* du père Quesnel, comme renfermant et renouvelant les erreurs de Jansénius ; elle développoit avec beaucoup d'étendue les questions controversées, et formoit une espèce de traité dogmatique sur la grâce.

Aussitôt que cette Instruction pastorale eut été imprimée et publiée à la Rochelle, l'imprimeur de la Rochelle en adressa, selon l'usage, un grand nombre d'exemplaires à son correspondant de Paris. Celui-ci, moins attentif aux convenances qu'à des calculs d'intérêt, fit annoncer cet ouvrage par une multitude d'affiches placardées dans toutes les places et à tous les coins des rues ; on crut surtout remarquer une espèce d'affectation à étendre ces affiches jusqu'aux portes et aux cours de l'archevêché. Le mandement des deux évêques portoit la condamnation d'un ouvrage anciennement approuvé par le cardinal de Noailles, et rien en effet ne devoit paroître plus choquant et plus contraire à toutes les bienséances que cette affectation insultante, en supposant qu'elle eût été préméditée. Les deux évêques ont toujours protesté qu'ils n'avoient eu aucune part à un procédé aussi inexcusable ; peut-être eût-il été de la dignité du cardinal de se contenter d'un pareil désaveu. Le cardinal de Noailles avoit reçu en cette circonstance, des principaux corps de son diocèse, des témoignages d'attachement, d'estime et d'intérêt qui devoient le consoler d'une injure qui retomboit toute entière sur ses adversaires, parce que, dans la première effervescence de cette affaire, on les avoit présumés coupables. Il ne tenoit qu'à lui de conserver tout l'avantage d'une position aussi heureuse ; la malveillance l'avoit servi bien plus utilement que sa propre habileté ; mais il étoit de la destinée du cardinal de Noailles de se nuire à lui-même, malgré la fortune qui s'étoit plu constamment à le favoriser. Il s'aigrissoit facilement ; on réussit à l'aigrir encore davantage. Les deux évêques avoient leurs neveux au séminaire de Saint-Sulpice ; il les soupçonna assez légèrement d'avoir fait placer ces affiches qui l'avoient si vivement choqué.

En vain le supérieur du séminaire lui attesta de la manière la plus formelle, que ces deux ecclésiastiques, placés immédiatement sous ses yeux et sous sa surveillance continuelle, n'avoient et ne pouvoient avoir aucune part à ces affiches qui avoient excité tant de rumeur et de scandale. Le cardinal fut inflexible. Dans un premier mouvement de vivacité, et par un abus peu honorable de son autorité, il ordonna au supérieur général de Saint-Sulpice de les renvoyer de son séminaire,

[1] Etienne de Champflour, nommé à l'évêché de la Rochelle en 1702. — [2] Jean-François de Valderie de Lescure, nommé à l'évêché de Luçon en 1699.

quoiqu'ils y vécussent avec édification. Une démarche si peu digne de son rang, lui fit un tort extrême. Fénelon observoit avec raison, « que les » séminaires étant considérés comme des écoles » publiques, on ne doit en chasser que ceux qui » ont mérité personnellement une punition aussi » honteuse [1]. » Les deux évêques, blessés à leur tour dans la personne de leurs neveux, écrivirent au Roi pour lui porter directement leurs plaintes de la conduite du cardinal à leur égard. Ils avoient évité, dans leur Instruction pastorale, de jeter le moindre soupçon sur les sentimens de ce prélat; ils s'étoient bornés à condamner un ouvrage déjà condamné par le Pape et par plusieurs évêques de France; mais ils s'abandonnèrent, dans leur lettre au Roi, à toute la vivacité d'un ressentiment peut-être excessif. « Ils y parloient ouver- » tement du cardinal de Noailles comme d'un fau- » teur des novateurs et des hérétiques; ils disoient » que les nouveautés en matière de religion n'ont » jamais prévalu dans les États, qu'autant qu'elles » ont été appuyées par des évêques puissans et re- » doutables à leurs confrères, et que les plus » grands maux de l'Église, sous les empereurs » chrétiens, sont venus des évêques des villes » impériales, qui abusoient de l'autorité que cette » place leur donnoit [2]. » Cette lettre devint bientôt publique sans leur consentement et sans leur participation; ils avoient gardé le plus profond secret sur cette démarche. En adressant leur lettre pour le Roi au secrétaire d'état du département, ils s'étoient bornés, selon l'usage, à en envoyer une copie à M. de la Vrillière, et ce fut probablement par l'infidélité ou l'indiscrétion des bureaux du ministre que la lettre devint publique. Le cardinal pouvoit encore tourner à son avantage cette nouvelle attaque de ses adversaires; la lettre des deux évêques au Roi avoit été presque universellement improuvée; une dénonciation aussi éclatante, portée jusqu'au trône contre un cardinal respecté et respectable par ses vertus et par ses mœurs, avoit soulevé tout Paris et toute la Cour contre ses détracteurs. Quelque recommandables que fussent les deux évêques par leurs vertus épiscopales, par leur charité et par la régularité édifiante avec laquelle ils gouvernoient leurs diocèses, ils étoient presqu'inconnus; ils n'avoient aucun crédit ni aucun appui à la cour par leurs parens et leurs amis, et ne pouvoient lutter qu'avec un extrême désavantage contre un cardinal archevêque de la capitale, environné d'une famille puissante, qui avoit des relations directes et habituelles avec le Roi, et qui empruntoit encore plus de force de la toute-puissante amitié de madame de Maintenon. Mais, comme nous l'avons déjà dit, le cardinal de Noailles avoit toujours le malheur de tourner contre lui-même tout ce que le bonheur des circonstances pouvoit lui offrir de plus favorable. Il rendit une ordonnance [3] contre l'Instruction pastorale des évêques de la Rochelle et de Luçon; il défendoit de la lire et de la distribuer, et il y dénonçoit des maximes d'une morale relâchée et des erreurs déjà condamnées dans Baïus et dans Jansénius. Cette accusation inattendue étonna un peu le public, qui ne pouvoit comprendre comment un ouvrage qui avoit eu évidemment pour objet de proscrire avec sévérité tout ce qui ressembloit à la doctrine de Baïus et de Jansénius, se trouvoit lui-même infecté des erreurs qu'on lui reprochoit. Seroit-il permis de croire que les conseillers du cardinal, soupçonnés eux-mêmes d'être un peu trop favorables aux nouvelles opinions, avoient voulu faire entendre qu'il étoit facile de trouver du jansénisme dans les livres les plus opposés au jansénisme.

Par un ménagement apparent, le cardinal vouloit bien supposer que l'Instruction pastorale qui portoit le nom des deux évêques, ne leur appartenoit pas, et leur étoit faussement attribuée. A la faveur de cette fiction, il s'étoit abandonné avec plus de liberté à la satisfaction de censurer l'ouvrage, et il évitoit le reproche d'exercer des actes de juridiction, sur des actes émanés d'une juridiction indépendante de la sienne.

Ce point de controverse sur l'étendue et les bornes de la juridiction respective des évêques, donna lieu à quelques écrits où il étoit facile, comme il arrive toujours en ces matières, d'opposer des faits à des faits, des autorités à des autorités, des principes à des raisonnemens, et des raisonnemens à des principes. La discipline ecclésiastique ayant été en partie l'ouvrage du temps et des circonstances, ayant été successivement établie par des lois particulières et des convenances locales, le défaut d'une loi première et universelle n'a jamais permis de fixer avec une exacte précision la nature et les limites de toutes les juridictions. Les changemens et les variations qu'elles ont éprouvés laissent un vaste champ aux prétentions des autorités et aux savantes recherches des critiques, qui fournissent également des armes pour attaquer et se défendre.

XII.

Nouvelles imprudences du cardinal de Noailles.

Quoi qu'il en soit, l'ordonnance du cardinal de Noailles contre ses deux collègues leur donna tout-à-coup pour auxiliaires la plus grande partie des évêques de France, qui crurent voir dans cette entreprise une atteinte à leurs droits; elle fut même mal accueillie à la cour, et madame de Maintenon ne le dissimula pas à ce prélat, malgré toute son affection pour lui.

« La lettre des évêques est insoutenable, lui » écrivoit-elle [1]; vous devez venir recevoir la ré- » ponse du Roi sur la réparation que vous de- » mandez, et dans l'intervalle vous faites un man- » dement. On disoit tout haut dans le salon de » Marly, que jusque-là vous faisiez pitié, mais » qu'on ne pouvoit plus vous excuser. J'avois déjà » vu votre mandement, et je croyois de bonne foi » qu'il ménageoit les évêques; on se moque de » moi, et l'on prétend qu'ils en seront très- » offensés. » Le Roi, en effet, qui avoit paru d'abord très-disposé à rendre justice au cardinal, fut

[1] Lettre au duc de Chevreuse, 16 mars 1711. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 336. — [2] *Ibid.*, p. 695. — [3] En date du 28 avril 1711.

[1] Lettre de madame de Maintenon au cardinal de Noailles, 1711.

si blessé de ce défaut de confiance en son équité et en sa bonne volonté, qu'il lui fit écrire, « que » puisqu'il s'étoit rendu justice à lui-même, il » pouvoit se dispenser de venir à Marly. »

Si l'on veut voir jusqu'à quel point le cardinal s'étoit mis lui-même hors de toute mesure et s'abandonnoit indiscrètement aux sentimens d'aigreur que des amis dangereux cherchoient à entretenir dans son cœur, il suffira de lire ce fragment d'une de ses lettres à madame de Maintenon [1] : « Est-il juste, que tandis que *les plus » vils de tous les prélats* font des mandemens, un » archevêque de Paris n'ait pas le droit d'en faire. » Il est affligeant de trouver de pareilles expressions sous la plume d'un prélat aussi pieux, et qu'elles portent sur d'autres prélats dont il pouvoit avoir à se plaindre, mais dont personne ne contestoit la piété, et qui, dans leurs démarches même les moins agréables pour le cardinal, pouvoient être accusés d'un excès de zèle, mais n'avoient jamais été soupçonnés d'aucune vue d'intérêt ou d'ambition.

Telle étoit la fâcheuse position où il s'étoit mis, qu'il ne faisoit plus qu'obéir malgré lui au mouvement qu'on lui imprimoit. C'est ce que Fénelon exprime énergiquement en peu de mots [2]. « Le » parti qui le gouverne le flatte de vaines espé- » rances de réputation et d'autorité plus grande. » Le parti aime mieux compromettre son protec- » teur que de s'en voir abandonné. »

XIII.

Lettres interceptées.

Mais la malveillance même de ses ennemis offrit tout-à-coup au cardinal de Noailles une occasion inespérée de réparer toutes ses maladresses, de justifier tous ses procédés, et de produire au grand jour les manœuvres ténébreuses dont on osoit se permettre l'usage pour le décrier, ou du moins pour exagérer ses torts.

On n'a jamais su exactement comment on étoit parvenu à faire tomber entre les mains du cardinal de Noailles un paquet ouvert, qui renfermoit des lettres que l'abbé Bochart de Saron écrivoit à son oncle l'évêque de Clermont [3] ; il lui mandoit qu'à la suite d'une conférence qu'il avoit eue avec le père Letellier, il étoit convenu de lui adresser le modèle d'une lettre au Roi, qu'il lui proposoit de signer, et qui renfermoit les plaintes les plus fortes de la conduite du cardinal envers les évêques de la Rochelle et de Luçon ; à cette lettre étoit joint le modèle d'un mandement, qu'il l'invitoit également à signer, et qui condamnoit le livre du père Quesnel. L'abbé Bochart prévenoit en même temps son oncle qu'un grand nombre d'autres évêques se disposoient à publier des mandemens rédigés dans le même esprit, et que le confesseur du Roi prèteroit tout son appui à ce mouvement général du corps épiscopal.

Le cardinal de Noailles se hâta d'envoyer toutes ces pièces au Roi et à M. le duc de Bourgogne, alors dauphin, et qui étoit chargé d'accommoder la querelle de ce prélat avec les deux évêques. Elles firent la plus profonde impression sur l'esprit de ces deux princes ; et il n'est pas douteux que, s'il eût bien voulu s'en reposer sur leur équité et en attendre les effets, il n'eût obtenu la justice la plus éclatante.

Ses ennemis consternés s'attendoient à tout, et ses amis annonçoient hautement que le renvoi du père Letellier paroissoit être la moindre satisfaction qu'on pût accorder à un cardinal, à un archevêque de Paris si cruellement outragé.

On ne concevra jamais comment ce prélat, qui étoit à portée de recevoir de madame de Maintenon les conseils les plus utiles et les plus convenables à sa position, préféroit toujours de s'abandonner aux inspirations aveugles du parti qui l'obsédoit. Sans attendre la satisfaction qui lui étoit due, et qu'on étoit prêt à lui rendre, il hasarda la démarche la plus propre à blesser les sentimens du Roi, et il eut le tort de donner à un acte de son autorité épiscopale toutes les formes d'une vengeance personnelle ; il retira tout-à-coup les pouvoirs à la plupart des Jésuites qui exerçoient le ministère dans le diocèse de Paris, et il allégua pour motif d'une interdiction aussi subite et aussi éclatante, « *qu'ils enseignoient une » mauvaise doctrine, et qu'ils soulevoient le trou- » peau contre le pasteur.* »

Mais comme l'observe Fénelon dans un mémoire particulier que nous avons parmi ses manuscrits, et comme l'observoient avec Fénelon un très-grand nombre de personnes entièrement désintéressées dans ces tristes débats [1] : « Comment » se faisoit-il que cette *mauvaise doctrine* n'eût » point empêché le cardinal de Noailles de confier » des pouvoirs aux Jésuites depuis plus de trente » ans ; *et s'ils soulevoient le troupeau contre le » pasteur*, une accusation aussi grave exigeoit des » preuves, d'autant plus faciles à recueillir, » qu'une pareille tentative supposoit nécessaire- » ment des actions, des discours ou des écrits » qu'une information juridique ou du moins une » manifestation publique pouvoit mettre au grand » jour. » Le cardinal ne pouvoit prétendre qu'un reste de ménagement pour un corps religieux lui commandât cette réserve ; l'accusation et la punition étoient publiques, les preuves seules ne l'étoient pas.

XIV.

Lettre de madame de Maintenon au cardinal de Noailles.

Au reste, ce n'étoit pas Fénelon seul dont le témoignage pourroit paroître suspect, c'étoient les amis les plus sincères du cardinal de Noailles qui lui reprochoient l'inconséquence et l'imprudence de sa conduite. Madame de Maintenon, qui assurément n'aimoit pas les Jésuites, lui écrivoit : « Vous ne vous tromperez jamais, Monseigneur, » sur ce que vous appelez mes bontés ; je ne puis » jamais cesser de respecter mon archevêque,

[1] Lettre du cardinal de Noailles à madame de Maintenon, 1er mai 1711. — [2] Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 7 juillet 1711. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 346. — [3] François Bochart de Saron, nommé à l'évêché de Clermont en 1687, mort le 11 août 1715.

» d'estimer vos vertus, et, si je l'ose dire, d'aimer » votre personne ; mais il est vrai que tous ces » sentimens ne me donnent plus que de l'amer- » tume. Je ne répondrai point à tous les articles » de votre lettre, parce que nous les avons traités » cent fois inutilement. Il y en a un que vous ne » touchez pas, monseigneur, qui est celui des » Jésuites, que le Roi ne regarde pas comme in- » téressant votre conscience, mais comme une » pure vengeance que vous pouviez lui sacrifier, » soit que vous ayez voulu en effet vous venger ou » les punir de leur manque de respect pour vous... » Mon cœur ne peut se résoudre à vous flatter, » Monseigneur, et mon respect ne me permet pas » de m'expliquer sincèrement. Vous traitez l'affaire » des Jésuites d'affaire spirituelle, et le Roi la re- » garde comme un procédé particulier, comme » une vengeance contre des gens qui vous offen- » soient, et qui vous ont offensé en effet. C'est » le ressentiment de cette vengeance que je vou- » drois que vous lui sacrifiassiez à ce que vous lui » devez, et à l'amitié qu'il a toujours eue pour » vous. Car de dire que les Jésuites sont incapables » de confesser, *il n'est pas possible qu'ils soient de- » venus tels dans un moment ; s'ils sont dans une » intrigue contre vous, ce ne sont que quelques » particuliers, et vous faites affront à tout le corps » à qui vous faites un crime de ce qu'il se dit in- » nocent.* »

Je ne sais si l'on sera assez frappé de l'idée que ces lettres de madame de Maintenon doivent donner de la modération de Louis XIV. Cette modération étoit en lui l'admirable ouvrage de la religion. Ce prince, si puissant et si absolu, respecte dans le cardinal de Noailles l'autorité de son ministère religieux ; et dans le moment où le prélat exerce un acte de juridiction ecclésiastique qui lui cause le plus sensible chagrin, le monarque ne laisse apercevoir que le chrétien ; il oublie qu'il peut punir et se venger ; il se borne à faire intervenir le langage de l'*amitié*.

XV.

Dispositions de Fénelon à l'égard des Jésuites.

L'esprit de parti se plaît toujours à attribuer à des motifs d'intérêt ou d'ambition la conduite et les opinions des personnes qui lui sont opposées ; on ne manqua pas en conséquence de prétendre que Fénelon étoit inspiré par le désir secret de ménager le crédit des Jésuites pour faciliter son retour à la cour et aux affaires ; mais Fénelon connoissoit trop sa position personnelle, et la disposition de la cour à son égard, pour concevoir des espérances sans objet. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'une ame telle que la sienne étoit supérieure à de si viles combinaisons ; il n'ignora pas cependant ce qu'on affectoit de répandre au sujet de ses liaisons avec les Jésuites. Nous lisons parmi les lettres manuscrites qui nous restent de lui, celle qu'il écrivoit à ce sujet à l'un de ses amis. Il s'y explique avec une candeur, qui permet d'autant moins de douter de sa sincérité, qu'elle s'accorde entièrement avec tous les détails de sa conduite publique et privée. « Le » parti dira, tant qu'il lui plaira, que je me livre » aux Jésuites par politique ; c'est ce qu'ils ne » manquent jamais de dire de tous ceux qui ne » favorisent pas leur doctrine ; ils veulent que per- » sonne ne puisse parler autrement qu'eux, qu'en » trahissant sa conscience pour plaire à une so- » ciété qui a du crédit.

» Mais les personnes équitables verront sans » peine combien je suis éloigné de rechercher les » Jésuites par politique. Je suis véritablement leur » ami, comme il convient que je le sois. Je leur » fais plaisir en ce qui dépend de moi, comme je » tâche d'un autre côté d'en faire aux gens qui » sont prévenus contre eux. Ma disposition est de » vouloir obliger tout le monde, autant que mon » ministère me le permet. Mais les Jésuites ne » gouvernent rien dans mon diocèse ; ils n'ont » part à aucune affaire ; j'ai un vicariat composé » de personnes du pays qui n'ont aucune liaison » avec eux. D'ailleurs, si quelque Jésuite faisoit » dans mon diocèse quelque faute ou sur le dogme, » ou sur la morale, je serois plus à portée de le » reprendre fortement, et d'engager sa compa- » gnie à le corriger, qu'un autre évêque qui se- » roit moins bien avec eux [1]. »

Nous aimons même à voir Fénelon, malgré sa disposition favorable pour les Jésuites, les blâmer de se servir de leur crédit pour nuire au cardinal de Noailles. C'est dans les circonstances où l'esprit de parti dénature trop souvent tous les sentimens, égare les jugemens et cherche à se couvrir de motifs spécieux pour exercer des animosités personnelles, qu'on voit l'homme vraiment vertueux se montrer toujours aussi fidèle à la justice qu'à ses principes, et aussi impartial pour ses amis que pour ses ennemis.

« Je serois fâché, écrit Fénelon au duc de Che- » vreuse [2], que les Jésuites fussent la cause de la » mauvaise situation du cardinal de Noailles au- » près du Roi. On ne les a déjà que trop rendus » odieux comme des gens qui accablent tout ce » qui leur résiste ; ceci les rendroit encore plus » odieux. Les Jésuites doivent paroître humbles » et contens dans leur interdiction ; ils doivent » supplier le Roi de compter pour rien leur ré- » putation et leurs intérêts, pour ne s'attacher » qu'à la sûreté de la foi et au renversement du » parti qui est si redoutable à l'Eglise et à l'Etat ; » ce procédé leur fera honneur auprès de sa Ma- » jesté et dans le public.

» Quand le public suppose [3] qu'il ne s'agit que » du refus des pouvoirs ôtés aux Jésuites, il est » indigné de ce qu'un tel refus est la cause de la » disgrâce du cardinal ; on le regarde comme un » prélat courageux contre la cour, que les Jé- » suites oppriment par vengeance. Il faut écarter » cette querelle particulière qui n'intéresse qu'un » ordre religieux : c'est aux Jésuites à souffrir » avec patience et humilité ; rien ne peut leur » faire tant d'honneur ; ils ont besoin de montrer » combien ils sont patiens ; ils ne doivent point » souffrir que le Roi s'échauffe sur cet article.

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 681. — [2] Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 3 décembre 1711. *Ibid.*, p. 365. — [3] Du même au même, 19 décembre 1711. *Ibid.*, p. 367.

Il eût été assurément à désirer pour l'intérêt même des Jésuites, qu'ils se fussent bien pénétrés de la sagesse d'un pareil conseil, et qu'ils y eussent conformé leur conduite.

XVI.

Générosité de Fénelon envers le cardinal de Noailles.

C'étoit avec la même modération et la même impartialité que Fénelon invitoit son ami, le duc de Beauvilliers, à tendre une main secourable au cardinal de Noailles, et à oublier les sujets de plainte qu'il leur avoit donnés à l'un et à l'autre; car, par une suite de vicissitudes si ordinaires dans les cours, le duc de Beauvilliers se trouvoit en ce moment arbitre de la destinée du cardinal de Noailles sur l'affaire du jansénisme, comme le cardinal de Noailles l'avoit été de la sienne sur l'affaire du quiétisme; le Roi se proposoit de terminer, par un accommodement, la querelle de ce prélat avec les évêques de la Rochelle et de Luçon; et il avoit chargé M. le duc de Bourgogne, alors dauphin, d'en être le médiateur. Ce jeune prince s'étoit associé, dans cette commission, l'archevêque de Bordeaux [1], l'évêque de Meaux [2], le chancelier de Pontchartrain, le duc de Beauvilliers et M. Voisin [3]. Aussitôt que Fénelon fut instruit de cette disposition, il s'empressa d'inviter M. de Beauvilliers à écarter tous les souvenirs qui pouvoient lui être restés de leurs anciennes discussions, à ne voir en lui que son pasteur et non l'adversaire de l'archevêque de Cambrai; il l'avertit qu'il doit uniquement se considérer comme juge et médiateur dans une affaire pénible et délicate, et qu'en cette double qualité il doit ces égards, dont la qualité même de juge ne dispense pas, dans une contestation qu'il importoit encore plus de terminer par des voies de conciliation que par des actes d'autorité.

« Je vous prie de dire à M. de Beauvilliers, » écrit Fénelon au duc de Chevreuse [4], qu'il me » paroît qu'il doit faire des pas, dans la conjoncture présente, vers son pasteur, pour lui marquer vénération, bonne volonté et zèle, sans » entrer dans la matière; si le pasteur le presse » d'y entrer, il peut lui faire les objections de » ses parties et lui demander éclaircissement : il » faut de la douceur, des ménagemens, et enfin » de la sincérité pour éviter de la flatterie, sans » aller jusqu'à dire des vérités qui blesseroient » sans fruit : voilà ma pensée. »

Une pareille conduite étoit sans doute trop conforme aux maximes et à la droiture naturelle de M. de Beauvilliers, pour que Fénelon eût besoin de la lui tracer; mais pouvoit-il être une occasion où l'ame de Fénelon ne se montrât pas telle qu'elle étoit, douce, indulgente et supérieure à toutes les passions vulgaires.

[1] Armand Bazin de Bezons, nommé à l'archevêché de Bordeaux le 29 mars 1698. — [2] Henri de Thyard de Bissy, évêque de Meaux depuis 1704, et cardinal en 1715. — [3] Daniel-François Voisin, alors ministre de la guerre, chancelier de France en 1714, mort le 2 février 1717. — [4] Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 6 juillet 1711. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 345.

XVII.

Moyens de conciliation proposés par le duc de Bourgogne. Le cardinal de Noailles refuse d'y souscrire.

Le caractère que développa M. le duc de Bourgogne dans le cours de cette affaire, montra un digne élève de M. de Beauvilliers et de Fénelon; il mit tant de mesure dans ses procédés, tant de patience dans la discussion des faits; il manifesta des connoissances et une pénétration si étonnante dans des questions étrangères à son âge, à son état et à son rang, qu'il força, ceux mêmes qui étoient le plus prévenus contre lui, à admirer dans ce jeune prince une raison si supérieure et si prématurée. Il rendit une décision arbitrale qui, dans le premier moment, fut adoptée avec respect et reconnoissance par les deux parties, et regardée, par chacune d'elles, comme un jugement en sa faveur; bonheur bien rare dans des discussions de ce genre, où l'on avoit à se reprocher des deux côtés des procédés peu convenables [1].

Mais un des articles essentiels de cet acte de médiation portoit que le cardinal s'expliqueroit sur le livre du père Quesnel, dans une forme assez claire et assez authentique pour faire connoître au public qu'il en improuvoit la doctrine. Un malheureux point d'honneur ne lui permit point de se conformer à cette disposition avec l'empressement et la facilité que l'on désiroit; il lui en coûtoit de rétracter les éloges qu'il avoit donnés ou qu'on avoit donnés sous son nom à cet ouvrage : cependant un pareil désaveu n'est pas toujours une contradiction avec soi-même

L'histoire ecclésiastique offre un grand nombre d'exemples de jugemens portés contre des livres qui avoient été long-temps accueillis avec faveur. Une pareille considération ne pouvoit donc pas arrêter le cardinal de Noailles; et nous verrons en effet que, peu de temps après, il crut devoir faire de son propre mouvement ce qu'il avoit refusé de faire par condescendance.

Il est plus vraisemblable que, dans l'état d'irritation où il se trouvoit alors, il ne voulut pas accorder à ses ennemis la satisfaction de triom-

[1] Nous avons entre les mains toutes les pièces originales de cette négociation; on y trouve plusieurs lettres de la main de M. le duc de Bourgogne; elles sont une nouvelle preuve de la sagesse, des lumières et des rares connoissances qui distinguoient ce jeune prince. Les principaux articles de la décision qu'il avoit rendue, pour terminer l'affaire du cardinal de Noailles et des évêques de la Rochelle et de Luçon, portoient que le cardinal de Noailles permettroit la lecture du mandement des deux évêques, et qu'il manifesteroit par un acte public son improbation du livre du père Quesnel; que les deux évêques, de leur côté, écriroient au cardinal de Noailles une lettre de satisfaction sur celle qu'ils avoient écrite contre lui au Roi; mais cette lettre ne devoit être remise au cardinal que lorsqu'il auroit rempli les deux premières conditions. La mort imprévue du duc de Bourgogne arrêta l'exécution de ce plan, et l'âge déjà très-avancé de Louis XIV permit au cardinal de Noailles de préférer les incertitudes de l'avenir à la nécessité actuelle de remplir un engagement qu'il regardoit comme une sorte d'humiliation. Il parvint à établir une suite de négociations qui le conduisirent jusqu'à la mort de Louis XIV, et alors les choses changèrent entièrement de face.

pher de sa résistance. Il déclara à M. le duc de Bourgogne qu'il avoit besoin de temps et de réflexion pour examiner si le livre renfermoit les erreurs qu'on lui reprochoit ; il se flattoit que le cours naturel des événemens pourroit amener des changemens en sa faveur ; il étoit d'ailleurs dans son caractère de se jeter dans l'avenir pour échapper au présent ; mais les changemens qui survinrent ne servirent qu'à rendre sa position plus difficile et plus embarrassée. M. le duc de Bourgogne mourut [1], et le Roi voulut que le cardinal se décidât : il lui remit un mémoire par lequel il ne lui laissoit que l'alternative de satisfaire aux conditions prescrites par M. le duc de Bourgogne, ou de se soumettre au jugement du Pape. Il paroît même que les propositions, renfermées dans le mémoire du Roi, étoient un peu moins favorables pour le cardinal que celles dont il disoit être convenu avec le jeune prince ; le cardinal fit des observations sur ce mémoire, qui en étoient plutôt une satire qu'un examen respectueux. Le cardinal de Noailles avoit éclaté en reproches sur ce que les évêques de la Rochelle et de Luçon avoient rendu publique leur lettre au Roi : il se permit lui-même un tort bien plus grave. Les deux prélats, obligés d'employer une main intermédiaire pour faire parvenir leur lettre au Roi, ne pouvoient en effet être responsables de la publicité qu'on lui avoit donnée ; cette lettre d'ailleurs pouvoit être offensante pour le cardinal ; mais elle ne renfermoit rien que de respectueux pour le Roi. Le cardinal de Noailles, au contraire, avoit reçu, de la main du Roi lui-même, le mémoire auquel il répondoit, et il lui avoit remis directement sa réponse ; elle ne pouvoit être devenue publique que par l'indiscrétion du cardinal lui-même, et cette indiscrétion étoit une véritable offense. Cette réponse renfermoit en effet des réflexions très-choquantes pour le Roi, qu'elle représentoit comme l'instrument aveugle et passif d'une haine étrangère : on doit juger si une pareille conduite acheva d'irriter Louis XIV.

Nous avons, parmi nos manuscrits, des observations de Fénelon sur cette réponse du cardinal [2] ; elles sont sévères, mais elles paroissent justes. Toute sa conduite offroit une suite d'inconséquences et de contradictions que la malveillance de ses ennemis pouvoit faire excuser et ne pouvoit justifier.

Le cardinal de Noailles, en refusant au Roi de souscrire aux moyens de conciliation arrêtés par M. le duc de Bourgogne, avoit déclaré qu'il préféroit de s'en rapporter au jugement que le Pape porteroit sur le livre du père Quesnel, et s'engageoit formellement à s'y soumettre ; car on ne sauroit trop faire remarquer que ce fut le cardinal lui-même qui fut le premier à provoquer ce jugement du Pape, qui parut un an après, sous le titre de constitution *Unigenitus* [3].

On avoit d'abord désiré de terminer en France cette malheureuse querelle, sans recourir à l'autorité de Rome. Quelques explications simples et faciles pouvoient tirer d'embarras le cardinal sans compromettre son honneur et ses principes ; mais il lui parut moins humiliant de souscrire à la décision de son supérieur que de revenir de lui-même sur ses premières démarches. Toutes ces contradictions de l'amour-propre ne peuvent s'expliquer que par les inconséquences de l'esprit humain ; mais les suites en furent bien funestes à la tranquillité de l'Eglise et de l'Etat ; elles produisirent des discussions interminables et une guerre scandaleuse de cinquante ans.

Quelque mécontent que fût Louis XIV de la conduite et des procédés du cardinal de Noailles, il se borna à lui retirer les marques de la confiance particulière qu'il étoit dans l'habitude de lui donner. Il évita même d'ajouter à ce refroidissement le caractère d'une disgrâce publique, et toute sa famille continua à jouir à sa cour de la même faveur et de la même considération dont elle étoit depuis si long-temps en possession.

XVIII.

Tentatives de la maréchale de Noailles pour un rapprochement entre Fénelon et le cardinal.

Mais la maréchale de Noailles [1] n'étoit pas tout-à-fait exempte d'inquiétude sur les dangers qui pouvoient menacer sa famille, si les ennemis de son beau-frère savoient profiter de sa maladresse et de son obstination pour achever d'irriter le Roi, elle avoit beaucoup vu Fénelon pendant son séjour à Versailles : la disgrâce de l'archevêque de Cambrai et les événemens qui l'avoient suivie, n'avoient pas entièrement interrompu cette correspondance d'égards et d'attentions que l'usage du monde et de la cour invite à conserver, malgré les rivalités de l'ambition et de l'amour-propre. Fénelon avoit eu essentiellement à se plaindre du maréchal de Noailles qui avoit affecté de dire hautement *que Télémaque étoit un véritable crime contre le Roi*. Mais l'archevêque de Cambrai n'avoit pas cru devoir rendre la maréchale responsable des torts de son mari ; et de son côté, elle avoit profité sans affectation de toutes les occasions qui avoient pu se présenter pour lui faire

[1] Le 18 février 1712. — [2] *Corresp. de Fén.*, t. VIII, p. 71. — [3] Le cardinal de Noailles avoit en effet déclaré dans sa réponse au Roi, « que si N. S. P. le Pape jugeoit à propos » de censurer le livre du père Quesnel dans les formes, *il » recevroit sa constitution et sa censure avec tout le respect » possible ; qu'il seroit le premier à donner l'exemple d'une » parfaite soumission d'esprit et de cœur* ; qu'il se feroit une » vraie joie de profiter des instructions que Sa Sainteté auroit » données, et qu'il tiendroit à honneur de parler correcte- » ment sur des matières si délicates et si importantes..... » *Rien ne convient donc mieux que d'attendre le jugement » du Pape, auquel il sera très-soumis* ; que le Pape est son » supérieur ; *qu'il ne peut que lui être honorable de se sou- » mettre à ses décisions.* » Un des motifs que le cardinal de Noailles donnoit dans cette même réponse au Roi, pour se refuser à condamner lui-même le père Quesnel, étoit, « *qu'il » ne pouvoit le condamner sans marquer en détail les pro- » positions qu'il auroit jugées dignes de censure* ; que le Pape » travailloit actuellement à en extraire ; que s'il (le cardinal » de Noailles) en mettoit dans sa condamnation plus ou moins, « s'il en choisissoit d'autres que celles que le Pape auroit » jugées dignes de censure, *ce seroit le commettre, et donner » lieu aux esprits inquiets à de longues disputes.* »

[1] Marie-Françoise de Bournonville, fille du duc de Bournonville, gouverneur de Paris, et de Lucrèce de la Vieux-Ville ; elle avoit épousé, le 13 août 1671, Anne-Jules, duc de Noailles, maréchal de France, mort le 2 octobre 1708.

parvenir des témoignages constans de son estime; elle avoit surtout extrêmement à cœur de le réconcilier avec le cardinal, ou du moins de l'en rapprocher; mais cette réunion étoit devenue infiniment difficile; le cardinal s'étoit déclaré contre Fénelon, dans le cours de ses démêlés avec Bossuet, d'une manière trop éclatante pour qu'il n'en eût pas été blessé, et quoique ce prélat n'eût pas mis dans ses poursuites et ses écrits la même chaleur et la même amertume que Bossuet, on peut dire qu'il avoit peut-être plus contribué à accabler Fénelon par son crédit auprès de madame de Maintenon, que Bossuet même par son génie et son éloquence. Lorsque Fénelon eut été condamné, lorsque sa soumission auroit dû faire taire toutes les haines et toutes les rivalités, le cardinal de Noailles ne lui avoit pas donné le plus foible témoignage d'intérêt et de satisfaction sur une conduite si honorable pour toute l'Eglise de France. On a vu que l'évêque de Chartres, quoique associé au cardinal et à Bossuet dans leurs accusations contre le livre de l'archevêque de Cambrai, s'étoit au contraire empressé de lui exprimer son admiration et sa joie. Le cardinal s'étoit donc toujours maintenu dans la plus froide réserve à son égard, *et douze ans s'étoient écoulés sans qu'il recherchât une seule occasion de lui donner quelque marque de son souvenir.* Il sembloit au contraire *avoir recherché* toutes les occasions de soulever contre lui l'opinion publique. Nous avons rapporté comment le cardinal de Noailles avoit tenté vainement d'exciter l'assemblée du clergé de 1705 contre l'archevêque de Cambrai.

XIX.

Lettres de Fénelon à l'abbé de Salians.

Cependant les choses avoient changé de face; du sein de l'exil et de la disgrâce, Fénelon étoit parvenu à obtenir la considération la plus générale et la plus honorable. La faveur du cardinal de Noailles étoit au contraire sensiblement baissée; et le soupçon de ses liaisons avec le parti janséniste, l'avoit précipité dans une suite de fausses mesures dont il n'avoit jamais su se tirer à son avantage. La maréchale de Noailles, l'une des femmes de son temps les plus habiles dans la science de la cour, voyoit avec inquiétude s'élever un orage violent contre son beau-frère; elle avoit perdu son mari en 1708, et Fénelon s'étoit empressé de s'acquitter envers elle, d'un devoir qu'il étoit naturellement porté à lui rendre, par un véritable sentiment d'intérêt pour sa personne et par le souvenir de leurs anciennes liaisons. Elle crut cette circonstance favorable pour ménager un rapprochement entre l'archevêque de Cambrai et le cardinal de Noailles; en répondant à sa lettre, elle lui fit insinuer, par un ami commun (l'abbé de Salians), que rien ne pourroit jamais lui être plus agréable que de voir Fénelon exprimer, à son fils et à son beau-frère, ses regrets sur un malheur qui les affectoit autant qu'elle-même; Fénelon ne fit aucune difficulté d'écrire au jeune duc de Noailles une lettre de compliment sur la mort du maréchal son père; mais il ne crut pas devoir se rendre au désir de la maréchale pour ce qui concernoit le cardinal: on voit les motifs de son refus et de sa réserve dans sa réponse à l'abbé de Salians: on y reconnoît cette juste mesure de raison, de fermeté et même de fierté bien placée, qu'il savoit toujours concilier avec les égards et la politesse dus à une femme telle que la maréchale de Noailles. On remarque même, dans cette lettre [1], cette impression sensible et délicate, que l'ame de Fénelon communiquoit à tous ses écrits. « Il sied toujours bien, » aux gens en prospérité, de prévenir les autres, » mandoit Fénelon; et aux gens en disgrâce, d'être » réservés et sans empressement; en me laissant » oublier par M. le cardinal de Noailles, je ne fais » que suivre sa détermination et demeurer dans » la situation où il m'a mis à son égard. »

On voit, par une seconde lettre [2] qu'il écrivit à l'abbé de Salians, combien la maréchale et le duc de Noailles mettoient d'intérêt à ce rapprochement; ils se bornoient à désirer que Fénelon leur écrivît de manière à donner au cardinal de Noailles la facilité de lui faire quelques avances. Cette seconde tentative ne fut pas plus heureuse que la première; Fénelon vouloit « qu'en se réu- » nissant on ne laissât rien subsister d'ambigu ni » d'équivoque sur la marche qu'ils se propose- » roient l'un et l'autre de suivre dans les affaires » de la religion: la plus légère incertitude sur » un point si délicat, envenimeroit au lieu de » réunir les cœurs. Il ne comptoit pour rien tout » ce qui n'iroit qu'à des honnêtetés vagues sans » rétablir le fond. » On trouve, dans cette seconde lettre, les mêmes égards, la même dignité et ce détachement religieux de toutes les choses de la terre, si convenable à son âge et à sa situation. « Le monde ne m'est rien, mon cher abbé, et il » est trop tard pour commencer à devenir poli- » tique. Je suis vieux, infirme, désabusé des » hommes, content de mourir en paix loin de » leur agitation. »

XX.

Lettre de la maréchale de Noailles à Fénelon.

Malgré le peu de succès de ses premières tentatives, la maréchale de Noailles avoit toujours conservé un vif désir de réunir les deux prélats; mais, tant que M. le duc de Bourgogne vécut, elle s'abstint de faire de nouvelles démarches; un juste sentiment de délicatesse lui fit craindre qu'on ne les attribuât à la prévoyance de l'avenir et au désir secret de ménager à sa famille l'appui de Fénelon. Toutes ces nuances, si imperceptibles, sont plus indiquées que marquées dans la lettre qu'elle lui écrivit le 27 mai 1712; elle y laisse apercevoir, avec beaucoup d'art et de mesure, les sujets de plainte que le cardinal de Noailles pouvoit également avoir à lui reprocher; mais elle évite de trop appuyer sur des points aussi délicats, pour ne pas tourner en récriminations des

[1] Lettre du 23 novembre 1708. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 644. — [2] Du 5 janvier 1709. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 647.

explications dont elle se proposoit de faire un moyen de rapprochement.

« Je me trouve, Monseigneur [1], dans le moment » que je souhaite depuis si long-temps : je vais » profiter, avec une sincérité *flamande* [2], de la » voie de M. l'abbé de Polignac [3] pour m'expli- » pliquer avec vous sans réserve. Je commence » par avoir l'honneur de vous dire que je n'ai fait » aucun usage de vos lettres auprès de M. le car- » dinal de Noailles, quoiqu'elles dussent être suf- » fisantes pour le rendre content de vos sentimens » sur son sujet, s'il n'avoit des impressions que » je ne puis être en état de détruire sans votre » secours. Au milieu du désir démesuré que j'ai » de vous réunir, je conserve assez de prudence » et de délicatesse pour ne vouloir point vous » commettre ni l'un ni l'autre. Je connois assez » ses sentimens et le fond de son cœur pour être » assurée que je ne trouverai nulle difficulté de sa » part, quand vous m'aurez mis entre les mains » de quoi effacer l'opinion que l'on a voulu lui » donner, que vous avez été un des principaux » mobiles de toutes les mortifications qu'on cher- » che à lui donner depuis long-temps.

» On l'a assuré que vous aviez part à la dénon- » ciation [4] qui a été faite contre lui et M. de » Châlons; que vous en aviez eu aussi aux man- » demens des évêques [5]; qu'il ne s'est rien fait » sur ce sujet que de concert avec vous. Je vous » demande, Monseigneur, sur tous ces points, un » éclaircissement ou une réponse par *oui* et par » *non*, parce que je veux pouvoir affirmer en » conséquence de la réponse que vous voudrez » bien me faire.

» Il s'est mêlé bien des gens dans cette affaire, » que vous croyez peut-être de vos amis plus » qu'ils ne le sont [6]; nous démêlerions les motifs » de leur conduite dans une conversation; mais » ce ne peut être dans une lettre.

» J'ai prié M. de Chevreuse, dès le commen- » cement des lettres des deux évêques, d'entrer » dans cette affaire, sachant déjà ce qu'on avoit » dit de la dénonciation, et jugeant bien que l'on » y mêleroit votre nom. Je n'ai pu tirer de lui » que la réponse froide : *qu'il avoit d'autres af- » faires et qu'il ne savoit rien de celle-ci*. Il a » continué ce langage jusqu'au bout, quoique je » susse ce qu'il faisoit jour par jour.

» J'ai été tentée cent fois de vous écrire; mais » je n'étois pas sûre que mes avis fussent reçus en » bonne part, et je pouvois craindre que ceux qui » ne souhaitent pas notre union ne les imputas- » sent à des vues intéressées. L'objet [7] n'en sub- » siste plus pour votre malheur et le nôtre. J'en » tire l'avantage de répandre mon cœur avec vous » sans craindre d'être soupçonnée. J'aurois peut- » être dû le faire plus tôt; et si vous n'avez pas » oublié l'opinion que vous aviez de moi, vous » devez vous souvenir que je suis trop glorieuse » pour être esclave de la faveur. Vous me repro- » chiez même de trop suivre mes goûts; je ne me » suis corrigée ni de l'un ni de l'autre; j'aime » bien véritablement ce que j'aime, et je ne sache » point de bien plus doux et de plus solide dans la » vie. Si une personne pénétrée de ces sentimens » vous paroît plus digne qu'une autre d'être votre » amie, vous l'éprouverez telle jusqu'au dernier » moment de ma vie. »

Cette lettre plaçoit Fénelon dans une position très-pénible entre l'amitié qu'il avoit pour la maréchale de Noailles et la fidélité qu'il devoit à ses principes. On verra, par sa réponse, qu'il eut besoin de bien étudier et de bien ménager toutes ses expressions; il ne pouvoit être insensible à un procédé honnête, ni se montrer injuste envers une femme distinguée dont il n'avoit jamais eu qu'à se louer.

Il ne lui convenoit point d'affecter une dissimulation très-opposée à son caractère; Fénelon n'étoit point le dénonciateur de la théologie de M. Habert, que le cardinal de Noailles protégeoit; mais il est certain qu'il avoit été instruit de tous les détails de cette affaire, qui avoit acquis de l'importance, et qu'il se proposoit même d'écrire et de se montrer personnellement, s'il le falloit. Quant aux mandemens des évêques de la Rochelle et de Luçon, il est très-vrai qu'il n'en avoit eu connoissance que lorsqu'ils étoient devenus publics; mais il est également certain qu'il avoit improuvé la conduite du cardinal de Noailles à leur égard.

Enfin, il pouvoit craindre que le refus de se prêter à un rapprochement entre deux évêques, entre les deux membres de l'Eglise de France qui, à cette époque, en occupoient le premier rang dans l'opinion, par leurs vertus et leur considération, ne devînt une espèce de scandale public.

Il nous semble que Fénelon a évité heureusement dans sa réponse tous ces écueils; il répond avec franchise et vérité à toutes les interpellations de la maréchale; mais il ne se croit point obligé de sacrifier à des égards de société la liberté de ses opinions ni l'indépendance de sa conduite, surtout pour des objets qui appartenoient essentiellement à des principes de conscience et aux devoirs de son ministère.

XXI.

Réponse de Fénelon à la maréchale de Noailles, 7 juin 1712.

Ce furent sans doute ces dernières considérations qui portèrent Fénelon à se refuser à un rapprochement inutile et qui ne pouvoit jamais être ni sincère ni durable, tant que les opinions seroient aussi opposées. Il ne pouvoit être question que des égards personnels, et assurément Fénelon étoit incapable d'y manquer. Le lecteur jugera si sa réponse justifie ses procédés et ses principes.

« Je ressens, Madame [1], comme je le dois, le

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. VIII, p. 65. — [2] La maréchale de Noailles étoit de la maison de Bournonville, originaire de Flandre. — [3] Depuis cardinal de Polignac, et alors ministre plénipotentiaire du Roi, au congrès d'Utrecht, avec le maréchal d'Huxelles et M. Ménager. — [4] Il s'agissoit d'une dénonciation faite contre la *Théologie* de M. Habert, dont le cardinal de Noailles et l'évêque de Châlons son frère étoient les protecteurs. — [5] Des évêques de la Rochelle et de Luçon. — [6] La maréchale de Noailles veut indiquer les Jésuites. — [7] M. le duc de Bourgogne étoit mort le 18 février précédent (1712).

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 66.

» zèle avec lequel vous ne vous lassez point de » travailler à une œuvre digne de vous. Je suis » même honteux de répondre, avec si peu d'empressement, aux avances que vous faites vers » moi avec une bonté si prévenante. Puisque vous » le voulez absolument, je vais vous ouvrir mon » cœur sur tous les principaux articles de la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de » m'écrire ; mais je crains qu'on ne refuse de » me croire sur les faits pour le passé, et qu'on » ne s'accommode point de mes dispositions sur » l'avenir.

» 1° Quoique vous m'assuriez, Madame, *que » vous connoissez assez les sentimens de M. le cardinal et le fond de son cœur, pour être assurée » que nous ne trouverons aucune difficulté de sa » part* dans vos bons desseins, je prévois que vous » auriez de la peine à guérir son cœur à mon » égard. Vous m'apprenez *qu'on l'a assuré que je » suis un des principaux mobiles de toutes les mortifications qu'on cherche à lui donner depuis » long-temps*. Vous savez, Madame, que je ne » suis à portée *d'être le mobile* d'aucune affaire, » et que je ne suis nullement en état de procurer » des *mortifications* à un homme si accrédité. Si » j'étois à portée de le faire, personne ne le feroit » moins que moi; il seroit le premier, et, s'il » étoit possible, le seul à qui je parlerois pour lui » épargner des *mortifications*; il ne trouveroit en » moi que candeur, respect, zèle et ménagement » pour sa personne, lors même que je serois contraint de penser autrement que lui pour notre » commun ministère ; mais en l'état où je suis, je » n'apprends ce qui lui arrive que par les nouvelles publiques.

» 2° Vous m'apprenez, Madame, *qu'on l'a assuré que j'avois part à la dénonciation qui a été » faite contre lui et contre M. de Châlons*. Cette » dénonciation n'est de moi ni en tout ni en partie : le dénonciateur a pu prendre de mes écrits » quelques raisonnemens et quelques expressions ; » mais c'est de quoi je ne suis nullement responsable. Si j'avois fait un ouvrage contre M. le » cardinal de Noailles, je commencerois par m'en » déclarer ouvertement l'auteur ; comme je n'y » mettrois rien que de respectueux pour sa personne, en m'éloignant de ses sentimens pour ne » pas trahir ma conscience, je ne craindrois nullement d'y mettre mon nom. Il est vrai que j'ai » su qu'un théologien écrivoit pour dénoncer la » *Théologie* d'un docteur de Paris, nommé M. » Habert [1], que je ne connois point; mais je n'ai » jamais compris que ce qui étoit contre ce docteur pût être regardé, par M. le cardinal de » Noailles, *comme fait contre lui et contre M. de » Châlons*. J'avois cru, au contraire, qu'une dénonciation, qui demandoit justice, contre M. » Habert, à ces deux juges, n'étoit nullement » faite contre eux. En effet, pourquoi M. le cardinal de Noailles voudroit-il se confondre avec » M. Habert, et adopter un livre qu'il n'a ni fait » ni approuvé? J'avoue que ce livre me paroît » très-dangereux : je n'y trouve que le système de » Jansénius avec des radoucissemens imaginaires » qui en rendent le poison plus insinuant ; ainsi, » quoique je n'aie aucune part à la dénonciation, » je ne crains pas de dire que je l'ai cru bien fondée et très-nécessaire. M. le cardinal de Noailles » n'a qu'à demeurer juge du livre dénoncé, au » lieu de se rendre partie en sa faveur, alors la » dénonciation ne sera nullement contre lui. Après » tout, si ce livre est mauvais, voudroit-il que sa » protection l'empêchât d'être censuré et qu'elle » fût cause de la séduction des étudians? J'avoue » que le dénonciateur, qui soutenoit une bonne » cause pour le fond, a un peu excédé pour la » forme; il a usé de quelques termes qui ne sont » pas assez mesurés; il auroit dû les retrancher, » et ils étoient inutiles à son sujet; j'aurois pressé » afin qu'on les ôtât, si j'en avois été instruit » avant la publication de l'ouvrage; j'aurois même » voulu qu'on eût substitué à ces termes d'autres » expressions pleines de respect et de confiance » pour le zèle des deux juges contre la nouveauté; » mais oserai-je, Madame, achever de parler sans » réserve? Rien ne seroit plus digne d'un grand » et pieux cardinal, que de compter pour rien » quelques termes mal choisis; il pouvoit oublier » la forme pour aller droit au fond et négliger » les ménagemens dus à sa personne, pour se » hâter de sacrifier tout à la foi en péril.

» Vous m'apprenez, Madame, *qu'on a assuré » M. le cardinal de Noailles que j'ai eu part aussi » au mandement des deux évêques, et qu'il ne » s'est rien fait sur ce sujet que de concert avec » moi*. Non, je n'ai eu aucune part à ce mandement ; si j'y avois part, je le dirois sans embarras : les deux évêques ne m'ont point consulté » sur cet ouvrage ; il n'y a eu aucun concert entre eux et moi : je n'ai vu ce mandement que » comme le public et après son impression, et je » n'ai même commencé à le lire que quand l'éclat » a été fait ; jusque-là, mes occupations m'en » avoient ôté le loisir. On peut conclure de ces » faits que M. le cardinal de Noailles doit, pour » son repos, être en garde contre les gens qui » travaillent à l'aigrir par des rapports mal fondés. Voilà, Madame, les deux points sur lesquels vous m'avez pressé de répondre par *oui* et » par *non*. Je viens de le faire : il me reste à vous » rendre compte de mes dispositions pour l'avenir. J'avoue que je suis opposé à la doctrine du » livre du P. Quesnel, que les évêques ont condamné; et même à celle de la *Théologie* de M. » Habert, qui a été dénoncée. Comme je veux » toujours agir avec la droiture la plus scrupuleuse, je dois vous avertir, Madame, que je » me crois obligé en conscience de demeurer entièrement libre de faire, en toute occasion, ce » qui me paroîtra nécessaire contre le progrès de » ces nouveautés : nulle raison humaine ne peut » me lier les mains dans le pressant danger de la » foi.

» Je n'ose espérer que M. le cardinal de Noailles » se rapproche véritablement de moi, pendant » qu'il me saura attaché à des pensées si contraires aux siennes et toujours prêt à contredire, » s'il le faut, les gens qu'il estime. Il ne manquera pas de croire que *j'agis de concert* avec » ses adversaires pour lui procurer des *mortifications* : il sera même beaucoup plus piqué de ce

[1] Louis Habert, docteur de Sorbonne, né à Blois, mort à Paris le 7 avril 1718, âgé de 83 ans.

» qu'il croira que j'aurai fait contre lui, après » une réunion, qu'il ne le peut être, si elle ne » se fait pas dans cette conjoncture; ainsi, vous » travaillerez sur un fondement ruineux : les » éclaircissemens mêmes seront inutiles, parce » que je ne pourrai pas accommoder mes préju- » gés aux siens, ni tolérer ce qu'il autorisera. Ne » dois-je pas, Madame, prévoir cet inconvénient » et vous en avertir de bonne foi ?

» Je ne songe néanmoins à attaquer M. le car- » dinal ni directement ni indirectement; j'en suis » plus éloigné que jamais dans la conjoncture » présente; je garde depuis long-temps un pro- » fond silence, et je diffère même de répondre à » ce que le père Quesnel a écrit contre moi, de » peur que le lecteur malin ne s'imagine entre- » voir, dans ma réponse, quelque trait qui puisse » retomber sur ce que je respecte; mais enfin, » je ne puis en conscience ni me lier les mains, » ni espérer que je ne blesserai point un cœur » déjà malade, quand j'écrirai selon mes préjugés » contre les siens, quoique je n'écrive rien con- » tre lui. Ainsi, quand même vous le détermine- » riez à faire quelque démarche pour me rendre » son amitié, les suites renouvelleroient bientôt » malgré moi ses peines.

» Il est vrai, Madame, que je pousserois jus- » qu'aux dernières bornes, dans mon procédé, » les marques de respect, les égards et les ména- » gemens dus à sa personne. Il n'y a rien de dur » et de violent que je ne prisse sur moi, pour ne » donner jamais une scène au monde par une » dispute avec M. le cardinal de Noailles; mais » en évitant cette extrémité, je ne laisserai pas » de le blesser, en réfutant une doctrine qu'il » croit pure et des auteurs qu'il protége. Le monde » s'apercevra de cette contrariété de sentimens, » et ceux qui seroient très-fâchés de le voir se » rapprocher de moi, se serviroient des discours » du public pour l'indisposer. Ne vaut-il pas » mieux attendre que l'orage cesse pour faire alors » quelque chose de sûr et de constant, et pour » ne nous exposer point aux mécomptes que je » crains? Ayez la bonté, s'il vous plaît, Madame, » d'y penser.

» En attendant, je demeurerai plein d'une très- » sincère impatience de voir ce qui est à désirer. » Loin d'être *un des principaux mobiles des mor-* » *tifications*, je voudrois pouvoir procurer à M. » le cardinal de Noailles un repos parfait. Notre » réunion même n'a aucun besoin qu'on la com- » mence de mon côté. Je la porte tous les jours à » l'autel au fond de mon cœur; Dieu sait les » vœux que je fais pour celui qui me croit si op- » posé à ses intérêts. Je serai maintenant encore » plus zélé pour son service que je ne l'aurois été » autrefois.

» Je sais qu'on me dépeint comme un homme » extrême en tout; mais j'ose dire qu'on me con- » noît mal : je ne rejette aucune des opinions au- » torisées dans les anciennes écoles; je suis seule- » ment opposé à celles que le parti de Jansénius » a introduites presqu'en nos jours, et qu'on ne » peut tolérer sans laisser éluder les décisions de » l'Eglise : d'ailleurs, je ne cherche que la paix » et l'union.

» Je ne sais point, Madame, ce que vous en- » tendez par ces paroles : *Il s'est mêlé bien des* » *gens dans cette affaire, que vous croyez peut-* » *être plus de vos amis qu'ils ne le sont.* Je m'at- » tache aux choses sans rien attendre des hom- » mes; je tâche d'être vrai avec eux et de me » consoler quand ils ne le sont pas avec moi : un » homme sans intérêt mondain est moins trompé » qu'un autre.

» Pardon, Madame, d'une si longue et si triste » lettre; vous pouvez juger, par la manière dont » j'y épanche mon cœur, avec quel zèle et quel » respect je vous suis dévoué pour le reste de ma » vie. »

On ne peut qu'applaudir au sentiment de délicatesse qui avoit porté la maréchale de Noailles à ne renouveler ses démarches auprès de Fénelon qu'après la mort de M. le duc de Bourgogne. Il lui convenoit, comme elle le faisoit entendre dans sa lettre, qu'on ne pût attribuer un procédé honnête de sa part, à aucun motif d'intérêt, d'ambition ou de prévoyance; mais elle avoit mal jugé Fénelon, si elle avoit présumé, qu'en perdant son seul et principal appui, il se montreroit plus flexible à des avances que des considérations d'un ordre supérieur l'avoient déjà forcé à rejeter ou à éluder : d'ailleurs, le moment n'étoit pas heureusement choisi pour persuader Fénelon que le cardinal de Noailles désiroit sincèrement de se réunir à lui. Ce prélat venoit tout récemment de faire, contre l'archevêque de Cambrai, un acte d'hostilité de la nature la plus choquante.

Le mémoire que le Roi avoit remis au cardinal de Noailles portoit : « Que l'intention de Sa » Majesté étoit qu'il s'expliquât, contre le jansé- » nisme, d'une manière assez claire et assez forte, » pour que personne n'osât plus à l'avenir l'en » soupçonner avec fondement; elle désiroit en » même temps que le cardinal lui communiquât » l'ordonnance qu'il rendroit à ce sujet, pour » qu'elle pût prendre l'avis de personnes éclairées » et désintéressées [1]. »

Le cardinal avoit fait une réponse au mémoire du Roi; et par cette réponse, il se refusoit à tout ce qu'on lui demandoit. Mais ce qui pouvoit paroître encore plus offensant peut-être, c'est qu'il avoit eu le tort inexcusable de publier ou de laisser publier sa réponse à des invitations que le Roi avoit eu la bonté de lui faire dans le secret de la confiance; enfin, par une indiscrétion qui étoit hors de toute mesure, il s'étoit permis de pressentir le secret du Roi *sur le choix des personnes éclairées et désintéressées dont Sa Majesté se proposoit de prendre l'avis.* Le cardinal faisoit connoître qu'il ne doutoit point que ces *personnes* ne fussent l'évêque de Meaux (Bissy) et le curé de Saint-Sulpice (Lachétardie), et il ajoutoit avec amertume « que communiquer cette ordonnance » à l'évêque de Meaux, c'étoit la communiquer » aux Jésuites et à l'archevêque de Cambrai [2]. » Si le cardinal étoit sincèrement persuadé de ce qu'il disoit, on doit seulement en conclure qu'il jugeoit bien mal les hommes et les circonstances : en effet, c'étoit les ignorer entièrement, que de supposer que l'évêque de Meaux, depuis cardinal

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. VIII, p. 97. — [2] *Ibid.*, p. 100.

de Bissy, fût tenté d'appeler un tiers à une négociation qui l'établissoit en relation directe avec le Roi, et surtout un tiers aussi peu agréable au Roi que l'archevêque de Cambrai. Si au contraire le cardinal de Noailles n'avoit hasardé cette conjecture que pour se donner la liberté de dénoncer au Roi et au public l'archevêque de Cambrai comme son ennemi personnel, c'étoit donner à Fénelon un motif bien légitime de se méfier de la sincérité des avances que la maréchale de Noailles s'étoit chargée de faire en son nom. On ne doit donc pas être surpris de la résistance qu'elle éprouva à les faire accueillir.

En se refusant à révoquer l'approbation qu'il avoit donnée au livre du père Quesnel, le cardinal de Noailles avoit déclaré qu'il préféroit de se soumettre à la décision du Pape. En conformité du vœu du cardinal lui-même, Louis XIV requit le pape Clément XI de prononcer son jugement; l'examen du livre du père Quesnel traîna en longueur à Rome plus d'un an; et ce ne fut que le 8 septembre 1713 que le Pape rendit la fameuse constitution *Unigenitus*, qui a été la cause ou le prétexte de tant de troubles. Comme elle précéda de très-peu de temps la mort de Fénelon, nous réservons, à cette époque, le compte que nous aurons à rendre des derniers actes de l'épiscopat de l'archevêque de Cambrai, relativement aux affaires générales de l'Eglise de France.

LIVRE SEPTIÈME.

ÉCRITS POLITIQUES DE FÉNELON.

I.

Lettres et Mémoires politiques de Fénelon.

Les nouveaux rapports sous lesquels nous allons considérer Fénelon n'avoient pu encore être présentés au public; de justes considérations n'avoient pas permis aux historiens de l'archevêque de Cambrai, de faire usage d'un grand nombre de pièces manuscrites qu'ils avoient à leur disposition. Ces considérations ne subsistent plus: il est même aujourd'hui d'autant plus nécessaire de faire connoître toute la sagesse des principes politiques de Fénelon, que ses admirateurs et ses censeurs paroissent s'être également mépris dans l'objet de leurs louanges et dans les motifs de leur censure. Les uns et les autres ont jugé la politique de Fénelon sur celle du *Télémaque*. Ils n'ont pas vu, ou n'ont pas voulu voir qu'un ouvrage, qui n'avoit pour but que d'inspirer à un jeune prince des sentimens vertueux et des principes de justice, n'étoit pas un code de lois politiques ni un plan d'administration convenable à nos gouvernemens modernes.

De cette méprise sont venus les éloges outrés qu'ont donnés à la *philantropie* de Fénelon, quelques écrivains qui cherchoient à se parer de son nom pour décrier toutes les institutions existantes, et les préventions peu fondées de ceux qui ont affecté de ne voir dans le *Télémaque*, que les rêves d'une imagination brillante. Mais comment a-t-on pu supposer que Fénelon ait eu l'idée d'offrir, pour modèle de gouvernement, les lois et les réglemens de police de la petite colonie de Salente, au chef d'une nation de vingt millions d'hommes, au petit-fils de Louis XIV, au successeur d'un prince qui avoit donné à l'autorité royale tant de force et d'éclat; il savoit trop bien que les mœurs, les habitudes, les institutions antiques d'un grand empire auroient toujours résisté à des innovations puériles et dangereuses, aussi opposées à sa pensée qu'à ses vœux. Le *Télémaque* étoit adressé au cœur et à l'ame du duc de Bourgogne, et la manière dont ce jeune prince avoit saisi la morale de ce bel ouvrage, démontre assez qu'il avoit mieux compris l'esprit qui l'a conçu, que ceux qui ont voulu louer Fénelon de ce qu'il n'a jamais pensé, et le blâmer de ce qu'il n'a jamais proposé: en un mot, les vertus, les talens, les principes du duc de Bourgogne, les espérances qu'il fit briller et les regrets qu'il a laissés, sont le plus beau commentaire du *Télémaque*, et défendent également la mémoire de Fénelon contre une admiration irréfléchie et contre des reproches injustes.

Lorsque Fénelon eut ordre de quitter la cour, aucun revers éclatant n'avoit encore troublé la longue prospérité de Louis XIV. Des guerres dispendieuses et un faste, peut-être excessif, avoient à la vérité contribué à obérer la France. Colbert n'avoit point eu de successeur assez habile pour suppléer, par l'industrie, le commerce et les expédiens d'un génie inventif, aux contributions que les peuples n'étoient plus en état de supporter; mais le traité de Riswick (en 1697) devoit faire espérer que la paix alloit rendre à la France tous ces puissans moyens de prospérité qu'elle doit à son heureuse situation; la Providence a daigné la favoriser, en la plaçant sous le ciel le plus favorable, et à portée de recueillir tous les avantages que l'intelligence et l'industrie peuvent ajouter aux bienfaits de la nature. Heureuse prérogative qui semble lui appartenir exclusivement, et qui doit avertir tous ceux qui sont appelés à la gouverner, que l'esprit de justice, d'ordre et de modération suffit pour l'élever au plus haut degré de puissance et de bonheur!

On pouvoit s'abandonner avec d'autant plus de confiance à l'espoir consolant que la paix de Riswick apportoit à la nation, que Louis XIV, ramené par l'âge et par la religion à des maximes plus saines, étoit désabusé de toutes ses anciennes idées de faste et de magnificence: toutes ses vues tendoient alors à rétablir l'ordre dans ses finances par une sage économie. Il ne plut pas à l'impénétrable Providence d'accorder des succès aux intentions bienfaisantes du monarque. L'Espagne vint se donner à la France, sans que Louis XIV eût désiré ni recherché cet accroissement de grandeur dans sa famille; il s'étoit même efforcé de prévenir, par des traités de partage sagement conçus et habilement négociés, les longues calamités de la guerre que cette riche succession devoit faire renaître.

Des événemens, que personne n'avoit pu ni prévoir ni prévenir, déconcertèrent toutes les combinaisons de la politique; et au moment même où un testament solennel vint mettre aux pieds de son petit-fils, toutes les couronnes des Espagnes et des Indes, Louis XIV hésita pour accepter ce magnifique présent; il fallut que de mûres délibérations et des raisons irrésistibles [1] lui donnassent la triste conviction qu'il ne pouvoit échapper à la nécessité de la guerre, en offrant même de se réduire à la part de cet héritage que les traités lui avoient assurée. Dans cette mémorable délibération, M. de Beauvilliers opina pour refuser la succession d'Espagne et s'en tenir au traité de partage. Le duc de Bourgogne fut du même sentiment: mais leur opinion étoit plutôt le vœu de deux cœurs vertueux, touchés des souffrances du peuple et des malheurs encore plus grands qui menaçoient la France, qu'un avis fondé sur une véritable conviction.

Telle fut la destinée de Louis XIV, que la seule guerre qu'il ne voulut pas faire, fut une guerre juste et inévitable, et que cette guerre fut celle où il éprouva des revers qui mirent la France à deux doigts de sa perte. C'est à l'occasion de cette guerre que nous avons une multitude de lettres et de mémoires entièrement écrits de la main de Fénelon.

Fénelon, étranger à l'ambition pour lui-même, avoit conservé à la cour un intérêt bien cher dans la personne du jeune prince son élève. Ses relations intimes avec les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, dont le premier étoit ministre d'Etat, et le second initié au secret des affaires par la confiance de son beau-frère, le mettoient à portée d'exercer une influence d'autant plus utile, qu'elle ne pouvoit être inspirée que par les vues les plus pures et les plus désintéressées. D'ailleurs, la Flandre devint le principal théâtre de la guerre; et telle fut la gloire de Fénelon, que les généraux français et les généraux ennemis se disputèrent le mérite de lui montrer des égards, une confiance et une considération bien plus flatteurs pour lui dans son exil, que s'il en eût joui à Versailles.

Ainsi, l'on conçoit que cette partie de la correspondance politique de Fénelon ne doit pas être confondue avec cette foule de mémoires, de plans, de projets, que hasardent sur les affaires publiques des hommes qui n'en connoissent pas même les agens et les ressorts. Les seuls fragmens des pièces que nous avons à produire suffiront pour en faire sentir toute l'importance pour cette époque de notre histoire.

Depuis même que Louis XIV eut accepté le testament de Charles II pour son petit-fils, il dut espérer pendant quelque temps qu'il ne seroit point entraîné dans une guerre générale contre toute l'Europe; il put au moins présumer qu'il n'auroit à lutter que contre la maison d'Autriche, dont les prétentions et les forces ne lui paroissoient pas très-redoutables; il dut même se confirmer dans cette confiance, lorsque l'Angleterre et la Hollande eurent consenti à reconnoître Philippe V pour roi d'Espagne. En dérogeant ainsi elles-mêmes aux traités de partage qu'elles avoient proposés et garantis, ces deux puissances sembloient avouer que Louis XIV n'avoit pu se dispenser d'obéir au vœu de la nation espagnole et de son dernier roi; mais on eut bientôt lieu de juger que cette reconnoissance simulée n'avoit servi que de voile aux projets les plus sinistres contre la France.

[1] Voyez les Mémoires de Torcy.

II.

Mémoire du 28 août 1701.

Ce fut dans cet intervalle, que Fénelon se hâta de faire passer au duc de Beauvilliers, un mémoire très-étendu dont nous avons le manuscrit original, daté du 28 août 1701.

A cette époque, on ne pouvoit plus guère douter que l'Angleterre et la Hollande ne concertassent déjà, avec la maison d'Autriche, le plan de cette grande alliance qui réunit l'année suivante toute l'Europe contre Louis XIV. Fénelon propose plusieurs moyens pour tâcher de détourner l'orage tandis qu'il en étoit encore temps.

Il établit d'abord en principe [1], que Louis XIV doit être fidèle à l'engagement qu'il a pris avec la nation espagnole, de ne jamais consentir au plus foible démembrement de la succession que son petit-fils venoit de recueillir; mais il désire que Louis XIV commence par convaincre toutes les puissances de l'Europe, qu'il n'a aucune vue personnelle d'agrandissement pour la France. Cette opinion une fois bien établie, donnera au cabinet de Versailles plus de force et de moyens pour repousser toutes les propositions qui auroient pour objet de le faire consentir au sacrifice de quelques parties de la monarchie d'Espagne en faveur de toute autre puissance.

Il expose ensuite l'état où se trouvoit alors la France, et les motifs qui pouvoient fonder les espérances de ses ennemis. Ils se flattoient que la France, épuisée par les guerres précédentes, ne vouloit plus la guerre; que le repos et la paix lui étoient absolument nécessaires; que, forcée de porter ses armées loin de ses frontières, elle acheveroit de s'épuiser de troupes et d'argent; que les peuples des Pays-Bas et du Milanais, accoutumés à la mollesse du gouvernement espagnol, se familiariseroient difficilement avec les formes rapides et absolues du gouvernement français; que la France, obligée de défendre un *corps mort*, comme l'Espagne l'étoit alors, seroit accablée de l'excès de ses propres efforts et de l'inertie de la masse qu'elle s'étoit chargée de soutenir; que, plus Philippe V se montreroit docile aux inspirations du Roi son aïeul, moins les Espagnols jaloux et ombrageux consentiroient à se laisser gouverner par le cabinet de Versailles.

Pour parer à tous ces inconvéniens, qui n'étoient que trop réels et trop sensibles, Fénelon propose:

1° De désintéresser entièrement les Hollandais, qui n'avoient d'autres sujets d'inquiétude ni d'autre motif pour entrer dans une alliance contre la

[1] Précis d'un Mémoire de Fénelon sur la succession d'Espagne, du 28 août 1701. *Œuvres de Fén.*, t. VII, p. 149.

France, que la crainte de la voir se mettre en possession des Pays-Bas espagnols : il montre jusqu'à quel degré de puissance les Hollandais s'étoient élevés par leur commerce et leurs richesses, qui les mettoient en état de solder tous les ennemis de la France ; il fait voir comment la liberté de l'Europe paroissoit attachée à l'indépendance de la Hollande ; indépendance dont elle ne pourroit plus etre assurée, si la France prétendoit s'emparer des Pays-Bas espagnols, malgré toutes les assurances qu'elle avoit données.

2° Il recommande de ne point exciter la jalousie des Espagnols, en affectant de les gouverner comme des enfans ; ce seroit les décourager et les irriter ; ce seroit offrir au roi Guillaume un prétexte plausible de prétendre que la France et l'Espagne étoient réunies dans les mêmes mains. Il fait une peinture effrayante, et même un peu exagérée, des dangers qui pouvoient résulter pour Philippe V et sa famille de cette démangeaison de faire gouverner les Espagnols par des Français ; que le parti le plus généreux, comme le plus sûr, étoit de se concilier leur affection et d'éviter de les humilier en leur donnant, comme on l'avoit déjà fait, des ministres et des généraux français, et jusqu'à une dame d'honneur française. L'événement fit voir, dans la suite, combien on auroit prévenu de malheurs et d'embarras, si l'on se fût bien pénétré à Versailles de toute la sagesse de ce conseil : il ajoutoit, qu'on devoit s'attacher à établir, entre la France et l'Espagne, un concert fondé sur la confiance, sur les égards mutuels, sur la conviction de l'intérêt des deux pays ; qu'on devoit surtout être attentif à ne point laisser apercevoir aux Espagnols ces défauts de caractère si communs aux Français, et qui les rendent insupportables aux étrangers.

3° Fénelon blâme la précipitation avec laquelle on a rappelé de Hollande le comte d'Avaux, qui y remplissoit les fonctions d'ambassadeur extraordinaire ; il fait sentir toutes les conséquences de cette fausse mesure qui laissoit aux ennemis de la France une entière liberté de s'emparer des résolutions de la Hollande, et de les diriger au gré de leur passion et de leur intérêt.

4° Il propose d'employer toutes les forces de la France à empêcher que les Impériaux ne s'établissent en Italie, dans le Milanais. Il croit que c'est le seul point où l'on puisse faire la guerre avec vigueur et succès, sans alarmer la jalousie de l'Angleterre et de la Hollande ; que ce seroit le moyen le plus sûr de convaincre ces deux nations, que la France n'a aucun projet d'agrandissement, et qu'elle est fort éloignée de menacer l'indépendance des Hollandais ; que ces deux nations étant ainsi rassurées contre l'ambition de la France, et n'ayant d'autre intérêt que celui de leur commerce, qui est toujours compromis par la guerre, seroient moins disposées à seconder la haine et la politique du roi Guillaume ; que la santé de ce prince étant alors assez chancelante, on devoit désirer que, s'il venoit à mourir, l'Angleterre et la Hollande ne fussent pas encore engagées dans une alliance avec la maison d'Autriche.

Enfin, il recommande de chercher à s'assurer de la neutralité des princes d'Allemagne par toutes sortes de moyens, et même par des subsides très-abondans ; de n'entretenir en Allemagne qu'un corps de troupes pour soutenir les princes neutres et pour observer les mouvemens de l'Empereur. Il rappelle qu'en donnant ces subsides il faut éviter, autant qu'on le pourra, les grands inconvéniens qui peuvent en résulter, tels que de favoriser un prodigieux écoulement de numéraire hors de la France, d'engager les princes que l'on soudoie à désirer la prolongation de la guerre, et d'inspirer à ceux que l'on ne soudoie pas la pensée de se rendre nécessaires en menaçant de se ranger du côté des ennemis. Pour échapper à ces inconvéniens, il invite le ministère à n'accorder des subsides qu'aux plus puissans, et à n'en accorder qu'autant que l'utilité ou la nécessité en sera clairement démontrée.

D'après ces premières vues générales, Fénelon croit que, pour commencer à bien établir dans l'Europe l'opinion de la politique désintéressée de la France, il faudroit que les troupes françaises évacuassent les Pays-Bas espagnols, et que le roi d'Espagne en confiât la garde à des troupes wallones ou suisses, qui seroient directement aux ordres de Philippe V, et que Louis XIV soudoieroit en secret ; que la France pourroit faire cette offre, à condition que la Hollande s'engageroit de son côté à n'entrer dans aucune ligue avec l'Empereur ; mais qu'il ne faudroit présenter cette proposition que d'une manière digne, convenable, et qui ne parût pas une rétractation de la faute qu'on avoit commise en rappelant le comte d'Avaux ; que quand même cette offre ne seroit pas acceptée, il n'en faudroit pas moins s'occuper à rappeler, dans les Pays-Bas français, les troupes du Roi qui sont dans les Pays-Bas espagnols ; qu'il en résulteroit deux avantages : le premier, de rétablir un peu de vie et de commerce dans la Flandre française ; et le second, de rassurer les Hollandais, en cessant de les alarmer par cet amas immense de soldats, d'officiers généraux, de munitions, et par des constructions qui coûtoient des sommes incalculables ; qu'on pourroit aussi achever de gagner les Hollandais, en leur faisant proposer par le roi d'Espagne l'échange de la Gueldre espagnole contre Maëstricht ou telle autre place ; que ce ne seroit point là un démembrement, mais un simple échange.

Fénelon observoit avec raison, que jusqu'alors on avoit fait trop ou trop peu ; qu'il falloit d'abord accabler les Hollandais, ou ne pas leur inspirer de la méfiance. Il revenoit à prouver que c'étoit principalement à la guerre d'Italie qu'on devoit s'attacher, pour chasser les Impériaux du Milanais, les obliger à rentrer en Allemagne, et replacer ainsi le théâtre de la guerre chez les ennemis eux-mêmes.

Plus on lit ce mémoire, plus on reste convaincu que les conseils qu'il renfermoit étoient les plus utiles et les plus convenables à cette circonstance. Il est même assez vraisemblable que M. de Beauvilliers seroit prévenu, en les présentant comme ses propres idées, à les faire goûter au Roi et à ses ministres, si, peu de temps après, Louis XIV n'eût pas fait la faute inexcusable de reconnoître, pour roi d'Angleterre, le

fils de Jacques II [1], malgré les engagemens qu'il avoit contractés par le traité de Riswick. Cette générosité impolitique souleva contre lui l'Angleterre, associa la nation toute entière à la haine de Guillaume III, et la précipita, ainsi que la Hollande, dont il disposoit en maître absolu, dans les vastes projets qu'il avoit conçus contre la France. La mort de ce monarque qui suivit de près cet événement [2], ne changea rien aux dispositions des Anglais et des Hollandais, et ils se réunirent à l'Empereur pour déclarer la guerre à la France.

III.

Mémoire sur la campagne de 1702.

Dans une situation aussi critique et qui donnoit une nouvelle face aux affaires, Fénelon crut devoir adresser un second mémoire à M. de Beauvilliers [3]. Les quatre premières pages de ce mémoire, écrit en entier de la main de Fénelon, manquent aux manuscrits qui nous ont été confiés; mais il a certainement été rédigé au commencement de 1702, à l'époque où le roi d'Espagne devoit passer en Italie pour y commander les armées combinées, et avant que le duc de Savoie se fût déclaré contre la France.

On y voit combien Fénelon redoutoit le caractère ambitieux de Victor-Amédée; et on peut juger de la nature de ses craintes par les précautions qu'il recommande pour la sûreté de la personne et de la vie du roi d'Espagne.

On doit croire que Victor-Amédée étoit incapable d'un crime; mais il ne tarda pas à justifier en partie les soupçons de Fénelon, en trahissant le roi auquel il s'étoit allié, et prenant les armes contre ses deux gendres.

Fénelon avoit été précepteur de Philippe V: ce jeune roi, qui montra si peu d'action sur le trône, étoit remarquable par une intrépidité héroïque dans un jour de bataille. Fénelon avoit démêlé, dès son enfance, cette partie de son caractère. « Je connois l'ardeur du jeune roi, écri» voit-il [4]; il est capable de s'exposer sans me» sure, de ne voir plus devant lui, et de hasarder » tout, quoi qu'on puisse lui dire, dès qu'il sera » embarqué et échauffé dans une occasion. Jugez » combien il sera facile à des gens malins et ar» tificieux de le pousser pour le faire périr. » Peu s'en fallut que ce que Fénelon avoit paru redouter ne se réalisât peu de mois après la date de ce mémoire. Philippe V resta, pendant tout le combat de Luzara [5], exposé au feu d'une batterie ennemie, sans laisser seulement apercevoir sur son visage la plus légère impression d'inquiétude ou d'embarras.

Dans la revue des différens généraux français auxquels il étoit question de confier le commandement des armées, on observe avec peine, en relisant ce mémoire de Fénelon, combien les bons généraux, les généraux universellement estimés des officiers et des soldats, étoient devenus rares, malgré les guerres continuelles qui avoient rempli tout le règne de Louis XIV. C'étoit à la même époque que madame de Maintenon écrivoit au duc de Noailles: « Nous avons des courtisans, et pas » un capitaine. » Les jugemens de Fénelon sur quelques-uns d'entre eux paroîtront peut-être sévères; mais si l'on interroge avec attention les mémoires des contemporains, on verra qu'ils ne sont que justes: on doit même être étonné de la sagacité avec laquelle il avoit su, du fond de la retraite où il avoit passé la plus grande partie de sa vie, discerner les vertus, les qualités et les défauts de tant d'hommes dont son état et ses occupations paroissoient peu le rapprocher. Il n'est pas un seul de ses jugemens que l'histoire et la postérité n'aient confirmé.

Fénelon témoigne dans ce mémoire un vif désir de voir employer d'une manière digne de sa naissance, ce jeune prince de Conti que les exploits les plus brillans, de grands talens et la voix publique appeloient depuis long-temps au commandement des armées, et qui en fut toujours exclus par le profond ressentiment qu'avoit laissé, dans le cœur de Louis XIV, le souvenir d'un seul acte de désobéissance.

Il recommande avec soin qu'on évite d'asssocier M. de Vendôme à M. le duc de Bourgogne dans la même armée. Tous les malheurs de la campagne de Lille en 1708 prouvèrent dans la suite combien étoit juste la prévoyance de Fénelon. Ce n'est pas qu'il ne rendît justice à la valeur du duc de Vendôme et à son génie naturel dans un jour de bataille; mais, comme Fénelon l'observe dans le mémoire dont nous donnons le précis, « on avoit » tout à redouter de son esprit roide, opiniâtre et » et hasardeux. »

IV.

Du maréchal de Catinat

Fénelon insistoit surtout avec ardeur pour qu'on employât le maréchal de Catinat, dont l'absence des armées se fit si cruellement remarquer dans la suite pour la gloire de la France, et qu'on eût la coupable obstination de laisser dans une inaction plus honteuse pour l'honneur du nom français que pour ce grand homme lui-même. On voit, par la manière dont Fénelon s'exprime dans ce mémoire et dans quelques-unes de ses lettres, la profonde estime qu'il avoit pour le maréchal de Catinat. Il existoit en effet bien des rapports touchans entre ces deux ames vertueuses, malgré le contraste de leurs manières et de leurs formes extérieures.

Par une triste conformité, l'un et l'autre eurent le malheur de rencontrer des ennemis puissans qui redoutoient leur ascendant; l'un et l'autre finirent leur honorable carrière dans la retraite, bien moins à plaindre sans doute que le prince dont on avoit surpris l'opinion et aigri les préventions.

Fénelon prévoyoit avec douleur que, tandis qu'on négligeoit les services de Catinat, on céderoit *à la crainte de contrister* le maréchal de

[1] Jacques II mourut le 16 septembre 1701. — [2] Guillaume III mourut le 19 mars 1702. — [3] Second Mémoire de Fénelon de 1702. *Œuvres de Fénelon*, t. VII, p. 157. — [4] Mémoire de 1702; ubi supra, n. 6. — [5] 15 août 1702.

Villeroy, et qu'on sacrifieroit le sort des armées et le salut de la France à une si frivole considération : c'est en effet ce qui arriva, quoique l'imprudence avec laquelle il s'étoit laissé surprendre à Crémone, eût assez démontré qu'il n'avoit ni les talens d'un général, ni la confiance des soldats.

Mais l'objet sur lequel Fénelon insiste avec le plus de vivacité dans ce mémoire, est le défaut de convenance et l'espèce d'ignominie qu'il y auroit à laisser M. le duc de Bourgogne dans une honteuse oisiveté à Versailles, tandis que le roi d'Espagne, son frère, étoit à la tête d'une armée en Italie; qu'on annonçoit que l'Empereur envoyoit son fils, le roi des Romains, commander sur le Rhin, et que Guillaume III, déjà mourant, se flattoit encore d'être en état de porter la guerre dans les Pays-Bas. Il revenoit à demander qu'on associât M. de Catinat au duc de Bourgogne dans le commandement de l'armée : c'étoit, de tous les généraux qui existoient, le seul qui inspirât une entière confiance à Fénelon. « Dans la disette de sujets [1] où nous sommes, le maréchal » Catinat ne doit pas être laissé en arrière. Quand » même il auroit fait bien des fautes [2], ce que je » ne sais pas, il faudroit en juger par comparaison aux autres, et malheureusement il ne » sera toujours que trop estimable par cet endroit-là. »

Fénelon n'eut pas la satisfaction de voir ses vœux entièrement accomplis. Louis XIV, à la vérité, donna en 1702 une armée à commander à M. le duc de Bourgogne, mais il n'employa point Catinat.

V.

Fénelon et le duc de Bourgogne.

On voit, dans toutes les lettres de Fénelon, l'intérêt avec lequel, du fond de sa retraite, il surveilloit tous les détails de la conduite de M. le duc de Bourgogne. C'étoit sur la tête de ce jeune prince que reposoient toutes ses espérances pour le bonheur de la France; et toutes les instructions qu'il lui transmettoit par M. de Beauvilliers, respirent la tendresse d'un père et la sincérité d'un ami fidèle et vertueux.

« J'aime toujours M. le duc de Bourgogne, » écrivoit Fénelon à M. de Beauvilliers [3], nonobstant ses défauts les plus choquans. Je vous conjure de ne vous relâcher jamais de votre amitié » pour lui; supportez-le sans le flatter; avertissez-le sans le fatiguer; et bornez-vous aux » occasions et aux ouvertures de Providence, » auxquelles il faut être fidèle. Dites-lui les vérités » qu'on voudra que vous lui disiez; mais dites-les » lui courtement, doucement, avec respect et avec » tendresse. *C'est une providence que son cœur ne » se tourne point vers ceux qui auroient tâché d'y » trouver de quoi vous perdre.* Qu'il ne vous échappe » pas, au nom de Dieu; s'il faisoit quelque faute, » qu'il sente d'abord en vous un cœur ouvert » comme un port dans le naufrage. *Inspirez-lui » une piété douce, commode, simple, exacte, » ferme, sans être ni âpre ni scrupuleuse sur les » minuties : il n'y a que l'imperfection qui exige » la perfection avec âpreté.* »

[1] Mémoire de 1702; ubi supra, p. 158. — [2] Les courtisans avoient attribué aux fautes du maréchal de Catinat les malheurs de la campagne d'Italie en 1701. — [3] Lettre du 30 novembre 1699. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 219.

VI.

Lettre du duc de Bourgogne à Fénelon.

Louis XIV donna, en 1702, le commandement de l'armée de Flandre au duc de Bourgogne, et chargea le maréchal de Boufflers de le diriger par ses leçons et ses exemples. Le jeune prince devoit nécessairement passer par Cambrai pour se rendre à sa destination; il demanda avec empressement au Roi son aïeul, la permission de voir à son passage son ancien précepteur. Louis XIV y consentit, mais à une condition qui décéloit toute la vivacité de ses premiers ressentimens contre l'archevêque de Cambrai, ainsi que l'opinion qu'il avoit de son ascendant sur son jeune élève. M. le duc de Bourgogne se hâta d'instruire Fénelon de la permission qu'il avoit obtenue et de la restriction qu'on y avoit mise.

A Péronne, le 25 avril 1702 [1].

« Je ne puis me sentir si près de vous sans vous » en témoigner ma joie, et en même temps celle » que me cause la permission que le Roi m'a « donnée de vous voir en passant; *il y a mis néanmoins la condition de ne vous point voir en particulier.* Je suivrai cet ordre, et néanmoins je » pourrai vous entretenir tant que je voudrai, » puisque j'aurai avec moi Saumery, qui sera *le » tiers de notre première entrevue après cinq ans » de séparation.* C'est assez vous en dire de vous » le nommer, et vous le connoissez mieux que moi » pour un homme très-sûr, et qui plus est, fort » votre ami. Trouvez-vous donc, je vous prie, à » la maison où je changerai de chevaux, sur les » huit heures ou huit heures et demie. Si par hasard trop de discrétion vous avait fait aller au » Cateau, je vous donne le rendez-vous pour le » retour, en vous assurant que rien n'a jamais pu » diminuer ni ne diminuera jamais la sincère » amitié que j'ai pour vous. »

Louis.

Ce n'étoit pas sans raison que le duc de Bourgogne s'étoit méfié de la délicate circonspection de Fénelon, et qu'il avoit prévu qu'elle le porteroit peut-être à s'éloigner de Cambrai au moment où il y arriveroit, pour éviter de le compromettre et de se compromettre lui-même auprès du Roi. Il avoit fait en effet toutes ses dispositions pour ne pas se trouver à Cambrai au passage du duc de Bourgogne, et il étoit au moment d'en partir lorsqu'un courrier vint lui apporter la lettre du jeune prince. Nous trouvons cette circonstance dans une lettre latine [2] de l'abbé de Chanterac au cardinal Gabrielli. Cette

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 235. — [2] *Ibid.*, p. 553.

entrevue fut courte et gênée par la présence des militaires et des magistrats que le respect et le devoir avoit attirés à la maison où le duc de Bourgogne étoit descendu. Le jeune prince ne voulut point contrevenir aux ordres qu'il avoit reçus, et n'osa se permettre d'entretenir Fénelon en particulier. Cette contrainte lui inspira une espèce de réserve qui parut affliger tous les spectateurs; ce ne fut qu'au moment où l'archevêque de Cambrai présenta la serviette à M. le duc de Bourgogne pour se laver les mains, que le jeune prince, en élevant la voix de manière à être entendu de tout le monde, adressa à Fénelon ces paroles remarquables, qui disoient tant de choses en si peu de mots : « *Je sais ce que je vous dois; vous savez* » *ce que je vous suis.* »

La campagne de 1702 ne produisit aucun événement remarquable en Flandre, quoique M. le duc de Bourgogne eut à combattre le fameux Marlboroug. Ce général vint prendre le commandement de l'armée des alliés, et faire le premier essai de son talent pour la guerre, qui l'éleva si rapidement au rang des plus grands capitaines. Cependant M. le duc de Bourgogne, selon le témoignage d'un officier distingué [1] employé dans cette armée, « fit voir dans cette première cam- » pagne toute la valeur, la fermeté et l'habileté » qu'on n'acquiert d'ordinaire que par l'expérience » d'un grand nombre d'années; il charma les of- » ficiers et les soldats par ses attentions pour eux, » et par des manières gracieuses accompagnées » de toutes sortes de marques de bonté. »

Un témoin encore plus imposant que le marquis de Quincey, le maréchal de Berwick, rapporte dans ses *Mémoires*, en parlant d'une action distinguée où le duc de Bourgogne, à la tête de son armée, poursuivit pendant deux lieues les ennemis jusque sous les remparts de Nimègue, « que cette » journée fut aussi brillante que singulière; car » c'est une chose sans exemple, dit-il, qu'une » armée en ait couru une autre pendant deux » lieues, et l'ait culbutée dans le chemin couvert » d'une place, presque sans coup férir. »

VII.

Lettre du duc de Bourgogne à Fénelon.

Louis XIV, voyant qu'à la fin de cette campagne les ennemis s'attachoient à former des siéges qui ne promettoient rien de décisif, et qui n'offroient à son petit-fils aucune occasion de se signaler, crut devoir le rappeler à Versailles vers les premiers jours de septembre. M. le duc de Bourgogne craignit de réveiller la jalousie des ennemis de Fénelon, et de donner de l'ombrage au roi son grand père, en paroissant rechercher une seconde entrevue avec lui à son passage à Cambrai; il lui écrivit de Malines, le 6 septembre 1702 [2] :

« Je ne saurois repasser à portée de vous sans » vous témoigner le déplaisir que j'ai de ne point » user de ma permission, et de ne point vous » revoir, ainsi que je l'avois espéré. Cette lettre » vous sera rendue par un moyen sûr; ne char- » gez point de réponse par écrit celui qui vous » la rendra, *et si vous m'en faites, que ce soit par* » *M. de Beauvilliers, et sans y mettre de dessus.* » Je vous prie d'être persuadé de la continuation » de mon amitié pour vous, qui assurément ne » peut être plus vive, et qui a toujours été telle, » comme je ne crois pas que vous en doutiez, et » de vous ressouvenir incessamment de moi dans » vos prières. *Peut être sera-t-il encore mieux que* » *je ne vous voie pas la veille ou le jour même que* » *j'arriverois à Versailles; cela n'est pas la même* » *chose quand on doit être quelque temps dehors,* » *et les idées sont plus effacées.* Adieu, mon cher » archevêque; *il n'est pas besoin de vous recom-* » *mander le secret sur cette lettre, ni de vous* » *assurer de la tendre amitié que je conserverai en* » *Dieu pour un homme à qui j'ai tant d'obligations* » *qu'à vous.* »

Louis.

VIII.

Lettres de Fénelon à M. de Beauvilliers.

On voit jusqu'à quel point le duc de Bourgogne redoutoit les sinistres interprétations qu'on pouvoit donner aux témoignages les plus indifférens de son intérêt pour l'archevêque de Cambrai. Fénelon ne reçut point à temps cette lettre; et prévenu que le prince alloit descendre à la poste de Cambrai, il s'y rendit pour remplir un devoir que la bienséance seule lui auroit prescrit, indépendamment de tout autre motif. C'est ce que nous apprenons par une lettre de Fénelon à M. de Beauvilliers.

« J'ai vu notre cher prince un moment [1] : il m'a » paru engraissé, d'une meilleure couleur, et fort » gai; il m'a témoigné en peu de paroles la plus » grande bonté; *il a beaucoup pris sur lui en me* » *voyant; il me semble que je ne suis touché de* » *tout ce qu'il fait pour moi que par rapport à lui* » *et au bon cœur qu'il montre par-là.* Il m'avoit » écrit de Malines, par M. Denonville, une lettre » que celui-ci m'a rendue depuis le passage du » prince. *Je garderai là-dessus le plus profond* » *secret.* Je ne saurois recevoir tant de marques » de sa bonté sans lui en témoigner ma reconnois- » sance, en lui retraçant la conduite qu'il doit » tenir, et en lui rappelant toujours ce qu'il » me semble qu'il doit à Dieu. Vous devez redou- » bler de fidélité pour le secourir sans timidité ni » empressement naturel. »

La manière dont M. le duc de Bourgogne s'étoit conduit pendant la campagne de 1702, lui avoit concilié l'estime générale; il avoit fait voir, dans toutes les occasions où il s'étoit trouvé, qu'on peut allier les vertus militaires aux vertus austères de la religion; en un mot, il avoit condamné au silence ses vils détracteurs, qui s'attachoient à le représenter comme un prince dont l'esprit et le caractère étoient rétrécis par les pratiques minutieuses d'une dévotion puérile et exagérée.

Fénelon craignit qu'il ne se laissât séduire par

[1] Mémoires militaires du marquis de Quincey. — [2] *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 238.

[1] 7 septembre 1702. *Correspondance de Fénelon*, t. VII, p. 238.

ces témoignages équivoques d'un faux enthousiasme ; il écrivit à M. de Beauvilliers [1].

« Ayez soin de l'intérieur encore plus que de » l'extérieur de M. le duc de Bourgogne, afin que » les goûts naturels, la vivacité de ses passions, » et le torrent du monde ne l'entraînent pas. Je » ne lui compte pas tant d'avoir méprisé le monde, » qui étoit contre lui, que je lui compterois de » vivre détaché du monde, quand le monde lui » applaudit et le recherche avec empressement ; il » faut bien faire pour le monde, sans y tenir, et » c'est de quoi on ne vient point à bout, si Dieu » ne le soutient par sa main toute-puissante. Qu'y » a-t-il de plus flatteur que d'être né un si grand » prince, et cependant de ne devoir les hommages » du public qu'à sa bonne conduite et à ses talens, » comme si on étoit un simple particulier ? Mais » quel malheur si on s'appuyoit sur ce foible ro- » seau ! L'estime des hommes vains est vaine, et » elle se perd en un jour. Si ce prince étoit livré » à son propre cœur, loin de Dieu et de l'ordre » des graces qu'il a éprouvées, tout se dessèche- » roit pour lui, et le monde même, qui lui auroit » fait oublier Dieu, serviroit à Dieu d'instrument » pour se venger de son ingratitude. J'aimerois » mieux mourir que d'apprendre jamais une si » déplorable nouvelle ; il est certain qu'en man- » quant à Dieu, il tomberoit dans un état où » il manqueroit ensuite bientôt au monde, et où » le monde se dégoûteroit promptement de lui. »

IX.

Campagne de 1703. — Trait de clémence du duc de Bourgogne.

On s'attendoit qu'en 1703, M. le duc de Bourgogne commanderoit l'armée de Flandre comme l'année précédente ; on préféra de le nommer généralissime de l'armée d'Allemagne. Ce qui surprit le plus dans cette disposition, c'est que cette armée étoit très-foible, composée en grande partie de nouvelles levées, et ne paroissoit pas offrir des moyens suffisans pour tenter quelqu'entreprise importante. On crut assez généralement que le motif secret de ce changement de destination avoit été de suspendre entre le duc de Bourgogne et Fénelon ces relations de confiance et d'intimité, qu'il leur étoit plus facile d'entretenir, loin de la surveillance de la cour, pendant le séjour du jeune prince dans les Pays-Bas.

Heureusement pour le duc de Bourgogne, on lui donna, pour le seconder dans ses opérations militaires, le maréchal de Vauban, qui, seul, pouvoit suppléer au défaut d'une armée plus considérable. Aussi cette campagne fut-elle aussi honorable par la prise importante du Vieux-Brisach, que par l'espèce d'audace que le jeune prince mit à s'exposer à tous les périls. Le Vieux-Brisach avoit appartenu à la France, et le maréchal de Vauban étoit parvenu à le rendre presque imprenable par les fortifications dont il l'avoit environné. Le maréchal de Vauban se trouvoit alors appelé à employer les ressources de son génie pour renverser les remparts que son génie avoit créés. Ce fut à cette occasion qu'il dit à M. le duc de Bourgogne : « On ignore, Monseigneur, si vous » savez prendre les villes que j'ai fortifiées ; vous » allez nous l'apprendre. »

Ce fut pendant le siége du Vieux-Brisach, que le duc de Bourgogne eut occasion de montrer que les principes de religion que Fénelon avoit si profondément gravés dans son cœur, respiroient toujours la douceur, l'indulgence et l'humanité. Un espion ennemi, qui s'étoit introduit dans son camp, fut découvert et arrêté ; le jeune prince crut qu'à raison de quelques circonstances particulières on pouvoit sans inconvénient lui épargner le dernier supplice. On voulut le détourner de cet acte de clémence, en lui faisant observer que cet espion étoit huguenot. « *C'est pour cela*, répondit-il en riant, *qu'il a besoin de temps pour s'instruire et* » *se convertir.* »

Le Vieux-Brisach fut pris le 7 septembre 1703, après quatorze jours de tranchée ouverte, et le duc de Bourgogne demanda au Roi la permission d'entreprendre le siége de Landau ; mais Louis XIV, instruit que ce jeune prince s'étoit exposé avec témérité au siége du Vieux-Brisach, craignit qu'il ne se compromît avec trop d'imprudence à celui de Landau, dont l'entreprise étoit encore plus hasardeuse, et dont le succès paroissoit trop incertain dans une saison aussi avancée ; il eut ordre de revenir à Versailles, et de remettre au maréchal de Tallard le commandement de l'armée et la conduite du siége de Landau.

X.

Conseils de Fénelon au duc de Bourgogne.

Fénelon, privé de la consolation de voir M. le duc de Bourgogne en Flandre, lui fit passer par M. de Beauvilliers ses avis et ses instructions sur la conduite qu'il devoit tenir à l'armée d'Allemagne. On retrouve toujours le sentiment et le langage d'un père jusque dans les conseils qu'il lui donne sur des soins et des attentions qui peuvent paroître indifférens dans des particuliers, mais qui ont souvent tant d'influence sur la réputation des princes, sans cesse exposés aux regards et à la censure publique.

« Quand M. le duc de Bourgogne sera à l'armée, » disoit Fénelon, il aura raison de ne vouloir souf- » frir aucun excès de vin à sa table ; mais il lui » convient fort de continuer cette longue société » de table et cette liberté de conversation pendant » les repas, qui a charmé les officiers dans la der- » nière campagne. Il est bon de continuer cette » affabilité aux autres heures de commerce. Le » prétexte naturel de se renfermer pour écrire à » la cour, lui donnera toujours des heures de re- » traite pour les choses plus solides.

» Quand il y aura à l'armée quelque désordre » de mœurs, il peut donner des ordres généraux » bien appuyés pour les réprimer sévèrement, » mais il ne faut point qu'il descende dans les dé- » tails ; on l'accuseroit de tomber par scrupule » dans la rigidité et la minutie ; il faut même qu'il » tourne ses ordres du côté de la discipline mili- » taire, qui a besoin de cette fermeté.

[1] 27 janvier 1703. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 240.

» Il faut qu'il n'effarouche point M. le maréchal » de Villeroy [1], qui est homme de représentation, » de plaisir et de société; il peut lui témoigner de » l'estime, de l'amitié, et même de la confiance » et du goût; par-là il l'apprivoisera avec sa piété » gaie et sociable, et il l'engagera à apprivoiser » aussi le public, où ce maréchal sera cru.

» Enfin, je vous conjure de n'oublier rien pour » faire en sorte que notre jeune prince ménage sa » santé; qu'il s'épargne à l'armée toutes les fatigues » inutiles; qu'il dorme, qu'il mange bien, et qu'il » marche toujours en présence de Dieu avec la » paix d'une bonne conscience. »

Tels sont les détails touchans dans lesquels Fénelon ne craignoit pas de descendre pour environner M. le duc de Bourgogne de cette bienveillance universelle que trop de princes négligent souvent de rechercher, parce qu'ils sont aussi indifférens à la gloire de la mériter qu'à la douceur de l'obtenir.

Le duc de Bourgogne se montra fidèle aux conseils de Fénelon, et l'affection de son armée en fut la récompense : c'est un témoignage que lui a rendu l'homme le plus sévère dans ses jugemens. « M. le duc de Bourgogne, écrit M. de Saint-» Simon, s'acquit beaucoup d'honneur pendant » sa campagne d'Allemagne, par son application, » son assiduité aux travaux; avec une valeur sim-» ple et naturelle, qui n'affectoit rien, qui alloit » partout où il convenoit, sans s'apercevoir du » danger. La libéralité, le soin des blessés, l'affa-» bilité, lui acquirent les cœurs de toute l'armée. » Il la quitta à regret, sur les ordres du Roi, pour » retourner à la cour, où il arriva le 22 septembre » à Fontainebleau [2]. »

XI.

Lettre du duc de Bourgogne à Fénelon, 28 septembre 1703.

C'est à la suite de la prise du Vieux-Brisach, que nous placerons une lettre remarquable du duc de Bourgogne à Fénelon. Elle fera voir jusqu'à quel point ces mêmes principes de religion, qui lui inspiroient tant d'indulgence et de bonté pour les autres, le rendoient sévère pour lui-même. C'est au moment où il arrivoit de cette campagne d'Allemagne, où il avoit mérité et obtenu de justes éloges; c'est au moment où il étoit reçu par le Roi son grand-père avec la plus tendre affection, et où toute la cour, à l'exemple du monarque, s'empressoit de l'accabler d'une admiration peut-être exagérée, que le jeune prince se renferme dans le secret de son cabinet, pour déposer en liberté, dans le sein de son vertueux précepteur, ses peines, ses inquiétudes et ses scrupules.

« Le côté où j'ai été cette année n'a pas été com-» patible, mon cher archevêque [3], avec le rendez-» vous que je vous avois donné l'année dernière; » mais je trouve l'occasion favorable de vous écrire » par ma voie ordinaire : vous me ferez réponse » de même, quand il repassera. Ma volonté d'être » à Dieu se conserve, et même se fortifie dans le » fond; mais elle est traversée par beaucoup de » fautes et de dissipation. Redoublez donc, je vous » prie, vos prières pour moi : j'en ai plus de be-» soin que jamais, étant toujours aussi foible et » aussi imparfait; je le reconnois tous les jours de » plus en plus; je regarde cependant cette lumière » comme venant de Dieu qui me soutient toujours » et ne m'abandonne pas absolument, quoique sou-» vent je ne me sente que de la froideur et de la pa-» resse, qu'il faut tâcher de surmonter moyen-» nant sa grâce. J'ai eu aussi quelque temps des » scrupules qui, quelquefois, m'ont fait de la peine: » voilà à peu près l'état où je suis présentement. » Aidez-moi donc de vos conseils et de vos prières. » *Pour vous, mon cher archevêque, vous êtes tous » les jours nommément dans les miennes : vous » croyez bien que ce n'est pas tout haut.* Remer-» ciez Dieu aussi des bons succès dont il nous a » favorisés, et demandez-lui la continuation de sa » protection dans une situation où les affaires en » ont un pressant besoin. *Je ne vous dirai rien » de ce que je suis à votre égard; je suis toujours » le même, et je désirerois bien que ce ne fût pas » à aller en Flandre ou non, qu'il tînt de vous voir » ou de ne vous voir pas. Tout cela sera quand » Dieu voudra.* Si l'abbé de Langeron est à Cam-» brai, dites-lui un petit mot de ma part, *en lui » recommandant le secret.* »

C'est par ces traits si simples et si naturels, qu'on explique l'idée attachante qui est restée de la mémoire d'un prince qui, dans l'âge des passions, dans le charme du sentiment si vif qu'il avoit pour une épouse adorée, et au milieu de toutes les séductions dont il étoit entouré, avoit su conserver une affection si tendre pour le précepteur dont il étoit séparé depuis six ans, pour un homme odieux au Roi son aïeul, et dont il n'osoit même prononcer le nom. Quelle opinion doit-on se former de l'ame et du caractère d'un prince capable d'une amitié si fidèle et si courageuse, et du vertueux instituteur qui avoit formé un pareil élève!

XII.

Instructions de Fénelon pour le duc de Bourgogne.

M. le duc de Bourgogne fut cinq ans à la cour sans être employé dans les armées. La perte de la bataille d'Hocchstædt, en 1704; celles de Ramillies et de Turin, en 1706, avoient découragé Louis XIV, et il n'osoit plus compromettre la gloire de son petit-fils avec des ennemis que la fortune avoit rendus aussi entreprenans qu'ambitieux. C'est dans l'intervalle de ces cinq ans que nous retrouvons, dans les lettres de Fénelon aux ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, des particularités qu'il est intéressant de faire connoître; elles feront voir que les principes et les instructions de Fénelon convenoient également au rang où la Providence avoit fait naître M. le duc de Bourgogne, au trône qu'il devoit un jour occuper, et aux vertus qui font les grands hommes et les grands princes. C'est par ces instructions qu'on jugera si ses instituteurs méritoient le reproche de l'avoir élevé dans le goût des pratiques minutieuses, et dans les maximes d'une dévotion ignorante et supersti-

[1] On croyoit alors que M. le maréchal de Villeroy seroit employé à l'armée d'Allemagne, avec M. le duc de Bourgogne; mais ce fut le maréchal de Tallard. — [2] Mémoires. — [3] *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 242.

tieuse. C'étoit au duc de Bourgogne lui-même que Fénelon prescrivoit cette grande règle de conduite : « La religion ne consiste pas dans une scrupuleuse » observation de petites formalités ; *elle consiste » pour chacun dans les vertus propres de son état. » Un grand prince ne doit pas servir Dieu de la » même façon qu'un solitaire ou un simple parti- » culier* [1]. »

Mais ce n'étoit pas à des maximes vagues et générales que Fénelon bornoit son attention inquiète et surveillante. Du fond de sa retraite de Cambrai, il dirigeoit toutes les pensées, tous les sentimens, tous les mouvemens, toutes les actions du jeune prince. Les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse lui transmettoient un récit fidèle et impartial de tout ce que la conduite de M. le duc de Bourgogne pouvoit offrir de répréhensible ou d'estimable, et c'étoit de Cambrai que revenoient à Versailles les avis, les instructions, les reproches et les encouragemens. Un archevêque proscrit, exilé, odieux à la cour, étoit l'oracle de l'héritier du trône. Louis XIV n'avoit pu qu'interdire au duc de Bourgogne la douceur de vivre avec Fénelon ; il étoit au-dessus de son pouvoir d'empêcher que l'ame du duc de Bourgogne fût toujours en présence de celle de Fénelon; on va voir s'il étoit digne de tant de confiance, de soumission et d'attachement.

« Je suis ravi de tout ce que j'entends dire de » M. le duc de Bourgogne; tâchez de faire en sorte » que ceux qui en sont charmés à l'armée, le » retrouvent le même à la cour ; je sais qu'il y » a des différences inévitables; mais il faut rap- » procher ces deux états le plus qu'on peut [2].... » Il est capital que vous souteniez M. le duc de » Bourgogne, afin qu'il ne retombe pas dans son » premier état; il y a plusieurs choses à lui insi- » nuer, mais doucement, et en se proportionnant » à ses besoins....

» Il faudroit trouver un milieu, afin qu'il ne » fût ni trop ni trop peu chez madame de Main- » tenon ; il ne doit jamais lui montrer aucun éloi- » gnement; *il doit même lui montrer, quoi qu'elle » puisse faire, une attention et des égards par res- » pect pour la confiance que le Roi a en elle.* Ainsi, » il est à propos qu'il aille chez elle de temps en » temps d'une manière honnête et pleine de con- » sidération, sans paroître changer ; mais il ne » convient pas qu'il y demeure oisif et rêveur dans » un coin, comme un enfant, ou comme un pauvre « homme bizarre, qu'elle ne daigne pas entrete- » nir; il ne doit pas choisir ce théâtre-là pour mon- » trer ses rêveries, ses chagrins, ses humeurs; s'il » veut avoir de telles heures, il faut qu'il aille les » cacher dans son cabinet; en un mot, il faut qu'il » s'accoutume à quelque dignité, et qu'il y accou- » tume les autres. Le moment de son retour de » l'armée est favorable pour prendre un bon pli ; » il ne reviendra de long-temps, s'il perd une si » belle occasion; plus il montrera de force, d'éga- » lité et de raison, plus madame de Maintenon » changera pour le bien traiter, et tous les autres » compteront avec lui ; sinon, tout ce qu'il vient » de faire à l'armée se perdra dans l'antichambre » de madame de Maintenon, et on l'avilira de plus » en plus [1]. »

On croit entrevoir dans cette lettre que madame de Maintenon avoit plus d'éloignement que de goût pour M. le duc de Bourgogne. Plus méfiante que Louis XIV, elle ne doutoit pas qu'il n'eût conservé pour l'archevêque de Cambrai un sentiment de confiance et de préférence dont elle étoit peut-être jalouse, et qui ne lui permettoit d'envisager l'avenir qu'avec une espèce d'inquiétude.

« M. le duc de Bourgogne, continue Fénelon, » s'est familiarisé à l'armée avec beaucoup de gens; » toutes les glaces sont rompues avec eux ; il n'a » qu'à être avec ces mêmes personnes à Versailles » à peu à près comme à l'armée. Peut-il croire ou » dire qu'il lui soit impossible de continuer de » prendre sur lui ce qu'il a déjà pris si long-temps » et avec tant de succès; mais il faut deux choses : » l'une, qu'il proportionne ses ouvertures et ses » manières obligeantes, pour le reste des courti- » sans, à celles qu'il vient de prendre avec les » officiers de l'armée; la seconde chose, que vous » lui ouvriez de temps en temps les yeux sur les » divers caractères des gens qui l'environnent, et » sur ce qui s'est passé autrefois, ou qui se passe » actuellement dans le monde, afin qu'il ne » tombe point en mauvaise compagnie, et que » faisant grâce à tout le monde en gros, il sache » faire justice au mérite de chaque particulier. Je » suppose qu'il se réservera toujours des heures » pour prier, pour lire, pour s'instruire solidement » de plus en plus sur les affaires.

» Je crois que M. le duc de Bourgogne devroit » sans empressement accoutumer le Roi à lui, et » se tenir à portée d'attirer sa confiance, soit pour » entrer dans le conseil, soit pour soulager un » prince âgé. Sa modération, son respect, son es- » prit réservé et secret pourroient faciliter ce pro- » grès dans des temps où le Roi ne saurait où re- » poser sa tête ; en ce cas, vous ne devriez faire » aucun pas marqué, qui pût donner aucun soup- » çon d'empressement; mais il faudroit vous tenir » le plus près que vous pourriez avec un air simple, » ouvert et affectionné, pour le mettre en état de » vous donner sa confiance [2]. »

Personne ne connoissoit mieux que Fénelon le caractère emporté du duc de Bourgogne et la violence de ses passions; il avoit fallu tout l'art et toute l'habileté d'un tel maître pour briser la fougue de cette ame ardente et impérieuse ; tant d'art et d'habileté n'auroient pas même suffi pour faire ployer devant l'autorité de la raison un jeune prince né avec le sentiment exagéré de sa grandeur et de sa puissance, si Fénelon n'eût appelé à son secours l'autorité de la religion. C'étoit avec ce ressort si actif qu'il étoit parvenu à comprimer la violente énergie de tous ses sentimens. On doit le dire, il falloit faire de M. le duc de Bourgogne un saint, pour qu'il ne fût pas le fléau et le tyran de ses sujets. Mais de toutes les passions dont il portoit le germe dans son cœur, il en étoit une dont l'ardeur effrayante pouvoit le conduire aux plus terribles excès. La religion elle-même, qui avoit heureusement servi à la contenir dans des bornes légitimes, n'avoit pu réussir à en modérer

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 235. — [2] Lettre de Fénelon au duc de Beauvilliers, 1703 *Ibid.*, p. 244.

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 243. — [2] *Ibid.*

les emportemens. Madame de Maintenon écrivoit au duc de Noailles (11 juillet 1706) : « M. le duc de » Bourgogne est extravagant ; car on ne peut ap- » peler autrement la passion qu'il a pour sa femme; » et je ne crois pas qu'on en ait jamais vu une si » désagréable pour celle qui la cause et pour les » spectateurs; je n'en parle point en personne pré- » venue contre lui, car jamais je n'ai eu plus su- » jet de m'en louer. »

Il paroît que l'empressement trop passionné que M. le duc de Bourgogne montroit en public pour madame la duchesse de Bourgogne, avoit fait sur les courtisans la même impression que sur madame de Maintenon. Fénelon en fut instruit, et écrivit à M. de Chevreuse [1] : « On dit qu'au lieu » d'être attaché à madame la duchesse de Bour- » gogne par raison, par estime, par vertu, et » par fidélité à la religion, il paroît l'être par pas- » sion, par foiblesse et par entêtement, en sorte » qu'il fait mal ce qui est bien en soi. Voilà ce » que j'entends dire à divers gens ; je ne sais ce » qui en est, et je souhaite de tout mon cœur que » ceci soit faux ; mais je crois devoir vous le con- » fier en secret. Le soin que le bon duc (M. de » Beauvilliers) a de le cultiver, ne vous dispense » nullement d'ajouter vos soins aux siens. Si vous » agissez de concert, vous pourrez tour à tour in- » sinuer tout ce que vous verrez de convenable. » On s'use moins en se relayant pour dire la vé- » rité. »

Fénelon écrivit directement à M. de Beauvilliers une lettre, qu'il pouvoit sans affectation mettre sous les yeux de M. le duc de Bourgogne, pour l'éclairer sur les dangers de l'espèce d'ivresse avec laquelle il s'abandonnoit à une passion même légitime; et ses avis expriment la réserve qui convenoit à un homme de son état sur une pareille matière.

« Soutenez, entretenez les sentimens du jeune » prince pour madame la duchesse de Bourgogne, » et gardez-vous bien de lui inspirer du refroidis- » sement; mais représentez-lui tout ce que Dieu » demande dans les amitiés les plus légitimes, ce » qui est nécessaire pour sa santé, son repos, sa » réputation, enfin ce qui est utile à la princesse » même qui est encore si jeune. »

Mais les instructions détaillées que Fénelon chargeoit M. de Beauvilliers de transmettre à M. le duc de Bourgogne sur un objet encore plus important, méritent une attention particulière. On jugera si les principes religieux qu'il lui avoit inculqués, et les règles de conduite qu'il lui avoit prescrites, n'étoient pas aussi éclairées que raisonnables, et s'il est possible d'y apercevoir la plus légère empreinte de ces prétendues minuties, et de cette dévotion exagérée, qu'on attribuoit à l'éducation qu'il avoit reçue.

« J'entends dire que M. le duc de Bourgogne » augmente ses pratiques de piété. C'est pour moi » un grand sujet de joie de voir la grâce dominer » dans son cœur. Que ne peut-on pas espérer, » puisque le désir de plaire à Dieu surmonte en » lui les passions de la jeunesse et l'enchantement » du siècle corrompu ! Je rends grâce à Dieu de » ce qu'il lui a donné ce courage pour ne rougir » point de l'Evangile. Il est essentiel qu'un prince » de son rang fasse publiquement des œuvres qui » excitent les hommes à glorifier le Dieu qu'ils » adorent.

» Mais on prétend que M. le duc de Bourgogne » va au-delà des œuvres nécessaires pour éviter » tout scandale, et pour vivre avec régularité en » chrétien. *On est alarmé de sa sévérité contre cer-* » *tains plaisirs*; *on s'imagine même qu'il veut cri-* » *tiquer les autres et les former selon ses vues* » *scrupuleuses.* On raconte qu'il a voulu obliger » madame la duchesse de Bourgogne à faire le » carême comme lui, et à se priver de même pen- » dant ce temps de tous les spectacles. On ajoute » qu'il commence à retrancher son jeu, et qu'il » est presque toujours renfermé tout seul. Enfin, » on prétend qu'il a refusé à *Monseigneur* de le » suivre à l'Opéra pendant le carême.

» En écoutant de tels discours, j'ai compté sur » l'exagération du monde, qui ne peut souffrir la » règle, qui la craint encore plus dans les grands » que dans les particuliers, parce qu'elle y tire » plus à conséquence. On y appelle souvent exces- » sif en piété, ce qui est à peine suffisant; *mais je* » *craindrois d'un autre côté que ce prince ne se* » *tournât un peu trop aux pratiques extérieures,* » *qui ne sont pas d'une absolue necessité.* Voici » mes pensées que je vous propose, sans les don- » ner pour bonnes.

» 1° Je crois que M. le duc de Bourgogne ne de- » vroit pas gêner madame la duchesse de Bour- » gogne ; qu'il se contente de laisser décider son » médecin sur la manière dont elle doit faire le ca- » rême. Il est bon de renvoyer ainsi toutes choses » aux gens qui ont caractère et autorité pour dé- » cider. On décharge sa conscience, on satisfait à » la bienséance, on évite l'inconvénient de passer » pour rigide réformateur de son prochain. Si ce » prince veut inspirer de la piété à la princesse, » il doit la lui rendre douce et aimable ; écarter » tout ce qui est épineux, lui faire sentir en sa » personne le prix et la douceur de la vertu simple » et sans apprêt, lui montrer de la gaîté et de la » complaisance dans toutes les choses qui ne re- » lâchent rien dans le fond, enfin se proportionner » à elle et l'attendre ; il faut seulement prendre » garde de tomber, en tendant la main à autrui.

» 2° Il ne doit donner au public de spectacle sur » la piété que dans les occasions de devoir, où la » règle souffriroit, s'il ne la suivoit pas aux yeux » du monde. Par exemple, il doit être modeste et » recueilli à la messe, faire librement ses dévo- » tions toutes les fois qu'il lui convient de les faire » pour son avancement spirituel, s'abstenir de » toute moquerie, de toute conversation libre, » imposer silence là-dessus aux inférieurs par son » sérieux, par sa retenue; tout cela lui donnera » beaucoup d'autorité ; mais quand il fait ses dé- » votions hors des grands jours, il peut choisir les » heures et les lieux qui dérobent le plus cette » action aux yeux des courtisans ; du reste, il ne » doit jamais donner aucune démonstration de ses » sentimens ; on les sait assez. La seule régularité « pour les devoirs généraux, et sa retenue à l'égard » du mal, décideront suffisamment pour l'édifi- » cation nécessaire.

[1] Lettre du 15 février 1711. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 335.

« 3° Il doit, si je ne me trompe [1], s'accom-» moder à l'inclination de *Monseigneur* pour les » choses qu'il peut faire sans pécher. Si les spec-» tacles étoient tels en eux-mêmes, que personne » ne pût jamais y assister sans offenser Dieu, il » ne faudroit jamais y aller, non plus au carnaval » que pendant le carême ou la semaine sainte. Il » est vrai qu'il est très-convenable que ce prince » se propose de n'y aller pas au moins pendant les » temps consacrés à la pénitence et à la prière; » *mais la complaisance bien placée est une aimable* » *vertu, et si elle sort quelquefois de la lettre de la* » *règle, c'est pour mieux en suivre l'esprit. N'aller* » *point aux spectacles de son propre mouvement* » *pendant le carême, et y aller en même temps pour* » *plaire à Monseigneur, quand il le propose, c'est* » *le parti qui me semble le plus à propos.* »

Fénelon apportoit un intérêt si suivi à tous les détails de la conduite d'un prince auquel tant de craintes et d'espérances étoient attachées, qu'il s'exprime quelquefois avec une extrême sévérité sur les imperfections qui déparoient cet admirable ouvrage de sa tendresse et de ses soins. Plus il savoit que le duc de Bourgogne avoit de grandeur et d'élévation dans l'ame et le caractère, plus il étoit blessé des légères taches qui offusquoient l'éclat de tant de vertus.

« Le P. P. (le petit prince) raisonne trop et fait » trop peu, écrivoit Fénelon au duc de Che-» vreuse [2]; ses occupations les plus solides se bor-» nent à des occupations vagues et à des résolu-» tions stériles. Il faut voir les hommes, les étu-» dier, les entretenir, sans se livrer à eux; ap-» prendre à parler avec force, et acquérir une » autorité douce. Les amusemens puérils rapetis-» sent l'esprit, affoiblissent le cœur, avilissent » l'homme, et sont contraires à l'ordre de Dieu.

» Je suis ravi de ce que vous êtes content du » P. P. [3]. Pour moi, je ne le serai point jusqu'à ce » que je le sache libre, ferme, et en possession de » parler avec une force douce et respectueuse. » Autrement, il demeure avili comme un homme » qui a encore dans un âge de maturité une foi-» blesse puérile.

» S'il ne sent pas le besoin de devenir ferme et » nerveux, il ne fera aucun véritable progrès : il » est temps d'être homme [4]. La vie du pays où il » est, est une vie de mollesse, d'indolence, de » timidité et d'amusement. Il ne sera jamais si » subordonné au Roi et à *Monseigneur*, que quand » il leur fera sentir un homme mûr, appliqué, » ferme, touché de leurs véritables intérêts, et « propres à les soutenir par la sagesse de ses con-» seils et par la vigueur de sa conduite. Qu'il soit » de plus en plus petit sous la main de Dieu, mais » grand aux yeux des hommes; c'est à lui à faire » aimer, craindre et respecter la vertu jointe à » l'autorité; ah ! je donnerois ma vie pour le Roi, » pour la maison royale, pour notre jeune prince, » qui est pour moi le monde entier [5]....

» J'oubliois de vous dire [6], qu'un homme venu » de Versailles prétend que M. le duc de Bourgogne » a dit que ce que la France souffre maintenant, » vient de Dieu, qui veut nous faire expier nos » fautes passées. Si ce prince a parlé ainsi, il n'a » pas assez ménagé la réputation du Roi; on est » blessé avec raison d'une dévotion qui se borne à » critiquer son grand-père. »

En lisant ces lettres, on a peine à croire que Fénelon fut obligé de prendre les précautions les plus recherchées, pour faire parvenir au duc de Bourgogne des conseils si raisonnables. Tandis qu'il ne parloit à ce prince que le langage de l'austère vérité; qu'il lui recommandoit sans cesse la plus religieuse soumission pour le Roi et une attention constante à lui plaire; tandis qu'il évitoit avec un soin minutieux de l'entretenir des affaires publiques, des intrigues de la cour, des opérations des ministres et des injustices de madame de Maintenon à son égard, il étoit obligé de voiler des ombres du mystère cette vertueuse correspondance, comme si on y eût traité d'une conspiration contre l'Etat. On a déjà pu observer l'extrême circonspection avec laquelle le duc de Bourgogne s'étoit permis d'écrire à Fénelon dans des occasions très-rares, et en profitant des facilités que ses voyages à l'armée lui avoient présentées; on peut même se rappeler l'intention inquiète avec laquelle le jeune prince lui recommandoit de ne laisser jamais transpirer le secret de ses lettres, tant il étoit convaincu de la prévention du Roi son aïeul contre l'archevêque de Cambrai, et que le plus grand de tous les torts dont il pût se rendre coupable à ses yeux, seroit de paroître regretter sa présence et ses conseils; mais nous trouvons dans une lettre du duc de Chevreuse [1], une preuve encore plus étonnante, s'il est possible, de l'excès de méfiance qu'on étoit parvenu à inspirer à un Roi, d'ailleurs si recommandable à tant de titres. Le duc de Chevreuse, revenant d'un voyage de Chaulnes, où il avoit vu l'archevêque de Cambrai, fut plusieurs jours à la cour sans oser se présenter devant M. le duc de Bourgogne, dans la crainte qu'on ne le soupçonnât d'avoir apporté à ce prince des lettres ou des instructions de Fénelon.

XIII.

État de la France en 1708. — Noble procédé de Fénelon envers l'évêque de Saint-Omer.

M. le duc de Bourgogne ne fut point employé dans les armées depuis 1703 jusqu'à 1708, car il est inutile de parler d'un voyage qu'il fit en 1707, pour délivrer Toulon, assiégé par le duc de Savoie son beau-père. Le duc de Savoie avoit déjà levé le siége et repassé le Var lorsque le duc de Bourgogne arriva en Provence.

Ce fut dans ces temps critiques, que la Providence offrit à Fénelon une vengeance noble et éclatante des procédés peu estimables de l'évêque de Saint-Omer.

L'état déplorable de la France en 1708, les re-

[1] Vie de Fénelon, par le père Querbeuf. — [2] Lettre de Fénelon, 5 janvier 1711. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 332. — [3] Le même au même, 3 juillet 1710. *Ibid*, p. 319. — [4] Le même au même, 8 juillet 1710. *Ibid.*, p. 320. — [5] Le même au même, 3 mai 1710. *Ibid.*, p. 315. — [6] Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 7 avril 1710. *Ibid.*, p. 312.

[1] Du 1er décembre 1709. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 297.

vers de ses armées, la pénurie absolue d'argent, n'avoient pas laissé au gouvernement la possibilité d'acquitter la solde de la garnison de Saint-Omer, avec l'exactitude et la régularité nécessaires au maintien de la discipline militaire. Le mécontentement entraîna cette garnison à des actes d'insubordination et de licence de la nature la plus inquiétante, dans un temps où le Hainaut, la Flandre et l'Artois se trouvoient ouverts aux armées victorieuses des ennemis. Il paroît que l'évêque de Saint-Omer, qui, dans la vue de flatter la cour et les ennemis de Fénelon, avoit autrefois [1] montré un zèle si indécent pour aggraver les malheurs et la condamnation de l'archevêque de Cambrai, étoit resté témoin passif des mouvemens séditieux qui agitoient sa ville épiscopale. Il avoit oublié que les évêques ont aussi *leurs jours de bataille*, et qu'il est des circonstances où ils doivent sacrifier leurs biens, et même leur vie, pour préserver leur peuple d'un grand malheur ou d'un grand attentat. Il ne fut pas assez heureux pour sentir qu'il eût été plus glorieux pour lui de ramener des mutins à leur devoir par un acte de générosité, que de censurer avec aussi peu de bonne foi que d'équité les expressions édifiantes du mandement de son métropolitain. L'archevêque de Cambrai fit pour la ville de Saint-Omer, ce que l'évêque de Saint-Omer n'avoit point fait, et ce qu'il auroit dû faire. Justement alarmé du sort d'une ville si importante, il ne perdit point des momens précieux à écrire à la cour, ni à exciter les agens de l'autorité, dont le zèle auroit pu se trouver enchaîné par le défaut de moyens. La nature du mal lui indiquoit la nature du remède. La révolte de la garnison de Saint-Omer, pouvoit avoir des suites irréparables, avant que le gouvernement eût pu se procurer des fonds. Fénelon trouva dans la confiance qu'inspiroit sa vertu un crédit qui manquoit à un monarque absolu et tout puissant. Il se dépouilla de tout l'argent qu'il avoit à sa disposition, et il emprunta, sur de simples billets signés de lui, toutes les sommes nécessaires pour solder la garnison de Saint-Omer; il les fit passer sur-le-champ dans cette ville, et la révolte fut appaisée. C'est sans doute un beau trait dans la vie de Fénelon; il en est un encore plus beau. Il est permis de croire que dans une circonstance semblable, tous les cœurs nobles et généreux auroient pu disputer à Fénelon le mérite et la gloire d'une telle action; mais il n'appartenoit qu'à Fénelon de la laisser oublier. Nous avons un grand nombre de ses lettres qui correspondent à cette époque; elles sont adressées à ses amis les plus chers; il n'y laisse pas échapper un seul mot, qui rappelle un dévouement dont tant d'autres auroient eu le droit et la pensée de s'enorgueillir. C'est par une lettre manuscrite du cardinal de Bouillon, que nous avons eu connoissance d'un fait qui a échappé à tous les historiens. On ne trouvera pas le style du cardinal de Bouillon aussi pur, aussi facile, ni aussi élégant que celui de Fénelon; mais la sensibilité avec laquelle il parle de cette belle action de son ami, ne permet pas de s'arrêter sur des expressions peu nobles ou trop communes [2].

« Les sentimens naturels et réfléchis de mon » cœur sont trop vifs sur ce que j'apprends dans » l'instant que vous venez de faire de si généreux » (dans le dessein, comme vous y avez réussi, » d'apaiser la garnison de Saint-Omer, et de la » faire rentrer dans son devoir), pour que je puisse » différer d'un moment à vous congratuler de ce » que vous avez eu une occasion si naturelle, en » faisant une action bonne, noble et chrétienne, » et si digne d'un grand et vertueux prélat fran- » çais, de vous venger en quelque façon, en ap- » prenant par votre vertueux exemple, seule ven- » geance qui nous est permise par l'Evangile, ce » que devoit faire dans une telle conjoncture, pré- » férablement à tout autre, un confrère qui en » avoit usé à votre égard dans des temps bien dou- » loureux pour vous et pour vos serviteurs et » amis, d'une manière bien étonnante, et qui ne » pouvoit que lui attirer l'indignation de tous les » honnêtes gens qui connoissent d'autres prin- » cipes que ceux de leur fortune. Je vous avouerai » ingénuement que je ne connois rien de si doux » à un cœur noble et généreux, que de pouvoir » se venger ainsi de ses ennemis, et de ceux qui » se sont portés le plus indignement à nous faire » du mal, c'est-à-dire, en bien faisant à leur » égard, et faisant même des œuvres de suréro- » gation, dans le temps que ces mêmes personnes » ne s'y sont pas portées, quoique plus obligées à » le faire, pour remplir leurs devoirs. Je suis sûr » que cette action, qui vous attirera tant de » louanges, et qui devroit vous attirer tant de » récompenses dès cette vie, ne vous a guère » coûté; et je suis même persuadé qu'au pied de » votre crucifix, vous avez au moins à étouffer » des sentimens de complaisance et de joie que » vous avez ressentis en la faisant, par le principe » d'une vengeance permise et si naturelle aux » grands et nobles cœurs tels qu'est le vôtre. Car » si je ne connois rien de si contraire à la nature » humaine la plus parfaite, que de pardonner sin- » cèrement et de vouloir du bien à ceux qui nous » font le plus de mal, rien d'un autre côté ne nous » paroît plus doux pour un cœur noble et géné- » reux, qui, se trouvant en état de se pouvoir » venger de ceux qui nous veulent et nous font du » mal, ne le font que pour leur faire du bien, » et un bien auquel ils ne s'attendent pas, tant » leur cœur est éloigné de pratiquer la même » chose. »

Le cardinal de Bouillon s'étoit trompé, lorsqu'il sembloit croire que cette belle action de Fénelon *devoit lui attirer des récompenses dès cette vie*. L'archevêque de Cambrai s'attacha à en étouffer le bruit dès le premier moment; il ne voulut pas ajouter aux malheurs de Louis XIV le sentiment pénible que lui auroit fait éprouver un acte aussi éclatant d'insubordination parmi ses troupes. On doit bien penser que la délicatesse de Fénelon fut parfaitement secondée par le ministre, et qu'il se donna bien de garde d'instruire le Roi d'un événement qui pouvoit accuser son imprévoyance ou son impéritie.

---

[1] En 1699. — [2] Lettre du cardinal de Bouillon à Fénelon, 12 février 1708. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 633.

XIV.

Campagne de Lille en 1708.

Mais la campagne de 1708 fut pour M. le duc de Bourgogne la crise la plus terrible et la plus violente, où un jeune prince de son caractère et de son rang pût jamais se trouver exposé. Ce fut alors qu'il eut à exercer ces vertus difficiles, dont Fénelon lui avoit appris l'usage ; jamais peut-être la religion n'a remporté une victoire plus étonnante sur les passions ; jamais il n'eut plus besoin d'être soutenu par Fénelon ; et la Providence, qui avoit prévu l'extrémité où il seroit réduit, lui ménagea le bonheur de pouvoir correspondre avec plus de facilité avec son sage instituteur.

On étoit informé que le prince Eugène et le duc de Marlboroug devoient porter le principal théâtre de la guerre, et tous les efforts des armées alliées, dans les Pays-Bas. Le duc de Bourgogne fut nommé généralissime d'une armée de cent mille hommes en Flandre ; le duc de Vendôme et le maréchal de Matignon furent destinés à commander sous ses ordres. Mais ce vain titre de généralissime ne devoit être pour le jeune prince, qu'une décoration accordée à sa naissance, et les instructions qu'il avoit reçues du Roi, le subordonnoient aux avis du duc de Vendôme.

L'expérience si malheureuse, et encore si récente des dangers et des inconvéniens qu'offre le partage du commandement, n'avoit pas dégoûté le cabinet de Versailles d'un système presqu'impraticable dans la conduite d'une campagne militaire.

Par une singularité remarquable, à l'affaire de Turin en 1706, le courage et le génie du duc d'Orléans s'étoient vus enchaînés par la circonspection trop prudente du maréchal de Marsin, revêtu de toute l'autorité dans l'armée, que le duc d'Orléans étoit censé commander ; pendant la campagne de 1708, le duc de Bourgogne, non moins intrépide, mais plus circonspect que le duc d'Orléans, fut soumis aux ordres du duc de Vendôme, dont la valeur, souvent téméraire et toujours hasardeuse, étoit capable de conduire à une perte inévitable une armée entière, seule et dernière ressource de la France.

Le nom du duc de Vendôme est resté parmi celui des grands capitaines qui ont honoré la France, et illustré le siècle de Louis XIV ; il avoit en effet une grande partie des qualités brillantes qui font les héros de la guerre, un courage intrépide, un coup-d'œil sûr et rapide, une ambition démesurée de la gloire et des honneurs, et la confiance des soldats par une sorte de familiarité populaire qui les charmoit et les portoit à tout braver dans un jour d'action. Il a eu surtout l'avantage décisif d'avoir fixé en sa faveur le jugement de ses contemporains et l'opinion de la postérité, en mourant, pour ainsi dire, dans le champ de la victoire, après avoir rétabli Philippe V sur le trône d'Espagne [1] ; mais à ces grandes qualités il joignoit de grands défauts, même dans la partie militaire ; et sans emprunter à M. de Saint-Simon, peut-être trop prévenu contre lui, les traits sévères sous lesquels il l'a peint, on peut sans doute lui reprocher avec ses admirateurs mêmes [1] « de » n'avoir pas toujours assez médité ses desseins, » d'avoir trop négligé les détails, d'avoir laissé » périr la discipline militaire, de donner à la table » et au sommeil la meilleure partie de son temps, » de ne se lever souvent qu'à quatre heures après » midi, et de s'être exposé plus d'une fois par cet » inconcevable abandon au danger d'être en» levé. »

Il falloit que cette opinion fût bien généralement établie, puisque deux ans avant la campagne de 1708, et dans un temps où l'on ne pouvoit par conséquent supposer que Fénelon fût inspiré par le ressentiment des procédés du duc de Vendôme envers le duc de Bourgogne, il en portoit le même jugement [2].

« M. de Vendôme est paresseux, inappliqué à » tous les détails, croyant toujours tout possible, » sans discuter les moyens, et consultant peu. Il » a de grandes ressources par sa valeur et son » coup-d'œil, qu'on dit être très-bon pour gagner » une bataille ; mais il est très-capable d'en per» dre une par un excès de confiance. Alors que » deviendroit-on ? Il ne peut souffrir la supériorité » des ennemis sur lui ; c'est une honte et un dépit » extrême ; les ennemis prendront des places très» importantes devant lui pour percer notre fron» tière et entamer notre royaume, ou bien ils » l'engageront à une bataille ; c'est ce qu'il cher» che ; s'il la perd, il hasarde la France entière ; » c'est sur quoi on doit bien délibérer, sans l'aban» donner à son impétuosité. Il faudroit un Char» les V pour retenir Bertrand du Guesclin ; il ne » s'agit pas de la campagne de M. de Vendôme, » mais de la fortune de l'Etat. »

Voilà ce qu'écrivoit Fénelon en 1706, et on croit lire l'histoire de la campagne de 1708. Mais en supposant même que le duc de Vendôme n'eût pas eu tous les défauts qu'on lui reprochoit, il étoit de tous les généraux de son temps celui qu'on devoit le plus éviter d'associer au duc de Bourgogne dans le commandement de la même armée. Il tenoit à une cabale puissante, uniquement occupée à braver le duc et la duchesse de Bourgogne et tout ce qui leur étoit attaché. Il faut le dire, le Dauphin, fils de Louis XIV et père du jeune prince, avoit la foiblesse d'être jaloux des grandes qualités de son fils ; il croyoit y trouver la censure de sa vie insouciante et inappliquée ; il s'étoit environné d'une troupe de courtisans, qui ne s'étoient que trop aperçus de cette affligeante disposition, et s'étudioient à l'entretenir. Ils avoient malheureusement réussi à élever des barrières entre le père et le fils, et à écarter tout ce qui auroit pu les rapprocher, si la mort du Roi, que son âge déjà avancé permettoit de prévoir, laissoit l'héritier du trone en leur pouvoir. Tous ceux qui composoient cette cour redoutoient d'ailleurs les principes austères du duc de Bourgogne, et l'influence des amis ver-

[1] Par la bataille de Villa-Viciosa, gagnée le 10 décembre 1710.

[1] Siecle de Louis XIV de Voltaire. — [2] Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 12 novembre 1706. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 252.

tueux qui paroissoient naturellement appelés à sa confiance. Le duc de Vendôme étoit le personnage le plus actif et le plus distingué de la cour du Dauphin, par son rang, ses grands talents et ses succès; et sa vaste ambition lui présageoit une autorité sans bornes dans l'avenir, s'il parvenoit à aigrir encore plus le père contre le fils, et à écraser celui-ci dans l'opinion publique. A ces motifs d'intérêt et d'ambition se réunissoient des ressentimens personnels, qui irritoient le dépit du duc de Vendôme. La duchesse de Bourgogne n'avoit point ignoré la manière peu mesurée et trop publique, dont il s'étoit souvent exprimé sur le duc de Savoie son père, et elle en avoit témoigné son mécontentement. Enfin, la licence honteuse et révoltante des mœurs du duc de Vendôme formoit un contraste choquant avec les principes vertueux du duc de Bourgogne; il ne pouvoit se dissimuler l'opinion du jeune prince à son égard, et un mépris trop mérité étoit pour lui une insupportable injure.

Telles étoient les dispositions du duc de Vendôme, lorsque le duc de Bourgogne arriva à l'armée de Flandre. On put s'apercevoir dès les premiers momens, par la hauteur insultante avec laquelle il donnoit des ordres au jeune prince plutôt qu'il n'en recevoit, qu'il étoit impossible de voir régner entr'eux cette harmonie si nécessaire pour assurer les succès de la campagne. On sent aussi qu'il dut se former dès-lors autour des deux chefs, des groupes divers de courtisans et d'adulateurs, plus occupés à se combattre mutuellement, qu'à combattre les ennemis. Cependant le début de la campagne fut assez heureux, et la surprise de Gand, capitale de la Flandre espagnole, donnoit des espérances qui furent cruellement trompées.

Le jour même où le duc de Bourgogne avoit quitté Versailles pour se rendre à l'armée, il s'étoit arrêté un moment à Senlis pour envoyer un courrier à Fénelon, et le prévenir de son passage à Cambrai; il lui mandoit [1]:

« Je suis ravi, mon cher archevêque, que la » campagne que je vais faire en Flandre me donne » lieu de vous embrasser, et de vous renouveler » moi-même les assurances de la tendre amitié » que je conserverai pour vous toute ma vie. S'il » m'avoit été possible, je me serois fait un vrai » plaisir d'aller coucher chez vous; *mais vous savez qu'il y a des raisons qui m'obligent à garder » des mesures: et je crois que vous ne vous en formaliserez point.* Je serai demain à Cambrai sur » les neuf heures; j'y mangerai un morceau à la » poste, et je monterai ensuite à cheval pour me » rendre à Valenciennes. *J'espère vous y voir, et » vous y entretenir sur diverses choses.* Si je ne » vous donne pas souvent de mes nouvelles, vous » croyez bien que ce n'est pas manque d'amitié » et de reconnoissance; elle est assurément telle » qu'elle doit être. »

LOUIS.

Fénelon, par égard pour le jeune prince lui-même, et pour éviter de donner de l'ombrage au Roi, ne jugea pas à propos d'aller le trouver à Valenciennes, ainsi qu'il l'y avoit invité. C'est ce que nous fait entendre une seconde lettre du duc de Bourgogne, qui suivit de très-peu de jours la première [1].

« Votre lettre m'a été rendue en particulier, » mon cher archevêque, et je vous envoie la ré- » ponse par la même voie. C'est la meilleure dont » vous puissiez user, lorsque vous le jugerez à » propos. L'électeur de Cologne [2] a fait savoir à » M. de Vendôme qu'il désireroit me voir; et à » cause des inconvéniens du cérémonial, et que » je ne pourrois pas lui donner autant qu'il pré- » tendoit, il a été convenu que je ne le verrois » qu'à cheval; je crois que ce sera le jour de la » revue de l'armée. Ainsi, faites-lui la réponse » que vous avez projetée. Je sais que ce prince a » plus de mérite qu'on ne lui en croit; je le con- » nois par moi-même.

» *Je suis charmé des avis que vous me donnez » dans la seconde partie de votre lettre, et je vous » conjure de les renouveler toutes les fois qu'il » vous plaira. Il me paroît, Dieu merci, que j'ai » une partie des sentimens que vous m'y inspirez, » et que me faisant connoître ceux qui me manquent, Dieu me donnera la force de tout accomplir, et d'user des remèdes que vous me prescrivez. Il me paroît que pour ne me guère voir » vous ne me connoissez pas mal encore....* J'aurai » une attention particulière à ce qui regarde les » églises et les maisons des pasteurs; c'est un » point essentiel, et je garderai sur ces points une » exacte sévérité. Continuez vos prières, je vous » en supplie, j'en ai plus besoin que jamais; unissez-les aux miennes, ou plutôt, je les unirai » aux vôtres; *car je sais qu'en pareil cas, l'évêque est au-dessus du prince. Vous faites très-sagement de ne pas venir ici* (à Valenciennes), *et » vous en pouvez juger, parce que je n'ai point été » coucher à Cambrai; j'y aurois été assurément » sans des raisons décisives qui m'en ont empêché. » Sans cela, j'aurois été ravi de vous voir ici, » pendant le séjour que j'y ferai, et de vous y entretenir sur beaucoup de matières où vous auriez » été plus capable que personne de m'éclairer et » de me donner conseil. Vous savez l'amitié que » j'ai toujours eue pour vous, et que je vous ai » rendu justice au milieu de tout ce dont on vous » accusoit injustement.* Soyez persuadé que rien » ne sera capable de la diminuer, et qu'elle durera autant que ma vie. »

LOUIS.

XV.

Combat d'Oudenarde.

La prise de Gand fut presqu'immédiatement suivie du malheureux combat d'Oudenarde [3], où le duc de Vendôme chercha à réparer par des prodiges de valeur le tort qu'il avoit eu de s'être laissé surprendre par sa négligence. Il fut dégagé

[1] Lettre du duc de Bourgogne à Fénelon, 15 mai 1708. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 264.

[1] Du même au même, de Valenciennes, 15 mai 1708. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 264. — [2] Clement-Auguste de Bavière. — [3] 11 juillet 1708.

à propos par le duc de Bourgogne, le duc de Berry son frère, et le fils de Jacques II prétendant à la couronne d'Angleterre. Ce jeune prince servoit alors dans l'armée française, sous le nom de chevalier de Saint-Georges, et cherchoit à illustrer dans la carrière des armes un nom toujours malheureux sur le trône. Ces trois princes s'exposèrent dans cette occasion avec une hardiesse qui faillit leur être funeste, par le danger où ils furent d'être enveloppés tout-à-coup par les ennemis.

Le combat d'Oudenarde fut peut-être moins désastreux par la perte qu'on y essuya [1], que par la division qu'on vit éclater entre les chefs de l'armée française. Le duc de Vendôme, furieux de s'être laissé surprendre, vouloit qu'on couchât sur le champ de bataille, et qu'on recommençât le combat le lendemain. Cet avis fut discuté dans le conseil des officiers généraux, et ce fut à cette occasion que le duc de Vendôme se permit envers le duc de Bourgogne des procédés qui paroîtroient incroyables, s'ils n'étoient attestés par les mémoires et les lettres des contemporains. Nous nous bornerons à rapporter ce qu'en a écrit M. de Saint-Simon [2] avec un ton de vérité qui semble rendre cette scène encore présente à l'imagination des lecteurs.

« Après le combat d'Oudenarde, les princes » consultèrent sur ce qu'il y avoit à faire avec » M. de Vendôme, qui, de fureur de s'être si » cruellement mécompté, brusqua tout le monde. » M. le duc de Bourgogne voulut parler : M. de » Vendôme, enivré d'autorité et de colère, lui » ferma à l'instant la bouche, en lui disant d'un » ton impérieux, devant tout le monde : *qu'il se* » *souvînt qu'il n'étoit venu qu'à condition de lui* » *obéir*. Ces paroles étonnantes, prononcées dans » les funestes momens où l'on sentoit si horrible- » ment le poids de l'*obéissance*, dont sa paresse » et son opiniâtreté venoient de rendre les suites » si désastreuses, firent frémir tous ceux qui les » entendirent.

» Le jeune prince, à qui elles furent adressées, » y chercha une plus difficile victoire que celle » qui se remportoit actuellement par les ennemis » sur lui. Il sentit qu'il n'y avoit point de milieu » entre les dernières extrémités et l'entier silence, » et fut assez maître de lui pour le garder. Ven- » dôme se mit alors à pérorer sur ce combat, à » vouloir montrer qu'il n'étoit point perdu, à » soutenir que la moitié de l'armée n'ayant point » combattu, il falloit tourner toutes ses pensées » à recommencer le lendemain matin. Chacun » écouta en silence un homme qui ne vouloit pas » être contredit, et qui venoit de montrer un » exemple aussi coupable contre l'héritier néces- » saire de la couronne, de quiconque hasarde- » roit autre chose que des applaudissemens ; le » silence dura donc sans que personne osât pro- » férer une parole. Il venoit cependant des avis » de tous côtés, que le péril étoit extrême. Puy- » ségur, arrivant devant la maison du Roi, en fit » un récit qui ne laissa aucun raisonnement libre, » et que le maréchal de Matignon osa appuyer. » Vendôme, ne voyant plus nulle apparence de » résister davantage à tant de convictions, et » poussé à bout de colère, s'écria : *Eh bien, mes-* » *sieurs, je vois bien que vous le voulez tous*; *il* » *faut donc se retirer ;* et l'on se retira. »

Cette retraite étoit d'autant plus nécessaire, que, comme l'ont observé tous les historiens, appuyés sur le témoignage uniforme des militaires qui ont parlé de cet événement, « on se seroit » retrouvé le lendemain [1] dans une position plus » mauvaise encore que celle de la veille, l'armée » française étant séparée par celle des ennemis. »

[1] Les Français n'y perdirent que deux mille hommes. —
[2] Mémoires de Saint-Simon.

XVI.

Siége de Lille en 1708.

Le prince Eugène et Marlborough firent alors toutes les dispositions nécessaires pour entreprendre le siége de Lille. Le maréchal de Boufflers étoit accouru pour défendre la capitale de son gouvernement, aussitôt qu'il l'avoit vue menacée. Ce siége mémorable dura quatre mois, et il a illustré le nom du maréchal de Boufflers. Il y développa des talens et des vertus dignes des temps héroïques de l'histoire.

L'armée du duc de Bourgogne étoit destinée à faire lever le siége de Lille, et la belle défense du maréchal de Boufflers laissa tout le temps nécessaire pour forcer les ennemis à une retraite ou à une bataille. Toute la France avoit les yeux fixés sur le duc de Bourgogne, et il étoit assez naturel de croire qu'il hasarderoit tout, plutôt que de laisser les ennemis se rendre maîtres de la plus belle conquête du Roi son grand-père, en présence d'une armée de cent mille hommes, commandée par son petit-fils. Cette confiance de l'opinion publique est d'autant plus excusable, que la multitude, qui prononce toujours des jugemens absolus sur la conduite des généraux, n'est jamais à portée de soupçonner les difficultés de leur position, ni de calculer les obstacles qui enchaînent leurs opérations. C'est surtout en ce genre de mérite que les succès font la gloire ou la honte, et que les succès constans fixent invariablement le jugement de la postérité. Les divisions qui régnoient entre les chefs de l'armée, contribuèrent encore à égarer l'opinion et à justifier les murmures et les accusations des détracteurs du duc de Bourgogne. Les partisans du duc de Vendôme affectoient de partager son ardeur impatiente et de blâmer la circonspection timide du jeune prince. Toutes les lettres qu'ils écrivoient à Paris et à la cour étoient chargées de reproches amers, de réflexions malignes, de satires sanglantes, et ces odieuses rumeurs étoient propagées par une cabale puissante et acharnée à flétrir sa réputation. Le duc de Bourgogne dédaignoit de se justifier ; il croyoit au-dessous de lui de descendre à des accusations contre ses ennemis et à des apologies pour lui-même ; il n'avoit que des amis et point de partisans ; ces amis étoient des hommes vertueux, irréprochables, mais circonspects par leur âge, leur caractère et leur position personnelle ; toutes les ma-

[1] Abr. chron. du président Hénault.

nœuvres de l'intrigue leur étoient inconnues et étrangères; ils n'opposoient à la clameur publique que ces conjectures et ces raisonnemens, qui peuvent avoir quelqu'accès auprès des hommes calmes et modérés, dans une discussion tranquille et impartiale, mais que la prévention ou la passion dédaignent toujours d'écouter. Cependant le jeune prince étoit défendu dans le cœur du Roi par la tendresse paternelle et une estime réfléchie, et auprès de madame de Maintenon par la douleur touchante de la duchesse de Bourgogne. Toute la cour se divisoit entre deux partis encore plus opposés l'un à l'autre que les armées ennemies qui étoient en présence sur la frontière.

C'est pendant ces quatre mois, qui furent sans doute les plus pénibles de toute la vie du duc de Bourgogne, que nous retrouvons toutes les pièces d'une correspondance suivie et intéressante entre le jeune prince et Fénelon. Plus à portée de s'écrire avec une entière liberté, ils purent s'abandonner sans réserve à l'épanchement de leur cœur, et cette correspondance offre les traits les plus honorables de leur histoire.

On avoit fait craindre à Fénelon que M. le duc de Bourgogne ne se disposât à retourner à Versailles avant que le sort de la citadelle de Lille fût décidé, et à une époque où la belle saison permettoit de tenir encore long-temps la campagne [1]. Il lui adressa les plus fortes représentations sur une résolution si honteuse [2].

« Je ne puis m'empêcher, Monseigneur, de vous » répéter qu'il me semble que vous devez tenir » bon jusqu'à l'extrémité dans l'armée, comme » M. de Boufflers dans la citadelle de Lille. Si on » ne peut rien faire d'utile et d'honorable jusqu'à » la fin de la campagne, au moins vous aurez » payé de patience, de fermeté et de courage, » pour attendre les occasions jusqu'au bout ; au » moins vous aurez le loisir de faire sentir votre » bonne volonté aux troupes, et de regagner les » cœurs. Si, au contraire, on fait quelque coup » de vigueur avant que de se retirer, pourquoi » faut-il que vous n'y soyez pas, et que d'autres » s'en réservent l'honneur? *pourquoi faut-il faire » penser au monde qu'on n'ose rien entreprendre » de hardi et de fort quand vous commandez, que » vous n'y êtes qu'un embarras, et qu'on attend » que vous soyez parti pour tenter quelque chose » de bon?* Après tout, s'il y a quelque ressource » à espérer, c'est dans le temps où les ennemis » seront réduits à se retirer ou à prendre des pos» tes dans le pays pour y passer l'hiver. Voilà le » dénoûment de toute la campagne; voilà l'occa» sion décisive : pourquoi la manqueriez-vous ? Il » faut toujours obéir au Roi avec un zèle aveugle; » mais il faut attendre et tâcher d'éviter un ordre » absolu de partir trop tôt. Vous auriez tout le » déshonneur de la campagne, et M. de Vendôme » se réserveroit l'espérance du succès. »

Le duc de Bourgogne se hâta de rassurer Fénelon sur l'objet de sa lettre, qui n'avoit en effet nul fondement, et qui n'étoit qu'une rumeur répandue par ses ennemis, pour chercher à lui nuire. Il se trouvoit même alors délivré du joug impérieux du duc de Vendôme. Le Roi avoit ordonné au maréchal de Berwick de joindre son corps d'armée à celui du jeune prince, et l'avoit adjoint au duc de Vendôme pour diriger son petit-fils.

[1] On étoit au mois de septembre. — [2] Lettre de Fénelon à M. le duc de Bourgogne, septembre 1708. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 279.

XVII.

Du maréchal de Berwick.

Le maréchal de Berwick, déjà célèbre par la victoire d'Almanza, et déjà reconnu, quoique bien jeune encore [1], pour un des plus grands généraux de l'Europe, avoit au suprême degré le mérite de réunir la valeur la plus intrépide à un calme et à un sang-froid qui ne lui permettoient jamais de rien accorder au hasard ni à une folle témérité. Ces qualités, si précieuses dans tous les temps, l'étoient encore plus à une époque où l'armée du duc de Bourgogne formoit la seule barrière qui pût empêcher les ennemis de pénétrer dans le cœur du royaume et de livrer la France entière au pillage. Cette considération avoit décidé Louis XIV à l'associer au commandement de l'armée. A peine y fut-il arrivé, que le duc de Vendôme proposa de forcer les retranchemens des ennemis, pour dégager la citadelle de Lille. Le maréchal voulut, avant de donner son avis prendre une connoissance approfondie de la position des ennemis ; le résultat de ses observations fut qu'on ne pouvoit hasarder une pareille entreprise sans exposer l'armée à une ruine entière, et qu'aucune probabilité de succès ne pouvoit balancer un si grand danger; il opina pour ne point attaquer les ennemis devant Lille, avec le même sang-froid qu'il avoit ordonné qu'on les attaquât à Almanza. Tous les emportemens du duc de Vendôme n'altérèrent pas un moment son calme, et ne changèrent rien à son avis. Le duc de Bourgogne, et tous les membres du conseil, adoptèrent une résolution qui ne pouvoit être soupçonnée de pusillanimité dans la bouche d'un homme tel que le maréchal de Berwick, et d'un officier général tel que Puységur.

XVIII.

Lettre du duc de Bourgogne à Fénelon.

On trouvera une partie de ces détails dans la réponse du duc de Bourgogne à Fénelon.

Au camp du Saulsoir, le 20 septembre 1708 [2].

« J'ai reçu depuis quelque temps deux de vos » lettres, mon cher archevêque; vous comprenez » aisément que je n'ai pas trop eu le temps de » répondre plutôt à la première ; et pour la se» conde, elle ne m'a été rendue qu'hier. *Il n'a » point été question de mon retour* ; *mais vous » pouvez être persuadé que je suis et que j'ai tou» jours été dans les mêmes sentimens que vous sur*

[1] Il n'avoit alors que 37 ans. — [2] *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 270.

» *ce chapitre, et qu'à moins d'un ordre supérieur » et réitéré, je compte, quoiqu'il arrive, de finir » la campagne, et d'être à la tête de l'armée tant » qu'elle sera assemblée.*

» J'en viens à la seconde. Il est vrai que j'ai » essuyé une épreuve depuis quinze jours, *et je » me trouve bien loin de l'avoir reçue comme je le » devois, me laissant emporter aux prospérités, » et abattre dans les adversités; me laissant aussi » aller à un serrement de cœur causé par les noir- » ceurs, les contradictions, et les peines de l'in- » certitude et de la crainte de faire quelque chose » de mal-à-propos dans une affaire d'une consé- » quence aussi extrême pour l'Etat.* Je me trou- » vois avec l'ordre réitéré du Roi d'attaquer les » ennemis; M. de Vendôme pressant de le faire, » et de l'autre côté le maréchal de Berwick et tous » les anciens officiers, avec la plus grande partie » de l'armée, disant qu'il étoit impossible d'y » réussir, et que l'armée s'y perdroit. Le Roi me » réitéra son ordre après une première représen- » tation à laquelle je me crus obligé. M. de Cha- » millard arriva le soir, et me confirma la même » chose. J'y voyois les funestes suites de la perte » d'une bataille, sans pouvoir presque espérer de » la gagner, et que le mieux qui pouvoit nous » arriver étoit de nous retirer après une attaque » infructueuse. Voilà l'état où j'ai été pendant » huit ou neuf jours, jusqu'à ce qu'enfin le Roi, » informé de l'état des choses, n'a plus ordonné » l'attaque et m'a remis à prendre mon parti.

» *Sur ce que vous me dites de mon indécision, » il est vrai que je me le reproche à moi-même, » et que quelquefois paresse ou négligence, d'au- » tres fois, mauvaise honte, respect humain, ou » timidité, m'empêchent de prendre des partis, » et de trancher net dans des choses importantes. » Vous voyez que je vous parle avec sincérité, » et je demande tous les jours à Dieu de me don- » ner, avec la sagesse et la prudence, la force et » le courage, pour exécuter ce que je croirai de » mon devoir.*

» Je n'avois point cette puissance décisive, quand » je suis entré en campagne, et le Roi m'avoit » dit que, quand les avis seroient différens, je » devois me rendre à celui de M. de Vendôme, » lorsqu'il y persisteroit. Je la demandai après » l'affaire d'Oudenarde; elle me fut accordée, et » peut-être ne m'en suis-je pas servi autant que » je le devois.

» *Pour toutes les louanges que vous me don- » nez, si elles ne venoient d'un homme comme » vous, je les prendrois pour des flatteries; car » en vérité je ne le mérite guère, et le monde se » trompe dans ce qu'il pense sur mon sujet.* Mais » il faut, avec la grâce de Dieu, mériter ce que » l'on en croit, du moins en approcher. Vous » savez mon amitié pour vous; elle ne finira qu'a- » vec ma vie. »

LOUIS.

P. S. « Je me sers de cette occasion pour vous » demander si vous ne croyez pas qu'il soit ab- » solument mal de loger dans une abbaye de filles. » C'est le cas où je me trouve, les religieuses sont » pourtant séparées; mais j'occupe une partie de » leurs logemens, et s'il étoit nécessaire, je quit- » terois la maison quoi qu'on en pût dire. Dites- » moi, je vous en prie, votre sentiment, d'autant » plus que je suis présentement dans votre dio- » cèse.»

Fénelon s'empressa de tranquilliser le duc de Bourgogne sur le dernier article de cette lettre, qui tenoit autant à un sentiment de délicatesse et de respect pour les bonnes mœurs, qu'à un scrupule religieux.

Il lui répondit [1] : « Vous ne devez avoir aucune » peine de loger dans la maison du Saulsoir. Vous » n'avez rien que de sage et de réglé auprès de » votre personne. C'est une nécessité à laquelle on » est accoutumé pendant les campemens des ar- » mées; on est fort édifié de la police et du bon » ordre que vous faites garder. »

XIX.

Fénelon reproche au duc de Bourgogne quelques défauts d'attention.

Le duc de Bourgogne avoit les défauts de ses qualités; n'attachant de prix qu'aux vertus réelles, il négligeoit trop ces petits moyens de plaire, et ces attentions délicates et recherchées, qui appartiennent jusqu'à un certain point à la science de gouverner. Les princes devroient se trouver trop heureux de voir souvent désirer et recevoir de leur part un sourire, une expression obligeante, un souvenir flatteur comme le plus noble prix du sang répandu à leur service, comme la plus douce récompense d'une vie consacrée à leur plaire.

« Je viens d'apprendre, Monseigneur [2], lui » écrivoit Fénelon, que diverses personnes de con- » dition et de mérite dans le service, se plaignent » que vous ne connoissez ni leurs noms, ni leurs » visages, pendant que M. le duc de Berry les » reconnoît tous, les distingue, et les traite gra- » cieusement. Cependant vous avez plus qu'au- » cun autre prince de quoi contenter le public » dans la conversation. Vous y êtes gai, obli- » geant, et si l'on ose le dire, très-aimable; vous » avez l'esprit cultivé et orné pour pouvoir parler » de tout, et pour vous proportionner à chacun; » c'est un charme continuel dont il ne tient » qu'à vous de faire usage; il ne vous en coûtera » qu'un peu de sujétion et de complaisance; Dieu » vous donnera la force de vous y assujettir, si » vous le désirez; vous n'y aurez que la gloire » mondaine à craindre. C'est l'avantage des grands » princes, que chacun, qui se ruine, ou qui s'ex- » pose à être tué pour eux, est enchanté par une » parole obligeante et dite à propos. L'armée en- » tière chantera vos louanges, quand chacun vous » trouvera accessible, ouvert et plein de bonté.

» Pour vos défauts, Monseigneur, je remercie » Dieu de ce qu'il vous les fait sentir, et de ce » qu'il vous apprend à vos dépens, par de si fortes » leçons, à vous défier de vous-même.

» On dit encore que M. le comte d'Evreux [3] a » écrit très-certainement une lettre qu'il a désa- » vouée; on dit que vous avez paru croire un peu

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 274. — [2] Lettre du 24 septembre 1708. *Ibid.* — [3] Henri-Louis de Latour d'Auvergne, comte d'Evreux, colonel-général de la cavalerie.

» trop facilement le désaveu qu'il vous en a fait » contre la notoriété publique. Pour moi, je crois » qu'il seroit très-digne de vous de suspendre tout » au moins votre jugement sur la sincérité de ce » désaveu, et de lui rendre vos bonnes grâces, » en lui pardonnant, s'il le faut, de très-bon » cœur. Je vous dirai, dans le plus profond secret, » que ce désaveu ne doit pas être cru, et que je » le sais bien.

» Je rassemble, Monseigneur, tous les discours » que j'ai entendu faire, ne craignant point de » vous déplaire, en vous avertissant de tout avec » un zèle sans bornes, et étant persuadé que vous » ferez un bon usage de tout ce qui méritera » quelque attention. Les bruits même les plus » injustes ne sont pas inutiles à savoir, quand on » a le cœur bon et grand, comme vous l'avez, » Dieu merci. »

XX.

Réponse du duc de Bourgogne, 3 octobre 1708.

On applaudira certainement à la tendresse éclairée de Fénelon pour son ancien élève, en ne lui dissimulant aucun de ses torts ou de ses défauts; mais on peut dire que la manière dont M. le duc de Bourgogne recevoit ses avis et ses leçons, est bien plus admirable encore. Il est difficile de lire sans attendrissement la réponse qu'il fit à l'archevêque de Cambrai [1].

« Je n'ai pu répondre plus tôt, mon cher arche- » vêque, à votre grande lettre; car j'en ai eu » fréquemment de très-longues à écrire sur les » opérations dont je suis chargé. Je puis le faire » présentement article par article.

» Il est vrai que je suis renfermé assez souvent; » mais, comme je vous l'ai dit, j'écris beaucoup » certains jours. Je ne nie pas cependant que je » ne perde souvent du temps. Il est vrai aussi que » je parle plutôt aux gens à qui je suis plus ac- » coutumé, et que je suis trop en cela mon goût » naturel. »

Il entre ensuite dans son apologie sur l'affaire d'Oudenarde, et sur quelques faits militaires dont Fénelon l'avoit entretenu sur les bruits publics, et qui seroient aujourd'hui sans intérêt.

« La publicité de quelques délibérations du con- » seil de guerre n'est que trop véritable; mais on » peut la mettre sur le compte de M. de Vendome, » plutôt que sur le mien.

» Il en est de même de n'être pas bien averti; » et ce qui fait retomber sur moi cette sorte de » plainte, est que j'aurois dû agir autrement, et » que je ne l'ai pas toujours fait, me laissant aller » à une mauvaise complaisance, à une certaine » foiblesse ou respect humain. Vous connoissez » parfaitement M. de Vendôme, et je n'ai rien à » vous dire de plus que ce que vous en dites dans » votre lettre. Ce que vous dites du maréchal de » Berwick est aussi fort juste; il excède peut-être » un peu trop en prudence, au lieu que M. de » Vendôme excède en confiance et négligence.

» Je ne sache point dans tout ce qui s'est passé » en dernier lieu, avoir consulté gens sans expé- » rience. J'ai parlé aux plus anciens généraux, à » des gens sans atteinte sur le courage, et si les » conseils ont été taxés de timides, ils méritoient » plutôt le nom de prudens.

» Il est vrai que la présomption absolue de » M. de Vendôme, ses projets subits et mal di- » gérés, et ce que j'en ai vu, m'empêchent d'avoir » aucune confiance en lui, et que cependant j'ai » trop acquiescé dans des occasions où je devois » au contraire décider de ce qu'il me proposoit, » joignant en cela la foiblesse à peut-être un peu » de prévention. Car depuis l'affaire d'Oudenarde, » j'ai reçu la puissance décisive ainsi que je crois » vous l'avoir déjà mandé.

» Je ne sais rien de précis sur ce que l'on dit » que mon frère traite mieux que moi, et connoît » mieux que moi des officiers de qualité et de » mérite; comme il écrit moins que moi, il les » peut voir plus souvent.

» Je tâcherai de faire usage des avis que vous » me donnez, et prie Dieu qu'il m'en fasse la grâce, » pour n'aller trop loin, ni à droite ni à gauche.

» Je ferai aussi usage de ce que vous me mar- » quez sur le comte d'Evreux, sans affectation, » mais aussi pour ne pas paroître dupe; car vous » savez que c'est un personnage qu'il faut éviter; » je m'attends à bien des discours que l'on tient, » et que l'on tiendra encore. Je passe condam- » nation sur ceux que je mérite, et méprise les » autres, pardonnant véritablement à ceux qui » me veulent ou me font du mal, et priant pour » eux tous les jours de ma vie.

» Voilà mes sentimens, mon cher archevêque, » vous savez que mon amitié pour vous est tou- » jours la même. J'espère pouvoir vous en assurer » moi-même à la fin de la campagne; on ne sau- » roit encore dire quand ce sera, car l'événement » de Lille est encore indéterminé. »

XXI.

Extraits de quelques lettres de Fénelon au duc de Bourgogne.

Souvent Fénelon, s'élevant dans ses lettres au-dessus des détails particuliers dont il croyoit devoir l'instruire, lui offre ces grandes vues générales, qui doivent toujours être présentes à l'esprit des princes, pour leur apprendre à se mesurer avec le malheur, et à subir avec fermeté ces revers éclatans, qui peuvent les atteindre comme les autres hommes.

« Ceux qui doivent commander aux autres [1], » ne peuvent le faire utilement, dès qu'ils ont » perdu l'estime et la confiance des peuples. Rien » ne seroit plus dur et plus insupportable pour » les peuples, rien ne seroit plus dangereux et » plus déshonorant pour un prince, qu'un gou- » vernement de pure autorité, sans l'adoucisse- » ment de l'estime, de la confiance et de l'affec- » tion réciproque. Il est donc capital, même selon » Dieu, que les grands princes s'appliquent sans » relâche à se faire aimer et estimer, non par une » recherche de vaine complaisance, mais par fidé-

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 275.

[1] Lettre du 15 octobre 1708. *Corresp. de Fén.*, t. X, p. 279.

» lité à Dieu, dont ils doivent représenter la » bonté sur la terre....

» Ce qui me console de vous voir si traversé [1] » et si contredit, est que je vois le dessein de Dieu, » qui veut vous purifier par les contradictions, et » vous donner l'expérience des embarras de la vie » humaine, comme au moindre particulier. Ne » vous mettez point en peine de me répondre; il » me suffit que mon cœur ait parlé au vôtre en » secret devant Dieu seul. C'est en lui que je mets » toute ma confiance pour votre prospérité, Mon- » seigneur; je vous porte tous les jours à l'autel » avec le zèle le plus ardent...... Quelque génie » que Dieu vous ait donné [2], vous courez risque » de faire des fautes irréparables, si vous vous » tourniez à une dévotion foible et scrupuleuse. » Écoutez les personnes les plus expérimentées, et » ensuite prenez votre parti. *Il est moins dange-* » *reux d'en prendre un mauvais que de n'en* » *prendre aucun, ou que d'en prendre un trop* » *tard.* Pardonnez, Monseigneur, la liberté d'un » ancien serviteur, qui prie sans cesse pour vous, » et qui n'a d'autre consolation en ce monde, que » celle d'espérer que malgré ces traverses, Dieu » fera par vous des biens infinis.... Dieu, sur qui » je compte, et non sur les hommes, bénira vos » travaux, et quand même il permettroit que vous » n'eussiez aucun succès, vous feriez voir au » monde combien on mérite les louanges des per- » sonnes solides et éclairées, quand on a le cou- » rage et la patience de se soutenir avec force dans » le malheur....

» Oh! que Dieu vous aime, Monseigneur [3], » puisqu'il a soin de vous instruire par tant de » contradictions. *Il vous fait sentir combien les* » *guerres sont à craindre, combien les plus puis-* » *santes armées sont inutiles; combien les grands* » *États sont facilement ébranlés.* Il vous montre » combien les plus grands princes sont rigoureu- » sement critiqués par le public, pendant que les » flatteurs ne cessent point de les encenser. Quand » on est destiné à gouverner les hommes, il faut » les aimer pour l'amour de Dieu, sans s'attendre » à être aimé d'eux, et se sacrifier pour leur faire » du bien, quoiqu'on sache qu'ils disent du mal » de celui qui les conduit avec bonté et modéra- » tion. Il faut néanmoins, Monseigneur, vous dire » que le public vous estime, vous respecte, attend » de grands biens de vous, et sera ravi qu'on lui » montre que vous n'avez aucun tort. Il croit seu- » lement que vous avez une dévotion sombre, ti- » mide, scrupuleuse, et qui n'est pas assez pro- » portionnée à votre place; que vous ne savez pas » prendre une certaine autorité modérée, mais » décisive, sans blesser la soumission inviolable » que vous devez aux intentions du Roi... *Eh! qui* » *est-ce sur la terre qui n'a point de défauts, et* » *qui n'a pas commis de grandes fautes? Qui est-* » *ce qui est parfait à vingt-six ans pour le très-* » *difficile métier de la guerre, quand on ne l'a* » *jamais fait de suite.* »

Fénelon lui donne ensuite les conseils les plus sages et les plus éclairés, sur l'usage qu'il doit faire de ses principes de religion et de piété.

[1] 25 oct. 1708. *Corresp. de Fén.*, t. X, p. 283. — [2] 15 oct. 1708. *Ibid.*, t. VII, p. 278. — [3] 24 sept. 1708. *Ibid.*, p. 274.

« Pour votre piété [1], si vous voulez lui faire » honneur, vous ne sauriez être trop attentif à » la rendre douce, simple, commode, sociable... » Il faut vous attacher à chercher au dehors le » bien public, autant que vous le pourrez, et re- » trancher les scrupules sur les choses qui parois- » sent des minuties.... Il faut justifier la piété aux » critiques et aux libertins [2]. Il faut la pratiquer » d'une manière simple, noble, forte et conve- » nable à votre rang. Il faut aller tout droit aux » devoirs essentiels de votre état par le principe » de l'amour de Dieu, et ne rendre jamais la » vertu incommode par des hésitations scrupu- » leuses sur les petites choses. *Un prince ne peut* » *point à la cour ou à l'armée, régler les hommes* » *comme des religieux; il faut en prendre ce qu'on* » *peut, et se proportionner à leur portée.* »

XXII.

Vérités sévères de Fénelon au duc de Bourgogne.

Nous ne transcrivons point ici toutes les lettres de cette vertueuse et intéressante correspondance; mais, dans le nombre, il en est deux qu'il importe de faire connoître, parce qu'elles renferment tout ce qu'il y a d'essentiel dans les autres, pour la partie historique. Fénelon y a rassemblé toutes les accusations vraies ou fausses, tous les reproches fondés ou hasardés, tous les traits de satire ou de blâme, que la malignité s'étoit plu à imaginer ou à exagérer pour décréditer le jeune prince dans le cœur du Roi et dans l'opinion publique. Fénelon les avoit recueillis de la bouche même des officiers les plus distingués, que le voisinage de l'armée attiroit à Cambrai, et qu'une juste indignation contre de si viles calomnies portoit à l'en instruire, et dont le zèle sincère pour la gloire du jeune prince s'alarmoit avec raison des avantages qu'il pouvoit donner à ses envieux, par quelques imperfections assez excusables à son âge. Tel est le tableau affligeant que Mentor ne craint pas de mettre sous les yeux de Télémaque. L'idée de lui déplaire, ou le danger de le blesser ne se présente pas un seul moment à son esprit; il connoissoit l'ame du duc de Bourgogne, et il savoit que le duc de Bourgogne connoissoit la sienne.

La saison s'avançoit; la citadelle de Lille étoit réduite aux dernières extrémités; et malgré tous les miracles de sagesse, d'intelligence et de courage du maréchal de Boufflers, il falloit qu'il succombât s'il n'étoit pas secouru; mais les armées alliées avoient su occuper une position si formidable, que l'on voyoit le moment peu éloigné où la place la plus forte du royaume alloit passer sous le pouvoir des ennemis, en présence de l'héritier de la couronne et d'une armée de cent mille Français. La clameur publique sembloit rejeter cette ignominie sur les sentimens pusillanimes du duc de Bourgogne, et sur les maximes superstitieuses et timides des instituteurs qui avoient présidé à son éducation.

Ce fut dans cette circonstance douloureuse, que Fénelon crut devoir à ce prince la vérité toute

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 274. — [2] *Ibid.*, p. 279.

entière ; mais ce prince étoit le duc de Bourgogne, et celui qui la lui faisoit entendre étoit Fénelon.

« Monseigneur [1], quelque grande retenue que » je veuille garder le reste de ma vie sur toutes » les choses qui ont rapport à vous, pour ne vous » commettre jamais en rien, je ne puis néanmoins » m'empêcher de prendre la liberté de vous dire » encore une fois, par une voie très-sure et très- » secrète, ce que j'apprends que l'on continue à » dire contre votre personne. Je suis plus occupé » de vous que de moi, et je craindrois moins de » hasarder de vous déplaire en vous servant, que » de vous plaire en ne vous servant pas. D'ail- » leurs, je suis sûr qu'on ne peut jamais vous » déplaire en vous disant avec zèle et respect ce » qu'il importe que vous sachiez.

» 1° On dit, Monseigneur, que vous n'avez pas » voulu exécuter les ordres du Roi, qui vouloit » qu'on attaquât le prince Eugène pendant que » le duc de Marlboroug s'étoit avancé sur le che- » min d'Ostende, et que, par ce refus, vous avez » été la cause de la perte de la ville de Lille. C'est » un fait qui regarde les temps postérieurs à votre » campement sur la Marque, et qui est des temps » de votre campement du Saulsoir. Je ne saurois » croire qu'il soit comme on le raconte avec beau- » coup de malignité.

» 2° On persiste à dire que vous avez été la » vraie cause du combat d'Oudenarde, par votre » ordre précipité de faire attaquer trois batail- » lons des ennemis par deux brigades, sans aucun » concert avec M. de Vendôme.

» 3° On prétend que quand vous arrivâtes sur » la Marque, M. d'Artaignan reconnut, dès le len- » demain, que les passages étoient ouverts, que » la plaine étoit assez commode pour faire agir » toute la cavalerie, et que les ennemis n'étoient » point alors retranchés, comme ils le furent deux » jours après. On assure que M. d'Artaignan se » hâta d'en avertir, et de répondre du succès, si » on vouloit bien attaquer; qu'il n'eut aucune » réponse; qu'on demeura dans l'incertitude, et » que vous voulûtes, malgré M. de Vendôme, at- » tendre le retour du courrier envoyé au Roi ; ce » qui étoit laisser évidemment échapper l'occasion » de sauver Lille. J'ai vu un homme de service » qui m'a dit avoir mené M. d'Artaignan dans » cette plaine, parce qu'il la connoissoit parfaite- » ment ; il soutient qu'il n'y avoit qu'à se donner » la peine de l'aller voir, pour reconnoître que » tout étoit uni et ouvert. Il dit même avoir été » jusques auprès des ennemis, et avoir vu qu'il » n'y avoit encore alors, ni retranchemens com- » mencés, ni défilés, ni bois, ni ombre de diffi- » culté, pour secourir la place. Il ajoute qu'il prit » la liberté de parler hautement; que personne » ne daigna ni l'écouter ni prendre la peine d'aller » voir ; et qu'en un mot presque personne ne vou- » loit entendre opiner pour le combat.

» 4° On dit, Monseigneur, qu'encore que vous » ayez infiniment écrit à la cour pour vous jus- » tifier, vous n'avez jamais mandé rien de clair » et de précis pour votre décharge : que vous vous » êtes contenté de faire des réponses vagues et su- » perficielles, avec des expressions modestes et » dévotes à contre-temps. La cour et la ville, » dit-on, étoient d'abord pour vous avec chaleur ; » mais la cour et la ville ont changé et vous con- » damnent. On ne se contente pas de dire que » le public est de plus en plus déchaîné contre » vous; on ajoute que le mécontentement remonte » bien plus haut, et que le Roi même ne peut » s'empêcher, malgré toute son amitié, de sentir » vivement votre tort. Il y a déjà quelque temps » qu'il m'a passé par l'esprit que tant de gens, » d'ailleurs fort politiques, n'oseroient point vous » critiquer si librement, si cette critique n'étoit » pas autorisée par quelque prévention du côté de » la cour.

» 5° Ce qui est le plus fâcheux est qu'un grand » nombre d'officiers, qui reviennent de l'armée et » qui vont à Paris, ou qui y écrivent, font en- » tendre que les mauvais conseils des gens foibles » et timides, que vous écoutez trop, ont ruiné » les affaires du roi, et ont terni votre réputa- » tion. J'entends ces discours répandus partout, » et j'en ai le cœur déchiré ; mais je n'ose parler » aussi fortement que la chose le mériteroit, parce » que le torrent entraîne tout, et que je ne veux » point qu'on puisse croire que je sache rien de » particulier à votre décharge.

» 6° On va jusqu'à rechercher avec une noire » malignité, les plus petites circonstances de votre » vie, pour leur donner un tour odieux. On dit, » par exemple, que pendant que vous êtes dévôt » jusqu'à la sévérité la plus scrupuleuse dans des » minuties, vous ne laissez pas de boire quelque- » fois avec un excès qui se fait remarquer.

» 7° On se plaint de ce que votre confesseur est » trop souvent enfermé avec vous ; qu'il se mêle » de vous parler de la guerre, et que quand on » l'accusa de vous avoir conseillé de ne rien ha- » sarder sur la Marque, il écrivit au père de la » Chaise pour faire savoir au Roi qu'il étoit allé » reconnoître le terrain et l'état des ennemis ; » qu'il avoit été d'avis qu'on les attaquât, et qu'il » avoit trouvé qu'il étoit honteux de ne le pas » faire. On lui impute d'avoir écrit ainsi pour le » tourner en ridicule comme un homme vain, » qui se pique d'entendre la guerre, et d'aller re- » connoître l'ennemi.

» Je dois ajouter par pure justice que je sais » qu'il n'a point mérité ces plaisanteries, et qu'il » n'a rien écrit que de modeste et de convenable.

» 8° On prétend, Monseigneur, que vous avez » écrit à des gens indiscrets et indignes de votre » confiance, les mêmes choses que vous avez » écrites au Roi avec un chiffre, et que ces gens- » là les ont divulguées, avant que Sa Majesté eût » reçu vos lettres secrètes, où vous mandiez ce » qui manquoit dans la place assiégée.

» Voilà, Monseigneur, les principales choses » qui me reviennent par de bons canaux, quoique » je sois loin de tout commerce du monde. Un » hasard bizarre fait que je sais là-dessus plus que » sur les autres affaires. Peut-être personne n'o- » sera vous dire tout ceci. Pour moi, je l'ose et » je ne crains que de manquer à Dieu et à vous. » Personne n'est plus éloigné que moi de croire » tous ces discours; la peine que je souffre de les » entendre est grande ; il s'agit de détromper le

[1] Lettre de Fénelon au duc de Bourgogne, 15 octobre 1708. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 277.

» monde prévenu ; ceux qui vous déchirent parlent hautement, et ceux qui voudroient vous défendre n'osent parler.

» Je suppose que vous avez éclairci chaque point en détail avec M. de Chamillart, et que vous lui aurez fait toucher les choses au doigt, pour convaincre pleinement Sa Majesté de la fausseté de tout ce qu'on vous impute.

» Il ne m'appartient pas, Monseigneur, de raisonner sur la guerre, aussi n'ai-je garde de le faire ; mais on a de grandes ressources, quand on est à la tête d'une puissante armée, et qu'elle est animée par un prince de votre naissance qui la conduit. Il est beau de voir votre patience et votre fermeté pour demeurer en campagne dans une saison si avancée. Notre jeunesse impatiente de revoir Paris avoit besoin d'un tel exemple. Tandis qu'on croira encore pouvoir faire quelque chose d'utile et d'honorable, il faut que ce soit vous, Monseigneur, qui tâchiez de l'exécuter. Les ennemis doivent être affoiblis ; vous êtes supérieur en force ; il faut espérer que vous le serez aussi en projets et en mesures justes, pour en rendre l'exécution heureuse. Le vrai moyen de relever la réputation des affaires, est que vous montriez une application sans relâche ; votre présence nuiroit et aux affaires, et à votre réputation, si elle paroissoit inutile et sans action dans des temps si fâcheux. Au contraire, votre fermeté patiente pour achever cette campagne, forcera tout le monde à ouvrir les yeux, et à vous faire justice, pourvu qu'on voie que vous prévoyez, que vous projetez, que vous agissez avec vivacité et hardiesse. »

XXIII.

Utiles conseils de Fénelon au duc de Bourgogne, après la campagne de Lille.

Lorsque Fénelon vit la campagne près de finir, et de finir de la manière la plus affligeante pour la France, et la moins honorable pour le duc de Bourgogne, il ne s'attacha plus qu'à lui tracer la marche qui lui restoit à suivre pour se justifier avec une noble fermeté dans l'esprit du Roi, et chercher à ramener l'opinion publique, qu'on avoit si cruellement égarée.

« Monseigneur [1], l'excès de confiance et de bonté que vous me témoignez dans les lettres dont vous avez bien voulu m'honorer, loin de me donner un empressement indiscret, ne fait qu'augmenter ma retenue et mon inclination à continuer le profond silence où je suis demeuré pendant tant d'années. Je prends même infiniment sur moi, en me donnant la liberté de vous écrire sur des matières très-délicates, qui sont fort au-dessus de moi, et qui ne peuvent vous être que très-désagréables ; mais je croirois manquer à tout ce que je vous dois, Monseigneur, si je ne passois pas, dans une occasion si extraordinaire, par-dessus toutes les fortes raisons qui m'engagent au silence, pour achever de vous dire tout ce que j'apprends.

» 1° Le bruit public contre votre conduite croît au lieu de diminuer ; il est si grand à Paris, qu'il n'est pas possible qu'il ne vienne des mauvais discours et des lettres malignes de l'armée. Rien n'est plus digne de vous, Monseigneur, que la disposition où vous êtes de pardonner tout, de profiter même de la critique, dans tous les points où elle peut avoir quelques petits fondemens, et de continuer à faire ce que vous croyez le meilleur pour le service du Roi ; mais il importeroit beaucoup de voir quelles peuvent être les sources de ces discours si injustes et si outrés, pour vous précautionner contre des gens qui sont peut-être les plus empressés à vous encenser, et qui osent néanmoins en secret attaquer votre réputation de la manière la plus atroce. Cette expérience, Monseigneur, doit, ce me semble, vous engager à observer beaucoup les hommes, et à ne vous confier qu'à ceux que vous aurez éprouvés à fond, quoique vous deviez montrer de la bonté et de l'affabilité à tous, à proportion de leur rang.

» Personne n'est plus mal informé que moi de ce qui se passe à la cour ; mais je ne saurois croire que le Roi ignore les bruits qui sont répandus dans tout Paris contre votre conduite : ainsi il me paroît capital que vous preniez des mesures promptes et justes pour empêcher que Sa Majesté n'en reçoive quelqu'impression, et pour lui montrer avec évidence combien ces bruits sont mal fondés. La voie des lettres a un inconvénient, qui est que les lettres ne peuvent pas répondre comme les conversations, aux objections qui naissent sur-le-champ, et qu'on n'a pas prévues ; mais aussi les lettres ont un grand avantage : on y développe par ordre les faits, sans être interrompu ; on y mesure tranquillement toutes les paroles ; on s'y donne même une force douce et respectueuse qu'on ne se donneroit pas si facilement dans une conversation. Ce qui est certain, Monseigneur, c'est que vous avez un pressant besoin de vous précautionner vers le Roi, et de faire taire le public, qui est indignement déchaîné. Vous ne sauriez jamais écrire ni agir avec trop de ménagement, de respect, d'attachement, ni de soumission ; mais il importe de dire très-fortement de très-fortes raisons, et de ne laisser rien dont on puisse encore douter sur votre conduite.

» Il me revient encore par le bruit public, qu'on dit que vous vous ressentez de l'éducation qu'on vous a donnée ; que vous avez une dévotion foible, timide et scrupuleuse sur des bagatelles, tandis que vous négligez l'essentiel pour soutenir la grandeur de votre rang et la gloire des armes du Roi ; on ajoute que vous êtes amusé, inappliqué, irrésolu ; que vous n'aimez qu'une vie particulière et obscure ; que votre goût vous éloigne des gens qui ont de l'élévation et de l'audace ; que vous vous accommodez mieux de donner votre confiance à des esprits foibles et craintifs, qui ne peuvent vous donner que des conseils déshonorans ; on assure que vous ne voulez jamais rien hasarder, ni engager aucun combat, sans une pleine sûreté

[1] 25 octobre 1708. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 281.

» que votre armée sera victorieuse, et que cette » recherche d'une sûreté impossible, vous fait » temporiser et perdre les plus importantes occa- » sions.

» Je suis très-convaincu, Monseigneur, que la » vérité des faits est entièrement contraire à ces » téméraires discours; mais il s'agit de détromper » ceux qui en sont prévenus. *On dit même que » vos maximes scrupuleuses vont jusqu'à ralentir » votre zèle pour la conservation des conquêtes du » Roi*; *et l'on ne manque pas d'attribuer ce scru- » pule aux instructions que je vous ai données » dans votre enfance. Vous savez, Monseigneur, » combien j'ai toujours été éloigné de vous inspi- » rer de tels sentimens; mais il ne s'agit nulle- » ment de moi, qui ne mérite d'être compté pour » rien;* il s'agit de l'Etat et des armes du Roi, que » je suis sûr que vous voulez soutenir avec toute » la fermeté et la vigueur possible. Je sais que vous » n'avez pris aucun parti de sagesse et de précau- » tion, que par le conseil des officiers généraux » les plus expérimentés et les plus exempts de » timidité; mais c'est là précisément ce que le » public ne veut pas croire, et par conséquent, » c'est le point capital qu'il importe de mettre » dans un tel point d'évidence, que personne ne » puisse l'obscurcir. Vous avez, Monseigneur, » tous les officiers généraux qui sont autour de » vous : rien ne vous est plus aisé que de les » prendre chacun en particulier, et de les en- » gager tous, sous un grand secret, à vous don- » ner par écrit une espèce de courte relation de » la manière dont ils ont opiné dans les princi- » pales occasions de cette campagne. Ensuite, » vous pourrez leur faire entendre que vous » croyez devoir citer au Roi leurs témoignages, » afin qu'ils soient tous prêts à soutenir de vive » voix leur petite relation écrite. Cet engage- » ment les liera, et les fera tous parler un langage » décisif et uniforme; au lieu que, si vous ne le » faites pas ainsi, chacun pourra, malgré sa bonne » intention, dire trop ou trop peu, varier et obs- » curcir par des termes foibles ce que vous aurez » besoin de rendre clair comme le jour. Après » avoir posé ce fondement, vous pourrez nommer » au Roi tous vos témoins, en le suppliant de les » interroger lui-même l'un après l'autre. C'est » aller jusqu'à la racine du mal, et ôter toute » ressource à ceux qui veulent vous attaquer dans » les points les plus essentiels.

» Il me semble qu'il convient que vos lettres » dès à présent tendent à ce but d'une manière » très-forte, pour les raisons et pour les senti- » mens, quoique très-respectueuses et très-sou- » mises par rapport à Sa Majesté. Ensuite, quand » vous serez arrivé à la cour, il sera capital, si » je ne me trompe, que vous fassiez, avec des » manières également fortes et respectueuses, » l'éclaircissement à fond de tous les faits qui » vous justifient, en pressant le Roi d'interroger » les principaux officiers; après quoi je souhaite » que vous puissiez, sans perdre un moment, dès » que les faits seront éclaircis à votre décharge, » obtenir de Sa Majesté des gens qui vous convien- » nent, pour servir sous vous l'année prochaine. » Plus on ose vous attaquer par les endroits essen- » tiels, plus il vous importe de continuer à com- » mander l'armée avec les secours qui peuvent » assurer votre gloire et celle des armes de Sa Ma- » jesté. Il faut que vos lettres commencent cet » ouvrage, et que vos discours fermes, touchans » et respectueux, l'achèvent dès votre première » audience, s'il est possible. Quand vous arriverez » à la cour, plus on vous accuse de foiblesse et de » timidité, plus vous devez montrer par votre » procédé combien vous êtes éloigné de ce carac- » tère, en parlant avec force.

» Il est aussi, ce me semble, fort à souhaiter » qu'après que vous vous serez bien assuré des » témoignages décisifs de tous les principaux offi- » ciers, pour éviter les discours politiques et » ambigus, vous les engagiez à parler et à écrire, » dans les occasions naturelles, à leurs amis, la » vérité des faits, pour détromper toute la France. » C'est une chose inouie qu'un prince, qui doit » être si cher à tous les bons Français, soit atta- » qué dans les discours publics, dans les lettres » imprimées, et jusque dans des gazettes, sans » que presque personne ose contester les faits » qu'on avance faussement contre lui. Je voudrois » que les personnes dignes d'être crues, parlas- » sent et écrivissent d'une manière propre à re- » dresser le public, et à préparer les voies pour » rendre votre retour agréable. Ceux qui devroient » n'oser point parler, parlent hautement, et ceux » qui devroient crier pour la bonne cause, sont » réduits à se taire. Je ne sais rien de secret ni de » particulier, mais je sais en gros ce que personne » n'ignore : savoir qu'on vous attaque dans le pu- » blic sans ménagement.

» On ne peut être plus édifié et plus charmé » que je le suis, Monseigneur, de la solidité de vos » pensées et de la piété qui règne dans tous vos » sentimens; mais plus je suis touché de voir tout » ce que Dieu met dans votre cœur, plus le mien » est déchiré d'entendre tout ce que j'entends. Je » donnerois ma vie, non-seulement pour l'Etat, » mais encore pour la personne du Roi, pour sa » gloire, pour sa prospérité, et je prie Dieu tous » les jours sans relâche, afin qu'il le comble de ses bénédictions.

» *Je vous crois infiniment éloigné des timidités » scrupuleuses dont on vous accuse, et qu'on » m'impute sur la défense de Lille, qui est une » des principales conquêtes du Roi*; j'espère que » si vous continuez à commander les armées, » sans être gêné par des gens qui ne vous con- » viennent pas, et ayant sous vous des personnes » de confiance, vous montrerez à la France et « à ses ennemis, combien vous êtes digne de sou- » tenir la gloire de Sa Majesté et celle de toute la » nation. »

XXIV.

Lettre de Fénelon au duc de Bourgogne, 17 novembre 1708.

Cette correspondance si intéressante [1] se termine par une dernière lettre qui achève de pein-

[1] Les copies de toutes ces lettres ont été prises sur les originaux de la main de M. le duc de Bourgogne et de Fénelon, par feu M. de Devisse (Augustin-César de Hervilly), évêque de Boulogne, chanoine de Cambrai pendant la vie de Fénelon,

dre l'ame de Fénelon et sa tendre affection pour son élève. M. le duc de Bourgogne venoit de passer plus de six mois en Flandre; il avoit même séjourné long-temps dans le diocèse de Cambrai; et pendant tout cet intervalle il n'avoit osé se permettre une seule entrevue avec l'homme qu'il vénéroit et qu'il chérissoit le plus. Telle étoit la contrainte où ils passèrent le reste de leur vie. Dans l'impossibilité où étoit Fénelon d'épancher son cœur dans toute la liberté d'un entretien particulier, il crut nécessaire de donner au jeune prince, au moment où il se disposoit à retourner à la cour, une dernière instruction sur la conduite qu'il devoit y tenir. La manière dont il alloit s'y montrer, y parler, y agir, pouvoit décider de sa gloire, de sa réputation, de son honneur, et même de son innocence. Ce ne sont plus des reproches sur le passé; ce ne sont plus des conseils devenus inutiles par l'événement; mais il s'empare du jeune prince au moment où il se présentera devant le roi son grand-père; il lui indique le maintien qu'il doit prendre en l'abordant, le langage qu'il doit parler, les aveux qu'il ne doit pas craindre de faire, la noble fermeté avec laquelle il doit se défendre; il lui dicte jusqu'aux expressions dont il doit se servir.

« Monseigneur [1], j'espère que vous ne jugerez » point de moi par l'empressement où vous m'a- » vez vu sur la fin de cette campagne. Vous » pouvez vous souvenir que j'ai passé plus de dix » ans dans une retenue à votre égard, qui m'au- » roit attiré votre oubli pour le reste de ma vie, » si vous étiez capable d'oublier les gens qui ont » eu l'honneur d'être attachés à votre personne. » La vivacité avec laquelle j'ai rompu enfin un » si long silence, ne vient que de la douleur que » j'ai ressentie sur tous les discours publics. Ose- » rois-je, Monseigneur, vous proposer la manière » dont il me semble que vous devriez parler au » Roi, pour son intérêt, pour celui de l'Etat, et » pour le vôtre. Vous pourriez commencer par » une confession humble et ingénue de certaines « choses qui sont peut-être un peu sur votre » compte. Vous n'avez peut-être pas assez exa- » miné le détail par vous-même; vous n'êtes » peut-être pas monté assez souvent à cheval pour » visiter les postes importans; vous n'avez peut- » être pas marché assez avant pour voir parfaite- » ment les fourrages: c'est ce que j'entends dire » à des officiers expérimentés et pleins de zèle pour » vous. Vous vous êtes peut-être laissé trop aller » à une je ne sais quelle complaisance pour M. de » Vendôme, qui auroit eu honte de ne vous suivre » pas, et qui auroit été au désespoir de courir » après vous. Vous n'avez point assez entretenu » les meilleurs officiers généraux, en particulier, » de peur que M. de Vendôme n'en prît quel- » qu'ombrage. Vous avez peut-être été irrésolu, » et même, si vous me pardonnez ce mot, un peu » foible, pour ménager un homme en qui le Roi » vous avoit recommandé d'avoir confiance; vous » avez cédé à sa véhémence et à sa roideur; vous » avez craint un éclat qui auroit déplu au Roi. » Vous n'avez pas osé plusieurs fois suivre les » meilleurs conseils des principaux officiers de » l'armée, pour ne contredire pas ouvertement » l'homme en qui le Roi se confioit; vous avez » même pris sur votre réputation pour conserver » la paix. Ce qui en résulte, est que votre patience » est regardée comme une foiblesse, comme une » irrésolution, et que tout le public murmure » de ce que vous avez manqué d'autorité et de » vigueur. Après avoir avoué au Roi avec naïveté » toutes les choses dans lesquelles vous croyez de » bonne foi avoir manqué, vous serez en plein » droit de lui développer la vérité toute entière. » Vous pouvez lui représenter tout ce que les » plus sages officiers de l'armée lui diront, s'il » les interroge; savoir: que l'homme qui vous » étoit donné pour vous instruire et vous soula- » ger, ne vous apprenoit rien et ne faisoit que » vous embarrasser; qu'en un mot, celui qui de- » voit soutenir la gloire des armes de Sa Majesté, » et vous procurer beaucoup de réputation, a » gâté les affaires, et vous a attiré le déchaîne- » ment du public. C'est là que vous placerez un » portrait au naturel des défauts de M. de Ven- » dôme: paresseux, inappliqué, présomptueux et » opiniâtre, il ne va rien voir, il n'écoute rien, » il décide et hasarde tout; nulle prévoyance, » nul avisement, nulle disposition, nulle res- » source dans les occasions, qu'un courage impé- » tueux; nul égard pour ménager les gens de » mérite, et une inaction perpétuelle de corps et » d'esprit.

» Après ce portrait, vous pourriez revenir à ce » qui peut avoir manqué de votre côté, avec si » peu de secours et tant d'embarras. Demandez, » avec les plus vives instances, à avoir votre re- » vanche la campagne prochaine, et à réparer » votre réputation attaquée. Vous ne sauriez mon- » trer trop de vivacité sur cet article: il vous » siéra bien d'être très-vif là-dessus, et cette grande » sensibilité fera une partie de votre justification » sur la mollesse dont on vous accuse. Demandez » sous vous un général qui vous instruise et qui » vous soulage, sans vouloir vous décider comme » un enfant; demandez un général qui décide » tranquillement avec vous, qui écoute les meil- » leurs officiers, et qui n'ait point de peine de » vous les voir écouter; qui vous mène partout » où il faut aller, et qui vous fasse remarquer » tout ce qui mérite attention; demandez un gé- » néral qui vous occupe tellement de toute l'éten- » due de la guerre, que vous ne soyez point tenté » de tomber dans l'inaction et l'amusement. Ja- » mais personne n'eut besoin de tant de force et de » vigueur que vous en aurez besoin dans cette » occasion. Une conversation forte, vive, noble et » pressante, quoique soumise et respectueuse, » vous fera un honneur infini dans l'esprit du Roi » et de toute l'Europe; au contraire, si vous par- » lez d'un ton timide et inefficace, le monde en- » tier, qui attend ce moment décisif, conclura qu'il » n'y a plus rien à espérer de vous, et qu'après » avoir été foible à l'armée, aux dépens de votre » réputation, vous ne songez pas même à la rele- » ver à la cour. On vous verra vous renfoncer » dans votre cabinet et dans la société d'un cer- » tain nombre de femmes flatteuses.

et honoré des bontés particulières de ce prélat. C'est ce que déclare M. de Devisse lui-même au bas de ces copies.

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 283.

» Le public vous aime encore assez pour désirer » un coup qui vous relève ; mais si ce coup man- » que, vous tomberez bien bas : la chose est dans » vos mains. Pardon, Monseigneur, j'écris en fou ; » mais ma folie vient d'un excès de zèle dans le » besoin le plus pressant. Je ne puis que prier, et » c'est ce que je fais sans cesse. »

XXV.

Réflexion sur la correspondance de Fénelon et du duc de Bourgogne.

Qu'on nous permette de suspendre un moment le récit des événemens, par une réflexion que fait naître la lecture de ces lettres si remarquables. On a souvent exalté avec un enthousiasme factice, le courage des anciens philosophes, la sagesse de leurs leçons, la sublimité de leur morale, et la noble fermeté avec laquelle ils annonçoient la vérité aux rois et aux grands de la terre. Nous osons demander si dans tous les écrits qui nous restent d'Aristote, de Platon, de Sénèque et de tous les autres personnages de l'antiquité, qui ont parlé à des rois, on trouve quelque chose de comparable à la sévère franchise de Fénelon avec le duc de Bourgogne? Dans des temps plus modernes, on a vu quelques écrivains plus ou moins célèbres, en correspondance avec des monarques ; mais on ne peut s'empêcher d'observer que tandis qu'ils s'étudioient avec un soin pénible à rechercher et à varier toutes les formules de l'adulation envers les objets de leur culte public, ils se dédommageoient de cette espèce de contrainte dans la liberté d'une correspondance plus intime avec leurs amis.

Ce n'est point au seul mérite d'une morale plus parfaite, ou d'une vertu plus vraie, qu'il faut attribuer cette différence de conduite ; elle appartient toute entière aux principes religieux de Fénelon et du duc de Bourgogne. C'est de la religion que Fénelon emprunte toute son éloquence et toute son autorité, pour adresser des reproches, des conseils et des consolations au duc de Bourgogne. C'est dans la religion que le duc de Bourgogne trouve ces grands motifs de courage, de résignation et d'espérance, qui lui donnent la force de résister au malheur et à l'injustice des hommes. Otez à ces lettres le caractère religieux qui les a inspirées, on les réduit à des réflexions justes et raisonnables ; mais la froide raison a-t-elle le pouvoir de donner l'excès du courage pour lutter contre l'excès du malheur. A la pensée de ces grandes catastrophes qui épouvantent l'imagination, on sent assez que, lorsque tout manque sur la terre à ceux qui occupoient une si grande place sur la terre, c'est du ciel seul que peuvent descendre les miracles qui élèvent l'homme au-dessus de la nature.

XXVI.

Réponse du duc de Bourgogne.

Nos lecteurs nous demanderont peut-être comment le duc de Bourgogne reçut les terribles leçons que Fénelon osoit lui adresser : nous avons sa réponse ; elle nous montre tout ce que Fénelon étoit parvenu à faire du duc de Bourgogne, avec le secours de la religion.

« Si je n'ai pas répondu plus tôt à plusieurs de vos » lettres, mon cher archevêque [1], ce n'est pas que » j'en aie plus mal reçu ce qu'elles contiennent, » ni que mon amitié pour vous en soit moins vive. » Je suis ravi de tout ce que vous m'avez mandé » que l'on dit de moi. Vous pouvez interroger le » vidame [2] qui vous rendra cette lettre, sur la » suite des faits publics, qu'il me seroit bien long » de reprendre ici. Je vous parlerai cependant de » quelques-uns.

» Je n'ai jamais eu ordre du Roi d'attaquer le » prince Eugène pendant l'éloignement du duc de » Marlboroug ; au contraire, quand il marcha à » M. de Vendôme, du côté d'Oudembourg, le ma- » réchal de Berwick et moi, voulions rassembler » les différens camps qui étoient le long de l'Es- » caut, et marcher au prince Eugène. L'ordre de » marche fut donné, et je l'aurois exécuté, si nous » n'avions trouvé tous ceux que je consultai, d'un » avis contraire, et qu'il falloit plutôt fortifier M. » de Vendôme du côté de Bruges et de Gand. Ceux » à qui je parlai furent MM. d'Artaignan [3], Gas- » sion [4], Saint-Frémont, Cheyladet.

» Les trois bataillons d'Oudenarde sont vrais ; » mais on me les exposa séparés de l'armée enne- » mie ; et il n'y auroit eu nul combat, si l'on s'é- » toit arrêté à l'endroit où l'on disoit qu'ils étoient, » et où ne les trouva point ; du moins les enne- » mis les fussent-ils venus chercher.

» Sur la Marque, M. de Vendôme n'étoit point » pressé d'attaquer ; il ne reconnut le côté où » étoit Artaignan que trois jours après son arrivée, » et dès-lors le retranchement étoit formé ; les » plaines, il est vrai, sont assez grandes ; mais » les ennemis y auroient toujours eu un plus » grand front que nous, pour nous envelopper, » en débouchant les défilés.

» Je ne me souviens point d'avoir écrit à des » gens indiscrets ce que j'écrivois au Roi, en chif- » fre, sur l'état du dedans de la ville de Lille.

» Je vous remets au vidame sur tout le reste, » dont je ne puis vous faire un plus long détail. » *Je profiterai, avec l'aide de Dieu, de vos avis.* » *J'ai bien peur que le tour que je vais faire en* » *Artois, me faisant finir ma campagne à Arras,* » *ne m'empêche de vous voir à mon retour, comme* » *je l'avois toujours espéré ; car de la manière* » *dont vous êtes à la cour, il me paroît qu'il n'y* » *a que le passage dans votre ville archiépis-* » *copale, qui me puisse procurer ce plaisir. Je* » *suis fâché aussi que l'éloignement où je vais me* » *trouver de vous, m'empêche de recevoir d'aussi* » *salutaires avis que les vôtres. Continuez-les, ce-* » *pendant, je vous en supplie, quand vous en* » *verrez la nécessité, et que vous trouverez des* » *voies absolument sûres.* Assistez-moi aussi de » vos prières, et comptez que je vous aimerai » toujours de même, quoique je ne vous en » donne pas toujours des marques. »

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. VII. 286. — [2] Louis-Auguste d'Albert, fils puîné du duc de Chevreuse, portoit alors le titre de *vidame d'Amiens*, et fut depuis duc et maréchal de Chaulnes. — [3] Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n. 1er. — [4] Jean, marquis de Gassion et d'Alluye.

XXVII.

Etat critique de la France à la fin de la campagne de 1708; moyens d'y remédier.

Louis XIV, convaincu qu'il étoit malheureusement impossible de dégager la citadelle de Lille, ordonna au maréchal de Boufflers de se rendre [1], et au duc de Bourgogne de revenir à Versailles, après avoir mis l'armée en quartier d'hiver. Louis XIV récompensa le maréchal de Boufflers de la glorieuse défense de Lille, comme il l'auroit récompensé d'une victoire, et la nation entière applaudit à cet acte de justice.

Fénelon n'attendit pas que le duc de Bourgogne fût arrivé à Versailles, pour exciter les amis de ce prince à amortir les coups qu'on vouloit lui porter. Ce moment, comme il l'avoit écrit au duc de Bourgogne lui-même, devoit être un *moment de crise*; le jeune prince avoit besoin d'être soutenu par des conseils sages et modérés, et par des inspirations fermes et décidées. Il y avoit un juste milieu à tenir entre l'excès d'irritation que de si violentes contradictions avoient dû lui causer et une coupable indifférence sur l'opinion publique. La lettre que Fénelon écrit au duc de Chevreuse, peint avec une effrayante vérité l'état de la cour et celui du royaume, la disposition générale des esprits, le découragement de toute la nation, les dangers actuels, et l'avenir encore plus sinistre dont on étoit menacé.

« Je me sers, mon bon duc [2], d'une occasion » sûre pour répondre à votre dernière lettre. Vous » avez su que la campagne finit par une conclu- » sion très-honteuse. M. le duc de Bourgogne n'a » point eu, dit-on, pendant la campagne assez » d'autorité, ni d'expérience, pour pouvoir re- » dresser M. de Vendôme. On est même très-mé- » content de notre jeune prince, parce qu'indé- » pendamment des partis pris pour la guerre, à » l'égard desquels les fautes énormes ne retom- » bent point sur lui, on prétend qu'il n'a point » eu assez d'application pour aller visiter les pos- » tes, pour s'instruire des détails importans, pour » consulter en particulier les meilleurs officiers, » et pour connoître le mérite de chacun d'eux. » Voilà, si je ne me trompe, la vraie source de » l'indisposition générale des militaires, qui re- » viendroient, s'ils voyoient au printemps pro- » chain ce prince montant plus souvent à cheval, » voulant tout voir et tout apprendre, question- » nant les gens expérimentés, et décidant avec » vigueur. Mais il faudroit qu'au lieu de M. de » Vendôme, qui n'est capable que de le dés- » honorer et de hasarder la France, on lui don- » nât un homme sage et ferme, qui commandât » sous lui, qui méritât sa confiance, qui le sou- » lageât, qui l'instruisît, qui lui fît honneur de » tout ce qui réussiroit, qui ne rejetât jamais sur » lui aucun fâcheux événement, et qui rétablît » la réputation de nos armes. Cet homme où est- » il? ce seroit M. de Catinat [3], s'il se portoit bien. » Mais ce n'est ni M. de Villars, ni la plupart des » autres que nous connoissons. M. de Berwick, » qu'on louoit fort en Espagne, n'a pas été fort » approuvé en Flandre; je ne sais si la cabale de » M. de Vendôme n'en a pas été cause. Il faudroit » de plus à notre prince quelque homme en di- » gnité auprès de lui; plût à Dieu que vous y » fussiez; vous auriez pu lui donner plus d'action » pour contenter les troupes. Ce qui est certain, » c'est qu'il demeurera dans un triste avilissement » aux yeux de toute la France et de toute l'Eu- » rope, si on ne lui donne pas l'occasion et les » secours pour se relever, et pour soutenir nos » affaires. Si M. de Vendôme revient tout seul » avec un pouvoir absolu, il court risque de met- » tre la France bien bas; il faut savoir faire ou » la guerre, ou la paix. Il faut dans cette extré- » mité un grand courage ou contre l'ennemi, » pour l'abattre malgré ses prospérités, ou contre » soi-même, pour s'exécuter sans mesure, avant » qu'on tombe encore plus bas, ou qu'on ne soit » plus à portée de se faire accorder des conditions » supportables.

» Pour le jeune prince, s'il est mou, amusé et » foible en arrivant à la cour, il demeurera mé- » prisé et hors d'état d'avoir sa revanche. Il faut » qu'il parle avec respect et fermeté; qu'il avoue » les torts qu'il peut avoir, qu'il peigne M. de » Vendôme au naturel; qu'il mette toute la cam- » pagne devant les yeux du Roi; qu'il demande » à relever son honneur et celui des armes de Sa » Majesté, en commandant l'année prochaine avec » un bon général sous lui. S'il ne presse pas avec » une certaine vigueur, il demeurera dans le » bourbier. Il faut le faire en arrivant. La répu- » tation de ce jeune prince est sans doute plus » importante à la France qu'on ne s'imagine. Rien » ne décrédite tant le Roi et l'Etat dans les pays » étrangers, que de voir son petit-fils avili à la » tête des armées, n'ayant sous lui pour général » qu'un homme qui ne sait ni prévoir, ni pré- » parer, ni douter, ni consulter, ni aller voir; « qui se laisse toujours surprendre; qu'aucune » expérience funeste ne corrige; qui se flatte en » tout; qui est déconcerté au premier mécompte; » enfin, qui fait la guerre comme M. le duc de » Richelieu joue, c'est-à-dire, qui hasarde tout » sans mesure dès qu'il est piqué. Si les ennemis » au printemps entament notre frontière déjà à » demi-percée, rien ne les pourra arrêter dans la » Picardie. Vous connoissez l'épuisement et l'in- » disposition des peuples; Dieu veuille qu'on y » pense; mais on ne pourra se résoudre ni à » changer de méthode pour la guerre, ni à s'exé- » cuter violemment pour la paix; et l'hiver, déjà » fort avancé, finira avant qu'on ait pris de justes » mesures. M. de Chamillart me dit en passant » ici, que tout étoit désespéré pour soutenir la » guerre, à moins qu'on ne pût tenir les ennemis » affamés dans cette fin de campagne, entre le » canal de Bruges, l'Escaut, et notre frontière » d'Artois. Toutes ces espérances sont évanouies; » mais M. de Chamillart, qui me représentoit très-

[1] La capitulation fut signée le 8 décembre 1708. — [2] Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 3 décembre 1708. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 285. — [3] On voit dans toutes les lettres de Fénelon, combien il aimoit et estimoit le maréchal de Catinat. Nous avons celle qu'il écrivit à l'abbé Pucelle, neveu du maréchal, à l'occasion de sa mort. Voyez *Corresp. de Fénelon*, t. VIII, p. 56.

» fortement l'impuissance de soutenir la guerre, » disoit d'un autre côté qu'on ne pouvoit point » chercher la paix avec de honteuses conditions. » Pour moi, je fus tenté de lui dire : *Ou faites » mieux la guerre, ou ne la faites plus si vous » continuez à la faire ainsi.* Les conditions de la » paix seront encore plus honteuses dans un an » qu'aujourd'hui ; vous ne pouvez que perdre à » attendre. Si le Roi venoit en personne sur la » frontière, il seroit cent fois plus embarrassé que » M. le duc de Bourgogne ; il verroit qu'on man- » que de tout, et dans les places, en cas de siége, » et dans les troupes, faute d'argent ; il verroit » le découragement de l'armée, le dégoût des » officiers, le relâchement de la discipline, le » mépris du gouvernement, l'ascendant des en- » nemis, le soulèvement secret des peuples et l'ir- » résolution des généraux, dès qu'il s'agit de ha- » sarder quelque grand coup. Je ne saurois les » blâmer de ce qu'ils hésitent dans ces circons- » tances ; il n'y a aucune principale tête qui réu- » nisse le total des affaires, ni qui ose rien pren- » dre sur soi. Le branle donné du temps de M. de » Louvois est perdu ; l'argent et la vigueur du » commandement nous manquent ; il n'y a per- » sonne qui soit à portée de rétablir ces deux » points essentiels ; quand même on le pourroit, » il faudroit trop de temps pour remonter tous » ces ressorts. On ruine et on hasarde la France » pour l'Espagne. Il ne s'agit plus d'un point » d'honneur qui se tourne en déshonneur dès » qu'il est mal soutenu. Ni le Roi, ni Monseigneur, » ne peuvent venir défendre la France : M. le duc » de Bourgogne, qui est notre unique ressource, » est malheureusement décrédité, et je crains » qu'on ne fasse rien de ce qu'il faut pour relever » sa réputation.

» Voilà, mon bon duc, ce qui me passe par » l'esprit. Je n'ai point le temps d'en écrire au- » jourd'hui à M. le duc de Beauvilliers : mais je » vous supplie de lui communiquer cette lettre ; » elle sera, s'il vous plaît, commune entre vous » deux. »

Tel étoit l'état des choses, lorsque le duc de Bourgogne arriva à Versailles ; il se conforma exactement aux avis de Fénelon, parla au Roi son grand-père avec une noble et respectueuse fermeté, appela en témoignage de tous les détails de sa conduite à l'armée la véracité des généraux les plus distingués par leur mérite et leurs talens, et surtout l'opinion de Puységur en particulier. Le témoignage d'un homme tel que Puységur [1], étoit aussi puissant sur l'esprit de Louis XIV, qu'imposant pour tout le corps militaire. On savoit qu'il étoit aussi incapable de sacrifier la vérité à des calculs d'intérêt ou d'ambition, que juge éclairé dans la science de la guerre.

Le duc de Bourgogne fut pleinement justifié dans l'esprit du Roi, des ministres, et de tous ceux qui n'apportoient aucun esprit de parti dans une discussion délicate entre un prince, qui ne donnoit encore que des espérances, et un général déjà renommé. Mais on sait assez que l'opinion publique, toujours précipitée dans ses jugemens, est toujours plus lente à revenir de ses préventions. Le duc de Bourgogne eut encore à gémir pendant plusieurs années sous le poids de l'injustice et de la calomnie. Il fit tout ce qui dépendoit de lui pour reconquérir l'estime et la bienveillance générale par un dévoûment ardent et sans bornes ; il demanda au Roi, avec les plus vives instances, le commandement d'une armée pour la campagne suivante, et un général moins incompatible que le duc de Vendôme. Le Roi en prit l'engagement, et lui destina le commandement de l'armée sur le Rhin ; mais lorsqu'il fut question au conseil de régler les fonds, le contrôleur général Desmarêts déclara qu'il lui étoit absolument impossible de fournir aux dépenses inévitables qu'exigeroit la présence du duc de Bourgogne à l'armée ; le jeune prince dit sur-le-champ au Roi son grand-père : « qu'à cela ne » tienne ; puisque l'argent manque, j'irai sans » suite ; je vivrai en simple officier ; je mangerai, » s'il le faut, le pain du soldat, en personne ne » se plaindra de manquer du superflu, lorsque » j'aurai à peine le nécessaire. »

M. de Beauvilliers, qui connoissoit l'ame et le caractère de son élève, prit la parole : « Sire, » tout ce que M. le duc de Bourgogne a dit, il le » fera. » Mais Louis XIV, accoutumé depuis tant d'années à cette magnificence extérieure dont il croyoit que la majesté du sang des rois devoit toujours être environnée, ne put se résoudre à montrer son petit-fils aux provinces et aux armées dans toute la simplicité d'un soldat.

XXVIII.

Hiver de 1709.

Le ministre des finances étoit assurément excusable, à cette époque, de parler du défaut absolu de moyens et d'argent ; c'étoit à la suite de l'hiver de 1709, dont la tradition a conservé un si long souvenir. Toutes les calamités de la nature venoient de frapper la France, déjà accablée et épuisée par toutes les calamités de la guerre. La rigueur extrême du froid avoit détruit les germes de toutes les productions de la terre, et la disette avoit causé des séditions dans un grand nombre de villes et de provinces. La succession d'Espagne, apportée à la maison de France, n'avoit été pour la France et pour l'Espagne qu'une longue succession de désastres et de malheurs. La plupart des places frontières étoient déjà au pouvoir des ennemis, ou menacées de subir leur joug. La paix étoit plus éloignée que jamais. Louis XIV expioit quarante ans de prospérités par l'humiliation d'avoir vu rejeter les conditions honteuses qu'il offroit lui-même de souscrire. La prix et le bonheur de tant de nations étoient sacrifiés à l'ambition du prince Eugène et à l'avarice de Marlboroug. La stupide insolence des Hollandais se vengeoit des anciennes hauteurs de Louis XIV. Peu accoutumés à vaincre, ils croyoient avoir gagné les batailles d'Hoechstœdt, de Ramillies, d'Oudenarde et de Malplaquet, parce qu'ils soldoient les armées commandées par Eugène et

[1] Jacques de Chastenet de Puységur, né à Paris en 1655, maréchal de France en 1734, chevalier des ordres en 1739, mort à Paris le 15 août 1743, âgé de 88 ans. (Voyez dans les *Mémoires de Saint-Simon*, un beau portrait du maréchal de Puységur.)

Marlboroug. La bataille de Malplaquet [1] avoit cependant rendu le courage aux armées françaises; et vingt-deux mille ennemis laissés sur le champ de bataille, avoient fait payer bien cher aux alliés l'honneur de la victoire.

XXIX.

Noble générosité de Fénelon envers les officiers et les soldats.

Ce fut au milieu de tant de désastres, que Fénelon, placé sur le principal théâtre de la guerre, montra ce beau caractère et ces grandes vertus qui ont autant honoré sa mémoire, que les productions de son génie. Son palais et sa ville de Cambrai devinrent l'asile des généraux, des officiers et des soldats malades ou blessés. « Sa » maison ouverte [2], et sa table de même, avoit » l'air de celle d'un gouverneur de Flandre, et » tout à la fois d'un palais vraiment épiscopal, et » toujours beaucoup de gens de guerre distingués, » et beaucoup d'officiers particuliers, sains, ma» lades, blessés, logés chez lui, défrayés et ser» vis, comme s'il n'y en eût qu'un seul, et lui » ordinairement présent aux consultations des mé» decins et des chirurgiens; il faisoit d'ailleurs » auprès des malades et des blessés les fonctions » du pasteur le plus charitable, et souvent il al» loit exercer le même ministère dans les mai» sons et les hôpitaux où l'on avoit dispersé les » soldats, et tout cela sans oubli, sans petitesse, » et toujours prévenant avec les mains ouvertes. » Une libéralité bien entendue, une magnificence » qui n'insultoit point, et qui se versoit sur les » officiers et les soldats, qui embrassoit une vaste » hospitalité, et qui pour la table, les meubles, » et les équipages, demeuroit dans les justes bor» nes de sa place; également officieux et modeste, » secret dans les assistances qui pouvoient se ca» cher, et qui étoient sans nombre; leste et dé» lié sur les autres, jusqu'à devenir l'obligé de » ceux à qui il les donnoit, et à le persuader; ja» mais empressé, jamais de complimens, mais » d'une politesse qui, en embrassant tout, étoit » toujours mesurée et proportionné, en sorte » qu'il sembloit à chacun qu'elle n'étoit que pour » lui, avec cette précision dans laquelle il excel» loit singulièrement; aussi étoit-il adoré de tous. » L'admiration et le dévoûment pour lui étoient » dans le cœur de tous les habitans des Pays-Bas, » quels qu'ils fussent, et de toutes les domina» tions qui les partageoient, doit il étoit l'amour » et la vénération. »

Il semble qu'en peignant sous des couleurs si douces et si sensibles le tableau de la vie de Fénelon, M. de Saint-Simon ait voulu reposer son imagination et sa plume trop souvent trempée dans le fiel de la satire.

[1] Du 11 septembre 1709. — [2] Mémoires de Saint-Simon.

XXX.

Fénelon nourrit les armées du Roi.

Mais Fénelon ne se bornoit pas à des œuvres de charité envers des particuliers. Ce fut à sa générosité personnelle que l'armée du Roi dut une grande partie de ses subsistances pendant la campagne qui suivit l'hiver de 1709. Par respect pour le nom seul de Fénelon, les généraux ennemis avoient épargné les terres et les magasins de l'archevêque de Cambrai. S'ils apprenoient que quelque lieu à portée de leur armée lui appartenoit en propre, ils y mettoient aussitôt des gardes, et en faisoient conserver les grains et les bois avec le même soin qu'ils auroient pu apporter à la sûreté des domaines et des palais des souverains dont ils commandoient les armées; bourgs et les villages de Fénelon devenoient des lieux d'asile, de refuge et de sécurité pour tous les habitans des environs.

XXXI.

Trait remarquable du duc de Marlboroug.

Mais le duc de Marlboroug porta la délicatesse de ses soins pour Fénelon, jusqu'à une recherche de prévoyance et d'attention, dont il n'est peut-être pas un seul autre exemple dans l'histoire. A la fin de la campagne de 1711, l'armée des alliés se trouvoit par sa position à la vue des remparts de Cambrai, et elle séparoit l'armée de France de la petite ville de Cateau-Cambrésis, principal domaine des archevêques de Cambrai. Cateau-Cambrésis étoit rempli des grains de l'archevêque, et de ceux que les habitans de la campagne y avoient déposés sous la protection du nom de Fénelon. Marlboroug les fit d'abord conserver par un détachement qu'il y envoya; mais quand il prévit que la rareté des subsistances, dont sa propre armée commençoit à manquer, ne lui permettroit pas de refuser à ses soldats la liberté de se pourvoir dans les magasins de Cateau-Cambrésis, il en fit avertir Fénelon; on chargea sur des chariots tous les grains qui s'y trouvoient; et Marlboroug les fit escorter par ses propres troupes jusque sur la place d'armes [1] de Cambrai devenu le quartier-général de l'armée française.

Cet hommage honorable rendu à la vertu d'un simple particulier, par des étrangers acharnés à la ruine de la France, servit à sauver la France elle-meme. Fénelon livra tous ses magasins aux ministres de la guerre et des finances; il ne se réserva que ce qui étoit strictement nécessaire pour sa consommation et celle des militaires qui venoient lui demander l'hospitalité. Le contrôleur général l'invita à fixer lui-même le prix des grains qu'il venoit de fournir avec tant de générosité dans un si pressant besoin. La réponse de Fénelon dut avertir le ministre qu'il avoit trouvé dans

[1] Ne seroit-ce pas ici une faute d'impression, et ne faudroit-il pas lire *jusqu'aux portes?* Il n'est pas vraisemblable qu'on ait permis aux soldats de Marlboroug d'entrer dans la place d'armes de Cambrai. (*Note des Editeurs.*)

l'archevêque de Cambrai un munitionnaire général des armées, qui ressembloit peu à ceux avec qui il étoit dans l'habitude de traiter : « Je vous » ai abandonné mes blés, monsieur, ordonnez ce » qu'il vous plaira ; tout sera bon. »

Il écrivoit en même temps au duc de Chevreuse : « Si on manquoit par malheur d'argent pour de » si pressans besoins, j'offre ma vaisselle d'ar- » gent, et tous mes autres effets, ainsi que le peu » qui me reste de blé. Je voudrois servir de mon » argent et de mon sang, et non faire ma cour. » Tel étoit l'homme qu'on avoit eu la perfidie de représenter à Louis XIV comme son ennemi.

XXXII.

Sage mesure de Fénelon pour prévenir la famine.

Tant de sacrifices personnels ne suffisoient pas encore à l'immense charité de Fénelon. Il prit une mesure qui décéloit un génie aussi éclairé qu'étendu dans ses vues d'administration. Il avoit observé que de dangereux calculs d'intérêt ou de méfiance avoient porté la plupart des propriétaires de Flandre à cacher leurs grains, soit pour les soustraire aux réquisitions de l'intendant de l'armée, soit pour en retirer un plus grand bénéfice. Ce défaut de circulation avoit arrêté l'approvisionnement des marchés publics, et élevé le prix du pain à un taux qui surpassoit les facultés du plus grand nombre des habitans, et pouvoit amener une crise inquiétante. Fénelon n'avoit ni caractère, ni autorité pour réprimer ces dangereuses combinaisons de la cupidité ; mais il prit le moyen le plus efficace de les déconcerter. Nous trouvons parmi ses papiers l'ordonnance qu'il rendit, et qu'il avoit droit de rendre comme seigneur du Cateau-Cambrésis, l'un des plus fertiles cantons de la province. Par cette ordonnance, il ordonnoit à tous les fermiers et censitaires dépendans de sa juridiction, de faire battre tous leurs grains, et de les porter à un terme fixe aux marchés les plus voisins, en ne se réservant que la quantité nécessaire à leur consommation et à celle de leurs familles. L'exécution de cette ordonnance, qu'il confia à des agens honnêtes et intelligens, fit subitement baisser le prix du blé dans un grand nombre de marchés ; les autres propriétaires se hâtèrent d'ouvrir leurs magasins, dans la crainte d'une diminution encore plus rapide ; tous les marchés se trouvèrent successivement approvisionnés ; l'équilibre se rétablit dans une juste proportion entre l'intérêt des propriétaires et les besoins des consommateurs ; et la Flandre fut préservée de la famine dont elle étoit menacée par le séjour des armées et par les malheur de l'hiver en 1709.

XXXIII.

Intérêt de Fénelon pour le comte de Beauvau et le prince de Tingry.

Au milieu de tant de désastres, de peines et d'embarras, Fénelon trouvoit encore le moyen de satisfaire le besoin le plus doux de son cœur, celui de servir ses amis par tous les moyens que ses foibles relations à la cour lui permettoient d'employer avec quelque espérance de succès. On trouve dans un grand nombre de ses lettres les preuves les plus touchantes de son zèle actif et obligeant. L'état de disgrâce où il se trouvoit le condamnoit souvent à renfermer dans son cœur l'intérêt qu'il portoit à ses amis, dans la crainte de leur nuire au lieu de les servir. Mais aussitôt qu'il apercevoit la plus foible lueur d'espérer en leur faveur la justice qu'ils méritoient, il disposoit de tout son ascendant sur les ducs de Bauvilliers et de Chevreuse pour les appuyer auprès des ministres. On observe en même temps dans ses lettres qu'il n'accorde jamais son intérêt et sa recommandation qu'à des hommes dont la réputation étoit si généralement établie, que Fénelon s'honoroit, pour ainsi dire, lui-même, en s'honorant du titre de leur ami. Nous ne rappellerons ici que les démarches qu'il fit en faveur de deux hommes aussi distingués par leur naissance que par leurs qualités personnelles.

« Je vous supplie, mon bon duc, écrivoit Fénelon au duc de Chevreuse [1], de donner une au- » dience commode à M. le comte de Beauvau [2], » qui s'est chargé de vous rendre cette lettre. Vous » connoissez sa naissance ; mais vous ne connois- » sez peut-être pas son bon sens, son courage » infini, sa simplicité, sa probité très-rare, ni son » expérience du métier de la guerre. Il vous dé- » peindra au naturel diverses choses très-impor- » tantes, si vous voulez bien le faire parler sans » ménagement. De sa part, il se bornera à vous » entretenir sur ce qui regarde M. le chevalier de » Luxembourg, son ami et son proche parent. Il » y a sujet de craindre qu'on ne veuille rendre de » mauvais offices à M. le chevalier de Luxem- » bourg sur la commission qu'il avoit eue d'aller » occuper le poste de Givry au centre des lignes » près de Mons. Il est fort à désirer que vous et » M. le duc de Beauvilliers soyez au fait, et qu'on » y puisse mettre M. Voisin [3], en cas qu'on vou- » lût le prévenir en mal. La probité, le bon sens, » la bonne volonté et la valeur de M. le che- » valier de Luxembourg méritent qu'on ait at- » tention à lui laisser faire son chemin pour le » service. »

Nous avons encore une autre lettre de Fénelon qui atteste l'opinion qu'il avoit du mérite et des qualités du chevalier de Luxembourg, depuis prince de Tingry.

« On vient de me dire [4], écrit Fénelon au duc » de Chevreuse, que M. le maréchal de Choiseul » doit être mort. Je prends la liberté de vous con- » jurer de servir M. le chevalier de Luxembourg » pour le gouvernement de Valenciennes. Il est » aimé tendrement des peuples, et c'est par une » douceur soutenue de noblesse, de bonté et de » désintéressement, qu'il se rend aimable. Je serai » ravi de le voir dans cette place. Ne pourriez-

[1] Lettre de Fenelon au duc de Chevreuse, 1er décembre 1709. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 297. — [2] Pierre-Madeleine de Beauvau du Rivau, lieutenant général et gouverneur de Douai, nommé chevalier des ordres en 1724. — [3] M. Voysin avoit remplacé M. de Chamillard dans le département de la guerre, le 10 juin 1709. — [4] Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 16 mars 1711. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 337.

» vous point, mon bon duc, presser un peu en sa » faveur M. Voisin. »

Au reste, il n'étoit pas nécessaire d'être l'ami du chevalier de Luxembourg pour rendre justice à ses grandes qualités. Les ennemis mêmes de la France avoient rendu un hommage honorable à ses talens. Le prince Eugène, digne juge du mérite militaire, voulut, après la prise de Namur en 1704, où le chevalier de Luxembourg avoit secondé avec tant de zèle la belle défense du maréchal de Boufflers, les conduire lui-même à Douay. Il les plaça l'un et l'autre dans le fond de son carrosse, se mettant seul sur le devant, et fit commander l'escorte par le prince d'Auvergne, déserteur du service de France.

Fénelon eut le bonheur de jouir du succès de ses vœux pour le chevalier de Luxembourg, qui fut nommé au gouvernement de Valenciennes. Soit que cette grâce méritée ne fut que le juste prix de ses services, soit que l'utile influence des amis de Fénelon eût contribué à faire valoir un droit légitime, le chevalier de Luxembourg ne pouvoit que se trouver heureux de réunir aux titres que lui donnoient sa naissance et ses services, le suffrage d'un ami tel que Fénelon.

XXXIV.

Etat déplorable de la France en 1710.

Cependant la France sembloit toucher à une crise, dont l'effet inévitable devoit être sa ruine totale. Nous avons un *mémoire*, écrit de la main de Fénelon, qui peut donner une idée plus exacte de la situation désespérée où elle se trouvoit alors, que tous les récits des historiens, que les *mémoires* mêmes de quelques contemporains[1]. Ceux-ci ne sont pas toujours à portée d'être bien instruits; ils se livrent souvent à une exagération amère, qui devient une espèce de maladie générale, lorsqu'un gouvernement est descendu au dernier degré du découragement et du malheur. Fénelon étoit placé au centre des évènemens, sur le théâtre même de la guerre. Il connoissoit également les dangers et les ressources; et sa correspondance intime avec MM. de Bauvilliers et de Chevreuse servoit à l'éclairer sur la partie des affaires publiques qui n'étoit pas immédiatement sous ses yeux. Il rédigeoit ce mémoire pour ses deux amis, avec lesquels il étoit dans l'habitude de dire tout ce qu'il pensoit, tout ce qu'il sentoit. Il n'avoit nul intérêt à exagérer la grandeur du mal, ni à affaiblir l'efficacité des remèdes qui auroient pu l'arrêter : cet écrit n'étoit point destiné à être public ; ainsi, il n'a pu être dicté ni par l'humeur ni par l'esprit de parti. Il fut probablement rédigé dans l'hiver de 1709 à 1710. Le voyage de M. de Torcy à la Haye y est rappelé, et le congrès de Gertruydemberg, qui eut lieu au mois de mars 1710, n'étoit point encore assemblé. Ce mémoire découvre toute la profondeur de l'abîme où la France était tombée, puisque les meilleurs citoyens, les ames les plus fortes et les plus généreuses, consentoient à des sacrifices qui inspirent encore, au bout d'un siècle, un sentiment d'indignation. L'expédient que propose Fénelon, de faire enlever le roi d'Espagne, pour échapper à l'humiliante condition que les ennemis avoient osé proposer à Louis XIV, de détrôner lui-même son petit-fils, est une preuve irrécusable de l'état d'abaissement où se trouvoit réduit ce monarque, naguère si puissant, si heureux, si enivré de sa gloire.

L'étendue de ce mémoire ne nous permet pas de le transcrire en entier dans cette histoire. Les fragmens que nous allons en donner, suffiront pour révéler les sentimens de douleur et d'inquiétude qui oppressoient l'ame de Fénelon. Ils peuvent également intéresser sous un autre rapport ; ils peuvent servir à soutenir le courage dans l'adversité, et attendre avec patience des temps plus heureux. On croit souvent que rien n'égale, que rien n'a jamais égalé l'excès des injustices et des infortunes dont on est la victime ; mais en revenant sur les différentes époques de l'histoire, on acquiert la triste conviction de l'indélébile perversité de l'espèce humaine, et de l'héritage de malheurs que chaque génération transmet à la génération suivante.

« Comme chacun de nos ministres traite en » particulier avec le Roi ce qui regarde sa charge, » je crains que chacun d'eux ne soit guère en état » de rassembler, par une vue générale qui soit » juste, toutes ces diverses parties du gouverne- » ment pour les comparer, pour juger de leur » proportion, et pour les ajuster ensemble.

» Pour moi, si je prenois la liberté de juger de » l'état de la France par les morceaux du gouver- » nement que j'entrevois sur cette frontière, je » conclurois qu'on ne vit plus que par miracles ; » que c'est une vieille machine délabrée qui va » encore de l'ancien branle qu'on lui a donné, et » qui achevera de se briser au premier choc. Je » serois tenté de croire que notre plus grand mal, » est que personne ne voit le fond de notre mal ; » que c'est même une espèce de résolution prise » de ne vouloir pas le voir ; qu'on n'oseroit en- » visager le bout de ses forces auquel on touche ; » que tout se réduit à fermer les yeux, et à ouvrir » la main, pour prendre toujours, sans savoir si » on trouvera de quoi prendre ; qu'il n'y a que le » miracle d'aujourd'hui qui réponde de celui qui » sera nécessaire demain, et qu'on ne voudra » voir le détail et le total de nos maux, pour pren- » dre un parti proportionné, que quand il sera » trop tard.

» Voici ce que je vois et que j'entends dire tous » les jours aux personnes les plus sages et les » mieux instruites.

» Le prêt manque souvent aux soldats ; le pain » même leur a manqué souvent plusieurs jours ; » il est presque tout d'avoine, mal cuit, et plein » d'ordures. Ces soldats mal nourris se battroient » mal, selon les apparences. On les entend mur- » murer, et dire des choses qui doivent alarmer » pour une occasion.

» Les officiers subalternes souffrent à proportion » encore plus que les soldats. La plupart, après » avoir épuisé tout le crédit de leurs familles, » mangent ce mauvais pain de munition, et boivent » l'eau du camp. Il y en a eu un très-grand nombre

[1] *Œuvres de Fénelon*, t. VII, p. 159.

» qui n'ont pas eu de quoi revenir de leurs provinces. Beaucoup d'autres languissent à Paris, » où ils demandent inutilement quelques secours » au ministre de la guerre; les autres sont à l'armée, dans un état de découragement et de désespoir qui fait tout craindre.

» Le général de notre armée ne sauroit empêcher » le désordre de nos troupes. Peut-on punir des » soldats qu'on fait mourir de faim, et qui ne » pillent que pour ne pas tomber en défaillance? » Veut-on qu'ils soient hors d'état de combattre! » D'un autre côté, en ne les punissant pas, quels » maux ne doit-on pas attendre? Ils ravageront » tout le pays; les peuples craignent autant les » troupes qui doivent les défendre, que celles des » ennemis qui veulent les attaquer.

» L'armée peut à peine faire quelque mouvement, parce qu'elle n'a d'ordinaire du pain que » pour un jour.

» Nos places qu'on a crues les plus fortes, n'ont » rien d'achevé; on a vu même, par les exemples » de Menin et de Tournai, que le Roi y a été indignement trompé pour la maçonnerie qui ne » valoit rien. Chaque place manque même de » munitions; si nous perdions encore une bataille, » les places tomberoient comme un château de » cartes. »

» Les peuples ne vivent plus en hommes, et il » n'est plus permis de compter sur leur patience; » tant elle est mise à une épreuve outrée. Ceux » qui ont perdu leurs blés de mars n'ont plus » aucune ressource; les autres, un peu plus reculés, sont à la veille de les perdre. Comme ils » n'ont plus rien à espérer, ils n'ont plus rien à » craindre.

» Les fonds de toutes les villes sont épuisés; on » en a pris pour le Roi les revenus de dix ans » d'avance; et on n'a point de honte de leur demander, avec menaces, d'autres avances nouvelles qui vont au double de celles qui sont déjà » faites. Tous les hôpitaux sont accablés; on en » chasse les bourgeois, pour lesquels seuls ces » maisons sont fondées, et on les remplit de soldats. On doit de très-grandes sommes à ces hôpitaux, et au lieu de les payer, on les surcharge » de plus en plus chaque jour.

» Les Français qui sont prisonniers en Hollande, » y meurent de faim, faute de paiement de la part » du Roi. Ceux qui sont revenus en France avec » des congés, n'osent retourner en Hollande, quoique l'honneur les y oblige, parce qu'ils n'ont ni » de quoi faire le voyage, ni de quoi payer ce » qu'ils doivent chez les ennemis. Nos blessés » manquent de bouillons, de linge et de médicamens; ils ne trouvent pas même de retraite, » parce qu'on les envoie dans des hôpitaux qui » sont accablés d'avance pour le Roi, et sont pleins » de soldats malades. Qui est-ce qui voudra s'exposer dans un combat à être blessé, étant sûr » de n'être ni pansé ni secouru? On entend dire » aux soldats, dans leur désespoir, que si les » ennemis viennent, ils poseront les armes bas. » On peut juger par-là ce qu'on doit craindre » d'une bataille qui décideroit du sort de la France.

» On accable tout le pays par la demande des » chariots; on tue tous les chevaux des paysans: » c'est détruire le labourage pour les années prochaines, et ne laisser aucune espérance pour faire » vivre ni les peuples, ni les troupes. On doit juger » par-là combien la domination française devient » odieuse à tout le pays.

« Les intendans font, malgré eux, presque autant » de ravage que les maraudeurs; ils enlèvent jusqu'aux dépôts publics; ils déplorent hautement » la honteuse nécessité qui les y réduit. Ils avouent » qu'ils ne sauroient tenir les paroles qu'on leur » fait donner. On ne peut plus faire le service » qu'en escroquant de tous côtés; c'est une vie de » Bohêmes, et non pas de gens qui gouvernent. » Nonobstant la violence et la fraude, on est souvent contraint d'abandonner certains travaux » très-nécessaires, dès qu'il faut une avance de » deux cents pistoles pour les exécuter dans le plus » pressant besoin.

» La nation tombe dans l'opprobre; elle devient » l'objet de la dérision publique. Il n'y a plus dans » nos peuples, dans nos soldats et dans nos officiers, ni affectation, ni estime, ni confiance, ni » espérance, qu'on se relevera, ni crainte de l'autorité: chacun ne cherche qu'à éluder les règles, » et qu'à attendre que la guerre finisse, à quelque » prix que ce soit.

» Si on perdoit une bataille en Dauphiné, le » duc de Savoie entreroit dans des pays pleins de » Huguenots; il pourroit soulever plusieurs provinces du royaume. Si on en perdoit une en » Flandre, l'ennemi pénétreroit jusqu'aux portes » de Paris; quelle ressource vous resteroit-il? Je » l'ignore, et Dieu veuille que quelqu'un le » sache!

» Si on peut faire couler l'argent, nourrir les » troupes, soulager les officiers, relever la discipline et la réputation perdues, réprimer l'audace des ennemis par une guerre vigoureuse, » il n'y a qu'à le faire au plus tôt; en ce cas, il seroit honteux et horrible de rechercher la paix » avec empressement; en ce cas, rien ne seroit » plus mal-à-propos que d'avoir envoyé un ministre jusqu'en Hollande pour tâcher de l'obtenir; en ce cas, il n'y a qu'à bien payer, bien » discipliner les troupes, et qu'à battre les ennemis. Qu'on fasse donc au plus tôt un changement si nécessaire, et que ceux qui disent qu'on » relâche trop pour la paix, viennent au plus tôt » relever la guerre et les finances, sinon qu'ils se » taisent, et qu'ils ne s'obstinent pas à vouloir » qu'on hasarde de perdre la France pour l'Espagne.

» On ne manquera pas de me répondre qu'il est » facile de remarquer les inconvéniens de la » guerre, et que je devrois me borner à proposer » des expédiens pour la soutenir et pour parvenir » à une paix qui soit honnête et convenable pour » le Roi.

» Je réponds qu'il ne s'agit plus que de comparer » les propositions de paix faites à M. de Torcy, » avec les inconvéniens de la guerre. S'il se trouve » dans cette exacte comparaison qu'on ne peut se » promettre aucun succès solide dans la guerre, » et qu'on y hasarde la France, il n'y a plus à » délibérer. L'unique gloire que les Français » peuvent souhaiter au Roi, est que dans cette » extrémité il tourne son courage contre lui-même, » et qu'il sacrifie tout généreusement pour sauver

» le royaume que Dieu lui a confié. Il n'est pas » même en droit de le hasarder, car il l'a reçu de » Dieu, non pour l'exposer à l'invasion des en- » nemis, comme une chose dont il peut faire tout » ce qu'il lui plaît, mais pour le gouverner en » père, et pour le transmettre comme un dépôt » précieux à sa postérité. »

Fénelon discute ensuite les différents articles des préliminaires dictés en Hollande à M. de Torcy. Il paroît persuadé que les ennemis n'avoient jamais osé proposer sérieusement à Louis XIV de détrôner lui-même son petit-fils, mais qu'ils n'avoient fait qu'insinuer cette mesure pour obtenir des conditions capables de leur garantir la sincérité de l'engagement pris par le Roi d'abandonner l'Espagne à ses propres forces, ou plutôt à sa seule foiblesse. Il est vrai que les alliés eux-mêmes, honteux d'avoir seulement osé laisser entrevoir une idée aussi monstrueuse, qui outrageoit la nature, et qui avoit excité une profonde indignation dans le cœur de tous les Français, avoient ensuite affecté de la désavouer. Mais les mémoires de M. de Torcy, faits pour inspirer une entière confiance par la candeur et la bonne foi qu'ils respirent, ne permettent pas de douter que les ennemis de la France n'eussent insisté sur cette condition avec la plus odieuse persévérance.

M. de Beauvilliers fit souvent valoir au conseil la force des considérations exposées dans ce mémoire, sans laisser soupçonner qu'elles lui étoient inspirées par Fénelon. Le Roi et les ministres n'étoient eux-mêmes que trop convaincus de la nécessité d'acheter la paix à quelque prix que ce fût. Louis XIV se détermina, malgré les hauteurs rebutantes de ses ennemis, à demander la reprise des négociations. Le congrès de Gertruydemberg s'ouvrit; et on eut tout lieu de reconnoître que le prince Eugène et Marlboroug étoient trop intéressés à la continuation de la guerre, pour ne pas apporter les plus grands obstacles à la conclusion de la paix. Les conditions, présentées à ce congrès par les ministres des alliés, furent encore plus dures que celles qu'on avoit demandées un an auparavant à M. de Torcy; les négociations furent entièrement rompues, et la France parut être arrivée à son dernier jour. C'est alors que toute espérance fut éteinte dans le cœur de tous les Français sincèrement attachés à l'honneur et au salut de leur patrie.

XXXV.

Fénelon propose une assemblée de notables.

C'est aussi à cette époque que nous devons placer quelques fragmens d'une admirable lettre de Fénelon. Elle peint sous les couleurs les plus sombres les profondes agitations de son ame, et les tourmens d'une imagination frappée par la grandeur du péril, et qui recherche avec anxiété quelque moyen de salut.

Il falloit que Fénelon fût bien convaincu que tout étoit perdu, et qu'on devoit tout risquer pour sauver quelques débris d'un si grand naufrage, pour oser concevoir l'idée qu'il propose aux ducs de Beauvilliers et de Chevreuse; il faut le dire, puisqu'on peut le dire aujourd'hui sans inconvénient, Fénelon ose déclarer que, parvenu au point où des maux extrêmes exigent des remèdes extrêmes, on doit renoncer avec courage aux formes accoutumées d'un gouvernement qui ne peut plus se soutenir ni se défendre; en un mot, il pense, et il prononce que le moment est venu d'associer la *nation elle-même* à l'administration de l'Etat.

Il est difficile de savoir si le remède n'eût pas été aussi dangereux que le mal lui-même; une triste expérience peut porter à penser qu'une *assemblée de notables*, en 1710, auroit conduit nécessairement à des *états généraux*, comme on l'a vu en 1787. Les déplorables effets qui en ont résulté, doivent sans doute nous rendre un peu méfians sur l'idée et l'emploi de ces formes extraordinaires qui changent brusquement la marche accoutumée d'un gouvernement. Cependant nous aurons bientôt occasion d'observer combien la différence des circonstances, des mœurs, et de l'esprit général de la nation, doit éloigner toute idée de comparaison et de rapprochement entre les temps et les hommes. Le cardinal de Richelieu avoit su, en 1626, faire l'usage le plus utile et le plus heureux d'une *assemblée de notables*, pour faire tomber cette multitude de places fortes qui couvroient l'intérieur de la France, et qui étoient bien moins des remparts contre l'ennemi, que des moyens d'attaque et de défense contre le souverain lui-même, entre les mains de quelques sujets puissans et audacieux. C'étoit en se couvrant du nom et du vœu de cette même *assemblée de notables*, que cet habile ministre avoit dicté ces réglemens sévères, qui soumirent le régime militaire à un ordre et à une discipline inconnus en France jusqu'alors. Fénelon étoit sans doute fondé à croire que Louis XIV encore tout-puissant, encore environné de tant de souvenirs de gloire, sauroit se montrer et agir avec autant d'autorité dans une *assemblée de notables*, que le cardinal de Richelieu à peine entré dans le ministère, et qui n'avoit pas encore révélé tous les secrets de son génie et de son caractère. C'est en général une règle peu sûre que celle de juger les hommes et les choses par les événemens. Il est des temps où un seul homme commande aux événemens, et d'autres, où les hommes se laissent entraîner par les événemens.

Il ne faut donc pas que, trop aigris par le sentiment de nos malheurs, nous condamnions Fénelon avec trop de précipitation et de sévérité. Il est juste de l'entendre lui-même, et il est permis de croire que si l'on persiste à réprouver son opinion, on absoudra au moins ses intentions.

« Je ne crois point [1] qu'on doive se flatter de » l'espérance de rétablir le crédit sur la rupture » hautaine que les ennemis ont faite de la négocia- » tion (à Gertruydemberg). Cette rupture paroîtra » injuste et odieuse à beaucoup de gens pour les » deux premiers mois; mais quand on verra le Roi » accabler les peuples, rechercher les aisés, ne » payer point ce qu'il doit, continuer ses dépenses » superflues, hasarder la France sans la consulter, » et ruiner le royaume pour faire mal la guerre, » le public recommencera à crier plus haut que

[1] Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 4 août 1710. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 321.

» jamais. Il est impossible que le Roi paie ses » dettes, il est impossible que les peuples paient » le Roi, si les choses sont au point d'extrémité » qu'on nous représente; la France est comme » une place assiégée; le refus d'une capitulation » irrite le peuple et la garnison; on fait un nouvel » effort pour quatre ou cinq jours, après quoi le » peuple et la garnison affamés crient qu'il faut se » rendre, et acceptent les plus honteuses condi- » tions. Tout est fait prisonnier de guerre; ce sont « *les fourches caudines*.

» Je ne vois aucune solide ressource que celle » que vous ne ferez point entrer dans la tête du » Roi. Notre mal vient de ce que cette guerre n'a » été jusqu'ici que l'affaire du Roi; il faudroit en » faire l'affaire véritable de tout le corps de la na- » tion; elle ne l'est que trop devenue; car la paix » étant rompue, le corps de la nation se voit dans » un péril profond d'être subjugué; de ce côté-là, » vous avez un intérêt clair et sensible à mettre » devant les yeux de tous les Français; mais pour » le faire il faut au moins leur parler, et les mettre » au fait. Mais d'un autre côté la persuasion est » difficile; car il s'agit de persuader à toute la » nation qu'il faut prendre de l'argent partout où » il en reste, et que chacun doit s'exécuter rigou- » reusement, pour empêcher l'invasion prochaine » du royaume. Pour parvenir à ce point, il fau- » droit que le Roi entrât en matière avec un cer- » tain nombre de notables des diverses conditions » et des divers pays; il faudroit prendre leurs con- » seils, et leur faire chercher en détail les moyens » les moins durs de soutenir la cause commune. » Il faudroit qu'il se répandît dans toute notre na- » tion une persuasion intime et constante que c'est » la nation entière elle-même, qui soutient pour » son propre intérêt le poids de cette guerre; il » faudroit que chacun crût que, supposé même » qu'elle ait été entreprise mal-à-propos, le Roi a » fait dans la suite pour la finir et pour débarrasser » le royaume, tout ce qui dépendoit de lui; mais » qu'on ne peut plus reculer, et qu'il ne s'agit de » rien moins que d'empêcher une totale invasion. » En un mot, je voudrois qu'on laissât aux hommes » les plus sages et les plus considérables de la na- » tion, à chercher les ressources nécessaires pour » sauver la nation même. Ils ne seroient peut-être » pas d'abord au fait; aussi seroit-ce pour les y » mettre que je voudrois les faire entrer dans cet » examen. Alors chacun diroit en soi-même : Il » n'est plus question du passé; il s'agit de l'ave- » nir; c'est la nation qui doit se sauver elle-même; » c'est à elle à trouver des fonds partout où il y en » a pour le salut commun. Il seroit même néces- » saire que tout le monde sût à quoi l'on destine- » roit les fonds préparés, en sorte que chacun fût » convaincu que rien n'en seroit employé aux dé- » penses de la cour. *J'avoue qu'un tel changement » pourroit émouvoir trop les esprits, et les faire » passer tout-à-coup d'une extrême dépendance » à un dangereux excès de liberté. C'est par la » crainte de cet inconvénient, que je ne propose » point d'assembler les états généraux, qui, sans » cette raison, seroient très-nécessaires, et qu'il » seroit capital de rétablir; mais comme la trace en » est presque perdue, et que le pas à faire est très- » glissant dans la conjoncture présente, j'y craindrois » de la confusion. Je me bornerois donc d'abord à » des notables que le Roi consulteroit l'un après » l'autre. Je voudrois consulter les principaux évé- » ques et seigneurs, les plus célèbres magistrats, les » plus puissans et expérimentés marchands, les » plus riches financiers même, non-seulement pour » en tirer des lumières, mais encore pour les rendre » responsables du gouvernement, et pour faire sen- » tir au royaume entier que les plus sages têtes qu'on » peut y trouver, ont part à ce qu'on fait pour la » cause publique*. . . . .

» Pendant que le despotisme est dans l'abondance, » il agit avec plus de promptitude et d'efficacité » qu'aucun gouvernement modéré; mais quand il » tombe dans l'épuisement sans crédit, il tombe » tout-à-coup sans ressource; il n'agissoit que par » pure autorité; le ressort manque; il ne peut plus » qu'achever de faire mourir de faim une populace » à demi morte; encore même en doit-il craindre » le désespoir. Quand le despotisme est notoire- » ment obéré et banqueroutier, comment voulez- » vous que les ames vénales, qu'il a engraissées du » sang du peuple, se ruinent pour le soutenir. » C'est vouloir que les hommes intéressés soient » sans intérêt..... C'est le temps où il faudroit que » M. le duc de Bourgogne dît au Roi et à Monsei- » gneur, avec respect, avec force, et peu à peu, » d'une manière insinuante, tout ce que d'autres » n'oseront leur dire; il faudroit qu'il le dît devant » madame de Maintenon; il faudroit qu'il mît dans » sa confidence madame la duchesse de Bourgogne; » il faudroit qu'il protestât qu'il parle sans être » poussé par d'autres; il faudroit qu'il fît sentir » que tout périt si l'argent manque; que l'argent » manquera si le crédit ne se relève, et que le » crédit ne peut se relever que par un changement » de conduite, qui mette tout le corps de la nation » dans la persuasion que c'est à elle à soutenir la » monarchie penchante à sa ruine, parce que le » Roi veut agir de concert avec elle. Le prince » pourra être blâmé, critiqué, rejeté avec indi- » gnation; mais ses raisons seront évidentes; elles » prévaudront peu à peu, et il sauvera le trône » de ses pères. Il doit au Roi et à Monseigneur de » leur déplaire, pour les empêcher de se perdre. » En même temps il pourra demander avec les » plus vives instances la permission d'aller à l'ar- » mée comme volontaire; c'est le vrai moyen de » relever sa réputation, et de lui attirer l'amour » et le respect de tous les Français.... Vous me di- » rez que Dieu soutiendra la France; mais je vous » demande où en est la promesse? Avez-vous quel- » que garant pour des miracles? Il vous en faut » sans doute pour vous soutenir comme en l'air. » Les méritez-vous dans un temps où votre ruine » prochaine et totale ne peut vous corriger, où » vous êtes encore toujours prêt à vous flatter? » Dieu s'apaisera-t-il en vous voyant humilié » sans humilité, confondu par vos propres fautes » sans oser les avouer, et prêt à recommencer, si » vous pouviez respirer deux ans?.... J'espère sans » doute que Dieu sauvera la France, parce que » Dieu aura pitié de la maison de saint Louis, et » que, dans la conjoncture présente, la France » est un grand appui de la catholicité. Mais après » tout, ne nous flattons pas; Dieu n'a besoin de » personne; il saura bien soutenir son Eglise sans

» ce bras de chair. D'ailleurs, je vous avoue que » je craindrois autant pour nous les succès que » les adversités. Eh! quel moyen y auroit-il de » nous souffrir, si nous sortions de cette guerre » sans humiliation complète et finale? Qui est-ce » qui pourrait nous corriger, après avoir été incu- » rables malgré l'usage des violens remèdes? Nous » paraîtrions abandonnés de Dieu dans la voie de » notre propre cœur, si Dieu permettoit que nous » résistassions à une si horrible tempête; nous ne » verrions plus alors que des torrens de louanges » du clergé même. Je puis me tromper, et je le » suppose sans peine; mais il me semble qu'il nous » faut ou un changement de cœur par grâce, ou » une humiliation qui ne laisse nulle ressource » flatteuse à notre orgueil.

» Vous me direz que le changement du cœur ne » venant point, il faudroit donc une chute totale. » Je vous réponds que Dieu connoît ce que j'ignore, » soit pour donner un cœur nouveau, soit pour ac- » cabler sans détruire; il voit dans les trésors de sa » providence ce que ma foible raison ne découvre » pas. J'adore ce qu'il fera sans le pénétrer; j'at- » tends sa décision. Il sait avec quelle tendresse » j'aime ma patrie; avec quelle reconnoissance et » quel attachement respectueux je donnerois ma » vie pour la personne du Roi; avec quelle affec- » tion je suis attaché à la maison royale, et sur- » tout à M. le duc de Bourgogne; mais je ne puis » vous cacher mon cœur; c'est par cette affection » vive, tendre et constante, que je souhaite que » nos maux extrêmes nous préparent une vraie » guérison, et que cette violente crise ne soit pas » sans fruit.

» Vous jugez bien, mon bon duc, que cette » lettre est commune pour vous et pour M. de » Beauvilliers. J'espère même que vous insinuerez » doucement à M. le duc de Bourgogne tout ce que » vous croirez utile, et incapable de le blesser. » Mais cette lettre ne doit pas, si je ne me trompe, » lui être montrée; il ne convient pas de lui ouvrir » jusqu'à ce point les yeux sur le Roi et sur le gou- » vernement; il suffit de lui montrer ce qui est » nécessaire pour le mettre en état de parler avec » force; il faut que Dieu lui mette peu à peu le » reste dans le cœur; il faut que les hommes » laissent à Dieu à achever les derniers traits, et » que la grâce les adoucisse par son onction. Par- » donnez, mon bon duc, toutes mes imprudences; » je vous les donne pour ce qu'elles valent; si j'ai- » mois moins la France, le Roi, la maison royale, » je ne parlerois pas ainsi; d'ailleurs, je sais à qui » je parle. »

Jamais sans doute on n'a peint avec des traits plus énergiques, et déploré avec des accens plus touchans les malheurs de sa patrie; mais le dirons-nous? c'est dans ce tableau si lugubre et si effrayant que nous trouvons un nouveau sujet d'admirer Louis XIV. Quel devoit être ce Roi, qui, au milieu de tant de désastres, et dans un moment où toutes les pièces de sa monarchie sembloient tomber les unes sur les autres, et devenir la proie de tant d'ennemis conjurés contre lui, a su conserver ce caractère de grandeur et de fermeté, qui commandoit encore le respect à l'Europe, et une soumission sans borne à ses sujets? Quelle étoit la force du ressort qu'il avoit donné à l'autorité royale, pour avoir su, dans un tel état de choses, comprimer dans sa main toute-puissante l'inquiétude et la légèreté de sa nation, et maintenir tous les ordres de son royaume dans les limites qu'il leur avoit prescrites? Ce fut sans doute ce qui sauva la France. Car il est impossible de sonder la profondeur de l'abîme où elle seroit tombée, si, dans une pareille crise, il se fût trouvé des corps assez imprudens, et des sujets assez pervers, pour électriser la multitude, et l'enflammer contre le gouvernement. La plus légère commotion intérieure auroit suffi pour séparer toutes les parties de cette machine affaissée, et les livrer sans défense aux armées étrangères.

XXXVI.

Fénelon croit que Philippe V doit abdiquer.

Le motif, ou plutôt le prétexte de la rupture du congrès de Gertruydemberg, avoit été le juste refus de Louis XIV, de se charger lui-même de détrôner son petit-fils. Fénelon avoit applaudi, comme tous les Français, à ce refus magnanime, et partagé le désespoir généreux de leur Roi résolu à périr sous les ruines de la monarchie, plutôt que de souscrire à cette indigne abjection. Mais Fénelon pensoit que Philippe V étoit obligé, en conscience et en honneur, de prévenir un si cruel malheur, en abdiquant volontairement la couronne d'Espagne. Nous avons à ce sujet deux mémoires très-curieux de Fénelon et du duc de Chevreuse [1].

Fénelon avoit établi dans son mémoire tous les motifs puisés dans l'ordre des lois de la nature, de la justice, de la politique et de la reconnoissance, qui défendoient à Philippe V de compromettre, pour son seul intérêt, par une opiniâtreté peu réfléchie et peut-être inutile, l'héritage de sa propre maison, et la couronne de son aïeul, de son père, de son frère aîné.

Quelque plausibles que fussent ces considérations, elles n'avoient pas entièrement persuadé le duc de Chevreuse, qui leur opposa des considérations également puissantes, dans un mémoire que nous avons sous les yeux.

Ce que nous admirons le plus dans cette correspondance intime entre deux hommes vertueux et éclairés, qui discutent une question d'un si grand intérêt, c'est l'esprit de religion, de justice et de vérité, qui dirige toutes leurs vues, toutes leurs pensées, tous leurs argumens. On observe l'espèce de scrupule avec lequel ils pèsent toutes leurs raisons *au poids du sanctuaire*. Rien peut-être n'est plus honorable pour la religion, que de voir combien ses principes et ses maximes peuvent influer utilement sur la politique, en rectifiant tout ce que les passions humaines y ajoutent si souvent d'injuste et d'immoral.

M. de Chevreuse prétendoit que Louis XIV ne pouvoit conseiller à son petit-fils, et encore moins exiger de lui, qu'il renonçât à la couronne d'Espagne, parce que Philippe V avoit *un droit légitimement acquis à cette monarchie*.

C'est la *nature* et la *légitimité de ce droit* que Fénelon discute dans sa réponse à M. de Chevreuse;

[1] *Œuvres de Fénelon*, t. VII, p. 164 et suiv.

et il porte dans cette discussion une supériorité de vues, de raisons et d'idées, une simplicité et une clarté qui prouvent qu'il n'étoit pas moins familiarisé avec toutes les questions politiques qu'avec les controverses théologiques.

Tous les droits prétendus par la postérité de Louis XIV sur la couronne d'Espagne, étoient fondés sur la nullité de la renonciation de la reine Marie-Thérèse, épouse de Louis XIV.

Mais si Philippe IV n'avoit pu légitimement faire renoncer sa fille Marie-Thérèse, Philippe II n'avoit pas eu davantage le droit de faire renoncer sa fille Catherine, mariée au duc de Savoie.

Or, si la renonciation de cette dernière étoit nulle, le duc de Savoie étoit en droit de réclamer en sa faveur la *coutume* de Brabant, bien plus légitimement que ne l'avoit fait Louis XIV, à la mort de Philippe IV. Catherine étoit fille d'un premier lit, au lieu que Philippe III, dont descendoient Philippe IV et Marie-Thérèse, n'étoit que du second lit. Louis XIV étoit donc obligé par une conséquence même des principes qu'il avoit établis en 1667, à restituer le Brabant au duc de Savoie.

Fénelon fait ensuite sentir l'absurdité de tous ces arguments de jurisconsultes, qui prétendent appliquer à des traités solennels, sur lesquels reposent le sort des peuples, la tranquillité des empires, et l'équilibre de l'Europe, des lois particulières, plus ou moins obscures, des coutumes locales, qui ont eu pour objet de régler les limites d'un champ ou d'un pré, ou des transactions privées entre des familles et des propriétaires.

La renonciation de Marie-Thérèse servoit de fondement au traité des Pyrénées, et assuroit la paix et la liberté de l'Europe entière.

Ce n'est point là une question du droit civil, mais du droit des gens, qui est d'un ordre supérieur.

Ce n'est que par abus que les filles, mariées dans les pays étrangers, succèdent aux droits de leurs pères.

Une nation n'appartient point en propre à une fille comme un pré ou une vigne. Une nation n'est point une dot.

Lorsqu'un pareil abus est autorisé, il faut au moins l'adoucir et le rectifier, en le subordonnant aux intérêts de la nation, et surtout à l'intérêt de l'Europe entière, pour en conserver l'équilibre.

Le contrat de mariage de Marie-Thérèse n'étoit que l'accessoire. Le traité des Pyrénées étoit le principal.

L'esprit du traité des Pyrénées étoit certainement d'exclure la maison de France de la succession d'Espagne.

On aurait beau dire qu'une renonciation est nulle, lorsque la personne qui l'a faite n'obtient pas quelque dédommagement. La couronne de France étoit un assez beau dédommagement pour Marie-Thérèse.

On avoit été jusqu'à alléguer que la dot de Marie-Thérèse n'avoit pas été payée, ce qui devoit annuller sa renonciation. Cette règle de jurisprudence, qui est très-juste pour des particuliers qui ne peuvent être dédommagés autrement des biens auxquels ils renoncent, est inapplicable à une princesse que sa renonciation seule fait reine de France.

D'ailleurs de pareilles stipulations de dots entre des têtes couronnées, ne sont que de style. La France n'avoit pas plus payé les dots des filles de France, mariées en Espagne, que l'Espagne n'avoit payé celles des infantes mariées en France. Mais au pis aller, le débiteur n'étoit obligé de payer qu'après la demande.

Mais que gagneroit-on à soutenir que Philippe IV n'avoit pas pu obliger sa fille Marie-Thérèse à une renonciation? Il s'ensuivroit seulement que Louis XIV n'a pas pu faire renoncer M. le Dauphin ni M. le duc de Bourgogne à la succession d'Espagne, et que par conséquent toute la monarchie d'Espagne appartient à M. le Dauphin, et non pas à Philippe V.

Fénelon semble même élever quelques doutes sur la liberté d'esprit dont pouvoit jouir Charles II, lorsqu'il signa son testament, et sur quelques expressions de ce testament, qui paroissent plus convenir au prince électoral de Bavière qu'à Philippe V.

Si les lois civiles donnoient à Charles II le droit de rappeler ses neveux, malgré la renonciation de leur mère, elles ne lui donnoient pas celui de préférer le cadet à l'aîné; ou si, malgré la loi civile, il a eu ce droit, pourquoi Philippe IV n'auroit-il pas eu celui d'exiger une renonciation de sa fille Marie-Thérèse?

Il expose ensuite tous les dangers qui menaceroient la tranquillité de l'Europe, si la ligne directe de Philippe V, ou celle du duc de Bourgogne venoit à manquer.

Les événemens firent craindre en effet, peu de temps après, de voir justifier l'inquiète prévoyance de Fénelon, et on fut obligé de régler d'avance, dans le traité d'Utrecht, l'ordre de succession aux trônes de France et d'Espagne.

Il fait observer que Louis XIV. et M. le Dauphin, qui étoit encore en puissance de père, n'avoient pas pu accepter le testament de Charles II, parce que la France se trouvoit déjà liée par un traité de partage avec l'Angleterre et la Hollande; qu'il auroit fallu, avant tout, sommer l'Empereur d'accéder au traité de partage, et que ce n'eût été que sur son refus, que Louis XIV auroit pu se croire dégagé envers l'Angleterre et la Hollande.

Fénelon rappelle ce qu'il avoit déjà dit dans un mémoire précédent : que Philippe V ne tenant la couronne d'Espagne que de la bonté de son père et de son frère aîné, la reconnoissance et son propre intérêt ne lui permettoient pas de laisser la France s'exposer à une ruine inévitable, pour s'efforcer de le maintenir sur le trône d'Espagne.

Il finit par convenir qu'il avoit d'abord cru que Philippe V avoit un véritable droit à la succession d'Espagne; mais qu'en examinant les choses de plus près, il avoit aperçu bien des difficultés; que, dans tous les cas, il n'étoit pas douteux que ce prince ne fût obligé de renoncer à son droit, bon ou mauvais, sur l'Espagne, pour sauver la France.

XXXVII.

Grands changemens en Europe.

Tandis que Louis XIV consentoit à rendre à ses ennemis la plupart des conquêtes qui avoient illustré son règne, et qu'il en étoit réduit à désirer que son petit-fils consentît à descendre du trône d'Espagne, une suite d'événemens, que les hommes ne pouvoient ni prévoir ni préparer, *qu'il n'eût pas même été permis d'annoncer, sans passer pour visionnaire* [1], devoit mettre un terme aux calamités de la France et de l'Europe.

« Dieu connoît les pensées des sages du monde [2], » et sait combien elles sont vaines. Sa seule puis- » sance avoit placé Philippe V sur le trône d'Es- » pagne : elle seule pouvoit l'y maintenir. Les » hommes n'avoient pas conduit ce grand événe- » ment ; celui de la paix ne devoit pas être attri- » bué à leur habileté ; mais avant que d'accorder » cette paix à la France, que Dieu par sa bonté » a toujours protégée, le moment devoit en être » précédé par les humiliations d'un grand roi. » Sa résignation satisfit à la justice divine, et le » Dieu de miséricorde regarda favorablement le » monarque et ses peuples. »

Tel est l'humble et religieux aveu du sage ministre (M. de Torcy) qui dirigeoit alors les négociations, et qui eut enfin le bonheur de les voir couronnées par un succès inattendu. Il n'a pas la présomption de s'en attribuer la gloire ; et, trop convaincu de l'inutilité de ses vœux et de ses efforts pour ce grand ouvrage, il proclame lui-même que Dieu seul a pu disposer des hommes et des événemens, en déconcertant toutes les conjectures de la prévoyance humaine.

XXXVIII.

Mort de l'empereur Joseph, 17 avril 1711. — Disgrâce de Marlboroug.

Une simple intrigue de cour renversa en un moment la puissance du duc de Marlboroug en Angleterre, et tourna le cœur de la reine Anne vers des pensées de paix. L'empereur Joseph est frappé de mort dans la force de l'âge, sans laisser d'enfans mâles. L'archiduc Charles, son frère, lui succède à l'empire, et menace l'Europe de voir réunies sur la même tête toutes les couronnes de Charles-Quint et de Ferdinand Ier. A ce changement subit de la scène politique, toutes les craintes, toutes les espérances, toutes les intrigues des cabinets changent de direction et d'objet. Ce n'est plus la puissance de la France, c'est celle de l'Autriche qui offre un aspect redoutable ; et dans le mouvement général, occasionné par une révolution aussi imprévue, la voix des sages commence à faire entendre des conseils de paix et de modération.

[1] Mémoires de Torcy. — [2] *Ibid.*

XXXIX.

Mort du premier Dauphin.

Dans le même temps, un évènement moins important pour la tranquillité de l'Europe, et qui sembloit devoir laisser luire sur la France une longue suite de jours heureux, venoit de se passer dans la famille de Louis XIV. Son fils unique, le Dauphin, âgé de cinquante ans, mourut de la petite vérole le 14 avril 1711, trois jours avant que la même maladie enlevât l'empereur Joseph. La mort du Dauphin ne faisoit disparoître qu'un prince sans crédit et sans influence ; elle ne changeoit rien au cours des affaires ni à la situation extérieure des courtisans et des ministres ; mais elle fixoit tous les regards sur un avenir peu éloigné, en montrant dans le duc de Bourgogne le successeur immédiat d'un roi de soixante-treize ans.

XL.

Conduite du duc de Bourgogne devenu Dauphin. — Louis XIV l'associe au gouvernement.

Il est impossible de peindre avec des traits plus vifs que l'a fait M. de Saint-Simon, toutes les agitations de la cour en ce moment. Nous n'extrairons de ce tableau [1] intéressant que celui qui a rapport à Fénelon et à ses amis.

« On peut imaginer quels furent les sentimens » du duc de Beauvilliers, le seul homme peut-être » pour lequel Monseigneur (le premier Dauphin) » avoit conçu une véritable aversion, jusqu'à ne » l'avoir pu dissimuler, laquelle étoit sans cesse » bien soigneusement fomentée. En échange, Beau- » villiers voyoit l'élévation inespérée d'un pupille, » qui se faisoit un plaisir secret de l'être encore, et » un honneur public de le montrer, sans que rien » eût pu le faire changer là-dessus.

» L'honnête homme dans l'amour de l'Etat, » l'homme de bien dans le désir du progrès de » la vertu, et sous ce puissant auspice, un autre » M. de Cambrai dans Beauvilliers, se voyoit à » portée de servir utilement l'Etat et la vertu, de » préparer le retour de ce cher archevêque, et » de le faire un jour son coopérateur en tout. A » travers la candeur et la vertu la plus pure, un » reste d'humanité, inséparable de l'homme, fai- » soit goûter à celui-ci un élargissement de cœur » et d'esprit imprévu, une aise pour des desseins » utiles qui se remplissoient comme d'eux-mêmes ; » une sorte de dictature enfin, d'autant plus sa- » voureuse, qu'elle étoit plus rare et plus pleine, » moins étendue et moins contredite, et qui par » lui se répandoit sur les siens. Persécuté au mi- » lieu de la plus éclatante fortune, et poussé quel- » quefois jusqu'au dernier bord du précipice, il » se trouvoit tout d'un coup fondé sur le plus » ferme rocher ; et peut-être ne regarda-t-il pas » sans quelque complaisance ces mêmes vagues, » de la violence desquelles il avoit pensé être em-

[1] Mémoires de Saint-Simon.

» porté quelquefois, ne pouvoir plus que se briser à ses pieds. Son ame, toutefois, parut toujours dans la même assiette : même sagesse, même modération, même attention, même douceur, même accès, même politesse, même tranquillité, sans le moindre relan d'élévation, de distraction, d'empressement. Une autre cause plus digne de lui le combloit d'allégresse. Sûr du fond du nouveau Dauphin, il prévit son triomphe sur les cœurs et sur les esprits, dès qu'il seroit affranchi et en sa place; et ce fut sur quoi il s'abandonna secrètement avec nous à sa sensibilité.

» Chevreuse, un avec lui dans tous les temps de leur vie, *s'éjouit* avec lui de la même joie, et y en trouva les mêmes motifs; et leurs familles s'applaudirent d'un consolidement de fortune et d'état qui ne tarda pas à paroître.

» Mais celui de tous à qui cet événement devint le plus sensible, fut Fénelon, archevêque de Cambrai. Quelle préparation! quelle approche d'un triomphe sûr et complet! quel puissant rayon de lumière vint à percer tout-à-coup une demeure de ténèbres!

» Confiné depuis douze ans dans son diocèse, ce prélat y vieillissoit sous le poids inutile de ses espérances, et voyoit les années s'écouler dans une égalité qui ne pouvoit que le désespérer [1]. Toujours odieux au Roi, à qui personne n'osoit prononcer son nom, même en choses indifférentes; plus odieux encore à madame de Maintenon, parce qu'elle l'avoit perdu; plus en butte que nul autre à la terrible cabale qui disposoit de Monseigneur, il n'avoit de ressource qu'en l'inaltérable amitié de son pupille, devenu lui-même victime de cette cabale, et qui, selon le cours ordinaire de la nature, devoit l'être trop long-temps, pour que son précepteur pût se flatter d'y survivre. En un clin d'œil ce pupille devient Dauphin, en un autre il parvient à une sorte d'avant-règne....

» Dans ce grand changement de scène, il ne parut d'abord que deux personnages en posture d'en profiter: le duc de Beauvilliers, et par lui le duc de Chevreuse; et un troisième en éloignement, l'archevêque de Cambrai. Tout rit aux deux premiers tout-à-coup, tout s'empressa autour d'eux, et chacun avoit été leur ami de tous les temps; mais en eux les courtisans n'eurent pas affaire à ces *champignons* de nouveaux ministres, tirés en un moment de la poussière, et placés au timon de l'Etat, ignorans également et d'affaires de cour, également enorgueillis et enivrés, incapables de résister, rarement même de se défier de ces sortes de souplesses, et qui ont la fatuité d'attribuer à leur mérite ce qui n'est prostitué qu'à la faveur. Ceux-ci, sans rien changer à la modestie de leur extérieur, ni à l'arrangement de leur vie, ne pensèrent qu'à se dérober le plus qu'il leur fut possible, aux bassesses entasséess à leurs pieds....

[1] M. de Saint-Simon n'aimoit que la cour, ne voyoit que la cour, et croyoit qu'on ne pouvoit être heureux qu'à la cour et par la cour. Il ne connoissoit pas personnellement Fénelon, et il lui prête, sans s'en apercevoir, ses propres sentimens.

» On peut bien croire que MM. de Beauvilliers et de Chevreuse ne laissèrent pas refroidir dans le cœur du nouveau Dauphin ses vifs sentimens pour l'archevêque de Cambrai.

» Leur premier soin fut de porter le jeune prince à des mesures encore plus grandes : à un air de soumission et de respect encore plus marqué, à une assiduité habituelle auprès du Roi, si naturellement jaloux, et déjà éprouvé tel en diverses occasions par son petit-fils. Secondé à souhait par sa jeune et adroite épouse, il redoubla ses soins auprès de madame de Maintenon, qui, dans le transport de trouver un Dauphin sur qui sûrement compter, au lieu d'un autre qui ne l'aimoit pas, se livra à lui, et par cela même lui livra le Roi. Les premiers quinze jours rendirent sensible à tout ce qui étoit à Marly un changement si extraordinaire dans le Roi, si réservé pour ses enfans légitimes et si roi avec eux.

» Plus libre dans tous ses mouvemens, par un si grand pas, le nouveau Dauphin s'enhardit avec le monde, qu'il redoutoit du vivant de Monseigneur, parce que, quelque grand qu'il fût, il en essuyoit des brocards applaudis. C'est ce qui lui donnoit cette timidité qui le renfermoit dans son cabinet, parce que ce n'étoit que là qu'il se trouvoit à l'abri et à son aise; c'est ce qui le faisoit paroître sauvage, c'est ce qui le faisoit craindre pour l'avenir, tandis qu'en butte à son père, peut-être alors au Roi même, contraint d'ailleurs par sa vertu, exposé à une cabale audacieuse, étranger enfin au monde en général, comme monde, il menoit une vie d'autant plus obscure, qu'elle étoit nécessairement plus éclairée, et d'autant plus cruelle, qu'il n'en envisageoit point de fin.

» Mais tout-à-coup la mort d'un père, presque son ennemi, et dont il prend la place, dissipe une insolente cabale, tient le monde en respect, en attention, en empressement; les personnages les plus opposés en air de servitude, le gros même de la cour en soumission et en crainte. L'enjoué et le frivole, partie non médiocre d'une grande cour, à ses pieds, par sa jeune et brillante épouse; et on voit ce prince timide, sauvage, concerté, cette vertu précise, ce savoir déplacé, cet homme *engoncé*, étranger dans sa maison, contraint en tout, on le voit se montrer par degrés, se déployer peu à peu, se donner au monde avec mesure, y être libre, majestueux, gai, agréable; tenir le salon de Marly dans des temps coupés, présider au cercle assemblé autour de lui, comme la divinité du temple, qui sent et qui reçoit avec bonté les hommages des mortels auxquels il est accoutumé. Une conversation aisée, mais instructive, adressée avec choix et justesse, charma le sage courtisan, fit admirer aux autres des morceaux d'histoire, convenablement amenés sans art; des occasions naturelles, des applications désirables, mais toujours discrètes et présentées sans effort, des traits échappés de science, mais rarement et comme involontairement, firent tout à la fois ouvrir les oreilles, les yeux et les cœurs.

» La soif de faire sa cour eut, en plusieurs,

» moins de *part* à l'empressement de l'environner » dès qu'il paroissoit, que de l'entendre, et d'y » puiser une instruction délicieuse par l'agré- » ment et la douceur d'une éloquence naturelle, » qui n'avoit rien de recherché.

» On goûtoit d'avance la consolation si néces- » saire et si désirée de servir un maître futur si » capable de l'être par son fond et par l'usage » qu'il montroit qu'il sauroit en faire.

» Gracieux partout, plein d'attention au rang, » à la naissance, à l'âge, à l'acquit de chacun, » choses depuis si long-temps omises et confon- » dues avec le plus vil peuple de la cour; régu- » lier à rendre à chacune de ces choses ce qui » leur étoit dû de politesse et ce qui s'y pouvoit » ajouter avec dignité; grave, mais sans rides, et » en même temps gai et aisé; il est incroyable » avec quelle étonnante rapidité l'admiration de » l'esprit, l'estime du sens, l'amour du cœur, et » toutes les espérances furent entraînées; avec » quelle roideur les fausses idées qu'on s'en étoit » faites, et voulu faire, furent précipitées, et » quel fut l'empressement et l'impétueux tour- » billon du changement qui se fit à son égard. La » joie publique fit qu'on ne s'en pouvoit taire, et » qu'on se demandoit les uns aux autres, si c'étoit » bien là le même homme, ou si ce qu'on voyoit » étoit songe ou réalité..... »

La duchesse de Bourgogne n'étoit pas aussi portée que son mari pour MM. de Beauvilliers et de Chevreuse : « elle leur étoit même opposée d'in- » clination et de conduite, et elle étoit entretenue » dans cette prévention par madame de Mainte- » tenon. Leur vertu trop austère, au gré de la » jeune princesse, parce qu'elle n'en connoissoit » que l'écorce, lui faisoit peur par leur influence » sur le Dauphin; elle les craignoit encore par un » endroit plus délicat, qui étoit celui-là même » qui auroit dû l'attacher véritablement à eux, si » avec tout son esprit, elle eût su discerner les » effets de la vraie piété, de la vraie vertu, de la » vraie sagesse, qui est d'étouffer et de cacher » avec le plus grand soin et les plus extrêmes » précautions, tout ce qui peut altérer la paix et » la tranquillité du mariage. J'ai souvent observé, » ajoute M. de Saint-Simon, combien les deux » ducs étoient constamment attentifs à ne laisser » rien arriver jusqu'à M. le duc de Bourgogne de » tout ce qui auroit pu l'alarmer sur un sujet si » délicat. Ainsi la jeune princesse trembloit des » avis fâcheux du lieu même de sa plus entière » sûreté. »

L'admirable conduite du jeune prince porta Louis XIV à déroger tout-à-coup à son caractère, à l'inflexibilité de ses maximes politiques, à cette jalousie du pouvoir suprême confirmée par une habitude de cinquante ans.

« Toute la cour fut étrangement surprise [1], » lorsque le Roi, ayant retenu un matin le nou- » veau Dauphin seul dans son cabinet, ordonna » le même jour à ses ministres d'aller travailler » chez le jeune prince toutes les fois qu'il les man- » deroit; et sans être mandé encore, de lui aller » rendre compte de toutes les affaires, dont, une » fois pour toutes, il auroit ordonné de le faire.

[1] Mémoires de Saint-Simon.

» Il n'est pas aisé de rendre le mouvement pro- » digieux que fit à la cour un ordre si directe- » ment opposé au goût, à l'esprit, aux maximes, à » l'usage du Roi, si constant jusqu'alors; qui par » cela même marquoit une confiance pour le Dau- » phin, qui n'alloit à rien moins qu'à lui remettre » une grande partie de la disposition des affaires. » Ce fut un coup de foudre sur les ministres dont » ils se trouvèrent tellement étourdis, qu'ils n'en » purent cacher l'étonnement ni le déconcerte- » ment.... Quelle chute pour de tels hommes, » que d'avoir à compter avec un prince qui n'a- » voit plus rien entre lui et le trône, qui étoit ca- » pable, laborieux, éclairé, avec un esprit juste, » supérieur, qui avoit acquis sur un grand fonds » tout fait depuis qu'il étoit dans le conseil, à qui » rien ne manquoit pour les éclairer; qui, avec » ces qualités, avoit le cœur bon, étoit juste, » aimoit l'ordre; qui avoit du discernement, de » l'attention, de l'application à suivre et à démê- » ler; qui savoit tourner et approfondir; qui ne » se payoit que de choses, et point de langage; » qui vouloit déterminément le bien pour le bien; » qui pesoit tout au poids de la conscience; qui, » par un accès facile et une curiosité estimable, » voudroit être instruit de tout; qui sauroit com- » parer et apprécier les choses, se défier, et se » confier à propos par un juste discernement. »

Tel étoit, et tel apparut tout-à-coup l'élève de Fénelon.

Nous avons cru nécessaire de rapporter ce long fragment des *Mémoires de Saint-Simon;* il a été écrit par un témoin oculaire, un observateur attentif et instruit; il a été écrit après la mort du jeune prince, et dans un temps où l'intérêt et la flatterie n'ont eu aucune part au sentiment qui l'a dicté; il sert à expliquer les jugemens contradictoires qu'on a portés sur M. le duc de Bourgogne à des époques différentes; il devoit naturellement entrer dans la vie de Fénelon, puisque Fénelon avoit consacré sa vie à préparer à la France un tel roi; il montre enfin que le duc de Bourgogne étoit digne de concevoir et capable d'exécuter les plans de gouvernement que Fénelon lui proposa, et que nous ferons bientôt connoître.

XLI.

Conseils de Fénelon au nouveau Dauphin.

Aussitôt que Fénelon fut instruit de la mort du premier Dauphin, et de l'élévation prématurée où cette espèce d'association à l'empire plaçoit le duc de Bourgogne, il crut devoir lui adresser des conseils conformes à ses nouvelles destinées. Ce n'est plus *Mentor*, dont la voix douce et paternelle apprend au jeune Télémaque à régner sur les rochers sauvages de la petite île d'Ithaque; c'est un pontife, armé de la puissance et de la majesté de la religion, qui vient révéler, au nom du ciel, à l'héritier d'un grand empire, les devoirs redoutables qui lui sont imposés : et tandis que des courtisans adulateurs et des ministres tremblans ne parlent au duc de Bourgogne que de sa puissance et de l'éclat du rang suprême, Fénelon, dans ses leçons augustes et sévères, ne lui retrace que de grands dangers et de grandes obli-

gations. Telle est l'espèce d'impression solennelle et religieuse qu'on éprouve en lisant la lettre que Fénelon adresse au duc de Beauvilliers [1], pour être mise sous les yeux du nouveau Dauphin.

« Dieu vient de frapper un grand coup [2]; mais » sa main est souvent miséricordieuse, jusque » dans ses coups les plus rigoureux. Nous avons » prié dès le premier jour; nous prierons encore. » La mort est une grâce en ce qu'elle est la fin » de toutes les tentations : elle épargne la plus re- » doutable de toutes les tentations d'ici bas, quand » elle enlève un prince avant qu'il règne. Ce spec- » tacle affligeant est donné au monde, pour mon- » trer aux hommes éblouis combien les princes, » qui sont si grands en apparence, sont petits en » réalité. Heureux ceux qui, comme saint Louis, » n'ont jamais fait usage de leur autorité pour » flatter leur amour-propre, qui l'ont regardée » comme un dépôt qui leur est confié pour le seul » bien des peuples. *Il est temps de se faire aimer,* » *craindre, estimer.* Il faut de plus en plus tâcher » de plaire au Roi, de s'insinuer, de lui faire » sentir un attachement sans bornes, de le mé- » nager, et de le soulager par des assiduités et des » complaisances convenables. Il faut devenir le » conseil de Sa Majesté, le père des peuples, la » consolation des affligés, la ressource des pau- » vres, l'appui de la nation, le défenseur de l'E- » glise, l'ennemi de toute nouveauté; il faut écar- » ter les flatteurs, s'en défier; distinguer le mé- » rite, le chercher, le prévenir, apprendre à le » mettre en œuvre, écouter tout, ne croire rien » sans preuve, et se rendre supérieur à tous, » puisqu'on se trouve au-dessus de tous. Celui qui » fit passer David, de la houlette au sceptre de » roi, donnera une bouche et une sagesse à la- » quelle personne ne pourra résister, pourvu » qu'on soit simple, recueilli, défiant de soi- » même, confiant en Dieu seul. *Il faut vouloir* » *être le père, et non le maître. Il ne faut pas* » *que tous soient à un seul; mais un seul doit être* » *à tous pour faire leur bonheur.* »

On peut bien croire que Fénelon n'apprit pas sans la plus douce satisfaction les succès du duc de Bourgogne à la cour et dans le public, l'espèce d'autorité que sa sage conduite lui donnoit déjà dans le gouvernement et dans l'opinion, et le retour subit de tous les cœurs et de tous les esprits en sa faveur. Il porta son attention à diriger tous ses pas dans cette nouvelle carrière, qui offroit de grandes difficultés à côté de grandes facilités. Dans l'impossibilité d'entretenir directement avec le jeune prince une correspondance habituelle, dans un moment où il étoit sans doute plus surveillé que jamais, et où Louis XIV n'auroit point pardonné à son petit-fils de s'abandonner aux inspirations de son ancien précepteur, Fénelon se servoit du duc de Chevreuse comme de l'intermédiaire le plus utile et le plus naturel, pour faire arriver jusqu'au nouveau Dauphin ses conseils, ses leçons et ses vœux.

« Il y avoit déjà des années que le duc de Beau- » villiers [3] avoit initié le duc de Chevreuse au- » près du duc de Bourgogne, et qu'il l'avoit ac- » coutumé à le considérer comme une seule chose » avec lui. Le liant naturel et la douceur de l'es- » prit de Chevreuse, son savoir et sa manière de » savoir et de s'expliquer, ses vues fleuries, quoi- » qu'un peu sujettes à se perdre, furent des qua- » lités faites pour plaire à ce jeune prince, avec » lequel il avoit souvent de longs tête-à-tête, et » qui le mirent si avant dans sa confiance, que » M. de Beauvilliers s'en servoit souvent pour des » choses qu'il crut plus à propos de faire présenter » par son beau-frère, que par lui-même. Comme » ils n'étoient qu'un, tout marchoit en eux par le » même esprit, couloit des mêmes principes, » tendoit au même but, et se référoit entre eux » deux, en sorte que le prince avoit un seul con- » ducteur en deux différentes personnes, et qu'il » avoit pris beaucoup de goût et de confiance au » duc de Chevreuse, qui depuis long-temps étoit » bien reçu à lui dire tout ce qu'il pensoit de lui, » et ce qu'il désiroit sur sa conduite, et toujours » avec des intermèdes d'histoire, de science et de » piété. »

D'ailleurs, le caractère du duc de Beauvilliers étoit naturellement plus froid, plus circonspect et plus réservé que celui du duc de Chevreuse; il aimoit mieux attendre la confiance de son élève que la prévenir, et le jeune prince, toujours assuré de trouver dans la tendresse de son ancien gouverneur les conseils les plus désintéressés et les consolations les plus pures, venoit entretenir sans cesse auprès de lui cet amour de la vertu et du bien public que ses instituteurs avoient allumé dans son cœur comme le feu sacré, symbole du salut de la patrie.

« On peut dire de ces deux beaux-frères [1], qu'ils » n'étoient qu'une ame, et que M. de Cambrai en » étoit la vie et le mouvement. Leur abandon pour » lui étoit sans bornes; leur commerce secret étoit » continuel; il étoit sans cesse consulté sur les » grandes et les petites choses publiques, politiques, » domestiques. Leur confiance étoit entre ses mains; » le jeune prince se consultoit par eux, et c'étoit » par eux que s'entretenoient cette amitié, cette » estime, cette confiance si haute et si connue qu'il » eut toujours pour Fénelon. Il comptoit les en- » tendre tous trois, quand il écoutoit l'un d'eux. »

Ce concert si parfaitement établi, dont aucune cour n'a peut-être offert un second exemple, donnoit au duc de Chevreuse la facilité de voir à chaque instant le nouveau Dauphin, et de lui communiquer toutes les lettres de l'archevêque de Cambrai, sans inconvénient, sans danger, sans alarmer l'esprit ombrageux du Roi et de madame de Maintenon, et sans offrir de prétexte à la jalousie des ministres.

XLII.

Lettres de Fénelon au duc de Chevreuse, et lettre du duc de Chevreuse à Fénelon.

M. de Saint-Simon nous a peint l'admirable conduite du jeune Dauphin dans sa nouvelle position,

[1] Cette lettre est plutôt adressée au père Martineau, confesseur du jeune prince. (*Note des Editeurs.*) — [2] *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 341. — [3] Mémoires du duc de Saint-Simon.

[1] Mémoires du duc de Saint-Simon.

et la lettre suivante de Fénelon nous fait voir qu'elle lui avoit été tracée jusque dans les plus petits détails, par son sage instituteur [1].

« Le P. P. (M. le duc de Bourgogne) doit prendre sur lui, plus que jamais, pour paroître ouvert, prévenant, accessible et sociable. *Il faut qu'il détrompe le public sur les scrupules qu'on lui impute; qu'il soit régulier en son particulier, et qu'il ne fasse point craindre à la cour une réforme sévère, dont le monde n'est pas capable, et qu'il ne faudroit même mener qu'insensiblement, si elle étoit possible*; *nous allons prier pour lui.* Il ne sauroit trop s'appliquer à plaire au Roi, à lui éviter les moindres ombrages; à lui faire sentir une dépendance de confiance et de tendresse, à le soulager dans le travail, et lui parler avec une force douce et respectueuse, qui croisse peu à peu. *Il ne doit dire que ce qu'on peut porter*; *il faut avoir préparé le cœur, avant de dire les vérités pénibles, auxquelles on n'est pas accoutumé. Au reste, point de puérilités ni de minuties en dévotion. On apprend plus à gouverner, en étudiant les hommes, qu'en étudiant les livres.* »

Déjà la réputation du nouveau Dauphin s'étendoit rapidement de Versailles et de Paris jusqu'aux extrémités de la France, et Fénelon commençoit à jouir du succès de ses soins et de ses vœux. Toutes les lettres qui arrivoient à Cambrai de toutes les parties du royaume, attestoient unanimement l'espèce d'abandon avec lequel tous les cœurs se livroient aux espérances d'ordre et de bonheur qui alloient succéder à tant de confusion, de ténèbres et de calamités. On voit dans une lettre de Fénelon qu'il ne peut se défendre lui-même de cette espèce d'émotion générale; mais il n'ose cependant s'y abandonner qu'avec cette méfiance modeste, que l'on conserve toujours, lorsqu'on est trop difficile sur le mérite de son propre ouvrage.

« J'entends dire que le P. P. fait mieux, que sa réputation se relève, et qu'il aura de l'autorité [2]. Il faut le soutenir, lui donner le tour des affaires, l'accoutumer à voir par lui-même, et à décider. Il faut qu'il traite avec les hommes pour découvrir leurs finesses, pour étudier leurs talens, pour savoir s'en servir malgré leurs défauts. Il faut le mettre en train de rendre compte au Roi, de le soulager, et de lui aider à décider par une manière insinuante de lui proposer son avis; s'il le fait avec respect et zèle, il ne donnera aucun ombrage, et sera bientôt cru. Qu'il se donne tout à Dieu, pour n'agir que par son esprit. »

Toutes les réflexions et tous les conseils de Fénelon au nouveau Dauphin n'ont jamais pour objet que l'intérêt de sa propre gloire, et le bien des peuples qu'il étoit appelé à gouverner. Dans ce grand changement de scène, qui devoit naturellement amener un si grand changement dans la situation personnelle de Fénelon, il ne fait jamais un retour sur lui-même. Ceux même de ses amis intimes, avec qui il étoit le plus accoutumé à montrer son ame toute entière, à qui il pouvoit au moins laisser apercevoir l'espérance consolante d'être réuni avec eux, avant que la mort les séparât pour toujours, lui reprochent souvent dans leurs lettres cette espèce d'abnégation de lui-même, qui offensoit leur amitié. « C'est vous que vous ne regardez jamais, écrivoit le duc de Chevreuse à Fénelon, que nous devons néanmoins regarder, non-seulement à cause de vous, mais pour ne point mettre de nouveaux obstacles à l'ordre inconnu de Dieu [1]. »

[1] 12 mai 1711. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 343. — [2] 24 aout 1711. *Ibid.*, p. 352.

XLIII.

Empressement des généraux et des courtisans pour Fénelon.

Plus Fénelon apportoit d'attention à se renfermer dans l'obscurité de sa retraite, en ne changeant rien à l'ordre accoutumé de sa vie, et en évitant de réveiller l'inquiétude et la jalousie de ses envieux, plus les ambitions particulières s'agitoient autour de lui, et cherchoient à se ménager d'avance le suffrage et la bienveillance d'un prélat, dont le retour prochain à la cour et à la faveur paroissoit si clairement annoncé.

« Le printemps (de 1711), qui est la saison de l'assemblée des armées [2], fit apercevoir bien distinctement à Cambrai le changement qui étoit arrivé à la cour. *Cambrai devint la seule route de toutes les différentes parties de la Flandre.* Tout ce qui y servoit de gens de la cour, d'officiers généraux, et même d'officiers moins connus, y passèrent tous, et s'y arrêtèrent le plus qu'il leur fut possible. Fénelon y eut une telle cour, et si empressée, qu'il y avoit tout à craindre du ressentiment et du mauvais effet qui pouvoit en résulter du côté du Roi. On peut juger avec quelle affabilité, quelle modestie, quel discernement il reçut tant d'hommages, et le bon gré que lui en surent les *raffinés*, qui, de longue main, l'avoient vu et ménagé dans leurs voyages en Flandre. Cela fit grand bruit en effet; mais l'archevêque de Cambrai se conduisit si sagement, que le Roi ni madame de Maintenon ne témoignèrent rien de ce concours, qu'ils voulurent apparemment ignorer. »

Fénelon profita de ce concours de tant d'officiers généraux, empressés à lui plaire par des témoignages de confiance et de dévouement, pour se former une idée exacte de l'état de l'armée et des avantages ou des dangers qui pouvoient naître de la disposition des soldats et de la présomption des généraux. Il savoit que le cabinet de Versailles étoit parvenu à nouer avec celui de Londres une négociation dont on pouvoit espérer un succès prochain [3].

XLIV.

Lettres de Fénelon au duc de Chevreuse.

Fénelon pensoit que, dans cette circonstance, le parti le plus sage étoit de temporiser, et d'éviter

[1] Lettre du duc de Chevreuse à Fénelon, 4 septembre 1711. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 356. — [2] Mémoires de Saint-Simon. — [3] Les préliminaires de la paix avec l'Angleterre furent en effet signés a Londres au mois d'octobre 1711.

une bataille qui pouvoit conduire l'ennemi victorieux jusqu'aux portes de Paris, et déconcerter les dispositions favorables que le nouveau ministère anglais montroit pour la paix; il craignoit d'ailleurs que le découragement que tant de revers successifs avoient répandu dans l'armée, et le caractère de présomption dont on accusoit le maréchal de Villars qui la commandoit, ne compromissent la foible et dernière barrière qui protégeoit la défense intérieure du royaume. C'étoit par cette raison qu'il blâmoit la chaleur indiscrète avec laquelle le ministre de la guerre ne cessoit d'exciter le maréchal de Villars à hasarder une bataille [1].

« Je sais que M. Voisin écrit à M. le maréchal » de Villars des lettres trop fortes, pour le piquer, » et pour l'engager à des actions hasardeuses. » C'est faire un grand mal, si je ne me trompe, » que d'écrire ainsi. Ces lettres troublent le maré- » chal, et ne sont propres qu'à le rendre inacces- » sible aux bons conseils des gens du métier, qui » voient les choses sur les lieux..... La plupart des » places qui nous restent, sont dépourvues. Après » la perte d'une bataille, après une déroute, tout » tomberoit comme un château de cartes. Il ne » s'agit point de ces pertes de petites batailles du » temps passé. C'étoit une armée de vingt mille » hommes, qui en perdoit cinq ou six. Le royaume » étoit alors plein de noblesse guerrière et affec- » tionnée, de peuples riches, nombreux et zélés; » au contraire, vous n'aurez plus d'armée, ni de » ressources pour en rétablir, si une déroute vous » arrivoit. L'ennemi entreroit en France avec cent » mille hommes, qui en feroient la conquête et le » pillage. Ce seroit une invasion de barbares. Paris » est à trente-six lieues de l'armée ennemie; cette » ville est devenue elle seule tout le royaume; en » la prenant, les ennemis prendroient toutes les » richesses de toutes les provinces; ils tireroient » par violence tout l'argent des financiers, que le » Roi ne peut en tirer par crédit. Tout le dedans » du royaume est épuisé, au désespoir, et plein de » religionnaires, qui leveroient la tête..... Je crois » qu'on peut, en disputant le terrain, éviter cette » bataille décisive, couvrir les places qui nous » restent, et lasser les ennemis; mais cette ma- » nière de faire le *cunctateur*, qui vaut infini- » ment mieux qu'une bataille très-hasardeuse pour » l'Etat, demande de bonnes têtes et des mesures » difficiles. »

C'étoit la considération d'un si grand péril qui effrayoit justement Fénelon. Instruit des dispositions de l'armée, et éclairé par les avis des principaux officiers, il sut se pénétrer de tout ce qu'il y avoit à craindre ou à espérer dans une position aussi alarmante. Après avoir fait usage de tout ce que la sagacité de son esprit et sa longue connoissance des hommes pouvoient lui donner de lumières pour discerner, séparer et écarter, dans l'examen de leurs opinions, tout ce que la passion, l'intérêt ou la prévention pouvoient avoir ajouté à la vérité des faits et à l'état réel des choses, il crut s'être assez éclairé pour se former un jugement exact et impartial. Ce fut l'objet d'un Mémoire, qu'il fit passer au duc de Chevreuse, et que nous avons encore, écrit de la main de Fénelon; il étoit destiné au duc de Beauvilliers, et devoit servir à diriger son opinion dans le conseil, sur le plan de la campagne.

En lisant ce mémoire, on sera peut-être étonné de la sévérité avec laquelle Fénelon s'exprime sur le maréchal de Villars; mais les défauts qu'il lui reproche lui étoient reprochés par tous ses contemporains, et on observera que Fénelon apportoit si peu de prévention dans sa manière de penser à cet égard, qu'en parlant avec la plus grande franchise de tout ce que l'on avoit à redouter de quelques-uns de nos généraux, il convenoit en même temps qu'on seroit peut-être fort embarrassé d'en trouver de meilleurs. Ce ne fut que l'année suivante (1712) que le maréchal de Villars, en sauvant la France à Denain, s'éleva lui-même à un tel degré de gloire, que ses censeurs furent condamnés à se taire devant sa fortune.

« M. le maréchal de Villars a de l'ouverture » d'esprit [1], de la facilité pour comprendre cer- » taines choses, avec une sorte de talent pour par- » ler noblement, quand sa vivacité ne le mène pas » trop loin; il a de la valeur et de la bonne vo- » lonté; il n'est point méchant, il est sans façon » et commode dans la société; mais il est léger, » vain, sans application suivie, et sa tête n'est » pas assez forte pour conduire une si grande » guerre. Il fait des fautes, et quand il se trouve » pressé, il rejette, dit-on, sur les gens qui ont » exécuté ses ordres, le tort qu'il a lui seul. Les » lieutenans généraux sont persuadés qu'il ne sait » pas bien décider, qu'il craint de décider mal, et » qu'il ne veut jamais faire que des décisions va- » gues, pour avoir toujours de quoi se justifier à » leurs dépens; ce préjugé les rend timides; per- » sonne n'ose rien prendre sur soi; chacun ne » songe qu'à se mettre en sûreté; le service en » souffre beaucoup en toute occasion : c'est ce qui » doit faire craindre une bataille.

» M. le maréchal de Villars fait beaucoup plus » de fautes en paroles qu'en actions; il est vain; » il paroît mépriser les lieutenans généraux : il ne » les écoute pas; il fait entendre qu'ils ont tou- » jours peur et qu'ils ne savent rien; il se croit » invincible quand il a le moindre avantage, et il » devient doux comme un mouton dès qu'il se » trouve embarrassé.

» Il ne sait pas même discerner et conduire les » hommes; il est trop léger, inégal et sans con- » seils; il ne connoît ni la cour ni l'armée; il n'a » que des lueurs d'esprit; il fait presque toujours » trop ou trop peu, il ne se possède pas assez. » Une guerre difficile, où la France est en péril, » demanderoit une plus forte tête; mais où est- » elle? Si le maréchal de Villars demeure à la » tête de l'armée, il est capital de le modérer en » secret et de l'autoriser en public; il faut lui » donner un conseil, et lui faire honneur de tout » au dehors.

» Plusieurs personnes tâchent de le décréditer, » dans l'espérance, ou d'avoir sa place, ou d'y » faire mettre un de leurs amis, parce que tous

[1] Lettre du 19 septembre 1711. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, 359.

[1] Mémoire de Fénelon sur la campagne de 1712. *Œuvres de Fénelon*, t. VII, p. 177.

» sont très-incapables de porter un fardeau si accablant; ces cabales sont dangereuses.

» M. d'Albergotti a de l'expérience, de la valeur » et du sens; il est exact, laborieux, capable de » prendre une grande autorité; il sait s'insinuer » et mener des desseins pour parvenir à son but; » mais il est dur, hautain, trop peu honorable » dans sa dépense, obscur dans ses avis. S'il commandoit, tous les autres lieutenans généraux » seroient au désespoir; il prendroit même, dit-on, des partis bizarres, et feroit des fautes très-dangereuses; il est haï; il passe pour faux: je » ne sais ce qui en est, et je n'en juge point; » mais cette réputation dans un général d'armée » nuiroit infiniment aux affaires dans des temps » difficiles.

» Il y a plusieurs bons lieutenans généraux, » dont un général plus régulier que le maréchal » de Villars pourroit faire beaucoup plus d'usage » qu'il n'en fait; mais il me semble qu'on n'en » voit aucun qu'on pût mettre en sa place.

» Il ne m'appartient pas de raisonner sur la » guerre, et je n'ai garde de tomber dans ce ridicule; mais j'exposerai simplement, après avoir » écouté tous les discours de part et d'autre, que » M. le maréchal de Villars, qui peut avoir fait » d'autres fautes, n'a point eu tort dans la dernière affaire de Bourlon.

» J'avoue néanmoins que la prise de Bouchain [1] » change notre frontière, dérange le système de » la guerre, et donne à l'ennemi de quoi nous » surprendre plus facilement; j'avoue qu'en évitant toujours les batailles, on décourage les » troupes, on avilit la nation, on rend la paix plus » difficile; j'avoue qu'on donne à la longue un » avantage infini à l'ennemi, en reculant toujours, » et en lui laissant oser tout ce qui lui plaît: il » hasarde prudemment des choses qui sont en elles-mêmes très-imprudentes; à la longue, il vous » acculera, et achevera de presser la frontière, » pour entrer en France.

» Mais c'est un triste état que celui de n'avoir » plus entre l'abîme et vous qu'une seule perte à » faire: c'est celle de notre armée; perdez-la dans » une déroute, il ne vous restera plus aucune » ressource. Vos places seules ne sont rien; vous » n'avez plus au dedans ni peuple aguerri, ni noblesse en état de montrer la tête; si votre armée » étoit perdue, vous n'auriez plus de quoi la réparer; vous ne pourriez qu'en ramasser les débris, qui ne sauroient défendre le dedans, où » tout est ouvert; une grande armée victorieuse » pénétreroit et subsisteroit partout. Alors, vous » n'auriez ni le temps ni les forces d'attendre une » négociation de paix à aucune condition. C'est, » ce me semble, ce qu'il faut bien considérer pour » se mesurer sur son vrai besoin, soit pour les » entreprises de guerre, soit pour les conditions de paix.

» Je crains de me tromper; mais j'avoue que, » sans avoir peur, je souhaite, par un vrai zèle, » qu'on ne diminue en rien le désir d'acheter » chèrement la paix, pourvu que ce soit une paix » réelle.....

» Si, par malheur, la paix ne se faisoit pas » l'hiver prochain, il faudroit que M. le Dauphin » (duc de Bourgogne) vînt commander l'armée, » ayant sous lui MM. les maréchaux d'Harcourt et » de Berwick. Mais il seroit capital que ce jeune » prince, après s'être assuré d'un conseil bien » sage, prît l'autorité nécessaire pour décider. » Voilà mes foibles pensées. Je ne fais que bégayer; mais qu'importe: je veux bien paroître » parler mal-à-propos par un excès de zèle. »

XLV.

Plans de gouvernement proposés par Fénelon.

Mais au milieu d'une crise aussi alarmante, il restoit à Fénelon deux motifs de confiance et de consolation. Il savoit que la mort de l'empereur Joseph et le changement du ministère de la reine Anne avoient disposé cette princesse à se rapprocher de la France; quoiqu'il ne fût pas encore instruit des progrès de la négociation, qui étoit déjà établie entre les deux cours, il étoit fondé à espérer qu'elle pourroit enfin conduire à une paix qu'on ne pouvoit acheter par trop de sacrifices. Fénelon voyoit aussi son ancien élève, devenu Dauphin et héritier nécessaire du Roi son aïeul, à portée de rendre à la France cette prospérité intérieure dont elle avoit un besoin si pressant après tant de guerres brillantes suivies de la guerre la plus malheureuse. Ce fut vers cet objet important qu'il tourna toutes ses pensées, et il crut devoir s'occuper à tracer au duc de Bourgogne un plan général de gouvernement. Fénelon ne voyoit plus entre ce jeune prince et le trône qu'un Roi de soixante-quatorze ans; il devoit naturellement croire que la Providence avoit réservé à ce jeune prince la gloire de mettre à exécution ces grandes maximes de morale politique auxquelles il attachoit le bonheur de la France. Nous avons l'esquisse de ce plan tracé de la main de Fénelon: il embrasse tout l'ensemble du gouvernement et toutes les branches de l'administration, et il montre l'intérêt et l'attention avec laquelle Fénelon s'étoit occupé de ce grand travail. Toutes les parties de son système politique étoient si bien liées entre elles, qu'il jugea suffisant d'en former un tableau général, pour qu'on pût saisir d'un coup d'œil ses principes, leurs rapports entre eux, et la facilité d'en faire l'application.

Mais il sentoit qu'il lui étoit impossible, dans la position où il se trouvoit, d'en donner le développement dans des mémoires détaillés, qui auroient exigé trop d'étendue; de pareilles discussions ne pouvoient guère être traitées que de vive voix. Ce fut pour ce motif qu'il invita le duc de Chevreuse à se rendre à sa terre de Chaulnes, où il se proposoit d'aller le joindre.

« Les conversations que je voudrois avoir avec » vous, écrit Fénelon au duc de Chevreuse [1], peuvent être facilement retardées jusqu'à une occasion naturelle. Vous pourrez, sans dérangement d'affaires, *et sans inconvénient politique*, venir à Chaulnes; nous démêlerons plus » de questions en une semaine, que je ne pour-

[1] Bouchain venoit d'être pris par les ennemis, le 13 septembre 1711.

[1] Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 9 juin 1711, *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 343.

» rois le faire par de très-longs mémoires, qui me » couteroient plusieurs mois de travail. Je me bor- » nerai, à Chaulnes, à mettre dans une espèce » de *table*, comme un *agenda*, le résultat de » chaque conversation. Cette *table* vous rappelle- » roit toutes les maximes arrêtées entre nous, et » les maximes arrêtées entre nous vous mettroient » en état de donner la clef des *tables*.

» Comme vous viendrez peut-être à Chaulnes » vers la fin de la campagne, comme vous le » fîtes l'année dernière, je suis tenté, en ce cas, » de n'y aller point maintenant, quoique mon- » sieur le vidame m'en presse, pour éviter d'y » aller deux fois. J'ai toujours désiré, autant que » je le devois, de ménager monsieur le vidame, » *par rapport à mon état de disgrâce*; mais j'a- » voue que je le désire à présent beaucoup plus » qu'autrefois, *pour ne courir pas risque de lui » attirer quelqu'exclusion*[1] *ou désagrément*. Ainsi, » je conclus que si vous devez venir à Chaulnes » vers la fin de la campagne, il vaut mieux que » je me borne à n'y aller qu'alors. Je n'ai pas fait » cette réponse à M. le vidame; mais je la garde » *in petto*. »

Le duc de Chevreuse ne put aller à Chaulnes qu'au mois de novembre (1711), et ce fut alors que Fénelon rédigea les *tables* dont nous allons rendre compte.

Ces *tables* forment une suite de tableaux où chaque objet est indiqué avec autant de précision que de clarté [2].

Le premier tableau intitulé : *Projet pour le présent*, offre les idées de Fénelon sur la paix à faire; il ignoroit alors que les préliminaires venoient d'être signés peu de jours auparavant entre la France et l'Angleterre ; mais ce secret étoit encore renfermé dans les cabinets de Versailles et de Londres. La reine Anne en avoit fait un mystère à ses alliés même, et elle s'occupoit à les disposer à accéder de gré ou de force à ses vues pacifiques. Mais tout pouvoit et devoit encore faire craindre qu'ils ne résistassent à ses instances. Dans cet état de choses, Fénelon persiste à penser *que la paix doit être achetée sans mesure*; il indique seulement qu'on doit éviter de comprendre, dans les sacrifices nécessaires pour l'obtenir, *Arras* et *Cambrai*, qui, depuis la perte de *Lille* et de *Bouchain*, étoient devenues deux places importantes pour la sûreté intérieure du royaume.

Entre les moyens de *soutenir la guerre*, si on n'obtient pas la paix, il s'attache à conseiller « *d'é- » viter une bataille, en se bornant à couvrir les » places, et en laissant même prendre les petites* ; » mais il pense en même temps *qu'à toute extré- » mité, il faut livrer bataille, au hasard même » d'être battu, pris, tué avec gloire*. »

Il désire qu'on établisse auprès du Roi, « un » conseil de guerre, composé des maréchaux de » France, et autres officiers expérimentés, qui » sachent ce qu'un secrétaire d'État ne peut sa- » voir, qui parlent librement sur les inconvéniens » et abus, qui forment des plans de campagne, » de concert avec le général chargé de l'exécu- » tion, qui donnent leur avis pendant la cam- » pagne, qui n'empêchent pourtant pas le géné- » ral en chef de décider, sans attendre leur avis, » parce qu'il est toujours capital de profiter du » moment. »

Le second tableau présente *un plan de réforme après la paix*.

Fénelon croit « que les garnisons et les ouvra- » ges des places de guerre sont une cause de » ruine ; que les fortifications tombent dès qu'on » manque d'argent, où dès qu'il vient une guerre » civile; que la supériorité d'armée fait tout.

» Qu'il faut peu de régimens, mais nombreux » en hommes et bien disciplinés, sans aucune vé- » nalité, sous aucun prétexte ; jamais donnés à » des jeunes gens sans expérience, avec beaucoup » de vieux officiers. Bien traiter les soldats pour » la solde, les vivres et les hôpitaux. Bons trai- » temens aux colonels et aux capitaines. Ancien- » neté d'officiers comptée pour rien, si elle est » seule. Ne point laisser vieillir dans le service les » hommes sans talens ; avancer les hommes d'un » talent distingué.

» Les enrôlemens doivent être libres, avec cer- » titude de congé après cinq ans, et jamais au- » cune amnistie.

» Au lieu de l'hôtel des invalides, il seroit pré- » férable de payer de petites pensions à chaque » invalide dans son village. »

Fénelon manifeste sur la *politique extérieure*, des principes qui peuvent être défendus et combattus par des considérations également plausibles.

« Jamais de guerre générale avec l'Europe.

» Rien à démêler avec les Anglais. »

On trouve dans le troisième tableau *l'ordre de dépense* que Fénelon propose *pour la cour*. Il se montre extrêmement sévère dans toutes les réformes et les réductions qu'il indique. L'état où se trouvoit la France après la guerre la plus malheureuse, ne justifioit que trop la nécessité de la plus grande économie.

On remarquera qu'il demande « *la cessation* de » tous les doubles emplois, et qu'on oblige à » faire résider chacun dans sa fonction. Il inter- » dit toutes les survivances de charges et de gou- » vernemens. »

Quant à l'administration intérieure, il propose d'adopter dans chaque diocèse, *pour la répartition des impôts et une partie des travaux publics*, la même forme qui étoit établie en Languedoc, et qui étoit connue sous le nom d'*assiettes*.

Fénelon, toujours frappé de la prospérité que le Languedoc devoit à sa sage administration,

[1] Il étoit alors question d'une nouvelle érection du comté de Chaulnes en duché-pairie, en faveur du vidame d'Amiens, fils puîné du duc de Chevreuse. Le comté de Chaulnes avoit déja été érigé en duché-pairie en 1621, en faveur d'Honoré d'Albert, seigneur de Cadenet, frère du connétable de Luynes. Ce duché s'étoit éteint en 1698, par la mort, sans enfans mâles, de Charles d'Albert, duc de Chaulnes, fils d'Honoré. Les biens de cette branche étoient passés, par substitution, au vidame d'Amiens, et le duc de Chevreuse obtint en effet au mois d'octobre 1711 une nouvelle érection du duché de Chaulnes, en faveur de son fils puîné le vidame d'Amiens, qui prit alors le titre de duc de Chaulnes, et mourut maréchal de France, le 9 novembre 1744. Cette seconde branche des ducs de Chaulnes s'est éteinte de nos jours. Fénelon, craignant de nuire au succès de la grâce qu'on sollicitoit alors pour le vidame d'Amiens, se refusoit le plaisir d'aller le voir à Chaulnes. — [2] Ces *Plans de gouvernement* se trouvent dans le t. VII des *Œuvres de Fénelon*, p. 182 à 193.

demande qu'on établisse dans toutes les provinces, des *états provinciaux*, sur le même modèle que ceux du Languedoc ; et il met en note : « *On n'y* » *est pas moins soumis qu'ailleurs* ; *on y est moins* » *épuisé.* » Il règle les gouvernemens des provinces sur le nombre des *états provinciaux*, avec un *lieutenant-général* sous le *gouverneur*, et un *lieutenant de roi* sous le *lieutenant général*, *tous résidans sur les lieux*.

Mais pour juger le système d'oppositions que Fénelon propose, il faut se replacer à l'époque où il écrivoit. Il auroit voulu qu'on eût supprimé *la gabelle, les grosses fermes*, *la capitation et le dixième*, que les *états de chaque province* eussent été chargés de lever eux-mêmes sur les contribuables, sous la forme qui leur auroit paru la moins onéreuse, la portion des charges publiques qui leur auroit été assignée [1]. *Les états provinciaux* auroient eu la liberté de substituer à *la gabelle* un léger impôt sur *les sels*.

Dans le tableau suivant, Fénelon propose formellement l'établissement des *états généraux*, qui devront s'assembler *tous les trois ans*. Il ne paroît pas douteux que s'ils étoient organisés dans les véritables principes de la monarchie, *ils ne fussent aussi soumis et aussi affectionnés que ceux du Languedoc*, *de la Bretagne*, *de la Bourgogne*, *de la Provence et de l'Artois*. Il règle leur composition ; il détermine leurs rapports avec les *états provinciaux*, et il fixe leur attribution sur différens objets de l'administration publique ; mais il a grand soin de ne leur accorder *que la voie de représentation* [2].

Un tableau particulier, très-étendu, règle tout ce qui a rapport à la noblesse. Il propose une recherche rigoureuse dans les provinces, de tous ceux qui usurpoient le titre de nobles, et indique les moyens de remédier à cet abus. Il pourvoit à l'éducation de la noblesse, et lui prépare les moyens de se soutenir au service et à la cour. Il veut que dans chaque famille noble il y ait un *bien-fonds substitué à jamais, comme les majorats en Espagne.* Il demande pour la noblesse *la liberté de commerce en gros*, *sans déroger*, et celle d'entrer dans la magistrature. Il interdit les mésalliances, ainsi que les *anoblissemens, excepté le cas de services signalés rendus à l'État.* Il défend aux acquéreurs des terres des familles nobles d'en prendre les noms. Il supprime les ducs à brevet, ne veut que des ducs et pairs, en règle le nombre qui ne pourra jamais être augmenté, qu'en cas d'extinction d'un titre. Il réserve *l'ordre du Saint-Esprit pour les seules maisons distinguées par leur éclat, par leur ancienneté, sans origine connue.* Il destine *l'ordre de Saint-Michel* à honorer les services *de la bonne noblesse inférieure*, et propose différens ordres de chevalerie, avec des marques distinguées pour les lieutenans généraux, les maréchaux de camp, les colonels.

Connoissant tout le prix de ces différentes monnoies d'opinion, Fénelon se montre attentif à n'attribuer à la noblesse et au militaire que *des priviléges purement honorifiques*, sans aucune attribution de pouvoir réel, ni aucune exemption des charges publiques.

Il déploie une très-grande sévérité contre *la bâtardise, pour réprimer le vice et le scandale.* Il veut qu'on ôte aux *bâtards des rois* le rang de *princes*, qu'ils n'avoient jamais eu avant le règne actuel, et aux *bâtards des princes* le nom, les armes et le rang de *gentilshommes.*

Dans un vaste tableau, où tous les traits ne sont qu'indiqués, Fénelon propose toutes ses vues au sujet de la religion et de l'Église. Ce tableau embrasse une multitude de questions ; il seroit impossible d'en donner le précis ; on ne pourroit en détacher une seule proposition sans affoiblir l'effet de toutes les autres, parce qu'elles s'enchaînent mutuellement, comme les corollaires d'une démonstration géométrique. Il faut parcourir le tableau tout entier, pour se faire une juste idée de la manière dont Fénelon avoit embrassé ce sujet important, qui appartient en même temps à la doctrine, à la discipline, à l'histoire, à la politique et à la jurisprudence. Ce qu'on doit le plus y admirer, c'est l'exacte précision avec laquelle il fixe les droits, les limites et les rapports de la puissance spirituelle et temporelle.

Un objet non moins important, celui de l'ordre judiciaire, n'avoit point échappé à la prévoyance de Fénelon, et on sera étonné de la multitude des idées qui auroient pu paroître hardies et hasardées dans son siècle, et dont l'expérience a consacré la sagesse, l'utilité et la nécessité.

Il commence par déterminer les droits, les fonctions et les devoirs du chancelier de France, sur cette classe de magistrats qui sont immédiatement placés sous ses yeux, et qui exerce la portion du pouvoir judiciaire que le souverain s'est réservé.

Fénelon désire que les charges *de maîtres des requêtes ne soient plus le prix de l'argent, et qu'elles soient confiées à des magistrats choisis dans tous les tribunaux du royaume.*

Il veut que, *selon l'ancien usage, on envoie de temps en temps des conseillers d'État dans les provinces, pour réformer les abus.*

Quant aux parlemens, Fénelon vouloit qu'on amenât *peu à peu* la suppression de la *paulette* ; qu'on diminuât le nombre des charges de magistrature ; *que les offices de judicature fussent à vie sur la tête des juges intègres et suffisamment instruits ; que les enfans succédassent à leurs pères, lorsqu'ils s'en montreroient dignes* ; *et qu'on leur affectât des gages sur les fonds publics.*

« *Au reste, dit Fénelon, peu de lois. Lois assez* » *claires pour éviter les difficultés sur les testamens,* » *sur les contrats de mariage, sur les ventes et* » *échanges, sur les emprisonnemens et décrets ;* » *enfin, peu de dispositions libres.* »

Il recommande la plus grande attention dans le choix des *premiers présidens et procureurs généraux*, et la préférence *en faveur des nobles, à mérite égal.* Il exige pour tous les principaux offices de la magistrature, l'âge de quarante ans et au-delà.

Point de *présidiaux* ; leurs droits attribués aux *bailliages.*

[1] Cette forme a été autorisée en Provence jusqu'à la révolution. — [2] L'abbé Fleury observoit avec raison « qu'en » France, dès le temps de Charlemagne, les assemblées de » la nation, quoique fréquentes et ordinaires, ne se faisoient » que pour donner conseil au Roi, *et que lui seul décidoit.* » (*Discours sur les libertés de l'Eglise gallicane.*)

Nulle *justice féodale* aux seigneurs particuliers, ni au Roi dans les villages de ses terres ; leur conserver la *justice de police*, les *honneurs* de paroisse, et les droits de chasse ; tout le reste attribué aux *bailliages*. Régler les droits de chasse entre les seigneurs et les vassaux.

« *Plus de grand conseil, plus de cour des » aides, plus de trésoriers de France, plus » d'élus.* »

Etablissement d'un bureau de jurisconsultes choisis, auprès du chancelier de France, pour revoir et corriger toutes les coutumes, pour abréger la procédure, pour retrancher les procureurs.

Les *états provinciaux* dispenseroient de la nécessité des *intendans* pour l'administration des provinces. Des *missi dominici* seulement de temps en temps.

On sera surtout frappé des vues étendues que Fénelon avoit sur le *commerce*, dans un temps où ce que l'on appelle aujourd'hui la *science économique* n'étoit ni connue ni même soupçonnée.

Pour prévenir l'*usure*, il croit que le moyen le plus efficace seroit de réserver le commerce de l'argent à des banquiers bien famés et autorisés. Il propose une espèce de tribunal de confiance et de censure, pour fixer, autant qu'il sera possible, la distinction si difficile et si délicate dans une multitude de cas particuliers, entre le *gain d'usure* et le *gain de vraie mercature*.

Il renvoie aux états généraux et provinciaux à décider s'il faut abandonner *les droits d'entrée et de sortie hors du royaume*.

Il regarde la France comme assez riche, si elle vend bien ses blés, huiles, vins, toiles.... Il ne craint point que les Anglais et les Hollandais puissent balancer de si grands avantages par leurs épiceries et d'autres marchandises de fantaisie; mais il laisse à cet égard une entière liberté.

Un *tarif* constant, uniforme et modéré, pour que les étrangers n'éprouvent ni chicane ni vexation.

Etablir des manufactures pour faire mieux que les étrangers, sans exclusion de leurs ouvrages ; et des *monts-de-piété* pour ceux qui voudront commencer et qui n'ont pas des fonds d'avance.

Fénelon recommande avec soin de s'opposer aux progrès du luxe, qui s'introduisoit déjà dans toutes les classes de la société, et *qui ruine encore plus de familles qu'il n'enrichit de marchands de modes.*

Voici l'analyse du dixième tableau.

« Marine médiocre, sans chercher à l'élever à » un degré peu proportionné aux besoins d'un » Etat, à qui il ne convient pas d'entreprendre seul » des guerres maritimes contre des puissances qui » y mettent toutes leurs forces.

» Favoriser les relations de commerce avec les » Hollandais, qui peuvent se contenter d'un bénéfice plus modéré que toute autre nation, par » leur travail, par leur austère frugalité, par » l'habitude où ils sont d'employer peu de matelots sur leurs vaisseaux, pour la bonne police » de leurs associations de commerce, et par la » multitude de leurs bâtimens pour le frêt des » marchandises.

» Régler le code des prises, et faciliter le commerce de port à port.

» Permettre à tout étranger de venir habiter » en France, et y jouir de tous les privilèges des » régnicoles, en déclarant leur intention au greffe » du bailliage royal, sur le certificat de vie et de » mœurs qu'il apporteroit, et le serment qu'il » prêteroit. »

XLVI.

Réflexions sur les plans de Fénelon.

On voit que ces tableaux n'offrent que les résultats d'une longue suite de réflexions sur le gouvernement, sur les avantages et les inconvéniens des institutions existantes, sur la manière de les perfectionner et de remédier aux abus qui pouvoient s'y être introduits.

Rien sans doute ne seroit plus facile que de s'élever contre un grand nombre des dispositions proposées dans un plan aussi étendu, et de censurer avec amertume, par les motifs les plus opposés, et dans des vues absolument contraires, l'ensemble et les détails du système politique de Fénelon. L'expérience a pu nous donner, depuis quelques années, bien des lumières qui manquoient à nos pères, et qui nous manquoient à nous-mêmes.

Mais pour en juger sainement, et pour être, je ne dis pas impartial, mais exactement juste, il faudroit se transporter au temps où vivoit Fénelon ; il faudroit se rappeler que, lorsqu'il proposoit des *états généraux* et des *états provinciaux*, Louis XIV vivoit encore ; que l'autorité royale étoit dans toute sa force ; que la France étoit accoutumée à des idées d'ordre et de soumission, qui ne laissoient entrevoir aucune disposition à l'indépendance et à l'anarchie; que le souvenir des troubles où les maximes républicaines des Calvinistes avoient plongé la France pendant tant d'années, n'étoit point encore entièrement effacé; que toutes les idées de religion et de morale dominoient encore dans toutes les classes de la société ; que l'éducation publique et particulière étoit tout à la fois chrétienne et monarchique; qu'enfin l'esprit public n'étoit pas perverti par les doctrines impies et séditieuses qui n'ont commencé à se propager en France que vers le milieu du dix-huitième siècle.

On doit aussi observer que l'exécution des plans de Fénelon devoit être l'ouvrage d'un prince qui arrivoit au trône dans toute la force et la maturité de l'âge; d'un prince éprouvé par le malheur et les contradictions ; qui se voyoit déjà environné de toute la considération que de grandes vertus et de grands talens auroient ajoutée à l'éclat et à la puissance du trône; qui se seroit vu secondé par l'opinion publique; dont la fermeté bien connue auroit écarté les grands obstacles et les petites intrigues, et dont les ministres auroient été les hommes les plus vertueux et les plus éclairés de la nation. Quelle force un concours aussi rare d'hommes, de moyens et de circonstances, n'auroit-il pas donné à la puissance souveraine, inspirée par un ardent amour de l'ordre et de la justice !

Enfin il est essentiel de remarquer et de se res-

souvenir que la forme que Fénelon proposoit pour la composition des *états généraux*, ne laissoit point à redouter le déchaînement de ces passions haineuses, qui ont déchiré la France et mis en pièces la monarchie.

Si, malgré toutes ces considérations, qu'il est peut-être plus facile de rejeter avec humeur, que de discuter avec une entière impartialité, le sentiment, toujours présent, des grands malheurs qui ont suivi des essais dangereux, portoit nos lecteurs à penser que Fénelon s'étoit laissé entraîner au mouvement de son cœur et à la séduction d'une imagination trop confiante, nous ne chercherions point à combattre cette espèce de méfiance assez excusable à une génération à peine échappée aux plus terribles convulsions; nous ne chercherions pas même à établir par le parallèle affligeant des temps et des personnes, que ce qui pouvoit être tenté avec succès par le duc de Bourgogne, devoit nécessairement renverser le trône à une époque bien différente. Nous nous bornerions seulement à représenter aux censeurs trop sévères, qu'au moment où Fénelon s'abandonnoit à ses vertueuses illusions, il n'étoit peut-être personne en France, à l'exception du duc de Bourgogne et de son précepteur, qui eût seulement l'idée de s'occuper du soulagement du peuple. Il nous semble qu'un sentiment aussi estimable doit suffire pour mériter la reconnoissance publique à l'homme qui manifestoit des intentions si bienfaisantes.

Si, de ces considérations générales, nous passons à l'examen des détails du plan de Fénelon, on sera du moins forcé de reconnoître qu'il renferme, sur l'administration publique, des vues bien plus étendues qu'il n'appartenoit au temps où il écrivoit.

Ce qu'il dit sur le commerce, et sur la juste liberté que le gouvernement doit lui accorder, sans chercher à intervenir dans toutes ses opérations par une influence indirecte et des réglemens oppressifs, a été depuis hautement proclamé par tous les bons esprits, et même adopté assez généralement.

Les changemens qu'il proposoit dans la magistrature, ne tendoient qu'à la suppression d'un grand nombre de places inutiles, que le malheur des temps, et les besoins d'argent, bien plus que l'intérêt des peuples, avoient forcé de créer.

L'établissement des *états provinciaux* étoit sollicité par l'opinion publique, quelques années avant la révolution, avec une ardeur qui indiquoit tous les avantages que l'on auroit pu en retirer, en les modifiant avec sagesse.

L'expérience de tous les bienfaits que le Languedoc recueilloit de son administration, avoit laissé une profonde impression dans l'esprit de Fénelon; et c'est ce qui le faisoit insister constamment à proposer les états de Languedoc pour modèle des *états provinciaux;* il falloit en effet que la constitution de cette province eût en elle-même un principe actif d'ordre et d'amélioration, puisque les progrès successifs et rapides de la prospérité du Languedoc frappoient tous les regards, et excitoient la jalousie des provinces voisines. Les administrateurs du Languedoc pouvoient dire avec confiance à leurs détracteurs: *Venez, voyez et jugez.*

L'établissement des *états provinciaux* auroit probablement dispensé Fénelon de recourir à l'essai si terrible et si dangereux des *états généraux*. Les *états provinciaux* suffisoient pour procurer au gouvernement tous les secours, tous les moyens de force, de crédit et de prospérité qu'il pouvoit désirer; et sans doute il auroit hésité à mettre en présence du trône une puissance formidable, dont les moindres mouvemens devoient produire des effets terribles.

Quant à ce qui regarde les ministres de la religion, leur juridiction, l'exercice de leurs fonctions, leur soumission à la puissance publique, l'indépendance du ministère purement spirituel, il est impossible de s'exprimer avec plus d'exactitude et de désintéressement. On voit également qu'il reconnoissoit l'obligation incontestable où étoit le clergé de contribuer aux charges de l'Etat sur ses revenus. Fénelon n'étoit pas éloigné de rétablir l'ancien usage des élections canoniques, en en combinant la forme avec la juste influence qui doit appartenir au souverain, sur le choix des premiers membres du premier corps de l'Etat.

On ne manquera pas de se récrier sur la grande faveur que Fénelon paroît accorder au préjugé de la naissance; mais il pensoit, comme Montesquieu a depuis pensé et écrit, qu'il ne peut exister de monarchie sans noblesse; il vivoit dans une monarchie où la noblesse étoit établie, et il travailloit pour un monarque.

Ce qu'il y auroit de plus raisonnable à dire, c'est que Fénelon auroit peut-être renoncé lui-même à l'exécution d'une partie de ses plans, si la Providence l'eût placé à la tête du gouvernement. Rien n'est en effet plus différent de former des plans dans la solitude de ses pensées, dans le silence de son cabinet, où l'esprit ne voit que ce qui est utile et raisonnable, où le cœur n'éprouve que des sentimens vertueux, et s'abandonne avec douceur à la passion du bonheur public, ou bien de soumettre à l'exécution toutes ces brillantes théories. C'est alors qu'on est arrêté à chaque pas par toutes les contradictions que suscitent les intérêts et les passions des hommes; contradictions qu'on néglige trop souvent de faire entrer dans ses calculs; et c'est de là, pour me servir d'une expression très-familière à Fénelon, que viennent tant de *mécomptes* qui affligent si souvent le cœur des gens de bien, et déconcertent leurs généreux efforts.

XLVII.

Mort du duc de Bourgogne.

Mais tandis que Fénelon préparoit le bonheur d'une nouvelle génération, la mort, qui trompe aussi souvent dans cette vie passagère les espérances de la vertu que les folles pensées de l'ambition, étoit prête à frapper le duc de Bourgogne.

En parcourant ces monumens précieux, où l'ame de Fénelon et celle de son jeune élève semble respirer toute entière, j'aimois à fixer mes regards et ma pensée sur ces caractères tracés par des mains pures et vertueuses. J'y retrouvois à chaque ligne ce respect profond de la religion, si favorable à l'autorité des rois, si utile à l'inté-

rêt des peuples, si nécessaire à l'harmonie des sociétés ; ces mouvemens de deux cœurs passionnés pour la félicité des hommes, ces pensées généreuses, cette bonté éclairée qui annonçoient à la France un gouvernement paternel, dont la fermeté auroit été tempérée par l'ordre, la justice et la douceur ; je croyois déjà voir le siècle du bonheur succéder au siècle de la gloire..... Mais j'ai senti ces papiers s'échapper de mes mains ; de tristes souvenirs ont obscurci ces images si douces et si consolantes. Quatre-vingts ans s'étoient à peine écoulés depuis la mort de Fénelon et du duc de Bourgogne, et des hommes sacrilèges ont démoli jusqu'aux fondemens le temple antique et vénérable où Fénelon célébroit les mystères de la religion, ont renversé l'autel qui reçut tant de fois ses vœux pour le bonheur de la France, ont brisé la chaire où il fit entendre sa voix ! La paix des morts a été violée : un même jour a vu disperser la cendre des rois qui dormoient dans le silence des voûtes antiques, et des pontifes [1] qui reposoient à l'ombre du sanctuaire..... DIEU SEUL EST GRAND, DIEU SEUL EST ÉTERNEL.....

Il n'y avoit pas trois mois que Fénelon avoit rédigé les *plans* de gouvernement dont nous venons de donner le précis, qu'une maladie terrible, imprévue, inexplicable, enleva dans le court espace de quelques jours, le duc et la duchesse de Bourgogne, et le duc de Bretagne leur fils aîné [2]. On auroit pu croire, avant les événemens dont nous avons été nous-mêmes témoins, que jamais une plus grande catastrophe n'avoit porté le deuil dans le palais des rois.

Ainsi périt à la fleur de son âge [3] un prince dont la mort fit couler les larmes de toute la France, et dont le nom n'est encore prononcé, après un siècle entier, qu'avec l'expression de la douleur, de l'amour et de la vénération.

« Quel amour du bien [4]! quel dépouillement de » soi-même ! quelles recherches ! quels fruits ! » quelle pureté d'objet ! oserois-je le dire, quels » effets de la divinité dans cette ame candide, » simple, forte, qui, autant qu'il est donné à » l'homme ici bas, en avoit conservé l'image ! » Grand Dieu ! quel spectacle vous donnâtes en » lui ! et que n'est-il permis encore d'en relever » des parties si secrètes et si sublimes, qu'il n'y a » que vous qui puissiez les donner et en connoître » tout le prix ! quelle imitation de Jésus-Christ » sur la croix ! on ne dit pas seulement à l'égard » de la mort et des souffrances ; son ame s'éleva » bien au-dessus. Quel surcroît de détachement ! » quels vifs élans d'actions de grâces d'être pré- » servé du sceptre et du compte qu'il en faut » rendre ! quelle soumission, et combien par- » faite ! quel ardent amour de Dieu ! quel perçant » regard sur son néant et ses péchés ! quel ma- » gnifique idée de l'infinie miséricorde ! quelle » religieuse et humble crainte ! quelle tempérée » confiance ! quelle sage paix ! quelles lectures ! » quelles prières continuelles ! quel ardent désir » des derniers sacremens ! quel profond recueil- » lement ! quelle invincible patience ! quelle » douceur ! quelle constante bonté pour tout ce » qui l'approchoit ! quelle charité pure qui le » pressoit d'aller à Dieu ! la France enfin tomba » sous ce dernier châtiment ; Dieu lui montra un » prince qu'elle ne méritoit pas ; la terre n'en » étoit pas digne ; il étoit mûr déjà pour l'éter- » nité. »

Tels sont les accens lamentables que le désespoir et la douleur arrachoient à un homme du monde, témoin de ce triste événement ; c'étoit dans la solitude, dans ces papiers, uniques et secrets dépositaires de ses sentimens et de ses regrets, que M. de Saint-Simon cherchoit à soulager son ame oppressée, en peignant le duc de Bourgogne sous des traits si purs et si attachans. Voilà ce que pensoit de ce prince un homme connu par son inflexible rigidité, et qui craignoit tellement de flatter, que souvent il étoit injuste.

On doit nous pardonner de nous être étendu avec un intérêt douloureux sur ce triste sujet. La vie et la mort du duc de Bourgogne ont été la vie et la mort de Fénelon.

Les mêmes lettres qui apprirent à Fénelon que madame la duchesse de Bourgogne n'étoit plus, lui apprenoient que la vie du jeune prince lui-même étoit menacée ; il paroît que dès le premier moment, Fénelon prévit qu'on avoit tout à craindre ; il connoissoit cette ame passionnée, ce cœur profondément sensible, ce caractère mélancolique, inaccessible aux vaines distractions d'un monde qu'il méprisoit, et qui ne trouvoit de charme et de consolation que dans le funeste plaisir de se nourrir de sa douleur.

Fénelon laisse percer sa vive inquiétude dans cette lettre si courte [1]. « Ce qui m'afflige plus, est » la maladie de M. le Dauphin ; *il y a déjà quelque* » *temps que je crains pour lui un sort funeste.* » Si Dieu n'est plus en fureur contre la France, » il reviendra ; mais si la fureur de Dieu n'est » point apaisée, *il y a tout à craindre pour sa* » *vie.* Je ne puis rien demander ; je tremble sans » qu'il me soit permis de prier. Mandez-moi la » suite de sa maladie ; vous savez comme je m'y » intéresse ; hélas ! hélas ! Seigneur, regardez- » nous en pitié. »

Quelques symptômes un peu moins alarmans firent descendre une lueur d'espérance dans le cœur de Fénelon. « Je commence à espérer, écri- » voit-il le 16 février [2], que M. le Dauphin ne » mourra point ; mais il me reste au fond du cœur » une secrète appréhension que Dieu ne soit pas » apaisé contre la France. Il y a long-temps qu'il » frappe, comme dit le prophète, et sa fureur n'est point apaisée. »

Le duc de Chevreuse, trop porté à se flatter par cette sorte de confiance que des demi-connoissances en médecine [3] inspirent quelquefois aux

[1] Voyez les *Pièces justificatives* du livre huitième, n. III, sur la découverte récente des restes de Fénelon. — [2] La duchesse de Bourgogne mourut le 12 février, le duc de Bourgogne le 18 février, et le duc de Bretagne le 8 mars 1712. — [3] M. le duc de Bourgogne n'avoit que vingt-neuf ans. — [4] Mémoires de Saint-Simon.

[1] Lettre de Fénelon, 15 février 1712. *Corresp. de Fénelon*, t. VIII, p. 47. — [2] *Ibid.* — [3] « M. de Chevreuse, toujours » tranquille, toujours espérant, toujours voyant tout en beau, » essaya de nous prouver par ses raisonnemens de physique » et de médecine, qu'il y avoit plus à espérer qu'à craindre, » avec une tranquillité qui m'excéda. » (*Mém. de Saint-Simon*, t. Ier.)

gens du monde, avoit achevé de rassurer son ami sur l'état du jeune prince; à cet espoir consolant, Fénelon renaît lui-même à la vie, et dans l'enchantement d'une si douce illusion, il s'occupe avec une sollicitude paternelle à verser dans le cœur du duc de Bourgogne les tendres et religieuses consolations que sa douleur demandoit.

« On ne peut être plus touché que je le suis de » la perte que le P. P. vient de faire, et de la vive » douleur qu'on dit qu'il en ressent [1], je suis fort » alarmé pour sa santé; elle est foible et délicate; » rien n'est plus précieux pour l'Eglise, pour » l'Etat, pour tous les gens de bien. Je prie et » fais prier Dieu pour le repos de l'ame de la » princesse, pour la santé et pour la consolation » du prince. Vous connoissez son tempérament; » il est très-vif et un peu mélancolique. Je crains » qu'il ne soit saisi d'une douleur profonde et » d'une tristesse qui tourne sa piété en dégoût, » en noirceur et en scrupule. Il faut profiter de » ce qui est arrivé de triste pour le tourner vers » une piété simple, courageuse, et d'usage pour » sa place. Dieu a ses desseins; il faut les suivre; » il faut soutenir, soulager, consoler, encourager son cœur désolé..... J'espère qu'au bout de » quelques jours sa santé se rétablira, et que » Dieu lui donnera, malgré sa juste douleur, la » force de rentrer dans les besoins très-pressans » de l'Etat. »

Fénelon envoyoit en même temps au duc de Chevreuse un écrit que nous copions sur le manuscrit original de la main de Fénelon; il l'invitoit à le mettre sous les yeux du jeune prince, lorsqu'il seroit en état d'entendre la voix douce et puissante de la religion [2].

« J'ai prié et je prierai; je fais même prier pour » la princesse que nous avons perdue. Dieu sait si » le prince est oublié. Il me semble que je le vois » dans l'état où saint Augustin se dépeint lui-» même [3] : *Mon cœur est obscurci par la douleur;* » *tout ce que je vois me retrace l'image de la mort.* » *La maison paternelle me rappelle sans cesse ma* » *douleur et mon malheur. Tout ce qui m'étoit* » *doux, quand je pouvois le partager avec celle* » *que j'aimois, me devient un supplice depuis que* » *je l'ai perdue. Mes yeux la cherchent partout, et* » *ne la trouvent nulle part. Tout ce que je vois* » *m'est en horreur, parce que je ne la vois point.* » *Quand elle vivoit, quelque part que je fusse sans* » *elle, tout me disoit : Vous l'allez voir : rien ne* » *me le dit plus. Je ne trouve de douceur que dans* » *mes larmes; elles me tiennent lieu de ce qu'elle* » *m'étoit lorsqu'elle vivoit. Je suis malheureux, et* » *on l'est dès qu'on livre son cœur à l'amour des* » *choses qui passent; on est déchiré quand on* » *vient à les perdre; et c'est alors qu'on sent tout* » *son malheur. J'étois loin de m'en former l'idée* » *avant de l'avoir éprouvé. Je ne puis soutenir le* » *poids de mon cœur déchiré et ensanglanté, et je* » *ne sais où le reposer.*

» Ce n'est pas tout que de n'aimer que ce qu'on » doit aimer. Dieu jaloux veut qu'on ne l'aime » que pour lui, et de son amour [1]. *Il nous dé-* » *fend de nous attacher aux objets de nos affec-* » *tions jusqu'à en faire une partie de nous-mêmes,* » *de peur que notre cœur ne soit trop cruelle-* » *ment flétri et déchiré, lorsque nous en sommes* » *séparés.*

» Tout ce qu'on aime le plus légitimement ici » bas nous prépare une sensible douleur, parce » qu'il est de nature à nous être bientôt enlevé. » Nous ne devons point aimer ce qui nous est le » plus cher, plus que nous-mêmes; or nous ne » devons nous aimer nous-mêmes que pour Dieu. » Dieu n'afflige que par amour; il est le Dieu de » toute consolation; il essuie les larmes qu'il fait » répandre; il fait retrouver en lui tout ce qu'on » croit perdu; il sauve la personne que la prospé-» rité mondaine auroit séduite, et il détache celle » qui n'étoit pas assez détachée. »

XLVIII.

Douleur de Fénelon à la nouvelle de la mort du duc de Bourgogne.

Au moment même où Fénelon adressoit ces paroles d'amour et de religion au duc de Bourgogne, ce prince venoit de rendre le dernier soupir. Cet écrit est daté du 18 février 1712, et le prince étoit mort le même jour à neuf heures du matin. En apprenant cette horrible nouvelle, Fénelon laissa échapper ces seuls mots : *Tous mes liens sont rompus....... Rien ne m'attache plus à la terre.......* Il fut plusieurs jours dans un état d'accablement et de dégoût de la vie qui alarma ses amis les plus chers; ce ne fut que le 27 février, huit jours après avoir appris la mort du duc de Bourgogne, qu'il eut la force d'écrire au duc de Chevreuse cette lettre déchirante, qui peint avec tant de vérité les douleurs de son ame [2].

« Hélas! mon bon duc, Dieu nous a ôté toute » notre espérance pour l'Eglise et pour l'Etat. Il » a formé ce jeune prince, il l'a orné, il l'a pré-» paré pour les plus grands biens, il l'a montré » au monde, et aussitôt il l'a détruit. Je suis saisi » d'horreur et malade de saisissement sans mala-» die; en pleurant le prince mort, qui me dé-» chire le cœur, je suis alarmé pour les vivans. » Ma tendresse m'alarme pour vous et pour le *bon* » *duc* (M. de Beauvilliers); de plus, je crains » pour le Roi; sa conservation est infiniment im-

[1] Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 18 février 1712. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 372. — [2] *Ibid.*, p. 373. — [3] Quo dolore contenebratum est cor meum, et quidquid aspiciebam, mors erat, et erat mihi paterna domus mira infelicitas. Expetebant eum undique oculi mei, et non dabatur mihi, et oderam omnia, quia non haberent eum, nec jam dicere poterant. Ecce veniet, sicut cum viveret, quandò absens erat. Solus fletus erat dulcis mihi, et successerat amico meo in deliciis animi mei. Miser eram, et miser est omnis animus vinctus amicitià rerum mortalium, et dilaniatur, cum eas amittit, et tunc sentit miseriam, quà miser est, et antequam amittat eas. Portabam enim conscissam, et quasi cruentam animam meam, impatientem à me portari, et ubi eam ponerem non inveniebam. (S. AUGUSTIN, *Confess.*, libr. 4, cap. 4 et seq.)

[1] Et ideò non eis amore agglutinetur, neque velut animi sui membra faciat, quòd fit amando, ne cum resecari cœperint, cum cruciatu ac tabe fœdent. (S. AUGUSTIN, *de Lib. Arb.*, lib. 1, cap. 15.) — [2] Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 27 fevrier. 1712. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 373.

» portante. On n'a jamais tant dû désirer et acheter la paix. Que seroit-ce si nous allions tomber dans les orages d'une minorité, sans mère régente, avec une guerre accablante au dehors; tout épuisé, poussé à bout. De plus, le Roi est malheureusement trop âgé pour pouvoir compter qu'il verra son successeur en âge de gouverner d'abord après lui. *Quand même on seroit assez heureux pour éviter une minorité selon la loi, c'est-à-dire, au-dessous de quatorze ans, il seroit impossible d'éviter une minorité réelle, où un enfant ne fait que prêter son nom au plus fort.* Il n'y a aucun remède entièrement sûr contre les dangers de cet état des affaires. Mais si la prudence humaine peut faire quelque chose d'utile, c'est de profiter dès demain, à la hâte, de tous les momens, pour établir un gouvernement et une éducation du jeune prince, qui se trouve déjà affermi, si par malheur le Roi vient à nous manquer. Son honneur, sa gloire, son amour pour la maison royale et pour ses peuples, enfin, sa conscience, exigent rigoureusement de lui qu'il prenne toutes les sûretés que la sagesse humaine peut prendre à cet égard. Ce seroit exposer au plus horrible péril l'Etat et l'Eglise même, que de n'être pas occupé de cette affaire capitale par préférence à toutes les autres. C'est là-dessus qu'il faut tâcher de persuader par les instrumens convenables madame de Maintenon et tous les ministres, pour les réunir, afin qu'ils fassent les derniers efforts auprès du Roi. Il y auroit des réflexions infinies à faire là-dessus; mais vous les ferez mieux que moi; je n'en ai ni le temps ni la force. Je prie Dieu qu'il vous inspire; jamais nous n'en eûmes un si grand besoin.

« *P. S.* On m'a dit que madame la duchesse de Chevreuse a été malade. J'en suis bien en peine. O mon Dieu! que la vraie amitié cause de douleurs! »

Ce n'étoit qu'avec un ami tel que le duc de Chevreuse, que Fénelon osoit s'abandonner à toute l'étendue de sa douleur et de son inquiétude sur le sort de la France. Il paroît qu'il s'étoit prescrit de renfermer au dedans de lui-même toutes les émotions de son ame si cruellement déchirée; du moins c'est ce qu'on croit apercevoir par une réponse très-courte et très-mesurée qu'il fit à la marquise de Lambert, avec laquelle il entretenoit une correspondance de goût et d'estime. « Dieu pense, Madame, tout autrement que les hommes. Il détruit ce qu'il sembloit avoir formé tout exprès pour sa gloire; il nous punit, nous le méritons; je serai le reste de ma vie, Madame, avec le zèle et le respect..... »

XLIX.

Lettre de Fénelon au père Martineau, 1712.

Peu de temps après la mort du duc de Bourgogne, le père Martineau, jésuite, confesseur du jeune prince, et qui avoit rempli auprès de lui les pénibles devoirs de son ministère dans ses derniers momens, publia un éloge historique de ses *vertus* [1]. Il s'étoit adressé à Fénelon, pour en obtenir des détails et des faits, qui auroient rendu sans doute ce monument encore plus digne de celui dont on vouloit honorer la mémoire. Mais l'ame de Fénelon étoit trop accablée pour pouvoir se livrer à un travail qui auroit si cruellement renouvelé le sentiment d'un malheur irréparable. Il ne craignit point d'avouer franchement sa foiblesse [2]. « Je ne me sens point capable maintenant de faire la recherche des faits que vous voudriez recueillir. Je ne saurois assez louer votre zèle et la bonté de votre cœur; mais le courage me manque pour me livrer à un travail dont je désire passionnément l'exécution. Le malheur qui nous afflige a fait une si forte impression sur moi, que ma santé en souffre beaucoup. Tout ce qui réveille ma peine me met dans une espèce d'émotion fiévreuse. Je dois m'humilier de cette foiblesse.... Il y avoit d'ailleurs si long-temps que je vivois loin du prince, que je n'ai pu être témoin d'aucun des faits arrivés dans un âge mur où il pouvoit édifier le monde. »

Nous sommes portés à croire que des considérations encore plus importantes ne permettoient pas à Fénelon de révéler tout ce qu'il auroit pu dire sur un pareil sujet. Il n'étoit pas seulement arrêté par le contraste qu'auroit pu offrir le caractère d'un prince qui, sans descendre de son rang, avoit su se montrer encore plus religieux que les hommes les plus religieux, « avec les dispositions d'un monde déjà si corrompu et si soulevé contre le joug de la religion, que le spectacle des grandes vertus ne faisoit que l'étonner, le décourager et l'aigrir. »

Mais la véritable difficulté eût été pour Fénelon de rendre compte au public des maximes politiques qu'il avoit inculquées au duc de Bourgogne. C'étoit sous ce point de vue que l'instituteur d'un tel prince auroit pu, et auroit dû représenter son élève à la nation, qui le pleuroit, et qui avoit placé toutes ses espérances de bonheur dans le disciple de Mentor. Eh! comment Fénelon auroit-il pu rappeler, en présence de Louis XIV qui existoit encore, les mêmes maximes qui l'avoient si vivement aigri contre l'auteur du *Télémaque?* C'est ce qu'il fait assez entendre dans sa réponse au père Martineau : « M. le duc de Beauvilliers peut vous aider beaucoup plus que moi; ses conseils seront bons, tant sur la recherche des faits que sur leur choix, et sur la manière de les mettre en œuvre. Vous jugez bien qu'il y a de grandes observations à faire là-dessus : *Periculosæ plenum opus aleæ tractas.* Vous connoissez le monde et sa maligne critique. »

Le véritable éloge du duc de Bourgogne se seroit trouvé dans les instructions et dans les leçons, quelquefois sévères, que Fénelon lui avoit si souvent adressées. C'étoit surtout dans les lettres où le jeune prince montroit une si tendre reconnoissance, une confiance si docile et si respectueuse à la voix paternelle qui l'avertissoit de ses fautes, qu'on auroit conçu pour ce jeune prince la juste admiration que méritoit un si grand caractère.

[1] Cet ouvrage parut en 1712, sous le titre de *Recueil des vertus de M. le duc de Bourgogne*, in-12. — *Corresp. de Fénelon*, t. VIII, p. 58.

Mais Fénelon pouvoit-il révéler au public le secret d'une correspondance intime, entretenue pendant tant d'années à l'insu de Louis XIV? La vertu et la sagesse des conseils de Fénelon auroient-elles pu le justifier dans l'esprit de ce monarque prévenu et abusé? Heureusement la postérité a recueilli ces monumens précieux; et s'ils n'ont pas servi, comme on auroit dû l'espérer, à l'instruction de la génération qui a succédé au duc de Bourgogne, ils subsisteront toujours comme un monument aussi honorable pour la mémoire de l'instituteur que pour celle de l'élève.

L.

Inquiétudes de Fénelon sur l'avenir de la France. Recommandations aux ducs de Beauvilliers et de Chevreuse.

Si Fénelon eût jamais été inspiré par les vues d'ambition que ses ennemis et ses envieux s'étoient plu à lui supposer pour l'écarter de la cour, on auroit dû croire qu'en voyant tous ses projets et toutes ses espérances ensevelis dans le tombeau du duc de Bourgogne, il n'auroit eu d'autre pensée que celle d'achever sa tranquille et honorable carrière au milieu des amis dont il étoit environné et d'un peuple adorateur de ses vertus.

Mais ce seroit mal connoître Fénelon que de croire qu'une ame telle que la sienne pût être un seul moment étrangère au salut de son pays et au bonheur de ses concitoyens. C'est lorsque Fénelon ne peut plus être soupçonné d'aucun intérêt personnel, que nous le voyons occupé, avec le même zèle et la même sollicitude, de la pensée du bien public. Cet effort généreux dans l'oppression même d'une douleur accablante, nous paroît le dévoûment le plus héroïque d'un cœur qui ne respiroit que pour sa religion et sa patrie.

Dans une de ses lettres au duc de Chevreuse, écrite environ trois semaines après la mort du duc de Bourgogne, on le voit déjà porter avec inquiétude ses regards sur l'avenir effrayant que l'état de la cour, de la famille royale et du royaume présageoit à la France.

C'est dans ces circonstances critiques qu'il exige du duc de Beauvilliers d'oser vaincre sa répugnance, pour aborder madame de Maintenon sur un sujet si délicat et si important; il lui rappelle les anciens procédés de madame de Maintenon, et les services qu'elle lui avoit rendus, pour lui faire oublier les trop justes sujets de mécontentement qu'elle lui avoit donnés dans des temps plus récens. Il ne cherche point à lui faire illusion sur les défauts qu'on pouvoit reprocher à madame de Maintenon : la sincérité avec laquelle il s'explique sur quelques parties de son caractère, laisse apercevoir qu'en engageant M. de Beauvilliers à faire les premiers pas vers elle, il se bornoit à désirer qu'elle ne fût pas un obstacle, sans oser espérer qu'elle pût offrir un concours très-utile et très-actif sur des objets d'un si grave intérêt. Ce portrait abrégé de madame de Maintenon annonce que Fénelon avoit su l'observer et l'étudier pendant son séjour à la cour; mais il savoit aussi qu'on ne pouvoit arriver jusqu'au Roi que par elle. Si nous en croyons M. de Saint-Simon [1], « vouloir et » faire sur les choses intérieures, et qui, par leur » nature, pouvoient s'amener de loin, par degrés, » avec adresse, fut toujours pour madame de » Maintenon une seule et même chose. »

Fénelon écrivit donc au duc de Chevreuse pour représenter de sa part, au duc de Beauvilliers, tout ce qu'il devoit à sa patrie et aux enfans du prince qu'ils pleuroient [2]. « Je donnerois ma vie, non-» seulement pour l'Etat, mais encore pour les » enfans [3] de notre très-cher prince, *qui est encore » plus avant dans mon cœur que pendant sa vie.* » Je croirois que le *bon duc* (M. de Beauvilliers) » feroit bien d'aller voir madame de Maintenon, » et de lui parler à cœur ouvert, indépendamment » du refroidissement passé. *Il pourroit lui faire en-» tendre qu'il ne s'agit d'aucun intérêt direct ni in-» direct*, mais de la sûreté de l'Etat, du repos et » de la conservation du Roi, de sa gloire et de sa » conscience, puisqu'il doit, autant qu'il le peut, » pourvoir à l'avenir. Ensuite il pourroit lui dire » toutes ses principales vues, et concerter avec elle » ce qu'il diroit au Roi. *Je ne propose point ceci sur » l'espérance qu'elle soit l'instrument de Dieu pour » faire de grands biens; je ne crains que trop qu'elle » sera occupée des jalousies, des délicatesses, des » ombrages, des adversions, des dépits et des fi-» nesses de femme. Je ne crains que trop qu'elle » n'entrera que dans des partis foibles, superficiels, » flatteurs, pour endormir le Roi et pour éblouir » le public, sans aucune proportion avec les besoins » de l'Etat :* mais enfin Dieu se plaît à se servir » de tout. Il faut au moins tâcher d'apaiser ma-» dame de Maintenon, afin qu'elle n'empêche pas » les résolutions les plus nécessaires; le *bon duc* » lui doit même ces égards dans cette conjoncture » unique, après toutes les choses qu'elles a faites » autrefois pour son avancement. »

Fénelon, craignant aussi qu'une fausse modestie ne portât le duc de Chevreuse à se refuser d'entrer dans les mesures à prendre pour le salut public, ajoute : « Si on fait un conseil de régence, vous » seriez coupable devant Dieu et devant les hom-» mes si vous refusiez d'en être. Vous vous trou-» vez le plus ancien duc d'âge et de rang qui puisse » secourir l'Etat; vous savez tout ce que les autres » ignorent; vous devez infiniment au Roi et à la » maison royale. Vous devez encore plus à notre » cher prince mort et à ses deux enfans, que vous » ne deviez à lui vivant et en pleine prospérité. » Vos soins et vos négociations ne seroient rien en » comparaison du poids de votre suffrage dans un » corps ignorant et foible; il faut se sacrifier sans » ménagement. Vous manquerez à Dieu, si par » votre scrupuleuse modestie ou humilité à contre-» temps, vous prenez un autre parti. »

[1] Mémoires de Saint-Simon, t. IX, Supplément, p. 203. — [2] Lettre de Fénelon, au duc de Chevreuse, 8 mars 1712. *Corresp. de Fenelon*, t. VII, p. 375. — [3] Le duc de Bourgogne avoit laissé deux fils, le duc de Bretagne et le duc d'Anjou : mais le duc de Bretagne mourut le 8 mars 1712, jour même de la date de cette lettre.

LI.

Papiers de M. le duc de Bourgogne.

Nous voyons, dans cette même lettre, que Fénelon étoit inquiet sur sa correspondance avec M. le duc de Bourgogne. On a pu remarquer qu'il s'y étoit exprimé avec une grande sincérité sur une multitude d'objets. Cette correspondance seule devoit infiniment déplaire à Louis XIV; elle lui offroit la conviction qu'il avoit inutilement cherché à rompre les liens qui unissoient si tendrement son petit-fils et l'archevêque de Cambrai. « N'y » auroit-il point dans les papiers de notre très- » cher prince quelque écrit de moi? n'y auroit-il » point de mes lettres, que je lui écrivois pendant » le siége de Lille? Le Roi a-t-il tous les papiers » de P. P. »

Parmi ces papiers, il en étoit un surtout qui pouvoit causer un juste sujet d'inquiétude à Fénelon, par l'impression qu'il devoit naturellement produire sur l'esprit de Louis XIV. Si ce prince avoit été si profondément blessé des maximes générales du *Télémaque*, comment ne se seroit-il pas cru encore plus offensé en lisant le manuscrit des *Directions pour la conscience d'un Roi*; il auroit cru y trouver à chaque ligne la censure de son amour du faste, de cette passion de la gloire, de cette ambition des conquêtes, de ces usurpations injustes, de ce goût des plaisirs, de cette complaisance à l'adulation, et de cette ivresse du pouvoir absolu qu'il avoit en effet trop laissé apercevoir dans les premières années de son règne, mais dont ses ennemis mêmes n'auroient dû se ressouvenir que pour admirer le courage avec lequel il avoit su triompher de tous ses penchans.

Heureusement ce manuscrit n'étoit point resté entre les mains du duc de Bourgogne; le jeune prince n'avoit voulu conserver des écrits de son précepteur, que ceux qui avoient pour objet de l'avertir de ses torts et de ses défauts, ou de lui rappeler les principes d'honneur, de justice et de vertu qu'il devoit porter sur le trône. Il avoit eu la sage attention de brûler, ou de laisser en dépôt à M. de Beauvilliers tous les autres écrits de Fénelon qui auroient pu déplaire au Roi son grand-père, si quelque malheur imprévu les faisoit tomber entre ses mains; c'est ainsi que le manuscrit des *Directions pour la conscience d'un Roi* fut conservé fidèlement par M. de Beauvilliers, et ensuite remis par sa veuve au marquis de Fénelon [1].

LII.

Dispositions de madame de Maintenon à l'égard de Fénelon et du duc de Beauvilliers.

L'événement justifia la prévoyance du duc de Bourgogne. Aussitôt que ce prince eut les yeux fermés, Louis XIV ordonna qu'on lui remît à lui-même tous les papiers qui se trouvoient dans sa cassette, et il en fit un examen curieux et inquiet. M. de Beauvilliers, instruit de cet ordre, s'adressa à madame de Maintenon pour réclamer ses écrits et ceux de l'archevêque de Cambrai; madame de Maintenon lui répondit [1] : « Pour vous mettre l'es- » prit en repos, j'ai tiré des copies de tous vos » écrits, et je vous renvoie tout, sans exception. » *On vous auroit gardé le secret;* mais il peut ar- » river des occasions qui découvrent tout; nous » venons d'en faire une triste expérience. *Je vou-* » *lois vous renvoyer tout ce qui s'y est trouvé de* » *vous et de M. de Cambrai, mais le Roi a voulu* » *le brûler lui-même. Je vous avoue que j'y ai eu* » *un grand regret, car jamais on ne peut écrire* » *rien de si beau et de si bon; et si le prince que* » *nous pleurons a eu quelques défauts, ce n'est pas* » *pour avoir reçu des conseils trop timides, ni* » *qu'on l'ait trop flatté. On peut dire que ceux qui* » *vont droit ne sont jamais confus.* »

C'est ainsi que madame de Maintenon rend enfin une justice tardive à Fénelon. Cet aveu est d'autant plus remarquable, qu'il vient d'une femme, autrefois son amie, devenue ensuite son ennemie; et l'on sait assez que lorsqu'un de ces sentimens succède à l'autre, on s'irrite encore plus contre l'objet de sa prévention, pour se justifier à soi-même ses propres variations.

On voit que madame de Maintenon affecte dans cette lettre une grande estime pour la franchise courageuse de Fénelon, et de grands regrets sur la perte des écrits que Louis XIV venoit de brûler. Il est difficile de juger jusqu'à quel point ces regrets furent sincères.

Fénelon avoit fait sentir au duc de Chevreuse [2] combien il étoit à désirer que le duc de Beauvilliers se rapprochât de madame de Maintenon, pour disposer le Roi à adopter, de son vivant, toutes les mesures propres à prévenir les malheurs qui devoient suivre sa mort. Il ne se flattoit pas sans doute que madame de Maintenon [3] « agît ni par » grâce, ni même avec une certaine force de pru- » dence élevée, mais il désiroit qu'on pût s'en » servir, comme Dieu se sert des plus foibles ins- » trumens, au moins pour empêcher de certains » malheurs. »

Il exhortoit M. de Beauvilliers, à tâcher de lui persuader [4] « que ce n'étoit point en épargnant » chaque jour au Roi la vue de quelques détails » épineux et affligeans, qu'on travailleroit solide- » ment à le soulager et à le conserver; que les épi- » nes renaîtroient sur ses pas à toutes les heures; » qu'il ne pouvoit se soulager qu'en s'exécutant » d'abord à toute rigueur. »

Fénelon, bien convaincu de l'insurmontable prévention de madame de Maintenon contre lui, demandoit à M. de Beauvilliers de le sacrifier lui-même, pour ne laisser aucun ombrage sur leurs rapports d'estime, de confiance et d'opinions. Il exigeoit de lui qu'il déclarât nettement à madame de Maintenon [5], « qu'il lui parloit sans intérêt, ni

[1] Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième n. II. Nous y rapportons comment ce manuscrit a été imprimé vers 1734.

[1] 15 mars 1712. *Correspond. de Fénelon*, t. VII, p. 376. Nous avons cette réponse de la main de madame de Maintenon. Les premières lignes sont effacées, mais elles se trouvent rétablies dans une copie que nous avons également de la main du duc de Chevreuse. — [2] Par sa lettre du 8 mars 1712. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 375. — [3] Voyez les *Œuvres de Fénelon*, t. VII, p. 191. — [4] *Ibid.* — [5] *Ibid.*

» pour lui, ni pour ses amis, sans prévention et » sans cabale; que, pour ses sentimens de religion, » il n'en vouloit avoir d'autres que ceux du saint » Siége; qu'il ne tenoit à rien d'extraordinaire, et » qu'il auroit horreur de ses amis même, s'il aper- » cevoit en eux quelque entêtement, ou artifice, ou » goût de nouveautés. »

M. de Beauvilliers eut en effet un entretien particulier avec madame de Maintenon; il parut satisfait de ses dispositions et de son désir de concourir avec lui, pour inspirer au Roi les mesures les plus convenables aux circonstances. La lettre de madame de Maintenon, que nous avons rapportée, paroissoit en effet annoncer de sa part un retour à ses anciens sentimens de goût et d'estime pour cet homme vertueux. Elle n'avoit d'ailleurs plus rien à redouter de son ascendant sur le duc de Bourgogne, qui n'existoit plus; il étoit assez naturel que, dans l'état de trouble, de douleur et de consternation où tant de catastrophes venoient de plonger le Roi, la famille royale et la cour, elle eût désiré sincèrement de renouer avec un ancien ami, dont la piété, la droiture et la modération ne s'étoient jamais démenties. Elle se trouvoit elle-même isolée, inquiète, incertaine, affligée du présent, tourmentée de l'avenir, et fatiguée de ce poids incompréhensible de dégoût et d'ennui, qui dévoroit cette existence si enviée. Elle avoit perdu l'évêque de Chartres; elle étoit mécontente du cardinal de Noailles, et elle n'étoit pas encore entièrement livrée à l'évêque de Meaux (depuis cardinal de Bissy). Elle voyoit le Roi appesanti par l'âge, attristé par le malheur, privé de l'aimable distraction que le mouvement, la gaîte, les grâces, la complaisance et la douce séduction de madame la duchesse de Bourgogne, apportoient au cours uniforme de ses journées et au sérieux de son caractère. Le maréchal de Villeroi, élevé avec Louis XIV, et qu'une longue habitude lui rendoit d'autant plus agréable, qu'il n'avoit pas à en redouter cette supériorité d'esprit, souvent plus fatigante que nécessaire à un roi dans l'intimité de la société, auroit pu faire une utile diversion à ces longues soirées, que madame de Maintenon ne pouvoit plus remplir, malgré l'intérêt de sa conversation; mais le maréchal avoit cru punir Louis XIV de lui avoir ôté le commandement des armées, en s'éloignant de la cour, et en n'y paroissant plus que très-rarement.

Enfin, madame de Maintenon savoit, mieux que personne, que le Roi avoit toujours eu autant de goût que d'estime pour M. de Beauvilliers; elle avoit même éprouvé que l'opinion qu'il avoit de sa fidélité et de sa probité, avoit résisté à ses insinuations et à ses attaques, pendant les discussions orageuses du quiétisme. Il n'est donc pas étonnant que, dans le premier moment, madame de Maintenon ait été assez portée à se réunir à M. de Beauvilliers, et à entrer dans ses vues, pour le présent et pour l'avenir.

Le duc de Chevreuse s'empressa d'instruire Fénelon de cet heureux début, et l'invita, au nom de M. de Beauvilliers, à lui communiquer ses idées, pour travailler sur un plan suivi.

LIII.

Nouveaux Mémoires politiques de Fénelon.

C'est à cette occasion que Fénelon rédigea plusieurs mémoires, que nous avons écrits de sa main, et qui peuvent aujourd'hui être rendus publics, sans danger et sans inconvénient. Nous croyons qu'ils inspireront un grand intérêt, par le nom de leur auteur, et par l'importance des matières qui en font l'objet [1].

Lorsque Fénelon s'étoit occupé, au mois de novembre 1711, de tracer un plan de gouvernement pour le duc de Bourgogne, il n'étoit question que d'établir les formes et les bases d'une bonne administration; la succession au trône étoit assurée; elle arrivoit paisiblement et directement à un prince parvenu, malgré sa jeunesse, à une maturité de raison, et à un degré de considération, qui ajoutoient encore plus de force et d'autorité à la puissance souveraine; il ne s'agissoit que de lui inspirer toutes les bonnes et vertueuses pensées; l'intention de les réaliser étoit dans son cœur, et tous les moyens d'exécution auroient été dans sa main.

Mais, dans le court intervalle du mois de novembre 1711 au mois de mars 1712, tout avoit changé de face; les destinées de la France ne reposoient plus que sur la tête d'un vieillard de soixante-quatorze ans, et d'un enfant de deux ans.

Il étoit contre toute vraisemblance que Louis XIV pût vivre encore assez long-temps pour épargner à la France les agitations et les inquiétudes d'une minorité.

Dans le cours ordinaire des choses, la régence étoit dévolue au duc de Berri, oncle du jeune Roi. Ce prince, qui ne mourut qu'en 1714, existoit à l'époque où Fénelon écrivoit ses mémoires.

C'est ce qui rendoit encore la situation des affaires plus critique. Le droit du duc de Berri au titre de régent, étoit aussi incontestable, que ses moyens, pour en remplir les fonctions, étoient bornés, et même entièrement nuls. Ce prince, qu'on n'avoit jamais pu appliquer à aucune occupation sérieuse, réunissoit au défaut d'instruction, de talens et d'aptitude, une extrême foiblesse de caractère; il étoit entièrement asservi aux caprices, aux emportemens, aux passions violentes et honteuses de sa femme, fille du duc d'Orléans, et accusée, par la voix publique, de vivre avec son père dans un commerce monstrueux. Donner au duc de Berri la régence, avec une autorité absolue et indépendante, c'étoit la donner à la duchesse de Berri, ou plutôt au duc d'Orléans son père.

Malheureusement, ce prince se trouvoit alors lui-même accablé sous le poids des imputations les plus atroces. La France entière, consternée de la mort rapide et imprévue d'un jeune prince qui étoit devenu les délices de la nation; d'une princesse enlevée à la fleur de son âge, et chère à toute la cour par sa bonté, ses grâces et ses agrémens; d'un fils porté au tombeau le même jour

[1] Ces mémoires ont été imprimés dans les *Œuvres de Fénelon*, t. VII, p. 189, etc.

que son père et sa mère; accusoit le duc d'Orléans d'avoir préparé des malheurs d'un genre si extraordinaire, et qui ne laissoient plus entre le trône et lui qu'un enfant prêt à rendre le dernier soupir.

Telles étoient les sombres pensées qu'offroient à tous les esprits ces images lugubres de mort, de crimes et de poison.

Une impression bien différente de celle qu'a pu faire éprouver la lecture des premiers mémoires, se fait sentir en lisant les mémoires dont nous allons rendre compte. Lorsque Fénelon traçoit un plan de gouvernement au duc de Bourgogne, tout lui offroit l'image et l'espérance de la paix, de l'ordre, de la justice, de la sagesse et du bonheur; mais, en ce moment, tout lui offre la perspective effrayante des plus grands malheurs pour la France : une guerre désastreuse, une paix incertaine, des finances épuisées, la nation accablée d'impôts, la nécessité inévitable de la banqueroute, un Roi près de descendre dans le tombeau, un enfant de deux ans appelé à lui succéder, une minorité orageuse, un régent incapable de gouverner et asservi à une femme coupable, la possibilité d'une guerre civile, des sectaires inquiets et turbulens, un grand crime à venger, difficile à constater, dangereux à punir : tel est l'analyse du premier mémoire de Fénelon, intitulé *le Roi* [1].

LIV.

Conseil de régence.

Dans une pareille crise, une seule ressource se présente à Fénelon : c'est l'établissement prématuré d'un *conseil de régence*, mis en activité par Louis XIV lui-même de son vivant. « Il n'en se» roit pas moins le maître de tout, observe Féne» lon; il accoutumeroit toute la nation à se sou» mettre à ce conseil; il éprouveroit chaque con» seiller; il les uniroit, les redresseroit, et affer» miroit son œuvre. S'il faut, le lendemain de sa » mort, commencer une chose qui est devenue si » extraordinaire, elle sera d'abord renversée. De» puis long-temps la nation n'est plus accoutumée » qu'à la volonté absolue d'un seul maître; tout » le monde courra au nouveau régent. Il ne faut » pas perdre un moment pour faire établir ce con» seil. L'étonnement du spectacle, le cri public, » la crainte d'un dernier malheur, peuvent ébran» ler; mais si, sous prétexte de n'affliger pas le » Roi, on attend qu'il rentre dans son train or» dinaire, on n'obtiendra rien; *il n'y a aucun jour » où on ne soit menacé ou d'une mort naturelle et » soudaine, ou d'un accident funeste.* »

Mais, en proposant ses idées sur la composition de ce conseil, Fénelon se sent tout-à-coup arrêté par une considération qui semble l'effrayer lui-même, et qu'il n'a ni la foiblesse de dissimuler, ni la force d'écarter : « *Si on met dans le conseil » de régence N....* (le duc d'Orléans), *on livre » l'Etat et le jeune prince à celui qui est soup» çonné de la plus noire scélératesse; si on l'exclut » pour ce soupçon, on prépare le renversement de » ce conseil, qui paroîtra fondé sur une horrible » calomnie, contre un petit-fils de France.* »

Pour adoucir cette conclusion, Fénelon propose d'exclure en même temps les autres princes du sang [1], tous les princes légitimés, tous les princes étrangers, qui s'arrogent la prétention de ne pas regarder le Roi comme leur souverain; il veut enfin qu'on ne donne au duc de Berri, régent, que la simple présidence, avec sa voix comptée comme celle des autres, et pour conclure à la pluralité des suffrages.

Fénelon indique, dans un mémoire séparé, qu'il convient « de mettre dans le conseil de ré» gence des prélats recommandables par leur nais» sance ou leur vertu, ou leur réputation de capa» cité soutenue de droiture. Les prélats sont le » premier corps de l'Etat et les premiers seigneurs » de la nation. Il importe de donner cette forme » solennelle à un conseil qui aura tant de besoin » d'autorité, et dont la puissance pourra être si » contestée. De plus, il s'agira souvent des ma» tières de religion, que les prélats doivent soute» nir. Enfin, ce seroit les dégrader que de les ex» clure de cette assemblée. »

Au reste, Fénelon ne se dissimule pas « que » l'établissement de ce conseil [2] de régence peut » faire craindre de terribles inconvéniens; mais » dans l'état présent on ne peut plus rien faire que » de très-imparfait, et il seroit encore pis de ne » rien faire. On ne peut point se contenter de pré» cautions ordinaires et médiocres. »

Dans un troisième mémoire [3], il fait connoître ses sentimens sur l'éducation de l'enfant encore au berceau, qu'un instant pouvoit placer sur le trône; il indique les différentes personnes qui lui paroissent les plus dignes de ces difficiles et délicates fonctions. Nous observerons à ce sujet que parmi les différens évêques que Fénelon propose pour précepteur, il ne parle point de celui [4] que son heureuse destinée devoit conduire à cette place, et élever ensuite au rang de premier ministre; il insiste « pour qu'on nomme immédiate» ment le gouverneur, le précepteur, et les au» tres personnes attachées à l'éducation. Il ne » s'agit point d'attendre l'âge ordinaire; le cas » n'est que trop singulier. Le Roi peut manquer » tout-à-coup; il faut mettre pendant sa vie cette » machine en train, et l'avoir affermie avant » qu'il puisse manquer. On peut laisser l'enfant » dans les mains des femmes, et lui donner des » hommes qui iront le voir tous les jours, qui » l'accoutumeront à eux, et qui commenceront » insensiblement son éducation. »

LV.

Du duc d'Orléans.

Le quatrième mémoire [5] de Fénelon est peut-être le monument le plus effrayant que puissent

[1] *Œuvres de Fénelon*, t. VII, p. 190.

[1] Presque tous ceux qui existoient alors étoient mineurs. — [2] *Œuvres de Fénelon*, t. VII, p. 193. — [3] *Ibid.* — [4] Le cardinal de Fleury. — [5] C'est le *premier mémoire* de notre édition. Il est intitulé : *Recherche de....* Fénelon n'ose achever; il craint de souiller sa plume en indiquant la nature du crime.

offrir les annales de l'histoire ; il avertit à jamais les princes du prix qu'ils doivent attacher à une bonne réputation, et que l'opinion publique se venge toujours cruellement à leur égard, du mépris qu'ils montrent pour l'opinion publique. Quand on voit un prince, tel que le duc d'Orléans, naturellement humain et généreux, doué de toutes les qualités aimables qui concilient les cœurs et les affections ; un prince qui ne se permit jamais un acte de rigueur ; qui dédaigna de se venger de ses ennemis et de ses calomniateurs, aussitôt qu'il en eut le pouvoir ; qui porta même la clémence à un degré très-remarquable ; lorsqu'on voit un tel prince accusé, par toute une nation, des crimes les plus lâches et les plus atroces, on est d'abord tenté d'attribuer un pareil déchaînement aux manœuvres profondes de la haine et de l'ambition. Cependant il est certain que le duc d'Orléans n'avoit point d'ennemis ; son seul, son plus dangereux ennemi, étoit lui-même ; s'il fut injustement accusé, il ne dut s'en prendre qu'à lui seul. On le jugea tel qu'il affectoit de se montrer ; en refusant de croire à la vertu et à la probité, il mérita qu'on doutât de sa vertu et de sa probité, et, comme le dit Fénelon, *il rendit croyable tout ce qu'on a le plus de peine à croire*.

Il falloit que les horribles soupçons qui accusoient le duc d'Orléans du plus grand des crimes, fussent bien généralement répandus, et offrissent tous les caractères de la vraisemblance, pour avoir pu rendre nécessaires les terribles précautions conseillées dans ce mémoire.

Ni Fénelon, ni le duc de Beauvilliers, ni le duc de Chevreuse n'étoient prévenus contre ce prince. On voit même, dans les *Mémoires* de Saint-Simon, qu'ils l'avoient servi utilement auprès du duc de Bourgogne, dans un temps où une intrigue imprudente en Espagne, avoit déjà jeté sur lui le soupçon d'un grand attentat. C'étoit le généreux intérêt du duc de Bourgogne qui l'avoit alors garanti de l'indignation de Louis XIV, du courroux du premier Dauphin, du juste ressentiment de Philippe V, et des insinuations plus dangereuses encore de madame de Maintenon et de la princesse des Ursins. Le duc d'Orléans, touché des vertus de Fénelon, du charme et de l'agrément de son esprit, frappé de la supériorité de son génie, entretenoit même avec lui une correspondance intéressante sur les objets les plus sublimes de la religion et de la philosophie.

Ce n'étoit donc que malgré leur penchant naturel que Fénelon et ses amis se voyoient, pour ainsi dire, entraînés par la clameur universelle à le présumer coupable. Le mémoire de Fénelon peint la pénible anxiété d'un esprit qui n'ose croire ni à l'innocence ni au crime, et qui s'épouvante lui-même de la nécessité de sonder ces affreux mystères. Chaque ligne de ce mémoire excite dans l'esprit du lecteur une espèce d'effroi involontaire sur cet amas de soupçons atroces et de suppositions horribles, que le cri universel d'un peuple égaré par la douleur, semble élever contre des personnages si augustes par leur naissance et leur rang.

« Ce seroit une grande injustice, dit Fénelon, » et un grand malheur, que de soupçonner, sur » des imaginations populaires, sans un solide fon» dement.

» S'il n'est pas coupable, on prépare à pure » perte une guerre civile, en le tenant pour sus» pect, et en l'excluant.

» S'il est coupable, il est capital de mettre en » sûreté la vie du Roi, et du jeune prince, qui est » à toute heure en péril.

» S'il n'est pas coupable, et s'il est bien inten» tionné, il seroit convenable de le traiter avec » confiance, et de l'engager par honneur.

» Ce qui me frappe, est que sa fille (la du» chesse de Berri), qui est dans l'irréligion la » plus impudente, dit-on, ne sauroit y être sans » lui, et qu'étant instruit de tout ce qu'on dit de » monstrueux de leur commerce, il n'en passe » pas moins sa vie seul avec elle. *Cette irréligion,* » *ce mépris de toute diffamation, cet abandon à* » *une si étrange personne, semblent rendre croyable* » *tout ce qu'on a le plus de peine à croire. Il est* » *ambitieux et curieux de l'avenir.*

» Il y a des crimes qu'on ne peut jamais s'as» surer de prouver judiciairement, qu'après l'en» tière instruction du procès. Il est terrible de » commencer celui-ci dans l'incertitude.

» La preuve est encore bien plus difficile con» tre une personne d'un si haut rang. Qui est-ce » qui ne craindra point de succomber dans une » si odieuse accusation ?

» Chacun craindra une prompte mort du Roi, » ou une indulgence de sa part pour sauver l'hon» neur de la maison royale. Chacun craindra un » ressentiment éternel de cette maison. Les espé» rances de récompenses ou de protection ne sont » nullement proportionnées à de telles craintes ; » dès qu'on viendra à chercher les témoins en dé» tail, chacun reculera.

» Si par malheur le crime étoit vérifié, feroit» on mourir avec infamie un petit-fils de France, » qui peut parvenir bientôt par droit de succes» sion à la couronne ? Pourroit-on avec sûreté le » tenir en prison perpétuelle ? n'en sortiroit-il » point quand son gendre et sa fille auroient l'au» torité ?

» Supposé même qu'on eût la force de le dé» clarer exclu de la succession, quelles guerres » n'y auroit-il pas à craindre, si le cas arrivoit ? » De plus, on ne pourroit pas exclure son fils qui » est innocent. Que n'y auroit-il pas à craindre » du père du Roi, lequel père auroit été exclu » avec infamie de la royauté ?

» Toute recherche, ou molle, ou superficielle, » ou rigoureuse, et sans un entier succès pour » achever de le perdre, produiroit à pure perte » des maux infinis. D'un côté, il seroit implaca» ble sur une recherche infamante ; de l'autre, il » seroit triomphant, sur ce qu'on n'auroit pas pu » le convaincre. Il seroit exclu de la régence, et » il en auroit néanmoins toute l'autorité effective » sous le nom de son gendre, qu'il gouverneroit » par sa fille.

» *Il ne faut point compter sur l'indignation pu*» *blique ; l'horreur du spectacle récent excite cette* » *indignation ; elle se ralentira tous les jours. Un* « *petit-fils de France, calomnié si horriblement,* » *et sans preuves claires, exciteroit bientôt une* » *autre indignation. De plus, les mœurs présentes*

» *de la nation jettent chacun dans la plus violente* » *tentation de s'attacher au plus fort par toutes* » *sortes de bassesses, de lâchetés, de noirceurs et* » *de trahisons.*

» Ce prince, s'il étoit poussé à bout, trouveroit » de grandes ressources par la foiblesse présente, » par le déclin d'un règne près de finir, par son » esprit violent, quoique léger, par ses grands re- » venus, par l'appui de son gendre, par l'irré- » ligion de lui et de sa fille, par les conseils af- » freux qui ne lui manqueroient pas.

» Si on l'exclut du conseil de régence, il pa- » roîtra que le Roi le tient pour suspect. Cette ex- » clusion sera regardée par-là comme très-flétris- » sante. En ce cas, son intérêt est qu'on fasse une » recherche où l'on succombe; alors, il reviendra » après la mort du Roi contre cette exclusion flé- » trissante et calomnieuse. Il n'en faut pas tant, » quand on est le plus fort, pour renverser ce » qui paroît odieux et irrégulier.

» Dans la recherche, on ne pourroit guère » découvrir le crime de N.... sans trouver que sa » fille a été complice de son action; en ce cas, » que feroit-on d'elle? Elle peut devenir reine: » sa condamnation pourroit mettre M. le duc de » Berri, devenu roi, hors d'état d'avoir jamais » des enfans.

» Si le jeune Dauphin venoit à manquer après » un éclat si horrible, le roi d'Espagne voudroit » venir en France pour monter sur le trône, et » les Espagnols pourroient bien refuser de rece- » voir en sa place M. le duc de Berri, gouverné » par cette fille et par ce beau-père qui leur est » si odieux.

» En ce cas, il y auroit facilement une guerre » entre les deux frères. Le roi d'Espagne, suivant » les conseils de la reine son épouse et de la na- » tion espagnole, soutiendroit que la renonciation » de feu Monseigneur et de feu M. le Dauphin » étoit aussi nulle que celle de la reine Marie-Thé- » rèse d'Espagne; ils voudroient réunir les deux » monarchies pour ne tomber pas dans des mains » si odieuses et si diffamées.

» Malgré toutes ces raisons de ne point faire » une recherche avec éclat, je voudrois qu'on en » fît une très-secrète pour assurer la vie du Roi » et du jeune prince, supposé qu'on trouve des » indices qui méritent cet approfondissement; » mais le secret est également difficile et absolu- » ment nécessaire.

» Ne pourroit-on point examiner en grand se- » cret le chimiste de ce prince, et voir le détail » des drogues qu'il a composées? Il faudroit en » prendre et en faire des expériences sur des cri- » minels condamnés à mort.

» Si par malheur le prince est coupable, et s'il » voit qu'on ne veut rien approfondir, que n'osera- » t-il point entreprendre? »

Ce mémoire de Fénelon ne fait que trop connoître jusqu'à quel point l'opinion publique étoit déclarée contre le duc d'Orléans.

LVI.

Situation de Louis XIV.

Quelle devoit être la douloureuse perplexité de Louis XIV au récit de tant d'horreurs? Les cris de l'indignation populaire avoient retenti jusqu'à son trône; toutes les accusations étoient sous ses yeux; les rapports des médecins auxquels il se confioit le plus attestoient le crime, et toutes les bouches nommoient le coupable. Quelle situation pour un Roi si long-temps heureux! Il se voyoit seul dans son palais désert et abandonné; la nombreuse postérité dont il s'étoit vu environné avoit disparu, et la solitude de ses vastes appartemens n'étoit plus animée que par la présence d'un foible enfant luttant contre la mort. A peine arrêtoit-il en ce moment sa pensée sur l'existence insignifiante du duc de Berri; un pareil appui ne pouvoit ni assurer sa couronne, ni consoler son cœur. A ces images de mort et de deuil, à la crise alarmante où se trouvoit la France au dedans et au dehors, à toutes les incertitudes, non moins cruelles, d'un avenir prochain, se joignoit la profonde émotion d'une ame qui n'ose ni croire, ni douter, ni pardonner, ni punir. Ce Roi si noble, si honnête, dont tous les sentimens étoient si généreux et si délicats, étoit condamné à n'entendre parler que de poisons et d'infamies; et c'étoit un prince même de son sang, le mari de sa fille, et sa petite-fille, qu'on lui dénonçoit comme les auteurs de tant d'attentats.

Jamais peut-être Louis XIV n'a mieux montré la grandeur de son caractère que dans ces affreux momens; seul il opposa la conviction de son ame vertueuse aux injustes clameurs de la calomnie; il ne put croire son sang souillé de tant de crimes. Il jugea mieux son neveu que ne l'avoient jugé la cour, Paris et la France entière; Louis XIV, qui d'un seul trait avoit peint avec tant de justesse et d'énergie le duc d'Orléans, en l'appelant *un fanfaron de vices*, sentit qu'il étoit plus fait pour les imaginer que pour les commettre. En se refusant à le croire coupable, il ne voulut pas même paroître le soupçonner; il ne changea rien à son accueil et à ses bontés pour lui en présence de sa cour, ni dans l'intérieur de sa société. Son exemple avertit la cour de se taire, et détrompa la prévention populaire; la postérité équitable a confirmé le jugement de Louis XIV, seul contre tous ses contemporains.

On voit, par les mémoires dont nous venons de rendre compte, que le principal expédient proposé par Fénelon, pour prévenir les troubles de la minorité, pour suppléer à l'incapacité du duc de Berri, et pour mettre un frein à l'audace du duc d'Orléans, étoit la formation d'un conseil de régence; mais ce conseil n'auroit pu atteindre l'objet qu'on se proposoit, qu'autant qu'il auroit été mis en activité par Louis XIV lui-même, et déjà en possession des rênes du gouvernement, au moment où ce monarque auroit eu les yeux fermés.

Il est impossible de savoir si cette barrière, plus ou moins solidement établie, eût été assez forte pour garantir un pouvoir précaire et pas-

sager contre les invasions d'un prince aussi audacieux que le duc d'Orléans.

Il est permis de présumer que la longue obéissance dont la nation avoit contracté l'habitude, les principes de soumission dans lesquels tous les ordres de la magistrature étoient nourris et entretenus depuis soixante ans, le caractère de réserve et de modération qui formoit l'esprit du clergé, les préventions mêmes du public contre les mœurs et la licence du duc d'Orléans, auroient pu laisser encore régner Louis XIV après sa mort, et maintenir une institution protégée par son nom.

D'un autre côté, on peut croire avec autant de vraisemblance qu'un prince habile et adroit, qui n'avoit entre le trône et lui qu'un enfant, auroit eu de grands moyens pour corrompre, diviser et renverser ces foibles dépositaires d'un pouvoir momentané, « surtout dans un temps où, » comme l'observoit Fénelon, les mœurs de la » nation jetoient chacun dans la plus violente ten» tation de s'attacher au plus fort par toutes sortes » de bassesses, de lâchetés, de noirceurs et de » trahisons. »

Ce sont là de ces questions problématiques sur lesquelles on peut faire valoir, avec un égal succès, des raisons et des objections également plausibles. Elles ne sont ordinairement résolues que par l'événement et par un concours de circonstances qui échappent à la prévoyance humaine.

Fénelon avoit fait passer ces *mémoires* aux ducs de Chevreuse et de Beauvilliers; ils sont datés, dans le manuscrit original, du 15 mars 1712, et il paroît qu'ils étoient déjà parvenus au duc de Chevreuse, lorsqu'il écrivoit à Fénelon le 24 mars suivant [1]: « M. de Beauvilliers a suivi votre avis; » il a parlé à madame de Maintenon, et il l'a » trouvée bien intentionnée. »

Mais nous ignorons jusqu'à quel point cette négociation fut suivie; elle devoit nécessairement rencontrer de grandes difficultés dans le caractère de Louis XIV et dans celui de madame de Maintenon. Il est au moins très-douteux qu'on eût jamais pu faire consentir Louis XIV à partager de son vivant, avec un conseil de régence, l'autorité absolue qu'il avoit concentrée depuis si long-temps dans sa main. Fénelon sembloit avoir prévu que ce seroit de ce côté-là que viendroit le plus grand obstacle; il s'étoit en vain efforcé de l'écarter, ou plutôt de l'éluder, en faisant observer dans son mémoire « que le Roi n'en seroit » pas moins le maître de tout; » il se réduisoit même à désirer « que dans le cas où l'on ne pût » persuader au Roi une chose si nécessaire, on » obtînt au moins de lui à toute extrémité d'as» sembler ce conseil cinq ou six fois l'année. »

Mais le nom seul d'une institution si nouvelle et si extraordinaire devoit effaroucher la susceptibilité de Louis XIV sur l'exercice du pouvoir suprême.

Sous d'autres rapports, le caractère de madame de Maintenon ne résistoit pas moins que celui de Louis XIV au succès d'un pareil plan. La longue connoissance qu'elle avoit eue des maximes de gouvernement de Fénelon, pendant leur ancienne liaison, lui en auroit fait reconnoître l'auteur,

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 376.

d'autant plus facilement qu'elle n'ignoroit pas l'abandon de confiance de M. de Beauvilliers en l'archevêque de Cambrai; il n'en falloit pas davantage pour la prévenir, ou du moins pour la refroidir.

On doit même douter que M. de Beauvilliers ait seulement laissé entrevoir à madame de Maintenon le mémoire sur la formation du conseil de régence, dont un des principaux articles portoit l'exclusion formelle des princes légitimés. On connoissoit son extrême affection pour le duc du Maine, qu'elle avoit déjà élevé si haut, et qu'elle se proposoit d'élever encore plus.

D'ailleurs Fénelon jugeoit très-bien madame de Maintenon, en la représentant, lorsqu'il s'agissoit des grands intérêts de l'Etat, « livrée à des » jalousies, à des délicatesses, à des ombrages, » à des aversions, à des dépits, à des finesses de » femmes; ne proposant que des partis foibles, » superficiels, flatteurs, pour endormir le Roi et » éblouir le public, sans aucune proportion avec » les besoins de l'Etat [1]. »

On voit en effet que jusqu'à la dernière année de la vie de Louis XIV, elle parut *s'endormir elle-même* sur les suites d'un si grand changement; elle sembloit se reposer sur son âge, encore plus avancé que celui du Roi, et qui pouvoit la dispenser de s'associer à des événemens dont elle ne devoit pas être témoin; elle s'étoit préparée, dans sa retraite de Saint-Cyr, un asile contre toutes les vicissitudes de la fortune; elle consentoit d'avance à s'y laisser oublier, parce qu'elle étoit bien sûre qu'on consentiroit à l'oublier par un juste égard pour sa vieillesse, pour sa modération et pour le nom de Louis XIV.

D'ailleurs, les événemens rendirent bientôt inutiles toutes les pensées, tous les conseils et toutes les vues de cette société d'hommes vertueux, qui n'existoient et qui ne respiroient que pour la gloire de la religion et le bien de leur patrie. Le duc de Chevreuse mourut cette même année 1712. Le duc de Beauvilliers, toujours inconsolable de la mort du duc de Bourgogne, frappé dans ses affections les plus chères par la perte de ses fils qu'il vit mourir avant lui, entièrement détaché du monde et de la cour, depuis que ce qui faisoit à ses yeux le plus bel ornement du monde et de la cour n'existoit plus, ne fit que traîner une existence languissante et mourut le 31 août 1714. Fénelon ne lui survécut que quatre mois.

Depuis la mort du duc de Chevreuse, toutes les pensées de Fénelon durent se renfermer en lui-même. Tous les papiers qui nous restent de lui, depuis cette époque, à l'exception de quelques objets de littérature, ne concernent plus que les intérêts de la religion et les affaires de l'Eglise, qui occupèrent tous ses momens jusqu'à son dernier soupir.

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 375.

LIVRE HUITIÈME.

DERNIÈRES ANNÉES DE FÉNELON.

I.

Lettre de Fénelon à l'Académie française.

Tandis que Fénelon s'employoit avec tant de zèle et de sollicitude à détourner, par la salutaire influence de ses conseils, les malheurs qui menaçoient l'Eglise et l'Etat, il eût à remplir un devoir d'un genre différent. L'académie française s'occupoit à donner une nouvelle édition de son *Dictionnaire*, et elle chargea M. Dacier, son secrétaire perpétuel, de demander à Fénelon ses vues et ses pensées sur le plan qu'elle devoit suivre. Il ne crut pas pouvoir se dispenser de déférer au vœu d'une compagnie célèbre, dont il étoit membre; il imagina même de profiter d'une occasion si naturelle pour donner plus d'étendue aux vues de l'académie, et pour lui proposer un plan utile au progrès des bonnes études et digne de la gloire littéraire de la nati n.

Fénelon se ressouvint peut-être alors des plaisanteries de madame de Maintenon [1], qui paroissoit attacher assez peu d'importance aux travaux de l'académie française. Madame de Maintenon, qui écrivoit avec tant de goût et de pureté, sans avoir probablement jamais ouvert le dictionnaire de l'académie, étoit peut-être excusable de ne pas apprécier le mérite d'un travail si nécessaire, pour fixer la tradition des usages et des règles, consacrés par l'exemple et l'autorité des meilleurs écrivains; mais le public étoit bien plus injuste encore que madame de Maintenon, dans les reproches qu'il hasardoit quelquefois, sur l'espèce de stérilité dont paroissoit frappée la première compagnie littéraire du royaume. On oublioit trop légèrement que tous les titres de gloire qui ont honoré les grands hommes sortis de son sein, appartenoient en quelque sorte à l'académie elle-même.

On pouvoit en effet, on devoit même supposer, que le génie naturel des grands écrivains qui ont jeté tant d'éclat sur le siècle de Louis XIV, avoit été puissamment secondé par la noble émulation qu'ils avoient puisée dans une association, née, pour ainsi dire, avec Louis XIV, et environnée de sa gloire et de sa protection. Mais la malignité se plaisoit à établir un parallèle peu équitable entre les savantes et utiles recherches, que deux autres compagnies littéraires publioient dans leurs mémoires, et le travail sec et pénible d'un dictionnaire d'autant plus difficile à conduire à sa perfection, que les caprices et la mobilité de l'usage le condamnent sans cesse à subir de nouvelles variations.

[1] Voyez, ci-dessus, p. 51.

Ce fut sans doute pour soutenir le courage de ses estimables collègues, dans cet ingrat emploi de leurs talens, et pour ouvrir à leur zèle une carrière plus vaste et plus utile, que Fénelon proposa à l'académie un plan, dont l'exécution auroit rempli le véritable objet de son institution, et auroit servi peut-être à prévenir les abus et la corruption que l'on a reprochés à la littérature du dix-huitième siècle.

Tel est l'objet de la réponse qu'il adressa à M. Dacier, et qui a été imprimée, depuis sa mort, sous le titre de *Lettre à l'Académie française*.

Cette lettre est restée comme un de nos meilleurs ouvrages classiques, et comme un des plus propres à former le goût, par la sagesse des principes, le choix des exemples et l'application heureuse de toutes les règles qui y sont ou rappelées ou indiquées. Mais Fénelon ne l'avoit point écrite pour qu'elle devînt publique; sa modestie ne lui auroit point permis de substituer son autorité à celle de la compagnie littéraire qui rendoit un hommage honorable à son goût et à ses lumières. La persuasion où il étoit qu'il parloit à des collègues et à des amis, dans le secret de la confiance, et avec le seul désir de concourir à leurs vues pour la gloire des lettres, lui donna le droit et le courage de proposer à l'académie une occupation véritablement digne d'elle; mais, comme il le déclare lui-même, « ce n'est qu'avec la plus » grande défiance de ses pensées, et une sincère » déférence pour ceux qui daignoient le con- » sulter. »

Il est facile de s'apercevoir, dès les premières lignes de la lettre de Fénelon, qu'il s'étoit fait, sur l'utilité d'un dictionnaire, une opinion qu'on trouvera peut-être trop sévère, mais qui paroîtra cependant assez juste à ceux qui n'apportent ni prévention ni enthousiasme dans les objets les plus chers de leurs études et de leurs occupations.

Il convient « que le dictionnaire auquel l'aca- » démie travaille mérite sans doute qu'on l'a- » chève; mais il ne dissimule pas que l'usage, qui » change si souvent pour les langues vivantes, » pourra changer ce que ce dictionnaire aura » décidé. »

Il croit bien que les Français les plus polis peuvent avoir quelquefois besoin de recourir à ce dictionnaire, par rapport à des termes sur lesquels ils doutent; mais, ce qui est remarquable, c'est qu'il fait consister son plus grand mérite dans l'utilité dont il peut être pour les étrangers, curieux de notre langue, ou pour aider la postérité à expliquer nos meilleurs auteurs, lorsque notre langue aura cessé d'être en usage. C'est à ce sujet qu'il observe, avec raison, combien nous devons regretter de n'avoir point de dictionnaires grecs et latins faits par les anciens mêmes.

On voit, dès ce début, combien Fénelon désiroit que l'académie ne se renfermât point dans un sujet aussi circonscrit et aussi variable qu'un *dictionnaire*, et il l'invite à joindre au *dictionnaire* une *grammaire française*, pour faire remarquer les règles, les exceptions, les étymologies, les sens figurés, l'artifice de toute la langue, et ses variations.

Fénelon propose également à l'academie de

joindre à la *grammaire* une *rhétorique* : mais il observe qu'on doit bien moins traiter cette rhétorique sous la forme d'un système sec et aride de préceptes arbitraires, que sous celle d'un recueil qui rassembleroit tous les plus beaux préceptes d'Aristote, de Cicéron, de Quintilien, de Lucien, de Longin, avec les textes mêmes de ces auteurs. Ces textes formeroient les principaux ornemens de cette rhétorique, et offriroient les plus beaux modèles de l'éloquence. « En ne prenant » que la fleur la plus pure de l'antiquité, on feroit » un ouvrage court, exquis et délicieux. »

Mais il ne se borne pas à inviter l'académie française à faire entrer, dans le plan de ses travaux, le projet d'une *grammaire* et d'une *rhétorique*; il désire qu'elle s'occupe également du projet d'une *poétique* et d'un *traité sur l'histoire*.

La partie de cette lettre qui concerne la *poétique* est peut-être un des morceaux les plus agréables de la littérature française, et les plus propres à former le goût des jeunes gens. On y observe, avec une surprise mêlée d'admiration, combien Fénelon, déjà parvenu à un âge assez avancé, et presqu'uniquement occupé depuis trente ans des études les plus graves de la religion, et des discussions les plus épineuses de la théologie, étoit encore rempli de ce goût si pur de la littérature grecque et latine, qui répand tant de charme sur tous ses écrits, et donne tant de grâce à toutes ses expressions. Il mêle à chacune de ses réflexions sur la poésie, quelques vers de Virgile et d'Horace, et jamais on n'en a fait peut-être, dans un ouvrage aussi court, un choix plus heureux et plus abondant. Ce qui frappe surtout, dans ces fragmens de Virgile et d'Horace, si bien assortis à son sujet, c'est qu'ils respirent cette sensibilité, qui étoit l'impression dominante de son ame et de toutes ses affections; c'est toujours son attrait pour les plaisirs purs et innocens de la campagne, et pour le bonheur d'une condition privée; c'est toujours la simplicité des mœurs antiques qu'il fait contraster avec les orages des cours et le tumulte insensé des villes. On ne peut même s'empêcher de sourire de l'aimable dépit avec lequel il dit anathème à ceux qui ne sentent point le charme de ces vers de Virgile :

Fortunate senex, hic, inter flumina nota
Et fontes sacros, frigus captabis opacum.

On voit que Fénelon ne pouvoit avoir bonne opinion des cœurs froids et glacés, que le spectacle de la nature, dans sa pureté, sa fraîcheur et son innocence, laisse insensibles à ces délicieuses émotions. La complaisance avec laquelle il cite sans cesse Virgile, annonce combien il étoit pénétré de la perfection inimitable d'un auteur avec lequel il avoit tant de conformité, par le goût, l'ame et le caractère.

Fénelon propose enfin à l'académie française un projet qui seul auroit pu occuper dignement une compagnie composée de tant d'hommes distingués, celui d'un *traité sur l'histoire*.

« Il y a très-peu d'historiens, selon lui, qui » soient exempts de grands défauts. L'histoire est » néanmoins très-importante; c'est elle qui nous » montre les grands exemples; qui fait servir les » vices mêmes des méchans à l'instruction des » bons; qui débrouille les origines et qui explique » par quel chemin les peuples ont passé d'une » forme de gouvernement à une autre. Le bon » historien n'est d'aucun temps ni d'aucun pays; » quoiqu'il aime sa patrie, il ne la flatte jamais » en rien; il évite également le panégyrique et » les satires; il ne mérite d'être cru qu'autant » qu'il se borne à dire sans flatterie et sans mali- » gnité le bien et le mal. La principale perfection » d'une histoire consiste dans l'ordre et l'arran- » gement. Pour parvenir à ce bel ordre, l'histo- » rien doit embrasser et posséder toute son his- » toire. Il doit la voir toute entière comme d'une » seule vue. L'historien qui a un vrai génie, choi- » sit sur vingt endroits celui où un fait sera mieux » placé pour répandre la lumière sur tous les » autres. Souvent un fait montré par avance de » loin, débrouille tout ce qu'il prépare; souvent » un autre fait sera mieux dans son jour, étant » mis en arrière; en se présentant plus tard, il » viendra plus à propos pour faire naître d'autres » événemens. Une circonstance bien choisie, un » mot bien rapporté, un geste qui a rapport au » génie ou à l'humeur d'un homme, est un trait » original et précieux dans l'histoire. Il peut » mettre devant les yeux cet homme tout entier. » C'est ce que Plutarque et Suétone ont fait par- » faitement; c'est ce qu'on trouve avec plaisir » dans le cardinal d'Ossat; vous croyez voir Clé- » ment VIII qui lui parle tantôt à cœur ouvert, » et tantôt avec réserve. »

Il est sans doute à regretter que l'académie française n'ait pas suivi le plan si sage et si utile que Fénelon ne lui proposoit qu'en obéissant à son invitation. Toutes les parties de ce plan se renfermoient dans le cercle naturel des occupations et des connoissances d'une compagnie littéraire telle que l'académie française, et s'accordoient avec l'objet de son institution.

Mais le moment n'étoit pas favorable; cette compagnie étoit alors divisée par une question de littérature; la dispute *des anciens et des modernes* commençoit à exciter une controverse très-vive et très-animée parmi les gens de lettres. *Les anciens et les modernes* avoient pour partisans et pour adversaires les membres les plus distingués de l'académie; et cette question assez frivole produisoit des écrits très-passionnés et des animosités réelles.

Les deux partis cherchoient également à s'appuyer du nom et du suffrage de Fénelon. Il n'en épousa aucun; il se borna à exposer avec impartialité ce qu'il pensoit à la gloire *des anciens et des modernes*, sans dissimuler les justes reproches qu'on avoit le droit de faire aux uns et aux autres. Il termina même sa lettre à l'académie française par des réflexions si justes et si sensibles, qu'elles auroient dû rapprocher tous les partis, si l'esprit de parti pouvoit jamais entendre le langage de la raison et de la vérité. Sa lettre étoit adresée directement à M. Dacier, alors secrétaire perpétuel de l'académie française, et partisan exagéré *des anciens*. Il paroît qu'elle ne ramena point M. Dacier à cette admiration juste et raisonnable qu'il est permis d'avoir pour les grands génies de l'anti-

quité, sans la transformer en un culte aveugle et superstitieux.

Cette controverse littéraire ne faisoit encore que de naître, lorsque Fénelon écrivit sa lettre à l'académie; il se flatta que Lamotte, plus modéré par caractère que M. Dacier, entendroit plus facilement son langage et ses sentimens. Lamotte faisoit profession d'avoir autant d'attachement pour la personne de Fénelon, qu'il avoit d'estime et de respect pour un prélat aussi distingué dans la république des lettres par ses écrits, qu'il l'étoit dans l'Eglise par l'éclat de sa dignité et de ses vertus. Lorsqu'après la mort de Fénelon, Lamotte fit imprimer le recueil de ses propres ouvrages, il crut leur donner plus de prix en y faisant entrer cette correspondance avec l'archevêque de Cambrai. Il déclare lui-même dans l'*avis* qu'il plaça à la tête de cette correspondance, « *qu'il » aimoit à se faire honneur devant le public de » l'amitié d'un homme si respectable.* »

II.

Ecrits philosophes de Fénelon.

Dans le temps même où l'académie française consultoit Fénelon sur des questions de littérature, un des princes les plus distingués par son esprit, et par un mélange de qualités brillantes et de vices honteux [1], le consultoit sur les questions les plus importantes de la philosophie; car dans ce siècle extraordinaire, la philosophie avoit toujours un caractère religieux, et ceux mêmes que leurs passions invitoient à se soustraire au joug importun de la religion, se croyoient obligés de l'interroger et de l'entendre avant que de la condamner.

Cette disposition universelle de tous les esprits n'auroit jamais permis à cette époque d'agiter une question de philosophie, sans l'appuyer sur la base fondamentale de la croyance d'un Dieu; c'est aussi en ce sens, suivant l'observation d'un auteur moderne [2], « que la religion entre dans » toute bonne philosophie, et c'est par cette rai» son que la philosophie du siècle de Louis XIV » fut souvent sublime; si elle s'égara quelquefois, » ce fut presque sans danger, et toujours sans » scandale. »

Fénelon s'étoit occupé dès sa première jeunesse de cette véritable philosophie, appliquée à la religion, qui embrasse dans ses sublimes méditations tout ce qui est digne de fixer l'intelligence humaine depuis l'existence de Dieu jusqu'à la nature de notre ame et ses destinées; questions toujours si attrayantes pour les esprits raisonnables qui aiment à y trouver le fondement et la sanction de toutes les vérités morales. Une ame qui sent et qui réfléchit, ne peut jamais trouver le repos et le bonheur dans les fatigantes agitations du doute et de l'incertitude.

« Cette curiosité est inséparable de la raison » humaine, et c'est parce que celle-ci a des » bornes et que l'autre n'en a pas. Cette curiosité » en elle-même n'est point un mal; elle tient à ce » qu'il y a de plus excellent dans notre nature; » car s'il n'est donné de tout savoir qu'à celui qui » a tout fait, l'homme s'en rapproche du moins » autant qu'il le peut, en désirant de tout con» noître. On sait que ce grand et beau désir a été » dans les sages de tous les temps le sentiment de » leur noblesse et le pressentiment de leur im» mortalité.

» Sans doute ce désir qui ne peut être rempli » que dans un autre ordre de choses, sera tou» jours trompé dans celui-ci; mais du moins » nous lui devons ce que nous avons pu acquérir » de connoissances spéculatives, et les illusions » qui ont dû s'y mêler sont celles de l'amour» propre, et prouvent seulement que la raison a » besoin d'un guide supérieur qui lui trace la car» rière hors de laquelle elle ne peut que s'égarer. »

Des motifs moins purs inspirent également un grand intérêt pour ces questions aux esprits déréglés et aux cœurs corrompus. Ils y cherchent, non la lumière, mais les ténèbres, pour échapper aux remords de la conscience et s'étourdir sur leurs erreurs et sur leurs passions.

La plupart des écrits philosophiques de Fénelon n'ont paru qu'après sa mort [1]; il ne les avoit composés que pour répondre à la confiance de ceux qui aimoient à interroger l'ame de Fénelon; une disposition naturelle nous porte toujours à nous confier à ceux dont nous honorons la vertu.

III.

Traité *de l'Existence de Dieu.*

La première partie de son traité de *l'Existence de Dieu* est la seule qui ait été imprimée de son vivant; il paroît même, par quelques réflexions du père de Tournemine, dans la préface qu'il plaça à la tête de la *Démonstration de l'existence de Dieu*, que ce fut sans l'aveu de Fénelon. Mais ceux entre les mains de qui elle étoit tombée, jugèrent que la question étant d'un intérêt si général, et la manière dont cette première partie étoit traitée étant accessible à l'intelligence du plus grand nombre des hommes, on pouvoit être excusable de ne pas attendre le consentement de l'auteur pour en faire jouir le public.

Les deux parties du traité de *l'Existence de Dieu*, n'étoient que l'ébauche d'un grand ouvrage, que Fénelon avoit entrepris dans sa jeunesse, et qu'il n'acheva pas. Les fonctions qui l'appelèrent à la cour, la controverse du quiétisme, celle du jansénisme, et les devoirs de son ministère, ne lui en laissèrent ni le temps ni la liberté. C'est par cette raison qu'on n'y retrouve point, peut-être, toute l'exactitude et toute la précision qu'il auroit pu lui donner, s'il avoit eu l'intention de le rendre public [2].

[1] M. le duc d'Orléans. — [2] M. de Laharpe.

[1] Voyez les *Pièces justificatives* du livre huitieme, n. 1er. — [2] C'est au sujet de cet ouvrage de Fénelon, qui Leibnitz écrivoit : « J'ai lu avec plaisir le beau livre de M. de Cambrai » sur l'*Existence de Dieu*. Il est fort propre à toucher les » esprits, et je voudrois qu'il fît un ouvrage semblable sur » l'immortalité de l'ame. S'il avoit vu ma *Théodicée*, il auroit » peut-être trouvé quelque chose à ajouter à son bel ouvrage. » (Lettre de Leibnitz à M. Grimaret, 1712. *Œuvres de Leibnitz*, t. v, p. 71.)

Mais, malgré l'état d'imperfection où Fénelon l'a laissé, « on y retrouve toujours, dit M. de Laharpe, le mérite le plus rare et le plus précieux, » celui de joindre naturellement, et par une sorte » d'effusion spontanée, le sentiment à la pensée, » même en traitant des sujets qui exigent toute la » rigueur du raisonnement ; et c'est l'attribut distinctif de la philosophie de Fénelon ; c'est ce qui » répand sur cet ouvrage une éloquence si affectueuse et si persuasive. La première partie est » un magnifique développement de cette grande » et première preuve d'un être créateur, tiré de » l'ordre et de l'harmonie de l'univers ; preuve » d'autant plus admirable qu'elle est à la portée » du commun des hommes, qu'il la conçoit par » le plus simple bon sens, en même temps qu'elle » épuise la méditation du philosophe ; cette preuve, » saisie en elle-même par le sens intime, étonne » et confond dans les détails la plus haute intelligence. Fénelon n'a fait qu'étendre et analyser » ces paroles si souvent citées : *Cæli enarrant gloriam Dei* : *Les cieux racontent la gloire de l'Eternel.* Mais c'est en développant cette idée que » l'on sent mieux combien elle est juste et féconde. » Les plus savants scrutateurs des choses semblent » n'avoir travaillé que pour remplir l'étendue de » cette idée ; mais aucun d'eux, ni aucun de ceux » qui les ont devancés ou suivis, ni aucun de ceux » qui les suivront, ni tous les hommes ensemble, » s'ils pouvoient se réunir pour creuser cette idée » immense, ne parviendroient à en trouver le » terme. Les ouvrages de Dieu ne sont finis que » pour lui, et seront toujours infinis pour nous. » Fénelon ne fait que suivre Cicéron dans la brillante esquisse où il a tracé l'économie du monde ; » mais il l'emporte sur lui dans la décomposition » anatomique des différentes parties du corps » humain, beaucoup mieux connues des modernes » que des anciens. Il sait revêtir de couleurs brillantes tous ces détails scientifiques par eux-mêmes, mais dont le résultat offre le plus merveilleux spectacle. »

On reproche à Fénelon de n'avoir pas dédaigné de réfuter des hypothèses aussi ridicules que celles d'Epicure et de Lucrèce sur la formation du monde, et même de s'être un peu trop étendu à en développer les extravagances et les absurdités ; mais quelle sagacité il montre en même temps dans ses raisonnemens, et quelle richesse il étale dans sa diction ! que d'élévation dans ce morceau sur l'union de l'ame et du corps [1] ! « *Comme l'Ecriture nous représente Dieu qui dit* » *que la lumière soit, et elle fut* ; *de même la seule* » *parole intérieure de mon ame, sans effort et sans* » *préparation, fait ce qu'elle dit. Je dis en moi-même, par cette parole si intérieure, si simple* » *et si momentanée* : *Que mon corps se meuve, et* » *il se meut. A cette simple et intime volonté toutes* » *les parties de mon corps travaillent* ; *déjà tous* » *les nerfs sont tendus, tous les ressorts se hâtent* » *de concourir ensemble, et toute la machine obéit,* » *comme si chacun de ses organes les plus secrets* » *entendoit une voix souveraine et toute-puissante.* » *Voilà sans doute la puissance la plus simple et* » *la plus efficace que l'on puisse concevoir* ; *il n'y* » *en a aucun exemple dans tous les êtres que nous* » *connoissons ; c'est précisément celle que tous les* » *hommes, persuadés de la divinité, lui attribuent* » *dans tout l'univers. L'attribuerois-je à mon foible* » *esprit ou à la puissance qu'il a sur mon corps,* » *qui est si différent de lui ? Croirai-je que ma* » *volonté a cet empire suprême par son propre* » *fond, elle qui est si foible et si impuissante ? mais* » *d'où vient que parmi tant de corps elle n'a ce* » *pouvoir que sur un seul ? Nul autre corps ne se* » *remue selon les désirs de ma volonté. Qui lui a* » *donné sur un seul corps ce qu'elle n'a sur aucun* » *autre ?* »

Si Fénelon a suivi Cicéron dans la première partie de son Traité, dans la seconde il suit Descartes [1]. « Il se sert de son doute méthodique pour parvenir à la connoissance d'une première vérité, » et bientôt il arrive, comme lui, à cette proposition fondamentale, base de toute certitude : *Je* » *pense, donc je suis.* Il s'élève ensuite comme » lui de conséquence en conséquence, jusqu'à » l'idée de l'être nécessairement infini, que nous » appelons Dieu. Cette idée exalte son imagination » sensible, et il prouve que rien ne caractérise mieux » la Divinité que ce mot vraiment sublime : *Celui* » *qui est.* Il ne veut pas qu'on y ajoute rien, pas » même le mot d'infini. »

Fénelon réfute en passant ce qu'on nomme le *spinosisme*, mais en peu de mots : « On voit, » ajoute M. de Laharpe, qu'il dédaigne de s'occuper long-temps d'un système en général si » obscur et si monstrueux dans ce qu'on en peut » comprendre. C'est en effet une peine bien perdue que de chercher à entendre un homme » qui probablement ne s'est pas entendu lui-même. Fénelon fait ce qu'il peut pour l'interpréter, et résume son intelligible livre en quatre » pages qui contiennent tout ce qu'il est possible » d'y apercevoir. Il est vrai que l'obscurité même » de Spinosa est ce qui a le plus contribué à sa » réputation ; on l'a cru profond, parce qu'il falloit » le deviner, et quelques gens se sont piqués d'en » venir à bout. Mais si l'écrivain qu'il faut deviner » exerce quelques curieux, il rebute la plupart des » lecteurs, et si la philosophie, comme on n'en » peut douter, a l'évidence pour but, quoi de moins » philosophique que l'obscurité ? »

IV.

Correspondance de Fénelon avec le duc d'Orléans.

L'estime universelle dont jouissoit Fénelon, un goût particulier pour son caractère, et la manière dont il avoit traité ces grandes questions de philosophie, firent naître au duc d'Orléans le désir d'entretenir avec lui une correspondance directe sur des sujets si dignes de la méditation de tous les esprits éclairés. La douleur et l'indignation publique, qui s'étoient élevées avec tant de chaleur contre ce prince, à la mort du duc et de la duchesse de Bourgogne, avoient enfin cédé à l'opinion plus réfléchie des hommes sages et modérés. C'étoient les amis les plus vertueux du duc de Bour-

[1] Fenelon, *Démonstration de l'Existence de Dieu.*

[1] Laharpe.

gogne qui avoient le plus contribué par leur conduite et leurs discours à dissiper de funestes préventions, qu'ils se reprochoient peut-être d'avoir partagées dans le premier sentiment d'une douleur trop légitime. En déplorant le pernicieux usage que ce prince faisoit des rares qualités que la nature lui avoit données, les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse attendoient beaucoup de ses lumières et de ses talens pour le salut de la France, et aimoient à se confier à sa générosité naturelle pour la conservation de l'enfant destiné à succéder à Louis XIV.

Le duc d'Orléans avoit senti tout le mérite d'une conduite si estimable, et sa reconnoissance pour les deux amis de Fénelon s'étoit portée sur Fénelon lui-même.

Ce prince, dont l'esprit étoit si étendu, dont le caractère étoit si foible; qui avoit tous les sentimens d'une ame généreuse et toutes les passions d'un cœur corrompu; que son génie appeloit à gouverner, et qui fut toujours asservi par le goût effréné du plaisir; qui commanda les armées avec la valeur la plus brillante, et qui fut subjugué par un ministre indigne de sa confiance; qui réunissoit les connoissances les plus rares, et n'avoit pas une notion de morale; qui ambitionnoit tous les genres de gloire, excepté celle que donne la vertu; qui se refusoit à croire à la religion, et croyoit à l'astrologie; ce prince, mélange étonnant des qualités et des vices les plus contraires, étoit cependant forcé de rendre hommage à la vertu, en retrouvant dans Fénelon tout ce qui fait aimer et respecter la vertu.

Il avoit d'ailleurs trop d'esprit pour rester dans une indifférence stupide sur ces premières notions qui s'offrent à l'intelligence, et *il étoit trop curieux de l'avenir* [1], pour n'être pas au moins occupé de sa propre destinée.

Il ne craignit pas de confier à Fénelon ses questions et ses doutes sur le culte de la divinité, sur l'immortalité de l'ame et sur le libre arbitre.

On a la réponse de Fénelon, et elle est imprimée, « avec ses admirables lettres sur la religion, » faites, dit M. de Laharpe, pour plaire à ceux » mêmes qui n'aiment pas Fénelon. »

Ces questions, presqu'aussi anciennes que le monde, ont excité dans tous les temps l'inquiète curiosité des humains; elles ont été souvent l'objet de la tranquille méditation des sages; elles ont quelquefois intimidé et découragé la vertu souffrante et malheureuse; elles ont exercé la religieuse résignation de ces ames pures et sublimes dans leur simplicité, qui, dédaignant d'arrêter leurs regards sur un monde qui passe et qui fuit, ont transporté leurs pensées et leurs espérances dans cet ordre immuable et éternel, où tous les voiles seront déchirés, et où toutes les énigmes seront expliquées.

De nos jours toutes ces questions se sont renouvelées et ont été agitées avec une espèce de frénésie; ce n'est plus comme obscures et comme difficiles qu'on les a discutées. Une génération folle et présomptueuse a accusé de foiblesse et de timidité tous les siècles qui l'ont précédée; elle a prononcé sans examen et sans discussion sur des questions que les plus grands génies n'avoient abordées qu'en tremblant; il n'est pas étonnant qu'elle ne se soit pas rencontrée avec eux dans la recherche de la vérité.

Il ne peut être indifférent à personne de savoir comment Fénelon a considéré des objets si importans pour tous les hommes. Son nom est cher à tous les amis de la religion, et il commande le respect à ceux mêmes qui ont affecté de secouer le joug de la religion. C'est par cette raison que nous ne craignons pas de développer son opinion avec une certaine étendue. L'importance du sujet doit inspirer un grand intérêt, et la clarté qu'il a répandue sur des matières si difficiles peut soutenir l'attention.

Le duc d'Orléans, en les proposant à Fénelon, lui avoit demandé de ne les considérer que sous des rapports philosophiques. Ce n'étoit point l'évêque qu'il consultoit, ce n'étoit point une règle de doctrine qu'il demandoit; c'étoit à la raison supérieure de Fénelon que sa raison foible et incertaine consentoit à soumettre ses doutes et ses anxiétés. Ainsi toute cette discussion devroit rester étrangère à tous les témoignages et à toutes les autorités d'une révélation positive; l'existence de Dieu étoit la seule vérité qu'il consentit à reconnoître; tous les raisonnemens devoient découler de ce seul principe fondamental, et toutes les conséquences devoient s'y rallier par des rapports nécessaires et incontestables.

Fénelon considère le culte religieux sous le rapport de Dieu et de l'homme.

Dieu a dit : « *Je ne donnerai point ma gloire » à un autre*. Tout vient de lui; il faut que tout » retourne à lui. Il ne peut avoir créé des êtres » intelligens, qu'en voulant que ces êtres em- » ploient leur intelligence à le connoître et à » l'admirer, et leur volonté à l'aimer et à lui obéir. » Nous sommes, non à nous, mais à celui qui » nous a faits. Dieu, en créant l'homme, s'est pro- » posé, comme fin de son ouvrage, de se faire con- » noître comme vérité infinie, et de se faire aimer » comme bonté universelle. Dès qu'on suppose que » Dieu seul doit avoir d'abord tout notre amour, » comme auteur de notre existence, et par consé- » quent notre premier bienfaiteur, il ne reste plus » aucune question sur le culte divin, parce qu'il » n'y a point d'autre culte que l'amour, dit saint » Augustin, *nec colitur nisi amando*, c'est l'ado- » ration en esprit et en vérité; c'est l'unique fin » pour laquelle Dieu nous a faits; il ne nous a » donné de l'amour qu'afin que nous l'aimions. » Faites que les hommes soient pénétrés de l'a- » mour qu'ils doivent à Dieu comme créateur et » comme conservateur, tous les doutes sont dis- » sipés, toutes les révoltes du cœur humain sont » apaisées, tous les prétextes d'irréligion et d'im- » piété s'évanouissent. Je ne raisonne point; je ne » demande rien à l'homme; je l'abandonne à son » amour : qu'il aime de tout son cœur celui à qui » il doit tout, et qu'il fasse ce qui lui plaira; ce » qui lui plaira ne sera que la plus pure religion; » voilà le culte parfait; il ne fera qu'aimer et » obéir. *La nation des justes*, dit l'Ecriture, *n'est » qu'obéissance et amour*.

» Cet amour, dira-t-on, est un culte intérieur; » mais le culte extérieur où le trouvera-t-on?

[1] Expression de Fénelon sur ce prince.

» Pourquoi supposer que Dieu le demande? Mais » ne voit-on pas que le culte extérieur suit néces- » sairement le culte intérieur de l'amour? Qu'on » suppose une société d'hommes qui se regardent » comme n'étant tous ensemble sur la terre qu'une » seule famille, dont le père est au ciel; n'est-il » pas vrai que dans cette divine société, la bouche » parlera sans cesse de l'abondance du cœur? Ils » admireront sans cesse l'auteur de leur existence; » ils aimeront sa bonté qui le porte à veiller sur » eux comme ses enfants: ils chanteront ses lou- » anges; ils le béniront pour tous ses bienfaits; il » s'établira une généreuse émulation pour célé- » brer sa gloire, et une tendre compassion pour » ceux d'entr'eux qui méconnoîtroient les devoirs » que la reconnoissance leur impose. Qu'appelez- » vous un culte extérieur si celui-là n'en est » pas? »

» Il faudroit, dira-t-on, prouver qu'outre l'amour » et les vertus, qui en sont inséparables, l'homme » doit à Dieu des cérémonies réglées et publiques; » mais ces cérémonies ne sont point l'essentiel de » la religion, qui consiste dans l'amour et dans » les vertus; ces cérémonies sont instituées, non » comme étant l'effet essentiel de la religion, mais » seulement pour être les signes qui servent à la » montrer, à la nourrir en soi-même, à la com- » muniquer aux autres. Ces cérémonies sont à » l'égard de Dieu ce que les marques de respect » sont pour un père, ce que les honneurs et les » hommages extérieurs sont pour un roi. N'est-il » pas évident que les hommes attachés aux sens, » et dont la raison est foible, ont encore plus de » besoin d'un spectacle pour imprimer en eux le » respect d'une majesté invisible et contraire à » toutes leurs passions? Ce sentiment est si natu- » rel à l'homme, que tous les peuples qui ont adoré » quelque divinité, ont fixé leur culte à quelques » démonstrations extérieures qu'on nomme des » cérémonies. Dès que l'intérieur y est, il faut » que l'extérieur l'exprime et le communique à » toute la société. Le genre humain, jusqu'à Moïse, » faisoit des offrandes et des sacrifices; Moïse en a » institué dans l'Eglise judaïque; l'Eglise chré- » tienne en a reçu de Jésus-Christ. Quand Dieu n'a » point réglé ces cérémonies par des lois écrites, » les hommes ont suivi la tradition dès l'origine » du genre humain; quand Dieu a réglé ces céré- » monies par des lois écrites, les hommes ont dû » les observer inviolablement; les protestans mê- » mes, qui ont tant critiqué nos cérémonies, n'ont » pu s'empêcher d'en retenir beaucoup; tant il est » vrai que les hommes en ont besoin.

» On n'a qu'à comparer maintenant ces deux » divers plans: dans l'un, chacun reconnoissant » le vrai Dieu, l'honoreroit intérieurement à sa » mode, sans en donner aucun signe au reste des » hommes. Dans l'autre, on a un culte commun » par lequel chacun se recueille, nourrit son » amour, édifie ses frères, annonce Dieu aux » hommes qui l'ignorent ou l'oublient, s'entre- » tient dans le goût de toutes les vertus que la » charité religieuse, bien plus active que la simple » bienfaisance, inspire pour le bonheur et l'ordre » de la société, et pour le soulagement de toutes » les misères humaines. N'est-il pas clair que le » second plan est mille fois plus digne de plaire à » l'auteur de la nature et plus accommodé au be- » soin des hommes que le premier?

» On objecte que Dieu est infiniment au-dessus » de l'homme; qu'il n'y a aucune proportion entre » eux; que Dieu n'a pas besoin de notre culte, » qu'enfin ce culte d'une volonté bornée est indi- » gne de l'Etre infini en perfection; il est vrai que » Dieu n'a aucun besoin de notre culte; mais il » peut vouloir ce culte qui n'est pas indigne de lui » quoiqu'imparfait, et ce ne peut être que pour ce » culte qu'il nous a créés.

» Quand il s'agit de savoir ce qui convient ou » ce qui ne convient pas à l'Etre infini, il ne faut » pas vouloir le pénétrer par notre foible et courte » raison. Nous sentons nous-mêmes que Dieu ne » peut point avoir eu, en nous créant, une fin » plus noble et plus haute que celle de se faire » connoître et aimer par nous. Cette action de » connoître et aimer Dieu est la plus parfaite opé- » ration qu'il puisse tirer de sa créature, et qu'il » puisse se proposer comme la fin de son ouvrage. » Si Dieu ne pouvoit tirer du néant aucune créa- » ture qu'à condition d'en tirer quelqu'opération » aussi parfaite que la Divinité, il ne pourroit » jamais tirer du néant aucune créature, car il » n'y en a aucune qui puisse produire aucune opé- » ration aussi parfaite que Dieu. L'opération la » plus parfaite et la plus noble que la nature bor- » née et imparfaite du genre humain puisse pro- » duire, est la connoissance et l'amour de Dieu. » Ce que Dieu tire de l'homme ne peut être qu'im- » parfait comme l'homme même; mais Dieu en » tire ce que l'homme peut produire de plus par- » fait, et il suffit, pour l'accomplissement de » l'ordre, que Dieu tire de sa créature ce qu'il en » peut tirer de meilleur dans les bornes où il la » fixe; alors il est content de son ouvrage; sa » puissance a fait ce que sa sagesse demande.

» Nous ne saurions douter que les hommes ne » connoissent Dieu, et que plusieurs d'entr'eux » ne l'aiment ou du moins ne désirent de l'aimer. » Il est donc vrai que Dieu a voulu se faire con- » noître et se faire aimer; car si Dieu n'avoit pas » voulu nous communiquer sa connoissance et » son amour, nous ne pourrions jamais ni le » connoître ni l'aimer. J'avoue que nous ne pou- » vons ni connoître ni aimer infiniment l'infinie » perfection. Notre plus haute connoissance de- » meurera toujours infiniment imparfaite en com- » paraison de l'Etre infiniment parfait. En un » mot, quoique nous connoissions Dieu, nous ne » pouvons jamais le comprendre; mais nous le » connoissons tellement, que nous disons tout ce » qu'il n'est point, et que nous lui attribuons les » perfections qui lui conviennent sans aucune » crainte de nous tromper. Il n'y a aucun être » dans la nature que nous confondions avec Dieu. » Rien n'est si étonnant que l'idée de Dieu; que je » porte au fond de moi-même, c'est l'infini con- » tenu dans le fini. Je ne comprends pas comment » je puis l'avoir dans mon esprit; je l'y ai néan- » moins. Il est inutile d'examiner comment je puis » l'avoir, puisque je l'ai; le fait est clair et décisif. » L'homme qui connoît et qui aime Dieu, selon » toute sa mesure de connoissance et d'amour, est » incomparablement plus digne de cet être par- » fait, que l'homme qui seroit comme sans Dieu

» dans ce monde, ne songeant ni à le connoître, » ni à l'aimer.

» Voilà deux divers plans de l'ouvrage de Dieu : » l'un est aussi digne de sa sagesse et de sa bonté » qu'on le peut concevoir; l'autre n'en est nulle- » ment digne et n'a aucune fin raisonnable; il est » facile d'en conclure celui que Dieu a suivi.

» Il est des hommes qui, par une humilité » trompeuse et hypocrite, affectent de s'exagérer » leur bassesse, leur néant, et la disproportion » infinie qui est entre Dieu et l'homme, pour se- » couer le joug de la Divinité, et contenter toutes » leurs passions déréglées. Ils imaginent un Dieu » si éloigné de la terre, si hautain et si indiffé- » rent dans sa hauteur, qu'il ne daigne pas veiller » sur les hommes, et que chacun, sans être gêné » par ses regards, peut vivre sans règle, au gré » de son orgueil et de ses passions. En faisant » semblant d'élever Dieu de la sorte, on le dé- » grade, car on en fait un Dieu indifférent sur le » bien et sur le mal, sur le vice et la vertu de ses » créatures, sur l'ordre et le désordre du monde » qu'il a formé.

» Mais comparez ces deux plans : dans l'un, on » nous présente un Dieu sage, bon, vigilant, qui » arrange, qui corrige, qui récompense, qui veut » être connu, aimé, obéi; dans l'autre, on nous » offre un Dieu insensible à notre conduite, qui » n'est touché ni de la vertu ni du vice, qui aban- » donne l'homme au gré de son orgueil insensé et » de ses honteuses passions, qui le néglige après » l'avoir créé, et qui ne se soucie d'en être connu » ni aimé, quoiqu'il lui ait donné une intelligence » pour le connoître et une ame pour l'aimer. Com- » parez ces deux plans dans le calme de la raison, » dans le silence des passions, dans un sentiment » de vertu et de bonne foi, et je vous défie de ne » pas préférer le premier au second. »

C'est avec la même clarté d'idées et la même simplicité de langage que Fénelon traite la question de l'immortalité de l'ame.

« Il est très-vrai que l'ame n'a point une exis- » tence nécessaire. Dieu n'auroit besoin d'aucune » action pour anéantir l'ame de l'homme; il n'au- » roit qu'à laisser cesser un moment l'action par » laquelle il continue sa création en chaque mo- » ment, pour la replonger dans l'abîme du néant » d'où il l'a tirée.

» Mais il s'agit de savoir si l'ame a en soi des » causes naturelles de destruction qui fassent finir » son existence après un certain temps, et si on » peut démontrer philosophiquement que l'ame » n'a point en soi de telles causes.

» En voici la preuve négative. Dès qu'on a sup- » posé la distinction très-réelle de l'ame et du » corps, on est tout étonné de leur union, et ce » n'est que par la seule puissance de Dieu qu'on » peut concevoir comment il a pu unir et faire » opérer de concert ces deux natures si dissem- » blables. Les corps ne pensent point; les ames ne » sont ni divisibles, ni étendues, ni figurées, ni » revêtues des propriétés corporelles. La distinction » réelle et l'entière dissemblance de nature de ces » deux êtres étant ainsi établies, on ne doit nulle- » ment s'étonner que leur union, qui ne consiste » que dans une espèce de concert ou de rapport » mutuel entre les pensées de l'un et les mouve- » mens de l'autre, puisse cesser sans qu'aucun de » ces deux êtres cesse d'exister. Il faut au contraire » s'étonner de ce que deux êtres de nature si dis- » semblable peuvent demeurer quelque temps dans » ce concert d'opérations. A quel propos conclu- » roit-on que l'un de ces deux êtres seroit anéanti, » dès que leur union, qui leur est si peu natu- » relle, viendroit à cesser? Il y a plus; représen- » tons-nous deux corps absolument de même na- » ture; séparez-les, vous ne détruisez ni l'un ni » l'autre. L'existence même de l'un ne peut jamais » prouver l'existence de l'autre; et l'anéantisse- » ment du second ne peut jamais prouver l'anéan- » tissement du premier; quoiqu'on les suppose » semblables en tout, leur distinction réelle suffit » pour démontrer qu'ils ne sont jamais l'un à » l'autre une cause d'existence ou d'anéantisse- » ment. »

» Si l'on doit raisonner ainsi de deux corps qu'on » sépare et qui sont entièrement de même nature, » à combien plus forte raison doit-on raisonner de » même d'un esprit et d'un corps dont l'union n'a » rien de naturel, tant leurs natures sont dis- » semblables en tout?

» L'union de l'ame et du corps ne consistant » que dans un concert ou rapport mutuel entre » les pensées de l'un et les mouvemens de l'autre, » il est facile de voir ce que la cessation de ce con- » cert doit opérer. Ce concert n'est point naturel » à ces deux êtres si dissemblables et si indépen- » dans l'un de l'autre. Il n'y a même que Dieu qui » ait pu, par une volonté purement arbitraire et » toute-puissante, assujétir deux êtres, si divers » en nature et en opérations, à ce concert pour » opérer ensemble. Faites cesser la volonté pure- » ment arbitraire et toute-puissante de Dieu, ce » concert, pour ainsi dire, si forcé, cesse aussitôt, » comme une pierre tombe par son propre poids » dès qu'une main ne la tient plus en l'air. Cha- » cune de ces deux parties rentre dans son indé- » pendance naturelle d'opérations à l'égard de » l'autre. Il doit arriver de là que l'ame, loin d'être » anéantie par cette désunion, qui ne fait que la » remettre dans son état naturel, est alors libre de » penser indépendamment de tous les mouvemens » du corps. La fin de cette union n'est qu'un dé- » gagement et qu'une liberté, comme l'union n'est » qu'une gêne et un pur assujétissement. Alors » l'ame doit penser indépendamment de tous les » mouvemens des corps, comme on suppose dans » la religion chrétienne, que les anges, qui n'ont » jamais été unis à des corps, pensent dans le ciel.

» De son côté, le corps n'est point anéanti; il » n'y a pas le moindre atome qui périsse. Il n'ar- » rive, dans ce qu'on appelle la mort, qu'un » simple dérangement d'organes. Les corpuscules » les plus subtils s'exhalent, la machine se dissout » et se déconcerte; mais en quelque endroit que » la corruption ou le hasard en écarte les débris, » aucune parcelle ne cesse jamais d'exister; et tous » les philosophes sont d'accord pour supposer qu'il » n'arrive jamais dans l'univers l'anéantissement » du plus vil et du plus imperceptible atome.

» A quel propos craindroit-on l'anéantissement » de cette autre substance noble et pensante, que » nous appelons l'ame? Comment pourroit-on sup- » poser que le corps, qui ne s'anéantit nullement,

» anéantisse l'ame qui est plus noble que lui, qui » lui est étrangère, et qui en est absolument indé- » pendante.

» Il est vrai qu'en tout temps Dieu est tout- » puissant pour anéantir l'ame; mais il n'y a au- » cune raison de croire qu'il le veuille faire dans » le temps de la désunion du corps, plutôt que » dans le temps de l'union. Dès qu'on suppose la » distinction de l'ame et du corps, il faut conclure » sans hésiter que l'ame n'a ni composition, ni » divisibilité, ni figure, ni situation de parties, ni » par conséquent arrangement d'organes. Pour le » corps qui a des organes, il peut perdre cet arran- » gement de parties; il peut changer de figure et » être déconcerté; mais pour l'ame, elle ne sauroit » jamais perdre cet arrangement qu'elle n'a pas » et qui ne convient point à sa nature.

» On pourroit dire que l'ame, n'étant créée que » pour être unie avec le corps, elle est tellement » bornée à cette société, que son existence em- » pruntée cesse dès que sa société avec le corps finit. » Mais c'est parler sans preuve que de supposer » que l'âme n'est créée qu'avec une existence en- » tièrement bornée au temps de sa société avec le » corps. De quel droit le suppose-t-on au lieu de » le prouver? On sait, et tous les philosophes con- » viennent, que l'existence du corps n'est point » bornée à la durée de la société avec l'ame. Après » que la mort a rompu cette société, le corps » existe encore jusque dans les moindres parcelles. » On voit seulement deux choses : l'une. que le » corps se divise et se dérange; c'est ce qui ne » peut arriver à l'ame, qui est simple, indivisible » et sans arrangement; l'autre, est que le corps ne » se meut plus avec dépendance des pensées de » l'ame. Ne faut-il pas en conclure que l'ame con- » tinue à exister de son côté, et qu'elle commence » alors à penser indépendamment des opérations » du corps? L'opération suit l'être, comme tous » les philosophes en conviennent; la nature de » l'ame et celle du corps sont indépendantes l'une » de l'autre, tant en nature qu'en opérations. La » fin de leur société passagère les laisse opérer » librement, chacun selon sa nature qui n'a au- » cun rapport à celle de l'autre.

» Enfin, il ne s'agit que de savoir si Dieu, qui » est le maître d'anéantir l'ame de l'homme ou de » continuer sans fin son existence, a voulu cet » anéantissement ou cette conservation. Il n'y a » nulle apparence de croire qu'il veuille anéantir » les ames, lui qui n'anéantit pas le moindre atome » dans l'univers....

» Il faut néanmoins avouer que nous devrions » croire cet anéantissement si extraordinaire et » si difficile à comprendre, supposé que Dieu » lui-même nous l'apprît par sa parole. Ce qui » dépend de sa volonté arbitraire ne peut nous » être découvert que par lui. Ceux qui veulent » croire la mortalité de l'ame, contre toute vrai- » semblance, doivent nous prouver que Dieu a » parlé pour nous en assurer. Ce n'est nullement » à nous à leur prouver que Dieu ne veut point » faire cet anéantissement; il nous suffit de sup- » poser que l'ame de l'homme, qui est le plus » parfait des êtres que nous connoissons après » Dieu, doit sans doute beaucoup moins perdre » son existence que tous les êtres qui nous envi- » ronnent, et qui sont si inférieurs à l'ame. Voilà » un préjugé raisonnable, constant, décisif; c'est » à nos adversaires à venir nous en déposséder » par des preuves claires et décisives. Or ils ne » peuvent jamais le prouver que par une décla- » ration positive de Dieu même; qu'on se taise » donc ou qu'on nous montre une déclaration de » Dieu pour cette exception à la loi générale qu'il » a établie pour les êtres même physiques.

» Mais nous produisons un livre qui porte toutes » les marques de divinité, puisque c'est lui qui » nous a appris à connoître et à aimer souveraine- » ment le vrai Dieu. C'est dans ce livre que Dieu » parle si bien en Dieu, quand il dit : *Je suis celui* » *qui est*. Nul autre livre n'a peint Dieu d'une ma- » nière digne de lui. Le livre que nous avons en » main, après avoir montré Dieu tel qu'il est, » nous enseigne le seul culte digne de lui. Il ne » s'agit point de l'apaiser par le sang des victi- » mes; il faut l'aimer plus que soi-même; il faut » renoncer pour lui et préférer sa volonté à la » nôtre; il faut que son amour opère en nous toutes » les vertus et n'y souffre aucun vice. C'est ce ren- » versement total du cœur de l'homme que l'homme » n'auroit jamais pu imaginer; il n'auroit jamais » inventé une telle religion, qui ne lui laisse pas » même sa pensée et sa volonté; lors même qu'on » lui propose cette religion avec la plus suprême » autorité, son esprit ne peut la concevoir, sa » volonté se révolte, et tout son fond est irrité. Il » ne faut pas s'en étonner, puisqu'il s'agit de dé- » monter tout l'homme, de dégrader ce *moi*, qui » lui est si cher, de briser cette idole, de former » un homme nouveau, et de mettre Dieu en la » place de ce *moi*. Toutes les fois que l'homme » inventera une religion, il la fera bien différente; » l'amour-propre la dictera; il la fera toute pour » lui, celle-ci ne lui laisse rien. Celle-ci est néan- » moins si juste, que ce qui nous soulève le plus » contre elle, est précisément ce qui doit le plus » convaincre de sa vérité. Dieu tout, à qui tout est » dû, et la créature rien, à qui rien ne doit de- » meurer qu'en Dieu et pour Dieu. Toute religion » qui ne va pas jusque-là est indigne de Dieu, ne » redresse point l'homme, et porte un caractère » de fausseté tout manifeste. Il n'y a sur la terre » qu'un seul livre original, qui fasse consister la » religion à aimer Dieu plus que soi et à se renon- » cer pour lui. Les autres qui repètent cette grande » vérité, l'ont tirée de celui-ci. Le livre qui a fait » ainsi connoître au monde la grandeur de Dieu, » la misère de l'homme, et un culte fondé sur l'a- » mour, ne peut être que divin. Ou il n'y a aucune » religion; ou celle-là est la seule véritable. Ce » livre a fait tout ce qu'il a dit : il a changé la face » du monde; il a peuplé les déserts de solitaires » qui ont été des anges dans des corps mortels; il » a fait fleurir, jusque dans le monde le plus im- » pie et le plus corrompu, les vertus les plus pé- » nibles et les plus aimables. Un tel livre doit être » cru comme s'il étoit descendu du ciel sur la terre; » c'est ce livre où Dieu nous déclare une vérité » déjà si vraisemblable par elle-même. Le même » Dieu tout bon et tout-puissant, qui pourroit » seul nous ôter la vie éternelle, nous la promet; » c'est par l'attente de cette vie sans fin qu'il a » appris à tant de martyrs à mépriser la vie courte,

» fragile et misérable des corps. N'est-il pas naturel que Dieu, qui éprouve dans cette courte vie chaque homme pour le vice et pour la vertu, et qui laisse souvent les impies achever leur cours dans la prospérité, pendant que les justes vivent et meurent dans le mépris et dans la douleur, réserve à une autre vie le châtiment des uns et la récompense des autres : c'est ce que ce livre divin nous enseigne. Merveilleuse et consolante conformité entre les oracles de l'Ecriture et la vérité que nous portons empreinte au fond de nous-mêmes.

On est étonné de voir que le duc d'Orléans ait eu besoin de consulter Fénelon sur l'existence du libre arbitre. Ce prince, qui offroit en effet un exemple déplorable de la servitude humiliante à laquelle on est condamné lorsqu'on se laisse dominer par ses passions, vouloit peut-être se faire illusion à lui-même, ou du moins excuser ses égaremens, en paroissant croire qu'il étoit entraîné par une espèce de fatalité ou par l'ascendant d'une nature plus puissante que sa raison et sa volonté.

La réponse de Fénelon ne dut pas lui permettre de conserver cette pitoyable ressource des esprits qui cherchent à se tromper eux-mêmes, et des cœurs qui s'efforcent en vain d'étouffer leurs remords.

« Il ne s'agit point, lui écrivoit Fénelon, d'examiner si Dieu n'auroit pas pu créer l'homme sans lui donner la liberté, et en le nécessitant à vouloir toujours le bien, comme on suppose dans le christianisme que les bienheureux dans le ciel sont nécessités sans cesse à aimer Dieu. Qui est-ce qui peut douter que Dieu n'ait été le maître absolu de créer d'abord les hommes dans cet état, et de les y fixer à jamais?

» Mais ce qui décide est la conviction intime où nous sommes sans cesse de notre liberté. Notre raison ne consiste que dans nos idées claires ; nous ne pouvons que les consulter attentivement pour conclure qu'une proposition est vraie ou fausse ; il ne dépend pas de nous de croire que le *oui* est le *non*, et qu'un cercle est un triangle. D'où vient qu'il nous est absolument impossible de confondre ces choses? c'est que l'exercice de la raison se réduit à consulter nos idées, et que l'idée d'un cercle est absolument différente de celle d'un triangle. Raisonnez tant qu'il vous plaira, je vous défie de former jamais aucun doute sérieux contre aucune de vos idées claires. Vous ne jugez jamais d'aucune d'elles ; mais c'est par elles que vous jugez, et elles sont la règle immuable de tous vos jugemens ; vous ne vous trompez qu'en ne les consultant pas avec assez d'exactitude. Si vous n'affirmiez que ce qu'elles présentent, si vous ne rejetiez que ce qu'elles excluent avec clarté, vous ne tomberiez jamais dans la moindre erreur, vous suspendriez votre jugement dès que l'idée que vous consulteriez ne vous paroîtroit pas assez claire, et vous ne vous rendriez jamais qu'à une clarté invincible. Ceux qui rejettent spéculativement cette règle ne s'entendent pas eux-mêmes, et suivent sans cesse par nécessité, dans la pratique, ceux qu'ils rejettent dans la spéculation.

» Le principe fondamental de toute raison étant posé, je soutiens que notre libre arbitre est une de ces vérités dont tout homme, qui n'extravague pas, a une idée si claire que l'évidence en est invincible. Tout homme sensé qui se consulte et qui s'écoute, porte au-dedans de soi une décision invincible en faveur de sa liberté. Cette idée nous représente qu'un homme n'est coupable que quand il fait ce qu'il peut s'empêcher de faire, c'est-à-dire ce qu'il fait par le choix de sa volonté, sans y être déterminé inévitablement et invinciblement par quelque autre cause distinguée de sa volonté.

» Le doute ne sauroit être plus sincère et plus sérieux sur la liberté que sur l'existence des corps qui vous environnent. Raisonnez tant qu'il vous plaira sur vos idées claires, il faut ou les suivre sans crainte de se tromper, ou être absolument pyrrhonien. Mais les pyrrhoniens, comme on a eu raison de le dire, étoient une secte de menteurs, et non pas de philosophes ; ils se vantoient de douter, quoiqu'il ne fût pas plus en leur pouvoir, qu'en celui des autres hommes, de douter des vérités claires. D'ailleurs le doute universel est insoutenable; quand même nos idées claires devroient nous tromper, il est inutile de délibérer pour savoir si nous les suivrons ou ne les suivrons pas ; leur évidence est invincible, elle entraîne notre jugement ; et si elles nous trompent, nous sommes dans une nécessité invincible d'être trompés; en ce cas, nous ne nous trompons pas nous-mêmes ; c'est une puissance supérieure à la nôtre qui nous trompe et qui nous dévoue à l'erreur. Nous pouvons bien suspendre notre conclusion, quand les idées sont obscures et quand leur obscurité nous laisse en suspens; mais quand elles sont claires comme cette vérité : *deux et deux font quatre*, le doute seroit, non un usage de la raison, mais un délire.

» Au reste, il est assez inutile de raisonner et de disputer avec les hommes qui nient le libre arbitre ; il suffit de les mettre à l'épreuve dans les plus communes occasions de la vie, et où ils ont un intérêt personnel, pour les confondre par eux-mêmes.

» Il est vrai qu'il y a certaines actions que nous ne sommes pas libres de faire, et que nous évitons par nécessité. Alors nous n'avons aucun motif de vouloir qui puisse toucher notre entendement, le mettre en suspens et nous faire délibérer. C'est ainsi qu'un homme sain de corps et d'esprit, vertueux et plein de religion, n'est pas libre de se jeter par les fenêtres, de courir tout nu par les rues, et de tuer ses enfans. Il ne pourroit y avoir qu'une mélancolie folle, ou un désespoir semblable à celui de divers païens, qui pourroit jeter un homme dans de telles extrémités. Mais comme nous sentons en nous une vraie impuissance de faire des actions si insensées pendant que nous avons l'usage de notre raison, nous sentons au contraire que nous sommes libres à l'égard de tous les partis sur lesquels nous délibérons sérieusement.

» Il faut encore avouer que l'homme n'est libre ni à l'égard du bien pris en général, ni à l'égard du souverain bien clairement connu. La liberté consiste dans une espèce d'équilibre de la volonté entre deux parties ; l'homme ne peut

» choisir qu'entre des objets dignes de quelque » choix et de quelque amour en eux-mêmes, et » qui font une espèce de contre-poids entre eux. » Il faut de part et d'autre des raisons vraies ou » apparentes de vouloir; c'est ce qu'on appelle des » motifs; or il n'y a que des biens vrais ou appa- » rens qui excitent la volonté.

» Si le bien suprême venoit à se montrer tout- » à-coup avec évidence, avec son attrait infini et » tout-puissant, il raviroit d'abord tout l'amour » de la volonté, et il feroit disparoître tout autre » bien, comme le grand jour dissipe les ombres de » la nuit.

» Il est aisé de voir que dans le cours de cette » vie, la plupart des biens qui se présentent à » nous, sont ou si médiocres en eux-mêmes, ou » si obscurcis, qu'ils nous laissent en état de les » comparer; c'est par cette comparaison que nous » délibérons pour choisir, et quand nous délibé- » rons, nous sentons par conscience intime que » nous sommes les maîtres de choisir. C'est dans » le contre-poids des biens opposés que la liberté » s'exerce.

» Otez cette liberté, toute la vie humaine est » renversée, et il n'y a plus aucune trace d'ordre » dans la société. Si les hommes ne sont pas libres » dans ce qu'ils font de bien et de mal, le bien » n'est plus bien, et le mal n'est plus mal. Otez » la liberté, vous ne laissez sur la terre ni vice, » ni vertu, ni mérite. Les récompenses sont ridi- » cules, et les châtimens sont injustes ou odieux. » Chacun ne fait que ce qu'il doit, puisqu'il agit » selon la nécessité.

» On demande comment est-ce que l'Être infi- » niment parfait, qui tend toujours, selon sa na- » ture, à la plus haute perf ction de son ouvrage, » a pu créer des volontés libres, c'est-à-dire, » laissées à leur propre choix, entre le bien et » le mal, entre l'ordre et le désordre? Pourquoi » les auroit-il abandonnées à leur propre foi- » blesse, prévoyant que l'usage qu'elles en fe- » roient, seroit celui de se perdre et de dérégler » tout l'ouvrage divin?

» Je réponds, 1° que ce qu'on veut nier est in- » contestable. D'un côté, on avoue qu'il y a un » être infiniment parfait qui a créé les hommes; » d'un autre côté, la nature entière crie que nous » sommes libres. Si l'homme borné ne peut pas » comprendre comment cette liberté, source de » tout désordre, peut s'accorder avec l'ordre su- » prême dans l'ouvrage de Dieu, il n'a qu'à croire » humblement ce qu'il ne comprend pas. Quand » même il ne pourroit pas comprendre par sa rai- » son une vérité dont sa raison ne lui permet pas » de douter, il faudroit regarder cette vérité » comme tant d'autres de l'ordre naturel, qu'on » ne peut ni éclaircir ni révoquer sérieusement » en doute, comme, par exemple, la vérité de la » matière, qu'on ne peut supposer ni composée » d'atome, ni divisible à l'infini, sans des diffi- » cultés insurmontables.

» 2° Il n'y a que Dieu seul qui puisse être infi- » niment parfait; rien ne peut être égal à lui; » rien ne peut même qu'être infiniment au-des- » sous de lui. De là il faut conclure que, nonobs- » tant sa toute-puissance, il ne peut rien produire » hors de lui, qui ne soit infiniment imparfait. » Pour concevoir ce que Dieu peut produire hors » de lui, il faut se le représenter comme voyant » des degrés infinis de perfection au-dessous de la » sienne. En quelque degré qu'il s'arrête, il en » trouve d'infinis, en remontant vers lui et en » descendant au-dessous de lui. Ainsi il ne peut » fixer son ouvrage à aucun degré, qu'il n'ait une » infériorité infinie à son égard. Il est vrai que » Dieu auroit pu créer l'homme impeccable, bien- » heureux, et dans l'état des esprits célestes; en » cet état, les hommes auroient été, je l'avoue, » plus parfaits et plus participans de l'ordre su- » prême. Mais l'objection qu'on fait resteroit tou- » jours toute entière, puisqu'il y a encore au- » dessus des esprits célestes qui sont bornés, des » degrés infinis de perfection, en remontant vers » Dieu, dans lesquels le Créateur auroit pu créer » des êtres supérieurs aux anges. Si Dieu n'a pas » fait l'homme plus parfait, en le faisant impec- » cable, c'est qu'il ne l'a pas voulu; son infinie » perfection ne l'assujettit point à donner un degré » de perfection, sans qu'il y en ait d'autres à l'in- » fini au-dessus de ce degré nécessairement limité » par rapport à Dieu. Chaque degré a un ordre et » une perfection relative digne du Créateur, quoi- » que les degrés supérieurs en aient davantage. » L'homme libre est bon en soi, conforme à l'or- » dre, et digne de Dieu, quoique l'homme im- » peccable soit encore meilleur.

» 3° Dieu, en faisant l'homme libre, ne l'a point » abandonné à lui-même; il l'éclaire par la rai- » son; il est lui-même au-dedans de l'homme » pour lui inspirer le bien, pour lui reprocher jus- » qu'au moindre mal, pour l'attirer par ses pro- » messes, pour le retenir par ses menaces, pour » l'attendrir par son amour. Il nous pardonne, » il nous redresse, il nous attend, il souffre nos » ingratitudes et nos mépris, il ne se lasse point » de nous inviter jusqu'au dernier moment, et la » vie entière est une continuelle grâce. J'avoue » que quand on se représente des hommes sans » liberté pour le bien, à qui Dieu demande des » vertus qui leur sont impossibles, cet abandon » de Dieu fait horreur; il est contraire à son or- » dre et à sa bonté. Mais il n'est point contraire » à l'ordre que Dieu ait laissé au choix de l'hom- » me, secouru par sa grâce, de se rendre heu- » reux par la vertu ou malheureux par le péché. » En cet état, l'homme ne souffre aucun mal » que celui qu'il se fait à lui-même, étant plei- » nement maître de se procurer le plus grand des » biens.

» 4° Dieu, en faisant l'homme libre, lui a » donné un merveilleux trait de ressemblance » avec la divinité dont il est l'image. C'est une » merveilleuse puissance dans l'être dépendant et » créé, que sa dépendance n'empêche point sa li- » berté, et qu'il puisse se modifier comme il lui » plaît; il se fait bon ou mauvais à son choix, il » tourne sa volonté vers le bien ou vers le mal, et » il est, comme Dieu, maître de son opération in- » time. Il a même, comme Dieu, un mélange de » liberté pour certains biens et de nécessité pour » d'autres. Aucun des biens que l'homme connoit » ici-bas, ne surmonte sa volonté; aucun ne le » détermine invinciblement, tous le laissent à sa » propre détermination; il est à lui, il délibère,

» il décide, il a un empire suprême sur son propre » vouloir. Il est certain qu'il y a dans cet empire » sur soi un caractère de ressemblance avec la di- » vinité, qui étonne.

» 5° N'est-il pas digne de Dieu qu'il mette » l'homme, par cette liberté, en état de mériter ? » Qu'y a-t-il de plus grand, pour une créature, » que le mérite ? Le mérite est un bien qu'on se » donne par son choix, et qui rend l'homme digne » d'autres biens d'un ordre supérieur. Par le mé- » rite, l'homme s'élève, s'accroît, se perfectionne, » et engage Dieu à lui donner de nouveaux biens » proportionnés, qu'on nomme récompenses. N'est- » il pas conforme à toutes les idées d'ordre et de » justice, que Dieu n'ait voulu lui donner la béati- » tude qu'après la lui avoir fait mériter. Il est » vrai que l'homme ne peut point mériter sans » être capable de démériter ; mais ce n'est point » pour produire le démérite que Dieu donne la » liberté ; il ne la donne qu'en faveur du mérite, » et c'est pour le mérite, qui est son unique fin, » qu'il souffre le démérite, auquel la liberté ex- » pose l'homme. C'est contre l'intention de Dieu, » et malgré son secours, que l'homme fait un » mauvais usage d'un don si excellent et si propre » à le perfectionner.

» 6° Dieu, en donnant la liberté à l'homme, » a voulu faire éclater sa bonté, sa magnificence » et son amour, en sorte néanmoins que si » l'homme, contre son intention, abusoit de cette » liberté pour sortir de l'ordre en péchant, Dieu » le feroit rentrer dans l'ordre par le châtiment » de son péché. Ainsi toutes les volontés sont sou- » mises à l'ordre : les unes, en l'aimant et en » persévérant dans cet amour ; les autres, en y » rentrant par le repentir de leurs égaremens ; » les autres, par le juste châtiment de leur im- » pénitence finale. Ainsi, l'ordre prévaut en tous » les hommes. Il est inviolablement conservé dans » les innocens, réparé dans les pécheurs conver- » tis, et vengé par une éternelle justice, qui est » elle-même l'ordre souverain, dans les pécheurs » impénitens. En permettant le mal, Dieu ne le » fait pas. Tout ce qui est de lui dans son ou- » vrage demeure digne de lui. Si Dieu n'eût pas » fait l'homme libre, il n'eût pu faire éclater ni » sa miséricorde ni sa justice ; il n'eût pu ni ré- » compenser, ni punir, ni ramener l'homme » égaré. Il se devoit en quelque façon ces diffé- » rens genres de gloire ; il se les donne sans bles- » ser sa bonté, qui ne manque à nul homme. Si » on regarde la profondeur du conseil de Dieu » dans la permission du péché, on n'y trouve rien » d'injuste pour l'homme, puisqu'il ne souffre son » égarement qu'en lui donnant tous les secours » pour ne s'égarer jamais. Si on regarde cette per- » mission par rapport à Dieu même, elle n'a rien » qui altère son ordre et sa bonté, puisqu'il n'a » fait que souffrir ce qu'il ne fait ni ne procure ; » il oppose au péché tous les secours de la raison » et de la grace ; il ne reste que sa seule toute- » puissance qu'il n'y oppose pas, parce qu'il ne » peut point violer le libre arbitre qu'il a laissé à » l'homme en faveur du mérite ; et ce qui échappe » à l'ordre, du côté de la bonté et de la récom- » pense, y rentre en même temps du côté de la » justice et du châtiment. Ainsi l'ordre, qui a deux » parties essentielles, subsiste inviolablement par » cette alternative de la miséricorde et de la jus- » tice, à laquelle chacun doit appartenir. »

Tel est le résumé de la correspondance de Fénelon avec le duc d'Orléans. Le sujet seul d'une pareille correspondance annonce le siècle où ces deux hommes vivoient, surtout lorsqu'on pense au contraste si étonnant qu'offroient leurs mœurs, leur conduite et leurs maximes. Mais telle étoit l'habitude de raison, de décence et d'égards, que conservoient encore pour le génie et la vertu les hommes mêmes qui s'étoient affranchis de toutes les lois de la morale dans leur conduite privée, qu'ils se croyoient obligés de respecter certains principes et de les discuter. Cette discussion même supposoit des doutes et ne ressembloit pas à la présomption tranchante et absolue qu'on a depuis apportée dans ces sortes de discussions, ni à l'indécence choquante avec laquelle on a violé tous les égards dus aux rangs, aux professions et aux personnes.

Cette correspondance offre encore un sujet de réflexion d'une nature bien différente. Fénelon dut sans doute éprouver un frémissement involontaire, et jeter un regard douloureux sur l'avenir et sur le sort de la France, en voyant un prince du rang et de l'esprit du duc d'Orléans, un prince que les évènemens avoient approché du trône, et qui n'en étoit plus séparé que par l'existence foible et précaire d'un enfant ; un prince, élevé à la cour de Louis XIV, et habitué dès sa jeunesse à cet extrême respect pour la religion, dont le monarque et tout ce qui l'environnoit donnoient l'exemple, paroître douter des premiers principes de la religion naturelle, et avoir besoin d'une conviction étrangère pour croire à l'immortalité de son ame et la liberté de sa volonté.

Fénelon remercia sans doute la Providence de ne l'avoir point réservé à être témoin des événemens sinistres qui devoient marquer un siècle qui s'ouvroit sous de pareils auspices ; mais il ne pouvoit être indifférent à tous les malheurs que cette hardiesse d'opinions et ce mépris mal dissimulé de tous les principes religieux devoient étendre sur une longue suite de générations.

V.

Fénelon confie son séminaire à MM. de Saint-Sulpice.

Fénelon eut la consolation, avant de mourir, d'exécuter le projet qu'il avoit eu, dès les premiers temps de son épiscopat, de confier la direction de son séminaire à la congrégation de Saint-Sulpice. C'étoit au sein de cette pieuse institution qu'il avoit reçu sa première éducation ecclésiastique, et appris à goûter les maximes de cette vertu tendre, sensible, indulgente et religieuse, dont il avoit eu sous les yeux les plus respectables modèles. Des rapports habituels et constans n'avoient fait que confirmer les sentimens que la reconnoissance avoit gravés dans son cœur ; et lorsque, dans la chaleur de ses controverses avec Bossuet et le cardinal de Noailles, il se vit forcé de suspendre toutes ses relations avec la congrégation de Saint-Sulpice, pour ne pas attirer sur elle la malveillance de ses puissans adversaires, le plus

sensible de tous ses regrets fut de se voir privé des précieux secours qu'il en attendoit pour le clergé de Cambrai.

Mais il étoit trop juste et trop éclairé, pour ne pas reconnoître la nécessité des ménagemens extrêmes que les directeurs de Saint-Sulpice devoient avoir pour un prélat, tel que le cardinal de Noailles, qui étoit leur premier supérieur, et qui avoit marqué, avec tant d'éclat, son opposition aux sentimens de l'archevêque de Cambrai.

L'esprit même de leur institut leur prescrivoit d'éviter tout ce qui pouvoit les associer aux divisions des premiers pasteurs, et leur faisoit une loi de se renfermer dans le cercle des utiles et modestes fonctions auxquelles ils s'étoient consacrés.

D'ailleurs la congrégation de Saint-Sulpice se trouvoit dans une impossibilité réelle de satisfaire au vœu d'un grand nombre d'évêques, qui lui demandoient de se charger de leurs séminaires; empressement qui attestoit autant leur zèle pour l'intérêt de leurs diocèses, que leur estime pour les respectables coopérateurs qu'ils appeloient à leur secours. Des engagemens antérieurs ne permettoient pas même au supérieur de Saint-Sulpice d'entrevoir l'époque à laquelle il pourroit remplir les vues de l'archevêque de Cambrai. Dans cette position affligeante, il avoit fallu que Fénelon et l'abbé de Chanterac suppléassent, par leur zèle et leurs soins personnels, aux ressources qui leur manquoient, et remplissent, pour ainsi dire, eux-mêmes toutes les fonctions de directeurs du séminaire de Cambrai. Mais Fénelon, peu de temps avant sa mort, avoit obtenu de Louis XIV une lettre de cachet, qui enjoignoit à la congrégation de Saint-Sulpice de se charger du séminaire de Cambrai, et cet ordre avoit été déterminé par la considération de tous les avantages qui devoient en résulter pour un diocèse si important. Il n'eut pas la satisfaction de voir cet établissement entièrement perfectionné, et ses derniers vœux, en mourant, eurent pour objet de supplier Louis XIV de mettre la dernière main à un ouvrage si intéressant pour le diocèse de Cambrai.

VI.

Affaire de la constitution *Unigenitus*.

Fénelon vécut encore assez long-temps pour voir naître les orages qui menacèrent l'Eglise de France d'une espèce de schisme.

On peut se rappeler que Louis XIV s'étoit borné à demander au cardinal de Noailles qu'il consentît, pour le bien de la paix, à révoquer l'approbation qu'il avoit donnée au livre du père Quesnel; ce prélat s'étoit constamment refusé à donner au Roi un témoignage de condescendance, qui auroit probablement suffi pour calmer les esprits et pour rendre au cardinal lui-même tous les avantages que ses variations continuelles lui avoient fait perdre.

Louis XIV estimoit et respectoit sincèrement les vertus du cardinal de Noailles; et madame de Maintenon, qui tenoit à sa famille par des liens qui lui étoient chers, auroit su faire valoir auprès du Roi un acte de déférence auquel ce prince attachoit le plus grand prix. D'ailleurs le cardinal avoit sous les yeux un exemple bien récent du mérite et de la gloire qu'un évêque peut recueillir, en sacrifiant ses sentimens personnels à l'intérêt de la religion et à la tranquillité de l'Eglise. Il avoit dû sans doute être bien plus pénible pour Fénelon de souscrire à la condamnation d'un livre dont il étoit lui-même l'auteur, et qu'il avoit défendu par des raisons assez spécieuses, pour tenir long-temps en suspens le jugement du saint Siége, qu'il ne pouvoit l'être pour le cardinal de Noailles de révoquer la simple approbation qu'il avoit accordée à un ouvrage dont il n'étoit ni l'auteur ni le garant nécessaire, et sur lequel son opinion pouvoit avoir été surprise, sans qu'on pût l'accuser d'en partager les erreurs. La soumission de Fénelon, bien loin d'avoir altéré l'estime publique, avoit ajouté un nouveau lustre à l'éclat de ses vertus.

Mais ce qui devoit toucher encore plus un cœur aussi religieux que celui du cardinal de Noailles, c'est que la soumission de Fénelon avoit mis tout-à-coup un terme à toutes les controverses que sa doctrine avoit excitées; elle ne comptoit déjà plus aucuns partisans; et une dispute, qui avoit allumé des discussions si vives et si animées entre les deux plus grands évêques de l'Eglise de France, étoit déjà entièrement oubliée.

Il est vrai que le cardinal de Noailles, en se refusant à révoquer l'approbation qu'il avoit donnée au livre du père Quesnel, avoit demandé lui-même que l'examen en fût renvoyé au Pape; il avoit même pris avec Louis XIV l'engagement formel de souscrire au jugement qu'en porteroit le saint Siége. Il venoit de renouveler cet engagement, de la manière la plus précise, dans une lettre à l'évêque d'Agen, à laquelle il avoit donné la plus grande publicité. « Je n'ai pas balancé, » écrivoit-il à ce prélat [1], à dire à tous ceux qui » ont voulu l'entendre, *qu'on ne me verroit jamais* » *ni mettre, ni souffrir la division dans l'Eglise,* » *pour un livre dont la religion peut se passer*; *que* » *si notre saint père le Pape juge à propos de* » *censurer celui-ci dans les formes, je recevrai* » *sa constitution et sa censure avec tout le respect* » *possible, et que je serai le premier à donner* » *l'exemple d'une parfaite soumission d'esprit et de* » *cœur.* »

Il est assez vraisemblable que lorsque le cardinal de Noailles avoit pris cet engagement, il étoit dans l'intention sincère de le remplir. Il pouvoit donc encore mériter la même gloire que Fénelon, en marchant sur ses traces, et en donnant à l'Eglise un témoignage heureux et éclatant de la pureté de ses motifs, et des sentimens de piété dont sa vie entière offroit le modèle le plus édifiant. Peut-être aussi, par une suite de l'hésitation naturelle de son caractère, avoit-il préféré de se confier aux incertitudes de l'avenir.

Il savoit avec quelle sage circonspection, le saint Siége est dans l'usage de procéder dans les jugemens dogmatiques qui doivent fixer la règle de la croyance religieuse; et les lenteurs inévitables dans l'examen d'un livre très-étendu, offroient

[1] Lettre du cardinal de Noailles à l'évêque d'Agen, 20 décembre 1711.

encore au cardinal de Noailles l'espérance de quelque changement favorable dans les dispositions de Louis XIV ou dans l'état des affaires publiques. Car il est facile d'observer, dans toute la conduite de ce prélat, qu'il étoit presque toujours plus occupé d'éluder les difficultés du moment, que capable de se prescrire une marche fixe, invariable, indépendante des événemens.

Mais quelles que fussent ses illusions et ses espérances, il n'avoit pas tenu à madame de Maintenon de l'éclairer sur le danger de cette conduite versatile, et sur le dénouement de la malheureuse discussion dans laquelle il s'étoit engagé. Elle lui écrivoit avec ce mélange de politesse et de raison, dont elle ne s'écartoit jamais : « Vous » savez, Monseigneur, combien le Roi souhaite la » fin de toutes ces divisions ; *il n'est plus possible* » *de vous disculper de les entretenir*. Vos défenses » sont solides ; mais elles viennent dans un temps » malheureux. La vérité est pour vous, les cir- » constances contre vous ; vous voyez que je ne » vous flatte point. Je veux bien croire que les » erreurs ne sont pas aussi grandes que le disent » ceux qui en poursuivent la condamnation ; » mais enfin ce sont des erreurs, et le tout finira » à la gloire du père Letellier. Je souhaite avec » ardeur que votre conduite soit aussi prudente » qu'elle est ferme, et que vos intentions soient » aussi sages qu'elles sont droites. »

VII.

Sage lenteur de Clément XI ; examen du livre des *Réflexions morales*. Publication de la Bulle *Unigenitus*.

Le cardinal de Noailles ne s'étoit pas trompé lorsqu'il avoit prévu que la cour de Rome apporteroit beaucoup de lenteur et de maturité dans sa décision ; elle eut même besoin d'une grande force et d'une grande sagesse pour résister à l'impatience de Louis XIV, dont les instances continuelles tendoient à accélérer un jugement qu'il croyoit nécessaire à la tranquillité de son royaume. Mais plus Clément XI observoit que les esprits étoient aigris et exaltés en France, plus il voulut se défendre d'une précipitation qui ne convenoit ni à son caractère de juge, ni à sa qualité de père commun des fidèles. Comme il n'ignoroit pas que l'on accusoit les Jésuites de jouer un rôle principal dans cette contestation, il porta l'attention et le scrupule jusqu'à ne choisir les principaux examinateurs du livre du père Quesnel que dans les ordres religieux et dans les écoles les plus opposées aux opinions de cette société. On ne comptoit parmi eux qu'un seul jésuite, depuis long-temps théologien en titre du saint Siége, tandis qu'on y voyoit deux dominicains, deux cordeliers, un bénédictin, un augustin ; il prit lui-même la connoissance la plus approfondie de toutes les questions qui furent l'objet de cet examen.

Je sais bien que cet exposé paroîtra s'accorder bien peu avec toutes les relations mensongères que l'esprit de parti a publiées sur cette affaire : trop souvent l'esprit de légèreté s'empresse d'adopter toutes les relations de ce genre, sans se donner la peine de remonter aux sources, pour rechercher la vérité avec cette impartialité et cette critique judicieuse qui peuvent seules y conduire. Mais nous trouvons, parmi les manuscrits de Fénelon, la lettre d'un de ses correspondans, qui étoit alors à Rome, et que son état et ses rapports habituels mettoient à portée d'être exactement instruit de tout ce qui s'y passoit.

Voici ce qu'on écrivoit à Fénelon [1] : « Jamais » peut-être aucun livre n'a été examiné ni plus » long-temps ni avec plus de précaution (que » celui du Père Quesnel). On a employé à cet » examen, *pendant près de trois ans*, les plus ha- » biles théologiens de Rome, tirés de toutes les » écoles les plus fameuses et de tous les corps re- » ligieux qui font une étude particulière de la » théologie. On comptoit parmi les examinateurs » deux dominicains, deux cordeliers, un augus- » tin, un jésuite, un bénédictin, un barnabite et » un prêtre de la congrégation de la mission. » Après dix-sept conférences de quatre à cinq » heures chacune, tenues entre ces théologiens, » en présence des cardinaux Ferrari et Fabroni, » on examina encore toutes les propositions en » présence du Pape et de neuf cardinaux de la » congrégation du Saint-Office, dans vingt-trois » congrégations, où se trouvèrent tous les théo- » logiens qui avoient été chargés de l'examen » préliminaire, ainsi que tous les consulteurs or- » dinaires du Saint-Office. Le commissaire du » Saint-Office, qui est toujours un dominicain, » et le général des Dominicains, s'y trouvoient » également, ainsi qu'un grand nombre de pré- » lats. On commençoit dans ces congrégations par » examiner si la proposition latine étoit fidèlement » traduite du français ; puis on examinoit le sens » et la qualité de la proposition ; il n'y a aucune » proposition qui n'ait coûté au Pape trois ou » quatre heures d'étude particulière. »

Nous trouvons, dans une autre lettre écrite à Fénelon par la même personne, trois ou quatre mois avant la promulgation de la constitution *Unigenitus*, un fait qui prouve l'attention extrême que Clément XI apporta à l'examen du livre du P. Quesnel [2].

« Sa Sainteté me fit l'honneur de me montrer » ce qu'elle a écrit de sa propre main sur chacune » des quatre-vingt-quatre propositions qui ont » été examinées jusqu'ici devant elle. C'est un » prodigieux travail, et il y auroit de quoi faire » un gros volume. Aussi les cardinaux et les qua- » lificateurs du Saint-Office sont étonnés de l'ap- » plication du Pape dans l'examen que l'on fait » des propositions, et de la grande capacité qu'il » y fait paroître. On a interrompu cet examen » pendant la quinzaine de Pâques ; on recommen- » cera les congrégations mardi prochain. On en » tient deux par semaine, le mardi et le jeudi, » et dans chacune on examine huit propositions ; » il en reste encore plus de soixante à examiner. » Vous ne pouvez vous imaginer les efforts que le » parti fait pour intimider le Pape et le détourner » de donner la bulle. On lui écrit, ainsi qu'aux » cardinaux, des lettres sans nombre, pour leur » représenter le péril où le Pape exposera son au-

[1] Lettre à Fénelon, du 16 septembre 1713. *Corresp. de Fénelon*, t. VIII, p. 183. — [2] Lettre du 22 avril 1713. *Ibid.*, p. 145.

» torité, la mauvaise disposition des évêques de » France et du parlement; mais le Pape est ferme » et ne changera pas. »

Enfin Clément XI publia, le 8 septembre 1713, la constitution *Unigenitus*, qui condamne cent une propositions, extraites des *Réflexions morales du P. Quesnel sur le Nouveau-Testament.*

Il paroît qu'en France Fénelon fut consulté sur la forme à suivre pour l'acceptation de cette bulle, et pour donner à cette acceptation le caractère le plus solennel. Nous trouvons du moins dans ses papiers un mémoire où il discute les différentes formes qu'il conviendroit d'adopter, et où il donne la préférence à celle qui fut suivie.

VIII.

Le cardinal de Noailles révoque son approbation du livre du P. Quesnel.

Aussitôt que la constitution *Unigenitus* fut arrivée en France, ou du moins, avant qu'elle y eût été acceptée par le corps des évêques et revêtue du sceau de l'autorité royale, le cardinal de Noailles fit de lui-même ce qu'il avoit si long-temps refusé aux instances de Louis XIV; il publia, le 28 septembre 1713, un mandement par lequel il révoquoit l'approbation qu'il avoit autrefois donnée au livre du père Quesnel : « *Il en » condamnoit la doctrine, il en défendoit la lecture » à tous les fidèles de son diocèse.* Nous ne pou- » vons souffrir, ajoutoit-il dans son mandement, » que notre nom paroisse davantage à la tête d'un » ouvrage que Sa Sainteté condamne. Ainsi, nous » ne voulons pas perdre un moment à révoquer » l'approbation que nous lui avons donnée dans » un autre diocèse. »

Les amis de la paix, et les véritables amis du cardinal de Noailles, durent sans doute regretter qu'il n'eût pas fait quelques années plus tôt ce qu'il consentoit à faire si tard. Que de chagrins et d'inquiétudes il se seroit épargnés! de combien de malheurs il auroit préservé la religion, l'Eglise et l'Etat, en évitant de prêter, par l'indécision de son caractère, l'autorité de son nom et de ses vertus à des esprits inquiets qui ne cherchoient qu'à faire prévaloir leurs passions particulières! Mais on a souvent observé que ce sont les caractères les plus doux et les plus paisibles qui se précipitent, sans le vouloir et sans le savoir, au milieu des plus terribles orages, par cette sorte d'indécision, dont il est si difficile de se garantir lorsque la douceur est trop voisine de la foiblesse.

Cependant on put croire, on dut croire assez généralement, que cette démarche du cardinal de Noailles, qui paroissoit lui avoir tant coûté, puisqu'il l'avoit fait attendre si long-temps, alloit écarter tout prétexte de division; mais ces espérances furent cruellement trompées.

IX.

Assemblée du clergé de 1713 et 1714.

Louis XIV, toujours fidèle aux maximes de l'Eglise de France sur la réception des bulles dogmatiques des papes, voulut avoir l'avis des évêques de son royaume, avant d'imprimer la sanction royale à la constitution *Unigenitus*; il enjoignit aux évêques qui se trouvoient alors à Paris ou à la suite de la cour, de s'assembler pour procéder à l'examen et à l'acceptation de la bulle.

Cette assemblée, qui commença le 16 octobre 1713, fut très-nombreuse; elle étoit composée de deux cardinaux, de neuf archevêques et de trente-huit évêques. Louis XIV porta jusqu'au scrupule toutes les recherches et toutes les attentions pour convaincre tous les membres de l'assemblée qu'il ne prétendoit gêner ni directement ni indirectement la liberté des opinions. Il voulut même épuiser tous les moyens de douceur, d'estime et de confiance, pour épargner au cardinal de Noailles tous les embarras de sa position, et le ramener, par un chemin facile et glorieux, à cette unanimité du corps épiscopal qui étoit l'objet de tous ses vœux; il engagea le cardinal d'Estrées, qui se trouvoit alors le doyen des cardinaux français, à s'abstenir de paroître à l'assemblée, pour laisser au cardinal de Noailles l'honneur de la présider; il fit plus, il consentit qu'on dérogeât à l'usage des assemblées du clergé, et il permit que les séances se tinssent à l'archevêché, sous les yeux et dans la maison même du cardinal, pour montrer combien on étoit éloigné d'affliger son amour-propre ou de manquer envers lui aux plus foibles égards. Quelque sujet de mécontentement qu'il eût donné au Roi, quoique les dispositions qu'il avoit déjà marquées fussent peu propres à inspirer une entière confiance, ce prince lui abandonna le choix de tous les commissaires qui devoient faire le rapport; Louis XIV se borna à lui témoigner le désir de voir l'évêque de Meaux [1] au nombre des commissaires. Le cardinal de Rohan, le premier en dignité dans l'assemblée après le cardinal de Noailles, se trouvoit naturellement appelé à présider cette commission, et ce choix offroit encore au cardinal de Noailles des facilités et des moyens d'union et de rapprochement. La naissance, la fortune et les dignités du cardinal de Rohan, ses manières nobles et engageantes, son esprit de douceur et de conciliation, ses succès dans le monde et dans les affaires, les égards même qu'il avoit toujours marqués au cardinal de Noailles, ne permettoient pas à ce prélat de confondre le cardinal de Rohan avec cette foule d'ennemis plus ou moins obscurs qu'il supposoit acharnés à sa perte par des motifs d'intérêt ou d'ambition.

La commission fut donc composée du cardinal de Rohan, des archevêques de Bordeaux [2] et d'Auch [3], et des évêques de Soissons [4], de Meaux et de Blois [5]. Ces commissaires s'assemblèrent pendant trois mois, presque tous les jours chez le cardinal de Rohan, et quelquefois chez le cardinal de Noailles, qui assista très-souvent aux séances.

Il est évident, par cet exposé, qu'on n'apporta aucune précipitation, ni à l'examen, ni à la réception de la constitution *Unigenitus*. Si l'on compare même cette espèce de lenteur avec ce qui

[1] Depuis cardinal de Bissy. — [2] Bazin de Bezons. — [3] Jacques Desmarêts. — [4] Fabio Bruslart de Sillery. — [5] David Nicolas de Berthier.

s'étoit passé quelques années auparavant, pour la réception du bref qui condamnoit le livre de Fénelon, on sera forcé de reconnoître qu'on mit en usage, envers le cardinal de Noailles, tous les ménagemens que pouvoit suggérer le désir de respecter son rang, sa dignité et même sa susceptibilité. Le livre de Fénelon traitoit de matières encore plus abstraites que celui du père Quesnel; le livre de Fénelon étoit l'ouvrage d'un archevêque recommandable par son génie, ses vertus et sa grande réputation; et celui du père Quesnel étoit l'ouvrage d'un prêtre déjà connu par son attachement opiniâtre à des erreurs condamnées et déjà flétri par des censures ecclésiastiques; cependant les assemblées métropolitaines de France n'avoient employé que deux ou trois séances à l'examen du bref qui condamnoit Fénelon. Mais Fénelon avoit été le premier à se condamner lui-même, et ses collègues s'étoient heureusement trouvés dispensés de la triste nécessité de le convaincre, de le persuader ou de le combattre. On n'observoit pas des dispositions aussi favorables dans le cardinal de Noailles, et on désiroit avec ardeur de vaincre ses irrésolutions et ses incertitudes, en lui laissant tout le temps de la réflexion, et en entrant avec lui dans toutes les explications qui pouvoient soulager ses scrupules. On aimoit à se flatter qu'un archevêque aussi pieux s'arrêteroit de lui-même, avec un saint effroi, devant la seule idée de s'établir dans une espèce de schisme avec le chef de l'Eglise et avec la presque universalité de ses collègues. L'indécision naturelle du cardinal de Noailles laissoit quelquefois espérer qu'il céderoit à la voix de l'amitié qui lui parloit pour l'intérêt de son propre bonheur; à celle de la raison qui lui défendoit de préférer ses lumières personnelles à celles du saint Siége et de tout le le corps épiscopal; à la voix plus auguste encore de la religion, qu'il pouvoit exposer à de grands malheurs et à de grands dangers par un entêtement inexcusable.

X.

Rapports des commissaires de l'assemblée, pour l'acceptation de la *Bulle*. — *Instruction pastorale* adoptée par l'assemblée. — Le cardinal de Noailles, avec huit autres évêques, refuse d'accepter la *Bulle* et l'*Instruction*.

Après trois mois entiers, dont chaque jour fut consacré à l'examen le plus approfondi et le plus détaillé de la constitution et de toutes les propositions qu'elle condamnoit, les commissaires firent leur rapport à l'assemblée du clergé, le 15 janvier 1714. Le cardinal de Rohan portoit la parole au nom de la commission, et son rapport remplit six séances entières. L'avis unanime des commissaires portoit qu'ils avoient reconnu dans la constitution du Pape la doctrine de l'Eglise, et que l'assemblée devoit l'accepter avec soumission et respect. On pouvoit encore espérer que le cardinal de Noailles, qui avoit dit, quelques années auparavant, en acceptant le bref qui condamnoit le livre de Fénelon : *Pierre a parlé par la bouche d'Innocent XII*, n'hésiteroit pas à prononcer également : *Pierre a parlé par la bouche de Clément XI*, en condamnant le livre du père Quesnel; mais il ouvrit au contraire un avis qui fut le prélude des plus longues et des plus tristes divisions; il demanda, avec huit autres évêques de l'assemblée, qu'on sursit à délibérer sur le fond de l'acceptation de la bulle, jusqu'à ce qu'on eût lu et approuvé l'instruction pastorale que les commissaires avoient proposé de publier au nom de l'assemblée avec l'acceptation de la constitution.

L'avis du cardinal de Noailles avoit évidemment pour objet de renouveler toutes les anciennes discussions sur la forme d'acceptation des jugemens dogmatiques du saint Siége, et de remettre aux prises l'Eglise gallicane et la cour de France avec le Pape et la cour de Rome. Tous les autres prélats de l'assemblée, au nombre de quarante, adoptèrent l'avis de la commission, et déclarèrent que : « reconnoissant dans la constitution de Clément XI, la doctrine de l'Eglise, » ils l'acceptoient avec soumission et respect; » qu'ils condamnoient le livre des *Réflexions* » *morales* et les cent une propositions qui en » avoient été tirées, de la manière et avec les » mêmes qualifications que le Pape les avoit condamnées. »

L'avis du cardinal de Noailles et des huit évêques qui l'avoient adopté, n'étoit pas encore un refus décidé et formel; il laissoit même, jusqu'à un certain point, l'espérance de parvenir à une entière unanimité, lorsque l'instruction pastorale préparée par la commission auroit éclairci toutes les difficultés que l'on affectoit d'élever sur le sens et la qualification de quelques-unes des propositions condamnées.

C'étoit dans cette vue que les commissaires s'étoient attachés à donner à cette instruction la forme la plus simple, la plus claire, la plus raisonnable; ils en avoient écarté avec soin tout ce qui auroit pu choquer ceux de leurs collègues qui ne partageoïent pas entièrement leur opinion; toutes les expressions en étoient pleines de mesure et de modération; elle fixoit avec autant de sagesse que de précision et de clarté, la juste interprétation que l'on devoit donner à celles des propositions condamnées, qui, dans leur acception vague et indéfinie, ne présentoient pas d'abord à l'esprit un motif légitime de censure; ces propositions se trouvoient renfermées, par l'instruction, dans les véritables limites que leur assignoient l'esprit même de la constitution, les sentimens connus de l'auteur du livre, et la nature des circonstances et des controverses qui agitoient les esprits.

Lorsqu'au bout d'un siècle on relit cette instruction, on ne peut s'empêcher d'être étonné de l'opposition qu'elle a pu rencontrer de la part du cardinal de Noailles et des huit évêques qui adhérèrent à son avis, ou plutôt dont il ne fit que suivre les préventions.

Mais on reconnut bientôt qu'il avoit arrêté d'avance le plan de conduite qu'il se proposoit de suivre, et que lorsqu'il avoit demandé, de concert avec les huit évêques, de différer l'acceptation de la bulle jusqu'à ce qu'ils connussent l'instruction pastorale qui devoit en accompagner l'acceptation, ils étoient décidés à rejeter l'une et l'autre, et qu'ils s'étoient uniquement proposé d'élever

quelque prétexte de division entre l'assemblée du clergé et le Pape.

En effet, lorsque dans la séance du premier février 1714, les commissaires eurent lu l'instruction qu'ils avoient été chargés de rédiger, et qu'il fut question de délibérer si l'assemblée l'adopteroit, le cardinal de Noailles déclara en son nom, et en celui des huit évêques, qu'ils ne pouvoient accepter ni la bulle ni l'instruction : « qu'ils se » croyoient obligés de recourir au Pape, de lui » proposer leur peines et leurs difficultés...... » *qu'ils croyoient ce parti le plus régulier, le* » *plus canonique, le plus respectueux pour le* » *Pape, et le plus utile pour conserver la paix de* » *l'Eglise.* »

On est affligé de voir un homme honnête et vertueux, comme le cardinal de Noailles, employer un langage aussi dérisoire dans une matière aussi grave. Comment en effet pouvoit-il penser sérieusement *qu'il fût plus respectueux pour le Pape* de ne pas recevoir un jugement qu'il avoit prononcé après un examen de trois ans, *et plus utile à la paix de l'Eglise* de se mettre directement en opposition avec le chef de l'Eglise et la presque unanimité du corps épiscopal ?

On doit bien croire qu'une opposition, fondée sur des motifs aussi peu spécieux, n'arrêta pas un seul moment les quarante évêques qui avoient déjà accepté la bulle ; ils adoptèrent l'instruction rédigée par leurs commissaires, avec d'autant plus d'empressement, qu'elle offroit les considérations les plus propres à calmer les inquiétudes des personnes de bonne foi, et qu'elle prévenoit les interprétations abusives qu'on prétendoit donner à quelques propositions du livre condamné.

XI.

Lettres patentes pour l'exécution de la *Bulle*.

Aussitôt que l'assemblée eut fait part au Roi de sa délibération, Louis XIV ordonna l'exécution de la constitution *Unigenitus* par ses lettres patentes en date du 14 février 1714 ; et elles furent enregistrées au parlement de Paris dès le lendemain 15 février.

La facilité avec laquelle le parlement de Paris reçut et enregistra cette bulle, le jour même que les lettres patentes lui furent présentées, montre assez qu'elle ne renfermoit rien qui dût alarmer le zèle des magistrats. On étoit encore loin de prévoir qu'on en feroit, sous le règne suivant, le prétexte des plus violens débats entre le clergé et la magistrature.

Mais on ne doit pas en conclure que cet enregistrement se fit sans examen, et par le sentiment d'une déférence aveugle aux volontés du Roi. Louis XIV, en interdisant aux parlemens le droit de remontrances, n'avoit pas prétendu se priver des secours et des lumières de ses magistrats. Nous avons déjà rapporté, sur le témoignage du chancelier d'Aguesseau, que ce prince avoit eu la sagesse de substituer à la forme turbulente et quelquefois séditieuse des *remontrances*, le concert bien plus utile du gouvernement avec les principaux chefs de la magistrature. C'étoit par cette sage correspondance qu'on apportoit à la préparation des lois toute l'attention et toute la maturité qu'elles demandent pour l'intérêt public [1]. Tous les actes de législation étoient concertés d'avance entre les membres du conseil et les principaux membres des compagnies souveraines ; et c'étoit par les discusions paisibles, dont l'esprit de corps et l'esprit de parti étoient également écartés, qu'on prévenoit et les abus d'autorité, et les abus, non moins dangereux, de la résistance et de l'opposition.

On pourroit également observer que le chancelier de Pontchartrain, qui avoit une grande influence dans le conseil, étoit encore à la tête de la magistrature, et que M. d'Aguesseau étoit procureur-général. Ces deux grands magistrats étoient excités par leurs principes personnels, autant que par le devoir de leur ministère, à apporter une surveillance inquiète à tous les actes émanés de la cour de Rome, et Louis XIV ne se refusoit jamais à déférer à leurs avis, lorsqu'ils lui paroissoient conformes aux maximes du royaume. On doit bien croire que deux magistrats aussi éclairés, et qui portoient même quelquefois jusqu'au scrupule leur vigilante susceptibilité, se seroient élevés avec force contre la constitution *Unigenitus*, si elle eût renfermé ces dangereuses conséquences, que l'esprit de parti a cherché à attribuer à ce décret du saint Siége.

Il y avoit déjà près de cinq mois que la constitution *Unigenitus* étoit connue en France ; elle avoit été communiquée aux principaux magistrats du parlement de Paris ; c'étoit de concert avec eux que les lettres patentes avoient été dressées, que les conclusions de M. d'Aguesseau, procureur-général, avoient été arrêtées, et que le réquisitoire de M. Joly-de-Fleury, avocat-général, avoit été rédigé.

Aussi M. Joly-de-Fleury, après avoir donné les plus grands éloges au zèle et à la piété de Louis XIV contre les erreurs anciennes et nouvelles, fit observer au parlement que la forme extérieure de la constitution *Unigenitus* ne présentoit aucune de ces clauses familières à la cour de Rome, et contre lesquelles les tribunaux français étoient dans l'usage de réclamer ; il se borna à demander, selon le style ordinaire, *la réserve générale de nos droits et de nos maximes ;* il voulut seulement, dans son réquisitoire, aller au-devant des fausses conséquences que l'on pourroit induire de la condamnation des propositions sur les *excommunications,* pour empêcher qu'on ne voulût, à la faveur de cette condamnation, « *ou refuser aux évêques* » *le pouvoir des clefs, ou que les excommunica-* » *tions injustes pussent suspendre l'accomplisse-* » *ment des devoirs les plus essentiels et les plus* » *indispensables.* » L'instruction publiée par l'assemblée du clergé avoit déjà enlevé aux esprits

[1] L'un des plus vertueux magistrats qui aient honoré le nom de Lamoignon, porté depuis si long-temps par tant d'hommes vertueux, le dernier chancelier de Lamoignon, observoit souvent à ce sujet, que celles de nos lois les plus remarquables par leur sagesse et leur stabilité, avoient été rendues pendant le long intervalle où Louis XIV avoit interdit aux parlemens le droit de *remontrances*. (Voyez l'éloge de M. de Malesherbes, par M. Gaillard.)

inquiets ce prétexte d'opposition par des explications si claires et si précises, qu'elles avoient satisfait tous ceux qui apportoient de la bonne foi dans ces sortes de discussions.

XII.

Mandement du cardinal de Noailles qui défend l'acceptation de la *Bulle.*

Le cardinal de Noailles auroit pu absolument se borner à ne pas accepter la constitution; mais il se laissa encore entraîner à une démarche qui acheva de prouver jusqu'à quel point il étoit sorti des bornes de sa circonspection naturelle, et se laissoit asservir par le parti dont il s'étoit rendu l'instrument plutôt que le chef. Il publia, le 25 février 1714, un mandement par lequel il renouveloit la condamnation qu'il avoit déjà portée contre le livre du père Quesnel, le 28 septembre précédent, et défendoit en même temps, *sous peine de suspense*, de recevoir dans son diocèse la bulle *Unigenitus* sans son autorité. Il offroit peut-être le premier exemple dans l'Eglise, d'un évêque qui eût défendu, *sous peine de suspense*, de recevoir un jugement dogmatique prononcé par le saint Siége, accepté par la presqu'universalité des évêques, revêtu de l'autorité du Roi, et enregistré dans tous les parlemens.

Il est douteux que le cardinal de Noailles se fût permis un acte aussi irrégulier, s'il eût moins compté sur la religieuse modération de Louis XIV, sur le crédit de sa famille, et sur l'intérêt que madame de Maintenon continuoit à prendre à lui, malgré le peu de déférence qu'il montroit à suivre ses avis et ses conseils.

Ainsi, on avoit vu en deux ans ce prélat refuser obstinément de condamner le livre du père Quesnel, et engager sa soumission au jugement que le Pape en porteroit; et ensuite condamner ce même livre et rejeter le jugement que le Pape en avoit porté. Par une suite des mêmes inconséquences, il fit remettre aux docteurs de la faculté de théologie de Paris son mandement du 25 février 1714, par lequel il avoit défendu de recevoir la bulle *Unigenitus*, et il déclara le lendemain qu'il n'avoit pas entendu les comprendre dans son ordonnance.

XIII.

La plupart des évêques de France acceptent la *Bulle.*

Aussitôt que la constitution *Unigenitus* eut été acceptée par l'assemblée du clergé et revêtue des lettres patentes enregistrées, le Roi la fit adresser à tous les évêques de France. Cent dix évêques l'acceptèrent purement et simplement; douze ou treize seulement refusèrent de l'accepter, ou ne l'acceptèrent qu'avec des explications. Mais ce qui est remarquable, c'est que tous ceux qui refusoient de la recevoir, à l'exception d'un seul [1], prononçoient en même temps la condamnation du livre du père Quesnel. On pouvoit s'étonner avec raison d'une opposition si vive à un jugement qui ne faisoit que condamner un livre qu'ils condamnoient eux-mêmes. En supposant même qu'ils aperçussent de bonne foi des difficultés dans quelques dispositions de la bulle, comment des évêques, et surtout des évêques catholiques, pouvoient-ils croire leur conscience engagée à résister à un jugement revêtu de toutes les formes canoniques. On demande à tous les esprits sages et raisonnables si de pareils motifs pouvoient mériter que des évêques exposassent l'Eglise aux dangers d'un schisme, et l'Etat à des divisions interminables.

[1] L'évêque de Mirepoix.

XIV.

Mandement de Fénelon sur la constitution *Unigenitus.*

Parmi les mandemens que publièrent les évêques de France pour accepter la constitution *Unigenitus*, celui qui obtint, sans aucune comparaison, l'approbation la plus générale et la plus éclatante, fut le mandement de Fénelon. Il fut même obligé d'en publier deux, l'un pour la partie de son diocèse soumise à la France, et l'autre pour la partie du diocèse de Cambrai que le traité d'Utrecht [1] venoit de placer sous la domination de l'Empereur.

C'est dans ce second mandement [2] que Fénelon s'abandonne, avec la plus touchante effusion, à tous ses sentimens de vénération, de fidélité et d'obéissance filiale pour l'Eglise romaine; c'est là qu'on lit cette éloquente et religieuse apostrophe à la chaire de saint Pierre.

« O Eglise romaine! ô cité sainte! ô chère et » commune patrie de tous les vrais chrétiens! il » n'y a en Jésus-Christ, ni grec, ni scythe, ni » barbare, ni juif, ni gentil; tout est fait un seul » peuple dans votre sein, tous sont concitoyens » de Rome, et tout catholique est romain. La » voilà cette grande tige qui a été plantée de la » main de Jésus-Christ. Tout rameau qui en est » détaché se flétrit, se dessèche et tombe. O » mère! quiconque est enfant de Dieu est aussi » le vôtre; après tant de siècles vous êtes encore » féconde. O épouse! vous enfantez sans cesse à » votre époux dans toutes les extrémités de l'u» nivers; mais d'où vient que tant d'enfans dé» naturés méconnoissent aujourd'hui leur mère, » s'élèvent contre elle, et la regardent comme » une marâtre? D'où vient que son autorité leur » donne tant de vains ombrages? Quoi! le sacré » lien de l'unité, qui doit faire de tous les peuples » un seul troupeau, et de tous les ministres un » seul pasteur, sera-t-il le prétexte d'une funeste » division? Serions-nous arrivés à ces derniers » temps *où le fils de l'homme trouvera à peine de* » *la foi sur la terre*? Tremblons, mes très-chers » frères, tremblons que le *règne de Dieu*, dont » nous abusons, *ne nous soit enlevé*, et ne passe » à d'autres nations *qui en porteront les fruits.* » Tremblons, humilions-nous, de peur que Jé» sus-Christ ne transporte ailleurs *le flambeau* de » la pure foi, et qu'il ne nous laisse dans les ténè-

[1] Conclu en 1713. — [2] Du 9 juin 1714.

» bres dues à notre orgueil. O Eglise, d'où Pierre » *confirmera à jamais ses frères, que ma main* » *droite s'oublie elle-même, si je vous oublie* » *jamais! Que ma langue se sèche et devienne im-* » *mobile si vous n'êtes pas, jusqu'au dernier sou-* » *pir de ma vie, le principal objet de ma joie et de* » *mes cantiques!* »

Lorsque Fénelon exhaloit, avec ces expressions touchantes, les sentimens de son ame oppressée par la perspective des malheurs qui menaçoient l'Eglise de France; lorsqu'il consignoit, dans cette espèce de testament solennel, la déclaration de sa religieuse fidélité et de son attachement inviolable au centre de l'unité catholique, il auroit pu adresser aux fidèles confiés à ses soins le même langage que Bossuet adressa autrefois à la France entière, en terminant sa carrière oratoire : « Agréez ces derniers efforts d'une voix qui vous » fut connue....... C'est au troupeau que je dois » nourrir de la parole de vie que je consacre les » restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui » s'éteint. »

Ce mandement de Fénelon fut en effet le dernier acte de son ministère apostolique. Fénelon n'eut pas la consolation de voir la fin des troubles de l'Eglise; mais il eut au moins celle de n'être pas témoin des scènes scandaleuses qui suivirent sa mort et celle de Louis XIV.

Ce prince avoit employé tous les moyens de persuasion qui étoient en son pouvoir, pour ramener le cardinal de Noailles à des sentimens et à une conduite plus conformes au caractère dont il étoit revêtu dans l'Eglise, et à la haute piété dont il faisoit profession [1]. Les cardinaux de Rohan et de Bissy [2], qu'il avoit chargés de cette négociation, étoient portés par inclination à seconder ses vues de douceur et de ménagement; et le désir de plaire à madame de Maintenon favorisoit encore leurs dispositions naturelles; ils se flattèrent assez longtemps de fixer les éternelles variations du cardinal; mais soit indécision de caractère, soit espoir d'un changement prochain, que l'âge et la décadence de la santé de Louis XIV laissoient assez entrevoir, il échappoit sans cesse à ses propres engagemens et à l'influence des sages inspirations de ses amis, de sa famille et de ses collègues les plus respectables. Sa destinée, tant qu'il vécut, fut d'avancer, de reculer et de varier sans cesse jusqu'aux derniers momens de sa vie; il la finit par accepter cette même constitution *Unigenitus* qu'il avoit si souvent contredite et rejetée.

XV.

Différens plans pour réduire les réfractaires à la constitution *Unigenitus*. — Projet d'un concile national.

Lorsque les cardinaux de Rohan et de Bissy eurent acquis la triste conviction de l'inutilité de leurs démarches, Louis XIV prit la résolution de faire usage de tous les moyens que les lois de l'Eglise et de l'Etat mettoient à sa disposition, pour réprimer le scandale d'une résistance aussi publique, et qui n'étoit pas sans danger pour la tranquillité du royaume.

Mais il restoit de grandes difficultés dans le choix de ces moyens. Nous avons un mémoire manuscrit de Fénelon où il discute, avec beaucoup de détail et de sagesse, les avantages et les inconvéniens des formes usitées jusqu'alors dans l'Eglise pour le jugement des évêques.

Il rejette d'abord la voie des *commissaires du Pape*, toujours odieuse à l'Eglise de France, et qui auroit éprouvé la plus vive opposition de la part des tribunaux du royaume.

Celle des *conciles provinciaux* étoit plus canonique et plus analogue à l'esprit des libertés de l'Eglise gallicane; mais elle présentoit, par la nature des circonstances, des difficultés presqu'insurmontables.

Fénelon finissoit son mémoire par se décider pour un *concile national*, qui auroit réuni le grand avantage de rappeler l'ancienne discipline ecclésiastique, de concilier tous les droits et toutes les prétentions, de respecter tous les priviléges et tous les intérêts, et d'écarter toutes les objections.

Nous ne savons pas si ce mémoire fut demandé à Fénelon de l'aveu du Gouvernement, et s'il influa sur sa décision; il est au moins bien certain que Louis XIV donna la préférence à l'avis qui y étoit indiqué; il envoya même M. Amelot à Rome, pour concerter avec le Pape tous les arrangemens nécessaires pour la convocation d'un *concile national* en France; cette négociation éprouva de longs délais, et la mort de Louis XIV changea entièrement la face des affaires.

Ce fut dans l'intervalle des négociations entamées avec Rome, au sujet du *concile national*, que Fénelon sentit tous les embarras de la position où les circonstances l'avoient placé. Le rang qu'il tenoit dans l'Eglise de France, l'éclat de sa réputation, le rôle qu'il avoit joué dans les controverses qui devoient être le principal objet du concile national, ne permettoient pas de douter qu'il ne fût appelé dans une assemblée composée de tous les évêques de France, et qu'il n'y obtînt l'influence

[1] Si on veut savoir jusqu'à quel point Louis XIV porta les égards, les ménagemens, la condescendance, et même les plus tendres supplications, pour vaincre l'entêtement du cardinal de Noailles, on pourra s'en faire une idée, en lisant une lettre de madame de Maintenon, du 24 février 1715, à M. Languet, curé de Saint-Sulpice, avec qui elle entretenoit une correspondance habituelle. Nous la transcrivons sur l'original que nous avons en ce moment sous les yeux, et qu'on a eu la bonté de nous confier, en nous permettant d'en faire usage. M. Languet, curé de Saint-Sulpice, s'étoit flatté un moment de pouvoir ramener le cardinal de Noailles à se réunir de principes et de sentimens à l'Eglise de France presque toute entière. Il se proposoit surtout de réveiller dans le cœur du cardinal de Noailles le souvenir de toutes les anciennes bontés du Roi pour lui, et des obligations infinies qu'il avoit à madame de Maintenon, pour l'éclairer, puisqu'il en étoit encore temps, sur la honte et le danger d'un schisme, auquel il ne craignoit pas d'attacher son nom. Madame de Maintenon répondit à M. Languet : « Que pourroit » mon intérêt auprès de M. le cardinal, puisqu'il résiste au » Roi son maître, son bienfaiteur, prévenu d'estime et d'in- » clination pour lui; *qui a tout employé pour le faire re-* » *venir, jusques à ses larmes et à ses conjurations, à la* » *mort de nos jeunes princes*. Il a résisté à tout, et s'en sait » bon gré; il est sans cesse encensé là-dessus. Il est certain » qu'il abrégera les jours du Roi, qui a le cœur serré entre » sa religion et les droits de son royaume. Dites tout ce qu'il » vous plaira, Monsieur, je ne vous désavouerai pas; mais » je crois que vous parlerez inutilement. » — [2] Ce dernier n'étoit encore qu'évêque de Meaux.

que ses vertus et ses talens devoient lui assurer. Nous avons même des lettres des cardinaux de Rohan et de Bissy qui attestent toute la confiance qu'ils plaçoient dans le secours de son intervention.

Mais moins Fénelon pouvoit se dissimuler à lui-même combien sa voix auroit de prépondérance dans le concile national, plus il se sentoit retenu par des motifs de délicatesse et de bienséance qui lui laissoient une extrême répugnance à prêter son ministère à la dégradation du cardinal de Noailles. Ses longs démêlés avec ce prélat avoient fait un grand éclat dans l'Eglise, dans la France, dans toute l'Europe, et il prévoyait que la haine et l'envie se plairoient à attribuer à la vengeance et à d'anciens ressentimens l'exercice d'un ministère pénible et rigoureux.

Nous trouvons, dans une lettre que Fénelon écrivoit à l'abbé de Beaumont, son neveu, six semaines avant sa mort, une peinture naïve et fidèle des agitations et des anxiétés où le plongeoit ce combat douloureux d'un ministère forcé, aves ces sentimens de délicatesse dont une ame, telle que celle de Fénelon, ne pouvoit s'affranchir sans de violens efforts [1].

« Le concile national pourra bien manquer ; » mais si on le tenoit, et si j'étois convoqué selon » la règle, comme tous les autres, qu'est-ce que » je devrois faire? Je serois sensiblement affligé » d'être l'un des exécuteurs d'un homme qui m'a » exécuté autant qu'il l'a pu. Ce personnage au- » roit un air de vengeance et seroit un prétexte » de m'imputer une conduite très-odieuse. D'un » autre côté, je me dois à l'Eglise dans un si pres- » sant besoin. Si je croyois que tout allât bien, je » serois ravi que tout se fit sans moi ; mais si le » concile se trouvoit dans un grand péril de trouble » et de partage, où je pusse n'être pas tout-à-fait » inutile, je me livrerois, supposé qu'on me dési- » rât véritablement; après quoi je reviendrois ici » par le plus court chemin. Raisonnez là-dessus » avec le très-petit nombre de personnes dignes » de la plus intime confiance. Pour moi, je vais » prier Dieu. »

Il écrivoit sur le même sujet à un de ses amis [2] : « La plupart des gens peuvent s'imaginer que j'ai » une joie secrète et maligne de ce qui se passe; » mais je me croirais un démon si je goûtois une » joie si empoisonnée, et si je n'avois pas une vé- » ritable douleur de ce qui nuit tant à l'Eglise. Je » vous dirai même, par une simplicité de confiance, » ce que d'autres que vous ne croiroient pas faci- » lement, c'est que je suis véritablement affligé » pour la personne de M. le cardinal de Noailles. » Je me représente ses peines; je les ressens pour » lui; je ne me ressouviens du passé que pour me » rappeler toutes les bontés dont il m'a honoré » pendant tant d'années. Tout le reste est effacé, » Dieu merci, de mon cœur ; rien n'y est altéré ; » je ne regarde que la seule main de Dieu qui a » voulu m'humilier par miséricorde. Dieu lui- » même est témoin des sentimens de respect et » de zèle qu'il met en moi pour ce cardinal. La » piété que j'ai vue en lui, me fait espérer qu'il se » vaincra lui-même pour rendre le calme à l'Eglise » et pour faire taire tous les ennemis de la reli- » gion. Son exemple ramèneroit d'abord les esprits » les plus indociles et les plus ardens ; ce seroit » pour lui une gloire singulière dans tous les siè- » cles. Je prie tous les jours pour lui à l'autel avec » le même zèle que j'avois il y a vingt ans. »

Il paroit que plusieurs personnes d'un grand poids, sincèrement affligées du schisme qui commençoit à s'établir dans l'Eglise de France, s'étoient persuadées qu'aucun évêque n'étoit plus capable que Fénelon de réunir tous les esprits par la douceur de son caractère, l'influence de ses vertus et la supériorité de son génie; elles crurent sans doute entrevoir qu'il ne seroit pas impossible d'écarter les obstacles qui le tenoient encore éloigné de la cour, et de le placer à la tête d'une négociation dont le succès devoit le combler de gloire, en assurant la paix de l'Eglise et de l'Etat ; elles imaginèrent en conséquence de sonder ses dispositions avant de hasarder des démarches plus décisives.

Fénelon se contenta de répondre avec simplicité et modestie à des ouvertures si séduisantes pour un cœur vertueux, et si flatteuses pour l'amour-propre d'un homme que la gloire de jouer un grand rôle auroit pu éblouir : « J'avoue, écrivoit-il, qu'un » homme qui auroit le goût des affaires, accepte- » roit plus facilement les propositions que vous » me pressez d'accepter. Mais je n'ai pas assez » bonne opinion de moi pour oser espérer de ré- « tablir la paix dans l'Eglise, comme vous voulez » que je l'entreprenne. Je ne veux point faire le » grand personnage que vous me proposez ; c'est » M le cardinal de Noailles qui doit rétablir la » paix dans l'Eglise. Je ne sais aucun secret; mais » j'ose assurer qu'il la rétablira quand il voudra » y réussir; elle est encore dans ses mains. Je lui » en souhaite la gloire et le mérite devant Dieu et » devant les hommes. Je mourrois content si je » l'avois vu de loin achever ce grand ouvrage. »

XVI.

Dispositions de Louis XIV à l'égard de Fénelon.

Il est difficile de croire que Fénelon eût réussi à obtenir du cardinal de Noailles ce que ce prélat avoit refusé à Louis XIV, à madame de Maintenon, à toute sa famille qu'il chérissoit tendrement. On a vu d'ailleurs l'extrême prévention qu'il avoit conçu depuis long-temps contre Fénelon, et que les derniers événemens avoient portée jusqu'à une espèce d'irritation. Ainsi, c'étoit plutôt un vœu inspiré par l'amour de la religion et de la paix à des hommes bien intentionnés, qu'un plan arrêté ou qu'un commencement de négociation. Il paroit même peu vraisemblable que ces ouvertures eussent été suggérées de concert avec la cour. Madame de Maintenon avoit alors donné toute sa confiance pour les affaires de l'Eglise à l'évêque de Meaux, cardinal de Bissy; et il est permis de douter, comme nous l'avons déjà dit, que le cardinal de Bissy ait désiré l'intervention d'un collègue dont l'éclat et la réputation auroient pu éclipser sa faveur nais-

[1] Lettre de Fénelon à l'abbé de Beaumont, 26 novembre 1714. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 485. — [2] 12 mars 1714. *Ibid.*, t. VIII, p. 229.

sante. Ce n'est pas que le cardinal de Bissi ne fît profession de la plus grande estime pour Fénelon, et n'eût même souvent recours à ses lumières; leur correspondance, dont nous avons les pièces originales entre les mains, nous en offre des preuves fréquentes; mais on peut soupçonner, sans un excès de malignité, que le cardinal de Bissy aimoit mieux consulter Fénelon fixé à Cambrai, que de le voir à la tête des affaires ecclésiastiques à Versailles.

Au reste, il n'eut besoin d'employer aucune manœuvre pour écarter un concurrent aussi distingué; il suffisoit d'abandonner Louis XIV et madame de Maintenon à leurs dispositions naturelles; elles étoient toujours aussi peu favorables à Fénelon qu'à l'époque où les affaires du quiétisme avoient aigri madame de Maintenon, et où le *Télémaque* avoit ulcéré Louis XIV contre Fénelon.

Il est vrai que dans les derniers temps, on avoit eu le courage extrême de prononcer quelquefois son nom devant ce monarque, sans retrouver sur son visage des traces aussi profondes de l'émotion pénible que ce nom seul y laissoit d'abord apercevoir; mais jamais on n'en avoit obtenu une seule parole qui indiquât un retour de bienveillance ou le plus foible désir de le rapprocher de lui. Je sais qu'on a imprimé dans quelques mémoires, et même dans des histoires de Fénelon, que Louis XIV, en apprenant sa mort, s'étoit écrié avec un sentiment de regret : « *Il nous manque bien au » besoin.* » Mais nous ne voyons rien dans les lettres et les papiers qui sont entre nos mains, et qui se rapportent à cette époque, qui appuie la vérité de cette anecdote. D'ailleurs, cette expression, assez vague et assez générale, pouvoit indiquer le regret de perdre un évêque qui servoit utilement la religion par ses écrits, sans déceler une intention réelle de le rappeler à la cour et de lui accorder une influence marquée dans les affaires de l'Eglise. Nous trouvons au contraire, dans nos manuscrits, une preuve bien récente de l'opposition très-décidée de Louis XIV et de madame de Maintenon à le laisser seulement approcher de Paris.

Madame de Chevry, nièce de Fénelon, et à laquelle il étoit tendrement attaché, tomba dangereusement malade dans le cours de l'année 1713. On fit, à son insu, des démarches auprès du ministre, pour obtenir de la bonté du Roi, qu'un oncle pût venir rendre des soins à une nièce chérie, dans une circonstance aussi touchante. On étoit d'autant plus fondé à en espérer le succès, qu'il ne s'agissoit que d'un voyage très-court à Paris, et que les ennemis de Fénelon n'avoient plus alors aucun ombrage à prendre de son crédit et de son ascendant sur M. le duc de Bourgogne, qui n'existoit plus. On ne sait pas jusqu'à quel point ces premières ouvertures avoient été suivies; mais on ne peut guère douter qu'elles n'eussent été repoussées avec une sévérité qui déconcerta le zèle de celui qui les avoit hasardées. C'est ce qu'il est facile de reconnoître par la lettre que Fénelon se crut obligé d'écrire au ministre pour désavouer une démarche indiscrète à laquelle il n'avoit aucune part; on voit même qu'elle ne venoit point de ses amis; ils étoient trop instruits de ses véritables dispositions, et peut-être des obstacles insurmontables qui s'opposoient à son retour, pour ne pas s'interdire des sollicitations qui ne convenoient ni aux principes de Fénelon, ni à cette sorte de dignité qu'il avoit su répandre sur sa disgrâce.

« Je viens d'apprendre, Monsieur, mandoit Fénelon au ministre [1], *qu'une personne inconnue* » vous écrivit, il y a quelques mois, pour vous » supplier de parler au Roi, *afin que je pusse aller » à Paris voir ma nièce, qui étoit alors très-malade.* Je comprends bien qu'on pourra ne me » croire point sur ma parole, quand je dirai que » je n'ai eu aucune connoissance de cette demande, » et que j'aurois tâché de l'empêcher si j'en avois » été averti. On pourra même penser que je ne » la désavoue maintenant qu'à cause qu'elle n'a » pas réussi ; mais je me livre à tout ce qu'on » voudra penser de moi. Dieu sait combien je suis » éloigné de tous ces détours. De plus, j'ose dire, » Monsieur, que ma conduite ne ressemble guère » à ces empressemens indiscrets. Je sais, Dieu » merci, demeurer en paix et en silence, sans faire » une tentative si mal mesurée. Personne, sans » exception, n'a jamais poussé plus loin que moi » la vive reconnoissance pour les bienfaits du Roi, » le profond respect qui lui est dû, l'attachement » inviolable à sa personne, et le zèle ardent pour » son service. Mais personne n'a jamais été plus » éloigné que moi de toute inquiétude et de toute » prétention mondaine. Je prie Dieu tous les jours » pour la précieuse vie de Sa Majesté. Je sacrifierois avec plaisir la mienne pour prolonger ses » jours; que ne ferois-je point pour lui plaire! » Mais je n'ai ni vue, ni goût pour me rapprocher » du monde; je ne songe qu'à me préparer à la » mort, en tâchant de servir l'Eglise, le reste de » ma vie, dans la place où je me trouve. Au reste, » je ne prends point, Monsieur, la liberté de vous » rendre compte de tout ceci, dans l'espérance que » vous aurez la bonté de vous en servir pour faire » ma cour; vous pouvez le supprimer si vous le » jugez à propos; je ne désire rien dans ce monde » plus fortement que de remplir tous mes devoirs » envers sa Majesté avec un zèle à toute épreuve; » j'ai toujours été également dans cette disposition; » mais je n'y suis excité par aucun intérêt humain. » Les bienfaits passés, dont je suis comblé, me » suffisent, sans chercher pour l'avenir aucun » agrément dont je puisse être flatté. C'est avec » un vrai dévouement que je suis, Monsieur.... »

XVII.

Fénelon pense à se donner un coadjuteur.

Fénelon étoit devenu si étranger à tout sentiment d'une ambition profane, et à la pensée d'aller se rejeter au milieu des orages et des intrigues des cours, qu'il n'étoit plus alors occupé que de se séparer presqu'entièrement du monde et des affaires. Sa santé déclinoit sensiblement, et ses forces ne pouvoient plus suffire aux devoirs indispensables de son ministère. Il écrivoit à l'abbé de Beaumont : « J'ai de quoi me tuer par les con- » firmations innombrables et par les visites con-

[1] Lettre de Fénelon à M. Voisin, ministre de la guerre, 4 août 1713. *Corresp. de Fénelon*, t. VIII, p. 181.

» tinuelles des paroisses de mon diocèse [1]. » C'est ce qui lui avoit fait naître l'idée de demander un coadjuteur, pour le soulager dans ses fonctions les plus pénibles. Mais il préféroit de quitter sa place, plutôt que de se laisser donner un coadjuteur qu'il ne connût pas à fond, et qu'il n'eût pas éprouvé pendant un temps assez considérable en le faisant travailler avec lui. « C'est une » épreuve difficile, ajoutoit-il, et qui renvoie » peut-être la conclusion un peu loin. Quant à ma » démission absolue, les temps orageux où nous » sommes m'en éloignent, et ceux dont nous » sommes menacés, pourront ne m'en rapprocher » pas. Il faudroit avoir les noms et les qualités des » sujets sur lesquels on pourroit jeter les yeux » pour la coadjutorerie [2]. »

Les informations qu'il avoit prises, et qu'il avoit fait prendre avec le scrupule le plus religieux, l'avoient à peu près décidé à fixer son choix sur le jeune abbé de Tavanes, depuis évêque de Châlons-sur-Marne, archevêque de Rouen et cardinal. Le nom que portoit l'abbé de Tavanes, les qualités qu'il annonçoit et l'esprit de sagesse qu'il montra constamment pendant le cours de sa vie, dans les grandes places auxquelles il fut élevé, convenoient en effet à un siége aussi important que celui de Cambrai, et pouvoient le rendre un digne successeur de Fénelon. Fénelon avoit mis un tel secret dans ses démarches, que l'abbé de Tavanes ignora lui-même le vœu honorable qu'on avoit formé pour lui, jusqu'au moment où le marquis de Fénelon publia (en 1734) un précis de la vie de son oncle.

XVIII.

Fénelon perd en peu de temps tous ses amis. — Mort de l'abbé de Langeron.

Mais la Providence avoit décidé que Fénelon ne verroit ni la fin des troubles de l'Eglise, ni les commencemens d'un gouvernement où ses principes, son caractère, ses vertus et ses mœurs auroient été dans la plus violente opposition avec les maximes qui commençoient à prévaloir. D'ailleurs, il étoit peut-être dans l'ordre de la nature qu'un homme qui n'avoit vécu que pour l'amitié, n'eût pas la force de survivre à tous les amis qui avoient fait le bonheur et la consolation de sa vie. Dans le court intervalle de quelques années, Fénelon eut à pleurer la mort de ses amis les plus chers. Le premier coup qui frappa son cœur fut celui qui lui enleva l'abbé de Langeron [3]. Ils avoient passé ensemble les jours heureux et paisibles de leur première jeunesse; le zèle de la religion et l'amour de l'étude les avoient associés aux mêmes travaux dans un âge plus avancé; appelés l'un et l'autre à la cour pour l'éducation du duc de Bourgogne, ils étoient parvenus à orner ce jeune prince de toutes les vertus que la nature sembloit lui avoir refusées, et ils avoient dirigé l'ardeur de son génie vers tous les genres de connoissances qui devoient en faire le roi le plus accompli. Fénelon et l'abbé de Langeron avoient trouvé dans le cœur de leur jeune élève la plus douce récompense de leurs travaux; et après M. de Beauvilliers et Fénelon, l'abbé de Langeron étoit celui de tous ses instituteurs que le duc de Bourgogne chérissoit avec le plus de tendresse. Enveloppé dans la disgrâce de Fénelon, l'abbé de Langeron le suivit dans son exil et s'associa tout entier à ses destinées; jamais il ne ramena ses regards et ses pensées vers une cour trop peu reconnoissante; mais jamais il n'accusa son injustice par des regrets ou des plaintes; il n'avoit vécu à Versailles que pour Fénelon; il vivoit avec Fénelon à Cambrai; il ne manquoit rien à son cœur; plus heureux que Fénelon, il n'eut pas le malheur de lui survivre, et il eut le bonheur de mourir entre ses bras.

La religion pouvoit seule adoucir, dans le cœur de Fénelon, le sentiment d'une perte aussi cruelle. L'impression de cette tristesse religieuse se fait sentir dans la lettre qu'il écrivit à une amie de l'abbé de Langeron [1] : « Je n'ai point la force que » vous m'attribuez, Madame; j'ai ressenti la perte » irréparable que j'ai faite avec un attachement » qui montre un cœur bien foible; maintenant » mon imagination est un peu apaisée; et il ne me » reste qu'une amertume et une espèce de lan- » gueur intérieure; mais l'adoucissement ne m'hu- » milie pas moins que la douleur; tout ce que j'ai » éprouvé dans ces deux états n'est qu'imagination » et amour-propre. J'avoue que je me suis pleuré » en pleurant mon ami, qui faisoit la douceur de » ma vie et dont la privation se fait sentir à tout » moment. Je me console comme je me suis affligé » par la lassitude de la douleur et par besoin de » soulagement. L'imagination, qu'un coup si im- » prévu avoit saisie et troublée, s'y accoutume et » se calme. Hélas! tout est vain en nous, excepté » la mort à nous-mêmes, que la grâce y opère. » Au reste, ce cher ami est mort avec une vue de » sa fin, qui étoit si simple, si paisible, que vous » en auriez été attendrie. Lors même que sa tête » se brouilloit un peu, ses pensées étoient toutes » de foi, de docilité, de patience et d'abandon à » Dieu; je n'ai rien vu de plus édifiant et de plus » aimable. Je vous raconte tout ceci, pour ne vous » représenter point ma tristesse, sans vous parler » de cette *joie de la foi*, dont nous parle saint » Augustin, et que Dieu m'a fait sentir en cette » occasion. Dieu a fait sa volonté, il a préféré » le bonheur de mon ami à ma consolation. Je » manquerois à Dieu et à mon ami même, si je » ne voulois pas ce que Dieu a voulu; dans ma » plus vive douleur, je lui ai offert celui que je » craignois de perdre. »

Malgré cette résignation religieuse, la nature rappeloit toujours au cœur de Fénelon le souvenir d'un ami si cher. Les amis qui lui restoient surprenoient souvent les larmes qui s'échappoient involontairement de ses yeux, lorsqu'on venoit à prononcer devant lui le nom de l'abbé de Langeron, ou lorsque des circonstances, qui se représentoient trop souvent, lui retraçoient la mémoire d'un ami si tendre et si fidèle.

Les larmes que la mort de l'abbé de Langeron

[1] Lettre du 26 novembre 1714. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 485. — [2] *Ibid.*, p. 425. — [3] Le 10 novembre 1710.

[1] Lettre de Fénelon sur la mort de l'abbé de Langeron. *Corresp. de Fénelon*, t. VIII, p. 456.

avoit fait répandre à Fénelon, couloient encore, lorsque quinze mois après il eut à pleurer la mort du duc de Bourgogne. Ce n'étoit pas sans doute un ami de tous les jours et de tous les momens qu'il perdoit ; mais c'étoit l'enfant de ses soins et de sa tendresse ; c'étoit le chef-d'œuvre le plus accompli que la main des hommes, conduite par le génie et la vertu, eût encore montré à la terre ; c'étoit l'objet de tous les vœux et de toutes les espérances de Fénelon ; c'étoit le bonheur de plusieurs générations ; c'étoit les destinées de la France, et peut-être celles d'une auguste famille, ensevelies pour jamais dans le tombeau. A ce coup terrible, *tous les liens de Fénelon furent rompus*, et il sentit qu'il restoit étranger sur la terre.

Il avoit encore deux amis bien chers, et quoiqu'il en fût séparé depuis tant d'années, ils étoient toujours présens à sa pensée et nécessaires à son cœur par cette tendre union que l'estime et le goût avoient formée, et que la religion avoit cimentée par un attrait plus puissant et plus durable que toutes les affections humaines.

XIX.

Mort du duc de Chevreuse.

Nous avons eu si souvent occasion de parler du duc de Chevreuse et de ses relations intimes avec Fénelon, qu'on n'aura pas de peine à comprendre combien Fénelon dut être accablé de douleur en perdant un ami que rien ne pouvoit remplacer auprès de lui. L'esprit, les lumières, des connoissances très-étendues dans tous les genres, la probité la plus délicate, une fidélité à toute épreuve, une activité que rien ne fatiguoit, une patience que rien ne rebutoit, une confiance sans bornes, tout contribuoit à faire du duc de Chevreuse l'ami le plus inappréciable qui ait peut-être jamais existé. Fénelon étoit pour lui un ami, un père, un conseil, un oracle ; il n'avoit pas un sentiment, une pensée, un vœu qu'il ne soumît à ses inspirations ; il le consultoit sur ses affaires domestiques comme sur les affaires publiques, sur ses relations de société comme sur les controverses religieuses ; il étoit le correspondant habituel de Fénelon, et son intermédiaire nécessaire entre le duc de Bourgogne et M. de Beauvilliers.

On a vu, par les mémoires politiques et ecclésiastiques que nous avons rapportés, jusqu'où s'étendoit cette confiance, et tous les objets importans qu'elle embrassoit. Le duc de Chevreuse ne survécut que neuf mois à M. le duc de Bourgogne ; il mourut le 5 novembre 1712.

« J'ai le cœur toujours malade [1] » (écrivoit Fénelon à M. de Beauvilliers [2], quelques semaines après la mort du duc de Chevreuse), « j'ai le cœur » toujours malade depuis la perte irréparable du » P. P. (le duc de Bourgogne) ; et celle du cher » tuteur (le duc de Chevreuse) a rouvert toutes » mes plaies. Dieu soit béni ! adorons ses desseins » impénétrables. Je mourrai, comme je vis, vous » étant dévoué avec une reconnoissance et un zèle » sans bornes. »

Fénelon s'efforçoit en vain de soulever le poids accablant qui oppressoit son ame flétrie par la douleur. Une providence sévère dénouoit successivement tous les liens qui l'attachoient encore à la terre ; il en étoit quelquefois à désirer, que plus miséricordieuse dans sa sévérité même, la Providence appelât en même temps à elle tous les amis vertueux.

« Les vrais amis » (écrivoit-il dans ces tristes momens où tout son courage cédoit aux émotions trop légitimes de la nature), « les vrais amis font » notre plus grande douleur et notre plus grande » amertume. On seroit tenté de désirer que tous » les bons amis s'entendissent pour mourir en- » semble le même jour. Ceux qui n'aiment rien » voudroient enterrer tout le genre humain, les » yeux secs et le cœur content ; *ils ne sont pas* » *dignes de vivre.* Il en coûte beaucoup d'être » sensible à l'amitié ; mais ceux qui ont cette » sensibilité, seroient honteux de ne l'avoir pas ; » *ils aiment mieux souffrir que d'être insensi-* » *bles* [1]. »

Fénelon ne retrouvoit de véritables forces que dans ces pensées consolantes que la religion seule peut présenter, pour adoucir les peines de la vie.

« Unissons-nous » (écrivoit-il à la duchesse de Chevreuse, inconsolable de la mort d'un époux, dont elle n'avoit pas été séparée un seul jour dans le cours de leur longue et respectable association), « unissons-nous de cœur à celui que nous regret- » tons ; il ne s'est pas éloigné de nous, en deve- » nant invisible. Il nous voit, il nous aime, il est » touché de nos besoins. Arrivé heureusement au » port, il prie pour nous, qui sommes encore » exposés au naufrage. Il nous dit d'une voix se- » crète : hâtez-vous de nous rejoindre. Les purs » esprits voient, entendent, aiment toujours leurs » vrais amis dans leur centre commun. Leur » amitié est immortelle comme sa source. *Les in-* » *crédules n'aiment qu'eux-mêmes ; ils devroient* » *se désespérer de perdre à jamais leurs amis* ; mais » l'amitié divine change la société visible dans » une société de pure foi ; elle pleure ; mais en » pleurant, elle se console par l'espérance de re- » joindre ses amis dans le pays de la vérité, et » dans le sein de l'amour même. »

XX.

Mort du duc de Beauvilliers.

Un ami restoit à Fénelon, et c'étoit celui dont le nom, le rang, les dignités, les vertus et la réputation avoient ajouté tant de bonheur à la vie de Fénelon. C'étoit celui qui lui avoit ouvert la carrière des honneurs, de la gloire, nous dirions de la fortune, si la fortune avoit pu être comptée

[1] 25 décembre 1712. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 382. — [2] Le dernier historien de Fénelon (le père Querbeuf) a fait une méprise remarquable au sujet de la mort des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers ; il fait survivre le duc de Chevreuse au duc de Beauvilliers. Il lui étoit cependant bien facile de vérifier que le duc de Chevreuse étoit mort le 5 novembre 1712, et que le duc de Beauvilliers ne mourut que le 31 août 1714.

[1] *Corresp. de Fénelon*, t. VIII, p. 195.

pour quelque chose par deux hommes tels que M. de Beauvilliers et Fénelon. C'étoit celui dont l'amitié ferme et courageuse avoit bravé tous les orages de la cour, et résisté à l'amitié même de Louis XIV, pour rester fidèle à Fénelon proscrit et malheureux. Ils vécurent et moururent unis l'un à l'autre par tous les sentimens d'une religion éclairée et d'une piété tendre et affectueuse, par le goût de toutes les vertus, et par la plus douce conformité de caractère, de mœurs et de principes. Rien ne put altérer leur estime et leur confiance mutuelle. Du fond de son exil, l'archevêque de Cambrai fut toujours le guide et le conseil du duc de Beauvilliers.

Le jour où Fénelon reçut ordre de quitter la cour, fut le dernier où il vit son vertueux ami; ils y avoient passé huit ans ensemble, et ils vécurent dix-sept ans séparés. Les dernières années de la vie de M. de Beauvilliers ne furent marquées que par des malheurs; il perdit en 1705, dans l'intervalle de huit jours, ses deux fils, les seuls qui lui restoient. Il vit mourir en 1712 le duc de Bourgogne son élève, qui avoit pour lui tout le respect et toute la déférence d'un fils, et la confiance de l'ami le plus tendre et le plus reconnoissant; à la fin de cette même année 1712, la mort lui enleva le duc de Chevreuse, son beau-frère, à qui il étoit uni par une affection peut-être sans exemple à la cour, et avec lequel il avoit la douce habitude de passer tous les jours de sa vie. Fénelon lui restoit encore; mais il ne pouvoit pas même avoir la consolation d'embrasser cet ami si cher, et de répandre les douleurs de son ame dans la sienne. Il n'étoit pas étonnant que tant de pertes irréparables, qui s'étoient succédé si rapidement, eussent achevé de détruire sa santé foible et délicate.

Fénelon n'étoit que trop averti du danger qui menaçoit l'existence d'un ami, sur lequel étoient venues se réunir toutes ses affections, depuis que la mort avoit frappé tout ce qui lui étoit le plus cher. Sa tendre sollicitude pour M. de Beauvilliers le portoit à lui recommander les soins et les ménagemens les plus délicats. Il lui écrivoit [1]: « Je vous conjure, mon bon duc, de ménager » votre foible santé. Il vous faut du repos d'esprit » et de la gaîté, avec de l'air et de l'exercice du » corps. Je serois charmé si j'apprenois dans la » belle saison que vous montassiez quelquefois à » cheval pour vous promener à Vaucresson. J'espère que la bonne duchesse vous pressera de le » faire; rien n'est meilleur. Que ne donnerois-je » point pour votre conservation! »

Mais rien ne pouvoit distraire Fénelon de ses tristes pressentimens. Il les laisse percer jusque dans celles de ses lettres où il ne nomme pas M. de Beauvilliers.

« *Je ne vis plus que d'amitié*, écrivoit-il à » l'abbé de Beaumont [2]; *et ce sera l'amitié qui* » *me fera mourir*. Je sens combien je vous aime, » et c'est ce qui m'alarme le plus; car Dieu » m'ôte les personnes que j'aime le plus. Il faut » que je les aime mal, puisque Dieu tourne sa » miséricorde ou sa jalousie à m'en priver. »

Les inquiétudes de Fénelon n'étoient que trop fondées. Après une maladie de langueur, causée par ses malheurs domestiques, par la mort si rapide et si imprévue du duc de Bourgogne, et par la pensée des troubles et des désordres qui devoient suivre la mort de Louis XIV, le duc de Beauvilliers succomba le 31 août 1714, à l'âge de 66 ans; et Fénelon ne lui survécut que quatre mois. Ainsi disparut, dans l'espace de moins de trois ans, cette société peut-être unique d'hommes vertueux, à laquelle un caractère religieux donnoit quelque chose d'auguste et de sacré.

La mort de M. de Beauvilliers fut le dernier coup qui acheva d'accabler l'ame trop sensible de Fénelon; sa foible complexion ne put résister à l'impression d'une perte aussi douloureuse. Il ne vit, il ne voulut voir dans ces scènes lugubres, que l'ordre de la Providence, qui brisoit tous ses liens, pour ne lui laisser plus rien à regretter sur la terre, et l'avertir de tourner toutes ses pensées vers l'éternité. Il rassembla le peu de forces qui lui restoient, pour remplir les tristes devoirs de l'amitié envers madame de Beauvilliers; mais il s'efforçoit en vain de lui inspirer un courage qu'il n'avoit plus pour lui-même; à travers toutes les consolations par lesquelles il cherche à adoucir sa douleur, on démêle facilement un pressentiment secret qu'il devoit bientôt lui-même suivre son ami au tombeau.

La religion ne pouvoit sans doute emprunter une voix plus touchante auprès de madame de Beauvilliers, que celle de l'ami le plus tendre de l'époux qu'elle regrettoit; de celui qui avoit été pendant trente ans son guide, son conseil, son maître dans la science du salut. Comment madame de Beauvilliers, qui avoit partagé avec tant d'abandon la confiance, la vénération, la religieuse soumission de son mari pour Fénelon, n'auroit-elle pas reconnu dans ses lettres cette même voix qu'elle étoit accoutumée à écouter depuis si long-temps comme l'interprète des desseins et des volontés du ciel? Fénelon exhortoit madame de Beauvilliers [1] « à élever ses regards vers » celui qui peut seul apaiser la nature désolée; » en qui nous retrouvons tout ce que nous avons » perdu; qui nous le rend présent par la foi et » par l'amour; qui nous montre que nous suivrons de près ceux qui nous précèdent; qui essuie nos larmes de sa propre main. »

« Dieu veuille mettre, Madame [2], au fond de » votre cœur blessé sa consolation! La plaie est » horrible; mais la main du consolateur a une » vertu toute-puissante. Non, il n'y a que les » sens et l'imagination qui aient perdu leur objet. » Celui que nous ne pouvons plus voir, est plus » que jamais avec nous; nous le trouvons sans » cesse dans notre centre commun; il nous y » voit; il nous y procure les vrais secours; il y » connoît mieux que nous nos infirmités, lui, qui » n'a plus les siennes, et il demande les remèdes » nécessaires pour notre guérison. Pour moi, qui

[1] Lettre de Fénelon à M. de Beauvilliers, 25 décembre 1712. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 382. — [2] Lettre de Fénelon à l'abbé de Beaumont, 22 mai 1714. *Ibid*, p. 476.

[1] Lettre de Fénelon à madame de Beauvilliers, 16 novembre 1714. *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 388. — [2] Le même à la même, 5 décembre 1714. *Ibid.*, p. 390.

» étois privé de le voir depuis tant d'années, je » lui parle, je lui ouvre mon cœur, je crois le » trouver devant Dieu, et quoique je l'aie pleuré » amèrement, je ne puis croire que je l'aie perdu. » Oh! qu'il y a de réalité dans cette société in- » time! »

Mais combien madame de Beauvilliers dut être profondément touchée, en recevant la dernière lettre que Fénelon ait peut-être écrite de sa main [1], et en y lisant ces paroles remarquables, qui annonçoient sa mort prochaine! « *Nous re- » trouverons bientôt ce que n'aurons point perdu*; » *nous en approchons tous les jours à grands pas*; » *encore un peu, et il n'y aura plus de quoi pleu- » rer.* » Le premier janvier 1715, trois jours après la date de cette lettre, Fénelon tomba malade, et mourut [2].

XXI.

Maladie et mort de Fénelon.

Il nous reste à considérer Fénelon dans cette dernière scène de la vie. Nous en avons le récit tracé par un témoin oculaire, qui nous en a conservé tous les détails, avec cette fidélité et ce respect religieux que l'on doit à la mémoire des grands hommes.

La douleur dont Fénelon étoit accablé depuis la mort de M. de Beauvilliers, n'avoit pu l'engager à suspendre un seul moment l'exercice des devoirs de son ministère.

« Peu de semaines avant sa maladie [3], il fit un » court voyage de visites épiscopales; il versa dans » un endroit dangereux; personne ne fut blessé; » mais il aperçut tout le péril, et eut dans sa » foible machine toute la commotion de cet acci- » dent; il arriva incommodé à Cambrai; la fièvre » survint, et Fénelon vit que son heure étoit ve- » nue. Soit dégoût du monde, si continuellement » trompeur pour lui, et de sa figure qui passe; » soit plutôt que sa piété, entretenue par un long » usage, et ranimée encore plus par les tristes » considérations de tous les amis qu'il avoit per- » dus; il parut insensible à tout ce qu'il quittoit, » et uniquement occupé de ce qu'il alloit trouver, » avec une tranquillité et une paix qui n'excluoit » que le trouble, et qui embrassoit la pénitence, le » détachement, le soin unique des choses spiri- » tuelles de son diocèse; enfin une confiance qui » ne faisoit que surnager à la crainte et à l'hu- » milité. »

Voilà l'impression générale que la mort de Fénelon laissa à Paris et à la cour. M. de Saint-Simon, en en rendant compte, ne fait qu'exprimer l'opinion des gens du monde; mais le témoin oculaire dont nous avons annoncé le récit, entre dans des détails bien plus précieux pour tous les amis de la religion et de la mémoire de Fénelon.

[1] Le 28 décembre 1714. — [2] Les duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers survécurent assez long-temps à leurs maris, « et continuèrent dans leur viduité, les mêmes œuvres de » piété et de charité qu'elles avoient partagées avec eux. » Madame de Chevreuse mourut en 1732, âgée de 82 ans, et madame de Beauvilliers mourut au même âge en 1736. — [3] Mémoires de Saint-Simon.

Ce fut dans la soirée du 1er janvier 1715, que Fénelon fut attaqué de la maladie dont il mourut. « Cette maladie [1], qui ne dura que six jours » et demi avec des douleurs très-aiguës, étoit une » fièvre continue, dont la cause étoit cachée. Pen- » dant ces six jours entiers, il ne voulut être en- » tretenu que de la lecture de l'Ecriture sainte; » pendant les premiers jours, on ne déféroit que » par intervalles à ses instances. On craignit que » l'application qu'il portoit à cette lecture, n'em- » pêchât l'effet des remèdes, et n'aigrît son mal; » on ne lui lut d'abord que le livre de Tobie, et » peu à la fois; on y ajoutoit, suivant les occa- » sions, quelques textes sur la fragilité des biens » qui passent et sur l'espérance de ceux qui » durent à jamais. Nous lui récitions souvent, et » il paroissoit charmé d'entendre les derniers ver- » sets du chap. IV, et les neuf premiers du chap. V » de la seconde épître de saint Paul aux Corin- » thiens. *Répétez encore cet endroit*, me dit-il en » deux occasions. Dans les intervalles, on lui parla » de quelques expéditions pressantes pour les af- » faires de son diocèse, et il les signa. On lui de- » manda s'il n'avoit rien à changer à son testa- » ment (qui étoit de 1705), et il fit un codicile » pour substituer l'abbé de Fénelon à l'abbé de » Langeron, qu'il avoit précédemment nommé » son exécuteur testamentaire. Je lui demandai en » mon particulier ses derniers ordres, par rap- » port aux deux ouvrages qu'il faisoit imprimer [2].

» Les deux derniers jours et les deux dernières » nuits de sa maladie, il nous demanda avec ins- » tance de lui réciter les textes de l'Ecriture les » plus convenables à l'état où il se trouvoit. *Ré- » pétez, répétez-moi*, disoit-il de temps en temps, » *ces divines paroles*; il les achevoit avec nous, » autant que ses forces le lui permettoient. On » voyoit dans ses yeux et sur son visage, qu'il en- » troit avec ferveur dans de vifs sentimens de » foi, d'espérance, d'amour, de résignation, » d'union à Dieu, de conformité à Jésus-Christ, » que ces textes exprimoient. Il nous fit répéter » plusieurs fois les paroles que l'Eglise a appli- » quées à saint Martin, et met dans la bouche de » ce grand évêque de l'Eglise gallicane. *Seigneur, » si je suis encore nécessaire à votre peuple, je » ne refuse point le travail*; *que votre volonté soit » faite. O homme, qu'on ne peut assez louer! il » n'a pas été surmonté par le travail*; *il ne de- » voit pas même être vaincu par la mort*; *il ne » craignit pas de vivre, et il ne refusa pas de mou- » rir.* L'archevêque de Cambrai paroissoit plein » du même esprit d'abandon à la volonté de Dieu. » En cette occasion, et à l'imitation des disciples » de saint Martin, je pris la confiance de lui de- » mander : *Mais pourquoi nous quittez-vous? » Dans cette désolation, à qui nous laissez-vous? » Peut-être que les loups ravissans viendront ra- » vager votre troupeau.* Il ne répondit que par » des soupirs.

» Quoiqu'il se fût confessé la veille de Noël, avant » de chanter la messe de minuit, il se confessa

[1] Extrait de la relation de la maladie et de la mort de Fénelon, par son aumônier. (Manuscrits.) — [2] Son instruction pastorale, en forme de Dialogues, sur les controverses du temps.

» de nouveau dès le second jour de sa maladie. » Le troisième jour au matin, il me chargea de » lui faire donner le viatique ; une heure après, » il me demanda si j'avois tout disposé pour cette » cérémonie. Comme je lui représentois que le » danger ne paroissoit pas assez pressant : *Dans » l'état où je me sens*, dit-il, *je n'ai point d'af- » faire plus pressée.*

» Il se fit porter aussitôt, de la petite chambre » qu'il occupoit habituellement, dans sa grande » chambre. Il désira que tous les membres de son » chapitre pussent y entrer et être présens à cet » acte de religion. Avant de recevoir le viatique, » il adressa à tous les assistans quelques paroles » d'édification, que je ne pus entendre que con- » fusément, me trouvant alors trop éloigné de » son lit.

» Dans l'après-midi du quatrième jour de sa » maladie, M. l'abbé de Beaumont et M. le mar- » quis de Fénelon, ses neveux, arrivèrent en poste » de Paris; il éprouva une sensible consolation en » les revoyant ; il leur demanda qui leur avoit » donné l'alarme ; la douleur ne leur permit pas » d'articuler un seul mot; ils se contentèrent de » montrer M. l'abbé de Fénelon, qui se trouvoit à » Cambrai lorsque la maladie se déclara.

» Quelque sensible que je l'eusse vu à la mort » de M. l'abbé de Langeron, son ami intime, et » à celle de M. le duc de Bourgogne, son élève, » il vit, sans pleurer, dans sa dernière maladie, » l'affliction et les larmes de toutes les personnes » qu'il aimoit le plus tendrement.

» M. l'abbé de Beaumont et M. le marquis de » Fénelon avoient pris la précaution d'amener » avec eux de Paris le célèbre Chirac [1], qui con- » féra immédiatement avec les médecins du pays, » qui avoient traité et suivi la maladie ; ils con- » vinrent de le faire saigner une seconde fois, et » de lui donner l'émétique ; l'effet en fut prompt, » et parut d'abord le soulager ; on conçut même » d'abord quelque espérance ; mais on reconnut » bientôt que le mal étoit plus fort que les re- » mèdes. Dieu vouloit retirer à lui un des évêques » qui auroient pu servir le plus utilement l'Eglise » dans ces temps de schisme et d'indocilité.

» Le matin du jour des Rois, m'ayant témoigné » le regret de ne pouvoir dire lui-même la sainte » messe, j'allai, suivant son ordre, la dire à son » intention. Pendant ce court intervalle, il parut » s'affoiblir notablement, et on lui donna l'ex- » trême-onction.

» Immédiatement après, il me fit appeler, et » ayant fait sortir tout le monde de sa chambre, » il me dicta la dernière de ses lettres, qu'il si- » gna [2], m'ordonnant de la montrer ici à quatre » personnes, et de la faire partir aussitôt qu'il » auroit les yeux fermés. C'est en me dictant cette » lettre, que rappelant toutes ses forces, sentant » qu'il étoit prêt de paroître devant Dieu, il vou- » lut s'y préparer, en exposant ses véritables sen- » timens. Quelque courte que soit cette lettre, » on ne peut marquer ni un plus grand désinté- » ressement pour sa famille, ni plus de respect » et d'attachement pour son roi, ni plus d'affec- » tion pour son diocèse, ni plus de zèle pour la » foi contre les erreurs des Jansénistes, ni une do- » cilité plus absolue pour l'Eglise mère et maî- » tresse.

» Il souffrit beaucoup le reste du jour et pen- » dant sa dernière nuit ; mais il se réjouissoit d'être » semblable à Jésus - Christ souffrant. *Je suis*, » disoit-il, *sur la croix avec Jésus-Christ ; Christo » confixus sum cruci.* Nous récitions alors les pa- » roles de l'Ecriture qui regardent la nécessité des » souffrances, leur brièveté et leur peu de pro- » portion avec le poids immense de gloire éter- » nelle dont Dieu les couronne. Ses douleurs re- » doublant, nous lui disions ce que St Luc rap- » porte de Jésus-Christ, que dans ces occasions » il redoubloit ses prières, *Factus in agoniâ pro- » lixiùs orabat.* Jésus-Christ, ajouta-t-il lui-même, » réitéra trois fois la même prière. *Oravit tertiò » eumdem sermonem dicens ;* mais la violence du » mal ne lui permettant pas d'achever seul, nous » continuâmes avec lui : *Mon père, s'il est possi- » ble, que ce calice s'éloigne de moi; cependant » que votre volonté se fasse et non la mienne. » Oui, Seigneur*, reprit-il, en élevant autant qu'il » pût sa voix affoiblie, *votre volonté, et non la » mienne.* Sa fièvre redoubloit par intervalles, » et lui causoit des transports dont il s'aperçut » lui-même, et dont il étoit peiné, quoiqu'il ne » lui échappât jamais rien de violent ni de peu » convenable. Lorsque le redoublement cessoit, » on le voyoit aussitôt joindre les mains, lever les » les yeux vers le ciel, se soumettre avec abandon » et s'unir à Dieu dans une grande paix. Cet aban- » don plein de confiance à la volonté de Dieu, » avoit été dès sa jeunesse le goût dominant de » son cœur, et il y revenoit sans cesse dans tous » ses entretiens familiers. C'étoit, pour ainsi » dire, sa nourriture et celle qu'il aimoit à faire » goûter à tous ceux qui vivoient dans son inti- » mité.

» Je suis encore attendri, quand je pense au » spectacle touchant de cette dernière nuit. Toutes » les personnes de sa pieuse famille, qui étoient » réunies à Cambrai, M. l'abbé de Beaumont, » M. le marquis de Fénelon, M. l'abbé de Fé- » nelon, les chevaliers de Fénelon, M. de l'Es- » chelle, autrefois attaché à l'éducation de M. le » duc de Bourgogne, M. l'abbé de l'Eschelle son » frère, et M. l'abbé Devisse leur neveu [1], vinrent » tous l'un après l'autre, dans ces intervalles de » pleine liberté d'esprit, demander et recevoir sa » bénédiction, lui donner le crucifix à baiser, et » lui adresser quelques mots d'édification. Quel- » ques autres personnes de la ville qu'il dirigeoit, » se présentèrent aussi pour recevoir sa dernière » bénédiction. Ses domestiques vinrent ensuite » tous ensemble, en fondant en larmes, la de- » mander, et il la leur donna avec amitié. M. l'abbé » le Vayer (de la congrégation de Saint-Sulpice), » supérieur du séminaire de Cambrai, qui l'as- » sista particulièrement à la mort cette dernière » nuit, la reçut aussi pour le séminaire et pour » le diocèse. M. l'abbé le Vayer récita ensuite les » prières des agonisans, en y mêlant de temps en

[1] Pierre Chirac, né en Rouergue en 1650, mort le 11 mars 1732, premier médecin de Louis XV, âgé de 82 ans. — [2] C'est celle au père Letellier que nous rapporterons.

[1] Depuis évêque de Boulogne.

» temps des paroles courtes et touchantes de l'E-
» criture, les plus convenables à la situation du malade, qui fut environ une demi-heure sans donner aucun signe de connoissance; après quoi, il expira doucement à cinq heures et quart du matin (7 janvier 1715).

» Nous croyons que notre pieux et saint archevêque est mort saintement comme il a vécu; chacun de ceux qui l'ont connu plus particulièrement s'empresse de recueillir quelque chose qui lui ait appartenu. On ne trouva point chez lui d'argent comptant; les pertes et les grandes dépenses que lui avoit causées le voisinage des armées pendant les trois dernières campagnes, sans qu'il eût rien absolument retranché des aumônes qu'il faisoit aux couvens de cette ville, aux pauvres ordinands de son séminaire, aux filles de la charité, pour les pauvres malades, aux paroisses qu'il visitoit, aux étudians de son diocèse qu'il entretenoit dans les universités, et à une multitude d'autres personnes, avoient absolument épuisé ses revenus. Il n'a rien laissé à sa famille du prix de son mobilier, ni des arrérages qui sont dus par ses fermiers; il institue par son testament, M. l'abbé de Beaumont son neveu, son héritier universel, pour exécuter ses pieuses intentions, dont il a fait connoître le secret à lui seul, et M. l'abbé de Beaumont continue jusqu'à l'arrivée du successeur, les mêmes aumônes que M. l'archevêque faisoit aux pauvres.

» Voilà ce que j'ai remarqué des dispositions de notre saint archevêque, les derniers jours de sa vie. MM. ses neveux et les autres personnes qui ne l'ont presque point quitté pendant sa maladie, auront pu remarquer d'autres circonstances qui m'ont échappé, ou que je ne me rappelle pas en ce moment.

» Je ne puis qu'être vivement touché de votre souvenir dans cette triste occasion; quoique je perde mon bienfaiteur, mon maître, et j'ose dire, mon père, je suis pourtant beaucoup plus sensible à la perte que l'Eglise fait en lui, du plus pieux, du plus zélé et du plus savant défenseur de la foi; de celle que fait ce diocèse et notre séminaire en particulier, dont il alloit commencer les bâtimens, pour l'unir ensuite à Saint-Sulpice. Le successeur pourra-t-il continuer cet ouvrage si utile, si nécessaire? Le voudra-t-il? Priez pour ce diocèse et pour nous. »

XXII.

Lettre de Fénelon mourant à Louis XIV.

La lettre que dicta Fénelon immédiatement après avoir reçu l'extrême-onction, et que l'auteur de cette relation avoit eu ordre de faire partir aussitôt qu'il auroit les yeux fermés, fit la plus grande sensation lorsqu'elle fut devenue publique. Elle attestoit les véritables sentimens de Fénelon, dans un moment où aucune considération humaine ne pouvoit plus influer sur son langage ou sur ses dispositions.

C'est en parlant de cette lettre, que M. de Saint-Simon, témoin de l'effet qu'elle avoit produit à la ville et à la cour, a dit:

« Dans cet état [1], Fénelon écrivit au Roi une lettre sur le spirituel de son diocèse, qui ne disoit pas un mot sur lui-même, qui n'avoit rien que de touchant et qui ne convînt au lit de la mort à un grand évêque. »

Elle étoit adressée au père le Tellier, et conçue en ces termes:

« Je viens de recevoir l'extrême-onction. C'est dans cet état, mon révérend père, où je me prépare à aller paroître devant Dieu, que je vous prie instamment de représenter au Roi mes véritables sentimens.

» Je n'ai jamais eu que docilité pour l'Eglise et qu'horreur des nouveautés qu'on m'a imputées. J'ai reçu la condamnation de mon livre avec la simplicité la plus absolue.

» Je n'ai jamais été un seul moment en ma vie, sans avoir pour la personne du Roi la plus vive reconnoissance, le zèle le plus ingénu, le plus profond respect et l'attachement le plus inviolable.

» Je prends la liberté de demander à Sa Majesté deux grâces, qui ne regardent ni ma personne, ni aucun des miens.

» La première, est qu'il ait la bonté de me donner un successeur pieux, régulier, bon et ferme contre le jansénisme, lequel est prodigieusement accrédité sur cette frontière.

» L'autre grâce est qu'il ait la bonté d'achever avec mon successeur ce qui n'a pu être achevé avec moi pour messieurs de Saint-Sulpice. Je dois à Sa Majesté le secours que je reçois d'eux. On ne peut rien de plus apostolique et de plus vénérable. Si Sa Majesté veut bien faire entendre à mon successeur qu'il vaut mieux qu'il conclue avec ces messieurs ce qui est déjà si avancé, la chose sera bientôt finie.

» Je souhaite à Sa Majesté une longue vie, dont l'Eglise, aussi bien que l'Etat, ont infiniment besoin. Si je puis aller voir Dieu, je lui demanderai souvent ces grâces. Vous savez, mon révérend père, avec quelle vénération.... »

Signé Fr. archev. de Cambrai.

A Cambrai, ce 6 janvier 1715.

XXIII.

Conjectures sur les dispositions de Louis XIV.

Nous ignorons quelle impression cette lettre fit sur Louis XIV, lorsque le père le Tellier la mit sous ses yeux. Elle dut sans doute lui inspirer quelque regret du long et profond ressentiment qu'il avoit conservé contre un évêque dont les dernières paroles exprimoient avec tant de vérité la reconnoissance, l'attachement et la fidélité. Nous avons déjà fait connoitre que nous ajoutions peu de foi au propos qu'on prête à ce prince, qui, dit-on, en apprenant la mort de Fénelon, s'écria avec amertume: « *Il nous manque bien au besoin.* » Nous n'en trouvons aucune trace dans les nombreux manuscrits que nous avons parcourus, et il est peu vraisemblable qu'un témoignage si ho-

[1] Mémoires de Saint-Simon.

norable, quoique bien tardif, du repentir de Louis XIV, n'eût pas été consigné dans quelques-unes des lettres qui suivirent la mort de Fénelon. M. de Saint-Simon, qui recueilloit avec tant de soin et d'avidité tout ce qui se passoit et tout ce qui se disoit à la cour, n'auroit pas négligé de rappeler une parole aussi remarquable dans les détails si intéressans qu'il nous a laissés sur Fénelon. Il est vrai qu'il paroît croire que l'archevêque de Cambrai seroit revenu à la cour et aux affaires, si sa carrière eût été un peu plus longue. Mais il fait entièrement dépendre ses conjectures sur ce retour, de la supposition que Fénelon survécût à Louis XIV, tant il étoit éloigné de présumer que ce monarque pensât lui-même à le rapprocher de sa personne. M. de Saint-Simon croyoit seulement entrevoir que le duc d'Orléans, prévenu favorablement pour l'archevêque de Cambrai, par l'estime et le goût qu'il avoit pour ses vertus et son esprit, et fidèle à la mémoire des services que lui avoient rendus MM. de Beauvilliers et de Chevreuse auprès du duc de Bourgogne, dans les temps les plus difficiles de sa vie, mettroit une espèce d'amour-propre à honorer les prémices de son administration, en appelant auprès de lui un prélat aussi généralement estimé. Le marquis de Fénelon est le premier qui ait consigné ces paroles vraies ou fausses de Louis XIV, dans le précis de la vie de son oncle, qu'il fit imprimer en 1734. M. de Ramsai lui-même n'en parle point dans la vie de l'archevêque de Cambrai, qu'il avoit publiée dès 1723, et qu'il n'écrivit que sur les mémoires que la famille lui avoit fournis [1]. On observa même avec peine, que Louis XIV ne donna pas après la mort de Fénelon, le plus foible témoignage d'intérêt à ses neveux. Les principes austères de leur oncle ne lui avoient pas permis de les appeler par son testament à partager les foibles débris d'une succession ecclésiastique, et il avoit la douleur de les laisser dans un état de gêne peu assorti à la noblesse de leur origine et à l'éclat qu'il avoit ajouté lui-même à son nom.

Quant à madame de Maintenon, nous voyons seulement que madame de Caylus, toujours franche et vraie dans tous ses sentimens, s'empressa de l'instruire, avec une vive et touchante émotion, de la première nouvelle de la maladie et du danger de Fénelon : « M. de Cambrai est » bien mal, écrivit madame de Caylus à madame » de Maintenon ; je suis assurée qu'on prie bien » Dieu pour lui à Saint-Cyr, *et que vous ne vous* » *y oubliez pas.* » Nous n'avons point la réponse de madame de Maintenon à cette lettre; mais depuis la première édition de cette histoire, on a eu la bonté de nous communiquer une lettre que madame de Maintenon écrivit à M. Languet, curé de Saint-Sulpice, le 10 janvier 1715, trois jours après la mort de Fénelon. On y lit : « *Je suis* « *fâchée de la mort de M. de Cambrai ; c'est un* » *ami que j'avois perdu par le quiétisme. Mais on* » *prétend qu'il auroit pu faire du bien dans le* » *concile, si on pousse les choses jusque-là.* » Ce langage, dans une pareille circonstance et sur la mort d'un ancien ami, paroîtra sans doute bien froid, et n'annonce que trop clairement combien madame de Maintenon étoit peu disposée à se rapprocher de Fénelon. Cependant les dernières expressions de sa lettre pourroient expliquer jusqu'à un certain point comment Louis XIV a pu dire, en apprenant la mort de l'archevêque de Cambrai : *Il nous manque bien au besoin.* Mais dans cette supposition même, il est bien évident que les regrets de Louis XIV ne portoient que sur l'utilité des services que pouvoit encore rendre Fénelon, dans la crise où se trouvoient alors les affaires de l'Eglise.

Quoi qu'il en soit, il est bien difficile de croire que madame de Maintenon ait été entièrement indifférente à un évènement qui lui rappelait tant de souvenirs qui avoient dû laisser des traces si profondes et si durables dans sa pensée. La mort de Fénelon devoit au moins renouveler en elle la mémoire de leurs amis communs, qui venoient de disparoître successivement à ses yeux, et qui avoient long-temps et exclusivement formé la société intime dans laquelle elle avoit passé les premières années de sa faveur. Un retour involontaire sur elle-même pouvoit en même temps l'avertir qu'elle approchoit de ce terme redoutable, où toutes les petites passions qui ont agité la vie, paroissent mériter bien peu d'intérêt.

XXIV.

Testament de Fénelon.

Nous croyons devoir rapporter les dispositions les plus importantes du testament de Fénelon [1]; elles montrent toute son ame et tous ses principes. On y observe sa constante occupation à justifier la pureté de ses intentions, et à constater toute l'étendue de sa soumission sans bornes au jugement prononcé contre son livre. Ce testament porte d'ailleurs un caractère de modestie et de simplicité qui fait encore mieux connoître l'ame de Fénelon que tant d'ouvrages qui ont honoré sa mémoire. Ses réflexions sur la modestie, qui doit accompagner les funérailles des évêques; ses maximes sur l'emploi des biens ecclésiastiques; la tendre affection avec laquelle il s'exprime sur l'abbé de Langeron et sur les amis vertueux qui préfèrent la gloire de partager ses malheurs et sa disgrâce, à tous les avantages de la fortune et de l'ambition, ajoutent je ne sais quelle onction à l'intérêt qu'inspirent toujours les dernières paroles des mourans. C'est la voix de la religion, de la vertu et de l'amitié, qui se fait entendre du fond du tombeau, pour parler à tous les cœurs sensibles et religieux.

« Quoique ma santé soit en l'état où elle est d'or- » dinaire, je dois me préparer à la mort. C'est dans » cette vue que je fais et que j'écris de ma propre

[1] Cependant les règles de la critique nous obligent d'observer que le témoignage d'un homme aussi véridique que le marquis de Fénelon, offre une autorité positive, qui doit au moins balancer les conjectures plus ou moins raisonnables que nous avons exposées. D'ailleurs, Louis XIV a pu très-bien penser et dire, dans la crise où étoient alors les affaires ecclésiastiques, que l'*archevêque de Cambrai manquoit bien au besoin*, sans être dans la disposition de le rappeler à la cour, ni de lui rendre sa confiance.

[1] Ce testament est rapporté en entier ci-dessus, p. 185.

» main le présent testament, révoquant et annullant par celui-ci tout autre testament antérieur.

I.

» Je déclare que je veux mourir entre les bras » de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, » ma mère. Dieu, qui lit dans les cœurs et qui me » jugera, sait qu'il n'y a eu aucun moment de ma » vie, où je n'ai conservé pour elle une soumission et une docilité de petit enfant, et que je » n'ai jamais eu aucune des erreurs qu'on a voulu » m'imputer. Quand j'écrivis le livre intitulé : » *Explication des Maximes des Saints*, je ne » songeois qu'à séparer les véritables expériences » des saints, approuvées de toute l'Eglise, d'avec » les illusions des faux mystiques, pour justifier » les uns et pour rejeter les autres. Je ne fis cet » ouvrage que par le conseil des personnes les » plus opposées à l'illusion, et je ne le fis imprimer qu'après qu'ils l'eurent examiné. Comme » cet ouvrage fut imprimé en mon absence, on y » mit les termes de *trouble involontaire*, par rapport à Jésus-Christ, lesquels n'étoient point dans » le corps de mon texte original, comme certains » témoins oculaires d'un très-grand mérite l'ont » certifié, et qui avoient été mis à la marge, seulement pour marquer une petite addition, qu'on » me conseilloit de faire en cet endroit-là, pour » une plus grande précaution. D'ailleurs, il me » sembloit, sur l'avis des examinateurs, que les » correctifs inculqués dans toutes les pages de ce » petit livre, écartoient avec évidence tous les sens » faux ou dangereux. C'est suivant ces correctifs, » que j'ai voulu soutenir et justifier ce livre, pendant qu'il m'a été libre de le faire; mais je n'ai » jamais voulu favoriser aucune des erreurs en » question, *ni flatter aucune personne que je connusse en être prévenue. Dès que le pape Innocent XII a eu condamné cet ouvrage, j'ai adhéré » à ce jugement du fond de mon cœur et sans restriction, comme j'avais d'abord promis de le faire. » Depuis le moment de la condamnation, je n'ai jamais dit un seul mot pour justifier ce livre. Je n'ai » songé à ceux qui l'avoient attaqué, que pour prier » avec un zèle sincère pour eux, et que pour demeurer uni à eux dans la charité fraternelle.*

II.

» Je soumets à l'Eglise universelle et au Siège » apostolique tous les écrits que j'ai faits, et j'y » condamne tout ce qui pourroit m'avoir échappé » au-delà des véritables bornes. Mais on ne doit » m'attribuer aucun des écrits que l'on pourroit » faire imprimer sous mon nom ; je ne reconnois » que ceux qui auront été imprimés par mes soins, » et reconnus par moi pendant ma vie. Les autres » pourroient, ou n'être pas de moi, ou m'être attribués sans fondement, ou être mêlés avec d'autres » écrits étrangers, ou être altérés par des copistes.

» A Dieu ne plaise que je prenne ces précautions » par une vaine délicatesse pour ma personne. Je » crois seulement devoir au caractère épiscopal, » dont Dieu a permis que je fusse honoré, qu'on » ne m'impute aucune erreur contre ma foi, ni » aucun ouvrage suspect. »

Le troisième article ne renferme que des legs et des récompenses à ses domestiques.

IV.

« Je souhaite que mon enterrement se fasse » dans l'église métropolitaine de Cambrai [1], en » la manière la plus simple, et avec le moins de » dépense qu'il se pourra. *Ce n'est point un discours modeste que je fasse ici pour la forme: » c'est que je crois que les fonds qu'on pourroit » employer à des funérailles moins simples, doivent être réservés pour des usages plus utiles, » et que la modestie des funérailles des évêques » doit apprendre aux laïques à modérer les vaines » dépenses qu'on fait dans les leurs.*

V.

» Je nomme et constitue pour mon héritier » universel, Léon de Beaumont, mon neveu, fils » d'une de mes sœurs, en qui j'ai reconnu dès » son enfance des sentimens dignes d'une singulière amitié, et qui n'a jamais cessé pendant » tant d'années, d'être pour moi, comme le meilleur des fils pour son père. Je ne lui marque » rien, et je laisse tout à sa dévotion, parce que » je suis pleinement persuadé qu'il fera, de concert avec mes deux exécuteurs testamentaires, » le meilleur usage qu'il pourra de ce qu'il trouvera de liquide dans sa succession.

VI.

» Je nomme pour exécuteur du présent testament, M. l'abbé de Chanterac, mon parent, qui » a été mon conseil dans ce diocèse, qui m'a » témoigné une amitié à toute épreuve, et pour » qui j'ai une grande vénération. Je dénomme » aussi M. l'abbé de Langeron, ami précieux, » que Dieu m'a donné dès notre première jeunesse, et qui a fait une des plus grandes consolations de ma vie. J'espère que ces deux amis, » si chrétiens, ne refuseront pas leurs soins et » leurs conseils à mon héritier.

VII.

» Quoique j'aime tendrement ma famille, et » que je n'oublie pas le mauvais état de ses affaires, » je ne crois pourtant pas lui devoir laisser ma » succession. Les biens ecclésiastiques ne sont pas » destinés aux besoins des familles, et ils ne doivent point sortir des mains des personnes attachées à l'Eglise. J'espère que Dieu bénira les » deux neveux que j'ai élevés auprès de moi, et » que j'aime avec tendresse, à cause des principes » de probité et de religion dans lesquels ils me » paroissent s'affermir. »

Signé Fr., archev. duc de Cambrai.

Fait à Cambrai le 5 mai 1705.

[1] Voyez les *Pièces justificatives* du livre huitième, n[os] II, III et IV.

XXV.

Lettres du Chapitre de Cambrai sur la mort de Fénelon. Son oraison funèbre est supprimée, d'après l'avis de ses exécuteurs testamentaires.

Dès le jour même de la mort de Fénelon (7 janvier 1715), on fit lecture au chapitre de Cambrai de son testament [1], et le chapitre arrêta qu'il seroit fait part de cette mort au chancelier Voisin, ministre et secrétaire d'état au département de la guerre, qui avoit le Cambrésis dans son département.

La letttre du chapitre à ce ministre atteste la profonde impression qu'une perte aussi imprévue avoit laissée dans tous les cœurs, et l'union qui avoit toujours régné entre l'archevêque de Cambrai et son chapitre.

« Monseigneur,

» C'est dans les sentimens d'une très-vive douleur, que nous sommes obligés de donner part à Votre Excellence de la perte que nous venons de faire de Monseigneur notre archevêque, décédé hier à cinq heures du matin. L'édification avec laquelle il a rempli pendant toute sa vie les devoirs de l'épiscopat, et la parfaite union qu'il nous a fait l'honneur d'entretenir avec nous jusqu'au dernier moment, nous rendent si sensibles à sa mort, que nous ne pouvons, Monseigneur, assez témoigner à Votre Excellence à quel point nous en sommes affligés. Nous trouverons, Monseigneur, dans notre malheur un véritable sujet de consolation, si vous daignez nous honorer de votre protection auprès de Sa Majesté; nous tâcherons de la mériter par nos prières et par nos vœux. A Cambrai, 8 janvier 1715. »

Le chapitre adressa le même jour de pareilles lettres, avec les modifications prescrites par les convenances, aux chefs civils et militaires de la province de Flandre.

Dans celles qu'il écrivit aux évêques suffragans de la métropole de Cambrai, le chapitre leur demandoit « *le secours de leurs prières pour obtenir de la bonté du ciel un successeur qui imitât parfaitement toutes les vertus du prélat qui venoit d'être enlevé à la religion et à l'Eglise* [1]. »

[1] L'abbé de Chanterac se trouvoit à Cambrai à l'époque de ce triste événement. On lit dans les registres du chapitre métropolitain de cette ville, sous la date du 7 janvier 1715 : « Il est fait lecture au chapitre du testament de monseigneur » l'archevêque, décédé le même jour à cinq heures du matin. » M. de Lacropte de Chanterac, archidiacre, et M. l'abbé de » Fénelon, écolâtre, désignés exécuteurs testamentaires par » le prélat, font serment de bien remplir cet office, et d'en » rendre bon compte. » L'abbé de Chanterac ne survécut pas long-temps à une perte aussi accablante; il ne put même prendre sur lui de continuer à habiter des lieux où tout lui rappeloit l'objet de sa douleur. Il se retira dans sa famille à Périgueux, où il mourut le 20 août 1715, environ sept mois après la mort de Fénelon. C'est ce que nous apprennent les registres du chapitre de Cambrai, sous la date du 2 septembre 1715 : « Ce jour, M. de Beaumont, archidiacre, an» nonce au chapitre que M. de Lacropte de Chanterac, ar» chidiacre, est décédé le 20 du mois d'août précédent, à » Périgueux. »

Ces témoignages du chapitre de Cambrai n'étoient que l'expression fidèle des sentimens d'amour, de respect et de concorde, qui avoient toujours uni Fénelon et le premier corps ecclésiastique de son diocèse; les registres du chapitre nous en offrent les preuves les plus touchantes et les plus invariables pendant un épiscopat de vingt ans. Un simple malentendu, dans une seule circonstance, donna lieu à une légère discussion; « *mais une seule conférence entre Monseigneur l'archevêque et son chapitre, avoit suffi pour concilier tous les interêts et toutes les parties* [2]. »

Ces mêmes registres nous apprennent, à l'époque de la mort de Fénelon, un fait bien remarquable. L'usage constamment suivi vouloit qu'on prononçât une oraison funèbre. Le chapitre de Cambrai, craignant sans doute de déplaire au Roi, n'osa décider s'il y en auroit une : « *Il arrêta que MM. les exécuteurs testamentaires examineroient s'il convenoit de faire l'éloge du prélat, ou, vu les circonstances, de déroger en ce point à la coutume, qu'ils seroient libres de prendre tel parti qui leur paroîtroit le plus sage* [3]; » et il n'y eut point de discours.

Ces exécuteurs testamentaires étoient l'abbé de Chanterac, cet ancien et fidèle ami de Fénelon, dont nous avons si souvent parlé, et l'abbé de Fénelon son petit-neveu. On doit bien penser que les considérations les plus puissantes purent seules les porter à refuser à la douleur publique ces tristes et derniers honneurs, que tant de vertus réclamoient. Mais ils pensèrent, avec raison, que la gloire de Fénelon n'avoit pas besoin du vain appareil d'une cérémonie, et que, privé de la liberté de dire tout ce que l'on pensoit et tout ce que l'on sentoit, un silence absolu étoit préférable à un langage contraint et glacé.

Ne seroit-il pas aussi permis de présumer que l'abbé de Chanterac, dépositaire de toutes les pensées de Fénelon, ne fit que se conformer en cette circonstance aux intentions de Fénelon lui-même, dans la vue d'éviter de réveiller d'anciens souvenirs, ou de laisser sa famille exposée à des ressentimens toujours actifs et toujours redoutables.

Nous avons déjà observé que ni M. de Boze, successeur de Fénelon à l'académie française, ni M. Dacier, directeur de l'académie, n'osèrent prononcer le nom de *Télémaque* dans l'éloge de Fénelon.

Ainsi, Fénelon a été le seul archevêque de Cambrai dont il n'y a point eu d'oraison funèbre à Cambrai; et la première compagnie littéraire du royaume se condamna au silence sur un des plus beaux monumens de la littérature française.

Mais l'attendrissement que le nom seul de Fénelon excite encore dans tous les cœurs après plus d'un siècle, sera toujours la plus belle et la plus durable de toutes les oraisons funèbres.

[1] Registres du chapitre de Cambrai. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.*

XXVI.

Regrets universels de la mort de Fénelon. — Regrets de Clément XI. — Portrait de Fénelon.

La mort de Fénelon excita des regrets sincères et universels dans toute l'étendue des Pays-Bas ; et malgré les combats des partis qui divisoient l'Eglise, tous les cœurs se réunirent pour déplorer la mort d'un évêque, qui avoit conquis le respect, l'estime et l'affection de ses adversaires mêmes. Nous avons déjà dit que, malgré son opposition à la doctrine des Jansénistes, et quoiqu'il l'eût combattue avec éclat par de nombreux écrits, il avoit toujours détourné de dessus leurs têtes les coups de l'autorité, et les avoit préservés par son zèle même des dangers personnels auxquels ils auroient pu être exposés [1]. *Bien loin de porter atteinte à l'amour général que tous portoient à Fénelon*, ils furent d'autant plus affligés de sa perte, qu'ils ignoroient quelles seroient à leur égard les dispositions de son successeur, et qu'ils ne pouvoient guère, dans les circonstances où ils se trouvoient, en attendre un traitement aussi favorable.

Quant aux amis de Fénelon, on n'a pas besoin de dire, *qu'ils tombèrent dans l'abime de l'affliction la plus amère* [2].

Lorsque la nouvelle de sa mort parvint dans les pays étrangers, elle y fut peut-être plus vivement ressentie qu'en France même, où tous les esprits étoient aigris et divisés ; où une paix récente laissoit encore subsister les charges et les calamités d'une guerre malheureuse ; où tous les corps étoient impatiens du joug de l'autorité, et où l'amour du changement tournoit toutes les pensées et toutes les espérances vers un nouvel ordre de choses. Mais dans tout le reste de l'Europe, on ne fut frappé que de la perte d'un homme qui avoit illustré son siècle par un grand caractère, des vertus éclatantes et des ouvrages qui dureront autant que la langue dans laquelle ils furent écrits. De tels hommes commençoient à devenir rares dans tous les pays, et le nom de Fénelon étoit peut-être le seul alors qui jouît de la vénération universelle.

Le pape Clément XI donna des larmes sincères à sa mort, et parut regretter de ne l'avoir point nommé cardinal, dans la crainte de déplaire à Louis XIV. C'étoit le vœu de son cœur, et il l'avoit laissé entrevoir au célèbre cardinal Quirini, dans un temps où il pouvoit encore céder à son penchant. C'est le cardinal Quirini lui-même, qui a consigné ce fait dans ses écrits, en rendant compte d'une conversation qu'il avoit eue avec Clément XI, avant qu'on eût appris à Rome que Fénelon n'existoit plus. « *Eos de doctrinâ et pietate Fenelonii » sensus è sanctissimo pectore deprompsit; undè » facilè mihi innotesceret cogitationem de illo præ- » sule ad cardinalatum evehendo pontificiâ mente » jam repositam manere* [3]. »

Jean-Baptiste Rousseau, alors retiré dans les pays étrangers, fut témoin des regrets qu'on donnoit partout à la mémoire de Fénelon. Il écrivoit à un protestant distingué par des ouvrages estimables [1] : « Les grands talens sont de tous les pays » et de toutes les communions, et je ne suis point » surpris de vous voir si touché de la perte que » l'Eglise et la république des lettres ont faite en la » personne de M. l'archevêque de Cambrai. Dans » un siècle où le mérite véritable est si rare, il » n'y a point d'honnête homme qui ne doive re- » gretter un si véritablement grand personnage. » Sa réputation vivra autant qu'il y aura sur la » terre des hommes sensibles au vrai mérite et à » la vraie vertu; et soit dit à la honte de notre na- » tion, peut-être sera-ce chez nous que sa mort » sera le moins pleurée. »

Il parut si difficile de donner à Fénelon un successeur digne de le remplacer, que Louis XIV, qui lui survécut huit mois, mourut sans avoir nommé à l'archevêché de Cambrai.

« Ce prélat, dit M. de Saint-Simon, étoit un » grand homme, maigre, bien fait, avec un grand » nez, des yeux dont le feu et l'esprit sortoient » comme un torrent, et une physionomie, telle » que je ne n'en ai vu qui y ressemblât, et qui ne » pouvoit s'oublier, quand on ne l'auroit vue » qu'une fois. »

» Elle rassembloit tout, et les contraires ne s'y » combattoient point; elle avoit de la gravité et de » l'agrément, du sérieux et de la gaîté; elle sentoit » également le docteur, l'évêque et le grand sei- » gneur. Tout ce qui y surnageoit, ainsi que dans » toute sa personne, c'étoit la finesse, l'esprit, » les grâces, la décence, et surtout la noblesse. Il » falloit faire effort pour cesser de le regarder; » tous ses portraits sont parlans, sans toutefois » avoir pu attraper la justesse de l'harmonie qui » frappoit dans l'original, et la délicatesse de cha- » que caractère que ce visage rassembloit; ses ma- » nières y répondoient dans la même proportion, » avec une aisance qui en donnoit aux autres, et » cet air et ce bon goût qu'on ne tient que de » l'usage de la meilleure compagnie et du grand » monde, qui se trouvoit répandu de soi-même » dans toutes ses conversations. »

Fénelon n'étoit âgé que de soixante-quatre ans et cinq mois; mais un travail continuel dans tous les genres, et qui employoit tous ses jours et la plus grande partie de ses nuits; une sobriété portée peut-être à l'excès; les grandes traverses qui avoient agité sa vie, et surtout la douleur d'avoir perdu en un petit nombre d'années tous ses amis les plus chers, avoient entièrement détruit sa santé.

M. de Saint-Simon, ami et confident du duc d'Orléans, et à portée d'être instruit de ses dispositions les plus secrètes, ne paroît pas douter que ce prince, à son avénement à la régence, n'eût rappelé Fénelon à la cour, pour occuper les premières places. Mais ce fut sans doute par une sage disposition de la Providence, que Fénelon fut préservé de l'embarras de refuser, ou de la honte d'accepter la confiance et la faveur d'un prince qui professoit le mépris de la religion et de la morale. Comment un évêque du caractère et de la piété de Fénelon ne se seroit-il pas trouvé déplacé dans une cour où l'on s'étoit affranchi de

[1] Mémoires du duc de Saint-Simon. — [2] *Ibid.* — [3] Quirini, Commentaire histor., 2e part., liv. I, ch. 4.

[1] M. Crousaz.

tout respect pour les mœurs et les bienséances? Comment Fénelon auroit-il pu se flatter de fixer par l'ascendant de sa vertu, un prince dont les grandes qualités étoient effacées par la plus honteuse foiblesse, et qui s'étoit laissé dominer par un ministre dont la fortune a été un des grands scandales de l'histoire? On vit sous cette même régence le chancelier d'Aguesseau compromettre sa réputation et sa dignité dans cette cour si peu digne de lui; il fallut qu'il survécût trente ans à cette courte éclipse de sa vertu, pour en recouvrer tout l'éclat.

Et quelle différence entre les fonctions purement politiques du chancelier d'Aguesseau, et les devoirs sacrés qu'un évêque tel que Fénelon auroit eu à remplir dans un temps où l'Eglise étoit menacée d'un schisme, et l'Etat d'un bouleversement total; où une politique coupable signoit des traités qui préparoient une guerre civile à la France; où chaque jour voyoit éclore des lois qui portoient le deuil, la douleur et la ruine dans toutes les familles; où l'on auroit peut-être proposé à Fénelon d'attacher son nom à une déclaration de guerre contre le roi d'Espagne, son élève.

Ah! que les amis de la vertu et de la mémoire de Fénelon ne regrettent point pour lui une mort peut-être prématurée. Elle lui a épargné la douleur d'avoir vu cette époque de licence et de désordre, qui a dénaturé le caractère national, et dont notre génération a si cruellement expié les excès. Fénelon a assez vécu pour sa renommée et pour son bonheur; avec Fénelon s'éteignit un siècle de grandeur et de gloire [1].

[1] Voyez les *Pièces justificatives* du livre huitième, n. IV.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

LIVRE PREMIER.

N° Ier. — PAGE 1.

La maison de Salignac ou Salagnac prenoit son nom de la terre de Salagnac, située à deux lieues de Sarlat. Cette terre étoit la première des châtellenies de Périgord, et elle fut érigée en baronie en 1460.

Une suite de titres originaux et authentiques depuis 1260, constate l'ancienneté de cette maison, dont l'origine se perd dans l'obscurité des temps les plus reculés.

On voit un Bozon de Salagnac, élu archevêque de Bordeaux en 1296, stipulant dans un acte de famille de 1276, avec Aimeri de Salagnac, son parent.

Un second Bozon de Salagnac fut évêque de Comminge en 1300.

Cette maison donna encore un archevêque à l'Eglise de Bordeaux, en 1361, en la personne d'*Elie de Salagnac*, qui avoit été auparavant évêque de Sarlat.

Le *Gallia Christiana*, en faisant mention de ces deux archevêques de Bordeaux, dit du premier: *Ex vetustâ et nobili baronum de Salignaco in Petrocoriis oriundus.* Et du second: *Hic archiepiscopus cognominabatur de Salignac, quæ gens in pago Petrocoriensi est antiquissima et nobilissima.*

On sait assez que les savans éditeurs du *Gallia Christiana*, aussi versés dans la connoissance des monumens de l'histoire, que dans ceux de l'antiquité ecclésiastique, n'étoient pas accoutumés à dégrader l'estimable exactitude de leurs recherches par des adulations banales.

Les mêmes auteurs rapportent dans la chronologie des évêques de Sarlat, une suite des six évêques de Sarlat du nom de Salignac, dont trois de la branche de Lamothe-Fénelon, qui occupèrent ce siége à différens intervalles, jusqu'à François de Salignac de Lamothe-Fénelon, oncle de l'archevêque de Cambrai.

Dans ces temps reculés, on étoit assez dans l'usage de n'élever aux grandes dignités ecclésiastiques que les familles les plus considérables.

Cette maison a joui du même éclat dans la profession des armes.

Les historiens de France mettent au nombre des seigneurs qui, sur la fin du règne de Charles VI, soutinrent le parti du dauphin, depuis Charles VII, au-delà de la Loire, Raymond de Salagnac, seigneur de Lamothe-Fénelon, sénéchal de Quercy et de Périgord, et lieutenant-général du gouvernement de Guyenne.

Son fils, Antoine de Salignac fut gouverneur de Périgord et de Limosin, pour Jean d'Albret, roi de Navarre.

Le fils aîné d'Antoine de Salignac, épousa N. de Talleyrand, de la maison des princes de Chalais. Il n'en eut que deux filles, dont l'une fut mariée avec N. de Talleyrand, prince de Chalais, son cousin-germain; et l'autre, avec François d'Aydie, vicomte de Riberac.

La terre de Salagnac passa dans la maison de Gontaut-Biron, par le mariage de l'héritière de la branche aînée du nom de Salagnac, avec un Gontaut-Biron. L'une des clauses du contrat portoit que les enfans qui naîtroient de ce mariage prendroient le nom et les armes de Salagnac, avec ceux de Gontaut.

Henri IV eut pour gouverneur dans sa jeunesse Géraud de Salignac.

La branche cadette de Salignac-Lamothe-Fénelon, dont étoit l'archevêque de Cambrai, a produit des hommes non moins recommandables par leurs talens et leurs services.

Bertrand de Salignac de Lamothe-Fénelon, arrière grand-oncle de l'archevêque de Cambrai, se distingua de bonne heure dans la carrière militaire, et courut se jeter avec une foule de jeunes seigneurs dans la ville de Metz, au moment où Charles-Quint se disposoit à en faire le siége. Il a même laissé un journal manuscrit des événemens mémorables de ce siége; journal qui a été consulté et suivi par les auteurs qui en ont écrit le récit. Ainsi son nom se trouve associé, en qualité d'écrivain et de militaire, à la gloire d'un événement célèbre dans notre histoire, et dont le résultat, si honorable à la France, si funeste à Charles-Quint, avertit ce monarque que le terme de ses prospérités étoit arrivé, et qu'il étoit temps pour lui de se retirer de la scène du monde.

Ce même Bertrand de Salignac résida long-temps en Angleterre, en qualité d'ambassadeur de France auprès de la reine Elisabeth. Il fut compris dans la première promotion des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, au moment de son institution. Il avoit négocié le mariage du duc d'Alençon, frère d'Henri III, avec la reine d'Angleterre. Lorsqu'à cette occasion, la cour de France envoya à Londres une ambassade solennelle, qui eut un prince du sang pour chef, Bertrand de Salignac fut du nombre des seigneurs qui composèrent l'ambassade, et qui signèrent, le 11 juin 1581, le contrat de mariage du prince et de la reine.

Après la conclusion de la paix de Vervins, Henri IV nomma Bertrand de Salignac son ambassadeur à la cour d'Espagne. Il mourut à Bordeaux, en 1599, étant en route pour se rendre à sa destination.

Jean de Salignac, neveu de celui dont on vient de parler, se jeta après la perte de la bataille de Coutras dans la ville de Sarlat, que les troupes du vicomte de Turenne étoient venues attaquer; il la défendit avec tant de valeur, que le siége fut levé. La ville de Sarlat étoit dans l'usage, jusque dans ces derniers temps, de célébrer l'anniversaire d'un événement qui l'avoit préservée de tous les désastres trop communs dans les guerres civiles. On faisoit toujours entrer dans le sermon qui se prononçoit le jour de cette fête, l'éloge de la maison de Fénelon, pour attester personnellement la reconnoissance des habitans de la ville de Sarlat. Ce même Jean de Salignac perdit glorieusement la vie au siége de la ville de Dôme, qu'il étoit venu remettre sous l'obéissance du Roi.

Les nombreuses alliances que la maison de Fénelon avoit contractées avec les plus anciennes maisons du royaume, prouvent la considération dont elle jouissoit. Il suffira de rappeler celles qui sont entrées directement dans sa descendance, ou qui se sont alliées à elle dans un temps où les convenances d'opinions s'opposoient encore aux mésalliances. Parmi ces noms antiques, on compte ceux de Talleyrand-Chalais, de la Trémouille, de Gontaut-Biron, de Durfort, de Pierre Buffière, Descars, Daydie, d'Estaing, de Caumont, de la Roche-Aymon, de Gourdon, de Cardaillac, de Montausier, de Crussol, de Théminès, d'Aubusson, d'Humières, de Ruffec, de Lanta, d'Esparbès, d'Ebrard-Saint-Sulpice, de Montberon, de Montmorenci-Laval.

En rappelant les titres qui honorèrent les ancêtres de l'archevêque de Cambrai, nous savons parfaitement qu'ils ne peuvent rien ajouter à sa gloire personnelle. Mais nous obéissons au sentiment qui a porté les écrivains de tous les pays, ceux même de la Grèce et de Rome dans les temps de la république, à s'arrêter avec une espèce de complaisance sur l'origine et la naissance des personnages célèbres de leur histoire. Cet usage n'est point un préjugé, comme on pourroit affecter de le croire; mais il tient à un sentiment raisonnable, qui porte à avertir les descendans d'un homme illustre ou vertueux, qu'ils ont contracté envers la patrie et envers eux-mêmes des obligations encore plus sacrées.

N° II. — PAGE 3.

La religion, l'église et l'humanité furent peut-être redevables au marquis Antoine de Fénelon des vertus et des grandes qualités que l'archevêque de Cambrai, son neveu, montra dans la suite. Cette considération peut justifier les détails qui intéressent un homme aussi recommandable, et qui appartenoit d'aussi près à celui dont nous écrivons l'histoire.

Lorsque M. Olier conçut le projet hardi d'extirper la fureur des duels, en mettant aux prises l'honneur avec l'honneur lui-même, il jeta les yeux sur le maréchal de Fabert et sur le marquis de Fénelon, pour les placer à la tête de cette association, d'un genre si nouveau. La réputation de bravoure et d'intrépidité dont l'un et l'autre jouissoient, ne fut pas le seul motif qui inspira ce choix à M. Olier. Le marquis de Fénelon, ainsi que le maréchal de Fabert, avoient eu le tort de se rendre trop célèbres par leur empressement à faire briller leur valeur dans des combats singuliers.

C'est ce qu'on voit par une lettre que saint Vincent de Paul écrivit à Rome, pour faire approuver par le pape l'association de M. Olier; nous croyons devoir en rapporter les propres expressions. « M. le marquis de Fénelon, écri» voit saint Vincent de Paul, est celui de qui Dieu s'est » servi pour susciter les moyens de détruire l'usage du » duel. Il a été autrefois un fameux duelliste; mais comme » Dieu le toucha, il se convertit si bien, qu'il jura de ne » plus se battre. Il étoit à monseigneur le duc d'Orléans, » comme il y est encore; et en ayant parlé à un autre gen» tilhomme, il lui fit prendre la même résolution, et tous » deux en ont engagé beaucoup d'autres à leur parti, en les » engageant de parole, et même par écrit. Ces commence» mens ont eu les progrès que vous verrez dans le mémoire » ci-joint. »

Cette lettre de saint Vincent de Paul est de 1656, et l'engagement contracté par une foule de gentilshommes, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, étoit du jour de la Pentecôte 1651; ce qui prouve que cette association prenoit tous les jours plus de faveur, puisque saint Vincent de Paul s'occupoit à la faire approuver par une bulle du pape. On ne doit pas être étonné de voir saint Vincent de Paul seconder en cette occasion les religieuses intentions de M. Olier. Indépendamment de la vertueuse affection qui les unissoit, il suffisoit qu'un projet quelconque pût être utile à la religion ou à l'humanité, pour que saint Vincent de Paul fit servir tous ses moyens de crédit et de considération à en assurer le succès; en considérant toutes les institutions admirables que cet homme extraordinaire avoit créées en France, on peut dire qu'il fut dans son pays le premier ministre de la charité chrétienne.

Nous avons retrouvé une copie authentique de la déclaration que le marquis de Fénelon et les autres gentilshommes de la même association avoient souscrite le jour de la Pentecôte, en 1651. Elle étoit conçue en ces termes:

« Les soussignés font, par le présent écrit, déclaration » publique et protestation solennelle de refuser toutes sortes » d'appel, et de ne se battre jamais en duel pour quelque » cause que ce puisse être, et de rendre toute sorte de » témoignage de la détestation qu'ils font du duel, comme » d'une chose tout-à-fait contraire à la raison, au bien et » aux lois de l'Etat, et incompatible avec le salut et la re» ligion chrétienne, sans pourtant renoncer au droit de » repousser par toutes les voies légitimes les injures qui » leur seront faites, autant que leur profession et leur nais» sance les y obligent : étant aussi toujours prêts de leur » part d'éclairer de bonne foi ceux qui croiroient avoir lieu » de ressentiment contre eux, et de n'en donner sujet à » personne. »

Cet acte, signé de tous ceux qui avoient contracté le même engagement, fut présenté, autorisé et enregistré par le tribunal des maréchaux de France.

La reine régente seconda de toute son autorité les vues du marquis de Fénelon, et le prince de Conti mit le plus grand zèle à faire adopter le même engagement par la noblesse du Languedoc, dont il étoit gouverneur. Cet exemple fut suivi dans plusieurs autres provinces, par les soins des gouverneurs, qui se sentoient appuyés du vœu de la reine et autorisés du nom de M. le prince de Conti.

L'estime que la reine avoit conçue pour le marquis de Fénelon dans le cours des entretiens qu'elle avoit eus avec lui, sur l'affaire des duels, la porta à l'honorer, sans qu'il l'eût demandé, d'un brevet pour être compris dans la première promotion de l'ordre du Saint-Esprit [1]; mais cette grâce n'eut point son effet, par le retard de la promotion et par les changemens qui survinrent à la cour.

N° III. — PAGE 16.

« Il ne faut que comparer, dit l'abbé Gédoyn, l'état » présent de la ville de Paris, avec ce qu'elle étoit au com» mencement du règne de Louis XIII, pour comprendre » qu'il devoit y avoir alors plus de gens appliqués aux » lettres, qu'il n'y en a de nos jours. Paris, alors mal » policé, bâti à l'antique, moins grand et moins peuplé de

[1] Manuscrit.

» moitié, qu'il l'est aujourd'hui, n'avoit rien de fort sé-
» duisant. Les rues mal pavées, sales à l'excès, jamais
» éclairées; nulle sûreté la nuit; le jour, pour tout spec-
» tacle, quelques mauvaises comédies courues du peuple,
» et méprisées des honnêtes gens. Les tables, frugales
» comme elles l'étoient, et sans délicatesse, attiroient peu
» de convives; outre que chaque particulier, n'ayant qu'une
» fortune très-bornée, étoit obligé de mettre sa richesse
» dans son économie. De carrosses, il y en avoit fort peu;
» l'invention en étoit trop récente; on alloit à pied avec
» des galoches ou avec des bottines, qu'on laissoit dans
» l'antichambre, quand on rendoit quelque visite. J'ai vu,
» moi enfant, un reste de cet ancien usage. L'homme de
» robe alloit au palais, monté sur une mule et en revenoit
» de même. Rentré chez lui, il n'étoit guère tenté d'en
» sortir pour aller se crotter. Il se renfermoit donc dans
» son cabinet, où ses livres faisoient toute sa compagnie :
» il avoit fait de bonnes études au collége, parce qu'il y
» avoit été mis dans un âge plus mûr et plus raisonnable;
» il y avoit pris du goût pour les belles-lettres. Ce goût,
» il le cultivoit dans toute la suite de sa vie, soit pour le
» plaisir qu'il y prenoit, soit pour faire, comme on dit, de
» nécessité vertu. C'est à cette ancienne sévérité de mœurs,
» que nous avons été redevables d'un chancelier de l'Hô-
» pital, d'un président de Thou, d'un Brisson, d'un Mor-
» villiers, d'un Pasquier, d'un Loysel, de ces deux illus-
» tres frères, messieurs Pithou, et d'une infinité d'autres
» savans personnages. Car il ne faut que lire les poésies du
» chancelier de l'Hôpital, pour voir que le parlement étoit
» alors plein de magistrats fort versés dans les lettres. Ce
» temps n'est plus; et la raison en est que, présentement
» à Paris la dissipation est extrême. A peine un jeune
» homme a-t-il atteint l'âge de dix-huit à vingt ans, qu'on
» le met en charge, et qu'on lui donne un équipage; avec
» cette facilité d'aller et de venir, comment peut-on es-
» pérer qu'il résiste à l'envie de courir. Il n'est pas ima-
» ginable à quel point la musique seule, dont le goût s'est
» si fort répandu, et ce spectacle enchanteur que nous ap-
» pelons du nom d'*opéra*, ont tourné l'esprit de la nation
» au frivole, et lui ont entièrement ôté le goût du sérieux,
» et de tout ce qui est solidement bon. *Malarum rerum*
» *industria invasit animos*, disoit Sénèque, *cantandi*
» *saltandique nunc obscœna studia effeminatos tenent.*»

Sénèque eut beau dire, il ne corrigea pas son siècle, et les plaintes de l'abbé Gédoyn n'ont pas corrigé le sien. Mais que penseroient aujourd'hui Sénèque et l'abbé Gédoyn, du culte presqu'extravagant qu'on rend à la danse et à la musique, et de l'importance avec laquelle on en fait l'objet exclusif de l'éducation des jeunes personnes ?

No IV. — PAGE 27.

François, duc de Saint-Aignan, père du duc de Beauvilliers, se fit distinguer par son esprit, son goût et sa politesse. Il fut auprès de Louis XIV un protecteur éclairé des gens de lettres et de tous les hommes de mérite. Il étoit né en octobre 1610, peu de mois après la mort de Henri IV; il eut d'un second mariage, à l'âge de soixante-quatorze ans, un fils connu également sous le nom du duc de Saint-Aignan, qui n'est mort qu'en 1776, sous le règne de Louis XVI, âgé de quatre-vingt-douze ans. Ainsi deux générations dans une même famille ont rempli un intervalle de cent soixante-six ans.

Le duc de Saint-Aignan avoit eu de son premier mariage deux fils, outre le duc de Beauvilliers, qui n'étoit que le troisième. L'aîné, connu sous le nom de comte de Séri, donnoit les plus grandes espérances, et mourut en 1666, à l'âge de vingt-six ans, sans avoir été marié. Le second, appelé le chevalier de Saint-Aignan, eut le malheur, en 1663, de se laisser engager dans le fameux duel des Lafrette contre le prince de Chalais, le duc de Noirmoutier, messieurs d'Antin et de Flamarens. Ni la faveur du duc de Saint-Aignan, son père, ni la considération de son nom ne purent fléchir Louis XIV. Ce prince, fidèle à ses sermens et à la ferme résolution de réprimer la fureur des duels par une inflexible sévérité, ne voulut faire aucun usage de son autorité pour soustraire les coupables à la sévérité des lois; ils furent obligés de s'expatrier. Le chevalier de Saint-Aignan voulut mériter d'y rentrer un jour par des exploits dignes d'effacer l'erreur où un faux point d'honneur l'avoit entraîné. Il offrit ses services à l'empereur, et demanda d'être employé contre les Turcs; il fut tué au passage du Raab, en 1664, après avoir donné des preuves de la plus grande valeur, et s'être enveloppé dans son drapeau, pour le défendre jusqu'à la mort.

No V. — PAGE 49.

Nous avons déjà dit que Marie-Thérèse-Françoise de Salignac, fille unique d'Antoine, marquis de Fénelon, et de Catherine de Montberon, avoit épousé en premières noces, en 1681, Pierre de Montmorenci-Laval, de la branche de Lézai. Elle eut de ce premier mariage un fils unique, Guy-André de Laval, marquis de Lézai et de Magnac, qui n'avoit que huit mois à la mort de son père, en 1686. Ce marquis de Laval épousa Marie-Anne de Turménies, veuve du marquis de la Rochefoucauld-Bayers, et il eut de ce mariage le cardinal de Montmorenci, mort en 1808. La marquise de Laval, à qui s'adressent les lettres de Fénelon, se maria en secondes noces, en 1694, à Joseph-François de Salignac, comte de Fénelon, son cousin-germain et frère de l'archevêque de Cambrai. Ce mariage resta secret pendant quelque temps, sans que nous ayons pu en découvrir la raison. Elle mourut en 1726, et le comte de Fénelon en 1735, sans laisser de postérité. C'est ici le lieu de rectifier une erreur échappée à l'estimable auteur de la Vie de Fénelon, placée à la tête de la dernière édition (*in*-4o) de ses œuvres. Il suppose que le marquis de Fénelon, chevalier des ordres du roi, ambassadeur en Hollande, tué à la bataille de Raucoux, en 1746, étoit petit-fils de ce comte de Fénelon et de madame de Laval. Mais ce marquis de Fénelon, dont il sera souvent question dans cette histoire, étoit petit-fils d'un autre frère aîné de l'archevêque de Cambrai, et il eut de son mariage avec Louise Lepelletier de Rosambo un grand nombre d'enfans. L'aîné de ses fils (François-Louis de Salignac, marquis de Fénelon, lieutenant-général des armées du Roi et gouverneur des îles du Vent), a laissé le baron de Fénelon encore existant.

D'un autre de ses fils (François-Gabriel, vicomte de Fénelon, mort en 1794), sont venus l'abbé de Fénelon, ancien aumônier du Roi, et François Gabriel-Adéodat de Fénelon, né en 1787. C'est sur ce dernier que repose l'espérance de voir perpétuer la branche de l'archevêque de Cambrai.

No VI. — PAGE 31.

On trouve dans *le Conservateur*, publié en 1800, tome II, page 379, un *Portrait de Fénelon*, par d'Aguesseau. On le donne comme inédit; mais il étoit imprimé dès 1789, dans le tome XIII des Œuvres du chancelier d'Aguesseau, page 167.

Il convient pour l'honneur du chancelier d'Aguesseau, comme pour celui de Fénelon, de rectifier une faute essentielle de l'éditeur du *Conservateur*.

Cet éditeur a inséré, dans le portrait que le chancelier d'Aguesseau a laissé de Fénelon dans ses *Mémoires*, ce passage remarquable :

« L'abbé de Fénelon, depuis archevêque de Cambrai,
» étoit de ces hommes singuliers qui se font admirer plu-
» tôt qu'estimer, qu'on désespère d'imiter, et auxquels on
» seroit peut-être encore plus fâché de ressembler. Jamais
» homme n'a mieux su réunir en lui des qualités contraires
» et incompatibles dans tout autre; simple et délié, ouvert
» et profond, modeste et ambitieux, sensible et indiffé-
» rent; capable de tout désirer, capable de tout mépriser;
» toujours agité, toujours tranquille; ne se mêlant de rien,
» entrant dans tout; sulpicien, missionnaire même et cour-
» tisan; propre à jouer les rôles éclatans, propre à vivre
» dans l'obscurité; suffisant à tout, et se suffisant encore
» plus à lui-même; génie versatile, qui savoit prendre tous
» les caractères, sans jamais perdre le sien. »

Tous ces traits, ornés d'antithèses, ne sont point dans le véritable portrait que le chancelier d'Aguesseau nous a laissé de Fénelon dans ses *Mémoires*. Quelque goût qu'on puisse reprocher à M. d'Aguesseau pour les antithèses, il ne s'en seroit jamais permis un tel abus. Ces traits sont d'ailleurs en contradiction avec tout le reste du portrait, et font, en quelque sorte, de Fénelon, en les réunissant dans un même cadre, deux personnages absolument différens l'un de l'autre, ce qui donneroit le droit de reprocher au chancelier d'Aguesseau un défaut ou de goût, ou de jugement, ou de bonne foi.

Le passage que nous avons rapporté du *Conservateur* est tout simplement extrait d'une *note* que l'éditeur du tome XIII des *Œuvres du chancelier d'Aguesseau* a mise au bas du portrait de Fénelon par ce grand magistrat. Mais bien loin d'attribuer ce passage à M. d'Aguesseau, l'éditeur, par l'énoncé même de la note, suppose qu'il n'en est pas. On voit seulement qu'il s'est proposé d'affoiblir l'impression honorable que le véritable portrait de Fénelon, par le chancelier d'Aguesseau, pouvoit laisser dans l'esprit des lecteurs. Ce n'est pas la première fois qu'un éditeur s'est permis de susbtituer son esprit et sa manière de voir à l'esprit et à la manière de voir de son auteur.

Le Conservateur, dans la partie même qui est du chancelier d'Aguesseau, s'est permis une altération qui n'est pas indifférente. M. d'Aguesseau a dit que : « Fénelon régnoit *autant* par les charmes de sa société, que par la » supériorité de ses talens. » *Le Conservateur* met, au contraire : « Fénelon régnoit par les charmes de la société » *beaucoup plus* que par la supériorité de ses talens. »

Il est encore une autre altération, mais qui tient uniquement au bon goût. M. d'Aguesseau a dit de Fénelon : « Les graces couloient de ses lèvres, et il sembloit traiter » les plus grands sujets, pour ainsi dire, en se jouant ; les » plus petits s'ennoblissoient sous sa plume, et il eût fait » naître des fleurs du sein des épines. »

Le Conservateur ne s'exprime pas d'une manière tout-à-fait aussi agréable, en faisant dire au chancelier d'Aguesseau : « Les grâces naissoient sur ses lèvres, et les épines » fleurissoient dans ses mains. »

En un mot, il est étonnant que l'éditeur du *Conservateur* ait donné comme *inédit* un morceau imprimé dix ans auparavant, et qu'il ait présenté comme de d'Aguesseau, et intercallé dans son texte, un passage ou plutôt une note qui n'appartenoit qu'à son éditeur.

LIVRE DEUXIÈME.

N° I. — PAGE 57.

Lettre du cardinal Caraccioli, archevêque de Naples, au pape Innocent XI, au sujet des Quiétistes, 30 janvier 1682.

TRÈS-SAINT PERE,

Si j'ai quelque sujet de me consoler, et de rendre grâces à Dieu, en apprenant que beaucoup d'ames confiées à mes soins s'appliquent au saint exercice de l'oraison mentale, source de toute bénédiction céleste ; je ne dois pas moins m'affliger d'en voir quelques autres s'égarer inconsidérément dans des voies dangereuses.

Depuis quelque temps, très-saint-Père, il s'est introduit à Naples, et, comme je l'apprends, en d'autres parties de ce royaume, un usage fréquent de l'oraison passive, que quelques-uns appellent de pure foi ou de quiétude. Ils affectent de prendre le nom de Quiétistes, ne faisant ni méditation ni prières vocales; mais dans l'exercice actuel de l'oraison se tenant dans un grand repos et dans un grand silence, comme s'ils étoient ou muets ou morts, ils prétendent faire l'oraison passive. En effet, ils s'efforcent d'éloigner de leur esprit, et même de leurs yeux, tout sujet de méditation, se présentant eux-mêmes, comme ils disent, à la lumière et au souffle de Dieu, qu'ils attendent du ciel, sans observer aucune règle ni méthode, et sans se préparer ni par aucune lecture ni par la considération d'aucun point; quoique les maîtres de la vie spirituelle aient coutume de les proposer surtout aux commençans, afin que par la réflexion sur leurs propres défauts, sur leurs passions et sur leurs imperfections ils parviennent à s'en corriger: mais ceux-ci prétendent s'élever d'eux-mêmes au plus sublime degré de l'oraison et de la contemplation, qui vient néanmoins de la pure bonté de Dieu, qui le donne à qui il lui plaît. Aussi se trompent-ils visiblement, s'imaginant que sans avoir passé par les exercices de la vie purgative, ils peuvent par leurs propres forces s'ouvrir d'abord le chemin de la contemplation : sans penser que les anciens et les modernes, traitant cette matière, enseignent unanimement que l'oraison passive ou de quiétude ne peut être pratiquée que par des personnes arrivées à la parfaite mortification de leurs passions et déjà fort avancées dans l'oraison. C'est cette méthode irrégulière de faire oraison, par laquelle le démon est enfin parvenu présentement à se transformer en ange de lumière, dont je vais faire le récit à Votre Sainteté, non sans une très-grande horreur.

Il y en a parmi eux qui rejettent entièrement la prière vocale : et il est arrivé que certains, exercés de long-temps dans l'oraison de pure foi et de quiétude sous la conduite de ces nouveaux directeurs, étant depuis tombés en d'autres mains, n'ont pu se résoudre à dire le saint Rosaire, ni même à faire le signe de la croix, disant qu'ils ne peuvent ni ne veulent le faire, ni réciter aucune prière vocale, parce qu'ils sont morts en la présence de Dieu, et que ces choses extérieures ne leur servent de rien. Une femme élevée dans cette pratique ne cesse de dire : Je ne suis rien, Dieu est tout ; et : Je suis dans l'abandon où vous me voyez, parce qu'il plaît ainsi à Dieu. Elle ne veut plus se confesser, mais elle voudroit toujours communier : elle n'obéit à personne, et ne fait aucune prière vocale. D'autres encore, dans cette oraison de quiétude, quand il se présente à leur imagination des images même saintes, et de notre Seigneur Jésus-Christ, s'efforcent de les chasser en secouant la tête ; parce, disent-ils, qu'elles les éloignent de Dieu. C'est pourquoi ils font encore cette action ridicule et scandaleuse, même en communiant publiquement; parce qu'alors ils s'imaginent devoir laisser Jésus-Christ, pour penser uniquement à Dieu. Leur aveuglement est si grand, que l'un d'eux s'avisa un jour de renverser un crucifix de haut en bas, parce, dit-il, qu'il l'empêchoit de s'unir à Dieu, et lui faisoit perdre sa présence. Ils sont dans cette erreur, de croire que toutes les pensées qui leur viennent dans le silence et le repos de l'oraison, sont autant de lumières et d'inspirations de Dieu, et qu'étant la lumière de Dieu, elles ne sont sujettes à aucune loi. De là vient qu'ils se croient permis sans distinction tout ce qui leur passe alors dans l'esprit.

Ces désordres me pressent, moi qui suis, quoiqu'indigne, comme le vigneron appliqué à la culture de cette vigne, d'en rendre un compte exact avec tout le respect que je dois à Votre Sainteté, comme au grand père de famille, afin que connoissant par sa sagesse la racine envenimée qui produit de tels germes, il emploie toute la force de son bras apostolique pour les couper, et pour en arracher jusqu'à la racine, d'autant plus que sur cette matière il se répand des opinions qui méritent d'être condamnées.

Depuis que je suis ici on m'a présenté un manuscrit qui traite de l'oraison de quiétude, pour obtenir la permission de l'imprimer. Il s'y est trouvé tant de propositions dignes de censure, que j'ai refusé cette permission, et que j'ai retenu le livre. Je vois que les plumes se préparent de tous côtés à écrire des choses dangereuses. Je supplie Votre Sainteté de me donner les lumières et les moyens qu'elle jugera à propos, afin que de ma part je puisse aller au-devant des plus grands scandales qu'il y a à craindre en cette ville et dans ce diocèse. Je ne puis m'empêcher de donner encore avis à Votre Sainteté de l'usage de la communion journalière, introduit ici parmi les laïques même mariés, qui, sans faire paroître aucun avancement dans la vie spiritulle, comme ils le devroient néanmoins en s'approchant si souvent de la sainte table, non-seulement ne donnent aucune satisfaction, mais au contraire beaucoup de scandale. Aussi Votre

Sainteté ne peut ignorer ce qu'elle a ordonné dans son décret général, recommandant particulièrement aux confesseurs, au jugement desquels doit être réglée la communion journalière des laïques, qu'en la permettant ils se souvinssent surtout de faire voir la grande préparation et la grande pureté que l'ame doit apporter au saint banquet. Et néanmoins l'expérience ne fait voir que trop, que sans avoir aucun égard aux pieux avertissemens de Votre Sainteté, la plupart des laïques fréquentent tous les jours la sainte communion; dont je me sens obligé de porter ma plainte à Votre Sainteté, comme d'un abus manifeste, auquel je la supplie de me prescrire un remède convenable avec ses ordres particuliers que je suivrai comme la guide qui doit me conduire en toute sûreté dans le gouvenement des ames. Au reste je baise très-humblement les pieds de votre Sainteté.

Signé, le Cardinal Caraccioli.

N° II. — PAGE 64.

On a désiré assez généralement de connoître la lettre toute entière du père Bourdaloue à madame de Maintenon. Nous avons cru devoir déférer à cette demande.

Lettre du P. Bourdaloue à madame de Maintenon.

Paris, 10 juillet 1694.

« J'ai lu, Madame, et relu avec toute l'attention dont » je suis capable, le petit livre [1] que vous m'avez fait l'hon- » neur de m'envoyer; et puisque vous m'ordonnez de vous » en dire ma pensée, la voici en peu de mots. Je veux » croire que la personne qui l'a composé a eu une bonne » intention; mais autant que j'en puis juger, son zèle n'a » pas été selon la science, comme il auroit pourtant dû » l'être dans une matière aussi importante que celle-ci; car » il m'a paru que ce livre n'avoit rien de solide ni qui » fût fondé sur les véritables principes de la religion. Au » contraire, j'y ai trouvé beaucoup de propositions fausses, » dangereuses, sujettes à de grands abus, et qui vont à » détourner les ames de la voie d'*oraison* que Jésus-Christ » nous a enseignée et que l'Ecriture nous recommande ex- » pressément; à les en détourner, dis-je, jusqu'à leur en » donner du mépris. En effet, la forme d'*oraison* que Jésus- » Christ nous a prescrite, est de faire à Dieu plusieurs de- » mandes particulières pour obtenir de lui, soit comme justes, » soit comme pécheurs, les différentes grâces du salut dont nous » avons besoin. L'*oraison* que l'Ecriture nous recommande » en mille endroits, est de méditer la loi de Dieu, de nous ex- » citer à la ferveur de son divin service, de nous imprimer » une crainte respectueuse de ses jugemens, de nous occu- » per du souvenir de ses miséricordes, de l'adorer, de l'in- » voquer, de le remercier, de repasser devant lui les années » de notre vie dans l'amertume de notre ame, d'examiner » en sa présence nos obligations et nos devoirs. Ainsi prioit » David, l'homme selon le cœur de Dieu, et ainsi l'ont pra- » tiqué les saints de tous les siècles. Or la méthode d'*orai- » son* commune dans le livre dont il s'agit, est de retrancher » tout cela, non-seulement comme inutile, mais comme » imparfait, comme opposé à l'unité et à la simplicité de » Dieu, comme propriété de la créature, et même comme » quelque chose de nuisible à l'ame, eu égard à l'état où l'on » suppose qu'elle se met, quand il lui plaît de se réduire à » ce simple acte de foi, par lequel elle envisage Dieu en » elle-même, sous la plus abstraite de toutes les idées, se » bornant là et sans autre effort ni préparation, attendant » que Dieu fasse tout le reste, méthode encore un coup » pleine d'illusion, qui roule sur ce principe mal entendu, » dont le quiétisme abuse; savoir, que la perfection de l'ame » dans l'*oraison* est qu'elle se dépouille de ses propres » opérations surnaturelles, saintes, méritoires et procédantes » de l'esprit de Dieu, telles que sont celles dont je viens de » faire le dénombrement. Car, quelle perfection peut-il y » avoir à se dépouiller des plus excellents actes de vertus » chrétiennes, dans lesquels, selon Jésus-Christ, et selon » tous les livre sacrés, consiste le mérite et la sainteté de » l'*oraison* même. Cependant c'est à ce prétendu dépouil- » lement, j'ose dire, à cette chimérique perfection, qu'a- » boutit toute cette doctrine du *Moyen court*. Je sais bien » que Dieu, dans l'état et dans le moment de l'actuelle » *contemplation*, peut se communiquer à l'ame d'une » manière très-forte qui fasse cesser en elle soudainement » tous les actes particuliers, quoique bons et saints, parce » qu'il tient alors les puissances de l'ame comme liées et » fixées à un seul objet; en sorte que l'ame n'est pas libre » et qu'elle souffre l'impression de Dieu plutôt qu'elle n'agit. » Je sais, dis-je, que cela arrive. Car, à Dieu ne plaise que » je veuille ici combattre la grâce et le don de la *contem- » plation infuse!* Mais que l'ame de son chef, prévenant » cet état et ce moment de *contemplation*, affecte elle- » même de suspendre dans l'*oraison* les plus saintes opé- » rations pour s'en tenir au seul acte de foi, et que, par son » choix, elle se détermine à sortir de la voie sûre que je » lui ai marquée pour s'engager dans une nouvelle route, » qui, par la raison même qu'elle est nouvelle, doit au moins » lui être suspecte, c'est ce que je ne conviendrai jamais » être pour elle une perfection. On dit que l'ame n'en use » ainsi, et ne se défait de ses opérations que pour s'aban- » donner pleinement à Dieu et laisser agir Dieu en elle; et » moi, je soutiens qu'elle ne peut mieux se disposer à laisser » agir Dieu en elle, qu'en faisant elle-même fidèlement ce » que Jésus-Christ lui a appris dans l'*oraison dominicale*, » ou ce que David a pratiqué dans ses entretiens avec Dieu; » et j'ajoute que si jamais l'ame avoit droit d'espérer que » Dieu l'élevât à la *contemplation*, ce seroit dans le mo- » ment où avec humilité, avec fidélité, il la trouveroit soli- » dement occupée du saint exercice de la *méditation*. Quoi » qu'il en soit, se faire, selon le *Moyen court*, une méthode » et une pratique de retrancher de l'*oraison* ce que Jésus- » Christ y a mis, et ce que les saints ont conçu de meil- » leur et de plus agréable à Dieu, les demandes, les remer- » cimens, les offres de soi-même, les désirs, les résolutions, » les actes de résignation et de componction, pour s'arrêter » à une foi nue, qui n'a pour objet, ni aucune vérité de » l'Evangile, ni aucun mystère de Jésus-Christ, ni aucun » attribut de Dieu, ni nulle chose quelconque, si ce n'est » précisément Dieu; proposer indifféremment cette mé- » thode d'*oraison* à toutes sortes de personnes sans excep- » tion, préférer cette méthode d'*oraison* à celle que Jésus- » Christ a enseignée à ses apôtres, et par eux à toute son » Eglise; prétendre que cette méthode d'*oraison* est plus » nécessaire au salut, plus propre à sanctifier les ames, à » acquérir les vertus, à corriger les vices, plus proportionnée » aux esprits grossiers et ignorans, plus facile pour eux à » pratiquer, que l'*oraison* commune de *méditation* et » d'*affection*; quitter pour cette méthode d'*oraison* la lec- » ture, les prières vocales, le soin d'examiner sa conscience; » substituer même cette méthode d'*oraison* aux dispositions » les plus essentielles du sacrement de pénitence, jusqu'à » vouloir qu'elle puisse tenir lieu de contrition sans qu'on » ait actuellement aucune vue de ses péchés: toutes ces » choses, dis-je, me paroissent autant de choses dangereuses » dont le *Moyen court* est rempli. Il me faudroit un vo- » lume entier pour vous le faire remarquer suivant l'ordre » des chapitres. J'en ai fait l'extrait, que je pourrai quelque » jour vous porter à Saint-Cyr, aussi bien que le sermon » que je fis à Saint-Eustache sur cette matière. Cependant, » comme j'ai découvert que ce *Moyen court* n'étoit qu'une » répétition d'un autre ouvrage intitulé : *Pratique facile » pour élever l'ame à la contemplation*, qui parut il y » a environ vingt ans, et dont l'auteur étoit un prêtre de » Marseille, nommé Malaval, je vous envoie la traduc- » tion française de la réfutation qui s'en fit alors par un » célèbre prédicateur nommé le père Segneri, qui vit » encore, et qui a le premier combattu la secte de Molinos.

» Mais je ne puis, en finissant, m'empêcher de remer- » cier Dieu de ce qu'il vous a préservée d'avoir du goût » pour ces sortes de livres, et de ce que, par une provi- » dence particulière, vous ne leur avez donné nulle appro- » bation. Car, dans le mouvement où sont les esprits, quels » progrès cette méthode d'*oraison* ne feroit-elle pas par- » mi les dévots, surtout à la cour, si elle y étoit encore » appuyée de votre crédit! Dieu m'est témoin que je n'abonde

[1] De madame Guyon.

» point en mon sens, et que j'ai même la consolation que ce » que je connois dans le monde de gens habiles, distingués » par leur savoir et par leur piété, en jugent comme moi.

» Ce qui seroit à souhaiter dans le siècle où nous sommes, ce seroit qu'on parlât peu de ces matières, et que » les ames même, qui pourroient être véritablement dans » l'*oraison de contemplation*, ne s'en expliquassent jamais entre elles, et encore même rarement avec leurs » pères spirituels.

» C'est ce que j'ai observé à l'égard de certaines personnes, qui se sont adressées à moi pour leur conduite, » et à qui j'ai donné pour première règle de n'avoir sur le » chapitre de leur *oraison* nulle communication avec d'autres dévotes, sous quelque prétexte que ce soit, pour » éviter les abus que l'expérience m'a appris s'ensuivre de » de ces confidences.

» Voilà, Madame, toutes mes pensées, que je vous confie, et qui ne seront peut-être pas bien éloignées des » vôtres.

» Comme j'achevois ces remarques, j'ai reçu, Madame, » le petit billet que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, » et je vous demande bien pardon de ne vous avoir pas » renvoyé plutôt le livre qu'on m'avoit apporté de votre » part. Il est vrai qu'ayant eu depuis ce temps-là trois sermons à faire, à peine ai-je pu trouver le temps de le lire » attentivement et à loisir. Mais je ne prétends pas, Madame, me justifier par-là auprès de vous; et j'aime bien » mieux vous remercier de la manière obligeante avec laquelle vous voulez bien vous intéresser à ma santé. »

N° III. — PAGE 66.

On lit dans la notice placée à la suite de l'éloge de Fénelon par M. l'abbé Maury, aujourd'hui cardinal, édit. de 1804, l'article suivant : *M. Godet-des-Marais, évêque de Chartres, M. de Noailles, évêque de Châlons, ensuite archevêque de Paris, et M. Bossuet, évêque de Meaux, s'assemblèrent à Issy, pour examiner les livres de madame Guyon. Après avoir condamné sa doctrine, ils censurèrent trente-quatre propositions extraites de l'*Explication des Maximes des Saints. *Fénelon refusa constamment les conférences que lui offroit Bossuet, et il dénonça lui-même son ouvrage au Pape.*

Cet énoncé renferme plusieurs inexactitudes.

1° M. Godet-des-Marais, évêque de Chartres, ne fut point des conférences d'Issy. Ces conférences furent uniquement composées de M. Bossuet, évêque de Meaux, de M. de Noailles, alors évêque de Châlons, et de M. Tronson, supérieur général de Saint-Sulpice. On leur adjoignit ensuite Fénelon, qui fut nommé à l'archevêché de Cambrai dans le cours de ces conférences.

2° Les trente-quatre articles signés à Issy ne renferment la censure d'aucun ouvrage. Ce sont de simples maximes arrêtées pour fixer les véritables principes sur l'état d'oraison ou de contemplation, et pour prévenir les abus d'une fausse spiritualité. Nous avons sous les yeux les manuscrits originaux de ces trente-quatre articles, signés de la main de M. Bossuet, de M. de Noailles, de Fénelon et de M. Tronson.

3° Les trente-quatre articles d'Issy ne pouvoient avoir aucun rapport avec le livre des *Maximes des Saints* de Fénelon. Les conférences d'Issy eurent lieu en 1694 et 1695; et le livre des *Maximes des Saints* ne parut qu'en 1697.

4° M. Bossuet, M. Godet-des-Marais, évêque de Chartres, et M. de Noailles, devenu archevêque de Paris en 1695, ne censurèrent même dans la suite aucunes propositions extraites du livre des *Maximes des Saints*. Ils connoissoient trop bien les règles, pour s'établir juges de la doctrine d'un de leurs confrères, qui avoit porté lui-même sa cause au tribunal du saint Siége. Ils se bornèrent à une simple *déclaration* de leurs sentimens, et ils s'y crurent obligés, parce qu'ils prétendirent que l'archevêque de Cambrai avoit appelé leur témoignage à l'appui de son livre.

5° Ce ne fut point à l'époque des conférences d'Issy, que Fénelon refusa de conférer de vive voix avec Bossuet. Fénelon fut au contraire associé aux conférences d'Issy. Ce fut plus de deux ans après, lorsqu'il eut fait paroître son livre des *Maximes des Saints*, qu'il refusa de conférer de *vive voix* avec Bossuet; il finit même par y consentir à de certaines conditions.

Nous avons cru devoir rectifier ces légères inexactitudes, qui pouvoient recevoir une espèce d'autorité par la confiance due à un écrivain aussi célèbre que M. le cardinal Maury.

N° IV. — PAGE 70.

Articles arrêtés dans les conférences d'Issy, et signés le 10 mars 1695, par M. BOSSUET, évêque de Meaux, M. de NOAILLES, évêque de Châlons-sur-Marne, M. de FÉNELON, nommé à l'archevêché de Cambrai, et M. TRONSON, supérieur général de Saint-Sulpice.

I.

Tout chrétien en tout état, quoique non à tout moment, est obligé de conserver l'exercice de la foi, de l'espérance et de la charité, et d'en produire des actes, comme de trois vertus distinguées.

II.

Tout chrétien est obligé d'avoir la foi explicite en Dieu tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, rémunérateur de ceux qui le cherchent, et en ses autres attributs également révélés; et à faire des actes de cette foi en tout état, quoique non à tout moment.

III.

Tout chrétien est pareillement obligé à la foi explicite en Dieu Père, Fils, et Saint-Esprit, et à faire des actes de cette foi en tout état, quoique non à tout moment.

IV.

Tout chrétien est de même obligé à la foi explicite en Jésus-Christ Dieu et homme, comme médiateur, sans lequel on ne peut approcher de Dieu, et à faire des actes de cette foi en tout état, quoique non à tout moment.

V.

Tout chrétien en tout état, quoique non à tout moment, est obligé de vouloir, désirer, et demander explicitement son salut éternel, comme chose que Dieu veut, et qu'il veut que nous voulions pour sa gloire.

VI.

Dieu veut que tout chrétien en tout état, quoique non à tout moment, lui demande expressément la rémission de ses péchés, la grâce de n'en plus commettre, la persévérance dans le bien, l'augmentation des vertus, et toute autre chose requise pour le salut éternel.

VII.

En tout état le chrétien a la concupiscence à combattre, quoique non toujours également; ce qui l'oblige en tout état, quoique non à tout moment, à demander force contre les tentations.

VIII.

Toutes ces propositions sont de la foi catholique, expressément contenues dans le Symbole des apôtres, et dans l'Oraison dominicale, qui est la prière commune et journalière de tous les enfans de Dieu; ou même expressément définies par l'Eglise, comme celle de la demande de la ré-

mission des péchés, et du don de persévérance, et celle du combat pe la convoitise, dans les conciles de Carthage, d'Orange et de Trente : ainsi les propositions contraires sont formellement hérétiques.

IX.

Il n'est pas permis à un chrétien d'être indifférent pour son salut, ni pour les choses qui y ont rapport. La sainte indifférence chrétienne regarde les événemens de cette vie (à la réserve du péché) et la dispensation des consolations ou sécheresses spirituelles.

X.

Les actes mentionnés ci-dessus ne dérogent point à la plus grande perfection du christianisme, et ne cessent pas d'être parfaits pour être aperçus, pourvu qu'on en rende grâces à Dieu, et qu'on les rapporte à sa gloire.

XI.

Il n'est pas permis au chrétien d'attendre que Dieu lui inspire ces actes par voie et inspiration particulière; et il n'a besoin pour s'y exciter que de la foi qui lui fait connoître la volonté de Dieu signifiée et déclarée par ses commandemens, et des exemples des saints, en supposant toujours le secours de la grâce excitante et prévenante. Les trois dernières propositions sont des suites manifestes des précédentes, et les contraires sont téméraires et erronées.

XII.

Par les actes d'obligation ci-dessus marqués, on ne doit pas entendre toujours des actes méthodiques et arrangés; encore moins des actes réduits en formule et sous certaines paroles, ou des actes inquiets et empressés; mais des actes sincèrement formés dans le cœur, avec toute la sainte douceur et tranquillité qu'inspire l'esprit de Dieu.

XIII.

Dans la vie et dans l'oraison la plus parfaite, tous ces actes sont unis dans la seule charité, en tant qu'elle anime toutes les vertus, et en commande l'exercice, selon ce que dit saint Paul : « *La charité souffre tout, elle croit tout, » elle espère tout, elle soutient tout.* » Or on en peut dire autant des autres actes du chrétien, dont elle règle et prescrit les exercices distincts, quoiqu'ils ne soient pas toujours sensiblement et distinctement aperçus.

XIV.

Le désir qu'on voit dans les saints, comme dans saint Paul et dans les autres, de leur salut éternel et parfaite rédemption, n'est pas seulement un désir ou appétit indélibéré, mais comme l'appelle le même saint Paul, une bonne volonté que nous devons former et opérer librement en nous avec le secours de la grâce, comme parfaitement conforme à la volonté de Dieu. Cette proposition est clairement révélée, et la contraire est hérétique.

XV.

C'est pareillement une volonté conforme à celle de Dieu, et absolument nécessaire en tout état, quoique non à tout moment, de vouloir ne pécher pas; et non-seulement de condamner le péché, mais encore de regretter de l'avoir commis, et de vouloir qu'il soit détruit en nous par le pardon.

XVI.

Les réflexions sur soi-même, sur ses actes, et sur les dons qu'on a reçus, qu'on voit partout pratiquées par les prophètes et par les apôtres, pour rendre grâces à Dieu de ses bienfaits, et pour autres fins semblables, sont proposées pour exemples à tous les fidèles, même aux plus parfaits, et la doctrine qui les en éloigne, est erronée et approche de l'hérésie.

XVII.

Il n'y a de réflexions mauvaises et dangereuses que celles où l'on fait des retours sur ses actions et sur les dons qu'on a reçus, pour repaître son amour-propre, se chercher un appui humain, ou s'occuper trop de soi-même.

XVIII.

Les mortifications conviennent à tout état du christianisme, et y sont souvent nécessaires; et en éloigner les fidèles, sous prétexte de perfection, c'est condamner ouvertement saint Paul, et présupposer une doctrine erronée et hérétique.

XIX.

L'oraison perpétuelle ne consiste pas dans un acte perpétuel et unique qu'on suppose sans interruption, et qui aussi ne doivent jamais se réitérer; mais dans une disposition et préparation habituelle et perpétuelle, à ne rien faire qui déplaise à Dieu, et à faire tout pour lui plaire. La proposition contraire, qui excluroit en quelque état que ce fût, même parfait, toute pluralité et succession d'actes, seroit erronée et opposée à la tradition de tous les saints.

XX.

Il n'y a point de traditions apostoliques, que celles qui sont reconnues par toute l'Eglise, et dont l'autorité est décidée par le concile de Trente. La proposition contraire est erronée, et les prétendues traditions apostoliques secrètes seroient un piége pour les fidèles, et un moyen d'introduire toutes sortes de mauvaises doctrines.

XXI.

L'oraison de simple présence de Dieu, ou de remise et de quiétude, et les autres oraisons extraordinaires, même passives, approuvées par saint François de Sales et les autres spirituels reçus dans toute l'Eglise, ne peuvent être rejetées ni tenues pour suspectes sans une insigne témérité; et elles n'empêchent pas qu'on ne demeure toujours disposé à produire en temps convenable tous les actes ci-dessus marqués : les réduire en actes implicites ou éminens en faveur des plus parfaits, sous prétexte que l'amour de Dieu les renferme tous d'une certaine manière, c'est en éluder l'obligation, et en détruire la distinction qui est révélée de Dieu.

XXII.

Sans ces oraisons extraordinaires, on peut devenir un très-grand saint, et atteindre à la perfection du christianisme.

XXIII.

Réduire l'état intérieur et la purification de l'ame à ces oraisons extraordinaires, c'est une erreur manifeste.

XXIV.

C'en est une également dangereuse, d'exclure de l'état de contemplation, les attributs, les trois personnes divines, et les mystères du Fils de Dieu incarné, surtout celui de la croix et celui de la résurrection; et toutes les choses qui ne sont vues que par la foi, sont l'objet du chrétien contemplatif.

XXV.

Il n'est pas permis à un chrétien, sous prétexte d'oraison passive ou autre extraordinaire, d'attendre dans la conduite de la vie, tant au spirituel qu'au temporel, que Dieu le détermine à chaque action par voie et inspiration particulière : et le contraire induit à tenter Dieu, à illusion et à nonchalance.

XXVI.

Hors le cas et les momens d'inspiration prophétique ou extraordinaire, la véritable soumission que toute ame chrétienne, même parfaite, doit à Dieu, est de se servir des lumières naturelles et surnaturelles qu'elle en reçoit, et des règles de la prudence chrétienne, en présupposant toujours que Dieu dirige tout par sa providence, et qu'il est auteur de tout bon conseil.

XXVII.

On ne doit point attacher le don de prophétie, et encore moins l'état apostolique, à un certain état de perfection et d'oraison : et les y attacher, c'est induire à illusion, témérité et erreur.

XXVIII.

Les voies extraordinaires, avec les marques qu'en ont données les spirituels approuvés, selon eux-mêmes, sont très-rares, et sont sujettes à l'examen des évêques, supérieurs ecclésiastiques, et docteurs qui doivent en juger, non tant selon les expériences, que selon les règles immuables de l'Ecriture et de la tradition : enseigner et pratiquer le contraire, est secouer le joug de l'obéissance qu'on doit à l'Eglise.

XXIX.

S'il y a, ou s'il y a eu en quelque endroit de la terre un très-petit nombre d'ames d'élite, que Dieu, par des préventions extraordinaires et particulières qui lui sont connues, meuve à chaque instant, de telle manière à tous actes essentiels au christianisme et aux autres bonnes œuvres, qu'il ne soit pas nécessaire de leur rien prescrire pour s'y exciter, nous le laissons au jugement de Dieu ; et sans avouer de pareils états, nous disons seulement dans la pratique, qu'il n'y a rien de si dangereux, ni de si sujet à illusion, que de conduire les ames comme si elles y étoient arrivées, et qu'en tout cas ce n'est point dans ces préventions que consiste la perfection du christianisme.

XXX.

Dans tous les articles susdits, en ce qui regarde la concupiscence, les imperfections, et principalement le péché, pour l'honneur de notre Seigneur, nous n'entendons pas comprendre la très-sainte Vierge sa mère.

XXXI.

Pour les ames que Dieu tient dans les épreuves, Job, qui en est le modèle, leur apprend à profiter du rayon qui revient par intervalles pour produire les actes les plus excellens de foi, d'espérance et d'amour. Les spirituels leur enseignent à les trouver dans la cime et plus haute partie de l'esprit. Il ne faut donc pas leur permettre d'acquiescer à leur désespoir et damnation apparente, mais avec saint François de Sales, les assurer que Dieu ne les abandonnera pas.

XXXII.

Il faut bien en tout état, principalement en ceux-ci, adorer la justice vengeresse de Dieu, mais non souhaiter jamais qu'elle s'exerce sur nous en toute rigueur, puisque même l'un des effets de cette rigueur est de nous priver de l'amour. L'abandon du chrétien est de rejeter en Dieu toute son inquiétude, mettre en sa bonté l'espérance de son salut, et comme l'enseigne saint Augustin, après saint Cyprien, lui donner tout : *ut totum detur Deo.*

XXXIII.

On peut aussi inspirer aux ames pieuses et vraiment humbles, une soumission et consentement à la volonté de Dieu, quand même, par une très-fausse supposition, au lieu des biens éternels qu'il a promis aux ames justes, il les tiendroit, par son bon plaisir, dans des tourmens éternels, sans néanmoins qu'elles soient privées de sa grâce et de son amour, qui est un acte d'abandon parfait, et d'un amour pur, pratiqué par des saints, et qui le peut être utilement, avec une grâce très-particulière de Dieu par les ames vraiment parfaites, sans déroger à l'obligation des autres actes ci-dessus marqués, qui sont essentiels au christianisme.

XXXIV.

Au surplus, il est certain que les commençans et les parfaits doivent être conduits, chacun selon sa voie, par des règles différentes, et que les derniers entendent plus hautement et plus à fond les vérités chrétiennes.

N° V. — PAGE 74.

Le premier voyage de Fénelon à Cambrai fut marqué par un de ces traits de noblesse et de désintéressement qu'on auroit peut-être toujours ignoré, si nous n'avions pas retrouvé la réponse du ministre, qui en offre le témoignage. Les besoins de l'Etat et les dépenses de la guerre venoient de forcer Louis XIV à établir pour la première fois une capitation générale sur tous ses sujets. L'archevêque de Cambrai ne se borna point à contribuer à ce subside dans la proportion de ses revenus. Il écrivit à M. de Pontchartrain, alors contrôleur-général des finances, et depuis chancelier de France, pour le prier d'obtenir de Sa Majesté, qu'elle daignât lui permettre d'ajouter à sa taxe personnelle la totalité de la pension qu'elle vouloit bien lui accorder en qualité de précepteur des princes ses petits-fils. Louis XIV sentit tout le mérite d'un procédé aussi délicat, mais ne voulut pas en profiter. C'est ce que nous apprend la réponse de M. de Pontchartrain.

A Fontainebleau, ce 23 octobre 1695.

MONSIEUR,

« J'ai rendu compte au Roi des lettres [1] que vous m'a- » vez fait l'honneur de m'écrire le 7 et le 19 de ce mois, » et du mémoire qui étoit joint à la première. Sa Majesté » est si persuadée de votre zèle pour le bien de son ser- » vice, qu'elle ne doute point que vous n'ayez fait tout ce » qui a dépendu de vous pour porter le clergé de la partie » de votre diocèse, située dans les intendances de mes- » sieurs de Bagnols et de Bignon, à lui accorder à titre de » capitation une somme dont elle puisse être satisfaite... Sa » Majesté a vu avec plaisir l'offre que vous lui faites » d'augmenter votre cote de la capitation de la pension » entière qu'elle vous donne en qualité de précepteur de » messeigneurs les enfans de France ; mais elle n'a pas be- » soin de ce nouveau témoignage de votre zèle pour être » bien persuadé de votre attachement à sa personne et au » bien de son Etat. »

On a déjà vu que Fénelon, en acceptant l'archevêché de Cambrai, s'étoit empressé de remettre au Roi son abbaye de Saint-Valery.

Ce caractère de noblesse et de désintéressement étoit si naturel à Fénelon, qu'il le laissoit involontairement apercevoir dans les occasions les plus indifférentes. Madame de

[1] Manuscrits.

Maintenon en rapporte un trait de ce genre. Il étoit question de distraire une portion assez considérable du diocèse de Chartres, pour en former le nouveau diocèse de Blois, et on se proposoit, selon l'usage, d'unir une abbaye à l'évêché de Chartres pour le dédommager des droits et des revenus qu'il alloit perdre. Madame de Maintenon [1] en parloit devant Fenelon, « qui observa qu'il seroit utile que » les évêchés eussent peu d'étendue, et que si on vouloit » diviser Cambrai, bien loin de prétendre un dédommage- » ment, il donneroit une partie de son revenu. »

Plusieurs années après, et dans un temps où Fénelon pouvoit juger, par douze années d'exil et de disgrâce, combien Louis XIV étoit ulcéré contre lui, il n'étoit occupé qu'à donner au Roi et à sa patrie de nouvelles preuves de son zele par tous les genres de sacrifice qui étoient en son pouvoir. C'est encore à madame de Maintenon que nous devons la connoissance de ce fait particulier; car il est assez remarquable que nous ne soyons instruits des preuves de son désintéressement que par le témoignage des personnes dont il eut le plus à se plaindre. Madame de Maintenon écrivoit au cardinal de Noailles, le 13 octobre 1708 : « Le » père de la Chaise disoit hier au Roi, que M. l'archevêque » de Cambrai, ayant taxé son clergé, et devant être taxé » lui-même à mille écus, par proportion à son revenu, il » avoit déclaré qu'il donneroit quinze mille francs pour sou- » lager les curés de son diocèse. Le père de la Chaise ac- » compagna ce récit de toutes les louanges que la chose » mérite. Je crois devoir vous tenir instruit de tout. Si je » vais trop loin, Monseigneur, il ne tiendra qu'à vous de » me modérer. Souvenez-vous que ce que je vous écris » n'est uniquement que pour vous. »

Nous aurons à rendre compte dans la suite de sacrifices bien plus importans, que Fénelon fit pendant son séjour à Cambrai, pour le service du Roi, le salut des armées et le soulagement de tous les malheureux qui venoient chercher un asile dans son palais et implorer sa bienfaisance.

LIVRE TROISIÈME.

N° I. — PAGE 88.

Lettres de l'abbé de Rancé à Bossuet.

A la Trappe, mars 1697.

« Je vous avoue, Monseigneur, que je ne puis me taire; » le livre de M. de Cambrai m'est tombé entre les mains; » je n'ai pu comprendre qu'un homme de sa sorte pût être » capable de se laisser aller à des imaginations si contraires » à ce que l'Evangile nous enseigne, aussi bien que la tra- » dition sainte de l'Eglise. Je pensois que toutes les im- » pressions qu'avoit pu faire sur lui cette opinion fantastique » étoient entièrement effacées, et qu'il ne lui restoit que la » douleur de l'avoir écoutée. Mais je me suis bien trompé!

» On sait que vous avez écrit contre ce système mons- » trueux, c'est-à-dire, que vous l'avez détruit; car tout ce » que vous écrivez, Monseigneur, sont des décisions. Je » prie Dieu qu'il bénisse votre plume, comme il a fait en » quantité d'autres occasions, et qu'il lui donne la force » nécessaire, en sorte qu'il n'y en ait pas un trait qui ne » porte un coup. Pendant que je ne puis penser à ce bel » ouvrage de M. de Cambrai, sans indignation, je demande » à notre Seigneur qu'il lui fasse la grâce de reconnoître » ses égaremens. »

Dans une lettre du 14 avril suivant, l'abbé de Rancé s'exprimoit encore plus durement sur le livre de l'archevêque de Cambrai. « Si les chimères de ces fantastiques avoient » lieu, écrivoit-il à Bossuet, il faudroit fermer le livre des » divines Ecritures, laisser l'Evangile, quelque saintes et » quelque nécessaires qu'en soient les pratiques, comme si » elles ne nous étoient d'aucune utilité; il faudroit, dis-je, » compter pour rien la vie et la conduite de Jésus-Christ, » tout adorable qu'elle est, si les opinions de ces insensés » trouvoient quelque créance dans les esprits, et si l'autorité » n'en étoit entièrement exterminée. Enfin, c'est une im- » piété consommée, cachée sous des termes extraordinaires, » des expressions affectées sous des phrases toutes nou- » velles qui n'ont été imaginées que pour imposer aux ames » et pour les séduire. »

On répandit avec affectation dans le public ces lettres de l'abbé de Rancé. Fénelon ne pouvoit ni ne devoit répondre à des écrits confidentiels qui ne lui étoient point adressés. Mais il profita d'une occasion naturelle pour y faire la seule réponse qui pouvoit convenir à son caractère et à celui de l'abbé de Rancé. Ce fut en comblant la mesure de tous les procédés et de tous les égards que méritoient la vie édifiante de l'abbé de la Trappe, et les grands exemples de vertu et de pénitence qu'il donnoit au monde. Lorsqu'il publia, au mois d'octobre 1697, son Instruction pastorale, il en adressa directement un exemplaire à l'abbé de Rancé, et lui écrivit la lettre suivante :

« Je prends la liberté, mon révérend Père, de vous en- » voyer une Instruction pastorale que j'ai faite sur mon livre. » Cette explication me parut nécessaire, dès que je vis, par » vos lettres répandues dans le monde, qu'un homme aussi » éclairé et aussi expérimenté que vous, m'avoit entendu » dans un sens très-contraire au mien. Je n'ai point été sur- » pris que vous ayez cru ce qu'on vous a dit contre moi et » sur le passé et sur le présent. Je ne suis point connu de » vous, et je n'ai rien en moi qui rende difficile à croire » le mal qu'on en peut dire. Vous avez déféré aux sentimens » d'un prélat dont les lumières sont très-grandes. Il est » vrai, mon révérend Père, que si vous m'eussiez fait l'hon- » neur de m'écrire ce qui vous avoit scandalisé dans mon » livre, j'aurois tâché, ou de lever votre scandale, ou de me » corriger. En cas que vous ayez cette bonté, après que » vous aurez lu l'Instruction pastorale ci-jointe, je serai » encore tout prêt à profiter de vos lumières avec déférence. » Rien n'a altéré en moi les sentimens qui sont dus à votre » personne et à l'œuvre que Dieu a faite par vos mains. » D'ailleurs, je suis persuadé que vous ne serez point con- » traire à la doctrine de l'amour désintéressé, quand les » équivoques dont on l'obscurcit seront bien levées, et que » vous aurez vu combien j'aurois horreur d'affoiblir la né- » cessité de l'espérance du désir de notre béatitude en Dieu. » Je ne veux là-dessus que ce que vous savez mieux que » moi, que saint Bernard a enseigné avec tant de sublimité. » Il a laissé cette doctrine à ses enfans comme son plus » précieux héritage. Si elle étoit perdue et oubliée sur tout » le reste de la terre, c'est à la Trappe que nous devrions » la retrouver, dans le cœur de vos solitaires. C'est cet amour » qui donne le véritable prix aux saintes austérités qu'ils » pratiquent. Ce pur amour, qui ne laisse rien à la nature, » en donnant tout à la grâce, ne favorise point l'illusion » qui vient toujours de l'amour naturel et excessif de nous- » mêmes. Ce n'est pas en se livrant à ce pur amour, mais en » ne le suivant pas assez, qu'on s'égare. Je ne puis finir » cette lettre, sans vous demander le secours de vos prières » et celles de votre communauté. J'en ai besoin; vous » aimez l'Eglise; Dieu m'est témoin que je ne veux avoir » de vie que pour elle, et que j'aurois horreur de moi, si » je croyois me compter pour quelque chose en cette oc- » casion. Je serai toute ma vie, avec une vénération sincère, » etc. »

Nous ne savons pas si l'abbé de Rancé répondit à cette lettre. Elle dut sans doute lui faire regretter de s'être exprimé avec tant de sévérité sur les sentimens d'un évêque qui lui écrivoit avec tant d'estime et de douceur. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'entendit plus prononcer le nom du réformateur de la Trappe dans la suite de cette controverse. Il vécut encore assez pour la voir terminée par une décision rassurante pour l'Eglise, honorable pour Bossuet, et que la soumission de Fénelon rendit glorieuse pour lui-même.

[1] Lettres de madame de Maintenon.

N° II. — PAGE 90.

Lettre de Fénelon à Louis XIV, 11 *mai* 1697.

SIRE,

« M. de Beauvilliers m'a parlé de la part de Votre Ma-
» jesté, sur mon livre. Je prends la liberté de lui confirmer
» ce que j'ai déjà eu l'honneur de lui dire ; c'est que je
» veux de tout mon cœur recommencer l'examen de mon
» livre avec M. l'archevêque de Paris, M. Tronson et M.
» Pirot, qui l'avoient d'abord examiné. C'est avec plaisir,
» Sire, que je profiterai de leurs lumières pour changer ou
» pour expliquer les choses que je reconnoîtrai avec eux
» avoir besoin de changement ou d'explication. Je crois,
» Sire, en voir déjà assez, pour pouvoir dire à Votre Majesté,
» qu'on ne me fera que des difficultés faciles à lever. Pour
» le faire, je n'aurois qu'à ajouter simplement à mon livre
» diverses choses que j'avois déjà mises dans un ouvrage plus
» ample, et que j'ai retranchées dans l'imprimé pour abré-
» ger. L'expérience me persuade qu'elles sont nécessaires
» pour contenter beaucoup de lecteurs, auxquels tout est nou-
» veau en ces matières, quoique le Pape soit mon seul juge,
» et que M. l'archevêque de Paris ne puisse agir avec moi
» que par persuasion, je crois voir de plus en plus, Sire, et
» avec une espèce de certitude, que nous n'aurons aucun
» embarras sur la doctrine, et que nous serons, au bout
» de quelques conférences, pleinement d'accord, même sur
» les termes. Si j'ai écrit au Pape, Votre Majesté sait que
» je ne l'ai fait que par son ordre, et même bien tard,
» quoique j'eusse dû le faire dès le commencement ; car un
» évêque ne peut voir sa foi suspecte, sans en rendre compte
» au plutôt au saint Siége. J'avois même un intérêt pressant
» de ne pas me laisser prévenir par des gens qui ont de
» grandes liaisons à Rome.

» Cette affaire n'auroit pas tant duré, Sire, si chacun
» avoit cherché, comme moi, à la finir. Il y a trois mois et
» demi qu'on me fait attendre les remarques de M. de
» Meaux ; il m'avoit fait promettre qu'il ne les montreroit
» qu'à moi, et tout au plus à MM. de Paris et de Chartres.
» Cependant il les a communiquées à diverses autres per-
» sonnes ; pour moi, je n'ai pu jusqu'ici les obtenir. Voilà
» ce qui fait, Sire, que l'examen que je dois laisser faire à
» M. l'archevêque de Paris, M. Tronson et M. Pirot, n'est
» pas encore commencé. Il m'est revenu par plusieurs bons
» endroits diverses choses, qui me persuadent que ces re-
» marques ne contiennent aucune difficulté qui doive nous
» arrêter. Tout roule sur de pures équivoques, qu'il sera
» très-facile et très-naturel de lever par des explications
» tirées de mon livre même ; de ma part, je n'y perdrai pas
» un moment. Je suis bien honteux et bien affligé, Sire,
» d'un si long retardement qui fait durer l'éclat. C'est un
» accablement de voir qu'il importune un maître, des bontés
» et des bienfaits duquel je suis comblé. Mais en vérité,
» Sire, j'ose dire que je suis à plaindre, et non pas à blâmer
» dans toutes les circonstances de ce mécompte, auquel je
» n'ai aucune part, et que j'espère de finir très-prompte-
» ment. Rien ne surpassera jamais le très-profond respect,
» la soumission et le zèle avec lequel.... »

N° III. — PAGE 93.

Bossuet reprocha à Fénelon d'avoir *falsifié* un grand nombre de passages de saint François de Sales. L'accusation eût été sans doute de la nature la plus grave, si une simple explication n'avoit pas suffi pour justifier Fénelon, sans que l'on pût reprocher à Bossuet de l'avoir calomnié. Fénelon n'étoit point *faussaire*, et ne pouvoit jamais l'être ; mais il avoit été induit en erreur par une édition peu correcte.

L'ouvrage de saint François de Salles intitulé : *Entretiens et Colloques spirituels*, fut d'abord imprimé à Lyon par Pierre Drobet en 1628.

Aussitôt qu'ils parurent, madame *de Chantal*, et *Jean-François de Sales*, alors évêque de Genève, successeur et frère du saint évêque, eurent recours à Louis XIII, pour obtenir la supression d'un ouvrage où l'on avoit inséré des maximes plus ou moins hardies. Louis XIII s'empressa de se rendre aux justes réclamations de madame de Chantal et du nouvel évêque de Genève. Il supprima cet ouvrage par des lettres-patentes datées du camp de la Rochelle, le 20 juillet 1628.

Vincent *de Coursillin*, imprimeur de Lyon, donna, dès 1629, une nouvelle édition de l'ouvrage de saint François de Salles, sous le titre de *Vrais Entretiens et Colloques spirituels*.

Cette édition servit de modèle à celle de Toulouse, sous la date de 1637.

Mais en 1650, *Jean Rudissin*, imprimeur de Lyon, au lieu de se conformer aux deux dernières éditions qui étoient les seules correctes, réimprima celle de 1628, qui avoit été supprimée par les lettres-patentes de 1628.

Ce fut malheureusement cette édition que Fénelon crut la plus authentique, parce qu'elle étoit la plus récente, qui le trompa dans l'emploi qu'il fit, dans la défense de son livre des *Maximes des Saints*, de plusieurs *passages* qui y étoient rapportés

Bossuet en confrontant ces *passages* avec l'édition de 1637, fut étonné avec raison des différences et des altérations sensibles qu'il y observa ; et il se crut en droit de reprocher à Fénelon de les avoir falsifiés.

Ces détails sont rapportés dans une lettre du marquis *de Cambis-Vellaron*, adressée aux auteurs des *Mémoires de Trévoux* : on les trouve également dans le *Journal des Savans* du mois de juillet 1758 ; et M. *Barbier* les a rappelés dans sa *Dissertation sur soixante traductions de l'Imitation de Jésus-Christ*.

N° IV. — PAGE 98.

Sur l'abbé Bossuet et sur l'abbé Phélippeaux.

Nous nous abstiendrons de manifester notre opinion sur l'abbé Bossuet, par respect pour le nom qu'il portoit, et pour le caractère dont il fut revêtu après la mort de Louis XIV. Quelques fragmens de ses lettres, que nous n'avons pu nous dispenser de rapporter, suffisent pour donner une idée de sa violence et de ses emportemens ; si on veut en prendre une connoissance plus détaillée, il faudra qu'on ait la patience de lire sa volumineuse correspondance [1], qui dépare d'une si étrange manière l'édition de Bossuet donnée par dom Déforis. On ne concevra jamais comment les éditeurs ont eu l'inconvenance de mêler aux œuvres d'un si grand homme, des lettres aussi peu intéressantes pour la postérité que peu honorables pour celui qui les a écrites.

L'abbé Phélippeaux achevoit ses études en Sorbonne, lorsque Bossuet, présidant à une thèse qu'on y soutenoit, entendit cet ecclésiastique disputer avec une sagacité et un talent qui le frappèrent. Il lui fit proposer de s'attacher à lui. L'abbé Phélippeaux accepta avec autant d'empressement que de reconnoissance une proposition aussi flatteuse. Bossuet le donna à son neveu, pour le diriger dans ses études théologiques. L'abbé Phélippeaux se trouvoit à Rome avec l'abbé Bossuet, à l'époque où l'affaire du livre des *Maximes des Saints* y fut portée. Bossuet désira de les y retenir pour y suivre, en son nom, la controverse qui alloit s'ouvrir entre Fénelon et lui au tribunal du saint Siége. Les connoissances théologiques de l'abbé Phélippeaux lui furent d'un grand secours auprès des examinateurs et des cardinaux de la congrégation du Saint-Office ; mais il paroit que cet ecclésiastique, malgré l'attachement et la reconnoissance qu'il devoit à Bossuet, s'étoit permis d'entretenir, à son insu, une correspondance secrète avec le cardinal de Noailles, dont il recherchoit le crédit et la protection. L'abbé Bossuet découvrit cette infidélité de l'abbé Phélippeaux, en décachetant une de ses lettres. On voit que ni l'un ni l'autre ne se piquoient d'une extrême délicatesse.

A son retour en France, l'abbé Phélippeaux composa sa

[1] Tomes XIII, XIV et XV de l'édition des Œuvres de Bossuet, *in*-4°.

Relation du Quiétisme, ouvrage qui décèle la partialité la plus marquée, et l'acharnement le plus odieux contre Fénelon. Mais il ne le fit point imprimer ; il ordonna même, en mourant, à la personne dépositaire de son manuscrit, de ne le publier que vingt ans après sa mort. On se conforma à ses intentions ; l'abbé Phélippeaux mourut en 1708, et on fit imprimer sa *Relation du Quiétisme* en 1732. On ne peut douter que le but de l'auteur n'ait été de flétrir la réputation de l'archevêque de Cambrai, en posant les fondemens d'une fausse tradition ; il osoit espérer qu'à mesure que le temps auroit fait disparoître tous les contemporains dont le témoignage et l'autorité pouvoient aider à éclaircir la vérité, on seroit plus disposé à accueillir ses odieuses imputations.

Cet ouvrage [1], imprimé clandestinement en 1732, fut flétri et supprimé par un jugement de la police et un arrêt du conseil, qui ordonnèrent qu'il seroit brûlé par la main du bourreau : trois particuliers, convaincus d'avoir participé à l'impression de ce libelle, furent condamnés à être mis et attachés au carcan.

L'abbé de la Bletterie fit paroître, dès 1732 et 1733, trois lettres, où il réfute, avec autant de modération que d'évidence, les calomnies que l'abbé Phélippeaux avoit avancées contre Fénelon et madame Guyon. Le témoignage de l'abbé de la Bletterie est d'autant plus remarquable, qu'on l'avoit accusé, peut-être injustement, d'être attaché à un parti qui a toujours affecté de déprimer Fénelon. Ces lettres de l'abbé de la Bletterie sont très-curieuses, et sont devenues très-rares. Cependant, après de nombreuses recherches, nous avons pu nous en procurer un exemplaire, et nous avons observé avec satisfaction qu'elles confirmoient entièrement tous les faits et tous les jugemens que nous avons exposés sur Fénelon et sur madame Guyon.

[1] Relation de l'origine, du progrès et de la condamnation du quiétisme répandu en France, 1732, *in*-8°, 2 parties, sans nom d'auteur, de ville, ni d'imprimeur.

N° V. — PAGE 113.

Sur les motifs de la disgrâce de Fénelon auprès de madame de Maintenon.

On a prétendu, dans un grand nombre de mémoires manuscrits et imprimés, que l'une des principales causes qui contribuèrent le plus à aigrir madame de Maintenon contre Fénelon, fut l'opposition qu'il avoit apportée à la déclaration publique de son mariage. Il est certain que beaucoup de personnes, en France et dans les pays étrangers, parurent adopter cette conjecture dès les premiers temps de la disgrâce de l'archevêque de Cambrai. On en trouve des traces dans les lettres de l'abbé Bossuet et de l'abbé de Chanterac. Elle fut même propagée par ses ennemis, pour le rendre encore plus odieux à madame de Maintenon, et adoptée peut-être trop légèrement par des amis imprudens de Fénelon, qui crurent rendre Rome plus favorable à sa cause, en le représentant comme une victime sacrifiée au ressentiment d'une femme puissante. On étoit si étonné de voir madame de Maintenon se prononcer si vivement contre Fénelon, après en avoir été l'amie la plus déclarée, qu'on s'obstinoit à attribuer un si grand changement à un motif plus impérieux que celui d'une simple différence d'opinion sur un point obscur de théologie. Mais cette anecdote ne nous paroît appuyée sur aucune observation qui puisse même lui donner de la vraisemblance. Elle contrarie toutes les notions historiques que les mémoires du temps nous offrent sur le caractère et la conduite soutenue de madame de Maintenon, jusqu'au dernier moment de sa vie. C'est surtout par sa modestie, son désintéressement et sa modération, qu'elle a toujours mérité les plus grands éloges. La femme qui a apporté une attention suivie et presque minutieuse, à détruire toutes les preuves qui auroient pu constater son état après sa mort, ne peut être soupçonnée d'avoir ambitionné un titre et des honneurs dont elle n'avoit ni le désir ni le besoin. La femme que son goût et son caractère avoient portée à se concentrer dans la retraite, au milieu même de la cour, et qui se trouvoit encore importunée des assujettissemens auxquels sa position la condamnoit, devoit bien plus redouter que rechercher la représentation extérieure attachée au titre de reine. Le véritable goût de madame de Maintenon eût été celui d'une vie indépendante, et elle n'a jamais pu en jouir : son véritable attrait eût été pour une société intime entre un petit nombre d'amis, telle qu'elle en avoit connu le charme dans quelques courts intervalles de sa première jeunesse. Elle avoit d'ailleurs trop d'esprit et de tact pour ne pas sentir que le vain titre de reine n'auroit rien ajouté à son crédit réel ni à la confiance de Louis XIV, et qu'une ambition aussi déplacée auroit blessé toutes les idées de dignité et de convenance auxquelles ce monarque étoit si attaché.

Enfin, si un pareil projet avoit jamais été mis en délibération, ce n'eût point été Fénelon que Louis XIV auroit consulté sur un sujet si délicat, et qui supposoit la confiance la plus intime. Ce prince n'eut jamais ce genre de confiance pour Fénelon, et si on s'en rapporte à quelques témoignages, on seroit fondé à croire que Louis XIV avoit su, pendant quelque temps, mauvais gré à madame de Maintenon de la prévention et de la faveur si marquée qu'elle accordoit à Fénelon.

L'abbé de Saint-Pierre attribue [1] la prétendue intention de madame de Maintenon de se faire déclarer reine, *aux conseils de la maréchale de Noailles, dont le fils avoit épousé sa nièce ;* mais l'abbé de Saint-Pierre paroît avoir ignoré que c'étoit Fénelon lui-même qui avoit inspiré à madame de Maintenon la première idée de marier sa nièce au comte d'Ayen, et n'a pas fait attention que lorsque ce mariage fut déclaré et conclu, Fénelon n'étoit plus à la cour.

Si quelqu'un avoit pu être exactement instruit de la vérité de cette anecdote, c'eût été le marquis de Fénelon, qui avoit passé sa jeunesse auprès de l'archevêque de Cambrai, et qui s'étoit occupé avec tant de soin à rassembler tous les matériaux de l'histoire de son oncle. Nous avons une lettre de lui écrite à ce sujet à M. Dupuy, qui avoit vécu dans la plus grande intimité avec M. de Beauvilliers et Fénelon. Il étoit même, comme on l'a vu, employé dans l'éducation de M. le duc de Bourgogne, sous le titre de gentilhomme de la manche. Nous avons une lettre du marquis de Fénelon, où il interroge M. Dupuy sur cette prétendue déclaration du mariage, et de l'influence qu'on lui avoit supposée sur la disgrâce de l'archevêque de Cambrai. M. Dupuy lui répond en détail sur plusieurs autres faits ; et quant à cette dernière anecdote, il se borne à rapporter *qu'on l'a dit dans le temps, mais qu'on n'en a aucune preuve.*

N° VI. — PAGE 120.

Les écrivains ecclésiastiques paroissoient s'être partagés sur la sincérité des protestations de Synésius. Le cardinal Baronius s'est déclaré pour l'opinion que nous avons rapportée dans l'*Histoire de Fénelon.* Mais le père Petau, éditeur des œuvres de Synésius, pense que ses protestations étoient sincères, qu'il resta attaché à ses opinions, et qu'il ne se sépara point de sa femme. Luc Holstenius a publié à Rome une dissertation où il a exprimé le même sentiment que le père Petau. Mais quelque imposante que soit l'autorité du père Petau en une pareille matière, elle a été contredite par plusieurs canonistes estimés. Les auteurs ecclésiastiques sont également partagés sur la nature des opinions de Synésius. Il paroît qu'elles participoient en quelque sorte des idées platoniciennes sur la métempsycose, et de la résurrection des origénistes dans une autre chair. On sait que beaucoup de Pères grecs étoient imbus de la doctrine de Platon ; ils le considéroient comme celui des philosophes de l'antiquité, qui avoit donné les notions les plus sublimes de la divinité, et les plus conformes à celles que toutes les pages des livres sacrés expriment dans un langage si magnifique. Synésius avoit occupé sa jeunesse aux études de la philosophie, et ses ouvrages attestent les progrès qu'il y avoit faits. Il n'est pas étonnant, qu'avant d'avoir reçu la

[1] Annales politiques, t. II, p. 659, année 1719.

consécration épiscopale, il se soit montré attaché à quelques opinions singulières, qui lui étoient d'autant plus chères, qu'il les regardoit comme le fruit d'un long travail et le résultat de profondes méditations. Mais, sans entrer dans un examen critique des preuves que les auteurs dont nous venons de parler allèguent en faveur de leur sentiment sur ce fait singulier de l'histoire ecclésiastique, on peut, sans inconvénient[1], on doit même croire avec l'exact et judicieux abbé Fleury : « que Théophile et les évêques d'Egypte s'as- » surèrent de la docilité de Synésius et de sa foi dans les » points essentiels, avant que de lui imposer les mains; et » que son mérite extraordinaire, joint à la nécessité des » temps et des lieux, les obligea de se dispenser de la ri- » gueur des règles. »

L'événement justifia la sagesse de cette conduite. Synésius montra dans toute la suite de sa vie et dans l'exercice de son ministère des vertus vraiment épiscopales, et a laissé une mémoire honorable.

N° VII. — PAGE 134.

Méprise du chancelier d'Aguesseau.

Le chancelier d'Aguesseau a écrit, dans ses *Mémoires sur les affaires de l'Eglise de France :* « Le dernier moyen » que tentèrent les partisans de M. de Cambrai, fut de pro- » poser au Pape de faire des canons de théologie mystique, » qui prévinssent toutes les disputes et qui servissent de » règle aux théologiens dans une matière si subtile : rien » n'étoit plus adroitement imaginé que ce détour, qui ten- » doit, non-seulement à éterniser l'affaire, mais à sauver » le livre de l'archevêque de Cambrai, qui n'auroit pas man- » qué de se soumettre à ces canons, et de dire que c'étoit » là le véritable esprit de son ouvrage; mais le Saint-Père, » malgré sa simplicité naturelle, malgré le peu de capacité » qu'il avoit dans les matières théologiques, et le poids de » sa grande vieillesse, sentit d'abord le piége qu'on lui ten- » doit; et se mettant en colère, il déclara qu'il vouloit abso- » lument que l'affaire finit. »

Lorsque le chancelier d'Aguesseau écrivoit ces *Mémoires*, il ne connoissoit pas encore la *Relation du Quiétisme* de l'abbé Phélippeaux, ni les lettres de l'abbé Bossuet. Ces deux témoins, non suspects et ennemis si passionnés de Fénelon, lui auroient appris qu'Innocent XII saisit avec empressement ce projet de canons; qu'il se transporta lui-même à la congrégation des cardinaux pour les proposer et faire adopter, et qu'il ne céda qu'avec une peine extrême à l'avis des cardinaux, qui jugèrent ce plan plus propre à entretenir les disputes qu'à les terminer. Nous voyons, par les lettres manuscrites de l'abbé de Chanterac, que, pendant les deux jours où l'on fut incertain à Rome si ce projet de canons seroit ou ne seroit pas adopté, il ne savoit lui-même ce qu'il en devoit espérer ou craindre pour l'intérêt de l'archevêque de Cambrai. Il est possible, il est même assez vraisemblable, que ce projet avoit été suggéré au Pape par des prélats de sa cour, qui désiroient épargner à un archevêque recommandable, la honte d'une censure; mais il n'en est pas moins vrai qu'Innocent XII, bien loin de regarder ce projet comme *un piége*, en avoit fort à cœur le succès.

N° VIII. — PAGE 134.

Condamnation et défense de notre très-saint Père, par la Providence divine, Innocent pape, XII du nom, du livre imprimé à Paris en 1697, sous ce titre : Explication des Maximes des Saints sur la Vie intérieure.

Innocent pape, XII du nom, à la mémoire perpétuelle de la chose.

Aussitôt qu'il est venu à la connoissance de notre saint Siége apostolique, qu'un certain livre français avoit été mis au jour sous ce titre : *Explication des Maximes des Saints sur la Vie intérieure, par messire François-Salignac-Fénelon, archevêque, duc de Cambrai, précepteur de messeigneurs les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry, à Paris, chez Pierre Aubouin, Pierre Emery, Charles Clousier,* 1697, et qu'en même temps il s'étoit répandu, par toute la France, de si grands bruits de la mauvaise doctrine de ce livre, qu'ils auroient requis le pressant secours de notre vigilance pastorale : nous avons donné ce même livre à quelques-uns de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine, et à d'autres docteurs en théologie, pour être par eux examiné avec toute la maturité qu'une chose si importante demandoit. En exécution de nos ordres, ils ont sérieusement, et pendant longtemps, examiné, dans plusieurs congrégations, diverses propositions extraites de ce même livre, sur lesquelles ils nous ont rapporté, de vive voix et par écrit, ce qu'ils ont jugé de chacune. Nous donc, après avoir pris les avis de ces mêmes cardinaux et docteurs en théologie, dans plusieurs congrégations tenues à cet effet en notre présence, désirant, autant qu'il nous est donné d'en haut, d'aller au-devant des périls du troupeau du Seigneur, qui nous a été confié par le Pasteur éternel, de notre propre mouvement et de notre certaine science, après une mûre délibération, et par la plénitude de l'autorité apostolique, *nous condamnons et réprouvons*, par la teneur des présentes, le *livre susdit*, en quelque lieu et en quelqu'autre langue qu'il ait été imprimé, quelqu'édition et quelque version qui en ait été faite ou qui en sera faite dans la suite, d'autant que par la lecture et l'usage de ce livre, les fidèles pourroient être insensiblement conduits dans les erreurs déjà condamnées par l'Eglise catholique; et aussi comme contenant des propositions qui, dans le sens des paroles, ainsi qu'il se présente d'abord, et selon la suite et la liaison des sentimens, sont téméraires, scandaleuses, malsonnantes, offensives des oreilles pieuses, pernicieuses dans la pratique et même erronées respectivement; avec prohibition et défense à tous et un chacun des fidèles, même ceux qui devroient être ici nommément mentionnés, de l'imprimer, le décrire, le lire, le garder et s'en servir, sous peine d'excommunication qui sera encourue par les contrevenans, par le fait même et sans autre déclaration. Voulant et commandant par l'autorité apostolique, que quiconque aura ce livre chez soi, aussitôt qu'il aura connoissance des présentes lettres, il soit tenu, sans aucun délai, de le délivrer et mettre entre les mains des ordinaires des lieux ou des inquisiteurs contre le venin de l'hérésie, nonobstant toutes choses à ce contraire. Voici maintenant les propositions contenues au livre susdit, lesquelles nous avons condamnées, comme on vient de le voir par notre jugement et censure apostolique, traduites du français en latin. On se borne à donner la version française, et dont la teneur s'ensuit :

I. (*Explication des Maximes des Saints*, p. 10, 11 et 15.)

« Il y a un état habituel d'amour de Dieu, qui est une » charité pure et sans aucun mélange du motif de l'intérêt » propre. Ni la crainte des châtimens ni le désir des récom- » penses n'ont plus de part à cet amour; on n'aime plus » Dieu ni pour le mérite, ni pour la perfection, ni pour le » bonheur qu'on doit trouver en l'aimant.

II. (*Ibid.* p. 23, 24.)

» Dans l'état de la vie contemplative ou unitive, on perd » tout motif intéressé de crainte ou d'espérance.

III. (*Ibid.* p. 33.)

» Ce qui est essentiel dans la direction est de ne faire que » suivre pas à pas la grâce avec une patience, une précau- » tion et une délicatesse infinie. Il faut se borner à laisser » faire Dieu, et ne parler jamais du pur amour, que quand » Dieu, par l'onction intérieure, commence à ouvrir le cœur » à cette parole, qui est si dure aux ames encore attachées » à elles-mêmes, et si capable de les scandaliser ou de les » jeter dans le trouble.

[1] Histoire ecclésiastique, liv. 22, n. 41.

IV. (*Ibid.* p. 49, 50.)

» Dans l'état de la sainte indifférence, l'ame n'a plus de » désirs volontaires et délibérés pour son intérêt, excepté » dans les occasions où elle ne coopère pas fidèlement à » toute sa grâce.

V. (*Ibid.* p. 52.)

» Dans cet état de la sainte indifférence, on ne veut rien » pour soi; mais on veut tout pour Dieu; on ne veut rien » pour être parfait ni bienheureux pour son propre intérêt; » mais on veut toute perfection et toute béatitude, autant » qu'il plaît à Dieu de nous faire vouloir ces choses par » l'impression de sa grâce.

VI. (*Ibid.* p. 52, 53.)

» En cet état, on ne veut plus le salut comme salut propre, » comme délivrance éternelle, comme récompense de nos » mérites, comme le plus grand de tous nos intérêts; mais » on le veut d'une volonté pleine, comme la gloire et le » bon plaisir de Dieu, comme une chose qu'il veut et qu'il » veut que nous voulions pour lui.

VII. (*Ibid.* p. 72, 73.)

» L'abandon n'est que l'abnégation ou renoncement de » soi-même que Jésus-Christ nous demande dans l'Evangile, » après que nous aurons tout quitté au dehors. Cette abné- » gation de nous-mêmes n'est que pour l'intérêt propre. » Les épreuves où cet abandon doit être exercé, sont les » tentations par lesquelles Dieu jaloux veut purifier l'amour, » en ne lui faisant voir aucune ressource ni aucune espé- » rance pour son intérêt propre, même éternel.

VIII. (*Ibid.* p. 87.)

» Tous les sacrifices que les ames les plus désintéressées » font d'ordinaire sur leur béatitude éternelle sont condi- » tionnels.... Mais ce sacrifice ne peut être absolu dans » l'état ordinaire : il n'y a que le cas des dernières épreuves » où ce sacrifice devient en quelque manière absolu.

IX. (*Ibid.* p. 87.)

» Dans les dernières épreuves, une ame peut être invin- » ciblement persuadée d'une persuasion réfléchie et qui » n'est pas le fonds intime de la conscience, qu'elle est » justement réprouvée de Dieu.

X. (*Ibid.* p. 90.)

» Alors l'ame, divisée d'avec elle-même, expire sur la » croix avec Jésus-Christ, en disant : *O mon Dieu, pour-* » *quoi m'avez-vous abandonné?* Dans cette impression » involontaire de désespoir, elle fait le sacrifice absolu de » son intérêt propre pour l'éternité.

XI. (*Ibid.* p. 90, 91.)

» En cet état, une ame perd toute espérance pour son propre » intérêt; mais elle ne perd jamais dans la partie supérieure, » c'est-à-dire, dans ses actes directs et intimes, l'espérance » parfaite qui est le désir désintéressé des promesses.

XII. (*Ibid.* p. 91.)

» Un directeur peut alors laisser faire à cette ame, un ac- » quiescement simple à la perte de son intérêt propre, et à la » condamnation juste où elle croit être de la part de Dieu.

XIII. (*Ibid.* p. 122.)

» La partie inférieure de Jésus-Christ sur la croix ne » communiquoit pas à la supérieure son trouble involontaire.

XIV. (*Ibid.* p. 121 et 122.)

» Il se fait dans les dernières épreuves, pour la purifica- » tion de l'amour, une séparation de la partie supérieure de » l'ame d'avec l'inférieure.... Les actes de la partie infé- » rieure, dans cette séparation, sont d'un trouble entière- » ment aveugle et involontaire, parce que tout ce qui est » intellectuel et volontaire est de la partie supérieure.

XV. (*Ibid.* p. 164, 165.)

» La méditation consiste dans des actes discursifs qui » sont faciles à distinguer les uns des autres. Cette compo- » sition d'actes discursifs et réfléchis est propre à l'exercice » de l'amour intéressé.

XVI. (*Ibid.* p. 176.)

» Il y a un état de contemplation si haute et si parfaite, » qu'il devient habituel; en sorte que toutes les fois qu'une » ame se met en actuelle oraison, son oraison est contem- » plative et non discursive : alors elle n'a plus besoin de » revenir à la méditation ni à ses actes méthodiques.

XVII. (*Ibid.* p. 194 et 195.)

» Les ames contemplatives sont privées de la vue dis- » tincte, sensible et réfléchie de Jésus-Christ, en deux » temps différens.... Premièrement, dans la ferveur nais- » sante de leur contemplation.... Secondement, une ame » perd de vue Jésus-Christ dans les dernières épreuves.

XVIII. (*Ibid.* p. 223, 225.)

» Dans l'état passif, on exerce toutes les vertus distinctes » sans penser qu'elles sont vertus : on ne pense en chaque » moment qu'à faire ce que Dieu veut; et l'amour jaloux » fait tout ensemble qu'on ne veut plus être vertueux pour » soi, et qu'on ne l'est jamais tant que quand on n'est plus » attaché à l'être.

XIX. (*Ibid.* p. 226.)

» On peut dire en ce sens que l'ame passive et désinté- » ressée ne veut plus même l'amour en tant qu'il est sa » perfection et son bonheur; mais seulement en tant qu'il » est ce que Dieu veut de nous.

XX. (*Ibid.* p. 241.)

» Les ames transformées.... doivent, en se confessant, » détester leurs fautes, se condamner et désirer la rémission » de leurs péchés, non comme leur propre purification et » délivrance, mais comme chose que Dieu veut et qu'il veut » que nous voulions pour sa gloire.

XXI. (*Ibid.* p. 253.)

» Les saints mystiques ont exclu de l'état des ames » transformées, les pratiques de vertu.

XXII. (*Ibid.* p. 261.)

» Quoique cette doctrine (du pur amour) fût la pure et » simple perfection de l'Evangile, marquée dans toute la » tradition, les anciens pasteurs ne proposoient d'ordinaire, » au commun des sujets, que les pratiques de l'amour in- » terressé, proportionnées à leur grâce.

XXIII. (*Ibid.* p. 272.)

» Le pur amour fait lui seul toute la vie intérieure, et » devient alors l'unique principe et l'unique motif de tous » les actes délibérés et méritoires. »

Au reste, nous n'entendons point, par la condamnation expresse de ces propositions, approuver aucunement les autres choses contenues au même livre. Mais afin que ces présentes lettres viennent plus aisément à la connoissance de tous, et que personne ne puisse se prévaloir de les ignorer, nous voulons pareillement, et ordonnons, par l'autorité que nous avons déjà dite, qu'elles soient publiées aux portes de la basilique du prince des apôtres et de la chancellerie apostolique, et de la cour générale du mont Citorio et à la tête du champ de Flore dans la ville, par l'un de nos huissiers, selon la coutume, et qu'il en demeure des exemplaires af-

fichés aux mêmes lieux ; en sorte qu'étant ainsi publiées elles aient envers tous et un chacun de ceux qu'elles regardent, le même effet qu'elles auroient étant signifiées et intimées à chacun d'eux en personne; afin aussi que la même foi soit ajoutée aux copies et aux exemplaires, même imprimés, des présentes lettres signées de la main d'un notaire public, et scellées du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, tant en jugement que dehors, et par toute la terre, comme on l'auroit à ces mêmes lettres représentées et produites en original. Donné à Rome, à Sainte-Marie Majeure, sous l'anneau du pêcheur, le 12[e] jour de mars 1699, et l'an 8[e] de notre pontificat.

Signé, J. F., *cardinal* ALBANO.

La doctrine condamnée par le bref d'Innocent XII peut se réduire à ces deux points :

1° Il est des ames tellement embrasées de l'amour de Dieu, tellement soumises à sa sainte volonté, que si, dans un état de tentation, elles venoient à croire que Dieu les a condamnées à la peine éternelle, elles feroient à Dieu le sacrifice absolu de leur salut [1].

2° Il est en cette vie un certain état de perfection dans lequel il n'y a plus lieu pour les personnes qui sont en cet état, ni au désir de la récompense, ni à la crainte des peines.

On voit facilement combien de pernicieuses conséquences pouvoient résulter de cette doctrine; combien elle est opposée à ce que l'Eglise nous enseigne sur la nécessité de l'espérance, et à tout ce qu'ont pratiqué les plus grands saints.

Ces propositions du livre des *Maximes des Saints*, prises à la rigueur et dans le sens littéral, présentent cette mauvaise doctrine, et elles ont été par conséquent justement condamnées.

Il est cependant vrai que Fénelon a déclaré constamment et jusqu'à la fin de ses jours, qu'il avoit toujours eu cette doctrine en horreur, et en même temps qu'il étoit pleinement et sincèrement soumis à la condamnation des propositions extraites de son livre.

Cela paroît d'abord renfermer une contradiction; mais cette contradiction apparente se lève facilement, en supposant que Fénelon ne s'étoit pas assez bien expliqué dans son livre ; *que les expressions dont il s'étoit servi n'étoient point propres pour un ouvrage dogmatique*, comme il en convenoit lui-même, et que l'Eglise avoit pu et dû, dans sa sagesse, rejeter *et condamner des expressions fautives*, *dont on abusoit*.

On observa en effet, dans le temps, que les différens écrits que Fénelon publia pour sa défense, et où il développa avec plus d'étendue et de clarté ses véritables sentimens, ne renferment point les erreurs condamnées dans son livre, et même les combattent; qu'en conséquence, le saint Siége n'enveloppa point ces écrits dans la condamnation et la prohibition du livre des *Maximes des Saints*, et même n'en défendit point la lecture.

Il faut remarquer avec soin que l'*amour pur* ou *désintéressé*, c'est-à-dire, cet amour par lequel on aime Dieu pour lui-même et sans aucun rapport à notre béatitude, cet amour, dont Fénelon a été un si zélé défenseur, n'a point été condamné ni declaré chimérique par le bref du Pape.

Il est vrai que Bossuet, dans les commencemens de cette controverse, parut nier la possibilité de cet amour. Mais depuis les conférences d'Issy, il souscrivit pleinement à la doctrine reçue dans l'Ecole, selon laquelle l'amour pur et désintéressé est non-seulement possible, mais de précepte pour tout fidèle, plusieurs fois pendant la vie.

Mais, quoi qu'il en soit, on convient généralement que cet amour est possible ; qu'on peut en produire quelques actes, et même en avoir l'habitude.

Le docteur Habert, qui ne peut pas être soupçonné de partialité pour Fénelon, et qui avoit sur beaucoup d'autres points des opinions bien différentes des siennes, dit expressément [1], « que saint Bernard et tous les Catholiques soutiennent que l'homme dans cette vie peut demeurer long-» temps dans le degré où il aime Dieu pour Dieu, et non » pour lui-même. *Sanctus Bernardus et omnes Catholici asserunt hominem in hâc vitâ diù stare posse in eo gradu, in quo diligit Deum, non jam propter se, sed propter ipsum.* »

Il suffit de reconnoître en même temps que le Chrétien qui aime Dieu purement pour lui-même, peut et doit, au moins de temps en temps, joindre aux actes de cet *amour pur* des actes d'*espérance* de la vie éternelle.

Il n'est pas indifférent de connoître l'opinion du plus célèbre et du plus raisonnable de tous les métaphysiciens sur une question qui, dans son principe, appartient autant à la métaphysique, qu'elle appartient à la théologie par ses conséquences religieuses et morales.

Voici ce qu'on lit dans une lettre de Leibnitz à Thomas Burnet.

« On agite en Angleterre une question sur l'amour de » Dieu, qui est aussi agitée en France entre l'archevêque » de Cambrai, précepteur du duc de Bourgogne, et l'évêque » de Meaux, ci-devant précepteur du Dauphin. *Il y a long-temps que j'ai examiné cette matière, car elle est de grande importance*, et j'ai pensé que pour décider de » telles questions, il faut avoir de bonnes définitions. On » trouve une définition de l'amour dans la préface de *mon Code diplomatique*, où je dis : *amare est felicitate alterius delectari; aimer c'est trouver son plaisir dans la félicité d'autrui ;* et par cette définition, on » peut résoudre cette grande question : comment l'amour » véritable peut être désintéressé, quoique cependant il » soit vrai que nous ne faisons rien que pour notre bien ; » c'est que toutes ces choses que nous désirons par elles-» mêmes et sans aucune vue d'intérêt, sont d'une nature » à nous donner du plaisir par leurs excellentes qualités; » de sorte que la félicité de l'objet aimé entre dans la nôtre. » Ainsi on voit que la définition termine la dispute en peu » de mots. »

On voit, par ce passage de Leibnitz, qu'il croyoit, par sa définition du *pur amour*, avoir terminé ou prévenu la controverse de Bossuet et de Fénelon, long-temps avant qu'elle éclatât. Il supposoit qu'il y avoit un malentendu entre ces deux illustres adversaires. Fénelon soutenoit que nous pouvons aimer Dieu sans aucun rapport à *notre intérêt* ou à notre avantage; et c'est cette espèce d'amour qu'il appelle le *pur amour*. Bossuet affirmoit, d'après l'amour que nous avons nécessairement pour nous-mêmes, que *notre intérêt*, notre propre avantage, étoit inséparablement uni à l'amour, ou que nous trouvions toujours notre propre avantage dans l'amour que nous avions pour les objets distingués de nous. Leibnitz, d'après sa définition, les concilie, et croit qu'ils avoient raison l'un et l'autre. Il écrivoit au mois de juin 1698, à M Magliabecci, bibliothécaire du grand-duc de Toscane, dans le temps même où l'on étoit occupé à Rome à l'examen du livre *des Maximes des Saints :*

« Telle est la nature de l'amour véritable, qu'il a des » fondemens distingués de la considération de notre intérêt » particulier (ou bien qu'il n'est point fondé sur la considé-» ration de notre intérêt propre), non pas cependant que » cet avantage, cet *intérêt propre* puisse en être séparé. » Car ainsi que j'en ai donné la définition dans un de mes » ouvrages, aimer, c'est être tellement disposé qu'on trouve » son plaisir dans la félicité d'un autre. C'est ainsi que la » vue d'un tableau de Raphaël nous inspire une sorte » d'amour, parce que sa beauté nous donne du plaisir, » quoique d'ailleurs le tableau ne nous procure aucune » utilité [2]. »

[1] On doit observer sur ce premier point, que la plupart des personnes qui faisoient à la justice de Dieu le sacrifice de leur salut, ne consentoient à souffrir la peine éternelle, que sous la condition qu'au milieu de cette peine elles ne cesseroient pas d'aimer Dieu.

[1] Théolog. t. III, p. 600. — [2] « Equidem ea est natura » veri amoris, ut ab eo quod interest commodi privati res-» pectu separatas habeat rationes; non ità tamen, ut à bono » amantis possit divelli. Nam ut ego olim in libro edito de-» finire memini, amare, est eo esse animo, ut in alterius » felicitate sis respecturus voluptatem tuam. Prorsùs ut pic-» turam Raphaelis imagine quâdam amoris prosequeremur, etsi » nullos census fructusque ferret ex præstantiâ ejus (quandò » felicitatis ipsa capax non est), voluptatem capiendo. » (*Œuvres de Leibnitz*, t. V, p. 120.)

Leibnitz s'explique encore davantage en un autre endroit :

« L'incomparable M. de Fénelon s'est rendu plus cher à » l'univers en lui donnant le *Télémaque*, qu'en publiant » son sentiment sur le *pur amour*, quoiqu'il faille aussi » avouer que ni le père Lami, bénédictin, qui a défendu ce » sentiment, ni M. l'évêque de Meaux et Malebranche, qui » l'ont combattu, n'ont point assez bien traité la question, » et ne l'ont point présentée sous le jour convenable, parce » qu'ils n'ont pas donné une définition juste et exacte du » véritable amour. Je l'ai donnée, cette définition, dans la » préface du *Code diplomatique du droit des gens*, » publié quelques années avant la dispute des deux prélats. » J'y disois que l'amour est le plaisir que nous donne la » félicité d'un autre, qui devient par-là notre propre félicité [1].

» J'y avois dit que l'amour avoit lieu quand on prenoit » plaisir dans la félicité d'autrui, et qu'on se rendoit cette » félicité propre, et que, lorsque l'objet que l'on aimoit » étoit capable de félicité, l'affection qu'on lui portoit devenoit un amour véritable; d'où il suit que l'amour d'autrui ne peut pas être séparé de notre véritable bien, ni » l'amour de Dieu de notre félicité. Mais il me paroît en » même temps certain, qu'en mettant à part le plaisir qu'on » goûte dans la félicité d'autrui, on peut encore en tirer » une utilité propre; mais cette utilité n'entre point dans la » considération du *pur amour*, quoiqu'on ne doive ni l'en » exclure ni la rejeter [2]. »

Fontenelle, dans son éloge de Leibnitz, a observé cette conformité de sentimens entre le philosophe d'Hanover et le pape Innocent XII. « *La théorie générale de jurisprudence*, quoique fort courte, dit Fontenelle, étoit si » étendue, que la question du quiétisme, *alors fort agitée en France*, s'y trouvoit naturellement dès l'entrée, et la décision de Leibnitz fut conforme à celle du » Pape. »

On remarquera seulement une légère méprise de Fontenelle. Il suppose que *la question du quiétisme étoit fort agitée en France*, lorsque Leibnitz publia sa *théorie générale de jurisprudence*. On a vu, par le témoignage de Leibnitz lui-même, qu'il avoit composé cet ouvrage *quelques années avant que la controverse sur ce sujet eût été élevée;* et que même *il avoit examiné cette matière comme étant de grande importance*, *long-temps auparavant*.

N° IX. — PAGE 148.

Il paroît que les ennemis de Fénelon avoient eu un moment le projet et l'espérance de le faire traduire comme un accusé devant l'assemblée du clergé (de 1700); mais sans doute on fut arrêté par l'irrégularité d'une pareille mesure, qui auroit révolté tout le corps épiscopal : c'est ce que l'on peut conjecturer par les expressions d'une lettre manuscrite de Fénelon à l'abbé de Langeron, du 1er juillet (1700).

« J'ai reçu une lettre d'avis secret de Paris [3], qui porte » qu'ils veulent m'obliger (apparemment par quelqu'ordre » du Roi) à aller à l'assemblée de Saint-Germain, pour y » renouveler, avec des explications plus amples et plus » précises, ce qu'ils prétendent que je ne fais que par artifice dans mon mandement et dans le procès-verbal de » notre assemblée. Ce procédé seroit bien extraordinaire; » mais vous voyez par expérience qu'ils sont capables des » excès les plus irréguliers. Si vous appreniez quelque » chose, je vous conjure de m'en avertir, surtout par rapport aux formalités de droit que j'aurois à observer. Du » reste, je demande à Dieu qu'il me mette un voile sur » les yeux pour ne rien prévoir. *Dabitur enim vobis in* » *illâ horâ quid loquamini, et spiritus ejus loquetur* » *vobis*. »

N° X. — PAGE 148.

Nous avons déjà parlé des lettres de l'abbé de Labletterie, au sujet de la *Relation du Quiétisme* de l'abbé Phélippeaux. Ces lettres démontrent et vengent, de la manière la plus évidente, l'innocence et la réputation de madame Guyon : il paroît que ces lettres achevèrent de convaincre et de désabuser tous ceux qui avoient pu conserver un reste de prévention; du moins on ne voit pas que, depuis cette époque, aucun écrivain ait été tenté de faire revivre les odieuses calomnies dont elle avoit été l'objet. L'abbé de Labletterie rapporte même [1] : « qu'il avoit demeuré dans une » ville peu éloignée de Blois, où madame Guyon passa les » quinze dernières années de sa vie; qu'il avoit eu souvent occasion d'entretenir des personnes très-dignes de » foi, qui lui avoient souvent parlé, avec admiration, de » la patience et de la résignation de madame Guyon, dans » des infirmités continuelles; de son amour pour les pauvres; de la simplicité de sa foi; de son éloignement pour » toute voie extraordinaire. Elle avoit pleinement renoncé » aux vaines spéculations. Jamais on ne lui a entendu dire » la moindre parole d'aigreur contre ceux qui l'avoient persécutée; au contraire, elle les excusoit, en disant : Ils » ont cru bien faire; Dieu m'a voulu humilier, je ne le » suis pas assez; que son nom soit béni! Ce langage, ajoute » l'abbé de Labletterie, ne venoit pas d'impuissance de se » justifier, puisqu'elle avoit offert dans le temps de soutenir » toutes sortes de confrontations. »

On observera enfin que ses vertueux amis (car personne assurément ne contestera ce titre à des hommes tels que Fénelon, Beauvilliers et Chevreuse) conservèrent pour elle, jusqu'à la fin de leur vie, des sentimens d'estime qui alloient jusqu'à la vénération.

Nous avons confronté, avec la plus exacte impartialité, les témoignages opposés des amis et des ennemis de madame Guyon, ainsi que les nombreux écrits de sa main qui ont passé sous nos yeux, et nous sommes restés convaincus que, si elle s'attira une partie de ses malheurs par un zèle indiscret et des démarches imprudentes, par un langage peu correct et des maximes répréhensibles, elle étoit loin de mériter les cruels traitemens qu'elle eut à essuyer.

N° XI. — PAGE 148.

Sur le Traité historique de la théologie mystique de Jurieu.

Ce *Traité historique* de Jurieu est sans contredit un de ses meilleurs ouvrages [2]. Il est aisé d'observer qu'il avoit profité de la longue controverse de Bossuet et de Fénelon, pour étudier et saisir la question obscure et délicate qui en étoit l'objet; il n'est pas moins certain qu'il expose avec beaucoup de clarté, les différentes opinions, on peut même

[1] « Plus placuit orbi incomparabilis Fenelonius, *Telemacho* » edito, quàm sententiâ de amore puro vulgatâ; quamquàm » fatendum quoque nec pro eo defendo monachum benedictinum D. Lami, nec pro eo impugnando episcopum Meldensem et Malebranchium fecisse satis, et in debitâ luce » posuisse, cò quod rectam et accuratam veri amoris definitionem non dederunt. Ea in præfatione *Codicis juris gentium diplomatici*, aliquot antè hanc litem motam priùs » editi, declarata est, esse nempè amorem delectationem in » felicitate alterius..... » (T. v, p. 189.) — [2] « Adeòque » felicitatem alterius addiscendi in suam, atque cùm res » pulchra felicitatis est capax, transire affectum in amorem. » Unde sequitur amorem alterius à nostro bono, et amorem » Dei à felicitate nostrâ non posse separari : verum hoc quoque » certum est utilitatem præter delectationem in alterius felicitate ad amorem purum non pertinere, quamvis ea nec » excludenda, nec rejicienda sit. » — [3] Manuscrit.

[1] Lettre de l'abbé de Labletterie. — [2] L'auteur de l'*Histoire littéraire de Fénelon* reproche avec raison au cardinal de Bausset son jugement trop favorable sur l'ouvrage de Jurieu. Voyez l'analyse de la controverse du Quiétisme dans la seconde partie de l'*Histoire littéraire de Fénelon*. (*Note des Editeurs*.)

dire les différens systèmes des auteurs mystiques. C'est un mérite dont on doit lui savoir gré dans une matière si subtile qu'elle échappe quelquefois à l'intelligence. Jurieu affecte de se montrer impartial envers Bossuet et Fénelon; mais cette impartialité consiste à les condamner l'un et l'autre : on doit bien croire qu'il ne négligea pas cette occasion de signaler sa vieille haine contre Bossuet, par un acharnement bien plus marqué. Il avoit à se venger de l'ignominie avec laquelle l'évêque de Meaux l'avoit si souvent traîné à son char dans les champs de la controverse. Jurieu s'attache, dans la dernière partie de son ouvrage, à relever toutes les irrégularités de fonds et de forme du jugement qui avoit condamné Fénelon. Il démontre surtout, ce qui étoit assez facile, que Fénelon auroit été bien plus fondé que les disciples de Jansénius, à éluder le jugement du saint Siége par la distinction du *fait* et *du droit*, ou par le *sens de l'auteur* et *celui du livre* ; mais plus Jurieu s'efforce de donner des couleurs spécieuses à son opinion, plus il fait, sans le vouloir, l'éloge de Fénelon. Qu'on compare la gloire qui est restée à Fénelon par sa généreuse soumission, avec les troubles que l'entêtement et le défaut de bonne foi de quelques novateurs ont excités dans l'Eglise; et on reconnoîtra que Bossuet et Fénelon ont également bien mérité de la religion dans cette grande controverse: l'un, en assurant les droits de la vérité; et l'autre, en affermissant l'autorité de l'Eglise.

N° XII. — PAGE 147.

Sur un manuscrit de Fénelon, qui devoit être remis au Pape après sa mort.

Nous avons un manuscrit très-volumineux de Fénelon, écrit en latin, et entièrement de sa main. Il a composé cet ouvrage après la condamnation de son livre, et son intention étoit qu'il fût remis au Pape après sa mort. « Je veux, » dit-il dans la préface [1], que cette exposition de mes sentimens soit regardée comme une espèce de testament écrit » sous les yeux de Dieu, qui constatera, après ma mort, » qu'un évêque catholique a gardé avec fidélité, et dans » toute son intégrité, le dépôt de la véritable doctrine, et » qu'il n'a voulu ni enseigner ni approuver aucune des » erreurs condamnées dans son livre. Dieu sait que je ne » ments pas. »

Fénelon soumet avec une entière docilité son manuscrit et toute la doctrine qu'il y établit, à l'autorité et au jugement du saint Siége [2]. « Je demande à Dieu que ce que je » vais écrire, dans la seule vue de défendre la charité, » soit écrit dans cet esprit de paix, d'humilité et d'édification qui caractérise la véritable charité. Je soumets toutes » mes paroles et toutes mes pensées à la correction de l'Eglise mère et maîtresse de toutes les églises. C'est dans » cette disposition que je veux vivre et mourir.

» Loin de moi la coupable pensée [3] de chercher par des » voies obscures et souterraines, à défendre même indirectement le livre condamné par le pape Innocent XII. J'ai » déjà adhéré quatre fois, et adhère encore sans aucune » restriction, dans toute la sincérité de mon cœur, et avec » une pleine et libre volonté, au bref du souverain Pontife, » et à toutes les qualifications portées contre les propositions » qu'il renferme. Il ne s'agit donc plus d'un livre que j'ai » déjà si souvent abandonné, mais uniquement d'un point » qui intéresse la pureté du dogme. A Dieu ne plaise qu'on » puisse me soupçonner le dessein de renouveler de malheureuses controverses. Mais ne m'est-il pas permis d'exposer » dans un esprit de paix et de soumission à l'Eglise mère » et maîtresse, mes véritables sentimens, tels que je les ai, » tels que je les ai toujours eus?

» Je crois avoir prouvé jusqu'à l'évidence [4] que je n'ai » jamais prétendu défendre aucune des vingt-trois propositions telles qu'elles sont énoncées dans le bref. J'avois » seulement pensé qu'avec les tempéramens que j'avois eu » l'intention d'exprimer dans le livre, elles pouvoient n'offrir qu'un sens très-catholique et entièrement opposé à » toute illusion. »

Fénelon rappelle son empressement à souscrire au bref qui avoit condamné son livre [1]. « Aussitôt que le jugement » du saint Siége me fut connu, je me hâtai de souscrire à » son décret par un mandement solennel que je publiai » moi-même et fis imprimer avec profusion. Je mis ma » gloire à prévenir par mon obéissance les ordres du Roi » et l'exemple de toutes les provinces ecclésiastiques de » France. J'ai renouvelé mon adhésion au jugement du » Pape dans l'assemblée des évêques de ma métropole. Sur » un simple désir du Roi, j'ai publié une seconde fois mon » mandement. Depuis trois ans, je n'ai pas laissé échapper » un seul mot, si ce n'a été pour attester et proclamer, en » trois occasions différentes, cette sincère et intime soumission que je professerai jusqu'au dernier soupir pour l'autorité du chef de l'Eglise. »

On ne peut sans doute faire un crime à Fénelon d'avoir déposé dans le cœur paternel de son supérieur, et dans un acte secret où il lui rendoit compte de toutes ses pensées avec une candeur filiale, le sentiment pénible qui oppressoit encore son âme [2]. « Je ne rappellerai point, très-saint » Père, la rigueur des procédés dont on a usé envers moi. » Je demande tous les jours à Dieu de les pardonner à ceux » qui ont pu s'en rendre coupables. On devoit croire (et » c'étoit l'espérance de tous les gens de bien et de toutes » les classes de la société) que des évêques ne feroient entendre que des paroles de douceur et de consolation à un » évêque soumis et malheureux. La simple décence sem» bloit leur en faire une loi : cependant, c'est à l'évêque » de Meaux, si généralement connu pour le plus passionné » de mes adversaires, que l'assemblée du clergé (1700) a » confié le rapport de toute cette controverse. L'évêque de » Meaux n'a pas craint de se montrer tout à la fois dénonciateur, témoin, juge, historien, dans sa propre cause, » et de présider la commission qui devait en transmettre le » récit à toute l'Eglise de France. »

Ces dernières expressions de Fénelon indiquent le véritable motif qui lui fit entreprendre ce grand travail où il ne se proposoit que l'intérêt de la vérité, puisqu'il n'étoit jamais destiné à voir le jour. Bossuet, dans sa *Relation* à l'assemblée du clergé de 1700, avoit ainsi manifesté son opinion contre la *charité désintéressée*. Il n'avoit pas manqué de rapporter, à l'appui de son opinion personnelle, celle de l'assemblée métropolitaine d'Aix, où on avoit posé en principe *que le prétendu pur amour étoit contraire à l'essence de la charité, qui veut toujours posséder son objet, et à la nature de l'homme, qui désire toujours d'être heureux.*

Fénelon convenoit que le Pape avoit condamné cette partie de sa doctrine où il enseignoit *qu'il y a un état habituel d'amour de Dieu, qui est une charite pure, et sans aucun mélange du motif de l'intérêt propre.*

Il est bien certain qu'en condamnant *ce prétendu état habituel*, le Pape n'avoit rien prononcé sur *l'amour pur en lui-même*, que la plupart des théologiens croient non-seulement possible, mais même de précepte pour tout fidèle, plusieurs fois pendant la vie.

Fénelon craignit donc qu'il ne s'introduisit, à la faveur de la *Relation* adoptée par l'assemblée de 1700, une espèce de tradition contraire à l'opinion d'un très-grand nombre d'auteurs approuvée dans l'Eglise, et à la liberté des écoles, que le saint Siége avoit paru respecter par son silence. Ce fut ce qui lui inspira la pensée de considérer cette question sous les rapports les plus vastes et les plus étendus, en prenant en même temps la sage précaution de soumettre ses opinions et ses sentimens à la décision du chef de l'Eglise.

Il a divisé cet ouvrage en trois parties [3] « Dans la première, il considère l'amour dans l'ordre naturel. Cette » discussion est purement philosophique, et il emprunte le » témoignage de tous les philosophes anciens et modernes, » pour démontrer que la *nature de l'homme et l'essence* » *de l'amour* ne supposent point toujours dans chaque » acte humain la possession de l'objet ni le désir d'être » heureux.

[1] Traduit du manuscrit latin. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.* — [4] *Ibid.*

[1] Traduit du manuscrit latin. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.*

» Il cherche à démontrer [1] dans la seconde partie que la » promesse de la béatitude n'est point le motif essentiel de » la charité, considérée comme une vertu surnaturelle et la » première des vertus théologales. Il établit son opinion sur » l'autorité de l'Ecriture, de la tradition, des Pères, des » théologiens de l'Ecole, et des auteurs ascétiques les plus » généralement approuvés.

» La troisième partie [2] est consacrée à montrer la possi- » bilité d'un état habituel de l'amour parfait, *tel qu'il* » *l'a exposé dans ses écrits apologétiques*, et tel qu'on » en retrouve les notions les plus certaines dans les Pères » de l'antiquité la plus reculée, et dans les auteurs mysti- » ques qui ont marché sur leurs traces, sans qu'elles puis- » sent conduire aux excès si justement réprouvés dans les » quiétistes. Chacune de ces trois parties est divisée en au- » tant de livres que l'exigent la nature des questions et la » variété des preuves.

» Bien éloigné, écrit Fénelon [3], de renouveler des con- » testations sur lesquelles je me suis imposé le silence le » plus absolu, mais jaloux de justifier la pureté de mes sen- » timens devant le vicaire de Jésus-Christ, c'est à Sa Sain- » teté seule que je me permets de confier cet exposé fidèle » de ma doctrine. J'ose la supplier de recevoir dans le se- » cret de son cœur paternel ces dernières paroles d'un évê- » que qui croit voir l'éternité s'approcher à grands pas. Je » lui montre toutes mes pensées, telles que je les ai déve- » loppées dans mes écrits apologétiques, et telles que j'a- » vois cru les avoir énoncées dans mon livre, *sans avoir* » *jamais eu l'intention de m'écarter de ces justes bor-* » *nes*. J'ose encore appeler Dieu à témoin de ma sincérité.»

Tel est le plan de ce grand ouvrage, dont nous avons l'original entièrement écrit de la main de Fénelon. Si on est étonné de l'art admirable avec lequel il a su répandre sur des matières si abstraites toutes les couleurs et toute la grace de la latinité la plus pure et la plus élégante, on l'est encore davantage de la sagacité et de la fécondité avec lesquelles il développe tous les moyens théologiques et philosophiques qui pouvoient s'allier à un pareil sujet.

N° XIII. — PAGE 150.

Il peut être assez curieux de connoître l'impression que fit sur un secrétaire intime de Bossuet le spectacle de la vie noble et édifiante de Fénelon dans son diocèse. La singularité même de la circonstance peut ajouter quelque intérêt à ce récit. L'abbé Ledieu, attaché à Bossuet, en qualité de secrétaire, pendant les vingt dernières années de la vie de ce prélat, imagina, cinq mois après la mort de Bossuet, de faire une visite à Fénelon ; il avoit sa famille dans le voisinage de Cambrai, et l'archevêque, qui l'avoit vu souvent à Germigny, l'avoit invité, avec sa grâce accoutumée, de venir à Cambrai, toutes les fois que le désir de revoir ses parens, ou ses affaires personnelles l'attireroient en Flandre.

On doit bien présumer que pendant tout le reste de la vie de Bossuet, et à la suite des longues discussions qui s'étoient élevées entre l'archevêque de Cambrai et l'évêque de Meaux, l'abbé Ledieu n'eut ni la liberté, ni même la pensée de profiter des offres obligeantes de Fénelon.

Mais, au mois de septembre 1704, l'abbé Ledieu se servit du prétexte d'un voyage qu'il fit en Flandre, pour aller jusqu'à Cambrai ; peut-être entra-t-il dans sa pensée d'observer s'il ne se mêloit pas un peu d'exagération à tout ce que la renommée publioit des vertus, de la sagesse et de l'espèce de grandeur noble et épiscopale que Fénelon montroit dans son exil et dans le gouvernement de son diocèse. Peut-être aussi se flatta-t-il de découvrir, dans ses entretiens avec l'archevêque de Cambrai, s'il n'échapperoit rien à ce prélat qui pût révéler le secret de ses sentimens sur la conduite et les procédés de Bossuet à son égard. Se méfiant très-injustement de l'accueil qu'il pourroit recevoir de l'archevêque de Cambrai, il crut devoir se munir d'une lettre de madame de la Maisonfort, cette ancienne religieuse de Saint-Cyr, qui s'étoit montrée si dévouée à la personne et aux maximes de Fénelon, et qui avoit demandé à être placée dans le diocèse de Meaux, sous la direction de Bossuet, lorsqu'elle fut renvoyée de Saint-Cyr.

La relation de l'abbé Ledieu est écrite avec une simplicité qui est faite pour inspirer une entière confiance, parce qu'elle peint avec naïveté toutes les impressions qu'éprouva le secrétaire de Bossuet dans cette singulière entrevue. Nous n'extrairons de son récit, qui est assez long, que ce qui nous a paru le plus remarquable.

L'abbé Ledieu arriva à Cambrai le 15 septembre (1704). Fénelon faisoit alors la visite de son diocèse. Mais un courrier vint annoncer, le lendemain 16, qu'il devoit le même jour revenir dîner à Cambrai. L'abbé Ledieu se rendit à l'archevêché, et se mêla parmi les parens, grands-vicaires et aumôniers de l'archevêque, qui venoient recevoir le prélat à la descente de son carrosse.

» Je crus, écrit l'abbé Ledieu [1], devoir laisser à ces » messieurs la place libre pour les premiers complimens et » entrevues. J'étois donc dans la grande salle du billard, » près la cheminée. Dès que je l'y vis entrer, j'approchai » en grand respect ; il me parut au premier abord froid et » recueilli, mais doux et civil, m'invitant à entrer avec bonté » et sans empressement. Je profite, lui dis-je, Monseigneur » de la permission qu'il a plu à votre grandeur de me donner » de venir ici lui rendre mes respects, quand j'en aurois la » liberté ; c'est ce que je dis d'un ton modeste, mais intel- » ligible. J'ajoutai plus bas, et comme à l'oreille, que je » lui apportois des nouvelles et des lettres de madame de » la Maisonfort. *Vous me faites plaisir*, dit-il, *venez, en-* » *trez*.

» Alors parut M. l'abbé de Beaumont, qui me salua avec » embrassades, d'une manière fort aisée et fort cordiale. »

On voit que Fénelon avoit donné son âme, son caractère, et, pour ainsi dire, ses formes à tout ce qui l'environnoit. Le secrétaire de Bossuet pouvoit craindre de ne pas recevoir un accueil aussi amical de l'abbé de Beaumont, que Bossuet avoit fait dépouiller de la place de sous-précepteur des enfans de France.

L'abbé Ledieu rapporte ensuite, avec complaisance, toutes les recherches d'honnêteté, d'obligeance et de politesse dont Fénelon usa envers lui [2].

» Je lui remis mon paquet de lettres en entrant dans sa « chambre ; et sans l'avoir ouvert, *il me fit asseoir au-* » *dessus de lui, en un fauteuil égal au sien, ne me* » *laissant pas la liberté de prendre un autre siége*, *et* » *me faisant couvrir*.

» Pendant notre conversation, on vint avertir pour dîner, » le prélat se leva et m'invita à venir prendre place à sa » table.

» Tous les convives l'attendoient à la salle à manger, et » personne n'étoit venu à sa chambre, où l'on savoit que » j'étois enfermé avec lui. On se plaça sans cérémonie, » comme entre amis. M. l'archevêque bénit la table, et prit » la première place, comme de raison. M. l'abbé de Chan- » terac étoit assis à sa gauche ; je me mis à une place in- » différente. La place de la droite du prélat étoit vide ; il » me fit signe de m'y mettre. Je voulus m'y refuser ; il » m'invita doucement et poliment : *Venez, voilà votre* » *place*. J'y allai donc sans résistance.

» Nous étions quatorze à table, et le soir seize; et c'étoient » tous des parens, des ecclésiastiques attachés à sa per- » sonne par leurs fonctions, ou des amis qui ne le quittent » jamais.

» La table fut servie magnifiquement et délicatement; les » domestiques portant la livrée étoient en très-grand nom- » bre, servant bien et proprement, avec diligence et sans » bruit. Je n'ai pas vu de pages.

» M. l'archevêque prit la peine de me servir de sa main » tout ce qu'il y avoit de plus délicat sur sa table. Je le re- » merciois chaque fois en grand respect, le chapeau à la » main, et chaque fois aussi il ne manquoit jamais de » m'ôter son chapeau, et il me fit l'honneur de boire à ma » santé ; tout cela fort sérieusement, mais d'une manière » très-aisée et très-polie. L'entretien à table fut aussi très- » aisé, doux et même gai. Le prélat parloit à son tour, et » laissoit à chacun une honnête liberté. »

[1] Traduit du manuscrit latin. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.*

[1] Manuscrits. — [2] *Ibid.*

L'abbé Ledieu ajoute, comme une circonstance remarquable « que les aumôniers, secrétaires, l'écuyer de l'archevêque parlèrent, comme les autres, fort librement, » sans que personne osât ni railler ni épiloguer. Les jeunes » neveux ne parloient pas. L'abbé de Beaumont soutenoit » la conversation, qui roula fort sur le voyage de M. de » Cambrai ; mais cet abbé étoit très-honnête, *et je n'a-* » *perçus rien, ni envers personne, de ces airs hau-* » *tains et méprisans, que j'ai tant de fois éprouvés* » *ailleurs. J'y ai trouvé en vérité plus de modestie et* « *de pudeur qu'ailleurs, tant dans la personne du* » *maître, que dans les neveux et autres.* »

L'abbé Ledieu observa également, pendant le repas [1], « que Fénelon mangeoit très-peu, et seulement des nour» ritures douces et de peu de suc ; le soir, par exemple, » quelques cuillerées d'œufs au lait ; il ne but aussi que » deux ou trois petits coups d'un petit vin blanc, foible » de couleur, et par conséquent en force. On ne peut voir » une plus grande sobriété et retenue ; aussi est-il d'une » maigreur extrême, le visage clair et net, mais sans cou» leur ; il ne laisse pas de se bien porter, et au retour de » ce voyage de trois semaines, il ne paroissoit ni las ni » fatigué.

» Après dîner, toute la compagnie alla à la grande cham» bre à coucher de M. l'archevêque, où ce prélat voulut me » faire prendre une place distinguée ; mais je me mis au » pied du lit, contre le mur, auprès de M. de l'Echelle, » laissant le fond de la chambre pour les survenans. Le » prélat étoit assis devant la cheminée, environ le milieu de » la chambre, ayant près de lui une petite table, pour » écrire ce qui se présenteroit à expédier; ses secrétaires » et aumôniers en soutane seulement, lui parlant, et pre» nant ses ordres pour différentes expéditions à signer.

» On apporta du café ; il y en eut pour tout le monde ; » M. de Cambrai eut l'attention de m'en faire donner avec » une serviette blanche. La conversation roula sur les affaires » du temps et sur le voyage que le prélat venoit de faire en » Flandre.

» Entre deux et trois heures, M. de Cambrai s'en alla » voir M. le comte de Montberon, gouverneur de la place, » qui devoit partir deux ou trois jours après pour Paris, » et il me donna rendez-vous dans sa chambre à son re» tour. On sait que ces deux seigneurs sont fort unis, et » que M. le gouverneur est plein d'estime pour M. l'arche» vêque. »

Pendant cette visite, l'abbé Ledieu parcourut tous les bâtimens de l'archevêché, et il en fait une longue description dont nous nous bornerons à donner le précis. Nous avons rapporté que son palais avoit été brûlé en 1697. Fénelon avoit fait construire sur les ruines de la partie qui avoit été consumée par le feu, un superbe bâtiment à deux étages en brique avec des chaînes en pierre de taille. Les principales façades de ce bâtiment, qui étoit double, regardoient le midi et le nord. Sa chapelle étoit placée à l'une des extrémités du côté du levant, et sa bibliothèque à l'autre partie du côté du couchant.

Toutes les pièces de son appartement, consacrées à la représentation, regardoient le midi, et régnoient le long du jardin, dont l'étendue ne répondoit pas à la grandeur et à la noblesse de l'édifice principal.

On entroit d'abord dans la salle du dais : elle étoit meublée d'une très-belle tapisserie de haute-lice, représentant l'histoire de la Genèse. Le dais sous lequel étoit la croix archiépiscopale, étoit en velours cramoisi, avec un grand tapis de pied au-dessous. Les grands canapés, les fauteuils, les portières, étoient, comme le dais, en velours cramoisi avec des galons et des franges d'or. Les trois fenêtres de cette grande pièce avoient des rideaux de taffetas cramoisi.

A la suite de la salle du dais, on entroit dans sa grande chambre à coucher, qui étoit meublée en damas cramoisi avec le lit de la même étoffe et un petit galon d'or, ainsi que les fauteuils meublans qui garnissoient la chambre. On avoit placé sur le devant, pour l'usage habituel, quelques fauteuils courans de différentes sortes. Les portraits de toute la famille royale, peints de la main de Rigault, décoroient cette pièce. On y voyoit aussi, aux deux côtés du lit, quelques tableaux de dévotion des meilleurs maîtres.

De cette grande chambre on entroit dans sa bibliothèque, qui étoit vaste et bien composée.

Dans le double de la grande chambre, qu'il n'habitoit jamais, et qui lui servoit de salon, Fénelon s'étoit ménagé, pour son usage, une petite chambre à coucher garnie d'un meuble de laine, gris-blanc, ainsi que le lit et les siéges. Elle n'avoit pour toute décoration que de très-belles estampes dans des bordures à la capucine. Tout étoit grand chez lui pour le dehors, mais tout étoit modeste pour sa personne. Toutes les cheminées de ses appartemens étoient en marbre jaspé ; toutes les pièces étoient parquetées, entretenues et soignées avec la plus grande propreté. En un mot, toute la représentation extérieure de Fénelon annonçoit, ainsi que sa figure et ses manières, l'*évêque et le grand seigneur*. Ce sont les expressions du duc de Saint-Simon.

Ce qui se faisoit le plus remarquer peut-être dans sa maison, étoit ce qu'on n'y voyoit pas. Il n'avoit fait mettre ses armes ni à son dais, ni aux portes, ni sur les façades de ses bâtimens. Peut-être pensoit-il qu'un édifice ecclésiastique, destiné à recevoir une longue suite d'évêques, qui n'avoient aucune relation de famille entr'eux, ne devoit point porter les signes héréditaires d'une famille particulière. Peut-être aussi se ressouvint-il d'avoir autrefois tourné en ridicule la vanité du cardinal de Richelieu, *qui n'avoit pas laissé en Sorbonne une porte et un panneau de vitre où il n'eût fait mettre ses armes.* (Dialogues des morts de Fénelon.)

Ce qui donne enfin une parfaite idée de ses principes de justice et de désintéressement, c'est qu'il étoit parvenu à suffire aux frais d'une entreprise dont ses successeurs devoient recueillir tant d'avantage, sans engager par aucun emprunt les fonds de son archevêché.

L'abbé Ledieu rapporte ensuite [1] « qu'il observa sous les » remises des chaises de poste et des chaises roulantes en » grand nombre. Tout est grand, aisé et commode en cette » maison ; on n'y fait faire de voyages aux ecclésiastiques » que de la manière la plus agréable et la plus convenable » pour eux : ce qui fait aussi beaucoup d'honneur au maî» tre, et le fait aimer et respecter comme il l'est partout.

» M. de Cambrai, revenant de voir M. le comte de Mont» beron, me trouva dans son antichambre, sur les quatre » heures, après que j'eus fait la visite de tout son palais. » Il me fit encore asseoir au-dessus de lui avec la même » distinction que le matin. L'entretien fut sur la piété, la » spiritualité et la fidélité des saintes ames à leurs devoirs. » Madame de la Maisonfort ne fut pas oubliée ; il avoit lu » sa lettre, et il étoit encore plus en état de parler d'elle. » On tomba aussi sur M. de Bissy, aujourd'hui évêque de » Meaux ; il m'en parla avec estime, disant qu'il avoit de » la protection, pour me faire entendre qu'il étoit ami de » madame de Maintenon, ce que je lui dis aussi.

» Notre entretien fut interrompu par l'arrivée de M. le » gouverneur, qui venoit rendre sa visite à M. l'arche» vêque.

» Lorsque M. le gouverneur fut sorti, M. l'archevêque » me fit appeler, et me fit promener avec lui le long de la » grande enfilade de son appartement, me parlant toujours » de piété, et y rapportant tout le gouvernement ecclésias» tique, *sans me dire jamais un seul mot de M. de* » *Meaux, ni en bonne ni en mauvaise part ;* ce n'étoit » pas à moi à en lui en parler. Je venois pour madame de » la Maisonfort, et naturellement je n'avois à lui parler que » d'elle seulement. »

Mais l'abbé Ledieu ajoute, immédiatement après, une circonstance remarquable, et qui auroit pu avertir cet ecclésiastique que le silence de Fénelon sur Bossuet tenoit uniquement à un sentiment recherché de délicatesse ; il rapporte donc que dans cette même conversation [2], parlant sur la simplicité chrétienne, l'archevêque de Cambrai, se tournant tout-à-coup vers lui, lui dit : « *Faites-moi toutes* » *les questions que vous voudrez, et je vous répondrai* » *tout simplement comme un enfant.* C'étoit m'ouvrir un

[1] Manuscrits.

[1] Manuscrits. — [2] *Ibid.*

» beau champ sur le quiétisme ; mais je me gardai bien » d'entrer dans cette matière, c'étoit à lui à me questionner, » *s'il avoit été curieux d'apprendre bien des particu-* » *larités*, *qu'il savoit bien que je ne pouvois pas* » *ignorer*. »

L'abbé Ledieu auroit pu reconnoître à cette réserve délicate de Fénelon, que ce prélat ne vouloit pas mettre à la plus légère épreuve la discrétion d'un ecclésiastique attaché pendant vingt ans à Bossuet et dépositaire de ses travaux les plus secrets ; qu'il lui convenoit encore moins d'affliger son juste respect pour la mémoire de Bossuet, en revenant sur le récit des tristes divisions qui les avoit séparés et éloignés. Fénelon, en disant simplement à l'abbé Ledieu : « *Faites-moi toutes les questions que vous vou-* » *drez*, *et je vous répondrai tout simplement comme* » *un enfant*, » montroit assez qu'il ne vouloit point affecter à son égard une réserve mystérieuse sur ce sujet délicat, et que son cœur ne renfermoit aucun secret, ni aucun ressentiment, qu'il ne pût confier sans embarras à un ami, à un serviteur de Bossuet lui-même. Il est tout simple, d'un autre côté, que l'abbé Ledieu ne se crut pas permis de provoquer un plus grand abandon de confiance sur une affaire terminée depuis long-temps, et sur laquelle il ne restoit plus rien à faire, même pour l'édification publique, puisque Bossuet étoit mort.

« [1] M. de Cambrai me retint à souper, me plaça à table » et me traita avec la même distinction qu'à dîner. Après » souper, dans la conversation, *on me fit parler de la* » *mort de M. de Meaux ; on me demanda s'il s'étoit* » *vu mourir, s'il avoit reçu les sacremens, et de qui ?* » *Et M. de Cambrai nommément me demanda, qui* » *l'avoit exhorté à la mort ?* Sur tout cela, je lui dis le » fait. Au reste, j'ai cru que M. de Cambrai, en me faisant » cette dernière question, pensoit que M. de Meaux avoit » besoin à la mort d'un bon conseil, et d'une personne » d'autorité capable de le lui donner, après tant d'affaires » importantes qui avoient passé par ses mains pendant » une si longue vie et avec tant de circonstances déli- » cates ; il n'a pas été question du testament, ni de rien de » plus particulier, et moins encore du quiétisme.

» Pendant cette conversation, ce prélat se fit apporter » devant lui une petite table, sur laquelle il ferma lui- » même son paquet pour madame de la Maisonfort, et mit » le dessus de sa main. Avant dix heures du soir, il de- » manda si tous les gens de sa maison étoient réunis, et » il ajouta : *Faisons la prière*. Elle se fit dans sa grande » chambre à coucher, où toute sa famille se trouva. Un » aumônier lut la formule; et le *Confiteor* se dit tout sim- » plement, ainsi que le *Misereatur*, sans que le prélat y » prit la parole.

» En sortant de table, il avoit ordonné qu'on me pré- » parât une chambre. Après la prière, il me mit en main » son paquet, et donna ordre qu'on prit des bougies et un » flambeau de poing pour me conduire à ma chambre, en » me faisant excuse de ce qu'il faudroit passer la cour pour » y aller. Il me fit aussi mille offres de services pour ma » famille, qui étoit si proche de lui. Je pris donc congé ce » soir même du prélat et de M. l'abbé de Beaumont, comme » devant partir dès le grand matin du jour suivant. Le pré- » lat me conduisit jusqu'à la porte de sa grande salle du » dais; un laquais marcha devant moi avec des bougies et un » flambeau de poing de cire blanche. Je dis au domestique » que je voulois aller coucher à l'auberge, pour être plus » libre de partir le lendemain de bonne heure, et il m'y » conduisit avec son flambeau de poing. »

A la suite de ce récit, l'abbé Ledieu rapporte qu'à son retour de Cambrai il passa par Noyon, où il s'arrêta pour rendre ses devoirs à M. d'Aubigné, qui en étoit évêque, et qu'il n'en reçut pas un accueil tout-à-fait aussi prévenant que de Fénelon [2]. « L'évêque de Noyon lui parla de sou- » per avec lui et de coucher à l'évêché, mais foiblement, » et comme n'en ayant pas fort envie ; c'est pourquoi il » s'en excusa : il en reçut assez d'honnêteté ; *mais ce* » *traitement fut bien différent de celui de M. l'ar-* » *chevêque de Cambrai.* »

[1] Manuscrits. — [2] *Ibid.*

L'abbé Ledieu se crut obligé de faire un mystère à l'abbé Bossuet de son voyage de Cambrai ; l'abbé Bossuet en fut instruit, parut lui en savoir mauvais gré, et le lui témoigna ; l'abbé Ledieu chercha à lui persuader que ce n'étoit que le hasard et les circonstances du moment qui l'y avoient conduit, et l'abbé Bossuet exigea qu'il ne parlât à personne de ce voyage ; mais il en rendit un compte détaillé à madame de la Maisonfort, par une lettre que nous avons cru devoir transcrire sur la minute originale, parce qu'elle retrace tous les sentimens de respect et de reconnoissance que lui avoient laissés le caractère et les vertus de Fénelon.

Lettre de l'abbé Ledieu à madame de la Maisonfort, *du* 30 *octobre* 1704.

« Madame, à mon arrivée du Plessis, j'aurai l'honneur, » avec votre permission, de vous en mander ces nouvelles. » J'y trouvai hier madame la marquise d'Alègre seule [1], » en parfaite santé, et ravie de recevoir, par un exprès, » des marques du souvenir de monseigneur l'archevêque » de Cambrai. Elle approuve sans aucun doute mon voyage » en cette ville, et surtout, madame, par rapport à vous. » On ne peut manquer, dit-elle, d'être bien reçu avec cette » recommandation, jointe au respect et à la vénération qui » feroient chercher encore plus loin un si grand prélat. » Aussi est-ce uniquement à vous, madame, qu'il faut at- » tribuer tous les honneurs dont monseigneur l'archevêque » de Cambrai m'a comblé, jusqu'à en avoir de la confusion. » Madame la marquise d'Alègre savoit aussi bien que moi » tout ce que j'avois observé à Cambrai, et néanmoins il » me parut qu'elle prit plaisir comme vous, madame, à » en entendre le récit, et en particulier les nouvelles as- » surances du bon cœur et de la politesse de ce prélat, » qui vous sont connus comme à elle, mais non pas en- » vers un homme tel que moi, qui ne mérite rien. Elle » convint avec moi que tout se soutient dans monseigneur » de Cambrai, même sa conduite extérieure et son gou- » vernement, par une piété qui gagne tous les cœurs. J'en » ai senti la douceur et la consolation dans ses entretiens, » et je n'oublierai jamais combien il porte haut la fidélité » des saintes ames, le parfait attachement à Dieu, et le » mépris de la vie en santé et en maladie. Je ne craignis » pas de répéter à madame d'Alègre ce que j'avois eu, » madame, l'honneur de vous dire, qu'une piété si exem- » plaire, avec de si rares talens, faisoit regarder ce prélat » comme le seul évêque des Pays-Bas, et même de la » France, comme on le verra quand il plaira à Dieu qu'il » y soit montré. Vous avez raison, me dit-elle ; c'est ce » que j'ai vu comme vous. Il est en vénération, non-seule- » ment dans sa ville et dans son diocèse, mais encore par » toutes ces provinces ; et il l'est auprès des grands encore » plus qu'auprès des petits. J'en avois pour moi cette » preuve récente, le voyage de Flandre de monseigneur de » Cambrai, et son séjour à Lille, où M. l'électeur de Co- » logne l'avoit retenu par estime; et je n'entendois autre » chose, sinon que dans toutes les villes c'étoit à qui lui » feroit plus d'honneur : mais je m'en tiens à ce que j'ai » vu dans Cambrai où tout est à ses pieds. On est frappé » de la magnificence de sa table, de ses appartemens et » de ses meubles; mais au milieu de tout cela, ce qui tou- » che davantage, c'est la modestie et, à la lettre, la mor- » tification de ce saint prélat. L'opulence de sa maison est » pour la grande place qu'il remplit, et pour des bienséan- » ces d'état; ce sont des dehors qui l'environnent; mais » dans sa personne tout est simple et modeste comme au- » paravant; ses manières même et ses discours sont, comme » autrefois, pleins d'affabilité; c'est en effet la même per- » sonne que j'ai eu l'honneur de pratiquer à Germigny il y » a dix-sept ou dix-huit ans et plus. C'est aussi, dit ma- » dame d'Alègre, ce que j'ai trouvé. Je ne sais, Madame, » lui repartis-je, si vous êtes entrée dans ce détail; pour » moi, qui ai tout examiné de près et à loisir, je n'ai vu

[1] Le marquis Yves d'Alègre, son mari, fut depuis maréchal de France; sa fille avoit épousé le marquis de Barbezieux, fils du marquis de Louvois.

» ses armes ni sur ses meubles de parade, ni à son dais par » exemple, ni à ses ornemens d'église, pas même à la » tenture du trône archiépiscopal, ni en aucun endroit de » ce superbe bâtiment qu'il a élevé à ses dépens, sans en- » gager le fonds de son archevêché. C'est un rare exemple » de modestie que nous ne voyons pas en France, et un » exemple encore plus rare de désintéressement. Jugez, » disois-je, Madame, si je suis content de mon voyage. Ce » n'est pas seulement les honneurs de la réception qui » m'ont charmé, et dont je conserverai toute ma vie le » souvenir avec la reconnoissance; mais c'est bien plus ce » beau modèle des prélats, en qui j'ai vu et admiré plus » de choses que la réputation ne m'en avoit apprises. Aussi » suis-je revenu avec une plus grande envie qu'auparavant » d'y retourner quelque jour, s'il plaît à Dieu, et si je puis » en obtenir la permission, pour en apprendre davantage: » je n'ai rien vu, Madame, qu'en particulier et dans le » domestique, la seule personne de M. de Cambrai et sa » maison: mais je le veux contempler en public, dans » l'Eglise et en chaire: c'est ce que les saints Pères ap- » pellent après saint Paul, *videre Petrum et contemplari*, » en étudier la grâce et les dons merveilleux; il faut aussi » voir agir monseigneur l'archevêque de Cambrai, et jus- » qu'où il porte sa sollicitude pastorale, sur son séminaire, » sur les écoles publiques, sur ses curés, sur ses paroisses » et ailleurs. Madame d'Alègre ne fut pas fâchée de me voir » si passionné, et je puis bien vous avouer, Madame, » qu'elle a loué, comme vous, le désir que j'ai d'un se- » cond voyage. Je lui ajoutai que dans cette maison si nom- » breuse, j'avois trouvé, non-seulement un grand ordre et » une attention admirable pour le service, mais encore » toute sorte de politesses et d'honnêtetés, sans nulle con- » trainte en la présence même du prélat, qui, au con- « traire, inspire à chacun la confiance et une entière liberté. » J'ai été si pénétré de toutes ces choses, que dans mon » retour il m'est souvent passé dans l'esprit d'en faire mes » très-humbles remercimens à monseigneur de Cambrai; » mais je vous avoue, Madame, que j'ai cru devoir me » priver de cette satisfaction et de cet honneur par respect » pour un si grand homme. Il me suffit, Madame, que » vous connoissiez mes sentimens; c'est de vous que je » tiens ces faveurs, et c'est à vous premièrement que j'en » dois la reconnoissance; j'ai tâché de le faire aussi sentir » à madame la marquise d'Alègre, qui a eu la bonté d'ap- » prouver mon voyage chez elle pour un sujet dont elle » est si touchée; elle doit faire un long séjour au Plessis, » et elle peut y ménager le temps d'un voyage à Meaux, » pour avoir l'honneur, dit-elle, de vous voir et de vous » demander votre amitié. Vous jugez, Madame, quel en » sera le nœud; elle m'a paru le désirer fortement, et » votre réputation vous a déjà mérité toute son estime. » Nous en dirons davantage quand il vous plaira, Madame, » que j'aie l'honneur de vous voir, et que votre santé me » le permettra. Il faut bien aussi que j'aille recevoir vos » ordres pour Paris, où je suis engagé d'aller porter de » vive voix à M. l'abbé de Fleuri des nouvelles de monsei- » gneur l'archevêque de Cambrai. J'attendrai vos ordres, » Madame, sur la visite que je viens de vous proposer. » Rien ne me presse: ce sera à votre grande commodité. » Cependant j'ai l'honneur, etc. »

Il est douteux que le secrétaire même de Fénelon eût pu rendre à ses vertus un hommage plus sincère que le secrétaire de Bossuet l'a fait dans cette lettre.

— —

LIVRE QUATRIÈME.

N° I. — PAGE 175.

Sur l'opinion de Fénelon, au sujet de la manière de prêcher sans apprendre par cœur un sermon écrit.

On pourroit dire qu'il en est de cette question comme d'une multitude d'autres sur lesquelles on ne diffère d'opinion que selon la manière de les présenter.

Il est certain que si l'on considère l'*éloquence de la chaire* comme un art difficile et sublime, dont il est permis de faire usage pour donner aux vérités de la religion une force entraînante et irrésistible, ou pour exciter dans l'ame de profondes émotions, ou pour étonner l'imagination et appeler l'admiration par une certaine magnificence de style et de pensées, l'*éloquence de la chaire* est, comme toutes les autres sciences humaines, soumise à des règles fondées sur la nature et sur l'observation du cœur et de l'esprit humain. Elle a ses principes, ses convenances, ses recherches, ses délicatesses et même ses artifices. Elle exige une connoissance approfondie du sujet que l'on se propose de traiter, une combinaison savante dans la disposition de toutes les parties qui doivent y entrer, une grande sagacité dans la manière de les présenter, de les faire valoir, de leur prêter une force, un intérêt qui s'accroît en se développant. Elle doit surtout être empreinte de la doctrine et du style des livres sacrés et du langage des Pères qui ont puisé à cette source divine. On doit y joindre le choix des expressions qui conviennent à la majesté de la religion et à la dignité du ministre qui parle en son nom, et même une certaine harmonie qui ait de la noblesse sans affectation et de la simplicité sans bassesse.

Il est bien difficile sans doute que des compositions si savantes puissent résulter d'une simple méditation du sujet que l'on se propose de traiter, quelque facilité habituelle que l'on puisse avoir pour disposer des expressions les plus convenables aux idées et aux sentimens que l'on aura puisés dans ses méditations. C'est une prérogative que le ciel n'accorde qu'à quelques hommes extraordinaires qui apparoissent à de longs intervalles.

Il faut encore observer que les sujets religieux qui font la matière des sermons sont déjà connus de la plupart des auditeurs; que leur imagination est déjà préparée, en grande partie, aux instructions et aux réflexions dont le prédicateur vient les entretenir; qu'il s'agit seulement de donner, à ces instructions et à ces réflexions, la forme la plus propre à exciter l'attention de l'esprit et à laisser une impression profonde dans le cœur; que rarement les orateurs chrétiens ont l'avantage de ces circonstances extraordinaires et inattendues, que les discordes civiles, les grandes convulsions politiques, les rivalités de l'ambition, les haines, les fureurs offrent aux orateurs profanes, pour produire ces pensées fortes et hardies, et ces traits passionnés, qui saisissent les imaginations, excitent l'enthousiasme, donnent quelquefois un noble essor à la vertu, et plus souvent encore enivrent de fureur une multitude corrompue ou égarée.

Ces déplorables et dangereuses ressources de l'éloquence profane sont heureusement interdites à la tribune sacrée; elle croiroit s'avilir si elle s'en permettoit ou en regrettoit l'usage. Sa dignité noble et calme n'admet que ces pensées saintes et augustes comme la religion dont elle prononce les oracles. Si elle parle aux passions humaines, ce n'est pas pour les enflammer, c'est pour les humilier, les abattre et les briser.

Mais on doit comprendre que les orateurs chrétiens sont assujettis à un travail plus difficile, par les entraves mêmes que les convenances religieuses leur imposent. Il seroit injuste d'attendre, de la plupart des prédicateurs, des discours dignes d'une vocation aussi imposante, s'ils ne les soumettoient pas à une composition plus ou moins laborieuse, selon les talens que la nature leur a donnés et que l'étude a perfectionnés.

En supposant même que quelques-uns d'entr'eux fussent doués de cette espèce d'inspiration qui crée spontanément et sans effort les grandes pensées et les grands effets, les auditeurs seuls profiteroient de ces miracles de la nature et de la grâce; les traits de leur génie seroient perdus pour la postérité et pour le plus grand nombre de leurs contemporains. Les ames religieuses elles-mêmes seroient privées des consolations qu'elles puisent chaque jour dans la lecture de ces chefs-d'œuvre d'éloquence chrétienne que Bossuet, Bourdaloue et Massillon ont prononcés dans un siècle plus heureux: l'Église gallicane ne jouiroit pas de la gloire d'avoir produit les plus grands orateurs qui aient honoré les siècles modernes.

Ce n'est pas sans doute sous ce point de vue qu'il faut

considérer les principes de Fénelon sur l'*éloquence de la chaire;* il a voulu parler uniquement de ces instructions que les évêques et les pasteurs sont obligés, par le devoir de leur ministère, de faire aux fidèles confiés à leurs soins. Il est bien certain qu'en réduisant la question à ce seul objet, toutes les maximes de Fénelon sont incontestables : tout ce qu'il dit, du peu de fruit que le peuple et même les fidèles d'une classe plus élevée recueillent des sermons préparés avec trop d'art et d'étude ; ses plaintes et ses regrets sur l'ignorance où ces sermons laissent les peuples sur l'histoire de la religion, l'objet de ses mystères, l'institution des sacremens, les règles de la discipline, les vérités combattues par les hérétiques et consacrées par l'autorité de l'Eglise, les rapports du dogme avec la morale chrétienne, sont malheureusement justifiés par l'expérience et l'observation. C'étoit à un si grand mal que, selon Fénelon, les évêques et les pasteurs devoient s'attacher à apporter un remède convenable ; et l'on ne peut contester que la méthode qu'il propose ne soit plus appropriée au véritable objet de l'instruction chrétienne, que des sermons préparés, dont les avantages et les effets ne sont pas toujours en proportion avec les soins qu'ils exigent ni avec le temps qu'ils consument.

Fénelon n'a point voulu être *orateur;* il n'a voulu être que *pasteur;* il s'est pénétré de tous les devoirs que ce titre lui imposoit; il a pensé qu'un évêque honoroit encore plus son ministère en donnant au peuple des villes et des campagnes des instructions conformes à sa simplicité et accessibles à son intelligence, qu'en aspirant à la célébrité de cette éloquence humaine, qui perd tout ce qu'elle a de sacré, et se profane, en quelque sorte, dès qu'il s'y mêle un vain désir de gloire.

C'est peut-être parce qu'on n'a pas considéré l'opinion de Fénelon sous son véritable point de vue, que plusieurs écrivains distingués l'ont combattue par des raisons très-solides.

Le père Delarue [1], dans la préface de ses Sermons, et M. Duguet [2], dans une de ses lettres, ont traité la même question, et sont d'un avis différent de celui de Fénelon. L'opinion du père Delarue est la plus extraordinaire de toutes. Il étoit d'avis d'affranchir les prédicateurs de l'esclavage d'apprendre par cœur. Il pensoit qu'il valoit *autant lire un sermon que le prêcher*, et que cette méthode ne nuiroit point à la vivacité de l'action. Cette idée étoit d'autant plus singulière de la part du père Delarue, que c'étoit celui de tous les prédicateurs de son temps dont le débit avoit le plus de grâce, de dignité et d'onction; avantages qui se seroient certainement évanouis par la simple lecture d'un discours préparé : c'eût été d'ailleurs faire perdre aux auditeurs la plus précieuse de toutes les illusions; et en effet, quoiqu'on soit assez généralement persuadé que le prédicateur que l'on entend a écrit d'avance son discours, on peut quelquefois en douter, si son débit a assez de chaleur, de naturel et de vérité pour permettre de croire qu'il ne fait qu'obéir à une inspiration spontanée, au moins dans quelques parties de son sermon. Or rien ne seroit plus propre à dissiper cette espèce d'incertitude ou d'illusion, à laquelle on renonce toujours avec peine, que de voir le prédicateur lire son discours, quelque parfait qu'il fût. Ce seroit donner trop ouvertement à la parole descendue du ciel les couleurs, l'accent et le langage de l'éloquence profane.

Le père Rapin [3] auroit été sans doute contraire à l'opinion de Fénelon s'il l'eût connue; et il a exprimé son sentiment avec précision et justesse. « Autant, dit le père Rapin, » que les choses méditées surpassent celles qu'on dit sans » méditation, autant les choses écrites surpassent celles qui » ne sont que méditées. »

On pourroit fortifier ces différens témoignages par la plus imposante de toutes les autorités en cette matière, celle de Bourdaloue. Il n'a pas précisément traité cette question comme un objet de discussion; mais il a fait assez connoître son opinion. On lui demandoit auquel de ses sermons il donnoit la préférence : « C'est celui que je sais le mieux, parce » que c'est celui que je dis le mieux. » Cette réponse indique clairement que Bourdaloue attachoit un grand prix à graver ses sermons profondément dans sa mémoire, et par conséquent à les composer et à les écrire, pour mieux en assurer l'effet et le succès.

Cependant M. Duguet paroît avoir entrevu que Fénelon n'a jamais prétendu donner son sentiment comme une règle générale pour toute sorte de sermons. Après avoir exposé sur cette question les raisons pour et contre, il observe qu'elle dépend beaucoup « des qualités de chaque prédica- » teur, de la mesure de son talent, des circonstances dif- » férentes dans lesquelles il se trouve, de l'espèce d'audi- » teurs devant lesquels il parle. »

L'abbé Trublet rapporte [1] à ce sujet un fait assez curieux qui nous ramène à Fénelon lui-même. Il demandoit au père Ségaud [2], célèbre prédicateur jésuite, « ce qu'il pensoit sur » la question : S'il faut écrire et apprendre par cœur, ou » s'il ne vaut pas mieux parler sur-le-champ et s'affranchir » de l'esclavage de la mémoire. Le père Ségaud, dit l'abbé » Trublet, n'hésita point à lui répondre qu'il falloit écrire, » *et même en faire un précepte général, sans exception* » *de prédicateur, et qui ne souffroit que celle des autres* » *circonstances du lieu, de l'occasion, des auditeurs;* » et pour confirmer son sentiment par la meilleure de toutes » les preuves en pareille matière, par l'expérience, il » ajouta que, si jamais quelqu'un avoit été capable de prê- » cher excellemment sur-le-champ, et par conséquent dis- » pensé d'écrire et de composer à loisir, c'étoit M. de Féne- » lon; qu'il l'avoit entendu plus d'une fois; qu'en admirant » quelques endroits des discours que l'éloquent prélat faisoit » sans préparation, il en avoit trouvé d'autres trop négligés, » trop foibles, et par-là nuisibles à l'effet des premiers; » que même il résultoit de ce mélange de beautés et de » défauts, de force et de foiblesse, une inégalité d'autant » plus choquante, qu'on attendoit davantage du prédica- » teur, à cause de sa réputation, et qu'on exigeoit plus à » cause de sa dignité. »

Le témoignage du père Ségaud, ajoute l'abbé Trublet, étoit d'autant moins suspect, que la mémoire de Fénelon lui étoit infiniment précieuse; que s'il écrivoit ses sermons, il les travailloit assez peu, et qu'il faisoit souvent des exhortations familières qu'il n'avoit point écrites.

N° II. — PAGE 179.

Au sujet des œuvres spirituelles de Fénelon.

Le marquis de Fénelon, dépositaire de tous les manuscrits de l'archevêque de Cambrai, son oncle, avoit, dès 1718, fait imprimer à Anvers une partie *des œuvres spirituelles* en deux volumes *in*-12, de 500 pages chacun. Dans l'intervalle de 1718 à 1723, il étoit parvenu à recueillir un grand nombre de lettres de Fénelon, du même genre, qui avoient échappé à ses premières recherches. Voulant éviter les difficultés que le souvenir, encore assez récent, de l'affaire du quiétisme auroit dû apporter à l'exécution de son plan, s'il les eût fait imprimer en France, il s'étoit proposé d'en donner une édition à Avignon, avec la permission et l'approbation de l'archevêque de cette ville, qui y exerçoit en même temps les fonctions de vice-légat.

Il s'étoit flatté qu'un prélat italien se montreroit beaucoup plus facile que le gouvernement français pour la publication des ouvrages de piété de l'archevêque de Cambrai, dont la personne, la réputation et la mémoire avoient toujours été chères à la cour de Rome par ses vertus, ses talens, sa soumission exemplaire, et son sincère attachement à l'honneur et à l'autorité du saint Siége.

Mais l'événement ne répondit point à ses espérances. L'archevêque d'Avignon refusa son approbation d'une ma-

[1] Charles Delarue, jésuite, né à Paris en 1643, mort à Paris en 1725, âgé de 82 ans. — [2] Jacques-Joseph Duguet, né à Montbrison le 9 décembre 1649, mort à Paris le 23 octobre 1733, âgé de 84 ans. — [3] René Rapin, jésuite, né à Tours en 1621, mort à Paris le 27 octobre 1687, âgé de 66 ans.

[1] Dans ses *Réflexions sur l'Eloquence.* — [2] Guillaume Ségaud, né à Paris en 1674, mort dans la même ville, le 19 décembre 1748, âgé de 74 ans.

nière assez sévère ; et on trouve, dans sa lettre au marquis de Fénelon, en date du 2 janvier 1724, les motifs de son refus, qui ne paroissent point exprimés avec toute la justesse et l'exactitude que demandoient les égards dus à un nom aussi respecté dans l'Europe religieuse et savante, que celui de l'archevêque de Cambrai.

« J'ai, lui écrivoit-il, fait examiner par des personnes » éclairées, les papiers qui ont été soumis à mon approba- » tion; et ayant fait faire toutes les réflexions qui conve- » noient à l'importance et à la délicatesse de la matière, » s'agissant principalement d'un auteur dont la doctrine avoit » été condamnée, quoique, par son édifiante rétractation, sa » personne méritât des éloges, le rapport qui m'a été fait, » sans aucune prévention, m'oblige, malgré moi, de re- » fuser et l'impression et l'approbation que vous souhaitez. »

Ce prélat se nommoit François-Maurice de Gonteri, recommandable d'ailleurs par sa charité et les services qu'il a rendus à l'église d'Avignon. Il avoit exercé des emplois importans dans les différentes provinces de l'Etat ecclésiastique, et il étoit doyen des consulteurs du saint office à Rome, lorsqu'en 1705 le Pape Clément XI le nomma archevêque et vice-légat d'Avignon, il avoit probablement été témoin des longues et vives discussions que les ouvrages et les opinions de M. de Fénelon avoient excitées parmi les théologiens du saint Siège, et des embarras où le Pape et son ministère s'étoient trouvés, par l'ardeur que la cour de France avoit mise à en poursuivre la condamnation.

On doit par conséquent être moins surpris de l'opposition que ce prélat montroit à laisser paroître, sous ses auspices et avec son approbation, des écrits où il étoit si facile de retrouver ou de supposer les expressions et les maximes d'une spiritualité trop raffinée. Il pouvoit craindre, avec raison, qu'on ne lui fît un reproche à Rome d'avoir fait renaître, par un excès de complaisance ou de facilité, des controverses que la vertueuse soumission de leur auteur avoit heureusement assoupies; mais cette considération n'autorisoit point l'archevêque d'Avignon à écrire que M. de Fénelon avoit donné une *rétractation* qu'on ne lui avoit jamais demandée.

Le marquis de Fénelon se crut donc obligé, dans sa réponse à ce prélat, de relever, avec tout le respect dû à son caractère, l'inexactitude des expressions dont il s'étoit servi; il lui représentoit, dans sa lettre du 18 février 1724, « que » rien n'auroit dû lui faire regarder l'archevêque de Cam- » brai comme l'auteur d'une doctrine condamnée; que » lorsqu'il vit sa doctrine attaquée par les conséquences que » l'on vouloit tirer de certaines expressions du livre des » *Maximes des Saints*, il fut le premier à soumettre ses » expressions et le livre même au jugement du saint Siège; » mais, que loin d'adopter aucun des principes erronés qu'on » vouloit lui imputer, il justifia pleinement sa doctrine en » la développant à la face de l'Eglise entière, dans les écrits » apologétiques qu'il publia; que le Pape, en condamnant » le livre des *Maximes des Saints*, se refusa constamment » à condamner les écrits apologétiques de l'archevêque de » Cambrai, dans lesquels ce prélat avoit exposé sa doctrine » et ses sentimens personnels. » Il rappeloit, à ce sujet, ce qui s'étoit passé à l'assemblée métropolitaine de Cambrai de 1699, convoquée pour l'acception du bref d'Innocent XII contre le livre des *Maximes des Saints*. « Voilà, Mon- » seigneur, ajoutoit le marquis de Fénelon, ce qui me fait » présumer que mon oncle pouvoit mériter des éloges de » votre part, à d'autre titre que celui d'une rétractation de sa » doctrine, que le saint Siége a été bien éloigné d'exiger de » lui. »

Le marquis de Fénelon se vit donc forcé de suspendre l'exécution du projet qu'il avoit eu de publier les *Œuvres spirituelles* de l'archevêque de Cambrai. Ce ne fut que pendant son ambassade auprès des Etats-généraux, qu'il crut le lieu et la circonstance favorable pour le succès d'une entreprise qu'il jugeoit aussi honorable à la mémoire de son oncle qu'utile à la religion elle-même, par les sentimens de piété que ces écrits devoient entretenir ou faire naître dans toutes les ames vertueuses ou portées à la vertu.

On voit, par sa correspondance, que dès 1732 il se mit en relation avec des imprimeurs d'Amsterdam pour une édition des *Œuvres spirituelles*, qui fût d'un débit plus le facile et moins coûteux que les magnifiques éditions *in-folio* et *in-4°* dont il étoit alors occupé.

Il paroît que ce projet d'une édition *in-12* traîna en longueur; les chagrins et les contradictions que le marquis de Fénelon eut à essuyer au sujet du fameux ouvrage de son oncle, intitulé *Examen de conscience pour un Roi*, qu'il venoit de faire imprimer pour la première fois dans l'édition dont on vient de parler et qu'il fut obligé d'en retirer à ses frais, par déférence pour le gouvernement, l'empêchèrent alors de s'occuper de l'édition *in-12* des *Œuvres spirituelles* ; mais il en reprit le projet en 1736 ; et les imprimeurs de Hollande, pour mieux en assurer le débit, firent répandre en France le prospectus d'une souscription pour cette édition.

Aussitôt que le ministère en eut connoissance, il en conçut quelqu'inquiétude. Le caractère et les principes du cardinal de Fleury le portoient, avec raison, à prévenir tout ce qui pouvoit faire renaître de nouveaux sujets de divisions dans l'Eglise de France, qui n'étoit déjà que trop agitée à l'occasion de la *bulle Unigenitus*. Il craignoit qu'une édition des *Œuvres spirituelles* de l'archevêque de Cambrai, imprimée en Hollande sans avoir été soumise à l'examen et à la censure des théologiens de France, ne parût encore favoriser la doctrine des Quiétistes.

Il fit donc écrire, le 9 août 1736, au marquis de Fénelon, par la garde des sceaux, Chauvelin, ministre des affaires étrangères, « que, quelque dignes de louanges que » fussent les ouvrages de M. de Cambrai, le gouvernement » ne pouvoit souffrir la distribution de la nouvelle édition » qui se préparoit en Hollande; qu'on lui demandoit donc » de vouloir bien, au lieu d'y contribuer en aucune manière, » faire ce qui dépendroit de lui pour en détourner cet im- » primeur, et même pour arrêter l'impression de ce nouvel » ouvrage. »

Le marquis de Fénelon voulut apparemment calmer les inquiétudes du cardinal de Fleury et du ministère, en lui représentant que l'édition des *Œuvres spirituelles*, qui se préparoit en Hollande, ne devoit renfermer que des ouvrages déjà connus du public.

Nous avons sous les yeux la réponse que le garde des sceaux fut chargé d'adresser à ces représentations ; elle est du 26 août 1736. « Ce n'est qu'après avoir entendu la lec- » ture entière, Monsieur, de votre lettre du 17 de ce mois, » au sujet des œuvres de feu M. l'archevêque de Cambrai, » que je suis chargé de vous mander ce que nous pensons. » Il paroît qu'il seroit beaucoup plus décent et honorable » pour la mémoire de feu M. votre oncle, que de pareils » écrits de piété fussent imprimés en France, et fussent » par conséquent revêtus d'une autorité qui lui fut toujours » précieuse L'impression qui se fait en Hollande passant » pour être faite sous vos yeux, vous sentez, Monsieur, » que, s'il échappe dans des temps aussi critiques la moindre » chose, vous vous en trouverez en quelque sorte respon- » sable. Si ces écrits ont déjà paru imprimés, et que ce soit » en France qu'ils l'aient été, nulle difficulté d'en faire une » nouvelle édition; mais ce qui paroîtroit le plus simple et » le plus convenable, seroit que vous adressassiez ici la » liste exacte des ouvrages qui doivent entrer dans le recueil » que l'on a dessein de donner au public; Son Eminence » s'en feroit rendre compte, et elle jugeroit elle-même de » la manière dont il conviendroit que ces ouvrages pa- » russent. Vous savez les raisons qui nous déterminèrent à » vous inspirer de ne pas faire paroître avec le *Télémaque* » l'*Examen de Conscience*. Nous ne doutons pas qu'il » n'est pas question, dans le recueil que l'on se propose de » donner, d'y insérer cet ouvrage. »

Le marquis de Fénelon se donna bien de garde d'opposer la plus légère objection au vœu et aux intentions du ministère. Il se montra même pénétré de reconnoissance pour l'idée, si honorable à la mémoire de son oncle, de publier en France une nouvelle édition de ses ouvrages, revêtue de l'approbation et consacrée par l'autorité du gouvernement. Mais, voulant aller au-devant de toutes les difficultés qu'il redoutoit des préventions de quelques théologiens ou de la circonspection ombrageuse du cardinal ministre, il essaya de faire tomber le choix du gouvernement sur un censeur dont les sentimens et les principes fussent favorables à la mémoire et à la doctrine de l'archevêque de Cambrai : il

proposa M. de Combes, supérieur des missions étrangères; mais les mêmes raisons qui avoient porté le marquis de Fénelon à l'indiquer, déterminèrent probablement le ministère à l'exclure. M. de Chauvelin lui écrivit, le 25 septembre 1736 : « J'étois bien persuadé, Monsieur, que la proposition » que je vous avois faite, de faire imprimer à Paris les différens ouvrages de M. votre oncle, ne pouvoit que vous être » agréable : il est effectivement plus décent, que voulant en » faire une édition complète, elle se fasse en France et n'y » paroisse que revêtue du sceau de l'autorité. Son Eminence, » Monsieur, estime infiniment M. de Combes, supérieur » des missions étrangères; mais elle ne le croit pas assez » fort sur certains points de théologie pour lui confier l'examen de tout ce qui doit être inséré dans cette nouvelle » édition. Son Eminence en veut être juge elle-même et » s'en fera rendre compte par les personnes en qui elle a » le plus de confiance; ainsi vous pouvez lui adresser directement, ou à moi, tout ce que vous vous proposez de » faire imprimer, afin que je puisse engager tout ce que » nous avons de meilleurs, tant libraires qu'imprimeurs, à » s'en charger; et quand la compagnie sera formée, on » pourra y intéresser le libraire de Hollande, si cela est » absolument nécessaire pour l'engager à renoncer à son » entreprise, dont je crois cependant qu'il commence à se » dégoûter, par le peu d'empressement que le public témoigne à souscrire. »

Le marquis de Fénelon se conforma aux ordres du ministère; mais, soit que les imprimeurs de Hollande, qui avoient déjà commencé leur travail, se montrassent trop difficiles sur les dédommagemens qu'ils exigeoient pour en faire le sacrifice, soit qu'il ne fût pas fâché, par les considérations qu'on a déjà exposées, que l'édition parût en Hollande plutôt qu'en France, il fit valoir, d'une manière si spécieuse, les difficultés qu'il avoit éprouvées de la part des imprimeurs d'Amsterdam, que M. de Chauvelin fut chargé de lui répondre, le 27 novembre 1736, « qu'ayant » fait communiquer à deux des principaux libraires de » Paris, les propositions que faisoit celui d'Amsterdam pour » la réimpression des *Œuvres spirituelles* de l'archevêque » de Cambrai, ils n'avoient pu se déterminer à les accepter, » et qu'on ne pouvoit pas s'empêcher de convenir qu'ils » n'avoient pas tort; qu'il étoit aisé de comprendre que le » libraire d'Amsterdam, animé par les souscriptions qu'il » avoit reçues et qu'il recevoit journellement, se presseroit » d'exécuter son entreprise, et qu'on ne pourroit que très-difficilement l'en détourner; qu'ainsi Son Eminence pensoit, ainsi que lui, qu'il falloit abandonner le projet qu'ils » avoient formé, de faire faire en France cette nouvelle » édition avec approbation et privilége, ce qui eût été plus » convenable. »

Ainsi débarrassé de toute inquiétude du côté du gouvernement, le marquis de Fénelon poursuivit avec ardeur la continuation des belles éditions *in-folio* et *in-4°* qui s'imprimoient alors en Hollande : le sacrifice qu'il avoit été obligé de faire aux ordres très-précis du ministère, en retirant de cette belle édition l'*Examen de Conscience*, lui avoit déjà été très-pénible; et il se consoloit en pensant que rien ne pourroit plus désormais arrêter la publication libre et entière des *Œuvres spirituelles* de son oncle, dont il avoit adopté la doctrine dès sa plus tendre jeunesse, sur tout ce qui appartient à la charité et au pur amour.

Mais il fut encore trompé dans cette espérance : aussitôt que les éditions de Hollande, *in-folio* et *in-4°*, eurent paru, le ministère, dans la vue de prévenir toutes les inductions que l'on pourroit tirer de quelques expressions de ces *Œuvres spirituelles*, pour rappeler le souvenir des anciennes controverses, conçut le projet de faire faire à Paris une édition *in-12* de ces mêmes *Œuvres spirituelles*, en prenant la précaution de la faire précéder d'un avertissement qui pût servir de correctif aux erreurs et aux inexactitudes que l'on avoit reprochées à l'auteur dans son fameux livre des *Maximes des Saints*.

Le marquis de Fénelon, ne pouvant empêcher l'exécution de ce projet, voulut au moins attacher le nom et la protection du cardinal de Fleury à cette nouvelle édition, en le priant de vouloir bien permettre qu'elle lui fût dédiée. Il témoignoit en même temps son inquiétude sur les changemens que l'on prétendoit peut-être apporter aux écrits de son oncle, sous prétexte de mettre en sûreté la sainte doctrine. Le cardinal de Fleury s'empressa de le tranquilliser par une lettre extrêmement obligeante, en date du 2 février 1739. « Si j'ai différé, lui écrivoit Son Eminence, de répondre » à la lettre dont vous m'avez honoré, du 26 décembre, » c'est uniquement parce que j'attendois des nouvelles de » M. d'Argenson, au sujet de l'édition que le libraire de » Paris projette de faire des œuvres posthumes de feu M. » l'archevêque de Cambrai; il n'y a eu que deux mots dans » tout l'ouvrage qui aient fait quelque peine, et on y a re- » médié par l'avertissement du libraire, en six lignes. Je » suis ravi que cette affaire soit terminée, et j'ai une vraie » impatience de recevoir l'exemplaire que vous avez eu la » bonté de me destiner, et que M. d'Argenson doit me re- » mettre dès qu'il sera relié, comme il me l'a dit aujourd'hui. Si vous avez des pièces nouvelles à ajouter à l'édition qu'on en fera à Paris, il seroit bon de vous presser » de les envoyer; mais il me semble qu'elle sera *in-12*, » parce que les libraires croient qu'elle en sera plus utile » au public, et que le débit en sera plus grand. Je me ferois certainement un grand honneur de voir paroître mon » nom à la tête de ce bel ouvrage; mais je me suis fait une » loi de refuser toutes les épîtres dédicatoires, parce que » j'étois accablé tous les jours de pareilles demandes.

» *P. S.* J'ai chargé M. Amelot de vous apprendre que le » Roi vous avoit fait chevalier de ses ordres, dont je vous » félicite de tout mon cœur. »

M. d'Argenson, chargé de la partie de la librairie, lui écrivit également le 10 août 1739. « J'aurois dû vous accuser, il y a déjà long-temps, monsieur, la réception de » l'exemplaire *in-folio* des *Œuvres spirituelles* de M. » votre oncle, que Rollin m'a remis de votre part. L'édition *in-12*, qui se fait à Paris, y sera entièrement conforme, et je ne souffrirai pas qu'on y joigne aucune des » pièces que M. de Laville vous a dit que les libraires de » Paris songeoient à y ajouter. On m'assure au surplus que » l'exécution en sera assez belle pour que vous n'ayez » point lieu de regretter qu'elle n'ait point été faite en » Hollande. Mon empressement pour tout ce qui peut vous » intéresser, doit vous répondre de l'attention que je continuerai à y donner. »

M. de Fénelon se reposoit avec confiance sur des dispositions aussi favorables, lorsqu'il reçut tout-à-coup, par M. de Combes, supérieur des missions étrangères, et dont nous avons déjà parlé, une copie de l'*avis du libraire*, qu'on se proposoit de mettre à la tête de l'édition *in-12* de Paris. En lui envoyant cette copie, M. de Combes lui écrivoit le 8 août 1739 : « Je vous prie, pour ne pas com- » mettre la personne de qui je la tiens, de n'écrire qu'à » moi les réflexions que vous y ferez, et j'en ferai part, si » vous le croyez nécessaire, aux personnes qui sont à portée d'en faire usage; l'avis me paroît fait par une main » amie, et pour engager la cour à ne pas exiger les changemens qu'on avoit proposé de faire à l'ouvrage même et » qu'on ne fera pas moyennant cet avis. »

Il est certain qu'en lisant cet avis, le marquis de Fénelon dut trouver qu'il ressembloit bien peu à l'idée que le cardinal de Fleury avoit cherché à lui en donner. Rien assurément ne ressembloit moins à un *avis de libraire en six lignes*, qu'une discussion dogmatique qui ne pouvoit être que l'ouvrage d'un théologien parfaitement instruit de la matière; ce qui dut surtout l'affliger, c'est qu'en y conservant les égards dus à la mémoire de l'archevêque de Cambrai, on ne dissimuloit point qu'il avoit hasardé des maximes proscrites par un jugement du chef de l'Eglise. Le marquis de Fénelon étoit attaché à la mémoire de son oncle comme à celle d'un père qu'il avoit chéri de toute la tendresse de son cœur; et il avoit conservé pour sa doctrine et ses principes, une adhésion de cœur et d'esprit qui étoit la règle de toutes ses opinions et de tous ses sentimens; il lui devoit cette piété tendre, cette religion exacte, cette rectitude de morale qu'il savoit allier, au suprême degré, à la profession des armes et au talent des négociations.

Il ne put donc voir qu'avec une peine sensible la manière dont on s'exprimoit dans l'*avis* que le gouvernement venoit de faire mettre à la tête de l'édition *in-12* des

Œuvres spirituelles. « On ne doit pas dissimuler, disoit » l'auteur de cet *avis*, qu'on trouvera en quelques endroits » et surtout dans la première partie de ces *Œuvres spirituelles*, des traits un peu forts et des expressions qui » approchent des sentimens condamnés dans le livre des » *Maximes des Saints.* On sera surpris de cet abandon » total, de cet anéantissement du moi, de cette entière » indifférence même pour le salut, que l'auteur semble » exiger pour la perfection. On n'aimera point à voir trai- » ter les actes de crainte et d'espérance comme des actes » d'imperfection que le feu jaloux du purgatoire doit dé- » truire. »

L'auteur de l'*avis* cherchoit ensuite à excuser l'archevêque de Cambrai, « en invitant le lecteur à se souvenir » que la première partie des *Œuvres spirituelles* avoit » été écrite avant le bref d'Innocent XII; que l'auteur lui- » même avoit condamné avec l'Eglise ces termes et ces » expressions; et que, quelque purs qu'eussent été ses sen- » timens, il étoit pourtant convenu qu'il ne les avoit pas » exprimés avec assez d'exactitude; qu'il ne falloit donc » pas s'arrêter aux termes qui étoient trop forts et dignes » de censure. »

On citoit ensuite un passage de l'archevêque de Cambrai lui-même, que l'on supposoit avoir été écrit après la condamnation de son livre, dans la vue de rectifier ce qu'il pouvoit y avoir eu de répréhensible dans ses premiers ouvrages.

L'auteur de l'*avis* s'exprimoit enfin avec beaucoup de ménagement sur le caractère et la personne de madame Guyon, qu'il représentoit comme recommandable par l'*intégrité de ses mœurs et la sainteté de sa vie; mais dont les ouvrages, pris dans toute la rigueur théologique, avoient paru censurables à M. de Fénelon lui-même.*

On voit que M. de Combes étoit assez fondé à penser que ce prétendu *avis de l'imprimeur avoit été rédigé par une main amie, dans la vue d'engager la Cour à ne pas exiger les changemens qu'on avoit proposé de faire à la partie des OEuvres spirituelles.* Il est bien certain qu'il étoit difficile de s'exprimer avec plus de ménagemens et d'égards : on ne faisoit qu'énoncer ce que l'archevêque de Cambrai avoit dit mille fois dans ses écrits apologétiques, pour prévenir les fausses interprétations qu'on prétendoit donner à sa doctrine.

La précaution très-sage que prenoit le gouvernement, de faire insérer cette espèce d'explication à la tête d'une édition revêtue du sceau de l'autorité publique, suffisoit pour fermer la bouche à tous les détracteurs de Fénelon, qui étoient encore très-nombreux et très-accrédités, et qui n'auroient pas manqué de publier que l'on cherchoit à faire revivre une doctrine solennellement proscrite par le concours des deux puissances.

Mais il s'en falloit de beaucoup que le marquis de Fénelon fût disposé à se montrer aussi satisfait de la circonspection avec laquelle on s'étoit exprimé au sujet de M. de Cambrai; la haute opinion qu'il avoit conservée des vertus et des lumières de son oncle étoit telle, qu'il ne pouvoit pas admettre un seul moment l'idée qu'il se fût trompé; il reconnoissoit bien qu'il y avoit eu un jugement du saint Siége contre le livre des *Maximes des Saints*: il convenoit bien que l'archevêque de Cambrai s'étoit soumis à ce jugement; il citoit même avec un juste orgueil cette soumission comme une nouvelle preuve de l'éminente vertu de l'archevêque de Cambrai, qui l'avoit porté à acquiescer avec une humble docilité à la sentence de son supérieur; mais il étoit intimement persuadé que le bref d'Innocent XII avoit laissé intacte la doctrine du livre des *Maximes des Saints*, et n'avoit frappé que quelques expressions dont on pouvoit abuser pour en tirer des conséquences absolument opposées à la doctrine de l'auteur, telle qu'il l'avoit exposée dans ses écrits apologétiques; il appuyoit même son opinion sur le refus constant que le Pape avoit opposé aux vives sollicitations qui lui avoient été faites pour obtenir la condamnation de ces mêmes écrits apologétiques.

Il avoit également la plus religieuse vénération pour la mémoire de madame Guyon : il avoit eu dès sa jeunesse des relations avec elle; et il ne croyoit pas lui avoir moins d'obligation qu'à son oncle lui-même, pour les principes de religion, et les sentimens de piété tendre et affectueuse qu'elle avoit entretenus et développés au fond de son cœur. C'étoit lui qui avoit le plus contribué à réhabiliter sa réputation, que l'indiscrétion de ses liaisons et de ses écrits, ainsi que la prévention ou la sévérité de ses juges avoient singulièrement compromise dans l'opinion publique. Les manuscrits que nous avons sous les yeux nous font voir que les articles Fénelon et Guyon, du dictionnaire de Moréri, édition de 1734, avoient été rédigés par le marquis de Fénelon lui-même. Il s'étoit également attaché à venger la mémoire de madame Guyon, dans l'*avertissement* qu'il avoit fait placer à la tête de la belle édition de Hollande des *OEuvres spirituelles.*

On conçoit qu'avec de pareils sentimens il ne put voir, sans une véritable douleur, que dans une édition qui alloit être répandue dans toutes les parties de la France, on eût supposé, comme un fait reconnu par l'archevêque de Cambrai lui-même, que les *sentimens* qu'il avoit consignés dans le livre des *Maximes des Saints* avoient été *condamnés*, et qu'il avoit acquiescé à cette condamnation.

Le marquis de Fénelon ne dissimula point son mécontentement dans sa réponse à M. de Combes, en date du 17 août 1739. Il affecte de croire que ce prétendu *avis de l'imprimeur* n'a pu être ni dicté ni exigé par le gouvernement, puisque le cardinal de Fleury lui avoit écrit qu'il n'y avoit que *deux mots dans tout l'ouvrage qui lui eussent fait quelque peine, et qu'on y avoit remédié par un avertissement du libraire, en six lignes.* Il suppose que la pièce dont M. de Combes lui avoit envoyé la copie, ne peut être l'ouvrage que *de quelque théologien jaloux de faire prévaloir ses propres sentimens et ses préjugés.*

Si une prévention excessive le rendoit un peu injuste et ne lui permettoit pas de sentir tout le mérite de la réserve et de la circonspection que l'on avoit observées dans les réflexions dont il se plaignoit avec tant d'amertume, on doit convenir en même temps qu'il étoit plus fondé à relever une contradiction dans laquelle le rédacteur de l'*avis* étoit tombé sans s'en apercevoir; il disoit « que pour con- » noître les véritables pensées de l'archevêque de Cambrai, » il ne falloit pas s'arrêter aux termes, qui sont trop forts » et dignes de censure; mais qu'on devoit les prendre dans » les lettres qu'il a écrites sur la fin de sa vie et dans » lesquelles il explique ses vrais sentimens. » Il citoit, à l'appui de cette supposition, un passage assez long d'un ouvrage de M. de Cambrai, comme écrit dans les derniers temps de sa vie, et destiné à éclaircir et à expliquer ce qu'il pouvoit renfermer d'équivoque et de répréhensible; mais le marquis de Fénelon observoit avec raison que ce passage étoit d'autant plus mal choisi, qu'il avoit précédé le jugement du saint Siége et qu'il avoit servi à justifier la véritable doctrine du livre des *Maximes des Saints.*

Mais toutes ses représentations furent inutiles. Le gouvernement étoit très-décidé à ne laisser imprimer les *OEuvres spirituelles* de Fénelon, qu'avec cette espèce de correctif qu'il jugeoit nécessaire pour prévenir de nouvelles controverses; on doit même observer que ce correctif étoit tempéré par tous les adoucissemens et les égards que le cardinal de Fleury avoit recommandés, et qui étoient si parfaitement assortis à l'aménité de son caractère et à la modération de ses principes.

M. de Combes écrivit donc au marquis de Fénelon, le 20 novembre 1739 : « J'ai fait faire les observations que vous » m'avez envoyées; mais on m'a dit que M. le cardinal- » ministre ne voudroit pas revenir là-dessus; vous ferez à » cet égard ce que votre prudence vous dictera. »

Cette réponse, et l'inutilité des observations qu'il avoit fait présenter, par M. de Combes, aux personnes qui dirigeoient l'édition de Paris, achevèrent de convaincre le marquis de Fénelon qu'il devoit céder à l'influence d'une autorité supérieure, et que la sagesse lui prescrivoit de se renfermer dans un profond silence; ce fut le parti qu'il prit, ainsi qu'on le voit par sa lettre du 14 décembre 1739, à M. de Combes, dans laquelle il laisse percer en même temps la peine extrême que lui causoit cette sorte de censure de la doctrine de son oncle. « Un avis de l'espèce de » celui-là me dispense de prendre intérêt à cette édition

» de Paris : les faiseurs de l'avis doivent avoir vu les choses » avec des yeux bien différens, pour avoir aperçu dans ces » *OEuvres spirituelles* la variété des sentimens qu'ils y » trouvent, suivant que l'auteur les avoit écrits avant ou » depuis l'affaire de son livre des *Maximes des Saints*. » Enfin, le mélange d'un avis de cette espèce paroîtra, je » crois, à tout esprit attentif, si mal assorti avec le reste de » l'ouvrage, que c'est le cas de pouvoir se reposer sur le » discernement que le public équitable ne peut manquer » d'en faire. Je me regarde donc par-là suffisamment dis- » pensé d'interrompre personne de mes représentations sur » ce sujet, et j'ai de quoi pouvoir me fixer, comme je le » fais, au parti du silence. »

N° III. — Page 210.

M. de Ramsay a publié un grand nombre d'ouvrages politiques, parmi lesquels il en est un bien remarquable, intitulé : *Essai sur le gouvernement civil*. Cet ouvrage n'est que le développement des conversations qu'eut Fénelon avec le prétendant fils de Jacques II, pendant le séjour que ce prince fit à Cambrai dans le cours de la guerre de la succession. On y reconnoît en effet toutes les maximes de Fénelon sur la politique et sur la morale appliquée à la politique. Quoiqu'on considère dans cet écrit, d'une manière plus particulière, le gouvernement anglais, parce qu'il s'adressoit à un prince qui avoit des prétentions à la couronne d'Angleterre, cependant on y discute et on y développe toutes les questions politiques qui ont rapport aux différentes formes de gouvernement. Il est difficile de réunir, sur un pareil sujet, des idées plus justes et plus saines ; de les présenter sous une forme plus claire et plus à la portée de tous les esprits raisonnables, et de les discuter avec une impartialité plus exempte de prévention ou d'enthousiasme. Les événemens dont nous avons été témoins rendent cet ouvrage encore plus précieux ; il semble qu'il ait été écrit au commencement du dix-huitième siècle, comme un livre prophétique des grandes catastrophes qui en ont marqué la fin, et comme une instruction offerte à notre génération pour détourner les malheurs dont elle étoit menacée ; mais cette leçon a été perdue comme tant d'autres. En vain on a voulu avertir [1] cette multitude aveugle qui couroit à sa perte, en lui rappelant les grandes vérités que Bossuet et Fénelon avoient laissées pour héritage à leur patrie et à leurs neveux. Les leçons les plus sages, les remèdes les plus salutaires se sont tournés en amertume et en poison pour des hommes présomptueux qui se croyoient bien supérieurs à Bossuet et à Fénelon. Ces insensés étoient même assez ignorans du passé et de l'avenir, pour ne pas se douter que les folles conceptions, qu'ils croyoient avoir imaginées, n'étoient qu'une servile imitation des maximes incendiaires dont les novateurs du seizième siècle s'étoient servis pour bouleverser l'Europe. Après avoir parcouru le cercle de toutes les calamités, de toutes les injustices et de toutes les extravagances qui peuvent tourmenter et humilier un grand peuple, il a fallu en revenir au point d'où l'on étoit parti ; et pour que rien ne manquât à cette mémorable leçon, on a vu les mêmes hommes *adorer ce qu'ils avoient brûlé, et brûler ce qu'ils avoient adoré*.

Mais, dans quelques-uns de ses écrits politiques, M. de Ramsay paroît s'être abandonné à sa seule imagination, quoique, pour leur donner plus de confiance et d'autorité, il donne souvent ses idées particulières comme celles de Fénelon. Cette observation étoit nécessaire pour prévenir l'abus qu'on pourroit en faire, en attribuant à Fénelon ce qui n'appartient qu'à M. de Ramsay.

[1] Un homme aussi recommandable par ses vertus que par ses lumières, M. l'abbé Emery, fit imprimer en 1791, dans un seul volume, les *Principes de Bossuet et de Fénelon sur la souveraineté*, extraits de leurs écrits. Il est très-vraisemblable que la plupart de ceux qui donnoient alors des lois à la France, ignoroient, et ignorent peut-être, encore que Bossuet et Fénelon ont traité toutes ces questions politiques avec la supériorité de génie et de talent qui les caractérise chacun dans leur genre.

LIVRE CINQUIÈME.

N° I[er]. — Page 212.

Nous éviterons de nous étendre sur des questions et sur des événemens connus de tous les lecteurs familiarisés avec l'histoire ecclésiastique du dix-septième siècle, ou qu'il seroit inutile de faire connoître au plus grand nombre de nos contemporains, qui n'y trouveroient ni un motif d'intérêt ni un objet d'instruction ; nous nous renfermerons dans un exposé très-précis des faits principaux qui ont précédé l'époque à laquelle Fénelon fut obligé, par le devoir de son ministère, d'élever la voix pour l'instruction de son peuple et l'édification de l'Eglise.

Il eût été sans doute à souhaiter que toutes les écoles de théologie se fussent renfermées dans les bornes que le concile de Trente avoit posées entre les erreurs de Luther et de Calvin qu'il venoit de proscrire, et celles de Pelage que l'Eglise avoit condamnées dans le cinquième et le sixième siècle.

En suivant une méthode aussi convenable aux bornes de notre intelligence, le concile avoit pensé qu'il étoit inutile et téméraire de prononcer sur des questions dont Dieu n'avoit pas jugé la connoissance nécessaire au salut des hommes, puisqu'il ne les avoit pas révélées d'une manière plus expresse et plus formelle.

Il est difficile de rien dire de plus exact et de plus judicieux que ce qu'écrivoit un des évêques les plus distingués de l'Eglise de France [1], à l'occasion même des controverses dont nous avons à rendre compte.

« Je crois que la grâce de Jésus-Christ [2] nous est néces- » saire pour toutes les actions de piété et des vertus chré- » tiennes : je crois qu'il la faut demander à Dieu.

» Je crois que tous les commandemens de Dieu nous sont » possibles avec la grâce, et que sans elle nous ne pou- » vons rien de bien, ni persévérer dans le bien sans un » secours spécial.

» Je crois que cette grâce prévient et aide notre volonté ; » que nous devons notre salut à Dieu ; que nos chutes nous » doivent être imputées.

» Je crois que la grâce fortifie notre arbitre et ne le dé- » truit pas.

» Je crois que notre libre arbitre, en coopérant à la grâce, » ne doit pas se glorifier, mais se tenir dans l'humiliation, » reconnoissant son impuissance s'il étoit abandonné à lui- » même.

» Hors ces vérités, j'avoue mon ignorance sur cette ma- » tière ; et quand on demandera comment la grâce est » alliée avec notre liberté ? comment Dieu agit en nous et » avec nous ? pourquoi il tire les uns de la masse de per- » dition et y laisse les autres ? pourquoi les uns persévèrent, » et les autres non ? j'avouerai franchement que je ne le sais » pas ; je crois même que personne ne le sait, et que ces » mystères sont inconnus de tous les hommes ; mais notre » orgueil est si grand, que nous ne saurions avouer que » nous ignorons les choses mêmes dont Dieu s'est voulu ré- » server à lui seul la connoissance. Humilions-nous en re- » connoissant l'impénétrabilité de ses secrets et de ses juge- » mens.

Quelques théologiens ne surent pas malheureusement se prescrire à eux-mêmes ces règles de modestie et de circonspection, que le véritable esprit de la religion et le simple bon sens auroient dû leur dicter.

Michel Baïus, professeur en l'université de Louvain, hasarda, sur les matières de la grâce, des assertions qui ouvrirent un vaste champ de contestations. Soixante-dix-neuf propositions, extraites de ses thèses, furent déférées à Rome : elles furent condamnées par Pie V en 1567, et par Grégoire XIII en 1579. Baïus se rétracta ; ses disciples,

[1] Gilbert de Choiseul, frère du maréchal Duplessis-Praslin, nommé à l'évêché de Comminges en 1644, transféré à celui de Tournai en 1671, mort à Paris en 1689, âgé de 76 ans. — [2] Lettre de M. l'évêque de Comminges. *Hist. eccl.* de Dupin, dix-septième siècle.

moins dociles que lui, tentèrent d'éluder ce jugement par des subtilités sur la position d'une virgule.

Le jésuite Molina imagina, en 1598, un système dans lequel il prétendoit concilier l'exercice de la liberté de l'homme avec l'action de la grâce divine. Les dominicains espagnols s'élevèrent avec chaleur contre sa doctrine; la cause fut évoquée à Rome.

Après deux cents conférences [1], dont quatre-vingt-cinq s'étoient tenues en présence de Clément VIII et de Paul V, la question parut plus embrouillée que jamais; Paul V ne voulut rien décider ni rien condamner; il se réserva de prononcer un jugement lorsqu'il le jugeroit convenable.

Il étoit peu vraisemblable, qu'après dix années entières consacrées à ces discussions, en présence de ce que l'Eglise romaine avoit de plus éclairé et de plus recommandable, des théologiens particuliers fussent plus heureux pour rencontrer la lumière et la vérité.

Cependant le célèbre Jansénius, évêque d'Ypres, crut avoir trouvé ce qu'on cherchoit inutilement depuis tant de siècles; il consuma vingt-deux ans à composer un énorme ouvrage, dont on a plus parlé qu'il n'a été lu.

Selon toutes les appparences, le livre et la doctrine de Jansénius n'auroient point franchi l'enceinte des écoles de Louvain, si l'abbé de Saint-Cyran ne lui eût prêté l'appui d'un parti qui commençoit à se montrer sous des caractères assez imposans. Il étoit l'ami et le compagnon d'études de Jansénius; il avoit disposé, depuis long-temps, les solitaires et les religieuses de Port-Royal, dont il étoit le directeur et l'oracle, à accueillir cet ouvrage, attendu avec tant d'impatience, comme la révélation des mystères les plus obscurs et les plus profonds de la grâce.

Le livre de Jansénius fit en effet très-peu de bruit en France lorsqu'il parut. Le cardinal de Richelieu vivoit encore. Ce formidable ministre auroit bientôt pris les moyens les plus courts et les plus décisifs pour imposer silence. On se borna à vanter en secret le mérite de l'auteur et de l'ouvrage; mais à peine le cardinal de Richelieu fut-il mort, le 4 décembre 1642, que l'abbé de Saint-Cyran obtint sa liberté; et quoiqu'il ait peu survécu à ce ministre [2], il eut le temps de laisser, dans le cœur et l'esprit de ses amis, un profond attachement pour la doctrine de l'évêque d'Ypres. Il s'étoit préparé, dans la personne du docteur Arnauld, un successeur encore plus capable que lui d'être chef de secte. Arnauld, quoique bien jeune encore, annonçoit déjà les plus grands talents, un caractère fort et indomptable, et un désintéressement auquel des mœurs austères ajontoient un grand éclat.

Ce ne fut qu'en 1644 que les partisans et les adversaires de Jansénius commencèrent à mettre en France les esprits en mouvement; c'étoit, pour ainsi dire, le premier essai qu'ils faisoient de leur liberté, après avoir été si long-temps comprimés sous la main de fer du cardinal de Richelieu.

Cependant les actes d'hostilités entre les théologiens se bornèrent, jusqu'en 1649, à une guerre d'écrits qu'on admiroit ou qu'on censuroit, selon les opinions et les préventions que l'on avoit adoptées; mais les troubles de la fronde, qui avoient éclaté dès la fin de 1648, répandirent, dans toutes les parties de l'Etat, un esprit d'anarchie qui se propagea jusque sur les bancs de l'école.

Le syndic [3] de la faculté de théologie de Paris se plaignit à sa compagnie, le 1er juillet 1649, des disputes scandaleuses qu'on voyoit s'élever journellement dans son sein, par la témérité avec laquelle les jeunes candidats s'étoient établis les apôtres d'une doctrine au moins suspecte, puisque l'Eglise avoit déjà condamné le livre qui la renfermoit [4]. Ce syndic s'étoit profondément pénétré de la doctrine du livre de Jansénius; et il étoit parvenu, par un effort d'esprit et d'attention très-remarquable, à réduire cet énorme volume à cinq propositions très-courtes et très claires, qui exprimoient en peu de mots tout ce que Jansénius avoit répandu dans son volumineux ouvrage.

C'est le jugement qu'en portoit Bossuet, dont personne sans doute ne contestera l'autorité dans une question de théologie. Bossuet ne se contentoit pas de dire que les cinq propositions étoient contenues dans l'*Augustin* de Jansénius, et qu'elles ont un rapport essentiel à sa doctrine; il prétendoit que ce livre entier n'insinuoit et ne prouvoit autre chose que les cinq propositions. Il alloit même encore plus loin : il pensoit et il avoit dit en pleine chaire, « que les cinq propositions étoient tout le *livre* » de Jansénius. »

Bossuet n'a jamais varié dans son opinion sur cette question. Il écrivoit au maréchal de Bellefond, le 30 septembre 1677 : « Je crois que les cinq propositions sont vérita- » blement dans Jansénius et qu'elles sont l'ame de son » livre. Tout ce qu'on a dit, au contraire, me paroit une » pure chicane et une chose inventée pour éluder le juge- » ment de l'Eglise. »

La faculté de théologie de Paris ne put prononcer aucune décision sur la réquisition du syndic; elle fut arrêtée par un appel comme d'abus, interjeté au parlement de Paris par les partisans de Jansénius : on s'étonna avec raison de voir des ecclésiastiques, qui affectoient une grande sévérité de principes, et qui parloient sans cesse de la restauration de l'antique discipline de l'Eglise, traduire devant un tribunal laïque une question purement doctrinale.

Mais les évêques de France, alarmés des troubles et des divisions qu'on cherchoit à élever dans leurs diocèses, par des controverses que la sagesse du saint Siége avoit voulu prévenir et étouffer, prirent le parti de s'adresser au Pape. Quatre-vingt-cinq évêques, auquel trois autres se joignirent dans la suite, écrivirent à Innocent X, en 1650; ils avoient joint à leur lettre les cinq propositions dénoncées à la faculté de théologie de Paris, et ils demandoient au Pape de vouloir bien porter son jugement sur chacune d'elles. Onze autres évêques, qui ne partageoient pas l'opinion de leurs confrères, écrivirent également au Pape pour le supplier de ne porter aucun jugement.

Innocent X [1] établit, le 12 avril 1651, une congrégation extraordinaire; après un examen de plus de deux ans, après une multitude de mémoires et de conférences, dans lesquels les députés des deux partis furent entendus devant le Pape et les cardinaux, après avoir confronté les cinq propositions avec le livre de Jansénius, dont elles exprimoient la doctrine, Innocent X prononça un jugement définitif, par une bulle datée du 31 mai 1653, qui déclaroit les cinq propositions hérétiques.

Cette bulle fut reçue en France, acceptée par l'assemblée du clergé, et revêtue de lettres-patentes. Elle fut également acceptée par la faculté de théologie de Paris, et celle de Louvain, où la controverse avoit commencé.

On pouvoit espérer qu'une décision aussi précise et aussi régulière ne laisseroit plus aucun prétexte ou aucun objet de division.

Cependant le contraire arriva; mais on a peine à concevoir comment un homme du mérite d'Arnauld, et profondément versé dans la science ecclésiastique, put se faire illusion jusqu'au point de chercher à éluder l'autorité de la bulle d'Innocent X, par une distinction qui s'accordoit peu avec les maximes de la sincérité chrétienne. Forcé de reconnoître que les cinq propositions, frappées de censure par la bulle d'Innocent X, étoient justement condamnées, il prétendit qu'elles n'avoient aucun rapport à la doctrine du livre de Jansénius.

Cette distinction ou plutôt cette fiction blessoit évidemment la vérité; et cet exemple, ajouté à tant d'autres, ne fait que prouver qu'aussitôt qu'on a le malheur d'être livré à l'esprit de parti, toutes les vertus, tous les talens, toutes les connoissances ne peuvent jamais préserver les hommes les plus supérieurs du danger d'être en contradiction avec la bonne foi, avec eux-mêmes et avec les autres.

Le cardinal Mazarin, qui n'apportoit à cette affaire au-

[1] Congrégations *de Auxiliis*. — [2] L'abbé de Saint-Cyran mourut le 11 octobre 1643. Jean du Verger ou du Vergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, étoit né a Bayonne en 1581. — [3] Nicolas Cornet. — [4] Le pape Urbain VIII avoit condamné le livre de Jansénius par une bulle du 6 mars 1642.

[1] Jean-Baptiste Pamphili succéda à Urbain VIII le 4 septembre 1644, a l'age de 72 ans, et mourut le 6 janvier 1655, âgé de 83 ans.

eun intérêt politique ni aucun esprit de secte, mais qui désiroit, en ministre sage et éclairé, d'écarter jusqu'au plus léger prétexte de dispute et de division, assembla les évêques au nombre de trente-huit, en 1654, et les invita à examiner de bonne foi sur quoi pouvoit être fondée la difficulté inattendue qu'on venoit d'élever pour éluder le jugement d'Innocent X.

Le résultat de cette assemblée, adopté unanimement par tous les évêques et même par ceux d'entr'eux qui s'étoient d'abord montrés favorables aux disciples de Jansénius, fut de déclarer, par voie de jugement, « que » la bulle d'Innocent X avoit condamné les cinq propositions comme étant de Jansénius et au sens de Jansénius. »

Innocent X approuva la décision des évêques de France, par un bref du 29 septembre 1654, dans lequel il déclare textuellement « qu'il a condamné, dans les cinq propositions, la doctrine de Cornélius Jansénius, contenue dans » son livre [1]. »

Alexandre VII [2], successeur d'Innocent X, renouvela et confirma, par sa bulle du 16 octobre 1656, le jugement de son prédécesseur : il déclaroit dans cette bulle, « qu'ayant » assisté, comme cardinal, à toutes les congrégations qui » avoient eu lieu sous Innocent X, pour l'examen des cinq » propositions, il attestoit qu'elles étoient tirées du livre » de Jansénius, et qu'elles avoient été condamnées dans » le sens auquel cet auteur les avoit expliquées. »

Appuyés sur une décision aussi précise, les évêques de l'assemblée de 1657 prescrivirent un formulaire qui obligeoit tous les ecclésiastiques « à condamner de cœur et de » bouche la doctrine des cinq propositions contenues dans » le livre de Jansénius. »

On ne pouvoit donc plus contester que les cinq propositions n'eussent été justement condamnées, et qu'elles n'eussent été condamnées comme le précis de la doctrine de Jansénius. Il semble qu'avec un peu de bonne foi on pouvoit, avec une entière sécurité de conscience, se soumettre à des déclarations si formelles, émanées du saint Siége et acceptées par le corps des évêques.

Mais l'esprit de secte est toujours inépuisable dans ses subtilités. L'école de Port-Royal établit tout-à-coup en maxime, « qu'on ne devoit à ces décisions de l'Eglise, » qu'une soumission de respect et de silence, sans être » obligé d'y donner aucune croyance intérieure. »

Le formulaire prescrit par les assemblées de 1656 et de 1657 ne fut pas généralement adopté dans tous les diocèses de France. On contesta, à des simples assemblées du clergé, le droit canonique de prescrire des formulaires de doctrine qui pussent obliger tout le corps des évêques.

Pour écarter ce prétexte plus ou moins spécieux, le Roi et les évêques réunirent leurs instances auprès du Pape, et lui demandèrent de prescrire lui-même, par une bulle solennelle, un formulaire qui pût être admis en France comme une règle uniforme de croyance et de discipline sur les points contestés. Alexandre VII se rendit à leurs vœux, rédigea un formulaire très-peu différent de celui des évêques de France, et ordonna, par sa bulle du 15 février 1665, qu'il seroit souscrit, sous les peines canoniques, par tous les archevêques, évêques, ecclésiastiques séculiers et réguliers, et même par les religieuses et les instituteurs de la jeunesse. Cette bulle du Pape fut revêtue de lettres-patentes, enregistrées au Parlement en présence du Roi, le 29 avril 1665. La déclaration du Roi ajoutoit même à la bulle du Pape, des dispositions qu'il n'appartenoit en effet qu'à la puissance civile de prononcer.

L'évènement prouva qu'en se refusant, sous prétexte d'incompétence, au formulaire prescrit par les assemblées du clergé, on n'avoit pas été arrêté par un simple défaut de forme. La bulle d'Alexandre VII émanoit d'une autorité très-compétente; elle avoit été demandée par le Roi et l'Eglise de France; elle étoit revêtue de toutes les formes prescrites par nos lois et nos usages, et cependant les disciples de Jansénius continuèrent à se retrancher dans le système de leur *silence respectueux*.

Ce fut à l'occasion du formulaire prescrit par les assemblées de 1657 et 1661, que les religieuses de Port-Royal se signalèrent par une résistance aussi déplacée dans des personnes de leur sexe et de leur état, que contraire à leur vœu d'obéissance. Si un pareil vœu a quelque signification, ce doit être sans doute à l'égard des supérieurs ecclésiastiques, dans une question de doctrine décidée par un jugement solennel du chef de l'Eglise, acceptée par le corps des évêques et munie du sceau de l'autorité royale. Ces religieuses étoient certainement respectables par beaucoup de vertus; mais on conviendra qu'elles manquoient de la première vertu de leur état, de cet esprit de soumission et de simplicité qui étoit leur premier engagement, et la condition formelle de l'approbation que l'Eglise avoit donnée à leur institut. Indépendamment du ridicule qu'offre la seule idée de voir des religieuses se prétendre plus instruites d'une question de théologie, que le Pape, les évêques et les facultés de théologie, on sent assez qu'une pareille prétention étoit un acte véritablement scandaleux dans l'ordre de la religion.

Si l'on demande pourquoi on exigea de ces religieuses leur souscription à un formulaire de doctrine, la réponse sera facile : il étoit de notoriété publique que la maison de Port-Royal étoit gouvernée par les partisans les plus déclarés des opinions condamnées; qu'elles étoient justement soupçonnées de partager les sentimens de leurs directeurs; et rien ne justifie mieux la demande qu'on leur fit, que le refus obstiné qu'elles y opposèrent.

M. de Péréfixe [1], archevêque de Paris, épuisa en vain tous les moyens de douceur, de condescendance et de discussion pour obtenir d'elles, par la raison et la persuasion, ce qu'elles refusoient à l'autorité; enfin, M. de Péréfixe porta l'indulgence et la bonté jusqu'à engager Bossuet à conférer avec elles, à écouter leurs objections, à résoudre leurs doutes, à combattre leurs scrupules, à leur expliquer la nature de la soumission qu'on leur demandoit. Bossuet n'étoit pas encore évêque, mais il jouissoit déjà de la plus grande considération; il ne pouvoit être suspect aux religieuses de Port-Royal; il n'avoit aucune liaison avec les Jésuites, qu'on leur avoit peints sous les traits les plus odieux; il n'avoit pris aucune part aux affaires du jansénisme. Nous avons la lettre qu'il écrivit à ces religieuses; cette lettre seule, qui est un chef-d'œuvre de logique, de précision et de clarté, réunit, en quelques pages, tout ce qui a jamais été dit ou écrit de plus décisif en des milliers de volumes, sur la question du *silence respectueux* [2].

[1] Nous ferons remarquer à ce sujet une erreur assez singulière de la plupart des gens du monde, qui veulent avoir une opinion sur ces sortes de questions, sans prendre la peine de les examiner. Ils sont sérieusement convaincus qu'il s'agissoit uniquement dans cette dispute, de savoir si les cinq propositions étoient ou n'étoient pas *mot à mot* dans le livre de Jansénius. Frappés de cette grande découverte, ils s'écrient gravement *qu'il suffisoit des yeux pour décider une pareille question*. Cette erreur a été surtout accréditée par quelques gens de lettres du dix-huitième siècle, qui ont trouvé beaucoup plus court d'écrire l'histoire en style d'épigrammes, que d'acquerir toutes les connoissances nécessaires pour l'écrire avec la gravité et la dignité qui conviennent à l'histoire. La vérité est que personne n'a jamais prétendu que les cinq propositions fussent textuellement dans le livre de Jansénius, à l'exception de la première, qui s'y lit en effet mot à mot. La seule question agitée, étoit de savoir si ces cinq propositions n'étoient pas le précis exact de toute la doctrine renfermée dans ce livre. On a rapporté la manière énergique dont Bossuet s'est exprimé à ce sujet; et on conviendra qu'une autorité telle que celle de Bossuet, doit au moins être aussi imposante pour les gens du monde, qu'elle est recommandable dans l'Eglise. — [2] Fabio Chigi, né à Sienne le 16 février 1599, élu pape le 7 avril 1655, mort le 22 mai 1667, à l'âge de 68 ans.

[1] Hardouin de Péréfixe de Beaumont, d'abord camérier du cardinal de Richelieu, précepteur de Louis XIV en 1644, nommé à l'évêché de Rodez en 1648, à l'archevêché de Paris le 30 juillet 1662, mort le 1er janvier 1671, âgé de 65 ans. Il est auteur d'une *Histoire de Henri IV*, justement estimée, qu'il avoit composée pour l'instruction de Louis XIV, et qu'il lui avoit dédiée. — [2] Bossuet reçoit ici des éloges que ne justifie pas sa *Lettre aux Religieuses de Port-Royal*. Il n'a

Elle a répondu d'avance à tout ce que l'ignorance ou l'esprit de parti ont reproduit sous la plume de quelques écrivains de nos jours, qui ne paroissent seulement pas avoir su de quoi il étoit question.

Mais ce qu'on a peine à se persuader, c'est que les religieuses de Port-Royal se crurent plus habiles théologiennes que Bossuet : cette admirable lettre, qui détruisoit avec tant de force et de clarté tous les sophismes dont on avoit nourri ces imaginations malades, ne put les ramener à des idées et à une conduite plus raisonnable. Tel fut l'ascendant de leurs directeurs sur leurs opinions et sur leur conscience, qu'elles préférèrent de renoncer à l'usage des sacremens, plutôt que de convenir, sur le témoignage de toute l'Eglise, qu'un évèque avoit hasardé, même involontairement, des erreurs dans un livre qu'elles ne connoissoient pas. Un pareil entêtement donnoit bien, à M. de Péréfixe, le droit de dire que *les religieuses de Port-Royal étoient pures comme des anges et orgueilleuses comme des démons.*

La déclaration du Roi, du 29 avril 1665, qui prescrivoit l'exécution de la bulle d'Alexandre VII, du 15 février de la même année, imposoit à tous les évèques l'obligation de souscrire et de faire souscrire le formulaire.

Les seuls évèques d'Aleth [1], de Pamiers [2], de Beauvais [3] et d'Angers [4] entreprirent de renouveler, dans l'acte même de leur souscription, la distinction du *fait et du droit* que le Pape venoit de condamner si formellement par une bulle revêtue de la sanction royale. On a même peine à concevoir comment ces prélats pouvoient imaginer de faire revivre une distinction absolument incompatible avec l'acceptation claire et manifeste du formulaire qu'ils consentoient à souscrire. Quoi qu'il en soit, ils firent des mandemens uniformes, où ils établirent que l'Eglise est à la vérité infaillible, lorsqu'elle prononce que telle ou telle proposition est hérétique, mais qu'elle peut se tromper lorsqu'elle prononce qu'un livre est hérétique ; qu'on ne doit alors à ses jugemens qu'*un silence respectueux*, et non une véritable croyance.

Cependant Louis XIV, choqué d'une contravention aussi manifeste et aussi éclatante à la bulle qu'il avoit demandée lui-même au saint Siége, et à la déclaration qu'il avoit fait enregistrer dans tous les tribunaux, résolut de faire mettre à exécution les dispositions de la bulle et celles de sa propre déclaration. Il demanda au Pape de nommer douze évèques commissaires pour faire le procès des quatre évèques réfractaires. Il s'éleva des difficultés entre la cour de France et celle de Rome, au sujet du nombre des commissaires, et ces difficultés traînèrent la négociation en longueur pendant plusieurs années.

Dans cet intervalle, un très-grand nombre d'évèques, parmi lesquels on en distinguoit plusieurs aussi recommandables par leurs vertus que par leurs lumières, virent avec peine s'établir une forme de procédure qui tendoit à anéantir les maximes les plus chères à la France, sur la forme canonique du jugement des évèques. Il faut même convenir que le plan adopté par le gouvernement étoit en contradiction avec les principes que nos tribunaux ont toujours proclamés, et avec les délibérations encore récentes du clergé de France dans l'assemblée de 1660. Il est donc vraisemblable que, dès le moment où les commissaires nommés par le Pape et agréés par le Roi se seroient disposés à procéder comme juges, leur ministère auroit été traversé par des difficultés et des oppositions insurmontables. Plusieurs évèques, nommés par le Pape, s'étoient déja refusés à accepter cette commission, par le souvenir encore si récent des engagemens que l'assemblée de 1650 avoit pris au nom de tout le corps épiscopal.

Indépendamment d'une considération si puissante, la haute piété dont les quatre évèques réfractaires faisoient profession, et l'édifiante régularité de leurs mœurs, leur concilioient ce sentiment d'intérêt et de bienveillance dont on ne peut jamais se défendre pour des hommes vertueux, lors même qu'on est fondé à leur reprocher un excès de prévention ou d'entêtement.

Alexandre VII venoit de mourir : Clément IX [1] lui avoit succédé ; et le nonce Bargellini, récemment arrivé en France, effrayé des contradictions qui paroissoient s'élever de toutes parts contre la procédure dont on menaçoit les quatre évèques, crut qu'il lui seroit aussi utile que glorieux de terminer, par des voies plus douces et plus conciliantes, une affaire si délicate et si épineuse : il fit part de son idée à M. de Lionne [2]. Un ministre des affaires étrangères est toujours disposé à accueillir des projets de négociations ; il prit les ordres du Roi en lui communiquant les vues du nonce. Louis XIV, inspiré par ce jugement droit et sain qu'il avoit reçu de la nature à un degré si remarquable, n'apportoit jamais, quoiqu'on ait voulu persuader le contraire, d'esprit de parti ni de prévention dans les affaires de religion ; il ne prétendoit s'arroger aucune autorité sur les opinions dans des questions de doctrine ; mais il étoit fermement attaché à une maxime aussi juste qu'incontestable, et cette maxime fut constamment la règle de sa conduite; il savoit qu'on ne peut être catholique qu'en se soumettant à l'autorité de l'Eglise, et que cette autorité réside dans le saint Siége et dans le corps des évèques. Il répondit à M. de Lionne qu'il n'apportoit aucun obstacle à des projets de conciliation; qu'il vouloit seulement que le Pape fût obéi sur un point de doctrine, et se déclarât satisfait des preuves de soumission que lui donneroient les quatre évèques.

Ce fut donc uniquement vers ce but que toute la négociation fut dirigée : il s'agissoit d'amener les évèques à écrire au Pape une lettre dont toutes les expressions fussent assez précises pour le convaincre qu'ils avoient signé le *formulaire purement et simplement*.

Les médiateurs qui s'étoient associés au nonce pour le succès de cette négociation, eurent assez de peine à obtenir de l'évèque d'Aleth, cet acte de soumission ; mais il céda enfin, ainsi que ses trois collègues, aux insinuations des médiateurs qui étoient au nombre de leurs amis ; ils furent surtout ébranlés par l'autorité d'Antoine Arnauld, qui, au grand étonnement de toute la France, se montra favorable, en cette occasion, à la doctrine des restrictions secrètes.

Ils écrivirent au Pape, le 1er septembre 1668, « qu'ils » avoient convoqué les synodes de leurs diocèses ; qu'ils » y avoient ordonné une *nouvelle souscription* du formu- » laire ; qu'ils l'avoient *souscrit eux-mêmes* ; qu'ils s'é- » toient conformés à l'exemple de plusieurs évèques de » France, *dans la manière d'agir et dans les sentimens* » *de déférence dus aux constitutions apostoliques ; que* » *ce n'avoit pas été sans peine et sans difficulté qu'ils* » *en avoient usé de la sorte.* »

On demande de bonne foi, à tout homme impartial, si, en lisant cette lettre, le Pape ne dut pas être fondé à croire que les quatre évèques s'étoient conformés à l'exemple de tous les évèques de France? Toutes les expressions de cette lettre, et même l'*espece de violence* [3] que les évèques réfractaires prétendoient avoir été obligés de se faire pour

nullement examiné dans cet écrit la difficulté principale ou l'infaillibilité de l'Eglise sur les faits dogmatiques. Voyez l'*Histoire littéraire de Fénelon*, analyse de la controverse du Jansénisme.

[1] Nicolas Pavillon, né à Paris le 11 novembre 1597, nommé à l'évèché d'Aleth en 1637, mourut le 8 décembre 1677, âgé de plus de 80 ans — [2] François-Etienne de Caulet, né à Toulouse en 1610, nommé à l'evèché de Pamiers en 1645, mourut le 7 aout 1680, dans sa 71e année. — [3] Nicolas Choart de Buzenval; né en 1611, nommé à l'evèché de Beauvais en 1650, mourut le 21 juillet 1679, âgé de 68 ans — [4] Henri Arnauld, nommé à l'évèché d'Angers en 1649, mourut le 8 juin 1692; il étoit né en 1597.

[1] Jules Rospigliosi, né en 1599, succéda à Alexandre VII, le 20 juin 1667, et mourut le 9 décembre 1669, dans sa 71e année. — [2] Hugues de Lionne, marquis de Berny, ministre des affaires étrangères, mort à Paris le 1er septembre 1671, âgé de 60 ans. — [3] Une autorité non suspecte, l'historien même de l'evèque d'Aleth, fait assez connoître la répugnance avec laquelle ce prélat signa une lettre qui lui paroissoit blesser la sincérité chrétienne; ce ne fut qu'après des refus réitérés, qu'il céda aux instances de l'archevèque de Sens et d'Arnauld. Dans la suite de sa vie, il évitoit toujours de parler de cette circonstance, et par égard pour lui, on évitoit de la lui rappeler.

revenir sur leur première conduite, pouvoient-elles permettre au Pape de soupçonner que, dans le moment où on lui écrivoit avec tant de soumission, on consignoit, dans des *procès-verbaux clandestins*, les mêmes distinctions et les mêmes restrictions que le saint Siége avoit condamnées et se disposoit à punir ?

» Mais, dans le moment même où le Pape alloit écrire des brefs de félicitation aux quatre évêques, en signe de paix et de satisfaction, des lettres particulières arrivées à Rome, y répandirent quelques rumeurs sur ces procès-verbaux, dont le secret commençoit à transpirer. Le Pape suspendit l'envoi des brefs et écrivit à son nonce de faire tous ses efforts pour avoir une copie de ces procès-verbaux.

Le nonce Bargellini alarmé de voir près d'échouer, par cet incident imprévu, une négociation qui lui avait coûté tant de soins et de peines, et dont il attendoit autant de gloire que d'avantages, prévit que, s'il envoyait les procès-verbaux à Rome, le Pape seroit indigné, les médiateurs compromis et l'affaire plus embrouillée que jamais. Il répondit au Pape qu'il lui avoit été impossible de se procurer des procès-verbaux ; mais qu'il y suppléoit abondamment par un certificat des prélats médiateurs, qui déclaroient formellement « que les quatre évêques avoient agi de la meilleure foi du monde. » Il y joignit un acte encore plus important ; c'étoit un écrit signé des quatre évêques eux-mêmes, qui attestoient « qu'ils avoient signé et fait signer » sincèrement le formulaire. »

Le Pape, rassuré par des témoignages si positifs, n'hésita plus à leur adresser les brefs dont il avoit suspendu l'expédition. Des évêques aussi pieux durent sans doute, en lisant les expressions de ces brefs, éprouver une espèce de honte et même quelque remords sur un procédé peu compatible avec la sincérité chrétienne dont ils faisoient profession. Le Pape leur écrivoit : « Nous avons reçu la lettre » par laquelle vous nous faites connoître, avec de grandes » marques de soumission...., que vous avez souscrit sincè- » rement et fait souscrire le formulaire du pape Alexandre » VII, et quoiqu'à l'occasion de certains bruits qui ont » couru, nous ayons cru devoir aller plus lentement en » cette affaire (*car nous n'aurions jamais admis à cet » égard, ni exception, ni restriction quelconque*); mais » ayant depuis peu reçu des assurances nouvelles et con- » sidérables de la *vraie et parfaite obéissance avec la- » quelle vous avez sincèrement souscrit le formulaire, » et condamné sans aucune exception ou restriction les » cinq propositions, selon tous les sens dans lesquels » elles ont été condamnées par le saint Siége aposto- » lique, nous voulons bien.....* »

Le Pape écrivit en même temps au Roi « que les quatre » évêques lui ayant fait connoître qu'ils s'étoient soumis à » la souscription pure et simple du formulaire, cette sou- » mission lui donnoit la satisfaction d'user de clémence » plutôt que d'être contraint par leur désobéissance, d'user » de rigueur. »

Louis XIV avoit déclaré qu'il seroit satisfait aussitôt que le Pape se déclareroit lui-même satisfait ; il ordonna en conséquence que les procédures commencées contre les quatre évêques ne seroient point suivies, et fit rendre la liberté aux principaux agens du parti ; le calme parut rétabli dans l'Eglise de France, et on appela cette pacification la paix de Clément IX.

Il eût été assez curieux de savoir ce que Pascal eût pensé de la conduite de ses anciens amis dans cette singulière négociation ; il est vraisemblable que les Jésuites, dont il avoit traduit en ridicule les *restrictions mentales* sous des traits si ingénieux et si piquans, l'auroient invité à s'expliquer sur les *restrictions secrètes de Port-Royal*. Il est au moins bien certain qu'il n'auroit pas plus approuvé les unes que les autres. La rectitude naturelle de son esprit et son caractère inflexible résistoient à tous les tempéramens qui lui paroissoient blesser l'austère vérité ; et, si l'on en croit quelques écrivains, ce fut par ce motif qu'il s'étoit brouillé, quelque temps avant sa mort, avec les chefs de Port-Royal : il leur reprochoit de déroger à leurs principes, en n'osant en avouer hautement toutes les conséquences.

N° II. — PAGE 226.

Des lettres de Fénelon à la comtesse de Gramont.

La comtesse de Gramont, née Elisabeth Hamilton, avoit épousé le comte de Gramont (Philibert), si connu par les *Mémoires* écrits sous son nom, par le comte Antoine Hamilton, frère de sa femme. Lorsqu'elle prit la résolution de conformer sa conduite aux règles de la piété chrétienne, ce fut à Fénelon qu'elle eut recours. Elle lui avoit donné sa confiance avant même qu'il eût été nommé précepteur de M. le duc de Bourgogne, et il continua à la diriger jusqu'à l'époque où il fut éloigné de la cour. Il entretint même avec elle pendant dix ou douze ans une correspondance assez suivie. C'est ce que nous avons été à portée de reconnoître depuis la publication de la seconde édition de l'*Histoire de Fénelon*. M. le baron Joseph de Retzer, secrétaire aulique, a eu la bonté de nous adresser des copies authentiques de quarante-sept lettres inédites de Fénelon, dont les *originaux* existent à Vienne.

Par une circonstance assez remarquable, ces lettres *manuscrites* se sont trouvées dans la succession de l'impératrice Marie-Thérèse, qui professoit la plus tendre vénération pour la mémoire et les vertus de Fénelon. Elle les avoit reçues de milady Hamilton, propre fille de la comtesse de Gramont, mariée à Henri Howard, comte de Strafford, et connu ensuite sous le titre de milord Hamilton. Elles passèrent, à la mort de Marie-Thérèse, dans les mains de madame la comtesse de Vasquès, sa grande maîtresse, qui les légua en mourant, à sa petite-nièce madame la comtesse de Wolkenstein, née comtesse Haxemberg.

Ces lettres de Fénelon offrent quelques détails assez curieux ; la franchise estimable avec laquelle il reproche à madame de Gramont les défauts de son caractère, confirme le jugement assez sévère que madame de Caylus en a laissé dans ses *Souvenirs*.

« Le recueillement et la retraite, écrivoit Fénelon à » madame de Gramont, sont l'unique remède *à vos hau- » teurs, à l'âpreté de votre critique dédaigneuse, aux » saillies de votre imagination, à vos impatiences » contre ceux qui vous servent, à votre goût pour le » plaisir, et à tous vos autres défauts. Ce remède est » excellent ; mais il a besoin d'être renouvelé fré- » quemment. VOUS ÊTES UNE BONNE MONTRE, » mais dont la corde est courte, et qu'il faut remonter » souvent*........ Le silence vous est surtout capital. » Lors même que vous ne pourrez vous dérober au monde, » vous pourrez vous taire souvent, et laisser aux autres » l'honneur de la conversation. *Vous ne pourrez dompter » votre esprit dédaigneux, moqueur et hautain*, qu'en » le tenant comme enchaîné par le silence. »

Fénelon revient sans cesse, dans ses lettres, à inviter madame de Gramont à réprimer son penchant si marqué à la satire et à la malignité ; et on observe avec une sorte de surprise, qu'il mêle lui-même à ses conseils une franchise assez piquante, pour offrir une légère teinte de malignité. « Parlez, quand vous serez seule ; vous ne sauriez alors » trop parler ; car ce sera à Dieu seul que vous parlerez de » vos défauts, de vos besoins et de vos bons désirs. *Mais » en société vous ne sauriez tomber dans l'excès de » trop peu parler ; il ne faut pourtant pas que ce soit » un silence sec et dédaigneux ; il faut au contraire » que ce soit un silence de déférence à autrui. Je serois » ravi que vous parliez pour louer, approuver, com- » plaire, déférer, édifier. Mais je suis sûr que quand » vous ne parlerez que de cette sorte, vous parlerez » fort peu, et que la conversation vous semblera » fade......* »

Parmi les lettres de Fénelon à la comtesse de Gramont, il en est une qui présente des caractères si vrais et si sûrs pour reconnoître la véritable piété et la distinguer de l'hypocrisie, que nous croyons devoir la rapporter dans toute son étendue. Nous n'avons pu découvrir à quelle occasion elle fut écrite. Mais il est bien évident qu'un événement qui eut lieu à la cour, et qui fut un sujet d'affliction pour les

personnes sincèrement vertueuses, comme un sujet de triomphe pour ceux qui se piquoient de ne pas croire à la vertu, inspira à Fénelon ces maximes saines et pures, dont le sentiment étoit dans son cœur, et qui servoient de règle à sa conduite.

« J'apprends, Madame, que le scandale qui vient d'éclater, renouvelle de justes peines que des aventures semblables vous ont causées. J'y prends une véritable part, » et je m'intéresse à tout ce qui vous touche. Ce qui me » fâche le plus dans ces affaires malheureuses, c'est que le » monde, qui n'est que trop accoutumé à juger mal des » gens de bien, conclut qu'il n'y en a point sur la terre. » Les uns sont ravis de le croire, et en triomphent malignement. Les autres en sont troublés; et malgré un certain désir qu'ils auroient de se tourner vers le bien, ils » demeurent éloignés de la dévotion par leur défiance de » tous les dévots. On s'étonne de voir un homme qui a fait » semblant d'être bon, ou, pour mieux dire, qui ayant été » véritablement converti dans la solitude, est retombé dans » ses inclinations et dans ses habitudes, dès qu'il a été » exposé au monde. Ne savoit-on pas que les hommes sont » fragiles, que le monde est contagieux, que les gens » foibles ne peuvent se conserver qu'en fuyant le monde. » Qu'y a-t-il donc de nouveau? Voilà bien du bruit pour la » chûte d'un arbre sans racines et attaqué de tous les » vents! Après tout, le monde n'a-t-il pas ses hypocrites » de probité, comme de dévotion? Les faux honnêtes gens » doivent-ils nous faire conclure qu'il n'y en a point de » véritables? Quand le monde triomphe d'un tel scandale, » il montre qu'il ne connoît guère ni les hommes, ni la » vertu. On doit être affligé de ce scandale. Mais il n'est » permis d'être surpris de rien, quand on connoît à fond la » misère humaine, et à quel point le peu de bien que nous » faisons est en nous comme une chose empruntée. Que » celui qui est debout tremble de tomber. Que celui qui vit » dans le désordre, ne triomphe point de voir tomber un » de ceux qui avoient paru se soutenir. Notre confiance » n'est ni dans les hommes fragiles, ni en nous-mêmes » aussi fragiles que tout le reste. Elle est en Dieu seul qui » est l'immuable vérité. Que tous les hommes montrent qu'ils » ne sont que des hommes; qu'ils se laissent entraîner par » le torrent de leurs discordes et de leurs vices, la vérité de » Dieu n'en sera point affoiblie, et le monde n'en sera que » plus méprisable, pour avoir corrompu ceux qui cherchoient la vertu.

» Quant aux hypocrites, le temps les démasque, et ils » se démentent toujours par quelque côté. Ils ne sont hypocrites, que pour jouir du fruit de leur hypocrisie. Ou » leur vie est molle et amusée, ou leur conduite est intéressée et ambitieuse. On les voit se ménager, flatter, » faire divers personnages. La sincère vertu est simple, » unie, sans empressement, sans mystère. Elle ne se » hausse, ni se baisse; elle n'est jalouse ni de réputation, » ni de succès; elle fait le moins mal qu'elle peut; elle se » laisse juger, et se tait; elle est contente de peu; elle n'a » ni cabale, ni dessein, ni prétention. Prenez-la, laissez-la, » elle est toujours la même. L'hypocrisie peut imiter tout » cela, mais très-grossièrement. Quand on s'y trompe, » c'est ou défaut d'attention, ou défaut d'expérience de la » véritable vertu. Ce qui est vrai, c'est que pour se confier » aux gens qui sont vertueux, il faut avoir reconnu en eux » une conduite simple, solide, constante, éprouvée dans les » dangers, et éloignée de toute affectation, mais ferme et » vigoureuse dans l'essentiel. »

On sait que la comtesse de *Gramont* avoit fait longtemps d'inutiles efforts pour ramener son mari à une conduite assez régulière, pour expier en quelque sorte l'éclat qu'une célébrité malheureuse avoit donné aux aventures de sa jeunesse; mais ce ne fut guère qu'à la fin de sa vie qu'elle eut la consolation de voir son zèle récompensé et ses vœux accomplis. Il paroît qu'elle avoit initié Fénelon au secret de ses pieuses intentions : c'est du moins ce que laisse entrevoir une lettre qu'il lui écrit au sujet d'une maladie assez grave que le comte de *Gramont* venoit d'essuyer.

« J'espère, Madame, que la bonne santé de M. le comte » de *Gramont* vous permettra de revenir bientôt à Versailles, et d'y demeurer plus longtemps. Cette bonne » santé est, dit-on, admirable; elle est le don de Dieu, et » il ne seroit pas juste de s'en servir contre lui. Il faut » que M. le comte ait un procédé net et plein d'honneur » avec Dieu, comme il l'a toujours eu avec le monde; Dieu » s'accommode des sentimens nobles : la vraie noblesse demande de la fidélité, de la fermeté et de la confiance. » Un homme si reconnoissant pour le Roi, qui ne donne » que des biens périssables, voudroit-il être ingrat et inconstant pour Dieu qui donne tant? Je ne saurois le croire, » et je ne veux seulement pas le penser; je crois avoir vu » son bon cœur, et j'en espère un courage à mépriser la » mauvaise honte et les froides railleries. Il doit penser » sérieusement que sa guérison, qui retarde sa mort, ne fait » que la retarder un peu, et que la plus longue vie sera » toujours courte. Pour moi, qui ne veux peint prêcher, je » borne à me réjouir avec vous, Madame, de cette heureuse » guérison. »

Le comte et la comtesse de *Gramont* surent honorer leurs sentimens et leur caractère, en se montrant fidèles à l'amitié, au moment où une disgrâce éclatante venoit d'enlever à Fénelon cette foule d'amis vulgaires, qui ne sont jamais fidèles qu'à la faveur ou à la puissance.

On doit ajouter que l'un et l'autre eurent d'autant plus de mérite par un procédé aussi généreux, que le mari étoit courtisan par goût et par toutes les habitudes de sa vie, et que la femme auroit pu être arrêtée dans l'expression de ses sentimens, par la bienveillance particulière que Louis XIV lui avoit toujours marquée.

Fénelon en fut touché; et comme il n'avoit jamais flatté la comtesse de *Gramont* sur ses défauts, il se plut à lui montrer sa sensibilité, sans affecter des regrets ou de l'indifférence sur sa disgrâce.

« J'ai toujours été très-sensible, Madame, aux marques » de votre bonté. Jugez si ma sensibilité diminuera, lorsque » vous redoublez si obligeamment vos attentions dans des » circonstances où le reste du monde manque de mémoire : » *c'est le pur amour que d'aimer les gens qui ne sont* » *plus à la mode; l'amour intéressé* est celui de la cour; » c'est le pays du monde où l'on entend plus mal, et où » l'on devroit mieux entendre cette distinction. Je suis ravi, » Madame, que vous soyez contente de madame la duchesse » de *Beauvilliers* : elle est véritablement bonne, et désire » de bonne foi de vaincre en elle tout ce qui est moins conforme à Dieu. Elle vous rend bien les sentimens que vous » avez pour elle.

« Je suis ici dans l'attente et la soumission d'un enfant » de l'Eglise, qui doit lui être plus soumis qu'un autre, » parce qu'il doit plus à l'Eglise à cause de sa place, et » qu'il n'est digne d'être pasteur qu'autant qu'il est brebis » docile : si je me trompe, je serai celui qui gagnera le » plus à cette affaire, car je serai détrompé; la vérité est » bien plus précieuse qu'un triomphe.

» Je ne puis finir, Madame, sans vous supplier de dire à » M. le comte de *Gramont*, *que je n'oublierai de ma* » *vie qu'il n'a point rougi de moi, et qu'il m'a confessé sans honte devant les courtisans à Marly.* Il » n'entendra pas ce langage inconnu à la cour; vous aurez » la bonté de le lui expliquer. A Cambrai, 12 septembre » 1697. »

Ce ne fut qu'assez long-temps après la retraite de Fénelon à Cambrai, que madame de *Gramont* se mit sous la direction des instituteurs de Port-Royal : en leur accordant sa confiance, elle y mit peut-être une ostentation qui déplut à Louis XIV, ce qui lui attira les reproches de madame de Maintenon.

LIVRE SEPTIÈME.

No Ier. — PAGE 268.

Les services que le comte d'Artaignan rendit l'année suivante (1709) à la bataille de Malplaquet, où il commandoit sous les ordres des maréchaux de Villars et de Boufflers, lui méritèrent le titre de maréchal de France, et

il prit alors le nom de maréchal de Montesquiou : ce fut en cette qualité qu'il commanda en 1712 avec le maréchal de Villars à la bataille de Denain; on peut même dire qu'il décida, par une utile opiniâtreté, le gain de cette bataille qui sauva la France.

Le maréchal de Montesquiou avoit observé « *que les ennemis, alors occupés au siége de Landrecy, tiroient* » *tous leurs vivres de Marchiennes, et que la sûreté de* » *leurs convois n'étoit protégée que par un gros corps* » *de troupes, qu'ils avoient mis à Denain. Le maréchal* » *Montesquiou, sentant l'importance d'enlever ce poste,* » *pour ôter les vivres aux ennemis, proposa au maré-* » *chal de Villars d'aller l'attaquer par une marche* » *secrète. Le maréchal de Villars ne goûta point son* » *avis*. Cependant le Roi ordonna à ses généraux de se- » courir Landrecy à quelque prix que ce fut. Le maréchal » de Villars étoit fort indéterminé sur l'attaque des lignes, » qu'il trouvoit trop hasardeuse. Le maréchal de Montes- » quiou saisit ce moment pour lui proposer encore d'attaquer » Denain; *ce qu'il n'approuva pas d'abord; mais après* » *qu'il eut réfléchi une demi-heure sur cette proposition* » *il vint au maréchal de Montesquiou, et lui dit qu'il* » *adoptait son plan. Le maréchal de Montesquiou lui* » *fit observer que le seul moyen d'en assurer le succès* » *étoit de garder le secret le plus absolu; qu'il ne* » *falloit le confier à qui que ce fût, pas même à un* » *officier général, parce que tout tenait à derober huit* » *heures de marche à l'ennemi. Après avoir répondu* » *à quelques difficultés que le maréchal de Villars lui* » *opposoit encore, l'affaire fut résolue*, et on adopta » absolument et dans tous les détails le plan et la mar- » che tracés par le maréchal de Montesquiou. Le prince » Eugène, trompé par cette manœuvre inattendue, ne put » arriver au secours de Denain; il en étoit encore à une » demi-lieue, lorsque le maréchal de Montesquiou résolut » de le prévenir, en attaquant Denain, sans attendre même » le corps d'armée du maréchal de Villars. Dans le temps » qu'il se mettoit en mouvement, le maréchal de Villars, » qui avoit vu l'armée du prince Eugène marcher à grande » hâte vers Denain, *envoya MM. de Nangis et de Con-* » *tades au maréchal de Montesquiou, pour lui dire de* » *retarder, et qu'on lui conseilloit de se retrancher;* » *mais ne pouvant approuver ce sentiment, le maréchal* » *de Montesquiou persista dans son projet d'attaquer* » *Denain, voyant qu'il n'y avoit pas un seul moment* » *à perdre. Sur quoi M. de Cantades le sollicita si* » *vivement d'amitié de ne point attaquer sans parler* » *encore au maréchal de Villars qui n'étoit point éloi-* » *gné, l'assurant qu'il etoit un homme perdu, si l'at-* » *taque ne réussissoit pas, que le maréchal de Montes-* » *quiou y consentit, et fut trouver le maréchal de Villars* » *qui n'étoit plus qu'à cinq cents pas de lui, et qui lui* » *demanda s'il étoit encore d'avis d'attaquer, malgré* » *l'arrivée du prince Eugène qui accouroit avec toute* » *son armée. Le maréchal de Montesquiou eut encore* » *à combattre quelques objections du maréchal de Vil-* » *lars, qui se rendit, en lui disant : Puisque vous êtes* » *d'avis d'attaquer, marchons.* »

La bataille de Denain fut gagnée; tout le monde sait quelles en furent les suites pour le salut de la France.

Ces détails sont tirés du rapport fait au chapitre du Saint-Esprit par les maréchaux de Tallard et d'Huxelles, en présence du maréchal de Villars, lorsque le maréchal de Mantesquiou fut nommé chevalier des ordres du Roi, en 1724.

N° II. — PAGE 294.

*Sur les différentes éditions de l'*EXAMEN DE CONSCIENCE SUR LES DEVOIRS DE LA ROYAUTÉ.

Ce fut en 1734 qu'on vit paroître la magnifique édition *in-folio* du *Télémaque*, imprimée à Amsterdam, par Westein et Smith. Cette édition est regardée avec raison comme l'un des plus beaux ouvrages que l'art de l'imprimerie ait pu mettre au jour; on n'en tira qu'un petit nombre d'exemplaires. Cette superbe entreprise fut surtout inspirée par le marquis de Fénelon, toujours passionné pour la gloire de son grand-oncle.

Plusieurs considérations lui en firent naître l'idée, et il en suivit l'exécution avec ardeur.

Le marquis de Fénelon avoit été mécontent de l'édition de Paris, de 1730, en deux volumes *in-4°*. Il avoit été choqué avec raison de n'avoir pas été consulté par les imprimeurs, qui s'étoient permis de reproduire dans cette édition ces mêmes notes et ces mêmes allusions qui déshonoroient les éditions de Hollande. D'ailleurs les gens de goût reprochoient beaucoup de négligences et d'imperfections à cette édition de 1730.

Mais une considération bien plus puissante sur son cœur le porta à favoriser de tout son crédit et de tous ses moyens l'édition *in-folio* d'Amsterdam. Le marquis de Fénelon eut à éprouver en cette circonstance des contradictions et même des chagrins qui exigent quelques détails qu'on ne trouvera pas sans doute déplacés dans les pièces justificatives de la Vie de Fénelon. Nous puiserons ces détails dans les pièces originales que nous avons entre les mains.

Le cardinal de Bissy, évêque de Meaux, avoit chargé dom Toussaint Duplessis, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, d'écrire l'histoire de l'église de Meaux. L'article de Bossuet, qui a répandu tant d'éclat sur le siége de Meaux, devoit naturellement former une partie intéressante de cette histoire. Il étoit impossible de parler de Bossuet sans parler de ses démêlés avec Fénelon. Ce religieux trouva dans les ouvrages de Bossuet, dans tous les monumens qu'il avoit laissés, et dans les témoignages des contemporains qui avoient vécu à Meaux avec ce grand homme, tous les matériaux qu'il pouvoit désirer. Mais un sentiment assez naturel d'impartialité lui fit penser qu'il ne lui étoit pas permis de mêler le nom de Fénelon à ses récits, sans chercher auprès de sa famille ou de ses amis des éclaircissemens et des lumières sur ses controverses avec Bossuet. Il s'adressa au marquis de Fénelon, qui lui communiqua une partie des papiers dont il étoit dépositaire. On peut voir, par toutes les pièces que nous avons rapportées sur l'affaire du quiétisme, que le marquis de Fénelon put le mettre à portée de connoître bien des faits et des détails encore inconnus au public, et qui lui laissèrent une impression favorable sur la conduite, les procédés, les intentions et les vertus de l'archevêque de Cambrai. D'ailleurs le nom et la gloire de Fénelon étoient devenus une espèce de gloire nationale. Il rédigea donc l'article de Bossuet dans une disposition qu'il croyoit entièrement impartiale; il parla de Bossuet avec la juste admiration qui lui étoit due, et de Fénelon avec cet intérêt qu'inspire toujours la vertu malheureuse et persécutée. L'histoire de l'église de Meaux parut en 1731, en deux volumes *in-4°*. L'évêque de Troyes (ce même abbé Bossuet dont nous avons tant parlé) crut la mémoire de son oncle outragée, parce que celle de Fénelon étoit respectée. Il voulut en tirer une vengeance assez conforme à l'opinion que l'on a pu prendre de lui dans sa propre correspondance. On fit imprimer clandestinement, en 1732, le manuscrit de l'abbé Phélippeaux, que nous avons fréquemment cité sous le titre de *Relation du Quiétisme*. Le marquis de Fénelon, comme nous le voyons par ses lettres manuscrites, fut profondément affecté d'un outrage aussi cruel à la réputation d'un oncle vénéré. Il dédaigna de répondre et de faire répondre à un libelle dont l'auteur étoit encore inconnu à la plus grande partie du public. Le neveu de Bossuet avoit cru honorer la mémoire de son oncle en faisant publier un libelle contre Fénelon. Le neveu de Fénelon voulut ajouter de nouveaux titres à la gloire de l'archevêque de Cambrai, sans attaquer celle de l'évêque de Meaux. C'étoit même rendre le plus noble hommage à la mémoire de ces deux grands prélats, en montrant que Fénelon fut digne d'avoir été l'élève et long-temps l'ami de Bossuet, et que le précepteur du duc de Bourgogne méritoit de succéder au précepteur du fils de Louis XIV. Le marquis de Fénelon avoit entre ses mains un manuscrit précieux de l'archevêque de Cambrai. Cet écrit, connu depuis sous le titre d'*Examen de conscience d'un roi*, ou sous celui de *Directions pour la conscience d'un roi*, avoit été composé pour M. le duc de Bourgogne. Heureusement il ne s'étoit point

trouvé dans la cassette de ce prince au moment de sa mort[1]. Le ressentiment que le *Télémaque* avoit excité dans l'esprit de Louis XIV, permettoit de craindre qu'il ne se trouvât également blessé par cet *Examen de conscience.* M. le duc de Bourgogne se contentoit de le lire fréquemment, et le laissoit déposé entre les mains de M. de Beauvilliers. M. de Beauvilliers, en mourant, le confia à madame de Beauvilliers, qui crut devoir le remettre au neveu de l'archevêque de Cambrai. Cet écrit étoit une espèce de secret, renfermé entre un petit nombre d'amis religieusement attachés à la mémoire de Fénelon.

L'*Examen de conscience d'un roi* étoit digne d'un évêque qui pensoit que les rois sont soumis comme les autres hommes aux lois de la justice et de la morale, et que les intérêts de la politique ne peuvent pas justifier leur infraction au tribunal du Roi des rois.

Le marquis de Fénelon crut que cet écrit, dont le sujet avoit tant de rapport avec les maximes du *Télémaque*, et avoit été composé pour l'instruction du même prince, pouvoit naturellement entrer dans la magnifique édition que Wetstein et Smith préparoient à Amsterdam, et contribueroit à lui donner un nouveau prix. Il se proposa en même temps d'y ajouter *un récit abrégé de la vie de Fénelon*, et un *mémoire pour la défense de madame Guyon.* Sans attaquer Bossuet dans ces deux écrits, il se bornoit à rétablir la vérité des faits dénaturés avec tant de mauvaise foi dans la *Relation* de l'abbé Phélippeaux, qui avoit paru l'année précédente. Le marquis de Fénelon étoit alors ambassadeur de France à La Haye. L'autorité attachée à son caractère, et sa résidence sur les lieux, lui donnèrent la facilité de suivre les détails de cette édition avec tout le zèle et toute l'ardeur que lui inspiroit sa vénération pour son oncle. L'impression du *Télémaque*, de *l'Examen de conscience d'un roi*, du *Récit abrégé de la vie de Fénelon*, et de *l'Apologie de madame Guyon* étoit achevée et annoncée dans quelques journaux étrangers; tous les exemplaires alloient être envoyés à leur destination, lorsque le ministère de France en fut instruit. Le cardinal de Fleury ordonna aussitôt à M. de Chauvelin[2], garde des sceaux et ministre des affaires étrangères, d'en témoigner son mécontentement au marquis de Fénelon, et de lui enjoindre de la manière la plus formelle de supprimer tous les exemplaires de l'*Examen de conscience d'un roi*, de la *Vie de Fénelon,* et de *l'Apologie de madame Guyon.*

Nous voyons, par les lettres originales[3] de M. de Chauvelin, écrites dans les mois de septembre, octobre et novembre 1733, que le ministère, déjà excédé de toutes les querelles excitées à l'occasion de la bulle *Unigenitus*, craignit de voir renaître de nouvelles disputes au sujet du

[1] On lit a la note 6 de la notice placée à la suite de l'éloge de Fénelon, par M. l'abbé Maury, depuis cardinal, le passage suivant : « Cet ouvrage (*les Directions pour la conscience » d'un roi*), partagé en trente-sept directions, fut le fruit de » la correspondance secrète que l'archevêque de Cambrai entretint avec M. le duc de Bourgogne ; et après la mort de » ce prince, on le trouva dans ses papiers. Le Roi lut ces » directions avec madame de Maintenon, qui écrivit la lettre » suivante à M. de Beauvilliers..... » Le billet de madame de Maintenon, rapporté à la suite de cette note, indique assez que le manuscrit des *Directions pour la conscience d'un roi* ne se trouvoit point dans la cassette de M. le duc de Bourgogne. Madame de Maintenon, qui s'étoit montrée si offensée des prétendues allusions du *Télémaque*, l'auroit paru bien davantage des rapprochemens plus marqués qu'offre l'*Examen de conscience.* Elle n'auroit pas écrit a M. de Beauvilliers *qu'elle avoit un grand regret que le Roi eût brûlé lui-même tous ces papiers.* Elle regrettoit ces papiers, *parce qu'on n'y flattoit point le jeune prince, et qu'on ne lui donnoit point des conseils timides;* mais si elle eut connu les *Directions pour la conscience d'un roi*, elle auroit peut-être su mauvais gré a Fénelon des *vérités sévères* qui s'adressoient indirectement a Louis XIV. — [2] Germain-Louis Chauvelin, garde des sceaux et ministre des affaires étrangeres depuis 1727 jusqu'en 1737, époque de sa disgrâce; mort en 1762. — [3] Manuscrits.

quiétisme, entre les partisans de Bossuet et les défenseurs de l'archevêque de Cambrai. Quant à l'*Examen de conscience d'un roi*, le ministre pensoit[1] *que cette morale très-édifiante entre un confesseur et son pénitent*, pouvoit contrarier en quelques circonstances les vues politiques du gouvernement. Il faisoit entendre que la nécessité de conserver la tranquillité des peuples, l'équilibre des empires, et de prévenir de plus grands malheurs, obligent quelquefois les chefs des nations de déroger à ces maximes d'une stricte justice, qui doivent régler toutes les transactions particulières.

Le marquis de Fénelon se conforma religieusement aux ordres du ministère. Il fut même obligé de faire des sacrifices considérables[2], pour indemniser les imprimeurs des dépenses déjà faites pour l'impression de ces trois pièces, et surtout pour le tort qui devoit en résulter pour le débit d'une édition à laquelle elles devoient ajouter tant de valeur. Mais ces sacrifices n'étoient rien pour lui en comparaison d'un sacrifice bien plus pénible pour son cœur. Il est facile de juger, par sa correspondance avec le garde des sceaux, Chauvelin[3], combien il lui en coûta de sacrifier l'*Examen de conscience d'un roi*, qui montroit jusqu'à quel point Fénelon portoit la délicatesse de conscience en politique et en morale; et les deux écrits si modérés qu'il avoit cru devoir publier pour venger la mémoire de son oncle des calomnies odieuses répandues dans le libelle de l'abbé Phélippeaux. Le ministère sentit lui-même que si des motifs de sagesse et de tranquillité lui avoient prescrit de demander au marquis de Fénelon un sacrifice si pénible pour lui, la justice exigeoit qu'on ne laissât pas outrager impunément la mémoire d'un homme aussi vertueux et aussi recommandable que l'archevêque de Cambrai. Le livre de l'abbé Phélippeaux fut, comme on l'a déjà dit, flétri par un jugement de la police et un arrêt du conseil, l'ouvrage brûlé par la main du bourreau, et trois particuliers, accusés de l'avoir imprimé, furent condamnés à être attachés au carcan.

Aussitôt que les retranchemens ordonnés par le ministère de France eurent été exécutés sous la direction du marquis de Fénelon, les libraires Wetstein et Smith firent paroître, dans le commencement de 1734, cette magnifique édition *in-folio* du *Télémaque*, imprimée à Amsterdam.

Cette édition est un des plus beaux monumens de l'art de l'imprimerie, secondé de celui de la gravure; on n'en tira que cent cinquante exemplaires. On avoit placé à la tête le portrait de Fénelon, gravé par Drevet, sur un portrait original en pastel qui appartenoit à la famille. Elle est enrichie de figures, d'ornemens et d'estampes, gravés en taille-douce, sous la direction de B. Picart, par les plus habiles maîtres. Le texte de l'ouvrage est encadré à chaque page dans des ornemens. La beauté des caractères typographiques répond à la magnificence de ces accessoires si avidement recherchés par les amateurs. En un mot, cette édition est placée dans les bibliothèques qui la possèdent, comme un des plus beaux ouvrages qui puissent honorer l'esprit humain par le génie de l'auteur qui l'a conçu et composé, et par le talent des artistes qui l'ont orné et décoré.

On avoit eu soin de retrancher de cette édition toutes les notes satyriques et toutes les allusions imaginaires dont on avoit sali les éditions précédentes, et depuis cette époque elles ont entièrement disparu de toutes les éditions suivantes.

Malgré tous les soins que s'étoit donnés le marquis de Fénelon pour obtenir une suppression aussi entière et aussi rigoureuse qu'il l'avoit exigée des libraires, on conçoit facilement qu'il a dû échapper quelques exemplaires où l'on est parvenu à conserver les pièces retranchées. Nous voyons d'abord, par une lettre du marquis de Fénelon, qu'il avoit demandé à l'imprimeur de lui en réserver deux exemplaires, qu'il désiroit de garder comme un monument précieux pour sa famille. Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'ayant fait présent au garde des sceaux, Chauvelin, d'un exemplaire de cette belle édition *in-folio*,

[1] Manuscrits. — [2] Lettres manuscrites du marquis de Fénelon. — [3] Manuscrits.

ce ministre, qui avoit ordonné au nom du gouvernement la suppression des pièces dont nous avons parlé, lui fit écrire par son secrétaire de confiance [1], pour le prier de vouloir bien ajouter ces mêmes pièces à son exemplaire. Peut-être aussi les imprimeurs ne remplirent-ils pas avec une entière fidélité l'engagement qu'ils avoient pris. C'étoit sans doute un de ces exemplaires qui se trouvoit dans le cabinet des livres de M. Gaignat.

De Bure rapporte, dans sa *Bibliographie instructive* (nº 3771, tome second des belles lettres, page 126), « que » tous les exemplaires de cette magnifique édition originale » finissent ordinairement à la page 395 ; mais l'exemplaire » de M. Gaignat étoit différent des autres, en ce qu'il ren- » ferme de plus quelques pièces particulières dont voici » l'énumération :

» 1º *Examen de conscience pour un roi* ; partie de 40 » pages d'impression.

» 2º *Récit abrégé de la Vie de feu M. de Fénelon* ; » partie de 43 pages.

» 3º *Chapitre de la généalogie de M. de Fénelon*, » *avec la liste de ses ouvrages* ; partie de 10 pages.

» 4º *Mémoire concernant la personne, les écrits et la* « *vie de madame Guyon* ; partie de trois pages, à deux » colonnes et en petits caractères. »

De Bure ajoute en forme de note :

« On croit communément que ces quatre parties séparées » avoient été imprimées dans la vue d'être annexées à la fin » de cette belle édition du *Télémaque*, mais que la famille » de l'auteur en obtint la suppression par des raisons par- » ticulières. »

On a vu, par ce que nous avons rapporté, que la famille, bien loin d'avoir demandé cette suppression, en avoit été très-affligée ; mais cette note de la *Bibliographie instructive* indique en même temps qu'on n'étoit pas encore exactement instruit de tout ce qui s'étoit passé à l'occasion de cette belle édition *in-folio* [2].

LIVRE HUITIÈME.

Nº Ier. — PAGE 302.

En parlant des ouvrages littéraires de Fénelon, nous n'avons point fait mention d'un *Abrégé des Vies des anciens philosophes, avec un recueil de leurs plus belles maximes*, qui parut pour la première fois sous le nom de l'archevêque de Cambrai, en 1726. Dès le moment où il parut, il s'éleva au sujet de son authenticité une discussion qui laissa d'abord le public dans l'incertitude. M. de Ramsay, plus à portée que personne d'être instruit de tout ce qui avoit rapport à Fénelon, par le bonheur qu'il avoit eu de vivre dans la société intime de ce prélat, les six dernières années de sa vie, par la connoissance qu'il avoit de tous ses manuscrits, et par ses relations de confiance et d'amitié avec les parens les plus proches et les plus chers de l'archevêque de Cambrai, s'éleva contre l'authenticité de cet ouvrage, et il fit insérer à ce sujet une lettre dans le *Journal des Savans*, du mois de juin 1726.

D'un autre côté, le libraire Etienne, qui avoit imprimé l'ouvrage, produisit dans le même *Journal des Savans*, du mois d'octobre 1726, une lettre d'un abbé Baudouin, chanoine de Laval, qui avoit passé quelques années à l'hôtel de Beauvilliers. Cette lettre montroit tant d'assurance sur l'authencité de l'ouvrage, qu'on parut revenir à l'idée que Fénelon en étoit véritablement l'auteur. La lettre de l'abbé Baudouin fut aussi insérée dans la *Bibliothèque française*, tome IX, page 34, et dans la *Bibliothèque des livres nouveaux*, page 150.

M. de Ramsay crut devoir répliquer par une lettre adressée à M. l'abbé Bignon, qu'on retrouve dans le *Journal des Savans*, du mois de février 1727, et les raisons qu'il produisit en faveur de son opinion, paroissent avoir fixé toutes les incertitudes.

Il est au moins certain que les parens, les amis de l'archevêque de Cambrai, et tous ceux qui ont été successivement dépositaires de ses manuscrits, ont pensé comme M. de Ramsay, et nous devons déclarer que nous n'avons rien trouvé, parmi les papiers de Fénelon, qui puisse indiquer qu'il soit l'auteur de cet ouvrage, d'ailleurs assez imparfait.

Nº II. — PAGE 327.

Le marquis de Fénelon, ambassadeur de France auprès des Etats-généraux, fit placer en 1724, sur le tombeau de son grand-oncle, à Cambrai, l'inscription suivante, composée par le père Sanadon, jésuite, et gravée par Lemoine, sculpteur :

Hic jacet sub altari principe
FRANCISCUS DE SALIGNAC DE LAMOTHE-FÉNELON,
Cameracensium archiepiscopus et dux, ac sancti imperii romani princeps.
SÆCULI LITTERATI DECUS
Omnes dicendi lepores virtuti sacravit ac veritati,
Et dum sapientiam, Homerus alter, spirat,
Se, suosque mores inscius retexit.
UNICE PATRIÆ BONO INTENTUS
Regios principes ad utilitatem publicam instituit;
Hinc pio gaudet Iberia Philippo.
Hinc religio, Gallia, Europa extincto illacrimant delphino.
VERI DEFENSOR
Ut hipponensis olim fortis et suavis,
Libertatem cum gratiâ eo felicius conciliavit,
Quo debitum Ecclesiæ decretis obsequium firmius astruxit.
ASCETICÆ VITÆ MAGISTER
De casto amore itâ disseruit,
Ut Vaticano obsequens oraculo,
Simul sponso et sponsæ placuerit.
IN UTRAQUE FORTUNA SIBI CONSTANS,
In prosperâ, aulæ favores nedùm prensaret, adeptos etiam abdicavit;
In adversâ, Deo magis adhæsit.
ANTISTITUM NORMA
Gregem sibi creditum assiduâ fovit præsentiâ,
Verbo nutrivit, erudivit exemplo, opibus sublevavit.
EXTERIS PERINDE CARUS AC SUIS
Gallos inter et hostes cum esset medius
Hos et illos ingenii famâ et comitate morum sibi devinxit.
MATURUS COELO
Vitam laboribus exercitam, claram virtutibus
Meliore vitâ commutavit.
SEPTIMO JANUARII ANNO M. DCCXV ÆTATIS LXIV.
Hoc monumentum pii ac mœrentes sororis filius et fratris nepotes posuere.

Nº III. — PAGE 327.

On avoit tout lieu de craindre que les précieux restes de Fénelon n'eussent été exposés aux mêmes outrages que ceux de tant d'évêques et de bienfaiteurs de l'humanité, dont on a violé la sépulture. On ne doit pas croire cependant que son tombeau ait été plus respecté que le leur; si on se rappelle les temps et les personnes, une pareille exception en faveur de Fénelon, dans de tels temps et par de tels hommes, seroit une espèce de tache à sa gloire. Mais il semble que la Providence ait voulu, d'une manière spéciale, conserver à la ville de Cambrai, contre toute espérance et contre toute apparence, les cendres de celui de ses archevêques dont la mémoire y sera le plus long-temps en bénédiction. Les procès-verbaux relatifs à cette découverte en paroissent constater la vérité.

---

[1] Manuscrits. — [2] Le marquis de Fénelon fut tué à la bataille de Raucoux, le 11 octobre 1746; et l'année suivante, 1747, les *Directions pour la conscience d'un roi* furent imprimées pour la première fois à la Haye, par les soins de Félix de Saint Germain. On les a réimprimées en 1774, au commencement du règne de Louis XVI, et suivant les termes des éditeurs, *du consentement exprès du Roi*.

Procès-verbaux constatant l'exhumation des cendres de M. de Fénelon, archevêque de Cambrai, né le 6 *août* 1651, *et décédé le* 7 *janvier* 1715

L'an douzième de la république française, le 15 messidor, à cinq heures de relevée, nous Pierre-Joseph Douay fils, jurisconsulte et maire de la ville de Cambrai, étant informé par le commissaire nommé par notre arrêté du 8 de ce mois, que le travail ordonné par suite des lettres à nous adressées, tant par M. le sous-préfet de l'arrondissement, que par M. le procureur impérial près le tribunal civil, étoit au moment d'être achevé, et que déjà les trois premiers fours du caveau, qui se trouvoit placé au-dessous du maître-autel de la ci-devant église métropolitaine de cette ville, étoient désencombrées, nous nous sommes empressés d'en faire part aux chefs des autorités de l'arrondissement et de cette ville : et nous étant rendu sur les lieux, nous avons entendu, en présence desdits chefs, la déclaration des témoins qui suivent :

Le sieur Bernard Canonne, cultivateur, demeurant à Saulzoir, a déclaré qu'en l'an deux il fut chargé par l'administration du directoire du district de Cambrai, en sa qualité d'administrateur adjoint, de l'exécution d'un arrêté du comité de salut public, lequel ordonnoit le transport à Douay, chef-lieu du département, de tous les cercueils de plomb qui existoient dans la ville de Cambrai; que par suite de cette mission il s'est transporté dans l'église métropolitaine, et s'étant fait conduire dans le caveau au-dessous du maître-autel, où se trouvoient déposés dans différens fours les corps des ci-devant archevêques de Cambrai, il en a fait extraire différens cercueils qu'il a trouvés intacts; mais qu'il se rappelle parfaitement que parvenu au troisième four, à main droite en descendant, où se trouvoit renfermé le corps de Fénelon, comme l'indiquoit l'épitaphe inscrite sur la pierre qui servoit de clôture audit four, et ayant fait enlever ladite pierre par trois ouvriers, nommés Antoine Noreux de Cambrai, Plantagenet et un de ses camarades, ces deux derniers attachés à un corps de canonniers en garson en cette ville, il remarqua à l'instant même que l'air eut pénétré dans ledit four, que le cercueil en plomb étoit en entier et se trouvoit déssoudé; de sorte que le dessus étoit détaché des côtés et tombé dans le fond, ce qui occasionna une exhalaison méphytique qui l'obligea de se retirer pour un moment; mais que l'instant d'après, étant revenu, l'un des ouvriers s'est introduit dans le four, en a distrait les lames de plomb qui avoient formé le cercueil, lesquelles ont été chargées sur des voitures avec les autres cercueils, et les os ont été amoncelés et laissés dans le même four.

Ajoute ledit Canonne, que tous les cercueils, à l'exception de celui de Fénelon, ont été chargés sur trois chariots, intacts et sans aucune ouverture; de sorte qu'il n'est demeuré dans tout le caveau que les seuls restes de Fénelon, et a signé avec nous.

Signé Bernard Canonne, Douay fils,

Antoine Noreux, boucher à Cambrai, lequel a déclaré que l'an deux, au mois de pluviôse, ouvrier attaché à l'administration du district de Cambrai, il fut requis par le sieur Canonne, par suite des ordres du gouvernement, d'extraire des fours de la métropole les cercueils en plomb qui s'y trouvoient, pour les envoyer à l'arsenal de Douay; que s'étant fait accompagner de deux ouvriers, nommé Plantagenet et un autre, dont il a oublié le nom, tous deux canonniers en garnison en cette ville, il s'est introduit dans les fours susdits, où il a remarqué qu'il se trouvoit six à sept cercueils de plomb, lesquels furent chargés sur des voitures en bon état, à l'exception de celui de Fénelon, lequel étant ouvert, il en fut extrait les ossemens de ce grand homme, qui furent amoncelés dans le troisième four, et le plomb transporté sur les voitures. Laquelle déclaration a été affirmée par ledit Nereux, qui l'a signée avec nous.

Signé : Antoine Nereux, Douay fils.

Et à l'instant, MM. Dumolard, sous-préfet; Belmas évêque de Cambrai; Burgairolles, colonel commandant d'armes; Boileux, président du tribunal d'arrondissement; Dufoy, juge; Farez, procureur impérial; Cacheux, magistrat de sûreté; Béthune-Hourier, adjoint du maire; Lequeux-Frémicourt, président du tribunal de commerce; Servois, chanoine vicaire-général; Bocquet, commissaire de police; Delcroix, receveur de la commune; Defremery-Déhollain, secrétaire-greffier de la mairie; Palombini, colonel du deuxième régiment de hussards italiens, stationné à Cambrai; Demaidy, capitaine commandant le quatrième bataillon du train d'artillerie; Deneufien, colonel retiré du corps du génie; Defranqueville, propriétaire, membre du conseil des secours; Alexandre Frémicourt, *idem*; Béthune de l'Offre, *idem*; Richard Frémicourt, président du conseil d'arrondissement; Demadre, membre du conseil des secours; Canonne, membre du conseil d'arrondissement; Raparlier, juge de paix; Lemoine et Leroi, notaires publics; Bruneau et Aimé Bris, membres du conseil municipal; Goussaut, juge suppléant; Piquet-Bris, contrôleur des contributions; Liénard, receveur de l'arrondissement; Réné Marchand, bibliothécaire; Lepère, chef de bureau; Pierre Fleury, marchand menuisier;

Sont descendus dans le caveau, où ils ont vu extraire du troisième four à droite, les restes de M. de Fénelon, archevêque de Cambrai, mort en cette ville le 7 janvier 1715, consistant en un crâne des mieux conservés, en une quantité d'os détachés les uns des autres, dont plusieurs annoncent une prochaine décomposition, et en quelques planches et morceaux de bois de chêne pourri, lesquels ont été recueillis avec vénération, et déposés dans une bière neuve, préparée à cet effet, que l'on a fermée à vis, et sur laquelle le scel de la mairie a été apposé avec des bandes de papier double, signées de MM. Belmas, Dumolard, Douay fils, Boileux et Lequeux;

Après quoi la bière a été déposée dans le même caveau, sous la garde d'un factionnaire, pour y demeurer jusqu'à l'époque fixée pour la translation solennelle qui en sera faite; avons ordonné la continuation du désencombrement dudit caveau, avec les formalités prescrites par notre arrêté susdaté. De tout quoi le présent procès-verbal a été signé par toutes les personnes qui y sont dénommées, les jour, mois et an que dessus.

(*Suivent les signatures.*)

Et le 21 du même mois de messidor, six heures et demie du soir,

Nous Pierre-Joseph Douay, jurisconsulte, maire de la ville de Cambrai, sur l'avis à nous donné par le commissaire chargé de la fouille du caveau des archevêques, que l'opération étoit terminée, et après avoir invité tous les chefs des autorités constituées, ainsi que MM. Evrard et Burard, docteurs en médecine et en chirurgie, de venir reconnoître et constater les restes précieux de l'immortel Fénelon, nous nous sommes rendus audit caveau, où étant, il nous a été représenté,

1° La partie inférieure de la tête, se rapprochant très-bien du crâne;

2° Les os des jambes, des cuisses, ceux du bassin, avec les deux fémurs;

3° Les os des bras;

4° Les vertèbres;

5° Les côtes;

6° L'omoplate;

7° Une partie du sternum;

8° Les phalanges des pieds;

9° Une ceinture de soie blanche, presque pourrie et consommée;

10° Un tunicaire de même étoffe et dans le même état;

11° Enfin, la pierre sépulcrale qui a servi à fermer l'entrée du four, cassée en plusieurs morceaux qui ont été rapprochés, et sur lesquels se trouve gravé ce qui suit :

Hic jacet
Franciscus de Salignac de la Mothe de Fénelon,
Archiepiscopus Cameracensis, defunctus die septimâ
Januarii 1715, è priori tumulo translatus
Die 28ª martii 1720.

Tous lesquels objets ont été reconnus et déclarés appartenir à M. de Fénelon.

Nous avons en conséquence fait reconnoître les scellés apposés le 15 de ce mois, sur le cercueil renfermant le

crâne et les os recueillis ledit jour, et après les avoir trouvés sains et entiers, ils ont été levés; le cercueil ouvert, nous y avons fait déposer avec vénération tous ces précieux restes.

La bière a été ensuite refermée, et le sceau de la mairie y a été apposé avec quatre bandes de papier double, signées de MM. Dumolard, sous-préfet; Belmas, évêque; Burgairolles, commandant d'armes; Boileux, président du tribunal civil et de nous.

Elle fut déposée dans le même four, sous la garde d'un factionnaire, où elle demeurera jusqu'à l'époque fixée pour la translation solennelle.

De tout ce que dessus, nous avons rédigé le présent procès-verbal, que messieurs les fonctionnaires publics présens et messieurs les docteurs ont signé avec nous, les jours, mois et an que dessus.

Nous Béthune-Hourier, premier adjoint du maire de Cambrai, chargé de veiller à la conservation du tombeau de Fénelon, accompagné du commissaire de police, nous nous sommes transporté au caveau où se trouve ce tombeau. Nous avons remarqué que les eaux pluviales, tombées en abondance depuis plusieurs jours, y avoient pris leur écoulement, et s'élevoient dans le souterrain jusqu'à la hauteur d'environ trois décimètres, nous avons examiné le cercueil dans lequel sont renfermés les ossemens de Fénelon; nous nous sommes aperçu que les bandes de papier, servant de scellés, étoient dans un état de moiteur qui en faisoit craindre la rupture; et considérant que l'état de l'atmosphère fait penser que les pluies pourroient continuer, que l'arrêté du préfet suspend la cérémonie de la translation pour un temps indéterminé; déclarons qu'à l'instant le présent procès-verbal sera remis au maire, pour être pris par lui telles mesures qu'il jugera convenables.

Signé Béthune-Hourier.

A Cambrai, le 27 thermidor an 12, deux heures de relevée.

Le maire de la ville de Cambrai,

Vu le procès-verbal tenu par le premier adjoint de la mairie et le commissaire de police; — Considérant qu'on ne pourroit sans danger laisser plus long-temps le tombeau de Fénelon dans l'endroit où il se trouve; — Considérant qu'il n'existe dans l'enceinte de l'ancienne cathédrale aucun local pour recevoir ce tombeau;

ARRÊTE :

Que le cercueil de Fénelon sera porté demain vers quatre heures du matin, à l'oratoire de la maison de Vanderburch, où il restera déposé jusqu'à l'exécution de l'arrêté de M. le préfet, du 21 de ce mois; — Que cette translation se fera sans pompe en notre présence et celle du commissaire chargé de l'exhumation des restes de M. Fénelon, par notre arrêté du 8 messidor dernier; — Que le conseil des secours sera invité à déléguer deux de ses membres pour recevoir le tombeau, reconnoître l'état des scellés y apposés, et se rendre responsables du dépôt; — Qu'il sera tenu procès-verbal du transport et dudit dépôt, et que M. le commandant d'armes sera invité de faire placer une sentinelle à la porte de la maison Vanderburch.

Le présent arrêté et la copie du procès-verbal seront adressés de suite à M. le sous-préfet, avec invitation d'approuver les mesures qui précèdent.

Signé Douay, fils.

A Cambrai, le 27 thermidor de l'an 12.

L'an 12 de la république française, le 28 thermidor, cinq heures du matin. — Nous Pierre-Joseph Douay, fils, maire de la ville de Cambrai, accompagé de M. Henri Béthune-Hourier, notre premier adjoint, et d'André Delcroix, receveur de la commune, commissaires nommés par notre arrêté du 8 messidor dernier, pour diriger les opérations relatives à l'exhumation des restes de Fénelon, en présence du sieur Bocquet, commissaire de police, et du sieur Lacassagne, adjudant-major de la place, pour mettre à exécution notre arrêté d'hier, nous nous sommes transporté au caveau servant à la sépulture des ci-devant archevêques de Cambrai, où étant, avons fait extraire le cercueil contenant les ossemens de Fénelon, que nous avons trouvé scellé par des bandes de papier très-humides, et déjà couvertes de moisissure, mais encore entières; nous l'avons fait transporter soigneusement à l'oratoire de la maison de Vanderburch, où nous étions attendu par MM. de Neufien et Fremicourt, membres et commissaires du conseil des secours de cette ville. — Après leur avoir fait reconnoitre que les scellés étoient entiers, lesdits sieurs nous ont déclaré les prendre sous leur responsabilité, et s'obliger à les représenter dans le même état. — A l'instant, M. l'adjudant-major a placé une sentinelle à la porte de la maison de Vanderburch, pour la sûreté de ce précieux dépôt. — De quoi le présent procès-verbal a été rédigé et signé. A Cambrai, les jour, mois et an que dessus.

Signé Béthune-Hourier, Bocquet, Delcroix, Lacassagne, Douay fils.

Arrêté du préfet du département, du 21 *thermidor an* 12.

Le préfet du département du Nord, actuellement à Dunkerque,

Après avoir reçu les ordres de sa majesté l'empereur, arrêté :

Art. Ier. — Il sera élevé dans la ville de Cambrai, avec l'approbation de sa majesté l'empereur, un monument ou mausolée pour recevoir les cendres de l'immortel Fénelon, mort en cette ville en l'année 1715.

II. — Le maire de la ville de Cambrai présentera les plans et dessins de ce monument, avec les états et devis estimatifs de la dépense à faire; il les soumettra au sous-préfet, qui fera ses observations, et adressera le tout au préfet avec son avis

III. — En attendant l'érection de ce monument, les cendres de Fénelon, recueillies par les soins et la sollicitude des autorités constituées de la ville de Cambrai, seront transférées de leur ancienne sépulture dans l'église cathédrale de la même ville, pour y rester déposées jusqu'à l'époque où elles pourront être placées dans le mausolée destiné à les recevoir.

IV. — La translation prescrite par l'article précédent sera faite avec la pompe, la décence et la vénération que comporte la nature de cette cérémonie, et que doivent inspirer les talens et les vertus de l'illustre prélat, dont la mémoire doit être honorée dans cette circonstance.

V. — Le plan, le programme et le détail de cette cérémonie seront soumis à l'examen et à l'approbation du préfet.

VI. — Le présent arrêté sera adressé sur-le-champ au sous-préfet de Cambrai, qui est chargé d'en surveiller l'exécution.

Signé Dieudonné.

Fait à Dunkerque, le 21 thermidor an 12.

No IV. — page 327.

Sur les dépenses en bâtimens, reprochées à Louis XIV.

On a pu observer dans le cours de l'*Histoire de Fénelon*, combien les maximes politiques de l'archevêque de Cambrai paroissent avoir été en opposition avec celles de Louis XIV. Les succès et l'éclat de la plus grande partie de son règne, la force et l'activité qu'il sut conserver dans toutes les parties de son gouvernement, à l'époque même où des revers accablans pouvoient offrir le prétexte d'accuser les vices et les méprises de son système politique, durent le confirmer dans l'opinion que ses maximes de gouvernement étoient les seules qui convinssent à la position géographique de la France, ainssi qu'au génie, au caractère, aux mœurs et aux habitudes des Français.

Il ne nous appartient point de nous ériger en juges et ne censeurs de deux hommes tels que Louis XIV et Fénelon, sur des questions si délicates. L'étude de l'histoire nous révèle sans cesse que les évènemens et les circonstances amènent succesivement dans la science de gouverner les peuples, des exceptions et des modifications qui sont en-

core plus commandées par la loi impérieuse de la nécessité, que par les théories assez insignifiantes des publicistes.

Nous nous bornerons à observer qu'on ne voit jamais Fénelon accuser Louis XIV d'avoir *ruiné sa nation par le faste de ses bâtimens* comme tant d'écrivains n'ont cessé de le répéter depuis soixante ans.

Ce fut presque au moment où Fénelon arriva à la Cour, que Louis XIV suspendit les travaux de tout genre qu'il avoit entrepris depuis vingt-sept ans, et qui ont valu à la France tant de monumens utiles et glorieux ; ainsi, en supposant même que ce prince eût excédé les bornes qu'une sage économie prescrit à la magnificence des princes, l'effort qu'il faisoit sur lui-même pour renoncer à des goûts qui lui étoient chers, méritoit de justes éloges, et devoit interdire aux censeurs les plus chagrins tout retour sur le passé.

Mais on verra que Louis XIV, loin d'avoir mérité des reproches pour ce qu'il a fait, a droit à notre admiration, pour avoir tant fait avec des moyens aussi bornés.

Ce n'est que depuis la mort de ce prince, qu'on a imaginé tous ces calculs exagérés, dont on s'est servi pour égarer l'opinion publique, et en former un titre d'accusation contre le trône et la monarchie.

Il paroîtra toujours extraordinaire que dès le premier moment où quelques écrivains, peu à portée d'être instruits, hasardèrent tant de fables ridicules, il ne soit venu dans l'idée d'aucun des ministres qui ont eu part au gouvernement sous Louis XV et sous Louis XVI, de rectifier des erreurs qui n'étoient pas sans danger, parce qu'on étoit parvenu à les rendre populaires.

Tous les titres, toutes les pièces justificatives des dépenses de Louis XIV pour des bâtimens, les états de toutes les sommes qui leur avoient été affectées, et de leur emploi pour chaque nature de dépense, étoient conservés avec la plus régulière exactitude dans les archives de l'administration. Il suffisoit d'en publier le simple résultat, pour faire tomber, en un moment, toutes ces déclamations qui avoient pénétré jusque dans les classes les plus élevées de la société.

Mais un citoyen estimable, et à portée d'être instruit par la nature de ses emplois, a fait ce que le gouvernement avoit eu le tort de négliger. Il a eu le courage de faire l'apologie de Louis XIV à une époque où le trône de Louis XIV étoit renversé, où sa postérité étoit proscrite, et où l'oubli de tant de bienfaits sembloit accuser la France entière de la plus coupable ingratitude.

Ce fut en 1801, que feu M. Guillaumot, ancien architecte des bâtimens du Roi, et directeur de la manufacture des Gobelins, lut dans une séance publique de la Société des sciences, lettres et arts de Paris, le Mémoire dont nous allons donner le précis littéral, et il le fit imprimer peu de temps après.

Mais ce Mémoire est resté presque inconnu, quoique plusieurs journaux en aient rendu compte dans le temps; il est même devenu si rare, qu'à peine existe-t-il dans quelques cabinets.

Il nous a paru si intéressant par son objet, si curieux et si exact dans tous ses détails, que nous n'avons pu résister au désir de le placer à la suite de l'*Histoire de Fénelon*, quoiqu'il n'ait qu'un rapport très-indirect avec ce qui en fait le principal sujet.

Il est si souvent question de Louis XIV dans l'*Histoire de Fénelon*, qu'on nous saura peut-être gré d'avoir profité de ce prétexte, pour veiller à la conservation d'un écrit si honorable pour la mémoire de ce prince.

M. Guillaumot rapporte d'abord à quelle occasion il se livre aux recherches dont il rend compte dans son Mémoire.

Lorsqu'en 1789, on voulut disposer peu à peu les esprits à abjurer les sentimens d'amour et d'affection que les Français avoient toujours montrés à leurs rois, on imagina les fables les plus insensées pour tromper le peuple.

Le célèbre Mirabeau, dès le mois de juillet 1789, s'exprima en ces termes dans sa dix-neuvième *Lettre à ses commettans*.

« Le maréchal de Belle-Isle s'arrêta d'effroi, quand il eut » compté jusqu'à *douze cents millions*, des dépenses » faites pour Versailles, et il n'osa sonder jusqu'au fond » de cet abîme. »

On ne sait où Mirabeau avoit puisé cette anecdote, et M. Guillaumot remarque avec raison que le maréchal de Belle-Isle n'étoit point, par son ministère, à portée de prendre une connoissance positive des dépenses d'un département qui lui étoit entièrement étranger.

Un écrivain plus récent porta encore plus loin que Mirabeau l'exagération de tous les calculs. Il évalue à *quatre millards six cents millions* les seules dépenses du château de Versailles.

M. Guillaumot, plus à portée que l'un et l'autre d'acquérir des notions certaines, voulut les puiser dans la seule source où il pouvoit trouver la vérité. Il compulsa toutes les archives du département des bâtimens, et elles lui offrirent tout ce qu'il cherchoit pour réduire à leur juste valeur tant d'assertions mensongères.

On reste frappé d'étonnement et d'admiration, en apprenant que toutes les dépenses du chateau et des jardins de Versailles, de la construction des églises de Notre-Dame et des Recollets de la même ville, de Trianon, de Clagny et de Saint-Cyr, du château, des jardins et de la machine de Marly, de l'aqueduc de Maintenon, et des travaux de la rivière d'Eure, qui devoit conduire ses eaux à Versailles, enfin des châteaux de Noisy et de Moulineux, ne se sont élevées, dans l'espace de vingt-sept ans, depuis 1664 jusqu'à 1690, époque où la guerre fit suspendre tous les travaux, qu'à la somme de *cent soixante et onze millions trois cent cinq mille trois cent quatre-vingt-huit livres, deux sous, dix deniers*, valeur d'aujourd'hui à cinquante-deux livres le marc.

Et il faut observer que dans cette somme sont compris le prix de l'indemnité des terres, que Louis XIV réunit au parc de Versailles, les frais d'achat et d'acquisition des tableaux anciens et modernes, des statues antiques, des grands ouvrages d'argenterie, des étoffes d'or et d'argent pour les meubles, du cabinet des médailles, des cristaux, agathes et autres raretés, enfin *deux millions* pour les honoraires des contrôleurs, inspecteurs et autres préposés à la conduite des travaux pendant ces vingt-sept années.

Pour plus d'exactitude, M. Guillaumot réunit quelques autres dépenses qui avoient eu lieu pour le château de Versailles, avant 1664, et il en résulte définitivement que toutes les sommes consacrées aux grands travaux, dont nous venons de faire la longue énumération, se réduisent à *cent quatre-vingt-sept millions, soixante-dix-huit mille cinq cent trente-sept livres, treize sols deux deniers*.

M. Guillaumot a porté ses recherches encore plus loin, il a voulu connoître, et il a fait connoître les sommes précises qu'ont coûté un grand nombre de bâtimens élevés par Louis XIV qui faisoient alors partie de l'administration des bâtimens sous la direction de Colbert et de Louvois, et qui en ont été distraits depuis, tels que le Louvre, les Tuileries, l'Observatoire, les Invalides, la place Vendôme, l'église des Capucines de la même place, le canal de Languedoc, les secours accordés à diverses manufactures des provinces, les ouvrages de tapisserie des Gobelins, les tapis de la Savonnerie, les pensions et gratifications aux savans et gens de lettres.

Or, toutes ces dépenses réunies, qui embrassent tant d'objets divers, si importans à la prospérité d'un royaume tel que la France, ne se sont élevées qu'à la somme de *trois cent sept millions*, monnoie d'aujourd'hui, l'argent à cinquante-deux livres le marc.

C'est avec cette somme de *trois cent sept millions*, que Louis XIV et Colbert ont illustré la France, fait prospérer les sciences, les lettres, les arts et les manufactures, et qu'ils ont occupé des millions de bras, dont les consommations ont tourné au profit de l'agriculture, et dont une partie a servi à encourager et à récompenser les savans, les gens de lettres et les artistes qui ont le plus honoré la nation par des chefs-d'œuvre en tout genre.

On a dit que Louis XIV avoit brûlé les mémoires de dépenses des travaux qu'il avoit fait exécuter. Cette assertion n'est pas plus fondée en vérité que la fable de *douze cent millions* de Mirabeau, et celle de *quatre milliards six cent millions* d'un autre écrivain.

C'est sur les Mémoires originaux, que M. Guillaumot a relevé lui-même tous ses calculs. Ces Mémoires existent encore, et sont disséminés dans divers bureaux : rien ne seroit plus facile que de les réunir.

Nous croyons devoir présenter ici le résultat de chaque dépense, article par article, tel que M. Guillaumot l'a copié sur les Mémoires originaux.

Dépenses de Versailles et ses dépendances, compris Trianon, Saint-Cyr, et les églises de Notre-Dame et des Récollets, depuis 1664 jusqu'en 190.

	liv.	s.	d.
Maçonnerie de Versailles et ses dépendances, compris celle de Trianon, Saint-Cyr, et des églises de Notre-Dame et des Récollets	42,372,024	8	2
Charpenterie	5,107,376	2	10
Couvertures	1,437,359	13	6
Plomberie	9,116,154	5	»
Menuiserie	5,332,844	4	»
Serrurerie	4,578,124	7	6
Vitrerie	601,757	1	6
Glaces	443,262	3	»
Peintures, dorures, sans les achats de tableaux	3,352,573	3	4
Sculptures, sans les achats d'antiques	5,392,140	13	6
Marbrerie	10,087,004	11	4
Bronzes	3,753,008	12	6
Tuyaux de fer et de plomb, compris ceux de la machine de Marly	4,530,229	11	4
Pavés, carreaux et ciment	2,534,929	6	»
Jardinage, fontaines et rocaille	4,677,431	10	»
Fouilles de terre, et convois de glaise	12,076,070	3	8
Ouvrages à journée	2,763,403	12	4
Diverses dépenses extraordinaires	3,598,123	5	8
Le château de Clagny	4,149,084	18	10
La machine de Marly, sans les conduites comprises dans les dépenses de Versailles	7,349,728	17	4
L'aqueduc de Maintenon, et travaux de la rivière d'Eure	17,225,990	2	»
Le château de Marly	9,002,559	4	6
L'indemnité des terres	11,824,208	3	8
Achat de tableaux anciens et figures antiques	1,018,146	16	»
Etoffes d'or et d'argent	2,151,346	5	»
Grands ouvrages d'argenterie	6,491,518	9	4
Cristaux agathes, etc.	1,112,138	1	4
Honoraires des architectes	2,000,000	»	»
Dépenses faites avant 1664	3,000,000	»	»
Total	187,078,537	13	2

M. Guillaumot donne ensuite avec la même exactitude et la même fidélité l'état détaillé des dépenses que fit Louis XIV, dans le cours des mêmes vingt-sept années, pour des monumens, constructions et travaux d'un intérêt général pour son royaume.

	liv.	s.	d.
Au Louvre et aux Tuilleries	21,217,938	8	10
A Saint-Germain-en-Laye	12,911,123	16	»
A Fontainebleau	5,547,493	6	10
A Chambord	2,451,403	12	10
Arc-de-triomphe de Saint-Antoine	1,027,511	16	2
A l'Observatoire	1,450,248	9	4
Aux Invalides	3,420,664	9	»
A la place Vendôme, fonte de la statue, et couvent des Capucines	4,125,398	18	8
Au Val-de-Grâce	740,567	5	6
Aux Annonciades de Meulan	176,825	»	2
Au canal de Languedoc	15,473,111	18	8
Aux Gobelins et à la Savonnerie	7,291,886	10	2
Aux manufactures des provinces	3,959,980	18	»
Pensions et gratifications aux gens de lettres	3,414,297	6	8

On a vu que les dépenses de Versailles, Marly et autres, montoient à . . . . 187,078,537liv. 13s. 2d.

Ainsi, dit M. Guillaumot, le total général de ce que Louis XIV a dépensé en bâtimens de tout genre s'est élevé pendant ces vingt-sept années (monnoie d'aujourd'hui) à . . . . 307,575,654liv 10s. 10d.

C'est dans les bureaux mêmes de l'administration des bâtimens du Roi, et sur les originaux des états finaux et arrêtés des comptes au vrai, que M. Guillaumot déclare avoir puisé ces précieux détails.

Mais par un bonheur singulier, il se trouvoit lui-même possesseur d'un manuscrit, rédigé par un commis attaché aux bureaux de l'administration des bâtimens, sous les ordres du celèbre Hardouin-Mansart, surintendant des bâtimens.

Ce manuscrit, dont M. Guillaumot lui-même a bien voulu me permettre de prendre connoissance, présente, année par année, l'état des dépenses que Louis XIV affecta aux travaux de tout genre qu'il entreprit depuis 1664 jusqu'en 1690, époque à laquelle tous les travaux furent suspendus.

L'exacte conformité des résultats qu'offre ce manuscrit, avec les autres preuves que M. Guillaumot s'étoit déjà procurées dans les anciens registres de l'administration des bâtimens, donne la démonstration la plus complète des calculs qu'il a présentés.

On y trouve l'état des sommes que Louis XIV affecta chaque année aux bâtimens et aux travaux de tout genre, sans aucune désignation spéciale des objets auxquels elles furent affectées.

Etat général des dépenses des bâtimens du Roi, pendant les vingt-sept années des grands travaux de 1664 à 1690, suivant les états finaux et arrêtés des comptes au vrai.

	liv.	s.	d.
1664	6,443,462	4	4
1665	6,539,447	18	6
1666	5,653,540	6	10
1667	7,032,320	7	8
1668	7,232,972	»	4
1669	10,385,908	17	»
1670	13,668,075	12	»
1671	15,730,486	2	4
1672	8,336,709	5	»
1673	7,100,820	7	4
1674	7,796,932	11	8
1675	6,183,175	»	4
1676	6,390,762	14	4
1677	6,530,441	15	6
1678	9,954,507	1	»
1679	18,747,229	1	4
1680	17,230,575	17	6
1681	12,930,619	12	»
1682	13,971,139	6	10
1683	11,991,992	5	8
1684	15,992,236	2	»
1685	30,816,887	19	2
1686	18,128,893	11	»
1687	17,559,053	3	8
1688	14,695,932	13	6
1689	7,289,175	6	8
1690	3,242,357	7	4
	307,575,654	10	10

Nous n'avons pas besoin de rappeler que cette somme est fixée d'après la valeur actuelle du marc d'argent à 52 livres, tandis qu'à l'époque où ces dépenses furent acquittées, le marc d'argent étoit tout au plus à vingt-six livres, ce qui réduiroit ces *trois cent sept millions* à environ *cent cinquante millions*.

On peut actuellement apprécier le mérite de tant de déclamations, qu'une génération peu reconnoissante a eu l'indiscrétion de se permettre contre la mémoire d'un roi qui sera éternellement la gloire et l'honneur du nom français.

FIN DE L'HISTOIRE DE FÉNELON.

TABLE DES SOMMAIRES.

LIVRE PREMIER.

PIÈCES JUSTIFICATIVES DU LIVRE PREMIER.

LIVRE DEUXIÈME.

LIVRE TROISIÈME.

LIVRE QUATRIÈME.

LIVRE CINQUIÈME.

LIVRE SIXIÈME.

LIVRE SEPTIÈME.

PIÈCES JUSTIFICATIVES DU LIVRE SEPTIÈME.

LIVRE HUITIÈME.

PIÈCES JUSTIFICATIVES DU LIVRE HUITIÈME.

FIN DE LA TABLE DES SOMMAIRES.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS L'HISTOIRE DE FÉNELON.

FIN DU DIXIÈME ET DERNIER VOLUME.

